PUISSANCE DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION—QUINZIÈME LÉGISLATURE

16-17 GEORGE V, 1926

EN CINQ VOLUMES

Volume I: Pages 1-1038
Volume II: Pages 1039-2065
Volume III: Pages 2067-3164
Volume IV: Pages 3165-4258
Volume V: Pages 4259-5346

VOL. CLXX

EMBRASSANT L'INTERVALLE DU 7 JANVIER 1926 AU 15 FÉVRIER DE LA MÊME ANNÉE

Bibliothèque Champlain
Université de Moncton
Moncton, N.-B.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1926

MEMBRES DU MINISTÈRE

FORMÉ PAR LE

TRÈS HON. WILLIAM LYON MACKENZIE KING,[1]

C.M.G., M.A., LL.B., LL.D.

PREMIÈRE SESSION DE LA QUINZIÈME LÉGISLATURE

1926

Premier ministre, Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, Président du Conseil privé	[1]Le très hon. WILLIAM LYON MACKENZIE KING, C.M.G., M.A., LL.B., LL.D.
Ministre des Chemins de fer et des Canaux	[2]Le très hon. GEORGE PERRY GRAHAM. [3]L'hon. CHARLES AVERY DUNNING.
Directeur général des Postes	L'hon. CHARLES MURPHY, K.C., B.A.
Ministre sans portefeuille	L'hon. RAOUL DANDURAND, C.R., LL.D.
Ministre de la Justice et Procureur général, Secrétaire d'Etat	[4]L'hon. ERNEST LAPOINTE, C.R., B.A., LL.B.
Ministre des Finances, ministre intérimaire du Commerce	L'hon. JAMES ALEXANDER ROBB.
Ministre de l'Intérieur; surintendant général des Affaires indiennes; ministre intérimaire de l'Immigration et de la Colonisation	L'hon. CHARLES STEWART.
Ministre de l'Agriculture	L'hon. WILLIAM RICHARD MOTHERWELL.
Ministre des Travaux publics	L'hon. JAMES HORACE KING, M.D., C.M., F.A.C.S.
Ministre de la Défense nationale	L'hon. EDWARD MORTIMER MACDONALD, K.C., LL.B.
Ministre de la Marine et des Pêcheries	L'hon. PIERRE-JOSEPH-ARTHUR CARDIN.
Ministre des Douanes et de l'Accise	[5]L'hon. GEORGE HENRY BOIVIN. C.R., B.A.
[6]Ministre du Travail, [7]ministre du Rétablissement civil des Soldats et ministre faisant fonction du département de la Santé publique	L'hon. JOHN CAMPBELL ELLIOTT, K.C. B.C.L., D.C.L.
Solliciteur général	L'hon. LUCIEN CANNON, C.R.

---

1 Jusqu'au 29 juin 1926.
2 Démissionnaire, 15 avril 1926. Devient président du Conseil consultatif du tarif douanier.
3 Accepte portefeuille, le 1er mars 1926. Elu, 16 mars 1926.
4 Accepte portefeuilie de Secrétaire d'Etat, 24 mars 1926.
5 Décédé, 7 août 1926.
6 Accepte portefeuille, 8 mars 1926.
7 Accepte portefeuille, 15 avril 1926.

MEMBRES DU MINISTÈRE

FORMÉ PAR LE

TRÈS HON. ARTHUR MEIGHEN,

K.C., B.A.

(le 29 juin 1926)

PREMIÈRE SESSION DE LA QUINZIÈME LÉGISLATURE

1926

Premier ministre, Secrétaire d'Etat pour l'extérieur, Président du Conseil privé..... Le très hon. ARTHUR MEIGHEN, K.C., B.A.

Ministres faisant fonction:

Secrétariat d'Etat, Travaux publics..... L'hon. sir GEORGE HALSEY PERLEY, K.C.M.G., B.A.

Justice, Défense nationale..... L'hon. HUGH GUTHRIE, K.C.

Finances, Chemins de fer et Canaux..... L'hon. sir HENRY LUMLEY DRAYTON, K.C., K.B.

Agriculture, Commerce, Douanes et Accise, Intérieur, Affaires indiennes, Mines..... L'hon. HENRY HERBERT STEVENS.

Rétablissement civil des Soldats, Santé, Postes, Immigration et Colonisation, Travail. L'hon. ROBERT JAMES MANION, M.C., M.D., C.M.

Marine et Pêcheries..... L'hon. WILLIAM ANDERSON BLACK.

MEMBRES DU MINISTÈRE

FORMÉ PAR LE

TRÈS HON. ARTHUR MEIGHEN,

K.C., B.A.

(le 13 juillet 1926)

PREMIÈRE SESSION DE LA QUINZIÈME LÉGISLATURE

1926

Premier ministre, Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, Président du Conseil privé	Le très hon. ARTHUR MEIGHEN, K.C., B.A.
Secrétaire d'Etat	L'hon. sir GEORGE HALSEY PERLEY, K.C.M.G., B.A.
Ministre de la Justice, et, par intérim, ministre de la Marine et des Pêcheries	L'hon. ESIOFF LÉON PATENAUDE, B.A.
Ministre de la Défense nationale	L'hon. HUGH GUTHRIE, K.C.
Ministre sans portefeuille, ministre par intérim de l'Immigration et de la Colonisation	L'hon. sir HENRY LUMLEY DRAYTON, K.C., K.B.
Ministre de l'Agriculture	L'hon. SIMON FRASER TOLMIE, V.S.
Ministre des Douanes et de l'Accise	L'hon. HENRY HERBERT STEVENS.
Ministre des Postes	L'hon. ROBERT JAMES MANION, M.C., M.D., C.M.
Ministre des Finances, et, par intérim, ministre de l'Intérieur, surintendant général des Affaires indiennes et ministre des Mines	L'hon. RICHARD BEDFORD BENNETT, K.C., LL.B.
Ministre des Chemins de fer et des Canaux	L'hon. WILLIAM ANDERSON BLACK.
Ministre du Commerce	L'hon. JAMES DEW CHAPLIN.
Ministre du Travail	L'hon. GEORGE BURPEE JONES.
Ministre des Travaux publics	L'hon. EDMOND BAIRD RYCKMAN, K.C., B.A., M.A., LL.B.
Ministre sans portefeuille	L'hon. DONALD SUTHURLAND.
Ministre sans portefeuille	[1]L'hon. RAYMOND D. MORAND, M.D.
Ministre sans portefeuille	L'hon. JOHN ALEXANDER MACDONALD.
Ministre du Rétablissement civil des Soldats et ministre faisant fonction du département de la Santé publique	[2]L'hon. EUGÈNE PAQUET.
Solliciteur général	[3]L'hon. GUILLAUME-ANDRÉ FAUTEUX.

---

[1] Ministre par intérim, de la Santé et du Rétablissement civil du soldat jusqu'au 23 août.

[2] } Accepte le portefeuille, le 23 août. 1926.
[3] }

CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur.....L'hon. Rodolphe Lemieux, C.R., B.C.L., L.L.D.

Orateur suppléant.....William Duff.

Greffier de la Chambre.....Arthur Beauchesne, M.A., C.R., M.S.R.C.

Greffier suppléant.....Thomas Munro Fraser, LL.B.

Sergent d'Armes.....Lieutenant-colonel H. W. Bowie.

Sergent d'Armes suppléant.....Edouard Taschereau.

Rédacteur en chef du Compte Rendu.....George Simpson.

Corédacteur.....Earl C. Young.

Corédacteur français.....Marcel Gabard.

Traducteur en chef.....Léon Gérin, LL.B., M.S.R.C.

Reviseurs.....A.-H. Beaubien, Alonzo Cinq-Mars.

Traducteurs:

W. Gascon, lieut.-col. R. Girard, L.-J. D'Astous, J.-P. Chevassu, P.-M. Bernard, H. Vallières, Jean Dumont, E. Fauteux, Th. Keliher, Wd Baril, Ernest Schenck, Arthur Lemont, Pierre Davieau.

COMITÉ SPÉCIAL DU COMPTE RENDU DES DÉBATS

MM. Coote, Elliott, Flemming, Fraser, Hocken, Macdougall, McIntosh, Marcil (Bonaventure), Miller, Perley (sir George), Preston, Prévost, Rinfret.

Président: Fernand Rinfret, B.A.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

Membres de la Chambre des Communes

Première Session de la quinzième législature

ANDERSON (ALEXANDER JAMES).—Toronto-High Park.
ANDERSON (ROBERT KING).—Halton.
ARMSTRONG (ERNEST FREDERICK). — Timiskaming-Sud.
ARMSTRONG (JOSEPH E.).—Lambton-Est.
ARTHURS (JAMES).—Parry Sound.

BAKER (RICHARD LANGTON). — Toronto-Nord-Est.
BALDWIN (WILLIS KEITH).—Stanstead.
BARBER (HARRY JAMES).—Fraser Valley.
BEAUBIEN (A.-L.).—Provencher.
BELL (CHARLES WILLIAM).—Hamilton-Ouest.
BELL (LESLIE GORDON).—Saint-Antoine.
BELL (THOMAS).—Saint-Jean-Albert.
[1] BENNETT (HON. RICHARD BEDFORD).—Calgary-Ouest.
BENOÎT (ALDÉRIC-JOSEPH). — Saint-Jean-Iberville.
BETTEZ (ARTHUR).—Trois-Rivières-Saint-Maurice.
BIRD (T. W.).—Nelson.
BLACK (GEORGE).—Yukon.
[2] BLACK (WILLIAM ANDERSON).—Halifax.
[3] BOIVIN (HON. GEORGE-H.).—Shefford.
BOTHWELL (CHARLES EDWARD).—Swift Current.
BOUCHARD (GEORGES).—Kamouraska.
BOUCHER (AIMÉ).—Yamaska.
BOURASSA (HENRI).—Labelle.
BOUTILLIER (ARTHUR MOREN).—Végreville.
BOWEN (FRED W.).—Durham.
BOYS (WILLIAM ALVES).—Simcoe-Nord.
BRISTOL (HON. EDMUND).—Toronto-Centre-Est.
BROWN (JOHN LIVINGSTONE).—Lisgar.
BURY (AMBROSE UPTON GLEDSTANES).—Edmonton-Est.

CAHAN (CHARLES HAZLITT).—Saint-Laurent-Saint-Georges.
CAHILL (FRANK S.).—Pontiac.
CAMPBELL (MILTON N.).—Mackenzie.
CANNON (HON. LUCIEN).—Dorchester.
CANTLEY (THOMAS).—Pictou.
CARDIN (HON. PIERRE-J.-A.).—Richelieu.
CARMICHAEL (ARCHIBALD M.).—Kindersley.
CASGRAIN (PIERRE-F.).—Charlevoix-Saguenay.
CASSELMAN (ARZA CLAIR).—Grenville-Dundas.
[4] CHABOT (JEAN-LÉON).—Ottawa.
CHAPLIN (ALEXANDER DEW).—Kent (Ont.).
[5] CHAPLIN (JAMES DEW).—Lincoln.
CHARTERS (SAMUEL).—Peel
CHURCH (THOMAS LANGTON).—Toronto-Nord-Ouest.
CLARK (JOHN ARTHUR).—Vancouver-Burrard.
COOTE (GEORGE GIBSON).—Macleod.
COTNAM (IRA DELBERT).—Renfrew-Nord.
CROSS (CHARLES WILSON).—Athabaska.
CULLIGAN (ARTHUR PATRICK).—Restigouche-Madawaska.

[6] DARKE (FRANCIS N.).—Regina.
DAVIS (FRED).—Calgary-Est.
DELISLE (MICHEL-SIMÉON).—Portneuf.
DENIS (J.-ARTHUR).—Saint-Denis.
DENIS (JEAN-JOSEPH).—Joliette.
DESAULNIERS (ARTHUR-L.).—Champlain.
DESCOTEAUX (JOSEPH-F).—Nicolet.
DESLAURIERS (HERMAS).—Sainte-Marie.
DICKIE (CHARLES HERBERT).—Nanaïmo.
DIONNE (GEORGES-L.).—Matane.
DONAGHY (DUGALD).—Vancouver-Nord.
DONNELLY (THOMAS).—Willow Bunch.
DOUCET (ALEXANDRE-J.).—Kent (N.-B.).
[7] DRAYTON (HON. SIR HENRY L.) KT.—York-Ouest.
DUBUC (JULIEN-EDOUARD-ALFRED).—Chicoutimi.
DUFF (WLLIAM).—Queen-Lunenburg.
DUNCAN (MATTHEW ROBERT).—Grey-Nord.
[8] DUNNING (HON. CHARLES AVERY).—Regina.
DUSSAULT (J.-E.).—Lévis.

1 Accepte le portefeuille des Finances, ministère Meighen, 13 juillet 1926.
2 Ministre par intérim, ministère Meighen, 29 juin 1926; Conseiller privé, 29 juin 1926; Ministre des Chemins de fer et des Canaux, depuis le 13 juillet 1926.
3 Décédé, 7 août 1926.
4 Membre du Conseil privé, 19 juillet 1926.
5 Accepte le portefeuille du Commerce, ministère Meighen, 13 juillet 1926.
6 Remet son mandat, le 20 février 1926.
7 Ministre intérimaire, ministère Meighen, à partir du 29 juin 1926.
8 Elu, le 16 mars 1926.

EDWARDS (ALEXANDER McKAY).—Waterloo-Sud.
EDWARDS (HON. J. W.).—Frontenac-Addington.
[1] ELLIOTT (HON. JOHN CAMPBELL).—Middlesex-Ouest.
EMBURY (ALEX. T.).—Hastings-Peterborough.
ESLING (WILLIAM KEMBLE).—Kootenay-Ouest.
EULER (WILLIAM D.).—Waterloo-Nord.
EVANS (JOHN).—Rosetown.
EVANTUREL (GUSTAVE).—Prescott.

FAFARD (J.-FERNAND).—L'Islet.
FANSHER (WILLIAM RUSSELL).—Last Mountain.
FISET (SIR EUGÈNE) KT.—Rimouski.
FISH (CHAS. E.).—Northumberland (N.-B.).
FLEMMING (JAMES KIDD).—Victoria-Carleton (N.-B.).
FONTAINE (JOSEPH-ELOI).—Hull.
FORKE (ROBERT).—Brandon.
FOSTER (A. DE WITT).—Hants-King.
FOURNIER (CHARLES-ALPHONSE).—Bellechasse.
FRASER (JOHN ANDERSON).—Caribou.

GARDINER (ROBERT).—Acadia.
GARLAND (EDWARD J.).—Bow River.
GARLAND (WILLIAM FOSTER).—Carleton.
GEARY (GEORGE REGINALD).—Toronto-Sud.
GERSHAW (FREDERICK WILLIAM). — Medicine Hat.
GERVAIS (THÉODORE).—Berthier-Maskinongé.
GIROUARD (WILFRID).—Drummond-Arthabaska.
GOODISON (WILLIAM THOMAS). — Lambton-Ouest.
GOTT (ECCLES JAMES).—Essex-Sud.
GOULET (ALFRED).—Russell.
GRIMMER (ROBERT WATSON).—Charlotte.
GUERIN (J.-J.-E.).—Sainte-Anne.
[2] GUTHRIE (HON. HUGH).—Wellington-Sud.

HALL (WALTER ALLAN).—Bruce-Sud.
HAMILTON (CHARLES JAMES).—Stormont
HANNESSON (HANNES MARINO).—Selkirk.
HANSON (RICHARD B.).—York-Sunbury.
HARRIS (JOSEPH HENRY). — Toronto-Scarborough.
HATFIELD (PAUL LACOMBE). — Shelburne-Yarmouth.
HAY (THOMAS).—Springfield.
HEAPS (ABRAHAM ALBERT).—Winnipeg-Nord.
HEENAN (PETER).—Kenora-Rainy-River.
HOCKEN (HORATIO CLARENCE).—Toronto-Centre-Ouest.
HODGINS (ADAM KING).—Middlesex-Est.
HOWARD (CHARLES B.).—Sherbrooke.
HOWDEN (JOHN POWER).—Saint-Boniface.
HUBBS (JOHN).—Prince-Edward-Lennox.

JACOBS (SAMUEL WILLIAM).—Cartier.
JELLIFF (LINCOLN HENRY).—Lethbridge.
JENKINS (ROBERT HAROLD).—Queen.
JOHNSTON (J. FRED).—Long Lake.
JOHNSTONE (LEWIS WILKIESON).—Cap-Breton-Victoria-Nord.
[3] JONES (GEORGE BURPEE).—Royal.

KAISER (THOMAS ERLIN).—Ontario.
KAY (W. FREDERICK).—Brome-Missisquoi.
KENNEDY (DONALD M.).—Rivière-la-Paix.
KENNEDY (WILLIAM WALKER). — Winnipeg-Centre-Sud.
KING (HON. JAMES H.).—Kootenay-Est.
KING (JOHN WARWICK).—Huron-Nord.
[4] KING (Très hon. W. L. MACKENZIE).—Prince-Albert.

LACOMBE (LIGUORI).—Laval-Deux-Montagnes.
LACROIX (E.).—Beauce.
LADNER (LEON JOHNSON).—Vancouver-Sud.
LAFLAMME (LÉO KEMNER).—Montmagny.
LANCTÔT (ROCH).—Laprairie-Napierville.
LANGLOIS (J.-V.-AIMÉ).—Chambly-Verchères.
LANGWORTHY (WILLIAM FITZGERALD). — Port-Arthur-Thunder-Bay.
LAPIERRE (E.-A.).—Nipissing.
LAPOINTE (HON. ERNEST).—Québec-Est.
LAVIGUEUR (HENRI-EDGAR).—Québec-Montmorency.
LEMIEUX (HON. RODOLPHE).—Gaspé.
LENNOX (T. HERBERT).—York-Nord.
LETELLIER (J.-ETIENNE).—Compton.
LOVIE (WILLIAM JAMES).—Macdonald.
LUCAS (WILLIAM THOMAS).—Camrose.

MACDONALD (ARCHD. J.).—Glengary.
MACDONALD (HON. E. M.).—Antigonish-Guysborough.
MACDONALD (FINLAY).—Cap-Breton-Sud.

[1] Démissionne pour accepter le portefeuille du Travail, 8 mars 1926. Réélu, 23 mars 1926.
[2] Ministre par intérim, ministère Meighen, du 29 juin 1926. Ministre de la Défense nationale, après le 13 juillet 1926.
[3] Accepte portefeuille du Travail, ministère Meighen, 13 juillet 1926.
[4] Elu, 15 février 1926.

[1] MACDONALD (JOHN ALEXANDER).—King.
MACDONALD (JOHN ALEXANDER). — Richmond-Cap-Breton-Ouest.
MACDOUGALL (ISAAC DUNCAN).—Inverness.
MACLAREN (MURRAY).—Saint-Jean-Albert.
MACLEAN (ALFRED EDGAR).—Prince.
MACLEAN (WILLIAM FINDLAY).—York-Sud.
MACNUTT (GEORGE TAYLOR).—Colchester.
MACPHAIL (AGNES C.).—Grey-Sud-Est.
MCCLENAGHAN (STEWART).—Ottawa.
[2] MCDONALD (CHARLES W.).—Prince-Albert.
MCGIBBON (PETER).—Muskoka-Ontario.
MCINTOSH (CAMERON-ROSS). — Battleford-Nord.
MCKENZIE (ROBERT).—Assiniboïa.
MCKILLOP (HUGH C.).—Elgin-Ouest.
MCLEAN (MALCOLM).—Melfort.
MCMILLAN (THOMAS).—Huron-Sud.
MCPHEE (GEORGE W.).—Yorkton.
MCQUARRIE (WILLIAM GARLAND).—New Westminster.
MALCOLM (JAMES).—Bruce-Nord.
MALONEY (MARTIN J.).—Renfrew-Sud.
[3] MANION (HON. ROBERT JAMES).—Fort-William.
MARCIL (HON. CHARLES).—Bonaventure.
[4] MARCILE (JOSEPH EDMOND).—Bagot.
MAYBEE (MILTON EDGAR). — Northumberland (Ont.).
[5] MEIGHEN (Très hon. ARTHUR).—Portage-la-Prairie.
MERCIER (JOSEPH-ALEXANDRE).—Laurier-Outremont.
MERCIER (PAUL).—Saint-Henri.
MESSERVY (JOHN ALBERT).—Queen.
MEWBURN (HON. SYDNEY-CHILTON).—Hamilton-Est.
MILLAR (JOHN).—Qu'Appelle.
[6] MORAND (RAYMOND).—Essex-Est.
[7] MORIN (G.-D.).—Bagot.
MORIN (L.-S.-RENÉ).—Saint-Hyacinthe-Rouville.
MOTHERWELL (HON. WILLIAM R.).—Melville.
MULLINS (HENRY ALFRED).—Marquette.
MURPHY (THOMAS GEROW).—Neepawa.

NEILL (ALAN WEBSTER).—Comox-Alberni.
NICHOLSON (GEORGE BRECKEN).—Algoma-Est.

O'NEIL (J. R.).—Timiskaming-Nord.

PARENT (GEORGES).—Québec-Ouest.
PECK (EDWARD ARMOUR). — Peterborough-Ouest.
[8] PERLEY (HON. SIR GEORGE HALSEY), K.C.M.G. —Argenteuil.
PERRAS (F.-W.).—Wright.
PETTIT (GEORGE HAMILTON).—Welland.
POULIOT (JEAN-FRANÇOIS).—Témiscouata.
POWER (CHARLES GAVIN).—Québec-Sud.
PRESTON (RICHARD FRANKLIN).—Lanark.
PRÉVOST (JULES-EDOUARD).—Terrebonne.
PRICE (OTTO BAIRD).—Westmoreland.

QUINN (FELIX PATRICK).—Halifax.

RAYMOND (MAXIME).—Beauharnois.
RHÉAUME (JOSEPH-T.).—Jacques-Cartier.
RINFRET (FERNAND).—Saint-Jacques.
ROBB (HON. JAMES ALEXANDER). — Châteauguay-Huntingdon.
ROBERGE (EUSÈBE).—Mégantic.
ROBICHAUD (JOHN G.).—Gloucester.
ROBINSON (SIDNEY CECIL).—Essex-Ouest.
ROBITAILLE (CLÉMENT).—Maisonneuve.
ROGERS (HON. ROBERT).—Winnipeg-Sud.
ROSS (ARTHUR EDWARD).—Kingston (Ville).
ROSS (J. GORDON).—Moose Jaw.
ROWE (WM. EARL).—Dufferin-Simcoe.
[9] RYCKMAN (EDMOND BAIRD).—Toronto-Est.
RYERSON (ROBERT EDWY).—Brantford (Ville).

ST-PÈRE (EDOUARD-CHARLES).—Hochelaga.
SANDERSON (FREDERICK GEORGE).—Perth-Sud.
SÉGUIN (PAUL-ARTHUR).—L'Assomption-Montcalm.
SENN (MARK CECIL).—Haldimand.
SHORT (HARRY B.).—Digby-Annapolis.
SIMPSON (THOMAS EDWARD).—Algoma-Ouest.
SINCLAIR (DUNCAN).—Wellington-Nord.
SMITH (ROBERT K.).—Cumberland.

1 Ministre sans portefeuille, ministère Meighen, 13 juillet 1926.
2 Résigne son siège, 15 janvier 1926.
3 Ministre intérimaire, ministère Meighen, du 29 juin 1926. Ministre des Postes, du 13 juillet 1926.
4 Décédé, 5 novembre 1925.
5 Premier ministre, du 29 juin 1926.
6 Ministre intérimaire, ministère Meighen, 13 juillet 1926.
7 Elu le 7 décembre 1925, élection partielle.
8 Ministre intérimaire, ministère Meighen, du 29 juin 1926. Secrétaire d'Etat, le 13 juillet 1926.
9 Accepte portefeuille des Travaux publics, ministère Meighen, 13 juillet 1926.

SMOKE (FRANKLIN).—Brant.
SPEAKMAN (ALFRED).—Red Deer.
SPENCE (DAVID).—Parkdale.
SPENCE (GEORGE).—Maple Creek.
SPENCER (HENRY ELVINS).—Battle River.
STANSELL (JOHN LAWRENCE).—Norfolk-Elgin.
STEEDSMAN (JAMES).—Souris.
[1] STEVENS (HON. HENRY HERBERT).—Vancouver-Centre.
STEWART (HON. CHARLES A.). — Edmonton-Ouest.
STEWART (HUGH ALEXANDER).—Leeds.
STINSON (THOMAS HUBERT).—Victoria (Ont.).
STIRLING (GROTE).—Yale.
STORK (ALFRED).—Skeena.
[2] SUTHERLAND (DONALD).—Oxford-Sud.
SUTHERLAND (DONALD MATHESON). — Oxford-Nord.
SYLVESTRE (ARMAND).—Lac Saint-Jean.

THOMPSON (ALFRED BURKE).—Simcoe-Est.
TOBIN (EDMUND WILLIAM).—Richmond-Wolfe.
TOBIN (STANLEY G.).—Wetaskiwin.
[3] TOLMIE (HON. SIMON FRASER). — Victoria (C.-A.).
TOTZKE (ALBERT FREDERICK).—Humboldt.
TUMMON (WILLIAM ERNEST).—Hastings-Sud.

VALLANCE (JOHN).—Battleford-Sud.
VERVILLE (J.-ACHILLE).—Lotbinière.

WARD (WILLIAM JOHN).—Dauphin.
WHITE (JOHN FRANKLIN).—London.
WHITE (ROBERT SMEATON).—Mont-Royal.
WILSON (GORDON CROOKS).—Wentworth.
WILSON (LAWRENCE A.).—Vaudreuil-Soulanges.
WOODSWORTH (JAMES S.). — Winnipeg-Centre-Nord.
WRIGHT (DAVID MCKENZIE).—Perth-Nord.

YOUNG (A. MACGILLIVARY).—Saskatoon.
YOUNG (EDWARD JAMES).—Weyburn.

[1] Ministre intérimaire, ministère Meighen, du 29 juin 1926. Ministre des Douanes et de l'Accise, 13 juillet 1926.
[2] Ministre sans portefeuille, ministère Meighen, 13 juillet 1926.
[3] Accepte le portefeuille de l'Agriculture, 13 juillet 1926.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première Session de la quinzième législature

ACADIA.—Gardiner (Robert).
ALGOMA-EST.—Nicholson (George Brecken).
ALGOMA-OUEST.—Simpson (Thomas Edward).
ANTIGONISH-GUYSBOROUGH.—Macdonald (Hon. E. M.).
ARGENTEUIL.—Perley (Hon. sir George Halsey) K.C.M.G.
ASSINIBOÏA.—McKenzie (Robert).
ATHABASKA.—Cross (Charles W.).

BAGOT.—[1]Morin (G.-D.).
[2]Marcile (Joseph-Edmond).
BATTLE RIVER.—Spencer (Henry Elvins).
BEAUCE.—Lacroix (E.).
BEAUHARNOIS.—Raymond (Maxime).
BELLECHASSE.—Fournier (Charles-Alphonse).
BERTHIER-MASKINONGÉ.—Gervais (Théodore).
BONAVENTURE.—Marcil (Hon. Charles).
BOW RIVER.—Garland (Edward-J.).
BRANDON.—Forke (Robert).
BRANT.—Smoke (Franklin).
BRANTFORD (Ville).—Ryerson (Robert E.).
BROME-MISSISQUOI.—Kay (W. Frederic).
BRUCE-NORD.—Malcolm (James).
BRUCE-SUD.—Hall (Walter Allan).

CALGARY-EST.—Davis (Fred.).
CALGARY-OUEST.—Bennett (Hon. R.-B.).
CAMROSE.—Lucas (William Thomas).
CAP-BRETON-NORD-VICTORIA.—Johnstone (Lewis Wilkieson).
CAP-BRETON-SUD.—MacDonald (Finlay).
CARIBOU.—Fraser (John Anderson).
CARLETON.—Garland (William Foster).
CARTIER.—Jacobs (Samuel William).
CHAMBLY-VERCHÈRES.—Langlois (J.-V.-Aimé).
CHAMPLAIN.—Desaulniers (Arthur-L.).
CHARLEVOIX-SAGUENAY.—Casgrain (Pierre-F.).
CHARLOTTE.—Grimmer (Robert Watson).
CHÂTEAUGUAY - HUNTINGDON. — Robb (Hon. James Alexander).
CHICOUTIMI.—Dubuc (Jules-Edouard-Alfred).
COLCHESTER.—MacNutt (George Taylor).
COMOX-ALBERNI.—Neill (Alan Webster).
COMPTON.—Letellier (J.-Etienne).
CUMBERLAND.—Smith (Robert K.).

DAUPHIN.—Ward (William John).
DIGBY-ANNAPOLIS.—Short (Harry B.).
DORCHESTER.—Cannon (Hon. Lucien).
DRUMMOND-ARTHABASKA.—Girouard (Wilfrid).
DUFFERIN-SIMCOE.—Rowe (Wm. E.).
DURHAM.—Bowen (Fred W.).

EDMONTON-EST.—Bury (A. U. G.).
EDMONTON-OUEST.—Stewart (Hon. Charles A.).
ELGIN-OUEST.—McKillop (Hugh C.).
ESSEX-EST.—Morand (Raymond).
ESSEX-SUD.—Gott (Eccles James).
ESSEX-OUEST.—Robinson (Sidney C.).

FORT-WILLIAM.—Manion (Hon. Robert James).
FRASER VALLEY.—Barber (Harry James).
FRONTENAC-ADDINGTON.—Edwards (Hon. J.-W.)

GASPÉ.—Lemieux (Hon. Rodolphe).
GLENGARRY.—MacDonald (Archd. J.).
GLOUCESTER.—Robichaud (John G.).
GRENVILLE-DUNDAS.—Casselman (Arza Clair).
GREY-NORD.—Duncan (Matthew Robert).
GREY-SUD-EST.—Macphail (Agnes C.).

HALDIMAND.—Senn (Mark Cecil).
HALIFAX.—Black (William Anderson).
Quinn (Felix Patrick).
HALTON.—Anderson (Robert King).
HAMILTON-EST. — Mewburn (Hon. Sydney Chilton).
HAMILTON-OUEST.—Bell (Charles William).

[1] Elu, 7 décembre 1926.
[2] Décédé, 3 novembre 1926.

HANTS-KING.—Foster (A. de Witt).
HASTINGS-PETERBOROUGH.—Embury (Alex. T.).
HASTINGS-SUD.—Tummon (William Ernest).
HOCHELAGA.—St-Père (Edouard-Charles).
HULL.—Fontaine (Joseph-Eloi).
HUMBOLDT.—Totzke (Albert Frederick).
HURON-NORD.—King (John Warwick).
HURON-SUD.—McMillan (Thomas).

INVERNESS.—Macdougall (Isaac Duncan).

JACQUES-CARTIER.—Rhéaume (Joseph-T.).
JOLIETTE.—Denis (Jean-Joseph).

KAMOURASKA.—Bouchard (Georges).
KENORA-RAINY RIVER.—Heenan (Peter).
KENT (N.-B.).—Doucet (Alexandre-J.).
KENT (ONT.).—Chaplin (Alexander Dew).
KINDERSLEY.—Carmichael (Archibald M.).
KING.—Macdonald (John A.).
KINGSTON-VILLE.—Ross (Arthur Edward).
KOOTENAY-EST.—King (Hon. James H.).
KOOTENAY-OUEST.—Esling (William Kemble).

LABELLE.—Bourassa (Henri).
LAC SAINT-JEAN.—Sylvestre (Armand).
LAMBTON-EST.—Armstrong (Joseph-E.).
LAMBTON-OUEST. — Goodison (William Thomas).
LANARK.—Preston (Richard Franklin).
LAPRAIRIE-NAPIERVILLE.—Lanctôt (Roch).
L'ASSOMPTION-MONTCALM. — Séguin (Paul-Arthur).
LAST MOUNTAIN.—Fansher (William Russell).
LAURIER-OUTREMONT.—Mercier (Joseph-A.).
LAVAL-DEUX-MONTAGNES.—Lacombe (Liguori).
LEEDS.—Stewart ((Hugh Alexander).
LETHBRIDGE.—Jelliff (Lincoln Henry).
LÉVIS.—Dussault (J.-E.).
LINCOLN.—Chaplin (James Dew).
LISGAR.—Brown (John Livingstone).
L'ISLET.—Fafard (J.-Fernand).
LONDON.—White (John Franklin).
LONG LAKE.—Johnston (J. Fred).
LOTBINIÈRE.—Verville (J.-Achille).

MACDONALD.—Lovie (William James).
MACKENZIE.—Campbell (Milton N.).
MACLEOD.—Coote (George Gibson).
MAISONNEUVE.—Robitaille (Clément).
MAPLE CREEK.—Spence (George).
MARQUETTE.—Mullins (Henry Alfred).
MATANE.—Dionne (Georges L.).
MEDICINE HAT.—Gershaw (Frederick William).
MÉGANTIC.—Roberge (Eusèbe).
MELFORT.—McLean (Malcolm).
MELVILLE.—Motherwell (Hon. William R.).
MIDDLESSEX-EST.—Hodgins (Adam K.).
MIDDLESSEX-OUEST. — [1]Elliott (Hon. John Campbell).
MONTMAGNY.—Laflamme (Léo-K.).
MOOSE JAW.—Ross (J. Gordon).
MONT-ROYAL.—White (Robert Smeaton).
MUSKOKA-ONTARIO.—McGibbon (Peter).

NANAÏMO.—Dickie (Charles Herbert).
NEEPAWA.—Murphy (Thomas Gerow).
NELSON.—Bird (T. W.).
NEW-WESTMINSTER. — McQuarrie (William Garland).
NICOLET.—Descoteaux (Joseph-F.).
NIPISSING.—Lapierre (E.-A.).
NORFOLK-ELGIN.—Stansell (John Lawrence).
NORTH BATTLEFORD. — McIntosh (Cameron Ross).
NORTHUMBERLAND (N.-B.).—Fish (Chas. E.).
NORTHUMBERLAND (ONT.). — Maybee (Milton Edgar).

ONTARIO.—Kaiser (Thomas Erlin).
OTTAWA.—McClenaghan (Stewart).
Chabot (Jean-Léo).
OXFORD-NORD.—Sutherland (Donald Matheson).
OXFORD-SUD.—Sutherland (Donald).

PARKDALE.—Spence (David).
PARRY SOUND.—Arthurs (James).
PEACE RIVER.—Kennedy (Donald M.).
PEEL.—Charters (Samuel).
PERTH-NORD.—Wright (David McKenzie).
PERTH-SUD.—Sanderson (Frederick George).
PETERBOROUGH-OUEST.—Peck (Edward Armour).
PICTOU.—Cantley (Thomas).
PONTIAC.—Cahill (Frank S.).
PORTAGE-LA-PRAIRIE. — [2]Meighen (Très hon. Arthur).
PORT-ARTHUR-THUNDER-BAY. — Langworthy (William Fitzgerald).
PORTNEUF.—Delisle (Michel-Siméon).

[1] Remet son mandat en acceptant le portefeuille du Travail, 8 mars 1926. Réélu, 29 mars 1926.
[2] Siège rendu vacant par l'acceptation de la charge de premier ministre.

PRESCOTT.—Evanturel (Gustave).
PRINCE-ALBERT.—[1]King (Très hon. W. L. Mackenzie).
[2]McDonald (Charles W.).
PRINCE-EDWARD-LENNOX.—Hubbs (John).
PRINCE.—MacLean (Alfred Edgar).
PROVENCHER.—Beaubien (A.-L.).

QU'APPELLE.—Millar (John).
QUÉBEC-MONTMORENCY.—Lavigueur (Henri-E.)
QUÉBEC-EST.—Lapointe (Hon. Ernest).
QUÉBEC-SUD.—Power (Charles Gavan).
QUÉBEC-OUEST.—Parent (Georges).
QUEEN-LUNENBURG.—Duff (William).
QUEEN.—Jenkins (Robert Harold).
Messervy (John Albert).

RED DEER.—Speakman (Alfred).
REGINA.—[3]Darke (Francis N.).
[4]Dunning (Hon. Charles Avery).
RENFREW-NORD.—Cotnam (Ira D.).
RENFREW-SUD.—Maloney (Martin J.).
RESTIGOUCHE-MADAWASKA. — Culligan (Arthur Patrick).
RICHELIEU.—Cardin (Hon. Pierre-J.-A.).
RICHMOND-CAP-BRETON-OUEST. — Macdonald (John A.).
RICHMOND-WOLFE.—Tobin (Edmund-William).
RIMOUSKI.—Fiset (Sir Eugène) Kt.
ROSETOWN.—Evans (John).
ROYAL.—Jones (George Burpee).
RUSSELL.—Goulet (Alfred).

SAINTE-ANNE.—Guerin (J.-J.-E.).
SAINT-ANTOINE.—Bell (Leslie G.).
SAINT-BONIFACE.—Howden (John Power).
SAINT-DENIS.—Denis (J.-Arthur).
SAINT-HENRI.—Mercier (Paul).
SAINT-HYACINTHE-ROUVILLE. — Morin (L.-S. René).
SAINT-JACQUES.—Rinfret (Fernand).
SAINT-JEAN-ALBERT.—MacLaren (Murray).
Bell (Thomas).
SAINT-JEAN-IBERVILLE. — Benoît (Aldéric-Joseph).
SAINT-LAURENT-SAINT-GEORGES.—Cahan (Charles Hazlitt).
SAINTE-MARIE.—Deslauriers (Hermas).
SASKATOON.—Young (A. MacGillivray).
SELKIRK.—Hannesson (Hannes Marino).
SHEFFORD.—Boivin (Hon. Charles-H.).
SHELBURNE-YARMOUTH. — Hatfield (Paul La-Combe).
SHERBROOKE.—Howard (Charles B.).
SIMCOE-EST.—Thompson (Alfred Burke).
SIMCOE-NORD.—Boys (William Alves).
SKEENA.—Stork (Alfred).
SOURIS.—Steedsman (James).
SOUTH BATTLEFORD.—Vallance (John).
SPRINGFIELD.—Hay (Thomas).
STANSTEAD.—Baldwin (Willis Keith).
STORMONT.—Hamilton (Charles James).
SWIFT CURRENT.—Bothwell (Charles Edward).

TÉMISCOUATA.—Pouliot (Jean-François).
TERREBONNE.—Prévost (Jules-Edouard).
TROIS-RIVIÈRES-SAINT-MAURICE. — Bettez (Arthur).
TIMISKAMING-NORD.—O'Neill (J. R.).
TIMISKAMING-SUD.—Armstrong (Ernest F.).
TORONTO-EST.—Ryckman (Edmond Baird).
TORONTO-CENTRE-EST. — Bristol (Hon. Edmund).
TORONTO-HIGH PARK. — Anderson (Alexander James).
TORONTO-NORD-EST. — Baker (Richard Langton).
TORONTO-NORD-OUEST.—Church (Thomas Langton).
TORONTO-SCARBOROUGH.—Harris (Joseph Henry).
TORONTO-SUD.—Geary (George Reginald).
TORONTO-CENTRE-OUEST. — Hocken (Horatio Clarence).

VANCOUVER-BURRARD.—Clark (John Arthur).
VANCOUVER-CENTRE. — Stevens (Hon. Henry Herbert).
VANCOUVER-NORD.—Donaghy (Dugald).
VANCOUVER-SUD.—Ladner (Leon Johnston).
VAUDREUIL-SOULANGES.—Wilson (Lawrence-A.).
VEGREVILLE.—Boutillier (Arthur Moren).
VICTORIA (C.-A.).—Tolmie (Hon. Simon Fraser).
VICTORIA (ONT.).—Stinson (Thos. H.).
VICTORIA-CARLETON (N.-B.).—Flemming (James Kidd).

[1] Elu, 15 février 1926.
[2] Démissionnaire, 15 janvier 1926.
[3] Démissionnaire, 20 février 1926.
[4] Elu, 16 mars 1926.

WATERLOO-NORD.—Euler (William D.).
WATERLOO-SUD.—Edwards (Alexander McKay).
WELLAND.—Pettit (George H.).
WELLINGTON-NORD.—Sinclair (Duncan).
WELLINGTON-SUD.—Guthrie (Hon. Hugh).
WENTWORTH.—Wilson (Gordon Crooks).
WESTMORELAND.—Price (Otto Baird).
WETASKIWIN.—Tobin (Stanley G.).
WEYBURN.—Young (Edward James).
WILLOW BUNCH.—Donnelly (Thomas).
WINNIPEG-NORD.—Heaps (Abraham Albert).
WINNIPEG-CENTRE-NORD.—Woodsworth (James S.).
WINNIPEG-SUD.—Rogers (Hon. Robert).
WINNIPEG-CENTRE-SUD.—Kennedy (W. W.).
WRIGHT.—Perras (F.-W.).

YALE.—Stirling (Grote).
YAMASKA.—Boucher (Aimé).
YORK-NORD.—Lennox (T. Herbert).
YORK-SUD.—Maclean (William Finlay).
YORK-OUEST.—Drayton (Hon. sir Henry L.) Kt.
YORK-SUNBURY.—Hanson (Richard B.).
YORKTON.—McPhee (George W.).
YUKON.—Black (George).

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

JEUDI, 7 janvier 1926.

15e LEGISLATURE—1re SESSION

Le Parlement ayant été convoqué aujourd'hui par proclamation du Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, les députés étant réunis, M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que le juge en chef du Canada, à titre de député du Gouverneur général, sera présent à la salle du Sénat le jeudi, 7 janvier, à trois heures, pour faire l'ouverture de la session.

Le major H. R. Thompson, l'huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs de la Chambre des communes,

Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais demain même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ELECTION DE L'ORATEUR

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Monsieur Beauchesne, le délégué de Son Excellence, vient de nous rappeler que le premier devoir de cette Assemblée, à l'occasion d'une nouvelle législature qui commence, est d'élire notre président. C'est un devoir important, car notre choix aura son retentissement sur la marche et le ton de nos débats au cours des sessions qui vont suivre. Ses fonctions présidentielles exigent avant tout, une impartialité absolue. Il importe que chacun de nous soit bien pénétré de cette idée que, dès l'instant où notre collègue gravit les degrés du trône de l'Orateur, il cesse d'être l'homme d'un parti et devient l'homme de toute la Chambre. Dans l'exercice de ses fonctions, il doit faire preuve de connaissances, de tact, de circonspection et surtout d'une fermeté tempérée par la courtoisie. Il lui faut de la largeur d'esprit et du sang-froid afin de trouver une solution aux conflits qui se produisent à l'occasion entre adversaires animés de l'esprit de parti. Gardien vigilant des prérogatives de la Chambre, il doit présider aux débats avec ce calme, qui chez tout bon citoyen est le complément d'un patriotisme éclairé.

Pendant la dernière législature, nous avons eu le bonheur d'avoir un président qui possédait à un très haut degré toutes les qualités que je viens d'énumérer. En effet, l'honorable représentant de Gaspé (M. Lemieux) s'est montré parfait Orateur. Par moment sa tâche a été des plus ardues; mais sa compétence exceptionnelle, sa haute distinction, sa vaste et précieuse érudition, les longues années dépensées au service du Parlement et de son pays, sa bonté, son urbanité, l'habileté mise à concilier les extrêmes sans paraître y toucher ont accompli des merveilles et lui ont assuré un prestige qui a été grandement à l'avantage de notre activité parlementaire. L'usage du parlement anglais de maintenir l'Orateur à son poste de législature en législature n'a pas été d'ordinaire suivi chez nous. Cependant, l'honorable James Cockburn, qui avait été en fonction de 1867 à 1872, première législature qui suivit la confédération, fut réélu, en 1873, sous le gouvernement de sir John A. Macdonald et garda le fauteuil durant tout le cours de cette seconde législature. Encore, en 1917, M. le président Rhodes, choisi au cours de la législature précédente, fut réélu et agit comme Orateur jusqu'à la dissolution des Chambres. Plus d'un premier ministre, entre autres le regretté sir Wilfrid Laurier, a souvent prôné l'opportunité d'adopter en Canada la coutume du parlement britannique. mais pour une raison ou pour une autre, nous n'en avons jamais rien fait. Cependant, nous avons cru bon d'adopter, au moins pour la durée de cette présente législature cette coutume britannique parlementaire. Car, je le répète, l'Orateur de la dernière Assemblée, jouit de la plus haute estime au Canada et son élection sera bien vue,

assurément, de tout notre public. Puis-je ajouter que l'élection de l'honorable représentant de Gaspé, j'en suis convaincu, cimentera davantage l'union entre les membres de la députation. J'ai donc l'honneur de proposer, avec l'appui de M. Robb:

Que l'honorable Rodolphe Lemieux, député de la circonscription électorale de Gaspé, occupe le fauteuil présidentiel de cette Chambre.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur Beauchesne, nulle part dans les annales parlementaires, on ne voit que l'accomplissement de cette première formalité ait fait l'objet d'un débat ou provoqué une discussion. Je ne sache pas qu'on ait jamais appelé du choix de l'Orateur. Cet après-midi, la nomination est faite, comme c'est notre coutume, par un représentant du ministère (M. Lapointe), qui parle ici en sa qualité de député d'une circonscription du Canada et non pas en qualité de membre du Gouvernement. Je puis dire par parenthèse que même s'il avait à le faire, il ne saurait parler au nom du Gouvernement, puisqu'il n'y a pas de Gouvernement. Pour le moment, nous sommes tous sur un pied d'égalité et notre devoir est de procéder à l'élection d'un Orateur. Je me rallie d'emblée à tout ce qu'a dit l'honorable député touchant les qualités du président de la dernière Assemblée (M. Lemieux). J'ai un vif plaisir à reconnaître son impartialité, son attitude très digne et ses talents comme Orateur.

On laisse entendre que ce choix nous achemine vers l'adoption au Canada de l'usage établi en Angleterre où le même président est maintenu par les Assemblées et les gouvernements qui se succèdent. Il ne m'incombe pas aujourd'hui, que je sache, de commenter cette coutume. La proposition est mise de l'avant chaque fois que la Chambre choisit un président; mais jamais on n'y a donné suite effectivement. Les honorables membres de l'autre côté semblent enclins à adopter cet usage aujourd'hui; mais je dois avouer que leur proposition m'inspirera plus de confiance lorsqu'elle intéressera un Orateur choisi d'abord par leurs adversaires. Il ne me reste qu'à exprimer en mon nom propre,—et c'est aussi, je pense, l'avis de ceux qui m'entourent,—notre entière satisfaction des services du distingué député de Gaspé durant sa présidence et à lui assurer que, dans l'exercice de ses fonctions au cours de cette législature, qu'elle soit de longue ou de courte durée, nous lui témoignerons la même courtoisie, la même loyauté et le même respect que par le passé. On a dit que les fonctions du président de la Chambre avaient été difficiles à remplir au cours de la dernière législature. Il en est toujours ainsi; à cet égard,

la dernière législature n'a pas différé des précédentes, et cela uniquement à cause de l'attention soutenue qu'exigeaient des débats longs et quelquefois fatigants. Tous les honorables députés admettront avec moi, j'en suis sûr, que les membres de tous les partis se sont efforcés de rendre la tâche aussi douce que possible. Nulle difficulté n'a été suscitée et nous nous proposons, au cours des sessions qui vont suivre, de maintenir cette attitude et ce décorum.

M. ROBERT FORKE: Peut-être me sera-t-il permis d'ajouter quelques mots à ce que l'on a dit sur les services que le distingué représentant de Gaspé (l'honorable M. Lemieux) a rendus à cette Chambre. Je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre témoignage,—et j'exprime en même temps, j'en suis sûr, les sentiments de ceux qui m'entourent,—à la dignité et à la courtoisie inépuisable avec lesquelles il a rempli la charge de président. Tous ceux qui faisaient partie du dernier parlement, j'en suis persuadé, peuvent rendre témoignage à son impartialité absolue et à son parfait et invariable esprit de justice. Je n'ai pas l'intention de discuter longuement la question de l'élection d'un président permanent. Si nous avions toujours un président comme l'honorable député de Gaspé, nous aurions mauvaise grâce à ne pas le maintenir dans ses fonctions. Si l'honorable représentant de Gaspé occupe le fauteuil présidentiel pendant la législature actuelle, je suis certain que toutes les décisions rendues seront marquées au coin de la sagesse et de la justice. Nouveau venu dans le dernier parlement, la dignité du président de la Chambre m'a fort impressionné, et j'en ai conçu une grande admiration pour Son Honneur. Il me fait plaisir d'appuyer cette résolution.

M. MACLEAN (York-Sud): Etant un des plus anciens membres de la députation, je désire m'associer à ceux de mes collègues qui ont déclaré que l'ancien président de la Chambre, l'honorable représentant de Gaspé (M. Lemieux), possède à un haut degré la première qualité qui sied à un bon président, savoir, la connaissance des règles et coutumes de la Chambre. C'est un avantage pour nous tous. Mais il possède d'autres éminentes qualités qui le rendent particulièrement apte à remplir les fonctions de président. D'abord, il se soumet lui-même au règlement; il y assujettit le président de la Chambre aussi complètement que tout autre, et j'en ai vu un grand nombre à l'œuvre. Il possède aussi le sens de la justice, chose également essentielle. Il a le respect de ses fonctions et il oblige les honorables membres de cette Chambre à maintenir le décorum du parlement. Et surtout,

en matière de règlement et d'usage parlementaire, il est parfaitement en mesure de rendre ses décisions dans l'une ou l'autre de nos deux langues officielles; j'oserai même ajouter qu'il est encore mieux au courant des précédents et des usages du parlement anglais. Toutes ces qualités sont excellentes. J'ai étudié l'évolution des fonctions du président en Angleterre, et la coutume suivie là-bas est, je pense, excellente. Lorsque vous avez un bon président, conservez-le, car les bons présidents sont difficiles à trouver. Je reconnais avec mon honorable ami et chef (M. Meighen) que l'on aurait donné un meilleur exemple si la règle avait été établie dans le cas d'un président qu'auraient élu les membres du parti opposé. Je ne connais certainement personne possédant les qualités d'un bon président au même degré que l'honorable représentant de Gaspé (M. Lemieux). Je le verrais avec plaisir élu à l'unanimité, comme il le sera d'ailleurs, et bien que nous soyons ici pour discuter, nous ferons tout en notre pouvoir pour le respecter, pour respecter ses fonctions, et les droits et la dignité de cette Chambre. Et il est ferme dans ses décisions.

Récemment, un nouvel esprit s'est manifesté, l'esprit de Locarno. J'ignore un peu ce qu'est cet esprit, mais il a produit son effet en Irlande et il se manifestera, je l'espère, dans d'autres pays où les institutions britanniques sont en honneur. Nous en avons vu certains signes au cours des dernières élections. C'est déjà beaucoup. J'ignore à qui en revient le crédit, mais nous avons eu dans cette Chambre, la sagesse de demander aux présidents d'élections de ce pays de respecter leurs fonctions comme un office judiciaire et nous avons décrété qu'ils resteront en fonctions aussi longtemps qu'ils s'en acquitteront convenablement. J'aimerais voir chez nos présidents d'élections beaucoup de l'esprit qui anime le président de cette Chambre et voir adopter dans tout le pays le principe que les mêmes hommes, qu'ils soient présidents d'élections, présidents de scrutin ou commis d'élections, soient maintenus dans leurs fonctions durant bonne conduite.

(Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée unanimement et proclame l'honorable Rodolphe Lemieux, député de la division électorale de Gaspé, dûment élu président de la Chambre.)

L'honorable M. Lemieux est conduit au fauteuil présidentiel par l'honorable Ernest Lapointe et l'honorable J. A. Robb.

M. l'ORATEUR s'exprime ainsi: Madame, fellow members of the House of Commons—I beg to return my humble acknowledgments to the House for the great honour you have been pleased to confer on me by choosing me to be your Speaker. After thirty years of public service in the House of Commons it is particularly gratifying to me that I should deserve your confidence. In the discharge of my duties it will be my pride to maintain and preserve the traditions, privileges, usages and customs which, from time immemorial, have came to us from the Mother of Parliaments. I sincerely thank both sides of the House for their unanimity in selecting me as their chief officer. Let me assure the House that I shall always be inspired by that inscription that I read every day from my window on the monument of that great Scotch Canadian, Alexander Mackenzie: "Duty was his law; conscience his ruler."

Madame, mes chers collègues,—J'apprécie plus que je ne saurais le dire le grand honneur que vous me faites en m'élisant à la Présidence. Après trente années de service continu à la Chambre des communes, il m'est particulièrement agréable de savoir que j'ai mérité votre confiance. Dans l'exercice de mes fonctions, j'aurai toujours à cœur de maintenir et de préserver les traditions, les privilèges, les us et coutumes qui de temps immémorial nous ont été transmis par l'*Alma Mater* des Parlements.

Je remercie les députés des deux côtés de la Chambre de leur unanimité en me choisissant comme leur président. Puissé-je m'inspirer toujours de cette inscription que je lis de ma fenêtre, sur le socle du monument de l'honorable Alexander Mackenzie, ancien premier ministre: "Le devoir était sa loi; la conscience son guide."

Encore une fois merci, mes chers collègues.

NOMINATION D'UN ADJOINT AU SERGENT D'ARMES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le sergent d'armes a, avec mon approbation, désigné M. Edouard Taschereau comme son adjoint durant la présente session du Parlement.

La séance est levée à trois heures quarante minutes.

VENDREDI, 8 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne à la Chambre lecture d'une communication qu'il a reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des délibérations du Sénat, à trois heures de l'après-

midi, aujourd'hui, pour ouvrir formellement la session du Parlement fédéral. Le major A. R. Thompson, huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

En conséquence, les membres de la Chambre se rendent en corps à la salle du Sénat.

Là, l'honorable Rodolphe Lemieux, Orateur, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, malgré mon insuffisance à remplir les importantes fonctions qui me sont assignées. Si, dans l'accomplissement de ces fonctions, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute en soit imputée à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur.

L'honorable président du Sénat dit alors:

Monsieur l'Orateur: J'ai reçu l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous assurer qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Il plaît ensuite à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session du Parlement par le discours du trône.

Et les membres de la Chambre étant de retour.

M. l'ORATEUR: Les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, j'ai informé Son Excellence que le choix de la Chambre était tombé sur moi comme Orateur, et au nom des députés j'ai réclamé les privilèges, accordés d'ordinaire, que Son Excellence a bien voulu nous confirmer.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): La Chambre est maintenant régulièrement organisée, et vu les circonstances particulières dans lesquelles s'ouvre cette législature, circonstances qui ont nécessité cette convocation hâtive des honorables députés, le Gouvernement croit de son devoir, comme première mesure administrative, de proposer la motion suivante que je présente, appuyé par l'honorable M. Macdonald (ministre de la Défense nationale):

Que de l'avis de la Chambre, vu le résultat des élections générales récentes, le Gouvernement était justifié de conserver le pouvoir et de convoquer le Parlement; que le gouvernement a droit de retenir le pouvoir à moins d'être mis en minorité sur la question de confiance.

Je sais que cette motion va faire l'objet d'un débat et je suis disposé à la discuter aujourd'hui; mais, d'un autre côté, je ne veux prendre personne par surprise, et si la Chambre désire renvoyer l'étude de cette motion à lundi, je suis prêt à me rendre à

son désir, pourvu qu'il soit entendu qu'une décision sera prise à son sujet avant de passer à toute autre chose.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (leader de l'opposition): Monsieur le président, la façon dont un groupe d'hommes qui prétend constituer le Gouvernement a ouvert cette législature cadre bien avec la conduite tenue par ce même groupe depuis sa défaite aux dernières élections. Je ne prends pas la parole, dirai-je d'abord, pour demander grâce à ce groupe d'hommes. Je ne demanderai aucun ajournement. Je prétends, cependant, que sans avis préalable, cette motion est irrégulière.

M. FORKE: Puis-je faire observer que nous ne savons pas de quoi il s'agit?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il s'agit de fort peu de chose. Elle est rédigée comme toute motion ordinaire qui demande un avis préalable et ce prétendu Gouvernement n'a pas le droit, quels que soient les sentiments autocratiques qui animent ses membres depuis quelque temps, de la proposer sans d'abord en donner avis à cette Chambre. C'est manquer d'égards envers le Parlement, c'est lui témoigner du mépris que de donner à entendre qu'il leur est loisible d'agir ainsi. Quand je dis que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons reçu aucun avis de l'intention du Gouvernement, je fais une déclaration qui ne surprendra personne. Je suis même persuadé qu'aucun autre honorable député, sauf ceux du parti au pouvoir, n'en a eu avis. Non seulement nous de l'opposition, n'en avons pas eu avis, mais à l'ouverture de la séance, cet après-midi, on m'a remis un Ordre du jour qui ne contient pas cet avis, dans lequel il n'est aucunement fait mention de l'intention du Gouvernement de proposer cette motion. Nous sommes donc dûment informés, que le prétendu Gouvernement ne tentera pas de suivre une telle procédure et, après cela, celui qui semble diriger ou qui dirige le prétendu Gouvernement se présente ici et ose dire qu'une telle motion est régulière. Cette procédure est tout à fait nouvelle. Les circonstances sont certes sans précédent. Nous n'avons qu'à regarder en face de nous pour voir que les circonstances sont nouvelles. Mais le fait que le ministère a créé ces circonstances ne lui donne pas le droit de créer un précédent dans cette Chambre. Conséquemment, faisant d'abord appel au règlement, je prétends que le Gouvernement n'a pas le droit de suivre cette ligne de conduite.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne dirai rien du ton de supériorité qu'a pris mon très honorable ami. Quant à la question de

règlement, le Parlement a été convoqué expressément pour décider le point que soulève cette motion, pour décider, étant donné la force numérique des divers partis et groupes à la suite des dernières élections, qui doit constituer l'exécutif et administrer les affaires du pays. Nous profitons de la première occasion pour soumettre cette question aux juges, aux membres de cette Chambre. Mon honorable ami ne compte que pour un dans le Parlement, tout comme moi. Nous sommes tous égaux ici, et il appartient aux membres de cette Chambre et non au cabinet de décider qui doit former l'exécutif, le conseil administratif, le Gouvernement du Canada aujourd'hui. Puisque c'est en vue du règlement de cette question que le Parlement a été convoqué, pendant que l'on nous accusait d'être des usurpateurs sans autorité. . .

Quelques VOIX: Oui, oui.

L'hon. M. LAPOINTE: Alors pourquoi mon honorable ami s'oppose-t-il à ce que cette question soit réglée?

M. WILSON (Wentworth): Le peuple l'a réglée.

L'hon. M. LAPOINTE: Oui, le peuple tel qu'il est représenté au Parlement, et non le peuple de telle ou telle province. Le peuple de toutes les provinces du Dominion, représenté par les députés qu'il a élus, c'est là le tribunal. Il était matériellement impossible de donner un avis quelconque avant la présentation de la motion. Le Parlement ne s'est réuni qu'hier. (*Exclamations.*)

Qui proteste? Pouvait-on légalement donner avis avant la convocation du Parlement? Quelqu'un prétend-il que cela était possible? De toute évidence, il était impossible de donner un tel avis. D'après notre règlement et conformément à la tradition, le Parlement a le droit de proclamer son habileté à traiter de toute importante question d'intérêt général avant de passer à l'étude de l'adresse en réponse au discours du trône. Afin de sauvegarder cette prérogative, l'on présente habituellement, aussitôt après la convocation du Parlement, un bill pour la forme sur la prestation du serment politique. Le but de cette mesure est simplement de sauvegarder le droit qu'a la Chambre des communes de considérer toute question importante avant de passer à l'étude de l'adresse en réponse au discours du trône. Dans le cas actuel, la principale question d'intérêt général qui se pose est de décider qui, d'après le résultat du scrutin du 29 octobre dernier, constituera l'exécutif du Parlement et assumera l'administration de la chose publique. Telle est la première question à régler et elle fait le sujet de cette motion.

M. ROBERT FORKE: Ce projet de résolution est d'une extrême importance et il exige, à mon sens, l'attention sérieuse de tous les députés. La décision que l'on prendra à son sujet aura une grande portée et un effet considérable sur les délibérations futures de la Chambre. Il me semble que l'on a raison de prétendre qu'il faut la considérer comme avis de motion comportant le renvoi à lundi de l'examen approfondie de la question, qui sera alors possible. Les membres de mon groupe voudront sans doute qu'on leur laisse le temps d'étudier la question afin d'arriver à une conclusion sensée avant de se prononcer.

L'hon. M. BENNETT: La Chambre a présentement à étudier une question d'ordre; il s'agi de savoir si la motion que vient de présenter le ministre de la Justice (M. Lapointe) peut l'être sans avis préalable. Il est évident, si l'on s'en rapporte à nos coutumes parlementaires, qu'elle ne peut pas être présentée sans avis. Je crois que les auteurs s'expriment clairement sur ce point. Mais, quant à la question soulevée par mon honorable collègue, c'est-à-dire la manière dont on peut connaître le sentiment de la Chambre, il n'a pas oublié sans doute que, en 1868—je parle sans notes et je puis me tromper sur les dates—Disraéli se démit avant de se présenter devant la Chambre; et plus tard le gouvernement de lord Salisbury posant la question de confiance à la Chambre, fut défait par quarante voix de majorité. Cette défaite ne fut pas provoquée par une motion de fond mais se produisit à la suite d'un amendement proposé à l'adresse en réponse au discours du trône. L'on se rappellera peut-être que, lors de la défaite du gouvernement Baldwin il n'y a pas longtemps, il ne tenta point de parer le coup par la simple proposition d'un ordre du jour de confiance. Dans cette Chambre se trouvaient trois groupes: les libéraux, les conservateurs et les travaillistes; M. Baldwin se présenta devant le Parlement avec son discours du trône et le sort du gouvernement fut mis en jeu par un amendement proposé par M. Clynes, dans lequel ce dernier demandait à la Chambre de déclarer que le gouvernement avait perdu la confiance du Parlement. Telle est la manière dont fut mis en jeu le sort du gouvernement britannique; et j'ose dire, parlant sans notes, que l'on n'a jamais vu dans notre histoire parlementaire que la question de confiance ait été posée formellement par un gouvernement qui entendait agir comme tel avant que la Chambre ait elle-même affirmé son sentiment. La seule marche à suivre qu'autorise notre règlement est, à mon avis, celle dont j'ai parlé; le Gouvernement propose l'adresse en réponse au discours du trône et, s'il se manifeste de l'opposition, le groupe adverse

propose un amendement. Telle est la manière de défendre l'attitude du Gouvernement. Quand le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) en appelle au règlement, prétendant que, faute d'avis, la motion est antiréglementaire, il a, selon moi, parfaitement raison. La question est fort simple, car le règlement indique clairement que la Chambre ne discutera une motion de cet ordre qu'après avis préalable, afin que tous les membres de ce tribunal puissent se rendre exactement compte de ce qu'ils ont à décider. C'est pourquoi il est nécessaire de donner un avis. Comme on ne l'a pas fait dans le cas actuel, il est clair que l'on ne s'est pas conformé aux règles de la Chambre; et, cela étant, la motion est antiréglementaire. Telle est la question actuellement à l'étude.

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Mon honorable ami de Calgary-Ouest (M. Bennett) a fort bien remarqué que la seule question à l'étude est la question relative au règlement, soulevée par le très hon. chef de l'opposition (M. Meighen). Il est singulier qu'au moment du départ des honorables députés pour se rendre auprès de Son Excellence le très honorable député ait remis à mon honorable ami qui dirige la Chambre présentement (M. Lapointe) le texte d'une résolution qu'il avait le dessein de proposer, résolution qui n'est rien autre chose que le contrepied de la motion qui vient d'être proposée. Il est évident que mon très honorable ami se figurait bien que l'omission de cet avis ne le mettrait pas en contravention avec le règlement.

Quelques DEPUTES: Non.

L'hon. M. MACDONALD: Alors quelle intention avait-il en remettant cette copie de résolution au ministre de la Justice? Mon honorable ami faisait remarquer hier qu'il n'existait pas de gouvernement. Eh! bien, c'est comme gouvernement que nous voulons savoir si nous avons ou non la confiance de la Chambre; et grâce au privilège qu'on a l'habitude d'exercer quand un projet de loi est présenté pour la forme avant la prise en considération du discours du trône, nous avons le droit de saisir la Chambre de cette motion. Je prétends donc que, dans les circonstances, cette motion est conforme au règlement et qu'elle peut être présentée sans avis.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas l'appel au règlement qui m'intéresse, car nul n'oserait sérieusement prétendre qu'il ne soit bien fondé. Je veux seulement relever les propos de celui qui a été jusqu'ici ministre de la Défense au sujet d'un avis que j'ai donné, immédiatement après trois heures, au chef du groupe qui me fait face (l'hon. M. Lapointe). Je ne doute pas que la Chambre ne sache faire la distinction entre ma manière d'agir et celle du Gouvernement. Pendant l'intervalle écoulé entre trois heures et la visite des députés au Sénat, j'ai remis au leader du parti ministériel dans cette Chambre avis de l'amendement que j'avais l'intention de proposer. Le premier paragraphe s'énonce comme suit:

La proposition suivante sera présentée par M. Meighen à la première occasion favorable.

Vous voudrez bien remarquer que j'ai dit "à la première occasion favorable". Comment pourrait-on s'exprimer autrement? Connaissant ceux qui siègent en face de nous comment aurions-nous pu savoir ce qu'ils allaient faire? Ils ont voulu, aujourd'hui faire fi des règles du parlement, tout comme, depuis plus de deux mois, ils ont voulu faire fi de l'opinion publique. J'inscris maintenant aux *Débats* l'amendement dont ils ont reçu l'avis depuis environ une heure, et cela simplement à titre de renseignement. La Chambre remarquera que je ne propose pas mon amendement maintenant; je m'en tiens à mon appel au règlement.

Il est proposé par M. Meighen,

Appuyé par M.

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:

Lors des dernières élections générales, les candidats soutenus par ceux qui étaient dans le temps les conseillers de Son Excellence et à la demande desquels l'appel au peuple avait été décrété, furent défaits en très grand nombre;

Que neuf ministres de la couronne, y compris le premier ministre, furent rejetés par le suffrage populaire, et n'ont pas de siège au Parlement;

Que le parti représenté dans le dernier parlement par l'opposition de Sa Majesté l'emporta aux élections susdites par une forte majorité et, de tous les partis dans cette Chambre, compte le plus grand nombre d'adhérents;

Que ceux qui se donnent maintenant comme les conseillers de Son Excellence n'ont parmi eux aucun premier ministre ayant un siège dans l'une ou l'autre des Chambres du Parlement et ne sauraient dès lors remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement que l'on désigne d'ordinaire le Gouvernement, ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence; et leur tentative de se maintenir au pouvoir est en violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

Si le Gouvernement s'en fut tenu à la marche suivie il y a quatre ans à l'ouverture de la dernière législature, et s'il m'eut donné avis par écrit de ce qu'il comptait faire aujourd'hui, j'aurais proposé cet amendement à l'étape désignée sous le numéro 6 à l'Ordre du jour préliminaire que m'ont fait remettre les autorités de la Chambre.

L'hon. M. MACDONALD: Ce n'est pas du tout la même chose.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si le Gouvernement avait eu quelque autre proposition à faire, il en eût donné avis aux autorités de la Chambre. Il semble que le Gouvernement ait trompé ces fonctionnaires comme il a trompé la Chambre. Cet article du feuilleton, qui vient immédiatement après le rapport du discours de Son Excellence, s'énonce comme suit:

Le leader de la Chambre propose de fixer un certain jour pour la délibération du discours du trône et que le débat ait priorité sur toutes les autres mesures.

Le Gouvernement n'avait donc pas lieu d'appréhender qu'on laisserait bien longtemps son sort en suspens sans qu'il s'élevât des voix pour protester.

L'hon. H. H. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je désire relever une question posée par mon honorable ami qui s'est attribué le rôle de leader de la Chambre. Il a demandé: "Comment aurait-on pu donner avis?" Avant que votre Honneur rende sa décision je désire lui faire remarquer comment, selon moi, cet avis aurait pu être donné. L'article 40 du règlement porte:

Il doit être donné un avis de deux jours d'une motion à l'effet d'obtenir permission de présenter un bill, de proposer une résolution ou une adresse,

Et ainsi de suite. Ce matin, j'ai reçu dans mon casier postal, comme d'habitude, un exemplaire du premier fascicule des Procès-Verbaux de la Chambre des Communes du Canada, en date du 7 janvier 1926. Ce document, rapport officiel de la Chambre, et dans lequel pareil avis devrait figurer, comme l'apprendront ces semaines-ci les honorables députés qui n'ont pas encore eu le privilège de siéger dans cette enceinte,—donne un exposé complet de la séance d'hier, la liste des députés élus, chose tout à fait dans les règles; aussi, une déclaration du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général et quelques déclarations du directeur général des élections, ainsi que la déclaration de Votre Honneur, lue hier.

Or, avant l'ajournement d'hier, proposé en bonne et due forme,—l'honorable député (M. Lapointe) avait amplement le temps de prévenir la Chambre qu'il entendait déposer aujourd'hui une certaine motion. L'honorable député y trouve matière à rire, il est pourtant très au fait des bons usages parlementaires, des égards que l'on doit avoir les uns pour les autres. Sa conduite n'est pas simplement un manque de courtoisie, c'est aussi une violation du règlement de la Chambre. Il pouvait remettre hier sa motion aux fonctionnaires de la Chambre avant que l'Orateur prît son fauteuil et avant de proposer l'ajournement. Alos, sa motion eût paru au procès-verbal et sa discussion aujourd'hui eût été régulière.

L'hon. M. LAPOINTE: Pas aujourd'hui.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami dit: "pas aujourd'hui". Cette interruption nous dévoile pourquoi il n'a pas donné l'avis, hier. Pour quelle raison? Il n'aurait pu présenter cette motion aujourd'hui. Voilà la raison. Mon honorable ami dit en effet: je ferai fi des règlements de la Chambre, j'en ferai tout à fait litière et je déposerai cette motion demain et le tour sera joué.

Monsieur l'Orateur, à l'appui de ce que je viens de dire, je citerai une déclaration reproduite dans les journaux et tombée des lèvres de William Lyon Mackenzie King, qui se prétend encore le premier ministre du pays, mais ne l'est pas selon la constitution. Bien qu'il ne fasse même pas partie de la députation, il s'exprime ainsi dans les journaux de ce matin:

Lecture faite du discours du trône, le Gouvernement entend exercer ses pouvoirs normaux à moins que l'opposition ne conteste son autorité sur-le-champ.

Je m'interromps pour déclarer que nous ne faisons aucune objection à ce que le groupe de nos honorables vis-à-vis qui s'arroge le droit de diriger cette Chambre comme Gouvernement, cherche à se maintenir, mais, suivant la parole de mon très honorable chef (M. Meighen), nous poserons la question de confiance à la première occasion. Or ce groupe procède autrement.

En cas de conflit, le sort du Gouvernement sera décidé par la majorité de la Chambre.

Le premier ministre, M. King, a déclaré hier soir qu'il ne regardera pas l'élection de l'Orateur comme un vote de confiance. Le choix de l'Orateur, est une prérogative parlementaire et n'implique pas nécessairement que le Gouvernement a l'approbation des Communes.

D'autre part, il a clairement indiqué que le Gouvernement entend assumer la plénitude de ses pouvoirs après la lecture du discours du trône. La lecture de ce discours du trône implique cette reprise du pouvoir, a-t-il dit...

Veuillez noter le fait, monsieur l'Orateur et honorables collègues.

La lecture du discours du trône implique cette reprise du pouvoir, a-t-il dit. L'opposition peut à son gré défier le Gouvernement si elle le désire, sans quoi le Gouvernement fonctionne normalement.

Depuis les élections, le Gouvernement s'est abstenu de faire des nominations et, par conséquent, il y a plusieurs vacances à remplir. La déclaration ci-dessus indique cependant que, si son autorité n'est pas immédiatement défiée, le Gouvernement fera les nominations jugées nécessaires.

L'hon. M. CANNON: De quel journal mon ami prend-il ces extraits?

L'hon. M. STEVENS: Vous les trouverez dans tous les journaux.

L'hon. M. CANNON: Quel est le nom du journal cité?

L'hon. M. STEVENS: Je cite l'*Ottawa Citizen*.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Votre journal.

L'hon. M. CANNON: Si j'ai bien compris mon honorable ami, à son dire, c'est une déclaration du premier ministre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: En effet.

L'hon. M. STEVENS: J'ai eu soin de dire en commençant la lecture de cette déclaration, qu'elle était tombée des lèvres de M. William Lyon Mackenzie King.

M. PARENT: Qu'en savez-vous?

L'hon. M. STEVENS: Je le sais, et cette déclaration est tombée aussi directement de ses lèvres que s'il l'avait prononcée en cette Chambre. L'on y voit son intention de procéder aux nominations aussitôt la lecture du discours du trône faite.

Voici le point, monsieur l'Orateur; donnera-t-on à ce Parlement l'occasion de déterminer raisonnablement et constitutionnellement si le groupe de personnes qui a usurpé le droit de gouverner constitue ou non, au point de vue constitutionnel, un gouvernement? D'accord avec mon honorable leader, je répète que cette motion n'est pas seulement contraire au règlement mais qu'elle constitue une insulte à l'égard du Parlement; contraire au règlement parce que l'honorable député a eu l'occasion d'en donner avis. La motion eût dû être inscrite aux procès-verbaux et alors la discussion eût été régulière après l'expiration du délai nécessaire, savoir, lundi prochain. J'appuie l'objection présentée par mon très honorable leader: cette motion est manifestement irrégulière et elle ne peut être discutée aujourd'hui.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami a parlé deux ou trois fois, l'on me permettra peut-être d'ajouter un mot.

M. l'ORATEUR: De consentement unanime.

L'hon. M. LAPOINTE: Merci, monsieur l'Orateur. Je ne m'explique pas tant de mauvaise humeur.

L'hon. M. STEVENS: Si mon honorable ami avait pu voir l'expression sur sa figure il y a un instant!

L'hon. M. LAPOINTE: Vu la situation résultant des élections générales, j'ai proposé que le Gouvernement était fondé à rester en fonction et à convoquer le Parlement et même à exercer le pouvoir jusqu'à ce qu'il soit défait par un vote de cette Chambre. Mon très honorable ami le chef de l'opposition, a donné lecture de l'amendement qu'il entend proposer, amendement qui nie tout simplement la motion que j'ai déposée devant la Chambre.

[L'hon. M. Stevens.]

Nous prétendons que nous étions justifiés de demeurer en fonction, de convoquer le Parlement et de l'inviter à déclarer quel exécutif il veut avoir. Le très honorable chef de l'opposition soutient le contraire. Les arguments qu'il invoque lui serviront à l'encontre de notre proposition, et pourquoi cette objection? Mes honorables amis de la gauche veulent apparemment demander à la Chambre de décider le même point, dès lors pourquoi ne veulent-ils pas que nous le demandions nous-mêmes?

Le très hon. M. MEIGHEN: Discutez la question d'ordre.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami ne discutait pas la question d'ordre lorsqu'il lisait son amendement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je complétais l'argument.

L'hon. M. LAPOINTE. Le règlement est chose excellente mais la courtoisie est également de mise dans la discussion.

Vous savez parfaitement, monsieur l'Orateur, comment ces choses-là se préparent. Vous savez que l'ordre du jour communiqué à mon très honorable ami ainsi qu'à moi-même n'est pas le fait du Gouvernement. Nous ne sommes certainement pas tenus de suivre l'ordre indiqué par un fonctionnaire de la Chambre.

Quant aux remarques de mon honorable ami le député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens), je concède que nous eussions probablement donné les deux jours d'avis si la chose eût été possible, mais, je l'ai déjà dit, nous ne le pouvions pas, vu notre intention de saisir la Chambre de cette question aujourd'hui. Cette motion pose la question même que le Parlement est appelé à résoudre actuellement, et mon très honorable ami le chef de l'opposition, qui prétend qu'il était nécessaire d'en donner avis, sait parfaitement que le bill concernant la prestation de serment se dépose sans avis préalable. Il est de tradition que le Parlement a le droit de s'occuper d'une affaire d'intérêt général avant de disposer de l'adresse, et c'est ce que nous faisons maintenant.

M. BOURASSA (Labelle): A titre d'ingénu, éloigné depuis dix-huit ans de l'arène parlementaire et des discussions subtiles que provoque l'appel au règlement, je me hasarde, monsieur l'Orateur, à me joindre à l'honorable député de Brandon (M. Forke) pour demander le renvoi de toute cette discussion à lundi. Cela nous permettra de revenir au bon sens, —je parle pour ceux qui s'en sont écartés,— et quant à ceux qui en sont dépourvus, ils seront mieux à même d'en acquérir, et sur-

tout, monsieur l'Orateur, cela vous permettra de mûrir votre décision.

J'ai beaucoup de respect pour les formalités, pourvu, naturellement qu'elles soient utiles; de même pour les précédents, pourvu encore qu'ils ne conduisent pas au ridicule; et aussi pour les traditions et la courtoisie, pourvu toujours qu'elles mènent à quelque chose de pratique. Mais je crois que l'impression s'est répandue un peu partout dans le pays, que le Parlement,—je ne parle d'aucun parti ni d'aucune session en particulier,—a dépensé en pure perte beaucoup de temps et d'intelligence, ou quelque chose d'approchant. Je crois, avec le ministre de la Justice (M. Lapointe) que le pays n'est pas moins impatient que lui, bien que pour des motifs quelque peu différents peut-être, de savoir qui dirigera l'administration de la chose publique. Le Canada désire que la situation soit tirée au clair. D'autre part, toutefois, c'est une question grave en elle-même, et surtout grosse de conséquences, qu'elle soit réglée ou non comme motion d'ordre,—à mon sens, c'est l'aspect le moins important,—il importe qu'elle soit décidée avec calme et après mûre réflexion.

D'autre part, il est important de connaître qui va diriger le nouveau Parlement. Les deux groupes ont mes sympathies. Lorsque je suis arrivé à la Chambre pour prendre mon modeste siège, j'ai rencontré deux de mes anciens amis divisés d'allégeance politique; je les ai priés de transmettre le même message à leurs chefs respectifs—de leur offrir mes plus sincères et amicales félicitations et leur assurer que je me sentais beaucoup plus heureux qu'ils ne le sont sans doute dans leur situation actuelle. Afin que chacun de nous, tant à titre de particuliers que de membres d'un parti désireux ou non d'arriver au pouvoir, ait le temps de réfléchir sur les conséquences de cette motion et que vous soyez, monsieur l'Orateur, en mesure de déterminer l'effet qu'elle peut avoir sur l'ordre de nos délibérations il y aurait lieu de renvoyer à lundi la suite de ce débat. La position d'aucun des partis n'en serait compromise et les membres de l'opposition auraient tout le loisir voulu de résumer leurs arguments et braquer leurs batteries contre le Gouvernement dont l'attitude actuelle invite fortement à l'attaque. Ce n'est pas tout: les survivants du ministère et leurs partisans auraient tout le temps nécessaire de songer s'il est de leur intérêt de brusquer une décision de la Chambre ou d'attendre tout simplement que la députation manifeste son opinion d'elle-même. Quoi qu'il en soit, c'est une question que je laisse à leur sagesse et à leur intelligence. Dans les circonstances, à titre d'humble membre de cette Chambre, qui heureusement constitue par lui-même tout son parti, je propose, si j'ai un collègue pour m'appuyer:

Que le débat, tant sur la question d'ordre que sur le fond de la motion, soit renvoyé à lundi.

M. l'ORATEUR: Il est proposé par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) appuyé par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill:

Que le débat soit renvoyé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vous ferai respectueusement observer, monsieur l'Orateur, que le débat sur une question de règlement ne peut être remis à plus tard.

M. l'ORATEUR: La question de règlement n'est qu'incidente à la motion dont est saisie la Chambre. Je me suis donc demandé si je ne devrais par retarder ma décision au sujet de la question d'ordre. Il me semble que la motion de l'honorable député de Labelle est parfaitement réglementaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis d'avis que cette motion n'est pas débattable. En conséquence, aucune discussion ne peut être remise à plus tard. Tout de même je conviens que Votre Honneur peut, si Votre Honneur le désire, demander le temps d'étudier cette question d'ordre qui est indépendante des autres. Nul débat ne peut être renvoyé à plus tard tant que la question d'ordre n'a pas été décidée.

M. l'ORATEUR: Qu'il s'agisse de la question d'ordre ou de la motion d'ajournement, c'est à la Chambre à décider. S'il me fallait rendre ma décision sur-le-champ, je serais, je l'avoue, pris quelque peu à l'improviste. Je préférerais de beaucoup attendre à lundi pour me prononcer.

L'hon. M. LAPOINTE: Si monsieur l'Orateur a l'intention de remettre sa décision à lundi, mon honorable ami de Labelle ne s'opposera peut-être pas à ce que je propose le renvoi du débat.

M. BOURASSA: Nullement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vois maintenant où cela nous mène, et j'insiste le plus fermement possible pour qu'on me donne raison. Il est indiscutable que la délibération d'une question d'ordre est un débat mais elle ne peut être remise à plus tard qu'à la demande de monsieur l'Orateur; jamais un simple député ne peut proposer de la renvoyer. Il n'y a aucun autre débat en cours dont un honorable député peut proposer le renvoi. C'est le point sur lequel j'insiste. J'acquiescerais volontiers au désir de monsieur l'Orateur de renvoyer la discussion du débat sur la question d'ordre mais non pas à la demande d'aucun membre en particulier.

M. l'ORATEUR: Malgré toute la déférence que j'ai pour l'opinion du très honorable leader de l'opposition, je maintiens que la motion de l'honorable député de Labelle est réglementaire. L'honorable député a proposé le renvoi d'un débat provoqué par la motion de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). Voilà ma décision et la Chambre peut en appeler si elle le désire.

L'hon. J. W. EDWARDS: Dois-je comprendre, monsieur l'Orateur, que vous êtes d'avis que n'importe quel membre de la Chambre peut décider pour vous si une résolution est réglementaire ou non, vu que c'est le sens de la prétendue motion de mon collègue de Labelle. J'ai toujours compris que la pratique de cette Chambre veut que l'Orateur ait le droit de se prononcer et, afin de lui donner le temps de vérifier, il est libre de différer de rendre sa décision sur n'importe quelle question d'ordre. Cependant, c'est la première fois, que je sache, qu'une motion d'ajournement du débat se greffe sur une motion d'ordre.

M. l'ORATEUR: Je ferai observer ici qu'une motion d'ajournement ne saurait être débattue. Mais, à l'ouverture de la session comme maint honorable député n'est pas encore parfaitement rompu à l'observance du règlement, il faut bien accorder une certaine latitude. J'ai suggéré la meilleure solution, à mon sens. La motion proposée a donné lieu à une objection de la part du très honorable chef de l'opposition. D'autres honorables membres n'ont pas été aussi au point sur la question d'ordre que mon très honorable ami et l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett). L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) suggère, d'autre part, que vu l'importante de la question, le débat devrait être ajourné à lundi. Je dois le confesser, si l'on avait insisté pour obtenir ma décision, j'aurais demandé, non pas pour des motifs personnels mais par déférence pour la Chambre, de remettre ma décision à lundi. Le très honorable chef de l'opposition a allégué qu'il ne saurait y avoir de renvoi d'un débat soulevé sur une question d'ordre; mais il me faut aussi rendre une décision sur la question d'ordre qui se greffe sur la motion principale.

Le très hon. M. MEIGHEN: Votre Honneur n'a pas bien saisi la portée de mes remarques. Je n'ai jamais donné à entendre qu'une motion ayant été proposée, bien qu'à contretemps cela oblige Votre Honneur à rendre une décision immédiatement. Nullement. Votre Honneur a le droit de différer de rendre décision jusqu'à lundi, mais seul vous avez le droit d'ajourner la discussion sur une question d'ordre; nul honorable député ne saurait le faire. Du moment que Votre Honneur renvoie la suite du débat de de son propre mouvement, je n'ai plus de sujet de me plaindre.

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Ai-je le droit de faire observer, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami de Labelle a proposé l'ajournement du débat même sur la motion principale. Il en était à la discussion de la question d'ordre. Or, j'avais la parole pour débattre la motion principale et j'avais certaines observations à faire. Puisqu'on propose l'ajournement du débat, j'ai le droit de faire ces remarques. Je suis tout disposé à me conformer aux vues de mes collègues à cet égard.

M. l'ORATEUR: Afin que j'aie le temps de préparer ma décision sur la question d'ordre, je demande à l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) de retirer sa motion, car je désire attendre à lundi pour me prononcer. Plaît-il à la Chambre que l'honorable député ait la permission de retirer sa motion?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'y a pas de motion.

(La motion est retirée.)

DEPOT DU DISCOURS DU TRONE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à cette Chambre que les députés s'étant rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des délibérations du Sénat, il a plu à Son Excellence de donner devant les chambres réunies lecture d'un discours dont, pour éviter toute méprise, je me suis procuré le texte conçu ainsi qu'il suit:

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous entreprenez les importants devoirs de la première session du quinzième parlement du Canada.

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a été éprouvé par la mort de la reine Alexandra. La mémoire de la reine-mère sera toujours conservée avec affection par tout le Dominion. Une résolution sera proposée aussitôt que possible afin d'offrir à Sa Majesté le Roi et aux membres de la famille royale les condoléances du parlement et du peuple canadien.

Le Canada a été particulièrement honoré par le choix de l'un de ses ministres à la présidence de la Sixième Assemblée de la Société des Nations.

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable. Toutes nos industries manufacturières, d'un bout à l'autre du Dominion, se sont développées à un degré inconnu depuis plusieurs années. L'augmentation de plus en plus ferme des gains de nos chemins de fer est une preuve nouvelle du progrès de nos diverses industries.

Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du gouvernement et par la diminution des dépenses et des taxes qui a été pratiquée de temps à autre. Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possible d'importantes réductions d'impôts. Rien ne sera négligé pour diminuer davantage les frais de l'administration. C'est dans ce but que certains ministères seront fusionnés et les départements seront mieux coordonnés.

Nos revenus proviennent des impôts occasionnés par la guerre ainsi que d'autres sources. Afin de permettre au peuple du Dominion d'avoir une connaissance exacte de nos sources de revenu et de la manière dont ceux-ci sont dépensés, un état de compte sera publié périodiquement sous une forme simplifiée.

Vu l'amélioration de la situation, le Gouvernement a formulé et mis en vigueur une vigoureuse politique d'immigration. Mes ministres désirent qu'il soit connu que le Dominion accueillera avec faveur les colons des classes que pourra absorber notre population. Les règlements ont été de beaucoup rendus plus faciles. les taux de passage ont été réduits et une attention plus suivie est maintenant donnée aux immigrants pendant leur voyage et au début de leur établissement. Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

Un pacte a été conclu entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer pour faciliter leur coopération dans le travail de l'immigration sur les Iles Britanniques et le continent européen. Un traité qui a déjà eu l'effet de stimuler l'immigration du Royaume-Uni a été passé avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Alors qu'il est très important d'attirer de nouveaux colons, il l'est peut-être encore plus d'aider, en réduisant le coût de la production agricole, ceux qui sont déjà établis dans le Dominion. A cette fin, une mesure sera introduite pour faciliter les crédits ruraux.

Mes ministres sont d'opinion qu'une augmentation générale du tarif douanier nuirait à la prospérité continue du pays et à l'unité nationale. D'après eux cette taxation devrait porter aussi légèrement que possible sur les denrées nécessaires, l'agriculture et les autres industries fondamentales. Ils croient qu'afin de développer nos industries rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif; que ceux-ci ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport préparé par un bureau possédant les qualifications requises et les pouvoirs d'aviser le ministère. Une Commission Consultative du tarif sera donc nommée bientôt. Elle devra faire une étude scientifique du tarif douanier, des revenus qui en découlent et de l'effet qu'il produit sur l'agriculture et les autres industries.

La valeur du marché domestique canadien ne peut être contestée, mais il faut aussi reconnaître l'importance d'avoir des débouchés pour nos produits dans les pays étrangers. Notre commerce avec l'Empire doit surtout être encouragé par tous les moyens compatibles avec notre bien-être national. Un traité de commerce a donc été conclu avec les Bermudes, les Indes Occidentales, la Guyane et le Honduras Britannique et vous serez invités à lui donner votre approbation.

Poursuivant la politique arrêtée de l'Administration tendant à encourager le commerce des ports canadiens, la Commission des Chemins de fer a reçu instruction d'ajouter à l'enquête générale sur les taux de transport l'examen spécial des causes de la déviation du trafic des grains et autres produits vers les ports étrangers, et de faire ce qui, d'après la loi des chemins de fer lui paraîtra le plus efficace afin d'effectuer l'utilisation des ports du Canada pour le commerce canadien.

Mon gouvernement se propose d'introduire les propositions nécessaires pour parachever immédiatement le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces Maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

Parmi les mesures qui seront soumises à votre attention, il y aura un projet de loi pour octroyer à la province d'Alberta ses ressources naturelles et certains amendements à la loi électorale.

Membres de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'année dernière et les crédits du prochain exercice financier vous seront soumis.

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Par l'adoption de la politique et des mesures auxquelles je viens de toucher, de sincères efforts ont été faits pour tenir compte des diverses conditions et intérêts du Dominion, afin de promouvoir la bonne entente et un meilleur esprit de coopération entre tous les éléments qui constituent notre pays. Nous croyons que ces projets qui, dans leur ensemble, constituent un programme de progrès national, assureront notre but commun d'un Canada prospère et uni.

Que la Providence guide et bénisse vos délibérations dans l'étude de ces projets et dans l'accomplissement de vos autres devoirs publics.

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Je propose, appuyé par l'honorable M. Macdonald que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait précédence sur toutes les autres mesures, sauf les avis de motions du Gouvernement et la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Afin que personne ne soit pris à l'improviste, je dirai que, d'après les fonctionnaires de la Chambre, la motion que j'ai présentée figurera comme avis de motion du Gouvernement, lundi prochain.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Comme la Chambre et M. l'Orateur en sont déjà informés, j'ai une proposition à faire en amendement à cette motion. Nous devons nous féliciter de ce que nos délibérations aient enfin repris leur cours régulier et de ce que ces efforts maladroits et abortifs pour entraîner la Chambre dans une autre voie aient échoué. L'amendement que j'ai l'intention de proposer est celui dont j'ai donné lecture à la Chambre après que l'honorable député—j'allais dire de Pictou

—d'Antigonish-Guysborough (M. Macdonald) y eut fait allusion. Je suis prêt à discuter la motion dès maintenant ou bien à en ajourner le débat au gré de mes honorables collègues d'en face.

L'hon. M. LAPOINTE: La question d'ordre qu'on soulèvera au sujet de cette motion devra subir, je pense, le même sort que la motion précédente. Je prétends que cette motion-ci n'est pas autre chose que la négation de celle qui a été déjà présentée, mais dont la Chambre ne peut être saisie.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vous remets ma motion, monsieur l'Orateur et je garde la parole. Elle est rédigée dans les termes suivants:

Lors des dernières élections générales, les candidats soutenus par ceux qui étaient dans le temps les conseillers de Son Excellence et à la demande desquels l'appel au peuple avait été décrété, furent défaits en très grand nombre;

Que neuf ministres de la couronne, y compris le premier ministre, furent rejetés par le suffrage populaire, et n'ont pas de siège au Parlement;

Que le parti représenté dans la dernière Chambre par l'opposition de Sa Majesté l'emporta aux élections susdites par une forte majorité et, de tous les partis dans cette Chambre, compte le plus grand nombre d'adhérents;

Que ceux qui se donnent maintenant comme les conseillers de Son Excellence n'ont parmi eux aucun premier ministre ayant un siège dans l'une ou l'autre des Chambres du Parlement et ne sauraient dès lors remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement que l'on désigne d'ordinaire le Gouvernement, ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence; et leur tentative de se maintenir au pouvoir est en violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

M. l'ORATEUR: Nous passons maintenant à la discussion de l'amendement.

L'hon. M. LAPOINTE: Je demande l'application du règlement. Cete motion n'est qu'une négation de celle qui se trouve déjà devant la Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Quelle motion?

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous prétendons, naturellement, que la motion proposée par l'honorable ministre n'en est pas une. Elle n'est pas devant la Chambre et ne saurait l'être. Comme vous avez résolu, monsieur l'Orateur, de remettre votre décision sur cette question jusqu'à lundi et tant que durera cet ajournement au sujet de la question d'ordre, la première motion est réservée. Je comprends parfaitement que Votre Honneur ne tient pas à décider la question de règlement actuellement soulevée, parce qu'elle dépend entièrement de votre décision au sujet de la motion précédente. Je suis prêt à continuer.

M. l'ORATEUR: Je ne vois aucune objection à la motion actuellement proposée en amendement et la motion principale demandant que le discours du trône ne soit pas étudié avant lundi. La motion principale est claire et un amendement à cette motion est conforme au règlement. L'autre motion à laquelle on s'oppose reviendra lundi et d'après ma décision, la Chambre saura si elle est conforme au règlement. Cet amendement n'a aucun rapport avec la première motion qui a été remise à lundi. C'est un amendement à la motion demandant la discussion de l'Adresse pour lundi.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il se peut, monsieur l'Orateur, que nous ayons goûté le spectacle plutôt ridicule que les membres de l'ancien Gouvernement nous ont donné au cours de la discussion, cet après-midi et, après tout, cela ne nous a guère coûté que deux heures de débat. Je désire maintenant continuer la discussion et, en ce faisant, de m'en tenir strictement aux termes de cet amendement, plus strictement peut-être qu'on ne le fait généralement à la Chambre. Je veux présenter un raisonnement qui, s'il est bien fondé en fait, démontrera que les premisses de l'amendement conduisent inévitablement à la conclusion figurant dans l'amendement.

Les termes de l'amendement me forcent de prouver, tout d'abord, qu'au cours des dernières élections un nombre considérable des candidats du Gouvernement d'alors ont été défaits au scrutin. Cela n'en vaut guère le temps, mais nous devons établir formellement ce que chacun sait déjà, et en convaincre la Chambre. Au cours des dernières élections, il y a eu lutte dans deux cent quarante-cinq circonscriptions, si nous comptons pour deux celles où deux députés devaient être élus. Le résultat a été—et remarquez que je ne fais aucun commentaire sur les moyens employés par les membres de l'ancien Gouvernement pour obtenir ce résultat—l'élection de 116 députés faisant partie de ce qui était alors l'opposition de la Chambre, députés appartenant au parti libéral-conservateur du Canada. Les élections ont eu aussi pour résultat l'élection de 101 membres du parti libéral, y compris plusieurs députés qui ont fait suivre le mot libéral du qualificatif "indépendant" et qui, sans doute à la faveur de cette restriction, ont recueilli un grand nombre de votes qui autrement leur auraient été refusés. Le troisième parti, comprenant ce que nous nommons les progressistes, se compose d'une vingtaine de députés et, si l'on compte ceux qui se sont présentés comme candidats ouvriers ou indépendants de toute catégorie, cela forme un groupe de vingt-huit membres. Personne ne saurait nier ces chiffres. De fait, la seule contestation qu'on puisse soulever

intéresse une division électorale de l'Alberta que j'ai accordée au parti progressiste en établissant ces chiffres, mais au sujet de laquelle les tribunaux ne se sont pas encore prononcés. Si les tribunaux décident contrairement aux prétentions des progressistes, cette division aura élu le candidat du parti conservateur à cet endroit. Donc, les faits que je viens d'avancer sont à l'abri de tout doute et de toute attaque. A leur lumière on constate que les membres appuyant l'ancien Gouvernement sont grandement en minorité dans la Chambre actuelle, minorité de quarante députés. En outre, parmi les députés qui ont été élus, non comme représentants d'un des deux grands partis historiques du pays, mais comme progressistes ou membres de quelque autre groupe, il n'y en a pas moins de dix-sept qui ont fait la lutte contre des candidats de l'ancien Gouvernement et les ont défaits. J'ai une liste de ceux qui l'ont emporté sur des candidats du ministère. Il y en avait, me semble-t-il, huit dans l'Alberta, quatre dans la Saskatchewan, quatre dans le Manitoba et un dans Québec. Certains honorables députés, élus à la suite de ces luttes, pourront, monsieur l'Orateur, vous dire, avec plus de détails que je ne saurais le faire, quelle fut la nature des attaques dont ils furent l'objet au cours de la campagne elle-même, et à quel point fut décisif le résultat du scrutin entre leurs propres candidatures et celles des candidats qui représentent le Gouvernement actuel. Si l'on ajoute aux cent seize candidats les dix-sept qui ont été mentionnés et si l'on fait abstraction, pour l'instant, de ceux qui tout en se présentant comme progressistes, n'ont pas battu des candidats ministériels, ou de ceux qui ont brigué les suffrages dans des circonscriptions délaissées par le Gouvernement, nous avons aujourd'hui, siégeant dans ce Parlement, 133 députés élus par le peuple contre des candidats de l'ancien Gouvernement. Non seulement ne saurait-on douter de l'importance de ce fait, mais sa gravité, sa signification n'échappe certainement pas à notre population. A la suite d'un verdict d'après lequel, dans cent trente-trois circonscriptions sur deux cent quarante-cinq, les candidats de l'ancien Gouvernement ont été décidément vaincus et renvoyés dans leurs foyers, et seulement cent un de ses propres candidats, sur deux cent quarante-cinq, ont été élus, un débris du ministère de la dernière Assemblée se présente devant ce Parlement et a l'audace de lui demander un vote de confiance afin de se maintenir en fonction.

Examinons maintenant le résultat au point de vue du vote populaire. Les rapports, mis à jour, établissent que les candidats du Gouvernement, et je le répète, il y en a eu, parmi eux, au moins deux qui se sont présentés comme libéraux indépendants,—ont recueilli 1,266,000 et quelques voix, et ceux du parti conservateur en ont obtenu 1,467,000. L'excédent du vote conservateur sur le nombre de voix recueillies par les candidats libéraux dépasse les 200,000 dans tout le pays.

M. BOURASSA: Le très honorable député comprend-il, dans ces chiffres, les suffrages accordés dans la province de Québec aux soi-disant candidats de Patenaude? Je tiens à assurer mon très honorable ami que je ne demande pas cela dans le but de soulever des applaudissements, mais simplement à titre de renseignement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si j'avais cru que l'honorable député entendait, par cette question, provoquer des applaudissements, je lui reconnaîtrais beaucoup de prévoyance. Si telle n'était pas son intention, alors pourquoi a-t-il fait cette question? Les candidats dont j'ai parlé étaient compris parmi les candidats conservateurs et se sont présentés en opposition immédiate contre ceux du Gouvernement. Ce dernier se trouve alors, en minorité dans le pays, par opposition aux candidats conservateurs, d'un peu plus de 200,000; et si l'on tient compte des candidats qui se sont présentés contre le Gouvernement et non pas comme conservateurs, cette minorité se trouve accrue de plusieurs vingtaines de mille. Le Gouvernement, à la vérité, a obtenu, à peu de chose près, un demi-million de suffrages de moins que l'ensemble des candidats qui ne lui étaient pas inféodés et qui pour la plupart lui étaient franchement hostiles.

Tels sont les faits indéniables et que j'ai exposés sans la moindre exagération. Je demande à l'honorable assemblée de me dire si je n'ai pas exposé en toute franchise les faits saillants et incontestables qui ont signalé les dernières élections. Nous avons dans cette Chambre un groupe d'hommes,—ils sont là qui siègent au milieu de nous,—qui viennent déclarer en plein Parlement qu'ils détiennent encore les rênes du pouvoir, bien que plusieurs membres de ce prétendu gouvernement brillent par leur absence. Non seulement se présentent-ils devant le Parlement pour en obtenir un verdict, mais avant de venir ici ils ont proclamé sur mainte tribune publique leur intention de se maintenir encore pendant quatre ans en dépit de la volonté populaire. Voilà pour la première déclaration de l'amendement, c'est-à-dire que la plupart des candidats des anciens conseillers de Sa Majesté, à la demande desquels l'élection fut décrétée et la consultation populaire eut lieu, ont été défaits aux élections. L'amendement pose ensuite que neuf ministres de la couronne, y

compris le premier ministre, ont été battus au scrutin et n'ont pas de siège au Parlement. Il serait absurde d'accaparer les instants de la Chambre pour m'arrêter longuement sur cette clause de l'amendement; les vides sur les banquettes d'en face me dispensent de longs commentaires. La moitié du cabinet a été battu, s'agit-il de la plus importante ou de la moindre? Je n'oserais me prononcer. N'empêche qu'un ministre sur deux a mordu la poussière, et que, des ministres vaincus, aucun n'occupe un siège au Parlement. Le premier ministre est du nombre des six ministres qui ont été battus dans Ontario; trois autres ont eu le même sort en dehors de cette province, et en sus de ces neuf ministres, un ministre désigné de la province du Manitoba s'aperçut que l'offre d'un portefeuille dans le ministère libéral sous la direction de M. Mackenzie King avait milité contre lui au point d'assurer sa défaite dans sa circonscription.

Troisièmement, ma motion constate que le parti qui formait dans la Chambre précédente l'opposition officielle a obtenu le plus grand nombre de suffrages et élu de même un nombre nettement supérieur de membres relativement aux autres partis. C'est un fait incontestable. En supposant que le résultat du scrutin dans la circonscription de la Rivière de la Paix demeurât ce qu'il est aujourd'hui, notre parti possède sur le parti adverse une majorité de quinze voix.

Finalement—et j'attire là-dessus l'attention de l'Assemblée—nous disons que le groupe d'hommes qui prétend parler au conseiller du Gouverneur général, n'a pas de premier ministre à sa tête siégeant dans l'une ou l'autre Chambre, et alors il n'a aucun titre à constituer ce comité parlementaire qui s'appelle le cabinet ou à parler à la Chambre par l'organe de Son Excellence, et nous disons que prétendre rester au pouvoir constitue de sa part une violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel anglais.

Avant de discuter davantage au point de vue constitutionnel la question soulevée par l'absence du premier ministre soit dans la Chambre des communes, soit au Sénat, causée par son rejet aux urnes électorales, je veux attirer l'attention de l'Assemblée sur la conclusion de l'amendement et sur son rapport avec les autres considérants qui la précèdent.

Le fait de voir un ministère soutenu dans dans cent un comtés seulement sur deux cent quarante-cinq et qui prétend garder le pouvoir est sans précédent dans ce pays. Je concède que si nos adversaires n'étaient en minorité vis-à-vis d'aucun des partis qui ont pris part aux dernières élections, il pourrait sans doute prétendre qu'ils ont un droit égal à n'importe quel autre parti minoritaire de compter sur l'apuui de groupes comme les progressiste ou les indépendants; avec l'appui de ces derniers, les ministres actuels pourraient prétendre qu'il leur sera possible de se charger du gouvernement. Il y a cependant cette réserve à faire: que le premier ministre, avant son échec aux urnes, a catégoriquement déclaré qu'il n'accepterait pas la responsabilité du pouvoir en de telles conditions, par la raison que s'il l'acceptait il devrait se borner strictement aux actes de simple administration, toucher son indemnité et se laisser vivre, dans l'impossibilité où il serait de gouverner effectivement, comme le réclament les besoins du pays dans les circonstances actuelles.

Mais laissons là le principe posé par le premier ministre La ligne de conduite suivie par le ministère aurait sa raison d'être, même après sa mise en minorité, s'il n'existait dans l'Assemblée aucun parti plus nombreux, tout aussi qualifié pour saisir le Parlement de son programme et chercher à rallier sous son drapeau tous les candidats élus se rattachant à d'autres groupes et disposés à adopter ce programme. Ni l'histoire du Canada, ni les annales parlementaires anglaises, non plus que celles d'aucun état ou province britannique ne font mention d'un gouvernement sorti des élections en minorité, élections décidées et conduites par lui-même mais qui ont donné la majorité sur lui à un autre parti, et qui cependant, ait émis la prétention à garder le pouvoir et à demander la confiance du Parlement.

J'invite donc les ministres à réfléchir un instant sur leur situation actuelle. Légalement, rien ne s'oppose à ce qu'ils se présentent devant les Chambres. Il y a cependant une objection constitutionnelle. L'usage depuis un demi-siècle a toujours fait un devoir au ministère battu de démissionner avant la rentrée, sauf dans un cas où le cabinet a dût attendre la réunion de la Chambre pour provoquer son verdict. Qu'un tel précédent arrivé il y a une trentaine d'année et vivement dénoncé dans la presse d'Angleterre soit imité par le pseudo-ministère actuel, c'est un fait qui n'est pas à l'honneur de celui-ci. Mais nos adversaires ne peuvent même pas invoquer ce soi-disant précédent pour justifier leur attitude, car les électeurs les ont classés en deuxième rang dans l'ordre des partis, endessous d'un groupe beaucoup plus fort que le leur. En de telles circonstances, jamais un chef de parti, jamais un gouvernement n'a osé attendre, avant de se démettre, la réunion du Parlement.

En tout état de cause, nous n'en sommes plus là. Nous voici rassemblés et le Gouver-

nement nous demande aujourd'hui de lui voter confiance, afin que, suivant la parole de son chef, il puisse, durant les quatre prochaines années, jouir des avantages du pouvoir, toucher son salaire de l'Etat et temporiser dans la recherche des solutions que le pays attend.

J'aborde maintenant le dernier alinéa de cet amendement afin de souligner les conséquences, au point de vue de la Constitution, du fait que le prétendu premier ministre, rejeté par les électeurs, n'a pas un siège au Parlement. Le poste de premier ministre est des plus élevés. Les attributions du premier ministre sont très étendues. Les fonctions et les devoirs du premier ministre au Parlement sont d'une importance suprême. Le premier ministre n'est pas seulement le leader de la Chambre où il siège, il est encore le porte-parole de la nation devant la couronne ou le représentant de la couronne. Il est le porte-parole, le seul porte-parole de la nation. Il est l'unique intermédiaire entre le Parlement siégeant comme tel et le représentant de la couronne.

Les attributions du premier ministre ont fait l'objet de l'étude de plus d'un auteur. M. Asquith en a traité, M. Gladstone aussi, de même que M. Low dans son dernier voyage; nombre d'autres en ont parlé aussi avec autorité, et tous conviennent que le premier ministre ne jouit pas seulement de la suprématie au Conseil, mais que son rang est unique: que lui, et lui seul, est l'intermédiaire autorisé entre le Parlement et la Couronne. Tandis que Son Honneur l'Orateur peut servir d'intermédiaire ici entre la Chambre des communes et la Couronne, le seul intermédiaire autorisé entre le Parlement collectif et la Couronne est le premier ministre, sauf lorsque les Chambres, pour des raisons d'ordre supérieur, ont recours à une adresse collective. Depuis le jour où se perfectionna notre régime de gouvernement constitutionnel, calqué sur celui de l'Angleterre, le premier ministre de la Grande-Bretagne a toujours choisi de sa seule autorité les collègues de son ministère. Depuis 1839 jusqu'aujourd'hui le premier ministre a joui exclusivement, sans le concours de la Couronne, du droit de choisir ses collègues est de présenter lesdits collègues comme étant le comité exécutif du Parlement, à condition, toutefois, qu'ils aient un siège dans l'une ou dans l'autre Chambre; et depuis ce temps le rang unique du premier ministre est définitivement établi. Le premier ministre incarne le ministère. Il personifie son ministère devant le Parlement et la Couronne et il est l'intermédiaire entre le Parlement et la Couronne. Il en découle, —et voilà le fruit de nombreuses années de développement constitutionnel, d'un développement qui a dû surmonter un grand nombre d'obstacles,—que le ministre qui porte le titre de premier ministre, pour assurer le bon fonctionnement du gouvernement dans l'enceinte du Parlement, doit être membre de l'une ou de l'autre Chambre, car le Parlement a le droit d'exiger sa présence pour exposer le programme du ministère, pour défendre ce programme et ainsi reconnaître la suprématie du Parlement. Autrement il peut être le serviteur du roi, mais il n'est pas l'agent du Parlement.

Qu'on me permette de répéter, car je tiens à être bien compris et surtout je tiens à ce que mes paroles ne soient pas citées à tort. Pour qu'un ministère puisse agir en qualité de conseiller de la Couronne et de comité du Parlement connu sous le nom de gouvernement, le premier ministre doit être membre de l'une ou de l'autre des deux Chambres. En d'autres termes, un gouvernement ne peut d'ordinaire jouer son rôle au Parlement que si le premier ministre est membre de ce Parlement. La Chambre remarquera que je n'ai pas affirmé que le Parlement lui-même ne peut pas fonctionner pour certaines fins. Je ne prétends pas que le Parlement soit dénué de tout pouvoir même lorsqu'un groupe de ministres qui s'arroge le titre de gouvernement se présente dans l'une ou l'autre Chambre sans premier ministre. Si on remonte aux premières années du dernier siècle, on trouve qu'en certaines occasions exceptionnelles le Parlement a fonctionné bien que, par accident, le premier ministre ait été privé d'un siège pendant tout le cours d'une session; mais jamais jusqu'aujourd'hui, depuis que le régime du gouvernement responsable s'est perfectionné, un gouvernement n'a cherché à s'arroger l'autorité d'un gouvernement et à jouer le rôle de gouvernement au Parlement alors que le premier ministre n'avait pas un siège dans l'une ou dans l'autre Chambre. Voilà qui est absolument vrai et je remonte à l'époque où le ministère a gagné le statut dont il jouit actuellement tant dans le Parlement britannique que dans celui du Canada, époque où le premier ministre a gagné le droit de choisir ses collègues et où a été établie la doctrine qui veut que le ministère soit représenté en la personne du premier ministre,—je parle de 1839. Même si on recule plus loin encore, jusqu'à la révolution de 1688, on n'a jamais vu un ministère cherchant à s'arroger les fonctions de gouvernement lorsque son chef, le premier ministre, n'était pas membre de l'une ou de l'autre Chambre, sauf lorsque, pendant la durée d'une législature, le premier ministre, pour une raison ou pour une autre, perdait son siège, et

alors seulement, en attendant son retour, pendant qu'il briguait les suffrages. Me sera-t-il permis de répéter, car j'y tiens absolument, que depuis 1839, date du perfectionnement du régime des ministères constitutionnels dans dans le Royaume-Uni, jamais un gouvernement n'a osé se présenter comme gouvernement devant le Parlement alors que son premier ministre n'avait de siège ni dans l'une ni dans l'autre Chambre. Et mes paroles s'appliquent non seulement à la Grande-Bretagne mais au Canada et à chacun des dominions britanniques puisque ces derniers ont obtenu le système responsable de gouvernement. Non seulement cela est vrai comme précédent historique et comme fait, mais au point de vue de la nécessité, au point de vue de la préservation de ces droits du peuple que nos ancêtres ont obtenus après de longues luttes. Si un gouvernement a le droit de fonctionner sans un premier ministre dans l'une ou l'autre Chambre, on ne peut adresser aucune question dans cette Chambre à l'intermédiaire entre le Parlement et la Couronne, on ne peut le forcer à rendre compte de ses actes, il n'est pas responsable au Parlement, et nous revenons à l'époque où le roi pouvait s'adresser directement au Parlement, et non sur l'avis de celui qui, entre tous, est responsable au Parlement et au peuple. C'est là ce que les ministres actuels, qui sans doute ont agi comme conseillers de la Couronne, se proposent de faire maintenant dans cette Chambre des Communes. On a lu un discours du trône, et l'un d'eux propose dans cette Chambre que ce discours du trône soit étudié à une certaine date. C'est là une motion du gouvernement. Maintenant je prétends que cette Chambre ne peut pas, ou du moins que cette Chambre ne doit pas, et j'emploie les deux termes sans restriction, s'occuper d'un discours du trône qui vient d'un prétendu gouvernement, par la bouche de Son Excellence, quand ce prétendu gouvernement n'a pas, dans l'une des deux Chambres, de premier ministre responsable au Parlement.

Le premier ministre écrit le discours du trône. Je ne cite pas les autorités dans ce cas; elles sont nombreuses; le premier ministre écrit le discours du trône ou en dirige la préparation. Le discours du trône est communiqué à cette Chambre par la bouche de Son Excellence. On nous demande d'étudier ce discours, et c'est un prétendu gouvernement, dont le premier ministre est absent des deux Chambres et qui ne peut siéger ni dans l'une ni dans l'autre, qui nous le demande.

Etudions, encore une fois, la situation au point de vu des précédents: Depuis la création du gouvernement constitutionnel que nous avons aujourd'hui, jamais un gouvernement n'a même prétendu gouverner comme comité du parlement autorisé à présenter un discours du trône, ou demander la prise en considération d'un discours du trône, lorsque son premier ministre n'avait pas de siège dans l'une ou l'autre Chambre. C'est la situation dans laquelle s'est placé le gouvernement actuel. Certaines gens prétendent en son nom,—j'ignore s'il osera lui-même le soutenir,—que la raison pour laquelle celui qui actuellement prétend agir comme premier ministre n'a pas même cherché un siège, c'est qu'il désirait laisser les choses dans le *statu quo* jusqu'à ce que la Chambre eût pris une décision; que, vu son désir de laisser les choses où elles en étaient, il s'est refusé un siège dans cette Chambre. Je n'ajoute pas foi à cet argument. J'ignore si on l'avancera ici même, mais je sais que, lorsque le premier ministre, se voyant à la tête d'un simple groupe en minorité après les élections,—élections décrétées à sa propre demande et tenues sous les auspices de son propre gouvernement,—décidait de se maintenir au pouvoir et de se présenter devant la Chambre, il se plaçait dans l'obligation d'invoquer cet argument. S'il avait agi comme un homme, s'il avait pris le parti constitutionnel, s'il avait accepté le verdict populaire qu'il comprenait très bien, il ne se serait jamais trouvé dans cette situation, il n'aurait pas à se présenter devant le Parlement pour en obtenir un verdict. Il se trouve maintenant à violer une règle élémentaire du Parlement en vigueur depuis près d'un siècle, une règle qui veut que le chef du gouvernement soit membre de l'une ou de l'autre Chambre, qu'il soit capable d'occuper, qu'il occupe ou soit sur le point d'occuper un siège dans l'une ou dans l'autre Chambre avant que son gouvernement tente de fonctionner, devant le Parlement.

J'en ai assez dit, je crois, pour prouver que ce prétendu gouvernement non seulement n'a pas le droit de fonctionner, que non seulement il ne constitue pas un gouvernement censé être un comité de cette Chambre, mais que toutes les mesures prises par lui dans cette Chambre sont nulles et de nul effet, que c'est une usurpation, une prétention à un pouvoir qu'il ne possède pas et que ce parlement devrait les rejeter.

Je désire maintenant souligner, très brièvement, certaines circonstances spéciales qui rendent encore plus grave la faute du prétendu gouvernement actuel. Dans quelles circonstances le dernier appel au peuple a-t-il été lancé? Les honorables députés se rappelleront que M. King, comme chef du gouvernement d'alors, déclara dans un discours prononcé à Richmond-Hill, dans la circonscription de

York-Nord, qu'un appel au peuple était nécessaire. Avant de citer ses paroles, je veux souligner de nouveau, par précaution, que relativement à la justesse de mon attitude au point de vue constitutionnel je ne compte aucunement sur telle ou telle assertion qu'aurait faites le premier ministre à Richmond-Hill ou ailleurs. Quoiqu'il dise, quel qu'ait été le motif de son appel au peuple, puisqu'il a consulté le corps électoral et qu'il se trouve non seulement défait lui-même, mais à la tête d'un groupe en minorité, aucun gouvernement n'a le droit, tant qu'il reste premier ministre, de tenter de rester en fonctions devant le Parlement.

Le caractère de cette faute, non pas dans son aspect juridique mais à d'autres points de vue, est d'autant plus inconcevable si l'on se rappelle exactement les circonstances dans lesquelles il lança son appel. Parlant à Richmond-Hill, le 6 septembre dernier, il prononça ces paroles:

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas le moindre doute que nous ne puissions compter sur l'appui que nous avons déjà reçu à la Chambre des communes durant une autre session; mais pourrons-nous faire plus? C'est la question que j'ai posée à chacun de mes collègues du gouvernement et à plusieurs députés. Je la pose maintenant à vous qui m'avez fait l'honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des communes. C'est la question que je pose aux électeurs du Canada. Suffit-il que, en tant que gouvernement, nous conservions nos fonctions, touchant notre indemnité et notre traitement de membre du gouvernement et jouissant des autres avantages du pouvoir, quand de grandes questions d'intérêt général demandent une solution urgente, et que, faute d'une majorité convenable au Parlement, il nous est impossible de traiter de manière satisfaisante?

Il ajouta ces paroles,—je cite le texte du discours qui fut donné par avance aux journaux et que sans doute le premier ministre avait préparé avec grand soin:

Je fais allusion à tous les grands problèmes d'intérêt national qui attendent une solution et que ne peut résoudre un parlement constitué comme le parlement élu en 1921 ou par aucun gouvernement qui ne peut compter sur une majorité importante à la Chambre des communes. Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit il y a un instant. En tant que gouvernement, nous pouvons garder le pouvoir. Nous pourrions, je crois, établir notre programme de chaque session de façon à disposer à la Chambre des communes d'un appui égal à celui que nous avons eu durant les quatre dernières années, mais je doute que nous puissions faire plus. Je doute si, à la veille d'une élection fédérale, nous pourrions présenter au Parlement aucun projet important de réforme sans que ses buts et ses motifs soient tout à fait mal interprétés et sans que l'on suscite des obstacles à la loi même. Nous serions réduits, tout au plus, à marquer le pas. Ce n'est pas le moment, dans l'état des affaires du pays, de temporiser; c'est le temps d'aller de l'avant.

Il énuméra ensuite certaines des questions qui exigent une solution et il prononça ces paroles:

Puis-je ajouter que, à mon sens, chacun de ces problèmes est urgent, qu'aucun des quatre ne peut être traité de façon efficace à une dernière session de législature. Ils ne peuvent être traités avec efficacité que par une Chambre des communes récemment élue par le peuple et ayant reçu du peuple le mandat de mettre sa volonté à exécution. J'ajoute qu'aucune de ces quatre questions ne peut être traitée avec efficacité par un gouvernement qui n'a pas l'appui d'une majorité considérable à la Chambre des communes. Le gouvernement par groupes multiples et le gouvernement par une minorité peuvent être inévitables dans les périodes de transition de notre histoire politique, mais aucun d'eux n'est la forme de gouvernement permettant d'opérer des réformes importantes.

Ce n'est pas seulement dans le premier discours de la campagne électorale que ces sentiments furent exprimés. Parlant à Regina le 29 septembre, juste un mois avant le scrutin, le premier ministre prononça, si l'on en croit les rapports, ces paroles:

Il est convaincu qu'un gouvernement n'ayant pas une grande majorité aux Communes ne peut gouverner le Canada, vu tous les problèmes qui s'y posent. Si le gouvernement avait eu une grande majorité, il n'aurait pas été nécessaire d'aller au peuple et les élections n'auraient pas été tenues avant 1927.

Mais tous mes honorables collègues connaissent fort bien ces paroles prononcées en plusieurs circonstances par le premier ministre d'alors. Point n'est besoin d'autres citations. A plusieurs reprises, le premier ministre dit: Cette élection est faite pour une seule raison. Nous n'avons qu'une majorité d'une voix dans la Chambre, comme il disait: une majorité "visible" d'une voix. Même alors il nous faut compter sur l'appui que nous pouvons recevoir du parti progressiste, —il s'agit ici, je conjecture, de la majorité "invisible". Nous ne pouvons pas entreprendre de résoudre les questions qui se posent au Canada en restant ainsi sous leur coupe. Comme gouvernement nous ne saurions conduire d'une manière satisfaisante les affaires du pays tant qu'il nous faudra compter sur l'appui des progressistes, dans des conditions qui, dit-il, nous ennuient, nous embarrassent et nous empêchent d'exécuter notre programme politique. A cause de ces conditions et seulement à cause de cela, il demandait une majorité décisive. Dans quelle situation se trouve-t-il maintenant? Dans quelles circonstances demande-t-il qu'on lui permette de continuer à administrer la chose publique? Où est sa majorité d'une voix? Où est la majorité visible? Elle s'est transformée en une minorité d'environ quarante. Où est maintenant la majorité invisible? Même s'il avait l'appui de tous les progressistes—et pour faire adopter ses projets, il lui faudrait l'appui de tous—cela ne luit donnerait qu'une majorité variant d'un à dix, alors que, dans la dernière législature, il avait une majorité d'un peu plus de cent. Dans les conditions où se trouvait l'ancienne Chambre, il ne pouvait gouverner; cependant, afin de permettre à

ses ministres de jouir des douceurs, du traitement, des indemnités et des avantages du pouvoir alors que le pays doit trouver la solution de graves problèmes, il se résout maintenant à marquer le pas et à ne rien faire de plus. Il se présente devant le Parlement et il demande qu'on lui permette de garder le pouvoir quand sa majorité d'une voix étant transformée en une minorité de quarante et sa majorité collective, visible ou invisible, étant passée d'environ cent vingt à un maximum de dix environ. Pour employer le langage du premier ministre, la demande que nous présente ce groupe de conseillers de la Couronne serait ainsi conçue. "Veuillez nous permettre, à nous qui reconnaissons n'avoir pu gouverner avec une majorité visible et une immense majorité invisible, de rester aux affaires bien que nous n'ayons aucune majorité dans la Chambre et alors que les conditions qui nous embarrassaient autrefois se sont décuplées. Que les honorables députés de la droite,—le peu qu'il en reste,—puissent se présenter devant le Parlement et demander une chose comme celle-là, voilà qui dénote leur convoitise des douceurs du pouvoir, des émoluments, des indemnités, du tour de bâton. "Oh!" répondent-ils, "nous avons une majorité sur tous les autres". C'est lui qui a précipité les élections, c'est lui qui les a dirigées. Nous sommes revenus à la Chambre le plus fort groupe et nous réclamons le droit de soumettre notre programme au Parlement. Nous en appelons à l'esprit de justice des honorables députés, à quelque parti qu'ils appartiennent. A qui dans cette Chambre revient le premier droit de soumettre son programme, d'énoncer sa politique et de solliciter l'appui du Parlement? Non seulement il est vrai que nous avons le groupe le plus nombreux de ce Parlement, mais surtout nous n'y venons pas comme nos adversaires, à la suite d'une campagne appuyée sur des déclarations comme celles faites par le premier ministre à Richmond-Hill et à Regina. Ne sommes-nous pas infiniment mieux partagés que les honorables députés de la droite? Je n'arrive pas à comprendre que des ministres puissent manquer à se point de respect aux traditions britanniques, j'irais jusqu'à dire manquer à ce point de respect pour eux-mêmes, comme hommes publics. Après le verdict catégorique du corps électoral à la suite de la dernière campagne, après les déclarations de leur propre chef au cours de cette campagne, comment peuvent-ils prendre sur eux de se présenter devant le Parlement et de solliciter, sérieusement, son appui. Je prie la députation d'y réfléchir. Jamais je n'ai eu la prétention d'avoir des vues conformes à celles des honorables députés du parti siégeant à ma gauche sur certaines questions d'importance vitale pour le pays. Jamais je n'ai recherché leur alliance; je ne les ai jamais adulés, jamais je n'ai voulu me maintenir au Parlement en leur représentant que mes principes étaient conformes aux leurs, et en soulignant leurs communes tendances. De même ne les ai-je jamais dénigrés.

M. PARENT: C'est ce que vous faites en ce moment.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous dites?

M. PARENT: C'est ce que vous faites en ce moment.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dénigre, dites-vous, les honorables députés du parti progressiste?

M. PARENT: En effet.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député se souvient bien peu des élections.

M. PARENT: Je juge le très honorable député simplement d'après les propos qu'il tient.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quoi qu'on réserve à l'honorable député, j'ai bien l'espoir qu'on n'en fera jamais un juge.

Maintenant, après avoir essuyé un bien dur revers, et sous le coup d'une défaite décisive, ces messieurs viennent dire au Parlement: "Nous voulons être dans la dépendance de l'appui du parti progressiste." Et ce sont les mêmes qui, désirant tant les faire battre dans leurs circonscriptions, disaient des progressistes qu'ils n'étaient que des pharisiens; qu'on n'avait pas besoin d'eux à la Chambre; que le Gouvernement n'avait pas eu besoin de leur appui pour se maintenir; que les libéraux seuls étaient capables de faire voter les lois dont le pays avait besoin. J'en appelle, à mon tour aux progressistes, et même aux honorables députés de la droite: Ne s'aperçoivent-ils pas—à coup sûr ils s'en aperçoivent, je le sais bien—qu'un Gouvernement qui a perdu depuis longtemps la confiance du pays est maintenant en train de mériter son mépris? Ne se rendent-ils pas compte que d'heure en heure et de jour en jour ils compromettent l'avenir de leur parti aux yeux des électeurs de ce Dominion? Quelles que puissent être nos divergences de vues, il est sûr et certain que nous avons foi dans les grands principes de la démocratie qui depuis des siècles ont été en honneur dans le gouvernement constitutionnel britannique. Il est certain que tous, quel que soit notre credo politique, nous voulons que la voix du peuple gouverne dans notre Canada—qu'on obéisse à la voix du peuple.

L'hon. M. LAPOINTE: Le très honorable député a lancé un défi et je me lève pour le relever. Je le fais avec d'autant plus de

plaisir que le premier de nos actes, après l'énoncé du discours du trône cet après-midi, fut d'amener précisement ce débat. Notre désir était de faire voir et de démontrer à la Chambre, comme au pays que nous n'avions pas usurpé le pouvoir et que nous étions venus nous faire juger par la Chambre. Nous sommes désireux d'avoir, sur ce sujet, l'opinion de la députation. Avec modération, prenant garde de n'employer aucune épithète ou expression trop forte, avec une entière conscience de ce que peuvent être les conséquences de ce débat et le résultat du vote qui va être pris, je veux faire quelques observations à la Chambre. C'est le 29 octobre que ce Parlement a été élu. Je suis bien prêt à reconnaître que le résultat ne fut pas aussi péremptoire que nombre d'entre nous des deux côtés de la Chambre, l'auraient désiré. Je ne révoquerai pas en doute les chiffres fournis par le très honorable chef de l'opposition touchant le nombre des libéraux, conservateurs et indépendants élus aux élections ni touchant le vote d'ensemble, sauf pour dire, peut-être, que la question posée par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) était pertinente, et il est fort intéressant aujourd'hui de voir le très honorable chef de l'opposition reclamant comme siens, les hommes qui ont conduit la lutte électorale dans Québec, proclamant qu'ils étaient aussi indépendants du chef de l'opposition qu'ils l'étaient du Premier ministre dans cette campagne électorale.

Il en ressort qu'on avait raison de prétendre que mon très honorable ami était en réalité le chef de leur parti et menait sa lutte électorale dans Québec par procuration. Le Gouvernement s'est réuni le plus tôt possible après le jour des élections, et, étude faite de la situation créée par le résultat, le très honorable chef du Gouvernement a donné son avis à Son Excellence, et dans une déclaration de sa part, parue dans l'*Ottawa Journal*, le 5 novembre, il disait:

Après plusieurs entrevues avec Son Excellence, au cours desquelles nous avons discuté à fond la situation créée par les récentes élections générales et tous les partis à prendre proposés, j'ai assumé la responsabilité de conseiller à Son Excellence de convoquer le Parlement à la date la plus rapprochée possible pour établir l'attitude des représentants parlementaires touchant la très importante question que pose la composition numérique des divers partis politiques. Son Excellence a daigné suivre cet avis.

Le représentant de Sa Majesté a accepté cet avis, et comme le décret de dissolution des Chambres renfermait une proclamation fixant au 10 décembre l'ouverture de la prochaine session, nous avons désigné provisoirement cette date comme celle de la rentrée de la Chambre, au cas où tous les rapports d'élections pourraient se transmettre au préalable. Plus tard, nous avons constaté—et le directeur général des élections a donné un avis à cet effet—que la transmission des rapports ne pouvait s'effectuer avant le 10 décembre, que la convocation ne pouvait avoir lieu avant les premiers jours de janvier et le 7 janvier a été désigné comme date d'ouverture du Parlement. Entre-temps, le Gouvernement exprima son intention de ne pas faire de nominations importantes à des positions publiques au Canada, que dis-je? de ne régler aucune question de réelle importance avant que les représentants élus eussent eu l'occasion de décider qui constituerait l'exécutif au prochain Parlement. Cette décision a suscité une critique acerbe de la part de l'honorable chef de l'oposition qui fit, le 9 novembre, une déclaration caractérisant ainsi la décision du premier ministre:

La déclaration du premier ministre, dépouillée de ses sophismes...

Je reconnais bien là le langage de mon très honorable ami.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Un bon langage.

L'hon. M. LAPOINTE: Je continue la citation:

...est simplement l'annonce de sa détermination de se cramponner...

(*Exclamations.*) Je vois que ces mots sont suaves pour mes honorables amis d'en face. . .

...au mépris du verdict fort défavorable rendu par le peuple canadien.

Se cramponner au pouvoir en de telles circonstances, c'est usurper le pouvoir et faire fi de la volonté populaire.

Les gens du chef de l'opposition, dans la députation et la presse, ont défendu son attitude en renchérissant, et nous avons été en butte à une campagne de récriminations, de critiques sans sincérité et de vitupération souvent violente. Je me lève aujourd'hui pour défendre l'honneur d'homme public de l'honorable chef du Gouvernement et montrer que c'était non seulement son droit, mais son devoir suprême d'agir ainsi. Toute autre attitude de sa part eût constitué un abus de confiance, un empiétement sur les droits du Parlement.

Mes honorables amis d'en face devraient prendre cette question au sérieux, parce qu'elle est sérieuse. Cette Chambre est née du suffrage populaire. C'est l'instrument choisi par le peuple pour réaliser sa volonté quant au choix des membres de l'exécutif et du Gouvernement canadien. C'est aux membres de la députation qu'il incombe d'exprimer la volonté du peuple, et de l'interpréter, si elle est obscure en quelque façon. Ils sont les juges, et non mon honorable ami, ou moi-

même ou quelque groupe en cette Chambre. Le peuple canadien est représenté ici par les députés de toutes les provinces, et ce sont eux qui doivent décider qui, dans la situation créée par les dernières élections, constituera le cabinet et l'exécutif du Gouvernement canadien.

Pour comprendre tout à fait cette question, il est nécessaire, je crois, de se rendre compte de ce qu'est un cabinet ou un gouvernement. Le cabinet ou l'exécutif se compose d'hommes qui doivent leur nomination au Parlement, et responsables envers lui de leur conduite des affaires. Je ne puis faire mieux que citer Walter Bagehot dans son livre sur la Constitution Anglaise, page 13:

> En un mot, le cabinet est un bureau d'administration choisi par la législature parmi des personnes qu'elle connaît et en qui elle a confiance, pour gouverner la nation. La manière particulière de choisir les ministres anglais, la fiction qui veut qu'à tout point de vue politique ils soient les serviteurs de la reine, la règle limitant le choix des ministres aux membres de l'Assemblée sont des incidents secondaires à sa définition,—incidents historiques indépendants de sa nature. Sa caractéristique est d'être choisi par l'Assemblée parmi les membres qui lui conviennent et en qui elle a confiance.

Aux Etats-Unis, c'est le peuple qui choisit directement le premier magistrat, le président. En Angleterre comme au Canada, l'exécutif est choisi par le Parlement, par les représentants du peuple. La principale fonction de ce Parlement est de choisir et de maintenir l'exécutif. Le rôle de la Chambre des communes à cet égard est d'agir en qualité de conseiller de la couronne, et cette grande autorité elle la possède non pas seulement dans un intérêt politique mais dans l'intérêt général. Il suit que l'exécutif représente le sens prépondérant de l'opinion populaire en tant que celle-ci peut être coordonnée et groupée en faveur d'un programme connu. Il suit de même, et mon très honorable ami le sait tout aussi bien que moi,—que la défaite d'un gouvernement par une chambre, comme le souhaite mon très honorable ami, doit avoir pour objet le choix d'une administration nouvelle susceptible de mieux représenter l'opinion du pays.

Quelques VOIX: Très bien.

L'hon. M. LAPOINTE: Alors c'est à la Chambre des communes de dire si un cabinet présidé par le très honorable député qui dirige l'opposition représenterait mieux le sentiment général du pays. Et à ce propos, je citerai ces paroles de Todd dans son *Parliamentary Government in England:*

> Les motifs d'intérêt public seuls déterminent les chambres à continuer ou à retirer leur confiance. A moins d'être convaincues qu'un ministère ne représentant pas pleinement leurs sentiments politiques puisse être remplacé par un autre plus acceptable et plus effectif, elles se contenteront probablement de surveiller attentivement ses agissements et ses propositions au lieu de courir le risque d'un changement de gouvernement. Mais si elles croient que la direction des affaires devrait passer en d'autres mains, elles n'ont qu'à déclarer—expressément ou implicitement—que les ministres ne possèdent plus leur confiance, et le changement s'ensuit inévitablement. Directement ou indirectement donc, c'est à la Chambre des communes qu'il faut demander en définitive la sanction de tout exercice du pouvoir politique."

Voilà ce que nous avons fait et ce que nous faisons actuellement. J'ai lu quelque part que les membres de la Chambre des communes pourraient s'en tenir à l'expectative et juger chaque mesure au mérite, sans prendre la responsabilité de décider qui doit constituer le gouvernement, l'exécutif. De fait, c'est dans un journal de Toronto que j'ai vu l'idée exprimée par un honorable député représentant l'une des circonscriptions de cette ville, sous forme de conseil désintéressé et gratuit à mes honorables amis du groupe progressiste, à savoir de s'abstenir de décider par leur vote qui devra constituer l'exécutif, lorsque la question sera posée à cette Chambre. Ce serait là une erreur, car chacun des membres de cette Chambre est responsable du choix de l'exécutif. Si ce choix appartient au Parlement, et cette thèse est indiscutable, chaque membre du Parlement a dans ce choix une part de responsabilité à laquelle il ne peut échapper.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. LAPOINTE: Au moment de la suspension de la séance, j'essayais d'établir que la principale fonction du Parlement est de choisir l'exécutif et que tout membre de cette Chambre est responsable de ce choix. L'on me permettra de faire remarquer aussi que l'esprit de la législation dépend de la mentalité de ceux qui l'inspirent et la proposent, et le devoir de ce Parlement est de dire, qui durant son existence, inspirera et proposera ces lois, lesquelles, ainsi que je l'ai dit, doivent se conformer à la mentalité de la majorité de la population canadienne. Si la Chambre, interprète du peuple canadien, désire maintenir le Gouvernement actuel en fonction, alors tout le raisonnement de mon très honorable ami le chef de l'opposition (M. Meighen) croule assurément, du fait même. D'autre part, si le Parlement décide de lui substituer un autre exécutif, alors le chef de l'opposition sera autorisé à former ce ministère. Et dans l'un ou l'autre cas, la suprématie du Parlement se sera exercée.

Pourquoi mon très honorable ami voudrait-il être premier ministre du Canada si le Parlement ne le veut pas? Le Parlement va dé-

cider la question; je suis donc porté à demander à mon très honorable ami si, pour me servir de son expression préférée, il soupire tellement après les douceurs du pouvoir qu'il ne peut attendre que les membres de la Chambre se soient prononcés.

Je suis d'avis que la ligne de conduite suivie par le premier ministre et le cabinet est conforme à la coutume adoptée par le parlement anglais. Antérieurement à 1868, c'était l'habitude de tous les gouvernements de la Grande-Bretagne de se présenter devant le parlement après des élections générales, quel que fût le résultat de ces élections. Cette année-là, le ministère Disraéli, au lendemain d'élections générales qui avaient donné à l'opposition libérale une majorité absolue de vingt-huit sièges, décida de démissionner sans rencontrer le Parlement. Six ans plus tard, le ministère Gladstone, à la suite d'élections générales qui avaient donné une franche majorité de quarante-six aux conservateurs, suivit l'exemple de Disraéli. Depuis cette époque, les gouvernements ont eu pour coutume de démissionner sans se présenter devant le Parlement, mais seulement dans le cas d'une majorité tranchée pour les oppositionistes.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que la Chambre des communes élue à l'époque qui est citée comme précédent, est la dernière dans laquelle deux partis seulement aient été représentés. A partir de 1874, tous les parlements britanniques ont été composés de plus de deux groupes qui étaient parfois de quatre ou cinq. Voilà qui avait une portée évidente sur la décision du gouvernement après les élections. En réalité, depuis 1868, neuf parlements ont eu seuls une majorité absolue sur tous; cinq des parlements ne l'ont eue aucunement.

Bien entendu, lorsqu'un parti avait une majorité sur tous les autres groupes, il n'y avait aucune difficulté. Je diviserai en trois catégories les situations qui ont surgi durant un grand nombre d'années en Angleterre à la suite d'élections générales. En premier lieu, comme je l'ai dit, lorsque le ministère avait une majorité indiscutable, il gardait le pouvoir. En 1895, 1900, 1906, 1918 et 1922 le gouvernement, qui avait brigué le suffrage populaire, fut maintenu par une majorité absolue sur tous les partis et tous les groupes, et, naturellement, resta à la tête des affaires du pays. Permettez-moi de remarquer à ce sujet que les unionistes libéraux de 1886 à 1900 s'allièrent définitivement aux conservateurs avec qui ils finirent peu à peu par former un seul parti connu sous le nom d'unioniste. A cet égard, l'*Encyclopaedia Britannica*, au cours d'un article sur Joseph Chamberlain, s'exprime ainsi:

> Les élections générales de 1886 ont donné 316 sièges aux conservateurs, 78 aux libéraux unionistes, et seulement 276 aux gladstoniens et aux nationalistes, Birmingham en donnant sept aux unionistes. Lorsque la Chambre s'est réunie au mois d'août, il fut décidé par les libéraux unionistes, sous la direction de lord Hartington, que leur politique serait dorénavant de se fusionner avec les tories pour empêcher Gladstone de s'emparer du pouvoir. Le vieux sentiment libéral qui prévalait encore parmi eux était trop marqué cependant pour permettre à leurs chefs de diriger le pays avec un ministère de coalition. Il leur suffisait de lier le gouvernement conservateur à des mesures qui n'étaient pas de nature à nuire aux principes des libéraux unionistes...
>
> Cette année-là, en 1895, lors de la défaite de lord Rosebery, l'union des unionistes fut scellée par l'entrée des chefs libéraux unionistes dans le ministère de lord Salisbury.

Deuxièmement, lorsque les partis de l'opposition avaient une majorité absolue, le gouvernement offrait sa démission sur-le-champ, et le parti oppositioniste qui avait une majorité incontestable sur tous les groupes arrivait au pouvoir. C'est ce qui s'est présenté en 1874, 1880, 1886 et 1924. A chacune de ces élections, l'un des partis de l'opposition fut élu avec une franche majorité sur tous les autres groupes, et le parlement donna sa démission avant de se présenter devant le parlement.

En troisième lieu, lorsque le ministère n'obtenait pas une majorité absolue, pas plus qu'aucun des divers partis, il se maintenait au pouvoir et rencontrait le parlement avec les résultats que je vais mentionner: En 1885, le gouvernement conservateur de Salisbury était au pouvoir. Lors des élections générales, le peuple choisit 249 conservateurs, 86 nationalistes irlandais et 335 libéraux. Le gouvernement conservateur se trouvait en minorité avec le deuxième groupe en nombre, mais il se présenta devant la Chambre et fut renversé.

M. RYCKMAN: Et il avait un premier ministre.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami veut bien prendre patience, je parlerai de cela plus tard. En 1892, lord Salisbury était encore au pouvoir et aux élections générales de cette année 268 conservateurs, 47 libéraux-unionistes, 273 libéraux et 81 nationalistes irlandais furent élus. En minorité, formant le deuxième groupe par le nombre, bien que les unionistes collectivement fussent le groupe le plus nombreux, le gouvernement se présenta aux Chambres et fut défait.

M. Asquith avait les rênes de l'Etat en 1910 et il brigua le suffrage populaire. Le résultat fut 275 libéraux, 40 travaillistes, 82

nationalistes irlandais, 273 conservateurs. Le gouvernement se trouvait en minorité mais avec le groupe le plus nombreux. Il fut maintenu au parlement.

En décembre 1910, M. Asquith était encore au pouvoir, et aux élections générales de cette année le peuple choisit 272 libéraux, 42 travaillistes, 84 nationalistes irlandais et 272 conservateurs. Le ministère libéral, qui se trouvait en minorité, mais dont les partisans étaient exactement aussi nombreux que les conservateurs, se présenta devant la Chambre et fut maintenu.

En 1923, M. Baldwin avait en mains les rênes du pouvoir et il fit des élections générales. Le nouveau parlement comprenait 258 conservateurs, 191 travaillistes, 157 libéraux et 9 indépendants. Or, le parti conservateur, se trouvant en minorité bien qu'il constituait le plus fort groupe, se présenta devant les Chambres et fut défait au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Je le répète, il n'est jamais arrivé en Angleterre qu'un gouvernement ait démissionné sans rencontrer les Chambres et permettre au parlement de décider la question, du moment que l'opposition, à la suite d'élections générales, n'avaient pas réussi à s'assurer une majorité absolue sur tous les autres groupes.

L'hon. M. MANION: A la suite des élections générales dont a parlé mon honorable ami, combien de fois est-il arrivé que le Gouvernement ait été rélégué au rang de deuxième ou troisième groupe?

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela ne s'est jamais produit.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami fait erreur. J'ai cité deux exemples.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ils ne s'appliquent pas.

L'hon. M. LAPOINTE: Ils s'appliquent, au contraire. Mon très honorable ami fait erreur; cela lui arrive parfois. C'est Cromwell, je pense, qui déclara un jour à certains de ses partisans: Au nom de Dieu, mes frères, mettez-vous bien dans la tête que vous êtes susceptibles de vous tromper. Je ne suis pas un disciple de Cromwell, mais ces paroles me paraissent assez sages et je les soumets aux méditations de mon très honorable ami, le chef de l'opposition. Quoi qu'il en soit, en 1885, le gouvernement conservateur bien qu'en minorité et le second des groupes par le nombre, se présenta devant les Chambres. En 1892, les conservateurs constituaient encore le second groupe, bien que par la suite les libéraux unionistes se soient joints à eux. En 1910, libéraux et conservateurs se partageaient également les sièges au Parlement; or, le gouvernement libéral se présenta devant les Chambres où il obtint l'appui de la majorité.

[L'hon. M. Lapointe.]

On a fait allusion à mointes reprises cet après-midi, surtout mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Meighen), au fait que le Gouvernement n'a pas obtenu la majorité du nombre total des suffrages déposés dans les urnes aux dernières élections générales. Je le reconnais, mais mes honorables amis de la gauche ne sont pas mieux. Or, est-ce là une situation sans précédent? Cela se répète constamment pour ainsi dire en Angleterre et c'est la conséquence nécessaire de la situation dans tout pays où il y a plus de deux partis. En novembre 1922, feu M. Bonar Law fit des élections générales en Grande-Bretagne après avoir formé son cabinet à la suite de la démission de M. Lloyd George. Les résultats obtenus furent en chiffres ronds: 5 millions de suffrages pour les conservateurs; 4 millions pour les libéraux et 4 millions pour le parti travailliste. Le gouvernement de Bonar Law fut maintenu au pouvoir et il continua d'administrer les affaires bien que les suffrages accordés à ses arversaires aient représenté pour ainsi dire 200 p. 100 des votes inscrits en faveur des conservateurs.

En 1923, M. Baldwin, successeur de M. Bonar Law, obtint la dissolution des Chambres et soumit aux électeurs un programme de protection. Les résultats en chiffres ronds furent: 5,500,000 suffrages en faveur des conservateurs; 4,500,000 en faveur du parti travailliste et 4,300,000 en faveur des libéraux. M. Baldwin se présenta devant le parlement; son cabinet fut défait; un gouvernement travailliste fut constitué et il administra les affaires, et pourtant, il n'avait pas obtenu le tiers du total des suffrages donnés à ces élections.

Une pareille situation est inévitable dans n'importe quel pays où plus de deux partis existent. La cause de cette anomalie réside en parti dans les complications électorales provenant des luttes entre trois candidats; la principale raison toutefois réside dans le fait qu'il y a trois organisations distinctes et chacune espère et parvient à obtenir une certaine proportion des suffrages. C'est la répartition de l'opinion publique en trois camps qui produit une pareille situation et tout ce qui s'ensuit. Or, monsieur l'Orateur, le but désirable, c'est d'obtenir un parlement qui réflète assez justement l'opinion exprimée par le peuple canadien. Quelles que soient mes préférences et quels que soient les inconvénients d'une pareille situation en ce qui regarde la gestion pratique des affaires, le Parlement doit tendre à réfléter l'opinion publi-

que telle quelle, et elle repose en somme sur le principe de la justice sociale et démocratique.

Peu importe que ce soit de notre goût ou non, l'existence de plus de deux partis d'une façon permanente ou pour un temps créera de temps à autre une situation analogue à celle dans laquelle le Canade se trouve actuellement. Est-ce là une calamité aussi terrible que se plaisent à le dire certains pessimistes? Je le répète, le principe fondamental, c'est que le peuple soit représenté ici en conformité des opinions qu'il a manifestées aux urnes électorales. Le système peut donner lieu à des inconvénients, mais le résultat en est moins dangereux que si une portion appréciable du peuple de ce pays, où les courants politiques sont très forts, n'était pas représentée au Parlement. Que nous l'aimions ou non, nous avons plusieurs groupes politiques parce que le peuple canadien a voulu qu'il en fût ainsi. Or, s'il m'est permis de donner un conseil à tous les intéressés, nous devrions accepter sans récriminer le résultat des dernières élections tout comme nous subissons les conditions atmosphériques et physiques du globe.

Le très hon. M. MEIGHEN: Bravo.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami est disposé à le faire, je le suis également et je suis prêt à l'avenir à laisser le Parlement décider quel parti devra exercer le pouvoir. Il faut envisager la situation telle qu'elle est. Ce dont on a besoin, suivant moi, puisqu'il existe trois ou quatre groupes ou même plus, c'est une collaboration sincère, loyale et franche de la part des membres de ces divers groupes, sans sacrifier leurs principes, ni leur indépendance personnelle, en vue d'accomplir les réformes qui peuvent constituer pour eux un but commun et de continuer d'administrer le pays suivant les directives acceptables pour ceux qui professent les mêmes idées, ou du moins dont les opinions sur un grand nombre de problèmes ne sont pas contradictoires. Une entente honorable est indispensable; j'estime qu'elle est due à la nation. Ceux qui ont l'esprit large doivent certainement pouvoir aborder les questions d'ordre général dans cet esprit; c'est possible dans tous les parlements même dans un parlement comprenant plus de deux ou trois partis.

Il y a un autre aspect de la situation dont je tiens à dire quelques mots: je veux parler de la défaite du premier ministre dans sa circonscription et de son absence temporaire de la Chambre. Le sujet a soulevé de vives critiques dans les rangs de l'opposition ainsi que dans les journaux et le très honorable leader de l'opposition y a fait allusion, cet après-midi, avec une amertume et un mépris qui auraient mieux convenu, je crois, à quelqu'un qui n'aurait pas eu l'expérience qu'il a acquise lui-même en 1921.

Tout d'abord, je dirai que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons plus que jamais une entière confiance dans le distingué chef du parti libéral et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que son absence ne sera que de courte durée. Il a eu le sort qu'ont subi de temps à autre tous les chefs politiques du Canada depuis la Confédération, à l'exception, peut-être, d'un seul. Mais, autrefois, il y avait deux raisons pour lesquelles les chefs de parti risquaient moins de subir une défaite personnelle. Au cours des premières années qui suivirent la Confédération, particulièrement en 1867 et en 1872, les élections générales s'étendaient sur une période considérable; c'est ce qui est arrivé pour toutes les circonscriptions dans les élection de 1867 et de 1872. A venir jusqu'à récemment, on a continué de différer la nomination pour quelques sièges au moins. En outre, on pouvait être candidat dans deux circonscriptions à la fois, privilège qui fut aboli, il y a quelques années, sous le gouvernement d'union. Le très honorable leader de l'opposition a été le premier à en souffrir après que cette coutume nouvelle eut été instituée et le très honorable premier ministre a été le second chef à subir le même désavantage.

J'ai dit que tous les chefs de parti avaient connu, à un moment donné, la défaite. Cela n'est pas extraordinaire, quand on pense qu'ils sont obligés de diriger et de surveiller la campagne dans tout le pays et qu'ils ne peuvent pas consacrer à leur propre circonscription le temps et le travail dont dépend le succès de tout candidat. Je dirai, en particulier, que sir John Macdonald, le grand leader du parti conservateur, fut défait dans sa propre circonscription de Kingston, en 1878, tandis que son parti balayait tout le pays. Dans cette élection, il fut battu par un nommé A. Gunn—(fusil) ce qui fit dire plus tard à sir John qu'il ne savait pas que le fusil était chargé. Or, qu'est-il arrivé à cette époque? Sir John s'était présenté en même temps danc Marquette, Manitoba, où il avait été élu par acclamation. Mais, à ce moment-là, la loi stipulait qu'il fallait être électeur dans la province de Manitoba pour pouvoir se présenter comme candidat à la Chambre des communes et, sir John A. Macdonald n'étant pas domicilié là, ne possédait pas la qualité voulue et l'élection fut annulée. Son parti ayant été appelé à succéder au gouvernement de M. Mackenzie, sir John se présenta dans Victoria dont l'élec-

tion avait été différée. Donc, ce n'est pas extraordinaire qu'un chef de parti soit défait dans sa propre circonscription.

La nouvelle coutume maintenant en vigueur au Canada qui empêche d'être candidat dans deux circonscriptions à la fois rend la situation précaire pour un chef de parti. Si aujourd'hui le premier ministre est privé de son siège à l'inauguration du Parlement, cela provient directement et logiquement de la situation que je viens de décrire. Le premier ministre, ayant conseillé de convoquer le Parlement afin de déterminer qui devait constituer le Gouvernement et ayant décidé de ne faire aucune nomination à un poste public dans l'intervalle, s'est privé du moyen habituel, je devrais dire de l'unique moyen, de créer une vacance dans la Chambre. Certes, en 1921, le très honorable leader de l'opposition, qui avait été battu dans sa circonscription, nomma un membre du Parlement à un poste public avant de démissionner comme premier ministre, dans le but de créer une vacance et de pouvoir se présenter lui-même. Mon très honorable collègue (M. Meighen) croit peut-être qu'il a eu raison et que mon chef a eu tort d'agir autrement. Il y a beaucoup de gens dans le pays qui seront d'un autre avis et je puis ajouter que le leader de l'opposition fut vivement critiqué à cet égard. Mais avant d'aller plus loin qu'il me permette de lui poser cette question. S'il est vrai, comme il l'a dit cet après-midi, que le gouvernement n'existe plus quand le premier ministre est défait et n'a qu'une minorité des sièges. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. LAPOINTE: . . . assurément, quand mon très honorable ami a nommé un individu à un poste public, en 1921, il n'existait pas de gouvernement susceptible de faire une telle nomination.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami me permettra de protester. Je n'ai pas employé les mots qu'il me prête. Je n'ai pas dit que si le premier ministre était défait le Gouvernement cessait par cela même d'exister. J'ai dit qu'un gouvernement ne saurait fonctionner au Parlement sans qu'il se trouve un premier ministre dans l'une ou l'autre des Chambres.

L'hon. M. LAPOINTE: Je m'en remets au Hansard. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. LAPOINTE: . . . en ce qui regarde ce que mon honorable ami a déclaré, mais je ne discuterai pas avec lui.

[L'hon. M. Lapointe.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne le ferais pas non plus.

L'hon. M. LAPOINTE: Cela n'a pas grande importance. Quand, en 1921, mon très honorable ami le chef de l'opposition, adopta cette manière d'agir et nomma un membre du Parlement à un poste public, dans le département du Rétablissement civil des soldats, je pense, poste qui comportait des appointements de quelques dollars seulement, mon très honorable chef a fait une déclaration que je vais lire à la Chambre. Je la prends dans l'*Ottawa Journal* en date du 29 décembre 1921. Elle se lit comme suit:

> S'il est vrai, comme les rapports des journaux de ce matin l'indiquent que M. Meighen dans le but de se procurer un siège à la Chambre, a nommé M. A. C. Casselman, député élu de Grenville, à un poste dans le département du Rétablissement civil des soldats, créant ainsi une vacance à la Chambre et s'il a décrété une élection partielle dans ce comté pour le 26 janvier, je puis seulement déclarer en ce moment qu'une telle violation des usages constitutionnels ne manquera certainement pas de provoquer la plus sévère censure de la conduite de M. Meighen, censure dont devra prendre sa part le parti qu'il dirige si celui-ci approuve cette manière d'agir.
>
> Il reste à voir si cette conduite arbitraire et abusive de M. Meighen peut se défendre au point de vue technique ou légal. Je n'hésite pas à dire que, moralement, elle est inexcusable. Une chose est certaine et c'est que le public canadien ne pourra manquer de reconnaître, comme l'histoire politique canadienne ne pourra manquer d'enregistrer que le dernier acte de M. Meighen comme premier ministre a été un acte d'usurpation, tout comme son premier l'a été. Quand on se rappelle que M. Meighen doit sa défaite personnelle et celle de son gouvernement en grande partie à son usurpation antérieure du pouvoir, sa tentative de retrouver un siège à la Chambre par une méthode analogue semble un défi au verdict exprimé par le peuple canadien.

(*Exclamations.*) A cette époque, mes honorables amis de la droite n'étaient pas si scrupuleux et ils rient encore. La déclaration se continue:

> Je m'élève fortement contre l'affirmation contenue dans cette dépêche inspirée de la presse, suivant laquelle il y aurait lieu de croire que je n'étais pas sans savoir ce qui se passait. Rien ne m'a laissé entrevoir qu'on avait l'intention d'agir de cette manière et encore moins de perpétrer cet acte. Si j'en avais eu connaissance je ne l'aurais certainement jamais approuvé.

Quelqu'un peut-il blâmer le premier ministre d'avoir refusé de recourir à un expédient aussi douteux pour s'assurer un siège à la Chambre, surtout après avoir exprimé ses vues au sujet de l'acte de mon très honorable ami en 1921? Je me permettrai de dire à mon très honorable ami que le premier ministre rentrera bientôt à la Chambre, qu'il y rentrera par la grande porte, et non autrement. En effet, il est vrai que des ministres ont succombé dans l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Mais est-ce nouveau? Ces ministres furent défaits dans des provinces, qui

votèrent presqu'entièrement en faveur du parti opposé. La situation est fort regrettable, mais est-ce que le peuple serait à même de se faire rendre justice si le Gouvernement était confié au chf de l'opposition qui n'a pour ainsi dire aucun appui dans deux provinces très importantes; Québec et la Saskatchewan? Je répète que ce sont là des situations inévitables surtout dans un pays fédéralement administré, comme le Canada. Mais le génie et l'esprit de nos institutions représentatives devraient être à la hauteur de ce problème, comme je suis d'avis qu'ils le sont. Je suis heureux de constater que cette question se discute devant la Chambre car c'est justement à ce sujet que le Parlement a été convoqué. On a accusé le Gouvernement d'avoir usurpé le pouvoir et de s'y être accroché en dépit de la volonté du peuple. Hier, monsieur l'Orateur, quand on vous a choisi pour occuper le poste d'Orateur, le très honorable chef de l'opposition a dit que je ne pouvais pas parler comme membre du Gouvernement parce qu'il n'existait pas de Gouvernement. Je prétends que mon très honorable ami n'est pas juge de cette question. Il n'est qu'un député entre deux cent quarante-cinq et les autres deux cent quarante-quatre ont autant de droit que mon très honorable ami dans le choix de l'exécutif. Je répète que ce Gouvernement n'a pas l'intention de conserver le pouvoir un jour ou une heure sans l'approbation du Parlement du Canada. Comme je l'ai déjà dit, nous avons saisi la première occasion de soumettre cette question à la Chambre. Nous débattons la même question avec l'amendement de mon très honorable ami et cela m'est tout aussi agréable. Il est important qu'on la règle immédiatement.

Certaines charges publiques doivent être remplies; il faut prendre les mesures administratives régulières, et le Parlement étant en session, je ne vois rien qui empêche le Gouvernement de reprendre ses fonctions et de s'en acquitter sur-le-champ. Le gouvernement du roi ne souffre pas interruption (*Exclamations*). Je sais que l'expression est inconnue à mes honorables amis et je m'expliquerai en disant que quiconque est élu pour présider aux affaires a droit à la justice au Parlement et dans le pays tant que le Gouvernement fait son devoir. Nous constituons une chambre élue, un groupe délégué ici par la population du Canada. Nous sommes égaux et nos partisans sont égaux. Nous ne reconnaissons pas de maître et nous avons le droit de trancher d'une manière définie la question dont nous sommes saisis. Nous constituons ici une assemblée qui offre au pays et à l'univers le spectacle d'un Parlement sur le point de décider, en pleine liberté d'esprit, avec calme et modération, ce qu'il y a lieu de faire dans les circonstances provoquées par les dernières élections tenues au Canada. Je m'adresse à mes amis de l'Ouest, fervents de la démocratie et je leur demande quelle démarche pourrait être plus démocratique et plus conforme à l'esprit du Parlement représentatif et des institutions représentatives. J'ajouterai que lorsque l'Assemblée aura été consultée et que la question sera tranchée, aucun Canadien ne pourra prétendre que le Gouvernement, aussi bien que le Parlement, n'aura pas fait son devoir en l'occurrence. J'espère que la discussion sera brève. Tous, nous souhaitons que la situation se régularise afin d'avoir un gouvernement muni d'une autorisation complète, morale et politique pour la tâche qui lui incombe dans le triple domaine domestique, impérial et international.

Le sort de la démocratie au Canada est en jeu. Ce Parlement sera-t-il ce foyer de confusion qu'il serait au dire des adversaires traditionnels des droits populaires? L'autorité parlementaire est-elle destinée à se désagréger du fait de dissensions puériles? Le Gouvernement croit avec la détermination bien arrêtée de mettre à exécution un programme vraiement national, nous pouvons compter sur l'appui de ceux qui ont été élus à la faveur d'un programme de progrès et de réforme, peu importe où ils se trouvent. Cet après-midi, le chef de l'opposition a semblé supposer que tout député de la Chambre qui avait eu comme adversaire un candidat libéral devrait voter contre le Gouvernement. Monsieur l'Orateur, on peut faire toutes sortes de suppositions quant à la nature du mandat qui nous a été confié par les électeurs, mais je prétends que s'il est une chose pour laquelle la majorité des membres de cette assemblée ont été élus, ce n'est pas pour mettre le très honorable chef de l'opposition à la direction des affaires. Pour me servir des paroles de M. Asquith en une circonstance analogue, en votant contre cette résolution, le Parlement ne donne pas carte blanche au ministère dans la gestion des affaires publiques. Le Gouvernement devra s'en tenir absolument à la situation créée au sein du Parlement comme résultat des élections. Dans le domaine législatif comme dans toutes les affaires importantes d'ordre administratif, le Parlement est et restera l'autorité suprême; mais avant tout il importe et il est essentiel que la volonté du peuple canadien soit exprimée à ce sujet, et c'est afin que le Parlement du Canada exprime la volonté populaire que ce Parlement a été convoqué le septième jour de janvier. Je déclare que le Gouvernement consent à s'en rapporter et à se soumettre au verdict et à la décision de mes collègues de cette Chambre.

M. WOODSWORTH: Dans cette lutte pour le pouvoir qui se poursuit entre les deux anciens partis, il sied peut-être que certains d'entre nous qui se trouvent dans une situation d'indépendance, fassent connaître ce que doit être leur attitude sur ces questions. En premier lieu, je dois dire que le fait, pour moi-même et mon collègue, tous deux représentant ici le groupe travailliste, de siéger de ce côté-ci de la Chambre est absolument sans importance au point de vue politique. Nous aimons mieux siéger de ce côté-ci de la Chambre où il y a beaucoup d'espace que d'être à l'étroit sous les tribunes de l'autre côté. Voilà tout ce qui en est. Cependant, je suis d'avis que, même si, dans la répartition des sièges on n'a eu en vue que la présence de deux partis et que de cette façon, on constate des insuffisances, le régime de deux partis présente aussi des insuffisances et des anomalies sous maints autres rapports. Examinons l'état de choses que nous constatons ce soir. Les libéraux qui tentent de conserver la haute main sur l'organisme administratif constituent environ 41 p. 100 de toute la Chambre. Il y a peut-être un ou deux députés susceptibles de modifier leur attitude légèrement dans un sens ou dans l'autre, mais on peut dire qu'ils essaient de se maintenir à la direction des affaires avec une minorité de seulement 41 p. 100 de toute la Chambre. Il est vrai, comme le chef de l'opposition l'a fait observer, que les conservateurs sont en plus grand nombre dans cette Chambre et qu'ils ont été élus en plus grand nombre. Mais d'un autre côté, il ne représentent qu'environ 47 p. 100 de cette assemblée, et, de plus, au dire de l'honorable chef de l'opposition, ils ont été élus précisément sur une question, celle du tarif élevé. Vraisemblablement, c'est chose que le chef de l'opposition ne contestera pas. Je lui demanderais si, en admettant que les conservateurs aient obtenu quelque chose comme 1,467,000 voix, sur un ensemble de plus de trois millions, cela même le fondait à aspirer à la direction des affaires, sur la question qu'il prétend avoir été la question fondamentale soumise au peuple.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'admets, comme je l'ai déjà fait en plusieurs circonstances, que mes amis ont été élus surtout comme partisans d'un relèvement du tarif d'après la proposition que j'ai présentée à la Chambre au mois de juin dernier. Notre collègue est libre d'apprécier la situation telle qu'il la voit. Je ne me suis jamais exprimé comme il le dit.

M. WOODSWORTH: Je suppose donc que tout ce qui s'est dit n'était pas absolument exact. Ainsi, d'après le *Vancouver Sun*, le chef de l'opposition aurait tenu ce langage:

> Que ferons-nous en prenant le pouvoir? Je vais vous le dire. Nous allons nous mettre en frais d'établir un nouveau tarif douanier. Ce tarif sera porté aux mêmes taux que le tarif américain.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai jamais tenu de tels propos. Et j'ai à plusieurs reprises rectifié cette déclaration qui m'a été faussement attribuée.

M. WOODSWORTH: J'ai d'autres citations sur ce sujet. Je vais les soumettre à l'honorable membre. En voici une empruntée à la Presse canadienne que j'ai relevée dans le *Toronto Globe:*

> Le parti conservateur est d'avis que le pays doit chercher son salut dans une politique nettement protectionniste et indépendante de l'étranger. . . . Que toute notre vie économique et agricole s'inspire de l'intérêt primordial du Canada. Il faut absolument procéder à une revision tarifaire dans le sens distinctement protectionniste.

(*Applaudissements.*)

Enfin, on paraît satisfait de cette déclaration. Voici ce que je dis, et je voudrais simplement arriver à connaître la véritable attitude du chef de la gauche. Si l'honorable membre a été élu sur le programme qu'il a annoncé, comment pourrait-il espérer être en mesure de faire adopter sa politique par la Chambre, composée comme elle l'est. Comment peut-il prétendre s'appuyer sur une majorité soit dans la Chambre, soit dans le pays même?

Le très hon. M. MEIGHEN: Les deux tiers des membres de la Chambre nouvelle ont été élus sur une déclaration de principes conformes aux nôtres.

L'hon. M. STEVENS: Dans l'île de Montréal par exemple.

M. WOODSWORTH: C'est une question à débattre entre nos collègues. Pour moi la situation est celle-ci. On dit que M. Mackenzie King et son ministère sont sortis décrédités de la dernière consultation électorale. Je concède ce point. D'un autre côté je prétends que le chef de l'opposition n'a pas reçu mandat pour appliquer la politique que, selon toute apparence, il a énoncée. Voilà la situation telle que je la comprends. Quarante et un pour cent de la représentation, avec, on peut croire, dix pour cent des députés assis de ce côté (*la gauche*), proposant de continuer l'administration de la chose publique. D'autre part, quarante-sept pour cent de la Chambre actuelle, sans adjonction d'aucun autre groupe, d'après ce que je puis voir, offrent de prendre la direction du Gouvernement. A côté de cela, un groupe comprenant 2 ou 3 pour cent de la

représentation, un groupe indépendant se trouve placé de telle sorte qu'il dépend de lui peut-être de donner le pouvoir à l'un ou à l'autre camp. Cette situation n'est-elle pas déplorable au point de vue démocratique. Si tous les membres sont égaux, comme l'a dit le ministre de la Justice, pourquoi le pouvoir serait-il exercé par 41 p. 100 ou 47 p. 100, c'est-à-dire par une minorité après tout (*Exclamations.*)

L'expression d'une opinion indépendante a toujours lieu de surprendre certains de nos collègues.

L'amendement du chef de l'opposition se termine par cette affirmation:

Leur prétention de garder le pouvoir viole les principes et les usages du gouvernement constitutionnel anglais.

Cette affirmation ne paraît pas absolument prouvée à un homme ordinaire. D'après moi l'Etat ne connaît pas les partis. Il ne tient compte que des majorités, et c'est là que j'aperçois la faiblesse du raisonnement de notre collègue, le chef de l'opposition. Je suis étonné qu'il attribue tant d'importance aux groupes parlementaires, car d'habitude il fait un plus grand cas des majorités, et ce sont ces dernières qui doivent nous intéresser dans ce débat.

Il n'est pas non plus prouvé qu'il appartienne au groupe le plus nombreux de former un Gouvernement; c'est la question qui importe le plus, selon moi.

L'hon. M. EDWARDS: Confions-le au groupe formant 3 p. 100 de la Chambre.

M. WOODSWORTH: Il faudra peut-être en venir là. Il n'est pas du tout prouvé que le groupe le plus nombreux ait un titre à constituer le cabinet. En 1924, une situation singulière s'est présentée en Grande-Bretagne. Les circonstances n'étaient pas absolument les mêmes qu'ici; mais la situation offre quelque intérêt. Nos honorables collègues savent que, bien que le groupe le plus fort fût dans la Chambre anglaise le parti conservateur, c'est néanmoins le parti ouvrier que le roi appela à constituer un gouvernement. Un écrivain de la *Fortnightly Review* résumait en ces termes la situation:

Le pays se trouve en présence de trois partis distincts ayant chacun son organisation propre et aucun ne peut exercer le pouvoir sans l'appui d'un des deux autres. C'est un phénomène absolument nouveau et l'on se demande quel est celui des trois partis qui va avoir l'heur ou le malheur de prendre la direction dans le Parlement. Le parti conservateur demeurait encore le plus fort numériquement, le parti libéral le plus faible et le parti travailliste dont les membres avaient atteint le chiffre de seulement 190, et qui partant constituait l'opposiion officielle n'était évidemment pas en mesure d'assumer la direction du gouvernement du roi sans appui de l'extérieur. A vrai dire tout dépendait de la décision des libéraux.

Les paroles suivantes indiquent clairement quelle fut l'attitude de M. Asquith:

Selon moi il n'y a pas nécessité de nous départir de l'usage normal, et si le parti travailliste est prêt à accepter le fardeau du gouvernement dans les circonstances, il a le droit absolu, incontestable de réclamer ce privilège.

Plus loin, il signale l'opportunité de la coopération entre les partis:

Dans la sphère importante de la législation sociale où les penseurs imbus de l'amour du progrès tendent vers un même idéal. . . . il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas,—je ne dirai pas coopération entre le parti libéral et le parti travailliste,—mais, j'espère, entre un grand nombre de membres de tous les partis, une coopération sérieuse dans ces domaines de l'activité, non moins que dans la réaffirmation de l'autorité de la Grande-Bretagne dans les conseils de l'univers. . . Je dirais que le parti libéral,—si je parlais en qualité de son chef,—sans céder la moindre parcelle de son indépendance entière et complète, sans trahir le moindrement ses principes ni ses engagements, est disposé à contribuer pour sa part à la tâche.

Or quand j'envisage la situation du point de vue indépendant, je constate que les deux anciens partis refusent de reconnaître ce que signifie la présence des groupes en cette Chambre. Bon gré mal gré, ces groupes, nous les avons aujourd'hui en Canada, comme dans la plupart des assemblées législatives du monde entier à l'heure actuelle. D'aucuns affirment que la présence de ces groupes est forcément éphémère; mais voilà qui reste à prouver. Quoi qu'il en soit, les groupes y sont et autant vaut le reconnaître tout de suite. Il faut avouer en outre qu'il n'y a plus un seul point de doctrine séparant ces deux partis. Ceux d'entre nous qui ont assisté aux délibérations du dernier Parlement n'ont pu manquer de le constater: il n'existe plus une divergence bien tranchée entre les deux vieux partis sur aucune question sérieuse. Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a affirmé plus d'une fois que le Gouvernement est nommé par la Chambre. Voilà qui peut être exact en théorie, mais en pratique le Gouvernement est réellement choisi par le parti qui détient la majorité du moment. Voilà la grande différence. On peut prétendre qu'en définitive le Gouvernement est responsable envers la Chambre, mais je répète qu'en pratique il est choisi par le parti qui rallie le plus grand nombre d'adhérents. On n'a qu'à mettre de côté les fictions légales et constitutionnelles et l'on est forcé de reconnaître que le gouvernement est devenu tout simplement un comité du parti le plus nombreux de la Chambre. A cet égard l'Etat libre d'Irlande a réalisé un certain progrès. En effet l'article 53 de la constitution décrète que:

...le président du conseil doit être choisi sur la proposition du Dail Eireann.

Bien plus, les autres ministres appelés à faire partie du conseil de l'exécutif doivent

être nommés sur la proposition du président, de l'avis favorable du Dail Eireann. Cela veut dire que peu à peu on tend à laisser à la Chambre le choix des membres du gouvernement. Pourquoi pas au Canada comme ailleurs? Je maintiens encore que nous ne devrions pas en Canada suivre l'exemple de l'Angleterre à l'exclusion de tout autre. Il est dit souvent qu'en France et en Belgique, où les groupes sont fort nombreux, la situation laisse beaucoup à désirer à cause du caractère très variable du gouvernement. Me serait-il permis de souligner l'opportunité de donner notre attention à la situation en Suisse? J'ai à la main l'ouvrage du vicomte Bryce sur les démocraties modernes; je ne saurais mainttnant abuser de l'indulgence de la Chambre au point d'en faire de longues citations; mais qu'on me permette de donner lecture d'un passage:

> Le Conseil fédéral (Bundesrath) est l'une des institutions de la Suisse les plus intéressantes à étudier. Dans aucune autre république moderne on ne confie l'autorité directoriale et exécutive de l'Etat à un conseil au lieu de la remettre aux mains d'un seul homme, de même que dans aucun autre pays libre le pouvoir exécutif ne se préoccupe aussi peu de la politique des partis. Ce conseil n'est pas un cabinet tel que celui de la Grande-Bretagne et des nations qui ont adopté le même système de cabinet, car ici il ne guide pas la législature, laquelle est, d'autre part, sans action sur ses membres. Il a peu d'analogie avec l'exécutif des Etats-Unis ou des Républiques qui adoptèrent le système présidentiel et, bien qu'il ait pourtant quelques traits communs avec l'un et l'autre de ces systèmes, il s'en distingue en ce qu'il n'a d'attaches avec aucun parti. Il se tient en dehors des luttes politiques, n'a pas été élu pour favoriser tel ou tel parti, n'impose de direction ni à l'un ni à l'autre, et cependant il n'est pas absolument dénué d'une couleur de parti.

Puis l'auteur démontre que ce gouvernement a pu éviter dans une large mesure les convoitises et les ambitions de parti qui ont fait le malheur de bon nombre d'autres démocraties. Je ne propose pas l'adoption du régime suisse; seulement je maintiens que la situation actuelle en Canada nous force à réfléchir et à nous demander si nous ne pourrions avoir recours à quelque autre méthode pour diriger les affaires du pays. J'ose formuler une suggestion qu'il serait inutile, je le sais, de proposer sous forme de motion, parce que la majorité des deux côtés de la Chambre jugerait la chose ridicule. Voici la situation telle que je la voie: ayant dépensé pour cela plus de deux millions de dollars, le Canada a choisi 245 représentants pour diriger les affaires d'Etat; et j'ai raison d'affirmer, je crois, que personne ne veut d'élections en ce moment. pas plus les membres de cette Chambre que les électeurs des circonscriptions canadiennes.

Maintenant, pourquoi ne pas aller de l'avant? Pourquoi serions-nous arrêtés simplement parce que 40 pour 100 des membres d'un côté et 47 pour 100 de l'autre réclament le privilège exclusif d'administrer les affaires du pays? Pourquoi, pour me servir des paroles du ministre de la Justice, ne pas dire que nous sommes tous égaux et ne pas décider d'utiliser les meilleures intelligences du pays et ne pas adopter les mesures législatives qui serviront les meilleurs intérêts du pays en général? Je sais que cela déroge un peu à la coutume britannique, mais si je comprends quelque chose à l'esprit de la constitution britannique c'est que le peuple anglais est prêt à accepter toute innovation qui répond à un besoin réel. Pourquoi pas choisir un exécutif idéal, dirai-je, d'après la représentation proportionnelle? Du moins, choisissons un exécutif parmi les membres de cette Chambre. Je ne suggère pas une coalition, car une coalition comporte la disparition de toute individualité dans une sorte de tout amorphe qui réagira on ne sait comment. Je suggère plutôt un arrangement coopératif, un conseil qui serait directement responsable à la Chambre et non à un parti. Aujourd'hui, le Gouvernement est d'abord responsable au parti et très indirectement à la Chambre. Cette situation devrait disparaître, et l'exécutif ou gouvernement devrait être directement responsable à la Chambre.

De plus, dans cet arrangement que je suggère, le cabinet ou exécutif n'aurait pas un seul porte-parole. Aujourd'hui, bien que vous puissiez avoir ce que vous appelez un Gouvernement très fort, il est certain que le jour où un homme entre dans le ministère il lui faut abandonner plus ou moins ses opinions personnelles, et à moins que la question ne soit d'une très grande importance il ne peut parler que par la voix de tout le cabinet. Le leader de l'opposition (M. Meighen) a souligné très clairement ce point cet après-midi lorsqu'il a dit que le premier ministre pouvait parler au nom du Gouvernement.

Avec un tel arrangement, aussi, le cabinet ou exécutif pourrait se maintenir au pouvoir jusqu'à ce qu'il soit renversé par un vote direct de défiance. Je sais bien que l'on considérera peut-être ce projet comme absolument fantastique, et je n'ai pas présenté ma suggestion sous la forme d'une motion, car je sais très bien qu'elle serait renversée par un vote des membres des deux côtés de la Chambre; mais je désire la présenter comme l'idée que se font certains de la situation et de ce qui devrait se faire. Nous nous sentons plus ou moins désintéressés du sort du parti libéral tout comme de celui du parti conservateur. Où en sommes-nous alors? L'ordre des délibérations de la Chambre ne nous permet guère d'exprimer une opinion. Certains

d'entre vous se rappellent peut-être la situation curieuse qui se produisit il y a deux ou trois ans lorsque je proposai un amendement au budget; nous fûmes témoins d'un phénomène très étrange lorsque des conservateurs furent forcés d'appuyer les libéraux sur la politique fiscale du pays. Cela illustre simplement les anomalies qui se présentent, et pour une fois peut-être, les conservateurs surent ce que c'est que de faire partie d'un groupe avec un système qui ne reconnaît que deux partis, et qui, conséquemment, ne permet qu'un seul amendement.

Maintenant, je serais disposé à me joindre au très honorable leader de l'opposition pour proposer un vote de défiance du Gouvernement. Au cours de la dernière session, j'ai répété à maintes reprises que je n'avais pas confiance dans le Gouvernement. Mes sentiments sont les mêmes aujourd'hui. Mais appuyer une motion de ce genre dans les circonstances actuelles équivaut en pratique à une déclaration de confiance dans le parti conservateur, et je ne puis faire cela non plus.

L'hon. M. MANION: Pourquoi ne formez-vous pas un Gouvernement pour vous seul alors?

M. WOODSWORTH: C'est là la difficulté pratique. Conséquemment, il nous faut ou quitter la Chambre ou appuyer le Gouvernement dans un tel cas. Si la motion de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) cet après-midi avait été déclarée régulière, j'aurais été forcé de m'y opposer, car je ne puis dire que j'ai confiance dans le Gouvernement. Pour la même raison certains d'entre nous vont se trouver dans l'obligation de voter contre le présent amendement. Mais je dirai ceci: c'est que nous attendrons la présentation des mesures législatives et si une majorité de cette Chambre appuie le Gouvernement, et que ce dernier fonctionne, nous espérons que l'on présentera plus de propositions comportant des réformes pratiques qu'on ne l'a fait au cours de la dernière législature. Si, cependant, une majorité de cette Chambre appuie les conservateurs, nous leur assurons qu'aux mêmes conditions nous jugerons suivant leur mérite intrinsèque les mesures législatives qu'ils présenteront. C'est là, je crois, la seule attitude que nous, indépendants, puissions logiquement assumer.

M. LADNER: L'honorable député nous a cité un article du *Globe* exposant le principe d'une politique protectionniste. Comme représentant des ouvriers dira-t-il franchement qu'il s'oppose à ce principe?

M. WOODSWORTH: Nous ne sommes pas, je crois, à étudier les mérites d'une politique protectionniste. Quant à moi, je suis bien prêt à dire qu'à mon sens la politique protectionniste n'est pas une solution économique.

Je dirai plus—et ce n'est pas par crainte de faire des jaloux—le libre-échange n'offre pas la solution du problème économique. Il faudrait beaucoup plus que cela.

Un MEMBRE: Quelle est votre solution du problème économique?

M. WOODSWORTH: Je m'expliquerai là-dessus dans une autre occasion.

M. CARMICHAEL: La question en délibération est de toute première importance. Suivant l'habitude, au bout d'un certain temps de discussion, on passe au vote et c'est alors que les membres se prononcent dans un sens ou dans l'autre. Nous manquons, sur ces bancs, des renseignements nécessaires pour nous déclarer en connaissance de cause. J'ai ici le texte de la proposition du chef de la gauche, du moins je crois que c'est le texte exact, et voici ce qu'elle comporte:

Tous les mots après "que".

Nous ignorons où loge ce mot "que"; en d'autres termes, nous ne connaissons pas encore le texte du discours du trône. Je présume que la motion de notre collègue vient en contre-proposition de ce discours.

Une VOIX: Du tout.

M. CARMICHAEL: Vous voyez comme nous sommes loin de compte. L'amendement a pour objet de remplacer un certain texte. Quel est ce texte? Nous n'avons pas de renseignements, et l'on s'attend que les membres émettent un vote éclairé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Voulez-vous me permettre? La proposition du Gouvernement demande la fixation à lundi de la discussion du discours du trône. A la place de cette motion, je propose l'adoption de mon amendement. Il n'y a pas de confusion possible.

M. CARMICHAEL: Je remercie l'honorable député pour ce renseignement. Mais son amendement est de très grande importance. Si nous le votions, on en conclurait que nos amis refusent d'accorder leur confiance au parti libéral. Tel est le sens de la motion de l'honorale membre. D'autre part, si nous repoussions l'amendement, nous voterions confiance dans le parti libéral. Je suis embarrassé pour indiquer mon choix en ce moment. Il me faudrait d'autres éclaircissements sur la question. Aussi, à cause de l'importance du vote qui doit avoir lieu, de l'insuffisance des renseignements actuels et de l'avantage à pren-

dre un jour de repos avant de nous prononcer, je propose l'ajournement.

M. l'ORATEUR: Monsieur Carmichael propose, avec l'appui de mademoiselle MacPhail, le renvoi de la suite du débat. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette proposition?

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, avant que la Chambre fasse connaître sa résolution, je désire confirmer ce qu'a déclaré le chef de l'opposition, c'est-à-dire que le Gouvernement propose la fixation à lundi de la discussion sur le discours du trône et que l'amendement de l'honorable député comporte ce que notre collègue a expliqué. Mais lundi, à moins d'une entente par laquelle on reprendra la discussion d'aujourd'hui, comme cela me paraît être le sentiment général, le règlement veut qu'on mette en délibération les motions d'initiative parlementaire. Je souhaiterais qu'on décide à l'instant que ce débat soit repris lundi.

Le très hon. M. MEIGHEN: Au nom du parti conservateur, je déclare que je n'ai aucune objection à la reprise du débat lundi prochain.

M. l'ORATEUR: Je crois comprendre que les chefs des trois groupes parlementaires que je vois ici sont d'accord pour remettre à lundi la suite du débat commencé, nonobstant l'ordre du jour du lundi. Je mets aux voix la proposition suivante:

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), appuyé par l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle MacPhail), propose le renvoi du débat à lundi, d'après l'entente intervenue.

M. BOURASSA: De crainte, monsieur l'Orateur, que mon silence ne me fasse accuser d'acquiescer à votre déclaration d'après laquelle vous ne verriez que trois groupes en cette Chambre, je tiens à dire que je consens à la motion au nom du groupe représenté en mon humble personne.

M. l'ORATEUR: Puisque les quatre groupes sont d'accord, je déclare la motion adoptée.

(La séance est levée à neuf heures et vingt-cinq minutes.)

Lundi, 11 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

Par l'hon. Rodolphe Lemieux (président de la Chambre): Rapport annuel du bibliothécaire du Parlement pour l'année financière terminée le 31 mars 1925; aussi rapport de la commission de régie interne pour l'exercice 1925-1926.

Par l'hon. M. Lapointe (ministre de la Justice): Rapport du directeur général des élections conformément à l'article 4 de la loi concernant les élections fédérales; aussi rapport exigé par l'article 4 de la loi de la députation, 1924, en français et en anglais; aussi rapport du ministre des Postes pour l'année terminée le 31 mars 1925, en français et en anglais.

Par l'hon. M. Robb (ministre des Finances): Comptes publics pour l'année terminée le 31 mars 1925; état des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1924-1925; état des allocations accordées aux personnes à la charge des fonctionnaires sous l'empire de la loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1924-1925; état des contributions et paiements sous l'empire de la loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1924-1925; état des allocations de retraite des fonctionnaires pour l'année terminée le 31 décembre 1925, conformément au chapitre 17 des Statuts du Canada 1906—S.R.C., chapitre 17, article 25; mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement; état de l'auditeur général concernant les rejets des décisions de l'auditeur général par le bureau de la Trésorerie; état de l'assurance des soldats rapatriés pour l'année terminée le 31 mars 1925; état des dépenses au compte des "Diverses dépenses imprévues" depuis le 8 mai 1925 jusqu'au 21 décembre 1925, conformément au budget de 1925; état des recettes et dépenses de la commission des Champs de bataille nationaux pour l'année terminée le 31 mars 1925; état des recettes et déboursés de la Société royale du Canada pour l'exercice clos le 30 avril 1925; rapport du surintendant de l'Assurance du Dominion du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 1925; Vol. I, incendies et divers; Vol. II, vie; résumé du rapport des compagnies de prêt et de fiducie du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 1925; rapport intérimaire des sommes versées à certains créanciers de la Home Bank du Canada sous l'empire de la loi ayant pour objet d'indemniser les déposants de la Home Bank; trente-troisième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année terminée le 31 mars 1925; règlements de la commission des grains pour l'exercice clos le 31 août 1924; rapport annuel des poids et mesures et des services d'inspection de l'électricité et du gaz.

Par l'honorable M. Stewart (ministre de l'Intérieur): Rapport annuel du surintendant général des Affaires indiennes pour l'année ter-

minée le 31 mars 1925; liste des ventes de terres annulées par le ministère des Affaires indiennes conformément à l'article 61 de la loi des Indiens du 1er avril 1925 au 15 novembre 1925; liste des affranchissements sous l'empire de l'article 3 de la loi des Indiens du 1er avril 1925 au 15 novembre 1925; rapport annuel du ministère des Mines pour l'année terminée le 31 mars 1925; rapport du ministère de l'Intérieur pour l'exercice clos le 31 mars 1925; état des règlements adoptés sous l'empire des dispositions de l'article 5 de la loi d'assainissement; état des terres vendues par le chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'exercice clos le 30 septembre 1925; liste des baux, permis et autres documents annulés sous l'empire des dispositions de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922. liste des permis d'importation de liqueurs enivrantes dans les territoires du Nord-Ouest pendant l'année terminée le 31 décembre 1925; copies des décrets du conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des terres fédérales, de la loi des réserves forestières, de la loi relative à la convention des oiseaux migrateurs, de la loi concernant l'arpentage des terres fédérales.

Par l'honorable M. King (ministre des Travaux publics): Rapport annuel du ministère de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'année financière terminée le 31 mars 1925; rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1925.

Par l'honorable M. Motherwell (ministre de l'Agriculture): Rapport annuel du ministère de l'Agriculture pour l'exercice clos le 31 mars 1925; rapport du directeur des fermes expérimentales pour l'exercice clos le 31 mars 1925; règlements adoptés sous l'empire de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux pendant l'exercice clos le 31 mars 1925.

Par l'honorable M. Boivin (ministre des Douanes et de l'Accise): Rapport annuel du ministère des Douanes et de l'Accise pour l'année financière terminée le 31 mars 1925; rapport concernant la navigation du ministère des Douanes et de l'Accise.

DECLARATION RELATIVE AUX REGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES FEDERALES

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires indiennes): Je dois déclarer à la Chambre des communes qu'il n'a été fait aucune remise sur les ventes des terres indiennes pendant l'année. Aucun règlement concernant l'irrigation n'a été mis en vigueur sous l'empire des dispositions de l'article 57, chapitre 61, des Statuts revisés; il en est de même des règlements relatifs aux terres fédérales dans la zone des chemins de fer en vertu du décret du conseil en date du 17 septembre 1889. Aucun règlement n'a été mis en vigueur sous l'empire des dispositions de l'article 5, chapitre 5, de la loi d'assainissement.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

M. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest) demande à déposer un projet de loi (bill n° 1) tendant à modifier la loi des chemins de fer de 1919.

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Expliquez-le.

M. CHURCH: L'objet de l'amendement est de remettre en vigueur les billets à prix réduits que l'on pouvait acheter avant la guerre, à l'occasion de fêtes comme le jour d'actions de grâces ou autres, ou pour assister aux foires d'automne, aux congrès et aux événements sportifs qui ont lieu dans tout le Canada. Avant la guerre, l'on ne demandait que le prix d'un passage simple ou le prix d'un passage et un tiers, au lieu du prix d'un passage aller et retour, aux personnes qui assistaient aux divers événements de cette sorte, à certains jours ou à l'occasion des congrès tenus au printemps par les associations de fermiers ou autres. L'on acccordait également un prix de faveur, en fin de semaine, à l'occasion des événements sportifs, tels que les parties de soccer, lacrosse, football, hockey et autres jeux. Si l'on remettait en vigueur ces prix réduits qui existaient avant la guerre, il en résulterait une augmentation considérable des recettes des chemins de fer.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

AMENDEMENT A LA LOI DES POSTES

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Je sollicite la permission de présenter un projet de loi (bill n° 2) modifiant la loi des postes quant à la propriété des journaux.

Cet amendement a pour objet de rendre la loi uniforme, comme elle l'est aux Etats-Unis, en Angleterre et en Australie, en exigeant un rapport semi-annuel assermenté donnant les noms et adresses des rédacteurs, des propriétaires et des actionnaires de tous journaux, magazines, gazettes de commerce et autres périodiques publiant des articles en vue d'influencer l'opinion publique. Il y est dit que cet amendement n'affectera pas les publications dévouées aux œuvres religieuses, aux associations fraternelles, de tempérance ou de nature scientifique ni aux autres publications de ce genre. Il ne sera pas nécessaire de divulguer les noms des petits actionnaires. Ces rapports, donnés sous serment conformément à la loi, devront être publiés

dans ces journaux ou publications. Quant une de ces publications négligera de se soumettre à ces exigences, le service postal lui sera refusé. On devra désigner sous le mot "Annonce", et ce n'est que juste, tout article éditorial ou communication d'autre nature insérés à prix d'argent. En vertu de cette loi, ces rapports devront être faits en double et remis au ministre des Postes, qui réglementera la mise à exécution de la loi. C'est seulement dans l'intérêt public et pour le plus grand bien de la presse libre et de la liberté de la presse dans un pays aimant la liberté que cette loi est proposée. Si l'on veut que la presse serve désormais plus utilement le public, cette loi devient indispensable tant au point de vue social qu'au point de vue économique.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

SECOURS AUX VETERANS

Sur appel de l'ordre du jour:

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Comme le ministre du Rétablissement civil des soldats ne siège plus en cette Chambre, puis-je savoir du premier ministre intérimaire ce que le Gouvernement entend faire quant aux secours aux vétérans frappés de moins de vingt pour cent d'incapacité? La lecture d'une dépêche que j'ai ici pourrait éclaircir la situation:

La cité de Winnipeg a définitivement refusé de venir en aide aux militaires pensionnés atteints de moins de vingt pour cent d'incapacité; elle prétend que cela relève de la responsabilité du gouvernement du pays. Des demandes de cette classe de vétérans ont afflué à l'association des Vétérans. Cette classe est complètement privée de secours. Agir ainsi, c'est faire subir un bien dur traitement à cette classe de pensionnaires invalides qui ont tant souffert pour la défense de leur pays. Insistez auprès du gouvernement pour que cette décision soit révoquée.

A. E. MOORE,
De la part des organisations de
Vétérans de Winnipeg.

L'hon. ERNEST LAPOINTE: Déjà le ministre a reçu des plaintes dans le sens de celles que formule mon honorable ami et nous sommes à les étudier. Il me fera plaisir de signaler cette affaire à l'attention du ministre et je fournirai à mon honorable ami tous les renseignements qu'il pourrait désirer.

PRIERE D'ELEVER LA VOIX

Sur appel de l'ordre du jour:

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher): Comme nous allons assister à l'un des plus importants débats dont nous ayons été témoins dans cette Chambre, me serait-il permis, monsieur l'Orateur, de prier les honorables députés qui y prendront part de parler assez haut pour pouvoir nous fournir tous les renseignements nécessaires en vue de nous aider à donner un vote intelligent.

M. l'ORATEUR: J'ai l'espoir que les honorables députés voudront bien parler plus fort.

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION DE DEFIANCE

La Chambre reprend le débat ajourné le vendredi, 8 janvier, sur la proposition de l'honorable M. Ernest Lapointe, invitant la Chambre à mettre à l'étude le discours de Son Excellence le Gouverneur général et donnant priorité à ce débat, ainsi que sur l'amendement à cette proposition présenté par le très honorable Arthur Meighen.

M. A. M. CARMICHAEL (Kindersley): Après l'avertissement amical de l'honorable député de Provencher, je vais m'efforcer, monsieur l'Orateur, de parler assez haut pour qu'au moins, il puisse lui-même entendre ma voix. C'est dans des conditions telles qu'il ne s'en est jamais vu dans nos annales que nous sommes réunis dans ce Parlement. Je doute fort qu'aucun autre Parlement canadien se soit trouvé, depuis la Confédération, dans une situation comme celle qui nous est faite. Ce n'était pas mon dessein de m'engager, si tôt aujourd'hui, dans ce débat; à la vérité, j'aurais aimé mieux me taire et entendre exprimer l'opinion des autres pour pouvoir mieux me renseigner. Telle était d'ailleurs mon intention en demandant l'ajournement du débat.

J'en étais presque venu à la conclusion qu'on s'attendait à une mise aux voix vendredi soir, et je n'étais pas alors en mesure de donner un vote intelligent. J'espérais que des orateurs de chaque côté de la Chambre exposeraient leur attitude de manière à nous permettre de former une opinion raisonnée sur la question débattue. La situation est telle, toutefois, que je suis obligé d'y aller de mon discours.

Au cours de la plus grande partie de notre histoire, nous avons eu le régime de la dualité des partis au Canada. Depuis l'époque de la Confédération jusqu'aux environs de 1919, le Canada n'a connu que le mode de gouvernement par deux partis. En 1919, un troisième groupe apparut dans cette Chambre. Il était petit à l'origine, comprenant une douzaine de députés, mais en 1921 le nombre s'en accrut beaucoup, de sorte que le groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir avait dans cette enceinte un contingent d'au moins soixante députés. Au cours des dernières élections, il est vrai, le public nous a traités durement et nous sommes revenus ici beaucoup moins nombreux. Néanmoins, notre

rôle est de haute importance. Je doute qu'aucun autre groupe occupe une situation d'importance aussi grande que le groupe progressiste de cette Chambre. Le plus fort groupe que vous voyez près de vous à votre gauche, monsieur l'Orateur, comprend 116 députés; le deuxième groupe par ordre numérique, assis à votre droite, comprend environ 111 députés, et notre groupe progressiste, 24. Nous avons aussi un quatrième groupe. Il existait dans le dernier Parlement et il existe dans celui-ci. On l'appelle le groupe travailliste et il se compose de deux membres. Nous avons aussi, je pense, un autre groupe, qui est tout entier compris dans un seul député qui se déclare indépendant. Il se peut même que nous ayons un second groupe indépendant, et s'il en est ainsi, cela fait en tout, disons, six groupes dans cette Chambre.

Depuis que je suis ici, la coutume et la pratique suivies, c'est que la majorité gouverne. La majorité de la Chambre règle une question. D'habitude, c'était une majorité qui gouvernait dans cette enceinte, mais à présent le deuxième groupe par ordre numérique présente un programme législatif et exerce les fonctions du Gouvernement. Je ne suis pas tout à fait sûr que nous établissions ou non des précédents à cet égard. Je me rappelle qu'avant les élections, le premier ministre a déclaré qu'avec 117 députés il était trop à la merci du groupe progressiste, fort d'une soixantaine de députés, pour pouvoir gouverner convenablement; et cependant voici l'étrange situation de quelque 111 députés qui nous viennent désireux et avides d'exercer les fonctions gouvernementales, fût-ce sous la coupe de quelque vingt-quatre progressistes. Si un vote a lieu dans cette Chambre, comme cela se fera sous peu, en présumant que tous les libéraux du groupe libéral, une centaine, déposent leurs suffrages, que les deux députés travaillistes appuient le Gouvernement et que chacun des deux groupes indépendants les imite, en ce cas, il faudra, pour avoir l'égalité de voix, qu'au moins dix-huit progressistes votent avec le Gouvernement. Telle est la situation actuelle. En d'autres termes, la défection de sept progressistes et leur adhésion à la politique du groupe à votre gauche, monsieur l'Orateur, renverseront le Gouvernement. Voyez quelle est notre importance, quand sept députés progressistes tiennent entre leurs mains le sort du Gouvernement! Pour nous membres de ce petit groupe, cela nous fait sérieusement réfléchir à la responsabilité qui nous incombe.

Vendredi dernier, le ministre de la Justice (M. Lapointe), appuyé par le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) a présenté la motion suivante:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement, soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait jusqu'à la fin du débat priorité sur toutes les autres mesures, sauf les avis de motion du Gouvernement et le dépôt des bills.

A cette motion, le chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen) a proposé un amendement que je n'ai pas besoin de lire, vu qu'il est déjà inscrit aux Débats. Toutefois, à considérer sa substance, nous remarquons que, dans le deuxième alinéa, il est dit qu'un grand nombre de candidats libéraux ont été défaits aux dernières élections. D'accord. Dans l'alinéa suivant, il est dit que neuf ministres de la couronne, y compris le premier ministre, ont été battus. Cette affirmation est également exacte, je pense. Dans l'alinéa suivant, il est dit que le parti conservateur a reçu le plus fort vote d'ensemble, et dans son discours touchant l'amendement, le chef de l'opposition, je crois, a mentionné le chiffre d'environ 200,000 voix comme celui de la majorité donnée à ce parti. Cette assertion est exacte aussi, j'ai lieu de le croire. Le dernier alinéa expose les objections d'ordre constitutionnel contre la prise de possession des banquettes ministérielles par le parti libéral. Je ne suis pas prêt à entrer dans ce champ de discussion quand je vois des hommes comme le ministre de la Justice, exprimer une opinion très catégoriquement et le chef de l'opposition exprimer l'opinion opposée. Dans les circonstances, m'est avis qu'il ne sied guère à quelqu'un de notre petit groupe de s'aventurer dans ce champ de spéculations et de préconiser une solution. J'aime mieux considérer l'amendement d'un autre point de vue. Au fond, l'adoption de l'amendement revient à une expression de défiance dans le gouvernement libéral; c'est là ce qu'il faut retenir. Il faut choisir entre un autre appel au peuple et donner le pouvoir aux conservateurs. Que l'on tourne les choses comme l'on voudra dans la discussion, l'on ne peut sortir de là. Si la Chambre adopte l'amendement tel qu'il est, elle déclare qu'elle n'a pas confiance dans le gouvernement libéral, et nous voilà en présence de deux alternatives, soit des élections générales soit l'avènement du parti conservateur.

Quelle sera, d'autre part, la situation si l'amendement n'est pas adopté? Quelle serait la signification de ce vote? Simplement, que nous avons confiance dans un gouvernement battu; confiance dans un groupe qui n'a pas obtenu la majorité dans le pays. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Il suffit, pour reconnaître que le gouvernement libéral a été défait aux

dernières élections, de savoir que, parti avec 117 adhérents il n'est revenu qu'avec 101; que neuf de ses ministres ont échoué, et que, de plus, le groupe conservateur a obtenu 200,000 suffrages de plus que lui. En sorte que repousser cet amendement équivaudrait, de notre part, à braver, pour ainsi dire, la volonté populaire exprimée aux urnes.

J'ai dû, comme membre du groupe progressiste, réfléchir très sérieusement sur la conséquence de mon vote exprimé dans un sens ou dans l'autre. Voter contre l'amendement, cela veut dire que, moi progressiste, je persiste à vouloir soutenir un parti délabré, et cela impliquerait, de notre part, un défi à l'opinion publique. Est-il étonnant que quelques-uns d'entre nous jugions la question très sérieuse. Nous y avons réfléchi des heures, des jours. Le sort du gouvernement à venir dépend du groupe progressiste, peut-être même de la décision de quelques-uns d'entre eux seulement. Je n'envisage pas la situation du point de vue des "compensations" ou "avantages" du pouvoir ou des intérêts politiques, pour l'un ou l'autre groupe, si appréciables qu'ils puissent leur paraître; non, j'oublie cet aspect de la question. Quelques-uns de ceux qui occupent ou qui aspirent à occuper les banquettes ministérielles peuvent se laisser tenter par cet appât; mais je préfère songer à la grande portée des conséquences du vote sur cet amendement.

Chacun des deux groupes principaux avait son programme, je présume. Celui des libéraux, cela est admis, comporte le libre-échange ou une plus grande liberté de commerce, en temps d'élections du moins. Le parti conservateur prône et pratique, à temps et à contre-temps la protection élevée. Je ne suis pas tout à fait certain, monsieur l'Orateur, qu'à la Chambre, la politique des deux vieux partis sur ce point diffère beaucoup. Je fais partie de cette Chambre depuis quatre ans, et toutes les concessions tarifaires que nous devons au gouvernement libéral logeraient bien dans une petite valise. Il y a cependant une différence entre les programmes énoncés des deux anciens partis. L'application de l'un ou de l'autre de ces programmes aurait donc un effet considérable dont se ressentirait tout le pays d'un océan à l'autre, car les directives de cette Chambre influent sur l'état général des affaires.

Or pour se déclarer de façon intelligente sur la question, il faut en examiner les différents aspects. Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a déposé sa motion relative au discours du trône, et un amendement a été présenté. Examinons donc le discours du trône, car notre vote peut être dans une bonne mesure, influencé par le programme législatif qu'un groupe y propose. J'y trouve un paragraphe annonçant le crédit agricole, chose de première importance pour cette partie du pays d'où je viens. Le crédit agricole est essentiel dans l'Ouest canadien. Il y a là des centaines, des milliers de cultivateurs chargés de dettes leur coûtant huit, neuf, dix, onze, douze pour cent d'intérêt, dettes s'élevant à des milliers de dollars et qui leur sont un fardeau trop lourd à porter. Quelques-uns d'entre eux s'en tirent d'une manière ou de l'autre, mais pour le grand nombre il faut absolument leur venir en aide. Le discours du trône nous promet explicitement un système de crédit agricole... Je fais partie du comité de la banque et du commerce depuis quatre ans. Je me rappelle qu'à la session de 1924 nous avons, après un long débat, adopté une résolution invitant le Gouvernement de décréter une loi mettant en vigueur les propositions contenues dans le rapport du docteur Tory. Je me souviens également qu'au cours de la session de 1925 nous avons eu une peine inouïe à faire adopter par le comité de la banque et du commerce une résolution tendant à faire accepter cette loi par la Chambre. Je n'ai pas oublié surtout l'attitude prise alors par plusieurs représentants de la province de Québec et j'ai été porté à croire à la dernière session que les députés de cette province n'étaient pas en faveur des crédits agricoles pour le Canada. Eh bien! lorsque je tourne mes regards vers les banquettes ministérielles et que je vois, ou prétends voir, soixante et un membres de la province de Québec sur cent un partisans du Gouvernement, je me demande quelle est la raison de cette volte-face. Est-ce une véritable conversion ou un simple appât dans le but de capter les faveurs des progressistes.

A la session de 1925, après que les membres de ce groupe eurent insisté auprès du comité de la banque et du commerce nous avons réussi à obtenir un semblant de projet de loi qui, cependant, n'a été déposé que dans les derniers jours de la session. Quoi qu'il en soit, il était de fait notoire que ce projet ne serait jamais mis en vigueur.

Maintenant, nous lisons dans le discours du trône un paragraphe qui dit que le ministère se propose de compléter sans retard le chemin de fer de la baie d'Hudson. Fort bien. Cette déclaration, j'en suis certain, a comblé de joie les habitants de l'Ouest. Toutefois, me rappelant les quatre dernières sessions,—et il est assez regrettable pour le Gouvernement que nous n'ayons pas oublié ce qui s'est passé depuis quatre ans,—je vois que l'ancien député de Prince-Albert (M. Knox) a proposé mainte et mainte fois une

résolution tendant à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Cette motion, elle a été présentée en 1922, 1923, 1924 et 1925. Les ministériels étaient au nombre de cent dix-sept alors que notre parti se composait de soixante membres. Il aurait donc été facile d'adopter cette résolution si on l'eût voulu. Mais qu'est-il arrivé à la dernière législature? Lorsque la question fut mise aux voix en 1924, vingt membres seulement votèrent en faveur du projet et quatre autres pairèrent, soit un total de vingt-quatre voix sur deux cent trente-cinq favorables au projet. Quand donc alors s'est produit ce changement d'opinion de la part des partisans du Gouvernement? Je me rappelle que le député de Queen-Lunenburg (M. Duff) avait une foule de photographies qu'il faisait circuler dans la Chambre pour nous montrer l'impossibilité de ce parachèvement. Il nous mettait sous les yeux d'énormes banquises, des plaines de neige, des navires emprisonnés dans les glaces. A-t-il fait disparaître ces obstacles, ou nous faut-il toujours en tenir compte? Nous avons de plus le paragraphe concernant le tarif. Mais il n'y a rien de défini à ce sujet. Nous lisons qu'une augmentation générale du tarif douanier serait nuisible à la prospérité du pays. Cependant, rien ne nous dit qu'il n'y aura pas certaines augmentations particulières ou d'importance secondaire. On nous laisse entendre simplement qu'une hausse générale serait dommageable. Voilà une question au sujet de laquelle je ne puis me former d'opinion précise. Au cours de la dernière législature, l'ex-député de Brantford, M. Raymond, je pense, citoyen très estimable,—qui sait s'il n'a pas mordu la poussière,— a demandé au chef de l'opposition en parlant sur sa résolution relative au tarif: "Si vous devenez premier ministre rétablirez-vous sur les instruments aratoires le droit qui a été enlevé au cours de la session antérieure?" Si je ne me trompe, le leader de l'opposition a répondu: "Sans le moindre doute." (*Applaudissements.*) Je ne sais guère trop ce que je dois déduire de ces applaudissements, mais je n'ignore pas que la population de l'Ouest s'oppose à ce que les machines agricoles soient grevées davantage. Il est vrai que les réductions ne comptaient guère et que le prix des instruments aratoires n'en fut pas beaucoup diminué, mais c'était un pas dans la bonne voie. Notre parti s'était montré favorable à l'idée dans l'espérance qu'à la session suivante on irait plus loin dans cette direction mais nous avions espéré en vain. C'est avec crainte que je verrais sur les banquettes ministérielles un groupe dirigé par un chef qui s'est formellement prononcé à cet égard, excepté que lui-même et son parti ne peuvent élever le tarif sans le consentement de notre groupe.

En ce qui concerne le tarif voici donc le dilemne qui se présente à nous; un gouvernement qui s'est engagé à augmenter les droits douaniers mais qui ne le peut sans notre assentiment ou un autre ministère qui promet d'abaisser le tarif mais qui ne le fera pas. Par conséquent, il me semble préférable que nous laissions de côté cette question de tarif.

Le discours du trône renferme un autre paragraphe où le Gouvernement se félicite ou plutôt "vous félicite" touchant la prospérité croissante de ce pays favorisé. Et l'on ajoute: Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du Gouvernement". Il serait plus juste d'en attribuer le mérite à la divine Providence.

Il y a une autre question dont il n'est pas du tout fait mention dans le discours du trône et qui est d'une importance primordiale pour la partie du pays d'où je viens. Il s'agit d'un problème sur lequel le chef de l'opposition (l'hon. M. Meighen) s'est prononcé sans ambages ici à ma connaissance—de même qu'en dehors du Parlement—je fais allusion à la question des prix de transport établis par la convention du Pas du Nid-de-Corbeau, cette ancienne charte qui fut octroyée à l'Ouest en 1896 et sur laquelle le citoyen ordinaire des provinces des Prairies compte pour protéger ses droits. Cette convention a été abrogée, sauf en ce qui regarde le prix de transport du grain et de la farine. D'après les déclarations auxquelles je fais allusion, je crains qu'un effort ne soit tenté pour abolir ce qui reste de ces tarifs de transport et je redoute les conséquences d'une pareille action. J'ai la conviction que l'Ouest canadien s'opposerait avec énergie à l'abolition du tarif de faveur concernant le grain et la farine.

L'une des raisons pour lesquelles j'aurais aimé à voir le débat continué par des membres des deux groupes les plus nombreux de cette Chambre, c'est qu'ils auraient pu disserter sur les problèmes de cette nature et faire des déclarations catégoriques. Je ne prétends pas que le très honorable chef de l'opposition devrait revenir sur sa décision, car je ne pense pas qu'il y consente. L'opinion que j'ai de lui c'est que dans le cours ordinaire des choses il reste fidèle aux opinions qu'il a exprimées. Or, s'il s'en tient aux vues qu'il a exprimées sur ce sujet particulièrement, je crains fort qu'il ne reçoive guère d'appui de la part des députés des provinces de l'Ouest. Les débuts du groupe progressiste au Parlement se sont faits dans des circonstances exceptionnelles. Nous ne sommes pas un parti comme le groupe libéral ou le groupe

conservateur, bien que l'on puisse nous considérer comme tel en certains milieux. Nous constituons en réalité un groupe d'individus qui représentent l'opinion publique. Pour ce qui est de l'Ouest canadien, l'origine du groupe progressiste remonte à l'année 1901. Le mouvement qui débuta parmi la classe agricole des provinces de l'Ouest à cette époque, visait à obtenir certains avantages au point de vue économique. Un peu plus tard toutefois, les cultivateurs se rendirent compte de la nécessité de l'action politique afin d'obtenir les avantages économiques qu'ils convoitaient. Et c'est ainsi qu'en 1919, nous constatons que quelques représentants du peuple constituèrent ici le groupe progressiste. J'ignore absolument l'origine de ce nom; en tout cas, les noms ne signifient pas grand'chose. Nous pourrions tout aussi bien nous appeler le parti du peuple ou encore le parti féministe, puisque la seule femme qui occupe un siège ici fait partie de notre groupe. Mais, donnez-nous le nom que vous voudrez; cela ne signifie rien. Le fait tangible, c'est que nous sommes ici à titre de protestation vivante contre l'esprit de parti au Canada. Je ne suis pas sûr que nous ayons le meilleur système de gouvernement possible au pays.

Vendredi dernier, j'ai écouté les observations de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth); or, si j'ai bien saisi la portée des réformes qu'il a proposées, il voudrait que le Gouvernement soit constitué par un comité de représentants du peuple appartenant à tous les groupes. Je ne vois pas que ce serait une si mauvaise affaire pour le pays. Ce serait peut-être le moyen de donner une solution au dilemne actuel. Nous nous rapprocherions peut-être sensiblement plus de ce plan que nous ne sommes disposés à le faire à l'heure actuelle. Pour ma part, je ne conçois pas de raison pour que nous restions divisés en deux camps tranchés dans l'impasse ou nous nous débattons maintenant. Il n'y a pas tant de différence que cela entre les mesures qui concernent l'administration des affaires fédérales et celles qui ont trait à la gestion de nos affaires municipales.

Pendant douze ans, j'ai fait partie d'un conseil, et j'ai surveillé les délibérations de sept représentants élus par neuf townships, qui s'occupaient de légiférer sur toutes les questions intéressant ces neuf townships. Or, il n'y a jamais eu deux ou trois groupes ou plus. Nous formions un seul groupe d'hommes élus par le peuple pour les représenter et administrer les affaires. A mon avis, nous ne saurions mieux faire que d'adopter un système semblable pour la gestion des affaires du Dominion. Le hasard a voulu toutefois que le peuple canadien ait été saturé d'esprit de parti et il est très difficile de l'extirper. En réalité, un conservateur en dehors des cadres de son parti est un être très raisonnable; un libéral également, du moment qu'il s'éloigne des traditions de son parti, est un aimable compagnon; tous les deux cependant deviennent des êtres tout à fait différents dès qu'ils tombent sous la coupe du parti. Or, la population de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter ici a fait voir à maintes reprises qu'elle est excédée de l'esprit de parti. A la législature provinciale, une partie de ma circonscription s'est élu un représentant dans les mêmes conditions que son député à l'Assemblée fédérale.

La population de mon comté se chiffre à environ 30,000 âmes. Examinons un peu le résultat du scrutin qui y fut tenu aux dernières élections fédérales. Nous avions trois candidats sur les rangs. Le candidat libéral était un citoyen fort estimable. Pendant huit années, il avait représenté cette circonscription à la législature provinciale et durant quatre ans, il avait rempli les fonctions élevées de président de l'Assemblée législative. Donc, on aurait cru que les électeurs, quand viendrait le temps d'exprimer leurs suffrages, seraient portés à faire bon accueil à un personnage estimable s'il jouissait d'une certaine influence auprès d'eux; pourtant, le 29 octobre dernier, il ne recueillit que 2,614 voix. Le candidat conservateur en recueillit 1,218 et le progressiste 3,631. Les deux derniers votes combinés donnaient donc aux candidats conservateur et progressiste un total de 4,849 voix, soit presque le double de celles du candidat libéral. Quelle que soit la façon dont d'autres veuillent l'interpréter, j'estime que ce fut un vote de défiance envers le gouvernement Mackenzie King. Mon opinion est que le vote de ma circonscription constitue un mandat d'opposition au gouvernement libéral.

Mais lorsqu'il s'agit de déterminer quelle doit être mon attitude personnelle dans la circonstance, la chose devient vraiment très difficile. Je me trouve entre la haute mer et un certain personnage dont je me tiens pas à prononcer le nom peu agréable, de sorte que je ne sais pas trop quelle est la meilleure voie à suivre.

Uu DEPUTE: Où se trouve la haute mer?

M. CARMICHAEL: Je ne sais pas trop si c'est dans l'Ontario ou dans la province de Québec. Il y a les propositions libérales; elles sont très généreuses. En réalité, on nous a présenté presque tout ce qu'on pouvait nous offrir, si ce n'est une dinde pour Noël. L'Ouest est en faveur d'un programme de ce genre. D'autre part, il y a l'amendement des conservateurs et l'idée du gouvernement majo-

ritaire. Il y a aussi l'opinion exprimée par l'ensemble du pays et par ma propre circonscription.

Il y a des gens, je dirai des journaux et des représentants ou correspondants de journaux, qui font cette mesquine insinuation, à savoir que les progressistes songent plus à leur indemnité parlementaire qu'à autre chose. Nous l'avons entendu dire dans tout le pays. Eh bien, je tiens à déclarer à ces gens-là que les progressistes se feraient peut-être réélire plus facilement que n'importe quel autre groupe. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter a, avec peu ou pas d'organisation et pour ainsi dire pas de fonds, élu son député pour moins de $500 de frais dont les électeurs ont payé la presque totalité. Ce n'est pas bien difficile pour un représentant d'entrer au Parlement, quand les électeurs s'offrent eux-mêmes de l'y envoyer et je suis sûr que ce qui s'est fait déjà pourra se répéter dans un avenir rapproché ou non. Personnellement, de pareilles suppositions ne me touchent guère. Je tiens à me prononcer comme il faut sur la question dont nous sommes saisis. Je préférerais que nous eussions une déclaration bien nette au sujet de certains points qui ont été soulevés. Je voudrais être sûr que l'on menât à bonne fin des projets comme celui du crédit agricole, par exemple. A ce propos, je remarque que l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a fait inscrire au Feuilleton un avis de motion qui expose de façon adéquate la question du crédit agricole. Je voudrais qu'on me dise que ce projet sera mené à bonne fin. Il en est de même des autres points, entre autres du chemin de fer de la baie d'Hudson et du tarif du Nid-de-Corbeau pour le transport du grain et de la farine.

Pour le moment, je ne peux pas dire d'une façon définitive comment je voterai à la lumière de la discussion qui va se faire probablement d'ici là. Les opinions que j'exprime ne sont pas nécessairement celles de ce groupe-ci; il est possible que les autres membres de notre groupe pensent différemment, mais telle est ma façon de voir. Ici, nous avons l'avantage de pouvoir exprimer nos opinions et nos convictions sans crainte d'un whip ni d'un chef, et ce que j'ai dit, ce soir, représente mon opinion personnelle. Si dans le cours du débat qui va suivre les questions auxquelles j'ai fait allusion sont traitées de telle sorte qu'il ne reste plus aucun doute dans mon esprit et que je sois convaincu qu'en votant d'une certaine façon je puisse servir le mieux les intérêts de la région que je représente, je le ferai. Dans le cas contraire, je voterai dans un autre sens.

M. R. S. WHITE (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, je demande l'indulgence de la Chambre pendant que je m'efforcerai d'exposer brièvement quelques-unes des raisons pour lesquelles on devrait adopter l'amendement qui vous a été remis. Cet amendement est un récit bref et concis, l'exposé de simples faits et pas un membre ne peut réussir à en contredire une parcelle, si ce n'est peut-être ce qui se rapporte au dernier paragraphe. Personne ne contestera que la grande majorité des candidats ministériels ont été défaits le 29 octobre dernier, que neuf ministres, y compris le premier ministre, ont été battus, que le parti conservateur a vu ses rangs grossir de 120 p. 100, et que le vote populaire s'est prononcé contre le gouvernement. Voilà la situation dans laquelle la Chambre se réunit: un Gouvernement défait, décimé, discrédité et avili s'efforçant d'administrer les affaires de la nation.

Vendredi dernier, j'ai suivi avec attention et j'ai lu depuis avec le plus grand soin, le discours du ministre de la Justice (M. Lapointe) dans lequel, appuyé de plusieurs précédents, il a tenté de soutenir que le Gouvernement, tel qu'il est représenté à la Chambre, a raison de détenir le pouvoir. J'aime à croire que le ministre ne trouvera pas blessant que je rappelle ici le titre d'un des plus charmants articles d'Addison dans le *Spectator*: "Affairé de rien et essoufflé sans but".

De toutes les citations empruntées par le ministre de la Justice à l'histoire constitutionnelle britannique, il n'y en avait pas une qui pût ajouter le moindre à-propos à l'amendement que débat la Chambre. Chacun sait,—et ceux qui l'ignoraient l'ont appris de son discours,—que des gouvernements en Angleterre ont donné leur démission après leur défaite sans attendre la réunion du parlement et que, d'un autre côté, des gouvernements ont attendu la réunion du parlement pour démissionner après avoir été défaits au scrutin. L'un des derniers exemples,—pas tout à fait récent puisqu'il date de presque soixante ans,—est celui du gouvernement Disraéli, en 1868, lequel n'ayant qu'une minorité à la Chambre, a pu se maintenir, par la bonne grâce de la majorité, jusqu'au moment où les collèges électoraux ont été réorganisés et où on a pu tenir des élections générales. Todd, ancien bibliothécaire de notre Parlement et autorité reconnue en matière de droit et d'usages constitutionnels, emploie les paroles qui suivent en décrivant cette situation:

> Cela prolongea le spectacle inconvenant et anticonstitutionnel d'un ministère maintenu au pouvoir par tolérance et incapable de donner aucune direction aux débats de la Chambre; état de choses qui, est-il besoin de le dire, se trouvait en absolu désaccord avec le premier principe du gouvernement parlementaire.

Cependant, monsieur l'Orateur, un autre exemple s'est présenté en 1892, alors que le gouvernement de Salisbury s'étant présenté devant le peuple et ayant été défait aux urnes a décidé de se maintenir au pouvoir jusqu'à ce que la Chambre adopte un vote de défiance. Dans ces deux cas et dans chacun des cas cités par le ministre de la Justice il y avait un premier ministre, mais, monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas cité un cas—car il n'existe pas de précédent—où un gouvernement décimé comme celui-ci, manquant de tout moyen de communication entre la Chambre des communes et la couronne, ait tenté de réunir le Parlement et de diriger les affaires du pays.

Il peut paraître impertinent de ma part de donner des conseils au troisième parti, mais je puis faire observer à ses membres, comme aux autres députés de la Chambre, que l'amendement sur lequel nous devons nous prononcer ne repose pas sur une politique de parti. C'est une déclaration de principes constitutionnels. Je vois sourire mon honorable ami le ministre des Finances (M. Robb) parce qu'il comprend que, sans doute, si cet amendement recevait l'approbation du Parlement, il s'ensuivrait, de fait, que le premier ministre devrait donner sa démission. Imaginons qu'il le fasse, quelle sera la situation en ce qui regarde le parti progressiste? Si un changement de gouvernement se produisait demain, le parti progressiste exercerait à la Chambre un pouvoir identique, il aurait la même influence et serait dans la même position qu'aujourd'hui. Mais cet amendement a pour but de revendiquer les principes, que dis-je, la sainteté du système constitutionnel de notre Parlement. Quant au sort du premier ministre et de ses collègues qui, en dépit d'une défaite aux élections, se cramponnent avec peine au pouvoir, c'est simplement une question de goût. Un ancien texte nous dit que "La lettre tue, mais l'esprit vivifie". Ces messieurs ont renversé l'ordre des choses et pour eux c'est l'esprit du corps électoral qui tue, alors que la lettre leur donne vie. Si l'on désire maintenant des preuves que ce Gouvernement ne devrait pas continuer à diriger les affaires du Canada, je puis citer une autorité qui saura du moins mériter le respect des honorables députés de la droite. Je fais allusion à leur chef, l'ancien député d'York-Nord. Nous connaissons tous la longue théorie d'excuses qu'il a présentées à Richmond-Hill, alors qu'il a dit entre autres choses—le temps ne me permet pas d'en citer plus qu'une ou deux:

Suffit-il que, comme gouvernement, nous puissions demeurer au pouvoir, retirant nos indemnités et honoraires comme députés et ministres, jouissant des autres avantages du pouvoir, alors que d'importants problèmes nationaux exigent une solution que nous sommes incapables de donner à défaut d'une majorité suffisante au Parlement?

N'est-ce pas là une perle de la plus belle eau? Quelle attitude supérieure il adopte à cette occasion. Peut-il la prendre aujourd'hui? Assurément non.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) qui vient de reprendre son siège, a traité de diverses parties du discours du trône. Je n'entends pas m'occuper de ce discours sauf pour dire qu'il constitue une longue liste de concessions à un parti sans l'appui duquel le Gouvernement ne saurait se maintenir une heure. Le remords au lit de mort est parfois sujet à caution, le repentir au lit de mort politique l'est toujours.

L'hon. M. LAPOINTE: Comme par exemple le discours de Hamilton.

M. WHITE (Mont-Royal): Le discours prononcé à Hamilton ne m'embarrasse en aucune façon. Je suis prêt en temps opportun, à faire connaître mon opinion, franchement, sincèrement et en termes explicites, relativement à ce discours. La chose peut faire l'objet d'un débat avant que la session soit bien avancée, mais je ne crois pas qu'elle se rattache à la proposition d'amendement dont la Chambre est actuellement saisie. D'un ton qui ne laissait pas d'être retentissant, le ministre de la Justice a déclaré...

Nous souhaitons tous que la situation se régularise afin que nous ayons un gouvernement muni d'une autorisation complète, morale et politique pour la tâche qui lui incombe dans le triple domaine domestique, impérial et international.

C'est ce que souhaite le ministre de la Justice. C'est l'avis de son propre chef:

Toutes valables qui puissent être ces raisons, dit M. Mackenzie King, pour ne pas entreprendre une autre session du Parlement avant des élections générales, il en est d'autres qui ont même un plus grand poids. Je veux parler des questions nationales de toute importance dont la solution s'impose immédiatement, et qui ne sauraient être réglées dans un parlement constitué de la façon du parlement élu en 1921, ou par un gouvernement qui ne peut compter sur une majorité sensible dans la Chambre des communes.

Quelle proposition du dilemme les honorables députés choisiront-ils? Ils ne sauraient choisir les deux, et j'imagine que l'une et l'autre sont quelque peu embarrassantes. J'aimerais, un instant, et je compte bien ne pas m'écarter du cadre de l'amendement, dire un mot au sujet du parti conservateur de la province d'où je viens.

Une VOIX: M. Patenaude.

M. WHITE (Mont-Royal): M. Patenaude, lorsqu'il a été choisi comme chef du parti conservateur dans la province de Québec, a créé tout un émoi dans les rangs du parti libéral. M. Patenaude n'en est pas encore au

terme de sa carrière et, pourvu qu'il vive, nous le verrons encore dans cette Chambre pour répandre, proclamer et soutenir la doctrine et les principes conservateurs.

Si ce n'est pas paraître prendre trop de liberté, je raconterai à la Chambre une petite anecdote. Voici. Il y a plusieurs années, dans la bonne vieille ville de Québec, alors que, proportionnément aux Canadiens français, les Irlandais n'étaient pas aussi nombreux qu'à l'heure actuelle, ces derniers, en l'absence de leurs ennemis héréditaires du nord de l'Irlande, avaient l'habitude, le 17 mars, de se chamailler avec les Canadiens français. En une circonstance, un Irlandais qui, de bonne heure le matin, s'était mis en route, armé de son gourdin, pour revendiquer ses droits et proclamer la supériorité de sa race, rentra chez lui plus tôt qu'on ne l'y attendait, les deux yeux au beurre noir, le corps contusionné et dans un état lamentable. A sa moitié qui lui demandait ce qui lui était arrivé, il répondit: "Thim Frinch is improving." On peut en dire autant du parti conservateur dans la province de Québec. En 1917, nous avions trois députés. Nous n'en avions pas un seul en 1921. Nous en comptons quatre dans cette Chambre; mais, plus que cela, nous avons augmenté d'environ cent mille le vote populaire en faveur des candidats conservateurs.

M. POWER: Qui a eu l'œil au beurre noir?

M. WHITE (Mont-Royal): Si l'honorable député tient à le savoir, je crois que c'est l'ancien représentant d'York-Nord. Le ministre de la Justice a fait un éloge servile de son chef; il a dit à la Chambre qu'il possédait, plus qu'à aucune époque dans le passé, la confiance du parti libéral, et j'ai vu dans les journaux qu'à un caucus de ce parti on avait adopté une résolution de confiance en son chef. Un ancien membre du Gouvernement,—j'allais dire un membre de l'ancien Gouvernement, mais il s'agit d'un ancien membre du Gouvernement,—M. Marler, autrefois de St-Laurent-St-George, Montréal, adressa la parole, le jour de l'An, au club de Réforme, à Montréal. En cette circonstance, il a excédé toute mesure en déclarant que, une fois sa carrière terminée, M. Mackenzie King, passerait dans l'histoire comme le plus grand premier ministre que le Canada ait jamais eu. Pauvre sir Wilfrid Laurier! Eut-il été présent en esprit à cette réunion du jour de l'an au club de la Réforme. il aurait fort bien pu s'écrier, à l'instar de Rip Van Winkle, lorsque ce dernier revint des Catskills après son long sommeil et constata que, dans son village natal, personne ne le reconnaissait et qu'on avait même oublié son nom: "Mon Dieu, comme on nous oublie vite!"

Or, monsieur, m'est avis que les paroles que j'ai empruntées à Addison pourraient très bien s'appliquer à moi-même pour les observations quelque peu décousues que je viens de faire. Mais je reviens à la moelle, à toute la substance de l'amendement, c'est-à-dire que l'attitude du Gouvernement constitue une violation des principes constitutionnels et des usages parlementaires. C'est là-dessus, et là-dessus seulement que le vote doit porter. Vous avez sans doute, monsieur l'Orateur, lu un ouvrage de publication récente, dû à la plume de lord Ullswater, mieux connu sous le nom de très honorable James W. Lowther, pendant plus de quinze ans Speaker de la Chambre des communes d'Angleterre, qui eut l'amabilité de venir au Canada pour présenter à cette Chambre le fauteuil dont vous, monsieur l'Orateur, rehaussez si bien l'éclat par votre courtoisie, votre haute compétence et votre rigoureuse impartialité. Le livre de lord Ullswater, intitulé: *Commentaries of a Speaker,* est parsemé d'anecdotes amusantes, dont l'une me paraît s'appliquer très bien à la situation d'au moins deux partis dans cette Chambre. Il rapporte une annonce parue dans un coin obscur d'un journal de Londres et ainsi libellée: "Perdu, un chien épagneul répondant au nom de Ben, mais avec moins d'empressement à 'Dam you, come here'."

Je me hâte, monsieur l'Orateur, pour ne pas manquer aux convenances parlementaires, de substituer au mot cru que vous venez d'entendre l'onomatopée "Dang", quand même l'intérêt du récit de lord Ullster devrait perdre au change. En lisant cela, je n'ai pu me défendre de faire un rapprochement entre le Gouvernement et le parti progressiste qui tient entre ses mains le sort du ministère, si bin que ce dernier ne peut se maintenir ni faire adopter quelque mesure que ce soit sans l'assentiment des progressistes. C'est Ben et son maître; car telle est l'attitude du Gouvernement vis-à-vis du parti progressiste. Convient-il que le ministère actuel passe dans l'histoire avec cette réputation d'abjecte soumission?

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Nous venons d'entendre un très intéressant discours de la part d'un vétéran de la politique (M. White, Mont-Royal). Au nom de nos collègues de la droite, je souhaite la bienvenue à l'homme distingué qui vient de rentrer dans la vie parlementaire, laquelle ne pourra que bénéficier de ses précieux services.

Je regrette toutefois qu'il ait laissé entièrement de côté l'objet de la question, qui

est l'amendement, et se soit contenté de quelques formules de dénonciation. Au début, il nous avait promis des révélations sur la position du parti conservateur dans la province de Québec; il avait là un récit intéressant à nous faire en nous relatant les événements qui ont marqué la dernière campagne électorale. On aurait appris avec satisfaction les rapports réciproques de M. Patenaude avec le chef de l'opposition parlementaire; on se fût intéressé davantage encore à apprendre la situation personnelle de notre collègue de Mont-Royal avec les deux premiers.

J'ai ici le compte rendu que les journaux ont donné d'une réunion à laquelle cette question a été posée à notre distingué collègue. Cette réunion avait lieu le 10 octobre à Victoria Hall et les incidents en furent rapportés dans la *Montreal Gazette* du lendemain. Une voix, partie du balcon, demanda ceci à notre ami:

Etes-vous un conservateur du groupe Patenaude ou acceptez-vous Meighen?

Que pensez-vous que fut la réponse de l'orateur:

Je suis conservateur et adepte des principes conservateurs; je ne reconnais personne pour maître.

(*Très bien, très bien.*)

L'hon. M. MACDONALD: Ceux qui applaudissent sont heureux que leur ami ait éludé la question, une importante question. Voici le même homme qui prend la parole devant nous en annonçant qu'il va révéler le secret qui nous dérobe la véritable situation des conservateurs dans Québec, mais il demeure énigmatique. Est-il pour Patenaude ou pour Meighen? On ne sait.

Quoi qu'il en soit, la question à résoudre est de savoir si le Gouvernement s'est inspiré de la pratique constitutionnelle pour dénouer la situation créée par l'imbroglio électoral. C'est la question même posée par la motion du chef de la gauche et c'est celle-là que je veux discuter. Je l'envisagerai avec netteté et bonne foi; je voudrais que la Chambre comprît que la seule question à décider est de savoir si le Gouvernement a suivi les usages constitutionnels pour faire face à la situation qui lui était faite par le résultat du scrutin.

Quelle est la prétention de notre très honorable collègue? Sa motion est là. Je laisse de côté pour le moment les deux premiers paragraphes, le troisième affirme que le parti conservateur a obtenu du corps électoral le plus grand nombre de suffrages et qu'il possède dans cette Assemblée le plus grand nombre de députés comparativement aux autres groupes. Vendredi dernier, il déclarait qu'en présence de ces faits, le ministère aurait dû se démettre aussitôt le résultat des élections connu et qu'il n'avait pas le droit de demeurer au pouvoir. Je vais faire passer sous les yeux de la Chambre plusieurs autorités qui se sont prononcées à cet égard.

[L'hon. M. Macdonald.]

Je suppose l'existence d'un parti capable de prendre en main la direction des affaires dans une Chambre constituée comme nous le sommes. Or, voici ce que déclare Todd à la page 130 de son ouvrage *Parliamentary Government in England,* sur cette question:

Le verdict du pays ayant été rendu contre les ministres par élections générales, ceux-ci ont cependant le droit de rester en fonction jusqu'à ce qu'un nouveau parlement se soit assemblé et que ce parlement ait donné une décision finale sur le mérite de ce verdict. En effet, la Chambre des communes est l'organe naturel de la nation dont les opinions ne peuvent être connues constitutionnellement que par ses représentants dans le Parlement. Il est nécessaire cependant, d'après les précédents, que, dans les circonstances, le nouveau Parlement soit convoqué sans retard.

Voilà, clairement exposé, le règlement constitutionnel. Mon très honorable ami lui-même, a exprimé l'autre jour l'avis que:

Il n'y a pas d'objection légale à ce qu'il (le Gouvernement) se présentât devant le parlement.

On trouvera ses paroles à la page 16 (v.a.) des Débats. Puis il dit aussitôt:

Mais il y a une objection d'ordre constitutionnel.

Or si notre présence ici est légale, je demande à n'importe quel honorable député de l'autre côté de citer une autorité constitutionnelle qui annule ce droit légal. Notez bien que ni ici ni en Angleterre on ne trouve de statut pour nous guider en la circonstance. A ce propos, qu'on me permette une autre citation. Ecoutez Keith dans *Responsible Government in the Dominions:*

Il n'y a pas de règle fixe dans les colonies, pas plus qu'à cette heure il n'en existe une définitivement établie en Angleterre même, touchant le point de savoir si un ministère doit se démettre lorsque le résultat des élections générales lui est défavorable ou s'il doit attendre que la Chambre soit réunie.

Là-dessus il y a deux opinions définitives, autorisées. J'ai déjà fait observer qu'il n'y a pas de statut à ce sujet: force nous est de nous guider à la lumière des précédents, des opinions établies. Voilà notre situation: nous tenons notre héritage de la mère patrie et nous pouvons dire avec Tennyson que le Canada est:

A land of settled government,
A land of just and old renown,
Where freedom slowly broadens down
From precedent to precedent.

Voilà la genèse du développement du gouvernement parlementaire ici comme en Angleterre. La règle que j'ai tirée des deux autorités, une règle qui ne souffre pas de contradiction, indique qu'en présence de la situa-

tion à laquelle nous dûmes faire face le lendemain du 29 octobre, nous avons suivi la saine tradition constitutionnelle: Nous avons convoqué le parlement le plus tôt possible. Là-dessus je veux donner un mot d'explication à la Chambre. Nous avons cru d'abord à la possibilité de convoquer les Chambres pour le 10 décembre; dans la suite nous avons appris que le retour des writs d'élection n'était pas possible avant cette date. Celui de Springfield est revenu le 10 décembre; celui du Yukon le 11 décembre; de Bagot le 17 décembre; de Peace-River le 23 décembre et de Huron-Nord le 28 décembre. De sorte que, moins de quinze jours après le retour du dernier writ d'élection, cette Chambre est réunie en session. Nous ne nous sommes pas cramponnés au pouvoir; nous n'avons pas commis le moindre abus, notre conduite a été en tous points conforme à notre droit, comme Gouvernement, de convoquer le Parlement et de prier les membres de tous les partis de déterminer, le moment venu, si le Gouvernement jouit de la confiance de cette Chambre. Le présent amendement ne suscite qu'une question, celle-ci: La conduite du Gouvernement a-t-elle été conforme aux usages constitutionnels? Quel que soit le résultat du vote, tel est le sens de la question dont la Chambre est saisie.

Or, monsieur l'Orateur, si nous avions le droit, forts des précédents constitutionnels, de convoquer le Parlement et de lui soumettre notre programme, je maintiens que nous nous sommes également guidés sur les précédents autorisés en ce qui intéresse l'absence du premier ministre. Toutefois avant de quitter cet aspect de la question, qu'on me permette de faire observer aux honorables députés qui nient avec tant de confiance l'existence de tout précédent, qu'à une époque aussi récente que,—et ici je ne fais que répéter ce qu'a dit mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Lapointe); j'en saisis la Chambre encore une fois, par souci d'assurer davantage que la question soit bien comprise. . . (*Exclamations.*)

L'hon. M. MACDONALD: La réitération ne fera pas de tort. Mon honorable ami n'est pas inquiet.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il sourit seulement.

L'hon. M. MACDONALD: Lorsque lord Salisbury fit son appel au peuple en 1885, les élections ramenèrent 249 conservateurs, 335 libéraux et 86 nationalistes irlandais. La campagne s'était faite sur la question de l'autonomie de l'Irlande. On remarquera que le vote des libéraux et des nationalistes réunis dépassait de près de 200 celui des conservateurs.

M. WHITE (Mont-Royal): Mais il y avait un premier ministre à la Chambre.

L'hon. M. MACDONALD: J'aborderai cet aspect de la question; l'honorable représentant ne me répond pas quand il parle du premier ministre. Je lui prouverai,—et je parle maintenant de la situation actuelle,—que le Gouvernement, comme Gouvernement, avait le droit de se présenter devant le Parlement comme il l'a fait; et j'affirme que lord Salisbury fit de même, bien qu'il fût en minorité d'environ 200. En 1892,—il n'y a pas très longtemps, donc,—lord Salisbury avait, après les élections, 268 conservateurs et 47 libéraux unionistes, alors que l'opposition comptait 273 libéraux et 81 nationalistes irlandais. Il se présenta devant la Chambre et fut renversé. Mais mon honorable ami dit qu'il y avait un premier ministre à la Chambre.

Etudions maintenant ce point. Mon honorable ami, dans sa résolution, dit à ce sujet, et voici le passage le plus important:

...et leur tentative de se maintenir au pouvoir est une violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

Et cela parce que le premier ministre n'a pas de siège dans cette Chambre. C'est la raison qu'il donne de sa conclusion, et il expose longuement le fait que le premier ministre est le choix de la couronne et sert d'intermédiaire entre la couronne et le ministère et la Chambre des communes. Voyons ce qui en est. Toutes les autorités constitutionnelles déclarent que le statut du premier ministre est le même que celui de tout autre ministre pour ce qui est de la responsabilité vis-à-vis de la Chambre. Oui, il est nommé par la couronne, ou plutôt la couronne ratifie son choix d'après celui du parti qui l'appuie en Chambre, mais constitutionnellement, sa position vis-à-vis du Parlement et de la Chambre des communes est la même que celle de tout autre ministre; elle ne diffère en rien. Je vais citer à mes honorables amis une autorité précise qui déclare qu'aucun statut n'exige qu'un ministre occupe un siège au Parlement lorsqu'il est nommé ministre, mais qu'il doit se trouver un siège dans le plus court délai possible.

Quelques VOIX: Très bien, très bien.

L'hon. M. MACDONALD: Mes honorables amis admettent que le premier ministre n'est pas tenu d'être membre de l'une ou de l'autre Chambre, mais qu'il doit trouver un siège dans le plus court délai possible.

Quelques VOIX: Non, non.

L'hon. M. MACDONALD: J'ignore ce que signifiait le "très bien, très bien" de mes honorables amis alors.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il y a une différence entre un ministre et le premier ministre.

L'hon. M. MACDONALD: Il n'existe aucune différence, n'en déplaise à mon honorable ami. S'il prend la parole au cours de ce débat, j'espère qu'il citera une autorité à l'appui de sa prétention. Je ne puis en trouver dans aucun ouvrage constitutionnel. Le premier ministre occupe une situation exactement semblable à celle de tout autre ministre. Un homme peut être choisi comme ministre ou il peut être défait comme ministre, mais s'il décide de rester en fonction, il lui faut trouver un siège dans un délai raisonnable.

Un DEPUTE: Pourquoi ne s'est-il pas présenté dans Bagot?

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami n'a pas à s'inquiéter de mon chef. On lui a offert une demi-douzaine de sièges, et je compte qu'avant vingt-quatre heures, il aura probablement fait le choix d'une circonscription, et lorsqu'il se présentera, il obtiendra un siège dans cette Chambre.

M. HANSON: Il ne briguera pas les suffrages de Pictou.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami de York-Sunbury (M. Hanson) peut modérer son enthousiasme. Je cite Anson sur ce point, sur les lois et coutumes constitutionnelles:

> Aucune loi statutaire ne force un des ministres à faire partie du parlement, mais en pratique un ministre qui n'a pu se procurer un siège ne peut rester en fonction pendant une longue période de temps et il doit se procurer un siège dans un délai raisonnable.

Voilà la règle, et telle est la situation.

J'ai déjà fait remarquer à la Chambre que le 28 décembre était la dernière date à laquelle les rapports électoraux pouvaient être faits. Nous n'avons dans ce pays aucun système comme celui qui est en vigueur en Angleterre où, lorsqu'un siège doit être déclaré vacant, le représentant qui se retire s'adresse au chancelier de l'Echiquier pour obtenir la charge d'intendant des Chiltern Hundreds. En 1921, mon très honorable ami (M. Meighen) eut recours à un moyen entièrement faux lorsque, dans le but de se procurer un siège, il nomma le représentant de Grenville d'alors à une position dans le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Mon très honorable ami donna sa démission comme premier ministre le 29 décembre 1921, mais deux jours auparavant, il nomma le représentant de la division électorale de Grenville élu aux récentes élections fédérales à une position dans le service civil.

L'hon. M. LAPOINTE: Et il lui accorda un congé le lendemain.

L'hon. M. MACDONALD: Oui, et le surlendemain, il donna sa démission. Mon honorable ami prétend que ce gouvernement n'a pas le droit de rester en fonction. Il souffle simplement le chaud et le froid lorsqu'il laisse entendre d'abord que nous devrions faire une nomination dans le but de créer une vacance pour le premier ministre, et qu'il se plaint ensuite de ce que nous nous adressons à la haute cour du Parlement et laissons aux représentants du peuple le soin de décider qui doit gouverner le pays. Le premier ministre n'avait pas le choix. La coutume parlementaire établie ne fournissait pas au premier ministre du Canada le moyen de se procurer un siège qui lui eût permis d'assister aux séances de la Chambre jusqu'à ce qu'un député se fût démis, et aucun député ne pouvait donner sa démission avant la réunion de la Chambre, jeudi dernier.

Une VOIX: Que dites-vous de Bagot?

L'hon. M. MACDONALD: Mes honorables amis veulent donner des ordres sur tous les sujets. Le premier ministre voulait naturellement se porter candidat dans la circonscription où il lui semblait que, dans l'intérêt du pays, il était préférable qu'il se présentât. Je répète que, avant jeudi, il n'était pas possible, au point de vue juridique ou constitutionnel, que le premier ministre cherchât à se faire élire afin de pouvoir assister aux séances de la Chambre.

Mes honorables collègues de la gauche ont dit et répété que le gouvernement actuel n'a pas le droit de rester aux affaires, vu que leur groupe est plus nombreux que le nôtre. Mon très honorable ami le chef de l'opposition pense-t-il un seul moment que l'on doive établir la coutume parlementaire en ce pays de telle sorte qu'aussitôt une campagne électorale terminée—et l'on peut supposer que, pendant un certain nombre d'années à venir, il y aura des groupes nombreux en Chambre—le groupe le plus nombreux, qu'il ait une majorité ou non, doit être appelé à former un gouvernement? C'est la conclusion logique de l'argumentation de mon très honorable ami. Il sait que cela n'est pas recommandable et ne doit pas être. Voici quelle est notre situation: Nous avions le droit d'attendre la convocation des Chambres; nous l'avons attendue et nous voici. Le premier ministre se trouve exactement dans la position de tout autre ministre qui aurait été défait. Il devait attendre l'occasion de trouver un siège. On recherchera cette occasion et il sera à la Chambre le plus tôt possible. Le premier ministre en appellera au pays dans une cir-

conscription où une vacance se produira et il reviendra au Parlement.

Mon honorable ami de Mont-Royal (M. White) est journaliste; mais il est évident que certains journaux conservateurs ne partagent pas son avis quant à la coutume parlementaire que l'on devrait suivre dans la présente occurrence. J'ai ici un article publié dans le *Standard* de Montréal, journal qui ne nous est aucunement sympathique mais qui a toujours appuyé le parti conservateur. Que dit ce journal?

Le *Standard* a pris la peine de demander l'opinion de quelques-uns des avocats les plus renommés du Canada et de la Grande-Bretagne sur la question de savoir s'il est conforme à la constitution que le parti libéral garde le pouvoir à Ottawa.

Dans presque chaque cas, l'on rétorqua par cette question: "Demandez-vous notre opinion sur le droit légal?"

Naturellement, en cette matière, il ne saurait y avoir d'autre point de vue à soumettre à un avocat.

En général, l'opinion est que, au point de vue constitutionnel, le parti libéral a sans aucun doute le droit de rester aux affaires s'il peut obtenir une majorité en Chambre pour l'appuyer.

Voilà ce que dit le *Montreal Standard,* que, de l'avis général, au point de vue juridique, le parti libéral a sans aucun doute le droit de rester au pouvoir s'il peut obtenir l'appui d'une majorité en Chambre. C'est l'opinion générale des avocats éminents du Canada et de Grande-Bretagne que l'on a consultés à ce sujet et, avec tout le respect convenable, je demande à mon honorable ami de Mont-Royal si l'on ne doit pas accorder de considération à l'opinion de ces hommes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qui sont-ils?

L'hon. M. MACDONALD: Si mon honorable ami s'informe au journal, il le saura. Il connaît beaucoup mieux que moi le propriétaire de ce journal.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable collègue a le journal devant lui. Il voudra sûrement nous dire les noms de ces avocats.

L'hon. M. MACDONALD: Le journal ne les indique pas. (*Exclamations.*)

Mon très honorable ami veut-il dire qu'il ne respecte pas l'opinion d'un journal de la réputation du *Montreal Standard,* surtout quand il se préoccupe de connaître ses propriétaires? Je ne sais pas s'il appuyèrent Patenaude ou Meighen au cours de la dernière campagne électorale, mais ils sont toujours favorables au parti tory en tout cas.

M. MACLEAN (York-Sud): Mon honorable collègue peut-il nous dire si le journal qu'il cite maintenant est celui qu'attaque le *Montreal Herald* dans la circulaire que, comme d'autres sans doute, j'ai reçue ce matin?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne me propose pas de suivre tous les méandres de l'esprit de mes deux amis journalistes qui siègent de l'autre côté de l'Assemblée. Je cite encore ces phrases du *Montreal Standard*:

L'on devrait discuter cette question en tenant compte de l'importance de la crise, d'une manière prudente et froide.

Dans un cas semblable, souvent la victoire va à ceux qui restent calmes.

Le chef de l'opposition perdit du terrain quand il manifesta de l'irritation. Dans toute discussion c'est invariablement à celui qui sait se maîtriser que le succès est assuré. Le débat d'hier aurait pu être une tentative de donner une leçon au Gouverneur.

Si telle était l'intention, ce fut une perte de temps et d'efforts.

Le Gouverneur général sait fort bien quels sont les droits des partis et quels sont les devoirs d'un gouverneur.

C'est mon opinion que nous ne devons pas mépriser ce point de vue quand nous recherchons quelle est la méthode constitutionnelle à suivre dans un cas comme celui-ci. En votant l'amendement de mon très honorable ami le chef de l'opposition, nous inscrirons dans nos statuts et nous introduirions dans nos usages parlementaires une façon d'agir qui n'existe pas en Angleterre et qui serait des plus pernicieuses.

Je rappellerai le cas, qui me vient à la mémoire, d'un ministre de la couronne qui continua d'être ministre sans avoir un siège à la Chambre. C'était en décembre 1845; le grand Gladstone avait été nommé ministre des Colonies dans le cabinet de sir Robert Peel. Après sa nomination, il dut se présenter à l'élection et il fut rejeté, mais il n'en demeura pas moins ministre des Colonies jusqu'en juin 1846. Il fut question de cette affaire à la Chambre des communes et on la discuta, mais on ne commit pas des écarts de langage comme ceux que nous avons entendus ici, on ne prétendit pas que la constitution était mise en pièces, tout bonnement parce qu'on ne faisait que suivre la coutume établie. Ce fut la même chose au sujet du gouvernement Lloyd George. En qualité de membre de ce gouvernement, M. Montagu brigua les suffrages; il fut défait, et demeura à son poste quand même, six mois durant, alors qu'il se présenta de nouveau devant les électeurs, qui de nouveau le rejetèrent. Ce n'est qu'après cette deuxième défaite qu'il remit son portefeuille. Ceci démontre bien ce qui s'est fait en Angleterre.

Maintenant quelles sont les prétentions de mon très honorable ami? Quels précédents a-t-il apportés pour réfuter ceux de mon collègue le ministre de la Justice, et les miens? Arrêtons-nous à son amusante proposition. Selon lui, me semble-t-il, la Chambre et le pays devraient nous renvoyer et l'honorable

premier ministre aurait dû proposer à sa place, mon très honorable ami. En réalité que se passe-t-il? Il y avait entre le parti de mon très honorable ami le chef de l'opposition et les autres partis engagés dans la lutte électorale une grande ligne de démarcation bien connue. Voici un échantillon du programme énoncé par mon très honorable ami. Je le cueille dans la *Vancouver Province*. Mon très honorable ami le chef de l'opposition, parlant à Vancouver, déclarait:

Que ferons-nous en prenant le pouvoir? Je vais vous le dire. Nous allons d'abord nous consacrer à préparer une politique protectionniste. Nous élèverons notre muraille douanière à la hauteur de la muraille douanière des Etats-Unis.

C'est la politique douanière qui a été la grande question débattue entre les deux partis au cours de la dernière lutte. Je reconnais que mon très honorable ami a su conduire la bataille magistralement en faveur d'une politique douanière plus élevée.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permettra-t-il une observation? Dans cette Chambre comme ailleurs, j'ai dit à plusieurs reprises que je n'avais fait pareille déclaration nulle part en Canada, en aucune occasion.

L'hon. M. MACDONALD: Alors mon honorable ami aurait mieux fait de s'en prendre au *Vancouver Province,* qui lui est sympathique.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela ne me préoccupe pas.

L'hon. M. MACDONALD: Alors prenons une dépêche de la Presse canadienne à la *Montreal Gazette*:

Nous voudrions donner à l'industrie canadienne un avantage tel qu'elle puisse figurer sur les marchés du monde.

Le très hon. M. MEIGHEN: En effet.

L'hon. M. MACDONALD: Voici que la même pensée est exprimée sous une autre forme dans la *Montreal Gazette.*

Il n'a cherché qu'à mettre l'agriculteur et le manufacturier canadiens en état de concurrencer leurs rivaux étrangers.

Quelques DEPUTES: Bravo! Bravo!

L'hon. M. MACDONALD: Les honorables députés peuvent crier bravo. J'étais à démontrer ce que fut le programme de leur parti, et il semble qu'ils en soient fiers. D'autre part, partout où ils se sont présentés dans l'Ouest, nos amis progressistes ont repoussé cette politique; ils ne voulaient pas de tarif élevé.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permettra-t-il une question? Voudra-t-il dire à la Chambre son opinion sur la question de la protection en faveur du fer, de l'acier et du charbon?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne favorise pas une protection plus élevée en faveur du fer et de l'acier.

Un DEPUTE: Et quant au charbon?

L'hon. M. MACDONALD: Quant au charbon, nous nous en occuperons. (Exclamations). Quant au charbon, je crois que les droits actuels sont suffisants. Il ne doit pas y avoir de relèvement général des droits dans le pays entier.

Un hon. DEPUTE: N'avez-vous pas relevé le droit sur le charbon?

L'hon. M. MACDONALD: Dans la dernière campagne électorale, j'étais opposé à la politique de mon très honorable ami (M. Meighen) et à son programme de tarif élevé. Voilà le point, bien que mes honorables amis d'en face veuillent s'écarter de la question. La situation était la suivante: d'un côté se trouvait le parti conservateur, préconisant un tarif plus élevé, et de l'autre, le parti libéral, opposé à cette politique. Comme Gouvernement, nous avons exposé notre politique dans le discours du trône où nous promettons de donner suite à nos vues dans le domaine législatif. J'ajouterai que le Gouvernement adhérera à chaque article de la politique proclamée dans le discours du trône, si elle reçoit l'approbation de cette Chambre, qu'il s'efforcera d'inscrire sa politique dans les statuts. Mon très honorable ami (M. Meighen) a eu l'idée que le Gouvernement serait assez puéril pour venir dire: "M. Meighen a recueilli 116 voix et nous, seulement 101, et nous recommandons à Son Excellence de l'appeler."

En d'autres termes que nous devrions placer entre les mains de M. Meighen et de ses amis qui tiennent pour un tarif élevé, le moyen d'appliquer leur politique et aussi la nouvelle politique de Hamilton de mon très honorable ami. Je tiens à dire qu'aucun député intelligent de cette Chambre n'est d'opinion que nous aurions dû agir ainsi, et je prétends que nous avons suivi la coutume constitutionnelle. Nous nous présentons devant cette Chambre, la haute cour du Parlement, et nous nous en remettons à la décision de la députation qui représente le peuple canadien en entier. Les devoirs des gouvernants sont tels que ceux d'entre nous qui ont une longue expérience de la vie publique ne cherchent pas à nous faire imposer d'autres devoirs superflus ou d'autres fonctions ardues. Nous sommes disposés à remplir notre devoir envers le pays, si la tâche nous incombe, et, sur ce chapitre, nous nous conformerons à la décision de la Chambre, et le sort du Gouvernement est lié

à cette décision. Mais permettez-moi de vous le dire: comprenons bien la question posée par cette résolution. Pas un d'entre nous ayant étudié les précédents en droit constitutionnel, pas un député désireux d'agir suivant les règles et de suivre la voie tracée par les hommes d'Etat et les hommes publics de la Grande-Bretagne en matière d'affaires publiques, ne votera pour cette résolution Au contraire, il votera son renvoi et nous passerons ensuite à l'administration des affaires du pays et nous nous efforcerons de promouvoir ses intérêts.

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, de concert avec d'autres députés-avocats, je reconnais la justesse des commentaires faits par l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), quand il a déclaré vendredi qu'il éprouvait beaucoup de peine à comprendre la situation. Il est avéré que la question débattue est plus ou moins technique. Néanmoins, tous les auditeurs de son discours, cet après-midi, se rendent compte qu'il est très au courant de la situation et que ce qui promettait de devenir une complexe et difficile question de droit a été clairement compris après l'exposé fait par le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen). Pour ma part, je n'ai pu m'empêcher d'être frappé par les remarques de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) quand il a demandé pourquoi nous devons suivre les précédents anglais. Il nous a tous convaincus et frappés par sa sincérité et sa conviction, j'en suis sûr, mais s'il avait pris la peine de chercher—et il est fort studieux—il aurait observé que le préambule même de notre constitution écrite, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, exprime le désir du peuple canadien de se fédérer et s'unir en un seul dominion sous la couronne du Royaume-Uni et de l'Irlande, en ayant une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni. Voilà pourquoi nous en appelons aux précédents établis en Grande-Bretagne, et à la mère des parlements plutôt qu'aux précédents établis sur le continent européen, pour déterminer les usages et les procédés constitutionnels et parlementaires. J'ai été frappé aussi de ses commentaires touchant *Modern Democracies* de lord Bryce. Si mon honorable ami avait pris la peine de feuilleter quelques pages de plus, il aurait relevé ces mots:

> Les partis sont inévitables. Nul grand pays libre ne s'en est passé. Personne n'a démontré comment le gouvernement constitutionnel puisse fonctionner sans eux. . . Là où existent de petits groupes, chacun devient un foyer d'intrigues où les ambitions personnelles se donnent carrière. Les groupes négocient entre eux et leurs combinaisons, parfois formées en secret et à l'improviste, peuvent renverser successivement des ministères, au grand dommage des projets de loi et de la continuité de la politique nationale. Puisqu'il faut des partis, moins nombreux et plus forts ils sont, mieux c'est.

Tels sont les commentaires de lord Bryce dans le volume même mentionné par mon honorable ami. Tout en reconnaissant la sincérité de mon honorable ami, nous ne pouvions nous empêcher de remarquer qu'en proposant la formation d'un comité parlementaire dans cette Chambre il oubliait l'histoire du Long parlement, au temps passé, qui fut constitué en comités. C'est aujourd'hui un fait historique que la constitution de ces comités fut le commencement de la fin du Long parlement. Mon honorable ami ne voudrait sûrement pas répéter en Canada l'histoire du Long parlement et de ses comités. Mon honorable ami a sans doute oublié aussi que le Parlement ne comprend pas seulement la Chambre populaire. L'article 17 de la constitution canadienne y ajoute autre chose en disant:

> Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des communes.

Ces trois éléments constituent le parlement canadien. Ni la Chambre des communes, ni le Sénat, ni le Souverain, individuellement ne constitue le Parlement, car grâce à la longue évolution du passé, la résistance des parlements successifs à l'agression du Souverain, lutte des communes contre les Lords, le Parlement du Canada se compose maintenant du Roi, du Sénat et de la Chambre des communes. Ce sont là ses trois élément constitutifs, et proposer la création d'un comité de cette Chambre, autorisé à exercer les fonctions du gouvernement, c'est oublier le fait essentiel de l'organisation de notre Parlement en trois branches. J'insiste sur ce point sur lequel repose notre pratique constitutionnelle. Dans un article intitulé: "Kin beyond the Seas", M. Gladstone explique pourquoi nous tenons aux traditions et aux précédents britanniques:

> Mais nulle part dans toute l'histoire du monde, l'on a vu de fécondité semblable à celle de cette Mère Britannique envoyant par toute la terre d'innombrables enfants pour y fonder une demi-douzaine d'empires. Elle et sa progéniture peuvent presque prétendre constituter une église universelle en politique.

Voilà pourquoi nous voulons nous inspirer des précédents et des autorités britanniques. Aussi lorsque l'honorable député de Labelle (M. Bourassa)—dont la Chambre a remarqué la parole aussi bien que l'élocution distinguées—a exprimé l'idée d'une action indépendante, je me rappelais cette remarque de Burke sur l'indépendance d'un membre du Parlement, qui d'ordinaire est un député sur lequel on ne peut compter. J'invite la Chambre à ré-

fléchir sur ces paroles de Burke, digne de servir d'exemple en matières de ce genre.

Eh bien, c'est un fait que ce Parlement s'est réuni dans des circonstances sans précédent dans l'Empire britannique ni dans l'histoire du gouvernement constitutionnel, jusqu'à ce jour. Non, jamais un parlement ne s'est réuni en de semblables circonstances ou sans la présence du premier ministre dans une Chambre ou dans l'autre. Mon honorable ami a dit qu'il citerait des précédents pour établir le bien-fondé de la conduite suivie. J'insisterai quelque peu sur ce point, car s'il y a des précédents j'aimerais à les connaître, et j'en tiendrai certainement compte. Si quelqu'un, avocat ou autre, peut citer en exemple l'absence du premier ministre, du chef du ministère, du chef du Gouvernement,—sans qui il peut exister des ministres, mais non un cabinet ou un gouvernement, je serai vraiment très heureux de l'entendre, car ce que l'on a très bien qualifié d'usurpation de la part de mes honorables amis à la droite est un acte qu'aucun avocat constitutionnel ne peut considérer légèrement et sans un profond regret.

La loi parlementaire ne se trouve pas dans les Statuts seulement. J'ai lu tout à l'heure un paragraphe de la loi constitutionnelle; c'est le *lex scripta,* la loi écrite. Mais il y a les coutumes, les usages et les traditions. De nombreux précédents consignés dans les procès-verbaux du Parlement à travers les âges obligent tout autant que la loi écrite. C'est ainsi que feu sir William Anson a écrit un traité intitulé: *Law and Custom of the Constitution,* non pas la loi écrite, le *lex scripta* mais de la loi des coutumes; le *lex parliamenti* qui ne se trouve pas dans le Statut, mais qui découle, ainsi que je l'ai dit, des usages, coutumes, traditions et précédents établis dans le cours des âges et résultant des conflits entre le peuple libre et le souverain, d'une part et des lords de l'autre, pour assurer la fonction du Parlement.

Pusieurs membres de cette Chambre, je n'en doute pas, ont dû lire récemment nombre d'auteurs que j'ai devant moi. J'avais l'intention de parler de quelques-uns mais je me contenterai de vous rappeler la grande autorité de Todd. Tous les Canadiens s'enorgueillissent que ce livre ait été accepté comme une grande autorité dans toutes les parties de l'univers où se trouvent des institutions représentatives. Nous avons beaucoup d'autres ouvrages remarquables. Je mentionnerai entre autres Dicey qui a traité le sujet de la constitution, Anson celui des lois et des coutumes de la constitution, et plusieurs autres. Nous avons les journaux et les précédents des Orateurs ainsi que les usages constitutionnels.

[L'hon. M. Bennett.]

Il existe un autre livre qui a pour auteur un homme éminent et fort érudit. C'est un étranger. Je veux parler du livre de Redlich intitulé *The Procedure of the House of Commons.* Cet ouvrage charme tous les lecteurs qu'ils soient avocats ou profanes. Nous avons également le livre de sir Erskine May, ancien greffier des Communes anglaises.

La coutume et les précédents sont devenus loi, non pas loi écrite mais d'usage. Nous avons donc à l'heure actuelle un cabinet. Sous le roi Charles existait une cabale. Longtemps avant cette époque, il y avait un certain nombre de fonctionnaires que consultait le souverain mais la force des circonstances a donné naissance aux cabinets, ministères ou gouvernements. Dans les jours d'antan il existait un comité du conseil privé du roi. Les honorables députés se rappelleront que notre loi constitutionnelle contient une disposition afférente à la nomination des conseillers privés, les conseillers privés du roi au Canada. En Angleterre et en Grande-Bretagne il y avait les comités du conseil privé. Avec le temps, ces comités furent connus sous le nom de cabinet et plus tard sous celui de ministère ou de gouvernement du jour.

A cet égard, je mentionnerai certains auteurs parce qu'il me semble d'une importance capitale que la Chambre comprenne parfaitement ce que comporte l'idée de cabinet et de ses responsabilités. Je suis sûr que si mon savant et honorable ami qui vient de reprendre son siège (M. Macdonald), avait étudié avant la convocation des Chambres les précédents dont je vais traiter aussi soigneusement qu'il l'a fait après, il n'aurait pas prononcé les paroles qui viennent de tomber de ses lèvres. La responsabilité parlementaire est réellement, en ce qui nous concerne, une responsabilité du cabinet. Mais celle-ci ne s'est pas implantée facilement. Qu'avions-nous d'abord? Le roi avait ses favoris. Ceux parmi nous qui ont lu le livre de Bingham sur les premiers ministres d'Angleterre se rappellent que le premier volume traite des premiers ministres de 920 à 1720; le deuxième de ceux de 1721 à 1921. L'auteur commence avec Walpole en 1721 et parle des premiers ministres jusqu'à 1921. Il fait observer comment avec le développement du système de la responsabilité du cabinet celui-ci est un comité du Parlement. Il ne s'ensuit pas que tous les membres du cabinet appartiennent à la Chambre des communes. En réalité, si j'examine la composition du soi-disant gouvernement actuel, je vois que deux de ses membres ont été forcés de se trouver un lieu de repos—non seulement deux mais trois—au Sénat. Par conséquent, le cabinet n'est pas

entièrement la création des Communes. Il n'est pas complètement composé de membres des Communes, mais des Chambres des communes et des lords. Anciennement, le monarque pouvait gouvener par lui-même. C'est ce que Georges III a essayé de faire. Voici ce que nous lisons dans la préface de cet ouvrage:

En Angleterre, les premiers ministres sont d'institution relativement moderne. A l'époque des Normands et des Plantagenets, le roi gouvernait lui-même aidé par son conseil. Il avait l'appui de ses fonctionnaires et arrivait à ses fins grâce en grande partie à ses propres revenus. D'habitude, il choisissait lui-même ses fonctionnaires, bien que parfois ils lui fussent imposés. Ceux-ci étaient presque toujours des prêtres, vu que les ecclésiastiques du moyen âge possédaient beaucoup plus d'avantages que les laïques sous le rapport de l'instruction et qu'ils n'étaient pas entravés par les liens de famille. Souvent, ils acquéraient de grands pouvoirs, au point de rivaliser parfois avec le roi lui-même. Qu'il suffise de mentionner Flambart, Becket, Beaufort et Wolsey. Des soldats tels que de Montfort et Warwick étaient plus rares et moins permanents; quant aux courtisans à la manière Gaveston et Despencer, ils étaient les moins bien partagés. La plupart des ministres, à l'exception parfois des prélats, appartenaient à la noblesse.

Cependant, après la guerre des Roses, presque toutes les vieilles familles avaient disparu. Lorsque Henri VII monta sur le trône, il n'y avait que vingt-neuf pairs laïques, soit un tiers de ce qu'ils avaient été cent cinquante ans plus tôt. L'influence de l'église allait également en s'affaiblissant, tandis que deux nouvelles classes, les riches propriétaires et les marchands de villes s'instruisaient rapidement et acquéraient de l'importance. Les premiers à se mettre en vedette furent Howard, Seymour, Cecil, Cavendish et Rusell. C'est de ce moment que la Chambre des communes commença réellement à compter. Après le début du règne de la reine Elizabeth, il n'y eut que deux évêques lord chancelier ou lord trésorier alors que les secrétaires d'Etat avaient cessé d'être des commis. Cependant le roi était encore suprême, présidant lui-même son conseil et choisissant ses ministres.

Plus loin, nous lisons:

En 1688, il y eut un autre progrès. Le pouvoir arbitraire de la couronne fut enrayé pour toujours. Le parlement devint presque suprême et une certaine responsabilité fut exigée du gouvernement. Le roi Guillaume, qui agissait en grande partie comme son propre ministre prit une part active et constante dans le gouvernement, mais la reine se déchargea de plus en plus de ses devoirs sur ses conseillers. Puis vint un nouveau développement. Un prince étranger monta sur le trône. Dépendant tout à fait du bon vouloir de la majorité des membres du parlement et ne parlant guère l'anglais, il ne pouvait pas surveiller efficacement ce comité du conseil qui devenait peu à peu un cabinet. Il avait de l'aversion pour les affaires politiques et il s'attacha à un seul ministre. Or, le ministre qui dirigeait les délibérations de la Chambre des communes était également chef des whips et avait l'appui des grandes familles de la révolution.

J'omets la discussion que fait l'auteur des agissements du premier ministre et de quelle façon il arriva aux affaires; et il continue:

Le premier ministre, outre qu'il est le chef du gouvernement et de l'assemblée législative où il occupe un siège, est presque invariablement le leader de l'un des principaux partis politiques ou d'une section de l'un de ces partis.

Le souverain ne choisit plus ses ministres, c'est incontestable. Ce temps-là est passé. Il choisit son premier ministre et celui-ci soumet au souverain ou à son représentant les noms des membres de son cabinet qu'il désire faire approuver. Comme mon honorable ami l'a fait observer, les ministres peuvent être en dehors du Parlement pour l'instant. Il n'en détiennent pas moins la responsabilité d'agir collectivement ou individuellement avec le cabinet en conseil. A ma connaissance, le dernier cas où un ministère a démissionné tandis que l'un des ministres—il avait été nommé par le souverain,—resta en fonctions, s'est produit en Nouvelle-Ecosse avant la Confédération. Une motion de défiance contre le gouvernement du jour fut approuvée par 29 voix contre 22, de sorte que le premier ministre démissionna. Tous les autres ministres donnèrent aussi leur démission, sauf un, celui qui avait été choisi par le représentant du souverain; il fallut le révoquer de ses fonctions. Mes honorables amis voudront bien se rappeler, qu'ici même en 1907, lorsque le ministre des Chemins de fer de l'époque donna sa démission, il adressa sa lettre non pas au représentant du souverain mais au premier ministre, feu sir Wilfrid Laurier. Il s'ensuit donc que les membres du cabinet ne sont plus les serviteurs de la couronne dans le sens que l'on attachait à cette expression au temps du roi George; mais, pour me servir du langage des auteurs, ils sont dominés à l'heure actuelle par le premier ministre. Le premier ministre est l'âme dominante du cabinet. Il faut donc nécessairement qu'il en fasse partie. Il doit de toute nécessité être membre du Conseil privé. Cependant, les collègues du premier ministre qui constituent ce conseil privé, lui sont subordonnés.

En peu de mots, la situation est définie dans un ouvrage qui a été publié vers la fin de l'année dernière:

La caractéristique essentielle de la situation du premier ministre, c'est son droit de choisir les autres ministres de même que l'essence de sa puissance réside dans l'indispensabilité dont il est revêtu par le jeu de la politique des partis.

L'auteur ajoute et je recommande ce passage à la considération et à l'attention de la Chambre:

Sous ces deux aspects, la carrière de Pitt a eu une importance décisive. Les efforts de George III pour exercer la haute mains sur la composition des cabinets avaient été couronnés d'un grand succès par l'arrivée de Pitt aux affaires; même au pis aller, ces efforts avaient été assez efficaces pour faire admettre dans le cabinet la présence d'au moins une créature du roi, qui détenait ordinairement le poste de Chancelier de l'échiquier, la plus élevée de toutes les fonctions ministérielles; le titulaire était en relations constantes avec la personne du Souverain et ses aptitudes devaient être bien au-dessus de celles exigées par son parti. La

possession de ces aptitudes jointe à une soumission peu scrupuleuse envers la Couronne avaient fait de lord Thurlow un chancelier à vie; c'était un bien pour son royal maître et une calamité pour ses collègues politiques. En 1792, Pitt prit la résolution de ne pas le tolérer plus longtemps. Il laissa donc au roi le choix d'autoriser le chancelier à démissionner ou d'accepter la démission du premier ministre. Ce fut Thurlow qui partit et, bien que les préférences de la Couronne se soient indubitablement fait sentir en ce qui regarde la composition des cabinets, il n'en reste pas moins que depuis cette époque nul monarque n'a jamais plus nommé de ministre.

Voilà la situation en ce qui regarde la nomination des ministres. Et au chapitre 5, l'auteur ajoute:

En m'appuyant sur Bagehot, Morley et Low, je résume comme suit les caractéristiques essentielles de tout cabinet: la responsabilité collective aussi bien qu'individuelle; la dépendance immédiate de la Chambre des communes et, en dernier ressort, des électeurs, l'homogénéité politique, c'est-à-dire que le choix des ministres se fasse dans les rangs d'un seul parti; la subordination à un premier ministre; la discrétion; la fonction d'influencer et de diriger la coopération entre l'exécutif et la législature.

Que mes honorables amis prennent bien note de ces paroles: "la subordination à un premier ministre et la dépendance immédiate de la Chambre des communes". De fait, quoique la Chambre des lords en Angleterre puisse adopter un vote de défiance contre le cabinet, cela n'oblige nullement le ministère à donner sa démission; c'est la même chose pour le Sénat canadien; quand même notre Chambre haute adopterait un vote de censure, cela n'oblige aucunement le Gouvernement à démissionner.

Il faut tenir compte, monsieur l'Orateur, que tous les auteurs constitutionnel,—y compris Gladstone dans son ouvrage intitulé *Gleanings*, —sont d'avis que, s'il n'est pas essentiel que les ministres détiennent un siège au parlement pour être appelés à faire partie du cabinet, il faut toutefois qu'ils remplissent cette formalité dans un délai raisonnable. Mon honorable ami a fait allusion au cas de M. Gladstone, à Newark, en 1845 et 1846; cependant, il a passé sous silence le fait que M. Gladstone sur la fin de sa vie a admis qu'il ne serait guère possible avec notre régime parlementaire moderne qu'une pareille situation se répétât. Pour ce qui est du cas cité par mon honorable ami, concernant un collègue de Lloyd George, il doit avoir voulu faire allusion à M. Masterman et non pas à M. Montagu. Ce ministre anglais subit deux défaites consécutives, mais il s'abstint de remettre son portefeuille, vu que la Grande-Bretagne était en pleine guerre à cette époque. Cependant, tous les auteurs constitutionnels, qui ont réédité d'anciens ouvrages ou publié de nouveaux volumes, s'accordent à dire que l'on ne saurait invoquer à titre de précédents nombre d'incidents qui se sont produits durant la dernière guerre. Telle est la situation à ce sujet.

Voyons, un instant, ce que nous avons de commun. D'abord, surgit à l'aurore, le cabinet, un comité du Parlement. Puis, la responsabilité de ce cabinet envers le Parlement; c'est ainsi que chaque département de notre service public exige un ministre. J'ai examiné les chapitres de nos Statuts qui instituent, par exemple, un ministre des Chemins de fer, un ministre de la Justice, un ministre du Commerce; chaque loi décrète que le département sera dirigé par un ministre et que ce ministre sera désigné sous le nom de ministre du Commerce, ministre des Chemins de fer ou ministre de la Justice. Ces ministres n'ont pas besoin d'être et, en réalité, parfois ne sont pas membres de la Chambre des communes. Ils peuvent faire partie du Sénat. Mais il y a un principe clairement et distinctement établi, c'est qu'au Canada, la responsabilité, en ce qui concerne la durée d'un gouvernement, est envers la Chambre des communes et, deuxièmement, que le premier ministre doit faire partie de l'une ou l'autre Chambre.

Contentons-nous de ces deux principes pour l'instant et voyons si nous pouvons trouver une autorité ou un précédent quelconque nous permettant de conclure que le premier ministre, en se présentant devant le Parlement au lieu de démissionner, rompait avec la coutume et la procédure parlementaire établies depuis près d'un siècle. Pour moi, jusqu'au moment où la Chambre s'est réunie, l'autre jour, sans la présence du premier ministre, l'attitude de celui-ci était légalement juste. Je n'hésite pas à dire que l'argument employé par mon savant et honorable collègue, le député d'Antigonish-Guysborough (M. Macdonald) au sujet du droit qu'a un premier ministre de se présenter devant le Parlement plutôt que de démissionner, est absolument juste au point de vue légal. En relisant l'histoire, je vois qu'en 1868, M. Disraeli a établi pour la première fois le principe qu'après être défait dans une élection générale, il n'attend pas de se présenter devant le Parlement, mais qu'il démissionne, si bien que quelques jours après que le dernier rapport d'élection eût été présenté, M. Disraeli était à son siège comme simple député et les banquettes ministérielles étaient vides, parce que M. Gladstone n'avait pas pu former son ministère. Donc, jusque-là, M. Disraeli, d'après tous les auteurs de droit constitutionnel et de procédure parlementaire, avait créé un précédent. Cela ne voulait pas dire que les choses se passeraient toujours ainsi, bien que cela se soit certainement toujours fait au Canada jusqu'aujourd'hui. Sir Charles Tupper et sir Wilfrid Laurier ont tous les deux démissionné comme l'a

d'ailleurs fait le leader de l'opposition (M. Meighen). Voilà les précédents qui établissent la situation au Canada. Toutefois, je ne conteste point à M. King, le droit de conseiller à Son Excellence de se présenter devant le Parlement, si tel était son désir. C'est ce qu'il a fait. Mais qui devait se présenter devant le Parlement? Voilà la question. Qui est-ce qui aurait dû se présenter devant le Parlement? C'est M. King. Son conseil au représentant du souverain était que lui se présente devant le Parlement; en effet, sans tête, il n'y a pas de comité de la Chambre des communes responsable devant le Parlement. J'irai plus loin, en citant à ce sujet une opinion de Gladstone que tous les membres de la Chambre trouveront juste. Mais voyons d'abord comment se présente la situation actuelle: Le décès de M. King entraînerait la dissolution de son ministère, de même que le ministère de M. Perceval fut dissous quand il fut assassiné en entrant dans le couloir de la Chambre des communes. Un ministère est également dissous lorsqu'il démissionne. A plus forte raison, le ministère se trouve-t-il dissous lorsque le premier ministre ne réussit pas à trouver une place dans l'une ou l'autre Chambre du Parlement, au moment de rencontrer les représentants du peuple. Pourquoi cela? Simplement parce que la responsabilité envers la couronne et envers le peuple est l'essence même du régime parlementaire. Or, le seul moyen de communication entre les Chambres du Parlement et le souverain est par l'entremise du premier ministre. Ce principe est établi par les autorités que mon savant et honorable collègue à lui-même citées. Le premier ministre est le seul intermédiaire entre le souverain d'une part et la Chambre et le Sénat d'autre part. La chose est si bien acquise que je n'ai pas besoin de la discuter. Bien que chaque ministre, s'il le désire, ait le droit de voir le représentant du souverain et de discuter avec lui son attitude personnelle sur telle ou telle politique, en le faisant, il prend la responsabilité d'être parfois inconsciemment infidèle à ses collègues. Dans pareille circonstance, il ne peut parler que pour lui-même. Au point de vue constitutionnel, c'est au premier ministre qu'incombe la responsabilité d'être le seul intermédiaire entre ce Parlement du Canada et le représentant du souverain; cette responsabilité n'incombe à personne autre que lui.

Certes, il y a beaucoup de suppléants dans cette Chambre: Nous avons un ministre suppléant du Commerce, des ministres intérimaires de l'Immigration et aussi des Chemins de fer. Il y a toutes sortes de ministres intérimaires. Mais la constitution de cette Chambre ne permet pas l'existence de premiers ministres intérimaires. Si M. King s'était trouvé une place au Sénat le jour où le Parlement s'est réuni, cela aurait certainement répondu aux exigences de la constitution, car il était indubitablement nécessaire qu'il se trouve un siège dans l'une des deux Chambres. Mais il n'a pas trouvé de place ici, et n'en a pas non plus trouvé au Sénat. Maintenant, pourquoi est-il essentiel qu'il se trouve ici comme premier ministre? M. Gladstone explique ce point si clairement qu'il suffit de l'indiquer pour qu'on le saisisse immédiatement. Le premier ministre doit siéger ici comme chef du cabinet, ou du comité, ou du conseil du Parlement afin d'être responsable à la Chambre des actes de son gouvernement. Il est responsable au Parlement, à lui incombe la responsabilité. C'est lui qui a choisi les ministres de la Couronne avec l'approbation du Gouverneur général; c'est encore lui qui a demandé à ces messieurs de se joindre à lui dans l'administration des affaires du pays et il devrait par conséquent se trouver ici pour répondre de la conduite du gouvernement qu'il dirige. Il est vrai que les ministres sont ici individuellement et parlent pour eux-mêmes, mais le premier ministre devrait occuper son siège au Parlement afin de répondre de l'action collective du Gouvernement, afin de défendre la ligne de conduite de son administration et de supporter les responsabilités de sa charge. Le premier ministre devrait se trouver ici pour répondre aux questions afin que les représentants du peuple au Parlement et les membres du Sénat puissent obtenir de lui, quand c'est nécessaire, des explications de la politique du Gouvernement touchant les affaires publiques. C'est pourquoi la loi—non pas la loi écrite, mais la loi coutumière, les usages parlementaires qui existent depuis plus d'un demi siècle, ont toujours eu en vue la présence du premier ministre dans l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement.

Un cas important qu'on aurait dû citer et que mon honorable ami a totalement négligé est celui de Gladstone en 1874. Je vais le citer pour renseigner la Chambre, car le grand nom de Gladstone est toujours suprême quand il s'agit d'une question affirmant les droits du Parlement. Longtemps le nom de Gladstone s'est trouvé lié au parti libéral, mais en ce qui regarde le développement de nos institutions parlementaires ce nom est l'héritage commun de tous, libéraux comme conservateurs. Permettez-moi de citer les *Mémoires personnels et politiques* de Roundell, premier comte de Selborne et lord chancelier sous Gladstone. Son caractère et sa position étaient tels qu'il a droit au plus grand respect. C'est peut-être le plus intime ami de

Gladstone et ses convictions étaient si fortes qu'il refusa le poste important de lord chancelier pour l'acquit de sa conscience, bien qu'il y succéda plus tard. Je lis ses mémoires personnels et politiques à la page 326 du premier volume. Bien que la Chambre puisse trouver cette lecture un peu fatigante, je réclame son indulgence pendant que je lis l'histoire d'un événement qui touche de plus près que tout autre à la situation actuelle:

A la fin de janvier 1874, après que le parlement eut été convoqué pour le 5 février, Gladstone résolut de provoquer la dissolution immédiate. Je crois que le motif de cette décision fut la difficulté dans laquelle il se trouvait au sujet de son siège de Greenwich. Après la prorogation en août, certains changements avaient été opérés dans la distribution des charges du gouvernement, l'un d'eux étant le déplacement de Lowe de l'Echiquier au Home Office et l'autre l'acceptation par Gladstone du poste de chancelier de l'Echiquier en même temps que de celui de premier lord du Trésor qu'il occupait déjà. Chose étrange, cela s'est fait sans qu'on réfléchisse à l'époque si cela lui enlèverait ou non son siège, qui n'était du reste nullement assuré. La loi à ce sujet se trouvait dans deux édits; l'un datant du règne de la reine Anne et l'autre étant l'Acte de Réforme, de Disraeli, de 1867. La première loi décrétait que l'élection de tout membre de la Chambre des communes se trouvait annulée si celui-ci acceptait un poste rémunérateur de la Couronne et on devait alors émettre un nouveau bref, tout comme s'il était mort, afin de lui permettre de se faire réélire. Le poste de chancelier de l'Echiquier était certainement rémunéré par la Couronne et M. Gladstone retirait la moitié des émoluments en outre de ceux de premier lord du Trésor. La seconde loi donnait l'énumération de certains postes—parmi lesquels ceux de commissaire du Trésor et chancelier de l'Echiquier—décrétant que lorsqu'une personne avait été élue au Parlement après avoir accepté un de ces postes, son acceptation subséquente d'un autre ou de plusieurs des postes énumérés dans la liste, "au lieu et en remplacement immédiat l'un de l'autre" ne rendait pas son siège vacant. Gladstone reçut les sceaux de chancelier de l'Echiquier en août et ni à cette époque, ni plus tard, ne cessa de demeurer premier lord du Trésor, bien que, comme cela se fait dans ce cas, de nouvelles lettres patentes eussent été émises reconstituant la commission du Trésor en omettant le nom de Lowe et en comprenant celui de Gladstone comme chancelier de l'Echiquier.

Ma propre impression était que le siège de Greenwich se trouvait vacant. Je ne pouvais pas comprendre comment, en conservant son ancien poste et en y ajoutant un nouveau (pour lequel il recevait aussi des émoluments) on pouvait dire que l'un était "au lieu" ou "remplacement de l'autre". Le 20 août, alors qu'il se trouvait à Balmoral, je le lui ai dit avant de savoir ce que les autres en pensaient. En réponse, il m'a envoyé copie d'une lettre qu'il avait écrite à l'Orateur; lettre indiquant que sir George Jessel pensait différemment, et nous avions l'intention de recueillir d'autres avis. Sa propre manière de voir (qu'il pensait être aussi celle de Jessel) était que l'émission de nouvelles lettres-patentes reconstituant la commission du Trésor mettait fin au poste de premier lord du Trésor, poste qu'il occupait en vertu des lettres patentes annulées par les nouvelles et que, "au lieu de" et "en remplacement de", il acceptait un nouveau poste créé par les nouvelles lettres-patentes, par lesquelles il devenait de nouveau prmier Lord; et que le poste de chancelier de l'Echiquier se trouvait "attaché par l'usage" à l'un des postes de commissaire du Trésor, ce qui fait que les conditions de la loi de 1867 se trouvaient remplies.

[L'hon. M. Bennett.]

Il avait l'impression que Lowe et le procureur général (Coleridge) partageaient tous deux l'avis de sir George Jessel; et plus tard, au cours du même mois, il m'adressa une note, préparée par une fonctionnaire permanent de la trésorerie, à l'appui de la même opinion.

Je regrette, monsieur l'Orateur, de lasser à ce point les honorables députés par la lecture de ce document, mais c'est le seul cas qui touche de si près au sujet en discussion, et il me semble que la Chambre devrait du moins en bénéficier.

Dans l'intervalle, l'affaire devint l'objet de la discussion parmi le public: et je constatai que Lowe, qui était venu me voir cet automne à Blackmoor, était loin de penser comme Gladstone et qu'également, l'on avait dû se méprendre sur l'attitude de Coleridge. Ce dernier, m'écrivant le 6 novembre, immédiatement après son élévation à la charge de juge en chef de la cour des plaidoyers communs, disait qu'il jugeait la question "très grave" et il proposa une conférence avec moi-même, sir Henry James et M. Bowen, pour l'examiner. Et lord Young, avocat des plus habiles et en ces derniers temps Lord-Advocate pour l'Ecosse dans le cabinet Gladstone, écrivit d'Edinburgh dans son inquiétude, émettant l'avis que l'affaire ne pouvait être rangée dans les exceptions apportées par l'Acte de 1867 à la règle générale; à ses yeux, la question était "grave et inquiétante", et il croyait savoir qu'assurément elle serait soulevée lors de la réunion du parlement.

Ici, monsieur l'Orateur, vient ce que j'estime être l'aspect le plus important de cette question.

Je fis part à Gladstone de cette correspondance: c'était à lui de décider si une conférence entre moi-même et ses jurisconsultes, comme le proposait Coleridge, devait avoir lieu ou non: il n'a pas paru s'y opposer; mais les choses n'en vinrent jamais jusque-là. Les choses en restèrent là jusqu'aux jours qui précédèrent la réunion du parlement. La question était au moins d'une gravité suffisante pour justifier un examen pondéré de la part de la Chambre des communes, et il y avait le risque de fortes amendes s'il siégeait et votait en Chambre alors que, en droit, son siège était sans titulaire. Que fallait-il faire? Il ne se dissimulait pas la difficulté (comme il me l'écrivait lui-même le 19 septembre) qu'il y avait, soit de prendre son siège comme à l'ordinaire à l'ouverture de la session, ou de laisser voter l'adresse, statuer sur un amendement (peut-être d'importance vitale pour le gouvernement), et prendre les mesures nécessaires pour les affaires de la Chambre des communes en l'absence du premier ministre. Le seul moyen d'en sortir était de prononcer la dissolution; et je n'ai jamais douté que telle fut la principale considération qui amena la dissolution de janvier 1874.

M. Gladstone, appuyé de sa majorité parlementaire, estima qu'il ne pouvait laisser le parlement se réunir et permettre qu'une adresse fut votée s'il n'était présent dans l'une ou l'autre des deux Chambres du parlement.

Or, feu lord Macnaghten faisait un jour cette observation que, de son temps, personne n'était plus circonspect dans ses affirmations que lord Selborne, ou comme on le désignait, Roundell Palmer. Nous voyons que M. Morley, dans sa "Vie de M. Gladstone", fait allusion à cette circonstance. C'est lord

Morley que j'invoque maintenant, parce que ce dernier était manifestement d'avis que M. Gladstone ne pouvait en aucune façon dire qu'il s'était présenté devant le parlement sans avoir été présent, à titre de premier ministre, dans une Chambre ou l'autre. Voici ce qu'en dit M. Morley:

Tout le monde sait qu'advenant une élection, M. Gladstone ne pouvait compter sur son siège, bien que, le jour venu, il fut effectivement élu. On ne saurait avoir une meilleure description de la situation définitive et des perspectives que dans une lettre de lord Halifax à M. Gladstone (9 décembre):

...A venir jusqu'à la réunion du parlement vous devez, assurément, vous comporter comme s'il n'y avait aucun doute. Agir autrement serait presque reconnaître que vous avez tort. Il vous faut supposer que vous avez raison, que vous être fondé à adopter l'attitude que vous avez prise et agir en conformité de cette manière de voir. A la réunion du parlement, voici ce que, à mon avis, il faudrait faire. L'orateur pourrait annoncer qu'il a reçu de deux députés, mais non du député lui-même, un certificat attestant la vacance d'un siège, et ayant des doutes, il soumettrait la question à la Chambre, conformément à la loi. Cela assure la priorité de la question, et vous met en demeure d'expliquer la raison pour laquelle vous n'avez pas envoyé l'avis. Vous exposez les faits tel que ci-dessus, et vous mettant à la disposition de la Chambre, vous vous retirez.

Je soumets à la Chambre, monsieur l'Orateur, cette attitude, savoir que M. Morley était manifestement d'avis que l'on ne pouvait dire du ministère Gladstone qu'il s'était présenté devant le Parlement sans que Gladstone lui-même fût présent. C'est ce que lui-même pensait en être. Et pareillement, dans le cas actuel, monsieur l'Orateur, on ne saurait, en aucun cas, dire que le parlement a été accueilli par le ministère, à moins que le premier ministre,—le prétendu premier ministre—soit à son siège ou fasse partie de l'une ou l'autre Chambre du Parlement.

A présent, lisons un instant ce que M. Gladstone lui-même dit de l'à-propos, pour un membre du gouvernement, de se trouver un siège dans une Chambre ou l'autre du Parlement. Je le cite de nouveau:

Peu de temps après l'ouverture de la session de 1846, on sut que vraisemblablement, la pétition protectionniste contre le partisan de Peel ou le député libéral en fonction de Wigan lui ferait perdre son siège; on me fit des propositions en vue de lui succéder, propositions que l'on tint pour acceptables. J'écrivis même mon discours; un certain jour, je descendais par le train-poste. Mais nos adversaires visaient et empêcher un secrétaire d'Etat de siéger au parlement pendant la crise relative aux lois sur les céréales, et soudainement, ils retirèrent leur pétition. Il s'ensuivit que, jusqu'à la démission du gouvernement, en juillet, je demeurai ministre de la couronne sans un siège au Parlement. C'était là un état de choses qui ne concordait pas avec l'esprit du gouvernement parlementaire.

C'est M. Gladstone qui parle ainsi:

Et il se dressa des objections, mais peu fortes, à la Chambre des communes. Sir R. Peel soutint l'attaque.

M. Morley poursuit:

On ne saurait guère douter que de nos jours, la présence d'un membre du cabinet sans un siège dans l'une ou l'autre des chambres du Parlement ne soit considérée, selon les paroles de M. Gladstone, comme une inconvenance publique et une anomalie politique trop équivoques pour être tolérées.

M. Morley se sert des termes "trop équivoques", et il appuie sur le mot "équivoques", —"trop équivoques pour être tolérées". C'est précisément l'état de choses auquel j'arrive.

J'ai parlé de 1846 parce que mon savant et très honorable ami (M. Macdonald) a paru y attacher quelque importance, et j'irai jusqu'à dire que l'on rapporte de M. Gladstone que si, vers le déclin de sa carrière, il jugea à propos de faire allusion à l'incident ce fut pour le réprouver, et Morley dit que la chose serait "trop équivoque pour être tolérée".

Ce que Morley considérait trop équivoque pour être toléré, M. King ne voit aucun danger à le sanctionner. Voilà ce qu'il faut dire.

Allons un peu plus avant. Son Excellence a prononcé un discours d'ouverture aux deux Chambres. De qui est ce discours? D'après le sentiment de Gladstone et du comte de Selborne, le Parlement a le droit d'exiger que le premier ministre soit ici ou dans la Chambre haute pour la présentation du message ou discours du trône. Le message du Gouvernement est censé être l'œuvre, l'inspiration du premier ministre. Ses collègues y collaborent; mais c'est le chef du Gouvernement qui rédige le message.

J'ai consulté ce matin le *Canadian Almanac* pour savoir quels sont ceux qui forment le ministère. J'ai appris que le 19 novembre dernier une liste des membres composant le cabinet a été envoyée à cette publication. Parmi ces messieurs, j'en vois un certain nombre assis en face de moi; d'autres siègent au Sénat, et quelques-uns n'appartiennent à aucune des deux Chambres. Ainsi, MM. Marler et Massey, qui n'avaient pas de portefeuille dans le Gouvernement. Ces ministres sont-ils parmi les conseillers de Son Excellence? Ont-ils eu quelque part à la rédaction du message gouvernemental? S'ils sont responsables, devant qui le sont-ils? Est-ce devant la Chambre? Est-ce devant une autre Assemblée? Devant qui sont responsables des ministres qui ne siègent ni dans cette Chambre ni dans l'autre? On chuchote que le ministre des Chemins de fer a l'intention de se retirer.

On a appris que M. Marler a fait connaître, dans une allocution prononcée devant le Reform Club de Montréal, le premier janvier, le contenu du programme législatif du ministère. Mais qui compose le ministère? Aux yeux de la loi, ces messieurs sont étrangers à la Cham-

bre. On nous a distribué une liste des députés et des sénateurs dont le nom de M. King est absent; absent également le nom de M. Marler, celui de M. Massey, de M. Graham, de M. Low. Et cependant on affirme que ces messieurs—c'est un bruit qui court— sont les conseillers politiques de Son Excellence.

Ce fait n'est-il pas dommageable au bon renom de nos institutions parlementaires? Jamais, dans l'histoire de ce pays, le Parlement n'avait encore reçu une pareille injure. Sir John Macdonald battu un jour dans Kingston, et rendu incapable de siéger pour le comté de Marquette, alla se faire élire à Victoria, afin de pouvoir rencontrer les Chambres à la tête de son ministère. Jamais avant aujourd'hui le Parlement canadien, jamais le Sénat ou la Chambre des communes n'avaient été affrontés de telle sorte. Je défie une fois de plus qui que ce soit de rappeler un seul exemple, dans la longue suite des siècles qu'a duré l'institution parlementaire anglaise, établissant qu'un ministère privé de son chef, tombé dans le discrédit public, amoindri dans sa composition ait osé demander la confiance de l'Assemblée.

Son Excellence le Gouverneur général a ouvert la session ces jours derniers. Il a été reçu à l'entrée du Sénat par un membre du Conseil privé impérial. Pendant que le Gouverneur donnait lecture de son discours, il avait à sa droite un membre du Conseil privé canadien. Mais le premier ministre n'était pas là, si ce n'est comme témoin à côté des magistrats et officiers militaires.

Il y a peu de jours, on pouvait lire dans les dépêches de Londres qu'un certain nombre de députés radicaux, dans le but de faire évacuer les tribunes et de retarder par ce moyen les délibérations de la Chambre, se sont mis à crier: "J'aperçois un étranger". Le cri se répéta: "Je vois des étrangers dans les tribunes". L'Orateur dut donner l'ordre de faire évacuer. Ainsi, l'autre jour, s'il eût pris fantaisie à un des ministres présents aux côtés du Gouverneur général de constater la présence de personnes étrangères au Parlement, la salle aurait été évacuée séance tenante et le premier ministre aurait été obligé de s'en aller. Et l'on prétend que nous avons le gouvernement responsable! On affirme que la coutume parlementaire est observée! Il n'y a personne dans cette salle, j'en suis sûr, qui soit plus respectueux des précédents et des traditions que le ministre de la Justice et que ses collègues élus dans la province de Québec. Pourquoi cela? C'est que les droits des populations qu'ils représentent ont leur garantie dans le respect des traditions parlementaires. Je m'adresse donc à eux, puisqu'ils ont aujourd'hui la garde de ces précieuses traditions, bouclier de nos libertés publiques et parlementaires, pour faire décider si, dans les circonstances actuelles, le Parlement fonctionne suivant la Constitution, quand il est saisi d'un message de Son Excellence émanant d'un Gouvernement imparfaitement constitué. La Chambre va-t-elle créer un précédent qui demeurera obligatoire, en décidant que le Parlement a été convoqué suivant les règles, malgré l'absence d'un premier ministre qui ne siège dans aucune des deux Assemblées.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. BENNETT: Lorsque la Chambre a suspendu sa séance à six heures, j'invitais mes honorables amis de la province de Québec à étudier cette question à la lumière des conséquences que le mépris de nos conventions et de nos coutumes peut avoir sur notre régime constitutionnel. Puis-je leur demander maintenant quelle eût été, selon eux, l'attitude du regretté sir Wilfrid Laurier dans de semblables circonstances? Qu'aurait-il fait, pensent-ils? Je me rappelle, comme si l'incident s'était produit hier, dans quelles circonstances le dénommé Millar fut traduit devant la barre de la Chambre pour recevoir sa condamnation parce qu'il avait violé les droits de la Chambre en refusant de répondre à une question. Il me souvient que les membres de son parti, particulièrement un des membres les plus distingués et les plus habiles de l'opposition, traitaient la question bien à la légère. Je me souviens que le chef de l'opposition se leva,—ceux d'entre vous qui siégiez au Parlement alors s'en souviennent également,— pour évoquer les grandes traditions du Parlement et insista sur la nécessité de les faire respecter. Je me rappelle aussi qu'après la séance j'avouai à sir Wilfrid Laurier l'impression profonde qu'avait laissée chez moi la défense du respect dû aux traditions parlementaires, tombant des lèvres d'un chef qui jouissait d'une aussi grande expérience de nos institutions. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que si le parti avait pu profiter des sages conseils de sir Wilfrid Laurier, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en présence d'une situation pareille.

Je tiens à répéter que nous nous plaignons non pas de ce qu'on ait violé la loi, mais de ce qu'on fait fi des coutumes, conventions et traditions qui sont à la base de nos institutions parlementaires. A ce propos, je vais abuser encore de l'indulgence de la Chambre pour citer Redlich:

L'histoire de l'origine du ministère parlementaire, en Angleterre, nous fournit de plus l'explication de ce fait remarquable que jusqu'à nos jours, le principe

fondamental de son existence, la règle prescrivant que chacun des "serviteurs de Sa Majesté" soit un membre de l'une des deux Chambres du Parlement, n'a jamais été explicitement posée, et que le ministère et le premier ministre ne sont pas des conceptions juridiques incorporées à une déclaration formelle du droit constitutionnel en Angleterre. Ce sont là autant d'exemples de ce que Freeman appelle "conventions du Parlement", coutumes et principes fondamentaux que le Parlement après s'être assuré la souveraineté politique, a élaborés au cours de deux siècles et a confirmés du seul fait de sa pratique. Ils ont été maintenus intacts par la tradition seule, sans réglementation législative à cette fin, au point qu'ils sont devenus l'essence même du droit constitutionnel en vigueur en Angleterre.

Je souligne ces mots à l'attention de la Chambre. C'est le mépris de ces conventions, de ces coutumes et de ces traditions qui motive notre amendement à la motion. On me permettra peut-être de citer l'exemple suivant: la loi de l'Amérique septentrionale anglaise est une loi émanant du parlement impérial de Westminster. Au point de vue légal, ledit parlement a la compétence d'abroger cette loi demain. Voilà seulement trois semaines, lors d'un procès devant le Conseil privé, lors Dunedin observa, à ce sujet: "Je suppose que le Parlement de Westminster aurait la compétence d'abroger la loi de l'Amérique septentrionale anglaise?"; et l'avocat dut répondre: "Assurément." Mais il n'y a aucun danger qu'on en vienne là. Pareille démarche constituerait une violation de tous les droits constitutionnels que nous avons acquis: c'est notre loi fondamentale même qui serait annulée. Me sera-t-il permis de citer un autre exemple? En 1920, lorsque le gouvernement impérial réquisitionna des navires du Canada, notre Gouvernement adopta l'attitude que, bien qu'il pût légalement se conformer aux exigences du gouvernement d'Angleterre, nos coutumes, nos traditions et nos usages n'en rendraient pas moins pareille conduite suspecte au point de vue constitutionnel; et les autorités impériales ne laissèrent pas de reconnaître que cette attitude était fondée. Je pourrais citer d'autres exemples. Voilà ce que je voulais dire cet après-midi quand j'ai dit à la Chambre que la conduite de M. King était correcte: j'entendais que sa décision était légale, mais qu'elle faisait fi des us et des traditions que nous appelons la coutume de la constitution. C'est de cela que nous nous plaignons: non pas qu'on ait violé la loi, mais qu'on ait méprisé nos traditions parlementaires. Je tiens à exposer notre attitude clairement à la Chambre.

Je pourrais montrer la valeur précieuse de tout ce que nous avons acquis grâce à ces coutumes et à ces traditions; je pourrais citer un extrait de l'ouvrage de Todd, "Le gouvernement des colonies anglaises", où l'auteur rappelle qu'autrefois les brevets délivrés aux gouverneurs enjoignaient à ces derniers d'exiger que leurs ministres eussent des sièges au Parlement.

Pour toutes ces raisons, je prie la Chambre de s'arrêter un moment et de réfléchir à ce que comporte le respect des traditions et des coutumes. Je sais, monsieur l'Orateur, que le défunt vénéré chef du grand parti qui siège aujourd'hui à votre droite était l'un des plus profonds connaisseurs de notre régime constitutionnel et de nos traditions parlementaires qui ait jamais occupé un siège sur le parquet de la Chambre des communes. Je sais encore qu'à ses yeux le moindre dédain de ce régime ou de ces traditions constituait une erreur de jugement dont il ne fallait jamais tolérer la répétition. Je prie donc mes honorables amis de la province de Québec de s'arrêter un moment, d'examiner, d'analyser attentivement la situation actuelle et de bien se pénétrer de ce qu'elle signifie. S'ils suivent ce conseil, ils constateront, j'en suis sûr, qu'il y a eu violation de la coutume parlementaire britannique établie par l'évolution de nos institutions.

Maintenant, monsieur l'Orateur, me permettra-t-on une autre citation? Je sais que les honorables députés sont fatigués de ces citations, mais celle-ci a pour but de répondre à l'honorable ministre de la Défense nationale (M Macdonald) qui déclarait cet après-midi qu'aucune coutume légale dans ce pays n'obligeait les ministres de la Couronne à occuper un siège dans l'une ou l'autre Chambre de ce Parlement. Cela est vrai, mais ce n'est qu'une partie de la situation. Gladstone, dans *"Gleanings of Past Years"*, disait:

Aucun statut ni aucune coutume légale dans ce pays n'exigent que les ministres détiennent un siège dans l'une ou l'autre Chambre du parlement. C'est probablement pour cette raison que, bien que la plupart de mes compatriotes, je suppose, soient d'avis que ce serait là une coutume logique et naturelle, il en est cependant bien peu qui voient combien vitale cette observance, combien étroitement elle se rattache à l'équilibre et à l'unité des forces sociales. On s'en éloigne rarement, même dans un cas particulier; jamais, à ma connaissance, sur une échelle plus vaste. A la suite de circonstances imprévues, je me suis trouvé secrétaire d'Etat entre décembre 1845 et juillet 1846, sans occuper un siège dans la Chambre des communes. C'est là, je crois, le cas,—qui ne passa pas sans protestation,—de beaucoup le plus notable depuis cinquante ans; et ce n'est qu'au cours du dernier demi-siècle que notre système constitutionnel s'est complètement établi. Avant la réforme du Parlement, il était toujours facile de trouver un siège pour un ministre qui avait subi un échec; sir Robert Peel, par exemple, défait dans Oxford University, trouva immédiatement un refuge et la paix dans Tamworth. Je désire appeler l'attention sur la différence qui existe, dans ce pays; entre le ministre et un membre d'une Chambre du Parlement.

Dans la Chambre des communes surtout, cette différence constitue une partie inséparable et vitale de notre système de gouvernement. L'association des ministres avec le Parlement et, par l'entremise de la Chambre des communes, avec le peuple, est la contre-partie de

leur association comme ministres avec la Couronne et la prérogative. Les décisions qu'ils prennent sont guidées par la pression opposée de telle ou telle tendance et représentent strictement ce que l'on appelle en mécanique l'action des forces. C'est à eux, ainsi placés, qu'il appartient de voir à ce que les Chambres du Parlement conseillent et servent loyalement la Couronne et à ce que la Couronne s'en tienne strictement à ses obligations vis-à-vis de la nation. Je ne me permettrai pas de dire que l'adoption de la règle en Amérique serait ou ne serait pas le point de départ d'un changement grave dans la constitution fédérale; mais je suis persuadé que son abrogation en Angleterre amènerait une autre forme de gouvernement ou une crise politique.

Malheureusement, Gladstone est mort depuis plusieurs années. S'il avait vécu, il aurait vu un gouvernement canadien violant, sur une plus vaste échelle, un principe qui, de son temps, dit-il, ne souffrait que de rares exceptions. Puis il réfère à son propre cas qu'a mentionné mon honorable ami (l'hon. M. Macdonald) cet après-midi. Il explique combien on avait eu tort alors et il dit:

Je désire appeler l'attention sur la différence qui existe, dans ce pays, entre le ministre et un membre d'une chambre du Parlement.

Dans la Chambre des communes surtout, cette différence est une partie inséparable et vitale de notre système de gouvernement.

Puis, établissant la comparaison avec le système américain il dit:

Je ne me permettrai pas de dire que l'adoption de la règle en Amérique serait ou ne serait pas le point de départ d'un changement grave dans la constitution fédérale; mais je suis persuadé que son abrogation en Angleterre amènerait une autre forme de gouvernement ou une crise.

Ainsi, monsieur l'Orateur, si nous, de la gauche, appelons l'attention de la Chambre sur la crise qui sévit dans les affaires du pays, nous soulevons une question vitale. Gladstone, en 1878, s'adressant à ses compatriotes d'outre-mer, disait que toute abrogation de la règle entraînerait un changement dans la forme de gouvernement ou une crise politique. C'est pourquoi nous insistons tant sur cette question et nous revenons à la charge; c'est qu'il s'agit de quelque chose de plus que la vie du gouvernement, de quelque chose de plus que la question de savoir qui fera partie du bureau du trésor Il y a la création d'un précédent dont l'importance se fera sentir dans les années à venir. Nous avons l'opinion de Gladstone, que j'ai lue, exprimée en 1878 à la lumière de sa longue expérience et de ses connaissances complètes du rouage parlementaire; et comment pouvons-nous légèrement ignorer les préceptes et les conseils qu'il a laissés derrière lui comme des bornes devant guider nos pas dans la création de notre constitution? C'est à ce point de vue que je m'adresse à vous. Loin de moi toute idée personnelle lorsque j'attire votre attention sur ces questions. Je conviens que nous devons

[L'hon. M. Bennett.]

étudier la question sans animosité. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'exposer devant ce Parlement les précédents, les usages, les traditions et les règles qui ont guidé nos institutions, et de demander d'en tenir compte relativement à l'avenir de notre pays.

Gladstone a été plus loin, et je ne puis résister au désir de lire ceci, car c'est d'une si grande importance au point de vue de l'attitude exacte qu'il nous faut prendre sur cette question. Il dit:

Chacun de ses membres agit en au moins trois qualités: comme administrateur d'un département de l'Etat; comme membre d'une assemblée législative; et comme conseiller confidentiel de la Couronne. Deux au moins d'entre eux joignent à ces trois caractères un quatrième; car, dans chaque Chambre du Parlement il est indispensable qu'un des principaux ministres soit ce que l'on appelle le leader. Il fait rapport des procédures au souverain et de plus il a maintes audiences avec l'auguste occupant du trône. Il est tenu, dans ces rapports et audiences, de ne rien faire à l'encontre du cabinet; de ne pas diviser ce dernier; de ne pas détruire la réputation de ses collègues auprès de Sa Majesté royale.

Puis il fait remarquer:

L'on doit admettre que, plus que tout autre, cette coutume entraîne à des impasses; car elle suppose, plus que tout autre, du bon sens et de la bonne foi chez ceux qui la mettent en pratique. Si, par malheur, ces personnages se rencontrent, dans la grande arène où se joue la fortune de la nation, comme des jockeys se rencontrent dans un champ de course, chacun pour faire valoir au plus haut point, à l'encontre des autres, la puissance du cheval qu'il monte; ou comme des avocats devant un tribunal, chacun pour assurer la victoire de son client, sans égard pour aucun autre intérêt ou droit; alors notre constitution tant vantée n'est ni plus ni moins qu'un amas d'absurdités.

Voilà les paroles de ce grand homme d'état libéral; puis-je, monsieur l'Orateur, me permettre de faire remarquer que la bonne foi est le fondement du succès de sa mise en vigueur. Observons ce qui s'est produit et posons cette question: peut-on soutenir un moment que, si M. King peut ainsi défier la tradition et la coutume pendant quatre mois, il peut n'être pas capable de le faire pendant un an? Quelle assurance a cette Assemblée que cette violation de la coutume parlementaire peut continuer tout le temps que vous voudrez? Qu'est-ce que cela cela veut dire? Mes honorables amis de la droite n'ont pas, à mon sens, saisi cet aspect de la question et je le leur soumets respectueusement, parce que c'est une question compliquée, difficile. Je ne dis pas que je puis le faire d'une façon claire, mais j'aimerais voir mes honorables collègues considérer la question sérieusement. L'on demande à cette Chambre, par l'amendement proposé, d'affirmer, avant d'adopter aucune ligne de conduite à l'égard des affaires publiques: "M. King, vous avez violé les usages constitutionnels du pays"; et de déclarer, pour cette raison, qu'il ne peut s'ac-

crocher au pouvoir et tenter de gouverner le pays par une supercherie. Il ne devrait pas être capable de réduire à néant, de mauvaise foi, la tradition parlementaire et les coutumes d'où sont nées nos institutions. Mais que veulent faire ceux qui siègent à la droite de l'Orateur? Ils veulent substituer au passé l'espoir en l'avenir. Monsieur l'Orateur, pour employer le langage de Gladstone, ils ressemblent au jockey. Ils disent: "Ne considérez pas ce que nous avons fait dans le passé, mais regardez seulement ce que nous ferons à l'avenir. Accordez-nous vos suffrages, non pas d'après ce que nous avons fait en violant la constitution et en oubliant la coutume, mais d'après ce que nous ferons." C'est aussi clair que le soleil de midi. Tâchez, si vous voulez, de séparer le passé du présent et de ne considérer ces hommes que comme ceux qui siègent dans une position élevée, prêts à dispenser des largesses. Au lieu d'accorder une attention sérieuse, calme et sans passion à une question constitutionnelle, ils désirent y substituer la promesse d'un chemin de fer et de crédits agricoles. Au lieu de diriger l'esprit de l'Assemblée vers la violation de la constitution, de la tradition et de la coutume, ils désirent étudier les tarifs futurs. Au lieu de diriger l'attention vers la violation des institutions que nous avons obtenues par des siècles de luttes, ils disent: "Ne vous préoccupez pas de ces choses, n'y pensez pas; laissez l'honorable député de Brandon (M. Forke) étudier ces choses, mais pensez seulement aux 'oignons d'Egypte' de l'avenir."

Monsieur l'Orateur, une différence fondamentale nous divise ce soir. D'un côté le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), se rendant compte de ses devoirs, de ses obligations et de ses responsabilités envers cette législature et les législatures à venir, les appréciant à leur valeur et les comprenant, ne veut pas passer pour un enchérisseur qui veut acheter le pouvoir à l'encan. Il n'a pas pour lui de discours du trône; il n'a pas usurpé le pouvoir; il ne vient pas demander aux députés, sur les instances des débris d'un ancien cabinet, de lui assurer leur fidélité dans l'avenir. Non, monsieur l'Orateur, nous ne faisons pas cela. Nous attirons l'attention du Parlement sur ce que l'on a fait au nom de la loi. Nous attirons l'attention sur les violations de la constitution, sur l'abandon de la coutume, sur l'oubli de la tradition et nous n'avons pas d'offre à faire.

Encore un mot. J'ai indiqué cet après-midi ce que, monsieur l'Orateur, avec votre assentiment, je désirais exprimer plus clairement à la Chambre ce soir. Le premier ministre, à la fin de l'élection, devait se démettre ou se présenter devant le Parlement. Qui pouvait donner sa démission? Personne sinon le premier ministre. Qui pouvait se présenter devant le Parlement? Seulement celui qui pouvait se démettre, c'est-à-dire le premier ministre. Permettez-moi de m'expliquer. En vertu de notre constitution, personne, sauf M. Mackenzie King ne pouvait donner sa démission. Mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Lapointe) ne pouvait se démettre à sa place, mais le premier ministre pouvait donner sa démission pour lui. Telle est la différence à cet égard, et les deux attitudes se valent: se démettre ou se présenter devant le Parlement.

Une VOIX: C'est ce que nous faisons.

L'hon. M. BENNETT: Non, vous n'avez pas compris l'idée. Vous ne pouviez pas donner votre démission. Seul le premier ministre pouvait le faire et, comme seul il pouvait se démettre, seul il pouvait se présenter devant le Parlement; celui qui peut donner sa démission doit être celui qui accepte l'autre ligne de conduite, c'est-à-dire se présenter devant le Parlement. Je veux m'expliquer clairement; parce que, me semble-t-il, c'est le fondement de toute notre constitution. C'est le fondement de ce à quoi faisait allusion lord Shelbourne, le fondement des remarques de lord Morley et de Gladstone.

L'honorable député de Kindersley (Carmichael), cet après-midi, a touché, à mon sens, une note élevée. Il n'est pas un seul député dans cette Chambre qui ne se soit senti fortement impressionné par son discours. En termes justes, exempts de passion, il a distribué des reproches à l'un et à l'autre parti. Je ne concède aucunement qu'il me faille partager ses vues pour ce qui est du blâme qu'il inflige ou du mérite qu'il accorde à l'un ou à l'autre des partis. Aux membres de son groupe, comme d'ailleurs, à toute la députation, il a tenu à signaler avec insistance dans quelle situation sérieuse son propre groupe se trouvait. Je vais faire une revue rapide du vote et vous verrez comme il est significatif quand on l'examine bien. Mon honorable ami n'en a pas cité la moitié. Et mon très honorable chef ne l'a pas, l'autre jour, donné en entier. Dans ma propre province, en Alberta, dans la circonscription Acadia, 6,843 bulletins ont été donnés contre ce gouvernement et 1,552 seulement en sa faveur. Dans celle de Battle River, 6,701 ont voté contre le gouvernement libéral et 1,690 en sa faveur. Dans Bow River, 6,690 hommes et femmes ont condamné le gouvernement King quand 2,917 seulement lui ont été favorables. Dans Camrose, 5,611 hommes et femmes n'ont plus voulu de l'administration libérale, quand 1,885 seulement se déclarèrent pour son main-

tien. Dans Macleod, on a le chiffre énorme de 9,182 électeurs votant contre le gouvernement quand 1,941 lui furent favorables. Dans Red Deer, nous recueillions 5,880 voix contre le Gouvernement qui n'en remportait, pour lui que 2,462, tandis que dans Vegreville, où la lutte fut engagée entre un progressiste et un libéral, vous constatez que le député actuel a remporté 5,103 votes et le candidat libéral, 2,643. C'est la même histoire pour quatre des circonscriptions de la Saskatchewan. De même en est-il pour trois circonscriptions du Manitoba. La situation n'est guère différente pour ce qui est des indépendants dans Québec et dans Ontario. Devant l'évidence de ces chiffres, quel est celui qui peut se défendre d'être impressionné par l'émouvante logique de l'honorable député de Kindersley? Comment, représentant de la volonté populaire, dans une démocratie, cet homme pourait-il venir devant le Parlement et déclarer: "Je vote pour le gouvernement King?" En somme, c'est de l'amour de la démocratie que s'inspirent l'action, l'attitude et les usages du parti progressiste dans ce parlement comme dans les autres et au sein des assemblées provinciales. Comment pourait-on en agir autrement que ne l'a fait aujourd'hui l'honorable député de Kindersley? Comment donc quelqu'un ayant de la fierté et se faisant le porte-parole des sentiments et des opinions de milliers de ses électeurs pourrait-il se lever dans cette Chambre et dire: "Je vote en faveur de M. King qui ne se trouve pas ici". Comment pourrait-il le faire? Que chacun de nous se demande s'il peut faire cela. Je tiens bien compte de la situation et je comprends dans quelle position difficile il se trouve, comme il l'a revelé à la Chambre. J'ai la conviction qu'il n'est pas un de mes collègues qui n'ait compris la position telle qu'elle lui a été exposée.

Cette situation a un autre aspect auquel je veux en venir. Dans la cité de Calgary, dont j'ai l'honneur de repésenter ici une des circonscriptions, j'ai souvenance d'avoir entendu celui qui porte aujourd'hui le titre de premier ministre prononcer un discours dans lequel il faisait allusion à mon très honorable chef, alors premier ministre, et le dénonçant pour avoir usurpé le pouvoir en 1921. Il déclare que c'était usurper le pouvoir que de continuer à administrer le pays. Il est notoire que le gouvernement de ce temps-là possédait une forte majorité en cette Chambre. Il était en fonction et administrait le pays; et, sans l'assistance d'aucun groupe pour le soutenir, il avait une majorité substantielle et forte. Cependant à Calgary, comme dans d'autres endroits, le chef de l'opposition d'alors accusait le gouvernement de ce temps-là d'usurper le pouvoir et l'autorité. Nous devions nous rappeler, aussi, que mon savant ami, l'honorable ministre de la Justice a parlé dans le même sens. Au volume 1 du hansard de l'an 1821, je trouve à la page 472 (v. a.) que le ministre a parlé comme suit:

Ce ministère n'est plus au même diapason que l'opinion publique et il ne possède plus la confiance du pays. A la vérité, non seulement il a perdu sa confiance, mais il a mérité son mépris...

Quelques DEPUTES: Bravo!

L'hon. M. BENNETT: Quel plaisir d'entendre mes honorables collègues crier "bravo", car cela prouve que maintenant ils se rendent compte que ces paroles s'adressent aujourd'hui à eux-mêmes. Mon savant et honorable ami poursuit:

Dans ces circonstances aucun gouvernement n'a le droit...

Nous sommes ici sur le terrain de la haute moralité.

...de légiférer en pareille circonstance.

Pense-t-il de même aujourd'hui?

L'hon. M. LAPOINTE: Certainement.

L'hon. M. BENNETT: Alors qu'il démissionne. Il poursuit:

Le résultat des élections complémentaires ne saurait donner lieu à une interprétation erronée; il est tranché, clair, sans équivoque.

Par malheur, nous ne pouvons en avoir le bénéfice sur-le-champ.

La population canadienne a nettement déclaré qu'elle voulait un nouveau gouvernement.

Peut-il être plus évident que c'est le cas actuel? Ce n'est plus au cours d'une élection partielle dans quelque province, mais au cours d'élections générales dans tout le pays que la population du Canada a nettement affirmé, par des centaines de milliers de voix de majorité, qu'elle voulait un nouveau gouvernement.

Telles sont les paroles prononcées par mon honorable et savant ami en 1921. Il disait encore:

Les électeurs de ces diverses circonscriptions ont prouvé clairement la détermination du peuple de rétablir le gouvernement responsable et de n'être conduit que par des représentants élus d'une manière normale et constitutionnelle.

Puis il concluait:

Et cependant le premier ministre déclare qu'il ne cédera point à la volonté populaire.

C'est clair, mon honorable ami a eu une vision. Il ne parlait pas alors de la situation existante, mais de la situation qui devait se produire un jour et dans laquelle il se trouve aujourd'hui. Il ajoutait:

Quand il est évident qu'il (un gouvernement) n'a pas l'appui de la majorité des électeurs, ses décisions n'ont pas d'influence, il n'a plus d'autorité.

Remarquez bien: "la majorité des électeurs".

Il (cet état de choses) abaisse la Chambre des communes au niveau d'un parlement burlesque. Des homme d'Etat patriotes n'ont pas le droit d'infliger cette insulte à un grand pays. L'indépendance et la liberté d'action en souffrent.

Et aujourd'hui ce parlement burlesque prévu alors par l'honorable député, est devenu une réalité et dans un tel parlement, il défend les actes de son gouvernement burlesque. Mais il ne s'arrêtait pas là, il ajoutait:

Je n'hésite pas à dire que les votes qui seront donnés par plusieurs honorables députés lorsque le moment du scrutin sera venu, signifieront moins confiance dans le gouvernement que confiance en eux-mêmes afin de se cramponner à des sièges qui croulent sous eux.

Mais il prévoyait autre chose; il avait la vision d'un grand avenir. Parlant avec l'inspiration de Jean à Patmos, il avait cette remarque à faire:

On ne saurait entreprendre une réorganisation du cabinet; on ne saurait appeler au conseil les meilleurs hommes du parti, de crainte que les dangereux aléas des élections partielles ne réduisent encore cette majorité.

Puis il faisait sonner une note plus élevée, comme cela lui arrive souvent. Il demandait:

Est-il de l'intérêt d'une bonne administration des affaires du pays qu'un gouvernement soit si faible, si impotent?

Je voudrais citer à la députation de la grande province de Québec une autre remarque de leur grand chef, le ministre de la Justice.

Exclamations: Très bien! Très bien!

L'hon. M. BENNETT: Je suis heureux qu'on approuve mon intention, j'aime toujours à voir le mérite reconnu.

L'hon. M. LAPOINTE: Merci.

L'hon. M. BENNETT: Voici les paroles prononcées par mon honorable ami touchant l'esprit et les traditions parlementaires. Il parlait de la conservation du pouvoir par mon très honorable ami aujourd'hui chef de l'opposition (M. Meighen):

C'est violer directement l'esprit et les traditions de la constitution britannique, pour un parlement, que de se maintenir en fonction lorsqu'il est évident qu'il ne représente plus le peuple et n'a plus de lui ni appui ni confiance.

Appliquez ces mots à la situation actuelle et voyez s'ils ne sont pas tout à fait pertinents. Après les commentaires faits cet après-midi par l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), il est clair que, bien qu'un grand nombre de députés à la Chambre n'appartiennent pas au parti auquel je me rattache, ils appartiennent au groupe opposé au Gouvernement actuel, et il est clair, en outre, que le Gouvernement "ne représente plus le peuple et n'a plus de lui ni appui ni confiance", et que son maintien en fonctions est une violation de l'esprit et des traditions de la constitution britannique. Mais d'autres orateurs, à part le ministre de la Justice ont fait alors des commentaires à peu près dans le même genre saisissant. Leur vision n'était pas aussi étendue ni leurs propos aussi pondérés, mais leurs remarques rimaient au même, dans une large mesure. Le monsieur qui était récemment le premier ministre du pays concluait un discours en ces termes, ainsi consignés aux débats de 1921:

Mais aujourd'hui il (le peuple) ne voit au pinacle que des quémandeurs de portefeuilles et des coryphées du pouvoir, ceux qui aiment le pain et le poisson, qui déploient leur phylactères, qui agrandissent la bordure de leurs vêtements, qui recherchent les chambres supérieures aux fêtes et les premiers sièges dans les synagogues, qui sollicitent les salutations dans les foires, qui nettoient l'extérieur de la coupe, mais qui, au fond, sont remplis d'extorsions et d'excès. La confiance dans la Gouvernement, monsieur l'Orateur, ne sera jamais restaurée tant que le peuple n'aura pas repris le contrôle du Parlement et de l'Exécutif.

Qui aurait cru que, dans quatre ou cinq ans, ces paroles s'appliqueraient si bien à son propre parti? Il y a l'histoire du festin et des premiers sièges à la synagogue, outre les salutations aux foires—je ne crois pas qu'il ait voulu dire foires mais emplacements de foires. Ainsi parlait, monsieur l'Orateur, les honorables députés, au moment qu'ils recherchaient les fonctions et convoitaient le pouvoir. Maintenant qu'ils ont obtenu les fonctions et le pouvoir, ils disent: "Oubliez notre passé et faites-nous confiance". Certes, les commentaires de l'honorable député de Kindersley, cet après-midi, indiquent suffisamment pourquoi il doit y avoir quelque difficulté à faire confiance au Gouvernement. Il m'a fait plaisir d'entendre mon honorable ami parler cet après-midi de l'indemnité, mentionnée par quelqu'un, car je me rappelle que durant sa visite dans l'Alberta au cours de la récente campagne, M. King parlant à Edmonton, en présence du ministre de l'Intérieur (M. Stewart), s'est exprimé ainsi d'après le compte rendu de la "Presse canadienne", relativement à sa majorité d'une voix dans le dernier Parlement:

Le premier ministre a parlé de sa majorité d'une voix dans le dernier parlement.

"Quoi" dit-il, si j'allais prendre mon dîner la majorité disparaissait. En formant son ministère cependant il avait pensé, trouver de l'autre côté de la Chambre assez d'appui pour exercer ses fonctions "On y penserait à deux fois", se disait-il, "avant de le renverser, à cause de "l'indemnité de $4.000".

Une VOIX: C'est de quoi s'inspirait l'idée.

L'hon. M. BENNETT: Cela expliquerait l'inspiration de ce que vous appelez l'idée dont parlait cet après-midi le député de Kindersly.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Quel journal mon honorable ami cite-t-il?

L'hon. M. BENNETT: Ce que je viens de lire se trouve dans la *Tribune* de Winnipeg, édition du 6 octobre 1924, sous forme de dépêche de la Presse canadienne.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Je le pensais, car je doutais beaucoup de son authenticité.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami peut être sûr que c'est un compte rendu de la Presse canadienne et non pas d'un journal. Je l'envoie à l'honorable ministre.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen), dont je comprends bien l'attitude à ce sujet, a nié souvent des déclarations reproduites par la presse. J'assistais à cette réunion et je ne me souviens nullement de semblables remarques faites par le premier ministre.

L'hon. M. BENNETT: Cet incident ne démontre-t-il pas admirablement la violation de la coutume et de la tradition parlementaire. L'homme qui en vertu de la loi constitutionnelle devrait être ici pour nier ou confirmer une déclaration des paroles qui lui sont attribuées est absent, et c'est un autre qui doit nier pour lui.

M. CAHILL: L'honorable député attaque-t-il le premier ministre parce qu'il est absent?

L'hon. M. BENNETT: Je l'attaque simplement parce que en vertu de nos institutions parlementaires les actes des conseillers de la Couronne sont toujours sujets à critique devant le Parlement. Je me demande si mon honorable ami a oublié que l'éternelle vigilance reste toujours le prix de la liberté. A-t-il oublié cela? A moins de scruter, critiquer, analyser et, au besoin, condamner les actes d'un premier ministre absent, la Chambre trahit son mandat, tombe au rang d'une réunion académique dont a parlé le ministre de la Justice, et n'est plus qu'un reste de l'ancien temps. La question qu'on m'a posée comporte sa réponse, puisque c'est notre devoir de critiquer tout ce qui est sujet à reproche. Parce que j'entreprends la critique des actes publics de celui qui devrait être présent en cette Chambre, qui est présumé s'y trouver, l'on insinue que j'ai tort Si la critique en pareille circonstance doit être interdite, à quoi auront servi tous les sacrifices des générations passées. Vains seront-ils. Et la loyauté des adeptes du premier ministre nous défendrait de l'attaquer. Concluons. (*Exclamations.*)

Je ne demande pas mieux, pour continuer, que d'être interrompu. Et continuons.

M. RINFRET: Vous êtes très prétentieux.

L'hon. M. BENNETT: Non point. J'affirme à mon honorable ami que je parle en toute humilité, me rendant parfaitement compte que l'œuvre des siècles court plus de dangers de la situation actuelle qu'elle n'en a jamais rencontrés durant toute l'existence de cette Chambre. Que mon honorable ami me pardonne, si par malheur, je lui semble suffisant car mon intention est loin de l'être. Je désire au contraire exposer très humblement à cette Chambre les raisons qui me dictent ma conduite. Un mot encore. J'ai essayé de distinguer très clairement entre la loi et la coutume et d'appuyer mon interprétation sur sur plusieurs autorités. Je n'ai peut-être pas réussi autant que je le désirais, plus habitué que je suis à d'autres enceintes, mais j'espère me familiariser davantage avec celle-ci. J'ai essayé d'établir que la démarcation entre la loi et la coutume est nette et bien définie; que du point de vue strictement légal il y a des choses possibles, comme l'abrogation par le parlement impérial de la constitution canadienne; choses qui peuvent être parfaitement et absolument conformes à la loi, tout en étant interdites par l'usage, la coutume, la tradition et la pratique. Cela s'applique à ce grand ensemble du droit que nous appelons le droit parlementaire—l'usage constitutionnel. Ces questions ne doivent pas être mises de côté à la légère. Les plus éminents commentateurs et chercheurs, des juristes, des gens de lettres et autres, tels que Morley, Redlich, Anson, Dicey, May, Todd, tous ont montré que les grandes réformes qui ont été faites et dont parlent nos annales l'ont été en raison de la coutume et de l'usage, et non pas en vertu de la stricte lettre de la loi. C'est en vain qu'on les cherchera dans les Statuts. Si nous en appelons au Parlement avec cet amendement c'est parce que ces coutumes ont été violées. Nous maintenons, monsieur l'Orateur, que ce Gouvernement ne devrait pas, et ne doit pas, en ce qui nous concerne, fonctionner comme tel à la Chambre des communes avant que celle-ci ait rendu sa décision sur cette usurpation de pouvoir, cette violation de l'usage, cette atteinte à la tradition et à l'autorité.

Que mes collègues qui siègent à ma gauche me permettent de leur faire une observation. Il n'y a pas que les affaires d'aujourd'hui qui intéresssent la Chambre. Nous sommes les dépositaires de tout ce qui a été accompli dans le passé. On nous a confié comme un legs sacré toutes les gloires d'antan, toutes les réformes parlementaires, toutes les actions mé-

morables qui sont le fruit des sacrifices et parfois de la mort de nos prédécesseurs. Notre but ici, ce soir, n'est pas de nous complaire à savoir quel sera la politique de tel ou tel parti, mais bien de peser la conduite constitutionnelle et la procédure parlementaire de ce groupe qui s'appelle lui-même le Gouvernement—un groupe sans premier ministre, un groupe dont le cabinet a été décimé et dont les rangs ont été criblés par la mitraille de l'ennemi au point qu'ils ne peuvent plus avec décence s'acquitter de leurs devoirs à l'égard des nombreux départements prévus par les lois du pays.

Ce n'est pas tout: il est des considérations plus importantes que les choses matérielles. J'ai vécu assez longtemps pour savoir que la grandeur d'un pays ne repose pas sur l'accumulation de ses richesses. Il y a quelque chose de plus précieux. Disraeli, il y a un demi-siècle, a fait observer dans le modèle des parlements, qu'il est des questions fort au-dessus des considérations essentiellement matérielles. Notre marine marchande peut sillonner toutes les mers; notre commerce peut se développer; nos exportations et nos importations peuvent progresser au point de commander l'admiration de l'univers. Mais ce n'est pas là que nous trouverons la grandeur d'une nation. Elle réside dans le caractère du peuple et il faut juger ce caractère par le compte que la nation fait des sacrifices du passé, par l'esprit dans lequel elle assume les devoirs, les obligations et les responsabilités qui incombent au citoyen conscient de ce que son pays attend de lui, par la manière dont il garde pour la postérité les pouvoirs considérables qui lui ont été confiées, les usages et les traditions remarquables qui lui ont été légués. Dans l'accomplissement de nos devoirs, il ne faut pas nous arrêter à des considérations d'ordre matériel, à des demi-mesures. Non, il nous faut nous assurer si nous sommes restés dignes d'un passé glorieux et si nous sommes les dépositaires fidèles pour la postérité d'un avenir plein de promesses, maintenant intacts les us et coutumes de même que les privilèges de ce Parlement en marchant sur les brisées de Westminster.

L'hon. M. CANNON (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je dois à mon savant et honorable ami qui vient de reprendre son siège (M. Bennett) je dirai que son discours me rappelle le vieux dicton que l'histoire se répète et qu'il y a longtemps Josué s'est emparé de Jéricho en faisant du tapage. Dans son exorde, mon honorable ami a cité les plus grands principes constitutionnels qui devraient guider la Chambre afin de trouver une véritable décision logique. Plus tard, à mon étonnement, il a placé la Chambre sur le niveau d'une salle de vente à l'enchère. Je ne tiens pas, monsieur l'Orateur, à suivre l'honorable député dans la voie indiquée par la deuxième partie de son discours parce qu'il me répugne de faire le rapprochement que je viens de mentionner. Nous discutons un des plus sérieux problèmes dont la Chambre ait jamais été saisie, et je ne doute pas que chacun des membres, qu'il soit, progressiste, libéral ou conservateur, se prononcera pour le plus grand bien du pays en se guidant sur les sages principes de la loi et les précédents constitutionnels.

Mon honorable ami nous a fait une fort intéressante conférence sur la loi constitutionnelle. Il a cité longuement des ouvrages sur la constitution. A titre d'avocat, j'avouerai que j'admire ses connaissances approfondies. J'ajouterai que la plupart des principes énoncés par l'honorable député sont des plus élémentaires et connus de tous les étudiants en droit de première année. La question soumise à la Chambre n'exige aucune observation sur la constitution du Parlement, sur l'autorité du roi, pas plus que sur la création de la Chambre des communes et de la Chambre des lords.

La question à résoudre est très simple. En premier lieu, il s'agit de savoir si le Gouvernement avait le droit de convoquer les Chambres; en second lieu, est-il fondé à appeler les représentants du peuple à décider si le présent cabinet doit rester au pouvoir ou si un autre ministère doit être constitué? La question est très simple, je le répète, et c'est sous cet angle unique que j'ai l'intention de la discuter. Je le ferai en homme de loi et sans animosité. Avant de me plonger dans mon sujet, je tiens à appeler l'attention de mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Meighen) sur le fait que son discours aurait produit plus d'effet s'il en avait écarté tout parti pris et toute violence. Un orateur de l'antiquité qui pourrait certes servir de modèle même à mon très honorable ami a dit,—je fais allusion Cicéron,—*Argumentum non est Coutumelia,* c'est-à-dire l'insulte n'est pas un argument. Je ne tiens pas du tout, monsieur l'Orateur, à discuter par le détail la motion de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) ni l'amendement du chef de l'opposition. Ces honorables amis savent exactement à quoi s'en tenir sur la motion et l'amendement. Cependant, quelle est la signification exacte de la manière de procéder soumise à l'assentiment de la Chambre? Elle signifie en réalité que si l'amendement recueille la majorité des voix, il équivaudra à une vote de défiance et le Gouvernement sera obligé d'abandonner les rênes du pouvoir Quelle serait donc la conséquence immédiate d'un pareil vote? La

retraite du présent ministère s'ensuivrait sans tarder, nécessitant la constitution provisoires d'un autre cabinet, suivie à brève échéance, —et je désire appeler l'attention de mes honorables amis sur ce point, d'une autre campagne électorale.

L'hon. M. MANION: Cela n'est pas à craindre.

Quelques VOIX: Pas du tout.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami fait maintenant valoir l'argument des $4,000.

L'hon. M. CANNON: Mon très honorable ami est toujours enclin à restreindre la portée d'un raisonnement même lorsque ce raisonnement est avancé par un autre que lui; cependant, j'ai plus de largeur de vue. Je n'ai jamais eu dans l'idée qu'il songeait à son indemnité parlementaire.

Au cours de mes remarques, j'ai l'intention de m'en tenir à une couple d'arguments que je développerai d'une façon aussi concise que possible. En premier lieu, je suis d'avis que l'amendement est non fondé en loi. Secondement, je soutiens que l'amendement constitue un exposé erroné des faits de sorte que son adoption serait une source de confusion politique au pays.

Les honorables députés de la gauche qui ont pris part au débat, ont invoqué la constitution britannique à l'appui de leur thèse Ils soutiennent que nous devons nous guider sur la constitution anglaise si nous voulons donner une solution efficace à la présente situation. Pour ce qui est de la constitution britannique, je tiens à déclarer à titre de remarques préliminaires à mon argumentation contre le fonds de l'amendement, elle possède trois caractéristiques spéciales qu'il ne faut pas perdre de vue. En premier lieu, à l'opposé de la constitution américaine, la constitution britannique n'est pas un document écrit. Elle n'est pas renfermée dans une loi unique ni dans plusieurs. La constitution anglaise n'a jamais été consignée par écrit, sauf en ce qui regarde certaines lois et quelques rares documents. En second lieu, la constitution britannique est flexible et souple du fait qu'elle est non écrite.

M. MACLEAN (York-Sud): Et la constitution canadienne ne l'est pas.

L'hon. M. CANNON: Au contraire.

M. MACLEAN (York-Sud): Elle ne l'est pas du tout.

L'hon. M. CANNON: Etant donné qu'il s'agit d'une question de droit, voici ma réponse avec tout le respect que je professe à l'égard de mon honorable ami: Si l'honorable député faisait une déclaration de cette nature dans les colonnes de son journal, je crains fort qu'il ne perdît un certain nombre d'abonnés. Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que la constitution anglaise n'ayant jamais été consignée par écrit est de ce fait souple et flexible; elle est si flexible de sa nature qu'elle peut s'adapter à n'importe quelle éventualité.

En troisième lieu, je prétends que la constitution canadienne est tout simplement le résumé et la substance des décisions rendues par les membres du parlement anglais ou du parlement canadien, chaque fois qu'ils ont dû envisager de nouveaux problèmes exigeant de nouvelles solutions. Si mes honorables collègues veulent bien se rappeler premièrement que la constitution anglaise est non écrite; deuxièmement, qu'elle est flexible et troisièmement, qu'elle se compose de précédents, ils seront mieux à même d'envisager sous son vrai jour le problème que le Parlement est appelé à résoudre. Et afin d'établir le bien fondé de ma thèse, je citerai brièvement quelques exemples tirés de l'histoire d'Angleterre. Guillaume III fut appelé à régner en 1688. Jacques II s'était réfugié en France et il fallait convoquer le parlement afin de ratifier l'avènement de Guillaume III et d'adopter certaines lois importantes dont la nécessité s'imposait. Qui pouvait convoquer le Parlement? Le roi était en exil, il se trouvait en France. C'était une situation nouvelle, une circonstance imprévue. Le Parlement s'est-il déclaré impuissant? Ses membres ont-ils déclaré à l'époque qu'ils ne pouvaient pas agir en raison de la situation nouvelle? Non, ils continuèrent à élargir la portée et l'application de la constitution en adoptant de nouveaux moyens et quelques hauts personnages officiels du gouvernement prirent sur eux de former une sorte de conseil. Les convocations furent lancées et les députés furent appelés à Londres. Le Parlement se réunit, d'abord sous le nom de convention et ensuite sous le nom de Parlement. Et c'est ce Parlement qui a voté et édicté la plus importante des lois anglaises: la loi de succession. Voilà un exemple. A cette époque-là, si un membre s'était levé pour dire, comme mon honorable collègue de Calgary (M. Bennett): Voici quelque chose de nouveau, on ne peut rien faire, que serait-il advenu de l'Angleterre? Quel aurait été le résultat? Que serait devenu Guillaume III après son débarquement à Torbay?

Un DEPUTE: Demandez-le au député de Frontenac!

L'hon. M. CANNON: Je suis bien sûr que si Guillaume III n'avait pu débarquer en Angleterre, l'honorable député de Frontenac l'aurait regretté.

L'hon. M. EDWARDS: Certainement et vous auriez dû le regretter vous aussi.

L'hon. M. CANNON: Je citerai un autre exemple: Sous le régime de William Pitt—personne ici ne niera qu'il fût un des plus grands hommes d'Etat anglais, un des plus grands initiateurs de réformes, on ne peut plus respectueux des libertés parlementaires—le roi Georges III perdit la raison. C'était une situation terrible en même temps que nouvelle. Le Parlement s'est-il déclaré impuissant, incapable de rien faire? Non, le Parlement s'est réuni et a trouvé le moyen d'établir une régence. Le Prince de Galles devint régent d'Angletere et tous ses actes furent légaux et réguliers. Pourquoi, nous au Canada, puisqu'on nous dit que nos institutions tirent leur origine d'Angleterre, irions-nous déclarer que nous sommes incapables de faire face à une situation nouvelle? Nous possédons une expérience parlementaire, nous connaissons la constitution. Allons-nous dire à la nation que 245 représentants du peuple sont incapables de trouver la solution d'un nouveau problème? Si l'on accepte le principe d'après lequel, comme je l'ai dit, la constitution, en Angleterre, est appliquée de telle sorte qu'on puisse faire face à toutes les circonstances imprévues et à tous les cas nouveaux, je prétends qu'au Canada, aujourd'hui, il se présente une situation nouvelle et que nous devons pour y faire face employer des moyens nouveaux.

Jusqu'en 1921, il n'existait pas de groupes au Canada. Jusqu'à l'avènement du gouvernement d'union, les gens se contentaient de suivre les deux grands partis. Mais l'honorable député de Winnipeg-Sud (l'hon. M. Rogers) m'approuvera lorsque je dirai que le gouvernement d'union a été la source de nos difficultés actuelles. On a créé de nouveaux groupes; de nouvelles factions se sont formées. Au Canada, en 1921, on eut, pour la première fois, trois partis; en 1925 et en 1926, comme je le prouverai plus tard, la Chambre n'en contient pas moins de huit. Par conséquent, la situation est nouvelle. Dans ce cas, le Parlement est le seul maître; il a le droit de décider.

Le Gouvernement ne vient pas dire à la Chambre qu'on doit le maintenir; nous prétendons simplement que c'est aux représentants du peuple qu'il appartient de se prononcer sur la situation politique actuelle. Y a-t-il ici un seul membre, tout réactionnaire ou tout tory de tendance qu'il puisse être, qui contestera au Parlement le droit de trancher la question? Dans la circonstancce, le Parlement doit être suprême. Nous avons confiance en son jugement et nous nous en remettons à sa décision. Qu'il tranche la question. S'il décide que nous devons rester en fonction, nous accepterons le mandat. Si au contraire, il veut confier à un autre que le très honorable premier ministre actuel le soin de gouverner, sa volonté fera loi. Dans des circonstances comme celle-ci, le Parlement est suprême et sa décision est formelle. Voilà qui est clair. Je ne cite pas d'auteurs. Le droit constitutionnel, dans son essence, consiste dans l'application du simple bon sens à une situation politique. Au point de vue de la loi, je ne veux pas discuter le point de savoir si le premier ministre, après les élections, avait le droit de convoquer le Parlement; je ne pense pas qu'il y ait dans cette enceinte un seul avocat tant soit peu réputé qui veuille prétendre le contraire. L'honorable député de Calgary a démontré qu'il connaissait bien la loi en concédant que le Gouvernement actuel avait parfaitement le droit de demeurer en fonction jusqu'à la convocation du Parlement. Par conséquent, le premier agument du chef de l'opposition, disant qu'il était illégal pour nous de conserver le pouvoir, ne tient plus debout; c'est l'honorable député de Calgary qui l'a démoli.

L'hon. M. BENNETT: Que mon honorable collègue veuille bien me permettre? J'ai bien expliqué que tout en en ayant le droit au point de vue légal, il ne l'avait pas au point de vue de la coutume. J'ai insisté là-dessus.

L'hon. M. CANNON: Cet après-midi, mon honorable ami a résumé son raisonnement comme suit: Jusqu'à la réunion du Parlement tout ce que le Gouvernement a fait était légal, mais je reproche au Gouvernement le fait qu'il a réuni le Parlement sans avoir de premier ministre. N'est-ce pas là le raisonnement de mon honorable ami? Je prétends maintenant que tout a été légal jusqu'au moment où le Parlement s'est réuni, je ne pense pas qu'aucun avocat connaissant le droit constitutionnel puisse le nier.

J'arrive maintenant au second point: Etait-il légal, était-il constitutionnel pour le Gouvernement de réunir le Parlement sans premier ministre à la Chambre? Après les élections, le premier ministre adopta l'attitude suivante: le Gouvernement demeurera au pouvoir jusqu'à l'ouverture du Parlement. Dans l'intervalle il n'y aura pas de nominations à des postes publics, aucun changement dans la représentation populaire et le Parlement se réunira aussitôt que possible. S'il était légal pour le premier ministre de rester au pouvoir mon honorable ami de Calgary n'admettra-t-il pas que l'attitude adoptée par le premier ministre et les restrictions qu'il a apportées à l'exercice de son autorité étaient caracté-

risées par la plus complète dignité et faisaient preuve de son entière connaissance des responsabilités qui lui incombent envers le peuple?

A présent, comme j'ai tenté de le prouver, le premier ministre a dû faire face à une situation nouvelle, et non seulement une situation nouvelle mais une situation difficile. Un homme doué d'une suffisance ordinaire aurait pu croire qu'il possédait assez d'expérience, assez de jugement et assez de perspicacité peronnelle pour aviser Son Excellence, mais le premier ministre a adopté une attitude différente. Il a dit: "Il n'appartient pas à un seul homme au pays, quelque exalté que soit son poste, de régler une situation aussi nouvelle et aussi difficile. Je vais la faire régler par le tribunal le plus grand, le plus élevé et de plus compétent du pays et, au lieu de donner mon opinion personnelle je vais demander une décision aux deux cent quarante-cinq représentants du peuple". Le premier ministre n'était-il pas justifié, monsieur l'Orateur, non seulement de garder son poste, mais n'agissait-il pas comme le digne représentant du peuple du pays quand il a adopté cette attitude conformément aux meilleures traditions des privilèges, pouvoirs et dignités du Parlement? Or, monsieur l'Orateur, la partie légale de l'amendement se trouve dans le dernier paragraphe. Tous les députés connaissent sa phraséologie, mais privé de toutes ses expressions légales, mis en langue ordinaire que tous peuvent entendre, ce paragraphe signifie ceci: le Gouvernement actuel n'a pas le droit de réunir le Parlement parce que son chef, le premier ministre ne siège pas à la Chambre et que l'intermédiaire, le moyen terme, ou le lien entre le Gouvernement, ou plutôt entre le Parlement et Son Excellence le Gouverneur général n'existe pas. Voilà le raisonnement. Comme proposition légale, ce raisonnement est parfaitement juste s'il s'applique à une situation permanente. Il n'y a pas de doute que si le premier ministre actuel, ou tout autre premier ministre d'un Dominion ou même de Grande-Bretagne tentait d'établir un système parlementaire au moyen duquel il demeurerait à la tête du gouvernement sans avoir à siéger dans l'une ou l'autre des deux Chambres, ce raisonnement serait absolument exact; mais il n'en est pas ainsi. La situation actuelle n'a rien de permanent. C'est une situation temporaire et, pour employer l'expression du très honorable chef de l'opposition dans son discours, c'est une situation fortuite. Elle ne saurait durer longtemps. Le premier ministre cherchera un siège dans un avenir rapproché; s'il est élu il siégera ici et, par conséquent, la situation n'a rien de permanent. Si le premier ministre ne peut se faire élire il appartiendra au Parlement de régler la situation ainsi créée.

L'hon. M. EDWARDS: Jusqu'à ce qu'il se présente de nouveau.

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami pose une question qui contient en elle-même un argument. Il n'y a aucun doute que, si le premier ministre en cherchant à se faire élire, prenait un délai trop long, le Parlement interviendrait et aviserait le premier ministre qu'il doit entrer à la Chambre des communes, ou au Sénat ou abandonner la partie.

M. RYCKMAN: Nous l'en avisons dès maintenant.

L'hon. M. CANNON: Oui, mais il est des avis qui sont prématurés.

M. RYCKMAN: L'avenir nous le dira.

L'hon. M. CANNON: En conséquence je prétends que le principe énoncé par tous les orateurs de la gauche ne s'applique pas au cas actuel, parce que la situation n'est pas permanente. C'est une situation accidentelle et temporaire à laquelle on apportera rapidement remède. J'ai entendu presque tous les orateurs de la gauche dire: "Nous mettons au défi les députés du Gouvernement de nous citer un précédent d'une semblable situation." J'ai entendu le député de Calgary-Ouest (M. Bennett) dire que si un député de la droite pouvait lui citer un cas où un premier ministre est demeuré à la tête du Gouvernement sans avoir un siège à la Chambre, il appuierait le Gouvernement, sur cette question. L'honorable député a été des plus explicites cet après-midi. Il a demandé un précédent. Je vais lui en rappeler un qui cadre en tous points avec la situation de l'heure actuelle. En 1791, l'Angleterre traversait une des crises les plus graves que ce pays ait jamais vues. De l'autre côté de la Manche, la révolution française était sur le point d'éclater. Les hommes d'Etat d'Angleterre, après avoir vu les premières lueurs de la liberté française d'un œil admirateur et bienveillant, avaient modifié leur manière de voir, et crurent que l'incendie qui s'était allumé à Paris pourrait peut-être se propager par toute l'Europe et devenir un danger. On convoqua le Parlement et pendant cette session de 1793, il n'y eut pas de discussion sur les chemins de fer; grâce à Dieu, ils n'existaient pas encore. Mais on discuta la question fort essentielle de savoir si l'Angleterre devait entrer en lutte avec la France et si l'on devait entamer cette longue suite de guerres qui dura de 1792 à 1815, dans cette lutte à mort entre la République française et l'Europe continentale, aidée de l'An-

gleterre. S'agissait-il là d'une grave question? Si la prétention de l'honorable député de l'autre côté de la Chambre est fondée, le premier ministre n'aurait-il pas dû être présent à la Chambre? Où se trouve ce moyen terme essentiel, prétend le chef de l'opposition? A cette époque, le premier d'Angleterre, William Pitt, n'était pas présent à la Chambre.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami fait-il allusion à l'époque où M. Addington se démit de ses fonctions d'Orateur?

L'hon. M. CANNON: Non. M. Addington lui succéda. En 1792, William Pitt était premier ministre d'Angleterre. William Pitt, comme le savent tous les députés qui ont lu l'histoire d'Angleterre, se trouvait dans une situation financière bien précaire. On lui confia la charge de gardien des Cinq-Ports, qui lui valut un revenu de plus de £5,000 par année. Il se trouvait par conséquent privé du droit de siéger en Chambre. Il lui fallait chercher à se faire réélire. C'est ce qu'il fit, et pendant que son élection se poursuivait, ces débats importants eurent lieu. Il nous faut aussi tenir compte de cette circonstance, laquelle nous rapproche de très près du débat en cours alors que certains honorables députés d'en face prétendent que nous n'avons pas le droit de mettre dans la bouche de Son Excellence un discours du trône. Pendant le temps où il ne faisait pas partie de la Chambre, William Pitt resta premier ministre; il prépara le discours du trône qu'il fit prononcer par le roi d'Angleterre, et ce discours contenait une déclaration de guerre contre la France.

L'hon. M. BENNETT: Mon honorable ami sait, j'imagine, que le parlement était alors en session.

L'hon. M. CANNON: Le parlement était convoqué.

L'hon. M. BENNETT: Mais lorsque Pitt était absent, le parlement se trouvait en session.

L'hon. M. CANNON: Je vais résumer les faits, selon mon entendement.

L'hon. M. BENNETT: Je n'ai pas d'auteur par devers moi. Combien de jours fut-il absent? Lisez l'ouvrage.

L'hon. M. CANNON: J'ai le livre ici. Je vais le faire parvenir à mon honorable ami.

Quelques VOIX: Lisez-le.

L'hon. M. CANNON: Cela se trouve dans l'*Annual Register*, à la page 4:

Tel était l'état général des affaires publiques lors de la réunion du Parlement, dont l'ouverture eut lieu le 13 décembre 1792. Par conséquent, la convocation du Parlement sera caractérisée par deux circonstances exceptionnelles. On verra certains membres des deux chambres qui avaint été les adversaires du gouvernement depuis plusieurs années appuyer ses propositions non seulement de leur vote, mais aussi de leur éloquence...

Cela pourrait aussi arriver cette année.

...et le premier ministre n'y aura pas de siège. M. Pitt, ayant accepté la charge de gardien des Cinq-Ports, était obligé d'attendre les formalités de la réélection; de cette façon, les très importants débats dont l'on donnera incessamment un compte rendu, n'ont pas été rehaussés par la supériorité de son talent et sa merveilleuse éloquence.

Voilà pour ce qui est de l'Angleterre. Voyons ce qui nous touche de plus près. En 1841,—il est extraordinaire de voir à quel point certaines situations se ressemblent après ce long intervalle—existait un certain Bagot. C'était lord Bagot, le gouverneur général.

L'hon. M. BENNETT: Sir Charles Bagot.

L'hon. M. CANNON: Qui devint lord Sydenham. Le gouvernement fut renversé et l'administration fut confiée à Lafontaine et Baldwin. Qu'arriva-t-il? Lafontaine fut ensuite élu dans Ontario, député de la circonscription de York. York n'avait jamais laissé autant à désirer que cette année. Mais qu'advint-il de son collègue? Les honorables députés savent qu'à cette époque il y avait alors une dualité de gouvernement, c'est-à-dire une espèce de pacte entre deux groupes. L'histoire nous désigne le gouvernement de cette époque sous le nom de ministère Lafontaine-Baldwin ou ministère Baldwin-Lafontaine. C'est-à-dire qu'il y avait un chef pour le Haut-Canada et un chef pour le Bas-Canada. Celui du Bas-Canada fut élu député de York dans le Haut-Canada. Il fallut naturellement que le chef du Haut-Canada, lorsqu'il devint ministre, cherchât à se faire réélire, car la session était ouverte et il était premier ministre. Il se présenta d'abord dans Hastings. Je cite le *Winning of Popular Government*, une histoire de l'administration de 1841, par Archibald MacMechan. Baldwin se présenta d'abord dans Hastings où il fut battu.

La Chambre était en session et il était premier ministre. Il se représenta dans le comté d'York et échoua de nouveau. Ainsi, au cours de la même session le premier ministre se présenta deux fois aux suffrages des électeurs et il fut battu les deux fois. Il ne pouvait être dans la Chambre, c'est évident. Finalement, Baldwin se fit élire dans la circonscription représentée aujourd'hui par notre honorable collègue (sir Eugène Fiset). Voilà je pense, des précédents qui auront lieu de satisfaire l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett).

Ce n'est pas tout. Je demeure sceptique quand j'entends le très honorable chef de l'opposition se porter à la défense des libertés constitutionnelles. C'est un rôle nouveau

pour lui et qu'il ne réussira pas à remplir avec honneur, malgré de nombreuses répétitions. Cela ne lui est pas naturel. Chacun de nous ne peut avoir oublié que ce champion des libertés constitutionnelles est justement l'auteur de la loi des élections en temps de guerre votée en 1917. Ces messieurs n'étaient pas aussi scrupuleux en 1918 et 1919 qu'ils le paraissent aujourd'hui.

Ils font un reproche au premier ministre d'être éloigné de la Chambre, puisqu'il n'a pas encore de siège. Mais que dira-t-on du premier ministre de 1919 qui, muni d'un siège, resta absent à Paris et aux Etats-Unis, pendant deux sessions entières? Où se trouvait le premier ministre à ce moment-là? Où était la *via media*? Où était le chaînon (*connecting link*)? Où était ce passage de communication si cher à nos honorables collègues?

En voilà assez sur l'aspect juridique de la question. Je passe à mon second point.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce que l'orateur voudrait préciser les deux sessions pendant lesquelles sir Robert Borden a été absent de la Chambre?

L'hon. M. CANNON: Si notre honorable collègue se souvient, la Chambre a eu une première session de mars à juillet, suivie d'une autre à l'automne, pour ratifier le traité de Paris. On nous avait convoqués soi-disant pour la ratification du traité de paix, mais on en profita pour y greffer le rachat du Grand-Tronc, sur la proposition de notre collègue.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable membre dit-il que sir Robert Borden n'a pas assisté à ces deux sessions?

L'hon. M. CANNON: Il n'a certainement pas assisté à la session de l'automne de 1919.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre a dit que sir Robert Borden a été absent durant les deux sessions.

L'hon. M. CANNON: En 1919, le premier ministre n'a paru à la Chambre que vers les derniers jours de la session, mais il n'a pas fait acte de présence à celle de l'automne.

J'aborde le deuxième point qui est celui-ci: l'amendement de l'honorable membre est mal fondé et il ne pourrait, s'il était adopté, que plonger le pays dans l'embarras. Avant d'entrer dans l'examen de cette proposition je désire faire quelques remarques préliminaires pour faciliter l'intelligence de la question.

Je l'ai déjà dit, le premier ministre a choisi de préférence de faire décider la question par la Chambre, au lieu de s'en rapporter à son propre jugement. Que devient le devoir de la Chambre en pareille circonstance? C'est la Chambre qui alors prend le rôle de conseiller de Son Excellence. L'Assemblée passe à la fonction de conseiller du chef de l'Etat. Il nous appartient alors de faire connaître notre sentiment, soit par un vote ou par tout autre moyen, sur ce qu'il convient de faire. Voilà le principe constitutionnel qu'il ne faut pas perdre de vue.

La Chambre se trouve donc en face de cette alternative: émettre l'avis que le cabinet démissionne; telle est la première solution. La Chambre peut l'exercer aujourd'hui, demain, à n'importe quel moment qu'elle choisira. Ce droit en présuppose un autre comme corollaire. L'Assemblée devra aussi désigner un autre ministère; non pas un ministère quelconque, mais un ministère viable, pour employer l'expression juridique, un cabinet capable de se maintenir.

A l'appui de ce que j'affirme, je citerai l'ouvrage de Hearn: Le gouvernement en Angleterre, page 240. Cet auteur résume ce qu'il faut entendre par le double devoir qui incombe à un parlement dans des circonstances analogues à celles d'aujourd'hui.

A côté du devoir imposé à la Chambre en général, il faut placer l'obligation, très sérieuse, d'un chef de parti qui cherche à renverser un gouvernement.

Le droit de la Chambre des communes d'exprimer sa désapprobation d'une partie de la politique du gouvernement ne fait aucun doute; il n'est pas non plus douteux que ce droit doive être exercé avec circonspection et seulement dans des occasions extraordinaires. C'est un pouvoir grave reconnu à la Chambre pour être appliqué non dans un pur intérêt de parti...

Je signale ceci à mon très honorable ami.

...mais pour l'avantage du public. En l'exerçant à tort et à travers, ce pouvoir perd de sa valeur quand il faudra s'en servir à bon escient. De plus, en pareil cas, la Chambre des communes fait l'office de conseiller de la couronne. Elle pourra condamner le ministère ou quelques-uns de ses actes; mais il ne faudra pas qu'elle soit trop difficile à satisfaire et rendre tout gouvernement impossible.

Ceux qui renversent un ministère peuvent s'attendre à ce que le roi fasse appel à eux pour remplacer ceux que, par suite de leurs démarches, il a démis. Et le politique mandé de la sorte n'est pas libre de refuser. Il a assumé la responsabilité d'entraver le gouvernement du pays. S'il ne veut pas qu'on lui impute une opposition purement factieuse, il doit s'évertuer à remplacer le ministère par un gouvernement meilleur.

Voilà le principe constitutionnel qui doit nous guider. Tout honorable député de la Chambre doit se poser cette question: Si M. King est renvoyé comme premier ministre, quel successeur lui choisira la Chambre? Pour former un gouvernement capable de durer, de gérer comme il faut les affaires du pays il est indispensable de reconnaître ce devoir et de nous y soumettre. Je l'ai déjà affirmé, et

je le répète: nous avons un double devoir à remplir. Si nous renvoyons le gouvernement actuel, il nous incombera de choisir un autre gouvernement qui soit en mesure de bien administrer les affaires publiques du Canada. A mon sens, l'adoption du présent amendement, parce que comportant le choix d'un nouveau ministère pour succéder au gouvernement renversé, produirait le chaos dans la vie politique de notre pays; et je vais tenter de prouver ce que j'avance là. En cette occurrence, celui qu'on choisirait probablement comme premier ministre du Canada serait le chef de l'opposition (M. Meighen). Or, avant d'offrir à la Chambre mes observations à ce sujet, je tiens à signaler qu'elles ne s'inspirent aucunement d'une animosité personnelle à l'adresse de mon très honorable ami. Mon argumentation sera motivée uniquement par des considérations d'ordre politique; les sentiments personnels n'y seront pour rien. Ceci dit, supposons que le chef de l'opposition soit appelé à former un ministère. Où trouverait-il une majorité pour le soutenir en Chambre? Voilà le problème le plus important que cette Chambre ait à résoudre: voilà la question à laquelle devront répondre les représentants du public en cette Chambre des communes s'ils renversent le gouvernement actuel et signalent ainsi à Son Excellence leur volonté de former un nouveau gouvernement. Cette question, la voici: Qui sera premier ministre? Le seul choix possible dans les circonstances semble être celui du chef de l'opposition; seulement les raisons que j'exposerai convaincront la Chambre, je crois, qu'il ne passerait pas une semaine à la tête du pays. Et d'abord, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition trouverait-il de l'appui chez nos amis du parti progressiste? Ecoutez ce qu'a dit l'honorable député de Brandon (M. Forke) après les élections. Je cueille cette déclaration dans l'*Ottawa Journal* du 4 novembre 1925. On demande à mon honorable ami:

Le Gouverneur général serait-il justifié d'appeler M. Meighen à former un ministère?

L'honorable député répond:

C'est à lui d'en décider...

Mon honorable ami est toujours circonspect.

...mais les progressistes ont été élus grâce à un programme comportant l'abaissement du tarif.

Puis, on lui pose cette autre question:

Il est très difficile de prévoir l'issue de cette situation. Qu'arrivera-t-il, pensez-vous?

L'honorable représentant répond:

La situation est très claire: la lutte s'est faite entre ceux qui voulaient relever le tarif et ceux qui voulaient l'abaisser.

Cette réponse de l'honorable député de Brandon, chef du parti progressiste, suffit toute seule à nous assurer que son parti ne saurait donner son appui à un ministère engagé à relever le tarif.

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de demander à mon honorable ami où cela a paru?

L'hon. M. CANNON: Dans l'*Ottawa Journal*.

M. FORKE: Mais où l'*Ottawa Journal* l'a-t-il pris? J'en ignore la source.

L'hon. M. CANNON: Les deux réponses citées étaient tellement marquées au coin de la prudence avertie que je les croyais sûrement tombées des lèvres de mon honorable collègue. Mais en supposant même qu'il n'en soit pas l'auteur, je trouve que le très honorable chef de l'opposition lui-même a formulé une affirmation qui prouve que son gouvernement, s'il en formait un, ne pourrait certainement pas compter sur l'appui des adhérents de l'honorable député de Brandon. Voici ce que le très honorable député a dit au cours de ses observations en Chambre; on trouvera ces paroles à la page 20 (v.a.) des Débats:

Pour ce qui est de certaines questions canadiennes d'un intérêt vital pour le pays, je n'ai jamais prétendu que je voyais les choses du même œil que mes honorables amis du parti progressiste qui siègent à ma gauche; je n'ai jamais cherché à conclure d'alliance avec eux; je n'ai jamais rampé devant eux; jamais je n'ai voulu me maintenir au Parlement par une profession de principes identiques aux leurs et par l'éloge de nos objets communs.

Voilà que le chef de l'opposition même déclare qu'il existe des divergences profondes entre les deux groupes. Comment cette Chambre pourrait-elle croire que les progressistes donneraient leur appui à un ministère dont le programme est diamétralement opposé aux objets du parti progressiste? La seconde question que tout membre de cette Chambre doit se poser est celle-ci: Si le nouveau gouvernement ne pouvait obtenir l'appui du parti progressiste à cause de ces divergences profondes, pourrait-il compter sur l'appui des représentants de la province de Québec? J'ai écouté attentivement et aussi avec grande surprise l'appel passionnément éloquent de l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett) à notre bon sens et à notre jugement. Je lui dirai que le flot de son éloquence n'a pas faussé notre jugement. Non seulement aucun député libéral de la province de Québec n'appuiera un tel gouvernement, vu les différences fondamentales, politiques et autres, qui les séparent du très honorable chef de l'opposition, mais je soutiens qu'aucun député élu dans la province de Québec, pas

même celui qui appuie l'amendement, ne peut se joindre à lui. Les déclarations qu'ont faites pendant la campagne électorale les candidats opposés au gouvernement dans la province de Québec étaient ou n'étaient pas sincères. S'ils étaient sincères, pas un seul député élu dans cette province, sauf peut-être l'honorable représentant d'Argenteuil (M. Perley),—son péché n'a pas été aussi grave,—ne pourrait appuyer le leader de l'opposition; et si ces députés ne sont pas sincères, l'indignation populaire aura vite fait de les chasser du Parlement comme ils le méritent.

Quelles furent ces déclarations? M. Patenaude, leader du groupe, chef de l'honorable représentant de Mont-Royal (M. White), qui a parlé cet après-midi,—et j'ajoute ici un groupe nouveau dans cette Chambre, le groupe Patenaude,—a déclaré ceci le 26 octobre 1925 devant une immense assemblée tenue dans l'arène Mont-Royal:

M. Meighen a été choisi chef du parti conservateur par les membres du Parlement. Je ne me trouvais pas là. M. Cahan, candidat conservateur dans Saint-Laurent-Saint-Georges n'était pas là non plus; et ni M. Cahan ni moi n'avons choisi M. Meighen. Je suis libre et indépendant et, aujourd'hui, je puis dire que si je n'approuve pas Mackenzie King ni son américanisme, je ne me sens pas plus porté à accepter les idées impérialistes de M. Meighen.

Conséquemment, voici un groupe, le groupe Patenaude, exclus du ministère, si ses membres sont sincères. Monsieur l'Orateur, vous avez sans doute entendu avec surprise cet après-midi le nouveau représentant de Mont-Royal (M. White), qui appuie l'amendement, amendement qui aurait pour effet direct la formation d'un gouvernement par le leader actuel de l'opposition. Le représentant de Mont-Royal est le fondateur, le propriétaire et l'éditeur en chef de la *Montreal Gazette*. La *Gazette* est son porte-parole; il écrit les articles de rédaction ou ces derniers sont soumis à sa direction et à sa surveillance. Qu'est-ce qu'a écrit ce journal au sujet de mon très honorable ami? Je regrette d'en donner lecture. Mon très honorable ami a toute ma sympathie, mais j'ai un devoir à remplir:

Mais ce qui est encore plus grave...

écrit la *Gazette* dans sa page de rédaction,

...M. Meighen n'est pas heureux dans le choix des hommes, et à cause de ce fait, probablement, il n'est pas bon organisateur de la victoire. Si l'effort personnel de la logique et l'éloquence seuls pouvaient le conduire au pouvoir, personne n'obstruerait sa route. Au risque d'être accusé de déloyauté ou de recherche d'intérêts personnels, nous prétendons qu'il est du devoir des conservateurs consciencieux, qu'il est du devoir de M. Meighen lui-même, de chercher un autre chef.

Et monsieur l'Orateur, vous serez surpris, j'en suis persuadé, si je dis que ceci a été écrit et a paru dans la *Gazette*, sous la direction de

[L'hon. M. Cannon.]

l'honorable monsieur qui appuie l'amendement de mon très honorable ami.

Que dire de l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan)? Je regrettre que l'honorable député ne soit pas à son siège; il était présent cet après-midi. Voici ce qu'a déclaré M. Cahan pendant sa campagne politique à Montréal:

Nous devons briser avec les partis, et nous devons prendre des mesures pour maintenir notre solvabilité.

Je me demande s'il a fait cela après les élections. Il dit ensuite:

Je n'ai jamais endossé les doctrines du parti national libéral-conservateur, du parti défait aux élections de 1921. Je n'ai jamais appuyé le choix de M. Meighen comme chef de ce parti, je dégage ma responsabilité de l'administration de ce parti.

Voici, conséquemment, un autre groupe exclus du Gouvernement. Passons maintenant à l'honorable représentant de Saint-Antoine (M. Bell). Il a été choisi comme secrétaire de l'organisation Patenaude il y a environ une semaine. Il ne peut non plus suivre mon très honorable ami.

M. LESLIE BELL: Je puis donner à mon honorable ami une réponse très directe pour ce qui concerne le représentant de la division Saint-Antoine. Notre honorable chef s'est présenté dans la province de Québec deux fois plus souvent que le prétendu premier ministre de ce pays, et il y viendra encore. Quant à moi, il est certain que je serai heureux de suivre le très honorable M. Meighen, soit dans l'opposition, soit à la tête d'un gouvernement conservateur.

L'hon. M. CANNON: Je remarque avec plaisir que les sentiments de l'honorable député vis-à-vis de son chef s'améliorent considérablement, et je puis dire, monsieur l'Orateur, que je suis d'avis que si le très honorable chef de l'opposition avait été mieux traité par ses prétendus amis, il aurait obtenu quelques suffrages dans Québec, mais on l'a forcé à recourir à un tiers pour les élections, ce qui est toujours regrettable.

Le très hon. M. MEIGHEN: N'essayez pas de diriger le gouvernement de cette façon.

L'hon. M. CANNON: Si nous devions le faire, mon très honorable ami ne serait pas notre mandataire.

L'on a beaucoup parlé des suffrages enregistrés lors de la dernière élection, et nos honorables amis de la gauche, avec leur ordinaire modestie, ont réclamé une forte majorité. Mais quels sont les faits?

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant que mon honorable collègue poursuive, me permettra-t-il de corriger une erreur? J'ai exa-

miné le compte rendu des débats des deux sessions de 1919 et j'ai découvert que sir Robert Borden était présent aux deux.

L'hon. M. CANNON: Mon très honorable ami, bien qu'il vieillisse, ne peut se guérir de certaines petites faiblesses que j'aimerais à voir disparaître.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je tente de vous guérir actuellement.

L'hon. M. CANNON: Mon très honorable ami dit toujours une demi-vérité et refuse de dire toute la vérité.

Des VOIX: Retirez ces paroles...Règlement!

L'hon. M. CANNON: Il est vrai que mon très honorable ami peut déclarer, sans violer la vérité, que le premier ministre a pu être présent à toutes les sessions; mais il sait fort bien que sir Robert Borden se trouvait à Paris pendant plus de cinq mois au cours de la première session de cette année-là et qu'il était également à Paris pendant la seconde session.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oh! non.

L'hon. M. CANNON: Il peut avoir assisté à quelques séances au cours des deux sessions, mais il fut absent presque tout le temps.

M. RYCKMAN: Ce n'est pas ce que vous avez dit. Retirez vos paroles.

L'hon. M. CANNON: Je ne me laisserai intimider par aucun membre de cette Assemblée. Pour en venir au scrutin populaire...

M. RYCKMAN: Que dites-vous de ces deux sessions?

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami n'a pas compris, je n'ai pas le temps de lui donner des explications.

Dans tout le Canada, 3,153,940 votes ont été donnés. Combien de suffrages obtinrent les conservateurs? 1,468.814. C'est-à-dire que le parti conservateur, présumant que chaque vote donné dans le Québec et ailleurs, était en faveur du parti conservateur, avait une minorité de 216,688 voix.

M. CLARK: Quelle fut la minorité du parti libéral?

L'hon. M. CANNON: J'ai calculé votre minorité. Vous pourriez être assez charitable pour découvrir la nôtre. Or si j'ai raison de dire que le très honorable chef de l'opposition ne reçut aucun suffrage dans le Québec, sauf peut-être ceux qui furent enregistrés dans Argenteuil, il nous faut soustraire des suffrages accordés aux conservateurs ceux qu'obtinrent les candidats de Patenaude, lesquels combattaient le présent chef de l'opposition, et si nous faisons cette simple opération, nous arrivons à la conclusion que la minorité de mon très honorable ami au Canada fut, non pas d'environ 200,000, mais de 489,000.

L'hon. M. EDWARDS: Mon honorable ami retranchera-t-il maintenant du total des suffrages accordés aux libéraux les votes obtenus par les libéraux qui se présentèrent comme libéraux-protectionnistes?

L'hon. M. CANNON: Il n'y en avait pas.

Des VOIX: Oh! oui.

L'hon. M. CANNON: Poursuivons, monsieur l'Orateur. Il y a, dans cette Assemblée, un autre groupe qui ne peut appuyer le chef de l'opposition; je parle des "champions des droits des provinces maritimes". Les candidats des provinces maritimes ne se présentaient pas comme candidats du chef de l'opposition, mais comme champions des droits des provinces maritimes.

Une VOIX: Ils se présentèrent tous comme partisans de l'honorable M. Meighen. Mon honorable collègue se trompe tout à fait.

L'hon. M. CANNON: L'on trouve à la neuvième page du *Halifax Herald* du 28 octobre, la déclaration qui suit:

> Nous demandons la justice pour la Nouvelle-Ecosse, la reconnaissance des droits des provinces maritimes dans la Confédération.

Et encore:

> Un groupe solide de quatorze députés pour la Nouvelle-Ecosse, d'abord.

L'on ne mentionne pas le nom de M. Meighen et ce document est signé par chaque candidat de la Nouvelle-Ecosse. J'affirme donc que ces hommes ne se présentèrent jamais dans cette province comme partisans du chef de l'opposition, mais comme champions des droits des Provinces maritimes. Je soutiens en conséquence que le programme de ces députés n'est ni conservateur ni tory; il désigne un programme de défense des droits des Provinces maritimes et pas autre chose.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans quel programme apparaissait la guerre avec la Turquie?

L'hon. M. CANNON: Ce programme n'existait évidemment que dans l'imagination de mon très honorable ami. Je lui conseille de modérer son imagination à l'avenir, car il est évident que ce programme lui fait du tort. Toutefois parler de la guerre avec la Turquie, cela nous amène à l'Ontario et au dernier groupe. Admettons que le très hono-

rable député qui dirige l'opposition devienne premier ministre!

Un DEPUTE: Il le deviendra.

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami veut m'interrompre, qu'il le fasse au moins d'une manière intelligente.

L'hon. M. EDWARDS: A qui mon honorable ami s'adresse-t-il?

L'hon. M. CANNON: Je n'ai pas voulu parler de l'honorable député de Frontenac.

M. l'ORATEUR: Je prierais les honorables députés de ne pas interrompre les orateurs.

L'hon. M. CANNON: Je demande s'il est un député de l'Ontario prêt à soutenir le chef de l'opposition dans le cas d'une guerre avec la Turquie, surtout après les explications et les remarques contenues dans son discours de Hamilton. Pour démontrer qu'il n'est pas possible au chef de l'opposition de former un cabinet, je donnerai des citations du discours d'un des députés les plus tories élus en Ontario—je veux parler de l'honorable député de Toronto-Centre.

La nouvelle politique de guerre de M. Meighen combattue par Thomas L. Church.

M. HOCKEN: Il n'est pas député de Toronto-Centre.

L'hon. M. CANNON: Je fais mes excuses à l'honorable député de Toronto-Centre. J'aurais dû dire de Toronto-Nord-Ouest.

L'ancien maire de Toronto réprouve la proposition de son chef de convoquer les électeurs avant d'envoyer des troupes outre-mer.

Voici ce que cet honorable député a dit dans une réunion politique à Toronto:

"Je n'ai pas foi dans la doctrine de M. Meighen", déclarait M. Church "nous sommes une partie et une parcelle de l'Empire britannique et non pas une nation par nous-mêmes. Sur le parquet de la Chambre et au caucus, je combattrai l'attitude de M. Meighen. Nous n'avons pas besoin d'autonomie. C'était là l'opinion de Laurier, qui déclarait qu'il n'enverrait pas de troupes pour la guerre sud-africaine. Quand l'Angleterre est en guerre, nous sommes en guerre. Tout ce que l'autonomie a fait pour le parti libéral ç'a été d'amener sa ruine politique. Aurions-nous joui de cette autonomie en 1914, le Canada n'eût pas été représenté dans la grande guerre. Il n'y aurait pas eu 60,000 soldats de Toronto en France. Il est dans ce pays, des gens qui désireraient briser les liens qui nous unissent à l'Angleterre. Ils feraient disparaître l'appel au conseil privé et modifieraient la loi de l'Amérique britannique septentrionale. Avec tous les moyens dont je pourrai disposer, je combattrai toute mesure propre à favoriser l'autonomie Laurier-Borden pour ce qui est de la grande question de la défense de l'empire. Je n'ai pas foi dans la politique que M. Meighen a adoptée à Hamilton.

J'irai plus loin et je dirai aux députés de l'Ontario—comme mon honorable ami s'est permis de s'adresser aux députés de ma province—: Votre chef, était sincère en faisant

[L'hon. M. Cannon.]

sa déclaration à Hamilton ou il ne l'était pas. S'il était sincère combien de nos collègues l'appuierait-ils en cette Chambre? S'il ne l'était pas, est-ce votre opinion, un seul instant, qu'il puisse devenir premier ministre du Canada? Pour conclure sur ce sujet soulevé par le très honorable chef de l'opposition lui-même, je l'inviterais, pour démontrer qu'il est sincère, à formuler dans une proposition bien définie et dans une mesure législative en la forme ordinaire les vues qu'il a exprimées dans son discours à Hamilton.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permettra-t-il une observation? Avec ses collègues il détient le pouvoir, or comme le ministre de la Marine et des Pêcheries a appuyé cette déclaration, peut-être voudrait-il s'en charger lui-même.

L'hon. M. CANNON: Il est clair que mon très honorable ami n'est plus si catégorique. Venons-en maintenant aux conséquences de l'adoption de cet amendement. Le premier ministre se retirerait comme j'ai cherché à le démontrer, et c'est le chef de l'oposition qui serait appelé à former un ministère. Or pour les raisons et dans les circonstances que j'ai signalées, il ne lui serait pas possible d'organiser son cabinet.

Un DEPUTE: Comment le savez-vous?

L'hon. M. CANNON: Oh! je le sais. C'est extraordinaire comme un tory peut aller loin. Au surplus, serait-il assuré de l'appui de chacun des députés qui l'entourent—quelques-uns d'entre eux, au moins, oublieraient les promesses solennelles qu'ils ont formulées et les ententes qu'ils ont eues avec leurs électeurs—malgré cela il n'arriverait à avoir pour l'appuyer que 116 députés. Et ce n'est pas une majorité.

L'hon. M. MANION: C'est plus près que 11.

L'hon. M. CANNON: Il n'y a aucun doute là-dessus.

L'hon. M. EDWARDS: J'ai suivi l'argumentation de l'honorable député tendant à démontrer que le chef de l'opposition ne saurait espérer avoir l'appui de plusieurs de ses partisans à la suite de divergences d'opinions. Pour être logique, l'honorable député pourrait-il me dire comment son parti peut compter sur l'appui du parti progressiste ou des députés des autres partis, qui n'ont pas été des candidats de M. King?

L'hon. M. CANNON: C'est précisément dans le but de savoir des députés progressistes s'ils veulent ou non donner leur appui au Gouvernement, que le Parlement a été convoqué.

Ils sont absolument libres d'exprimer les vues qui leur semblent les meilleures. S'ils décident d'appuyer le Gouvernement, nous restons; s'ils décident de ne pas l'appuyer, nous démissionnons. Nous sommes à leur merci. Nous ne leur ferons pas violence non plus qu'au Parlement. Il ne s'agit pas, suivant l'expression du député de Calgary-Ouest (M. Bennett), d'une enchère ou d'une place de marché. Voici un endroit où 245 hommes libres se sont rencontrés, et c'est par la libre décision de leurs libres intelligences, éclairées le plus possible par l'étude, l'expérience et la sagesse, que se trouvera une solution de cette situation sans précédent.

M. T. W. BIRD (Nelson): C'est avec bien peu d'assurance que je me lève, après avoir écouté l'éloquence judiciaire des deux derniers orateurs. Nous, de ce côté de la Chambre, on nous a rappelé que nous voici en face d'une proposition qui en elle-même offre de grandes difficultés. L'amendement soumis à la Chambre est surtout une question d'ordre technique. Je conviens qu'il y entre une considération morale, mais c'est dans une très large mesure une question d'ordre technique. Mais la décision à prendre n'est pas purement d'ordre technique. Malheureusement, nous avons à juger la question non pas tant sur sa valeur propre que sur ses conséquences. On nous a dit des deux côtés de la Chambre que c'est en réalité un vote de défiance. Nous sommes plusieurs, de ce côté-ci de la Chambre, à penser que les deux côtés ont fait fi des usages parlementaires en posant la question de confiance à cette phase de la session. Suivant la coutume parlementaire, c'est lors du débat sur le discours du trône qu'il convient de poser la question de confiance dans le Gouvernement. Il ne s'agit pas de savoir si, au point de vue technique ou au point de vue constitutionnel, l'un ou l'autre de ces partis a le droit de former un Gouvernement, mais bien lequel en est digne. Voilà ce qui est en jeu, et c'est le point de vue que nous sommes résolus à adopter.

Quant à la question d'ordre technique en jeu, plusieurs d'entre nous, de ce côté de la Chambre, confesseront bien volontiers, je crois, leur impuissance à pénétrer dans le dédale de la loi constitutionnelle. J'ai constaté, monsieur l'Orateur, en visitant la bibliothèque, que tous les experts de la Chambre en droit constitutionnel se sont approprié tous les ouvrages de droit constitutionnel qui s'y trouvaient. Ces merveilleux discours que nous avons entendus ont été fabriqués à coup de ciseaux et de colle—tous sans exception—et leurs auteurs nous demandent à nous, profanes, de trancher une question qu'une cour de justice ordinaire prendrait une couple de mois à régler. On amène sur le tapis une question à cette époque-ci, une question purement technique à laquelle est également mêlée la question de savoir quel groupe minoritaire constituera un gouvernement. Je ne sais pas trop où j'en suis sur cette question. Au commencement du débat, mes idées étaient assez claires sur le point en délibération, mais après chaque discours subséquent, l'affaire s'est compliquée davantage et nous avons atteint le point critique juste au milieu du discours de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett). Les idées se sont fort embrouillées à mesure que le débat avançait. Le débat, semble-t-il, ressemble quelque peu à la constitution britannique; il s'est lentement développé de précédent en précédent, et j'ignore quel précédent on invoquera ensuite ou s'il projettera plus de lumière sur la question que les autres précédents cités. Mais la question est de savoir si le Parlement peut fonctionner sans premier ministre. Je n'entreprends pas de discussion d'ordre constitutionnel mais il me semble qu'au fin fond, sous cette vaine enveloppe de précédents et d'usages, il doit exister quelque part certain grain vivant de bon sens. C'est une caractéristique de la constitution britannique. Selon moi, la question de savoir si le Parlement peut fonctionner sans premier ministre, est à peu près aussi sensée que la question de savoir si le Parlement peut fonctionner sans un des pages. Le Parlement ressemble à la démocratie. Le droit du peuple au gouvernement lui est inhérent. Vous n'avez qu'à le contester pour le savoir. Il se manifeste de lui-même et quiconque conteste au Parlement le droit d'accomplir quelque chose à son gré, dans les limites de l'Acte de l'Amérique britannique septentrionale aura tôt fait de constater que les pouvoirs de ce Parlement sont en vérité fort étendus. Il n'y a pas de doute que le Parlement n'ait le droit de continuer ses travaux. Je n'ai pas besoin qu'on me cite un précédent pour en être convaincu.

Et l'argument du nombre? Et l'argument du point de vue numérique des groupes minoritaires en ce Parlement? La minorité a-t-elle le droit comme telle de former un Gouvernement? La simple force numérique constitue-t-elle un critère du droit de former un gouvernement? Le comptage des têtes a peu de charmes pour nous, ici. Nous voulons savoir ce qui se passe dans les têtes avant d'en venir à une décision et, nous le découvrons, à mesure que se prolonge le débat. Pour ma part, la question du nombre n'influencera aucunement mon jugement. Seules les politiques bien définies me diront quelque chose. J'ai écouté l'argumentation de l'honorable dé-

puté de Kindersley (M. Carmichael), aujourd'hui, et aussi celle du chef de l'oppposition (M. Meighen).

Il est vrai, je crois, sans avoir vérifié les chiffres cités, que dix-sept libéraux ont été défaits par des progressistes, mais il n'est pas moins certain que vingt d'entre nous l'ont emporté sur autant de conservateurs. La différence est insignifiante, et ce genre de raisonnement ne porte à rien. Du reste, il nous laisse tout à fait indifférents, parce que nous avons été combattus aussi vivement par les libéraux que par les conservateurs. Que nous ayons vaincu dix-sept libéraux et vingt conservateurs ou plus, la différence ne constitue pas pour nous un argument.

Que trouvons-nous au point de vue des œuvres? L'on nous invite à baser notre jugement sur les œuvres du parti libéral comparées à celles du parti conservateur. Les membres de la Chambre et le public doivent nous plaindre. Le passé des deux partis à l'esprit, l'on nous demande de dire qui va gouverner le pays. Choisir entre bonnet blanc et blanc bonnet serait facile en comparaison. Nous savons que depuis quatre ans le gouvernement libéral nous a amèrement déçus, et le pays aussi, c'est évident, mais toutes les déceptions qui nous sont venues de lui ont été approuvées par le parti conservateur. Tout ce raisonnement subtil, arithméthique et historique nous laisse froid.

Et les élections, dit-on. M. Mackenzie King, il est vrai, a parcouru l'Ouest en dénaturant le parti progressiste. Cela est malheureusement vrai. Jamais homme d'Etat n'a commis bévue pareille, attaquer les principes d'un parti comme le nôtre. C'est de mouvements semblables au nôtre qu'est né le libéralisme, et c'est une grande erreur de la part d'un chef libéral de traiter notre parti comme il l'a fait. Il est vrai aussi que, en Saskatchewan, la machine libérale a passé sur l'organisme progressiste comme le char Djargennat, et que nous en voyons ici la conséquence sous forme de membres de cette Chambre, pimpants et reluisants, et bien dressés, prenant la place d'humbles fermiers progressistes qui siégeaient dans le dernier parlement. Tout cela est vrai. Mais qu'a fait le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen). Soit dit à son honneur, il n'a pas, à ma connaissance, attaqué dans l'Ouest, notre parti ni notre organisation, mais il a dénoncé notre programme. Entre les deux, la différence n'est donc pas grande. Nos principes nous importent plus que nos moyens d'action, parce qu'ils ne sont pas le fruit de politiciens mais la résultante des besoins des producteurs de l'Ouest. A choisir, nous préférerions disparaître que de sacrifier nos principes.

[M. Bird.]

Et voilà la situation. Pouvez-vous nous demander de juger ces deux partis d'après leurs promesses électorales? Je ne crois pas que la politique ait jamais si peu compté dans une campagne électorale au Canada. D'après ce que j'ai su, lu et entendu, — car j'ai eu l'occasion d'entendre la plupart des discours, — il n'a été aucunement question d'idées constructives; et cependant l'on nous demande de nous prononcer entre les deux partis. Nous nous y refusons. Nous respectons la pratique constitutionnelle. Nous ne prétendons pas à l'éloquence dévolue à d'autres, mais nous sommes tout aussi attachés aux traditions de notre pays. Si l'on prétend que nous sommes à l'enchère, que l'on n'oublie pas que l'enchère suppose des enchérisseurs et que le parti qui nous représente à l'enchère se classe conséquemment comme enchérisseur. Mais nous n'avons rien à offrir qui soit nôtre; nous ne demandons pas aux partis de renchérir l'un sur l'autre. Que demandons-nous? Un exposé sincère et complet de votre politique. Quelle est-elle? Vous l'avez énoncée dans le discours du trône. Vraiment? Voyons ce qui en est. Mais nous voici tout de suite aux prises avec cet esprit de parti chicanier qui saisit le Parlement dès ses débuts, qui ne souffre pas de retard, et qui sacrifie le temps aux avantages de parti. Avant de discuter le discours du trône, l'on nous demande de décider à quelque groupe minoritaire appartiendra la direction dans cette Chambre. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de discuter la politique de l'un ou l'autre parti, et voilà où nous en sommes. Quelqu'un a dit: les progressistes sont tout-puissants. Un autre nous a représentés à la disposition du plus offrant. Sommes-nous vraiment si puissants? En tout cas, nous ne profitons pas beaucoup de la situation. Ce qui nous intéresse c'est la résistance que l'on opposera à notre puissance qui n'est pas très forte. Je ne m'accorde pas avec l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) quant à notre grand avantage dans les circonstances; nous sommes sur le même pied que les autres membres de cette Chambre. Nous n'allons pas proclamer que nous tenons la clef de la situation ni demander à aucun parti des choses déraisonnables.

Nos demandes seront telles qu'un politique vraiment digne de ce nom sera heureux de les accepter selon leurs mérites. Nous ne demandons rien de plus. Nous sommes une minorité comme les autres partis en cette Chambre et nous ne devons pas abuser de la situation afin d'en tirer des avantages qui ne nous reviennent pas de droit. Nous ne représentons pas tout le Canada; les autres partis, non plus. Il n'y a pas un parti dans la Chambre qui aura ses coudées franches pen-

dant cette législature. Il me semble que l'exemple de Ramsay Macdonald est des plus précieux en ce moment pour le parlement canadien. Voilà quelque temps nous avons été témoins qu'en Angleterre un parti qui s'était engagé à inaugurer le régime socialiste en Grande-Bretagne, promu au pouvoir alors qu'il détenait une minorité de la députation, mit de côté les rêves qui avaient inspiré sa création et dans l'intérêt général, oubliant ses théories, s'évertua à donner au pays un gouvernement vraiment national. Ramsay Macdonald, malgré sa minorité numérique en Chambre, trouva moyen de doter la Grande-Bretagne d'un gouvernement réellement national, un des meilleurs même que le pays ait connus, et c'est ce que dira l'histoire. En quelques mois le gouvernement, parce qu'enfin le Parlement était suprême, trouva moyen d'amender d'une façon merveilleuse les relations internationales en Europe.

A mes yeux, l'accession au pouvoir des conservateurs ou des libéraux n'a pas d'importance. Voici une occasion qu'aucun d'entre nous ne verra de son vivant, une belle occasion de briser les entraves nées de l'esprit de parti et de donner au Canada un gouvernement vraiment national. Et la chose est possible parce que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, le Parlement est enfin suprême. Ni ce parti, ni aucun autre ne détient le pouvoir; mais tous les partits de concert peuvent donner au pays un gouvernement satisfaisant. Voilà ce que signifie cette résolution: le Parlement est mis à l'épreuve. Je maintiens, monsieur l'Orateur, que quelle que soit la décision, elle sera celle du Parlement, et malgré tout ce qu'on pourra avancer avant que la discussion soit close, le Parlement aura affirmé son droit de déterminer la destinée du pays.

Je ne suis pas plus indisposé contre un parti que contre l'autre. Personne ne saurait montrer que jamais j'aie dit ou fait quelque chose d'hostile à l'adresse soit des conservateurs, soit des libéraux. Mais quel que soit le parti qui accède au pouvoir au cours des deux ou trois ans à venir, je voudrais le voir adopter un programme national dans le vrai sens du mot,—non pas un programme inspiré des intérêts d'un petit nombre de privilégiés, mais un programme qui ralliera l'appui du public canadien d'un océan à l'autre et dissipera les malentendus qui ont presque amené le schisme en notre pays. Je méprise quelques-unes des insinuations faites pendant cette discussion; par exemple, ces propos au sujet des $4,000. On n'aurait jamais dû faire entendre une insinuation pareille au sujet de l'indemnité de $4,000; car voilà sûrement une considération qui n'a aucun poids chez personne d'entre nous. S'il en était autrement, nous mériterions d'être anéantis sur l'heure. Nous sommes mus par le souci du Canada tout entier, non pas d'une partie du Canada; nous ne nous intéressons pas seulement aux cultivateurs, aux manufacturiers, aux ouvriers des houillères ou aux pêcheurs du Canada. Assurément nous devons être en mesure de faire quelque chose qui rallie l'appui de toutes les régions du pays qui se querellent; assurément, nous pouvons rétablir l'harmonie entre elles au moyen d'un geste patriotique dénué de tout esprit mesquin de parti.

Qu'on me permette de dire en terminant que mon vote sur la présente question, comme d'ailleurs celui de bon nombre d'honorables collègues en ce coin de la Chambre s'inspirera uniquement des raisons d'ordre constitutionnel. Je suis presque certain que je parle en vain, mais j'affirme quand même que nous ferons preuve de confiance dans le Gouvernement ou dans un parti quelconque lorsqu'ils nous feront connaître franchement et honnêtement leur programme législatif.

M. BOURASSA (Labelle): (texte) Monsieur le président, j'ai l'honneur de proposer l'ajournement du débat.

(Cette motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.)

L'hon. M. LAPOINTE (traduction): Je propose, monsieur l'Orateur, que nous conservions le même ordre demain et que la Chambre continue le présent débat.

M. L'ORATEUR: Du consentement unanime de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à dix heures et quarante minutes du soir.

MARDI, 12 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DU DROIT D'AUTEUR

M. L. J. LADNER (Vancouver-Sud) demande l'autorisation de présenter un projet de loi (bill n° 3) tendant à modifier et à rendre effectives certaines dispositions de la loi de 1921 sur le droit d'auteur.

L'hon. M. LAPOINTE: Développez.

M. LADNER: Ce projet de loi est la réédition du bill n° 2 de l'an dernier. Il est conforme aux conclusions adoptées par un comité spécial après avoir entendu un grand nombre de témoins. Il constitue virtuellement un compromis entre les divers intéres-

sés qui ont exposé leurs vues sur la question. Le comité a présenté son rapport vers la fin de la dernière session, trop tard pour que la Chambre puisse prendre une décision à son endroit. Il n'y a aucun changement au projet de loi présenté par le comité.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION DE DEFIANCE

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion suivante de l'honorable Ernest Lapointe: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf les avis de motions du Gouvernement et le dépôt des bills, jusqu'à la fin du débat; et sur l'amendement de M. Meighen.

M. HENRI BOURASSA (Labelle) (texte): Monsieur le Président, avant d'aborder l'objet de ce débat tempétueux, qu'il me soit permis de vous exprimer tout le bonheur que j'ai éprouvé en vous retrouvant dans cette Chambre comme mon collègue, l'un des très rares survivants de la pléiade de 1896, et de vous exprimer, au nom de la partie—difficile à mesurer—de la population que je représente, mes bons souhaits dans ce second terme de l'office que vous avez si bien rempli au dernier parlement.

A ce sujet, puisque, enfin, il faut que je commence dès maintenant à critiquer un peu, je me permettrai de dire que l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) aurait peut-être davantage répondu à l'esprit du jour s'il avait ouvert la porte à une innovation qui, je crois, s'imposerait dans nos institutions parlementaires. Ce serait que la fonction de Président de la Chambre, comme en Angleterre devint permanente. J'ai exprimé cette opinion depuis longtemps, lorsque j'étais à cent lieues de penser que je reviendrais dans cette Chambre, et je m'y tiens encore. Je ne crois pas à tous les précédents anglais; mais il y en a de bons, celui-là en est un et j'espère qu'il deviendra une coutume canadienne.

(Traduction.) Monsieur l'Orateur, avant de m'engager à fond dans le débat qui retient présentement l'attention de la Chambre qu'il me soit permis, non comme à un nouveau venu, mais comme à un revenant entrant dans son ancienne demeure, d'offrir à mes collègues des deux côtés de la Chambre mes souhaits les meilleurs. Les revenants peuvent se payer certaines fantaisies. Tout ce que je me permettrai dans ce genre, c'est de déclarer que j'arrive ici sans prévention à l'encontre d'aucun parti, prêt à étudier leurs programmes, et, ajouterai-je, avec les meilleurs sentiments pour les membres de ces partis.

Nous avons, hier, reçu les caresses d'une forte brise, et dirai-je même, d'une violente tempête de neige venant de l'Ouest, parfois tempérée par le souffle plus chaud du "chinouk". Et plus tard il nous a été donné d'entendre gronder la voix du canon de la vieille citadelle de Québec, canon pleinement chargé parfois de boulets qui atteignaient le but et parfois d'assez de poudre pour éclairer l'atmosphère ou aveugler ceux qui se tenaient trop près.

Je veux, aujourd'hui, prendre le rôle un peu nouveau pour moi de colombe de la paix et, pour prouver que telle est bien mon intention, j'irai jusqu'à déclarer, qu'il est de l'intérêt du Canada, que nous ayons dans cette Chambre de dignes représentants des diverses provinces, et se rattachant aux divers partis ou groupes qui se partagent l'opinion publique et ses sympathies.

Monsieur le président, j'ai été enchanté de retrouver ici, en même temps que vous, à qui j'ai présenté mes hommages dans la langue qui nous est commune, un vieil ami, l'un des députés survivants de la députation de 1896. Je veux parler de l'honorable député de York-Sud (M. Maclean). De même, comme beaucoup de mes collègues de la députation, j'en suis sûr, j'ai aperçu dans cette Chambre un vétéran de la vie publique et du journalisme au Canada, le digne représentant d'une digne famille, et d'un journal intéressant ainsi que d'une illustre tradition politique. Puis-je dire à l'honorable député de Mont-Royal (M. White) combien pour ma part, je suis heureux de le voir ici. Mais, je dois le dire, si sa présence au milieu de nous me plaît, les idées prônées dans le journal qu'il dirige si habilement ne me conviennent pas toujours. Me tournant maintenant vers mon honorable ami le ministre de la Justice, qu'on me permette de dire combien cela me fait vieillir et combien cela me réjouit, tout à la fois de le trouver au poste d'honneur qu'il occupe. Nombre d'hommes de plus ou moins d'envergure ont occupé les postes honorifiques offerts aux hommes publics de ce pays. Mais lorsque je quittai ce Parlement ou plutôt l'ancien, le ministre de la Justice n'était alors qu'un débutant dans la vie publique, mais un débutant plein de promesse, je le reconnais, non seulement comme taille, mais comme esprit. En ma qualité de Canadien français, sans égard aux opinions politiques, puis-je dire combien il me fait plaisir de constater, comme c'est le cas de tant de fils de notre race, que la Chambre des communes fut pour mon honorable ami une grande éducatrice, et qu'il est une preuve vivante, pour

les députés de langue anglaise du Parlement canadien, de la facilité avec laquelle les Canadiens français peuvent se former à l'usage de la langue anglaise.

Quant à mon honorable ami siégeant en face de moi, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan), j'aime mieux ne pas dire devant lui tout ce que je ressens, car si je laissais s'exprimer librement mon esprit et mon cœur, ce que je dirais pourrait peut-être nuire à l'influence que j'ai l'espoir de le voir exercer de ce côté-là (*la gauche*) de la Chambre. Pour ce qui est de l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers), eh! bien, en le voyant, j'ai été frappé de ce qu'il me rappelait le souvenir d'un homme qui fut mon chef politique et qui fut toujours mon excellent ami. Je n'insisterai pas, de crainte de mettre l'honorable député dans l'embarras et peut-être de troubler le repos de feu mon ami sir Wilfrid Laurier.

Me serait-il permis d'exprimer le regret que j'éprouve, tant au point de vue personnel qu'au point de vue politique, de l'absence dans cette Chambre d'un homme que j'ai appris à estimer et à respecter, bien que j'aie souvent différé d'opinion avec lui; je veux parler de sir Robert Borden. Je regrette encore de ne pas retrouver ici un autre homme que je n'ai pas eu l'avantage de connaître dans la vie publique, mais que j'ai rencontré dans l'intimité à Winnipeg il y a plusieurs années, M. Crerar.

Je trouve aussi fort regrettable l'absence du premier ministre du Canada, à ce moment-ci. Sans aucune arrière-pensée politique mais purement pour l'avantage du Parlement, j'ai confiance que M. Mackenzie King reviendra bientôt à la Chambre, pour faire face à son digne adversaire, le chef de l'opposition (M. Meighen) que, suivant l'expression française, j'ai réservé pour le dessert. Permettez-moi de dire au très honorable député que, malgré nos divergences d'opinions sur la plupart des questions depuis ma sortie de la vie publique et son entrée dans l'arène parlementaire, j'ai appris, non seulement à la lecture de ses déclarations publiques mais aussi de meilleure source, des lèvres de personnes qui le connaissent et que je connais, que tout en ne voyant pas en lui l'homme à qui on doive confier les destinées de ce pays je dois le respecter comme un homme tout à fait bien né et un honnête homme, un homme de parole, que ses vues soient justes ou erronées. Il me sera peut-être permis d'illustrer et de résumer cette introduction aux commentaires que je vais faire sur l'amendement proposé par le très honorable député, en exprimant l'espoir qu'au retour de M. Mackenzie King à la Chambre, lui et mon très honorable ami non seulement échangeront leurs vues d'une façon courtoise, mais donneront à leurs déclarations, maintenant qu'ils sont sortis de la mêlée politique, un ton quelque peu plus large et plus élevé que celui qui a caractérisé leurs discours à tous deux durant la lutte électorale. Je ne veux pas blâmer ici l'un ou l'autre; je connais les exigences de la politique, des partis et des partisans. Mais, à mon sens, le moment est venu pour les hommes d'Etat de faire vibrer dans leurs discours, non pas la note qui flatte davantage les sentiments les moins nobles de leurs partisans, mais surtout la note qui, au-dessus et en dehors de l'esprit de parti, fait appel à la droiture et aux sentiments élevés du peuple canadien. C'est dans cet esprit et en me rappelant mes nombreux péchés d'autrefois lorsque je faisais de la politique active, que je m'efforcerai, pour ma part, de maintenir mes relations avec les divers partis dont se compose la Chambre.

Permettez-moi de dire aux députés siégeant vis-à-vis de moi que je suis heureux de voir le vieux parti conservateur recouvrer quelques-unes de ses forces vitales. Selon moi pour assurer au pays tout l'avantage de ses grandes traditions et de ces principes tracés et gravés dans les cœurs et dans les mémoires du peuple canadien par les Macdonald, les Cartier et les Tupper, le parti conservateur devrait s'appliquer moins à être un parti ontarien ou néo-écossais ou impérial et devrait caresser plutôt l'ambition de redevenir ce qu'il était à l'époque de la Confédération—et je le dis sans hésitation, moi, descendant de quatre générations de libéraux—un grand parti national faisant œuvre féconde. C'est donc dans ce but que je loue le langage tenu récemment par le chef de l'opposition, je ne dirai pas à Hamilton mais en général, quand il a parlé aux gens et des gens de Québec. Dans les paroles qu'il a prononcées en ces occasions, il a manifesté son patriotisme et son sens d'homme d'Etat, car étant données les circonstances de la dernière campagne électorale, il a fallu au très honorable député une grosse dose de courage et d'empire sur soi-même pour résister à la tentation de dresser Québec contre l'Ontario, ou l'Ontario contre Québec. Les leçons de cette campagne ont dû lui apprendre aussi que, pour redevenir encore un parti national, le parti conservateur doit faire appel non pas aux sentiments les moins nobles de Québec, mais aux sentiments les plus nobles non seulement de Québec, mais aussi de l'Ontario et de toutes les autres provinces.

Il y a dans la province de Québec certains principes et certaines traditions intimement

liés à l'histoire et à la vie de la nation canadienne depuis sa naissance; et il n'est au pouvoir d'aucun parti, d'aucun homme, d'aucun gouvernement de dépouiller le Canada de la richesse des traditions morales de Québec, tout en faisant la part des fautes et des faiblesses de la population de cette province. La population de Québec est aussi nécessaire à la prospérité et à la supériorité morale, au développement et au progrès du Canada, que celle de la grande province de l'Ontario ou que la population progressiste de l'Ouest ou que celle des chères vieilles Provinces maritimes, et particulièrement, pour ce qui me regarde, de cette province du littoral qui m'est si chère, la province de la Nouvelle-Ecosse, la première que j'aie eu le plaisir de connaître hors des frontières de ma province natale.

Le parti conservateur a rendu de grands services au Canada, parce qu'il a été un parti de principes. Mais dans la suite, malheureusement, il a sacrifié tant de ses principes pour en appeler tantôt à une région, tantôt à une autre, depuis qu'il a renoncé au solide nationalisme de Macdonald et de Cartier pour s'imposer aux esprits canadiens comme le porte-étendard de l'impérialisme, que, malgré les quelques avantages politiques qu'il ait pu acquérir ici et là, il a perdu beaucoup de sa raison d'être comme parti national faisant œuvre féconde. Vous direz peut-être, monsieur l'Orateur,—non, vous ne pouvez pas le dire, parce que vous êtes tenu d'être impartial, mais on pourra me dire—que le parti libéral a sacrifié au moins autant de principes que le parti conservateur. Mais pour moi qui ai renoncé de bien bonne heure dans ma carrière publique à la cocarde du libéralisme, permettez-moi d'affirmer que la situation n'est pas la même. L'essence du libéralisme est de n'avoir pas de principe,—et cela soit dit sans viser personne ni aucun groupe particulier, en ce moment;—c'est dans la doctrine comme dans la pratique du libéralisme, de tendre au mieux par le moyen terme entre les principes et les directives contraires, en se guidant comme en Grande-Bretagne sur le robuste bon sens du peuple anglais. Le libéralisme a fait beaucoup de bien. Il a abaissé et modéré l'orgueil du parti tory s'endurcissant à croire que tory et anglais n'était ou ne devait être qu'une seule et même chose. En soi cependant, je le reconnais, le libéralisme a une tendance dissolvante, que doivent surveiller non seulement le parti conservateur en signalant les fautes,—surtout lorsqu'il y a pour lui chance de remplacer les libéraux,—mais tous ceux qui ayant renoncé à un mot d'ordre sans s'astreindre à un autre, croient que l'inspiration, la vigueur et la mentalité de ces grands partis peuvent en profiter, pourvu toutefois qu'on les préserve du retour naturel à leurs pires instincts.

Quant à mes amis de l'Ouest, je dirai avec le très honorable chef de l'Opposition (l'hon. M. Meighen)—et sans la moindre idée de flatterie pour l'excellente raison que je n'ai rien à attendre d'eux,—que j'ai suivi avec sympathie leur mouvement depuis son origine. C'est en 1913, à l'occasion d'un deuxième voyage dans l'Ouest où je donnai quelques conférences dans les principales villes de ces trois grandes provinces, que j'ai appris d'abord quelque chose. Pour la première fois j'entendis parler de M. Crerar; il était, si je me rappelle bien, secrétaire du syndicat des producteurs de grains.

M. FORKE: Il est président.

M. BOURASSA: Je compris alors que le mouvement progressiste, quelque forme qu'il prît, quelque direction qu'il reçût dans l'avenir, quelque formule qu'il énonçât dans l'Est ou dans l'Ouest, ou dans le Parlement, correspondait aux besoins croissants de ces provinces de l'Ouest et était aussi nécessaire au bien et à l'existence de la confédération, de même qu'au développement de l'esprit de la confédération, que l'attitude des hommes d'Etat anglais clairvoyants qui combattaient la politique de George III et lord North étaient les vrais amis de l'Angleterre. Eût-on suivi en effet leur conseil au lieu de l'inspiration d'un conservatisme et d'un libéralisme étroits, la couronne anglaise n'eût pas perdu treize de ses plus beaux joyaux. Ce qui me frappa alors ce fut la similitude de certaines paroles et de certains sentiments exprimés au cours de conversations particulières non par des citoyens originaires des Etats-Unis, de l'Allemagne, de la Pologne ou de la Hongrie, mais par des Canadiens nés et élevés en Angleterre et établis dans ces provinces de l'Ouest sans avoir pris contact avec la population de l'Ontario et de Québec—sentiments, dis-je, semblables à ceux que proféraient, quatre ans avant la rébellion américaine, les colons de descendance anglaise et écossaise contre la domination de l'Angleterre, l'égoïsme de l'Anglais, l'étroitesse d'esprit du roi, des ministres, des lords et des membres de la Chambre des communes. Et dès lors, je pris le résolution, comme Canadien à qui la moindre parcelle du sol national est chère de travailler à comprendre le point de vue, juste ou non, de cette population, de me mettre pour ainsi dire à sa place afin d'entreprendre, dans ma bonne vieille province de Québec, mon petit possible pour l'amener à comprendre que le mot d'ordre des partis, les directives conservatrices et libérales, ne répondaient plus à la situation, et

[M. Bourassa.]

que tous les hommes bien disposés, de l'Est aussi bien que de l'Ouest, cherchant au moins la solution des problèmes canadiens, devaient écouter la voix nouvelle qui s'élevait de l'Ouest. Tout problème albertain est un problème canadien, de même tout problème québécois, de même tout ce qui intéresse la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick doit intéresser les Canadiens en général.

Tout en rejetant peut-être totalement leur conception sociale, je vois ici avec plaisir mes deux excellents collègues travaillistes, et je suis heureux de constater qu'une partie de la classe ouvrière canadienne est représentée dans cette Assemblée par des Anglais de bonne souche possédant une bonne culture britannique et sincèrement animés aussi, j'en suis convaincu, du désir d'adapter leurs idées à l'atmosphère canadienne. J'ajouterai, cependant, si l'on me le permet, que le travail syndiqué canadien, représenté par ces messieurs, affilié, en grande partie du moins, aux syndicats des Etats-Unis, ne compte pas tout le monde ouvrier et que l'une des erreurs de l'ancien ministère,—non pas celui que dirigeait le très honorable M. Mackenzie King, mais le ministère conservateur,—a été que son ministre du Travail ne s'est pas rendu compte du développement dans la province de Québec d'un mouvement ouvrier, s'inspirant, comme tout le reste dans cette province, des vieilles traditions religieuses et familiales, des coutumes vieilles de trois siècles, et qui doit être, qu'on l'approuve ou non, reconnu. Les ouvriers catholiques de la province de Québec ont autant le droit de se faire entendre au Parlement de la nation que les fermiers-unis, les ouvriers affiliés aux unions ouvrières des Etats-Unis ou n'importe quelle autre classe du Canada.

Maintenant, monsieur l'Orateur, vous demandant pardon de nouveau de cette longue préface à mes observations, je désire discuter dans cet esprit la motion du très honorable député (M. Meighen). Me sera-t-il permis de dire, pour me montrer aimable, que le Gouvernement, à mes yeux, doit beaucoup de reconnaissance au très honorable député? Il appartient à sa conscience et à sa bonté d'âme de trouver quelque moyen de témoigner cette gratitude, mais je pense qu'en présentant cet amendement à la résolution de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), le leader de l'opposition a peut-être sauvé le ministère. Toutefois, cela est d'importance secondaire.

Passons à l'amendement. Quant au premier paragraphe, je n'ai guère à dire, si ce n'est que je mettrai quelque peu de vanité à montrer qu'un profane, un ignorant, peut pénétrer dans le beau domaine des questions légales presque aussi lestement qu'un avocat. On a dit qu'au cours des dernières élections générales les candidats des conseillers de Son Excellence ont été défaits, et ainsi de suite. Aucun candidat n'a été invité, que je sache, à entrer en lice par les conseillers de Son Excellence agissant en cette qualité. Je ne présume pas qu'on ait eu la sinistre intention d'insinuer que Son Excellence se soit immiscée dans le choix des candidats du parti libéral. A mon sens, le choix des candidats dépend de nombreuses influences. Je sais que cela était vrai dans le passé. En est-il de même aujourd'hui, je l'ignore, mais j'ai entendu parler de leaders, et dans l'un et l'autre parti imposant leur volonté de préférence à celle du peuple. Certaines sections d'une circonscription ont déjà imposé leur candidat à l'encontre de la volonté d'autres parties. Je me rappelle même qu'un ministre libéral me dit un jour sérieusement qu'il était parfois du devoir des chefs d'un parti de fournir des fonds à l'adversaire de l'un de leurs propres candidats afin de s'en débarrasser. J'en suis donc venu à la conclusion que la responsabilité des chefs dans le choix des candidats ne compte guère.

Le très honorable leader de l'opposition dit que les candidats ministériels ont été défaits en "très grand" nombre. L'adjectif était peut-être inspiré par les circonstances du moment, mais il est indiscutable que les libéraux et les conservateurs sont en minorité. On l'a répété mainte et mainte fois, et il nous incombe maintenant de trouver la solution à la situation créée ou imposée par de telles circonstances.

En ce qui concerne le deuxième paragraphe de l'amendement, "que neuf ministres de la couronne, y compris le premier ministre, furent rejetés par le suffrage populaire, et n'ont pas de siège au Parlement", laissant de côté les remarquables observations de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), du ministre de la Justice (M. Lapointe) et du solliciteur général (M. Cannon), à mon humble point de vue,—et je crois exprimer l'opinion d'une foule de citoyens en bien plus grand nombre que les quelques milliers de commettants qui m'ont élu,—on se rend de mieux en mieux compte que moins il y aura de ministres, meilleur sera le Gouvernement. Comme conclusion logique, monsieur l'Orateur, je dirai qu'un cabinet réduit à sa plus simple expression avancerait beaucoup plus rapidement dans la voie du progrès que la plupart des gouvernements que nous avons eus depuis un quart de siècle. Quoi qu'il en soit, cette réforme améliorerait la situation sérieuse dont je vais parler.

Le paragraphe suivant de l'amendement est ainsi libellé:

Que le parti représenté dans la dernière Chambre par l'opposition de Sa Majesté l'emporta aux élections susdites par une forte majorité et, de tous les partis dans cette Chambre, compte le plus grand nombre d'adhérents.

Le plus grand nombre d'adhérents, sans doute. Je ne suivrai pas le solliciteur général dans l'analyse qu'il a faite des diverses "nuances"—il n'y a réellement aucun mot anglais pour rendre l'excellent sens de cette expression. Vous voyez, le français est la langue de la diplomatie, et lorsque les diplomates français veulent se dire poliment, bien qu'ils fassent partie du même gouvernement, ou qu'ils travaillent dans le même but, qu'ils ne partagent pas la même opinion et que, par conséquent, il doit y avoir anguille sous roche, ils disent qu'il y a une "nuance". Sans contredit, il y a des nuances d'opinions qui divisent les membres de l'autre côté de la Chambre, mais je crois qu'il existe également quelques légères divergences d'opinions entre divers représentants ou groupes de députés de la droite. Tout de même je ne pense pas que cela nous mène très loin.

Il y a cependant un aspect du problème qu'il est préférable d'examiner sans délai et c'est la situation dans laquelle se trouve le parti conservateur dans la province de Québec ainsi que le nombre de suffrages qu'il a obtenus dans cette partie du pays. Le très honorable chef de l'opposition a cru, quand je lui demandais s'il avait mis au compte de son parti les votes donnés dans Québec à M. Patenaude et à ses candidats, que je voulais me moquer de lui. Il faisait grandement erreur. La question a soulevé les applaudissements de la droite et c'est tout naturel. Les conservateurs doivent avoir quelque sympathie pour les honorables membres du parti ministériel. Ils ont besoin de petites consolations de cette nature; laissons-les donc en jouir. Cela ne changera rien. Mais le point le plus sérieux et le plus important, c'est de savoir pour quelle raison le parti conservateur s'est officiellement absenté de la province de Québec aux dernières élections? Pour quelle raison a-t-on empêché le très honorable chef de l'opposition de soumettre son programme à la population de la province de Québec? Mon très honorable ami connaît mon attitude. Je le répète, j'ai toujours combattu son programme sur toute la ligne depuis le premier jour de la guerre. Je me suis opposé à son programme et à la politique préconisée par son parti sous le régime unioniste. J'ai combattu son programme à l'époque où il dirigeait les affaires du pays. Dans les colonnes de l'humble journal que je dirige, j'ai discuté et analysé tous et chacun de ses discours. Cependant, je puis me rendre le témoignage que je l'ai toujours fait à visière levée; je l'ai toujours attaqué en face et je ne l'ai jamais frappé déloyalement. Je ne veux pas être rangé parmi ceux qui, s'abritant derrière les traditions du grand parti conservateur ou soulevant les préjugés et le sentiment de race dans la province de Québec, soit contre le parti libéral soit contre mon très honorable ami, ont tenté d'imposer la tyrannie la plus sordide et de donner au très honorable chef de l'opposition le coup de jarnac. Je ne m'adresse pas aux membres de la gauche, pas plus du reste qu'aux représentants des provinces de l'Ouest. Etant donnée ma connaissance des hommes et des circonstances, je ne regrette pas à mon titre de Canadien, de Canadien français ou d'ami, dans le sens le plus large du mot, des deux grands partis politiques, d'avoir aidé le parti libéral-conservateur à se débarrasser,—s'il a compris la leçon qui se dégage de la dernière campagne fédérale,—de cette tyrannie sordide que lord Atholstan et le *Star* de Montréal ont exercée sur le groupe conservateur de Québec depuis les vingt-cinq années dernières. Celui-ci devrait maintenant se rendre compte que l'influence du *Star* est certes grande mais qu'elle s'exerce au rebours de la loi naturelle. Voulez-vous être assuré de la défaite d'un ministre ou d'un groupe de politiciens dans la province de Québec; voulez vous qu'un programme soit antipathique à la population de Québec, faites en sorte d'avoir l'appui du *Star* et vous serez assuré de réussir.

Je ne suis pas dans les secrets des deux grands partis politiques, mais voici ce que je sais: longtemps avant le mouvement Patenaude, un conservateur rencontra l'un de mes amis associé dans la direction du journal dont je suis l'humble fondateur et directeur. Je ne suis pas aussi versé dans le langage biblique que mon honorable ami de Mont-Royal (M. White) et je ne saurais dire si le personnage en question prit la forme du lion rugissant ou du serpent insinuant; toujours est-il qu'il tenta d'obtenir l'influence du journal en faveur d'un certain programme ferroviaire. La nouvelle politique était dissimulée sous les articles d'un grand programme national. Je ne sais plus combien il se trouvait de feuillets remplis de déclarations de principe visant au salut du Canada, à l'adoption d'un programme national, à la dénonciation de l'impérialisme et du programme préconisé par le très honorable chef de l'opposition! Il y avait cependant une petite ombre au tableau: Ceux qui accepteraient d'être candidats à l'appui de ce programme national,—et l'argent ne faisait pas défaut,—devraient prendre

des engagements au sujet de la politique de chemin de fer en question. On permettait aux candidats de dénoncer le lien impérial, de fouler aux pieds le drapeau et de se débarrasser de M. Meighen, du moment que des dividendes de 10 p. 100, suivant quelques-uns et de 7 p. 100 suivant d'autres seraient assurés aux actionnaires du Pacifique-Canadien.

C'est la principale raison qui m'a fait sortir de ma longue retraite afin de me porter à la rescousse,—je ne dirai pas de mon très honorable ami ou du parti libéral, mais de tous les citoyens à l'esprit droit et juste appartenant aux deux partis,—afin de les aider, dis-je, à débarrasser le peuple canadien, la province de Québec et la ville de Montréal de cette bande de pirates de la finance, adeptes du chantage des hommes publics, des gouvernements et des parlements pour arriver à certaines fins sordides. Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que si des projets de cette nature ont été offerts à l'assentiment du très honorable chef de l'opposition, je suis convaincu qu'il les a repoussés. Voilà pourquoi mon très honorable ami jouit de mon respect et de mon estime comme du respect et de l'estime de tous les Canadiens qui placent l'honneur de nos hommes publics avant les divergences de parti.

J'en viens maintenant au quatrième paragraphe qui constitue la partie essentielle de la motion, si j'ai bien compris. Il n'y a pas et il ne devrait pas exister de Gouvernement parce que le premier ministre n'occupe un siège ni à la Chambre des communes ni au Sénat. Hier, j'ai suivi avec beaucoup d'attention et de plaisir le débat qui s'est poursuivi entre l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) et le solliciteur général (M. Cannon). Je possède assez bien le tempérament de l'avocat,—Dieu merci, j'ai été détourné de cette vocation,—mais j'en ai quelques-uns des instincts, principalement pour tout ce qui concerne le droit constitutionnel. Vraiment, ce fut un régal pour un vieux parlementaire qui a pris connaissance du développement de la constitution en y référant fortuitement et comme citoyen canadien ou sujet britannique plutôt que comme homme de loi, ce fut un délice pour moi, dis-je, que d'écouter les habiles exposés faits d'une part par l'honorable député de Calgary et de l'autre par l'honorable solliciteur général. Mon prénom me rappelle,—c'est le seul point de ressemblance, —Henri IV le Béarnais. Il assistait un jour à un procès au parlement de Paris qui, on le sait, était plutôt une cour de justice qu'autre chose. L'avocat d'une des parties au litige venait de faire une très habile plaidoirie, lorsque Henri IV, avec toute sa pétulance béarnaise, se leva et dit: "Monsieur le juge, il me semble que la preuve est faite." On était très familier à cette époque; le roi n'était là qu'en simple spectateur. Puis l'autre partie fit valoir ses droits et Henri IV de dire: "Monsieur le juge, je suis heureux de n'être que le roi de France au lieu d'être à votre place." On me permettra de dire, sans vouloir manquer de bon goût, que, dans l'occurrence, je préfère, à certains égards, être juge que roi. D'autre part, j'avoue que si j'avais, me fondant sur les quelques notions de droit constitutionnel que je possède, à me prononcer à ce seul point de vue entre l'honorable député de Calgary et le solliciteur général, je me sentirais aussi embarrassé que le sont, j'en suis sûr, la plupart de nos collègues, bien que certains d'entre eux, les avocats peut-être plus particulièrement n'aient probablement pas la modestie de l'admettre.

Dans le cas qui nous occupe, il y a autre chose que la simple application d'un certain nombre de précédents britanniques. Nos collègues se sont reportés à trois cents ans en arrière dans l'histoire d'Angleterre. J'ai été tenté,—c'est le résultat des mauvais instincts de ma nature,—de remonter à l'époque des witenagemots qui, comme tous nos honorables collègues doivent le savoir, du moins les députés de langue anglaise, furent le point de départ des deux Chambres du Parlement. Mais j'ai pensé qu'il ne serait pas juste d'infliger à toute la Chambre cette revanche d'un profane sur les membres du barreau. Sans avoir eu le temps d'aller à la bibliothèque pour voir si les ouvrages qu'on avait amassés ici hier y avaient été reportés, je me suis contenté de faire appel à mes souvenirs de l'école et aussi de l'époque où j'étais membre du Parlement, alors que je ne manquais aucune occasion de me renseigner sur l'histoire et la constitution britanniques.

Je me suis rappelé certaines réflexions de M. Lecky, un fervent conservateur et, ce qui est mieux, un grand écrivain, philosophe et historien, mais à tendances fortement conservatrices. Dans son ouvrage, M. Lecky signale l'évolution du pouvoir qui, comme tout le monde le sait, avait passé des lords au roi et ensuite du roi aux communes; puis la formation après coup du cabinet dont l'honorable député de Calgary a parlé, hier. Mes quelques connaissances historiques coïncident absolument avec son autorité juridique, à savoir que le cabinet et le poste de premier ministre firent réellement leur apparition dans l'histoire des institutions britannniques à l'époque de George Ier et de Walpole. Je dirai, en passant, que c'est tout à fait accidentellement que George Ier fut contraint de choisir un ministère composé originairement de membres de la

Chambre des communes et dirigé par un membre distingué de cette Chambre. Comme tout le monde le sait, la reine Anne, avant sa mort, était un peu anxieuse de savoir comment elle serait appelée à rendre compte, dans l'au delà, de sa conduite envers son vieux père, et elle désirait se racheter jusqu'à un certain point en favorisant le retour des Stuarts en Angleterre, dans la personne du Prétendant. Naturellement, toutes les grandes familles et la masse des gens qui avaient appuyé la grande révolution de 1688 étaient bien décidés à ne jamais laisser un roi catholique ou une famille catholique régner en Angleterre, si bien que la plupart des grandes familles se liguèrent contre les Stuarts. Mais il y en avait qui craignaient l'association de la couronne de Hanovre avec celle d'Angleterre. Elles prévoyaient les complications qui résulteraient de la concentration sur une seule tête des responsabilités et de l'exercice du pouvoir par un monarque allemand gouvernant en même temps un royaume du nord de l'Europe, et un Etat traditionnellement insulaire, la Grande-Bretagne, qui avait abandonné toute idée de conquête et de possession sur le continent, avec, naturellement, l'arrière-pensée de se rattraper sur d'autres continents. Walpole devint premier ministre et le cabinet exista parce que George Ier, Allemand de sang, d'éducation et de langue, trouva nécessaire de choisir un Anglais pur, membre de la Chambre des communes, comme son principal conseiller, afin de recueillir dans les classes moyennes l'appui qu'il ne pouvait obtenir de la vieille aristocratie whig ou tory. C'est ainsi que la marche de l'évolution prit une nouvelle tournure qui fit que le pouvoir politique d'abord arraché au roi par l'aristocratie, fut finalement transféré au peuple. Eventuellement, ce pouvoir fut absorbé entièrement ou presque par le cabinet. Il y a quelque vingt ans, j'ai été frappé de cette observation de M. Lecky, disant que le cabinet et son chef le premier ministre menaçaient d'absorber, de monopoliser tous les pouvoirs législatifs et administratifs, prouvant ainsi que par ce procédé le pays de la liberté politique par excellence s'acheminait vers ce qu'on appelle maintenant le fascisme.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que cet aspect de la question est tout aussi important que l'énumération des précédents établis à telle ou telle date, en telle ou telle année et grâce auxquels M. un tel a pu conserver son siège,—non pas un siège comme ceux-ci parce qu'on est plus humble que nous en Angleterre, —mais une place sur les banquettes de la Chambre des communes, durant trois ou quatre semaines, plus ou moins. Il me semble qu'il est bien plus important pour nous d'aller à la source même de la question et de nous demander si en réalité le problème est de savoir si M. un tel sera ou non trois semaines absent de la Chambre, ou si nous allons profiter de cette occasion pour éclaircir le cas actuel et le présenter à l'intelligence de toutes les catégories du peuple canadien.

Depuis l'époque ou je suis entré au Parlement, il y a quelque trente ans, jusqu'à ce jour, surtout après chaque voyage que j'ai fait en Angleterre, après chaque conversation que j'ai eue avec des hommes d'Etat ou des juristes anglais, j'ai été frappé par le fait que lorsque des juristes anglais étudient des cas de ce genre, quand des historiens britanniques les examinent, ils envisagent toujours le plus large aspect des faits. Ils ne songent pas seulement au passé, mais à l'avenir, se fiant constamment au bon sens du peuple anglais. Ils envisagent le présent pour avoir une solution pratique des problèmes les plus pressants et l'avenir pour le maintien de la gloire de l'Angleterre. Mais ici, avec le développement de cet étrange mélange d'américanisme et d'esprit colonial qui caractérise ce que nous appelons le loyalisme britannique, nous envisageons toujours l'aspect le plus étroit des affaires anglaises, nous tentons toujours d'emprunter des précédents britanniques pour les interpréter à la manière dont un tailleur chinois interpréta les besoins d'un voyageur. Un officier anglais se trouvait en Chine; son navire était arrêté à un certain port et l'officier voulait un nouvel habit. Il connaissait l'habileté des tailleurs comme des mécaniciens chinois et, prenant un de ses vieux habits, il alla trouver un tailleur chinois et lui dit: "Il me faut un habit semblable à celui-ci". Le tailleur commença à tailler et assembler les morceaux, mit les broderies, les galons et ainsi de suite; mais une fois l'habit terminé, il était si brillant et si frais comparé au vieil habit que le tailleur crut qu'on ne pouvait les comparer. Il prit donc une couenne de porc et la frotta sur le col de l'habit neuf pour le faire ressembler au vieux.

Certains de nos coloniaux, semblant croire qu'ils portent sur leurs épaules les fardeaux du commonwealth britannique passé et présent, sont prêts à lancer le peuple canadien au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest dans toutes les entreprises belliqueuses de l'empire. Quand il s'agit d'appliquer les traditions de la Grande-Bretagne au Canada ils semblent perdre de vue ce qui est bien plus important que les précédents, plus important qu'une énumération de faits et de dates, c'est-à-dire le maintien du principe fondamental des institutions britanniques. Ils savent tout des précédents britanniques établis dans le passé. Comme le tailleur chinois savait ce qu'on exigeait de

lui, ils savent sur le bout du doigt les lois écrites d'Angleterre, imprimées et contenues dans certains volumes de notre bibliothèque et de toutes les bibliothèques de droit du Canada. Ils connaissent aussi bien les coutumes du passé. Mais ils interprètent ces lois écrites ou non écrites comme le mage persan ou le mufti turc: "Ce qui est écrit est écrit". Je suggère à mon vénérable et sympathique ami de Mont-Royal (M. White) que le moment est venu d'appliquer le principe biblique qu'il nous a cité au sujet des précédents britanniques. Ces sommités juridiques interprètent les lois anglaises, écrites ou non, selon la lettre qui tue et non selon l'esprit qui vivifie et conserve la vie. Ils oublient la vieille maxime voulant qu'une constitution soit faite pour le peuple et soit censée s'adapter à toutes les circonstances de la vie d'une nation ou d'un peuple. Elle ne saurait être circonscrite par les termes d'un précédent plus ou moins antique ou inapplicable.

Ils semblent s'imaginer que dans un cas comme celui-ci, ou dans tout autre cas, le devoir du représentant de la couronne ou de ses conseillers, que l'avis soit bon ou mauvais, ou de tout gouvernement ou parlement, n'est pas de s'adapter aux circonstances qui se présentent, mais bien de traiter le peuple canadien, ses libertés, ses garanties et ses sauvegardes comme Procuste traitait ses victimes. Il avait un certain nombre de lits, tous de la même longueur et de la même largeur. Il n'arrangeait pas les lits à la taille de ses invités, mais quand le lit était trop court, on coupait la tête de celui qui l'occupait tandis que ceux qui n'étaient pas assez longs pour remplir le lit étaient étirés.

Je partage entièrement l'avis de mon honorable ami le député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) en disant qu'il existe un principe bien plus important que le précédent britannique, et c'est l'esprit britannique, en interprétant les lois et en adaptant les conditions politiques, temporaires ou permanentes, aux situations temporaires ou permanentes découlant de faits nouveaux. En plusieurs circonstances, je me suis opposé à la politique de la Grande-Bretagne. A maintes reprises je me suis exposé en soutenant ce que je considérais être les droits de mon pays contre les exigences des gouvernants d'Angleterre. Au milieu de la guerre, j'ai écrit une phrase que jamais je ne désavouerai. L'empire britannique m'est indifférent, mais les traditions britanniques me sont aussi chères, et à certain point de vue, plus chères peut-être, qu'elles ne le sont à la plupart des Canadiens de langue anglaise. Ce sentiment chez moi n'est pas un simple caractère d'hérédité, c'est une conviction acquise, raffermie par trente années d'étude, par des voyages dans les divers pays, par un contact immédiat avec les chefs de ces états. C'est la conviction que le maintien du sens britannique de progrès et de stabilité, de développement et d'équilibre constitue pour le Canada une de ses plus fortes garanties au triple point de vue moral, politique et social. La valeur de cet important appoint que vous, qui êtes de descendance anglaise, revendiquez avec orgueil, ne se trouve pas amoindrie du fait qu'ici, comme en Europe, il a trouvé un levain dans la finesse, la plus grande vivacité d'esprit des races celtes, et, pour ce qui est du Canada, dans cette pénétration de la logique française, de la droiture et de l'honnêteté d'esprit que deux millions de Canadiens français ont conservées, non à leur avantage exclusif mais pour vous comme pour nous, pour le Canada dans son ensemble. C'est cette union des traditions anglaises avec la forme de l'esprit celtique et la finesse française qui est le fondement de la grandeur de notre pays. J'ai la conviction que le très honorable député est aussi désireux de voir se maintenir les traditions britanniques que les représentants de la vieille province de Québec qui siègent de ce côté-ci; que ces vieux amis de notre race et de notre province, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et l'honorable député de Mont-Royal (M. White). J'ai la certitude que tous les honorables députés partagent le même désir et qu'ils le manifesteraient plus nettement si ces choses leur étaient représentées sous leur vrai jour, non pas par complaisance à l'endroit d'une race ou de l'autre, mais dans le but de conserver le plus précieux élément de richesses morale et politique du pays, ainsi que les meilleurs attributs des grandes races dont il se compose. C'est ce en quoi consiste notre devoir de législateurs et de patriotes canadiens; c'est aussi le devoir de ceux qui, en leur qualité d'hommes d'Etat, remplissent de hautes fonctions administratives.

M. McQUARRIE: Alors, comment l'honorable député explique-t-il son indifférence à l'endroit de l'empire britannique?

M. BOURASSA: J'ai expliqué ma manière de voir sur maintes tribunes, et je compte avoir d'autres occasions de l'expliquer. Avec lord Roseberry, un grand homme d'Etat,—libéral, il est vrai, mais aux tendances conservatrices,—je crois que l'expansion anormale de l'empire britannique constitue le plus grand danger pour les aspirations britanniques, et je suis plus attaché à ces aspirations qu'à l'impérialisme britannique, peu importe où il se manifeste. Monsieur l'Orateur, je tiens

à être bien compris. Dans le domaine politique, je désire et j'entends, en ma qualité de Canadien français, consacrer toute mon existence au maintien, de préférence à ces diverses caractéristiques de race, non pas de l'esprit impérial, mais de l'esprit politique britannique, car je considère cet esprit politique comme la base du meilleur mode de gouvernement que l'on ait découvert au cours des quatre ou cinq derniers siècles. Mais si nous entendons donner de la force à notre nationalité, si nous voulons tirer de ces grandes traditions un meilleur parti et de plus grands avantages, si nous tenons à devenir de véritables et nobles rameaux de ces grandes nations, serons-nous simplement ce tailleur de Chine qui façonnera, à l'intention de la population canadienne, un vêtement entièrement calqué sur le modèle anglais? Ou bien, devrons-nous interpéter hardiment et en hommes éclairés ces grands principes de fidélité à la tradition et au gouvernement, afin de les adapter au peuple canadien? Enchaînerons-nous à jamais ce jeune géant canadien sur le giron de cette bonne grand'mère, toute vénérable qu'elle puisse être? Notez bien, monsieur l'Orateur, qu'en parlant ainsi je ne fais pas intervenir la question d'indépendance politique. L'à-propos de maintenir nos liens politiques ou de les trancher est d'ordre secondaire. A mes yeux, il vaudrait mieux nous séparer de la Grande-Bretagne et rester britanniques de cœur que de rester, comme nous le sommes, britanniques de nom, mais américanisés de cœur, de mœurs et d'usages, et le devenir de plus en plus. Allons-nous restreindre ce parlement ou un autre parlement,—et quant à moi, je le dis en toute franchise, peu importe que ce Gouvernement se compose de libéraux, de conservateurs, de progressistes, ou d'une alliance de ces groupes,—allons-nous, dis-je, restreindre ce Gouvernement ou celui qui lui succédera à un certain nombre de précédents anglais qui ne cadrent pas du tout avec la situation actuelle ou générale du pays?

L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), au cours de son habile allocution, a fait en quelque sorte la leçon à mon excellent voisin sur le respect que nous devrions avoir pour les précédents anglais. J'imagine que l'honorable député de Calgary-Ouest, tout comme le très honorable député (M. Meighen), et à vrai dire, toute la députation, n'entendent pas dire que nous devrions suivre tous les précédents anglais sous tous les rapports. Sans qu'il m'ait été donné de rafraîchir ma mémoire à la bibliothèque, je vais lui citer quelques exemples dont je me souviens. En supposant que le parti libéral eût réussi à affliger le Canada et l'empire d'une marine inutile, est-ce que le cabinet libéral ou un ministère conservateur voudrait copier le précédent créé par les Anglais à Copenhague et bombarder la flotte d'un pays en paix avec le Canada, de peur que nous ne soyons attaqués nous-mêmes par une autre nation avec qui nous pourrions devenir en guerre?

Est-ce que le très honorable membre ou tout autre de ses collègues est d'avis que le premier ministre actuel ou son successeur devrait imiter le précédent créé par Disraéli qui, sans consulter le parlement, sans lui demander les fonds nécessaires, acheta au nom du trésor anglais une quantité d'actions du canal de Suez, sans parler de la commission qu'il donna au vieux Ismaïl pacha chargé de la transaction, afin d'augmenter la puissance de la Grande-Bretagne dans la Méditerrannée?

Est-il un seul représentant en cette Assemblée, oubliant les traditions du véritable homme d'Etat britannique, qui nous recommanderait de suivre l'exemple donné par Joseph Chamberlain dans la question de l'Afrique du Sud? L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) a largement cité Gladstone. Je veux y aller à mon tour d'une courte citation. Gladstone a dit un jour, en parlant de Chamberlain, que celui-ci était le premier homme d'Etat anglais du type yankee.

J'ai beaucoup d'admiration pour le génie de Chamberlain, le premier homme politique anglais qui ait compris l'importance des différentes parties de l'empire. Malheureusement, il avait trop le tempérament prussien, qui demande tout à la force, et le caractère yankee peu scrupuleux dans ses moyens politiques. Quand un homme d'Etat recourt, dans ses rapports avec les cabinets étrangers, aux procédés dont M. Chamberlain s'est servi pour enflammer l'esprit de la nation anglaise, cachant au public certaines dépêches envoyées par sir Alfred Milner ainsi que des parties du rapport de la conférence de Bloemfontein, à l'imitation de Bismark, en 1870, qui falsifia des dépêches pour amener la guerre entre la France et l'Allemagne, je dis que ces procédés, qu'ils soient suivis à Londres ou à Berlin, sont d'une politique détestable et constituent des précédents qui ne doivent pas être imités. Y a-t-il ici un représentant qui, ayant entendu le très honorable membre exposer les grands principes du gouvernement politique, avec des ministres aussi respectueux des droits du Parlement, que ceux que nous avons, ce qui doit plaire au chef de l'opposition, y a-t-il un député ici qui voudrait voir imiter ce manque de franchise,—je ne le qualifierai pas,—qui fit que cinq ministres du gouvernement anglais négocièrent et conclurent avec la France un traité d'alliance qui resta ignoré comme on l'a

su depuis, des trois quarts du ministère jusqu'à huit jours avant la déclaration des hostilités? La nation anglaise ignora l'existence de ce traité; son parlement l'ignorait également; personne n'en connaissait le premier mot. Nous autres, crédules coloniaux du Dominion, de l'Afrique du Sud, de l'Australie, on nous prépara avec adresse durant des années à soutenir avec le sang de nos enfants la défense de cette politique connue seulement de cinq ministres du gouvernement anglais. Est-ce là un de ces précédents qu'il est utile d'adopter dans nos relations avec les nations étrangères, avec le gouvernement impérial lui-même? Je ne le pense pas. Ce peut être un précédent britannique, mais d'où est absent l'honneur britannique.

Imiterons-nous au Canada les manœuvres par lesquelles Lloyd George a supplanté M. Asquith, quoique j'aie pour les capacités politiques et le courage de Lloyd George la plus haute admiration? Ceux qui se font de l'honneur anglais une juste conception nous donneront-ils en exemple une pareille conduite? Que notre très honorable collègue étudie un peu comment les choses se sont passées en Angleterre à ce moment-là et il appréciera l'attitude de son parti dans la province de Québec.

Existe-t-il un député qui voudra soutenir que, dans le jeu des relations des colonies avec l'empire, dont pourrait à quelque moment sortir une guerre désastreuse, il conviendrait d'adopter le coup de la dépêche Churchill, par exemple, lors de l'affaire de Tchanak? Allons-nous, je ne dirai pas imiter, mais encourager de telles manœuvres? Sommes-nous prêts à laisser dire que les Canadiens sont disposés à copier, à admirer et à imiter n'importe quelle décision prise à Londres?

Au moment que la dépêche Churchill fut connue, le 22 décembre 1922, si je ne me trompe, le très honorable chef de l'opposition lança de Toronto ce mot d'ordre: "Ready, aye, ready." Il a depuis sans doute, appris quelque chose d'intéressant au sujet de la fameuse dépêche. S'il avait su que cette dépêche a été envoyée hors la connaissance du ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, hors la connaissance de la plupart des ministres, notre très honorable ami n'aurait pas été disposé à dire au nom du peuple canadien "Ready, Aye ready", au premier appel d'un politicien signifiant sa volonté de Londres. Je suis persuadé que notre très honorable collègue n'est pas prêt à soutenir aujourd'hui que nous devrions nous soumettre d'emblée aux exigences de tout le cabinet britannique, encore moins à la moindre volonté, pour ne pas dire au moindre caprice d'une seul ministre de la Grande-Bretagne.

J'arrive au dernier précédent. Mais, j'oubliais... Le très honorable député a prouvé qu'il a changé d'avis; du moins est-ce là le sens qu'on a prêté, dans la province de Québec, à son discours d'Hamilton. D'aucuns affirment que le discours d'Hamilton était motivé par l'élection de Bagot, mais je me refuse à lui attribuer une inspiration aussi mesquine. Je suis d'avis que mon très honorable ami ne veut pas s'abaisser jusque-là.

Une VOIX: Pourquoi en parler alors?

M. BOURASSA: J'en parle parce qu'il y a là une preuve que le très honorable chef de l'opposition s'est enfin orienté dans la bonne voie; et j'espère que tout autre honorable collègue de l'autre côté qui médite un tant soit peu les paroles prononcées à Hamilton par son très honorable chef saura les opposer au discours de Toronto et de la sorte élaborer un programme national pour le parti conservateur.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'extrait de mon discours de Toronto cité par mon honorable ami est concis au point de ne pas donner une juste idée de mes paroles; j'espère qu'il sera moins injuste en ce qui concerne le discours de Hamilton.

M. BOURASSA: Avec plaisir. Je tiens ici un extrait,—je n'ai pas le texte complet,—d'une citation donnée à Toronto, le 7 décembre par l'honorable représentant de St-Laurent-St-Georges (M. Cahan) et reproduite textuellement le lendemain dans le *Montreal Star*.

Le très hon. M. MEIGHEN: Voilà encore qui est trop court pour donner une idée juste du sens de mes paroles.

M. BOURASSA: Eh bien, je crains fort que notre honorable ami n'ait tenu ce jour-là, contrairement à ses habitudes, un langage entortillé. Il se trouvait sans doute dans la situation de l'avocat qui prolonge son plaidoyer dans l'espoir de tirer sa cause au clair, si possible. Je ne puis citer que deux alinéas, mais ils se tiennent assez bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: Seulement ils ne donnent pas une idée juste de l'ensemble, et voilà précisément qui explique les difficultés d'un bon nombre de gens, y compris l'honorable député.

M. BOURASSA: J'appréhende que mon très honorable ami n'ait à s'expliquer à fond au sujet de ces deux discours.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je le ferai sans la moindre difficulté.

M. BOURASSA: Je veux être tout à fait juste. Suis-je injuste quand j'affirme qu'en

cette occasion mon très honorable collègue était d'opinion que le devoir du Canada était de répondre à l'appel de la Grande-Bretagne et que lui-même eût appuyé pareille décision de la part du ministère?

Le très hon. M. MEIGHEN: Cette assertion n'a rien de juste.

M. JACOBS: Mais n'est-ce pas l'impression créée dans le pays?

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est l'impression que l'honorable député et bon nombre de ceux qui l'entourent ont cherché à créer.

M. JACOBS: Permettez; je n'ai cherché à créer aucune impression.

M. BOURASSA: Si le très honorable député juge que j'ai interprété à tort son attitude, j'espère qu'il profitera de la première occasion pour exposer clairement le sens de ces deux discours. Et qu'il me soit permis de lui affirmer qu'en ceci je ne cherche nullement un petit triomphe personnel ou un avantage pour un parti quelconque. Je crois qu'il incombe au très honorable collègue d'exposer nettement son attitude sur cette question, non seulement dans l'intérêt de la province de Québec, mais dans l'intérêt de tout le pays—car selon moi, le courant d'idées qui persiste depuis vingt-cinq ans en ce qui concerne les relations impériales a plus fait pour diviser les races et les provinces, pour engendrer un grand malaise chez le public et pour jeter le chaos dans notre domaine économique, que tous nos autres problèmes politiques.

J'aborde maintenant le dernier précédent qui me vient à la mémoire; il a fait l'objet des observations de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et s'applique on ne peut mieux à la situation actuelle. Je veux parler de l'accession au pouvoir du parti travailliste sous la direction de M. Ramsay MacDonald,—bien qu'à ce moment-là ce parti, au point de vue numérique, n'occupât que le deuxième rang à la Chambre, —de préférence aux conservateurs qui ralliaient le plus grand nombre de voix et aux libéraux dont la situation relative était à peu près analogue à celle du groupe progressiste ici. Le simple fait que M. Ramsay MacDonald était en Chambre et que M. Mackenzie King n'y est pas n'a pas, à mes yeux, une bien grande importance; du reste l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett) et le solliciteur général (M. Cannon) nous ont exposé tout cet aspect de la question. Mais quelle leçon devons-nous tirer non seulement dans cette circonstance mais pour l'avenir? C'est que l'ancien mot d'ordre qui voulait un gouvernement par une majorité absolue a été mis au rancart. Pourquoi? Parce qu'il n'avait plus sa raison d'être. Il y eut une manifestation de sens commun britannique dans laquelle le roi joua le rôle principal, bien que le plus silencieux. M. Ramsay MacDonald joua son rôle; M. Stanley Baldwin joua le sien tout comme M. Asquith. Naturellement il y eut alors, comme aujourd'hui et comme toujours, car ces choses seront toujours réglées par des hommes, le côté humain. Les tories et les libéraux s'imaginèrent sans doute qu'en plaçant M. Ramsay MacDonald au pouvoir avec le parti qui le suivait, et sans aucune responsabilité ministérielle, ils réussiraient à discréditer le parti travailliste. Permettez-moi cependant de dire en passant que ceux qui nourrirent cet espoir furent complètement désappointés. Le parti travailliste de M. Ramsay MacDonald ne gouverna l'Angleterre que peu de temps, mais il ouvrit aux yeux du monde et aux yeux du peuple des pays britanniques un nouvel horizon. On a prouvé que des hommes qui appartiennent aux classes ouvrières sont aussi capables de faire preuve de haute connaissance politique, de prévision et peut-être d'un plus grand sentiment humanitaire que les vieux partis. M. Ramsay MacDonald resta peu de temps au pouvoir, mais si aujourd'hui il existe un faible espoir de paix pour l'Europe, si aujourd'hui les grandes nations rivales qui ont lutté les unes contre les autres de 1914 à 1918 dans un conflit de haine aveugle et stupide sont plus disposées à s'entendre, celui qui en Europe a le plus pratiquement contribué à ce succès merveilleux, au rétablissement de la paix, sera connu dans l'histoire sous le nom de Ramsay MacDonald, chef du parti travailliste.

Les circonstances étaient nouvelles et l'on créa un nouveau précédent. Mais ce précédent ne fut pas créé à la légère; et ici nous touchons à la question fondamentale beaucoup plus grave que tous ces problèmes secondaires si bien exposés qu'ils puissent l'être par d'éminents avocats; beaucoup plus grave que la politique fiscale de l'un ou de l'autre parti; j'irai plus loin; beaucoup plus importante que tel problème impérial ou que tel problème national auquel songent les honorables députés qui siègent à votre droite et à votre gauche. L'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a tranché la question lorsqu'il a dit que les groupes sont arrivés ici pour y rester. Les incidents d'une période électorale ne comptent pour rien. Que nos amis de l'Ouest prennent courage; leur groupe subsistera. Ils seront plus ou moins nombreux après chaque élection, mais qu'importe. Voyez l'his-

toire des partis politiques. Je n'oublierai jamais la première conférence sur l'histoire parlementaire britannique que j'entendis de la bouche de mon vieil ami John Redmond, il y a quelque quarante ans. C'était aux jours les plus sombres du parti nationaliste irlandais. M. Parnell venait d'être détrôné par la main solide de M. Gladstone, autrefois son meilleur allié. John Redmond était un des rares hommes restés fidèles à Parnell, et ne voulant pas creuser davantage l'abîme qui séparait les deux factions du parti nationaliste ou de la nation irlandaise, il vint en Amérique donner des conférences sur divers sujets. Dans une de ces conférences, il nous parla de ses réminiscences de la Chambre des communes. Dans un tableau brillant qui ne dura qu'environ dix ou vingt minutes,—le temps me parut très court,—il nous peignit Gladstone tel qu'il l'avait vu; Gladstone défait sur le premier bill du Home Rule. La Chambre s'étant vidée dans un moment d'excitation, Redmond avait oublié certains documents qu'il avait placés sur son siège. Il retourna à la Chambre. Un homme s'y trouvait encore, un vieillard pâle, abattu, des mèches de cheveux blancs tombant sur sa figure couverte de sueurs. C'était William Ewart Gladstone, et le jeune Redmond sortit en disant: "Cet homme n'en a pas pour six mois à vivre". Puis il nous peignit la scène qui se passait six ans plus tard, après la longue lutte contre les préjugés de l'Angleterre, la longue lutte pour effacer ce qu'il appelait "la page la plus sombre de l'histoire d'Angleterre"; le grand vieillard, réélu, était attendu dans la Chambre des communes à trois heures de l'après-midi. Toutes les banquettes étaient remplies. Pas un siège des tribunes des députés n'était vide; chaque place était occupée depuis huit heures du matin. La tribune des dames, celle des lords et celle du corps diplomatique regorgeaient de monde. Trois heures sonnent à l'horloge du Parlement. La nôtre est arrêtée, soit dit en passant. Trois heures cinq, trois heures dix; tous les cœurs sont saisis d'angoisse, car après tout, les membres du parti tory l'avaient combattu, ils l'avaient dénoncé comme hâbleur, mais tout vrai Anglais, au fond de son âme savait que c'était un grand vieillard. On attendit, on attendit. . .; rien. Un homme de quatre-vingts, il pouvait avoir été frappé de syncope, il pouvait être tombé malade. Tout à coup, on entendit comme le bruit d'un grand vent sur la place de Westminster. Le son s'amplifiait, s'amplifiait, et, finalement, les portes s'ouvrirent et un jeune homme de quatre-vingts entra vêtu d'une redingote, une rose à la boutonnière, sa tête blanche couverte de gloire, de la gloire que donne la victoire. Toute la Chambre se leva; toute la députation, les tories aussi bien que les radicaux, les nationalistes irlandais du sud et les orangistes du nord et même les spectateurs des tribunes se levèrent, non seulement parce qu'ils y voyaient la manifestation de la résistance et de la persistance d'un grand homme d'Etat britannique, mais parce qu'ils éprouvaient aussi le besoin de rendre hommage à un homme qui avait été foulé aux pieds durant un certain temps précisément à cause de son courage.

Excusez-moi, monsieur le président, si j'ai fait quelques digressions, mais j'ai un conseil à donner à mes jeunes collègues et je désire rappeler à mes collègues plus âgés une importante leçon d'histoire politique. Ne comptons pas avec trop d'exactitude les morts et les vivants. Ne supputons pas trop étroitement les chances de victoire ou de défaite de ce parti ou de l'autre. Mais, à mon sens, l'on doit considérer qu'il est nécessaire que les divers groupes de population composant la nation soient représentés dans ce Parlement par des hommes qui ne sont pas, avant tout, liés à un parti, mais qui sont d'abord les mandataires véritables de ceux qui les ont envoyés ici. Cela ne s'applique pas seulement à l'indépendance de chacun ni seulement à la liberté de conscience de chacun d'entre nous. Dans l'esprit que je crois avoir manifesté et dont je suis certainement animé, monsieur le président, pour tout le temps que je dois passer ici, je considère comme admis que chaque député représentant ici une partie du peuple canadien désire faire de son mieux pour son pays, pour son parti et pour sa province. Je veux démontrer clairement ceci: étant donné des problèmes économiques de plus en plus pressants, notre population minime, dispersée comme elle l'est sur un territoire immense, nos divisions entre provinces, entre races et entre Canadiens de vieille souche et nouveaux venus, il est dans l'intérêt de tout le Canada que chaque classe, chaque province et chaque élément de notre population soient représentés ici par des hommes qui en connaissent les nécessités, qui sont capables d'exposer au Parlement les besoins réels de leurs commettants et de faire connaître leurs aspirations; j'ajouterai, qui désirent même courageusement discuter dans cette Assemblée les préjugés de leurs commettants. Mieux vaut exposer la vérité toute nue, petite ou grosse; mieux vaut exposer les erreurs politiques ou sociales dans notre Parlement que d'étouffer la voix d'un groupe quelconque de la population ou de ses représentants sous le joug du parti, ou de prétendre que le sort d'un parti doit passer avant celui d'autres groupes d'individus représentant une valeur morale ou sociale dans

chaque race, élément actif du peuplement de chaque province dont se compose la confédération canadienne.

En conséquence je dis que la représentation par groupes multiples restera et nous devons désirer qu'elle subsiste; mais nous devons également voir à adapter notre régime parlementaire et notre méthode de gouvernement à cet état de choses nouveau et, je pense, durable. A ceux qui s'en tiennent au régime des partis, j'expose ce point de vue: si cet état de choses est passager, l'expédient ou la méthode que l'on mettra à l'essai sera passager; mais si, au contraire, il est permanent et doit se développer, une nouvelle tradition se formera et nous ajouterons quelque chose à ce magnifique monceau d'absurdités qu'est la constitution britannique, pleine de bizarreries, pleine de lacunes, mais de lacunes ménagées par le bon sens du peuple anglais afin qu'elles soient remplies, le temps venu, par de nouveaux précédents, par de nouveaux articles de la constitution ou par de nouvelles méthodes de gouvernement, pour répondre aux besoins nouveaux du peuple et pour offrir des solutions nouvelles à des problèmes nouveaux. J'ai plus confiance dans la permanence des institutions britanniques, il semble que nous, qu'on appelle des tenants du régime des groupes, nous, qu'on appelle séparatistes, nous, qu'on donne comme rebelles à la couronne, nous avons plus d'espoir dans la fécondité, j'allais presque dire dans l'éternelle fécondité des institutions britanniques que ces porte-étendard des traditions britanniques qui veulent arrêter d'une façon quelconque la croissance de la constitution britannique et des institutions britanniques.

Monsieur le président, puis-je résumer mes humbles et hardies théories sur ce chapitre en disant que la devise que nous devons proposer à la population de chaque province du Canada devrait être: "Diversité dans l'unité." C'est de bonne doctrine britannique et de bonne tradition canadienne, à l'encontre du prussianisme, du jacobinisme français ou de l'esprit yankee qui nous ont envahis pendant les vingt-cinq dernières années et nous ont rendus complaisants à l'endroit de petits mouvements politiques de petits coins de la terre ou nous ont fait perdre la tête à l'idée que nous sommes appelés à sauver l'empire et à établir la paix dans le monde, quand nous n'avons même pas encore appris à mettre l'ordre dans notre propre maison.

Afin de trouver une solution, puis-je, comme mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), présenter juste l'ébauche d'un conseil, afin de mettre la boule en branle —elle roulera et grossira; elle se solidifiera et deviendra quelque chose; elle deviendra la substance de notre vie politique. Je ne parle pas de l'avis que je vais émettre; je parle de l'idée d'où est né cet avis dans mon esprit, exactement comme d'autres avis, les uns meilleurs, les autres tout aussi bons et d'autres peut-être pires, peuvent naître dans l'esprit d'autres personnes. Il faut que ce principe et ce fait soient exprimés par une formule concrète et précise dans notre système de gouvernement, mais non pas à la hâte et d'une manière radicale. Je le répète, je suis trop britannique pour avoir foi en un changement radical, ou pour penser qu'il faille tourner abruptement les coins. Non, je crois plutôt en la marche lente mais sûre des choses. Je suggère en premier lieu ce que les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont essayé de faire, à savoir d'exposer ouvertement,—non pas en secret, non pas dans des entretiens dans quelque coin d'une salle ou dans les couloirs avec tel groupe de politiciens ou avec tel autre, mais par des déclarations franches et publiques,—ce qu'ils désirent exactement. Que mes amis de ce côté-ci de la Chambre fassent de même. Ces députés de la Nouvelle-Ecosse, bien qu'ardents conservateurs, ne sauraient nier qu'ils doivent leur élection surtout à un programme précis,—un programme juste, solide et qui se justifie,—un programme de protestation contre l'égoïsme de Montréal et de Toronto qui veulent dominer le reste du Dominion. Mais je veux être juste pour ma ville natale, où cinq générations de ma famille ont payé de lourds impôts; je veux l'être aussi pour la bonne et la sainte ville de Toronto, où je suis allé souvent et où j'ai quelques bons amis. Eh! non, ce n'est pas la domination égoïste de Toronto et de Montréal qu'il faut combattre; c'est plutôt l'égoïste domination de quelques individus, qui, parce qu'ils détiennent la puissance financière, en se servant de l'argent et des associations, que l'argent, quelle que soit sa couleur, fait surgir, commandent l'influence des puissants organes de l'opinion publique, organes dirigés par des hommes dont les grands mérites ont été récompensés, je ne dirai pas par la couronne d'Angleterre, mais par quelques personnes qui servent d'intermédiaires entre la couronne d'Angleterre et les gens vaniteux, chercheurs de titres, et qui ont trouvé que la vente des décorations est un négoce assez lucratif. Car nul n'ignore que la vente des décorations et des sièges à la Chambre des Lords est devenue la principale source qui alimente la caisse électorale en Angleterre. Est-ce là un précédent à respecter? Je suis certain que mes honorables amis de l'Ouest se doutent au moins un peu

que je ne leur suis pas antipathique. Au cours des treize dernières années, je n'ai jamais laissé passer une occasion d'exposer leurs vues de mon mieux aux gens de ma province et je leur déclare: N'allez pas croire ce que tant de journaux des deux partis prétendent, que tout Québec est tellement protectionniste qu'il ne saurait consentir aucune concession à l'Ouest. Parce qu'ils sont britanniques, les gens de Québec sont aussi pratiques que les gens de l'Ouest ou de n'importe quelle autre province, et nous sommes prêts à faire des concessions à l'Ouest, n'en déplaise à lord Atholstan et à la banque de Montréal ou à d'autres grosses corporations. Il y a une foule de mangeurs de soupe aux pois dans les villages et les campagnes de Québec et une grande partie des bons ouvriers de la ville de Montréal qui sont prêts à soutenir les gens de l'Ouest quand ceux-ci exposeront franchement leurs griefs et réclameront justice. Et nombreux sont encore ceux qui n'hésiteront pas à répondre à l'appel de la Nouvelle-Ecosse, pour que cette région, où la première Chambre législative de l'Amérique britannique septentionale a fonctionné, cette petite province qui a donné au Canada tant de son intelligence, de son cœur et de si belles traditions, ne soit pas laissée de côté, pour qu'on ne la laisse pas péricliter sans cesse au point de vue économique tout bonnement parce que quelques industriels de Montréal, de Québec ou de Toronto ou d'Hamilton désirent, au fond de leurs grands cœurs, s'assurer le monopole de toute la production des industries, lesquelles peuvent être établies ou maintenues aussi bien dans la Nouvelle-Ecosse que dans Québec ou l'Ontario.

Mais je désire, sans tarder, jouer cartes sur table; car, si je ne me trompe, l'enjeu en vaut la peine. Si les députés des parties très éloignées du Canada veulent s'assurer la sympathie active de Québec pour obtenir ce qu'ils croient juste, je ne leur dis pas de nous aider aveuglément à sauver ce qui nous est plus cher que des automobiles, des pêcheries ou des fabriques; mais qu'ils nous écoutent, au moins, quand nous leur expliquons ce que nous croyons être notre devoir envers le pays et notre devoir envers l'empire, et quand nous leur affirmons que la sauvegarde de la langue de nos enfants chez les diverses minorités franco-canadiennes réparties entre plusieurs des provinces anglaises, nous est plus chère que n'importe quel côté économique de la situation nationale. Car en ce faisant nous ne nous contentons pas de jouir de ce qui n'est qu'un droit naturel, mais nous faisons, comme sujets britanniques libres, le plus grand effort que nous, Canadiens français, puissions faire pour préserver la nation contre la pénétration américaine. C'est le moyen le plus efficace que nous ayons de préserver notre population contre l'envahissement des idées et des aspirations américaines par l'organe des publications ou soi-disant publications américaines. Combien de publications anglaises nos enfants lisent-ils? Tout ce qui se lit en fait d'anglais, en Canada, n'égale pas seulement un numéro de certains de ces journaux jaunes des Etats-Unis qui chaque jour ou chaque semaine sont répandus dans tout le Canada et font plus pour dénationaliser d'esprit et de cœur notre population que ne saurait le faire le maintien de la langue française, depuis cent cinquante ans un des remparts des institutions britanniques en Canada.

De même, dans les questions d'ordre impérial, qu'il soit bien compris qu'en fait de fidélité envers la couronne britannique, nous ne le cédons à personne en ce pays. Mais nous sommes aussi loyaux envers le Canada. Et à mes amis de l'autre côté, je dirai ceci: s'il est un groupe qui garde dans son cœur les grandes traditions de nationalisme telles qu'elles ont été créées, définies, développées et adoptées par notre constitution, sous l'influence d'hommes comme Macdonald, Cartier et Tupper, on le trouve dans la province de Québec. Nous sommes britanniques, mais nous ne sommes pas impérialistes; nous sommes Canadiens avant d'être anglais ou français. Nous ne sommes pas plus disposés à combattre pour la France que pour l'Angleterre, à moins d'y être contraints par les intérêts canadiens. D'autres occasions d'exposer ces vues se présenteront peut-être. Je ne fais que les énoncer brièvement et les étayer sur des arguments empruntés à l'histoire canadienne, et je me borne à dire, pour le moment, que par un tel échange de vues à la Chambre, nous acquerrons tous une plus claire compréhension des problèmes du Canada: problèmes agricoles, problèmes du travail, problèmes du capital, problèmes de politique intérieure ou extérieure. Ce n'est pas en nous enveloppant dans un voile de mystère que nous règlerons ces problèmes. Mettons généreusement le public canadien éclairé et intelligent dans notre confidence; ouvrons nos esprits et nos cœurs dans cette enceinte et, par l'intermédiaire de la presse, au peuple entier. Et si, en ce faisant, nous amenons les divers groupes et les divers éléments à se mieux comprendre, la question de représentation se règlera vite.

Comme de raison, je conviens qu'il nous faut découvrir immédiatement quelque moyen de gouverner le pays, et c'est pour ce motif, monsieur l'Orateur, parce que je crois qu'il existe une chose bien supérieure à cette petite querelle de partis et à ce conflit d'opinions

de juristes sur tel ou tel précédent que moi, pour ma part, je ne suis disposé à rien faire pour déterminer un autre changement de gouvernement et d'autres élections. La vraie politique nationale qui doit prédominer en ce pays, ce n'est pas la politique nationale des fabricants de Montréal, de Toronto ou d'Hamilton, ce n'est pas une politique nationale pour l'Est et une autre pour l'Ouest, mais une vraie politique nationale qui rétablisse les choses dans leur état normal au pays, qui crée dans l'esprit de chaque Canadien, de chaque Canadienne et de chaque petit Canadien un attachement fait d'amour, de raison et d'intérêt envers le Canada, le Canada d'abord, le Canada avant l'Angleterre, avant la France, avant l'empire. Il faut que ce sentiment grandisse et il va grandissant. Il grandit vite à Toronto aussi bien qu'à Montréal, à Winnipeg et à Vancouver. J'en ai des preuves écrites. Mais comme tout développement dans la vie de tout groupement social, en particulier des groupements sociaux anglais, il doit grandir lentement. Nous ne devons ni le pousser trop loin ni le précipiter. Nous devons le laisser croître et ne pas lui opposer d'obstacles. Donc, monsieur le président, si je me dispose à voter contre l'amendement du très honorable chef de l'opposition, ce n'est pas parce que j'ai une confiance aveugle dans le Gouvernement actuel ou parce que je crois tout répréhensible dans la politique des députés d'en face. J'ai déclaré durant ma campagne électorale et je répète ici qu'entre les deux partis, pour le moment, je préfère celui de la droite à celui de la gauche. Mais, à mon sens, les aléas d'une campagne électorale et l'agitation à laquelle sont en proie les politiciens à tous crins contribuent fort à améliorer les sentiments et les idées des deux partis. Je suis donc disposé à les laisser continuer leur route pour quelque temps, et je crois que le très honorable chef de l'opposition ne sera pas marri de voir sa motion rejetée. Je connais assez, je crois, par ouï-dire, son intelligence et sa droiture pour savoir qu'il se rend compte que sa situation ne serait pas beaucoup plus enviable que celle de ses vis-à-vis. Les journaux se sont lancé des accusations visant les gens qui savourent les douceurs du pouvoir et les autres qui sont avides de les obtenir. Voilà bien la nature humaine! Peut-être quelques-uns de ceux qui n'ont pas été ministres longtemps ou qui ont été et sont demeurés d'honnêtes ministres savent-ils que les douceurs du pouvoir ne sont pas très réelles. Mon très honorable ami (M. Meighen) a fait partie du cabinet de guerre. Il sait qu'il y a des circonstances dans lesquelles un homme d'Etat, un homme, un père de famille, serait bien plus heureux à son foyer qu'au pouvoir. Non, ce n'est pas que je juge ces députés comme individus, indignes d'un ministère, ni que je juge ceux de l'autre parti beaucoup plus dignes. J'ai déclaré jadis à Winnipeg,—et je devrais rectifier maintenant cette assertion,—qu'à mon avis on pouvait compter que M. Mackenzie King ne ferait pas beaucoup de bien ou de mal, et M. Meighen, beaucoup de mal. Mais j'en suis revenu: je ne pense pas qu'il existe autant de différence entre les deux que je le croyais alors. Il me semble que, s'ils pouvaient se faire face durant quelques mois pendant que ces petits groupes serviraient d'arbitres, ils en arriveraient à s'adapter, eux et leur politique, à une certaine perspective et prépareraient la voie à une politique nationale comme j'en rêve une depuis plusieurs années. Pour préciser, le pays ne s'en porterait que mieux si M. Mackenzie King perdait quelque peu d'ampleur et si le chef de l'opposition en prenait davantage, et si tous deux, sans violer les règles de l'art ou de l'architecture humaine, ajoutaient une couple de pouces à leur stature d'hommes d'Etat.

Je me propose donc, monsieur le président, de voter contre l'amendement afin de permettre au peuple canadien de réfléchir sur la situation, et aux membres des deux Chambres, de se communiquer réciproquement leur manière de voir. Mais j'avertis les ministres que je ne m'engage pas à leur continuer confiance indéfiniment, non plus qu'à approuver toutes leurs mesures.

L'honorable député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) a dit, par manière de raillerie amicale à mon adresse, que le député indépendant est celui sur qui l'on ne peut compter. Cela dépend de ce qu'il entend par là. Je tiens à affirmer à l'honorable député ainsi qu'à la Chambre qu'ils peuvent compter sur ma détermination de juger au mérite toutes choses, comme je le conçois. L'on peut compter sur moi pour exprimer en toutes circonstances ma pensée entière, publiquement, ou dans le particulier, à tous les partis, à tous les membres de cette Chambre. Dès le premier jour de cette session, je me suis fait un devoir de prendre contact avec autant de collègues que possible, de lier connaissance et conversation avec eux. J'ai l'intention d'aborder l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) et d'entreprendre de le convaincre.

M. EDWARDS: Vous aurez fort à faire.

M. BOURASSA: Je sais, mais j'aime les tâches ardues. Je me sens rajeuni. De plus, il y a toujours quelque chose à gagner pour soi d'un échange de vues, même sans effet sur autrui, et j'espère que si je recherche, de temps

à autre, la compagnie d'un député socialiste comme l'un de mes proches voisins, d'un bon tory comme l'honorable député de Mont-Royal (M. White), ou d'un conservateur à l'esprit ouvert comme le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) on ne me reprochera pas de déroger aux règles de l'étiquette de cette aristocratique Assemblée non plus qu'aux droits de cette belle langue française comme on la parle dans Québec. J'aime à m'entretenir avec les ministres et c'est une habitude qui devrait se répandre. C'est une de ces coutumes anglaises qui devrait passer en Canada. Les luttes qu'on se livre en Angleterre n'empêchent pas les relations ordinaires entre gentilshommes. Qu'on lise les biographies anglaises du siècle dernier et l'on verra que tout en se faisant la guerre entre partis, et parfois rudement, et même entre nations,—dans le cas de l'Irlande,—l'on continuait de se fréquenter et de converser. Gladstone et lord Salisbury se voyaient souvent. Lord Randolph Churchill, revenant un soir de dîner avec M. Gladstone, et rencontrant un libéral-unioniste, lui dit: "Je ne puis comprendre comment vous avez jamais pu abandonner le vieux chef. N'étais-je tory, je ne pourrais être contre lui." Ainsi se maintiennent les relations sociales.

J'ai l'intention de faire humblement ma part, d'être indépendant, d'étudier les projets qui seront présentés après avoir entendu les explications de leurs auteurs et de voter ensuite en pleine connaissance de cause et parfaitement dégagé des considérations de parti ou de groupe. Et en généralisant cette attitude, ne pourrait-on pas adapter la situation ministérielle à la situation parlementaire et arriver à une entente semblable à celle qui intervint entre Ramsay MacDonald et les chefs des deux autres partis, à savoir, que le Gouvernement consulte davantage la Chambre; que le nombre des ministres soit diminué, que le cabinet soit moins autocrate et plus communicatif relativement à ses projets, les ministres renonçant à l'idée qu'ils sont les seuls sages dans le pays, recevant l'avis et respectant les sentiments des membres de la Chambre, même ceux de l'opposition, et respectant mieux le droit d'initiative individuelle en matière de législation, l'une des plus vénérables traditions britanniques. D'autre part, si les circonstances obligent le Gouvernement à faire plus grand cas du Parlement que les cabinets passés, il s'ensuit naturellement, ce me semble, et non par retour de courtoisie, que le Parlement devra se montrer plus généreux à l'égard du Gouvernement. Je ne crois pas qu'un ministère doive démissionner et provoquer des élections générales simplement parce qu'un vote au dépourvu résultant de l'absence tel jour de deux ou trois députés, ou du désaccord de quelques autres sur un certain point, mettra tel ministère en minorité ou que la Chambre décidera de modifier tel ou tel crédit.

Je résumerai la situation en réclamant une plus grande liberté d'expression d'opinions à la Chambre et une plus grande liberté aussi pour le Gouvernement dans l'administration des affaires, cette administration toutefois devant se faire sous la surveillance et l'autorité des Communes. Si ce n'est pas là de la politique britannique, je prierai mon collègue de Calgary-Ouest (M. Bennett) de m'indiquer un précédent en me signalant le livre, la page et la date. Mais en attendant, je garde mon opinion.

Avant de reprendre mon siège, je demande pardon à mes honorables amis des deux côtés de la Chambre de les avoir ennuyés avec ce long discours décousu, mais qu'ils me tiennent compte de mon silence de dix-huit ans.

L'hon. M. GUTHRIE: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de me faire l'interprète de toute la Chambre en exprimant le plaisir que nous avons d'avoir de nouveau au milieu de nous un représentant d'une si belle intelligence et si bien renseigné sur toutes les affaires du pays, de l'empire et de l'univers en général: J'ai nommé l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Je me rappelle bien dans quelles circonstances j'ai eu l'avantage d'entendre le représentant de Labelle à la Chambre des communes il y a vingt-cinq ans. Je me souviens de la position importante et distinguée que l'honorable député occupait dans l'estime des membres des deux côtés de la Chambre. Bien que je ne veuille manquer ni de respect ni de courtoisie pour mon collègue,—à cette époque reculée il était regardé au Parlement comme une sorte de théoricien, d'idéaliste, de visionnaire,—même aujourd'hui, il se fait encore remarquer par quelques-unes des caractéristiques que nous notions chez lui alors. S'il manque quelque chose à son merveilleux outillage intellectuel c'est bien un peu de sens pratique, et c'est ce dont les membres de la Chambre ont le plus besoin. Les problèmes que nous devons traiter, les questions qu'il nous faut examiner sont de nature très pratique, et, bien que nous puissions admirer un discours académique comme celui de cet après-midi, cependant certains parmi nous pensent que touchant un sujet, tel que celui dont la Chambre est saisie quelques suggestions plus pratiques de la part de l'honorable député de Labelle eussent mieux servi nos fins que son beau discours de cet après-midi sur presque toutes les questions imaginables.

Durant de nombreuses années, il s'est volontairement isolé de la vie publique et politique du Canada. Ses opinions sont tranchées; il n'est pas facilement influencé par celles des autres; il lui répugne d'accepter un chef; n'aimant pas à discuter avec les autres, il ne se laisse guider la plupart du temps que par son propre raisonnement. Telle est peut-être la raison de son isolement. Il est arrivé des moments où il s'est tourné contre tous, de même que parfois tous ont semblé être contre lui. Cependant, en dépit de ses singularités et de ses défauts,—et confessons que personne n'est parfait,—nous sommes heureux de le revoir à la Chambre. Il est un "debater" très expert, un membre du Parlement renseigné et grâce à sa grande éloquence, sa lucidité d'esprit, son verbe choisi, il nous donne un exemple que nous devrions nous efforcer d'imiter. Nous lui souhaitons la bienvenue, et si je n'ajoute rien touchant ses observations, c'est que je désire limiter mes brèves commentaires au sujet qui nous occupe.

Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) en sa qualité de chef du Gouvernement—et, je me sers du mot "Gouvernement" dans ce débat pour faciliter la discussion, mais non pas parce que je reconnais l'existence d'un Gouvernement légalement constitué à l'heure actuelle,—a ouvert le débat en invitant la députation à traiter cette question avec calme et modération. Je ne trouve pas à redire à la façon dont le ministre de la Justice a présenté son point de vue. Quiconque l'a suivi de près a constaté qu'il était sous le coup d'une grande tension d'esprit et d'énervement. Mais en somme, il a passablement réussi à surmonter son excitation et a prononcé un discours assez bien équilibré et raisonné. Cependant, ce qu'il y a eu de plus notable dans ses observations c'est qu'il a omis de discuter la question la plus importante de l'amendement, reconnue par le solliciteur général lui-même (l'hon. M. Cannon) hier soir, c'est-à-dire l'absence du premier ministre du Parlement. Voilà, à mon humble avis, le point essentiel.

J'aimerais à dire quelques mots de la contribution apportée au débat par le solliciteur général, mais d'abord que l'on me permette de remarquer que ce n'est guère là une présentation juridique de la cause du Gouvernement par l'un des principaux jurisconsultes de la couronne. Si l'on nous demande de rendre un jugement équitable et impartial sur la question en jeu, il est impossible d'admettre que le discours prononcé hier soir par le solliciteur général (l'hon. M. Cannon) constitue un exposé juridique de la cause. Ce discours a été partial, tendantieux et rempli d'inexactitudes; les exagérations y abondent; les précédents cités sont mal choisis, mal compris et ils n'ont pas été suffisamment expliqués à la Chambre des communes. En somme toutefois, je suis disposé à accepter tel quel l'effort oratoire de mon honorable ami. J'ai tout lieu de croire qu'il s'améliorera avec le temps. C'est là son premier effort ici en sa qualité de solliciteur général du Canada. A ce titre, nous devrions être charitables et lui offrir des félicitations; cependant, il est impossible d'admettre que ce soit là un exposé juridique de la cause du Gouvernement. On peut s'attendre à un discours de cette nature de la part d'un orateur quelconque, sur les tribunes politiques dans des assemblées tumultueuses en temps d'élection.

On nous demande, je le répète, de discuter la situation sérieusement et attentivement. Le Gouvernement a fait un mauvais début s'il a réellement l'intention qu'il en soit ainsi; de fait, il a mal débuté dans la préparation du discours du trône. Ce document constitue une tentative délibérée de la part du Gouvernement de préjuger de la question dès le début. Le discours du trône ne diffère guère d'un manifeste électoral; il est bourré d'appâts, d'encouragements et de flatteries que le Gouvernement fait miroiter aux yeux des progressistes et des indépendants. Vendredi dernier, on nous a convoqués dans la salle des délibérations du Sénat pour entendre lecture de ce document et à notre retour ici, tandis que la musique du discours du trône résonnait encore dans les oreilles des membres du groupe progressiste, nous avons assisté à une innovation marquée dans l'ordre de nos délibérations. Au lieu de proposer la motion ordinaire et usitée de temps immémorial, demandant que la Chambre passe à la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, le leader de la droite pour l'instant a tenté de jouer un bon tour à la Chambre et par une ruse grossière de modifier la marche des affaires, en posant aussitôt la question de confiance dans le Gouvernement dont il fait partie. Je me demande si au cours de toutes nos recherches de précédents, il serait possible d'en découvrir un seul où un gouvernement ait posé la question de confiance dès l'ouverture de la session. Je ne vais pas jusqu'à dire que cela soit sans précédent, mais j'affirme qu'il sort de l'ordinaire; cela ne s'est jamais vu au cours des vingt-cinq années de ma carrière parlementaire. L'ordre ordinairement suivi et bien établi que le Gouvernement aurait dû suivre, c'était de convoquer les Chambres comme il l'a fait, de soumettre le texte du discours du trône et proposer de commencer le débat sur l'adresse à telle date fixée.

Voilà ce que nous prévoyions, ce que nous attendions. Au jour dit, le débat sur l'adresse aurait été commencé et c'est ce à quoi s'attendait mon honorable ami de Kindersley (M. Carmichael) de la part du Gouvernement. Cette méthode aurait fourni aux représentants du peuple l'occasion ordinaire de débattre l'adresse en réponse au discours du trône tandis que l'opposition officielle aurait eu l'avantage, comme toujours, de proposer les amendements qu'elle aurait jugé à propos. Certains membres du groupe progressiste demandent—ils m'ont posé la question:—"Pour quelle raison n'avez-vous pas attendu le débat sur l'adresse?" C'est parce que le Gouvernement a essayé de nous jouer; il a tenté de prendre les devants; il a voulu proposer par surprise une motion qu'il n'avait pas le droit de faire étant donné qu'une proposition de cette nature doit être précédée d'un avis. Or, après avoir empêché nos amis de la droite d'atteindre leur but; nous n'avions plus de risques à courir sur le prochain coup du Gouvernement. C'est pour cela qu'à la première occasion qui lui fut offerte, le très honorable chef de l'opposition a proposé l'amendement en discussion. Dans les circonstances, il avait parfaitement le droit d'adopter cette tactique. Je partage l'avis de l'honorable député de Kindersley, que toutes ces discussions auraient pu très bien se faire au cours du débat sur l'adresse; les choses se seraient passées ainsi si le Gouvernement n'avait pas tenté de nous rouler.

Je le répète, le discours du trône a été préparé comme s'il s'agissait d'une sorte de manifeste électoral et dans le dessein visible d'assurer au Gouvernement l'appui des progressistes et des indépendants. C'était là l'appât offert aux progressistes tandis que la motion de confiance dont l'adoption devait précéder le débat sur l'adresse constituait l'hameçon; les progressistes devaient donc mordre d'abord à l'hameçon avant de s'emparer de l'appât. Voilà l'attitude adoptée par le Gouvernement; il a tendu l'appât aux députés progressistes. L'appât offert par le discours du trône et l'hameçon dissimulé sous la motion de confiance du ministre de la Justice, tels sont les engins dont le Gouvernement s'est servi afin d'accrocher l'appui des progressistes. Peut-on supposer que le groupe progressiste va se laisser prendre dans un piège aussi grossier? Le Gouvernement a tenté tous les efforts imaginables pour atteindre ce but. Il a eu recours aux menaces et aux flatteries; on est allé même jusqu'à insinuer que les députés pourraient bien perdre leur indemnité, advenant l'adoption de l'amendement, étant donné le fait que le Parlement pourrait bien être dissous.

Le Gouvernement a tout fait pour s'assurer les sympathies des progressistes; il a eu recours à tous les moyens, légitimes et illégitimes pour obtenir leur appui dans la crise qu'il traverse.

Tout ce que nous demandons aux membres de cette Chambre, aux progressistes comme aux indépendants, c'est de décider la question à son mérite; qu'on examine la situation avec le calme qu'a réclamé le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe). Mais qu'ils ne se laissent pas séduire par les tentations et les attraits que contient le discours du trône et qui s'adressent ostensiblement au parti progressiste.

Un mot maintenant de la prétendue question constitutionnelle. Je comprends, comme tous mes autres collègues, que cette question a été déjà si habilement et si complètement exposée par le leader de l'opposition (M. Meighen) et l'honorable député de Calgary (M. Bennett) qu'il n'y a rien ou presque rien à ajouter à ce qu'ils ont dit. La Chambre est maintenant au courant de tous les précédents et de tous les renseignements qu'il était possible de recueillir sur le sujet, et elle est en mesure de se prononcer. Je n'aurai qu'une ou deux remarques à présenter sur un seul aspect de la question constitutionnelle qui logiquement s'est manifesté durant le discours du solliciteur général, hier soir. Certes, je ne dis pas que je conteste tous les arguments de mon honorable collègue le solliciteur général; en effet, nous sommes d'accord sur un grand nombre de points. Il a déclaré ouvertement que ce Parlement avait pleinement le droit de trancher cette question et s'est appliqué longuement à le démontrer. De ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons tous qu'il a raison sur ce point: Le Parlement a le droit de trancher la question. L'honorable solliciteur général n'avait pas besoin de remonter jusqu'au règne de Guillaume et de Marie pour démontrer un principe qui est généralement admis. Mais il s'agit de savoir de quelle façon le Parlement devrait trancher la question. Doit-il l'envisager du point de vue légal et constitutionnel ou simplement avec l'idée de trouver un moyen pour le Gouvernement d'écarter la difficulté qui aujourd'hui se présente à lui? Je prétends qu'il n'y a qu'une seule manière de traiter le sujet: c'est de suivre le précédent constitutionnel. Si les honorables députés veulent voter conformément à la loi et au précédent constitutionnel régissant le cas actuel, ils ne commettront pas d'erreur. Mon honorable collègue a dit, hier soir, qu'il avait retracé à la bibliothèque ou ailleurs des précédents qui confirment absolument

l'attitude prise par le ministre de la Justice et vont à l'encontre de l'attitude prise par le leader de l'opposition et le député de Calgary-Ouest. Il a cité des exemples.

Avant d'aborder les remarques de l'honorable solliciteur général, je signalerai que le leader du parti conservateur a pris le soin de préciser qu'il défiait qui que ce soit de trouver un précédent dans les quatre-vingts dernières années. Il y avait une raison pour fixer une limite: c'est que feu William Ewart Gladstone, qui a peut-être été la plus grande autorité en matière de pratique et de coutume parlementaires, a déclaré de vive voix et dans ses ouvrages que notre constitution, en ce qui concerne le gouvernement par un cabinet et la responsabilité ministérielle, n'a été fermement établie et acceptée que postérieurement à 1845. Voilà pourquoi mon très honorable collègue a fixé cette limite de quatre-vingts ans; c'est en effet depuis ce temps-là que le principe a été entièrement reconnu.

Quant au soi-disant précédent cité par le solliciteur général, vous remarquerez d'abord qu'il remonte à 1792, c'est-à-dire beaucoup plus loin: c'est le cas de Pitt qu'on connaît fort bien et que la presse de notre pays a discuté récemment. L'honorable député de Calgary-Ouest en possédait tous les détails lorsqu'il a adressé la parole, hier, mais il ne l'a pas cité parce qu'il considérait que ce n'était pas du tout un précédent. Le cas de Pitt était tout à fait exceptionnel et s'est produit en réalité bien avant que notre coutume constitutionnelle fût définitivement établie. Comment est-il arrivé? En 1792, William Pitt était premier ministre d'Angleterre avec l'appui de la grande majorité du parlement. Ayant été nommé gardien des Cinq-Ports, qui est un poste rémunéré, son siège devint par le fait même vacant. Avant d'abandonner son siège à la Chambre des communes, il convoqua le Parlement pour le mois de janvier suivant. Mon honorable collègue hoche la tête. Eh bien, nous allons trancher la question dès maintenant; j'ai ici le texte de la proclamation. Pitt convoqua le parlement pour le 3 janvier. Après avoir démissionné, il accepta la candidature pour l'Université de Cambridge dont il fut déclaré l'élu, le 17 décembre. L'honorable solliciteur général a très bien dépeint la situation qui existait alors en Angleterre. Il a rappelé que c'était au moment de la révolution française: toute l'Europe étant en flammes, l'excitation était intense à Londres où les manifestants parcouraient les rues. Le fait est que tout cela a été exposé par les historiens. Tout le monde était très excité, on avait fait appel à l'armée régulière et le roi lui-même avait, sous son propre seing, mobilisé la milice. Or, la loi de la milice portait qu'advenant la mobilisation de la milice, le parlement devait être réuni dans les quatorze jours suivants. Le parlement avait été convoqué par William Pitt pour le 3 janvier. Mais quand le roi eut mobilisé la milice, le parlement dut être convoqué dans les quatorze jours et fut ainsi convoqué—j'ai la proclamation de convocation sous les yeux—et il se réunit le 13 décembre. Tel est l'incident auquel mon honorable ami a fait allusion.

L'hon. M. CANNON: En justice pour moi je pense que mon honorable ami ajoutera que mon argument était ceci: Le Parlement s'est réuni alors que le premier ministre ne faisait partie ni de l'une ni de l'autre des Chambres, ce qui est la vérité.

L'hon. M. GUTHRIE: Cela peut être vrai au point de vue technique car, parmi les historiens qui parlent de ce fait, l'un dit que quatre jours se sont écoulés avant que le premier ministre soit élu au Parlement, un autre qu'il a été absent cinq jours et un troisième qu'il n'existe qu'une tradition à l'effet qu'il n'occupait pas son siège à la Chambre. On ne semble pas bien certain sur ce point. Les archives indiquent qu'il a été élu alors que le Parlement avait été convoqué dans un but spécial, mais la date du précédent est de toute importance, le milieu et les circonstances sont tous importants et si la situation actuelle au Canada était semblable à celle qui existait en Angleterre en 1792, personne ne protesterait au sujet d'une irrégularité comme l'absence du premier ministre. C'est pour ces raisons que le cas n'a jamais été cité comme précédent pour démontrer que le premier ministre du pays peut ne pas avoir de siège à la Chambre.

Mais, en dehors de cela, voyons les discours et les écrits de M. Gladstone à ce sujet. L'affaire Pitt s'est déroulée en 1792. M. Gladstone a déclaré au monde britannique que, jusqu'en 1845, la pratique en ce qui regarde les sièges des ministres du cabinet n'était pas encore établie et que l'usage n'était pas bien défini. Pourquoi chercher des précédents antérieurs à cette date? Tous les précédents depuis 1845 jusqu'à nos jours appuient l'argument de mon honorable leader et celui du député de Calgary-Ouest. Le Gouvernement ne peut fonctionner quand le premier ministre n'a pas de siège dans l'une ou l'autre des Chambres.

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami me le permet, je lui demanderai de discuter un autre cas qui ne nous ramène pas aussi loin que 1792, le cas de Mackenzie Bowell.

L'hon. M. GUTHRIE: Je crois qu'il siégeait au Sénat.

L'hon. M. CANNON: Le Sénat n'est-il pas une des Chambres du Parlement? (*Exclamations.*) Je ne désire pas interrompre mon honorable ami, mais je veux être bien compris. Le cas que je désirerais l'entendre discuter est celui qui s'est produit quand Mackenzie Bowell a donné sa démission et que sir Charles Tupper a été appelé d'Angleterre, alors qu'un certain intervalle s'est produit où le premier ministre n'avait de siège ni dans l'une ni dans l'autre Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Il siégeait au Sénat.

L'hon. M. CANNON: Sir Charles Tupper ne siégeait pas au Sénat. Voilà un précédent canadien.

L'hon. M. GUTHRIE: Je me souviens de l'incident et je me souviens que sir Mackenzie Bowell était sénateur et a donné sa démission comme premier ministre du Canada et que sir Charles Tupper est venu d'Angleterre, a été élu dans une division de la Nouvelle-Ecosse et est devenu subséquemment premier ministre. C'est ainsi que je comprends l'incident et, si je fais erreur, quelqu'un voudra bien me reprendre car je n'ai pas examiné ce cas récemment.

L'autre exemple cité, hier soir, par mon honorable ami le solliciteur général a été celui de Baldwin. Cela encore nous ramène à 1842. C'est le cas de Robert Baldwin qui s'est produit dans l'ancien parlement du Canada-Uni, un an après la mise en vigueur de l'Acte d'Union. J'ai toujours été d'avis que Robert Baldwin n'était pas premier ministre de l'époque. Robert Baldwin n'était pas appelé premier ministre, et le ministère de cette époque est connu dans l'histoire sous le nom de ministère Lafontaine-Baldwin. M. Lafontaine s'était fait élire dans Hastings. M. Baldwin fut défait dans la quatrième division d'York, puis plus tard dans la seconde division d'York, trouvant ensuite un siège dans la province de Québec. A cette époque on pratiquait au Canada la dualité de direction dans le ministère. Certains ont prétendu qu'un ministère, pour garder le pouvoir, devait avoir une majorité dans la province de Québec et une majorité dans l'Ontario. Il est certain qu'il y avait deux premiers ministres ou chefs et le fait que M. Baldwin fut défait alors que M. Lafontaine, chef du ministère, demeurait au pouvoir et à son siège, ne peut avoir aucun rapport avec ce qui nous occupe et ne devrait pas être cité comme précédent. Voilà les deux précédents cités et qui n'en sont réellement pas.

M. POWER: Mon honorable ami me permettra de lui rappeler le fait que Lafontaine fut aussi élu au cours de la session; si Lafontaine était premier ministre il n'y avait pas de premier ministre à la Chambre. Tous les deux firent appel au pays en même temps.

L'hon. M. GUTHRIE: Je suis porté à croire qu'il s'est passé quelque chose comme cela, mais il y eut ajournement de la Chambre afin de permettre aux chefs de se faire élire. Au cours de l'ajournement, Lafontaine fut élu, et Baldwin battu; le ministère n'essaya pas de prendre la direction des affaires. C'est là une autre question. Toutefois, si je fais erreur à ce sujet, on me reprendra. Le ministère en question est désigné dans l'histoire sous le nom de ministère Lafontaine-Baldwin. Lafontaine ne fut pas battu; il ne perdit jamais son mandat; pour ce qui était de lui, il n'existait pas de vacance. Il était premier ministre et procureur général du Bas-Canada, et Baldwin était procureur général du Haut-Canada; c'était un régime de dualité; il y avait deux chefs, et si un chef se trouvait à la Chambre bien que l'autre en fût absent, tous les intéressés se trouvaient satisfaits; tout était conforme aux prescriptions de la loi.

Or, quels autres précédents nous a-t-on cités? On a invoqué, les unes après les autres, les principales autorités en droit constitutionnel. Il n'y a pas lieu de surcharger le compte rendu de ces citations. La question est tellement claire qu'on y voit sans peine. D'après le droit constitutionnel et la coutume d'Angleterre, personne ne peut être à la tête du gouvernement, ni être premier ministre sans mandat au parlement. Mon honorable ami a admirablement exposé le cas hier soir lorsqu'il a dit: "Je suis d'accord avec cet exposé de la loi". Alors, à quoi bon discuter davantage? Le solliciteur général est d'accord; nous le sommes tous; mais le solliciteur général a ajouté à titre de réserve, que peu importait, pourvu que l'absence du premier ministre ne fût que temporaire. Or, qui peut assurer à cette Chambre que l'absence du premier ministre n'est que temporaire? C'est une question d'ordre pratique et aucun honorable député n'a le droit de parler au nom du premier ministre dans cette Chambre. Le premier ministre est exclus de la Chambre et de son enceinte. Il n'a pas le droit de porter la parole ici ni d'y être entendu; ce droit, il ne l'a pas plus que John Smith ou Tom Brown qui bat le pavé des rues de Montréal ou de Toronto. Le premier ministre est un étranger pour ce parlement, et bien que, hier, deux honorables députés soient intervenus en faveur du premier ministre, ils n'avaient

pas le droit d'agir de la sorte. Dans un cas, un honorable député a pris la parole pour réfuter une assertion de l'honorable représentant de Calgary-Ouest, portant que le premier ministre, dans un discours prononcé à Edmonton avait fait certaines allusions à l'indemnité des progressistes. Cette réfutation aurait été dans l'ordre si le premier ministre eut été ici, et en état de la faire lui-même, mais personne n'avait le droit de la faire pour lui en son absence. Il est exclus du parlement et nul ne peut parler pour lui dans cette Chambre. L'autre cas s'est produit hier lorsque, à la suite de légers reproches au sujet du premier ministre, un honorable député d'en face s'est levé et a dit: "Vous censurez un homme qui n'est pas en Chambre et qui n'est pas en mesure de répondre". Telle est la difficulté qu'offre la situation. Personne ne peut assurer à la Chambre que le premier ministre reviendra. Il ne saurait le dire lui-même. Il y aura bientôt près d'une semaine qu'il est absent de la Chambre, et s'il continue une semaine durant d'être le premier conseiller de la couronne, pourquoi ne pourrait-il pas l'être plusieurs semaines. Pourquoi ne le resterait-il pas durant toute la session ou pendant la durée de la législature? S'il est régulier pour lui de l'être une seule semaine, il le serait également de l'être pendant une législature. Le principe est le même. Où cela nous conduit-il? Cela signifie simplement que nous faisons retour aux jours qui précédèrent la révolution, à l'an 1688, à cette époque où un roi gouvernait de lui-même, ou par l'intermédiaire de ses favoris, alors que le gouvernement parlementaire et la responsabilité ministérielle étaient encore choses inconnues. La question n'est-elle pas grave, ou en est-il autrement? Telle est la grande question que la Chambre est appelée à trancher au moyen de cet amendement.

Il existe une différence énorme entre le cas d'un premier ministre et celui d'un autre membre du gouvernement qui a été battu. D'après moi, il n'y a pas de gouvernement au Canada à l'heure actuelle. Lorsque le chef du gouvernement disparaît, tout le gouvernement disparaît avec lui. Le premier ministre est le seul ministre choisi par le souverain ou son représentant. Tous les autres ministres sont choisis par le premier ministre qui soumet leurs noms à Son Excellence. Mais dès que le premier ministre démissionne, tout le goouvernement disparaît, et je prétends que, légalement, le gouvernement King a disparu le jour où cette session s'est ouverte. C'est par courtoisie seulement que l'on désigne les autres ministres sous le nom de conseillers de la couronne. Son Excellence ne prend conseil que du premier ministre. Il est vrai qu'elle consulte et qu'elle a le droit de consulter ses autres ministres, ce qu'elle fait dans la pratique; mais le seul conseiller du souverain ou de son représentant est le premier ministre, et aujourd'hui, si nous n'avons pas de premier ministre, nous n'avons pas de conseiller régulièrement désigné. Il est vrai, d'une façon générale, que tous les ministres sont conseillers de la couronne, en ce sens qu'ils prennent avis entre eux; il existe une responsabilité commune entre eux, mais leurs avis, quels qu'ils soient sont transmis à Son Excellence par l'intermédiaire du premier ministre.

Nous sommes en présence d'un groupe d'hommes prétendant agir comme le Gouvernement du pays. Or, nul membre de cette Assemblée n'a en ce moment le droit d'offrir ses conseils au Gouverneur général. Le lien est rompu entre la Chambre et le représentant de Sa Majesté, et ce lien doit être rétabli. Voilà la condition irrégulière créée par les prétentions inconstitutionnelles d'un homme qui se croit encore premier ministre du Canada.

On dit: Mais est-ce que M. King pouvait faire autrement? Que pouvait-il? Oui, on sait ce qu'il devait faire. Aussitôt que les résultats des élections d'octobre lui furent connus; quand il sut que cent trente-trois de ses candidats sur deux cent quarante-cinq avaient été battus aux bureaux de vote et que neuf de ses ministres étaient restés sur le carreau, il n'avait qu'une chose à faire: se retirer avec le reste de son ministère. Mais il ne jugea pas à propos de le faire. Je crois que le premier ministre est une espèce de crampon. Il veut se cramponner au pouvoir. On commence à comprendre pourquoi il a refusé de se démettre au temps où il devait le faire. S'il avait démissionné à ce moment-là, il perdait la direction du parti libéral. C'est la raison qui l'a empêché de démissionner et c'est encore cette raison qui est le mobile de son attitude ultérieure.

Qu'aurait-on dit si, en 1921, notre chef, qui venait d'échouer aux urnes, s'était accroché au pouvoir et avait convoqué les Chambres? Malgré cela, on l'a traité d'usurpateur et tous ses actes ont été qualifiés d'actes d'usurpation. Mais mon chef a plutôt suivi la voie constitutionnelle. Aussitôt qu'il a vu que le vote populaire était contre lui, il a remis sa démission.

L'hon. M. CANNON: Combien avait-il de partisans élus?

L'hon. M. GUTHRIE: Nous avions une cinquantaine de sièges et les progressistes, soixante-cinq à soixante-sept, et quelques in-

dépendants. Les libéraux avaient élu cent seize à cent dix-huit des leurs. Si mon chef avait voulu s'accrocher, il aurait pu tenir à Son Excellence ce langage: J'ai tant de sièges; les progressistes et les indépendants en ont tant. C'est un groupe indépendant et j'espère en leur concours pour la prochaine législature. J'attendrai donc que la nouvelle Chambre se réunisse et, si je suis battu, je me retirerai.

M. RINFRET: Il avait le droit de le faire.

L'hon. M. CANNON: Il pouvait le faire.

L'hon. M. GUTHRIE: Je prétends que le droit constitutionnel le lui défendait; surtout vu qu'il n'avait pas de siège à la Chambre.

L'hon. M. CANNON: Expliquez-vous.

M. MERCIER (Saint-Henri): Dans combien de provinces les conservateurs n'ont pu élire un seul de leurs candidats en 1921?

L'hon. M. GUTHRIE: Vous-mêmes vous n'avez pas réussi à en élire un grand nombre dans plus d'une province.

M. MERCIER (Saint-Henri): Vous n'aviez pas un seul élu dans cinq provinces.

L'hon. M. GUTHRIE: Vous avez raison, je crois. Jusqu'en 1921, Québec était représenté par trois ministres, MM. Ballantyne et Doherty à la Chambre et un autre au Sénat. Mais ce n'est pas la question. Ce que je dis, c'est que si, en 1921, mon chef avait adopté la ligne de conduite choisie par le chef actuel du Gouvernement, il aurait été dénoncé partout comme un usurpateur du pouvoir. Que devait faire le premier ministre actuel?

L'hon. M. CANNON: Sans vouloir retarder notre honorable ami, je lui demanderai de nous démontrer en quoi son chef, en 1921, aurait offensé la Constitution, s'il était resté au pouvoir.

L'hon. M. GUTHRIE: Je répète que le résultat du scrutin étant connu, et ce résultat étant contre lui, notre très honorable ami avait le devoir constitutionnel de démissionner. Si l'on pouvait avoir un doute raisonnable, je concède qu'il eût pu convoquer les Chambres pourvu qu'il eût un siège.

L'hon. M. CANNON: C'est le fait en discussion.

L'hon. M. GUTHRIE: La question se résume à ceci: Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas obtenu un siège? Le moyen pour lui de se présenter à la Chambre, de diriger le parlement, s'il n'y est point? Nous voulons sa direction à la Chambre; en maintes occasions, nous voulons qu'il nous conseille. Le public canadien compte que le premier ministre sera à sa place pour conseiller et diriger la députation. C'est lui surtout qui doit communiquer au Parlement le programme ministériel. S'il lui est impossible d'exercer ces fonctions, il doit se retirer. Voilà ce qu'établissent aussi bien le droit constitutionnel que la tradition constitutionnelle. Le solliciteur général a affirmé hier soir qu'à son sens le premier ministre doit avoir un siège à la Chambre; mais il l'a excusé sous prétexte que son absence est simplement temporaire. Je dis ceci à mes honorables amis: Deux ou trois membres du Conseil nous ont assuré qu'advenant l'adoption de la présente motion, le premier ministre trouvera un siège; sans difficulté, prétendent-ils. Mais qui nous dit qu'il sera élu? Il peut bien briguer les suffrages d'une circonscription et, comme M. Baldwin, être rejeté; sa défaite est fort probable s'il se présente dans la province d'Ontario. Faut-il immobiliser tout le rouage administratif du pays, les députés doivent-ils se disperser ou se croiser les bras en attendant que le premier ministre se trouve un comté?

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami ajoute à la force de mon argumentation.

Le très hon. M. MEIGHEN: Elle en avait besoin.

L'hon. M. GUTHRIE: Je maintiens que notre loi fondamentale ne souffre pas une situation pareille. Nous comptons donc que, la question mise aux voix, la Chambre saura mettre les choses au point, saura rétablir la saine tradition constitutionnelle et déclarera que le Gouvernement n'a pas le droit de fonctionner dans les circonstances actuelles.

L'hon. M. CANNON: Dès que la Chambre décidera en ce sens, le Gouvernement se démettra.

L'hon. M. GUTHRIE: Voilà justement un point que le solliciteur général a souligné hier soir,—il y a consacré la moitié, ou pour le moins un quart, de son discours,—que la question doit être décidée par la Chambre. Là-dessus nous sommes entièrement d'accord.

L'hon. M. CANNON: C'est pour cela que nous avons convoqué le Parlement.

L'hon. M. GUTHERIE: Nous demandons simplement au Parlement d'exercer son pouvoir d'une manière constitutionnelle.

L'hon. M. CANNON: D'accord, encore une fois.

L'hon. M. GUTHRIE: Nous ne demandons rien de plus.

Mais pour revenir aux observations du solliciteur général, quelques-unes d'entre elles sont bien moins acceptables. Il a parlé des discours prononcés, depuis les élections, dans la

province d'Ontario par mon très honorable chef, en particulier du discours d'Hamilton. S'il est ici un représentant qui devrait exercer la plus grande circonspection quand il s'agit de rappeler des discours électoraux, prononcés soit avant soit après les élections, c'est bien le solliciteur général, et je pourrais sans doute ajouter son collègue le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin).

L'hon. M. CARDIN: Me sera-t-il permis d'informer l'honorable député que rien de ce que j'ai dit pendant la campagne ne m'inspire d'inquiétudes.

L'hon. M. GUTHRIE: Je proteste contre ces interruptions.

L'hon. M. CARDIN: Je suis prêt à répéter tout ce que j'ai exprimé au cours de la campagne; je n'entends rien rétracter.

M. l'ORATEUR: Un honorable député n'a pas le droit d'interrompre sans la permission de l'honorable représentant qui a la parole.

L'hon. M. GUTHRIE: Je n'ai plus à dire que ceci: Quiconque veut connaître la valeur politique du solliciteur général ou du ministre de la Marine et des Pêcheries n'a qu'à parcourir les journaux publiés pendant la campagne électorale. On y verra qu'ils n'ont traité que de la loi de conscription adoptée voilà neuf ou dix ans et d'une guerre contre la Turquie qui aura lieu dans cinq ou six cents ans d'ici.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. GUTHRIE: Quelques moments avant la suspension de la séance, mon honorable ami le solliciteur général (l'hon. M. Cannon) a cité un autre précédent, ou prétendu précédent touchant la question de savoir si un premier ministre peut conserver son poste sans avoir un siège à la Chambre: il a laissé entendre que sir Charles Tupper avait exercé les fonctions de premier ministre alors qu'il n'avait pas de siège à la Chambre. Le temps me manquait alors pour contrôler ce qu'avançait mon honorable ami, mais dans l'intervalle, j'ai été aux renseignements et je constate que l'assertion du solliciteur général est tout à fait erronnée. Sir Charles Tupper revint d'Angleterre au Canada en janvier 1896 et fut assermenté comme ministre de la couronne avec le portefeuille de secrétaire d'Etat. Immédiatement après il brigua les suffrages dans la circonscription du Cap-Breton, fut élu et prit son siège dans la Chambre des communes comme secrétaire d'Etat dans le gouvernement Mackenzie Bowell. Ce gouvernement démissionna le 27 avril 1896, et sir Charles Tupper devint premier ministre à une époque où il occupait certainement un siège dans cette Chambre comme représentant du Cap-Breton.

J'ai maintenant passé en revue les trois prétendus précédents qu'ont mentionnés des partisans du Gouvernement au cours de ce débat et je puis dire, je crois, avec beaucoup d'assurance, qu'aucun d'eux ne s'applique le moins du monde au cas actuel, et que la déclaration de mon ami et chef (l'hon. M. Meighen), faite vendredi dernier, à l'effet que vous pouvez retracer tous les précédents et citer toutes les autorités des dernières quatre-vingts années sans trouver un seul cas où un premier ministre n'avait pas un siège dans l'une au l'autre Chambre du Parlement, soit dans ce pays, soit en Angleterre, a été amplement établie. On ne peut trouver un seul précédent justifiant le premier ministre de ce pays de prendre le parti extraordinaire qu'il a pris en restant au pouvoir.

Passons maintenant à un autre aspect de la question, beaucoup plus important, je crois, au point de vue de ce débat, et sur lequel on n'a pas encore assez insisté dans cette Chambre. On nous a parlé des résultats possibles de la décision que prendra la Chambre relativement à cette motion. On a laissé entendre que, si cette motion est adoptée, le Gouvernement sera forcé de démissionner et le pays sera immédiatement plongé dans une élection générale. On a dit, d'un autre côté, que, si cette motion est rejetée, le Gouvernement demandera un ajournement afin de permettre la réorganisation du cabinet et que la Chambre se réunira plus tard pour reprendre les travaux ordinaires de la session. Je ne vois pas pourquoi on songerait au résultat final dans une question de ce genre. Nous devrions d'abord respecter la constitution, quel qu'en soit le résultat. Cependant, je désire discuter très brièvement le résultat possible de l'adoption ou du rejet de cette motion. Malheureusement, nous n'avons pas ce soir l'avantage de la présence du premier ministre dans cette Chambre. Nous ne pouvons obtenir de lui aucune déclaration sur ce qu'il se propose de faire; mais d'un autre côté, nous sommes fortunés, car nous savons précisément ce qu'il ferait, ce qu'il a déclaré vouloir faire dans telle ou telle circonstance qui se présenterait dans cette Chambre. Je me propose conséquemment d'étudier le grand discours, la déclaration faite par le premier ministre devant tout le pays avant les élections, déclaration faite dans une occasion formelle et solennelle, alors qu'il informa l'électorat canadien

des raisons qui l'avaient décidé à dissoudre la Chambre, de ce qui serait fait, ou de ce qu'il se proposait de faire à l'avenir. Si le discours que le premier ministre prononça devant ses électeurs le 7 septembre dernier à Richmond Hill était une déclaration non prémédité d'un ministre sur une tribune publique ou dans une autre circonstance, je n'y attacherais pas trop d'importance. Mais quand le chef d'un gouvernement, à l'époque critique qui précède une élection générale, présente à l'électorat canadien un manifeste ou une déclaration formelle exposant ses vues et ses conclusions sincères, les gens du pays ont droit de le prendre au mot.

La dernière législature fut élue pour la durée parlementaire ordinaire de cinq ans. Elle n'avait duré que trois ans et demi lorsque le premier ministre décida la dissolution. Après l'élection générale de 1921, le Gouvernement pouvait compter parmi ses partisans environ la moitié des membres de la Chambre des communes. Le parti conservateur ne ralliait que cinquante ou cinquante-deux partisans. Le reste de la Chambre, comptant quelque soixante-sept membres, comprenait les progressistes et les indépendants. Pendant trois ans, le premier ministre lutta contre ce qu'il a appelé des conditions très adverses. Nous l'avons vu, lui et son Gouvernement, humilié dans cette Chambre. Ceux d'entre nous qui faisaient partie de l'ancienne législature se rappelleront plus d'une circonstance où le premier ministre ne pouvait compter sur une majorité suffisante pour lui permettre de gouverner. Il a dû trouver l'humiliation amère et l'expérience difficile pour tout gouvernement. Si le Gouvernement a failli, la faute n'était pas entièrement sienne. La faute en était à la composition de la Chambre des communes qui différait beaucoup d'opinion avec le Gouvernement. Rappelons-nous cette nuit où peut-être le membre le plus populaire du Gouvernement fut humilié dans cette Chambre.

Ceux d'entre nous qui étaient ici se rappelleront le jour que M. Graham, alors ministre de la Défense nationale, présenta le budget de la milice, assurant la Chambre qu'il avait réduit les prévisions budgétaires jusqu'à la limite possible et ajoutant. "Si j'en retranche un seul dollar, je devrai dépasser la limite qu'exige la prudence, ce que je ne peux faire". Les membres de notre parti l'acclamèrent. Si le ministre de la Défense nationale a un devoir, c'est d'assurer la sûreté de notre défense nationale. Néanmoins les membres de son propre parti le répudièrent. La confusion se produisit dans la Chambre: le budget de la milice dut être retiré et, deux jours plus tard, M. Graham dut revenir déclarer au Parlement: "Malgré mon affirmation que j'avais réduit mon budget à la limite compatible avec la prudence, j'ai dû en retrancher encore deux ou trois cent mille dollars et, par conséquent, j'ai dépassé la limite de la prudence". Le Gouvernement ne pouvait agir autrement s'il voulait rester ou pouvoir. Ce n'est là qu'un exemple. Considérez l'imbroglio des prix de transport dans lequel ce Gouvernement plongea le pays, non pas de son propre gré, je le concède, mais par la force des circonstances, parce que le Gouvernement n'était pas assez fort dans la Chambre des communes pour résister aux demandes qu'on lui faisait.

Prenez le fiasco des frets des lacs, alors que le Gouvernement, cédant aux demandes faites à cette époque, fît adopter par le Parlement des lois qu'il ne pouvait mettre en vigueur et que le pays tout entier subit une humiliation du fait que l'on dut par la suite donner avis aux armateurs américains qu'ils pouvaient ignorer les lois canadiennes. Songez à la révision annuelle du tarif douanier. Voyez ce premier ministre, membre du Gouvernement qui fit adopter le tarif Laurier-Fielding—je l'appuyais à cette époque et j'en étais fier, pensant que c'était un tarif avantageux—ce premier ministre, membre du Gouvernement qui adopta le tarif de 1907 à la demande de forces opposées de la Chambre des communes, qui dut le reviser presque à chaque session jusqu'à ce qu'il en eût fait disparaître tout l'élément protectionniste. Il le rendit inoffensif et sans aucune valeur, non pas parce qu'il désirait agir de la sorte, mais parce qu'il y était forcé à cause de l'état de choses existant à la Chambre des communes. Je n'ai mentionné que quelques-unes des impasses et des difficultés où se trouva engagé le cabinet King pendant trois ans et demi.

L'hon. M. STEVENS: Le contrat Petersen.

L'hon. M. GUTHRIE: Je laisserai à un autre le soin de traiter ce sujet. Voilà quelques-uns seulement des imbroglios, des erreurs et des mécomptes du Gouvernement. Nous éprouvions de la sympathie pour le premier ministre et ses collègues dans leurs difficultés. Il avait droit à de la sympathie. Il avait un lourd fardeau à porter, et après trois ans et demi—et non pas les cinq ans qui constituent la durée des fonctions du Parlement,—il en vint à la conclusion que cet état de choses ne pouvait plus subsister. Il conclut qu'il ne recevait pas l'appui de cette Assemblée dans une mesure suffisante pour lui permettre de se rendre justice à lui-même et de gouverner le pays comme il convient. Il dit maintenant, pour employer ses propres

termes: "J'ai causé de la situation avec mes collègues". Je suppose que tous les ministres siégeant actuellement dans la Chambre furent consultés à ce sujet en septembre dernier par le premier ministre et que ce dernier, après avoir pris l'avis de ses collègues, prépara une déclaration formelle au peuple du Canada, un document important fondé sur trois ans et demi d'expérience parlementaire, de gouvernement dans des conditions adverses, un document destiné aux électeurs du Dominion, préparé et distribué d'avance aux journaux. Dans la ville où je demeure, l'on me dit, le matin du jour que le discours fut prononcé, que je pourrais le voir au bureau du journal. Ce fut un discours auquel on fit beaucoup de publicité et dont le *Toronto Daily Star* a dit: "Une foule très considérable l'entendit et plus de cinq cent mille personnes l'écoutèrent au radio". Le discours fut publié dans toutes les parties du Canada et l'on en voulait faire un manifeste officiel au peuple canadien. Prenons le premier ministre au mot—mais il serait peut-être préférable de consigner au Hansard les termes même dont il se servit, encore qu'ils y aient déjà été consignés. Il dit:

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas le moindre doute que nous ne puissions compter sur l'appui que nous avons déjà reçu à la Chambre des communes durant une autre session; mais pourrons-nous faire plus? C'est la question que j'ai posée à chacun de mes collègues du gouvernement et à plusieurs députés. Je la pose maintenant à vous qui m'avez fait l'honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des communes. C'est la question que je pose aux électeurs du Canada. Suffit-il que, en tant que gouvernement, nous conservions nos fonctions, touchant notre indemnité et notre traitement de membre du gouvernement et jouissant des autres avantages du pouvoir, quand de grandes questions d'intérêt général demandent une solution urgente, et que faute d'une majorité convenable au Parlement, il nous est impossible de traiter de manière satisfaisante?

Permettez-moi de citer un autre passage:

Je fais allusion à tous les grands problèmes d'intérêt national qui attendent une solution et que ne peut résoudre un parlement constitué comme le parlement élu en 1921 ou par aucun gouvernement qui ne peut compter sur une majorité importante à la Chambre des communes.

Et encore:

Ce n'est pas le moment, dans l'état des affaires du pays, de temporiser; c'est le temps d'aller de l'avant.

Et plus loin:

Ajouterai-je que je considère chacun de ces problèmes commes des plus urgents; ce n'est pas ma conviction qu'on parvienne à résoudre aucun d'eux avec succès au cours de la dernière session d'une législature. Ils ne peuvent l'être que par une députation fraîchement élue par le peuple et avec un mandat d'exécuter la volonté du peuple. J'irai jusqu'à dire qu'aucun de ces problèmes ne saurait être résolu avec succès par une administration manquant d'une majorité substantielle à la Chambre des communes. Au cours des périodes de transition de notre histoire politique, il se peut que les gouvernements par les groupes ou les gouvernements par les minorités soient inévitables, mais ce n'est avec aucune de ces espèces de gouvernement qu'on peut accomplir de grandes réformes.

[L'hon. M. Guthrie.]

Monsieur l'Orateur, c'était là une déclaration officielle solennelle, j'irai jusqu'à dire l'opinion bien étudiée et la conviction absolue du premier ministre et de ses collègues. Au sujet de ce dicours, ne pourrais-je pas citer ce que disait hier soir, le solliciteur général (M. Cannon) en parlant d'un discours qu'on prétend avoir été prononcé par mon chef à Hamilton? J'emploierai les propres paroles du solliciteur général et je prie la Chambre de les appliquer à l'attitude prise par le premier ministre. Dans son discours, d'hier soir, le solliciteur général disait:

Ou votre chef était sincère ou il ne l'était pas quand il a fait cette déclaration à Hamilton.

Et je dis au Gouvernement: Ou votre chef était sincère, ou il ne l'était pas quand il a fait cette déclaration à Richmond-Hill.

S'il était sincère, combien de députés de cette Chambre lui donneront-ils leur appui?

Et maintenant je demande aux députés ministériels combien d'entre eux endosseront cette déclaration et donneront leur appui à ce que leur chef a déclaré à Richmond-Hill?

L'hon. M. CANNON: L'honorable député voudrait-il nous dire si la question qui a amené le discours du chef de l'opposition à Hamilton est aujourd'hui la même ou non? Et la situation des deux partis n'a-t-elle pas été changée?

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne me laisserai pas détourner par une question pareille. Je répondrai au solliciteur général comme il l'a fait hier soir: "Je ne répondrai pas à des interruptions stupides." Hier soir, le solliciteur général a dit ce qui suit en parlant du chef de l'opposition:

S'il était sincère, combien de députés de cette Chambre lui donneront-ils leur appui?

Je pose la même question à l'honorable député au sujet du discours de son chef à Richmond-Hill.

L'hon. M. CANNON: Pourquoi emprunter quoique ce soit à un homme stupide?

L'hon. M. GUTHRIE: L'honorable député demandait encore:

S'il n'était pas sincère, croyez-vous, un instant qu'il pourrait devenir premier ministre du Canada?

Je pose la même question au sujet du discours du premier ministre à Richmond-Hill. Si, en parlant des difficultés passées et des projets d'avenir, il n'était pas sincère dans sa déclaration solennelle aux électeurs canadiens; si cette déclaration n'avait d'autre objet que

de tromper délibérement—ce que je ne crois pas— il devrait être renvoyé non seulement par la Chambre mais par tout électeur du pays. Il n'est pas un député de cette Chambre qui ne doute que cette déclaration ne fût pas sincère. Elle fut faite après une conférence que le premier ministre avait eue avec ses collègues et après trois années et demi d'administration dans les conditions les plus défavorables, alors qu'il avait sous sa direction au moins la moitié de la députation, ou une majorité de deux, comme il l'a dit, je pense, dans son discours. Au peuple canadien le premier ministre a longuement parlé de quatre des plus grands problèmes que, disait-il, l'on ne parviendrait pas à résoudre à moins d'avoir une majorité réelle à la Chambre des communes. C'était, en effet, d'importantes questions. Celle du transport était un bien grave problème, celle des chemins de fer n'était pas de moindre importance et celles de l'immigration et de la réforme du Sénat étaient aussi de première importance. C'étaient les questions qu'on discutait, je pense, dans ce temps-là et il déclarait qu'à moins d'être assuré d'une majorité réelle au Parlement, il ne réussirait pas à les résoudre et que le Canada n'avait plus qu'à piétiner sur place, et à ne plus avancer. C'était, disait-il, le temps d'aller de l'avant, et la chose lui était impossible, sans une majorité à la Chambre. C'est là une déclaration bien nette; c'est une déclaration juste, honnête et franche appuyée sur la conviction et l'expérience; elle fut faite il y a quelques mois, sept semaines avant les élections et deux ou trois jours avant la dissolution. Quelqu'un a-t-il un tant soit peu douté des motifs qu'il a donnés à Son Excellence pour obtenir la dissolution? Dans les propres termes de son discours, vous trouverez ces motifs exposés.

Maintenant qu'allons-nous faire de cette déclaration, nous, formant un corps d'hommes sérieux, hommes d'affaires pour la plupart? Quel est le devoir qui nous incombe en une telle occurence? Nous sommes dans une situation bien pire, du point de vue du premier ministre, que tout ce qu'il a eu à subir au cours de la dernière législature. Il avait alors de 116 à 117 partisans tandis qu'il n'en a plus que 101.

L'opposition conservatrice comprend 116 membres à la Chambre, tandis que dans la dernière elle en comptait seulement 51 ou 52 —48, dit quelqu'un. Dans l'ancienne Chambre, le premier ministre avait l'appui d'environ 67 progressistes et indépendants; dans celle-ci, ces groupes ne comprennent que 28 députés. Si la déclaration du premier ministre était sincère, n'est-ce pas notre devoir de le prendre au mot? Si nous ne devons pas le croire, je poserai une question à mes honorables amis à l'extrémité de la Chambre, dont quelques-uns ont manifesté quelque intérêt touchant ce qui peut se produire dans le cas soit de l'adoption, soit du rejet de cet amendement. Que dira un député à ses électeurs, s'il vote pour le maintien au pouvoir de ce Gouvernement, quand le premier ministre lui-même a annoncé formellement qu'il ne peut pas faire autre chose que de marquer le pas, qu'il est incapable, dans l'état actuel de la Chambre de résoudre les grandes et pressantes questions qui se posent devant la Chambre? Un homme ayant son bon sens confiera-t-il l'administration de sa ferme, de son commerce ou de sa fabrique à une homme qui aurait déclaré au préalable que, dans les conditions existantes, il ne pouvait que marquer le pas et qu'il était incapable de résoudre les grands problèmes de l'établissement? Si cet homme venait dire: "C'est le temps de progresser, mais je ne puis que marquer le pas", s'en trouverait-il un parmi nous pour lui confier la gestion de quoi que ce soit? Alors, si un tel homme est incapable d'administrer un établissement particulier ou une compagnie, lui demanderiez-vous d'administrer les affaires de ce grand dominion après qu'il eût solennellement assuré au peuple qu'il ne peut résoudre les grandes questions dans des circonstances comme aujourd'hui? Si nous sommes conséquents avec nous-mêmes, équitables envers le premier ministre lui-même, si nous acceptons sa déclaration comme l'expression honnête, véridique de sa conviction et de son expérience et de sa conduite future dans des conditions pareilles à celles qui existaient à la dernière Chambre, il ne peut y avoir qu'une façon de voter là-dessus. Je prétends qu'aucun député de cette Chambre ne devrait regarder au delà de la question posée dans la résolution; mais si nous sommes tentés de la dépasser, d'envisager les résultats ultérieurs, en ce cas, permettez-moi de dire en présence de mon chef et avec son assentiment que si cette motion est adoptée, si le Gouvernement démissionne et si mon chef est appelé à former un gouvernement, il entreprendra la tâche. Il entreprendra de gouverner de session en session sans dissoudre les Chambres, et aussi longtemps qu'il aura l'appui du Parlement. Les députés du groupe progressiste le comprendront: leur position sera aussi forte sous un nouveau gouvernement que sous celui-ci. Ils occuperont la même position prépondérante qu'aujourd'hui dans les conseils de la Chambre, et si un nouveau gouvernement se formait et déposait et mettait en délibération des projets de loi dont ils soient satisfaits, il n'y a pas de raison pour qu'un tel

gouvernement ne puisse pas se maintenir jusqu'à l'expiration du mandat parlementaire. Mais les progressistes ont cette soupape de sûreté: si l'on présente des projets de loi inacceptables à leurs yeux, la situation particulière qu'ils occupent leur permet d'y remédier eux-mêmes. Que pas un honorable député ne redoute la conséquence de cette motion. Si le Gouvernement est renversé, il se formera un nouveau Gouvernement sous la direction d'un homme occupant une position éminente dans la vie publique en Canada, un chef dans l'habileté duquel nous avons confiance, dont le courage nous est connu, qui n'a pas peur de s'attaquer aux grandes questions dont la solution s'impose et que le premier ministre actuel, de son propre aveu, est incapable de résoudre. Comment, sans répudier le premier ministre, comment, sans lui dire à sa face: "Vous n'avez pas dit la vérité, le 7 septembre", un député peut-il voter maintenant contre cet amendement? Je l'ignore. Si le premier ministre a dit la vérité dans son discours à Richmond-Hill, certes nous pouvons le croire. S'il n'a pas dit la vérité aux électeurs de Richmond-Hill, il n'a pas le droit d'occuper de fonction dans cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'espère sincèrement que la Chambre ne se laissera égarer par aucune considération secondaire, par aucune question incidente. J'ai confiance qu'au moment de voter, nous voterons sur la seule question soumise à la Chambre. Il est vrai que c'est une question de droit constitutionnel, mais qui présente aussi un aspect pratique très étendu et très important: maintiendrons-nous par nos votes à la Chambre l'usage et la coutume parlementaire de tous les parlements britanniques dans toutes les parties du monde?

L'hon. M. STEWART: (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici, le débat a été conduit par les juristes de la Chambre, dont les uns ont défendu le Gouvernement, et dont les autres dans une très large mesure, et même presque tous étaient du côté de l'opposition. Le chef de l'opposition (l'hon. M. Meighen) et ses amis ont souligné le fait que, jusqu'à une certaine époque, le Gouvernement a agi constitutionnellement en restant au pouvoir et en convoquant le Parlement, mais que maintenant nous voici entre les deux tranchants d'un dilemme parce que le premier ministre n'a pas de siège à la Chambre. Monsieur l'Orateur, à titre de ministre, j'ai suivi avec le plus vif intérêt la discussion sur cette très importante question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne veux pas que le ministre m'attribue une affirmation

inexacte. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que, du point de vue légal, le ministère pouvait se justifier, mais que sa conduite n'était pas conforme à la meilleure pratique constitutionnelle.

L'hon. M. STEWART: Je parle de l'aspect légal de la question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous avez dit: "constitutionnellement".

L'hon. M. STEWART: Si j'ai dit constitutionnellement, c'est que je n'ai pas saisi la subtile distinction de l'honorable député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) que je crois. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Oh, oui.

L'hon. M. STEWART: . . . également compétent pour traiter cet aspect de la question. Examinons donc le point de vue légal. Je ne m'arrêterai pas à la subtile distinction signalée par mes honorables amis de l'opposition, car elle me semble avoir été complètement réfutée par les membres du Gouvernement. Mais voici sur quoi j'insiste: toujours et en toutes occasions, ce Gouvernement a maintenu la suprématie du Parlement; et c'est ce que nous faisons en cette circonstance encore; nous n'essayons pas de rester en fonction sans l'approbation d'un vote de la Chambre. Nous sommes tout aussi heureux que n'importe quel autre groupe en cette Chambre que la question soit posée afin de régler la situation difficile qui s'est présentée. J'analyserai très brièvement cette situation.

Ce qu'a dit l'honorable préopinant (l'hon. M. Guthrie) est bien vrai. Son récit de faits relativement à l'élection est aussi juste que possible. Nous avons bien demandé au corps électoral de nous donner, le 29 octobre, un plus grand nombre de députés disposés à nous appuyer afin de nous permettre de gouverner. Il nous l'a refusé. (*Exclamations.*) J'accepte l'interprétation de mes honorables amis, si cela peut leur faire plaisir. Mais, après tout, si nous examinons les chiffres du scrutin, l'on admettra que nous avons recueilli presque autant de suffrages qu'en 1921. Je m'arrêterai un peu longuement sur ce point.

Une VOIX: Où est le point?

L'hon. M. STEWART: Ce que j'ai dit est exact, les honorables députés le constateront en se reportant aux chiffres. Le scrutin du 29 octobre a envoyé au Parlement 116 conservateurs, 101 libéraux, 24 progressistes, 2 travaillistes et 2 indépendants. Les dernières remarques de mon honorable ami sur ce point m'intéressent parce que la question nous a fort préoccupé, non pas la question de savoir si mon honorable ami entreprendrait de gouverner étant en une minorité dans cette Cham-

bre, car nous n'en doutions pas, moi du moins, et peut-être devrais-je parler pour moi seulement; je ne doutais point qu'il tentât l'entreprise. Il ne voudrait pas imposer une autre élection au pays, et vraiment ce n'eût pas été sage de sa part avant d'avoir essayé de gouverner. Je n'avais donc pas, quant à moi, de doute sur ses intentions. Mais il faut tout de même tenir compte de la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés après le 29 octobre. Le groupe conservateur se composait de 116 membres, le groupe libéral comptait 101 députés, et les progressistes étaient au nombre de 24. Une analyse subséquente du scrutin démontra que les suffrages recueillis par les libéraux et les progressistes excédaient de 80,000 le nombre accordé aux conservateurs,—ce que je mentionne parce que mon honorable ami de Galgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) a touché à ce point au cours de ses remarques. Mon honorable ami de Calgary-Ouest a prétendu que nous devions regarder comme hostiles les suffrages recueillis par les progressistes aussi bien que par les conservateurs. Je soutiens le contraire, monsieur l'Orateur.

Les progressistes ne se prétendaient pas et, de fait, n'étaient pas en état de former un cabinet. Ils se présentaient avec un programme plus radical que celui des libéraux, le programme que je leur connais depuis les débuts du parti, ce que je ne leur reproche pas. Mais il ne me paraît pas juste d'ajouter, comme mon honorable ami de Calgary-Ouest l'a proposé, les suffrages obtenu par les progressistes aux suffrages accordés aux conservateurs, et je vais dire pourquoi.

L'hon. M. MANION. Que dites-vous des dix-sept progressiste qui se sont présentés contre des candidats libéraux seulement?

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami sait fort bien que dans presque toutes les circonscriptions où un progressiste à cherché à se faire réélire, il y a eu trois candidats.

Des VOIX: Oh! non.

L'hon. M. STEWART: Il y a eu seulement deux exceptions dans l'Alberta.

M. CLARK: Et trois dans la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. STEWART: Trois qui n'ont eu pour adversaires que des libéraux?

M. CLARK: Il ne s'est pas présenté de libéral dans trois circonscriptions, en vertu d'une entente avec le premier ministre.

L'hon. M. STEWART: J'ai 'dautant plus raison alors de prétendre que les votes donnés pour les progressistes étaient plus favorables aux libéraux qu'à tout autre.

L'hon. M. MANION: Dans ma question, je faisais allusion aux progressistes qui se sont présentés contre des libéraux uniquement et non contre des conservateurs.

L'hon. M. STEWART: Si mon honorable ami examine la situation de nouveau, il verra que la prépondérance des votes était en faveur des progressistes et des libéraux plutôt que des progressistes et des conservateurs. Mon honorable ami connaît-il un seul cas, à l'exception d'un, dans une circonscription de l'Alberta, où le candidat conservateur n'ait pas cherché à être élu de nouveau?

L'hon. M. MANION. Je crois qu'il y a plus d'un cas.

L'hon. M. STEWART: Pas que je sache. La circonscription de Vegreville a été la seule de notre province.

L'hon. M. BENNETT: Il n'y a eu aucun candidat libéral à Lethbridge.

L'hon. M. STEWART: Non, parce que les libéraux et les progressistes se sont unis à Lethbridge. Tous ces faits ne tendent qu'à donner plus de force à ma thèse. Je dis que le vote réuni des libéraux et des progressistes s'est monté à 80,000 de plus que ceux des conservateurs.

J'invoquerai une autre raison militant contre l'appel au pays par mon très honorable ami. La nature de la campagne faite par le parti conservateur contre le premier ministre au sujet de certaines de ses soi-disant actions a eu, naturellement, l'effet désiré dans la vieille province de l'Ontario où le sentiment protectionniste était plus accentué qu'ailleurs, et le premier ministre a été défait dans cette province. Il a été diffamé sur toutes les tribunes politiques chaque fois que cela a été humainement possible, et sans raison aucune. Les services qu'il a rendus au pays lui méritaient un meilleur traitement de la part de ses adversaires aux dernières élections. Voici le défi que je lance aux membres de la gauche: Présentez-vous devant le peuple si ce vote vous est favorable, et je vous prédis qu'il n'y aura pas cent seize députés conservateurs siégeant sur les banquettes de l'un ou l'autre côté de la Chambre après une campagne électorale qui aura été provoquée, soit par le Gouvernement, soit par mon très honorable ami s'il devient premier ministre.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Tandis que je parle de majorités, je dirai que les observations de mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) cet après-midi au sujet des grands centres de Toronto et de Montréal m'ont vivement intéressé. Je ferai observer à la Chambre et aux représentants de Toronto que les circonscriptions de cette ville

comptent pour plus de la moitié de la majorité des conservateurs sur celle des libéraux. Il me semble, lorsque j'examine ces chiffres, que tous les libéraux de la ville de Toronto sont morts et enterrés. Il ne paraît plus y en avoir. On en trouvera peut-être dans les campagnes mais certainement pas dans cette ville.

M. RYCKMAN: C'est là où vivait M. Mackenzie King et il y était bien connu. Cependant, la majorité contre lui dans cette ville a été de cent mille.

M. CHAPLIN: C'est là qu'il a reçu son plus rude coup.

L'hon. M. STEWART: Mes honorables amis ont pris soin de cela. Mais quelle a été la question en jeu au cours de la dernière campagne électorale?

Des VOIX. Le Gouvernement.

Un DEPUTE: La guerre avec la Turquie dans la province de Québec.

M. l'ORATEUR. A l'ordre! Je prierai les honorables députés des deux côtés de vouloir bien ne pas interrompre l'honorable membre.

L'hon. M. STEWART: C'est le tarif qui était la question en jeu au cours des dernières élections, et c'est mon très honorable ami qui l'a choisie. Ce fut assurément le cheval de bataille dans l'Ontario.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien! très bien!

L'hon. M. STEWART: Ce fut certainement la question en jeu dans l'Ouest canadien et par tout le pays. Mon honorable ami de Vancouver-Burrard (M. Clark) ne niera pas que c'était la question à l'ordre du jour en Colombie-Anglaise.

M. CHAPLIN (Lincoln): Le glas de la protection.

L'hon. M. STEWART: Mes honorables amis ne goûtent pas, semble-t-il. mes observations.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. A venir jusqu'à présent le ton du débat s'est maintenu à un niveau très élevé. J'ose donc espérer que des deux côtés de la Chambre les interruptions vont cesser.

L'hon. M. STEWART: Si les faits exacts que je tente d'exposer n'ont pas l'heur de plaire à mes honorables amis, je le regrette. Je le fais en toute bonne foi. Je soutiens que le tarif fut la principale question en jeu au cours de la dernière campagne et c'est le très honorable chef de l'opposition qui a livré la lutte sur ce terrain. Il voulait faire la lutte sur cette question et c'est avec ce programme qu'il est allé aux urnes électorales.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien! très bien!

L'hon. M. STEWART: Mon très honorable ami admets cela. Il n'y a donc aucun doute quant à la question sur laquelle les électeurs se sont prononcés au cours de cette campagne. D'autres questions ont peut-être surgi dans les Provinces maritimes. Je regrette de ne pas être aussi au fait de la situation que je devrais l'être à mon titre de ministre de la Couronne. Les droits des Provinces maritimes ont joué un rôle, semble-t-il, dans ces régions.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le tarif était également la question à l'ordre du jour là-bas.

L'hon. M. STEWART: Et le tarif douanier aussi? C'est parfait. J'avais la quasi-certitude que mon très honorable ami mettrait la question tarifaire au jeu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien! très bien!

L'hon. M. STEWART: Le très honorable chef de l'opposition a également soulevé la question dans ma province; il a réussi à nous arracher un siège sur cette question et c'est tout. Mon honorable ami, de Calgary-Ouest (M. Bennett) s'est fait élire grâce à sa grande popularité personnelle et à sa réputation. Cependant, nous relevons le défi, mais je ne veux pas sortir des limites assignées à la discussion de cette question. Je n'ai pas discuté l'aspect constitutionnel du problème; je m'en tiens à l'examen de la situation actuelle et que nous avons dû envisager. La dernière campagne s'est faite sur la question douanière. Or, au lendemain des élections. lorsque la fumée de la bataille se fut quelque peu dissipée, il se trouva que mon très honorable ami avait un groupe de 116 députés. J'ai donc le droit de supposer que la question tarifaire a joué un grand rôle et nous avons dû tenir compte de ce fait lorsqu'il a fallu s'orienter à la lumière des résultats obtenus le 29 octobre dernier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre veut-il laisser entendre que la question tarifaire fut à l'ordre du jour dans la province de Québec?

Quelques VOIX: Certainement.

L'hon. M. STEWART: Mon très honorable ami l'a admis tout à l'heure, le tarif douanier fut la principale question en jeu par tout le Canada.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pas du tout. Vous m'avez questionné pour ce qui est des Provinces maritimes. J'ai répondu en ce qui concerne la province d'Ontario et l'Ouest; mais je n'ai jamais parlé de la province de Québec.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami ne s'est pas montré dans Québec.

L'hon. M. STEWART: J'ai entendu dire beaucoup de choses touchant la province de Québec et des questions qu'ont soulevées là-bas les partisans de mon très honorable ami. Je tiens donc à établir clairement que pour nous, la question du tarif douanier fut à l'ordre du jour et le peuple s'est prononcé.

M. BURY: Le ministre ignore-t-il que la question douanière n'a guère été soulevée dans la division d'Edmonton-Est, qui fut remportée sur la question du développement de l'industrie houillère de l'Alberta?

L'hon. M. STEWART: Je doute fort que mon honorable ami eût pu remporter cette circonscription, n'eût été l'appoint du très honorable chef de l'opposition et sa promesse d'imposer des droits suffisants sur la houille pour que le charbon de l'Alberta serve à approvisionner les provinces du centre. Voilà ce qui lui a permis de remporter la victoire dans Edmonton-Est, et c'est à cette situation que je faisais allusion lorsque j'ai mentionné le fait tout à l'heure. Ce sont les promesses de mon très honorable ami à Edmonton, et ailleurs, qu'il frapperait la houille d'un droit suffisant pour permettre au charbon de l'Alberta d'approvisionner les marchés des provinces du centre qui ont assuré l'élection de mon honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de citer mes paroles?

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas sous la main le texte des paroles de mon très honorable ami. Est-il prêt à nier qu'il ait jamais fait ces promesses?

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce ne sont certainement pas les termes que j'ai employés. Pour ce qui est des droits sur le charbon j'ai répété exactement ce que j'avais dit à la Chambre des communes, le 2 juin.

L'hon. M. STEWART: Pardon. je regrette que les journaux aient l'habitude de mal rapporter si fréquemment les déclarations de notre très honorable collègue.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois qu'ils les ont bien comprises.

L'hon. M. STEWART: Dans ce cas, le très honorable leader de l'opposition n'a certainement pas dit à la Chambre qu'il imposerait des droits suffisants pour amener le charbon de l'Alberta dans les provinces centrales.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pas plus qu'il ne l'a dit là-bas.

L'hon. M. STEWART: Evidemment, il me faut bien accepter la parole de mon très honorable collègue; je suis prêt à le faire, mais c'est ce que les électeurs d'Edmonton-Est avaient cru et c'est sur cette assurance qu'ils ont voté. Si tel n'est pas l'avis de l'honorable député d'Edmonton-Est, je voudrais bien le lui entendre dire. C'est ce que j'avais compris.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si mon honorable collègue a lu quelque rapport à ce sujet, il doit savoir que j'ai dit que j'augmenterais les droits sur le charbon en même temps que je ferais voter des crédits pour faciliter le transport.

M. BURY: L'élection d'Edmonton-Est a été gagnée non pas à cause des déclarations que le ministre prête au très honorable leader de l'opposition, mais en raison de la politique générale de ce dernier en vue de faciliter le développement de l'industrie houillère dans l'Alberta.

L'hon. M. STEWART: J'accepte la parole de l'honorable député parce qu'il est un homme d'honneur. Je dirai simplement ceci: Je ne pense pas que ni lui ni d'autres puissent nier que sont succès est dû en grande partie aux déclarations faites à Edmonton dans la circontance mentionnée.

Dans tous les cas, qu'on me permette de poursuivre mon raisonnement. J'ai dit que les élections s'étaient faites sur la question du tarif douanier et uniquement là-dessus. A ce propos, je me proposais de faire quelques citations. Pour couper court, qu'on me permette de dire ceci: Après avoir étudié la situation, le très honorable Mackenzie King a décidé de représenter à Son Excellence que tout en n'ayant pas le droit de s'attendre à l'appui unanime du parti progressiste, nous pensions bien que nous pouvions espérer rallier un grand nombre de ses membres et qu'il convenait de s'abstenir le moins longtemps possible de faire des nominations et de promulguer des décrets susceptibles de grosses conséquences, le très honorable Mackenzie King a conseillé, dis-je, que nous restions en fonction et que le Parlement soit convoqué le plus tôt possible pour trancher la question. Ce fut la raison fondamentale qui nous a guidés.

Le très honorable leader de l'opposition a fait des déclarations formelles au sujet du tarif douanier et quelques-unes d'une très grande portée. Il n'a pour ainsi dire jamais cessé de répéter que s'il revenait au pouvoir,

il ferait augmenter d'une façon générale tous les droits. C'est ce qu'il a déclaré. On lui a fait dire, bien que je ne l'aie pas entendu moi-même, qu'il élèverait notre tarif au niveau de celui des Etats-Unis. Or, on sait combien la barrière douanière des Etats-Unis est élevée. Mais tenons-nous en à ses propres paroles, aux paroles que nous lui avons entendu prononcer, en faveur d'une hausse générale du tarif douanier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable collègue ne m'a jamais entendu dire cela non plus. Il ne le trouvera même pas dans les journaux.

L'hon. M. STEWART: Le très honorable leader de l'opposition niera-t-il avoir jamais déclaré qu'il établirait un tarif égal à celui des Etats-Unis?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai dit que non, je ne sais combien de fois. J'ai déclaré—mon honorable collègue se le rappellera peut-être lorsque je l'aurai répété—que j'élèverais notre tarif au niveau du tarif américain en ce qui concerne les produits agricoles.

L'hon. M. STEWART: Je sais parfaitement bien que mon très honorable collègue a fait cette déclaration à Portage, mais c'était après l'élection.

Le très hon. M. MEIGHEN: Après l'élection et au moins cinquante fois auparavant.

L'hon. M. STEWART: Je suis obligé d'accepter la mise au point de mon très honorable collègue, mais il ne va certainement pas prétendre maintenant qu'il n'entend pas changer le tarif suivant les promesses faites avant l'élection et au sujet desquelles ses partisans ont diffamé mon très honorable leader?

S'il en est ainsi, n'est-il pas juste de supposer que mon très honorable leader a bien fait de demeurer en fonction comme conseiller de Son Excellence jusqu'à ce que le Parlement soit convoqué et qu'on lui ait soumis la question, comme au plus haut tribunal de la nation. Mon honorable ami et les députés de la gauche me permettront de leur dire que je me soucie peu de demeurer ici et de diriger les affaires du pays du moment où mes honorables amis de la gauche auront une majorité. Quand ce moment arrivera je serai prêt à donner ma démission avec mon chef et à quitter la place.

Un DEPUTE: Vous ne pourriez rien faire de mieux.

L'hon. M. STEWART: Non, naturellement, mais je désire le dire clairement aux honorables députés, puisqu'ils ne désirent pas entendre les arguments présentés par la droite de la Chambre mais s'imaginent—et c'est une accusation qui me peine—que nous voulons demeurer au pouvoir pour ce rapporte le pouvoir. Quelle est l'autre raison majeure?

M. LENNOX: Le ministre appprouve-t-il les déclarations faites par le premier ministre à Richmond-Hill?

L'hon. M. STEWART: J'aborderai plus tard ces déclarations du premier ministre. Je prétends—et je crois que l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) appuiera mes dires—qu'il existe une autre et très importante raison, dont la Chambre devrait tenir compte et c'est la situation telle qu'elle existe aujourd'hui au Canada. Mon très honorable ami a reproché aux députés de la province de Québec de n'avoir pas fait l'élection sur la question du tarif. Je me sers simplement de ses propres remarques. Quelle était la situation après le 29 octobre? Nous avons vu que, dans l'Ontario plus de 69 sièges étaient allés aux conservateurs, que 61 avaient été aux libéraux dans la province de Québec et que la situation existante n'était pas agréable à contempler. En fouillant dans l'histoire du passé, touchant la situation en Europe, quelqu'un a fait observer que c'étaient alors des jours critiques et dangereux. Permettez-moi de dire aux députés de l'opposition et à tous les membres en général que nous traversons au Canada des jours critiques et dangereux. Il est important pour nous d'examiner les choses sous un jour convenable. Quoi qu'on en dise ou quoi qu'on fasse, je ne crois pas que nous puissions jamais retourner au système des deux partis. Nous ne sommes pas pressés de revenir à ce système. Nous devons faire face à la situation et il me semble qu'il est important, dans une assemblée délibérative et calme comme celle-ci, de voir les questions de ce genre obtenir la plus grande attention des membres. Sur un sujet important comme celui que nous débattons ce soir et ayant en vue le règne de la paix et de l'harmonie d'un bout à l'autre du pays, il me semble que les députés devraient voter selon leur jugement. Pas bien longtemps avant les élections j'ai entendu certaines personnes des provinces maritimes dire que si ces provinces n'obtenaient pas justice et un traitement équitable on pouvait s'attendre à l'emploi de moyens violents dans cette partie du pays. Il se peut que ces personnes n'aient pas représenté les idées du peuple et je ne le pense pas, mais, en même temps, il me semble, monsieur l'Orateur, qu'on devrait tenir compte de leurs demandes et quand nous discutons des questions d'une aussi haute importance, nous devrions éviter toute acrimonie et ne pas avoir d'avantages politiques en vue. Il nous faut examiner ces questions froidement et attentivement, ayant en

l'idée que nous sommes les représentants choisis par le peuple pour conduire ses affaires...

Jusqu'à ce moment, le premier ministre s'en est tenu à ses droits légaux. Je ne puis admettre la prétention de mon honorable ami que le Gouvernement ne puisse exister parce que le premier ministre n'a pas de siège à la Chambre et je ne crois pas que nous ayons rien fait d'inconvenant. J'ai soigneusement écouter le raisonnement de mon honorable ami de Calgary-Ouest et il n'a pas dit que nous avions fait quelque chose de mal. Du reste, il ne voudrait soutenir rien de semblable. Nous devons décider si, oui ou non, M. King doit conserver le pouvoir. M. King ne croyait pas agir convenablement en profitant de la situation pour s'assurer un siège avant que l'Orateur fut élu à la Chambre et qu'un membre de cette Chambre ait donné sa démission d'une façon constitutionnelle et régulière. Des divergences d'opinion peuvent exister à ce sujet, mais je ne les étudierai pas. Cependant, M. King se fera élire et il siégera à la Chambre aussitôt que possible. Mon honorable préopinant (M. Guthrie) a promis aux honorables députés de l'extrême gauche, dont les votes, pour le moment du moins, vont décider de la question, que si ce gouvernement était défait, mon très honorable ami qui serait appelé sans doute à former un gouvernement, continuerait la direction des affaires du pays. Or, je me demande combien de temps il pourrait continuer s'il tentait d'augmenter le tarif sur un article quelconque. A tout événement, nous nous en reporterons là-dessus à leur bon jugement. Tout ce que je puis dire à mes honorables amis de cette partie de la salle, c'est que s'il s'est échangé entre eux et leurs adversaires libéraux des déclarations de nature à leur faire croire qu'il était de leur devoir de voter en faveur de l'amendement au discours du trône, alors ils sont tenus naturellement de le faire. Mais, d'autre part, il me semble que la question principale, au cours de ces élections, portait sur le tarif. Si nous faisons erreur en supposant qu'il en est ainsi, nous le saurons lorsque l'amendement aura été mis aux voix. Si ce n'est pas sur cette question vitale que les élections se sont faites, alors le programme que, de toute nécessité, il fallait soumettre avant la réunion du parlement, devrait être acceptable aux honorables députés d'en face.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, à venir jusqu'à ce jour nous avons procédé à l'expédition des affaires, nous avons soumis notre programme à la Chambre et nous ne lui avons pas demandé de se prononcer sur ce programme. Nous consentons à nous en rapporter à ce que sera la décision sur la question soulevée par mon honorable ami dans son amendement, et si cette décision nous est favorable, naturellement, nous préparerons un programme et nous continuerons nos fonctions. En aucune façon, avons-nous essayé d'usurper une seule charge, et nous ne voulons pas rester en fonction un instant de plus dès que l'on en sera venu à une décision sur cette question. Si notre attitude est confirmée, je puis assurer à la députation que nous ferons de notre mieux pour mettre ce programme à exécution. Nous nous efforcerons de gouverner le pays au cours des deux ou trois années à venir comme nous l'avons fait dans le passé. (*Exclamations*). Certains honorables députés semblent croire qu'il y a quelque chose à reprendre à cela. Or, le pays semble fort prospère sous ce régime. C'est une des choses auxquelles mon honorable ami est fort sensible. Cette ère de prospérité, qui d'ailleurs ne devait pas se faire attendre, est survenue inopinément cet automne, et aujourd'hui, la situation ne se présente pas sous un jour aussi sombre qu'en 1923. Il s'est produit un bien grand changement.

M. CLARK: Nous avons eu les récoltes.

L'hon. M. STEWART: Si mon honorable ami avait été au pouvoir, les récoltes n'y auraient été pour rien; c'eût été le changement de gouvernement qui aurait mis le Canada dans l'état où il se trouve aujourd'hui. Assurément, mes honorables amis ne s'abstiendront pas de reconnaître au Gouvernement le mérite d'avoir dégrevé certaines denrées essentielles, ce qui a déterminé d'aussi grandes améliorations et a porté le volume de nos exportations au niveau remarquable de l'heure actuelle. A n'en pas douter, le Gouvernement y a été pour quelque chose. Mais si mon très honorable ami avait été porté au pouvoir le 29 octobre, j'imagine ce que l'on aurait vu dans la *Gazette* de Montréal, dans le *Mail and Empire* et le *Telegram* de Toronto. Nous y aurions vu proclamer, en première page, qu'avec le changement de gouvernement la prospérité était venue au Canada! Elle est cependant venue sans que mes honorables amis soient portés au pouvoir, et elle restera qu'ils y arrivent ou non.

M. CHAPLIN (Lincoln): Encore des prophéties.

L'hon. M. STEWART: Du tout, nous jouissons d'une période de prospérité, et ni mon honorable ami, ni les autres honorables députés ne sauraient le contredire parce que les faits se passent de commentaires. Telle est la situation en Canada.

Puis-je dire ceci à mes honorables amis qui siègent dans cet angle de la Chambre? Ne

vous laissez pas méprendre aux affirmations du genre de celles que vient de faire l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie). Je ne vous demande pas de voter en faveur du Gouvernement. Je laisse cela à votre discrétion. Nous accepterons volontiers la décision du Parlement, et quant à moi, je m'en trouverai peut-être mieux si la décision nous est défavorable. Tout député qui a déjà fait partie du ministère sera d'accord avec moi là-dessus. Si ceux qui désirent à ce point arriver au pouvoir imaginent que la gestion d'un des services de l'administration fédérale, est une sinécure, ils n'y seraient pas six mois qu'ils modifieraient leur opinion.

M. CHAPLIN (Lincoln): L'honorable député cherche cependant à s'y maintenir.

L'hon. M. STEWART: Effectivement, et je me propose d'y rester. Je crois avoir réussi dans l'administration de mon département et je n'ai pas à rougir de ce qu'on y a fait.

M. HANSON: S'agit-il du département de l'Immigration?

L'hon. M. STEWART: Oui, du département de l'Immigration, mais je n'entends pas aborder ce sujet maintenant. Je compte pouvoir le faire dans une autre circonstance et je me ferai un plaisir de dire à mon honorable ami tout ce qui en est. Ce n'est pas cette question qui fait l'objet du débat dans le moment. Il s'agit maintenant de savoir si, oui ou non, étant donnée la question sur laquelle les élections générales ont eu lieu, ce gouvernement a agi régulièrement en restant à la direction des affaires et en convoquant le Parlement.

Le Gouvernement a pris toutes les mesures prévues par la constitution à cet effet et le Parlement a été convoqué aussitôt que possible. A partir du 29 octobre, le Gouvernement s'est abstenu de pourvoir aux emplois vacants et a évité de faire d'autres actes dont il aurait pu tirer quelque avantage. Nous avons agi consciencieusement, dans les limites de la loi, et nous nous en rapportons au vote de la Chambre.

M. C. W. BELL (Hamilton-Ouest): Quels que soient les désappointements réservés à plusieurs d'entre nous pendant le cours de cette session, nous serons du moins satisfaits d'avoir pu constater que la représentation nationale contient des éléments très remarquables. Canadien d'origine irlandaise, je n'ai pu me défendre d'un sentiment de surprise en entendant cet après-midi un nationaliste canadien français revendiquer devant le Parlement la place que doit occuper ici le sentiment britannique. Venant de cette source, une pareille déclaration a causé un plaisir bien grand à tous ceux qui l'ont entendue.

A côté de cela, on a formulé certaines allégations que je ne trouve pas aussi heureuses. Depuis que ce débat est ouvert, le ministre de la Justice a parlé et s'est comporté à l'encontre des opinions déjà exprimées par le premier ministre. L'honorable membre a pris soin d'éluder la discussion du point qui fait l'objet du débat, et il l'a fait avec beaucoup d'adresse. Cependant, le ministre de la Défense est venu ensuite adjurer la Chambre d'en tenir pleinement compte, et enfin le solliciteur général, écartant délibérément le fond du débat, s'est lancé dans la discussion de toutes espèces de sujets imaginables étrangers à la question.

Nous n'étions pas au bout de nos surprises. Après avoir contredit son chef en cette Chambre, le solliciteur général se mit à se contredire lui-même. Non content de cela, il se prit à faire de la théologie. En commençant son discours, il a affirmé que Jéricho est tombé devant un grand bruit de trompettes. Si mon éducation n'a pas été négligée, Jéricho a été pris par la volonté de Dieu. On me permettra de rappeler ce fait généralement connu que ceux qui n'ont pas eu de part dans les bienfaits du Seigneur sont précisément ceux-là qui ont refusé d'en rapporter la gloire à qui de droit.

Je fais partie de la Chambre depuis trois jours seulement; mais déjà j'éprouve une sympathie extraordinaire pour nos collègues de la droite. Je m'efforcerai donc de parler sans aucune animosité et de la manière la plus aimable possible.

Véritablement, la seule question dont la Chambre soit saisie est la proposition déposée par notre estimé chef. Je ne fatiguerai pas mes auditeurs en leur citant de nouveau le texte de l'amendement, sauf pour dire qu'il fournit le seul objet de la discussion. A la suite des considérants, elle énonce cette proposition en termes catégoriques:

Que ceux qui se donne maintenant comme les conseillers de Son Excellence ne sauraient remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement que l'on désigne d'ordinaire le gouvernement.

Ce texte se rapporte strictement aux actions et aux omissions des membres du Gouvernement. Il est clair qu'il n'y a dans la Chambre qu'un groupe d'hommes qui se prétendent le Gouvernement et qui ont exercé le pouvoir exécutif depuis trois ans et demi à quatre ans. C'est ce groupe-là qui a décidé les élections et créé la situation actuelle. Outre la question de majorité qui embarrasse actuellement nos honorables collègues, ils ont à répondre des œuvres accomplies par eux durant leur passage au pouvoir. Je n'abuserai

pas de la patience de l'Assemblée en lui répétant des choses qu'elle a déjà entendues; mais je rappellerai à ces messieurs la parole significative prononcée par le premier ministre dans son discours de Richmond-Hill, qui est celle-ci: "De grandes questions d'intérêt national attendent une solution immédiate." J'invite le leader de la Chambre (l'hon. M. Lapointe) ou tout autre de ses amis à nous montrer en quoi la nécessité d'une solution immédiate de ces questions ne se ferait plus sentir.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) a cité un fait incontestable, admis évidemment par tous les membres, en disant que nous sommes en présence d'un ministère condamné par les électeurs. On pourra jongler tant qu'on voudra avec les chiffres fournis par la statistique électorale, mais le fait de la condamnation est évident pour tout le pays.

L'honorable préopinant, le ministre de l'Intérieur (M. Ch. Stewart) nous assure que la prospérité revient en notre pays. Je voudrais accompagner l'honorable ministre à la frontière près de Niagara et lui montrer le flot des nôtres qui quittent le Canada; exode qui dure depuis deux ou trois ans et qui n'a pas encore cessé. Je me demande sur quoi l'honorable député peut se baser pour dire que nous sommes prospères alors que, de la seule ville qui m'honore de son mandat, quelque 5,000 jeunes gens ont émigré aux Etats-Unis pour y gagner leur vie. Et ce chiffre est presque insignifiant quand on songe que, depuis trois ans et demi, près de cinq cent mille citoyens canadiens se sont exilés pour les mêmes raisons. En ce qui concerne les crédits ruraux, la situation est la même, ainsi que l'a fait observer l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael). Depuis trois ans et demi, le besoin de ces crédits a été des plus urgents; mais le Gouvernement n'en a rien fait. On peut sans doute différer d'avis touchant la méthode à suivre pour combler ce besoin; mais le besoin lui-même est incontestable. Voilà pourquoi j'ai été étonné d'entendre les honorables députés d'en face affirmer que le Canada est à la veille d'une ère de prospérité.

L'honorable député de Nelson (M. Bird) s'est plaint hier soir,—et à bon droit, selon moi,—de ce que nous ne discutions pas la réponse au discours du trône avant d'aborder l'amendement à la motion de confiance. Puis-je lui faire remarquer que la raison en est bien évidente: ceux qui usurpent les fonctions du Gouvernement cherchaient à prendre la Chambre par surprise et à se faire voter confiance avant que nous abordions le discours du trône. Le public canadien, si je sais à quoi m'en tenir, n'est pas d'humeur à tolérer des trucs pareils: il veut voir régler nettement et honnêtement la situation actuelle entre les deux vieux partis et le troisième groupe qui siège à ma gauche. Certains députés nous donnent à entendre que la motion proposée par l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) fut préparée à la hâte après que notre chef (M. Meighen) lui eût fait tenir une copie de la motion dont ce dernier allait saisir la Chambre. Cela, je ne le crois pas; je le trouve injuste à l'endroit du ministre de la Justice, je trouve qu'on n'y voit ni la véritable attitude ni de l'honorable ministre, ni celle de son parti. A mes yeux, il est évident que ce Gouvernement, ou plutôt, ce reste d'un Gouvernement, voulait à tout prix éviter un débat sur la réponse au discours du trône, et qu'il avait recours à cet expédient pour provoquer une décision sur une motion de confiance qui n'avait rien à voir à la vraie question. On n'a pas manqué de signaler que le trait caractéristique du discours du trône est le changement radical qui s'est opéré chez ceux qui l'ont inspiré; l'honorable député de Kindersley nous a énuméré hier les divers endroits où le changement est apparent.

Les honorables députés de la Chambre, comme tout le public du pays, se rappellent que, depuis trois ans et demi, le premier ministre n'a cessé d'exprimer son intention de réaliser des réformes destinées à remédier aux maux dont le Canada souffrait. Mais il a toujours affirmé que les deux grands obstacles qui lui barraient le chemin du progrès étaient l'opposition du Sénat et l'influence du parti progressiste. Devant maintes assemblées, il a déclaré que, dès son retour au Parlement, il modifierait le Sénat de façon à empêcher la Chambre haute d'entraver effectivement l'adoption des mesures ministérielles. Parlant à London le 16 octobre dernier, il a dit ces paroles qui, si elles ne sont pas connues de tous les citoyens et de toutes les citoyennes du pays, devraient certainement l'être:

> Voilà quelques jours seulement, plusieurs sénateurs furent nommés. Chacun d'entre eux s'est engagé formellement envers moi à donner son appui à tout projet ministériel adopté par Chambre des communes. Les sénateurs nommés dorénavant devront eux aussi s'engager de la sorte; ainsi, à mesure que la Providence enlèvera quelques-uns parmi les plus anciens, nous aurons un Sénat qui a juré de réaliser les réformes que le ministère veut effectuer.

Un homme pourrait-il dire en termes plus clairs qu'il aspirait résolument au rôle de dictateur en notre Canada? Mais les dictateurs mêmes s'adoucissent parfois; et quiconque parcourt le discours du trône est frappé de l'absence de toute mention du

Sénat ou de sa réforme. Je me suis imaginé que cette omission s'explique un peu par le fait qu'avant l'ouverture du Parlement, la Chambre haute offrirait peut-être un asile à ce monsieur. J'ai cru qu'il y avait une excellente raison au fond de cette métamorphose qui, du lion furieux de l'an dernier, a fait la colombe d'aujourd'hui, et que la situation du ci-devant premier ministre est on ne peut mieux décrite dans ces vers connus:

Like the wandering dove that found
No repose on earth around,
He could to that ark repair
And enjoy himself but there.

Mais, connaissant l'attitude antérieure de ce monsieur, connaissant ses actes antérieurs, ne peut-on pas raisonnablement supposer qu'il puisse se produire chez lui un revirement d'opinion dans un avenir rapproché et que, si ce monsieur est maintenu au pouvoir, la dictature battra de nouveau son plein?

Nous ne pouvons, je crois, monsieur le président, nous plaindre tout particulièrement de l'attitude de nos amis les libéraux en l'occurrence. Naturellement, ils désirent se cramponner à ce que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a appelé "les fruits et les délices du pouvoir". Nous ne pouvons nous plaindre, je crois, s'ils manifestent un instinct de conservation personnelle. Qui de nous aux jours dorés de son enfance, n'a vu un poulet décapité battre légèrement des ailes longtemps après que sa tête eût été séparé du tronc? Je n'ai aucune objection à tout effort que font les débris du gouvernement libéral pour se convaincre que leurs ailes peuvent encore battre; je ne m'oppose particulièrement pas à leurs tentatives d'illusion personnelle, mais je m'oppose fortement à leurs efforts dans le but de tromper le Parlement et le pays.

Maintenant, dans le but d'établir l'argument qu'il a avancé contre cet amendement, le ministre de la Justice citait l'autre jour avec maints détails certains précédents de coutume constitutionnelle en Angleterre et dans ce pays. Je n'ai pas l'intention de fatiguer la Chambre par la répétition de ces précédents en ce moment, mais je dirai que les précédents, tout nombreux qu'ils soient, quelle qu'en soit la nature, n'ont de valeur que s'ils s'appliquent à de grands principes. Le ministre de la Justice a pris comme point de départ la disparition de Disraëli en 1868 après les élections générales de cette année, et, si le ministre y avait songé, il aurait pu communiquer à la Chambre l'énoncé de principe sur lequel s'appuyait Disraëli lorsqu'il abandonna volontairement le pouvoir. A cette occasion, M. Disraëli déclara:

Nous avons adopté ce parti parce que nous le devions à notre honneur personnel, à la volonté personnelle du souverain et à l'administration des affaires publiques.

Puis-je demander, monsieur, ce que vont devenir les affaires publiques si nos amis de la droite réussissent d'une façon ou de l'autre à se maintenir au pouvoir dans cette Chambre?

Puis le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Macdonald) a cité deux précédents sur lesquels il a fortement appuyé; de fait, ils forment la plus grande partie de son argumentation. L'honorable monsieur a dit:

Le gouvernement Salisbury, en 1886, arrivé au pouvoir le 26 juillet de cette année, n'avait pas démissionné, bien qu'il n'eût pas réussi aux élections subséquentes à élire une majorité des membres de la Chambre.

Bien, cela est vrai, mais là encore nous trouvons une explication qu'on ne peut ignorer si on veut bien comprendre. Dans cette élection le résultat fut comme suit: conservateurs, 268; libéraux-unionistes, 47; libéraux, partisans de Gladstone, 273, et nationalistes, 81. Le parti conservateur se trouvait en minorité; mais les nationalistes ayant appuyé Salisbury en 1885, il n'avait pas raison de croire qu'ils ne l'appuieraient pas de nouveau, ce qui lui donnait une forte majorité. Le seul autre cas cité comme précédent par l'honorable ministre de la Défense nationale est celui du gouvernement Russell en 1846, et là il soulignait fortement le fait que le ministère avait fonctionné de 1846 jusqu'à la fin de la législature en 1847. Mai, dans cette déclaration, il a omis de dire que le ministère se maintint au pouvoir à la demande du souverain; qu'il continua de fonctionner avec le consentement et l'approbation de la majorité des membres de l'opposition, et que l'on avait en vue le plus grand bien du pays, point admis par le leader de l'opposition.

Puis, hier, le solliciteur général (l'hon. M Cannon) a cité quelques précédents. Si j'ai bien compris le discours de l'honorable monsieur, il l'a divisé en deux parties principales: dans l'une, il a joué au prophète; dans l'autre, il a lu des extraits de certains journaux et déclaré que le chef de l'opposition (l'hon. M. Meighen), s'il obtenait le pouvoir, ne pourrait former un ministère. Vous vous rappellerez, monsieur le président, qu'hier soir le ministre a prédit que M. King serait élu s'il briguait de nouveau les suffrages, bien que l'on n'ait pas encore trouvé une circonscription. Il serait intéressant de savoir—et la Chambre attend encore, je crois, l'explication, —pourquoi M. King n'a pas tenté de se faire élire dans la récente élection partielle. J'aime-

rais à savoir jusqu'à quel point nous pouvons compter sur la sincérité de ceux qui déclarent dans cette Chambre que l'on a tout fait pour lui trouver un siège dans le plus court délai possible, et si nous pouvons être assurés que l'on fera un effort honnête et sincère pour lui trouver un siège aussitôt que possible. Le solliciteur général a prédit de plus que le leader du parti conservateur, s'il obtenait le pouvoir, ne pourrait former un gouvernement. Je ne discuterai pas ce point; qu'il me suffise de dire que toute suggestion d'une coalition ou union qui pourrait s'effectuer entre les progressistes ou indépendants de ce côté-ci de la Chambre et les 117 conservateurs aurait un avantage marqué sur toute coalition que pourraient former ces messieurs avec les 101 libéraux. Le solliciteur général a prédit de plus que si le leader de l'opposition obtenait le pouvoir nous tomberions dans le chaos politique. Tout en écoutant l'éloquente argumentation de mon honorable collègue sur ce point, je ne pouvais m'empêcher de songer comme il est malheureux qu'il n'ait pas employé ce remarquable don de prophétie en faveur de M. Mackenzie King avant l'élection.

Le solliciteur général consacra beaucoup de temps, quand il ne lisait pas de coupures de journaux, à déclarer qu'il est impossible au chef de l'opposition, dans n'importe quelles circonstances, de former un gouvernement et il tenta de le démontrer à la satisfaction de la Chambre en lisant certains passages que nous connaissons tous fort bien. J'ose croire que je ne suis pas injuste envers mon honorable collègue en disant cela. Il fit remarquer l'absence de commentaires semblables à l'égard de son ancien chef. Qu'il me suffise de dire, en réponse à cela, qu'aucun membre des deux Chambres du Parlement, si je ne me trompe, n'a pas entendu une telle avalanche de critiques venant de tous les comtés libéraux aussi bien que des comtés conservateurs après l'élection. Mais la principale différence entre les critiques publiées dans nos journaux et les critiques publiées dans les journaux favorables à nos adversaires est que la plupart des critiques des libéraux contre leur chef étaient tellement inconvenantes que l'on ne pouvait pas les rendre publiques.

Puis, après nous avoir dit que les groupes de la Chambre déjoueraient toute tentative de la part du chef de l'opposition de former un cabinet, le solliciteur général poursuivit, avec une charmante inconséquence, en disant que, si le chef de l'opposition était appelé à devenir premier ministre, une autre élection s'ensuivrait naturellement. S'il en est ainsi, au nom de la logique—si tant est que cette chose existe—je me demande ce que pourraient faire les groupes de cette Assemblée? Le solliciteur général établit ensuite que notre constitution est fort souple, qu'elle peut s'adapter à chaque cas et puis il ajouta qu'elle ne prévoit pas ce cas particulier parce que celui-ci est absolument nouveau et sans précédent. Après avoir tenté de nous convaincre qu'il est absolument nouveau et sans précédent, il se mit à citer un certain nombre de précédents qui, à son avis, méritent considération. Me sera-t-il permis de dire que, si la logique est un joyau, la seule logique que possède mon honorable collègue est enfouie dans les sombres et impénétrables profondeurs de l'océan.

Une discussion est survenue en cette Chambre, que l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a reprise cet après-midi et à laquelle le solliciteur général a encore pris part. On y faisait allusion aux circonstances pressantes que l'on remarqua à une certaine époque en Angleterre, alors que le roi était absent et qu'il n'y avait personne pour agir à sa place au Parlement. Le solliciteur général essaya de démontrer, ce que notre chef désapprouva et réfuta hier, que sir Robert Borden s'était absenté de la Chambre pendant deux sessions et que le Gouvernement resta en fonction. Monsieur l'Orateur, je me demandais, en écoutant mon honorable collègue parler de ce sujet, s'il ne comprenait pas ou s'il espérait seulement que la Chambre ne pourrait comprendre que la différence résidait en ceci que sir Robert Borden, tout en étant absent, avait le droit de diriger les procédures du Parlement de l'endroit où il se trouvait, tandis que M. King n'a pas ce droit.

L'hon. M. CANNON: C'était le gouvernement par radio.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Vous en avez un dans le couloir.

L'hon. M. CANNON: C'est un Victrola.

M. BELL (Hamilton-Ouest): J'aimerais à donner un appareil de T.S.F. à mon honorable collègue, si c'était possible; car, dans un avenir rapproché, il peut en avoir besoin.

Le ministre de la Justice (M. Lapointe) nous dit qu'un vote adverse était inévitable et que le fait que les conservateurs obtinrent plus de 200,000 suffrages de plus que les libéraux dans la dernière élection n'était pas une question d'une importance particulière. Il insista, comme les autres ministres qui le suivirent, sur l'argument que le facteur décisif dans le cas actuel est la suprématie du Parlement. Le ministre de la Justice appuya avec une force particulière sur ce point. Il ne le perdit pas de vue dans tout son discours. Pourquoi, se demandait-il, le chef de l'opposition désirerait-il devenir premier ministre du Canada si le Parlement ne le lui permet pas? Je

veux, dit-il, laisser le Parlement libre de décider, ayant conseillé la convocation des Chambres pour que celles-ci décident de la question de savoir qui doit former le Gouvernement. Monsieur l'Orateur, qu'il me suffise de dire que la meillleure réponse, et la plus positive, à l'opinion exprimée par le savant député a été exprimée dans cette Chambre par l'ex-premier ministre, M. King lui-même. Le ministre de la Justice affirme que, selon lui, le Parlement a une telle suprématie que le suffrage du peuple n'a aucune importance; mais voici ce que disait l'ex-premier ministre dans cette Assemblée, le 15 février 1921:

Qu'advient-il de la théorie de la suprématie du Parlement, à moins qu'il ne s'agisse d'un Parlement représentatif? La suprématie du Parlement repose uniquement sur le fait que les élus sont censés représenter fidèlement la volonté populaire.

Et cependant le ministre de la Justice a essayé de convaincre le Parlement qu'il ne faut pas tenir compte de la volonté populaire et que là-dessus le Parlement a l'autorité suprême. Je me demande, monsieur l'Orateur, si le ministre de la Justice partageait l'opinion du premier ministre quand il faisait cette déclaration le 15 février 1921? S'il ne la partageait pas, il n'apparaît rien au Hansard de son dissentiment, et s'il est de la même opinion, je me demande pourquoi, lui et ses collègues, ne seraient pas prêts à se conformer à la volonté bien nette des électeurs et à abandonner le poste où le pays ne désire plus les voir?

Si le parti libéral refuse d'accepter sa défaite dans cette campagne électorale, c'est qu'il a et qu'il a toujours eu l'idée qu'il a avec lui le parti progressiste et qu'il est maître de son vote. Je ne sais ce qui justifie les honorables députés de la droite d'avoir pris cette attitude. Je sais que l'honorable député de Nelson (M. Bird) a fait remarquer hier soir que 17 progressistes avaient été élus contre des libéraux et 20 progressistes contre des conservateurs, et il est absurde de prétendre qu'en partageant leurs votes par moitié, les progressistes allaient donner la majorité aux libéraux. Je sais encore, monsieur l'Orateur, que, lorsque nous sommes arrivés ici, plusieurs députés progressistes, à part ceux qui ont déjà parlé, avaient exprimé l'opinion qu'ils n'avaient rien à attendre de l'ancien premier ministre sauf des déceptions et des promesses oubliées et je ne vois pas comment il peuvent croire que la situation changera si ces messieurs étaient ramenés au pouvoir.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), du parti progressiste, a pris comme un affront, et je crois qu'il avait raison, qu'on pouvait penser que son parti fût sous la domination de l'un ou l'autre des partis en

cette Chambre. Jamais le parti conservateur n'a prétendu rien de tel. A propos de la supposition qui a été faite par le parti libéral et des déclarations qui ont été faites, particulièrement par l'orateur qui vient de prendre son siège, à l'effet que le parti progressiste, pour ainsi dire appartenait au Gouvernement, j'aurais un fait à signaler à l'attention de la députation et le voici: Aux premiers jours de la dernière campagne électorale, alors qu'un monsieur, du nom de Drury briguait les suffrages dans Simcoe-Nord; l'honorable M. Mackenzie King s'y rendit et parut sur la tribune de M. Drury. M. Drury, je suppose que tout le monde le sait en cette Chambre, est l'ancien premier ministre de l'Ontario. C'est pour avoir été le chef des Fermiers-unis de l'Ontario qu'il devint premier ministre, et ces Fermiers-unis de l'Ontario ne sont pas un autre genre d'organisation que les Fermiers-unis de l'Alberta, si je comprends bien, M. King accompagna donc M. Drury sur sa tribune et, tout près de lui, il déclara: "On dit que nous aurions dû présenter un libéral dans cette circonscription. Pourquoi? On dit que M. Drury est trop progressiste pour moi. Comment donc, je vous assure que c'est un libéral de cœur et d'esprit." Et en parlant ainsi, M. King avait oublié ou espérait que le parti progressiste dans le pays ignorait ce que M. Drury avait dit du parti libéral peu de temps auparavant. Car M. Drury, cet homme que M. King disait libéral de cœur et d'esprit, avait porté la parole dans une réunion des Fermiers-unis de l'Ontario à Fenelon Falls et voici ce qu'il disait:

Arrivé au pouvoir, le parti libéral ne traduit pas en actes la politique qu'il énonce en paroles. Les Fermiers-unis de l'Ontario ont une politique qu'ils sont résolus à exécuter. Entre les Fermiers-unis de l'Ontario et les associations libérales sans vie, tombées, mortes et discréditées, il ne peut être question de fusion, d'union ni d'entente.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je saurais leur reconnaître une chose. C'est toujours le vieux parti libéral promettant tout—comme le déclarait l'honorable député de Kindersley, tout excepté la dinde de Noël—et qui, le temps venu de recueillir tout ce qui a été promis,—ne donne même pas un os.

Je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps, monsieur l'Orateur, sauf pour déclarer ceci: il n'est rien dont je sois plus fier et plus content que de me rallier à l'attitude prise par mon très honorable chef de ne pas se mettre à troquer quoique ce soit. Cela me réjouit et rien ne m'a rendu plus fier que la déclaration de l'honorable député de Kindersley l'autre soir, que s'il est un homme dans toute la députation sur lequel il peut compter pour faire honneur à sa parole, c'est

le très honorable chef de l'opposition. Et cette déclaration a été faite dans un temps particulièrement propice, pourrais-je dire, alors qu'il y avait eu tant de promesses trompées et brisées par le gouvernement libéral au cours de ses quatre années d'administration. Du côté de notre parti, on n'a cherché à troquer rien que ce soit pour avoir l'appui du parti progressiste; mais il y a ceci à déclarer pour faire suite à ce que l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a déjà dit à la députation—à savoir que, si le chef de l'opposition actuelle est ramené au pouvoir, il a l'intention d'administrer. L'unique satisfaction que le solliciteur général et les siens semblaient pouvoir retirer de la situation, c'est l'espérance de dissensions ou divergences d'opinion en ce parti qui pussent par quelque hasard le scinder. Je tiens à assurer le solliciteur général qu'il applique en vain ce baume agréable à son âme. S'il fut jamais un temps depuis quelques années où le parti conservateur a été uni à la suite de son chef, c'est bien aujourd'hui. Tous sans exception, côte à côte, sans divisions ou doutes, ce parti appuie l'homme qui tient parole. Et nous avons mis la main à la charrue. Il n'y aura pas de volte-face. Nous avançons sous la direction d'un homme réputé fidèle à la parole donnée au pays et à chaque Canadien, jusqu'à la restauration d'un bon gouvernement au Canada, dont nous sommes les fils et les filles et dont nous servons les intérêts.

Mlle MacPHAIL: Monsieur l'Orateur, la députation de cette nouvelle Chambre est fort courtoise, vraiment, mais avant de dire quelques mots sur la question en délibération, je tiens à déclarer que cette nouvelle Chambre m'a déçu; il n'est pas aussi bon et aussi doux d'y siéger que dans celle dont la dissolution eut lieu l'automne dernier. Mais nous y voici, et nous devrons, je suppose, nous en accommoder de notre mieux.

Cette situation particulière dans laquelle aucun parti n'a de majorité provient de ce que nombre de Canadiens en sont venus à la conclusion que chacun des partis historiques n'est qu'un voile sous lequel gouvernent de puissants groupes économiques. Et après avoir mis l'un et l'autre à l'épreuve, ils ont conclu à la nécessité de découvrir quelque autre moyen de faire représenter leurs intérêts économiques à la Chambre. Il est vrai qu'en théorie les vieux partis ne sont pas semblables. En pratique, toutefois, ils le sont, et donc après avoir mis l'un puis l'autre à l'épreuve, un grand nombre d'électeurs ont décidé d'envoyer pour représentants à la Chambre des communes des hommes ayant leurs vues en matière économique. En conséquence, trois nouveaux groupes apparurent à la Chambre: les groupes agraire, travailliste et indépendant. Le régime des deux partis qui a présidé à l'administration publique au Canada dans le passé, ne fournit pas à ces divers groupes une occasion de participer au gouvernement. Le gouvernement ou le cabinet n'est pas un comité du parlement, comme il est dit dans l'amendement; c'est un comité du parti au pouvoir. En pratique, ce comité n'est pas responsable envers le Parlement, mais le domine par suite de la servile conformation à cet usage que la défaite d'un projet ministériel entraîne la défaite du Gouvernement et une élection générale.

Nous avons maintenant à la Chambre tous les éléments nécessaires pour former un cabinet responsable envers le Parlement, sauf la volonté d'essayer. Pareil plan comporte, il est vrai, la mise au rancart, d'abord, de la théorie de la solidarité ministérielle,—je soupçonne fort que c'est surtout une théorie—et en second lieu, de la coutume que le rejet d'une mesure ministérielle entraîne la défaite du Gouvernement. Si, dans l'avenir, des groupes continuent à se faire élire ici, on élaborera quelque forme de gouvernement permettant leur concours. A mon sens, voici le sens de la constitution anglaise: c'est quelque chose que nous changeons suivant les besoins. Et quand la nécessité d'un changement aura pénétré dans l'esprit de tous les groupes de la Chambre et des électeurs, il s'effectuera un changement de nature à donner un meilleur gouvernement qu'aujourd'hui. A présent, le parti qui gouverne me fait penser à l'Irlandais prêt à vivre non seulement sa vie, mais encore celle de tout son entourage. C'est la raison pour laquelle, je suppose, chacun des vieux partis s'efforce si ardemment d'être le groupe dirigeant.

Quant à la constitutionnalité de l'acte par lequel le ministère garde le pouvoir, je doute beaucoup que personne à la Chambre ait qualité pour donner une opinion impartiale sur la question. Des avocats capables ont exposé leurs vues, mais ces honorables députés n'auraient-il pas pu faire une argumentation aussi habile, s'ils avaient défendu le point de vue opposé et siégé dans l'autre partie de la Chambre? Oui, à mon avis. Mais si les honorables députés ne peuvent s'entendre sur la constitutionnalité de la conduite du cabinet, tous peuvent convenir, je crois, que le ministère King s'est montré très piètre tacticien politique en restant au pouvoir après le verdict populaire. La conséquence de ce verdict, comme tous les libéraux en conviendront dans

leur for intérieur mais non tout haut, c'est la colère grandissante du peuple canadien contre eux.

La difficulté pour moi et pour ceux qui en sont où j'en suis à l'égard de l'amendement déposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), c'est que bien qu'il traite uniquement de l'aspect constitutionnel de la question, le public, peut-être à cause de la presse, peut-être faute d'entendre les subtilités juridiques,—je ne sais pas si d'autres les comprennent ou non—regardera ce vote comme un vote de confiance ou de défiance. Les journaux publient déjà des manchettes proclamant que c'est une motion de confiance ou de défiance. Durant la dernière législature, le ministère King ne nous a donné que des miettes de réformes, et à contre-cœur. Le ministère King pouvait faire voter toutes les réformes qui nous eussent été favorables, mais au lieu d'en agir ainsi il a préféré, en toute liberté, laisser le temps et en appeler au pays sous prétexte qu'il ne possédait pas la majorité suffisante, et ce même ministère revient aujourd'hui diminué en nombre et en prestige, et nous promet tout. Je n'ai pas vu qu'on ait fait mention de la dinde de Noël, mais probablement qu'elle y est. Le premier ministre a proféré, au cours de la dernière campagne, des déclarations publiques au sujet de l'appui qui lui a été fourni par les progressistes, déclarations qui décèlent, à mon avis, un manque complet de gratitude et de courtoisie. Je désire déclarer très explicitement que je n'ai absolument aucune confiance dans le gouvernement King. Je ne suis pas satisfaite de ses actes passés, et je ne crois pas à ses promesses d'action dans l'avenir. Ceci n'empêche que j'entretienne la plus grande affection pour le ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham), cependant. D'autre part, je n'approuve pas la politique des conservateurs, je n'ai guère de sympathie pour leurs aspirations, et je constate avec alarme,—ces mots me paraissent familiers,—le retour des vétérans du parti conservateur au premier rang. Je ne crois pas aux méthodes électorales de l'un ou l'autre des partis politiques, mais en Ontario la méthode du parti conservateur pour subventionner et conduire les élections est particulièrement répréhensible et contribue beaucoup à rabaisser le niveau de la vie publique en Canada. Je crois que le parti conservateur, comme le parti libéral, représente des groupes économiques qui se sont engraissés aux dépens de ma classe, ce qui m'empêche d'appuyer l'un ou l'autre parti comme tel. Je ne puis pas accorder mon appui entier à l'un ou l'autre parti, mais je reste sur un terrain solide et je jugerai chaque projet de loi selon ses mérites, sans considérer le nom du gouvernement ou du député qui le propose. Je ne puis pas définir plus clairement mon attitude.

M. CAMPBELL (Mackenzie): La situation que nous essayons d'élucider ce soir est embarrassante, presque mystificatrice pour le profane, et lorsque des juristes éminents des deux côtés de la Chambre diffèrent d'opinion, comme ils l'ont fait au cours des deux derniers jours, ce serait une impertinence de la part d'un simple mortel comme moi de me prononcer sur l'aspect constitutionnel de la question. Je ne suis pas sûr que le ministère King ait agi d'une façon constitutionnelle en gardant le pouvoir après les élections. Pour ma part, en vérité, peu m'importe, parce qu'à l'ouverture de la session, je savais que si cette Assemblée ne voulait pas du ministère, elle pourrait facilement le renverser. Je ne désire pas être plus catégorique qu'il ne faut à ce sujet, parce que je crois à la suprématie du Parlement, et non pas du Gouvernement. Le malheur est que nous ayons eu dans le passé des groupes prédominants qui s'imposaient au Parlement. Je veux voir un Parlement qui dominera les groupes.

A l'ouverture du Parlement le Gouvernement a présenté une résolution demandant un vote de confiance à la Chambre. La question du Règlement a été soulevée au sujet de cette résolution. L'Orateur a remis à plus tard sa décision sur ce point. Immédiatement après, le Gouvernement a déposé une autre résolution, et le très honorable chef de l'opposition officielle a proposé un amendement à cette motion. Maintenant, d'après ce que je vois, le Gouvernement, en posant la question de confiance, dit au groupe placé dans cette partie-ci de la Chambre: "Nous ne sommes pas capables de garder le pouvoir en présence de conditions aussi anormales et aussi précaires, nous ne voulons pas vous permettre, à vous, messieurs, de juger chaque projet de loi en lui-même. Il se peut, bien entendu, que nous soyons maintenus aujourd'hui et renversés demain. En d'autres termes, nous ne jugeons pas avantageux de faire les dépenses de ces élections complémentaires, et de nous préparer à une nouvelle session du Parlement, sachant que nous pouvons être défaits à n'importe quel moment. Nous vous avons demandé de définir votre attitude, et nous désirons savoir si vous continuerez à nous accorder votre appui durant toute l'existence de ce Parlement, en considération des promesses attrayantes contenues dans le discours du trône". Voilà, en effet, l'attitude du Gouvernement. Je ne critique pas ce point

de vue. Je crois avec l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) qu'un conseil exécutif peut être ou devrait être choisi parmi les membres de cette Chambre.

Cependant, nous avons à considérer aujourd'hui des faits et non pas des théories. Nous sommes en présence d'une situation; il y a deux partis traditionnels qui ne sont pas prêts à accepter cette proposition; et quant au groupe que nous formons à la Chambre, minime en nombre, nous ne pouvons espérer, même en faisant des efforts d'imagination, que nos vues s'imposeront à la Chambre; nous sommes donc en présence de ce fait concret d'après ce que je comprends,—et si je fais erreur, j'espère que le ministre de la Justice me répondra,—qu'en effet l'amendement proposé à notre discussion est, en réalité un vote de confiance et ne comportant aucune décision sur les aspects constitutionnels de cette question. La question se résume donc pour nous à ceci: savoir si nous avons ou non confiance dans le présent gouvernement. Je crois que c'est bien cela. Il ne s'agit pas pour ce groupe de décider si la conduite du Gouvernement est constitutionnelle ou non, mais si étant données les promesses contenues dans le discours du trône nous avons raison de continuer notre appui à ce Gouvernement pour toute la durée de la législature.

M. WOODSWORTH: Comment l'honorable député espère-t-il que nous puissions discuter la politique du ministère lorsque le discours du trône n'est réellement pas devant nous?

M. CAMPBELL: Voilà ce qui fait le sujet de la discussion depuis deux ou trois jours, la politique du Gouvernement, et la latitude accordée aux membres à cet égard par M. l'Orateur me prouve, pour ne rien mentionner de plus, que nous sommes réellement à débattre la question de confiance ou de défiance dans le Gouvernement. Je traite le problème à ce point de vue. Je ne reproche pas au ministère de solliciter un vote de confiance. Fussé-je sur les banquettes ministérielles dans les mêmes circonstances, je crois que je ferais une semblable demande ou bien que je refuserais d'assumer la responsabilité de diriger les affaires du pays. Par conséquent, en ce qui nous concerne, la question se résume, à mon sens, à savoir si nous avons confiance dans le Gouvernement et si, en vue des promesses alléchantes que comporte le discours du trône, nous devons accorder au ministère l'appui dont j'ai parlé il y a un instant.

Je passerai sous silence la conduite passée du Gouvernement. Après tout, en rendant notre décision, ce sont les actes accomplis par lui depuis quatre ans qui doivent nous guider. Hier, l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) a fait une revue complète de la façon dont le cabinet a traité le tarif, le chemin de fer de la baie d'Hudson et quelques autres problèmes, de sorte que je ne reviendrai pas là-dessus. Je me contenterai d'aborder un seul sujet, celui qui concerne le vote transférable, réforme que contemplent depuis plusieurs années quelques membres de ce groupe. A l'ouverture de la session de 1924, le discours du trône contenait le paragraphe suivant:

Parmi les modifications projetées à la loi des élections fédérales, il s'en trouvera une prescrivant l'emploi du vote transférable dans les circonscriptions électorales d'un seul membre.

C'était une promesse claire et précise de la part du Gouvernement de nous accorder le vote transférable durant la session de 1924. Un peu plus tard, au cours de la même session, l'honorable député de Brandon (M. Forke) a appelé l'attention du premier ministre sur un article des quotidiens disant que le ministère n'avait pas l'intention de déposer ce projet de loi. En réponse à sa question, le premier ministre s'est exprimé ainsi:

Il est tout à fait inexact de dire que le Gouvernement a décidé que ce projet ne viendra pas en discussion au cours de cette session.

Voilà une déclaration des moins équivoque. Il n'y a qu'un sens à donner à ces paroles, et cependant rien n'a été fait pendant la session de 1924 pour l'accomplissement de cette promesse. Plus tard, l'honorable député de Brandon a de nouveau posé une question au président du conseil et voici comment celui-ci a répondu:

Je crains que si nous entreprenions cette question du vote transférable cela nous entraînerait dans un débat qui pourrait être passablement long. Dans ces circonstances, le Gouvernement a décidé de ne pas insister pour faire étudier le bill actuellement devant la Chambre, mais de le reprendre au début de la prochaine session.

Passons à la session de 1925. Je vois que le 19 février 1925 l'ancien représentant de Brant (M. Good) a posé une question au premier ministre au sujet du vote transférable. Le premier ministre a répondu d'une manière très évasive. Il a simplement dit à ce député d' "attendre et de voir". C'était une volte-face de la part du premier ministre. Le 17 mars, l'ex-député de Marquette (M. Crerar) a posé une question analogue. Voici quelle fut la réponse du premier ministre:

Le Gouvernement n'a pas encore décidé définitivement s'il présenterait le projet de loi au cours de cette session.

Autre volte-face. L'ancien député de Brant remarqua:

Est-ce que le premier ministre ne nous a pas promis, l'an dernier, définitivement et explicitement que le projet de loi serait déposé au début de la session actuelle?

Le premier ministre répliqua:

Si j'ai fait une promesse de ce genre, je la tiendrai et le projet de loi sera déposé.

Nouvelle attitude. Plus tard, lorsque le premier ministre prit la parole sur l'étude du budget, mes collègues qui étaient en cette enceinte se rappellent que le premier ministre a supplié avec toute l'éloquence possible, et des larmes dans les yeux, les progressistes d'appuyer son budget. Les promesses qu'il fit alors amenèrent certains membres de ce groupe à se prononcer en faveur du budget. Voici ce qu'il dit alors touchant le vote transférable:

Les honorables députés progressistes m'ont interrogé deux ou trois fois au sujet du vote transférable. J'ai promis à la dernière session que le projet serait déposé. Il le sera et nous le discuterons.

Encore une autre promesse formelle. Autre volte-face de la part du premier ministre. Un peu plus tard, le 19 juin, l'honorable député de Brandon (M. Forke) posa une autre question au premier ministre et voici la réponse de ce dernier:

Je suis en mesure de déclarer à mes honorables amis qu'il est douteux que la Chambre puisse étudier la question du vote transférable. Néanmoins, le Gouvernement continue son étude de cette question.

L'honorable député de Bow-River (M. Garland) posa la question suivante:

Le très honorable premier ministre ne va certainement pas refuser de remplir les promesses faites au Parlement? Ce projet de loi nous sera assurément présenté.

Et voici la réponse du premier ministre:

Le projet de loi a été déposé, mais je ne pense pas avoir promis qu'il serait adopté par la Chambre. Je n'ai pas pu faire cette promesse.

Voilà une réponse très évasive, car nous espérions tout naturellement que, puisqu'il s'agissait d'une mesure ministérielle, elle serait adoptée par la Chambre des communes Il ne pouvait en être autrement.

Adressant la parole dans la ville de Saskatoon, le 7 octobre dernier, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a employé un langage énergique et portant condamnation à l'égard du groupe progressiste. Il annonça formellement à ses auditeurs que nous n'avions pas du tout besoin de ce troisième groupe dans la vie publique. De fait, il leur demanda de voter pour le parti conservateur s'ils ne pouvaient le faire pour le parti libéral. Un citoyen dans la salle lui posa la question: "Que dites-vous du vote transférable?" Et voici la réponse du premier ministre que je relève dans le compte rendu du *Leader* de Regina, numéro du 8 octobre:

[M. Campbell.]

Nous avons déposé un projet de loi et il a été rejeté.

Or, ce projet de loi particulier n'a jamais été défait de sorte que l'assertion du premier ministre est inexacte. Et il ajouta:

Voici mon opinion à ce sujet: Plus j'étudie la situation et plus j'en arrive à la conclusion qu'un pareil système tend simplement à perpétuer le groupe de classe que j'ai mentionné et qui, à mon sens, fait plus de tort au pays que tout autre chose.

Voilà des paroles peu flatteuses à l'endroit de mes honorables amis du groupe progressiste. Si le premier ministre était à son siège ce soir, il se servirait d'un langage plus mielleux. Je suis convaincu que des milliers de citoyens du Canada admettront avec le premier ministre que le parti progressiste fera plus de mal au pays que tout autre chose, s'il maintient aux affaires le Gouvernement actuel. Et cependant, le discours du trône dont nous avons écouté la lecture ces jours derniers laisse entendre que la loi des élections fédérales subira de nouvelles modifications; encore une nouvelle promesse, je le suppose, touchant le vote transférable.

Je n'ai pas du tout l'intention de faire le dénombrement de tous les péchés d'omission et de commission dont le premier ministre s'est rendu coupable. Je professe toutefois une haute estime à l'endroit du premier ministre. Pour moi, le très honorable Mackenzie King est un homme public d'une grande largeur de vues et d'un esprit fort éclairé; une bonne partie des responsabilités doit donc retomber sur les épaules du parti libéral. Les influences réactionnaires, qui se sont glissées dans les rangs du parti libéral en ces dernières années et ont rendu stérile son action, sont en grande partie responsables de la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui. L'attitude du premier ministre n'est pas l'unique cause de la présente situation, bien que certains libéraux tentent peut-être maintenant de lui faire jouer le rôle de bouc émissaire et de charger ses épaules de toutes les fautes du parti.

Le parti libéral n'a pas conservé ses grandes traditions, et soutenu les idéals de son chef. Je crois tout charitablement—car, je professe beaucoup d'estime à l'égard de certains de mes collègues libéraux,—qu'une courte période dans la solitude de l'opposition jointe à l'influence purifiante qui s'ensuivrait serait ce qui pourrait arriver de mieux au grand parti libéral. Je professe une grande estime pour ce parti. J'ai servi dans les rangs libéraux durant de nombreuses années. Un certain nombre de libéraux de l'Ouest toutefois ont compris enfin que le parti libéral ne marchait pas

assez vite; il a donc fallu que nous sortions de ses rangs afin de faire quelques pas en avant. Cependant, j'ai toujours espéré,—et mes espoirs n'ont jamais été plus brillants que ce soir,—que le jour luira bientôt où le parti libéral déploiera encore son vieux drapeau, le tiendra haut et ferme pour jouer ici le rôle qu'il aurait dû toujours garder, celui de protagoniste des grandes masses populaires du Canada.

M. MORIN: Est-ce ce que mon honorable ami espère du parti conservateur?

M. CAMPBBELL: Si mes honorables amis passent quelque temps dans les froides régions de l'opposition, cela aura pour effet de les purifier. Je le ferai observer en passant, les représentants du groupe progressiste sont appelés à prendre une décision qui est loin de leur sourire; toutefois nous avons absolument dépouillé tout esprit de parti pour en venir à notre décision. J'irai plus loin, cela nous a valu de nombreuses heures d'anxiété et des nuits d'insomnie. Les membres du groupe progressiste ne tentent nullement d'influencer le vote de leurs collègues; de fait, nous sommes d'avis que le devoir de chaque représentant du peuple consiste à se fier à son jugement et à suivre les dictées de sa conscience. J'espère, conséquemment, que la décision, lorsqu'elle sera rendue, quelle qu'elle soit, sera acceptée avec l'esprit qu'il convient. S'il existe une chose que notre groupe a surtout tenté d'éviter c'est le parti pris, et j'espère que lorsque le vote sera pris sur cette question les honorables députés de tous les groupes de la Chambre oublieront un peu l'esprit de parti et s'occuperont davantage de la direction des affaires du pays. Je suis sûr que nous tous, libéraux, conservateurs, progressistes, travaillistes ou indépendants, sommes désireux de remplir nos devoirs de citoyens canadiens sincères et que tous nous avons à cœur le bien-être du pays. Unissons donc tous nos efforts et servons les meilleurs intérêts de cette grande nation.

(A la demande de M. Power le débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

L'hon. M. LAPOINTE: Je propose, monsieur le président, que le même programme soit suivi demain et que le débat soit poursuivi.

M. l'ORATEUR: Du consentement unanime.

(La motion est agréée.)

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Je propose que la séance soit maintenant levée et qu'elle reste suspendue jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

M. l'ORATEUR: Comme il est probable que les nouveaux membres de la Chambre ne sont pas au courant du fait, je dirai à titre de renseignement que, d'après le règlement, la Chambre, à moins d'une motion spéciale à l'effet contraire, se réunit le mercredi à deux heures de l'après-midi. Au cours des deux ou trois dernières sessions, cependant, on a jugé, du consentement unanime, qu'il était plus commode de se réunir à trois heures, et l'application du règlement à cet effet a conséquemment été suspendue. Il est aussi de règle que la Chambre, le mercredi, suspende la séance à six heures. Le ministre de la Justice, suivant la coutume à laquelle je viens de faire allusion, propose que la séance soit suspendue maintenant et qu'elle ne soit reprise qu'à trois heures demain après-midi. Cette motion peut être présentée sans avis préalable du consentement unanime de la Chambre.

(La motion est agréée et la séance est levée à dix heures vingt-sept minutes du soir.)

MERCREDI, 13 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION DE DEFIANCE

La Chambre reprend la discussion ajournée, le mardi 12 janvier, sur la motion de l'honorable Ernest Lapointe pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la session et à l'effet de lui donner la priorité sur toute autre affaire, ainsi que sur l'amendement proposé à cette motion par le très honorable Arthur Meighen.

M. C. G. POWER (Québec-Sud): A cette étape du débat, je n'ai pas l'intention de discuter longuement l'aspect juridique et constitutionnel de la question, dont la Chambre est présentement saisie. Selon moi, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) l'a déjà suffisamment embrouillée, tandis que l'honorable solliciteur général (M. Cannon) l'a assez mise en lumière. Toutefois, je consacrerai quelques instants à relever certaines observations de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie). Dès le début il m'a surpris en posant une limite au delà de laquelle il nous serait interdit de remonter dans la recherche des précédents parlementaires qui nous justifient. Si je ne me méprends pas sur la mentalité des tories, c'est d'ordinaire la tradition la plus ancienne, la plus oubliée, la plus en désuétude qui fait le mieux leur affaire. Peut-être est-ce parce que mon honorable ami est depuis peu de

temps parmi eux qu'il n'a su trouver leurs sources d'inspiration et qu'il limite ainsi la période jusqu'à laquelle il nous est permis de faire remonter l'origine de l'évolution de notre histoire constitutionnelle. L'analyse qu'il a faite des précédents apportés par le solliciteur général, comme de celui de William Pitt n'ayant pas de siège au Parlement à l'ouverture de la session de 1792, ne m'a pas moins surpris.

Mon honorable ami a prétendu qu'à cette époque la France entière, en fait toute l'Europe, était en révolution; que les têtes des rois tombaient sous le couperet; qu'en Angleterre même des bandes armées paradaient dans les rues, que les clubs de jacobins et les amis du peuple s'agitaient par tout le pays et donc, que la présence d'un premier ministre à la Chambre n'était pas nécessaire. Il me semble que, si l'honorable député s'était rappelé les traditions de sa jeunesse, il aurait compris que s'il fut un temps où il fallait un intermédiaire entre le roi et le peuple, où il fallait un représentant du peuple, à la Chambre des communes, c'était à l'époque où le pays était agité, où le désordre régnait et où la révolution était sur le point d'éclater.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans une discussion des précédents. Je préfère, à mon humble manière, rappeler de mon mieux aux députés les raisons de leur élection au Parlement, et de leur convocation ici pour constituer la Chambre des communes. La députation a été élue pour présenter, appuyer et soutenir certaines politiques et certains principes agréables à leurs électeurs et au peuple canadien en général. Ils ont été appelés ici pour pourvoir au choix de tel ou tel groupe d'hommes comme gouvernants du pays, afin que ces principes et ces politiques entrent en vigueur. Partout, de l'aveu général, le résultat de la dernière campagne électorale est tel qu'aucun programme n'a reçu l'appui du pays entier, qu'aucun groupe n'a obtenu la confiance générale. Reconnaissant ce fait, le Gouvernement, dans sa sagesse, a exposé dans le discours du trône des mesures correspondant, selon lui, aux vues de la grande majorité des Canadiens. Le Gouvernement, a-t-il atteint ou non son but? il ne m'appartient pas de le discuter ici. Ce que nous avons à débattre, c'est la motion actuellement en délibération et l'amendement présenté. La motion, proposée par le ministre de la Justice (M. Lapointe), avec l'appui du ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) dit:

Que de l'avis de la Chambre, vu le résultat des élections générales récentes, le Gouvernement était justifié de conserver le pouvoir et de convoquer le Parlement; que le Gouvernement a droit de retenir le pouvoir à moins d'être mis en minorité sur la question de confiance.

[M. Power.]

A cette motion, le chef de l'opposition (M. Meighen) a proposé un amendement dont voici l'alinéa final:

Que ceux qui se donnent maintenant comme les conseillers de Son Excellence n'ont parmi eux aucun premier ministre ayant un siège dans l'une ou l'autre Chambres du Parlement, et ne sauraient dès lors remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement, que l'on désigne d'ordinaire le Gouvernement, ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence; et leur tentative de se maintenir au pouvoir est en violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

Voilà l'amendement en délibération. Permettez-moi de dire en passant que, vu qu'il retarde l'étude du discours de Son Excellence, il sied mal, il me semble, au parti tory, défenseur des prérogatives de la couronne, de pousser l'impolitesse envers Son Excellence au point de refuser de répondre à son discours aux Communes et au Sénat. Mais il y a plus. Quel est le véritable effet de l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition? Son effet, selon moi, c'est que l'adoption de l'amendement ajourne à jamais la délibération sur le discours du trône. Il n'y a plus de discours du trône. Dans quelle situation nous trouverons-nous alors? Mon très honorable ami deviendra premier ministre. Demandera-t-il à Son Excellence de venir au Sénat prononcer un nouveau discours et proclamer que le premier ne valait rien; ou parviendra-t-il à le faire mettre en délibération à la Chambre? Je ne crois pas qu'il existe de rouage permettant à mon très honorable ami de susciter un nouveau débat dans cette enceinte. Ce serait la dissolution du Parlement, la session aurait duré dix jours. Et ce serait au chef de l'opposition, soit de réclamer une dissolution des Chambres et d'en appeler au peuple, soit de convoquer une nouvelle session et de présenter un nouveau discours du trône. Ou promet-il de prendre le discours actuel? (*Exclamations.*) Evidemment, il ne le fera pas. S'il rejette ce discours, fera-t-il prononcer lui-même, comme conseiller du roi, un autre discours par Son Excellence? Je livre cette question aux réflexions de la députation, lui demandant de se rappeler ce que nous nous efforçons d'établir depuis le commencement de ce débat, à savoir que la confusion sera le résultat de la défaite du Gouvernement, sur cette motion.

M. CHAPLIN (Lincoln): La confusion pour votre parti.

M. POWER: Quand mon honorable ami prendra la parole, il nous dira, j'espère, quelle solution de ce dilemme il veut bien recommander à son chef. Je ne prétends cependant pas que le chef de l'opposition ne devait pas poser la question de défiance le plus

tôt possible. L'on en discute partout dans le pays depuis le 29 octobre, et c'est le temps pour la Chambre des communes de se prononcer.

Il nous faut maintenir le Gouvernement actuel ou passer les rênes au chef de l'opposition, à moins que nous, représentants du peuple, nous ne confessions notre impuissance et que, délégués ici pour exercer notre jugement et notre discrétion, légiférer et gouverner au nom du peuple canadien, nous ne nous en déclarions incapables. Quant à la première, ou à la deuxième solution, je désire insister sur un point, et c'est que, advenant la défaite du Gouvernement notre devoir, devenus l'opposition, serait de poser une motion de défiance dès le premier acte du cabinet lui succédant. La question à résoudre me semble avoir été quelque peu embrumée par les dissertations intéressantes mais peut-être trop subtiles que nous avons entendues. Notre rôle ici n'est pas d'étudier l'histoire mais d'en faire. Notre décision dans la présente circonstance sera citée plus tard. Le député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) a dans le meilleur genre du Conseil Privé parlé longuement, cité, disséqué et redisséqué les textes, oubliant que le tribunal chargé de décider la question, question de droit et de fait, ne se compose pas de juristes en toge et à perruque, mais d'un jury de cultivateurs. Que ces jurés se rappellent ceci: lorsqu'ils retourneront devant les électeurs de Kindersley ou de Pinto-Plains ou de toute autre circonscription qu'ils représentent, leur demandera-t-on ce que Bagehot pense de la situation, ce que le roi Charles fit ou quelle fut l'attitude de la reine Elizabeth. Je ne le crois pas. On leur dira plutôt ce me semble; fi de May, d'Anson et des volumes et parchemins poussiéreux de la bibliothèque. Avez-vous voté pour King ou pour Meighen, et pourquoi? On leur dira que l'essence et le fondement du gouvernement responsable c'est le droit des représentants du peuple de choisir les conseillers du roi, peu importe que M. William Lyon Mackenzie King soit temporairement éloigné de la Chambre, ou que M. Gladstone ait été absent toute ou partie d'une session, ou que Walpole ait été membre des communes ou Newcastle, de la Chambre des lords, à un moment donné. Vous avez un devoir à remplir, vous avez été délégués au Parlement pour décider qui devra gouverner. On leur demandera s'ils se sont ou non acquittés de ce devoir. Représentants du peuple, vous aviez, leur dira-t-on, le droit et le pouvoir, et vous étiez autorisés à décider, et ni les précédents invoqués par l'honorable député de Calgary-Ouest, ni l'éloquence et les substilités du chef de l'opposition ne devaient vous détourner de votre devoir. Vous aviez le pouvoir, vous étiez dans votre droit, et vous étiez les maîtres. Aucune puissance en ce pays—pas même le roi,—ne pouvait vous empêcher de l'accomplir. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Si l'honorable député de Calgary-Ouest m'accorde le moindrement d'attention, il doit tout probablement se scandaliser de me voir écarter les anciennes coutumes, moi député de la province de Québec, de la ville même de Québec, berceau de notre pays. Eh bien, dans notre province, nous ne tenons pas plus aux traditions à cause de leur âge que nous n'aimons le progrès pour sa nouveauté. Nous croyons que le fonctionnement régulier de la constitution exige un accélérateur aussi bien qu'un frein. Nos notions de droit constitutionnel et de liberté ont été si ébranlées depuis dix ans que nous sommes tentés de ne voir dans les précédents qu'un moyen d'arriver à certaines fins. Nous sommes portés à nous demander pourquoi la liberté de la presse fut abolie durant la dernière guerre; sur quel précédent s'est-on fondé pour restreindre la liberté de parole même dans cette Chambre; en vertu de quel précédent a-t-on privé du droit électoral des centaines de milles de citoyens britanniques. Si tout cela pouvait se faire sans précédent,. à seule fin d'un avantage politique, nous pouvons certainement passer outre aux coutumes lorsqu'il y va du bien du pays. Monsieur l'Orateur, tandis que nos honorables amis de l'Ouest perdent leur temps dans des caucus interminables et préparent des questionnaires plus ou moins utiles, le pays demande de l'action. (*Applaudissements.*)

M. CHAPLIN (Lincoln): Pourquoi alors n'avez-vous pas laissé mettre la question aux voix hier soir?

M. POWER: Dois-je comprendre que mes collègues de la gauche étaient prêts à voter hier soir?

M. CHAPLIN (Lincoln): Sans doute.

M. POWER: Alors l'honorable député doit être convaincu que les offres des valets de son chef ont été acceptées. Dès le début de ce débat, les conservateurs, l'un après l'autre, se sont efforcés de faire connaître au pays et à la Chambre leurs prétentions et leurs titres particuliers. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), dont l'agréable sourire a toujours le don de me plaire, n'a pas manqué de sourire, lundi soir, pendant une partie du discours du solliciteur général (l'hon. M. Cannon). Bien plus, la figure d'habitude sévère du très honorable leader de l'opposition s'est elle-même illuminée d'un sourire au cours d'une autre partie des observations du sollici-

teur général. L'honorable député de Calgary-Ouest voudrait être un de ceux présents au décès afin de pouvoir s'attribuer, sinon complètement, au moins une partie de l'honneur et de la gloire d'avoir renversé le ministère. Je me figure déjà les membres de la gauche chantant en chœur: *Who killed Cock Robin?* "C'est moi", répond le représentant de Calgary-Ouest. "J'ai envoyé mon jeune messager avec un gramophone, et comme il n'a pas réussi j'ai jeté la poussière des siècles sur le ministère et il a été renversé." L'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) dit à son tour: "C'est moi; j'étais du camp des libéraux et je connaissais leurs artifices. Je suis passé de l'autre côté et le Gouvernement a été défait." Lorsque le représentant de Frontenac-Addington (M. Edwards) retournera à sa loge avec la chevelure du Gouvernement à sa ceinture, il dira: "C'est moi; je l'ai abattu avec le marteau et le coin. Mes mains sont rouges de sang papiste." "C'est moi", dira l'honorable député de Winnipeg-Sud (l'hon. M. Rogers) ancien ministre des Travaux publics, "j'ai souri et sept petits progressistes ont souri avec moi". Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le temps de badiner ni de faire un jeu de la politique. (*Applaudissements.*) Le pays a décidé dans sa sagesse de déléguer ici des représentants en nombre insuffisant, en ce qui concerne les anciens partis, pour gouverner avec efficacité le peuple canadien. Le pays nous demande de trouver une solution si c'est possible et c'est notre devoir de chercher. Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement a fait des efforts dans ce but. Ce n'est pas le moment de discuter cette motion, et je ne suis pas prêt à le faire, mais me sera-t-il permis, en réponse à certaines allusions faites par d'honorables députés de la gauche à la place du marché aux enchères publiques, au trafic d'influences, faire simplement remarquer que chez nous comme en Angleterre, les chefs et les partis politiques se sont vus parfois dans l'impossibilité de mener à leur conclusion logique tous les divers articles de leur programme et ont, au lieu de cela, en plusieurs occasions, accepté un compromis honorable. En d'autres circonstances les leaders politiques ont changé complètement d'attitude, et bien que l'on ait pu leur adresser des reproches durant leur vie ou au moment de leur volte-face, l'histoire leur a rendu un verdict favorable.

Qui parmi nous pensera que la gloire de Wellington ait été assombris parce qu'il a accepté l'émancipation des catholiques qu'il avait combattus durant trente ans? Qui blâmera Grey de s'être fait le champion du bill de Réforme qu'il avait d'abord condamné? Qui censurera même Peel d'avoir fini par appuyer le rappel des lois des céréales? Qui, et je m'adresse en particulier à mon collègue de Wellington-Sud, reprochera à Gladstone de s'être enfin rangé du côté des Irlandais et d'avoir approuvé le Home Rule? Personne ne dira que Lloyd George a eu tort, il y a deux ou trois ans, d'avoir signé le traité de paix qui a donné naissance à l'état libre d'Irlande. Nul membre ne condamnera Macdonald et Brown pour la part qu'ils ont prise dans le pacte de la Confédération et qui est un honneur et une gloire pour tous deux. Lorsque le verdict de l'histoire sera rendu aucun reproche ne sera adressé à ces grands hommes, qui, pour le bien du pays, ont sacrifié l'esprit et les préjugés de partis. Je pense même, monsieur l'Orateur, que la situation politique actuelle aura du bon. Nous sommes à la veille d'une ère de prospérité. N'allons pas par de futiles récriminations ou d'injustes dénonciations retarder la marche du progrès. Loin de là, unissons nos efforts pour l'accélérer.

Avant de reprendre mon siège, me sera-t-il permis d'appeler tout particulièrement l'attention de mes honorables amis sur un point que je désire faire valoir en toute humilité ainsi que sur une proposition à l'adresse de mes honorables amis de l'Ouest. Pendant nombre d'années, les représentants de la province de Québec, ceux de nous en particulier qui siègent à la droite de l'Orateur, ont été sous la tutelle et plus tard sous le charme de la présence et même de la renommée de sir Wilfrid Laurier. Or, il nous a constamment prêché la doctrine de la tolérance et de la modération. Et c'est du fait de cette doctrine que nous avons accepté le traité de réciprocité en 1911 et lutté pour son adoption, ce qui a déterminé la chute du gouvernement Laurier sur cette question. C'est à cause de cette doctrine de modération et de tolérance qu'à partir de 1921 nous nous sommes associés, sinon alliés, avec les représentants du groupe progressiste. Au cours de la dernière campagne électorale, presque tous les honorables députés de la droite, venant de la province de Québec, ont été vilipendés, caricaturés et violemment attaqués dans les journaux et sur les tribunes politiques, à cause de leur prétendue association avec les honorables membres du groupe progressiste.

Tous les jours, les organes de l'opposition et même les journaux à la dévotion du groupe Patenaude, n'ont cessé d'appeler l'attention publique sur le fait que le parti libéral avait fait certaines concessions afin de s'attirer les bonnes grâces des représentants de l'Ouest canadien. Et dès l'ouverture de la présente session, à la demande de notre chef et particulièrement de l'honorable ministre de la

Justice (M. Lapointe),—qui est le meilleur amis de l'Ouest canadien,—nous étions prêts à accepter certaines propositions qui ne nous avaient guère souri par le passé. Je ferai observer à mes honorables amis de l'Ouest que nous nous sommes ralliés à ces projets. Ils se sont érigés en juges de la situation actuelle. Or, il peut se faire que demain les soixante et un représentants de la province de Québec soient à leur tour les juges. Nous avons consenti à faire certaines concessions, à la demande de nos chefs. Nous en avons déjà faites et nous sommes disposés à en faire encore d'autres. Cependant, un courant d'opinion se dessine dans notre province; on nous accusent d'avoir déjà fait trop de concessions.

Contrairement à l'attitude des représentants d'autres parties du pays, nous nous sommes abstenus de nous laisser guider par l'esprit de clocher. Or, ce courant d'opinion n'aura pas l'occasion de s'affirmer tant que la représentation de la province de Québec demeurera ce qu'elle est aujourd'hui. Cependant, les représentants actuels de la province de Québec peuvent disparaître et leurs successeurs, peu importe qu'ils siègent à la droite ou à la gauche de l'Orateur, peu importe le parti auquel ils appartiendront, au lieu d'être guidés par les principes de modération et de tolérance que j'ai soulignés tout à l'heure, se souviendront peut-être d'une légende bien connue dans la province de Québec et qui orne la façade d'un édifice public de la vieille capitale. La voici:

> Je suis un chien qui ronge l'os,
> En le rongeant je prends mon repos.
> Un temps viendra qui n'est pas venu
> Que je mordrai qui m'aura mordu.

L'hon. M. MANION (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'ose espérer que l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), me pardonnera si je m'abstiens de discuter toutes les questions qu'il a soulevées. Nous éprouvons toujours beaucoup de plaisir à écouter ses remarques, quoiqu'il arrive assez rarement pour un certain nombre d'entre nous de partager ses idées. Mon honorable ami est l'un de ceux pour lesquels nous avons réellement de l'amitié et je n'ai rien à reprendre à beaucoup des choses qu'il a dites. Si j'en avais le temps, je réfuterais certaines de ses observations, notamment à l'égard du marchandage. Si le discours du trône dans son ensemble ne constitue pas un marchandage en règle afin d'assurer au Gouvernement l'appui des représentants du groupe progressiste, j'avoue n'y plus rien comprendre.

Je relèverai simplement une assertion de l'honorable député de Québec-Sud que je ne saurais admettre, savoir que si le Gouvernement est défait,—c'est-à-dire, si l'amendement du chef de l'opposition est adopté,—cela entraînerait du coup la dissolution des Chambres. Mes honorables amis de la droite ont fait valoir cet argument, cela va de soi, surtout pour la bonne gouverne des membres du groupe progressiste. En cela, ils ne font que suivre la direction du premier ministre qui, par toutes les provinces des Prairies, a assumé l'attitude au dire des journaux, que les représentants agraires ne voteront jamais la défaite du Gouvernement parce qu'ils tiennent trop à leur indemnité parlementaire. Le but que l'on vise par cette menace est évident, mais cette conception de la situation est erronée.

Si demain, ou quelque autre jour, par son vote, la Chambre des communes adopte l'amendement du très honorable chef de l'opposition, que le ministère se verra dans la nécessité de renoncer à la direction des affaires. Le premier ministre offrira sa démission au Gouverneur général et le chef de l'opposition sera appelé à former un cabinet; or, il est en mesure de le faire ainsi que mon honorable ami de Wellington-Sud (M. Guthrie) l'a si éloquemment démontré hier. Voilà ce qui se produira. Les détails quant à ce qui pourrait advenir du discours du trône sont négligeables. Je ne veux donc pas qu'il y ait de malentendu; peu importe que l'amendement soit adopté ou rejeté, le Parlement ne sera pas dissous.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu quelque chose l'autre jour, qui s'applique si bien à la situation du gouvernement actuel que j'ai pensé devoir en donner lecture pour l'amusement de la Chambre. Ces lignes ont été écrites, il y a près de cent ans, par Henry Clay à propos d'Andrew Jackson. Voici le passage en question:

> Monsieur le président, je n'ai jamais vu ni entendu dire qu'un ministère ait eu une aussi pénible agonie et ait fait preuve d'aussi peu de calme et de résignation au moment d'expirer que celui qui a malheureusement la direction des affaires publiques à l'heure actuelle. Il est fiévreux, agité, inquiet, sautant en désespoir de cause d'un expédient à l'autre sans aucun but réfléchi ni arrêté.

Je n'aurais pas cité ces lignes, n'était-ce la rumeur qui circule dans les couloirs de la Chambre et d'après laquelle un des membres du Gouvernement déclarerait, à un moment donné de la journée, que si cet amendement est rejeté le Gouvernement ne considérera pas cela comme un vote de confiance. Le Gouvernement demeurerait tel qu'il est et l'on aborderait le débat sur le discours du trône. Cette nouvelle est ridicule et je cesserai bien vite de la commenter si l'un des membres du cabinet en nie la véracité. Autrement, je me verrai obligé d'y consacrer quelques instants.

Je le regrette, mais apparemment aucun membre du cabinet ne semble vouloir nier la rumeur. Je tiens à démontrer que la proposition que nous avons actuellement devant nous est bien une motion de défiance. C'est dans ce but qu'elle a été rédigée; l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe), tout le cabinet et toute la Chambre savent que c'est le but de l'amendement. Le public le sait également et le ministre de la Justice, le député de Québec-Est, a déclaré de son siège, l'autre jour, lorsque l'amendement a été proposé par mon très honorable collègue (M. Meighen):

Cette motion n'est qu'une négation de celle qui se trouve déjà devant le Chambre.

La motion de l'honorable ministre posait la question de confiance dans le ministère et, comme il le dit, cet amendement-ci propose exactement le contraire. Je pourrais citer plusieurs de ses propres remarques, mais je me contenterai d'en rappeler une ou deux. Ainsi il a dit:

Je répète que ce Gouvernement n'a pas l'intention de conserver le pouvoir un jour ou une heure sans l'approbation du Parlement du Canada. Comme je l'ai déjà dit, nous avons saisi la première occasion de soumettre cette question à la Chambre. Nous débattons la même question avec l'amendement de mon très honorable ami et cela m'est tout aussi agréable. Il est important qu'on la règle immédiatement.

Puis à la page 27:

J'ajouterai que lorsque l'Assemblée aura été consultée et que la question sera tranchée, aucun Canadien ne pourra prétendre que le Gouvernement, aussi bien que le Parlement, n'aura pas fait son devoir en l'occurrence. J'espère que la discussion sera brève.

Cependant, hier soir, lorsque le débat a pris fin, personne de ce côté-ci de la Chambre n'ayant demandé la parole, l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) a proposé l'ajournement du débat pour temporiser et faire durer la discussion jusqu'aujourd'hui.

M. CAHILL: A l'ordre!

L'hon. M. MANION: L'honorable député a proposé la remise du débat à aujourd'hui, de sorte qu'il est juste de dire que sa proposition tendait à prolonger le débat.

M. CAHILL: Il ne sied pas à un membre de cette Chambre de dire, en parlant d'un de ses collègues, qu'il a présenté une motion pour temporiser. Dans ce cas, je demanderai à l'honorable député ce qu'il est en train de faire en ce moment.

L'hon. M. MANION: En me reportant à la législature de 1917 à 1921, je me souviens que mon honorable collègue, bien souvent, n'a pas fait preuve de beaucoup de courtoisie à l'adresse de la Chambre. Je continue de citer:

J'espère que la discussion sera brève. Tous, nous souhaitons que la situation se régularise afin d'avoir un gouvernement muni d'une autorisation complète, morale et politique pour la tâche qui lui incombe dans le triple domaine domestique, impérial et international.

Peut-on être plus catégorique? Je citerai maintenant les paroles d'un autre membre du cabinet—ce sera tout—pour démontrer que si cet amendement est adopté, ce sera un vote de défiance à l'adresse du ministère et s'il est rejeté, ce sera au contraire un vote de confiance en lui. Hier, le ministre de l'Intérieur, a dit ceci:

Dans tous les cas, monsieur l'Orateur, jusqu'ici nous sommes restés à notre poste nous avons présenté notre programme à la Chambre et nous ne lui avons pas demandé d'en aborder la discussion. Nous sommes prêts à nous en tenir à la décision qui sera prise sur la question soulevée par mon honorable ami dans son amendement...

Je répète cela, parce que c'est très important en raison de ce qui suit:

Nous sommes prêts à nous en tenir à la décision qui sera prise sur la question soulevée par mon honorable ami dans son amendement et si la décision lui est favorable, évidemment ce sera à lui de préparer un programme et de gouverner.

Et maintenant il modifie son attitude.

Nous n'avons pas essayé d'un façon ou d'une autre d'usurper un poste quelconque et nous ne voulons pas rester au pouvoir plus longtemps qu'il ne faudra pour connaître cette décision. Si nous sommes appuyés, je puis déclarer aux honorables députés de la Chambre que nous ferons de notre mieux pour mettre ce programme à exécution. Nous essayerons de donner, au cours des deux ou trois prochaines années, le même gouvernement que par le passé.

Après avoir entendu les honorables députés de l'extrême gauche discuter les actes du Gouvernement au cours des deux ou trois dernières années je ne vois pas comment l'un d'eux pourrait appuyer le ministère actuel.

Voilà, monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai à dire touchant cette rumeur, mais si le ministère tente de se maintenir après un vote adverse sur cette motion, il aura certainement manqué de nouveau à sa parole. Si les membres siégeant à ma gauche votent contre l'amendement de l'honorable chef de l'opposition cela signifiera une motion de confiance en faveur du Gouvernement.

Jusqu'ici j'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt. Je n'entends pas traiter la question au point de vue de l'avocat constitutionnel ou même du simple avocat, parce que, sur cette question, je suis tout aussi profane que mes honorables amis de l'extrême gauche. Eux et moi nous nous trouvons dans la même position en ce qui regarde ce débat; nous sommes tous des profanes et nous examinons la question comme tels. Je me propose d'examiner ce que M. Mackenzie King aurait dû faire dans les circonstances qui ont suivi les événements du 29 octobre dernier. Mais avant cela, je désire expliquer en quelques mots par quelles étapes nous avons atteint le

gouvernement représentatif dont nous jouissons aujourd'hui, en les nommant simplement afin de rappeler à l'esprit de tous ces progrès historiques qui sont d'un intérêt particulier relativement à la motion soumise à la Chambre.

Si nous voulons commencer au début nous devons nous reporter à l'année 1215, parce que l'événement qui a marqué la genèse du développement du gouvernement parlementaire est probablement cette grande Charte de 1215 qu les barons arrachèrent au roi Jean. Le progrès se continua jusqu'au dix-septième siècle si mouvementé, alors que les Stuarts insensés insistèrent sur leur droit divin, avec le résultat que l'un perdit la tête et l'autre son trône. Une autre étape fut l'obtention de l'*habeas corpus*, puis vinrent le règne de Guillaume et de Marie et l'abdication forcée de Jacques II. Puis ensuite, la guerre de la révolution américaine et la révolution française, parce que la guerre avec l'Amérique fut causée par la tentative de Georges III de taxer les colonies sans leur accorder de représentation; et que la révolution française eût son retentissement dans les Iles Britanniques. Puis nous arrivons à la disparition des incapacités religieuses auxquelles l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) a fait allusion; à l'émancipation des minorités religieuses et aux lois de réforme de 1832 et 1867. Ces réformes nous ont amenés à l'étape où nous nous trouvons aujourd'hui; ces importants événements de l'histoire sont autant de pierres angulaires sur lesquelles nous avons établi nos institutions parlementaires et quiconque n'en tient pas compte ou les oublie, tente de faire abstraction du développement de nos institutions parlementaires.

Or, par suite des progrès réalisés en Grande-Bretagne, dans les dominions britanniques, aux Etats-Unis, en France et dans quelques autres pays, ces principes démocratiques dans lesquels nous avons foi ont été mis en œuvre. Nous avons un idéal de démocratie auquel nous croyons et auquel nous faisons souvent allusion, mais dont nous ne parlons que vaguement. Je voudrais ici rappeler quelques-unes des déclarations faites par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord, M. Woodsworth) quand il a tourné en dérision notre système de partis politiques. J'ai le regret de constater que deux ou trois autres l'ont suivi dans cette voie. Je n'entends pas dire qu'il s'en est moqué, mais il a laissé entendre que nous pourrions améliorer la situation en le transformant. Nous ne devons pas oublier que la démocratie n'a pas fait grand progrès, sauf dans les pays dotés de partis politiques comme nous les avons aujourd'hui. L'Angleterre a été le modèle du développement constitutionnel et parlementaire; la France a contribué sa large part au progrès, ainsi que l'Italie et les Etats-Unis et il n'y a pas de doute qu'il n'en soit de même des dominions britanniques, ce qui fait que sans le système de partis les progrès que nous avons réalisés n'auraient pas été possibles. Les honorables députés savent que les pays ne jouissant pas d'un régime parlementaire constitutionnel semblable au nôtre, sauf, dans la pratique, de légères modifications, sont arriérés et réactionnaires. Ce sont des pays comme la Russie, la Chine, les Etats balkaniques et l'Allemagne, auteur de la Grande guerre. L'Allemagne était censée posséder une imitation de notre régime parlementaire des partis, mais elle se trouvait sous la direction absolue du kaiser et du chancelier qui ont provoqué la Grande guerre. C'est là une digression, mais je désire dire ce mot en justice pour le régime des partis qui, à mon sens, est plus important que ne l'a laissé entendre mon honorable ami. Lui et moi pouvons différer amicalement sur ce point.

Je désire offrir deux définitions de ce que nous appelons actuellement la démocratie.

De son temps, Lincoln a dit que la démocratie était le "gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple". Malheureusement, cela manque un peu de précision. M. Bryce, aujourd'hui lord Bryce, nous a donné une définition qui est bien plus au point. La voici:

> A tout prendre, la démocratie est le gouvernement de toute la population d'un pays qui manifeste sa volonté suprême au moyen du scrutin.

Cette définition est excellente et de grande précision, et je doute que l'on ait jamais vu, dans les cercles parlementaires de la Grande-Bretagne ou de nos colonies un homme plus en état que lord Bryce de donner une définition de cette nature. Comment pouvez-vous vous conformer à cette définition du gouvernement de toute la population d'un pays par l'expression de sa volonté souveraine au moyen du scrutin, si ce n'est en respectant la volonté de la majorité, car en aucun pays on ne peut s'attendre que toute la population vote dans le même sens sur une question. Par conséquent, on ne saurait établir un régime démocratique de gouvernement fondé sur ce principe, qui est le principe fondamental de la démocratie, sans faire prévaloir les décisions de la majorité, et sans l'acquiescement de la minorité à la volonté suprême de cette dernière. Je vois le solliciteur général (L'hon. M. Cannon) qui fait un signe de tête. Je savais qu'il serait de mon avis. Le règne de la majorité constitue le principe fondamental sur lequel reposent toutes nos institutions gouvernementales. C'est l'ancre de salut de notre mode de

gouvernement. C'est notre sauvegarde contre les soulèvements populaires, l'anarchie et contre tous ces mouvements dont nous souhaitons que notre pays soit exempt. C'est le principe de toute législation. Hors cela, on ne saurait avoir de loi, car dès qu'une minorité cherche à imposer sa volonté, cette minorité se trouve à déclancher une révolution. Le solliciteur général a fait une déclaration,—et je saisis la première occasion qui m'est offerte de le féliciter de son élévation à un poste éminent. Je crains qu'il ne reste pas longtemps en fonction, mais il s'y maintiendra probablement aussi longtemps que moi-même, la première fois. Mon deuxième terme, je l'espère, sera de bien plus longue durée, c'est-à-dire, lorsqu'il viendra, dois-je ajouter en toute modestie. C'était un faux pas. Le solliciteur général a déclaré qu'il soumettait toute cette question au plus haut tribunal du pays. Je ne suis pas de cet avis. Ce Parlement n'est pas le plus haut tribunal du pays. Au point de vue légal, le plus haut tribunal est le corps de dernière instance auquel une question juridique peut être soumise pour être tranchée. Je crois que le premier avocat venu concèdera qu'il en est ainsi.

Une VOIX: Non pas.

L'hon. M. MANION: Je m'en tiens au sens commun. Je vais m'écarter du domaine juridique. Quoi qu'il en soit, le plus haut tribunal, dans ce pays comme dans tous les pays démocratiques, est celui qui est constitué par le peuple lui-même. Le solliciteur général et le ministère dont il fait partie se sont présentés devant ce tribunal le 29 octobre dernier, et ce même tribunal s'est péremptoirement prononcé contre eux. Ils ont été condamnés par le plus haut tribunal du pays, car je le repète, ce Parlement n'est pas le tribunal suprême; ils ont été repoussés par une majorité adverse de quelque 500,000 voix. Je n'ai pas les chiffres exacts; mais en ajoutant les voix en faveur des progressistes et des indépendants aux suffrages obtenus par les conservateurs, tous déposés contre le Gouvernement, ce chiffre est à peu près exact. Comment peut-on soutenir que les voix obtenues par dix-sept de mes honorables amis qui avaient pour adversaires des libéraux et des conservateurs étaient en faveur de ce Gouvernement? Tous ceux qui ont voté de la sorte, sans exception, ont voté contre ce Gouvernement. Là où ces honorables députés ont été élus, les voix qu'ils ont recueillies étaient, d'une façon générale, en faveur du parti progressiste dans les provinces des Prairies.

L'hon. M. CANNON: Si les voix obtenues par les progressistes étaient contre le Gouvernement,—et supposons qu'il en soit ainsi,—mon honorable ami irait-il plus loin et prétendrait-il que ces suffrages progressistes étaient en faveur du parti tory?

L'hon. M. MANION: Non, ce n'est pas ce dont il s'agit. Ce n'est pas le parti tory que l'on était à juger. C'est le Gouvernement qui était en cause. L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a donné à entendre que, dans l'occurrence, le Gouvernement était l'inculpé et que le jury était constitué par la population du pays. Mais, assurément, même avec le plus grand effort de l'imagination, on ne pourrait considérer les voix obtenues par les honorables députés qui siègent à ma gauche comme des suffrages déposés en faveur de ce Gouvernement. Je n'avais pas l'intention de faire allusion à cela, mais un honorable député m'a demandé ce que je pensais des votes déposés en faveur de Patenaude. Aucun effort de l'immagination nous permet de dire que les voix obtenues par les candidats de Patenaude dans la province de Québec étaient en faveur de ce Gouvernement, parce que tous, ils ont repoussé le Gouvernement sur toute la ligne. Il en résulte donc qu'il y a eu une majorité d'environ 500,000 contre le Gouvernement.

M. Mackenzie King et huit de ses ministres ont été battus. Aujourd'hui, nous sommes témoins de cette situation exceptionnelle au Canada, savoir, que la grande province d'Ontario, pourrais-je dire, pour faire la part égale, aussi vaste que la province de Québec,—car je ne veux rien dire que mes honorables amis puissent dénaturer—se trouve sans représentation dans le cabinet de cette Chambre; il en est de même, que je sache, du Manitoba, de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick. Ce sont là, si je me rappelle bien, les quatre provinces qui n'ont pas de représentants dans ce ministère.

Avant de reprendre mon siège, je désire commenter certaines déclarations du premier ministre qui, quoique absent de la Chambre, continue de diriger le Gouvernement. Aux Etats-Unis, le régime est différent du nôtre. Le président et le cabinet ne font pas partie de la Chambre ni du Sénat. Je me demande si M. Mackenzie King, dont l'admiration pour le peuple américain est si grande, ne penserait pas à introduire chez nous le système politique des Etats-Unis. Il n'aurait qu'à faire disparaître quelques autres ministres de la Chambre des communes, et le Canada se trouverait pratiquement doté du système américain.

On a à diverses reprises rappelé dans cette Chambre la déclaration formulée par M. Mackenzie King, disant qu'il refuserait de

garder le pouvoir s'il ne pouvait réunir une majorité suffisante Quelle a été la réponse des électeurs? Non seulement ils lui ont enlevé sa majorité, mais ils ont ajouté le trait en le mettant en minorité d'une quinzaine de voix, pour bien montrer que, si résignée que soit la nation à supporter toute sorte d'inconvénients et d'embarras, elle refuse d'endurer plus longtemps le ministère actuel. Si M. King est encore capable de comprendre l'étendue de sa défaite—soit dit avec tous les égards que je lui dois—je l'invite à contempler les débris de son cabinet. Ce n'est pas un allusion personnelle que je fais; j'en parle comme gouvernement. Pour répéter ce que disais à London, la brillante compagnie qui se jeta plein de confiance dans la lutte électorale en est ressortie, le 29 octobre, absolument désemparée, et les restes me font penser à l'armée de Coxey par comparaison avec la garde à pied du Gouverneur général.

Tous ces faits établissent que le Gouvernement avait le devoir de démissionner. Je n'ai rien à dire de l'aspect juridique de la question. Mais au point de vue purement moral, d'après l'esprit de la Constitution, je n'hésite pas à affirmer que M. King aurait dû résigner son mandat. La dignité et l'honneur politique l'exigeaient; c'est ce qu'il aurait fait, s'il eut été bon joueur. Je me souviens qu'on a souvent reproché à notre chef, et sans la moindre raison, tant dans cette salle que devant le public et après les élections de 1921, qu'il était mauvais joueur. Le mot fit le tour de la presse libérale et devint une espèce de mot d'ordre, même dans les discussions de cette Asssemblée. L'imputation était souverainement injuste; mais avec combien plus de raison elle s'applique à M. King qui refuse de s'en aller, quand les faits lui montrent clairement que tel serait son devoir. Il a affiché un réel mépris de la volonté populaire, et c'est pourtant cette volonté du plus grand nombre qui est la base de nos institutions publique. M. King n'a pas craint de violer l'esprit et les traditions de notre régime parlementaire.

J'ai déjà lu quelque part cet apothegme de Justin McCarthy. Un homme d'Etat peut s'élever par tous les moyens, mais s'il tombe, que ce soit avec dignité. Je ne dirai rien des circonstances qui ont favorisé l'élévation de M. King, mais il faut bien voir qu'il tombe avec mauvaise grâce. Non seulement sa chute est sans dignité, mais elle est de plus une cause d'humiliation pour tous ceux qui se font une juste conception de la haute position de premier ministre canadien.

Je répète que M. King devait démissionner sans se faire prier; c'est ce qu'il aurait fait, s'il avait eu le respect de la loi et la dignité de lui-même, comme il convient à l'homme parvenu au poste si honoré de premier ministre du Gouvernement.

Je veux dire quelques mots de la question tant discutée des précédents. Je ne l'étudierai pas avec toute l'ampleur qu'ont apportée dans cette examen nos honorables collègues de Wellington-Sud (M. Guthrie) et de Calgary-Ouest (M. Bennett) et le très honorable chef de l'opposition. Ils ont tous les trois épuisé le sujet, et traité de manière convaincante le point de vue constitutionnel. Je me contenterai donc d'une brève allusion.

Le solliciteur général et à sa suite quelques orateurs ministériels, ont rappelé une couple de précédents, pour montrer qu'un ministère s'est déjà présenté devant les Chambres sans premier ministre. On a contesté l'exactitude des précédents invoqués. Le solliciteur général est remonté jusqu'en 1791 dans l'histoire politique de l'Angleterre pour trouver le précédent qui lui convenait; il a emprunté le second à l'année 1841 dans l'histoire de notre propre pays. Il a passé beaucoup d'eau sous les ponts depuis 1791 et même depuis 1841. L'argument du ministre perd de sa force à raison de la distance qui nous sépare de ces deux dates, cent trente-cinq ans de la première et quatre-vingt-cinq ans de la dernière. Bien des choses ont changé depuis ces époques lointaines, depuis ces vieux précédents et nos institutions parlementaires ont subi une évolution considérable.

Je sais que l'honorable député consacre de longues heures à l'étude de l'histoire; il se rappelle donc que, peu après 1791, en 1793, la France était dans la tourmente d'une révolution qui n'a pas laissé d'avoir sa répercussion sur la marche des événements en Angleterre. Encore, c'est vers 1829 ou 1830, donc près de cinquante ans après le précédent cité par mon honorable ami que se réalisa en Grande-Bretagne l'émancipation des minorités religieuses. Je puis faire remarquer que c'est grâce à cette émancipation que l'honorable représentant ou moi-même pouvons siéger dans un Parlement britannique. Je rappelle ces incidents pour signaler des progrès conséquents dans notre histoire constitutionnelle. En outre, on adopta en 1832 et 1867 les lois dites "Bills de Réforme" qui firent disparaître les "bourgs-pourris" qui jouissaient d'une représentation à laquelle ils n'avaient pas droit. Ces lois établirent l'électorat à peu près tel qu'il existe aujourd'hui. Un autre pas en avant fut l'adoption du scrutin, qui eut lieu en 1871, quelque quatre-vingts ans après le précédent cité par le solliciteur général. Enfin, pour ce qui intéresse le Canada, la Confédération fut inaugurée vingt-six ans après ce précédent. Je trouve que l'honorable

représentant a eu bien du mal à étayer sa thèse quand il a dû remonter si loin pour découvrir un précédent qui s'appliquât tant soit peu à la conduite actuelle de M. King et de son Gouvernement.

Je n'aime pas à faire lecture de citations, car on risque de fatiguer l'auditeur; mais je vais en lire une ou deux à la Chambre parce qu'elles frappent si juste en ce moment et du reste elles ne sont pas longues. Lord Bryce jouit de la plus haute autorité; on l'a cité à mainte reprise au cours du présent débat; et j'y reviens encore une fois. Parlant du cabinet canadien, dans son ouvrage *Les Démocraties modernes,* il dit ceci:

Si les ministres vont devant le peuple et si les élections leur sont défavorables, ils se démettent sur-le-champ et un nouveau gouvernement est formé.

Donc, selon lord Bryce, le Gouvernement, dans la situation actuelle, aurait dû démissionner immédiatement. Qu'on me permette aussi de citer un extrait de *The Development of Modern Europe* par James Robertson, professeur d'histoire et Charles Beard, professeur de science politique, à l'université de Columbia. Voici ce que je trouve à la page 196 du volume 2:

Que lorsqu'un ministère demande la dissolution des Chambres et va devant le peuple, la réélection d'une majorité des membres favorables à la continuation du programme justifie son maintien au pouvoir. Par contre, si la majorité est adverse, le ministère se démet aussitôt et le pouvoir passe aux mains du parti opposé.

Ecoutez maintenant ce glorieux vieillard, M. Gladstone. Dans un discours prononcé, je crois, en 1874, il dit ce qui suit:

La simple possession d'une majorité parlementaire n'est pas un appui suffisant et ne constitue pas une justification adéquate du maintien au pouvoir d'un ministère quand il est clair, ou qu'il y a tout lieu de croire, que les aspirations du pays sont en sens contraire.

Assurément le pays a démontré qu'il y a tout lieu de croire que la volonté populaire est opposée à la conduite actuelle de ce Gouvernement.

M. Gladstone a dit, ailleurs:

Dans aucune circonstance je ne consentirais à rester au pouvoir avec une minorité, soit en Chambre soit dans le pays.

On voit donc que l'attitude de M. Gladstone était bien plus élevée que celle des messieurs qui occupe actuellement les fauteuils ministériels. Voici maintenant une petite citation d'un discours de mon honorable ami le solliciteur général, qui est toujours intéressant. Parlant en Chambre le 3 mars 1921, il a dit ces paroles qu'on trouve à la page 545 des Débats de cette année-là:

La doctrine libérale, telle que le représentant de Québec-Est (M. Lapointe) l'a exprimée, n'a jamais varié; elle a toujours été la même, et cette doctrine est que le Gouvernement ne doit rester au pouvoir

qu'aussi longtemps qu'il a l'appui de la majorité de la Chambre des communes et que la majorité reflète fidèlement l'opinion de tout le pays.

L'hon. M. CANNON: Très bien.

L'hon. M. MANION: Je remercie le solliciteur général de ses applaudissements, mais je les crois motivés par l'amitié plutôt que par une conviction sincère; en effet, au cours de la discussion actuelle, son attitude a été tout le contraire de celle-là.

L'hon. M. CANNON: Si je me rappelle bien, ce discours fut prononcé à un moment où le chef de l'opposition (M. Meighen), alors premier ministre, se cramponnait au pouvoir malgré que le pays voulût s'en défaire.

L'hon. M. MANION: Le discours en question fut prononcé lorsque le chef de l'opposition se cramponnait au pouvoir avec une majorité en cette Chambre d'entre 25 et 35. Mon honorable ami plaidait alors l'adoption d'un amendement proposé par son chef à une motion dont la Chambre avait été saisie; ladite motion fut adoptée par une majorité de 25 ou 35; je ne me rappelle pas le chiffre exact, mais je pourrais obtenir ce renseignement sans difficulté. Il est donc évident que les remarques de l'honorable député manquent d'à-propos.

M. CAHILL: Quel fut le résultat des élections qui suivirent cette session?

L'hon. M. MANION: Je répondrai à mon honorable ami en lui posant une autre question. Quel a été le résultat des dernières élections? Malgré toute la perspicacité de mes honorables amis, ils ne pouvaient prévoir en 1921 quel serait le résultat de ces élections; mais tout le monde sait sans doute ce qu'a été le résultat des dernières élections dans ce pays. Le premier ministre et ses associés ont été priés de se retirer; je ne voudrais me montrer vulgaire en rien, mais réellement il devrait suffire de montrer la porte à un homme sans être forcé de le jeter en bas de l'escalier. Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais invoquer une plus haute autorité,—peut-être pas plus haute,—j'en doute, je ne suis pas sûr qu'elle soit plus haute, mais je vais citer les paroles du leader de mon honorable ami le solliciteur général précisément sur la même question. Je remonte d'une année, mais je citerai dans un instant, les paroles qu'il prononça au cours du même débat. D'ailleurs, je pourrais citer le ministre de la Justice (M. Lapointe) qui n'est pas à son siège en ce moment, mais mon honorable ami de Calgary-Ouest (M. Bennett) l'a cité si complètement qu'il a à mon grand regret utilisé une forte partie de mes matériaux. Je ne veux pas y revenir, mais je vais citer le premier ministre

lui-même. Je cite les débats non revisés du 1er mars 1920, à la page 33 (v.a.); la pagination diffère peut-être un peu dans l'édition revisée. M. King mentionnait l'absence momentanée de la Chambre à cette époque, ou pendant une courte période, du très honorable leader du Gouvernement de l'époque, sir Robert Borden. Ce dernier était retenu à sa chambre par la maladie pendant une partie du temps du moins, et voici la déclaration du premier ministre:

Si nous voulons restituer au Parlement son caractère d'assemblée délibérante, il faudrait que les ministres fussent à leurs sièges d'où ils pourraient répondre à toutes les questions touchant l'administration des affaires publiques.

Il ajoutait:

Le premier ministre (sir Robert Borden) devrait être ici pour répondre aux questions touchant la politique adoptée par le Gouvernement.

Il m'a fait plaisir d'entendre dans cette Chambre hier un honorable monsieur, c'était, je crois, l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa), prononcer les paroles de louange à l'adresse du très honorable sir Robert Borden. J'aime toujours à entendre des paroles aimables à son égard, car j'ai eu l'honneur de me trouver sous sa tutelle pendant quatre ans, et je n'ai jamais rencontré dans notre vie parlementaire un citoyen d'un caractère plus élevé que le très honorable sir Robert Borden. J'ai remarqué que mes honorables amis de la droite, y compris le ministre de la Justice, lorsqu'ils citent et acceptent les paroles de sir Robert, se montrent aujourd'hui beaucoup plus raisonnables qu'ils ne l'étaient lorsque sir Robert se trouvait à la tête des affaires du pays.

L'hon. M. CANNON: C'est toujours ce qui arrive.

L'hon. M. MANION: Puis M. King ajoutait:

Les ministres devraient être ici pour répondre aux questions.

Plus loin, il dit:

Or, quelle est la conséquence de ces fréquentes absences du premier ministre et de tout ce qui se produit? En premier lieu, la rumeur circule que le premier ministre a donné sa démission conditionnellement ou absolument et qu'il n'a pas la moindre intention de revenir occuper son siège à la Chambre.

Maintenant, l'histoire se répète. Puis il souligne le fait qu'alors sept ministres environ étaient absents de la Chambre, y compris le premier ministre qui se trouvait malade. Mais aujourd'hui neuf ministres n'ont pas de siège dans cette Chambre. Il poursuit:

Et maintenant la rumeur veut que se soit le premier ministre, lui-même, qui s'en va. Voilà, monsieur l'Orateur, un ministère bien faiblement composé.

C'est-à-dire que sept sont absents y compris le premier ministre qui est malade. Plus loin, il dit:

Indifférent à cet égard, le Gouvernement ne l'a pas été moins en ce qui concerne le caractère délibératif de cette assemblée, car il semble avoir eu pour politique, non seulement de faire sortir les ministres de la Chambre, mais de les faire entrer au Sénat, où ils sont à l'abri de toute inquisition.

C'est vraiment très amusant. Il poursuit:

Nous avons, à l'heure présente, pas moins de trois ministre à portefeuille au Sénat: celui du Travail...

Ce Gouvernement n'a même pas de ministre du Travail en ce moment.

...le ministre du Rétablissement des Soldats dans la vie civile...

Il se trouve également au Sénat aujourd'hui.

...et le ministre des Postes.

Il est aussi au Sénat aujourd'hui.

Dans un temps comme celui-ci, le ministre qui détient le portefeuille du Rétablissement des soldats dans la vie civile devrait occuper un siège dans cette Chambre, où il peut être interrogé, et il en devrait être de même du ministre du Travail.

L'ancien ministre du Travail ne peut facilement se trouver ici car il a été défait par une pluralité de quatorze mille voix dans Toronto. Plus loin, il dit:

La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard sont sans représentant dans ce même cabinet. C'est-à-dire qu'environ trois millions d'habitants du Canada ne sont pas représentés dans le cabinet, si l'on tient compte de la province où ils demeurent.

Il exagérait pour atteindre les trois millions; mais actuellement une population de quatre à cinq millions d'âmes est sans représentant dans le cabinet. Plus de trois millions d'habitants de l'Ontario se trouvent dans ce cas. Il ajoute:

Comment, étant donné cet état de choses, peut-on parler encore du régime représentatif en notre pays? Pourquoi ce régime n'existe-t-il pas? Tout simplement parce que le Gouvernement et le peuple ont cessé d'avoir confiance l'un en l'autre...

Comme ces paroles trouvent leur application aujourd'hui! Pourtant nous avions alors une majorité de 26.

...et les ministres voudraient nous faire croire qu'ils gouvernent d'après ce régime-là.

Il proposa ensuite une motion de défiance dans le gouvernement de cette époque, motion que je ne lirai pas et qui conviendrait à tous égards au présent Gouvernement.

Je désire citer les paroles que prononçait le même orateur l'année suivante. Je regrette de faire tant de citations, mais elles ont tant d'à-propos qu'elles méritent d'être présentées à la Chambre. Voici ce qu'il dit, le 15 février 1921, un an plus tard, dans un discours portant sur le même sujet et sur un amendement qu'il avait proposé et qui comportait une motion

de défiance dans le Gouvernement, lequel amendement fut défait par 116 à 91, ce qui nous donna une majorité de 25:

En vertu de quel droit et de quelle autorité mon très honorable ami...

C'est-à-dire mon très honorable chef.

...et les membres de son cabinet entendent-ils se maintenir au pouvoir?

Il expliqua ensuite l'incident du bref de *quo warranto* du temps d'Edouard II et il nomma douze de nos ministres qui avaient quitté le cabinet pour telle ou telle raison, quelques-uns pour cause de mort, de 1917 à 1921. Dans cette liste figuraient des hommes comme l'honorable Frank Cochrane, qui était mort; l'honorable A. L. Sifton, également mort et d'autres qui s'étaient démis mais nous accordaient encore leur appui, comme par exemple l'honorable T. W. Crothers, l'honorable Martin Burrell, l'honorable A. K. Maclean, qui fut plus tard élevé à la magistrature; l'honorable S. C. Mewburn, qui occupe maintenant un siège près de mon très honorable chef et qui ferait honneur à tout parti. En comptant tous ceux-là, l'on ne trouvait que douze absents. Néanmoins il s'appuyait sur cet argument pour dire que le Gouvernement n'avait pas la confiance du peuple. Je me suis donné la peine de faire le relevé des ministres qui entrèrent en fonction en 1921, mais qui ne font plus partie du cabinet aujourd'hui et j'en ai trouvé dix-sept, une fois et demie autant qu'on en comptait dans notre parti à cette époque.

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami me permet de l'interrompre, je le prie de dire, afin d'être juste et de compléter son argumentation, combien de nouveaux ministres entrèrent en fonction à la veille de l'élection de 1921, alors que mon honorable collègue lui-même devint ministre.

L'hon. M. MANION: Mais cela se produisit plus tard; je ne choisis pas l'époque qu'étudiait l'homme qui se nomme lui-même maintenant premier ministre. Il fit son discours en février 1921. Je ne faisais pas partie du cabinet, pas plus que mon excellent ami, et voisin, de Vancouver-Centre (M. Stevens), que l'honorable député de Frontenac, l'honorable représentant de Calgary, ni un certain nombre d'autres. Je ne vais pas plus loin que le premier ministre, je me sers de ses propres paroles contre lui-même, chacune étant une arme contre lui-même. Parlant du très honorable sir Wilfrid Laurier, il dit:

Il reconnaissait que les droits du peuple sont supérieurs à ceux que son gouvernement avait d'après la constitution.

[L'hon. M. Manion.]

Nous reconnaissons également que les droits du peuple sont supérieurs à ceux du Gouvernement actuel ou de tout autre gouvernement. Le peuple a des droits suprêmes. Comme je l'ai déjà dit, le peuple constitue le plus haut tribunal du pays. L'orateur parle ensuite des élections partielles et fait remarquer que mon excellent ami de Victoria (M. Tolmie) et un ou deux autres furent réélus à une majorité réduite et il cite ce fait comme une preuve terrible de manque de confiance dans le gouvernement de ce temps-là. Il dit:

Considérons tout d'abord les élections partielles où les ministres étaient en cause. Nous savons tous qu'une circonscription électorale voit en général d'un bon œil la nomination de son député comme ministre de la couronne. Pour défaire un ministre, il faut un très fort courant d'indignation populaire, et d'habitude ces élections se font par acclamation.

Neuf de ses ministres furent défaits à la dernière élection!

Une VOIX: Ce fut une débâcle.

L'hon. M. MANION: En effet. Puis il ajoute:

Qu'est-ce que le bolchévisme, sinon l'usurpation du pouvoir par un groupe, au moyen d'actes de violence défiant les lois et usages consacrés par la constitution pour la sauvegarde des institutions représentatives? Du moment que le fait de spolier le peuple de ses droits produit les mêmes résultats, peu importent les moyens que l'on a employés. La seule différence essentielle qu'il y a entre l'usurpation des pouvoirs du gouvernement populaire en Russie et celle que nous voyons en Canada, c'est qu'en Russie les usurpations ont atteint leur but par la violence physique, tandis qu'en Canada ils ont recours à la violence législative.

Au temps actuel, en Canada, je ne pense pas que ce soit même la violence législative, mais c'est l'effronterie, qui permet au très honorable député de persister à rester premier ministre après avoir été, comme il le fut, désavoué par le corps électoral du pays. Une autre citation et je termine:

Nous savons que la loi donne le droit d'en agir ainsi et que la constitution en donne le pouvoir; nous sommes prêts à le concéder dans toute la mesure du possible. Mais n'existe-t-il pas dans notre économie nationale une chose qu'on appelle la moralité publique? N'est-il rien qui, en conscience et en honneur, lie ceux qui gouvernent un peuple à ceux qui leur ont confié les rênes du pouvoir?

Et il proposa cet amendement:

Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que ses conseillers ne possèdent pas la confiance de la Chambre ou du pays, et que la conservation de leurs fonctions constitue une usurpation des pouvoirs du gouvernement populaire.

Et cependant, quand le vote fut pris sur cette proposition, nous eûmes une majorité de vingt-cinq voix. Puisque M. King, comme il vient de le démontrer par cette déclaration, comprend si bien le principe du gouvernement par la majorité, je prétends que c'est faire preuve

d'un imprudent mépris de la volonté du peuple, de la volonté de la majorité, que de tenir l'attitude qu'il a prise, mépris qui n'a d'égal que celui qu'il a pour nos institutions parlementaires. Et j'affirme en toute sincérité que c'est mettre en danger tout notre régime parlementaire que de retenir, comme le fait le premier ministre, les rênes du pouvoir alors que la population du pays l'a condamné; c'est abaisser le niveau de notre vie publique, c'est diminuer la confiance populaire dans le gouvernement, et entretenir et activer le mécontentement, le malaise et le bolchévisme. Il me revient à la mémoire un incident qui a son à-propos dans le cas qui nous occupe et qui se produisit durant la législature de 1917 à 1921. Dans ma hâte, je n'ai pu rassembler tous les détails, mais voici en substance ce qui arriva. Un des membres de notre cabinet d'alors, feu M. Sifton, avait déclaré, au cours d'un débat, qu'il fut un temps où le Parlement du Canada était au-dessus du peuple, où le premier avait raison quand le peuple avait tort, et je me souviens qu'un des ministres actuels, alors un des hommes en vue de l'opposition,—je suis à peu près sûr que c'était le ministre de la Justice, le député de Québec-Est (M. Lapointe)—se leva pour dénoncer violemment ce qu'il appelait la doctrine réactionnaire tory de M. Sifton. Selon moi, monsieur l'Orateur, c'était, en effet, une doctrine réactionnaire, car je suis de ceux qui croient que la majorité doit gouverner, mais mon opinion est que la doctrine la plus réactionnaire, c'est celle que pratiquent aujourd'hui M. King et le Gouvernement, dont les membres lui ont conseillé de prendre cette attitude.

Je tiens à faire remarquer à mes honorables amis siégeant à ma gauche que la question qui nous est soumise n'est pas du tout une question politique. Il s'agit ici du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, comme l'exprimait si bien le président Lincoln. La majorité doit gouverner: telle est la question qui se pose devant la Chambre, et malheureusement ce sont nos amis siégeant à ma gauche qui ont à décider par le vote. Je dis malheureusement, non que je veuille leur manquer de respect, mais je veux seulement dire que ce sont les circonstances qui les obligent à en agir ainsi. C'est à eux de décider s'ils vont maintenir en ce pays le principe du gouvernement par la majorité, ou bien s'ils vont préférer retourner en arrière en reniant le principe de la démocratie et en mettant en danger les privilèges que nos pères nous ont conquis au prix de tant de sacrifices il y a sept ou huit siècles. Je tiens à répéter ce que j'ai dit au début de mes observations à savoir qu'il ne faut voir dans ce discours du trône que des avances faites par le ministère en vue d'obtenir l'appui des progressistes. Quoique je ne considère pas que ce soit un acte bien digne, je ne blâme pas le premier ministre de l'appel qu'il fait aux progressistes dans le discours du trône—mais je tiens à signaler à mes honorables amis que dans le passé M. King leur a fait beaucoup de promesses qu'il ne n'a jamais remplies. L'honorable représentante de Grey-Sud (Mlle Macphail), l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) et l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) ont rappelé des promesses que M. King leur avait faites et qu'il n'a jamais tenues. J'affirme ici qu'il n'est pas dans toute l'histoire de notre pays de premier ministre qui ait fait autant de promesses que le très honorable M. King et qui en ait violé autant. L'honorable député de Mackenzie a rappelé le vote transférable. Le premier ministre avait aussi propromis d'établir le libre-échange en faveur de plusieurs produits en ce pays. A maintes reprises il s'était engagé à compléter la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, et enfin il a promis,—toutes ces promesses sont inscrites au discours du trône,—qu'on allait remettre à la province de l'Alberta ses ressources naturelles. Dans un éditorial du journal *Free Press* de Winnipeg, que j'ai à la main, journal qui ne nous appuie sûrement pas, on a pris deux grandes colonnes pour rappeler les diverses occasions où M. King a promis de remettre leurs ressources naturelles aux provinces des prairies, et où le moment venu de s'exécuter, il n'a plus respecté ses promesses.

J'espère donc que si mes honorables amis siégeant à ma gauche se laissent le moindrement influencer par les promesses, et je compte qu'ils ne sauraient l'être, ils se rappelleront les promesses violées de M. Mackenzie King, et j'espère qu'ils se rappelleront aussi les critiques qu'il leur a adressées à divers endroits dans l'Ouest, et dont la moindre n'est pas celle où il disait que leur indemnité de $4,000 leur importe plus que l'honneur d'un homme public. Je citerai une autre déclaration de M. King. Je l'emprunte au *Calgary Herald*, du 2 octobre 1925, rapportant ainsi ce qu'il disait des progressistes:

> Qu'elle qu'ait pu être la raison d'être des progressistes. M. King croit qu'elle n'existe plus. Il convient de la rectitude possible de leurs intentions, mais leurs procédés sont mauvais. Ils prennent trop l'attitude du pharisien, et après avoir dénoncé le régime des réunions secrètes des partis, ils ont trouvé nécessaire d'adopter les mêmes moyens pour discuter leur programme politique.

J'ai souvenance de critiques bien plus acerbes dirigées contre les progressistes par le premier ministre, mais étant incapable d'en donner le texte. je ne veux pas les citer de mémoire. Mais mes honorables amis savent

que M. King les a attaqués, et violemment attaqués. Il semblait croire en cette vieille chanson écossaise: "O Whistle an I'll come to ye my lad." Il pense qu'il n'a qu'à siffler et qu'il retrouvera l'appui des progressistes à la Chambre. Il a donné à entendre, et non seulement lui, mais aussi certains journaux, que l'indemnité de $4,000 importe plus à la députation que l'honneur de la Chambre et le maintien des principes du parlementarisme. A mon avis, les députés de tous les côtés, de tous les partis et de tous les groupes doivent défendre l'honneur de la Chambre. Nous, parlementaires, nous sommes aujourd'hui sur la sellette devant le peuple canadien, et la seule manière de nous disculper, c'est de montrer que nous mettons en premier lieu le gouvernement parlementaire fondé sur la volonté de la majorité. C'est la seule manière de remplir consciencieusement notre devoir de représentants du peuple. Autrement, notre conduite sera irrégulière; nous manquerons à notre serment d'office, à nos électeurs, à nos traditions, à la patrie aimée.

L'hon. M. CANNON: Je conviens avec mon honorable ami que la majorité gouverne, mais si les progressistes votent contre son propre parti, où sera la majorité?

L'hon. M. MANION: Peu importe comment voteront les progressistes, le principe demeure le même. C'est le peuple qui gouverne. Il constitue le plus haut tribunal au pays. Il a été consulté et il a condamné le Gouvernement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Permettez-moi d'objecter au solliciteur général (l'hon. M. Cannon) que les élections partielles dont se targuait le premier ministre dans le discours cité par mon honorable ami ont été des défaites ministérielles et des victoires progressistes, des défaites ignominieuses pour les candidats libéraux.

L'hon. M. CANNON: Revenons-en à ma question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous n'aimez pas ça.

L'hon. M. CANNON: Je discutais un point avec mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion), non pas avec son chef. J'affirme que le peuple n'a qu'un moyen d'exprimer ses vues et c'est par l'entremise de ses représentants au Parlement.

L'hon. M. MANION: Il y a un autre moyen et il a exprimé ses vues et catégoriquement, le 29 octobre. C'est le fin fond de mon argumentation, et mon honorable ami le solliciteur général ne le voit que trop clairement; son esprit pénétrant ne le saisit que trop et il cherche à embrouiller la question. La majorité du peuple canadien a condamné ce Gouvernement le 29 octobre, et voilà la majorité à laquelle il faut obéir.

M. MacLEAN (Prince): Mon honorable ami a insisté très fort sur la question du gouvernement par la majorité. Daignera-t-il expliquer ce qu'il entend par là? Entend-il le vote d'ensemble donné contre le parti conservateur ou le vote donné à la Chambre?

L'hon. M. MANION: Tout ce que nous savons du vote d'ensemble jusqu'ici, c'est qu'il est contre le Gouvernement. C'est le Gouvernement qui était en cause.

M. MacLEAN (Prince): Le vote d'ensemble est contre la politique du parti conservateur par 18,000 voix.

L'hon. M. MANION: Même en faisant abstraction complète des progressistes, nous avons obtenu 200,000 suffrages de plus que mes amis d'en face. Donc, quand il en vient à la question du vote global, nous l'emportons sur mes honorables amis par un vote collectif d'environ un quart de million.

M. MacLEAN (Prince): Vous devez considérer le vote en entier; vous ne pouvez pas mettre de côté les progressistes.

M. CAHILL: Vous ne pouvez omettre les progressistes, vu leur présence ici.

L'hon. M. MANION: Mais le 29 octobre, le peuple canadien s'est prononcé et nous avons là la preuve incontestable du sentiment du pays.

J'étais sur le point de dire que j'ai foi dans l'esprit de justice des honorables membres de cette Chambre qui n'aveuglent pas les considérations de parti. Mes honorables amis à gauche (progressistes) sont probablement les seuls à se trouver actuellement tout à fait indépendants et je suis convaincu qu'ils maintiendront les droits populaires. J'en suis convaincu parce que c'est le seul moyen de sauvegarder la dignité de cette Chambre et de se rendre le témoignage du devoir honorablement accompli. Nous devons maintenir ce Parlement dans son rôle de gardien des traditions démocratiques dans lesquelles nous avons foi. Je m'adresse au sentiment supérieur de mes honorables amis. Car ainsi que le disait si bien l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) la richesse seule, l'argent ou autre chose de cette nature, ne font pas la véritable grandeur d'un peuple. L'honneur, la justice et le droit doivent primer. C'est pour ces motifs que je m'adresse à eux et pour cette raison que j'ai confiance dans leur réponse. Je les connais. Tout comme mes honorables amis de la droite, je les fréquente

depuis quatre ans, je les considère justes et honorables, et j'ai toujours respecté leurs opinions. Tout en différant de leurs déductions, je reconnais qu'ils examinent les choses au point de vue canadien, tout comme nous, et qu'ils s'inspirent généralement de cet idéal d'équité et d'honneur. Qu'ils nous donnent leur appui pour la meilleure raison du monde, celle du gouvernement de la majorité, et ils peuvent être convaincus qu'ils seront traités loyalement par le ministère qui sera formé après la disparition du prétendu gouvernement actuel. (*Exclamations.*) Naturellement, pareille déclaration peut faire rire les honorables amis de la droite qui se sont toujours moqués de leurs promesses aux honorables députés siégeant à ma gauche. Si le parti progressiste appuie le Gouvernement, celui-ci se moquera encore des promesses faites dans le discours du trône, advenant son maintien en fonctions.

Je viens de la ville de Fort-William, tête des lacs. Sauf les provinces des Prairies elles-mêmes, il n'y a pas de région plus intéressée au progrès et à la prospérité de l'Ouest que la ville de Fort-William et la ville de Port-Arthur d'où vient mon honorable ami (M. Langworthy). La prospérité de l'Ouest nous est nécessaire, nous voulons que l'Ouest prospère. En qualité de partisan du très honorable chef de l'opposition, j'appuierai donc tout ce qui sera de nature à leur rendre justice sans nuire au reste du pays. Et pour que personne en cette Chambre ne se méprenne sur mes paroles, j'ajouterai que la situation géographique du Canada et les différents groupements de la population imposent des concessions. Après tout, le compromis est chose essentiellement démocratique. Pour obtenir l'unité, la confiance et élargir les horizons, il faut y mettre chacun du sien, et mes honorables amis de l'Ouest devront faire des concessions sur quelques points. Qu'ils traitent avec les honorables députés de la droite ou avec ceux de la gauche, il leur faudra concéder quelque chose, et maintenant qu'ils connaissent la conduite du parti opposé à leur égard, il est raisonnable qu'ils s'adressent au parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir et qui les traitera avec justice, honnêteté et loyauté.

L'hon. M. MACDONALD: Est-ce une enchère?

L'hon. M. MANION: Non point. Ce que je préconise s'inspire du patriotisme le plus élevé. Nous n'allons pas imiter nos honorables amis de la droite et faire dans cette Chambre des offres formelles, ou annoncer ce que nous ferons relativement au chemin de fer de la baie d'Hudson ou autres projets. Nous n'avons fait rien de pareil. Nous prenons les honorables députés progressistes pour des citoyens dévoués au bien de leur pays et qui envisagent la situation dans un esprit vraiment canadien avant tout. Voilà notre attitude. (*Exclamations.*) Apparemment mes paroles inquiètent quelques honorables députés de la droite.

Une VOIX: Oh non! Ne vous abusez pas.

L'hon. M. MANION: Mes honorables amis ont perdu quelque peu de leur assurance. Les honorables députés à ma gauche suivent les différents arguments qui sont présentés. Ils pèsent avec assez de jugement les arguments qui ont été présentés. On sait avec certitude comment ils voteront.

J'allais dire, lorsque j'ai été interrompu, que quelques députés progressistes, je le sais par leurs observations, ont été libéraux dans le passé, et craignent de trahir des amis en nous appuyant. Il est arrivé d'autres circonstances où d'anciens libéraux ont placé les intérêts du pays au-dessus de ceux de leur parti et ont donné un appui au parti conservateur, qu'ils n'ont jamais regretté. J'invite les progressistes à imiter le même principe élevé. Je suis sûr qu'ils n'y manqueront pas.

Ce n'est pas tout. Qu'ils tournent leurs regards de notre côté—bien que je ne veuille pas manquer de courtoisie pour les honorables députés de la droite—et ils verront que notre groupe est le plus remarquable. On y trouve des membres qui représentent l'agriculture, les industries, les professions libérales, toutes les carrières, en un mot, des hommes éminents sous tous les rapports. De plus, ce parti est conduit par un chef dont la parole est sacrée, dont les qualités brillantes, l'honnêteté, la sincérité et la loyauté n'ont jamais été mises en doute même par ses adversaires les plus acharnés. C'est un grand Canadien qui connaît à fond toutes les affaires du pays. Que mes honorables amis donnent leur appui à notre parti par qui ils seront traités avec justice et honnêteté et qui sera fidèle à ses engagements. C'est par ce seul moyen que sera rétablie la stabilité de l'institution législative, des affaires, des industries, de toute notre vie nationale, et dont le besoin se fait si vivement sentir. Ce n'est qu'en respectant les aspirations pour lesquelles nos ancêtres ont lutté durant des siècles que nous deviendrons une grande nation.

Le Canada est un magnifique héritage dont les ressources sont considérables. Que mes honorables amis les progressistes envisagent cette question au point de vue de l'idéalisme, au point de vue de l'idée canadienne, de la démocratie et des institutions parlementaires. S'ils agissent ainsi, ils ne pourront se prononcer que

dans un sens et alors ils seront assurés d'un traitement équitable et généreux touchant tous les problèmes dont la Chambre sera saisie.

M. BROWN: Monsieur l'Orateur, à la suite du vibrant discours de mon collègue de Fort-William, ma première observation paraîtra peut-être descendre du sublime au ridicule. Cependant, voici la question que je désire poser à l'honorable député: Au cas où nous accepterions l'offre qu'il nous a faite de coopérer avec lui et ses amis, quelle relation existerait-il entre nous? Serait-ce l'alliance morganatique dont a parlé l'honorable M. Baxter?

L'hon. M. MANION: L'honorable député a posé une question. Me permet-il d'y répondre?

M. BROWN: Oui.

L'hon. M. MANION: Cette relation serait absolument la même qu'avec la droite, s'ils votent en sa faveur.

M. BROWN: Il est regrettable que ce débat ne se soit pas limité à la question dont la Chambre est clairement et naturellement saisie. Il est évident pour moi que la discussion n'aurait pas dû se faire sur les péchés d'omission ou de commission du Gouvernement, et reconnaissons qu'ils sont nombreux—plus d'omission que de commission peut-être—, ce que quelques-uns parmi nous n'ont pas hésité à affirmer au Parlement et durant la dernière campagne électorale. Toutefois, la discussion actuelle ne concerne pas les fautes de ce ministère, pas plus que les futures politiques du Gouvernement ou celles de l'opposition parce que nous ne discutons pas encore le discours du trône. Si nous discutons ce discours nous aurons alors raison de débattre le programme du Gouvernement ou celui de l'opposition. Il n'est pas question de bonne ou de mauvaise politique. Un membre de ce côté-ci de la Chambre a dit au Gouvernement que c'en était une mauvaise. C'est possible; l'avenir le dira. Il ne s'agit pas de savoir si le cabinet a adopté une ligne de conduite digne ou non. Comme l'a déclaré l'opposition, tout se résume à la constitutionnalité de la marche suivie, et, à mon avis, nous fussions-nous bien pénétrés de cette vérité, nous nous serions épargné beaucoup d'ennuis. Certains honorables députés s'étant écartés du débat, on me pardonnera peut-être de faire quelques courtes digressions. J'examinerai donc en peu de mots l'aspect constitutionnel du problème, non pas au point de vue de l'homme de loi mais en exposant quelques-unes des difficultés auxquelles il nous faudra peut-être trouver une solution avant de nous prononcer pour ou contre l'amendement du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen).

[L'hon. M. Manion.]

Mais avant de discuter cette question, je désire revenir sur deux ou trois assertions faites au cours du présent débat. Si j'affirmais carrément que le très honorable chef de l'opposition et certains de ses partisans ont fait des déclarations absolument contradictoires touchant certaines questions, on le nierait formellement. Je le suppose. Cependant, j'ai l'intention d'établir à la satisfaction de cette Chambre que, dans une circonstance particulière, mon très honorable ami et certains de ses lieutenants se sont contredits. Je tiens particulièrement à appeler l'attention sur le discours prononcé hier par l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), et je me propose d'en citer quelques extraits. Mon honorable ami, à la page 92 du Hansard, a fait les observations suivantes en exposant les raisons qui ont motivé le dépôt de l'amendement en discussion. Voici:

> Cette méthode aurait fourni aux représentants du peuple l'occasion ordinaire de débattre l'adresse en réponse au discours du trône tandis que l'opposition officielle aurait eu l'avantage comme toujours de proposer les amendements qu'elle aurait jugé à propos. Certains membres du groupe demandent,—ils m'ont posé la question: "Pour quelle raison n'avez-vous pas attendu le débat sur l'adresse?" C'est parce que le Gouvernement a essayé de nous jouer; il a tenté de prendre les devants; il a voulu proposer par surprise une motion qu'il n'avait pas le droit de faire étant donné qu'une proposition de cette nature doit être précédée d'un avis. Or, après avoir empêché nos amis de la droite d'atteindre leur but, nous n'avions plus de risques à courir sur le prochain coup du Gouvernement. C'est pour cela qu'à la première occasion qui lui fut offerte le très honorable chef de l'opposition a proposé l'amendement en discussion. Dans les circonstances, il avait parfaitement le droit d'adopter cette tactique. Je partage l'avis de l'honorable député de Kindersley que toutes ces discussions auraient pu très bien se faire au cours du débat sur l'adresse; les choses se seraient passées ainsi si le Gouvernement n'avait pas tenté de nous rouler.

Je citerai également les remarques de l'honorable député d'Hamilton-Ouest (M. Bell) au cours de son discours d'hier soir. Il ne s'est peut-être pas exprimé aussi clairement, ni aussi distinctement, que son collègue de Wellington-Sud, mais le but visé était le même. Il a déclaré ce qui suit:

> L'honorable député de Nelson (M. Bird) s'est plaint hier soir,—et à bon droit,— de ce que nous ne discutions pas la réponse au discours du trône avant d'aborder l'amendement à la motion de confiance. Puis-je lui faire remarquer que la raison en est bien évidente: Ceux qui usurpent les fonctions de gouvernement cherchaient à prendre la Chambre par surprise et à se faire voter confiance avant que nous abordions le discours du trône.

Au dire de ces deux lieutenants du chef de l'opposition, l'amendement en discussion a été proposé parce que le Gouvernement a tenté d'obtenir un vote par surprise; cepen-

dant, mon très honorable ami, dès le premier jour de la session a prononcé les paroles suivantes.

Quand je dis que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons reçu aucun avis de l'intention du Gouvernement. Je fais une déclaration qui ne surprendra personne.

L'opposition n'a reçu aucun avis de l'intention du Gouvernement et cependant les honorables députés ont trouvé sur leur pupitre, à l'ouverture de la session, un document ainsi conçu:

La proposition suivante sera présentée par M. Meighen à la première occasion favorable.

Et voici le passage que je relève un peu plus loin et qui indique clairement l'intention du chef de l'opposition en toute cette affaire. Voici les paroles qui sont tombées des lèvres de mon très honorable ami:

Si le Gouvernement s'en fut tenu à la marche suivie, il y a quatre ans à l'ouverture de la dernière législature, et s'il m'eut donné avis par écrit de ce qu'il comptait faire aujourd'hui, j'aurais proposé cet amendement à l'étape désignée sous le numéro six à l'ordre du jour préliminaire que m'ont fait remettre les autorités de la Chambre.

Voilà qui établit clairement et définitivement que le chef de l'opposition avait l'intention de proposer cet amendement à une étape particulière du débat. J'ai une idée à suggérer à mon très honorable ami: Qu'il invite les honorables députés de Wellington-Sud et d'Hamilton-Ouest (M. Bell) et qu'il leur fasse répéter leurs discours afin qu'ils ne se contredisent plus l'un l'autre ainsi que leur chef. Voilà certaines des raisons qui nous font hésiter à accepter les yeux fermés les opinions de nos collègues qui sont avocats, malgré la grande réputation dont ils jouissent.

Mais je désire me référer encore une fois aux remarques de l'honorable député de Wellington-Sud. Il a fait les déclarations suivantes:

On nous demande, je le répète, de discuter la situation sérieusement et attentivement. Le Gouvernement a fait un mauvais début, s'il a réellement l'intention qu'il en soit ainsi; de fait, il a mal débuté dans la préparation du discours du trône. Ce document constitue une tentative délibérée de la part du Gouvernement de préjuger de la question dès le début. Le discours du trône ne diffère guère d'un manifeste électoral; il est bourré d'appâts, d'encouragements et de flatteries que le Gouvernement fait miroiter aux yeux des progressistes et des indépendants.

Voilà qui n'est pas nouveau pour nous progressistes de la dernière Chambre. Nous avons entendu ces mêmes paroles en 1924, lorsque le discours du trône fut prononcé. D'une part, le Gouvernement était accusé de cajoler les progressistes tandis que d'autre part on disait que nous réclamions des réformes à grands cris. Ce sont là les propres expressions du très honorable chef de l'opposition. Il a affirmé que les quelques réformes obtenues l'ont été en réponse aux instances des progressistes.

J'ai eu le plaisir d'accueillir mon très honorable ami dans ma circonscription, l'été dernier. On trouve dans ma circonscription un des plus beaux sites du Manitoba et les conservateurs de la contrée environnante avaient décidé très à propos de réunir ce jour-là les gens de la région. J'ai assisté à la réunion, car je tenais naturellement à savoir ce qui s'y dirait. Je reconnais que j'ai été très bien reçu. On me ménagea une place sur l'estrade. Je tiens à dire aussi que dans les discours prononcés ce jour-là, j'ai trouvé tout ce qu'il me fallait pour gagner l'élection. Or, je pose la question suivante: Depuis quand est-ce un délit pour un ministère de présenter au Parlement un programme qu'on pense pouvoir faire accepter par ce Parlement?

On a parlé d'une enchère mise sur notre appui. La chose a été répudiée par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett). Mais je parlerai seulement des sollicitations faites publiquement. L'honorable député a repoussé l'idée de solliciter l'appui des progressistes; alors que signifiait ces paroles prononcées par l'honorable député de Wellington-Sud, à la fin de son discours:

Ils occuperont la même place prépondérante dans les conseils de la Chambre qu'ils occupent aujourd'hui; si l'on formait un nouveau ministère et qu'on proposât une législation satisfaisante pour eux, il n'y a pas de raison pour qu'un pareil ministère ne demeure pas jusqu'à la fin du mandat parlementaire. Mais les progressistes ont cette garantie. Si l'on présentait des projets inacceptables pour eux, ils pourraient, à cause de la situation singulière qu'ils occupent, y parer eux-mêmes.

Ce sont là bien clairement des avances; mais je ne vois aucun inconvénient à ce que l'un ou l'autre parti nous fasse valoir ses raisons.

M. CHAPLIN (Lincoln): Une sollicitation légitime.

M. BROWN: Oui, c'est une sollicitation légitime. Or, il est aussi légitime pour le Gouvernement de présenter un programme qui est susceptible d'être accepté par le Parlement.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député prétend que c'est une amorce. Que pourrait-il arriver aux progressistes à cause de cette offre qui ne leur arriverait pas si elle n'avait jamais été faite?

M. STEWART (Leeds): Ce n'est pas une amorce; c'est un exposé des faits.

M. BROWN: Un exposé semblable lorsqu'il est accompagné de l'assurance qu'on

pourrait conserver son mandat pendant cinq ans sans avoir d'autre campagne électorale à défrayer est indubitablement une offre. A ce propos, il n'est pas bon que les membres de l'opposition aillent trop loin. Ce n'est nullement déshonorant pour un gouvernement de présenter au Parlement un programme que celui-ci est susceptible d'accepter et il n'y a aucune raison de le lui reprocher.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) a décoché un trait à l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff) au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson. Nous connaissons l'attitude de l'honorable député de Queen-Lunenburg et pour montrer notre parfaite impartialité dans la circonstance, je tiens à décocher un trait à l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland). Celui-ci assistait aussi au pique-nique de Rock-Lake, où il fit un discours brillant et sur un ton bien plus modéré qu'il n'a l'habitude de prendre dans cette enceinte. Au cours de ses remarques, un de mes électeurs lui posa cette question: "Que dites-vous du chemin de fer de la baie d'Hudson?" Il en fut un instant estomaqué, puis il finit par répondre: "Il y a cent ans qu'on en a prouvé la possibilité." Je souris et je demeurai coi.

M. DUFF: Vous hésitiez à le croire; c'est pour cela que vous souriez.

M. BROWN: Je croyais à la chose, mais j'ai saisi l'occasion, après les discours, pour aller trouver l'honorable député d'Oxford-Sud et lui dire: "M. Sutherland, c'est très bien pour un homme qui a veillé toute une nuit afin de voter contre le chemin de fer de la baie d'Hudson". En effet on se rappellera qu'à un certain moment on prit un vote que le ministère jugea même comme un vote de défiance à son adresse et que les deux seuls membres de l'opposition alors présents, l'honorable député d'Oxford-Sud et l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) votèrent tous deux contre le projet du chemin de fer de la baie d'Hudson.

M. FORKE: Et firent confiance au ministère.

M. BROWN: Justement. Autant d'amusantes anecdotes que j'ai pu relater à mes électeurs durant la campagne électorale et il y en a d'autres.

Je traiterai très brièvement de la situation qui se présente aujourd'hui au point de vue constitutionnel. En arrivant, j'avais mon idée bien arrêtée sur la question de constitutionnalité. Après avoir écouté le discours de l'honorable député de Calgary-Ouest j'avoue qu'il a développé un point qui avait été soulevé par le chef de l'opposition et auquel je n'avais pas songé auparavant; j'entends les relations du premier ministre avec le Parlement et son rôle dans la direction des affaires de la Chambre. On ne peut s'empêcher d'admirer l'éloquence et l'ardeur avec lesquelles il a insisté sur ce point. La rapidité de débit de l'honorable député et la distance qui me séparait de lui m'ont empêché de suivre tout son raisonnement et je n'ai pas eu le temps de lire son discours. Cependant, au fond, nous reconnaissons le point qui a été soulevé —la position du premier ministre par rapport au gouvernement et la question de savoir si le ministère peut fonctionner au Parlement comme gouvernement. J'avoue que j'ai dû étudier ce point très sérieusement, étant donné qu'il amène une question que je n'avais pas examinée auparavant, mais j'aurais sans doute attaché plus d'importance au raisonnement s'il n'avait pas été accompagné d'un bout à l'autre de faits étrangers à la question. J'admets que, des deux côtés de la Chambre, on a parlé en dehors de la question débattue. Il me semble toujours que la force d'une cause est diminuée si à la suite d'un argument convaincant on en présente d'autres plus faibles. Cela me rappelle l'histoire d'un amiral anglais qui, visitant un certain port, fut très contrarié quand le commandant du port ne le salua pas d'une salve de coups de canon. Il le fit venir à bord de son navire et protesta énergiquement. "Monsieur", lui répondit le commandant du port, "j'avais dix-neuf bonnes raisons pour ne pas tirer le salut; la première est que je n'avais pas de poudre". Alors, les autres étaient inutiles. Si le raisonnement quant au droit du ministère de fonctionner à la Chambre est si juste, je crois que la cause aurait été plus forte si l'on avait laissé de côté beaucoup de la discussion. Il n'y a pas de doute sur ce point. J'admets que le point soulevé ne manque pas de force. Mais il est dans l'amendement un autre point que nous devons considérer. Je parle du paragraphe suivant:

> Que le parti représenté dans la dernière Chambre par l'opposition de Sa Majesté l'emporta aux élections susdites par une forte majorité et, de tous les partis dans cette Chambre, compte le plus grand nombre d'adhérents.

On a longuement discuté la question de la majorité dans le pays et les conclusions qu'on doit raisonnablement tirer des résultats de la campagne électorale. Je prétends qu'on ne saurait tirer aucune conclusion valide de ces résultats, si nous ne songeons qu'au vote populaire et au nombre de députés qui ont été élus. Si c'est la seule chose à considérer nous manquons simplement de base pour établir une conclusion.

Prenons les circonscriptions électorales elles-mêmes. Je sais parfaitement quelle est la si-

tuation dans la mienne; je sais ce que signifie le résultat. Mais je ne saurais former d'opinion sur ce que le vote signifie dans beaucoup d'autres comtés, parce que nous n'avons pas les moyens de vérifier les vues du peuple en l'absence du vote transférable. Le fait qu'on n'a pas donné le vote transférable au pays nous a mis dans la position où nous sommes aujourd'hui. En une certaine occasion j'ai été obligé de faire à peu près le même discours que l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) hier soir au sujet du vote transférable. Par conséquent, si nous reconnaissons le fait que nous n'avons pas les moyens de permettre au peuple du Canada d'exprimer ses vues, il est évident que les conclusions que nous pourrions tirer seraient erronées. Donc, les chiffres ne signifient rien. Pourquoi dire que le groupe le plus nombreux de cette Chambre a droit à sa confiance? Est-ce qu'on ne doit tenir compte que du nombre? Assurément non. Il est certain que nous devons tenir compte des manières de voir et des programmes politiques dans l'administration des affaires du pays. Le nombre ne signifie rien par lui-même et si nous retournons aux rapports des élections du passé, aux Etats-Unis du moins,—je ne suis pas certain des faits en ce qui touche notre pays—nous constaterons que, en plus d'une occasion, le vote populaire n'était pas le vote représenté par le gouvernement formé à la suite des élections. Cela s'est produit maintes et maintes fois aux Etats-Unis, mais je ne voudrais pas exprimer d'opinion en ce qui regarde le Canada car je pourrais faire erreur. Néanmoins, si les majorités signifient quelque chose, on peut faire observer que si nous désirons que le peuple soit représenté par des majorités, il devrait l'être en proportion du nombre des députés élus. Les honorables députés qui siègent à ma droite ont absolument répudié le principe de la représentation proportionnelle. Si les chiffres doivent signifier quelque chose et si le raisonnement est valide au point de vue que les honorables députés ont adopté, poursuivons ce raisonnement à sa conclusion logique et disons que la représentation proportionnelle, et la représentation proportionnelle seule, peut donner au pays un Parlement qui rencontrera les besoins du peuple et exprimera sa volonté. Par conséquent, je mets de côté la question du nombre, tout ce qui s'est dit sur ce point ne pèse en rien sur mon esprit. Je n'ai pas non plus attaché grande importance aux arguments apportés par la droite ou à ceux qui ont été présentés par la gauche.

Il est un autre aspect de la question qu'il convient d'examiner. A titre d'argument en faveur de la prétention que l'on devrait confier l'administration du pays au parti le plus nombreux de cette Chambre, on a parlé de force numérique, et l'on nous demande de dire franchement et explicitement, ce qui serait créer un précédent, que l'on devrait adopter ce parti. Comme j'entends la chose,—et, en ce moment, je ne parle pas de la position du premier ministre vis-à-vis de la Chambre—voici ce que la situation me paraît être: dans la circonstance, le premier ministre avait le choix entre au moins deux partis à prendre, bien qu'il ait pu y avoir d'autres solutions. D'une part, il aurait pu conseiller à Son Excellence d'inviter le chef de l'opposition à constituer un cabinet, ce qui, il va sans dire, aurait été en tous points conforme à la constitution. Je ne saurais être d'accord avec ceux qui ont prétendu qu'en agissant de la sorte, le premier ministre aurait failli à son devoir. Là-dessus encore, nous sommes obligés de différer d'opinion avec certains honorables députés. Et c'est à cause de ces assertions exagérées exprimées de côté et d'autres que l'on constate cette indécision chez le public. Pourquoi faut-il juger que le premier ministre aurait manqué à son devoir, si, reconnaissant la difficulté de la situation et tirant ses propres conclusions sur ce que les circonstances laissaient entrevoir, il avait conseillé au Gouverneur général d'inviter le chef de l'opposition à constituer un ministère? D'autre part, quelle raison a-t-on de prétendre que pareille démarche serait contraire à la constitution? Il avait l'alternative de deux solutions. Il est arrivé à maintes reprises que des gouvernements battus se sont présentés devant le Parlement; alors, pourquoi prétendrait-on que, jusque-là, le premier ministre aurait agi contrairement à la constitution? Dans ce cas, il est évident que, l'incertitude subsistant au sujet de cette question, le premier ministre pouvait fort bien adopter l'un ou l'autre de ces partis. Il peut avoir tort ou raison; au point de vue principes, il a peut-être manqué plus ou moins de dignité; il a peut-être agi comme il convenait ou mal à propos: ce sont là choses que je n'entends point discuter. Mais tant que la situation restera ce qu'elle a été dans le passé; tant qu'il incombera au premier ministre de conseiller Son Excellence le Gouverneur général sur les démarches qu'il devrait faire, je ne vois pas qu'il y ait lieu de trouver à redire si un gouvernement prend un parti ou l'autre.

On nous demande, dans cet amendement, de reconnaître que le parti représenté dans la dernière Chambre par l'opposition a obtenu la majorité des suffrages populaires et que, de tous les partis de cette Chambre, il compte le plus grand nombre de députés. Dans le fait, il en est ainsi; mais c'est une proposition qu'il faut examiner de très près avant d'en tirer une

conclusion. La conclusion que l'on cherche à faire ressortir dans l'amendement, c'est que le parti qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages doit nécessairement prendre la direction des affaires. Quant à moi, c'est une proposition à laquelle je songerais sérieusement. Il me semble que, étant donnée la présence de divers groupes au Parlement, et que ces groupes subsisteront probablement, si nous approuvons cette manière de voir, ces groupes ne pourraient fonctionner d'accord comme Gouvernement tant qu'un parti ou l'autre n'aura pas une majorité définie. Quant à moi, dis-je, il me faudrait examiner bien sérieusement la question de savoir si, dans les circonstances, nous pourrions créer pareil précédent. La constitution anglaise, nous le savons, est chose flexible, susceptible de modifications continuelles. Elle est faite d'usages, de coutumes et de précédents; si nous adoptons le parti que l'on propose nous établirions un précédent qui, dans une certaine mesure, lierait tous les ministères à l'avenir.

M. LADNER: L'honorable député voudra-t-il dire à l'assemblée le nombre de voix obtenues par les divers candidats dans sa propre circonscription?

M. BROWN: Volontiers. Je ne saurais citer les chiffres exacts, mais Brown, progressiste, l'a emporté sur Rowe, conservateur, par une majorité de 376.

M. LADNER: Quels étaient les totaux pour les autres candidats qui se sont présentés?

M. BROWN: Il n'y en avait pas d'autre. J'ai dit que je pouvais expliquer ce vote de mon propre chef. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner), ignorant la situation locale, n'est peut-être pas en mesure de l'expliquer; mais j'ai une assez bonne idée personnelle de ce qu'il signifie. Pour cette raison, selon moi, la conclusion que l'honorable député de Vancouver-Sud pourrait tirer de cet état de choses serait tout à fait erronée, ce dont je suis d'ailleurs certain.

M. LADNER: Mais s'il peut en être ainsi, c'est la conclusion que d'autres députés de cette Chambre seraient peut-être portés à tirer quant au nombre des suffrages accordés à l'honorable député lui-même et à ses adversaires. Possède-t-il ce renseignement?

M. BROWN: Je n'ai pas l'ensemble des votes.

M. CHAPLIN (Lincoln): Dans ce cas, le Gouvernement n'a-t-il pas recueilli des suffrages dans votre circonscription?

M. BROWN: Vous pouvez l'entendre de cette façon. Reste à savoir si vous avez raison ou non, étant donné ce que je sais de la situation locale.

Les conclusions de gens étrangers à la circonscription pourraient être erronées, vu que ces personnes ne sont pas au courant.

A cause de la question constitutionnelle qui a été soulevée, on comprendra que nous hésitions à nous prononcer nettement pour l'amendement, par la raison que nous créerions un précédent qui nous obligerait pour l'avenir ce que nous ne voudrions peut-être pas. Malgré cela, je reconnais la force des arguments avancés par les légistes en cette Chambre. Je ne connais pas le droit, mais j'aime entendre discuter les avocats et j'admets que leurs arguments m'ont impressionné. Toutefois, la situation reste ce qu'elle était.

Je ne suis pas en état de dire, à l'heure qu'il est, quelle attitude je prendrai au cas où l'amendement serait voté; mais je puis me rendre ce témoignage que j'ai toujours donné mon appui aux propositions qui m'ont paru justes et utiles et combattu celles que j'estimais néfastes. Pour le moment, je me contenterai de faire observer que chacun de nous comprend à merveille quelle serait la conséquence de l'adoption de l'amendement. Sa conséquence immédiate serait la formation d'un ministère par nos collègues de droite. Bien que j'aie en plusieurs occasions différé de sentiment avec les honorables membres, si cet événement se produisait, conformément à mon attitude passée, je leur donnerai mon concours pour toutes les mesures qui me paraîtront devoir le mériter, et je le leur refuserai si j'estime que leurs propositions ne le valent pas. Voilà ce que je serai obligé de faire; c'est la seule attitude qui m'est permise dans l'intervalle.

Je répète, monsieur l'Orateur, que les considérations qu'on a fait entendre nous portent à peser avec tout le soin nécessaire la question qu'il faut décider, celle d'adopter ou de repousser l'amendement en délibération.

M. J. J. DENIS (Joliette): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), s'adressant à nos collègues d'extrême gauche, a affirmé que le discours du trône comportait une offre en vue d'obtenir leur appui. Que quelqu'un d'entre nous sur ces bancs déclare aux progressistes, à tort ou à raison, que le discours du trône est une invite à appuyer le Gouvernement, c'est assez concevable, mais ce qui ne l'est pas du tout, c'est qu'un honorable collègue désireux de voir les progressistes refuser leur concours, au Gouvernement, affirme que le ministère leur a fait une offre, un présent, des avances enfin pour les déterminer à nous appuyer? Il y a là un manque de logique que je ne saurais concevoir, qui va de pair

avec les motifs qui ont pu inspirer à l'orateur précédent des propos aussi osés que ceux qu'il a tenus tout à l'heure.

Notre collègue a dit que le Gouvernement a fait briller la menace de nouvelles élections. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement ne menace personne de faire des élections. Pour notre part, une nouvelle campagne ne nous fait pas peur, car beaucoup d'entre nous sont aussi sûrs d'être réélus que peut l'être l'honorable député de Fort-William. Cette considération n'existe pas pour nous; celle tirée de l'indemnité parlementaire n'en est pas une non plus et n'aura aucune influence sur la décision de la question à trancher. Je concède qu'en un certain sens des élections générales ne sont pas à désirer, car le pays a besoin de repos et ne veut pas de nouvelles élections. Nous repoussons l'idée d'un appel au peuple, parce que nous croyons que l'intérêt public en souffrirait. C'est le seul motif qui nous inspire notre aversion pour une nouvelle campagne électorale.

Mon honorable ami a ensuite affirmé que le Parlement n'était pas le plus haut tribunal du pays. Je n'admets pas cela. Il prétend que le peuple est le premier tribunal. En effet, mais une fois tous les quatre ou cinq ans ou chaque fois qu'il est appelé aux urnes. Après le scrutin, sa fonction cesse et la direction des affaires publiques passe aux mains du Parlement à qui il en a remis le soin. Les membres de la Chambre seuls représentent le pays et constituent l'unique tribunal compétent pour juger toute question soumise à son examen. Je n'aurais pas touché à ce sujet, si notre collègue n'avait pas voulu donner une leçon à un homme pour le moins aussi capable, aussi digne que le député de Fort-William, je veux parler du très honorable William Lyon Mackenzie King.

L'honorable membre fait grand état du nombre respectif des suffrages obtenus par les partis. Cela dépend. C'est un calcul qui peut être envisagé sous différents aspects. Si le pays était doté du vote transférable, ce calcul serait facile à faire, car dans toute circonscription où trois candidats brigueraient les suffrages, chaque électeur pourrait opter pour un des candidats en deuxième rang, et alors la volonté de l'électeur produirait tout son effet.

Mais il n'en était pas ainsi aux dernières élections alors qu'environ huit programmes différents ont été proposés aux électeurs, comme l'a fait observer l'autre soir le solliciteur général (l'hon. M. Cannon); alors que, dans la province de Québec, par exemple, il n'y avait qu'un ou deux candidats sous la bannière du chef de l'opposition, et que dans nombre de circonscriptions de l'Ouest ni les conservateurs ni les libéraux n'avaient de candidat. Je maintiens, monsieur l'Orateur, qu'en pareille occurrence il est impossible de supputer le vote populaire et de lui attribuer une signification quelconque.

Puis, un gouvernement doit-il nécessairement avoir l'appui du vote populaire? Je n'en conviens pas; l'histoire atteste d'ailleurs que le vote populaire n'est pas indispensable au gouvernement. Je ne cite qu'un exemple, celui de Ramsay Macdonald qui a gouverné l'Angleterre pendant dix mois alors qu'aux élections il n'avait pas rallié un tiers même du vote populaire.

L'honorable député de Fort-William (M. Manion) prétend que l'honneur et la dignité commandaient au premier ministre de se démettre. L'honorable représentant ne devrait pas prendre sur lui de tenir un langage pareil sans être absolument sûr de ne pas se tromper et à moins qu'il n'ait été démontré irrécusablement à cette Chambre que le premier ministre n'avait pas le droit de rester au pouvoir et de convoquer le Parlement. Mon honorable collègue a été jusqu'à employer le terme d'"effronterie". A mon sens monsieur l'Orateur, il est sûrement effronté l'honorable membre qui parle d'une façon aussi cavalière du premier ministre, surtout lorsque ses accusations ne sont pas fondées. De quoi l'accuse-t-on en somme? L'honorable député dit au premier ministre: Vous auriez dû démissionner; vous n'aviez pas le droit de convoquer les Chambres. Je ne m'arrêterai pas à analyser ces propos, monsieur l'Orateur; seulement j'ai un témoin, et un témoin très digne, de l'autre côté de la Chambre, en la personne de l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett) qui fut ministre de la Justice dans l'ancien gouvernement et qui, l'autre jour, a affirmé dans cette Chambre en présence de l'honorable député de Fort-William,—et cet honorable député n'aurait pas pu ne pas l'entendre s'il avait écouté les paroles de son honorable collègue,—qu'il était parfaitement loisible au premier minisitre de convoquer les Chambres et de soumettre la situation au Parlement s'il le voulait. Mais aux yeux de l'honorable représentant de Fort-William, cette décision est de l'effronterie; elle porte atteinte à l'honneur et à la dignité de nos mœurs politiques.

Mon honorable ami a maintenu que le parti conservateur constitue le groupe le plus représentatif dans cette Chambre. C'est vrai et ce ne l'est pas. Si, par le "groupe le plus représentatif", on entend le groupe qui compte le plus grand nombre de membres, j'en conviens. Par contre, si l'on veut dire le groupe qui rallie le plus grand nombre de voix en Chambre,

je dis que cette assertion est fausse. Supposons, par exemple, que de ce côté-ci de la Chambre, nous soyons tous libre-échangistes, et que tous les autres membres de la députation, sauf les conservateurs, soient aussi libre-échangistes, sans appartenir à notre groupe. Quelqu'un prétendrait-il alors que, sur la question du tarif, par exemple, le parti conservateur serait le groupe le plus représentatif à la Chambre? Il ne le serait certainement pas parce que les deux autres groupes s'uniraient contre les tories sur la question du tarif et ces groupes réunis formeraient alors le parti le plus représentatif.

On a maintes et maintes fois affirmé que nous voulions l'abaissement progressif du tarif douanier; supposons encore, pour le moment, qu'il en soit ainsi. Tout le monde sait que le groupe progressiste réclame l'abaissement des droits douaniers. N'est-il pas vrai alors que, sur ce terrain, nous pourrions nous unir et former le groupe le plus nombreux et partant le plus représentatif en Chambre, bien que, pris séparément, ni l'un ni l'autre des deux groupes n'ait la force numérique du parti conservateur?

Quelle est la situation? Je me rends parfaitement compte, monsieur l'Orateur, que cela fatigue la Chambre d'entendre exposer par chaque honorable député qui prend la parole les circonstances qui ont précédé la convocation du Parlement; mais pour offrir quelques observations intelligentes à ce sujet, il faut remonter un peu au delà de la convocation des Chambres.

Le 5 septembre, les Chambres furent dissoutes, les élections devant avoir lieu e 29 octobre. Nous avions alors trois grands partis au Canada; je laisse de côté les groupes moins nombreux. Le 29 octobre, le résultat des élections fit du parti conservateur le groupe le plus nombreux, suivi du parti libéral et enfin du parti progressiste. Aussitôt le parti conservateur s'est mis à réclamer la victoire et à prétendre que le parti libéral devait se soumettre au verdict populaire et démissionner. Me sera-t-il permis de faire remarquer en passant que ces honorables messieurs n'ont pas toujours suivi la ligne de conduite qu'ils veulent nous imposer? Lorsque l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) parlait cet après-midi, d'honorables députés de l'autre côté de la Chambre ont dit qu'ils étaient prêts à mettre la question aux voix. Mais vendredi dernier, ils ne voulaient pas en venir au vote. Après avoir proclamé pendant deux mois que ce Gouvernement avait usurpé le pouvoir, le parti conservateur, lorsque, vendredi dernier, le leader du gouvernement dans la Chambre se leva et demanda qu'une décision fût rendue sur l'attitude du Gouvernement en convoquant le Parlement, commença à manœuvrer immédiatement pour s'assurer l'avantage de la position; l'on souleva des questions d'ordre et l'on retarda les travaux au point où nous en sommes aujourd'hui. Comme l'a admis l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett) le premier ministre avait parfaitement raison de convoquer le Parlement et de rester à la tête du Gouvernement. Ayant à l'esprit la démarche tentée par le ministre de la Justice vendredi dernier, on voit qu'aussitôt le Parlement convoqué, le ministère jugea le moment opportun d'obtenir la décision de ce dernier sur la légitimité du rôle assumé par le ministère. Cette démarche, à mon sens, était absolument honnête et justifiée de la part du Gouvernement, et mon honorable ami (M. Manion), pour le moins, a eu tort de s'en prendre au premier ministre comme il l'a fait cet après-midi, à un moment où celui-ci est absent de la Chambre.

Que prétendent nos honorables amis de la gauche? Que le gouvernement aurait dû résigner immédiatement. Pour faire place à qui? Au parti conservateur, évidemment. Maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai un petit problème à poser à la Chambre sous ce rapport, un problème très simple et très clair. Supposons que le gouvernement ait résigné immédiatement après les élections, ou dans un délai raisonnable, disons deux ou trois semaines plus tard. Supposons que Son Excellence eût invité le parti tory à former un cabinet. On aurait convoqué le Parlement, et les deux cent quarante-cinq députés qui composent les cinq ou six différents partis se seraient rendus ici et on leur aurait demandé de se prononcer sur un vote de confiance ou de défiance dans ce gouvernement. Supposons de plus que le parti progressiste, dont les affiliations et la politique se rapprochent plus de celles du parti libéral que de celles du parti conservateur, ait déclaré: "Nous n'appuierons pas le parti conservateur parce que nous n'approuvons pas sa politique; le parti que nous désirons appuyer est le parti libéral". Quelle en aurait été la conséquence? Le parti conservateur se serait trouvé défait et une nouvelle campagne électorale aurait été nécessaire. Le parti progressiste aurait alors dit au parti libéral: "Pourquoi avez-vous démissionné? Vous nous avez empêchés d'exprimer nos vues dans la Chambre. Maintenant nous exprimons nos vues en demandant de nouvelles élections générales. Si vous aviez conservé le pouvoir, comme c'était votre devoir de le faire, nous vous aurions appuyé. Vous auriez représenté les idées et la politique de la majorité des membres de la députation et vous auriez pu rester à la tête des affaires

du pays". Voilà la situation, monsieur l'Orateur; c'est aussi vrai qu'il est sûr que le jour succède à la nuit. Mais on blâme le Gouvernement parce qu'il n'a pas démissionné. Je n'en vois pas la logique. La politique suivie fut une politique honnête. Il appartient maintenant au Parlement, composé des membres dûment élus par le peuple, de déclarer si oui ou non ce Gouvernement doit garder le pouvoir. Le Gouvernement aurait manqué complètement de logique s'il avait démissionné et abandonné le pouvoir au parti conservateur. Mais la situation, à la suite de la décision du Gouvernement, devient très claire et très logique. A qui ces partis désirent-ils confier l'administration des affaires du pays? S'ils désirent un gouvernement libéral, libre à eux. S'ils désirent un gouvernement tory, ils peuvent l'avoir. Ils ne pourraient faire un choix si le premier ministre avait démissionné immédiatement après les élections du 29 octobre, et c'est pourquoi une telle décision aurait constitué une grave injustice envers le peuple dont les représentants sont ici et envers la nation en général.

Qu'est-ce que la Chambre est appelée à décider en ce moment? Si l'amendement est adopté, nous déclarons que la Chambre n'a pas confiance dans le Gouvernement. Est-ce une déclaration de confiance s'il n'est pas adopté? Je dirai que non et je le répète: C'est un vote de non confiance contre le Gouvernement si l'amendement est adopté, mais s'il n'est pas adopté, c'est un vote négatif qui ne signifie rien. En d'autres termes, si l'amendement n'est pas adopté, le Gouvernement reste à la tête des affaires du pays au gré du Parlement. Le Gouvernement peut alors fonctionner pour un jour, une semaine, deux semaines, pour un mois ou deux; et que personne n'oublie que le sort du Gouvernement est toujours entre les mains du Parlement. Ce dernier est et doit rester maître de la situation. C'est pourquoi je prétends qu'il serait illogique, injuste, de la part des honorables membres du parti progressiste. des indépendants et des travaillistes de refuser au Gouvernement l'occasion de justifier son existence. Le Gouvernement a soumis à la Chambre le discours du trône. Cela est-il, on n'est-il pas satisfaisant pour le Parlement, pour les membres du parti en majorité? Cela satisfait les membres de la droite; mais s'il se trouve un autre groupe qui devrait être satisfait, c'est bien le groupe des progressistes.

Pendant que j'en suis sur ce point, permettez-moi d'ajouter ceci: je n'hésite pas à dire à mes amis les progressistes qu'au cours des dernières élections générales, on a prétendu à l'encontre des libéraux de Québec que ces derniers avaient sacrifié leur province à l'avantage des gens de l'Ouest.

Quelques VOIX: Non, que l'on avait vendu Québec.

M. DENIS (Joliette): Oui, ils allèrent jusqu'à dire que le parti libéral avait été vendu au parti progressiste. Ces accusations étaient mensongères. Nous les avons réfutées et le peuple nous a appuyé. Il croyait alors et croit encore que le parti libéral ne s'est pas vendu au parti progressiste. Mais les honorables députés de l'extrême-gauche ne doivent pas oublier une chose. C'est que le parti libéral s'est montré généreux à leur égard dans le passé. Par exemple, l'on n'a pas construit moins de vingt-six embranchements de chemin de fer dans l'Ouest. Je crois que l'on aurait pu tout aussi bien en construire dans Ontario et Québec. Quoi qu'il en soit, je désire que mes honorables collègues se rappellent que la vieille province de Québec, au tempérament latin, est généreuse. Nous avons recherché dans cette province, en loyaux et fidèles disciples de sir Wilfrid Laurier et de William Lyon Mackenzie King, l'unité du Canada. Afin d'établir l'unité et l'harmonie, il nous fallait faire des concessions aux autres provinces. et nous n'y avons pas manqué. Telle a été notre conduite durant les quatre dernières années et telle elle sera si nous restons aux affaires. La devise de Québec est. "Harmonie et fraternité entre toutes les provinces du Dominion". Ce sera tant pis pour ceux qui déclarent de temps à autre la guerre à la province de Québec. Naturellement, s'il est de leur intérêt d'en agir ainsi, ils peuvent le faire; mais cela ne fera pas chanceler notre foi. La province de Québec restera ce qu'elle a été pendant les trois cents dernières années; nous travaillerons en commun avec tous les autres habitants du pays pour établir ce que je viens de dire, c'est-à-dire l'unité, l'harmonie et la confraternité en notre pays. C'est en me rappelant ces principes que, pour ma part, j'ai, durant les quatre dernières années, appuyé le Gouvernement qui a fait beaucoup pour l'Ouest. Que se propose-t-il de faire maintenant? Dans le même esprit qui l'animait auparavant, il déclare: "Le programme que nous offrons dans le discours du trône devrait satisfaire toutes les provinces de la Confédération". Dans le même esprit, moi, pour ma part, ainsi que, je l'espère, mes collègues de ce côté-ci de l'Assemblée, sommes prêts à appuyer le Gouvernement pour lui permettre de mettre en vigueur le programme énoncé dans le discours du trône et à seconder ses efforts en vue de poursuivre sa politique qui est d'établir l'harmonie en ce pays et de donner satisfaction à toutes les provinces. Mais j'assure mes honorables amis que si le Gouvernement est défait, nous serons relevés de ces obligations.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien!

M. DENIS (Joliette): Mon très honorable ami le chef de l'opposition, dont je respecte fort l'habileté, applaudit. Les députés de l'Ouest peuvent lui demander quelles seront ses promesses, mais nous savons qu'ils n'obtiendront pas un tarif réduit. S'ils attendent ce tarif du parti tory, ils seront grandement déçus. Je ne dis pas qu'ils l'obtiendront du présent Gouvernement. Le discours du trône de cette année indique à l'avance ce qu'ils obtiendront. Ce qu'ils reçurent au cours des trois dernières années avait été annoncé dans les discours du trône et mis à exécution par des lois. Je n'assurerai pas mes honorables amis que le Gouvernement a offert tout à tous, mais il a offert ce qu'il pouvait dans les circonstances. Le Gouvernement, étant le gardien de la justice qui doit être appliquée dans toutes les provinces du pays et des droits des provinces de Québec, de la Colombie-Anglaise, des Provinces maritimes et de toutes les autres parties du pays, doit équilibrer les droits de chacune afin de pouvoir déterminer ce qu'il peut accorder à chacune. Il l'a fait dans le discours du trône et je suis persuadé que chaque province reçoit son dû. Si certaines provinces reçoivent plus que leur part, ce doit être, à mon sens, les provinces de l'Ouest.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) a fait un raisonnement fort étrange. Il dit: "Le parti conservateur a prôné le tarif à tout propos; le parti libéral s'est prononcé en faveur d'un tarif réduit, mais il ne l'a pas donné au pays; par conséquent, dans leur attitude au Parlement et leur programme législatif, les deux partis se ressemblent". Il ajouta: "Si j'appuie le gouvernement conservateur et qu'il tente d'élever le tarif douanier, nous ferons échouer cette tentative. Ce parti ne compte que 116 députés et les membres du groupe progressiste seront capables de l'empêcher de relever le tarif". Je regrette que mon honorable collègue ne soit pas présent, mais je prendrai soin de lui envoyer un exemplaire du Hansard demain, car je désire qu'il lise mes paroles. L'honorable député, si l'on en juge par son discours, croit apparemment qu'il peut obtenir des garanties des deux partis. Si le parti libéral veut lui donner ainsi qu'à ses amis la pomme d'or du jardin des Hespérides, ils appuieront ce parti; sinon, ils accorderont leurs suffrages au parti conservateur, mais en tenant toujours le sabre levé, prêts à décapiter le premier ministre et ses collègues si ces derniers touchent au tarif.

Je dis au très honorable chef de l'opposition et aux honorables membres de la gauche que plusieurs députés, de ce côté-ci de l'Assemblée, approuvent la protection modérée. Je puis le dire sans crainte, car trois fois, dans trois élections successives dans le comté de Joliette, j'ai été élu sur ce programme politique. Si l'honorable représentant de Kindersley pense que, quand il lèvera son sabre pour décapiter le gouvernement qu'il aura porté aux affaires, il obtiendra l'appui de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre à l'égard de la question du tarif, il s'apercevra qu'il se trompe. Je ne partage pas les vues de l'opposition sur certains sujets, mais je ne diffère pas beaucoup d'avec eux en matière de tarif douanier. Je fais cette déclaration sans honte. Je l'ai faite publiquement durant ma campagne électorale.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien!

M. DENIS (Joliette): Le très honorable chef de l'opposition s'exclame. Qu'il demande à ses propres amis du comté de Joliette si, à une réunion contradictoire de cinq cents personnes, à Crabtree-Mill, dans mon propre comté, je n'ai pas dit exactement ce que je répète ce soir. J'ajoutai que, à mon sens, certaines de nos industries ne sont pas assez protégées et qu'on devrait leur accorder une plus grande mesure de protection. Après le discours que je prononçai ce jour-là, quelques-uns de mes adversaires vinrent me dire: "Maintenant vous êtes fini et votre Gouvernement ne vaut rien". Je leur répondis: "Un tarif ne saurait être permanent. A certaines époques, mettons de dix ou quinze ans ou moins, l'on doit reviser le tarif". Il fut revisé plusieurs fois avant 1896 et, en général, dans le sens de la hausse. Le ministère Laurier le revisa, si je ne me trompe, deux fois. Le gouvernement précédent également, ainsi que le présent gouvernement. Celui-ci promet maintenant, dans le discours du trône, que, s'il est maintenu aux affaires, il nommera une commission consultative du tarif chargée de s'occuper de ces questions. La question du tarif est subordonnée aux nécessités du moment. Il faut étudier le cas de chaque article fabriqué au pays et décider si chaque manufacturier reçoit ou non la protection nécessaire pour maintenir son industrie et lui assurer un profit raisonnable. J'assure de nouveau mes honorables amis de l'Ouest qu'ils seront cruellement surpris s'ils croient pouvoir donner des ordres aux vieilles provinces de Québec et d'Ontario en matière de tarif, tout simplement parce qu'on nous accuse de vouloir négocier notre maintien au pouvoir. Pour ma part, je ne suis pas ici pour rechercher le pouvoir. Je fais cette déclaration, dont je m'inspirerai pendant la durée de cette législature: au-dessus de l'intérêt du parti, je placerai toujours les intérêts du pays en général et de ma

propre province en particulier. J'ai été élu d'après ce programme et je me propose de m'y tenir tant que mes électeurs ne changeront pas d'idée et n'auront pas désapprouvé ce programme. Mais ils ne semblent pas pressés de le faire maintenant, si je puis m'en rapporter à la majorité que j'ai obtenue aux dernières élections fédérales. Je demande le renvoi de la suite de la discussion.

L'hon. M. LAPOINTE: Je demande que l'on inscrive la même question au feuilleton.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée au lendemain).

(A six heures, la Chambre ajourne, sans la formalité d'une motion, conformément au règlement).

JEUDI, 14 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

Par l'hon. M. LAPOINTE: Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice clos le 31 mars 1925; ordonnances du territoire du Yukon pour 1925; rapport annuel du secrétaire d'Etat pour l'exercice clos le 31 mars 1925; états détaillés des obligations et valeurs enregistrées à la secrétairerie d'Etat depuis le dernier rapport fait au Parlement canadien; rapport du département des Chemins de fer pour le dernier exercice, et rapport du commissaire des grandes routes.

Par l'hon. M. STEWART: Avis à la Chambre des communes que le conseil n'a adopté aucun décret relatif aux eaux dans la zone ferroviaire, conformément à la loi de 1913; copies des ordonnances du territoire du Nord-Ouest, pour l'exercice clos le 7 janvier 1926.

Par l'hon. M. CARDIN: Cinquante-huitième rapport du département de la Marine et des Pêcheries (service de la marine); aussi, rapport du département de la Marine et des Pêcheries pour la même année (service des pêcheries); état de la location des quais pour 1925; état du revenu des quais pour l'exercice 1924-1925; règlements touchant la prime aux pêcheurs; liste des règlements de pêche internationaux; décret du conseil touchant la délivrance de permis de pêche aux chalutiers américains; règlement de radiotélégraphie.

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE MOTION DE DEFIANCE

La Chambre passe à la discussion de la motion présentée par l'honorable M. Lapointe pour mettre en délibération le discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la session et lui donner la priorité sur toutes les autres affaires, ainsi qu'à la discussion de l'amendement proposé par le très honorable M. Arthur Meighen.

M. DENIS (Joliette): Monsieur l'Orateur, hier après-midi, pendant que je parlais, j'ai remarqué l'absence de plusieurs progressistes. Je suis heureux de les voir revenus parce que je désire m'adresser maintenant plus particulièrement à eux. Ils n'ont pas manqué de se rendre compte de l'importance du rôle qui leur échoit à la suite du résultat des dernières élections générales, qui a mis le Gouvernement et chaque membre de cette Chambre à la merci d'un groupe de moins d'une trentaine de progressistes. Une grande responsabilité leur incombe donc et sans doute ils sauront s'acquitter consciencieusement de leur devoir.

Il doit être bien compris que je parle pour moi seulement, et cette réserve s'applique également à mes remarques d'hier après-midi. Je n'ai pas de mandat du Gouvernement. J'aime à parler franc parfois, c'est l'un de mes nombreux défauts, et s'il m'arrive d'aller trop loin, je ne veux pas que l'on prenne mes paroles pour l'expression d'opinions du Gouvernement.

Il me semble que les honorables députés et surtout mes honorables amis progressistes, à en juger d'après les paroles de quelques-uns, se méprennent sur le sens de la situation. J'ai entendu des honorables députés dire que repousser l'amendement c'est exprimer sa confiance dans le Gouvernement. Parlant pour moi seul, je prétends que repousser l'amendement n'équivaut pas à faire confiance au gouvernement actuel. (*Exclamations.*) Mes honorables amis peuvent rire. Ils auront toute liberté de me répondre et je les écouterai avec plaisir, mais ils ne doivent pas s'arroger le don d'infaillibilité.

Soyons pratiques et logiques. Quelle est la proposition faite à la Chambre? Le ministre de la Justice (M. Lapointe) au nom du Gouvernement, a proposé que cette Chambre discute le discours du trône. Qu'est-ce que cela signifie? Que les honorables députés sont simplement invités à se prononcer sur ce discours, rien de plus. La motion ne demande pas aux honorables députés d'approuver le discours du trône; elle invite simplement les deux cent quarante-cinq membres de cette Chambre à le discuter et à le juger. C'est-à-dire que la motion a pour effet d'amorcer la discussion du discours du trône, chacun restant libre de l'approuver ou de le désapprouver. Voilà tout l'effet de la motion.

Que signifie la proposition du chef de l'opposition? Quel est son but? Je ne me propose pas de l'analyser, car beaucoup d'autres l'ont fait avant moi; mais quel est son objet? C'est d'interdire immédiatement toute action au Gouvernement, de lui dire: Vous ne procéderez pas davantage; cette Chambre ne discutera pas le discours du trône et elle ne se prononcera pas sur ce document. Tels sont le sens et la portée de cet amendement et s'il est adopté ce discours du trône ne sera jamais soumis à la Chambre. Un autre discours lui sera sans doute présenté mais celui qui a été prononcé à l'ouverture de la session ne sera jamais discuté par cette Chambre. Je dis donc que le rejet de l'amendement ne signifiera pas que le Parlement a refusé sa confiance au Gouvernement parce que les honorables membres peuvent, s'ils le jugent à propos, voter contre l'amendement pour avoir l'occasion d'examiner et de juger le discours du trône, et voter ensuite contre celui-ci s'il ne leur convient pas, sans se contredire aucunement. Voilà pourquoi l'amendement du chef de l'opposition, à cette phase, est prématuré. Prématuré en ce sens qu'il me semble injuste de ne pas soumettre à la Chambre le discours du trône, et particulièrement injuste à l'égard des progressistes, et que l'adoption de l'amendement en rendrait la discussion impossible. Au point de vue du parti conservateur, il n'est pas prématuré, étant donné le projet avoué de l'opposition de renverser le Gouvernement à la première occasion. Elle est ici pour cela, peu importe le programme, le discours du trône ou quoi que ce soit. Je ne blâme pas le parti conservateur de ses efforts, mais, en ce qui concerne les pogressistes, qui sont censés occuper une position indépendante entre les deux grands partis, et qui l'occupent, j'en suis sûr, et qui ont pour but non pas la chute du ministère, mais le bien du pays en général et celui de leurs circonscriptions en particulier, cet amendement, dis-je, est prématuré, parce que son adoption empêcherait l'étude du discours du trône, document des plus important aux yeux des progressistes.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Si le Gouvernement avait voulu que le discours du trône fût d'abord discuté, pourquoi a-t-il posé la question de confiance?

M. DENIS (Joliette): Ce n'est pas le ministère qui a créé cette situation, mais bien le chef de l'opposition. (*Protestations.*)

M. CHAPLIN (Lincoln): Ce sont les électeurs.

M. DENIS (Joliette): Si le leader du Gouvernement avait eu le loisir de débattre sa propre motion, il aurait donné à la Chambre ses raisons. Je comprends ses motifs.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Mais comment cela aurait-il été une discussion du discours du trône?

M. DENIS (Joliette): Je vais répondre à cette question, mais je prierai mon collègue de ne pas m'interrompre lorsque je réponds, parce que nous ne pourrions nous entendre. Je disais que si le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) avait eu la liberté de discuter sa motion, il en aurait expliqué les motifs. Je crois qu'au fond il voulait faire décider par la Chambre si oui ou non ce Gouvernement devait garder le pouvoir, mais c'est ce que je ne suis pas fondé à dire, car, en somme je l'ignore En outre, je pense que cette motion de confiance a été proposée par le ministre de la Justice pour mettre un terme au débordement d'injures et d'accusations dirigées par l'opposition contre le ministère depuis deux mois dans tout le pays en vue de démontrer qu'il a usurpé le pouvoir. (*Applaudissements.*)

Le très hon. M. MEIGHEN: Le chef intérimaire du Gouvernement n'a-t-il pas dit que mon amendement était le contrepied de sa motion? Dès lors, qu'est-ce qui l'empêchait de discuter, à propos de mon amendement, toute question soulevée par le texte de sa motion?

M. DENIS (Joliette): Je crois que monsieur l'Orateur a déclaré que ce n'était pas réglementaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela ne concerne pas mon amendement.

M. DENIS (Joliette): Je ne suis pas disposé à cette phase du débat à me laisser détourner de mon sujet par ces objections quel que puisse être leur mérite. Ce sujet est d'une importance telle que si j'entreprenais de répondre à toutes les questions des membres de la gauche je ne parviendrais pas à terminer mes courtes observations.

Je disais que pour les progressistes cet amendement est prématuré parce que leurs intérêts sont différents de ceux des conservateurs. Ils sont à la Chambre pour servir les fins de leurs commettants, de leur province et de tout le pays. S'ils étaient plus nombreux, ils prendraient les rênes du pouvoir le cas échéant, mais, à l'heure ctuelle, tous s'accordent à reconnaître qu'un seul des deux plus grands partis peut aspirer au pouvoir. Par conséquent, le groupe progressiste, ne pouvant prendre la direction des affaires, doit se prononcer pour l'un ou l'autre des deux anciens partis et adopter ou rejeter la politique de l'un ou de l'autre.

Maintenant, comment peut-il approuver ou condamner le discours du trône s'il ne lui est pas soumis? Comment les membres de ce groupe progressiste peuvent-ils retourner dans leurs circonscriptions et dire à leurs commettants: "Nous n'avons pas obtenu du Gouvernement la justice que nous réclamions" alors qu'eux-mêmes empêcheraient le ministère de faire adopter les articles du discours du trône, qui, en grande partie, sont destinés à obvier aux demandes du parti progressiste. Loin de moi le désir de donner des conseils à mes honorables amis. Il m'est déjà assez difficile d'accomplir ma modeste tâche. Je me sentirais dans une situation des plus embarrassante si, membre du parti progressiste élu sur un programme comportant la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, l'organisation du crédit agricole et divers autres sujets mentionnés dans le discours du trône, je déclarais avant même que ce discours fût prosenté à la Chambre: Je n'approuve pas assez la conduite passée du Gouvernement pour permettre à celui-ci de rester au pouvoir; je voterai donc en faveur de l'amendement empêchant ainsi le ministère de nous soumettre le discours du trône qui contient tous les sujets qui m'intéressent et qui devient par conséquent lettre morte. Voilà dans quelle situation se trouvent les progressistes, situation entièrement différente de celle des conservateurs. Voilà des faits indéniables et que les membres du groupe progressiste devraient apprendre s'ils ne sont pas au courant de la situation. Voici les circonstances auxquelles je fais allusion: chaque fois que le Gouvernement a voulu faire aux progressistes la moindre concession le parti conservateur s'y est invariablement opposé. Est-ce vrai ou non? Au cours des quatre dernières années, les progressistes ont réclamé à grands cris l'adoption de certaines mesures. Mon honorable ami de Kindersley (M. Carmichael),—que je suis enchanté de voir à son siège,—a déclaré que les concessions accordées aux progressistes par les libéraux depuis quatre ans, pourraient tenir dans une valise porte-habits. Même en admettant l'exactitude de cette assertion, la valise serait restée vide n'eût été la lutte que les membres du parti libéral ont menée contre les conservateurs.

Quelques VOIX: Nous étions cinquante.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelle bravoure! Vous étiez trois contre un.

M. DENIS (Joliette): J'ai le droit de dire sans être taxé d'exagération, je le suppose, que le discours du trône accorde aux progressistes deux ou trois valises bien pleines de concessions et peut-être plus. Or, si le parti conservateur s'est opposé à ce que nous accordions à nos amis du groupe progressiste une seule valise bourrée de concessions qu'adviendra-t-il si le ministère est renversé? Dans une pareille éventualité, qu'est-ce que les progressistes obtiendront s'ils placent leur confiance dans le parti conservateur?

Quelques VOIX: Ils auront justice!

M. DENIS (Joliette): Il va falloir que le parti conservateur modifie sensiblement son programme pour que les progressistes obtiennent de lui la moitié ou même le quart des concessions que leur offre le discours du trône. Parlant avec tout le sérieux possible et me rendant pleinement compte de la gravité de la situation, monsieur l'Orateur, il me semble que le groupe progressiste a aujourd'hui la plus belle occasion qui ait jamais été offerte à un parti au Canada. (*Exclamations.*) Les manifestations de mes honorable ami de la gauche ne m'empêcheront pas d'exprimer mes idées. L'occasion...

Une VOIX: Quelle occasion?

M. DENIS (Joliette): ...qui s'offre aux progressistes d'obtenir ce qu'ils réclament.

M. LADNER: Si mon honorable ami est sincère, pourquoi ne s'est-il pas rendu aux vœux des progressistes au cours des quatre dernières années?

M. DENIS (Joliette): C'est une autre question. (*Exclamations.*) Depuis quatre ans que le présent Gouvernement détient les rênes du pouvoir sa majorité a varié entre six et dix ou douze voix.

Une VOIX: Elle est allée jusqu'à 140 voix.

M. DENIS (Joliette): Le Gouvernement n'a jamais été libre de présenter les mesures qu'il aurait proposées, s'il avait pu compter une majorité effective. Si le Gouvernement est renversé le chef de l'opposition, en dépit de tout son talent et des moyens dont il dispose, se rendra compte bientôt des ennuis que comporte l'exercice du pouvoir lorsqu'on ne dispose pas d'une majorité.

Et maintenant, pour revenir à la question de l'"occasion", me sera-t-il permis de citer pour le bénéfice de mes honorables amis, si érudits, quelques extraits concernant le sens qu'il faut donner à ce mot.

En premier lieu, Johnson dit:

> Le grand art de la vie, consiste à profiter d'une excellente occasion et saisir le bien qui est à notre portée.

Quelques VOIX: Bravo!

M. DENIS (Joliette): Je n'ai jamais été si applaudis par mes honorables amis de la gauche. D'autre part, Shakspeare dit:

Profitez de tous les avantages passagers.

Et Goethe:

L'homme par excellence, c'est celui qui sait saisir l'occasion au passage.

Et pour terminer, voici une pensée du comte de Beaconsfield:

L'occasion est même plus puissante que les conquérants et les prophètes.

M. McQUARRIE: Continuez.

M. DENIS (Joliette): J'essaierai de me rendre au désir de mon honorable ami avant de terminer mon discours. Il va de soi que mes honorables amis de la gauche sont parfaitement libres de rire de ces citations, si le cœur leur en dit. Je le répète, j'assume l'entière responsabilité de mes déclarations. Il me sera peut-être permis de faire une autre citation. Je citerai d'abord le texte latin et en voici la traduction. Il s'agit d'un vieux dicton qui n'est pas du tout dans le même ordre d'idées que mes citations de tout à l'heure. Voici: *Quos Deus vult perdere dementat prius.* Ce qui veut dire: Ceux que les dieux veulent perdre ils commencent par leur ôter la raison.

Quelques VOIX: Bravo!

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député s'achemine vers sa perte.

M. DENIS (Joliette): Cette citation ne s'adresse pas aux honorables députés d'en face qui ont applaudi, mais aux membres du parti progressiste. C'est pour eux que j'ai dit cela. Dans ce cas, s'ils empêchent la Chambre d'aborder l'étude du discours du trône, ils ne seront justes ni envers leurs commettants, ni envers eux-mêmes, car le discours du trône répond à leurs aspirations. Je n'ai pas entendu jusqu'ici un seul membre du parti progressiste dire qu'il était mécontent de ce programme. Il est possible que cette remarque ne plaise pas à mes honorables collègues qui sont à ma gauche, mais si les progressistes sont comme je le pense, satisfaits du discours du trône, ils ne devraient pas en empêcher la mise à l'étude; autrement ils serait en contradiction avec leurs principes et leur politique. La situation sera différente lorsque viendra le moment de voter sur ce programme; mais pour l'instant le discours du trône mérite l'attention de la Chambre et des progressistes, indépendamment de la conduite bonne ou mauvaise du parti libéral depuis quatre ans et indépendamment aussi de la confiance ou de la défiance des honorables membres de ce groupe envers le ministère quant à l'administration future des affaires du pays. Le discours du trône est un programme d'action et la Chambre devrait en être saisie. Voilà ce que je prétends et en s'opposant à l'étude de ce document les honorables députés se feraient plus de tort à eux-mêmes qu'ils n'en feraient aux autres groupes, et leurs commettants leur en demanderaient compte. Nous tenons de la plus haute autorité que ceux que les dieux veulent perdre, ils commencent par leur ôter la raison.

Pour moi, le raisonnement de l'honorable député de Kindersley n'est ni logique, ni juste et démontre qu'il n'a pas saisi la situation. Il ne s'agit pas de savoir si les honorables députés sont satisfaits ou non de ce qu'ils ont reçu dans le passé. Admettant même qu'ils ne le soient pas, est-ce une raison pour empêcher aujourd'hui le Gouvernement de mettre à exécution les projets que contient le discours du trône, si ces projets leur plaisent? Il serait préférable pour eux de dire: Le discours du trône ne nous plaît pas, plutôt que de prendre l'attitude que certains d'entre eux ont adoptée. Si le programme du Gouvernement ne les satisfait pas, ils feront aussi bien de le rejeter tout de suite par un vote de défiance plutôt que d'attendre pour le repousser qu'on l'ait discuté pendant trois semaines. Mais s'il leur plaît, les considérations de parti ne devrait pas les empêcher d'en aborder l'examen et de se prononcer. L'honorable député de Kindersley a dit en substance: Jugeons leurs actes futurs d'après leurs actes passés et puisque dans le passé ils n'ont pas rempli leurs promesses, ils ne les rempliront donc pas à l'avenir. A cela je réponds que le ministère ne représente qu'un seul parti et qu'il ne peut gouverner sans le concours d'un autre parti. Or les progressistes peuvent, n'importe quand à l'avenir, faire tomber le ministère qui ne remplira pas les promesses contenues dans le discours du trône. Pourquoi juger d'avance la situation et dire qu'ils ne feront pas ceci ou cela, alors que le programme du ministère n'a pas encore été discuté? Qu'on le discute et qu'on l'étudie si possible; il appartiendra ensuite au Gouvernement de l'exécuter et s'il ne le fait pas, les progressistes pourront logiquement dire: Nous vous avons fourni toutes les occasions voulues pour remplir vos promesses et vous ne l'avez pas fait; nous n'avons plus confiance en vous et nous vous retirons notre appui. Voilà ce qui serait logique et digne de n'importe quel parti et, moi pour un, je ne ferais pas un geste pour critiquer une semblable attitude.

J'ai tâché de démontrer l'illogisme de la situation qui se présenterait advenant l'adoption de cet amendement. Si l'amendement

était adopté, le ministère ne pourrait pas rester en fonction; si le ministère tombait en même temps que son programme et que le parti conservateur prit le pouvoir, les progressistes seraient alors obligés d'accepter bon gré, mal gré, ce que les conservateurs leur donneraient ou alors de précipiter de nouvelles élections générales. Convient-il de faire de nouvelles élections? Je ne le crois pas. Je ne pense pas que le peuple le désire, s'il veut que les affaires du pays suivent leur train. Pour employer un mot fameux, les gens veulent la tranquillité. Maintenant que l'activité renaît et que la confiance est rétablie, toutes les classes de la société aspirent à la tranquilité.

M. EDWARDS (Frontenac-Addington): L'honorable député a-t-il dit: tranquillité ou stabilité?

M. DENIS (Joliette): Je dirai les deux. Pour le moment je parle de tranquillité: la tranquillité d'abord, la stabilité ensuite, ou les deux ensemble si vous le désirez. Le mot tranquillité était fameux en Angleterre, il y a quelques années, alors que Bonar Law a défait Lloyd George et Asquith aux élections en adoptant cette devise de "tranquillité". Le peuple anglais voulait la paix. Il désirait le progrès et la tranquillité. Il a cru les trouver sous le régime de Bonar Law et a voté en sa faveur. Nous cherchons la tranquillité et nous ne voulons pas d'élections générales, mais ce n'est pas pour le motif étroit que certains membres du Parlement pourraient ne pas être élus, et perdraient ainsi leur indemnité. Les membres du Parlement ont l'esprit trop digne et trop élevé pour cela et je proteste contre de telles idées. Nous ne voulons pas d'élections générales parce que le peuple n'en veut pas. C'est la raison principale. De plus, ces élections seraient contraires aux intérêts du pays. Si le ministère était renversé nous n'aurions pas d'alternative; il nous faudrait appuyer le gouvernement conservateur, bon ou mauvais, ou nous serions acculés à des élections générales.

L'honorable député de Kindersley (M. Carmidhael) a dit l'autre jour—peut-être pas exactement dans ces termes, mais je donne le sens de ses paroles: "Renversons le gouvernement".

Des VOIX: Non.

M. DENIS (Joliette): J'espère ne pas mal interpréter ses paroles. Je vais tourner ma phrase autrement: "Imaginons que nous renversions ce gouvernement en appuyant le parti conservateur et en supposant que le parti conservateur qui ne compte que cent seize membres ne nous donne pas, à nous du parti progressiste, la politique tarifaire que nous désirons, ne pouvons-nous pas le faire tomber quand nous voudrons, presque aussi facilement que nous pourrions renverser le parti libéral?" Je dis à mon honorable ami pour le mettre sur ses gardes. Nous désirons la tranquillité, nous ne voulons pas d'élections. (*Exclamations*).

Monsieur l'Orateur, mes honorables amis de la gauche prendront cela comme ils le voudront. Cela n'est pas autant dirigé contre eux qu'ils le pensent. Nous voulons la paix et non des élections générales. Ontario veut la paix, Québec veut aussi la paix et ces deux provinces réunies comptent cent quarante-sept députés. Les autres députés veulent aussi la tranquillité. Même si je ne faisais pas parti du groupe libéral j'exprimerais, parce que je désire la tranquillité, l'opinion suivante:

Le parti libéral devrait conserver le pouvoir jusqu'au moment où, à cause de ses actes mêmes, le Parlement du pays perdra confiance en lui. Le fait qu'il n'a ramené ici que cent un députés n'est pas une raison suffisante pour justifier l'appel au peuple. Un parti qui compte cent un membres n'est ni mieux ni plus mal placé qu'un parti qui en compte cent seize, car ni l'un ni l'autre ne saurait gouverner avec l'aide de ses propres membres exclusivement. Le parti libéral ne commande l'appui que de cent un députés et le parti conservateur celui de cent seize. Il leur faudra préparer des alliances ou des adhésions—appelez cela comme vous voudrez—afin d'obtenir un appui extérieur. C'est la raison qui me fait dire que nous aspirons à la tranquillité, non parce que je favorise un parti, mais parce que je me sers de mon jugement. J'ai toujours cru et je crois encore que les progressistes donneront leur appui aux libéraux parce que ceux-ci sont plus rapprochés d'eux que les conservateurs. On m'accusera peut-être de m'inspirer de l'esprit de parti, mais il n'en est rien; tout homme qui connaît les programmes politiques de notre pays sait que les progressistes ont plus de points de contact avec les libéraux qu'avec les conservateurs. Me permettra-t-on d'illustrer ma pensée? Je ne veux pas manquer de courtoisie envers le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen), mais nous savons tous ce qu'il a dit un jour à la Chambre et je ne le cite que pour bien définir mon incertitude. A l'époque dont je parle on appelait mes honorables collègues le parti des Fermiers et le très honorable député a déclaré que le parti des Fermiers n'était qu'une aile délabrée du parti libéral. Je ne répète pas cela pour critiquer inutilement, mais je ne cite ces paroles que pour démontrer que le chef de l'opposition lui-même reconnaissait que le parti libéral et le parti progressiste avaient plus de points de contact

que le parti progressiste et le parti tory. Chacun sait cela et c'est pourquoi j'ai cru et je crois encore—non parce que j'appuie le parti libéral, mais parce que je fonde mes conclusions entièrement sur la logique—que le parti progressiste accordera son appui aux libéraux. Ils ont agi ainsi plus ou moins au cours des quatre dernières années.

M. RYCKMAN: Avant que l'honorable député reprenne son siège je lui demanderai s'il préfère le qualificatif "aile délabrée" à celui de "pharisiens"?

M. DENIS (Joliette): Je constate que mon honorable ami n'a pas du tout saisi ma pensée. Je n'ai pas fait cette citation dans un tel but, pas plus que dans le but d'attaquer le chef de l'opposition. Ce sont des choses du passé. Si les honorables députés du parti progressiste veulent reculer d'un, deux, trois ou quatre ans et prétendre à des griefs contre le gouvernement libéral parce qu'il n'a pas donné ceci ou cela au cours de cette période, c'est de l'histoire ancienne. Cette expression n'est pas de nature à plaire au parti progressiste, je le sais, et je n'y suis pour rien. Mais je l'ai citée simplement parce qu'elle réflète l'opinion du chef de l'opposition lui-même, c'est-à-dire que le parti progressiste se rapproche plus du parti libéral que du parti conservateur.

M. WILSON (Wentworth): A cause de son état de délâbrement.

M. DENIS (Joliette): Mon honorable ami ne désire certainement pas que je me répète. Je l'ai déjà dit, et je suis peiné d'avoir été dans l'obligation de le faire.

Je vais maintenant reprendre mon siège. J'avais autre chose à dire, mais, en jetant un coup d'œil sur l'horloge, je constate que j'ai accaparé une bonne part des instants de la Chambre, hier soir et cet après-midi, pour lui faire connaître ma manière de voir sur la motion à l'étude. Je compte n'avoir blessé personne. J'ai simplement dit ce que je pensais de la situation telle que je l'entends. Les honorables membres du parti progressiste me connaissent comme je les connais moi-même. Ils savent quelles sont mes aspirations, ce à quoi je vise. Ils savent que je ne suis pas aveuglément influencé par l'intérêt politique, au point de fermer les yeux sur ce qui se passe en dehors de mon parti. J'ai un témoin ici dans la personne de l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail). N'est-il pas vrai qu'en mai dernier, ou en juin, lors de l'examen du budget du ministère de la Défense nationale, la représentante de Grey-Sud-Est proposa sous forme d'amendement la réduction d'un article de $399,000? Je me trouvais à mon siège; j'appuyai sa motion et je votai avec elle contre mon propre parti. Trois d'entre nous firent la même chose: M. Andrew McMaster, qui n'est plus ici aujourd'hui; l'honorable député de Laprairie-Napierville (M. Lanctôt), et moi-même. Je ne dis pas cela par vantardise. Il se peut que j'aie eu tort. Il en est peut-être ainsi, mais c'est par esprit de fidélité à mes convictions que je l'ai appuyé et que j'ai voté en faveur de son amendement, car j'estimais qu'elle avait raison. Je fais allusion à cet incident en passant, simplement pour donner une leçon à certains des mes honorables amis qui font toujours des gorges chaudes lorsqu'un honorable membre prend la parole dans cette enceinte et déclare avoir une certaine mesure d'indépendance à l'égard de son parti. C'est chose qu'ils ne peuvent comprendre; c'est au delà de leur pouvoir d'entendement. Chaque fois qu'un honorable député fait pareille déclaration, une demi-douzaine de députés en rient. Eh bien, qu'ils rient. Je n'ai pas agi de la sorte parce que cela me plaisait, mais, j'en assure mes honorables amis, parce que je me targue d'une certaine indépendance en matière politique. Et lorsqu'un homme est indépendant en politique, et que, franchement et sincèrement, il fait connaître son opinion, comme je le fais présentement au parti progressiste, les honorables députés qui ne partagent pas son avis, devraient au moins entendre ce qu'il a à dire.

L'hon. H. H. STEVENS (Vancouver-Centre). En disant dès le début que, dans son ensemble, ce débat a été d'ordre éminemment élevé, je suis certain, monsieur l'Orateur, que je traduis non seulement votre propre impression, mais aussi celle de tous les groupes de la Chambre. Nous avons discuté cette question à un point de vue tout à fait théorique, juridique, de même qu'au point de vue constitutionnel; elle a été débattue avec talent, et en vérité, avec éloquence, par quelques-uns des avocats les plus distingués de cette Chambre, par des messieurs qui ont atteint la prééminence, non seulement dans le domaine judiciaire de notre propre pays, mais, ajouterai-je, dans d'autres parties de l'empire. Débutant par le discours de mon très honorable chef (M. Meighen), qui a ouvert la discussion, et continué par ceux du ministre de la Justice (M. Lapointe), de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), du solliciteur général (M. Cannon), et de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), le débat est devenu ce qui est peut-être le plus remarquable exposé de l'aspect théorique et constitutionnel de la question que l'on eut souhaité entendre. Nous avons eu également certaines opinions fort bien tranchées sur ce que je pourrais appeler

le point de vue profane. L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) a pris l'initiative, dans cette phase du débat, par un discours qui, j'en suis certain, sous le rapport de la sincérité des opinions formulées par l'honorable député, a dû créer une vive impression parmi toute la députation, et à n'en pas douter, la manière habile dont il a su, en sa qualité de profane, poser la question et l'exposer franchement à la Chambre, est exceptionnelle. L'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) a également apporté une contribution remarquable au débat, de même que l'honorable député de Fort-William (M. Manion), tous deux au point de vue de l'homme ordinaire. Nous avons tous été enchantés du magnifique discours de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) dont le retour, après de si nombreuses années, a dû vous réjouir le cœur, monsieur l'Orateur. J'ai la certitude que les anciens membres de la Chambre, sans exception, qui se rappellent le genre de l'honorable député il y a des années, ont été heureux de l'entendre de nouveau dans cette merveilleuse pièce d'éloquence qu'il nous a servie l'autre jour.

Qu'il me soit permis de présenter mes hommages à l'honorable député de Joliette (M. Denis), qui vient de me précéder. Chaque fois que l'honorable représentant adresse la parole à la Chambre,—et je parle en toute sincérité,—il ne laisse jamais de nous pénétrer, du moins ceux qui le connaissent depuis plusieurs années, de la sincérité de ses vues, qualité qu'il a fait ressortir tout spécialement dans la dernière partie de son discours. Je n'entreprendrai pas de rivaliser avec l'honorable député en faisant des offres alléchantes.

Il a exprimé l'espoir que nos collègues d'extrême gauche vont saisir l'offre qui leur est faite. En l'entendant, je me suis rappelé cette herbe vénéneuse qui ne fait aucun mal si l'on a la précaution de l'empoigner brusquement, mais qu'au contraire, est capable de vous causer une vive douleur si vous la touchez avec délicatesse. J'avertis nos collègues de l'extrême gauche que, même saisie avec vigueur, l'herbe que leur tend le député de Joliette (M. Denis) est une plante vénéneuse qui porte son poison.

Vers la fin de ses observations, notre collègue de Joliette a émis le vœu que la Chambre aborda l'examen du discours du trône. Je le renvoie au ministre de la Justice, le porte parole du Gouvernement, qui a déclaré que la Chambre ne devait pas discuter le message du Gouvernement avant d'avoir voté confiance dans un ministère privé de son chef. Je reviendrai sur ce sujet.

Le député de Joliette a cru devoir avertir l'Assemblée qu'il n'engageait que sa propre opinion. Je pense plutôt, monsieur l'Orateur, vous qui connaissez tous les mystères de l'organisation des partis politiques, que vous supposerez avec moi qu'après certaines de ses remarques faites à la séance d'hier, des membres du Gouvernement ont dû le prendre à part pour le catéchiser et pour l'engager à ne pas compromettre davantage le parti au pouvoir. On a dû lui dire: Si vous répétez quelques-unes de vos affirmations, ne manquez pas d'avertir la Chambre que vous ne parlez que pour vous-même. Eh bien, je serais curieux d'entendre notre collègue, pour qui j'ai beaucoup de considération, nous expliquer la valeur d'une offre politique de la part d'un simple membre du Parlement non autorisé à parler au nom du cabinet? Mas je veux entrer plus avant dans l'extraordinaire raisonnement de l'honorable député.

M. DENIS (Joliette): Si l'orateur veut me permettre de l'interrompre, je m'empresserai de lui donner l'assurance que je n'ai vu aucun des chefs de mon parti depuis l'ajournement d'hier soir. J'avais dans mes notes dès hier après-midi la formule que j'ai prononcée aujourd'hui et c'est par oubli que je ne l'ai fait à ce moment-là.

L'hon. M. STEVENS: J'accepte sans réserve la rectification de l'honorable membre; mais le fait demeure que notre collègue a affirmé ne parler que pour lui-même. C'est ce que je m'efforce de démontrer, et l'honorable député de Joliette me confirme dans mon point de vue. Il a déclaré hier et répète aujourd'hui que l'amendement du chef conservateur—je m'abstiens de le citer textuellement, puisque tout le monde le connaît bien—est une motion de défiance dans le ministère. Très bien; la Chambre tout entière est d'accord pour interpréter cette motion dans le sens d'un ordre du jour de défiance. L'honorable membre ajoute maintenant que le reste de l'amendement ne pourra pas être considéré comme un acte de confiance dans le ministère. Certes, je ne puis, malgré une expérience de quinze années au Parlement, me mettre d'accord avec notre collègue pour adopter cette conclusion. Après étude de la question à la lumière du gros bon sens, je ne comprends pas qu'on puisse voter sur une motion dans un certain sens ou voter dans le sens contraire sans en même temps donner à son vote une signification contraire. Notre ami affirme qu'en votant dans un sens, son vote comportera telle signification, mais s'il donne sa voix en sens contraire, cela n'a pas de conséquence.

J'en appelle sur ce point au témoignage de notre collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), dont l'éloquence est bien connue et à l'esprit logique duquel il faut rendre

hommage, quoique nous soyons d'opinion contraire sur le fond même de ses discours. Il disait, l'année dernière, qu'il n'y a qu'une manière de voter en Parlement, c'est par un *oui* ou par un *non*. La procédure parlementaire met les membres dans la seule alternative de dire oui ou non sur toute question soumise. On ne vote pas partiellement oui ou partiellement non. C'est là qu'il faut montrer son opinion en pleine lumière. Il faut avoir le courage de s'affirmer à l'égard de la proposition mise aux voix.

Je m'adresserai à chacun des membres du Parlement, à ceux qui siègent à notre droite, monsieur l'Orateur, à ceux de gauche et d'extrême gauche, à tous nos collègues qui se proclament indépendants des deux grands partis. Je m'adresse à l'Assemblée tout entière et je voudrais être bien compris de tous. J'aimerais même pouvoir convertir à mes vues le ministre des Travaux publics, le solliciteur général et autres de leurs collègues. J'avoue que je n'ai aucun espoir d'y réussir; mais je ne désespère pas de les convaincre en leur for intérieur, quand même je n'entraînerais pas leur vote.

Voyons un peu le texte de l'amendement et son objet. Il est divisé en cinq paragraphes. Les quatre premiers ont reçu, je pense, l'adhésion de la Chambre.

Je vais les énumérer simplement: un grand nombre de candidats ministériels ont été défaits, entre autres neuf ministres, y compris le premier ministre lui-même; les conservateurs forment le parti le plus nombreux en Chambre et ont rallié plus de votes populaires que tout autre parti. Tous, nous reconnaissons ces faits; il n'y a donc pas lieu de les souligner dans la discussion de la présente motion. La question est celle-ci: Ceux qui s'arrogent le droit de conseiller Son Excellence ont-ils la compétence voulue selon la constitution? Il est d'importance primordiale de déterminer,—j'analyserai ce point tout à l'heure,—s'ils ont la compétence qu'il faut pour agir en qualité de comité du Parlement. Voilà l'aspect particulier sur lequel je veux attirer l'attention de la Chambre: un groupe d'hommes, dont trois des principaux n'ont même pas un siège à la Chambre,—et je les nomme: M. King, M. Marler et M. Massey. . .

L'hon. M. MANION: Et M. Graham.

L'hon. M. STEVENS: M. Graham est peut-être du groupe, mais j'apprends qu'il a exprimé son intention de se retirer Il me sera permis, sans doute, d'ajouter ici que cette nouvelle nous cause à tous un vif regret car son urbanité le faisait estimer hautement de tout le monde à la Chambre. Mais ces trois hommes qui dirigeaient le parti libéral sont absents de la Chambre, et cela parce que les électeurs les ont rejetés. Le public a dit: Nous ne voulons pas de vous comme conseillers du roi. Dans l'amendement, on nous demande de déclarer que ce groupe d'individus, y compris les trois messieurs que j'ai nommés, n'est pas compétent à former le comité de cette Chambre qu'on appelle le Gouvernement. Je ne conçois pas monsieur l'Orateur, qu'un député puisse voter contre cet amendement. Il est simple, il est clair. Nous déclarons que la constitution les exclut. Puis nous déclarons aussi que la tentative de ce groupe qui s'arroge le droit de jouer le rôle de conseillers auprès de la Couronne constitue une violation de nos coutumes constitutionnelles. Voilà la teneur de l'amendement; voilà ce qu'il faut décider. C'est ce point, et ce point seulement, que nous discutons et que nous allons mettre aux voix. Il me semble, monsieur l'Orateur, que tous ces efforts pour résister à l'amendement ne sont que les dernières convulsions d'un ministère moribond. Je trouve que, si nous considérons la question franchement, bien en face, elle ne peut être résolue que dans un sens.

A présent je veux signaler à la Chambre les paroles de certains ministres de la couronne afin de démontrer que mon attitude est fondée. J'ai à la main le compte rendu des débats où figurent les observations du ministre de la Justice (M. Lapointe) qui prend sur lui de diriger le Gouvernement. Mes citations seront brèves; mais elles sont importantes en ce qu'elles accusent la modification subtile, survenue depuis vingt-quatre heures, dans l'attitude des honorables membres d'en face. Le ministre de la Justice, lorsque la Chambre fut d'abord saisie de l'amendement—mais permettez que je remonte plus loin. Le ministre de la Justice proposant sa propre motion de confiance, a dit ceci:

> Je ne veux prendre personne par surprise, et si la Chambre désire renvoyer l'étude de cette question à lundi, je suis prêt à me rendre à son désir, pourvu qu'il soit entendu qu'une décision sera prise à son sujet avant de passer à toute autre chose.

Telle était la condition: que la motion de confiance fût décidée avant de passer à autre chose. Voilà la première déclaration officielle de l'honorable représentant qui prend sur lui de diriger le Gouvernement en cette Chambre,—non pas au sujet de notre amendement, mais bien de sa propre motion. On pourrait prétendre, monsieur l'Orateur, que je sors de la question parce que la Chambre n'est pas saisie de ladite motion. Cela se peut. Voyons maintenant ce qu'il a dit au

sujet du présent amendement. Je trouve ceci à la page 27 (voir anglais) du compte rendu:

Je répète que ce Gouvernement n'a pas l'intention de conserver le pouvoir un jour ou une heure sans l'approbation du Parlement du Canada. Comme je l'ai déjà dit, nous avons saisi la première occasion de soumettre cette question à la Chambre.

C'est-à-dire l'amendement.

Nous débattons la même question avec l'amendement de mon très honorable ami et cela m'est tout aussi agréable.

En d'autres termes le ministre de la Justice a dit: "L'autre jour j'ai saisi la Chambre d'une motion de confiance et lui ai demandé de se prononcer sur cette motion avant de passer à autre chose". Lorsqu'on avait proposé notre amendement, il a dit: "Cet amendement peut servir aussi bien que ma motion" et il a prié la Chambre de régler cette question avant de passer à autre chose. Plus loin il dit:

Il est important qu'on la règle...

Quand?

...immédiatement. Certaines charges publiques doivent être remplies...

Je prie la Chambre de bien noter ces mots:

...Il faut prendre les mesures administratives régulières, et le Parlement étant en session, je ne vois rien qui empêche le Gouvernement de reprendre ses fonctions et de s'en acquitter sur-le-champ.

Je m'arrête là pour demander: A-t-on suspendu les fonctions normales de gouvernement? Mais alors, pourquoi? Parce que le Gouvernement, le premier ministre surtout, admet qu'il n'a pas la confiance du peuple de ce pays, non plus que celle de cette Chambre. C'est pourquoi le Gouvernement a cessé de fonctionner. Puis le ministre de la Justice poursuit:

Tous, nous souhaitons que la situation se régularise afin d'avoir un gouvernement muni d'une autorisation complète, morale et politique pour la tâche qui lui incombe dans le triple domaine domestique, impérial et internationale.

Il termine par ces paroles:

Je déclare que le Gouvernement consent à s'en rapporter et à se soumettre au verdict et à la décision de mes collègues de cette Chambre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'abandonne le ministre de la Justice et je passe au solliciteur général, en importance second conseiller légal de cette Chambre. A la page 64 (v.a.) des Débats, le solliciteur général déclare:

Dans la circonstance, le Parlement doit être suprême. Nous avons confiance en son jugement et nous nous en remettons à sa décision.

Il poursuit:

Dans des circonstances comme celle-ci, le Parlement est suprême et sa décision est formelle. Voilà qui est clair.

Puis, vers la fin de son discours, il dit:

C'est précisément dans le but de savoir des députés progressistes s'ils veulent ou non donner leur appui au Gouvernement, que le Parlement a été convoqué.

Le solliciteur général dit à la Chambre, après les déclarations du ministre de la Justice, que cette question doit être réglée d'abord, que le Parlement a été convoqué, non pour remplir ses devoirs ordinaires, mais surtout pour décider si oui ou non le Gouvernement va rester en fonction. Plus loin, il dit:

Ils sont absolument libres d'exprimer les vues qui leur semblent les meilleures. S'ils décident d'appuyer le Gouvernement, nous restons; s'ils décident de ne pas l'appuyer, nous démissionnons.

Maintenant je passe à un troisième ministre, celui de l'Intérieur (M. Stewart), et j'en aurai fini avec mes citations. Le ministre de l'Intérieur, le troisième représentant de ce gouvernement moribond que nous avons dans cette Chambre, dit ceci:

Il s'agit maintenant de trancher, de savoir si, oui ou non ce gouvernement a agi régulièrement en restant à la direction des affaires et en convoquant le Parlement. Nous avons agi consciencieusement, dans les limites de la loi, et nous nous en rapportons au vote de la Chambre.

Maintenant, monsieur le président, je demande ceci: Après ces déclarations de trois ministres responsables de la Couronne, comment mes honorables amis de la droite peuvent-ils maintenant, à la fin de ce débat, se lever, comme est à la veille de le faire le ministre des Douanes, (M. Boivin), je crois,—car il s'y est préparé depuis les dernières vingt-quatre heures et son pupitre est encombré de documents,—comment d'autres membres du Gouvernement ou de la droite peuvent-ils se lever dans cette Chambre et dire, contrairement à toute logique, à tous les précédents connus maintenant en cette matière: Si vous votez contre le Gouvernement en appuyant l'amendement, vous déclarez n'avoir pas confiance dans le Gouvernement, mais si vous appuyez le Gouvernement et votez contre l'amendement, vous ne déclarez pas avoir confiance dans le Gouvernement. Monsieur l'Orateur, la chose est comique, elle est absurde et tout à fait déraisonnable. C'est un vote direct de confiance que le gouvernement demande.

Si cette résolution est rejetée, quelle sera la position du Gouvernement? La même qu'aujourd'hui, la même qu'hier, dans l'impossibilité de fonctionner? Je cite les paroles mêmes du ministre de la Justice qui déclare que le Gouvernement n'a pu fonctionner, n'a pu administrer les affaires ordinaires du pays; il dit à la Chambre que le Gouvernement ne pouvait fonctionner avant d'obtenir un vote de confiance dans cette Chambre, et mainte-

nant on prétend qu'un vote en faveur de la motion du Gouvernement n'est pas un vote de confiance. Alors comment le Gouvernement pourra-t-il fonctionner? Va-t-on soulever de graves questions, comme l'a laissé entendre le ministre de la Justice, et au sujet desquelles il a dit que le Gouvernement se trouvait incapable d'agir en ce moment, ou va-t-on laisser ces questions en suspens? Les membres du Gouvernement se tiendront-ils debout devant cette Chambre ou se traîneront-ils sur leurs genoux? C'est la question que la Chambre est appelée à décider. Ce pays aura-t-il un gouvernement capable de relever la tête et de dire: Nous allons administrer les affaires publiques avec un mandat non équivoque du peuple? Ou bien aurons-nous un gouvernement qui simplement parcourra les couloirs de la Chambre, s'efforçant de se cramponner au pouvoir au moyen de toutes sortes de stratagème ou d'offres alléchantes qu'ils pourront faire ici et là auprès des membres de cette Chambre, contrairement à tout principe?

Si ce vote est favorable au Gouvernement, si l'amendement est battu, jetez un coup d'œil sur les journaux du pays demain matin. Consultez le *Toronto Star,* consultez le *Montreal Herald,* lisez les autres journaux libéraux du pays, et qu'y trouverez-vous? Des titres flamboyants: "Le Gouvernement est maintenu après un vote important. . . Le Gouvernement libéral est vengé. . . Un nouveau mandat est accordé au parti libéral. . . et le reste. Tel est le genre de manchettes que vous lirez dans les journaux demain matin, si l'amendement est défait. Le *Citizen,* publié à Ottawa, aura une manchette en caractères de deux pouces en tête de sa page. . .

Une VOIX: Trois pouces.

L'hon. M. STEVENS:...peut-être de trois pouces, où il sera déclaré que le Parlement a de nouveau exprimé sa confiance dans le Gouvernement. Cependant mes honorables amis de la droite, afin de se réserver une échappatoire et de libérer les consciences de ce qui est un doute légitime, disent au Parlement qu'un suffrage enregistré contre l'amendement ne constituera pas une marque de confiance dans le Gouvernement.

Qu'on me permette de parler brièvement de la question constitutionnelle. A ce propos, je veux faire une déclaration que, je pense, l'on ne discutera pas. Le parti conservateur, dont je fais partie depuis plusieurs années et qui est dirigé dans cette Chambre par mon très honorable ami le député de Portage-la-Prairie (M. Meighen), se réclame résolument, sans réserve, de la coutume parlementaire britannique. Nous avons confiance, monsieur l'Orateur, dans les institutions qui se sont développées à l'époque et par l'effet du développement de notre constitution; nous croyons en la sainteté des engagements, non seulement en ce qui regarde le Gouvernement mais aussi le peuple; nous croyons en l'inviolabilité des tribunaux du pays; nous croyons que le Parlement doit être, comme il l'a été pendant tant d'années, un corps représentatif; nous croyons encore que le Gouvernement doit être responsable au Parlement du Canada et au peuple en général. Voilà quelques-unes des idées chères au parti conservateur et c'est pourquoi j'aborde la question constitutionnelle avec quelque confiance, pour ce qui nous concerne.

Je considère que la constitution est faite pour la nation et non la nation pour la constitution. L'on a beaucoup parlé de tradition. Je pense, monsieur l'Orateur, que nous devrions nous préoccuper davantage des principes établis qui ont germé et se sont développés de précédent en précédent plutôt que d'un précédent en particulier; c'est-à-dire que c'est par croissance ou par évolution de précédent en précédent que les principes de notre constitution ont été établis. Je veux convaincre aujourd'hui mes honorables collègues de ceci: ce que nous sommes à discuter, c'est qu'une violation de la coutume parlementaire peut devenir un principe reconnu; non pas un précédent qui peut être écarté avec légèreté, mais un principe essentiel de notre constitution.

J'ajouterai que les principes deviennent les droits du peuple. Bien que ce Parlement ait un pouvoir suprême, bien qu'il puisse faire tel ou tel changement, il est certaines choses qu'il n'a pas le droit de faire et, entre autres, il n'a pas le droit, même s'il en a le pouvoir, de compromettre les droits du peuple dans ce Parlement. Je prétends que cette Assemblée est le gardien de ces principes et qu'elle ne peut les rejeter avec légèreté ou insouciance. L'on a obtenu ces droits, monsieur l'Orateur, après des siècles de luttes et de sacrifices; l'on n'a établi ces principes qu'après de grandes luttes.

En quoi consistèrent ces luttes? En un mot, ce fut la lutte des droits du Parlement contre les empiétements d'un monarque, lutte qui dura des siècles et arriva à son apogée vers le début du siècle dernier, vers 1867 en réalité. Les menées agressives du souverain sont chose du passé; nous n'avons plus à les craindre. Mais, si nous n'avons pas à les craindre, quelque chose en a pris la place et qu'est-ce? Vers 1867, nous avons définitivement établi le principe que le pouvoir administratif dans son intégrité appartient au premier ministre et à son cabinet, subordonnément, cela va de soi,

à la volonté du Parlement. Le premier ministre et ses collègues reçurent tous les pouvoirs que seul, autrefois, possédait le monarque à qui on les avait peu à peu arrachés après de longs siècles de luttes, pour les donner au premier ministre. C'est pourquoi, aujourd'hui, le premier ministre et son cabinet constituent l'organe administratif du pays, ainsi que dans les autres pays dont la constitution ressemble à la nôtre. C'est ce corps qui possède le pouvoir de gouverner, de décider de toutes les choses du ressort du Gouvernement. Je désire que la Chambre me comprenne bien, s'il m'est possible de m'expliquer clairement. Je répète que l'on n'a plus à craindre d'agression de la part de la couronne. La dernière tentative que fit réellement la couronne en ce sens se produisit sous le règne de Georges III, qui tenta de devenir son propre premier ministre. L'un des derniers actes de ce drame fut la présentation, par Edmund Burke, d'un projet de loi tendant à enlever pour toujours à Georges III et à la couronne le droit de nommer les titulaires des emplois publics et l'influence politique qui en découle. Mais je ne veux pas poursuivre ce raisonnement subtil. Je veux en arriver à ceci: Ayant établi, si je ne me trompe, que le pouvoir exécutif est aux mains du premier ministre et de son cabinet, je veux faire remarquer à mes honorables collègues le danger qui se présente. Quel est présentement le danger qui menace les droits du peuple? Ce n'est pas celui de l'agression d'un monarque, c'est le danger de la puissance occulte de l'organisation politique s'exerçant sur le Gouvernement au détriment des intérêts du pays tout entier. Je m'arrête un instant pour bien préciser ma pensée: quelle que soit cette organisation politique, libérale, conservatrice, progressiste ou travailliste, c'est la même chose; la vérité est qu'elle commande au gouvernement—quel que ce soit ce gouvernemnt—que c'est une force occulte, sans responsabilité, qui exerce son influence sur les détenteurs du pouvoir. J'en viens maintenant au point. Quel contrôle le peuple et ses représentants ont-ils sur l'exercice abusif de ce pouvoir par un gouvernement sous la coupe d'une organisation insaisissable comme celle que j'ai dite. Il existe un moyen de contrôle, monsieur l'Orateur, et il n'y en a qu'un. Je désire bien fixer ce point dans l'esprit de mes collègues, qui considèrent cette question comme étant purement d'ordre spéculatif ou sans importance. Je le redis: il y a une sauvegarde et il n'y en a qu'une; c'est que le premier ministre et ses collègues doivent se présenter devant le Parlement.

Je vais préciser mon idée. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du Gouvernement ou qui ont pris part à des caucus au sein desquels on s'exprime franchement sur ces sujets, n'ignorent pas qu'il peut s'élever une question d'un intérêt particulier pour ceux qui tiennent les rènes du pouvoir. A quelle pensée obéit-on parfois en ne présentant pas telle mesure au Parlement? C'est la pensée de savoir si le Gouvernement, ou le parti, —car il peut s'agir de l'opposition,—réussira à s'assurer ou non l'adhésion de la Chambre, et ce qui est de plus grande importance, à s'assurer l'adhésion du peuple—car c'est ici un forum public où rien ne reste caché. Voilà l'élément de crainte salutaire; voilà la sauvegarde du peuple dans un pays libre. Faites-la disparaître, diminuez-la un tant soit peu, vous mettez en danger les droits du peuple, vous compromettez l'intérêt public et vous attentez aux droits des membres de la députation en leur qualité de représentants du peuple.

J'irai plus loin. Nous n'avons pas actuellement de premier ministre dans cette Chambre. Nous savons que deux de ses collègues, MM. Marler et Massey, quoique ne siégeant pas avec nous, déploient la plus grande activité au sein des conseils du parti et du Gouvernement. Nous n'ignorons pas qu'ils ont mis la main à la rédaction du discours du trône. Nous n'ignorons pas que les messieurs que nous voyons présentement aux fauteuils ministériels ont été très indignés d'apprendre que MM. Marler et Massey avaient déjà travaillé au discours du trône avant qu'on en eût conféré avec eux-mêmes. Où allons-nous? Voici qu'on nous soumet un discours préparé par MM. Marler, Massey et King, sans qu'aucun d'eux soit ici avec nous et l'on nous demande de prendre ce discours en considération, discours de trois absents. J'en reviens à ce que je disais il y a un instant. Ce n'est pas que tout l'édifice de la Confédération soit sur le point de s'écrouler: il n'est pas question de cela. La vérité est que nous ouvrons la porte à un abus. Monsieur l'Orateur, nous favorisons une tentative de battre en brèche le plus fondamental principe du régime parlementaire et la plus forte garantie que nous ayons en faveur des droits du peuple de ce pays.

On a parlé du gouvernement Baldwin-Lafontaine. Ceux qui sont mieux renseignés pourront me reprendre si je me trompe; en Canada, la dernière occasion où la couronne se soit permis de frustrer les droits du Gouvernement, c'est dans le cas du ministère Baldwin-Lafontaine—(je sais gré à l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) de m'avoir signalé ce cas qui s'applique bien plus à la présente circonstance que tout ce qui est arrivé depuis 1688 et après)—. A la

suite de cette tentative de la couronne, le gouvernement Baldwin-Lafontaine démissionnait et en appelait au peuple. C'est sa réélection qui assura au Parlement canadien le contrôle final des affaires publiques et cela mit fin pour toujours aux tentatives de la couronne d'intervenir dans les droits de la Chambre. Et en donnant notre vote ce soir, si je comprends, nous allons, nous les députés, affirmer si oui ou non nous allons permettre une violation de ce principe et mettre en vigueur un régime qui, à coup sûr, ne sera pas des plus bienfaisants pour le pays en général. Si nous affirmons notre confiance dans un gouvernement dont le chef et d'autres membres ne font pas partie de la députation, qu'est-ce qui pourrait empêcher un parti puissant qui se serait emparé de la suprématie à la Chambre des députés de légiférer qu'il n'y a aucune nécessité que le premier ministre ait un siège à la Chambre? Le premier ministre n'aurait qu'à dire: "Mais nous avons un précédent." On démontrera à force d'arguments qu'en 1926 le Parlement siégeait; qu'une semaine durant la question fut discutée et qu'il fut décidé qu'il n'était pas nécessaire que le premier ministre eût son siège à la Chambre. On pourra prétendre, et à bon droit, que je pousse les choses un peu loin; mais je tiens à signaler que jamais une nation n'a perdu sa liberté en une nuit. Ce n'est pas de cette façon qu'on arrache ses droits au peuple. Les libertés dont jouit cette grande nation dont nous sommes si fiers et que nous appelons le Dominion du Canada sont l'œuvre de siècles.

Pierre par pierre, précédent par précédent, l'édifice s'est construit, et de ces précédents sont sortis les principes de gouvernement. Et je tiens à souligner, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas dans une catastrophe, une calamité, que disparaîtront cette institution gouvernementale, ce Parlement et toutes les choses connexes. Non, mais de même que nous avons établi notre constitution ligne par ligne, pour ainsi dire, précepte par précepte, petit à petit, de même en supprimant un petit article aujourd'hui et un autre demain, en établissant un précédent ici ou un précédent là, pourrions-nous saper l'organisme actuel.

A mon sens on a quelque peu confondu la question de pouvoir et le droit. J'ai déjà brièvement relevé ce point et je n'y consacrerai pas plus d'un instant. Individuellement parlant, j'ai le pouvoir d'allumer un incendie en cette enceinte, mais non le droit. J'ai le pouvoir physique d'injurier ou de talocher un des pages, mais je n'en ai pas le droit. Ce Gouvernement a le pouvoir—non, je me trompe, pas ce Gouvernement, il n'a aucun pouvoir; j'entends un gouvernement, ayant une majorité de soixante-dix comme nous en avions en 1917—un tel gouvernement a le pouvoir de trafiquer des libertés du peuple canadien. Il lui est loisible de faire un tort très grave, mais il n'en a pas le droit. Son arrivée au pouvoir et le fait qu'il possède une majorité considérable n'établissent pas son droit de faire une chose déterminée. Voilà ce que je veux faire comprendre à la Chambre. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a souligné l'autre jour la suprématie du Parlement. Il a bien raison, mais est-il toujours sage, simplement parce que notre autorité est suprême, de traiter à la légère des questions parfois obscures mais qui n'en sont pas moins d'une importance vitale pour l'avenir? Voilà ce que je demande à la Chambre de considérer en ce moment. Une autre remarque, et j'en ai fini avec cet aspect de la question: quand nous prendrons une décision, aujourd'hui, ce sera sur un principe bien tranché de la constitution, non pas un précédent, mais un principe établi, un principe constituant en soi l'unique sauvegarde réelle du peuple. En votant sur cette question, dis-je, nous décidons si nous nous écarterons ou non de ce principe en l'occurence, et peut-être aussi à l'avenir.

Des orateurs ont introduit dans le débat, le solliciteur général (M. Cannon) l'a fait le premier, je pense, un argument dont je vais m'occuper. J'hésite à la discuter parce qu'à mon avis on n'aurait jamais dû le lancer dans cette discussion. Je tiens à déclarer à mon honorable ami, malgré l'opinion contraire de quelques-uns, là-dessus, qu'à mon point de vue, il a défendu sa cause le plus habilement possible. Il a le cerveau lucide et est un orateur parlementaire vigoureux, et je le félicite de son discours. Au dire de l'honorable député, la défaite du Gouvernement mettrait au pouvoir mon très honorable ami comme premier ministre, avec les cent seize députés qui l'appuient. Puis, s'adressant, comme l'a fait l'honorable député de Joliette (M. Denis), au parti progressiste et aux indépendants, il a prétendu qu'en pareille circonstance nous aurions aux affaires un parti favorable à un tarif élevé. Cet argument, cette idée, cette insinuation n'ont rien à faire dans la discussion, mais puisque on en a parlé dans le débat, j'en dirai un tout petit mot.

On peut soutenir, je crois, que le parti libéral et le parti progressiste sont des tenants d'un tarif réduit. En tout cas, disons qu'ils sont antiprotectionnistes. D'autre part, on prétend que le parti conservateur a pour adversaires et les progressistes et les libéraux. Nous sommes profondément reconnaissants

à l'honorable député de Joliette (M. Denis) pour des déclarations très catégoriques à cet égard, et pour le bon secours qu'il nous apporte. Je n'ai donc pas à argumenter à mon seul point de vue; je puis m'adjoindre son assistance, car il a déclaré sans ambages que, dans la province de Québec, un grand nombre sont nettement protectionnistes. Je pourrais faire l'appel nominal, mais ce n'est pas le temps de le faire; je réponds actuellement à un argument. Je pourrais défier trente-cinq députés de l'autre côté de la Chambre, que dis-je? quarante-cinq, et pas un n'oserait se dire opposé à la politique déclarée de mon parti en matière de tarif général.

Ce que je tiens à souligner, c'est que la question du tarif ne constitue pas la politique entière de ce parti et n'est pas l'unique question. Les députés de cette partie de la Chambre, au nombre de cent seize, préconisent franchement, sans équivoque, sans rougir, en tout temps, en dehors de la Chambre et dans la Chambre, un tarif protecteur raisonnable. Nous ne déguisons pas notre attitude. Nous ne disons à aucun groupe: Eh bien, nous vous faisons telle ou telle concession sur cette question. Le pays connaît notre attitude. Mes honorables amis siégeant à ma gauche savent où nous en sommes, et nous ne présentons pas d'excuse à ce sujet. Mais quand on exhorte mes honorables amis à voter contre un principe de la constitution sous prétexte que nous avons une certaine politique tarifaire, qu'ils n'oublient pas que le parti dans lequel on leur demande d'entrer, que la toile d'araignée à laquelle on les invite à se prendre, renferme quarante ou cinquante députés dont la politique douanière ne diffère en rien de la nôtre La seule différence, c'est qu'ils n'ont pas le courage de se lever pour le proclamer.

Puis le solliciteur général a dit. "Le parti qui siège à votre gauche, monsieur l'Orateur, est divisé. Les représentants de la Nouvelle-Ecosse ont été élus sur le programme des droits des Provinces maritimes." Eh bien, voyons ce qui en est. Voici le *Sydney Post* du 17 novembre. Je ne le citerai pas longuement, mais voici quelque chose que n'aimeront peut-être pas les honorables députés de la droite. Le *Sydney Post* dit en article de rédaction:

> Chacun dans la Nouvelle-Ecosse sait que non seulement le tarif a été la principale question en jeu mais que c'est le seul sujet important sérieusement discuté dans cette province durant la récente campagne.

Voilà une première réponse à mon honorable ami.

L'hon. M. CANNON: L'honorable député voudra-t-il nous dire dans quel sens il a été discuté, et comment M. McCurdy l'a discuté?

L'hon. M. STEVENS: C'est ce que je me propose.

Le très hon. M. MEIGHEN: M. McCurdy n'a pas été élu.

L'hon. M. STEVENS: Si le solliciteur général veut prendre sur lui un instant, je lui dirai comment il a été discuté. L'article continue:

> Dans l'île du Cap-Breton où 90 p. 100 de la population se compose de protectionnistes convaincus, les candidats libéraux n'ont pas essayé sérieusement de répondre aux arguments des conservateurs à l'appui du tarif plus équitable, mais ils se sont donnés comme des champions tout aussi fermes d'un droit plus élevé sur le charbon et l'acier, que leurs adversaires. Dans Cap-Breton-Sud, M. Currie le candidat libéral s'est déclaré fermement en faveur d'une protection plus élevée pour l'industrie locale. Dans Cap-Breton-Nord et Victoria, M. Kelly...

M. Kelly a représenté cette circonscription dans cette Chambre durant quatre ans. Il a été défait par un conservateur. L'article continue:

> ...M. Kelly candidat du gouvernement King non seulement s'est déclaré en faveur de toute protection susceptible d'être obtenue pour le charbon et l'acier, mais il est allé même jusqu'à reprocher à M. Meighen de ne s'être pas engagé assez nettement à relever les droits d'importation sur ces produits. Le jour de la présentation des candidats à Port-Hood, le docteur A. W. Chisholm, candidat libéral dans Inverness...

Le docteur Chisholm ardent libéral et ferme protectionniste a fait partie de cette Chambre pendant vingt ans environ.

> ...a insisté beaucoup sur le relèvement durant la dernière session du Parlement des droits sur le menu charbon, prétendant y trouver la preuve que l'attitude du gouvernement King en matière de politique douanière était saine. Dans Richmond-Ouest, Cap-Breton, M. Georges W. Kyte...

Qui est-il? Voix éteinte maintenant, c'était, au moment où il parlait le whip en chef du parti libéral.

> ...M. George W. Kyte s'est efforcé d'atténuer l'effet de la campagne protectionniste des conservateurs, en affirmant partout, à la tribune et dans ses sollicitations personnelles, que le vote de M. Meighen contre le budget de l'an dernier revenait implicitement à un vote contre l'augmentation des droits sur le charbon menu décrétée dans ce budget.

Il y en a beaucoup d'autres que je ne lirai pas. J'ai cité celle-là pour souligner à la Chambre les allusions, les insinuations, les raisons—méritent-elles cet honneur? de mes honorables amis de la droite, à l'effet qu'un gouvernement dirigé par mon très honorable chef constituerait un défi aux droits des honorables députés qui diffèrent quelque peu d'avec lui.

Je tiens à le répéter: Nous ne sommes pas ici pour trafiquer, ni pour rivaliser d'offres

avec nos adversaires. Nous nous en tenons à nos principes et à notre programme; nous nous en tenons, comme toujours, à la pratique constitutionnelle et à une politique douanière raisonnable, mais nous disons en même temps à la Chambre: voici une question qui ne souffre pas qu'on se livre au marchandage à l'égard de sujets d'un tout autre ordre. Nous avons à décider un point essentiel à la constitution et au bien du pays. Et avant de poursuivre, que les honorables députés me permettent de leur rappeler que le suffrage populaire devrait prévaloir; que l'opinion de la majorité des contribuables doit être respectée dans cette Chambre. Voilà notre attitude. L'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) et quelques autres honorables membres de cette Chambre, ont à temps et contretemps insisté sur le respect de l'opinion de la majorité. Nous sommes entièrement de cet avis. Si nous raisonnons énergiquement, si nous insistons tant sur notre manière de voir, ce n'est pas dans l'intention de refuser aux autres ce même privilège, mais simplement parce que nous avons confiance dans notre cause et que nous désirons l'expliquer à la Chambre. Pourquoi? Pour obtenir l'opinion de la majorité. Si l'opinion de la majorité populaire, représentée par cent seize députés siégeant d'un côté de la Chambre et quarante ou cinquante de l'autre côté, demande une politique douanière raisonnable, la protection raisonnable de l'agriculture et de l'industrie, nous prétendons que c'est le droit des honorables membres de cette Chambre d'exprimer cette opinion. Voilà ce que nous pensons sur ce sujet.

Laissez-moi vous dire quelques mots de l'avenir. Les honorables députés de la droite nous ont demandé ce que nous ferons si cet amendement est adopté et si les conservateurs sont invités à prendre la direction des affaires du pays. Je répondrai clairement,—et je sais qu'en m'exprimant ainsi j'ai l'approbation de tous les collègues que je vois autour de moi,—que nous respecterons avec rigueur les usages constitutionnels. Nous respecterons la constitution et les principes que j'ai déjà mentionnés. Qui aura le pouvoir? Voilà une question qui a été renvoyée d'un côté à l'autre de la Chambre. Que le Gouvernement soit maintenu ou renversé, le devoir constitutionnel du ministère, quel qu'il soit, est d'administrer la chose publique aussi longtemps qu'il aura l'appui de la majorité de la Chambre. Il n'y a qu'une seule exception,—et elle est si évidente que je n'aurais pas besoin de la mentionner,—c'est que dans un cas d'urgence, s'il surgissait un problème que le Parlement n'aurait pas le droit de régler, alors il est indiscutable que les membres devraient s'y faire autoriser par un appel au peuple. Mais pour tout le reste, pour ce qui concerne seulement les devoirs du Gouvernement, l'un ou l'autre parti doit au peuple canadien de se maintenir au pouvoir tant qu'il aura l'appui de la majorité de la Chambre.

Avant de reprendre mon siège, laissez-moi ajouter une brève observation. Depuis huit jours je me demande pourquoi le ministère persiste à se cramponner au pouvoir en dépit de l'opinion publique et, je le sais, de l'avis de plusieurs de ses leaders. Quelle est l'influence occulte qui le pousse? Le règlement de la Chambre scelle mes lèvres à cet égard, mais je dirai que le Gouvernement se rend compte que dès qu'il cèdera sa place, et qu'un autre aura accès aux dossiers et aux renseignements secrets des départements, on découvrira un état de choses qu'il voudrait bien cacher en gardant le pouvoir.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami a trop et pas assez dit. Il me semble qu'il devrait aller plus loin.

L'hon. M. STEVENS: Pour calmer les craintes du ministre des Finances, je m'empresserai de répondre que je n'ai pas à l'idée dans le moment, ni le ministre des Finances, ni son département. A la première occasion, nous en causerons davantage. Durant quatre ans, M. Mackenzie King—aujourd'hui absent de la Chambre mais sollicitant quand même l'appui et la confiance de la députation,—n'a pu administrer le pays avec succès. Personne ne le conteste. Lui-même l'avoue. Il a déclaré à ses électeurs,—à tout le pays même, dans son discours officiel,—qu'il n'a pu résoudre durant ces quatre années beaucoup des importants problèmes qui se sont présentés devant le pays. Il a confessé avoir perdu confiance en lui-même. Il a cherché à rétablir cette confiance par un appel au peuple, mais les électeurs la lui ont refusé. Maintenant, par l'intermédiaire d'un requérant, le ministre de la Justice (M. Lapointe) il se présente devant la Chambre et devant vous, monsieur l'Orateur, et s'exprime ainsi: Monsieur l'Orateur, Madame et Messieurs, laissez-moi vous dire que je n'ai plus confiance en moi. Je l'ai cherchée en vain dans tout le pays. Je vous demande par la voix de mon fidèle ami, le ministre de la Justice: Dites-moi, de grâce, n'avez-vous pas en moi cette confiance que j'ai perdue et que le peuple me refuse?

Voici quelle est la question essentielle, le nœud même du problème qui nous occupe: La présence du premier ministre ici est la seule preuve que nous puissions avoir de sa soumission à la constitution et à l'autorité

du Parlement. Il n'est pas un premier ministre qui, se tenant éloigné de cette enceinte, refuse de faire face à l'opposition, à ses questions, à ses critiques, puisse prétendre s'être soumis à la volonté de la Chambre. J'affirme donc que le point essentiel est sa présence ici. Des déclaratins spécieuses de la part de ses valents et de ses partisans, soit à la Chambre soit à l'extérieur, ne comptent pas. Il n'a pas essayé de se trouver un siège. S'il avait tenté de se faire élire, l'argument aurait quelque valeur, mais jusqu'à ce jour il a ignoré les vœux et les droits du peuple. Il n'a même pas manifesté le désir d'avoir un siège afin de se présenter devant le Parlement. Tous palliatifs, mobiles trompeurs ou questions secondaires mis de côté, il faut nous demander: Les membres de ce Gouvernement représentent-ils à bon droit les vues de la majorité du peuple canadien? Le pays leur a-t-il confié un mandat les autorisant à agir à titre de conseiller de Son Excellence? Nous répondons énergiquement que non. Nous leur contestons ce droit; nous voulons leur renvoi; nous demandons la restauration des coutumes parlementaires et la reconnaissance du droit et du privilège de la création d'un ministère revêtu d'autorité et constitutionnellement établi.

L'hon. M. BOIVIN (ministre des Douanes): Je désire, monsieur l'Orateur, que mes premières paroles dans cette Chambre à titre de ministre de la couronne soient des félicitations, non pas à votre adresse, mais à la Chambre des communes, qui vous a réélu à la haute position que vous occupez. Depuis l'établissement de la Confédération, le Canada compte une longue liste d'Orateurs distingués appartenant aux deux grands partis. Je puis dire en toute sincérité que tous ont jeté du lustre sur la position et que chacun de ces hommes publics était doué de qualités particulières. Cependant, dans toute cette longue liste de présidents de la Chambre des communes, il n'y en a pas un seul qui ait montré plus de tact, de patience, d'urbanité et de dignité dans l'exercice de ces hautes fonctions que Votre Honneur. Et s'il m'est permis pour un instant de parler pour moi seul et à mon titre de représentant du comté de Shefford, je tiens à féliciter le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) de sa victoire dans Portage-la-Prairie. Je suis content de le voir revenu parmi nous, d'autant plus que mes commettants s'intéressent particulièrement à ses succès personnels.

Le comté de Shefford, c'est vrai, ne lui donne pas de très fortes majorités et refuse d'appuyer son parti; je sais cependant que Shefford lui a procuré quelque chose qu'il prise beaucoup plus que les plus fortes majorités.

Il me ferait plaisir d'offrir, suivant la coutume, mes félicitations à celui qui aurait proposé l'adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'aurait appuyé. Malheureusement, l'adresse n'a été ni proposée, ni appuyée et si l'amendement du très honorable chef de l'opposition est adopté, l'adresse restera en plan. En l'occurrence, il ne sera pas possible que l'adresse en réponse au discours du trône donne lieu à un débat; un nouveau ministère sera appelé à la direction des affaires et, pour me servir des propres paroles du chef de l'opposition, le discours du trône ne pourra être mis en délibération. Pour éviter tout malentendu sur ce point, je citerai le texte du discours de mon très honorable ami. Voici:

> On a lu un discours du trône, et l'un d'eux propose dans cette Chambre que ce discours du trône soit étudié à une certaine date. C'est là une motion du gouvernement. Maintenant je prétends que cette Chambre ne peut pas, ou du moins que cette Chambre ne doit pas, et j'emploie les deux termes sans restriction, s'occuper d'un discours du trône qui vient d'un prétendu gouvernement, par la bouche de Son Excellence, quand ce prétendu gouvernement n'a pas, dans l'une des deux Chambres, de premier ministre responsable au Parlement.
>
> Le premier ministre écrit le discours du trône. Je ne cite pas les autorités dans ce cas; elles sont nombreuses; le premier ministre écrit le discours du trône ou en dirige la préparation. Le discours du trône est communiqué à cette Chambre par la bouche de Son Excellence.

Voilà donc un aveu que, si l'amendement est adopté, le programme du chef de l'opposition concernant le tarif de haute protection, qu'il a préconisé par tout le Canada, devra être incorporé dans un discours du trône. Ce programme, mon très honorable ami l'a préconisé dans toutes les parties du pays, sauf dans la province de Québec, où dans le cours de la dernière campagne électorale, il n'a pas osé se montrer; ou il en a été empêché par ceux qui se donnaient comme les candidats du parti conservateur sous la direction de M. Patenaude.

Je le répète donc, si la présente motion était rejetée, le très honorable chef de l'opposition serait obligé d'incorporer son programme de haute protection dans le discours du trône qu'il communiquerait à la Chambre par la bouche de Son Excellence le Gouverneur général. Advenant l'adoption de l'amendement en discussion, il faudra non seulement ajourner la Chambre des communes, mais de plus le Parlement devra être prorogé afin qu'une nouvelle session soit convoquée. Or, à l'ouverture de la nouvelle session le Gouverneur général sera tenu de lire le discours du trône

soumis à Son Excellence par nos honorables amis de la gauche.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami aurait-il l'obligeance de comparer ses assertions avec les paroles prononcées l'autre jour par son collègue, le solliciteur général (M. Cannon)?

L'hon. M. BOIVIN: Je le regrette infiniment; mais étant donné la tâche qui m'est dévolue d'administrer, je ne dirai pas l'un des plus importants, mais peut-être l'un des plus onéreux des départements du service public, je n'ai pas pu mettre le pied à la Chambre depuis le commencement du présent débat; je n'ai donc pas été à même d'entendre les paroles de mon honorable ami, le solliciteur général.

L'hon. M. CANNON: Et je n'ai jamais non plus discuté cet aspect de la question.

L'hon. M. BOIVIN: En tout cas, je n'ai pas entendu les déclarations de mon honorable ami. Je soutiens toutefois, qu'à moins de ravaler le programme et les principes qu'il a préconisés, de modifier ses opinions et de demander à la Chambre d'adopter le discours du trône dont le texte a été lu, le chef de l'opposition devrait préparer un autre discours du trône et le mettre entre les mains de Son Excellence qui le soumettra au Parlement advenant le cas où le Gouvernement serait renversé.

M. BURY: En supposant que la proposition du ministre de la Justice (M. Lapointe) fût rejetée, sans qu'aucun amendement soit présenté, le résultat ne serait-il pas le même?

L'hon. M. BOIVIN: Je pense que oui et alors le devoir du ministère serait de démissionner et de laisser le leader de l'opposition diriger les affaires du pays comme bon lui semblerait. Voilà mon avis. Si la motion du ministre de la Justice est rejetée en raison de l'adoption de l'amendement, le ministère ne peut pas faire autrement que de démissionner et laisser le Gouverneur général confier à d'autres le soin de former un nouveau ministère.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable collègue se rappelle-t-il ou a-t-il remarqué ce qui s'est passé en Angleterre, lorsque M. Baldwin fut défait et que M. Ramsay MacDonald prit le pouvoir? Son ministère fut renversé sur l'amendement à l'adresse, mais malgré cela l'adresse fut ensuite adoptée.

L'hon. M. BOIVIN: C'est précisément ce qui aurait dû arriver ici dans la circonstance actuelle. Mon très honorable ami le leader de l'opposition aurait dû exposer sa politique

sous la forme d'un amendement à l'adresse en réponse au discours du trône comme on l'a fait en Angleterre.

L'hon. M. STEVENS: Non.

L'hon. M. BOIVIN: Le discours du trône fut adopté par le Parlement avec un amendement disant que les conseillers de Sa Majesté n'avaient pas la confiance du Parlement. D'après l'ordre régulier des choses, cet amendement doit être présenté après la motion proposant l'adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône.

L'hon. M. MANION: Mon honorable collègue veut-il me dire quel était le but du ministre de la Justice (M. Lapointe) en présentant la motion qui, d'après lui, aurait eu un effet identique?

L'hon. M. BOIVIN: Je vais l'expliquer immédiatement et je suis heureux que ce soit l'honorable député de Fort-William (M. Manion) qui me pose la question, parce que je tiens à répondre à ses allégations d'hier soir, lorsqu'il a parlé d'une rumeur voulant qu'un des membres du ministère déclare qu'advenant le rejet de l'amendement, le Gouvernement n'accepterait pas cela comme un vote de confiance. Je prie la Chambre de bien vouloir écouter les quelques remarques que j'ai à faire et si l'honorable député de Fort-William désire une déclaration, je la ferai volontiers. Le ministère considère que l'amendement du très honorable leader de l'opposition lui conteste le droit de demander au Parlement d'aborder l'examen du discours de Son Excellence, et ne lui reconnaît pas le droit de garder le pouvoir sans déroger au principe et à la coutume du gouvernement constitutionnel britannique. Si la Chambre adopte l'amendement, le devoir du ministère sera de démissionner et le premier ministre conseillera à Son Excellence d'appeler une autre personne à former un ministère. Si elle le rejette, le Gouvernement considérera que, tout en se réservant le droit d'agir plus tard à son gré, elle ne désire pas pour l'instant qu'on conseille à Son Excellence de demander au très honorable leader de l'opposition de former un ministère, mais préfère voir le ministère actuel demeurer en fonction jusqu'à ce qu'il soit renversé, soit sur une motion proposant une adresse à Son Excellence en réponse au discours du trône, soit sur quelque important projet dont elle pourra être saisie et auquel la majorité de ses membres refusera de donner son adhésion.

L'hon. M. STEVENS: Si cet exposé de l'attitude du Gouvernement est exacte, pourquoi le ministre de la Justice, qui dirige le parti de notre honorable collègue, a-t-il dé-

claré, ainsi qu'il apparaît à la page 27 du Hansard, qu'il considérait cet amendement comme ayant une portée équivalente à celle de sa propre motion et qu'il l'acceptait dans le même sens. Il a même ajouté.

...et cela m'est tout aussi agréable.

L'hon. M. BOIVIN: Dans le but de déterminer si oui ou non le premier ministre avait le droit de convoquer le Parlement et de lui permettre de trancher la question.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable collègue veut-il me permettre encore une fois?...

M. l'ORATEUR: Pour maintenir le décorum de la Chambre ce contre-interrogatoire devrait cesser. Qu'on laisse parler l'honorable député qui a la parole à moins qu'il ne permette qu'on l'interrompre. Ces interruptions n'avancent pas le débat.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je m'incline toujours devant vos décisions, mais vous voudrez bien me rendre cette justice, c'est que j'ai demandé la permission, comme je le fais toujours.

M. l'ORATEUR: Ce n'est pas de quoi je me plains et la conduite de l'honorable député à la Chambre a toujours été exemplaire, il s'est toujours conformé au règlement, mais je constate que les interruptions sont trop fréquentes au cours de ce débat. Je ne m'oppose pas à une interruption ici et là, mais elles ne doivent pas être fréquentes ou le débat ne peut se continuer.

L'hon. M. BOIVIN: Je n'avais pas terminé ma déclaration. Je désire ajouter que le ministère ne regardera pas un vote sur cette motion comme une approbation de toutes ou d'aucune de ses attitudes passées, pas plus que comme un mandat de la Chambre pour faire adopter toutes les mesures énumérées dans le discours du trône. En d'autres termes, un député qui se prononcera contre l'amendement ne sera pas regardé comme approuvant les lois adoptées au cours des quatre dernières années, pas plus que comme accordant une approbation générale au Gouvernement pour garder le pouvoir indéfiniment.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permettra-t-il une question? Regarde-t-il ceci comme une question de confiance, oui ou non?

L'hon. M. BOIVIN: Je le regarde comme question de confiance en ce sens—et je vais interrompre ma démonstration pour répondre à mon honorable ami—c'est que si la Chambre croit comme lui que le ministère a eu tort en réunissant le Parlement, en plaçant un discours dans la bouche de Son Excellence le Gouverneur général; ce qui est l'accusation portée contre nous dans l'amendement. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

L'hon. M. BOIVIN: Afin que le très honorable chef de l'opposition ne hoche pas la tête inutilement je vais lui lire.

Que ceux qui se donnent maintenant comme les conseillers de Son Excellence n'ont parmi eux aucun premier ministre ayant un siège dans l'une ou l'autre des Chambres du Parlement et ne sauraient dès lors remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement que l'on désigne d'ordinaire le Gouvernement, ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence; et leur tentative de se maintenir au pouvoir est en violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

Voilà ce que le très honorable chef de l'opposition demande à la Chambre de décider, rien de plus. Nous disons que si nous avons eu tort en convoquant les représentants du peuple ici, où mon très honorable ami n'a pas de majorité; si nous avons eu tort en convoquant ces représentants pour décider une question qu'il aurait aimé voir décider par un autre en sa faveur, nous sommes prêts à nous retirer et à lui laisser diriger les affaires du pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si l'honorable ministre le veut bien je vais lui poser une question: Quelles que soient ses opinions quant au droit du Gouvernement d'attendre la décision du Parlement, cette question n'est pas soulevée dans l'amendement. L'amendement déclare que le ministère n'a pas le droit de demeurer en fonctions. Je vais poser de nouveau la question à mon honorable ami pour qu'il me réponde oui ou non. Le ministère croit-il qu'un vote adverse à l'amendement serait un vote de confiance?

L'hon. M. BOIVIN: J'allais répondre à cette question. C'est un vote de confiance dans la limite des termes de l'amendement et si la Chambre des communes n'est pas satisfaite de ce que nous avons fait et de ce qu'on nous reproche d'avoir fait nous consentons à nous retirer.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous éludez la question.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est toute la question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Votre réponse est évasive.

L'hon. M. BOIVIN: Le très honorable député peut dire s'il lui plaît que je réponds évasivement. Il a si souvent répondu de manière évasive, qu'il est d'avis que personne ne peut parler sans restrictions. Permettez-moi de terminer ma déclaration et si, ensuite, les

honorables députés de la gauche désirent interrompre davantage je ne m'y opposerai pas. Je voulais ajouter qu'un député votant contre l'amendement ne sera pas regardé par le Gouvernement comme approuvant les lois adoptées au cours des quatre dernières années, pas plus qu'on ne le comptera comme accordant une approbation générale au Gouvernement de conserver indéfiniment le pouvoir. Ceux qui voteront contre l'amendement ne feront que proclamer à leurs électeurs, et au peuple en général, que le premier ministre a agi comme il le devait en s'abstenant d'aviser le Gouverneur général de demander au très honorable chef de l'opposition de former un gouvernement; qu'il a bien agi en restant au pouvoir et en avisant Son Excellence de convoquer les Chambres aussitôt que possible afin que le Parlement lui-même puisse, par une intelligente discussion de la ligne de conduite exposée dans le discours du trône et de la ligne de conduite que pourrait présenter le très honorable chef de l'opposition sous forme d'amendement, déterminer quel parti ou groupe de députés de la Chambre devrait être chargé de la tâche de préparer des lois et de les soumettre au Parlement pour son approbation ou son rejet. Aucun député, qui appuie le Gouvernement au sujet de cette question, ne s'engage par son vote à appuyer le Gouvernement sur une autre question. Aux termes de la motion présentée par l'honorable ministre de la Justice, qui dirige actuellement cette Chambre, le Gouvernement, s'il est appuyé, n'aura le droit de se maintenir et de fonctionner comme tel, que jusqu'au moment où il est renversé par un vote de cette Chambre équivalant à un vote de défiance.

Mon honorable ami me demande s'il s'agit ici d'une motion de blâme. Dans l'occurrence, au sujet de la question soumise à la Chambre, il s'agit d'un vote de défiance.

Le très hon. M. MEIGHEN: Où voyez-vous qu'il s'agisse de cela dans l'amendement?

L'hon. M. BOIVIN: Faut-il que j'en donne de nouveau la lecture?

Le très hon. M MEIGHEN: Certainement.

L'hon. M. BOIVIN: Je veux bien lire encore une fois le texte de l'amendement. Je tiens à ce que mes honorables amis d'en face, sans exception, se rendent compte de la véracité de mon assertion, savoir, que le Parlement est saisi en ce moment d'une question qui doit être décidée, et cette question, la voici: Avons-nous eu raison de convoquer le Parlement et de s'en rapporter à ce dernier pour trancher la question, ou, d'autre part, aurions-nous dû pour la simple raison que les députés du très honorable chef de l'opposition l'ont emporté quelque peu en nombre sur les nôtres, demander à Son Excellence le Gouverneur général d'inviter le très honorable chef de l'opposition à constituer un ministère?

Le très hon. M. MEIGHEN: Où voyez-vous cela dans l'amendement?

L'hon. M. BOIVIN: Ici même. (lisant):

Que ceux qui se donnent maintenant comme les conseillers de Son Excellence n'ont parmi eux aucun premier ministre ayant un siège dans l'une ou l'autre des Chambres du Parlement et ne sauraient dès lors remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement que l'on désigne le gouvernement, ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence; et leur tentative de se maintenir au pouvoir est en violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

Quelques VOIX: Bravo!

L'hon. M. BOIVIN: Il est vrai que les honorables députés de l'autre côté de la Chambre sont toujours heureux d'applaudir à ces paroles. Je leur rappellerai, monsieur l'Orateur, que le tapage n'est pas un argument. Me sera-t-il permis, de demander au très honorable chef de l'opposition comment le Gouvernement actuel aurait pu convoquer les Chambres et réunir ici les députés qui représentent les diverses circonscriptions du pays sans s'adresser au Parlement par l'entremise de Son Excellence.

Le très hon. M. MEIGHEN: Chose absolument certaine, il aurait pu convoquer le Parlement sans cela. Je prétends qu'il n'aurait pas dû convoquer les Chambres, mais ce n'est pas la question que j'ai soulevée dans l'amendement. Toutefois, si le Gouvernement voulait convoquer le Parlement, il aurait pu le faire sans discours du trône, ou encore s'il tenait à un discours du trône, il aurait dû faire en sorte que le premier ministre fût ici.

L'hon. M. BOIVIN: Voilà précisément ce que je voulais faire avouer à mon très honorable ami. Son amendement se confine à certaines choses spécifiques, et c'est ce sur quoi le Parlement se prononcera.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est cela; tenez-vous-en à ces choses.

L'hon. M. BOIVIN: Avions-nous raison de convoquer le Parlement? (*Dénégations sur plusieurs bancs.*) Le très honorable chef de l'opposition dit qu'il n'a pas soulevé cette question, mais qu'assurément nous n'avons pas agi régulièrement. Je me demande, qu'aurions-nous pu faire?

Quelques VOIX: Démissionner.

L'hon. M. BOIVIN: En faveur de qui aurions-nous démissionné?

L'hon. M. MANION: En faveur du groupe le plus fort.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Acceptez votre défaite.

L'hon. M. BOIVIN: Démissionner en faveur du groupe le plus fort? A qui appartient le droit de dire quel est le groupe le plus fort?

L'hon. M. STEVENS: Le ministre de la Justice l'a reconnu.

L'hon. M. LAPOINTE: (ministre de la Justice): Jamais.

L'hon. M. STEVENS: Je vais consulter le compte rendu.

L'hon. M. BOIVIN: Si le ministre de la Justice l'a reconnu, et je sais qu'il ne l'a pas fait, il n'avait pas le droit de faire cet aveu. Il n'est pas de journal au pays qui soit en mesure de faire cette assertion; il n'est pas un seul chef de parti politique au Canada qui soit en mesure de le dire. Cette question ne peut se décider que par un vote du plus haut tribunal du pays, par un vote du Parlement canadien. Nous aurions pu démissionner en faveur de mon très honorable ami, mais que serait-il arrivé? Il aurait été invité à constituer un ministère. Il aurait eu certaines élections complémentaires par tout le pays. Une fois ces élections complémentaires terminées, il serait venu à Ottawa, aurait préparé un discours du trône, et convoqué le Parlement; et si, dans ce discours du trône, il avait incorporé la politique et le programme qu'il a prônés au cours de la dernière campagne électorale,—et j'ai assez de confiance en lui, et une assez bonne opinion de lui pour croire qu'il en aurait agi ainsi,—il aurait été renversé dans cette Chambre par le vote de toute la députation à l'exception de ses 116 partisans

Comment savez-vous me dira-t-on, qu'on aurait repoussé sa politique? Parce que, en ce qui concerne les députés travaillistes, ils ont à plusieurs reprises, durant les quatre années écoulées, élevé la voix en faveur des mesures d'amélioration sociale et se sont proclamés plus libéraux que les libéraux eux-mêmes. Il y a aussi l'aile du parti progressiste désignée dans le public et peut-être par ses membres eux-mêmes sous le nom de *ginger group*, c'est-à-dire les intransigeants qui prétendent être plus libéraux que leurs autres collègues progressistes. Les chefs de ceux-ci n'ont-ils pas en de multiples occasions affirmé sur le parquet de la Chambre qu'ils étaient plus libéraux que les membres du vieux parti libéral? S'il en est ainsi, où le très honorable chef de la gauche aurait-il trouvé les concours dont il a besoin pour exécuter les projets de la politique tory qu'il aurait inscrit dans le discours du trône?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le député de Joliette (M. Denis) l'a indiqué hier.

L'hon. M. BOIVIN: Le très honorable membre a déjà essayé de se procurer ces concours, mais il a été désappointé.

Voilà donc un des motifs qui nous justifient pleinement d'avoir convoqué les Chambres pour décider la question. Pouvions-nous faire autrement? J'ai déjà répondu à cette question. Si nous n'avions pas autre chose à faire, est-ce que les progressistes peuvent nous blâmer de leur avoir fourni l'occasion de décider par leur vote lequel des deux partis doit être chargé de la conduite des affaires?

Je ne prétends pas que le parti libéral soit en position actuellement de se maintenir au pouvoir durant les quatre prochaines années. Le parti libéral est aujourd'hui dans la Chambre un parti minoritaire, il n'y a aucun doute sur ce point. Nous ne pouvons exercer le pouvoir qu'avec le concours de ceux des membres, qui ont déclaré qu'ils étaient plus libéraux que nous. S'ils consentent à travailler avec nous, s'ils veulent nous permettre au moins d'exposer notre politique; s'ils sont d'avis de laisser faire la discussion sur les mesures législatives annoncées dans le discours du trône; s'ils consentent à donner au chef de l'opposition l'occasion de faire connaître sa politique à lui au moyen d'une motion par amendement du discours du trône; s'ils veulent voir comparer les deux politiques en présence, ils voteront contre l'amendement en discussion et nous permettront de poursuivre le programme de la session.

J'ai déjà prévenu ces collègues que le Gouvernement n'a pas du tout l'intention de les lier pour l'avenir. Quand même nous le voudrions, nous ne le pourrions pas. Tout député est ici un homme libre; il a le droit de donner ou de refuser son suffrage aux mesures proposées. Chacun sait que, suivant la saine pratique constitutionnelle anglaise, si chère au très honorable membre, un Gouvernement ne durerait pas cinq minutes en opposition au vœu populaire si, à propos d'une mesure importante demandée par lui, il ne pouvait réunir de son côté la majorité de la Chambre.

Alors, pouvons-nous espérer recevoir la coopération de nos collègues de ce côté? A ce sujet, je lirai, pour l'information de tous ceux qui m'entendent, un extrait du journal le *Free Press* de Winnipeg. Cet article exprime

mon sentiment et je parle comme membre du Gouvernement sur ce qu'il convient de faire dans les circonstances.

Le seul gouvernement possible dans les circonstances est un gouvernement capable de représenter les aspirations de divers éléments qui, réunis ensemble, formeront une majorité. Si cette condition n'est pas praticable pour quelque raison que ce soit, bonne ou mauvaise, fausse ou véritable, alors le Parlement est inutile; on ferait bien de s'en débarrasser au plus tôt.

Nous sommes convaincus que le pays ne veut pas voir M. Meighen à la tête du Gouvernement pour y mettre en application ses fallacieuses théories. Il n'y a pas le moindre doute qu'il existe au Parlement une majorité de membres opposés à sa politique. Si cette majorité peut se constituer sur la base d'un compromis honorable, elle pourra donner naissance à un gouvernement qui recevra l'appui du Parlement et de la nation.

Si cette majorité ne peut pas se faire jour dans l'état de confusion actuelle, le pays se tournera vers d'autres chefs. Si libéraux et progressistes recherchent plutôt les sujets de querelle que les terrains d'entente; s'ils préfèrent entretenir des rancunes que de favoriser entre eux un courant de sympathie; s'ils persistent à garder les uns vis-à-vis des autres une attitude fermée et pleine de hauteur, ils courent rapidement à une catastrophe certaine.

Je suis d'accord avec ces idées.

Le très hon. M. MEIGHEN: Lisez jusqu'au bout.

L'hon. M. BOIVIN: Avec plaisir:

Nous aurons de nouvelles élections, et elles porteront non sur la valeur des programmes mais sur la seule question de posséder le pouvoir. Le pays sera sollicité par un parti vigoureux qui sait où il va. On ne peut dire encore si les électeurs auront à choisir entre ce parti et une autre combinaison.

La situation apparaît dans toute son évidence aux yeux des progressistes et des libéraux à Ottawa. Cette situation leur commande de se donner la main ou de céder la place.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Avant de mettre son journal de côté, le ministre serait-il assez bon de nous dire le nom du propriétaire de ce journal?

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. BOIVIN: Le *Winnipeg Free Press*? Winnipeg est très loin du comté de Shefford et je ne suis pas en mesure de dire au juste qui en est le propriétaire. Mais je sais pertinemment que depuis longtemps le *Winnipeg Free Press* est, dans une certaine mesure, le défenseur du programme du parti progressiste.

L'hon. M. STEVENS: Il appartient à sir Clifford Sifton.

L'hon. M. BOIVIN: Il peut appartenir à sir Clifford Sifton; mais ce n'est sûrement pas un crime d'être propriétaire d'un journal, et bien moins encore d'offrir à cette Chambre l'excellent conseil qu'on trouve dans cet article. L'adoption de l'amendement entraîne fatalement de nouvelles élections générales. L'autre soir, il est vrai, mon excellent ami, l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), a dit: "Ne craignez pas, mes amis; il n'y aura pas d'élections générales. Votez pour nous. Advenant notre accession au pouvoir, vous serez aussi puissants que si vous maintenez le ministère actuel. Nous avons l'intention de régir le pays de session en session tant que nous aurons,—et il a employé un terme dont je le félicite,—"l'appui du Parlement." En d'autres termes, il disait aux messieurs du parti progressiste que le gouvernement conservateur resterait au pouvoir aussi longtemps qu'ils accepteraient, eux, la doctrine conservatrice et voteraient le programme conservateur. Mais lorsqu'ils s'y refuseraient,—consultez le hansard et vous trouverez leurs paroles mêmes,—ils auraient le remède à la main. Et quel est ce remède? Des élections générales. Loin de moi l'idée de prétendre que les membres du parti progressiste redoutent des élections générales plus que les membres des partis libéral ou conservateur; seulement je maintiens que le public canadien ne veut pas aujourd'hui d'élections générales; et je répète que, sans élections générales, mon très honorable ami ne saura gouverner le pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi?

L'hon. M. BOIVIN: Mon très honorable ami ne veut assurément pas insinuer que les députés progressistes qui sont venus ici des prairies de l'Ouest, les seuls dont l'appui le maintiendrait au pouvoir, vont abdiquer les principes qu'ils ont professés toute leur vie et se plier aux exigences d'un programme conservateur. Voilà pourquoi je dis cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pourrais dire à mon honorable ami qu'ils trouvent qu'ils ont passablement cédé.

L'hon. M. BOIVIN: Ils peuvent le penser, mais je puis leur affirmer que, s'ils se trouvent jamais sous la domination de mon très honorable ami, ils commenceront à savoir ce que céder veut dire.

Je voulais aborder certains autres aspects de la question; mais l'heure est avancée et tout le monde veut en venir au vote ce soir. Toutefois il est un point que je tiens à discuter avant de terminer: j'entends ce que mon très honorable ami considère comme la principale raison qui prive ce Gouvernement du droit de continuer à gouverner, le fait que le premier ministre est absent de son siège au Parlement.

M. RYCKMAN: D'un siège.

L'hon. M. BOIVIN: D'un siège au Parlement; j'accepte volontiers toutes les rectifications de mes honorables amis de l'autre côté.

Voici ce qu'ils avancent en somme: Le premier ministre n'a pas un siège au Parlement; donc le ministère n'a pas le droit de rester à la tête des affaires publiques. J'ai assisté à mainte session du Parlement d'où le leader du Gouvernement était absent et où un autre ministre dirigeait les affaires d'Etat et constituait le lien entre le ministère et le représentant de Sa Majesté. Je concède que, si la situation actuelle avait un caractère permanent, si le très honorable chef du parti libéral n'avait pas l'intention de revenir au Parlement, il n'aurait plus l'autorité de rester au poste de premier ministre. Je sais qu'on demandera tout de suite: Pourquoi n'est-il pas ici, alors? Pourquoi n'est-il pas revenu plus tôt? Mettant de côté les tomes moisis de l'histoire ancienne, laissant de côté les précédents, comme, du reste, les spectres de Pitt, de Gladstone et des autres, qu'on me permette de fonder mon raisonnement sur le bon sens qui est à la base des traditions et de la constitution britanniques. Les électeurs de la circonscription de York-Nord ont refusé d'offrir leur mandat au très honorable William Lyon Mackenzie King lors des dernières élections générales. Un grand nombre de ses ministres ont été défaits aussi dans la province d'Ontario. Un gouvernement composé d'au moins onze ministres a été réélu par le public et pas un seul parti n'avait une majorité absolue en cette Chambre. Mon très honorable ami le leader du Gouvernement aurait bien pu faire ce que fit en 1921 le très honorable chef de l'opposition. Il aurait pu nommer quelqu'un à un emploi lucratif relevant de la couronne. Il aurait pu suivre l'exemple du très honorable leader de l'opposition qui nomma l'honorable représentant de Grenville à une position dans le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile. Je dirai que je ne prends pas la parole pour blâmer le très honorable chef de l'opposition pour ce qu'il a fait en 1921. Il fut défait dans ces élections, et il était à la tête du groupe le plus faible dans cette Chambre, mais il fut d'avis que, comme chef du parti conservateur, il avait droit à un siège dans le Parlement. Un de ses partisans consentait à lui céder son siège. Vu les difficultés du règlement, cet honorable député ne pouvait résigner, et le très honorable monsieur eut recours à un moyen indirect en le nommant à une position, afin de s'assurer un siège dans cette Chambre pour l'ouverture de la session. Je ne l'en blâme pas. Tous les chefs de parti, je crois, devraient avoir un siège dans la Chambre, et je serai toujours en faveur d'une entente entre les partis de cette Chambre à l'effet de laisser élire les chefs de parti sans opposition dans leurs circonscriptions respectives afin de leur permettre d'aller prêcher la doctrine de leur parti dans tout le pays, au lieu d'avoir à s'occuper de toutes sortes de machinations que comporte la lutte en vue de s'assurer un siège dans cette Chambre. Mais mon très honorable chef se fait une autre idée de l'honneur, une idée plus scrupuleuse et plus élevée de l'honneur et des convenances que je me fais moi-même, et plus scrupuleuse que ne se fait le très honorable chef de l'opposition. Nous nous accordons, je crois, à approuver le parti qu'il prit en 1921.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pas du tout. (*Exclamations*). Oh! je croyais que vous parliez de l'autre question.

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami change si souvent d'opinion que je ne suis pas surpris de l'entendre déclarer qu'il n'approuve plus la ligne de conduite qu'il a suivie lui-même en 1921.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si mon honorable ami veut bien relire ses remarques dans les Débats, il constatera que ma façon de les interpréter était la seule plausible, à savoir, qu'il parlait de l'idée qu'il se fait lui-même de l'honneur et, dirigeant son regard de mon côté, qu'il s'écria: "J'espère que vous admettez que nous sommes d'accord". Je ne croyais pas qu'il voulait parler de ce qui se produisit en 1921.

L'hon. M. BOIVIN: Les Débats parleront par eux-mêmes, et je constate que mon honorable ami n'a pas l'intention de dire qu'il a eu tort en 1921. J'admets qu'il est susceptible de changer d'opinion politique sous maints rapports, et il se peut qu'il change d'avis sur le devoir du Canada envers l'empire en temps de guerre; il peut changer d'avis sur la nécessité d'une politique protectionniste, suivant qu'il s'adresse aux gens de l'Ontario ou à ses électeurs de Portage-la-Prairie pour remercier ces derniers de l'avoir élu. Mais je sais qu'il n'admettra pas qu'il ait commis une erreur en 1921, et je ne prétends même pas qu'il ait commis une erreur alors, mais je n'hésite pas à déclarer que l'idée que le premier ministre du Gouvernement actuel se fait de l'honneur et des convenances est plus élevée que la sienne et que la mienne. Mon très honorable leader l'a blâmé pour ce qu'il a fait en 1921. Pensiez-vous qu'il allait faire la même chose en 1925? Après avoir déclaré librement au Gouverneur général qu'il s'abstiendrait de faire toute nomination jusqu'à ce que la question fût réglée par le Parlement, pouvait-il nommer quelqu'un à une position rémunérée par la couronne, dans le but d'obtenir un siège? La chose était-elle possible après les remarques adressées au très honorable leader de l'opposition, il y a environ trois ans et demi?

Je prétends que cela était impossible, mais même si mon honorable leader n'eût pas dit un seul mot à ce sujet, il n'aurait pas tenté d'obtenir un siège dans ce Parlement jusqu'à ce que ce dernier décidât, d'après la constitution, s'il devait pénétrer dans cette Chambre par la grande porte comme leader du Gouvernement.

M. SUTHERLAND: Pourquoi n'a-t-il pas brigué les suffrages dans Bagot, ce qui lui aurait permis d'entrer par la grande porte?

L'hon. M. BOIVIN: Je dirai à mon honorable ami pourquoi il ne s'est pas présenté dans Bagot; c'est qu'à cette époque il avait été défait dans York-Nord, et que, au lieu de se jeter sur le premier siège vacant, comme les autres leaders ont fait dans le passé, afin de s'assurer la direction du parti, il a préféré donner aux membres élus du Parlement l'occasion de venir ici et de dire s'ils avaient ou non confiance en lui. Son sens de l'honneur et des convenances était tel qu'il a cru même ne pas devoir briguer les suffrages dans Bagot et, aujourd'hui, après l'élection du président de la Chambre, pourquoi n'a-t-il pas accepté l'une des offres qui lui ont été faites de la part de cinq ou six députés qui sont prêts à résigner leur siège en sa faveur?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nommez-les.

L'hon. M. BOIVIN: Je pourrais facilement les nommer.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Faites-le.

L'hon. M. BOIVIN: Mais je ne pense pas que cela ait rien à faire avec le sujet à l'étude. Si je ne me trompe, mon honorable ami le saura dans un avenir fort rapproché, car, que le Gouvernement soit renversé ou maintenu aux affaires, le très honorable William Lyon Mackenzie King aura un siège en Chambre et reviendra diriger le parti libéral. Qu'il siège à la droite ou à la gauche de l'Orateur, il aura été élu par une majorité considérable et il pourra compter sur l'appui de tous les membres du parti libéral. Il se peut qu'il dirige l'opposition pendant cette législature, mais, s'il en est ainsi jusqu'aux prochaines élections fédérales, il pourra alors se rendre dans chaque province du Canada pour y exposer la doctrine libérale sans être forcé d'engager quelqu'un pour exposer son programme politique à sa place.

Je désire parler de l'absence de mon très honorable chef. Chacun sait, s'il étudie l'histoire politique de l'Angleterre, que souvent des ministres ont détenu des portefeuilles dans le cabinet du pays, sans, pendant un certain temps, être membres du Parlement. Nous savons tous que mon très honorable chef se propose de revenir au Parlement le plus tôt possible. Nous savons tous que ce n'est pas parce qu'on ne lui a pas offert de comté où son élection était assurée qu'il n'est pas encore revenu. Pour cette raison, je ne crois pas que son absence soit un argument justifiant même mes amis progressistes de se prononcer pour l'amendement proposé par le chef de l'opposition. J'admire la ligne de conduite qu'a adoptée mon très honorable chef. Je l'admire, non seulement de ne pas s'être imposé comme premier ministre du pays, mais de ne pas avoir même tenté de s'imposer comme chef du parti libéral. Quand les membres du parti libéral de toutes les provinces de ce grand Dominion se réunirent à Ottawa, dès que cela fut possible, sans aucune hésitation, ils exprimèrent à l'unanimité leur confiance dans le grand chef du parti libéral. Il est vrai que notre chef a été défait. Ce n'est pas la première fois que cela arrive à un chef politique. Ce n'est pas la première fois que le très honorable William Lyon Mackenzie King subit une défaite. Mais il y a trois sortes de chefs. Il y a ceux qui, après une première défaite, ne se relèvent pas; il y a ceux qui sont élevés sur le pavois par la faveur populaire et il y a ceux qui peuvent subir la défaite mais qui se relèvent et remportent la victoire. C'est ce que le très honorable William Lyon Mackenzie King a toujours fait et fera toujours. Il est vrai qu'il a été défait. Cependant, cette défaite n'est pas due à ses agissements ni au fait qu'il n'était pas digne de représenter le comté d'York-Nord. Il fut défait à cause d'un programme politique qui ne plaisait pas à la majorité des habitants de l'Ontario à cette époque. Voilà la cause de sa défaite.

M. RYCKMAN: Une facteur important de la défaite du premier ministre dans York-Nord résultait de promesses non tenues.

L'hon. M. BOIVIN: Je ne connais pas d'engagements du premier ministre qui n'aient pas été tenus. A mon avis, mes honorables amis de la gauche ne pourront pas établir qu'il a oublié beaucoup de ses promesses. S'il ne fut pas élu, c'est que les électeurs du comté d'York-Nord approuvaient le programme de protection élevée défendu par mon très honorable ami. Mais je préfère appuyer un chef qui a exposé le même programme politique dans toutes les parties du Canada. (*Exclamations.*)

Mes honorables amis de la gauche font entendre des rires de dérision; mais il se trouve que je sais ce dont je parle, ayant accompagné le premier ministre dans cinq provinces au cours de la dernière campagne

électorale. Je puis affirmer, sur mon honneur de député, que dans chacune de ces cinq provinces il exposa le même programme. Il prôna une politique nationale de grande envergure. Aux fermiers des prairies de l'Ouest, il dit qu'ils seraient obligés faire des concessions aux centres industriels de l'Est. Dans l'Ontario et dans ma vieille province de Québec, où j'entendis deux de ses discours, il exposa les mêmes idées, disant aux ouvriers de Québec qu'ils doivent aussi faire des concessions aux fermiers qui sont allés labourer le sol des prairies de l'Ouest. Il leur dit que Québec n'est pas tout le Canada, non plus que l'Ontario, qu'ils doivent aussi considérer le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta comme des parties du Dominion, aussi bien que la Colombie-Anglaise et les Provinces maritimes. Le parti libéral, leur dit-il, doit formuler et réaliser au Parlement, un programme de politique nationale de grande envergure qui comporte des concessions à chaque province, et le respect des droits de chacune, qui doit inciter le fermier de l'Ouest canadien et l'ouvrier de la province de Québec à travailler de concert pour le bien de notre grand pays. Cette politique devrait être aussi celle du parti progressiste, car je sais que, sur plusieurs points, nous ne différons pas d'opinion; elle doit recevoir et, j'en suis sûr, elle recevra l'appui des députés progressistes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. CHARLES H. CAHAN (St-Laurent-St-Georges): Monsieur l'Orateur, j'arrive à la Chambre comme nouveau député. Il y a trente-sept ou trente-huit ans, j'appartenais au "quatrième état" et j'avais mon siège à la tribune de la presse, d'où j'écoutais et rapportais les discours des éminents hommes d'Etat; mais à part cela et quelque services que j'aie pu rendre comme chef du parti conservateur dans ma province natale, mon expérience politique parlementaire se réduit à bien peu de choses.

Mon premier devoir, et ce m'est aussi un grand plaisir, est de vous présenter, monsieur l'Orateur, de la façon la plus sincère possible, mes félicitations à l'occasion de votre réélection au poste que vous occupez présentement. Vous le savez bien, j'ai eu pour vous personnellement, depuis nombre d'années la plus vive estime et l'affection la plus cordiale. Quoique nous ayons été tous deux adversaires dans une circonscription au cours d'une des grandes crises de notre histoire, et quoique tous deux nous ayons exprimé franchement notre pensée, j'ai la conviction que, une fois les élections terminées, l'estime que nous avions l'un pour l'autre, vous le vainqueur et moi le vaincu, s'est accrue du fait de ce conflit dans lequel nous nous trouvâmes engagés.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'on a, en quelque sorte, embrouillé le débat pour n'avoir pas remonté aux principes élémentaires. Quelle est la coutume constitutionnelle et quels principes la constitution nous dicte-t-elle? Et si on ne s'y conforme pas, quels châtiments le Parlement et le pays peuvent-ils encourir de leur refus de respecter ces principes? A la première page de l'ouvrage de Todd sur le gouvernement parlementaire en Angleterre, je lis ce qui suit:

> Le gouvernement de l'Angleterre est conduit conformément à certains principes traditionnels limitant toutes les forces politiques qui s'y trouvent. Pour la plupart, ces principes sont non-écrits et conventionnels. En aucun temps on ne les a formulés dans une charte ou dans un statut, mais ils ont évalué au cours des siècles, en même temps que la loi écrite. Ils renferment la même expérience de plusieurs générations d'hommes d'Etat qui se sont succédé au gouvernement du pays et on les appelle les principes de la constitution.

Et plus loin, à la page suivante:

> Le principe qui se distingue dans le gouvernement parlementaire c'est qu'il exige que le pouvoir adjugé à la Couronne s'exerce par des ministres, qui sont responsables de l'usage qu'ils en font, qui sont supposés faire partie des deux Chambres du Parlement, dont ils doivent être capables de diriger les procédures, et qui sont sensés n'avoir droit d'occuper leurs postes qu'en autant qu'ils possèdent la confiance du Parlement, et plus particulièrement de la Chambre des communes.

Tels sont les principes renfermant la sagesse et l'expérience d'hommes qui ont dirigé les affaires de l'Angleterre au cours des générations, et si nous nous éloignons de ces principes, nous suscitons à l'administration de nos affaires publiques des dangers d'un caractère très grave pouvant mettre en péril les libertés politiques du peuple.

Monsieur l'Orateur, j'ai été à même d'acquérir quelque expérience dans les républiques au sud de Rio Grande. Après les avoir codifiés, ces républiques ont adopté les principes constitutionnels britanniques. D'ordinaire le président de la république, dans l'exercice de ses fonctions, possède les devoirs et les responsabilités du premier ministre de notre pays, et l'on prétend que, pour leurs élections, on se conforme aux usages constitutionnels britanniques. Mais alors les candidats que se disputent l'un à l'autre les mandats et qui s'occupent de ce qu'on appelle les luttes parlementaires sont tenus en hon-

neur de faire les élections et de se soumettre aux résultats de ces dernières conformément aux usages qui règleront les élections en Grande-Bretagne et dans ses dominions. Mais il arrive parfois, peut-être assez souvent, qu'on refuse, d'après les précédents et les principes, d'accepter ce verdict. Maintes fois j'ai vu un président chercher à garder le pouvoir, refuser de se conformer à ces principes quoiqu'il ait été défait avec son parti au cours des élections. J'ai remarqué, comme il vous sera permis de le faire si vous parcourez l'histoire politique de ces républiques, qu'on employait trois expédients pour éviter de se conformer au verdict du peuple. En premier lieu, c'est en essayant souvent d'acheter l'appui de ceux qui avaient été élus contre lui, diminuant ainsi d'autant la portée de ce verdict. Si de ces tentatives ne réussissent, on emploie, en second lieu, l'intimidation en vue d'éluder les conséquences du vote. Et si cela ne réussit pas, non plus, il ne reste plus qu'une ressource au président, et souvent il s'en sert, c'est la force brutale, la force militaire, pour se maintenir au pouvoir.

Les événements relatés dans les journaux, de jour en jour et de mois en mois, touchant ces diverses révolutions dans les républiques au sud de la Rio Grande sont dus au fait que le gouvernement, battu aux élections, refuse d'obéir à la volonté populaire et aux préceptes de droit constitutionnel établis pour régir les luttes politiques, et recourt à l'un des trois moyens dont j'ai parlé pour se maintenir. J'assume la responsabilité, tout nouveau député que je suis, d'affirmer que, si le gouvernement d'aujourd'hui, ou un autre gouvernement dans l'avenir, refuse de se conformer aux préceptes régissant la conduite du Parlement et les relations des partis dans une lutte générale pour obtenir l'appui du public, il ne peut, dans le cas d'un verdict défavorable, se maintenir que par trois moyens, c'est-à-dire, par la corruption des représentants élus pour le combattre ou par l'intimidation, si les tentatives de corruption échouent—et advenant l'insuccès de ces deux moyens, cela nous met à la veille d'une révolution. Tels sont les maux engendrés par le refus de se conformer aux préceptes qui régissent ces luttes.

Depuis les dernières élections, nous avons ce résultat: après mûre délibération, le premier ministre a déclaré à la population entière, à Richmond-Hill, que bien que le mandat parlementaire ne fût pas expiré, il lui était absolument impossible de donner une administration efficace, de régler les problèmes économiques, fiscaux et financiers du pays, et afin d'obtenir une majorité suffisante pour régler ces problèmes et établir un gouvernement stable, il a demandé aux électeurs une

majorité plus considérable que la majorité d'une voix qu'il avait alors sur les conservateurs et les progressistes réunis. Si je l'ai bien compris, il a donné à entendre qu'à moins d'une majorité supérieure à celled'une voix sur les représentants élus comme conservateurs, progressistes, travaillistes et indépendants, il lui serait impossible, d'après son expérience des quatre dernières années, de gouverner avec succès. J'ai entendu le ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin), le préopinant, proclamer à maintes reprises le sens délicat de l'honneur et des convenances du récent premier ministre. Je demande aux libéraux même qui siègent en face de moi si, étant donnée cette promesse, le premier ministre mérite des éloges pour son sens délicat de l'honneur et des convenances en refusant de se conformer au verdict qu'il a lui-même sollicité des électeurs.

Je n'invoquerai pas des autorités, mais je me suis donné la peine, dans la mesure de mes forces, d'examiner celles qu'on a citées des deux côtés. Mon honorable ami le solliciteur général (M. Cannon), dont j'ai souvent admiré le pénétrant esprit juridique et l'application au travail—et je puis dire que je l'admire sauf ses quelques excès de langage à la tribune en temps d'élections—a scruté tous les précédents que l'on puisse invoquer en faveur du Gouvernement, et ces deux précédents se résument seulement au cas d'un ministre ayant accepté un portefeuille au cours d'une session et ayant cherché sur-le-champ à se faire élire—comme c'était son devoir—afin d'obtenir l'approbation et l'appui de ses électeurs pour pouvoir remplir ses fonctions. Mais sauf ce cas, il n'est pas conforme, j'en suis sûr, à la coutume, aux préceptes, aux usages et aux règles du gouvernement parlementaire ni à l'esprit dont sont empreintes nos institutions parlementaires, que le Parlement se réunisse à la suite d'élections générales pour administrer les affaires publiques sans que le premier ministre soit à son siège pour énoncer sa politique et pour agir comme le seul intermédiaire entre notre Parlement et le Gouverneur général, représentant la couronne. C'est d'autant plus vrai que huit ministres ont été battus au cours des élections, que depuis lors pas un n'a sollicité ni obtenu la confiance des électeurs d'un comté et que le premier ministre est venu au Parlement avec un discours du trône mis—et j'emploie le mot avec la plus grande déférence—sur les lèvres de Son Excellence le Gouverneur général par un chef vaincu et préparé, comme on l'a pour ainsi dire annoncé, par deux ministres à qui leurs électeurs, comme ceux du premier ministre, ont refusé leur confiance aux dernières élections générales.

Il y a des passages de ce discours que je pourrais attribuer, je pense, si j'avais à reconnaître leurs auteurs avec la précision apportée à l'identification de l'écriture d'un ami, à mon dernier adversaire dans St-Laurent-St-George. Comme l'a dit M. Morley, c'est certes une anomalie politique intolérable qu'après un appel général au peuple, le Parlement ait à délibérer sur un programme politique préparé par un ancien premier ministre et d'anciens ministres de son choix qui ont cessé d'être députés et ne sont plus responsables au Parlement de l'exécution de leurs fonctions ministérielles. Surtout lorsqu'il s'agit, comme dans le cas actuel, d'un programme différent, dans presque toutes ses parties essentielles, de celui sur lequel les honorables députés de la droite ont provoqué l'opinion du corps électoral. Ma thèse me semble inattaquable et j'aimerais, si j'en avais la force et le temps, l'appuyer de nombreux précédents et de nombreuses autorités. Il me paraît incontestable que la persistance du Gouvernement à continuer en fonction viole, ainsi que le dit l'amendement du très honorable chef de l'opposition, en principe et en pratique, le gouvernement constitutionnel britannique. Mais c'est plus qu'une violation des préceptes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique, c'est un crime contre la morale, car ainsi que l'ont tous admis ceux qui ont pris part à ce débat, et surtout l'honorable député de Joliette (M. Denis), cet après-midi, le discours du trône a été préparé à la manière des autocrates de l'Amérique du Sud, dans l'intention, si je puis m'exprimer ainsi en Parlement, de séduire les membres du groupe progressiste par des propositions malhonnêtes.

Quelques VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Je dois demander à l'honorable député de vouloir bien retirer cette parole. Dire que l'on a voulu corrompre des députés pour les induire à voter dans un certain sens, est antiréglementaire.

M. CAHAN: Je retire l'expression, monsieur l'Orateur et je vais tâcher de trouver une formule parlementaire. Je considère certain paragraphe du discours préparé par le chef du Gouvernement et ses collègues comme une tentative d'obtenir l'appui de membres du groupe progressiste, élus pour le combattre, en leur offrant, comme groupe et comme classe particulière, des choses qu'il n'a pas osé déclarer au cours de la campagne électorale, alors qu'elles eussent été portées à la connaissance non seulement des progressistes mais du corps électoral tout entier qui eût été à même d'en juger.

En qualité de nouveau venu dans la Chambre des communes, je me suis senti humilié par ces bruits d'offres de toutes sortes faites aux députés progressistes. Je ne connais point ces honorables messieurs, et je n'ai pas eu le plaisir de prendre contact avec eux, mais j'espère que l'on ne peut pas dire qu'un membre du parti conservateur leur ait fait des offres ou des avances semblables à celles que l'on trouve dans le discours de Son Excellence le Gouverneur général. Plus que cela, monsieur l'Orateur, la seule mention de ces choses dans le discours de Son Excellence déprécie non seulement le Gouvernement mais le Parlement.

L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a critiqué la finance, les soi-disant influences d'argent des cités de Toronto et de Montréal. Je représente une des circonscriptions centrales de la cité et de l'île de Montréal et je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs: autant que je sache, j'ai reçu pour mandat de consacrer mon temps et toute mon intelligence à l'examen des deux séries de griefs dont le pays est actuellement saisi. L'une vient de ma province natale la Nouvelle-Ecosse à laquelle je porte toujours une affection particulière, et l'autre, des provinces de l'Ouest. Tête de la grande navigation, Montréal s'intéresse naturellement à la prospérité des trois grandes provinces de l'Ouest central. De leur progrès dépend dans une large mesure le progrès de Montréal et nous sommes tous bien disposés à faire droit aux légitimes demandes exposées au Parlement en la manière convenue, en tenant compte, va sans dire, du bien général et de la prospérité du Canada tout entier.

Le public canadien connaît les offres faites aux progressistes et contenues dans le discours du trône. Je ne doute pas qu'en temps opportun l'opinion ne réprouve le Gouvernement qui oublie le programme sur lequel il a provoqué une expression d'opinions aux élections générales, jusqu'au point de faire des propositions de cette nature au groupe progressiste. Mais je dis aussi à celui-ci que les circonstances ont plus que jamais fixé sur lui l'attention du pays, anxieux de savoir comment il accueille de pareilles propositions. Mais si les progressistes, au lieu de dépendre de la bonne volonté sincère de toute la population—nous sommes tous Canadiens animés du même intérêt—si, au lieu de compter sur leurs ressources intellectuelles et oratoires en présentant leur cause à la Chambre et à la nation, si, dis-je, ils se montrent prêts à accepter une offre indirecte de cette nature, ils s'abaisseront à un niveau fort bas dans l'estime du pays. Tel est le point. Les progressistes ne peuvent s'attribuer aujourd'hui un rôle d'arbitres.

M. MILLAR: En votre qualité de représentant de Montréal favoriseriez-vous la réduction du tarif sur le National-Canadien d'un endroit au nord de Fort-William à la ville de Québec, tarif qui est à peu près le double de celui des province de l'Ouest.

M. CAHAN: J'avouerai franchement à mon honorable ami que je ne connais pas assez ce sujet pour lui répondre, mais j'examinerais volontiers la question avec lui ou avec tout autre représentant qui prétend avoir des griefs, et si je puis contribuer à la solution du problème ou des difficultés, je le ferai à condition de ne pas sacrifier les intérêts généraux du pays.

J'ai,—dans un langage parlementaire, je pense, puisque j'ai été repris et que j'ai fait les excuses voulues—indiqué à ces honorables députés le résultat des atteintes irréfléchies aux préceptes constitutionnels que la sagesse des hommes d'Etat a améliorés depuis des siècles. De plus, non seulement ai-je, par analogie, fait observer ce qui est arrivé dans la république située au sud du fleuve Rio-Grande, mais j'ai montré la situation sans précédent qui prévaux dans ce pays alors qu'une offre de cette nature est faite après des élections générales, dans le dessein de capter un appui politique. J'ai fait voir, comme les honorables députés peuvent en conclure par eux-mêmes, je crois, les maux qui peuvent résulter de l'abandon de ces principes et de ces coutumes en Angleterre et au Canada.

Maintenant, le collègue qui m'a précédé a déclaré qu'avec l'adoption de cet amendement une dissolution des Chambres est nécessaire et inévitable. Est-ce exprimer l'argument avec trop de force? J'affirme que cette assersion de l'honorable ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin) n'a nullement sa raison d'être, ne repose sur aucune autorité et pourrait être réfuté par n'importe quel étudiant de deuxième année des us et coutumes constitutionnels dans aucune de nos universités. Qu'est-ce qu'un discours du trône dont on nous a tant parlé cet après-midi? Un discours du trône, l'adresse du Gouverneur général représentant Sa Majesté, est un exposé à la Chambre des vues, des dispositions et des fins du premier ministre du jour et de ses collègues. Dans ce cas-ci, il est devant la Chambre et enregistré dans ses documents, et à son sujet le seul devoir de la Chambre s'il en est un, est de noter qu'elle a reçu ce discours. Dans sa réponse, la députation pourrait simplement dire, dans une note, qu'elle a reçu le discours sans aucun commentaire, mais la nature de cette réponse est entièrement laissée à la discrétion des honorables députés et non pas des membres du cabinet.

Supposons que l'amendement du très honorable leader de l'opposition soit adopté ce soir. Il est déclaré par le ministre de la Justice (M. Lapointe), avec moins de clarté par le solliciteur général (M. Cannon), également par le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) et aussi d'une manière assez équivoque par le ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin), cet après-midi, que, dans le cas où cet amendement serait adopté, le très honorable Mackenzie King donnerait sa démission en laissant au Gouverneur général la liberté, qui est toujours laissée au Gouverneur général de confier le soin de former un ministère à un autre qui a l'appui ou semble avoir l'appui de la majorité de la Chambre.

Voyons maintenant quelle est la procédure vu qu'elle est des plus simple, en vérité, et que toute confusion est impossible. Le chef de l'opposition est invité à former un cabinet. Il choisit ses ministre parmi ceux qui font partie de la Chambre ou ne représentent pas de circonscriptions, et ceux qui sont ainsi choisis doivent aussitôt, ou presque immédiatement, trouver les circonscriptions où ils se feront élire, sans quoi un ministre de la Couronne ne peut garder son portefeuille.

Une suspension des séances de la Chambre est toujours permise à cette fin. Voyons ce qui s'est passé en 1924, je me rappelle bien, lorsque M. Stanley Baldwin s'est présenté devant la Chambre le 8 janvier 1924. Le discours du trône fut lu le 15 janvier 1924. Une motion de défiance fut proposée et adoptée et, le 22 janvier, Ramsey MacDonald fut appelé à former un ministère. Son premier acte, ce qui n'est jamais refusé dans ces circonstances, fut de demander une suspension des séances durant trois semaines afin de permettre à ses nouveaux ministres de se trouver des circonscriptions et qu'il pût s'occuper de diverses affaires courantes nécessitant l'attention du gouvernement, en particulier des affaires étrangères, mais, à la reprise des séances, Ramsay MacDonald déclara à la Chambre qu'il ne se considérait pas lié par les termes du discours qui avait été présenté. Il déclara qu'il se considérait parfaitement libre d'en extraire certains articles auxquels il souscrivait et de laisser de côté d'autres passages qu'il ne voyait pas d'un bon œil; de plus, il annonça sa décision de proposer l'adoption d'importantes mesures ayant l'assentiment les travaillistes et incorporées dans le programme de ce parti, sans plus tenir compte du message royal. Je cite cet exemple sans redouter la plus légère contradiction

de la part de quiconque a consulté les précédents et examiné les faits.

Examinons donc un peu la situation actuelle. Le très honorable chef de l'opposition est invité à constituer un cabinet et il réussit à le faire. Il demande un ajournement des Chambres pour trois ou quatre semaines, soit le délai nécessaire pour faire réélire les membres de son ministère; il a parfaitement le droit d'exiger ce délai. Du moment que les collègues du premier ministre ont été réélus, il revient devant le Parlement pour retrouver le discours du trône laisseé en plan sur l'ordre du jour de la Chambre des communes. Le soin de répondre au discours du trône, qui a été mis en délibération, relève absolument de la discrétion de la majorité des représentants du peuple. Dans sa réplique, la Chambre peut entièrement laisser de côté chacun des articles du discours du trône ou concourir à l'adoption de certains passages à son choix. Et dans l'adresse en réponse au discours il est parfaitement loisible aux représentants du peuple de faire savoir à Sa Majesté qu'ils n'approuvent plus et qu'ils n'ont aucunement l'intention de mettre à exécution le programme énoncé par leurs prédécesseurs.

L'hon. M. CANNON: En pareille occurrence, comment la Chambre pourrait-elle adopter l'adresse en réponse au discours du trône si nous décidions ce soir de ne pas le mettre à l'étude?

M. CAHAN: En supposant que nous décidions ce soir de ne pas délibérer sur le discours du trône; il se peut que nous nous abstenions de le faire ce soir et demain; il n'y a rien dans la résolution cependant qui empêche le nouveau ministère de déposer le texte d'une adresse en réponse au discours du trône et de la mettre en délibération.

L'hon. M. CANNON: Mais ne serait-ce pas violer la règle parlementaire qui décrète que nulle question en particulier ne pourra être mise en discussion deux fois au cours de la même session?

M. CAHAN: Pas du tout. Et de plus, à moins que mon honorable ami ou certains de ses collègues ne désirent provoquer de nouveaux ennuis et faire naître une plus grande confusion, le règlement de la Chambre peut toujours être suspendu dans certaines circonstances imprévues.

M. MACLEAN (Prince): Mon honorable ami me permet-il de lui poser une autre question?

M. CAHAN: Non. Il y a une dizaine de jours à peine que je suis sorti de l'hôpital après une longue maladie; je suis encore très faible et très fatigué ce soir; je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire de discuter toutes ces questions oiseuses. S'il se trouve ici un seul honorable député qui entretienne des doutes sur la possibilité d'apporter à l'adresse en réponse au discours du trône toute une série d'amendements, tendant à représenter et à mettre en délibération les différentes nuances d'opinion des honorables membres qui sont aptes à proposer et à appuyer une motion, je l'invite à relire les délibérations de la Chambre des communes, séance des 13 et 14 mars 1894. J'ai les documents sous la main et j'avais l'intention de les analyser ce soir, mais je me sens trop fatigué pour le faire. A la lumière de ce compte rendu, mes honorables amis se rendront compte qu'une adresse en réponse au discours du trône fut déposée. De simples députés proposèrent certains amendements. Un amendement et un sous-amendement furent adoptés. D'autres amendements furent proposés et cela se continua jusqu'au moment où le texte revisé et définitif de l'adresse fut soumis à la Chambre pour ratification. En ce qui regarde ces questions, la Chambre des communes est suprême. N'importe quel honorable député, capable de trouver un collègue pour l'appuyer, a le droit de soumettre à l'exament approfondi de la Chambre ses idées personnelles, pourvu que ce soit sous forme de résolution et par voie d'amendement.

C'est un enfantillage et une absurdité de laisser entendre que le simple fait d'adopter l'amendement en discussion entraînerait la dissolution des Chambres. J'ai par devers moi, monsieur l'Orateur, de nombreuses autorités établissant que dans les colonies la dissolution des Chambres est une question laissée à la discrétion du Gouverneur général. Et dans l'occurrence, le représentant du souverain doit compter sur les conseils et l'appui de ses conseillers du moment, ou sur l'appui des nouveaux conseillers qu'il choisit pour former un gouvernement. Cependant, je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point. Le ministère a tenté de s'écarter des préceptes et de la coutume que nous sommes tenues de suivre afin de protéger les droits du Parlement et les libertés civiles des sujets de Sa Majesté par tout le Dominion du Canada. D'après la nature des débats qui ont eu lieu en ce qui regarde certains avantages offerts à un groupe de membres de la députation en particulier, nous voyons les maux qui résultent et résulteront de cet abandon de préceptes et de principes bien connus. Hors de cela, les représentants de la majorité n'ont plus que la corruption ou la force brutale à employer s'ils veulent conserver leur droit d'administrer le pays lorsqu'un auto-

crate du genre de Mussolini, ou Pangalos de Grèce, cherche à primer ou renverser les institutions parlementaires. Le peuple commence à croire que les institutions parlementaires, telles que nous les appliquons, sont subversives des meilleurs intérêts de la nation. Je ne m'adresse pas d'une façon spéciale aux progressistes, ni à aucun autre groupe de la Chambre. Nous sommes tous ici des Canadiens représentant des intérêts canadiens, désireux de faciliter le développement et la prospérité du pays tout entier et de protéger les intérêts de l'ensemble de la population; c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, par votre entremise, je demande aux honorables membres de cette Chambre, représentants d'électeurs canadiens, de voter pour cet amendement, afin de détruire le mode de gouvernement autocratique et despotique que nos collègues d'en face cherchent à introduire dans les institutions parlementaires du Canada.

M. SPEAKMAN: Monsieur l'Orateur, nous discutons depuis environ une semaine ce que je considère comme étant une des plus graves et des plus importantes questions qui se soient jamais présentées à cette Chambre, question à laquelle se rattache la pratique parlementaire présente et future, qui est un principe en elle-même et qui est liée à la procédure constitutionnelle suivant laquelle les gouvernements peuvent administrer les affaires du pays, qui contient en elle-même l'essence de l'usage parlementaire. C'est du sort de cette question que dépendra la possibilité pour le Parlement de fonctionner comme tel. Puisque nous discutons un sujet dont la portée est si vaste qu'il prime toute considération d'avantage politique ou de confiance dans tel ou tel groupe, sujet si important qu'à côté de lui, même la politique du pays deviendra insignifiante, je me propose d'examiner le cas particulier qui nous occupe, indépendamment de toute considération de parti, de programme politique ou de ministère. J'entends le juger sans le moindre parti pris et je peux le faire d'autant plus facilement que je suis un progressiste, un agriculteur, membre des Fermiers unis d'Alberta, sans attache aucune avec l'un ou l'autre des vieux partis. Pour moi, je n'ai aucun intérêt en jeu et il n'est pas question de parti. Dans l'occurrence, peu m'importe le parti qui est au pouvoir Etant donné qu'il s'agit d'une question d'ordre constitutionnel, quelle ironie, pour ne pas dire plus, de voir que le soin de trancher définitivement la chose et de créer un nouveau précédent dans l'histoire de notre constitution aura été laissé à des cultivateurs, ignorant les subtilités de la science du droit et généralement peu au courant des complications de précédents et de pratiques constitutionnels.

Nous ne pouvons par conséquent introduire dans ce débat qu'un seul facteur, mais qui, à mon sens, est essentiellement important, c'est d'user de notre bon sens, indépendamment de toute attache politique. Je dis cela en raison de ce fait singulier, ou du moins qui me paraît singulier. Comme je l'ai fait remarquer, on ne doit pas envisager la question au point de vue d'un parti, tellement elle est importante pour tous.

Or, nous à qui, en raison des circonstances particulières actuelles, incombe la responsabilité de trancher la question, nous trouvons sur un sujet qui mérite bien que chacun y réfléchisse et se forme une opinion personnelle, l'unanimité absolue et complète chez 116 membres de la Chambre d'une part et chez 101 membres d'autre part. Dans ces conditions, dois-je conclure que la discussion et l'examen du sujet ont été totalement exempts de parti pris? Tout imparfaite que soit ma contribution, j'ai déclaré que j'entendais traiter la question d'après son mérite. Je n'ai donc pas l'intention de discuter, ni de commenter les déclarations sages ou sottes qui ont été faites par tel ou tel homme public avant l'élection. Je ne me propose pas non plus de discuter le point de savoir si nous de ce côté-ci de la Chambre avons confiance dans les actes et les politiques ou encore dans l'inactivité et l'absence de programme du parti libéral; je n'entends pas non plus discuter si nous avons confiance dans le parti conservateur ou dans le programme qu'il prétend vouloir réaliser. J'ai l'intention d'envisager la question au simple point de vue de la pratique constitutionnelle, telle que je la comprends et de la façon dont le Parlement peut le plus efficacement accomplir sa tâche dans des conditions sans précédent.

Si je comprends bien la situation, on reproche au Gouvernement—je parle du Gouvernement pour les besoins de la cause—d'avoir, malgré le résultat des dernières élections conservé le pouvoir et présenté au Parlement un programme. En d'autres termes, la question est de savoir si son devoir, une fois le résultat des élections connu, était de donner sa démission à Son Excellence et de l'aviser d'appeler en consultation le chef de l'opposition, ou de convoquer le Parlement, comme du reste il l'a fait. Or, qu'est-ce que la situation actuelle entraîne? Car elle entraîne bien des choses et, au point de vue des progressistes, cette situation implique plus de choses que pour les deux anciens partis qui ont pris part à la lutte. Aucun député ne peut ignorer que, toutes théories mises de côté; sympathies ou antipathies, goûts ou dégoûts laissés en dehors de la question; le système de parti que nous avions jadis ne fonctionne

plus. Il s'est glissé dans la vie publique du pays ou dans le parlement qui la représente, certain état de choses qui ne trouve pas de parallèle dans notre histoire, du moins en ce que nous pouvons constater. Cet état de chose est devenu inévitable grâce à la multiplicité des groupes qui sont nés et se sont développés dans le pays et qui peuvent exprimer leur manière de voir à la Chambre.

Tous les jours j'ai soigneusement écouté les arguments présentés des deux côtés de la Chambre par des députés susceptibles de discuter le sujet et j'ai tenté de séparer l'ivraie du bon grain. Dans ce but j'ai fait la sourde oreille aux arguments de parti et j'ai ignoré les insinuations quant aux manœuvres frauduleuses de l'un ou de l'autre parti et aux déclarations inexactes avancées pendant les élections. J'ai mis ces choses de côté et j'ai préféré, par une soigneuse attention aux débats et une lecture assidue du Hansard, chercher quel principe parlementaire solide avait été énoncé et soumis à la Chambre. D'après les observations des honorables députés qui ont pris part au débat, j'ai tenté de découvrir ce que chaque côté de la Chambre avait à offrir en ce sens et j'avoue que j'ai trouvé la tâche difficile. La raison de ces difficultés se trouve dans le fait que, même si les précédents invoqués sont bons en eux-mêmes, nous avons tenté de les appliquer à une situation qui n'a pas de précédents. Je ne pense pas que nous puissions démontrer la possibilité d'appliquer ces précédents à la situation actuelle et c'est pourquoi je me suis trouvé quelque peu embarrassé. De plus je me suis aperçu que les controversistes, parfois du même parti, ne sont pas toujours tombés d'accord dans leur interprétation des précédents ou dans la possibilité de les appliquer à la situation actuelle. De ce côté-ci de la Chambre on a dit que le Gouvernement actuellement au pouvoir, ou du moins le ministère qui a été en quelque sorte défait aux dernières élections, n'avait aucun droit constitutionnel de présenter au Parlement le discours que Son Excellence a lu lors de l'ouverture de la session. D'un autre côté, j'ai lu l'opinion de l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie), qui est peut-être la plus haute autorité en usage parlementaire qui siège dans cette Chambre et que nous dit-il? Je cite:

> L'ordre ordinairement suivi et bien établi que le Gouvernement aurait dû suivre...

C'est-à-dire le Gouvernement dans la situation actuelle.

> ...c'était de convoquer les Chambres comme il l'a fait, de soumettre le texte du discours du trône et proposer de commencer le débat sur l'adresse à telle date fixée.

Nous voyons donc l'honorable député différer d'avis avec ses collègues de la gauche quant à la nature constitutionnelle de la ligne de conduite que le Gouvernement aurait dû suivre. Il ajoute que n'eût été l'acte irrégulier du Gouvernement en tentant de présenter une motion qui ne pouvait être présentée, l'amendement que nous discutons en ce moment n'aurait pas été proposé. Il dit que si la marche qu'il a suggérée avait été suivie la discussion du discours du trône aurait lieu en temps voulu et la Chambre aurait exprimé ses vues à son sujet, ce pendant que l'opposition conservatrice aurait eu l'occasion d'exposer sa manière de voir sous forme d'amendement afin que la Chambre tout entière se trouve à même de juger la situation par un vote.

Je ne saurais à la légère mettre de côté l'opinion de l'honorable député de Wellington-Sud. Mais allons plus loin et voyons la signification même de la motion. Elle débute en énonçant certains faits si évidents et si bien connus des membres de la Chambre qu'il est inutile de les répéter se rattachant au résultat des élections. Basée sur ces faits, la motion prétend que le ministère agit de manière inconstitutionnelle en présentant le discours du trône qui nous a été soumis. Parmi les faits cités nous trouvons en premier lieu: que le Gouvernement a été défait dans la majorité des comtés, et ensuite que les membres qui l'appuient ne forment pas le groupe le plus nombreux de la Chambre. On ajoute en troisième lieu que le premier ministre et d'autres membres du ministère n'ont pas de siège à la Chambre. Or, si l'amendement est appuyé par un vote de la Chambre quel en sera le résultat sur l'avenir du Parlement? Cela consacrera ce principe qu'en toutes circonstances analogues, c'est-à-dire lorsque après une consultation populaire, le Gouvernement est réélu en minorité, le groupe le plus nombreux. abstraction faite de la proportion qu'il peut y avoir par rapport à l'ensemble des députés de la Chambre, sera appelé, par le fait même, à la direction des affaires et qu'il lui incombera la tâche de convoquer le Parlement. C'est ce que l'amendement comporte.

En toute franchise, je vois un double danger à cette proposition. Il y a d'abord ceci qui peut n'avoir guère de grande portée, et que l'on peut dire n'être que le produit de mon imagination, attribuable peut-être à l'insuffisance de ma science. D'après la pratique constitutionnelle, telle que je l'entends, Sa Majesté ou son représentant, sur l'avis et du consentement des ministres de la couronne, a certaines attributions à remplir. En d'autres termes, sur l'avis et du consentement des ministres de la couronne, il désigne et invite une certaine personne, qui représente un certain

parti, à constituer un cabinet. Mais si nous posons comme axiome que, par le fait même, le groupe le plus nombreux de la Chambre, sans tenir compte du manque de proportion qu'il peut y avoir par rapport au reste de toute la députation, devra en conséquence, être appelé au pouvoir et aux honneurs du gouvernement, alors qu'adviendra-t-il de cette théorie que nous avons préconisée, et en vertu de laquelle le Gouverneur général, sur l'avis et du consentement des ministres de la couronne, devra agir à sa discrétion dans les circonstances qui résultent des élections? D'aucuns peuvent juger la chose insignifiante, mais c'est un aspect de la questions qui me paraît avoir son importance. Le grand danger que j'entrevois relativement à cette proposition ne manque pas d'impressionner d'une façon spéciale les députés qui siègent dans cet angle de la Chambre. Nous croyons, tant en théorie qu'en pratique, que le temps n'est plus où il doit y avoir, dans cette Chambre et dans le pays, deux partis bien définis dont l'un aura, en tout temps, la majorité au Parlement. Dans les circonstances il serait beaucoup plus avantageux pour le pays si l'on pouvait établir une espèce de coopération entre les groupes. Nous sommes d'avis que le régime des groupes se continuera, et que les gouvernements futurs doivent fonctionner sur le principe de la coopération entre les divers éléments dont se compose la Chambre. D'une façon générale, ce n'est peut-être qu'une simple théorie. Mais toutes les théories, quelles soient prônées par un parti nombreux ou par un groupe de moindre importance, doivent un jour se heurter à la brutalité des faits, et si elles ne peuvent s'adapter à ces faits, elles se trouvent réduites à néant. Les faits sont patents, et pour le moment du moins, le principe est reconnu: aucun parti, dans cette Chambre, ne peut fonctionner à l'heure actuelle s'il ne constitue un élément d'un corps coopératif.

Or, monsieur l'Orateur, voici le danger que je prévois, au point de vue constitutionnel: si par notre vote, nous posons ce principe défini et arrêté, que le groupe le plus nombreux,—qu'il ait ou non la majorité en Chambre,—aura toujours le droit de constituer un gouvernement, quel fond peut-on faire sur la possibilité de voir un jour donner suite à nos opinions sur les circonstances de l'heure actuelle? Je n'ai pas la compétence voulue pour discuter,—et je n'ai pas l'intention d'en parler non plus, les opinions que l'on a formulées et les divers précédents établis au cours des quatre-vingt dernières années, et encore moins remonter au dix-septième ou au dix huitième siècle. Je dirai, toutefois, que la constitution anglaise est faite de précédents sur précédents —du genre de celui que nous établissons aujourd'hui; c'est de la manière dont elle a été façonnée, d'un précédent à l'autre, qu'elle tire sa force, sa noblesse et son adaptabilité. Et cette constitution devient chose inerte si aujourd'hui, nous posons qu'elle en est rendue à son point culminant, qu'elle ne peut être modifiée, qu'on ne peut y apporter aucun changement de nature à faire face à une situation qui va toujours se modifiant. Pareille attitude de notre part équivaut à renier le grand principe fondamental qui a présidé à son élaboration. Je ne parle pas en homme qui n'a aucun respect pour la constitution anglaise. Je parle à titre d'anglais de naissance,—Canadien aujourd'hui, mais né en Angleterre et de descendance anglaise. Ces traditions, je les révère et les respecte. Je ne consentirai jamais de plein gré à ce que l'on fasse disparaître aucun des jalons qui marquent notre marche vers le progrès. J'aime à songer que nous sommes restés en tout point rattachés à ce modèle des parlements et à l'époque qui l'a vu naître; c'est une tradition que je voudrais ne voir jamais oublier. Toutefois, je souhaiterais également que l'on conserve à la constitution britannique cette vigueur qui l'anime.

Je passe maintenant à un autre point de vue, cette autre importante question relative à la compétence du Parlement à rester en fonction. Peu importe ce que nous pensons par ailleurs, monsieur l'Orateur, nous sommes toujours d'avis que le Parlement a, avant tout, le devoir et l'obligation de remplir ses fonctions, de se maintenir en exercice; que son devoir primordial est de gouverner. Le premier devoir du Parlement doit être de poursuivre son administration, de formuler des programmes et de faire de ces programmes l'objet de dispositions législatives. En d'autres termes, à moins que le Parlement ne fonctionne, toute théorie s'en va à vau-l'eau. Quelle est la situation aujourd'hui? Comme je l'ai dit,—et je puis l'affirmer sans crainte de contradiction, sous sa forme actuelle, le régime de partis ne saurait fonctionner. On peut contester cette assertion, mais on ne saurait la réfuter. L'idée principale qui préside à notre régime de partis consiste en ce qu'un parti ou l'autre peut recevoir du pays un mandat qui l'autorise à soumettre un programme et à trouver, dans ses propres rangs, l'appui parlementaire qui lui permettra de mettre ce programme à exécution.

Y a-t-il ici un parti en mesure de faire cela? Peut-on espérer que les embarras d'aujourd'hui vont diminuer et que les Chambres futures ne se retrouveront jamais en pareille situation? On peut être d'un avis contraire, mais pour ma part je crois plutôt que les difficultés actuelles, loin de diminuer, vont toujours aller en augmentant. Nous sommes en présence

de la situation que voici: le Parlement et le Gouvernement sont acculés à la nécessité de prendre de nouveaux moyens pour s'acquitter de leurs fonctions. Le principal de ces moyens, c'est que l'un des deux grands partis devra obtenir le concours de quelques députés indépendants ou même de groupes entiers. Inutile de développer ce point de la question. A quelle condition ce concours peut-il être obtenu? Pour des considérations de parti? Non, parce qu'il n'y a pas de lien entre nous. Le Parlement ne pourra remplir sa fonction que s'il y a accord sur la politique du Gouvernement. Supposons l'amendement adopté et le chef conservateur porté au pouvoir. Il se présentera devant nous avec un programme. Quoique ce programme émane du caucus conservateur ou des têtes dirigeantes, aucun article n'en pourra être adopté dans la Chambre sans le concours de membres étrangers au parti ministériel. Tout le monde est d'accord là-dessus. Nos collègues de ce côté-ci de la Chambre (la gauche) en ont convenu.

Je le répète donc, à quelle condition la coopération des partis est-elle possible, comment le Parlement peut-il fonctionner et le cabinet administrer les affaires publiques, si ce n'est en s'inspirant des besoins législatifs? Donc, en votant l'amendement en discussion, nous donnerions le pouvoir à un parti; nous l'inviterions à gouverner avant de discuter sur la chose même qui est la raison d'être d'un gouvernement et sans laquelle le Parlement ne peut fonctionner, c'est-à-dire un programme de législation.

J'espère que mes paroles sont bien explicites. Je déclare à cette heure que je me propose de voter contre l'amendement, comme j'aurais voté contre la proposition du porte-parole du parti libéral (M. Lapointe), puisque dans un cas comme dans l'autre ces motions doivent avoir pour effet de mettre obstacle au libre fonctionnement de la Chambre; elles auraient empêché la dicussion de ce qui fait l'objet de la fonction parlementaire.

J'ai été heureux d'entendre la déclaration du ministre des Douanes (M. Boivin), non parce que j'ai l'habitude de me laisser dicter mes opinions et mes votes; non que je me laisse influencer par les gros titres des journaux, dont il a été question tout à l'heure; mais au contraire j'ai ordinairement, à tort ou à raison, formé mon propre jugement et pris mes responsabilités, m'estimant comptable de mes actes envers mes électeurs seuls. Je ne veux pas que le Gouvernmnt s'imagine que mon vote sera une expression de confiance et d'approbation de sa politique des quatre dernières années. Je déclare au contraire que, sur cette question, je ne serais pas disposé à lui donner ma confiance.

De même, je n'ai pas confiance dans le parti conservateur. Et pourquoi? La raison en sera trouvée singulière. Je craindrais, d'après l'histoire du passé, que le Gouvernement actuel voulût s'abstenir de mettre son programme à exécution, et d'autre part que le parti conservateur appliquât son programme à la lettre. Avec l'opinion que je me suis formé des hommes et de leur politique, peut-on me blâmer de prendre l'attitude douteuse que l'on constate.

J'ai dit bien clairement que je n'entendais ni voter confiance, ni refuser confiance dans le ministère. Je vote donc purement et simplement sur deux points distincts: premièrement, le Gouvernement avait-il raison, dans les circonstances actuelles, de réunir le Parlement pour trancher la difficulté? Et je crois que c'était son devoir. Deuxièmement, pour avoir l'occasion de discuter les programmes politiques et de les juger, car telle doit être la fonction des Chambres. Je veux suivre l'indication donnée par le député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie), afin d'examiner les projets émanant du gouvernement libéral et les propositions du parti conservateur, je choisir entre les deux politiques selon leurs mérites. Il ne 'agit pas pour moi de préférer un parti à l'autre, mais de me prononcer sur un programme.

J'ai été heureux pour une autre raison de la déclaration du ministre des Douanes. Depuis plusieurs années déjà notre parti s'est déclaré favorable à l'adoption de ce principe que tout vote sur une question doit être donné sans égard aux considérations de parti. Pendant quatre ans nous avons fait tous les efforts possibles pour introduire cette conception nouvelle dans la Chambre. Notre parti a soutenu un projet de résolution pour établir qu'à l'avenir toute mesure législative serait décidée d'après ses propres mérites, sans esprit de parti, et que le Gouvernement ne pourrait être renversé que sur la question de confiance. Notre proposition a été repoussée par les deux vieux partis.

Nous trouvons que le Gouvernement a accepté la suggestion en principe; en effet, le ministre des Douanes vient d'affirmer que le vote n'impliquera une décision que sur les mérites de la question même en discussion. Puis-je dire, monsieur l'Orateur, que j'ai parcouru le pays pendant l'élection, car j'avais moi-même une campagne à mener, et dans toutes les régions du pays que j'ai visitées, j'ai trouvé la même opinion prépondérante,—au meilleur de ma connaissance on la rencontre dans tout le Canada aujourd'hui,—et c'est celle-ci: que le pays est fatigué des éternelles querelles politiques et qu'il s'attend à ce que le Parlement juge les questions dont il est

saisi du point de vue exclusif de l'intérêt général. Il veut par exemple que le problème de nos relations commerciales, les alternatives de protection ou de libre-échange, soit résolu comme une question d'affaires et non pas comme une question d'ordre politique; que le problème des transports soit jugé à la lumière des besoins économiques du pays, qu'il devienne une question d'affaires que peuvent régler des hommes d'affaires et ne soit plus l'objet de luttes entre les partis politiques; que les problèmes de l'impôt, du crédit et les autres soient traités comme questions d'affaires et soient dégagés de l'arène politique. Je dis que ce soir nous constatons que le Gouvernement accepte en principe cette suggestion.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, en votant que sur la question posée à la Chambre, me réservant la liberté d'approuver et de condamner toute proposition législative, d'où qu'elle émane, selon qu'elle est bien ou mal inspirée, je vais voter le rejet de l'amendement. Je ne parle ici qu'en mon nom, mais je crois exprimer aussi l'opinion de plusieurs députés de ce coin de la Chambre qui voteront comme moi.

L'hon. P. J. A. CARDIN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, bien que l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) ne soit pas à son siège en ce moment, je veux le féliciter sincèrement d'avoir recouvré la santé à la suite de la maladie grave qui l'a terrassé récemment. Je tiens à exprimer ma satisfaction personnelle de voir qu'en dépit de la maladie, il n'a rien perdu de sa vigueur d'autrefois. Je suis heureux de voir un tel homme en cette Chambre; et sans me rallier à tous les principes qu'il a énoncés, ni convenir de tout ce qu'il a dit, je suis heureux de reconnaître sa sincérité et la fermeté de ses convictions.

L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges s'est plaint amèrement de ce qu'il appelait les appâts offerts par le Gouvernement au parti progressiste pour gagner son appui lors du vote qui sera pris d'ici peu. Je le prie de formuler contre les promesses de coopération, de bonne volonté, de bonne entente, exprimées par le groupe d'en face à l'adresse du parti progressiste pour solliciter son appui, le même jugement sévère qu'il a porté sur les propositions du discours du trône.

Le très distingué député de Wellington-Sud (M. Guthrie), au cours de ses observations, a trouvé à redire parce que depuis trois ou quatre ans le Gouvernement n'avait pas été très fort et qu'il avait dû rallier l'appui d'autres groupes en Chambre; cela, a-t-il dit, avait mis le ministère dans une situation embarrassante, voire humiliante. Mais à la fin de son discours il a sollicité l'appui de ces mêmes messieurs qui soutiennent le parti libéral depuis trois ou quatre ans. Après avoir blâmé indirectement, sinon directement, le Gouvernement actuel d'avoir sollicité l'appui des progressistes depuis trois ou quatre ans, il a exprimé l'espoir de voir les progressistes donner le même appui à son parti. A la fin de son discours, il ne redoutait plus les embarras, l'humiliation d'avoir à se conformer à certaines exigences du parti progressiste. Cela démontre, monsieur l'Orateur,—et je ne parle par en mauvaise part,—que le grand souci de l'opposition n'est pas d'assurer le règne de la majorité parlementaire, mais seulement d'arriver au pouvoir.

L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges a critiqué aussi la présence dans le dicours du trône de certaines mesures dont, selon lui, il n'avait pas été question au cours de la dernière campagne électorale. Je dois rappeler à mon honorable ami que la plupart des projets qui figurent au discours du trône ont fait l'objet de presque tous les discours prononcés d'une extrémité à l'autre du Canada par le premier ministre; les autres avaient été discutés en Chambre, fréquemment, depuis des années. Il y a, par exemple, la rétrocession des ressources naturelles. Une agitation autour de cette question se poursuit au Parlement depuis de longues années; le problème a fait l'objet de pourparlers entre les représentants des provinces et du gouvernement fédéral. Si ce problème n'est pas encore résolu, c'est que les négociations viennent seulement de prendre fin et jusqu'ici nous n'étions pas en état de promettre une mesure qu'on nous avait demandée il y a plusieurs années. Ce programme et ces discussions n'ont rien de nouveau. On a discuté la question à maintes reprises au cours de sessions antérieures. Le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson n'a rien de nouveau non plus. Tous les ans nous avons consacré des fonds à cette entreprise, afin de conserver la ligne en bon état. Nous n'avons jamais refusé catégoriquement de terminer l'entreprise. Elle a fait l'objet de force discussions au cours de la dernière campagne électorale, et le premier ministre n'est pas le seul que l'on pourrait accuser d'avoir fait des promesses aux gens de l'Ouest. Le très honorable chef de l'opposition a pour ainsi dire pris le même engagement bien que, chez lui, il y eût cette réserve que le coût ne devrait pas dépasser les 3 millions. Néanmoins, en principe, l'engagement est le même.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député me permettra-t-il un mot? Je ne veux

pas qu'il dénature le sens de mes paroles, surtout en disant que mon offre était semblable à celle du premier ministre. Ce dernier a fait sa promesse sujette à la condition qu'il obtiendrait un nombre suffisant de députés libéraux des régions intéressées.

L'hon. M. CARDIN: C'est une distinction subtile. Cette manière d'agir de la part de mon très honorable ami n'est pas nouvelle. Nous savons tous ici que nul n'excelle comme lui à fendre les cheveux en quatre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce un cheveu?

L'hon. M. CARDIN: La question du parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson, comme je l'ai dit, a été débattue à fond au cours de la dernière campagne et les deux partis politiques, libéraux comme conservateurs, s'y sont engagés, et partant, l'honorable député de St-Laurent-St-Georges n'a aucunement raison de reprocher au parti libéral la promesse qu'il a faite de mener à bonne fin cette entreprise, à laquelle tiennent tant les députés progressistes. Pour ce qui est des autres sujets mentionnés, la situation est absolument identique. Ce sont de vieilles questions qui sont à l'ordre du jour depuis des années, et aujourd'hui, le temps est venu de combler certains désirs de mes honorables amis de l'Ouest. L'honorable député, en nous reprochant les promesses que nous avons faites, et notre intention de nous rendre à certaines demandes des députés progressistes, n'a pas de raison grave pour se plaindre, parce que le parti qu'il s'efforce en ce moment de porter au pouvoir serait obligé, advenant le succès de ses efforts, de faire les mêmes concessions que nous offrons en ce moment aux gens de l'Ouest. Mon honorable ami ne devrait pas trouver à redire à cela, même s'il vient de cette grande ville de Montréal et s'il a eu l'appui de certains journaux et de certains personnages qui étaient opposés à toute concession en faveur de l'Ouest. Mon honorable ami n'a pas du tout lieu de s'opposer à des mesures susceptibles d'unir toutes les parties du Canada et de déterminer une meilleure entente dans l'ensemble de la population. Il ne sert à rien de chercher à donner de l'expansion à notre pays en venant simplement à l'aide de quelques industriels de la ville de Montréal; il est oiseux d'essayer à donner de l'essor à ce vaste pays par de simples promesses de concours à une ou deux des diverses provinces dont il se compose. Si nous voulons faire du Canada une nation, si nous voulons mettre en valeur nos merveilleuses ressources naturelles, et si nous voulons faire de ce Dominion un grand pays, il nous faut aider toutes les régions, et non pas une ou deux provinces.

Les opinions formulées par mon honorable ami (M. Cahan) ne sont pas nouvelles pour moi. On m'a accusé, dans certaines feuilles, d'avoir soulevé les préjugés en ce pays. L'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a fait en passant une allusion de cette nature. Je dois lui dire que, lorsque l'occasion se présentera, je saurai lui répondre, car, en toute confiance, j'estime que mon passé politique peut soutenir la comparaison avec le sien. Qu'il consulte les liasses des divers journaux, et il ne trouvera rien l'autorisant à me prêter le rôle qu'il m'a attribué dans les comptes rendus des discours que j'ai prononcés dans la province de Québec. Il verra cependant que les articles publiés dans les pages de rédaction de certains journaux de la ville de Montréal étaient destinés à induire le public en erreur au cours des dernières élections générales. On a accusé des députés libéraux, et j'étais du nombre, d'avoir fait, au cours de la campagne électorale, certaines déclarations que nous n'avions jamais faites. D'un bout à l'autre de la campagne, nous avons entendu nos adversaires proclamer que le parti libéral devrait être mis au rancart parce qu'il avait fait des sacrifices à l'avantage de la population des provinces de l'Ouest. On nous a accusés de ruiner les industries de Québec et d'Ontario parce que nous avions fait, au sujet du tarif, certaines concessions en vue de plaire aux gens de l'Ouest. Tels étaient les sentiments exprimés par nos adversaires dans la province de Québec; ils étaient opposés à toute mesure de coopération entre Ontario et Québec et les provinces de l'Ouest. Ils voulaient que les deux vieilles provinces jouissent de tous les avantages qui découlent du pouvoir, mais ces avantages, ils les refusaient aux provinces des Prairies, provinces vers lesquelles tout Canadien sincère devrait se tourner pour le plus grand bien du pays dans son ensemble.

Je n'ai pas d'autre observation à faire au sujet du discours prononcé par le très distingué représentant de St-Laurent-St-Georges, mais je dirai ceci: Quant à moi, je suis prêt, et la province de Québec, ajouterai-je, est prête à faire tous les sacrifices qui s'imposent pour aider les provinces de l'Ouest à créer un meilleur esprit d'entente entre les citoyens de tout le Canada. L'on a dit que le parti libéral a fait certains sacrifices afin d'arriver à une entente avec les habitants de l'Ouest. Oui, nous avons fait des sacrifices et nous sommes prêts dans Québec, aussi bien si je ne me trompe, que certains habitants de l'Ontario, à consentir de nouveaux sacrifices

afin de favoriser une plus grande harmonie entre les diverses provinces du Canada. Il ne devrait pas trouver mauvais que nous tentions de produire cet heureux résultat, que nous consentions à accorder certaines des choses que demande l'Ouest.

Nous sommes actuellement dans une situation fort délicate. Elle n'est pas nouvelle et elle est fort normale. Elle résulte d'un état de choses nouveau dans notre vie politique et pour lequel, apparemment, l'on n'a pas fait de règles quand s'élaborait ce qui constitue maintenant notre constitution. Nous sommes rendus à un point où il nous faut probablement fixer une tradition qui nous soit propre afin de pouvoir faire face aux éventualités où nous pouvons nous trouver placés. L'on remarque ici plusieurs groupes, qui représentent diverses nuances d'opinions de notre pays. Est-ce une bonne chose? Est-ce en réalité une cause d'ennui? Je n'ai pas à répondre à ces questions ce soir. Ces groupes dureront-ils longtemps, ou ne seront-ils que de courte durée? Personne ne peut le dire actuellement. Que la Chambre tente de voir clair dans les difficultés présentes; qu'elle se préoccupe, non pas de précédents, non pas de distinctions subtiles, mais des faits tels qu'ils sont et tels qu'ils se présentent à nous. De fort savants députés ont cité des précédents et fait des distinctions. L'on a donné diverses explications. Tout cela me rappelait le temps où j'exerçais ma profession d'avocat et où je devais combattre des précédents ou en invoquer moi-même. J'ai toujours pensé, et nous nous sommes tous aperçus ces jours derniers, qu'il est toujours facile de trouver des précédents pour ou contre toute question. J'éprouve un certain respect pour les précédents, mais pas en tant que précédents. Je les respecte à cause du principe qu'ils sanctionnent, non pas à cause du jugement exprimé dans la décision. En somme qu'est-ce qu'un précédent? C'est le résultat d'une distinction subtile sur des points de droit ou de l'interprétation de points de droit, et très souvent les précédents sont fondés sur des faits dont l'exactitude est fort discutable. En général ils sont reçus de la même façon qu'ils l'ont été ici. Tout d'abord l'on prétend que le précédent n'a pas de valeur; qu'il ne saurait trouver d'application parce qu'il date de trop loin. L'honorable député de Wellington-Sud s'est servi de cet argument à propos du précédent cité par le solliciteur général. L'on dit aussi que le précédent ne s'applique pas dans les circonstances. L'on s'est servi de cet argument contre les précédents cités par le solliciteur général et, si je l'ai bien compris, l'honorable représentant de Wellington-Sud dit: "Ce précédent fut établi dans des cas fort exceptionnels et dans des circonstances très difficiles et très pénibles et nous ne devons pas invoquer dans le cas actuel un précédent établi dans ces circonstances". Nous avons entendu dire également, comme on l'entend dire tous les jours devant les tribunaux de notre pays, que tel précédent ne saurait trouver d'application parce qu'il est de trop fraîche date et qu'il n'a pas l'avantage d'avoir reçu l'épreuve du temps. L'on rejette d'autres précédents parce qu'ils datent de trop loin. Il est facile de trouver des précédents pour ou contre toute question et presque tous les précédents sont sujets à discussion. Mais, au-dessus des précédents et des jugements, il y a l'idée souveraine, le principe sacré qui a traversé les siècles en acquérant une splendeur de plus en plus grande et qui, comme tout le monde l'admet, doit inspirer toutes nos institutions parlementaires et c'est que la majorité doit gouverner.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Très bien!

Des VOIX: Très bien!

L'hon. M. CARDIN: Je me réjouis que tous les groupes de la Chambre acceptent ce principe. J'espère que les applaudissements qui se font entendre maintenant à gauche se répéteront quand je tenterai d'établir où se trouve la majorité. Je suis sûr d'une chose: où peut se trouver la majorité sinon dans la Chambre des communes? Où est la majorité véritable sur laquelle nous devons nous appuyer, dont on puisse être sûr, si ce n'est dans cette Chambre? L'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) a exprimé l'opinion que l'on devrait s'assurer de la majorité de tous les suffrages enregistrés après la fermeture du scrutin et c'est ce qu'il appelle la majorité du scrutin populaire.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Très bien!

L'hon. M. CARDIN: Je suis surpris qu'un avocat éminent comme l'ex-ministre des Finances approuve cette idée.

L'hon. M. LAPOINTE: Il plaisante.

L'hon. M. CARDIN: Chacun sait que maints électeurs accordent leur suffrage au candidat pour lequel ils éprouvent de la sympathie et qu'ils ne sont que fort peu intéressés par les questions en jeu durant la lutte. J'ai la conviction que les votes reçus par mon très estimable ami dans son comté, il les doit à la sympathie de nombre d'électeurs qui se préoccupaient peu de savoir quel gouvernement prendrait les rênes après l'élection. Ils n'avaient d'autre désir que celui d'être représentés en Chambre par cet honorable mon-

sieur. Allons-nous donner le bénéfice de ces votes au parti tory? Ce ne serait pas juste. Comment devons-nous considérer, par exemple, les votes recueillis par les candidats de M. Patenaude dans la province de Québec? L'autre jour, mon très honorable ami prétendait qu'ils avaient été donnés contre le Gouvernement. C'est vrai, mais ils n'ont pas, non plus, été enregistrés en faveur du très honorable chef de l'opposition, et je puis déclarer que j'ai plus d'estime pour mon honorable ami que ces gens n'en ont. Ce n'est pas mon très honorable ami qui devait être leur chef. Si le parti conservateur était retourné au pouvoir, c'est M. Patenaude, et non pas lui, qui allait devenir premier ministre du Canada. Voilà ce que les candidats de M. Patenaude proclamaient dans la province de Québec. Ils étaient unanimes à déclarer qu'ils n'avaient pas confiance dans le chef actuel de l'opposition, qu'ils n'allaient pas voter en sa faveur; mais que c'est M. Patenaude qu'ils voulaient avoir comme premier ministre, car quelques-uns d'entre eux, d'après des renseignements qu'ils avaient reçus, disaient que le chef de l'opposition allait être battu dans son propre comté. Au cours de la campagne, le candidat dans le comté de Beauharnois (Québec) et les autres orateurs disaient qu'ils n'allaient pas s'embarrasser du chef actuel de l'opposition; qu'il ne serait pas au Parlement après le 29 octobre; que M. Patenaude allait être l'homme choisi comme premier ministre du Canada et comme chef du parti conservateur. Dans ces conditions, les honorables députés de la gauche vont-ils compter pour mon très honorable ami le chef de l'opposition les votes recueillis par de tels candidats? C'est pourtant ce qu'il faudrait conclure de l'argument de l'honorable député de Fort-William, s'il fallait l'accepter quant à ce qu'il appelle le vote global donné contre le Gouvernement.

L'hon. M. MANION: Ces votes exprimaient-ils la confiance dans le Gouvernement?

L'hon. M. CARDIN: Peu importe; je reconnais que ces électeurs votèrent contre l'administration actuelle, mais je prétends qu'ils étaient tout aussi opposés au chef de l'opposition.

M. LANCTOT: Mon adversaire était plus violemment opposé au chef de l'opposition qu'il ne l'était au premier ministre.

L'hon. M. CARDIN: S'il fallait prendre le vote global pour un critérium de l'opinion qu'on a des gens qui doivent diriger les affaires du pays et supporter la majorité, certains députés élus avec de plus grosses majorités auraient en conséquence le droit de parler plus fort et plus longtemps à la Chambre. A cause de la majorité énorme qu'il a obtenue, mon honorable ami l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton) jouirait de plus d'autorité que trois ou quatre de ses collègues, et à coup sûr, il en aurait plus que certains députés siégeant derrière lui et qui ne sont revenus au Parlement qu'avec le vote de la minorité. Ainsi donc il est facile de voir qu'on ne peut s'appuyer sur le résultat du vote global. Beaucoup de motif peuvent avoir influé sur le résultat de cette élection en faveur d'un candidat en particulier contre un autre. Par exemple l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) ne doit pas son succès à l'administration tory ou unioniste. Ce succès n'a rien à faire avec l'administration du parti conservateur. Ce succès, il le doit à sa personnalité et à l'estime dont il jouit dans Argenteuil. Voilà encore qui prouve qu'il ne faut pas prendre le vote populaire comme pour un critère. D'après notre constitution, nous devons nous conformer à la volonté du peuple quand elle est exprimée par les représentants dûment élus à la Chambre des communes. Tous les députés sont égaux ici. Ceux qui ont été élus avec des petites majorités ont tous les droits que peuvent réclamer ceux qui ont été élus par des majorités plus considérables. En vertu de notre constitution, de notre régime parlementaire tel qu'il existe présentement, tous les députés élus, quel que soit le nombre des votes reçus, ont le droit de siéger au Parlement. S'il fallait donner au vote populaire le sens que d'aucuns lui attribuent, force nous serait de dire à certains députés siégeant ici qu'ils n'ont rien à dire, mais qu'ils doivent attendre l'expression d'opinion de leurs électeurs d'après les votes qu'ils ont recueillis dans leurs circonscriptions respectives. Surtout quand la Chambre des communes se compose, comme présentement, de deux, trois, quatre, cinq et peut-être six groupes d'hommes se partageant les suffrages dans le pays c'est à la Chambre des communes, quand les députés dûment élus sont réunis ici, qu'il faut rechercher la volonté réelle ou, si je puis dire la volonté populaire manifestée conformément à la constitution. Autrement ce serait le gâchis; notre organisme parlementaire ne vaudrait plus rien et ne pourrait plus exister, s'il fallait interpréter le vote populaire comme il se compte après la clôture du scrutin.

On peut alléguer qu'un premier ministre est souvent appelé à former un gouvernement après l'élection, sans aucune convocation du Parlement. Mais quand Son Excellence demande à un chef de parti de constituer un gouvernement, il n'a pas la certitude, il présume seulement que ce chef sera en mesure de s'assurer à la Chambre des communes la

majorité des représentants publics. Il ne s'appuie pas seulement sur le vote d'ensemble donné. Il déduit de ce vote que le chef ayant pour l'appuyer la majorité des députés élus sera en état, à la Chambre, de conserver cette majorité pour faire approuver les mesures qu'il va proposer. La question de confiance quant à la majorité se pose toujours et ne peut se poser qu'à la Chambre des communes. Elle ne saurait se poser en dehors de la Chambre. Peu importe qu'un groupe soit plus fort ou plus petit qu'un autre. Le groupe le plus considérable peut être en minorité, si tous les groupes minoritaires s'unissent. Telle est la situation actuelle. Donc, à mon humble avis, le fait que les honorables députés d'en face constituent le groupe le plus fort n'a pas la moindre importance dans les circonstances actuelles, parce que, tout en constituant le groupe le plus nombreux, ils n'en sont pas moins en minorité à la Chambre. La majorité, non le groupe, est la chose essentielle. Après la dernière élection, tous les groupes se sont trouvés en minorité. Eh bien, soutient mon très honorable ami, le Gouvernement et le Gouvernement seul était en cause devant le peuple et c'est lui qui a été rejeté. Nous pouvons très bien lui rétorquer: quand bien même cela serait, vous n'avez pas été élus pour administrer les affaires canadiennes. Vous n'avez pas reçu la majorité pour présider aux destinées du pays. Quel parti y avait-il donc à prendre? Convoquer le Parlement, réunir les représentants pour qu'ils règlent les divers problèmes. La démission du premier ministre n'eût pas le moindrement éclairci la situation. La même chose serait arrivée. Supposons que nous ayons démissionné et que le chef de l'opposition ait été appelé à former un cabinet, et cela fait, qu'il ait convoqué le Parlement. Il aurait été en butte à la même attaque que nous dans les circonstancees présentes, et pour obtenir une majorité et garder le pouvoir, il aurait dû rechercher l'appui d'un autre groupe à la Chambre. De toute évidence, la situation eût été absolument la même qu'aujourd'hui. Le Gouvernement, n'avait que deux choses à faire, comme je l'ai indiqué: soit convoquer le Parlement, soit conseiller à Son Excellence de confier au chef de l'opposision la formation d'un cabinet. Mais pour donner cet avis à Son Excellence, il fallait que le premier ministre fût lui-même convaincu que le très honorable député était en mesure de s'assurer la majorité à la Chambre des communes. Le moindre doute sérieux sur ce point commandait certes au premier ministre de s'abstenir de recommander à Son Excellence d'appeler le chef de l'opposition au pouvoir, car en ce faisant, il aurait simplement amené la confusion.

[L'hon. M. Cardin.]

M. EDWARDS (Frontenac-Addington): De qui cette déclaration citée par l'honorable ministre?

L'hon. M. CARDIN: Je ne fais pas de citation, j'expose simplement mon humble point de vue. Le premier ministre était-il donc en état de se convaincre que le chef de l'opposition pourrait s'assurer une majorité à la Chambre, laquelle n'était possible qu'avec l'appui des progressistes? Nous pouvons répondre à cette question en considérant brièvement les circonstances de l'élection.

Tout le long de la campagne, le très honorable député et ses amis ont attaqué le Gouvernement à cause de ses relations amicales avec les progressistes depuis trois ans. Ils l'ont censuré sévèrement pour avoir fait quelques concessions aux progressistes, si petites qu'elles soient. On nous a accusés de sacrifier les intérêts des deux provinces de Québec et de l'Ontario pour obtenir l'appui de ce parti et l'on a imputé aussi la fermeture de nos fabriques aux dégrèvements que nous avons accomplis, ajoutait-on, pour plaire aux députés progressistes. Et durant la dernière campagne, M. Patenaude, dans un discours qu'il ne saurait renier parce qu'il a été répandu à profusion dans toute la province de de Québec, a déclaré que le parti et le Gouvernement, libéraux, avaient en fait vendu cette province et l'Ontario aux gens de l'Ouest. Tous ces faits avaient tous été publiés et le premier ministre s'en souvenait. Quelqu'un soutiendra-t-il une seconde que le premier ministre pouvait raisonnablement conclure que, dans les circonstances, le chef de l'opposition pouvait s'assurer, vu son attitude, l'appui du parti progressiste? où est l'homme de simple bon sens, l'homme capable de s'imaginer une seconde que le chef de l'opposition pouvait espérer obtenir alors l'appui du parti progressiste? Il se peut qu'il l'obtienne; nous l'ignorons.

L'invitation de mon honorable ami de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) est certainement intéressante et attrayante. Mais le premier ministre avait d'autres raisons de croire à l'impossibilité pour mon très honorable ami de réunir une majorité en cette Chambre. Les progressistes préconisent le bas tarif: comment pouvait-on croire alors qu'ils approuveraient la politique du chef de l'opposition, qui a déclaré son intention d'élever le droit sur les machines agricoles? Cette déclaration ne peut être contredite; elle fait partie de ses discours, et on la trouve dans les Débats, séance du 2 juin dernier. M. Raymond, alors député de Brantford, a demandé à mon très honorable ami: "Si vous reprenez le pouvoir, vous proposez-vous d'imposer les instruments

agricoles du même droit qui existait lorsque vous avez démissionné?" Et le très honorable député a répondu: "Sans aucun doute et je le dis sans hésitation". Voilà donc une déclaration indéniable. Sa politique est, sans le moindre doute, de relever les droits sur les instruments aratoires, et c'est ainsi que sa motion de l'an dernier, relativement à la réduction du tarif, a été interprétée. Etant donné ce fait, quiconque est doué de sens commun ordinaire peut-il s'imaginer que le très honorable chef de l'opposition peut raisonnablement compter sur l'appui des progressistes? Non. Et le premier ministre ne pouvait donc pas proposer à Son Excellence d'inviter mon très honorable ami à former un gouvernement, car tous les faits indiquaient sans l'ombre d'un doute l'impossibilité pour le chef de compter sur une majorité en Chambre. Dans l'incertitude où se trouvait le premier ministre, il ne lui restait donc que l'alternative de convoquer le Parlement afin d'obtenir de ses représentants l'expression de la volonté populaire. C'était la seule attitude logique, la seule attitude démocratique, la seule légale à suivre, bien que évidemment une distinction subtile permette de prétendre qu'elle n'est pas constitutionnelle. Eh bien, monsieur l'Orateur, étant convaincu de la légalité de notre attitude, je m'inquiète peu des différentes interprétations constitutionnelles dont elle a été l'objet. Elle ne peut être à la fois légale et inconstitutionnelle ni constitutionnelle et en même temps illégale. Le sens commun de la population de ce pays croira qu'elle doit être un peu l'une et l'autre.

Je dis donc que l'attitude adoptée par le Gouvernement était la seule démocratique à suivre. L'on a dit que nous nous conduisions en autocrates, mais je prétends que la véritable autocratie se serait trouvée dans l'attitude contraire puisque nous eussions ainsi privé les représentants du peuple, répartis dans les groupes que nous trouvons dans cette Chambre, du droit de se prononcer.

Je le répète, nous avons agi légalement et constitutionnellement. Bien des autorités ont été citées de part et d'autre au cours du débat. L'exemple de M. Gladstone a été invoqué. Or je trouve dans un extrait de la vie de Gladstone par Morley qu'en 1874, bien que M. Gladstone ne convoquât pas le Parlement, il était cependant d'opinion qu'il en avait le droit. Voilà assurément une opinion de poids. M. Gladstone s'abstint de traduire son opinion dans la pratique, mais, à n'en pas douter, il était convaincu de son droit de convocation. Il se reconnaissait le droit de se présenter devant la Chambre, tout comme nous nous présentons actuellement. Présent ici légalement, et j'ajoute constitutionnellement, car nos autorités valent celles invoquées par nos amis de la gauche, l'on nous oppose un amendement qui a été l'objet d'une discussion très approfondie de la part d'honorables membres justifiables de se considérer comme des avocats versés dans le droit constitutionnel. Que prétend-on dans cet amendement? Simplement que la ligne de conduite adoptée n'est pas la bonne; que nous n'avons pas le droit de nous présenter devant la Chambre ni de proposer l'examen d'un discours du trône. Voilà tout l'emendement proposé par l'honorable chef de l'opposition. Ce que nous avons à décider, à la lumière de ce débat, est simplement ceci: le Gouvernement était-il compétent; avait-il le droit de se présenter devant la Chambre et de demander une expression d'opinions aux représentants du peuple? C'est la seule question. Il ne s'agit pas de juger le passé du parti libéral, ni de donner carte blanche à l'administration pour l'avenir. La seule question en jeu à l'heure actuelle est de décider si nous avons la compétence voulue pour nous présenter devant la Chambre et faire trancher la difficulté par ses membres. Je suis en bonne compagnie en disant que nous ne nous sommes pas trompés parce que les plus fervents avocats de l'amendement ont admis que nous avons raison. Mon honorable et savant ami de Calgary-Ouest (M. Bennett) a reconnu à l'évidence que le Gouvernement avait le droit d'agir comme il l'a fait, et laissez-moi vous rappeler que l'honorable député était ministre de la Justice sous le régime de mon très honorable ami. Il a été le premier à attaquer l'opinion de son leader à la Chambre. Il a apporté ici une masse de documents et d'autorités, et, après les avoir examinés, il en est venu à la conclusion que nous avions le droit de convoquer le Parlement. Il n'est pas le seul. Un autre honorable député que j'estime fort, parce que, à mon avis, il est un des meilleurs orateurs parlementaires de cette Chambre, l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), a reconnu la même chose, c'est-à-dire que le Gouvernement a eu raison de convoquer les Chambres. Et il est allé plus loin; il a nié de son propre aveu...

M. EDWARDS (Frontenac-Addington): Je demande pardon à l'honorable député. A-t-il dit que le Gouvernement avait le droit légal ou constitutionnel? Il y a une distinction. Lequel a-t-il à l'idée? Je n'accuse pas l'honorable député de dénaturer le sens de ses paroles, mais j'ai sous la main la déclaration de l'honorable député de Wellington-Sud qui est en contradiction avec l'assertion du ministre de la Marine et des Pêcheries.

L'hon. M. CARDIN: J'affirme que nous pouvons déduire des observations des honorables députés de Calgary-Ouest et de Wellington-Sud que le Gouvernement avait le droit légal de convoquer les Chambres afin de décider cette question. Le représentant de Wellington-Sud a dit que non seulement nous avions le droit de réunir le Parlement, mais aussi de présenter le discours du trône, et il a ajouté que la seule circonstance où l'attitude du ministère pouvait être discutée était à l'occasion de la discussion du discours du trône. Il était donc nécessaire d'avoir un discours du trône, parce que ce serait en rapport avec ce discours que la position du Gouvernement serait débattue.

M. EDWARDS (Frontenac-Addington): Que mon honorable ami me permette de l'interrompre de nouveau. Voici ce que je lis à la page 96 du Hansard:

Je prétends que le droit constitutionnel le lui défendait; surtout vu qu'il n'avait pas de siège à la Chambre.

L'hon. M. CARDIN: En réponse à mon honorable ami je lirai ces paroles de l'honorable député de Wellington-Sud:

L'ordre ordinairement suivi et bien établi que le Gouvernement aurait dû suivre, c'était de convoquer les Chambres comme il l'a fait, de soumettre le texte du discours du trône et proposer de commencer le débat sur l'adresse à telle date fixée. Voilà ce que nous prévoyions, ce que nous attendions.

Prévoyait-il rien qui ne fût constitutionnel?

M. EDWARDS (Frontenac-Addington): Absolument.

L'hon. M. CARDIN: Il continue:

Au jour dit, le débat sur l'adresse aurait été commencé et c'est ce à quoi s'attendait mon honorable ami de Kindersley (M. Carmichael) de la part du Gouvernement.

J'appelle votre attention sur ce qui suit. L'honorable député a dit:

L'ordre ordinairement suivi et bien établi que le Gouvernement aurait dû suivre...

Si ce n'est pas l'ordre constitutionnel, je me demande ce qu'il peut bien être. Quel est l'"ordre ordinairement suivi et bien établi" auquel l'honorable député fait allusion? Il ajoute plus loin.

Je partage l'avis de l'honorable député de Kindersley, que toutes ces discussions auraient pu très bien se faire au cours du débat sur l'adresse; les choses se seraient passées ainsi si le Gouvernement n'avait pas tenté de nous rouler.

Ainsi, monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle l'honorable député de Wellington-Sud est en faveur de l'amendement n'est pas la même qu'invoque le chef de l'opposition. C'est un motif qui a été mis de l'avant depuis l'ouverture du Parlement et la lecture du discours du trône. C'est là-dessus que reposent les arguments contenus dans ses observations. Voilà les raisons qu'il nous fallu entendre. Je ne me trompe pas en disant que les avocats les plus érudits en matière constitutionnelle de l'autre côté de la Chambre ont avoué que nous avions le droit constitutionnel de convoquer le Parlement et de demander une décision de la Chambre. Il s'agit de décider si oui ou non le Gouvernement a bien agi. Le principal argument de nos adversaires est que le premier ministre n'a pas de siège à la Chambre. Comme on l'a dit, cette absence n'est que temporaire. Répondant au solliciteur général (M. Cannon) l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) a dit: "Comment savez-vous que l'absence du premier ministre n'est que temporaire?" Cette question d'absence temporaire de la Chambre n'est pas neuve sous le régime de notre constitution. C'est un fait notoire qu'un ministre peut continuer à remplir ses fonctions pendant un délai raisonnable, après avoir subi une défaite; il reste en fonctions tant qu'il n'a pas donné sa démission. Le fait qu'un ministre est absent de la Chambre n'offre donc rien d'extraordinaire puisque sous le régime de notre constitution et de la coutume suivie un ministre peut continuer à occuper ses fonctions durant un temps raisonnable après avoir été battu. Quoique le premier ministre soit absent de la Chambre, ses collègues continuent quand même à administrer les affaires du pays étant donné qu'ils sont également les conseillers de la couronne. L'administration de la chose publique se fait donc quand même et il importe peu que le premier ministre n'ait pas de siège au Parlement pourvu que son absence ne soit que provisoire. A tout événement, monsieur l'Orateur, l'absence du premier ministre de la Chambre des communes ne durera pas plus longtemps que celle du très honorable chef de l'opposition s'il était appelé à former un cabinet à la suite du vote qui se prendra tout à l'heure. Si l'amendement de mon très honorable ami est adopté, le premier ministre actuel avisera probablement Son Excellence le Gouverneur général d'inviter le leader de la gauche à constituer un ministère et il sera assermenté comme premier ministre du Canada. Or, à partir de l'instant où il a prêté le serment, il ne fait plus partie de la députation et tous ses collègues sont dans le même cas. Il faudrait donc ajourner la Chambre et suspendre toutes les délibérations; nous serions dans la nécessité d'attendre au moins trois semaines ou peut-être un mois pour le réélection de quinze à dix-sept ministres. Dans sa réponse au solliciteur général, mon honorable ami de Wellington-Sud a fait l'assertion sui-

vante: "Vous ne savez pas si le premier ministre sera réélu." Nous avons parfaitement le droit d'appliquer les mêmes remarques à mon très honorable ami le chef de l'opposition. Pas plus que le premier ministre, il n'est certain d'être réélu dans son comté, s'il est appelé à former un cabinet.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mais il occupe un siège ici à l'heure actuelle.

L'hon. M. CARDIN: A partir de l'instant où il a prêté le serment, le siège qu'il occupe ici devient vacant. Pour ravoir son siège il faut qu'il subisse une réélection. Et en attendant, les délibérations de la Chambre doivent être suspendues. Or, s'il subissait une défaite aux urnes électorales dans quelle situation la Chambre des communes se trouverait-elle? Ce serait le chaos ou sinon je me demande quelle est la signification de ce mot. Pourquoi courir tous ces risques? Pour quelle raison irions-nous exposer le Parlement à une suspension prolongée de ses séances, à un ajournement de trois semaines ou d'un mois? Et si mon très honorable ami était défait dans son comté et obligé de se faire réélire dans une autre circonscription, cela occasionnerait un délai addtionnel de quatre semaines. Nous ne savons pas à quelle date il serait en mesure de rentrer au Parlement; personne ne peut dire à quelle époque la Chambre des communes serait en mesure de continuer ses délibérations Et même en supposant que le très honorable chef de l'opposition soit réélu dans son comté, son gouvernement aurait à faire face à un vote de défiance ici et la situation serait à peu près semblable à celle d'aujourd'hui. Advenant le cas où il serait dans l'impossibilité de commander une majorité à la Chambre des communes, tous ces délais seraient du temps perdu et nous nous serions soumis inutilement à tous ces ennuis. Loin de s'être améliorée, la situation serait encore pire que si nous avions pris la décision de continuer les délibérations du Parlement et de nous prononcer sur les mesures à soumettre à son assentiment.

La question en jeu, monsieur l'Orateur, n'est pas du tout l'approbation ou la condamnation de l'attitude du Gouvernement. Il ne s'agit pas du tout des actions passées du Gouvernement actuel. Il n'est nullement question d'accepter d'avance le programme du Gouvernement. La seule question en jeu, c'est de décider si notre attitude est correcte et conforme aux lois et à la constitution du pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si c'est là la seule question en jeu, ne s'ensuit-il pas que tout gouvernement qui convoque les Chambres après une élection générale, devrait être maintenu aux affaires?

L'hon. M. CARDIN: La situation ne prête pas au moindre doute dans certaines circonstances.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami n'a pas saisi le point. Il affirme que la seule chose que le Parlement ait à faire c'est de décider si oui ou non le Gouvernement a eu raison de s'en remettre à la décision des représentants du peuple. Il s'ensuit donc que tout Gouvernement qui suit cette procédure devrait être maintenu au pouvoir.

L'hon. M. LAPOINTE: Pas du tout.

Le très hon. M. MEIGHEN: Voilà à quoi se résume le raisonnement de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries.

L'hon. M. CARDIN: La présente situation sort de l'ordinaire du fait que différents groupes représentent ici l'opinion publique.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il en est toujours ainsi. Mon honorable ami n'a pas compris ma question; ce n'est pas de sa faute, je le sais. Voici où je veux en venir: Il soutient que le Parlement doit décider simplement si, oui ou non, le Gouvernement avait le droit de se présenter devant les Chambres. Supposons que le Parlement se prononce dans l'affirmative; est-ce qu'il ne s'ensuit pas que le Gouvernement doit être maintenu à la direction des affaires?

L'hon. M. LAPOINTE: Plus tard.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est parfait. La question en jeu n'est-elle pas celle-ci: Le Parlement ne devrait-il pas maintenir le Gouvernement à la direction des affaires, dans les circonstances?

L'hon. M. CARDIN: Le débat sur l'adresse sera l'étape convenable pour décider cette question, de l'aveu même de l'honorable député de Wellington-Sud.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pour quelle raison ne la trancherions-nous pas séance tenante?

L'hon. M. CARDIN: Le très honorable leader de l'opposition, dans son amendement, prétend que nous n'avions pas le droit de nous présenter devant le Parlement et de soumettre un discours du trône.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable collègue ne rapporte pas l'amendement de façon exacte. Les mots "se présenter" ne s'y trouvent pas.

L'hon. M. CARDIN: Voici le texte:

...et ne sauraient dès lors remplir le rôle...

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela ne veut pas dire se présenter devant le Parlement.

L'hon. M. CARDIN (lisant):

...ou tenir lieu de ce comité du Parlement...

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

Des DEPUTES: Bravo, bravo.

L'hon. M. CARDIN: Que les honorables députés gardent leurs applaudissements pour la fin. Il est dit ensuite:

...ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. CARDIN: Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que nous n'avions pas le droit de présenter un discours du trône. L'amendement n'a pas d'autre sens. Il s'agit donc de savoir si nous avions le droit de convoquer le Parlement et de lui soumettre le discours du trône. Voilà ce à quoi se résume l'amendement de mon très honorable collègue, le leader de l'opposition. On n'y critique point la politique du Gouvernement; on lui conteste uniquement le droit de réunir le Parlement et de s'adresser à lui par l'entremise du Gouverneur général. Je ne pense pas que les honorables députés soient embarrassés pour trancher la question, car il a été admis, comme je l'ai déjà dit, que notre attitude a été correcte. La Chambre maintenant n'a plus qu'à décider si elle approuve la réunion du Parlement et la présentation du discours du trône et s'il est juste de lui fournir l'occasion de s'assurer si la politique du parti libéral convient à la majorité des honorables députés. Il est hors de doute que nous avions le droit de faire ce que nous avons fait. Les vieux précédents ne peuvent pas empêcher le Parlement d'agir. Le Parlement est le tribunal ou se créent, se changent et s'annulent les précédents. Dans le cas actuel, si nous recevons l'appui de la Chambre et que l'amendement soit rejeté nous serons en état de vaquer aux affaires de la Chambre et proposer la législation annoncée dans le discours du trône. On doit laisser la Chambre régler son propre sort, proclamer sa suprématie et avoir l'occasion de savoir si le programme du Gouvernement peut donner satisfaction à toutes les parties du Canada, car, après tout, c'est en donnant satisfaction à l'ensemble de la nation que nous pouvons espérer réaliser la véritable unité nationale.

M. BLACK (Yukon): Monsieur l'Orateur, vous savez que je n'ai pas l'habitude d'occuper le temps de la Chambre par de longs discours. Au contraire, j'ai toujours été prêt à expédier aussi rapidement que possible la besogne parlementaire. Toutefois, aujourd'hui, j'aurai quelques remarques à présenter sur le sujet qui nous occupe.

J'ai écouté attentivement le réquisitoire de mon très honorable leader (M. Meighen) et de ses habiles et éloquents collaborateurs contre ceux qui prétendent aujourd'hui constituer le gouvernement du Canada. J'ai écouter avec autant d'attention ces derniers défendre leur attitude. Or, il me semble que la position dans laquelle nous nous trouvons actuellement est la suivante: c'est que depuis le 29 octobre dernier le Canada a eu un ministère sans chef et que depuis la réunion de cette Chambre, le 7 du courant, nous n'avons ni chef ni ministère, ni gouvernement. Chose étrange, le précédent moderne que nos collègues d'en face invoquent avec le plus d'insistance pour démontrer que ce soi-disant ministère a raison de s'accrocher au pouvoir, est l'attitude prise par le très honorable leader de l'opposition en 1921, alors que, battu dans sa propre circonscription et cessant d'être le chef du groupe le plus nombreux, il prit les dispositions nécessaires pour se faire déléguer par une autre circonscription disposée à l'élire. Cette attitude du très honorable député fut, à l'époque, violemment dénoncée par l'ex-premier ministre, M. King, qui était alors chef de l'opposition. Celui-ci prétendait que c'était absolument inconstitutionnel; pourtant c'est le précédent que l'on cite aujourd'hui pour justifier la présente attitude de l'ex-premier ministre. Voici les termes dans lesquels M. King s'était exprimé à ce sujet:

Je puis seulement déclarer en ce moment qu'une telle violation des usages constitutionnels ne manquera certainement pas de provoquer la plus sévère censure de la conduite de M. Meighen, censure dont devra prendre sa part le parti qu'il dirige si celui-ci approuve cette manière d'agir.

Il reste à voir si cette conduite arbitraire et abusive de M. Meighen peut se défendre au point de vue technique ou légal. Je n'hésite pas à dire que, moralement, elle est inexcusable. Une chose est certaine et c'est que le public canadien ne pourra manquer de reconnaître, comme l'histoire politique canadienne ne pourra manquer d'enregistrer que le dernier acte de M. Meighen comme premier ministre a été une usurpation tout comme son premier l'a été.

Il n'était pas certain que cet acte fut anticonstitutionnel, mais sûr qu'il était moralement erroné. Voilà comment M. King a décrit le précédent que ses amis invoquent aujourd'hui pour justifier leur conduite, évidemment avec l'idée que deux maux, s'il y a un mal, forment un bien.

En réalité, monsieur l'Orateur, il existe une immense différence entre les deux cas. Examinons-les brièvement. En 1921, n'ayant pas pu se faire élire à Portage-la-Prairie, le très honorable chef du parti conservateur posa sa candidature aussitôt que possible dans le comté de Grenville. Il fut élu et fut ainsi

investi des droits et privilèges d'un membre du Parlement. Il s'est préparé à agir comme tel et agit comme tel au grand avantage de son pays et de son parti comme évidemment au grand chagrin des honorables députés de la droite. D'un autre côté, quelle a été la conduite de l'ex-premier ministre King, ancien député du Parlement? Il ne trouve pas utile de se mettre en état d'être membre du Parlement, soit en se faisant élire à la Chambre soit en se faisant nommer au Sénat. Cependant, il prétend être premier ministre, il se cramponne au poste de premier ministre et je suppose qu'il demandera—s'il ne les a demandés et reçus—les émoluments de son poste sans faire partie du Parlement.

La presse du pays rapporte que M. King adopte cette haute attitude morale: que le groupe libéral ne devrait pas faire de nominations ni agir comme gouvernement et, à ce sujet, personne ne voudra le contredire. Mais que dit-il de son propre cas? Sa conduite est-elle conforme à l'idéal élevé qu'il a proclamé? Il est très beau de refuser d'autres nominations, mais que dire du poste de premier ministre? On peut nous pardonner de faire allusion aux propres paroles de l'honorable monsieur pour décrire sa conduite. Voici ce qu'il dit:

> Je n'hésite pas à dire que, moralement, cette conduite est inexcusable.

Ces mots ne sont assurément pas trop forts pour qualifier la conduite actuelle de M. King. Il n'est plus membre du Parlement depuis le 29 octobre dernier et cependant il assume—dirais-je usurpe, pour employer son propre langage—le poste de premier ministre, poste que seul un membre du Parlement peut occuper. Il vient dans cette Chambre dont il ne fait pas partie. Il prétend être premier ministre et, dans ce rôle assumé—ou comme il le dirait, dans ce rôle usurpé—il rencontre Son Excellence aux portes de cette Chambre et l'escorte au siège d'honneur. Si les positions des deux chefs étaient renversées, si l'on pouvait s'imaginer mon chef se plaçant dans cet position ridicule, de quels termes M. King qualifirait-il cette situation? Il serait certainement plus violent qu'en 1921. Il serait intéressant de jeter un coup d'œil sous le masque du diplomate et de l'homme bien élevé et de lire ce qui passait dans l'esprit de Byng de Vimy afin de savoir ce qu'il pensait de son escorte en cette circonstance. On ne peut nier, monsieur l'Orateur, que l'ancien premier ministre King n'est plus membre du Parlement depuis le 29 octobre. Il ne peut pénétrer dans l'une ou l'autre des Chambres. Il ne fait partie ni des Communes ni du Sénat. La loi constitutionnelle du Canada, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, dit que le Parlement se compose du souverain—c'est-à-dire du Gouverneur général—du Sénat, ou Chambre Haute et de la Chambre des communes. Or, l'ex-premier ministre ne fait pas partie du Parlement et, nécessairement, il ne saurait être premier ministre. Nous n'avons ni premier ministre ni gouvernement et il est inutile de prétendre que nous en avons. On a souvent fait observer avec orgueil que, nous, citoyens britanniques, n'avons pas de constitution écrite qui puisse nous restreindre entre les murs de son texte, que nous agissons selon des règles de tradition, bien définies et bien comprises. Comment pouvons-nous continuer à observer ce système si les hommes publics ne veulent pas s'y conformer? Il nous faudra bientôt une règle écrite pour contenir certaines personnes.

Parlant pour défendre et approuver la manière dont son chef a observé les règles, le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe)—je n'emploie pas les termes de son leader en disant le monsieur qui usurpe le poste de ministre de la Justice—disait l'autre jour:

> Je me lève aujourd'hui pour défendre l'honneur d'homme public de l'honorable chef du Gouvernement et montrer que c'était non seulement son droit, mais son devoir suprême d'agir ainsi. Toute autre attitude de sa part eût constitué un abus de confiance, un empiétement sur les droits du Parlement.

L'honorable ministre voudrait que la Chambre et le pays croient que M. King a fait la seule chose qu'il lui fut loisible de faire. Comme on l'a dit, tout autre chose eut été un abus de confiance et une violation des droits du Parlement. Cela me semble, pour parler vulgairement, un peu trop fort. M. King et le ministre de la Justice ne croient-ils pas qu'il était une chose que M. King pouvait faire, une chose évidente et manifeste, c'est-à-dire donner sa démission, s'il est nécessaire de démissionner quand on a été battu aux élections? J'ai déjà été défait. Je n'ai pas eu à démissionner. Les électeurs se sont chargés de cela pour moi, comme ils l'ont fait pour M. King. Il y a cette différence qu'il persiste à ne pas tenir compte de leur verdict. Je n'ai pas essayé de remplir mes fonctions de député au Parlement avant le jour de ma réélection dans une circonstance ultérieure. M. King suppose qu'il est beaucoup plus qu'un membre du Parlement. Il vise à être premier ministre sans y être autorisé à la suite d'une élection. C'est à se demander pourquoi il s'est présenté et s'est donné la peine de poser sa candidature dans York-Nord, s'il pouvait être premier ministre sans se faire élire. Y a-t-il deux députés de York-Nord? Selon les apparences, il y en a deux, l'un élu et l'autre battu. Celui qui a été battu, n'en

est pas moins premier ministre, et l'autre n'est que simple député.

Si les honorables membres du groupe progressiste veulent entendre une ligne de conduite qui a été tracée par un homme dont l'opinion devrait être d'un grand poids à leurs yeux, et devrait, en ce moment, être d'un grand poids pour les membres du parti libéral, je leur citerai certaines paroles prononcées le 17 avril 1923, au cours de la dernière campagne électorale dans Ontario. M. Drury, le chef des Fermiers-unis du gouvernement ontarien. a fait la déclaration suivante:

Afin de dissiper tout doute possible au sujet de mon attitude, je saisi cette occasion de la faire connaître clairement et sans équivoque. Si, après l'élection je me trouve à la tête d'une majorité définie de la députation, je garderai, il va sans dire, la direction des affaires. Si je constate que l'un ou l'autre des autres partis a une majorité définie, alors, conformément à la saine pratique constitutionnelle, je conseillerai immédiatement à Son Honneur d'inviter les chef de ce parti à constituer un ministère.

Si, d'autre part je me vois à la tête d'un parti qui, tout en étant en minorité, est encore le parti le plus nombreux de la Chambre, je resterai en fonction, comptant sur, et acceptant, l'appui que peut me mériter la valeur de mes œuvres et de mon programme.

Si l'on élit un parti ou un groupe plus nombreux que celui que je dirige, mais qui même n'a pas, dans la Chambre, une majorité suffisamment définie, je conseillerai à Son Honneur d'inviter le chef de ce parti à constituer le gouvernement.

C'est ainsi que s'est exprimé M. Drury, et c'est le langage que, selon moi tiendrait tout homme digne du nom. C'est assurément une attitude plus digne que celle de ce Gouvernement. Qu'arriverait-il si les autres ministres battus refusaient d'accepter le verdict des électeurs, et se cramponnaient à leur charge et aux émoluments qu'elle comporte? Que penserait-on alors de la démocratie et des droits du peuple, choses si chères à M. King? Les autres ministres et les autres membres du Parlement ont exactement le même droit que M. King de persister dans leurs fonctions, et quel joli état de choses ne verrions-nous pas s'ils se mettaient en frais de le faire? Et s'il le fait, pourquoi ne le feraient-ils pas également?

Or, qu'est-ce qui a déterminé cette situation en cette Chambre? Si l'on compare le discours du trône de cette année avec ceux des années 1922, 1923, 1924 et 1925, nous y voyons, à plusieurs reprises, la mention de maintes questions auxquelles il n'a jamais été donné suite par des dispositions législatives et par l'accomplissement des promesses faites: comme toujours, de la poudre aux yeux que tout cela. Mais dans le discours du trône de 1926, nous constatons l'omission de réformes et de questions importantes dont le Gouvernement avait promis de s'occuper en 1925, sans en rien faire. J'en citerai deux seulement. Je cite le discours du trône de 1925 et cela rappellera des incidents du plus haut intérêt à ceux de nous qui étaient ici pendant la session de 1925. Nous lisons dans ce discours:

[M. Black (Yukon).]

Au sujet des taux océaniques, les dispositions voulues ont été prises pour surmonter les entraves causées au commerce d'exportation par cette puissance coalition connue sous le nom de North Atlantic Steamship Conference. Vous serez invités à approuver une mesure tendant à permettre au gouvernement du Canada de contrôler certains taux océaniques.

Nous nous rappelons ce contrat Petersen, présenté par le ministre du Commerce de l'époque. Nous nous rappelons que, parlant à la suite du ministre l'honorable député de Vancouver-Centre fit ressortir les désavantages de ce marché et alla jusqu'à donner à entendre que, le Gouvernement, en voulant le renvoyer devant un comité spécial, ne demandait pas mieux que d'y apporter des changements importants et d'y faire les retouches nécessaires. Nous nous rappelons aussi que le premier ministre se levant de son siège, déclara que le Gouvernement n'entendait modifier le contrat en aucune façon; qu'il y liait son sort, et qu'on n'en changerait pas une ligne, ni même un mot. Sur ce, l'honorable député de Vancouver-Centre se déclara satisfait et dit que, pour la première fois, il entendait une premier ministre dire qu'il liait son sort à une question. Ceux d'entre nous qui étaient ici se rappellent, comme si la chose s'était passée hier, que lorsque l'orateur qui prit la parole ensuite, l'honorable député de Red-Deer, que nous avons entendu ce soir, critiqua le marché aussi vertement, sinon plus, que l'honorable député de Vancouver-Centre, le premier ministre s'empressa de modifier son attitude. Il se leva et assura l'honorable représentant de Red-Deer et le groupe progressiste qu'ils s'étaient mépris sur le sens de ses paroles. Lier notre sort à la convention! Au contraire, ils étaient libres de faire ce que bon leur semblerait de ce marché et il serait heureux de s'y conformer pourvu qu'ils le maintiennent au pouvoir. Ce qui reste aujourd'hui du Gouvernement fait le même appel. Le pouvoir, c'est tout ce qui les intéresse. En cette circonstance inoubliable, le premier ministre s'est vite déjugé. Dans ce même discours du trône, je relève le passage suivant:

Vous serez priés de sanctionner la convocation d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux afin d'étudier la question d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord quant à la constitution du Sénat et à d'autres points importants.

Cette proposition n'a certes pas l'énergie des déclarations formulées par le premier ministre dans les derniers jours de la session de 1924. Il promit donc de soumettre une mesure tendant à réformer la constitution du Sénat. Au

bout de douze mois, il se borne à cette promesse platonique de réunir une conférence des provinces pour discuter la question. Qu'est devenue cette promesse même? A-t-elle été réalisée? La conférence a-t-elle eu lieu? Le Sénat est-il réformé? Qu'a fait le Gouvernement dans ce sens? M. Mackenzie King a laissé faire l'œuvre de la nature; il a remplacé les sénateurs décédés par ses partisans, par quelques-uns de ses ministres fuyant la rétribution électorale. Quelle merveilleuse réforme du Sénat! Certes les ministres doivent supposer que leurs partisans et les progressistes sont en meure d'apprécier à sa juste valeur la sincérité du Gouvernement. Ils n'ont pas perdu toute mémoire des engagements du passé.

Pense-t-on que nous avons oublié la promesse du Gouvernement de pratiquer l'économie? Il n'est question que d'économie dans les divers discours du trône émanant du Gouvernement. S'imagine-t-on que nous avons oublié la promesse faite d'adopter le libre-échange ou quelque chose de semblable, de favoriser une plus nombreuse immigration, d'instituer le crédit agricole, la représentation proportionnelle, le vote alternatif, la guerre aux coalitions commerciales, de régenter les tarifs de transport sur les Grands lacs? Croit-on que nous avons oublié les faux excédents du bilan national, les coûteuses commissions d'enquête et autres mesures qui ont fait perdre un temps précieux au Parlement et qui, faute d'une politique arrêtée de la part du cabinet, ont tourné à rien.

S'il reste encore des membres hésitants sur l'attitude à adopter, qu'ils se souviennent que le rejet de l'amendement aura pour conséquence de maintenir au timon des affaires un gouvernement vacillant, sans énergie, sans boussole, que le Canada a dû supporter depuis quatre ans et ils sauront dans quel sens il faut voter.

Notre très honorable chef et tous ses partisans ont été sensibles au témoignage de tant de nos collègues du groupe progressiste qui, au cours de ce débat, ont exprimé la haute opinion qu'ils possèdent de la sincérité et de l'intégrité politique du leader de la gauche conservatrice, se disant assurés qu'il est homme à tenir ses engagements, tandis qu'ils ne peuvent avoir la même confiance dans le ministère libéral ni dans ceux qui l'appuient. Dans ce cas, pourquoi les progressistes se porteraient-il à la rescousse d'un gouvernement diminué, afin de le seconder dans ses projets?

On a cité les paroles d'un éminent citoyen, qui n'est autre que M. Mackenzie King lui-même, portant une appréciation sur ce qu'il a accompli au cours des quatre dernières années. Il a reconnu que son administration a été nulle; c'est pourquoi il a voulu des élections. On a rapporté ses déclarations à ce sujet; mais elles s'appliquent si complètement à la situation actuelle que je ne puis résister à l'envie de les citer de nouveau:

> Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas le moindre doute que nous ne puissions compter sur l'appui que nous avons déjà reçu à la Chambre des communes durant une autre session; mais pourrons-nous faire plus? C'est la question que j'ai posée à chacun de mes collègues du gouvernement et à plusieurs députés. Je la pose maintenant à vous qui m'avez fait l'honneur de me nommer votre représentant à la Chambre des communes. C'est la question que je pose aux électeurs du Canada. Suffit-il que, en tant que gouvernement, nous conservions nos fonctions, touchant notre indemnité et notre traitement de membre du gouvernement et jouissant des autres avantages du pouvoir, quand de grandes questions d'intérêt général demandent une solution urgente, et que faute d'une majorité convenable au Parlement, il nous est impossible de traiter de manière satisfaisante?

Permettez-moi de citer un autre passage relatif aux quatre principales questions dont le Gouvernement a eu à s'occuper:

> J'irai jusqu'à dire qu'aucun de ces problèmes ne saurait être résolu avec succès par un ministère manquant d'une majorité substantielle à la Chambre des communes. Au cours des périodes de transition de notre histoire politique, il se peut que les gouvernements par les groupes ou les gouvernements par les minorités soient inévitables, mais ce n'est avec aucune de ces espèces de gouvernement qu'on peut accomplir de grandes réformes.

C'est en ces termes que M. King confesse son échec et avoue que le Gouvernement a cessé d'être utile. Voilà ce qu'il pense de son œuvre et de la situation actuelle, et son sentiment est partagé par ses collègues. On ne peut en douter, puisque son ministère a beaucoup perdu de sa valeur. Ce fait n'est pas contestable. Le ministère n'est-il pas grandement amoindri par la perte de son chef? Je fais la même constatation pour le ministre des Chemins de fer et pour le ministre du Travail, le pourfendeur des trusts...

Quelques DEPUTES: Ce n'est rien.

M. BLACK (Yukon): Quelques honorables députés disent que ce n'est rien; mais ce n'est pas l'avis, je pense, des membres du Gouvernement. N'était-ce rien que la perte du ministre de l'Immigration? Le Gouvernement n'a-t-il pas souffert de la perte du ministre du Commerce, comme de celle de quatre autres ministres? Si le Gouvernement était faible avant de perdre ces ministres et les quinze députés battus également aux élections, que faut-il penser de son état maintenant? Si le premier ministre trouvait alors que le ministère ne pouvait fonctionner à la satisfaction du public canadien, comment peuvent-ils demander au pays de les maintenir au pouvoir dans leur

lamentable état actuel? A quoi cela servira-t-il? Quel profit le pays va-t-il en tirer? Que va-t-on en retirer, si ce n'est les émoluments des ministériels et de leurs amis? Les problèmes nationaux dont le premier ministre a parlé dans ce discours électoral n'ont pas été résolus à l'heure qu'il est. Ce groupe qui s'arroge le titre de gouvernement peut-il contribuer à leur solution? Avant l'élection même, ces messieurs ont reconnu qu'ils n'y pouvaient rien. Bref, M. King s'est condamné lui-même. Que ceux d'entre nous qui hésitent à prendre une décision suivent le conseil de M. King. J'ai cité quelques-unes de ces paroles. Ecoutez celles-ci encore:

Je parle maintenant de tous les problèmes nationaux dont la solution est urgente et qui ne peuvent être résolus dans un parlement constitué comme celui de 1921, ni par un ministère qui n'a pas l'appui d'une majorité appréciable à la Chambre des communes.

Le moyen, alors, pour ce Gouvernement d'effectuer la solution desdits problèmes? Il ne vas pas prétendre qu'il a l'appui d'une majorité appréciable en cette Chambre. Mais outre cet aspect pratique de la question qui devrait suffire à fixer l'attitude de tout député qui hésite, il y a une autre considération que nous, Canadiens, ne devons pas perdre de vue. Et l'esprit britannique, donc, que l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) a proclamé avec tant de fougue comme étant à ses yeux plus important que les précédents et la politique britanniques, plus important même que l'empire britannique auquel, dit-il, il reste indifférent? Cet esprit britannique n'est en somme que la simple loyauté, l'essence même des institutions britanniques: elle est inculquée au peuple anglais dès le berceau; elle régit les écoles publiques et les universités de l'Angleterre. Et cet esprit, les Anglais l'apportent avec eux dans tous les coins du globe et commandent ainsi le respect de toutes les nations. Ils jouent franc jeu, comme ils disent: dans la politique, dans le monde des affaires, dans le sport. Ils observent les règles, fussent-elles non écrites. Il y a certaines choses qui ne se font pas, voilà; inutile de demander pourquoi. Ces choses pèchent contre le bon usage; donc on ne les fait pas; c'est très simple. Or nous, Canadiens, sommes fiers de notre loyauté en toutes ces affaires. Mais qu'est-il arrivé au Canada? M. King, le premier parmi nos citoyens, nous a lancé un défi. Il a dissous les Chambres, il nous a invité à mesurer nos forces; nous avons relevé le défi, nous avons joué la partie selon les conditions qu'il avait lui-même posées. M. King a perdu la partie; trois fois il a manqué la balle, mais il persiste à rester au bâton. Et je dis cela nonobstant l'éloge que le ministre des Douanes (M. Boivin) a fait cet après-midi du sens élevé de l'honneur et des convenances chez le premier ministre. Qu'on imagine le triste spectacle d'un Anglais jouant au "cricket" et, selon toutes les règles, mis hors de jeu, puis qui, contre toutes les traditions britanniques, refuse de céder sa place. Voilà la situation politique en Canada aujourd'hui,—un triste spectacle aux yeux de l'univers. Y a-t-il en Chambre un seul honorable député aimant le sport, qui puisse approuver une conduite aussi contraire à l'esprit du franc jeu. Assurément pas un honorable représentant qui aime le sport ne saurait approuver, encore moins appuyer pareille attitude. Je dis aux honorables collègues: jouons franc jeu, respectons toujours l'esprit britannique. Le Gouvernement pouvait se présenter,—et de fait il s'est présenté,—devant la Chambre. Nous en avons la preuve en sa présence ici,—du moins la présence de ce qui en reste. Mais il ne s'y est pas pris loyalement. Il a manqué à la saine tradition britannique; car la partie fut jouée franchement, et il le sait bien. Je dis donc qu'on devrait fournir au groupe le plus nombreux de la Chambre l'occasion de former un ministère et d'essayer d'administrer les affaires du pays; et c'est ce qu'a refusé le premier ministre, contrairement au "British spirit"

[M. Black (Yukon).]

W. T. LUCAS (Camrose): Depuis le commencement de ce débat, nous avons écouté nombre de discours habiles et éloquents de la bouche d'honorables députés des deux côtés de la Chambre, qui jouissent d'une haute réputation de juristes non seulement chez nous, mais, je crois, dans tout l'empire. Personnellement je me reconnais incapable d'aborder la question du point de vue légal et technique; je me borne donc à présenter l'opinion d'un simple profane. Tout le monde convient avec moi qu'en ce Parlement, nous nous trouvons à cette heure en présence d'une situation sans précédent dans les annales du pays. Je suis de tout cœur avec l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) et l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) qui ont prétendu l'autre jour que s'il était possible, les représentants du peuple devraient se présenter ici avec des vues plus ou moins indépendantes et former un cabinet mixte pour tenter de promouvoir les meilleurs intérêts de la nation. Personnellement, je suis d'avis que ce système satisferait les diverses classes et les diverses industries du pays. Je sais que plus d'un membre des anciens partis s'oppose à ce projet et prétend que l'idée n'est pas pratique. Rappelons-nous, cependant, que le système qui n'admet que deux partis n'a pas toujours été

préconisé même en Grande-Bretagne. Nous pouvons nous reporter à l'époque où, dans l'histoire de l'Angleterre, la monarchie détenait tout le pouvoir, et je suis persuadé que, lorsque les gens de l'époque tentèrent d'enlever le pouvoir à la monarchie, l'on craignait partout que la révolution s'ensuivît et que la destruction de l'Etat serait inévitable. Mais lorsqu'on fut persuadé que la monarchie était incapable de se conformer au nouvel état de chose, cette dernière dut céder. Si nous avons aujourd'hui dans ce pays plusieurs groupes au lieu du système des partis, c'est que ce dernier système ne répond plus aux aspirations du peuple. Ce système a manqué d'élasticité et n'a pu répondre aux exigences de notre évolution. Pourquoi le groupe des fermiers est-il organisé au Canada? Etait-ce parce que les cultivateurs désiraient se procurer les honneurs et le prestige que donne la vie publique? Absolument non; c'est qu'ils ont cru n'avoir pas obtenu la mesure de justice à laquelle ils avaient droit de la part des anciens partis politiques depuis la Confédération. Plus nos gens avanceront dans la civilisation et dans l'éducation, plus ils réclameront leur part dans l'administration des affaires du pays. Les gens pensent davantage par eux-mêmes et si les partis politiques que nous avons au Canada aujourd'hui ne s'adaptent pas au changement de situation, à mon sens, ces partis devront bientôt disparaître. Laissez-moi citer des paroles qui expriment mon opinion mieux que je ne pourrais faire:

> New times demand new measures and new men;
> The world advances and in time outgrows the law
> Which in our fathers' time seemed best;
> And doubtless after us some better scheme
> Will be worked out by wiser men than we,
> Made wiser by the steady growth of truth.

Je suis assez généreux pour admettre que, tout en croyant dans l'avenir du système des groupes, je suis d'accord avec l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) lorsqu'il dit qu'il n'est pas en faveur d'un changement trop subit. Les temps ne sont pas encore propices. Quand on considère la mentalité de ce Parlement, qand on considère l'antagonisme des deux anciens partis, il est impossible de supposer que ces derniers puissent agir de concert. Conséquemment, il nous faut envisager la situation telle qu'elle est, et en tirer le meilleur parti possible.

On a discuté longuement le question de savoir si l'amendement comporte ou non une motion de confiance, ou simplement une question constitutionnelle. J'ai déjà déclaré que j'accorde peu de confiance aux deux anciens partis politiques. Au cours des quatre dernières années, j'ai entendu les anciens partis s'accuser l'un l'autre dans cette Chambre, et exposer leurs torts réciproques. Je dirai aux deux partis qu'ils traînent assez de bois mort pour les consumer tous les deux.

Pour en venir au point de vue purement constitutionnel, d'après mes convictions personnelles à ce sujet, je soutiens que nous établissons un précédent qui prévaudra pendant un grand nombre d'années. Je regrette de dire qu je diffère d'opinion avec l'honorable représentant de Red-Deer (M. Speakman) pour qui j'entretiens le plus grand respect. Depuis quatre ans, nous avons été du même avis sur un grand nombre de questions dans cette Chambre, mais tout en admettant qu'il a raison lorsqu'il dit que le système des groupes est le système de demain, je n'admets pas que le fait de confier le pouvoir au groupe le plus nombreux soit contraire à l'établissement du système de groupes dans cette Chambre. Je suis d'avis que, si le groupe travailliste, qui ne compte que deux membres aujourd'hui, doit progresser au Canada comme il a progressé en Grande-Bretagne, et devenir après les élections le groupe le plus nombreux, il ne serait que juste et convenable qu'il soit appelé à former un cabinet et à soumettre sa politique au Parlement. Cela ne signifie pas nécessairement que, si sa politique ne convient pas aux autres groupes, on doive les maintenir au pouvoir, mais on devrait d'abord leur donner la première chance.

Retournons à l'époque où le gouvernement Baldwin arriva au pouvoir en Grande-Bretagne, il y a quelques années à peine. Après les élections, ce parti était en minorité, mais formait le groupe le plus nombreux et, conséquemment, il avait parfaitement le droit de se présenter devant le Parlement et de présenter le discours du trône. Ce parti fut défait et le groupe minoritaire que dirigeait M. Ramsay Macdonald fut appelé à former un gouvernement, ce qui, à mon sens était parfaitement dans l'ordre. Considérons ensuite ce qui se produisit en Ontario en 1919, quand le gouvernement Hearst en appela au peuple. Ce parti fut mis en minorité, tout comme c'est le cas aujourd'hui, et un groupe plus puissant lui faisait opposition, aucun n'ayant une majorité en Chambre. Qu'advint-il? M. Hearst se démit immédiatement et laissa au lieutenant-gouverneur le soin d'appeler aux affaires le chef d'un groupe plus nombreux. De sorte que le parti agraire, qui était alors en minorité, put former un gouvernement avec l'aide du parti travailliste, et se maintenir au pouvoir pendant quelques années.

En établissant ce principe, j'ai conscience d'adopter une attitude absolument indépendante et de ne favoriser ni le parti libéral ni le parti conservateur. C'est-à-dire que le suffrage que j'accorde ainsi peut porter les

conservateurs au pouvoir; mais si la situation était inverse, les libéraux seraient portés au pouvoir. Par conséquent je pense être fidèle au principe et adopter une attitude absolument indépendante en cette occurence.

Considérons maintenant le résultat de la dernière élection. Le Gouvernement n'était pas forcé de la faire. Il choisit l'époque qui lui convenait et le premier ministre déclara alors, comme on l'a rappelé à la Chambre, que, s'il ne pouvait mettre son programme politique à exécution, c'est qu'il n'avait pas de majorité. Il demandait au pays de lui donner cette majorité et il ajouta que, s'il ne l'obtenait pas, il demanderait la dissolution des Chambres. Il était parfaitement entendu lors de la dernière élection que le parti progressiste, même si tous ses candidats étaient élus, ne pourrait former un gouvernement à cause du petit nombre de ses membres. Dès lors c'est entre les deux grands partis que se faisait la lutte pour décider qui serait porté aux affaires. Que se produisit-il? L'on ne peut contester, à mon sens, que, des deux grands partis, les conservateurs obtinrent le plus grand nombre de suffrages des électeurs et le plus grand nombre de députés. Le peuple n'a qu'une occasion d'exprimer sa volonté et c'est dans une élection. A la dernière élection, le peuple démontra par son vote, aussi bien par le nombre des suffrages enregistrés que par celui des députés élus, que, bien qu'il n'accordât de mandat à aucun parti, il manifestait une préférence et l'on ne devrait pas, à mon sens, défier la volonté des électeurs. Le parti pour lequel se manifesta cette préférence devrait être appelé. avant tout autre, à former un gouvernement.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu plusieurs habiles discours de membres des deux côtés de la Chambre, les uns brefs et d'autres plus longs. Si je ne me trompe, notre opinion est formée et je n'aurais pas pris part à cette discussion, n'eût été de sincères divergences d'opinion parmi notre groupe. J'ai cru de mon devoir, après être arrivé à la conclusion que m'a dictée ma conscience, d'expliquer au moins la raison que me porte à appuyer l'amendement.

M. JOHN EVANS: Monsieur l'Orateur. ayant constaté que tant d'hommes éminents du pays se sont adressés directement à notre groupe au cours des trois ou quatre derniers jours, j'en ai conclu que l'existence du parti progressiste a une certaine importance dans notre vie politique. Cela me rappelle une jeune dame de ma connaissance qui ne pouvait se décider entre deux soupirants qui recherchaient sa faveur; mais j'éprouverais de la pitié pour toute jeune fille qui verrait si peu de différence entre ses deux soupirants que le parti progressiste n'en découvre entre les deux partis qui sollicitent aujourd'hui son suffrage.

Nous discutons ce qui semble être un sujet bien singulier dans ce parlement et, de fait, dans tout parlement. L'on a tenu une élection pour décider de la politique du pays. Divers prétendus partis ont sollicité la confiance du peuple. Il me semble qu'il serait bon de définir brièvement ce qu'on entend par parti. Ce qu'on appelle un parti, en politique, est un groupe d'hommes qui se sont entendus sur un ensemble de principes afin de tenter de mettre ces principes en pratique. Le parti libéral est essentiellement le parti du peuple, le parti qui prône le progrès dans le sens de principes favorables à la moyenne du peuple, des travailleurs du pays, et son nom indique une personne ou un groupe qui favorise la liberté de pensée ou d'action en matières politiques. Etre libéral, c'est être libéré de préjugés, d'étroitesse d'esprit ou d'égoïsme.

Etre conservateur veut dire s'opposer au changement. Un conservateur, c'est celui qui est prêt à préserver l'état de choses existant, à prôner les distinctions entre les classes sociales et les privilèges du petit nombre; c'est ce que dit le dictionnaire.

Il n'y a actuellement que deux partis en Chambre, et il n'y en a que deux, si l'on s'en tient aux principes; l'un est composé des députés travaillistes et l'autre est le groupe progressiste auquel j'appartiens. Tous deux peuvent fort bien être appelés le parti libéral. L'on doit compter comme conservateur, un certain nombre de députés qui se disent libéraux mais qui sont par nature des soutiens des privilèges du petit nombre et des distinctions de classes, de quelque côté de la Chambre qu'ils puissent siéger.

Ce parti conservateur doit son existence et son maintien à la création, il y a nombre d'années, d'une classe privilégiée. C'est un régime législatif, que sir Richard Cartwright, après 1878, alors qu'il était au Parlement désignait ouvertement un régime de brigandage légalisé. Les bénéficiaires de ces privilèges, ou de ce brigandage légalisé, selon sir Richard Cartwright, ont dominé cette Chambre et il importe peu qu'ils se soient divisés en deux groupes, appelés conservateurs d'un côté et, à tort, libéraux, de l'autre: les deux groupes forment le même parti. Ainsi, prenons les quatre dernières années comme pierre de touche de la législation votée dans cette Chambre, depuis 1897 en particulier, ce sont les partisans des distinctions et privilèges de classe qui ont exercé leur emprise sur la Chambre. C'est le reniement de leurs prétendus programmes et de leurs professions de principes qui a

mis le pays dans l'impasse où nous nous trouvons présentement. Aujourd'hui le parti conservateur et le soi-disant parti libéral sont à la merci de ceux qui détiennent les privilèges dans tout le pays, et je n'ai pas le moindre doute qu'aujourd'hui nous sommes un sujet de risée dans les milieux politiques du monde entier. Voilà que maintenant ces deux partis en appellent au parti du peuple, le parti progressiste, pour être hissés au pouvoir, et c'est à nous, du parti progressiste, de décider ce qui peut, en principe, justifier notre attitude dans un sens ou dans un autre. Les deux partis se font les défenseurs des classes privilégiées. Les deux veulent s'emparer du pouvoir, et s'assurer un grand avantage en vue des élections prochaines, qui très probablement devront avoir lieu bientôt; et de nouveau le pays va être jeté dans la tourmente et les frais d'une autre campagne électorale parce que les partis qui d'ordinaire, dans cette Chambre, réclament le droit de gouverner ne diffèrent pas de principe. Il est triste, monsieur l'Orateur, pour un pays de se perdre ainsi dans un dédale d'égoïsme. Ce sont les chefs politiques de ce pays qui nous ont menés où nous en sommes et qui sont responsables de la situation ridicule dans laquelle nous nous trouvons. Le privilège en maître et le brigandage légalisé se maintiennent à la faveur d'une fausse énonciation des faits sur les tribunes politiques, à la faveur de l'intimidation mise en œuvre contre nos ouvriers dans les centres industriels, à la faveur de la mainmise sur la presse et de la corruption électorale dans tout le pays par l'intermédiaire des parties, dans l'arène fédérale et dans l'arène provinciale.

Je tiens à déclarer, monsieur l'Orateur, que c'est la fin du régime dualiste des partis en Canada. Et cela pour une ou deux excellentes raisons. D'abord, parce qu'ils se sont laissés dominer par des influences extérieures, ce qui leur a fait oublier et perdre de vue les principes. Il est sûr qu'il y a moyen d'arriver à gouverner un pays sans la dualité des partis. C'est ce manque de principe dans ce régime qui a fait surgir dans cette Chambre le troisième et peut-être le quatrième parti. On l'a admis, quand le dernier appel au peuple fut décidé, le but véritable était de faire disparaître de l'arène politique au Canada le troisième parti, le parti progressiste. Je tiens à déclarer que le parti progressiste va vivre. Il vivra parce que ce qu'il revendique est juste. Nous ne recherchons pas de privilèges, ni d'avantages de classes, ni de privilèges, nous ne faisons que réclamer des mesures législatives pouvant profiter au pays tout entier. Nous demandons la liberté et le peuple l'aura. Tout ce que le parti conservateur promet, c'est l'asservissement, un asservissement de plus en plus dur, des tarifs de chemins de fer élevés sans perspective d'un débouché plus rapproché sur la mer par l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. A la vérité, depuis que je suis député, sa politique a toujours été en faveur de certaines classes de privilégiés. Dans ces conditions, pouvons-nous être favorables à ce parti?

Le parti libéral nous offre le chemin de fer de la baie d'Hudson. Il doit être complété sans retard. Si je ne me trompe pas, "forthwith" signifie immédiatement, sans retard, quelles que soient les circonstances et quelle que soit la dépense. C'est l'impression que j'en retiens du discours que l'honorable député de Joliette (M. Denis) a prononcé hier et aujourd'hui. Il nous est aussi promis une mesure de secours et d'aide contre les taux élevés d'intérêt.

Voilà ce qu'on nous promet et nos gens sur les crédits agricoles certes n'y sont pas indifférents. D'autre part, il ne faut pas oublier comment les choses se passent depuis quatre ans. Et alors où en sommes-nous?

L'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition repose en grande partie sur une distinction subtile d'avocat en vue de faire décider si, d'après la constitution, le parti libéral, sorti des élections avec moins des partisans que le parti conservateur, a le droit de rester en fonction. A certains égards cet amendement comporte un vote de défiance. Or, on a cité, pour ou contre, de nombreux précédents et je désirerais en soumettre un autre à l'attention du très honorable chef de l'opposition. Ainsi, s'il avait imité l'exemple de M. Clynes, qui présenta sa motion de défiance le 17 janvier 1924, on ne se serait pas mépris sur le sens de l'amendement actuel. Celui qu'avait présent alors M. Clynes était conçu dans les termes suivants:

> Mais c'est notre devoir de soumettre respectueusement à Votre Majesté que les conseillers actuels de Sa Majesté n'ont pas la confiance de la Chambre.

Selon moi, ces quelques mots sont plus expressifs et plus au point que le présent amendement, et à peu près dix fois plus courts. Je ne suis pas un avocat et suis très peu versé en droit constitutionnel, mais si une décision est à prendre quant au droit de garder le pouvoir, le Parlement, il me semble, est l'autorité désignée pour le faire, d'autant plus qu'aucun des partis n'a obtenu une majorité. Nous faisons du chemin. Le régime de la dualité des partis, dis-je, tire à sa fin. Les vieilles choses s'en vont et de nouvelles les remplacent. Un principe défini de démocratie est en jeu dans cette décision. A mon sens, le Parlement est l'autorité compétente pour désigner la majorité qui gouvernera. En réalité, les majorités seules doivent être reconnues, et le Parlement doit décider

quelle est la majorité en l'occurrence. Quel que soit mon vote sur cet amendement, que la Chambre et mes mandants comprennent bien que je n'accorde pas sans réserve mon appui aux projets de loi ultérieurs de l'un ou de l'autre partie. Je dois dire qu'il n'y avait pas lieu de citer tant de précédents à ce sujet. Nous n'avons pas à relire l'histoire entière pour découvrir des modèles de conduite. Après avoir écouté avec le plus vif intérêt le discours de l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion), hier, j'ai noté que, dans tous les incidents historiques relevés par lui, il n'a pas cité un seul cas où un gouvernement revenant à la Chambre après les élections avec un groupe occupant le deuxième rang au point de vue numérique ait remis les rênes du pouvoir à un autre groupe aussi en minorité.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député ignore-t-il le cas arrivé dans l'Ontario où le gouvernement Hearst a remis les rênes du pouvoir au gouvernement Drury?

M. EVANS: Je ne savais pas que l'honorable député de Fort-William l'avait invoqué comme un précédent.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas invoqué de précédents. Je discutais simplement au point de vue de la majorité du peuple ayant voté contre le Gouvernement. Je prétendais que les électeurs, abstraction faite des progressistes, ont voté contre le Gouvernement par plus de 200,000 voix.

M. EVANS: Je ne vois pas encore en quoi cela modifie le fait que le parti tory est revenu en minorité.

Encore un mot seulement sur notre attitude. Cela m'a fort amusé d'entendre le Solliciteur général (l'hon. M. Cannon) dire dans son discours, l'autre jour, que les fautes du gouvernement unioniste ont donné naissance au parti progressiste. Permettez-moi de dire que nous avons créé cette organisation par suite des agissements des monopoles qui mirent la haute main sur la vente de nos produits il y a au moins vingt-cinq ans. Nous ne nous sommes organisés pour l'action politique, il est vrai, que dix-neuf ans après. Il est vrai aussi que cela se fit sous le régime du gouvernement d'union, mais non pas à cause de la mise au jour de quelque nouvel abus politique. Le fait est que le temps était venu pour nous de croire que nous obtiendrions mieux le redressement de nos griefs en participant à l'adoption des lois. Le régime ou la suprématie des deux vieux partis à la Chambre ont fait leur temps. Les gens ne se contentent plus d'assister au simulacre de luttes en vogue jadis. On nous a accusés d'être un groupe de classe, de rechercher avec égoïsme des avantages pour nous.

[M. Evans.]

Durant des années, en particulier depuis 1897, le parti libéral et le parti conservateur ont constitué un groupe de classe qui a exploité à son seul profit les exploitants de produits naturels au premier degré, surtout les agriculteurs.

Ce groupe existe maintenant à la Chambre pour représenter une classe jusqu'ici sans représentants parlementaires, les agriculteurs. Pour ce qui regarde notre organisation, les nôtres établissent leur propre exécutif et font leurs élections à leurs frais. Leur candidats n'ont pas à se faire approuver par les chefs d'un parti. Nous sommes le parti du peuple. Nous ne craignons pas de divulguer la provenance de nos fonds d'élections. En vérité, à juger par les procédés de quelques candidats libéraux et conservateurs dans le pays entier, nous ne tenons pas plus qu'eux à notre indemnité de $4,000. Nous n'avons pas à acheter des votes pour nous faire élire. J'ai été fort frappé, l'autre jour, par un article paru dans le magazine de sir John Willison, article que devraient lire tous les gens peu au fait des procédés électoraux d'autrefois, pour se renseigner sur les moyens d'agir malhonnêtes, dégradants, avilissants et honteux de cette direction oligarchique. Sir John Willison dit:

> Trop souvent des candidats riches se font impudemment voler. Trop souvent les secours d'argent du fonds central ne sortent jamais des mains des intermédiaires du parti. Les gens y vont de leurs contributions dans l'espoir d'en retirer le double des gouvernements. La corruption règne dans les comtés et les faveurs s'achètent directement dans le domaine administratif ou législatif.

J'espère que notre pays abandonne ces procédés. Le parti progressiste a montré au pays comment s'organiser et s'en écarter, comme sir John Willison en a expliqué la possibilité. Personne n'accusera sir John Willison, je crois, de ne pas parler en connaissance de cause. Dans cet article, il préconise un système semblable au nôtre. Quant à moi, je constate avec plaisir le changement, et le Parlement devra s'y conformer. Il est possible qu'aucun parti ne se trouve d'ici à longtemps et peut-être jamais en majorité absolue dans cette Chambre. La constitution peut reposer sur des précédents, mais je tiens à dire pour terminer que je ne contribuerai pas à de pareils précédents qui assureraient à l'avenir la direction des affaires au groupe le plus nombreux et cependant en minorité. Je crois que le Parlement doit veiller à cela.

M. BAKER: Si le parti progressiste était sorti le plus nombreux du scrutin du 29 octobre, vous attendriez-vous, oui ou non, à ce qu'il prît la direction des affaires?

M. EVANS: Non, absolument pas; à moins d'être en majorité; à moins de représenter plus de 50 p. 100 de la population de ce pays.

M. GARLAND (Bow-River): Il y a deux distinctions qu'à titre d'humble député, je voudrais un peu plus claires. Les avocats qui ont traité le côté constitutionnel chacun à leur point de vue se sont passablement moqués les uns des autres, et non sans quelque raison, de même que, pour le dire en passant, ils ont dépensé beaucoup de temps en subtilités. A mon tour, je me propose d'épiloguer à la manière d'un profane. Telle que je la comprends la situation se résume à ceci. Les conservateurs disent que le scrutin d'octobre a réduit la majorité du gouvernement et a augmenté leur effectif en cette Chambre, et donc, que le ministère devait démissionner. Cette proposition se trouve dans le discours de l'honorable député de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) page 58 des *Débats*; dans le discours de l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) page 16 des *Débats*; et sous la forme la plus catégorique, dans le discours de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) à la page 96. Celui-ci n'entretient pas le moindre doute: le cabinet devait démissionner aussitôt l'élection finie. L'amendement ne dit pas cela. L'on a bien pris soin de ne pas le dire dans l'amendement. La Chambre admettra, je crois, que si le scrutin eût donné une majorité écrasante à tout autre groupe que celui au pouvoir, le groupe minoritaire eût dû démissionner, que ce groupe eût un premier ministre en Chambre ou non, peu importe. Cela, je pense, ne souffre pas de discussion. Mais s'il existait un doute raisonnable relativement à la majorité de l'opinion populaire sur les questions politiques de première importance, alors je suis convaincu que le cabinet avait raison de réunir le Parlement, de lui soumettre un programme et de demander à la Chambre de l'appuyer. Il ne me paraît pas nécessaire d'insister davantage sur ce point. L'honorable député de Portage-la-Prairie reconnaît la légalité de la conduite du Gouvernement. Il ne la met nullement en doute. Il dit page 102 des Débats:

> J'ai dit que du point de vue légal le ministère pouvait se justifier mais que sa conduite n'était pas conforme à la meilleure pratique constitutionnelle.

Son attitude pouvait être constitutionnelle mais pas conforme à la meilleure pratique constitutionnelle. La déclaration de l'honorable député de Wellington-Sud que l'on trouve à la page 97 des *Débats* mérite probablement d'être lue à la Chambre. Il reconnaît non seulement la légalité de l'attitude ministérielle mais aussi sa constitutionalité probable, moyennant une certaine condition, à savoir, l'élection du premier ministre comme membre de cette Chambre.

> L'hon. M. Guthrie: Je le répète, le résultat du scrutin étant connu, et ce résultat étant contre lui, notre très honorable ami avait le devoir constitutionnel de démissionner. Si l'on pouvait avoir un doute raisonnable, je concède qu'il eût pu convoquer les Chambres pourvu qu'il eût un siège.

Il n'existait donc pas d'objections, légale ou constitutionnelle sérieuses à la continuation du gouvernement en fonction jusqu'à la réunion du Parlement. La seule objection majeure que l'amendement trouve à l'exercice de ses fonctions par le Gouvernement c'est l'absence du premier ministre. Voilà le point le plus faible et celui qui a inspiré le plus de subtilités aux avocats. Qui peut affirmer que le premier ministre ne se propose pas de rentrer à la Chambre? Et pourtant, monsieur l'Orateur, tout le raisonnement des honorables députés qui siègent à votre gauche repose sur la présomption qu'il ne reviendra pas,—de fait qu'il ne peut pas revenir. Cela est absurde. Ils prétendent que, faute d'un premier ministre à la Chambre, le ministère ne peut continuer en fonction. Je ne sais, mais je suis porté à croire qu'ils confondent les fonctions de l'exécutif, qui s'exercent en dehors du Parlement, avec les fonctions d'un comité du Parlement qui s'exercent dans le Parlement. En examinant la situation cette question me vient à l'esprit: supposons que le parti libéral eût obtenu une majorité écrasante, revenant, disons avec deux cents membres, n'en laissant que quarante-cinq de ce côté-ci, mais le premier ministre défait; le Gouvernement n'existerait-il pas? Le Parlement ne pourrait-il pas fonctionner? Ferait-on tous ces reproches au ministère actuel? Demanderait-on au Gouvernement de démissionner? Les honorables députés ne voient-ils pas dans quelle absurde position les place leur manie de fendre les cheveux en quatre? Cependant, il nous faut entendre ces cris contre l'état chaotique du pays, et ainsi de suite. Quelle pire situation peuvent-ils imaginer que la démission du Gouvernement au lendemain d'élections. la composition d'un ministère par un groupe de minorité qui a été défait de même que le parti libéral, —parce qu'il n'a pas de majorité à la Chambre —et leur présence dans une Chambre incontestablement opposée aux articles les plus important de leur programme? L'histoire des quatre dernières années met clairement en conflit le groupe progressiste avec le parti conservateur. La politique avouée des conservateurs, leurs propres déclarations dans cette enceinte ont aliéné tout appui possible d'aucune partie du groupe auquel j'appartiens. S'ils nous avaient offert une coopération raisonna-

ble, s'ils nous avaient dit: unissons-nous afin de former un Gouvernement coopératif pour une administration franche, stable et honorable des affaires, nous aurions eu quelque raison de renverser ce ministère pour le remplacer par un gouvernement conservateur. Où en sommes-nous? Les honorables députés de Calgary-Ouest, de Portage-la-Prairie, et même de Fort-William ont laissé entendre sans ambiguïté qu'il ne pourrait y avoir de relations avec les progressistes; qu'ils n'avaient aucune offre à leur faire—et ils nous ont fermé la porte au nez. Est-ce là une attitude favorable de la part d'un groupe de minorité? Comment les conservateurs peuvent-ils prétendre aujourd'hui que s'ils arrivent au pouvoir, ils y resteront un an ou deux; que nos indemnités ne sont pas en danger, et le reste. Leur attitude est absurde.

Nous trouvons donc que tout était dans l'ordre, légal et constitutionnel jusqu'au moment où le Gouvernement s'est présenté devant la Chambre. Est-il un seul conservateur qui maintienne que les membres du cabinet n'avaient pas le droit d'agir comme conseillers de la couronne avant la convocation des Chambres? Personne ne l'oserait. Ces ministre étaient les conseillers de la couronne proprement et légalement constitués. C'est en cette qualité qu'ils ont rédigé le discours du trône, discours qui, je l'avouerai en toute sincérité, a eu l'approbation de l'Ouest entier. Bien entendu nous avons déjà eu avant ce jour des discours du trône pleins de promesses mais dont peu ont été réalisées. Mais ils ont été présentés dans des circonstances tout autres qu'aujourd'hui. A mon sens, dire qu'il est inutile pour nous d'essayer de coopérer avec le Gouvernement tant que les engagements contenus dans le discours du trône n'auront pas été remplis, ce serait nier notre propre pouvoir. Je refuse de me placer dans cette position ridicule. J'ai assuré à mes commettants que j'appuierais tout gouvernement qui donnerait au pays les lois qu'il lui faut. Les projets contenus dans le discours du trône, autant que j'ai pu les analyser, sont dignes d'approbation. Ils sont favorables à ma région et, indirectement, à tout le Canada. Retournerai-je dans ma circonscription pour dire à mes commettants: j'ai condamné ces projets; j'ai refusé même d'en prendre connaissance parce que le chef de l'opposition a proposé un amendement politique, cherchant par des manœuvres intéressées à détourner notre attention des affaires sérieuses? Que nous a-t-on offert? Ni troc ni commerce—la vieille chanson. Ces paroles nous sont tellement familières! Rien à faire avec les progressistes, voyez-vous! Ils sont des tenants de la réciprocité. Ni troc, ni commerce avec les Yankees

[M. Garland (Bow-River).]

pas plus qu'avec les progressistes de l'Ouest du Canada. Voilà une situation étonnante et regrettable qui, j'ose l'affirmer, aura une bien plus grande portée sur l'avenir du parti conservateur que toute autre attitude assumée par eux depuis quatre ans.

Assez à ce sujet. Le discours du trône a été convenablement présenté par les conseillers de Sa Majesté. Le Parlement a été convoqué. En passant, je dirai que nous voici à cette *via media*, à cette ligne particulière de communication qui manquait, à cet hiatus extraordinaire entre le Parlement et la couronne. Mais il est surprenant de voir avec quelle facilité cet obstacle pouvait être écarté. Laissez-moi vous rappeler, monsieur l'Orateur, qu'à la première page même des *Débats* de cette année nous avons l'indice qu'une *via media* existe. La Chambre des communes était en session et le greffier, M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., a lu aux membres un message—de qui? Du secrétaire du Gouverneur général. Nous n'avions pas rompu la communication. Son Excellence pouvait encore communiquer avec nous. Il nous a appris, par l'intermédiaire de M. Beauchesne, que le juge en chef du Canada, en sa qualité de député du Gouverneur général se rendrait au Sénat le jeudi, 7 janvier, à trois heures de l'après-midi. Ce n'était pas la seule *via media*, la seule ligne de communication que nous eussions. Le terrible chaos que l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) nous a peint avec tant d'éloquence; cet abîme dans lequel notre système parlementaire allait être précipité pour des années à venir, à moins que nous n'admettions la situation désespérée dans laquelle se trouve le premier ministre—il ne dispose d'aucune autorité; il ne remplit plus aucune fonction et nous ne pouvons rien y faire... Nous avons facilement surmonté toutes ces difficultés; Votre Honneur a été régulièrement choisi Orateur de la Chambre des communes par les représentants du peuple réunis en cette enceinte; la session parlementaire s'est ouverte le lendemain et nous étions de nouveau en communication avc Son Excellence. Le secrétaire du Gouverneur général a fait remettre une lettre à M. l'Orateur pour lui annoncer et par son intermédiaire annonçant aux membres de la députation, qu'à trois heures de l'après-midi, le vendredi 8 janvier, Son Excellence se rendrait à la salle des délibération du Sénat afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement canadien.

Et voilà le moyen de communication adoptée. Les difficultés imaginaires soulevées à l'encontre de cette manière de procéder sont aussi absurdes que la situation dessinée par certains honorables membres de la gauche, qui sont allés jusqu'à affirmer que du fait que le

premier ministre n'était pas à son siège, la Chambre des Communes n'avait pas le droit de poursuivre ses délibérations. Le ministère était frappé d'impuissance à leur dire; rien ne pouvait se faire, il ne nous restait qu'à faire nos malles et à retourner dans nos foyers en attendant que les conservateurs prissent en mains les rênes du pouvoir. Il est une chose que je voudrais bien savoir: Nous constatons qu'il existe un moyen de communication. Il est établi que le discours du trône a été préparé légitimement, en conformité de la loi et de la constitution canadienne. Il a été remis entre les mains de Son Excellence qui a convoqué les représentants du peuple dans la salle des délibérations du Sénat, où nous nous sommes tenus humblement debout à la barre de cette noble et auguste Chambre, pour écouter attentivement la lecture de ce document. Après cette lecture, monsieur l'Orateur, un messager a remis entre vos mains un exemplaire du discours du trône et vous êtes revenu à la salle des délibérations de la Chambre des Communes où vous l'avez lu de nouveau. Les cérémonies ont été brillantes. Peut-on me dire à quelle étape la lecture du discours du trône est devenue illégale? A quelle étape la sanction donnée au discours du trône par le Gouverneur général est-elle sortie de la légalité selon le très honorable chef de l'opposition? Je ne sais s'il se trouve ici quelque honorable membre qui se soit jamais posé ces questions? A quelle étape; à quel instant particulier le cabinet a-t-il cessé d'exister, d'agir en qualité de conseiller de la couronne et a-t-il cessé d'être l'exécutif? Personne n'a donné de réponses à ces questions. Je ne suis pas en mesure d'y répondre moi-même et cependant j'ai écouté et relu la plupart des discours prononcés durant le présent débat. Le discours du trône a été lu. Il est soumis à l'approbation du Parlement où il est proposé qu'il soit mis en délibération. Or, le chef de l'opposition soulève l'objection que nous ne pouvons le faire étant donné qu'il n'y a pas de Gouvernement. Au lieu de mettre en délibération le discours du trône nous sommes à discuter un amendement qui porte sur une question toute autre. Mon très honorable ami a déposé une proposition affirmant que le Gouvernement n'a pas le droit d'administrer les affaires du pays. L'amendement est ainsi conçu:

> Que ceux qui se donnent maintenant comme les conseillers de Son Excellence n'ont parmi eux aucun premier ministre ayant un siège dans l'une ou l'autre des Chambres du Parlement et ne sauraient dès lors remplir le rôle ou tenir lieu de ce comité du Parlement que l'on désigne d'ordinaire le Gouvernement, ou de communiquer avec le Parlement par l'entremise de Son Excellence; et leur tentative de se maintenir au pouvoir est en violation des principes et de la pratique du gouvernement constitutionnel britannique.

Dans l'effort qu'il a tenté afin d'établir cette thèse, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) a pris passablement d'espace dans les colonnes du hansard. Depuis que j'occupe un siège ici, je dois l'avouer, il m'a rarement été donné d'entendre des discours tant au point de vue de la splendeur que du volume, qui puissent rivaliser avec ce sonore discours de l'honorable député. Il est peut-être à propos de signaler en passant qu'une colonne du hansard a environ huit pouces de longueur; il y a huit lignes au pouce et chaque ligne a deux pouces et demi de longueur. Or, d'après ces chiffres, l'honorable député de Calgary-Ouest a prononcé un discours de 360 pieds de longueur pour établir quoi? L'attitude de Gladstone en 1845. Je ferai observer à mon honorable ami, s'il est enclin à suivre la tradition, que Gadstone aimait aussi à fendre du bois et je lui conseillerais de se livrer à cet exercice hygiénique plutôt que de se faire du mauvais sang au sujet des précédents constitutionnels.

J'ai observé aussi que Gladstone était un adepte du libre-échange. Jusqu'à quel point l'opposition officielle, et tout particulièrement le représentant de Calgary-Ouest, sont-ils disposés à aller pour mette cette théorie en pratique? Nous serons mieux en mesure de nous renseigner de ce chef lorsque le programme touchant le développement de nos ressources houillères sera mis en délibération ici.

D'autre part, je tiens à rappeler au souvenir du très honorable chef de l'opposition que M. Gladstone était un défenseur énergique de la paix; or, je suis prêt à le concéder, mon très honorable ami a laissé voir en ces derniers temps une tendance à adopter les vues de Gladstone à ce sujet. Cependant, nous devrons bien nous garder de faire allusion à la phrase fameuse: "Ready, aye, ready", car ce serait là une citation inexacte des paroles de mon très honarble ami. Depuis quatre ans que j'ai l'honneur d'occuper un siège ici, j'ai entendu à maintes reprises le très honorable chef de l'opposition se plaindre que ses paroles avaient été citées inexactement, si bien que je suis arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas un autre homme public canadien qui soit aussi maltraité que mon très honorable ami sous ce rapport. Je me refuse à croire que c'est toujours de sa faute, c'est peut-être dû à la stupidité des journalistes qui font le compte rendu de ses discours. Je doute fort que l'archange Gabriel lui-même soit en mesure de donner un compte rendu exact des discours du chef de l'opposition lorsqu'il sera dans le séjour des bienheureux. Je le répète toutefois, je ne crois pas que ce soit de la faute de mon très honorable ami, car règle générale, il analyse avec clarté les événements ou les programmes soumis à l'assentiment de cette Chambre. Cela pro-

vient plutôt à mon sens du programme nébuleux du parti conservateur. De fait, il est impossible qu'un être humain affligé de toutes les faiblesses inhérentes à notre pauvre nature puisse exposer avec clarté le programme conservateur. Je me rappelle la description d'un certain lac qu'on disait si sombre et si profond qu'il restait insondable même pour l'œil de Dieu. Je me demande si la politique conservatrice est aussi impénétrable. Quelqu'un peut-il me dire quand le ministère a réellement cessé d'exister. Etait-ce le jeudi précédent la lecture du discours du trône? Dans l'affirmative Son Excellence n'avait pas le droit de présenter ce discours, faute de conseil. S'il n'a pas cessé d'exister le jeudi précédent la lecture du discours, a-t-il cessé pendant que Son Excellence donnait lecture du discours? Ne voit-on pas dans quelle situation absurde cela nous mène? Il m'est absolument impossible d'en saisir la logique; pour moi, c'est un dilemme aussi impénétrable que le lac sombre dont j'ai parlé.

On prétend que, lorsque le Parlement s'est réuni, il n'y avait pas de ministère. Il ne peut être question de majorité puisque, d'après le principe énoncé par les honorables députés à ma droite, même si le parti libéral était revenu avec 200 membres, sans premier ministre, il lui aurait fallu démissionner aussitôt. Il n'y aurait plus de ministère, plus d'organe intermédiaire et il aurait été obligé de s'effacer. Encore une absurdité. Je trouve qu'on ferait bien de limiter de temps en temps ses arguments au gros bon sens. Si l'on faisait cela, nous y gagnerions peut-être un peu plus qu'en écoutant les savantes dissertations des experts en droit constitutionnel. Examinons, par exemple, les devoirs de l'exécutif. Sa fonction est double: d'abord, il agit comme conseiller auprès de la couronne; ensuite, il veille à l'exécution des lois. Mais ces deux fonctions sont extra-parlementaires; elles s'exercent en dehors du Parlement. Quelles sont les fonctions de l'exécutif dans le Parlement même? Dans le Parlement, l'exécutif se ramène à des individus qui étudient les projets législatifs dont la Chambre est saisie. L'expression "comité du Parlement" est un vain mot. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de poser cette question aux honorables députés qui sont à votre gauche: Le comité du Parlement cesse-t-il de fonctionner parce qu'un de ses membres est par hasard absent pendant un certain temps? Certainement non. Tout comité de ce Parlement, institué par les tout-puissants représentants du peuple, peut fonctionner tant qu'il a le nombre suffisant de membres. Le ministère n'était donc pas obligé de démissionner simplement parce que le parti ministériel, comme le parti conservateur, n'avait pas une majorité absolue. Cela me semble clair. Ensuite je ne pense pas que l'absence temporaire du premier ministre soit une raison essentielle. Si un député peut me montrer que le premier ministre veut délibérément éviter sa responsabilité envers le Parlement et qu'il conspire contre le Parlement pour profiter de la situation, devant une pareille preuve, je voterai pour l'amendement. Dans le cas contraire, je dis qu'on n'a pas le droit de supposer que le premier ministre a l'intention de se tenir indéfiniment en dehors du Parlement, surtout lorsque tous les orateurs qui m'ont précédé s'accordent à reconnaître qu'il désire se porter candidat dès la première occasion et reprendre sa place à la Chambre. Mais supposons que la situation soit telle que nos honorables collègues la représentent et que, dans un mois d'ici, le premier ministre soit encore en dehors du Parlement, qu'arrivera-t-il? Eh bien, le Parlement sera encore tout-puissant et pourra sur-le-champ régulariser la situation. Encore une fois, il faut y mettre du bon sens. Je ne me crois pas en droit d'appuyer l'amendement. Puis je ne peux pas considérer le vote sur la motion même comme un vote de confiance. Le ministère nous a assurés que le rejet de cet amendement ne sera pas interprété comme un vote de confiance, ni pour le passé, ni pour le présent, ni pour l'avenier, et je prends la parole du Gouvernement. Personnellement, je ne voudrais pas en ce moment donner un vote de confiance dans le ministère avant d'avoir eu l'avantage de discuter son programme. Mais quelle est la situation de nos honorables collègues qui sont à ma droite? Ils nous demandent,—du moins implicitement,—de leur faire confiance sans savoir quels sont leurs projets et même après qu'ils ont déclaré qu'ils ne veulent avoir rien à faire avec nous: ni troc ni commerce.

Un DEPUTE: Pas de corruption.

M. GARLAND: Exactement. Absolument rien. Aussi je ne veux pas être dupe d'un amendement qui ne serait qu'un piège. J'aurais vraiment regretté que le ministère même eût essayé de nous tromper et je regretterais tout autant que l'opposition cherchât à nous tendre un piège. J'entends garder l'indépendance de mes votes sur le programme législatif. Si je n'ai pas confiance dans le ministère pour le réaliser, je n'hésiterai pas à voter contre; je puis assurer les honorables députés de l'opposition que si cela arrivait, je leur témoignerais les mêmes égards et la même impartialité que je suis prêt à accorder à l'un ou à l'autre parti, pour l'aider à gouverner. Si l'amendement était adopté,—et c'est ici l'argument final qui m'a convaincu de la justesse de mon attitude,—qu'accomplirait-il? Ce serait une épée de Damoclès suspendue sur la tête et sur toutes les

parties de toute organisation de groupe économique, de tout individu indépendant, de tout petit groupe qui s'applique actuellement à l'organisation de l'action civique, de toute petite réunion d'individus cherchant à développer leur intelligence des questions civiques jusqu'au moment où ils pourront, une fois pour toutes et à jamais, éliminer les maux abominables du régime de partis politiques. Cette épée serait suspendue au dessus d'eux et pourrait les atteindre à tout moment.

Que dit l'amendement? Il prétend qu'après tout appel au peuple le Gouverneur général devrait désigner comme gouvernement le groupe qui a obtenu le plus de sièges à la Chambre, en d'autres termes, le groupe principal. C'est un principe vicieux qui relègue à jamais dans l'ombre la démocratie organisée. Si Votre Honneur le permet, nous allons imaginer la situation. Nous avons une Chambre composée de deux cent quarante-cinq députés dont quarante-cin forment le groupe principal. Les 200 autres sont divisés en divers petits groupes, intelligemment organisés, tendant d'agir séparément dans le domaine politique, éloignés des fonds de campagne électorale et des influences des privilèges spéciaux, cherchant à entreprendre le développement de la véritable démocratie. Cet amendement dit que ces gens ne pourront unir leurs forces, mais que le petit groupe de quarante-cinq continuera le gouvernement. Et remarquez-bie bien, ce gouvernement peut conduire les affaires jusqu'à la réunion du Parlement, ce qui peut prendre des mois. Pendant ce temps il peut causer des torts irréparables au pays. Il est vrai qu'il n'existe plus dès que le Parlement se réunit, mais il a eu le pouvoir en attendant; il a eu en mains le mécanisme propre à accomplir bien des choses, nommer à beaucoup d'emplois, faire des adjudications de travaux et causer beaucoup de mal. Donc, monsieur l'Orateur, ayant à cœur les intérêts de l'organisation à laquelle j'appartiens et envers qui je suis responsable, les fermiers organisés de l'Alberta, je ne puis manquer à ma parole et aider délibérément à intimider cette association, la menacer de l'extinction complète en ce qui regarde son action politique. Cet amendement est infiniment plus mauvais, a des effets plus étendus et plus dangereux pour la démocratie du pays que ne l'étaient certains amendements à la loi électorale.

M. l'ORATEUR: Nous allons mettre l'amendement aux voix. Avant de prendre le vote je désire rappeler que ce vote sera difficile à enregistrer à cause du grand nombre de nouveaux députés qui y prendront part. En conséquence je demande instamment à tous les députés de bien vouloir conserver les sièges qui leur ont été assignés, de ne pas interrompre le greffier adjoint dans le relevé,—sa tâche ce soir est des plus difficiles—et de se lever l'un après l'autre, dans chaque rangée, au fur et à mesure de l'appel des noms.

(L'amendement de M. Meighen, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto High Park),	Kaiser,
Anderson (Halton),	Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre),
Armstrong (Timiskaming-Sud),	Ladner,
Armstrong (Lambton-Est),	Langworthy,
Arthurs,	Lennox,
Baker,	Lucas,
Barber,	MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Bell (Hamilton-Ouest),	Macdonald (Kings),
Bell (St-Antoine),	Macdonald (Richmond-Ouest Cape-Breton),
Bell (St-John-Albert).	MacLaren,
Bennett,	Maclean (York-Sud),
Black (Yukon),	MacNutt,
Black (Halifax),	McClenaghan,
Boutillier,	Macdougall,
Bowen,	McGibbon,
Boys,	McKillop,
Bristol,	McQuarrie,
Bury,	Maloney,
Cahan,	Manion,
Campbell,	Maybee,
Cantley,	Meighen,
Carmichael,	Messervy,
Casselman,	Mewburn,
Chabot,	Morand,
Chaplin (Lincoln),	Mullins,
Charters,	Murphy,
Church,	Nicholson,
Clark,	O'Neill,
Cotnam,	Peck,
Culligan,	Perley (sir George),
Davis,	Pettit,
Dickie,	Preston,
Doucet,	Price,
Drayton (sir Henry),	Quinn,
Duncan,	Robinson,
Edwards (Waterloo-Sud),	Rogers,
Edwards (Frontenac-Addington),	Ross (Kingston-City),
Embury,	Rowe,
Esling,	Ryckman,
Fansher,	Ryerson,
Fish,	Senn,
Flemming,	Short,
Foster,	Simpson,
Fraser,	Sinclair,
Garland (Carleton),	Smith,
Geary,	Smoke,
Gott,	Spence (Parkdale),
Grimmer,	Stansell,
Guthrie,	Stevens,
Hamilton,	Stewart (Leeds),
Hanneson,	Stinson,
Hanson,	Stirling,
Harris,	Sutherland (Oxford-Sud),
Hay,	Sutherland (Oxford-Nord),
Hocken,	Thompson,
Hodgins,	Tolmie,
Hubbs,	Tummon,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),	White (London),
Jones,	White (Mont-Royal),
	Wilson (Wentworth),
	Wright.—120.

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail,

MM.

Baldwin,
Beaubien,
Benoit,
Bettez,
Bird,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Casgrain,
Coote,
Darke,
Cross,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Denis (Joliette),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donaghy,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dussault,
Elliott,
Euler,
Evans,
Evanturel,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Goodison,
Goulet,
Guérin,
Hall,
Hatfield,
Heaps,
heenan,
Howard,
Howden,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake).
Kay,
Kennedy (Peace-River).
King (Huron-Nord),
King (Kootenay-East),
Lacombe,
Lacroix,
Laflamme,

MM.

Lanctôt,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Antigonish-Guysborough),
McDonald (Prince-Albert),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Spence (Maple-Creek).
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stork,
Sylvestre,
Tobin (Richmond-Wolfe),
Tobin (Wetaskiwin),
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn).—123.

(L'amendement est rejeté.)

La motion principale est adoptée.

COMMISSION D'ECONOMIE INTERNE

L'hon. M. ERNEST LAPOINTE remet le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

[M. l'Orateur.]

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable J. H. King, ministre des Travaux publics, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable E. M. Macdonald, ministre de la Défense nationale et l'honorable Georges Boivin, ministre des Douanes et de l'Accise, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes".

AJOURNEMENT

L'hon. M. LAPOINTE propose l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: De quoi la Chambre s'occupera-t-elle demain?

L'hon. M. LAPOINTE: De l'adresse.

Le très hon. M. MEIGHEN: La motion qui vient d'être votée l'avait renvoyée à lundi.

L'hon. M. LAPOINTE: Je comprends que c'est le terme qu'on emploie d'ordinaire, signifiant la prochaine séance de la Chambre. Toutefois, comme la députation a siégé sans interruption depuis le premier jour de la session et vu que tous les députés ont eu une tâche très ardue, je ne m'opposerais pas à un ajournement de la Chambre jusqu'à lundi si elle le désire.

M. l'ORATEUR: Il faudrait le consentement unanime.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce une motion du Gouvernement?

L'hon. M. LAPOINTE: Oui.

M. l'ORATEUR: Adoptée à l'unanimité.

(La motion est adoptée et la séance est levée à une heure cinq minutes du matin, vendredi.)

LUNDI, 18 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEMISSION DE M. CHARLES McDONALD

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Chambre des Communes, Canada,
Ottawa, 15 janvier 1926.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX,
Président de la Chambre des communes,
Ottawa (Ont.).

Cher monsieur,

Je résigne par la présente mon mandat de député à la Chambre des communes pour la division électorale de Prince-Albert, dans la province de Saskatchewan.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre bien dévoué,
CHAS. McDONALD.

Témoins:
W. R. MOTHERWELL.
CHAS. STEWART.

J'ai donc ordonné au directeur général des élections de convoquer de nouveau les électeurs de la circonscription de Prince-Albert.

DEPOT DE RAPPORTS

Par l'hon. M. LAPOINTE: Rapport du département de la Santé.

Par l'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Rapport annuel du département du Rétablissement civil des Soldats; rapport annuel des commissaires des pensions canadiennes.

LA VENTE DES ŒUFS AU CANADA

L'hon. M. BENNETT: J'ai reçu des dépêches de marchands de denrées dans l'Ouest canadien représentant qu'ils ne peuvent disposer des grandes quantités d'œufs qu'ils ont actuellement en main. J'en informe le ministre de l'Agriculture. Ils ont raison de craindre le "dumping" d'œufs américains sur le marché canadien, et ils cherchent à obtenir l'assurance du Gouvernement que cet état de choses ne se continuera pas si réellement il existe.

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la question soulevée par l'honorable député de Calgary-Ouest, est de majeure importance, surtout pour le commerce des denrées et pour l'aviculture. Mon honorable ami a bien voulu me prévenir de son intention d'aborder ce sujet, de sorte que j'ai préparé touchant cette situation une brève déclaration que je vais lire à la Chambre avec son assentiment. Voici:

La situation assez extraordinaire du marché des œufs au Canada est due entièrement aux conditions climatériques du pays depuis quelques semaines. En effet, la température a été tellement douce que les poules ont pondu beaucoup plus que d'habitude à cette époque de l'année, bien plus même que depuis de nombreuses années.

Pour donner un exemple de l'augmentation considérable de cette production au Canada seulement, je dirai que les fournitures de sources purement locales sur le marché de Montréal, durant la première semaine de janvier, de cette année ont dépassé six mille caisses, tandis que durant la semaine correspondante de l'an dernier, elles n'ont été que d'un peu plus de mille caisses.

Etant donnée cette production étonnante, que l'on remarque aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada, jusqu'à présent l'importation des œufs américains a été passablement restreinte. Si, comme quelques-uns le prévoient, cet état de choses s'accentue d'ici à quelques jours, les fonctionnaires de mon ministère, se tenant au courant de la situation, nous serons plus en état de discuter les remèdes à appliquer si c'est nécessaire.

L'hon. M. MANION: Vu sa déclaration, le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention de réclamer pour le Gouvernement le mérite de l'amélioration des pondeuses canadiennes?

LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ALBERTA

L'hon. M. BENNETT: Le ministre de la Justice déposera-t-il sur le bureau, en vue de sa ratification, l'accord intervenu avec la province de l'Alberta au sujet de la rétrocession des ressources naturelles avant que le projet de loi soit mis à l'étude?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Bien entendu, il faudra que quelque projet soit déposé pour la ratification de cet accord. Je le soumettrai à mes collègues et je tiendrai compte de la requête de mon honorable ami demandant que l'accord soit déposé sur le bureau préalablement au dépôt du projet de loi.

L'hon. M. BENNETT: Je crois que c'est à désirer afin que les membres de l'Ouest soient à même d'examiner cet accord avant que le projet de loi soit présenté à la Chambre.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à l'examen du discours du Son Excellence le Gouverneur général prononcé à l'ouverture de la session.

M. ELLIOTT propose:

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres.

—Au moment d'aborder le sujet qui occupe mon esprit depuis quelques jours j'implore l'indulgence de mes collègues. Je suis sûr qu'ils me l'accorderont facilement s'ils songent à leurs capacités et à mes ressources limitées.

Avant d'examiner le discours de Son Excellence, permettez-moi de dire un mot de son séjour au Canada. Je me fais l'écho, je crois, des sentiments de tous mes compatriotes en déclarant que ce séjour du Gouverneur général parmi nous a contribué pour beaucoup à maintenir et, si c'est possible, à accroître la loyauté et le dévouement des Canadiens envers la mère patrie. Dans l'accomplissement de ses devoirs, tout en s'abstenant strictement de s'immiscer dans les principes du Gouvernement responsable, il a fait respecter la dignité de la couronne, et a prêché l'évangile du bon vouloir dans tous les recoins de notre vaste Dominion. Qu'il sache bien que, comme durant la guerre, alors qu'il occupait la première place dans le cœur des soldats canadiens, durant la paix il jouit de la confiance et de l'estime du peuple. Notre admiration et notre affection le suivront partout.

Je désire aussi, au nom de mes collègues, exprimer à Sa Majesté et aux autres membres de la famille royale la cordiale sympathie de

tous les citoyens du Dominion à l'occasion de la mort de la reine mère. Soixante ans durant, son influence, sur l'empire, bien que silencieuse, n'en a pas moins été considérable. Le bienveillant intérêt qu'elle a pris aux souffrances des autres, et les efforts qu'elle a tentés pour les soulager par la fondation et le maintien d'hôpitaux, et aussi sa nature humble et toute de bonté lui ont gagné au plus haut point l'affection de notre peuple et l'estime universelle. Son souvenir vivra aussi longtemps que se maintiendra le culte des nobles actions. Les vers qui suivent expriment exactement l'accueil que fit le peuple anglais à "l'heureuse épousée d'un heureux prince".

Sea-king's-daughter from over the sea,
Alexandra!
Saxon and Norman and Dane are we,
But all of us Danes in our welcome of thee,
Alexandra!

La mort de cette reine bien-aimée a plongé tout l'empire dans un deuil profond, partagé dans les cottages des plus humbles citoyens comme dans les palais des riches et des puissants.

Puis-je aussi, monsieur l'Orateur, vous offrir mes plus sincères félicitations au sujet de votre réélection aux hautes fonctions que vous occupez. Après avoir entendu les gracieuses observations des chefs des divers partis représentés dans cette enceinte, est-il nécessaire de vous donner l'assurance de la confiance et de l'estime de la députation toute entière. Dans l'accomplissement des devoirs de votre charge, nous le savons, vous déploierez la même habileté et la même impartialité que vous avez montrée par le passé et, sous votre direction, la dignité du Parlement sera maintenu à un niveau élevé.

Je tiens à souligner aussi combien j'apprécie l'honneur qui rejaillit sur la circonscriptions électorale de Middlesex-Ouest, du fait que l'on m'a accordé le privilège de proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que cet honneur ne m'a pas été accordé à cause de mes aptitudes particulières, mais à cause de l'excellence de la circonscription électorale que j'ai le privilège de représenter.

Puis-je rappeler au souvenir de mes honorables collègues, qu'au début du siècle dernier, des immigrants venant surtout d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande vinrent s'établir au milieu des forêts qui couvraient alors la région formant aujourd'hui le comté de Middlesex-Ouest. Ces colons avaient des bras vigoureux et des cœurs vaillants; c'était leur seule richesse, mais ils avaient de plus l'amour du travail et les caractéristiques de leur race. Cependant, ils avaient foi dans l'avenir du pays et c'est ce qui leur a permis de défricher

les champs, de construire des écoles et des églises et de transformer ces solitudes recouvertes de forêts vierges en un comté de fermes magnifiques dont la production agricole surpasse aujourd'hui celle des plus riches circonscriptions de la province d'Ontario.

Tous les honorables députés ont lu avec intérêt, j'en ai la conviction, les excellents arrangements conclus dernièrement sous le régime du projet de colonisation de l'Empire afin d'encourager les immigrants de la Grande-Bretagne à venir coloniser les terres du Canada. J'invite le futur ministre de l'Immigration et de la Colonisation, quel qu'il soit, à visiter prochainement le comté de Middlesex afin d'étudier l'histoire, le caractère et les progrès de sa population. Cela lui inspirera l'idée de recruter en vue de la colonisation de nos terres incultes un type de colon se rapprochant autant que possible des pionniers qui ont converti en moins d'un siècle nos vastes solitudes en fermes productives.

Me sera-t-il aussi permis, monsieur l'Orateur, de féliciter le premier ministre du Canada et le ministère d'avoir convoqué les Chambres le plus tôt possible et de s'être abstenu de faire des nominations ou d'assumer des engagements avant d'avoir obtenu la certitude qu'ils possèdent l'appui de la majorité des représentants du peuple.

Je doute fort que les annales du gouvernement responsable de n'importe quel pays révèlent un souci plus grand du respect des droits du peuple et de la Chambre des communes; le pays a bien raison à mon sens de reposer la plus grande confiance dans un premier ministre qui s'en tient aussi rigidement aux meilleures traditions de la suprématie du Parlement dans l'administration du pays. Et j'ajouterai ceci: Quoique toutes les classes de notre population apprécient l'étroite observance de la pratique constitutionnelle de la part du premier ministre, je crois exprimer les sentiments de la majorité du peuple canadien, en exprimant le désir que le Parlement puisse bénéficier au plus tôt de son assistance précieuse.

Un grand honneur rejaillit sur le Canada du fait que l'un des membres du Sénat canadien a été élu à la présidence de la sixième assemblée de la Société des nations. L'honorable sénateur Dandurand, nous le savons tous, saura maintenir les traditions élevées de sa province natale, qui a fourni à la vie publique une si belle lignée d'hommes d'Etat, lesquels ont rendu des services incalculables au pays et ont occupé avec distinction les plus hautes fonctions. A son titre de président de la Société des nations, le sénateur Dandurand ajoutera un nouveau lustre au record des Cana-

diens de talent qui ont représenté le pays outre-mer. Au cours d'un voyage que j'ai fait dernièrement en Angleterre, j'ai eu l'occasion de rencontrer un bon nombre des hommes en vue du Royaume-Uni. Or, j'ai été fortement et agréablement impressionné par la haute opinion qu'ils ont du Canada et des Canadiens. Cette opinion favorable, ils l'ont acquise surtout du fait qu'ils sont venus en contact avec les soldats canadiens; dont ils ont pu apprécier la valeur et le caractère élevé durant la dernière guerre; ils ont aussi admiré l'attitude et les discours des hommes publics qui ont représenté le Canada aux diverses conférences impériales et aux réunions de la Société des nations. Le peuple anglais, c'est incontestable, juge les Canadiens par le type de nos jeunes gens qu'il a vu à l'œuvre durant la grande guerre et a une haute opinion de nous. Les Canadiens sont également fiers de penser que leurs compatriotes de tous les partis politiques qui ont représenté ce Dominion dans le passé, soit aux conférences d'outre-mer ou à la Société des nations, ont fait honneur à leur pays et ont inspiré la confiance et l'admiration aux hommes d'Etat de la Grande-Bretagne.

Je me permettrai maintenant, monsieur l'Orateur, de commenter brièvement le discours du trône. Ce doit être, j'en suis sûr, une satisfaction pour tous nos honorables collègues de voir, d'après le discours du trône, que le pays jouit d'un progrès et d'une prospérité qui lui étaient inconnus depuis quelques années et que cette prospérité a été facilitée par la politique du Gouvernement. Lorsque le ministère actuel entra en fonction au commencement de 1922, il se rendit compte qu'avec une population de neuf millions et une dette de plus de $2,400,000,000, si l'on voulait que le pays progressât, recueillit les fonds nécessaires pour payer l'intérêt de sa dette, les frais d'administration et les diverses obligations qui lui incombaient tout en amortissant la dette nationale, il fallait pour cela adopter une politique de stricte économie et obtenir, si possible de meilleurs débouchés pour l'écoulement des produits canadiens, et des moyens de transport meilleurs et moins onéreux pour atteindre ces marchés, en même temps qu'augmenter le nombre des travailleurs du sol, vraie source de richesse. Je me permettrai de faire remarquer que les dépenses au cours de l'année antérieure à l'avènement du Gouvernement actuel représentaient un total de $418,620,000, tandis que, l'année passée, elles se sont élevées à $339,902,775. Je suis sûr que tous les honorables députés seront grandement satisfaits de cette réduction des frais d'administration, qui est tombée de $51 à $37 par habitant.

Aussitôt arrivé au pouvoir, le Gouvernement actuel s'est d'abord appliqué à chercher de nouveaux débouchés pour les éleveurs de bestiaux du Canada. On se rappellera, en effet, qu'à ce moment-là, nos éleveurs avaient à lutter contre un tarif extraordinaire à la frontière des Etats-Unis, et un embargo sur nos bestiaux en Angleterre qui exigeait l'abatage des bêtes au port d'entrée dans les dix jours suivant le débarquement. Je n'ai pas besoin de citer en détail la volumineuse correspondance et les entrevues échangées entre nos représentants et ceux du gouvernement anglais. Il suffira probablement de dire qu'après diverses conférences, le premier ministre et le ministre des Chemins de fer représentant le Canada eurent un entretien avec les représentants du ministère anglais et discutèrent la question. Faisant suite à ces entretiens et aux démarches de différentes personnes, une loi fut adoptée par la Chambre des communes et la Chambre des lords d'Angleterre en 1922. Qu'on me permette d'en signaler l'effet pour ceux qui s'occupent d'élevage dans notre pays. En 1922, avant que la levée de l'embargo se fût fait sentir, le Canada expédiait en Grande-Bretagne environ 18,000 têtes de bétail. En 1925, soit trois ans après, les expéditions ont porté sur plus de 110,000 têtes. Les experts calculent que cela représente pour les éleveurs un bénéfice additionnel de 1½ cent à 2 cents la livre sur tout le bétail passant par le marché de Toronto. C'est particulièrement intéresant pour ma propre circonscription de Middlesex, qui produit plus de bétail d'engrais que n'importe quel autre comté d'Ontario.

Mes honorables collègues se rappellent qu'en 1921, les prix des denrées alimentaires au Canada subirent une baisse assez forte, sans baisse correspondante dans les prix des articles nécessaires aux cultivateurs, si bien que malgré le bon rendement de la récolte de 1921, il ne resta presque rien à ceux qui l'avaient faite, en raison des frais de production et de transport. Nous devons, j'en suis sûr, être tous reconnaissants envers la Providence pour l'excellente récolte de 1925. Nous devons aussi nous réjouir de la diminution des prix des instruments de production et de transport, diminution qui a permis au cultivateur de produire, en 1925, à bien meilleur marché qu'autrefois. Qu'on me permette de citer quelques réductions qui intéressent sans doute plus particulièrement les agriculteurs. Le chariot de ferme qui coûtait $64, en 1921, se vendait en 1925 au prix de $50, soit une réduction de 22 p. 100. La lieuse de huit pieds qui, en 1921, coûtait $335, coûtait, en 1925, $268.50, soit approximativement 20 p. 100 de moins. D'autre part, les prix du blé ont augmenté à tel point que

le cultivateur, au lieu de recevoir, comme en 1921, 80 cents ou moins pour du n° 2 du nord, en Saskatchewan, a reçu, en 1925, environ $1.34 net à l'élévateur dans cette province. L'état général des affaires s'en est aussitôt ressenti, et j'en parle pour démontrer comment la prospérité de toutes les industries du pays repose sur ces industries fondamentales qui sont l'agriculture, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et les pêcheries. Pour que les affaires du pays soient prospères ces industries doivent bien fonctionner. Il n'y a aucun doute qu'au cours des deux dernières années l'agriculture du pays ne se soit trouvée dans un état plus satisfaisant qu'elle ne l'avait été au cours des années précédentes. Cette prospérité se répercute aussitôt sur toutes les autres industries du pays. L'explication en est facile. En dépit de tout ce qu'on peut dire à l'encontre, personne ne dépense plus libéralement que le cultivateur quand, il a les fonds voulus, personne plus que le cultivateur ne désire davantage acheter les objets nécessaires à son foyer et à sa famille et personne plus que lui ne désire payer ce dont il a besoin s'il peut vendre ce qu'il produit lui-même. Donc, quand le cultivateur est prospère, toutes les industries du Canada se ressentent de cette prospérité. Et, réciproquement, on peut dire que dans un pays situé comme le Canada, l'industriel qui compte vendre au cultivateur ne peut jouir de la prospérité si le cultivateur n'est pas prospère lui-même. Et c'est pourquoi, pendant la dernière campagne politique, bien des industriels comme l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Goodison), l'honorable M. Massey, M. Little, de London et beaucoup d'autres, se sont rendu compte que si leurs industries doivent prospérer, il faut que les industries fondamentales du pays s'enrichissent de façon à fournir à leurs clients les fonds nécessaires pour leurs emplettes.

Sans doute les honorables députés qui siègent des deux côtés de la Chambre n'ont pas oublié qu'au cours de la récente campagne politique certains industriels ont fait des déclarations; on a laissé entendre aux employés que certaines usines seraient fermées si le Gouvernement demeurait au pouvoir avec le résultat que les ouvriers manqueraient de travail. Il est heureux, je pense, que le Gouvernement n'ait pas été défait, car les industries ne se sont pas ralenties et nous avons moins de chômage au Canada que par le passé. Je suis assez bien renseigné sur les industries de mon propre comté, particulièrement celles de la ville de Strathroy. J'ai eu l'occasion de visiter les usines au cours de la campagne et j'ai été en contact avec les ouvriers. Toutes ces usines, sans exception, sont actives et partout les ouvriers travaillent, certains faisant même des heures supplémentaires de travail. Bien que la journée des élections fût fête légale, les usiniers qui avaient pris des arrangements pour permettre aux ouvriers de voter, avaient demandé à ceux-ci de revenir aussi vite que possible au travail pour leur permettre de remplir des commandes pressées pour lesquelles ils devaient travailler pendant des heures supplémentaires. Il se peut que les industriels de Strathroy soient plus actifs et mieux favorisés que ceux d'autres villes, mais l'examen que j'ai fait de la situation générale me porte à croire que cet état de choses est à peu près général dans tout le Canada.

Examinons un instant comment on peut juger de la prospérité d'un pays. Le meilleur critérium se trouve sans doute dans le fait que le gouvernement, déductions faites des dépenses nécessaires à l'administration, peut payer une partie de ses dettes. Sur les cinquante-sept budgets qui ont été présentés depuis la Confédération, dix ont indiqué des réductions dans la dette et sur ces dix, deux, soit un cinquième, ont été présentés par le gouvernement actuel. Je vais expliquer cette proposition différemment: sur moins d'un quatorzième du total des budgets présentés, un cinquième ont indiqué des diminutions de la dette publique. Ou, si vous voulez, on peut encore l'expliquer autrement: si je lis bien les chiffres des comptes publics je constate que, depuis la confédération, les réductions de la dette publique ont atteint un chiffre de moins de quatre-vingts millions de dollars. Néanmoins, au cours des quatre années pendant lesquelles le Gouvernement actuel s'est trouvé au pouvoir les réductions de la dette publique ont atteint un total de trente-six millions. Ce qui signifie que près de la moitié des réductions réalisées depuis la confédération ont été amenées par les quatre budgets offerts par le Gouvernement actuel. Donc, nos idées personnelles à part, n'est-ce pas un sujet de satisfaction pour tous de voir que le Canada se trouve maintenant dans la position que je viens de décrire.

Cherchons une autre preuve. J'imagine que le fermier qui constate avoir payé moins qu'il n'a reçu croit avoir eu une année prospère. Or, en 1921, la balance totale des exportations comparées aux importations s'élevait à 17 millions de dollars et je vois que pendant l'année finissant le 31 décembre 1925, le chiffre des exportations du Canada dépasse celui des importations de 392 millions. Voilà donc une augmentation de 375 millions dans la balance du commerce pendant ces quatre années. Qu'est-ce que cela veut dire? Je ne suis pas un économiste expert, comme on le compren-

dra facilement, mais il me semble voir là l'explication de ce qu'en 1925, le dollar canadien a presque atteint le pair alors qu'en 1921, le cours en était en moyenne de 13c. inférieur à celui du dollar américain. C'est là un autre indice de la situation financière solide dont le pays jouit à l'heure actuelle. Me sera-t-il permis aussi de signaler cette circonstance que, si l'on compare le Canada avec la république du sud,—car, après tout, de nombreux parallèles s'imposent entre les deux pays,—l'an dernier, les exportations du Canada, dont la population dépasse un peu les 9 millions, l'ont emporté sur l'ensemble des exportations de 1889 des Etats-Unis, pays qui comptait une population de 76 millions. Pour les douze mois terminés en août dernier,—c'est-à-dire la fin de leur exercice,—je constate que les exportations du Canada ont été de $125 par tête, alors que pour les Etats-Unis, le chiffre correspondant a été de $37.

Or, monsieur l'Orateur, le Gouvernement actuel a effectué certaines réductions dans le tarif. Comme les honorables députés le savent, ces réductions ont porté en grande partie sur les droits qui frappaient les instruments de production. J'ai pensé que s'il y avait du bon dans cette prétention d'après laquelle toute diminution des droits protecteurs dont jouit une industrie était susceptible de tourner à son désavantage, nous constaterions une baisse dans le cours de ses actions. Si les honorables députés veulent consulter les cours des actions de la Massey-Harris Company, de la Sherwin-Williams Company et de presque tous les autres établissements que l'on croyait devoir être atteints par ces dégrèvements, ils verront que, la plupart du temps, le cours en est à la hausse plutôt qu'à la baisse. C'est ce qui confirme la théorie qui, me semble-t-il, a cours aux Etats-Unis, où les fabricants d'instruments ont prospéré, bien qu'ils n'aient aucune protection depuis plus de trente ans. On verra aussi que, comparativement, le cours des autres valeurs principales accusait en 1925 une augmentation sur celui de 1921. A l'appui de ce que j'avance, je mentionnerai deux ou trois de ces valeurs types. En 1921, l'action de la banque de Montréal se vendait $215; le 5 de ce mois, le cours en était de $261. L'action de la banque Royale accuse une augmentation, de $205 à $249; l'action de la banque du Commerce s'est relevée de $198 à $224; les actions du Pacifique-Canadien, qui se vendaient $141 sont cotées à $149, et de $67, les actions de la Canada Cement en sont à $103. Maintes autres actions accusent des plus-values correspondantes.

Certains honorables députés peuvent croire que ce n'est pas là un indice certain de prospérité. Or, je les renverrai au numéro du 9 octobre dernier du *Financial Times*, lequel contient l'affirmation que la moyenne générale des cours des actions constitue un des meilleurs indices de la prospérité au pays. On constatera aussi une amélioration soutenue dans le cours des obligations. En 1921, les obligations à 5½ p. 100 se vendaient $900 par $1,000; en 1924, les mêmes obligations rapportaient $1,040. En octobre 1920, on lança un emprunt de 25 millions à 7 p. 100, et les titres se vendirent $962 par $1,000; en 1924, pour un emprunt de 50 millions à 5 p. 100, on obtint plus de $978 par $1,000. En d'autres termes, l'emprunt à 5 p. 100 de 1924 rapporta $16 par $1,000 de plus que celui de 7 p. 100 effectué en 1921.

Me permettra-t-on également de citer l'opinion d'une importante autorité en matière de transport sur les progrès que fait le pays? Dans son numéro du 10 septembre dernier, le *Montreal Star* reproduit les paroles suivantes de M. E. W. Beatty, président du chemin de fer Pacifique-Canadien:

> Je ne fais que répéter ce que vous savez déjà, en vous disant que, à en juger par les résultats du service du trafic, les affaires vont s'améliorant. On s'accorde à reconnaître que les perspectives sont plus encourageantes qu'elles ne l'étaient à cette époque l'an dernier, et l'horizon financier s'est sensiblement éclairci. Il en est même qui entrevoient un regain d'activité exceptionnelle; mais, étant donné le chemin qui nous reste encore à faire pour atténuer nos lourdes obligations, il n'y a pas lieu de compter sur une fièvre d'affaires, ni doit-on la souhaiter.

Je n'en doute pas, toute la députation apprendra avec plaisir que nos propres chemins de fer nationaux ont eu leur part de cette même prospérité, et qu'au lieu des déficits des années antérieures, ils accusent, pour l'année écoulée, un excédent net de plus de 30 millions dans le service d'exploitation. J'inviterai aussi les honorables députés à peser les déclarations des présidents de nos principales banques autorisées, afin de constater quel progrès nous avons fait, car assurément, le temps n'est plus où il soit permis d'avoir des doutes à ce sujet. A l'assemblée générale annuelle de la banque de Montréal, tenue le 5 décembre 1921, le président disait:

> Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, nous avons été témoin d'un rétablissement des cours et d'un certain fléchissement dans les affaires. Nous venons de traverser une année d'inquiétude continuelle et il a fallu une vigilance de tous les instants pour éviter de lourdes pertes.

Parlant de la moisson, il disait:

> On aurait pu se ressentir des résultats encourageants d'une bonne récolte, n'eût été la forte baisse des cours qui a diminué les bénéfices de l'agriculteur, et dont il est résulté, en bien des cas, des pertes sur les opérations de la saison.

Au chapitre de la "Situation en Canada", il disait:

Il est téméraire de faire des pronostics lorsque la situation des affaires est des plus favorables, et dans l'état de choses compliqué qui nous envisage, je m'abstiendrai de risquer une prédiction.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le compte rendu d'une autre assemblée, tenue par la même institution le 7 décembre 1925, alors que le même personnage s'exprimait ainsi:

Il n'y a pas de doute que les affaires ne s'améliorent lentement mais sûrement. Une preuve, c'est que les expéditions par chemin de fer sont les plus considérables qu'on ait connues et que le commerce de gros et de détail marque une activité appréciable.

Le président de la banque du Commerce, sir John Aird, a publié une appréciation à peu près semblable et dont j'extrais ce qui suit:

Les industriels dans toutes les branches, les commerçants en général ont réduit cet automne leur compte débiteur, comme il n'eut pas été possible de le faire ces années passées. Tous les rapports des banques démontrent ce fait que les avances au commerce ont diminué et que les achats d'actions et d'obligations de banque ont augmenté.

Ainsi, les grandes fabriques d'outillage agricole ont réduit considérablement leurs emprunts aux banques. La même constatation a été faite dans les autres branches de l'activité industrielle et commerciale.

Tout ce qu'il faut maintenant pour que le Dominion prenne son plein essor, c'est une augmentation de population. La question des chemins de fer se trouvera résolue si l'on peut obtenir assez de nouveaux sujets de la qualité qu'il nous faut. Le Canada a besoin de deux millions et demi à cinq millions de nouveaux citoyens. C'est la population qui nous permettra de réaliser ces grands progrès.

Ceci m'amène à la question posée par tous les grands financiers du Canada qui soutiennent que ce qu'il faut pour assurer l'expansion du progrès et de la prospérité de ce pays, c'est une augmentation de population. Nos collègues se souviennent que vers 1919 et 1920 les Etats-Unis ont gagné énormément d'argent. Il fallait trouver où placer ces fonds. On favorisa donc la construction. La guerre et les frais qu'elle nécessita avait épuisé nos finances en Canada. Nous ne pûmes donc entreprendre de grandes choses, excepté les plus indispensables. Aux Etats-Unis, l'immigration en masse des pays l'Europe fut arrêtée par la fixation d'un contingent maximum pour chacun, mais ce maximum ne fut pas appliqué au Canada. Il s'ensuivit une forte émigration de nos ouvriers et journaliers vers les Etats-Unis où les attirait la tentation de salaires plus élevés. Mais je constate avec bonheur, que nos compatriotes rentrent au pays. Avec la renaissance de la prospérité agricole l'industrie elle-même ne peut que grandir et nous avons tout lieu d'espérer que le mouvement de retour va s'accentuer.

[M. Elliott.]

Le Gouvernement prête son concours à diverses entreprises d'immigration, entre autres celle qui vise à établir en Canada trois mille familles provenant des Iles Britanniques. On a blâmé le Gouvernement parce qu'il n'a pu induire un plus grand nombre d'émigrants à venir au pays, surtout en ces dernières années. Mais précisément à cause de notre situation économique, il n'eût pas été désirable de favoriser l'immigration dans nos centres industriels. Elle aurait nui à notre population ouvrières, car les usines avaient tout le personnel qu'elles pouvaient utiliser. Le Gouvernement d'accord avec les têtes dirigeantes de la finance, est convaincu que le grand besoin du Canada est une augmentation de la population agricole; on désire l'accroissement de la production, afin de faciliter l'extinction de la dette nationale. On a craint, et en certains quartiers on redoute encore que l'augmentation de la récolte de blé ne fasse fléchir le prix de cette denrée. Je n'appréhende aucunement un tel résultat d'ici plusieurs années. Le Canada produit six fois plus de blé qu'il a vingt-cinq ans. Le producteur en recevra cette année un prix supérieur à celui qu'on lui en a donné ces temps derniers, à l'exception des prix de guerre, qui sortaient de l'ordinaire.

Les mesures prises pour activer l'immigration ont été suivies de succès; en tout cas, il faut y voir une simple question d'affaires. Tout émigrant veut savoir avant de quitter sa patrie, s'il peut améliorer son sort dans le pays vers lequel il a l'intention de se diriger. Pour déterminer un cultivateur à émigrer chez nous il faut le convaincre qu'il trouvera ici de meilleures conditions que partout ailleurs. Le Gouvernement doit s'intéresser aux émigrants agricoles et les aider de toute façon. Un des meilleurs moyens à cet effet, c'est de faciliter leur déplacement. Le cultivateur qui quitte son pays le fait pour la raison qu'il n'a pas réussi à amasser quelque argent chez lui. Tout le monde sera donc content qu'ai ait songé à abaisser le prix du transport des émigrants à destination du Canada. Permettez que je cite quelques chiffres pour montrer l'étendue de ces réductions. Aux termes du récent accord entre le Gouvernement et les compagnies de transport les tarifs ont été abaissés à tel point que le voyage de l'Angleterre à Halifax, Saint-Jean ou Québec, qui auparavant coûtait $93.50 par tête, soit $467.50 pour le déplacement d'une famille de cinq, ne coûte aujourd'hui que $15 par tête, ou $75 pour la famille; le voyage à Toronto coûtait $107.50, il coûte aujourd'hui $22.50; à Winnipeg le tarif était d'à peu près $120, le nouveau tarif est de $27.50; à Regina $125 avant; maintenant $30;

à Calgary et Edmonton, le tarif antérieur était de $126, le tarif actuel est de $32.50; à Vancouver c'était $142, ce n'est plus que $42 maintenant.

Monsieur l'Orateur, je demande l'indulgence de la Chambre pour avoir si longtemps retenu son attention; mais je voudrais ajouter encore un mot touchant un sujet que nous entendons discuter longuement aux époques des élections, mais peu ou point à d'autres moments; je veux dire le tarif douanier. Le tarif canadien constitue un problème des plus difficiles: il est le fruit de plus de quarante ans de recherches et d'études acharnées de la part de divers ministres des Finances et de personnels très compétents. Nombre de commissions d'enquête ont scruté la question à fond utilisant à ces fins les méthodes les plus scientifiques. Je puis dire que lorsque de nouveaux ministères sont arrivés au pouvoir et ont fait une étude approfondie de la question tarifaire ils ont constaté que les réformes qui leur paraissaient indispensables avant leur avènement, n'étaient pas du tout opportunes. Quiconque regarde la carte du Canada, remarque les vastes distances qui séparent nos provinces, et tient compte de la diversité, conséquente à la situation topographique et au développement économique, des différentes régions,—il y a par exemple les provinces industrielles de Québec et d'Ontario, les provinces agricoles sur la côte de l'Atlantique et dans les Prairies, et encore la Colombie-Anglaise, —reconnaîtra à quel point sont divergents les intérêts de ces différentes régions et combien il est indispensable d'adopter un programme qui s'adapte aux besoins des divers groupes économiques de notre population. Il est absolument indispensable d'élaborer un programme tarifaire qui, non seulement assure à toutes les classes de la population les bénéfices auxquels elles ont droit, mais encore les convainque qu'elles reçoivent aux mains du Gouvernement pleine et entière justice. A mes yeux ce qui importe avant tout en Canada c'est l'harmonie nationale. La bonne intelligence et la prospérité ne peuvent régner en notre pays si la population d'une région n'est pas convaincue que ses droits sont respectés et que nulle autre classe ne reçoit plus qu'elle ne mérite.

A présent j'espère qu'on me pardonnera une allusion personnelle. Il est vrai que je pratique le droit dans le comté de Middlesex; mais depuis quinze ans je fais aussi de l'agriculture sur une assez grande échelle dans l'Ouest canadien. Je me suis livré, plus que le commun des petits cultivateurs, à la culture du grain et à l'élevage. Je sais ce que c'est que de perdre dans une seule semaine plus de onze mille acres de blé dans trois différentes régions de l'Ouest, ruinés par la grêle. J'ai perdu autant de blé par le gel du 28 juillet 1918 et dans une tempête de neige au mois de mai j'ai perdu cent têtes de bétail. De sorte qu'il me sera pardonné sans doute si j'emploie un langage assez senti à propos du cultivateur et de ses difficultés. J'ai l'expérience de ce qui, plus que toute autre chose peut-être, décourage le fermier: qu'en certaines saisons la pluie n'est pas assez abondante pour assurer la maturation des récoltes qui lui ont coûté deux saisons de travail pénible et ardu.

Je suis heureux donc de voir dans le discours du trône que le Gouvernement compte nommer une commission du tarif qui fera une enquête systématique sur les besoins des différentes industries du Canada et fera tenir au Gouvernement ce qu'elle considère comme le régime tarifaire qui s'adapte le mieux à toute la population. J'ai toute confiance qu'au nombre des membres de ladite commission on verra un homme possédant l'expérience personnelle des difficultés, climatériques et autres, qui harassent le cultivateur canadien. Je fais remarquer que dans les autres industries on peut prévoir avec plus ou moins d'exactitude les pertes possibles, et y parer. Sans doute l'agriculteur peut réaliser des bénéfices; mais à tout prendre, d'une année à l'autre,—à cause des vicissitudes du métier et des pertes immenses que le cultivateur peut essuyer,—l'agriculture est une des occupations les plus précaires du pays. Je répète donc que j'ai toute confiance que cette commission comptera parmi ses membres un agriculteur d'expérience qui, connaissant les difficultés des cultivateurs, tentera d'ajuster le tarif de manière à les compenser sans empiéter nullement sur les droits des autres industries. Une commission qui compterait parmi ses membres un homme aussi compétent serait en mesure de recommander l'adoption d'un tarif répondant aux besoins des différentes sections du pays et des intérêts divers dont il faut tenir compte. Cela permettra aux Canadiens honnêtes et industrieux, quelle que soit leur occupation, de vivre et de prospérer et à la population en général d'être heureuse, prospère et unie.

M. LACOMBE (texte): Monsieur l'Orateur, quand les autorités du pays m'ont confié l'important devoir que je dois remplir aujourd'hui au Parlement de la nation, elles couvraient de gloire les électeurs de Laval-Deux-Montagnes, mes commettants, et en leur nom, je ne puis que présenter au très honorable premier ministre et à ses honorables collègues l'hommage respectueux de ma profonde reconnaissance et de mes remerciements les plus sincères.

Vous comprendrez, monsieur l'Orateur, l'émotion qui s'empare du tout jeune et nouveau député au moment où il se lève en

cette Chambre en face de tant de grandeur et de majesté. Vous comprendrez cette émotion, parce qu'il il y a trente ans, à l'avènement du très regretté et très honorable sir Wilfrid Laurier, vous étiez appelé vous-même à remplir la tâche délicate qui m'échoit en ce moment. L'année suivante, en 1897, mon distingué prédécesseur, l'honorable J. A. C. Ethier, aujourd'hui juge, était chargé des mêmes fonctions. Je n'ai pas l'intention de rivaliser d'éloquence avec les plus dignes enfants de notre race; loin de moi cette pensée, mais j'endosse cette responsabilité qui m'incombe avec espoir et fermeté, fort de votre bienveillante indulgence, monsieur l'Orateur.

Le quinzième Parlement du Canada s'ouvre dans des circonstances exceptionnelles. Seules la conciliation, le paix et l'union des meilleures énergies pourront nous permettre de réaliser une politique vraiment nationale, à l'avantage de notre pays.

Le discours du trône contient, je suis heureux de le déclarer, un programme politique de haut intérêt pour notre Dominion. J'y trouve tout d'abord l'intention du Gouvernement d'établir un système de crédit rural dans l'intérêt de la classe agricole. Jamais nos gouvernants ne pourront trop seconder les efforts généreux du cultivateur. Il faut lui donner toute la latitude possible pour l'exploitation utile et le progrès de sa ferme. L'industrie agricole est la mère de toutes les autres industries; elle est, dans notre pays comme dans le monde entier, la base de tout progrès et de toute prospérité durable; voilà pourquoi elle a droit à notre attention bienveillante, à l'appui constant des législateurs.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre un comté essentiellement agricole—Laval-Deux-Montagnes—; Laval, qu'on a appelé à juste titre le jardin de Montréal; Deux-Montagnes, où l'on s'occupe plutôt de la culture, dite grande culture. Ces deux comtés, réunis il y a quelques années pour des fins électorales, forment un des coins les plus intéressants de ma province. Durant la belle saison, les touristes y affluent pour se reposer un instant sur les rivages incomparables des Mille-Iles et de la rivière des Prairies. La classe agricole dans tout le Dominion accueillera donc, avec espoir et confiance, l'intention manifestée du Gouvernement d'établir en notre pays un système de crédit spécial dans le but d'aider et d'encourager l'agriculteur.

Un autre article du programme sessionnel dans le discours du trône traite du rapatriement des Canadiens. Question primordiale que celle-là! Notre jeune et grand pays, si riche en ressources naturelles de toutes sortes, offre à ses enfants des avantages qu'ils ne peuvent ignorer ni dédaigner. Qu'ils reviennent donc reprendre leur place sur le sol de la patrie canadienne. Qu'ils nous reviennent tous dans leur intérêt propre, parce qu'ils ne pourront trouver ailleurs les immenses avantages que leur offre leur pays. C'est un devoir national qui s'impose à nos législateurs que d'apporter à ce problème une solution complète, prompte, ferme, la plus efficace dans les circonstances. Avons-nous raison de désespérer de notre pays quand il donne au monde entier un exemple salutaire de concorde, de paix et d'harmonie; quand par l'état de nos finances et de notre commerce il justifie déjà la réduction des impôts; quand il a mérité, grâce à ses immenses plaines de l'Ouest, le titre de grenier du monde; quand des marchés extérieurs s'ouvrent pour l'écoulement de nos produits sous la sage et prévoyante direction de nos gouvernants qui nous ont assuré de nouvelles relations commerciales avec les Indes Occidentales et autres pays; quand notre politique tarifaire, telle qu'énoncée dans le programme sessionnel, restera une politique vraiment nationale profitant à tous et ne nuisant en définitive à personne? Ayons confiance en notre beau et grand pays qui continue de s'affirmer comme nation dans le monde civilisé.

Nous assistions récemment au spectacle sans précédent de la nomination d'un Canadien français à la présidence de la Société des nations. Le poste de haute distinction confié à l'honorable sénateur Dandurand par ceux qui siègent aux délibérations internationales du monde entier rejaillit sur toute la population canadienne. Monsieur l'Orateur, n'avons-nous pas le droit d'être fiers de notre pays qui se relève si crânement des effets de l'après-guerre, et où il n'y a pas de place pour les fauteurs de désordres, les propagandistes de théories subversives, les démolisseurs des saines doctrines? Les citoyens canadiens vivent respectueux des lois sous le drapeau britannique, loyaux sujets de Sa Majesté le roi Georges d'Angleterre, dont nous avons partagé récemment le grand deuil et la profonde douleur à la mort de l'auguste reine-mère Alexandra, la douce souveraine dont l'histoire dira toute la sollicitude pour les petits, les humbles, ceux qui travaillent, souffrent et peinent. En ma qualité de représentant du peuple canadien dans cette Chambre, il est de mon devoir de déposer, au nom de ma province et de mon pays, l'hommage de l'inaltérable loyauté et des vives condoléances de la nation canadienne aux pieds de Notre Auguste Souverain.

Le discours du trône fait aussi mention de l'encouragement que le Gouvernement veut donner à nos ports dans l'expédition des grains et des autres produits canadiens. Les ports comptent parmi nos grands facteurs de pro-

grès. En conséquence, nos législateurs n'oublieront pas d'y donner une attention toute spéciale, tel que le proclame le discours du trône. Le peuple canadien trouvera réconfortante pour lui l'annonce d'une réduction de la taxe. Cela a été rendu possible par l'économie pratiquée par le Gouvernement, par sa sage politique, par l'augmentation de nos revenus et le relèvement général de notre situation économique et financière.

Monsieur l'Orateur, le Canada, au cours de l'année qui vient de se terminer, a été favorisé d'une façon toute spéciale par la Providence. Une abondante récolte a apporté la joie et la confiance dans tous les cœurs et dans tous les foyers. La nature a toujours continué à réaliser chez nous son œuvre magistrale. Notre industrie agricole, nos mines, nos forêts, nos pêcheries et nos pouvoirs d'eau, enfin toutes nos ressources naturelles, nous sont une aide puissante sur la voie de la prospérité. Une administration sage et économique fait de la réduction des dépenses et des départements une partie intégrante de son programme. Elle appuie aussi sur l'immigration. Grave problème que celui-là! Sans doute, il est de notre devoir d'attirer chez nous l'étranger pour fournir aux régions encore incultes de notre pays les bras vigoureux qui devront faire germer le blé dans la terre ferme et accomplir tout travail utile, louable et avantageux pour le Canada. Cependant, je ne crains pas de déclarer dès à présent dans cette Chambre que le Gouvernement se doit à lui-même dans cette tâche délicate de séparer l'ivraie du bon grain et de n'accepter chez nous que des sujets respectables et respectueux de nos lois.

Monsieur l'Orateur, le devoir sacré de maintenir en notre pays le pacte fédératif nous incombe en donnant justice à toute la population et en cédant aux exigences raisonnables et équitables de toutes les parties de notre immense Dominion. Nous atteindrons ce but si nous savons nous imprégner d'un véritable sentiment national canadien; si nous consentons à donner aux provinces toute la somme de justice, d'avantages et d'assistance qu'elles peuvent légitimement réclamer. Et alors, notre beau, jeune et grand pays, au milieu de l'univers ébranlé par l'effroyable guerre qui s'abattait sur les nations, il y a quelques années, pourra continuer fièrement sa marche ascendante dans la voie de la prospérité et vers ses destinées immortelles.

J'ai l'honneur d'appuyer la proposition de l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott).

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur nous voici bel et bien engagés dans l'expédition de la besogne de cette législature du Parlement canadien. Parmi nous se trouvent plus de nouveaux députés qu'on n'en a peut-être jamais remarqué à l'ouverture d'un Parlement. En ma qualité d'ancien membre de cette Assemblée, je souhaite à tous une cordiale bienvenue, si l'on veut bien me le permettre et je les assure que, dans l'accomplissement de leurs travaux parlementaires, ils ne trouveront chez nous, leurs aînés, qu'un esprit de collaboration cordiale. Pour me conformer à la coutume vénérable, caractère qui n'enlève aucune sincérité à mes paroles, je félicite celui qui a proposé l'adresse (M. Elliott) et celui qui l'a appuyée (M. Lacombe) du succès de leur premier discours dans cette Assemblée. Le premier nous arrive avec une excellente réputation d'avocat et aussi avec des paroles réconfortantes au sujet de la ville où il demeure. L'expérience qu'il a acquise à l'Assemblée législative de l'Ontario fait qu'il se sent plus à l'aise au Parlement fédéral; il a par conséquent prononcé son discours sans la gêne et l'embarras que nous ressentons tous lors de notre premier discours. Il s'est acquitté de sa tâche avec honneur. Si j'étais son chef, je le féliciterais en particulier du soin persévérant qu'il a pris de rester dans les limites strictes et étroites des déclarations faites par les libéraux au cours de la campagne électorale.

Celui qui a appuyé l'adresse mérite, à mon sens, des félicitations particulières.

Il s'exprime dans sa langue maternelle avec une incontestable éloquence et j'espère qu'il possède l'avantage de s'exprimer aussi bien dans la langue anglaise. Je tiens à le remercier personnellement non seulement pour son excellente élocution, mais aussi pour son articulation soignée qui fait que cela devient un plaisir d'écouter son discours pour ceux d'entre nous qui n'ont pas le même avantage que lui. Il a rappelé fort à propos que l'honneur qui lui était dévolu avait aussi, il y a nombre d'années, été accordé à feu son distingué chef, et je ne saurais lui souhaiter mieux que de pouvoir remplir en ce parlement une carrière aussi utile, aussi digne, aussi heureuse que celle du grand homme qu'il honore.

Dans la présente circonstance, je ne me vois pas contraint de restreindre mes compliments aux orateurs qui viennent de reprendre leur siège. Dans les discours du trône même, je relève quelque chose que je puis louer. C'est d'abord le souvenir de la mort regrettable de la feue reine-mère de la famille royale. Ce n'est pas le moment de faire de longues observations à ce sujet, vu que le Gouvernement à fait inscrire, au Feuilleton, une résolution relative à ce triste événement. Et cette résolution; veuille le Gouvernement en agréer mes félicitations,—est rédigée en termes aussi heureux que significatifs, et j'ai l'espoir qu'avant

peu cette Chambre s'empressera de l'adopter.

Je partage avec le proposeur de l'adresse l'orgueil de voir un homme public canadien, le leader du gouvernement au Sénat, élu à la Société des Nations à Genève. Cela a réellement causé une grande joie à ses compatriotes qui n'ont jamais douté de sa compétence à remplir avec succès ses hautes fonctions. M. le sénateur Dandurand a l'avantage particulier d'être entièrement et amplement maître des deux grandes langues qui, je crois, sont le plus employées au sein de ces réunions. Ce don, joint à une longue expérience des affaires publiques, lui assurait tout ce qu'il faut pour être désigné à l'honneur qui lui est échu.

Dans les discours du trône on a, comme d'habitude, fait allusion à la prospérité dont jouit le pays, et le proposeur de l'adresse s'est empressé d'appuyer cette déclaration ministérielle. Il trouve là la preuve irréfutable que tout va pour le mieux au Canada, et naturellement il s'en réjouit. Selon lui, cela va beaucoup mieux qu'en ces dernières années et il en donne crédit à ses collègues du Gouvernement. On pourrait pardonner cela généreusement à l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) : il n'y a pas longtemps qu'il siège avec nous. S'il veut se donner la peine de relire les discours du trône des trois dernières années, il y retrouvera le même enthousiasme au sujet de la grande prospérité du Canada, tout comme présentement. Même dans ce temps qui, de l'aveu de l'orateur, fut un temps d'épreuve, le Gouvernement était si désireux de s'attribuer tous les mérites qu'il proclamait dans les discours du trône une surabondante prospérité. C'est ce qu'il fit même dans le discours du trône qui suivit les élections de 1921. Après avoir, au cours de la campagne électorale, prétendu que le pays était à la veille de la banqueroute et menacé d'un grand désastre national, ces mêmes gens, dans le discours du trône n'en affirmaient pas moins que nous étions en meilleure posture qu'aucun autre pays ayant participé à la guerre. Et depuis lors le Gouvernement, avec une enthousiasme qui ne s'est pas démenti, proclame qu'il en est toujours de même. De sorte que les affirmations contenues dans le discours du trône sur la prospérité du pays ne sauraient nous éclairer ni nous confirmer dans nos opinions.

Il est aussi une phrase qui ne surprend pas venant du Gouvernement actuel, mais qui serait jugée hors de propos, pour le moins, si elle venait d'un autre gouvernement. Je veux parler de celle où il est dit :

> Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du Gouvernement et par la diminution des dépenses et des taxes qui a été pratiquée de temps à autre.

[Le très hon. M. Meighen.]

Je ne désire pas être trop sévère. Je comprends bien l'idée d'un gouvernement qui, hors d'état de s'attirer beaucoup d'appui et de louanges partout dans le pays, fait un effort honnête, quoique maladroit, pour forcer le Gouverneur général à lui faire des éloges.

Il est d'autres points du discours du trône dont on peut disposer sans de longues observations. Le discours est d'une longueur inusitée. Il a quelques-uns des caractères des pièces du même genre des années passées, par exemple, des paragraphes remplis de ce qui n'est rien que de la réclame habile, que du manifeste préparatoire d'une campagne électorale—ne contenant l'annonce d'aucun projet législatif ni l'exposé d'aucun sujet devant être soumis au Parlement. Je pourrais signaler ce qui se trouve au dernier paragraphe, dont voici le texte:

> Poursuivant la politique arrêtée de l'administration tendant à encourager le commerce des ports canadiens, la commission des chemins de fer à reçu instruction d'ajouter à l'enquête générale sur les taux de transport l'examen spécial des causes de la déviation du trafic des grains et autres produits vers les ports étrangers, et de faire ce qui, d'après la loi des chemins de fer, lui paraîtra le plus efficace afin d'effectuer l'utilisation des ports du Canada pour le commerce canadien.

Le lecteur ordinaire et les nouveaux députés, peut-être, pourraient y voir l'énoncé d'une politique, l'annonce d'une mesure sur laquelle le Parlement aura à délibérer, un nouveau grand effort, de la part du Gouvernement, pour alléger la situation désavantageuse dont se plaignent les Provinces maritimes. J'ai eu la curiosité de m'assurer sur quoi repose vraiment cette assertion; j'ai donc relevé le décret du conseil mentionné dans l'alinéa. Ce décret porte, comme dit en substance le discours du trône:

> Que les commissaires de la Commission des chemins de fer ont reçu instruction, au cours de l'enquête générale ci-haut mentionnée, de s'enquérir en particulier des causes pour lesquelles le grain et autres produits canadiens sont transportés par d'autres ports canadiens ou dirigés vers ces ports, et de prendre les mesures efficaces, autorisées par la loi des chemins de fer de 1919, qu'ils jugeront nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, le transport du grain et autres produits canadiens par les ports canadiens.

Le premier commentaire qu'on est porté à faire, c'est que ça été le devoir imposé à la commission des chemins de fer par la loi, depuis je ne sais combien d'années, depuis son établissement. Mais la répétition de ces instructions n'en paraît que plus grotesque si l'on se reporte à quelques mois seulement en arrière, au 5 juin 1925. C'est à cette date que le Gouvernement a adopté le décret du conseil dans lequel il proclamait que "la plus grande uniformité possible" était un principe sur lequel il convenait de faire reposer l'é-

chelle des tarifs au pays.. Cette déclaration, je n'ai guère besoin de m'interrompre pour le dire, avait été faite dans les termes les plus explicites et les plus définitifs, sous une forme différente, dès septembre 1920. Mais dans le même décret du conseil en date du 5 juin 1925, après une énumération, je relève les instructions suivantes adressées à la commission des chemins de fer:

Le comité conseille donc de donner instruction à la commission de faire une enquête approfondie sur l'échelle de tarifs des voies ferrées et compagnies de chemins de fer, sous l'autorité du Parlement, afin d'établir un régime équitable et raisonnable s'appliquant également, dans des circonstances et des conditions semblables en substance, à tout le monde et à toutes les localités, de façon à permettre le plus libre échange possible des denrées entre les diverses provinces et entre les divers territoires du dominion, et l'expansion de son commerce intérieur et extérieur, en tenant compte des besoins de l'agriculture et des autres industries fondamentales et en particulier (a) de la revendication faite en faveur des Provinces maritimes, que le rétablissement de l'échelle de tarifs dont elles jouissaient avant 1919 leur est dû, et (b) de l'encouragement du transport par les ports canadiens.

Ce décret du conseil du 5 juin 1925 n'était qu'un énoncé du devoir confié à la commission des chemins de fer et déjà expressément défini dans la loi canadienne. J'appelais cela, alors, de la poudre aux yeux, et ce n'était que cela. Voici que le Gouvernement a adopté un autre décret pour recommander de nouveau à la commission la même chose, et pour ainsi dire dans les mêmes termes et à cet effet exactement. Et le troisième ou quatrième exposé de cette recommandation faite à la commission de remplir son devoir est solennellement annoncée dans le discours du trône comme un énoncé de la politique ministérielle. Mais que les Provinces maritimes ne désespèrent pas; avec un peu de patience, le lecteur arrivera à l'alinéa suivant où le gouvernement King promet une commission royale chargée de s'enquérir des griefs de cette partie du Canada. En voici la teneur:

Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une commission royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces maritimes quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, etc.

Je ne doute pas que le Gouvernement n'ait besoin de renseignements sur la question. Son chef a confessé dans les Provinces maritimes, à son dernier voyage, qu'il ignorait ce que sont les droits de ces provinces. Mais je conseille aux députés des Provinces maritimes de ne pas s'emballer sur les résultats d'une commission royale instituée sous le Gouvernement actuel. Il y a quatre ans, nous aurions pu accueillir cette nouvelle avec un certain espoir. Mais qu'ont fait les commissions royales nommées sous le régime actuel? Je le demande à la députation, en particulier aux ministres à leur siège, aux pitoyables débris du ministère que je vois devant moi. Y en a-t-il un ayant assez d'ingéniosité, d'imagination, pour signaler une seule commission royale instituée par eux et qui ait accompli un atome de bien? Des commissions royales! Il en a plu; nous avons eu des commissions touchant le bois à pâte, des commission d'enquête sur le grain, des commissions relatives aux Grands lacs, et ainsi de suite. Nous en avons eu une vingtaine, oui, et davantage, au coût de plus d'un million. La commission d'enquête sur les grains, y compris les dépenses faites par les municipalités et autres témoins, a coûté au pays plus d'un demi-million et son œuvre a été tout à fait nulle. Son unique résultat, la députation le sait, ce fut d'accorder à la commission des grains l'autorité d'accomplir ce qu'elle n'a jamais eu l'intention et n'a jamais reçu instruction d'accomplir, et ce qu'elle n'a pas fait. Le seul autre résultat a été un accroissement de traitement pour les commissaires. Quant à la commission du bois à pâte, elle a voyagé à travers le pays, s'est promenée dans les Provinces maritimes. Le députation peut-elle me dire quel bon résultat elle a apporté au Canada? Toute cette énorme dépense de l'argent du contribuable canadien a tourné à rien, absolument à rien. Seul le Gouvernement y a trouvé son compte en évitant provisoirement les responsabilités qui lui incombent uniquement. Et maintenant les Provinces maritimes sont priées de faire chorus au dernier paragraphe où il est dit que ces projets du ministère indique que de

sincères efforts ont été faits pour tenir compte des diverses conditions et intérêts du Dominion, afin de promouvoir la bonne entente et un meilleur esprit de coopération entre tous les éléments qui constituent notre pays. Nous croyons que ces projets qui, dans leur ensemble ,constituent un programme de progrès national, assureront notre but commun d'un Canada prospère et uni.

Je crois reconnaître dans cette formule transparente la touche de l'ancien député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Mais si, par hasard, je faisais erreur, je me reporterais à cet autre paragraphe, sur la deuxième page:

Nos revenus proviennent des impôts occasionnés par la guerre et d'autres sources.

Voilà une nouvelle réconfortante.

Afin de permettre au peuple du Dominion d'avoir une connaissance exacte de nos sources de revenu et de la manière dont ceux-ci sont dépensés, un état de compte sera publié périodiquement sous une forme simplifiée.

C'est bien là le refrain de l'ancien député de Saint-Laurent-Saint-Georges, M. Marler.

Le proposeur de l'adresse a eu raison de dire que le discours du trône insiste sur l'immigration. Pas moins de trois paragraphes y sont consacrés à l'explication de la politique

antérieure du Gouvernement sur ce sujet. Mais il nous est impossible de partager l'enthousiasme de l'honorable député. Chaque discours du trône préparé par ce Gouvernement énonçait une politique d'immigration. Chaque discours du trône non seulement promettait beaucoup en matière d'immigration mais annonçait de grands mouvements en perspective dans ce domaine. L'an dernier, l'on nous apprenait que le Gouvernement était à bout d'efforts et qu'il avait épuisé tous ses moyens pour déterminer du côté du Canada un grand courant d'immigrants désirables. L'on n'en disait pas moins il y a deux ans, et c'était à peu près le même ton encore l'année d'avant, sans compter les plans nouveaux énoncés par les différents ministres qui se succédaient rapidement à la direction de ce ministère. Sans pouvoir dire au juste combien ce Gouvernement a énoncé entre douze à vingt plans différents d'immigration, et si les immigrants nous manquent, ce n'est pas faute de projets et de ministres non plus. Le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) en eut la direction le premier. On la passa ensuite au ministre actuel des Finances, déjà surchargé, qui peina jusqu'à ce que, découragé, il le passa à l'ancien député de Renfrew-Sud (M. Low), je pense, qui se trouvait en même temps ministre du Commerce. A la veille des élections, pour sauver la tête du député de Peterborough-Ouest, l'on jugea à propos d'y installer M. Gordon, mais il y était à peine arrivé que le premier ministre, qui venait de prédire de grandes choses de la vigoureuse politique de son nouveau collègue, pénétrant dans l'Ouest, et s'apercevant qu'il lui faudrait un autre ministre de l'Immigration pris dans cette région, avertissait le député de Peterborough-Ouest de se préparer à céder bientôt sa place à un représentant de l'Ouest. Le ministre en herbe ne fut cependant pas élu dans Winnipeg-Sud et il se dit probablement aujourd'hui que, sans le désavantage d'une promesse de portefeuille dans ce Gouvernement, sa popularité personnelle l'eût peut-être emporté. Nous voici revenus, après ce long circuit, au premier titulaire qui s'attelle de nouveau à la tâche.

Où sont les immigrants? Voilà maintenant près d'une année, l'on nous annonçait que les colons nouveaux, en perspective nombreux, seraient dirigés sur les terres disponibles le long de nos voies ferrées, tandis qu'un plan particulier visait à établir les autres dans la région de la rivière de la Paix. Cela était dit dans le discours du trône, l'an dernier. Puis au cours de la campagne, le premier ministre, parlant à Edmonton, lança un nouvel adjectif, sinon un projet neuf; nous allions avoir une politique "pénétrante". Cette vague d'immigrants qui s'avançait sur notre pays allait être poussée vers la région de la rivière de la Paix, sans doute dans l'espérance d'y faire élire le candidat libéral. Eh bien! je me suis donné la peine alors de chercher où était cette masse d'immigrants. Et, avant d'aborder ce débat, j'ai trouvé au département de l'Immigration le résultat de cette longue série de diverses politiques et de cette intervention imposante de ministres. Le voici: Durant les huit premiers mois de 1923-1924, nous avons obtenu 118,091 immigrants et durant les huit premiers mois de 1924-1925, 97,805. C'était l'époque de la politique de la rivière de la Paix. Durant les huit premiers mois de 1925-1926,—c'est le dernier rapport que nous ayons,—nous avons reçu 70,112 sujets étrangers, soit 49,979 de moins que dans le même temps il y a deux ans, et 27,693 de moins que nous n'en avons obtenus durant la même période l'an dernier, l'année de la politique "pénétrante". Ces résultats sont-ils réconfortants pour l'honorable député de Middlesex-Ouest? Il dit, et fort bien, que la meilleure politique d'immigration est celle qui montre aux immigrants qu'ils seront mieux chez nous qu'ailleurs. Je me demande si c'est l'opinion des immigrants eux-mêmes. Dans l'affirmative, comment se fait-il qu'ils n'ont pas accepté dans leur intégrité les assertions du Gouvernement contenues dans le discours du trône disant qu'une glorieuse prospérité règne dans le pays? Pourquoi n'ont-ils pas reconnu cette déclaration en venant s'établir au Canada en aussi grand nombre que s'ils l'eussent cru? Pourquoi l'immigration diminue-t-elle de plus en plus depuis l'arrivée de ce Gouvernement au pouvoir? Avant la guerre, il y avait une véritable invasion d'étrangers au pays. Bien entendu, nous avons constaté un ralentissement durant les hostilités. La dernière année que nous avons dirigé les affaires du pays, 148,000 immigrants sont débarqués sur nos bords. Malgré tous ces efforts herculéens, la politique ministérielle ne nous a amené que 111,000 immigrants l'an dernier, et cette année leur nombre sera d'une vingtaine de mille de moins en dépit des quatre ou cinq ministres qui se sont succédés à la tête de ce département et des quatorze articles de leur programme.

Je mentionnerai brièvement divers autres sujets du discours du trône. Touchant l'immigration, nous lisons à la fin du troisième paragraphe qu'afin qu'il soit plus facile...

...d'aider, en réduisant le coût de la production agricole, ceux qui sont déjà établis dans le Dominion . . . une mesure sera introduite pour faciliter les crédits ruraux.

Personnellement, je suis enchanté de cette déclaration mais je me demande si le Gou-

vernement se propose de maintenir sa politique passée du crédit agricole. A-t-il modifié cette politique ou non? A la dernière session on a déposé un projet de loi, une des nombreuses farces dont ce ministère a affligé le Parlement. Ce bill était basé sur un faux principe, mal conçu, mal exécuté, ne contenant rien de méritoire. Il reposait sur le principe des prêts directs par le Gouvernement —non pas par celui-ci, cela aurait pu être pire, —mais par les gouvernements provinciaux aux cultivateurs, ces gouvernements se rendant responsables. Le corps du projet contenait des restrictions annulant d'avance tout effort qu'ils auraient pu tenter pour se conformer à la loi —des restrictions au sujet des priorités, et ainsi de suite, démontrant à l'évidence que le ministère n'avait pas la moindre intention de mettre le projet de loi en vigueur, ou d'avancer un seul sou en vertu de ce bill. Il est vrai que le projet fut déposé à la fin même de la session et que le Gouvernement a eu bien soin de l'envoyer au Sénat au moment même où celui-ci allait suspendre ses séances. Maintenant, je me demande si le Gouvernement a bien l'intention d'améliorer ses propositions. A-t-il réellement l'idée de présenter un projet véritable? On m'a souvent invité à proposer quelque chose de pratique, mais, si mes collègues consultent mes discours prononcés à la Chambre, ils verront que mes suggestions à cet égard sont pratiques.

Nous ne réussirons jamais avec aucun système de prêts par le Gouvernement. Cette méthode ne peut être administrée avec de bons résultats, surtout dans un aussi vaste pays que le nôtre et dont une surveillance directe est si difficile. Nous avons déjà eu dans plus d'une sphère l'expérience d'avances par le Gouvernement. Nous ne nous y étions décidés que poussés par la force des circonstances. Nous n'avons prêté de l'argent dans l'Ouest que pour soulager de grandes détresses et pour l'achat de grains de semences. En principe, l'histoire du passé, sans nous faire déshonneur, n'est certainement pas de nature à encourager un gouvernement à se lancer dans cette aventure.

Egalement, nous avons fait des avances à la commission d'établissement agricole des soldats, et, si je ne me trompe, les deux gouvernements ont tout tenté pour faire réussir ce système. Mais j'ai peur que le succès ne soit pas celui auquel nous nous attendions. Naturellement, il s'est présenté des circonstances particulières. Une foule de nos compatriotes étaient revenus parmi nous, un grand nombre parmi eux plus aptes peut-être aux travaux de la terre qu'à toute autre occupation. Nous les avons aidés avec cette loi, mais nous allons certainement perdre de l'argent, et je ne pense pas que cette expérience nous autorise à appliquer ce principe d'une façon générale à l'agriculture au Canada.

Et l'historique de cette tentative ainsi que l'application de ce principe dans les autres pays ne sont pas de nature à nous encourager dans cette voie. Les Etats-Unis ont adopté une attitude tout à fait différente. Nos voisins du Sud ont tenté de s'appuyer sur le principe de la coopération, abandonnant la responsabilité des prêts et leur rentrée à ceux qui sont directement intéressés et concernés; et non pas en puisant dans le trésor public des sommes dont l'Etat devrait plus tard faire la perception, se guidant sur ces principes exposés d'une façon concise, les Etats-Unis ont institué un système de prêts et le Gouvernement a pourvu à l'établissement d'un fonds d'amortissement. Toutefois, on n'a pas dépassé les limites que j'ai posées tout à l'heure. Je ne vais pas jusqu'à dire que le système des Etats-Unis serait applicable au Canada dans son ensemble. De nombreuses enquêtes ont projeté un nouveau jour sur le problème, mais tout est resté dans le statu quo. Cependant nous pourrions profiter énormément de l'exemple des Etats-Unis; en lui faisant subir les modifications appropriées à un pays bien plus nouveau, il est possible que le système en vigueur là-bas soit très précieux ici. Je promets donc au Gouvernement mon appui le plus sincère en ce qui regarde l'adoption de toute mesure de cette nature ou même différente visant à l'inauguration d'un système de crédit agricole au Canada. Nous devrions établir un système fondamental sous le régime duquel les premières hypothèques grevant les fermes seraient assujetties à un taux d'intérêt plus bas qu'à l'heure actuelle. Il est impossible que l'agriculture fleurisse d'une façon permanente, comme on pourrait s'y attendre dans un pays aussi essentiellement agricole que le nôtre, tant que l'Etat n'aura pas adopté des mesures visant à fournir des capitaux à un intérêt moins élevé et garantis par des valeurs de tout repos.

Le discours du trône fait aussi allusion à d'autres questions. Le Gouvernement a l'intention de rendre à la province de l'Alberta ses ressources naturelles. Il serait prématuré de ma part de faire des commentaires sur la proposition que le Gouvernement peut avoir faites de ce chef, vu qu'elles ne nous ont pas encore été communiquées. La rumeur publique prétend nous les avoir dévoilées, mais ce ne sont que des racontars et rien de plus. J'espère que le Gouvernement a réussi à obtenir de la province de l'Alberta des propositions qui pourront faire la base d'un règlement juste et équitable pour toutes les autres provinces intéressées. Je désire fort voir cette

question réglée. Je ne veux pas de mystification à ce sujet.

En premier lieu, ce fut une erreur grave d'avoir créé dans l'Ouest canadien des provinces qui, étant censées jouir de leur autonomie, furent en réalité entravées, tenues enfargées et enchaînées par des restrictions qui ne conviennent nullement à la souveraineté d'une province. Cette erreur fondamentale fut la source de nombreux ennuis depuis cette époque.

Avec chaque année qui passait, le règlement de la question devenait plus difficile. Je vois donc d'un bon œil la promesse contenue dans le discours du trône, savoir que le Gouvernement fera sous peu un premier pas dans la voie du règlement et j'espère sincèrement que la mesure sera acceptable à tout le monde. Mais, il est impossible de nous prononcer tant que nous ne serons pas au fait des conditions. Pour ma part, je suis disposé à aborder l'examen de ce projet de loi avec les sentiments les plus sympathiques et non pas à soulever des objections et j'estime que ce sera là aussi l'attitude de la Chambre en général.

J'aborderai maintenant l'examen des articles attrayants et séduisants que renferme le discours du trône, au dire de certains honorables députés siégeant à ma gauche. Je ferai tout d'abord allusion à celui qui est peut-être le moins significatif. Notre attention sera appelée sur "un projet de loi des élections fédérales". Voilà un texte dont le sens est délicieusement imprécis.

L'hon. M. STEVENS: Et pas compromettant.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et guère compromettant. Allons-nous être appelés à délibérer sur un projet de loi visant à modifier l'heure à laquelle le scrutateur recevra ses instructions ou quelque chose d'aussi insignifiant? Quelle sera la nature de ces modifications? Est-ce qu'il s'agit de notre ancienne connaissance: le vote transférable? Je ne saurais dire si c'est cela ou non par le simple examen de la contenance des ministres. Et savez-vous pour quelle raison? Pour la bonne raison qu'ils ne le savent pas eux-mêmes; or, je suis porté à croire—je me risque à faire une prédiction,—que le présent débat se terminera sans que la Chambre soit plus renseignée. Voilà encore l'une des anciennes rengaines que le Gouvernement a inscrites sur son programme à maintes reprises pour les vouer ensuite à un oubli ignominieux. Et je le ferai observer en passant, ce n'est pas la seule victime que nous offre le discours du trône à l'ouverture de la 15e législature. Il y en a bien d'autres qui sont tombées au long de la route. Ces enfants mal venus sont perdus, disparus de la scène pour passer apparemment dans les limbes de l'histoire. Et il déplaîrait souverainement au Gouvernement que même nous rappelions à son souvenir les noms de ces victimes sacrifiées. Cependant, je tiens à me référer tout d'abord à cette loi du vote transférable. Voilà une allusion laquelle, si le Gouvernement a jamais le courage de soumettre un projet de loi à l'assentiment de la Chambre, sera proclamée être le manifeste, une sorte de précurseur, comme Jean Baptiste. Pour quelle raison, mes honorables amis hésitent-ils; pourquoi sont-ils dans le doute et se complaisent-ils dans le mystère et l'obscurité? Ils n'ont pas toujours gardé une pareille attitude. Il y a deux ans, le Gouvernement a annoncé qu'il modifierait la loi électorale en décrétant le vote transférable. Le discours du trône renfermait un paragraphe à cet effet. On se demande pourquoi il était nécessaire de le mentionner de nouveau, si ce n'est pour la même vieille raison: La Chambre doit se contenter de promesses qu'elle voit renier d'une façon abjecte. On n'a jamais rien fait. Le projet de loi a été présenté et le Gouvernement l'a remis jusqu'à la fin de la session. Ce même Gouvernement auquel la majorité des honorables députés qui sont à ma gauche a accordé sa confiance a jugé qu'il pouvait faire de cette question un jeu. Il n'a jamais eu l'intention de faire voter une loi instituant le vote transférable. Il savait que la grande majorité de ses membres s'y opposaient et il en est de même aujourd'hui. Mais c'est grâce à tout cela que le Gouvernement a conservé l'appui des honorables députés qui sont à ma gauche; ceux-ci lui ont permis, en l'appuyant, de se maintenir au pouvoir et, comme récompense, ils se sont fait dire par le leader du Gouvernement, au bout de quatre pénibles années, qu'ils ne lui avaient jamais été d'aucune utilité. Personne ne peut savoir ce que la répétition de cet acte amènera. Il suffit de dire que pour le moment il n'y a qu'une autre vague indication que le Gouvernement est susceptible d'innover une chose qu'il a déjà promise deux fois auparavant, manquant chaque fois à sa promesse.

Dans le discours du trône je lis cette importante déclaration:

> Mon Gouvernement se propose d'introduire les propositions nécessaires pour parachever immédiatement le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Quand je pense, monsieur l'Orateur, à l'annonce d'hier, confirmée par la lettre de démission dont vous avez donné lecture aujourd'hui, je m'aperçois que non seulement les raisons pour lesquelles le Gouvernement et le premier ministre ont décidé d'achever le chemin de fer sont très apparents, mais que le premier ministre a résolu de l'étrenner

lui-même. Ce qui s'est passé à ce sujet depuis quelques mois fera tache dans la carrière du parti ministériel et de son chef. On n'aurait jamais dû agir comme le leader du parti ministériel et quelques-uns de ses partisans l'ont fait à ce propos dans les dernières élections. On sait que depuis quatre ans les honorables députés qui sont à ma gauche ont demandé à maintes reprises, avec insistance, qu'on achève immédiatement cette entreprise; nous aurions très bien pu embarrasser le Gouvernement en secondant leurs efforts, mais nous n'avons pas voulu le faire. Nous estimions que les finances du Canada exigeaient des précautions, malgré que l'entreprise fut déjà passablement avancée. A chaque session, j'ai été d'avis que le Gouvernement faisait bien de surseoir à l'achèvement de l'entreprise jusqu'à ce que la situation s'améliore, mais j'ai déclaré,—je l'ai répété pendant la campagne,—qu'il faudrait l'achever, car il ne serait pas excusable pour un jeune et vigoureux pays d'abandonner une entreprise aux trois quarts terminée, qui a induit des milliers de gens à aller s'établir dans cette région nouvelle, et de proclamer ainsi au monde entier que nous ne sommes pas capables de réaliser ce que nous avions décidé d'accomplir. Personne ou presque personne ne doute de la nécessité de son achèvement. En réalité, les travaux n'ont été suspendus que parce que nous avons jugé bon de limiter nos dépenses, en raison des obligations immenses et extraordinaires provenant de la guerre. Le Gouvernement n'a certes pas eu à se plaindre de la façon dont nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'avons traité. J'estimais—je l'ai dit—que pour déterminer la date à laquelle on pourrait achever l'entreprise, il fallait savoir quelle somme cela représentait. Là-dessus tout le monde n'était pas d'accord et nous avons entendu ici même exprimer différentes opinions. Le Gouvernement avait, je crois, déposé sur le bureau de la Chambre, un état indiquant, si je ne fais erreur, une dépense d'environ 50 millions, ce qui est vraiment beaucoup. Le pays n'est certainement pas en mesure de dépenser même la moitié de cette somme, loin de là. Si c'est le montant absolument nécessaire, mieux vaut attendre. Nous avons déjà assez de frais de chemins de fer sans augmenter nos charges sur ce chapitre. Toutefois, vers la fin de la session dernière, j'ai reçu la visite de délégués—les mêmes je suppose qui avaient eu une entrevue avec le Gouvernement—lesquels étaient d'avis, d'après les données de gens paraissant être des ingénieurs très compétents, qu'avec pas plus de 3 millions on pourrait faire assez de travaux pour s'assurer de la possibilité de cette voie. Naturellement, on ne prétendait pas que cette somme suffirait à mettre la voie dans l'état où il faudrait la placer une fois ses possibilités déterminées, mais que c'était assez pour s'assurer si elle était praticable. J'ai répondu aux délégués,—je l'ai déclaré au cours de la campagne et mes paroles n'ont jamais varié, quelle que fut la région à laquelle je m'adressais,—j'ai répondu, dis-je, que si c'était tout ce qu'il fallait pour mettre le chemin de fer dans l'état indiqué, je n'y regarderais pas à un million près, qu'il n'y avait aucune raison de trop retarder, ni même de retarder du tout, enfin qu'il ne serait pas dans l'intérêt du Canada, pour une aussi petite dépense, de laisser plus longtemps le chemin de fer dans l'état où il se trouvait, ni de continuer à mécontenter les milliers de colons qui sont allés s'établir dans cette région, forts de la promesse de tous les partis politiques. Je prends encore une fois l'attitude que j'ai prise au cours de la campagne et je le fais au début afin que personne à la Chambre ne puisse m'accuser de subterfuge. Je vais maintenant présenter quelques commentaires touchant la conduite du Gouvernement à ce sujet.

Quelle ligne de conduite le Gouvernement a-t-il suivie? Le chef du ministère est-il allé dans l'Ouest du pays dire que la construction du chemin de fer dépendait des frais nécessaires? A-t-il déclaré qu'il constaterait, comme je le ferais certainement, quel serait le montant de ces frais, le minimum nécessaire pour mettre le chemin de fer en état d'exploitation et que sa politique serait arrêtée à la lumière de ces faits? Non, telle n'a pas été sa conduite. Le premier ministre a visité la région intéressée à la construction de cette voie ferrée et a dit aux électeurs que le chemin de fer serait construit à une condition, et une seule, celle de voter en sa faveur. Et, du haut de toutes les tribunes de l'Ouest, il a déclaré que si la région intéressée élisait assez de libéraux, la voie serait construite, en laissant entendre qu'elle ne le serait pas dans le cas contraire. Le chemin de fer de la baie d'Hudson a été présenté comme appât à tout l'Ouest du Canada, présenté de telle façon que ce n'était qu'un moyen de corruption. Naturellement, un gouvernement doit laisser pressentir sa politique, un parti doit annoncer sa ligne de conduite et l'annonce de cette ligne de conduite peut être avantageuse à une région du pays tandis qu'elle n'apporte rien ou presque rien aux autres. Si cette ligne de conduite est adoptée du moment que le parti revient au pouvoir, il s'agit d'une honnête proposition. Mais si l'on met comme condition à cette ligne de conduite le fait que les électeurs doivent voter en faveur du gouvernement il s'agit de cor-

ruption pure et simple, de corruption éhontée. Maintenant, le Gouvernement nous annonce que la région principalement intéressée, la Saskatchewan, ayant élu treize députés qui l'appuient, le prix de la subornation va se payer. Si l'on était honnête, c'est dans ces termes qu'on en parlerait dans le discours du trône. Je demande aux honorables députés qui siègent à l'extrême gauche si c'est ainsi que doit se conduire le Gouvernement en qui ils ont exprimé leur confiance? Je sais qu'on a dit à ces honorables députés qu'il ne s'agissait pas d'un vote de confiance; qu'ils ne votaient pas pour faire confiance au Gouvernement. Néanmoins, le premier député de la droite qui a pris la parole aujourd'hui nous a dit que la Chambre avait déclaré sa confiance au Gouvernement et il a dit la vérité. Le premier ministre est allé en Saskatchewan et a dit: "Défaites les candidats progressistes de la province et je suivrai le programme progressiste". De cette manière il a fait élire ses candidats et dans ce comté de Prince-Albert, où il va préparer son élection, ses paroles, prononcées d'une tribune de Saskatoon ont été: "Si vous désirez le chemin de fer de la baie d'Hudson ne votez pas en faveur du député qui a demandé ce chemin de fer pendant quatre sessions du Parlement, mais votez contre lui". Il s'agissait de l'ancien député de Prince-Albert, M. Andrew Knox. Après avoir défait M. Knox et tous les autres champions de cette voie ferrée dans treize comtés de la province, il se présente aux survivants, élus en dépit de tous ses efforts, et leur dit: "Pour la même considération qui m'a donné treize sièges en Saskatchewan, je vous invite à m'appuyer". Voilà ce qui s'est passé touchant le chemin de fer de la baie d'Hudson et je ne puis pas même imaginer ce qui se fera plus tard.

Ceux d'entre nous qui ont siégé ici au cours des quatre dernières années n'ajoutent pas grande foi aux déclarations du discours du trône. Je demanderai à la Chambre quelques moments pour repasser l'histoire de ce Gouvernement et redire ses proclamations et ses déclarations présentées dans différents discours du trône. En 1923, on a annoncé à grand son de trompe une nouvelle politique d'immigration. C'est du reste ce qui a été annoncé les années précédentes et suivantes. La ligne de conduite était décrite et j'ai déjà expliqué à la Chambre ses résultats si elle a jamais été appliquée. Toutefois, cette même année, on nous a dit, en outre, que le pays avait à lutter contre l'emprise d'une vaste coalition qui existait sur les grands lacs—une coalition d'expéditeurs maritimes qui faisait du tort à l'agriculture et établissait des distinctions désavantageuses aux ports canadiens. Le Gouvernement a déclaré entreprendre une croisade pour détruire cette coalition, rendre aux cultivateurs les sommes qu'on leur avait arrachées et faire cesser les dommages causés aux ports canadiens. Or, quelles ont été les conséquences? Nous avons eu un projet de loi et chacun sait,—personne ne le sait mieux que le ministre des Finances,—que si jamais nous avons adopté une loi inutile et honteuse à tous les points de vue, si jamais une loi a causé au pays des pertes et des humiliations, c'est bien le projet de loi adopté à cette époque. On sait aujourd'hui qu'il n'a pas été donné suite, même dans le moindre détail, à ce programme annoncé en 1923 relativement à la réglementation du transport sur les Grands lacs. Le Gouvernement n'exerce pas plus un atôme d'autorité dans la fixation des prix sur les Grands lacs qu'il n'en a sur les convictions religieuses des peuples de l'Inde. Tout a tourné en comédie. Tels étaient les principaux engagements pris pour 1923.

En 1924, le programme était encore plus prétentieux. Nous devions avoir une commission du combustible chargée d'élaborer un programme relativement à la houille. Cette commission peut exister, mais le programme en question n'existe pas. Bien peu de commissions ont disparu sous le présent Gouvernement, et l'on compte un fort petit nombre de programmes arrêtés. Au cours de la dernière session, nous avons eu certaines mesures législatives auxquelles les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre se sont montrés favorables, mais pour une raison ou pour une autre que personne ne saurait expliquer avec dignité, les honorables députés d'en face y ont renoncé soudainement. Les honorables députés prétendront-ils que cette manière d'agir puisse avoir été motivée? S'il y avait une raison, la voici: c'est que, au moment où l'on exposait ce programme concernant la fabrication du coke, des élections provinciales avaient lieu dans la Nouvelle-Ecosse, et lorsqu'ils renoncèrent à ce programme, les élections étaient terminées.

On nous a dit en 1924 que le Gouvernement examinait sérieusement la question de la canalisation du Saint-Laurent et, s'il ne faisait pas à ce sujet une déclaration définitive, c'était, nous a-t-on dit, pour étudier la question plus à fond. Il y a de cela deux ans. Cette question, d'urgence suffisante pour qu'on l'inscrive dans le discours du trône d'il y a deux ans, et qui a fait depuis l'objet de vingt-quatre mois d'"enquête", est une question morte et à laquelle on ne songe plus. Elle ne vaut même pas la peine d'être mentionnée, et s'il a fait quelque chose, le Gouvernement a

réussi à le faire à l'insu de la population canadienne.

Il ne s'en est pas tenu à cela. Le Gouvernement avait annoncé qu'il tenterait d'obtenir des prix moins élevés pour le transport des bestiaux. Je ne saurais dire jusqu'à quel point ses efforts ont été poursuivis, ni quelle peine il s'est donnée, mais je sais qu'il n'a pas été effectué de réduction dans les prix. Il y a bien eu ce que l'on a supposé être une tentative à cette fin; et à ce propos, je me reporte à cette promesse du discours du trône relative à la stabilisation et à la réglementation des prix de transport, par terre et par mer, entre les Grands lacs et Liverpool. C'était le principal article du programme de 1924. On n'a cessé d'en entendre parler qu'au lendemain des élections, car sur presque toutes les tribunes, les honorables membres du Gouvernement ont proclamé, comme article fondamental de leur politique ministérielle, qu'ils n'entendaient tolérer "aucun monopole sur terre ou sur mer". Je ferais preuve de générosité envers le Gouvernement,—ce ne serait pas tout à fait juste, mais ce serait au moins être indulgent,—en disant qu'il n'a rien tenté pour donner suite à cette déclaration. Malheureusement on a tenté une chose: cette funeste convention Petersen, dont le souvenir inspire le dégoût; cette convention Petersen maintenant à jamais reléguée aux oubliettes; cette tentative de contrat, la plus inouïe et la plus inavouable, de la part d'un gouvernement dont il soit fait mention, en Europe comme dans le Nouveau-Monde, dans le passé comme en ces temps modernes. Point n'est besoin de tourmenter les honorables députés d'en face en m'y arrêtant plus longuement. Après maints tâtonnements et maintes volte-face, le Gouvernement l'a reléguée dans ce cimetière isolé que constituait un comité, où, après avoir dépensé environ $100,000, il l'a enterrée à jamais. Le seul écho qui nous en reste aujourd'hui, c'est la plainte lugubre de la compagnie qui pleure ses bénéfices, et pour nous la rappeler à notre souvenir, nous n'avons plus que la présence de cet Iago de la pièce qui, du haut de son poste de prédilection dans la tribune jette un regard désespéré vers ce gouvernement qui, pendant si longtemps, lui fut à la fois un protecteur et un ami.

Les honorables députés voudront-ils me suivre dans la revue des déclarations du discours du trône de 1925? Ce discours débute par une déclaration d'après laquelle ce qui, avant tout, préoccupait le Gouvernement, c'était le "coût de la vie". Ce problème tourmentait les ministres. Ils en étaient obsédés tout le jour et en perdaient le sommeil, tant ils s'efforçaient de ramener le coût de l'existence à un niveau plus tolérable pour la masse du peuple. Je ne vois pas dans le discours du trône d'aujourd'hui, que l'on se préoccupe d'une façon spéciale du coût de la vie. Pourquoi cette omission? Si je pouvais faire voir aux honorables députés la courbe du coût de la vie au Canada depuis que ce discours a été prononcé, ils verraient, d'un coup d'œil, la raison de cette omission. On n'en a pas parlé parce que, comme l'indique le diagramme que j'ai obtenu aujourd'hui du ministère du Travail, le coût de la vie, élevé au point d'inquiéter le Gouvernement et de constituer la note dominante du discours du trône il y a un an, dépasse aujourd'hui de 5 p. 100 ce qu'il était alors. Il s'est accru en ligne presque aussi perpendiculaire que celle qui le représentait pendant les années de la guerre. Or, cette augmentation du coût de la vie ne l'inquiète aucunement. C'est chose qu'il a perdue de vue, qu'il a décidé de méconnaître et il va construire le chemin de fer de la baie d'Hudson, de préférence.

Tels sont les traits principaux des discours du trône dus à la collaboration des membres du gouvernement actuel dans le passé. J'en ai dit assez, je pense, pour mettre nos amis en garde contre un excès de confiance dans l'intention des ministres de réaliser leurs engagements. Il serait prudent de ne pas les considérer comme en voie d'exécution.

J'ai fait allusion à de vieilles connaissances qui, selon toute apparence, ont disparu pour ne plus revenir, comme le projet de réforme du Sénat. Sa mort est toute récente; on en parlera donc à mi-voix, par respect. Ce projet figurait dans le message du Gouvernement, l'année dernière. On nous promit de demander au Parlement l'autorisation de convoquer une conférence à ce sujet. Dieu sait si le Gouvernement a réuni des conférences sans autorisation préalable. On est en droit de supposer que l'indication contenue dans le discours du trône n'est là que pour gagner du temps. Nous nous souvenons tous que la session précédente s'était close sur une déclaration du premier ministre qui promettait de modifier la constitution du Sénat et indiquait même le sens dans lequel la réforme devait s'accomplir. Il nous avait dit en quoi les pouvoirs de la Chambre haute seraient affectés et il nous avait assuré que le Gouvernement ne permettrait pas au Sénat d'arrêter les lois votées à la Chambre basse plus de deux fois. Le temps passa et la réforme n'aboutit point. A ce moment-là je voulus savoir si le premier ministre avait consulté les provinces qui fondèrent la Confédération et qui devaient avoir leur mot à dire. Le Gouvernement laissa ma question sans réponse, mais elle avait fait son impression sur l'esprit du cabinet qui parut se désin-

téresser de plus en plus du projet, lequel s'effaça graduellement au point qu'il devint bien difficile de dire en quoi il consistait.

Mais au cours de la période électorale, le premier ministre revint sur le sujet et promit une modification quelconque des pouvoirs du Sénat. Jusqu'où cette perspective est-elle approuvée par le ministre de la Justice, je ne saurais le dire, mais je crois bien—et je demande aux honorables députés de remarquer si l'honorable ministre va me démentir—que lui-même n'a jamais parlé de ce projet devant les électeurs. Cependant, la solidarité ministérielle engage sa responsabilité en même temps que celle du chef du cabinet qui n'a laissé passer aucune occasion, dans la dernière campagne, de promettre la réforme du Sénat pour la session suivante. Et ce n'est pas tout. Il a assuré que tout nouveau sénateur nommé par lui devait prendre l'engagement de voter la réforme du Sénat, quoi qu'il en pensât lui-même; l'élu prendrait l'engagement de voter pour le projet des ministres, quel qu'il soit. C'est ainsi qu'il caractérisait les sénateurs que, de son propre aveu, il avait désignés.

Mais après tout cela, quelle n'est pas ma surprise de constater que le discours du trône, cette magnifique pièce littéraire, ne fait aucune mention de la réforme du Sénat! Le ministre de l'Intérieur en paraît tout décontenancé. Le projet est-il jeté aux oubliettes? Qu'on nous dise donc si le projet est abandonné ou s'il n'était en réalité qu'une simple mystification. A-t-il été mis en avant avec la seule intention de capter les suffrages travaillistes? En tout cas, la conduite du Gouvernement à l'égard de la réforme en question éclairera suffisamment les nouveaux députés qui seraient disposés à s'enthousiasmer sur le dernier discours du trône.

Je toucherai à une autre question et j'ai fini. Le message du Gouvernement annonce une initiative nouvelle relative au tarif douanier. Il y a profit à relire ce passage. C'est certainement une déclaration des plus curieuses. Elle est calquée sur la situation actuelle du ministère défunt. Je dis défunt, car son chef se vantait, avant le dernier accident, que le Gouvernement représentait toutes les provinces du Canada. Oui, on nous forçait de voir avec quelle symétrie chaque région se montrait dans la composition du cabinet. Le tableau a bien changé, comme le reconnaît le Gouvernement qui se propose de réduire le nombre des portefeuilles. La nécessité est mère de l'industrie, et il est presque toujours bon de considérer la nécessité comme une vertu. Apparemment le Gouvernement a l'intention de rester à la direction des affaires sans avoir un seul représentant de quatre des provinces, et parmi ces quatre, il y en a une qui se trouve la plus peuplée du Canada.

M. BOURASSA: Ce sont des provinces heureuses.

Le très hon. M. MEIGHEN: Elles ne sont pas malheureuses. Si elles pouvaient arranger les choses selon leur goût, il n'y aurait pas de ministres. Mais elles ne peuvent faire leur volonté; le pays ne peut faire sa volonté, parce que ces honorables messieurs sont décidés à ne pas interpréter la volonté nationale à la lumière du résultat des dernières élections, se contentant de recourir à de nouvelles promesses.

Quant au tarif, on cherche en vain quelque indication du programme ministériel. Le Gouvernement nous apprend qu'il est contre un relèvement général du tarif. Voilà certes qui n'est pas très énergique, tombant des lèvres des auteurs de la résolution de 1919. Que d'eau ils ont mis dans leur vin! Quelle faible imitation de l'esprit courageux qui anima cette convention! On a apporté quelques changements au tarif,—tous ont fait du tort,—des changements que les honorables amis à ma gauche ont décrits comme étant juste de quoi emplir une petite valise; une fois la valise pleine, les messieurs du ministère la ferment, tournent la clef et annoncent qu'ils ne donnent plus rien. Ils ne relèveront pas le tarif, disent-ils; et aussitôt ils expriment leur intention de créer incessamment une commission tarifaire. Je prie la Chambre de réfléchir un moment à ce que veut dire le terme "incessamment". Vais-je surprendre les honorables députés quand je leur apprendrai que le Gouvernement promit de créer une commission, voilà deux ans, et cela dans le discours du trône? Il lui donnait le nom de "commission des impôts". On ne l'a pas nommée commission du tarif parce qu'ainsi on se serait apparemment approprié une politique avérée du parti conservateur, en 1912, et qui avait suscité la plus forte opposition de tous ces messieurs. Pour en changer la physionomie, ils l'ornèrent de quelques tentures et firent une plaque portant: "Commission des Impôts". Les uns après les autres, les membres du ministère exposèrent les fonctions de ladite commission: elle devait s'enquérir des questions tarifaires et des modes de taxation. On remit même à plus tard une motion de l'honorable représentant de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) parce que le premier ministre affirma que son objet allait être étudié précisément par cette "commission des impôts". Eh bien, où est-elle cette "commission des impôts"? J'ai presque dit qu'elle n'avait pas été nommée; mais franchement je ne sais pas. Je puis dire seulement que nous n'en avons eu aucun résultat. Je crois même

qu'elle n'a jamais été nommée. Si je fais erreur, je prie l'honorable ministre des Finances (l'hon. M. Robb) de me reprendre. Je crois, dis-je, que cette commission n'a jamais été nommée. Mais les honorables députés savent-ils que, cette année-là, le Gouvernement se fit voter dans les crédits la somme de $30,000 et que du même coup il fut autorisé à nommer des fonctionnaires sans consulter la commission du service civil? Mais il n'y a pas eu de nomination encore. Non content de cela, le Gouvernement, l'année suivante, obtint un autre crédit destiné à la création d'une commission consultative du tarif. Les honorables membres remarqueront que la couleur change graduellement; la physionomie n'est plus la même; le nom de cette création varie aussi. Finalement, l'an dernier, cela devint tout simplement une "commission du tarif". Il obtint encore le crédit, mais ne nomma ni commission des impôts ni commission du tarif; et voilà qu'aujourd'hui le ministère, fidèle à son passé, vient annoncer à la Chambre comme un nouveau programme pour 1926 la création d'une commission du tarif, commission qu'il va nommer "incessamment".

Quelles sont aujourd'hui les intentions du Gouvernement? L'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) croit que cette commission viendra en aide aux fermiers dans leur lutte pénible contre la sécheresse, contre la grêle et les maints autres obstacles qui font de l'agriculture un gagne-pain si précaire; et il espère que la commission comptera au nombre de ses membres quelqu'un qui, comme lui-même, connaît par expérience les rigueurs de l'hiver et toutes les autres difficultés que la nature suscite aux cultivateurs. Personnellement je ne vois pas le rapport entre une commission du tarif et les intempéries qui menacent les récoltes du fermier. Quoi qu'il en soit, les vues du parti conservateur sur cette question sont ce qu'elles ont toujours été; et ses vues seraient lois depuis treize ans n'eût été l'opposition des honorables membres de l'autre côté et de la majorité qu'ils avaient alors au Sénat.

Un mot maintenant sur le verdict des dernières élections en ce qui concerne le tarif. L'honorable député de Middlesex-Ouest nous affirme que le pays est très prospère et il nous sert les banalités d'habitude pour expliquer cette prospérité. Il nous dit, par exemple, qu'il n'y a pas un seul chômeur dans la ville de Strathroy. On n'a qu'à jeter les yeux, dit-il, sur l'exposé ministériel de la dette nationale et cela suffira pour nous convaincre que la situation s'améliore. Mais ce n'est pas la première fois que nous entendons de pareils propos. En réalité, la prospérité du pays dépend de la prospérité de l'ouvrier de toutes les classes, et bien que je sois heureux d'apprendre que la population de Strathroy travaille, j'aimerais mieux voir plutôt la population de tout le Canada travailler et augmenter en nombre. Il y a quelques minutes, je recevais le bulletin sur l'emploi de la main-d'œuvre dans ce pays et je vois que le chiffre indice de l'emploi au Canada pour le mois dernier est à 95.3; c'est-à-dire que le nombre de nos ouvriers qui chôment est d'environ 5 p. 100 plus élevé qu'en janvier 1920, bien que notre système de compilation soit meilleur et la proportion entre le nombre de ceux sur qui rapport est fait et le nombre de ceux qui travaillent soit plus grande qu'elle ne l'était alors. Notre pays est-il de ceux où le chiffre indice de l'emploi doive descendre d'année en année? La situation est-elle la même aux Etats-Unis depuis 1920? Et il nous faut même lire ces chiffres en nous rappelant que l'industrie minière, dans laquelle le Gouvernement n'a pas plus à faire que dans la couleur des nuages, emploie un nombre bien considérable d'ouvriers. Si nous considérons l'industrie manufacturière seule, le chiffre indice de l'emploi pour décembre 1925 est à 88.1. Ce chiffre doit être moindre aujourd'hui car il en est toujours ainsi en janvier, et en janvier 1920 il était à 100. La situation pourrait être plus mauvaise encore, mais il n'y a pas à s'en glorifier; vraiment la situation devrait s'améliorer au Canada d'au moins 5 à 10 p. 100 par année; nous devrions avoir atteint aujourd'hui de 125 à 135 puisque nous étions à 100 en 1920. Au cours des derniers deux ou trois mois, nous avons rétrogradé: 1er octobre, 98.3; 1er novembre, 97.1; 1er décembre, 95.3. On dira que cela dépend de la saison. Cependant, si je consulte les rapports du Gouvernement sur l'emploi aux Etats-Unis, je vois que l'emploi dans les manufactures de l'état de New-York indique un gain de moins de 1 p. 100 en novembre comparé à octobre. Chez nous, notre chiffre diminue; nous avons perdu trois points depuis trois mois. Le rapport pour le Massachusetts est semblable: personnes employées en octobre, 235,910 au lieu de 229,946 en septembre. Le même état de choses existe dans l'Illinois. Dans le Wisconsin, bien qu'il y ait eu une baisse légère dans le chiffre, les bordereaux de paye sont plus élevés. Le rapport est favorable pour tous les états que mentionne ce rapport, tandis qu'au Canada nous avons perdu 3 points.

Maintenant, je ne dis pas qu'il n'y a pas eu un certain degré de stabilisation dans ce pays; le fait est certain. Mais cette stabilisation, quelle qu'elle soit, provient, non pas de ce qu'on est persuadé de la répugnance du Gouvernement à troubler notre situation

fiscale, mais de ce que l'on se figure qu'il n'ose plus s'en mêler. Ce Dominion est convaincu qu'après le résultat des dernières élections ce Gouvernement n'osera pas toucher beaucoup aux questions tarifaires. Bien qu'il puisse avoir le désir de le faire, il n'en aura pas le courage. Certains honorables membres de la droite ont prétendu, croyant sans doute le point utile dans le débat sur la motion de défiance,—et c'est la seule raison plausible,—que, somme toute, le verdict de la dernière campagne électorale était en faveur d'un tarif peu élevé. Voyez-vous quelque indication de cette conviction dans le discours du trône? Voyez-vous quelque indication d'un mouvement vers le but arrêté en 1919? Voyez-vous quelque indication de l'accomplissement des promesses du ministre de l'Intérieur qui disait que la politique de 1924 était "le glas de la protection"? Avez-vous entendu ses déclarations même au cours de la campagne électorale? On me dit que depuis octobre le ministre n'a pas assisté à des funérailles de crainte de se rappeler cette phrase fatale.

Je m'adresse maintenant au ministre de l'Agriculture (M. Motherwell). Les honorables députés désirent-ils écouter les déclarations classiques de l'honorable ministre dans le débat d'il y a juste deux ans? Parlant dans cette Chambre le 7 mai 1924, il disait:

> Nous avons commencé à accomplir graduellement ce que nous avons tenté d'accomplir par à-coup dans trois circonstances historiques mais chaque fois sans y réussir: en 1878 et en 1891, avec la réciprocité illimitée et 1911 avec la réciprocité des produits naturels. Nous voulions faire vite, mais on nous le reprocha et le parti libéral subit une défaite écrasante à tout coup. Maintenant, nous tentons d'atteindre le même objectif en procédant par étape et à loisir,—de fait, tellement à loisir que notre attitude a soulevé de fortes critiques, au cours des deux premières années qui ont suivi l'arrivée du Gouvernement actuel à la direction des affaires.

Dira-t-il maintenant, de son siège en face de moi, que le Gouvernement poursuit le même but? Persévère-t-il dans ses efforts? Ah! voyez la leçon que les élections ont enseignée au ministre de l'Agriculture. Il l'a comprise lui-même. Nous n'entendrons plus jamais ces paroles sortir de sa bouche, si ce n'est peut-être à la veille d'une autre lutte, ou s'il passe dans l'opposition. S'il passe dans l'opposition, toutes ces phrases familières reviendront. "Le glas de la protection" ne sera plus un sujet de terreur pour le ministre de l'Intérieur.

Les honorables députés de la droite savent, et toute cette Chambre sait, que le parti que j'ai l'honneur de diriger ce soir a remporté une victoire sur la grande question de la protection. Non seulement nous avons remporté la victoire, mais nous avons été appuyés d'un bout à l'autre de ce Dominion;

il y a à peine une seule province où le vote n'ait indiqué que, sur la grande question de la politique fiscale, le parti conservateur a raison. Les honorables députés de la droite prétendent que le vote a été en faveur d'un tarif modéré. Je me demande combien d'honorables députés de la province de Québec ont été élus sur la politique tarifaire de ce Gouvernement?

L'hon. M. LAPOINTE: Tous.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment a-t-on défini cette politique?

L'hon. M. LAPOINTE: Je le dirai à mon très honorable ami quand je prononcerai mon discours.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'aimerais le savoir dès maintenant. En a-t-on donné une définition semblable à celle qu'a donnée l'autre soir l'honorable député de Joliette (M. Denis)? Il a raconté à la Chambre comment il fut élu pour ce qui est de la question du tarif; il a déclaré que, non seulement lors des dernières élections, mais qu'aussi aux trois dernières élections, il prôna devant ses électeurs une politique de "protection modérée". Oui, je le répète: Les honorables députés de cette province ont-ils été élus pour combattre le parti conservateur à cause de la politique de ce dernier en matière de tarif? Ont-ils été élus pour appuyer le Gouvernement à cause de la politique de ce dernier en matière de tarif douanier? Je m'adresse maintenant à la conscience des honorables députés de la droite. Je pose la question au ministre de la Justice: Y a-t-il eu un seul honorable député de la province de Québec élu pour appuyer la politique du présent Gouvernement en matière de tarif?

L'hon. M. LAPOINTE: Chacun d'eux fut élu avec un programme de tarif réduit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Un programme de tarif réduit!

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami n'était pas là.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai adressé la parole dans cette province trois fois autant que ne l'a fait son propre chef. Il est fort bien de dire: Vous ne pouvez compter parmi vos partisans ceux de M. Patenaude dans la province de Québec. J'aimerais à savoir ceci: Sur la question du tarif, sur chaque question discutée au cours de la dernière campagne électorale, le parti conservateur de la province de Québec a-t-il prôné une autre doctrine que les doctrines bien connues du parti conservateur du Canada? Non. Je sais fort bien que l'on ne s'entendait pas au sujet de

celui qui devait être le chef du parti conservateur; je sais que l'on n'acceptait pas partout le choix de ma personne comme chef. Ceux qui refusaient de le reconnaître avaient peut-être raison. Mais j'assure le Gouvernement qu'un programme politique a plus d'importance qu'un chef, que les principes comptent plus que les politiciens. Les chefs peuvent changer, mais les principes de notre parti sont intangibles; de plus, ils sont partout acceptés comme tels dans toutes les parties du Canada et nulle part d'une manière plus définie et plus claire que dans la province de Québec.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, si j'avais regardé l'heure avant six heures, j'aurais terminé avant la suspension de la séance les quelques phrases que j'ai encore à prononcer. Je parlais de l'unité des principes qui animaient le parti conservateur dans sa lutte dans tout le Canada et j'avais fait allusion à la diversité d'opinions qui caractérisait les professions de foi des honorables députés de la droite cherchant à se faire réélire, diversité de vues aussi marquée au cours de la dernière campagne électorale que dans celles qui la précédèrent. J'avais dit également que nulle personne, soucieuse de s'en tenir fidèlement à la réalité, ne songerait à attribuer la victoire libérale remportée dans la province de Québec à la politique de ce parti en matière de tarif. Je ne veux pas m'étendre trop longuement sur le caractère de la campagne faite par les honorables députés de la droite et leurs collègues ou alliés, dont quelques-uns sont membres du gouvernement provincial, au cours des dernières élections. De fait, point n'est besoin d'en parler. Le pays tout entier sait sur quoi l'on s'appuyait dans cette campagne. L'on en a des preuves irréfutables. Nous les avons, et le peuple canadien les a également. Je ne puis que dire aux honorables députés libéraux que l'on peut dépasser la mesure dans une campagne de cet ordre. En ma qualité de Canadien et de membre du parti conservateur, je suis fier de dire que, dans aucune autre partie du pays, on n'a employé pareilles méthodes, et j'espère qu'on ne le fera jamais. Je conseille à nos adversaires de ne pas trop tenter le sort. Je leur conseille de se préoccuper véritablement de l'unité du pays, et de voir que ce souci se manifeste par des actes et des faits, plutôt que, trop souvent, par de simples mots vides.

Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), le leader temporaire de la Chambre, m'a interrompu pour dire que tous les candidats de Québec ont été élus sur le programme de dégrèvement du tarif prôné par son parti. Puis-je lui signaler les paroles de l'honorable député de Joliette (M. Denis), tout simplement afin de poser une question précise à laquelle je lui permettrai de répondre pendant que j'ai la parole, ou, s'il refuse, à laquelle je lui demanderai de répondre quand il prendra la parole?

Le député de Joliette déclara, en des termes dont la clarté égalait la sincérité, qu'il avait prôné au cours de son élection une politique de protection modérée. Je prie le leader du Gouvernement de me dire si la protection modérée constitue maintenant le programme politique du parti libéral. Je le demande à l'honorable ministre de l'Agriculture qu'il me fait plaisir de voir parmi nous. Au cours de sa campagne dans la Saskatchewan, a-t-il prôné une protection modérée?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non. Alors je le prierai de me dire comment il peut proclamer l'unité de sa doctrine avec celle que l'honorable député de Joliette à prêchée?

L'hon. M. MOTHERWELL: Un tarif modéré.

Le très hon. M. MEIGHEN: Un tarif modéré, mais contre la protection. Oui, naturellement. Mais le député de Joliette est en faveur de la protection modérée; voilà qui démontre tout le plan de campagne de mes honorables collègues de la droite. En Saskatchewan, les cinq journaux quotidiens, dans chacun de leurs numéros du commencement à la fin de la lutte, n'ont pas cessé de dénoncer le régime protecteur, qu'il fût peu élevé, mitigé ou d'autre sorte. Et le jour même que je portai la parole dans la ville de Regina, où habite mon honorable ami, le principal journal de cette province, le porte-parole du parti libéral tant dans la province que dans le Dominion, déclarait en toutes lettres dans un éditorial:

> La protection est une doctrine qui ne jouit plus d'aucun crédit et qui n'a plus sa raison d'être pour le progrès des affaires.

Est-ce là l'opinion du ministre de l'Agriculture? Il ne répondra pas. Est-ce l'opinion des cinquante députés qui siègent à droite grâce à des professions de foi comme celles faites dans cette Chambre par le député de Joliette. Pour l'édification des ministres eux-mêmes, demanderai-je si ce sont là les sentiments du premier ministre, ce chef absent d'un

parti minoritaire? J'ignore si dans l'Ouest, il a fait des déclarations contraires, mais je sais bien que là-bas il n'a dit rien qui ressemble à ce que je vais lire d'un discours qu'il a prononcé à Kingston le 20 octobre, après qu'il fut revenu sain et sauf des provinces des Prairies.

Nous nous rendons compte que nos industries ont besoin d'être sauvegardées...

Sauvegardées!

...contre la concurrence des autres parties du monde contre la concurrence de nos voisins du sud, contre la concurrence résultant de l'état de choses qui règne en Europe, et nous pensons que nous avons plus raison que jamais, en ce temps où la monnaie est dévalorisée, de recourir aux conseils et aux vues d'experts en ces grands problèmes du tarif douanier. Cette ville de Kingston ne saurait avoir aucune crainte du gouvernement libéral pour le bien-être de ses industries. Il faut prendre soin de ses industries...

Le ministre de l'Agriculture aimerait-il mieux cette phrase que le mot "protection"? S'il le préfère cela me conviendrait aussi bien.

Il faut prendre soin de ses industries. Le Gouvernement n'a nul désir de faire du mal aux industries établies, bien au contraire.

Maintenant si le ministre de l'Intérieur était à son siège, je lui demanderais si ces paroles ne font pas tinter à ses oreilles le glas de la protection?

Et pourtant le leader du Gouvernement dit bien que tous furent élus sur le programme ministériel! Le Gouvernement ne veut pas s'éloigner d'un cheveu du principe d'un tarif douanier protecteur en ce pays. Quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, ce gouvernement a bel et bien renié et rejeté le programme de 1919 et il n'a pas le courage de l'admettre. A quoi bon cette commission du tarif? Quand un gouvernement nomme une telle commission, et pour les motifs énoncés dans les termes employés par son premier ministre et dont je viens de donner un échantillon, ce gouvernement se proclame alors favorable au principe de la protection. Autrement à quoi bon une commission du tarif? Serait-ce pour découvrir comment on pourrait augmenter les recettes? Aucune personne sensée n'oserait penser une telle chose. En nommant cette commission, on n'a d'autre objet en vue que celui exposé dans ces paroles du chef du Gouvernement que je viens de lire, c'est-à-dire de rechercher les moyens que le Gouvernement pourrait employer pour mettre en vigueur un tarif protecteur.

Mais peut-être cela provient-il de ce que les honorables députés de la droite se sont convertis. J'ai l'impression que beaucoup d'entre eux n'avaient pas tant besoin de conversion. Jamais ils n'ont été sincères dans leurs déclarations anti-protectionnistes d'autrefois et de ces derniers temps. J'ai l'espoir

[Le très hon. M. Meighen.]

que mes honorables collègues siégeant à ma gauche sont convertis. Nous avons lutté et cela nous a coûté beaucoup d'efforts. Nous avons beaucoup mieux réussi avec les honorables députés de l'autre côté de la Chambre, je le reconnais, qu'avec eux; mais je leur pose franchement la question: Ne serait-il pas mieux de se rallier à un parti qui, depuis des générations, préconise ses principes auxquels les honorables députés de la droite n'ont donné leur appui que le jour où cela faisait leur affaire?

Je constate que des journaux—et je ne crois pas qu'on eût pu écrire un plus grossier libelle contre le parti conservateur au Canada, —ont prétendu que nous avions rivalisé avec les honorables députés d'en face et surenchéri sur les offres faites aux honorables députés siégeant à ma gauche; on a dit que nous avons en quelque sorte imité la conduite déplorable du parti libéral, lors du dernier vote à la Chambre, en faisant des offres à mes collègues progressistes pour avoir leurs votes, non sur le mérite le notre amendement; mais en vue des avantages qu'ils pourraient en retirer. Eh bien! mes collègues de gauche, qui savent à quoi s'en tenir, ne diront rien de tel. Le député qui le dernier a pris la parole et qui n'ignore rien de ce que les autres savent à ce sujet, a affirmé que non seulement on ne leur avait pas fait d'offres, mais que la manière d'agir de notre parti s'est fait remarquer par une indéfectible adhésion à nos principes et que nous avions tout à fait refusé de faire aucune concession à nos amis siégeant à ma gauche.

Il déclara que notre politique était: "Ni troc ni échanges". Nous serions certes heureux d'obtenir le vote des honorables députés siégeant à ma gauche, mais nous n'avons jamais donné à entendre que les principes de notre parti pussent varier pour obtenir leur alliance ou celle de qui que ce soit.

A ce sujet, avec la permission du chef progressiste, je donnerai lecture de la correspondance échangée entre nous et qui reflète la nature exacte et les résultats des négociations, si négociations il y eut. En date du 6 janvier 1926, j'ai reçu la lettre suivante de l'honorable député de Brandon (M. Forke):

Mercredi, 6 janvier 1926.

Cher M. MEIGHEN,

A une assemblée des progressistes, aujourd'hui, on m'a prié de vous demander un exposé de votre programme législatif, pour le cas où vous seriez appelé à former un gouvernement.

Vous nous obligeriez particulièrement en définissant votre attitude sur les importantes questions suivantes:

1. Le tarif.
2. Le chemin de fer de la baie d'Hudson.
3. Le débouché de la région de la rivière de la Paix.
4. Le tarif des montagnes.
5. Le tarif prévu par la loi pour le transport du grain et de la farine.

6. La nationalisation des chemins de fer.
7. L'impôt sur le revenu.
8. Le crédit rural.
9. L'attribution de la gestion des ressources naturelles aux provinces des Prairies.
10. Les relations commerciales avec les Etats-Unis, en particulier touchant le bétail.
11. Une politique nationale du charbon.
12. Une nouvelle estimation des terres des soldats-colons.
13. Coopérative de vente.
14. Le vote transférable.

En même temps que nous vous adressons cette lettre, nous demandons au premier ministre de nous faire un exposé semblable de ses projets. Nous vous prions respectueusement de répondre le plus tôt possible, de préférence pas plus tard que le sept courant au soir.

Bien à vous,

ROBERT FORKE.

Au très hon. A. MEIGHEN,
Chambre des communes, Ottawa.

J'ai transmis une réponse préliminaire, puis la réponse définitive suivante le 9 janvier:

Ottawa, 9 janvier 1926.

Cher M. FORKE,

Je regrette beaucoup de n'avoir pu répondre avant aujourd'hui à votre lettre du 6 janvier.

J'ai eu l'avantage de converser avec vous et un comité de votre parti, touchant les questions mentionnées dans votre lettre. En conséquence, je n'ai pas à répondre aussi longuement qu'il l'eût fallu sans cela.

Je n'ai pas caché dans la conversation, et je réitère ici, que la politique exposée et expliquée dans notre entrevue, aujourd'hui, est la politique du parti libéral-conservateur, quelle que soit la provenance des votes qu'il reçoive à la Chambre ou dans le pays. Je parle des questions suivantes:

1. Le tarif.
2. Le chemin de fer de la baie d'Hudson.
5. Le tarif prévu par la loi pour le transport du grain et de la farine.
6. La nationalisation des chemins de fer.
7. L'impôt sur le revenu.
9. L'attribution aux provinces des prairies de la gestion de leur ressources naturelles.
10. Les relations commerciales avec les Etats-Unis, en particulier touchant le bétail.
11. Une politique nationale du charbon.

Sur ces questions, j'ai exposé au complet et à maintes reprises à la Chambre, l'attitude du parti conservateur et je l'ai commentée au pays exactement dans le même sens. A ma connaissance, je n'ai jamais été en butte au reproche d'avoir eu comme chef, sur ces diverses questions, une attitude équivoque ou obscure. Dans notre entrevue, aujourd'hui, nous avons élucidé tous les points sur lesquels vous désirez des éclaircissements. Je n'ai donc point à m'en occuper davantage. Permettez-moi d'ajouter que, sur le tarif, je ne puis brièvement mieux définir notre politique passée et présente qu'en citant la déclaration que le très hon. W. L. M. King faisait le 8 septembre, dans le comté de Peel, dans l'Ontario, comme l'exposé de la politique du parti libéral, à savoir: "un tarif qui nous aidera à nous procurer le revenu nécessaire et en même temps à sauvegarder le développement de nos industries".

Quant aux autres questions, je les relèverai une à une:

3. Le débouché de la région de la rivière de la Paix. Il faudra certes fournir un débouché vers l'ouest à la région de la rivière de la Paix, et le plus tôt possible, parce que sans cela ce territoire ne pourra se développer comme devrait le faire cette magnifique région, à cause du très long parcours imposé maintenant aux marchandises. En même temps j'ai franchement déclaré dans notre entrevue que je ne pouvais m'engager à faire un déboursé immédiat à cette fin. Certes, cette entreprise représente une somme fort considérable et nous devrions être plus en mesure de nous acquitter des responsabilités qu'entraînent les voies déjà construites avant de nous lancer dans de nouvelles grandes entreprises. Plus vite nous le pourrons, plus j'en serai heureux, vu que nous devons tous éprouver la plus grande sympathie pour la population de cette région.

4. Le tarif des montagnes. Le principe posé dans le décret du conseil publié par le Gouvernement dont j'étais le chef en 1920, le principe de l'uniformisation, a reçu alors une définition aussi précise et aussi compréhensive qu'il est possible à une définition. Il n'a pas été élargi depuis, pas même modifié. Il incombe à la commission des chemins de fer d'appuyer sa conduite sur ce principe. La tâche de l'appliquer lui appartient et aucun gouvernement ne devrait nuire à l'exécution de sa tâche. C'est également chose répréhensible pour le Gouvernement. de commenter les décisions de ce tribunal par des éloges ou du blâme. Si nous croyons que les commissaires ne remplissent pas leur devoir, ayons contre eux le recours prévu par la loi, mais ne les traitons pas comme un corps politique.

8. Le crédit rural. Je désire fort l'établissement dans le plus bref délai possible d'un régime logique et sûr de crédit rural au Canada. Je suis opposé aux prêts d'Etat à cette fin et je ne crois pas qu'un pareil régime puisse jamais fonctionner avec succès. Nous devrions profiter de l'expérience des autres pays, des Etats-Unis en particulier. Nous avons l'intention de faire faire sans délai une étude très attentive du fonctionnement de leur régime de crédit rural, et nous avons le ferme espoir de présenter, dans un avenir certes pas très éloigné, une mesure fondée sur les principes appliqués avec succès là-bas. Nous apporterons nécessairement les modifications appropriées au Canada, pays plus neuf.

12. Une nouvelle estimation des terres des soldats-colons. Je préconise vigoureusement une nouvelle estimation, mais je dois convenir que je n'ai jamais pu moi-même imaginer un projet qu'on pût défendre comme s'appliquant avec équité à tous les colons. Nous étudierons la question de la façon la plus favorable, et nous ferons nôtre tout projet soutenant raisonnablement la critique au point de vue équité.

13 Coopératives de vente. Bien que je n'aie pas discuté ce sujet très à fond en Chambre, je l'ai traité plus d'une fois publiquement, et je crois que mes opinions sont bien connues. Tout l'encouragement possible sera donné aux coopératives d'écoulement des produits agricoles de toutes sortes.

14. Vote transférable. Nous sommes formellement opposés au vote transférable.

Sincèrement,

J'ai reçu également une lettre du parti travailliste, mais je ne crois pas devoir retenir l'attention de la Chambre par la lecture de cette correspondance. Elle ne diffère pas d'un iota de la correspondance avec le chef progressiste. Non, nos principes n'ont pas changé. D'aucuns ont modifié les leurs et d'autres n'ont jamais pu, dans la pratique, se mettre d'accord avec leurs professions de foi. Il y a aussi ceux qui, tant qu'ils se considèrent certaines d'une majorité, s'éloignent graduellement de l'attitude qui leur a attiré bien des suffrages auxquels ils doivent leur avènement au pouvoir. Nous nous en tenons à la résolution du 2 juin dernier. Là se trouve la profession de foi historique du parti conservateur et qui lui a

permis de travailler quarante années durant au bien du pays. Tout le parti conservateur s'est est tenu solidement à cette résolution durant la dernière campagne et il s'y tient encore. Personne ne sait ce que fera le Gouvernement actuel en matière de douane, mais il y a une chose que je lui propose instamment. Quelles que soient les raisons susceptibles d'être invoquées à l'appui d'un commission du tarif, il n'est pas besoin de cette commission pour apprendre à la Chambre et à toute personne d'esprit ouvert, homme ou femme, que l'agriculture souffre du tarif actuel et que le devoir de cette Chambre est de remédier immédiatement à cet état de choses. Les droits de douane intéressant l'agriculture ne sont pas si étroitement liés à la disposition générale du tarif qu'il faille attendre le rapport d'une commission pour y toucher. Le cultivateur devrait avoir sur le marché qu'il a contribué à établir et pour lequel il a été taxé, le même avantage que ses concurrents sur les marchés correspondants étrangers. Il subit actuellement une concurrence déprimante pour la population agricole, par rapport aux Etats-Unis qui frappent d'un droit deux fois plus élevé que les nôtres les produits agricoles canadiens. En vertu de quel principe de justice maintient-on cet état de chose. Pourquoi attendre le rapport d'une commission pour remédier à une injustice si évidente? En quoi l'effet général du tarif serait-il atteint par une modification des droits sur les produits agricoles? Ainsi, pourquoi laisser envahir le marché canadien par les produits de la laiterie, bien plus par les fruits, bien plus encore par les légumes américains avant la saison des produits canadiens? Un bas tarif canadien s'expliquait lorsque les droits américains sur le bétail, les grains, les divers produits de la ferme n'étaient pas élevés, parce que nos cultivateurs se trouvaient sur un pied d'égalité avec leurs grands concurrents des Etats-Unis. Mais ce n'est plus la même chose depuis 1921. Depuis, le cultivateur américain monopolise son propre marché et jouit en outre sur le marché canadien des mêmes avantages pour ainsi dire que le producteur canadien. Et non contents de cela, les honorables amis de la droite ont obligé le cultivateur du Canada à contribuer à ouvrir aux produits industriels les marchés de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays encore. Ce Gouvernement qui se vante de ses traités de commerce,—traité avec la France, traité avec l'Italie, traité avec l'Australie,—tous sans exception désastreux pour le Canada jusqu'à présent, a déposé un traité conclu avec l'Australie, en vertu duquel les produits agricoles de l'Australie, et maintenant de la Nouvelle-Zélande, ont accès au marché canadien presque sans payer de droits et, dans la plupart des cas, en franchise absolue. Si le ministre des Finances veut se faire violence, sans quoi il préférera oublier, il se rappellera ses discours en Chambre où il nous disait que l'exportation agricole de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au Canada représentait si peu que l'on pouvait bien laisser le cultivateur canadien se défendre pendant l'hiver, sans protection contre ses concurrents de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, jouissant en même temps de la saison d'été.

Eh bien, voici un journal que mes honorables amis de la droite ont déjà cité à leur avantage durant cette session, où je lis:

Le beurre de la Nouvelle-Zélande fait baisser le prix local.

Ceci est en date du 11 janvier, il n'y a pas tout à fait une semaine.

On en a reçu plus de 400,000 livres la semaine dernière, et le prix a baissé de 3 cents.

Le prix du beurre a baissé de deux à trois cents la livre. C'est la première baisse qui se produit dans le prix de cet article depuis plusieurs mois, le prix de gros de 48 cents la livre s'étant maintenu depuis l'automne.

Aujourd'hui, le commerce de gros cote de 45 à 46 cents la livre, qualité de choix.

Il continue en disant que près de 8,000 boîtes ou 448,000 livres de beurre sont arrivées de la Nouvelle-Zélande la semaine dernière. Voici ce que nous lisons dans le dernier paragraphe:

Une nouvelle exportation sera faite par la Nouvelle-Zélande d'ici à quelques semaines.

En vertu d'un décret en date du 26 septembre, la Nouvelle-Zélande a été admise à bénéficier de la convention de commerce avec l'Australie, et ce beurre importé au Canada est frappé d'un droit de 1c. la livre. Je demanderai au Gouvernement, dont le chef a déclaré à Kingston que nos industries doivent être protégées contre la concurrence de toutes les parties de l'univers, même des Etats-Unis,—protégées contre la dépréciation de la circulation—je demanderai au Gouvernement, qui par la voix de son leader a manifesté tant de sollicitude pour la sauvegarde de l'industrie grâce au maintien d'une méthode de protection: Comment justifiez-vous une protection de 1c. la livre pour le beurre au Canada? Comment vous excuserez-vous d'accabler les cultivateurs canadiens de tout le prix d'une convention de commerce adoptée à l'avantage de nos manufacturiers? Il y a une mesure à prendre maintenant. Non seulement est-elle conforme avec la politique conservatrice mais c'est l'un de ses principaux

[Le très hon. M. Meighen.]

objectifs. Je propose donc, appuyé par l'honorable député d'York-Ouest (M. Drayton):

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:

Nous désirons respectueusement exprimer notre regret de constater que le discours du trône n'indique aucun programme qui puisse accroître le volume du travail au Canada, et surtout donner aux producteurs des denrées agricoles, de la houille et des autres produits de nécessité première, l'avantage auquel ils ont droit sur le marché de notre pays en raison de la situation mondiale actuelle.

L'hon. M. LAPOINTE (leader intérimaire de la Chambre): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de pouvoir au début de mes remarques approuver quelques-uns des sentiments exprimés par le très honorable chef de l'opposition dans l'exode de son discours. C'est avec plaisir que je me joins à lui pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à nos nouveaux collègues. J'ajouterai que si n'importe qui parmi eux n'a pas tout le confort voulu de l'autre côté, je l'invite à traverser de ce côté-ci et nous verrons à ce qu'il soit bien traité. Je soulignerai aussi les félicitations que mon très honorable ami a adressées aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse. Le représentant de Middlesex-Ouest (M. Elliott) a été précédé ici par une brillante réputation non seulement au barreau mais dans d'autres sphères, et il s'est acquis de nouveaux lauriers, d'abord en gagnant une circonscription importante pour le parti libéral dans l'Ontario—et ce n'est pas une victoire négligeable,—et, en second lieu, avec son splendide discours de ce jour. L'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) est un jeune et éloquent avocat de Montréal. Son talent et son activité seront une acquisition pour la Chambre des communes. Il remplace un vétéran de la politique qui a représenté cette circonscription durant plus de vingt-huit ans et je souhaite sincèrement qu'il ait au Parlement une carrière aussi longue et honorable que son prédécesseur.

J'abonde dans le sens des observations du très honorable leader de l'opposition au sujet de l'honneur qui a été fait au Canada à la dernière réunion de la Société des nations par le choix de mon collègue le leader du Sénat à la présidence de cette grande institution. J'ai eu l'honneur de prendre part aux délibérations de l'une des réunions de la Société des nations comme représentant du Canada, et je sais que l'honorable député d'Argenteuil (M. Perley), qui en a aussi été l'un des membres, conviendra avec moi que ce n'est pas un mince honneur que d'être élu président de cette Société. Nous savions,—et c'est d'autant plus agréable pour nous,—que ce personnage s'acquitterait de ses fonctions avec dignité et habileté, et c'est ce qu'il a fait.

Le chef de l'opposition, au début de ses remarques, a eu au moins quelques mots élogieux pour l'un des paragraphes du discours du trône. Je suis en faveur de la réciprocité en fait de courtoisie aussi bien que pour tout le reste, et je désire féliciter mon très honorable ami du ton quelque peu amélioré de ses observations aujourd'hui. Il est vrai qu'il n'a pas manqué de manifester le caractère si agressif dont il est coutumier et qui provoque les applaudissements de ses partisans; cependant, il n'a pas montré cet esprit d'amertume dont j'ai eu à me plaindre dans le passé.

Mon très honorable ami s'est certainement appliqué à tout critiquer et à ne rien reconnaître de bon, cherchant plus à semer la crainte qu'à donner d'utiles conseils. Mais, somme toute, je n'ai pas lieu de me plaindre. Mon très honorable ami commence à être bon perdant et, sans contredit, il lui faudra cultiver cet esprit dans les années à venir. Il semble avoir acquis cette qualité dont a parlé l'autre jour l'honorable député de Fort-William (M. Manion) en acceptant la défaite en véritable sport. Il ne paraît pas en vouloir à la Chambre du vote de jeudi dernier. S'il pouvait oublier cette vieille illusion des tories que les conservateurs ont été créés de droit divin pour gouverner les autres, il deviendrait pratique et rendrait peut-être des services dans l'administration de la chose publique.

Et après avoir prodigué ces louanges à mon très honorable ami, on me pardonnera, je le suppose, si je juge à propos de censurer son attitude jusqu'à un certain point. En premier lieu, le chef de l'opposition fait preuve d'une indélicatesse extrême, à mon avis, lorsqu'il formule et propose l'adoption d'un certain programme en lieu et place de ses adversaires politiques et qu'il prétend exposer leurs idées. Pour ma part, je n'ai jamais autorisé le très honorable chef de l'opposition à formuler mes opinions sur le tarif douanier ni sur aucune autre question; je tiens à être jugé plutôt par les déclarations que je fais que par les idées que mon très honorable ami m'attribue.

Un autre reproche que je suis contraint de faire au chef de l'opposition concerne les commentaires que mon très honorable ami s'est permis sur le résultat des dernières élections, surtout en tant qu'elles ont trait à ma province natale.

Puis-je lui faire observer que ses accusations et ses récriminations touchant le résultat de ces élections, ainsi que la façon dont la campagne a été menée laissent assez froids les

électeurs,—hommes et femmes,—des circonscriptions du Canada, qui savent comment le très honorable chef de l'opposition ou plutôt ses amis politiques ont agi. Du fait de cette campagne, le parti ministériel a essuyé quelques pertes, mais nous avons la satisfaction de savoir que nos amis tombés dans la bataille ont été les victimes d'une propagande inavouable et de l'argent qui coulait à flots—une débauche sans précédent dans nos annales politiques. Toutes les forces de l'égoïsme étaient liguées contre le parti libéral

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oh! oh!

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami peut rire à gorge déployée; il a reçu l'appui de tous ceux qui croient avoir le droit de s'enrichir aux dépens de la masse du peuple et que le Parlement devrait être leur créature et leur servir d'outil. Je regrette que le très honorable chef de l'opposition me force à faire allusion à l'attitude de la province de Québec, mais je dois ajouter que cette province est sortie grandie et ennoblie du dernier conflit électoral. Elle a démontré qu'il est impossible de lui faire ployer le genou devant Baal, ou le veau d'or; elle a fait voir de plus que la duplicité ne peut rien contre elle. Et mon très honorable ami certes ne devrait pas éprouver de ressentiment à l'égard de Québec à cause des dernières élections. Quels que soient les sentiments des électeurs libéraux de Québec à l'égard du chef de l'opposition, ils sont d'avis certes que le fait de l'empêcher de venir dans la province et de l'obliger de planer pour ainsi dire au-dessus de notre territoire, au cours de ses pérégrinations par tout le pays, constitue un affront à la moralité publique. Il a adopté cette attitude à la demande des gens qui composent la clique de Montréal, au dire de ses propres amis.

Les gens de Québec ont l'impression que mon très honorable ami a été injustement traité par ceux qui se prétendent ses amis dans notre province et, pour moi, il ne devrait pas s'en prendre à notre population pour ce qui lui est arrivé.

Tous les problèmes qui intéressent notre vie publique ont été tout aussi bien discutés dans Québec que dans les autres provinces; certaines de ces questions ont même été débattues plus à jour chez nous que partout ailleurs dans le pays. Et la question douanière même a été discutée plus complètement dans notre province que dans les autres parties du Dominion. Le tarif douanier, c'est vrai, n'a pas été la seule question débattue dans Québec, au cours des dernières élections. Et pourquoi en serait-il autrement? Le problème douanier ne constitue que l'un des incidents de notre évolution nationale, mais ce n'est pas la seule question publique qui soit à l'ordre du jour au Canada. Outre le tarif douanier, il y a maintes autres questions qui méritent notre attention et nous avons le droit de les dscuter;—plus encore, c'est notre devoir sacré de le faire. Et en ce qui regarde la question fiscale, je désire citer un court passage d'un article du *Willison's Weekly*. Ce journal est édité par sir John Willison, qui est loin d'être un ami de la cause libérale mais qui est reconnu comme un observateur averti des événements politiques au Canada. Voici un passage que je relève dans le numéro de décembre 1925, à la page 250:

> Au cours de la dernière campagne électorale, le tarif de préférence en faveur de la Grande-Bretagne a été bien plus discuté dans la province de Québec que dans les autres parties du pays. Et dans les derniers jours qui ont précédé les élections, les journaux français ont publié des annonces à pleines pages accusant Mackenzie King de manipuler la préférence britannique au préjudice de l'industrie canadienne.

Je le répète, mes amis et moi-même nous avons discuté tous les aspects de la vie nationale au Canada, par toute la province de Québec de même que tous les orateurs de la cause libérale l'ont fait dans le reste du pays. La présence ici de l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard) nous fournit un exemple de la tendance de l'opinion publique dans ma province. On se rappelle que la circonscription de Sherbrooke fut représentée ici par mon bon vieil ami, M. McCrea, de 1911 à 1921. Cependant, M. McCrea avait une faiblesse; il votait avec mon très honorable ami sur la question douanière; il avait repudié le programme libéral de ce chef. Or, qu'est-il advenu de mon bon et cher vieil ami, Frank McCrea? Quoique le Gouvernement fut bien disposé à l'accepter à titre de représentant du comté de Sherbrooke, les anciens commettants de M. McCrea ont refusé de le choisir à la convention, parce qu'il avait jugé à propos de voter avec l'opposition sur la question du tarif douanier. N'est-ce pas là un exemple assez frappant? Au lieu et place de M. McCrea, les électeurs de Sherbrooke ont élu mon bon ami M. Howard, en dépit du fait qu'il avait été accusé d'avoir favorisé pendant la guerre un programme qui fut la seule question à l'ordre du jour dans la province de Québec, durant la dernière campagne électorale, au dire de mes honorables amis de la gauche. Le député actuel de Sherbrooke (M. Howard) a été élu parce qu'il était partisan de la politique douanière du présent Gouvernement et qu'il désapprouvait celle de mon très honorable collègue (M. Meighen).

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment l'a-t-il décrite?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable collègue ne doit certainement pas s'attendre à ce que je cite les discours de l'honorable député de Sherbrooke.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pourrais le faire.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais tout le monde sait que ce que je dis en ce moment est exact. C'était insulter la province de Québec que de décrire le caractère de la récente campagne comme l'ont fait certains journaux et certains hommes politiques du Canada. (*Exclamations.*) Cela fait rire les honorables députés. Eh bien, j'ai entre les mains un exemplaire de la *National Review,* rédigée par M. Maxse. Ce numéro de décembre 1925 contient des commentaires insultants et calomnieux à l'égard de la province de Québec. Je ne les citerai pas, car je ne veux rien faire qui soit susceptible de nuire à la bonne entente et à l'union nationale, mais je dois dire que l'auteur s'est fondé sur les remarques faites par le très honorable leader de l'opposition à Hamilton au sujet du caractère de notre campagne dans la province de Québec. L'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) est un homme que j'admire. C'est l'un de nos meilleurs orateurs parlementaires. Je lui attribuais des idées larges, que dis-je, je crois qu'il a des idées larges. mais j'ai été désappointé en lisant dans le *Vancouver Sun* le compte rendu du discours qu'il a prononcé à Vancouver le 2 décembre dernier. Je ne le citerai pas.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable ministre me fera-t-il au moins l'honneur de me dire ce à quoi il fait allusion? Je tiens à lui dire dès maintenant qu'on ne pourrait trouver dans le *Sun* qu'un compte rendu bien dénaturé de ce que j'ai pu dire. Néanmoins, nous prendrons le rapport du *Sun* si l'honorable ministre veut bien le citer.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne serais pas surpris d'apprendre que l'honorable député a la même infortune que son chef dont les paroles sont si souvent mal rapportées.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non. On n'a cité qu'un seul journal qui ait légèrement fait erreur à propos d'un de mes discours

L'hon. M. LAPOINTE: Tous les jours le très honorable leader de l'opposition nie ce que les journaux rapportent de ses discours; il le sait très bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je nie ce que les honorables députés d'en face rapportent et non ce que disent les journaux, sauf une exception.

L'hon. M. LAPOINTE: J'en appelle aux honorables députés, même aux partisans du très honorable leader de l'opposition. S'il insiste, je citerai les paroles.

L'hon. M. STEVENS: Allez-y. Je n'ai pas honte de ce que j'ai dit.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien:

Le premier ministre W. L. Mackenzie King "s'accroche" au pouvoir...

C'est une vieille histoire.

...parce qu'il a été forcé de le faire par ses ministres de la province de Québec, notamment l'honorable L. A. Lapointe...

Je tiens à prévenir l'honorable député que mes initiales ne sont pas L. A.

...Telle est la déclaration faite aux conservateurs de Vancouver, mardi, par l'honorable H. H. Stevens. La crainte d'une autre élection avec la perte des pouvoirs administratifs dont ils ont abusé et la crainte qu'on révèle de graves irrégularités qui...

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Bravo.

L'hon. M. LAPOINTE: J'attendais cela de l'honorable député. Il a une belle voix et se plaît à faire ses joyeuses exclamations.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Continuez.

L'hon. M. LAPOINTE: Je tiens à citer ce que l'honorable député a dit au sujet de notre campagne dans la province de Québec.

L'hon sir HENRY DRAYTON: Citez le tout.

L'hon. M. LAPOINTE: Je citerai ce que je veux. L'article dit ensuite:

Le gain des tories

Le résultat dans cette province a été une vraie victoire pour les conservateurs.

Le très honorable leader de l'opposition nous l'a déjà dit.

L'hon. M. STEVENS: Cela paraît raisonnable.

L'hon. M. LAPOINTE:

La province de Québec, a-t-il dit, s'est montrée favorable aux doctrines du parti conservateur dans une proportion de 90 p. 100, mais a été fourvoyée dans l'opposition par une poignée d'hommes malicieusement intentionnés, parmi lesquels il a cité MM. Lapointe, Cardin et Béland.

Est-ce que je parais aussi malicieux ici que je le paraissais à l'honorable député à Vancouver?

L'hon. M. STEVENS: Je dirais que l'honorable ministre se montrait plus violent à Vancouver lorsqu'il disait à certains libéraux unionisés qu'ils étaient des Judas. Peut-être se souvient-il de cela?

L'hon. M. LAPOINTE: Je n'ai jamais dit cela. (*Exclamations.*) Ma situation est même meilleure que celle de mon honorable ami. Je ne pense pas qu'on ait jamais cité cela comme mes propres paroles.

L'hon. M. STEVENS: Oh, oui, certainement.

L'hon. M. LAPOINTE: Jamais. C'est mon honorable ami de Vancouver-Centre qui s'imagine cela.

L'hon. M. STEVENS: Cela s'est publié dans le *Sun*, ce peut avoir été un songe.

L'hon. M. LAPOINTE: On me permettra de citer un autre de ses songes:

Il a accusé les libéraux d'avoir poursuivi une campagne scandaleuse dans la province de Québec.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. LAPOINTE (lisant):

Les électeurs ont été démoralisés par des histoires disant que si M. Meighen était élu, la Grande-Bretagne déclarerait la guerre à la Turquie sous peu et que les hommes de la province de Québec seraient conscrits alors que les femmes prendraient leurs places dans les usines. "Vous pouvez vous demander comment il se fait que les gens de la province de Québec ont été assez simples pour croire cela. Ils ont leur propre langue...

Pauvres gens!

...leur presse, sauf deux ou trois exceptions redit des histoires de conscription depuis 1917". Il ajoute en continuant qu'une analyse conservatrice du vote indique que 90 p. 100 des femmes ont voté dans la province de Québec, alors que dans les élections précédentes le chiffre n'avait été que de 50 à 60 p. 100 du nombre des votes d'hommes. "Les femmes ont été effrayées", ajoute M. Stevens qui dit ensuite: "Je ne prétends pas que les femmes de la province de Québec sont plus ignorantes, mais elles sont certainement moins renseignées en politique que celles des autres parties du pays". La situation dans Québec, dit M. Stevens, est effrayante: c'est un problème sérieux, non seulement pour le parti conservateur, mais pour tout le Canada.

Mon honorable ami me permettra de lui dire. . .

L'hon. M. STEVENS: On me permettra d'interrompre. Même avec quelques variantes le compte rendu de mon discours est exact, mais je demande à la Chambre de bien observer que c'est le ministre qui souligne certains passages.

L'hon. M. LAPOINTE: Je comprends. Mon seul commentaire est d'ajouter que mon honorable ami est injuste, du moins pour les femmes de la province de Québec. Il me permettra de lui dire qu'elles sont aussi intelligentes que séduisantes.

L'hon. M. STEVENS: Certainement, et j'ai pris grand soin de ne pas attaquer leur intelligence.

L'hon. M. LAPOINTE: Merci.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami me permettra d'ajouter que j'ai dit qu'à cause de la prépondérance d'une presse d'une seule langue, dans cette province les gens n'y étaient pas aussi bien renseignés sur les faits politiques qu'on l'est dans les autres parties du pays. (*Exclamations.*) C'est ce que j'ai dit.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami se trompe encore. S'il pouvait lire les journaux français il verrait que leurs lecteurs sont renseignés sur tous les problèmes de la politique canadienne. En vérité, mon honorable ami doit des excuses aux dames de la province de Québec et je compte qu'il les leur présentera.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je me permettrai de rappeler à l'honorable ministre que le premier ministre de Québec, M. Taschereau, a une piètre opinion du journal *Le Canada*.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est une autre question. Je ne le pense pas. Je crois que mon ami M. Taschereau a une excellente opinion du *Canada*, de son rédacteur et de ses lecteurs.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il dit le contraire.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami peut ne pas partager cette opinion, mais M. Taschereau croit en l'exactitude du *Canada*.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il la nie.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami a déclaré d'une façon plutôt menaçante qu'il y aurait des représailles, mais il peut compter que s'il donne des coups il lui faut aussi en recevoir. Ce sera une question de porter et de recevoir des coups. Il avait tort quand il a déclaré que l'on n'avait rien dit dans les autres parties du pays qui puisse être critiqué sous ce rapport. J'ai entre les mains un article de rédaction du *Toronto Star* disant que jamais homme public n'a été aussi vilipendé et calomnié que mon honorable chef l'a été dans toute la province de Québec.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le *Toronto Star*! Ne citez pas ce journal, citez-en un autre.

L'hon. M. LAPOINTE: Alors, j'ai encore mieux. Je vais lire quelque chose qui s'est publié dans le *Toronto Telegram* et non dans le *Toronto Star*, au cours des élections et avec ce titre:

Chaque vote donné à sir Henry Drayton dans York-Ouest est un vote contre Mackenzie King.

Voici ce qu'on y lit. J'ignore si on insiste beaucoup sur le tarif dans ce court paragraphe:

L'anti-conscriptionniste de 1917,

York-Ouest ne votera pas pour donner l'appui d'Alexander McGregor à l'honorable W. L. Mackenzie King dont la politique a été de refuser l'envoi des Canadiens au front pendant la guerre et dont la politique envoie les Canadiens aux Etats-Unis en temps de paix.

Et plus loin, on dit de mon très honorable chef qu'il est un traître cynique. Tout cela, c'était dans le but de gagner l'élection de York-Ouest, de faire élire mon honorable ami qui, il y a quelques instants, soulignait mes observations de bravos.

Quoi qu'on dise, monsieur l'Orateur, le grand principe qui a présidé à la campagne libérale dans notre province; le but que nous avons proclamé être le seul pour lequel il valait la peine de combattre, le sentiment que nous avons prétendu devoir inspirer nos actes et notre ligne de conduite, c'était et c'est encore celui d'un Canada uni. Tel était notre but durant la campagne; c'est ce à quoi nous avons visé dans la préparation du discours du trône, et c'est aussi ce à quoi je vise dans les observations que je fais en ce moment. Selon moi, la situation actuelle offre à tous les citoyens du Canada une excellente occasion de faire preuve de modération et de bonne volonté, de faire un effort spécial en vue de comprendre le point de vue de nos compatriotes des autres régions du pays et de créer, par tout le pays, un esprit d'entente qui contribuera au progrès de la nation dans son ensemble, et non par groupes. Dans la réalisation de cette aspiration nous avons besoin du concours et de l'appui de tous, et il nous faut apprendre à faire notre part de concessions. La grande difficulté, au Canada, provient de ce que le pays est subdivisé en quatre sections géographiques séparées par des obstacles d'ordre naturel. Il faut que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, s'efforcent de comprendre les intérêts économiques des autres régions du pays, de connaître le point de vue des autres et de concilier les divergences d'opinions.

Si l'on veut que le Canada devienne un grand pays, qu'il soit le foyer d'une population unie, il nous faut reconnaître que le lac Supérieur n'est pas un obstacle entre une région et une autre. Notre devoir manifeste consiste à élaborer un programme qui sera un moyen terme et que pourront accepter les divers intéressés, abstraction faite de la partie du pays qu'ils représentent. La stabilité est chose à désirer, mais il faut que cette stabilité repose sur la justice économique à l'endroit de tous et que nécessairement, elle tende à assurer l'unité nationale.

Au cours des dernières élections générales certains de nos adversaires ont, pour le moins, fait une campagne qui, eussent-ils réussi, aurait déchaîné la haine d'une moitié du Canada contre l'autre.

Le fort de leur raisonnement dans l'Est, et notoirement dans ma propre province, consistait à dire que ce Gouvernement avait vendu l'Est à l'Ouest du fait de ses agissements au sujet du tarif et des chemins de fer. Si j'en avais le loisir, j'aimerais à vous faire voir certaines affiches qui s'étalaient à nos yeux par toute la province. En même temps, le très honorable chef de l'opposition disait dans l'Ouest,—comme il l'a presque déclaré dans son discours de cet après-midi,—que le Gouvernement n'avait fait aucune concession à l'Ouest et qu'il avait berné les progressistes pendant les quatre dernières années. (*Exclamations.*)

Mes honorables amis applaudissent, mais comment peuvent-ils concilier cette déclaration avec celle qui a été faite dans nos provinces de l'Est, savoir que nous avions vendu l'Est à l'Ouest, et qu'aux intérêts de l'Ouest nous avions sacrifié ceux de Québec et Ontario? De deux choses l'une; assurément, la vérité ne saurait être des deux côtés. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, est-ce faire œuvre honnête, est-ce agir en patriote que de chercher à convaincre une moitié du pays que l'autre moitié est déraisonnable et mal intentionnée? Je prétends que les auteurs d'une pareille propagande ont jeté en terre une semence qui, si elle n'est pas étouffée avant sa germination, produira une moisson susceptible de causer un tort immense à notre population et au pays. De l'union des cœurs, des volontés et des bras de tous les Canadiens, dépendront toujours la paix et la prospérité de la nation. Notre nation n'est pas et ne saurait être un tout d'une seule race. L'histoire et les préceptes de la sociologie s'y opposent. Il est dans l'ordre qu'il en soit ainsi car, comme le disait avec raison, l'autre jour, l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) vouloir faire du Canada ce groupe unique le dénationaliserait tout comme si, dans ce pays, nous nous rangions à cette théorie américaine de l'assimilation à outrance. Il faut faire en sorte que le Canada reste un tout politique, et dans la mesure du possible, un tout économique. Nous devons en cimenter les diverses parties au moyen d'intérêts communs. Les réformes financières, économiques et administratives sont toutes de bon aloi, mais elles tireront leurs plus grands avantages du sentiment qui les anime. Ce sentiment doit s'inspirer de l'esprit de justice, de la bienveillance de l'amour du vrai et de la confiance dans les destinées de notre pays.

Celui-là avoue son impuissance à voir les réalités en face qui ne s'aperçoit pas qu'en refusant, sur cette question du tarif, d'accepter des concessions, on déclanchera au Canada un mouvement sans fin. J'ai déjà dit dans cette Chambre, et je le répète aujourd'hui, que, lorsqu'il s'agit du tarif, je suis en faveur d'un moyen terme, et ce afin de faire concorder, autant que faire se peut, les intérêts manifestement opposés des diverses régions du pays. Pour ce qui est de l'approbation d'une politique de droits protecteurs, je dirai qu'un pays d'une étendue aussi vaste que celle de l'Europe, un pays qui ne compte qu'une population de neuf millions disséminés sur un territoire immense et qui possède en abondance des ressources naturelles, ne saurait s'enrichir en érigeant une muraille autour de ses frontières et en refusant d'avoir des relations financières et économiques avec d'autres pays. D'un autre côté, je tiens que notre régime industriel, implanté en ce pays depuis un grand nombre d'années, ne pourrait subir un changement radical immédiat sans conséquences désastreuses; c'est pourquoi il ne faut aborder cette solution qu'avec la plus grande circonspection. Au surplus, les conditions géographiques du Canada, comme je l'ai déjà dit, influencent d'une façon marquée le sentiment des populations relativement au problème tarifaire. Dans cet immense pays, certaines régions ont des intérêts différents de ceux existant ailleurs. Le Parlement a le devoir de légiférer dans l'intérêt de tous les Canadiens. Les compromis sont nécessaires, et malgré ce qu'en pensent nos adversaires, les hommes qui ont la responsabilité du pouvoir doivent être disposés à faire des compromis.

Il y a trois aspects à prendre en considération dans le règlement de la question tarifaire: les besoins du trésor, ceux de l'industrie et l'intérêt des consommateurs. Les experts qui seront appelés à composer la commission consultative projetée seront choisis parmi tous les intéressés mis en cause. Le Gouvernement ira les chercher parmi les plus éminents et il espère que leur avis—fondé sur les renseignements qu'ils auront recueillis autant que sur leur propre expérience—lui sera d'un grand secours pour l'élaboration des nouvelles lois douanières. Mon premier souci est pour l'avantage de la masse. Je ne dirai pas, comme on l'a proclamé sur mainte plateforme dans des réunions conservatrices, qu'il faut assurer l'intérêt des gros producteurs d'abord et que les petites gens y trouveront leur compte.

Tout le discours du trône s'inspire des mêmes préoccupations et nos autres projets partent du même principe. Le très honorable chef de l'opposition a soutenu, cet après-midi que les mesures annoncées par le Gouvernement dans le discours du trône n'avaient aucun caractère définitif et ne seraient peut-être jamais réalisées. Il se peut que notre collègue ait parlé d'après son expérience personnelle comme chef de gouvernement. Il a été premier ministre pendant une session, une seule session, celle commencée en février 1921. Le discours du trône de cette session a été rédigé par mon très honorable ami. C'est le seul dont il soit uniquement l'auteur. Quelle en fut la proposition principale? Je demande à en donner lecture.

Mes conseillers sont convaincus de la nécessité de reviser le tarif des douanes. Afin d'obtenir les renseignements les plus complets, une commission a fait une enquête très étendue...

L'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) n'a pas oublié que c'était lui le grand inquisiteur.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est parfait.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est parfait, mais on n'a jamais su ce que sont devenus les documents de cette enquête.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre commet une erreur. Il oublie que les Américains avaient, dans l'intervalle, adopté un nouveau tarif, et l'on pensa qu'il n'y avait pas lieu de continuer l'enquête, comme on l'a expliqué dans le temps.

L'hon. M. LAPOINTE: Vraiment? J'avais dans l'idée que notre ami avait emporté les documents comme souvenirs.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Du tout, je les ai laissé au ministère.

L'hon. M. LAPOINTE: Quoi qu'il en soit, je poursuis la lecture du discours du trône de 1921:

...et a obtenu les vues de tous les gens d'affaires intéressés en cette matière dans chaque province. Les recherches nécessaires à cette fin ont été complétées et les conclusions adoptées dérivant de cette enquête vous seront soumises en temps opportun.

Mes conseillers sont d'avis que dans un travail de révision comme celui-ci on ne doit pas perdre de vue les besoins du revenu et que les principes de la protection au travail et aux industries légitimes du Canada, comprenant l'agriculture, qui ont prévalu depuis plus de quarante ans en ce pays, doivent être logiquement maintenus et que les droits de douane imposés à cette fin ne devraient pas être plus élevés que ce qui est essentiel pour assurer des conditions d'existence satisfaisantes parmi la population ouvrière et pour conserver et rendre possible le développement normal des industries dans lesquelles elle est employée.

Je constate la satisfaction de nos collègues quand on leur rappelle le discours du trône de 1921. Mais la réforme du tarif n'alla pas plus loin. La Chambre n'en entendit pas

parler de toute la session. Au lieu de réviser le tarif, comme il l'avait fait dire par le Gouverneur général...

Le très hon. M. MEIGHEN: En temps et lieu.

L'hon. M. LAPOINTE: ...notre collègue décida de faire des élections générales. Il prit l'électeur pour juge au lieu du Parlement. Elle servit de thème à l'honorable membre pour les élections de 1921; elles lui ont servi encore aux élections de 1925 et elles serviront sans doute de nouveau aux prochaines élections. Le Gouvernement n'a pas l'intention d'imiter les atermoiements de notre collègue. Les mesures inscrites dans le discours du trône seront exécutées. Le Gouvernement est résolu à déposer les projets nécessaires, et l'honorable député aura l'occasion de les repousser de son vote ou de les approuver.

Quant à l'immigration, nous sommes persuadés que l'intérêt du pays nous commande de n'épargner aucun effort pour assurer la venue de bons immigrants qui s'établiront sur des terres. Nous croyons le moment venu de procéder énergiquement à l'exécution de ce programme. Pareille exécution n'était pas opportune depuis quelques années; mais la situation actuelle dans le domaine des affaires est de nature à justifier nos efforts en ce sens. J'assistai, l'an dernier, monsieur l'Orateur, à une convention de fabricants de la chaussure tenue dans la cité de Montréal; le président se plaignit de ce qu'il y eût au Canada trop de chaussures et pas assez de pieds. Il importe, je crois, à tous ceux qu'intéresse notre vie industrielle, que le Canada compte plus de pieds. Quand on réfléchit que la population de l'Angleterre se chiffre à 618 par mille carré de territoire, que les Etats-Unis comptent 35 habitants par mille carré, tandis que le Canada n'a que 2.7 habitants par mille carré, l'on reconnaît assurément que nous avons là un de nos plus graves problèmes. Bon nombre de Canadiens sont d'avis qu'il ne faut pas offrir ces concessions, ces avantages seulement aux populations des pays étrangers, mais qu'il faut en faire bénéficier aussi les nôtres, qu'il faut tout mettre en œuvre pour attirer chez nous les Canadiens exilés et pour établir sur des fermes la plus grande partie possible de nos populations urbaines. Je crois, et avec moi le Gouvernement, que les meilleurs colons pour le Canada sont les Canadiens. Mais l'immigration et le rapatriement ne peuvent porter fruit qu'appuyés d'autres mesures qui encouragent les fermiers canadiens à cultiver leurs champs: il faut faciliter l'écoulement de leurs produits ou leur faciliter l'obtention de crédits opportuns aux mêmes termes que les autres classes de notre population. Voilà la raison d'être du programme de crédits ruraux qui figure au discours du trône. J'assure mon très honorable ami que les projets dont la Chambre sera saisie rallieront l'appui cordial de tous ceux qui n'ont cessé de réclamer un régime de crédits ruraux. J'ai lu avec le plus vif intérêt les deux rapports du docteur Tory à ce sujet; je trouve son exposé irrécusable. Un honorable député progressiste s'est laissé dire, affirme-t-il, que les représentants de la province de Québec, s'opposent au régime des crédits ruraux. Je ne m'explique pas pareille opposition. Nous avons en notre province une petite organisation qui a fait une excellente besogne dans ce domaine. Je veux parler des Caisses Desjardins, fondées par un philanthrope qui pendant plusieurs années fut fonctionnaire de cette Chambre et qui consacra une large part de son temps et de son énergie à la création de ces petites banques rurales qui ont si bien réussi. Il n'y a qu'une difficulté: elles ne jouissent pas de la latitude voulue pour combler tous les besoins. Leurs opérations se limitent aux paroisses où elles comptent des succursales et elles ne peuvent avancer de fonds à l'extérieur, mais seulement à leurs propres actionnaires. Les grandes paroisses ne peuvent donc venir en aide aux petites, plus pauvres; par conséquent il importe d'élargir les cadres de l'organisation. Je dis encore que je ne puis concevoir pour quelle raison la province de Québec serait opposée aux crédits ruraux. J'ai eu le plaisir l'autre jour de recevoir quelques exemplaires du journal de la chambre de commerce de Montréal. Dans plusieurs de ces exemplaires, j'ai remarqué des résolutions adoptées tant par le conseil que par les membres de la chambre de commerce de Montréal, préconisant l'inauguration d'un régime de crédits ruraux en Canada. Lors d'une réunion tenue à Saint-Hyacinthe, voilà un an ou deux, une association très influente, l'A.C.J.C., adopta une résolution priant le Gouvernement d'établir un régime canadien de crédits ruraux. Mon très honorable ami doit donc se rendre compte qu'il n'y aura pas d'opposition de ce côté-là et que, bien au contraire, les citoyens de ma province appuieront cet article de notre programme.

Mon très honorable ami a parlé aussi du passage du discours du trône où il est question du chemin de fer de la baie d'Hudson. Voilà, dit-il une promesse alléchante à l'intention de l'Ouest canadien, du moins une partie de l'Ouest. Si ce n'est qu'une amorce, monsieur l'Orateur, elle est de vieille date. J'ai à la main un livre très intéressant,—j'évoque ici un spectre du passé. Je veux parler du

programme adopté à Halifax en 1908 et mis de l'avant encore en 1911.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon très honorable ami n'a jamais affirmé que le chemin de fer de la baie d'Hudson fût une amorce. Il a fait observer que la manière dont le Gouvernement s'est pris pour offrir d'entreprendre la construction de cette voie constituait une tentative de corruption en ce que l'entreprise ne devait être réalisée qu'en récompense de l'élection des candidats ministériels.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami saura bien gré à l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) de venir à son secours.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pas du tout. Je cherchais simplement à gagner du temps en rétablissant les faits.

L'hon. M. LAPOINTE: Puisque mon honorable ami veut gagner du temps, je lui assure que mes observations seront très brèves.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je veux aider davantage à mon honorable ami.

L'hon. M. LAPOINTE: Dans le manuel des orateurs du parti libéral-conservateur publié en 1911, je trouve le programme qu'exposait le chef de ce parti, alors, sir Robert Borden; relativement au chemin de fer de la baie d'Hudson, il disait:

> Le parti libéral-conservateur s'est engagé à construire le chemin de fer de la baie d'Hudson depuis 1896, lorsque sir Charles Tupper l'inscrivit à son programme. Il sera construit par le prochain gouvernement libéral-conservateur sans un seul jour de délai inutile. Il sera exploité par une commission indépendante des partis politiques au nom et dans l'intérêt du peuple; cette commission exercera un contrôle absolu sur les taux de transport et cette voie ferrée ne sera jamais confiée à l'administration d'une compagnie de chemin de fer.

Donc, si nous remplissons nos promesses, nous faisons plus: nous donnons suite à une promesse du parti conservateur oubliée depuis nombre d'années. Non seulement nous rachetons notre promesse relativement à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, mais nous en rachetons une que comportait le programme d'Halifax il y a dix-huit ans. Je puis citer également l'article 15 de ce programme: "Restitution des terres publiques des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan à des conditions raisonnables." Somme toute, notre discours du trône semble mettre en vigueur non seulement les articles de la politique libérale, mais ceux du programme de mes honorables amis de la gauche.

Mais il y a mieux. Mon honorable ami s'est montré très sarcastique lorsqu'il a parlé de la réforme du Sénat. La réforme du Sénat! Nous n'avons pas changé d'avis au sujet de cette réforme depuis l'an dernier. Nous avons déclaré alors que les projets du Gouvernement seraient soumis à une conférence des provinces.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quels sont ces projets?

L'hon. M. LAPOINTE: Les projets que nous soumettrons, et nous croyons que, du moins, quelques-uns seront acceptés par les provinces. Je prétends alors dans la Chambre, et je soutiens encore aujourd'hui, que la Confédération fut un pacte entre certaines provinces et que vous ne pouvez altérer ce pacte en tout ce qui est grave sans consulter ceux qui y étaient parties. C'était là notre politique l'an dernier. C'est notre politique d'aujourd'hui. Mais que dire de mes honorables amis qui déclament contre toute personne, tout leader ou parti osant parler de la réforme de la Chambre haute? Le programme d'Halifax, paragraphe 5, disait:

> Réforme du Sénat. Nouveau mode dans le choix des membres du Sénat de façon à rendre cette Chambre plus utile et plus délibérative.

Si mon très honorable ami et ses partisans veulent bien ne pas trop susciter d'obstacles, nous allons racheter leurs promesses en même temps que les nôtres. L'accomplissement de ces réformes exigera sans doute des sacrifices de la part de certaines sections du pays. Il faut développer un esprit de véritable patriotisme canadien si l'on veut que le peuple accepte ces sacrifices dans le but d'assurer l'unité nationale. La tendance vers le régionalisme devient une force destructive si l'esprit national ne la détruit ou ne l'absorbe pas. Il nous faut créer un patriotisme qui embrasse tout le Canada si nous voulons créer un vrai patriotisme. A la dernière assemblée de l'association des Clubs canadiens, un orateur, le président de l'association, je crois, exprima l'avis que la contribution la plus pratique que nous Canadiens puissions apporter à la solidarité impériale, c'est le développement d'un patriotisme vraiment canadien. Je souscris entièrement à cette idée. Si un véritable patriotisme animait le cœur et l'âme du peuple, si un esprit vraiment national guidait les actes de tous nos corps publics, nous serions en mesure, je crois, de régler tous nos problèmes et toutes les questions dans le meilleur intérêt du Canada par l'entremise d'un Parlement qui peut compter sur l'autorité, le prestige et l'appui du peuple canadien; et nous n'aurions plus besoin ni raison d'entendre la suggestion—mon honorable ami me pardonnera l'emploi de ce qualificatif,—absurde et absolument inadmissible de recou-

rir à des élections générales pour régler des questions qui, vu leur nature aussi bien qu'au point de vue de la constitution et à d'autres points de vue, doivent être soumises au Parlement, comme par exemple, parmi les plus importantes, la question de la paix ou de la guerre. Relativement à cette nouvelle politique du leader de l'opposition, il est généralement admis qu'elle a été formulée dans le but de plaire à la province de Québec et d'améliorer la destinée de son parti dans cette province.

M. CHAPLIN (Lincoln): Après les élections.

L'hon. M. LAPOINTE: Oui, mais avant l'élection dans Bagot.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre voudra-t-il lire le rapport d'un discours de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin), dont j'ai donné lecture, et dans lequel il déclare que telle était et telle avait été la politique libérale depuis nombre d'années?

L'hon. M. LAPOINTE: Je discute en ce moment le discours du leader de l'opposition et je lui demanderai d'oublier la Marine et les Pêcheries pour un instant. Cette politique, je crois, avait pris naissance dans la ville de Hamilton avant l'élection de Bagot. Mon très honorable ami semble assurément avoir choisi le moment et l'endroit. Il a le sens des nécessités politiques du moment. Puis-je dire, et je prétends bien connaître les idées et l'état d'esprit des habitants de ma province, que si telle fut la raison d'être de la déclaration de Hamilton, ce fut une erreur grossière? S'il est une chose que Québec désire moins que tout autre, c'est un autre appel au peuple en temps de guerre. Mon plus grand désir, aimant mon pays, est que jamais plus le peuple canadien ne soit divisé, pour des fins électorales et politiques, en hommes et femmes loyaux ou déloyaux, en patriotes et en traîtres, en héros et en lâches. Non. Les problèmes qui se posent au Canada doivent être traités par le Parlement canadien, ses membres étant imbus d'un esprit vraiment patriotique et élus par le peuple canadien ayant en vue l'intérêt du pays. C'est la seule sauvegarde effective que nous puissions trouver. A ce propos, puisqu'il est question du Canada, maintenant que les passions soulevées pendant la campagne électorale s'éteignent peu à peu, j'exprime l'espoir que l'on ne dépréciera plus notre pays; que l'on ne fera plus entendre les lamentations chagrines que nous avons entendues pendant la dernière campagne. Nous avons entendu diffamer le Canada d'une façon inouïe dans l'histoire d'aucun pays. L'optimisme injustifié n'est pas à désirer; d'un autre côté, le pessimisme, en particulier le pessimisme voulu, est non seulement un fléau, mais un crime. Le Canada a traversé la crise qui a affligé le monde entier mieux que tout autre pays ayant participé à la guerre dès le début de celle-ci, et maintenant de toutes parts, chez les autorités des maisons de banque ou de finance, chez les directeurs de chemins de fer et chez les grands industriels de toutes les parties du pays, l'on entend dire que le Canada est entré dans une ère de prospérité et que nous avons avec bonheur traversé la crise. Je pourrais citer les paroles prononcées par sir Vincent Meredith et par sir Frederick Williams-Taylor à la dernière assemblée des actionnaires de la banque de Montréal et celles, non seulement de sir John Aird, mais aussi de plusieurs autres grands financiers. Mais je ne veux pas prolonger mon discours inutilement. Je ne puis m'empêcher cependant de citer une réclame publiée dans le numéro du 5 janvier 1926 de l'*Evening Telegram* de Toronto, par la banque de Toronto. Il est intéressant de noter en passant la publication, dans ce bon journal conservateur publié dans la bonne ville conservatrice de Toronto, deux mois seulement après l'élection, d'un document si différent de ce qu'on racontait dans le même journal deux mois plus tôt. Je lis:

> Le Dominion du Canada termine le premier quart du vingtième siècle avec un grand sentiment de confiance et de courage, une confiance dans la prophétie faite par un grand Canadien qui a dit que le vingtième siècle serait celui du Canada.

Plus loin:

> Dans l'espace de vingt ans, le Canada a augmenté sa production d'objets manufacturés de 480 millions à plus de 4 milliards de dollars.

Et encore:

> Quel panorama de progrès rapide, de ressources actuelles et de future grandeur doit passer devant les yeux de tous les Canadiens animés d'un esprit de progrès.

Ces citations sont certainement intéressantes, mais il est plutôt amusant que la banque de Toronto doive publier des réclames pour réfuter ce qu'on imprimait dans le même journal deux mois auparavant.

Les affaires de nos chemins de fer augmentent considérablement et notre commerce d'exportation atteint un degré qui dépasse tout ce qu'on avait vu dans notre histoire. De fait, si l'on s'en rapporte à nos statistiques, notre commerce d'exportation, en proportion de la population du pays, est le second en importance de ceux de tous les pays du monde. Je ne sais pas si nous sommes trop modestes dans le calcul de nos statistiques,

mais j'ai lu dans le dernier numéro d'une revue financière de France, le *Journal des Economistes,* que le Canada occupe la première place parmi les nations du monde pour ce qui concerne son commerce d'exportation.

Mon très honorable ami a parlé cet après-midi du chômage et il m'excusera si je note qu'il n'a pas été tout à fait juste. Il a déclaré que l'indice de l'emploi de la main-d'œuvre pour le mois de décembre dernier était de 88.1 comparativement à 100 en 1920. Mais il sait bien que, en 1920, les pays dévastés de l'Europe se reconstruisaient et que le commerce canadien ne fut jamais aussi considérable que cette année-là. Il devrait établir la comparaison avec les dernières années; il devrait au moins prendre pour terme de comparaison l'année où il était au pouvoir, 1921, alors que l'indice de l'emploi de la main-d'œuvre était de 79.3. S'il veut être parfaitement équitable, qu'il compare ces chiffres de 79.3 à celui de 88.1 de l'heure actuelle. J'ai ici les statistiques du ministère du Travail au sujet du chômage et je vais m'en servir. J'ai les chiffres publiés à la fin de novembre, les chiffres relatifs au mois de décembre n'étant pas prêts, et je trouve que la proportion du chômage était de 5.7 à la fin de novembre l'an dernier tandis qu'à la fin de novembre 1921, quand le gouvernement de mon très honorable ami était aux affaires, cette proportion était de 11.1. N'y a-t-il pas amélioration? Mon très honorable ami devrait être plus juste quand il cite des statistiques.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Avez-vous les chiffres relatifs à 1923? Il serait intéressant de les consigner au Hansard.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne vois pas que cela fasse beaucoup de différence; j'étais à mettre en regard l'année 1925 et l'année 1921, époque où mon honorable ami faisait l'ornement des banquettes ministérielles.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je faisais partie du gouvernement en 1920 et, depuis que le Gouvernement actuel a pris les rênes, non seulement la situation ne s'est pas améliorée, mais elle s'est aggravée, tandis que nos concurrents ont améliorée la leur. Voilà la question.

L'hon. M. LAPOINTE: A coup sûr, mon honorable ami doit bien savoir que les conditions de 1920 n'étaient pas normales.

Le très hon. M. MEIGHEN: Elles ne l'étaient pas non plus en 1921.

L'hon. M. LAPOINTE: Les pays d'Europe avaient été dévastés et leur commerce était désorganisé, tandis que nos manufacturiers et nos producteurs, en 1920, vendaient leurs produits aux pays européens comme jamais ils ne l'avaient fait. De sorte qu'il n'est pas juste d'établir une comparaison entre 1920 et l'année suivante.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Prenez donc 1923.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami veut bien me laisser poursuivre mes observations, je lui promets qu'elles seront plus brèves. Maintenant pour bien profiter des conditions dans lesquelles nous nous trouvons, il nous faut un gouvernement et un parlement imprégnés de l'esprit de notre temps, et qui s'achemineront dans la voie du progrès, sans avoir peur d'entreprendre des réformes et en allant de l'avant dans un monde qui ne saurait piétiner sur place. Il nous faut la coopération de tous ceux qui ont foi dans les causes grandes, généreuses et libérales. Pour battre en échec ceux qui veulent arrêter le progrès, l'union des efforts de tous s'impose. Lisez les commentaires peu flatteurs et les subjugations qui se sont fait jour dans une certaine partie de la presse depuis le vote de jeudi dernier, et vous découvrirez qu'ils s'inspirent d'une crainte mortelle de voir réussir une alliance des forces favorables aux progrès du pays.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami voudrait-il me permettre une question?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable collègue devra avouer que j'ai déjà été bien généreux à cet égard.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: J'avoue, en effet, que l'honorable député a été très courtois comme toujours, mais je désirerais bien lui poser une question. En s'exprimant comme il l'a fait, il y a un instant, voulait-il parler de cet excellent journal publié à Montréal et qu'on appelle *La Presse*?

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne saisis pas bien où l'honorable député veut en venir. Je lui déclarerai que j'ai l'habitude de lire *La Presse* et que c'est un journal meilleur que ceux dont il a l'appui. Toutefois, je ne vois pas où il veut en venir.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne veux pas du tout embrouiller mon honorable ami, seulement l'autre jour, *La Presse,* dans un éditorial, adjurait le Gouvernement de cesser cette comédie et d'en appeler au peuple. Je me demandais si c'est à cela que l'honorable député faisait allusion.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami me laissait poursuivre, peut-être *La Presse* apprécierait-elle ce que je dirai. C'est

Burke qui disait: "Quand la canaille conspire, c'est le devoir des honnêtes gens de s'allier". Je recommande ces paroles à l'honorable député d'York-Ouest, quoique il me soit difficile de découvrir dans quelle catégorie il se place.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous sommes déjà tous ensemble.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai l'idée qu'avec l'humilité et la modestie qui le caractérisent, mon honorable ami ira se mettre avec les honnêtes gens, mais je crains fort qu'il ne commette, présentement, une grave erreur. En somme il n'y a que deux esprits: l'esprit du progrès et celui de la réaction. Et c'est ce dernier qui semble animer mon honorable ami. Maintenant il y a des libéraux qui vont plus loin que les autres et j'aime mieux me servir des paroles de mon honorable ami, l'ancien député de Brome, M. McMaster, qui appelait un progressiste un libéral pressé. Pour le libéralisme comme pour le parti conservateur, il y a des degrés ou des nuances dans le libéralisme aussi bien que dans la doctrine conservatrice, pour reprendre un mot de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Cela permet d'exprimer ses vues avec précision et courage, mais c'est rendre la tâche du gouvernement un peu plus difficile.

En un temps comme celui-ci, tous ceux qui s'entendent sur les principes fondamentaux devraient s'unir et coopérer. Libéraux de droite et libéraux de gauche, tous ceux qui aiment le progrès, à quelque groupe qu'ils appartiennent, ne devraient former qu'un seul grand groupement pour commander dans cette Chambre et faire voter les mesures législatives les plus propres à promouvoir le bien du pays dans le sens du progrès. De cette façon nous parviendrons à nous rendre un compte exact de l'importance économique de la réorganisation de notre pays. Nous y parviendrons avec l'aide du très honorable chef de l'opposition —pourvu qu'il oublie enfin son ressentiment pour nous prêter main forte; nous y parviendrons sans lui, s'il nous refuse sa coopération; et nous y parviendrons malgré lui s'il cherche à nous susciter des embarras. Avec ses amis, le très honorable chef de l'opposition persiste à prétendre que la victoire leur a été favorable aux dernières élections parce que leur parti a recueilli plus de votes que n'en a reçus le parti libéral. Monsieur l'Orateur, chez les anciens Grecs, il y avait la course appelée la course des flambeaux; tout ceux qui y prenaient part portaient un flambeau allumé. La victoire allait non au coureur qui atteignait le but le premier, mais à celui qui l'atteignait le premier avec son flambeau allumé. Le malheur, pour mon honorable ami, c'est que, lorsqu'il atteignit le but représenté par ce Parlement, son flambeau n'était pas allumé. La flamme des aspirations élevées de réforme et de progrès démocratiques faisait défaut. Voilà pourquoi il n'a pu obtenir la majorité à la Chambre, jeudi dernier.

Tout ce que nous demandons, tout ce qu'il nous faut, c'est franc jeu. Nous sommes en face de vastes problèmes, nous avons à entreprendre des tâches bien plus lourdes qu'il n'en incombait aux chefs dans le passé. Nous sommes disposés à nous attaquer à ces problèmes et à entreprendre ces tâches, forts de l'appui de tous les Canadiens patriotes. Nous présentons donc un programme de nature, croyons-nous, à s'imposer à tous les députés, surtout aux partisans du progrès, et c'est avec confiance que je le leur soumets.

M. ROBERT K. SMITH (Cumberland): C'est avec beaucoup de timidité et, comme le disait élégamment l'autre jour l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), avec beaucoup d'humilité, que je me lève pour prononcer mon premier discours à la Chambre. J'aurais préféré attendre que l'expérience et les connaissances me fussent venues, mais comme nous avons entendu du moins du côté de l'opposition, des voix de presque toutes les parties du Canada à l'exception des Provinces maritimes, il ne messied pas, je crois, que vous entendiez quelques mots de cette importante région du dominion. Nous avons entendu un député de l'extrême Ouest, de l'Ouest mitoyen, celui du lointain Yukon et d'autres des deux grandes provinces du centre, et je me propose d'entretenir la Chambre des quelques questions fondamentales regardant les Provinces maritimes.

Il y a quelques jours, le solliciteur général (M. Cannon) a déclaré que l'opposition se composait de huit groupes distincts, et il a exprimé l'opinion qu'ils ne pouvaient tous suivre la direction du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), entre autres le groupe désigné comme le défenseur des droits des Provinces maritimes. Il est vrai que nous sommes les défenseurs de ces droits; il est vrai que nous plaçons la patrie avant le parti—comme il sied à tout citoyen loyal, et en particulier à tout parlementaire—mais il a omis de dire que nous sommes d'accord sur deux points primordiaux et saillants, à savoir: d'abord, une adhésion rigoureuse aux principes et à la politique du parti libéral-conservateur énoncés à maintes reprises dans cette enceinte et au dehors par le très honorable chef de l'opposition; et, en second lieu, une ferme fidélité au chef du parti conservateur au Canada.

Permettez-moi d'ajouter à cet égard que ce dernier est le premier chef de parti politique

qui, à ma connaissanc, ait proposé quelque remède réel et spécifique aux maux dont souffrent les Provinces maritimes. D'autre part, au cours de la dernière élection fédérale, nous avons reçu une visite du très honorable Mackenzie King qui a demandé en substance à la population des Provinces maritimes: "Quels sont les droits des Provinces maritimes"? Les Provinces maritimes ont un peu plus d'un million d'habitants. Sur 29 sièges, elles ont élu 24 députés en opposition au gouvernement King à la dernière élection, plus de quatre contre un, comme on dit familièrement. Sur les quatre principaux articles du programme de M. King, la population s'est prononcée dans la négative, ce qui signifie, à mon sens, contre. L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin) s'est efforcé, la semaine dernière, d'énoncer de nouvelles théories et une étrange doctrine touchant les motifs pour lesquels les gens votent, et il exprimait l'opinion "qu'il ne faut pas prendre le vote populaire pour un critère". Permettez-moi de dire que, pour notre part, nous, des Provinces maritimes, nous n'avons pas été élus par sympathie pour M. Mackenzie King, ou comme le donnait à entendre l'honorable ministre, à cause de notre magnétisme personnel ou de notre extrême popularité. Nous sommes ici à cause de la condamnation prononcée contre le gouvernement King par les Provinces maritimes. Cette condamnation a été très marquée, comme vous le remarquerez en constatant le nombre des défenseurs des droits de ces provinces siégeant de ce côté-ci. Le discours du trône me rappelle un vieux dicton à peu près ainsi conçu: de la poudre dans la poudrière, mais pas un boulet dans le caisson; c'est-à-dire, une grande explosion, une forte détonation, mais aucun résultat direct, ni bon ni mauvais.

Un des tout premiers alinéas du discours du trône est ainsi conçu:

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays...

Et plus loin:

Vu l'amélioration de la situation...

Et encore plus loin:

Cette prospérité grandissante et ces progrès ont été favorisés par la politique du Gouvernement.

Ainsi de suite. La prospérité règne peut-être dans certaines parties de ce grand Dominion, mais pas chez nous. De fait, dans notre province, la situation est tout l'opposé. Depuis 1921, la ville d'Amherst, circonscription de Cumberland, a perdu plus de 2,500 âmes, soit 25 p. 100 de sa population totale. L'industrie languit depuis cette date, employant près de 1,300 personnes de moins qu'en 1921. Il en est de même dans toute les autres villes industrielle de l'Est, en sorte qu'il ne faut pas s'étonner si le clinquant du soi-disant premier ministre laisse incrédules ceux qui connaissent les faits et la dure réalité.

Je citerai, si l'on me le permet, une résolution adoptée tout récemment par le comité général des travaux de la Dominion Iron and Steel Corporation, laquelle a été subséquemment approuvée par la chambre de commerce de Sydney et m'a été adressée, ainsi, je présume, qu'à tous les députés de la Nouvelle-Ecosse. D'après ce document la prospérité croissante n'a pas encore atteint cette partie du pays. L'énumération de faits et le préambule sont longs, je ne lirai que les parties essentielles de ce vœu:

Le comité général des travaux représentant les ouvriers les plus gravement atteints, réunis en assemblée, prie la chambre de commerce de Sydney, à titre de principal interprète des intérêts de la communauté, de demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures contre l'importation du fer et de l'acier des pays dont le numéraire est déprécié.

Le comité est d'avis que le droit sur les produits de l'acier soit relevé suffisamment contre tous les autres pays qui ont envahi notre marché domestique afin de nous assurer une protection adéquate et que nous ne soyons pas forcés de battre le pavé, ni de quitter nos foyers pour chercher du travail ailleurs.

Le comité est aussi d'avis que l'industrie de l'acier à Sydney est en danger de ruine pour les raisons énoncées dans ce vœu.

Le comité se déclare prêt à présenter à la Chambre de Commerce à Sydney des cas concrets afin d'établir que l'absence de protection suffisante pour les produits de l'acier est la cause de notre chômage.

Le 24 décembre 1924, il y a un peu plus d'un an l'honorable E. H. Armstrong, alors premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, présenta au Gouvernement une députation des représentants des chambres de commerce de la Nouvelle-Ecosse. Elle demanda des droits sur le charbon et l'acier suffisants pour assurer l'existence de ces industries dans la Nouvelle-Ecosse, et aux ouvriers employés dans ces établissements, un emploi et des salaires convenables. Je tiens à lire quelques extraits du mémoire présenté par M. Armstrong.

Les industries du charbon et de l'acier de la Nouvelle-Ecosse sont depuis quelques années dans une situation précaire. Les perspectives pour l'avenir indiquent que cette situation peut empirer et augmenter la pauvreté. La province de la Nouvelle-Ecosse dépend dans une large mesure de ces industries qui sont le principal, et, dans quelques cas, le seul gagne-pain de la population de centres importants. On le comprendra facilement en apprenant que l'exploitation du charbon et des industries affiliées emploie de 20,000 à 25,000 hommes, et que de ceux-ci dépendent pas moins de 100,000 à 125,000 personnes, ou plus de un cinquième de la population de la province.

La députation demanda au gouvernement King un droit de douane suffisant pour empêcher l'envahissement du marché canadien par le charbon et les produits en acier étrangers;

stabiliser et stimuler les houillères et les aciéries de la Nouvelle-Ecosse, et fournir aux ouvriers engagés dans ce travail un emploi rénumérateur.

Il ne semble pas, monsieur l'Orateur, que la situation dans cette partie du Canada soit aussi rose que ce prétendu gouvernement a voulu la peindre dans ce discours du trône pittoresque et alléchant. Me permettra-t-on encore de parler de l'industrie du charbon dans le comté de Cumberland que j'ai l'honneur de représenter, et aussi dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Nos mineurs travaillent en moyenne un à deux jours par semaine depuis longtemps. Récemment, les journaux du Canada annonçaient en gros titres que les mineurs d'une partie de la Nouvelle-Ecosse,—pas ceux du comté de Cumberland, je suis heureux de le dire,—se livraient au pillage et au vol avec effraction. Les mineurs prétendent avoir eu recours à ces moyens pour empêcher leur famille de mourir de faim. Je n'approuve pas ces actes de violence, mais il me semble étrange que des mineurs en soient réduits à de telles extrémités faute d'ouvrage quand il s'importe d'autres pays des millions de tonnes de charbon bitumineux. La Chambre me permettra de lui citer l'opinion du major Hume Cronyn, C.R., membre de la commission qui récemment a tenu une enquête sur l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. A mon sens, le rapport qu'elle a présenté au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse contient à ce sujet un avertissement. Le major Cronyn ajoute au rapport un supplément qui traite de questions soulevées à l'enquête mais que la commission, comme telle, ne se croyait pas en droit de discuter dans son rapport. Le major Cronyn déclare que dans son opinion l'irrégularité du travail a peut-être été la cause principale de la misère et du mécontement parmi les mineurs. Il ajoute que la principale cause du chômage se trouve dans l'impossibilité pour les exploitations de la Nouvelle-Ecosse de faire concurrence, sur les marchés de la vallée du Saint-Laurent, au charbon bitumineux importé des Etats-Unis. Il propose aussi que l'autorité fédérale subventionne l'établissement de fours à coke, et une augmentation appréciable du droit d'importation sur le charbon bitumineux et les criblures d'anthracite. Ou, dans l'alternative, il propose une prime fédérale sur la houille expédiée de la Nouvelle-Ecosse à Montréal ou plus loin. Il ajoute:

Il est impossible d'exagérer les conséquences désastreuses dont souffrirait le Canada si l'on laissait s'affaiblir l'industrie houillère dans la Nouvelle-Ecosse. Si les provinces centrales ne veulent pas sacrifier un peu de leur prospérité sur l'autel de la patrie afin d'aider, de sauver même la principale industrie de la Nouvelle-Ecosse, cette province s'éloignera peut-être de nous avec des résultats d'une portée considérable.

Si nous voulons l'unité nationale, il nous faut des sacrifices nationaux, comme dit le major Cronyn, et je supplie tous les groupes de cette Chambre d'envisager la situation bien en face et de me répondre si nous sommes réellement animés de cette esprit d'union, si nous respectons le pacte de la Confédération au sujet d'une politique qui laisse l'une des industries maîtresses du pays dans un état de stagnation, alors que les familles des mineurs sont dans le besoin et que l'une des provinces confédérées languit par la faute d'un marché domestique encombré, un marché qui nous avait été promis en vertu de la Confédération mais qui ne nous appartient pas, étant la propriété des étrangers à cause de nos tarifs de marchandises excessifs et d'une protection insuffisante.

Je vous le demande, est-ce là l'esprit ou le sens de l'union des provinces, qui devait être une union de patriotisme et d'avantages commerciaux? La loi constitutionnelle n'était pas acceptable pour nous en 1867. Nous n'avons élu qu'un partisan de la confédération, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, feu le très honorable sir Charles Tupper dont la prévoyance, le courage et les qualités éminentes d'hommes d'Etat sont connues de tout ce vaste Dominion. J'ai l'honneur de représenter sa vieille circonscription du Cumberland—j'aurais dû dire de modestement représenter—dans laquelle sont nés quatre des Pères de la Confédération, y compris cet illustre citoyen lui-même. Puisque, monsieur l'Orateur, après toutes ces longues années de luttes, afin d'obtenir de bons résultats, la confédération n'a pas été acceptable pour nous en 1867, combien de temps encore la tolérerons-nous si nos droits et nos privilèges ne sont pas reconnus et que les promesses des Pères de la Confédération ne sont pas promptement remplies.

Permettez-moi de citer brièvement, au sujet de nos problèmes des transports, quelques opinions d'anciens grands Canadiens sur l'honneur et l'intégrité desquels nos ancêtres comptaient, et dont les engagements et les garanties, en dehors des Provinces maritimes, semblent être peu importantes. Parlant de l'Intercolonial, voici comment s'exprime l'honorable M. McGivern, de l'Ontario:

Je ne crois pas que ce soit jamais une entreprise commerciale profitable.

Voici ce que dit l'honorable George Brown:

Comme entreprise commerciale, l'Intercolonial n'a pas, je le crains, un grand mérite.

Tous ont parlé dans le même sens. Personne n'a pensé que les tarifs devraient être déterminés sur le base de tout le trafic, ou

bien que le chemin de fer Intercolonial devrait devenir en réalité un embranchement de la ligne principale jusqu'à Portland, Maine, comme dans les dernières années. Ecoutez l'honorable George Brown:

Il fera d'Halifax et de Saint-Jean les ports de l'Atlantique de la moitié d'un continent.

De plus, voici ce qu'il dit à Toronto:

Je consentirais à la construction de six Intercoloniaux pour avoir la Confédération.

Sir E. T. Galt parlant de ce chemin de fer dit qu'il tendait à...

Une nouvelle ère de commerce que nous espérons voir surgir dans les ports libres de Saint-Jean et de Halifax sur l'Atlantique, la création de marchés pour les diverses industries de toutes les provinces.

Le Canada ne nous a-t-il pas grandement trahi en ce qui concerne notre lien de communication avec les marchés du centre et de l'ouest du pays, trahison à laquelle nous sommes sensibles et à laquelle nous demandons de remédier dans le plus bref délai possible.

A un moment donné, en 1874, les Provinces maritimes avaient quarante-trois représentants à la Chambre. Nous en avons vingt-neuf aujourd'hui. Alors qu'à cette époque nous avions plus d'un cinquième de la députation, nous n'en comptons guère plus maintenant qu'un dixième, diminution déplorable, due en grande partie à la politique du nord et du sud, aux taux exorbitants de chemin de fer, au manque de protection suffisante pour nos principales industries, et à cette violation insouciante de la politique de l'Est et de l'Ouest si pertinemment énoncée au temps de la Confédération.

M. CAMPBELL: Mon honorable ami veut-il expliquer ce qu'il veut dire au juste par politique "du nord et du sud"?

M. SMITH: Je veux dire celle qui enraye le flot du commerce canadien dans les ports de Saint-Jean et d'Halifax et le dirige vers d'autres ports, je regrette de le dire, d'un pays étranger. J'ai sous la main une copie d'un vœu adopté par la chambre de commerce de Saint-Jean insistant sur ce point. La voici:

Considérant qu'en formulant le projet de la Confédération, il fut reconnu que la situation désavantageuse du Dominion au point de vue géographique ne pourrait être corrigée que par le gouvernement fédéral à titre d'entreprise nationale et,

Considérant que le chemin de fer Intercolonial, le Pacifique-Canadien, le Grand-Tronc-Pacifique et le Nord-Canadien ont tous été construits—grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral dans l'intention de remédier à ce désavantage, et,

Considérant que l'on a perdu de vue cette intention et cet esprit du pacte de la Confédération, tandis que le trafic du Dominion est détourné vers des ports étrangers;

Considérant que ce détournement du trafic est préjudiciable aux meilleurs intérêts du Canada et de l'empire;

Il est résolu que le gouvernement fédéral soit prié de donner ordre sans délai aux administrateurs du réseau National-Canadien d'utiliser jusqu'à la pleine limite les installations pour le maintien desquelles les contribuables du pays sont taxés et d'ajouter aux dites installations tout ce qui est nécessaire afin de retenir le volume entier du trafic canadien en dedans de nos frontières.

L'autre jour le ministre des Douanes et de l'Accise (l'hon. M. Boivin) a cité quelques commentaires plutôt flatteurs du *Winnipeg Free Press*. Avec la permission de la Chambre, je citerai un article provenant de la même source, touchant le chemin de fer Transcontinental, qui intéresse l'est à un si haut point. Voici:

En mettant le Transcontinental en exploitation, le Gouvernement ne ferait que tenir parole envers le peuple canadien, qui a autorisé les frais énormes de la construction si efficace de cette voie ferrée, afin d'atteindre un but particulier qu'on a ignoré par la suite.

Et le *Manitoba Free Press* ajoute:

Il ne faut pas l'oublier, après le parachèvement du chemin de fer, en 1916, un tarif de transport fut en vigueur pendant quelques mois, lequel permettait de transporter le grain aux ports de l'Atlantique à un prix qui se rapprochait beaucoup des taux exigés pour le transport par eau et par rail durant l'été. Mais ce tarif qui s'élevait à envi 6 cents par boisseau ne resta en vigueur que pendant quelques mois. Il fut remonté soudainement d'environ 400 p. 100. Et les prix de transport sont demeurés à peu près à ce niveau à venir jusqu'aujourd'hui, tandis que le volume du trafic passant par cette route ne représente à toutes fins que de droit qu'une faible fraction de celui qui passe par les ports américains.

Et encore une fois, ce journal manitobain étale les faits sous les yeux du gouvernement fénéral et des autorités du réseau National-Canadien lorsqu'il écrit:

La construction du Transcontinental National fut la principale question en jeu au cours de la campagne électorale de 1904. Le chemin de fer fut terminé en 1916. Or, en 1921, l'honorable Frank Carvell, qui était devenu président de la commission des chemins de fer et qui avait appuyé le projet à l'origine, déclara que l'entreprise avait été bien conçue, si bien qu'il était possible d'utiliser cette ligne à des taux de transport tellement bas que cela entraînerait la ruine absolue de tous les autres chemins de fer canadiens.

Il existe toutefois une énorme différence entre des taux de transport qui occasionneraient la banqueroute des autres voies ferrées du Canada,—en supposent que l'assertion de M. Carvell soit exacte,—et un tarif pour le transport du grain vers les ports de l'est, qui permettrait de faire passer une partie de la récolte par la route canadienne au lieu de l'emmagasiner pendant tout l'hiver.

J'ai également sous les yeux une coupure du *Toronto Globe*, sur le même sujet. Ce journal se prononce ainsi:

Rien d'étonnant à ce que l'on trouve grotesque une pareille situation. Un grand réseau de chemin de fer a été construit à travers l'intérieur du Canada pour relier les champs de blé de l'Ouest canadien aux ports de l'est; or les rails de ces voies ferrées se rouillent

faute de trafic, qui prend d'autres routes, trop souvent étrangères.

L'inexploitation du Transcontinental constitue une violation flagrante des promesses solennelles et sacrées faites à la Chambre des communes en 1904. Or, ce manque de bonne foi est des plus déconcertantes de sa nature tant pour les citoyens que pour la prospérité des Provinces maritimes. Au mois de novembre dernier, monsieur l'Orateur, une réunion fort représentative d'hommes d'affaires de toutes les parties du Dominion eut lieu à Winnipeg, sous les auspices de la chambre de commerce fédérale. Les questions intéressant les Provinces maritimes furent discutées à fond et consciencieusement étudiées. Or, à la fin de cette grande réunion d'où la politique était exclue, on adopta la résolution suivante concernant les Provinces maritimes:

Considérant que les déclarations faites devant la conférence des boards of trade et des chambres de commerce du Canada par des représentants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, révèlent l'existence d'une sérieuse situation économique dans ces provinces;

Et considérant que cette situation sérieuse constitue une menace pour la prospérité des Dominions en général et une question qui intéresse tous les Canadiens.

En conséquence, il est résolu:

Que cette conférence prie le gouvernement fédéral d'adopter sans délai les mesures qu'il jugera nécessaires et justifiables dans les circonstances afin d'apporter remède aux incapacités économiques dont souffrent les Provinces maritimes et les empêchent de profiter des avantages dont elles devaient jouir sous le régime de la confédération et grâce au développement subséquent du Dominion.

Cette résolution, monsieur l'Orateur, se passe de commentaires; je ne vois pas la nécessité de rien ajouter, sauf pour louer l'esprit d'unité qui la distingue et faire voir que nos problèmes nationaux sont dignes de l'intérêt de tous les représentants du peuple. Cependant, le discours du trône renferme un paragraphe qui est ainsi conçu:

Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

Or, j'aimerais à le savoir, monsieur l'Orateur, est-ce qu'une partie importante du Canada comme les Provinces maritimes exige la constitution d'une commission royale pour faire enquête sur ses affaires? Je lis tous les jours dans les journaux que les commissions sont simplement des moyens pour écarter les questions ennuyeuses. Est-il nécessaire de nommer une commission royale pour s'enquérir de la situation dans les Provinces maritimes que leurs vingt-quatre représentants connaissent sur le bout du doigt? Nous sommes au fait que la situation est grave dans les Provinces maritimes et nous sommes ici pour y remédier. Mûs par le même esprit de coopération que tous les députés de cette Chambre, nous sollicitons leur concours pour aider à résoudre immédiatement le problème. Je ne suis pas opposé à l'institution d'une commission royale pour examiner les affaires des Provinces maritimes; en effet, elle peut avoir une certaine utilité pour nous, à condition, premièrement qu'elle soit bien constituée et pour cela ses membres devront être originaires de Grande-Bretagne, du moins son président; deuxièmement qu'on lui signale comme il convient les sujets sur lesquels devront porter ses recherches et, en troisième lieu, ce qui est peut-être la condition la plus importante, qu'on lui ordonne de se mettre à l'œuvre le plus vite possible. Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est le désir unanime de la nation que toutes les provinces, y compris les Provinces maritimes, reçoivent leur dû; or, je demande aux honorables membres de cette Chambre de se faire les interprètes des justes opinions du peuple canadien.

En terminant, qu'on me permette de résumer ce que je considère comme étant les justes droits des Provinces maritimes, ce que réclame, je le sais, la grande majorité de ceux qui y habitent. Voici le programme des droits essentiels des Provinces maritimes, lequel, s'il était réalisé, amènerait le progrès et la prospérité dans cette partie importante mais négligée de notre Dominion:

1. Rétablir intégralement le chemin de fer Intercolonial comme il était avec son terminus occidental à Montréal.

2. Faire passer nos marchandises par les ports du Canada et reconnaître entièrement les édits et engagements des Parlements du Canada garantissant cette politique.

3. Fixer un tarif de transport qui permettra aux Provinces maritimes d'avoir accès aux marchés du reste du Canada et d'y écouler avantageusement leurs produits, ce qui fut convenu comme un des principes fondamentaux de la confédération.

4. Etablir une politique de tranport qui permettra aux habitants du littoral de l'Atlantique d'avoir leur juste part des bénéfices du grand commerce d'exportation et d'importation du Dominion et créer les débouchés de nature à stimuler et à développer l'exploitation de nos grandes ressources naturelles, le commerce, l'industrie et les affaires en général.

5. Etudier à fond la vie industrielle et les possibilités de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes pour déterminer par exemple, si possible, les changements fiscaux nécessaires pour faire naître et assurer le maximum de prospérité dans ces provinces. Hausser le tarif douanier là où il est nécessaire de donner plus de protection; le réduire là où la protection peut être atténuée sans nuire aux industries présentes et futures. La politique à adopter pour les Provinces maritimes doit être une politique propre à servir les intérêts de cette région.

6. Les habitants des Provinces maritimes désirent vivre comme les associés heureux et prospères dans la

Confédération canadienne. Nous estimons que c'est possible, si le reste du pays est prêt à rendre justice à ces provinces. Il est difficile de concilier les différents points de vue dans un pays aussi vaste; c'est un problème qui exige les plus hautes qualités d'homme d'Etat. Les Provinces maritimes doivent viser à la solution de ce problème; tout en revendiquant leurs droits et en demandant justice, elles doivent chercher par tous les moyens possibles à développer leurs propres ressources qui sont vastes et incomparables et à assurer le bonheur et la prospérité de leurs propres gens, conformément à la véritable politique nationale qu'on devra inaugurer si l'on veut que la confédération dure.

M. McLEAN (Melfort). Je désire tout d'abord, monsieur l'Orateur, vous féliciter de votre réélection au haut et distingué poste que vous occupez dans cette Chambre. On dit que souvent on est reconnaissant par anticipation; c'est peut-être mon cas, car, à l'exemple de beaucoup d'autres nouveaux députés, je désire beaucoup que vous m'accordiez les mêmes faveurs que vous avez si librement et généreusement accordées aux nouveaux membres dans de précédentes occasions, les aidant et les guidant jusqu'à ce que la voie qu'ils avaient à suivre leur fut bien connue.

Je tiens aussi à féliciter nos honorables collègues qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse, cet après-midi. Je regrette de n'avoir pu suivre le discours de ce dernier (M. Lacombe), faute de comprendre la langue française. Cette partie de mon éducation primaire a été, comme pour beaucoup de mes collègues, bien négligée. Mais j'ai apprécié le discours de l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott). En l'entendant parler de la situation de sa circonscription qui existe depuis cent ans, en l'entendant raconter comment les pionniers vinrent de Grande-Bretagne et d'ailleurs pour s'y établir dans la forêt et s'y découper un morceau de terre pour le cultiver, je me suis rappelé que la même chose se passe actuellement dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Ma circonscription qui se trouve en Saskatchewan est vaste. Elle est grande non seulement en superficie, mais aussi par ses ressources naturelles, par ses possibilités de rendement et par son rendement actuel. Toutes les industries fondamentales du Canada, l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche et l'industrie minière sont représentées dans ce territoire. On est souvent porté à se représenter les provinces des Prairies comme des régions de blé et pas autre chose; ceux qui n'ont pas eu l'avantage de les visiter ont l'impression que cette idée est exacte. Lorsqu'on parle d'exploitation agricole dans l'ouest du Canada, les gens ne pensent qu'à la culture du grain. Certes il y a de grandes terres à grain et je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Mais nous avons aussi des forêts dont on retire une grande quantité de bois.

[M. Smith.]

Nous avons des concessions forestières qui, actuellement, produisent probablement cent millions de pieds de bois par an et ce bois doit être offert sur le marché en concurrence avec les bois qui viennent du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Une grande quantité prend la route des Etats-Unis et la Nouvelle Angleterre; une autre partie est expédiée sur la côte orientale des Etats-Unis, le long des rives de l'Atlantique et, cependant, je n'ai pas constaté, au cours de la campagne qui vient de se terminer, qu'aucun commerçant de bois obligé d'expédier sa marchandise si loin de ses scieries ait manqué d'appuyer le Gouvernement, que j'appuie sous prétexte qu'une plus grande protection pour son bois lui était nécessaire, ou parce qu'il lui fallait réaliser des profits plus élevés afin de mettre son bois en vente dans les villes de l'est ou du sud. Outre nos grandes industries agricoles et forestières, nous avons une vaste industrie de pêcheries sur les lacs du nord, mais il nous faudra plus de routes et de voies ferrées avant que cette industrie soit développée comme elle vaut de l'être et comme elle le sera en temps voulu. En outre, nous avons au nord des forêts, d'immenses gisements miniers qui n'ont pas encore été effleurés et qu'il nous est absolument impossible d'exploiter tant que nous n'aurons pas plus de chemins de fer. Telle est la situation dans ma circonscription et je crois qu'il en est d'autres en Saskatchewan, qui se trouvent dans une position identique.

Parlant pour cette circonscription, je dois dire que les idées et les sentiments des gens se sont fortement modifiés au cours de ces dernières années. Il y a quatre ou cinq ans, nous avions trop acheté, nous avions pris trop d'expansion et, en général, nous étions en difficultés. Par bonheur, le peuple de ce comté, comme du reste tout celui de l'ouest en majorité, s'est ressaisi, s'est mis aux affaires d'une façon qui lui fait honneur et, en commun avec une grande partie du peuple canadien, il jouit maintenant d'une prospérité relative. Je ne veux pas fatiguer les honorables députés en leur lisant en entier un article publié dans le journal que j'ai en main, mais je désire en citer des extraits pour indiquer l'importance de cette partie du pays, située à l'ouest des grands lacs, sur les affaires générales et le commerce du Canada. J'ai ici une copie de la *Gazette* de Montréal, cette ville d'où sont partis, dit-on, ces "murmures de la mort". En première page je lis ceci:

Ce n'est pas avant l'automne que les choses ont pris meilleur aspect.

Les quelques premières lignes traitent de la situation commençant au début de l'année 1925 et elle n'était pas très bonne.

Une récolte abondante s'est trouvée assurée et les usiniers, comme les marchands, ont pu avoir confiance qu'une réaction vers la hausse se préparait et, en conséquence, les achats ont été meilleurs, les importations ont augmenté et l'année se termina dans de meilleures perspectives d'affaires que jamais depuis 1920.

La récolte a toujours joué un rôle majeur dans la vie économique du Canada. De sa qualité et de sa valeur marchande dépendent en grande mesure la situation générale du commerce, comme la prospérité ou le marasme pour les compagnies de transports.

Plus loin l'article dit:

L'emploi de ces fonds nouveaux, soit pour payer des dettes, soit pour faire emplette de nouvelles marchandises de toutes sortes assure une amélioration singulière à toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Plus loin je lis:

Un point remarquable dans la déclaration qui précède est l'excès constant des exportations sur les importations en Canada, excès qui forme un total de $892,370,000 au cours des cinq dernières années.

Et encore:

Au cours des huit mois finissant en novembre 1925, les produits agricoles et végétaux, les animaux et les produits d'animaux exportés du Canada ont atteint une valeur de $511,717,000, soit 60 p. 100 du total des exportations. L'amélioration des affaires qui se produit en général actuellement prend sa source dans notre sol et tant que les cultivateurs pourront trouver des débouchés faciles au dehors pour nos abondantes récoltes, les animaux et les produits des laiteries à des prix avantageux, notre commerce domestique sera actif.

L'article passe ensuite aux autres industries, y compris l'industrie forestière, qui tendent à faire progresser le Canada et il montre que les exploitations de transport du pays bénéficient grandement de l'abondante récolte, il ajoute:

Le National-Canadien a augmenté ses recettes de 13 millions, approximativement, se créant un surplus de revenus net de 30 millions en 1925. . . Dans les onze mois finissant le 30 novembre, le Pacifique-Canadien a pu contrebalancer une diminution de $3,274,000 dans ses recettes brutes par une réduction de $5,014,000 dans ses frais d'exploitation, augmentant ainsi ses profits de $1,830,000.

Parlant de la situation financière en ce qui touche les compensations des banques, l'article dit:

Les profits se trouvent surtout dans les villes du nord-ouest à cause de l'abondante récolte. . . Les profits des banques ne varient pas beaucoup avec ceux de 1924.

Et il ajoute encore:

Le marché monétaire a été facile pendant toute l'année.

Le marché de la bourse a été actif pendant presque toute l'année, ce qui est dû en grande mesure à la facilité des emprunts et il s'est aussi produit des hausses sensationnelles comme dans le cas du Consolidated Smelting et de la Montreal Light Heat & Power Co.

Et ainsi de suite. En parcourant ce journal je vois des nouvelles à peu près de ce genre à toutes les pages. J'y vois le rapport des affaires du Pacifique-Canadien et sa lecture est satisfaisante. Je vois aussi un rapport sur le commerce étranger du Canada en 1925 et il est splendide:

Les exportations se sont maintenues au-dessus de la marque du million de dollars atteinte en 1923-24...

Je pense qu'on devrait dire milliard.

...et ont accusé une augmentation de quelque 24 millions sur l'exercice précédent. La balance du commerce a été plus favorable dans une proportion d'environ 120 millions à cause d'un fléchissement d'environ 100 millions dans le chiffre des importations.

Au cours des douze mois terminés en novembre, les marchandises exportées du Canada ont atteint une valeur de $1,229,088 comparativement à $1,057,508,866 pour la période précédente et $1,001,937,269 en 1922-1923.

Où que vous cherchiez dans tout ce document, les chiffres sont à peu près les mêmes, dénotant des augmentations signalées de services dans les divers domaines, y compris ceux des téléphones et des paquebots, ainsi que nombre d'autres. Je suis heureux de constater, que cette prospérité, dans une certaine mesure du moins, a fait place aux ennuis et aux temps difficiles qui subsistaient depuis quelques années. J'ai par devers moi,—et j'aurai presque terminé mes citations quand je l'aurai lu—un extrait d'une revue répandue par tout le pays et publiée à Toronto par MacLean's Limited. Dans son numéro du 15 août 1925, nous lisons un article auquel j'emprunte le passage qui suit:

Un bref examen des bilans de la grande exposition pour un certain nombre d'années nous fait voir que cette prédiction s'est accomplie. Tout le monde sait qu'après le prélèvement de tous les frais, les bénéfices sont versés à la ville de Toronto, cet "ange gardien" de l'exposition, et depuis 1917, cette ville a reçu de cette source les sommes suivantes: 1918, $90,597, 1919, $175,007; 1920, $146,830; 1921, $135,016; 1922, $177,250; 1923, $251,739; 1924, $271,459.

Il doit y avoir des raisons pour produire un pareil état de choses. Il doit s'être produit de nouveaux éléments de richesse; de nouvelles sources d'expansion doivent avoir été mises en œuvre. Il fallait faire quelque chose pour remédier à cet état désavantageux du change qui existait il y a quelques années. Il fallait faire quelque chose pour aider la population à supporter le fardeau de la dette qui l'accablait il y a quelques années et qu'elle porte encore aujourd'hui. Au cours de cette période, c'est comme l'admet cette revue, aux abondantes récoltes de l'Ouest, que le Canada est redevable de la plus grande amélioration de son existence nationale. Certaines circonstances ont contribué à l'accroissement de la prospérité au pays. L'honorable député qui a proposé l'adresse aujourd'hui nous a parlé de la réduction effectuée au cours des dernières années dans le prix des instruments de production. Je ne veux pas lasser la Chambre en lui citant des chiffres que j'ai déjà mentionnés, mais je puis dire que dans la circonscription que je représente, les réduc-

tions survenues dans le prix des instruments de production dans cette région, entre 1921 et 1925, varient de 9 à 25 p. 100. Pour un seul objet, les râteaux de dix pieds, la réduction n'a été que de 9 p. 100, et pour ce qui est des chariots complets et des traîneaux de ferme, elle a atteint jusqu'à 25 p. 100. Sur toutes les autres marchandises, elle a varié de 14 à 20 p. 100.

Règle générale, dans les provinces de l'Ouest, on admet que l'abaissement du prix de ces instruments est en partie attribuable à l'intervention du Gouvernement qui, au cours des quelques dernières années, opéra sur les instruments aratoires, les dégrèvements qu'il a effectués. Je tiens à souligner ici un détail de haute importante, c'est-à-dire qu'au cours de l'année qui suivit la diminution des droits sur les instruments aratoires,—année où les cultivateurs de l'Ouest, et sans doute, des autres parties du Canada, pouvaient acheter ces instruments à meilleur compte, alors que, à cause d'une récolte insuffisante attribuable à la sécheresse, les cultivateurs ne pouvaient acheter en aussi grand nombre les instruments dont ils avaient besoin et qu'ils auraient voulu se procurer—une des principales compagnies fabriquant ces instruments au Canada accusait, pour cette année-là, un bénéfice d'environ $87,000 à apposer à une perte de plus de $300,000 l'année précédente. Le fait qu'un établissement ait pu, au cours d'une année difficile, modifier à ce point sa situation financière s'impose à l'attention. Les cultivateurs de l'Ouest ont été heureux de constater qu'on avait fait des bénéfices. Ils ne souhaitent pas qu'un établissement qui joue un rôle utile dans le domaine industriel au pays, soit dans l'obligation de disparaître à cause d'un traitement injuste. Ils ont assez souffert eux-mêmes de traitement injuste dans le passé et pour cette raison, ils ne désirent pas que d'autres en soient victimes à leur tour.

Qu'est-il arrivé au cours de ces années que l'on a dit avoir été des temps difficiles dans l'Ouest? Les cultivateurs de cette région ne sont pas restés inactifs, à déplorer leur sort ou à se lamenter sur la situation désavantageuse dans laquelle ils se trouvaient, attendant, à l'instar de Micawber, le jour où quelque chose surviendrait qui les tirerait d'embarras et les remettrait sur pieds. Du tout; pendant ces années, ils ont été obligés de pratiquer l'économie. Les hommes, comme les femmes et les enfants, ont dû se passer de choses dont ils avaient besoin parce que le prix en était trop élevé. Le travail de la nation s'est poursuivi; on a mis en culture une plus grande étendue de terres, on a mis en valeur une plus grande somme de ressources naturelles

[M. McLean (Melfort).]

et lancé nombre de nouvelles entreprises. De cette façon, lorsqu'avec de meilleures années, l'ère de récoltes plus abondantes s'ouvrit, ils se trouvèrent en meilleur état de profiter de cet état de choses qu'ils ne l'auraient été s'il se fussent dit: "Il n'y a rien à gagner à faire ceci, parce que nous n'entrevoyons pas de vente immédiate à des cours raisonnables; à quoi bon, aussi, de faire telle autre chose, car nous ne pourrions gagner d'argent dans le moment." Grâce à cet entraînement des années difficiles, les gens de l'Ouest ont recueilli les fruits de leur labeur dans les bonnes années qui s'ensuivirent en 1924 et en 1925, alors que les récoltes furent plus abondantes et les cours plus avantageux.

La réduction des droits sur les instruments aratoires y contribua en partie. Le rétablissement sur les céréales des tarifs du pas du Nid-de-Corbeau, qui fit gagner 25 à 35 p. 100 en plusieurs endroits, contribua largement à assurer aux agriculteurs une plus grande partie du fruit de leur travail, cependant que l'uniformisation des tarifs, est et ouest, sur le grain a encouragé plusieurs fermiers à rester sur leur terre dans l'espoir de jours meilleurs. On s'occupa d'améliorer les conditions de vente des céréales.

D'après les calculs les plus sûrs—j'emprunte ces renseignements au *Country Gentleman*, une feuille agricole des Etats-Unis,—il fallait, à une certaine époque, quatre heures et demie pour produire un boisseau de maïs. Il y a soixante-quinze ans de cela. Aujourd'hui il suffit de quarante minutes. En ce temps-là la production d'un minot de blé demandait trois heures de travail; aujourd'hui dix minutes suffisent. Ces faits nous suggèrent certaines pensées. L'enseignement des écoles d'agriculture laissait autrefois à désirer, mais il s'est amélioré depuis. On y porte plus d'attention à la préparation des produits pour le marché et aux autres phases de l'économie agricole. Le cultivateur américain—et le cultivateur canadien par conséquent—est renseigné sur les méthodes de production, mais il a appris surtout les moyens de placer avantageusement ses produits. On s'efforce d'obtenir les meilleures conditions de vente possibles; c'est ce qui a favorisé la prospérité dans tout le Canada.

A la suite d'un meilleur rendement et de conditions de vente améliorées, il a fallu obtenir l'expansion de nos marchés. Les agriculteurs de l'Ouest, à un marché limité sur lequel ils vendraient très cher une petite quantité de marchandises, préfèrent un marché plus étendu où un plus grand nombre de clients lui achèteraient une plus grande quantité de produits. Il n'est pas convaincu qu'il suffit

de favoriser la prospérité d'une ville pour que cette prospérité s'étende à la contrée qui l'environne. Il pense plutôt que c'est en assurant la prospérité à une région agricole que la cité qui en dépend se trouvera elle-même à en bénéficier dans son commerce. Les transactions commerciales seront la suite naturelle de l'activité environnante, pourvu que les affaires de la ville soient bien conduites.

Il faut donc agrandir nos marchés. Les agriculteurs de l'Ouest se sont réjouis quand, il y a trois ans, ils ont appris que l'interdit qui frappait nos expéditions de bestiaux destinés à l'engraissement en Angleterre était aboli. Il est regrettable, cependant, que le marché américain ne nous offre pas de conditions plus favorables pour la vente de nos animaux de boucherie.

Il est question de porter notre droit à l'égalité des droits du tarif américain. Quand nous avons fixé un droit de 25 p. 100 sur les animaux importés des Etats-Unis, les Américains ont répondu du tac au tac par un droit de 2c. sur les bœufs destinés à l'alimentation. Cela nous a-t-il été avantageux? Nous ne vendons plus d'animaux de boucherie aux Américains. Il n'y a plus de transactions possibles. Si l'on pouvait procurer aux agriculteurs de l'Ouest le marché des Etats-Unis, nous lui rendrions le plus signalé des services. Certes, le commerçant américain ne se résoudra à acheter nos bestiaux que s'il y trouve son profit. De la même manière, les Canadiens n'achètent aux Etats-Unis où ailleurs que dans la conviction que la marchandise qu'on nous donne vaut plus que le prix payé par nous.

Depuis deux ans, le marché européen s'est amélioré. L'application du plan Dawes a permis à nos anciens clients de renouer avec nous des relations commerciales. Quelques années auparavant, les embarras financiers des pays européens leur interdisaient d'acheter nos produits. Maintenant l'Europe a de l'argent; ses industries ont été remises en activité, et nous avons profité considérablement de cette amélioration.

Il a été question de trouver de nouveaux marchés pour les produits de la laiterie. Je veux dire un mot en ce qui concerne le commerce du beurre. Les membres de la droite se sont inquiétés de l'industrie laitière canadienne. Cette industrie a toujours fait parler d'elle, en bien et le continuera à l'avenir, à n'en pas douter. Voici l'extrait dont je veux faire part à la Chambre:

Le Canada exporte régulièrement ses produits laitiers aux pays suivants: Angleterre, Etats-Unis, Sud-Africain, Bermudes, Antilles, Terre-Neuve, Irlande, Cuba, Japon, Allemagne, Belgique, Philippines, Amérique du Sud et Panama.

Quand une industrie est aussi prospère que ça, qu'elle a augmenté ses exportations d'une manière aussi appréciable en ces dernières années, comment peut-elle souffrir tant de la concurrence de produits laitiers venus d'Australie, à 6,000 milles du Canada?

L'Ouest a besoin de bien des choses encore pour aider à son développement. La question du parachèvement immédiat du chemin de fer de la baie d'Hudson suscite le plus vif intérêt dans l'Ouest. Voilà dix-sept ans qu'on nous en fait la promesse définitive. Lors des élections de 1908, cette promesse définitive fut donnée aux électeurs; à cette époque la population de l'Ouest fut convaincue que la voie ferrée allait être construite; elle croit encore en ce moment, que si certains changements n'étaient pas survenus dans la situation, le chemin de fer serait terminé aujourd'hui. Enfin, ces gens ont lieu de croire qu'ils vont voir honorer tous ces engagements et qu'ils vont bénéficier d'un nouveau débouché pour leurs produits vers les marchés de l'univers.

Les questions d'un tarif moins élevé, d'un commerce moins assujéti aux entraves économiques, de marchés plus étendus, intéressent aussi la population de l'Ouest. J'ai parlé tantôt d'un aspect de la question intéressant l'abaissement du tarif; l'impossibilité d'exporter sur une grande échelle notre bétail d'engrais aux Etats-Unis nous cause un tort immense dans l'Ouest. Certains objets que nous importons payent une trop forte entrée malgré les réductions effectuées depuis quelques années; il est indubitable que ces réductions ont été très avantageuses aux producteurs de l'Ouest.

L'Ouest s'intéresse beaucoup au problème de l'immigration. Notre vaste territoire a besoin de bras habiles et de capitaux. Un exemple, pour montrer la métamorphose survenue dans les sentiments de l'Ouest depuis quelque temps: j'ai à la main le compte rendu, publié dans la presse, d'une résolution adoptée le 22 février 1924 par un conseil des Vétérans de la grande guerre. Je n'en ferai pas lecture, à moins que quelque honorable collègue n'insiste; toujours est-il qu'elle va jusqu'à préconiser l'encouragement aux immigrants européens, anglais, scandinaves et allemands, qui se livreront à l'agriculture et aideront effectivement à développer notre pays. Depuis quelques années, il y a eu dans tout l'Ouest, je crois, des modifications notables de sentiment à cet égard.

L'Ouest a besoin encore d'autres embranchements de chemin de fer. Je sais que cette question a réveillé bien des animosités en Chambre depuis des années. Quelques-uns des projets d'abord rejetés par un Sénat peu généreux en 1923 furent adoptés dans la suite

et les lignes qu'ils comportaient sont construites aujourd'hui; seulement la circonscription qui m'honore de son mandat fut privée de deux embranchements autorisés par des projets adoptés en Chambre mais rejetés par le Sénat. Les régions que devaient desservir ces lignes sont dotées aujourd'hui de moyens de transport, mais sous l'égide du Pacifique-Canadien. Les directeurs de ce chemin de fer n'ont pas manqué la belle occasion. Dès le rejet des bills autorisant la construction de ces lignes, le Pacifique-Canadien construisit ces embranchements sans perdre de temps et récolta ainsi les bénéfices d'un territoire qu'avaient colonisé des immigrants venus par la voie du National-Canadien, gens qui auraient voulu expédier leurs produits par cette même voie pour contribuer à la réduction des déficits et à la prospérité du chemin de fer National. Force leur est d'avoir recours au Pacifique-Canadien. Loin de moi l'idée de censurer le Pacifique-Canadien, qui a certes rendu d'inestimables services au pays. Ces régions ont grand besoin d'autres embranchements, et si les moyens de transport ne leur sont pas fournis en un temps raisonnable, nombre de colons peuvent se voir dans l'obligation de quitter leurs homesteads. Très souvent il en coûte plus cher de voiturer le grain de la terre au premier marché que de le transporter du premier marché à la tête des lacs. L'opinion a cours, et je la trouve raisonnable, que si bon nombre de ceux qui ont eu la témérité de faire rejeter les projets relatifs aux embranchements avaient eu ce qu'ils méritaient, ils auraient été condamnés à passer un jour, une semaine, un mois, bref le temps nécessaire, selon le climat, à voiturer du grain d'un de ces endroits isolés de la Saskatchewan à la plus proche gare de chemin de fer. S'ils s'étaient vus obligés de voiturer une charge de blé ou d'autre grain sur un parcours de quarante ou cinquante milles par un froid de quarante au-dessous de zéro et puis d'accepter le très bas prix payé pendant quelques-unes de ces années,—y compris celle-là même qui vit le renvoi de ces bills,—je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que pas un d'entre eux n'eût voté de la même manière quand ces projets furent présentés de nouveau.

J'ai été vraiment peiné du sombre tableau que l'honorable député de Cumberland (M. Smith) a tracé de la situation en sa province. L'affection et l'estime d'une grande partie de la population de l'Ouest sont acquises aux provinces qui bordent la mer. La bonne vieille province de la Nouvelle-Ecosse m'est très chère, et ces mauvaises nouvelles m'attristent. Les Provinces maritimes, la Nouvelle-Ecosse surtout, étaient suprêmes sur l'océan à l'époque de la Confédération. A cette époque de vaisseaux de bois et d'hommes d'acier, les constructeurs de navires néo-écossais construisaient des voiliers qui voguaient sur toutes les mers, des navires plus rapides que tout autre bateau bâti ailleurs. Je pense en particulier aux clippers de la Nouvelle-Ecosse. Il est triste de penser que ces provinces soient déchues de ce fier état à leur situation présente, et je tiens à assurer l'honorable député de Cumberland et tous ses autres collègues de sa province, que je serai heureux de faire mon possible, comme représentant d'un comté de l'Ouest, pour comprendre ses problèmes et lui aider à les résoudre, pourvu que le fondement de cette solution soit sain. Comme je l'ai déjà dit, je suis convaincu que l'Ouest ne désire pas infliger une injustice à toute autre partie du Canada. Ce qu'il nous faut, c'est un esprit de coopération, d'indulgence mutuelle, de tolérance et de modération, c'est que les représentants des diverses régions délibèrent en commun et tentent d'en arriver à une solution satisfaisante des diverses difficultés. Cette solution, il me semble, n'est possible que si nous faisons une petite concession ça et là, comme tous les peuples qui ont le respect d'eux-mêmes et un gouvernement autonome ont toujours été disposés à le faire. J'ai confiance, dis-je, qu'ainsi nous pourrons arriver à résoudre nos problèmes provinciaux d'une façon satisfaisante pour le Dominion en général.

La séance est levée à onze heures du soir.

Mardi, 19 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

MORT DE LA REINE ALEXANDRA

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader intérimaire de la Chambre) propose, appuyé par le très honorable Arthur Meighen (chef de l'opposition):

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:—

Très Gracieux Souverain:

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté la Chambre des communes assemblés en parlement, approchons humblement Votre Majesté, pour Lui exprimer l'affliction profonde que nous cause la mort de Sa Majesté la Reine Alexandra.

Nous pleurons la perte de la Reine-Mère, dont les hautes vertus ont pendant trois générations commandé le respect et l'admiration du monde; et nous éprouvons tous, comme un deuil personnel qui, nous le disons avec toute la déférence et la loyauté possibles, fait que la douleur de Votre Majesté devient nôtre.

Nous prions le Dieu consolateur de réconforter Votre Majesté et les membres de la Famille Royale dans leur épreuve, et demandons que Votre Majesté soit longtemps conservée sur le trône de ce vaste Empire.

—La résolution que j'ai l'honneur de proposer, et que mon très honorable ami le leader de l'opposition veut bien appuyer, est l'expression, à l'égard de Sa Majesté et de la famille royale, du profond chagin causé au peuple canadien par la perte de la femme illustre qui, de nombreuses années durant, fut notre reine bien-aimée. La mort de la reine Alexandra brise l'un des derniers liens qui nous rattache au siècle de Victoria. Son œuvre et son influence sont marquées au coin du chagrin universel et sincère de ceux qui la pleurent. Dans toutes les parties du commonwealth britannique, on a acclamé sa charité, son charme et sa nature sympathique. Sa bonté lui avait gagné tous les cœurs. Durant la vie d'un haut personnage, le peuple peut reconnaître et respecter son rang, son pouvoir et sa position élevée, mais après sa disparition, il n'y a que ceux qui ont été aimés qui se font remarquer par la véritable grandeur. Les vertus familiales que la reine Alexandra a enseignées par le précepte et par l'exemple; sa charité inépuisable et la dignité de sa vie l'ont rendue chère à toutes les classes de la population anglaise qui ne l'oublieront jamais. Puis-je ajouter que la famille royale bien que ne détenant en pratique et aux termes de la constitution, ni la direction ni le contrôle des affaires, a su s'attacher toutes les nations de l'empire britannique, grâce à l'influence qu'elle exerce pour le bien par l'exemple et à son dévouement à tous les intérêts nationaux. Or, il n'y a pas un seul membre de la famille royale qui eut contribué une plus large part que feu la reine douarière, d'illustre mémoire, à la propagation de cette influence qui est et restera, à mon sens, le plus fort lien entre les divers groupes de l'empire. Cette adresse exprimera les sincères condoléances de la Chambre des communes canadiennes, et l'assurance que le peuple canadien partage du fond du cœur les sentiments universels de sympathie qui vont à Sa Majesté le roi dans le deuil profond où il est plongé.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Il est à propos qu'une adresse de cette nature soit adoptée par le Parlement canadien, le Parlement du principal dominion de l'empire britannique. Le secret du prestige dont jouissait la reine-mère et de l'attachement que ses sujets témoignent à sa mémoire se trouve dans cette sympathie et cette tendresse toutes féminines du cœur, dans ces vertus familiales qui chez elle s'alliaient à un maintien digne et imposant, inséparable pour nous tous de l'idée que nous nous faisons d'une reine. Le deuil profond où nous sommes plongés; l'universalité de l'influence qu'elle exerce encore, quoique disparue de la scène, parmi les nations de l'empire, sont un hommage à la suprématie du caractère dans la vie humaine; c'est la consécration du fait que l'humanité prise surtout la dignité et la force de caractère, la plus durable de toutes ces qualités eu égard à l'amour qu'elle fait naître et à l'influence dont elle dispose parmi nos semblables. Le texte de la résolution est gracieusement et heureusement conçu et son adoption fera honneur au Parlement canadien. C'est de tout cœur que j'appuie cette proposition.

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi d'ajouter quelques mots à l'appui de la présente résolution au nom de mes collègues du groupe progressiste. La mémoire de cette femme illustre survivra longtemps dans le cœur des peuples de l'empire britannique. A partir du jour où radieuse la jeune princesse danoise de grande beauté posa le pied sur le sol anglais, elle captiva tous les cœurs et, au cours des années subséquentes, l'estime et l'admiration du peuple britannique pour la reine mère n'a fait que s'accroître. J'appuie de tout cœur la présente réolution.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. LAPOINTE propose appuyé par le très honorable M. Meighen

Que ladite adresse soit grossoyée.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. LAPOINTE propose appuyé par M. Meighen, une résolution ainsi conçue:

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, exprimant l'affliction profonde de la Chambre que lui cause la mort de Sa Majesté la Reine-mère Alexandra, et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre en ladite adresse ci-attachée; et

Que le greffier porte ledit message au Sénat.

(La motion est adoptée.)

LES DEPOSANTS DE LA HOME BANK

M. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Je désire appeler l'attention du ministre des Finances sur certaines plaintes concernant les retards de la commission nommée pour voir au règlement des affaires des déposants de la Home Bank dont les dépôts excèdent $500. Je fais allusion aux cas urgents des personnes qui sont dans la détresse et souffrent de ces délais. Le Gouvernement a-t-il l'intention de s'enquérir de la situation et de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin?

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Mon honorable ami se rappelle sans doute qu'au cours de la dernière session, une loi fut adoptée afin d'indemniser une certaine classe de déposants de la Home Bank. Or, si j'ai bonne mémoire, la loi décrète que tous les

cas de détresse seront soumis à la cour de l'Echiquier. J'appellerai l'attention du juge de la cour de l'Echiquier sur les observations de mon honorable ami.

SECOURS AUX PENSIONNAIRES DE GUERRE

M. CHURCH: Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur un bon nombre de requêtes venant de Toronto et d'autres villes dans tout le Canada demandant des secours au bénéfice de vétérans de la Grande guerre, qui sont dans le dénuement cet hiver. Je tiens aussi à signaler à l'attention du Gouvernement les articles de fond du *Globe* de Toronto, numéros du 15 et du 16 courant réclamant une prompte enquête et l'adoption de mesures raisonnables pour venir en aide à ces malheureux; le journal souligne la nécessité urgente d'agir sans délai. Ces plaintes se font entendre depuis quatre mois. Le Gouvernement voudrait-il s'occuper de la chose, surtout en ce qui concerne l'aide dont ont essentiellement besoin beaucoup de ceux qui, invalides dans une proportion de 20 p. 100 ou moins, ne reçoivent plus aucun secours depuis le mois de novembre dernier?

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Je me ferai un plaisir de faire part des remarques de l'honorable député au ministre qui a la direction de ce département. Je sais qu'il s'occupe actuellement de la question.

ELOGES DE FEU JOSEPH-EDMOND MARCILE

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il convient, à cette phase de nos délibérations, de mentionner la regrettable disparition d'un de nos collègues, survenue quelques jours seulement après les élections et avant la réunion du Parlement. Je veux parler de feu Joseph-Edmond Marcile, qui avait été élu par la circonscription de Bagot.

M. Marcile est entré pour la première fois au Parlement en 1898 et fut réélu à chacune des sept élections subséquentes. Son élection, le 29 octobre dernier, fut un bel hommage personnel de la part de ses électeurs, car ils lui accordèrent leurs suffrages bien qu'il ne put participer à la campagne, étant retenu au lit par un mal incurable. M. Marcile avait l'estime de tous ceux qui vivaient dans son entourage et dont il servait les intérêts avec dévouement et succès. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous rappellerons toujours la bonté et la générosité de son caractère, son appui fidèle et sincère, son civisme et son attachement à ses devoirs. Il n'y avait pas, je crois, un seul membre de ce Parlement plus estimé et respecté de ses collègues. Son amitié m'était chère et je sais que j'exprime les sentiments de tous les membres de cette Chambre en vous priant, monsieur l'Orateur, de transmettre à Mme Marcile et aux membres de sa famille, nos plus profondes condoléances pour le deuil qui les frappe.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il est juste de transmettre les remarques du leader du Gouvernement à la famille de notre collègue défunt, M. Marcile. Ce l'est d'autant plus que M. Marcile était un des doyens de la Chambre, un de ceux qui, parmi tous les membres du dernier Parlement, avaient les plus longues années de service. Nos collègues de l'autre côté de la Chambre le connaissaient plus intimement que nous. Il n'y avait peut-être pas un député qui fut plus calme et plus modeste; le résultat a été que pendant les longues années de sa carrière parlementaire il ne connut aucun ennemi, mais, au contraire, s'attira l'estime de tous.

Quelques semaines seulement avant sa mort, j'avais eu avec lui un entretien on ne peut plus cordial et sa mort m'a d'autant plus peiné en pensant qu'à ce moment-là il ne paraissait refléter que le bonheur et la joie. Je sais dans quelle estime il était tenu par ses commettants, ayant eu l'avantage de me rendre compte moi-même de leurs sentiments lors de ma visite dans sa circonscription. Il faut qu'un homme soit doué d'une grande aménité pour jouir si longtemps et si universellement de la confiance des habitants de sa circonscription. Aussi je m'empresse de joindre mes hommages à ceux du Gouvernement et de demander avec lui que la Chambre adresse ses sympathies à la veuve et aux filles du défunt.

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, je me vanterais en disant que je connaissais très bien M. Marcile. Je le revois, l'air sympathique, siégeant derrière le leader du Gouvernement. Je suis sûr que nous regrettons tous sa mort et c'est volontiers que je me joins à nos collègues pour adresser nos condoléances aux êtres qui lui étaient chers.

M. MORIN (Bagot) (texte): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu avec émotion les bonnes paroles d'éloge et de sympathie que mes honorables prédécesseurs viennent de prononcer à l'égard de notre regretté défunt, feu M. J. Edmond Marcile. Je comprends que pendant les vingt-sept années qu'il a représenté, en cette Chambre, notre circonscription, le comté de Bagot, il a toujours été le bon et fidèle serviteur, non seulement de son comté, mais de sa province et de son pays tout entier. Toujours il fut, non seulement dans son comté, mais dans cette Chambre, en toutes circonstances, un modèle de dévouement et de cour-

toisie, faisant passer les devoirs de son mandat avant tous intérêts personnels.

Il me fera, certes, bien plaisir de me faire l'écho de mes honorables prédécesseurs auprès de la famille de M. Marcile et auprès des électeurs de Bagot. Et je n'hésite pas à prendre la responsabilité de vous exprimer, en leur nom de même qu'au mien, toute la reconnaissance que nous en ressentons.

Comme nouveau représentant du comté de Bagot, je désire vous assurer que je m'efforcerai toujours de profiter des bonnes leçons et des exemples que m'a légués feu notre cher ami M. Marcile.

M. l'ORATEUR: Je transmettrai à la famille les témoignages de sympathie de la Chambre.

REGLEMENTS DE L'AVIATION

M. BLACK (Yukon): Je désirerais, monsieur l'Orateur, attirer l'attention du Gouvernement sur une dépêche qui a été publiée dans le *Province*, journal de Vancouver.

Aviateurs arrêtés à la frontière du Yukon
Les aviateurs américains sont obligés de couvrir les derniers 100 milles en traîneaux à chiens.

Dawson, Territoire du Yukon, 2 janvier.—J. McPherson et E. B. Bigham, ingénieurs miniers de Fairbanks, Alaska, qui ont volé jusqu'à Eagle, à peu près 300 milles en quatre heures, dimanche dernier, ont été empêchés de continuer leur voyage à cause des règlements canadiens et ont dû parcourir la route jusqu'à Dawson dans des traîneaux à chiens. Ils sont arrivés ici mardi, le voyage par terre d'Eagle prenant trois jours.

Je désire demander au Gouvernement si ce que je viens de citer est exact, si ces hommes ont été obligés d'entreprendre un voyage dangereux à cause de nos règlements, voyage prenant autant de jours qu'il aurait fallu d'heures en avion. Si c'est vrai je me demande pourquoi le Gouvernement ne pourrait pas accorder certain pouvoir discrétionnaire à ses fonctionnaires afin qu'ils puissent faire observer les règlements avec un peu de sens commun.

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Mon attention n'a pas été appelée sur la dépêche que vient de lire mon honorable ami, mais, je sais qu'il existe un règlement obligeant les aviateurs qui viennent des Etats-Unis à se procurer un permis des autorités canadiennes désignées pour cela. Toutefois, je vais enquêter et voir si l'on a agi injustement ou à tort en appliquant le règlement.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. MULLINS: A mon titre de nouveau député venu des prairies de l'Ouest je prends la liberté, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre réélection au poste d'Orateur. Il y a près de trente ans que je m'occupe de législation, car j'étais membre de l'assemblée législative du Manitoba. Ceux qui m'y avaient envoyé m'ont aussi envoyé ici. On a dit de l'autre côté de la Chambre que la question en suspens aux récentes élections était le tarif. Il n'en a pas été ainsi dans ma circonscription. La question du tarif n'a été que très peu discutée et c'est celle des transports qui primait toutes les autres durant la campagne électorale. Marquette était représenté autrefois par l'honorable T. A. Crerar. Il était producteur de grains ou du moins il s'occupait du commerce des grains. J'ai aujourd'hui l'honneur d'occuper son siège. Cependant mes occupations sont différentes, je m'occupe à cet ancien métier qui est le commerce des animaux, an d'autres termes, de l'industrie de l'élevage au Canada.

Le commerce du bétail sauvera l'Ouest canadien si les honorables députés de la droite veulent s'en occuper. On a fait plusieurs tentatives pour aider cette industrie, notamment on a cherché à diminuer les tarifs de transport maritime. Comme j'étais parfaitement au courant de ce commerce, les intéressés du Manitoba m'ont demandé d'assister, aux séances du comité spécial nommé à la dernière session pour étudier le contrat Petersen, rendre témoignage et faire mon possible pour amener une réduction des tarifs. Je n'étais nullement prévenu, mais j'ai rarement vu pareille farce et fausseté semblable à celle qu'on a présentée au public avec ce comité du contrat Petersen. Le Gouvernement ne pouvait pas avoir l'intention sincère de nous accorder une diminution de tarifs ou d'aider cette ancienne industrie canadienne de l'élevage du bétail.

C'est de propos délibéré que je fais cette déclaration, car, si le Gouvernement avait été sincère dans son désir d'aider cette industrie, il avait le remède entre les mains sans accorder de subventions à une compagnie de navigation, sans conclure d'entente avec sir William Petersen. Il avait ses propres navires, ceux de la Marine marchande canadienne. Quand j'ai discuté avec le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) ce moyen de réduire les tarifs maritimes du transport des bestiaux, il m'a dit: "Oh! ces navires ne valent rien, ils ne peuvent transporter le bétail". Je prétends que ce n'est pas exact. J'ai expédié des bestiaux par le navire du Gou-

vernement *Victor* et il a transporté mes animaux aussi bien que tout navire que j'ai affrété depuis trente ans. La Marine marchande canadienne compte vingt-quatre navires de plus de 8,000 tonnes chacun et on pourrait les utiliser pour transporter les bestiaux des Prairies sur les marchés du monde, car ils conviendraient aussi bien pour ce transport que tout autre navire à bestiaux dans le service. Une compagnie de Toronto vient d'accaparer la ligne Jensen et elle a transformé les navires en navires à bestiaux simplement en défaisant certaines divisions intérieures et en apportant quelques autres changements. Le premier vapeur l'*Ontario,* part cette semaine; il sera suivi du *Manitoba,* du *Saskatchewan* et de l'*Albertan.*

Si le Gouvernement avait été sincère l'an dernier, lorsqu'il manifestait le désir d'aider les travailleurs du sol, il aurait aménagé des navires de la marine marchande de l'Etat de façon à les faire servir au transport des bestiaux vers les marchés du monde. Mais non, il a préféré vendre ces navires à des prix tellement inférieurs à leur valeur réelle, que le seul fait d'y penser me glace le sang dans les veines. Je tiens d'un individu qui parlait en parfaite connaissance de cause qu'environ huit de ces navires valaient quatre fois le prix auquel on les a vendus. J'ai par devers moi une liste des navires ainsi vendus. Six ont été vendus à une compagnie connue sous le nom de Great Lakes Transportation of Midland, et deux autres à N. M. Patterson. Ces derniers ont été vendus $50,000 chacun, et on a obtenu $40,000 l'unité de ceux que la Great Lakes Transportation Company a achetés. Or, monsieur l'Orateur, c'est ce qu'ils valaient pour le fer de rebut que l'on en aurait retiré. Je ne sais s'ils ont été mis à l'enchère ou non, mais il me semble que l'on a eu tort de vendre ces navires à ce prix ridicule. Mon compagnon de voyage à Ottawa m'a raconté qu'il était en relation avec une compagnie de chargeurs de Cleveland, et que cette dernière aurait payé ces navires trois fois le prix qu'on en a obtenu, eût-elle su qu'ils étaient en vente. A l'heure actuelle, il a un certain nombre de navires immobilisés à Fort-William et il s'en sert pour l'emmagasinage du blé. Il me dit que, même pour l'emmagasinage, ces navires de l'Etat valent plus que le prix de vente.

Tous ces navires jaugaient plus de 3,000 tonneaux. Aux premiers jours de nos expéditions, de Montréal, les navires étaient de 4,000 tonneaux en moyenne. Il y a bon nombre d'années, un des navires de l'ancienne ligne Donaldson, ne jaugeant que 3,000 tonneaux, faisait le transport des bestiaux d'une manière fort satisfaisante. Mais ces navires de l'Etat étaient de 3,500 à 3,900 tonneaux et cependant on les a pour ainsi dire donnés aux prix ridicules de $40,000 et $50,000 chacun. C'est mal agir et manquer de justice à l'égard de ceux d'entre nous qui font le commerce des bestiaux dans l'Ouest canadien; l'Ouest a réclamé et a délégué des représentants pour défendre la cause des éleveurs. Il ne manque pas de députés siégeant à l'autre extrémité de cette Chambre pour surveiller les intérêts des producteurs de blé, mais le nombre laisse à désirer de ceux qui défendent les intérêts de l'industrie animale. Je ne suis pas de ceux que l'on désigne sous le nom de "mineurs de blé"; Je ne suis pas de ceux qui vont s'établir dans l'Ouest pour en épuiser le sol; je n'appartiens pas du tout à cette catégorie. Je fais l'élevage des bestiaux, je suis un éleveur, c'est-à-dire un de ceux qui, dans nos provinces de l'Ouest, font pousser deux brins d'herbe là où il n'en croissait qu'un dans le passé. Jadis, lorsque j'étais administrateur général d'une des principales fermes d'élevage de l'Ouest canadien, le ranch Cochrane, j'ai été chassé de partout par ces gens et leurs charrues à vapeur, éléments de désordre qui firent leur apparition dans l'Ouest, dont ils épuisèrent le sol, et qui en ruinèrent les exploitations régulières pour leur permettre de s'en emparer ensuite. Ils vinrent dans l'Ouest, bouleversèrent le sol et en épuisèrent la fertilité, qu'en résulte-t-il aujourd'hui? Nous voyons le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) et certains professeurs de l'Ecole d'agriculture du Minnesota qui reviennent ensemencer la terre qu'ils nous ont enlevée et qu'ils ont cédée à leurs amis. Ils avaient, eux, des baux avec privilège d'enclore et ils nous obligeaient à prendre des baux sans ce privilège. Les colons arrivèrent, mirent la terre en culture et on la leur donna. Aujourd'hui nous les voyons qui versent des milliers de dollars à des professeurs pour ensemencer de nouveau ces terres et leur rendre leur ancienne fertilité. Dans la circonscription que je représente, on est partisan de la culture variée, et non pas de la seule charrue à vapeur, et si la terre est tant soit peu ondulée on n'en veut pas. Ces gens arrivent avec une charrue à vapeur,—hélas!—et ce sont des cultivateurs qui n'ont pas de bétail, pas même de poules. Tout récemment, monsieur l'Orateur, j'étais invité à une réunion de vieilles barbes dans la partie septentrionale de la province. Un individu se présenta au magasin et demanda six boîtes de lait Borden ou de lait Carnation, —je ne saurais dire lequel, mais il demanda du lait condensé. Ensuite, il demanda un pot de beurre. Me tournant de son côté, je lui demandai s'il était cultivateur, et il me répondit affirmativement. Je lui dis: "Vous ne devez pas être un cultivateur sérieux, car vous

n'acheteriez pas de beurre et de lait condensé." Il répliqua: "Je n'ai pas un seul animal vivant sur ma terre." Rien que des tracteurs et de l'essence! Les automobiles et les tracteurs dominent tout dans l'Ouest canadien. Il me fait plaisir de constater un changement dans les tendances actuelles et que l'on se remet à acheter des chevaux; on les apprécie davantage. On n'aime pas l'odeur qui se dégage du tuyau d'échappement. Je vois dans les journaux que ce gaz porte au cancer et c'est chose que l'on craint. On préfère la senteur du cheval, et dans les Prairies, nous faisons retour à l'emploi des chevaux. C'est ainsi que nous comptons réussir plus tôt et que le pays s'enrichira. Dieu et la nature ont doté l'Ouest d'avantages que l'on ne trouve dans aucune autre région. Nous avons là-bas de merveilleuses chances de succès. On peut faire dans les provinces de la Prairie, Manitoba, et Saskatchewan, ce qui serait impossible ailleurs, c'est-à-dire élever des animaux dehors sans nécessité de les mettre à l'étable, les engraisser pour le marché anglais au taux de 2 livres par jour dans les plaines fertiles de l'Ouest . Un grand nombre d'agriculteurs ont négligé l'élevage et ont laissé les mauvaises herbes envahir ses terres. L'élevage devra dorénavant remettre toutes ces superficies détériorées en bon état de culture. Le très honorable chef de l'opposition sait bien le tort qu'on a fait aux terres de la région de Portage-la-Prairie par cette culture ininterrompue des céréales. On a porté peu d'attention à l'envahissement des mauvaises herbes et à la fumure du sol.

Après cela, monsieur l'Orateur, j'ai à dire au Gouvernement que s'il peut nous procurer l'accès à des conditions raisonnables des marchés du monde, nous ne lui en demanderons pas davantage. La question du tarif douanier a compté pour peu de chose dans le succès de mon élection; on a surtout discuté la question des transports et j'ai démontré le peu de sincérité des promesses libérales jamais mises à exécution. J'ai eu l'occasion d'en parler avec la secrétaire du ministre de l'Agriculture avant de me mettre en campagne, et cette dame a cru excuser son patron à ce sujet. Elle m'a dit: "Mais, monsieur Mullins, cette question a été réglée; on va vous obtenir des réductions que vous réclamez sur le bétail." Je répondis: "Mademoiselle Cummings, il est trop tard, nous allons le faire nous-même.

—Que voulez-vous dire, me demanda-t-elle?

—Je me présente dans un comté et je vais essayer de faire régler cette question.

Monsieur l'Orateur, je ne dirai pas grand'chose de l'aspect constitutionnel de la situation du Gouvernement ou de la question de savoir qui doit posséder la prépondérance dans la Chambre, mais j'aurai mon mot à dire dans la discussion du problème des transports et de l'industrie bovine dans ses rapports avec les populations agricoles de l'Ouest.

Le proposant de l'Adresse a prétendu accaparer pour son parti tout le mérite d'avoir obtenu la levée de l'interdiction anglaise sur notre bétail. Il se trouve que je connais quelque chose à ce sujet. Il y a vingt-cinq ans, j'envoyais une dépêche à un député siégeant du côté ministériel. J'ai discuté l'embargo avec différents ministres de l'Agriculture, tels que l'honorable M. Tolmie, le représentant actuel de Victoria (C.-A.), M. Crerar et le présent titulaire. J'ai également discuté cette question avec diverses personnalités depuis trente ans.

J'étais à Dundee quand le gouvernement anglais prit la mesure que l'on sait contre notre bétail canadien, mesure imméritée qui visait à favoriser l'éleveur irlandais aux dépens de l'exportateur canadien. L'Irlande avait à cette époque pour la représenter à la Chambre des communes d'Angleterre des hommes qui étaient intéressés dans cette industrie et qui soutinrent avec énergie leur point de vue particulier et finirent par le faire prévaloir. Voici en quelles circonstances l'interdiction du bétail canadien fut décidée. Deux bâtiments, le *Mountseaton* et le *Huronia*, accostèrent dans le port de Dundee avec un chargement de bœufs dont l'un fut trouvé atteint de quelque maladie. On débarqua toute la cargaison et, sans plus d'examen, on décida que les animaux souffraient de pleuropneumonie. A partir de ce moment, l'interdiction fut mise sur le bétail en provenance du Canada. J'eus à ce moment-là une conversation avec deux de mes amis, MM. Edward Watson et Witherspoon, qui convinrent que la mesure prise n'était pas du tout justifiée.

—C'est une injustice, patente, Mullins, me dit l'un d'eux, et tant que je demeurerai en Grande-Bretagne, je travaillerai à faire redresser ce tort. J'épouse la cause du Dominion.

Je promis d'en faire autant moi-même en Canada et que je ne prendrais de repos que le jour où l'interdiction serait levée. A nous deux, de chaque côté de l'eau, nous avons persévéramment combattu pendant trente ans pour obtenir l'abolition de l'interdiction. Mes deux amis ne sont plus de ce monde. je reste seul du trio.

Nos adversaires s'attribuent le mérite d'avoir déterminé une hausse du prix des bestiaux depuis la levée de l'interdiction. C'est

vrai, les prix ont monté. L'augmentation a été de 2 cents la livre sur le prix de 4 cents qui était courant avant la disparition de l'embargo; le bœuf se vend aujourd'hui 8 cents ½. Cette mesure a grandement bénéficié à notre industrie bovine qui possède maintenant un nouveau marché important pour l'écoulement de ses produits.

Je ne prétends pas retenir pour moi l'honneur d'avoir obtenu un tel avantage, car ce n'est pas moi qui ai accompli cette chose. Mais je connais d'autres personnes trop modestes pour réclamer le mérite qui leur revient dans cette œuvre. La suppression de l'embargo sur le bétail canadien est due aux efforts de deux hommes qui faisaient partie de la conférence de guerre de 1917. M. Walter Long nous a demandé: "Que pourrions-nous bien faire pour le Canada?"

La réponse est venue immédiatement de l'un de nos représentants: "Levez l'interdiction qui frappe le bétail canadien." On nous donna l'assurance que la chose serait faite dès la conclusion de la paix. Voilà ce qu'on ne saurait nier, car j'en ai la preuve sous la main, c'est un compte rendu publié dans la *Westminster Gazette*. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je voudrais lire un passage de ce compte rendu afin d'indiquer aux honorables collègues quelles sont les personnes à qui nous sommes vraiment redevables de ces avantages. Sir Robert Borden et l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) prirent part à cette conférence et jamais je n'ai entendu l'un de ces honorables messieurs s'attribuer publiquement quelque mérite. Je sais cependant qu'au cours de cette conférence on obtint des autorités anglaises la promesse de lever l'embargo dès la fin de la guerre; et je suis fier de vivre sous le drapeau d'une race d'hommes dont la parole est digne de toute confiance. Ecoutez plutôt un extrait du compte rendu:

M. Rogers: Très bien, seulement nous ne voulons pas nous trouver dans une fausse position. C'est ici un grief de vieille date et le moment est propice pour y remédier car tous les faits militent en notre faveur.

Le président: Le ministre de l'Agriculture s'est engagé à le faire.

M. Rogers: Vous ne trouvez pas convenable d'en faire l'objet d'une résolution?

Le président: Vous ne voulez pas une résolution, n'est-ce pas. . . ou si vous préférez, vous pouvez proposer simplement que l'embargo sur le bétail canadien soit levé le plus tôt possible.

M. Rogers: C'est ce que j'ai l'honneur de proposer.

Le président: M. Prothero accepte; voilà qui est fait.

Sir Arthur Griffith-Boscawen, alors ministre de l'Agriculture en Grande-Bretagne, était absolument opposé à l'entrée du bétail canadien et faisait la sourde oreille à toute proposition demandant la révocation de l'embargo. Aux élections anglaises, son adversaire ouvrier, qui avait pour unique article dans son programme l'admission du bétail canadien aux îles britanniques et partant une meilleure fourniture de viande pour la classe ouvrière, infligea une défaite à un candidat aussi en vue que Sir Arthur Boscawen et l'emporta sur lui par plus de 10,000 voix de majorité. Sir Arthur se fit élire plus tard dans Taunton, mais il ne voulait toujours pas entendre parler de l'entrée du bétail canadien en Angleterre. Une commission royale fut nommée pour s'enquérir de la santé des troupeaux canadiens; son rapport fut en tous points favorable à nos bestiaux. Je puis dire que je me suis moi-même intéressé directement à la question; j'ai écrit deux ou trois fois au ministre de l'Agriculture, en vue de me mettre en position de discuter avec quelque autorité l'embargo contre notre bétail. J'ai reçu une lettre du chef actuel de l'opposition (le très hon. M. Meighen), en même temps qu'une introduction auprès de sir Arthur Boscawen et, à mes frais, je me suis rendu en Angleterre pour interviewer sir Arthur. Il m'a fait un accueil on ne peut plus froid, refusant absolument de discuter la question. J'ai dit alors que j'avais rempli ma mission et que j'étais donc libre de faire ce que je voulais. En conséquence nous avons convoqué une assemblée. Quelques-uns de mes amis qui étaient très intéressés à l'industrie de l'élevage en Angleterre ont convoqué une assemblée dans la *Central Hall* à Londres et nous y avons proposé une résolution que l'auditoire de 7,000 personnes a adoptée à l'unanimité. Tous ceux qui assistaient à cette assemblée approuvaient la levée de l'embargo et la résolution a été adoptée dans une seule voix dissidente. Qu'on me permette d'en citer un article:

Cette assemblée de bouchers détaillants de Londres exprime son vif mécontentement de la décision du Gouvernement contre la révocation de l'embargo sur les bestiaux canadiens importés en notre pays pour des fins autres que l'abatage aux ports mêmes. Elle rappelle au Gouvernement l'engagement formulé aux représentants du Canada lors de la conférence impériale de 1917, à savoir que l'embargo serai levé dès la fin de la guerre, et signale aussi la décision unanime de la commission royale qui conclut, le 30 août dernier, à la levée de l'embargo.

Cette résolution fut transmise à la Chambre des communes en Angleterre. J'accompagnai lord Beaverbrook à Norwich où une autre assemblée adopta la même résolution. Je me rendis à Newcastle où une grande assemblée, présidée par le duc de Northeumberland, adopta la même résolution. Nous fîmes de même à Dundee et à Beccles; et toutes ces résolutions furent communiquées à la Chambre des communes. Notre cause rallia l'appui si universel du public anglais qu'elle vint devant la Chambre en 1922 et la loi tant sollicitée entra en vigueur au mois d'avril 1923.

Grâce à elle, nous avons fait l'acquisition d'un grand marché. Je l'ai déjà dit, je ne veux pas m'attribuer le succès de cette entreprise; mais trente ans durant j'ai combattu pour cette cause et je sais pertinemment que son triomphe n'est dû en aucune façon aux honorables membres d'en face. Que la Chambre en juge. Ce ministère s'est attribué le mérite de la grande prospérité de notre commerce du bétail; et je maintiens qu'il est injuste de réclamer ainsi ce mérite quand il revient de droit à d'autres, à ceux qui ont réellement travaillé au triomphe de notre cause. Ecoutez l'ancien premier ministre d'Angleterre, M. Asquith:

Franchement cela se passe de commentaires. Faut-il s'étonner que tout homme d'Etat du Canada,—je crois que sir Robert Borden était le principal représentant du Canada à cette conférence,—que tout politique canadien, dis-je, depuis sir Robert Borden, y compris, comme nous l'apprend un discours prononcé dans la Chambre des communes du Canada, M. Meighen, l'ex-premier ministre, ait considéré cette promesse comme un engagement explicite et direct, donné avec toute l'autorité du gouvernement impérial, à lever l'embargo, et cela le plus tôt possible? Le présent amendement nous demande de ne pas faire honneur à cet engagement. Mettant de côté les mérites de la question,—qui prêtent à discussion, j'en conviens,— cet amendement prie la Chambre des communes d'autoriser le Gouvernement à répudier un engagement formulé d'une manière aussi solennelle, aussi explicite, aussi définie qu'il soit possible de le faire.

Le commandant Bellairs: La Chambre des communes n'était pas liée.

M. Asquith: Vous pouvez la désavouer si vous voulez. Mais songez à l'effet d'une promesse faite depuis 1917 à l'un de vos principaux dominions. La Chambre des communes va-t-elle revenir sur cette promesse?

On avait fait une promesse à sir Robert Borden et à M. Meighen relativement à l'entrée de notre bétail canadien en Grande-Bretagne et ce que ces deux messieurs ont obtenu a apporté des milliers et des milliers de dollars aux éleveurs de l'Ouest du Canada. L'Ouest canadien ne veut pas expédier les jeunes bouvillons maigres aux Etats-Unis pour y être engraissés au profit des gens de ce pays. Nous voulons porter le poids de l'animal à environ 1,200 livres afin de pouvoir atteindre un marché profitable, et le marché britannique est le meilleur de tous. La fièvre aphteuse sévit en Grande-Bretagne; les troupeaux sont décimés; mais ici au Canada nous avons la bonne fortune de posséder des troupeaux sains d'un bout à l'autre du pays; nous élevons le meilleur type de bouvillon, celui que recherche le marché anglais. L'honorable représentant de Brandon (M. Forke), je le sais, est du même avis. Il est Ecossais, et il sait de quelle faveur jouissent les bouvillons canadiens en Ecosse. Je suis allé outre-mer l'hiver dernier, et j'ai vu les bouvillons irlandais laissés de côté pendant que les bouvillons canadiens étaient enlevés. Nos bestiaux jouissent d'une grande réputation là-bas. L'Ecossais, monsieur l'Orateur, est un éleveur extraordinaire; il conduit sa ferme sur un pied d'affaires, il en fait une ferme réelle. Il ne ruine pas le sol, mais il lui rend sa fertilité. Il n'est pas querelleur, c'est un homme satisfait de son sort et disposé à faire le bien. Il croit implicitement en deux choses: son dimanche et les navets. Il donne des navets en abondance à notre bétail qui lui vient de l'Ouest canadien. Nous pouvons placer sur ce marché nos bouvillons demi-gras et obtenir les plus hauts prix. Le marché américain convient aux animaux plus gros et plus vieux, mais nos bouvillons demi-gras pesant de 800 à 900 livres ne devraient jamais prendre la route des Etats-Unis pour y être vendus. A mon avis, on devrait adopter des mesures financières qui permissent à un homme de placer des bestiaux dans des pâturages dans l'ouest du Canada. L'époque des grands ranches est passée. Dans tout l'Ouest, au sud de la voie principale du Pacifique-Canadien, se trouvait une contrée de ranches immenses que l'on aurait dû conserver; mais ces ranches ont disparu, et il faut élever des troupeaux moins nombreux sur le pâturages de cette partie du pays; les éleveurs devraient tenter de s'assurer ce marché d'outre-mer qui offre de si grands avantages.

Maintenant, comment allons-nous expédier nos bestiaux là-bas. J'avais à l'engrais deux cent cinquante têtes de bétail juste en dehors de la ville de Winnipeg, et c'est à cause des conditions d'expédition que rencontre l'industrie de l'élevage que je suis dans cette Chambre aujourd'hui, car c'est un sacrifice de ma part de me trouver ici. Je suis venu ici dans le seul but de me faire le champion de cette cause. J'ai discuté la question de l'expédition de ces bestiaux avec le ministre de l'Agriculture, car lorsque je voulus expédier ces animaux d'un point situé juste à trente milles à l'ouest de Winnipeg, j'ai découvert que les compagnies de transport désiraient obtenir la moitié des profits, et personne dans l'Ouest, ou dans tout autre pays, ne peut accepter ces conditions. Les compagnies de transport prirent juste la moitié du prix de ces bouvillons de quatre ans pour payer l'expédition; et quels sont les coupables, monsieur l'Orateur? D'abord et surtout la marine marchande du Gouvernement canadien qu'administrent les honorables messieurs siégeant à votre droite. J'ai ici le texte du connaissement. J'acceptai l'espace à $25 par tête et décidai d'expédier à Dundee. Je télégraphiai ensuite au ministre de l'Agriculture et lui demandai s'il n'était pas possible d'obtenir une réduction; je déclarai que les taux étaient excessifs, que nous

ne pouvions les accepter. La compagnie régulière de transport, monsieur l'Orateur, vous accorde une réduction de 10 p. 100 si vous placez 5 têtes de bétail dans l'espace destiné à 4 têtes, mais notre marine marchande ne fait pas cela. La capacité du *Victor,* de la marine marchande du Gouvernement canadien, est de 233 têtes; on voulut placer 270 têtes de bétail dans l'espace réservé à 233. Je refusai; je déclarai ne pas vouloir les mettre aussi à l'étroit, car le transport en aurait souffert. Mais je plaçai 243 têtes dans cet espace, et on me fit ensuite payer l'espace pour 270 têtes. J'ai dû payer $27.33 par tête tandis qu'autrefois j'ai expédié des milliers d'animaux à $7 par tête. C'est là une des grandes difficultés que doit supporter l'éleveur aujourd'hui. Mais il y a plus. J'ai dû payer $6,750 de fret avant le départ du navire. Les compagnies ordinaires de transport ne font jamais cela, mais la marine marchande du Gouvernement canadien, administrée par ce Gouvernement, vous oblige à payer avant le départ du navire et j'ai dû payer une somme de $6,750 avant que le navire quittât le port. Supposons qu'à cent milles au large, le navire ait frappé un récif, que serait-il advenu de la somme versée par moi? J'avais une assurance sur les animaux, mais non sur le fret. Naturellement, si vous assurez les frais aussi bien que les bestiaux, vous ajoutez aux frais à déduire sur la valeur des animaux. Si cet état de choses persiste et si on maintient ces frets, que deviendra l'industrie de l'élevage? J'ai essayé de calculer les chiffres jusqu'à date et ce fut une tâche herculéenne de trouver tout ce qu'on demande pour transporter les bestiaux des provinces des Prairies. J'ai examiné autant d'articles auxquels je pouvais penser et les ai consignés dans un mémoire. Quand nous pourrons rapprocher les provinces de l'Est de celles de l'Ouest en fixant un prix de transport raisonnable, nous pourrons assurer la prospérité de l'Ouest et fournir des bouvillons d'engrais aux provinces de l'Est. L'on pourrait faire entrer l'Irlande dans un coin de mon comté; néanmoins l'Irlande expédie un million de bêtes à cornes à l'Angleterre chaque année, tandis que notre merveilleux pays, n'en envoie que 110,000. Aussi bien le colon a perdu courage. L'on demandait tant pour le transport des bestiaux qu'il n'en retirait qu'un profit bien minime. Autrefois, le prix de transport de Winnipeg à Toronto ou Montréal était de 60½ cents et maintenant ce prix est de 85 cents par cent livres. Si l'on interroge les compagnies de transport, comme je l'ai fait, elles répondent qu'elles ne font pas de bénéfice avec le commerce des bestiaux. Mais ce sont des voituriers publics et ils doivent transporter toutes les denrées. Naturellement ils préfèrent un wagon chargé de blé et ils sont mieux disposés envers le producteur de blé qu'envers l'éleveur de bétail. Ils peuvent mettre 60,000 livres de blé dans un wagon et seulement 24,000 à 25,000 livres de bétail. Ils n'aiment pas l'industrie de l'élevage parce qu'ils ne peuvent en retirer une somme suffisante de revenus. Ils ont fait supporter presque tous leurs frais par cette industrie et, pour ainsi dire, acculé l'éleveur à la ruine.

Ceux qui détiennent le pouvoir devraient aller dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan pour se rendre compte de la situation du fermier. Ce pays ne prospèrera jamais. La prospérité dont nous entendons parler par les députés de la droite n'existe pas. Si ces hommes ne visitent, dans l'Ouest, que Winnipeg, Brandon, Saskatoon, Regina et les autres villes importantes, ils ne peuvent se faire une idée de l'état des choses et ne peuvent parler en connaisance de cause de la condition de l'homme qui doit surmonter de grandes difficultés dans les campagnes de ces provinces. Ils luttent simplement pour vivre et ne sont pas du tout dans la situation où l'on prétend qu'ils se trouvent. En dehors des villes, dans l'intérieur du pays, l'état des affaires est tel que les fermiers se découragent à cause des charges qui leur sont imposées.

A partir de 1917, le prix du transport augmenta considérablement. En 1916 le transport jusqu'à Montréal coûtait 60½ cents par cent livres. En 1918, ce prix fut porté à 69½ cents; en 1919, à 79 cents et en 1920, à $1.08. En 1921, on le ramena à $1.05 par cent livres. Aujourd'hui il est de 85 cents. L'on a peu à peu augmenté le prix de tout ce qui se rapporte au transport des bestiaux. Nous ne nous plaignons pas seulement de ce prix de transport, mais aussi du prix de transport d'ici à Saint-Jean. L'entrepôt de ce dernier endroit appartient à l'Etat; ce dernier exige une certaine somme pour tout animal qui passe par l'entrepôt, de même que pour l'éclairage électrique de l'entrepôt. L'on fait payer pour tout ce qui touche au bétail, pour l'éclairage et pour la main-d'œuvre, pour tout ce qu'on peut imaginer; de sorte que l'éleveur est acculé à la ruine. Mais il faut apporter un remède à cet état de choses et l'on doit mettre cette industrie dans un état qui lui permette de survivre. Je dis aux banques: "En vertu de l'artitcle 88 de la loi des banques: vous devez fournir de l'argent à un taux raisonnable à celui qui en a besoin pour nourrir ses bestiaux". Eles me répondent: "Nous ne pouvons le faire". J'ajoute que l'on doit laisser plus de latitude aux jeunes gens qui administrent les succursales des banques afin qu'ils puissent consentir des prêts aux fer-

miers en vertu de l'article 88 de la loi des banques; alors les fermiers seront en mesure d'élever des bestiaux. Si un homme, offrant de bonnes garanties, demande à emprunter de l'argent en vertu de cet article 88, l'on devrait le lui prêter à 6 p. 100; l'on ne devrait pas tolérer le taux de 8 p. 100 que l'on exige actuellement. L'on devrait fournir de l'argent à meilleur compte, afin d'aider les éleveurs à redonner la fertilité au sol et à relever l'industrie de l'élevage au Canada. Je sais qu'un grand nombre de fermiers ont sollicité des prêts aux banques et ne les ont pas obtenus. Ces hommes n'ont pas les crédits nécessaires pour continuer à se livrer à l'élevage. J'ai peu de chose à ajouter pour le moment, mais mes honorables collègues peuvent être sûrs qu'ils n'ont pas fini d'entendre parler de cette question, car je la traiterai de nouveau plus tard. Il se peut que je ne l'expose pas comme il faudrait, dans le premier discours que je fais après un intervalle de trente ans. Après un tel délai, il faut un peu de courage et d'audace peut-être pour paraître ici et prendre la parole en présence d'hommes instruits parmi lesquels se trouvent plusieurs membres des professions libérales. Je ne suis qu'un éleveur des provinces de l'Ouest, mais j'ai essayé de vous exposer la question aussi bien que je le pouvais.

Le tarif n'a absolument rien à voir avec l'industrie de l'élevage. L'on ne paie qu'un dollar pour une lieuse; 50c. pour une faucheuse et ainsi de suite pour toutes les machines que l'on emploie. Vous n'avez pas à renouveler chaque année l'outillage. J'ai entendu une discussion au sujet des lieuses: j'en payai une $168, alors que le tarif était de 33⅓ p. 100, et aujourd'hui que le tarif est de 6 p. 100, je paie la même machine $268. Franchement c'est ma conviction que la protection ferait baisser le prix de tout cet outillage. Pas un instant je ne continuerais à donner mon appui à mon chef si je croyais que l'homme qui lutte dans l'Ouest avait à souffrir durement du tarif. S'il prend l'idée aux manufacturiers de se servir du tarif pour faire hausser les prix de leurs produits, je connais assez mon chef pour dire qu'il verra, lui, à faire baisser ces prix. Je suis content de lui donner mon appui comme à mon chef. Il y a longtemps que je le connais, je l'ai vu grandir et, sur la question du tarif, j'accepterai plutôt un seul remède de lui que l'ensemble des remèdes que l'autre parti pourrait m'offrir. C'est dans ce sens que j'ai parlé à mes électeurs et pour moi il n'y a qu'un homme qui ait parlé sincèrement sur la question du tarif. Sur la côte du Pacifique, M. Mackenzie King a d'abord soumis aux gens de là-bas un certain remède: revenu dans l'Ouest central, il en avait une autre pour ceux qui l'attendaient; et arrivé à Kingston, il en avait un autre en réserve pour les manufacturiers. Cela me rappelle l'histoire d'un homme ayant une belle vache qui tomba malade. Un ami qu'il rencontra lui suggéra, pour son animal, une dose de l'assa-fœtida; un autre lui proposa une dose d'huile, tandis qu'un troisième voulait lui faire donner du gingembre; notre homme fit un mélange du tout cela et en fit boire à sa vache. Le résultat aurait pu être merveilleux si l'animal n'eût pas tout restitué. C'est un peu ce qui arrive à notre pays si nous en jugeons par la législature qui vient de la droite.

Monsieur l'Orateur, au cours de la dernière campagne, W. T. R. Preston, cette bonne âme, est venu dans mon comté pour entretenir mes électeurs de cette vénérable industrie de l'élevage. Alors que je n'étais qu'un garçon du Sunday School, ce bon et saint vieillard chantait:

> Bringing in the sheaves,
> Bringing in the sheaves,
> We will come rejoicing,
> Bringing in the sheaves.

Et le lundi suivant, le journal annonçait que M. Preston avait fait tourner l'opinion publique. Il s'était efforcé de parler longuement de l'industrie de l'élevage et des moyens qu'il allait prendre pour vendre notre bétail sur les marchés du monde. Figurez-vous un homme comme lui traiter un sujet aussi édifiant que celui de l'élevage? Ce n'est pas le genre d'homme qu'il nous faut dans mon comté. J'ignore s'il était ou non au service du Gouvernement, mais à la suite de son passage chez nous, mon bon adversaire, un type exceptionnel, ne recueillit que 1,665 bulletins dans tout le comté, tandis que 8,000 étaient enregistrés contre lui. Je me permettrais donc d'avertir mes honorables amis d'envoyer à l'avenir, dans mon comté, un homme d'un autre calibre, s'ils tiennent tant à y envoyer quelqu'un.

Il y a déjà quelque temps que je retiens l'attention de la Chambre; mais je crois avoir parlé avec conviction de cette vénérable industrie de l'élevage, la première exploitée dans les prairies de l'ouest, celle qui eut là-bas le plus d'importance tant que les pilleurs et les exploitants du sol ne sont pas venus nous chasser. Intéressez-vous à nous; aidez-nous un peu à conquérir les marchés du monde. Faites quelque chose de pratique pour cette industrie et venez en aide aux agriculteurs. Si, avec son projet de marine marchande, le Gouvernement était sérieux, en peu de temps il aurait mis fin à la coalition maritime. N'allez plus parler du contrat Petersen ou de la conférence de l'Atlantique, comme où l'ap-

pelle, qui de New-York décide de quel port les navires partiront. Nous sommes ici pour aider le Gouvernement à trouver un moyen de nous permettre d'atteindre, à des taux raisonnables, les marchés du monde.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Au début de mon discours, permettez, monsieur l'Orateur, que j'adresse mes félicitations à tous ceux qui, dans une occasion comme celle-ci, les ont méritées. Je veux parler de vous, monsieur l'Orateur, du motionnaire de l'adresse et de celui qui l'a appuyé. Avant d'aborder le discours du trône, je tiens à parler du vote de jeudi dernier, par lequel cette Chambre a établi un précédent. Bien qu'il s'en trouve parmi nous pour donner une interprétation différente à ce vote, il veut dire qu'à l'avenir, nul gouvernement, représentant une minorité en cette Chambre, n'aura raison de remettre les rênes du pouvoir à un autre groupe minoritaire sans tenir compte des droits des autres députés, ne seraient-ils qu'au nombre de vingt-huit, comme c'est le cas présentement. Autrement dit, le Gouvernement appartient à la majorité et non pas à un groupe en particulier, eût-il le plus grand nombre d'adhérents. A l'avenir, avec ce précédent, nous n'aurons plus à recourir à l'histoire ancienne du temps de Gladstone et de Morley, ni même à remonter le cours d'un siècle, pour trouver des précédents. Nous avons donc établi un précédent; cela peut être aujourd'hui à l'avantage du gouvernement, mais arrivera un moment où le chef actuel de l'opposition, avec les groupes qui semblent se dessiner, groupe Patenaude, groupe des Provinces maritimes, pourra appeler ce précédent à son aide pour lui permettre de gouverner.

En attendant, c'est à l'avantage du Gouvernement du jour qui, de son propre aveu, ne peut réaliser ce programme tout seul. D'autre part, l'opposition ne saurait exécuter le sien. Force est à l'une ou à l'autre d'appliquer son programme avec l'aide d'un autre groupe. Sans cela, ce Parlement cesse de remplir ses fonctions et il faut fournir à un autre l'occasion d'administrer les affaires. Telle est la situation, aujourd'hui, selon moi.

J'en viens au discours du trône, l'objet de notre délibération, après tout. Les électeurs canadiens sont responsables au premier chef de la constitution actuelle de la Chambre; mais même s'il en est ainsi, ils ont droit d'attendre de nous un bon gouvernement et l'administration suivie de la chose publique même dans les circonstances difficiles d'aujourd'hui. On remarquera que pendant que nous discutons ici, et cela vraisemblablement pour plusieurs jours, le discours du trône, le Sénat canadien, cette honorable assemblée, a déjà adopté une adresse en réponse à ce discours. C'est peut-être mettre la charrue devant les bœufs, et j'ignore si c'est un précédent ou non, mais l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) parviendra peut-être à rassembler ses livres et à nous dire si cela constitue un précédent ou non. Ce que je veux souligner, c'est que, s'il existait un moyen constitutionnel pour ce Parlement de transmettre une adresse de félicitations aux honorables sénateurs parce qu'ils ont anticipé notre décision, je la présenterais volontiers. Par une espèce d'avertissement, l'autre Chambre, a anticipé notre conduite; cela me donne une idée de l'issue de ce débat. Elle a agi ainsi sans débat, sans opposition, dans la Chambre de ce Parlement où les libéraux n'ont pas de majorité. Voilà certes un signe précurseur de l'esprit de coopération qui doit régner au Parlement, si nous voulons remplir nos fonctions convenablement.

Nos adversaires ont été très violents au début, mais aujourd'hui ils sont presque aussi doux que des petits agneaux. A l'ouverture du débat, lundi de la semaine dernière, on aurait cru qu'ils allaient nous dévorer tout ronds, sans sel. Mais aujourd'hui, n'importe lequel d'entre eux, même le plus farouche, mangerait dans notre main. Si le discours du trône est une tentative de corruption, une offre, quelque chose d'inconvenant, que dire du discours du trône accepté par l'opposition avec l'ajouté d'un amendement fort inoffensif? C'est une tentative de corruption de plus, un peu plus pressante que celle qu'on nous a imputée. Et que dire des discours du trône des trois ou quatre dernières années, de tous les partis depuis la confédération, de tous les pays où c'est l'usage comme chez nous de présenter un discours du trône exposant dans les grandes lignes le programme de la session? J'ai sous la main les trois derniers discours du trône. Je ne surprendrai pas la députation en disant qu'ils ont été l'occasion des mêmes vieilles harangues, des mêmes vitupérations que par le passé, c'est-à-dire qu'on y a vu une offre faite aux progressistes par le Gouvernement pour obtenir leur appui. Si c'est là une tentative de corruption, alors tous les discours du trône en sont, en particulier ceux dont ce Gouvernement est l'auteur. Et l'amendement proposé par le très honorable député en est une également, si nous envisageons sous ce jour le discours du trône de cette année. Nous ne faisons qu'anticiper les désirs du peuple par l'exposé fait dans ce document. Qu'eût pensé la Chambre si nous nous étions présentés sans discours du trône? On eût dit alors que nous étions impropres à gouverner, que nous n'avions pas de premier ministre et qu'il n'y avait pas de gouverne-

ment. Quant à cette allégation, permettez-moi de le dire en passant, je suis persuadé que les honorables députés d'en face ont découvert leur méprise.

Il faut un discours du trône; n'est-ce pas la chose la plus naturelle sous un gouvernement démocratique? L'essence même du gouvernement, c'est d'anticiper les désirs et les besoins du pays et de les formuler dans des lois. Voilà ce qui confère à un groupe d'hommes le droit de gouverner. Et nous avons anticipé les désirs et les besoins du pays dans les projets énoncés dans le discours du trône et auxquels nous pouvons donner suite par la coopération des deux groupes qui ont voté ensemble à la Chambre, jeudi dernier. Mais qu'ont jamais eu à dire d'aucun discours du trône les oppositions de toute nuance? Avez-vous jamais vu une opposition si peu éloignée d'approuver un discours du trône que ne l'a fait l'opposition dans l'amendement proposé hier soir? Si l'oppposition est si peu loin de souscrire au discours du trône, pourquoi la députation ne le vote-t-elle pas comme l'a fait le Sénat, et pourquoi ne passons-nous pas à l'expédition des affaires? Comme de raison, mon très honorable ami a mes sympathies: il est venu si près du but et il en est si éloigné. Lui et ses amis doivent comprendre maintenant Moïse, si près de la Terre promise et incapable d'y entrer. Les honorables députés ne se tourmentent pas aujourd'hui comme la semaine dernière. Leur attitude de la semaine passée me rappelait cette comparaison attribuée à sir Richard Cartwright qui trouvait le tory hors du pouvoir semblable à l'ourse privée de ses petits. La comparaison est peut-être dure pour les tories d'hier et d'aujourd'hui, mais la semaine dernière elle paraissait plutôt dure pour les ourses. En tout cas, mes honorables amis ont été disciplinés ou muselés, à votre choix, et bien à propos. J'en viens maintenant au discours du trône.

Une VOIX: Il est temps.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si quelqu'un veut que je l'entende, qu'il se donne l'apparence d'être convaincu de ce qu'il dit. Je m'arrête un moment à mon honorable ami de St-Laurent-St-Georges (M. Cahan) dont la mine me charme et dont la voix me réjouit parce que je puis le comprendre. A l'entendre, on croirait qu'il va se pâmer à décrire la malice de la conduite du Gouvernement. J'ai craint de le voir s'évanouir. D'après mon honorable ami, nous sommes capables de tout, à peu près. Eh bien, si mes honorables amis veulent absolument voir une tentative de corruption dans le discours du trône, qu'ils signalent un seul paragraphe contraire à l'application des principes libéraux dans le passé. Je demande à tout député actuellement à portée de ma voix de mettre le doigt sur le passage de ce discours qui, à son sens, constitue une tentative de corruption. J'attends une seconde ou deux, et si personne ne répond je conclus que le silence de mes honorables amis équivaut à leur assentiment au discours du trône. Les voilà plus cois que jamais. Personne, monsieur l'Orateur, ne veut indiquer où se trouve la tentative de corruption. Eh bien, il leur faut admettre que le discours du trône ne contient rien de pareil. Mon honorable ami de Mont-Royal (M. R. S. White) s'est exprimé poliment, mais lui aussi est hanté de cette idée de corruption. Est-ce le projet du chemin de fer de la baie d'Hudson qui constitue la tentative de corruption? Le leader de la Chambre, qu'on le remarque, a montré dans le fameux discours d'Halifax, que dès 1908, sir Robert Borden lui-même s'est prononcé en faveur de l'exécution de ce projet. Sir Wilfrid Laurier aussi a fait de même dans un discours à Hamilton, discours bien différent de celui qui nous revient toujours à l'idée de ce temps-ci. Dans ce discours sir Wilfrid Laurier liait pour la première fois son parti à l'exécution de cette entreprise, en donnant pour raison que fructueuse ou non, elle était nécessaire à l'unité canadienne. La population de l'Ouest jugeait l'entreprise pratique et sir Wilfrid Laurier et son parti s'engagèrent à la réaliser. Et le parti conservateur aussi, à son avènement au pouvoir en 1911, promit la construction du chemin, commencée par sir Wilfrid Laurier en 1910-1911, et interrompue par sa défaite. Les deux vieux partis sont donc liés à ce projet depuis 1908, et il ne fait pas de doute que les autres groupes dont le rôle actuel est si important, ne veuillent également qu'il soit réalisé. Où est donc la tentative de corruption? Allons-nous attendre dix-huit ans encore avant de poursuivre les travaux? N'a-t-on pas procédé à toutes les grandes entreprises intéressant l'Est, au cours de la dernière législature? La construction du canal Welland n'avance-t-elle pas rapidement, et le viaduc à Toronto n'est-il pas en construction? Celui-ci est une entreprise convenue entre les chemins de fer avant l'avènement du Gouvernement actuel. Et n'a-t-on pas commencé la construction du pont à Montréal, et les travaux si nécessaires dans le port de Québec? Or combien de temps voulez-vous que l'Ouest se résigne à attendre quand il ne reste plus que 92 milles de voie à compléter? Et vous représentez cela comme une tentative de corruption! Le pays a trop de bon sens pour prendre au sérieux pareilles

balivernes. Honni soit qui mal y pense, monsieur l'Orateur.

Et les ressources naturelles? Dès la première session de la dernière législature, il en était question dans le discours du trône, et nous nous sommes efforcés durant trois ans d'en venir à une entente avec les provinces intéressées. Mais quant à moi l'expérience m'a convaincu de l'impossibilité d'aboutir lorsqu'il faut négocier avec trois ou quatre provinces à la fois et, il y a deux ans, nous avons décidé de ne tendre qu'une ligne à la fois. Nous avons repris les pourparlers avec la province qui se trouvait prête à continuer, l'Alberta. Y a-t-il là tentative de corruption? Pas un mot de l'opposition. Voyez-vous ces honorables amis racler leurs plumes et faire mine de ne pas entendre? Est-ce assez amusant? L'an dernier, M. Grenfield, alors premier ministre de cette province, est venu à Ottawa accompagné de son procureur général, et il a passé quelques semaines ici à discuter cette question avec le Gouvernemnt. J'appelle là-dessus l'attention de mes amis les progressistes. Le gouvernement progressiste de l'Alberta est venu ici dans la personne de son premier ministre et de son procureur général, et a débattu le sujet avec un sous-comité du ministère. Ce comité était composé du leader de la Chambre (l'hon. M. Lapointe), du sénateur Murphy, du ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart), de moi-même et d'un ou deux autres membres du cabinet. Comme solution, nous avons rédigé un projet de loi que nous espérions faire adopter à la dernière session de la dernière législature, mais tous les honorables députés savent combien cette session a traînée en longueur, et pourquoi. En plus de cette difficulté, il y a une certaine opposition qui a surgi dans l'Est et dans l'Ouest avec le résultat qu'il fut décidé de renvoyer ce bill à une autre année. N'est-ce pas aujourd'hui le moment logique de le présenter de nouveau? Vous savez tous que cette opposition a disparu. Où est la séduction dans ce projet?

Passons au crédit agricole. L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) est devenu tout d'un coup un partisan du crédit agricole. Apparemment, il n'a pas consulté son chef. On semble animé d'un esprit d'indépendance là-bas. Je me demande si ce ne serait pas le moyen d'un autre groupe dans la Colombie-Anglaise. Dans ce cas, on pourra faire allusion à un autre précédent sans revenir aux jours d'antan. Que personne ne pense que le crédit agricole, quel que soit le système préconisé, va résoudre toutes les difficultés de nos cultivateurs. Mais il existe une certaine classe d'agriculteurs comme

[L'hon. M. Motherwell.]

d'hommes d'affaires qui ont été tellement éprouvés durant la période de déflation d'après-guerre qu'il faudra trouver quelque chose de presque héroïque pour leur permettre de se maintenir. A part cela, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit fort besoin de nouvelles facilités d'emprunt, mais je suis d'avis qu'il importe réellement de nous occuper de la classe dont j'ai parlé.

Nous avons déposé un bill à la dernière session, mais en dépit des plus grands efforts nous n'avons pu obtenir l'appui de la gauche. Naturellement, comme ils en sont coutumiers, les membres du Sénat ont pris l'avis de la gauche et rejeté le projet en donnant pour raison qu'ils l'avaient reçu à une phase trop avancée de la session. Que serait-il arrivé s'ils l'avaient eu encore plus tard? Est-il possible de ne pas étudier des bills même dans les derniers jours d'une session? Il y a une fins à tout. Eh bien! le crédit agricole n'est pas une mesure corruptrice puisque le très honorable chef de l'opposition approuve le projet. Il se montre de plus en plus accommodant ces jours-ci; il n'est pas aussi grincheux. Je ne dirai pas qu'il cède aisément à la persuasion, loin de là, mais il est étonnant de voir comme il accepte volontiers la proposition du crédit agricole. Je me demande pourquoi. Oh! non, il ne fait la cour à personne. Oh! non, je ne voudrais pour rien au monde suggérer une telle chose.

J'ai passé en revue les principaux articles du discours du trône et je n'y trouve aucun indice de corruption. Il est un autre sujet mentionné dans ce discours: une commission consultative du tarif. Quelle est la différence entre celle-ci et la commission du tarif proposée par mon très honorable ami dans sa résolution de l'an dernier? Comment donc! je dirai que c'est bonnet blanc, blanc bonnet. Nous espérons résoudre certains de nos problèmes du tarif grâce à ce moyen impartial et indépendant. Quiconque a déjà siégé au conseil des ministres sait combien peu aptes sont la plupart des ministres à l'étude de cette question. J'espère que la commission du tarif fonctionnera le plus tôt possible. La réglementation du tarif adoptée de temps à autre par cette commission aura la confiance du public qui comprendra qu'elle ne sera pas déterminée dans un but essentiellement politique, mais motivée par les nécessités du moment.

Il est fort possible que les commissaires proposent même au Gouvernement certaines augmentations des droits douaniers. Nous avons une longue liste d'articles en franchise et nombreux sont ceux qui pensent que plusieurs de ces articles devraient être grevés.

Près de 40 p. 100 de nos importations sont exemptes de droits. La commission projetée du tarif aura une lourde responsabilité. Je craindrais d'en faire partie. Je préfère être membre de ce Gouvernement comptant sur la coopération d'un autre groupe partageant nos vues. Toutefois, nous pourrons, je crois, trouver des citoyens pour cette commission qui feront leur devoir, quelles qu'en soient les conséquences.

Il n'est pas un seul paragraphe du discours du trône qui ait pu faire croire aux appositionnistes que ce discours contienne quelque mesure corruptrice. Qu'est-il advenu de toutes leurs sornettes de la semaine dernière? Elles ont été reléguées dans l'oubli. Certains journaux ont critiqué assez ouvertement l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) en le représentant comme le plus fautif de tous. Mon honorable ami n'est qu'un néophyte du torysme; voilà peut-être l'explication de son attitude. Cependant, on le représente comme tentant de corrompre les progressistes. Certes, l'honorable député a assez visiblement fait de l'œil au groupe occupant ce coin de la Chambre, c'est incontestable Cependant, l'honorable député de Lisgar (M. Brown) a déclaré qu'il n'y voyait pas d'objection, car il se rend compte des cas qu'il faut faire de ces avances et les estime à leur juste valeur; c'est ce qu'il a fait du reste de concert avec ses collègues. Mais, en voilà assez pour ce qui est du discours du trône, qui constitue une tentative de corruption au dire de mes honorables amis de la gauche. Mais lorsqu'on les met en demeure d'expliquer en quoi, ils restent aussi muets que la tombe du roi Tutankamen. Nous allons être obligés de nous assurer les services de cet explorateur—comment s'appelle-t-il Carson?

Quelques VOIX: Carter.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est bien cela. Nous devons avoir recours aux services de Carter afin de fouiller dans toutes ces archives et obtenir une reponse de nos amis de l'opposition officielle. L'attitude de nos bons amis, les conservateurs, ne se dément pas. Et afin d'établir à la satisfaction de la Chambre qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans le programme ministériel et l'attitude de l'opposition officielle, je citerai les remarques que le chef de la gauche fit sur l'exposé budgétaire, le 15 mai 1924; le budget de cette année-là renfermait certaines réductions de droits appréciables surtout sur les instruments de production. Voici:

> C'est pourtant la conséquence de ce budget; c'est le prix de concours des progressistes, le sacrifice fait aux dieux de ce parti pour se les rendre propice.

Ne blâmons donc pas nos adversaires; c'est leur style habituel; les tories ne démentent pas l'attitude que je leur ai toujours connue depuis que j'occupe un siège ici. Ils ont fait une assertion plutôt remarquable et je désirerais fort que le chef de l'opposition fût à son siège pour la confirmer ou la nier. Nous avons entendu parler des "douceurs du pouvoir". Eh bien, je ne vois pas qu'il y ait beaucoup de saccharine pour adoucir les fonctions ministérielles à l'heure actuelle. Le devoir incombe pourtant à quelqu'un d'assumer les responsabilités de l'administration des affaires publiques et c'est au parti, qui est en mesure d'obtenir la majorité dans cette Chambre, qu'il appartient d'accomplir ces importantes fonctions. J'ai sous les yeux deux coupures; l'une du *Manitoba Free Press* du 21 décembre 1925 et l'autre du *Morning Journal* du même jour, donnant le compte rendu d'un discours du très honorable chef de l'opposition à Brandon. Mon très honorable ami,—et il a eu assez raison de le faire,—a manifesté le plaisir, la reconnaissance et peut-être aussi la surprise qu'il a éprouvée d'avoir été réélu dans son comté. Voici ses paroles,—et il est assez rare d'entendre une déclaration de principe aussi sincère. Si mon très honorable ami était ici, il aurait peut-être recours à sa pratique ordinaire de ner ses déclarations. Voici:

> Tous les adversaires du présent Gouvernement sont revenus après avoir doublé leur nombre.

C'est exact. Le nombre des membres de la gauche paraît assez formidable à première vue. Parlant en mon nom et en celui aussi de certains de mes collègues,—peut-être de tous,—j'ajouterai que je préférerais que mes honorables amis soient un peu moins nombreux; il est bon toutefois que leur nombre se soit accru depuis le dernier Parlement, car leurs rangs étaient un peu trop décimés en égard aux meilleurs intérêts du pays en général. Cependant, il est assez difficile de régler la force numérique d'une opposition. Si vous l'augmentez trop elle ne tarde pas à constituer un réel danger. Mon très honorable ami a donc prononcé les paroles qui suivent au cours de ce discours:

> Tous les adversaires du présent Gouvernement sont revenus après avoir doublé leur nombre; ils sont revenus avec l'appui du peuple canadien derrière leurs candidats et leur programme, prêts à...

Prêts disent-ils? Oui; "ready, aye ready".

> ...prêts à jouir des douceurs du pouvoir et des émoluments qui s'y rattachent.

Du fait qu'ils sont animés de ces sentiments, les membres de la gauche nous prêtant tout naturellement les mêmes motifs; ils croient que c'est pour cela que nous continuons à détenir les rênes du pouvoir. Prenez

bien note de ces paroles, car elles s'étalent dans les colonnes d'un autre journal. De prime abord, j'ai cru que l'on avait dénaturé le sens des paroles du très honorable chef de l'opposition. Il est parfois si commode, vous le savez, d'accuser son secrétaire ou le journaliste ou encore le télégraphe d'avoir transmis une dépêche tout de travers. Cependant, veuillez prendre note de la similitude du compte rendu du *Winnipeg Free Press*:

Ils sont revenus avec l'appui du peuple canadien derrière leurs candidats et leur programme, prêts à jouir des douceurs du pouvoir et des émoluments qui s'y rattachent.

Si c'est là le sentiment qui anime mon très honorable ami,—je m'abstreindrai de mettre en cause les honorables membres qui l'entourent, car ils n'ont pas fait connaître leurs idées à ce sujet,—je conçois sa déconvenue de n'avoir pu se hisser au pouvoir. Etant donné que personne de la gauche ne nie cette assertion, je dois conclure que nos adversaires nous ont mesuré à leur aune.

J'aborderai maintenant un autre aspect de la question et je regrette infiniment que le très honorable chef de l'opposition ne soit pas à son siège. J'ai la conviction que, si mon très honorable ami avait des accusations à porter contre moi, il préférerait de beaucoup le faire en ma présence et c'est aussi mon idée. J'ai maintenant à présenter quelques observations sur le compte du parti qu'il dirige, en général, et sur mon très honorable ami en particulier.

Je parlerai encore une fois de ce fameux discours de Hamilton. Je ne veux pas en citer trop long, mais je tiens à montrer, monsieur l'Orateur, qu'on a reproché sans cesse au Gouvernement et au parti que nous représentons de ne pas remplir ses promesses. Pour ce qui est des questions de détail, je le concède. Le gouvernement le mieux intentionné peut arriver avec un programme législatif et se rendre compte qu'il lui est impossible de le réaliser. Pourquoi? Parce que ce programme est préparé avant l'arrivée des députés et que, souvent, ceux-ci qui ont leur mot à dire, ne croient pas devoir l'adopter en entier; aussi, on le modifie. Ce n'est pas nouveau dans les annales parlementaires. Je ne dirai pas que c'est très commun, mais cela arrive dans tous les parlements et les assemblées législatives du Dominion. Malgré cela, depuis quarante ans et plus, le parti libéral, parce qu'il est fidèle à son principe en matière de tarif douanier, qui est un tarif de revenu au lieu d'un tarif de protection, a connu trois fois la défaite, sans jamais modifier son opinion. D'abord en 1878, quand Alexander Mackenzie fut battu, puis en 1891 lorsque les libéraux avec sir Wilfrid Laurier à leur tête furent défaits et enfin en

1911, quand notre ministère fut renversé par la fureur non seulement des conservateurs de l'époque, mais aussi de quelque treize libéraux protectionnistes dont nous nous débarrassâmes et qui se joignirent, comme d'habitude, au parti protectionniste. Dans les dernières élections, luttant toujours pour la masse du peuple, nous n'avons été renversés, mais peu s'en est fallu. Un vieux proverbe dit: Pour un point, Martin perdit son âne. Si c'est vrai, nous sommes contents d'avoir eu ce point. Mais revenons au discours prononcé à Hamilton par le très honorable leader de l'opposition et que j'avais presque oublié. Il a dit:

A l'avenir, il sera préférable pour tout le monde que le Gouvernement, avant de prendre une décision aussi grave que celle de l'envoi de troupes, ait l'avis de la nation.

Quand j'ai lu cela dans le *Morning Journal*, j'ai été certainement surpris.

Il n'y a pas un gouvernement qui rêverait même d'envoyer des troupes au delà de nos frontières sans avoir préalablement obtenu l'assentiment du Parlement.

Voilà une vraie doctrine libérale. Il ne pensait pas ainsi lors de l'incident des Dardanelles.

J'irai même plus loin. Je ne m'attends pas que notre génération soit jamais appelée à participer à une autre guerre et je souhaite sincèrement que nos enfants et nos petits-enfants ne connaissent pas le fléau de la guerre.

Ainsi soit-il!

Mais si jamais le spectre de 1914 réapparaissait, j'estime qu'il serait préférable non seulement de convoler Parlement, mais de soumettre la décision du Gouvernement, qui évidemment devra être prompte, au jugement du peuple par le moyen d'élections générales avant que les troupes quittent nos rives.

Comprenez-vous, monsieur l'Orateur, ce que cela signifie? L'honorable député a-t-il perdu la raison pour énoncer une pareille doctrine? Le très honorable leader de l'opposition a dit que je devais avoir le cerveau malade. Je me demande s'il ne souffre pas du même mal? Mais à bien réfléchir, il y a de la méthode dans sa démence. Qui ne se rappelle les élections du temps de guerre? Non, ce n'était point des élections, mais une procession, une parade. Je me rappelle que certains bons amis conservateurs de l'Ouest me disaient: Pour une fois, c'est la descente avec le vent arrière; cela ne nous est jamais arrivé et ne nous arrivera plus jamais. C'est très bien pour les tories de gagner des élections en temps de guerre. Mais après tout, est-ce là l'acte d'un fou ou d'un homme qui cherche l'occasion de répéter son expérience de 1917? Pire que cela, qu'arrivera-t-il quand les troupes seront toutes prêtes et entraînées et qu'on ne les enverra pas hors du pays? Ira-t-on précipiter des élections chez un peuple aussi hétérogène que l'est en ce moment le peuple du Canada?

Dans ces circonstances, ce serait l'enfer déchaîné. En saisit-il la signification? Tout pour avoir le pouvoir, telle paraît être sa devise. Est-ce que cela comprend aussi la loi des élections en temps de guerre? Le très honorable député et ses partisans affamés se proposent-ils de faire voter une autre loi du même genre, supprimant un certain nombre de ceux qu'on croit susceptibles d'appuyer le parti libéral et donnant le droit de suffrage à l'élément féminin de leur choix, pour aller ensuite triomphants aux urnes, au son du canon et tambour battant? Il y avait autrefois un roi d'Angleterre qui, au moment où le sort de la bataille était en suspens, ayant perdu son cheval à cause d'un fer défectueux faute d'un clou, s'écria: "Mon royaume pour un cheval." Eh bien, le très honorable leader de l'opposition et ses partisans sont presque prêts à dire: Nos principes politiques pour le pouvoir; n'importe quoi pour l'avoir, même une campagne électorale en temps de guerre. Est-ce aller trop loin, monsieur l'Orateur? Inutile d'évoquer ce qu'une pareille campagne voudrait dire. Mais si ses paroles ont un sens quelconque, alors elles signifient exactement ce que j'ai exposé. Ne les aurais-je pas bien interprétées? Dans la négative, qu'on me permette de citer celles de son fidèle partisan l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges, qui dans un discours également fameux prononcé à Toronto, cette fois parmi les ultra-tories...

M. CAHAN: J'ai toujours été tory jusqu'à la moëlle et je le demeure.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est parfait. J'aime un bon franc tory, je l'admets, du moment qu'il reste à gauche de la Chambre. Je ne voudrais pas retourner le fer dans la plaie, mais je vais lire encore un peu. Voici ce que disait mon honorable ami de St-Laurent-St-George et ce n'est pas du tout un disciple de Patenaude, mais un vrai conservateur:

Ils (les gens de la province de Québec) prétendent simplement que la question de participation du Canada dans une nouvelle guerre doit être décidée par le parlement du Canada.

Je cite le *Montreal Star,* fameux pour ses "présages de mort" de l'an dernier. Les présages ont continué et, maintenant, la mort a répondu à ses espoirs. Voici comment ce journal rapporte les paroles du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen):

La Grande-Bretagne envoie un message au Dominion.

Je demande à la Chambre de se souvenir que ce discours a été prononcé à une époque où les membres du cabinet restaient au travail jusqu'à minuit et une heure du matin tous les soirs, aux côtés du télégraphiste, se demandant ce qui allait se produire. C'est seulement cinq jours après cela que le discours a été prononcé par mon très honorable ami le chef de l'opposition. Nous nous demandions tous ce qui allait survenir, nous voulions agir convenablement vis-à-vis de nos anciens alliés et de l'empire, mais nous craignions de voir notre pays précipité dans une autre guerre coûteuse, avec son cortège de deuils et de pertes monétaires. Nous avons traversé la guerre et nous savons ce qu'elle signifie. C'est à cette période critique que le très honorable député portant la responsabilité de diriger l'opposition au Parlement, attendant l'occasion de frapper, d'accomplir quelque chose d'héroïque, de dire quelque chose que l'oreille du peuple retiendrait, s'est servi de ce langage. Mais comme bien d'autres fois au Parlement ses pronostics ont été faux.

Mon attitude ne peut donner lieu à aucune équivoque. Quand le message de la Grande-Bretagne est arrivé, le Canada aurait dû lui répondre: "Prêts, oui nous sommes prêts!" J'espère que le moment de faire une telle déclaration n'est pas encore passé. Si cette déclaration se fait je serai là pour appuyer le gouvernement.

Prêts, oui nous sommes prêts! Songez à un pays qui vient de traverser la guerre comme nous l'avions fait et qui brave toutes les nations en disant "Prêts, oui nous sommes prêts!" Combien de temps l'occasion de se battre manquerait-elle au très honorable député s'il continuait à se pavaner de cette manière déplacée?

Quand on écrira l'histoire des événements importants et mouvementés de cette semaine, cette semaine où le très honorable chef de l'opposition prononça son inconvenant discours, on verra que la ferme attitude adoptée par le gouvernement du Canada fut d'un grand poids pour éviter la guerre. J'ai confiance dans ces paroles: "Prêts, oui nous sommes prêts!" dit le très honorable chef de l'opposition. Mais non, son discours de Hamilton indique évidemment qu'il ne l'est pas. Il n'est qu'à moitié prêt pour diverses raisons, à traverser de ce côté-ci de la Chambre. Je ne pense pas qu'il soit impatient parce qu'il ne siège pas à droite, car il sait que sa position ne manquerait pas d'embarras. Donc, monsieur l'Orateur, nous pouvons supposer que sa politique n'est plus: "Prêts, oui nous sommes prêts!", mais seulement à demi prêts, quelque chose qui n'est pas encore tout à fait ajusté. Je n'irai pas plus loin sur ce point.

On a attaqué les députés siégeant à droite de la Chambre de toutes les manières pour de prétendus écarts à leur programme, mais, au fond nous avons conservé, à notre désavantage du reste, la même politique touchant le tarif de revenu depuis quarante ou cinquante ans. Mais que dirons-nous de la volte-face du très honorable député sur la question de

la guerre? Avez-vous jamais entendu parler d'une palinodie semblable, d'un pareil désaveu venant d'un homme public, d'une telle volte-face entre son "Prêts, oui nous sommes prêts!" de Toronto et son discours de Hamilton, où il a énoncé la doctrine de consultation populaire par l'appel aux électeurs avant d'aller en guerre? Que se passait-il à l'époque de son discours de Hamilton? L'élection partielle de Bagot. On a absous le très honorable chef de l'opposition d'avoir eu la moindre intention d'affecter le résultat de l'élection par son discours, mais, remarquez bien que l'élection se préparait et le très honorable député croyait que le gouvernement tremblait de peur. Il pouvait tout faire pour gagner un siège dans Québec, tout et n'importe quoi. Voyez-le donc ramper de Hamilton à Bagot, sur le ventre, à quatre pattes, n'importe comment pourvu qu'il arrive. Mais les tories ont bien inutilement placé leur piège devant les électeurs de Bagot et le résultat de l'élection l'a démontré. La Chambre peut ne pas connaître les extraits que j'ai en partie cités, mais je pense les avoir donnés d'après la version revisée. Combien inutilement le très honorable chef de l'opposition a posé son filet juste en face des électeurs de Bagot! Et les résultats de l'élection indiquent que les électeurs ont éventé la mèche et agi en conséquence. Je suis certain que si je venais de la province de Québec je serais plus froissé de cela que je le suis, venant d'une autre partie du Canada. A mon sens, c'est là le plus honteux désaveu que l'on ait jamais entendu de la part d'un homme public au Canada, et à partir de ce jour, le très honorable chef de l'opposition passera à bon droit dans ce Parlement, en l'an de grâce 1926, comme le grand maître en palinodies; la chose est indiscutable.

J'en viens maintenant à la palinodie n° 2, savoir son amendement à l'adresse. Qu'est-il advenu, dans cet amendement, du courage, de la hardiesse dont il faisait montre il y a un an sur la question du tarif? Il avait lieu, me semble-t-il, à en juger par le nombre de sièges qu'il a remportés, de se montrer hardi et courageux, mais où son courage est-il allé maintenant? J'ai ici le programme du parti conservateur de l'année dernière. Il y est question, et sans ambages, de la protection; on l'y voit en toutes lettres. Ce programme dit:

Le Canada requiert une révision immédiate du tarif canadien, laquelle sera établie sur une base de protection définie et conséquente.

En quoi cela ressemble-t-il à cette innocente et insipide proposition d'amendement à l'adresse, laquelle ne contient pas un traître mot au sujet du tarif ou de la protection? Je me demande ce qu'elle signifie? Chacun doit-il l'interpréter à sa guise? D'après le compte rendu officiel je vois qu'après avoir donné lecture de son amendement mon très honorable ami s'est immédiatement tapi dans son siège comme s'il eût été lui-même accablé par la fausseté de sa proposition. Il n'a pas dit un seul mot d'explication,—ceci en témoigne—ni a-t-il fait allusion au tarif, à la protection, si ce n'est par voie de déduction, et plus tard, vous pourrez en conclure ce que bon vous semblera sur les tribunes. C'est là où il en sera question, et ici, nous avons son amendement, autre désaveu éhonté des principes qu'il formulait en cette Chambre il y a moins d'un an, qui laisse une impression de je ne sais quoi, mais dont le texte n'est certainement pas celui qu'il a soumis l'an dernier. On put supposer qu'il s'agit de protection. L'amendement peut porter implicitement sur la subvention des voies ferrées pour le transport de la houille, ou tout ce que vous voudrez, mais il ne le dit pas en toutes lettres. C'est encore là une autre palinodie.

M. LADNER: Le ministre est-il sérieux en parlant de la sorte, ou veut-il simplement badiner? Ne se rappelle-t-il pas qu'en proposant l'amendement et dans le même discours, notre très honorable chef a déclaré explicitement que notre programme—et il l'a soutenu —était constitué par la déclaration qui faisait partie de la résolution du 2 juin? Il va sans dire, il se peut que le ministre était absent?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non pas, j'ai entendu cela.

M. LADNER: Dans ce cas, le ministre fait une déclaration fausse sur toute la ligne.

L'hon. M. MOTHERWELL: Et il peut, en dehors de cette Chambre ou ici même, déblatérer à son gré sur tout ce qu'il voudra, mais voici ce qui en est; le voici dans un ou deux alinéas, et il peut s'attendre que c'est ce dont on lui demandera compte. Allez partout ailleurs, et on entendra toutes sortes de balivernes qu'il pourra contredire le lendemain. Je suis sérieux à ce sujet, et je crois que mon honorable ami le sera également lorsque j'en viendrai à la substance même de mes observations.

Voici une autre preuve, s'il en faut. A Portage-la-Prairie, le chef de l'opposition, a dit:

Je ne me suis jamais servi de l'expression d'un mur tarifaire "pierre pour pierre" contre les Etats-Unis, sauf pour les produits de la ferme.

Partout, dans le Dominion, on a bien compris cette politique de "pierre pour pierre" et on l'a mentionnée dans plusieurs discours en cette Chambre; il ne pouvait s'agir d'autre chose que des industries. Aujourd'hui, on la désavoue à Portage-la-Prairie et à Brandon. Là-bas, où les gens n'aiment guère la protec-

tion, on leur dit, histoire de les calmer, qu'il ne s'agit pas du tout des industries, mais des produits agricoles. Si l'honorable député croit qu'il peut leurrer les cultivateurs de l'Ouest en leur faisant croire qu'il peut protéger le blé et les bestiaux, il a une rude tâche devant lui. Il s'adressait à des gens qui exportent leurs produits au delà des mers. Pour l'amour de Dieu, comment le chef de l'opposition, ou tout autre protectionniste, peut-il protéger le blé, le bétail, le beurre et d'autres articles d'exportation quand nous en avons un excédent au pays? Quiconque a la moindre notion d'économie politique sait que l'excédent disponible pour l'exportation détermine le prix de ce que l'on consomme au pays. Je ne sais si vous appellerez cela une palinodie ou simplement une blague ordinaire, mais assurément, ce n'était pas chose bien sensée à dire aux gens de Portage-la-Prairie. Il ne saurait de cette façon prendre beaucoup de lapins au piège. Je veux croire qu'à présent l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) jugera que je suis sérieux.

M. LADNER: Nullement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Que faudrait-il avant d'assurer aux cultivateurs de l'Ouest la protection sur leur céréales? Il leur faudrait être en assez grand nombre pour consommer tout leur blé, et alors le tarif les protègerait contre les importations. On estime à environ six boisseaux la consommation de blé par tête de population au Canada. Il nous faudrait donc assez d'habitants pour consommer 400 millions de boisseaux de blé, quantité produite par le pays. En divisant 400 millions par 6, chacun peut voir quelle population il faudrait au Canada pour constituer un marché national pour notre blé. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) a formulé un tas d'inepties, l'année dernière, comme toujours, sur la nécessité de constituer un marché intérieur. J'apprécie à toute sa valeur un tel marché pour ceux qui le desservent; mais le discours de notre collègue était prononcé à Brandon, centre d'un district où 90 p. 100 des revenus de la culture proviennent de l'exportation de produits sur le prix desquels un droit protecteur ne peut avoir aucun influence. La proposition de l'honorable membre ne peut pas, à mon avis, recevoir un bon accueil de la part des producteurs de la prairie. Sa proposition pourrait se comprendre appliquée aux produits maraîchers, à l'horticulture fruitière et autres denrées de ce genre; mais il s'adressait, en cette circonstance, non pas aux horticulteurs ou aux maraîchers, mais à ceux d'entre nous qui s'adonnent à la culture mixte, à l'élevage, à la culture des céréales et à l'industrie laitière.

M. LADNER: Il y aussi l'aviculture et la vente des œufs.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'aurai quelque chose à dire sur la production des œufs. J'ai renseigné hier à ce sujet notre collègue de Calgary-Ouest (M. Bennett), et je suis disposé à en faire autant pour l'honorable député, s'il l'exige. Il s'informe du commerce des œufs auquel il s'intéresse. Evidemment, il aimerait être renseigné à ce sujet. En deux mots je lui apprendrai que celui qui trouvera le moyen de régler la température pourra aussi conduire la ponte de nos bonnes poules canadiennes. Le printemps est venu plus de bonne heure que d'habitude, trois mois avant son temps, et les poules pondeuses ont suivi la saison.

Je constate que les pronostics de la température nous promettent du temps froid dans l'Ouest prochainement. Si cet événement se produit, la récolte des œufs, bons ou mauvais, sera forcément réduite. Les poules ne se révolteront pas contre la température, monsieur l'Orateur, mais l'honorable député de Vancouver-Sud souhaite qu'il se produise une intervention quelconque. Le seul moyen est de restreindre la ponte, si c'est possible, et d'augmenter la consommation. Nous favorisons la consommation au moyen de nos nouveaux règlements sur le classement des œufs. On nous a approuvé en Colombie-Anglaise et l'on nous a dit: "Maintenez vos règlements, avec quelques légères modifications." Quand les œufs sont bons, la consommation est bonne.

Je ferai une proposition à nos collègues, en présence du ministre des Finances, pour encourager la consommation des œufs. Quelqu'un a émis l'idée d'empêcher l'importation. Est-ce qu'on nous propose sérieusement de troubler nos relations avec les Etats-Unis en créant cet embargo dans le but d'aider à des commerçants qui ont accaparé tous les œufs qu'ils pouvaient, les ont mis en entrepôt, croyant faire une bonne affaire, et qui vont peut-être perdre de l'argent? Si l'Etat intervient pour l'avantage des commerçants d'œufs, pourquoi ne le ferait-il pas pour le marchand de fourrures, marchandises non périssables, il est vrai, mais qu'il faut cependant garder en frigorifique?

M. LADNER: Ne pourrait-on pas élever le droit comme on le fait aux Etats-Unis?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'en sommes pas encore à la discussion du budget. Notre collègue est comme les poules: Il chante avant le temps. Il est trop pressé. Il

est évident que la température a un effet sur lui aussi. Il veut qu'on mette sans tarder un droit sur les œufs américains. Je transmettrai sa demande au ministre des Finances, mais la question ne pourra être décidée qu'après le débat sur l'Adresse. Il faut commencer par le commencement; c'est un vieil axiome qui a sa valeur, et notre jeune ami devra attendre le débat sur le budget.

Il y a un moyen, je pense, de résoudre la question. Je n'en connais qu'un seul. D'autres diront qu'il y en a deux. Il y en a un impossible d'exécution: c'est de régler la ponte. L'augmentation de la production avicole se remarque aussi dans l'industrie laitière. La température favorable a bénéficié à la production du lait. La fabrication du beurre s'est trouvée augmentée de 10 à 20 p. 100 sur le rendement ordinaire à cette époque de l'année. Quelques-uns voudraient voir diminuer la production; mais comment y arriver? Nos amis d'en face possèdent sans doute quelque moyen d'influencer les poules. J'avoue mon ignorance à cet égard. L'autre moyen, c'es d'augmenter la consommation. Pour atteindre cet objet, un bon système de réclame et d'autres moyens que j'ai en vue pourront nous donner des succès. A part cela, il y aurait l'application de la clause contre le "dumping" demandée par quelques-uns. Si le chef du parti progressiste, l'honorable député de Brandon (M. Forke) demande au ministre des Finances d'appliquer la clause contre le dumping, je suis persuadé que ce dernier étudiera sérieusement la proposition. Mais tant que mon honorable ami ou quelque autre honorable représentant n'aura pas fait cela ou tant qu'on ne nous montrera pas comment cette clause peut être invoquée sur un droit spécifique, je ne vois pas pourquoi nous le ferions alors même que cela serait opportun. Les œufs payent une entrée uniforme de 3c. la douzaine. Mais supposons le droit qu'on voudra,—je ne connais pas assez le tarif, et l'on voit bien là la nécessité de nommer une commission tarifaire...

M. LADNER: Qu'on impose sur les œufs un droit de 8c. comme les Etats-Unis ont fait contre nos œufs canadiens.

L'hon. M. MOTHERWELL: Sans doute mon honorable ami parle d'autorité, seulement son ouïe doit être aussi défectueuse que la mienne, car j'ai déjà dit que nous ne sommes pas encore au budget.

M. LADNER: Le ministre veut-il laisser entendre que le budget porte quelque chose à ce sujet?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne le sais pas. Nous n'en sommes pas encore là. Il est vrai que le Sénat nous devance: il a déjà adopté la réponse au discours du trône; mais nous n'en sommes pas là encore. Le chef de l'opposition a dit encore:

> Je n'ai jamais employé l'expression d'un tarif "égal en tous points à celui des Etats-Unis", sauf en ce qui intéresse les produits agricoles. Ils ferment la frontière à nos produits et nous fermons la nôtre aux leurs. Quant aux produits manufacturés, il faudrait un tarif protecteur non pas identique, mais assez élevé pour arrêter l'exode de nos cultivateurs, pour aider à nos industries et pour leur assurer l'existence.

Voilà ce que c'est que la protection. Pourquoi n'en est-il pas question dans l'amendement? Mais on déchante,—et de trois.

Autre revirement. Que l'on compare à l'attitude actuelle de l'opposition le programme du parti conservateur énoncé à Halifax, en 1908, par sir Robert Borden, en ce qui concerne la réforme du Sénat. Aujourd'hui, ces messieurs ne cessent de vociférer contre la réforme du Sénat.

M. BURY: Le ministre emploie-t-il le mot "recantation" pour indiquer simplement le silence,—ou bien lui donne-t-il son sens vrai de désaveu formel.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je l'emploie comme on s'en sert communément: je veux dire "déchanter". Un autre exemple, et des plus frappants: La Chambre se rappelle la dernière session,—l'honorable député de Marquette (M. Mullins) n'était pas ici; autrement il n'aurait pas tant parlé de la dernière session,—la Chambre se rappelle, dis-je, quelle fut l'attitude de nombre des honorables députés de l'autre côté sur la question des frets maritimes. Voilà bien des années, peu après l'accession de nos honorables amis au pouvoir en 1911, ils étudièrent, au cours de maint voyage outre-mer, la question des frets maritimes. Mon excellent ami, l'honorable représentant d'Argenteuil (sir Georges Perley) était du nombre et il exprima une opinion très judicieuse sur ce problème. L'honorable chef de l'opposition fit de même, ainsi que l'honorable député d'York-Ouest (sir Henry Drayton), l'honorable sénateur Foster, si je ne m'abuse, et le très honorable sir Robert Borden. Tous étudièrent, à divers moments, ce problème des frets maritimes et d'un commun accord ils dénoncèrent la situation et affirmèrent qu'il fallait y remédier. Mais ils prirent bien garde de ne pas trop s'aventurer là où il y avait du danger. Puis ils revinrent et conclurent que tout ce qu'ils pouvaient faire était d'écrire une lettre à M. Magill, de Winnipeg, le priant de s'enquérir de la situation. Les élections approchaient; on ne fit rien. Or, quand nous faisons un effort, et un effort honnête nonobstant tout ce que peuvent dire les honorables membres en face, pour arriver à une solution

de cet important problème du transport maritime,—notre tentative a pu être mal inspirée, mais elle a certainement exigé du courage,—que trouvons-nous? Tout homme bien pensant du Dominion reconnaîtra que du moins nous avons cherché la solution de cette importante difficulté qui s'interpose directement entre notre marché et nous. Et quelle est l'attitude de ceux qui auparavant préconisèrent une solution? Ils sont entièrement opposés à toute tentative de solution; pas un seul instant ils ne reconnaissent nos bonnes intentions; dès le début, et depuis, ils tournent notre projet en dérision. Là encore ils ont abandonné leur attitude antérieure. Les honorables membres prétendent-ils que nous faisons de même parce qu'il n'en est pas question dans le discours du trône? Non, je maintiens qu'en présence d'un Parlement constitué comme l'est celui-ci, aucun gouvernement ne saurait régler une question de cette importance; pour cela il faudrait en cette Chambre une majorité de trente ou de quarante. En attendant, qu'avons-nous fait? Si je ne fais erreur, l'honorable représentant de Marquette a parlé des navires Jensen qui vont être lancés et dont le premier départ aura lieu à la fin de cette semaine, à Saint-Jean.

Qu'a fait ce Gouvernement pour assurer le lancement de ces navires? Les représentants de la compagnie Jensen s'adressèrent au ministère de l'Agriculture en juillet et août derniers et ils exposèrent certains faits relativement au lancement de quelques navires destinés exclusivement au transport des bestiaux. Ces navires devaient avoir quatre ou cinq ponts, chose qui ne se voyait pas sur l'Atlantique alors, et ils devaient prendre de 1,100 à 1,200 têtes de bétail. Il s'agissait d'abord d'obtenir le consentement du ministre de la Marine et nous soumîmes les explications nécessaires à ce ministère afin d'obtenir l'autorisation d'expédier des ports canadiens avec des navires à cinq ponts, convenablement ventilés et suffisamment outillés pour le nettoyage afin d'assurer le bon état de santé des animaux. C'était là le premier pas. Il fallait ensuite obtenir la coopération du gouvernement britannique. Ce second pas était, comparativement parlant, plus difficile. Nous câblâmes cependant à notre agent de l'agriculture en Angleterre, M. W. A. Wilson, et à l'un de nos vétérinaires, un M. Barker, qui se trouvait là-bas à l'époque, les priant de discuter la question avec le Board of Trade britannique et le ministère afin d'obtenir l'autorisation de débarquer ces bestiaux transportés sur des navires à quatre ou cinq ponts dans les ports britanniques. Il n'est pas facile en Angleterre de briser les coutumes établies et il fallut quatre ou cinq entrevues avant d'en venir à une entente. Finalement, cependant, après certains changements dans les plans de la compagnie Jensen, on obtenait verbalement le consentement des autorités britanniques à ce projet et la compagnie Jensen entreprit de rénover quatre navires ayant quatre ou cinq ponts et ayant une capacité de plus de 1,100 têtes de bétail.

C'est là ce qui a été accompli, et c'était en partie le résultat des discussions sur le projet Petersen. Les taux ne sont pas réduits et je doute si on songe à les réduire. Mais je sais une chose, c'est que la compagnie Jensen a déjà commencé à sentir les étreintes de la coalition et il sera intéressant de voir si le peuple canadien va rester neutre et regarder d'un œil indifférent les adversaires de la compagnie Jensen détruire sur les hautes mers cet effort tenté en vue du transport de nos bestiaux. Il n'est pas question de subvention de la part du Gouvernement. Si quelque gouvernement provincial a accepté d'accorder une subvention je l'ignore, bien que les autorités britanniques aient apparemment cette impression. Pour le gouvernement fédéral, cependant, la seule dépense a été celle du coût des câblogrammes échangés entre le Canada et l'Angleterre, et c'est grâce à nos efforts que l'on a entrepris la reconstruction de quatre navires à quatre ou cinq ponts spécialement aménagés pour le transport de nos bestiaux du Canada en Grande-Bretagne.

L'hon. M. BRISTOL: Quand la marine marchande du Gouvernement canadien a-t-elle abandonné la coalition? Il est évident qu'elle en faisait partie jusqu'à l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable monsieur ne vient pas assez souvent dans cette Chambre pour savoir ce qui s'y passe.

L'hon. M. BRISTOL: On pourrait croire l'honorable ministre assez courtois pour donner une réponse polie.

L'hon. M. MOTHERWELL: Lorsque nous discutions le contrat Petersen, la marine marchande ne faisait plus partie de la coalition. Mais en quoi cela se rapporte-t-il à ce que je discute?

L'hon. M. BRISTOL: Je désirais simplement savoir à quelle époque la marine marchande du Gouvernement canadien s'est retirée de la coalition.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai répondu à l'honorable député. Lorsque ce Gouvernement prit le pouvoir, la marine marchande faisait partie de la coalition.

L'hon. M. BRISTOL: Elle en faisait partie l'an dernier.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si l'honorable député disait quelque chose qui vaille, je ne regretterais pas toutes ces interruptions; mais dans ce cas, je m'éloigne de ma thèse pour lui enseigner quelque chose. Il m'a fait perdre la chaîne de mes idées. J'ai eu la grande surprise de ma vie lorsque, dans les deux mois qui ont suivi mon arrivée à Ottawa, j'ai appris que la marine marchande du Gouvernement canadien faisait partie de la coalition, mais elle a abandonné cette organisation. Je puis assurer cette Chambre qu'il faudrait quatre des meilleurs navires de notre marine marchande pour égaler celui de la compagnie Jensen qui partira de Saint-Jean à la fin de la semaine prochaine.

M. MULLINS: Le navire *Victor*, de la marine marchande du Gouvernement canadien, n'égalerait-il pas celui de Jensen si on lui faisait subir les changements nécessaires? Les navires Jensen appartiennent à une compagnie privée de Toronto dans laquelle on m'a prié de devenir actionnaire, et je suis sûr que, si le navire *Victor*, du Gouvernement canadien, était convenablement aménagé, il répondrait aux besoins aussi bien que les navires Jensen

L'hon. M. MOTHERWELL: Je dirai à mon honorable ami que sir Henry Thornton entreprit de faire exactement ce qu'il préconise. Nous avons discuté la question avec lui et nous lui avons demandé de faire reconstruire un certain nombre de navires de la marine marchande en vue du transport des bestiaux. Mon honorable collègue ne pense assurément pas que le Gouvernement pouvait confier ce soin à un autre. Que pouvions-nous faire à part cela? Tout homme qui s'occupe du commerce du grain sait que, si l'on ne forme que le quart d'une cargaison, l'on ne peut transporter ses produits avec économie, tandis que si l'on charge tout le navire, le coût du transport est diminué d'autant. Nous nous entendons bien, mon honorable ami de Marquette (M. Mullins) et moi-même, et nous nous intéressons de la même façon à l'industrie de l'élevage. Je comprends fort bien que le tarif n'eut rien à voir dans le comté de Marquette au cours de l'élection. Mon honorable collègue parla tellement de bestiaux qu'il embrouilla l'esprit des électeurs et les empêcha de penser au tarif. Il sait que, s'il avait parlé du tarif dans ce comté, il aurait eu le même sort que d'autres protectionnistes de l'Ouest. Si mon honorable ami prétend qu'il est possible de transporter à travers l'Atlantique une petite cargaison à un prix aussi bas qu'une cargaison complète, je ne partage pas son avis; une telle idée n'est pas sensée.

[L'hon. M. Bristol.]

Je désire maintenant parler de la dernière question sur laquelle on a déchanté, celle qui se rapporte aux chemins de fer nationaux. Je me demande quelle est l'attitude du chef de l'opposition et de son parti sur cette question; je me demande quelle est leur opinion au sujet des embranchements. Mes honorables collègues, qui ont observé leur attitude sur cette dernière question, savent fort bien que, lorsqu'on présentait un projet relatif à divers embranchements, il était voué à la mort. Le mot est toujours donné par mon très honorable ami et son voisin de gauche et, sauf une exception, les conservateurs ont toujours suivi. Maintenant l'on prêche une autre doctrine, dont je trouve un exposé dans un discours prononcé par mon très honorable collègue au début de la campagne électorale et dont un compte rendu parut dans le *Saskatoon Phœnix*. A propos des nouveaux frais d'établissement des chemins de fer nationaux, il dit:

> Le problème est trop considérable pour eux. Je n'hésite pas à dire que, si le présent Gouvernement est maintenu aux affaires, l'on agira encore comme pendant les deux dernières années et l'on atteindra bientôt le fond de l'abîme. Vous me demandez ce que je ferais. Je vas vous de dire. Je mettrai énergiquement fin à ces nouveaux frais d'établissement...

Une VOIX: Très bien!

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela peut convenir à certaines gens. Je me demande à qui il parlait. Il énuméra ensuite les dépenses qu'il ferait disparaître, l'hôtel Scribe, le club de golf du parc Jasper et les appareils de radio. L'on dit que tout est bien qui finit bien. L'expérience a démontré que l'achat de l'hôtel Scribe constituait un bon placement, et non une transaction justifiant le charivari soulevé par l'opposition. Tous ceux qui connaissent les attractions du parc Jasper et quel rival ce parc est devenu pour celui du Pacifique-Canadien situé à Banff, sait fort bien que l'abolition des stations de villégiature du National-Canadien causerait un tort considérable à ce dernier. Si l'on veut que le National-Canadien fasse une concurrence heureuse à son grand rival, il doit être aussi bien pourvu. Mon très honorable ami dit qu'il fera disparaître les terrains de golf et les appareils de T.S.F. Qu'a-t-il à dire des appareils de radio? Je ne sais pas quels furent les frais d'établissement, mais je suis sûr qu'ils furent minimes en comparaison des revenus qu'ils rapportent aux chemins de fer nationaux. Mais permettez-moi de vous lire une déclaration encore plus étonnante. Mon très honorable collègue ajoute:

> ...l'on fera un effort énergique pour tirer du chemin de fer chaque dollar possible et pour ne plus augmenter à l'aveugle nos obligations et nos ennuis.

Notez-le bien, il tirera du chemin de fer jusqu'au dernier dollar et il n'y dépensera plus rien. Comment pourrait se porter un commerce quelconque que l'on traiterait de cette façon? Mon voisin de droite (l'hon. M. Robb), si je ne me trompe, est un meunier. Comment pourrait-il réussir s'il retirait de son industrie tout ce qu'elle peut donner et ne dépensait plus un dollar en frais d'établissement? Comment réussirait un fermier qui, après avoir épuisé la fertilité de sa ferme, comme le veut l'honorable député de Marquette, après avoir laissé tomber en ruines les barrières et les clôtures, ne dépenserait pas un seul dollar pour l'améliorer et l'épuiserait? Pendant combien de temps, dis-je, cette ferme échapperait-elle à l'huissier ou au prêteur sur hypothèque? Telle est la politique, si l'on en croit le rapport de ce journal, que préconise le très honorable chef de l'opposition au sujet des chemins de fer nationaux.

A quel titre était-il autrefois lié avec le réseau? Il en fut le créateur. Il prit les premières mesures en vue de réunir les voies ferrées qui forment maintenant notre réseau national et d'enlever aux Provinces maritimes les prix réduits pour le transport intercolonial, ce pour quoi, disons-le en passant, elles lui ont servilement baisé la main. Il fut l'initiateur du mouvement, et voyez ce père qui est prêt à dévorer son propre enfant! Comment appelle-t-on cela dans le Code criminel? Un infanticide, n'est-ce pas? Monsieur l'Orateur, je ne crois pas exagérer le moins du monde en disant que le très honorable chef de l'opposition fut le père véritable de ce réseau. L'on a dit souvent que nous avons trouvé ce dernier sur le pas de notre porte quand nous sommes arrivés aux affaires. Naturellement, il y avait été déposé conformément au droit. Si nous allions exécuter la politique exposée dans son discours, ce serait, pour le très honorable chef de l'opposition, comme s'il dévorait son propre enfant, car cela équivaudrait à la ruine du réseau national. Il n'est pas sur terre d'industrie dont on ne puisse retirer que des revenus, sans y engager de nouveaux capitaux: en agir ainsi c'est amener sa ruine. Je suis à me demander si l'un des honorables députés de Vancouver à fini par se rendre compte de l'importance grave de cette question. C'est mon droit, comme c'est celui de tout homme de l'Ouest, comme c'est celui de tout homme au Canada, de demander au très honorable chef de l'opposition quelle est sa politique au sujet du réseau national, étant donné une déclaration comme celle-là. Il est vrai que ce n'est là qu'un rapport publié par un journal. Tout ce qui n'apparaît pas dans le Hansard peut être nié.

J'en arrive maintenant au désaveu figurant au n° 5 sur la liste et c'est le dernier dont j'entretiendrai la Chambre, car, quoique j'en nomme d'autres de moindre importance, je ne saurais m'en occuper présentement. Depuis que nous avons légiféré sur les tarifs des lacs, à chaque session, l'opposition n'a pas manqué d'avoir une tirade pour dénoncer notre façon d'agir. A quel motif obéit-elle? Est-ce parce que nous sommes parvenus à résoudre ce problème? Je suis prêt à le croire. Se plaint-on aujourd'hui des tarifs exorbitants sur les lacs? Des prairies ou de la presse entendons-nous encore formuler des plaintes au sujet des tarifs trop élevés de transport comme nous avions l'habitude d'en entendre en 1922? Si le grief n'existe plus, qu'est-ce qui l'a fait disparaître? N'est-il pas raisonnable de supposer que ce sont nos mesures législatives, mesures qui donnaient autorité, sur recommandation de la commission des grains, non seulement de suspendre l'application des lois régissant le cabotage, mais de fixer un tarif maximum pour les lacs? Voudrait-on prétendre que la perspective de se réclamer de ces deux remèdes apportés n'a pas contribué à modifié les tarifs des lacs? Pour se justifier de combattre notre législation, l'opposition fait grand état du fait que le président de la commission des grains, M. Boyd, a dû se rendre à Cleveland pour s'entendre avec les arrimeurs afin de donner toute sa portée à la loi. Avez-vous jamais entendu dire qu'une mesure législative ait du premier coup produit son effet et qu'elle ait répondu à l'attente de ses auteurs? Mais tous les jours, et dans tous les parlements du monde, il arrive qu'une loi ait besoin d'être un peu modifiée pour produire tout son effet. Grâce à une entente entre le armateurs canadiens et américains, nous avons réussi à avoir les résultats prévus. Eh bien, qu'y avait-il de mieux à faire? Ou bien s'asseoir et dire: "Nous ne saurions rien faire, il n'est pas possible que la loi aboutisse", et laisser subsister les tarifs élevés; ou bien en venir à un arrangement juste et équitable à la faveur d'une loi pouvant profiter aux producteurs de grains de l'Ouest? Voilà ce qui en est. Aujourd'hui encore, comme aux sessions précédentes, nos amis de la gauche ne veulent pas en convenir. Vous connaissez l'histoire de l'animal qui, aussitôt lavé, s'en retourne à son bourbier. Eh bien, c'est un peu ce que nous voyons devant nous. L'opposition est encore à se vautrer en quelque sorte, dans le bourbier de ses accusations contre notre législation touchant les frets sur les lacs.

Puis je découvre que mon très honorable ami n'est pas content du traité avec l'Australie. Il n'y a pas quatre mois que cette en-

tente commerciale est en vigueur; elle l'a été durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Or elle prévoit qu'on pourra donner un avis de six mois soit pour la modifier, soit pour la révoquer, ce n'est pas avant la fin de l'hiver qu'on pourra dire quel effet elle aura sur l'aviculture et sur l'industrie laitière. D'après les renseignements que j'ai, il n'est pas encore arrivé d'œufs de l'Australie. Si l'on nous envoie le surplus de la production, il ne sera pas considérable et comme il faut, en outre, un délai de cinq ou six semaines avant que ces œufs nous arrivent, et comme ce seront des œufs d'entrepôt, ils ne sauraient faire concurrence à nos œufs frais. Quant au beurre, il nous en arrive de la Nouvelle-Zélande depuis vingt-cinq ans. Comme je l'ai dit, nous ne saurions dire présentement jusqu'à quel point notre industrie laitière et notre aviculture pourront se ressentir de cette importation australienne. Dans l'intervalle, le devoir nous incombe, comme partie au traité, de le mettre loyalement à l'essai. Alors nous pouvons attendre. Si les résultats ne sont pas favorables, je sais que j'ai à mes côtés des vrais amis de l'agriculture, le ministre des Finances et le ministre des Douanes, qui ne laisseront pas notre industrie laitière souffrir des conséquences de ce traité, et qu'ils verront à le modifier si le besoin s'en fait sentir. Néanmoins nous sommes prêts à prendre les risques qu'il faut, qu'ils soient d'ordre politique ou autre, en vue de promouvoir le commerce entre les divers pays de l'empire dont nous faisons partie.

Je voudrais encore parler brièvement de l'entente commerciale avec les Antilles, dont il est encore question. Nous nous attendons bien que nos amis de la gauche vont être furieux à ce sujet. Nous allons nous ruiner à faire le commerce avec les Antilles. Ce qu'il nous faut, c'est une muraille qui nous enferme, et que nous ne fassions de commerce avec qui que ce soit: c'est ce qui semblerait être la doctrine des honorables députés de la gauche. Au cours de l'automne, il m'est arrivé d'assister à un déjeuner du Canadian Club à Regina, et d'entendre un député des communes anglaises, partisan de M. Baldwin. Je n'ai pas son nom, mais il me serait facile de le trouver. Ce n'est pas là le point important. Le sujet de son discours, c'était la nécessité absolue et l'importance du commerce interimpérial. Il a déclaré très brièvement et sincèrement—et c'était presque tragique—que le seul moyen pour la Grande-Bretagne de garder son rang dans ses relations commerciales avec l'étranger ainsi que son ancienne suprématie à certains égards, c'est de promouvoir les échanges entre les diverses parties de l'Empire britannique. Il n'a pas employé les mots "traitement de faveur accordé à la Grande-Bretagne", il a été trop discret pour cela, mais il a parlé de la chose en homme pratique et il a prétendu que l'existence même du commerce anglais dépendait du développement des échanges interimpériaux. Telle était notre intention en signant le traité avec l'Australie. S'il est trop onéreux, nous pouvons le refaire. Telle est notre intention touchant le traité avec les Antilles, et écoutez la clameur que pousseront les honorables députés d'en face parce que nous voulons commercer avec les autres dominions. Je fais cette prédiction sans risquer un démenti. Pour nos adversaires, en matière de commerce, c'est toujours donnant, donnant. Leur politique, c'est: traitement de faveur pour traitement de faveur, dent pour dent, œil pour œil. Il y a longtemps, sir Wilfrid Laurier accorda un traitement de faveur à la Grande-Bretagne. Apparemment, toute bonne mesure remonte à notre grand et vénéré chef. Nous accordons un traitement de faveur aujourd'hui, accru plusieurs fois depuis l'arrivée de ce Gouvernement aux affaires. Suivant ce que prêche mon honorable ami, nous ne devrions pas accorder ce traitement de faveur à la Grande-Bretagne sans recevoir la réciproque. Nous avons un marché ouvert, un marché libre pour nos produits. Nos adversaires veulent que la Grande-Bretagne impose les vivres importés des autres pays pour que ses pauvres payent plus cher, au bénéfice de nos agriculteurs et autres Canadiens. Faveur pour faveur, et ils se proclament le parti loyaliste. C'est un loyalisme verbal, voilà tout. Quand il s'agit de dollars et de cents, au diable le commerce anglais! Il en va de même d'autres choses.

Je voudrais que l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) fût ici. Je suis un de ses grands admirateurs. Sans conteste, il parle à mon sens le plus beau langage parlementaire que l'on entende en cette enceinte. Mais les comparaisons sont odieuses. Je ne puis le féliciter de quelque-unes de ses déclarations, si les comptes rendus des journaux sont exacts. Mais je ne lui en tiendrai pas trop rigueur; car j'ai lu des comptes rendus là-bas de discours que j'étais censé avoir prononcés dans l'Ouest et qui étaient effroyablement dénaturés. Je ne le jugerai donc pas trop rigoureusement d'après ces rapports. Mais je désire attirer l'attention sur un effort délibéré fait par plusieurs tories en cette province pour décourager le Gouvernement, en particulier le département de l'Agriculture, quant à l'établissement d'une qualité uniforme de nos produits agricoles exportables. Je tiens à reconnaître au député de Victoria (C.-A.) (l'hon.

M. Tolmie) le mérite d'avoir inauguré cette politique, quand il était ministre de l'Agriculture. Cette politique, il est vrai, n'était alors que dans l'enfance, mais il lui a donné la bonne orientation, et je sais qu'il ne critiquera pas le classement des œufs ou d'autres produits, parce que cela est essentiel si nous voulons conserver la qualité de nos produits et les mettre en état de soutenir la concurrence étrangère sur le marché anglais. C'est certes un principe essentiellement bon.

J'allais parler de l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) mais je dois dire d'abord que je n'ai pas encore trouvé le moyen de répondre à sa lettre; j'espère y répondre demain matin. Cette lettre contient une série de vœux adoptés à ce sujet à une réunion d'aviculteurs à New Westminster (C.-A.), en janvier de cette année. Voici le vœu n° 3:

Considérant qu'il y a lieu de croire que certains marchands dans les provinces des Prairies chercheront sous peu à faire apporter aux règlements actuels touchant le classement des œufs une modification équivalant en pratique à sa suppression;

Nous demandons au Gouvernement fédéral de ne pas apporter aux règlements actuels d'autre modification que celle que nous préconisons dans le vœu n° 2.

Il s'agit d'un changement insignifiant.

Nous sommes d'avis, en outre, qu'il serait à propos d'adresser le texte de ce vœu à l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, à Ottawa, à l'honorable E. D. Barrow, ministre de l'Agriculture de la Colombie-Anglaise et à chacun des députés fédéraux de la Colombie-Anglaise.

J'ai obtenu cette copie de mon honorable ami en premier lieu. Je relevais le rapport de journal pour ce qui regarde la campagne tory menée dans l'Ontario touchant ces règlements du classement des œufs, règlements qui ont placé nos œufs exportables d'entrepôt au premier rang sur le marché anglais. L'honorable député de Wellington-Sud aurait dit, d'après le compte rendu: "Que fait donc ce M. Motherwell avec nos œufs? Ne peut-on laisser nos poules pondre à leur gré?" L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) semble se faire l'écho de ces paroles: "Pourquoi s'ingère-t-il dans le classement de ces œufs? Pourquoi ne permet-on pas aux cultivateurs de produire le genre d'œufs qui leur convient et de les vendre à leur guise?" Et cela fut dit en dénigrement par un homme qui n'y connaît absolument rien. Je sais que l'honorable député de Vancouver-Centre ne prendra pas cette attitude; il comprend, je pense, l'importance de cette réglementation pour l'industrie avicole. Je crois que si nous nous mettions à l'œuvre, l'honorable député de Vancouver-Centre et moi, nous trouverions quelque chose de nature à améliorer davantage la situation de l'aviculture, mais il nous faudra attendre la première réunion de la commission du tarif. L'honorable député, de même que tous les autres honorables membres de la Chambre, à l'exception des ministres y trouveront l'occasion d'exprimer leur manière de voir sur n'importe quelle branche de l'agriculture, ou toute autre chose qui leur paraîtra négligée par le tarif.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je crois avoir fini. J'ai épuisé le temps à ma disposition et je n'ajouterai qu'un mot. Le peuple canadien surveille très attentivement ce Parlement. Si l'on trouve que j'ai parlé trop longuement, je rappellerai que c'est mon premier discours sur l'adresse depuis que je siège dans cette Chambre. J'en suis à ma cinquième session, et je ne serais pas intervenu sans les dénonciations outrées et fausses auxquelles se sont livrés les honorables membres de l'opposition, et qui ont été répandues par tout le pays. Le discours du trône s'explique de lui-même et je présume que le chef de l'opposition en pense autant de son amendement. Mais il est clair que le Gouvernement ne peut donner suite à son programme à moins de recevoir l'appui d'un ou d'autres groupes. Ni le Gouvernement, ni aucun autre groupe ne peut individuellement mettre seul ce programme à exécution, et étant donné les espérances suscitées dans tout le Canada, non seulement dans l'Ouest mais dans les Provinces maritimes, c'est le devoir de tous ceux qui le trouvent bon d'assurer le fonctionnement du Parlement au moins jusqu'à ce que ce programme soit sanctionné.

L'on demandera peut-être ce que les Provinces maritimes peuvent en attendre. Il est pour elles plein de promesses. Je suis de ceux qui pensent que les Provinces maritimes n'ont pas été traitées avec justice. Comment le sais-je? Je n'y ai séjourné que trois jours, il est vrai, et peut-être serait-ce présomption de ma part de me prononcer sur cette région. Je crois que leur culture manque sur certains points et nous nous appliquons de notre mieux à l'améliorer. Il reste que le pacte fédératif comportait la construction d'un chemin de fer reliant ces provinces à l'ancien Canada, et que cette entreprise comportait également un tarif de transport rendant possible l'usage de cette voie de communication. Les choses se sont passées ainsi durant des années, alors que les représentants de l'opposition ont impitoyablement nié les droits de ces provinces lors de l'absorption de l'Intercolonial par le National-Canadien, ce qui n'empêche pas mes honorables amis de la gauche, responsables de cette situation, de proclamer leur sympathie pour les Provinces maritimes. Nous de l'Ouest, nous sympathi-

sons avec la population des Provinces maritimes parce que nous connaissons l'attitude des honorables membres de la gauche à l'égard de la convention du Nid-de-Corbeau et que nous savons que, s'ils osaient demain appliquer leur politique, ils auraient tôt fait d'abroger cette limite maximum dont, aux termes de cet accord, nous jouissons en ce qui regarde les prix de transport de la farine et du grain. C'est ce qu'ils ont tenté de faire une douzaine de fois et parce qu'ils ont essayé ce coup à notre détriment nous sommes portés vers ces provinces auxquelles ces messieurs de l'opposition ont joué le même tour, eux qui maintenant poussent l'hypocrisie jusqu'à s'apitoyer sur le sort des Provinces maritimes.

M. MACDOUGALL: Le ministre dit que les conservateurs nous ont privés de ces taux. Voudra-t-il dire à la Chambre ce que son gouvernement a fait pour leur rendre. Son gouvernement ne les a jamais rétablis.

L'hon. M. MOTHERWELL. Chaque fois que nous essayons de connaître les griefs des Provinces maritimes, nous obtenons une réponse différente. (*Exclamations.*) Mais oui. J'ai visité cette région pour me renseigner, et, je l'ai dit déjà, trouvant des points faibles dans leur système de culture, je m'applique de mon mieux à les faire disparaître. D'autres vous diront qu'ils souffrent de bien autre chose, que la situation géographique est pour eux un obstacle insurmontable. Mais je sais ceci: les Provinces maritimes désiraient l'accès au marché américain et c'est le parti de l'opposition qui les en a privés en refusant la réciprocité. Je sais de plus que l'unique moyen de découvrir un remède à leurs griefs, c'est d'en demander le diagnostic, non pas à moi, ni à mes collègues, ni à l'opposition, ni à des individus quelconques, mais à une commission impartiale et compétente dont la décision inspirera confiance au pays. Que cela se fasse, obtenons un rapport, et je serai bien déçu si l'on ne trouve pas quelque solution logique et ferme aux difficultés qui se présentent là-bas.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. FORKE: Je désire d'abord, monsieur l'Orateur, féliciter les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours de Son Excellence. Quelques représentants ont pris beaucoup de temps à rappeler certains incidents survenus au cours de la dernière campagne électorale. Je n'ai pas beaucoup à dire à ce sujet. Je me suis trouvé dans des circonstances assez heureuses. Mon adversaire s'est conduit en gentilhomme sous tous les rapports et j'espère avoir agi de même à son égard. Le seul fait amusant de cette élection est que quelques-uns des lieutenants de mon adversaire, évidemment mal renseignés, ont attribué aux progressistes une bonne part des actes des conservateurs. Néanmoins, cela importe peu, puisque les auditoires paraissaient se plaire quand même. Apparemment ce n'était pas une chose aussi sérieuse que les conservateurs ou les progressistes semblaient croire alors.

Toutes les parties du Canada sont représentées au Parlement, et nous entendons beaucoup parler de temps à autres d'étroitesse de vues et de sentiments de clocher. Il est indiscutable que les conditions qui existent au pays prêtent à cet état de choses. On a déjà mentionné à cette session la situation particulière dans laquelle nous sommes, vu la conformation géographique du pays divisée en quatre sections distinctes d'un océan à l'autre. Il est assez difficile pour les citoyens de Vancouver et d'Halifax d'envisager les affaires publiques sous le même angle. On comprend donc facilement que les débats de la Chambre se fassent remarquer parfois par les sentiments auxquels je viens de faire allusion. Mais, malgré cela, j'espère et je crois, que nous sommes pour la plupart désireux de travailler pour le bien de nos circonscriptions, de nos provinces et de tout le Dominion, quoique ces opinions de clocher puissent percer de temps à autre. A cette législature, tous les intérêts du pays semblent représentés; j'ai entendu dire l'autre jour que presque toutes les professions et vocations du Canada avaient leurs représentants en cette enceinte. Nous devrions donc être en mesure d'avoir toutes les vues de la population bien mieux qu'auparavant.

Je désire faire quelques commentaires au sujet du groupe auquel j'appartiens, surtout dans l'intérêt de nos nouveaux collègues. J'ai déclaré il y a un instant que nos débats avaient été marqués parfois au coin d'un esprit de régionalisme, et je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant que l'on a insinué au moins que les membres de notre groupe se laissaient guider par cet esprit plutôt que par une largeur de vues pour le bien général du pays. C'est ce que je nie énergiquement. Il est vrai que notre groupe a insisté sur les besoins de l'agriculture plus que n'importe quel parti, mais sans aucune étroitesse d'opinions. Nous avons autant que possible tenté de nous renseigner sur les divers intérêts, occupations et objets du peuple, bien que l'on puisse croire que l'agriculture prend exclusivement toute notre attention. Je ne blâme personne en particulier pour cela, mais

il n'en demeure pas moins que depuis un grand nombre d'années la députation était composée surtout de marchands, de manufacturiers et d'hommes de profession libérale. Il est tout naturel, absolument honnête, pour un député de se faire le champion des intérêts particuliers de la classe qu'il représente de préférence à toute autre, parce qu'il les connaît mieux. Il est avantageux non seulement pour les agriculteurs mais pour tout le pays que nous ayons dans notre groupe des membres autorisés à mettre en lumière les besoins de l'agriculture et qui n'ignorent pas l'insuffisance de quelques-unes des lois adoptées par le Parlement. Je le répète, c'est un avantage que l'agriculture, la première de nos industries, soit convenablement représentée à la Chambre.

Nous savons tous que dans ces temps modernes le pouvoir et l'influence des villes se font de plus en plus sentir. Tous reconnaissons, sans regarder les citadins d'un œil d'envie, que les institutions financières et autres non moins puissantes qui ont la haute main sur la politique et les affaires au Canada, et même dans tous les pays civilisés du monde, se concentrent de plus en plus dans les grands centres. Venant d'une circonscription rurale et connaissant quelque chose de la vie à la campagne, je me suis imposé le devoir de chercher à rendre la vie rurale plus agréable, plus prospère et plus désirable à l'avenir.

Je ne blâme pas les citadins de tenter de se tirer d'affaires de leur mieux dans les circonstances; cependant, j'envisage avec alarme l'énorme concentration qui s'effectue dans les grandes villes de tous les pays du monde ainsi que l'idée qui s'enracine de plus en plus dans l'esprit des gens que la vie à la campagne n'est pas attrayante. Tous mes meilleurs efforts tendront en tout temps à rendre la vie plus agréable aux gens de la campagne et c'est là un but désirable afin que la population rurale jouisse de la prospérité et du confort auquel a droit un peuple civilisé. Voilà le but plus particulièrement visé par les membres du groupe progressiste depuis leur entrée à la Chambre des communes.

De par sa profession, le cultivateur est porté à l'individualisme; de fait, l'agriculteur est toujours pour ainsi dire un individualiste incurable et c'est étonnant qu'il soit en mesure de surmonter aussi aisément les difficultés dans lesquelles il se trouve à l'heure actuel. Il est incontestable que le téléphone, la T. S. F., le journal quotidien, l'automobile, les bonnes routes et une multitude d'autres inventions modernes tendent à rapprocher passablement le genre de vie du campagnard de celui du citadin. Quoi qu'il en soit, le cultivateur vit isolé sur sa ferme et accomplit sa tâche au jour le jour et voilà pourquoi le vie à la campagne dispose invinciblement son homme à l'individualisme. Je constate avec plaisir que cette diffusion du progrès moderne, depuis quelques années, l'esprit de corps et de coopération s'est développé au sein de la classe agricole. Pour moi, le développement de l'esprit de coopération parmi notre population des provinces des Prairies constitue l'un des indices les plus encourageants pour la vie agricole.

Le Gouvernement a beaucoup fait par le passé pour la diffusion de l'instruction agricole dans tout le pays. Nous possédons nos collèges d'agriculture et nombre d'autres institutions qui tentent par tous les moyens possibles d'inculquer aux cultivateurs les meilleures méthodes. De plus, nous bénéficions de toutes ces brochures que le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) fait distribuer dans tous le pays et si nous les lisions toutes, nous serions pour ainsi dire au fait de tous les secrets de notre profession. Cependant, les gouvernements n'ont rien tenté en ce qui regarde une autre branche importante de l'industrie agricole. Nos gouvernants ont porté une grande attention à la production; ils ont tenté par tous les moyens de faire pousser deux brins d'herbe où il n'y en avait qu'un auparavant. Cependant, à quoi sert-il d'avoir de bonnes récoltes si nous ne sommes pas en mesure d'en retirer des bénéfices? Le cultivateur n'est pas seulement un producteur; il est aussi un marchand et voilà un aspect du problème que certains de mes honorables amis ont peut-être négligé de faire entrer en ligne de compte. Le cultivateur, outre qu'il doit acheter tout ce dont il a besoin, doit également vendre les produits de la ferme. Quelles que soient ses connaissances en agriculture et peu importe les succès qu'il obtient dans sa culture, le cultivateur est certain d'aboutir à un insuccès s'il n'est pas en mesure de vendre ses produits à bénéfice. Cet aspect du problème de l'instruction agricole a été négligé. Je suis heureux de le constater toutefois, les cultivateurs des provinces des Prairies ne l'on pas perdu de vue en ces dernières années. Les gens de l'Ouest commencent à se rendre compte qu'ils doivent étudier sous ses divers aspects le problème de l'écoulement de leurs produits et grâce à la vente en commun du blé, du bétail, de la volaille et aux différentes méthodes de ventes coopératives en vigueur, j'ose espérer qu'ils sont plus près que jamais de la solution de ce problème important.

La question peut être aussi envisagée sous un autre angle qu'il est à propos d'examiner.

Tout l'ensemble de la vie économique du Canada a été organisé au point de vue de l'industrie. Et il ne se trouvera ici personne, je l'espère, parmi les industriels ou ceux qui exercent les différentes professions ouvertes aux habitants des villes, pour nier le fait que tous les débats soulevés ici ou en dehors du Parlement n'ont tenu compte que du point de vue du développement industriel du Canada. Bien que je ne voie pas d'un mauvais œil le développement de nos industries, je trouve assez étrange que l'on porte si peu d'attention au progrès de la principale industrie de notre pays. Quelle est la situation? Au cours des vingt ou trente dernières années, l'histoire de la colonisation des provinces des Prairies fait voir que les colons au début ont fait juste le strict nécessaire, ils ont agi sans aide et sans direction aucune; chaque colon cherchait de lui-même une solution à ses problèmes. Les gens de l'Ouest ont appris à se passer du concours des législatures et des parlements pour régler leurs ennuis et leurs difficultés. Nous nous sommes rendus compte que de nombreux remèdes sont à notre portée; nous avons toutefois senti la nécessité d'être représentés ici afin de voir par nous-mêmes s'il n'y a pas possibilité d'obtenir des remèdes à certains désavantages et certaines difficultés économiques. Nous sommes venus ici; nous avons formulé nos revendications et nous avons justement et convenablement exposé nos besoins aux yeux des autres parties du pays. J'ai remarqué que,—et je fais cette constatation avec toute la modestie dont je suis capable,—l'attitude des honorables membres de la Chambre des communes a bien changé depuis que j'ai pris mon siège ici pour la première fois, au sujet des questions agricoles mises en délibération. Quand bien même notre rôle serait borné à cela, nous avons du moins réussi à convaincre nos concitoyens que l'agriculture mérite considération; cette industrie est digne de tous nos soins et de toute notre attention tout aussi bien que les puissantes entreprises industrielles de ce grand Dominion.

Laissez-moi dire quelques mots des rumeurs, des discussions et des articles publiés par les journaux depuis une semaine environ au sujet d'offres et de présents pour corrompre des membres du Parlement. Je n'en connais rien; il m'est donc difficile d'en parler longuement. Il m'arrive de prendre un journal et d'y lire un article traitant de l'affreuse corruption qui règne, du terrible état de choses qui existe et comment le pays tout entier est dégoûté de ce qui se passe au Parlement. Chose étrange, je n'en ai pas connaissance. Je n'ai jamais reçu d'offre; on n'a jamais cherché à me corrompre. J'ai été délégué avec quelques autres membres de notre groupe auprès du leader de l'opposition et auprès du premier ministre et tout en doutant que cette mission fût une bonne tactique politique, je dois dire que je n'y trouve absolument rien de déshonorant, ni pour nous, ni pour ceux à qui nous nous adressions. Les choses se sont passées ouvertement et de façon irréprochable; il n'y eut ni offres, ni présents. Evidemment, je ne prétends pas parler pour les membres de notre groupe, pris individuellement, mais je peux certainement déclarer au nom du parti en tant qu'organisation, qu'il n'a jamais été question d'enchère, ni de tentative de corruption. Je ne pense pas non plus qu'un seul membre du Gouvernement ou de l'opposition, ait, à titre personnel, pressenti les membres de notre groupe dans un but pareil. Il y a une chose certaine, c'est que je n'ai jamais reçu d'offre de ce genre, ni d'un côté, ni de l'autre. Je tiens à ce que cette déclaration fasse le tour du pays.

Nous nous trouvons dans des circonstances particulières; sans contredit notre situation est unique en son genre. Nous nous sommes trouvés dans cette position plutôt embarrassante qui fait que nous avons le pouvoir sans l'avoir cherché. Mais je puis assurer à la Chambre et au public que nous nous efforçons sincèrement et honnêtement d'user de ce pouvoir, non pas dans le but de satisfaire uniquement une faction quelconque ce qui serait de l'égoïsme, mais pour le bien général du pays. C'est pourquoi, au nom des membres du groupe que j'ai l'honneur de diriger dans cette Chambre, je nie catégoriquement qu'il ait été question de subornation ou de corruption comme certaines gens en dehors du Parlement semblent l'imaginer. Cela je peux l'affirmer.

Pendant la campagne électorale, j'ai critiqué le premier ministre aussi bien que le leader de l'opposition. Il est possible que ç'ait été de la présomption de ma part, mais je leur ai reproché de trop s'occuper l'un de l'autre. Mes fonctions de chef de groupe m'ont appelé en dehors de ma circonscription. J'ai traversé le Manitoba, et aussi la Saskatchewan où j'ai adressé la parole dans presque toutes les principales villes. J'ai par conséquent pu me rendre compte exactement de beaucoup de choses que j'aurais ignorées si j'étais resté dans les limites de ma circonscription. Je répète que j'ai reproché aux deux leaders leurs discussions trop personnelles. Le premier ministre faisait certaines remarques auxquelles le leader de l'opposition répondait, et ainsi de suite. J'étais d'avis qu'ils ne consacraient pas assez de temps à renseigner le public sur les grands problèmes

qui se présentent aujourd'hui à la nation. En général le public s'intéresse peu aux questions de détail que nous prenons tant de temps à débattre ici; il attend surtout des résultats du Parlement et il veut savoir ce qu'on fait. Il est dit dans la Bible: Mon peuple périt faute de connaissance. Pour celui qui suit de près les affaires publiques, il est évident qu'aujourd'hui ce qui manque le plus au peuple, c'est l'information. Il souffre de ne pas savoir ce qui se passe au Parlement. Le public est bien peu au courant des importantes questions qui se présentent actuellement. Vous verrez des hommes dans la vie publique qui se disputent à propos de vétilles, à propos de choses absolument insignifiantes, tandis qu'on néglige totalement et qu'on omet de discuter les problèmes vraiment graves. Il me semble que c'est justement au cours de la campagne précédant des élections générales que les chefs des partis politiques devraient chercher à éduquer le peuple et le renseigner sur les difficultés des problèmes que ses représentants au Parlement sont appelés à résoudre. Donc, j'ai critiqué mes deux très honorables collègues parce que je pensais qu'ils auraient pu mieux employer leur temps. C'était peut-être trop attendre de leur part; je me faisais peut-être à leur sens une idée trop élevée des postes qu'ils occupent respectivement. Le leader de l'opposition a longuement discuté la question de tarif; ce n'est pas douteux. Quiconque a lu les discours qu'il a prononcés durant la campagne ne pourra le nier. Et que dirai-je du premier ministre? Il m'a semblé que dans l'Ouest il s'apitoyait sur son sort; il paraissait se plaindre de la façon dont on l'avait traité au Parlement depuis quatre ans que son gouvernement était au pouvoir.

Mais, en réalité, je ne pense pas qu'après tout, nous ayons tant maltraité le très honorable premier ministre; du reste, les honorables députés qui siègent à ma droite n'ont pas été longs à laisser entendre que les membres de notre groupe étaient ici pour appuyer le très honorable ministre et l'aider à traverser ses difficultés. C'est pourquoi j'ai éprouvé de la surprise de constater, lors de son voyage dans l'Ouest, qu'il nous regardait comme une pierre d'achoppement. Toutefois, je vais oublier cela et passer à un autre sujet. Lors du premier discours de sa campagne, à Richmond-Hill, le premier ministre a fait mention de quatre problèmes principaux: la politique fiscale que notre pays devrait adopter, les transports, l'immigration et le Sénat. Je vais discuter ces problèmes brièvement, exception faite de celui du Sénat. Je pense que les sénateurs ont ajourné leurs délibérations et sont retournés dans leurs foyers; laissons-les en paix pour le moment. Donc, je dirai tout d'abord un mot du tarif.

Je comptais presque entendre certains honorables députés soupirer en entendant ce mot "tarif" parce qu'ils auraient craint une longue dissertation sur ce sujet. Je me contenterai de dire que la question du tarif n'est pas morte, elle est encore bien vivante et sera discutée encore longtemps, en réalité elle le sera jusqu'au jour où elle sera réglée selon les meilleurs intérêts du peuple canadien de l'Atlantique au Pacifique. A ce sujet, il me faut établir des comparaisons entre la vie des villes et celle des campagnes. Si les centres ruraux ne comprennent pas leurs propres intérêts, s'ils ne songent pas constamment que l'éternelle vigilance est le prix de la liberté, ils constateront, au cours des événements, que la population industrielle fera adopter des lois qui seront plus dans ses propres intérêts que dans ceux de la population agricole. Remarquez bien que je n'accuse aucune classe de la société d'égoïsme, je dis simplement que c'est l'ordre naturel des choses, à moins que le peuple ne reste en éveil et à la tâche. En conséquence, nous devons constamment penser au tarif si nous voulons que justice soit rendue. D'après ce que le discours du trône indique, le Gouvernement ne va pas très loin dans cette direction. A la dernière session il est demeuré stationnaire, alors que je suis porté à croire que le chef de l'opposition conserve son attitude des quatre dernières années, bien que, pendant quelques jours, j'ai cru qu'il faiblissait un peu et revenait sur ses pas.

Une VOIX: Non, il marche de l'avant.

M. FORKE: Exprimez-le comme cela si vous le voulez. Néanmoins, d'après les observations que j'ai entendues de ce côté il ne me semble pas qu'on y faiblisse beaucoup et nous pouvons compter que, pendant longtemps, la doctrine du tarif élevé sera la politique du parti conservateur. L'histoire de poser "pierre pour pierre" dans le mur du tarif devient classique et je dois à ce sujet complimenter le chef de l'opposition. Le très honorable député se plaint parfois d'être mal cité. Je n'ai pas de doute que tous à la Chambre admirent ses heureuses expressions et la clarté de ses idées; car il n'est personne au Parlement qui puisse exprimer ses idées en un langage meilleur et plus clair que ne le fait le très honorable député. (*Approbations.*) Cependant, il y a toujours quelque chose qui cloche. Pourquoi, par exemple, cite-t-on le très honorable député de travers, si souvent?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non pas, cela arrive très rarement.

M. FORKE: Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) m'a ravie une de mes foudres cet après-midi quand il a parlé du discours prononcé à Brandon par le chef de l'opposition. Il s'est longuement étendu sur ce sujet et c'est ainsi qu'il a fait disparaître un point que je comptais traiter. Certaines des remarques du chef de l'opposition à Brandon m'ont assez plu, mais il me faut ajouter que ce qu'il y a dit de plus méprisable est ceci: il a déclaré aux gens de Brandon qu'ils avaient eu des représentants distingués par le passé et, qu'un jour, la chose se renouvellerait. Cela me rappelle un peu la manière dont j'ai entendu sir James Aikins énumérer ceux qui avaient représenté Brandon à la Chambre des communes. Il a dit: "Il y a eu sir Clifford Sifton, moi-même, le docteur Whiddon, et ainsi de suite en descendant". Pour cela j'excuse le très honorable chef de l'opposition de ce qu'il a dit dans ce sens.

Je vois qu'à Portage-la-Prairie, parlant du mur du tarif à construire pierre pour pierre, il a déclaré que cela n'avait rien à voir aux produits agricoles. Mais j'ai ici quelque chose du *Manitoba Free Press* que je vais citer. J'imagine que la plupart des honorables députés accepteront cette autorité comme parole d'Evangile.

Une VOIX: Il n'y a pas de danger.

M. FORKE: Voici la citation:

M. Meighen prétend qu'il n'a jamais été en faveur de monter le mur du tarif pierre pour pierre en même temps que les Américains, pour tous les produits américains. Dans ce cas, il a été victime d'avoir été mal rapporté pendant toute la campagne. C'est ainsi que dans une compte rendu de son discours, publié par le *Mail and Empire*, nous lisons ce passage: "Le chef du parti conservateur a fait un éloquent plaidoyer en faveur d'une politique du "Canada avant tout", d'une muraille tarifaire "pierre pour pierre" contre les Etats-Unis.

Et à Calgary, d'après le *Herald*:

Il a déclaré qu'un tarif protecteur, tout en étant absolument esssentiel, doit être défini et concorder avec les tarifs des autres pays; lorsque ces derniers ont un tarif peu élevé, le nôtre peut l'être, et si le leur est élevé il devrait en être de même du nôtre.

Une VOIX: Très bien!

M. FORKE: Parfait; c'est exactement pierre pour pierre. L'amendement déposé par le très honorable chef de l'opposition est fort habilement rédigé, comme on pourrait s'y attendre en songeant d'où il émane. Je ne saurais dire si cet amendement atteindra le but visé ou non; cela peut arriver, et encore il peut en être autrement. Mais la question des droits sur les importations agricoles n'est pas ausi importante qu'un grand nombre de gens seraient portés à le croire. Je sais que le terme "protection" n'est pas sans exercer un certain attrait. Le mot sonne bien.

[Le très hon. M .Meighen.]

Lorsque vous annoncez à un individu votre intention de le protéger, soit dans ses achats ou dans ses ventes, vous pouvez compter sur son attention dès le début. Si vous vous adressez à un maraîcher et si vous lui dites que vous allez protéger son marché, soyez certain d'être bien accueilli. Par conséquent, nous qui sommes opposés à la protection, estimons que, déjà, la partie est perdue pour nous. Toutefois, nous n'entendons pas renoncer à la lutte.

J'ai à ce sujet quelques statistiques susceptibles d'intéresser la Chambre. En 1924, nous avons importé des Etats-Unis du blé pour une valeur de $56,000, et nous leur en avons vendu pour 20 millions. Maintenant un mot au sujet du beurre car l'on considère comme fort grave cette question de l'importation des produits laitiers. Chose étrange, la Saskatchewan tient le premier rang dans l'industrie laitière du Dominion. Je souligne le fait à l'intention de l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Il nous a fait cet après-midi un fort éloquent discours sur la protection et a établi, entre l'éleveur et le "mineur" de blé, un parallèle fort désavantageux pour ce dernier. Je ne me préoccupe pas de ces comparaisons, car je suis au courant des événements. Les honorables députés qui sont allés dans l'Ouest et qui connaissent les circonstances savent qu'il y a un peu de vrai dans ce que dit l'honorable représentant; il n'en reste pas moins que ceux qui ignorent les événements peuvent avoir une fausse impression. Dans le Manitoba, la plus vieille des provinces de l'Ouest, la culture variée se pratique sur une grande échelle; de fait, je ne connais pas de ferme sur laquelle on ne trouve des vaches, des porcs ou d'autres bestaux. Mais laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, que le cultivateur de l'Ouest n'est pas dépourvu de raison, et s'il juge qu'une branche d'agriculture doit lui rapporter de plus gros bénéfices, il ne tardera pas à s'y livrer. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, à la suite des changements survenus en ces derniers temps, les cultivateurs de l'Ouest ont constaté qu'il leur était plus avantageux de faire de la culture mixte que de s'en tenir au blé exclusivement. Lorsque je suis allé m'établir là, il y a trente ans, il n'y avait qu'un seul moyen de gagner de l'argent sur une tere, et c'était de cultiver du blé; à l'époque dont il s'agit, on ne songeait pas à la culture variée. Mais, qu'on me permette de communiquer à la Chambre certaines statistiques au sujet du beurre. En 1924, nos importations des Etats-Unis représentaient une valeur de $57,000 à opposer au chiffre énorme de $2,418,000 représentant nos exportations. Que redoutent nos cultivateurs? La protection entraînerait pour eux la fer-

meture d'un débouché où en 1924, ils ont vendu du beurre pour une valeur de deux millions et demi, et ce pour éliminer l'importation relativement minime de $57,000.

Comme nous le savons, les cultivateurs des Etats-Unis ont demandé des droits protecteurs élevés. Depuis trois ou quatre ans, il n'a été question, là-bas, que d'une protection à outrance. Cela devait, les a-t-on portés à croire, mettre fin à toute concurrence. Que se passe-t-il aujourd'hui parmi les cultivateurs? Nous nous plaignons de la situation agricole au Canada à l'heure actuelle, mais nous nous tirons beaucoup mieux d'affaires sur nos fermes qu'on ne le fait dans les états du centre. Les cultivateurs de ces régions se sont fait "jouer" au sujet de cette politique de protection à outrance. Il est bon d'avoir une certaine somme de protection, car nous souhaitons voir nos industries prendre de l'essor, et là-dessus je n'entends pas me compromettre. . .

M. SPENCE (Parkdale): Soyez prudent.

M. FORKE: . . . mais vous ne me convaincrez jamais que la protection peut, sous quelque rapport que ce soit, aider le cultivateur de l'Ouest.

L'hon. M. MANION: Que dites-vous du cultivateur de l'Est?

M. FORKE: A l'heure actuelle même, on ne laisse pas de tromper quelque peu le cultivateur de l'Est.

L'hon. M. MANION: On le trompe beaucoup.

M. SPENCE (Parkdale): C'est l'Ouest qui le trompe.

L'hon. M. MANION: Précisément, c'est là d'où vient le mal.

M. FORKE: Je n'admets pas que l'Ouest puisse tromper l'Est.

M. SPENCE (Parkdale): Appuyé par le Gouvernement actuel.

M. FORKE: Etes-vous sûr de cela?

M. SPENCE (Parkdale): Vous le savez bien vous-même.

M. FORKE: Je m'étonne que le député de Parkdale perde son sang-froid. Il y a une autre question que je veux examiner. Les Etats-Unis nous achètent une grande quantité de produits laitiers. Supposons que nous leur fassions la guerre. Ils ont une population de 110 millions d'habitants et nous une de 9 millions. Si nous leur interdisons l'accès du marché canadien, on nous expulsera du marché des Etats-Unis. Lequel des deux pays souffrira le plus?

M. SPENCE (Parkdale): Ce marché nous est actuellement fermé.

M. FORKE: Cependant les Américains nous achètent pour deux millions et demi valant de beurre?

M. STEWART (Leeds): C'est qu'ils en ont besoin.

M. FORKE: Ils en ont besoin, dites-vous?

M. SPENCE (Parkdale): Si les Américains fabriquaient assez de beurre pour leur consommation, ils n'achèteraient pas le nôtre.

M. FORKE: C'est évident. Dans le monde entier, les affaires se font d'après ce principe. On n'achète que les choses dont on a besoin. Inutile d'en dire davantage à ce sujet, car j'espère bien que nos agriculteurs ne se laisseront pas prendre à ces raisonnements. S'ils le faisaient, le prix de la vie monterait immédiatement. Au surplus, si le cultivateur demandait la protection du tarif, il resterait désarmé devant les exigences du manufacturier réclamant la surélévation des droits. Il s'apercevrait vite qu'il a renoncé à son droit pour un simple plat de lentilles.

Je me permettrai quelques réflexions sur le problème des transports. C'est la grande question du jour. Elle est importante pour tout le pays, mais particulièrement pour les provinces du Nord-Ouest. Notre position géographique est réellement au centre du continent, abstraction faite de la baie d'Hudson. Nulle part ailleurs les pays producteurs de blé ne sont situés à plus de quatre à cinq cents milles des côtes maritimes. Les prairies du Nord-Ouest sont éloignées de 2,000 milles des ports de l'Atlantique et de 300 lieues des côtes du Pacifique dont elles sont encore séparées par les montagnes Rocheuses. Comprend-on l'énormité du problème des transports pour l'Ouest dans de telles conditions? Comment s'étonner que cette question nous passionne quand elle vient sur le tapis? C'est la question la plus importante qui soit pour nos cultivateurs de l'Ouest, mais dont la solution importe également au reste du pays.

J'ajouterai un mot relativement au réseau national des chemins de fer. Sur cette question il y a dans l'Ouest nombre de gens qui sont peu renseignés. Il est utile de faire connaître les faits véritables afin qu'étant mieux informés on s'occupe de trouver la solution qui convient. Les récriminations ne mènent à rien de pratique.

Le capital engagé dans l'ensemble du réseau, d'après le bilan de 1924, est de $2,056,-181,518, somme collossale. Cela ne me dit pas grand'chose; j'avoue que je me figure mal ce que comporte une masse de deux milliards de dollars. Je crois qu'à cet égard le plus

grand nombre de nos collègues sont dans le cas dans lequel je suis. En 1924, le réseau des chemins de fer de l'Etat était redevable au trésor d'une somme de $1,142,-268,435; de son côté, le public détient en actions et en obligations la somme ronde de 914 millions, ou plus exactement $913,913,083.

Je ne songe pas à faire porter à qui que ce soit dans la Chambre actuelle la responsabilité de cette situation. Cependant, l'Etat est bien obligé d'y faire face. Je ne m'attarderai donc pas à rechercher les responsabilités personnes d'un pareil état de choses. Nous savons tous comment il a été créé. Des industriels de chemins de fer se mirent en tête d'établir des lignes en maints endroits où leur besoin n'était pas très sensible et ils firent appel, pour exécuter leurs projets, au crédit public et même aux fonds de l'Etat. La débâcle se produisit un jour et, finalement, l'Etat dut prendre à sa charge ce qui forme aujourd'hui le réseau national des chemins de fer. Mais, monsieur l'Orateur, le croiriez-vous? ce malheur nous est arrivé au moment où le Canada jouissait d'une situation idéale; notre groupe progressiste n'était pas encore né; deux grands et puissants partis se partageaient le soin de la gestion des affaires publiques, l'un dans l'opposition, l'autre sur les bancs du Trésor. A eux deux ils n'ont pu empêcher l'abus dont nous pâtissons aujourd'hui. Si les groupes parlementaires avaient existé dans ce temps-là, il ne manquerait pas aujourd'hui de gens pour déplorer l'impuissance du Gouvernement à faire sentir son autorité dans l'état de désorganisation politique causée par l'émiettement des partis. Il se fait une campagne active autour du réseau national. D'autres membres ont sans doute reçu comme moi de nombreuses circulaires et brochures concernant la gestion des chemins de fer nationaux.

Je remarque qu'on censure la direction plus sévèrement que jamais. Je ne suis pas en mesure d'exprimer une opinion intelligente à ce sujet; mais je sais que les chemins de fer Nationaux fonctionnent très bien et donnent un bon service. Sans doute peut-on trouver à redire contre certaines choses; il peut y avoir certains frais d'exploitation qui ne soient pas indispensables. Je n'exprime pas une opinion parce que je ne sais pas; je dis simplement que les chemins de fer Nationaux donnent un excellent service au public.

J'ai vu une suggestion. voilà quelque temps, —dans le *Winnipeg Free Press,* je crois,—que je vais donner à la Chambre pour ce qu'elle vaut. Il s'agissait de capitaliser les chemins de fer Nationaux à 914 millions de dollars, total de ce que le réseau doit au public, et d'ajouter à la dette nationale le montant de $1,142,268,000 que le chemin de fer doit à l'Etat. Voilà la proposition, monsieur l'Orateur. Les chemins de fer devaient délivrer au gouvernement des actions jusqu'à concurrence de ce chiffre et alors, grâce à une capitalisation sensée, au retour de la prospérité et au relèvement du trafic. le réseau, dans un avenir peu éloigné, deviendrait une propriété d'une réelle valeur qui rapporterait de beaux bénéfices. L'Etat, devenu actionnaire, serait remboursé, en partie du moins, des fonds ajoutés à la dette nationale. Voilà une des solutions proposées. Pour l'effectuer, il faudrait réunir toutes les obligations en souffrance de manière à en assurer une répartition plus régulière dans le public. A l'heure qu'il est, ces valeurs sont détenues par des compagnies alliées, appartiennent à des émissions variées et ont des échéances éloignées les unes des autres. Il faudrait apporter quelque modification à cet état de choses.

Un comité du Sénat proposa une autre méthode de solution, l'an dernier. Je ne rappellerai pas les détails de la proposition, mais son premier article concluait à la fusion des deux réseaux que devait administrer un conseil de quinze. Vous savez de quelle manière ce conseil devait se former; sa composition éveille un peu mes soupçons. Mais passons. L'an dernier, l'honorable représentant de York-Sud (M. Maclean) et l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) proposèrent une fusion, au point de vue national. Ces deux honorables collègues sont des champions du régime de la nationalisation; et je crois que nous entendrons parler de ce régime avant la fin de la session. Franchement, je ne suis pas fixé sur cette question. Qu'on me prouve que telle attitude est la meilleure et je l'adopterai. Je veux trouver une issue, mais j'affirme dès maintenant que je n'approuverai jamais qu'une compagnie à capitaux particuliers détienne un monopole du transport ferroviaire au Canada.

Il existe quelque mystère au sujet du chemin de fer Transcontinental. Je me souviens que voilà bien des années, avant la construction de cette voie ferrée, je lisais dans les débats de la Chambre le bel avenir qu'on prédisait au chemin de fer qui devait à si bon compte transporter notre blé aux ports canadiens. Mais aujourd'hui il semble que pas une roue ne tourne pour transporter notre blé par nos propres ports. Pourquoi cela? Y a-t-il une explication? On m'a demandé au milieu d'une assemblée publique pourquoi le National-Transcontinental ne pouvait pas transporter le blé à un tarif qui rémunérerait et le chemin de fer et l'expéditeur, et je me suis trouvé, monsieur l'Orateur, dans l'obligation humiliante de répondre que je ne pouvais pas expliquer ce mystère. J'espère qu'avant de quitter cette législature, je serai en état, tout au moins,

d'expliquer cette difficulté d'une manière satisfaisante.

Un mot à propos du chemin de fer de la baie d'Hudson. Il en est question dans le discours du trône; j'ai donc bien le droit d'aborder le sujet. Je veux dire quelques mots particulièrement à l'intention de mes amis de la Saskatchewan. Nous allons obtenir le chemin de fer de la baie d'Hudson au cours de la session actuelle du Parlement.

M. HOCKEN: N'y comptez pas trop.

M. FORKE: J'en suis certain. Pendant la campagne électorale, la société dite *On-to-the-Bay Association* m'a invité à assister à un petit banquet qu'elle donnait à Regina et à y faire un bref exposé de ce qui s'était passé à la Chambre fédérale au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je voulais être juste. Je me disais: cette réunion n'a rien d'une assemblée politique; il y a ici des conservateurs, des libéraux et au moins un ou deux progressistes; je vais donc m'efforcer de raconter d'une façon absolument impartiale ce qui s'est passé, et de dire l'exacte vérité. Je leur ai donc exposé ce que les progressistes avaient fait en cette Chambre pour obtenir que fût construit le chemin de fer de la baie d'Hudson; et j'avoue à regret, monsieur l'Orateur, qu'après avoir fini ce récit, je n'avais plus rien à dire. Je tiens à signaler ce fait à nos amis de la Saskatchewan; ils ne manqueront pas, je pense, d'en profiter. Quand on vous parle d'obstacles, n'allez pas croire que des obstacles aient été suscités à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson par ceux qui siègent en ce coin de la Chambre, moins nombreux, il est vrai, que l'an dernier.

Sur notre problème du transport se greffe la question de l'immigration? En effet on croit communément que si nous n'arrivons pas à accroître notre population et partant à relever le mouvement de nos voies ferrées tant en voyageurs qu'en marchandises, le problème du transport attendra longtemps une solution. En quoi consiste notre problème d'immigration? En ce moment, il s'agit plutôt d'émigration que d'immigration, il s'agit de savoir comment nous pourrions retenir nos gens au pays. Comment allons-nous retenir nos gens ici? Je comprends très bien que, tant que nous aurons au sud de nous une nation qui compte une population de cent dix millions d'habitants, la loi de gravitation attirera toujours un certain pourcentage de nos gens vers le sud. C'est une loi naturelle, et son application est inévitable; mais un trop grand nombre nous abandonnent et il s'agit de savoir comment mettre fin à cet exode. Bien qu'un grand nombre de gens refusent de le croire, lorsque nous réglons les problèmes concernant l'agriculture et la vie rurale dans ce pays, nous travaillons à la solution du problème que soulève l'émigration. Nos amis siégeant à ma droite sont d'un autre avis à ce sujet. Ils croient que si nous réussissons à promouvoir l'industrie et à assurer l'exploitation de nos usines, notre population restera dans ce pays, mais je prétends que cela ne suffit pas. Je suis aussi certain que je le suis d'être ici en ce moment que si vous avez deux fois le nombre de manufactures que nous avons aujourd'hui, vous aurez deux fois le nombre d'employés, mais le mécontentement sera le même, car vous n'aurez pas les marchés pour écouler vos produits. Mes amis les conservateurs prétendent que les manufacturiers de ce pays ne peuvent subir la concurrence de la main-d'œuvre à bon marché des pays étrangers, que nos manufacturiers sont incapables de s'assurer les marchés d'outre-mer. Où allons-nous vendre alors? Vous ne pouvez compter sur le marché domestique et cependant c'est là le meilleur marché qui s'offre à nos manufacturiers. Si vous assurez la prospérité de notre population rurale, lorsque vous aurez couvert ce Dominion de maisons de ferme, lorsque vous aurez une population rurale satisfaite, vous aurez un marché pour vos produits industriels. Lorsque vous aurez développé l'industrie agricole dans ce pays et assuré la prospérité des cultivateurs,—je ne tente pas d'amoindrir l'importance de l'industrie manufacturière; je souhaite de voir le développement de nos ressources naturelles: les mines, les pêcheries, nos forêts et le reste,—lorsque toutes ces industries nationales seront développées, nous aurons la prospérité dans tout le Dominion. C'est en cela, je crois, que se trouve la solution de notre problème d'immigration. Je ne m'oppose aucunement à toute démarche raisonnable pour amener des gens dans ce pays, pourvu que vous fassiez un choix et que vous placiez ces gens-là où il leur sera possible de subvenir à leurs besoins. Je n'ai rien à dire contre le Dominion du Canada. C'est le plus beau pays du monde; il peut nourrir plusieurs millions de gens de plus et nous nous en trouverions tous mieux si ces gens se trouvaient ici, mais il nous faut faire preuve de sagesse et comprendre ce qu'est en réalité l'immigration. Notre premier devoir serait donc de mettre fin à cet exode de nos gens vers la république du Sud.

Une conférence très importante fut tenue à Winnipeg en novembre dernier. J'ignore si quelque membre de cette Chambre s'y trouvait, mais le but en était des plus louables. C'était une réunion de gens de toutes les parties du Dominion où devaient se discuter

en commun les problèmes nationaux dans le but d'y trouver une solution. J'ai ici une coupure du *Manitoba Free Press* traitant de cette conférence que je ne prendrai pas le temps de lire; mais dans ses remarques préliminaires, le président, à l'ouverture de la conférence, déclara que si un membre de l'assemblée se permettait d'introduire les questions politiques dans les délibérations, on le jetterait dans les ténèbres extérieures. A mon sens, c'était là un état de choses regrettable. C'est de là que vient tout le mal dans cette Chambre des communes. On ne voit que partisannerie politique. Peut-être en souffré-je moi-même un peu, mais il est bon d'admettre que le fléau de la politique est la partisannerie politique. Nous avons ici dans ce Parlement des hommes de toutes professions et de toutes occupations, élus dans toutes les parties du Dominion. Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, un comité mieux qualifié pour discuter les problèmes de notre Canada que les membres de toutes les classes élus à ce Parlement? Pourrait-on choisir un meilleur comité? Si dans quelques jours ou quelques semaines, ou à la clôture de la session, nous sommes forcés de retourner chez nous et de déclarer que nous sommes dans l'impossibilité d'administrer les affaires du pays, que nous ne pouvons rien faire, j'espère que le peuple aura assez de sens commun pour nous renvoyer tous dans nos foyers et pour se choisir d'autres représentants.

M. LADNER: L'honorable député a soulevé un point très important. Tous les journaux du Canada critiquent les hommes publics et les partis politiques précisément sur ce dont parle l'honorable député. Je lui poserai la question suivante: Les membres d'un parti sont élus sur la politique spécifique que comporte le programme de leur parti. Ils se présentent ici avec l'appui d'une forte proportion, sinon avec celle de la majorité de leurs commettants. Prétend-il que nous devions trahir le sentiment des gens que nous représentons, manquer à nos promesses et oser transiger avec leurs principes? Qu'allez-vous faire, rester fidèles aux principes et aux promesses, ou accepter des compromis et appuyer une autre politique?

M. l'ORATEUR: Je ne m'oppose pas à ce qu'on pose une question, si l'honorable député qui a la parole y consent; mais il faut que ce soit une question et non un discours.

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, peut-être avons-nous tout de même été éclairés quelque peu. Je ne connais aucun principe primordial qui n'autorise une certaine mesure de compromis. Je crois que si trois ou quatre hommes réellement de bon sens appartenant au groupe conservateur et le même nombre du parti libéral se réunissaient,—et l'on y pourrait joindre tous les progressistes, car ils ont tous du bon sens,—nous pourrions trouver une solution aux difficultés auxquelles nous semblons actuellement en butte. Je ne blâme personne en particulier; je fais simplement allusion à l'état de choses existant. Il y a peut-être quelque chose de défectueux dans notre régime parlementaire puisqu'une telle situation peut se produire. Supposons qu'une autre élection ait lieu et que la même chose se reproduise, que ferions-nous? Tenir encore une nouvelle élection?

Une VOIX: Pas du tout!

M. FORKE: Je ne sais pas. L'honorable député qui siège à ma droite le sait peut-être.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami parle d'une entente quelconque. J'ai lu, à la première page du *Toronto Globe,* un article où il était déclaré que mon honorable ami et un autre membre de son groupe formeraient un gouvernement de coalition. Approuve-t-il cette idée?

M. FORKE: Je me prononcerais en faveur de toute coalition qui nous sortirait des embarras où nous nous trouvons. Si les conservateurs sont aux affaires et désirent former une coalition pour la défense des principes qui me sont chers, je consentirai volontiers à me joindre à eux. Toutefois, je conseille à l'honorable député de Fort-William (M. Manion) de ne pas croire à ce qu'il voit dans les journaux, que ce soit le *Globe* ou tout autre journal.

J'ai un mot à dire à propos du crédit agricole. Rien n'est plus certain que le fait que les agriculteurs ne peuvent continuer à exercer leur profession s'ils doivent payer 8 p. 100 pour emprunter de l'argent, ce qui est, si je ne me trompe, le taux actuel de l'intérêt. Aucune industrie ne peut se maintenir au Canada si elle paie un loyer aussi élevé pour l'argent nécessaire à son exploitation; comment pouvons-nous penser que l'agriculture soit en mesure de le faire? Je ne pense pas que l'on doive accorder les crédits trop facilement. Je sais que l'on ne doit pas prêter l'argent, à moins qu'il n'y ait une garantie suffisante, et cette garantie est le seul moyen d'obtenir un intérêt peu élevé. Mais je laisse de côté pour le moment notre régime de banques. Je prétends qu'aucune de nos méthodes financières existantes ne peut subvenir aux besoins de certaines industries. L'honorable député de Marquette (M. Mul-

lins) a prôné l'élevage, cet après-midi; j'ai beaucoup d'espoir pour l'Ouest depuis que l'honorable député de Marquette est venu grossir nos rangs, car il comprend les problèmes qui se posent dans l'Ouest. J'ai écouté son discours avec plaisir, car il nous a été très difficile de découvrir qui a fait lever l'embargo sur le bétail. J'ai toujours pensé que c'était le député de Marquette. L'on se demandait qui a fait ce bon coup; l'honorable député a résolu la question.

Aucune des méthodes existantes ne subvient aux besoins de certaines industries ayant un rapport avec l'élevage; par conséquent, j'espère que l'on présentera une méthode de crédit agricole qui sera à l'avantage de cette industrie.

Une autre difficulté vient du fait que sur plusieurs hypothèques dans l'Ouest, et certaines dans l'Est, l'on paie un intérêt de 8 p. 100. Il faut faire quelque chose à ce sujet. L'on peut en faire l'amortissement en répartissant les versements sur un grand nombre d'années; mais il faut que l'on réduise l'intérêt. J'espère que les compagnies de prêts hypothécaires comprendront qu'il faut en agir ainsi, si l'on veut que ces compagnies et les fermiers de l'Ouest soient prospères.

Je désire parler brièvement des impôts. L'on se plaint beaucoup aujourd'hui que l'impôt sur le revenu soit plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis. Quels sont les faits? J'éprouve parfois de l'étonnement quand j'entends des Canadiens patriotes comparer l'état des affaires de notre pays avec celui des Etats-Unis. Nous voulons que la chose publique soit administrée avec économie. Je doute que cela soit possible. Chaque gouvernement prône l'économie; mais je me demande si l'on réalisera cette économie. En même temps, nous devons comprendre que nos impôts sont dus aux frais obligatoires, aux dettes de guerre et aux déficits du chemin de fer National-Canadien. Qu'est-il arrivé au Dominion du Canada? Nous avons participé à la guerre. Nous savons quels sacrifices nous avons faits. Nous avons dépensé des sommes énormes. Il foudra rembourser cet argent un jour. Les Etats-Unis ont participé à la guerre, bien que très tard. La guerre les a enrichis énormément. Pourquoi les Canadiens patriotes tremblent-ils tant aujourd'hui parce qu'ils ont à verser des impôts un peu plus élevés afin que nous faisions face à nos obligations? Ils demandent la réduction de l'impôt sur le revenu. C'est fort bien, mais il nous faut de l'argent. Où le prendrons-nous? C'est à la plus grande partie de la population qu'il faudra le demander, s'il ne vient pas de l'impôt sur le revenu. N'ayant pas eu occasion d'en conférer avec mes partisans, je ne connais pas leur opinion sur cette question, seulement je ne m'empresserais pas de réduire l'impôt sur le revenu.

L'honorable député a parlé du rôle que nous tenons en cette Chambre. Nous y sommes pour servir de notre mieux le bien du pays. Il n'est pas un d'entre nous qui ne songe sérieusement à l'état de choses qui règne et qui ne s'efforce de faire de son mieux, et présentement nous ne réclamons rien que nous ne réclamerions pas dans d'autres circonstances. Je veux être bien compris de mes collègues. Quelle que soit l'attitude prise, j'ai l'espoir que, dans l'avenir, personne ne pourra me montrer du doigt et prétendre que j'ai pu faire quelque chose d'indigne ou de déshonorant pour ce qui est des affaires traitées en cette Chambre.

M. J. K. FLEMMING (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, mes observations ce soir, seront brèves. Je vais me limiter au sujet dont la Chambre est saisie et ne discuterai par le même aucune des questions, car il est probable que ces matières feront le sujet de mesures législatives avant la fin de la session; c'est alors que les députés auront l'occasion de les discuter. Je ne désire que relever quelques paragraphes du discours de Son Excellence, à l'ouverture du Parlement. L'un de ces paragraphes se lit ainsi:

> Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable. Toutes nos industries manufacturières, d'un bout à l'autre du Dominion, se sont développées à un degré inconnu depuis plusieurs années. L'augmentation de plus en plus ferme des gains de nos chemins de fer est une preuve nouvelle du progrès de nos diverses industries.

Le devoir de la Chambre, c'est de remercier la Providence et non le Gouvernement pour l'amélioration qui s'est produite, car il n'y a que quelques mois qu'elle se fait sentir. Tant qu'on n'a pas eu l'assurance d'une abondante récolte, la situation financière ne s'est pas améliorée. Personne parmi nous n'hésitera à reconnaître que c'est à l'abondante récolte dont nous avons été favorisés et aux conditions mondiales nous permettant d'avoir des prix satisfaisants pour notre blé, qu'il faut attribuer l'heureux état de choses qui s'est produit au Canada. Comme l'a signalé un honorable député, en s'inspirant de la *Montreal Gazette*, on n'a pas remarqué d'amélioration notable au cours des premiers mois de l'année, mais c'est plus tard, quand on fut sûr d'une abondante moisson, que les conditions se firent meilleures et quand on dit que les industries, particulièrement celles qui ont quelque rapport avec l'agriculture, et que les

chemins de fer ont profité de cette amélioration, il ne faut pas en douter. Comment un meilleur état de choses a-t-il aussitôt sa repercussion sur les chemins de fer? C'est qu'une récolte abondante veut dire des millions de boisseaux de grain, et des millions de dollars en produits agricoles vendus à un prix satisfaisant. Cela veut dire encore que le pouvoir d'achat de la population s'est grandement augmenté, que les industries se sont ressenties de l'augmentation du pouvoir d'achat; que les commandes des marchands ont été plus considérables; que les marchands en gros ont vu se multiplier les commandes, et qu'ils ont dû renouveler eux-mêmes les leurs chez les manufacturier. C'est quand le pouvoir d'achat de la population augmente que les affaires se reprennent à être plus prospères, et c'est grâce à l'abondante moisson et à l'assurance d'un prix avantageux pour les produits agricoles que le pouvoir d'achat a augmenté.

L'autre paragraphe s'énonce comme suit:

Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du Gouvernement.

Je ne partage pas cette opinion. Je n'ai pu encore apprendre d'aucun des honorables députés de la droite en quoi la politique du Gouvernement a pu augmenter de quelque façon la prospérité dont le pays jouit présentement. L'honorable député qui dirige la Chambre avec tant de dignité, qui a parlé hier avec tant de conviction et de clarté et dont le sourire attrayant a un effet si magnétique sur ce côté-ci de la Chambre (la gauche), n'a pas réussi à nous signaler un seul point de la politique ministérielle qui ait le moindrement contribué, ou aidé à ramener la prospérité dont le pays jouit depuis quelques mois. C'est parce qu'il ne le pouvait pas que le ministre n'y a pas réussi. Il n'existe rien qui puisse justifier une telle assertion et il n'est pas de raison permettant d'inscrire une telle déclaration dans le discours du trône. Le paragraphe se continue:

Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifié d'importantes réductions d'impôts.

Et l'autre paragraphe se lit comme suit:

Rien ne sera négligé pour diminuer d'avantage les frais de l'administration.

Puis il est dit plus loin dans le paragraphe:

C'est dans ce but que certains ministères seront fusionnés et les départements coordonnés.

La question des frais d'administration et des impôts est une des plus importantes que nous ayons à discuter en cette Chambre. Nul ne contestera que la population de ce pays se réjouirait d'un dégrèvement d'impôts, car ils sont

extrêmement lourds. Ce dégrèvement n'est possible que par une diminution des dépenses. Il est dit dans cet alinéa:

Rien ne sera négligé pour diminuer davantage les frais de l'administration.

Une substantielle réduction des dépenses peut permettre une réduction des taxes, mais les petites économies réalisées par le fusionnement et la coordination d'une couple de départements seront si infimes qu'elles ne valent pas la peine d'être mentionnées. Pour avoir un véritable dégrèvement, il faut couper les dépenses de façon radicale. Alors, et alors seulement, obtiendrons-nous une diminution suffisante des frais pour permettre un dégrèvement substantiel. Mais le Gouvernement se targue d'avoir diminué les impôts. Si mon idée et mes souvenirs sont justes, le Gouvernement a accru de 3 à 6 p. 100 la taxe sur les ventes, taxe payée par les riches comme par les pauvres chaque fois qu'ils achètent pour un dollar de marchandises. Ensuite il l'a diminuée de 6 à 5 p. 100 et il a déclaré: nous dégrevons le contribuable. Si le Gouvernement, en toute sincérité, ne néglige rien—suivant l'expression du discours du trône—pour réduire les dépenses, il recevra mon cordial et chaleureux appui. Il faut alléger le fardeau du contribuable, et une coupure dans les dépenses est le seul moyen.

Je passe à l'alinéa le plus extraordinaire du discours du trône, celui où il est question du tarif douanier. Il est ainsi conçu:

Mes ministres sont d'opinion qu'une augmentation générale du tarif douanier nuirait à la prospérité continue du pays et à l'unité nationale.

Cela paraît une expression d'opinion assez vague pour ne blesser personne. Vous pourriez remanier le tarif par un relèvement de 75 p. 100 de vos droits, sans violer la teneur de cet alinéa. Vous pouvez effectuer un fort dégrèvement et cela sera conforme à cet alinéa. Cet alinéa est assez vague, assez flasque pour qu'un libre-échangiste de la Saskatchewan et un protectionniste modéré de Québec puissent s'en tenir à sa phraséologie en restant conséquents avec eux-mêmes.

Il est dit plus loin dans ce même alinéa:

Rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude.

Notre pays a souffert de cet élément d'incertitude depuis 1921 et il en souffre encore. Si jamais on a rédigé un alinéa où règne cet élément d'incertitude, c'est bien cet alinéa du discours prononcé par Son Excellence. Chaque mot signifie un tarif plus élevé ou plus bas. Il peut signifier n'importe quoi. Je tiens à dire aux honorables députés d'en face que, de ce côté-ci de la Chambre, nous dési-

rons certes élimiter tout élément d'incertitude. Vers une heure moins le quart, vendredi matin, il s'en est fallu de trois voix seulement que nous l'ayons éliminé, et la lutte se poursuivra sans relâche tant que nous ne l'aurons pas fait. Nous aurons alors un Gouvernement dont la politique sera bien tranchée, bien définie, et qui l'appliquera consciencieusement et fidèlement.

Permettez-moi de commenter brièvement l'alinéa suivant relativement au traité avec les Antilles. Avant le dépôt de ce traité et la divulgation de ses dispositions, il ne serait pas sage de lui consacrer de longues remarques. Mais quand le gouvernement canadien cherche à conclure un traité avec les Antilles, il est dans la bonne voie. Nous cherchons à conclure une convention de commerce avec un peuple qui produit et vend ce que nous désirons acheter, et, de notre côté, nous produisons et vendons les produits dont il a besoin. Les échanges seront mutuels entre deux peuples ainsi situés. Par conséquent tout ce que j'ai à dire, c'est que, si les dispositions et les conditions de la convention sont avantageuses, il faut la louer.

Voici l'alinéa suivant:

Poursuivant la politique arrêtée du Gouvernement tendant à encourager le commerce des ports canadiens, la Commission des chemins de fer a reçu instruction d'ajouter à l'enquête générale sur les taux de transport l'examen spécial des causes de la déviation du trafic des grains et autres produits vers les ports étrangers, et de faire ce qui, d'après la loi des chemins de fer, lui paraîtra le plus efficace afin d'effectuer l'utilisation des ports du Canada pour le commerce canadien.

Les honorables députés d'en face voudraient-ils me dire ce qu'ils entendent par le mot "arrêtée"? Ils disent que c'est une politique arrêtée du Gouvernement. Faut-il comprendre par là que c'est la politique arrêtée du Gouvernement depuis 1921, ou simplement, que cet alinéa est plus solidement ancré dans l'esprit des ministres que l'autre? Je ne puis saisir au juste ce qu'ils veulent dire. Ce paragraphe me semble s'adresser plus directement aux députés des Provinces maritimes et je m'y arrêterai donc davantage. S'il est vrai que depuis 1921 le Gouvernement a pris pour principe d'encourager l'expédition des grains et autres produits par les ports canadiens, je dirai, et de la façon la plus formelle que sa politique a été un fiasco complet, quelque chose d'inerte, absolument sans effet, et qui n'a jamais donné la moindre satisfaction. Le mot "déviation" dans ce paragraphe ne me semble pas approprié. L'on ne peut faire dévier que le trafic acheminé dans une certaine direction. Ainsi nous demandons à une compagnie de voiturage de changer la destination d'un chargement de bois, si nous découvrons que nous avons fait erreur dans la consignation. L'ayant déjà expédié à un certain point, nous pouvons en demander l'acheminement ailleurs. Mais dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas déviation parce que le trafic n'a jamais été destiné aux ports canadiens; il n'en a pas été détourné parce qu'il n'a jamais été dirigé de ce côté.

J'ai sous les yeux la statistique du grain expédié par les ports canadiens et par les ports américains respectivement, depuis cinq ans. Or, qu'on le remarque bien, la politique arrêtée du Gouvernement, cette politique qui devait assurer l'expédition des produits canadiens par les ports canadiens, a été en pleine vigueur durant la majeure partie de cette période de cinq années. Et que constatons-nous? Voici le résultat:

	Expédié par les ports canadiens	Expédié par les port américains
	Boisseaux	Boisseaux
1919-1920..	48,345,771	13,023,281
1920-1921..	32,194,478	54,193,010
1921-1922..	34,728,284	100,009,466
1922-1923..	69,044,983	129,871,095
1923-1924..	72,980,977	141,079,337

En 1921-1922 et depuis, cette politique fixe était en vigueur. En d'autres termes, l'expédition du grain canadien par les ports canadiens s'est accrue de 50 p. 100 durant cette période de cinq ans, tandis que l'expédition par les ports américains a augmenté dix fois plus. Voilà un état de choses que cette Chambre ne peut regarder comme satisfaisant, dont le pays ne peut se contenter, et qui ne convient certainement pas, je tiens à le déclarer hautement, aux Provinces maritimes. Et de ces millions de boisseaux de grain canadien, une petite proportion seulement, une fraction relativement minime a passé par les ports d'hiver du Canada. Pourquoi cela? Evidemment, cette politique déterminée du Gouvernement d'encourager l'acheminement du grain vers les ports canadiens a bien manqué son effet, puisque ceux-ci n'en ont bénéficié que dans une proportion de 50 p. 100, comparée à une augmentation dix fois plus considérable pour les ports américains. Toute la Chambre, monsieur l'Orateur, devrait étudier cette situation avec le plus grand soin. Le principe même de la Confédération l'exige, car s'il n'y a pas de changement, nous devrons confesser que nous avons fait fausse route depuis cinquante ans.

L'on dit que l'expédition de ce grain par les ports américains s'explique par notre situation géographique, qui est contre nous, nous fait-on remarquer parfois. Je le reconnais jusqu'à un certain point. Mais cela n'a-t-il pas toujours été notre lot depuis la confédération? Pour joindre l'union, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunwick s'imposèrent des sacrifices, et les honorables députés font bien de se rappeler que la confédération eût été impossible sans la coopération de ces deux provinces.

Lorsque la conférence de Charlottetown était à discuter le projet d'union des Provinces maritimes, elle fut invitée par des délégués venus du Haut et du Bas Canada, aujourd'hui Ontario et Québec, à se joindre à eux à Québec pour étudier le projet plus vaste de l'union de toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord. Elle se rendit à l'invitation et ses membres partirent pour Québec. Les hommes qui se réunirent à Québec rêvaient la constitution d'un grand pays, d'une grande nation, sur la moitié nord de l'Amérique, et sous l'égide des institutions et du drapeau britanniques. Ils oublièrent leurs petites divergences provinciales, écartèrent les avantages momentanés que représentait une attitude différente et ils décidèrent d'entrer dans l'union. La séduction d'une fédération de toute l'Amérique britannique les entraîna. Et depuis nous nous débattons toujours contre la géographie.

Notre première lutte au sujet des difficultés géographiques fut engagée au cours de la construction de l'Intercolonial pour relier les Provinces maritimes à la grande partie centrale du Canada. Quelques années plus tard, on entreprit la construction d'un millier de milles de voie ferrée dans une région alors peu peuplée et où cette construction était des plus difficile, celle du centre de l'Ontario au Manitoba. C'était une lutte avec la géographie. Mais ce fut encore plus ardu lorsque l'on commença à construire une ligne à travers les Rocheuses pour raccorder la Colombie-Anglaise avec le reste du Dominion et remplir les engagements en vertu desquels cette province avait accepté le pacte de la Confédération.

Mais, monsieur l'Orateur, nous avons encore rencontré plus d'obstacles géographiques lorsque, il y a vingt ans, sir Wilfrid Laurier, alors chef du gouvernement proposa la construction d'un chemin de fer de Winnipeg à l'Atlantique par la route la plus directe. Cette ligne devait rendre possible le voiturage des produits de l'Ouest, non pas aux ports américains, mais aux ports canadiens de l'Atlantique. Grand homme d'Etat, il avait jeté un regard dans l'avenir et prévu les millions et millions de boisseaux de grain que produiraient les prairies vierges, et il se rendit compte de la nécessité d'une autre ligne, directe, comme il le dit alors, par la route la plus courte possible jusqu'à l'Atlantique. Si j'ouvrais le Hansard de cette époque, je pourrais citer maintes et maintes déclarations non seulement du chef du parti libéral, mais de ses partisans.

Nous avons affecté 165 millions à la construction de ce chemin de fer destiné surtout, uniquement j'allais dire, au transport direct des millions de boisseaux de grain de l'Ouest.

Jusqu'à ce jour, cette voie ferrée n'a pas rempli le but pour lequel elle a été construite. Bien plus, le National-Canadien a placé un obstacle infranchissable devant elle, en imposant un tarif prohibitif pour empêcher le grain d'être transporté de Winnipeg, Fort-William ou Armstrong à Québec ou les ports de l'Atlantique.

Maintenant, je dirai quelques mots d'un discours prononcé à Halifax le 7 octobre 1904 par l'honorable M. Fielding. Il a fait un grand discours en cette circonstance, entièrement pour la défense du Transcontinental. Voici comoment il s'est exprimé:

Un de mes bons amis m'a dit aujourd'hui: "Monsieur Fielding, pouvez-vous nous donner l'assurance que le grain de l'Ouest sera transporté à Halifax par cette ligne?" Je lui ai répondu: Personne ne peut assurer rien de tel. Tout ce que nous pouvons faire dans un cas comme celui-ci est de fournir le meilleur service possible et trouver le commerce. Toutefois, je puis affirmer avec certitude que si le trafic de l'Ouest ne peut être voituré à Halifax par cette ligne pour l'exportation, il ne le sera par aucune autre que l'on puisse imaginer. Nous aurons une voie ferrée bonne et courte avec toute la garantie raisonnable pour la protection des Provinces maritimes.

Et il a ajouté:

Nous voulons une ligne entièrement britannique et canadienne d'un océan à l'autre. Voilà qui doit frapper l'imagination de tout sujet britannique loyal. Nous le voulons pour des raisons de commerce.

Aujourd'hui, cependant, ce chemin de fer ne remplit pas le but pour lequel il a été créé; il n'est pas utilisé comme projet commercial; il ne transporte pas le grain de l'Ouest soit à Montréal ou Québec, soit à Saint-Jean ou Halifax.

M. Fielding a déclaré ce qui suit:

Que le Gouvernement du jour avait l'intention de construire ce chemin de fer transcontinental afin que les produits de l'Ouest fussent voiturés sans interruption sur une ligne exclusivement canadienne jusqu'aux ports d'Halifax et de Saint-Jean.

Il a dit de plus:

Je suis surpris de l'assertion qu'en vertu du contrat...

A savoir celui qui était fait avec le Transcontinental.

...signé par ce Gouvernement, Portland aura le trafic de cette ligne. Jamais contrat ne contint de meilleures garanties que celui-ci.

Aujourd'hui, toutefois, les élévateurs de Portland regorgent de grain canadien transporté par les chemins de fer canadiens par voie de Portland; il n'y en a qu'une faible partie qui passe par Saint-Jean, et Halifax n'a absolument rien. Lorsque cette question a été discutée à la Chambre, feu George W. Fowler, qui représentait le comté de King (N.-B.), proposa l'amendement suivant:

Que toutes les marchandises canadiennes transportées par le Grand-Tronc-Pacifique pour l'exportation à

travers l'Atlantique soient expédiées par des ports canadiens lorsque la route ne sera pas autrement désignée par l'expéditeur et que le Grand-Tronc-Pacique transporte toutes ces marchandises aux ports de mer de l'Est à aussi bon marché que n'importe quel port américain de l'Atlantique.

Voilà tout le nœud de la question, que ce chemin de fer voiture les produits aux ports canadiens de l'Atlantique à aussi bon marché qu'à tout autre port de cet océan. Qu'a dit M. Fielding à la défense du Gouvernement pour refuser l'amendement de M. Fowler. Voici ses paroles:

Le Gouvernement a déclaré vouloir employer des mots qui diraient plus, non pas dans la charte mais dans le contrat; ces mots lieront la compagnie aux conditions imposées. C'est pour cela que nous avons inséré dans le contrat l'article publié dans les journaux, lequel décrète en termes explicites que la compagnie accepte l'aide fournie par l'Etat en vue d'aider au développement du trafic par les routes et les ports canadiens.

Or, monsieur l'Orateur, ce contrat conclu avec la compagnie n'a jamais été mis en vigueur et la compagnie n'a jamais pris possession du chemin de fer. A l'heure actuelle, il est exploité en tant que partie du National-Canadien, en d'autres termes, par le peuple canadien—par le Gouvernement. Or, il va de soi que les conditions imposées pour lier la compagnie devraient être également valables aux yeux du Gouvernement ou des chemins de fer Nationaux Canadiens, du moment qu'ils exploitent cette voie ferrée à la place de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, comme c'était l'intention à cette époque.

Cependant, monsieur l'Orateur, au lieu de servir à la fin distincte pour laquelle ce chemin de fer fut construit, il ne sert pas du tout à transporter le grain de l'Ouest aux ports canadiens de l'Atlantique, à l'heure actuelle. Le chemin de fer est en activité de service; nous payons et nous devons payer, l'intérêt annuel de $165,000,000 sur les frais de construction. Une bonne partie des frais d'administration retombe sur ce chemin de fer quoiqu'une faible partie seulement en soit ouverte au trafic. Or, je le demande: Le moment n'est-il pas venu où le gouvernement du pays, au nom du Parlement, devrait demander à l'administration du réseau national de poursuivre le but que visait le Parlement à l'époque où l'entreprise fut exécutée avec les deniers publics?

On fera peut-être valoir l'objection que ce n'est pas un projet pratique de transporter le grain aux ports de l'Atlantique en hiver ou encore à Montréal et à Québec, durant l'été par la route du Transcontinental National. Or, j'ai sous la main tout ce qu'il faut pour établir que le projet a toutes les chances de réussite possibles. J'ai par devers moi les chiffres extraits du rapport concernant le trafic du grain au Canada pour l'exercice 1924. Le tarif que je vais citer est par boisseau et non par 100 livres. Voici les chiffres: transport direct à Montréal par eau, 8.99; transport direct à Montréal par eau avec transbordement à Port-Colborne, 10.54; transport à Montréal par les lacs et par rail, 13.72; transport direct à Montréal par rail, 20.7. Ce dernier prix est prohibitif. Aucune marchandise n'est transportée à Montréal par rail à ce taux. En ce qui regarde le transport du grain à New-York par les lacs et par rail, le prix est de 13.48; il est de 13.18 pour le grain à destination des ports de Philadelphie, de Baltimore et de Norfolk. Or, monsieur l'Orateur, le grain est transporté à un tarif fixé par statut du point de production dans les provinces des Prairies jusqu'aux élévateurs de Fort-William; je suppose de plus que ces taux permettent aux compagnies de chemins de fer de réaliser des bénéfices. Et ce qui me porte à le croire, c'est qu'à l'époque où le volume du trafic grossit, alors que les trains chargés de grain se succèdent à de brefs intervalles et que des milliers de wagons de grain arrivent tous les jours à Fort-William, les compagnies de chemins de fer, au lieu de perdre de l'argent du fait de cette augmentation de trafic, voient le chiffres de leurs recettes nettes monter d'une façon fabuleuse, et leur bilan se trouve amélioré d'autant. Il peut arriver que les compagnies de chemins de fer subissent des pertes quoique le chiffre de leurs recettes brutes accuse une augmentation; cependant, les recettes nettes ne sauraient accuser une augmentation à moins que la compagnie ne réalise des bénéfices en proportion.

Il est donc raisonnable de supposer, à mon avis, que les tarifs en vigueur et fixés par la loi concernant le transport du grain de l'endroit de production au port de Fort-William, permet aux compagnies de chemins de fer de réaliser des bénéfices raisonnables. L'adoption de ce taux pour le transport du grain de Fort-William à Québec équivaudrait donc au prix de 11c. par boisseau. C'est-à-dire que ce trafic atteindrait le port de Québec à raison de 2½c. de moins par boisseau qu'il n'en coûte pour le diriger vers le port de New-York. Le prix serait un peu plus élevé pour le transport du grain aux ports des Provinces maritimes étant donné la plus grande distance. Mais il y a un autre facteur dont il faut tenir compte dans cet ordre d'idées. Les rampes sur le parcours du Transcontinental sont bien plus douces que sur les autres chemins de fer. Et c'est si bien le cas qu'une locomotive est en mesure de tirer une charge

de 20 p. 100 plus lourde que sur les autres voies ferrées. Cela veut donc dire que si, à la faveur du tarif fixé par la loi, il est possible de transporter le grain de Fort-William à Québec à raison de 11c. par boisseau, le fait de tirer une charge de 20 p. 100 plus lourde tendrait à réduire sensiblement les frais des compagnies de chemins de fer. Nous pouvons embrasser la situation d'un coup d'œil. Des millions et des millions de boisseaux de blé devraient passer par le port de Québec durant la belle saison,—et il est ouvert à la navigation plus tard que les autres ports canadiens, le port de Montréal pour ne citer qu'un exemple,—tandis que durant l'hiver, le trafic devrait prendre le chemin des ports de Saint-Jean et d'Halifax, dans les Provinces maritimes. Ce projet n'est pas impossible et il serait facilement praticable. A mon avis, les chemins de fer pourraient mettre ce programme à exécution tout en réalisant des bénéfices raisonnables.

Cependant, j'irai encore plus loin. Le grain de l'Ouest devrait être transporté même à perte vers les ports de l'Atlantique, s'il le faut. Etant donné que nous devons poursuivre l'exécution d'un programme national, nous ne pouvons nous payer le luxe de diriger vers des ports étrangers les produits canadiens et un volume de trafic qui appartient de droit à nos chemins de fer et à nos ports, en face même de l'alternative de subir des pertes. Nous avons parfaitement raison d'élaborer un programme essentiellement canadien, qui fera passer le trafic canadien par nos ports nationaux. Et si nous éprouvions quelques pertes de ce chef,—chose que je suis lon d'admettre,—songeons aux bénéfices que nous retirerions de la mise à exécution d'un pareil programme. Des milliers d'ouvriers de plus trouveraient du travail au service des différentes lignes de chemins de fer dans tout le Canada, de l'est à l'ouest. Dans un sens, quand il y a du travail, les affaires marchent toujours bien. Cela veut dire que nous aurions des centaines et des centaines de locomitives de plus qu'actuellement, et partant plus de commandes pour les fabriques de locomotives de Kingston. Ces usines, au lieu de fonctionner pendant cinq mois par an seulement, seraient occupées toute l'année; il n'y aurait pas d'emploi partiel, ni de suspension de travail. On emploierait des milliers de wagons que construiraient les usines canadiennes et cela rendrait une autre industrie prospère. Un peu d'ici, un peu de là et tout le courant du commerce augmenterait considérablement de volume pour le grand bien de la nation.

[M. Flemming.]

Il y a un autre sujet qui se rattache intimement à la question de transport, c'est notre politique concernant le charbon. Personne ne niera qu'on peut écouler chaque année pour 100 millions de dollars de charbon dans le centre du Canada. La houille existe en abondance dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse à l'est et également dans l'Alberta, à l'ouest. Pourtant le Parlement n'a jamais cherché à profiter de ces ressources et à résoudre le problème. Au lieu de cela, tout ce charbon a été importé de l'étranger. On a pris 100 millions de bons dollars canadiens et on les a envoyés de l'autre côté de la frontière d'où ils ne reviendront jamais. Il me semble qu'en gens pratiques nous devrions nous réunir et dire: Qu'allons-nous faire pour remédier à cet état de choses? Il y a quelques années, étant malade, j'avais été passer plusieurs mois dans un sanatorium à Clifton-Springs, dans l'état de New-York. Tous les jours, de ma fenêtre, je pouvais voir une quantité de trains de trente ou quarante wagons chacun, chargés uniquement de charbon et se dirigeant tous vers le nord. La nuit, j'en entendais passer toutes les heures; je ne pouvais pas bien dormir. J'allai aux renseignements et j'appris que tout ce charbon se rendait au lac Ontario. Là il devait être chargé sur des barges et envoyé d'un côté et de l'autre du St-Laurent et autour des lacs pour approvisionner le marché canadien. J'ai trouvé cela étrange et j'estimais qu'il fallait y remédier. Nous avons de la houille et dans l'est et dans l'ouest. Or, je trouve qu'on devrait prendre la ferme détermination de faire en sorte que les provinces centrales du Canada s'approvisionnent dans ces deux régions. Je ne suis pas prêt à admettre sur-le-champ qu'avec des rampes moins raides, les locomotives les plus puissantes et la plus grande économie possible, notre charbon de l'est et de l'ouest ne puisse dans les provinces centrales faire concurrence au charbon qui s'y vend actuellement, mais s'il en est ainsi, je prétends que comme entreprise nationale nous devrions amener le charbon d'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Ecosse aux marchés centraux d'Ontario et de Québec et garder chez nous ces 100 millions de dollars. Quel serait l'effet de cette politique, monsieur l'Orateur? Il y a quelques jours, je lisais dans un journal que certaines mines de Cap-Breton ne travaillaient que deux jours par semaine, tandis que d'autres étaient complètement closes. Si nous approvisionnions nous-mêmes ce marché de 100 millions, qui est notre propre marché, les mines de Cap-Breton ne travailleraient pas seulement deux

jours par semaine ou pas du tout. Il y aurait un débouché pour tout le charbon extrait au Cap-Breton, dans les Provinces maritimes et dans l'Alberta et on mettrait d'autres mines en exploitation. Pour me servir d'une expression populaire, les affaires seraient florissantes, parce que nous aurions cessé d'acheter à l'étranger et que nous nous serions décidés à exploiter nos propres ressources et nos propres richesses.

En écoutant le digne et remarquable discours du ministre de l'Agriculture, cet après-midi, j'ai eu l'intention de prendre quelques notes, mais je m'aperçois qu'il n'a absolument rien dit qui mérite une réponse. L'honorable ministre semble s'être appliqué à chercher querelle aux membres de ce côté-ci de la Chambre.

Avant de terminer, je tiens à faire quelques remarques au sujet du discours éloquent et sobre de l'honorable député qui a proposé l'adresse (M. Elliott). Parlant des surplus annoncés par les différents ministres des Finances du Canada depuis la confédération, il a dit que ces surplus s'élevaient à 80 millions et que là-dessus 37 millions étaient au crédit du Gouvernement actuel. Je me rappelle de ces surplus et deux fois le Gouvernement eut deux cinquièmes. Notre honorable collègue a dit également, et cela avec beaucoup de satisfaction et de fierté, que le chemin de fer national avait un surplus, cette année, de 30 millions. Etant un nouveau venu ici, je n'ai pas voulu l'interrompre pour lui poser une question, mais je me demande s'il a lu le rapport de M. Bell, le sous-ministre des Chemins de fer, publié récemment, dans lequel le sous-ministre fait remarquer que depuis cinq ans le chemin de fer national a un déficit de $572,825,435. Enlevez de cela le surplus de 30 millions de cette année, surplus qui provient du compte d'exploitation et les autres surplus qui se sont présentés durant deux autres années et formant un total d'environ 40 millions et vous constaterez qu'au cours des cinq dernières années 530 millions furent ajoutés à la dette du réseau national, soit plus de 100 millions par an. Cependant, il existe un système de comptabilité merveilleux qui permet de tout porter au compte du National-Canadien, mais, en somme, qu'est-ce que le National-Canadien? Si on a ajouté ces sommes à la dette du National-Canadien, pour employer les termes du président, elles ont été ajoutées à la dette du peuple canadien puisque le Canada est propriétaire du chemin de fer. Si le réseau donne des surplus, ces surplus sont à nous; s'il y a des déficits ils sont aussi à nous et si le réseau emprunte des millions et des dizaines de millions, comme il l'a fait, et les porte au compte du National-Canadien, c'est tout autant partie de notre dette et de nos obligations que si on les avait portés à l'état ordinaire de la dette. Personne au monde ne peut nier cela. Or la situation est alarmante, elle est en vérité fort alarmante si le National-Canadien a pu grossir sa dette de près de 600 millions en 5 ans, soit 100 millions de moins que tout le capital du Pacifique-Canadien qui exploite 20,000 milles de voies ferrées et, au cours des dernières années, a eu un revenu net de 37 millions par an. Cependant, cette organisation qui nous appartient nous a endettés de 572 millions en 5 ans. C'est donc là un état de choses qui demande l'étude la plus sérieuse et la plus approfondie de la part du Parlement afin qu'on puisse y apporter remède.

Il est bien d'autres sujets que j'aimerais à traiter, monsieur l'Orateur, mais mes forces ne me le permettent pas. Je remercie la Chambre de la bonté dont elle a fait preuve en m'écoutant si attentivement.

M. HEAPS (Winnipeg-Nord): Je suis peiné de voir que l'honorable préopinant (M. Flemming) n'a pas eu la force de continuer. Je compte que ses forces lui reviendront quand il aura été plus longtemps à la Chambre et qu'il pourra finir ses discours.

Il est d'usage, monsieur l'Orateur, pour les divers orateurs qui prennent part à ce débat de vous féliciter de votre réélection au poste de président de la Chambre, et comme les autres, au nom du groupe que je représente, je veux vous offrir mes compliments. Je le fais non seulement à cause des qualités que possède l'Orateur, mais parce qu'en vous réélisant on s'est défait d'un précédent. Depuis environ une semaine les orateurs qui ont adressé la parole des deux côtés de la Chambre ne nous ont demandé que de suivre des précédents. Pour ma part, je n'aime pas les précédents tant que cela, mais j'aime bien féliciter celui qui est responsable de la destruction d'un précédent. En même temps, et tout en félicitant l'Orateur de la Chambre, il me faut lui présenter mes sympathies car, après tout, celui qui occupe le poste d'Orateur et doit siéger ici après-midi et soir, et écouter ce que disent tous les députés, mérite un peu de sympathie en même temps que des félicitations. Je croyais que la semaine dernière nous avait apporté assez de précédents et que les membres de la Chambre n'en parleraient plus. Mais l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), non content d'avoir entendu des députés retourner à la période de Cromwell et du roi Jean est allé jusqu'au temps de Moïse pour trouver un précédent. Je ne désire pas aller plus loin

que cela. En réalité je n'ai nullement l'intention de discuter les précédents à la Chambre, mais ceux dont on a parlé pourraient valoir la peine d'être suivis sous certains rapports. Nous comprenons mal que lorsqu'un précédent est créé, un autre est disparu. On ne saurait en créer un sans en détruire un autre. Quand on a dit ici comment le roi Jean avait été obligé de signer la Grande Charte, il n'y avait aucun précédent forçant un roi à signer un tel document. Certains actes d'Oliver Cromwell étaient absolument sans précédents et quand nous parlons du modèle des parlements, ceux d'entre nous qui ont été là-bas ont remarqué que dans l'une des principales salles du parlement anglais, il se trouve dans le sol une petite plaque de cuivre indiquant l'endroit ou Charles 1er, a été jugé. Dans la cour de ce parlement on voit un monument élevé à Oliver Cromwell et pourquoi l'a-t-on érigé? Est-ce parce qu'il suivait les coutumes, usages et précédents? Non, on l'a élevé à sa mémoire parce qu'il a détruit tous les précédents auxquels il a pu songer.

Nous étudions maintenant le discours du trône et, à un point de vue purement ouvrier, il ne contient rien qui puisse nous enthousiasmer. Ce discours fait allusion à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je ne tiens pas outre mesure au parachèvement du chemin de fer en question. Il est fait mention dans le discours du trône de la restitution à la province d'Alberta de ses ressources naturelles. Je suis d'avis qu'il en devrait être ainsi pour toutes les provinces, mais, d'un point de vue purement travailliste, cela n'a guère d'importance ou de conséquence. Il est aussi question d'un ou deux autres sujets, notamment du crédit agricole, que je veux bien appuyer mais même cela ne se rattache pas à la question industrielle qui m'intéresse de si près et que je tiens à voir aborder par ce Parlement. Aux yeux des travaillistes, le discours du trône brille par ses omissions. On n'y dit rien de certains problèmes d'urgence qui intéressent le travailleur. Cependant, si je m'écarte du discours du trône, lequel, j'imagine, constitue le programme arrêté du Gouvernement, et que me reportant du côté de l'opposition, j'analyse et je scrute à fond ce que l'honorable chef de l'opposition (M. Meighen) a à dire au sujet des questions relatives au travail, je constate que le discours du très honorables députés n'en dit guère plus long à ce sujet que le discours du trône. Les seules allusions, dans le discours du trône. comme dans l'amendement, ont trait à l'amélioration de la situation ouvrière au Canada,—voilà une phrase bien tournée et qui sonne bien, mais que veut-elle dire? J'imagine que l'honorable chef de l'opposition entend améliorer la situation de l'ouvrier en imposant des droits plus élevés, ce qui procurera de l'emploi à un plus grand nombre. Je ne suis pas en faveur de l'idée que le relèvement des droits procurera plus de travail. Si je croyais le moindrement que l'augmentation du tarif provoquerait une amélioration de la situation ouvrière au Canada ou serait suivie d'une plus grande prospérité, je serais le premier à voter en faveur d'un tarif plus élevé. Mais j'ai la conviction qu'il n'en résulterait rien de tel; je ne peux me résoudre à croire qu'il s'ensuivrait cet état de choses.

La question se pose ensuite de savoir quoi choisir? Quel choix peuvent faire entre le parti libéral et le parti conservateur ceux qui, manifestement, ont été délégués ici pour promouvoir les intérêts de la classe ouvrière. Il y a maintenant huit jours que je suis ici. J'avoue que j'ai beaucoup appris et que j'ai reçu une magnifique éducation,—ou rééducation—en histoire et en pratique constitutionnelle. J'ai entendu les députés du côté conservateur censurer de toutes leurs forces le gouvernement libéral, et je suis cordialement d'accord avec une bonne partie de ce qu'ils ont dit. J'ai entendu les honorables députés du côté libéral blâmer le parti conservateur, et je partage une bonne part de leurs opinions. Ma présence ici, et celle de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth), ainsi que l'existence, en cette Chambre, d'un groupe de progressistes assez nombreux, prouvent que dans le Dominion du Canada, une partie fort importante de la population n'a aucune confiance en un parti ou en l'autre.

Une VOIX: Et vous-même?

M. HEAPS: Si l'honorable député désire demander quelque chose, je veux bien qu'il le fasse d'une façon régulière. Il me demande ce que j'en pense. Je suis prêt à parler de moi-même, s'il le veut. Lors des dernières élections, je me suis présenté dans Winnipeg-Nord, et dans cette circonscription on a établi un nouveau précédent. On m'a délégué à Ottawa de préférence à un conservateur ou à un libéral. Les deux partis avaient des candidats à l'élection. Dans Winnipeg, nous nous trouvions dans une situation quelque peu exceptionnelle. Une fois l'élection terminée, je rencontrai mon estimable adversaire conservateur dans cette circonscription, et les premières parole qu'il m'adressa furent: "Je suis content du résultat de l'élection parce que vous l'avez emporté sur le candidat libéral": Le lendemain, je rencontrai le candidat libéral qui, à son tour me dit: "Je suis content de vous voir

élu parce que vous avez triomphé du candidat conservateur". Bien plus, les membres du parti que je représentais étaient également satisfaits. C'est ainsi que nous nous trouvons dans cette situation exceptionnelle, c'est-à-dire que nous somme tous satisfaits.

Les chiffres cités hier, tant par les libéraux que par les conservateurs, n'ont guère produit d'impression chez moi. J'ai essayé de tirer quelque chose des chiffres soumis par le très honorable chef de l'opposition et par le leader de la Chambre, mais je n'ai pu comprendre ce à quoi ils voulaient en venir. On nous a dit qu'il y avait augmentation de chômage au cours d'un certain mois de l'an dernier comparativement à la période correspondante de 1924. Cela peut être absolument vrai, mais une simple déclaration de cette nature ne prouve rien. Je me propose, ce soir, de communiquer à la Chambre certaines statistiques que j'ai essayé de dresser moi-même sur la question du chômage en Canada, et j'ai essayé de les établir sur un pied qui diffère légèrement de tout ce que nous avons entendu en cette Chambre depuis que j'en fais partie. On nous a cité hier des statistiques concernant le travail aux Etats-Unis. Je n'ai pas jugé qu'il était à propos d'aller chez nos voisins du sud pour recueillir des statistiques et établir des comparaisons avec la situation au Canada. Il n'est pas toujours juste de mettre en parallèle la situation en Canada avec ce qui se passe aux Etats-Unis. La guerre a énormément profité à nos voisins; on ne peut en dire autant du Canada et des autres pays alliés. Notre collègue a soutenu que le travail était plus abondant aux Etats-Unis. J'ai en ce moment un rapport statistique sur les chemins de fer américains. Les conditions sont à peu près les mêmes pour nos propres entreprises de transport et pour l'industrie manufacturière canadienne. Je citerai une suite de chiffres empruntés à la commission du commerce entre les Etats américains:

Le nombre des ouvriers de chemins de fer inscrits sur les contrôles en octobre 1925 était inférieur de 5,578 au nombre de ceux portés en octobre 1924, bien que le trafic constaté au mois d'octobre 1925 se fût augmenté de 1,000,000,000, de tonnes kilométriques et de plus de 13,000,000 de wagons (à voyageurs) kilométriques.

On voit donc que, si le trafic a augmenté, ainsi que le nombre des voyageurs et le tonnage remorqué, sur les chemins de fer américains, en revanche le nombre des employés s'est trouvé réduit. La même constatation peut être faite en Canada. La conclusion qui s'impose, c'est qu'il n'est pas toujours juste de citer des chiffres sans essayer de les comprendre.

J'invoquerai aussi les chiffres pour apprécier l'état de l'industrie canadienne, puisque plusieurs ont déjà porté un jugement plus ou moins favorable. J'ai tâché de me procurer les statistiques capables d'éclairer davantage la question à mes yeux et peut-être à ceux de quelques-uns de mes collègues. La valeur totale des objets fabriqués—c'est-à-dire la richesse produite par l'ensemble de nos établissements industriels—montait, en 1917, à $2,805,800,366. Il s'agit ici des seuls objets fabriqués, non de la production agricole. En 1923, le total avait fléchi un peu: $2,781,165,514. Je ne veux pas ennuyer la Chambre par la lecture d'une série de chiffres; je me contenterai, si j'en ai la permission, de les confier au personnel du Hansard. Voici l'état:

Valeur des objets fabriqués

1917	$2,805,800,366
1918	3,174,264,687
1919	3,170,842,586
1920	3,667,180,375
1921	2,516,977,811
1922	2,439,843,766
1923	2,781,165,514

Je ne veux pas me contenter de faire passer ces chiffres sous les yeux de la Chambre sans y ajouter un commentaire. Quand je dis qu'en 1917 la masse produite est considérable, je dois formuler un renseignement sur la puissance d'achat du dollar cette même année. En partant du chiffre indice de 1913, que je mets à 100, je constate que l'indice de 1917 est monté à 200.1 et celui de 1923, à 168.9. La diminution ressort donc à 31. Calculée sur la base de 168.9, l'augmentation de la valeur d'achat est de 18.4 p. 100. De sorte que, pour connaître la vraie valeur de la production durant l'année 1923, il faut ajouter au chiffre indiqué 18.4 p. 100, et alors on constate que l'année 1923 a marqué le plus haut point dans la production industrielle canadienne. Je ne suis pas mu par le désir de faire la cour au parti libéral ou au parti conservateur. Je m'efforce seulement de dégager la réalité des faits, afin de rendre la situation plus évidente.

Encore un coup dans l'analyse de la situation. Je vous livre le tableau suivant qui démontre la valeur de la production individuelle de chaque ouvrier employé dans l'industrie, c'est-à-dire de chaque salarié:

1917	$5,279
1918	6,131
1919	6,347
1920	7,296
1921	6,864
1922	6,293
1923	6,222

Ici encore il faut avoir recours à la même opération arithmétique pour connaître le résultat véritable, car en 1923 la valeur du dollar était inférieure à ce qu'elle était en 1917, et en 1920 le prix indice était représenté par 293.6, le chiffre le plus haut atteint dans l'his-

toire du Canada. De tout cela il ressort que la production industrielle de 1920 a été la plus petite de toutes, relativement.

En 1923, la production industrielle calculée sur les prix de 1917 se ramène, pour chaque salarié, à $7,372. Ainsi, la production individuelle des travailleurs dépasse de 40 p. 100 celle constatée en 1917. C'est un point dont il faut tenir compte pour apprécier l'état de l'activité industrielle ou du chômage. Voici un état du nombre d'hommes et de femmes engagés dans les industries manufacturières de ce pays:

1917	531,466
1918	517,704
1919	499,557
1920	502,627
1921	366,694
1922	387,689
1923	446,994

L'année 1921 fut faible, mais le chiffre s'accrut légèrement en 1922 et, l'année suivante atteignit un total de 446,994. On constate qu'en 1917 et 1923, un grand nombre d'hommes étaient sans emploi. Bien que le total de la production augmentât dans une proportion notable, le chiffre des employés diminuait sensiblement. Une autre question se pose. Si l'industrie occupe moins d'hommes et que, par contre, la production augmente, que faut-il faire pour remédier à la situation? Est-ce que le tarif peut y être de quelque utilité? Je ne le crois pas. Le tarif n'est qu'à la surface; il faut aller bien plus loin. Et d'abord: Quelle part de sa production remet-on à l'ouvrier? Voici maintenant l'état des salaires payés aux ouvriers pendant ces mêmes années:

Année	Moyenne des salaires annuels
1917	$ 748
1918	862
1919	924
1920	1,098
1921	996
1922	937
1923	959

En dépit d'une augmentation de près de 40 p. 100 dans la production individuelle, les salaires réels, c'est-à-dire les salaires tablés sur le pouvoir d'achat du dollar ne sont montés que de 11 p. 100.

M. BOURASSA: Quelles catégories d'ouvriers ces chiffres concernent-ils?

M. HEAPS: Il s'agit de la main-d'œuvre des manufactures; toutes les catégories.

M. BOURASSA: Tous les salaires?

M. HEAPS: Tous les salaires de cette classe d'ouvriers.

J'ai écouté hier le chef de l'opposition flétrir le Gouvernement de ce que, dans le passé, le parti libéral eût créé tant de commissions royales qui n'avaient rien accompli d'utile. Pour le coup, j'en suis; seulement je trouve qu'un membre de l'opposition avant de prendre sur lui de censurer quelque autre parti pour avoir nommé trop de commissions futiles, ferait bien de se documenter sur ce qu'a fait la commission royale créée par le parti conservateur en 1919 aux fins d'enquêter sur les relations industrielles au Canada. Il y trouverait de quoi le renseigner. En 1919, une commission royale fut nommée pour enquêter sur les relations industrielles au Canada et, le moment venu, elle soumit son rapport. J'en tiens ici un exemplaire et je vois que ceux dont les noms suivent composaient la commission:

L'honorable juge en chef Mathers, du Manitoba, président.

L'honorable Smeaton White, sénateur et directeur administrateur de la Gazette Publishing Co., Montréal.

Charles Harrison, M.P., chef de train, North-Bay, Ont., comme représentant du public.

M. Carl Riordon, président de la Riordon Pulp and Paper Co., Montréal, P.Q.

M. F. Pauzé, exploitant forestier, Montréal, P.Q., comme représentant des employeurs.

M. T. Moore, Ottawa, président du Congrès des métiers et du travail du Canada;

M. J. W. Bruce de Toronto, membre de la commission d'appel du Travail, comme représentant des employés.

La commission fit une étude approfondie de la situation industrielle au Canada et je ne peux concevoir l'objet de sa création si cette Chambre ne devait pas donner suite à son rapport. Si l'on crée des commissions uniquement pour éviter des questions épineuses, il va sans dire qu'elles n'ont pas la moindre utilité; et je suis porté à croire que c'est là en effet une des raisons qui motivent la nomination de ces commissions. Si un problème nous embarrasse, confions-le à une commission royale. Mais qu'a dit le rapport de cette commission? A la suite d'une enquête minutieuse de la situation d'une extrémité à l'autre du pays, les commissaires exprimèrent les conclusions suivantes à l'article 21:

Les grandes causes du malaise peuvent être énumérées comme suit:

1. Le chômage et la crainte du chômage.
2. La cherté de la vie eu égard aux salaires et le désir de l'ouvrier qui veut une plus large part du produit de son travail.
3. La demande d'heures de travail moins longues.
4. Refus du droit d'organisation et refus de reconnaître les syndicats ouvriers.
5. Refus du régime de l'accord collectif.
6. Manque de confiance dans le gouvernement établi.
7. Insuffisance et pauvreté des logements.
8. Restrictions imposées à la liberté de la presse et de la parole.
9. Le luxe à outrance étalé par les riches.
10. Absence de chances égales d'instruction.

Continuant, le rapport énumère des mesures dont l'adoption par le Parlement ou par quelque autre autorité paraît opportune à la commission si on veut amender la situation. On propose par exemple la détermination d'un salaire minimum surtout pour les femmes et les filles de même que les manœuvres; une journée de travail de huit heures au maximum, un repos hebdomadaire de pas moins de vingt-quatre heures. On y fait de plus des recommandations relativement à une assurance spéciale contre le chômage, la maladie, l'incapacité et le vieil âge. Depuis nombre d'années, on nous a promis des mesures en ce sens, et si je consulte le programme du parti libéral, arrêté en 1919, je trouve des résolutions à ce sujet adoptées à la convention tenue à Ottawa à l'époque mentionnée. Je remarque aussi que la question d'une pension au vieil âge a été soulevée dans cette Chambre en plus d'une occasion Si je ne me trompe, un comité fut nommé l'an dernier pour étudier cette question et ses recommandations favorisaient un système de pension au vieil âge, système qu'établirait le gouvernement fédéral de concert avec les gouvernements provinciaux. Conséquemment, j'espère qu'au cours de cette session on fera quelque chose pour donner suite à ces recommandations. J'ai acquis une certaine somme d'expérience sur les besoins des nécessiteux dans la ville de Winnipeg et je comprends toutes les difficultés du problème; je sais ce qu'est la situation d'un vieillard qui est forcé de pourvoir à ses besoins. Lorsque nous considérons le salaire minime que reçoivent la plupart des ouvriers au Canada aujourd'hui, pas un membre de cette Chambre ne peut prétendre que ces salaires suffisent à pourvoir aux exigences du vieil âge, de la maladie et le reste.

Permettez-moi de dire quelques mots relativement au chômage. A ce sujet, je dois accorder un certain crédit au parti conservateur; lorsqu'il était à la tête des affaires du pays, il a accordé une certaine somme de secours aux hommes et femmes qui étaient forcés de chômer en contribuant pour un tiers au fonds que les municipalités consacraient au soulagement des chômeurs. Je regrette de dire, cependant, que dès l'arrivée des libéraux au pouvoir, un de leurs premiers actes fut de supprimer ce secours aux chômeurs. Il est inutile dans ce Parlement d'ignorer le fait qu'il existe au Canada aujourd'hui un problème grave de chômage, et plus tôt on reconnaîtra ce fait, mieux ce sera pour ce Dominion. Pour ce qui est des pensions au vieil âge, les provinces demandent une forme quelconque d'assistance pour venir en aide aux vieillards du pays. Ce problème devient grave dans la cité de Winnipeg et il est de toute première importance que des mesures soient prises à ce sujet. Pour ce qui est du chômage, j'ai reçu tous les jours des télégrammes des officiers civiques de Winnipeg priant le Gouvernement de faire quelque chose à ce sujet; et de plus, j'ai reçu des télégrammes relativement aux soldats mutilés. La décision du Gouvernement d'annuler la pension de tous les hommes dont l'incapacité physique est inférieure à 20 p. 100 a ajouté au fardeau des diverses municipalités. Le Gouvernement n'a pas encore laissé entendre qu'il s'occuperait de ces problèmes. Nous ignorons s'il fera quelque chose pour venir en aide aux vieillards et aux nécessiteux du pays. Ce sont là des problèmes qui, j'espère, seront étudiés au cours de la présente session. Relativement au discours du trône, je dirai que j'y trouve peu de choses qui m'intéressent tout particulièrement; j'y vois peu d'espoir ou d'encouragement pour les problèmes qui touchent au monde ouvrier.

Comme il se fait tard, monsieur le président, je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps. J'en suis à mon premier effort pour exposer mes vues devant le Parlement, et je désire souligner la courtoisie dont on a fait preuve à mon égard, non seulement ce soir mais depuis que je suis dans cette Chambre. J'aurai sans doute bientôt l'occasion de discuter dans cette Chambre les questions qui intéressent les travaillistes.

M. D. M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Comme représentant d'une circonscription de l'ouest d'Ontario, je désire dire combien j'apprécie le fait qu'un des membres de cette partie du pays a été choisi pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Permettez-moi de féliciter l'honorable représentant (M. Elliott) et de lui dire que l'ouest d'Ontario sera fier de la façon dont il s'est acquitté de ce devoir. Les honorables députés, maintenant qu'ils ont eu l'avantage de l'écouter, seront heureux de savoir qu'il n'y avait rien de vrai dans la rumeur qui voulait qu'il se retirât pour faire place dans l'ouest d'Ontario à l'honorable monsieur qui s'adresse aujourd'hui à la Saskatchewan pour trouver un siège. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter battit sir Francis Hinks en 1844. Depuis cette époque, on n'a jamais jugé à propos de censurer le parti libéral et on a toujours élu un membre de ce parti avant et depuis la Confédération. Comme exemple de loyauté politique, on ne peut mentionner mieux, je crois, dans notre histoire parlementaire. Si on a jugé à propos de m'envoyer ici, on a dû enfin découvrir qu'il y avait quelque chose qui

n'allait plus dans le parti libéral, et les raisons qui s'appliquent dans mon cas doivent s'appliquer avec autant de force dans plusieurs circonscriptions de l'ouest d'Ontario.

Dans le discours du trône, je trouve le passage suivant:

> Que les amendements du tarif ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières.

Je ne doute pas que ce soit là une idée tout à fait nouvelle chez les membres du Gouvernement, sinon l'on n'aurait pas présenté le traité de commerce australien dans les derniers jours de la session précédente. Les dispositions de ce traité ont contribué à la défaite des candidats du Gouvernement dans les comtés agricoles de l'ouest de l'Ontario plus que tout autre question discutée pendant la campagne électorale. Le ministre de l'Agriculture a dit cet après-midi que l'on a mis ce traité à l'essai. Je prétends que l'on aurait dû étudier l'effet de ce traité sur l'industrie agricole et que l'on aurait dû permettre aux agriculteurs d'exposer leur point de vue au Gouvernement avant d'adopter ce traité. Le ministre de l'Agriculture en connaissait les conséquences probables, si l'on s'en rapporte aux paroles qu'il prononçait en 1922, puisque je vois à la page 808 (v.a.) du Hansard de cette année-là:

> D'un autre côté, la Nouvelle-Zélande jouit aussi d'un climat particulièrement favorable et la saison d'hivernage y est relativement courte. Cela lui permet d'envoyer son beurre de vaches encore au pâturage en Colombie-Britannique pour faire concurrence à notre beurre d'hiver et nous pouvons difficilement lutter contre cela.

A la page 812, (v.a.) il dit, à propos du même sujet:

> Par conséquent tout ce qui enlève au fabricant de produits laitiers le marché domestique fait du tort à cette industrie.

Les habitants de l'ouest de l'Ontario qui se livrent à cette industrie prétendent que le traité australien, négocié par le ministre et son parti, a délibérément sacrifié les intérêts de l'industrie laitière et, le comprenant, ces gens ont naturellement manifesté leur mécontentement par leurs suffrages.

Dans le passé, il n'y a pas de doute que la plus grande partie de l'Ontario agricole ne fût nettement favorable aux libéraux et, lors de l'élection de 1921, les habitants de cette partie du pays se prononcèrent pour le programme libéral de 1919, lequel engageait le parti à défendre une politique de tarif réduit. Ils espéraient que l'on réaliserait ce programme, étant donné surtout que le Gouvernement avait l'appui du parti progressiste, lequel s'était engagé à approuver même des réductions plus énergiques du tarif. Mais les électeurs furent déçus. Ils ne remarquèrent aucune réduction générale du tarif; mais ils virent que l'on sacrifiait leur industrie, celle des produits laitiers, au profit de certains manufacturiers et naturellement ils désapprouvèrent l'attitude du Gouvernement. Le parti progressiste et le parti libéral, n'ayant pas tenu les promesses qu'ils faisaient avant l'élection, subirent un sort malheureux lors du dernier scrutin.

Durant la campagne électorale, l'on entendit souvent dire que les deux vieux partis étaient aussi mauvais l'un que l'autre et, depuis que je suis dans cette Assemblée, j'ai entendu des paroles prononcées par mes honorables collègues siégeant à ma gauche qui me portent à croire qu'ils gardent toujours cette opinion. Mais la vérité est que les deux vieux partis désirent une certaine mesure de protection. Les agriculteurs de l'ouest de l'Ontario l'ont compris et ils en sont venus à la conclusion que, si toutes les autres industries bénéficient de la protection, autant vaut que l'industrie agricole en reçoive également. S'il est une chose qui, plus que toute autre, porta les électeurs à se prononcer pour le parti conservateur, ce fut que notre chef déclarait que, s'il était porté aux affaires, le premier relèvement du tarif douanier porterait sur les articles relatifs à l'agriculture.

A la dernière élection, un grand nombre de personnes se prononcèrent contre le Gouvernement parce qu'elles doutaient de sa sincérité. Le manque de sincérité du Gouvernement se manifesta de diverses manières, en particulier à propos de la résolution présentée à la dernière session par un député de l'Ouest demandant une réduction du tarif douanier sur les automobiles. Cette résolution paraissait fort raisonnable et il semblait que le Gouvernement dût la faire adopter, supporté qu'il était par les progressistes; mais, en dépit de la grande majorité totale qu'il avait dans la Chambre, la résolution fut rejetée, preuve irréfutable que le Gouvernement manquait absolument de sincérité quand il prônait les principes présentés au pays en 1921. Se rappelant cet exemple frappant, les électeurs se prononcèrent contre le Gouvernement.

Un autre exemple du manque de sincérité du Cabinet est l'attitude de ce dernier à propos de la question du tarif en général. Dans son discours cet après-midi, le ministre de l'Agriculture a dit clairement que la politique du Gouvernement sur les questions de tarif comporte un tarif de revenu. Il le dit en termes explicites, en tant que ministre de la couronne. Je vais prouver à la Chambre

que, pendant la dernière campagne électorale, dans l'ouest de l'Ontario, les candidats du Gouvernement prônaient devant les électeurs une politique de protection modérée. Mon adversaire et celui de mon collègue le député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) publièrent une réclame d'une page entière dans le *Woodstock Sentinel-Review* où ils exposaient leurs idées. Après que j'eusse demandé en public à mon adversaire de donner son avis sur le tarif, il publia la déclaration suivante:

Il ne saurait y avoir le moindre doute sur l'attitude du Dr Sinclair relativement à la question du tarif. Le candidat libéral approuve nettement et sans réserve la politique du parti libéral. Ce programme a été exposé clairement et sans ambage au peuple canadien dans ces deux mots: "protection modérée".

C'est ce qui explique qu'un vote si considérable ait été donné contre les condidats ministériels aux dernières élections; c'est tout bonnement à cause de leur peu de franchise au sujet des questions touchant au tarif.

Je tiens à dire, maintenant, que nous de la gauche avons été profondément touchés de la sympathie témoigné à notre chef pour le façon dont certains journaux de Montréal ont parlé de lui durant la dernière campagne électorale. Nous éprouvons le même sentiment de sympathie, car lorsque le *Toronto Globe* exprimait son opinion sur M. Mackenzie King, il n'est pas de tory qui ne se soit senti vivement ému. Je voudrais donner lecture de quelques extraits de ce journal au sujet de M. King. Le premier fait allusion au discours prononcé par lui à Edmonton, au sujet de la réforme du Sénat, et au cours duquel il déclarait que le Sénat serait réformé après que les vieux tories, l'un après l'autre, auraient pris le chemin du ciel. Voici ce que disait le *Globe* à propos de ce discours:

C'est la façon encore de s'esquiver et de se soustraire à un devoir qu'on s'était imposé. Comme c'est peu courageux de la part d'un premier ministre! Quelle façon de se jouer d'une question d'intérêt public! Quelle piètre suite, sans aucune signification, aux déclarations en apparence si braves faites à Richmond Hill quelques semaines auparavant! Quelle pauvre et insipide façon de dénoncer un persistant abus!

Cela est cueilli dans le *Toronto Globe*, journal qui exerce plus d'influence qu'aucun autre en Ontario, journal qui s'est toujours occupé de réforme. Il eut pour fondateur un acien chef libéral, dont il fut le porte-parole durant nombre d'années. Dans beaucoup de foyers, on le prend comme l'évangile de la foi libérale. C'était sa façon de parler du premier ministre; alors peut-on s'étonner qu'une grande partie des libéraux dans toute la province aient quelque peu hésité pour savoir s'ils auraient raison de voter en sa faveur? Plus tard, au cours de la campagne, trois jours avant l'élection, après avoir passé en revue la campagne menée dans tout le pays, le *Globe* s'exprimait encore dans ces termes:

C'est un réel sujet de regret pour ce journal qu'à la fin comme au commencement de la campagne, de se trouver incapable de recommander, pour bien des motifs, l'attitude prise par ceux qui présentement dirigent les destinées du parti libéral.

Le journal poursuit en reconnaissant qu'on ne peut imputer aucune accusation de corruption à l'administration, qu'elle fut honnête, et il ajoute:

Elle n'a pas réussi à justifier sa prétention de représenter les principes du libéralisme, non pas en ce qu'elle a accompli, mais en ce qu'elle a abandonné sans l'accomplir, ou qu'elle a fait à moitié sans manifester l'intention de l'accomplir. Le Gouvernement ne saurait s'attendre à voir approuver une politique d'évasion politique, qui veut se soustraire à la solution des questions qui devraient être attaquées avec courage. A mesure que la campagne se réroulait, de jour en jour, le le *Globe* a patienté, gardant l'espoir qu'au moins pour quelques-uns des problèmes auquels il s'est intéressé dès le début—problèmes incontestablement d'intérêt public et pour le bien-être de la population toute entière—le chef allait donner l'assurance qu'il agirait. A maintes reprises on l'a invité à faire une déclaration dans ce sens. Mais encore aujourd'hui—trois jours avant la votation—il garde le silence.

C'est ce qui explique comment il a manqué tant de votes dans cette province en faveur du parti libéral, et quand, dans la chaleur d'une campagne, le *Globe*, le principal journal, va jusqu'à contester la sincérité du chef de son propre parti, il n'y a pas lieu de s'étonner que la population dans toute la province ait aussi des doutes sur la franchise du chef et de son parti.

Avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott), je reconnais que, pour qu'un pays soit prospère, il faut que sa classe agricole le soit. A l'instar de certains orateurs libéraux qui, durant nombre d'années, ont parcouru l'Ontario occidental, parlant sur les tribunes et faisant de la propagande dans les petits villages, mon honorable ami s'est appliqué à parler des prix des lieuses. Ces orateurs disaient: "Si vous votez pour un tory, vous allez voir monter le prix de vos lieuses—tout comme si le cœur et l'âme de l'agriculteur n'avaient d'autre souci que le prix d'une lieuse. Quoi qu'on ait pu penser autrefois, il n'en est sûrement pas de même aujourd'hui. Les cultivateurs de nos jours s'intéressent vivement aux affaires publiques et ne songent pas seulement au prix d'une lieuse. Ils se rendent bien compte qu'il est plus important d'avoir pour les produits qu'ils ont à vendre un prix raisonnable et juste—pour leur lait, par exemple, que quelques-uns vendent chaque jour de l'année—que de se troubler à propos d'une lieuse qu'ils achètent

une fois tous les dix ou onze ans. Que le prix du beurre ou du fromage baisse, c'est aussitôt une différence sérieuse dans le revenu. Hier, en parlant du beurre qui vient de la Nouvelle-Zélande à Vancouver, mon très honorable chef signalait qu'aussitôt après l'arrivée de ce beurre, les prix avaient baissé de 2 ou 3c. chez nous. Cela se produira de plus en plus, et pour chaque livre de beurre de la Nouvelle-Zélande consommée ici, ce sera une livre de moins qui aurait pu être fabriquée avec le lait de cette partie du pays, ou d'ailleurs au Canada.

Je voudrais parler encore brièvement d'une autre question traitée dans le discours de Son Excellence. En voici le texte:

Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture.

Ce n'est pas avec une loi de cette sorte qu'on incitera nos gens à rester sur leurs fermes ou à les ramener à la terre. Ce sont des gens sensés, et le seul moyen de les convaincre de rester sur leurs fermes ou d'y revenir, c'est de leur permettre de s'assurer une bonne existence, une existence meilleure que celle qu'ils pourraient trouver ailleurs. Il n'y a pas d'autre manière d'obtenir ce résultat qu'en augmentant la population des cités et de villes, ce qui relèvera le prix de leurs produits. Ainsi, ils trouveront un marché à leur porte, et la prospérité croissante des cités et des villes rejaillira sur la campagne avoisinante. Alors, la population agricole ne sera plus tentée d'abandonner la terre, et ceux qui sont partis reviendront.

Le Parlement est une grande école,—et les jeunes députés surtout s'en rendent compte; —car c'est ici que les représentants des différentes parties du pays traitent de nos divers problèmes. L'exposé de la situation dans les Provinces maritimes par l'honorable député de Cumberland (M. Smith) et par l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) m'a vivement impressionné. Ce sont là des sujets que l'Ontario ne connaît pas suffisamment et qui doivent être promptement résolus. Je ne crois pas me tromper en donnant aux représentants des Provinces maritimes l'assurance que l'Ontario ne refusera pas d'appuyer leurs instances afin que soient aplanies leurs difficultés.

Les discours prononcés par les honorables députés de l'Ouest au cours d'un débat antérieur, de même que celui de l'honorable député de Marquette (M. Mullins) cet après-midi, m'ont beaucoup intéressé aussi. Naturellement, c'est la question du tarif qui intéresse surtout l'Ontario. Nous avons besoin d'une protection raisonnable. Nous comprenons cependant que pour avoir ce qui nous est absolument nécessaire, il nous faut aider ceux qui habitent les extrémités du pays. Ainsi que le disait un orateur,—le leader de la Chambre, je crois,—tout gouvernement n'est possible que par compromis. Cette proposition renferme un bonne part de vérité. La population de l'Ontario doit s'attendre à faire certaines concessions qui lui coûteront mais qui contribueront au bien de l'Ouest et de l'Est, et il convient qu'elle les fasse.

(Sur proposition de M. Howden, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir.

MERCREDI, 20 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

1re LECTURE

De deux projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er, (bill n° 4), déposé par M. Jelliff, concernant la compagnie du Pacifique-Canadien.

Le 2e (bill n° 5), déposé par M. Parent, concernant la Interprovincial and James Bay Railway Company.

SECOURS AUX PENSIONNAIRES DE GUERRE

L'hon. M. LAPOINTE (leader du Gouvernement): Deux ou trois honorables députés ont posé des questions touchant le règlement du département du Rétablissement civil des Soldats en ce qui regarde les secours de chômage accordés à certains pensionnaires de guerre. J'ai obtenu du ministre le rapport suivant que je tiens à lire afin de répondre à ces questions:

La situation concernant les secours de chômage aux pensionnaires de guerre peut se résumer comme suit:

Par les années passées, tous les pensionnaires, quelque fût le pourcentage d'incapacité dont ils souffrent, recevaient des secours de chômage du département du Rétablissement des Soldats peu importe que leur inhabileté à se procurer du travail fût attribuable ou non à leurs infirmités de guerre. Comme nous espérons procéder bientôt à la répartition des deniers provenant du fonds des cantines, sous le régime de la loi adoptée à la dernière session, nous avons jugé à propos de n'accorder ces secours de chômage qu'aux pensionnaires cotés à 20 p. 100 ou plus, d'invalidité ainsi qu'à ceux dont la cote d'invalidité est moindre mais n'en empêche pas moins le pensionnaire d'obtenir de l'emploi.

Toutefois, par suite de la lenteur des divers gouvernements provinciaux à nommer les conseils d'administration, les sommes provenant du fonds des cantines n'ont pas encore été distribuées aux différentes provinces. Cet état de choses a révélé au département du Rétablissement civil des Soldats maint exemple de souffrance chez les pensionnaires dont la cote d'invalidité était faible et de nouvelles instructions ont été données aujourd'hui aux autorités des divers

districts de maintenir en vigueur cet hiver les règlements de l'hiver dernier.

M. ROSS (Kingston-Ville): Quel rapport y a-t-il entre le fonds des cantines et cette question d'aide aux chômeurs?

L'hon. M. LAPOINTE: On supposait, je crois, qu'une partie de ces fonds serait employée pour aider les anciens combattants sans emploi.

M. ROSS (Kingston-Ville): Il est regrettable qu'on se fasse une idée pareille, car, autant que je sache, elle n'est pas juste.

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable député a peut-être tort. Je ne veux pas me prononcer à cet égard, mais je me mettrai en rapport avec le ministre.

M. ROSS (Kingston-Ville): Et vous apporterez une autre réponse?

L'hon. M. LAPOINTE: J'ignore. Celle-ci devrait être suffisante pour le moment, puisque les règlements de l'hiver dernier resteront en vigueur cet hiver-ci.

M. ANDERSON (Halton): N'est-il pas vrai que les fonds provenant des cantines devaient servir à la rééducation des soldats sous la direction de conseils nommés dans les différentes provinces?

L'hon. M. LAPOINTE: Je communiquerai aussi cette question au ministre.

LES RESSOURCES NATURELLES D'ALBERTA

L'hon. R. B. BENNETT (Calgary-Ouest): Puis-je demander au ministre de la Justice si oui ou non nous aurons une copie de l'accord conclu avec la province d'Alberta au sujet de la rétrocession de ses ressources naturelles?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Je déposerai volontiers le texte de l'accord sur le bureau de la Chambre.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J. C. Elliott, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture et sur l'amendement proposé par le très honorable Arthur Meighen.

M. HOWDEN (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, peut-être ne sied-il pas très bien à un député ayant aussi peu d'expérience parlementaire et d'éloquence que moi d'abuser de votre patience et de celle des honorables députés ici présents. J'ai écouté avec intérêt et plaisir les discours éloquents et convaincants prononcés des deux côtés de la Chambre et en même temps j'ai craint de vous ennuyer et de vous importuner par ma parole plus ou moins gauche et hésitante. C'est le premier et le seul parlement dont j'aie jamais fait partie; aussi je prie mes honorables collègues de se montrer indulgents à mon égard et je leur promets d'abréger mes remarques autant que possible. J'aurais volontiers gardé le silence, mais je suis un peu dans le cas du député de Labelle (M. Bourassa); en effet à moi tout seul je constitue le groupe libéral du Manitoba. Comme représentant de langue anglaise de la vieille ville canadienne-française de Saint-Boniface et en même temps comme seul député libéral de la province de Manitoba, j'ai cru que je ne remplirais pas mon devoir en omettant de m'intéresser activement à ce débat et d'appuyer le programme sur lequel j'ai été élu.

Avant d'aller plus loin, je tiens à reconnaître le talent, la courtoisie et la dignité dont vous avez fait preuve, monsieur l'Orateur, dans la direction des délibérations de cette Chambre. Le temps n'effacera jamais l'agréable impression que j'en ai eue. Je tiens également à féliciter l'honorable député qui a proposé l'adresse (M. Elliott) pour la façon très habile et très intelligente dont il a traité les questions exposées dans le discours du trône. J'adresserai aussi mes compliments à l'honorable député qui a appuyé l'adresse (M. Lacombe) pour son éloquence facile et sa diction parfaite. Je suis sûr que son discours, bien que beaucoup d'entre nous ne l'aient pas entièrement compris, a dû faire l'effet chez tous d'une très belle pièce d'éloquence.

Au cours des remarques du ministre de l'Intérieur (M. Stewart), alors que les députés de l'opposition lui posaient diverses questions, on lui a demandé: Que dites-vous du Manitoba? J'ignore quel sens on entendait donner à cette question, mais je suppose qu'on voulait par là faire allusion au fait que le parti progressiste et le parti libéral se sont souvent fait la lutte en temps d'élection à leur mutuel détriment, malgré que les programmes des deux groupes eussent beaucoup de ressemblance. Etant le seul député libéral du Manitoba, j'ai pensé à intervenir et à dire mon mot au moment de ces interruptions, mais la discrétion prima le courage et je décidai d'attendre d'être mieux informé. Toutefois, je ne pense pas que ce soit déplacé de parler du résultat des élections dans la province dont nous venons et, si l'on veut bien me le permettre, je discuterai brièvement ce résultat. Le Manitoba a élu sept conservateurs, sept progressistes, deux travaillistes et un libéral. Le parti conservateur a reçu environ 70,300 votes, les progressistes et travaillistes réunis environ 65,300 et le parti libéral 34,500. Six sièges n'étaient pas contestés par les libéraux, mais dans toutes les circonscriptions de la province les deux

autres factions politiques ont eu leurs candidats. Si nous prenons le chiffre des votes progressistes et ouvriers en même temps que les votes libéraux inscrits contre les conservateurs, nous arrivons à un total de 99,800 contre 70,331. Donc, si les majorités signifient quelque chose ces chiffres semblent indiquer, hors de tout doute, ce qu'est le sentiment de la province. Les honorables députés de la droite peuvent se demander de quel droit j'unis les votes des progressistes et des travaillistes avec ceux des libéraux, mais je crois que même les libéraux peuvent concéder que la dernière campagne politique s'est faite sur la question du tarif et, dans ce cas, j'ai parfaitement le droit d'unir les votes progressistes et travaillistes à ceux reçus par les libéraux.

L'hon. M. MANION: Que dites-vous des protectionnistes de Québec?

L'hon. M. LAPOINTE: C'est de l'histoire ancienne.

M. WOODSWORTH: L'honorable député ne sait-il pas que le parti travailliste a déclaré clairement que, pour lui, le tarif n'était pas la grande question de la campagne.

M. HOWDEN: J'essayerai de répondre à cette question dans un moment. On doit certainement bien savoir que si les conservateurs n'ont pas eu l'intention d'élever le tarif, les libéraux et les progressistes ne désirent nullement l'élever. Et ce n'est pas la seule preuve de similitude de vues entre ces deux partis. Si je ne suis pas mal renseigné, je crois que les députés progressistes et ouvriers ont constamment appuyé le Gouvernement au cours de la dernière session du Parlement.

M. WOODSWORTH: L'honorable député a-t-il lu le Hansard?

M. HOWDEN: Il est probable que je n'ai pas lu les fascicules auxquels pense mon honorable ami et je puis avoir été mal renseigné sur ce point. Dans ce cas, je lui en demande humblement pardon. Comme je l'ai dit, six des circonscriptions du Manitoba ont été le théâtre d'une lutte entre les progressistes et les conservateurs et, dans ces comtés, six progressistes ont été élus avec la seule exception de Portage-la-Prairie, qui a élu le très honorable chef de l'opposition. Et, en outre, dans quatre des divisions contestées par les trois partis, les condidats progressistes et libéraux ont été, sans aucun doute, la cause de leur propre défaite, cela à la grande satisfaction et sans doute pour l'amusement des conservateurs. Cela me conduit directement au sujet du vote transférable et je dois déclarer sur-le-champ que je favorise personnellement ce mode de votation. J'irai plus loin en disant que si ce système avait été en vigueur pendant les dernières élections, les électeurs du Manitoba auraient pu exprimer leurs désirs mieux et plus librement, et qu'actuellement, nous verrions à la Chambre plus de progressistes et de libéraux en même temps que moins de conservateurs.

Permettez-moi de parler brièvement du tarif. On a dit à la Chambre que le tarif inquiétait peu le cultivateur parce qu'il n'achète une lieuse, par exemple, qu'une fois tous les dix ans, comme il achète une faucheuse ou d'autres machines agricoles à des intervalles correspondants. Mais n'oublions pas que les machines agricoles ne sont pas les seuls objets protégés par le tarif. Il faut au cultivateur des vêtements, des bottes, des chaussures et ainsi de suite. Et surtout, il lui faut des pièces de rechange pour ses machines d'année en année. Je n'hésite nullement à dire que le cultivateur de l'Ouest paye tous les étés une forte somme pour des pièces de rechange. Et comme ces pièces, ou du moins la plupart, sont protégées par le tarif, l'incidence du tarif ne manque pas d'avoir son effet sur ces achats. Cependant, il s'agit là d'une autre considération et, à ce sujet, je puis affirmer avec confiance que dans notre pays comme dans tout autre, le sol est la source de toute richesse. Si l'on me permet une hypothèse que je vais peut-être chercher un peu loin, j'imagine qu'un beau soir, ou dans le cours de quelques jours, tous les manufacturiers, d'un bout du Canada à l'autre, ferment leurs portes. Je me demande quel effet cela aurait sur le pays. Devrions-nous cesser notre exploitation? Devrions-nous déménager? J'admets que le pays subirait un choc terrible et que le commerce en général serait fort embarrassé pendant quelque temps, mais la situation se rétablirait d'elle-même éventuellement. En toute probabilité, les cultivateurs continueraient de cultiver leurs terres tous les ans et de vendre leur récolte sur les marchés mondiaux; au bout d'un certain temps, la population immédiatement atteinte par la décision des industriels s'établirait sur des terres ou se livrerait à un autre genre d'occupation; le pays se remettrait du choc et en fin de compte, j'imagine que nous ne nous en porterions pas beaucoup plus mal. Intervertissons maintenant les rôles et supposons qu'au cours d'une saison, pendant quelques semaines, ou même du jour au lendemain, nos cultivateurs cessent de cultiver, qu'arriverait-il à nos manufacturiers, pendant combien de temps pourraient-ils poursuivre leur industrie? Non seulement cela, monsieur l'Orateur, mais si, d'un bout à l'autre du pays, nos agriculteurs interrompaient subitement leurs travaux, dans quelle situa-

tion se trouveraient nos centres urbains? Où en seraient Winnipeg, Calgary, ou Brandon si les producteurs de denrées essentielles dans l'Ouest cessaient leurs opérations? Nous verrions, me semble-t-il, dans quelques années, dans cinq ans tout au plus, ces villes ne présenter plus qu'une piètre image de leur grandeur actuelle.

Règle générale, on reconnaît que la population de nos centres urbains est plus nombreuse que celle des campagnes, et ce, peut-être, dans une proportion de un à deux, ou de un à un et demi, je ne saurais dire; mais quoi qu'il en soit, si nous tenons pour vrai cet axiome d'après lequel le sol est la source de toute richesse, c'est la population des campagnes qui produit cette richesse dont les habitants des villes tirent leur subsistance. Quelle influence au juste cela peut-il exercer, par exemple, sur le cultivateur? Un tarif, on l'admettra, a un double but: d'une part il est destiné à protéger le producteur,—à commencer par l'industriel; d'autre part il a pour objet d'ajouter au revenu public. De toute évidence, il ne saurait, dans un même cas, servir aux deux choses à la fois. Lorsque, en ce pays, le consommateur préfère acheter un produit étranger, le trésor public tire un avantage immédiat de cette opération. Par contre, et c'est, me semble-t-il, la règle générale, si l'on offre au consommateur un produit domestique à meilleur compte qu'il ne saurait importer le produit correspondant de l'étranger, il achètera l'article de production indigène la plupart du temps, et alors, c'est le manufacturier, il va sans dire, qui encaisse le bénéfice que comporte l'opération. La chose est indiscutable car Henry Ford et d'autres fabricants américains d'automobiles nous en ont donné la preuve en construisant des usines de ce côté-ci de la frontière, et aujourd'hui, ce sont les fabricants, et non le trésor public, qui bénéficient directement de l'écart qui existe entre les prix courants de ces voitures dans les deux pays.

Evidemment l'établissement de ces industriels au pays n'est pas sans certains avantages, car il leur faut des hommes pour faire fonctionner leurs usines, et naturellement, ces gens aident dans une certaine mesure à porter le fardeau des impôts. Ceci soulève une question grave que nous avons à résoudre dans l'Ouest; je ne saurais dire de quelle façon elle affecte cette partie-ci du pays. La plupart des travailleurs, à la tête d'une famille de trois ou quatre enfants, paient probablement de $100 à $150 tous les ans en impôts. Dans l'Ouest il en coûte à peu près $60 par année pour faire instruire un enfant. Par conséquent, si le père de trois ou quatre enfants ne paie que $100 ou $150 d'impôts, la municipalité se trouvera dans une bien mauvaise posture relativement à ces impôts.

Je désire maintenant faire observer que si le cultivateur, le producteur des denrées essentielles, est fondamentalement le producteur de toute richesse, c'est lui qui, en fin de compte, porte le fardeau de tous les impôts et qui les paye de ses deniers. Le cultivateur ne trouverait pas à redire s'il gagnait de l'argent à profusion, mais malheureusement il n'en est pas ainsi. En ce pays, même dans les meilleures années, un cultivateur ne peut faire qu'un bénéfice raisonnable; en temps ordinaire, s'il parvient à rentrer dans ses frais, le résultat est satisfaisant; mais lorsqu'il n'a qu'une moitié de récolte ou si celle-ci fait absolument défaut, il se trouve arriéré d'autant. Après toutes ses inquiétudes et son labeur,—il peine du matin au soir—il ne gagne ordinairement qu'une maigre subsistance, tandis que nous, dans les villes, nous sommes en mesure de profiter beaucoup plus des fruits de son labeur. Pour cette raison, je suis d'avis qu'en ce pays, le producteur des denrées fondamentales, c'est-à-dire le cultivateur, devait, autant que faire se peut, être l'objet de considérations spéciales lorsqu'il s'agit d'impôts.

Pour ce qui est de le protéger contre la concurrence des produits agricoles de provenance étrangère, ou autre chose, je ferai observer que nous ne saurions guère y parvenir, en ce qu'il s'agit du blé, pour cette simple raison que nous produisons environ sept fois plus de blé que nous n'en consommons, et comme le cours des denrées est déterminé par l'excédent exportable, il n'est guère probable qu'il nous faudra un droit sur le blé pour protéger les produits de céréales.

On peut en dire autant du beurre, et dans une grande mesure, des œufs, de la viande et du bétail vivant.

Je suppose que lorsqu'il a déposé son amendement visant à accorder une plus grande somme de protection pour les produits du sol, les denrées essentielles, le très honorable chef de l'opposition songeait aux fruits frais et aux légumes hâtifs. Je ne sais ce qui en est dans l'Est, mais nulle part, dans l'Ouest canadien, cultive-t-on les légumes hâtifs ou les fruits. Il est vrai, dans la Colombie-Anglaise on cultive les légumes sur une grande échelle, en même temps que les fruits, mais les premiers fruits et les légumes hâtifs que nous importons dans l'Ouest devancent de beaucoup tout ce que l'on peut produire de ce côté-ci de la frontière.

Si l'on ajoutait une taxe d'importation au prix qu'on paye actuellement ces articles, leur prix en deviendrait prohibitif. Il l'est déjà, on peut dire; en l'augmentant encore, personne

ne pourrait se payer un tel luxe. Lorsque le produit de la Colombie-Anglaise arrive sur le marché, le produit américain est retiré et il n'y a pas de concurrence sérieuse ensuite pour les fruits et les légumes cultivés en Colombie-Anglaise.

De la question du fer et du charbon je regrette d'avouer que je connais fort peu de chose. Mais s'il est vrai que l'industrie métallurgique en Colombie-Anglaise et dans les Provinces maritimes souffre par défaut d'une protection convenable, je suis d'avis qu'on modifie le tarif douanier pour la protéger. Le Dominion ne saurait laisser sans protection suffisante les industries de ces provinces surtout les plus anciennes. Si elles ont besoin d'un renforcement des droits, qu'on le leur accorde. Je crois savoir qu'il faudrait plutôt améliorer les conditions de transport, car la difficulté pour elles de soutenir la concurrence étrangère vient des longues distances à parcourir. Certes, on devrait pouvoir extraire le charbon en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile du Prince-Edouard à un prix aussi bas qu'on le fait en Pensylvanie. Je n'ai aucune connaissance pratique en ces matières, mais il me semble que les opérations de mine ne devraient pas revenir plus cher en Canada que dans les Etats-Unis. Si par hasard le prix de revient était à peu près semblable, la houille de la Nouvelle-Ecosse pourrait généralement soutenir la lutte avec le charbon américain.

Ceci m'amène à aborder la question du transport qui intéresse tant les Provinces maritimes. Je désire m'exprimer sur ce sujet avec toute la franchise possible. Si les Provinces maritimes devaient se trouver bien d'une réduction des tarifs de transport par l'Intercolonial et si l'on peut utiliser leurs ports pour l'expédition de notre grain en hiver, je suis d'avis qu'on leur donne satisfaction.

Le député de Marquette (M. Mullins) a exprimé hier des idées qui m'ont fort intéressé, particulièrement ce qu'il a dit de l'épuisement sistématique du sol dans l'Ouest. J'ai eu l'occasion de le constater moi-même au cours des quatre saisons pendant lesquelles j'ai parcouru en voiture la propriété du "ranch" Bar-U. Notre collègue n'a rien exagéré. Les cultivateurs, dans ce temps-là, sont allés s'installer dans le sud de l'Alberta, pays idéal pour l'engraissement des troupeaux, et ils ont bouleversé le sol, en ont tiré tout ce qu'ils ont pu et l'ont laissé absolument dénué de toute vertu productive, incapable de convenir ni à l'élevage, ni à la culture. Ce que j'en ai vu de ces terres incultes et sans pâturage! Je commence à croire qu'il faut chercher la raison de l'insuccès de tant de colons dans l'obligation où ils étaient de tout acheter à la ville: lard, œufs, lait, etc. Si l'on avait suivi dans l'Ouest les vieilles méthodes de nos grands-pères qui développaient lentement leurs terres de l'Est et s'arrangeaient pour produire eux-mêmes tout ce dont ils avaient besoin, on n'aurait pas à déplorer ce qui existe aujourd'hui.

Ce que notre collègue a dit de l'emploi des tracteurs agricoles me convient également. Un colon venu des Etats-Unis m'affirmait il n'y a pas longtemps que le plus sûr moyen d'aller à la ruine pour un laboureur, c'est d'adopter le tracteur mécanique. C'est une simple question de dynamique, parce que là où la machine glisse dans la terre molle, le cheval s'y cramponne avec fermeté. Mais je ne suis pas d'accord avec l'honorable membre sur un ou deux points. Il n'est pas favorable à Chicago comme marché à bestiaux, et je n'ai pas bien saisi pourquoi.

M. MULLINS: Mon collègue me permettra peut-être une rectification. Il ne me cite pas exactement. Je ne suis pas en faveur de la vente de nos bouvillons sur le marché de Chicago, avant leur plein développement. Mais pour ceux-là, qu'on nous donne n'importe quel marché, celui de Chicago comme les autres.

M. HOWDEN: J'allais aborder cette question. Le Hansard, page 254 (v.a.), contient cette déclaration de notre honorable ami:

> L'Ouest canadien ne veut pas expédier aux Etats-Unis des bouvillons trop jeunes, imparfaitement développés ou engraissés pour y être finis à l'avantage des engraisseurs de là-bas. Nous voulons porter le poids de l'animal à environ 1,200 livres afin de pouvoir atteindre un marché profitable, et le marché britannique est le meilleur de tous.

Notre collègue peut n'être pas favorable à la vente sur le marché de Chicago de bouvillons non encore parvenus à leur plein développement. Si je ne me trompe, il est lui-même quelque peu nourrisseur. Il s'occupe d'engraisser et de finir les bestiaux, et il aurait intérêt à se procurer à aussi bon marché que possible des jeunes bêtes pour l'engraissement. A la bourse de Chicago il y a une demande constante pour les jeunes animaux. Mais vu qu'on ne peut pas y vendre les nôtres, les industriels canadiens nous les achètent au prix qu'ils veulent pour les engraisser eux-mêmes.

M. MULLINS: Je désire faire une rectification. Les cours à bestiaux de l'Ouest se trouvent dans le comté de l'honorable membre, et il doit savoir que son affirmation est inexacte. Le marché de l'Est canadien nous fait concurrence; les acheteurs y viennent de tous côtés. Comment dès lors peut-on dire que j'achète au prix que je veux?

M. HOWDEN: Le peu d'expérience que j'ai du commerce des bestiaux m'incline à croire, monsieur l'Orateur, qu'il importe peu qu'on achète un animal directement du fermier ou bien du marché à bestiaux; on le paye le moins cher possible, et comme ces animaux trop jeunes abondent au marché,—je demeure près du parc à bestiaux et je parle en connaissance de cause,—ils se vendent à un prix très bas à Winnipeg.

Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député de Marquette sur l'engagement, donné à la conférence impériale de 1917, relatif à la levée de l'embargo contre le bétail canadien. Si pareil engagement a été formulé en 1917, je ne m'explique pas que l'embargo n'ait été levé qu'au bout de cinq ans.

M. MULLINS: Je puis vous apprendre...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. HOWDEN: Monsieur l'Orateur, je suis resté tranquillement à mon siège et j'ai suivi avec une attention courtoise les discours de tous les honorables préopinants; j'espère qu'on fera de même pour moi.

Je veux dire un mot touchant les chemins de fer Nationaux. A ce sujet, j'abonde entièrement dans le sens de l'honorable représentant de Brandon (M. Forke). Tout le monde convient que ce réseau est surcapitalisé et que, dans ces conditions, il ne pourra jamais paraître en bonne posture. Le Gouvernement n'a qu'une chose à faire s'il veut être juste à l'égard des chemins de fer Nationaux: les débarrasser du fardeau de la capitalisation excessive et leur permettre ainsi de réaliser quelques bénéfices sur l'exploitation.

Je maintiens que nous allons obtenir le chemin de fer de la baie d'Hudson, et je me rallie à ce qu'a dit là-dessus l'honorable député de Brandon. Peu après 1880, le gouvernement fédéral accorda des concessions de terres; à l'heure qu'il est presque toutes ces propriétés ont trouvé acheteur et l'on a encaissé d'assez grosses sommes de cette source. La voie est quasi parachevée; du reste le Gouvernement a déboursé quelque six millions de dollars pour la construction du port sur la baie. On a reçu les rapports les plus favorables sur l'opportunité d'ouvrir ce débouché; pour ainsi dire tout ce qu'il reste à faire, c'est de poser le dernier clou. Nous, de l'Ouest canadien, nous tenons à avoir le chemin de fer de la baie d'Hudson. Si ce Parlement ne veut pas nous l'accorder, s'il refuse d'en terminer la construction, nous l'aurons quand même. Nous ne tolérerons pas que le projet reste en son état actuel après avoir coûté si cher au pays. Je ne veux pas abuser de l'indulgence de la Chambre, mais pour bien démontrer que nous avons droit au parachèvement de cette voie ferrée, je tiens à résumer la genèse de ce chemin de fer.

En 1877,—on trouvera ces renseignements dans la circulaire au sujet du chemin de fer de la baie d'Hudson qui est parvenue, je suppose, aux mains de tous les honorables collègues,—l'Ouest canadien se révéla pour la première fois comme une région qui s'adaptait à la production du blé. Cette année-là en effet une wagonnée de blé fut expédiée à Glasgow par voie de la rivière Rouge et des chemins de fer américains. La population du district de la rivière Rouge reconnut qu'elle était à même de produire le meilleur blé du monde,—effectivement sa qualité dépassait tout ce qu'on avait connu auparavant, —et comprit la nécessité d'un accès facile aux marchés de l'univers. En 1880 et 1881, la Chambre des communes fut saisie de projets de loi pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

En 1883,—je rappelle ceci à l'intention du parti progressiste dont un des membres affirma l'autre jour que leur expérience relative à ce chemin de fer datait de vingt-cinq ans,—en 1883, dis-je, une délégation de représentants des cercles agricoles, réunie dans la ville de Winnipeg, rédigea et présenta au gouvernement fédéral une déclaration de droits dont le dernier article, lequel à coup sûr n'était pas le moins important, signala l'opportunité de procéder immédiatement à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. En 1884 sir John A. Macdonald présenta en cette Chambre un projet de résolution ainsi conçu:

Qu'il est opportun d'autoriser le Gouverneur en conseil à effectuer la cession gratuite de pas plus de 6,400 acres par mille au Manitoba et de pas plus de 12,800 acres par mille dans les Territoires du Nord-Ouest aux fins d'aider à la construction d'un chemin de fer entre le Manitoba et la baie d'Hudson.

Puis il ajouta:

Il est clair que la législature et le Gouvernement veulent définitivement avoir cette voie ferrée.

Vers 1887, le projet fut laissé de côté temporairement à raison de l'achèvement du chemin de fer Pacifique-Canadien et de la pénétration du Nord-Pacifique au Manitoba. Mais vers 1905, alors que Mackenzie et Mann prolongeaient leurs chemins de fer dans l'Ouest et construisaient jusqu'à Dauphin et plus tard jusqu'à Prince-Albert, on conclut avec le gouvernement fédéral un arrangement visant la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je n'ai pas besoin de rappeler ce qui a suivi. Nous savons tous que sir Wilfrid Laurier n'avait construit qu'un pont quand il perdit le pouvoir; et le gou-

vernement de sir Robert Borden projeta de construire la voie jusqu'à Port-Nelson. Je puis ajouter à l'intention de ceux qui l'ignorent,—ils ne sauraient être bien nombreux,—que tout le parcours est régalé et que les rails sont posés sur tout le parcours à l'exception de quelque quatre-vingt-dix milles. Une grande partie de l'acier, des traverses et des autres matériaux nécessaires pour compléter la voie sont achetés depuis longtemps. On a calculé qu'il faudrait une somme variant de trois à cinq millions pour terminer ce chemin de fer. Puis-je exercer brièvement la patience de la Chambre en citant une plaquette qui expose les vues de l'Ouest canadien beaucoup mieux que je ne saurais le faire:

> Lorsque lord Selkirk reconnut les avantages réels de la route de la baie d'Hudson sur celle des ports de l'Est, il ne fit rien moins qu'une découverte, et en utilisant cette route pour le transport des premiers colons dans l'Ouest du Canada, il démontra au delà de tout doute son importance et sa praticabilité.
>
> Pour le commerce entre les Provinces maritimes et l'Ouest canadien, et comme route internationale qui permettrait au trafic européen de prendre le chemin de l'Orient, ou à celui des Etats du Nord de se diriger vers l'Europe, la route de la baie d'Hudson est des plus importantes.

Je ne fatiguerai pas la Chambre en citant davantage. Les honorables députés ont, je crois, cette petite plaquette que je recommande à leur sérieuse considération.

La question du crédit agricole exige une étude très approfondie. L'histoire des prêts sur les fermes dans l'ouest du Canada n'inspire pas grande confiance dans un système de crédit agricole. Il est certain que dans certains cas une petite somme d'argent sauverait un fermier de l'Ouest, et l'on devrait prendre les moyens de venir en aide à ces fermiers. Mais il est toujours plus facile d'emprunter de l'argent que de le remettre. C'est une question qui demande d'être abordée avec beaucoup de sagesse, et tout système que l'on pourrait adopter devrait être entouré de toutes les garanties nécessaires afin d'empêcher les abus.

Je ne retiendrai pas davantage la Chambre, mais j'ajouterai ceci: Je suis un Canadien de l'Ouest, et comme tous les Canadiens de cette partie du pays, je sais que le Canada est une grande nation. Nous avons d'immenses ressources naturelles dans nos mines et nos forêts; nous avons de vastes prairies et des montagnes majestueuses, et nous avons les hommes et les femmes voulus pour faire de ce Dominion une grande nation. Conséquemment, il est de notre devoir, et du devoir de toutes les parties de ce pays de travailler dans l'unité et la sincérité et tenter de faire du Canada la plus belle nation de l'univers.

[M. Howden.]

Sir GEORGE PERLEY: Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser la parole dans cette Chambre depuis plusieurs années, depuis douze ans, je crois, bien que j'aie fait partie de la Chambre jusqu'en 1917. Mais comme représentant du Canada, j'ai vécu pendant huit ans à Londres, au cœur même de l'Empire; mon épouse et moi, nous y avons été l'objet de beaucoup de courtoisie et nous y avons fait un bon nombre d'amis que nous n'oublierons jamais. Nous sommes heureux, cependant, de nous trouver de nouveau au Canada et parmi les gens de chez nous.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je commencerai d'abord par vous féliciter d'avoir été réélu président de cette Chambre. C'est une position qui vous convient tout particulièrement, étant données votre dignité personnelle, votre droiture manifeste et votre connaissance parfaite des deux langues officielles. Si je puis m'exprimer ainsi, c'est un honneur non seulement pour vous mais pour chacun des membres de cette Chambre de vous voir occuper le fauteuil présidentiel.

Je profite de l'occasion pour m'associer à mes collègues qui ont exprimé leur regret de la disparition de la Reine-mère, la reine Alexandra. Sa Majesté était toujours disposée et prête à consacrer son temps et son énergie au soulagement de la misère et à prêter son appui à tout plan visant le bien-être de son pays d'adoption. Depuis un grand nombre d'années, on a fixé à Londres un jour en juin connu sous le nom de Rose Day, fête des roses, où des collectes se font dans les rues et où on reçoit des souscriptions au profit des hôpitaux de cette grande ville. L'organisation qui avait lancé ce mouvement était fière de trouver la Reine-mère à sa tête comme patronnesse et, le jour venu, chaque année, Sa Majesté avait coutume de se promener dans un équipage de cour, dans les rues de Londres, pour prêter son appui à l'œuvre. D'immenses foules se portaient alors sur le parcours pour la saluer et l'acclamer. Puis, pendant la guerre, la reine Alexandra aimait à aider toute œuvre qui visait le bien-être et le confort de nos soldats. Lors de l'ouverture d'une baraque pour les soldats sur le Strand, la reine Alexandra s'y rendit et servit le thé aux soldats. Deux ou trois d'entre nous avions l'honneur de passer le thé aux soldats qui tous naturellement désiraient boire une tasse de thé versée par la main de la Reine. Je puis dire sans crainte de me tromper que, le jour où la princesse danoise, jeune fille charmante, arriva à Londres pour devenir la fiancée d'Edouard, alors prince de Galles, elle conquit tout de suite l'affection

du peuple anglais; et depuis ce jour jusqu'à la fin de sa carrière longue et bien remplie, elle conserva l'affection profonde et sincère et le respect du peuple anglais.

Je suis heureux de remarquer dans le discours du trône une phrase sur le choix de l'honorable sénateur Dandurand comme président de la sixième assemblée de la Société des Nations, et je m'associe à l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) qui déclare que c'est là un grand honneur. De fait c'était un grand honneur. Personne ne saurait être président de l'assemblée de la Société des Nations à moins de connaître à fond le français et l'anglais, les deux langues officielles de la Société, et d'avoir une parfaite réputation d'urbanité et de courtoisie, car, aux réunions de la Société, des délégués viennent de toutes les parties du monde; il est donc nécessaire que le président remplisse ses fonctions avec bienveillance et courtoisie. Je suis sûr que le sénateur Dandurand peut s'acquitter de cette tâche à la perfection. A mon sens, c'est un grand honneur pour le Canada et lui-même qu'il ait été choisi comme titulaire de ce poste et j'apprends avec plaisir qu'il a rempli ses fonctions à la satisfaction de tous les intéressés.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté hier avec beaucoup d'intérêt le discours du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) et j'ai été surpris d'apprendre qu'il était ennuyé, et même beaucoup, de ce que notre très honorable chef (M. Meighen) n'eût pas présenté un amendement beaucoup plus long. Je prie le ministre de lire le discours prononcé lundi par le très honorable chef de l'opposition et dans lequel il exposait son programme politique dans tous les détails. Je suis sûr que, si le ministre étudiait attentivement ce discours et le joignait à l'amendement, il se prononcerait en sa faveur quand la Chambre votera. En réalité, toutefois, nous savons tous que l'on ne peut faire entrer dans un amendement tout ce qu'un homme a dit dans la Chambre et dans le pays. A mon sens, l'amendement que nous discutons est parfaitement au point. Le très honorable chef de l'opposition a prononcé lundi l'un de ses meilleurs discours et, s'il n'a pas convaincu le ministre de l'Agriculture, je crains que la faute n'en soit à ce ministre lui-même.

Le seul passage du discours du ministre de l'Agriculture que je désire relever est celui qui a trait au marché Petersen, remarque malheureuse pour lui. Mon honorable collègue a parlé, pour employer ses propres termes, de "l'emprise de la coalition"; mais chaque membre du parti conservateur savait que le marché conclu avec sir William Petersen n'apporterait pas de remède à l'état de choses dont on se plaignait, ni le soulagement qu'en attendaient ceux qui le négocièrent. Heureusement, le projet fut contrecarré dans cette Chambre. Le Gouvernement le renvoya à un comité de la Chambre, lequel conclut que la proposition n'était pas recommandable, épargnant ainsi beaucoup d'argent au peuple canadien. A ce propos, j'attire l'attention de la Chambre sur une dépêche publiée dans la *Gazette* du 1er janvier 1926. où il était question d'une assemblée de la *London-American Maritime Trading Company,* et dont je vais lire quelques passages. Il y est dit:

> Le comte de Wemyss, à la réunion annuelle de la London-American Maritime Trading Company, tenue aujourd'hui, a fait des révélations intéressantes sur le point où en était rendu le gouvernement canadien au sujet du projet de subvention à l'entreprise de transport maritime Petersen, avant que la "discussion prématurée" ne donnât lieu à la controverse qui empêcha son adoption.
>
> A la réunion de l'an dernier, sir William Petersen avait fait entendre que la compagnie serait dans une bien meilleure situation que les autres et n'aurait pas à compter sur les expéditeurs de marchandises.

Pourquoi eut-elle été si indépendante? Parce que les actionnaires pensaient que le marché négocié par sir William Petersen avec le Gouvernement serait ratifié et ils savaient que ce marché leur procurerait de grands avantages.

Lord Wemyss,—j'ai le plaisir de le connaître,—ajoute, toujours d'après la dépêche:

> Nous n'étions pas directement intéressés dans cette entente. C'était une entreprise particulière de sir William Petersen; mais, en retour de l'aide...

Notez ces paroles.

> ...que nous étions en mesure de lui offrir, il se proposait de se servir des navires de la compagnie Thompson, de faire bénéficier celle-ci de la subvention et, à la fin, d'acquérir ces navires à des conditions qui auraient porté nos actions bien au-dessus du pair.

Ces paroles démontrent irréfutablement, à mon avis, que le marché que le Gouvernement tenta de faire ratifier à la dernière session et qui heureusement fut rejeté par l'opposition et le comité nommé par la Chambre —je reconnais au comité le mérite d'avoir présenté un rapport dans lequel il était déclaré qu'il n'était pas sage de conclure le marché projeté—aurait rapporté des sommes considérables à ces capitalistes anglais.

J'ai écouté avec attention le discours de l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden). Je n'ai aucun commentaire ni critique à faire, sauf que je ne partage pas son avis au sujet de l'importation de primeurs des Etats-Unis. Si je l'ai bien compris, mon honorable collègue a dit que les primeurs américaines sont bien meilleures que les nôtres.

M. HOWDEN: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que l'on récolte ces fruits beaucoup plus tôt que ceux que nous produisons au Canada.

Sir GEORGE PERLEY: Nous sommes tous d'accord là-dessus. C'est là qu'est la difficulté. Ainsi les fraises qui nous arrivent en mars et avril sont loin d'être aussi bonnes que les nôtre qui viennent plus tard et si dans ce temps-là nous en mangeons à satiété, nous en sommes rassasiés quand les fraises du pays arrivent sur le marché; alors il n'y a plus la demande qu'il y aurait eu si les fraises américaines n'avaient pas été admises sur notre marché. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi mon honorable ami s'opposerait à l'imposition d'un droit rigide sur tous les fruits et légumes d'outre-frontière.

Le Gouvernement fait annoncer dans le discours du trône son intention de créer une commission du tarif, affaire dont on parle depuis longtemps. Peut-être est-ce bien son dessein présentement, mais je suis porté à croire qu'en faisant cette proposition, il n'a d'autre but que de remettre à plus tard la solution de ce problème, au sujet duquel il se manifeste une grande divergence d'opinion entre les protectionnistes de la province de Québec et les députés des provinces de l'Ouest qui l'appuient, soit libéraux, soit progressistes. Nul n'ignore les sentiments du parti conservateur à ce propos. Dans maintes circonstances, notre très honorable chef s'est prononcé clairement, et nul ne pourrait le faire avec plus de précision que lui quand il se lève pour discuter cette question ou l'expliquer. Ce qui nous embarrasse, c'est que nous ne connaissons pas les vues exacte de nos amis de la droite. J'ai entendu l'honorable ministre de la Justice prétendre que la province de Québec était favorable à un tarif peu élevé et qu'elle n'était pas favorable à la protection. Quoi qu'il en soit, je connais un peu le sentiment des électeurs d'Argenteuil, et selon moi, ils sont favorables à la protection comme l'est toute la province; c'est ce que je crois. Pour ce qui est d'Argenteuil, je défierais bien l'honorable ministre d'y venir préconiser un tarif peu élevé. S'il y venait, il ne recevrait pas un chaud accueil, pas même un sympathique accueil.

L'hon. M. LAPOINTE: N'affichez pas trop d'assurance.

Sir GEORGE PERLEY: Au sujet de la protection, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a pu se rendre compte du sentiment de la province de Québec, surtout du comté d'Argenteuil sur la protection. Bien des fois en cette Chambre, on a fait allusion à ces mots—du "glas de la protection", paroles que, j'en suis certain, ce ministre a désiré souvent n'avoir jamais prononcées. C'est ainsi qu'il a parlé de la légère réduction des droits sur les instruments agricoles. Qu'en est-il résulté dans ce comté? On se souvient en effet qu'on lui avait permis d'en être le représentant, quoique venant de l'Alberta, où il n'avait pu se faire élire. Après qu'il eut parlé du "glas de la protection", on fit circuler dans tout le comté d'Argenteuil une requête chargée de noms, le blâmant d'avoir fait une telle déclaration et le priant de remettre son mandat. A coup sûr je n'ai pas manqué de parler de la protection, partout dans mon comté; j'en suis un partisan et j'ai la conviction que je dois grandement mon succès à la protection.

Abandonnons un instant la question des droits protecteurs sur les produits de l'industrie. Comment un député pourrait-il ne pas consentir à modifier le tarif en vue de protéger nos agriculteurs? A qui cela fera-t-il tort? Dans l'amendement, on réclame la protection en faveur des produits de la ferme et, selon moi, c'est un amendement fort à propos. Fait assez singulier, en donnant la réplique au très honorable chef de l'opposition, le ministre de la Justice n'a pas du tout parlé de son amendement, et c'est à peine si le ministre de l'Agriculture en a fait mention hier. Je n'en ai pas été étonné, car je me demande comment l'un ou l'autre aurait pu le combattre. Il nous faut ce régime protecteur pour les produits de la ferme. C'est un problème d'un intérêt capital pour les électeurs que je représente et pour ceux des comtés avoisinants qui approvisionnent Montréal de fruits et de légumes. Il en devrait être de même pour ceux qui vivent dans la banlieue de villes de quelqu'importance. Je l'ai dit, au cours de ma campagne, sur toutes les tribunes j'ai parlé de la protection. Mon adversaire m'a-t-il contredit? A-t-il trouvé à redire à mes prétentions? Nullement. Il a bien pris garde d'éluder la question, se contentant de parler d'autres question, et aussi oublia-t-il de traiter du tarif en faveur des produits de la ferme. Je prétends que tout ce que nous cultivons sur cette terre privilégiée est ce qui peut se cultiver de plus beau, et autant qu'il se peut, il nous faut protéger nos agriculteurs en consommant ici même le plus possible de nos produits, leur réservant ainsi notre propre marché et gardant notre argent chez nous. Pour en arriver là, il n'y a qu'un moyen, c'est d'élever notre tarif au niveau du tarif américain sur les produits agricoles. Je n'irais pas jusqu'à suggéré de toucher à tous les articles, mais je prierais mes honorables collègues de me dire comment ils peuvent admettre qu'on laisse entrer chez nous le beurre au taux de 4 cents la livre quand il nous faut payer 8 cents pour vendre le nôtre aux Etats-Unis. On a lu l'autre jour à la Chambre le rapport d'un journal sur l'arrivée au pays du beurre venant de l'autre côté du Pacifique.

Cela nous entraîne à la question du traité avec l'Australie, qui permet l'entrée du beurre australien avec un tarif moins élevé. Je signalerai toutefois à l'honorable député la situation aux Etats-Unis, et à mon avis, certes, nos droits devraient être égaux aux leurs sur des produits semblables. Relativement aux œufs, on a péremptoirement démontré hier ou la veille combien injuste et impraticable est le tarif actuel. Les œufs offrent un intérêt particulier pour la femme du cultivateur; elle retire souvent de leur vente l'argent de ses menues dépenses. Mais tandis que les Américains peuvent expédier leurs produits au pays moyennant 3 ou 4 cents de droits seulement par douzaine, la femme du cultivateur canadien est obligée, quand elle veut leur rendre la pareille, d'acquitter un droit de 8 cents la douzaine avant que ses œufs puissent entrer aux Etats-Uunis. Par quel argument peut-on justifier cela? Lundi, en réponse à une question, le ministre de l'Agriculture a lu un état préparé par son département au sujet des œufs, et il a déclaré avec beaucoup de raison que cette année la ponte d'hiver est plus considérable que d'habitude. C'est certes intéressant mais tout à fait en dehors de la question débattue. Le ministre a terminé ainsi sa déclaration:

Si, comme quelques-uns le prévoient, cet état de choses s'accentue d'ici à quelques jours, les fonctionnaires de mon ministère, se tenant au courant de la situation, nous serons plus en état de discuter les remèdes à appliquer si c'est nécessaire.

Quelle belle déclaration! Mais quel remède inefficace! La chose est impossible. Le seul moyen de remédier à la situation, c'est d'élever nos droits sur les œufs importés des Etats-Unis au même niveau que les droits dont sont frappés nos œufs exportés là-bas.

L'hon. M. ROBB: L'honorable député préconise-t-il un droit sur la laine égal à celui des Etats-Unis?

Sir GEORGE PERLEY: Au pied levé, je puis dire que n'ayant pas étudié la question, je ne tiens pas à répondre à mon honorable ami. Je parlerai maintenant de l'industrie des conserves de fruits. J'affirme sans hésitation qu'il n'est pas d'endroit au monde où l'on produise d'aussi bons fruits que les nôtres. Mais que voyons-nous? Au château Laurier, quand j'ai commandé des pêches, hier, j'ai reçu un article décrit en ces termes:

Conserves de pêche: Libby, McNeil & Libby, Chicago. Fruit californien Libby, mis en conserve par la Libby's California Fruit Cannery.

Peut-il y avoir quelque chose de plus extraordinaire, quand nous savons que nous produisons au pays de meilleures pêches que la Californie? Dans un hôtel de l'Etat, on voit servir aux convives des conserves de fruits venant d'outre-frontière. Je proteste, d'abord parce que les pêches ne sont pas de moitié aussi bonnes que les ontariennes, puis parce que c'est exporter de l'argent qui devrait aller aux agriculteurs et aux producteurs de fruit du pays. Quelques-uns m'on demandé, durant ma campagne électorale, pourquoi les conservateurs n'ont pas remédié à cet état de choses quand ils étaient au pouvoir, et je leur ai expliqué, comme je n'ai pas besoin de l'expliquer à la Chambre, que la situation n'est devenue critique qu'à l'application du tarif Fordney en 1921, alors que le gouvernement américain n'a rien négligé pour exclure nos produits.

Le ministre de la Justice a déclaré l'autre jour, et je suis de son avis, qu'il aime à voir une population à l'esprit sain. Nous l'avons tous; nos vis-à-vis ne sont pas les seuls à être normaux. Comme je le dis parfois, nous croyons au Canada pour les Canadiens, ce qui est à peu près la même chose. Et puisque nous parlons d'un saine population canadienne, j'attirerai l'attention du ministre sur un fait important. J'ai proclamé les produits canadiens les meilleurs qu'il soit possible de produire, j'irai plus loin et je dirai que nos garçons et nos filles sont les meilleurs du monde. Les honorables députés d'en face le reconnaîtront avec moi; il existe heureusement des choses sur lesquelles il n'y a pas de différence d'opinion chez nous. Si nous élevons les meilleurs garçons et filles au monde, pourquoi ne les gardons-nous pas ici?

Cela me mène à l'immigration, dont les statistiques, durant ces dernières années, ont été renversantes. En consultant les rapports officiels pour les trois dernières années, je constate que les biens mobiliers de colons importés au Canada se sont élevés à 18 millions environ, et les biens mobiliers exportés, à quelque 26 millions. C'est une triste situation pour un pays aussi vaste que le nôtre. Quant à l'immigration, nous constatons qu'au cours des quatre dernières années, suivant les chiffres officiels, 460,000 personnes sont venues au pays, tandis que l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, selon les chiffres fournis par le commissaire américain de l'immigration, a été de 456,000 personnes. On a parfois critiqué les chiffres compilés par le commissaire américain de l'immigration, mais rappelons-nous que nous n'avons pas au pays de statistiques indiquant combien des nôtres ont émigré là-bas. On nous a fait rapport sur le nombre des rapatriés, mais nous n'avons aucun état sur le chiffre de l'exode. D'après la statistique du commissaire américain, des Canadiens partis pour les Etats-Unis, 15,312 seulement nous sont

revenus. Ce va-et-vient est facile à suivre: tout Canadien entrant aux Etats-Unis doit verser, comme capitation, une somme qui lui est remise à son retour sur production de son certificat d'entrée. Il se peut cependant que nos gens qui se rendent en Floride et en Californie, l'hiver, ne figurent pas sur la liste de ceux qui partent, bien que notre département de l'Immigration inscrive leur retour. Je sais que lorsque je suis allé en Californie avec ma femme il y a deux ans, nous n'avons eu aucune formalité à remplir au départ, tandis qu'au retour nous avons dû signer un document pour le département canadien de l'Immigration.

Je sais que le Gouvernement s'applique depuis quelque temps à un plan d'immigration choisie. C'est bien. Le Canada désire avoir tous les immigrants anglais possible. Je souhaiterais aussi une immigration française, mais nous savons tous que le Français émigre guère. Qu'il nous vienne autant de gens de notre race que possible, très bien, mais, après tout, le Canadien de naissance et d'éducation est encore notre meilleur actif. Pourquoi nos fils et nos filles s'en vont-ils aux Etats-Unis? Il y a deux raisons. D'abord, ils pensent trouver, là-bas, meilleur lot qu'ici, et surtout on les y accueille avec empressement, les considérant sérieux et dignes de confiance. Ils parviennent aux meilleures fonctions. A New-York, les infirmières canadiennes expérimentées sont les plus recherchées. Je le repète, une bonne immigration est à souhaiter, mais avant tout, tâchons de garder nos gens.

L'on me demandera peut-être comment y arriver. Cette question amène naturellement celle de l'impôt. Mais avant de la traiter, je tiens à féliciter l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) pour le magnifique discours qu'il a prononcé hier soir. C'était plaisir de l'entendre. Il était connu depuis quelques années comme l'un des meilleurs orateurs du Dominion, et maintenant que la santé lui est revenue j'espère qu'il nous fera profiter de ses grandes connaissances. Il nous a entretenus de la dette et de la comptabilité des chemins de fer. Rien ne m'inquiète davantage actuellement que notre situation financière. Personne plus que moi n'a foi dans l'avenir du Canada. L'énergie de sa population fera malgré tout, j'en suis convaincu, fructifier ses ressources et ses richesses naturelles illimitées, en dépit de l'inaction ou de l'incompétence de tout gouvernement, celui-ci ou un autre. Mais nous ne pouvons progresser comme nous devrions, ni rivaliser avec nos voisins au sud pour l'immigration, ni même garder nos propres gens, sans équilibrer notre budget et diminuer les taxes. Cela me semble de suprême importance. Le gouvernement des Etats-Unis on le sait, a obtenu ces deux résultats en se mettant courageusement et généreusement à l'œuvre. Aussitôt après la guerre, il s'est appliqué à réduire ses dépenses et cela lui a permis de diminuer considérablement sa dette et d'alléger ses impôts de façon appréciable. Il nous faut faire de même sans quoi nous ne saurions réussir à tenir tête à nos voisins. La situation actuelle au Canada ne peut être modifiée que par la diminution des impôts d'où suivra l'abaissement du coût de la vie, qui mettra fin à ce que dans le comté d'Argenteuil, que j'ai l'honneur de représenter, nous appelons "la tragédie des départs" c'est-à-dire de ceux qui ont émigré aux Etats-Unis. Dans toutes les écoles de ce comté, vous entendez dire que "Jacques, Jean, Henri, Edouard sont aux Etats-Unis". Je crois que la diminution des impôts et l'équilibre du budget arrêteront l'immigration et ramèneront grand nombre de ceux qui sont allés chercher l'existence chez nos voisins, parce que, avant longtemps, il sera plus facile d'élever confortablement une famille au Canada qu'aux Etats-Unis. Nous avons des mines et d'autres richesses naturelles en abondance, et je suis fermement convaincu qu'un avenir prochain verra se répéter au Canada ce qui s'est produit au sud de la frontière. Cependant, comment pouvons-nous espérer garder les nôtres à moins d'abaisser le coût de la vie et de réduire les taxes au même niveau que chez nos voisins?

J'ai entendu dire qu'aucun pays ne s'est tiré de la crise de la guerre aussi bien que le Canada. Oui, nous nous en sommes bien tirés, mais nous aurions pu faire davantage. Avant d'aborder la question de nos finances, permettez que je cite l'exemple du petit état de la Nouvelle-Zélande. Proportionnellement à sa population, alors de un million et quart approximativement, la Nouvelle-Zélande a envoyé au front plus de soldats que tout autre Dominion. Après la guerre, ce pays s'est trouvé avec une dette écrasante. Qu'ont fait les Néo-Zélandais depuis? Ils ont équilibré leur budget sans augmenter leur dette. Et, en passant, je ferai observer que dans leurs rapports ils incluent l'argent dépensé pour les chemins de fer, dépense que notre Gouvernement refuse avec persistance de mettre au fonds consolidé ou de montrer dans nos comptes publics. L'annuaire officiel de la Nouvelle-Zélande de 1925 indique que durant trois ans, de 1922 à 1924, le revenu de ce pays a été de 83,666,000 livres sterling et ses dépenses ont été de 80,878,000 livres. Ce revenu est considérable, pour une population d'un million et quart d'habitants seulement, et bien que les dépenses aient été de plus de 80,000,000 de livres sterling, le sur-

plus pour cette période a été de 2,788,000 livres. Bien plus, la dette de la Nouvelle-Zélande est restée presque stationnaire durant ces trois années. J'ai sous la main les statistiques: en 1922, sa dette nette était de 208,241,121 livres; en 1923, de 207,024,048, et, en 1924, de 208,595,743 livres. En 1924, la dette par tête d'habitant était de 154 livres, soit, en chiffres ronds, 750 dollars. Voilà ce que doivent les contribuables de la Nouvelle-Zélande, dette beaucoup plus élevée par tête d'habitant qu'au Canada, et cependant leurs obligations relatives aux chemins de fer sont incluses dans leur dette, et les dépenses sont comprises dans leurs dépenses ordinaires. Les chiffres montrent que quelque 8,000,000 de livres sterling ont été affectées depuis quatre ans aux frais de premier établissement de leurs chemins de fer, mais cette somme est comprise dans la dette nette de la Nouvelle-Zélande. C'est de cette façon que le gouvernement canadien devrait agir en préparant des états que n'importe qui pourrait comprendre. Dans les comptes publics et les statistiques mis sous les yeux des électeurs durant la dernière campagne électorale et annoncés dans les quotidiens, le Gouvernement disait que sa dette avait été réduite. J'ai ici les chiffres les plus récents afin de donner à mes collègues une idée juste de la situation. Le 31 décembre 1924, la dette était de $2,417,746,000, et, en 1925, de $2,381,735,000, soit une diminution d'environ 36 millions en douze mois. Ces chiffres sont ceux des comptes publics qui seront publiés cette année. Est-ce là représenter honnêtement la situation? Est-ce une façon convenable de montrer les comptes publics? Non pas. Nous devrions inclure dans nos états la dette des chemins de fer nationaux-canadiens. Je suis heureux de dire que l'an dernier le National-Canadien a diminué de nouveau ses frais d'exploitation et je vois que sir Henry Thornton prétend que la plus-value des recettes par rapport aux frais d'exploitation sera cette année d'une trentaine de millions. Voilà une autre déclaration qui apparaît constamment dans la presse et qui a besoin d'explications. Nous sommes obligés de payer un intérêt d'environ 70 millions sur la dette du National-Canadien, mais en lisant le titre, *Surplus du National-Canadien, 30 millions,* on est porté à croire,— c'est peut-être ce que désirent les honorables députés de la droite,— que le réseau national, tout en faisant face à ses obligations, se trouve avec cette somme à son crédit. En réalité, tout état du National-Canadien indiquant une plus-value des recettes sur les frais de l'exploitation devrait en même temps indiquer le montant du déficit, en tenant compte du service de l'intérêt et des autres frais. Avant de passer à un autre sujet, je dirai que les statistiques font voir définitivement que l'an dernier la dette de ce réseau s'est accrue d'environ 118 millions. J'ai devant moi le rapport de M. Bell, mais je n'ai pas eu le temps de le lire en entier. De plus, je suis d'avis qu'une bonne partie de la réduction des dépenses, telle qu'elle est montrée depuis quelques années, est due au fait que nous payons un intérêt moins élevé. Chaque fois qu'un emprunt est échu nous l'avons renouvelé, et chaque fois le taux de l'intérêt a été moindre. De plus, les frais du rétablissement civil des soldats diminuent tous les ans, de sorte que les dépenses ordinaires de l'administration des services n'ont guère été modifiées.

Je veux être bien compris. Nous avons dans les comptes publics l'argent qui a été avancé directement aux chemins de fer tel qu'il est inclus dans notre dette, mais à la page 15 nous trouvons une liste de garanties par le Gouvernement pour le National-Canadien qui ne sont pas du tout comprises dans notre dette. Oh! non. Ces garanties sont, je suppose, purement nominales. Un jour, cependant, il faudra les acquitter. On n'a rien dit non plus de la somme représentée par les obligations ordinaires des chemins de fer nationaux canadiens qui ont été pour ainsi dire assumées par le pays. C'est là une obligation pour nous comme n'importe quelle autre. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement devrait préparer ses états de façon à ce que quiconque consulte les comptes publics sache exactement où nous en sommes. Si nous augmentons la dette du National-Canadien d'année en année, le Gouvernement ne devrait pas publier un état montrant que nous avons réduit la dette publique. Ce sont des rapports de nature à créer une fausse impression. Je pourrais employer un mot plus énergique, car le Gouvernement n'expose certes pas la situation sous son vrai jour devant la population canadienne.

Quand bien même la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada voudrait emprunter, elle ne pourrait le faire; de fait personne ne consentirait à lui prêter un sou. Il est donc anécessaire que le Gouvernement canadien garantisse l'emprunt et endosse les billets et c'est nous les citoyens du Canada qui acquittons les frais, tout comme si nous avions directement émis des obligations.

Je désire poser une question au leader du Gouvernement et aux honorables députés qui occupent des sièges derrière mon honorable ami le leader de la Chambre. Supposons que les ministres fussent membres d'une compagnie, chacun des directeurs étant prospères,

tandis que la compagnie serait obligée d'emprunter constamment et qu'ils devraient endosser les billets. Mes honorables amis s'en retourneraient-ils à leurs bureaux en disant: "Je vaux tant; j'ai réalisé des bénéfices l'année dernière. Les pertes que la compagnie a faites ne me regardent pas, bien que j'aie endossé ses billets"? Je vous en donne l'assurance, monsieur l'Orateur, mes honorables amis se trouveraient dans une situation très difficile au bout de quelques années, s'ils continuaient les affaires dans ces conditions.

Je relève dans le discours du trône un passage annonçant que la tenue des comptes publics sera grandement simplifiée à l'avenir. Je le demande au ministre des Finances et aux autres ministres en général, lorsqu'ils étudieront le nouveau système visant à simplifier la tenue des comptes publics, qu'ils fassent en sorte d'exposer les faits sous leur vrai jour de façon que le peuple canadien puisse embrasser la situation d'un coup d'œil.

Dans le discours du trône, le Gouvernement promet aussi de diminuer les dépenses publiques; mais le fera-t-il? Mes honorables amis ont fait cette promesse à maintes reprises. Nous avons certes besoin au Canada à l'heure actuelle d'un ministre des Finances énergique; il nous faut un homme qui s'oppose énergiquement à la dépense des deniers publics, sauf pour des fins indispensables. Nous devrions nous abstenir d'inscrire au budget à mon sens des crédits destinés à la construction d'élévateurs à Prince-Rupert où il n'y a pas de grain à entreposer. Il faudrait s'abstenir également de débourser de fortes sommes pour augmenter les facilités d'entreposage dans le port de Québec puisqu'à venir jusqu'aujourd'hui, l'on n'a pu utiliser en entier les installations existantes. Si la ville de Québec est en mesure d'obtenir assez de grain pour remplir ses élévateurs, nous pourrons en construire d'autres, mais pas avant que le besoin s'en fasse sentir. Bref, la pratique de la plus stricte économie devrait-être notre mot d'ordre.

Et cela me rappelle, monsieur l'Orateur, les jours critiques que les marchands de bois comme votre humble serviteur ont traversé dans le passé. Nous avions de vastes réserves forestières, mais très peu d'argent liquidé. Il arrivait assez souvent que le marchand de bois s'en allait chez lui avec l'idée de s'acheter un complet neuf; après avoir discuté la question toutefois, il décidait de porter encore ses vieux vêtements pendant six mois.

Avec la permission de mes honorables amis, je rappellerai une petite histoire qui se racontait sur la rue à Ottawa dans le temps; cependant, je ne suis pas prêt à me porter garant de son authenticité. On prétendait que lorsqu'un des marchands de bois de l'époque était obligé de s'adresser à la banque pour obtenir de l'escompte, il soupoudrait un peu de scieure de bois sur ces épaules afin d'impressionner favorablement le gérant et faire voir qu'il travaillait.

L'hon. M. LAPOINTE: Cette pratique est-elle encore en honneur?

Sir GEORGE PERLEY: Mon honorable ami a posé une question malheureuse. L'industrie forestière traverse une crise très sérieuse en ce moment. Je ne suis plus dans les affaires; toutefois si mon honorable ami croit que les marchands de bois font des affaires d'or, il est à cent lieues de la vérité.

Le premier ministre (le très hon. Mackenzie King) se rend dans Prince-Albert afin de s'assurer un mandat. J'ignore absolument si la lutte sera chaude ou non; cependant, je constate par les journaux que le thermomètre marquait 30 degré en bas de zéro là-bas, ce matin. Pour ma part, je ne comprends pas pour quelle raison il ne s'est pas présenté dans Bagot. C'était là, semble-t-il, le comté tout trouvé pour mon très honorable ami. Si le premier ministre avait été à son siège à l'ouverture de la session, son attitude aurait été plus digne et plus en harmonie avec les hautes fonctions qu'il occupe et la courtoisie due à la Chambre des communes. Mon très honorable ami, je le sais bien, a critiqué les moyens que le chef de l'opposition a pris en 1921 pour se procurer un siège; cependant, je suis d'avis que mon chef a eu raison d'agir ainsi. Pour moi, le règlement parlementaire devrait contenir une disposition permettant qu'un siège soit déclaré vacant avant l'élection de l'Orateur. Quoiqu'il en soit, la Providence a voulu qu'une vacance se soit produite en faveur de M. King. Au lieu d'être obligé de se mettre à la recherche d'un siège, une vacance s'est produite dans la province même, qui avait élu les candidats libéraux à des majorités écrasantes; le premier ministre aurait donc dû à mon avis se présenter dans cette circonscription de Québec. Pour quelle raison ne l'a-t-il pas fait? Je n'en sais rien. On m'a laissé entendre toutefois qu'il craignait le résultat. Je ne crois pas certes que telle soit, la véritable raison de son abstention. Je le déclare avec plaisir, monsieur l'Orateur, les relations les plus amicales ont toujours existé entre M. King et moi. Le premier ministre s'est toujours montré courtois à mon égard; j'ai le regret d'avoir à dire d'autre part que je ne repose guère de confiance en lui à son titre d'homme public, pas plus que cette Chambre du reste, en dépit du vote de la semaine dernière.

Et la principale raison de mon manque de confiance dans le premier ministre, c'est qu'il

a négligé de remplir les promesses qu'il avait faites sur divers points du pays. Aux élections de 1921, il avait promis de diminuer le coût de l'existence et de réduire le chiffre de la dette publique; or, il n'a pas rempli ses promesses. La représentante du comté de Gred-Sud-Ouest (Mlle Macphail) a reproché au très honorable premier ministre son manque complet de gratitude et de courtoisie; elle a affirmé qu'elle n'a absolument aucune confiance dans le Gouvernement King ni dans ses promesses. Il me semble aussi que l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) a prouvé de façon absolument incontestable que le premier ministre et son Gouvernement n'avaient pas rempli leur promesse de faire décréter le vote alternatif ou transférable et personne de l'autre côté de la Chambre n'a même essayé d'expliquer pourquoi M. King n'avait pas tenu sa promesse à ce sujet. Dans ces circonstances, monsieur l'Orateur, comment la Chambre peut-elle avoir confiance dans les promesses du très honorable premier ministre et croire qu'il remplira celles qu'il a faites dernièrement dans le discours du trône?

Mais il y a plus. L'an dernier, le premier ministre a hésité longtemps avant de se décider à faire appel au peuple. Finalement, il prit un parti, choisit son propre terrain et à Richmond-Hill, le 6 septembre il présenta à ses électeurs un appel soigneusement préparé. Dans ce discours, il a dit ceci:

> Suffit-il que comme gouvernement nous restions en fonction, touchant notre indemnité de député et nos émoluments de ministre et jouissant des autres avantages du pouvoir, alors qu'il est urgent de résoudre de grands problèmes nationaux que nous sommes incapables de régler d'une façon satisfaisante, faute d'une majorité suffisante au Parlement?

Remarquez bien ces paroles, monsieur l'Orateur. D'après moi, c'était de la part du très honorable M. Mackenzie King la promesse formelle qu'il démissionnerait, si son parti n'était pas réélu avec une plus forte majorité qu'auparavant. Je ne vois pas comment un homme public pourrait promettre plus catégoriquement, qu'à moins d'avoir l'appui d'un plus grand nombre de partisans, il ne continuerait pas à gouverner le pays.

Certains partisans du premier ministre, cette session-ci, ont parlé d'une façon obséquieuse de ses qualités et surtout, pour me servir des termes employés par le ministre des Douanes (M. Boivin) de sa très haute et très pure conception de l'honneur et de la bienséance. Ils me permettront de leur dire qu'ils protestent un peu trop. Nous n'avons jamais besoin, de ce côté-ci de la Chambre, de nous lever pour dire que notre très honorable chef tient ses promesses, car tout le monde, ici et en dehors de cette enceinte, sait qu'il les tient. Je vous le demande, monsieur l'Orateur: Le premier ministre a-t-il fait preuve des hautes qualités qu'on lui attribue et a-t-il manifesté ce sens élevé de l'honneur lorsqu'il a violé sa promesse aux progressistes à propos du vote transférable, ou lorsqu'il a omis de donner suite à ce qu'il avait fait entrevoir dans son discours de Richmond-Hill, le 6 septembre dernier. J'ajouterai en passant que suivant moi, le très honorable premier ministre a fait une bévue politique à ce moment-là dont le peuple se montrera offensé.

C'est la première fois depuis nombre d'années que j'adresse ici la parole et dans l'occurrence, monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand'chose à ajouter. Je terminerai en disant que nous avons dans ce Parlement le spectacle d'un ministère qui s'accroche au pouvoir, espérant que son chef pourra être réélu et occuper son siège à la Chambre. La chose est possible, mais, dans tous les cas, ce ministère est en équilibre instable, comme on dit en mécanique, et ne peut tenir bien longtemps.

Monsieur l'Orateur, j'ai terminé. Pour les raison que je me suis efforcé d'expliquer et pour d'autres encore, j'appuie l'amendement de notre très honorable leader et je souhaite que ses arguments soient bien accueillis par les honorables membres de la Chambre.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, je prie mes honorables collègues de bien vouloir me témoigner la même indulgence qui, je sais, a toujours été témoignée aux membres nouveaux et sans expérience. Je dirai pour commencer que je suis un représentant libéral de la province d'Ontario; nous ne sommes pas nombreux de ce côté-ci, mais si peu nombreux que nous soyons, l'union règne parmi nous.

Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre réélection au haut et honorable poste de président de la Chambre. C'est toujours un grand honneur et une grande distinction que d'être choisi président de la Chambre; mais l'honneur est encore bien plus grand lorsque ce poste vous est confié une deuxième fois.

Je tiens à féliciter également nos honorables collègues qui ont respectivement proposé (M. Elliott) et appuyé (M. Lacombe) l'adresse en réponse au discours du trône pour le talent avec lequel ils ont su s'acquitter de la mission qui leur avait été confiée.

Monsieur l'Orateur, j'ai un autre devoir très agréable à remplir et j'estime que si je ne le faisais pas à la première occasion qui se présente, je ne serais pas juste envers la circonscription de Perth-Sud que j'ai l'honneur de représenter. Je tiens à présenter mes

hommages sincères au très honorable leader de l'opposition (M. Meighen). Je suis peut-être le seul ici à avoir connu depuis si longtemps notre très honorable collègue. Nous sommes nés tous les deux dans Perth-Sud, nous y avons été élevés et nous avons grandi ensemble dans la ville de St-Mary où je demeure. Bien que je ne puisse pas adhérer à la politique de mon très honorable collègue, j'admire hautement son honneur, son intégrité et son activité. Je crois sincèrement que, dans tous les postes qu'il a occupés au pays, comme premier ministre ou autrement, il a toujours, en portant les responsabilités de ses fonctions, agi consciencieusement et selon ses lumières. Je vais ajouter—ceci n'a rien de désobligeant et je ne voudrais pas qu'on l'interprète comme tel—que le pire que je puisse espérer pour lui c'est de le voir demeurer honorable chef de l'opposition trois ou quatre ans de plus, si c'est possible.

L'hon. M. STEVENS: Tout au plus trois ou quatre semaines.

M. SANDERSON: Cela, l'avenir nous le dira.

Passant à l'étude du discours du trône, on me permettra de commencer mes remarques en disant que ce qui s'est déroulé ici pendant les quesques jours où j'y ai siégé m'a beaucoup instruit. J'ai entendu des députés venus de toutes les parties du Canada exprimer leurs vues sur divers sujets et ils m'ont beaucoup éclairé. J'en suis venu à la conclusion, monsieur l'Orateur, qu'en dépit des arguments et des controverses qui ont marqué la période électorale, les divers groupes de la Chambre ne sont pas, après tout, si éloignés les uns des autres.

En essayant de méditer sur le discours du trône et d'en assimiler les divers sujets, j'ai remarqué qu'un grand nombre des questions qu'il touche faisaient partie du programme libéral d'il y a quelques années, fait que le très honorable chef de l'opposition a signalé. D'autre part, le ministre de la Justice, leader de la Chambre, a fait aussi observer que les mêmes articles figuraient dans le programme conservateur d'autrefois, et je comprends qu'un certain nombre d'autres font partie du programme progressiste. Donc je ne crois pas que nous nous trouvions si séparés sur beaucoup de questions, sauf peut-être celle du tarif. Grâce à l'obligeance de la Chambre je vais tout à l'heure aborder la question du tarif et exprimer mes vues comme je l'ai fait aux assemblées de ma circonscription et pendant toute la récente campagne électorale.

On a parlé de la nécessité de venir en aide aux Provinces maritimes. Je crois que tous les députés, d'où qu'ils viennent, regardent comme leur devoir, en tenant compte des intérêts du Canada tout entier, de faire de leur mieux pour aider à la solution des problèmes que cette partie du pays doit envisager. Pour ma part, j'essaierai de m'intéresser aux besoins de toutes les provinces du Dominion en tenant compte de ce qui est juste et bon pour tout le pays et en évitant d'adopter des lois susceptibles de nous séparer. Je m'intéresse aussi à la question de rendre à l'Alberta ses ressources naturelles et j'agis ainsi comme je le ferais pour toute province ayant des griefs à faire disparaître. La diminution des impôts constitue une question qui doit profondément intéresser tous les députés, sans esprit de parti, et on peut en dire autant de la polititque d'immigration. Parlant maintenant de l'achèvement de la ligne de chemin de fer de la baie d'Hudson, je vais me permettre quelques observations touchant la situation ferroviaire actuelle dans tout le pays. J'avoue franchement qu'à mon sens, les libéraux comme les conservateurs ont commis de graves erreurs en traitant nos problèmes de chemins de fer comme ils l'ont fait depuis vingt-cinq ou trente ans. Je crois que toutes les personnes de bonne foi admettront cela, bien que je sois convaincu que, sous ce rapport, les honorables députés de la droite ont péché plus gravement que ceux de la gauche. Nous avons subventionné des compagnies de chemin de fer; nous avons avancé d'immenses sommes et accordé des concessions de terres aux corporations de chemin de fer; nous les avons supportées et aidées jusqu'au moment où le pays a dû les prendre parce qu'elles étaient en faillite. Je n'irai pas plus loin dans ce sujet sauf pour dire que je considère cette question des transports, cette question des chemins de fer, comme vitale pour le Canada aujourd'hui. C'est pourquoi je puis étudier la question du chemin de fer de la baie d'Hudson sans opinion préconçue. Si on peut prouver que l'achèvement de cette voie est à l'avantage de l'Ouest, qu'on peut la construire à des frais raisonnables et sans de trop grands déboursés et que sa construction est à l'avantage de tout le Canada, je serai porté à l'appuyer. Je désire tous les renseignements possibles sur cette question, je veux l'approfondir autant que possible de manière à pouvoir donner un vote éclairé quand la question sera soumise à la Chambre.

Il y a bien d'autres paragraphes au discours du trône, mais d'autres honorables députés sont beaucoup plus renseignés que je ne saurais l'être sur ces sujets. On les a longuement discutés dans le débat qui a eu lieu jusqu'ici et je n'insisterai pas davantage sauf

pour discuter la question du tarif. En Ontario, surtout dans la région occidentale d'où je viens, le tarif constitua la question principale aux dernières élections. Après ce que j'ai constaté dans le domaine de la politique, parmi les politiciens, les candidats, les membres du Parlement et au sein des gouvernements, j'en suis venu à la conclusion que, depuis bon nombre d'années, cette question du tarif a été plus ou moins un hochet politique entre les deux anciens partis. J'ai toujours été d'avis, et je le suis encore, que l'agriculture, les mines, les forêts et les pêcheries sont les industries fondamentales du Dominion. Donnez de l'expansion à votre industrie agricole; décrétez des lois dans l'intérêt des cultivateurs et les industriels ne tarderont pas à voir s'accroître le volume de leurs affaires. Si vous augmentez le chiffre de vos exportations de produits naturels à l'étranger, comme nous le faisons, et comme, je l'espère, nous continuerons de le faire, les industriels, et tout le pays même, en bénéficieront.

La question d'une commission consultative du tarif a été à l'ordre du jour dans ma circonscription au cours des dernières élections, et en toutes circonstances, je me suis déclaré en faveur d'une commission de cette nature. Dans la mesure du possible, le tarif devrait être écarté du domaine politique et appliqué par une commission d'experts, de spécialistes en la matière. Au cours du présent débat, un honorable député a émis l'opinion qu'une commission consultative du tarif devrait effectuer un remaniement "Scientifique" du tarif. Je n'aime pas ce mot "scientifique". Le tarif, s'il faut le retoucher, devrait être remanié d'une façon juste, équitable et honnête, non pas pour un groupe ou une section en particulier, mais dans l'intérêt de la population canadienne dans son ensemble. Dans l'Ontario, la difficulté provient de ce que les centres urbains se sont laissés emporter par cette question du tarif.

M. CHAPLIN (Lincoln): La campagne également.

M. SANDERSON: Pas toute la population rurale. Qu'on me permette de répondre à la question de mon honorable ami pour ce qui est de ma circonscription. Dans cinq townships sur six j'ai obtenu une majorité,—le vote rural. La plupart des centres urbains d'Ontario se sont prononcés en faveur de ce qu'ils appelaient un tarif élevé, mais il n'était pas ainsi des centres ruraux. Dans Ontario, il n'a été question que du tarif, et du tarif seul.

M. CHAPLIN (Lincoln): Votre réponse est excellente.

M. SANDERSON: Mes remerciements à l'honorable député pour le compliment et sa courtoisie à l'égard d'un nouveau représentant. Je dirai à mon honorable ami qui m'a posé cette question et qui a répliqué que si le parti conservateur avait fait dans Ontario une campagne franche et loyale, le résultat n'aurait pas été le même malgré cette question du tarif. Je n'avais pas l'intention d'en parler, mais l'honorable député m'y a forcé. A mes yeux, lorsque l'on voit des racoleurs se transporter d'une maison à l'autre dans l'Ontario et dire aux électrices, pendant que leurs maris étaient à travailler dans les usines: "Si vous votez en faveur du candidat libéral, et s'il est élu, votre mari sera sans emploi dans une semaine", c'est une propagande malhonnête.

Pour en revenir là où j'en étais lorsque mon honorable ami d'en face m'a interrompu, je dirai que si l'on veut faire du Canada un pays uni d'un océan à l'autre, il faut faire certaines concessions, et que chacun y mette du sien, sur cette question du tarif. Je ne suis pas partisan d'un tarif peu élevé, ni suis-je en faveur de droits démésurément élevés. Il en est dont les opinions sont radicales sur cette question du tarif. Vous ne sauriez contenter quelques industriels d'Ontario, même si vous portiez les droits aussi haut que la tour qui surmonte cet édifice. D'aucuns, dans l'Ouest et dans certaines autres provinces du pays, peuvent avoir à ce sujet des opinions diamétralement opposées au sujet du tarif, et si l'on veut que l'union règne entre toutes les provinces de ce Dominion, il faut un terrain d'entente, un moyen terme entre ces divergences d'opinions. Une commission consultative du tarif pourrait au moins ramener la question à un principe logique et sensé. Je prétends que la plupart des candidats au Parlement, et des députés qui en font partie, ne connaissent guère des subdivisions du tarif que ce qui se rattache au genre d'affaires qu'ils exercent. Je doute fort,—et par là, je n'entends censurer aucun département—que, parfois, certains fonctionnaires de ministères en connaissent grand'chose. Une commission consultative composée d'hommes compétents pourrait assurément faire de toute la question une étude éclairée.

Une chose que je déplore depuis mon arrivée en cette Chambre, c'est de ne pouvoir comprendre et parler la langue française, mais j'ai entendu parler en anglais certains honorables députés de la province de Québec qui nous ont assuré, et je n'en doute pas, avec franchise et sincérité, ne désirer dans ce Dominion que les mesures législatives dans l'in-

térêt, non pas de leur propre province, mais de tout le pays. Ces mesures, ils sont prêts à les appuyer. J'ai entendu avec un égal plaisir le discours prononcé hier soir par l'honorable député de Brandon (M. Forke) qui dirige le parti progressiste. A mon sens, nous sommes plus en mesure, dans les circonstances actuelles, d'obtenir des lois acceptables à tous les groupes que si l'un ou l'autre des anciens partis était revenu au Parlement avec une majorité de quarante, cinquante ou soixante. J'espère que les projets qui doivent être déposés par le Gouvernement recevront l'appui des différents groupes qui composent la représentation, car on ne peut douter que ces projets n'aient reçu de la part des ministres toute l'attention et l'étude nécessaires et ne visent qu'à favoriser les intérêts généraux du pays. Je ne me cache pas que la situation politique menace de nous jeter dans une impasse, mais je crois apercevoir une amélioration qui se dessine. Après l'examen que j'ai fait de la situation j'incline à penser que le Gouvernement aura le concours des autres groupes parlementaires pour lui permettre pendant cette session, et probablement pendant trois ou quatre autres, de faire adopter les mesures que réclame le bien du pays. C'est mon intime conviction que les électeurs canadiens, ou du moins la majorité d'entre eux, maintenant que le Gouvernement a été soutenu à la Chambre, n'ont d'autre désir que de voir tous les membres de cette Assemblée unir leurs efforts pour expédier les affaires législatives. Je ne crois pas que la majorité du corps électoral, recrutée dans tous les partis, appelle de ses vœux des élections générales prochainement.

Je veux faire connaître mon opinion personnelle à propos de certaines remarques de l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley), que j'ai écouté avec autant de plaisir que d'attention. Notre honorable collègue a raconté qu'il avait mangé au Château Laurier des conserves américaines de pêches et de fraises. Je dois avouer que je ne connais pas la table de ce riche établissement, car je n'ai pas les moyens de me payer ce luxe. Je suis porté à croire que, si notre collègue a donné un ordre de pêches de conserve à la table du Château Laurier, ces conserves américaines étaient en réalité des pêches du Canada. On pourrait peut-être découvrir dans ce fait un truc de la propagande politique menée dans l'Ontario pendant la récente période électorale. Je m'empresse cependant d'ajouter que je n'en accuse pas personnellement le chef de l'opposition. Mais c'est un fait bien connu que ses agents ont parcouru en tous sens la province d'Ontario pour décrier la situation économique du Canada. Ces messieurs avaient l'air de vouloir dire: "Mais partez donc pour les Etats-Unis, c'est la terre promise." On comprend alors pourquoi les conserves de pêches servies au Château Laurier portent l'étiquette américaine.

C'est une des formes de cabale les plus misérables qui aient marqué la dernière campagne. Je suis un Canadien d'abord et toujours, et je ne me rappelle pas sans tristesse la campagne de 1911 dans laquelle les conservateurs criaient qu'il ne fallait avoir aucune relation commerciale avec les Américains. Ni troc ni commerce avec les Yankees! En 1925 ils ont presque dit à toute la jeunesse de l'Ontario d'émigrer aux Etats-Unis pour améliorer son sort, car le Canada, à les entendre, allait à la banqueroute et à la ruine.

L'honorable membre a fait allusion à l'absence du premier ministre. La semaine dernière, tous les orateurs de gauche ont fait remarquer que le chef du Gouvernement n'avait pas de siège à la Chambre et qu'il aurait dû se faire élire avant de convoquer le Parlement. On peut discuter là-dessus, mais je ne le ferai pas aujourd'hui. Cependant, dès que le premier ministre se choisit un comté pour s'y présenter, nos adversaires trouvent encore à redire parce qu'il n'a pas choisi une autre circonscription. Il est avéré que notre chef ne peut satisfaire les honorables membres en aucune façon. Néanmoins, je ne crois pas qu'il soit obligé de prendre l'avis des conservateurs pour faire choix d'un comté. En tout état de cause, nous avons tout lieu d'espérer, quant à nous, que le premier ministre sera élu d'ici quelques semaines et fera sa rentrer dans la Chambre.

Je tiens pour acquis que tous les membres ici présents souhaitent l'union et le progrès du pays. Là-dessus le sentiment est unanime. Nous habitons la plus merveilleuse contrée du globe à qui la Providence a distribué tous les biens désirables. Il faut la remercier de tout notre cœur et le devoir nous reste de nous mettre sans délai inutile à la besogne qu'on attend de nous.

Déjà la situation s'améliore, malgré le maintien au pouvoir du Gouvernement actuel. Cette amélioration va sans doute continuer. Nous serons tous heureux d'y concourir. J'adjure en conséquence tous nos collègues, à quelque parti qu'ils appartiennent, de se mettre à l'œuvre et de travailler de concert à faire produire à la législation tout le bien que le pays est en droit d'en attendre.

M. ALEXANDRE J. DOUCET (Kent, N.-B.): Monsieur le Président, mon premier devoir cet après-midi m'est un plaisir en même temps; c'est de vous présenter mes plus chaleureuses félicitations pour votre nomination au siège présidentiel de cette Cham-

bre du Parlement. Pendant plusieurs jours après l'ouverture de cette session nous avons discuté les différents précédents britanniques au point de vue de la loi constitutionnelle du pays. Si nous nous sommes départis un peu des précédents dans ce cas-ci, c'est parce que votre courtoisie, votre impartialité, votre savoir-faire pendant le temps où vous avez occupé la première place dans cette Chambre étaient tels que tous les députés, des deux côtés de la Chambre, unanimement, vous ont choisi de nouveau pour occuper cette digne position. Mon devoir serait aussi de féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence. Quoique je ne puisse pas m'accorder en tout et partout avec les arguments qu'ils ont présentés pour féliciter l'administration qui a obtenu le pouvoir de nouveau vendredi dernier, je me permettrai de féliciter le nouveau député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) pour l'excellente façon dont il a su s'adresser à cette Chambre lors de son premier discours dans cette enceinte.

Durant la campagne électorale qui s'est terminée le 29 octobre dernier, plusieurs de nos anciens collègues sont restés sur le champ de bataille, et parmi eux je regrette un disparu, un ami intime excepté au point de vue politique, l'ancien député de Restigouche-Madawaska. Il me semble, après les années de service que ce digne représentant avait données au parti libéral dans cette Chambre et dans le pays, que lorsqu'il s'est agi de nommer à la Chambre haute un représentant pour un division électorale du Nouveau-Brunswick, on aurait dû y songer à deux fois et choisir cet honorable député pour représenter cette partie nord-ouest de la province du Nouveau-Brunswick au lieu de nommer l'ancien secrétaire d'état comme cinquième sénateur du comté de Westmoreland dans la dite province.

J'ai dit, monsieur le Président, qu'il y avait plusieurs disparus. Je dois cependant vous faire remarquer, en ma qualité d'humble représentant des Canadiens français de ce côté-ci de la Chambre, que nous avons augmenté notre nombre de deux. Nous sommes actuellement trois représentants canadiens français, et, chose qui n'est pas à dédaigner et qu'il ne faut pas oublier, les trois représentants canadiens français qui siègent à votre gauche et appuient l'honorable Arthur Meighen comme chef de l'opposition sont trois députés qui n'ont pas craint de parler de Meighen dans tous les comtés de leur province où ils ont discuté les questions politiques.

Après ces quelques remarques, vous allez me permettre de terminer en anglais, car je crois pouvoir réussir à terminer mon discours avant six heures.

(Traduction). Au cours des quelques observations que j'ai faites en ma langue maternelle et qui ont servi d'exode à ce discours, monsieur l'Orateur, j'ai adressé les félicitations d'usage à ceux qui les méritaient, je puis me dispenser de répéter ce que j'ai dit alors.

Depuis l'ouverture du débat sur l'amendement que propose mon très honorable chef (M. Meighen), le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) et certains autres honorables représentants de la droite ont parlé de ce qu'ils appellent le "groupe maritime" et prédit que ledit groupe ne manquerait pas d'embarrasser notre chef. Le solliciteur général (M. Cannon) a également touché à cette question dans son discours du 11 janvier. Il faut bien noter que ce groupe maritime s'est augmenté rapidement depuis les élections générales de 1921. Il va sans dire que ce fait n'est pas de nature à plaire à mes amis d'en face; la Chambre en conviendra assurément. Depuis notre élection en 1923, celui qui siège à mes côtés et moi-même, n'avons jamais cessé de protester contre le traitement que les provinces maritimes recevaient du Gouvernement, bien que ce dernier eût rallié l'appui de 25 sur les 31 députés élus par ces provinces; et nous avons affirmé que, lorsque le premier ministre leur en fournirait l'occasion, les électeurs indépendants enverraient à la Chambre des représentants qui ne craindraient pas de lutter pour leurs droits. Qu'il me soit permis, cependant, monsieur l'Orateur, de faire remarquer que, tout en faisant appel à nos commettants sur la question de justice pour les Provinces maritimes, nous avons également invoqué le programme tarifaire, et il est incontestable qu'un grand nombre de nos députés furent élus pour assurer une protection adéquate à toutes nos industries,—à l'agriculture et à l'exploitation minière non moins qu'aux manufactures. Pour convaincre la Chambre, s'il le faut, que ce que j'avance reflète vraiment la campagne menée en mon coin de la province, je vais citer un extrait du programme d'un des candidats:

Confirmant son attitude résolue en faveur des droits des Provinces maritimes, il a dit que ces provinces avaient les ressources et les moyens nécessaires pour approvisionner tout le pays de combustible et d'acier, mais que ces richesses n'étaient pas mises en valeur alors qu'on dépensait des sommes immenses pour acheter les produits américains, et cela par suite du rafistolage du tarif par le groupe Mackenzie King.

Parlant de la campagne fédérale à venir, il a affirmé que toutes les questions d'importance secondaire s'effaceraient devant les gros problèmes: exploiter nos ressources naturelles au bénéfice de notre propre population; assurer à nos manufactures les matières brutes

nécessaires; relever le mouvement de nos réseaux de transport; donner de l'emploi aux nôtres et ouvrir des marchés à nos produits agricoles.

Voilà les grandes lignes de l'appel adressé à nos commettants, et vous en voyez ici le résultat. En 1921, la Nouvelle-Ecosse élut ce qu'on appelait le "bloc de seize", appuyant le ministère; le Nouveau-Brunswick députa à la Chambre cinq libéraux, cinq conservateurs et un progressiste; l'île du Prince-Edouard choisit des représentants ministériels en bloc, tous les quatre étant libéraux. Aux dernières élections, le "groupe solide" de seize a été réduit à trois; et je dirai, en passant, que l'on aurait pu voir tomber un autre membre du Cabinet dans la personne du ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Macdonald) s'il s'était présenté dans sa propre circonscription de Pictou. Mais comme la prudence est toujours la meilleure caractéristique du courage, il abandonna Pictou et brigua les suffrages dans Antigonish-Guysborough, circonscription comparativement sûre. Le Nouveau-Brunswick a élu dix conservateurs et un libéral, et même l'unique progressiste qui se fit le champion de la pomme de terre dans la dernière législature, déguisé en candidat libéral-progressiste dans Victoria-Carleton, n'a pu se faire réélire. Il doit regretter, j'en suis sûr, son alliance avec les libéraux dans ce comté. Dans l'île du Prince-Edouard, les honneurs furent également partagés. Quelle a été la raison de ce changement radical d'opinion chez les électeurs des Provinces maritimes? Mon honorable ami de Cumberland (M. Smith) et mon collègue de Victoria-Carleton (M. Flemming) l'ont si bien expliquée que je n'ai pas besoin d'y revenir.

Relativement aux provinces maritimes, le leader du Gouvernement, parlant à Kentville, Nouvelle-Ecosse, au cours de la dernière campagne électorale, déclara ignorer ce que sont les droits de ces provinces; il ignorait ce que sont les griefs des Provinces maritimes. Il demanda à quelqu'un de lui expliquer en quoi consistent ces droits afin de pouvoir les défendre. En réponse, nous lui avons dit que ces provinces lui avaient donné 25 membres sur 31 en 1921, et que ces représentants ont dû être aussi muets que des carpes s'ils ne lui ont rien enseigné. Nous le lui avons fait dire. Lors de l'organisation de la Confédération, il fut admis que les désavantages géographiques du Dominion ne pouvaient disparaître que par l'entremise du Gouvernement fédéral, car le point intéressait tout le pays. Les chemins de fer Intercolonial, Pacifique-Canadien, Grand-Tronc-Pacifique et Nord-Canadien furent construits avec l'aide de l'Etat, dans le but de faire disparaître ces désavantages géographiques. Mais on a perdu de vue le but et l'esprit de la Confédération et le trafic canadien a pris la route de l'étranger au détriment des meilleurs intérêts du Canada et de l'Empire et les Provinces maritimes sont les seules à en souffrir. Les représentants des provinces de l'Atlantique viennent ici et ils en appellent à cette Chambre comme ils l'ont fait au cours des quatre dernières années, mais sans résultat. Mais nous pouvons dire ceci: notre propre leader, au lieu d'imiter M. Mackenzie King et de déclarer aux gens de la Nouvelle-Ecosse qu'il ne connaissait rien des droits des Provinces maritimes, admit qu'il les connaissait et qu'il serait disposé à considérer ces droits s'il arrivait au pouvoir.

Nous croyons que les ressources naturelles de nos provinces—pas plus dans la Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick que dans l'Alberta—devraient être exploitées. Les gisements de houille grasse des Provinces maritimes et ceux de l'Alberta devraient être exploités afin de pouvoir compter entièrement sur les houillères du pays pour le chauffage au lieu d'être à la merci des marchands d'anthracite des Etats-Unis et des grèves de ce pays. Lorsque nous dépensons 119 millions de dollars canadiens pour importer la houille grasse des Etats-Unis, nous prétendons que nous ne sommes pas justes envers les houillères de l'Alberta et des Provinces maritimes. En développant les ressources naturelles et en faisant disparaître les taux excessifs de transport entre Winnipeg et Moncton, en fournissant aux chemins de fer transcontinentaux l'occasion de transporter nos produits des provinces des Prairies au port de Québec en été et aux ports de Saint-Jean et d'Halifax en hiver, vous remplirez une partie des obligations assumées par les pères de la Confédération en 1867. Nous sacrifiâmes alors nos marchés naturels; nous sacrifiâmes un débouché naturel afin d'avoir un Canada plus grand et plus prospère. Nous crûmes pouvoir créer dans cette hémisphère septentrionale un Canada uni sur lequel flotterait partout le drapeau britannique, un Canada qui s'étendrait d'un océan à l'autre et de l'Arctique à la frontière sud. Mais nous constatons aujourd'hui, peut-être à cause des exigences politiques, que nous sommes divisés en trois sections différentes. Nous avons les Provinces maritimes dans l'est, les provinces de Québec et d'Ontario au centre et les provinces des Prairies dans l'ouest. Pourquoi n'aurions-nous pas une politique s'adaptant à toutes les conditions, une politique qui donnerait justice à chaque section et qui corrigerait les erreurs commises dans le passé?

Je viens de mentionner la province de Québec et les honorables députés de la droite diront, je le sais: "Nous n'avons personne dans la province de Québec pour appuyer la politique de votre très honorable leader". Ils tenteront de créer l'impression dans tout le pays que Québec a besoin de protection. Il serait intéressant, monsieur l'Orateur, si vous pouviez réunir quelque part, par exemple au Monument National à Montréal, les électeurs des circonscriptions Saint-Denis, Sainte-Marie, Saint-Jacques, Maisonneuve et Saint-Henri pour y discuter la question de la politique fiscale d'aujourd'hui avec les chefs des divers groupes politiques. Si vous pouviez ensuite mettre la question aux voix, sur la sagesse de l'adoption d'une politique protectionniste, vous verriez que 95 pour 100 de ces électeurs appuieraient une telle politique. Mais il est évident que la grande question de la protection est éclipsée par d'autres sans importance.

Monsieur l'Orateur, le résultat des dernières élections n'est pas, après tout, si décourageant pour mon très honorable chef. En 1921, les libéraux reçurent, dans la province de Québec, 554,000 suffrages et les conservateurs, 144,000. Aux dernières élections, les libéraux en reçurent 469,000 et les conservateurs, 273,000, soit une diminution de 84,861 pour les libéraux et une augmentation de 129,743 pour les conservateurs. Mes honorables amis peuvent prétendre que notre succès après tout n'a pas été éclatant. J'en conviens. Nous n'avons réussi qu'à détacher quatre députés du groupe solide de 65, mais remarquez bien que, dans certains comtés, l'on a employé des méthodes qui nous ont empêchés d'en obtenir plus. Je ne veux pas que mes amis de langue française de la province de Québec se lèvent demain pour dire que j'ai calomnié leur belle province, car je suis du même sang qu'eux. Je respecte leurs traditions comme je veux qu'ils respectent les miennes. J'ai ici ce soir des preuves de la manière injuste et partiale dont on a traité mon très honorable chef dans certains journaux de cette province. Mon chef a prononcé un discours l'autre jour, dans l'après-midi, quand il présenta sa résolution, et le soir, dans sa réponse à mon chef, le leader temporaire du Gouvernement, le ministre de la Justice (M. Lapointe) dit:

> Mon très honorable ami commence à être bon perdant et, sans contredit, il lui faudra cultiver cet esprit dans les années à venir. Il semble avoir acquis cette qualité dont a parlé l'autre jour l'honorable député de Fort-William (M. Manion) en acceptant la défaite en véritable sport. Il ne paraît pas en vouloir à la Chambre du vote de jeudi dernier.

Ces paroles du ministre de la Justice étaient, à mon sens, courtoises et comportaient un compliment à mon chef. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai ici l'édition d'hier du journal le *Canada,* journal publié dans la ville de Montréal et auquel l'honorable représentant de Saint-Jacques (M. Rinfret) n'est pas absolument étranger. Dans la première colonne de la première page, je lis ceci, que je vais traduire le mieux possible.

Des VOIX: Lisez-le d'abord en français.

M. DOUCET: Je vais le lire d'abord en français, dans l'intérêt de mes honorables amis. Voici:

> M. Meighen a la bouche pleine d'amertume. On pourrait lui demander, "comment tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un tory". Il soulève ses partisans par ses attaques violentes, ses citations de textes tronqués, ses conclusions souvent hors de proportion avec les prémises. M. Meighen ne s'occupe pas. Il parle et s'excite à mesure qu'il développe son attaque.

Des VOIX: Bravo!

M. DOUCET: Si cela leur fait plaisir, mes honorables amis peuvent applaudir; mais telle ne fut pas l'opinion exprimée par le leader temporaire du Gouvernement lundi dernier. Il ne parla pas "d'une bouche pleine d'amertume".

M. GERVAIS (texte): C'est une exception, pour une fois.

M. DOUCET: Ces phrases étaient imprimées à la première page du journal le *Canada,* mais si vous examinez le compte rendu complet de la séance de la Chambre à la page 7 du même numéro, vous verrez, dans le dernier paragraphe, les paroles courtoises du leader temporaire du Gouvernement que j'ai citées il y a un instant. Vous vous demanderez sans doute après cela pourquoi l'on calomnie mon chef de la sorte dans notre vieille province. Je pourrais citer un grand nombre de passages de discours prononcés par des ministres ou des candidats du parti libéral pendant la dernière campagne et des passages de journaux publiés dans cette province, pour démontrer qu'ils feraient tout au monde pour vaincre mon chef en se gardant de tenter quelque chose pour assurer le progrès du Canada. A mon sens, mon honorable ami de Perth-Sud (M. Sanderson) a mauvaise grâce à parler de la brigue faite de porte en porte au sujet de la fermeture des usines. J'ai trop le respect de la province de Québec pour penser que de telles tactiques influent sur la décision d'un seul électeur; cependant on l'a tenté. L'on a sollicité des suffrages de porte en porte et l'on a distribué des circulaires en contravention de la loi des élections parce que n'y paraissait pas le nom de l'imprimeur, comme le veut la loi actuelle. Néanmoins les honorables

députés de la droite viennent nous dire que l'on ne discuta dans la province de Québec que la protection et le tarif.

J'ai parlé de la question du charbon. Certains de mes honorables collègues peuvent se demander pourquoi, dans la dernière législature, les nombreux députés des Provinces maritimes qui appuyaient le Gouvernement, ne se sont pas prononcés en faveur d'une "politique nationale" en matière de charbon. Le 16 mars 1925, l'honorable député de Toronto-Nord (M. Church) proposa dans cette Assemblée une résolution dont une partie se lit comme suit:

...afin qu'aucune partie du pays ne dépende des Etats-Unis pour cet approvisionnement de houille. . . Qu'un droit d'entrée devrait être imposé sur la houille américaine, afin d'assurer au Canada un approvisionnement exclusivement britannique, et, par voie de conséquence, une protection adéquate.

Cette résolution a été discutée quelque temps mais, peu après dix heures du soir, un représentant des Provinces maritimes a proposé le renvoi du débat, sachant fort bien que cela aurait pour effet de placer cette motion au bas de la liste des résolutions des députés, et que, même si le Parlement siégeait quinze mois, il ne serait plus question de la résolution. Nous avons demandé un vote à son sujet, et presque tous les membres des Provinces maritimes partisans du ministère se sont prononcés en faveur du renvoi de la question afin d'empêcher les honorables députés d'exprimer une opinion sur l'opportunité d'un politique nationale au sujet de la houille canadienne. Mais, monsieur l'Orateur, les honorables députés de l'autre côté qui ont ainsi voté contre leurs propres intérêts et ceux de leurs circonscriptions ont mordu la poussière durant la dernière bataille électorale, et nous avons parmi nous un nouveau contingent prêt à discuter et défendre les droits des Provinces maritimes, sans négliger pour cela les intérêts des autres provinces du Dominion.

(La séance est levée à six heures, sans la formalité d'une motion, conformément au règlement.)

JEUDI, 21 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'honorable J. H. King (ministre des Travaux publics).—Le rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice clos le 31 mars 1925.

[M. Doucet.]

RECTIFICATION

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Dans le cours de mes observations, mardi soir, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) m'a demandé si les chiffres que j'avais cités comme représentant les moyennes des salaires gagnés au Canada par ceux qui sont employés dans l'industrie manufacturière comprenaient les appointements. Au pied levé, j'ai répondu affirmativement, mais à la lecture des chiffres je me suis rendu compte que j'aurais dû répondre négativement. Je désire profiter de l'occasion pour mettre les choses au point en toute justice pour les intéressés.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): Je me permets d'attirer l'attention du ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin) sur le compte rendu que donnent, ce matin, le *Citizen* et d'autres journaux, d'un discours qu'il aurait prononcé à Montréal, hier. D'après ce compte rendu, le ministre aurait déclaré que, suivant lui, le peuple ne voulait pas d'élections; il aurait continué en disant que tout ce qu'on avait discuté à Ottawa, c'était de savoir lequel des deux devait trancher la question: le Gouverneur général délégué d'Angleterre ou le peuple. Le ministre veut-il me dire si ses paroles ont été bien rapportées? Dans l'affirmative, elles me paraissent très inconsidérées.

L'hon. G. H. BOIVIN: Il me fait plaisir de répondre à la question de mon honorable ami. Il est vrai que j'ai adressé la parole hier soir, aux jeunes gens du Y.M.C.A., au club de Réforme. J'espère que ceux qui m'ont fait l'honneur de lire les compte rendus de mon discours ne m'attribueront pas la paternité des manchettes trompeuses. Comme chacun le sait, les titres courants sont écrits par les éditeurs des journaux qui publient les articles et je ne les ai pas inspirés. Quant à la déclaration particulière sur laquelle l'honorable député appelle mon attention, la traduction exacte des mots que j'ai employés en français serait comme suit: La question qui a été décidée à Ottawa était de savoir si le leader du gouvernement devait être choisi par le peuple du Canada, par l'entremise de ses représentants élus, ou par Son Excellence le Gouverneur général sur l'avis de celui que l'opposition nommait le premier ministre défait. Je regrette que les mots "Son Excellence" ne figurent pas dans la traduction, on devrait les y trouver, ainsi que les mots "sur l'avis de celui que l'opposition nommait le premier ministre défait."

Le très hon. M. MEIGHEN: Je comprends que l'honorable ministre nie s'être servi des

termes: "le Gouverneur général délégué d'Angleterre"?

L'hon. M. BOIVIN: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il me semble qu'en ce moment plusieurs membres de la Chambre ne sont pas bien traités par la presse.

REPRESENTATION DU CANADA AUX ETATS-UNIS

M. JACOBS: Monsieur l'Orateur me permettra-t-il de demander au Gouvernement s'il a l'intention de nommer un représentant à Washington au cours de cette session ou s'il désire attendre après les prochaines élections générales?

L'hon. M. LAPOINTE: La suggestion de mon honorable ami sera certainement prise en sérieuse considération et je le renseignerai plus tard.

L'hon. M. MANION: Quelle suggestion?

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement proposé par le très honorable M. Meighen.

M. DOUCET: Au moment où la Chambre s'est ajournée, hier soir, je discutais les programmes débattus au cours des dernières élections dans tout le Dominion. J'en étais arrivé à démontrer, d'une manière concluante je crois, que, dans les Provinces maritimes, au lieu de nous trouver élus comme groupe de représentants de ces provinces, prêts à combattre notre très honorable chef (M. Meighen), nous avons été élus sur un programme à la fois de protection et d'examen de notre problème des transports tel qu'il a été exposé par notre très honorable leader dans son discours du 2 juin dernier.

J'arrive à présent à la province d'Ontario. Hier après-midi, l'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson) a dit que le tarif a fourni le principal sujet de discussion au cours des élections de cette province. Mais je demande à la Chambre quelle a été la question dans les dix-sept circonscriptions d'Ontario où le Gouvernement n'avait pas de candidats? Il est certainement extraordinaire de voir que dans les dernières élections, 31 des 245 sièges n'ont pas été contestés par le Gouvernement. En d'autres termes, pour 12½ p. 100 des sièges fédéraux, ou un huitième de la représentation totale, le Gouvernement ne pouvait trouver de candidats consentants à se sacrifier pour leurs convictions politiques. Si le tarif constituait la grande question en Ontario il n'y a pas de doute que la grande majorité des électeurs de cette province ne se fussent prononcés énergiquement en faveur du programme de mon très honorable leader.

Permettez-moi maintenant de passer au Manitoba et à la Saskatchewan. L'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) dit que l'Ouest s'est surtout préoccupé de la question des transports. Mais, au Manitoba, je vois que le Gouvernement n'avait pas de candidats dans six comtés. Dans la Saskatchewan, il a négligé de mettre des candidats dans deux circonscriptions, Long-Lake et qu'Appelle. Il suffit de regarder devant nous cet après-midi pour saisir le motif qui a empêché le Gouvernement de présenter un candidat dans Long-Lake. En Alberta, le Gouvernement a aussi perdu deux sièges par son abstention. Si la question des transports a été la plus importante pour les provinces des Prairies, alors assurément le vote conservateur des dernières élections, comparé au vote enregistré en 1921, indique que le peuple de cette région a foi en cette proposition faite par notre parti, de rendre possible le transport des produits de l'Est et de l'Ouest aux provinces centrales, même s'il fallait pour cela que tout le pays contribuât sa part des frais.

J'en arrive maintenant à la campagne menée dans la vieille province de Québec. C'est la plus importante, monsieur l'Orateur, car 60 pour 100 des honorables députés qui siègent à votre droite ont été élus par cette province; c'est-à-dire que sur un ensemble de quatre-vingt dix-neuf, soixante viennent de la province de Québec. Et dans ce nombre, je n'inclus pas l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Je me propose de démontrer qu'une partie de la propagande conduite et qu'une partie des discours prononcés dans cette province en faveur du Gouvernement étaient absolument étrangers à la véritable question, le tarif. D'un bout à l'autre de cette campagne dans la province de Québec et dans la plupart des circonscriptions, nos amis ont discuté toutes les autres questions sauf celle du tarif, et à l'appui de cette affirmation, je n'ai qu'à citer *Le Soleil*, le principal organe du parti libéral dans la province de Québec. Dans la page de rédaction du 15 octobre, je relève ce qui suit:

A bas l'impérialisme!

Nos adversaires ont cherché à distraire l'esprit du peuple de la question vitale de la présente campagne, en aveuglant l'électorat de chiffres et de théories protectionnistes. La question suprême, celle qui domine toutes les autres, c'est l'impérialisme.

Je n'en garantis pas la traduction, mais selon moi, voici à peu près comment cet extrait se lirait:

Down With Imperialism

Our opponents have tried to divert public opinion from the important question of this campaign by blindfolding the electors with statistics and protectionist theories. The supreme question, that which overshadows all other, is imperalism.

Je crois être en mesure, monsieur l'Orateur, d'établir à l'aide d'autres citations, que dans certaines régions de cette bonne province les principaux organes libéraux de Québec, un certain nombre des orateurs les plus marquants de la province, et mêmes certains ministres de la couronne ont poursuivi une campagne de haine et de préjugés.

M. GERVAIS (texte): L'honorable député me permettrait-il une question? Voudrait-il dire, pour éclairer la Chambre, quelle était l'opinion du chef qui conduisait les forces de l'opposition dans la province de Québec?

M. PARENT: Au point de vue de l'impérialisme.

M. DOUCET: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas du programme avec lequel les candidats de l'opposition se sont présentés devant les électeurs de la province de Québec, car ces messieurs ne sont pas ici pour répondre eux-mêmes.

Il me répugne de parler de la sorte en cette Chambre, mais maintes et maintes fois j'ai entendu les honorables députés de la droite affirmer que la seule question débattue dans la province de Québec a été celle du tarif. J'ai ici un article de rédaction du journal *Le Soleil,* paru le 13 octobre 1925 et dont voici le texte:

La paix ou la guerre?

La conscription! Arthur Meighen!

Du sang versé! Le sang de nos fils!

Versé dans des contrées lointaines, de l'autre côté de l'océan!

Si c'est pour la cause de la justice dans le monde, peuvent y aller ceux qui veulent. Et leur geste est noble et généreux. Mais qui acceptera d'y être forcé?

Qui, sur les bords du Saint-Laurent, patrie des Canadiens-français, acceptera qu'Arthur Meighen puisse venir chercher les garçons et les expédier en Turquie, en Chine, ou aux Indes?

Les expédier, au premier mot de l'Angleterre!

Sans consulter nos députés, les représentants du peuple, le parlement! Sans consulter d'autre que Meighen et l'Angleterre!

Lorsque nous n'avons aucun intérêt dans cette galère!

Qui veut la guerre dans ces conditions?

La guerre à propos de tout et à propos de rien!

La guerre parce que l'Angleterre a des intérêts d'argent à protéger dans des puits de pétrole de Mésopotamie!

Le sang de nos fils versé en Mésopotamie pour du pétrole convoité par quelques gros financiers de Londres, amis de Lloyd George!

[M. Doucet.]

Le sang de nos fils répandu, le trésor public vidé, le pays désorganisé, et la banqueroute nationale!

Qui veut tout cela l'aura avec Arthur Meighen.

Voici la traduction de cet article de fond:

Peace or War?

Conscription! Arthur Meighen!

Blood spilt! The blood of our sons!

Spilt in far army countries, on the other side of the ocean!

If it is to fight in defence of the cause of justice, those who want to may go. Their action is noble and generous. But who will submit to compulsion!

Who, on the shores of the St. Lawrence, homeland of the French Canadians, will agree to allow Arthur Meighen to take our boys and send them to Turkey, China or India?

To send them forward at the first word from England!

Without consulting our members, the representative of the people,—parliament!

Without consulting others than Meighen and England!

When we have no interest in this affair!

Who wants war under those conditions?

War for every purpose, and no purpose at all!

War because England has money interests to protect in the petroleum wells of Mesopotamia!

The blood of our sons spilt in Mesopotamia for oil coveted by a few big financiers, friends of Lloyd George!

The blood of our sons shed, the public treasury emptied, the country disrupted, and national bankruptcy!

He who wants all that will get it with Arthur Meighen.

Cet article de rédaction est l'un des premiers de la grande campagne qui ait paru dans l'un des principaux organes libéraux de la province de Québec, organe qui compte, je crois, l'un de ses directeurs dans les rangs de la députation.

En entendant parler de chercheurs d'huile en Mésopotamie, l'esprit se reporte vers le temps où l'on dénonçait les financiers de Londres qu'on disait intéressés dans les mines du Transvaal. Quel est celui qui le premier envoya des troupes du Canada combattre en terre étrangère? Qui, si ce n'est le parti libéral? Vous le savez, monsieur l'Orateur, un grand homme disait qu'il ne fallait point semer dans ce pays les discordes et la désunion à propos de cette guerre, mais qu'on devait plutôt servir la cause de l'unité nationale. J'en possède la preuve ici-même. Au moment où commença la guerre de 1914 et lors de la convocation du Parlement réuni pour l'occasion la plus grave peut-être dans notre histoire, l'illustre fils de la province de Québec, sir Wilfrid Laurier...

Une VOIX: Du Canada tout entier.

M. DOUCET: Oui, du Canada tout entier, prenant la parole dans la séance du 19 août 1914, a dit ceci:

La gravité des circonstances qui nous réunissent m'impose le devoir de faire trève aux formalités et aux usages que le règlement et la coutume de la Chambre nous prescrivent en temps ordinaire pour nous prémunir contre les décisions prises à la hâte, mais qui, dans

une circonstance comme celle-ci, retarderaient la solution du grave problème qui se présente à nous. Cette session a lieu afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises et celles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner dans la lutte formidable dans laquelle elle est engagée.

Parlant au nom de mes collègues qui m'entourent...

Il était à ce moment-là chef de l'opposition.

...et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures.

Vers la fin de son discours, sir Wilfrid prononça encore les paroles suivantes:

Mais aujourd'hui le spectre de la guerre civile a disparu de l'Irlande; l'union est rétablie parmi les Irlandais qui sont tous prêts à combattre pour leur roi et leur patrie. Oubliant leurs vieilles querelles, les volontaires du Nord et ceux du Sud se donnent la main pour défendre la cause commune. Et ne me sera-t-il pas donné de dire que l'on n'espère pas en vain que ce baptême de sang fera disparaître à jamais le sentiment de méfiance qui fait depuis des siècles le malheur de l'Irlande.

Mais cette union des cœurs n'existe pas seulement en Irlande. Dans les deux autres royaumes unis, la voix de la discorde est également réduite au silence. Ceux-là même qui sont par principe contre la guerre reconnaissent que celle-ci est juste et qu'il faut la faire. Cette union des cœurs qui existe dans le Royaume-Uni se manifeste aussi au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et jusqu'au Sud-Africain qui, il n'y a pas encore vingt ans, était en proie aux déchirements de la guerre, mais où l'effet bienfaisant des institutions britanniques fait maintenant régner la concorde et où tous, Anglais et Hollandais, sont prêts à verser leur sang pour la cause commune. Voilà qui est propre à faire penser, à faire espérer qu'au sortir de cette guerre pénible l'empire britannique, plus étroitement uni, sera l'orgueil de ses fils et projettera une lumière vivante sur toutes les autres nations.

Ce lien fraternel dont parlait sir Wilfrid, on ne pourra le conserver, monsieur l'Orateur, si on livre des campagnes dans l'esprit que révèle l'article de journal que j'ai lu il y a quelques instants.

L'hon. M. CANNON (solliciteur général): L'orateur pourrait-il dire si, au moment où sir Wilfrid Laurier prononçait les paroles qu'il vient de rapporter, la conscription existait en Irlande, en Australie, en Nouvelle-Zélande ou ailleurs dans l'empire, à l'exception du Canada?

Le très hon. M. MEIGHEN: Elle n'existait pas encore en Canada.

M. DOUCET: Je ne suis pas très fort en histoire et je ne possède pas en ce moment par devers moi, le renseignement désiré par le solliciteur général, mais ce dont je suis certain, c'est qu'en 1898 la loi de la milice ne permettait pas d'expédier des soldats canadiens à l'étranger. Je sais encore que, bien que nos adversaires s'efforcent de faire porter aux conservateurs la responsabilité de la part que le Canada a pu prendre aux guerres extérieures depuis la confédération, il n'en est pas moins vrai que ce sont les modifications apportées en 1908 à la loi de la milice qui ont permis l'expédition de troupes canadiennes pour la guerre d'Europe.

Le chef du parti libéral a fait savoir devant le Parlement ce qu'il pensait de la participation du Canada à la grande guerre. On trouvera ses paroles rapportées dans le *Soleil*, numéro du 25 septembre 1914. Voici comment il s'exprima devant une réunion méthodiste à Ottawa:

Adressant la parole à une convention de méthodistes, à Ottawa, sir Wilfrid Laurier déclara, en parlant de la guerre, que "nous devrions être fiers de ne pas être les agresseurs dans le présent conflit. Nous devons être fiers", dit-il "malgré toute la répugnance que nous avons pour la guerre, de participer à cette guerre parce que nous combattons pour la cause de la justice et de la sincérité. L'histoire fait voir que lorsque l'empire britannique entra en guerre, c'était parce que la paix ne pouvait pas être honorablement maintenue. Notre devoir en Canada est d'aider la mère patrie jusqu'à la contribution de notre dernier dollar, et la participation de notre dernier soldat, si nécessaire.

Tout le monde a pu lire dans les journaux cette assertion qui a été colportée dans les réunions publiques par nos adversaires que le très honorable chef de la gauche est le premier qui a voulu que le Canada envoie son "dernier homme" et dépense son "dernier sou" pour faire la guerre.

Je traduis maintenant le passage que je viens de citer du *Soleil* du 25 septembre 1914: (Texte)

Addressing a Methodist convention held in Ottawa, Sir Wilfrid Laurier said, speaking of the war: "We ought to be proud not to be the aggressors in the present conflict. We ought to be proud in spite of our disgust for war to participate in the present struggle, because we are fighting for the cause of justice and sincerity. History teaches us that when the British Empire took part in a war it was because peace could not honourably be maintained. It is our duty as Canadians to aid the Mother Country, even by contributing our last dollar and our last man, if necessary.

Voilà donc les paroles du grand homme qui dirigeait alors le parti libéral; et nous avons aujourd'hui des preuves péremptoires, irrécusables, que ceux qui se sont enrôlés sous sa bannière et qui font semblant d'évoquer à leurs électeurs de la province de Québec le glorieux souvenir du grand vieillard, l'ont du même coup taxé, pour ainsi dire, de manque de loyalisme, prétendant qu'il était opposé à toute participation canadienne aux guerres de l'empire et cherchant à jeter tout le blâme, si blâme il y a, de notre participation à la guerre, sur le chef de l'opposition.

L'hon. M. CANNON: L'honorable député veut-il nous dire s'il a pris part aux élections de 1925 dans la province de Québec?

M. BOYS: Quel rapport y a-t-il?

L'hon. M. CANNON: Je m'adresse à l'honorable représentant de Kent (N.-B.), (M. Doucet).

L'hon. M. STEVENS: La question manque d'à-propos.

M. DOUCET: Qu'on ne s'inquiète point des interruptions; j'en suis fort aise. Quand l'adversaire est bien touché, il s'agite. Je n'hésitais pas à répondre à mon honorable ami le solliciteur général: j'attendais qu'il eût repris son siège. Je n'ai pris aucune part aux élections générales de 1925 dans la province de Québec; seulement j'ai pris part à l'élection partielle dans le comté de Rimouski en 1924, et je puis dire à l'honneur de l'honorable représentant de Rimouski (sir Eugène Fiset) qu'au cours de sa campagne de 1924, il ne s'est pas servi des arguments qu'on a invoqués pendant la dernière campagne électorale.

Sir EUGENE FISET: Auriez-vous l'obligeance de me dire si, dans cette campagne de 1924, vous et vos. . .

Quelques VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je dois rappeler aux honorables membres, d'abord, que les interruptions ne peuvent se faire que du consentement de l'honorable député qui a la parole; ensuite que, lorsqu'un honorable représentant parle à la Chambre, il doit s'adresser à l'Orateur. Autrement tout débat bien ordonné serait impossible.

M. DOUCET: Règle générale, je n'ai pas la moindre objection aux interruptions.

M. MORIN: Vous avez cité un extrait du *Soleil* et vous en avez tiré certaines conclusions. . .

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés de ne pas interrompre: le bon ordre en souffre.

M. DOUCET: Jusqu'ici je n'ai pu citer que le *Soleil*. Mais j'assure mes honorables amis de la droite que, s'ils m'en laissent le temps,—et ils ne perdront rien pour avoir attendu,—je citerai des opinions cueillies à d'autres sources. J'ignorais que les honorables députés d'en face eussent tant de "répugnance" à l'endroit du *Soleil*. Au début de mes observations, j'ai affirmé en manière de préface que les choses s'étaient passées de la sorte en certains comtés de la province de Québec; mais je crois qu'avant de terminer j'aurai démontré qu'une campagne pareille a été menée dans presque tous les comtés de Québec, et non seulement dans cette dernière province, car le *Soleil* fut distribué à domicile dans toute l'étendue de ma circonscription; de plus des agents colportèrent d'une maison à l'autre

que l'élection de Doucet entraînerait avant trente jours une guerre contre la Turquie.

Voici ce que je trouve dans le même article de fond que je viens de citer:

Huit années nous séparent de l'année terrible, celle de la conscription. C'est beaucoup dans la vie d'un individu. En huit ans, des mémoires, surtout parmi les personnes à peine arrivées à la majorité, ont le temps d'oublier. Mais la Providence, qui veille sur les destinées des peuples, a suscité, au cours de ces dernières années, un incident qui a ravivé le souvenir de la grande tragédie de 1917 et réveillé les justes colères. Elle a rendu à la question de participation forcée toute son actualité.

Je traduis pour l'édification des honorables collègues:

Eight years stand between us and the terrible year, the conscription year. This is quite a stretch in the life of an individual. In the course of eight years, memories fade, particularly in the case of persons who barely reached their majority. But Providence which keeps a watchful vigil on the destinies of people, has brought forth in the course of the last few years an incident which revived the memory of the great tragedy of 1917 and aroused righteous anger. It has restored to the question of compulsory participation its fullest actuality.

Plus loin l'article dit:

Oui, nous sommes prêts, et bien prêts!

L'hon M. CANNON: Très bien.

M. DOUCET: Mon honorable ami le solliciteur général dit "Très bien."

L'hon. M. CANNON: Sans doute.

M. DOUCET:

Ready, Aye, ready we are! Paroles providentielles qui sauveront le Canada du gouffre impérialiste! Grâce à elles, l'indignation populaire s'abattra de nouveau sur le fanatique qui les prononça.

Ready, Aye, ready, we are! Providential words which will save Canada from the chasm of imperialism. Thanks to them, popular indignation will once more fall upon the fanatic who uttered them.

Et il conclut:

Donc, Arthur Meighen met le Canada en danger.

Ou:

Therefore, Arthur Meighen puts Canada in danger.

C'est là une partie de la propagande électorale faite dans Québec et certaines régions du Nouveau-Brunswick au cours de la campagne, et cependant certains députés de la province de Québec et des ministres prétendent que la lutte s'est faite sur la question de la protection. (*Exclamations.*)

M. PARENT: L'honorable député n'a pas été clair dans sa déclaration...

Quelques VOIX: Règlement!

M. PARENT: Je désire simplement poser une question à mon honorable ami.

Une VOIX: Posez-la, mais ne prononcez pas un discours.

M. PARENT: L'honorable député a déclaré que l'on avait prétendu que, si l'hono-

rable M. Meighen arrivait au pouvoir, la guerre serait immédiatement déclarée contre la Turquie; il n'a pas prouvé cette assertion. Quel journal ou article de rédaction peut-il citer prouvant qu'une déclaration de notre part a été faite?

M. DOUCET: Je n'ai pas prétendu cela et le compte rendu de la séance le prouvera, mais les insinuations qui se trouvent partout dans l'article nous permettraient certainement de le croire. J'ai déclaré que, dans ma circonscription, des cabaleurs du parti libéral ont passé de porte en porte et ont déclaré que, si Doucet était élu, nous aurions immédiatement la guerre avec la Turquie. Jusqu'à cette époque, j'ignorais l'importance du rôle que l'on m'attribuait dans la politique impériale. Pour démontrer que l'on jugeait cet article "A bas l'impérialisme" comme très acceptable pour les abonnés et comme ayant un heureux résultat dans la province, on le réimprima dans *Le Soleil* du 28 octobre 1925, juste à la veille du scrutin. Nous sommes forcés de conclure que les auteurs de cet article étaient satisfaits de l'effet produit et convaincus que sa réimpression serait encore utile. Je cite l'article dont il est quesiton:

En cas de conflit, on sait ce que ferait Arthur Meighen. Il recommencerait les orgies de 1914 et pousserait la logique de son fanatisme jusqu'à la conscription et à l'abolition presque complète de notre souveraineté parlementaire.

Est-ce que le peuple se laissera entraîner à tel point en de vaines considérations protectionnistes qu'il en oublie la grande question nationale par excellence: l'autonomie du Canada et la lutte à un impérialisme désastreux?

Je le traduis comme suit:

In the event of a conflict we know what Arthur Meighen would do. He would repeat the orgies of 1914, and would carry the logic of his fanaticism to conscription and to the almost complete abolition of our parliamentary sovereignty. Will the people allow themselves to be led to such a degree by vain protectionist considerations, that they will forget the great and outstanding national issue of the autonomy of Canada and the fight against a disastrous imperialism?

Apparemment, la politique fiscale du Canada, les programmes des partis et le reste ne comptaient pour rien. La question à décider était l'autonomie du Canada, la guerre à l'impérialisme. L'article se termine ainsi:

L'électorat devra bientôt choisir en ces deux chefs. Il lui appartient de décider s'il consent à risquer de renouveler l'aventure de 1914 à 1918.

La traduction se lit comme suit:

The electorate must soon make a choice between these two leaders. It behooves it to decide whether it is willing to risk a renewal of the adventure of 1914 to 1918.

Maintenant, monsieur l'Orateur, les caricatures sont quelquefois très instructives, et lorsque quelqu'un n'a pas grand'chose à faire, elles ont l'avantage de faire passer le temps. J'ai ici une caricature publiée dans *Le Soleil* du 24 octobre 1925. Dans la légende française, on fait dire à M. Meighen:

Jusqu'au dernier sou, jusqu'au dernier homme pour l'empire.

The last dollar, the last man for the empire.

La caricature représente ici M. Meighen et en arrière MM. Gauthier et Patenaude. Sur l'autre côté, vous avez M. King au premier plan et près de lui les figures souriantes de MM. Lapointe, Cardin et Cannon. M. King dit:

Pas un sou ne sera dépensé, pas un homme ne sera mobilisé pour l'empire.

La traduction de la légende française qui accompagne la caricature représentant M. King et ses collègues serait:

Not a dollar will be expended, not a man will be mobilized for the empire.

M. HOCKEN: C'est là l'idée de King?

M. DOUCET: Oui, c'est l'idée de King. Cette caricature fut publiée dans le principal organe du parti libéral dans la province de Québec. Un honorable député de cette province s'est fâché parce que j'ai mis les représentants de toute la province dans cette catégorie. J'ai bien expliqué cependant que je citais des passages de certains journaux libéraux. Je vais citer maintenant un passage d'un discours prononcé par le solliciteur général à Trois-Rivières.

L'hon. M. CANNON: Je n'ai jamais parlé en cet endroit.

Des VOIX: Rétractez-vous.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Lisez la citation et nous verrons où il a parlé...

M. DOUCET: Je cite le *Soleil* du 15 octobre. La dépêche porte cette date: "Trois-Rivières, le 15 octobre, de notre envoyé spécial." Je vois que la réunion eut lieu à Grand'Mère. Cela importe peu; ce ne pouvait être fort loin de Trois-Rivières, puisque le correspondant envoya sa dépêche de cet endroit. Il est dit dans cette dépêche que l'assemblée eut lieu à l'hôtel de ville de Grand'Mère qui était bondé. Le solliciteur général, je pense, ne niera pas ce fait.

L'hon. M. CANNON: J'ai adressé la parole à Grand'Mère; mais non pas à Trois-Rivières.

M. DOUCET: On lit dans le compte rendu ces phrases relatives à mon très honorable chef:

Il est l'auteur de la loi de conscription, il est l'auteur de ces ordres en conseil pour autoriser la police à venir chercher les conscrits dans vos campagnes et même à se servir de chiens policiers. Estes-vous en faveur de l'avoir?

Voici la traduction de cette déclaration:

He is the author of the Conscription Act, he is the author of the orders in council authorizing the police to hunt the conscripts in our rural districts and even to make use of police dogs. Do you favor his election?

Le très hon. M. MEIGHEN: Tarif réduit!

M. DOUCET: Si cela avait été publié dans un journal qu'on n'aurait pas reconnu comme l'organe principal du parti ou dit à une assemblée par un soi-disant harangueur électoral qui n'est pas député ou ne peut jamais le devenir, nous pourrions le passer sous silence; mais ce sont les paroles d'un ministre de la couronne, d'un membre du Gouvernement. Il parlait à une réunion des électeurs du comté de Trois-Rivières-Saint-Maurice.

L'hon. M. CANNON: Afin d'abréger le discours de mon honorable ami, je puis lui dire que je ne retire pas un mot de ce que j'ai dit.

L'hon. M. STEVENS: Comment cela se rapporte-t-il au tarif douanier?

L'hon. M. CANNON: Je l'expliquerai plus tard à mon honorable ami.

M. DOUCET: Le solliciteur général (M. Cannon) aura toutes les occasions voulues d'expliquer son attitude et le rapport qui existe entre ces paroles et l'un des articles du programme de 1919, que j'ai ici et qui se lit:

Résolution relative à l'union des races

Reconnaissant que sir Wilfrid Laurier n'a eu durant toute sa vie de plus grand désir que l'établissement de la concorde entre les races et l'unité nationale dans tout le Dominion, le parti libéral du Canada, réuni en convention nationale, condamne énergiquement toute tentative ayant pour but de créer de l'animosité entre les races et la désunion nationale, et propose au peuple canadien le haut idéal de ce grand homme d'Etat: "Un Canada uni dans lequel tous les Canadiens jouissent de droits égaux, travaillent tous ensemble dans l'harmonie et la concorde, au développement et à la grandeur de leur patrie commune".

Ces paroles sont fort éloquentes et je ne m'étonne pas que les honorables députés de la droite les applaudissent; mais, monsieur l'Orateur, l'on devrait se rappeler le vieil adage: "L'exemple vaut mieux que le précepte." Au lieu d'applaudir à la lecture de ce paragraphe, ils devraient pratiquer ce qu'ils prêchent.

Le même ministre de la couronne, dans un discours prononcé à Saint-Malachie, aurait dit, d'après un rapport, ces paroles:

L'honorable M. Cannon fait alors remarquer que si la guerre est finie elle peut recommencer. Il importe donc de prévenir les coups et de ne pas mettre à la tête du gouvernement un homme toujours prêt à lancer le Canada dans un nouveau conflit comme si le grand dérangement de 1914-1918 n'avait pas fait couler assez de larmes dans nos foyers. (Applaudissements.)

[M. Doucet.]

Voici la traduction:

The Hon. Mr. Cannon observed that if the war was over it might break out again.

C'est ce qu'on appelle la campagne en faveur du dégrèvement du tarif.

It is therefore imperative that a recurrence of such happenings be prevented by not placing at the head of the government a man who is ever ready to throw Canada into fresh conflict as if the great disturbance of 1914-1918 had not caused enough tears to be shed in our homes. (Applause.)

Ce sont les paroles du solliciteur général lui-même.

M. CLARK: Promouvoir l'unité!

M. DOUCET: C'est ce qu'on appelle promouvoir l'unité—l'unité nationale. Il eût été intéressant d'avoir à ce moment-là le numéro du *Globe* de Toronto, rapportant le discours prononcé la veille au soir par mon honorable ami dans la ville de Toronto et de mettre en regard ses propos d'alors avec ceux de Grand'Mère et autres lieux, dont j'ai parlé. Mais il n'est pas le seul, il y en a d'autres de son rang et de son parti. Ils prétendent souvent qu'on a mal rapporté leurs paroles, mais l'honorable L. A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec. . .

Un DEPUTE: Il n'est pas ici.

M. DOUCET: Non, mais cela ne l'empêcha pas de parler des absents quand il porta la parole à Château-Richer. *L'Evénement*, rapportant ses paroles le 24 octobre 1925, lui fit tenir ce langage:

"Combien de jeunes gens", dit l'honorable M. Taschereau, "sont alors venus nous demander de les faire exempter du service militaire! Mais la loi Borden-Meighen était inexorable. Il fallait partir pour Valcartier. Soixante mille des nôtres sont tombés sur le champ de bataille européen".

Et voici la traduction:

"How many young men", said the Hon. Mr. Taschereau, "came to us and asked us to have them exempted from military service! But the Meighen-Borden law was inexorable. They had to leave for Valcartier. Sixty thousand of our sons fell on European battle-fields"

Ceci étant vrai, que serait-il advenu de notre jeunesse si l'on avait mis en vigueur la loi de 1908 qui ne comportait pas d'exemption? Le plus qu'on puisse reprocher à ceux qui eurent à appliquer les lois dans ce temps-là, c'est d'avoir mis en vigueur le service obligatoire; seulement ils firent en sorte que ceux ayant droit à l'exemption pussent en bénéficier et non pas être exposés aux hasards du tirage au sort, comme c'eût été le cas sous l'empire de la loi de 1908, édictée par le gouvernement libéral. C'était dans l'ordre, monsieur l'Orateur, et mon honorable ami le député de Rimouski (sir Eugène Fiset), alors sous-ministre de la Milice, et, sans contredit,

chargé de l'exécution de cette partie de la loi, sait très bien que ce que je dis là est exact.

Sir EUGENE FISET: L'honorable député sait bien que je n'étais pas chargé de l'application de cette loi.

M. DOUCET: Mon honorable ami aura l'occasion de remettre au point toute affirmation de ma part qu'il peut juger inexacte, mais j'aimerais pouvoir continuer sans être interrompu. Mais, ce n'est pas tout. L'honorable député de Québec-Ouest (M. Parent), qui n'est pas tout à fait étranger au journal dont j'ai cité des extraits, cet après-midi, tint une réunion dans son comté, à Saint-Augustin; il est vrai qu'il n'y fit aucune déclaration extraodinaire, du moins ce journal ne lui en attribua pas, mais il avait pour compagnon un jeune homme du nom de Jean-Marie Fortin, du *Soleil*, qui déclara:

On ne peut oublier des gens qui nous ont claqué dans le dos, mais s'il en est parmi vous qui veulent encore des jobs à $1.10 par jour, pour s'en aller pourrir dans les tranchées ils n'ont qu'à voter pour Meighen et Patenaude.

We cannot forget those who formerly knifed us in the back, but if there are any who are still looking for jobs at a dollar ten a day to go an rot in the trenches all they have to do is to vote for Meighen and Patenaude.

D'après le reporter, ici on a applaudi et j'ai lieu de penser que l'honorable député de Québec-Ouest a applaudi lui aussi. J'ai à la main une petite brochure qu'en argot d'élection, on appelle "dodger"; et quoiqu'une des exigences de notre Loi électorale soit que tout imprimé distribué au cours d'une campagne doive porter le nom de l'imprimeur, celle-ci n'en indique aucun, au mépris de la loi. On y lit ce qui suit:

Un vote pour Davidson est un vote assuré pour Meighen, le père de la Conscription.

Si vous voulez que vos fils aillent à la guerre, votez pour Davidson.

A vote for Davidson is a sure vote for Meighen the father of conscription. If you want your sons to go to war vote for Davidson.

Un autre ministre du gouvernement de Québec prit part à la campagne, c'est l'honorable J. E. Perreault, ministre de la Colonisation, qui adressa la parole à Victoriaville, et cet homme politique,—qui jusqu'ici ne l'a pas nié,—se serait exprimé en ces termes:

Vous savez comme moi que M. Meighen est l'auteur de toutes les iniquités du régime bleu, qu'il est l'auteur de la fameuse loi de conscription et qu'il s'en vante. Vous vous rappelez, jeunes gens de Victoriaville, les tristes jours que nous avons vécu pendant que Meighen était au pouvoir. Vous vous rappelez que même après la guerre, alors que tous les pays avaient pardonné aux conscrits qui ne s'étaient pas rapportés, M. Meighen les pourchassait quand même et faisait remplir par ses agents la prison d'Arthabaska.

You are aware as well as I am that Mr. Meighen is the author of all the iniquities of the bleu regime—that is, the Tory regime. He is the author of the famous Conscription Act and he boasts about it. Young men of Victoriaville, you recall the sad days we lived through while Meighen was in power. You recall that even after the war, when all countries had pardoned the draftees who had not reported for military service, Mr. Meighen still kept on their trail and had his agents filling the Arthabaska jail.

Un DEPUTE: Quel journal l'honorable député cite-t-il, et de quelle date?

M. DOUCET: Je cite le *Soleil* du 13 octobre 1925, reproduisant un rapport de son correspondant particulier, rapport daté de Victoriaville, le 12 octobre. L'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture de cette province, a aussi pris part à la campagne. Il a porté la parole à la salle d'exercices de Lévis, à une assemblée à laquelle assistait le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), et il a terminé son discours en disant, selon l'*Evénement* du 6 octobre:

Pour terminer, l'orateur s'attaqua à M. Patenaude et à M. Meighen. Il insista sur le souvenir de la loi de conscription en montrant un nouveau fléau possible causé par la guerre gréco-bulgare.

In conclusion the speaker launched an attack on Mr. Meighen and Mr. Patenaude. He stressed the memory of the Conscription Act and pointed to the possibility of a new call resulting from the Greco-Bulgarian war.

La députation se rappellera avec intérêt que le ministre de la Justice, en présence de qui ces paroles ont été prononcées, a déclaré à la Chambre, l'autre jour, que la question en jeu à Québec, c'était le danger d'un degrèvement du tarif. J'ai ici une circulaire ou caricature dont la distribution, m'apprend-on, s'est faite par centaines de milliers dans la région, et l'on m'informe qu'elle a servi de papier à envelopper dans les magasins de campagne pour atteindre chaque foyer dans la circonscription. Elle porte le titre suivant:

Une voix d'outre-tombe.
A voice from the beyond.

Sur un côté on lit:

Les heures terribles de 1917.

Le très honorable M. Meighen est représenté, fouet en main, menant les soldats canadiens-français à la guerre. Au verso apparaît l'esprit du vieux grand homme de cette province qui observe l'électeur québecois au moment où il va marquer son bulletin aux bureaux de scrutin, suivi de près par une veuve en deuil. Le vieux grand homme souffle ce conseil à l'électeur:

Mon ami! ne répète pas ton erreur de 1911. Vote pour King qui se battait à mes côtés aux portes de Toronto en 1917.

"My friend, do not repeat your error of 1911. Vote for Mr. King, who was fighting at my side in Tory Toronto in 1917.

Qui a jamais ouï dire que Mackenzie King se soit battu en 1917? La grande majorité de notre population croyait qu'il surveillait

les affaires du Rockfeller Institute. Ma citation suivante, je l'emprunte à une carte de visite, mais cette carte ne porte pas de nom, comme on en trouve généralement sur une carte de visite:

Prenez garde!

Si vous votez pour les renégats Patenaude et Meighen, la conscription sera établie.

Votez libéral le 29

Beware! If you vote for the renegades, Patenaude and Meighen, we will have conscription. Vote Liberal on the 29th.

Je veux rendre son dû au premier ministre de la province de Québec, M. Taschereau, et je ne dois pas négliger l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret). Voici, suivant le *Canada* du 27 octobre 1925, ce qu'a déclaré l'honorable M. Taschereau, dans un discours en faveur de l'honorable député de Québec-Montmorency, à Sainte-Pétronille:

"Vous avez à choisir dans la lutte actuelle entre deux hommes: M. King et M. Meighen. Je ne veux pas manquer à la charité chrétienne, mais je ne crois commettre aucune faute si je vous dis que Meighen est l'homme de la conscription, est celui qui envoyait les nôtres se battre dans les Flandres. C'est lui qui, par sa loi de conscription, a rempli les cimetières des Flandres de 60,000 Canadiens. S'est-il amendé depuis? S'est-il corrigé? A-t-il eu la contrition parfaite?" Et M. Taschereau répond: "Non".

You have to make a choice in the present fight between two men, Mr. King and Mr. Meighen. I do not wish to show a lack of christian charity, but I believe I am making no error when I state that Mr. Meighen is the man of conscription, the man who sent our sons to fight in Flanders; he is the man whose conscription Act filled the cemetries of Flanders with 60,000 Canadians. Has he reformed since then? Has he mended his ways? Did he have perfect contrition? No.

Et voilà la campagne menée en faveur d'un tarif bas et d'une protection raisonnable!

L'hon. M. CANNON: Permettez-moi de poser une question à mon honorable ami. Sait-il que le premier ministre de la province de Québec a démenti ce compte rendu?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il ne l'a pas démenti.

L'hon. M. CANNON: Je m'adresse à l'honorable député de Kent (M. Doucet), non au chef de l'opposition (M. Meighen).

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. CANNON: Les règlements s'appliquent à tous ici, et j'aimerais que l'Orateur les mît en vigueur.

M. SPENCE (Parkdale): Il n'y a pas d'échappatoire.

M. DOUCET: L'honorable député a posé sa question, je crois. Voici ma réponse. Il s'agit de choisir entre la véracité du premier ministre de la province de Québec et le correspondant du *Canada*, représenté ici par l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret). Mais sous ma propre responsabilité de député, je n'hésite pas à dire que, vu le ton général de la campagne dans toute la province de Québec et les autres provinces où ces tactiques pouvaient aider au parti libéral, il me paraît tout à fait probable que l'orateur ait prononcé ces paroles. J'ai une autre affiche, imprimée en faveur de l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). Tout à l'heure, l'honorable député de St-Hyacinthe-Rouville me reprochait d'appliquer mon raisonnement à toute la province. Je lui ai répondu que certains comtés avaient peut-être échappé à cette campagne de fausses représentations, mais je prétends qu'elle s'est étendue à la grande majorité des circonscriptions de cette province. Voici une affiche adressée aux électeurs de Sherbrooke:

[M. Doucet.]

Votez pour C. B. Howard, le candidat du peuple.

Un vote pour Worthington est un vote pour Meighen, l'auteur de la conscription, du fanatisme et de tous les scandales de la guerre.

Vote for C. B. Howard, the people's candidate.

Il n'a pas de programme. Il n'est pas candidat libéral, il est candidat du peuple.

A vote for Worthington is a vote for Meighen, the author of conscription, fanaticism and all the war scandals.

Voilà comment se plaidait la cause du tarif bas ou modéré dans la ville de Sherbrooke, milieu protectionniste! Je ne veux pas retenir la Chambre...

Des VOIX: Prenez votre temps.

M. DOUCET: ...mais je tiens à traiter tous les honorables députés également et à n'en oublier aucun. Voici une circulaire de quatre pages adressée aux électeurs de Matane,—ça se rapproche de chez nous,—circulaire ne portant aucune signature et dont l'origine semble inconnue, mais que l'on ne peut certainement pas attribuer aux amis de M. Meighen ou de M. Patenaude. Elle dit:

Il fut le principal instigateur de la conscription, qui révoltait tous les instincts de notre nationalité.

He...

Naturellement, celui-là c'est Meighen.

...was the chief instigator of conscription, which was revolting to all the instincts of our nationality.

Il traqua notre jeunesse sur toutes les places publiques et jusque dans leurs foyers.

He hounded our young men in all public places, and even in their homes.

Il provoqua dans la ville de Québec des émeutes qu'il fallut réprimer dans le sang.

He provoked in the city of Quebec riots that had to be quelled in blood.

Il laissa insulter toute notre race par ses journaux et par un pitre du nom de Harry Lauder.

He allowed all his newspapers and a clown known by the name of Harry Lauder to insult our race.

Il n'eut pas un seul ministre canadien-français élu dans son cabinet.

He did not have in his cabinet a single elected French Canadian minister.

Comment peut-on le lui reprocher, puisque la province de Québec ne lui a pas fourni d'adhérents, et aux dernières élections non plus.

L'hon. M. CANNON: Il pouvait choisir l'honorable député.

M. DOUCET: Le cabinet actuel en compte peut-être de pires, sans excepter l'honorable solliciteur général.

Il fut l'un des plus puissants brandons de discorde entre les races.

He was one of the most energetic racial firebrands.

Voilà pour Ste-Pétronille. J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur, à l'élection complémentaire dans Bagot. Le comité libéral envoya à tous les électeurs et électrices d'Acton-Vale une lettre circulaire portant la date du 6 décembre 1925. J'en ai un exemplaire. On y lit:

Actonvale, 6 décembre 1925.

A tous les Electeurs et Electrices,

Venez donc en foule ce soir à la salle du collège entendre de la saine politique. L'honorable Dr Béland, spécialement, saura vous intéresser. Captif prisonnier pendant trois ans chez les Allemands pendant la Grande Guerre il est tout désigné pour intéresser surtout les mères et les futures mères sur ce qu'a été cette maudite guerre et ce que pourront être les guerres futures, si de nouveau nous laissons aller les rênes du pouvoir entre les mains de gens à politique impérialiste tels que les Meighen et les Fauteux.

Cette lettre présentait l'honorable Dr Béland qui s'est pourvu d'un siège permanent au Sénat et est encore membre du Gouvernement. Je ne le tiens pas responsable de cette lettre, mais le comité l'invitait évidemment à s'exprimer dans le même sens. Voici la traduction:

Actonvale, December 6, 1925. To all the electors:

Comme in large numbers this evening to the college hall to listen to sane politics. Hon. Dr. Beland will be able to interest you. A war prisoner in Germany for three years during the Great war, he is able to interest you, mothers and future mothers, on what this war has been and what our future wars might be if we again place the reins of power in the hands of imperialist politicians, such as Meighen.

Je ne désire pas prolonger davantage ce débat. Je n'ai pas, comme vous pensez bien, monsieur l'Orateur, épuisé mes munitions; je n'en ai utilisé qu'une certaine quantité. Mais je tiens à insister sur un point qui n'a cependant rien de nouveau. J'ai pris la parole en Chambre pour la première fois à la session de 1924, au sortir d'une campagne de préjugés, de haine entre les races et de passions menée au cours de l'élection complémentaire dans ma circonscription. L'on vint de la vieille province de Québec pour essayer de rallier la population au Gouvernement, non pas en faisant valoir sa politique, ni son administration durant les deux années antérieures, mais en poussant les choses jusqu'à représenter l'expulsion des Acadiens en 1755 comme l'œuvre des tories. Ce fut le ton de la campagne cette année-là. Je disais alors à la Chambre et je le répète cet après-midi. Lequel de mes honorables collègues osera prétendre que cette conduite durant une campagne électorale tend à l'unité nationale pour laquelle nous luttons et sur laquelle ont insisté les libéraux dans leur programme de 1919 en exprimant les aspirations et les fins du grand chef canadien, sir Wilfrid Laurier? Comment atteindrons-nous ce but si l'une des provinces, indépendamment de ce qu'ont à souffrir la minorité des Canadiens-français dans les autres, ne cesse d'activer la haine de races, les préjugés, la colère? Les minorités canadiennes-françaises des autres provinces ne devraient pas être forcées de subir les conséquences de cette étroitesse d'esprit de parti. Cette campagne de préjugés aura-t-elle une fin? Sans contredit, monsieur l'Orateur, nous devrions mépriser ces appels aux passions, aborder de plus haut la discussion des problèmes et reléguer dans l'oubli cette question de la conscription. Qui est responsable de tout cela après tout, sinon le parti libéral, qui le premier a envoyé des soldats canadiens au front sud-africain? Qui, à la suite du premier ministre de cette époque, a déclaré en 1914 que nous étions en guerre et qu'il était de notre devoir d'y participer? Sir Wilfrid Laurier est le premier qui, à Ottawa même, a dit qu'il fallait sacrifier pour cette guerre jusqu'au dernier de nos citoyens et jusqu'à notre dernier sou. De 1914 à 1917, il a appuyé tous les projets de guerre, et tous ses partisans,—j'en vois ici cet après-midi,—ont voté en faveur de tous les budgets de guerre adoptés à chaque session de ce Parlement. Il sied mal à mes amis canadiens-français de la droite, bien qu'ils forment 60 p. 100 de ce parti, de faire appel à mes compatriotes de Québec et des autres provinces au sujet de la conscription. Depuis son arrivée au pouvoir en 1921, Mackenzie King a fort bien récompensé ceux qui ont abandonné sir Wilfrid Laurier et sont passés dans l'autre camp pour insérer la loi de conscription dans nos Statuts. Inutile pour moi de citer aucun nom; nous en avons dans la magistrature, dans les commissions publiques, plusieurs au Sénat où ils sont à l'abri de tout souci jusqu'à la fin de leurs jours. Et qui s'est montré si généreux? William Lyon Mackenzie King, premier ministre du Canada, sans mentionner ceux qui siègent autour de lui et qui ont appuyé tous les projets de cette nature. Cependant, en face de toute la population canadienne-française, ils poursuivent

leur campagne de haine de races, de préjugés de religion et de colère pour leur propre satisfaction et leurs fins politiques.

Comme je l'ai fait observer au début, ma tâche n'est pas agréable, mais je dirai à mes honorables amis de la droite qu'ils sont un groupe de minorité à la Chambre, qu'ils ne sont que cent un membres, à condition que le premier ministre soit élu lui-même dans Prince-Albert. S'ils comptent administrer le pays de la façon dont ils se sont conduits dans la dernière campagne électorale de la province de Québec, ils se trompent malheureusement, parce que les membres de cette Assemblée et le peuple canadien ne se laisseront pas entraîner dans cette tourmente de nouveau.

En terminant, je conseillerai à mes amis du parti libéral de profiter de la séance de cet après-midi. Depuis 1917, nous n'avons eu aucun représentant du parti conservateur dans cette Chambre qui pût plaider en faveur des droits des minorités canadiennes-françaises dans les autres provinces, et les députés ministériels ont cru que pour faire mousser leurs propres intérêts, il serait bon de faire appel aux préjugés politiques et aux cris de races. Mais prenons garde; l'heure est venue de resserrer les liens de l'amitié et de l'unité nationales et de travailler à la grandeur du pays.

M. R. H. JENKINS (Queens): Comme c'est la première fois que je me fais entendre en cette enceinte, j'espère que mes collègues comprendront mes observations. Permettez-moi d'abord, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre élection au poste élevé que vous occupez. Nouveau membre de cette Chambre, je suis d'autant plus heureux que son président soit animé d'un esprit aussi large et qu'il montre de la patience pour ceux qui viennent d'être choisis pour la première fois par le peuple et ne sont pas encore parfaitement rompus aux usages parlementaires.

Je désire féliciter également les honorables députés qui ont proposé (M. Elliott) et appuyé (M. Lacombe) l'adresse. Je comprends bien qu'il est fort difficile de savoir quoi dire et en quels termes, mais tous deux se sont très dignement acquittés de leur tâche.

Quant aux commentaires de l'honorable député (M. Doucet) qui vient de reprendre son siège, je dirai que dans notre province nous sommes abonnés à certains journaux de l'Ontario, la plupart conservateurs, et qu'avant, pendant et après la campagne électorale j'ai lu une bonne partie de ces feuilles. Et moi aussi, sans doute, je pourrais compiler un dictionnaire, ou une encyclopédie, au choix de mon honorable ami, des articles publiés par ces journaux d'Ontario, lesquels sont également peu flatteurs à l'adresse tant de mon chef, le très honorable Mackenzie King que du parti libéral. Cependant, je m'abstiendrai de suivre l'honorable député de Kent sur ce terrain, sauf pour déclarer que—tant d'un côté que de l'autre de la Chambre,—moins nous utiliserons ces sottises—pour me servir de son expression—mieux ce sera pour tous les intéressés.

Je suis heureux de constater, monsieur l'Orateur, que vous accordez beaucoup de latitude aux honorables députés qui participent au présent débat. La plupart des membres du parti ministériel du moins, ne sont pas des hommes de loi, de sorte qu'il leur serait assez difficile de se tenir strictement dans les bornes d'un sujet quelconque. Parlant à mon titre d'homme d'affaires, voici ce que j'en pense: En premier lieu, il est nécessaire d'assurer la coopération entre toutes les provinces du Dominion. J'ai observé depuis le commencement du présent débat, que les honorables membres n'ont guère parlé de leurs circonscriptions particulières. D'accord avec l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), je pense que "la variété dans l'unité" est nécessaire au Canada ou encore, nous pourrions peut-être dire avec plus d'exactitude, l'unité dans la variété.

J'ai lu l'autre jour un article de fond qui a arrêté mon attention, car il exprime très clairement mes propres vues. Voici:

> La coopération est le mot à l'ordre du jour sur la colline parlementaire. On se rend compte que le seul moyen de mettre fin à la confusion politique, à l'instabilité et à l'inefficacité, c'est d'avoir recours à la coopération entre les divers groupes qui sont en mesure d'agir de concert. Il existe peut-être encore une minorité considérable persuadée que les intérêts du parti doivent passer avant l'intérêt du pays; cependant, la grande majorité du peuple canadien désire voir le Parlement planer au-dessus de la politique de parti au bénéfice de la cause sacrée de l'unité et de la prospérité nationales. Le groupe qui revendique les droits des Provinces maritimes...

J'ai l'honneur d'en faire partie.

> ...à moins qu'il ne soit attaché à l'esprit de parti, serait en mesure de coopérer profitablement avec les autres groupes pour l'avantage général du Canada et des Provinces maritimes en particulier. Les députés qui en font partie devraient conférer avec les représentants de l'Ouest afin de se rendre compte des intérêts communs aux régions qu'ils représentent et voir jusqu'à quel point les intérêts tant des producteurs que des consommateurs peuvent être avancés dans toutes les parties du pays par la coopération.
>
> En attendant que le parti conservateur et les groupes des Provinces maritimes soient prêts à coopérer, les autres peuvent aller de l'avant, du moins jusqu'au point de former le premier cabinet coopératif. Libéraux, progressistes, travaillistes et indépendants ont manifesté leur disposition à coopérer. Il ne faudrait pas perdre un seul instant afin de promouvoir ce mouvement si désirable.
>
> Des jours meilleurs sont à la veille de luire pour le Canada. La perspective des affaires est encourageante. Tous les signes indiquent un progrès encourageant. Et

le Parlement est certes en mesure d'y contribuer par sa coopération aussi bien en actes qu'en paroles.

La situation est telle que le gouvernement par les partis en vertu de l'ancien régime désuet ne peut assurer la stabilité politique au Canada. Les gens de l'est du Canada feraient peut-être aussi bien de se rendre compte qu'il faut régler certains problèmes en conformité des vues de l'Ouest, peu importe si on les juge libérales, progressistes ou radicales.

Nombre de gens de l'Est du Canada sont en vérité disposés à aller de l'avant pour coopérer avec l'Ouest. Or, nul parti ou groupe ne saurait rajuster la situation, sauf par la coopération. En ce qui regarde le présent Parlement, la coalition la plus pratique devrait s'effectuer entre les libéraux, les progressistes, les travaillistes et les indépendants, qui représentent la majorité du peuple canadien.

Nous trouvons parfois à redire contre nos voisins du sud parce qu'ils sont plus au fait de la géographie de leur pays que des pays étrangers. Pour moi, c'est là un excellent défaut, s'il faut le désigner ainsi. Pour ce qui est des Canadiens, la grande difficulté,—et elle a été vigoureusement portée à notre attention dernièrmeent par la femme la plus haut placée du pays,—c'est que nous ne connaissons guère notre propre Dominion. Pas plus tard qu'hier, un honorable député a pris la parole ici,—j'oublie son nom pour l'instant,—et il a fait allusion à l'industrie houillère de l'île du Prince-Edouard. Or, j'ai l'honneur de représenter ici cette province et je dirai que nous n'avons pas de charbonnages dans l'île du Prince-Edouard. Je cite cet exemple afin de faire voir combien nous nous connaissons peu les uns les autres. Ces jours derniers encore, l'un de mes amis m'a demandé des renseignements sur la région de la rivière de la Paix. Or, à la réflexion, je me suis rendu compte que je ne connaissais rien de cette région particulière. Si j'avais connu la géographie de mon pays, je n'aurais pas été embarrassé pour répondre à mon correspondant. Afin de me renseigner sur les conditions de ce district, j'ai dû m'adresser au représentant de cette circonscription électorale. Je l'avoue, ce n'est pas là un état de choses très édifiant. Un bon nombre de Canadiens, je le crains fort, connaissent mieux la situation des pays étrangers que des conditions locales; or, c'est le contraire qui devrait se produire.

Je dirai à nos amis de l'Ouest et à tous mes honorables collègues en général, que les représentants des Provinces maritimes sont disposés à étudier leurs problèmes et à leur prêter main-forte pour le règlement de leurs difficultés; j'espère toutefois que tous sont prêts à nous rendre le réciproque. En effet, il ne faut pas que la coopération soit toute d'un côté. Certaines gens, favorisent la coopération lorsque cela fait leur affaire seulement; il ne faut pas adopter pareille attitude ici.

En ce qui regarde la présente situation du pays, le Canada progresse, c'est incontestable et nous avons insisté sur ce fait, au cours de la dernière campagne électorale dans une province. Nous avons établi que le Dominion était revenu dans la voie de la prospérité. Dans le *MacLean's Magazine*, numéro du premier janvier 1926, j'ai relevé un article, signé par J. Herbert Hodgins, écrit dans le même esprit. On voudra bien me permettre d'en citer quelques passages, entre autres celui-ci:

En définitive, d'une façon générale, l'année 1925 a été une bonne année pour le Canada au point de vue économique. Les raisons sont: une récolte considérable avec d'eucourageantes possibilités de revenu, un commerce international actif et de grande envergure, l'importante exploitation des ressources naturelles du Canada dont nous connaissons depuis longtemps la grande possibilité de rendement.

L'auteur cite ensuite les opinions d'hommes publics canadiens bien connus qui confirment la sienne; puis il analyse les recettes de toutes les industries canadiennes de 1925, comparées à celles de 1924, démontrant que les recettes de l'an dernier furent supérieures de plusieurs centaines de millions. Je pourrais continuer de citer beaucoup de faits indiquant la grande amélioration qui s'est manifestée dans tout le Canada, au point de vue commercial, et prouvant que, d'après l'avis de tous ceux qui s'occupent d'affaires de banque et de finance, le Canada fait des progrès. Toutefois, je me contenterai de citer cet autre passage traitant du développement du tourisme en Canada:

Puis il y a le tourisme qui se développe rapidement et sur lequel on peut compter comme commerce rémunérateur. On estimait, il y a un an, que cette nouvelle richesse rapportait au Canada 143 millions par année. Il est donc certain qu'avec la grande activité qui s'est manifestée dans ce domaine l'an dernier, on a dû dépasser tous les chiffres précédents.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter la circonscription de Queens, île du Prince-Edouard; or je m'aperçois que beaucoup de gens, même dans ce Parlement, connaissent bien peu la situation qui existe là-bas. L'autre jour, l'honorable député de Cumberland (M. Smith) a fait un tableau très sombre de la Nouvelle-Ecosse. "Il est possible, a-t-il dit, que la prospérité règne dans certaines parties de ce grand Dominion, mais ce n'est pas le cas dans ma région; en réalité, c'est le contraire qui existe. Cela m'a rappelé qu'il n'y a pas longemps nous avions en Nouvelle-Ecosse un gouvernement libéral qui détenait le pouvoir depuis nombre d'années et l'on disait dans certaines parties des Provinces maritimes que, si l'on pouvait le renverser, la prospérité renaîtrait. Je ne critique pas le présent gouvernement conservateur de cette province, car je sais qu'il a lui aussi ses difficultés; mais les journaux

nous ont dit que, du moment qu'ils avaient pris la direction des affaires de la Nouvelle-Ecosse, les conservateurs avaient pour ainsi dire tout réglé, y compris la grève des mineurs. Aussi je regrette de voir mon honorable collègue (M. Smith) dépeindre cette province sous de si sombres couleurs. Si le chef du gouvernement provincial l'avait pris à part et lui avait donné quelques conseils avant son départ pour Ottawa, il ne se serait pas montré ici si pessimiste.

La perspective n'est pas mauvaise dans notre région; en outre j'ai cru comprendre qu'en Nouvelle-Ecosse la récolte de fruits avait été assez bonne l'an dernier et que les affaires sont assez prospères dans la "vallée" comme on l'appelle là-bas. Je me suis laissé dire aussi par certains de nos collègues de la Nouvelle-Ecosse que la pêche y avait été fructueuse en 1925. Je sais qu'au mois de juin dernier, j'ai visité l'aciérie de Sydney et que je l'ai trouvée très active. Je crains que l'honorable député de Cumberland ne voie les choses tout en noir.

Quant à l'île du Prince-Edouard, je crois pouvoir dire que la situation n'y a jamais été meilleure. J'ai télégraphié, l'autre jour, au département de l'Agriculture de cette province pour avoir des détails sur le rendement de la récolte de 1925. La Chambre me permettra de lui communiuer les quelques renseignements qui m'ont été donnés et de faire au fur et à mesure quelques commentaires. Le rendement a été le suivant: blé, $798,000; avoine, $2,468,000; orge, $110,000. sarrasin, $52,000; pommes de terre, $6,758,000. J'ai remarqué, l'autre jour, dans le rapport du président de la chambre de commerce de Charlottetown qu'on évalue la récolte de pommes de terre à $7,000,000. Il est très difficile de faire une estimation exacte. Les raves ont rapporté plus de $1,000,000; les grains mixtes, $438,000; le foin et le trèfle, $3,755,000; la pêche, $1,519,000. Je ferai remarquer en passant qu'on devrait pouvoir améliorer le sort des pêcheurs de cette région en leur procurant l'aide du Gouvernement. Les pêcheurs comme les agriculteurs sont dignes d'attention et le Gouvernement actuel devrait faire tout son possible pour les aider au même titre que les cultivateurs. On évalue le rendement de l'élevage du renard à $2,509,000. Un des fonctionnaires du service d'élevage du département de l'Agriculture va jusqu'à dire qu'il dépassera 3 millions. Les produits laitiers ont rapporté $1,150,000 et les œufs, $1,250,000.

L'hon. M. KING: Quel a été le rendement total?

[M. Jenkins.]

M. JENKINS: Environ 23 millions. Je ne parle pas des exportations, mais uniquement de la production. Evidemment il y a un gros surplus exportable et j'en parlerai probablement plus tard.

Monsieur l'Orateur, vous avez peut-être entendu dire qu'il était question de sécession dans les Provinces maritimes. En ce qui regarde notre province, nous n'entendons rien dans ce sens. Nous ne pouvons supporter les gens qui parlent de rompre les liens de la confédération. Non seulement nous sommes loyaux sujets du Canada, mais aussi loyaux sujets de notre province et quand les gens des Provinces maritimes commencent à parler de sécession, nous, de l'île du Prince-Edouard, ne nous en mêlons pas. Je désire qu'on me comprenne bien. Au cours des récentes élections, nous avons discuté plusieurs questions locales, mais je suis d'avis que la question principale fut celle du tarif. Il était difficile de faire comprendre exactement à certains des électeurs ce dont nous parlions quand nous traitions la question du tarif, mais nous déclarions—et je n'oserais affirmer que cela fût parfaitement juste—que le tarif constituait une taxe à laquelle on ne saurait échapper. Ceci éclairait la situation et permettait au peuple de bien comprendre. Voilà la déclaration présentée lors des élections et je la pense assez exacte. J'ai été amusé, et je dirai même étonné, par la lecture du discours de l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Ses remarques ressemblaient tellement à des discours électoraux que je vais en citer une partie. Parlant de lieuses et autres machines aratoires, il dit:

> Franchement c'est ma conviction que la protection ferait baisser le prix de tout cet outillage. Pas un instant je ne continuerais à donner mon appui à mon chef si je croyais que l'homme qui lutte dans l'Ouest avait à souffrir durement du tarif. S'il prend l'idée aux manufacturiers de se servir du tarif pour faire hausser les prix de leurs produits, je connais assez mon chef pour dire qu'il verra, lui, à faire baisser ces prix.

Je me demande si l'honorable député pense que nous pouvons croire une telle déclaration. Pour ma part je n'y crois pas. Pourquoi le manufacturier demande-t-il l'augmentation du tarif s'il ne compte pas en profiter?

L'hon. M. MANION: Il veut se conserver les débouchés.

M. JENKINS: L'honorable député entend-il dire que, si le tarif sur les machines agricoles est augmenté de 25 p. 100, le manufacturier d'Ontario ne fera pas payer plus cher ses machines aux gens des Provinces maritimes?

L'hon. M. MANION: Il n'a pas nécessairement besoin de demander davantage. L'avantage du manufacturier réside dans le fait qu'il se conserve ses débouchés, comme cela se passe dans les autres pays.

M. JENKINS: L'honorable député et les autres membres de la Chambre me permettront de leur dire que j'aimerais bien voir le portrait du manufacturier qui ne profiterait pas de toute augmentation du tarif. Je me demande s'il est un membre de la Chambre qui refuserait d'en faire autant. Je sais que si j'étais fabricant et si une augmentation de 25 p. 100 dans le tarif se produisait, j'en profiterais et je crois que mes collègues en feraient tout autant.

Le manufacturier n'est qu'un homme, tout comme nous. Dans les Provinces maritimes le tarif affecte le peuple, car nous nous occupons surtout d'agriculture. Bien que ma circonscription comprenne la ville de Charlottetown qui compte 12,000 âmes, j'ai l'honneur de représenter bien des cultivateurs de notre province. Notre circonscription est surtout agricole. Bien que je sois dans les affaires, je m'intéresse à tout ce qui touche à l'agriculture. Je suis d'avis que nous devrions protéger le cultivateur et faire pour lui tout ce que nous pouvons faire. Le discours du trône prédit un certain nombre de choses sur lesquelles je ne puis que passer rapidement. En ce qui regarde la réduction des taxes, j'ignore comment on l'accomplira, mais, pour ma part, je serais très reconnaissant d'une diminution des impôts et je pense que tous les autres membres de la Chambre partagent mon avis.

Je ne connais pas grand'chose des crédits agricoles. Notre province est prospère et, en général, nos cultivateurs n'empruntent pas beaucoup. Néanmoins je puis affirmer aux autres membres de la Chambre que j'appuierai toute mesure tendant à améliorer l'existence dans nos régions agricoles et que tout projet de loi dans ce sens sera certain de mon appui sincère.

Notre province se trouve dans le golfe Saint-Laurent. Elle a 134 milles de long et de 9 à 34 milles de large. J'explique cela parce que certains députés me demandent des renseignements au sujet de l'île du Prince-Edouard. Comme je l'ai fait observer, beaucoup de députés n'ont rien dit des circonscriptions qu'ils représentent. Comment pouvons-nous nous connaître les uns les autres et être au courant de nos problèmes particuliers si nous ne savons rien des régions d'où nous venons?

Notre province est située à environ neuf milles de la terre ferme à son point le plus rapproché et il y existe un bac transbordeur que fonctionne toute l'année. En été, nous pouvons quitter l'île autrement, mais non pas en hiver. Le bac transbordeur est pour ainsi dire la seule solution de notre problème de transport. Nous en sommes très reconnaissants parce qu'il accomplit un excellent travail. Certains jours, il ne fait qu'un voyage et, d'autres jours, il en fait plusieurs, cela dépend des glaces rencontrées sur le parcours. Toutefois, la situation là-bas n'est pas sans danger, étant donné que nous n'avons que ce seul bac transbordeur. C'est un bateau de premier ordre sous la direction d'un excellent capitaine et d'un équipage compétent, mais s'il survenait quelque chose, nous serions dans une fâcheuse position; je ne saurais guère prévoir ce qui en résulterait pour la population. Il faut absolument un deuxième bac transbordeur pour suppléer à l'insuffisance du service que donne celui que nous avons déjà. J'ai la conviction que les honorables représentants des diverses circonscriptions du pays voudront bien nous prêter leur concours et voir à ce que nous soyons protégés sous ce rapport. Nous avons là-bas un trafic de touristes fort rémunérateur. Chaque année, les touristes se font de plus en plus nombreux. Je suppose que ce n'est pas l'endroit propice pour faire de la réclame, mais les honorables députés qui veulent prendre quelques jours de vacances agréables ne sauraient mieux faire que de venir dans l'île du Prince-Edouard. Nous verrons à ce que vous soyez royalement accueillis. Nous avons une société du tourisme qui fait de l'excellente besogne, et que dirigent des hommes de tout premier ordre. Nous avons également une zone exempte de tuberculose bovine, ce que l'on ne saurait, je crois, dire que d'une ou deux autres régions du Canada. Voici ce que le président du Board of Trade dit à ce sujet:

> On se rappellera qu'à une réunion de ce Board of Trade, l'honorable D. A. MacKinnon, par correspondance, nous faisait part d'un projet auquel il s'est vivement intéressé, savoir l'établissement d'une zone exempte de tuberculose bovine. M. J. E. Sinclair, qui était présent, a sollicité le concours du Board of Trade pour mener le projet à bonne fin, ce qu'on lui a promis avec plaisir. Nous sommes heureux aujourd'hui de signaler que dans ce domaine, comme dans maintes autres sphères, l'île du Prince-Edouard, a pris l'iniative sur le reste du Dominion en ce sens que la province dans son ensemble constitue une zone exempte de la maladie.
>
> Cette louable entreprise a eu pour résultat, il va sans dire, une augmentation considérable dans la vente des animaux provenant de cette zone, et nous ne sommes pas encore en mesure de répondre à la demande. On espère que dans un délai raisonnable notre population pourra recueillir les avantages de cet état de choses et qu'on aura ainsi créé un débouché permanent et rémunérateur pour cette importante partie de notre production.

On estime que dans l'île du Prince-Edouard nous avons quelque cent mille têtes de bétail. De ce nombre, il y a environ cinquante-cinq mille vaches laitières, le reste se composant de jeunes animaux et de bœufs de boucherie. Naturellement, étant donné la situation avantageuse dans laquelle nous nous trouvons, ce nombre est susceptible de s'accroître dans un avenir immédiat.

A présent, monsieur l'Orateur, la question s'est posée de savoir quels étaient les droits des Provinces maritimes. Nous en avons beaucoup entendu parler. Réduits à leur plus simple expression et de par leur nature, les droits des Provinces maritimes sont: simple justice, chance égale à tous, droits égaux, et les privilèges que l'on devrait reconnaître à tous les citoyens du Canada, sans distinction de race, de groupe ou de religion. En d'autres termes, les droits des Provinces maritimes sont des droits d'association, et nous, de l'île du Prince-Edouard, entendons obtenir pleine justice en notre qualité d'associés participant à l'administration du pays. C'est tout ce que nous demandons. Nous avons nos difficultés d'ordre régional, dont la plus grande, naturellement, a trait au transport, et sous plus d'un rapport, un gouvernement bien disposé envers la province peut nous être utile. Je n'en doute pas, lorsque l'on aura signalé de façon appropriée ces difficultés au Gouvernement, il les règlera à la satisfaction des intéressés. Mais ce qu'il nous faut avant tout, comme je viens de le dire, c'est un second bac transbordeur, et je ne saurais trop insister là-dessus. Il faudra quelque temps avant de mettre ce bateau en service et plus tôt on en commencera la construction, mieux ce sera pour la province. Pour cette raison, je demande que l'on tienne spécialement compte de ma réclamation à cet égard.

Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots au sujet de l'amendement. Ce dernier a été rédigé avec soin, et après en avoir fait un examen approfondi, je constate que le texte même ne dit pas grand'chose bien que, dans un sens, l'amendement ne laisse pas d'être dangereux. On demande:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse:
. . .le discours du trône n'indique aucun programme qui puisse accroître le volume du travail au Canada.

Or, dans le discours du trône même, nous lisons la déclaration qui suit:

Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

L'autre soir, le chef du parti progressiste (M. Forke) a formulé une opinion que je partage. D'après lui, si la classe agricole était satisfaite et si tout allait bien parmi les cultivateurs, nous n'aurions guère à nous préoccuper du chômage. J'ai trouvé cela logique, et comme dans le discours du trône, il est question d'une mesure qui tendra à créer cet état de choses, l'amendement, à mon sens, ne devrait pas avoir l'approbation de la Chambre. Mais pour une autre raison je ne saurais voter en faveur de la proposition; la situation relativement à la houille est une question qu'il faut examiner sérieusement. J'aimerais bien à venir en aide à nos amis de la Nouvelle-Ecosse, mais je me demande comment je pourrais voter en faveur d'un droit sur la houille car nous n'en n'avons pas dans notre propre province et l'imposition d'un droit sur ce produit ne ferait qu'en augmenter le prix pour le consommateur. Je suis d'opinion, cependant, que l'on pourrait accorder une subvention dont chacun porterait également le poids. L'amendement dit ensuite:

...accroître le volume du travail au Canada, et surtout donner aux producteurs des denrées agricoles, de la houille et des autres produits de nécessité première, l'avantage auquel ils ont droit sur le marché de notre pays en raison de la situation mondiale actuelle.

Je ne pouvais pas voter en faveur de cet amendement. Au cours de la campagne on a dit et répété que les libéraux étaient libre-échangistes. J'ai nié cette allégation. J'ai dit que nous ne voulions pas faire des lois dans l'intérêt exclusif d'une seule classe, mais que nous serions guidés par le gros bon sens. Un orateur l'a dit l'autre soir: Il faut faire appel au sens commun; et il a raison. J'ai déclaré à mes amis, je l'ai répété à la tribune et dans les journaux, que si j'étais élu, je ne consentirais pas à me lier pour l'avenir sur la question du tarif. Je ne suis pas en faveur de droits immuables, mais plutôt de droits amovibles qu'on pourrait abaisser là où ils seraient jugés trop élevés et les augmenter raisonnablement si quelque industrie en avait besoin, sans préjudice des intérêts généraux du pays. J'ai été élu dans une province essentiellement agricole; il faut donc que ses représentants consultent l'intérêt des cultivateurs avant de prendre une attitude sur les mesures législatives qui leur seront proposées. Pour ces motifs, j'espère que la commission du tarif sera instituée, qu'elle sera composée d'hommes appartenant à toutes les branches de l'activité industrielle qui feront une étude du problème et seront en état de proposer tantôt une augmentation des droits, tantôt une réduction, suivant les besoins constatés. Par exemple, s'il était démontré que le droit d'entrée sur les œufs provenant des Etats-Unis a besoin d'être relevé, je me raillierais à l'avis des commissaires pris à la suite d'une étude complète de la question.

Je ne veux pas m'engager d'avance au sujet du tarif douanier. Je formerai mon jugement sur les mesures considérées nécessaires pour le bien du pays. Mon opinion est que la commission du tarif deviendra une des plus importantes institutions du Dominion. Les Etats-Unis sont déjà dotés d'une organisation de ce genre, mais son fonctionnement n'a pas donné pleine satisfaction. Elle fait son rapport au président de la République et non au Congrès. Je ne serais pas en faveur d'une commission du tarif qui aurait des pouvoirs discrétionnaires et ne serait pas responsable devant le Parlement. Un journal de New-York nous a appris, ces jours derniers, qu'un groupe d'industriels s'étaient présentés devant la commission du tarif pour réclamer un relèvement des droits sur les objets qu'ils manufacturent. Ils jouissent déjà d'un droit de 75 pour 100 contre l'article importé et ils demandent une augmentation de moitié. La commission a accueilli favorablement cette demande et a transmis son avis au Président. Ce dernier a fait réponse au commissaire qu'il ne pouvait permettre aux manufacturiers, dans aucune branche de l'industrie, de presurer davantage les consommateurs américains. On voit par là que même aux Etats-Unis on commence à se rendre compte qu'un régime de droits surélevés n'est pas la panacée universelle, comme semblent le croire nos collègues d'en face.

Je ne veux pas occuper davantage les instants de la Chambre, car je sais que d'autres représentants des Provinces maritimes auront quelque chose à dire intéressant leur région. Je veux simplement attirer l'attention sur la question des transports dans l'Ile du Prince-Edouard. Les tarifs y sont trop élevés sur certaines marchandises. Le personnel ne s'occupe pas assez de la clientèle, mais je m'empresse de reconnaître que les employés sont plein d'égards pour le public. Ces questions peuvent être réglées par les divers services que cela intéresse, et je dois dire, monsieur l'Orateur, que depuis le peu de temps que je suis à Ottawa, mes démarches ont reçu le meilleur accueil de la part des chefs de ministères. Chaque fois que je me suis adressé aux administrations les questions que je leur ai soumise ont été réglée avec toute la considération désirable.

Je crois que tous les Canadiens peuvent s'unir pour travailler ensemble au bien du pays. Naturellement, ma province natale occupe la première place dans mon cœur; elle est un des endroits les plus charmants qui existent. Mes préoccupations sont pour elle d'abord et ensuite pour les autres provinces du golfe. Je ne partage pas l'avis de tous mes collègues; je ne suis pas prêt à joindre ma voix à leurs lamentations. Sans doute nous sommes dans des conditions regrettables, mais je crois qu'en nous réunissant pour discuter à cœur ouvert nous trouverions un remède approprié à nos maux. Je suis attaché à ma province et je le suis également à tout le Dominion. Mais pardessus tout je suis dévoué à la grande fédération britannique dont fait partie ma province natale et aussi le Canada, au plus grand empire de tous les temps.

L'hon. ROBERT ROGERS: Je vous demande la permission, monsieur l'Orateur, de profiter de cette circonstance pour vous présenter mes plus chaleureuses et mes plus cordiales félicitations à l'occasion de votre nomination unanime au fauteuil présidentiel que vous avez occupé avec toute la dignité possible et pour le plus grand avantage de la Chambre. Je me souviens encore des années où nous avons siégé dans l'ancienne salle à l'opposé l'un de l'autre. Ce n'est pas sans attendrissement que je me rappelle ces jours heureux. En revenant prendre ma place dans cette Assemblée, que de changements je constate! De toute ma carrière de dix-sept ans au service du public, soit à la législature de ma province, soit en cette Chambre des communes c'est la première fois que je me trouve à la gauche du président. Toutefois ce changement n'est que momentané.

L'hon. M. LAPOINTE: Un précédent.

L'hon. M. ROGERS: Purement temporaire. Mais ce qu'il y a de plus risible à mes yeux, c'est de voir le chef du ministère relégué dans les coulisses où il joue pour le Chambre le rôle de souffleur à distance. Les honorables membres de la députation qui relancent dans la coulisse leur chef vaincu, lui ont signifié hautement dès l'ouverture de la session qu'il ne devrait pas tarder à entrer en danse et montrer sa souplesse, impressionnés qu'ils sont par l'énergie et la force que déploie l'opposition. Mais les voici qui redoublent leurs instances, se rendant compte que le mépris dont l'opinion publique de toutes les provinces du Dominion les a stigmatisés exige la démission immédiate du très honorable Mackenzie King et de ses collègues.

Tout le Canada sait que le premier ministre a demandé la dissolution des Chambres parce que,—il l'a affirmé au début de la campagne,—il trouvait impossible de gouverner le pays avec la petite majorité qu'il détenait alors. Dans la dernière législature, monsieur l'Orateur, le ministère comptait à votre droite vingt adhérents de plus qu'aujourd'hui. En outre, il jouissait de l'appui, d'ailleurs généreux, de 65 progressistes. Il avait donc une majorité considérable; pourtant il a prié Son Excellence de dissoudre les Chambres parce que, disait-il, il ne ralliait

pas assez d'appui en Chambre pour bien gouverner le pays. Tout le Canada sait maintenant que les élections qui ont suivi, au lieu d'augmenter la majorité du ministère, l'a complètement anéantie. On n'a qu'à regarder les sièges vides de l'autre côté pour comprendre que le parti libéral compte vingt représentants de moins que lorsque le premier ministre se plaignait d'être incapable de gouverner parce qu'il n'avait pas suffisamment l'appui de la Chambre. Qu'il me soit permis d'ajouter, chose que tout le monde sait, que le vote populaire donne une majorité de plus de 200,000 au parti que dirige mon très honorable chef (M. Meighen). Non seulement les rangs des simples députés ont été décimés, mais le premier ministre lui-même et huit de ses collègues ont essuyé une défaite ignominieuse. Devant des faits pareils il faut bien convenir qu'au 29 octobre dernier, le public canadien a fait clairement connaître sa volonté: il veut qu'au gouvernement King il soit présenté un sac de voyage, non pas un portefeuille.

Il ne faut pas étudier bien attentivement la situation actuelle pour reconnaître que cette quinzième législature se réunit dans les plus graves circonstances qui soient survenues depuis la guerre. Le remède à cet état de choses, fruit de l'incompétence du ministère King, c'est le retour du parti conservateur à la direction de nos affaires nationales; nous aurons ainsi la permanence qui de nouveau inspirera au public la confiance en nos institutions parlementaires. En ma qualité de représentant de l'Ouest, venant de cet immense territoire qu'aucun mot de la langue anglaise ne sert à désigner, je veux dire les Prairies, je tromperais l'attente si je ne faisais quelque allusion à la situation actuelle dans l'Ouest canadien et dans le pays en général. Qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que l'état du Canada ne sera établi sur une base sûre que le jour où l'Ouest et l'Est se connaîtront mieux l'un l'autre. Nous savons tous qu'il est absolument nécessaire d'assurer une plus grande harmonie dans notre famille de provinces. Mais comment éviter la mésintelligence quand le parti libéral,—comme l'a si énergiquement et si clairement exposé l'honorable député de Kent (N.-B.) (M. Doucet),—se sert dans ma vieille province natale de Québec de tactiques comme celles qu'il a employées au cours des dernières élections, tactiques qui à mon sens devraient à tout jamais déshonorer un parti politique dans n'importe quel pays? Il ne devrait pas y avoir d'obstacle réel à une plus grande confiance, un plus grand sentiment de sécurité entre l'Est et l'Ouest. Cette confiance, cette sécurité seront acquises du jour où les entreprises particulières légitimes auront l'assurance qu'à l'avenir leurs efforts honnêtes pour le développement du pays ne seront pas interprétés à tort, ne feront pas l'objet d'attaques déloyales de la part d'un gouvernement qui en aucun temps est prêt à tout faire, à tout prendre pour ajouter à son prestige politique et se cramponner quelque temps encore au pouvoir. Qui peut nier que le seul succès que le ministère King a récolté l'a été au détriment de notre Canada, vu qu'il est édifié sur l'étroitesse et l'insincérité, qu'il trouble toute notre vie canadienne et, bien plus, qu'il détruit la confiance du public et son sentiment de sécurité, ce qui a plus fait pour retarder notre développement national que tout ce qui a menacé le Dominion dans le passé?

Maintenant, monsieur l'Orateur, nous avons devant nous ce que l'on appelle généralement le discours du trône. S'il m'est permis de parler ainsi, monsieur l'Orateur je dirai que ce discours porte toutes les marques d'une politique faite de compromis et de contrastes. On nous annonce un plan d'économie que l'on exécutera en réunissant plusieurs des ministères publics. Comme la Chambre et le pays le savent très bien cette mesure d'économie est entièrement due au fait que le Gouvernement n'ose pas entreprendre la réélection de neuf représentants pour ces ministères dans aucune des circonscriptions de ce Dominion. C'est toujours la même vieille histoire: Quand le diable devient vieux, il se fait ermite.

Je désire maintenant dire quelques mots sur la question si importante de l'immigration, et comme je fus ministre de l'Immigration dans le premier ministère dont je fis partie, je dois connaître ce sujet. Je pourrais dire bien des choses, mais je dirai d'abord qu'aucun Gouvernement dans ce Dominion n'a été responsable d'une perte aussi grande et aussi sérieuse pour le Canada, à cause de sa politique d'immigration, que celle dont est responsable le gouvernement King. Il me suffira d'exposer les faits. Sous l'administration King, le nombre de ceux qui ont quitté le pays dépasse de plusieurs centaines de mille le nombre de ceux que nous a amenés sa politique d'immigration. Combien différents sont les résultats obtenus par le parti conservateur de 1911 jusqu'au commencement des hostilités, soit en trois ans. Vu la politique suivie par ce Gouvernement, dans une courte période de trois ans nous avons ajouté à la population du pays 1,140,000 âmes. Placez ce résultat en face de celui obtenu par les honorables messieurs de la droite en trois ans. Ils n'ont pu amener plus de 300,000 personnes et ils en ont laissé partir 500,000 pour d'autres

régions. Et laissez-moi ajouter: Pendant ces trois années du régime conservateur. la mise en pratique de cette politique d'immigration n'a coûté que les deux tiers de ce qu'il en a coûté au pays pour perdre 200,000 âmes sous le régime libéral. Ce sont là des chiffres que j'ai tirés des rapports publics et je puis dire qu'ils sont exacts.

Après avoir parlé des résultats obtenus par les deux partis sur la grande question de l'immigration, je dirai que nous avons dans toutes les provinces de notre Dominion tous les avantages que peuvent désirer des immigrants sérieux. Il nous faut une population plus forte dans ce pays. Dans nos provinces des Prairies, nous n'avons que 35 millions d'acres de terre en culture et nous avons encore plus de 200 millions d'acres de terre à blé vierge, aussi fertile que toute terre à blé qui se trouve sous le soleil; c'est l'étendue la plus vaste et la plus riche pour la production de comestibles qui reste ouverte à l'homme blanc et que ce dernier puisse convertir en homesteads nouveaux et heureux. Mais il nous faut bien nous rendre compte, monsieur l'Orateur, de la nécessité de semer avant de récolter. Il faut établir des colons sur la terre avant de semer. Au Canada, nous offrons aux peuples colonisateurs la perspective la plus alléchante qu'offre le monde civilisé, et je pose à la Chambre et au pays la question suivante: Pourquoi cette perspective alléchante n'a-t-elle produit aucun résultat sous le régime du gouvernement King? Je réponds que cette perspective n'a compté pour rien à cause de l'instabilité de ce Gouvernement. Cette perspective produira ses résultats lorsque nous aurons un gouvernement stable à la tête du pays, et c'est là une des principales raisons pour lesquelles les honorables députés de la droite, pour le bien du pays, devraient immédiatement se démettre et laisser à d'autres le soin de pousser ce pays de l'avant et d'y amener de nouveaux immigrants.

Nous savons tous que le grand remède au problème que présentent nos chemins de fer Nationaux-Canadiens se trouve dans l'immigration; que si nous ne réussissons pas à augmenter notre population, nous ne pouvons espérer améliorer les conditions dans lesquelles se trouve notre grand réseau national de voies ferrées. Lorsque le Canada encercla ce Dominion de trois voies transcontinentales, nous ne songions pas alors à alimenter ces trois voies avec une population stationnaire de huit millions ou de huit millions et demi d'habitants. Nous comptions sur l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants. Mais, monsieur, nous ne savions pas qu'entre 1922 et 1926, nous aurions un gouvernement aussi incapable de s'occuper de la grande question de l'immigration, d'amener de nouveaux colons dans le pays. Une population de quinze millions porterait allègrement le fardeau qui pèse si lourdement aujourd'hui sur le peuple canadien qui n'a aucun espoir de succès, aucun espoir d'avancement sous le régime des honorables messieurs de la droite.

Je voudrais dire quelques mots sur la question du tarif, mais mon honorable ami le leader de notre parti a exposé si complètement ce sujet l'autre jour qu'il ne reste que peu à dire; mais puis-je faire remarquer ceci? Le grand chef du parti conservateur, le très honorable sir John A. Macdonald, légua un riche héritage au peuple canadien la "politique nationale". Pendant tout le temps qu'il fut au pouvoir, durant toutes les années qu'il consacra au service du pays, sir Wilfrid Laurier, toujours et dans toutes les circonstances, a maintenu et sauvegardé ce legs précieux fait au peuple canadien par son prédécesseur, sir John A. Macdonald. Mais, monsieur l'Orateur, quelle différence aujourd'hui! Le gouvernement King a fait un jeu de cet héritage et le peuple sait ce que cela a coûté au pays au cours des trois dernières années. Quel est le Canadien, digne du titre de bon citoyen, qui se dira satisfait de la légèreté dont a fait preuve le gouvernement King pendant les trois dernières années, durant lesquelles il laissa nos matières premières traverser la frontière des Etats-Unis en grandes quantités? Quel est le citoyen du Canada qui peut se dire satisfait d'avoir vu nos meilleurs jeunes gens suivre ces matières premières de l'autre côté de la frontière pour y trouver un emploi et avoir part à la prospérité de ce grand pays? Qui peut dire qu'il fut content de voir les articles manufacturés avec ces matières premières revenir inonder le Canada et soutirer du peuple canadien des profits énormes qui contribuent au progrès de la grande république américaine, plutôt qu'à celui du Canada? Le Canada ne pourra croître et prospérer que lorsque son peuple entreprendra d'exercer son droit indiscutable de diriger la politique douanière de son pays conformément à ses besoins. Nous ne devons pas oublier que nous vivons dans un temps de guerres douanières. Presque chaque pays du monde essaie de son mieux, soit par des ententes avec ses voisins, soit par la protection de ses propres industries, de trouver l'accès le plus facile aux marchés de ses voisins. Dans quelle position se trouvera le Canada s'il prend part à la concurrence sans employer les mêmes armes que ceux contre qui nous luttons dans le monde entier? C'est exactement ce qui se produit aujourd'hui au Canada, parce que nos amis de la droite ont abandonné la grande doctrine suivie si fidè-

lement par sir John A. Macdonald et par sir Wilfrid Laurier pendant les longues années qu'ils consacrèrent au service du Canada.

Qui ne sait, je le répète, que la politique du gouvernement King a été cause d'un grand désastre pour le Dominion? Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la faute du pays. Nous avons réellement un grand pays, monsieur l'Orateur, un pays digne de tous nos meilleurs efforts. Aucun pays n'a jamais été doté de plus grandes ressources que le nôtre. Je pose cette question au Parlement et au pays: Comprendrons-nous la gravité de la position où nous sommes, étant données nos ressources considérables? L'étendue de notre pays est presque aussi grande que celle des Etats-Unis; nous avons le plus grand réseau de voies ferrées et la meilleure organisation de chemin de fer qui soient chez tous peuples civilisés dont la situation ressemble à la nôtre; nos ressources, au point de vue agricole, sont les plus considérables que l'on puisse voir. Il y a d'abondantes ressources naturelles dans toutes les provinces du pays. Nos grands fleuves ou rivières navigables sont remplis des meilleurs poissons que l'on puisse voir. Nous possédons des richesses minérales qui sont véritablement sans prix pour la race humaine. Toutes ces richesses nous appartiennent, à nous, Canadiens, et nous avons le devoir de les mettre en valeur et de les administrer sagement. Voilà la grande œuvre entreprise par le parti conservateur dans l'intérêt de tout le peuple.

L'on nous a dit dans le discours du trône que nous devons voir à faire disparaître tout élément d'incertitude dans l'administration de la chose publique. Je demande à mes honorables collègues de la droite si le gouvernement libéral, dans l'administration des affaires du pays, a fait disparaître aucun élément d'incertitude ou fait quoi que ce soit pouvant nuire à ses machinations politiques? M. King faisait-il disparaître l'élément d'incertitude quand il allait rencontrer, dans son comté de York-Nord, le président de l'association libérale qui était fort irrité de la politique de M. King et de ses ministres en matière de tarif? Il se trouve que cet homme, président de l'association libérale du comté de York-Nord, est un fabricant de crayons. Son entreprise était pour ainsi dire ruinée par suite de la politique du parti libéral, laquelle permettait aux pays étrangers d'inonder le Canada de leurs produits, fabriqués par des ouvriers dont le salaire était acquitté en monnaie dépréciée, enlevant ainsi leur emploi à nos ouvriers. Monsieur l'Orateur, que fit M. King quand on lui exposa cet état de choses existant dans son propre comté?

Mes honorables collègues savent qu'il agit de façon à venir en aide à son ami dans l'embarras, au président de l'association libérale. Un ordre fut en conséquence adressé à tous les bureaux de la douane au Canada, défendant aux marchands de crayons de retirer aucun crayon de la douane avant que le droit ait été élevé de $1.50 à $3.00 la grosse.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est ce qu'on appelle un tarif peu élevé.

L'hon. M. ROGERS: C'est le tarif peu élevé dont nous avons tant entendu parler par nos amis de la droite. Voilà ce qui en est aujourd'hui, monsieur l'Orateur et jusqu'ici les marchands de crayons n'ont pu retirer leurs marchandises de la douane. C'est ce qui explique l'incertitude dont on parle tant et qui est la cause de la gêne que nous éprouvons présentement au Canada.

On nous annonce, encore, la création d'une commission du tarif. Chaque fois que le Gouvernement est dans l'embarras, il a recours à une commission pour esquiver sa responsabilité. Il prend beaucoup de soin à faire le choix de ses commissions et de ceux qui les composent, car il veut ainsi se procurer le moyen de faire exécuter ses desseins par l'intermédiaire de ces commissions. Qui oserait nier que nous en avons un exemple dans la récente nomination faite pour remplir la vacance à la Commission des chemins de fer? Il ne fait aucun doute, monsieur l'Orateur, que le nouveau titulaire avait reçu des instructions sur sa façon d'agir et sur les décisions qu'il aurait à prendre dans les causes. Ce n'est pas mon intention de m'occuper de cela maintenant; j'aurai occasion de le faire plus tard.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami me permettra-t-il de lui demander s'il veut parler d'un membre de la commission des chemins de fer qui aurait reçu directement des instructions de ce gouvernement?

L'hon. M. ROGERS: Du président de la Commission des chemins de fer.

L'hon. M. LAPOINTE: Quant à sa décision?

L'hon. M. ROGERS: Du président de la Commission.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est une accusation plutôt grave.

L'hon. M. ROGERS: C'est une grave accusation.

L'hon. M. STEVENS: C'est pis encore.

L'hon. M. ROGERS: Ce n'est pas notre faute. Pour rétablir les conditions normales dans ce pays, il faut la stabilité, et pour y

parvenir, il nous faut un gouvernement qui ait du bon sens pour assurer cette stabilité et pour faire fonctionner le rouage administratif. Il faut ramener dans tout le pays la confiance et la sécurité, et nulle classe sociale, plus que la classe agricole, n'a besoin de cette confiance et de cette sécurité. Dans son sens le plus large et le plus étendu, l'agriculture est le plus grand facteur d'expansion du Canada.

J'aurais voulu aborder maintenant, monsieur l'Orateur, la question du crédit agricole dont on a parlé il y a quelques jours dans cette Chambre, mais vu qu'il est déjà six heures, je remettrai à la séance de ce soir ce que j'ai à dire à ce sujet.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. ROGERS: Quand la séance fut suspendue j'étais à parler du crédit agricole. J'ai la conviction que, de ce côté-ci de la Chambre (*la gauche*) nous avons le désir et la bonne volonté de faire tout ce qu'il est possible de faire pour venir en aide aux provinces de l'Ouest à la faveur d'un crédit agricole. Seulement, en toute justice, il convient toutefois de faire savoir à la députation pourquoi il est nécessaire que nous soyons appelés maintenant à venir en aide à ces provinces au moyen du crédit agricole. Si je ne me trompe, monsieur l'Orateur, la difficulté vient de ce que ces provinces ont eu, en Saskatchewan et en Alberta, le malheur d'avoir, de longues années durant, des gouvernements libéraux. A vrai dire, jamais ces deux provinces n'ont eu l'avantage de connaître et de bien comprendre ce que vaut un gouvernement conservateur. Il y a vingt et un ans que les provinces de l'Ouest sont organisées, et maintenant qu'elles ont atteint leur majorité, j'ai lieu d'espérer qu'elles feront un choix plus judicieux et plus réfléchi des gardiens de leurs richesses. J'ai l'impression qu'elles s'améliorent jusqu'à un certain point; mais cette amélioration n'est pas encore bien notable; autrement on ne les verrait pas venir demander aide et assistance au Parlement au moyen du crédit agricole. J'ai dit que ces provinces ont eu à souffrir d'une mauvaise administration et je désire citer quelques exemples.

En 1917, tout à la veille des élections provinciales, la législature albertaine se hâtait de voter certaines lois. On vota d'abord une loi appelée sur le crédit coopératif albertain; puis ce fut la loi des prêts aux fermiers; puis ce fut la loi de l'encouragement à l'élevage, et une quatrième, la loi des semences. Je désire signaler les effets et l'objet de la loi albertaine des coopératives. Cette loi pourvoit à l'établissement de sociétés coopératives autorisées à emprunter des banques ou de n'importe qui. Elle est destinée à assurer aux agriculteurs les prêts à brève échéance dont ils ont besoin. Les municipalités ou les sociétés qui font affaires sous l'empire de cette loi peuvent garantir ces emprunts jusqu'àà concurrence de la moitié du capital souscrit; la province peut aussi garantir ces prêts dans la même mesure. Les cultivateurs ne se sont pas prévalus, en général, des dispositions de cette loi. On m'informe que le total des emprunts contractés par ces sociétés dans toute la province, depuis 1917, se monte à $935,000. Les frais d'application de la loi ont été entièrement à la charge du gouvernement albertain.

La loi albertaine des crédits agricoles, chapitre 10 des statuts de 1917, avait pour objet d'assurer aux agriculteurs les prêts à longue échéance dont ils ont besoin. D'abord, comme l'observeront les honorables députés, le gouvernement provincial a adopté une loi touchant les prêts à brève échéance. Puis, juste avant les élections, il a conclu qu'une loi relative aux prêts à long terme serait peut-être populaire, et il a fait adopter cette loi. Elle pourvoyait à la formation de commissions devant émettre des bons garantis par la province et le revenu de la vente de ces bons devait être prêté aux cultivateurs. Bien qu'adoptée en 1917 et généreusement invoquée durant cette campagne électorale comme un titre à la faveur des cultivateurs, la loi est restée lettre morte. Le Gouvernement n'a jamais institué de commission ni pris de mesures pour appliquer la loi. En 1924, le gouvernement actuel de l'Alberta a abrogé la loi et en a déposé une autre. C'est le chapitre 4 des statuts de 1924: elle crée une commission des crédits agricoles à laquelle le lieutenant-gouverneur en conseil peut donner l'autorisation d'émettre des bons pour constituer un fonds de crédits agricoles. La commission peut prêter directement cet argent aux agriculteurs pour une période d'environ trente ans. Je crois comprendre que le gouvernement actuel l'a nommée, mais les bons n'ont pas encore été émis. Quant à la loi pour encourager l'élevage du bétail généralement connue sous le nom de loi de Duncan Marshall sur les vaches,—le nom est sans doute familier à la députation—son but, c'était d'accorder des prêts aux colons et propriétaires de homesteads dans la gêne et désireux d'acheter des vaches. Les colons se sont formés en groupes de cinq, et chaque homme a emprunté $500, mais chaque associé est responsable du prêt total de $2,500 fait à ce groupe, le prêt global s'élevant à environ

$1,500,000. Il n'a pas été fait d'avances depuis janvier 1922, presque toutes ces avances remontant à bien plus loin. Une somme d'un million environ reste encore impayée, et l'on peut dire à coup sûr que ce sera une perte sèche pour la province de l'Alberta.

Dans ces conditions, il me semble que, si la Chambre entreprend de voter la loi de crédit agricole qui lui est soumise, elle devra l'étudier avec le plus grand soin, afin d'empêcher que les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba ne cherchent par quelques détours à consacrer le crédit voté par ce Parlement à l'extinction des dettes créées par leurs lois provinciales. Si nous abordons la question du crédit au Parlement, nous voulons le faire en vue d'aider les cultivateurs qui ont à présent besoin d'assistance dans ces provinces.

Il existe plusieurs états de choses semblables à ceux que j'ai exposés, mais je bornerai mes commentaires à l'Alberta. J'ai le dossier des lois adoptées à ce sujet dans les trois provinces des Prairies, et sans vouloir retarder nos délibérations par trop de citations, je lirai de brefs extraits d'un état sur les hypothèques dont la loi charge terres et récoltes en Alberta. Il ne semble pas y avoir d'état complet des impôts sur les terres, mais je donne les chiffres que j'ai à ma disposition. En 1923, on a perçu les taxes suivantes dans des municipalités de l'Alberta:

Impôts municipaux	$3,000,000
Impôts scolaires	2,000,000
Impôts pour drainage	2,000,000
Impôts provinciaux	1,500,000
Secours en grains de semence	500,000

Ces chiffres ronds donnent un total de quelque 9 millions, et l'on doit encore à la province plus de $3,500,000 sur ces emprunts.

Au chapitre des impôts municipaux, d'autres charges s'ajoutent périodiquement sur toute la ligne. Les gens payent $6, $8 et $10 par acre, et une surtaxe est payable pour l'indemnité. Il y a des impôts pour le téléphone, pour la destruction des mauvaises herbes et des insectes, pour travaux de drainage et divers autres. Puis il y a l'impôt privilégié des coopératives; elle est très onéreuse. En 1921, la disposition hypothéquant les récoltes qui poussent et à venir a été insérée dans les articles 6 et 7, et au commencement de 1924, dans la cause de la Compagnie North of Scotland contre la Bartawson Credit Society, le tribunal a décidé que la teneur de la loi ne conférait pas au privilège sur les récoltes la priorité désirée. N'oublions pas qu'en adoptant ces lois, la législature a donné priorité à différentes obligations, sur les prêts et les hypothèques consenties, et que cela est un sujet de plainte.

[L'hon. M. Rogers.]

En 1924, la loi a été modifiée en ce qui regarde la priorité, celle-ci déclarée rétroactive, de sorte que l'effet en a été infirmé, non seulement quant à l'avenir mais quant aux transactions passées aussi. Lorsqu'une législature adopte une loi semblable, il est donc sage de la part de ce Parlement de voir à conditionner soigneusement les subventions à verser en vertu de ces projets de crédit agricole. Ces remarques faites, je suis convaincu que le Parlement donnera toute son attention à ce sujet et verra à ce que, en aidant les législatures provinciales qui ont passé des lois imprudentes et peu à désirer, même du point de vue de leurs administrés, l'argent du peuple canadien ne soit pas perdu.

La seule aide véritable jamais reçue par les provinces des Prairies, leur est venue des conservateurs. Même avant la constitution en provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, la province du Manitoba d'où je viens, adopta et mit en vigueur une loi qui fut suivie peu après d'une convention avec le Pacifique-Canadien, comportant un tarif de transport fixe et défini. Par cette convention, le Manitoba obtint l'application de ce tarif à toute cité et ville dans la Saskatchewan et l'Alberta, et cela représentait une diminution de 2c. le cent livres, de tout endroit dans la Saskatchewan. La convention dura du 7 octobre 1903 à l'année 1918. L'on me permettra d'appuyer mon assertion sur un extrait du rapport de l'honorable A. K. Maclean, président d'un comité de cette Chambre, nommé pour étudier la question des taux de voiturage, dans l'Ouest canadien:

> A propos de cette question très importante, c'est en 1899, je crois, que l'effet de cette convention se fit sentir dans le taux de transport du grain et de la farine, appliqué dans l'automne de cette année-là; je crois que la convention du Nid-de-Corbeau produisit son plein effet à l'automne de 1899.

J'attire spécialement l'attention de la Chambre sur le passage suivant:

> En 1903 cependant, intervint un accord entre le gouvernement du Manitoba et le chemin de fer Nord-Canadien, ou ce qui devint plus tard le Nord-Canadien réglementant les taux de fret dans la province du Manitoba. Cet accord eut sa répercussion sur le prix du transport du grain dans toute la région des Prairies. En 1903, le taux de voiturage du grain dans l'Ouest était beaucoup moins élevé que le prix fixé par la convention du Nid-de-Corbeau, et ce taux, c'est-à-dire, le moins élevé, prévalut jusqu'en mars 1918.

Que mes honorables amis de la Saskatchewan et de l'Alberta veuillent bien se rappeler que cette loi rendue par la législature du Manitoba dont j'étais l'un des membres, leur a procuré cet avantage entre 1903 et 1918. Et cela n'était pas à dédaigner puisque le montant épargné représentait dix millions par année. Mes honorables amis

peuvent-ils m'indiquer, de source libérale, quelque chose d'aussi avantageux pour la population de l'Ouest?

Le discours du trône promet le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. La population de l'Ouest l'attend depuis de longues années. Les deux partis ont promis ce chemin de fer. Au pouvoir, les libéraux promettaient toujours d'en entreprendre la construction, et avant les élections de 1911, ils firent exécuter quelques travaux à un pont à Le Pas. Une pelle fut présentée au ministre des Chemins de fer alors en fonction, qui donna le premier coup de pelle.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et son dernier.

L'hon. M. ROGERS: Oui. Le parti conservateur s'était lié à cette entreprise, et le temps venu, après son retour au pouvoir en 1911, il se mit à l'œuvre. Actuellement, toute la voie est terrassée, tous les ponts sont construits, et il reste seulement quatre-vingt-dix milles à peu près de rails à poser; et d'après ce que l'on dit au département, je comprends que l'on a suffisamment de rails pour couvrir une vingtaine de milles encore. Le parachèvement du chemin jusqu'à Port-Nelson est donc une affaire de quelque soixante-dix milles. Voilà la situation. Je rappellerai aux honorables députés de l'Est que cette entreprise a été bien exécutée et avec économie, et que la somme considérable déjà engagée nous justifie, dans notre opinion, de demander à ce Parlement les fonds nécessaires pour son parachèvement. Même si ce chemin de fer ne devait servir qu'aux besoins actuels de la région, je crois que la dépense supplémentaire serait justifiée, mais à n'en pas douter, l'exploitation du bois et des pêcheries lui fournira un trafic énorme. Et il y a une autre raison. La voie sur une certaine distance longe la rivière Nelson, où se trouve une puissance hydraulique susceptible de produire un volume d'énergie électrique à nul autre comparable au Canada. Les provinces de l'Ouest sont obligées de se servir du fleuve Nelson pour leurs besoins hydroélectriques. Cette exploitation serait impossible sans l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Pour ces raisons j'espère que la Chambre examinera ce projet avec équité, et si les honorables députés sont animés de cet esprit, j'ai confiance qu'ils ne regretteront jamais une dépense qui rapportera tant pour le développement et la prospérité du pays et des provinces de l'Ouest qui seront desservis par le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Le discours du trône mentionne également la rétrocession des ressources naturelles de l'Alberta. Je ne crois pas que ce projet offre beaucoup de difficultés. Avant 1911, le parti conservateur s'est engagé à rendre aux provinces des Prairies leurs ressources naturelles. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir nous étions prêts à remplir nos promesses. Les premiers ministres des provinces sont venus à Ottawa et ont dit: Eh! bien, nous voulons nos ressources naturelles, mais nous demandons aussi la subvention que nous recevons depuis vingt ans et plus au lieu de ces ressources. "Comme représentant de l'Ouest j'ai été fort mêlé à cette époque aux négociations avec les premiers ministres et j'ai cru de mon devoir de refuser à cette condition la rétrocession des ressources naturelles de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Nous voulions nous montrer généreux et justes en maintenant la subvention deux ou trois ans durant les changements nécessaires pour obtenir certains revenus de ces ressources naturelles. Les premiers ministres cependant, n'ont rien voulu accepter à l'exception d'un accord définitif en vertu duquel ils auraient pour toujours la même subvention qu'ils recevaient aussi bien que les ressources naturelles. La Chambre, je pense, conviendra que nous avons eu raison de rejeter cette demande. S'ils consentent maintenant à un projet raisonnable, c'est-à-dire à une subvention de deux ou trois ans jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir l'aide provenant des ressources naturelles, alors j'approuverai ce règlement. Le parti conservateur s'est toujours montré favorable au développement de toutes les parties du pays, et c'est encore notre politique. D'autre part, nos amis les libéraux ont suggéré des remèdes sans nombre pour aider les cultivateurs de l'Ouest. Depuis quelques années, les circonscriptions rurales de l'Ouest ont fort occupé leur attention. Je ne sais pas s'ils sont encore animés de mêmes sentiments. J'ai eu l'occasion aujourd'hui de lire le compte rendu d'un discours prononcé par l'honorable député de Melville (M. Motherwell) durant les dernières élections. Vous me l'entendrez citer avec plaisir, j'en suis sûr. Il n'était pas alors aussi bien disposé à l'égard des progressistes que durant son discours à la Chambre, mardi. Comme je ne tiens pas à troubler la quiétude de l'honorable député de Melville, je rapporterai brièvement ses observations. J'ai le plus grand respect pour les lieutenants-gouverneurs présents ou futurs. Ce discours fut fait à Selkirk le 12 septembre 1925, et le compte rendu en a été publié par un journal de Winnipeg. L'honorable député a cherché à tourner en ridicule l'honorable T. A. Crerar et le parti progressiste. Voici ce que nous lisons:

Citant la récente déclaration de M. Crerar à l'effet que le parti progressiste avait failli, M. Motherwell s'est

exprimé ainsi: "Si je disais cela des progressistes vous penseriez que je manque de délicatesse à leur égard. Qu'a proposé M. Crerar à ce sujet? Comment donc! il a voulu répéter la même chose, mais sur une plus grande échelle. Il a demandé un projet national qui comprendrait seulement la région incluse entre les lacs et le Pacifique." N'est-ce pas ce que les progressistes avaient il y a quatre ans? Et qu'en ont-ils fait? Ils tenaient la balance du pouvoir mais ne s'en ont pas servi. Ils ne voulaient pas entraver le Gouvernement, mais c'est ce qu'ils ont fait. Un troisième parti au Parlement ressemble à une troisième équipe de hockey sur la glace. Le groupe progressiste est le plus grand obstacle pour le Gouvernement, a-t-il déclaré. L'échec du contrat Petersen est surtout attribué à la résolution adverse du conseil canadien de l'agriculture. Il a cité d'autres exemples montrant que les progressistes n'avaient pas appuyé le Gouvernement, ce qui a empêché l'accomplissement de grandes réformes. "Je ne veux pas être indélicat à l'égard de M. Crerar" a continué M. Motherwell. "Ce sujet m'est des plus pénible. H. W. Wood, de l'Alberta, a dit l'autre jour qu'il regrettait qu'Alex se fût jamais mêlé de politique."

"Alex" est le nom que l'on donne familièrement à M. T. A. Crerar.

"Je comprends qu'un jeune homme commette une erreur, mais je ne vois pas pourquoi il la répèterait deux ou trois fois. Alex a quitté le parti libéral pour entrer dans le gouvernement d'union. Lorsqu'il a vu que ce parti était près de tomber, il s'est affilié au parti progressiste et, dernièrement, il a cherché à pénétrer dans un cinquième parti, un parti de l'Ouest qui ne sera pas national. Ce sont les derniers efforts du pauvre Alex; ce sont ses adieux à la politique. Oh! je ne veux rien dire de plus à ce sujet, mais comment faire? Il y a encore plusieurs progressistes qui se raccrochent à l'idée d'un troisième parti. Ils ne se rendent pas compte combien c'est futile. J'ai commis la même erreur moi-même dans ma jeunesse. N'allez pas croire que j'ai toujours été un libéral irréconciliable. J'ai déjà fait partie d'un troisième groupe avec les anciens patrons de l'industrie mais la laçon m'a servi et je ne m'explique pas qu'il faille apprendre une leçon deux fois."

M. Motherwell a commencé son discours en disant que c'était la campagne la plus acharnée de puis 1911. Les élections de 1917 n'en furent pas du tout; elles furent plutôt une procession des électeurs aux urnes pour appuyer le Gouvernement,—dans l'Ouest du moins. En 1921, nouvelle procession—mais pour appuyer les progressistes cette fois. "A cette heure", ajouta-t-il, "nous revenons à l'ancien état de choses. Personne ne croit que les progressistes aient la moindre chance de prendre la direction des affaires—le but de la présente campagne électorale, c'est d'assurer une majorité à M. King." Et M. Motherwell déclara que l'attaque contre la coalition de l'Atlantique-Nord aurait été déclenchée, si le Gouvernement avait pu compter sur l'appui d'une majorité parlementaire; l'opposition toutefois surgit de parages imprévus, c'est-à-dire des rangs progressistes. Mais, le Gouvernement s'emploierait à la solution du problème, s'il pouvait s'assurer une majorité. Et le ministre posa la question: "Pensez-vous que vous puissiez vous assurer une majorité en envoyant des progressistes vous représenter à Ottawa?"

L'hon. M. MOTHERWELL: Puis-je savoir dans quel journal a paru ce compte rendu que cite mon honorable ami?

L'hon. M. ROGERS: Dans les colonnes du *Winnipeg Tribune*.

L'hon. M. MOTHERWELL: Une bonne partie du compte rendu est exacte mais une autre partie laisse fort à désirer.

[L'hon. M. Rogers.]

L'hon. M. STEVENS: Pourtant, c'est si naturel.

L'hon. M. ROGERS: En voilà assez cependant pour ce qui est des relations entre libéraux et progressistes à la Chambre des communes.

Depuis des années, monsieur l'Orateur, le parti libéral préconise l'excellence de certains remèdes pour guérir les maux dont souffrent les cultivateurs de l'Ouest.

Je connais très bien cette région; je suis au fait de la situation qui existe là-bas. Or, je soutiens que si nous pouvons seulement fournir au cultivateur de l'Ouest les débouchés nécessaires à l'écoulement de ses denrées, grâce à son énergie indomptable, il ne réclamera ni n'acceptera jamais les remèdes qu'énumère le discours du trône en discussion et qui sont l'effet de la panique politique.

A l'heure actuelle, le parti conservateur maintient l'attitude qu'il a toujours eue. Nous sommes plus que jamais les champions du développement du pays, de l'unité nationale entre les différentes provinces de la Confédération canadienne et, pardessus tout, nous préconisons la plus stricte économie dans l'administration des affaires publiques. Donnez à ce programme le nom que vous voudrez, ne sont-ce pas là les trois nécessités essentielles que réclame le pays? Qui osera prétendre que nous n'avons pas besoin de l'unité nationale, à la lumière de la preuve écrasante que l'honorable député de Kent (M. Doucet) a fournie à la Chambre cet après-midi? Le moment est certes arrivé, monsieur l'Orateur, d'inaugurer une campagne afin d'assurer l'unité nationale entre toutes les provinces du Canada. Il fut une époque dans nos annales où l'esprit d'unité nationale florissait au Canada. Ce sentiment a dominé au pays à une époque que nous ne reverrons plus. Cependant, transportons-nous pour un instant dans la capitale de ma bonne vieille province natale, Québec, et je vous montrerai un monument érigé à la mémoire de deux grands généraux: Wolfe et Montcalm. Tous les deux ont combattu pour leur roi; ils sont morts le même jour en scellant de leur sang une union inviolable entre les deux grandes races de notre pays. Cette union s'est perpétuée et elle n'a jamais été troublée à venir jusqu'aux derniers événements qui se sont déroulés dans ma province natale—et j'ai la conviction que le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) déplore ces incidents du fond du cœur.

Depuis six mois pour ainsi dire, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas de gouvernement au Canada. Depuis six mois, les affaires publiques sont administrées par les fonctionnaires. A quoi devons-nous nous attendre, si ce n'est à un malheur et à un désastre? J'ai

dit six mois parce que M. King, bien avant le commencement de la campagne électorale, a parcouru le Canada en tous sens visitant toutes les villes et tous les villages pour ainsi dire, afin de tenter d'ajouter de nouveaux ministres à son fragile cabinet. Cependant, de tous les incidents sério-comiques de la campagne menée par M. Mackenzie King, le plus risible certes fut l'entrée de Vincent Massey dans ce cabinet. Un an avant cela, M. Vincent Massey faisait retentir de ses lamentations tous les couloirs de la Chambre des communes. Ses jérémiades étaient de nature à faire couler les larmes du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) et du ministre des Travaux publics (l'hon. M. King). Mais soudain, le cours des rêves de M. Massey se modifia. On m'assure qu'une couple des gardes du corps de M. Mackenzie King, après avoir écouté les lamentations de M. Massey, adjurèrent le premier ministre de secourir le pauvre affligé. M. Massey est un jeune homme riche; il dépense largement ses revenus et ces conseillers intimes crurent que ce serait peut-être un désastre de le laisser passer dans le camp tory. M. Massey, m'assure-t-on, a des manières plutôt insinuantes et persuasives dès qu'il abandonne le rôle de Jérémie; il ne prit pas de temps à acculer le premier ministre dans une impasse et à l'y tenir jusqu'au jour où il consentit à permettre à la compagnie Massey-Harris d'importer en franchise des Etats-Unis les peintures ainsi que toutes les parties des accessoires qui entrent dans la fabrication de ses machines. Après cela, on n'a plus entendu les gémissements et les lamentations de M. Massey dans les couloirs de la Chambre des communes. En revanche toutefois, monsieur l'Orateur, une centaine d'ateliers et de fonderies canadiennes ou plus, qui fournissaient auparavant les parties et accessoires à la compagnie Massey-Harris, fermèrent leurs portes et plusieurs milliers d'ouvriers canadiens se trouvèrent sans travail. Et voilà ce que M. Mackenzie King appelle dans le discours du trône "faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif". Et la conséquence nécessaire d'un pareil arrangement, c'est de multiplier les énormes bénéfices de la maison Massey-Harris sans réduire en proportion le prix des instruments aratoires qu'elle vend aux cultivateurs de l'Ouest canadien. Je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps. En terminant, je désire simplement demander à nos honorables collègues d'en face de considérer l'obstacle qu'ils constituent pour le progrès de notre pays. Je leur demande bien sincèrement et très sérieusement de se consulter et de tâcher, une fois dans leur vie, d'aider au développement et au progrès de leur propre pays. Je fais appel à mon honorable ami le ministre de la Justice. Je le considère comme **un homme impartial** et j'espère, que dis-je, j'ai confiance que lui au moins sera assez juste pour considérer la façon dont nos affaires publiques sont depuis longtemps embarrassées par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Gouvernement de fonctionner et d'administrer les affaires de notre pays commun. Monsieur l'Orateur, je vous remercie.

M. T. McMILLAN (Huron-Sud): Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de vous féliciter moi aussi de votre réélection au haut poste que vous occupiez dans le dernier Parlement. Je puis vous assurer que je garde un excellent souvenir de nos relations passées. Je me rappelle votre cordial accueil et votre franche poignée de mains lorsque nous avions l'habitude de nous rencontrer et de conférer avec notre grand chef d'autrefois pour écouter ses recommandations et son avis sur nos devoirs et nos responsabilités de citoyens canadiens. Les mots ne sauraient vous dire combien je suis heureux de savoir que durant cette législature vous occuperez de nouveau avec dignité et grandeur la présidence de la Chambre dont je suis l'un des humbles membres.

En ma qualité de nouveau membre sans aucune expérience parlementaire, je prie la Chambre de se montrer indulgente à mon égard pour ce que je vais dire ce soir. En examinant les résultats des dernières élections générales qui n'ont donné une majorité absolue à aucun des partis politiques officiellement reconnus et étant donné que la principale question en jeu était celle de la protection, j'estime que le très honorable premier ministre a agi très à propos en décidant de rester à son poste, de convoquer le Parlement le plus tôt possible et entre temps de s'abstenir de toute nomination à une charge publique ou de tout engagement de la part du Gouvernement. Quiconque réfléchit doit savoir que dans les circonstances, sous notre régime de gouvernement responsable, la meilleure chose à faire était de rester à son poste et d'attendre que les représentants du peuple se soient réunis et aient fait connaître leur décision. Cette décision a déjà été prise et pour moi qui comprends assez bien le point de vue de nos compatriotes de l'Ouest de même que les intérêts agricoles du Canada, je puis affirmer que nos amis de l'Ouest ne se sont pas prononcés à la légère. Aucun groupe de représentants ne pouvait mieux tenir compte de ses responsabilités. Aucun ne pouvait donner au sujet une attention plus constante et plus soignée, ni ne pouvait mieux

saisir les conséquences de son acte et je les félicite de leur décision. Je ne crois pas que la nation désire d'autres élections immédiatement s'il est possible de continuer à administrer la chose publique. Si jamais il y eut un temps où le premier devoir des représentants du peuple fut de se mettre à la besogne, de placer l'intérêt national au-dessus de celui des partis et d'agir indépendamment des tendances politiques, c'est bien maintenant. Quiconque étudie les affaires du pays sait que le Canada, avec la richesse de ses ressources naturelles dont la mise en valeur se fait rapidement, est sur le point d'atteindre un merveilleux développement, et c'est aux représentants du peuple dans cette Chambre qu'a été confié le soin de bien orienter ce développement. On a longuement parlé, monsieur l'Orateur, des œuvres du Gouvernement actuel. Après avoir pris connaissance des discours prononcés par le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) d'un bout à l'autre du pays, le ton doux et modéré de son amendement à l'adresse, l'autre soir, m'a bien amusé. Cela m'a rappelé mon enfance, alors que notre professeur avait l'habitude de nous inculquer l'art de rédiger des motions. Voici comment il procédait: Premièrement, rédigez une motion qui paraît dire beaucoup, mais qui signifie peu de chose; deuxièmement, rédigez une motion qui paraît insignifiante, mais qui veut dire beaucoup. L'amendement du très honorable leader de l'opposition appartient à cette dernière catégorie et ne peut être interprétée qu'à la lumière des nombreuses déclarations qu'il a faites d'un bout à l'autre du pays.

Partant de ce principe, il convient de se demander quelle est la situation actuelle du pays sous la direction d'un Gouvernement libéral. Ce Gouvernement, avec un tarif douanier principalement pour des fins de revenu, mais encore trop protecteur, avec des dépenses inévitables de 200 à 300 millions par année, terriblement gêné dans le contrôle et la direction du personnel administratif et en dépit d'une perte annuelle de près de 18 millions de revenu due à l'émission par les gouvernements précédents de bons non imposables, a pu, en quatre ans, réduire de 114 millions les dépenses annuelles. Il a diminué les impôts de 75 millions par an comparativement à 1921 et, en même temps, sans tenir compte du chemin de fer national, il a pu réduire la dette publique d'environ 3 millions à la fin de son dernier exercice financier. En tenant compte de l'énorme difficulté financière à laquelle ce Gouvernement devait faire face quand il est arrivé au pouvoir—je n'entrerai pas dans les détails parce qu'ils sont connus de tous ceux qui ont étudié l'histoire politique du pays—c'est un succès dont tout gouvernement aurait lieu d'être fier.

J'ai parlé des chemins de fer nationaux. On en a beaucoup dit sur ce sujet à la Chambre, et bien qu'il soit de notre devoir de discuter la situation politique des chemins de fer nationaux, je suis cependant d'avis que nous aurions tort, au cours de nos débats parlementaires, de mêler les affaires des chemins de fer nationaux avec les affaires générales du pays. Si le Parlement, comme il l'a du reste promis, veut simplement laisser la direction du réseau agir seule, s'occuper exclusivement de ses devoirs spéciaux et donner à cette expérience en étatisation—la plus vaste au monde—l'occasion de réussir; la direction, sous les ordres de sir Henry Thornton, saura elle-même trouver son propre salut.

Les chiffres que j'ai cités indiquent que le fardeau des impôts devient déjà plus léger pour le peuple. La situation s'améliore sous le régime actuel. Je pensais que nous avions fini d'entendre ici ces gémissements de détresse au sujet des affaires du pays, mais ils ont recommencé aujourd'hui. Je dis que la situation s'améliore. Le dollar canadien s'est élevé en valeur. Il vaut autant, si ce n'est parfois plus, que le dollar d'aucun autre pays du monde. Il n'en a pas toujours été ainsi. En 1921, quand le gouvernement Meighen était au pouvoir, le dollar canadien ne valait que 85 à 87c. à New-York. Mais les temps sont changés et le dollar canadien est aujourd'hui au pair. Pourquoi cela? Parce qu'en son ensemble, le peuple canadien est prospère. Il vend plus de marchandises qu'il n'en achète et s'enrichit de cette manière. Son crédit est meilleur. Le crédit national du Canada est bon parce que le peuple canadien vend ou exporte plus de marchandises qu'il n'en achète et qu'il aide aussi au commerce international. Il n'en a pas toujours été ainsi. En 1921, sous l'ancien gouvernement, nous importons ou achetions plus que nous ne vendions et la balance défavorable du commerce atteignait plus de 29 millions. Notre chiffre d'affaires augmente et s'étend dans la bonne direction. Alors que notre commerce étranger se montait à un total de 1,501 millions en 1921-1922, il a atteint le chiffre de 1,878 millions pendant l'exercice clos le 31 mars 1925 et la balance favorable du commerce dépasse 284 millions. Si vous examinez les chiffres pendant les douze mois finissant le 31 octobre 1925, vous verrez que le commerce étranger s'est accru au montant de 2,063 millions et que la balance favorable atteint 331 millions. Ces chiffres énormes indiquent la prospérité du pays.

D'autre part, voyons la Bourse canadienne que les hommes d'affaires regardent comme un baromètre des affaires. Quand les perspectives commerciales sont bonnes et que la situation primordiale est solide, le prix des valeurs bancaires et industrielles monte. J'ai sous les yeux la cote de certaines compagnies canadiennes bien connues indiquant les prix de leur valeur à la Bourse le 15 septembre 1921 et le 15 septembre 1925. Comme ces chiffres seraient inintelligibles si je me contentais de les lire, je demande la permission de les déposer devant la Chambre pour les faire insérer au Hansard afin que tous les députés puissent les étudier et les vérifier. Ces chiffres indiquent que l'état de santé de notre existence commerciale et industrielle est bon. Voici le tableau en question.

	15 septembre 1921	15 septembre 1925
Banque de Montréal	$205 00	$259 00
Banque Royale du Canada	196 00	238 00
Banque du Commerce	184 00	213 00
Canada Cement Company	54 00	106 00
National Trust Company	199 00	225 00
Toronto General Trust Corporation	198 00	215 00
Consolidated Mining & Smelting Company	15 00	117 75
Hollinger Consolidated Gold Mines	7 35	14 95
International Nickel Company	13 75	34 50
Dominion Textile Company	137 25	265 50
Penmans Limited	95 00	159 00
Canadian Cottons Limited	72 00	119 00
Canada Salt Company	62 00	152 00
Dominion Canners	27 00	134 00
Dominion Glass Company	55 00	107 00
Steel Company of Canada	55 00	91 00
Spanish River Pulp & Paper Company	54 00	100 00
Sherwin Williams Company	90 00	125 00

Je pourrais rester ici des heures et citer à la Chambre des chiffres indiquant que la vie industrielle du pays est prospère, mais nous avons atteint une époque où, pour employer les termes de notre grand chef disparu, il nous est inutile de citer des chiffres afin de démontrer que le pays est prospère. Le Canada est un pays excellent à habiter. Les économies du Canada par tête de la population se classent parmi les plus élevées du monde et je pense que notre richesse est plus également distribuée que dans tout autre pays de l'univers. Voyons par exemple les chiffres des polices d'assurances en vigueur au Canada —c'est encore un bon baromètre des affaires. En 1924, le chiffre total des polices détenues par des Canadiens dans les compagnies canadiennes d'assurance-vie était de $3,764,000,000, soit une augmentation de 829 millions sur celui de 1921. En 1924, nous avons versé plus de 130 millions en primes annuelles d'assurance sur la vie, soit un accroissement de plus de 31 millions comparativement à 1921. Fait digne de remarque, en 1924, le chiffre de l'assurance-vie s'est accru de plus de 500 millions, et d'après les rapports les plus récents pour l'an dernier, il accuse une nouvelle augmentation de quelque 800 millions. C'est là une preuve incontestable de la prospérité dont jouit la population. Et en sus de ces 130 millions d'épargnes en primes d'assurances et d'autres sommes importantes placées ailleurs, nous constatons que, dans les banques autorisées du Canada, les dépôts dépassent de près de 170 millions ceux des douze mois précédents. Tous ces renseignements tendent à démontrer la marche encourageante des affaires, l'énorme expansion du commerce au Canada. Or tout cela n'est pas un simple effet du hasard; c'est un état de choses auquel a contribué le parti libéral grâce à un programme bien arrêté. C'est ainsi qu'il a (1) pratiqué, autant que faire se pouvait, la plus rigoureuse économie sans cependant nuire à l'efficacité des services publics; (2) abaissé les droits et partant, le prix de nombre d'articles indispensables aux consommateurs; (3) diminué les droits sur les instruments de production nécessaires pour la mise en valeur des ressources naturelles; et (4) obtenu des conditions plus avantageuses pour la vente de nos produits à l'étranger. Le Gouvernement actuel se rend compte que le Canada ne saurait plus longtemps exister par lui-même et que, grâce au commerce international, nous sommes aujourd'hui des citoyens de l'univers. Et dans cette marche du Dominion vers le progrès, les Canadiens ont trouvé des débouchés pour leurs produits dans presque toutes les contrées du globe.

A propos du commerce des animaux de boucherie, il n'est peut-être pas indifférent de faire observer que lorsque j'expédiais mes propres animaux à Glasgow en 1921, il m'en coûtait jusqu'à $45 par tête en frais de transport; à leur arrivée à Glasgow, il n'y avait aucune installation convenable pour recevoir ces animaux, et il fallait les abattre dans les dix jours de leur débarquement. L'honorable député de Marquette (M. Mullins) m'a fait sourire l'autre jour lorsqu'il a prétendu que ce Gouvernement n'avait pas droit à des félicitations pour la levée de l'interdiction contre le bétail. Je me demandais s'il avait déjà entendu cette histoire des trois grenouilles. Deux vieux Ecossais étaient à causer hors de l'hôtellerie lorsque l'un deux dit à l'autre: "Dis donc, Sandy, si tu voyais trois grenouilles sur cette bille et s'il venait dans l'idée de l'une d'elles de sauter à bas, combien en resterait-il?" Naturellement, Sandy répondit qu'il en resterait deux. Mais il se trompait, d'après son compagnon. "Il y en aurait encore trois", dit ce dernier, "elle n'avait seulement que l'idée de sauter." Il en est ainsi de nos honorables amis d'en face; ils

n'ont eu que l'idée de faire lever l'interdiction, et cette idée ils l'ont gardée pendant trente ans. La seule différence consiste en ce que, grâce à la prudence et au tact de l'honorable P. C. Larkin, désigné par ce Gouvernement, et avec la coopération des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, non seulement le Gouvernement actuel a eu l'idée de faire le saut, mais il a agi.

M. MULLINS: L'interdiction n'avait-elle pas été levée avant l'arrivée de l'honorable M. Larkin à Londres?

M. McMILLAN: Non pas.

M. MULLINS: Vous êtes mal renseigné.

M. McMILLAN: Du tout; je crois en savoir aussi long que mon honorable ami au sujet de l'interdiction, et tout autant que lui sur l'expédition des bestiaux en Europe. C'est un commerce que j'ai appris tout jeune et depuis plus de vingt ans je suis de près la situation sur les marchés d'Angleterre. C'est donc dire que je dois parler en connaissance de cause. Tout de même, bien que le prix de transport des bestiaux ait été réduit de $45 à $20, et étant donné que dans le passé nous avons déjà payé $7.50, il faut admettre que le tarif actuel est encore trop élevé. Mes honorables amis d'en face m'amusent énormément. Vous le savez, tout dépend de savoir au juste à quel moment il faut sauter de la bille. Dès le lendemain des élections le chef de l'opposition et un bon nombre de ses amis ont fait le saut et ils croyaient pouvoir décider les membres du Gouvernement à en faire autant. Mais le Gouvernement a dit: "Nous étions à bas de la bille, mais nous sommes remontés et ce n'est pas le moment de recommencer. S'il y a encore des sauts à faire ce sont les représentants du peuple régulièrement constitués en ce Parlement qui doivent décider si nous devons faire le saut ou non." Jetant un regard autour de cette Chambre, je vois mes amis les progressistes. . .

Une VOIX: Vos frères.

M. McMILLAN: Très bien, et je suis fier de les appeler de ce nom; ce sont mes frères car ils représentent la classe agricole de l'Ouest. Lorsque je vois ces messieurs et certains députés d'autres groupes de la Chambre qui représentent non seulement les agriculteurs du Canada mais d'autres classes en même temps, appuyer le Gouvernement, je ne crois pas que nous, de ce côté-ci, ayons lieu de nous préoccuper pour la peine des honorables députés de l'opposition qui nous demandent à grands cris de faire le saut. Mes honorables amis du côté du Gouvernement peuvent dormir en paix.

Un MEMBRE: Ils vont en être enterrés.

M. McMILLAN: Je sais bien que si les députés de Toronto et du voisinage pouvaient les enterrer, ils l'auraient fait depuis longtemps. Mais Toronto n'est pas toute la province d'Ontario.

M. McQUARRIE: Parlez-nous de la Colombie-Anglaise?

M. McMILLAN: Que voulez-vous savoir à propos de la Colombie-Anglaise? Le Gouvernement libéral est d'avis que, pour augmenter nos échanges avec les pays étrangers, il faut leur accorder un traitement réciproque. Il faut s'adresser à la saine économie politique. Pour encourager les nations à recevoir nos produits, il faut être prêt à accueillir les leurs. Nos adversaires ont prétendu que les conventions et les arrangements de commerce nuisent à notre production; pour moi, je crois au contraire qu'ils nous sont favorables et qu'ils seront avantageux à nos correspondants eux-mêmes.

Notre collègue désire que je lui démontre l'utilité du traité australien aux producteurs de la Colombie. Je possède des renseignements sûrs concernant le traité en question et nos importations de beurre que nos collègues ont discutées. Ils ont puisé leurs renseignements dans les journaux, seul endroit où ils pouvaient en trouver; or on sait que les journaux publient n'importe quoi. J'ai consulté les états du bureau de la statistique. Pendant les trois mois qui ont précédé la fin de novembre, l'Australie ne nous a pas vendu une livre de beurre.

M. CLARK: A quelle date la convention avec l'Australie est-elle entrée en vigueur?

M. McMILLAN: Le 1er octobre, je pense. La Nouvelle-Zélande nous en a envoyé 38,700 livres.

M. BENNETT: L'honorable député doit se tromper; il en est arrivé quatre millions de livres la semaine dernière.

M. McMILLAN: Je parle d'après les états officiels qui ne vont pas plus loin que la fin de novembre. En admettant que l'étranger exporte du beurre en Canada et l'y vende à bon marché, qui en profiterait?

Un MEMBRE: Ce ne serait pas le cultivateur.

M. McMILLAN: Est-ce que la classe ouvrière n'en serait pas favorisée, puisqu'elle pourrait acheter un produit de deuxième qualité à un prix facile?

Un MEMBRE: Mais il y a aussi la margarine?

M. McMILLAN: Je suis bien certain que, si le député qui m'interrompt peut se procurer du beurre frais fabriqué en Canada il n'ira pas acheter du beurre d'Australie qui a traversé les régions tropicales et a pris six semaines pour atteindre l'Amérique. Tout cultivateur canadien qui fait du beurre sait où il doit vendre son produit. Alors que nous soutenons avantageusement sur le marché anglais la concurrence du produit de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, comment la craindrions-nous en Canada quand le produit importé paye 1½c. la livre en frais de transport et 1c. versé à la douane? Si cela était, nos fabricants de beurre ne seraient pas dignes de leur réputation. Si nos adversaires n'ont pas de meilleure objection à faire valoir que celle-là, ils sont bien à court d'arguments.

M. CAMPBELL: Le raisonnement ne s'appliquerait-il pas de la même manière aux industriels en général?

M. McMILLAN: Au sujet des industriels en général, le pays désire une concurrence de bon aloi en de justes conditions; tel a toujours été le but de la politique libérale. Nous ne sommes pas favorables de ce côté (*la droite*) à un régime de droits surélevés. J'aurai probablement l'occasion de faire connaître toute ma pensée à ce sujet avant la fin de mon discours.

M. McQUARRIE: Voulez-vous me permettre une question?

M. McMILLAN: Avec plaisir.

M. McQUARRIE: Comment justifiez-vous la disposition du traité australien qui frappe les œufs du Canada d'un droit de 18c. la douzaine à leur entrée en Australie, quand le produit australien jouit de la franchise douanière sur notre propre territoire?

M. McMILLAN: Le jour est encore loin où le Canada pensera à expédier des œufs à l'Australie. Nous avons tout près un marché bien plus avantageux. Il nous est indifférent que l'Australie frappe d'un droit d'entrée les œufs importés chez elle. L'Australie n'est pas un marché pour les cultivateurs canadiens.

M. l'ORATEUR: Notre collègue peut bien permettre qu'on lui pose des questions, mais l'Orateur a le droit d'intervenir pour empêcher les interruptions; car si celles-ci deviennent trop fréquentes, elles troublent l'ordre dans l'Assemblée et retardent la discussion. C'est dans l'intérêt de tous les membres, particulièrement de ceux qui sont nouveaux au milieu de nous, tant d'un côté que de l'autre, que je fais cette observation.

M. McMILLAN: Aujourd'hui le commerce du Canada pénètre aux quatre coins du globe. Au cours des douze mois terminés le 31 octobre 1925, nous avons fait avec notre grande voisine, la république des Etats-Unis, pour 1,020 millions de dollars d'échanges, chiffre qui dépasse la valeur totale de notre commerce voilà douze ans. Les progrès du commerce canadien à l'étranger sont une des merveilles du monde des affaires. Nous n'avons qu'une population de neuf millions et pourtant nous sommes au sixième rang parmi les grandes nations commerciales de l'univers; la proportion par habitant nous met au premier rang avec une moyenne de $224.28; l'Angleterre nous suit avec $194; les Etats-Unis, où le régime protecteur est si farouche, sont loin en arrière, n'ayant qu'une moyenne de $72.08. J'en ai assez dit pour montrer que, grâce à la direction éclairée d'un ministère libéral, le Canada s'achemine sûrement vers une autre grande ère de prospérité nationale. Pourquoi? Parce que le Gouvernement actuel s'est évertué, dans la mesure du possible, à sauvegarder les droits du grand public, des hommes et des femmes dont le travail constitue la base même de notre prospérité nationale: le fermier, le mineur, le bûcheron, le pêcheur et tous ceux qui exploitent nos ressources naturelles. Et de toutes ces industries la plus grande est l'agriculture. Qu'on jette un coup d'œil sur nos journaux quotidiens pour voir ce que disent les directeurs de nos grandes voies ferrées, de nos grandes maisons de finance et d'affaires; on verra que tous ont les yeux fixés sur l'agriculture. Ces hommes savent qu'au Canada l'agriculture est le baromètre du commerce, que le développement de l'agriculture et de nos ressources naturelles assure l'expansion des autres grandes industries qui en dépendent. L'autre jour, un de nos amis de l'autre côté nous a dit que si la population des villes et villages était prospère, les cultivateurs seraient prospères. Il ne faisait qu'une erreur: il mettait la charrue devant les bœufs. Or, monsieur l'Orateur, voilà ce que le Gouvernement du jour veut faire.

Une VOIX: Quoi? Mettre la charrue devant les bœufs!

M. McMILLAN: Non pas; développer les ressources naturelles du pays et encourager l'essor des industries qui dépendent de ces ressources. N'est-il pas vrai que cette attitude du Gouvernement canadien est éclairée et qu'elle mérite l'appui des représentants du public réunis en cette Chambre? Mais nos honorables amis ne sont pas contents. Ils nous expriment,—comme l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) aujourd'hui,—leur mécontentement de ce que les matières premières soient exportées de l'autre côté

de la frontière et rentrent au pays sous forme de produits manufacturés. Quelle est la vérité? J'ai les chiffres ici. En 1921-1922, l'exportation aux Etats-Unis des principaux produits manufacturés au Canada s'est chiffrée à 107 millions de dollars. Au cours du dernier exercice, 1924-1925, ces exportations ont atteint un total de 155 millions. Voyons maintenant les importations canadiennes des produits fabriquées aux Etats-Unis: en 1921-1922, leur valeur totale a été de 105 millions de dollars, soit près de 14 millions de plus qu'en 1924-1925. Mais en dépit de cet excellent état de choses dans le domaine du commerce; malgré que nous exportions aux Etats-Unis une valeur de plus en plus considérable de produits manufacturés, alors que nos importations diminuent, nos amis ne sont pas contents.

Ils nous disent encore que les nôtres nous quittent pour aller aux Etats-Unis. L'honorable représentant d'Argenteuil (sir George Perley) nous a dit hier, se basant sur les rapports des agents d'immigration des Etats-Unis, que bon nombre de Canadiens s'expatrient et s'établissent aux Etats-Unis. Cela me rappelle les rapports que ces mêmes gens nous firent entre 1910 et 1920: on y voyait qu'au cours de ces dix années plus de 742,000 Canadiens s'étaient établis aux Etats-Unis. Mais le recensement officiel de 1920 révéla que la république comptait 78,000 Canadiens de moins que dix ans auparavant. Mon honorable ami de Winnipeg-Sud nous a invités à apprécier ce que fit autrefois le grand chef du parti conservateur. Nous nous souvenons qu'en 1878 nous entendîmes le même cri de la bouche des amis des honorables représentants d'en face. Ils affirmèrent au public que, si on leur fournissait l'occasion de réaliser leur politique nationale de protection, elle aurait pour résultat non seulement de retenir au Canada tous les immigrants qui y arrivaient, mais encore qu'elle garderait nos Canadiens ici. Le public d'alors les crut. Qu'en résulta-t-il? Après que ce régime eut été en vigueur pendant douze ans, le recensement de 1891, révéla que, des 886,000 immigrants venus au pays au cours des dix années précédentes, 36,000 seulement étaient demeurés au Canada et qu'en outre plus de 980,000 Canadiens avaient quitté notre pays. Dès que le public se fut rendu compte de la vraie situation, il congédia le ministère à la première occasion. Comme question de fait, il y a toujours eu un mouvement de va-et-vient entre ces deux pays et il est probable que ce mouvement existera toujours. Pendant les dernières dix années du régime Laurier, 235,516 Canadiens passèrent la frontière, mais pendant les dix années de l'administration Borden-Meighen, ce nombre fut porté à 757,672.

[M. McMillan (Huron-Sud).]

Le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) nous déclara de plus, à Guelph, le 24 octobre, que pour garder les travailleurs dans ce pays, les salaires doivent être à peu près les mêmes qu'aux Etats-Unis, et que seul un système de haute protection peut amener ce résultat. Quels sont les faits? Pendant des années, les Etats-Unis avaient un tarif très élevé, mais en septembre 1922, le gouvernement de la République adopta le plus haut tarif que l'on ait vu. On prétendait assurer ainsi aux ouvriers des Etats-Unis un bon emploi et un salaire plus élevé. On adopta pour la protection des fabriques de coton et de laine de ce pays le plus haut tarif possible, et quel en fut le résultat? Tandis qu'en 1923, année qui suivit l'adoption de ce tarif, les affaires reprenaient vigueur, en 1924 elles reculaient d'un grand pas et 2 millions d'Américains étaient forcés de chômer. Entre juin et juillet 1924, le nombre des employés dans les établissements industriels des Etats-Unis tombait de 12 p. 100. La compagnie American Woollen, du Massachusetts, dont l'industrie est la mieux protégée des Etats-Unis, et qui possède trente-six fabriques dans ce pays, réduisit les gages de 10 p. 100. Une dépêche officielle reçue de Washington en septembre expose la situation. Elle dit ceci:

> Les difficultés que rencontrent les classes ouvrières de la Nouvelle-Angleterre se résument à une demande de réduction du tarif. Le gouvernement Coolidge va s'y opposer, car on se propose de remettre jusqu'après les élections au Congrès de 1926 toute mesure touchant à la question tarifaire. La réduction de 10 p. 100 des gages des employés de la compagnie American Woollen a forcé pour la première fois le travail organisé à demander une réduction du tarif. Le président Green de la Fédération américaine du Travail a récemment résumé la situation lorsqu'il déclara: "Les salaires, l'emploi et les conditions de travail dans les industries textiles sont tels que non seulement les propriétaires et les exploitants de filatures, mais aussi les membres du Congrès qui les ont aidés devraient rougir." Bien que protégées par un tarif plutôt prohibitif, les intérêts textiles ont cherché continuellement à réduire le genre de vie de leurs employés au juste nécessaire. Pendant que ces industries textiles se plaignaient de la réduction des recettes, il est intéressant et important de se rappeler que la compagnie American Woollen a augmenté considérablement son capital au cours des dernières années. Le total des actions ordinaires a été porté en 1920 de 20 millions à 40 millions. Au cours de la même année, on l'a autorisée à porter son capital privilégié, portant intérêt cumulatif à 7 p. 100, de 40 millions à 60 millions. On paye régulièrement les dividendes trimestriels sur ce capital privilégié à intérêt cumulatif.

Voilà la situation, monsieur l'Orateur. On voit qu'aux Etats-Unis, comme dans tout autre pays fortement protégé, le haut tarif a pour effet d'en enrichir quelques-uns aux dépens des autres. La protection encourage les monopoles et appauvrit les masses populaires. Qu'a fait la protection pour les fermiers américains? Les a-t-elle enrichis? Le tarif

Fordney-McCumber de 1920 devait enrichir le fermier américain, mais la baisse ultérieure dans la valeur des fermes et du blé créa dans les Etats du Sud une panique qui ruina des centaines de mille cultivateurs et 552 banques qui détenaient leurs billets et des hypothèques. Entre le 1er janvier et le 14 février 1924, pendant les six semaines où la panique battait son plein, sept banques nationales et 95 banques d'Etat durent fermer leurs portes. Le sénateur Borah, parlant devant le Congrès, déclara que dans les Etats du Nord-Ouest les impôts sur les terres en culture s'étaient élevés à $2.50 l'acre, et dans certains comtés de l'Etat de Washington, jusqu'à $3.80 l'acre; et qu'en 1923-1924, plus de 630,000 cultivateurs, soit un quart des producteurs de blé de 17 Etats étaient en banqueroute.

Voici une déclaration du *St. Paul Pioneer*, du 23 décembre 1925. Je puis ajouter que je me trouvais dans les Etats de l'Ouest au cours de décembre alors que se tenait à Des Moines, Iowa, un grand congrès représentant un million de cultivateurs. L'extrait se lit comme suit:

Les représentants d'un million de cultivateurs de l'Ouest ont lancé leur manifeste lors de la dernière assemblée du comité de la région du maïs et du comité exécutif du Conseil d'Agriculture des Etats-Unis, tenue aujourd'hui.

Ils ont dénoncé le discours prononcé par le président devant l'American Farm Bureau Federation à la convention de Chicago.

Ils ont attaqué le tarif Fordney-McCumber.

Ils ont demandé aux agriculteurs du Sud de s'unir à ceux de l'Ouest en vue d'un effort commun vers une cause commune.

Ils ont approuvé l'organisation d'un bureau de statistique agricole à Des Moines, qui devra être aussi efficace que celui des employés de chemins de fer et autres grands intérêts.

La conférence demande: "Si le tarif est, pour les cultivateurs, aussi avantageux que le prétend le président, comment se fait-il qu'avec ce tarif, en vigueur depuis cinq ans, l'agriculture est aujourd'hui sur le point de subir la banqueroute la plus complète?"

A une assemblée de la Société du Rétablissement, tenue le 28 décembre, à Washington, D.C., le docteur Edninster, de l'Institut National d'Economie, aborda son discours sur l'industrie de l'élevage par ces paroles:

Non seulement la "protection" dont jouit l'industrie de l'élevage par suite du tarif sur les bestiaux et le bœuf est futile au point de vue de l'industrie, mais elle impose, et elle imposera encore plus, à l'industrie elle-même et au consommateur en général, un fardeau plus grand que tous les avantages que l'on puisse en retirer. L'élevage du bétail non établé diminuera au lieu d'augmenter aux Etats-Unis, et l'admission en franchise des bestiaux ne causera aucun tort à l'éleveur américain.

A la même réunion, le président McMahon de l'International Textile Workers dit que le salaire moyen, dans les filatures de coton, est de $15 par semaine et qu'il ne pourrait être moindre, même si l'on établissait le libre-échange. Le rapport ajoute:

La tendance générale des discours prononcés par les délégués dévoila un sentiment général d'hostilité envers le tarif Fordney-McCumber. Herbert F. Baker, président de la ligue, déclara que les droits de douane imposés au blé canadien et aux autres produits agricoles ne servent à rien.

Monsieur l'Orateur, voulons-nous que se produise en notre pays un état de choses semblable par suite du relèvement du tarif douanier? Le 27 octobre 1925, le chef de l'opposition dit dans un discours prononcé à Kitchener: "Il n'y a qu'une voie à suivre. N'accordons pas de tarif préférentiel, même à l'Angleterre, à moins d'obtenir une compensation." Monsieur l'Orateur, il désire faire disparaître le tarif de préférence accordé à la Grande-Bretagne et néanmoins il présente cet amendement doucereux relatif au relèvement des droits de douane imposés, aux produits agricoles. Cela est déjà assez mal; mais pensez-vous que, si le peuple canadien permettait à son parti de le faire, il s'arrêterait là? Non, monsieur l'Orateur, il ne le peut pas et ne l'ose pas. Autant vaut par conséquent de déchirer le voile qui cache l'amendement et d'y aller carrément. Il n'oserait pas, dis-je, s'arrêter à ce simple amendement, parce qu'il est lié, pieds et poings, à ces remparts d'or dont il avait coutume de parler. Où sont-ils maintenant? Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, malgré tout ce qu'on a dit, que ces monceaux d'or sont, plus que toute autre chose, cause de la diminution du nombre des députés libéraux élus par l'Ontario. L'honorable député de Bruce-Sud (M. Hall) me dit qu'il en a vu des traces dans toutes les parties de son comté. L'honorable représentant de Perth-Sud (M. Sanderson) me dit la même chose, de même que ceux de Bruce-Nord et de Lambton. Dans toutes les parties de mon comté, monsieur l'Orateur, j'ai vu des hommes, que je connaissais pour ne pas faire un pas sans y voir leur intérêt, travailler pendant des semaines. Je puis vous assurer que je ne suis pas ici parce que j'ai travaillé pour atteindre ce but mais parce que les hommes sincères et surtout les femmes sincères de Huron-Sud ont été fidèle à leurs principes et m'ont élu comme leur humble représentant à la Chambre des Communes. Quand j'ai entendu, l'autre jour, un député de la gauche déclarer que les dignes femmes de Québec n'étaient pas aussi bien renseignées que les autres femmes du pays, j'ai pris cela tout particulièrement à cœur. Car dans mon propre comté, se trouvent un grand nombre des mêmes bons Canadiens, qui m'ont appuyé aussi fidèlement qu'autrefois. Je regrette que l'honorable dé-

puté de Waterloo-Nord (M. Euler) ne soit pas là pour entendre ces paroles. Ces gens m'appuyèrent à la dernière élection comme ils le firent en 1917 pendant toute la période de la conscription et la mise en force de son corollaire, la loi des élections du temps de guerre. Je puis vous dire que, si le major Hazlewood n'avait pas été envoyé de Londres, n'avait pas eu ses quartiers généraux dans le comté pendant les deux semaines qui précédèrent l'élection de 1917 et n'avait pas envoyé des messages dans tout l'Ouest de l'Ontario, disant que les fils de fermiers seraient exemptés de la conscription, j'aurais été élu à cette élection. Non seulement cela, mais 89 p. 100 des bons citoyens de mon comté virent leur nom biffé de la liste des électeurs pendant la mise en vigueur de la loi des élections du temps de guerre et ils ne l'ont jamais oublié. Encore que ces gens soient des Canadiens d'origine germanique, je fus fier d'apprendre, quand je me rendis parmi eux, qu'il s'y trouvaient un grand nombre de bonnes mères dont les fils étaient sur le champ de bataille combattant pour la liberté et la civilisation. Quand je me rendis chez eux, ils me répondirent: "Ne perdez pas votre temps ici; nous voterons pour vous. Allez où vous pourrez faire du bien." Je considère, monsieur l'Orateur, qu'on a trop parlé de la conscription... (*Exclamations*)... dans cette Chambre au cours de la présente session. Quand j'ai entendu l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) parler des citations faites par l'honorable représentant de Kent (M. Doucet), je me suis demandé s'il oubliait qu'un journal publie n'importe quoi.

Monsieur l'Orateur, j'affirme que si le chef de l'opposition et ses amis étaient, demain, aux affaires, ils ne pourraient s'en tenir à cet amendement. De fait, mon très honorable collègue lui-même nous a dit qu'il ne s'arrêterait pas là, qu'il ferait disparaître la préférence britannique. Que signifient ces paroles?

L'hon. M. STEVENS: Je demande l'application du règlement. L'honorable député a dit, par deux fois, en l'absence de mon très honorable chef, que celui-ci avait déclaré qu'il ferait disparaître la préférence britannique. Mon honorable ami sait, sans doute, qu'il fait erreur...

M. McMILLAN: On pourra peut-être renier cette déclaration, comme on a fait pour d'autres, mais que mon honorable ami attende un instant.

L'hon. M. STEVENS: Je prierais mon honorable collègue de me laisser lui dire pourquoi j'en appelle au règlement. Ce que mon très honorable chef a dit, c'est ceci: qu'en retour du tarif de faveur qu'il accorde à l'Angleterre ou à tout autre pays, le Canada devrait recevoir la pareille; mais jamais, que je sache, il n'a prétendu se débarrasser du tarif de faveur consenti à l'Angleterre, sans donner de justes motifs. Je considère, monsieur l'Orateur, qu'il ne convient pas qu'un honorable député interprète ainsi faussement l'attitude d'un de ses collègues absents, surtout quand ce collègue occupe le poste important de chef de l'opposition.

M. l'ORATEUR: Je ne vois rien en cela qui soit un manquement au règlement. Si le très honorable chef de l'opposition a répudié une telle déclaration, son désaveu doit être accepté par la Chambre. Toutefois dans ce que l'honorable député de Huron-Sud a dit, je ne trouve rien qui justifie un appel au règlement.

M. McMILLAN: Il se peut que j'aie commis une erreur, mais je m'en rapporte à la décision de l'Orateur et de la Chambre en affirmant avoir dit que, d'après sa déclaration, le très honorable chef de l'opposition ne donnerait pas un tarif de faveur à l'Angleterre, sans en rien recevoir en retour.

L'hon. M. STEVENS: Oui, c'est cela.

M. McMILLAN: C'est ce que j'avais dit, que le très honorable chef de l'opposition ne maintiendrait pas le tarif en faveur de l'Angleterre sans compensation.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas ce que vous venez de dire.

M. McMILLAN: C'est ainsi que je me suis exprimé la première fois que j'ai parlé de cette question. Qu'est-ce que cela veut dire? Voici ce que cela veut dire: au cours des derniers douze mois écoulés jusqu'au 31 octobre, la Grande-Bretagne a été notre meilleur client, ayant laissé entrer chez elle en franchise pour plus de 458 millions de nos produits, tandis que de notre côté, nous reclamions 29 millions de dollars en droits de douanes au peuple anglais pour 159 millions de marchandises anglaises admises sur notre marché. Et cependant, monsieur l'Orateur, l'honorable chef de l'opposition n'est pas content. En parlant du tarif, il a encore déclaré, particulièrement pour ce qui est des produits agricoles, qu'il le modifiera de façon que l'Américain ait autant de peine à faire pénétrer ses produits au Canada, que le Canadien en a pour écouler les siens aux Etats-Unis. Autrement dit, que la Chambre lui donne l'avantage de mettre ses projets à exécution, et le très honorable chef de l'opposition s'aventura dans une guerre économique à propos

de tarif, précisément au moment où les difficultés qui ont surgi en Nouvelle-Angleterre et sur toute l'étendue de la république suscitent une demande en faveur d'une politique douanière moins élevée, campagne dont le résultat sera d'assurer aux Canadiens, et surtout aux agriculteurs, un plus facile accès au marché américain, le meilleur et le plus à notre portée. Je le demande à mes collègues des Provinces maritimes: leurs électeurs n'aimeraient-ils pas à obtenir des avantages douaniers favorisant l'exportation de leurs produits dans les Etats de l'Est? Que mes collègues se rappellent bien que, le 4 novembre 1925, le sénateur Hale et le représentant Hersey, tous deux du Maine, ont insisté auprès du président Coolidge pour lui faire révoquer les droits américains prélevés sur les pommes de terre canadiennes. Est-ce que ce ne serait pas un profit pour nous? Monsieur l'Orateur, je suis allé dans les Provinces maritimes et je sais que les cultivateurs aimeraient à pouvoir exporter la plus grande partie de leurs produits aux Etats de l'Est. Et que dira-t-on de nos cultivateurs de l'Ouest? Me trouvant dans le Minnesota il y a deux ou trois semaines, je découvris que les pommes de terre venaient à plein wagon du Canada et qu'elles se vendaient avec un bon profit, en dépit du droit de douane à verser aux Américains. D'après un rapport du bureau de la statistique publié aujourd'hui, nous aurions, au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 1925, expédié pour $2,436,591 de pommes de terre, soumises à un droit de 50c. les cent livres, et s'écoulant bien sur ce marché. Notre population de l'Ouest ne trouverait-elle pas avantage à obtenir l'entrée libre, ou du moins plus libre, de son bétail sur ce marché? Nous serions ainsi à la portée du meilleur débouché du monde entier. Au cours des quatre dernières années, en Ontario, quand nous avons pu librement exporter notre bétail au marché, j'ai pu, sur ma ferme même, obtenir un prix égal, à 50c. près, les cent livres, aux cotes les plus élevés du marché de Chicago C'est là qu'est toute la différence entre la réussite et l'insuccès pour le commerce des bestiaux au Canada. Les cultivateurs le savent, l'élevage est le principal élément de succès d'une entreprise agricole. Et que la députation lui en fournisse l'avantage, aussitôt le très honorable chef de l'opposition élèvera le tarif.

Ce qui se passe à notre porte devrait nous servir de leçon. Alors que le malaise sévit chez les agriculteurs américains à cause d'un tarif trop élevé, pourquoi notre gouvernement ne tenterait-il pas de promouvoir le commerce entre les deux pays? Il ne doit pas négliger ce débouché. Il doit cultiver l'amitié du peuple américain et chercher à obtenir les avantages de ce marché. Les échanges entre les deux pays, malgré les deux barrières tarifaires érigées par chaque gouvernement contre les produits du peuple, ne sont-ils pas à la fois un hommage à la force des lois naturelles du commerce et une indication de l'unique politique rationnelle? Malgré ces deux murailles du tarif, durant le dernier exercice clos le 31 octobre 1925, plus de $1,020,000,000 de marchandises ont passé la frontière. Cela vous donne une idée de ce que pense le peuple: le commerce n'est pas une question nationale, c'est une question qui regarde les individus. Si un Canadien désire acheter un objet outre-frontière, il le fait pour une unique raison; la conviction d'en avoir plus pour son argent là que partout ailleurs. Si un Américain fait affaires ici, c'est pour la même raison. Les sujets des deux pays sont si bien persuadés des avantages mutuels de ces échanges internationaux qu'environ la moitié de notre commerce extérieur se fait avec les Etats-Unis. Ce ne sont pas de mesquines questions de parti, mais de graves problèmes d'administration dont la solution exige le bon sens et le jugement de tous les députés, abstraction faite de leurs attaches politiques. Je sollicite donc l'appui de tous les députés,—non comme libéraux, non comme conservateurs, non comme progressistes ou indépendants, mais comme sujets canadiens ayant à cœur les véritables intérêts du pays—pour raffermir le pouvoir du Gouvernement et lui permettre d'amener à plus grande maturité les mesures qu'il a appliquées.

On a fait sur le premier ministre, durant son absence, beaucoup de commentaires déplacés. Je connais le très honorable Mackenzie King depuis plusieurs années. Personne, à la Chambre, ou en dehors, ne désire plus consciencieusement défendre et maintenir les hautes traditions des usages parlementaires; et son attitude en cette grave circonstance a été telle que dans l'avenir, après la disparition de cette génération, d'autres représentants du peuple canadiens rappelleront avec orgueil la conduite très exemplaire du premier ministre canadien en cette occurrence.

Je puis assurer la Chambre qu'entre les mains de notre brillant chef, le libéralisme n'est pas une force en décadence au pays. Entre ses mains et par le moyen de sa politique, le libéralisme est une force vitale, vivante, active, progressive dans notre vie politique, et une force tendant toujours à faire des œuvres actuelles simplement une base d'opérations pour le progrès et le développement de demain. A bas le mesquin esprit de parti, qu'il s'agisse des grits ou des tories ou d'autres encore, incapables de regarder au

delà du pas de la porte et toujours à se demander ce qui peut procurer tel avantage régional, telle faveur personnelle ou de parti, abstraction faite des intérêts véritables du pays! Loin de nous cet esprit! Si comme députés nous nous regardons simplement comme des êtres d'un jour, nos actions, la dilapidation et le gaspillage de ce riche héritage n'importent guère. Par ailleurs, si en vrais représentants du peuple, nous regardons l'humanité comme une race qui se perpétue et nous-mêmes comme les mandataires des générations futures, nous efforçant de maintenir et même d'améliorer le bon état de choses actuel pour assurer à nos descendants des foyers plus attrayants et des conditions de vie plus agréables, si tel est notre esprit, alors le devoir nous incombe de raffermir l'autorité du brillant chef du Gouvernement qui, dans le cours d'une législature, s'est révélé des plus compétents à représenter le Canada ici et à l'étranger, et dont le gouvernement s'est montré capable de redresser les abus, de mettre un frein aux monopoles, de rétablir une bonne administration, de réduire les dépenses, de diminuer les impôts, d'ouvrir de nouveaux débouchés favorables, de promouvoir le commerce et, en même temps, d'encourager et de susciter un esprit d'unité et de coopération entre toutes les régions du pays et toutes les classes du peuple canadien.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red Deer): En me levant pour faire quelques commentaires sur la question débattue, je me propose d'être bref et de m'y confiner le plus rigoureusement possible. Mais auparavant, permettez-moi de faire quelques observations sur l'attitude d'une partie de la presse, celle de la haute rédaction en particulier. La députation et le pays savent que, durant ces derniers jours, nous avons traversé une situation fort difficile due à la composition spéciale de la Chambre, et durant ce temps, de multiples débats étaient chose naturelle, inévitable. Pour ma part, comme député, je m'élève contre l'imputation de corruption portée contre tous les hommes publics et tous les partis. Mon opinion, c'est qu'en cherchant à faire croire au peuple canadien que le Parlement est une institution indigne de respect et que les hommes publics sont de toute nécessité mus par des motifs bas et sordides, ces gens ont contribué beaucoup, si le peuple les en croit, non seulement à saper la confiance du peuple dans les hommes publics, mais aussi à détruire son respect pour toutes les lois. Car une fois le peuple imbu de l'idée que les membres de tous les groupes de la Chambre, que tous les partis, que tous les hommes publics sont mal intentionnés et corrompus, comment pouvez-vous espérer de lui le respect des lois et de l'ordre? Et s'il s'ensuivait une épidémie de violences et de crimes, les rédacteurs de journaux qui ont répandu cette impression ne seraient pas exempts de reproches. Parlant pour moi seul, j'avoue que je suis arrivé dans cette Chambre avec une bien pauvre idée de la politique, et je crains que mes électeurs fussent plutôt de la même opinion. Mais je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'en revenir. Un contact personnel avec des membres de tous les partis m'a appris que la moyenne du sens moral est élevé dans tous les partis en cette Chambre et que les membres du Parlement cherchent généralement à bien faire. Et j'ai pris soin d'examiner ce qui se passe.

[M. McMillan (Huron-Sud).]

Le discours du trône renferme nombre de choses évidemment avantageuses. La population de l'Ouest ne sera pas seule à les approuver; elles l'ont déjà été par tous les membres de cette Chambre. Me permet-on de dire en passant que j'ai entendu avec plaisir le chef de l'opposition (M. Meighen) déclarer que les principes importent plus que les partis et les chefs. Je souscris cordialement à cette déclaration, et en parcourant le discours du trône, je me dis, monsieur l'Orateur, que malgré nos rangs décimés les principes progressistes commencent à percer dans les projets de loi du Gouvernement.

Je passe par-dessus les déclarations vagues dont on affuble généralement cette pièce, j'allais presque dire pour la gonfler. Par exemple, cette phrase habituelle sur la prospérité du pays. Je crois que la prospérité nous revient, mais c'est une vieille connaissance du discours du trône. Quant à la déduction que le mérite de cette prospérité revient en grande partie à l'action du Gouvernement je ne crois pas nécessaire de m'y arrêter. Puis, l'on y trouve ce passage indéfini sur l'encouragement aux choses rurales et l'amélioration de la situation générale. Cela s'inspire d'un beau sentiment sans doute, mais les sentiments qui ne se traduisent pas dans les lois restent inutiles. Le discours du trône se résume donc à un indice, tant que les projets annoncés ne sont pas déposés, et discutés et approuvés par la Chambre.

Le premier paragraphe qui nous intéresse particulièrement, nous de l'Alberta, a trait à la cession des ressources naturelles à cette province. A titre de citoyen de l'Alberta, je me réjouis d'apprendre qu'une longue période de négociations tire à sa fin. J'ai l'impression que l'entente convient aux deux parties intéressées et, dans ce cas, je l'approuverai certainement. Je n'en dirai pas davantage pour le moment, car il faut attendre de connaître le projet pour le juger.

Suit l'annonce du projet de loi, à mon sens le plus essentiel, qu'il soit possible de concevoir actuellement, savoir, l'établissement du crédit agricole. Mon intention n'est pas de discuter le sujet dans ses détails; j'attendrai pour cela le temps convenable, d'après moi, quand le projet sera déposé. En toute franchise, il faut dire que les propositions de crédit agricole n'ont pas manqué jusqu'à présent, mais elles n'ont pas encore été mises en pratique; elles sont restées pour ainsi dire à l'état nébuleux. Les progressistes dans cette Chambre se sont évertués depuis quatre ans à convaincre le Gouvernement de la nécessité d'une pareille mesure. Quelques honorables députés de chaque côté se sont joints à eux, entre autres, je suis heureux de le dire, l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens), et nous sommes reconnaissants du concours reçu, mais le plus grand nombre dans les deux partis sont restés indifférents, tandis que quelques-uns, dans les deux partis également, ont même fait preuve d'hostilité. Nous constatons un changement, et ce qui semblait vain espoir devient, sinon une réalité, du moins un principe généralement admis. Le pays a raison, je crois, de s'en féliciter.

J'ai écouté avec un certain intérêt les paroles de l'honorable député de Winnipeg-Sud (l'hon. M. Rogers) sur ce sujet. Je n'ai pu suivre parfaitement tout son discours, étant trop éloigné de lui, mais j'ai cru comprendre de ses remarques que le besoin du crédit agricole dans la Saskatchewan et l'Alberta provenait simplement le l'absence de gouvernements conservateurs dans ces provinces, tandis que l'on en pressait moins dans le Manitoba où la population s'était montrée plus pratique. Je me demandais si c'était bien le cas et je me suis rappelé deux faits passés. En premier lieu, le besoin de crédit agricole n'était pas tant le résultat de l'activité ou de l'inactivité des provinces que de certaines politiques fédérales. Il a été la conséquence de la décision arrêtée du Gouvernement de cette époque, et que je ne blâme pas, d'encourager autant que possible la production agricole. Ce Gouvernement s'est efforcé de faire comprendre à tous les agriculteurs que leur devoir à l'égard de la patrie était de produire à l'extrême, et, à la suite de ces exhortations et des prix élevés qui dominaient alors, chaque cultivateur qui en était capable produisit jusqu'à la dernière limite. Et c'est pour cette raison même qu'il fut pris dans des embarras financiers. Nous sommes maintenant en face des conséquences. Je ferai observer à mes collègues que ce n'est pas sous le régime libéral que cette question s'est d'abord présentée. Je ne dis pas que c'est à cause de la politique conservatrice à Ottawa que nous avons eu besoin de crédit agricole, pas plus qu'en raison des politiques libérales de l'Alberta et de la Saskatchewan. C'est tout simplement parce que les affaires du pays en avaient besoin, comme il leur faut maintenant une aide financière convenable. Quoi qu'il en soit, je ferai le silence sur ce projet de loi tant qu'il n'aura pas été discuté alors que je me prononcerai.

Le sujet suivant qui intéresse surtout le Manitoba et la Saskatchewan est le chemin de fer de la baie d'Hudson. Je n'en dirai rien vu qu'il n'est pas d'un intérêt vital pour l'Alberta. Si nous appuyons ce projet ce n'est pas qu'il doive rapporter des avantages direct à nous-mêmes, mais parce qu'il est juste pour la nation. Il fut un temps où nous pensions qu'il nous aiderait, mais les conditions se sont modifiées depuis et nous tournons maintenant nos regards vers l'Ouest. Pour nous, l'amélioration du port de Vanconver et l'adoption de bons règlements pour le trafic de ce port sont de bien plus grande importance. Mais, pour cette raison, allons-nous croire qu'un projet que nous approuvions à une époque où nous le jugions nécessaire cesse d'être utile dès le moment que nous n'en avons plus besoin particulièrement? Ce serait le comble de l'égoïsme et, par conséquent, nous l'appuyons de notre mieux.

Nous ne savons pas,—et je n'en suis pas convaincu,—que la route de l'océan est praticable. Je suis resté à la Chambre durant plusieurs sessions lorsque cette question a été discutée. J'ai entendu des opinions apparemment autorisées d'experts disant que cette route est possible de cinq à neuf mois de l'année. Mais j'ai entendu tout le contraire de gens non moins bien renseignés. Je ne sais qui croire. Cependant, je n'ignore pas que, dans les circonstances, étant données les dépenses considérables faites dans le passé, il convient de finir de poser les rails afin d'ouvrir cette région du territoire de la baie d'Hudson que nous soupçonnons riche en minéraux. Après nous être placés dans cette situation, laissons le trafic futur montrer si cette route est praticable ou non. Pour moi, c'est de cette seule manière que nous en aurons la preuve. A ce point de vue, j'assurerai à la Chambre que les représentants de l'Alberta sont prêts à demander avec leurs collègues des autres provinces l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Q'uil me soit permis, cependant, monsieur l'Orateur, de faire observer qu'il est un autre problème des transports dont ne fait pas mention le discours du trône. Notre pro-

blème des transports dans l'Alberta n'est pas seulement de nature provinciale mais concerne tout le pays. Je veux parler du développement de ce vaste empire du nord, la région de la Paix. Nous espérons que ce sujet aura la plus sérieuse attention de tous les groupes de la Chambre. Je laisserai au représentant de ce district, qui en comprend mieux la situation et est bien plus autorisé que moi à en parler, le soin de discuter cette question, me contentant de rappeler à la Chambre que nous ne l'avons pas oubliée.

On se propose de nommer une commission royale pour faire une enquête au sujet de ce que nous appelons communément les droits des Provinces maritimes. Je ne connais pas très bien ces provinces. Je ne suis Néo-Ecossais que par alliance, mais comme l'être le plus cher que je possède vient de cette province, je me suis vivement intéressé depuis aux affaires des Provinces maritimes, parce que je sais qu'un mal quelconque dans aucune partie du pays est une source de faiblesse pour le corps politique en général. J'ignore exactement ce qu'il faut. Je suis d'avis toutefois qu'il n'est peut-être pas deux régions du Canada dont les intérêts sont plus comparables que ceux de ma province natale de l'Alberta et des Provinces maritimes. Les problèmes que nous avons à résoudre, je le sais, se ressemblent passablement. Nous possédons d'immences étendues houillères, mais la grande difficulté, c'est de transporter le charbon sur les marchés des provinces du centre du Canada. Et cette question du transport si j'ai bien compris, constitue aussi le principal problème des Provinces maritimes. La question du transport dans ces deux provinces constitue un problème national d'importance première; cependant, par une honnête coopération en ce qui regarde l'étude de ce problème et des autres questions qui intéressent aussi bien l'Est que l'Ouest, nous serons en mesure de nous entendre pour l'élaboration d'un programme dont ces deux provinces bénéficieront. Et de cette façon, nous rendrons un service signalé au pays tout entier. J'ai hâte de discuter avec les représentants des Provinces maritimes les problèmes qui concernent tout particulièrement cette partie du Dominion.

En ce qui regarde l'industrie houillère, deux plans ont été proposés: Frapper d'un droit le charbon étranger ou bien abaisser les tarifs de transport. Or, je ne suis pas sûr que le premier plan nous ferait atteindre le but visé. Je suis un adepte de la doctrine libre-échangiste, c'est vrai, mais je suis aussi un commerçant qui s'incline devant le sens commun; je désirerais donc que l'on appliquât les principes du libre-échange à la lumière du sens commun. Cependant, je doute de l'efficacité du projet de frapper d'un droit la houille pour deux raisons: En premier lieu, les conditions climatériques au Canada nécessitent la consommation d'énormes quantités de combustible, durant l'hiver, de sorte que je doute fort de l'orthodoxie d'un programme qui aurait peut-être pour effet de faire monter sensiblement le prix du combustible. En second lieu, j'ai mes doutes en ce qui regarde l'efficacité d'une pareille méthode. Ceux d'entre nous qui ont quelque peu étudié le développement de la vie industrielle au Canada savent que nous sommes à un tournant de notre histoire pour ce qui est de la source de la force motrice dans plusieurs parties du pays.

L'emploi de l'énergie électrique se généralise de plus en plus et remplace la vapeur. D'autre part l'usage du pétrole se généralise aussi de plus en plus en nombre d'endroits. Je redoute donc qu'une politique, tendant à hausser sensiblement le prix de la houille destinée à la production de la force motrice contribuerait à restreindre encore plus le marché de la houille au bénéfice des autres sources d'énergie. Je ne me prononce pas d'une façon définitive sur cet aspect du problème mais je me rends compte du danger et des difficultés que pourrait déterminer une pareille attitude.

Je ne perds pas de vue non plus que le transport constitue un autre problème important—c'est-à-dire les moyens de transporter la houille et les autres produits des extrémités du pays sur les grands marchés des provinces du centre.

Or, quel programme pourrions-nous bien élaborer qui rencontrât les exigences de la situation? Il faut d'abord que ce programme repose sur une base solide, c'est-à-dire que nous devons nous renseigner à fond sur les conditions existantes. Nous sommes arrivés à la conclusion,—et nous avons lieu de croire qu'elle est juste,—que la première mesure à prendre avant d'inaugurer un programme satisfaisant pour le développement de notre industrie houillère, c'est de nous assurer des frais exacts que comporterait le transport. Nous avons tenté de le faire, il y a deux ans, lorsqu'une mesure fut adoptée ici pour mettre certaines sommes à la disposition du Gouvernement afin de rembourser le réseau national des pertes qu'il pourrait subir en amenant le charbon de l'Alberta sur les marchés de la province d'Ontario, au prix de $7 par tonne. La compagnie de chemin de fer devait tenir un compte exact des frais entraînés et elle avait la promesse de se faire rembourser la différence entre ce taux et le prix de transport réel.

Du fait des grèves qui éclatèrent dans les charbonnages de l'Alberta à cette époque, l'expérience ne put être tentée. A la session suivante, de nouveaux crédits furent votés à la même fin tant par le Parlement du Canada que par la législature de l'Alberta; il s'agissait de transporter le charbon au prix uniforme de $7 par tonne; les chemins de fer nationaux devaient tenir exactement compte des frais subis et le Gouvernement devait les rembourser s'ils subissaient des pertes de ce chef. Mais par malheur, sir Henry Thornton préféra accepter d'emblée ce tarif uniforme de $7 par tonne plutôt que de faire les frais de tenir un compte exact du prix de revient du transport du charbon albertain. La première démarche que le Parlement devrait faire à mon sens afin de résoudre le problème, ce serait d'insister pour que des experts indépendants du réseau national canadien fissent une enquête impartiale touchant les frais de transport de la houille de l'Alberta sur les marchés de la province d'Ontario. A la lumière des renseignements obtenus de cette façon, nous saurions au juste si, oui ou non, il est économiquement possible de transporter le charbon soit de l'Alberta, soit des Provinces maritimes sur les marchés des provinces du centre à un taux permettant aux chemins de fer de réaliser des bénéfices raisonnables. Et après cela, nous serons en mesure de faire les démarches nécessaires pour mettre à exécution une politique saine et équitable. Je suis disposé à entreprendre, de concert avec n'importe quel honorable membre ou n'importe quel groupe d'honorables députés, la tâche d'obtenir ces renseignements et d'élaborer un programme de cette nature.

Il y a encore plusieurs autres passages du discours du trône que je n'ai aucunement l'intention de discuter au long. L'heure est assez avancée et je tiens à aborder sans délai l'examen d'une partie importante,—du moins si on l'y ajoutait,—du discours du trône, c'est-à-dire l'amendement du chef de la gauche. Il est inutile à mon sens de discuter plus au long les mesures incorporées dans le discours du trône. Et pour quelle raison? Pour l'excellente raison que le discours du trône a été proposé par le Gouvernement, endossé par le chef de l'opposition, approuvé par le groupe progressiste, accepté par le groupe travailliste, adopté et sanctionné déjà par la Chambre haute; il ne soulève apparemment aucune divergence d'opinion. Par conséquent, pourquoi prolongerions-nous le débat? Il se peut toutefois que l'amendement de la gauche prête plus à la controverse. De fait, quelle est la teneur de l'amendement? Il nous demande de manifester par notre vote le regret de constater que le discours du trône néglige de souffler mot d'un programme destiné à procurer plus de travail aux ouvriers canadiens et d'assurer en particulier aux producteurs agricoles, de la houille et autres produits de première nécessité l'avantage dont ils devraient, en face de la présente situation mondiale, jouir de droit sur les marchés du Canada. Quelqu'un a décrit cet amendement comme une adroite manœuvre. C'est possible. Je crois l'auteur capable de faire n'importe quoi habilement, mais connaissant le très honorable leader de l'opposition, je sais qu'il est assez courageux et sincère dans ses convictions pour ne jamais, de propos délibéré, rédiger un amendement de telle sorte qu'il donne une impression autre que sa véritable signification. J'expliquerai comment je l'interprète. Je regrette que le très honorable leader de l'opposition ne soit pas présent, car je l'aurais prié de me reprendre dans le cas où je l'interpréterais mal. Voici le sens que je lui donne: On nous demande d'exprimer notre regret, parce que le discours du trône ne maintient ni n'étend suffisamment le principle de la protection, surtout en ce qui concerne les produits mentionnés. Pour moi, il n'y a pas de doute là-dessus. Comme le très honorable leader de l'opposition n'est pas ici, soit pour confirmer, soit pour rectifier mon interprétation, je suis obligé de partir de ce point de vue. Pour cela, je me fonde non seulement sur l'amendement même, mais aussi sur le programme bien arrêté et connu du parti conservateur auquel tous les partisans du très honorable leader de l'opposition sont inébranlablement et fermement attachés. Je pense pouvoir me fonder sur cette supposition sans crainte de me tromper et c'est donc de ce point de vue que j'exprimerai mon opinion.

Les honorables députés qui ont fait partie de la Chambre pendant les quatre dernières années, comme mes collègues de ce côté-ci, savent quelle est mon opinion à ce sujet. J'ai pu me tromper; je ne prétends pas être infaillible, mais je crois au moins avoir exprimé mes opinions si clairement, si catégoriquement et si invariablement que quiconque m'a entendu déjà ne peut avoir aucun doute sur mon attitude. Je n'ai pas l'intention de manifester des regrets parce que le discours du trône n'étend pas plus la politique de protection. Pendant trois ans de suite, je me suis opposé au budget présenté par le parti ministériel, parce que d'après moi ces budgets n'étaient pas conformes aux principes de ce parti en matière de tarif douanier et qu'ils n'étaient pas aprouvés par les partisans d'un tarif peu élevé. Personne ne peut douter de mon attitude; par conséquent, si je veux être logique je n'ai qu'une chose à

faire. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que ce soit une bonne et sage politique, même en ce qui concerne les produits de la ferme, le charbon et les autres produits fondamentaux, d'augmenter les droits de douane. Pourquoi? Comme je l'ai indiqué, les conditions climatériques de notre pays exigent que nous mangions abondamment, que nous nous chauffions bien et que nous nous habillions chaudement; il faut pouvoir acheter ces articles de première nécessité à aussi bon marché que possible. Comme cultivateur, représentant des cultivateurs, je dis que je ne tiens pas à voir imposer aux consommateurs de ce pays en général des prix beaucoup plus élevés, même si je devais en profiter. Ce n'est pas juste au point de vue national. Donc, ceci étant mon opinion fondée sur l'interprétation que je donne à cet amendement, je m'y opposerai certainement.

Qu'y a-t-il encore à dire, monsieur l'Orateur. Il y a ceci: J'ai signalé l'attitude injuste de la presse au sujet d'un aspect de notre vie parlementaire; je signalerai maintenant une très juste opinion touchant un autre aspect. Comme je l'ai déjà indiqué, tous les membres de cette Chambre sont apparemment en faveur de certains projets mentionnés dans le discours du trône. Or nous présentons au monde ce ridicule spectacle, c'est que tout en trouvant ces propositions justes, nous ne pouvons pas nous entendre pour les introduire dans notre législation. Si jamais les électeurs,—certains d'entre eux ont eu de bons motifs de douter de l'efficacité du système des partis,—ont besoin d'une preuve des erreurs dans lesquelles ce système peut vous induire, ils la trouveront dans ce qui se passe actuellement, alors que des hommes refusent de s'entendre pour réaliser ce qu'ils sont unanimes à approuver. La coopération est un merveilleux mot, dont on a souvent abusé, mais je crois réellement que la coopération aurait sa place ici. Les dieux de l'Olympe peuvent bien rire des fautes et des faiblesses humaines quand ils voient deux cent quarante-quatre hommes et une femme tous d'accord sur ce qu'il convient de faire et incapable de s'entendre assez longtemps pour le réaliser.

Nous avons parlé de coopération. Eh bien, laissez-moi dire que certains d'entre ceux qui affectent de déprécier ce mot n'ont pas su saisir la signification de ce qui se passe au Canada, aujourd'hui, la signification de la plus grande œuvre de coopération qui ait jamais existé dans le monde; je veux parler du mouvement pour la vente en commun des produits dans l'Ouest canadien. Ils n'ont pas compris ce que cela voulait dire. Et quelle en est la signification? C'est que des gens ont appris, à leurs dépens, que pour réussir il faut sacrifier certains droits personnels et opinions particulières et travailler de concert. A la suite de cela, une autre force se manifeste qui aura une influence directe et puissante sur notre vie politique. Depuis des années nous n'avons pas étudié comme il convenait les rapports internationaux et les conditions d'écoulement touchant le commerce international. Mais quand les agriculteurs eux-mêmes se groupent et, par l'entremise de leurs propres agents, vendent leurs propres produits sur les marchés du monde, ils sont bien obligés d'étudier ces conditions. Et à la faveur de l'inauguration de ce système de vente coopérative, est née une puissante opinion publique qui se réflétera sur notre vie politique. Tant au point de vue commercial que politique, le mouvement se développera au moyen d'organisations distinctes, c'est vrai, mais travaillant toutes à atteindre le même but.

Je m'étends quelque peu sur cette idée, en dépit de l'heure avancée, parce qu'elle est l'indice suivant moi de l'étape la plus importante et la plus significative que la vie publique ait jamais traversée au Canada. Nous avons constitué des poules pour deux raisons: En premier lieu, afin d'établir une parité de valeur d'échange entre nos produits et ceux des centres producteurs du pays; en second lieu, afin de rapprocher le producteur du consommateur et faire disparaître les barrières qui les séparent. Obligés par la nature de nos produits de subir la concurrence mondiale, qu'avons-nous constaté? Nous nous sommes rendu compte que les tarifs douaniers sont au nombre de ces barrières, de sorte que les raisons même qui nous ont obligés à former ces syndicats nous font également un devoir de lutter contre ces restrictions commerciales. Les deux organisations marchent la main dans la main; elles sont animées du même esprit et constituent deux manifestations différentes du même idéal. Et quoique les membres du groupe agraire puissent surgir et disparaître de la vie publique, bien que les groupes politiques puissent disparaître de la scène, le mouvement coopératif continuera son chemin et cet idéal grandira. A mon humble avis, monsieur l'Orateur, le jour luira où ce mouvement coopératif tant dans le commerce que dans la politique dominera aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest du Canada.

D'aucuns croient,—j'ai entendu exprimer cette opinion,—que certains membres du groupe agraire sont de purs idéalistes. Eh bien! je préfère que l'on me range dans cette catégorie. J'adore chérir certain idéal embrassant un meilleur ordre de choses vers lequel j'aspire de toutes mes forces. Il est possible toutefois d'être un homme pratique tout en chérissant un idéal. Il est bon de pour-

suivre un idéal de tout ce qui est juste et sain et d'adopter des moyens pratiques afin de le réaliser. J'ose espérer que nous apprenons des méthodes pratiques tant dans les affaires qu'en politique.

Etant donnée la situation particulière que nous occupons ici, nous nous proposons, je le répète, de n'accorder notre appui qu'à un programme véritablement national. On a donné à entendre en certains quartiers, que vu la singularité de notre situation ici, nous sommes prêts à exiger la dernière goutte de sang et la dernière once de chair en paiement de notre appui à l'un ou l'autre groupe. Ce n'est nullement là notre intention. Grâce à la situation difficile qui est faite aux deux anciens partis ici, nous espérons que l'esprit de coopération s'implantera dans l'esprit des représentants du peuple, même contre leur gré. Nous avons l'espoir de jouer un rôle dans ce mouvement de coopération et d'unir nos efforts à ceux des représentants de toutes les autres parties du Canada; nous sommes prêts à travailler de concert avec les représentants de l'industrie, de la classe agricole et du travail organisé et à nous prêter une aide mutuelle. Nous désirons nous rencontrer avec les représentants de toutes les parties du Canada, peu importe qu'ils siègent à votre droite ou à votre gauche, monsieur l'Orateur, afin d'échanger nos vues de part et d'autre et discuter réciproquement les problèmes qui nous intéressent. Nous aimerions tout particulièrement à rencontrer les honorables membres des Provinces maritimes dont les problèmes se rapprochent tant des nôtres, afin de nous rendre compte s'il n'y a pas moyen de trouver une solution au problème qui nous a déconcertés lorsque nous étions livrés à nos seules ressources. Voilà donc le but que nous poursuivions ici, monsieur l'Orateur: faire tout ce qui dépend de nous afin que l'industrie agricole soit traité avec équité et justice. Que dis-je? A notre titre de représentants de la plus grande industrie du Canada, nous ferons notre part ici tout comme l'agriculture fait sa part dans le pays, afin d'aider à édifier une nation unie.

(Sur proposition de M. Rinfret, la suite du débat est renvoyée à un séance ultérieure.)

La séance est levée à dix heures cinquante minutes du soir.

Vendredi, 22 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS

Par l'honorable M. ROBB (ministre des Finances): le rapport du surintendant des Assurances sur les compagnies de prêt et de fiducie, pour l'exercice clos le 31 décembre 1924; le rapport du surintendant des Assurances sur l'assurance du service civil pour l'exercice clos le 31 mars 1925 et le rapport de la commission d'amélioration d'Ottawa pour l'exercice clos le 31 mars 1925.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Puis-je demander, monsieur l'Orateur, au ministre des Finances à quelle époque nous pouvons compter sur le Rapport de l'Auditeur général?

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Il y a une semaine, environ, j'ai attiré l'attention de l'auditeur général sur le fait que le délai fixé pour déposer son rapport était écoulé. Il m'a répondu qu'à cause de circonstances imprévues...

L'hon. sir Henry Drayton: Quelles étaient ces circonstances?

L'hon. M. ROBB: ...le rapport avait été retardé, mais qu'il ferait tout en son pouvoir pour le déposer. Je dois faire observer, en justice pour l'auditeur général, que, cette année, le Parlement a été convoqué plus tôt que d'habitude.

TRANSPORT DU CHARBON DE L'ALBERTA

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, je désire demander à mon honorable ami le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) quelles démarches ont été entreprises pour assurer le transport du charbon de l'Alberta en Ontario? L'an dernier, on a voté un certain montant en vue de s'assurer ce qu'il en coûterait exactement pour le transport d'une tonne de houille de l'Ouest à l'Est et pour combler tout déficit advenant le cas où le prix de ce transport dépasserait $7 la tonne. Les stocks de houille sont considérables aujourd'hui et on me dit même que l'on pourrait en expédier 100,000 tonnes en trois semaines si le Canada central était en mesure de l'utiliser. Je crois savoir que les chemins de fer Nationaux eux-mêmes ne se sont pas prévalus de la subvention de $25,000 accordée par le Parlement. Abstraction faite des 25,000 tonnes déjà expédiées ou sur le point de l'être, auxquelles il n'a rien été appliqué de cette subvention, on vendrait facilement d'importantes quantités de houille au Canada central si le taux de 7 dollars par tonne restait en vigueur. Si l'honorable ministre a quelques explications à donner, ceux qui s'intéressent d'une manière active à l'extraction de la houille dans l'Alberta, lui en sauront gré.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur). Monsieur l'Orateur, il est parfaitement

exact de dire que l'an dernier, le Parlement a voté une somme de $25,000 expressément dans le but de transporter une certaine quantité de charbon de l'Alberta dans l'Ontario, et ce, à titre d'expérience. Un agent désigné par le gouvernement de l'Alberta devait tenir un compte fidèle des frais de transport. Toutes les mesures préliminaires furent arrêtées, selon ce que j'ai appris tant de sir Henry Thornton que du premier ministre Greenfield, et si le prix était de $8, le Gouvernement fédéral devait y contribuer pour $1; si le prix était de $9, le gouvernement de l'Alberta devait de son côté verser un dollar, soit $2 en tout. Toutefois, le nouveau système n'avait pas encore été appliqué que la compagnie de chemin de fer avait déjà transporté les 25,000 tonnes sans demander à l'un ou l'autre gouvernement de combler le déficit qui aurait pu en résulter. Par conséquent la somme votée n'a pas été utilisée aux fins qu'on lui destinait.

Il y a environ six semaines, alors que la grève des mineurs dans la région de l'anthracite faisait appréhender une disette de combustible dans la partie centrale du Canada, ou dans ce que l'on appelle la zone du combustible, la commission du combustible prit des mesures pour constater quelle était la situation. Il se trouve qu'à cette époque, on avait déjà importé 70 p. 100 de la quantité de charbon requise pour cette région. Je ne saurais dire au juste ce que l'on a importé en plus depuis ce temps-là. Nous avons saisi cette occasion pour faire savoir aux compagnies de chemin de fer que, advenant le cas où on le leur demanderait, nous leur saurions gré de répartir leur matériel roulant à des endroits appropriés en vue d'effectuer en toute hâte le transport, tant de l'Ouest que de l'Est, d'importantes quantités de houilles au Canada central. Jusqu'à présent la situation n'offre aucun danger, et ce en grande partie, je crois, à cause du temps doux que nous avons eu; mais si la situation s'aggrave nous sommes prêts à faire notre possible pour l'atténuer, et je sais que les chemins de fer sont aussi prêts à transporter la houille dès qu'on aura un marché pour l'écouler. Il va sans dire, il en résultera une légère augmentation des prix, mais, étant donné qu'une disette peut survenir, il faudra prendre toutes les précautions voulues pour faire face aux événements.

L'hon. M. BENNETT: Ne pourrait-on pas consacrer ces $25,000, ou une partie de cette somme, si elle est encore disponible, au transport d'une quantité supplémentaire de houille en sus des 25,000 tonnes visées par la première convention.

[L'hon. M. Bennett.]

L'hon. M. STEWART: Lorsque j'étais à discuter cette question, il y a six semaines, cette éventualité m'est venue à l'idée, mais les deniers ayant été votés expressément dans un certain but, l'auditeur général, ou l'un des fonctionnaires de son département, m'informa que l'on ne saurait les faire servir à cette autre fin. Toutefois, s'il arrivait qu'il fallût quelque chose pour accélérer ce transport, le Gouvernement fédéral, je le sais, se prêterait à toutes les mesures voulues.

LE CANAL D'ASSAINISSEMENT DE CHICAGO

L'hon. M. MANION: Monsieur l'Orateur, je désire savoir du leader du Gouvernement (l'hon. M. Lapointe) si, étant donné le malaise qui existe des deux côtés de la frontière au sujet du canal de dérivation de Chicago, que l'on appelle maintenant, — et fort à propos, selon moi — le vol de Chicago, le Gouvernement fait des démarches à cet égard; et s'il était représenté à la grande réunion qui a eu lieu à Detroit l'autre jour. J'estime la question importante au point qu'une déclaration s'impose de la part du Gouvernement afin de nous faire savoir quel progrès on a fait à ce sujet.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, je préférerais que l'honorable député attendît jusqu'à lundi, ce qui me permettrait de recueillir tous les renseignements que possède le Gouvernement à ce sujet. Je lui dirai dès maintenant que le Gouvernement surveille la situation de très près. Je ne saurais dire au juste si nous avions un représentant à Détroit, mais nous avons été représentés à toutes les séances tenues relativement à cette question de détournement des eaux.

L'hon. M. MANION: Le ministre est-il au courant de tout le mécontentement qui existe par tout le Dominion à l'heure actuelle et notamment dans les ports des lacs à la suite de l'abaissement du niveau des eaux, que l'on attribue aux empiétements de Chicago?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Nous sommes parfaitement renseignés sur les discussions provoquées, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, par cette dérivation.

L'hon. M. MANION: Le ministre fera une déclaration lundi?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. ROSS (Kingston-Ville): Le ministre était-il au courant de cette réunion de Détroit?

L'hon. M. STEWART: Non, mais j'imagine assez bien quels sont ceux qui étaient repré-

sentés là. Je ne crois pas qu'il soit prudent de divulguer maintenant certaines choses se rapportant à cette question. Qu'il me suffise de dire à la Chambre que nous suivons de très près tout ce qui touche à cette question.

CORRESPONDANCE ENTRE LES GOUVERNEMENTS CANADIEN ET BRITANNIQUE RELATIVEMENT AU TRAITE DE LOCARNO

M. HENRI BOURASSA (Labelle (texte): Monsieur le Président, avant que la Chambre poursuive le débat je désirerais demander à l'honorable ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) si le Gouvernement ne serait pas disposé à déposer sur le bureau de la Chambre, avant que nous passions à la besogne usuelle après que l'adresse sera votée ou rejetée, la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement britannique au sujet du traité de Locarno, des négociations préalables, de l'adoption même du traité et de tout ce qui a pu être l'objet d'un échange de vues entre les deux gouvernements à la suite du traité, en vue, particulièrement, de l'adhésion possible du Canada et des autres dominions au traité, en vertu de l'article 9. Il me semble de la plus haute importance, avant que la Chambre aborde le sujet, que les députés—et les sénateurs—soient saisis de toutes les pièces de ce débat international, dont les conséquences peuvent être très graves pour le monde en général, et pour les dominions en particulier. Afin de permettre aux deux chambres de s'éclairer sur les données du problème, je prierais le Gouvernement de bien vouloir déposer cette correspondance le plus tôt possible.

Hon. ERNEST LAPOINTE (Leader de la Chambre): Monsieur l'Orateur, il y a eu en effet de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial concernant le traité de Locarno. Cette correspondance n'est pas encore terminée, il y a encore actuellement des communications entre les deux gouvernements. Cette correspondance est marquée "confidentielle", mais je dois dire à mon honorable ami qu'en autant que nous sommes concernés nous n'avons aucune objection à ce qu'elle soit rendu publique. Je suis heureux qu'il ait attiré notre attention à cette question importante et nous prendrons les moyens d'obtenir le consentement de l'autre partie à la correspondance et de déposer aussi tôt que possible tout ce qui peut être déposé sur le bureau de la Chambre concernant cette question. En attendant, le Gouvernement a fait imprimer le traité de Locarno lui-même et toutes les conventions d'arbitrage s'y rapportant, le traité entre la France et la Pologne, la France et la Tchécoslovaquie, et plus tard dans la journée, pour que les députés puissent étudier cette question peut-être pendant la fin de semaine, je déposerai ce document sur le bureau de la Chambre et le bureau de distribution en aura pour tous les députés.

(Traduction) Peut-être convient-il de répéter en anglais mes dernières paroles. Le Gouvernement a fait imprimer le traité de Locarno ainsi que les diverses conventions relatives à l'arbitrage, non seulement le traité entre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique, mais aussi le traité entre la France et la Pologne, et le traité entre la France et la Tchécoslovaquie. J'en déposerai un exemplaire un peu plus tard au cours de la séance et les députés qui désirent profiter de la fin de semaine pour étudier cette question, pourront s'en procurer d'autres au bureau de la distribution.

M. BOURASSA: Le ministre de la Justice a dit, s'exprimant en français, que la correspondance échangée entre les gouvernements anglais et canadien était marquée confidentielle. C'est toujours le cas, naturellement. Si j'ai bien compris, il a dit aussi que le gouvernement canadien s'efforcera d'obtenir du gouvernement anglais, la permission de déposer cette correspondance. Je n'ai jamais été ministre, ici ou en Europe, mais je connais un peu ces choses-là. Je sais que ce consentement dépend beaucoup de l'insistance que l'on met à démontrer l'importance de tenir le public au courant de ce qui se passe entre les deux gouvernements. Je me rappelle certains cas, en Afrique-Sud et en Australie, où le gouvernement anglais, d'abord hésitant, reconnut ensuite, sur les instances du Dominion, l'importance qu'il y avait de déposer la correspondance, et y consentit.

M. l'ORATEUR: L'esprit de Locarno doit régner tant que la question ne sera régulièrement débattue ici. On ne peut poser de questions qu'en les inscrivant au Feuilleton.

L'hon. M. LAPOINTE: Je puis assurer mon honorable ami que nous mettrons tout en œuvre,—et de bon cœur,—pour obtenir ce consentement: on soulignera très fortement l'importance de la question.

PERSONNEL DU MINISTERE

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, voilà deux semaines que nous attendons,—et à bon droit,—que le ministère fasse part à la Chambre de ses intentions relatives à la composition du Cabinet. Voici la situation: ce prétendu gouvernement compte neuf ministres qui n'ont pas encore de siège en Chambre; deux

autres ministres ont été nommés à la Chambre haute, emportant avec eux leurs portefeuilles. D'autres ont passé au Sénat, laissant derrière eux leurs portefeuilles, mais ils ont été remplacés par de nouveaux membres. En tout et partout il manque donc onze ministres. Je note que, dans la disposition des places en Chambre, il n'est réservé que trois places vacantes. Je ne sais pas au juste ce que cela peut, ou ne peut pas signifier; seulement puisque quatre provinces ne sont pas représentées et que la Chambre siège depuis quinze jours, il est certes grand temps que le Gouvernement nous communique ses intentions à la fois en ce qui regarde les provinces et en ce qui regarde les portefeuilles, l'attribution de chacun d'eux et l'époque à laquelle on se propose de donner suite à ces intentions.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, il y a, naturellement, un peu d'exagération dans les remarques de mon honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: En quoi?

L'hon. M. LAPOINTE: Lorsque mon ami dit qu'il manque onze ministres. Je ne vois pas pour quelle raison mon très honorable ami inclut parmi les membres absents du Gouvernement ceux qui étaient ministres sans portefeuille. Il est vrai que deux membres du Sénat conservent des portefeuilles et dirigent des départements de l'administration; mais cela n'a rien d'extraordinaire: il y a eu des ministres au Sénat chaque année du régime de mon très honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je interrompre le ministre pour lui dire que j'ai mentionné ceux-là pour la raison suivante: Le premier ministre dans plusieurs discours, que l'honorable ministre a sans doute lus, a affirmé que ces deux portefeuilles seraient distribués à des candidats aux dernières élections, c'est-à-dire à des députés. Il y en a donc onze.

L'hon. M. LAPOINTE: S'il survient quelque changement à ce propos, il en sera fait part à la Chambre en temps et lieu; mais il n'y a dans ce domaine rien de nouveau pour le moment. Les deux membres du ministère qui siègent à la Chambre haute continuent à diriger leurs départements. Le chef du Gouvernement, le très honorable premier ministre est actuellement, au su de mon très honorable ami, candidat dans un comté vacant, et je sais pertinemment que d'ici peu il sera parmi nous. Le discours du trône fait prévoir la fusion de certains ministères. En ce moment je ne saurais faire à ce sujet la déclaration formelle que réclame mon très honorable ami; mais j'essaierai de contenter sa curiosité le plus tôt possible.

[Le très hon. M. Meighen.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ne veut pas indiquer quand la chose sera possible? Je crois que la Chambre y a droit dès à présent.

L'hon. M. LAPOINTE: Je sais que mon excellent ami ne manquera pas de me le rappeler si je tarde trop.

Le très hon. M. MEIGHEN: Tous les jours.

QUESTION DE PRIVILEGE

L'hon. M. GEO. H. BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Je demande à dire quelques mots sur la question de privilège. L'*Ottawa Journal* de ce matin, dans un article de fond me prend directement à partie au sujet de deux opinions que j'aurais exprimées dans un discours prononcé à Montréal mercredi soir. Ce discours fut prononcé en français et, bien que le compte rendu qui fait l'objet de la plainte fût une traduction que je n'ai nullement contrôlée, je puis dire que l'une de ces assertions est en somme exacte et que j'ai rectifié l'autre sur le parquet même de la Chambre au moins dix heures avant que la première édition de ce journal allât sous presse. Le rédacteur du *Journal,* malgré qu'il sût ou qu'il dût savoir que j'avais fait la mise au point en question, cherche à voir dans mes observations une insulte gratuite à l'adresse de Son Excellence le Gouverneur général; voilà l'insinuation malicieuse que je condamne énergiquement et à laquelle j'oppose un démenti catégorique.

Après avoir appliqué à mes amis progressistes la définition que l'un d'entre eux avait donné en disant qu'un progressiste est " un libéral pressé ", j'exprimai l'espoir qu'ils ne seraient pas " trop pressés " et que libéraux et progressistes pourraient continuer à faire triompher les principes libéraux pendant quelque temps encore dans les mesures législatives fédérales. J'avertis mes jeunes amis libéraux de Montréal que, s'il était impossible de nous entendre, il s'ensuivrait des élections générales. J'ai certainement dit...

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: L'honorable ministre a pris la parole sur une question de privilège et il explique ce qu'il a dit.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le règlement? Voici pourquoi: L'honorable monsieur s'éloigne de la question de privilège; il ajoute maintenant une déclaration explicative afin de se concilier ceux qu'il aurait pu autrement blesser.

L'hon. M. BOIVIN: Je ne faisais que préparer cette déclaration. J'ai certainement dit

que, lorsque nous ne pourrons plus compter sur la coopération de nos amis progressistes, il sera du devoir du premier ministre de demander la dissolution du Parlement, et il n'est pas nécessaire de fouiller les pages de l'histoire ancienne pour donner à cette Chambre et au peuple les noms d'autres premiers ministres qui, se rendant compte...

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je vous demanderais respectueusement de rendre votre décision sur le rappel au règlement. Je dois de nouveau faire remarquer à Votre Honneur que l'honorable ministre excède de beaucoup son droit dans l'exposé d'une question de privilège, qui lui permet de corriger une déclaration dans laquelle on lui attribue des paroles autres que celles qu'il aurait réellement prononcées, mais le règlement ne lui permet pas de longues explications et des arguments, ou d'éclaircir ce qui pourrait ne pas lui convenir. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il viole le règlement et que cela est parfaitement injuste.

M. l'ORATEUR: L'honorable ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) a pris la parole sur une question de privilège et il explique comment les journaux ont dénaturé ses paroles. On devrait, je crois, écouter les explications qu'il fournit à la Chambre, mais, naturellement, il doit s'en tenir aux points soulevés.

L'hon. M. BOIVIN: La note dominante de mes remarques sur le sujet était que l'avis donné à Son Excellence le Gouverneur général par mon chef, le très honorable William Lyon Mackenzie King, et accepté par Son Excellence, avait été approuvé par une majorité des représentants dûment élus du peuple canadien. C'est en cela que j'aurais insulté le gracieux représentant de Sa Majesté dans ce pays. Le rédacteur du *Journal*, — et je prétends avoir le droit de dire ceci, — ne saurait ignorer ce qui se passe dans la Chambre des communes. Il n'a pas le droit d'attribuer des motifs inconvenants à un membre de cette Chambre. Il n'a pas le droit de prétendre qu'une déclaration quelconque, où perce de l'insulte ou un manque de fidélité envers Sa Majesté ou son représentant, représente la manière de voir de l'un ou de plusieurs des amis libéraux de Québec.

Si ma mise au point au sujet de cette déclaration que l'on m'attribue n'avait pas été faite hier, j'aurais moins raison de ressentir cette attaque, bel exemple des méthodes qu'emploie au moins un de nos adversaires politiques en vue d'obtenir des avantages pour son parti, même s'il devait par là détruire l'harmonie entre les différentes races et provinces de ce Dominion.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Puis-je demander à l'honorable ministre s'il a remarqué que les mêmes citations, en termes identiques, ont paru dans d'autres journaux recevant leurs rapports d'autre source?

L'hon. M. BOIVIN: Ce que j'ai remarqué, c'est que les mêmes termes ont paru dans le rapport publié dans la *Montreal Gazette* et dans le rapport transmis à la presse canadienne par le même correspondant, mais si mon honorable ami veut bien profiter de sa connaissance du français et lire les quatre journaux français de Montréal, il verra qu'ils ont publié un rapport exact de mon discours.

Le très hon. M. MEIGHEN: Après...

L'hon. M. BOIVIN: Il verra qu'il n'y est absolument pas question d'allusion à une expression de ce genre. Mon très honorable ami peut interjecter le mot "après", mais je lui dirai que *Le Canada*, de Montréal, fut publié exactement à la même heure que la *Montreal Gazette*, et longtemps avant que la question fut soulevée dans cette Chambre.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J. C. Elliott, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture et sur l'amendement proposé par le très honorable Arthur Meighen.

M. RINFRET: Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques réflexions sur l'objet du discours du trône et sur certains des discours prononcés pendant la présente discussion. Je ne crois pas devoir m'excuser de parler anglais. Durant les dernières années, l'on a discuté la question de savoir si nous, Canadiens-français, devons employer notre langue maternelle quand nous prenons la parole dans cette Assemblée, pour sauvegarder ainsi la tradition de l'emploi des deux langues, qui est une caractéristique du Parlement. J'avoue immédiatement que de bonnes raisons militent en faveur de cette coutume et je suis sûr que, à l'occasion, il y aura toujours de ce côté-ci de la chambre et peut-être même de l'autre côté, des orateurs qui se prévaudront du privilège qu'ils ont d'employer leur langue maternelle, le français. Mais, dans d'autres cas, il est évident, — c'est même une nécessité, — que, si nous voulons faire part de nos idées à tous les députés ou répondre à des paroles prononcées dans la Chambre, nous devons employer une langue comprise par tous les mem-

bres de l'Assemblée. En ce faisant, nous ne nous sentons pas particulièrement à l'aise. Au contraire, nous nous rendons compte qu'il nous faut surmonter une difficulté réelle quand nous nous servons d'une langue que nous ne connaissons pas aussi bien que la nôtre. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, il nous faut le faire, car nous désirons établir un moyen de communication, un "corridor" comme dirait mon très honorable ami (le très hon. M. Meighen), entre notre esprit et celui des honorables députés de la gauche. Si je voulais m'appuyer sur un exemple, donné par un ferme champion de la langue française, je ferais remarquer à certains journaux, qui ont discuté la question dans le passé, que l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) lui-même, quand il prit la parole dans cette Assemblée il y a quelques jours, après vous avoir adressé, Monsieur l'Orateur, quelques mots de félicitations, — auxquelles je désire ajouter l'expression de mon respect et de mon admiration, — il continua en un bel anglais pour discuter la question alors à l'étude. C'est dans le même esprit et mû par le même motif que je désire discuter aujourd'hui le discours du trône et certains discours des orateurs précédents, en me servant de la langue anglaise. L'on me permettra de solliciter l'indulgence de la Chambre si j'ai un peu plus de difficulté de le faire en anglais, s'il ne m'est pas aussi facile d'exprimer mes idées que cela me le serait en français.

Tout d'abord je désire ajouter mes félicitations à celles qu'on a déjà adressées à ceux qui ont proposé ou appuyé l'adresse. Le premier (M. Elliott) nous a exposé le tableau de l'état des affaires existant au Canada, tableau fort différent de celui qu'on nous présentait durant la récente campagne électorale, dans les colonnes des journaux tories ou dans les discours des orateurs tories. Néanmoins celui de mon honorable ami était fort convaincant. Il présenta des chiffres, des statistiques démontrant sans l'ombre d'un doute que notre pays est au moins beaucoup plus prospère que le parti conservateur ne voulait en convenir, à l'honneur du Gouvernement, durant la dernière campagne. Quant au second, mon excellent ami l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe), on lui fit cet honneur parce qu'il est le plus jeune député et de cela également je suis tenté de le féliciter. Je constate avec quelque mélancolie que nous, qui ne faisons partie de cette Chambre que depuis peu d'années, devons féliciter certains de nos collègues de leur jeunesse. Mais je veux rappeler à mon honorable ami que la jeunesse, encore qu'elle soit un bien précieux, doit disparaître avec les années. Mon honorable collègue a prononcé un beau discours, remarquable d'élocution et élégant aussi bien par la pensée que par le style. Je suis sûr qu'il prendra une part honorable à nos travaux.

Je désire également souhaiter la bienvenue aux honorables députés de tous les partis représentés dans la chambre actuelle et que nous sommes heureux de voir parmi nous. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette expression de sentiment est un peu plus spontanée quand elle s'adresse à mes collègues de ce côté-ci de l'Assemblée; mais j'oublie pour un moment l'esprit de parti dont je suis imbu; c'est en toute sincérité que je souhaite la bienvenue à tous les députés.

Avant la présente discussion, eut lieu un débat fort intéressant, le premier de la session. Nous avons discuté la question de savoir si le Gouvernement a bien fait de convoquer les Chambres et de présenter le discours du trône. La discussion offrit beaucoup d'intérêt au profane que je prétends être. Nous avons entendu citer des précédents par les membres de tous les partis; et nous fûmes réellement fort intéressés d'apprendre ce qui se passa il y a cinquante, cent ans et même bien avant, aussi bien au Canada qu'en Angleterre. Quant à moi, ce n'est pas mon opinion qu'il faille donner tant d'importance à un précédent. En somme un précédent n'est rien qu'une solution apportée dans le passé à une question nouvelle. Il n'est pas de précédent qui ne fût, dans son temps, une innovation. Et si cela peut nous intéresser qu'on nous raconte ce qui est arrivé sous Jacques 1, George II ou Henri V, décédés depuis si longtemps. Je me réjouis, néanmoins, moi, que nous ayons pu affirmer l'autorité suprême de ce Parlement et que nous, représentants, non plus de monarques ou de chef d'Etat trépassés, mais du peuple canadien, bien vivant d'aujourd'hui, nous en soyons venus à la décision qui convenait et que nous nous soyons entendus pour conclure que nous possédons l'autorité voulue pour traiter des questions soulevées de notre temps et dans notre pays. Il y eut un vote et il me souvient qu'au cours du comptage les honorables députés de la gauche ne purent s'empêcher de laisser éclater leur enthousiasme pour le beau succès remporté. Seulement ces manifestations si délirantes n'avaient pas le même ton que les commentaires des journaux au lendemain.

A l'égard de ce vote, je tiens à en signaler un trait saillant. Il fallait bien s'attendre que les députés libéraux donnent leur appui au Gouvernement; de même n'y avait-il pas lieu de s'étonner de voir les députés conservateurs appuyer l'amendement, quelle que fût leur répugnance à le faire. Seulement nous avons ici, en calculant les votes venant des partis progressistes, travaillistes et indépendants, vingt-

huit députés indépendants, et de ces vingt-huit le Gouvernement a pu obtenir l'adhésion de vingt-trois, ce qui représente une forte proportion de ce vote indépendant dans la Chambre, et ne puis-je pas ajouter, du vote indépendant dans tout le pays. A ce point de vue, vous pouvez constater, monsieur l'Orateur, que si le Gouvernement n'a obtenu sur le premier vote qu'une majorité de trois voix, majorité qui s'augmentera pour les autres votes au cours de la session, j'en suis certain, le Gouvernement ne commande pas à moins des quatre cinquièmes du vote indépendant de cette Chambre et aussi du vote indépendant dans le pays.

L'opposition fait grand éclat du fait qu'elle forme le groupe le plus nombreux et qu'elle prétend ainsi représenter dans cette Chambre le plus grand nombre d'électeurs. Je voudrais donc faire remarquer un fait déjà signalé, mais qui n'a pas été assez mis en lumière. C'est que nombre de nos collègues de la gauche, quoique élus dans les comtés qu'ils représentent, n'ont tout de même pas recueilli la majorité des votes enregistrés chez eux. Je n'ai pas sous la main la liste complète, n'ayant pu obtenir les renseignements du directeur général des élections. Mais en nous reportant aux rapports publiés de temps à autre dans les journaux, nous découvrons qu'un certain nombre de députés, surtout dans l'Ouest, bien que élus et ayant droit à leurs sièges en vertu de notre système électoral, n'ont cependant pas recueilli la majorité des votes dans leurs comtés respectifs. C'est le cas, par exemple, du comté de Neepawa où le député conservateur (M. Murphy) reçut 3,461 votes; son adversaire progressiste 3,332 et le libéral 1,809. De sorte que 5,000 votes ont été enregistrés contre notre honorable collègue, bien qu'il n'en eût recueilli que 3,400. De même en a-t-il été dans Calgary-Est, où le vote conservateur fut de 5,562, tandis que les votes ouvrier et libéral réunis s'élevaient à plus de 6,000. On constate la même chose dans Edmonton-Est où le candidat conservateur eut 3,927 voix en sa faveur, le libéral, 3,440 et l'ouvrier 2,765: c'est donc encore une majorité de près de 6,000 contre le député siégeant aujourd'hui avec nous. C'est encore ce qui s'est passé dans Marquette. Vous avez, l'autre soir, entendu parler de ce comté. Son représentant (M. Mullins) a parlé, au nom de 4,219 électeurs qui ont voté pour lui, mais nous découvrons que son adversaire progressiste avait recueilli 4,084 voix et le libéral 1,665; ce qui fait une majorité de près de 1,600 voix contre l'honorable député. Il en est de même dans le comté de Springfield, au Manitoba, où le conservateur obtint 2,268 voix, le libéral 1,721 et le progressiste 1,660. Je n'ennuierai pas plus longtemps la Chambre avec ces chiffres.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a-t-il les chiffres du vote dans Moose-Jaw, Saskatoon et nombre d'autres lieux dans la Saskatchewan représentés ici par des députés de la droite?

L'hon. sir HENRY DRAYTON. Ces chiffres ne l'intéressent pas.

M. RINFRET: Je n'ai pas ces chiffres-là. J'en étais tout bonnement à démontrer que mon très honorable ami prétend avoir avec lui le groupe le plus considérable en cette Chambre et j'affirme que, dans nombre de comtés, ses partisans n'ont pas eu la majorité des voix. Je n'ai pas prétendu que la même chose ne s'était pas produite ailleurs. Dans un bon nombre des 116 comtés que mon très honorable ami a remportés, ses candidats n'ont pas recueilli la majorité des voix. Sans doute, mon très honorable ami voudrait m'entendre prononcer un discours autre que celui que je vais faire. Qu'il m'interrompe quinze fois s'il le veut, je lui répondrai toujours avec courtoisie et la meilleure grâce possible, mais il ne m'empêchera pas de continuer.

Mon honorable ami a toujours prétendu que le principal article de son programme et de son appel au peuple a été sa politique fiscale. Nous avons entendu des discours prononcés par des députés conservateurs de l'Ouest, depuis le commencement de ce débat, et par des députés conservateurs des Provinces maritimes. Ils ont déclaré très clairement que, pour leur part, le tarif ne constituait pas la question principale: c'était le transport. Nous avons entendu le discours de l'honorable député de Marquette; il a dit que, pour lui, la chose importante, c'était le tarif. Il a reproché au gouvernement libéral de n'avoir pas réduit les taux de transport et de n'avoir pu mener à bonne fin une mesure réprimant la coalition maritime. Loin d'appuyer la politique de mon très honorable ami, il a allégué que nous ne sommes pas allés assez loin. Il réclame une nouvelle réduction de taux et il voudrait que le Gouvernement cherchât, au cours de la session, à déposer une mesure pour réprimer les coalitions maritimes et abaisser les tarifs du transport transatlantique. Telle a été l'argumentation de mon honorable ami, et cela diffère autant de la politique de son très honorable chef que de la nôtre.

Quant aux Provinces maritimes, nous savons que leurs problèmes se rattachent de très près à ceux des provinces de l'Ouest. Le député de Cumberland (M. Smith) a déclaré que, pour sa part, il préconise un relèvement du tarif sur certains articles et un dégrèvement sur d'autres. Il n'est pas du tout en faveur d'une pro-

tection élevée. Il est en faveur d'un tarif diversement appliqué à chaque article, suivant les exigences de la situation.

Puis, de quoi a parlé l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming)? Du transport. Il veut que le grain de l'Ouest aille jusqu'à Saint-Jean, et il nous demande de prendre des mesures pour diminuer les taux de transport afin d'y en amener davantage. Nous cherchons à le faire, mais le très honorable chef de l'opposition nous en empêche. Chaque fois que nous avons posé la question à la Chambre, le chef conservateur a protesté avec indignation que nous ne devrions pas nous en occuper. Rangeant peut-être tous ces honorables députés de l'Ouest ou des Provinces maritimes au nombre des partisans d'une protection élevée sur toutes choses, mon très honorable ami doit se féliciter de l'oubli de sa propre politique par quelques-uns des électeurs, soit dans l'Ouest, soit dans les Provinces maritimes. Ces représentants viennent nous dire ici que le tarif ne les intéresse pas du tout, mais que ce qu'ils veulent, c'est simplement le transport à bon marché de leur grain ou des produits qu'ils comptent manutentionner dans leurs ports, en route vers leur destination outre-mer.

Quand nous en venons à la province de Québec, la question du vote d'ensemble devient fort intéressante. Nous avons eu une campagne électorale dans la province, mais le chef conservateur n'y est jamais apparu sinon incognito. Il a caché sa visite à tout le monde, et je suis parfaitement à l'aise pour discuter la question, après les déclarations faites, et pour relever en même temps le discours prononcé hier par l'honorable député de Kent (N.-B.) touchant la campagne électorale. (*Exclamations.*) Tous les applaudissements sont les bienvenus, et j'espère que, quand je lirai des coupure de journaux, les applaudissements éclateront de l'autre côté. Si l'honorable député de Kent (N.-B.) aime les coupures de journaux, il en aura plus que sa part, cet après-midi. Quand l'honorable député a prononcé son discours, hier, il a scandalisé même l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers). Quand l'honorable député de Winnipeg-Sud s'est levé subséquemment, il n'a pu cacher son indignation contre ce qui s'est passé dans la province de Québec. Je regrette que mon honorable ami ne soit pas à son siège. Je ne veux pas me montrer incivil, mais cela démontre combien l'honorable député de Winnipeg-Sud a changé.

Mon honorable ami a évidemment coupé ses moustaches de combat et laissé pousser autour de son occiput une couronne de conciliation qu'il n'avait pas naguère. Passons, nous nous occuperons de ces choses en temps voulu.

[M. Rinfret.]

Le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) n'est pas venu dans la province de Québec, mais plus tard, la campagne terminée, il nous a fait l'honneur d'une lettre pour exposer les motifs de son absence. Le très honorable député a adressé cette lettre à l'honorable M. Fauteux, candidat conservateur, en date du 25 novembre 1925. Nous y lisons:

> Le Canada est un grand pays. J'avais relativement peu de temps pour parcourir un territoire aussi immense avant le jour du scrutin. Je suis allé là où l'on me réclamait avec le plus d'insistance.

Avant de poursuivre ma lecture, permettez-moi de dire à mon très honorable ami que ma sympathie sincère lui est acquise en ce cas, comme il le verra par mes commentaires subséquents. Il a dit au moins la vérité dans la dernière phrase citée:

> Le Canada est un grand pays.

Le Canada, il est vrai, est un vaste pays, mais la province de Québec n'en forme qu'une petite partie. Mon très honorable ami est allé dans l'île du Prince-Edouard, et je ne le lui reproche pas. C'est une bien jolie petite province que j'ai visitée moi-même plusieurs fois. Mais au point de vue politique, Québec avec ses soixante-cinq circonscriptions devait lui paraître plus importante que l'île du Prince-Edouard qui n'en compte que quatre. De plus, pour aller d'Ottawa à l'île du Prince-Edouard, il faut nécessairement passer par la province de Québec. Je sais que mon très honorable ami est disposé à dépenser 3 millions pour le chemin de fer de la baie d'Hudson, mais il ne lui viendrait certainement jamais à l'idée de prendre cette direction pour se rendre à l'île du Prince-Edoaurd, et il manifeste trop d'antipathie pour les inclinations de notre chef, pour croire qu'il est allé là par voie des Etats-Unis. Je crois donc que mon très honorable ami a traversé la province de Québec dans son wagon particulier.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je n'ai pas de wagon particulier.

M. RINFRET: En l'air peut-être alors, comme ses discours.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je n'ai pas de wagon particulier.

M. RINFRET: Un wagon alors, où il s'est isolé autant que possible, baissant les stores avec soin, je suppose. Etait-ce pour ne point voir à l'extérieur ou pour n'être point vu des gens? Question délicate que pourra résoudre l'honorable député de Calgary-Ouest (l'honorable M. Bennett). Mon très honorable ami a donné une autre bonne raison. Encore une fois, il a toute ma sympathie. Ses propres amis de la province de Québec l'ont placé

dans une fausse situation et il ne pouvait pas donner de meilleure raison. Je suis même surpris qu'il ait trouvé celle-là; je me demande si j'eusse été assez habile pour y penser. La voici:

En temps d'élections, un chef de parti doit s'en rapporter à ses amis pour beaucoup de choses.

Le très honorable M. MEIGHEN: Lisez tout.

M. RINFRET: Il explique pourquoi il ne pouvait pas s'arrêter dans Québec durant la campagne, et il termine ainsi.

Le très honorable M. MEIGHEN: Puisque l'honorable député cite des extraits d'une lettre qui n'est pas longue, il devrait pour être juste à mon égard, la lire toute.

M. RINFRET: Tous les journaux, du moins ceux de la province de Québec, l'ont publiée. Je ne crois pas que l'on puisse me demander d'alourdir mon discours par de longues citations. Ce sont les propres mots de sa lettre que je cite à la Chambre.

Le très honorable M. MEIGHEN: Des extraits seulement.

M. RINFRET: Mon honorable ami disait dans sa lettre:

L'on ne devrait pas s'attendre à discuter. . .

Il s'agissait de Bagot.

...ce qui après tout ne peut être considéré qu'une légère erreur de la part d'organisateurs loyaux et dévoués.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable député ne lira-t-il pas toute la lettre? Il choisit une ou deux raisons. J'en ai donné d'autres. Il donne à la Chambre une fausse impression.

M. RINFRET: Je ne sens pas le besoin de la lire en entier parce que cela n'est pas nécessaire pour moi; mais je la passerai à l'un des amis du très honorable chef de l'opposition qui pourra en donner lecture au cours du débat, s'il le juge à propos. L'erreur, qualifiée légère par mon très honorable ami, consistait, pour lui, à oublier l'existence de la province de Québec, et, pour les organisateurs conservateurs de cette province, à oublier leur chef. Simple erreur d'organisation! Mon très honorable ami ne s'est pas montré dans Québec parce que les chefs conservateurs de cette province ne le voulaient pas: voilà la vérité que personne ne peut nier. La direction de la campagne dans Québec avait été confiée à M. Patenaude qui prit bien soin de se déclarer indépendant du chef du parti tory. Dans son premier discours à Saint-Laurent,—dont j'ai sous les yeux le compte rendu complet publié dans *Le Devoir* du 21 septembre,—M. Patenaude déclare énergiquement:

Je suis absolument libre, libre à l'égard de M. Meighen, tout autant qu'à l'égard de M. King.

Et cette déclaration, M. Patenaude l'a faite non seulement à Saint-Laurent mais dans tous ses discours, et de même on la retrouve dans tous les discours des candidats conservateurs dans Québec. De retour à Montréal, M. Patenaude prononça un grand discours à l'amphithéâtre Mont-Royal, et, là encore, il réitéra sa déclaration. J'ai à la main son discours du 26 octobre et les honorables députés peuvent lire cette large manchette résumant la déclaration de M. Patenaude:

N'avais-je pas raison de dire, au début de cette lutte que j'étais aussi libre à l'égard de M. Meighen qu'à l'égard de M. King.

Je ne cite pas cela pour ennuyer mon très honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: Peu m'importe.

M. RINFRET: Je le sais, mais cela ennuie peut-être certains honorables députés que je vois aux côtés du très honorable leader de l'opposition vu que je constate, en lisant le compte rendu de cette assemblée, qu'il y avait sur l'estrade l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) et l'honorable député de Saint-Antoine (M. Bell).. Ils faisaient penser à deux chandeliers, l'un de chaque côté de M. Patenaude. Lorsque celui-ci a déclaré que les affaires de M. Meighen ne le concernaient pas, ces deux représentants n'ont pu contenir leur enthousiasme et se sont joints aux applaudissements. Il est possible que mon très honorable ami ne s'en soucie pas plus que moi, mais ce n'est plus la même chose peut-être pour eux alors qu'une fois dans cette Chambre, ils sont obligés de suivre leur chef. M. Patenaude était si impatient de prouver que son sort n'était pas lié à celui du leader du partit tory qu'il a publié quelques affiches. L'une d'elles que j'ai à la main montre l'honorable M. Patenaude entouré de ses inspirateurs sur qui il compte. J'y vois Cartier, Macdonald, Laurier, Gouin, Fielding, Mitchell, jusqu'à l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler). Mais c'est en vain qu'on y chercherait l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton), voire même l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) ou l'honorable député de Fort-William (M. Manion).

M. BOURASSA: Peut-être a-t-on perdu la photographie du très honorable député dans les bureaux du *Star*.

M. RINFRET: Dans ce cas, on ne pourrait certainement pas en trouver une autre dans les bureaux de la *Gazette*.

M. CHABOT: Que dites-vous du *Devoir*? Vous ne la trouveriez pas là.

M. BOURASSA: Nous ne publions jamais de photographies.

M. RINFRET: C'étaient les inspirateurs de M. Patenaude et non du très honorable député à cette époque. L'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges était un candidat de Patenaude, et c'est avec surprise que je l'ai entendu l'autre soir à la Chambre parler avec tant d'emportement contre le ministère et en faveur de l'amendement de mon très honorable ami. Il est même allé si loin, monsieur l'Orateur, que vous avez dû le rappeler à l'ordre. A la première occasion qui lui en a été offerte, le représentant de Saint-Antoine a pris la parole et, d'une voix indignée et tremblotante, il a déclaré qu'il n'abandonnerait jamais le leader du parti tory. Eh! bien, c'est une victoire signalée pour mon très honorable ami. Toutefois, s'il avait été à Montréal durant la campagne, il n'aurait guère compté sur l'un ou l'autre de ces deux députés à moins qu'il n'eût connu les dessous.

Mais la raison pour laquelle je soulève ce point, monsieur l'Orateur, n'est pas uniquement pour présenter ces faits à mes collègues. C'est en réponse à mon honorable ami de Kent (M. Doucet) qui s'est plaint hier de la façon dont nous avons traité son chef dans la province de Québec. Il a cité un éditorial, ou plutôt une dépêche du *Canada* en nous reprochant d'avoir dit que nous n'aimions pas la rhétorique de mon très honorable ami, chose fort peu importante, après tout. Mais que l'honorable député de Kent me réponde: les libéraux de Québec ont-ils jamais insulté plus grossièrement le chef du parti tory que les conservateurs même durant la dernière campagne dans notre province? Mon honorable ami nous accuse d'avoir exposé le leader du parti tory sous un faux jour. Mais ces messieurs dans la province de Québec n'ont pas voulu qu'il les représentât du tout. Au contraire, ils demandaient que l'oubli se fît autour de son nom. A leur avis, il allait disparaître. Ils se réjouissaient—et c'est là que mon très honorable ami leur a joué un tour—de sa candidature dans Portage-la-Prairie car ils croyaient qu'il ne serait jamais élu dans cette circonscription et qu'ils seraient ainsi débarrassés de lui. N'est-ce pas là une plus grave insulte pour le très honorable député que tout ce que nous avons dit dans nos discours ou imprimé dans nos journaux libéraux? J'affirmerai à l'honorable député de Mont-Royal (M. White) que je n'ai jamais écrit ou favorisé dans mon propre organe, *Le Canada,* des éditoriaux comme ceux que j'ai lus dans la *Gazette* ou le *Star* au sujet de mon très honorable ami. Et, après tout, c'est sa politique que nous attaquions. Nous étions ses adversaires politiques. Eux, cependant, s'en prenaient à sa personnalité et c'est leur propre chef qui était en cause. Nous le combattions ouvertement dans une lutte électorale; eux, essayaient de le poignarder dans le dos et conspiraient pour le reléguer dans les oubliettes. Le représentant de Kent dira-t-il que ce n'est pas pire que tout ce dont il nous a accusé? Le leader de l'opposition pense peut-être que nous sommes allés parfois à l'extrême en l'attaquant. Je lui répondrai quand même qu'aucun homme public n'a été plus vilement traité et plus amèrement humilié que lui dans la province de Québec par les candidats de M. Patenaude qui ne voulaient même pas prononcer son nom et s'écriaient que c'était une calomnie d'accoler le leur à celui du très honorable député. Pour quelle raison l'honorable député de Kent n'a-t-il pas mentionné ces faits? Si mon honorable ami voulait exposer la situation exacte et purifier l'atmosphère politique,—comme il a tenté de le faire, semble-t-il,—pourquoi n'a-t-il pas cité ces faits au lieu de remuer de la fange et essayer de s'assurer un avantage politique? Le représentant de Kent n'a pu citer une seule ligne du *Canada* ou du *Soleil,*—et il a lu de nombreux extraits de ce dernier—manifestant un pareil manque de confiance dans le chef de son parti ou le représentant sous d'aussi fausses couleurs que les candidats tories dans la province de Québec, durant la dernière campagne électorale. Etait-il possible de soulever contre la personne du chef conservateur des animosités plus violentes que n'en produisit l'attitude de M. Patenaude, qui a complètement méconnu mon très honorable ami et s'est même opposé à ce qu'il mît le pied dans la province de Québec, au cours de la dernière campagne?

L'honorable député de Kent peut-il se rappeler un article paru dans les journaux libéraux ou un discours des candidats ministériels qui puisse se comparer à l'attitude scandaleuse et sans précédent que les conservateurs de Québec ont tenue à l'égard de leur chef? Je serai plus juste à son égard que ses partisans de la province de Québec. A mon titre de libéral, j'appuie le chef de mon parti; cependant, si j'étais conservateur, je ferais de deux choses l'une: Ou j'insisterais pour qu'il y ait un changement dans la direction du parti ou bien je resterais loyal à mon très honorable ami. Et je m'empresse de le reconnaître à son honneur, la situation n'aurait peut-être guère été modifiée si le chef de l'opposition était venu dans la province de Québec, mais il n'aurait certes pas fait pis que M. Patenaude.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): M. Patenaude n'occupe pas de siège ici.

M. RINFRET: Non certes! Et pour la bonne raison que les électeurs de Québec ne l'ont pas voulu.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Précisément.

M. RINFRET: M. Patenaude était le chef du parti conservateur dans la province de Québec, aux dernières élections. Sinon, les conservateurs de Québec n'avaient pas de chef du tout et n'ont pas participé à la dernière campagne. Il est peut-être à propos que je fasse une exception en faveur de l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley), qui jouit d'un grand prestige dans son comté—et qui sait de quelle façon étendre ce prestige un peu partout. Mon honorable ami a remporté une victoire personnelle. Et je puis peut-être faire aussi quelques concessions au représentant de Mont-Royal (M. White), qui n'était pas un très chaud partisan de M. Patenaude; il a même déclaré assez clairement qu'il ne reconnaissait pas de maître et qu'il ne prenait sa direction que de lui-même—à l'instar de mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa). Cependant, tous les autres candidats oppositionnistes dans Québec étaient des candidats de Patenaude. Personne ne peut nier ce fait. Et si mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) désire se renseigner sur ce qui s'est passé dans la province de Québec, qu'il écoute mes remarques au lieu de se fier aux assertions qu'il a entendues hier.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Je les ai bien entendues.

M. RINFRET: Tous les autres représentants de l'opposition étaient les candidats de Patenaude. Ils ne voulaient avoir rien à faire avec mon très honorable ami; ils ne le reconnaissaient pas comme chef et d'ailleurs, il devait disparaître de la vie publique. Tous les candidats suivaient donc la direction de M. Patenaude. Et si j'insiste sur ce point, monsieur l'Orateur, c'est que je veux faire observer à l'honorable député de Kent qu'aucun libéral n'a jamais insulté le représentant de Portage-la-Prairie comme il l'a été par les conservateurs de la province de Québec, sous la direction de M. Patenaude, au cours de la dernière campagne électorale.

A quoi s'est résumée la campagne de M. Patenaude dans la province de Québec? Après avoir proclamé son indépendance absolue de mon très honorable ami, M. Patenaude affirmait partout que le pays serait bientôt acculé à la banqueroute si le régime libéral était plus longtemps maintenu à la direction des affaires. Dans les principaux journaux de Montréal et de la ville de Québec, il fit publier un certain nombre d'affiches représentant des fabriques dont les portes étaient closes et des navires apportant ici un si fort volume de marchandises importées que le Canada serait en face de la ruine à brève échéance. Voilà un tableau assez étrange, monsieur l'Orateur, à la lumière des statistiques de notre commerce pour les neuf derniers mois; les chiffres font voir en effet que le commerce du Canada accuse une augmentation d'au delà de 300 millions laquelle est due en grande partie à l'accroissement de nos exportations.

Nos honorables amis de la gauche ont toujours prétendu que les marchés du Canada seraient inondés de marchandises étrangères du fait des modifications que le Gouvernement a apportées au tarif douanier. Bien au contraire cependant, nos importations ont diminué tandis que le volume de nos exportations a constamment augmenté; bref, la balance du commerce en notre faveur augmente sans cesse.

En dépit de cette prospérité grandissante toutefois, M. Patenaude a tenté de démontrer que le Canada serait bientôt acculé à la faillite; toutes nos fabriques allaient inévitablement fermer leurs portes et tout le monde serait ruiné à brève échéance, si le régime libéral était maintenu plus longtemps au pouvoir. De plus, quoique ces affiches fussent ornées du portrait de M. Patenaude, elles sortaient toutes du comité central conservateur, au n° 120, rue Saint-Jacques, Montréal. Loin de moi, l'idée de citer toutes ces affiches électorales; je soulignerai toutefois que mes amis, les conservateurs, se laissèrent entraîner au lyrisme, dans le cours de cette campagne. Je tiens à lire quelques passages de ces affiches afin d'établir l'exactitude de mes assestions. On entreprit de prédire ce qui allait arriver si le parti libéral était maintenu à la direction des affaires. Voici une annonce publiée le 26 octobre, sous le titre de: "La terre qui meurt." Il y a un dialogue dramatique entre Baptiste et Catherine. On ne nous dit pas qui étaient Baptiste et Catherine et je regrette, monsieur l'Orateur, que nous ne puissions pas faire insérer ces illustrations. Elles enrichiraient beaucoup mon texte, mais malheureusement je sais que mon honorable collègue n'accepterait pas une pareille proposition, parce que je n'ai pas donné l'avis ordinaire de deux jours. Je n'insisterai pas.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne ferai pas d'objection si l'on veut insérer en même temps les illustrations dont on a parlé hier.

M. RINFRET: Je sais que le très honorable leader de l'opposition est toujours prêt à substituer ses amendement à nos motions. Ecoutons Baptiste. Voici ce qu'on lui fait dire:

Baptiste: Notre avenir est bien sombre, ma pauvre femme; nos trois fils sont partis aux Etats-Unis et il nous faudra quitter bientôt.

Catherine: Tu penses qu'ils ne reviendront pas?

Baptiste: C'est facile à voir d'après la lettre que tu viens de lire, mais qu'est-ce qu'on peut faire? Ce n'est pas leur faute. Je comprends qu'ils ne veuillent pas cultiver le sol pour récolter des dettes.

Catherine: Comment cela? Nous avions l'habitude de bien vivre sur notre ferme.

Baptiste: Puis il est venu un autre Gouvernement. Le Gouvernement King nous a vendus aux Etats-Unis.

Pluis plus loin:

Baptiste: Il faut que ça change et imédiatement. J'ai entendu M. Patenaude l'autre jour: notre seule chance, c'est de voter pour lui, le 29.

Catherine: Tu as raison, Baptiste. Je ne me suis jamais mêlée de politique avant aujourd'hui, mais puisque la politique me prive de mes enfants, c'est différent. Je me traînerai sur les genoux s'il le faut pour aller voter.

Je crains que la pauvre femme ne soit arrivée en retard pour voter. Cette annonce est signée par le comité central conservateur, 120, rue Saint-Jacques, Montréal. En voici une autre, intitulée: "La voix des clochers". Encore une fois, je regrette, monsieur l'Orateur, de ne pouvoir vous montrer les illustrations. L'image représente un clocher dans la province de Québec d'où part une voix. Apparemment, il n'y a rien d'impossible pour les conservateurs en temps d'élections, ici ils font porler un clocher, et voici ce qu'il dit:

C'est la voix des clochers de Québec, pleurant sur les centaines de paroisses désertes et les milliers de foyers éteints C'est une voix triste et plaintive. A travers l'espace elle s'adresse à tous ces Canadiens qui ont quitté notre pays, pleinc des accents de tendresse de leurs mères bien-aimées.

Puis on exhorte les jeunes gens à revenir et il est dit ensuite:

Gonflée par l'indignation d'un peuple qui a été déçu et sacrifié. . .

C'est la province de Québec.

. . .elle devient terrible et veut se venger des politiciens qui sont responsables de cette affreuse calamité.

Puis le clocher demande:

Qu'avez-vous fait de nos fils, monsieur King? Où sont-ils? Mais M. King, dont les oreilles sont tournées vers Winnipeg, n'entend pas la triste voix des clochers de Québec.

C'est aussi signé du comité central conservateur, 120, rue Saint-Jacques, Montréal, Voilà une partie de la campagne faite par M. Patenaude pour les conservateurs dans la province de Québec. Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, qu'il est dit à la fin de cette belle effusion lyrique que les "oreilles" de

[Le très hon. M. Meighen.]

M. King "sont tournées vers Winnipeg". Cela a été un des points saillants de la campagne de M. Patenaude, qui nous a accusés dans la province de Québec d'avoir vendu notre province aux progressistes de l'Ouest. C'est le leitmotiv, le thème musical auquel on revenait toujours et qui caractérisa les discours de M. Patenaude et de ses candidats. Je signale cela à l'attention de nos honorables collègues de l'Ouest. On a prétendu dans un débat précédent que tout ce que nous avions donné à l'Ouest tiendrait dans une petite sacoche. Evidemment, tout le monde n'est pas du même avis à ce sujet. Si vous écoutez M. Patenaude, ce n'est pas le volume d'une petite sacoche, mais bien de tout un entrepôt, que dis-je, toute la province de Québec, que nous avons donnée à l'Ouest. Et je le prouverai. Voici une autre réclame publiée le 13 octobre. Elle est intitulée: "Une alliance néfaste". Elle est ainsi rédigée:

Hanté par le spectre de la défaite, M. King a recours à tous les moyens. Il ne peut pas espérer échapper à un désastre, si ce n'est par une alliance et il sollicite ouvertement l'appui des progressistes. Au même instant —qui n'en saisirait pas le sens—le chef libéral se livre aux mains d'un groupe d'égoïstes qui placent leurs intérêts avant ceux de la nation. En acceptant leur tutelle, M. King accepte nécessairement le libre-échange absolu. L'alliance libérale-progressiste, qui n'est pas autre chose qu'un honteux marché, consommerait notre ruine et les électeurs l'empêcheront.

Telle fut l'une des premières réclames publiées par le comité central conservateur à Montréal, mais il y en eut d'autres. Elles se suivaient rapidement et je crains de ne pouvoir les citer toutes. Il y en eut une le 19 octobre, intitulé: "Comment on trompe et raille la province de Québec". Je la lirai d'abord en français:

Des mamours aux progressistes, des soufflets à la province de Québec, voilà comment se partagent les affections de M. King.

Ce qui veut dire en anglais:

Love tokens to the Progressives; slaps in the face for the province of Quebec. Such are the affections and sentiments of Mr. King.

Il y en a eu une autre le 20 octobre et de nouveau nous y voyons le portrait de M. Patenaude. Celui-ci s'est fait photographier souvent au cours de la dernière campagne. Ici on vous dit comment le gouvernement King a commencé à trahir la province de Québec en 1921—et non seulement en 1921, mais aussi en 1922 et 1923. On dit que le Gouvernement a fait non des concessions, mais des marchés, trahissant et livrant pour ainsi dire la province de Québec entre les mains des progressistes. J'en ai une autre publiée le 23 octobre:

Le gouvernement King a manqué, complètement manqué à son premier devoir vis-à-vis du Canada.

Des VOIX: Très bien, très bien!

M. RINFRET: C'est M. Patenaude qui a dit cela. Je vois que les honorables députés de la gauche sont d'accord avec lui. Cela se continue:

Par tout abaissement du tarif le bloc solide de Québec a trahi les ouvriers de notre vieille province et les a livrés en échange des faveurs du parti progressiste.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est exact.

M. RINFRET: Voilà la campagne qu'on faisait. En voici une autre datée du 26 octobre:

D'un côté M. Patenaude et ses candidats...

Non pas M. Meighen, mais bien M. Patenaude et ses candidats.

...qui sont entièrement dévoués aux intérêts de la province de Québec. De l'autre côté, M. King et ses candidats qui sont alliés aux progressistes de l'Ouest contre les intérêts de cette même province de Québec.

Mais voici la meilleure, monsieur l'Orateur, et je l'ai gardée pour la fin. J'aimerais à pouvoir la passer aux honorables députés. Voici une caricature du très honorable M. Mackenzie King, non pas avec une petite valise, mais avec un grand sac où il enfourne les soixante-cinq députés de la province de Québec, y compris même notre ami M. Marler, que nous voyons au sommet du sac.

L'hon. M. MANION: Il s'est mis dans un sac, c'est incontestable.

M. RINFRET: La caricature montre le bloc solide de Québec livré aux progressistes de l'Ouest comme cadeau de la part du très honorable M. Mackenzie King.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Très bien!

M. RINFRET: Cela peut faire plaisir à mon honorable ami, mais cela n'a pas trompé les électeurs de ma province. Le titre de cette caricature est: "La province de Québec vendue" et on lit ensuite:

Les députés progressistes sont trop habiles pour oublier que M. King a besoin d'eux et compte sur leur aide pour échapper à la défaite. En conséquence, ils ne se gênent pas pour le faire chanter...

C'est là une expression assez forte.

... et fixer un prix à leur appui. C'est pourquoi, à chacune des assemblées de l'Ouest, nous avons vu le chef libéral augmenter le nombre de ses concessions. Il consent à aller encore plus loin jusqu'à ce qu'il puisse satisfaire les exigences de ses sauveurs. De même autrefois, les Indiens du Nord-Ouest, avant de prendre possession du gros fusil de chasse que leur montrait les trafiquants de fourrures, devaient amonceler devant eux assez de peaux de castor pour aller jusqu'à la hauteur du fusil, mais tandis que M. King chante, qui paiera la musique? Le Canada, sans doute, mais surtout la province de Québec.

Pour ceux qui ne comprennent pas le français, je dois expliquer que le mot "chanter" en français est l'équivalent de "blackmail" en anglais. Ceci aidera les honorables députés à comprendre comment il est dit dans le premier paragraphe que les progressistes font chanter le chef du parti libéral et pourquoi, plus loin, on dit que pendant qu'il chante Québec paye la musique. Cette annonce, comme toutes celles dont j'ai parlé, est signée: "Le comité central conservateur, 120 rue Saint-Jacques, Montréal". Mais il y a plus et je vais parler d'un genre d'annonces dont les conservateurs ont fait usage dans notre province, sous la direction de M. Patenaude, et je compte que mes honorables amis de la gauche, qui hier applaudissaient et frappaient sur leurs pupitres au point d'endommager le mobilier de l'Etat, m'écouteront attentivement et comprendront quel genre de campagne on dirigeait contre nous et quels obstacles il nous fallait surmonter dans ma propre province.

Celle-ci s'est publiée le 28 octobre. On y voit M. Mackenzie King souhaitant la bienvenue à M. Clifford Sifton et à M. Norris. Sir Clifford tient dans ses mains la constitution de l'Alberta et de la Saskatchewan et on le voit qui les déchire, en même temps qu'il déchire la garantie qu'ont les minorités françaises de ces provinces. On voit M. Norris jetant dans le panier à papiers un petit catéchisme français, livre religieux de notre province, cependant que M. King sourit complaisamment. Non seulement on voit la caricature du très honorable M. King, mais il y a aussi celles du ministre da la Marine (M. Cardin); du ministre des Douanes (M. Boivin) et même du ministre de la Justice (M. Lapointe). Ces gens n'ont de respect pour personne. On voit ces trois ministres alignés en arrière de M. King et se réjouissant de ce que je viens de décrire. Voici le bas de vignette de cette caricature et je le recommande à l'honorable député de Kent (N.-B.). Il pourrait citer cela dans son prochain discours afin de recueillir des applaudissements ailleurs. Cela se lit:

Conspiration odieuse
Ourdie contre la province de Québec
Sa langue et sa religion.

Les masques tombent et nous comprenons maintenant pourquoi le gouvernement King désire tant la réforme du Sénat. Norris et Sifton lui ont arraché cette promesse—c'est la seule qu'il respectera.

Ces deux ennemis acharnés de tout ce qu'il y a de français au Canada n'ont jamais désarmé. Après avoir banni notre langue des écoles de l'Ouest, ils montent maintenant à l'assaut de la forteresse française du Canada, c'est à Québec qu'ils en veulent, et c'est de nos écoles qu'ils veulent maintenant chasser notre langue pour laquelle nous avons tant lutté.

Norris et Sifton ont compris que le Sénat est le plus solide rempart de la minorité catholique et française au pays. Ils ont donc résolu de le faire réformer à leur manière, en y plaçant des hommes de leur choix, des hommes qui promettent avant leur nomination de voter pour toutes les mesures du gouvernement.

Norris, ministre dans le gouvernement Sifton, chef d'une majorité libérale au Sénat, voilà tout ce qu'il faut pour que l'œuvre néfaste consommée dans l'Ouest par ces deux ennemis de Québec s'étende à tout le

pays. Norris et les autres fanatiques que l'Ouest aura élus feront comme Sifton a fait en 1905: ils forceront le gouvernement à proscrire le français partout où il subsiste encore, et Sifton au Sénat fera ratifier tout ce qui leur arriverait de la Chambre des Communes.

La réforme du Sénat, c'est à cela qu'elle tend, dans la pensée de ses véritables auteurs: Norris et Sifton: à la suppression totale du français au Canada.

Le choix que Québec fera demain par son vote c'est un choix entre:

E. L. Patenaude d'un côté, et T. C. Norris et Clifford Sifton de l'autre.

Norris, le fanatique jamais désarmé, qui a juré haine et mort à tout ce qu'il y a de français au pays.

L'homme qui a décroché des murs des écoles manitobaines les derniers crucifix oubliés par Greenway, son modèle.

L'homme qui a arraché des mains des petits enfants canadiens-français du Manitoba d'A, B, C où ils pouvaient apprendre à lire en français!

L'homme qui a défendu à ces petits de dire "maman" et "église" en français!

Sifton, l'homme qui, en 1905, a poussé Laurier en bas du "roc de la Constitution", en le forçant à sacrifier d'avance et pour toujours les droits de la minorité catholique et française dans les deux provinces nouvelles de l'Alberta et de la Saskatchewan.

L'homme qui a négocié avec la North Atlantic Trading Company le contrat qui amenait dans l'Ouest, à $5.00 par tête, les rebuts de l'Europe, afin de noyer la population française qui y était déjà installée!

C'est aux bras de ces deux hommes-là que M. King se promène aujourd'hui dans tout le pays; c'est pour eux qu'il demande à Québec de voter, de préférence à l'honorable E. L. Patenaude, un vrai fils de Québec, celui-là, dont notre province applaudit depuis plus d'un mois la parole vibrante, la parole française.

En face de Norris et de Sifton, Patenaude s'est dressé, et tout Québec se dresse derrière lui pour la défense de ses droits, traitreusement menacés.

"Le Sénat restera ce qu'il est!" proclame M. Patenaude, afin que Québec puisse continuer à demeurer ce qu'il est, catholique et français; afin que d'un bout à l'autre du pays, le français reprenne la place qui lui appartient, la place que lui ont enlevée Norris et Sifton.

Halte-là, Norris; Halte-là, Sifton, Patenaude est là!

Ce document porte comme signature "Le comité central conservateur, 120 rue St-Jacques". Je n'ai pas besoin de dire que cela n'a rien de commun avec la circonscription de St-Jacques.

Mais il y a la question de la conscription et c'est ici que j'aborde de plus près les observations de l'honorable député de Kent (N.-B.), M. Doucet). Ce dernier a bien pris soin hier, au sujet de la campagne dans Québec, de prendre certains passages de son choix et des déclarations incomplètes dans le dessein de faire allusion en passant à la question principale, et il a tenté de créer l'impression que dans Québec, la lutte s'était faite sur la conscription. J'affirme cependant, et personne ne saurait contredire l'exactitude de cette assertion, que la conscription n'a pas été la question principale de notre campagne, ni de celle de M. Patenaude. Il est vrai qu'il en a été question de temps à autre et que, parfois nous avons été poussés à faire intervenir cet aspect de la période de guerre. Néanmoins, je peux dire, et je le dis au nom de toute la

[M. Rinfret.]

province, ainsi qu'au nom des deux partis politiques de Québec, que ni nos propres chefs, ni M. Patenaude, n'ont fait la campagne de 1925 sur la conscription. Il était réservé à l'honorable député de soulever cette question à la prière des chefs de son propre parti et surtout à la demande des fanatiques attitrés de ce parti qui ont consacré toute leur existence politique à colomnier la province de Québec et à la représenter sous un faux jour.

Quelques VOIX: A l'ordre!

D'autres VOIX: Rétractez-vous.

M. RINFRET: Certains honorables députés de la gauche crient: "A l'ordre!" Si un honorable membre se croit visé par ce tableau, qu'il prenne la parole et soulève la question de règlement. (*Exclamations.*) Si l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) était présent, il se lèverait de son siège, je n'en doute pas. Je pourrais citer *The Wedge,* une brochure bien connue publiée contre la province de Québec et les catholiques du pays. Mais, dans le moment, je parle directement à l'intention de l'honorable député de Kent (N.-B.), (M. Doucet), et je dirai que, lorsqu'il a entendu les applaudissements soulevés autour de lui hier, il n'a peut-être pas été sans rougir du rôle que ses chefs l'avaient engagé à jouer dans cette Chambre. Qu'il me soit permis de lui dire que nous, Canadiens français du parti libéral avons plus d'égard et d'estime à l'endroit des Acadiens, même des Acadiens conservateurs, qu'il me semble en témoigner à ses compatriotes de la province de Québec. L'honorable membre ne s'est pas aperçu que les applaudissements qui martelèrent son discours n'avaient pas pour objet de rendre hommage à ses talents oratoires, mais qu'ils exprimaient la joie mal déguisée ressentie sur ces bancs (*la gauche*) pour la boue que notre collègue jetait de notre côté.

M. l'ORATEUR: Je suis obligé de prier l'honorable membre de retirer cette expression. Un collègue ne peut être accusé de jeter de la boue au visage de l'un de nous.

M. HANSON: Il est aussi antiparlementaire de traiter ses collègues de fanatiques.

M. RINFRET: Je retire volontiers le mot "boue".

M. l'ORATEUR: Je prie notre collègue de retirer l'expression sans réserve.

M. RINFRET: Je retire l'expression, monsieur l'Orateur, et je m'en rapporte à la Chambre pour appliquer une autre épithète jugée parlementaire dans les circonstances.

M. l'ORATEUR: Je prierais l'honorable membre de retirer l'expression sans aucune réserve.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'opposition s'emballe. Pourquoi n'en prend-elle pas son parti?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Démissionnez et épargnez-nous ce spectacle.

M. RINFRET: Le règlement me permettra peut-être de dire que le député de Kent (N.-B.) aurait dû abandonner cette besogne aux professionnels de la calomnie qui sont dans les rangs de son parti, au lieu de s'en laisser imposer la tâche.

M. DOUCET: Il m'a semblé que l'honorable député de Saint-Jacques. . .

Plusieurs MEMBRES: Asseyez-vous, asseyez-vous.

M. l'ORATEUR: L'honorable député veut-il soulever une question de règlement?

M. DOUCET: Il m'a semblé que l'honorable député de St-Jacques avait dit tout à l'heure que le chef de mon parti m'avait engagé insidieusement à faire les déclarations. . .

M. l'ORATEUR: Messieurs, je vous invite au silence.

M. DOUCET: . . . et il affirme maintenant qu'on m'a en quelque sorte contraint. Je nie la chose catégoriquement et je demande à notre collègue de se dédire.

L'hon. M. MACDONALD: Il n'y a pas de question de règlement là-dedans.

M. RINFRET: J'accepte votre parole; mais je dois dire que si l'honorable membre a parlé comme il l'a fait de sa propre initiative, il est à plaindre.

M. DOUCET: Ne vous inquiétez pas.

M. RINFRET: Je vois encore une fois que nos collègues de gauche aiment mieux parler qu'écouter. J'ai dit, et je le répète, que la conscription n'a pas été la principale question discutée dans la province de Québec, au cours de la campagne. On a discuté principalement le tarif douanier et autres questions s'y rapportant. M. Patenaude a prétendu partout que la politique tarifaire de M. King conduisait le Canada à la banqueroute. Il a critiqué le Gouvernement et soutenu que les affaires ne s'étaient point améliorées sous le régime libéral. Le premier ministre et particulièrement le ministre de la Marine ont prononcé de nombreux et éloquents discours sur le régime tarifaire. J'ai assisté moi-même à plusieurs réunions dans lesquelles le ministre de la Marine s'est exprimé sur la question des droits de douane. A ma connaissance, il a discuté la situation de plusieurs industries, entre autres celle de la chaussure, qui se trouve dans des conditions particulières en notre province, et l'industrie textile. Il a examiné l'influence du régime douanier sur le mouvement des produits agricoles, et autres questions. Il a contesté à M. Patenaude le droit de calomnier son pays, comme ce dernier l'a fait au cours de toute la période électorale. Tel a été le thème général des discussions politiques, tant d'un côté que de l'autre.

En ce qui concerne la conscription, si nous en avons parlé, c'est parce que nous y avons été provoqués par les conservateurs. Je suis de l'avis de notre collègue qui disait, hier soir, que la question de la conscription devrait être jetée dans l'oubli, non seulement dans Québec mais partout ailleurs. J'en surprendrai quelques-uns certainement, si je leur dis que, durant les trois élections que j'ai subies dans Saint-Jacques, mes adversaires m'ont tout le temps accusé d'avoir été un conscriptionniste. Tous leurs efforts tendaient à établir que Laurier était lui-même l'auteur de la conscription et que la loi de 1904 sur la milice était bien pire que le service obligatoire créé par la loi de 1917 sous les conservateurs L'honorable député de Kent s'est servi de cet argument, hier après-midi Il a terminé son fameux discours en disant que nous étions bien maladroits de soulever cette question, parce que, à l'entendre, nous aurions fait pis que son propre parti Voilà la prétention des conservateurs de la province de Québec quand cette question vient sur le tapis.

Nos adversaires nous citent l'amendement Barrette. Ils allèguent que, si les libéraux avaient voulu se rallier à cet amendement, la conscription n'aurait pu être établie et ils nous en font porter la responsabilité, parce que nous n'avons pas cru devoir voter en faveur de cet amendement. Mais voici une autre preuve à l'appui que je tiens du comité central conservateur de Montréal. Voici ce qu'il publia le 27 octobre:

La vérité au sujet de la conscription

Les députés libéraux de la province de Québec ont tous approuvé le principe de la conscription.

L'annonce cite l'amendement Barrette, donne une liste des députés libéraux de la Chambre à cette époque et prétend que tous ces messieurs portent la responsabilité de la situation antérieure à l'adoption de la conscription en 1917.

Une élection eut lieu dans le comté de Bagot environ un mois après les élections générales. Le sénateur L'Espérauce était l'organisateur de la campagne conservatrice. Qu'affirma-t-il? Il affirma que, parce qu'il avait expliqué à la population d'Acton-Vale que nous étions responsables de la conscrip-

tion son parti y avait rallié quelques suffrages. J'ai à la main un compte rendu de son discours paru dans la *Gazette* de Montréal le 13 décembre 1925: l'en-tête suffit à donner une idée de la teneur du discours:

Prouve que Wilfrid Laurier était responsable de la conscription.

Cite à l'appui ses discours et l'amendement à la loi du Service militaire.

Par le sénateur L'Espérance.

Suit le discours de l'organisateur de mon très honorable ami dans le comté de Bagot; voilà ce que n'ira pas nier mon très honorable ami. Je maintiens donc que nous n'avons pas du tout traité la conscription comme une des questions débattues dans la dernière campagne et que nous n'y avons touché que lorsque nos adversaires ont entamé la discussion et que force nous a été de leur répondre. Bien que les articles du *Soleil* cités par l'honorable député ne semblent pas avoir exercé grande influence ni d'un côté ni de l'autre, il y a tout lieu de croire qu'ils ont étrangement impressionné mon très honorable ami. Il a dû les lire; évidemment on lui a fait parvenir ces extraits. Je trouve étrange qu'ayant lu lesdits articles le chef de l'opposition ait conclu que sa politique avait été mal inspirée et qu'il se soit ravisé. Je ne sais à quelle influence occulte attribuer pareille métamorphose. Peut-être eut-il foi dans le passé et trouva-t-il, comme Saint-Paul sur la route de Damas, son esprit éclairé par une lumière nouvelle en se rendant à Hamilton; de là son célèbre discours où il déclara que dorénavant il favoriserait l'idée d'un plébiscite comme condition préalable essentielle à la participation du Canada aux guerres futures. Il me sera peut-être permis de demander à mon très honorable ami comment cette lumière lui est venue et pourquoi il n'en a pas parlé une seule fois pendant toute la campagne électorale jusqu'au 29 octobre. Un honorable collègue parlant en cette Chambre a dit qu'il refusait d'insinuer que cette conversion de l'honorable chef de l'opposition eût quelque relation, de loin ou de près, avec l'élection partielle de Bagot qui arrivait. On voit parfois d'étranges coïncidences. Il y a par exemple cette histoire du chasseur qui tua un oiseau en territoire interdit: il expliqua qu'il tirait son fusil pour le simple plaisir de la chose et que purement par accident l'oiseau se trouva à passer à ce moment précis. Mais j'avertis les honorables membres de ne pas trop compter sur les coïncidences. Il est évident que mon très honorable ami a subi l'influence de ces articles: ce qu'il ne voulut pas faire en 1917 ou en 1922, il est prêt à le faire aujourd'hui. Il dit que sous son régime jamais le Canada ne prendra part à une guerre sans que le peuple ait été consulté. Il vint à Bagot armé d'une politique nouvelle et il l'exposa à la population d'Acton-Vale. Il prononça un discours; et ici je tiens, en toute sincérité, à le féliciter du généreux effort qu'il fit pour parler à son auditoire en français. Il exposa sa nouvelle politique: que dorénavant il y aurait toujours un plébiscite, un appel au peuple.

M. CASGRAIN: Des élections générales.

M. RINFRET: Oui, c'est ce qu'il déclara, —et il ajouta qu'il était prêt à pardonner et à oublier tout ce qu'on avait dit contre lui dans la province de Québec. Alors un homme se leva dans l'auditoire, s'approcha du très honorable chef de l'opposition, lui prit les deux mains et lui dit: "Vous avez un grand cœur; vous devriez être premier ministre de ce pays". Seulement cet homme n'était pas du tout un citoyen d'Acton-Vale; il était venu en chemin de fer. On ignore si ce geste fut concerté ou spontané. L'honorable député avait le grand plaisir de se voir entouré de tous les candidats de Patenaude: il y avait là les candidats d'Yamaska, de Dorchester, de Montmagny et plusieurs des candidats de Montréal. Tous les candidats de Patenaude entouraient mon très honorable ami; certains d'entre eux portèrent la parole, d'autres s'occupèrent à bien disposer les chaises sur l'estrade. Voilà ce qui se passa à Bagot.

Les honorables membres comprennent la situation. En 1921, le parti conservateur était dirigé dans la province de Québec par le très honorable membre et M. Monty. En octobre 1925 il était dirigé par M. Patenaude. Dans Bagot, un mois plus tard, mon très honorable ami était de nouveau chef. Mais depuis lors M. Patenaude a tenu deux caucus dans Québec, et Dieu sait qui est maintenant chef du parti. Telle est l'attitude des conservateurs dans la province de Québec. Et parce que nos gens refusent de prêter l'oreille à tant de tromperies hypocrites, parce qu'ils repoussent des méthodes comme celles-là comme ils repoussent ceux qui les pratiquent, l'honorable député de Kent (N.-B.) a l'audace de se lever en cette Chambre et de dire que, dans Québec, nous nous laissons guider par les préjugés.

M. BOYS: Il l'a quelque peu prouvé, n'est-ce pas?

M. RINFRET: Je vais maintenant m'occuper des amis de l'honorable député.

M. BOYS: Donnez-nous des preuves.

M. RINFRET: On a donc parlé ainsi de la campagne électorale menée dans Québec;

d'un autre côté, on nous dit quels hommes merveilleux sont les députés élus dans Ontario. Il se peut, monsieur l'Orateur, que vous n'ayez pas remarqué la chose, mais vous avez à votre gauche une pléïade de surhommes, tous experts en matière de tarif douanier, non pas élus par un vain peuple mais choisis par des commissions tarifaires après avoir étudié chacun des articles du tarif et la politique fiscale du pays. L'honorable député de Fort-William (M. Manion) ne pouvait contenir son admiration, l'autre jour, quand il a dit: "Tous les hommes représentatifs du pays dans cette Chambre se trouvent de notre côté".

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami ne cite pas mes paroles d'une façon exacte. J'aurais pu dire "tous", mais je n'ai pas dit "tous"; j'ai dit "presque tous".

M. RINFRET: Quand on m'a demandé il y a un instant de prouver une certaine affirmation, j'aurais accueilli avec plaisir l'aide de mon honorable ami. Il dit "presque tous". Il n'a pas tenu compte de deux ou trois qui sont de ce côté-ci.

L'hon. M. MANION: Comme, par exemple, le ministre de l'Agriculture.

M. RINFRET: Mais presque tous les forts en tarif sont à votre gauche, monsieur l'Orateur. Pour nous, députés de la province de Québec, nous avons été élus grâce aux préjugés et à la mésintelligence. Mais ces messieurs, ou presque tous, sont des surhommes, des experts en matière tarifaire. Vous allez les entendre parler sur le budget. Ils connaissent tout de la question du tarif; ils vont nous le dire et nous instruire énormément là-dessus. C'est ainsi qu'on nous a représenté, même dans la *Montreal Gazette,* le résultat de la campagne électorale dans Québec et dans Ontario.

Mais voyons un peu comment quelques-uns de ces surhommes ont parlé du chef du Gouvernement durant la dernière lutte électorale. Je ne me laisserais pas aller à aborder ce sujet si nous n'avions pas été provoqués; mais je crois qu'il n'est que juste d'exposer, en regard des citations que l'on a faites des paroles de quelques honorables membres de Québec, quelques éditoriaux imprimés dans la bonne province d'Ontario durant la dernière campagne. On nous a dit bien des choses sur le fait que M. Mackenzie King est né à Berlin, aujourd'hui Kitchener, dans Ontario. Voilà un gros péché. Je ne vois pas comment on pourrait l'en tenir responsable. On nous a parlé de sa conduite durant la guerre, de son accointance avec l'institut Rockefeller; on l'a fait de façon à créer l'impression que ce dernier n'est pas une institution philantropique, mais une entreprise fonctionnant pour le compte de M. Rockefeller lui-même, ce milliardaire américain.

J'ai ici une collection d'éditoriaux du *Toronto Telegram.* Le 17 septembre 1925, voici l'un des thèmes qu'on y traitait. Je ne dirai pas "palinodie", mais je dirai "thème n° 1". C'est à propos de ce qu'on appelle la suprématie française: Votez pour Mackenzie King et vous allez établir la suprématie française en ce pays! Le 17 septembre 1925, le *Toronto Telegram* disait:

> Il n'y a pas de doute que, si nous donnons à M. King le pouvoir absolu qu'il demande, nous assurons à Québec une suprématie telle que le Canada n'en aura jamais vue. La mentalité de Québec ne comporte ni modération, ni temporisation, ni moyen terme. Agrandir son champ d'action, ce serait inévitablement stimuler son ambition et favoriser l'expansion de ses idées.
>
> S'il est vrai que M. King n'a pas pu se montrer digne du rôle napoléonien qu'il veut jouer, il est également vrai que Québec n'a pas réussi à nous convaincre qu'on peut, sans préjudice des droits de la majorité des Canadiens, lui laisser entre les mains le pouvoir imposant qui lui est promis par le monopole politique que M. King projette d'établir à Ottawa.

Pourquoi l'honorable député de Kent (N.-B.), n'a-t-il pas cité cela? Pourquoi mes honorables amis de la gauche n'applaudissent-ils pas cela? Si l'honorable député de Kent désirait tant présenter à la Chambre les deux côtés de la question, s'il n'était pas mu par de mesquins calculs politiques, pourquoi n'a-t-il pas fait voir à la Chambre les deux côtés de la médaille?

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas lu toute la lettre?

M. RINFRET: Si j'écoutais le chef de l'opposition, il me faudrait lire tout un dictionnaire. Mon très honorable ami est un maître dans l'art de mêler, de dénaturer et d'éluder toutes ces choses. C'est un éditorial que je viens de lire. Mon très honorable ami prétend-il que, dans l'autre partie de l'article, l'auteur prouvait qu'il avait raison de créer l'impression qu'il cherchait à créer ou bien croit-il que l'auteur disait quelque chose de différent?

Le très hon. M. MEIGHEN: Si mon honorable ami me demande de l'applaudir, étant donné que je n'ai pas reçu beaucoup d'approbations des journaux, je lui demande pourquoi je devrais en rendre?

M. RINFRET: Mon très honorable ami et ses collègues ne pouvaient s'empêcher hier d'applaudir l'honorable député de Kent. Je leur demande maintenant pourquoi ils n'applaudissent pas mes paroles. Etait-ce là une discussion sur le tarif? Mon très honorable

ami murmurait hier, à chaque citation: "dégrèvement du tarif". S'agit-il, dans le cas actuel, de "tarif élevé"?

Le thème n° 2 se rapporte à l'histoire du très honorable M. Mackenzie King pendant la guerre. Je prends ce passage dans le *Toronto Telegram* du 26 octobre:

Il compare le dossier militaire du premier ministre avec celui de T. L. Church, un dossier d'égoïsme comparé à un dossier de dévouement.

Et ainsi de suite.

Une VOIX: Est-ce tout?

M. RINFRET: Je pourrais le lire en entier, mais cela prendrait beaucoup de temps. Sous le titre "Ignominie", il y est dit:

Ignominie de l'histoire de l'honorable W. L.-M. King pendant la guerre.

Un grand nombre, des centaines de Canadiens avaient des charges de famille aussi lourdes que celles de l'honorable W.-L.-M. King et, néanmoins, ils s'enrôlèrent volontairement dans les troupes expéditionnaires canadiennes.

L'ignominie du dossier militaire de l'honorable W.-L.-M. King ne commence ni ne finit par ce refus de s'enrôler dans l'armée canadienne... Le rapport qui existe entre l'honorable W.-L.-M. King et les causes et la conduite de la grande guerre ne serait jamais mentionné dans une discussion politique si l'on n'y voyait pas plus que le fait historique de l'abstention du service militaire chez l'honorable W.-L.-M. King.

L'ignominie de la conduite de M. W.-L.-M. King ne commence pas à l'exode de M. King aux Etats-Unis en 1914... Le dossier de guerre de M. King ne démontre pas que les soldats canadiens ou leurs proches aient reçu beaucoup de l'argent américain qui affluait dans les poches de l'honorable W.-L.-M. King, venant du trésor de la Fondation John-D. Rockefeller, pendant la guerre.

L'histoire de l'honorable W.-L.-M. King pendant la guerre est celle d'un homme qui, en temps de guerre, s'absenta du pays où il est né, celle d'un homme qui gagna de l'argent pendant la guerre, pour ne pas dire d'un profiteur de guerre, qui travailla dans son propre intérêt pendant toute la durée de la guerre, étant plus riche à la fin de chaque année qu'au commencement.

Et ainsi de suite. Monsieur l'Orateur, si le très honorable chef du parti libéral avait vendu des marchandises à la Roumanie ou à la Grèce, il n'aurait pas été attaqué avec plus de violence par le *Toronto Telegram*. Je le répète, pourquoi le représentant de Kent n'a-t-il pas cité ces textes et pourquoi mes honorables amis de la gauche conservatrice n'ont-ils pas applaudi? Est-ce là le tarif élevé? Est-ce de la protection? Est-ce là discuter avec justice les questions d'intérêt général qui se posaient pendant la dernière campagne?

Voici le thème n° 3, sur une chose que le chef du parti libéral tenta de mettre à exécution. Il voulait créer un nouveau drapeau pour le Canada. C'était également une chose abominable. Naturellement, elle avait un rapport étroit avec le tarif, le tarif sur les tissus. Je cite le *Toronto Telegram* du 20 octobre:

Le scandale du drapeau canadien, une honte et une infamie.

Si l'ignominie et l'opprobre des actes bien établis de l'honorable W.-L.-M. King ne constituent pas le "scandale du drapeau canadien", qu'est-ce qui pourrait constituer un scandale en notre pays?

.. ..

et de l'autre un anticonscriptionniste de 1917, puis on écrit:

Jamais York-Ouest ne votera pour envoyer Alexander MacGregor aider l'honorable W.-L.-M. King, dont la politique ne voulut pas envoyer les Canadiens sur la ligne de feu en temps de guerre, et dont, en temps de paix, la politique est d'envoyer les Canadiens aux Etats-Unis.

Pourquoi mon honorable ami de Kent ne citait-il pas cela? Selon lui, c'est la conscription qui a été la principale question débattue dans la province de Québec. N'est-ce pas là, soulever la question de la guerre dans l'Ontario? Et s'il eût voulu être juste envers les deux côtés de la Chambre, pourquoi ne soumettait-il pas encore cela aux applaudissements des députés de son côté? On pourra voir que, dans plusieurs alinéas on exploite les mêmes idées en faveur du député d'York-Ouest. En voici un autre. *The Record of New Toronto,* qui ressemble beaucoup à l'ancien *World.* Dans son numéro du 1er octobre, il soulève la question du drapeau. C'est encore, je le suppose bien, une affaire qui a trait au tarif. Que la députation veuille bien écouter ce qui suit:

Jamais nous ne laisserons tomber le vieux drapeau. Pourquoi changer de drapeau? Changez de gouvernement. Votez en faveur de sir Henry Drayton.

Nous avons là un échantillon des préjugés soulevés dans Ontario au cours de la campagne. Voici encore du *Toronto Telegram,* en date du 27 octobre. Je crois que cela a déjà été cité au cours de ce débat:

Que le comté d'York-Ouest rende hommage aux soldats qui ont combattu pour la liberté et vote en faveur de sir Henry Drayton.

Apparemment c'était la même chose partout dans Ontario: "Si vous voulez rendre hommage aux soldats, votez pour Drayton; si vous êtes contre les soldats, alors votez pour le pauvre candidat libéral." Voici un appel. C'est intitulé:

"En vain tendra-t-on le filet"

Aux conservateurs de l'Ontario qui ont voté en faveur de la prohibition.

Le tarif sur l'alcool, cette fois. Voici comment on présente l'honorable Mackenzie King:

Premier ministre d'un gouvernement grand ami du whiskey.

J'espère bien que l'honorable député de Kent ou l'honorable député de Fort-William n'ira pas mêler l'honorable ministre de l'Agriculture à cela.

L'hon. M. MANION: L'honorable député voudrait-il répéter? Je n'ai pu saisir ce qu'il a dit.

M. RINFRET: C'est fort intéressant; on nous dit pourquoi vous deviez voter en faveur du parti conservateur:

L'honorable W.-L.-M. King, premier ministre d'un gouvernement grand ami du whiskey et chef des libéraux anti-prohibitionnistes composant et appuyant les gouvernements qui ont noyé dans l'alcool les provinces de Québec, de Saskatchewan, de Manitoba, d'Alberta et de la Colombie-Anglaise.

Je pourrais, monsieur l'Orateur, poursuivre mes citations, mais il me faut vraiment en finir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Pendant que vous y êtes donnez-nous en un bon lot.

M. RINFRET: Peut-être pourrais-je citer encore un compte rendu, cueilli dans le *Toronto Telegram,* du 24 octobre, d'une assemblée tenue en faveur du candidat conservateur dans la circonscription de Toronto-Centre-Est. Le colonel Cameron porta la parole et voici ce qu'il aurait dit:

Le colonel Cameron nous raconta un entretien qu'il avait eu quelques jours auparavant au foyer d'un hôtel, avec deux touristes américains. Au-dessus de l'entrée se trouvaient l'Union Jack et le drapeau étoilé. On parlait de la perspective des élections générales et l'un d'eux émit l'opinion que l'Union Jack pourrait bien disparaître en même temps. Mais le colonel répondit que, d'après ce qu'il connaissait de l'opinion publique au Canada, il croyait que la lutte finirait par le renvoi de Mackenzie King aux Etats-Unis, où il trouvera un emploi de tout repos à l'Institut Rockefeller.

Les Etats-Unis ont un émissaire au Canada dans la personne du premier ministre actuel du Canada, dit-il. J'accuse ici Mackenzie King d'être un émissaire des Etats-Unis.

On m'a dit, l'autre jour, qu'on se servait du drapeau Union Jack au cours de cette campagne: c'est vrai. Je tiens à déclarer que je me propose de tenir l'Union Jack à deux mains et de le garder. C'est le seul drapeau du Canada.

C'était là un appel en faveur du candidat conservateur dans Toronto-Centre-Est. Cela ne m'étonne pas, monsieur l'Orateur, car dans tout l'Ontario on s'ingéniait à faire croire que le premier ministre de notre pays est Américain. L'autre jour, l'honorable député de Fort-William déclarait dans son discours que le premier ministre voulait américaniser son gouvernement et établir en ce pays une administration ressemblant beaucoup à celle des Etats-Unis.

L'hon. M. MANION: Cela en a l'air de plus en plus chaque jour.

M. RINFRET: Peut-être, mais n'oubliez pas que cette campagne de préjugés a été soulevée en Ontario contre le prétendu américanisme de Mackenzie King.

M. BOYS: Mon honorable ami a-t-il des citations d'autres journaux de l'Ontario? Il paraît en avoir en quantité. En a-t-il d'autres d'Ontario?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il y a cette distinction à faire entre ce journal et *Le Canada* et *Le Soleil*; c'est que le propriétaire n'est pas député en cette Chambre.

M. RINFRET: Pour ce qui regarde le *Canada*, je ne crois pas me tromper en disant que la seule citation de ce journal faite par l'honorable député de Kent se rapporte à un discours qu'aurait prononcé le premier ministre de Québec. Je crois me rappeler que ce journal a expliqué alors que le compte rendu de cette assemblée avait été découpé dans un journal de Québec. Mais je ne cherche pas à m'abriter derrière cette excuse. J'apporte la preuve que, dans certaines parties de l'Ontario, on a mené contre le parti libéral une campagne bien plus répréhensible, à mon sens, que tous les exemples que l'honorable député de Kent a pu citer.

M. BOYS: Mon honorable ami répondra-t-il à ma question?

M. RINFRET: Voici ce que je prétends, monsieur l'Orateur: si le représentant de Kent n'a pas voulu simplement révéler des faits à l'avantage de son parti, mais exposer la vérité pure et simple à la Chambre, le devoir lui incombait de se mettre au courant de la façon dont la campagne a été menée dans les autres parties du Canada et de tout révéler à la Chambre. Il n'avait pas le droit de ne lire que le *Soleil* pour chercher à créer l'impression à la Chambre que tandis que nous avons fait une campagne de préjugés dans Québec, tout a été pur et rose et serein dans les autres régions du pays.

M. BOYS: Encore une fois, je demande à mon honorable ami s'il aura la courtoisie de me répondre?

M. RINFRET: De quoi s'agit-il?

M. BOYS: Mon honorable ami le sait.

M. RINFRET: Mon honorable ami veut savoir si je puis citer d'autres journaux?

M. BOYS: Je voulais simplement que l'honorable député fît des citations de n'importe quel autre journal ontarien.

L'hon. M. CANNON: Voilà assez de pourriture.

M. BOYS: Je ne m'adresse pas à mon honorable ami.

L'hon. M. CANNON: Nous n'en avons eu que trop.

M. RINFRET: L'honorable député de Kent a terminé son discours par un grand appel à l'unité nationale. Je lui demande maintenant si les citations que je viens de donner sont des exemples typiques de l'appel à l'unité nationale fait par son parti? Il a évoqué, dans une péroraison enflammée, la carrière de feu sir Wilfrid Laurier et il a dit qu'il allait nous donner une leçon de tolérance, exprimant l'espoir de nous voir dorénavant respecter davantage les enseignements du grand chef libéral. C'est un fait remarquable, monsieur l'Orateur, que depuis sa disparition de la politique active, le prestige de sir Wilfrid Laurier a formidablement grandi dans l'esprit de mes amis conservateurs. On nous demande de rester fidèles à la politique et aux idées de Laurier, et voilà maintenant que l'honorable député de Kent s'aventure lui-même à nous demander de pratiquer la tolérance de Laurier. Toute sa vie, Laurier a été représenté sous de fausses couleurs par les conservateurs. On l'a traité de déloyal à la couronne dans l'Ontario et de traître à sa race dans Québec. Maintenant qu'il est mort, ces hypocrites le louent et nous le citent en exemple. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'honorable député de Kent. Le parti libéral a toujours été un parti de tolérance et de conciliation, et nous sommes fort capables de conserver les qualités et les traditions de Laurier sans nous appuyer sur les gens qui l'ont attaqué toute sa vie et cherchent maintenant à utiliser sa mémoire comme une arme contre ses vrais et légitimes successeurs. Que l'honorable député de Kent et les autres pharisiens se frappent la poitrine. Nous ne posons pas à la perfection. Nous reconnaissons que, dans l'échauffement d'une campagne politique, il existe de part et d'autre une tendance aux excès de langage. C'est inévitable. Nous, libéraux, nous en convenons volontiers et aussi que la perfection n'est pas de ce monde. Mais avant de nous attaquer et de poser au champion de la morale publique, l'honorable député de Kent, aurait pu, s'il désirait proclamer la vérité, regarder dans son propre parti et peut-être aussi dans les recoins de sa conscience. Il aurait reçu ainsi une leçon d'humilité et de contrition plus essentielle à son avancement moral que celles qu'il a cherché à nous donner, sur ordre de ses chefs et aux dépens de ses compatriotes.

Je crois que je devrais me hâter d'arriver à la dernière partie de mon discours Je m'occuperai de quelques points saillants du discours du trône Il y est question du tarif et je tiens à déclarer que, pour ma part,—et je crois exprimer le sentiment de mes amis québécois et des libéraux en général,—nous ne regardons pas tant le tarif comme une question de doctrine que comme une question d'affaires. Nous ne donnons pas dans les préjugés de race, malgré les reproches qu'on nous a faits, et nous n'aurons jamais le préjugé d'une protection élevée. Nous savons fort bien que

nos amis d'en face sont trop portés à confondre le tarif élevé avec la protection. Il y a plusieurs moyens de protéger les industries sans augmenter les droits. L'abaissement des droits sur les matières premières ou quelques-uns des produits nécesaires à la fabrication de l'article fini atteint le même objet. L'ouverture de nouveaux marchés stimule aussi très directement l'industrie. Tel a été le moyen adopté par le gouvernement libéral. Il a réduit le droit sur les instruments aratoires, mais il a également diminué le droit sur les matières nécessaires à leur fabrication. Il a augmenté de 2½ pour 100 la préférence anglaise sur les chaussures et les tissus. Cette réduction du droit sur la chaussure a été fort discutée durant la dernière campagne. L'on a fait grand état de la fermeture d'une fabrique à Saint-Hyacinthe. On l'attribuait au tarif douanier, mais quelques mois après, la Arrow Shoe Co. établissait une autre fabrique dans la même ville et dans les mêmes conditions, et le même droit de douane ne l'empêche pas de prospérer actuellement. Que faut-il en conclure, si ce n'est que le tarif douanier influe peu sur la prospérité ou l'insuccès,—s'il s'en produit,—du monde industriel. Le Gouvernement a promis d'établir une commission du tarif.

M. McGIBBON: L'honorable député voudra-t-il nous indiquer le nombre d'industries accessoires de la chaussure qui ont dû cesser leurs opérations?

M. RINFRET: Cela m'entraînerait assez loin. Je regrette que mon honorable ami n'ait pas suivi la dernière campagne dans Québec où tout cela a été discuté.

M. McGIBBON: Plusieurs fabriques relevant de la chaussure ont dû suspendre les opérations dans l'Ontario.

M. RINFRET: Mon honorable ami doit comprendre que je ne puis entrer dans tous les détails de l'industrie de la chaussure. Si flatteur que soit le grand désir de mes honorables amis de m'entendre, je ne doit pas, en prolongeant trop mes remarques, empiéter sur le temps des autres. J'ai parlé du tarif pour en venir à l'amendement de mon très honorable ami le chef de l'opposition. Si j'interprète bien cet amendement mon très honorable ami ne trouve rien à redire au discours du trône.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oh! oui.

M. RINFRET: Il ajoute simplement un paragraphe, mais un paragraphe des plus étonnants, de la part d'un protectionniste prononcé comme mon très honorable ami. A mon sens, ce n'est qu'un énoncé général tendant à indiquer une politique sans la déclarer, et si j'étais dans la situation des députés progressistes et obligé de choisir entre le discours du trône et l'amendement, je n'aurais pas la moindre hésitation.

Le discours du trône n'est que la réédition du programme libéral de toujours, et plus particulièrement des quatre dernières années durant lesquelles le parti libéral a dirigé les affaires à Ottawa. L'effort dominant de notre honorable leader et de son Gouvernement a tendu vers l'unité canadienne, et surtout au rapprochement de l'Est et de l'Ouest. C'est notre conviction que le gouvernement de ce pays est impossible, si l'on ne considère attentivement les besoins de chaque province du Dominion. Je suis fier de dire que la province de Québec a refusé de faire cause commune avec les adeptes du tarif élevé, contre l'Ouest. Ces tories qui s'offensent de la discussion des choses de guerre, n'eussent pas reculé devant un conflit financier et économique entre l'Est et l'Ouest. Le parti libéral dans Québec n'a pas triomphé par le préjugé, mais en dépit du préjugé. Sa victoire fut celle du bon sens de la population, toute pénétrée du plus pur sentiment canadien, du véritable esprit de la confédération, que nous devrions tous faire nôtre et nous efforcer de répandre dans tout le Canada, afin d'assurer l'unité canadienne fondée sur la reconnaissance des besoins et des aspirations de tous les éléments de la nation.

Québec ne s'est pas inspiré dans sa victoire, des motifs invoqués par l'honorable député de Kent (N.-B.) (M. Doucet). Québec, et je le dis avec orgueil, a refusé d'écouter les influences conservatrices de l'Est, qui sollicitent maintenant l'appui de l'Ouest parce qu'elles en ont besoin, mais qui n'eussent songé qu'à ruiner et écraser l'Ouest, eussent-elles obtenu la majorité en cette Chambre. Monsieur l'Orateur, Québec a résisté à ces appels. Loin de se laisser distraire par les arguments évoquant les souvenirs de la guerre, Québec a refusé d'écouter la voix du parti tory et des candidats tories dans notre province, cherchant à le grouper autour des adeptes de la protection élevée dans l'Est au détriment de l'Ouest et du bien du pays. Je le répète de nouveau, la victoire libérale dans Québec représente l'ardent désir de cette province, que règnent partout au Canada l'unité nationale, la tolérance et la justice, et, surtout, que les besoins de l'Ouest reçoivent de ce Parlement la considération qu'ils méritent.

Encore un mot, monsieur l'Orateur, avant de terminer, et c'est pour manifester ma joie que dans l'étude des problèmes du pays les membres du Parlement se montrent de plus en plus réfléchis. L'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) regrette que dans la dernière législature le Gouvernement ait dû céder aux demandes de divers groupes de

la Chambre et il a cité certains exemples. Ainsi, le ministre de la Milice (l'hon. M. Macdonald) a dû réduire ses crédits. C'est un terrible spectacle, a-t-il dit, parce que, en vérité, les députés libéraux et progressistes ont soumis au Parlement les désirs de leurs commettants et que le ministère leur a prêté une oreille favorable. Bien entendu, monsieur l'Orateur, cela a répugné à un esprit tory mais pas au mien. Il y a déjà longtemps, on insinuait souvent que le Gouvernement de ce pays se laissait trop influencer par Downing Street qui, disait-on, gouvernait le Canada. Puis nous sommes passés à une autre période alors que l'on prétendait, durant la guerre surtout, que le Canada était régi par un Gouvernement de décrets et que ce n'était pas convenable. Au cours de la dernière législature, le premier ministre le très honorable M. Mackenzie King, a déclaré que son gouvernement ne se considérait pas comme un groupe de surhommes mais un comité du Parlement désireux d'entendre et d'examiner les demandes des représentants du peuple. Si la nouvelle composition de la Chambre est animée de cet esprit, j'en suis fort heureux. Un jour viendra peut-être où nous dirons que non seulement la politique du pays ne doit pas être arrêtée par Downing Street, ni même par le conseil dans l'édifice de l'Est, mais par la seule assemblée qui convienne à cette fin, je veux dire la Chambre des communes où sont convoqués les représentants du peuple.

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, si vous n'êtes pas trop las des nombreuses félicitations que vous avez reçues à l'occasion de votre réélection au poste élevé que vous occupez, j'aimerais avant d'aborder mon sujet à ajouter mon tribut d'admiration à l'égard du membre distingué d'une grande race et du représentant d'une des plus vieilles régions du pays, tribut offert par le député de l'une des circonscriptions de la capitale de l'une des plus jeunes provinces du Canada. Si mes commettants, dans un moment d'abberration mentale, oublient jamais leur bonne fortune, celle du pays et la mienne, en ne m'élisant pas de nouveau, l'un des souvenirs les plus frappants et les plus impressionnants que je garderai sera celui de votre présidence distinguée.

J'hésite à promettre à la Chambre que je ne la retiendrai pas trop longtemps, parce que "trop longtemps" est question d'opinion, et j'ai cru m'apercevoir qu'à ce sujet mes collègues forment leur propre opinion.

J'ai suivi le débat attentivement dans l'espérance d'entendre quelque réponse efficace de la part des honorables députés de la droite et surtout des ministres aux reproches et aux accusations du chef de l'opposition contre la politique passée et future du Gouvernement. Mais cette réponse est encore à venir. Certaines expressions sont tombées des lèvres du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) telles que "exposés inexacts d'une nature odieuse" au moment où lui-même travestissait les observations du chef de l'opposition et dénaturait grossièrement les déclarations et l'attitude de mon très honorable ami. Je ne crois pas un instant que le ministre de l'Agriculture se rendît compte de ce qu'il disait, parce que je n'ai pas le droit de sacrifier l'honnêteté d'aucun membre sur l'autel de son intelligence. Cependant, quelle que soit l'explication, bonne ou mauvaise, il n'en demeure pas moins qu'après avoir lu des passages du discours le mon très honorable ami, le ministre les a paraphrasées à sa manière et en a changé complètement le sens. Si les ministres ne sont pas placés trop haut dans leur Olympe pour que ma faible et humble voix puisse les atteindre, je féliciterai le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) et le ministre de l'Agriculture de leur merveilleuse habileté à dresser et renverser des épouvantails. Le bruit fait par la chute de ces mannequins a été accompagné d'applaudissements si nourris de la part des amis de ces ministres que je suis forcé de croire qu'ils n'ont jamais rien fait de mieux.

Pendant le débat sur l'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a voulu jouer deux rôles: celui d'historien et celui de prophète. Il a assumé le rôle d'historien lorsqu'il a tenté d'exposer ici les raisons exactes de la défaite du candidat libéral dans Edmonton-Est, aux dernières élections. Or, le rôle d'historien n'est pas aussi facile à tenir qu'on se l'imagine parfois. Ce n'est pas une tâche aussi facile que cela d'écrire l'histoire après coup. Quand le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a dit ici que le candidat du Gouvernement a été défait sur la question du tarif douanier dans la division d'Edmonton-Est, j'ai protesté contre cette assertion. Je suis un concitoyen de l'honorable ministre de l'Intérieur. Je le connais depuis un très grand nombre d'années. Nous avons toujours eu les relations les plus amicales et les plus courtoises, à l'époque où il faisait partie du cabinet provincial de l'Alberta tandis que je n'étais, comme aujourd'hui, qu'un avocat pauvre mais honnête. Ma qualité de concitoyen et d'ami de l'honorable ministre et aussi la charité me portent à le détourner des sentiers fleuris de l'imagination où s'abandonnent trop volontiers, je le crains, les membres du mi-

nistère, et à le ramener dans le sentier de la vérité.

J'ai interrompu mon honorable ami pour lui faire observer que la cause de la défaite du candidat ministériel dans Edmonton-Est n'est pas due à la question tarifaire mais au problème de développement de nos ressources houillères et c'est l'exacte vérité, bien que ce ne soit pas toute la vérité. Si mes honorables collègues désirent connaître les causes qui ont contribué à ce résultat, je puis les renseigner. Le problème houiller, c'est incontestable, a joué le plus grand rôle au cours de la dernière campagne. La population de l'Alberta est au fait que le sous-sol de notre province renferme 14 p. 100 des approvisionnements de houille du monde entier. Or, depuis quelques années, les consommateurs et les marchands de combustible de l'Ontario reclament à grands cris la houille qui se rencontre en gisements inépuisables dans le sous-sol de l'Alberta. Les gouvernements provinciaux tant de l'Alberta que de la province de l'Ontario ont fait de vives instances auprès du gouvernement fédéral à la suite desquelles il semble qu'on aurait dû s'empresser d'agir. De fait, le Gouvernement a adopté certaines mesures, mais à quoi ont-elles abouti? Voilà des faits que j'ai l'intention d'exposer ici à la première occasion. Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur la question des charbonnages pour la bonne raison qu'elle viendra prochainement sur le tapis et je ne veux pas couvrir deux fois le même terrain. Je me borne à mentionner la question pour l'instant. Sans cela, je le crains fort, étant donnée la confusion qui existe dans l'esprit du ministre de l'Agriculture, semble-t-il, sur le sens de certains mots qu'il affectionne, on m'accuserait peut-être de chanter la palinodie.

La seconde question ou plutôt la seconde cause, qui a contribué à la défaite du candidat ministériel dans Edmonton-Est, est tout aussi obscure et d'origine aussi souterraine pour le moins que la houille, bien qu'elle soit loin de posséder sa chaleur, sa force latente ou son nombre de calories—je veux dire le Gouvernement lui-même. Aux quatre coins de la division que j'ai l'honneur de représenter ici, tout le monde s'abordait en disant: "Il faut un changement de gouvernement". Une pareille situation s'est déjà produite dans les annales politiques. Le même état de choses s'est vu en Angleterre, en 1906, alors que le gouvernement unioniste avait détenu les rênes du pouvoir depuis au delà de vingt ans sans interruption. On réclama pas alors un changement de régime. Cependant, ce n'est pas la seule cause qui amena la chute du cabinet unioniste en 1906. Je me demande s'il est possible de trouver une situation comparable dans les annales politiques d'aucun pays du monde—je fais peut-être erreur,—qu'après avoir détenu les rênes du pouvoir pendant quatre années avec une majorité sur tous les autres groupes, un gouvernement soit devenu si inpopulaire que tout le monde s'écrie: "Pour l'amour du ciel, débarrassons-nous de ces hommes!" Voilà l'aspect surprenant et frappant de cette clameur générale en faveur d'un changement de gouvernement.

Dans ses reminiscences intéressantes, Goldwin Smith fait observer que la logique du docteur Edouard Pusey était très faible bien qu'il fût un érudit, il manquait une maille à la chaîne de ses arguments. Il m'arrive parfois de songer que la logique de certains honorables membres de la droite est entachée de la même défectuosité. Pour ne citer qu'un exemple, le raisonnement de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) se résume à ceci: Le fait que les candidats libéraux dans quelques circonscriptions,—prenons la mienne pour ne citer qu'un exemple,—ont reçu un certain nombre de votes lesquels ajoutés aux suffrages accordés aux progressistes, excèdent les votes donnés aux candidats conservateurs, constitue une preuve que les électeurs auraient vu d'un mauvais œil la constitution d'un cabinet par le très honorable chef de l'opposition. Un bon nombre de conservateurs sont dans mon cas. Au début de la lutte, des partisans du candidat travailliste sont venus me serrer la main en disant: Si nous essuyons une défaite, nous espérons qu'elle nous sera infligée par vous. Un peu plus tard, des partisans de mon adversaire libéral vinrent me voir et me tinrent exactement le même langage. Tout cela n'indique guère que libéraux et progressistes étaient d'accord pour empêcher un conservateur de venir ici prêter son appui au programme préconisé par le très honorable chef de l'opposition. D'après moi, cela prouve plutôt que si, dans l'impossibilité de faire élire leur propre candidat, il leur fallait se replier sur un second choix, ils préféraient tous les deux le conservateur. C'est très agréable pour moi de savoir que j'ai contenté les deux partis.

La troisième cause du résultat de l'élection d'Edmonton-Est a été le traité avec l'Australie. Mes commettants habitent pour la plupart dans la ville d'Edmonton, dont la population est assez dense. Cette ville a une superficie de 27,000 acres et compte 60,000 âmes, soit un peu plus de deux habitants par acre. Ils tiennent à payer le beurre le moins cher possible et une réduction de 3c. la livre est pour eux importante. Mais même les gens de la ville tenaient ce raisonnement. Après tout, à quoi sert de payer le beurre 3c. de moins la livre qu'il ne se vend actuelle-

ment, si nous ne gagnons pas assez pour en acheter. Ils se sont peut-être dit aussi ceci: Si le Gouvernement actuel fait la bêtise d'adopter une politique fiscale qui nuise à l'industrie laitière dans cette province, savons-nous si demain ce ne sera pas le tour de l'industrie à laquelle nous nous intéressons. C'est pour cela que le traité avec l'Australie n'a pas été très bien accueilli même à Edmonton. Les gens ont compris que si l'on voulait maintenir l'industrie laitière de la province, il ne fallait pas lui faire subir la concurrence injuste dont la menaçait le traité en question. Cela me rappelle l'histoire de la femme du pauvre qui alla trouver son ami et lui dit: Jean, qu'en penses-tu? Ce beau manteau de mouton de Perse et de zibeline chez Eaton a été réduit de 1,000 à $975. La réduction ne lui servait pas à grand'chose, puisque de toute façon elle ne pouvait pas acheter le manteau.

Ensuite il y avait la politique du Gouvernement en ce qui concerne nos matières premières. Je n'entrerai pas dans les détails; je mentionne simplement la chose.

Cinquièmement, venait la politique du Gouvernement en ce qui concerne l'immigration, le départ des nôtres pour les Etats-Unis et l'inaction ou du moins l'action inefficace du Gouvernement pour avoir de nouveaux colons. Enfin, il y avait la question du tarif douanier. J'entends par tarif, un tarif qui protège réellement et honnêtement, car tout autre genre de protection ne peut faire que du tort. Si la question de protection n'a pas joué dans les dernières élections le rôle que certains lui auraient voulu voir jouer, c'est peut-être parce qu'il était très difficile de comprendre l'attitude du premier ministre à ce sujet. Il existait autrefois une sorte de jeu de hasard sur certains champs de courses en Angleterre,—je ne sais s'il existe encore,—qui consistait en deux dés à coudre et un pois. On manipulait les dés d'une certaine façon et il s'agissait de parier que le pois était sous tel ou tel dé. Ce jeu me rappelle l'attitude du premier ministre en matière de protection et de tarif douanier. Impossible de savoir à quoi s'en tenir. Tantôt vous auriez parié qu'il était sous le chapeau du ministre de l'Intérieur, mais quand vous leviez le chapeau, il n'y était pas. Puis vous étiez prêt à parier qu'il était sous le chapeau de M. Marler, l'autre extrême, mais il n'était pas là non plus. A la fin, le joueur a fini par dire à l'escamoteur. Gardez vos dés et votre pois; vous êtes trop malin pour moi et je ne parie plus.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): On l'a roulé dans York-Nord!

M. BURY: Je l'espère. Mais sur cette question de protection, lorsque le commun des mortels, qui tenait à voter suivant ses goûts, a vu les efforts que faisait le premier ministre pour former son cabinet, il s'est dit: Je n'ai jamais vu pareille façon de confectionner un cabinet; ce n'est plus un cabinet, c'est un omnibus. Il y avait d'abord le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) avec ses opinions virtuellement libre-échangistes, du moins diamétralement ou fortement opposées à la protection; puis M. Vincent Massey en faveur d'un tarif un peu plus élevé et enfin M. Marler qui, si ma mémoire ne me fait défaut, ne voulait pas entendre parler d'un budget qui sonnait le glas de la protection. Lorsque l'électeur a vu cela, il s'est demandé lequel de ces messieurs représentait l'attitude et la politique du premier ministre sur une des questions les plus vitales pour la prospérité du pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. BURY: Quand la séance a été levée je terminais mon allusion à la digression du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) dans le domaine de l'histoire et à ma tentative, comme ami et concitoyen, de rectifier son erreur et de renseigner la Chambre, si cela l'intéresse, sur les véritables questions et sur les causes qui ont amené la défaite du candidat ministériel dans ma circonscription.

Au début de mes remarques j'ai dit que ce ministre avait assumé le rôle de prophète dans un débat précédent. Il a prophétisé en disant que le premier ministre reviendrait ici par la grande porte, bien que je ne voie pas, au point de vue des questions en débat, s'il importe beaucoup qu'il entre par la grande porte ou la porte de côté. Si le ministre de l'Intérieur est aussi bon prophète à ce sujet qu'il l'a été en une autre circonstance fameuse et au sujet d'autre chose, je crains fort que les honorables députés de la droite ne soient comme la jeune fille délaissée de Tennyson, qui attend en vain et dit: "Il ne vient pas!"

Dans cette circonstance à laquelle je viens de faire allusion le ministre de l'Intérieur s'est permis de prophétiser. A la fin de la guerre de Crimée le grand tribun du peuple anglais, John Bright, a prononcé un des plus fameux discours de sa carrière, discours qui, par une phrase qui s'y répétait souvent, a reçu le nom de "discours de l'ange de la mort". Le discours terminé, Disraeli lui dit qu'il donnerait presque tout ce qu'il possédait pour pouvoir prononcer un semblable discours et John Bright, avec sa franchise caractéristique

de lui répondre: "Vous le pourriez, si vous étiez un honnête homme." Je rappelle cela parce que nous nous souvenons que lors du débat du budget de 1924 le ministre de l'Intérieur a prononcé un autre discours qui passera à la postérité non pas comme celui de "l'ange de la mort", mais comme le discours du "glas funèbre". J'ai déjà dit qu'il était dangereux d'essayer à écrire l'histoire, mais je crois qu'il est encore plus dangereux de prophétiser. Si le ministre veut assumer le rôle de prophète, je lui conseille avec révérence et humilité de se souvenir de deux choses: d'abord de choisir un événement si éloigné dans l'avenir qu'il sera certain de ne pas être là quand il se produira et, secondement, s'il lui faut choisir un événement rapproché, s'il doit prophétiser touchant la mort d'une politique ou d'un mouvement, de s'assurer, avant de se procurer le whiskey et les bougies pour la veillé du corps que le malade est bien passé de vie à trépas. Et avant de saisir la corde pour sonner le tocsin afin de réunir les voisins, qu'il ait soin de constater que le cadavre ne s'est pas levé de la bière pour l'envelopper lui-même dans son linceul et le pousser dans le cercueil.

La protection est loin d'être morte. Venant de l'Ouest je puis dire qu'elle est plus vivante que jamais. Tout le pays, même la région de l'Ouest, reconnaît que la protection est nécessaire au bien-être du Dominion tout entier. On reconnaît en général le fait que si nous supposons, pour établir la discussion, qu'une protection convenable et efficace de l'industrie n'est pas dans l'intérêt de l'agriculture, il n'y a alors que deux solutions possibles, si nous devons avoir une politique nationale, si nous devons établir un système avantageux pour toutes les régions du pays, l'Est et l'Ouest, et tous les genres d'industries; les manufactures comme l'agriculture. Voici brièvement ces deux solutions: Soit de supprimer complètement la protection et de subventionner l'industrie dans l'intérêt de l'agriculture; soit d'avoir une protection suffisante, convenable et efficace dans l'intérêt de l'industrie et de donner à l'agriculture des compensations sous forme de concessions dans les tarifs de transport ou de protection des produits agricoles, ou encore une combinaison de ces deux moyens. Dans ce cas, et comme c'est le sentiment de tout le pays, je ne suis pas du tout surpris que, dans le discours du trône, ont ait abandonné au moins un des anciens schibboleths du tarif libéral. Je parle de celui que nous avons entendu si souvent dans le camp libéral, le "tarif pour le revenu seulement". On l'a abandonné, jeté par-dessus bord. Vous n'avez qu'à regarder le discours du trône pour vérifier combien c'est vrai. Voici la politique du Gouvernement:

> D'après eux cette taxation devrait porter aussi légèrement que possible sur les denrées nécessaires, l'agriculture et les autres industries fondamentales... les amendements du tarif ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport préparé par un bureau possédant les qualifications requises et les pouvoirs d'aviser le ministère.

Même le plus aveugle des protagonistes du "tarif pour le revenu" ne pourrait prétendre qu'il s'agit ici d'un tel tarif. C'est l'énonciation d'une doctrine qui est du moins saine, c'est-à-dire que vous devez considérer le tarif non seulement au point de vue du revenu qu'il apporte, mais à celui de l'effet qu'il aura sur l'industrie du pays; que vous devez régler l'incidence et le poids des impôts afin qu'ils ne produisent pas seulement des revenus, mais qu'ils aient les meilleures conséquences et exercent la plus heureuse influence sur ce qui est le plus important pour un pays nouveeau: son commerce et son industrie.

Aussi, je ne suis pas étonné de voir le malaise s'accentuer d'un bout à l'autre du pays, pour cette simple raison qu'au fond tout le monde est protectionniste. La classe ouvrière est protectionniste. Le rang que cette dernière occupe aujourd'hui, le prestige, les avantages, les privilèges et les droits dont elle jouit, elle les doit à un programme, à une politique de protection,—d'abord au rouage d'un régime protecteur qu'elle a conçu, établi et mis en application pour son propre compte, et dans la suite, à un rouage supplémentaire de protection qu'elle a obtenu, et ce fort à propos, au moyen d'actes législatifs du Parlement. On ne saurait trouver, de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre, un seul député qui, du fond de l'âme, ne souhaite pas voir les travailleurs persister dans leurs efforts en vue d'établir un régime de protection qui leur garantisse tous les avantages raisonnables, la jouissance et la part légitime des bénéfices qui découlent d'une industrie à laquelle ils contribuent dans une aussi forte mesure.

Et le cultivateur est également partisan de la protection. Je crois savoir que les membres du parti progressiste qui se trouvaient ici lors de la discussion du traité australien, ont voté contre cette convention. Naturellement, ils ont expliqué leur attitude en disant que le traité contenait d'autres dispositions auxquelles ils étaient opposées. Je me demande si, advenant le cas où l'on aurait fait disparaître ces dispositions, ils n'auraient pas quand même voté contre ce coup porté à l'industrie laitière de la province d'Alberta. Un des principaux libéraux de la ville d'Edmon-

ton, qui a déployé la plus grande activité à faire inscrire les électeurs sur les listes dans l'intention de les faire voter contre moi, a déclaré que ce traité australien entraînera pour les cultivateurs laitiers d'Alberta, au nord de Red-Deer, une perte d'au moins $100,000 par année. Il doit parler en connaissance de cause, vu que depuis plusieurs années, il fait partie de la Edmonton City Dairy, laquelle fabrique un beurre d'une qualité qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Là aussi, les cultivateurs eux-mêmes s'aigrissent de plus en plus de voir que le tarif ne joure qu'un bien faible dans la fixation du prix des instruments aratoires. Je ne suis pas cultivateur, mais le premier venu, s'il est le moindrement renseigné, ne saurait se dissimulier qu'une vingtaine d'autres éléments entrent en ligne de compte dans l'établissement du prix des instruments agricoles, et que comme facteur, le tarif est chose insignifiante. A l'appui de cette prétention on a cité dernièrement en cette Chambre des statistiques comparatives sur le prix des machines agricoles en 1921 et en 1925. Je n'ai pas ici les statistiques relatives à 1921, mais il se trouve que j'ai celles de 1925. En 1914, une charrue bisoc de quatorze pouces avec l'appareil d'attelage, sur laquelle il y avait alors un droit de 20 p. 100 *ad valorem,* se vendait $85; la même charrue, avec un droit de seulement 10 p. 100 *ad valorem,* soit précisément la moitié, se vendait $153 à Edmonton en 1925. Me dira-t-on en quoi les droits ont pu contribuer à cette augmentation du prix? Je n'accaparerai pas les instants de la Chambre à repasser tous les articles, mais il en est à peu près de même de tous; qu'il s'agisse de herses à disques, de moissonneuses, de râteaux mécaniques ou de lieuses, l'écart entre les prix de 1924 et ceux de 1925 est remarquable. Ainsi, en 1914, la lieuse, frappée d'un droit *ad valorem* de 17½ p. 100 se vendait $175 à Edmonton; en 1925, avec un droit de 6 p. 100 *ad valorem,* soit un peu plus du tiers, le prix en était, non pas $175, mais $293. A quoi bon parler de l'effet du tarif sur le prix des instruments aratoires, en face de ces chiffres, ou de ceux que l'on citait dans cette Chambre l'autre jour?

J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur au discours de l'honorable député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Je ne lui adresserai pas de félicitations, parce que je sais que c'est un avocat éminent et que, logiquement, on ne saurait attendre de sa part autre chose qu'un excellent discours. D'ailleurs, un compliment de ma part serait peut-être de nature à rappeler "l'abîme qui en appelle un autre". Mais j'ai remarqué qu'une partie de son discours dénotait peut-être l'influence indue exercée par son chef sur sa manière de voir. Je veux parler du passage où il a appuyé et a approuvé, comme s'il la faisait sienne, cette étrange déclaration du discours du trône d'après laquelle la prospérité dont il est question dans ce document, était en partie le résultat du programme du Gouvernement. Or, m'est avis qu'il y a lieu de dire un mot à ce sujet, car, il me semble, la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement a effectivement créé, d'un bout à l'autre, du pays, l'impression qu'il serait renversé aux élections générales, et je suis d'opinion que cette impression peut avoir été pour quelque chose dans la prospérité du Dominion. Malheureusement, ce Gouvernement ne ressemble à aucun de ceux que nous avons eus dans le passé; il a persisté à rester aux affaires, et a trompé le peuple dans ses espérances. Cependant l'impression subsistait qu'il y aurait une dégringolade. J'offre celà comme une des explications et des justifications susceptibles de motiver cette déclaration. Mais je ne crois que ce soit là la signification qu'entendaient lui donner ceux qui l'ont mise dans la bouche de Son Excellence le Gouverneur général. Je pense que le Gouvernement s'inspira de la même prétention dont son chef a souvent donné la preuve, c'est-à-dire que la sainte Providence est au service du parti libéral, que les grandes forces de la nature, comme le soleil, la terre, le vent, la pluie, la gelée, la grêle, la neige, etc obéissent au chef du cabinet et que, grâce à la collaboration du Tout-Puissant avec notre premier ministre, le Canada a été particulièrement favorisé en l'année 1925. Je n'exagère pas, car je me souviens que le chef du Gouvernement a déjà associé la Providence à l'œuvre de la réforme du Sénat, qui n'a pas encore abouti, mais qui portera sans doute toutes les marques du génie.

En discutant ce projet de réforme, dont on ignore la nature véritable, le premier ministre a déclaré qu'il avait un collaborateur, le ministre de la mort, qui, à l'instar de l'huissier à verge noire, convoquant les membres des Communes à la salle du Sénat, fait comparaître les sénateurs à un plus auguste tribunal, afin de permettre au Gouvernement de remplacer les disparus par des titulaires plus dociles à sa volonté. L'homme qui a de pareilles idées sur la mort était bien capable d'introduire un tel paragraphe dans le discours du trône. Comme on comprend bien, après cela, que le premier ministre ait prétendu avoir pour collègue ces forces de la nature qui ont coopéré à produire cette magnifique récolte de 1925 dont tout le Canada s'est réjoui. Cela étant, la question que posa l'honorable député de Fort-William (M. Ma-

nion) au sujet de l'étonnante fécondité des poules ne paraît plus aussi frivole qu'on a bien voulu le dire. Cette fécondité entre évidemment dans le plan de la politique libérale qui se montre si prodigue de nos matières premières. Il y a peu d'années, un certain empereur, qui se croyait lui aussi le collaborateur de la Providence, a vu ses entreprises tourner à rien; il a perdu sa couronne et il ne paraît pas devoir la réconquérir jamais.

Je passe à un autre point du discours prononcé par le membre qui a proposé l'Adresse. Avec tous mes collègues, j'approuve la pensée qu'il a exprimée en énumérant les divers besoins du pays. Je ne fatiguerai pas la Chambre à les repasser les uns après les autres.

Le premier et le plus grand de nos besoins, a-t-il dit, est de pratiquer une rigoureuse économie. C'est très vague. Cela peut vouloir dire bien des choses. Cela peut vouloir dire une économie absolue affamant toutes les entreprises; on pourrait aussi entendre par là un souci très sérieux d'économiser les fonds publics.

On nous propose une seconde mesure, celle de se procurer de nouveaux marchés. C'est parfait; mais quelles démarches a-t-on faites pour obtenir ces marchés? Que fait le Gouvernement pour créer les débouchés dont tout le monde reconnaît le besoin? Cette question des marchés se présente sous deux aspect. Ainsi, il conviendrait de réserver à nos compatriotes le marché intérieur du Canada et de favoriser un accroissement de leurs opérations sur ces marchés mêmes. En deuxième lieu, il faudrait voir à s'emparer d'une plus grande partie des marchés étrangers, comme les Etats-Unis, par exemple. Mais quel moyen a-t-on pris pour atteindre ces deux objets? Le moyen le plus sûr d'obtenir ce double résultat, en n'importe quel pays, est d'organiser un bon régime douanier. Il faut se servir des grandes richesses naturelles que la divine Providence a distribuées au Canada—notre nickel, notre amiante au tres produits de notre sol—pour obtenir une place sur le marché des Etats-Unis. Elles nous offrent un moyen de négociation. En tirons-nous parti?

Hier soir le député de Huron-Sud (M. McMillan) a rappelé l'importance de notre commerce extérieur. Je ne m'intéresse pas beaucoup au chiffre total de ce commerce, mais je voudrais savoir comment il est constitué. J'aimerais savoir l'importance relative de nos exportations de matières premières. Nos ventes aux Etats-Unis peuvent être énormes, mais elles constitueraient un véritable drainage de nos ressources naturelles. En m'entendant, nos adversaires diront peut-être: Enfin, nous voyons où l'orateur veut en venir; il nous propose une politique de représailles. Je l'avoue, je veux des mesures de représailles. Je ne m'en cache pas, ce sont les seules qui soient effectives. C'est la bonne politique. Si la république américaine avait les riches naturelles que nous possédons, son gouvernement n'hésiterait pas deux minutes et l'adopterait. Nous possédons des matières premières qui sont indispensables à plusieurs industries américaines, dans l'exploitation desquelles d'énormes capitaux sont engagés et qui ne pourraient pas se maintenir sans nous. Cependant, nous refusons d'utiliser cet avantage pour obtenir en échange des faveurs tarifaires. Notre intérêt est d'avertir les Américains que, s'ils nous refusent des concessions raisonnables, nous empêcherons la sortie de notre matière première et nous prendrons toute autre mesure nécessaire. Permettez-moi de vous donner lecture à ce sujet d'un passage emprunté à un auteur célèbre en économie politique:

> Un droit non protecteur, au contraire, peut être dans plusieurs cas une cause de gain pour le pays qui l'établit, autant qu'on peut dire qu'il y a gain à jeter sur un autre peuple la charge de ses impôts; mais c'est un moyen qu'il n'est guère bon d'adopter, tant il est facile aux autres peuple d'en annuler les effets par des représailles.
>
> Si l'Angleterre, dans l'hypothèse dont nous nous sommes déjà servi, cherchait à s'approprier dans les avantages de son commerce avec l'Allemagne une part supérieure à sa part légitime en établissant un droit à l'importation de la toile, l'Allemagne n'aurait qu'à établir sur l'importation des draps un droit suffisant pour en réduire la demande dans la même proportion que la demande de toile aurait été réduite en Angleterre par l'impôt.
>
> Des représailles.
>
> Les choses resteraient comme auparavant, et chaque pays payerait l'impôt qu'il aurait établi, à moins que les deux impôts réunis n'excédassent en totalité les avantages du commerce, car alors le commerce disparaîtrait et ses avantages avec lui. Il ne serait donc pas utile d'établir des droits de cette espèce afin d'y bénéficier de la même manière que nous venons d'indiquer. Mais lorsqu'une portion quelconque des revenus publics est tirée d'impôts sur les marchandises, ceux-ci peuvent ne pas être plus mauvais que d'autres. Il est évident aussi. . .

Et je signale ce passage à l'attention particulière des honorables collègues:

> . . . que les considérations de réciprocité, qui n'ont aucune importance lorsqu'on discute un droit protecteur, ont une importance réelle lorsqu'il s'agit de discuter l'abolition d'impôts de cette espèce. On ne peut pas espérer qu'un pays renonce à imposer les étrangers, si les étrangers n'ont pour lui la même tolérance. Un pays n'a d'autre moyen de ne pas perdre par les droits d'importation établis à l'étranger sur ses marchandises, que d'établir des droits équivalents sur les marchandises étrangères.

Qui parle ainsi? Est-ce quelque économiste de Birmingham, appartenant à l'école de Chamberlain? Non pas; c'est un économiste de l'école de Manchester: John Stuart

Mill. Si je suis partison des représailles, j'ai du moins l'appui de son autorité. Mais j'en appelle (selon l'idée des honorables membres de la droite) à une autorité plus élevée encore. Il n'y a pas que John Stuart Mill qui enseigne la doctrine des représailles; on la trouve dans la bouche même du chef du ministère. Parlant à Alexandria, Ontario, le 14 septembre, M. Mackenzie King, faisant allusion à un tarif proposé sur les produits agricoles, a dit ceci:

Supposons qu'on impose un droit sur les fruits et légumes venant des Etats-Unis; que ferait notre voisin?

Si les Etats-Unis faisaient comme nous, monsieur l'Orateur, ils ne feraient rien. Seulement le très honorable M. Mackenzie King connaît trop bien les Etats-Unis pour croire qu'ils resteraient les bras croisés. Il connaît trop bien les Etats-Unis pour ne pas savoir qu'ils useraient immédiatement de représailles. Il dit donc:

Que feraient les Etats-Unis? Ne diraient-ils pas: Si vous imposez nos fruits et légumes nous imposerons les vôtres?

Telle serait assurément leur attitude. Si elle est éclairée, cette attitude, si c'est là de la bonne politique aux Etats-Unis, pourquoi n'en serait-il pas de même au Canada? Donc, de l'autorité de John Stuart Mill et du très honorable M. Mackenzie King, je me proclame un fervent de la doctrine des représailles, jusqu'au jour où, grâce aux représailles, s'il le faut, les produits de nos industries canadiennes auront une part plus juste aux avantages du marché américain.

L'honorable député de Huron-Sud (M. McMillan) a traité cette question et son objection, comme on verra à la page 348 (v.a.) du Hansard, était celle-ci:

Autrement dit, si cette Chambre lui en fournit l'occasion (au chef de l'opposition) il commencera une guerre de tarif avec nos voisins de la république américaine juste au moment où des protestations dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre et par tout le pays vont aboutir en une demande péremptoire d'un abaissement du tarif, ce qui assurera au public canadien, au fermier canadien en particulier, un accès plus libre au marché américain, le meilleur du monode entier, qui se trouve à notre porte même.

J'avoue que je n'ai jamais rien entendu de plus extraordinaire: "N'insistez pas", dit-il en ce moment où des protestations par tout le pays et, surtout dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, vont prendre la forme d'une requête visant à l'abaissement du tarif". Mais c'est justement le moment d'insister. Si l'opinion publique de la population des Etats-Unis s'achemine vers une demande d'abaissement du tarif, nous devons sûrement tout mettre en œuvre pour hâter pareil dénouement; mais nous ne gagnerons certainement rien à leur dire que, quoi qu'ils fassent, nous n'établirons pas un tarif contre eux.

L'honorable collègue qui a proposé la répense au discours du trône a suggéré encore le relèvement de notre population. Là-dessus nous tombons entièrement d'accord. Il faut augmenter la population, parfaitement; mais qu'avez-vous fait à ces fins? Ce problème renferme trois éléments: d'abord il faut garder sur la terre ceux qui y sont déjà établis; en second lieu il faut encourager le retour aux champs de ceux qui les ont quittés; et troisièmement il faut attirer au pays de nouveaux immigrants. Je crois avoir énuméré ces trois éléments dans l'ordre de leur importance. Le problème le plus important auquel ce Gouvernement ait à faire face est celui de garder ceux qui sont déjà chez nous; vient ensuite celui de ramener au pays ceux qui se sont expatriés, des Canadiens qui connaissent le Canada et les traditions canadiennes, qui ont des attaches au pays et qui voient les choses du même œil que nous. J'aimerais mieux voir ramener nos gens sur nos terres que d'y voir amener des nouveaux venus. Le troisième élément est le moins important de tous, sauf dans ses dimensions.

Devant ces trois problèmes, trois forces sont en jeu. Il y a, de l'autre côté de l'Atlantique, le gouvernement britannique qui dépense des millions de livres sterling, et pourquoi? Pour résoudre le troisième de ces problèmes, pour nous envoyer des gens qui ne sont jamais venus ici auparavant. Les compagnies de transport consentent aussi à dépenser des millions pour aider à résoudre ce problème. Elles ne sont pas absolument intéressées à tenir les gens attachés au sol, car plus il y en a qui abandonnent le sol, plus elles en ont à transporter et plus elles ont à transporter de mobiliers de colons. La troisième force qui essais de résoudre ce problème, c'est le Gouvernement canadien. Il dépense des millions et des millions de dollars, et quel résultat en obtient-il? Un résultat absolument insuffisant eu égard à la dépense faite.

Je veux faire remarquer ceci: Nous avons dirigé notre attention et nos énergies, nous avons dépensé notre argent sur le troisième élément de ce problème et nous n'avons pratiquement rien fait par rapport aux deux autres éléments. Ce Gouvernement et ce pays seraient infiniment mieux avisés s'il prenait la moitié ou même les trois quarts de l'argent qu'il s'apprête à dépenser pour l'imimgration—le gouvernement britannique et les compagnies de transport sont prêts à dépenser de l'argent pour cela—et s'il le consacrait à garder ici ceux qui y sont déjà et à ramener ceux qui sont partis, plutôt que de le dépenser

en essayant de faire venir des immigrants dans notre pays.

Comment y parvenir? Je ne traiterai pas la question au long. Je crois qu'il faudra avoir la terre à bon marché. Vous allez dépenser de grosses sommes d'argent pour l'immigration. Veillez à ajouter à vos efforts des lois pour empêcher les spéculateurs en terres, les compagnies immobilières et les propriétaires de terres de venir retirer les bénéfices provenant des sommes énormes que le Gouvernement dépense. Veillez à ce qu'il y ait des terres à bon marché près des chemins de fer. J'irai même plus loin. Il se peut j'aille trop loin et que quelques-uns de mes chefs me réprimandent. Il me semble néanmoins que l'un des éléments les plus importants de toute cette question de l'établissement des colons, c'est une loi quelconque pour empêcher le prix des terres de monter à mesure que les acheteurs se présentent.

Il faudra avoir des taux peu élevés sur les chemins de fer. Je reconnais absolument avec l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) que l'on devrait faire de notre gigantesque réseau de voies ferrées l'un des plus puissants agents de peuplement pour nos terres et le mettre en état d'aider ceux qui ont déjà sur nos terres.

Il faut en outre avoir de l'argent à bon marché. Il en est question dans le discours du trône, où l'on parle de crédit agricole. Je vais probablment susciter beaucoup de critiques, mais je me permets de dire ceci: le crédit agricole n'est autre chose qu'un mal nécessaire. Aucun pays ne s'enrichit en empruntant. C'est l'économie qui fait le progrès des peuples. Il se peut que l'on ait besoin de crédit agricole, mais seulement comme un mal nécessaire; et les meilleures intentions, les emilleures énergies, les meilleurs esprits de cette Chambre devraient s'appliquer plutôt à résoudre le problème de savoir comment les hommes peuvent vivre sans emprunter, qu'à faciliter les emprunts. Voilà ma théorie; il se peut que j'aie absolument tort. Je sais qu'une foule de gens sont de si fervents adeptes de l'emprunt qu'ils vivent toujours dans les dettes, et cela depuis de nombreuses années. Mais c'est une mauvaise politique et qui n'a jamais enrichi un pays.

Je ne veux pas retenir l'attention de la Chambre plus longtemps et je ne désire ajouter que quelques mots. J'ai indiqué comment, selon moi, l'on doit faire face aux besoins du pays. Je n'espère pas voir le Gouvernement actuel y faire face. Je n'ai aucun espoir parce que ce Gouvernement est un gouvernement perdu de réputation. Je n'ai aucun espoir parce que ce Gouvernement ne se cramponne au pouvoir que grâce à la volonté et selon le bon plaisir d'un parti à l'égard duquel le premier ministre n'a pas caché ses opinions. Dans un discours qu'il prononçait à Saskatoon le 7 octobre 1925, il disait:

> Les progressistes n'ont aucun espoir de former un gouvernement. Si, dit-il, vous appuyez un parti isolé dans une seule partie du pays, vous contribuez immédiatement à mettre cette région pour ainsi dire en lutte contre le reste du pays.
>
> M. King a prétendu que l'attitude des progressistes durant la dernière session, loin d'aider au Gouvernement, lui a nui de cent et une façons.

Ecoutez maintenant ceci:

> Nous avons eu leur coopération, et qui nous a été très utile dans certains cas.

Voici le revers de la médaille:

> Comme premier ministre, je puis vous dire que, chaque fois que le Gouvernement eut à traiter quelque problème de l'Ouest, nous avons été accusés faussement d'agir comme nous le faisons parce que nous étions dans les bonnes grâces des progressistes ou parce que nous avions besoin de leur appui, ce qui nous a beaucoup nui pour faire plusieurs des choses que nous eussions voulu faire.

Je prie mes honorables collègues de songer à ceci: Si tel était l'état de choses existant de 1921 à 1925, quand le parti libéral avait une majorité sur tous les autres; si M. King était entravé, immobilisé, gêné, embarrassé par le fait qu'il lui fallait compter tellement sur les suffrages des progressistes pour pouvoir rester aux affaires qu'il ne pouvait tenter de réaliser aucun de ses projets, de crainte de se voir accusé de complaisance outrée à leur endroit, comment peut-on logiquement prétendre que le Gouvernement est maintenant dans une meilleure position? Si cela est vrai, l'on ne peut tirer qu'une conclusion, c'est que, si les progressistes n'ont rien obtenu pendant la durée de la dernière législature, ils recevront encore moins maintenant; s'ils furent châtiés avec des fouets pendant la dernière législature, ils seront châtiés avec des scorpions maintenant. De deux choses l'une: ou ces paroles étaient sincères ou elles ne l'étaient pas. Dans ce dernier cas, une seule conclusion s'impose: c'est que le premier ministre du Canada a oublié la dignité de ses fonctions et les traditions du régime parlementaire au point de faire une déclaration fausse pour assurer un avantage à son parti et la victoire des candidats de son parti.

Qu'on me permette de raconter une anecdote. On avait envoyé un nègre réparer un toit de bardeaux dont l'inclinaison était fort dangereuse. Au cours de son travail, il glissa et, comme tout en descendant, il criait avec terreur: "O Seigneur, sauvez le pauvre nègre; ô, Seigneur, sauvez le nè..." Il coupa brusquement sa prière par ces mots: "Laissez faire, Seigneur; je me suis accroché à un clou." Depuis 1924, le premier ministre du Canada glisse. Pendant tout le temps que cela a duré, en particulier durant la campagne élec-

torale, il a fait les efforts les plus dénués de dignité pour se maintenir et éviter de la sorte une chute désastreuse, jusqu'à la semaine dernière, alors qu'il s'est "accroché à un clou". Mérite-t-elle bien d'être comparée à un clou, cette majorité veule de trois. C'est tout au plus une broquette. Combien de temps ce petit clou de hasard et peu solide va-t-il tenir? Je l'ignore; mais quand il cèdera la chûte du très honorable premier ministre ne sera la descente pleine de dignité que nous aimerions voir accomplir par le chef du Gouvernement du pays.

M. GERSHAW (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de vous féliciter du grand honneur que vous avez reçu pour la seconde fois? Je désire également féliciter celui qui a proposé l'adresse (M. Elliott) et celui qui l'a appuyée (M. Lacombe) pour la façon splendide dont ils se sont acquittés de leur tâche. L'on dit que la réflexion, la discussion et le libre-échange des idées doivent faire sortir la vérité de son puits et cela est possible. Mais, plusieurs discours ayant déjà été prononcés au cours de cette discussion et celle-ci devant sans doute durer encore plusieurs jours, je parlerai brièvement et je tenterai de me tourner vers l'avenir plutôt que vers le passé.

En 1921, aucun libéral ne fut élu dans l'Alberta. Néanmoins le premier ministre du Canada jugea à propos d'appeler à faire partie du gouvernement fédéral, l'ex-premier ministre de l'Alberta. Comme il ne s'était produit de vacance dans aucun comté de l'Alberta, les habitants de la province de Québec permirent avec bienveillance à ce ministre de représenter un comté de cette grande province. C'était, monsieur l'Orateur, un acte de courtoisie de la part des électeurs d'Argenteuil et des habitants de la province de Québec, lequel fut vivement apprécié des habitants de l'Alberta, parce qu'il leur permettait d'être représenté dans le cabinet durant les années qui suivirent.

Monsieur l'Orateur, je ne retarderai pas les travaux de la Chambre pour raconter comment je m'y suis pris pour me faire élire dans l'Ouest. Qu'il me suffise de dire que j'y réussis d'une manière ou d'une autre et que le résultat de l'élection me surprit tout autant que les autres électeurs du comté. L'orateur qui m'a précédé (M. Bury) est le député d'Edmonton-Est. Tous ceux qui ont entendu son discours éloquent reconnaîtront qu'il a les qualités d'un orateur. Dans la première partie de son discours, il nous a parlé des relations qu'il a eues avec le ministre de l'Intérieur et il a ajouté qu'il possède deux autres titres: il est d'abord un honnête homme et ensuite un avocat. Monsieur l'Orateur, je ne me sens pas capable de suivre cet éloquent orateur. Je ne possède ni la première, ni le troisième de ces qualités. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit, il croit qu'aucun membre de notre groupe n'a ce qu'il considère la seconde qualité, parce que, dit-il fort sérieusement, nous devons compter sur la Providence pour remporter un succès quelconque. Il a dit, peut-être par inadvertance, que les chemins de fer ne sont pas fâchés de voir les colons quitter le pays parce qu'ils sont chargés de transporter les mobiliers de ces derniers. J'ai peine à croire que telle est réellement sa pensée, car les chemins de fer ont fait beaucoup pour la colonisation de l'Ouest du Canada et je crois qu'en ce moment, ils collaborent avec le Gouvernement pour tenter de trouver une politique efficace d'immigration qui procurera de grands avantages à l'Ouest.

Mon honorable ami n'a aucunement l'espoir de voir de bonnes lois émaner d'une chambre comme l'est constituée celle-ci actuellement. Encore là, je ne partage pas son opinion, car c'est au contraire, ma conviction que mieux, qu'aucun autre temps nous sommes en mesure de légiférer très utilement dans l'intérêt du Dominion. Le Canada est un pays producteur de blé, de céréales secondaires et de bestiaux, et nous produisons les matières premières de plusieurs de nos industries en bien plus grande quantité que ne le requiert la consommation du marché local ou même plus que nous pouvons espérer le voir consommer d'ici à longtemps. Notre situation diffère grandement de celle des Etats-Unis. Ce pays a une population de 110 millions. Son climat est varié, ainsi que ses produits et ses richesses. Le Nord fournit le grain et le bétail, le Sud le coton, tandis que la Californie et la Floride donnent les fruits des pays tropicaux. Ce qui fait la prospérité de nos voisins, c'est qu'ils échangent entre états, et sans droits, toutes sortes de produits; de sorte que nous ne saurions modeler notre politique sur celle qui a assuré le succès des Etats-Unis. C'est ma conviction que la majeune partie de la population de l'Ouest est plutôt en faveur d'un dégrèvement plutôt que d'un relèvement du tarif. Et pourquoi? Ce n'est pas qu'elle ait aucun grief contre les manufacturiers ou les industriels du Canada. Elle est tout aussi désireuse de les voir prospérer, seulement sa préférence vient de ce qu'elle sait que la hausse du tarif sur un produit amène invariablement une hausse du prix qu'elle aura à payer pour ce produit. Qu'on l'assure qu'il n'en sera pas ainsi et je crois qu'elle consentirait volontiers à un relèvement des droits. On ne saurait mettre en doute la loyauté et le patriotisme de la popu-

lation de l'Ouest. Elle n'a nul désir de voir démolir l'édifice de la confédération. Hommes et femmes dans l'Ouest sont gens qui pensent, très bien renseignés sur les questions économiques; ils cherchent à être mieux traités par les hommes publics et à voir le Gouvernement faire pour eux plus qu'il n'a été fait dans le passé. Les gens d'origine étrangère venues s'établir parmi nous ont tout autant de patriotisme. Grâce, en grande partie, à l'influence des écoles et aux si louables efforts des jeunes gens des deux sexes se livrant à l'enseignement, ces étrangers ont voulu venir ici pour faire du Canada leur pays d'adoption, et vous entendrez un auditoire à peine capable de parler l'anglais, chanter l'hymne national avec des accents qui pourraient faire rougir beaucoup d'entre nous nés au Canada. Je n'hésite pas à affirmer que le jour où la fusion ou de l'assimilation des races auront été accomplies, le résultat sera digne de nos traditions et démontrera la force innée et la puissance durable des institutions et de la civilisation britanniques. Il ne m'appartient pas de vous mettre au courant de toutes les souffrances, des misères et des épreuves dont j'ai été témoin en exerçant ma profession de médecin. Mais je suis en lieu de me rendre compte que, présentement, le pouvoir d'achat de la population se limite à peu de chose, et j'ai la conviction que le grand besoin actuel de notre pays, c'est celui d'une législation conforme aux intérêts de ceux qui sont chargés du plus lourd fardeau.

Une grande partie du pays de la périphérie de Medecine-Hat appartenait autrefois à l'éleveur. Malheureusement, il y a quelques années, ce territoire était organisé en homesteads par les représentants du Gouvernement fédéral de l'époque. Il y eut deux bonnes années et nombreux furent ceux qui s'y établirent. Puis vinrent plusieurs années de sécheresse. A la sécheresse s'ajoutèrent l'enlèvement de la couche arable par le vent, le fléau des vers taupins et des sauterelles dont les ravages furent notables, de sorte que la plupart des cultivateurs perdirent tout ce qu'il avaient, et les fruits de leur dur labeur et de celui de leurs familles pendant nombre d'années. Le Gouvernement fédéral vint à leur aide, et vu les épreuves qu'ils ont eu à subir, et dont ils ne peuvent être tenus responsables, j'espère que le département ne mettra pas trop de rigueur à percevoir les sommes dues pour avances consenties en vue de leur venir en aide.

L'historique ville de Medicine-Hat n'est pas remarquable seulement par sa beauté, mais aussi parce qu'elle est le centre du plus grand champ de gaz naturel du monde. Après avoir parcouru un territoire desséché et brûlé, le touriste aime à retrouver des arbres verts, et de belles fleurs qui couvrent le sol. Dans cette ville, on ne se sert, pour se chauffer, ni de bois, ni de charbon, c'est du gaz qu'on fait usage pour le chauffage et beaucoup aussi pour l'éclairage. On le vend 22c les mille pieds cubes au consommateur, tandis que le coût est de $1.50 à Ottawa. On se sert jusqu'à un certain point de l'électricité pour l'éclairage, et elle est produite par le gaz. Le gaz naturel, à cause de la chaleur égale et constante qu'il donne, est employé aux usages domestiques, et, en outre, dans la fabrication des produits d'argile, comme la brique, les conduites d'égout, la vaisselle, la verrerie et autres produits de ce genre. Et dans les serres de la ville, le gaz est encore employé pour la culture des fleurs. On trouve du gaz à une profondeur de mille deux cents pieds. Récemment les gens de cette région ont cherché des sources de pétrole et ils espèrent réussir à produire suffisamment pour la vente prochainement. En forant à une profondeur de deux mille quatre cents pieds, un gîte très considérable de gaz a été découvert; de sorte, que, pour nombre d'années à venir, cette ville est assurée d'avoir du gaz naturel. Il est de la qualité la plus pure, étant composé presque entièrement de méthane.

A Medecine-Hat, trois des grandes compagnies de la meunerie canadienne ont construit trois grandes minoteries. Ces minoteries fonctionnent en demi-rendement à peu près, et je demande que la Chambre prenne en très sérieuse considération ce que préconise l'Association des meuniers canadiens, l'adoption de mesures pour faire moudre presque tout notre blé canadien dans les minoteries canadiennes. Tandis que les Etats-Unis imposent un droit de 42 c. le boisseau sur le blé canadien exporté aux Etats-Unis pour usage domestique, il est possible de moudre le blé canadien en transit presque sans droits dans les grandes minoteries américaines, à cause du drawback de 99c. qui est accordé. Cette farine concurrence notre farine canadienne sur les marchés européens. La quantité de farine moulue en transit s'accroît graduellement. Voici la statistique:

Année	Boisseaux
1922	6,000,000
1923	9,000,000
1924	13,904,837

Sur ce blé exporté et moulu en transit aux Etats-Unis, environ trois millions de barils de farine ont été expédiés en Europe. Durant l'année, il y eut une demande de 15 millions de barils de farine, et le cinquième, soit trois millions de barils, a été moulu aux Etats-Unis. C'est autant de perdu pour les industries canadiennes, les chemins de fer cana-

diens et les éleveurs canadiens, vu que ces derniers ne reçoivent pas les produits dérivés pour l'engrais. Je sais que je puis être mal compris à cet égard. Je ne préconise pas et je ne voudrais pas préconiser la moindre mesure au détriment d'un grand nombre de Canadiens.

M. MACLEAN (York-Sud): L'honorable député est-il en faveur d'un droit d'exportation sur le blé, pour assurer sa mouture au Canada?

M. GERSHAW: J'aborderai ce point dans une minute. Les minotiers prétendent, je crois, que l'imposition d'un droit d'exportation sur la mouture du blé canadien en transit n'abaisserait pas le prix payé au cultivateur et ne diminuerait pas le marché des producteurs canadiens. Cela ne signifie pas qu'il faille imposer un droit d'exportation sur le blé exporté vers n'importe quel pays pour consommation domestique. Le blé, étant un produit comestible devrait circuler librement. Cela ne signifie pas que ce serait mettre nos agriculteurs canadiens en mauvaise posture pour concurrencer les compétiteurs de la République Argentine, de la Russie ou de tout autre pays producteur de blé. Mais selon moi, c'est une question dont pourrait fort bien s'enquérir le Parlement canadien, et il y aurait plusieurs avantages à empêcher notre blé canadien d'être moulu en transit au cours de son passage à travers un autre pays.

M. McGIBBON: L'honorable député prendra-t-il la même attitude au sujet de l'asbeste, du nickel et du bois à pâte?

M. GERSHAW: Vraiment, je ne suis pas renseigné sur ces sujets en particulier et je procède avec une grande prudence pour bien faire comprendre avant tout que je ne préconise aucune disposition au détriment d'un groupe considérable de notre population. Mais il peut être à l'avantage du pays de faire une étude attentive de tout ce qui ne militerait pas contre ses intérêts bien compris, de tout ce qui serait dans l'intérêt d'une autre classe et contribuerait aussi à augmenter la qualité et la réputation de notre blé canadien, et à le faire moudre et vendre sous l'étiquette de notre commerce.

Le syndicat pour la vente en commun du blé dans l'Ouest est une des meilleures associations de vente au Canada, et son succès est une grande preuve de l'excellence de la coopération. Il se peut que ses administrateurs et les autres expéditeurs se croient obligés de faire l'expédition par les routes présentant les tarifs les plus avantageux. Si cela nécessite le passage du blé par un autre pays, on pourrait exiger un dépôt ou un cautionnement pour assurer qu'il parvienne à destination non moulu. Je citerai ce bref extrait d'un rapport de la commission royale qui a siégé sous la présidence de M. le juge Turgeon:

> Actuellement, le droit sur le blé canadien qui entre aux Etats-Unis est de 42c. le boisseau. Sur la farine de blé, le blé écrasé ou broyé, et autres dérivés semblables du blé, le droit se monte à $1.04 par cent livres. Ces droits ont en pratique un effet prohibitif. Ils empêchent le blé canadien ou ses dérivés d'avoir accès au marché domestique américain. D'autre part, en vertu des dispositions régissant la mouture du blé en entrepôt et les drawbacks, c'est chose fort praticable pour les minotiers américains de se procurer du blé canadien presque en franchise pour le moudre en vue de l'exportation. Des quantités considérables de blé canadien sont moulues dans les minoteries américaines et exportées à l'étranger dans ces conditions. Cette farine américaine, moulue dans le minoteries américaines mais provenant du blé canadien, entre en concurrence avec la production des minoteries canadienens. Le Canada perd le bénéfice de la fabrication et, en même temps, le bénéfice ordinaire du libre-échange pour le blé et la farine de blé n'existe pas. On nous a recommandé, vu cet état de choses, l'imposition d'un droit d'exportation, égal au droit américain, sur le blé canadien et ses dérivés entrant aux Etats-Unis. Le tarif américain ayant déjà effectivement fermé l'accès de ce marché domestique aux agriculteurs canadiens, l'effet de ce droit serait d'éliminer l'exportation de la farine américaine faite de blé canadien moulu et de faire passer ce marché aux minotiers canadiens. Bien qu'en général les droits d'exportation ne soient pas recommandables, une situation exceptionnelle, dans le cas présent, pourrait justifier un droit comme celui-là.

Représentant une ville où se trouvent de grandes minoteries, et une circonscription qui produit passablement de blé, je crois que cette question devrait faire l'objet d'un examen sérieux de la part des honorables membres de cette Chambre.

L'automobile légère est devenue une nécessité plutôt qu'un luxe. Bon nombre de gens s'en vont aux Etats-Unis parce que les autos légers et l'essence s'y vendent bien meilleur marché qu'au Canada. Là, ils peuvent s'en procurer et en faire jouir leur famille. J'espère que dans la réduction des droits l'on n'oubliera pas l'auto léger, car je considère avantageux d'avoir une de ces voitures à bon marché sur une ferme de culture ou d'élevage en Canada.

J'appuie la motion parce que le discours du trône annonce des mesures vigoureuses qui ont reçu l'approbation de législateurs mûris par l'expérience. En fait, je crois qu'il est généralement approuvé partout. Je crois que l'adoption et la réalisation de ces projets feront beaucoup pour l'Ouest, et s'ils contribuent au bien et à la prospérité de l'Ouest, tout le Canada s'en ressentira. Ce qui conduit au succès de la grande industrie fondamentale du pays profite à toutes les autres. J'appuierai donc la proposition exposée avec

tant de talent par l'honorable député de Middlesex-Ouest.

M. BARBER: Monsieur l'Orateur, j'appartiens au nombreux groupe des nouveaux députés, et je me hâte de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter cordialement de votre élection au poste honorable que vous occupez.

A mon arrivée ici pour m'acquitter de mes devoirs parlementaires, j'eus la bonne fortune de rencontrer un parlementaire de quarante années d'expérience, qui me donna un excellent conseil. La première session, me dit-il, un nouveau député doit avoir l'oreille et l'œil ouverts, suivre assidûment les délibérations, étudier les formalités parlementaires, et s'il s'avise de prendre part aux débats, être bref et s'en tenir au sujet. Après avoir entendu, cet après-midi, le discours de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), qui a bien duré deux heures, j'imagine que d'autres nouveaux députés penseront comme moi que le conseil d'être bref et au point devrait s'appliquer généralement.

Contrairement à plusieurs de nos honorables amis toujours si empressés de nous le rappeler, je ne suis ni agriculteur, ni avocat; je ne suis qu'un homme d'affaires ordinaire établi depuis plus de vingt-cinq ans au milieu d'une population agricole. Il me semble que si pareil séjour n'a pas réussi à intéresser un homme aux sujets particuliers à son milieu, celui-là ne mérite pas d'être appelé un bon citoyen. A titre de député de la vallée du Fraser en Colombie-Anglaise, je suis fier de dire que je représente la région la plus riche de cette province, et l'une des plus riches parties agricoles dans tout le Dominion. Cette circonscription, comprenant plus de cent milles de l'ouest à l'est, et de 50 à 60 milles, de la frontière internationale au nord, renferme aussi beaucoup de bois et de minéraux, mais j'entends me limiter ce soir à deux sujets agricoles, l'industrie laitière et l'aviculture. Ceux qui s'intéressent à ces industries sont tous des Canadiens de premier ordre, entreprenants, et de bon jugement. Plusieurs d'entre eux sont des anciens soldats. Ils ont organisé de bonnes fermes et possèdent quelques-uns des plus beaux troupeaux laitiers du Canada. Si vous, monsieur l'Orateur, ou quelqu'autre membre de cette Chambre, avez visité l'exposition d'hiver à Toronto au cours du mois dernier, vous avez dû remarquer là des vaches laitières de la Colombie-Anglaise, vous avez dû noter aussi que le grand prix et plusieurs autres avaient été attribués aux troupeaux de la vallée du Fraser. La ferme expérimentale fédérale située dans ma circonscription, possède plusieurs Holsteins ayant toutes remporté des prix. L'administration de cette ferme est très estimée et les cultivateurs apprécient beaucoup le concours de cet établissement.

L'on a dit que si l'exploitation laitière ne conduit pas à la fortune, elle procure certainement plus que toute autre branche de l'agriculture une compétence particulière à celui qui s'y attache. L'industrie laitière est, à n'en pas douter, l'une des plus importantes du Canada. Elle s'est développée rapidement. La production de l'année civile 1925 représente 300 millions de dollars, 30 p. 100 de plus que la production minière dont nous parlons tant. La production minière tout compris, métaux précieux, cuivre, zinc, nickel, houille, pétrole et gaz, dont mon honorable ami a parlé, représentait en 1924, $209,583,406. La production des laitages représente en argent les deux tiers de l'abondante récolte de blé évaluée cette année à 450 millions. Nous remarquons avec plaisir qu'à la production accrue correspond une augmentation de 20 p. 100 dans l'exportation. Nous remarquons en même temps une importation plus considérable. Nous avons importé: 99,748 livres de beurre, 10,274,338 livres de fromage, soit en tout pour une valeur de $2,343,482. Ajoutons à cela: lait frais, $12,453. caséine, $26,222; lait condensé, $27,076, et nous avons un total de $2,409,235 de produits laitiers importés au Canada durant l'année civile 1925. S'il faut en juger par le début de cette année, il semble que nos importations augmenteront davantage.

Le premier effet de la convention de commerce signée par nos amis de l'autre côté de la Chambre s'est déjà fait sentir. Comme l'a observé le chef de l'opposition, la Nouvelle-Zélande nous a déjà envoyé une quantité considérable de beurre, de sorte que le prix a immédiatement baissé de 3 cents la livre. D'après les chiffres qui m'ont été fournis par le bureau fédéral des statistiques, les importations totales de beurre, l'an dernier, ainsi que je l'ai déjà dit, se sont montées à 99,748 livres. Avant que les premiers dix jours de 1926 se fussent écoulés, en vertu de notre convention de commerce avec l'Australie, nous avions déjà importé 600,000 livres de beurre. J'ai appris du ministère des Douanes, cet après-midi, qu'au lieu de 480,000 livres, comme l'a dit mon honorable leader, nous avons importé 600,000 livres de beurre. S'il faut en croire les comptes rendus des journaux, d'hier, que je n'ai pas encore pu corroborer, une autre exportation de 2,000,000 de livres est en route pour le Canada, si même elle n'est pas déjà arrivée. Nous devons tous convenir que parfois même de petites importations suffisent à bouleverser le marché de n'im-

porte quel endroit, mais quand il s'agit de quantités considérables comme celles résultant de notre convention avec l'Australie, il faut reconnaître que notre marché sera complètement inondé et notre industrie laitière ruinée.

Les aviculteurs se sont aussitôt rendu compte de ce qui arriverait dès qu'ils ont pris connaissance de la convention. L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) le savait lui-même. A l'appui de cette affirmation, qu'il me suffise de rappeler ce qu'a dit l'autre jour l'honorable député d'Oxford-Nord (M. Sutherland) à propos de ce que le ministre de l'Agriculture a déclaré à la page 808 du hansard de 1922:

La Nouvelle-Zélande, d'un autre côté, a également un climat favorable, et a un hivernage assez court. Elle envoie donc son beurre en Colombie-Anglaise directement en concurrence avec notre beurre d'étable, et nous avons une forte lutte à faire.

L'honorable député a fait cette déclaration en 1922 et a mis la convention de commerce avec l'Australie en vigueur le 9 octobre 1925. Ce beurre est admis avec un droit de 1 cent la livre, et une prime projetée de 6 cents la livre. La convention stipule que si le Canada se met à exporter du beurre dans la Nouvelle-Zélande ou en Australie, nous devons payer un tarif de 6 cents la livre. Les maisons canadiennes ne peuvent rivaliser dans ces conditions.

Un mot maintenant de la situation des œufs. Si vous avez lu les journaux vous constaterez que l'aviculture chez nous ne marche pas très bien, et je désire faire une ou deux observations à cet égard. Il existe un état de choses très sérieux, tellement que voici ce que je lis dans un article d'un journal de Vancouver reçu hier:

M. J. A. McRae, qui exploite une ferme de volailles à Central Park, est allé au bureau provincial aujourd'hui et a dit qu'il connaît trois aviculteurs qui se débarrassent de leurs troupeaux de volailles, l'un d'eux en ayant déjà tué cinq cents, un autre sept cents et un troisième neuf cents. Le plus triste est que la volaille est déjà arrivée à sa pleine période de production alors qu'elle aurait dédommagé les producteurs de leurs frais si le prix des œufs avait été normal. "Cependant" dit M. McRae, "le grain coûte tellement cher qu'il est trop dispendieux de nourrir la volaille, ce grain se vendant jusqu'à 68 dollars la tonne. Dernièrement, j'ai payé 55 dollars la tonne, mais le grain était de si mauvaise qualité que je n'ai pu le donner aux poulets, et j'ai été obligé d'acheter du meilleur au prix de 68 dollars. Les aviculteurs ne peuvent faire face à cet écart entre le prix élevé du grain et le bas prix des œufs."

C'est une situation sérieuse non seulement dans la Colombie-Anglaise mais partout ailleurs. Le ministre de l'Agriculture dit que le temps doux est la raison de cette surproduction. Il est incontestable que tant que le ministre gardera son portefeuille cette température se continuera. Son explication m'a amusé. Cette question d'œufs me remet en

[M. Barber.]

mémoire une anecdote de notre ancien et illustre chef sir John A. Macdonald. Au sortir d'une campagne électorale, son parti étant revenu au pouvoir, il visitait Toronto. Une brave dame de cette ville alla le trouver et lui dit: "Sir John, depuis que le parti conservateur est au pouvoir mes poules pondent plus, des œufs plus gros et meilleurs que jamais auparavant," sir John racontait cette histoire comme une bonne blague. Le ministre le l'Agriculture semblait être sérieux lorsqu'il a fait cette déclaration l'autre jour, mais je crois que la Chambre l'a acceptée comme une farce. Je suis plutôt porté à attribuer au Gouvernement tout le mérite de la situation de cette industrie aujourd'hui, et à son département une part du mérite de la production surabondante d'œufs. Si je comprends bien, ce département dépense chaque année 5 millions pour l'avancement de l'agriculture, et une partie de cette somme est sans doute consacrée à l'encouragement de l'industrie avicole. Le nombre des volailles a augmenté de 180 pour 100 depuis un quart de siècle, et, actuellement, elles comptent près de cinquante millions de têtes. Que dire de la production? Durant l'année 1925, la production des œufs s'est chiffrée à 225,000,000 de douzaines. Ce chiffre paraît élevé à première vue; cependant, si vous faites le calcul, vous constaterez que cela représente moins d'un œuf par jour par personne. Le ministre de l'Agriculture annonce que son département est sur le point d'unir ses efforts à ceux d'autres associations par tout le Dominion pour mener une campagne d'encouragement de la consommation des œufs au pays. Voilà un excellent mouvement, mais je crois qu'il serait encore préférable pour le Gouvernement de modifier son programme comme je l'indiquerai tout à l'heure.

Et quelle est la situation en ce qui regarde nos importations? Au cours de la même période, nous avons importé 2,577,400 douzaines d'œufs des Etats-Unis; 79,174 douzaines de Chine; 51,836 douzaines de Hong-Kong; 11,430 douzaines du Japon et d'autres quantités de divers autres pays, formant un grand total de 2,721,600 douzaines d'œufs importés au Canada. Cela vout dire que chaque habitant du Canada a consommé mensuellement environ 10 œufs venant de l'étranger, en sus de nos bons œufs canadiens.

Les œufs des Etats-Unis sont frappés d'un droit de 3c. par douzaine à leur entrée au pays tandis que les œufs australiens sont admis en franchise. Les producteurs américains sont protégés par un droit de 8c. par douzaine d'œufs sous le régime du tarif Fordney, tandis que nos œufs sont frappés d'un droit de 18c. par douzaine sur les marchés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Au

nom des éleveurs de volailles de ma région, j'insiste pour que le Gouvernement applique le seul remède valable à la situation,—c'est-à-dire qu'il frappe les œufs des Etats-Unis des mêmes droits que les nôtres ont à acquitter sur le marché américain; que les droits de douane soient portés à 8c. par douzaine sur les œufs américains. En sus de cela, je demande que le Gouvernement adopte la loi de l'étiquetage des œufs mise en vigueur en Colombie-Anglaise. Cette loi fonctionne d'une façon très satisfaisante chez nous. Les œufs étrangers offerts en vente à Vancouver doivent porter une étiquette concernant leur pays d'origine. Les œufs américains sont marqués "Etats-Unis d'Amérique"; les œufs chinois, "Chine; les œufs japonais, "Japon" et ainsi de suite. Ce système a produit d'excellents résultats en Colombie-Anglaise et je suggère au ministre de l'Agriculture d'examiner à fond la valeur de cette méthode. Telle est la situation et c'est pour cette raison que j'ai pris la parole ce soir. La situation est fort grave en ce qui regarde les industries de la laiterie et de la volaille au Canada. Des pétitions m'ont été adressées de toutes les parties de ma circonscription; les faits ont été exposés ici, si j'ai bonne mémoire, au cours de la dernière session mais on n'a rien fait. J'ai sous la main la copie d'une requête préparée par l'un des nombreux instituts agricoles de ma province. On m'informe qu'une copie de cette résolution a été adressée au ministre de l'Agriculture qui l'a sans doute reçue. La lettre qui accompagne cette résolution est ainsi conçue:

Vous trouverez ci-inclus le texte des vœux adoptés à la réunion générale du *Surrey Farmers' Institute*, tenue mardi le 12 janvier 1926. L'aviculture, vous le savez, s'est rapidement développée dans notre province en ces dernières années et elle exerce plus d'attrait du fait qu'il est possible de faire pondre les poules en hiver, de sorte que l'expédition des œufs sur les marchés des provinces des Prairies et de l'Est accuse une progression sans cesse ascendante.

Cependant, nous sommes en face d'une concurrence très injuste et très déloyale à notre avis de la part des Etats-Unis, d'autant plus que nous sommes tenus d'acquitter des droits de 8c. sur chaque douzaine d'œufs expédiés sur le marché américain, tandis que le producteur des Etats-Unis s'en tire en acquittant un droit de 3c. par douzaine.

J'espère que vous garderez ces faits à la mémoire et que vous vous efforcerez à l'occasion d'apporter remède à cette situation.

La pétition développe les points énumérés dans la lettre et réclame un peu de protection au bénéfice de cette industrie dans la Colombie-Anglaise. La situation est très grave en ce qui regarde les industries de la laiterie et de la volaille mais on n'a pas tenté le moindre effort pour y apporter remède.

L'attitude de mes honorables amis du groupe agraire m'amuse jusqu'à un certain point. Ils ne perdent pas une occasion de réclamer des réformes au bénéfice de l'industrie agricole. L'autre jour, l'honorable député de Marquette (M. Mullins) leur a appliqué une épithète que je ne voudrais pas répéter; ils peuvent être des "mineurs de blé", des "voleurs de sol" ou n'importe quoi, mais j'ai la conviction qu'ils ont la sympathie des cultivateurs de notre province.

Les agriculteurs de chez nous sont enchantés lorsqu'ils font une bonne récolte et ils sympathisent avec nos amis, les progressistes, si la récolte est mauvaise. Cependant, nous avons lieu d'attendre le réciproque de leur part. Nous espérons qu'ils s'intéresseront à des spécialités agricoles autres que la production du blé. Les membres du groupe agraire occupent une situation avantageuse ici, qui les met en mesure d'obtenir sans délai les remèdes nécessaires pour rétablir la prospérité de l'industrie laitière et de l'aviculture au Canada. Ces jours derniers, mes honorables amis ont accordé leur confiance au Gouvernement; ils ont assumé la responsabilité de maintenir le Gouvernement actuel à la direction des affaires. Je suggère donc que le chef du groupe agraire tienne le langage suivant au Gouvernement et au ministre de l'Agriculture en particulier: Nous désirons que vous donniez avis sans délai de l'abrogation du traité australien; nous avons voté contre cette mesure et elle est en train de ruiner l'industrie laitière du Canada. Et j'ajoute:—bien que cela soit peut-être en contravention aux principes de mes honorables amis,—du moment que tous les éleveurs de volailles et les laitiers du pays réclament pour ces industries le même degré de protection que leurs concurrent des Etats-Unis, les membres du groupe progressiste devraient avoir la justice de recommander au Gouvernement d'assurer aux producteurs canadiens la protection à laquelle ils ont droit.

Je me vois obligé de prendre une attitude bien tranchée en ce qui concerne le traité avec l'Australie. Mes commettants exigent —ils me l'ont fait savoir,—l'abrogation immédiate de ce traité et je crois que le sentiment est le même dans toutes les régions agricoles du Canada. Certains demanderont: Que faites-vous des citadins? Lorsque la question leur sera posée, je pense qu'ils se montreront raisonnables. Ils ne tiendront pas à payer le beurre 3 ou 4 c. de moins la livre lorsqu'ils sauront que cela signifie la ruine de notre industrie laitière. La réduction ne s'applique pas seulement au beurre. En effet quiconque est au courant de l'industrie laitière sait que les prix du lait et de tous les produits laitiers sont basés sur le prix de la matière grasse et le prix de celle-ci dans

notre province, est basé sur le prix du beurre à Vancouver. Lorsque le beurre à Vancouver baisse de 5 ou 10 c. la livre, le prix du lait que le cultivateur vend à la beurrerie baisse aussitôt. J'ai dit que les gens de ma circonscription s'opposent à la continuation du traité avec l'Australie. Ils se sont prononcés là-dessus le 29 octobre dernier. Le parti ministériel dans le dernier Parlement comptait un représentant de la vallée du Fraser. Il a siégé du côté ministériel pendant quatre ans. C'est un de nos agriculteurs les plus respectés. Il a fait le tour de la région avant l'élection et bien qu'il eut été élu par une assez forte majorité quatre ans auparavant, le 29 octobre, sur les deux seules questions de la protection et du traité avec l'Australie il a été battu par 1,266 voix.

M. ROSS (Moose Jaw): L'honorable député veut-il nous dire quelle sorte de blé "coriace" on vendait dans la vallée du Fraser à plus de $2 le boisseau?

M. BARBER: Je ne sais pas; j'ai simplement lu l'article tel qu'il a été publié dans le journal *Province*. Le grain avait été acheté à Vancouver. Je ne connais pas exactement le tarif pour le grain passant par Vancouver, mais la question des prix de transport avait une grande importance à Vancouver; elle s'est répandue jusque dans la circonscription que je représente et pendant la campagne électorale nous en avons entendu parler. Supposons que le tarif pour le grain d'exportation d'Edmonton ou d'ailleurs à Vancouver soit de 21 c. et qu'on expédie un train de 50 wagons, y compris 5 wagons de grain pour la consommation domestique ou locale. Tous les wagons sont placés sur la même voie d'évitement à Vancouver et sont traînés par la même locomotive, mais si le tarif d'exportation est de 21 c., celui qui achète du grain pour la consommation domestique doit payer un tarif de 42c. Voilà l'une des difficultés dont nous avons à souffrir, mais c'est évidemment en dehors de la question que je discutais il y a un instant.

En terminant, monsieur l'Orateur, je demande aux agriculteurs qui font partie de l'opposition et aux progressistes de tâcher d'aider l'industrie laitière et l'industrie avicole de notre pays qui sont actuellement sur le point d'être ruinées.

M. MILLAR (Qu'Appelle): Je suppose, monsieur l'Orateur, qu'il y a si longtemps qu'on ne vous a pas félicité de votre réélection que de nouvelles félicitations viendront à point; toutefois connaissant depuis quatre ans votre éminente impartialité et votre haute capacité, j'estime que je ne peux laisser échapper cette occasion sans vous féliciter. J'adresse aussi mes compliments aux honorables députés qui ont respectivement proposé (M. Elliott) et appuyé (M. Lacombe) l'adresse.

Avant d'aborder le sujet de l'adresse même, je tiens à répondre à quelques-uns des arguments des deux derniers orateurs. Je peux difficilement m'accorder avec l'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) qui demande un droit d'exportation sur le blé. Au point de vue théorique, c'est bien beau de dire que notre blé devrait être moulu au Canada, mais ce n'est pas praticable. Les minotiers anglais ont leurs moulins dans lesquels ils ont placé leurs capitaux et ils veulent avoir du blé à moudre; si le Canada refuse de leur en vendre, ils s'adresseront ailleurs.

M. GERSHAW: Je ne demande pas un droit d'exportation sur le blé expédié en Angleterre. Peut-être ne me suis-je pas bien expliqué. Je suggère d'imposer un droit uniquement lorsqu'il s'agit d'un pays qui ne donne pas à notre blé canadien tous les avantages que nous donnons au sien sur notre marché domestique. Je rédigerais les règlements de telle sorte que le blé exporté pour des fins domestiques dans n'importe quel autre pays ne soit pas frappé par cet impôt.

M. MILLAR: Le cultivateur des prairies de l'Ouest considère que c'est un marché légitime qui bien souvent lui donne un meilleur prix qu'il n'obtiendrait autrement. Les minoteries américaines, comme celles de Minneapolis dont le rendement est de 96,000 barils par jour, veulent une grande quantité de blé dur pour mélanger avec le blé tendre. Je concède qu'on fait beaucoup de mélange; le fait est que lorsqu'ils prennent notre blé canadien en transit, ils sont obligés d'y incorporer 30 p. 100 de leur blé américain pour avoir le drawback de 99 p. 100. D'après l'autre système, je crois qu'il leur suffit de payer les frais d'un agent de l'Etat et la minoterie est constituée en entrepôt de douane. Dans ce cas, il n'y a pas de droit à payer, mais seulement les frais d'un fonctionnaire du gouvernement qui surveille le moulin, lequel est entièrement sous sa direction quand il est en activité.

J'aurais une ou deux observations à présenter touchant les vues exprimées par l'honorable préopinant, le député de Fraser-Valley (M. Barber). Mon honorable ami a dit qu'il était sympathique aux provinces des Prairies. Il dit que, dans la Colombie-Anglaise, on est très heureux de voir que l'Ouest a parfois de bonnes récoltes. Je puis lui témoigner des sentiments semblables et cela pour plusieurs raisons. Nous savons que lorsque

la récolte des fruits est bonne en Colombie-Anglaise nous allons probablement payer les fruits moins cher, et ils savent que lorsque notre récolte de grains est abondante, nous aurons de l'argent pour payer les fruits de la Colombie-Anglaise. Mon honorable ami semble bien peiné du traité avec l'Australie, comme apparemment l'était aussi hier l'honorable député de New-Westminster (M. McQuarrie). Ce dernier aurait dû demander des renseignements à son voisin, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) parce que lorsque nous avons discuté ce traité, l'an dernier, deux députés conservateurs ont parlé en sa faveur. Nous allons voir ce qu'ils ont dit à cette occasion. Vous verrez que les avocats ne sont pas toujours d'accord sur leurs conseils. A cette occasion, l'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) a dit:

Il existe une raison pour laquelle je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre cette convention. D'après le Feuilleton, je vois que la clause 5 dit:

L'article 5 est assez long; il décrète que l'entente peut être terminée par l'une des deux parties après un avis de six mois. L'honorable député a alors ajouté:

Une convention que l'on peut dénoncer à six mois d'avis n'est pas, à mon sens, d'une nature telle, vu les autres avantages qu'elle donne au pays, que je ne puisse l'approuver.

L'honorable député de Vancouver-Sud, adressant la parole sur le même sujet—et vous observerez le contraste entre les avis qu'il donnait aux progressistes, l'an dernier, et ceux que l'honorable député de Fraser-Valley donne ce soir aux mêmes progressistes—disait:

Cette convention avec l'Australie est une affaire de première importance pour la Colombie-Anglaise en ce qu'il s'agit de ses industries essentielles. Dans ses observations, le premier ministre a touché à beaucoup de points que j'avais l'intention de développer. Je me propose de m'adresser pendant quelques instants à mes amis progressistes.

Et il a insisté sur la sagesse de se faire une conception large des mérites et avantages de cette entente et d'approuver son adoption ce soir-là. Plus loin, le même député disait:

Mon honorable ami pourrait prendre mes observations comme un compliment à son adresse, car lui, du moins, me paraît encore sujet à la conviction. Les corps publics de Vancouver, comme la chambre de commerce, avec ses 2,000 membres, la presse de Vancouver, le *Province*, le *Sun* et autres journaux, et les grandes institutions ont donné leur ferme et actif appui à l'idée d'une convention avec l'Australie, et jusqu'à ces derniers jours j'ai cru que la plupart des députés de cette partie de la Chambre, en particulier, étaient également favorables à cette convention avec l'Australie.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Continuez à lire.

M. MILLAR: Il n'y a rien de plus. J'aimerais à toucher une question qui me semble de la plus haute importance. Je suis peiné de voir qu'il n'y a ici que deux représentants du Gouvernement mais, même s'ils ne s'occupent pas d'autre chose, je leur demande d'écouter ce que je vais leur dire. Cela n'a rien à voir à l'amendement que nous discutons, mais je crois que le règlement de la Chambre me permet de soulever cette question. Au début d'octobre dernier, alors que les provinces des Prairies battaient leur grain, une forte tempête de neige est survenue. Ensuite, le temps a été beau, puis la neige est tombée de nouveau avec le résultat que des millions de boisseaux de grain ont été battus dans des conditions défavorables. Vous pourrez dire que nous avons eu tort, mais si nous n'avions pas fait cela, la neige aurait pu tomber en si grande quantité et la température devenir si rigoureuse que le grain aurait dû passer l'hiver dehors, avec le résultat qu'il aurait été endommagé par les bestiaux ou les poules de prairies ou mangé par les ratons ou chiens des prairies (gophers). Beaucoup de ce grain aurait été détruit et le reste très décoloré. Une grande quantité de ce grain en mauvais état a été expédié et il y en a maintenant plus de mille wagons à Fort-William, alors que bien davantage se trouve plus loin dans le pays. Il n'y a pas de place dans l'élévateur de Fort-William pour prendre ce grain, le sécher et l'entreposer. Cependant, on doit en faire quelque chose. Certains wagons valent $2,500, d'autres moins, mais les pertes seront tout de même considérables. Beaucoup de ce grain au lieu d'être vendable, devra être pris avec des pelles, au printemps et jeté dans le lac. Cette question est très sérieuse et je ne vois que deux moyens d'empêcher pareille perte. Le premier est de prendre le grain dans les séchoirs des élévateurs, quelques wagons à la fois, de le sécher et de le remettre dans les wagons. L'autre moyen est d'agir comme on aurait dû le faire il y a longtemps, réduire les tarifs du National transcontinental, jusqu'à Québec, et, de fait, j'ignore pourquoi cela n'a pas été fais. Mais si le prix de transport de Fort-William sur les chemins de fer Nationaux était abaissé au niveau du tarif de la convention du pas du Nid-de-Corbeau, on pourrait transporter le grain sec des élévateurs à Québec et l'entreposer dans l'élévateur de cette ville, lequel peut recevoir 4,000,000 de boisseaux. Cela ferait de la place pour loger ce grain humide que l'on fait sécher et que l'on emmagasine aux élévateurs. Ce sont les deux seuls moyens que je sache de faire face à la situation dont il s'agit. Je propose que le Gouvernement se fasse notre intermédiaire auprès de la commission des chemins de fer et des compagnies de voies ferrées à ce sujet. Les chemins de fer, je

crois, ne sont pas sans ignorer ce danger, et ils verront qu'il y va de leur intérêt de prendre les mesures qui s'imposent dans la circonstance. Ils verront que si les cultivateurs qui ont expédié ce grain doivent subir cette perte il en résultera des embarras pour un bon nombre; plusieurs d'entre eux même s'en trouveront ruinés. J'adjure le Gouvernement de mettre cette question à l'étude. Tous les honorables députés de l'Ouest, qu'ils soient progressistes, libéraux ou conservateurs devraient appuyer une démarche à cette fin. Il peut y avoir une meilleure solution,—je ne tiens pas plus à l'une qu'à l'autre.—mais on devrait faire en sorte d'éviter ces pertes de grain.

L'hon. M. ROBB: Il fera plaisir à mon honorable ami d'apprendre qu'hier même un membre de la commission des grains m'a signalé l'état de choses qui règne à Fort-William. Je ne saurais dire ce qui en est à l'élévateur de Québec en ce moment, mais je sais qu'il y a environ trois semaines cet élévateur était presque rempli. On pouvait, je crois, y recevoir encore 400,000 boisseaux. J'ai écrit aujourd'hui à M. E. W. Beatty, président du Pacifique-Canadien, et à sir Henry Thornton, président des chemins de fer Nationaux; je les ai priés de se mettre immédiatement en relations avec les commissaires de grains et de voir si l'on ne pourrait pas deviser quelque moyen d'en venir précisément à ce que propose mon honorable ami, c'est-à-dire le déchargement, le séchage et le rechargement du grain sur le même wagon. Je communiquerai à mon honorable ami la réponse aussitôt que je l'aurai reçue.

M. MILLAR: Voilà qui est rassurant, et je sais gré à l'honorable ministre de ses explications.

Pour ce qui est du discours du trône, je ne dirai que quelques mots du chemin de fer de la baie d'Hudson, non parce que l'on n'en veut pas dans ma circonscription,—nous y tenons tous,—mais parce que la question a déjà été débattue à fond. Il nous faut, dans la vente de nos bestiaux et de notre grain, concurrencer les marchés mondiaux. Etant donné que Port-Nelson est plus rapproché de mille milles du centre des champs de blé que Montréal, et vu que Port-Nelson et Montréal se trouvent à peu près à égale distance de Liverpool, Port-Nelson l'emporte de beaucoup sur Montréal. Car, chose à noter, bien qu'entre Fort-William et Montréal, une partie du trajet s'effectue par eau, la route n'est pas directe, et pour une bonne part du parcours, malgré les canaux, le transport est aussi coûteux que par voie ferrée; pour cette raison il en coûte à peu près la même chose pour transporter le grain de Fort-William à Montréal, par voie d'eau et par chemin de fer, qu'il en coûterait par les chemins de fer Nationaux d'Armstrong, immédiatement au nord de Fort-William sur la ligne du Pacifique-Canadien, à la ville de Québec. Le prix serait à peu près le même que si ce transport était sous le régime de la convention du pas du Nid-de-Corbeau, mais malheureusement, au lieu de 11½c., le prix est d'environ 21c. La question s'est souvent posée dans cette Chambre de savoir sur qui tombait la responsabilité de cet état de choses. La construction de ce chemin de fer a coûté 170 millions et en se reportant aux raisons invoquées au cours du débat relatif à l'établissement de cette ligne, on verra que l'idée dominante de tous était de la construire d'un type et d'une rampe qui la mettraient en mesure de soutenir la concurrence pour effectuer le transport de nos marchandises, pour les garder en territoire canadien et les rendre à Québec.

Une fois le chemin de fer terminé, qu'arriva-t-il? Je crois savoir qu'à un moment le prix était de 6c. le boisseau entre Armstrong et la ville de Québec, et je crois que M. Symington, au cours d'un exposé qu'il fit devant un comité de ce Parlement il y a un an ou deux, a démontré qu'à cette époque, les chemins de fer faisaient un bénéfice sur ce prix de 6c. le boisseau. Je n'en suis pas certain, mais si je me trompe, on peut me reprendre. Ensuite, le prix a fait un saut à 24c. et il est maintenant revenus à 21c., chose absurde après avoir construit un chemin de fer de ce prix. Nous avons à Québec un élévateur d'une contenance de quatre millions de boisseaux, et cependant les rails sont rongés par la rouille et les traverses tombent en pourriture. Assurément, il faudrait y voir. Je constate avec plaisir que dans le discours du trône, il est question de faire une enquête sur la raison pour laquelle le grain est expédié par la voie des Etats-Unis, et s'il en est ainsi, cette autre question s'impose également à l'attention. Mais je suis porté à croire que ces deux questions, notamment la première, devraient être examinées par un comité de cette Chambre plutôt que par la commission des chemins de fer.

Pour ce qui est de rendre leurs ressources naturelles aux provinces de l'Ouest, je suis content de voir que l'Alberta va rentrer en possession des siennes, ce qui aurait dû se faire il y a longtemps.

Le crédit agricole est une question importante, et je considère que la mesure annoncée est une des principales dont la Chambre aura à s'occuper. L'agriculture dans l'Ouest est retardée par le taux excessif de l'argent qu'elle ne peut se procurer sans payer 8 ou 10 et jusqu'à

12 pour 100. L'obligation de payer un taux aussi élevé d'intérêt embarrasse sérieusement le cultivateur, et son crédit s'en trouve diminué. Au lieu de s'enrichir, il devient de plus en plus pauvre, ce que constatant, la banque finit par lui refuser toute espèce de crédit.

Au sujet des banques, je puis dire, sans manquer à l'équité envers elles, qu'il est venu à ma connaissance des cas où elles se sont montrées fort injustes. J'en mentionnerai un en particulier. Un cultivateur de mon comté avait emprunté à la banque, l'année dernière, sur billets, trois petites sommes se montant à $260. Les billets ne venaient dus qu'en octobre ou novembre, mais le premier juillet il reçut de l'argent pour son blé en payement de certificats de participation; c'était le deuxième ou le troisième payement du syndicat. La banque, en l'absence de tout arrangement à cet effet et sans le consentement de son client, se paya elle-même sur cet argent des billets non encore dus, et cela bien que l'intérêt sur la somme empruntée fût déjà versé à la banque jusqu'à l'échéance de novembre. C'était une grande injustice. Quoi qu'il en soit, les banques ne sont pas particulièrement en cause, car d'ordinaire elles ne consentent à prêter que de petites sommes à un cultivateur. Ce dernier emprunte aux sociétés de crédit cinq et six fois plus.

Quelquefois, au cours des trois années écoulées, quand un agriculteur se voyait incapable de purger son hypothèque à l'échéance, on élevait le taux de 1 pour 100, pour voir si, incapable de payer 8 pour 100, il ne pourrait pas payer 9; et quand on constatait qu'il ne pouvait s'acquitter à 9 pour 100 on lui réclamait 10 pour 100. Cela nous prouve que le crédit agricole arriverait à son heure. Je suis d'accord avec ceux de nos collègues qui recommandent la plus grande prudence. Je partage quelquefois l'avis du chef de l'opposition, mais je ne puis pas le féliciter de m'avoir traité de loup dans une réunion à Regina. Cependant, il a raison de s'opposer à ce que le Gouvernement prête directement de l'argent aux cultivateurs.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas compris l'allusion de notre ami.

M. MILLAR: J'ai été informé que notre très honorable collègue m'a traité de loup dans une réunion publique à Regina.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai pu dire que l'honorable député était un "grit", mais je ne l'ai pas traité de loup.

M. MILLAR: On vous aura mal rapporté.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vous ne pourriez non plus rapporter aucune citation.

M. MILLAR: Une autre question importante, c'est la constatation que le grain canadien passe en bonne partie par les routes américaines. Un grand nombre de gens ne peuvent pas se faire à cette idée. C'est que nous sommes là en présence d'une nécessité économique. On a blâmé l'administration du réseau national et critiqué celle du Pacifique-Canadien, parce que le grain confié à ces deux chemins de fer était détourné des ports canadiens. C'est mon avis que les chemins de fer ont peu de responsabilité dans l'acheminement du grain. L'expéditeur décide lui-même par quelle route ses chargements de grain atteindront leur dernière destination, et c'est généralement celle qui lui offre les meilleures avantages. Toute la question est là. Nn grand nombre de paquebots venant au au port de New-York sont toujours prêts à prendre des chargements de grain à fond de cale à très bon marché. New-York reçoit plus de paquebots que le port de Montréal. Sauf erreur, le fret du grain de New-York à Liverpool est de 1½ cent le boisseau de moins qu'à partir de Montréal, bien que ce port canadien soit plus rapproché de Liverpool de 500 milles environ. C'est un désavantage qu'il ne nous est pas facile de surmonter. Mais l'agriculteur de l'Ouest ne se plaint pas de ce désavantage, au contraire, puisque son grain est transporté à sa destination à un prix moindre.

Quelques-uns disent. Si la voie américaine est meilleur marché, comment se fait-il qu'une si grande partie du grain des Etats-Unis passe par les ports canadiens? Je ne sais si je pourrais en donner une explication satisfaisante, mais je vais essayer. Au commencement de la campagne, lorsque le grain américain, et surtout le maïs, est expédié vers l'océan, les bâtiments américains sont très occupés à prendre des chargements de minerai. Ce genre de transport est plus lucratif que celui du grain et ils acceptent de préférence ce dernier. D'autre part, les navires canadiens, à cause des règlements sur le cabotage, ne peuvent transporter du grain d'un port américain à un autre, mais ils sont autorisés à prendre des chargements pour un port canadien. On conçoit qu'à cette saison de l'année, avant que le mouvement du grain ait commencé, nos bateaux canadiens soient oisifs ou presque, et par conséquent qu'ils soient bien satisfaits de transporter du grain américain aux ports canadiens à des tarifs raisonnables. Voilà, à mon sens, une des principales raisons qui expliquent le déplacement du grain des Etats-Unis par voie des ports canadiens. En outre, il y a, à ce moment-là, plus d'espace disponible à Montréal; sans doute y a-t-il d'autres raisons aussi. Je serais très heureux de voir remédier à la situa-

tion au moyen d'une mesure comme celle que j'ai suggérée, à savoir la diminution des tarifs sur le chemin de fer Transcontinental ou sur tout autre chemin de fer. J'ai soupçon que, si les tarifs du Transcontinental sont si élevés, c'est pour protéger certains intéressés, et il est grand temps, je pense, qu'on explique pourquoi le taux est de 21c. ou lieu de 11c. ½. J'entends que, si le transport du grain par cette ligne s'effectuait au même tarif qu'entre Calgary et Fort-William, il coûterait environ 11c. ½, mais le prix actuel est de 21c. Il faut remédier à cet état de choses.

Ces temps derniers on nous a beaucoup parlé de notre problème ferroviaire au Canada. J'ignore si le ministère compte saisir la Chambre de cette question au cours de la session actuelle; seulement les honorables députés ont-ils jamais remarqué que, lorsque le réseau des chemins de fer de l'Etat se trouvait dans un état des plus déplorables, les employés découragés, que tout enfin allait on ne peut plus mal dans le pire des mondes imaginables, peu de gens apparemment ont songé à amender la situation de nos voies ferrées. Personne ne s'en occupait. Mais dès que le réseau national commenca à faire une concurrence énergique et résolue au Pacifique-Canadien, au point que cette dernière compagnie dut tout mettre en œuvre pour ne pas se laisser dépasser, un grand nombre de gens ont conclu au besoin de remédier à la situation de nos chemins de fer. Voilà le point important qu'il ne faut pas perdre de vue. Un personnage éminent de Toronto a suggéré récemment, comme solution du problème de nos chemins de fer, de s'en défaire. "Si nous avons un déficit tous les ans," a-t-il dit, "pourquoi ne pas nous débarrasser de ces chemins de fer?" Alors que l'exploitation accuse un déficit annuel, je crois, à ce qu'a affirmé sir Henry Thornton, que nous avons le plus bas tarif de chemin de fer du monde entier. D'après un état dressé par feu M. Wallace, ci-devant secrétaire de l'Agriculture aux Etats-Unis, calculant ses données sur les frais de transport entre plusieurs endroits, les Etats-Unis et du Canada, à distances égales de Fort-William et de Duluth, le tarif canadien sur le grain dépasse d'environ 5 à 10 cents par boisseau le tarif en vigueur aux Etats-Unis. Voilà qui en vaut la peine. Sommes-nous bien sûrs que ce déficit représente une perte totale?

On peut envisager la question à un autre point de vue. La capitalisation du réseau est excessive: s'il fallait le vendre, on n'en saurait calculer le prix d'après la capitalisation actuelle. Les valeurs émises et autres charges sont permanentes et c'est le public canadien qui doit solder ces obligations. Alors même qu'on sacrifierait le réseau à un prix bien inférieur à sa valeur, on aurait toujours le fardeau de ses dettes. Les honorables collègues doivent se rappeler que le public serait obligé quand même de payer ces dettes; mais nous n'aurions plus notre chemin de fer. Faute de concurrence, nous nous trouverions peut-être entre les mains d'un monopole. On ne sait ce qui adviendrait. Nous croyons que d'aucuns verraient avec joie l'abandon, par l'Etat, du réseau national, maintenant surtout qu'il est devenu un chemin de fer de premier ordre. J'ai beaucoup voyagé sur les deux voies et, selon moi, le service des voyageurs sur le National-Canadien est égal à celui du Pacifique-Canadien, s'il ne lui est pas supérieur.

Nous avons encore des besoins dans l'Ouest canadien,—et je puis dire ici que notre point de vue, à nous, gens de l'Ouest, est national. Mais je rappelle que bon nombre de nos cultivateurs sont forcés de voiturer leur grain sur un parcours de quinze, seize, dix-huit, voire vingt-cinq milles. Il est presque impossible de s'imaginer les difficultés qui pèsent sur ces gens; mais le premier ministre s'en rendra compte s'il fait une campagne dans Prince-Albert. Je propose au chef de l'opposition (M. Meighen) d'aller sur les lieux, si la température reste à trente degrés en bas de zéros, j'entends. Qu'ils se fassent accompagner tous les deux par quelques-uns de leurs lieutenants. S'ils agissent de la sorte, je suis persuadé que les pauvres fermiers qui depuis dix ou vingt ans transportent péniblement leur grain sur un parcours de vingt ou trente milles n'auront pas à attendre bien longtemps la construction d'un embranchement.

Ici je veux censurer un peu le ministère. Il a parfais raison; parfois il a tort. Vers la fin de la dernière session, quelques-uns d'entre nous qui siègent en ce coin de la Chambre s'abouchèrent avec le ministre du Commerce d'alors et le prièrent d'agrandir l'installation et d'augmenter le personnel du laboratoire à Winnipeg; de l'approcher du bureau de l'inspecteur des grains et d'assurer des épreuves convenables pour déterminer la proportion de gluten dans le blé. Il nous promit d'accéder à notre demande, mais n'en fit rien. Je ne sais au juste sur qui doit porter le blâme. Voilà ce dont je me plains. Nous exportons du blé par centaines de millions de boisseaux chaque année et, afin d'en accélérer le mouvement jusqu'au lieu de sa destination, il faut le classer. Sur quoi se base-t-on pour faire le classement du blé? On le juge par sa couleur, son poids et quelques autres particularités, mais on ne tient aucun compte de sa teneur en gluten, bien que ce soit cette qualité qui donne toute sa valeur à notre blé. C'est la raison pour laquelle les

minotiers des Etats-Unis veulent en mélanger avec le blé mou américain avant de le moudre. C'est aussi la raison pour laquelle les Anglais achètent notre blé à prime, quand il n'a pas été falsifié dans les élévateurs de mélange. Cependant, on ne tient aucun compte de cette particularité de notre blé, ou de sa teneur en gluten, si ce n'est indirectement, quand sa couleur indique sa composition, en certains cas. Dans une liasse de documents que j'ai recueillis sur cette question, on trouve des rapports sur les marchés américains et je me rappelle presque mot pour mot un passage de l'un de ces rapports: "Sur ce marché, l'on ne considère pas la couleur comme une indication de la richesse du blé en gluten". Il n'y a aucun rapport entre la couleur et la teneur glutineuse du blé. Je puis vendre du blé contenant 11 p. 100 de gluten, ce qui est conforme à l'étalon américain, tandis que mon collègue aura une wagonnée de blé contenant 17 p. 100 de gluten. Sur le marché américain, son blé vaudra 50 cents par boisseau de plus que le mien; sur le marché particulier dont j'ai parlé, la différence serait moins forte, tout en étant encore considérable. Avec un système de classement approprié, on pourrait déterminer cette différence. A l'heure actuelle, nous obtiendrions tous deux le même prix. Il n'y a aucun encouragement à produire un blé plus riche en gluten. Dans une année de sécheresse, notre blé sera plus glutineux, mais cela échappe au contrôle du producteur. On a constaté qu'un sol riche en azote est plus susceptible de produit du blé riche en gluten. Le blé récolté aux alentours d'une source, sur un terrain marécageux, au pied d'un coteau, ou dans tout autre endroit humide sera moins riche en gluten. D'autre part, sur un terrain sec, et particulièrement dans une année de sécheresse, le blé sera plus riche en gluten. Ma suggestion peut offrir des difficultés d'ordre pratique. Quand nous avons discuté cette question, l'an dernier, il a été prouvé que la richesse en gluten n'est pas tout ce qu'il importe de savoir. Sans entrer dans les détails, je dirai que c'est à peu près tout ce qu'il importe de connaître pour les classes supérieures de blé. Les grandes régions des Etats-Unis obtiennent une prime de 15 ou 16 cents par boisseau pour le blé. Pourquoi? Simplement parce que ce blé est riche en gluten. Le blé récolté dans certains districts du Montana commande une prime de 16 cents par boisseau.

En passant, je me permettrai de signaler une erreur que commettent certaines personnes, à mon sens, au sujet de la protection projetée du blé canadien. Elles font remarquer que le prix du blé à Chicago et à Minneapolis est parfois inférieur au prix de Winnipeg; elles oublient que leur comparaison ne porte que sur le prix courant. Le producteur américain obtient en sus une prime allant de 10c. à 50c. par boisseau. Il est excessivement rare—je devrais dire, il n'arrive jamais—que le blé de qualité égale se vende meilleur marché aux Etats-Unis qu'au Canada. Il se vend toujours plus cher aux Etats-Unis parce que le nombre des consommateurs y est plus considérable, les minoteries y sont plus importantes et peuvent moudre le grain à un prix de revient inférieur. Et la différence dans les prix ne saurait qu'augmenter avec le temps. Je reviendrai sur ce point plus tard, mais je me demande quels avantages le producteur de blé de l'Ouest pourrait bien tirer de la protection. Elle ne lui serait d'aucune utilité. C'est jeter de la poudre aux yeux des gens. Je demande au Gouvernement d'accorder plus d'attention à la question du classement du blé. On pourrait établir un système en se consultant avec le syndicat de vente en commun. Il faudrait tout au plus de 60 à 90 minutes pour terminer l'épreuve à partir du moment où l'on aurait reçu l'échantillon, et le coût de cette épreuve ne serait que de 50c. à 75c., tout au plus un dollar. Il ne paraît pas y avoir de difficultés insurmontables. Ce travail se fait sur une grande échelle aux Etats-Unis où l'on a moins de blé dur qu'ici. Je pense que l'on devrait tenir compte de la richesse en gluten dans le classement du blé.

Il se présentera des difficultés, je le sais. Il y a environ un an, quand les commissaires du blé allèrent en Angleterre, les acheteurs anglais leur dirent: "Expédiez-nous votre blé et nous vous l'achèterons à prime". Il faudrait résoudre les problèmes de l'entreposage, de la manutention et du transport en bon état, mais je m'imagine que l'on pourrait y parvenir. Si, pour la première année, l'on augmentait le personnel de laboratoire afin de faire l'épreuve pour un certain nombre de wagons chargés de blé, le syndicat, ou les commerçants indépendants du syndicat pourraient entreposer dans des compartiments spéciaux le blé riche en gluten, en le séparant en deux ou trois classes: disons une classe moyenne et deux classes au-dessus de la moyenne. On pourrait ensuite le vendre aux Américains ou à tout acheteur consentant à payer une prime pour du blé de qualité supérieure, et les producteurs de ce blé en bénéficieraient. Il serait facile, je pense, de verser cette prime au producteur. J'aimerais à voir le Gouvernement et le peuple canadien tenter cette expérience. Il sera toujours temps de déclarer que la chose est impossible quand on aura démontré, après un essai, que c'est réellement impossible.

J'aimerais également que le Gouvernement fît quelque chose pour l'horticulture. J'en ai parlé en passant l'an dernier. Il fut un temps, comme plusieurs de mes collègues se le rappelleront, où l'on déclarait qu'il était impossible de récolter des tomates dans les prairies de l'Ouest. Maintenant, tout près de chez moi, un jardinier-maraîcher, l'un des meilleurs de l'Ouest sinon le meilleur, récolte plus d'une tonne de tomates chaque année. Cet homme est un expert dans l'art de préparer ses produits pour les exposer dans les foires. Il en envoie à celle de Regina chaque année. Cette année, il a remporté soixante-huit prix, dont quarante premiers prix. Il va aussi aux foires américaines et y remporte toujours des prix. C'est un jardinier dans toute la force du mot. Son Excellence le Gouverneur général vient rarement à Indian-Head sans visiter le jardin de cet homme. L'automne dernier, il a placé dans un espace de sept à huit pieds carrés de la montre d'un magasin les plus beaux échantillons de légumes que l'on ait jamais vus probablement dans l'Ouest du Canada. Je lui dis qu'il serait intéressant et instructif d'exposer cela à Ottawa pendant la session du Parlement. Il me répondit qu'il en ferait cadeau. J'écrivis au chemin de fer National-Canadien, lui demandant simplement de transporter ces légumes gratuitement et, peut-être, de les exposer dans les bureaux de la rue Sparks. Le tout avait été préparé par un spécialiste et prêt à être expédié. Je fus désappointé d'apprendre, cinq ou six semaines plus tard, que les autorités du National-Canadien avaient si peu d'espace dans leurs vitrines à leur disposition qu'elles ne pouvaient se rendre à mon désir. Si cela est possible, je ferai la même offre au Pacifique-Canadien l'an prochain et j'espère être alors en mesure de montrer ce que l'on peut faire dans l'Ouest canadien au point de vue de l'horticulture.

Mes honorables collègues seront peut-être surpris d'apprendre qu'il n'y a pas de serre chaude qu'on puisse désigner de ce nom à la ferme expérimentale d'Indian-Head Le jardinier dont je parle sème d'abord ses tomates en serre chaude; les plants atteignent une certaine hauteur et peuvent être transplantés dès la fin de l'hiver. Comme je l'ai dit, il récolte chaque année plus d'une tonne de tomates mûres, ainsi que d'autres légumes en proportion. Par exemple, il a exposé une boîte de vingt oignons pesant 45 livres. C'était merveilleux. L'on peut obtenir de tels résultats dans toutes les provinces des Prairies. Il me semble que le Gouvernement pourrait débourser une certaine somme pour construire une serre chaude à Indian-Head et y mettre un bon personnel, dans l'intérêt de l'horticulture, afin que l'on y puisse démontrer ce qu'il est possible de faire dans les provinces de l'Ouest en fait de culture de fruits et de légumes. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) demandera les sommes nécessaires au ministre des Finances (M. Robb). Si l'on agit ainsi, je suis assuré qu'un jour viendra où nous n'aurons plus à acheter autant de fruits de la vallée du Fraser.

J'aimerais revenir sur un sujet dont j'ai déjà parlé. Les habitants de l'Ouest, en particulier les fermiers, savent quelles sommes considérables le fermier doit débourser pour faire réparer ses instruments aratoires. L'automne dernier, l'un de mes voisins, désireux de battre son blé mais ayant brisé un cylindre de sa batteuse, se rendit à Regina pour s'en procurer un autre, qui lui coûta fort cher et qui était très cassant. Il se servit d'un marteau pour le mettre en place et le cylindre se brisa. Il ne put battre son blé qu'en engageant un forgeron pour lui faire un nouveau cylindre. Le coût de ces réparations semble être beaucoup plus élevé qu'il ne devrait. Il faut compter aussi le coût des réparations des automobiles. Il me semble que l'on pourrait remédier à cet état de choses si l'on nommait un comité chargé de standardiser les accessoires et de fixer le coût des réparations.

Je ne veux pas critiquer la discussion qui a eu lieu depuis quelques jours. Je conçois que, si des erreurs ont été commises en temps d'élection, il y a avantage à les faire connaître; mais je me demande si l'on n'en a pas trop parlé au cours du présent débat. Cela me rappelle une anecdote relative à une cause plaidée devant un tribunal. Il y avait naturellement deux avocats et un juge et, dès le début du procès, une vive altercation s'éleva entre les deux avocats. L'un traita l'autre de menteur et le dernier répliqua par une épithète aussi injurieuse. Le juge dit: "Maintenant, messieurs, que votre identité à tous deux a été établie, procédons." Je puis dire aux deux grands partis que leur identité est maintenant établie et je crois que nous devrions nous mettre à l'ouvrage. Je dois dire que je partage l'avis des deux côtés. Nous avons beaucoup de besogne importante à accomplir. Le peuple canadien ne désire pas particulièrement savoir ce que Patenaude ou un autre a dit. Il veut que l'on redresse ses griefs, que l'on adopte des lois efficaces pouvant lui permettre de rester sur les fermes et d'y réussir. Tel est le désir du peuple canadien. Je m'explique que, si un homme lance des tirades et porte des accusations, on peut s'attendre à des ripostes. Si on le veut bien, je raconterai une autre histoire. Je n'aurais pas dû en conter tant, mais une de plus ne fera pas de mal. Les observations de mon honorable collègue de Kent (M. Doucet) me font

penser à ce que j'ai vu l'autre soir au théâtre. Un jeune homme poursuivait un toutou et voulait bien s'en saisir. Pensait-il avoir mis le main dessus, aussitôt le toutou était disparu. A la fin le toutou réussit à passer par un petit trou carré dans la clôture. Le jeune homme étendit le bras et en retira un chien, mais il arriva que c'était un bouledogue. La morale, c'est qu'il eut ce qu'il ne s'attendait pas d'avoir.

Je voudrais ne parler que brièvement de l'amendement. Si je ne me trompe, il demande, à coup sûr, de la protection, et c'est mon impression qu'on en a trop dit de ce que l'avantage d'un tarif protecteur serait, prétend-on, pour les œufs, les produits laitiers et les autres produits de la ferme. Qu'on retienne bien ceci: sauf exceptions, d'ordinaire vous ne pouvez, en facilitant des importations, nuire à un commerce d'exportation. L'autre jour, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a donné, à la Chambre, lecture d'un entrefilet pour montrer que, certain jour, l'arrivée à Voncouver d'un envoi d'œufs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande avait eu pour effet de faire baisser les prix de 3c. Je me suis demandé si, avant cette baisse, les prix n'avaient pas été fixés au-dessus du prix d'exportation par les propriétaires d'entrepôts frigorifiques qui avaient accaparé tous les œufs. Je vous rappellerai que durant l'hiver beaucoup de gens vendent des œufs loin des ports de mer n'ont pas à souffrir de la concurrence, car ils ont un marché chez eux. Qu'on prenne le beurre, les œufs et le fromage. Pas n'est besoin de citer encore des chiffres, car on les a donnés l'autre jour, mais il est reconnu que nous exportons des quantités énormes et nous ne pouvons souffrir sérieusement d'une telle concurrence. Si d'autres pays peuvent faire tomber les prix de nos œufs et de nos autres produits, pourquoi l'Australie ne peut-elle pas faire tomber le prix de notre blé? C'est tout simplement parce que, si l'Australie envoyait 50 millions de boisseaux de blé au Canada, le blé canadien ainsi déplacé irait combler le vide créé sur le marché anglais. Qu'on n'oublie pas que les œufs que l'Australie nous envoie et que le beurre qui nous vient de la Nouvelle-Zélande et toutes ces autres denrées sont du surplus de production. Elles existent, et si nous ne leur faisons pas concurrence ici, nous le ferons ailleurs. Je conviendrai qu'il arrive parfois que les prix de certains produits dépassent un peu ceux de l'exportation et que cela permet aux produits étrangers d'entrer chez nous et de faire tomber les prix. Il se peut que quelques individus aient à souffrir dans ce cas-là, mais ils sont peu nombreux, un très petit nombre. Quand les propriétaires d'entrepôts ont fait main basse sur le marché et qu'ils ont élevé les prix au-dessus de ceux de l'exportation, il se peut que les œufs de l'étranger pénètrent chez nous et déterminent une baisse des prix. N'allez pas perdre de vue qu'il y a quelqu'un pour profiter dans ce cas-là; n'oubliez pas que des milliers de gens achètent des œufs et qu'ils sont à la merci des propriétaires d'entrepôts, auxquels vont les bénéfices.

Je crois avoir assez parlé du blé. Son prix est plus élevé aux Etats-Unis qu'au Canada, et il en sera toujours de même, parce que plus considérable est la population et plus grande la demande. Je voudrais relever une critique faite par le très honorable chef de l'opposition. Il fut un temps où il faisait des dénonciations en termes trop absolus, et l'une d'elles fut à propos de la commission des grains. Au cour du dernier quart de siècle, nous avons eu, je crois, trois enquêtes sur le grain. Et nous découvrons que, depuis ces enquêtes, notre commerce de grain, quoiqu'il présente encore certains caractères fâcheux, est honnêtement conduit en comparaison de certaines autres industries. Par exemple, il est plus honnêtement conduit que l'industrie des fruits. Et pourquoi donc? C'est surtout à cause de ces enquêtes. Les renseignements sont recueillis publiquement; on les publie dans les journaux; les cultivateurs assistent aux séances, rendent témoignage ou écoutent celui des autres. Puis ils étudient la preuve recueillie et les rapports, et il peut se passer bien peu de chose, dans le commerce de grain, que l'agriculteur ne découvre pas. Dans un élévateur, à Vancouver, un tuyau de décharge fonctionnait qui, selon moi, avait été construit dans le but—il faut bien que je dise le mot—dans le but de voler. Voici comment on l'avait installé: il y a un convoyeur par où monte le grain et un tuyau de décharge qui le ramène à la balance. Au-dessous de ce tuyau de décharge se trouvait une ouverture à laquelle avait été fixé un autre tuyau de décharge et par une manœuvre qu'on mettait en action, le grain pouvait être soustrait et envoyé au nettoyeur au lieu de l'être à la balance. La Commission d'enquête sur les grains fit des recherches en cette affaire et le blâme fut rejeté par la commission du port sur la Commission des grains. Il fut plus tard prouvé que celle-ci n'était pas responsable. Alors le blâme fut attribué au peseur en chef, et à son tour il démontra qu'il n'était pas responsable et qu'il s'était fort inquiété quand il eut vent de la chose. Pour abréger, on avait engagé à cet élévateur un grand nombre d'hommes précédemment employés à Fort-William. Les commissaires du port, je le crains, n'étaient pas des experts en grains

comme ils aurait dû l'être. Il y avait à Fort-William un établissement ayant exploité le seul autre élévateur au Canada qui eût ce tuyau de décharge particulier. Nous le découvrîmes, et à mesure que nous approfondissions nos investigations, nos soupçons s'accroissaient. Voici quel en a été le résultat, comme me l'a raconté un des commissaires du port: "Après votre départ", m'a-t-il dit, "je suis descendu et j'ai congédié chacun de ces hommes." Ce fut une mise à pied générale.

La commission d'enquête sur les grains a parcouru le pays et a découvert des abus, petits pour la plupart. Dans un cas, elle a constaté que les fléaux d'une balance avaient été limés. Témoignant sous serment, un inspecteur a déclaré: "Donnez-moi une lime et je vais vous montrer comment ces gens-là s'attribuent un peu de blé." Et il donna un trait de lime à l'arrière-extrémité du fléau, de sorte que le point d'équilibre n'était plus à zéro, mais à environ une ligne ($\frac{1}{8}$ pouce), je pense, plus près de l'arrière-extrémité du fléau; on constata que cela leur assurait un excédent d'environ soixante livres par charge. Ce n'est là qu'une des irrégularités découvertes, entre douze, entre vingt. Par exemple, la commission découvrit qu'on mélangeait le mauvais blé avec le bon. Elle s'enquit du commerce sur toute la ligne, et, à la dernière session, un comité d'experts revisa la loi des grains. L'inspecteur en chef, les membres de la commission, le secrétaire de la Bourse des grains et plusieurs députés de ce côté et d'autres parties de la Chambre assez au fait du commerce des grains, consacrèrent des semaines à une revision soigneuse de la loi des grains, et si le commerce des grains est aujourd'hui conduit d'une manière relativement honnête, nous le devons justement à ce travail, je crois. Il est difficile de signaler quelque grande réforme en particulier. Il y en eut quelques-unes, pas beaucoup, mais à tout prendre, c'était une grande amélioration. Le très honorable chef de l'opposition a déclaré que l'enquête sur le grains, si tout est inclus, a coûté $500,000. La commission elle-même n'a pas entraîné la moitié autant de frais, mais quand bien même cela serait, si vous répartissez la dépense sur le grain produit dans une seule saison, cette somme est insignifiante, presque imperceptible, et à considérer les bénéfices que retireront les producteurs de grain d'ici dix ans, peut-être, ce n'est pas la peine de parler de cette dépense.

Il est vrai qu'il y a trois dispositions importantes que nous n'avons pu faire adopter au comité. Pourquoi? Parce que, je regrette de le dire, des collègues de la droite et de la gauche, aussi ignorants du commerce des grains que je le suis de la culture du tabac, sont venus au comité faire rejeter à maintes reprises nos propositions quand nous étions presque unanimes dans nos réclamations. Cette conduite n'est pas sage, elle n'est pas équitable. Il serait également ridicule, à mon sens, si moi et les membres de mon groupe, tout à fait ignares en fait de culture du tabac, nous allions délibérément faire rejeter une réforme unanimement réclamée par les producteurs de tabac de Québec et de l'Ontario.

Le discours du trône renferme beaucoup de choses dont j'ai besoin, impérieusement besoin, et dont mes électeurs ont besoin. J'ai remarqué un esprit de générosité envers l'Ouest parmi la députation québécoise. (*Très bien! très bien!*)

Ne dites pas trop tôt: Très bien! très bien! J'ai remarqué dernièrement, dans un journal, un article qui m'a fait réfléchir. Il y était dit que la commission du havre de Montréal réclamera peut-être dix ou douze millions, cette année. Il se peut que le port de Montréal ait besoin de nouvelles améliorations, mais, remarquez-le, les régions du Canada qui n'ont pas obtenu leur juste part, dans le passé, ce sont les Provinces maritimes, les provinces des Prairies, et il y a deux ans, j'aurais ajouté: les producteurs de fruits de la Colombie-Anglaise. M'est avis que les Ontariens et les Québécois seraient sages de prendre patience pendant que nous secourons les régions du Canada en détresse. Ne nous dites pas: "Nous allons prendre 10 millions pour les dépenser dans les provinces du Centre, et nous vous donnerons 4 ou 5 millions pour l'Ouest." Nous ne sommes pas dans l'Ouest précisément dans la détresse. Il y règne de l'optimisme et l'état des esprits s'y est fort amélioré; nous sommes loin d'être désespérés. Donnez-nous de l'argent à un meilleur taux et non une plus grande abondance d'argent, donnez-nous quelques autres choses, et nous réussirons. L'Ouest se rétablit et vite. mais accordez-nous quelques-unes des choses dont nous avons réellement besoin et ne prenez pas trop de crédits pour l'Ontario et Québec. Que la population d'ici prenne patience pour un an. La Chambre n'oublie pas qu'à la dernière session Toronto a obtenu $7,500,000 pour son viaduc, Montréal, 5 millions pour un nouveau pont, et Québec, $3,-500,000 pour des améliorations à son port. On a été joliment prodigue de déboursés dans ces deux provinces du Centre, et, à mon sens, l'état des esprits sera bien meilleur si vous prenez un peu patience dans l'Ontario et Québec, si vous assurez d'abord le développement des autres parties du pays et si vous cherchez à résoudre le problème des Provinces maritimes

Je n'ai qu'une seule chose à dire au sujet des Provinces maritimes dont on se formalisera peut-être; c'est que d'après moi le Gouvernement aurait aussi bien fait de jeter son argent à la mer que de bâtir comme il l'a fait un élévateur à Halifax. J'ai peut-être tort,—j'espère que non,—mais, à mon humble avis, on ne pourra jamais faire d'Halifax un port à grain. Si l'on avait pris un million de dollars pour aider les provinces qui, j'en suis convaincu, ont besoin d'aide, j'aurais volontiers approuvé cette dépense. Mais je dis qu'il faut résoudre ce problème du littoral et si l'on peut faire en sorte de remettre les Provinces maritimes sur pied, ce sera un bien non seulement pour ces provinces, mais pour l'ensemble du pays, car nous voulons un Canada uni. J'ai ici une petite brochure qui exprime ma pensée peut-être mieux que je ne pourrais le faire moi-même; aussi je me permettrai de la citer et je vous laisserai deviner qui est l'auteur de ces lignes:

Remarquez-bien que toutes les classes dans notre Dominion souffrent autant des tarifs de transport inéquitables que les producteurs de grain de l'Ouest. N'oubliez jamais que le sol même est la source de toutes les richesses. C'est pourquoi le propriétaire de chemin de fer, l'employé de chemin de fer, les industriels et leurs employés, les banques et leurs employés ne peuvent être assurés de conserver leurs propres biens et leurs propres positions que lorsque le cultivateur et l'éleveur seront assurés d'une juste rétribution pour leur labeur. En un mot, le succès futur de notre pays dépend de la prospérité de notre agriculture.

Le cultivateur de grain est la base d'une grande population; c'est à la fin du compte le consommateur de la plupart des choses que nos gens produisent.

J'attire l'attention du leader de l'opposition particulièrement sur la phrase qui suit:

Si nous peuplons notre pays de cultivateurs de grain et d'éleveurs contents, satisfaits et certains d'une juste rémunération, tout le monde, dans les fabriques, les ateliers, les chemins de fer, les bureaux, sera dans une situation bien meilleure et bien plus sûre.

Supposez-vous qui a écrit cela? C'est l'honorable député de Winnipeg-Sud (l'hon. M. Rogers).

(Sur la motion de M. Quinn, le débat est ajourné.)

La séance est levée à dix heures quarante minutes.

LUNDI, 25 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

LE TRANSPORT DE LA HOUILLE D'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GARLAND (Bow-River): Me permettra-t-on, monsieur l'Orateur, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la dépêche suivante que j'ai reçue de l'Ouest aujourd'hui et dont voici la teneur?

Considérant que des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants des régions houillères de l'Alberta sont à la veille de périr de faim, faute d'emploi; et qu'en accordant un tarif de sept dollars la tonne pour le transport entre l'Alberta et l'Ontario, le Gouvernement peut remédier à cet état de choses; nous demandons que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates à cette fin, en vue d'atténuer la situation grave qui s'accentue d'un jour à l'autre. Nous, les représentants des United Mine Workers of America, vous prions respectueusement d'user de votre prestige et de votre influence pour qu'il soit donné suite à la présente résolution. Il s'agit d'une question de toute urgence. Une copie de la présente sera envoyée aux leaders parlementaires pour qu'ils interviennent en conséquence.

Puis-je demander si le Gouvernement a reçu une dépêche semblable, et dans l'affirmative, quelle mesure entend-il prendre?

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): J'ai reçu une dépêche analogue ce matin et je vais le transmettre à mon ami le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) afin qu'il s'en occupe sans tarder.

M. GARLAND (Bow-River): J'espère, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Intérieur nous fournira le renseignement que je demande. Qu'entend faire le Gouvernement à ce sujet?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): J'ai déjà dit un mot de cette affaire. La situation peut être grave aux yeux des mineurs de l'Alberta, mais il n'y a pas urgence selon nous. En tout cas, nous sommes disposés à aider à tout mouvement de ce genre. On ne saurait toutefois exiger du Gouvernement qu'il donne l'instruction aux chemins de fer d'accorder un tarif spécial de $7 la tonne, cela dépasse nos pouvoirs. On a déjà transporté dans l'Est 5,000 tonnes de charbon sur le lot de 25,000 qui doit bénéficier de ce tarif de faveur. Le transport du charbon s'est arrêté il y a dix jours, mais on peut le reprendre.

Dans l'Ontario, on s'intéresse énormément à la question. Pour ma part, je suis on ne peut plus en faveur d'activer le mouvement du charbon de l'Alberta vers l'Ontario et autres points de l'est du Canada. Je crois deviner que cette question va être discutée prochainement sous tous ses aspects. J'apprendrai à la Chambre que j'ai reçu une dépêche des propriétaires de mines en Alberta dans laquelle ils se déclarent prêts à nous envoyer 100,000 tonnes de houille immédiatement. Je les ai, à chaque occasion, mis en rapport avec les acheteurs, où qu'ils soient.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Je désirerais poser une question au ministre. S'il est vrai que le Gou-

vernement n'a pas le pouvoir d'établir un taux fixe de transport pour le charbon, comment expliquer qu'il a pu d'abord suspendre l'application du tarif sur le blé et plus tard le remettre en vigueur?

L'hon. M. STEWART: Je crois que mon très honorable ami ne m'a pas bien compris. Le Parlement peut tout faire dans la question des tarifs, mais non pas le ministre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministère peut prendre la même initiative et proposer quelque mesure à l'adoption de la Chambre.

L'hon. M. STEWART: C'est vrai; j'en conviens; mais dans le cas qui nous occupe, la décision devait être prise sans aucun délai.

M. GARLAND (Bow-River): La bonne volonté du ministre m'engage à lui poser une question à mon tour. Le Gouvernement examinera-t-il l'à-propos de présenter un projet de revision des tarifs, comme il en est question?

L'hon. M. STEWART: Je ne puis répondre seul au nom du Gouvernement.

M. GARLAND (Bow-River): Je ne demande pas si la question va être réglée, mais si elle sera étudiée

L'hon. M. STEWART: Sans doute; mais je ne puis promettre au nom du Gouvernement, que le tarif sera modifié. C'est une question que le Gouvernement étudiera.

COMMUNICATION PAR BATEAU A VAPEUR ENTRE LES DEUX RIVES DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour:

M. CASGRAIN: Je désire poser une question au Gouvernement. J'ai lu dans la *Gazette* de ce matin une nouvelle portant qu'il est question d'établir un service de bateaux à vapeur entre les rives sud et nord du fleuve Saint-Laurent, que le gouvernement provincial est en pourparlers à ce sujet avec les autorités d'Ottawa et que si les négociations aboutissent, la rive Nord ne sera plus isolée comme elle l'est à présent. Les postes de Franklin, Godbout, Pentecôte, Clarke-City et des Sept-Iles bénéficieront d'un service bi-hebdomadaire durant la froide saison. La question est de toute première importance pour ma circonscription; c'est pourquoi je demanderai au Gouvernement où en est l'affaire avec les autorités provinciales.

L'hon. J. A. ROBB (ministre intérimaire du Commerce): Je n'ai aucune connaissance des négociations dont parle notre collègue le député de Charlevoix-Saguenay. Je sais seulement que l'honorable député a lui-même fait des démarches auprès du ministère au sujet du service en question; mais, si je ne me trompe, il ne s'agissait pas d'un service de traversée. En tout cas, je vais m'occuper de la chose.

[Le très hon. M. Meighen.]

LE TARIF DES CHEMINS DE FER SUR LES EXPLOSIFS

M. HAY: Je désire questionner le ministre intérimaire des Chemins de fer au sujet d'un télégramme que j'ai reçu de M. Reddin, secrétaire de la succursale du Manitoba de l'Institut canadien des mines et de métallurgie, télégramme ainsi libellé:

Ai télégraphié au secrétaire de la commission des chemins de fer ceci: Avons appris que la commission a réduit, par une ordonnance en date du 13 novembre, sous le n° 425, le taux du tarif concernant le transport des explosifs non encore entré en application. L'industrie minière, surtout dans l'Ouest, a absolument besoin que cette réduction soit appliquée sans délai. Quel est le motif du retard? Pouvez-vous nous aider à ce sujet?

Comme la région septentrionale de la circonscription qui m'honore de son mandat est intéressée à l'exploitation minière, je demande au Gouvernement s'il n'y a pas moyen de faire exécuter cette ordonnance.

L'hon. ERNEST LAPOINTE: Le 22 janvier, la commission a rendu l'ordonnance dont j'ai présentement le texte et qui se lit comme suit:

La commission ordonne, par les présentes, de prolonger jusqu'au soir du mercredi, 3 février 1926, le délai pour mettre en vigueur les exigences de la dite ordonnance générale n° 425, quant à la modification des tarifs sur les hauts explosifs.

LE TRAITE DE LOCARNO

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Puis-je demander au leader intérimaire si le Gouvernement a l'intention de saisir la Chambre d'un projet de résolution ou d'un projet de loi concernant le traité de Locarno?

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Le Parlement sera consulté à ce sujet en temps et lieu. Mon très honorable ami sait qu'aux termes mêmes du traité, les dominions ne seront pas liés tant que leurs gouvernements respectifs ne l'auront pas accepté ou qu'ils n'auront pas fait connaître leur consentement; le traité ne nous engage donc pas encore. Je puis assurer à mon honorable ami que le Gouvernement ne fera rien à ce propos sans avoir au préalable consulté le Parlement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comme l'honorable ministre a d'abord déclaré que le Parlement sera consulté, on ne peut qu'en déduire que le Gouvernement compte saisir

la Chambre d'un projet de loi au sujet du traité.

L'hon. M. LAPOINTE: Je suis certain que, même si la question n'est pas soumise à la Chambre par le Gouvernement, elle sera soulevée par quelque membre de la députation; on nous a déjà fait part de cette intention. Nous avons sûrement l'intention de faire discuter la question à la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre peut-il nous dire de quelle façon la question sera soumise à la Chambre?

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne le sais pas encore. Après tout, tant qu'il n'y aura rien de fait, le traité ne nous engage point. Si le Gouvernement est convaincu de l'opportunité d'accepter les prescriptions du traité, il doit les soumettre à l'approbation de la législature; dans le cas contraire, je crois que la Chambre devra discuter la question quand même; toutefois nous ne savons pas encore sous quelle forme il y aura lieu de le faire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement est-il arrivé à une décision quant à l'opportunité de demander l'approbation du Parlement?

L'hon. M. LAPOINTE: Notre opinion est à peu près formée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et quelle est l'attitude du Gouvernement?

L'hon. M. LAPOINTE: Elle sera révélée en temps et lieu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suppose qu'"en temps et lieu" veut dire "quand il y aura un gouvernement", quand on aura reconstitué le ministère démembré. Si l'on ne peut le faire aujourd'hui, puis-je demander maintenant au Gouvernement quand la Chambre peut s'attendre à une communication du Gouvernement touchant la composition du ministère?

L'hon. M. LAPOINTE: Les deux assertions de mon très honorable ami ne vont pas ensemble. En effet, il affirme d'abord qu'il n'y a pas de gouvernement; et aussitôt il s'enquiert de la composition de ce ministère qui n'existe pas. Le corps législatif, en conséquence de la situation résultant des élections générales, a été convoqué de bonne heure précisément pour décider qui, dans les circonstances, devait tenir les rênes du gouvernement. La question a été soumise au Parlement et ce dernier a fait connaître sa décision le 14 janvier, voilà quelques jours seulement. Cette décision eût-elle été favorable à mon très honorable ami je lui assure que nous aurions été assez loyaux pour lui laisser le temps de constituer son gouvernement, de faire élire ses ministres et de se présenter plus tard devant le Parlement. Mon très honorable ami connaît aussi bien que moi la situation qui résultait des élections et qui nous mettait dans l'obligation de convoquer les Chambres. Le Parlement, je le répète, a fait connaître sa décision le 14 janvier. Le chef du ministère s'occupe actuellement d'obtenir un siège au Parlement et j'espère que d'ici très peu il reprendra à la Chambre son rôle de leader du Gouvernement. Assurément il a droit à quelque considération de la part de mon très honorable ami, tout comme lui-même y aurait eu droit si la décision de la Chambre lui avait été favorable. Après le retour, qui ne tardera pas, du chef du Gouvernement, on devrait lui laisser l'occasion de réorganiser son cabinet; après cela, mon très honorable ami aura tous les renseignements nécessaires. En attendant, le ministère continue à gérer les affaires du pays; à cette heure les départements qui n'ont pas de ministre attitré sont confiés à d'autres membres du ministère. Je puis assurer à mon très honorable ami que les affaires publiques n'en souffrent pas.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dois-je comprendre, d'après ce discours plutôt long, que nous ne devons attendre aucun renseignement sur la composition du ministère avant que le premier ministre ait repris son siège?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami n'a pas raison, je crois, de s'attendre à des renseignements avant que le très honorable monsieur ait pris son siège.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'est peut-être pas raisonnable de les attendre de lui, mais le pays désire connaître ce que l'on se propose de faire relativement au ministère.

L'hon. M. LAPOINTE: J'invoque le règlement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si l'homme que l'on appelle "le très hon. monsieur" avait eu un siège, il n'aurait pas convoqué la Chambre avant de former un ministère.

Quelques VOIX: A l'ordre!

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai fini.

DECLARATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SUR LA QUESTION DU CANAL DE DRAINAGE DE CHICAGO

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): En réponse à une question de l'honorable représentant de Fort-William (M. Manion), relative au canal de drainage de Chicago, j'ai cru bon de faire une déclaration dans cette Chambre vu la grande importance de la question et les nombreuses discussions

qu'elle suscite. Le ministère de l'Intérieur a suivi la question de près et s'est efforcé d'exposer très clairement la situation du Canada devant le gouvernement américain; on a surveillé toute tentative de détournement des eaux dont le peuple canadien a besoin. Avec votre permission monsieur l'Orateur, je donnerai lecture de cette déclaration:

Le Gouvernement a continué à surveiller de près tout ce qui touche à la question du détournement des eaux du lac Michigan pour le district sanitaire de Chicago afin de sauvegarder complètement les intérêts du Canada en l'occurrence. Vu le niveau exceptionnellement bas des eaux des Grands lacs au cours de la dernière saison, cette surveillance est devenue encore plus nécessaire.

Passant en revue les développements récents relativement à ce détournement des eaux à Chicago, je dirai d'abord que la cour suprême des Etats-Unis a rendu, le 5 janvier 1925, une décision confirmant une injonction qu'elle avait émise antérieurement et qui défendait au district sanitaire de Chicago de détourner dans son canal sanitaire plus de 4,167 pieds-seconde d'eau, volume qu'autorisait le permis du secrétaire de la Guerre alors en vigueur et daté du 30 juin 1910.

L'hon. M. BRISTOL: Le ministre me permettra-t-il une question?

L'hon. M. STEWART: Volontiers.

L'hon. M. BRISTOL: Il me semble absolument évident qu'au point de vue juridique, les Etats-Unis n'ont pas le droit de détourner les eaux des Grands lacs pour les faire passer dans un autre bassin; le détournement ne pourrait être permis que si l'eau était renvoyée dans le lac d'où elle a été détournée. Je ne connais aucune loi qui autorise une telle pratique, et je demande au ministre de la Justice s'il croit que l'on puisse détourner l'eau d'un bassin qui appartient à une personne pour la faire passer dans un autre bassin qui appartient à une autre personne, et cela sans le consentement du premier propriétaire. On ne semble pas avoir pris cette attitude vis-à-vis des Etats-Unis.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il ne peut y avoir discussion en ce moment, surtout quand le ministre est à faire une déclaration qu'on lui a demandée.

L'hon. M. BRISTOL: Je n'attaque pas le Gouvernement.

L'hon. M. STEWART: Je me fais un plaisir de répondre à mon honorable ami sur ce point. Heureusement aucun gouvernement au Canada n'a tenté de détourner un seul pied d'eau des Grands lacs.

L'hon. M. BRISTOL: C'est vrai. Je n'attaquais pas le Gouvernement, je le répète.

L'hon. M. STEWART: Je poursuis:

Le jugement, cependant, était sujet à tout nouveau permis que pouvait émettre le secrétaire de la Guerre. Ce jugement admettait, pour la première fois que le détournement était contraire aux droits canadiens établis en vertu du traité de 1909 concernant les eaux limitrophes et qu'il les affectait.

Plus tard, le 3 mars 1925, le secrétaire de la guerre des Etats-Unis émit un nouveau permis en faveur du district sanitaire de Chicago, l'autorisant à détourner un volume d'eau ne devant pas dépasser une moyenne annuelle de 8,500 pieds-seconde par les conduites principales et secondaires du district sanitaire. En accordant le permis du 3 mars 1925, le secrétaire de la Guerre voulait légaliser, en vertu des lois américaines, autant qu'un permis du secrétaire de la Guerre pouvait le légaliser, le détournement d'une quantité suffisante d'eau pour protéger la santé des habitants du district sanitaire tout en incorporant dans les termes du permis une clause exigeant la réduction progressive du volume total des eaux détournées des Grands lacs, en forçant le district sanitaire de Chicago et la municipalité de la ville de Chicago à installer un système d'égouts et des compteurs pour l'approvisionnement domestique d'eau.

Bien que ce soient là les objectifs généraux du permis du secrétaire de la Guerre, il est malheureusement possible d'interpréter de diverses façons le volume d'eau que l'on pouvait détourner d'après les termes du permis. Cette incertitude vient de la phraséologie même du permis et des conditions physiques dans lesquelles se fait le détournement actuel. La municipalité de Chicago, distincte du district sanitaire, avait pompé quelque 1,200 pieds-seconde d'eau du lac Michigan pour la détourner dans le canal sanitaire, augmentant par là le débit de ce dernier. La construction du canal avait eu de plus pour effet de détourner le cours des rivières Chicago et Calumet et l'on pouvait se demander si le débit de ces deux rivières, qui atteint en moyenne, chaque année, 1,300 pieds-seconde, était compris dans les 8,500 pieds-seconde dont il est question dans le permis. En un mot, l'on ne savait pas si, d'après le texte du permis, l'on pouvait limiter à 8,500 pieds-seconde le détournement des eaux du lac Michigan ou si l'on pouvait le porter à 11,000 pieds-seconde.

Pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis une explication précise sur le texte et les dispositions du permis, que le public interprétait de diverses façons, le gouvernement canadien échangea des notes avec le gouvernement américain, ce qui eut pour résultat une définition précise et bien claire du permis, laquelle tendra à empêcher à l'avenir tout malentendu quant à sa portée. Le Gouvernement espère pouvoir bientôt, avec l'approbation du gouvernement des Etats-Unis, déposer cette correspondance sur le bureau de la Chambre.

Il peut être utile de mentionner que, selon les rapports des ingénieurs américains qui ont servi de base au permis du 3 mars, l'on espère, semble-t-il, que, par suite des conditions imposées par le permis au district sanitaire de Chicago et à la municipalité de Chicago, l'on pourra réduire le détournement des eaux des Grands lacs, du total actuel de 9,700 pieds-seconde, à 6,700 pieds-seconde à la fin de 1929 et à 4,167 pieds-seconde en 1935.

Ajoutons cependant que nous n'avons aucune assurance précise que cette diminution prévue dans le permis sera effectuée, puisqu'elle suppose que le district sanitaire de Chicago et la municipalité de Chicago accepteront toutes les dispositions et les conditions du permis et s'y conformeront. Nous nous proposons de surveiller étroitement les travaux de construction en cours et qui, seuls, rendront possible la diminution projetée.

Un autre incident relatif à la question du détournement des eaux par Chicago, et que le Gouvernement surveille attentivement, c'est un second procès qui s'instruit actuellement devant la cour suprême des Etats-Unis. Dans ce procès quatre Etats, le Wisconsin, le Minnesota, l'Ohio et la Pennsylvanie, revendiquent leurs droits de riverains sur les Grands lacs et mettent en question le droit du secrétaire de la guerre des Etats-Unis de donner des permis relativement au détournement des eaux du lac Michigan. Il est entendu

également que l'état du Michigan, quand les procédures seront plus avancées, intentera une nouvelle poursuite pour appuyer celle des quatre Etats déjà mentionnés et ira jusqu'à prétendre que même le Congrès ne peut permettre le détournement des eaux des Grands lacs. Il est aussi entendu que l'état de New-York approuve l'attitude prise par les cinq états déjà mentionnés et demandera la permission d'exposer ses vues sur la question. Par conséquent, l'on discute actuellement la question de savoir si tous les détournements faits jusqu'à aujourd'hui sont conformes à la loi américaine.

Le gouvernement canadien surveille chaque progrès de ces procédures et se tient sans cesse au courant de ce qui se passe devant ce tribunal. La première audience eut lieu le 4 janvier dernier, alors qu'on ne fit à peu près que préparer la seconde audience qui se tiendra le 8 mars prochain.

Un autre incident récent relatif à la question du détournement des eaux par Chicago a été la grande réunion de protestation tenue à Détroit les 14 et 15 janvier dernier par la Great Lakes Harbours Association, à laquelle assistaient des délégués de toutes les villes américaines situées sur les rives des Grands lacs et d'un assez grand nombre de villes canadiennes. Cette réunion avait pour but de protester énergiquement contre la continuation du détournement des eaux des Grands lacs par le district sanitaire de Chicago. Comme le gouvernement canadien était en pourparlers avec le gouvernement des Etats-Unis relativement à cette question, il n'envoya pas de délégués à cette assemblée. Toutefois, l'on se tint au courant de son organisation et l'on suivit ses délibérations avec attention et sympathie.

Il faut mentionner un autre aspect de cette question. Je veux parler d'un projet de loi actuellement à l'étude au Sénat des Etats-Unis et qui reçoit l'appui de la Mississipi Valley Association, laquelle a des ramifications nombreuses dans les états du centre et de la vallée du Mississipi et dont le but est d'améliorer les moyens de transport sur le Mississipi et ses affluents. Ce projet de loi, entre autres choses, comporte la construction d'un chenal de neuf pieds dans les rivières Illinois et Mississipi, subordonnée au détournement du lac Michigan, par le moyen du canal du district sanitaire, de 10,000 pieds-seconde. L'on peut supposer que ce projet de loi est fortement appuyé par les gens de Chicago qui se donnent tant de peine pour assurer la continuation du détournement actuel effectué par le district sanitaire de Chicago.

Le gouvernement canadien se rend parfaitement compte de la menace que constituent les dispositions de ce projet de loi pour la navigation, l'énergie hydro-électrique et les autres ressources des Grands lacs et du Saint-Laurent et il a protesté énergiquement auprès du gouvernement américain contre son adoption, en ce qu'il comporte le détournement des eaux des Grands lacs.

L'hon. M. MANION: Le ministre dit que le Gouvernement se tient au courant de toutes ces délibérations et qu'il proteste. A-t-il protesté ou va-t-il protester?

L'hon. M. STEWART: Nous n'avons pas cessé de protester.

L'hon. M. MANION: On avait protesté, dites-vous?

L'hon. M. STEWART: Oui. Dès que le Gouvernement aura obtenu la permission du gouvernement américain, je déposerai toute la correspondance sur le bureau de la Chambre.

M. BRISTOL: Le gouvernement canadien et celui de la Grande-Bretagne ont-ils jamais permis un détournement quelconque des eaux par Chicago?

L'hon. M. STEWART: Pas que je sache.

M. BRISTOL: La moitié des Grands lacs appartient-elle au gouvernement du Canada et à celui de la Grande-Bretagne?

L'hon. M. STEWART: Je le crois.

M. BRISTOL: En vertu de quel principe le Gouvernement pense-t-il que le gouvernement des Etats-Unis ou la ville de Chicago ont le droit de prendre la moitié de l'eau qui nous appartient pour la déverser dans un autre cours d'eau? J'affirme qu'ils n'ont aucun droit quelconque d'agir de la sorte. On n'y a jamais consenti. Le gouvernement du Canada a-t-il commencé à réclamer des dommages-intérêts des Etats-Unis en raison du détournement illégal des eaux des Grands lacs?

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Toutes ces questions sont permises en début de séance, mais le règlement interdit d'en faire le sujet d'une discussion.

M. BRISTOL: Je ne discute pas, je ne fais que poser une quetion.

M. l'ORATEUR: Voici ce que Bourinot dit à ce sujet:

C'est la coutume, consacrée par l'usage, mais non par une règle absolue, que les membres des deux Chambres du Parlement canadien donnent des explications sur des faits personnels ou posent des questions au Gouvernement sur l'appel de l'ordre du jour. Ils donnent ces explications soit à l'égard d'un compte rendu inexact de leurs discours dans le hansard ou dans les journaux; ou pour nier certaines accusations lancées à leur adresse dans la presse (i); ou touchant une interprétation erronée de leurs observations faites antérieurement et qu'ils n'avaient pas encore eu l'occasion de rectifier; en touchant le retard apporté au dépôt de documents demandés ou l'insuffisance de la documentation déposée sur le bureau de la Chambre. Toutefois ces observations ne sont pas permises comme questions de privilège, à moins qu'on n'ait attaqué la conduite d'un député comme député, et alors il faut présenter une motion d'une façon formelle (j). Il est arrivé que, sur l'appel de l'ordre du jour, des questions ont été posées touchant l'état des affaires ou d'autres question d'intérêt public (k). Mais aucune discussion ne doit être permise après qu'un ministre a répondu à une question, non plus qu'à la suite des explications d'un député sur un fait personnel (l).

Dans le cas de changements ministériels, on permet généralement que des explications soient données dans les deux Chambres, quand l'ordre du jour est appelé par l'Orateur (r). Quand le premier ministre ou le ministre représentant le Gouvernement dans la Chambre donne des explications, on permet d'ordinaire au chef de l'opposition de faire quelques remarques au sujet de questions découlant du discours précédent.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien! très bien!

M. l'ORATEUR: La citation continue:

En effet, dans les Communes canadiennes, on accorde en pareilles circonstances avec la permission de la Chambre, beaucoup de latitude.

Si on soulève la question des changements ministériels, un débat peut avoir lieu entre le chef de l'opposition et le chef du Gouvernement, mais s'agit-il d'autres sujets abordés en début de séance, la question doit être directe et bien au point et elle ne doit pas être discutée. Ce que j'en dis n'est que pour mieux assurer le bon ordre de nos délibérations.

LE CANAL D'ASSAINISSEMENT DE CHICAGO

A l'appel de l'ordre du jour:

M. BURY: Il y a une autre question que je voudrais poser: elle se rapporte au détournement des eaux des Grands lacs. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le Gouvernement a protesté aussi vigoureusement là contre que l'ont fait plusieurs Etats de la république voisine? Si j'ai bien compris la réponse du ministre, les Etats américains que cette question intéresse ont soutenu que le gouvernement des Etats-Unis n'avait aucun droit de favoriser ou de permettre un tel accaparement d'eau.

Je voulais savoir si le Gouvernement avait protesté de la même façon ou s'il avait reconnu, par ses pourparlers avec le gouvernement américain, que ce dernier a certain droit de détourner les eaux des lacs.

L'hon. M. STEWART: Pour ce qui regarde les protestations adressées au Congrès ou au gouvernement américain, les nôtres, je crois, ont été aussi nombreuses et aussi nettement exprimées que celles d'aucun des états intéressés de l'union américaine.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et tout aussi futiles.

L'hon. M. STEWART: L'nterruption de mon ami n'est guère justifiée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Sans résultat.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami s'imagine-t-il qu'un conflit de cette nature se règlera par une protestation à outrance du gouvernement canadien? Les choses n'en sont pas encore rendues à ce point. La protestation mentionnée dans le mémoire que je viens de lire est l'introduction d'une cause à la cour suprême des Etats-Unis. Nous n'aurions guère l'occasion de porter une grande question internationale de ce genre devant la cour suprême des Etats-Unis.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Nous devrions revendiquer nos droits de nation.

L'hon. M. STEWART: Oui.

DISETTE DE CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): J'aimerais à poser une ou deux questions au ministre de l'Intérieur. L'une concerne la réponse qu'il a donnée quant à la situation relative au charbon. J'ai à la main un communiqué d'un grand vendeur de charbon faisant affaires à Barie, Orillia, Midland et Chatham; il y est dit que si, au cours de la semaine prochaine, on ne délivre pas le charbon venant de l'Alberta, l'Ontario souffrira d'une disette de combustible comme il ne s'en est jamais produit. Le ministre voudrait-il bien me dire si ce communiqué est bien exact et s'il a l'intention de laisser jusqu'au dernier moment l'Ontario se débattre avec ce problème du combustible.

L'hon. M. STEWART: Nous avons un commissaire du combustible dans Ontario dans la personne de M. Ellis. Il coopère étroitement avec nous. Avant de venir à la Chambre, je me suis enquis si M. Ellis nous avait donné récemment de ses nouvelles et je n'ai rien trouvé de lui. Plus que cela, nous recevons un communiqué d'un des principaux marchands de charbon de Toronto, M. McGill, si je ne me trompe, nous disant que la situation n'a rien d'anormal. Certes, il y a, dans Ontario des endroits où une disette va se faire sentir, mais ce n'est qu'exceptionnellement jusqu'ici qu'il nous est arrivé des rapports de ces endroits. Nous les aurons avant peu.

LES HOUILLEURS DE LA NOUVELLE-ECOSSE

M. L. W. JOHNSTONE (Cap-Breton-et Victoria-Nord) demande la permission, conformément à l'article 39 du règlement, de proposer l'ajournement, pour discuter une affaire d'importance pressante pour le public. Il s'agit d'attirer l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur la grande détresse qui sévit chez les houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, dont plusieurs sont à la veille de souffrir de la faim.

M. l'ORATEUR: Cette motion est prévue par l'article 39. Selon moi, l'affaire semble offrir une importance pressante pour le public, mais ma décision aurait plus d'autorité si vingt députés se levaient.

(Le greffier adjoint constate que plus de vingt députés se sont levés.)

M. l'ORATEUR: Puisque la Chambre y consent, je donne la parole à l'honorable député.

M. JOHNSTONE (Cap-Breton): Monsieur l'Orateur, je ne retarderais pas les délibérations de la Chambre pour demander l'ajournement s'il ne s'agissait pas de discuter une question d'importance aussi vitale, digne de l'attention de chaque député. Je tiens à exposer les faits touchant la fermeture de nos charbonnages au Cap-Breton. A

Sydney-Mines, nous avons trois houillères: "Princess No. 1", "Jubilee", et un mille plus loin, "Florence". Dans la partie sud de l'île, il y a d'autres mines où les houilleurs sont dans le dénuement. Les mines dans la partie nord sont les trois dont j'ai parlé. La houillère "Princess No. 1", à Sydney-Mines, a été classée comme l'une des meilleures de la Nouvelle-Ecosse, et vraiment pas une ne lui est supérieure au Canada. Depuis deux ans, le commerce du charbon n'est pas florissant et les mineurs n'ont pas d'ouvrage en permanence. Ainsi, ils n'ont pas gagné assez pour payer les dettes contractées l'hiver précédent, et en particulier, l'an dernier, alors que nous avons eu une grève de six mois et que les mineurs sont retournés à l'ouvrage et ont continué à travailler jusqu'à présent à un salaire très bas. Vers le lundi, 11 janvier, les propriétaires ont fermé sans avis la mine N° 1 jusqu'à l'ouverture de la navigation. Ils ont jeté sur le pavé 900 à 1,000 hommes, et les employés ainsi congédiés n'avaient vraiment aucun moyen de subsistance. Je le répète, ces derniers n'avaient pas gagné assez d'argent durant l'été pour se récupérer de leurs pertes de la dernière grève. En conscience, ils ne pouvaient demander aux cinq ou six marchands du village de les approvisionner, car ces marchands ne se sont pas remis des atteintes que leur a portées la période de chômage et ne sont pas en mesure de continuer à vendre à crédit. On a demandé l'assistance du gouvernement provincial; celui-ci a prêté secours au moyen de bons dans la partie méridionale de l'île. Il s'est efforcé d'amener une entente entre la compagnie et les mineurs dans la région septentrionale, pour maintenir l'exploitation de la mine "Princess", mais ce fut en vain. Le gouvernement provincial à Halifax a reçu des pétitions et des députations. On s'est adressé à nous pour avoir de l'aide, et nous avons reçu plusieurs lettres et pétitions de nos gens. Permettez-moi de lire ce télégramme que j'ai reçu du secrétaire de l'union locale des "United Mine Workers", dans notre village:

La houillère "Princess" fermée jusqu'à l'ouverture de la navigation. Plus de 900 hommes chôment. Détresse évidente dans une semaine. Le Gouvernement peut-il fournir un débouché pour faire exploiter la houillère? Demandez au Gouvernement de prendre cette affaire en sérieuse considération.

CHARLES MORRISS,
Secrétaire de l'union locale Princess.

En prévision d'un pareil état de choses je suis allé à Montréal, accompagné d'un honorable député de mon comté. Là nous avons exposé la situation à la British Empire Steel Corporation et au Gouvernement dans les bureaux du National-Canadien. La Besco nous répondit qu'elle avait à Montréal plus de houille qu'elle n'en pouvait vendre, qu'elle en avait là 150,000 tonnes et ne voyait pas jour d'en commander d'autre. A force de raisonner, nous obtînmes, malgré cette réserve surabondante, la promesse d'une commande de 15,000 à 16,000 tonnes à extraire de la mine pour expédition directe à Montréal où la compagnie espérait finir par l'écouler, mais à la condition que le Gouvernement lui consente entre Sydney et Montréal un taux semblable à celui accordé entre l'Alberta et l'Ontario, ce qui représentait une diminution du prix alors en vigueur. Ce sera, disait la compagnie, un moyen de prévenir la misère et la famine dans cette région. Le samedi, nous vîmes M. Martin, gérant du trafic à Montréal, qui nous parut bien disposé. Il devait voir sir Henry Thornton lundi, et lui demander cette faveur. Lundi, nous reçûmes de M. Martin une dépêche annonçant que le Gouvernement ne pouvait accéder à cette demande.

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Defense nationale): Mon honorable ami veut dire sir Henry Thornton et non le Gouvernement.

Une VOIX: C'est synonyme.

M. JOHNSTONE (Cap-Breton): Sir Henry Thornton est président du National-Canadien. Mercredi dernier, je crois, nous discutâmes la chose avec le sous-ministre à Ottawa. Il nous promit d'appuyer cette demande auprès de sir Henry Thornton qui devait voir le ministre des Chemins de fer le lendemain. Or ce soir-là, nous reçûmes de lui une dépêche nous annonçant l'impossibilité de faire cette petite concession. Nous avons cru que c'était là le dernier mot et nous décidâmes alors de nous adresser à cette Chambre. Voici la situation. Il y a là mille personnes dans le dénûment. Nous pouvons obtenir une commande suffisante pour leur fournir deux jours et demi d'ouvrage par semaine, jusqu'à l'ouverture de la navigation. C'est peu, mais cela leur permettra de subsister. Le seul obstacle vient du département des chemins de fer qui nous refuse cette faveur. Notre intention n'est point de la considérer comme une règle, et, de fait, nous avons déclaré à M. Martin que nous ne l'invoquerions pas à l'occasion d'autres commandes; nous voulons simplement remédier à une situation critique. Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi on nous l'a refusé. Il me semble que le département des Chemins de fer pourrait bien imiter les étrangers et contribuer quelque peu au soulagement de nos indigents. Une population de 8,000 âmes, des édifices publics, des églises, des maisons d'écoles, tout

cela dépend de l'exploitation de cette mine. L'on voit donc l'importance de la tenir en activité. Nos instituteurs sont sans salaire depuis trois mois, les taxes restent impayées, notre situation financière est précaire, et tout cela parce que l'argent ne circule pas dans la ville. Voilà la situation actuelle. Nous avons adressé des requêtes au Gouvernement, des députations lui ont exposé les choses, et j'espère que l'on s'efforcera d'y remédier. Nos ouvriers ne sont inférieurs à nul autre; ils ne demandent pas l'aumône, mais du travail, et l'on devrait leur en procurer. Ils sont disposés à travailler pour un salaire moindre que le prix régulier, pourvu qu'ils puissent soutenir leur famille. Non, ce ne sont pas des mendiants; aucun ouvrier ne mérite d'être considéré ainsi au Cap-Breton. Tout ce qu'ils veulent, nos ouvriers, c'est d'être traités avec justice, comme des êtres humains, et non comme des esclaves.

Certains honorables députés ne font peut-être pas grand cas de cette question, mais je puis affirmer à la Chambre que des centaines d'hommes et de femmes dans notre région sont impatients d'apprendre ce que le Gouvernement va faire pour secourir la ville. Tout ce que nous demandons pour la Nouvelle-Ecosse, cette province, patrie des Tupper, Uniacke, Howe, Fielding et Thompson, qui en leur temps contribuèrent à la législation destinée à promouvoir ses intérêts,—tout ce que nous demandons c'est le respect de l'un de ses droits. Je prie instamment la Chambre de traiter cette question sérieusement, sans préjugé, et sans idée préconçue. Le houilleur du Cap-Breton est un homme qui travaille de huit à dix heures par jour, sous terre, et la situation dans laquelle il se trouve actuellement devrait lui attirer la sympathie de tous les groupes de la députation. Je ne vois pas ce que l'esprit de parti a à faire dans cette question.

Quelqu'un a parlé de prospérité; de fait, presque tous les honorables députés qui ont parlé la semaine dernière en ont dit un mot. Je ne vois pas comment le Canada peut prospérer, lorsque dans l'une des provinces, règne une situation déplorable comme celle que nous constatons en Nouvelle-Ecosse. Tous les membres devraient s'efforcer d'y remédier, montrant par là qu'ils veulent le bonheur de la nation. Les observations qui sont tombées des lèvres de mon collègue de Queen (M. Jenkins), l'autre jour, au sujet de l'honorable député de Cumberland (M. Smith) m'ont amusé. Après avoir dit que la situation n'était pas si mauvaise, après tout, dans le comté de Cumberland, le représentant de Queen a ajouté:

Cela m'a rappelé qu'il n'y a pas longtemps nous avions en Nouvelle-Ecosse un gouvernement libéral qui détenait le pouvoir depuis nombre d'années et l'on disait dans certaines parties des Provinces maritimes que, si l'on pouvait le renverser, la prospérité renaîtrait.

Je ferai remarquer à mon collègue qu'il n'y a pas encore eu de session de la législature provinciale à Halifax vu que le gouvernement là-bas n'est au pouvoir que depuis six ou sept mois, et il faudrait beaucoup plus de temps que cela à n'importe quel gouvernement conservateur pour remédier à tous les maux qui se sont accumulés depuis une quarantaine d'années de régime libéral.

L'honorable député a dit également qu'il a visité les aciéries de Sydney et les a trouvées dans un état satisfaisant. Il a déclaré que le représentant de Cumberland a dû regarder les choses avec des lunettes bleues puisqu'il a en a fait ce tableau. Eh! bien, il me semble que mon honorable ami de Queen s'est servi de puissantes jumelles lors de sa visite parce qu'il n'y avait que douze cents hommes au travail au lieu de trois mille qu'il devrait y avoir. Il me répugne de retenir davantage l'attention de la Chambre et, en terminant, je prie le ministère d'examiner cette affaire aussi sérieusement que possible dans le but de soulager les souffrances de cette partie du pays.

M. ISAAC D. MACDOUGALL (Inverness): A l'exemple de mon honorable ami de Cap-Breton-Nord-et-Victoria (M. Johnstone) je n'ai nullement à m'excuser d'appuyer la motion d'ajournement de la Chambre dans le but de considérer ce sujet d'une importance extrême. Lorsque, dans n'importe quelle province, des milliers d'honnêtes ouvriers sont sans travail, lorsque leurs familles sont affamées, il incombe à tous les membres de cette Chambre d'examiner attentivement cette situation, vu que c'est un problème des plus graves pour le public. Pour que la députation ait quelque idée de la détresse qui sévit dans les régions houillères de la Nouvelle-Ecosse, je vais lire une note qui m'a été adressée ainsi qu'aux autres représentants de la Nouvelle-Ecosse par le comité des citoyens de la ville de Glace-Bay. Les honorables députés de la droite, j'en suis certain, ne traiteront pas ce document à la légère puisque celui qui l'a signé comme secrétaire du comité des citoyens était le candidat du parti libéral dans Cap-Breton-Centre dans les dernières élections. Voici ce qu'il dit:

Comme secrétaire du comité des citoyens de la ville de Glace-Bay, comité qui a été nommé à une récente assemblée de cette ville pour soulager autant que possible la situation des chômeurs et la détresse causée

par l'inactivité des houillères 2 et 4, on m'a prié de vous adresser le texte de la résolution ci-incluse, en vous priant de vouloir bien, de concert avec vos collègues du Cap-Breton, donner votre attention à ce sujet. Les conditions sont déplorables ici et il n'y a aucun signe d'amélioration. La Dominion Coal Company et le National-Canadien n'ont jusqu'à présent conclu aucun accord touchant la commande de houille des chemins de fer nationaux, et, tant que les houillères 2 et 4 n'auront pas reçu cette commande, il n'y aura aucun changement dans l'état de choses malheureux que nous remarquons ici. Tout l'argent de secours que la ville a pu voter dans les circonstances a été dépensé. Votre bienveillante attention à cet égard sera appréciée par le comité des citoyens.

Votre tout dévoué,

L. D. CURRIE.

Voici le texte de la note envoyée par le comité des citoyens:

Les houillères de Glace-Bay sont à peu près inactives, et l'exploitation de la houille est notre seul moyen d'existence. Les mines de Caledonia et de New-Aberdeen dans notre ville ne sont en activité qu'environ six jours par mois. Les mineurs n'ont travaillé que soixante-huit jours en 1925. Pour toute l'année, la moyenne des salaires a été de 272 dollars. Presque toutes les familles sont de cinq à dix personnes. Environ douze mille particuliers dépendent de ces deux houillères pour leur existence. A cause d'une diminution dans la vente du charbon et de l'importation de la houille étrangère, la production est à peu près nulle aujourd'hui. Des conflits malheureux entre les exploitants et les ouvriers ont aggravé la situation. Il s'en est suivi de déplorables émeutes et du pillage de comestibles.

La ville n'a plus d'argent. On ne peut plus avoir de fonds dans un but de secours. Les marchands refusent de vendre les aliments à crédit. Ils ont sur les épaules quatre années de mauvaises dettes. La navigation et l'exploitation des mines ne recommenceront pas avant quatre mois. Dans l'intervalle, il faut que la population trouve du pain. Elle veut travailler. Mais pour cela les puits doivent être en activité, ce qui est impossible sans commandes pour la livraison du printemps. Presque chaque sou gagné par les mineurs du Cap-Breton a été dépensé par eux pour des vivres, des vêtements et autres choses nécessaires à la vie, fabriqués au Canada. Nous demandons aux Canadiens, en retour, d'acheter de la houille du Cap-Breton. Que les gros acheteurs donnent leurs commandes de charbon mou au Canada et les envoient maintenant vu qu'il y a tant de charbon d'amoncelé.

Si nous ne travaillons pas nous mourrons de faim. Nous sommes en face d'une crise nationale, et il n'y a pas d'expression assez forte pour montrer l'importance d'une prompte solution de cette difficulté. Le peuple canadien doit acheter notre houille. Il doit nous donner des commandes immédiatement. Ce comité, représentant la ville, composé du maire, des échevins et de vingt-cinq représentants choisis à une assemblée des contribuables, exhorte les gouvernements fédéral et provincial, les grands chemins de fer et les maisons d'affaires à nous venir en aide.

Nous voulons du travail! Et pour en avoir, il faut qu'on achète notre charbon. Nous avons toujours acheté vos produits lorsque nous avions l'argent pour le faire. Nous ne voulons pas être réduits au rang de prolétaires. Nous extrayons du sol un produit que vous utilisez. Gardez votre argent au Canada. Achetez notre houille et aidez-nous à subsister. Et faites-le sans délai. Le besoin est urgent. Mercredi prochain, il faudra distribuer encore des secours à des milliers de personnes. Le devoir impérieux incombe au Gouvernement à notre avis d'intervenir sans retard étant donnée la crise sans précédent qui sévit. La commission royale a terminé son rapport. Ce document recommande l'adoption de nombre de réformes splendides afin d'assurer à l'avenir le développement et le succès de notre industrie houillère. Le plan d'établir des usines à coke est praticable; mais ces établissements ne sauraient être en pleine activité avant trois ans au moins. La commande du réseau National-Canadien, obtenue grâce aux efforts du premier ministre Rhodes contribuera d'une façon splendide à assurer du travail aux mineurs pour une partie de l'hiver. Cela va assurer environ vingt-quatre jours de travail que nécessitera la délivrance de cette commande. Il faut que nous ayons du travail assuré pour une certaine de jours afin de nous rendre au printemps. Nous demandons au peuple canadien de mettre l'épaule à la roue et de nous aider. Il s'agit d'une crise nationale et une autre commande de 300,000 tonnes de houille permettrait aux mineurs du Cap-Breton de pourvoir à leurs besoins dans le cours de l'hiver.

(Signé): Le comité des citoyens de la ville de Glace-Bay.

Or monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, deux points surtout se dégagent du présent débat. Dans la circonscription de Cap-Breton-Nord-et-Victoria, que représente ici mon collègue (M. Johnstone), se trouvent les houillères de Sydney-Mines qui n'ont pas été exploitées depuis quelque temps. L'une de ces mines est fermée complètement, tandis que les deux autres n'ont été en activité qu'une journée par semaine; et si mes renseignements sont exacts ces deux mines sont absolument improductives à l'heure actuelle. Ces établissements fournissent du travail à environ deux mille mineurs; c'est dire que dans la pratique la population entière de la ville de Sydney-Mines, qui se chiffre à environ 8,000 âmes, dépend absolument de cette industrie pour subsister. Ces jours derniers, l'honorable député de Cap-Breton-Nord-et-Victoria et mon honorable ami de Pictou (M. Cantley) ont eu une entrevue à Montréal avec les représentants de la British Empire Steel Corporation. Or, afin de procurer un peu de travail aux gens de Sydney-Mines, les représentants de cette compagnie ont consenti à acheter 6,000 tonnes par mois du charbon de Sydney-Mines, pourvu qu'ils obtinssent un tarif de transport équivalant à celui que l'on a accordé à la province de l'Alberta l'année dernière. A la faveur de ce tarif toute proportion gardée du reste, les frais de transport de Sydney-Mines à Montréal reviendraient à environ $3 par tonne. Nous avons discuté la question avec les autorités des chemins de fer Nationaux, mais sir Henry Thornton a refusé carrément de souscrire au projet. Je doute fort toutefois que sir Henry Thornton, dans la situation qu'il occupe au traitement de $65,000 par année, soit raisonnablement en mesure d'examiner d'un œil sympathique la situation des mineurs du Cap-Breton, absolument privés de tout travail tandis que leurs femmes et leurs enfants crèvent de faim. A mon sens, le National-Canadien devrait faire cette concession afin d'empêcher ces pauvres gens de mourir de

faim. De plus, nous ne réclamons ce tarif de faveur que pour une durée de trois mois au plus, c'est-à-dire d'ici à l'ouverture de la navigation, alors que le charbon pourra être transporté par eau. Tous les honorables membres suivant moi, qui éprouvent de la sympathie à l'égard des femmes et des enfants affamés dont les soutiens ne peuvent se procurer de travail, devraient examiner sérieusement le problème et nous accorder tout l'appui possible afin de leur donner une solution.

Pour ce qui est de la région de Glace-Bay, nous avons là-bas une population d'environ 12,000 âmes dans un dénûment pour ainsi dire absolu. Ces pauvres gens sont en instances auprès des autorités du réseau national afin d'obtenir une commande de charbon. Il y a quelque temps, sir Henry Thornton a annoncé que les chemins de fer nationaux achèteraient 120,000 tonnes de charbon de la réserve de la Besco. Il peut se faire que certains honorables membres soient en possession de renseignements plus récents; cependant, à venir jusqu'à samedi dernier, ce marché n'avait pas encore été conclu. Le travail est arrêté aux mines numéros 2 et 4; les mineurs chôment et leurs familles sont dans le plus grand dénûment. Il est de nécessité absolue, nous tenons à le faire comprendre à tous nos collègues ici que les chemins de fer nationaux se portent au secours de cette population en donnant une commande appréciable; c'est là le seul moyen de procurer du travail aux mineurs de Glace-Bay.

En ces dernières années, monsieur l'Orateur, plus peut-être que n'importe quelle autre catégorie de travailleurs du Canada, les mineurs de la Nouvelle-Ecosse ont été un objet de publicité de la part des journaux du pays. Quelques-uns de ces journaux ont fait passer nos mineurs pour des bolchévistes et des contempteurs de la loi. Or, j'appartiens moi-même à l'organisation ouvrière dont il font partie. Je me suis associé à ces braves gens dans leurs salles syndicales; je les ai représentés dans divers comtés et, en toute sincérité, je puis dire, à la louange des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, qu'il n'existe pas une meilleure population ouvrière dans le monde entier. Ces gens possèdent un esprit d'indépendance; l'idée de recevoir l'aumône leur répugne; ils ne demandent pas l'aumône, ils sont disposés à travailler. Cependant, une barrière s'élève entre les mineurs et leur travail, entre leurs familles et le pain quotidien. La Besco n'a guère fourni de travail aux mineurs l'année dernière. Par malheur et depuis un certain nombre d'années, cette compagnie a tenté de diminuer les salaires à différentes reprises. Et l'année dernière, afin de préparer les mineurs à accepter une autre diminution de salaires et de les réduire à l'impuissance, la Besco renonça à l'exploitation de la plus grande partie de ses mines et jeta les ouvriers sur le pavé, après leur avoir refusé tout crédit à ses magasins. Les mineurs se trouvèrent donc dans l'impossibilité de pourvoir à la subsistance de leurs familles. Il en résulta une affreuse misère dans les villes minières de la Nouvelle-Ecosse. Je crois que les mineurs se sont adressés au Gouvernement, celui-là même que dirige le très honorable W. L. Mackenzie King, mais en vain. On ne pouvait rien donner aux mineurs. Pourtant nous avions fait preuve de générosité en portant secours aux Belges lorsqu'ils avaient demandé de l'aide, mais rien pour nos propres concitoyens dans le besoin. Le désespoir s'empara des mineurs. Ils voyaient leurs femmes et leurs enfants mourir de faim devant eux et il arriva qu'ils se mirent à piller et à enfreindre les lois du pays. Le Gouvernement actuel agit alors promptement et envoya convois sur convois de troupes dans la région minière du Cap-Breton, afin de ramener les mineurs à l'ordre et les empêcher de violer la loi. Cette expérience coûta aux Canadiens des milliers et des milliers de dollars. Nous ne voulons pas que la chose se répète en Nouvelle-Ecosse; nous désirons l'empêcher. Les mineurs non plus n'y tiennent pas, car ils sont respectueux des lois. Ils veulent du travail; ils veulent qu'on leur fournisse l'occasion d'extraire la houille et si on la leur donne, ils travailleront et pourront entretenir leur famille; ils ne quêteront pas la charité publique et n'auront aucun désir de violer la loi.

Monsieur l'Orateur, j'espère que tous les membres de cette Assemblée examineront comme il faut cette question. Je m'adresse particulièrement aux membres du parti progressiste et du groupe travailliste, qui si je comprends bien, sont supposés embrasser la cause du peuple. Leur politique est celle des pauvres gens. C'est pourquoi je leur demande de bien accueillir et d'appuyer cette revendication faite au nom des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Je n'ai pas besoin de leur rappeler qu'ils ont le pouvoir entre leurs mains et il n'appartient qu'à eux de s'en servir. Point n'est besoin d'aller en dehors de cette enceinte pour savoir que le parti ministériel aujourd'hui ne subsiste que grâce à l'aide des progressistes.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je me permettrai d'ajouter simplement quelques mots aux remarques de l'honorable député d'Inverness (M. Macdougall) et de l'honorable député de Cap-Breton-Nord-et-Victoria (M. Johnstone). Je représente la circonscription où ces mines du sud sont situées et je viens justement de les

[M. MacDougall.]

visiter. Jeudi soir dernier, je me suis entretenu avec le comité de secours et je ne crois pas qu'il me soit possible de décrire à la Chambre la misère qui règne actuellement dans la ville de Glace-Bay. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, dans la province de la Nouvelle-Ecosse ce sont les municipalités qui doivent assister leurs pauvres; notre loi d'assistance les oblige à secourir tous ceux qui leur demandent de l'aide. Malheureusement, les villes de la région minière et surtout celle de Glace-Bay ont depuis longtemps épuisé leurs ressources financières et la ville de Glace-Bay est aujourd'hui criblée de dettes. Elle ne peut plus emprunter. Dernièrement, lorsque cette misère s'est manifestée pour la première fois, elle a obtenu, il est vrai, huit mille dollars grâce à l'endossement du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse; mais, jeudi dernier, il n'en restait plus rien; deux mille dollars qui provenaient d'un fonds de secours antérieur étaient également partis et, ce soir-là, soixante-quinze familles qui s'étaient adressées aux autorités municipales de Glace-Bay se sont vu refuser le secours qu'elles sollicitaient. Telle est la situation là-bas.

Pour ma part, je crois fermement que la Chambre compatit unanimement et de tout cœur avec ces gens-là. La question qui se pose est uniquement d'ordre pratique: Qu'est-ce que la Chambre peut faire pour soulager cette urgente misère? Je comprends que chaque région a ses propres difficultés. Nous avons les nôtres dans les Provinces maritimes et il est probable qu'avant longtemps nous importunerons plus d'une fois nos honorables collègues en leur exposant les droits et les revendications de ces provinces. Néanmoins, il me semble que c'est un des problèmes qu'il s'agit pour nous de résoudre. Pour cela, nous espérons et nous comptons sur le concours de toutes les autres provinces du Canada, tout comme nous leur accorderons volontiers le nôtre, lorsque viendra le moment de débattre leurs problèmes, ce qui ne manquera pas d'arriver avant que la session soit bien avancée. La question qui nous occupe, tout en étant d'intérêt local, a probablement une grande portée, par suite du mécontentement qui règne dans les Provinces maritimes et surtout en Nouvelle-Ecosse. Nous ne sommes pas satisfaits de l'état de choses qui existe là-bas; nous ne sommes pas satisfaits des progrès que nous faisons et que nous avons faits et nous exigeons certaines choses auxquelles nous croyons avoir droit.

Je veux suggérer quelque chose de pratique pour aider ces gens-là. Il y a environ dix jours, sir Henry Thornton a annoncé qu'il était prêt à donner à la Besco une commande de 120,000 tonnes de houille; mais depuis ce temps-là on n'a apparemment rien fait. Ces deux grandes compagnies ont simplement temporisé et entre temps les mineurs et leurs familles, menacés de la famine, ont eu recours au pillage. Est-il ici un député qui voudrait voir sa femme et ses enfants souffrir de la faim? Je ne le crois pas. La loi, naturellement, défend le pillage, mais il est des lois naturelles qui l'emportent sur celles du pays. Je ne puis que répéter les paroles de mon honorable ami d'Inverness (M. Macdougall). Il n'est sur la terre d'hommes plus honnêtes, plus raisonnables et plus courageux que les mineurs du Cap-Breton. La seule solution qui s'offre au problème, c'est de donner du travail aux mineurs et, pour le leur donner, il faut extraire de la houille et la vendre. Naturellement, le marché local immédiat est épuisé, mais nous pouvons trouver des débouchés à Montréal. Un des griefs qui existe dans notre province: c'est qu'on nous a enlevé le vieil Intercolonial et que les tarifs de transport sont tellement élevés qu'ils empêchent l'importation et l'exportation des Provinces maritimes. Il me semble donc qu'une solution pratique du problème serait de réduire les tarifs de transport entre Sydney et Montréal de manière à pouvoir trouver un grand débouché dans cette ville. Si nous en croyons ses déclarations, la Besco désire expédier du charbon par le réseau du Canadien-National et la direction de ce réseau désire avoir ce charbon à aussi bas prix que possible.

Un point de la discussion de cet après-midi mérite d'être relevé. C'est celui qui a été soulevé par l'honorable ministre de la Défense (M. Macdonald). L'honorable ministre de la Défense nationale nous a dit que sir Henry Thornton n'est pas membre du Gouvernement. C'est vrai, mais si nous allons au fond des choses, nous savons que le Gouvernement possède le réseau et que, survienne une crise, locale ou générale, il peut donner des ordres à sir Henry Thornton afin que celui-ci empêche la gêne dans une région quelconque du pays. A mon avis, il s'agit simplement d'une question de gros bons sens. Nous laissons les choses s'empirer dans cette région, jusqu'au moment où une grève générale se produit et où nous devons appeler la milice, avec le résultat qu'il en coûte plus cher au pays que si nous avions accordé une subvention propre à diminuer les tarifs de transport.

Je n'ai rien à ajouter et je ne désire pas retenir la Chambre plus longtemps. Pour terminer, je me contenterai de suggérer que la solution pratique de cette difficulté se trouve dans l'homologation pour l'Intercolonial d'un tarif qui assure un débouché extérieur à la houille de cette région.

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Je ne reproche nullement à mon honorable ami de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Johnstone) d'avoir appelé l'attention de la Chambre sur ce sujet. Néanmoins, je lui reppellerai que, comme question de courtoisie, il est d'usage d'avertir les membres du Gouvernement quand on veut discuter une résolution de ce genre. Mon honorable ami n'était pas au courant de cet usage, probablement parce qu'il siège ici pour une première session.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député a suivi la pratique adoptée par le Gouvernement quand il a présenté sa première motion.

L'hon. M. MACDONALD: Je compte que mon honorable ami d'York-Ouest ne regardera pas cette pratique comme bonne à suivre dans l'avenir.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne le crois pas. Néanmoins, le Gouvernement a eu tort d'agir comme il l'a fait.

L'hon. M. MACDONALD: Je le répète, je ne trouve pas beaucoup à redire à la résolution ou aux remarques qui l'ont accompagnée, sauf quand l'honorable député d'Inverness (M. Macdougall) a laissé entendre que le Gouvernement avait envoyé des troupes là-bas l'an dernier pour intimider les grévistes. Je désire rappeler à mon honorable ami que le Gouvernement ne peut envoyer de troupes, nulle part, sauf à la demande du procureur général de la province où des troubles existent. C'est le procureur général de la Nouvelle-Ecosse, à cette époque, qui a demandé l'envoi de troupes et c'est cette province qui doit en supporter les frais, non pas le Dominion tout entier. Cela en conformité des dispositions de la loi, telle qu'elle existe depuis trois ans.

Outre les deux cas que j'ai cités, examinons franchement la situation. Il y a en Nouvelle-Ecosse cinq comtés de charbonnages, celui de Cumberland étant le plus rapproché du Canada central. Viennent ensuite Pictou, Inverness, Cap-Breton-Sud et Cap-Breton-Nord. Ces deux derniers comtés sont les plus éloignés du Canada central. La circonscription de mon honorable ami, qui a proposé cette résolution, est la plus éloignée de la ville de Montréal. Pour cette raison il n'a jamais été transporté par chemin de fer de houille du Cap-Breton pour consommation dans le Canada central. On n'en a transporté que du comté de York-Sunbury, de Cumberland, de Pictou, et parfois d'Inverness, mais jamais, que je sache ou d'après mes souvenirs, il n'en a été expédié des comtés de Cap-Breton-Nord ou Cap-Breton-Sud. Comment la vente de cette houille s'est-elle effectuée dans le passé? Invariablement, la Nova Scotia Steel Company et la Dominion Coal Company, entassaient le charbon au cours de l'hiver et l'expédiaient en été par la voie du St-Laurent à Québec et à Montréal, et ce parce que le prix du transport par eau était de 50 à 75c. la tonne moins cher et, grâce à ce bon marché du transport les compagnies de charbon ont pu faire des bénéfices sur leur produit. Aujourd'hui, la difficulté provient simplement de ce que la British Empire Steel Corporation se refuse à faire ce que faisaient ses prédécesseurs autrefois, c'est-à-dire entasser son charbon au cours de l'hiver —ce qui fournit de l'emploi aux mineurs,—et le transporter à Montréal pendant l'été.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pour quelle raison?

L'hon. M. MACDONALD: Parce que l'administration en a décidé ainsi.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Pour ce qui est de l'entassement du charbon la coutume a été celle que vient de dire l'honorable ministre; pourquoi y a-t-on renoncé?

L'hon. M. MACDONALD: Je ne suis pas le confident de la British Empire Steel Corporation. Les amis de l'honorable député qui font partie du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse sont en contact plus étroit avec elle.

M. HANSON: Le ministre sait-il que les chemins de fer Nationaux ont modifié leur ligne de conduite et refusent d'accepter le charbon mis en tas?

L'hon. M. MACDONALD: J'arrive à cet aspect de la question.

M. HANSON: Le Gouvernement n'est pas sans l'ignorer.

L'hon. M. MACDONALD: J'y arrive. Je veux tout simplement faire entendre à la Chambre que l'on n'a jamais, dans le cours ordinaire des affaires, transporté du charbon de Cap-Breton-Nord ou de Cap-Breton-Sud à Montréal. Les compagnies ont toujours entassé leur houille au cours de l'hiver.

M. JOHNSTONE (Cap-Breton-Nord et Victoria): Puis-je dire au ministre que les compagnies houillères n'entassent pas leur houille à l'heure actuelle parce que les acheteurs et les consommateurs ne veulent pas de charbon mis en tas?

L'hon. M. MACDONALD: Si mon honorable ami veut bien attendre et ne pas m'interrompre, je vais en venir à cela. Mon honorable ami d'Inverness a dit que l'an dernier

la compagnie n'a pas entassé son charbon et il m'en a demandé la raison. Je ne saurais dire. Rien n'empêche que l'on s'en tienne aux mêmes méthodes que l'on a suivie jusqu'à cette époque. Mais malheureusement une grève a éclaté là-bas l'an dernier et il est survenu un changement de gouvernement dans la province. Le gouvernement provincial a nommé une commission d'enquête et cette dernière a fait son rapport il y a environ une dizaine de jours. Chose curieuse, cette commission conclut dans son rapport que non seulement les salaires ne devraient pas être augmentés mais qu'on devrait les ramener à ce qu'ils étaient avant le changement survenu l'an dernier.

Le très hon. M. MEIGHEN: N'a-t-on pas mis le charbon en tas l'an dernier?

L'hon. M. MACDONALD: Je crois savoir que non, et cela à cause de la grève.

M. MACLEAN (York-Sud): Quelle compagnie?

L'hon. M. MACDONALD: La British Empire Steel Corporation. Voyons maintenant quelle est la situation cette année. Dans les comtés de Cumberland et de Pictou, et dans Inverness, si je ne me trompe, les opérations se poursuivent d'une façon assez soutenue, mais elles ont été suspendues dans une très forte mesure à ce qu'en dit mon honorable ami. En quoi le Gouvernement est-il intervenu à ce sujet? Le 15 janvier le très honorable député qui dirige le Gouvernement recevait, du secrétaire du comité des citoyens de Glace-Bay une dépêche ainsi conçue:

Le situation résultant du chômage est des plus graves à Glace-Bay et quinze cents familles ont été nourries par charité sur les fonds municipaux. Ces fonds sont épuisés et on a un besoin pressant de nouveaux secours. Prions respectueusement votre Gouvernement d'assurer fonds de secours et insistons auprès de sir Henry Thornton sur la nécessité de commandes de houille de la part des chemins de fer nationaux. Dépêche également adressée à M. Meighen.

Je fus chargé d'examiner la chose pendant la maladie du premier ministre et le 18 janvier, j'envoyai au secrétaire du comité des citoyens, à Glace-Bay, la dépêche suivante:

Au sujet de votre dépêche du 15 janvier au premier ministre, nous avons appris que les autorités municipa'es et provinciales sont à s'occuper de la situation. Serai heureux d'avoir plus amples renseignements et plus de détails quant à la situation exacte.

Je vois dans les journaux de la Nouvelle-Ecosse qu'une délégation de Glace-Bay s'est présentée au premier ministre Rhodes et que celui-ci a convenu de faire garantir une émission d'obligations de la ville de Glace-Bay, à titre de contribution du gouvernement provincial. Voilà où en est la situation. J'ai lu ailleurs qu'une délégation de Sydney-Mines était allée interviewer M. Rhodes et que celui-ci ne lui avait donné aucune satisfaction. D'après ce que je sais, le gouvernement fédéral n'a rien reçu de la part de la municipalité de Sydney-Mines pour l'éclairer sur la situation locale.

Qu'est-ce qui a été fait? Sir Henry Thornton était à Ottawa vendredi dernier, et à titre de représentant de la province j'ai parlé à sir Henry Thornton. Ayant vu par les journaux que le premier ministre Rhodes lui avait écrit, je lui ai demandé: "Avez-vous pu acheter du charbon à la compagnie, afin que les mineurs aient de l'ouvrage comme autrefois?" Il m'a répondu: "J'ai examiné la question et j'ai écrit à M. Rhodes ce matin pour lui dire que le réseau prendra 120,000 tonnes de houille de la Besco qu'elle pourra entasser durant l'hiver pour être transportée à Montréal au printemps." Je lui ai demandé alors si l'affaire était conclue en ce sens. Il m'a répondu qu'il avait fait écrire à la Besco et en avait avisé le premier ministre Rhodes.

Maintenant, il arrive que la Besco refuse de donner suite au marché de fournir 120,000 tonnes de charbon aux chemins de fer nationaux, vendu d'avance, pour être entassé sur le carreau de la mine, comme elle avait toujours fait auparavant. Si la compagnie voulait bien faire comme autrefois, le Parlement ne serait pas obligé d'intervenir. Si l'on avait suivi la pratique qui a valu au Cap-Breton vingt-cinq ans de prospérité, on n'eût pas été dans l'obligation de demander à sir Henry Thornton de prendre le charbon au point le plus éloigné des mines pour le transporter à Montréal. Pourquoi les houilleurs de Cumberland et de Pictou, qui ne descendent dans la mine que trois jours par semaine, n'auraient-ils pas le droit de demander qu'on prenne d'abord le charbon extrait par eux, puisque son transport doit naturellement se faire à meilleur marché? Voilà autant de faits qui ont contribué à créer la situation déplorable qui existe là-bas.

Tel est donc l'état des choses. Chacun de nous dans cette Assemblée sait bien que les cas individuels relèvent tout d'abord des autorités municipales. Si la situation excède les pouvoirs de ces autorités, c'est au gouvernement provincial d'intervenir. Jusqu'à présent il est avéré que le gouvernement de M. Rhodes n'a pas cru devoir aller plus loin que de garantir une émission d'oblligations lancée par la municipalité. La situation est telle que cette émission ne mérite pas la garantie de la province.

Le gouvernement fédéral reconnaît que dans un cas d'urgence, s'il était démontré que

l'administration provinciale a pris des mesures devenues insuffisantes en face d'une situation qui échappe à sa compétence, le Gouvernement reconnaît, dis-je, qu'il aurait le devoir d'intervenir. Cette ligne de conduite s'impose.

Je dis donc que, s'il est vrai que sir Henry Thornton, comme il l'affirme, a passé une commande à la Besco pour 120,000 tonnes de charbon à empiler sur le carreau de la mine, il n'y a pas de raison pour que les mines continuent de chômer; il n'y a pas de raison pour que la Besco refuse d'agir et d'envoyer du charbon aux usines de Montréal, comme le faisaient ses prédécesseurs, fournissant ainsi du travail à ses ouvriers, qui sont pour elle d'excellents collaborateurs.

M. CANTLEY: Je prie mes collègues de se montrer indulgents envers moi, parce que je suis nouveau dans cette Chambre. J'ai entendu avec curiosité le ministre de la Défense nationale expliquer une situation qui n'existe réellement pas. Il se demande ce que le Gouvernement a bien à faire dans cette question, et il a parlé de l'offre de sir Henry Thornton de prendre 120,000 tonnes de charbon accumulé aux mines du Cap-Breton. Pourquoi ne le ferait-il pas, lui demanderai-je? Les chemins de fer l'ont toujours fait depuis qu'on expédie de la houille aux ports du Saint-Laurent.

L'hon. M. MACDONALD: C'est ce que j'ai dit.

M. CANTLEY: Je vous demande pardon. On a déjà déclaré l'année dernière, dans cette salle, que l'administration du réseau de l'Etat refusait d'accepter du charbon empilé d'avance. On a pris du charbon à Pictou et au Cap-Breton depuis de nombreuses années. Je ne me souviens pas qu'on ait refusé une seule fois d'accepter du charbon empilé d'avance, sauf l'année dernière. Des agents du réseau sont allés à Montréal et ont refusé de prendre livraison de deux chargements de houille de huit à dix mille tonnes apportés sur deux navires. C'était la première fois, à ma connaissance, que la chose arrivait. Sir Henry Thornton fait un grand geste et dit: "Je vais vous commander 120,000 tonnes de houille",—à ses conditions, s'entend. On m'apprend qu'à l'heure actuelle ceux qui vendent la houille n'ont pas réussi à s'entendre avec les directeurs des chemins de fer sur le prix de ce charbon ou de tout autre charbon; livrable cette année. Mon honorable ami a beau affirmer que sir Henry Thornton est prêt à accepter 120,000 tonnes de charbon empilé; mais jusqu'à l'ouverture de la Chambre, au meilleur de ma connaissance, il n'y a pas eu d'entente à ce sujet. J'ai interrogé le représentant de la British Empire Steel Corporation et il m'a dit qu'il n'a eu connaissance d'aucun arrangement conclu au sujet de la commande de l'an prochain. Cent vingt mille tonnes représente 20 pour 100 de la consommation des chemins de fer Nationaux achetée au Cap-Breton. Voilà à peu près la proportion annuelle de charbon entassé et livré au chemin de fer dans la région du Saint-Laurent depuis quelques années. Au cours de la dernière année, on a mis en tas à Glace-Bay et à d'autres endroits des quantités de houille allant jusqu'à 180,000, 200,000, voire 220,000 tonnes.

Or je remarque que cette même question fut discutée en Chambre à la dernière session, le 24 février, voilà onze mois, et le député de l'autre côté qui était ministre du Travail affirma que le charbon n'avait jamais été mis en tas à Sydney-Mines, et qu'on ne pouvait même pas le faire. Il se trouve que j'ai été pendant près de vingt ans gérant général des Scotia Colleries; et il nous fallait malheureusement entasser jusqu'à 40,000 et 50,000 tonnes de charbon. Personne ne veut mettre le charbon en tas s'il peut éviter la chose; car cette opération entraîne une perte de 50 cents par tonne. Si l'on veut donner de l'emploi aux mineurs du Cap-Breton pendant la saison d'hiver, il faut entasser tout le charbon extrait entre la fermeture et la réouverture de la saison de navigation. L'exploitation des mines sises sur le continent même est plus avantageuse parce qu'une bonne proportion de la houille extraite en hiver peut être expédiée par chemins de fer à diverses parties des Provinces maritimes et à d'autres marchés plus à l'ouest. Le ministre de la Défense nationale (M. E. M. Macdonald) a presque raison de dire que pendant les mois d'hiver, le Cap-Breton n'expédie pas de charbon du tout par voie ferrée. Je ne dirais pas qu'il ne s'en expédie pas du tout; mais règle générale il s'en expédie une très petite quantité par chemin de fer. Pourquoi? Simplement parce que l'expérience du passé nous a appris qu'en été nous pouvions expédier de la façon ordinaire notre charbon empilé en le mélangeant avec le tout-venant sortant des mines. Avant d'avoir fait venir de l'étranger ce grand expert qui nous dit comment il faut diriger nos voies ferrées, toutes nos mines expédiaient le charbon tout-venant mélangé avec une certaine proportion de charbon entassé. Pourquoi ce changement? Quand il vient dire qu'il est prêt à accepter 120,000 tonnes de charbon en tas, il ne fait pas de présent à la population des Provinces maritimes. Alors pourquoi l'a-t-il dit? Voici la seule explication que j'en puisse trouver: L'an dernier, comme tout le monde sait, le marché, du moins celui de ce continent, était inondé de houille, et sans

[L'hon. M. Macdonald.]

doute voulait-il profiter de la situation. Voilà certes qui est bien légitime. Seulement dans une circonstance comme celle qui existe aujourd'hui au Cap-Breton où des centaines de mineurs et les milliers de ceux dont ils sont les soutiens souffrent de la faim ce n'est guère le moment de se montrer exigeant et de dire: Nous n'accepterons que du charbon sortant des mines. La solution proposée est si simple que je m'étonne vraiment qu'un homme de la perspicacité de sir Henry Thornton n'ait dit tout de suite: Parfaitement je ferai cela. Quelle est la solution? Nous lui avons demandé de prendre de la région sud du Cap-Breton ce qu'il a toujours pris auparavant c'est-à-dire, sa proportion de nouveau charbon et sa proportion de charbon en tas. Nous le prions simplement de faire ce que font ses prédécesseurs depuis quarante ans.

Quant au Cap-Breton-Nord, tout ce que mon excellent ami l'honorable député de Cap-Breton-Nord-et-Victoria (M. Johnstone) lui a demandé, c'était de nous accorder un tarif équivalent à celui en vigueur entre l'Alberta et Toronto, environ 35 *mills* par tonne-mille. Le parcours est de quelque 986 milles; ainsi donc nous aurions un tarif d'environ $3.25, le taux régulier étant de $4.50. On lui a demandé cet avantage pour seulement 15,000 tonnes, soit 6,000 tonnes par mois d'ici au 1er avril. A quoi cela se résume-t-il? Supposons qu'il y perde $1 par tonne,—et remarquez que je n'en conviens pas,—ce ne serait toujours que $15,000, chiffre insignifiant devant le déficit de 60 millions de dollars. Je ne m'explique pas son attitude sur toute cette question; il s'agit en effet d'un montant si peu élevé.

M. MACDONALD (Antigonish-Guysborough): Ai-je bien raison de croire qu'on a demandé un tarif analogue de Stellarton et de Springhill?

M. CANTLEY: On n'a pas demandé de tarif, que je sache, si ce n'est sur la quantité que j'ai mentionnée: 6,000 tonnes par mois pour les deux mois et demi qui suivaient. Je n'admets pas que le chemin de fer ne puisse transporter ce charbon à ce prix et voici pourquoi: On transporte des milliers de wagons de charbon au Cap-Breton et ces wagons reviennent vides. On est bien forcé de ramener les wagons. Cela ne fait que quatre wagons complets par jour à transporter de Sydney-Mines à Montréal par chemin de fer à raison de $3.25 la tonne. De plus, monsieur l'Orateur, s'il y avait perte, le Gouvernement pourrait facilement s'en occuper. Le budget de l'exercice 1924-1925 contenait un crédit de $200,000 pour aider au transport du charbon des Provinces maritimes et de l'Ouest, et l'on n'a dépensé qu'une somme d'environ $50,000. La balance retombait dans le trésor le 31 mars 1925 et le crédit ne fut pas renouvelé. Si je saisis bien la situation, on pouvait disposer de cette somme sur autorisation du Gouverneur général comme partie non utilisée d'un crédit, et l'on aurait pu s'en servir, au besoin, pour couvrir toute perte que comportait le transport de ce charbon.

Relativement au caractère des hommes qui travaillent dans les houillères du Cap-Breton, et particulièrement du Cap-Breton-Nord et de Sydney-Mines, je dirai que j'ai eu l'insigne privilège d'être leur gérant général pendant vingt ans et l'on ne saurait trouver une meilleure classe de gens dans le pays, soit dans les deux Chambres du Parlement, soit parmi les ouvriers de ferme, les mineurs ou autres. Nous avons là des hommes qui, dans les moments de danger qui suivent une explosion ou un incendie, ont fait preuve d'un héroïsme qui n'a jamais été surpassé dans aucun pays, à n'importe quelle époque ou dans n'importe quelle guerre. Ces hommes méritent la considération de cette Chambre. Allons-nous rester embarrassés devant une question comportant une dépense aussi minime que celle que représente la perte, si perte il y a, d'une somme de $3.25 par tonne sur le transport du charbon? Après tout, cette perte ne peut dépasser quelques milliers de dollars. La Chambre et le pays devraient étudier la question et prendre une décision prompte et efficace.

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, on ne saurait vraiment pas m'accuser d'avoir plus d'affection qu'il ne faut envers la British Empire Steel Corporation ou envers l'une des compagnies qu'elle a absorbées. Mon attitude des trente dernières années sur la question du charbon ne permettrait pas une telle insinuation. Mais si l'honorable leader du Gouvernement était à son siège aujourd'hui, on pourrait, je crois, lui rappeler la politique qu'il exposait en 1921 aux gens de la Nouvelle-Ecosse, politique qui lui valut l'appui d'un si grand nombre de circonscriptions dans cette province. On parle du bloc solide "des seize". Parlant à Amherst, chef-lieu de l'un des comtés houillers, celui de Cumberland, le 4 octobre, devant un auditoire de cinq à six mille personnes, paraît-il, le très honorable premier ministre répudia d'abord sa politique de libre-échange, puis il exposa la politique de son Gouvernement sur la question du charbon et du transport du charbon aux marchés des provinces du centre. Il dit:

Le libre-échange n'est pas la politique du parti libéral. S'il l'était, je m'y opposerais, car ce serait,

je crois, la ruine de nos industries, ce qui enlèverait à nos cultivateurs le marché domestique qui est pratiquement le seul marché qui leur reste. Le libre-échange peut très bien convenir aux riches producteurs de grain de l'Ouest dont les produits prennent la route des marchés étrangers et qui n'ont pas à compter sur le marché domestique; mais le libre-échange paralyserait tout dans les Provinces maritimes.

Puis il ajoutait:

Je suis fortement en faveur de l'adoption d'une politique nationale sur le charbon au Canada. Aucun pays, surtout là où les hivers sont rigoureux, dépendant d'une nation étrangère pour son combustible, ne peut se dire indépendant de cette nation.

Puis il expose sa politique:

Chaque livre de charbon qu'achète le Gouvernement devrait sortir des houillères du pays et être transportée sur les voies ferrées de l'Etat jusqu'aux points de consommation. Le charbon dont les autres consommateurs canadiens ont besoin devrait être transporté au prix coûtant.

Voilà la politique qu'exposait le très honorable monsieur, politique qui lui valut l'appui solide de la Nouvelle-Ecosse en 1921. Les difficultés que soulève la question du charbon dans la Nouvelle-Ecosse auraient été heureusement réglées avant aujourd'hui, je crois, monsieur l'Orateur, si le très honorable premier ministre avait donné suite à cette politique au cours des cinq dernières années. A cela, j'ajouterai simplement que tant que le Canada dépendra des mineurs des Etats-Unis pour son approvisionnement de combustible, notre pays devra plier le genou chaque fois que les Etats-Unis adresseront, comme ils l'ont déjà fait, des demandes injustes au peuple et au gouvernement de ce pays. Et tant que nous n'aurons pas réussi à assurer au Canada un approvisionnement suffisant de combustible indépendamment des Etats-Unis on ne pourra assurer l'indépendance politique, économique et financière du Canada à l'égard des Etats-Unis.

L'hon. R. J. MANION: Depuis deux ou trois ans, nous avons entendu débattre cette question en cette Chambre et il me semble qu'elle devient plus épineuse d'une année à l'autre. Je ne connais pas beaucoup, je l'admets, les conditions qui prévalent dans les houillères de la Nouvelle-Ecosse, mais je sais que tout député qui se tient au courant des discussions dans cette Chambre depuis deux ou trois ans, qui entend évoquer surtout la situation déplorable de cette partie du pays, ressent, s'il n'est pas fermé à toute pitié, une grande sympathie pour ces gens. Personne ne peut entendre, comme nous l'avons entendu, le récit des souffrances des habitants de ces régions désolées de la Nouvelle-Ecosse sans reconnaître la nécessité d'une intervention du Gouvernement en vue d'apporter une solution à ce problème. Ce n'est pas seulement aujourd'hui que nous avons entendu les députés de ce côté-ci de l'Assemblée exposer, et fort habilement, les difficultés des mineurs de la Nouvelle-Ecosse; mais nous avons entendu dire la même chose d'autres parties du pays. L'honorable représentant de Bow-River (M. Garland) a lu à la Chambre un télégramme exposant la situation lamentable des houilleurs de l'Alberta. Le fait est que les mineurs des deux extrémités du pays sont dans une situation critique. Il est de toute évidence que nous avons besoin d'une politique quelconque qui mette fin à cet état de choses déplorable, qui nous permette de consommer du charbon canadien transporté par les chemins de fer canadiens plutôt que de la houille américaine transportée par les navires américains. Quiconque a suivi la marche des affaires au Canada depuis deux ou trois ans a dû être frappé d'un fait très significatif. Un gouvernement libéral avait été aux affaires en Nouvelle-Ecosse pendant environ quarante ans et, durant la dernière année de ce long règne, une fort sérieuse grève des houilleurs éclata dans cette province. Quand ce gouvernement libéral abandonna le pouvoir, la grève se poursuivait toujours; elle durait depuis déjà plus de cinq mois. Dès que le parti libéral fut défait en Nouvelle-Ecosse et que M. Rhodes fut porté aux affaires, le gouvernement conservateur élu par la province réussit, en trois semaines, à mettre fin à la grève. (*Exclamations.*) Je ne sais pas pourquoi mes honorables amis rient. Je dis la vérité. Personne ne peut nier que la grève prit fin dans les trois semaines qui suivirent l'arrivée aux affaires des conservateurs. La seule période de calme que l'on ait constatée, dans l'état de choses critique qui existait en Nouvelle-Ecosse, se produisit pendant le peu de temps que l'honorable M. Rhodes fut au pouvoir. Il est vrai qu'il n'a pas réglé toute la question; mais l'on doit se rappeler que le problème se pose dans tout le Dominion. Il mit fin à la grève après avoir été aux affaires pendant trois semaines, tandis que les libéraux, après avoir détenu le pouvoir pendant quarante ans, partirent sans avoir touché le moins du monde à la grève. La seule chose qu'ils tentèrent de faire fut d'inviter les troupes du Dominion à aller combattre les mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

Pourquoi la question du charbon soulève-t-elle de si graves difficultés au Canada, quand nos houillères occupent le second rang en importance parmi celles du monde entier? Il nous faut une politique nationale qui mettra le charbon canadien à la disposition du consommateur canadien. Mais peut-il y avoir un programme politique quelconque, quand il n'existe même pas l'ombre d'un gouvernement?

Une VOIX: Pourquoi les ministres ne se démettent-ils pas?

L'hon. M. MANION: Ils auraient dû le faire il y a longtemps et laisser venir aux affaires un gouvernement qui aurait eu le courage d'adopter de saines mesures.

L'hon. M. MACDONALD: Nous aurions dû donner notre démission pour vous laisser la place.

L'hon. M. MANION: Là-dessus, nous n'aurions pas fait pis que le gouvernement de mon honorable ami. Le parti libéral a été aux affaires depuis quatre ans et il nous a donné le pire Gouvernement dont l'histoire fasse mention. Je le répète, comment pouvons-nous compter sur des mesures quelconques, quand il n'existe pas de gouvernement ni même de chef pour représenter un gouvernement?

L'hon. M. MACDONALD: Voilà que vous vous fâchez.

L'hon. M. MANION: Pas du tout; mais j'insiste, et j'insisterai encore plus, avant de terminer mon discours. Mon très honorable chef (M. Meighen), quand il traversa l'Ouest, décrivit dans ses discours la politique qu'il mettrait à exécution s'il était porté aux affaires. Il dit que, dans ce cas, il présenterait un programme politique comportant la mise en valeur des grandes houillères canadiennes. (*Exclamations.*) Mon honorable ami rit. Mais que dit son chef quand il adressa la parole aux habitants de Fort-William? Il dit que, si le très honorable M. Meighen était porté aux affaires, le prix de la houille augmenterait et il demanda que l'on ne s'occupât pas de la question du charbon. Telle est l'attitude qu'il a adoptée; il désapprouva toute politique nationale tendant à fournir de la houille canadienne au consommateur canadien. Voici un gouvernement dont le premier ministre ne siège pas dans cette Chambre; nous n'avons ni ministre des Chemins de fer, ni ministre du Commerce, ni ministre du Travail, ni ministre de l'Immigration.

Tous ces ministres ont été battus et c'est ce qui explique que nous ayons un ministère incapable de faire voter une politique quelconque sur aucune question qui demande d'être réglée.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député favorise-t-il un droit sur le charbon et dans ce cas, que devrait être ce droit?

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas l'intention d'exposer de politique à ce sujet cet après-midi; je dirai toutefois ceci à mon honorable ami. S'il avait été fidèle aux principes démocratiques qu'il prône tant, il aurait voté en faveur du groupe le plus considérable en cette Chambre, celui qui avait remporté aux urnes une majorité de près de 200,000 voix et il aurait porté au pouvoir un gouvernement assez courageux pour soumettre des mesures pratiques.

M. GARLAND (Bow-River): Je ne fais que lui poser cette question pour me renseigner. Quelle politique le chef de mon honorable ami préconise-t-il?

L'hon. M. MANION: Le chef de l'opposition exposera lui-même sa propre politique. (*Exclamations.*) Les députés de la droite peuvent juger à propos de rire; ils n'ont pas fait autre chose depuis trois ans chaque fois qu'il s'est agi des intérêts des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Ces mineurs qui, avec les leurs, souffrent là-bas de la faim ont la satisfaction d'apprendre que les honorables députés rient quand on discute sur leur situation. Et jamais ils n'ont obtenu d'autre chose que des éclats de rire.

M. EVANS: Je soulève la question de privilège: Je tiens absolument à répudier cette assertion.

L'hon. M. MANION: Répudier quoi?

M. EVANS: Que les progressistes rient des mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. MANION: Je ne visais aucunement les progressistes, je parlais du soi-disant gouvernement.

L'hon. CHARLES STEWART: Je ne voudrais pas entrer en discussion avec mon honorable ami, mais, selon moi, il devrait retirer cette assertion que le Gouvernement s'est toujours moqué des souffrances des autres.

L'hon. M. MANION: Je n'ai rien à retirer. J'ai déclaré que les mineurs de la Nouvelle-Ecosse n'ont eu que des moqueries quand on a discuté leur situation. A coup sûr il n'ont reçu aucun secours.

L'hon. M. STEWART: C'est naturellement le droit de mon honorable ami de persister dans son affirmation, mais je dois en contester l'exactitude.

L'hon. M. MANION: Le ministre voudrait-il nous dire ce que le Gouvernement a fait pour venir en aide aux mineurs?

L'hon. M. STEWART: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que je discute: Je demande à mon honorable ami de retirer son assertion que le Gouvernement s'est moqué de la détresse des mineurs.

L'hon. M. MANION: C'est ce que j'ai affirmé et je ne me dédis pas; tout ce que les mineurs ont reçu, ce sont des moqueries. Le

Gouvernement n'a rien fait pour eux et il ne propose aujourd'hui aucune mesure. Il nous revient encore avec la même rengaine, prétendant que cela relève de la municipalité d'abord, puis de la province. Comme toujours il esquive sa responsabilité en s'en déchargeant sur d'autres au lieu de prendre des mesures susceptibles d'améliorer l'état de choses qui règne en cette partie du pays. Peut-on s'attendre à autre chose quand nous avons l'humiliation de voir en ce pays un soi-disant premier ministre qui, au lieu d'avoir un siège en Chambre. . .

L'hon. M. MACDONALD: Il y sera la semaine prochaine.

L'hon. M. MANION: Peut-être. Il est en train de parcourir le pays à la recherche d'un siège. Il ne peut même pas en trouver un dans la province où il est né; il lui faut quitter cette grande province pour aller en chercher un dans l'Ouest.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami semble parler avec une certaine chaleur; il n'a pas l'habitude de s'échauffer tant que cela. Toutefois il conviendra bien que d'autres premiers ministres ont fait de même.

L'hon. M. MANION: Mais il ne nous a jamais été donné de voir un premier ministre, sans siège en Chambre, diriger le Gouvernement à la Chambre. Mais il n'a pas été seul à être battu, neuf de ses collègues ont subi le même sort; tous ceux qui ont brigué les suffrages dans la grande province de l'Ontario ont été balayés, et leurs ministères ou bien sont restés sans chef, ou bien sont temporairement dirigés par d'autres ministres. Voilà ce qui en est. Le résultat, c'est que, non seulement la situation houillère est instable, mais qu'il en est de même pour toutes les autres industries au Canada. Ce qu'il nous faut au pays, c'est d'abord un gouvernement, en deuxième lieu, un gouvernement avec une tête, et, en troisième lieu, un gouvernement assez courageux pour présenter une mesure qui règle cette question interminable.

Le Gouvernement a eu quatre années pour la régler; chaque année, cette question est venue sur le tapis à la Chambre, et il n'a rien fait, je le répète. Tout ce qu'il a fait, ç'a été de se décharger de sa responsabilité. Il est temps que le Gouvernement démissionne, il est temps qu'il reconnaisse le principe démocratique du gouvernement par la majorité. Ayons un gouvernement qui ait au moins le courage de présenter un programme et de le défendre.

M. G. B. NICHOLSON (Algoma-Est): Monsieur l'Orateur, représentant d'un comté du nord de l'Ontario, il ne semble pas que je puisse connaître aucunement l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. Cependant, natif des Provinces maritimes et à titre de Canadien ayant observé le cours des événements depuis quatre ou cinq ans, je ne puis m'empêcher de croire à la nécessité de prendre des mesures touchant la situation. Je n'entends pas aujourd'hui discuter la question complexe d'une politique permanente du charbon pour le Canada. Un cas d'urgence s'offre à nous; il ne s'agit pas d'une théorie, mais d'une actualité. Un grand nombre de Canadiens sont sans travail dans les mines de la Nouvelle-Ecosse; leurs familles souffrent, et elles continueront à souffrir si l'on n'apporte quelque mesure de secours. Quelqu'un a prétendu, cet après-midi, que tout ce qu'il faut, c'est l'extraction de 6,000 tonnes de charbon par mois durant deux mois et demi, dans certaines mines du Cap-Breton. Cela, a-t-on dit, fournira le secours dont on a tant besoin. Six mille tonnes de charbon par mois durant deux mois et demi, cela représente la quantité de houille nécessaire aux chemins de fer nationaux du Canada durant environ trois jours, sur leurs lignes à l'est de Montréal et sur l'Intercolonial. Abstraction faite des taux, les chemins de fer nationaux pourraient à eux seuls remédier immédiatement à la situation, parce qu'apparemment la seule chose nécessaire, c'est la sortie de 15,000 tonnes de charbon. Quiconque connaît les méthodes des chemins de fer nationaux ou de toute compagnie semblable, sait qu'ils accumulent presque continuellement, à chaque tête de ligne, plus de houille que les mineurs du Cap-Breton ne leur demandent de transporter pour leur venir en aide. J'affirme que c'est le devoir du Gouvernement, s'il existe un gouvernement au pays,—et je crois avec mon honorable ami de Fort-William (M. Manion) qu'il n'en existe pas; s'il n'y en a pas, c'est le devoir de la Chambre de voter aujourd'hui une résolution pour demander aux hauts fonctionnaires des chemins de fer nationaux qui, en dernière analyse, sont les employés du peuple canadien, d'acheter ce charbon et de rendre ainsi possible le retour de ces hommes au travail. Ces fonctionnaires ont la clef de la situation entière.

L'hon. M. MACDONALD: Permettez-moi de poser une question à mon honorable ami: Pourquoi la compagnie ne fait-elle pas l'extraction de ces 120,000 tonnes et ne les entasse-t-elle pas?

M. NICHOLSON: Mon honorable ami de Pictou (M. Cantley) a prétendu il y a quelques instants qu'avant que nous soyons allés chercher sir Henry Thornton aux Etats-Unis,

les chemins de fer nationaux achetaient du charbon en tas, et que la compagnie minière était en mesure d'entasser la houille durant l'hiver et de le vendre durant l'été.

L'hon. M. MACDONALD: Sir Henry Thornton est disposé à le faire aujourd'hui.

M. CANTLEY: Et le prix?

L'hon. M. MACDONALD: Quant au prix, mon honorable ami de Pictou sait que le prix du charbon n'est jamais fixé avant avril ou mai, et que ce serait folie pour une compagnie d'acheter de la houille trois mois avant l'établissement des prix.

M. CANTLEY: Cela n'est pas à ma connaissance ni à celle de mon honorable ami. Je sais, toutefois, que sir Henry Thornton peut, à son gré, conclure n'importe quand un marché pour achat de charbon. On s'est efforcé depuis deux semaines de faire signer un marché de ce genre, mais sans succès. Mon ami pourrait prêter main-forte.

M. NICHOLSON: L'honorable ministre m'a demandé pourquoi la compagnie houillère n'a pas continué à mettre le charbon en tas. Il m'est impossible d'entrer dans les détails de l'administration des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, puisque je vis dans l'Ontario septentional, mais nous avons entendu dire cet après-midi que la compagnie houillère avait coutume d'appliquer la mesure même qu'on réclame, c'est-à-dire l'envoi, durant l'été, du charbon entassé, mélangé à parties égales, avec du charbon nouvellement extrait, jusqu'au jour où l'administration actuelle des chemins de fer nationaux a refusé le houille de cette nature.

M. EULER: Je voudrais poser une question à mon honorable ami. A son dire, on doit s'attendre que les chemins de fer nationaux achèteront ce charbon. A titre de renseignement, j'aimerais à savoir de mon honorable ami s'il croit en principe, à une obligation particulière du National-Canadien dans cette circonstance, du fait que ce réseau est la propriété du peuple canadien, et par conséquent différent d'une autre exploitation semblable, le Pacifique-Canadien par exemple.

M. NICHOLSON: Je n'hésite pas à dire que l'obligation du National-Canadien est absolue, que toute l'affaire dépend de lui. Il peut, sans perdre un dollar, acheter tout le charbon mentionné cet après-midi, et fournir ainsi à ces ouvriers l'occasion de trouver l'ouvrage qu'ils demandent.

M. EULER: Je n'ai peut-être pas bien saisi la réponse de mon honorable ami. Prétend-il que, chose de l'Etat, le National-Canadien se trouve de ce fait, tenu à une obligation particulière?

M. NICHOLSON: Il est particulièrement obligé, monsieur l'Orateur, parce que c'est le seul chemin de fer qui dessert cette région minière et qu'il a été construit spécialement pour transporter cette houille. J'irai plus loin. Sans entrer dans les détails, je dirai qu'en suivant l'exemple de son concurrent, le National-Canadien se trouvera à aider cette population.

M. EULER: Le même raisonnement s'appliquerait-il au Pacifique-Canadien dans la région houillère de l'Ouest?

M. NICHOLSON: Monsieur l'Orateur, je le répète, je ne me proposais pas d'entrer dans tous les détails où entraîne la question posée par mon honorable amî. Que l'on aille dans l'Ouest et l'on verra que le concurrent du National-Canadien suit maintenant une pratique qui assure un travail continu aux houilleurs de l'Alberta, en amenant ses réserves de charbon à ses terminus. Il n'attend pas d'en avoir un besoin immédiat pour l'acheter, il s'en approvisionne d'avance, et le National-Canadien pourrait parfaitement faire la même chose. Le devoir de cette Chambre est de dire au Gouvernement,—s'il existe, si cet intermédiaire entre elle et le National-Canadien subsiste, que nous comptons, à titre de représentants du peuple canadien, le voir agir de manière à assurer du travail à ces mineurs.

M. O. B. PRICE (Westmoreland): Je ne me proposais pas, monsieur l'Orateur, d'intervenir dans cette discussion relative aux gisements houillers de la Nouvelle-Ecosse et au voiturage de cette houille par le National-Canadien. Mais je voudrais rappeler brièvement aux honorables députés que les Provinces maritimes ne se considèrent aucunement en dette envers le Canada en conséquence de l'approvisionnement du National-Canadien avec du charbon provenant de ces mines car à toute dépense faite de ce chef il a déjà été amplement pourvu par la population même de ces provinces.

Le National-Canadien coûte au Canada plus de deux milliards de dollars. La contribution des Provinces maritimes à cette énorme dépense représente 478 millions de dollars. De cette somme, 131 millions ont été appliqués aux chemins de fer et aux canaux, en sorte que les Provinces maritimes ont fourni 347 millions de plus qu'elles n'ont reçu. Ne croyez-vous pas alors qu'elles ont droit à une certaine bienveillance? Que fait-on aux Etats-Unis? Chaque fois qu'une industrie languit, les compagnies de voiturage font la moitié du chemin pour l'aider; tandis que depuis que

l'administration de nos chemins de fer est passée aux mains de sir Henry Thornton et que le pays n'a plus rien à y voir les droits des Provinces maritimes ont été méconnus et pour ainsi dire absolument méprisés. Va-t-on nous refuser ou nous permettre, même s'il doit en coûter cinquante cents ou un dollar de plus la tonne pour la transporter, d'exploiter les gisements de houille du Cap-Breton? Ce Parlement peut voter 5 millions pour les déposants de la Home Bank; acheter des hôtels à Paris et l'immeuble du club Union à Londres; même dépenser de l'argent pour des champs de golf; mais s'agit-il des Provinces maritimes, il est même impossible d'avoir un service convenable de communications. Bien plus, les taux de transport ont été tellement relevés qu'il devient impossible aux habitants dans un rayon de quinze milles d'expédier leur bois à Moncton et qu'ils en sont réduits à revenir au traîneau et aux chevaux pour le voiturage des choses entrant dans la fabrication de la tonnellerie et articles en bois.

Je ferai observer aussi en peu de mots que nous avons dépensé pour les canaux 211 millions et que, sur cette somme, les Provinces maritimes ont contribué 26 millions, bien qu'elles n'en aient eu qu'un million pour leur territoire. Notre quote-part pour le pont de Québec, qui a coûté 20 millions, a été de 3 milions. Le National-Canadien peut-il nous demander encore autre chose? Avons-nous un Gouvernement qui puisse dire à sir Henry Thornton: "Vous devez pourvoir aux besoins du peuple, et dans un cas d'urgence comme celui du Cap-Breton plongé dans la détresse et menacé par la famine—et jusqu'à quel point, monsieur l'Orateur!—il vous incombe de secourir ces malheureux en leur envoyant une commande qui les fera vivre durant six mois." Nous sommes censés être une nation libre. Alors, que le Gouvernement appuie le peuple; qu'il protège nos ressources naturelles.

Il est une autre question qui dépend largement de la situation houillère mais que je me contenterai d'esquisser pour le moment. Nous importons des Etats-Unis, non seulement d'énormes quantités de houille mais une foule d'autres produits qui nous arrivent avec la houille. Voici les statistiques du fer et de l'acier importés des Etats-Unis au mois de novembre dernier:

Canada, 68,826 tonnes; Japon, 16,610; Cuba, 6,975; Colombie, 9,303; Chine, 6,975; Mexique, 5,859, le Royaume-Uni, 5,111; Argentine, 5,038; les Indes orientales hollandaises, 4,755; les Indes, 4,674; les Phillippins, 3,913; le Vénézuéla, 3,670.

Je n'ai mentionné que quelques-unes de ces importations pour montrer jusqu'à quel point les Provinces maritimes ont souffert. La houille, l'acier et autres produits sont à nos portes même, prêts à entrer dans la construction des articles que nous avons déjà faits. Nous devrions être à même de manufacturer ces produits dans notre propre pays, et tant que le Gouvernement ne se sera pas rendu compte qu'il nous faut protéger nos ressources naturelles, notre bois à pâte, nos mines et nos autres industries, nos affaires prendront la route des Etats-Unis. Des millions de dollars traversent la frontière au grand avantage des ouvriers, des artisans, des employés de chemins de fer et autres de ce pays alors que ce sont les nôtres qui devraient en profiter. En ce qui concerne la question dont nous sommes saisis, au lieu de laisser importer du charbon des Etats-Unis, que les ministres se montrent bienveillants à notre égard; qu'ils envisagent la situation comme si chacun d'eux demeurait au Cap-Breton. Qu'ils disent à sir Henry Thornton—qui n'est certes pas plus important que le Gouvernement. . .

Une VOIX: Oh! oui, il l'est.

M. PRICE: Il est sans doute censé exercer ses pouvoirs sans l'intervention du ministère. Dans un cas d'urgence nationale comme celui-ci, il est du devoir du Gouvernement de donner une commande aux houillères du Cap-Breton afin que nos mineurs puissent avoir du travail et que les nôtres aient une faible part de ce qui leur revient.

M. A. DeWITT FOSTER (Hants-King): Je ne me proposais pas de prendre part à ce débat, le sujet ayant été si bien exposé par les honorables députés qui ont pris la parole. Cependant, la situation est tellement sérieuse qu'elle devrait s'imposer à l'attention de tous les membres de la Chambre. Comme on l'a fait observer, cette question est plus ou moins constamment devant nous, et le Gouvernement devrait lui trouver une solution quelconque afin que la députation ne soit pas obligée de la discuter sans cesse. Tout état de choses qui, dans n'importe quelle partie du pays, est cause de famine, et de tous les maux qui s'ensuivent, devrait être envisagé d'une façon digne d'hommes d'Etat. Laissons de côté toute politique mesquine par laquelle le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se renvoient la balle.

La Chambre possède tous les renseignements nécessaires. Que va-t-elle faire? On a suggéré qu'il serait bon de s'entendre avec sir Henry Thornton, président du National-Canadien. Si j'en juge par ma connaissance intime du passé, je crois qu'il prêterait une oreille favorable aux propositions des honorables députés de la droite. Ce ne serait pas un précédent. Je ne veux pas insinuer par là que le président du National-Canadien accepterait des suggestions blâmables de la droite; je veux simplement faire observer que c'est dans les limites de ses attributions.

Cela entre aussi dans les attributions,—ou à ce qui en reste,—de cesser de renvoyer la balle aux chemins de fer Nationaux, à la Besco ou au gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse. Que le Gouvernement prenne l'initiative afin de donner une solution à ce problème important. Maintenant, quels sont les faits en ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse? Le problème houiller est l'un des plus importants qui aient été soumis à la population de cette province au cours des vingt-cinq ou trente dernières années. C'est sur cette question que le gouvernement local a surtout compté afin d'obtenir l'appui des électeurs durant la plus grande partie de ses quarante-trois années d'existence, à venir jusqu'ici sa défaite au mois de juin dernier. Or, qu'est-il arrivé? Le gouvernement de l'ex-premier ministre, M. E. H. Armstrong, n'a pas été en mesure de contrôler la situation, pas plus, du reste, que le ministre du Travail. Et les deux gouvernements, c'est-à-dire le gouvernement local et le gouvernement fédéral ont été impuissants à remédier aux conditions défavorables qui existaient dans la région des charbonnages. Cependant, l'un des principaux articles du programme de M. Rhodes à l'époque où il dirigeait l'opposition, c'est qu'advenant le cas où son parti serait porté au pouvoir, il prendrait immédiatement des mesures afin d'ouvrir une enquête approfondie sur les divers problèmes concernant les houillères et les mineurs. Or, du jour où il assuma la direction des affaires. M. Rhodes tint sa promesse. En dépit du travail ardu qu'il avait fourni au cours de la campagne électorale, à partir du jour où il prit en main les rênes du pouvoir, il devoua toutes ses énergies et consacra tous ses efforts au règlement des difficultés que l'ancien gouvernement provincial aussi bien que le gouvernement fédéral avaient été impuissants à résoudre. M. Rhodes nomma une commission royale pour s'enquérir des divers aspects de problème et, que je sache, personne n'a jamais laissé entendre qu'il eût été possible de faire un meilleur choix de ses membres. Je ferai observer en passant que le président de la commission est un expert anglais de grande réputation. Quant aux deux autres commissaires, ce sont: le docteur McPherson, le président de l'université Saint-François-Xavier, l'un des éducateurs les plus en vue de la Nouvelle-Ecosse, et le major Hume Cronyn, un grand industriel très compétent de la province d'Ontario.

La commission a fait une enquête et elle a présenté son rapport ces jours derniers. Les conclusions de ce rapport ont déjà fourni le moyen d'établir de meilleures relations entre la Besco et les mineurs et c'est tant mieux. Nous avons donc tout lieu d'espérer que nous sommes en bonne voie de donner une solution permanente au problème houiller; un pas a été fait dans la voie du progrès.

Il n'en est pas moins vrai cependant, qu'un problème exigeant un examen immédiat de notre part surgit du fait du manque de travail et de conditions analogues à celles de l'hiver dernier, alors qu'une motion exactement semblable à celle-ci fut déposée et discutée ici. Des vies humaines sont en jeu. L'humanité d'une part, et l'intérêt politique d'autre part sont en jeu. Je supplie donc les honorables membres, quelles que soient leurs attaches de parti, de considérer sans délai s'il n'y aurait pas des mesures à prendre afin de régler la question une fois pour toutes au lieu de faire le jeu mesquin des partis autour de cet important problème. Je fais tout particulièrement appel aux qualités du cœur et de l'esprit dont la seule représentante de l'élément féminin ici, l'honorable député de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) nous a donné l'exemple. S'il est une circonstance où mes honorables amis du groupe agraire devraient mettre en pratique leurs déclarations de principes en ce qui regarde l'amélioration du sort de notre pauvre humanité, c'est le moment ou jamais. Voici que mes honorables amis ont l'occasion de discuter à tête reposée la question avec le Gouvernement, s'ils le désirent; et même je n'ai pas d'objection à ce qu'ils se rapprochent du parti ministériel d'aussi près qu'ils le jugeront à propos, dans l'occurrence, car il faut appliquer un remède et sans délai. Je demande à mes honorables amis d'accorder à cette question la considération qu'elle mérite et de donner au Gouvernement une direction qu'il est aussi incapable de prendre à l'heure actuelle qu'il l'était, semble-t-il, à l'époque où l'ex-ministre du Travail prenait la parole ici pour discuter le même programme, il y a dix ou douze mois.

Les honorables députés qui siègent à ma gauche sont suffisamment renseignés à mon avis,—j'ai écouté les discours de ceux qui ont pris la parole et j'ai eu des conversations particulières avec d'autres; le parti agraire compte des hommes capables dans ses rangs et peut-être le sont-ils tous;—or, voici que l'occasion s'offre à eux de démontrer ce qu'ils entendent par des mesures progressistes et de quelle manière il est possible de régler un problème très important. Lorsque je fais cette proposition toutefois, je n'ai nullement l'intention de suggérer que nous ayons recours à l'échappatoire de nous décharger sur d'autres de nos obligations ou de nos responsabilités. Tous les représentants du peuple indépendamment de leurs attaches de parti, se rendent compte au fond du cœur que cette question mérite et

devrait recevoir notre plus scrupuleuse attention.

Mes honorables amis du groupe progressiste hésiteront peut-être à adopter ma suggestion parce que ce serait de nature à créer un précédent. Eh bien! ils étaient très désireux l'autre jour de créer un nouveau précédent en ce qui regarde le règlement parlementaire. Or, pour quelle raison hésiteraient-ils à cette heure, si c'est un précédent qui leur barre la route?

Monsieur l'Orateur, les précédents ne devraient pas empêcher un représentant du peuple, un parti ou un gouvernement de prendre l'initiative pour le bien du peuple canadien. Aucun précédent ne doit empêcher un peuple libre d'échapper à la famine. Cette question de houille, jusqu'à un certain point, ne touche que très indirectement la circonscription que je représente de sorte qu'on ne pourra pas m'accuser d'adresser la parole dans le but d'en retirer un avantage politique. Mais conscient de ma responsabilité comme membre de cette Chambre,—je suis sûr que nous le sommes tous,—je dis qu'on ne devrait pas clore ce débat avant que le Gouvernement, soit par la bouche de l'honorable leader de la Chambre, soit par l'entremise de n'importe quel autre membre du Cabinet, nous ait dit qu'il accepte les demandes et les propositions justes et bien modestes qui ont été faites et qu'il va immédiatement tracer un programme pour donner aussitôt que possible l'assistance nécessaire.

J'ai devant moi le texte des discours de l'ancien député de Cap-Breton-Sud, qui ne fait plus partie de la Chambre. Nos relations étaient très amicales, mais je n'ai rien à dire de son absence; le fait est que je félicite son successeur d'être le représentant actuel de cette circonscription et en disant cela je suis très sincère. Si mes honorables collègues désirent rapprocher le sujet qui nous occupe de la question de protection, je les prie de se reporter au discours prononcé dans cette enceinte le 24 février 1925, discours dans lequel l'honorable député à l'époque faisait remarquer que malgré tous les millions dépensés par la Besco pour la reconstitution et la mise en valeur de cette région, cette compagnie s'était trouvée dans l'impossibilité de lutter contre la concurrence de la houille importée des Etats-Unis et, pour cette raison, avait été obligée de fermer ses mines. Nous n'avons pas invoqué cette raison; nous n'avions pas besoin de le faire, puisque la Besco l'a dit. Je ne suis pas chargé de défendre la British Empire Steel Corporation; je ne connais aucun de ses directeurs et je n'ai jamais eu de rapports commerciaux avec eux. Je n'en parle qu'à titre d'employeurs, exploitant les grandes houillères de cette région. Mais dans le cas particulier qui nous occupe, quel désir manifestent-ils? Est-ce de ne rien faire? Non, leur désir est de s'entendre avec le chemin de fer National. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, qu'on peut trouver le moyen de mettre la compagnie et le chemin de fer d'accord et, sans vouloir faire de politique, je demande à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) d'exercer sa grande influence dans ce but. Si jamais il se présentait plus tard dans une circonscription de la Nouvelle-Ecosse autre que celle d'Antigonish-Guysborough, je lui promets que je ne me servirai pas de cela comme argument contre lui sur les tribunes publiques de son comté. Je sais qu'il est de cœur et d'esprit avec sa province natale; je lui rends justice jusqu'à un certain point, mais je voudrais pouvoir faire encore plus. Voici pour lui l'occasion de prendre au moins une bonne initiative et ce sera peut-être la seule qu'il aura d'ici à longtemps.

Je laisse à la Chambre le soin de se prononcer. J'ai confiance qu'elle s'appliquera à trouver une solution pratique et de nature à améliorer la situation.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Je suis très reconnaissant à nos honorables collègues qui, en présentant ce projet de résolution, ont attiré l'attention de la Chambre sur une question vraiment digne d'être étudiée. Lorsque cet important sujet a été soulevé j'avais espéré qu'on pourrait peut-être éviter une partie de la discussion qui dure depuis une heure environ. On s'est servi de différents arguments et l'on a fait du sujet une sorte de question politique; j'aurais de beaucoup préféré qu'on n'y mêlât pas tant de politique. Quant aux droits des Provinces maritimes et particulièrement en ce qui concerne les mineurs qui se trouvent aujourd'hui dans cette malheureuse posture, je dirai que je ne cède ma place à personne pour défendre les droits de ces mineurs de la Nouvelle-Ecosse. A ce point de vue on peut me compter comme un défenseur des droits des Provinces maritimes au même titre que ceux qui ont été élus spécialement pour cela. Je me rappelle fort bien la misère que les mineurs de la Nouvelle-Ecosse ont endurée, l'an dernier. Je me rappelle que lorsqu'ils se mirent en grève, ils nous demandèrent notre assistance, à nous de l'Ouest, et moi qui demeurais à deux mille milles du lieu des troubles, je devins président du comité qui fit le tour de la ville de Winnipeg et recueillit $20,000 pour soulager la misère de ces mineurs.

Un DEPUTE: Merci.

M. HEAPS: En outre, les femmes de Winnipeg recueillirent environ douze tonnes de vêtements qu'elles réparèrent et nettoyèrent pour les envoyer ensuite en bon état aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui souffraient à cause de la grève.

En supposant que la réduction des tarifs de transport suggérée par les honorables députés de la gauche se produise, je me demande tout d'abord si cela réglerait la situation. Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député qui siège en face de moi quand il dit qu'il s'agit de savoir si, oui ou non, le National-Canadien peut réduire ses tarifs de transport. Si nous pouvons réduire ces tarifs, faisons-le, et permettons aux mineurs d'extraire la houille qui sera utilisée par les chemins de fer du Canada. Je ne suis pas très au courant de la question des tarifs de chemin de fer. Je n'en sais pas autant sur ce sujet que sur celui d'autres aspects de notre situation. Le problème des tarifs de chemin de fer n'est pas particulier aux Provinces maritimes, il intéresse aussi les autres provinces jusqu'à Winnipeg. On me dit, et je pense que c'est absolument vrai, qu'on peut expédier des marchandises de Liverpool, Angleterre, via le canal de Panama et Vancouver, puis à l'est jusqu'à Brandon, à un tarif moins élevé que de Liverpool à Brandon, directement. Et Brandon est à 120 milles à l'ouest de Winnipeg. Nos tarifs de chemin de fer sont certainement mauvais s'ils permettent des inégalités de cette nature et la question de réformer tant l'échafaudage de nos tarifs, est bien plus importante que de s'occuper du transport de la houille entre Sydney et Montréal. D'un autre côté, si cela peut le faire, je serai le premier à appuyer un changement de tarif entre ces deux villes. Nous devrions employer autant de charbon canadien que possible. Nous ne devrions pas importer de charbon du moment que nous avons celui de nos propres mines. Je me souviens qu'en 1918, alors que cette question n'avait pas l'importance qu'elle possède aujourd'hui, je faisais partie d'un comité de trois membres envoyé par la ville de Winnipeg aux mines de l'Alberta afin de constater si elles pouvaient approvisionner le marché de Winnipeg. Avant 1918, pour ainsi dire tout le charbon utilisé à Winnipeg venait des Etats-Unis. J'ai conduit mon humble enquête, j'ai constaté qu'on pouvait utiliser le charbon canadien sur le marché canadien et j'ai présenté des recommandations dans ce sens. Aujourd'hui, les houillères de l'Alberta ont pour ainsi dire le monopole des marchés du Manitoba. Nous devons exploiter les mines canadiennes s'il nous est possible de le faire. Cependant, quand on nous dit que l'exploitation de nos mines canadiennes supprimerait le chômage, je proteste contre ce que prétentent mes honorables amis des deux côtés de la Chambre. Tout en faveur que je sois de voir le National-Canadien donner des commandes aux mines de la Nouvelle-Ecosse, je sais que cela ne réglerait pas la question du chômage dans cette province. Ce problème continuera d'exister, même s'il persiste sous une forme moins aiguë qu'aujourd'hui.

Je désire toucher un autre point soulevé par l'honorable député qui a appuyé la motion. Il m'a fait plaisir de voir que les mineurs de la Nouvelle-Ecosse ont un de leurs représentants à la Chambre, mais s'il désire obtenir quelque chose pour eux, je dois dire qu'il siège du mauvais côté. S'il désire accomplir quoi que ce soit pour eux, il devra traverser la Chambre et se joindre au petit groupe dont je fais partie. Pour condamner le parti libéral, —et je le condamne autant que lui,—il a dit que l'an dernier, ce parti avait envoyé des troupes en Nouvelle-Ecosse. Je condamnerai toujours ceux qui envoient des troupes dans des régions comme la Nouvelle-Ecosse où des ouvriers se sont mis en grève dans le but d'améliorer leur sort. Cependant, je n'ai pas oublié qu'en 1919 son propre chef a envoyé des troupes à Winnipeg même. Je n'ai pas oublié que ces soldats ont abattu des hommes, des femmes et des enfants dans les rues de cette ville. Avant de se tourner de ce côté-ci de la Chambre pour condamner les autres, il devrait regarder son propre chef.

M. MACDOUGALL: L'honorable député veut-il citer un cas depuis la Confédération où le gouvernement conservateur a envoyé des troupes en Nouvelle-Ecosse et aussi un cas où une grève se soit produite en Nouvelle-Ecosse alors que les conservateurs étaient au pouvoir?

M. HEAPS: Je suis heureux de déclarer que je ne connais rien des difficultés politiques de la Nouvelle-Ecosse ni de ce qui s'y est produit sous un gouvernement conservateur ou tout autre. Je sais néanmoins que le chef conservateur de la Chambre a envoyé des troupes à Winnipeg en 1919.

M. McQUARRIE: L'honorable député entend-il dire qu'il n'y en avait pas besoin?

M. HEAPS: Certainement. Ces troupes ont été envoyées pour provoquer les gens et pas autre chose.

M. McQUARRIE: Non, ce n'est pas exact.

M. HEAPS: Je me trouvais là et je sais ce qui s'est passé, alors que l'honorable député ne s'y trouvait pas.

M. McQUARRIE: L'honorable député fait erreur.

M. HEAPS: Si l'honorable député a une question à me poser et qu'il le fasse conformément à l'usage suivi en cette Chambre, je me ferai un plaisir de lui répondre, mais je ne tiens pas à entamer une conversation d'un côté à l'autre de la Chambre. J'ai en main un numéro d'un journal publié à Halifax, le *Halifax Herald*. Je ne saurais dire de quel parti politique est cette feuille. Tout ce que je sais c'est qu'on y lit:

Le *Herald* vise à servir le public, en lui donnant des nouvelles conformes aux faits et sans partialité.

C'est dire que tout ce que publie ce journal, j'imagine, doit être vrai. L'article est du 28 décembre et dit:

En réponse aux imputations portant que la situation à ces deux houillères n'était pas meilleure que dans le passé, le procureur général John C. Douglas a déclaré qu'il allait convoquer une réunion des ministres demain pour discuter l'affaire, alors qu'il proposerait une solution à la difficulté. Il préconisait l'idée d'obtenir, par l'intermédiaire du gouvernement fédéral, un contrat d'approvisionnement de houille des chemins de fer nationaux, ce qui permettrait à la corporation de continuer l'accumulation de son charbon pendant tout l'hiver, et le gouvernement provincial, s'il le fallait, en supporterait les frais.

Cela vient d'Halifax, et je n'ai plus entendu parler de l'idée que le gouvernement conservateur de cette ville devrait intervenir au sujet de la situation dans les charbonnages. J'en conclus qu'une bonne part des difficultés existent plus près d'Halifax que de la ville d'Ottawa. Me permettra-t-on maintenant de citer ce que l'on disait en cette Chambre le 24 février 1925? J'imagine que l'honorable député qui s'exprimait ainsi était autorisé à le faire. M. Kyte faisait autrefois partie de cette Chambre, mais j'ignore quelle circonscription il représentait.

M. CHAPLIN (Lincoln): Il est chez lui maintenant.

M. HEAPS: Je n'ai aucune objection à ce qu'il siège chez lui. M. Kyte disait:

Sachant quelle situation existe actuellement à Sydney j'accepte les déclarations attribuées à M. McLurg dans cette dépêche; il n'y a aucun doute sur ce point. Mais mon très honorable ami et ses amis en douteront et je me demande s'ils seront bien joyeux quand ils constateront que la déclaration est vraie. Par conséquent, du moins en ce qui regarde Sydney et Glace-Bay, la question du chômage est pour ainsi dire réglée. Si la dépêche est vraie, et je le crois, si les aciéries produisent sous peu 100 p. 100 de leur rendement possible, il y aura du travail pour tous les ouvriers en acier de Sydney et pour tous les mineurs du Cap-Breton.

Dans les douze mois écoulés depuis cette déclaration de la part d'un des anciens représentants de Cap-Breton, il se trouve que de nouvelles difficultés surgissent dans cette région. D'après cette déclaration, si la question pouvait seulement avoir été réglée à cette époque,—et on nous assurait qu'elle l'était,—il ne devait plus y avoir de chômage parmi les ouvriers en acier ou les mineurs du Cap-Breton. Or, que constatons-nous? Nous voyons qu'au Cap-Breton il existe aujourd'hui un état de choses aussi grave que la situation d'il y a un an. J'ai la conviction que la même situation ne cessera de subsister tant que la Besco restera dans la Nouvelle-Ecosse.

L'an dernier, au moment où il y avait un si pressant besoin de secours, j'ai reçu une lettre d'une dame de la région minière de la Nouvelle-Ecosse, et il vaut peut-être que je cite le passage essentiel de cette communication. Cette dame dit:

Avant l'arrivée de la Besco dans la Nouvelle-Ecosse la pauvreté et la misère étaient choses inconnues pour nous dans cette région; mais depuis que la Besco est ici, nous avons constamment des difficultés dans le district.

Voilà qui me paraît donner un aperçu assez exact de la situation. Depuis l'organisation de la Besco, nous assistons à une lutte de tous les instants, soit entre le Gouvernement et la Besco ou entre cette dernière et ses employés. A un moment, et il n'y a pas bien longtemps de cela, la Besco fit des menaces à la ville de Sydney, et dit aux citoyens de cette municipalité que si elle, la Besco, ne pouvait agir à sa guise, l'herbe ne tarderait pas à croître dans les rues de Sydney. On ne devrait pas tolérer l'existence d'une corporation assez puissante pour menacer une ville comme Sydney. Si elle peut faire ces menaces à une ville et venir ensuite ici faire de nouvelles menaces comme elle l'a fait depuis assez longtemps, je prétends qu'il est temps d'exiger une ligne de conduite non seulement de la part de ce Gouvernement mais également du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Par conséquent, il s'agit de savoir si la Besco doit gouverner la Nouvelle-Ecosse, ou si c'est la masse des citoyens de cette province qui gouvernera?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HEAPS: Monsieur l'Orateur, au début de mon discours, j'ai dit que je savais infiniment gré à l'honorable député d'en face d'avoir soulevé cet après-midi la question dont il s'agit. J'ai également constaté avec plaisir que l'on recherchait le concours du groupe dont je fais partie. Toutefois, j'aurais de beaucoup préféré que l'honorable député qui a proposé cette résolution en ait donné avis aux intéressés. Il se trouve que

cet après-midi, le chef du groupe auquel j'appartiens est absent de la ville. Il en sait beaucoup plus long que moi sur cette question; il l'a étudiée à tous les points de vue et aurait pu la discuter avec beaucoup plus de compétence que je ne pourrais le faire.

Mon collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et l'ancien député de Calgary-Est (M. Irvine) ont déjà soulevé cette question à la Chambre en plusieurs occasions. Nouveau député je constate avec plaisir que plusieurs autres membres sont disposés à prendre parti pour les mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Je dis "les mineurs" avec intention, car un de nos collègues de ce côté (*la gauche*) a avoué qu'il représentait la Besco. J'ai été surpris d'une déclaration aussi nette et aussi inattendue.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Puis-je demander à l'orateur lequel de nous a fait cette déclaration?

M. HEAPS: J'ai cru l'entendre dans la bouche d'un membre de l'opposition. Je ne connais ni son nom ni le comté qu'il représente; mais il n'est pas douteux que l'affirmation n'ait été faite.

Le très hon. M. MEIGHEN: Personne de ce côté n'a fait une telle affirmation, notre collègue le sait bien.

M. HEAPS: Quelques-uns de mes collègues siégeant près de moi affirment que l'allégation a été faite; d'autres prétendent que non. Si l'allégation n'a pas été formulée, je m'empresse d'en donner acte.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'étais présent à la séance...

M. l'ORATEUR: A moins qu'on ne veuille soulever une question de privilège, l'orateur qui a la parole ne doit pas être interrompu.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander...

M. l'ORATEUR: On ne doit pas interrompre un orateur sans sa permission.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, je soumets qu'il y a là une question de privilège.

M. l'ORATEUR: S'il s'agit d'une question de privilège, il faut la soulever suivant la règle.

Le très hon. M. MEIGHEN: Eh bien, je demande à la soulever. L'honorable député qui a la parole a affirmé qu'un membre de ce côté (*la gauche*) a déclaré être ici le représentant de la Besco. Un membre du Parlement n'a pas le droit de se dire le représentant ici d'une société commerciale, pas un membre ne l'est non plus. L'honorable membre n'a pas le droit de prêter une telle attitude à un collègue, et en particulier quand le fait est inexact.

M. HEAPS: Je crois que le très honorable chef de l'opposition vient de soulever plusieurs questions de privilège à la fois. Il a aussi fait une assertion que j'estime peu exacte. A propos de l'affirmation que j'ai faite, il y a ici des membres qui assurent l'avoir entendue cet après-midi.

L'hon. M. MANION: Je prierais notre collègue d'en désigner l'auteur.

M. HEAPS: Si je ne me trompe, c'est le député de Pictou (M. Cantley).

M. CANTLEY: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien dit de tel. Tous ceux qui me connaissent savent que j'ai été l'adversaire de la Besco depuis sa naissance.

M. HEAPS: Je suis très heureux de cette déclaration de notre collègue. J'espère qu'il va continuer son opposition à la Besco, comme je fais moi-même. Je constate avec un égal bonheur l'intérêt grandissant que nos amis de la gauche semblent porter à la classe ouvrière dans le pays. J'espère qu'il en sera de même sur tous les bancs de cette Assemblée. J'appelle de tous mes vœux la discussion des questions ouvrières.

Un collègue s'est livré, cet après-midi, à un calcul qui m'a bien amusé. Il a soutenu que les Provinces maritimes ont contribué 400 millions à la perte du Trésor fédéral sur les chemins de fer nationaux. Il en tire argument pour affirmer que les Provinces maritimes sont en droit d'attendre quelque compensation. Si c'est exact—supposons-le pour les fins de la discussion—alors, toutes les régions peuvent exiger compensation de la part du réseau canadien, et si on le fait, que deviendront nos chemins de fer?

Cette façon d'argumenter me rappelle un petit incident qu'on me permettra peut-être de rapporter ici. Il y avait à Londres un petit vendeur de journaux qui souffrait grandement de la faim. Il ne savait comment l'apaiser, et alors une idée insolite lui vint à l'esprit. Il aborda un vieux monsieur et lui demanda six sous.—"Si vous voulez me donner six sous, dit-il au vieillard, je vous indiquerai comment il vous en rapporteront neuf." Le vieux monsieur le prit au mot et lui mit six sous dans la main. L'enfant entra alors dans une pâtisserie; acheta une miche de trois sous, en ressortit avec les trois autres sous qu'il rendit à son bienfaiteur. Le vieillard d'interro-

ger le petit: "Comment de six sous fais-tu neuf sous?" Et le garçon de répondre: "Rien de plus simple: vous avez trois sous et moi, j'ai un pain de trois sous; cela fait six sous. Le boulanger a trois sous, ce qui fait neuf sous." Voilà apparemment de quelle manière certains honorables membres de l'autre côté veulent traiter le déficit des chemins de fer Nationaux: ils veulent par trop l'exagérer.

Il est un aspect de la question que n'ont pas abordé les représentants de la Nouvelle-Ecosse en cette Chambre; je veux parler de l'évolution actuelle dans le monde de l'industrie. Nous devons tous nous rendre compte, ce me semble, que les difficultés minières de la Nouvelle-Ecosse ne sont pas particulières à cette région, mais qu'on les rencontre aujourd'hui dans tous les centres miniers des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. En ce dernier pays une commission royale a été créée pour faire une enquête sur l'industrie des mines. Dans la république voisine, il est question d'en arriver là aussi, car les mineurs y font grève depuis plusieurs mois.

La situation en Nouvelle-Ecosse peut naître de diverses causes. Peut-être vient-elle de ce qu'on utilise moins de charbon aujourd'hui dans le Dominion du Canada. Dans ma ville on ne se sert presque plus du charbon pour faire la cuisine: on emploie l'électricité. Ici à Ottawa le pétrole remplace la houille, en grande partie, pour le chauffage des édifices. Quand nous nous trouvons en présence d'un changement comme celui-là dans le domaine de l'industrie, nous devrions reconnaître qu'il y a là un problème national et, sans chercher un avantage de parti, concerter nos efforts pour arriver à une solution réellement nationale de la difficulté. Entre autres choses je regrette qu'en cette Chambre, cet après-midi, la discussion commencée au sujet de la populatiton appauvrie de la Nouvelle-Ecosse se soit changée en une dispute autour de la question de savoir si les honorables collègues qui siègent à ma gauche ont le droit de rester au pouvoir. La misère des mineurs de la Nouvelle-Ecosse ou la pauvreté dans une région quelconque du Canada ne devrait jamais servir de prétexte à une discussion de ce genre; car la souffrance humaine, partout où elle se trouve, commande bien plus notre attention que la simple question de savoir si les libéraux ou les conservateurs doivent constituer le ministère.

Un des honorables préopinants a affirmé que les marchés sont combles. Mais s'il en est ainsi à Montréal ou dans quelque autre région du pays, quel soulagement immédiat apporterait aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse une diminution des tarifs de transport? A supposer même que le transport de ce charbon soit effectué gratuitement on ne saurait vendre le charbon si le marché est encombré. Il faut aller plus loin que cela pour trouver la difficulté réelle: il ne s'agit pas simplement de fixer certains tarifs de chemin de fer entre certains endroits du pays, soit dans l'Est soit ailleurs.

Dernièrement une commission chargée d'enquêter sur la situation en Nouvelle-Ecosse a soumis son rapport. Si ladite commission pouvait trouver une solution aux problèmes des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, j'en serais très heureux; mais son rapport,—le peu que j'en ai pu lire jusqu'ici,—me porte à croire qu'il n'y a là rien qui promette de régler dans un avenir peu éloigné les difficultés de la Nouvelle-Ecosse. Pourquoi? Cette commission même n'a pas tenu compte des faits fondamentaux concernant l'état de l'industrie houillère en Nouvelle-Ecosse. L'enquête de la commission ne consacre pas l'attention qu'il faut à la question d'assurer aux mineurs un salaire minimum convenable; tant que ces mineurs ne pourront travailler que deux ou trois jours par semaine, tant qu'ils n'auront pas droit à un salaire minimum suffisant, nous aurons des difficultés en Nouvelle-Ecosse et dans toutes les régions du Dominion où la situation sera pareille. La question qui doit se poser est celle-ci: Ces mineurs de la Nouvelle-Ecosse peuvent-ils atteindre à la condition d'existence qui est le droit de tout être humain? Je doute fort qu'ils y puissent parvenir dans les circonstances actuelles. Les commissaires concluent, dans leur rapport, à l'opportunité d'une révision des salaires tous les six mois. Mais sur quoi cette révision doit-elle être basée? Elle doit être tablée sur ce que l'industrie est en mesure de décaisser sous forme de salaires. Or si on demande à certains manufacturiers ce qu'ils sont en mesure de payer en salaires, ils répondront qu'ils n'ont pas les moyens de payer un sou de salaire. Nous, du mouvement ouvrier, maintenons que les salaires doivent constituer une première charge sur l'industrie, sans nullement tenir compte des bénéfices. Voilà un aspect de la situation qui a échappé entièrement aux commissaires d'enquête en Nouvelle-Ecosse: ils étaient préoccupés des profits d'abord; les salaires venaient en second lieu.

Réfléchissant à la discussion qui a eu lieu ici cet après-midi j'ai cherché à en découvrir le véritable objet. Est-ce d'améliorer la situation des mineurs en Nouvelle-Ecosse? En ce cas je me rallie d'emblée à la motion proposant l'ajournement de la Chambre; je me suis même levé de mon siège, monsieur l'Orateur, pour voter l'ajournement aux fins de discuter ce problème. Mais qu'est-ce que je

trouve dans la discussion de cet après-midi? Celui qu'on a nommé le plus fréquemment durant tout le cours de la discussion, c'est sir Henry Thornton. Pourquoi le nom du directeur du National-Canadien apparaît-il si souvent dans cette discussion lorsque nous sommes à étudier l'état de pauvreté des mineurs de la Nouvelle-Ecosse? Je me demande, monsieur l'Orateur, si l'on ne soulève pas la question de l'état de pauvreté des mineurs de la Nouvelle-Ecosse simplement pour attaquer sir Henry Thornton? Quant à ce dernier et à son administration du chemin de fer, les honorables membres de cette Chambre, au lieu de l'attaquer, devraient lui prêter leur appui le plus complet afin de l'aider à faire de ce réseau une source de revenus pour le pays plutôt qu'une charge. Je m'intéresse assez à cet aspect de la question. Je ne m'occupe nullement de sir Henry Thornton comme individu; je ne l'ai jamais vu et je ne le connaîtrais pas si je le voyais; mais ce qui m'intéresse, c'est que le peuple canadien aujourd'hui possède un chemin de fer, non pas parce qu'il désirait en posséder un, mais à cause de la faillite et des erreurs commises par les directeurs des diverses voies sous le régime privé. Pour cette raison, elles passèrent aux mains du Gouvernement, et ce dernier, ou plutôt le peuple, s'est trouvé avec un passif. Il devrait être du devoir de cette Chambre de s'efforcer à convertir cette charge en une source de revenus, comme je le disais il y a un instant. Sir Henry Thornton et les employés du National-Canadien ne peuvent compter sur la confiance du peuple si la direction du réseau doit être l'objet de critiques continuelles dans cette Chambre. J'ai vu, monsieur l'Orateur, des cas semblables dans le passé. La situation du National-Canadien et celle du Pacifique-Canadien sont exactement semblables. Le grand tort de sir Henry Thornton aujourd'hui, de l'avis de certaines gens, c'est qu'il fait au Pacifique-Canadien une concurrence trop forte; et si au lieu d'obtenir un succès considérable dans la charge qu'il remplit il laissait cette voie ferrée aller de mal en pis, on n'aurait pas entendu dire un seul mot dans cette Chambre contre sir Henry Thornton, on n'aurait entendu aucune des remarques faites ici au cours des derniers jours. Pourquoi mentionne-t-on le nom de sir Henry Thornton? Celui qui est chargé de la direction d'un service public devrait, je crois, avoir carte blanche. S'il commettait une erreur dans l'administration de ce service, ce serait alors le devoir de cette Chambre de se débarrasser de lui. Maintenant, on se demande si sir Henry Thornton fait ou non un succès de l'entreprise? Si les honorables messieurs de la gauche croient que sir Henry Thornton ne remplit pas sa charge d'une façon satisfaisante, qu'ils parlent franchement et ouvertement et qu'ils demandent son renvoi. Cela vaudrait beaucoup mieux que les attaques indirectes que l'on dirige de temps à autre contre lui.

Pour ce qui est de sympathiser avec les mineurs de la Nouvelle-Ecosse, pour ces gens qui souffrent tant aujourd'hui, je ne cède la place à personne. Je suis bien prêt à m'arrêter et à discuter la situation avec tous et chacun, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent, dans le but de tenter une solution satisfaisante du problème. S'il faut réduire les tarifs de transport, réduisons-les; si la corporation propriétaire de la houillère a tort dans son attitude, qu'on nous le dise; mais cessons d'assumer cette attitude grincheuse qu'adoptent certains honorables messieurs de la gauche lorsqu'ils discutent une question de ce genre, par exemple lorsqu'ils déclarent "que les conservateurs ont recueilli 200,000 suffrages de plus aux dernières élections que les honorables messieurs de la droite." Qu'est-ce que cela a à faire avec la situation? Si mon honorable ami de la gauche qui a traité cet aspect de la question voulait être logique, il devrait adresser un télégramme au gouvernement conservateur de la Grande-Bretagne et lui dire qu'il n'a pas le droit d'occuper les sièges des ministres, car lui aussi ne représente aujourd'hui qu'une minorité des suffrages accordés aux dernières élections de la métropole.

L'hon. M. MANION: Ils ne font rien de tel présentement.

M. HEAPS: Mon honorable ami fait erreur, je crois.

L'hon. M. MANION: Donnez-nous les chiffres alors.

M. HEAPS: Dans un instant. Le nombre réuni des suffrages accordés aux libéraux et aux travaillistes dans la Chambre a dépassé de 600,000 le nombre de ceux recueillis par les conservateurs.

L'hon. M. MANION: Ils ont recueilli un plus grand nombre de suffrages que tout autre groupe de la Chambre, ce qui n'est pas le cas du Gouvernement canadien actuel.

M. HEAPS: J'espère que mon honorable ami n'aura pas recours à une échappatoire; je suis prêt à discuter cette question. J'ai prétendu que le parti conservateur en Angleterre ne représente pas la majorité des suffrages accordés.

L'hon. M. MANION: Le parti conservateur canadien représente la majorité des suffrages accordés.

M. HEAPS: Pas du tout; il représente un plus grand nombre de suffrages que ceux du parti libéral voilà tout.

M. l'ORATEUR: Je dois demander aux honorables députés de ne pas interrompre. Je fais également remarquer que la motion discutée par la Chambre relève de l'article 39 du règlement. Elle se rapporte à un état de détresse grave existant en Nouvelle-Ecosse et à rien d'autre.

M. HEAPS: Il semble y avoir de la détresse parmi les honorables députés de la gauche, mais elle n'est pas de la même nature que celle des houilleurs de la Nouvelle-Ecosse; c'est une détresse d'ordre politique.

L'hon. M. MANION: Mon honorable collègue défend-il les mineurs de la Nouvelle-Ecosse ou le Gouvernement?

M. HEAPS: Je ne défends pas le Gouvernement. Nous discutons la question de la misère existant en Nouvelle-Ecosse et l'orateur qui s'écarta le plus du point en discussion fut celui qui vient justement de me poser une question. Je ne pense pas m'en être beaucoup écarté; mais, si je ne m'y suis pas tenu aussi strictement que j'aurais dû le faire, je dois dire que, nouveau député, je m'attendais à voir mes collègues plus anciens me donner un meilleur exemple. Je ne me serais pas écarté de la question, si je n'avais été porté à suivre tous les méandres de l'esprit de certains honorables députés de la gauche.

Quel remède peut-on apporter aux souffrances des houilleurs de la Nouvelle-Ecosse? En tant que membre du parti travailliste, j'assure que, si l'on peut trouver un remède, que ce soit par la réduction des prix de transport ou par tout autre moyen, je suis prêt à le discuter afin de trouver un arrangement susceptible d'asseoir l'industrie minière au Canada sur des bases solides et permanentes.

Certains de mes honorables collègues de la gauche désirent vivement connaître la politique du Gouvernement sur cette question. Je le désire aussi et je désire également connaître ce que les membres de l'opposition ont à proposer. J'ai essayé de m'en rendre compte cet après-midi. Je vous assure que je n'appuie ni les conservateurs ni les libéraux. Je défends, toutefois, les ouvriers et je suis de ceux qui critiquent le plus sévèrement l'état de choses existant aujourd'hui en Nouvelle-Ecosse. Les libéraux en sont à blâmer tout autant que les conservateurs. Aucun parti ne devrait tenter de retirer un avantage politique d'un tel état de choses; tous les honorables députés devraient unir leurs efforts pour découvrir le moyen d'y mettre fin. Quant aux membres du parti travailliste, il aurait été simplement courtois de nous avertir que l'on discuterait cette question cet après-midi, mais nous n'en avons pas eu le moindre avis. Pour ma part, j'ai été pris complètement par surprise. D'un autre côté, j'ai été agréablement surpris de voir soulever cette question par les honorables représentants de la région des Provinces maritimes où sévit cet état de choses.

Monsieur l'Orateur, si les honorables députés de la gauche désirent connaître comment se répartissent les suffrages des électeurs de la Grande-Bretagne, j'ai ici les chiffres qui s'y rapportent. Je les prends dans un ouvrage intitulé le "Constitutional Year Book" publié par l'Union nationale des associations conservatrices et unionistes de Grande-Bretagne. C'est sur ce document que je m'appuyais pour citer, tout à l'heure, les chiffres en question à mes honorables amis de la gauche. Les conservateurs reçurent exactement 8,040,835 suffrages; les libéraux et les travaillistes, ensemble, 8,600,-123; néanmoins les conservateurs ont deux députés pour chaque député d'un autre parti dans la Chambre anglaise.

Je ne veux pas retarder plus longtemps les travaux de la Chambre. Mon collègue (M. Woodsworth) sera bientôt ici et il pourra probablement expliquer la question beaucoup plus clairement que plusieurs des orateurs qui se sont fait entendre cet après-midi. Quand il prendra la parole, j'espère qu'il pourra apprendre certaines choses à la Chambre relativement à la Besco et aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Je connais moi-même fort peu l'état de choses existant. Pour finir, j'affirme que si un député quelconque a une suggestion à offrir en vue de trouver une solution au problème, je l'appuierai de mon mieux.

Mlle MACPHAIL (Grey-Sud-Est): Je désire offrir mes plus sincères félicitations aux députés des Provinces maritimes, en particulier aux représentants des régions de houillères, de ce qu'ils s'intéressent enfin au sort des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Je puis dire, sans crainte de me tromper, qu'ils agissent bien mieux que les anciens représentants des régions de houillères, lesquels, alors que l'état des choses était beaucoup plus déplorable que maintenant, prétendaient dans cette Chambre que la condition des mineurs de ces régions ne laissait rien à désirer. Il est intéressant de noter qu'un, et peut-être deux, des anciens députés administrent maintenant la justice d'une façon juste et impartiale, je présume. Puis-je dire aux représentants des Provinces maritimes qu'ils ont perdu une occasion d'être aimables, occasion qu'ils n'auraient pas dû manquer. Ils auraient dû rappeler à la

Chambre que, voilà quatre ans, ceux qui se firent les champions de la cause des mineurs de la Nouvelle-Ecosse étaient les députés travaillistes et ce n'était pas alors une tâche aussi facile qu'aujourd'hui. J'ai souvenance que le premier grand débat dont je fus témoin en cette Chambre, fut celui qui eut lieu quand M. Irvine proposa l'ajournement comme on l'a fait aujourd'hui, pour exposer la situation faite aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Si je ne me trompe, nul d'entre nous n'ignore l'histoire de la compagnie en question. Le député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) s'est chargé de montrer à la Chambre comment s'est formée la compagnie appelée en abréviation Besco, c'est-à-dire la British Empire Steel Corporation. Quand la motion d'ajournement fut présentée, en 1922, cette compagnie était à demander à ses ouvriers de consentir à une réduction de salaire de 37½ p. 100: je m'en souviens très bien. Il me parut dans le temps que c'était demander une réduction trop forte. La Besco a été formée par la fusion de vingt-quatre compagnies, capital total de 83 millions; elle forme aujourd'hui une seule compagnie avec un capital de 102 millions. Elle porte un nom bien ronflant: The British Empire Steel Corporation. Elle a en quelque sorte capitaliser le patriotisme en son nom. C'est mon opinion que sa formation a toujours été défectueuse. Je crois qu'elle a pour unique objet le profit. Or le profit ne peut provenir que de deux sources, soit du consommateur, soit du mineur. Comme les consommateurs sont de plus en plus nombreux et qu'ils font plus de bruit, c'est aux mineurs que la compagnie prend tout ce qu'elle peut, mais ce qu'elle n'arrive pas à leur arracher, elle le soutire habilement aux consommateurs.

Il me fait grand plaisir d'assister aujourd'hui à ce débat. Je désirerais attirer l'attention de l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff) sur les faits signalés. Au cours du dernier débat, il paraissait croire que je n'avais pas dit la vérité sur l'état de choses existant là-bas dans le temps. D'après ce que j'ai vu quand j'y suis allé et d'après ce que j'ai lu de ce qui se passe, j'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans cette compagnie; que c'est une compagnie qui a été grandement choyée par les gouvernements successifs, non seulement du Dominion, mais des provinces, non seulement ceux de politique libérale, mais ceux de politique conservatrice, par les gouvernements de toutes sortes et de toutes nuances. On lui a tout accordé: des subventions, des primes et les droits d'un tarif protecteur. On ne lui a rien refusé, et le jour où les mineurs courroucés et exaspérés se sont rués sur les propriétés de la compagnie, on lui a fourni la protection des troupes. Il semble que cette compagnie vicieuse—je pense bien qu'on peut l'appeler ainsi, à cause de son vice originel—a ensuite cherché à corrompre les gouvernements. J'ignore si l'on en est venu jusque-là, mais là-bas ce n'est plus seulement une supposition, c'est un fait établi; et les mineurs n'étaient pas en bonne posture. Il ne leur était pas facile d'obtenir ce qu'ils voutaient par des moyens absolument honnêtes et réguliers. Quand ces gens essayèrent d'élire des représentants choisis parmi eux, on trouva le moyen de démembrer leurs circonscriptions au point de les rendre méconnaissables. La compagnie obligea ses ouvriers à accepter des salaires de famine. Et les mineurs découragés voulurent-ils se révolter que la loi, corrompue elle aussi, grâce aux influences de la compagnie auprès du Gouvernement, leur infligea de durs châtiments. Ces ouvriers furent envoyés en prison. Ils en sortirent aigris et devinrent pour les autres ouvriers les plus pernicieux agents de désordre. A mon retour de la Nouvelle-Ecosse, l'année dernière, j'ai déclaré que, si j'avais vécu à Glace-Bay et sans avoir pu faire cesser un tel état de choses, je serais devenue aussi "rouge" que n'importe lequel de ceux que j'avais vus là. Et je parlais franchement. Cela ne m'étonne pas que ces gens n'aient plus aucun respect pour la justice et qu'ils aient l'impression que la loi est injuste. Comment peut-on avoir ce respect quand on connaît ceux qui viennent d'être appelés à la magistrature? Les mineurs sont simplement aigris et, pour le moment, ils ont le dessous, mais que l'on continue ces tactiques et de nouveaux troubles éclateront, car le feu couve sous la cendre.

J'ai le plus grand désir de faire tout ce qui est possible pour améliorer l'état de choses qui existe en Nouvelle-Ecosse. Qu'on désire voter un montant d'argent pour soulager ces gens, ou qu'on veuille abaisser le tarif du transport du charbon, tarif fixé par la loi, ou qu'on fasse quoi ce soit en vue d'améliorer la situation, j'en suis. Seulement je ne veux pas que mes collègues aillent penser que, selon moi, c'est là ce qui mettra fin aux difficultés, parce qu'il ne saurait en être ainsi. Je n'ai certes pas aimé l'attaque dirigée cet après-midi contre sir Henry Thornton; j'ai trouvé cela vraiment mesquin. Je ne devrais peut-être pas dire cela, mais c'est ainsi que je l'ai ressenti. J'ai été surprise d'entendre l'aimable député de Fort-William (M. Manion) toujours si doux et si charmant...

L'hon. M. MANION: L'honorable représentante veut-elle dire que j'ai attaqué sir

Henry Thornton? Je n'ai jamais fait mention de son nom.

Mlle MACPHAIL: Je vous demande bien pardon. Je ne veux pas dire que vous l'avez attaqué. J'ai seulement voulu dire que vous paraissiez fort en colère, enfin qu'on ne vous reconnaissait plus.

Pour en revenir à l'attaque dont sir Henry Thornton a été si souvent l'objet, toujours au nom des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, on dirait que certaines gens ont peur de voir réussir cette entreprise de nationalisation appelée les chemins de fer Nationaux canadiens et de voir s'évanouir le rêve que les capitalistes ont toujours caressé de parvenir un jour à mettre la main sur tous les chemins de fer du Canada. Je demande au Gouvernement,—peut-être ferais-je mieux d'ajouter, comme cela semble la coutume, s'il existe un gouvernement,—de donner aux mineurs inoccupés et privés d'un emploi permanent depuis longtemps, les mêmes facilités de s'établir sur la terre qu'aux immigrants. J'ajouterai aussi que l'un des abus que j'ai remarqués là-bas, c'est que la British Empire Steel Corporation constitue une espèce de petite agence d'immigration et que les immigrants viennent abaisser les salaires quand il y a seulement un peu d'ouvrage à répartir parmi un grand nombre. A mon sens, nous ne devrions pas tolérer davantage cette pratique. Il devrait y avoir quelque réglementation du Gouvernement. Ayons une seule politique d'immigration, celle du Gouvernement, et ne laissons pas toutes les compagnies au capital dilué établir leur propre service d'immigration.

M. HANSON: L'honorable député peut-il nous dire en quoi consiste la politique d'immigration du Gouvernement?

Mlle MACPHAIL: Je ne suis pas plus au courant de la politique du Gouvernement que mon honorable ami; il est peut-être renseigné. Tout ce que j'en sais, je l'ai appris dans les couloirs et les journaux.

L'hon. M. STEWART: Si l'honorable représentante veut patienter quelques jours, elle apprendra ce qu'il en est.

Mlle MACPHAIL: Je vous exposerai les mesures à prendre, avant que nous puissions apporter une solution permanente à un problème trop ardu pour moi et, je crois, pour la députation. Ce sont cependant les seules recommandations que je puisse offrir aux honorables députés. A mon sens, il faut accorder aux ouvriers, aux mineurs, toutes les facilités de s'organiser, et la propagande presque méprisante menée contre l'organisation des classes au pays devrait cesser. Les mineurs ont autant le droit de se grouper et de travailler vigoureusement à améliorer leur sort que les fabricants, les banquiers ou les cultivateurs ou tout autre groupement social. Le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, devrait se garder de toute délimitation arbitraire des circonscriptions électorales. Cela ne sied pas à des gens qui se respectent, en tout cas, et les mineurs ont parfaitement le droit de se faire représenter comme tels à la Chambre. Je suis satisfaite des représentants qu'ils ont obtenus. C'est mieux que ce qu'ils avaient. J'irai plus loin et je dirai que, quand ils auront des leurs pour représentants, ce sera encore mieux.

Les coopératives inaugurées dans les villages de mineurs sont une excellente chose. Après tout, la coopération n'est pas une question de dollars et de cents. c'est une conception de la vie, mais la British Empire Steel Corporation n'y comprend rien. Avant d'obtenir une solution réelle, il faudra réorganiser complètement la British Empire Steel Corporation, et l'homme dont il faut mettre la personnalité au blanc dans ce débat, ce n'est pas sir Henry Thornton, mais McLurg. S'il est un homme au Canada pour qui je n'ai aucun respect, c'est McLurg. Evidemment, ce qu'il attend de la compagnie, ce sont des profits et rien que des profits. Ce que j'attends d'une compagnie quelconque, aciéries, charbonnages ou compagnie de navigation, ou les trois à la fois, c'est d'assurer le bien-être du personnel de cette industrie. Il faut une réorganisation, et en fin de compte,—cela n'arrivera peut-être pas avant un siècle—toute immense industrie de ce genre devra être une coopérative pure et simple afin que, si les employés veulent travailler et assurer le succès de l'industrie, ils recueillent les fruits des efforts qu'ils auront faits pour travailler à établir des débouchés. Actuellement, les mineurs ne reçoivent pas d'encouragement, comme il est facile de le voir en examinant la situation. Je regrette de n'avoir pas de mesure plus pratique à préconiser, mais, à tout le moins, je suis convaincue de ce que j'ai dit et je n'ennuierai pas la Chambre davantage.

M. W. W. KENNEDY (Winnipeg-Centre-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne puis réclamer le privilège d'intervenir dans ce débat comme porte-étendard des Provinces maritimes. J'allais dire que je le regrette à cause de la question débattue, mais quand je me rémémore l'habileté traditionnelle avec laquelle les représentants des Provinces maritimes ont exposé les besoins de leurs mandants, ce serait présomption de ma part de donner à entendre qu'ils ont besoin d'aide.

La question en délibération devrait rester étrangère à tout esprit de parti et n'entraîner aucune discussion ressemblant à de la politique. Les besoins d'honnêtes Canadiens et Canadiennes dans la détresse nous touchent certes plus que la politique, et c'est sur un plan plus élevé que la politique ou les discussions de partis, je crois, que toute la députation en général en prendra connaissance. Je ne suis pas des Provinces maritimes et ainsi cette question n'offre pour moi aucun intérêt local, mais permettez-moi de dire qu'aussi longtemps que j'aurai le privilège d'occuper un siège à la Chambre, j'aurai l'ambition de répondre en champion empressé et en ami fidèle à tout appel de ce genre lancé de n'importe quelle partie du pays.

De quoi s'agit-il? Quel est le point en jeu? Le proposeur de cette résolution et celui qui l'a appuyé l'ont très bien exposée. Nous voyons de braves gens de la Nouvelle-Ecosse, hommes, femmes et enfants, dans un profond dénuement, s'adresser aux membres de cette Chambre pour en obtenir de l'aide. Et sous quelle forme? En argent? En aumônes? Non. Heureusement, il ne s'agit point de cela. Il ne s'agit point d'ouvriers demandant l'aumône mais du travail, afin de gagner l'argent nécessaire à la nourriture et au vêtement de leurs femmes et de leurs familles. Voilà une demande qui je crois provoquera la sympathie dans tous les groupes de cette Chambre.

Je n'ai pas eu plus d'occasion que d'autres d'étudier cette question. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) s'est plaint d'être pris par surprise. Je me demande ce qu'il nous eût dit s'il avait eu le temps de se préparer.

Après tout, la question n'est pas compliquée. Plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans la zone houillère de la Nouvelle-Ecosse sont grandement dans le besoin et la nécessité. L'on me dit qu'il y en a une vingtaine de mille. Les représentants de cette province nous exposent la situation dans laquelle se trouvent ces malheureux et nous pouvons les croire. Ils disent que cette population veut travailler, qu'elle demande à vivre de son travail.

A mon sens, la seule question à se poser pour cette Chambre est celle-ci: d'abord, cette population doit-elle être aidée; ensuite, cette Chambre est-elle en état de l'aider, et dans l'affirmative, l'aidera-t-elle?

A-t-elle besoin d'aide? Inutile d'insister sur ce point. Peut-on lui venir en aide? Les proposeurs de cette résolution nous ont déclaré que certaines entreprises, pressenties à ce sujet, se sont déclarées prêtes, bien qu'à leur désavantage, à donner de nouvelles commandes de houille dont elle n'ont pas besoin actuellement, à condition que le National-Canadien abaisse ses taux de transport, entre les houillères et Montréal, proportionnellement aux taux consentis entre l'Alberta et les provinces centrales; ce qui permettrait d'employer ces mineurs et les tirerait de l'embarras. Si c'est là le seul obstacle à vaincre, se trouverait-il, à droite ou à gauche de l'Orateur, un seul député pour refuser cette aide? J'espère sincèrement que non.

Au cours de cette discussion, l'on a invoqué les principes du parti libéral, les principes du parti conservateur, les principes du parti progressiste, chose que je n'entends point discuter pour le moment. Qu'il me suffise de dire qu'il ne s'agit en cette occasion des principes ou de la politique d'aucun parti. Voici des gens dans le dénuement qui demandent d'être aidés et désirent savoir si nous pouvons le faire. C'est là la question et elle est d'ordre tout à fait pratique.

Bien que nouveau en cette Chambre, je me permets de dire aux honorables députés que la prompte solution de cette question intéresse plus la masse du commun d'un bout à l'autre du pays, que la politique ou les programmes d'aucun parti, quel qu'il soit. Si les honorables députés veulent s'y appliquer dans cet esprit généreux, oubliant toutes les divergences de parti, ce que tel ou tel parti peut y perdre ou y gagner, ils se grandiront beaucoup dans l'estime de la foule. A l'œuvre pour aider ces braves gens.

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics): Lorsque l'honorable député de Cap-Breton-Nord-et-Victoria (M. Johnstone) a proposé cette motion, il était naturel de croire que la discussion se limiterait strictement au sujet. L'honorable député a exposé à la Chambre l'état de chose qui existe actuellement dans la région houillère de Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Il me semble qu'il eût été juste de s'en tenir à cela. L'on s'en est éloigné beaucoup, ce qui me paraît avoir donné lieu à bien des considérations étrangères. Pour le moment, je traiterai de la situation telle que je la comprends; à mon sens elle me semble menacer les mineurs et la population qui ont actuellement à souffrir d'un état de chose injuste et déraisonnable, dans la région de Sydney. Mon honorable ami de Fort-William (l'hon. M. Manion) n'a pas hésité à rappeler à la Chambre le grand succès du premier ministre actuel de la Nouvelle-Ecosse, réglant la grève houillère l'année dernière dans l'espace de trois semaines après son avènement au pouvoir. Eh bien, si le premier ministre Rhodes a si bien réussi à aplanir les choses; si l'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Kennedy) et si l'honorable député de Saint-

Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) ont bien représenté la situation, et s'il ne reste plus que la question de compenser en cas de perte, le National-Canadien pour le voiturage de 6,000 tonnes de charbon par mois pendant deux mois et demi, pourquoi la législature de la Nouvelle-Ecosse ne prend-t-elle pas quelque moyen de la résoudre?

N'est-ce pas d'abord du devoir de la municipalité ou des municipalités concernées? Et si la ville ne peut prendre aucune décision efficace pourquoi le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'essaierait-il pas de faire transporter ces 15,000 tonnes de houille sur le marché de Montréal? Il aurait mieux valu pour les honorables députés de discuter cette question à l'occasion de l'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône. Ils auraient pu l'étudier dans le cours ordinaire du débat. Mais au lieu de cela, dans un but que je m'explique pas, le Parlement a été entraîné dans une discussion qui, autant que je puisse voir, n'est guère avantageuse, pas plus pour les membres de la Chambre que pour les mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable député de Fort-William (M. Manion) a déclaré aujourd'hui que le Gouvernement,—si, comme il l'a dit, ce Gouvernement existe,—n'a pas de politique. Que mon collègue me permette de lui demander quelle a été la politique des gouvernements à cet égard depuis plusieurs années? Nous avons sur la houille un certain droit qui accorde une protection modérée pour ce produit canadien, et le seul changement qui ait été opéré depuis longtemps a été la décision prise par ce ministère, l'an dernier, d'égaliser l'écart entre les droits sur le menu charbon et le charbon en gros morceaux. Le Gouvernement a été fortement blâmé alors. On disait que cela était de nature à entraver le progrès industriel des provinces centrales. Dans sa campagne dans l'Ouest, aux dernières élections, le chef de l'opposition s'est fait le champion de politiques qui pussent plaire aux électeurs de cette région. Dans les districts miniers de l'Alberta il a dit aux habitants que s'il arrivait au pouvoir il grèverait la houille et puiserait dans le trésor public le montant nécessaire pour le transport du charbon de l'Alberta dans l'Ontario et les provinces centrales. Est-ce bien là l'attitude des honorables députés de la gauche? Dans l'affirmative, quel en sera le résultat? Il faudra un droit de $2 ou $2.50 la tonne pour rendre possible le voiturage de cette houille et il sera nécessaire d'ajouter immédiatement cette somme au prix de revient. Après cela, il faudra augmenter les droits sur les produits fabriqués au Canada. En traitant ce problème, mon très honorable ami semblait ne songer qu'aux intérêts de ses auditeurs dans l'Alberta. Eût-il franchi les montagnes pour se rendre aux houillères du Nid-de-Corbeau, l'une des plus anciennes et meilleures régions houillères de cette partie du pays, probablement mieux développées que n'importe quel autre territoire à l'exception de l'île de Vancouver, le chef de l'opposition n'eût guère tenu le même langage, parce qu'en entendant cette doctrine on lui eût dit qu'elle amènerait ni plus ni moins la suspension des travaux dans les houillères du Nid-de-Corbeau. Et pourquoi? Parce que 90 p. 100 de la houille extraite dans cette région prend la route des Etats-Unis. La Chambre comprendra qu'avec le tarif Fordney dès qu'un pays augmente le droit sur la houille américaine ce droit est par le fait même au détriment de ce pays, le même tarif étant imposé.

Dans les circonstances, est-ce bien le temps de discuter cette question relative aux mineurs de Sydney? Je ne le pense pas. Si le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pouvait prouver à celui du Dominion qu'il ne peut prendre les dispositions voulues pour le transport de ces 15,000 tonnes de houille de Sydney à Montréal, je suis certain que le ministère serait heureux de chercher les moyens d'aider cette province. Mais aucune proposition de cette nature ne lui a été faite. Pourquoi ne pas nous montrer justes à cet égard? Pourquoi établir un précédent des plus dangereux en demandant au National-Canadien de voiturer à perte cette houille de Sydney à Montréal? Si nous le faisions, il n'y aurait aucune excuse pour que quelque autre industrie dans le besoin, et il y en a plusieurs aujourd'hui, ne priât pas le Gouvernement de faire transporter ses produits par le réseau national sans aucun profit pour celui-ci où même à perte. Si c'est ainsi que doit être traité le National-Canadien, si tel est le désir des honorables députés des Provinces maritimes, de l'Ontario, de Québec ou d'ailleurs, alors que le Ciel vienne au secours de nos chemins de fer nationaux. Il faut trouver quelque autre solution.

Le débat de cet après-midi n'aurait pas dû s'écarter de la question en jeu; il aurait fallu le limiter à l'aide immédiate nécessitée par ce territoire. En ce qui concerne les mineurs mêmes, ce sujet eût été discuté avec de meilleurs résultats dans le cabinet du ministre. Toutefois, ce n'est pas à moi de dire que cette discussion n'aurait pas dû avoir lieu. J'ajouterai—et en toute équité—que le débat de cet après-midi a entièrement dépassé les limites de la motion. Je ne vois pas quel bien sensible nous y gagnerions en prolongeant une discussion qui finira par être remise sur le tapis lorsque sera discuté la résolution du leader de l'opposition.

Le très hon. M. MEIGHEN (chef de l'opposition): Le ministre des Travaux publics (M. King) n'a pas une bien haute opinion du genre de discussion qu'on a adopté jusqu'à présent. J'ignore si cette opinion de mon honorable ami embrasse le débat dans son ensemble, y compris ses propres observations. Cependant, s'il y a lieu à critique parce que certaines observations se sont écartées passablement du sujet de la discussion, le ministre des Travaux publics doit en prendre sa part avec tous les orateurs qui ont participé au présent débat.

Mais avant de discuter succinctement la proposition soumise à la Chambre, je pense avoir le droit de relever certaines remarques tombées plutôt inconsidérément des lèvres de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Je n'étais pas ici au début du discours de l'honorable député et c'est pendant mon absence qu'il a fait les observations que l'on m'a rapportées. S'adressant à l'un des honorables membres de l'opposition, il a dit:

Cependant, je n'ai pas oublié qu'en 1919 son propre chef...

Il s'agit de moi.

...a envoyé des troupes à Winnipeg même. Je n'ai pas oublié que ces soldats ont abattu des hommes, des femmes et des enfants dans les rues de cette ville. Avant de se tourner de côté-ci de la Chambre pour condamner les autres, il devrait regarder son propre chef.

L'honorable député n'a pas perdu de temps à s'enrôler dans les rangs du parti libéral et il possède, semble-t-il, toutes les aptitudes nécessaires pour se distinguer en pareille compagnie. Il a un mépris des faits—j'allais dire de la vérité—et un manque de logique qui lui permettront incontestablement de devenir un bon compagnon pour mes honorables amis de la droite. Lorsqu'il dit n'avoir pas oublié de quelle façon le chef du parti conservateur, en 1919, a expédié des troupes à Winnipeg, lesquelles ont abattu hommes, femmes et enfants dans les rues, surpasse en fait de malice et de dédain absolu de l'exactitude tout ce qui s'est jamais dit en cette enceinte. En premier lieu, j'affirme,—et je défie qui que ce soit de me contredire, preuve en main,—que le gouvernement de l'époque, dont je faisais partie, mais que je ne dirigeais pas, n'a pas envoyé à Winnipeg un seul soldat du dehors. De plus, aucune requête ne fut faite pour que l'on envoie à Winnipeg des soldats des autres provinces et le gouvernement ne prit aucune initiative pour ce qui est des troupes appelées sous les armes afin de supprimer les désordres occasionnés par cette grève. J'ai été contredit une seule fois de ce chef. Cependant, je défie qui que ce soit de me contredire, maintenant. J'ai rafraîchi ma mémoire sur ces incidents...

M. WOODSWORTH: Puis-je poser une question à mon très honorable ami? Qui a autorisé les troupes à intervenir?

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous sommes à discuter d'abord la question de l'envoi des troupes. Le collègue de mon honorable ami a accusé le gouvernement de l'époque d'avoir envoyé des troupes à Winnipeg. Or, aucune troupe, ni cavalerie, ni d'infanterie, ni d'aucune autre arme ne fut envoyée dans la province du Manitoba.

M. WOODSWORTH: Puis-je poser encore une fois la question. En vertu de quelle autorité les troupes et la gendarmerie à cheval sont-elles intervenues dans le conflit?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je discuterai ce point tout à l'heure, car je crois qu'il est sage tout d'abord de rétablir la vérité touchant les assertions erronées du collègue de mon honorable ami. Sous le régime de la loi en vigueur à cette époque, le gouvernement n'avait qu'à répondre s'il le jugeait à propos aux demandes des autorités municipales réclamant l'aide de la milice. Or, le gouvernement canadien n'a participé en rien à ces événements; pas du tout. Des troupes étaient stationnées à Winnipeg à cette époque, elles comprenaient certains effectifs du bataillon de la garnison, le 10ième, soit un faible contingent de soldats qui venaient de s'enrôler ou qui n'avaient pas encore été démobilisés. Il y avait aussi sur les lieux quelques cavaliers de l'escadron de dépôt du Fort Garry Horse. Cependant, du fait des désordres qui éclatèrent à cette époque, il y avait sous les armes environ 3,000 citoyens de Winnipeg engagés volontaires.

M. WOODSWORTH: Puis-je savoir sous la direction de qui cette force volontaire fut mobilisée?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'y eut aucune mobilisation. Ces citoyens s'enrôlèrent volontairement pour la protection de leur propre ville. Mon honorable ami voit-il quelque objection à ce que les citoyens s'enrôlent, s'ils jugent à propos de le faire?

M. WOODSWORTH: Mon très honorable ami niera-t-il que ces citoyens s'enrôlèrent sur les sollicitations urgentes d'officiers qui étaient directement responsables au gouvernement de l'époque?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne sais pas à quelles sollicitations ces gens cédèrent pour s'enrôler; je doute fort qu'il ait été nécessaire de les solliciter. Ces citoyens s'en-

rôlèrent parce qu'ils furent d'avis que la situation l'exigeait. J'ai disposé de l'assertion que le gouvernement a expédié des troupes à Winnipeg. Il ne l'a pas fait. Et le gouvernement n'a pas appelé la milice sous les armes pour réprimer les désordres. Les troupes furent appelées en service actif une seule fois par le maire de Winnipeg. Le reste du temps, la situation fut entre les mains de la force civile, c'est-à-dire la gendarmerie à cheval. Les troupes dont j'ai parlé furent réquisitionnées par le maire de la ville qui jugea l'agitation suffisamment grave et le péril assez imminent pour justifier son initiative; mais les troupes ainsi réquisitionnées n'ont jamais tiré un coup de fusil et n'étaient là que pour prêter main forte à l'autorité civile au cas où cette dernière n'aurait pu se rendre maîtresse de la situation. Je ne veux pas me mettre à discuter les malheureux événements qui se déroulèrent à cette époque, mais je dis qu'une situation découlant d'incidents on ne peut plus extraordinaires, comme ceux de 1919, est tout à fait différente de celle qui fait que des gens souffrent de la faim, faute de travail. Il faut toujours appuyer l'autorité civile; on doit toujours faire respecter et maintenir la loi et l'ordre et je ne blâmerai jamais un gouvernement, même si je lui suis opposé, qui, pour maintenir ce qui est essentiel à la société—c'est-à-dire la loi et l'ordre —demande le concours des troupes lorsque c'est absolument nécessaire. Inutile de dire qu'avant cela il faut avoir épuisé tous les moyens et fait tous les efforts possibles. On ne doit rien négliger pour éviter la nécessité de demander l'appui de l'autorité militaire, aussi bien lorsque l'initiative est entre les mains du gouvernement provincial que lorsqu'elle appartient au gouvernement fédéral ou à l'autorité municipale. C'est la règle qui a été scrupuleusement et entièrement observée du commencement à la fin lors des troubles de 1919.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet du but de la motion et du débat. La plupart d'entre nous, je crois, savaient, avant d'entamer ce débat, que la situation était grave dans deux circonscriptions de la Nouvelle-Ecosse: Cap-Breton-Sud et Cap-Breton-Nord-et-Victoria et que, faute de commandes, il n'y avait pas de travail dans les houillères depuis longtemps pour un grand nombre d'hommes qui, avec leurs familles, forment une population de dix à quinze mille âmes. Nous savions que ces gens-là étaient sur le point de mourir de faim et que pour y échapper ils ont eu recours à la force pour se procurer la nourriture. Il appert également que la municipalité est à bout de ressources. Il n'est pas question qu'une municipalité quelconque ait manqué à son devoir. Il appert aussi que la province a assisté les mineurs dans ce sens qu'elle a garanti les obligations émises par la municipalité, sans quoi ces obligations n'auraient eu aucune valeur; cette garantie porte, je crois, sur un total de $8,000. On se rend compte que ces moyens d'assistance ne procurent qu'un soulagement passager et que la distribution de secours en espèces et en nature ne constitue même pas une solution temporaire et est loin de pouvoir guérir définitivement le mal. Il est clair que le seul remède qu'il convient d'appliquer, c'est de fournir du travail; or, jusqu'ici il semble qu'il n'y ait aucun espoir de procurer de l'emploi au cours de cette saison, sauf avec des commandes du chemin de fer national.

On a parlé d'une commande de 120,000 tonnes qui aurait été donnée par le chemin de fer national aux houillères du sud, celles de Glace-Bay. C'est justement ce que demandent ceux qui aujourd'hui s'adressent à nous: que cette commande soit réellement donnée. Quant aux houillères du nord, tout ce qu'on attend, du moins pour le moment et probablement pour le reste de la saison, c'est de prendre des dispositions pour que la compagnie connue sous le nom de Besco puisse expédier six mille tonnes par mois pendant deux mois et demi, ces dispositions consistant simplement à établir un tarif de $3.25 pour le transport de ces 15,000 tonnes.

En ce qui concerne la commande de 120,000 tonnes pour Cap-Breton-Sud, je ne peux pas dire que je suis au courant de toutes les circonstances, mais d'après ce qui a transpiré jusqu'ici, je m'aperçois qu'en réalité, il n'y a pas eu de commande du tout. Une commande pour laquelle le prix de la marchandise reste au gré de l'acheteur n'est pas une commande. Si je commande quelque chose en me réservant le soin de fixer plus tard le prix, je ne commande rien du tout; en effet ce serait une commande qu'aucun commerçant ni aucune compagnie ne voudrait remplir. Doit-on, oui ou non, donner une commande? Je n'en sais rien. Sserait-ce dans l'intérêt de la compagnie qu'on la donne? Je l'ignore. Mais je trouve que la marge est grande entre l'opportunité d'une commande et la perpétration d'une sottise. Voici ce que je veux dire: Apparemment il y a peu de différence entre le prix auquel la compagnie aurait avantage à donner sa commande et celui auquel la Besco serait prête à livrer la marchandise. Avant d'aller plus loin, je veux signaler cet autre cas dans la région du nord où l'on demande de fixer un tarif de $3.25 de Cap-Breton-Nord à Montréal. Il appert qu'en été on peut transporter la houille par eau à raison

de $1.50 et par chemin de fer moyennant $4.50. Or, la compagnie prétend et cela à tort au dire de beaucoup de députés...

L'hon. M. STEWART: L'honorable leader de l'opposition ne cite-t-il pas un chiffre trop élevé pour le transport par eau?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois qu'il est de $1.50.

L'hon. M. STEWART: Il me semble que c'est 75 cents.

L'hon. M. MACDONALD: Un dollar.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous allons dire un dollar, mon argument n'en sera que plus fort. La compagnie prétend qu'elle y perd au taux de $3.25 pour le transport par voie ferrée. On répond que c'est faux et on insiste sur le fait qu'à cette époque de l'année, les wagons partent chargés, jusqu'à Saint-Jean, du moins, et reviennent vides; que beaucoup d'autres wagons, transportant non pas du grain, mais d'autres denrées, s'en vont chargés dans toutes les régions de la Nouvelle-Ecosse et reviennent vides; qu'il ne faudrait que quatre wagons par jour pour transporter six mille tonnes par mois. Je ne prétends pas qu'il appartienne au gouvernement de faire violence à la compagnie et de lui dire: "Vous devez transporter le charbon à tel ou tel taux". Je n'ai jamais prétendu cela quand j'étais au pouvoir et je ne le ferai pas plus dans l'opposition, mais je déclare ceci: Lorsque la différence est minime, quand elle ne représente qu'une faible proportion du montant qu'un grand nombre de travailleurs toucheraient comme récompense de leur labeur, il est certainement du devoir du Gouvernement de savoir si c'est suffisant ou non.

L'hon. J. H. KING: Quel gouvernement?

Le très hon. M. MEIGHEN: Celui-ci.

L'hon. J. H. KING: Pourquoi?

Le très hon. M. MEIGHEN: Pour la simple raison que cette question est certainement en dehors du domaine des autorités provinciales. Les honorables députés de la droite prétendent-ils qu'en Nouvelle-Ecosse, où une vingtaine de mille hommes travaillent à extraire de la houille, il soit du ressort du gouvernement provincial de soulager la misère causée par la cessation des travaux dans les houillères? On ne l'a jamais prouvé au cours des vingt dernières années; pas plus à l'époque de l'ancien gouvernement qu'à présent. Le moyen de régler la situation est de combler la marge qui existe entre les tarifs de transport en hiver et le prix exigé. C'est ce qui s'est fait jadis.

L'hon. J. H. KING: Les 15,000 tonnes...

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela ne s'applique qu'aux 15,000 tonnes. La province a déjà accompli quelque chose dans ce sens. L'honorable ministre me permettra de lui rafraîchir la mémoire. On a demandé de la droite: "Que feriez-vous? Quelle est votre politique?" Le ministre des Travaux publics prend quelques minutes pour discuter notre politique et, soit dit en passant, pour en fausser le sens. Je veux rappeler au ministre ce qui s'est passé il y a quelques années, alors qu'une situation semblable s'est présentée. C'était, je crois, en 1919, peut-être 1920, mais c'est à peu près vers cette date. A cette époque, pour soulager la tension qui existait en Nouvelle-Ecosse—où le gouvernement libéral gouvernait et où, si nous avions voulu faire un jeu de la politique nous aurions pu blâmer le gouvernement libéral comme les honorables députés de la droite tentent de blâmer le gouvernement conservateur—nous n'avons pas suivi cette ligne de conduite. Nous savions que l'unique moyen de soulagement était de régler le problème du transport. Loin de prendre les directeurs à la gorge et leur dire: "Vous devez transporter le charbon à un taux que nous établirons", nous avons dit: "Vous devez transporter le charbon au tarif le plus bas possible et nous paierons la différence entre ce montant et le prix auquel il faudra vendre le charbon. Nous avons ainsi payé des vingtaines de milliers de dollars. Grâce à cette aide modeste nous avons permis que cette région ne souffre pas de la faim et nous avons évité un situation qui s'est présenté trop souvent sous le régime actuel.

Voilà, ce me semble, le nœud même de la difficulté, non seulement en ce qui regarde le charbon, mais aussi les autres produits similaires. Jamais nous ne saurons résoudre le problème du transport du charbon en l'examinant timidement et en nous disant en tremblant: Nous n'osons pas élever les droits de douane; nous n'osons pas payer une partie des frais de transport, nous n'osons rien faire de crainte que les Etats-Unis n'usent de représailles.

Je ne dis pas et je n'ai jamais prétendu que nous pouvions, tout d'un coup, adopter les moyens d'amener au centre du Canada le charbon de la Nouvelle-Ecosse d'un côté et celui de l'Alberta de l'autre et d'approvisionner à la fois tout le pays. Je ne connais que deux moyens d'élargir la zone d'écoulement, tant pour l'Alberta que pour la Nouvelle-Ecosse. Le Gouvernement n'a pas le courage d'adopter un de ces deux moyens. Nous devons faciliter le transport; nous devons aussi

aider en protégeant mieux les industries fondamentales du pays et, comme chacun le sait, nous ne pouvons agir ainsi qu'en adoptant une politique générale applicable à l'ensemble de notre production. Et c'est parce que ce Gouvernement se trouve lié et réduit à l'impuissance en ce qui concerne les grandes lignes de politique administrative qu'il ne peut aujourd'hui faire face à la situation dans le domaine de la houille. Que compte faire le Gouvernement aujourd'hui? Vous dites que je suis en faveur d'une subvention. Etes-vous en faveur de la misère? Le Gouvernement est là qui ne peut rien faire et reste coi. Le ministre des Travaux publics dit que le moment n'est pas propice pour soulever la question? Peut-on me dire quand il conviendrait de l'aborder? Faut-il attendre que ces gens soient dans leur tombe?

L'hon. J. H. KING: J'entends dire la discussion de la question dans son ensemble. Quant à la discussion des mesures à prendre en vue de la situation à Sydney, il est à propos de l'aborder maintenant, mais non pas de discuter la question générale.

Le très hon. M. MEIGHEN: Là-dessus je suis parfaitement d'accord avec l'honorable ministre, mais ce n'est pas du temps perdu que d'insister auprès des ministres sur l'aspect général de la situation. Nous le faisons depuis quatre ans, et si nous y consacrons quelques instants aujourd'hui, cela économiserait un peu de temps dans la suite. C'est en suivant la ligne de conduite que j'ai tracée que l'on trouvera une solution à la difficulté. Je n'en connais pas d'autre. Je sais également qu'un pays dans la situation où nous sommes ne saurait avancer rapidement dans l'une ou l'autre voie. D'ailleurs, il faut faire quelque chose pour rétablir l'industrie canadienne et lui donner un regain de vie avant d'obtenir des résultats appréciables; mais, pour rien au monde, devrait-on rester dans l'inaction et trembler de crainte en face d'un autre pays. Nous avons des réserves sur lesquelles on peut compter en toute sécurité. Qu'on assure un marché domestique au producteur canadien, qu'on lui garantisse la stabilité de ce marché, et cela lui vaudra mieux que tous les débouchés que les honorables députés peuvent créer partout ailleurs.

On ne dira pas, je l'espère, que l'on n'a pas au moins essayé et mis en pratique la théorie que nous préconisons. Au contraire, les membres du Gouvernement ont même tourné leur regard de ce côté. Ils y ont songé, mais s'en sont tenus là. Ils se sont engagés à la mettre en pratique, mais après avoir fait cette promesse ils ont craint d'y donner suite. Je crois qu'ils finiront par la mettre en pratique, si toutefois, leur existence précaire se prolonge assez longtemps. Je sais qu'ils ne feront pas autre chose. Ils en viendront à cela, tout comme ils ont fini par adopter nos vues sur maintes questions au sujet desquelles ils nous combattaient autrefois. Vous ne les entendrez plus faire à cette proposition l'objection qu'ils ont fait valoir au cours de la dernière campagne, savoir que c'était une politique de marchandage. Dans quelques années, vous ne les entendrez pas plus qu'aujourd'hui dénoncer le principe de la protection. L'honorable député de Bow-River (M. Garland) les appuiera, et je n'en doute pas, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Heaps) les appuiera également. Ils se rangeront tous du côté du Gouvernement le jour où ce dernier en viendra à la seule solution vraiement digne d'être examinée et agréée par cette Chambre.

M. FORKE: Je désirerais faire une question au chef de l'opposition. Je ne le ferai pas dans le but d'ajouter à la discussion mais simplement en vue de me renseigner. Je n'entends pas parler longuement, mais j'ai suivi les arguments que l'on a fait valoir dans l'espoir d'apprendre quelle solution il faut apporter à la difficulté. Mon très honorable ami a-t-il prétendu voir dans les observations qu'il a faites une solution aux difficultés économiques du Cap-Breton? A mon sens, ce que le très honorable député a dit peut être un palliatif à la situation actuelle, mais ce n'est pas une solution durable de la question.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vais répondre à cette demande, et je suis heureux d'en avoir l'occasion. Non, cela ne règle pas toute la difficulté. Outre les subventions accordées au transport, il faut mettre les industries du pays sur un pied de stabilité permanente. C'est sur l'existence des industries que vous ruinez dans un rayon de cent milles de ces charbonnages que les mineurs comptent pour obtenir plus de travail. Avant de reprendre mon siège, j'ajouterai que j'ai été vraiment peiné de voir l'honorable député de Brandon (M. Forke) applaudir l'honorable représentant de Winnipeg-Nord lorsque ce dernier a fait ces graves inexactitudes relativement à la grève de Winnipeg.

M. FORKE: Le très honorable député n'était pas dans la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis arrivé immédiatement après et à temps pour voir mon honorable ami applaudir, et assez tôt pour le voir féliciter le député de Winnipeg-Nord au moment où ce dernier quittait la salle.

M. FORKE: Mon très honorable ami n'était pas dans la Chambre à ce moment-là.

Le très honorable M. MEIGHEN: Ce dont j'ai été témoin me suffit.

L'hon. CHARLES STEWART: Encore une fois nous sommes à discuter les difficultés de la situation en Nouvelle-Ecosse relativement à l'industrie de la houille dans cette province. Nous pensions, et même nous avons souhaité ardemment, monsieur l'Orateur, que les mesures prises par le nouveau gouvernement de cette province en vue de rétablir la bonne entente entre la compagnie et ses employés, auraient réglé la difficulté. Avec bon nombre des orateurs qui ont parlé cet après-midi, je conviens que le problème est de solution fort difficile; et je tiens à féliciter mon très honorable ami (M. Meighen) pour la modération dont il a fait preuve ce soir en abordant la question.

Le problème du charbon est très sérieux. Il a été question d'adopter une politique d'intérêt national sur ce sujet. La houille est aussi nécessaire que le pain aux provinces centrales, je crois l'avoir déjà dit. Je ne vois pas la possibilité de transporter le produit des mines de l'extrême est ou de l'extrême ouest au centre du Canada sans en augmenter le prix aux consommateurs du centre. J'ai étudié cette question depuis trois ou quatre ans. Je ne fais pas difficulté de reconnaître que le Gouvernement a montré quelque hésitation à prendre un parti. La Chambre a voté une subvention pour encourager le transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans les provinces centrales. On en a profité très peu, probablement parce que les exploitants ne manquaient pas d'acheteurs, alors que la grève n'avait pas encore éclaté et que l'extraction allait grand train, peut-être aussi parce que la subvention n'était pas suffisante. Celle-ci ne dépassait pas 50c. la tonne et une bien petite partie s'appliquait au transport du produit à ce moment-là. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'intention de discuter cet aspect de la question. Je veux me borner à l'examen du projet de résolution de notre collègue (M. Johnstone) exposant que la situation est extrêmement grave dans la région houillère du Cap-Breton et de Glace-Bay en particulier, où les mineurs sont privés de tout travail.

Mais, monsieur l'Orateur, n'est-il pas avéré qu'à la suite d'une grève qui dure depuis si longtemps, les marchés autrefois fournis par le Cap-Breton soient exposés à passer dans d'autres mains? Qui reprochera à l'administration du réseau national d'avoir pris ces mesures en prévision d'une prolongation de la grève? C'est ce qui explique que les mines du Cap-Breton aient perdu une bonne partie de leur clientèle. Il y a plus. L'utilisation rapide de la force hydraulique, l'invasion par le pétrole et l'électricité du domaine accaparé jusqu'ici par la houille, tant sur terre que sur mer, a réduit la consommation du charbon en Canada de 25 millions de tonnes. La clientèle diminue et c'est une des causes de la difficulté qu'on a actuellement de trouver des acheteurs. Voici un autre fait. La Nouvelle-Ecosse a importé des Etats-Unis, l'année dernière, 212,387 tonnes de houille, sans doute à cause de la grève qui existait chez nous.

M. HANSON: L'anthracite est-il compris?

L'hon. M. STEWART: Oui, c'est la quantité totale.

M. HANSON: Y compris la houille?

L'hon. M. STEWART: Oui, l'importation en Nouvelle-Ecosse comprend 178,000 tonnes de houille et 33,000 tonnes d'anthracite. Le Nouveau-Brunswick a importé 45,000 tonnes d'anthracite. Je cite les quantités en chiffres ronds. Viennent s'ajouter à cela 163,000 tonnes de houille, qui portent le total à 209,000 tonnes. La Grande-Bretagne nous a envoyé 29,000 tonnes d'anthracite et 5,103 tonnes de charbon de terre.

L'hon. M. EDWARDS: Combien l'île du Prince-Edouard en a-t-elle importé des Etats-Unis?

L'hon. M. STEWART: Je vais citer toute l'importation de 1925. La voici: 4,624 tonnes d'anthracite, 9,208 tonnes de houille, importée des Etats-Unis. L'île a importé d'Angleterre 507 tonnes d'anthracite et 13,436 tonnes de houille, en tout 13,943 tonnes.

M. CAHAN: Depuis combien d'années la consommation de la houille canadienne a-t-elle diminué?

L'hon. M. STEWART: Depuis sept ans environ. Je ne prétends pas donner le nombre d'années absolument exact, mais un chiffre approximatif.

Je veux montrer que la grève qui sévit en Nouvelle-Ecosse a fait monter nos importations de charbon. Je constate que celles-ci ont augmenté, dans les Provinces maritimes, depuis une couple d'années. Si les conditions avaient été normales, la consommation aurait été à peu près la même qu'en 1923, alors que l'île du Prince-Edouard n'importa que 5,566 tonnes de charbon des Etats-Unis et rien d'Angleterre. En 1923, la Nouvelle-Ecosse importa 79,000 tonnes de houille et le Nouveau-Brunswick 133,398 tonnes. J'ai donc raison de conclure que l'augmentation des importations de houille dans les Provinces maritimes est due à la situation créée par la grève et que cette dernière augmente nos difficultés.

M. HANSON: Le ministre s'est-il renseigné sur la question de savoir si la houille américaine n'est pas déposée dans les ports des Provinces maritimes à un prix inférieur au coût de l'extraction dans ces provinces? En d'autres termes, est-ce que la houille américaine ne vient pas faire à notre propre industrie extractive une concurrence déloyale?

L'hon. M. STEWART: A cette heure nous suivons la situation de très près tout le long de la frontière. Franchement nous ne l'avons pas fait il y a deux ans. On a porté ces importations à notre attention; mais je ne crois pas qu'on ait constaté l'existence d'une situation pareille cette année. L'honorable député ne doit pas oublier que le prix du charbon aux Etats-Unis n'a été que 50 pour 100 du prix en Nouvelle-Ecosse. Faut-il s'étonner alors que la cessation de la grève en Nouvelle-Ecosse ait précipité une situation difficile quant au problème des marchés? Soyons justes; pour ma part je ne veux nullement chercher à gagner quelque avantage politique, car la question est trop grave. Lorsque le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse porta la question à l'attention de sir Henry Thornton, ce dernier commanda immédiatement 120,000 tonnes de charbon qui devaient être mises en tas et transportées par voie d'eau au printemps. Je veux reconnaître tout le mérite des efforts du premier ministre Rhodes visant à une solution de ce problème. Ce n'est pas la première fois que l'on commande une quantité de charbon devant être mise en tas et livrée lorsque le prix en sera déterminé; seulement depuis la suspension de la séance à six heures, j'ai appris du sous-ministre que ladite commande spécifie 120,000 tonnes de charbon bitumineux. Il n'y a rien de changé à la méthode de commander le charbon. Les chemins de fer garantissent qu'ils l'achèteront. Je n'ai pas visité les charbonnages bien que depuis deux ans je sois mêlé de près à cette question de la houille; mais on m'apprend que la même méthode a toujours été suivie; une fois le prix déterminé, ce prix est celui de tout le charbon entassé pour les chemins de fer. Il n'y a donc là, je le répète, rien de nouveau: le charbon a toujours été commandé de la sorte. On me dit que le premier ministre Rhodes a immédiatement fait tenir cette offre à la compagnie.

En ce qui concerne le déplacement des 15,000 tonnes en question, et la demande faite aux chemins de fer Nationaux d'abaisser le tarif pour la circonstance, j'appuie entièrement mon honorable ami. Je crois qu'il a raison. Nous avons au Canada une institution chargée de déterminer les tarifs. Cette commission siège aujourd'hui; elle est à élaborer un régime de tarifs pour tout le pays. Dans le département que je dirige, il y a ce qu'on appelle une commission du combustible. Somme toute, nous n'avons pas eu à régler une situation d'urgence dans le domaine du combustible, vu que ces questions, dans les diverses provinces relèvent des fonctionnaires chargés de la réglementation du commerce des combustibles et nommés,—je lui en reconnais le mérite,—par le gouvernement de mon très honorable ami, sous la présidence de M. Magrath. Cette commission a d'autres activités: par exemple nous cherchons un combustible qui remplacerait l'anthracite et serait ainsi d'un grand secours au consommateur. Le succès a couronné quelque peu nos efforts; mais nous suivons la situation générale de très près; et depuis le début de cette discussion, le commissaire ontarien du combustible, M. Ellis, nous a fait tenir,—j'ai son rapport sous les yeux,—qu'à quelques exceptions près la situation n'est pas grave dans Ontario, mais qu'elle peut le devenir si la saison se montre longtemps rigoureuse. Il est vrai que certaines régions de l'Ontario n'ont pas reçu leur approvisionnement habituel de combustible; nous en fûmes avertis voilà deux mois. Toutefois ces districts se tirent d'affaire jusqu'ici. En fait, la province d'Ontario avait, au premier décembre, assez de combustible pour passer l'hiver, à l'exception d'environ 800,000 tonnes qui suffiraient à tous les besoins de la province. Il est arrivé une certaine quantité de houille depuis cette date. Je cite ces chiffres pour montrer que la situation n'est pas très urgente dans l'Ontario. De plus à Montréal on a du charbon en quantité; aucune plainte ne nous parvient de ce district. Je fais part de ces détails à la Chambre pour lui démontrer que le Gouvernement a suivi la situation de très près, persuadés que, si nous étions privés de l'approvisionnement d'anthracite des Etats-Unis, il en pourrait résulter une situation plutôt grave au Canada.

J'affirme, monsieur l'Orateur, au nom du Gouvernement, que si la situation est aussi grave qu'on nous l'a fait voir,—et je n'en doute pas, car je suis convaincu de la sincérité des honorables députés,—ce Gouvernement fera tout en son possible pour assurer que la commande de sir Henry Thornton soit expliquée de façon claire et nette et qu'elle soit exécutée sur-le-champ.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. STEWART: Le Gouvernement tient à effectuer une entente parfaite entre le gouvernement provincial, les exploitants des mines et les chemins de fer, et, s'il y a mésintelligence, à la dissiper immédiatement. Je tiens à ce qu'il soit clairement compris que nous n'avons nullement l'intention de nous ingérer dans la direction du réseau national, car

nous nous sommes toujours évertués à la laisser exclusivement à sir Henry Thornton et à son conseil d'administration. Le gouvernement actuel n'a pas, je crois, à se plaindre de l'administration du National-Canadien sous la direction de sir Henry Thornton. Mais si les gens sont dans la misère, le Gouvernement est prêt à appuyer toute mesure que peut et doit prendre d'abord le gouvernement provincial.

Quant au transport des 15,000 tonnes de charbon, j'ai discuté depuis une semaine avec les membres du Gouvernement ce que nous pourrions faire en l'occurrence dans l'Ouest aussi bien que dans l'Est, car la situation y est exactement la même à mon point de vue. Je suis autorisé à déclarer que, lorsque la situation devient grave, le Gouvernement est prêt à recommander à la Chambre d'intervenir et d'assumer sa part raisonnable de responsabilités, au point de vue financier ou autre, afin de parer à une situation difficile comme celle-là. Nous sommes prêts à prendre des mesures en vue de faire transporter ces 15,000 tonnes de charbon. Comme je le faisais remarquer il y a un instant, ce n'est pas du nouveau pour nous; nous l'avons fait dans le passé et nous sommes prêts à le faire de nouveau; nous sommes prêts à prendre des mesures pour répondre aux situations imprévues comme celle-là, qu'elles se produisent dans les districts houillers ou ailleurs dans ce Dominion, là où des gens souffrent et sont dans la détresse. Mais je veux qu'il soit clairement compris que nous n'agirons que de concert avec les autorités provinciales intéressées. Telle est la situation en deux mots. Je suis bien prêt ce soir à m'aboucher avec le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse,— c'est là l'intermédiaire dont se sont servis le chemin de fer et le Gouvernement,— pour lui offrir nos services. Cette quantité de charbon semble si faible qu'elle ne me paraît pas devoir être d'un grand secours; mais si les résultats doivent être ceux que certains membres de l'opposition le prétendent, s'ils doivent remédier à une situation grave, j'en suis. Mais il me semble que l'important pour ces gens est de parfaire les arrangements pour la vente et la mise en tas des 120,000 tonnes de charbon afin d'apporter une aide réelle en procurant de l'emploi à ces gens.

Il y a quelques semaines à peine, je recevais de l'Alberta une demande d'échange de terrains afin de permettre au ministre des Travaux publics de cette province d'employer les chômeurs d'Edmonton et autres centres à couper les broussailles. Nous n'hésitâmes pas un seul instant. Cet échange fut offert et, s'il y avait chômage, j'espère que l'on a réussi à venir en aide aux gens en leur procurant un emploi plutôt qu'en distribuant des secours. La garantie de $8,000 par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse n'est pas une somme bien considérable à dépenser en secours, de la part d'un gouvernement provincial; mais il vaudrait beaucoup mieux dépenser cet argent en accordant des octrois pour la réduction des tarifs de transport ou en procurant de l'emploi aux sans-travail que de distribuer des aumônes. C'est là notre politique.

Comme politique générale, ce gouvernement ne se propose pas d'augmenter les droits sur le charbon ou sur tout autre produit. Ce gouvernement, dans quelques jours, nommera une commission chargée de faire enquête sur chaque industrie de ce Dominion et de préparer un rapport qui nous dira définitivement où nous en sommes avec chacune de ces industries.

Puis-je dire en réponse à mon très honorable ami qu'aucun honorable député ne serait plus fier que lui s'il avait remporté une victoire le 29 octobre, et que personne ne déclâmerait plus fort que lui ce soir dans cette Chambre sur la prospérité que cette victoire aurait assurée au Canada.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans les houillères?

L'hon. M. STEWART: Oui, et dans n'importe quelle autre industrie du pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je pourrais difficilement le faire.

L'hon. M. STEWART: Je connais mon très honorable ami. Je sais qu'il se serait attribué une forte part du mérite pour l'amélioration des affaires dans le pays. Je ne puis me rappeler une seule époque où, à propos de difficultés surgissant dans une partie quelconque du Canada et des Etats-Unis, mon honorable ami ne prétendait pas que les Etats-Unis étaient heureux, confiants et prospères, évidemment parce qu'ils jouissaient d'un tarif élevé, et je sais que mon très honorable ami déclâmerait encore de la même façon sur la prospérité dont jouit enfin le Canada. N'avons-nous pas sous certains rapports le droit de dire la même chose? La situation au Canada, en dépit des critiques des honorables messieurs de la gauche, ne nous inquiète pas. Nous allons très bien et nous continuerons de prospérer.

Une VOIX: Formez votre ministère.

L'honorable M. STEWART: Le ministère sera ici en temps opportun si les honorables messieurs veulent bien patienter un peu. Cette

impatience des honorables députés de la gauche pour ce qui est de l'administration des affaires du pays est remarquable. Nous aurons un ministère en temps opportun et nous serons en mesure d'aller de l'avant.

Le très hon. M. MEIGHEN: En temps opportun.

L'hon. M. STEWART: J'ai exposé ce que le Gouvernement considère aujourd'hui comme la solution pratique de la situation qui existe dans la Nouvelle-Ecosse. Nous nous mettrons en communication ce soir avec le premier ministre Rhodes et j'espère que nous recevrons de lui une réponse satisfaisante. Puis-je dire à mes honorables amis de l'Ouest que nous ferons exactement la même chose quant au transport de la houille de l'Ouest? Nous avons fait adopter à la dernière session du Parlement un crédit de $25,000 dans le but bien défini d'assurer aux compagnies de chemins de fer le remboursement de toute perte qui pourrait résulter de l'essai de transport du charbon de l'Alberta vers l'Est à $7 la tonne. La commission des chemins de fer, comme je l'ai déjà dit, étudie actuellement toute la question des taux de transport. L'on ferait bien de discuter à fond cette question devant les commissaires. Quant à la commission du combustible, j'ai demandé à la faire entendre. Je me propose d'envoyer ces derniers commissaires devant la commission des chemins de fer pour y exposer, tel que nous le constatons, l'état de choses existant dans la partie du centre du Canada où l'approvisionnement de combustible laisse fort à désirer et pour y étudier la possibilité d'obtenir de la houille aussi bien de l'Est que de l'Ouest. Mais il s'agit d'un cas urgent, et le Gouvernement est prêt à intervenir pour venir en aide aux intéressés, comme il le fera dans tout cas urgent.

M. MACDONALD (Cap-Breton-Sud): Puis-je faire une suggestion au ministre?

M. l'ORATEUR: Mon honorable collègue a déjà pris la parole. Si je ne me trompe, il désire poser une question à l'honorable député. Il peut le faire, avec l'assentiment de la Chambre.

M. MACDONALD (Cap-Breton-Sud): Je veux dire ceci: Si l'on achète 120,000 tonnes de charbon, le Gouvernement devra voir que le charbon soit extrait des houillères. J'ai appris qu'une partie de ces 120,000 tonnes ont déjà été prises dons une réserve d'une aciérie. J'aimerais que l'on fasse extraire toutes les 120,000 tonnes.

L'hon. M. STEWART: Je ne puis parler en connaissance de cause du charbon accumulé. Si j'ai bien compris ce que m'a dit le sous-ministre des Chemins de fer, qui, soit dit en passant, est un directeur des chemins de fer nationaux et qui était présent quand la correspondance passa par les mains de sir Henry Thornton, l'on devait extraire les 120,000 tonnes et les accumuler sur le carreau de la mine où les chemins de fer les prendrait l'an prochain dès l'ouverture de la navigation. Si je me trompe, je demande que l'on corrige mes paroles.

M. MACDONALD (Richmond-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour la gouverne de la Chambre, je vais lire un télégramme que je viens de recevoir d'un habitant de Glace-Bay:

Thornton a donné une commande de charbon accumulé pour soulager la misère; 20,000 tonnes sont prises sur la terre ferme...

C'est-à-dire sur la terre ferme de la Nouvelle-Ecosse, et non dans la région où sévit la misère.

...où il n'y a pas de misère. 66,000 seront prises dans les réserves des aciéries à Sydney...

Ce charbon est déjà accumulé à Sydney et son extraction ne procurera donc d'emploi à personne.

...où le charbon fut accumulé avant que la commande ne fût faite; 33,000 viendront de Caledonia et de New Aberdeen. A ce dernier endroit, c'est du travail pour quatre jours, à partir d'aujourd'hui. Jusqu'au 10 avril, durant 58 jours, plus de mille familles devront vivre avec les revenus nets de quatre jours de travail. A Caledonia, l'on travaillera deux jours par semaine. La commande destinée à apporter du secours ne donnera pas un seul dollar pour soulager la détresse; le comité du district ne sait pas s'il faut blâmer la Besco ou le chemin de fer. On vous prie de poser la question à ce dernier.

Je suppose qu'il s'agit du ministère des Chemins de fer.

La situation devient pire chaque jour.

Ce télégramme porte la signature de Stuart McCawley, l'un des membres du comité des citoyens.

L'hon. M. STEWART: Je puis seulement dire que, à ma connaissance, la commande des 120,000 tonnes devait aller à la région où existe une détresse profonde. Je ne pensais pas qu'elle serait accordée aux autres mines qui sont en exploitation et qui expédient du charbon, tout en ne fonctionnant pas à plein rendement. Il semble donc y avoir beaucoup de malentendu à ce sujet et j'assure la Chambre que nous tenterons d'éclaircir la chose. J'ai demandé au sous-ministre des Chemins de fer de s'en occuper et il se tient en communication avec sir Henry Thorton. Malheureusement, sir Henry est en voyage; mais dès que nous pourrons découvrir où il se trouve, nous tâcherons d'obtenir des rensei-

gnements précis. Je crois toutefois que la déclaration que l'on vient de faire n'est pas exacte.

M. WOODSWORTH: J'étais absent au début de cette discussion et je n'ai pas entendu ce qu'a dit mon collègue (M. Heaps) ni quelques-uns des orateurs qui y ont pris part; mais j'aimerais toucher brièvement à plusieurs points qu'on a déjà soulevés. Tout d'abord, je vous assure que je suis reconnaissant envers l'honorable collègue qui a présenté la motion de ce qu'il ait soulevé de nouveau la question des mineurs du Cap-Breton. Mes honorables collègues se rappelleront qu'il m'est arrivé plusieurs fois d'appeler l'attention de la Chambre sur cette question, alors que je demandais au Gouvernement d'agir de façon plus précise.

Il m'a fait extrêmement plaisir d'entendre la déclaration que vient de faire l'honorable ministre de l'Intérieur; cela me semble indiquer chez le Gouvernement un réel changement d'attitude sur cette question. Je m'en réjouis. J'ignore quel motif l'a inspiré et je ne pense pas, non plus, qu'il faille m'enquérir de ses motifs. Il me suffit d'apprendre que le Gouvernement, dans tous les cas, a le dessein de faire quelque chose. Quand nous avons soulevé cette question, l'an dernier, le 24 février, le Gouvernement ne voulait absolument rien faire. Se ralliant à l'avis d'un de ses membres (M. Kyte) il mit toute cette affaire au rancart. Je désirerais donner lecture à mes collègues d'une intéressante déclaration faite dans le temps par ce monsieur. Après douze mois, elle est révélatrice. Parlant de certaines dépêches dans lesquelles on attribuait à M. McLurg certaines déclarations, M. Kyte disait:

> Connaissant la situation actuelle à Sydney, j'accepte les déclarations attribuées à M. McLurg dans cette dépêche; il n'y a aucun doute sur ce point. Mais mon très honorable ami et ses amis en douteront et je me demande s'ils seront bien joyeux quand ils constateront que la déclaration est vraie. Par conséquent, du moins en ce qui regarde Sydney et Glace-Bay, la question du chômage est pour ainsi dire réglée. Si la dépêche est vraie, et je le crois, si les aciéries produisent sous peu 100 p. 100 de leur rendement possible, il y aura du travail pour tous les ouvriers en acier de Sydney et pour tous les mineurs du Cap-Breton. C'est la solution la plus heureuse de cette difficulté et il me semble que l'honorable député de Winnipeg-Centre pourrait bien laisser tomber la question, avec l'assurance donnée par cette dépêche que le chômage va cesser entièrement et que les usines emploieront tout leur personnel vers le 16 mars.

On trouvera cette déclaration à la page 509 des *Débats* de 1925. Et maintenant, au lieu d'avoir vu le chômage prendre fin, la situation est plus grave qu'il y a un an, et en général, l'état des choses est de moins en moins satisfaisant.

Si on me le permet, je voudrais rappeler brièvement la discussion qui s'était élevée au sujet des directeurs. Si je ne me trompe, on se demandait si l'honorable député de Pictou (M. Cantley) était directeur de la Besco. En repassant l'annuaire Poor de 1925, je remarque que le nom de l'honorable député revient souvent dans la liste des directeurs de plusieurs compagnies filiales. Pour ce qui est de la Nova Scotia Steel and Coal Corporation, dont la majorité des actions est détenue par la British Empire Steel Corporation, on découvre au nombre des directeurs. . .

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député n'était pas à son siège quand cette question a été précisément soulevée, il y a un instant. On prétendait que l'honorable député de Pictou faisait partie du bureau de direction de la British Empire Steel Corporation et cela fut nié. J'imagine que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord pourrait contester cette dénégation de l'honorable député de Pictou.

M. WOODSWORTH: Je vous demande pardon, monsieur l'Orateur, je me contentais de donner lecture de la liste des directeurs de certaines compagnies filiales de la British Empire Steel Corporation. Pour la Nova Scotia Steel and Coal Company, dont la British Empire Steel Corporation, détient la majorité des actions, le bureau de direction est formé des messieurs suivants: J. W. Allison, Hector McInnes, Halifax, (N.-E.); Thos. Cantley, New Glasgow, (N.-E.); W. D. Ross, Toronto, (Ont.); F. W. Ross, (Québec); R. M. Wolvin, Hon. J. P. B. Casgrain, C. P. Beuabien, L. C. Webster, Montréal; Sir Newton J. Moore, Londres, (Ang.); Sir A. Trevor Dawson, London; Geo. F. Downs, R. F. Hoyt, New-York; J. E. McLurg, Sydney, (N.-E.). Je remarque, de plus, que les directeurs de la Acadia Coal Company, Ltd., dont la majorité des actions appartient à la Nova Scotia Steel and Coal Corporation, sont MM. J. W. Allison, Hector McInnes, Halifax, (N.-E.); Thos. Cantley, New Glasgow, (N.-E.); W. D. Ross, Toronto; F. W. Ross, Québec; R. M. Wolvin, Hon. J. P. B. Casgrain, C. P. Beaubien, L. C. Webster, Montréal; Sir Newton J. Moore, Londres, (Ang.); Sir A. Trevor Dawson, London; George F. Downs, R. F. Hoyt, New-York; J. E. McLurg, Sydney, (N.-E.). Et les directeurs de la Eastern Car Company, Ltd., sont MM. J. W. Allison, Hector McInnes, Halifax, (N.-E.); Thomas Cantley, New Glasgow, (N.-E.); W. D. Ross, Toronto, (Ontario); F. W. Ross, Québec; R. M. Wolvin, Hon. J. P. B. Casgrain, C. P. Beaubien, L. C. Webster, Montréal; Sir New-

ton J. Moore, Londres, (Ang.); Sir A. Trevor Dawson, London; George F. Downs, R. F. Hoyt, New-York; J. E. McLurg, Sydney, (N.-E.).

J'ai pensé qu'il serait sage de communiquer ces renseignements à la Chambre. Je ne saurais dire quels rapports ces compagnies filiales entretiennent avec la Besco, pas plus que je sais quelle est l'attitude de certains de ses directeurs à l'égard de la politique de cette compagnie.

M. CANTLEY: L'honorable député voudrait-il le savoir?

M. l'ORATEUR: L'honorable député a déjà parlé.

M. CANTLEY: J'ai cru que peut-être l'honorable député aurait besoin du renseignement et que je pourrais le lui fournir. Puis-je prendre la parole touchant un fait personnel?

M. l'ORATEUR: Un fait personnel, oui.

M. CANTLEY: Il semble y avoir quelque malentendu, et je prends pour acquis que l'honorable préopinant désire réellement des renseignements. Lors de la constitution de la British Empire Steel Corporation, elle engloba en Nouvelle-Ecosse la Dominion Coal Company, la Dominion Steel Company, la Scotia Company—ou la Nova Scotia Steel and Coal Company, pour lui donner son nom complet—et deux compagnies filiales de celle-ci, l'Acadia Coal Company et l'Eastern Coal Company. J'ai été un directeur de la Scotia Company durant vingt-cinq ans et j'en suis fier; je lui suis attaché depuis quarante ans. Je n'ai jamais été directeur de la "Besco". Je ne le suis pas maintenant et n'ai pas l'intention de le jamais devenir. La raison pour laquelle on conserve ces compagnies, c'est qu'elles ont des valeurs primordiales dont le remboursement est impossible sans paiement d'une prime, et pour recueillir suffisamment d'argent pour remettre ces valeurs, il aurait fallu des obligations et débentures coûtant au moins 2 ou 3 millions.

Pour ce motif, la "Besco" a maintenu l'existence de chacune de ces compagnies. Je suis resté directeur entre autres raisons pour voir ce que nos amis de la "Besco" font de ces compagnies dans lesquelles j'ai eu longtemps un intérêt capital. Je n'y suis pas intéressé autrement, et comme je l'ai déjà dit, je n'ai rien à faire avec la "Besco" comme compagnie constituée en corporation. On m'a demandé à maintes reprises d'entrer à la direction de la "Besco", et j'ai refusé. J'espère qu'on m'a parfaitement compris.

[M. Woodsworth.]

M. WOODSWORTH: A mon avis, que l'intervention de l'honorable député fût ou non régulière, sa déclaration nous a aidés à élucider la situation. J'aimerais aussi à relever très brièvement les commentaires du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) sur ce que mon collègue a dit de la situation en 1919 à Winnipeg. Il est peut-être vrai qu'on n'a pas fait venir de troupes d'ailleurs à Winnipeg, mais un très grand nombre de soldats revenaient de la Grande-Bretagne à cette époque. Il est vrai, toutefois, qu'il y avait là des troupes; il est vrai qu'on les a réquisitionnées; il est vrai que la police à cheval du Nord-Ouest canadien, agissant sous les ordres immédiats du gouvernement fédéral, était là; il est vrai que les officiers déployaient alors beaucoup d'activité à enrôler les citoyens et, en général, à mener les opérations; il est vrai qu'il y avait des fusillades dans les rues. Il y eut deux personnes de tuées et environ une centaine de blessées. Il est vrai qu'un délégué du gouvernement d'alors...

Le très hon. M MEIGHEN: L'honorable député veut-il dire que la milice tirait dans les rues?

M. WOODSWORTH: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député devrait tirer ce point au clair.

W. WOODSWORTH: Il est clair, je pense. Mon collègue a demandé, je pense, si l'on tirait sur les gens dans la rue. Je n'ai pas entendu ces paroles, mais je crois comprendre que voilà ce qui a été dit et je veux élucider ce point. Des agents de la police à cheval canadienne, qui étaient sous la direction du gouvernement, si je ne me trompe, ont tiré sur des gens dans la rue. Il est vrai qu'on peut établir une certaine distinction, prétendre que la police est un corps civil et ne saurait être appelé une milice. Parfois ces distinctions subtiles ne sont pas très clairement reconnues. En général, on appelait le corps de police un corps de troupes, et je ne doute pas que c'est dans ce sens que mon collègue a employé l'expression. En outre, il est vrai qu'un membre de ce Gouvernement, l'honorable Gideon Robertson, était à Winnipeg, investi d'une très grande autorité, à cette époque. Il est vrai qu'un représentant du département de la Justice, M. A. J. Andrews, paraissait exercer une grande autorité à cette date. En fait, lui et l'honorable Gideon Robertson se sont virtuellement constitués dictateurs à l'hôtel Royal Alexandra. Cela est vrai. De plus, il est vrai aussi que, sans l'intervention du gouvernement fédéral, à cette époque le gouvernement pro-

vincial était tout près de régler cette grève. Il est manifeste que les autorités fédérales ont empiété sur les attributions des autorités provinciales, bien qu'un faible gouvernement provincial l'ait permis. Il est vrai, en sus, qu'à cette époque le Gouvernement a fait adopter à la vapeur une loi enlevant aux sujets britanniques de naissance le droit au procès par jury.

Le très hon. M. MEIGHEN: Permettez-moi de poser une question à l'honorable député: Le gouvernement provincial n'a-t-il pas poursuivi quelques-uns des meneurs, immédiatement après le règlement de la grève?

M. WOODSWORTH: Oui, et ceux qui dirigeaient la poursuite étaient des avocats choisis et payés par le gouvernement fédéral.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami est absolument dans l'erreur. Le gouvernement fédéral a pris des poursuites pour offenses contraires à certaines prescriptions de la loi criminelle, prescriptions qui existaient depuis des années. Nous avons choisi nos propres avocats pour diriger ces poursuites, qui furent toutes maintenues, sauf une.

Le gouvernement provincial intenta lui-même certaines poursuites et choisit son propre avocat. Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) devrait être plus au fait de ces détails, parce que, si je ne me trompe, il fut l'objet de poursuite par le gouvernement provincial?

M. WOODSWORTH: Je suis au fait de la question; je la connais très bien. Je ne me lamente pas sur mon propre cas parce que, après que j'eus été arrêté et mis en accusation, le gouvernement se déroba faute de preuves.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous n'avons pas fait arrêter l'honorable député.

M. WOODSWORTH: C'est M. A.-J. Andrews agissant en vertu d'instructions du ministre de la Justice qui me fit arrêter.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais non. C'est le gouvernement provincial seul qui s'est occupé de mon honorable ami.

M. WOODSWORTH: J'ajouterai que lorsque nous voulûmes recueillir une preuve précise relativement à certaines procédures, nous découvrîmes qu'il manquait certains documents dans les dossiers du département, ici. Pour expliquer la digression de mon collègue relativement à cette question des troupes, je dirai que lui aussi fut arrêté alors,—arrêté en vertu de cette loi votée précipitamment pour autoriser l'expulsion de sujets d'origine britannique. Mon collègue était né en Angleterre et il y avait une conspiration,—c'est bien le mot qui convient,—pour en expulser alors un certain nombre, sans procès. La loi fut votée afin d'atteindre ceux que la législation existante ne comprenait pas et j'ajouterai que si cette loi a été inscrite dans les statuts par le gouvernement de mon très honorable ami qui siège maintenant à gauche, le Gouvernement actuel l'y a maintenue durant son terme d'office.

M. l'ORATEUR: Me permet-on de rappeler aux honorables députés que cette discussion est censée porter sur la situation soi-disant navrante au Cap-Breton?

M. WOODSWORTH: Je ne m'étendrai pas longtemps sur ce point. Je tiens à donner à ce Gouvernement le crédit qui lui revient. Une modification à cette loi a été proposée, mais le Sénat l'a rejetée. Quoi qu'il en soit, cette loi existe encore et je crois qu'il est bon de rappeler qu'un sujet britannique peut être expulsé du Canada sans procès par jury. C'est là un honte permanente pour le Canada. Je ne m'étonne pas qu'après avoir été arrêté injustement, comme ce fut son cas, puis remis en liberté par les tribunaux, mon honorable collègue s'intéresse vivement à ce sujet et qu'il l'ait introduit dans cette discussion. Vous avez parfaitement raison, monsieur l'Orateur de rappeler que l'on s'est écarté souvent de la situation douloureuse qui règne dans la Nouvelle-Ecosse, mais je ne suis pas le premier coupable; le débat cet après-midi et ce soir a été passablement fourni d'aspects politiques.

Je n'entends pas discuter ce soir les détails de la proposition soumise à cette Chambre. Je ne crois pas que nous soyons suffisamment renseignés pour les traiter d'une façon intelligente. Je m'en tiendrai à un phrase ou deux du chef de l'opposition (M. Meighen). Il dit qu'une commande sans prix déterminé n'en n'est pas une. Je crois que j'ai bien saisi.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas tout à fait cela. Voici ce que j'ai dit: Une commande n'en est pas une, si le prix reste à la discrétion de l'acheteur.

M. WOODSWORTH: Alors nous allons dire: Une commande n'en est pas une si le prix reste à la discrétion de l'acheteur. Ceci semble assez raisonnable dans le commerce. Mais je ferai remarquer qu'il n'en est pas toujours de même dans d'autres domaines. Par exemple, je constate que le rapport de la commission rendu public récemment prévoit la révision, de six mois en six mois, de l'échelle des salaires, basée sur la capacité

de paiement de la compagnie. Voilà quelque chose qui reste absolument à la discrétion des patrons et sur laquelle les employés ne peuvent absolument rien. Si nous devons accepter le principe posé par le chef de l'opposition,—je ne le discute point pour le moment —nous devrions faire un pas de plus et reconnaître que le rapport de cette commission est partial et ne résoudra pas la question. Je le répète, la règle a été posée par le chef de l'opposition qui dit que la loi et l'ordre doivent être respectés en toutes circonstances. Si cela est vrai—encore une fois, je n'en doute pas,—je maintiens que cette règle est appliquée d'une façon des plus arbitraire. Il y a un an nous avons appelé l'attention du Gouvernement sur la situation sérieuse des habitants de la Nouvelle-Ecosse, et sur leurs droits qu'il importait de reconnaître, mais le Gouvernement a refusé toute responsabilité au sujet de ces droits. Si l'ordre et la loi doivent être respectés, qu'ils le soient lorsque le peuple est dans le malheur et n'est pas traité avec équité. Toutefois, ce n'est pas à ce moment que l'on se décide d'agir mais bien lorsque la propriété est en danger.

La commission, nommée par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, a soumis son rapport, mais je prétends, monsieur l'Orateur, que cette commission ne nous aide guère a résoudre le problème. Le rapport contient quelques conclusions d'ordre secondaire qui ont une certaine valeur, mais il n'aborde aucune des sérieuse difficultés de la Nouvelle-Ecosse qui s'imposent à notre attention. J'ai déjà dit qu'il a été proposé de reviser les salaires, non pas sur la base du coût de la vie mais des recettes de la compagnie, ce qui est tout autre chose. Nous ne voyons rien dans le rapport au sujet de la capitalisation de la compagnie. Je présume que les dividendes seraient l'un des premiers points contre la compagnie. Cependant, le rapport, tel qu'il nous est parvenu par la voie de la presse, ne nous en dit rien.

En outre, ce qui est encore plus important que les salaires pour les mineurs de la Nouvelle-Ecosse, c'est la régularité de l'emploi. On nous a dit il y a un an que si le prix de la houille pouvait augmenter quelque peu, les mineurs seraient assurés d'un travail régulier. Cependant, il n'y a absolument rien dans le rapport de la commission, pas plus que dans la situation actuelle de la Nouvelle-Ecosse, indiquant que les mineurs vont être employés plus régulièrement à l'avenir que dans le passé, et l'une des premières choses que nous avons vues après la présentation du rapport a été la destitution d'un grand nombre de mineurs. Voilà où nous en sommes. Puisque le Gouvernement, par la voix du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a avoué franchement ce soir, qu'en principe il a certains devoirs à remplir à cet égard—je suis heureux qu'on ne nous ait pas fait entendre d'absurdités au sujet de la loi constitutionnelle—j'espère qu'il ira un peu plus loin. J'aimerais, comme nous l'avons demandé mainte et mainte fois, que le Gouvernement nommât une commission—bien que la commission provinciale ait à peine fait son rapport—qui ne se bornerait pas à certaines questions relatives aux mineurs mais ferait une enquête complète des finances de la Besco. Voilà ce qu'il faut faire. Si, comme plusieurs, même des membres de cette Chambre me l'ont avoué, l'industrie houillère du Cap-Breton ne peut être exploitée avec profit, nous devrions le savoir. Si les bénéfices ne sont possibles que grâce à des subventions continuelles du Gouvernement, sous une forme ou une autre, nous devrions le savoir également. Plus tôt une commission indépendante fera une enquête complète de la question, non seulement au point de vue des salaires et ainsi de suite, mais à l'égard des sujets fondamentaux et économiques, mieux ce sera pour tous les intéressés.

Un mot encore, et je termine. Si cette enquête, ou à défaut d'elle, les événements prouvent, qu'il doit y avoir des conflits continuels entre les exploitants et les mineurs; si l'on ne doit cesser les demandes de secours au Gouvernement alors il serait temps de se demander s'il ne serait pas opportun de placer sous le contrôle public tous ces gisements houillers. Si nous devons subventionner cette industrie par des droits plus élevés ou en accordant des commandes au National-Canadien, avec le résultat peut-être d'augmenter sa dette, alors que le Gouvernement devienne le propriétaire de ces mines. Si l'on objectait qu'elles sont sous le contrôle provincial, je répondrais qu'il serait possible de conclure un accord entre les deux gouvernements. Quoi qu'il en soit, dans les circonstances, avec tous ces appels au Gouvernement, au sujet de troupes, de secours, et le reste, il est des plus nécessaire qu'une grande compagnie comme celle-ci fasse le sujet d'une enquête minutieuse et que cette industrie soit placée sur une base permanente.

M. CAHILL: Mon honorable ami prétend-il que le Gouvernement devrait intervenir dans un conflit dans une province sans consulter le gouvernement de cette province. Devrait-il aider aucune des parties en lutte sans d'abord le consulter?

M. WOODSWORTH: Je ne vais pas jusque-là. Le gouvernement provincial a droit à certains égards; la province possède peut-être des droits; cependant, je ferai observer que,

l'année dernière, la province n'a pas revendiqué son droit de refuser tout secours de la part du gouvernement fédéral.

M. CAHILL: Fait-elle quelque chose en ce moment?

M. WOODSWORTH: Je serais bien en peine de dire ce qu'elle fait.

M. CHURCH (Toronto-Nord-Est): Monsieur l'Orateur, la situation qui existe en Nouvelle-Ecosse du fait des difficultés entre les propriétaires de houillères et les mineurs, a été signalée à l'attention de cette Chambre au cours des cinq dernières sessions; de fait, j'ai inscrit à l'ordre du jour plusieurs résolutions qui ont donné lieu à autant de débats sur la nécessité d'élaborer un programme national en ce qui regarde l'approvisionnement de combustible. L'état de choses en face duquel nous nous trouvons est loin d'être nouveau. Nous sommes au fait de la cause et de l'effet; tout ce que nous avons à faire, c'est d'appliquer le remède. Au cours des cinq dernières sessions, j'ai appelé l'attention de la Chambre des communes sur la situation des malheureux mineurs de la Nouvelle-Ecosse, surtout ceux du Cap-Breton et il n'y a plus qu'à appliquer le remède. Et il est bien simple: C'est d'élaborer un programme national en ce qui regarde nos approvisionnement de combustible. Que l'on frappe d'un embargo le charbon des Etats-Unis, pour utiliser les énormes ressources houillères que nous possédons tant dans la Nouvelle-Ecosse que dans l'Alberta. Il ne se trouve pas une seule province de la confédération à ma connaissance, qui souffre plus que la Nouvelle-Ecosse à l'heure actuelle. Et si vous désirez contempler les monuments élevés à la doctrine fallacieuse du libre-échange dans notre beau pays, regardez autour de vous et voyez ce que le libre-échange a fait de nos ressources houillères tant dans l'Ouest que dans l'est du pays.

Des ministres ont prétendu ce soir que la présente résolution amène sur le tapis les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sous le régime duquel les questions de cette nature sont laissées à la juridiction des autorités provinciales. On a déjà fait valoir cet argument; on l'invoque toujours afin de faire rater le règlement de tous les problèmes pratiques auxquels il faut donner une solution. Nous avons entendu la même objection l'année dernière, lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) a soulevé ici la question du chômage; on alla même jusqu'à soutenir que le Parlement n'a rien à voir au problème du chômage et à la détresse dans les régions minières; ce sont là des questions qui relèvent de la juridiction des provinces. Or, je prétends le contraire; pour moi, ce sont là des problèmes qui sont du domaine fédéral. Au cours de l'avant-dernière session, lorsque cette même question fut mise sur le tapis, en délégua à l'honorable député de Cap-Breton-Nord-et-Victoria (M. Kelly) la mission de proposer le renvoi de la suite du débat. Nous avions profité de l'occasion pour appeler l'attention du Parlement sur la nécessité d'élaborer un programme national concernant le développement de notre industrie houillère; nous avions exposé la situation pénible des mineurs dans les régions des charbonnages aussi bien que l'attitude des propriétaires de mines; nous avions fait voir l'état de choas dans lequel cette industrie avait été plongée par la politique poursuivie jusqu'aujourd'hui.

Nous étions portés à croire que les représentants libéraux de la Nouvelle-Ecosse seraient heureux d'accorder leur appui à une motion qui réclamait la mise à exécution d'un programme national sur les approvisionnements de combustible par tout le pays. Le Canada débourse chaque année une somme de 156 millions pour importer le charbon de la Pennsylvanie, quand une bonne partie de cet argent devrait aller à la population de la Nouvelle-Ecosse. Si cette somme était utilisée pour l'achat de la houille canadienne, les propriétaires des houillères de la Nouvelle-Ecosse obtiendraient de meilleurs prix pour leurs produits; les mineurs seraient assurés d'un travail constant dans des conditions plus faciles et nous ne verrions plus la situation pénible qui prévaut à cette heure dans les charbonnages de la Nouvele-Ecosse. J'ai exposé tous ces faits au cours du débat que souleva la motion dont j'ai parlé tout à l'heure, mais le Gouvernement réussit à faire reléguer la question au rancart.

Et avec le passage des années, la situation s'est fort aggravée. Une somme de pas loin de 600 millions a été engouffrée dans l'entreprise du chemin de fer Transcontinental. Parlant à l'appui du projet à Halifax, l'honorable M. Fielding, l'ex-ministre des Finances dans le gouvernement libéral, affirma aux gens des Provinces maritimes que la construction de ce chemin de fer tendrait à régler le problème houiller puisqu'il leur permettrait de transporter leur charbon sur les marchés des provinces du centre du Canada.

Or, en revenant de Toronto aujourd'hui, j'ai vu sur le parcours du réseau national, entre Belleville et Shannonville, 156 wagons de charbon américain. Cependant, il aurait été tout aussi facile de faire venir cette houille des Provinces maritimes. La population ontarienne ne tient pas à utiliser une seule livre de combustible américain. Elle veut utiliser du combustible canadien, peu importe qu'il

vienne de l'Alberta, de la Nouvelle-Ecosse ou du pays de Galles. Nous sommes prêts à payer la note, mais nous sommes dans l'impossibilité de nous procurer du charbon. La houille canadienne est de qualité bien supérieure au charbon menu que nous importons de la Pennsylvanie.

Dans une autre circonstance, lorsque cette question fut soulevée ici, un comité fut constitué afin d'étudier le problème sous ses divers aspects. Le comité en question fit rapport au Parlement, mais les diverses conclusions de ce rapport restèrent lettre morte. La population de l'Ontario sympathise du fond du cœur avec les habitants de la splendide province de la Nouvelle-Ecosse dans la terrible crise qu'ils traversent actuellement. S'il y a une province qui désire plus que toutes les autres voir la Nouvelle-Ecosse récolter les bénéfices qu'elle devrait retirer de la confédération, c'est bien l'Ontario. Et s'il fut une époque où le Canada devrait mettre en vigueur un programme national en ce qui regarde les approvisionnements de combustible et en retirer tous les bénéfices qu'il comporte, c'est le moment.

Pourquoi le chemin de fer national gaspille-t-il de l'argent en radios, en terrains de golf et diverses autres fantaisies? Le public en est fatigué. Ma suggestion à sir Henry Thornton, c'est qu'au lieu de gaspiller le temps et l'argent de cette façon, il s'applique à trouver le moyen d'approvisionner le centre du Canada avec la houille provenant des Provinces maritimes et de l'Alberta. Le chemin de fer national trouve le moyen de transporter à bon marché les gens de St-Louis et de Chicago, mais on ne peut pas obtenir les mêmes tarifs, lorsqu'il s'agit de voyager de Toronto à Halifax ou de Toronto à Winnipeg. Il n'y a aucune égalité de traitement dans une politique de chemin de fer comme celle-là. Comment se fait-il que la commission des chemins de fer ne rappelle pas sir Henry Thornton à la raison et qu'elle ne l'oblige pas d'établir un tarif raisonnable, juste et équitable pour le transport de la houille du Cap-Breton, ou de l'Ouest, au centre du pays.

Je réitère mon point de vue: Pour résoudre ce problème j'adopterais une politique nationale, je mettrais un embargo sur le charbon des Etats-Unis et j'accorderais, dans l'intérêt des houillères de la Nouvelle-Ecosse, les subventions ou les primes qu'exigeraient les circonstances. Pourquoi sir Henry Thornton, le chemin de fer national et la commission des chemins de fer ne peuvent-ils pas de leur propre initiative résoudre le problème du charbon et examiner la situation des mineurs du Cap-Breton? Le gouvernement fédéral est le maître absolu parce qu'il s'agit d'une question d'urgence nationale et le Parlement a certainement le droit de dicter ses volontés au chemin de fer national.

Pendant l'été on aurait pu utiliser les navires de la marine marchande de l'Etat pour transporter la houille à bon marché au lieu de les laisser rouiller au quai. Comme l'a dit l'honorable député de Marquette (M. Mullins), pourquoi ne pas avoir employé ces navires au transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse? Les mines seraient restées ouvertes et les mineurs auraient été amplement occupés. Il ne s'agit pas d'une question purement d'intérêt local; elle est urgente au point de vue national et c'est pourquoi le gouvernement fédéral a parfaitement le droit d'agir dans l'occurrence. Je prétends que cette importance nationale a été démontrée par ceux qui aujourd'hui ont appuyé la proposition qui est devant nous et le Gouvernement devrait agir sans plus tarder. Les habitants de l'Ontario insistent pour avoir du charbon de la Nouvelle-Ecosse. On manque de combustible et on n'exagère pas en disant que dans les grandes villes, les gens font la queue aux bureaux des marchands de charbon, attendant qu'on remplisse leur commande.

Je dis que je suis en faveur d'une politique nationale d'après laquelle toute la houille employée au Canada serait extraite et cokéfiée en territoire britannique, soit qu'elle vienne du pays de Galles, soit qu'elle vienne de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Alberta. Une politique de ce genre mettrait en valeur les mines de la Nouvelle-Ecosse, fournirait de l'emploi, de même temps que de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires et l'on aurait besoin d'une équipe de nuit pour remplir les commandes. On devrait utiliser les chemins de fer nationaux et la marine marchande de l'Etat pour aider à résoudre convenablement ce problème.

Je dois dire que dans l'Ontario il existait un état de choses semblable à celui qu'expose cette résolution-ci relativement à la Nouvelle-Ecosse. Autrefois lorsque fut soulevée la question de la houille blanche, sir Adam Beck s'efforça de résoudre le problème et subit un échec. La solution du problème se trouvait dans le principe de la protection qui seule peut établir la base de l'unité économique des provinces canadiennes. La circonscription que je représente et la ville d'où je viens ne s'occupent pas exclusivement de Toronto ou des intérêts de l'Ontario. J'appartiens aujourd'hui et cela depuis que feu sir James Whitney et feu sir Adam Beck en ont pris l'initiative, au groupe des conservateurs partisans de l'exploitation hydro-électrique par les pouvoirs publics. Ils ont combattu pour les droits du peuple et ils croient à la nationalisation; ils ont aidé feu sir James

Whitney et feu sir Adam Beck à étendre l'application des principes de la politique nationale afin de faire profiter non pas certaines classes, mais la masse du peuple de la richesse des pouvoirs hydrauliques du Niagara et d'autres. Ceux d'Ontario ont refusé d'abandonner les chutes du Niagara et autres pouvoirs hydrauliques à la merci des théories nées des écrits surannés de feu Adam Smith sur le libre-échange. Nous préférons les principes protectionnistes d'Adam Beck, lui qui fut le plus grand chef protectionniste dans l'histoire du Canada. Si vous voulez une preuve de la raison d'être de la protection, regardez autour de vous ce qu'elle a fait avec les pouvoirs hydrauliques d'Ontario.

Sir James Whitney et sir Adam Beck ont lancé dans l'Ontario le projet de l'utilisation de la houille blanche. Ils étaient partisans de l'exploitation par les pouvoirs publics et je recommande cette politique aux Provinces maritimes pour la solution de leur problème. Si vous voulez une preuve de l'inanité du libre-échange, regardez autour de vous ce que le libre-échange a fait au charbon et aux autres ressources naturelles de la Nouvelle-Ecosse. C'est dans l'intérêt des Provinces maritimes que j'insiste en faveur de la politique de protection. J'éprouve de la compassion pour les gens de ces provinces parce que les contrats et les subventions accordés au chemin de fer Transcontinental national ont été regardés comme autant de chiffons de papier par sir Henry Thornton, le réseau national et la commission des chemins de fer. Si sir Henry Thornton se mettait à la hauteur des circonstances en achetant le charbon qui sert à l'exploitation de son réseau du Cap-Breton au lieu de l'aller chercher chez les barons américains du charbon, cela serait tout à l'avantage du Canada. S'il est aussi bon homme d'affaires qu'il est censé l'être, il pourrait aider à la solution de ce problème des tarifs de transport plus avantageux et en aidant à créer un approvisionnement national de houille. En présentant mon projet de loi à la Chambre, demain, j'indiquerai comment cela peut s'accomplir. Sir Henry Thornton accorde des tarifs de transport avantageux pour les voyageurs allant à Chicago et jusque dans le Nebraska, alors que les gens de Toronto payent deux fois plus cher pour parcourir un tiers de ces trajets. La même situation existe en ce qui regarde les tarifs-marchandises. Notre réseau national est en train de s'américaniser. J'ajoute que les tarifs de transport du charbon sont l'objet d'un préjudice injuste, déloyal et immérité.

La houille n'est pas objet de luxe, mais un article de toute première nécessité. Elle est nécessaire pour vivre au peuple du Canada central et c'est pourquoi je prétends qu'on devrait la transporter au même tarif que le grain. Pourquoi expédier notre grain à tarif réduit à travers les Etats-Unis afin de construire de grands élévateurs dans les villes américaines? Ces firmes américaines ont leur siège social à Winnipeg, à Buffalo et à New-York. Nous voyons donc le spectacle du réseau national dédaignant la Nouvelle-Ecosse pour établir un approvisionnement de houille entièrement américain. Au cours des mois de février, mars, juin, juillet et août, des milliers de wagons à marchandises vides stationnent à la tête des Grands lacs et sur tous les points du réseau national à partir des Grands lacs jusqu'aux Provinces maritimes. Ces wagons devraient être chargés avec la houille du Cap-Breton, comme de l'Alberta, et envoyés dans tout le pays. Il n'y a pas lieu de parler de détresse. Que sert de donner une pierre à l'homme qui a besoin d'un pain? A nous de trouver le soulagement et d'appliquer le remède, non pas le remède temporaire d'accorder des aumônes, comme cela se fait en Angleterre, mais un remède qui règlera à tout jamais la question de la houille. Qu'a fait Stanley Baldwin pour les mines d'Angleterre, du pays de Galles et du nord de l'Angleterre? Il a présenté un système de subventions et de gratifications à cause des souffrances qui existaient en Angleterre et de la triste situation où s'étaient mise l'industrie de la houille, non seulement en Angleterre, mais dans l'univers entier. L'honorable député qui a présenté cette résolution a démontré qu'il existe une question d'urgence nationale et celle-ci a été causée par notre politique de dépendance de l'étranger pour notre approvisionnement de charbon. Inutile de discuter à qui appartiennent les mines. Le remède que je propose est une subvention au réseau national en même temps que l'utilisation de notre marine marchande, dont bien des navires ont été mis au rancart.

La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick sont des provinces jouissant de vastes richesses naturelles. Nous devrions tenter d'exploiter ces richesses, oublier les enseignements d'Adam Smith et profiter des leçons d'une politique nationale. Depuis près de cinquante ans les richesses publiques de la Nouvelle-Ecosse ont été exploitées selon les enseignements d'Adam Smith interprétés par les libéraux amis des corporations qui, du quartier général de Montréal, dirigent à Halifax. Ces libéraux libre-échangistes ont tenté d'enrichir la Nouvelle-Ecosse, grâce au principe libre-échangiste d'encourager les compagnies particulières à s'emparer de toutes les forces hydrauliques, tous les gisements de

houille et toutes les autres richesses publiques visibles.

Notre tâche aujourd'hui n'est pas de chercher les causes de l'état de choses actuel en Nouvelle-Ecosse ou dans les autres provinces. Nous devrions travailler pour libérer toutes les provinces canadiennes des effets des erreurs passées et empêcher leur répétition à notre époque. Le Parlement ne devrait avoir de cesse que la Nouvelle-Ecosse n'ait obtenu une part et une large part des 186 millions que le Canada envoie tous les ans aux Etats-Unis pour acheter du charbon américain. Le canal de Cornwall a 45 milles de long et n'aurait qu'à être creusé à 26 pieds, au lieu de 14 qu'il a actuellement, pour laisser passer les vapeurs chargés de charbon de la Nouvelle-Ecosse de Sydney à Toronto, puis par le canal Welland jusqu'aux Grands lacs, sans avoir à décharger et recharger. Le débouché naturel de beaucoup des produits de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick se trouve dans les Iles-Britanniques. Il est naturellement des continentalistes qui pensent que les Canadiens peuvent s'enrichir en trafiquant avec leurs concurrents du continent plutôt qu'en vendant les produits à leurs clients de l'empire britannique. Les produits des terres et des pêcheries du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse devraient être convenablement exploités et mis en vente dans les marchés de l'univers. Je prétends qu'on a prouvé l'urgence. La Chambre a voté des milliers de dollars pour les mineurs d'autres parties du monde, accordé des sommes pour aider aux sinistrés du Japon et venir en aide aux souffrances des victimes de tremblements de terre et autres désastres dans diverses parties du monde. Le Gouvernement peut assurément voter quelque chose pour remédier à la situation révélée par l'auteur de cette résolution et nommer quelqu'un pour administrer les fonds. La Chambre a adopté le principe de la résolution quand elle a voté de l'argent pour des secours dans d'autres cas.

Que le Gouvernement apporte une solution au problème en présentant un projet de loi national touchant le charbon et les chemins de fer, et réveillons sir Henry Thornton afin qu'il agisse. Imitons Stanley Baldwin et appliquons son principe de subventions à la province de la Nouvelle-Ecosse. De cette manière nous pourrons apporter du secours et donner aux Provinces maritimes ce qui leur appartient.

M. l'ORATEUR: La Chambre permet-elle à l'honorable député de retirer sa motion?

(La motion est retirée.)

[M. Church.]

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement proposé par le très honorable M. Meighen.

M. QUINN (Halifax): Je propose que la Chambre ajourne ce débat.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à dix heures quarante-cinq minutes.

MARDI, 26 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures

DEPOT D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CESSION DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ALBERTA

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): J'ai l'honneur de déposer sur la table le texte de la convention passée le 9 janvier 1926, entre la Puissance du Canada et la province d'Alberta, et relative à l'attribution à cette province de la propriété de ses ressources naturelles.

DEPOT DE RAPPORT

Par l'honorable M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Le rapport collectif sur la démarcation de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada à partir des sources de la rivière Sainte-Croix jusqu'au fleuve Saint-Laurent, y compris une copie de la carte de la région intéressée.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LA LOI DES CHEMINS DE FER (1919) RELATIVEMENT AU TARIF APPLICABLE AU TRANSPORT DU CHARBON ET DU COKE

M. CHURCH demande à déposer un projet de loi (bill n° 6) portant modification de la loi de 1919 concernant les chemins de fer.

L'objet de ce bill est de faciliter l'approvisionnement en charbon de toutes les parties du Canada et de nous libérer de la tutelle étrangère sous ce rapport. Je vise à l'établissement d'une politique nationale pour le transport de la houille et du coke, calquée sur le modèle fourni par le tarif spécial concernant le grain et la farine. Le Gouvernement a déjà, par voie de décret, aboli puis rétabli le tarif applicable au grain et à la farine. L'approvisionnement du charbon est presque exclusivement une question de transport. L'Etat est propriétaire du réseau Na-

tional-Canadien et possède une flotte de commerce; il a donc les moyens de résoudre le problème du charbon et de mettre en œuvre une politique qui nous émancipera pour toujours de l'étranger. Il faut agir. La houille est un objet de première nécessité tout comme la farine et le grain. Une partie du grain canadien expédié par voie des routes américaines bénéficie de tarifs spéciaux. Le transport de la houille devrait jouir des mêmes avantages que le transport de la farine et du grain.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

EDIFICE DU NATIONAL-CANADIEN PROJETE A TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour:

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Je voudrais poser au Gouvernement une question inspirée par une dépêche d'Ottawa publiée hier dans le *Globe* de Toronto et qui est ainsi conçue:

Les négociations commencées voilà déjà quelque temps entre le département des Chemins de fer et Canaux et un syndicat de Toronto touchant la construction par ce dernier d'un gratte-ciel à l'angle nord-ouest des rues King et Yonge, Toronto, ont été rompues, selon Graham A. Bell, sous-ministre du département. "Nous sommes au même point que nous étions avant le début des négociations" dit M. Bell. "Le syndicat en question remit au département un dépôt comme gage de sa bonne foi en ce qui concernait l'exécution de la convention; mais il a manqué à ses engagements et son dépôt a été confisqué."

Je voudrais demander au leader intérimaire du Gouvernement,—puisque nous n'avons pas de ministre des Chemins de fer,—s'il pourra demain dire à la Chambre quelle est la situation, si les bureaux du chemin de fer seront rouverts aux rues King et Yonge, et quand ils le seront, ou bien si les négociations sont définitivement rompues.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Je ferai les recherches nécessaires et, si la chose est possible, je communiquerai ces renseignements à mon honorable ami demain.

L'hon. M. STEVENS: Et à la Chambre?

DISETTE DE HOUILLE DANS LES REGIONS CENTRALES DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour:

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Je veux signaler à l'attention du Gouvernement la très grave disette de houille dans le district de Toronto. Le *Globe* de Toronto, dans son numéro d'hier, affirme: "Quant au charbon la situation est grave"; et le maire de la ville dit la même chose dans des lettres écrites au Gouvernement, ajoutant que la situation va empirer. Le marchand de houille dont le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a parlé hier, n'a qu'une petite quantité d'anthracite et ne peut combler toutes les commandes de sa clientèle. Voilà des semaines qu'on n'a pas reçu de charbon. Le Gouvernement ne consentirait-il pas à s'entendre avec les chemins de fer nationaux et la commission des chemins de fer pour maintenir pendant encore soixante jours ou trois mois le tarif de $7 sur la houille à provenance de l'Alberta, nous assurant ainsi un approvisionnement pour le reste de l'hiver?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Les chemins de fer nationaux,—je parle d'après les renseignements fournis par sir Henry Thornton,—ont décidé de transporter encore 25,000 tonnes du charbon d'Alberta au taux de $7, ce qui fait un mouvement de 50,000 tonnes de la province d'Alberta à la province d'Ontario. Je crois que le communiqué de sir Henry Thornton répond aux besoins de la situation immédiate: il nous assure le déplacement de 25,000 tonnes de plus au taux de $7 la tonne.

Le très hon. M. MEIGHEN: Va-t-on accorder un tarif équivalent à la houille de la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. STEWART: J'ai fait part à la Chambre hier soir de ma dépêche au premier ministre de la Nouvelle-Ecosse; si on le permet, je voudrais ajouter quelques mots touchant la situation de la Nouvelle-Ecosse. L'exécutif du réseau du National-Canadien a émis aujourd'hui le communiqué suivant relatif à l'achat du charbon de la Nouvelle-Ecosse:

Dans le but de remédier, dans la mesure de ses moyens, à la situation houillère en Nouvelle-Ecosse, le National-Canadien s'est engagé, voilà plus d'une semaine, à utiliser cette année 600,000 tonnes de charbon qui seront achetées de la British Empire Steel Corporation. Le chemin de fer a consenti, en outre, afin d'encourager la reprise immédiate des opérations minières, à accepter, sur cette quantité 120,000 tonnes de charbon empilé bien que ce dernier soit un combustible bien inférieur au charbon d'extraction récente. Le prix de ces 600,000 tonnes a fait l'objet d'une convention conclue entre la British Empire Steel Corporation et le National-Canadien; et le 20 janvier, la British Empire Steel Corporation nous a fait tenir la confirmation de son acceptation de la commande. Le contrat est dressé et il ne reste à régler que certains petits détails. Dès le début, les directeurs des chemins de fer nationaux ont tout mis en œuvre pour coopérer de manière efficace avec les intéressés et améliorer l'état de cette industrie.

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): Puis-je demander au ministre de l'Intérieur dans quel délai sera effectué le déplacement, d'Alberta en Ontario, de ces 25,000 tonnes de charbon. J'ai lieu de croire qu'à cette heure les marchands de charbon sont à la ration et

je voudrais que la Chambre apprît quel délai l'on accorde pour le transport de ces 25,000 tonnes de charbon.

L'hon. M. STEWART: On m'a donné à entendre que cette houille serait transportée immédiatement.

M. BURY: Mais en quelle quantité?

L'hon. M. STEWART: Aussi rapidement que les chemins de fer peuvent l'apporter. On me dit qu'ils le transportent à l'heure qu'il est.

M. BLACK (Halifax): Le ministre de l'Intérieur ayant accordé un tarif spécial pour le transport de 25,000 tonnes de charbon de l'Alberta au centre du Canada, ne serait-il pas disposé à accorder un tarif spécial pour le transport du charbon de Sydney-Mines puisque la Besco est prête à livrer à Montréal? On améliorerait ainsi les conditions qui existent à Sydney-Mines où naturellement, la situation n'est absolument pas la même. . .

L'hon. M. MACDONALD: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. BLACK: . . .qu'à Glace-Bay d'où viennent les 120,000 tonnes.

L'hon. M. STEWART: Naturellement, ce n'est pas au Gouvernement de fixer les tarifs de transport. Le National-Canadien fixa volontairement un tarif pour le transport du charbon de l'Alberta; et bien que certains honorables députés qui ont pris part au débat d'hier aient prétendu que l'on avait demandé une réduction du tarif pour le transport de Sydney-Mines à Montréal et que le chemin de fer avait refusé, je n'ai aucune confirmation de cette déclaration. Toutefois, j'ai télégraphié au premier ministre Rhodes, lui demandant d'exprimer ses vues sur la situation et lui offrant l'aide du Gouvernement quant au supplément de tarif requis pour le transport des 15,000 tonnes de charbon dont il a été fait mention.

M. BLACK (Halifax): La Nouvelle-Ecosse désire être traitée sur le même pied que l'Ouest sous ce rapport.

M. CAHAN: Puis-je demander au Gouvernement d'indiquer les quantités de charbon consumées au Canada chaque année au cours des huit dernières années?

M. l'ORATEUR: L'honorable député doit comprendre qu'avis doit être donné pour une question de cette nature. La question sera transformée en avis de motion.

[M. Bury.]

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je désire demander au ministre des Finances où en est le rapport de l'auditeur général? Il se rappellera, je crois, que sous son prédécesseur, ou peut-être sous le régime du ministre lui-même, on a augmenté considérablement le personnel du bureau de l'auditeur général afin d'assurer la prompte présentation du rapport annuel. Nous payons les appointements, mais nous n'avons pas encore reçu le rapport.

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): J'attirerai de nouveau l'attention de l'auditeur général sur les remarques de mon honorable ami, mais je rappellerai à l'honorable député que le Parlement s'est réuni cette année plus tôt que d'habitude.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Et les appointements sont plus élevés.

L'hon. M. ROBB: Je ne suis pas prêt à admettre cela. Je ferai de nouveau remarquer à l'auditeur général la nécessité de présenter sous peu son rapport.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre voudra-t-il bien aussi appeler l'attention de l'auditeur général sur ses propres discours et ceux de son chef prononcés il y a quelques années sur le même sujet?

L'hon. M. ROBB: Il me faudrait consulter d'abord les Débats.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour:

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole relativement à un fait personnel. On vient d'attirer mon attention sur un entrefilet publié dans l'*Ottawa Citizen* du 22 janvier intitulé: "Il croit qu'il est du devoir des progressistes d'appuyer le Gouvernement". L'article vise une lettre que j'envoie à mes commettants pour leur expliquer la situation politique. Je dois dire que, dans cette lettre je n'indique pas l'attitude que je prendrai lorsque l'adresse sera mise aux voix; je ne suggère pas non plus à mes honorables amis du groupe progressiste dans quel sens ils devront voter; je n'exprime aucune opinion sur ce qu'ils devraient faire. Ce que j'ai tenté d'expliquer à mes commettants, c'est que maintenant qu'un gouvernement a été chargé de diriger les affaires du pays par un vote de la majorité des membres de la Chambre, je crois de mon devoir de donner un appui sincère à ce Gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, afin de lui permettre d'adopter les mesures promises par les divers partis.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement proposé par le très honorable M. Meighen.

M. F. P. QUINN (Halifax): Monsieur l'Orateur, en reprenant la suite de la discussion sur l'adresse en réponse au discours de Son Excellence, je désire solliciter l'indulgence de mes honorables collègues, car c'est la première fois que je siège dans un parlement. Pour cette raison, je prie mes collègues de me pardonner les fautes que je pourrais faire en tentant de leur exposer mes idées.

Avant de poursuivre, monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de vous offrir mes sincères félicitations pour l'honneur qui vous a été fait. Tout le monde sait que, depuis que vous occupez ce poste éminent, vous avez rempli vos fonctions de la façon la plus juste et la plus impartiale. Je désire également féliciter celui qui a proposé l'adresse (M. Elliott) et celui qui l'a appuyée (M. Lacombe), pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit dans la Chambre hier; mais je crois de mon devoir de dire quelques mots en faveur du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, la province à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et que je suis fier de représenter dans cette Assemblée. L'honorable député de Queen (I.P.-E.) (M. Jenkins) a critiqué mon honorable ami de Cumberland (M. Smith) et en même temps le premier ministre et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, sous prétexte, dit-il, que le premier ministre Rhodes avait déclaré, lors des élections provinciales, que si son parti était porté aux affaires, il ferait disparaître immédiatement tous les maux et les ennuis dont souffrait la Nouvelle-Ecosse. L'un de mes collègues vous a dit que la législature de la Nouvelle-Ecosse ne s'est pas encore réunie. Qu'on me permette de noter que le gouvernement provincial fit trois promesses importantes aux électeurs de la Nouvelle-Ecosse: Si nous sommes portés aux affaires, nous tenterons immédiatement de mettre fin à l'affreuse grève des houilleurs, (à cette époque cette grève durait depuis quatre ou cinq mois); nous promettons à la province la vérification impartiale de ses comptes et de l'administration publique; nous vous promettons une commission royale qui tentera de résoudre la question des houillères. Monsieur l'Orateur, qu'est-il arrivé? L'ancien ministre du Travail, l'honorable M. Murdock, avait été envoyé au Cap-Breton pour voir à mettre fin à la grève des houilleurs; mais il dut revenir sans avoir obtenu de résultat. Il ne pouvait pas, bien qu'étant ministre du Travail, mettre fin à cete grève. L'honorable M. Armstrong, premier ministre libéral de notre province, tenta également de la régler, mais en vain. Comme nous l'a dit hier l'un des orateurs, le parti conservateur la fit cesser trois semaines après avoir pris le pouvoir.

La seconde promesse se rapportait à la vérification impartiale des finances et de l'administration de la province. Peu après avoir pris les rênes du pouvoir, le présent gouvernement de la Nouvelle-Ecose retint les services de l'une des plus importantes maisons de vérification du Dominion; il alla chercher ces vérificateurs à Toronto, en dehors de la province par conséquent. Qu'en est-il résulté? Je prie mes honorables collègues de tous les partis de la Chambre de me dire si le résultat de cette vérification faite de façon impartiale fut à l'honneur du parti libéral. Nous avons vu que les paroles d'un ancien premier ministre libéral de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable George H. Murray, étaient vraies. Il dit que lorsqu'un parti reste longtemps au pouvoir, il en résulte inévitablement de la corruption dans tous les services de l'administration. L'on découvrit que la corruption régnait dans tous les services de l'administration de la Nouvelle-Ecosse et l'on y voit actuellement d'anciens fonctionnaires qui sont des criminels reconnus. Cela me rappelle une déclaration faite par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) pendant son discours, hier soir. Elle critiqua quelque peu la nomination de certains juges de la Nouvelle-Ecosse faite par le Gouvernement actuel. A ce sujet, je puis noter, sans commentaires, que l'on traduisit, pour avoir volé quelques milliers de dollars, deux de ces hommes qui s'étaient avoués coupables de vol devant un certain juge de comté, lequel siégeait à la droite de la Chambre dans la dernière législature. L'un d'eux fut condamné à deux ans de prison, mais remis en liberté conditionnelle, et le second fut condamné à douze heures d'emprisonnement.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je dois rappeler à l'honorable député que, sans une accusation précise, l'on ne peut faire aucune allusion de cette sorte. Je vais lire les remarques de Bourinot sur ce sujet, lesquelles se trouvent à l'article 19 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne:

> Les allusions aux magistrats, tribunaux et hauts personnages officiels, revtant le caractère d'une attaque ou d'un blâme personnels ont toujours été considérées comme étant non parlementaires et les présidents des Chambres anglaises et canadiennes les ont toujours jugées comme des infractions au règlement.

Je ne sais pas si mon honorable collègue attaque actuellement un juge, je désire simplement le prévenir qu'il doit faire bien atten-

tion en traitant ce sujet, car l'on ne peut faire connaître à la Chambre les agissements d'un magistrat que par une acusation précise.

M. QUINN: Si j'ai manqué au règlement, je vous en exprime tout mon regret, monsieur l'Orateur. Comme je le disais au début de mes remarques. Nouveau venu ici, je ne suis pas encore familier avec les usages parlementaires.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député peut être sûr qu'il n'a pas, jusqu'ici, manqué au règlement. Il n'a fait aucun commentaire quelconque.

M. DUFF: Oui, il en a fait. Il est debout et peut s'expliquer lui-même.

M. QUINN: Monsieur l'Orateur, avant de parler de cela, j'avais déclaré que je n'entendais pas ajouter de commentaires; et je n'ai livré aucun nom à la publicité. Quoiqu'il en soit, je vais en rester là.

La troisième promesse faite aux électeurs, avant les élections, par l'honorable M. Rhodes et le parti conservateur comportait la nomination, à la première occasion favorable, d'une commission royale chargée de faire une enquête sur la situation des charbonnages dans cette province. La commission a tenu des séances; des honorables députés, hier, ont parlé de sa composition et j'ai l'impression que le rapport qu'elle a soumis rendra justice tant aux mineurs qu'aux propriétaires. Ces faits et ces déclarations, qui sont vrais, ne sont-ils pas la preuve qu'en Nouvelle-Ecosse, au moins, le parti conservateur a démontré sa sincérité et qu'il est disposé et désireux de remplir ses promesses électorales.

En traitant du discours du trône, monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre. Déjà vous avez entendu un certain nombre de nos collègues exprimer leur opinion et je n'ignore pas que d'autres veulent avoir leur tour. Je n'abuserai pas de la bonté de la députation et je vais m'en tenir à ce qui, dans le discours du trône, concerne ma province natale la Nouvelle-Ecosse, et les Provinces maritimes en général. Je suis en faveur des droits de ces provinces, et j'ai été tout fier d'apprendre, depuis que je suis ici, d'après ce que des députés des diverses parties du pays ont déclaré, qu'il s'en trouvait d'autres aussi intéressés aux droits des Provinces maritimes que les députés mêmes de cette région. Quand on parle des droits des Provinces maritimes, surtout de l'activité des ports canadiens sur l'Atlantique, il ne faut pas perdre de vue que tout le pays en retirera des bénéfices. N'est-il pas reconnu que la prospérité d'un pays est faite de la prospérité dont jouit chacune des parties de ce pays, depuis le plus modeste hameau situé à un croisement de routes jusqu'aux villes grandes ou petites les plus florissantes? Je ne veux pas me laisser aller à un mesquin esprit de provincialisme en parlant de ces questions, j'aime mieux parler comme citoyen du pays. C'est ma conviction que la population est en droit de s'attendre à voir le gouvernement developper autant que possible nos grands ports de mer. C'est la tendance naturelle du commerce que le trafic et les routes qui le distribuent s'ouvrent et se développent selon la loi de l'offre et de la demande et prennent les directions les plus économiques et rapportant le plus de bénéfices. On demande incidemment au gouvernement du pays de favoriser pécuniairement ces routes et de leur venir en aide. Ceci fait, la population entière du Canada se trouve à avoir intérêt au maintien de ces routes maritimes et le Gouvernement a alors l'impérieux devoir de veiller à ce que l'argent du peuple serve bien à l'expansion de sa vie industrielle et commerciale et non pas aux intérêts d'un pays étranger. Selon moi, nos divers gouvernements devraient être les constructeurs du pays.

On n'ignore pas qu'il repugnait à la Nouvelle-Ecosse de faire partie de la confédération. A cette époque, et bien avant, elle jouissait de beaucoup de prospérité; elle avait son service des douanes et son service postal. Sa vie industrielle était très active. Elle avait la haute main sur ses propres pêcheries. Elle possédait la plus importante marine marchande de ce temps-là: il est reconnu que ses navires voguaient sur les sept mers du monde. Et ses navires fabriqués avec des matériaux de la Nouvelle-Ecosse, par ses propres ouvriers et montés par des marins de la Nouvelle-Ecosse portaient à toutes les parties de l'univers les produits de la Nouvelle-Ecosse.

Elle jouissait d'une grande prospérité et elle n'avait nul désir de faire partie de l'union. Mais vinrent des hommes intéressés à la confédération; ils s'efforcèrent de faire comprendre à la population et au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse qu'il devenait nécessaire pour elle d'entrer dans cette union, non pas seulement dans l'intérêt du Canada, mais au point de vue britannique, pour que l'Unon Jack pût flotter sur notre grand pays de l'Atlantique au Pacifique. C'est alors que la Nouvelle-Ecosse, sacrifiant tout, se joignit à la confédération. Seulement on lui avait promis qu'elle serait récompensée de ce sacrifice et j'ai à la main le texte de ce que sir Georges-Etienne Cartier déclarait. Parlant à Halifax le 12 septembre 1864, sir Georges-Etienne Cartier,

représentant Québec et l'un des chefs de la délégation à la convention, disait:

Depuis que je suis à Halifax, j'ai entendu exprimer l'objection que vous alliez être absorbés. Il me sera facile de dissiper ces frayeurs.

Je vais répondre par une question à ceux qui répondent cette objection.

Vous opposez-vous à ce que le commerce vous absorbe? Halifax, par l'intermédiaire du chemin de fer Intercolonial, recevra des échanges dont bénéficient Portland, Boston et New-York.

Pour que ces paroles se gravent dans l'esprit des honorables députés, je vais les relire:

Vous opposez-vous à ce que le commerce vous absorbe? Halifax, par l'intermédiaire du chemin de fer Intercolonial, recevra des échanges dont bénéficient Portland, Boston et New-York.

Si vous ne voulez pas tout faire en votre pouvoir pour amener une solution satisfaisante de cette grande question, vous nous forcerez à effectuer par voie américaine tout ce transport qui vous revient.

La population de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick sera-t-elle plus à l'aise si elle n'est pas absorbée dans le commerce ou la prospérité? Il est aussi clair que la lumière du soleil à midi que la construction de l'Intercolonial,—et elle est nécessaire pour que la Confédération s'établisse,—aura pour conséquence un va-et-vient presque quotidien de vapeurs entre Halifax et Liverpool, arrivant à ce premier port et le quittant.

En fait, ce sera un service de bateaux passeurs entre Halifax et Liverpool.

Ceux qui ont fait le Canada voulaient que le commerce eût lieu entre l'est et l'ouest, plutôt qu'entre le nord et le sud. C'est l'axiome, le principe fondamental de l'établissement de la nation canadienne. De l'époque des pères de la Confédération à celle de Laurier et de Borden, cette politique s'est maintenue comme le fondement du Canada fédéré. Les grands hommes d'Etat canadiens ont compris que le Canada est un pays dont le courant commercial doit s'établir entre l'est et l'ouest, que les diverses provinces ne peuvent rester unies que par les liens d'échanges entre l'est et l'ouest, et c'est sur cette notion qu'ils ont appuyé toutes les actions du Parlement et du Gouvernement. C'est tellement vrai, tellement évident, un fait si national que le souligner, c'est souligner l'existence d'une Confédération des provinces canadiennes. Même le gouvernement actuel a déclaré dans ses rapports que le renversement de cette politique d'orientation est-ouest est une question qui touche les intérêts les plus vitaux du Canada:

L'expédition par les ports canadiens d'une si petite proportion du blé canadien exporté, malgré l'efficacité et la supériorité reconnues de l'outillage des voies de transport et des ports canadiens, est une question qui touche les intérêts les plus essentiels du Canada.

Je tire cette déclaration d'un rapport publié par le gouvernement canadien il y a un peu plus d'un an, et portant l'imprimatur du ministre de l'Agriculture (M. Motherwell). Il y est dit ensuite:

Les rapports publiés par le Bureau des statistiques du Dominion établissent de toute évidence qu'une proportion considérable du blé et de la farine exportés par notre pays passent par d'autres voies que celles du Canada, en quittant la tête des lacs. Sur 174 millions de boisseaux de blé exportés au Royaume-Uni durant la campagne close le 31 août 1923, 125,500,000 boisseaux ont été expédiés par voie des ports américains, contre 48,500,000 par les ports canadiens.

L'auteur du rapport officiel ajoute ceci:

Commentant cet aspect de notre commerce d'exportation, les commissaires du havre de Montréal pour 1922 disent:

Il semble donc que, bien que les capitalistes et les contribuables canadiens aient fourni, dans les limites de leur propre pays, d'amples moyens d'entreposage et de transport à toutes les étapes du parcours vers le marché, le placement et l'expédition de plus des trois cinquièmes du grain sont entre les mains d'agences qui veillent à ce que cet impôt et ce droit se payent à des systèmes de transport faisant concurrence au nôtre.

C'est alors que le gouvernement fédéral fait les commentaires saisissants et alarmants ci-dessous:

L'expédition par les ports canadiens d'une si petite proportion du blé canadien exporté, malgré l'efficacité et la supériorité reconnues de l'outillage des voies de transport et des ports canadiens, est une question qui touche les intérêts les plus essentiels du Canada.

L'expédition du grain par l'étranger est probablement le plus grand de nos problèmes de transport. Il est déjà reconnu que le commerce suit automatiquement la route la plus économique et la plus courte, et cela est juste au point de vue commercial. On a proclamé l'absurdité de prendre un chemin détourné et plus coûteux pour transporter nos marchandises à travers un territoire donné, et l'honorable député de Brandon (M. Forke) a prétendu l'autre soir que 400 milles, à son avis, devraient être le maximum de trajet des marchandises par voie ferrée jusqu'au littoral. Examinons cela au point de vue national et voyons si cela ne renferme pas une fausseté. Il s'agit d'une réelle question d'économie au sujet de laquelle le Gouvernement doit intervenir et protéger les intérêts de la population dans son ensemble. Le grain canadien s'exporte par le port étranger de Portland et maintenant un autre port étranger, celui de Baltimore, est en construction, et cela se justifie apparemment par le motif de bon marché pour l'expéditeur. Prenons le cas de l'expédition de 50 millions de boisseaux de blé canadien par Portland. On a signalé récemment qu'aux taux actuels, l'expéditeur réalise une économie de $157,000 en l'expédiant par ce port, au lieu d'Halifax et Saint-Jean. Mais cela n'est qu'un côté des comptes. Et la perte subie par le Ca-

nada? Le transport de 50 millions de boisseaux de blé sur le tronçon américain du chemin de fer jusqu'à Portland emploi environ six trains par jour, chacun d'une capacité de quelque 70,000 boisseaux distribués sur une période de plus de quatre mois. Les frais, y compris les salaires du personnel du convoi, le combustible et les dépenses casuelles, se montent à environ $864,000. Il faut aussi tenir compte des salaires et des frais d'administration relatifs aux élévateurs à grain, au matériel d'expédition, aux salaires des contremaîtres et des équipes, à l'outillage imprévu, etc., ce qui représente en tout pour le Canada, dans cette seule opération, une perte de plus d'un million, sans parler d'une diminution de population. Le Canada trouverait donc son avantage à uniformiser les tarifs de marchandises de manière à faire disparaître l'écart entre le prix de voiturage de Fort-William à Portland, et le prix par les ports canadiens, de Saint-Jean et Halifax.

Il y a une autre raison aussi sérieuse, et c'est le danger pour un pays de laisser son commerce extérieur à la merci d'un autre. L'histoire du passé abonde en exemples démontrant l'impossibilité de maintenir entre deux pays voisins des relations si parfaites que la paix ne soit jamais en danger. L'Angleterre et la France ne peuvent se résoudre à se relier par le canal sous la Manche, et quant à nous il suffit de se reporter au message du président Cleveland pour se rendre compte de ce qui peut arriver sur ce continent. Tout récemment même, le mouvement du grain sur les Grands lacs était menacé par le monopole américain de la navigation. Ce que je souhaite, et ce que souhaite tout vrai Canadien, je crois, c'est un Canada maître de soi, protégeant et exploitant ses propres ressources; un Canada exportant ses produits par ses propres ports et colonisant son territoire; un Canada au peuple fort, fier et confiant en soi. C'est au Gouvernement, d'après moi, à travailler à cette fin. Le développement naturel du commerce et sa tendance à suivre automatiquement le cours établi, est une chose; la surveillance vigilante et la direction à imprimer aux affaires nationales en est une autre, et c'est à cela que le Gouvernement doit s'appliquer. Voilà une tâche nationale dont l'accomplissement demanderait un gouvernement national. Il me semble qu'une subvention quelconque à laquelle tout le pays devra contribuer sera nécessaire. Cela n'est pas agréable, mais l'état des ports des Provinces maritimes ne l'est pas non plus, et, de même ce mouvement continu des produits canadiens vers les ports américains.

[M. Quinn.]

Malheureusement, les différents partis politiques, une fois en possession du pouvoir, poussent généralement à l'extrême, l'utilisation, dans leur propre intérêt, des ressources du pays. Ce fut surtout le cas du gouvernement libéral de 1896 à 1911. Porté au pouvoir par une vague de prospérité industrielle et commerciale, ce gouvernement jeta l'argent par les fenêtres, gaspillant des millions. La pire folie fut probablement celle du troisième transcontinental, le Nord-Canadien. Tout l'argent qu'il a coûté, appliqué au creusement des canaux et d'un chenal profond jusqu'aux ports de l'Atlantique eût établi une voie permanente. Ainsi, l'exportation du grain et des produits canadiens, des Grands lacs en Europe, sans transbordement, devenait possible, de même que le tarif de transport de la houille de la Nouvelle-Ecosse sur les Grands lacs tombait de moitié grâce aux cargaisons de retour. Mais la construction de chemins de fer et le sort de Mackenzie et Mann intéressaient plus les cercles politiques que l'extension véritable du commerce canadien.

Le Gouvernement devrait s'intéresser à l'exploitation des gisements houillers du Canada. Il est bien connu maintenant que le coke remplace parfaitement l'anthracite, soit pour le haut fourneau soit pour le chauffage ou autre chose. Il suffit de produire le coke et d'apprendre aux gens à le chauffer. Puis, la réduction des tarifs de transport dans le sens indiqué relativement au grain permettrait à la Nouvelle-Ecosse et à l'Alberta de fournir leur combustible aux provinces d'Ontario et de Québec, et cette industrie se trouverait stimulée d'autant. Je n'en dirai pas davantage à propos de houille. Cette question a été longuement discutée hier, et bien que je me proposais de la traiter plus au long, je m'en abstiendrai, espérant que le débat d'hier a suffisamment renseigné les honorables députés, et qu'il portera des fruits.

Le gouvernement libéral de 1921 à 1925 a été aussi insouciant et irréfléchi dans ses dépenses. A la veille des élections, l'on a gaspillé un million de dollars pour un élévateur à Halifax, sans se préoccuper le moindrement de justifier cette dépense par quelque chose de pratique. Conçoit-on quelque chose de plus répugnant au sens moral d'une population intelligente? Cet élévateur coûtant un million de dollars et d'une capacité d'un million de boisseaux était nécessaire à l'expédition du grain par Halifax ou ce n'était qu'un appât électoral. Quoi qu'il en soit, si l'on eût montré la moindre sincérité ou le sens d'affaires le plus élémentaire à propos de ce projet, on eût pris des dispositions pour approvisionner cet élévateur de grain, étant donné surtout qu'il a

été terminé au milieu de la saison de l'exportation du grain. Mais la principale raison pour laquelle ce projet a été conçu juste avant une élection complémentaire est que mon honorable ami, aujourd'hui député d'Halifax, était l'adversaire du candidat ministériel, le projet devant être mis à exécution à la veille des dernières élections générales. Il est de fait notoire que, dans l'automne de 1923, le gouvernement de Mackenzie King s'est pris tout à coup d'un beau zèle pour la Nouvelle-Ecosse, et surtout pour le port d'Halifax. Et pourquoi? Parce que l'honorable député qui le représentait à Halifax a donné sa démission pour accepter un emploi public. L'avis de convocation fut lancé et, aussitôt, on découvrit la nécessité d'un élévateur. Certaines promesses furent faites durant la campagne par le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Macdonald),—je ne le vois pas à son siège,—et entre autres que l'élévateur serait construit immédiatement. J'ai ici ses paroles telles qu'elles ont été citées par l'honorable député d'Halifax lorsqu'il a prononcé son premier discours dans cette Chambre. S'adressant à un nombreux auditoire, quelques jours avant l'élection, le ministre de la Défense s'est ainsi exprimé:

> Avec la perpective d'une énorme récolte de grain, le Gouvernement, en exécution du programme de l'expédition des marchandises canadiennes par les ports canadiens, a décidé de construire un élévateur à grain à Halifax, moderne et complet. Des soumissions ont été demandées et on en a reçu huit. Si le premier ministre intérimaire, l'honorable W. S. Fielding, n'était pas tombé malade à son retour d'Halifax à Ottawa l'autre jour, il aurait convoqué une réunion du conseil et l'entreprise eût déjà été adjugée. Mais dès que le premier ministre serait revenu dans la capitale...

Il n'en était éloigné que deux journées de chemin de fer.

> ...l'entreprise serait adjugée par le Gouvernement et les travaux commencés immédiatement.

C'était en 1923. Il fut promis alors que les travaux commenceraient immédiatement, mais ils ne furent entrepris qu'au printemps de 1925, soit près de deux ans plus tard, et il n'y aurait eu probablement rien de fait s'il n'avait pas été question d'élections générales, alors que le Gouvernement était obligé de prendre une décision. Cela prouve que toute l'affaire n'était ni plus ni moins qu'un truc politique, une tentative criminelle, extravagante et maladroite pour berner les électeurs d'Halifax et de la Nouvelle-Ecosse. Mais cette province a répondu d'une façon non équivoque en élisant onze candidats de l'opposition sur les quatorze représentants auxquels elle a droit. Telle a été la réponse faite au Gouvernement par la Nouvelle-Ecosse. Le peuple est las des anciennes manœuvres politiques et il ne souffrira plus d'être exploité pour des fins de partis. Il n'attend plus que l'occasion d'affirmer plus nettement son mépris de la mauvaise foi et des excès du Gouvernement.

Je viens de dire que la Nouvelle-Ecosse a répondu au Gouvernement. Il en est ainsi des deux autres provinces maritimes. En 1921, la Nouvelle-Ecosse avait élu une députation complète de seize libéraux. Je suis sûr qu'aux dernières élections générales le peuple a jugé le ministère par les actes de ces représentants, et c'est la raison pour laquelle il a rendu ce verdict frappant.

La même observation s'applique à la province voisine du Nouveau-Brunswick. Il n'y a aujourd'hui qu'un seul député ministériel de cette province; les autres dix représentants font partie de l'opposition. Bien que le résultat n'ait pas été aussi marqué dans l'île du Prince-Edouard, nous avons toutefois partagé également les honneurs, et je suis convaincu que mes deux collègues de ce côté-ci de la Chambre peuvent fort bien s'occuper des intérêts de cette province. Les deux partisans du ministère tenteront peut-être de se consoler en se dicant: Eh! bien, nous n'avons pas perdu grand'chose, puisque nous avons une représentations aussi nombreuse que celle des conservateurs. Mais je leur demanderai quelle satisfaction ils peuvent bien avoir après l'élection des trois députés conservateurs, l'autre jour, à l'assemblée législative de l'île du Prince-Edouard?

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de mes collègues, si ce n'est pour dire un mot du paragraphe du discours du trône qui nous promet la nomination d'une commission d'enquête au sujet des droits des Provinces maritimes. Mais les habitants de ces provinces ne se contenteront pas d'une simple commission nommée par le Gouvernement touchant une question aussi importante. Ils veulent que ce sujet soit discuté ici même. Telle est l'opinion exprimée par le leader du Gouvernement (L'hon. M. Lapointe). Il a déclaré que c'est le tribunal du pays. C'est l'endroit voulu pour débattre des questions de cette nature. Le parlement canadien dont la Chambre des communes forme l'une des branches importantes est une grande commission du peuple souverain—le tribunal politique en dernier ressort. Or la population des Provinces maritimes a délégué ici vingt-trois témoins pour établir le bien-fondé de ses griefs et vingt-trois avocats afin d'exposer ce qui constitue nos droits suivant notre conception. C'est ici, monsieur l'Orateur, et uniquement ici que nos problèmes peuvent être réglés.

M. WILLIAM DUFF (Queen-Lunenburg): Il n'est guère nécessaire de ma part, monsieur l'Orateur, d'ajouter mes félicitations à celles des honorables députés préopinants, au sujet de votre élection à l'unanimité aux honorables fonctions de la présidence de la Chambre des communes. J'ai eu l'honneur et le privilège de siéger ici sous votre habile direction de 1921 à 1925. Et après avoir écouté les remarques de l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Quinn), je suis certain que, non seulement mes collègues de la dernière Chambre, mais aussi les nombreux députés se rendent compte de votre courtoisie et de votre générosité à l'égard de tous les représentants du peuple, surtout de ceux qui sont nouveaux venus ici. Je regrette excessivement que l'honorable député d'Halifax, au cours de ses remarques, ait cru devoir faire allusion à certaines récentes nominations du Gouvernement. Ces insinuations sont fort déplorables à mon sens, étant donné que les deux partis politiques au pays, depuis la confédération, ont toujours choisi les magistrats appelés à présider aux différents tribunaux canadiens. Or, tout le monde admettra avec moi que dans tous les cas, peu importe que ces nominations aient été faites par un gouvernement conservateur ou libéral, on a toujours élevé à la magistrature les juristes les plus compétents qu'il fût possible de trouver. Quoique mon honorable ami se soit abstenu de mentionner aucun nom, il a trouvé à redire aux décisions d'un certain juge. . .

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, puis-je soulever une question de règlement. Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce que l'honorable député continue à parler dans cette veine. Je ferai cependant observer à Votre Honneur qu'un honorable député ayant abandonné ce sujet, après avoir été rappelé à l'observance du règlement, il ne sied guère qu'un de ses collègues s'autorise de la simple allusion faite par l'orateur précédent pour discuter par le menu la question que celui-ci a à peine touchée.

M. DUFF: Le règlement si j'ai bien compris, défend de critiquer la conduite des juges des cours supérieures et des cours de comté. Je n'ai pas du tout l'intention d'attaquer l'attitude de ces magistrats ni de m'étendre longuement. . .

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur. . .

M. DUFF: Ce n'est pas juste.

L'hon. M. STEVENS: Son Honneur dirigera les délibérations de la Chambre. Le règlement ne porte pas seulement qu'aucun député ne se permettra de critiquer la magistrature ici, mais que ces questions ne seront pas du tout soulevées à la Chambre, comme Votre Honneur l'a fait observer tout à l'heure. Je ferai donc respectueusement observer à Votre Honneur qu'il serait—j'allais dire absurde,—de permettre à un honorable membre de prononcer une défense ou un éloge,—appelons cela du nom que vous voudrez,—d'un membre de la magistrature lorsque. . .

L'hon. M. MACDONALD: C'était une observation déplacée de la part de l'honorable député.

L'hon. M. STEVENS: Et je proposerais. . .

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, si l'on permet de commenter favorablement la conduite d'un magistrat, je n'y vois pas d'objection à condition toutefois que nous ayons aussi la liberté de dire ce que nous pensons et ce qui a été fait.

L'hon. M. LAPOINTE: La règle est parfaitement claire. Il est défendu d'attaquer la magistrature, mais il est sans doute permis de faire son éloge.

Le très hon. M. MEIGHEN: Rien au monde ne pourrait être plus absurde, à mon sens.

L'hon. M. LAPOINTE: Les paroles de mon honorable ami sont encore plus absurdes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le règlement défend tous les commentaires sur la magistrature, peu importe qu'ils soient favorables ou défavorables. Or, je donne avis que si l'on permet les commentaires élogieux ici, nous serons libres de soutenir la contre-partie.

L'hon. M. LAPOINTE: Les gros mots et les injures ne constituent pas une raison. C'est là l'une des irrégularités de mon très honorable ami de prononcer le mot absurdité chaque fois pour ainsi dire qu'il fait allusion à ses adversaires. Je soutiens que la prétention du chef de l'opposition est erronée; dès que nous n'imputons pas de motifs à un membre de la magistrature, nous avons parfaitement le droit de mentionner son nom ici.

M. l'ORATEUR: J'avais à peine saisi quelques mots du discours de l'honorable député de Queen-Lunenburg et je lui ai permis de compléter sa phrase. Pour la bonne gouverne de la Chambre, je rappellerai aux honorables membres qu'en vertu de l'article 19 du règlement cité par Beauchesne, il existe certaines restrictions. Le paragraphe 239 est ainsi conçu:

Outre les restrictions contenues dans cette règle, l'usage consacré, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député portant la parole s'abstienne

1. De jeter du louche sur la conduite des juges des tribunaux supérieurs à moins que ces accusations ne s'appuient sur une motion de fond.

Et plus loin, Bourinot s'exprime ainsi, comme on le verra au paragraphe 246 de l'ouvrage de Beauchesne:

Les allusions aux magistrats, tribunaux et hauts personnages officiels, revêtant le caractère d'une attaque ou d'un blâme personnels ont toujours été considérées comme étant non parlementaires et les présidents des Chambres anglaises et canadiennes les ont toujours jugées comme des infractions au règlement. Le président, en comité général, a même, à l'occasion, interrompu des députés qui censuraient un acte judiciaire. La façon régulière de procéder pour les personnes qui croient de leur devoir d'attaquer la conduite d'un juge est de présenter une pétition dans laquelle toutes les accusations sont spécifiquement exposées, afin que la personne incriminée ait l'occasion de répondre aux accusations lancées contre elle.

L'honorable député d'Halifax (M. Quinn), aussitôt que je lui ai cité le règlement, a immédiatement abandonné les remarques qu'il avait à faire au sujet des jugements rendus par un certain juge de la Nouvelle-Ecosse; aussi je prie les honorables députés d'éviter autant que possible de parler de la magistrature, soit en mal, soit en bien. Traîner les noms de nos magistrats devant la haute cour du Parlement n'est pas de nature à faire respecter nos tribunaux; je pense qu'il est préférable d'oublier tout à fait cet incident et de continuer le débat sans faire allusion à la magistrature.

M. DUFF: Merci, monsieur l'Orateur, pour m'avoir donné raison. Je n'ai pas enfreint l'article du règlement que vous avez cité, mais je m'abstiendrai de toute allusion à la magistrature.

M. l'ORATEUR: Je remercie l'honorable député. Il donne un très bon exemple. Je remercie aussi l'honorable député d'Halifax qui très aimablement s'est déclaré prêt à observer le règlement.

L'hon. M. MACDONALD: Pour éviter toute confusion, je suggère que l'honorable député d'Halifax (M. Quinn) soit prié de faire retirer du Hansard les remarques et les réflexions désobligeantes qu'il a faites.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'en a pas fait.

M. DUFF: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir tirer l'affaire au clair. Sans faire aucune allusion aux juges de la Nouvelle-Ecosse ou de n'importe quelle autre province, je tiens à citer un cas qui s'est présenté à Truro, celui-là même que l'honorable député d'Halifax a mentionné. Dans l'occurrence, le substitut du procureur général, nommé par le gouvernement conservateur de la province de la Nouvelle-Ecosse, a accepté qu'on accorde au prisonnier sa liberté conditionnelle. La chose a été faite avec le consentement du ministère public. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. Il est assez difficile, monsieur l'Orateur, de satisfaire certains de nos amis conservateurs de la province de la Nouvelle-Ecosse. Tantôt ils trouvent la condamnation trop douce, tantôt ils la trouvent trop sévère.

J'aborde maintenant l'examen de certains paragraphes du discours du trône. Je regrette de ne pouvoir les discuter tous, mais il y en a un ou deux dont je veux parler, entre autres celui-ci:

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable. Toutes nos industries manufacturières, d'un bout à l'autre du Dominion, se sont développées à un degré inconnu depuis plusieurs années. L'augmentation de plus en plus ferme des gains de nos chemins de fer est une preuve nouvelle du progrès de nos diverses industries.

Tous les hommes d'affaires du Canada, tous ceux qui font une étude des choses du pays, doivent se rendre compte que la situation s'améliore de jour en jour. Il semble que ce soit toujours ainsi lorsqu'on a un ministère libéral. Le pessimisme fait place à l'optimisme; au lieu du marasme, ce sont le progrès et la prospérité qui règnent. Indubitablement, de même que nous avons joui d'une grande prospérité de 1897 à 1911, le Canada a suivi la voie du progrès,—lentement il est vrai,—de 1921 à 1925 et aujourd'hui,—on s'en est même aperçu en 1925,—le pays avance à pas de géant.

M. SPENCE (Parkdale): Dans quelle partie du pays?

M. DUFF: Si mon honorable collègue veut bien m'écouter, je vais le lui dire.

M. SPENCE (Parkdale): Dites-le nous maintenant.

M. DUFF: Je parle de tout le pays et j'espère que mon honorable collègue aura la patience d'écouter ce que je vais dire.

M. SPENCE (Parkdale): C'est difficile d'écouter de pareilles balivernes.

M. DUFF: L'honorable député qui vient de m'interrompre acceptera peut-être l'opinion de quelqu'un qui fait autorité dans sa propre ville. Evidemment, je ne m'attends pas à ce qu'il prenne ma parole et c'est peut-être pour cela qu'il m'a interrompu.

M. SPENCE (Parkdale): Je ne prendrai la parole de personne.

M. DUFF: Je citerai à mon honorable collègue l'avis d'un haut personnage de Toronto. Voyons ce qu'il dit: Je veux parler de sir John Aird qui n'est peut-être pas un inconnu pour l'honorable député. Il est président de

l'association des banquiers canadiens dont le bureau principal est à Toronto.

M. SPENCE (Parkdale): Cela suffit; nous n'en avons pas besoin.

M. DUFF: Voici ce que dit sir John Aird touchant la prospérité générale du Canada:

Aujourd'hui il y a en circulation au Canada 125 millions de plus d'argent susceptible d'aider les affaires en général qu'il n'y en a d'habitude à cette période de l'année. Il y a tout l'argent voulu pour fournir des fonds aux grandes entreprises nécessaires au progrès du Canada. Le Dominion est en voie de prospérité. Les manufactures de presque tous les articles et les maisons de commerce en général ont l'automne dernier, réduit leurs dettes comme il leur avait été impossible de le faire depuis des années.

On entend la période où les tories étaient au pouvoir.

Toutes les banques montrent les mêmes résultats: grande réduction dans les emprunts commerciaux et grande augmentation des placements de banque en obligations et actions.

M. SPENCE (Parkdale): Ce n'est pas un bon signe.

M. DUFF: Splendide, au contraire. Les gens n'ont pas à emprunter aux banques parce qu'ils ont des fonds en poche.

M. SPENCE (Parkdale): Ils ne font pas les affaires qui...

Des VOIX: A l'ordre!

M. SPENCE (Parkdale): N'ai-je pas le droit de faire une déclaration?

Des VOIX: Non, non. Questionnez.

M. SPENCE (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député.

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. l'ORATEUR: Silence.

M. SPENCE (Parkdale): N'est-ce pas un signe de prospérité quand nous devons emprunter pour faire des affaires? Nous ne pouvons emprunter aujourd'hui parce que nous ne saurions que faire des avances de fonds. Voilà la raison de la diminution des emprunts commerciaux.

M. DUFF: Ce doit être la manière de voir de Toronto.

M. SPENCE (Parkdale): Oui, et aussi celle de Lunenburg, si vous dites la vérité.

M. DUFF: A Lunenburg, nous n'avons pas à emprunter d'argent; nous en avons.

L'automne dernier, ajoute sir John, il y a eu plus de grain exporté et payé que jamais dans l'histoire du pays. Cela signifie que 125 millions de dollars qui sont habituellement immobilisés quand le grain passe l'hiver en entrepôt sont disponibles pour les affaires en général.

[M. Duff.]

Mon honorable ami me permettra d'ajouter que pour cette raison nous avons plus de fonds disponibles—les gens ont plus d'argent.

Il fait observer que les grandes fabriques de machines agricoles ont, cette année, grandement réduit leurs dettes aux banques. Il ajoute: "Il nous faut de la population pour progresser".

Voilà, monsieur l'Orateur, l'opinion d'un homme parfaitement au courant de toute la situation industrielle du Canada. Je vais fournir d'autres preuves à mon honorable ami et peut-être pourrai-je le convertir au point qu'il reconnaîtra que notre pays entre de nouveau dans la prospérité. Voici ce que dit la "Bankers' Trust Company", de New-York. Elle résume une revue de la situation canadienne comme suit:

Tous les criteriums reconnus de la prospérité, comme le volume des chargements de wagons, le chiffre des compensations aux banques, etc., indiquent une augmentation générale des affaires durant les trois premiers trimestres de 1925 comparativement à la même période en 1924. Le Canada n'est peut-être pas arrivé à la grande prospérité dont jouissent les Etats-Unis, mais la différence entre la situation des deux pays diminue et on s'attend à ce que, durant l'année qui commence, le Canada jouisse d'une période de prospérité égale à celle de son ami et voisin du sud.

Ce tribut au progrès du Canada est de source américaine. On peut sans doute trouver de meilleurs indices dans les rapports commerciaux de notre pays. Voyons ce qu'ils disent: Le commerce total du Canada s'est élevé à 2,161 millions en 1925, soit 295 millions de plus qu'en 1924. En 1925, nos importations ont été de 890 millions, soit une augmentation de 82 millions comparativement à 1924. Cela signifie que la balance du commerce nous a été favorable. Si nous enlevons les importations des exportations, nous trouvons que la balance en faveur du Canada s'élève à 381 millions de dollars.

Etablissons maintenant une comparaison entre la situation actuelle et celle qui existait avant 1921, alors que nos amis conservateurs détenaient le pouvoir. Cette année-là, dernière du régime conservateur, la balance du commerc n'était pas favorable au Canada. En réalité nous achetions pour 29 millions de plus des autres pays que nous ne leur vendions. Le résultat, monsieur l'Orateur, c'est que le dollar canadien ne valait que 83c. sur le marché de New-York, soit un escompte de 17 p. 100. Voyons ce qui est survenu durant les quatre années où les libéraux ont été au pouvoir. En 1922, la balance du commerce nous était favorable au montant de $6,122,677, mais en 1923 il s'est produit une grande amélioration qui doit avoir fait plaisir à tous les hommes d'affaires du Canada. Cette année-là, notre balance favorable de commerce a atteint $142,716,693, chiffre qui

s'est élevé à $165,396,430 en 1924. Enfin, en 1925, la balance favorable atteint le chiffre de 381 millions. Nous pouvons davantage démontrer la prospérité du Canada en citant des chiffres qui se rapportent à nos relations commerciales avec les Etats-Unis. Nous nous souvenons, sans doute, qu'en 1911 nos amis de la gauche ne voulaient "ni troc ni commerce avec les Etats-Unis" et, en 1921, notre balance défavorable de commerce avec la république voisine s'élevait à 223 millions. En d'autres termes, cette année-là, nous avons acheté des Etats-Unis pour une valeur de 515 millions tandis que nos ventes à ce pays se sont chiffrées par 292 millions. Mais d'après les statistiques du commerce établies à la fin de l'an dernier, nous avons acheté de nos voisins de la république américaine pour un montant de 539 millions tandis que nos exportations atteignaient le chiffre important de 456 millions. De 223 millions qu'elle était lorsque les conservateurs étaient aux affaires, la balance défavorable du commerce avec les Etats-Unis a été abaissée à 82 millions l'année où les libéraux ont pris la direction des affaires. Ou encore, par suite de la diminution appréciable survenue dans le premier chiffre de la balance défavorable du commerce, il y a eu, en notre faveur, un écart de 140 millions.

Un de mes amis de Toronto m'a interrompu pour me demander où je voyais des signes de prospérité. Avec lui, je conviendrai que toutes les parties du Canada ne sont pas aussi prospères que je le souhaiterais. Il ne saurait en être autrement dans tous les pays. Prenons la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la France ou toute autre nation, et vous constaterez que ces pays ne font pas tout le progrès qu'ils devraient faire. Si on veut bien me le permettre, monsieur l'Orateur, je dirai qu'hier, nous avons consacré presque toute la journée, c'est-à-dire depuis près de trois heures de l'après-midi jusqu'à onze heures du soir, à entendre des députés nous dire,—et en toute sincérité, je n'en doute pas,—que dans une partie de la Nouvelle-Ecosse la situation laissait à désirer. Je suis prêt à reconnaître qu'il en est ainsi. A n'en pas douter, depuis plusieurs années, la situation dans l'île du Cap-Breton, et peut-être dans toutes les régions houillères, n'est pas ce qu'on souhaiterait, et il y eut beaucoup de mécontentement chez les mineurs de houille, chez les exploitants qui ont consacré des capitaux au développement des mines et chez le public en général. Mais il me semble que, pour examiner cette question comme il convient de le faire à des hommes d'affaires, ils nous faut aller beaucoup plus loin que nous ne l'avons fait hier. L'an dernier nous avons consacré toute une journée à la discussion de cette même question, et en cette occasion, du moins pour ce qui est de la Chambre, nous n'avons trouvé aucune solution convenable à la difficulté dans la région du Cap-Breton. Je le répète, dans tous les discours que nous avons entendus hier, il n'a été offert aucune solution pratique à cette importante question, aucune solution qui soit acceptable aux intéressés du Cap-Breton. J'ajouterai qu'après tout le temps consacré à l'examen de la question, nous avons vu le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) se lever pour nous dire que le 20 janvier, c'est-à-dire, il y a six jours, sir Henry Thornton a donné aux compagnies de charbonnages de Cap-Breton une commande pour 600,000 tonnes de houille, dont 120,000 tonnes doivent être mises en tas et le reste expédié comme à l'ordinaire, à une époque plus avancée de la saison. Il me semble, monsieur l'Orateur, que non seulement nous n'avons pas trouvé de solution à la difficulté mais nous avons consacré toute la journée d'hier à discuter une question que sir Henry Thornton avait réglée lui-même. Je ne représente pas la circonscription d'où vient ce charbon, mais en ma qualité de citoyen de la Nouvelle-Ecosse j'ai à cœur le bien-être et la prospérité de cette grande province. En passant, je dirai que, même en dépit de cet ulcère qui ronge le Cap-Breton, il est ridicule de prétendre, soit au Parlement ou dans les journaux, que la province de la Nouvelle-Ecosse ne jouit pas d'une mesure raisonnable de prospérité. Qu'on aille à Halifax chaque fois qu'il se produit un événement important; qu'on aille dans n'importe quelle ville de la province et l'on verra des centaines et des milliers d'automobiles, de gens biens vêtus qui s'y rassemblent. Je prétends qu'il n'est pas juste ni loyal, de la part d'un honorable député de cette Chambre, de nuire à la réputation de la Nouvelle-Ecosse en disant que cette province ne jouit pas d'une prospérité raisonnable.

Depuis plusieurs années j'entends parler de cette situation relative à la houille, et je le dis de nouveau, depuis 1896 à 1911, alors que le parti libéral était aux affaires, personne, soit au Parlement ou dans la presse, personne n'a sollicité des aumônes pour une partie quelconque de la Nouvelle-Ecosse. Au cours des années en question, la Nouvelle-Ecosse était prospère et ce n'est qu'après l'avènement du parti conservateur au pouvoir, en 1912, que les difficultés ont commencé à surgir aux charbonnages, dans les aciéries du Cap-Breton, et dans toute la province. Sans cette terrible catastrophe de la Grande guerre, la situation, entre 1914 et 1921, aurait été des plus mauvaise dans la région minière du Cap-Breton. Mais, à mon avis, monsieur l'Orateur, il s'est trouvé, à propos de cette situation concernant la

houille, des gens et surtout des journaux qui, pour en retirer quelques avantages politiques, ont terni la réputation enviable de leur province. Nous nous rappelons que l'an dernier, lors du débat sur cette question, on a cherché à faire retomber la responsabilité des difficultés sur le gouvernement de la province, et surtout sur le premier ministre de l'époque, M. Armstrong. On a dit qu'il était à blâmer sur toute la ligne, et à ce moment-là nos amis les conservateurs de la province ont prétendu que la solution du problème était du ressort du gouvernement provincial. Il est vrai, en effet, qu'en cette circonstance, le débat portait uniquement sur l'assistance aux mineurs dans l'indigence. On n'a pas abordé la question des responsabilités, et il ne fut pas question non plus de décider qui devait régler la grève. Les conservateurs de la Nouvelle-Ecosse disaient alors, tant dans les journaux que sur les tribunes, que le règlement de ces questions était du ressort du gouvernement libéral alors en exercice.

Jusqu'à l'honorable M. J. F. Cahan, actuellement ministre dans le cabinet provincial, qui fit publier dans les journaux que si le parti conservateur était porté au pouvoir en Nouvelle-Ecosse il règlerait la grève dans les vingt-quatre heures. Il soutenait que le gouvernement était responsable de la grève au Cap-Breton et que si les conservateurs étaient élus, la grève cesserait le lendemain.

Le député d'Halifax (M. Quinn) a affirmé que la grève est réglée. Cela dépend. Moi je prétends qu'elle ne l'est point. On a effectué un arrangement temporaire, mais le mécontentement est aussi profond aujourd'hui qu'il l'a été depuis deux ou trois ans.

M. QUINN: Il n'y a plus de grève.

M. DUFF: C'est le nœud de la question. Je dis que les houilleurs du Cap-Breton ne travaillent pas; ils ne sont pas en grève, soit; mais on ne peut contester que les ouvriers malgré toutes les belles promesses que leur ont faites les conservateurs avant les élections provinciales, ont dû se soumettre et redescendre dans les puits. Avant les élections, les conservateurs leur avaient dit que s'ils parvenaient au pouvoir ils leur obtiendraient justice. Les mineurs attendirent trois mois, et comme ils avaient été en grève quatre ou cinq mois auparavant, ils ont dû se soumettre et reprendre le travail.

Quel espèce de règlement a-t-on effectué? Un arrangement tout en faveur de la compagnie Besco.

M. MACDOUGALL: Puis-je poser une question? N'est-il pas vrai que les mineurs ont voté l'acceptation du règlement?

[M. Duff.]

M. DUFF: Je regrette que mon collègue ne m'ait pas entendu il y a un instant. Je pensais que ma voix portait plus loin. J'ai reconnu que les ouvriers avaient accepté le règlement.

M. MACDOUGALL: Ils l'ont accepté par leur vote.

M. DUFF: Peu m'importe. Ils se trouvaient obligés de l'accepter, et ils l'ont accepté parce que leurs femmes et leurs enfants étaient réduits à la dernière extrémité depuis deux ou trois mois. Je répète qu'ils se sont vus obligés d'accepter le règlement, et quel règlement! Un arrangement tout en faveur de la compagnie. Ils ont maudit—si je puis ainsi parler—le gouvernement Armstrong pour n'avoir pas réglé la grève, alors que ce dernier aurait pu le faire, comme on sait, deux mois auparavant.

M. MACDOUGALL: Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

M. DUFF: Je le dirai tout à l'heure. Il n'a pas pu régler la grève, parce que les politiciens tories colportaient dans tous les villages miniers le conseil de ne rien accepter du gouvernement Armstrong. A ce moment-là M. Armstrong avait obtenu de la Besco qu'elle reprendrait l'exploitation des mines moyennant une réduction de 5 p. 100 dans le salaire des ouvriers. Ceux-ci repoussèrent cet arrangement parce qu'on les engagea à résister. On leur fit accroire qu'un changement de gouvernement leur éviterait l'obligation d'accepter une diminution de salaire. Le changement arriva, mais bien que M. Rhodes eût déclaré qu'il irait au Cap-Breton et n'en reviendrait qu'après le règlement de la grève, il y passa juste deux jours et rentra à Halifax sans avoir rien réglé. Les négociations furent reprises dans la capitale, et finalement les houilleurs au lieu de bénéficier de l'ancien état de choses, celui de 1924, au lieu d'une réduction de 5 p. 100, comme M. Armstrong le leur aurait obtenu, durent se soumettre à une réduction de 8 p. 100 de leurs salaires. Bien plus, le chef du parti conservateur en Nouvelle-Ecosse dut consentir à la compagnie une réduction de 2½ p. 100 sur la redevance payable à la province, afin de lui arracher l'engagement d'abaisser les salaires des ouvriers de 8 p. 100 au lieu de 10 p. 100, comme la Besco le voulait.

M. QUINN: On a consenti un sacrifice.

M. DUFF: Qui a consenti un sacrifice?

M. QUINN: Le gouvernement de la province.

M. DUFF: Ce n'est pas le gouvernement, mais le contribuable qui a fait le sacrifice. Chaque citoyen a supporté sa part du sacrifice de $125,000.

M. MACDOUGALL: Combien le trésor de la Nouvelle-Ecosse a-t-il reçu en redevances pendant les six mois qui ont précédé la grève?

M. DUFF: Je ne le sais pas. S'il ne sortait pas de charbon des mines, le trésor provincial ne pouvait pas encaisser de redevances. Mon honorable ami sait sans doute pour quelle raison il ne sortait pas de charbon des mines; peut-être a-t-il fait sa part d'agitation pour encourager les mineurs à ne pas reprendre le travail. L'attitude de certaines gens me paraît bien étrange. Nos amis nous parlent, par exemple, des merveilles accomplies par M. Rhodes, le premier ministre actuel, pour régler la situation houillère. ils nous parlent de la commission Duncan qu'il a nommée. Effectivement il a nommé cette commission; et ces messieurs après avoir recueillis des dépositions à Sydney, Halifax et Montréal, ont rédigé un rapport où l'on ne trouve pas un seul mot favorable aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse, où tout est à l'avantage de la Besco. Ces Messieurs criaient partout, avant le mois de juin 1925, que la Besco avait M. Armstrong et le gouvernement provincial par la gorge et que M. Armstrong était l'esclave de la Besco. Et pourtant leur propre gouvernement nomme une commission et cette commission soumet un rapport dont tous les articles, sans exception, sont favorables à la Besco; où tout ce qu'il y a pour les mineurs du Cap-Breton, ce sont quelques bonnes paroles.

Hier soir, l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a parlé de la capitalisation de la Besco. Dans l'ordre de renvoi remis à la commission Duncan par le gouvernement provincial, ce dernier demandait une enquête minutieuse sur la capitalisation de la British Empire Steel Corporation. Quiconque lit le passage du rapport ayant trait à cette capitalisation devra forcément conclure que la commission s'est dérobée devant cette question, qu'elle n'a voulu se prononcer ni dans un sens ni dans l'autre sur la capitalisation de la Besco. Elle s'est contenté de dresser un tableau des actions ordinaires, des obligations et des actions privilégiées. Elle n'a pas dit si les émissions d'actions ou d'obligations étaient à l'abri de toute censure ou si le capital-actions de la compagnie représentait trop de valeur fictive.

Au fond quelle est cette difficulté? Le chef de l'opposition (M. Meighen) prétend que le seul remède à la situation serait l'imposition d'un droit plus élevé sur la houille. Au lieu d'un droit de 50c., il en décréterait un bien plus élevé, assez élevé, j'en suis sûr, pour assurer l'exportation de la houille d'Alberta dans Ontario et du charbon de la Nouvelle-Ecosse et dans les provinces de Québec et d'Ontario. Je n'accepte pas cette proposition. Je ne veux pas que les consommateurs de la Nouvelle-Ecosse, pas plus que ceux de Québec ou d'Ontario, soient forcés à payer le charbon un ou deux dollars plus cher par tonne. Ce qui est digne de remarque, c'est qu'au moment où la commission siégeait à Halifax, alors que l'organe du parti conservateur parlait de relever les droits sur la houille, et par conséquent d'en augmenter le prix, des conservateurs en vue, dans les villes d'Halifax et de Dartmouth, mandés devant la commission, se sont plaints que le charbon coûtait trop cher quand on l'achetait des mines de la British Empire Steel Corporation. Les honorables membres peuvent donc constater que ces gens ne voulaient pas voir régler la difficulté: ils tenaient à ce qu'elle traînât. Ils en ont tiré parti dans les élections provinciales; et sans doute cherchent-ils maintenant à en récolter quelques avantages contre le ministère actuel.

On n'arrivera pas à une solution de ce problème tant que les exploitants des mines et les mineurs eux-mêmes n'auront pas compris que, dans certaines houillères de la Nouvelle-Ecosse, les frais de production sont trop onéreux. Il faut se rappeler qu'ils ne sont pas, eux, les seuls intéressés. Quand le mineur réclame un salaire plus élevé et l'exploitant un prix plus élevé, il ne faut pas oublier le consommateur. Qu'il s'agisse du charbon, de l'acier, de la chaussure, du vêtement ou de toute autre marchandise, l'intérêt du consommateur canadien est plus important que tout autre et il faut le sauvegarder. Voici toute la difficulté et autant vaut le reconnaître tout de suite: Il y a trop de mineurs dans l'île du Cap-Breton pour la capacité du marché qui existe pour la houille de la Besco. Sans doute cela provient-il de ce qu'au cours de la période exceptionnelle de 1915 à 1918, la demande extraordinaire du charbon a mis les exploitants dans l'obligation d'augmenter le nombre des mineurs dans la zone du Cap-Breton; dès le retour de la situation normale, on n'avait plus pour la houille que le marché ordinaire et par conséquent les mineurs étaient trop nombreux pour les besoins de l'industrie. Certes il est regrettable de le constater, mais il faut reconnaître la situation qui, au demeurant peut. survenir en toute industrie. Vous conviendrez, je crois, monsieur l'Orateur, que si un exploitant forestier s'aperçoit que la coupe est trop forte

ou que sa production n'est pas suffisamment rémunérée, il se trouve dans l'obligation de congédier quelques-uns de ses employés. Il en est ainsi dans une fabrique de chaussures ou dans toute autre entreprise. Dans les mineurs, quand ils se trouvent sans travail n'ont qu'une chose à faire: chercher de l'emploi ailleurs. Telle est, à mes yeux, la situation au Cap-Breton; la seule solution de la difficulté est de trouver quelque autre emploi pour ceux qui sont de trop dans les charbonnages.

M. QUINN: Allez-vous les laisser prendre la route des Etats-Unis?

M. DUFF: Peut-être mon honorable ami leur procurera-t-il un emploi chez lui?

M. QUINN: Et vous?

M. DUFF: J'en emploirais 500 s'ils pouvaient conduire une barque sans attraper le mal de mer.

Une VOIX: A quelle distance de la côte?

M. DUFF: A environ 200 milles au large des grands bancs de Terre-Neuve. Maintenant, quel remède,—qui ne peut être que temporaire,—les honorables députés ont-ils suggéré dans leurs discours hier? De forcer le National-Canadien à prendre plus que son approvisionnement nécessaire de combustible. A mon sens, cette mesure ne réglerait pas la question, même si elle était pratique. Mais il n'est pas juste de forcer le National-Canadien ou le peuple de ce pays à acheter une quantité plus grande de charbon qu'il n'en a besoin. On se rappellera qu'il y a quelques années, alors que le Parlement était à étudier le bill constituant en corporation la compagnie du chemin de fer National-Canadien, à responsabilité limitée, on appuya dans cette Chambre sur la nécessité de placer l'entreprise à l'abri de toute influence politique. Presque tous ceux qui prirent la parole au cours de ce débat déclarèrent que ce à quoi ils tenaient surtout, c'était d'empêcher toute ingérence politique dans la direction du chemin de fer National-Canadien. Et je dirai que, personnellement, je fus plutôt surpris, dirai-je d'apprendre qu'à son arrivée à New-York, après avoir été chargé par le Gouvernement canadien de prendre la direction du réseau National-Canadien, sir Henry Thornton, avant même d'avoir rencontré aucun des représentants du peuple canadien au Parlement, déclarait aux représentants des journaux dans cette ville qu'il ne permettrait aucune ingérence politique dans la direction du chemin de fer National-Canadien. Mais permettez-moi de recourir à un témoin plus important encore que sir Henry Thornton, à celui qui pendant toute une session occupa la position de premier ministre suppléant; j'invoque le témoignage d'un homme comme sir Thomas White, ancien ministre des Finances dans le Gouvernement canadien. A la page 1700 des Débats de la première session de 1919, je vois que sir Thomas White dit:

> Or, c'est là précisément le système dont il faut s'écarter. Le Gouvernement nommera les directeurs du réseau de nos chemins de fer nationaux canadiens. A ces titulaires, sera confié le soin d'administrer ce réseau, et le Gouvernement s'abstiendra de toute ingérence dans cette gestion. Il y a quelque temps, nous avons nommé un conseil de direction pour la compagnie du Nord-Canadien, et si je ne me trompe, ces directeurs ont eu leurs franches coudées, sauf que pour les dépenses à engager, le Gouvernement doit être consulté.
>
> J'ai grandement à cœur, ainsi que le Gouvernement, sans aucun doute, que la gestion de ce réseau s'inspire absolument de l'intérêt public, sans aucune ingérence de la part du Gouvernement pour raisons politiques.

Si les honorables députés sont prêts à admettre que c'est là la seule manière d'exploiter le réseau National-Canadien d'une façon satisfaisante, qu'arrivera-t-il si nous nous permettons d'intervenir dans sa direction? Nous entendons nos amis conservateurs déplorer les déficits et l'honorable représentant de Victoria-Carleton (M. Flemming) l'autre jour, les larmes aux yeux, déplorait le fait que M. Bell avait déclaré que les chemins de fer avaient accumulé une dette de 572 millions en cinq ans. Mais si nous suivions la politique que les honorables députés de la gauche prêchaient hier, que feraient les chemins de fer Nationaux? Que deviendraient-ils? Il est évident que les 120,000 tonnes de charbon, ou toute quantité, peu importe, vont nécessairement se détériorer si ce charbon reste accumulé et exposé à l'air et aux intempéries; de sorte qu'avant d'être placé sur les locomotives la moitié ou plus de la moitié peut-être de ce charbon ne sera plus propre à être utilisé sur les chemins de fer. Il en résulterait pour le réseau une perte d'un demi-million ou de trois quarts de milions de dollars.

M. PRICE: L'honorable député parle de la détérioration du charbon accumulé. N'est-il pas vrai que le chemin de fer National-Canadien a depuis des années accumulé du charbon à divers points le long de sa voie?

M. DUFF: Certainement il a fait cela; quelqu'un l'ignore-t-il? Il existe toujours le long d'une voie des points stratégiques où les chemins de fer établissent une réserve de combustible. Mais si je saisis bien la situation, ces 120,000 tonnes de charbon ne seront pas requises avant juin, juillet ou août prochain, et les chemins de fer ont du charbon en abondance pour leurs besoins jusqu'au printemps.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): L'honorable député peut-il nous dire si le National-Canadien utilise du char-

bon canadien ou du charbon américain en ce moment?

M. DUFF: Je l'ignore vraiment, mais cela n'a rien à faire avec mon argumentation.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Peut-être, mais nous aimerions à voir les chemins de fer acheter un peu de charbon de la Nouvelle-Ecosse ou du charbon canadien.

M. DUFF: Mon honorable collègue prétend-il que je ne veux pas que l'on vende du charbon canadien aux chemins de fer?

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Il me semble qu'il en est ainsi.

M. DUFF: Mon honorable collègue se trompe. De fait, je désire, plus peut-être que l'honorable député lui-même, que l'on vende du charbon de la Nouvelle-Ecosse à tout acheteur possible.

M. PRICE: Mon honorable collègue sait-il que les chemins de fer nationaux importent chaque année cinq millions de tonnes de charbon américain?

M. DUFF: Je ne savais pas que l'on importait tant de charbon américain, mais je répète que, pour les fins de mon raisonnement, ce point ne présente aucun intérêt. Qu'on me permette cependant de dire à mes honorables collègues de la gauche que, si les chemins de fer nationaux n'avaient pas acheté ces cinq millions de tonnes de charbon américain, ces députés auraient crié encore bien plus fort qu'ils ne l'ont fait contre les déficits du réseau. Je veux faire ressortir ceci: Si nous forçons les chemins de fer nationaux à acheter un approvisionnement supplémentaire de charbon dont ils n'ont pas besoin, afin de soulager la misère existant dans une certaine partie du pays, nous posons un précédent dangereux. Supposons que les représentants du Nouveau-Brunswick, à la demande des exploitants forestiers, viennent demander au Gouvernement, sous prétexte que l'abaissement du prix de l'épinette, de la pruche et du pin à l'étranger rend inutile la coupe de ces arbres, de forcer les chemins de fer nationaux à acheter un million de traverses de voies ferrées, cela étant le seul moyen de sauver de la misère un certain nombre d'habitants du Nouveau-Brunswick. Que dirait le pays d'une telle proposition?

M. PRICE: Qu'on me permette de poser une question à mon honorable collègue.

Des VOIX: Règlement!

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés de renoncer à interrompre. A moins que l'orateur qui a la parole ne permette ces interruptions, je dois voir qu'on lui permette de poursuivre.

M. PRICE: Je veux seulement...

Des VOIX: Asseyez-vous.

M. DUFF: Je veux bien répondre aux questions; mais je désire aussi de terminer mon discours. Supposons encore que l'un des représentants de la ville de Montréal, l'un des partisans de Patenaude, déclare à la Chambre que, à cause de la stagnation des affaires au Canada, l'on n'a pas donné de commandes suffisantes à la Canadian Car and Foundry Company et que, en conséquence, cette compagnie a été obligée de fermer ses usines, privant d'emploi 2,000 hommes. Ne paurrait-il pas aussi facilement demander à la Chambre que l'on ordonne à sir Henry Thornton de commander à cette compagnie des wagons supplémentaires, bien qu'il n'en ait pas besoin, afin de conserver leur emploi à ses ouvriers?

Si l'on établit cette coutume, monsieur l'Orateur, chaque fois que le prix du poisson de la Nouvelle-Ecosse sera très bas, comme il le sera, si je ne me trompe, pendant encore quelques années, nous devrons demander à la Chambre qu'elle ordonne à sir Henry Thornton d'acheter, pour les chemins de fer nationaux, le poisson dont le réseau a besoin pour ses wagons-restaurants, pendant douze mois. Il se pourrait qu'un manufacturier entreprenant de Toronto demandât au Gouvernement de donner instruction à sir Henry Thornton d'acheter des milliers d'uniformes pour les chefs de trains et d'autres employés. Je prétends que c'est poser un principe dangereux. A mon sens, l'on doit autant que possible préserver les chemins de fer nationaux de l'ingérence politique; si nous adoptons l'attitude prise hier par certains députés, nous ne pouvons espérer que sir Henry Thornton ou tout autre administrateur du réseau national puisse le remettre en bon état financier.

L'autre soir, l'honorable représentant de Cumberland (M. Smith), que je félicite du premier discours qu'il a prononcé dans cette Assemblée, nous parla de l'état peu prospère de sa province. Puis-je vous rappeler, monsieur l'Orateur, que c'est un cas où l'histoire se répète. Vous vous rappellerez que, en 1897, le représentant de Cumberland à cette époque déplorait le dégrèvement du tarif effectué par l'honorable M. Fielding dans son exposé budgétaire, et sir Charles Tupper prédit d'un air lugubre que tous les manufacturiers du Canada devraient fermer leurs usines. Il y a juste une semaine, le député qui a maintenant l'honneur de représenter le comté de Cumberland déplora de nouveau les ennuis

que subit la Nouvelle-Ecosse sous l'administration du présent gouvernement. Je lui rappelle que, quand M. Logan représentait ce comté, la ville d'Amherst était prospère. L'autre soir, mon honorable ami déclara que 1,300 personnes ont quitté Amherst pendant les quatre dernières années, et naturellement il voulait faire croire que cela se produisit après 1921. Cela est possible; je ne mets pas du tout sa déclaration en doute, mais il n'était pas juste envers la Chambre. S'il avait exposé tous les faits, il aurait dit à la Chambre qu'un plus grand nombre d'hommes quittèrent Amherst de 1919 à 1921 que de 1921 à 1925. Pourquoi s'en allèrent-ils? J'affirme que la ville était prospère quand le gouvernement libéral était aux affaires. Mais nous nous souvenons tous de la fusion de ce que l'on appelait la Rhodes-Curry Company avec la Canadian Car and Foundry Company, de Montréal. Quand la Rhodes-Curry Company possédait les usines d'Amherst, sous le régime libéral, elle employait 1,500 ouvriers. S'il y a quelqu'un à blâmer pour le malheureux état de choses qui s'est produit, c'est celui qui est maintenant sénateur de Cumberland et qui habite Montréal, car c'est lui qui vendit toute son industrie à la Canadian Car and Foundry Company. Puisqu'on parle de la prospérité de la Nouvelle-Ecosse, je rappellerai à mon honorable ami que, malgré les commandes que l'ancien député de ce comté, M. Logan, avait reçues des chemins de fer pour construire des wagons à Amherst, celui qui dirige la Canadian Car and Foundry Company à Montréal—et le sénateur Curry est un des directeurs—refusa de laisser construire les wagons à Amherst. Alors à quoi sert à mon honorable ami d'essayer de tenir le Gouvernement responsable de ce qu'Amherst perd sa population? Je suis plutôt surpris de ce reproche qu'il fait au Gouvernement, surtout après ce qui s'est passé en avril, mai et juin 1925. Ceux d'entre nous qui eurent l'honneur, l'avantage et le plaisir de lire un des journaux conservateurs de la Nouvelle-Ecosse, se souviendront que, plusieurs semaines avant les élections provinciales, toute une page de ce journal reproduisait une protographie représentant une vieille dame, âgée de soixante-dix ans environ. Cette dernière, avec un geste de désespoir, se demandait ce qu'il allait advenir de la province et rappelait ses fils au foyer. Au-dessous de la gravure, on lisait cet avertissement aux électeurs, avertissement rédigé, je le présume, par un des écrivains à la solde du journal: "Mettez le gouvernement Armstrong à la porte et les fils reviendront au foyer, auprès de leurs parents dans cette province". Eh bien, il y a

[M. Duff.]

neuf mois que les conservateurs ont repris le pouvoir et cependant l'honorable député de Cumberland est encore à se lamenter et à nous dire que, de nouveau, les jeunes gens quittent Amherst. A la vérité, monsieur l'Orateur, le seul fils de cette ville qui soit retourné à sa province natale, c'est celui qui est aujourd'hui premier ministre.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): En tout cas, cela lui a assez bien réussi.

M. DUFF: Dites-vous que c'est dommage qu'il soit revenu?

M. MACDONALD: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. C'est dommage pour les libéraux de la Nouvelle-Ecosse qu'il soit revenu.

M. DUFF: Bien au contraire, je pense que c'est heureux.

M. MACDONALD: Il a fait chambre nette.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. DUFF: En discutant l'autre soir sur la prospérité du pays, l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) semblait plutôt se plaindre de ce que la situation s'améliorât. Evidemment, il ne voyait pas d'un bon œil les progrès du commerce et la meilleure tournure des choses sous le gouvernement actuel. Je doute fort qu'il se réjouisse de voir que les pommes de terre du Nouveau-Brunswick se sont vendues $1.50 et $2.00 le boisseau l'année dernière, au lieu d'être une marchandise de rebut sur le marché comme elles l'étaient. A la vérité cela semble le peiner de voir le pays prospère, et il s'est efforcé de démontrer que, sous le gouvernement libéral, il ne s'était fait rien de bon pour le pays. Dans ce temps-là il me semblait que mon honorable collègue était le Rip Van Winkle de la politique des Provinces maritimes, car en l'écoutant on eût pu croire qu'il s'éveillait d'un sommeil de quarante ans et qu'il ignorait ce qui s'était fait durant tout ce temps-là. Il est bien clair qu'il ne se souvient plus que c'est le parti tory qui vendit la Nouvelle-Ecosse à la confédération pour trente deniers. Il nous a affirmé que les impôts n'avaient pas été réduits, ni les frais d'administration diminués et il alla jusqu'à prétendre que ce terrible gouvernement avait augmenté l'impôt sur les ventes. Eh bien, c'est un fait connu de tous que l'année dernière le Gouvernement a réduit les droits de douane et qu'il a épargné ainsi 30 millions aux contribuables. Point n'est besoin de relire la liste des articles qui ont bénéficié de cette réduction; je l'ai ici, mais c'est un fait reconnu. Selon lui, on n'aurait

pas, non plus, réduit l'impôt sur les ventes. Je regrette qu'il ne soit pas ici, car j'aimerais qu'il entendît ce que je vais lire. A part la réduction des droits sur divers articles, on a pourvu à un escompte de 10 p. 100 pour les droits sur les importations en vertu du tarif de faveur consenti à l'Angleterre.

Pour ce qui est de l'impôt sur les ventes, voici ce qui en est: En 1921, l'impôt sur les ventes était comme suit:

	Droit p. 100
Sur les importations par les consommateurs et les détaillants..	4
Sur les importations par les marchands en gros ou manufacturiers canadiens..	2½
Sur les ventes des manufacturiers aux marchands en gros..	1½
Sur les ventes des manufacturiers aux consommateurs et aux détaillants..	2
Sur les ventes des marchands en gros aux consommateurs, détaillants ou autres.. ..	1½

Tel était le taux, mais la grande objection contre la taxe sur les ventes, c'était la superposition. Je n'en donnerai qu'un exemple et cela au sujet des chaussures:

	Droit p. 100
Sur les peaux brutes importées..	3
Sur le cuir vendu au marchand de gros par le tanneur..	1½
Sur le cuir vendu par le marchand de gros aux fabricants de chaussures..	1½
Sur chaussures vendues au marchand de gros..	1½
Sur les chaussures vendues au détaillant par le marchand de gros..	1½
Sur les chaussures vendues directement au détaillant par le fabricant..	3

Cette taxe s'élève en tout à 5½ ou 6 p. 100, et comme de raison elle s'appliquait à un grand nombre d'autres articles. Quelle est la taxe actuelle sur les ventes? Il est vrai, comme l'honorable député l'a dit l'autre soir, bien qu'il n'ait pas été fort équitable,—il venait de s'éveiller de son long sommeil politique,—que la première année de son administration, le Gouvernement a accru la taxe sur les ventes de 5 ou 5½ à 6 p. 100, mais, pas plus d'un an après, il l'a ramenée à 5 p. 100. Puis, deux années plus tard, il est allé plus loin. Voyons ce qu'il a fait. La taxe actuelle sur les chaussures est de 2½ p. 100, mais depuis 1921, date de l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, il y eut abrogation entière de la taxe sur les ventes,—non seulement une réduction de 6 ou 5 ou 4 ou 3 ou 2 p. 100—mais une abrogation entière pour les articles suivants:

Lait concentré; sel; lignes à pêcher, ficelles, cordes, hameçons et filets; barques pour les pêcheurs avérés; moteur à barques pour les pêcheurs avérés; ficelle d'engerbage; engrais chimiques; laine; sirop; poudres fongicides et insecticides; instruments agricoles; moulins à vent; batteuses; haches, faux, houes, râteaux et fourches; outillage de scierie et de flottage; certain outillage de mines; lingotières; instruments de chirurgie et de dentisterie; appareils scientifiques pour hôpitaux: chariots de ferme; explosifs; insuline; riz; viandes salées ou fumées; écrémeuses centrifuges; enveloppes ordinaires pour les produits exempts de la taxe sur les ventes; laine en loquettes; fil à voile de toile légère ou en coton, etc.

La taxe a été aussi réduite de 50 p. 100 sur le papier d'impression des journaux, magazines, livres d'hymnes et tracts; sur les chaussures, les conserves de légumes, les confitures et les traverses créosotées. Pourquoi quelque honorable député chercherait-il ici à répandre l'impression dans le pays que le gouvernement libéral a augmenté la taxe sur les ventes, quand c'est un fait, comme peut le constater tout écolier s'adressant au département des Douanes ou des Finances, qu'il y a eu un dégrèvement ou une abrogation complète de la taxe sur les articles mentionnés?

On s'est plaint aussi qu'il n'y ait eu aucune réduction des dépenses. Mon honorable ami, le député junior d'Halifax, s'est fort emporté en parlant du déplorable gaspillage commis par le gouvernement libéral. Quelques députés ont la mémoire courte, très courte. Le député junior d'Halifax a parlé du déboursé d'un million pour la construction d'un élévateur à grain à Halifax comme d'un grand gaspillage, quand juste le long de cet élévateur s'étale le plus grand exemple de folle dépense et de gaspillage qu'il soit possible de rencontrer,—un gaspillage de 15 millions de dollars des deniers publics pour scinder Halifax en deux afin de permettre à nombre de tories de vendre leurs propriétés cinq fois ce qu'elles valaient. Bien que ce déboursé ait amené la construction de deux ou trois quais et d'un brise-lames qui se désagrège, il n'en reste pas moins qu'aucun transatlantique, pas même un navire irrégulier ne peut ancrer à ces quais, quand la mer est un tant soit peu agitée. Il est donc temps, dis-je, quand des députés, surtout des députés inexpérimentés, cherchent ici à duper le peuple en disant que le gouvernement libéral a gaspillé un million, qu'ils se rendent compte que le gouvernement tory a gaspillé 15 millions juste le long de cet élévateur.

L'honorable député, je pense, a aussi parlé de Mackenzie et Mann. Le gouvernement tory a donné à Mackenzie et Mann 85 millions des deniers publics. Nous n'avons jamais fait cela. En outre, il a conclu un marché touchant la construction d'un bassin de radoub qui n'était pas nécessaire à Victoria, dans le dessein arrêté, à la veille d'une élection, d'assurer un siège à l'honorable député de Victoria (M. Tolmie). A entendre le député junior d'Halifax, la construction de l'élévateur d'Halifax serait un expédient d'élection. Je suis surpris qu'un député d'Halifax qui vient parler ici des droits des Provinces maritimes ose dire que l'élévateur d'Halifax n'était pas nécessaire. Comment ferez-vous

respecter les droits des Provinces maritimes, comment ferez-vous expédier le grain par le port d'Halifax, comment l'y transporterez-vous, sans élévateur? En sacs ou en paniers d'un boisseau? Cependant, l'honorable député prétend que l'élévateur n'est pas nécessaire à Halifax, que sa construction n'a été qu'un truc d'élection.

M. QUINN: Je tiens à contredire cette assertion. Je n'ai pas dit que nous n'avions pas besoin de l'élévateur à Halifax.

M. DUFF: C'est exactement ce qu'a dit mon collègue. J'ai relevé ses paroles et je les ai en toutes lettres. Il a déclaré que l'élévateur n'était pas nécessaire, que ç'avait été un gaspillage. Evidemment, il ne veut pas que le grain passe par ce port. Je tiens à lui dire que les députés libéraux de la dernière Chambre se sont joints à M. Finn, alors député d'Halifax, pour demander le parachèvement de cet élévateur. Je dirai plus tard ce que M. Finn et d'autres députés libéraux de la Nouvelle-Ecosse ont fait.

M. CLARK: Combien de boisseaux de grain cet élévateur a-t-il reçus en 1925, ou toute autre année auparavant.

M. DUFF: L'élévateur a été parachevé en novembre 1925.

M. CLARK: Combien de boisseaux de grains y a-t-on entreposés?

M. DUFF: Un instant, s'il vous plaît. Les journaux tories et les tories de la Nouvelle-Ecosse prennent plaisir à qualifier cet élévateur de pigeonnier, mais cela n'empêche que depuis novembre 1925, il a reçu 500,000 boisseaux de grain, et j'espère que la quantité augmentera d'année en année, mais ce n'est pas en disant et répétant, comme font les feuilles tories et les tories, que sir Henry Thornton et le bureau du National-Canadien sont indifférents à l'endroit de la Nouvelle-Ecosse et surtout d'Halifax, que l'on travaillera au succès de cette entreprise. Comment peut-on s'attendre que sir Henry Thornton ou M. Dalrymple, qui dirige ce service et qui est l'un des meilleurs fonctionnaires de chemins de fer de ce continent, soit bien porté pour le port d'Halifax...

Le très hon. M. MEIGHEN: Puis-je demander...

M. DUFF: Un instant que je finisse ma phrase. Comment peut-on s'attendre, dis-je, que le National-Canadien soit bien porté pour le port d'Halifax, quand les journaux d'Halifax qualifient tous les jours cet élévateur de pigeonnier, et disent que l'administration du réseau national ne veut pas expédier de grain par le port d'Halifax?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne voulais pas interrompre l'allure ordinaire du discours de l'honorable député.

M. DUFF: Prenez garde, maintenant.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'allais demonder si ces 500,000 boisseaux ne provenaient pas d'une cargaison forcément déchargée là à la suite d'un naufrage, et non une consignation véritable, en transbordement.

M. DUFF: L'un des défauts de mon honorable ami est de toujours anticiper. Il parle de mon allure. S'il cessait de faire des grimaces au Gouvernement et s'il prenait le ton qu'il convient à un chef de parti...

Quelques VOIX: A l'ordre!

M. DUFF: Oui, il fait en ce moment des grimaces.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est un jeu de la nature.

M. DUFF: Si mon honorable ami essayait de se rendre aimable, ce serait infiniment mieux pour tout le monde. Sa manière finit par nous tomber sur les nerfs de ce côté-ci.

M. CLARK: Les personnalités ont le même effet sur nous.

M. DUFF: Les vôtres surtout. Un vaisseau amené à Halifax en mauvais état, a déchargé 400 ou 500,000 boisseaux, mais il y a environ une semaine seulement, il est passé 500,000 boisseaux par Moncton, d'après le *Halifax Herald* et autres journaux d'Halifax, ce qui me paraît en conséquence vrai.

Le député d'Halifax et l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) se sont plaints de la dépense faite sous ce Gouvernement. Naturellement, les dépenses ont augmenté depuis quelques années, sans quoi nous serions restés immobiles comme sous le gouvernement tory en 1911. Mais mon honorable ami de Victoria-Carleton (M. Flemming) et mon jeune ami d'Haliax (M. Quinn) me permettront de leur dire que la situation actuelle au Canada est bien différente de ce qu'elle était en 1910 et 1911. Je leur rappellerai qu'en 1911, lorsque le parti libéral quitta le pouvoir, 72 millions de dollars suffisaient pour l'administration des affaires publiques. C'était une somme considérable et l'on se rappelle sans doute,—en tout cas, je m'en rappelle, ce qui est peut-être impossible à mon jeune ami qui était encore en maillot,—que durant la campagne de 1911 les journaux tories et les orateurs tories représentaient partout comme une chose abominable cette dépense de 72

millions par un gouvernement libéral, disant: "Chassez ces canailles du pouvoir, ces propres-à-rien, ces gaspillards qui dépensent 72 millions." Nos amis conservateurs furent portés au pouvoir en 1912, et un an après les dépenses étaient montées de 72 millions à 92 millions; tandis qu'en 1914 indépendamment de toute charge de guerre, la dépense ordinaire avait sauté de 72 millions qu'elle était en 1911 à 152 millions sous ce gouvernement tory. Et quel était la situation en 1921, dernière année de l'administration de mon honorable ami? A-t-il dépensé 152 millions? Oh! non. C'était un gouvernement d'économie, très prudent, oh! très prudent. Il n'a déboursé que 464 millions en 1921. Et cependant l'honorable député junior d'Halifax (M. Quinn) nous affirme sérieusement que le ministère devrait être condamné à cause de son gaspillage. Bien entendu, je dois me montrer juste envers le gouvernement de mon très honorable ami, et j'avouerai que cette somme de 464 millions comprenait l'intérêt de la dette publique au montant de 133 millions. Il n'est que raisonnable de déduire cette dernière somme de la première. Mais en 1922, lorsqu'un ministère libéral était à la tête des affaires,—et, naturellement, il devait voir au paiement de l'intérêt de la dette publique tout aussi bien que la gouvernement conservateur,—au lieu de dépenser 464 millions, il a déboursé 434 millions, et, en 1923, 370 millions seulement.

M. CLARK: Cette somme comprend-elle les dépenses des chemins de fer?

M. DUFF: Eh! bien, monsieur l'Orateur, je suis surpris du peu de perspicacité de certains de mes honorables amis de la gauche. Je n'oserais poser une question comme celle-ci. . .

M. CLARK: Ce serait mieux pour vous.

M. DUFF: . . . parce que la Chambre me trouverait stupide. Naturellement, les dépenses des chemins de fer n'y sont pas incluses. Je passerai dans quelques instants au sujet des chemins de fer et je donnerai alors, je l'espère, satisfaction à mon honorable ami. C'était la dépense générale touchant les comptes courants. Je sais que pour mes honorables amis de la gauche cela a l'effet d'une douche d'eau froide que de comparer l'écart entre une dépense de 464 millions et une autre de 370 millions.

M. CLARK: Que mon collègue ne s'inquiète pas sur mon compte.

M. DUFF: En 1924, après avoir été seulement trois courtes années au pouvoir, le gouvernement libéral, au lieu de dépenser 464 millions à l'exemple des conservateurs, a si bien administré les affaires qu'il a réduit cette somme à 350 millions.

M. QUINN: Ces chiffres sont-ils aussi exacts que lorsque vous avez dit que 500,000 boisseaux de blé étaient passés par l'élévateur d'Halifax?

M. DUFF: Bien entendu, cette quantité n'était peut-être que de 499,999 boisseaux. J'ai accepté la parole du *Halifax Herald* qui nous a appris que 500,000 boisseaux environ étaient envoyés à l'élévateur d'Halifax.

M. QUINN: Si mon honorable ami ne veut pas de blé pour l'élévateur d'Halifax, nous le désirons.

M. DUFF: Oh! non, car alors vous ne feriez pas entendre de récriminations à ce sujet. Je voudrais 500,000,000 de boisseaux dans cet élévateur.

M. QUINN: Permettez-moi une autre question. Nierez-vous que l'élévateur d'Halifax n'a pas droit à plus de 500,000 boisseaux de grain pour cet hiver?

M. DUFF: Cinq cent mille boisseaux représentent la quantité attribuée jusqu'à ce jour, c'est juste. Veuillez me laisser continuer. Je parlais de dépenses et rappelais quelques incidents politiques du passé en réponse à l'honorable député d'Halifax, au sujet de son accusation de gaspillage de la part du gouvernement libéral. S'il veut bien comparer la conduite des deux gouvernements, il verra que de 1921 à 1924, le ministère libéral a réduit les dépenses de 114 millions. En ajoutant cette somme aux 74 millions et aux 30 millions que j'ai déjà mentionnés, on constatera combien les libéraux ont épargné aux contribuables durant cette période.

Maintenant, monsieur l'Orateur, mon honorable ami (M. Clark) m'a demandé si ces dépenses embrassaient celles des chemins de fer. Je puis répondre qu'elles leur sont totalement étrangères, mais l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) a déclaré l'autre soir que le déficit du National-Canadien depuis cinq ans se chiffre à 572 millions. Eh! bien, si c'est exact, quel serait-il sous le régime conservateur de 1919 à 1921? que cette affirmation soit vraie ou fausse,—et elle est inexacte, naturellement,—mais je dois l'accepter parce qu'elle a été faite par un membre de la Chambre,—il n'en demeure pas moins que le peuple n'a pas perdu ces montants en ce qui concerne les chemins de fer bien que la situation soit assez triste, hélas! Je n'ai jamais été en faveur de la nationalisation, mais, puisque nous avons ces chemins de fer sur les bras, il est inutile de les décrier dans tout le pays en disant qu'ils nous font perdre beaucoup d'argent.

M. MACLEAN (York-Sud): Ils ont eu un déficit dans les dépenses courantes.

M. DUFF: Très bien. Mon honorable ami a droit à son opinion. Je prétends toutefois que nul honorable membre ne devrait se lever ici et tenter de faire croire que l'exploitation de ces chemins de fer a résulté en un déficit de 572 millions au cours des cinq dernières années. Or, quelle est la situation en réalité? J'ai sous la main un état indiquant les sommes ajoutées à la dette fondée et non fondée du réseau national de 1919 à 1925 inclusivement.

En 1919, à l'époque où nos bons amis les conservateurs, étaient à la direction des affaires, la dette des chemins de fer Nationaux canadiens au public porteur d'obligations s'élevait au chiffre de $28,167,000.

Le réseau national devait à l'Etat, y compris les intérêts,—et c'est ici que mon honorable ami s'est abstenu de nous fournir tous les renseignements qu'il aurait dû donner,—une somme de $73,982,000, formant un grand total de $102,149,778 pour l'exercice 1919. En 1920, alors que les conservateurs détenaient encore les rênes du pouvoir, la dette des chemins de fer nationaux envers le public s'élevait à $19,419,237 tandis que le réseau devait à l'Etat, y compris les intérêts, la somme de $126,224,810, soit un grand total de $145,644,048. En 1921, les deux comptes accusaient une dette globale de $132,921,254. En 1922 toutefois, après que les libéraux eurent assumé la direction des affaires, la dette des chemins de fer nationaux au public fut réduite de $26,326,305.07 tandis que la dette due à l'Etat, y compris les intérêts, accusait une augmentation de $85,654,123.70, formant un grand total de $59,327,818.63. En 1923, la dette publique des chemins de fer accusa une augmentation de $18,595,912.04 tandis que la dette envers l'Etat, y compris les intérêts augmenta de $97,437,273.96, formant un grand total de $116,033,186. En 1924, la dette publique,—du fait des sommes déboursées et imputables sur le capital,—accusa une augmentation de $90,814,026.70, tandis que la dette envers l'Etat fut augmentée de $28,085,159.35, formant un grand total de $118,899,186.05—soit en six ans, une dette globale de $674,975,272.45. Et de cette somme, $380,000,000 auraient dû être placé au débit du gouvernement tory, si un gouvernement peut être tenu responsable sous le régime en vigueur; mais je ne prétends pas cela.

Or, l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming), a tenté de démontrer que le Gouvernement a déboursé toutes ces sommes ou qu'il a permis aux chemins de fer Nationaux canadiens de le faire, en 1921 et en 1922.

Cependant, le tableau est plus brillant que cela en ce qui regarde les dépenses et je suis persuadé que ces chiffres seront de nature à intéresser l'honorable député de York-Sud (M. Maclean). L'état que j'ai par devers moi est intitulé "Surplus ou déficit d'exploitation durant chacun des exercices compris entre les années 1919 et 1925".

M. MACLEAN (York-Sud): C'est là le point.

M. DUFF: Ces chiffres seront du goût de mon honorable ami.

Durant l'exercice 1919, à l'époque où le très honorable chef de l'opposition faisait partie du cabinet, le déficit des chemins de fer s'élevait à la somme de $14,223,712.85. Au cours de l'exercice 1920, alors que pour une bonne partie de l'année mon très honorable ami occupa les fonctions de premier ministre, le déficit s'éleva à $34,532,701.76.

M. MACLEAN (York-Sud): C'est là le déficit qu'accusaient les frais d'exploitation?

M. DUFF: Exactement; il s'agit des recettes nettes et des dépenses d'exploitation. Je me demande si mon honorable ami apprécie à sa juste valeur ce dernier chiffre de 34 millions. En 1921, il y eut encore un autre déficit de $11,543,577.69. Cependant, il survint un changement en 1922. Sir Henry Thornton était chargé de l'administration du réseau national et un gouvernement libéral avait pris en mains les rênes du pouvoir, bien qu'il ne fût aucunement intervenu et qu'il n'eût guère de mérite de ce chef. Si le gouvernement libéral, toutefois peut être censuré du fait de la gestion des chemins de fer, il a également droit au mérite qui lui revient. Or, en 1922, l'exploitation du réseau national se solda par un excédent de $2,886,711.55.

M. CLARK: Est-ce qu'il s'agit de l'année civile?

M. DUFF: Exactement; de janvier à décembre. En 1923, le surplus s'éleva à $20,430,649.08, tandis qu'en 1924, nous avons eu un autre excédent de $17,244,251.48. Et à venir jusqu'au 30 novembre 1925, sous la direction de sir Henry Thornton et de ses lieutenants appuyés par un gouvernement libéral, le surplus pour les onze mois écoulés s'est élevé à $26,916,204. Pour quelle raison mes honorables amis viennent-ils se lamenter et gémir sur la situation du réseau national sous le présent régime? Le Gouvernement, je le répète, n'a guère de mérite; du moment toutefois que mes honorables amis tentent d'é-

tablir que nous sommes à blâmer pour l'état de choses actuel, j'ai parfaitement raison de souligner que les déficits ont atteint le chiffre global de 60 millions sous le régime conservateur.

M. CLARK: Puis-je poser une autre question à mon honorable ami? Pense-t-il avoir droit également à des éloges pour les sommes imputables sur le capital que les chemins de fer nationaux ont déboursées au cours des trois ou quatre dernières années?

M. DUFF: Avec mon honorable ami de Victoria-Carleton, je réponds par l'affirmative, si l'on peut rejeter ces dépenses sur le fait du Gouvernement. Cependant, j'ai expliqué clairement tout à l'heure que je ne tenais pas compte à l'ancien gouvernement non plus qu'au gouvernement actuel des déficits ni des surplus qui se sont produits. Cependant, étant donnée la tentative de l'honorable député de Victoria-Carleton d'établir que le présent gouvernement est responsable des déficits de l'administration des chemins de fer nationaux au cours des cinq dernières années, j'ai parfaitement le droit de faire consigner ces chiffres dans les colonnes du Hansard afin de faire voir que, sous le régime conservateur, le réseau national n'était pas dans une situation aussi bonne qu'à l'heure actuelle. Et l'explication est fort simple. En premier lieu, sir Henry Thornton est un administrateur de chemin de fer compétent et efficace; en second lieu, le pays s'achemine vers la prospérité sous le régime libéral. Je le répète, le pays progresse à pas de géant.

M. MACLEAN (York-Sud): Il en est de même des dépenses publiques.

M. DUFF: Bien entendu. Monsieur l'Orateur, il y a une autre partie du discours du trône au sujet de laquelle j'aurai quelques brèves remarques à présenter. C'est celle-ci:

> Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces Maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

La question des droits des Provinces maritimes que les conservateurs discutent depuis trois ou quatre ans aussi bien dans les journaux que dans cette enceinte, est digne d'attention. Vous conviendrez avec moi, monsieur l'Orateur, qu'antérieurement à 1921 jamais on n'avait entendu soulever cette question des droits des Provinces maritimes. Il est assez étrange de voir que ceux-là même qui la discutent aujourd'hui, soit dans les journaux, soit sur les tribunes publiques, étaient au pouvoir de 1911 à 1921. Je crois être exact en disant que de 1911 à 1921, bien qu'il y eût dans le ministère neuf représentants de la Nouvelle-Ecosse, entre autres le premier ministre et le procureur général actuels de la Nouvelle-Ecosse, ni aucun de ces derniers, ni aucun des sept autres n'a élevé la voix dans cette enceinte pour discuter les soi-disant droits des Provinces maritimes. Ils n'ont jamais écrit de lettres aux journaux à ce sujet et n'ont jamais discuté la chose en public. Evidemment de 1911 à 1921, ils se souciaient peu des droits des Provinces maritimes. Il est assez étrange, monsieur l'Orateur, qu'après avoir siégé ici pendant onze ans ils viennent dire, aujourd'hui, que le gouvernement actuel ne fait pas son devoir envers les Provinces maritimes et que, par conséquent, il ne mérite pas la confiance des habitants de ces provinces.

M. BEAUBIEN: L'honorable député voudrait-il avoir l'obligeance de nous définir les droits des Provinces maritimes? Voilà des années que je tâche de savoir ce qu'ils sont et je ne les connais pas encore.

M. DUFF: Je suis assez sûr de moi pour croire que l'honorable député, une fois mes remarques terminées, sera convaincu que c'est tout de la propagande tory et que si les conservateurs avaient été élus au moins d'octobre dernier avec une majorité absolue, on n'aurait pas entendu un mot au sujet des soi-disant droits des Provinces maritimes dans les circonscriptions conservatrices. Si l'honorable député de Provencher (M. Beaubien) était présent, cet après-midi, lorsque l'honorable député d'Halifax (M. Quinn) a adressé la parole, il doit se rappeler que celui-ci s'est fâché en parlant de la conduite du parti conservateur à l'époque de la confédération et entre 1878 et 1896. Il ne m'a pour ainsi dire pas laissé le soin de blâmer le parti tory pour ce qui nous manque dans les Provinces maritimes. L'honorable député a bien voulu réveiller le souvenir de sir Georges-Etienne Cartier pour prouver que les Provinces maritimes n'avaient obtenu aucun avantage de la confédération. Qu'elles en aient profité ou non, la confédération existe et les gens de la Nouvelle-Ecosse vont rester dans cette confédération. Ils sont prêts à travailler de concert avec leurs concitoyens du reste du Canada pour résoudre, non pas des questions de clocher avantageuses pour certaines régions, mais bien les problèmes nationaux dans un esprit national; tout ce qu'ils demandent pour leur province, c'est la justice sans aucune faveur spéciale.

L'honorable député de Cumberland (M. Smith), au cours de ses remarques, l'autre soir, a parlé principalement de ce qu'il a appelé les droits des Provinces maritimes. Il a dit que ces droits avaient été "pertinemment énoncés au moment de la Confédération". Voici ses paroles, telles que les rapporte le compte rendu officiel:

A un moment donné, en 1874, les Provinces maritimes avaient quarante-trois représentants à la Chambre. Nous en avons vingt-neuf aujourd'hui. Alors qu'à cette époque nous avions plus d'un cinquième de la députation, nous n'en comptons guère plus maintenant qu'un dixième, diminution déplorable, due en grande partie à la politique du nord et du sud, aux taux exorbitants de chemin de fer, au manque de protection suffisante pour nos principales industries, et à cette violation insouciante de la politique de l'Est et de l'Ouest si pertinemment énoncée au temps de la Confédération.

Ce que je veux souligner, c'est que nos amis les conservateurs ne s'entendent pas sur le point de savoir si ce fut "une violation insouciante de la politique de l'Est et de l'Ouest si pertinemment énoncée au temps de la Confédération." Le leader de l'opposition (le très hon. M. Meighen) se rappellera cet incident-ci. Il y eut une assemblée à Truro en septembre 1923 à laquelle des conservateurs en vue de toutes les parties de la Nouvelle-Ecosse s'étaient donné rendez-vous pour lui rendre hommage. Evidemment, il avait lu le journal conservateur avant de faire son discours, ou peut-être quelques-uns de ses amis lui avaient-ils signalé cette question des droits des Provinces maritimes, car il en parla au cours de sa harangue. Les honorables députés se souviennent comment l'honorable député de Cumberland a déclaré que des privilèges spéciaux avaient été énoncés à l'époque du pacte de confédération. Que disait mon très honorable ami à Truro?

Passant au sujet des droits des Provinces maritimes, M. Meighen dit que plus la dépression pèse lourdement sur un pays, plus les demandes spéciales sont prononcées. Il propose de s'exprimer franchement touchant les droits des Provinces maritimes. En ce qui regarde le transport, il dit qu'il ne peut pas concevoir qu'on ait violé les droits contractuels établis par le pacte de confédération.

En d'autres termes, le chef de l'opposition n'est pas d'accord avec l'honorable député de Cumberland quand il dit que nous avions certains droits en vertu du pacte de confédération. Parlant des droits des Provinces maritimes, l'honorable député de Cumberland, nous a dit qu'il représentait son pays, mais il atténue ses remarques par deux réserves; bien que n'étant pas homme de parti, bien que prêt à placer son pays avant le parti, il va appuyer les principes conservateurs et le chef de l'opposition. Si j'étais chef de l'opposition, j'hésiterais avant d'accepter cette déclaration, parce qu'à cette grande assemblée de Truro, à l'automne de 1923, on voyait sur la tribune, aux côtés du chef de l'opposition, un monsieur qui était à cette époque chef du parti conservateur en Nouvelle-Ecosse et que le peuple de cette province, ainsi que les journaux le lendemain, acclamaient comme le prochain premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. Exactement six mois plus tard, à une autre assemblée conservatrice de la Nouvelle-Ecosse on lui a tourné le dos, on lui a enlevé la direction du parti conservateur et un autre ministre règne maintenant à sa place. Si par hasard les nombreux aspirants qui siègent aux premiers rangs s'arrangeaient pour changer de chef et offraient des suggestions à mon honorable ami de Cumberland, il serait le premier des tories à s'écrier: "Le roi est mort, vive le roi!"

Vers la fin de son discours sur cette question, l'honorable député de Cumberland a exposé ce qu'on pourrait appeler l'évangile des champions des droits des Provinces maritimes. Cet évangile a été publié dans un des journaux conservateurs de la province et, si vous le lisez attentivement, monsieur l'Orateur, je pense que vous conviendrez avec moi qu'il ne contient pas grand'chose. Il ne contient certainement pas plus que ce que le gouvernement actuel a essayé d'accomplir au cours des quatre dernières années et ce que des gouvernements précédents ont tenté d'accomplir depuis la Confédération. Le premier verset de cet évangile est ainsi conçu:

Rétablir intégralement le chemin de fer Intercolonial comme il était avec son terminus occidental à Montréal.

Désir louable. Mais examinons cette question et voyons pourquoi le terminus de l'Intercolonial n'est pas à Montréal. Il est parfaitement vrai que lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir, il n'y avait pas de terminus de l'Intercolonial à Montréal ou à la Rivière-du-Loup. L'Intercolonial était dirigé par Toronto, et les décrets du conseil, que je ne lirai pas, prouvent exactement ce que je viens d'avancer. C'est seulement quand le gouvernement libéral est arrivé au pouvoir, après 1921, qu'il a enlevé à Toronto la direction de l'Intercolonial ou cette portion du réseau national qui s'étend de Sydney et Halifax à la Rivière-du-Loup pour former ce qu'on nomme la division maritime. Que mes honorables amis de l'opposition, ou leurs journaux, proclament à qui mieux mieux que le terminus de l'Intercolonial doit être à Montréal. Naturellement, tout le monde voudrait même qu'il aille jusqu'à Toronto ou Winnipeg du moment que la direction resterait à Moncton. Mais voyons ce qui en est? L'honorable député de Cumberland a parlé de nos droits contractuels en vertu de la Confédération. Tous ceux qui ont étudié cette question savent que lors de la construction de

l'Intercolonial, le terminus se trouvait à la Rivière-du-Loup et non à Montréal. C'est sous un gouvernement libéral qu'on a acheté cette portion du Grand-Tronc qui va de la Rivière-du-Loup à Montréal et, dès qu'il en a eu l'occasion, le gouvernement conservateur a tout enlevé aux Provinces maritimes pour mettre la direction à Toronto. Le parti libéral et en particulier les députés libéraux des Provinces maritimes, qui siégeaient à la Chambre de 1921 à 1925, ont été accusés de cet abus de confiance et on nous renvoie en général à un décret du conseil en date du 20 janvier 1923, C.P. 115, qui décrète que les diverses lignes de chemin de fer du réseau du National-Canadien sont placées sous la direction de la commission des chemins de fer en ce qui regarde les tarifs de transport. Ce décret de l'exécutif a été promulgué non pour fusionner l'Intercolonial avec le Nord-Canadien, ou le Grand-Tronc ou d'autres lignes, mais dans le but de placer tous les tarifs de marchandises sous la juridiction de la commission des chemins de fer. On blâme le parti libéral de la Nouvelle-Ecosse de ne pas avoir surveillé les intérêts du peuple de cette province et d'avoir cédé, en matières de chemin de fer, les droits que nous possédions aux termes du pacte fédéral. Cependant, je vais démontrer que, non seulement le parti libéral est innocent sous ce rapport, mais qu'il s'est en réalité opposé à ce que l'Intercolonial fasse partie du réseau national. Il a voté contre l'achat du Grand-Tronc. Quels sont les faits? Au cours de la première session de la législature, en 1919, alors que le parti conservateur était au pouvoir, l'honorable M. Reid, en sa qualité de ministre des Chemins de fer, déposa un projet de résolution, que l'on verra à la page 1433 du hansard de cette année-là, tendant à constituer en corporation la compagnie du chemin de fer National-Canadien. A ce sujet, voici ce qu'il disait:

Je ne crois pas qu'on s'oppose à la résolution, parce qu'elle n'a d'autre but que la constitution civile d'une compagnie devant exploiter tous les réseaux des voies ferrées qui sont sous la haute main du Gouvernement.

Et continuant:

Le projet de résolution pourvoit à la création d'une compagnie pour exploiter le réseau du chemin de fer Nord-Canadien, les voies ferrées nationales...

Ce qui veut dire, sans doute, l'Intercolonial, de Montréal à Halifax et Sydney.

...et toutes celles que l'Etat pourra acheter ou acquérir autrement.

Plus loin, page 1448, on verra le texte de la résolution déposée par le ministre des Chemins de fer. En voici un passage:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pourvoyant à la constitution de la Canadian National Railway, sous l'empire de laquelle, les travaux et les entreprises des compagnies comprises dans les Canadian Northern Railway System peuvent être fusionnées, et avec le chemins de fer du gouvernement canadien, exploitées au titre d'un réseau ferroviaire national.

Plus loin encore, la résolution porte:

Les dispositions de la loi des chemins de fer touchant l'exploitation d'un chemin de fer (distinguées des dispositions de ladite loi touchant la construction ou l'entretien d'un chemin de fer) s'appliqueront à tels chemins de fer du gouvernement canadien au même degré que l'application de cette législation proposée devra être soumise à la loi des chemins de fer du Gouvernement.

Ainsi, c'est sous un gouvernement conservateur, alors que l'honorable M. Reid était ministre des Chemins de fer et que le chef de l'opposition (M. Meighen) était ministre de l'Intérieur, que cette loi fut adoptée; et je puis ajouter que le très honorable député était aux côtés du docteur Reid pour l'aider à faire adopter le projet en question. Au cours du débat qui s'ensuivit M. Copp fit certaines questions au docteur Reid, et ce dernier fit la déclaration suivante:

L'arrêté du conseil a été adopté, si je me rappelle bien, dans le cours du mois de janvier. Au meilleur de mes souvenirs, le réseau embrasse la ligne entre Winnipeg et Moncton, le chemin de fer Intercolonial entre Montréal et Sydney, tous les embranchements reliés à l'Intercolonial ainsi que le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard...

M. Copp: En faisait-il partie avant le décret du conseil?

L'hon. M. Reid: Parfaitement; il était en construction et l'entreprise a été enlevée à M. McArthur.

Je crois avoir établi d'une manière concluante que, pour ce qui est du chemin de fer Intercolonial, le parti libéral n'a présenté aucune mesure législative tendant à l'absorption de cette ligne, mais qu'au contraire, il s'y est opposé en Parlement.

M. MacLAREN: Pour quelle raison ce décret du conseil n'a-t-il pas été annulé relativement à l'exploitation de l'Intercolonial conjointement avec le reste du réseau national? Cela s'est-il fait simplement par voie de décret ministériel; une heure aurait suffi pour annuler cet arrangement.

M. DUFF: L'honorable député se méprend. J'ai prouvé que l'absorption de l'Intercolonial a été décrétée par une loi du Parlement. Le décret du conseil a été rendu simplement dans le but de faire passer l'établissement des prix de transport de l'Intercolonial sous la juridiction de la commission des chemins de fer. Mais le fusionnement du Nord-Canadien et de l'Intercolonial avec les autres lignes a été effectué par une loi adoptée en 1919. Si l'honorable député veut bien consulter le hansard il verra que la loi concernant le chemin de fer National-Canadien fut adoptée sous le régime conservateur. Il ne faisait pas partie de la Chambre à cette époque, et partant on ne saurait lui en faire un reproche, mais ce sont

ses amis qui ont fait adopter cette mesure législative comportant l'absorption, dans le réseau national, du chemin de fer Intercolonial, de Sydney et Halifax à Montréal.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si l'honorable député a lieu de se plaindre pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas présenté une loi modificatrice?

M. DUFF: Le très honorable député appuierait-il une mesure de ce genre?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, certes; mais je ne trouve pas à redire à la loi comme le fait mon honorable ami.

M. DUFF: Je m'en plains pas non plus; je dis simplement que le parti libéral n'a été pour rien dans l'absorption de l'Intercolonial par le réseau national. Je regrette n'avoir pu convaincre le très honorable député.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si la loi est bonne, pourquoi s'en plaindre? L'honorable député dit que j'étais aux côtés du ministre des chemins de fer pour l'aider à faire adopter cette mesure; alors si la loi est excellente, on devrait me reconnaître un certain mérite.

M. DUFF: Il me semble avoir reconnu au très honorable député le mérite qui lui est dû à cet égard. Je lui fais mes excuses; je ne me plaignais pas. Je me suis borné à un simple exposé de faits en vue de réfuter la propagande des tories. Je suis à démontrer que le parti libéral n'a participé en rien à l'absorption de l'Intercolonial.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. DUFF: Monsieur l'Orateur, avant la suspension j'ai démontré que c'est le parti conservateur qui a enlevé l'Intercolonial à la gestion du département des Chemins de fer pour le rattacher au réseau des chemins de fer nationaux par la loi de 1919. J'aurais pu rappeler à ceux qui m'entendent que nos adversaires ont colporté dans la dernière campagne électorale un décret en conseil dans le but d'établir que c'est le parti libéral qui est lui-même l'auteur de la fusion des différents réseaux. Le chef de la gauche, on s'en souviendra, m'a interrompu pour me demander pourquoi le ministère libéral n'a pas modifié la loi de 1919 ou rapporté le décret en question. J'ai voulu savoir de lui s'il voterait en faveur d'une proposition en ce sens, au cas que je la déposerais, et il m'a déclaré que non. Tous les citoyens des Provinces maritimes sont ainsi capables de voir que le chef du parti conservateur est opposé à ce que l'Intercolonial reprenne son identité, comme il l'avait autrefois du temps des libéraux.

Je veux ajouter un mot au sujet du mouvement en faveur des droits de l'Est maritime. Au cours de la période des élections dans nos provinces, les conservateurs ont cherché à exploiter, dans un but électoral, une expression tombée de la bouche du premier ministre King lors de sa visite chez nous. A une réunion il demanda ce qu'étaient les droits de l'Est maritime. Nos adversaires ont fait tout ce qu'ils ont pu pour donner à cette question une signification particulière, quand, à la vérité, le chef du Gouvernement demandait sans détour à être renseigné sur ce que lui ou ses prédécesseurs pouvaient avoir fait au détriment des Provinces maritimes, afin de pouvoir réparer les erreurs commises. L'honorable député de Fort-William (M. Manion) a eu bien mauvaise grâce d'accuser le premier ministre d'inconstance politique, car il lui appartient moins qu'à tout autre d'aborder ce sujet.

Le parti libéral a été accusé par les conservateurs dans les Provinces maritimes de n'avoir rien fait pour empêcher l'expédition de nos marchandises vers les ports américains. Un peu plus et ils nous accuseraient d'avoir nous-mêmes racheté le réseau du Grand-Tronc, y compris la ligne de Montréal à Portland! Tous ceux qui connaissent les derniers événements arrivés dans ce pays savent pourtant que ce n'est pas le parti libéral qui a fait l'acquisition du Grand-Tronc. Cette acquisition, au nom de l'Etat, a été effectuée par le ministère conservateur de 1919.

Pour que nul n'en ignore dans cette Assemblée et dans le public, vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de rappeler ce qui s'est passé au Parlement et l'attitude prise respectivement par les députés libéraux et conservateurs des Provinces maritimes à l'égard du projet de rachat. En 1919, il y a eu deux sessions parlementaires. La deuxième avait été convoquée, je crois, expressément pour ratifier le rachat du Grand-Tronc. Un collègue m'a interrompu, cet après-midi, pour savoir si, dans le montant des dépenses publiques que j'indiquais, je faisais entrer les dépenses afférentes aux chemins de fer depuis quelques années. Je ne comptais pas ces dépenses. Mais le fait est indéniable que le gouvernement conservateur qui opéra le rachat du National-Canadien et du Grand-Tronc ont porté la dette publique à $2,340,000,000. Si les ministres qui ont acquis ces deux réseaux avaient été de vrais gens d'affaires, ils n'auraient jamais consenti à payer le prix qu'ont coûté ces deux chemins de fer

à l'Etat. Ainsi, ils ont racheté le National-Canadien de ses propriétaires Mackenzie et Mann après leur avoir versé en subsides 75 millions. Ils ont fait garantir par l'Etat les obligations et les actions privilégiées et ils ont acheté le réseau, malgré l'avis du député d'York-Ouest (sir Henry Drayton) qui avait déclaré que les actions ordinaires du National-Canadien ne valaient pas cinq sous. En 1916 ou 1917, je ne me souviens pas au juste, un gouvernement conservateur a payé à Mann et Mackenzie une nouvelle somme de 10 millions, formant en tout 85 millions de dollars.

Dans quelles conditions le cabinet conservateur a-t-il acquis le chemin de fer du Grand-Tronc? Au lieu de le laisser vendre à l'enchère publique, comme on le ferait pour l'un de nous devenu incapable de satisfaire à ses engagements et de se porter acquéreur du réseau au prix qu'il rapporterait à la vente, le Gouvernement le racheta en le payant le double du prix pour lequel il l'aurait eu à l'encan public. Le Gouvernement avait garanti les actions et les obligations pour un montant de plusieurs centaines de millions; mais au lieu de le laisser vendre et de la racheter à un prix avantageux, nos adversaires l'ont acquis, ainsi que le National-Canadien, en endettant le pays de $2,340,000,000.

Si l'on avait laissé vendre les chemins de fer à l'encan, on aurait pu les acheter à la moitié moins cher que le prix qu'ils nous ont coûté et le pays ne payerait aujourd'hui que la moitié des intérêts qui lui pèsent. Et ils viennent dire maintenant que la faute en est aux libéraux si le Grand-Tronc va jusqu'à Portland, et si le grain passe par voie des ports américains au lieu de passer par Halifax et Saint-Jean. Quelle est la vérité?

Le 15 octobre 1919, l'honorable J. D. Reid, alors ministre des Chemins de fer, saisit la Chambre d'un projet de résolution qu'on trouvera à la page 1016 du Hansard de cette année-là sous la rubrique: "Discussion d'une résolution tendant au rachat du Grand-Tronc". Il n'est pas besoin de donner lecture du texte de la résolution,—elle est très longue,—seulement les honorables collègues qui consulteront le compte rendu verront que le gouvernement conservateur proposa non seulement la résolution mais encore les projets de loi qui devaient lui donner suite. Cette résolution fut adoptée; tous les membres du parti conservateur en votèrent l'adoption, c'est-à-dire votèrent l'acquisition du Grand-Tronc qui comprenant, je l'ai dit tantôt, une ligne reliant Montréal à Portland. Le chef actuel de l'opposition (l'hon. M. Meighen) tenait beaucoup à l'adoption de la résolution et des mesures subséquentes qui devait assures l'acquisition par l'Etat du réseau du Grand-Tronc. Lorsque nous tentions d'en tirer quelque renseignement sur la question de savoir s'il voulait faire l'acquisition des lignes américaines, il nous répondait ceci, qu'on trouvera à la page 1024 du Hansard de 1919:

> Le gouvernement américain n'ignore pas que depuis près de deux ans le gouvernement canadien est le propriétaire d'un réseau qui contrôle, possède ou exploite des lignes aux Etats-Unis, ou tous les trois à la fois. Il est aujourd'hui le propriétaire d'un autre réseau; par le moyen du même procédé,—détention des parts,—il fait précisément la même chose.

M. J. H. Sinclair, alors député de Guysborough demanda:

> L'administration du Grand-Tronc a toujours entendu faire de Portland (Maine), le terminus de sa ligne sur l'Atlantique. L'honorable ministre des Chemins de fer va-t-il être du même avis?

Voilà certes une question fort simple; mais l'honorable ministre des Chemins de fer se déroba. Ecoutez sa réponse (page 1025 du Hansard):

> Comme je l'ai dit, il y a un instant, lorsque nous aurons acquis le Grand-Tronc, le grand réseau de chemins de fer nationaux que nous aurons alors sera administré par les hommes les plus capables que nous puissions trouver et ce sera à eux de dire...

Voici le point important:

> ...ce qu'il y a de mieux à faire pour assurer le succès de nos opérations. Je ne saurais exprimer d'opinion en réponse à mon honorable ami; le gérant qui sera nommé répondra lui-même aux questions de ce genre.

En somme, il ne nous dit pas que le parti conservateur était opposé à l'achat de la ligne entre Montréal et Portland; il ne nous dit pas non plus qu'une fois le chemin de fer en possession du gouvernement canadien, il ne serait pas expédié de marchandises canadiennes par voie de la ligne américaine et des ports des Etats-Unis. M. Sinclair reprit:

> Ce qui m'a porté à poser cette question, c'est que le Gouvernement se propose d'acheter le chemin dont le terminus est à Portland (Maine). Si ce port n'est pas utilisé comme terminus d'hiver, la ligne nous sera peu utile et nous ne devrions pas l'acheter. La réponse de l'honorable ministre me fait présumer qu'il entend garder Portland comme terminus sur l'Atlantique.

Mais le ministre des Chemins de fer se tint coi; il ne répondit pas à cette question. La conclusion est évidente: le gouvernement conservateur de 1919 savait très bien où il allait quand il fit l'acquisition du Grand-Tronc; il savait que Portland était le terminus de cette ligne et il était décidé à garder Portland comme terminus.

Allons un peu plus loin. Dans la suite, lorsque la Chambre fut saisie du projet de loi, l'honorable représentant de Québec-Ouest (M. Parent) proposa un projet de résolution qui ne manquera pas d'intéresser la Chambre parce qu'il révèle l'attitude des représentants,

tant libéraux que conservateurs, des Provinces maritimes. Le 4 novembre 1919, donc, M. Parent proposa un projet de résolution ainsi conçu (page 1766 du Hansard):

Que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour le 3e fois, mais que la Chambre adopte la résolution suivante:

Considérant que le réseau du Grand-Tronc, que le Gouvernement se propose d'acquérir, comprend plusieurs milles de voies ferrées en territoire américain;

Que la compagnie du Grand-Tronc a détourné la majeure partie de son trafic des ports canadiens à ses têtes de lignes aux Etats-Unis;

Que le maintien d'une semblable politique par le Gouvernement canadien serait néfaste pour le commerce canadien et préjudiciable à l'intérêt national;

Considérant que la possession par le Gouvernement canadien de la section américaine du Grand-Tronc entraînerait le Gouvernement dans des conflits internationaux touchant l'administration du travail et la gestion publique;

Que pour les raisons ci-dessus, l'acquisition de ces lignes constitue un danger sérieux d'annexion du Canada par les Etats-Unis.

La Chambre est d'avis qu'avant de prendre une décision sur l'acquisition du chemin de fer mentionné ci-dessus, le Gouvernement devrait donner une assurance immédiate à la Chambre qu'il ne se propose pas de détourner le commerce canadien des ports du Canada, en acquérant cette partie du chemin de fer du Grand-Tronc située et exploitée au Etats-Unis.

Cette résolution soumettait trois ou quatre questions importantes au Gouvernement d'alors. La première disait que le Grand-Tronc avait détourné la plus grande partie de son trafic des ports canadiens à ses têtes de ligne aux Etats-Unis; la seconde exposait que le maintien d'une telle politique par le Gouvernement du Canada affecterait le commerce canadien et tournerait au détriment du bien-être national; la troisième demandait au Gouvernement, avant d'acquérir le chemin de fer, de donner à la Chambre une garantie immédiate que l'on ne songeait pas à détourner le commerce du Canada des ports canadiens en acquérant cette partie du Grand-Tronc qui est située et exploitée dans les Etats-Unis. Que fit le Gouvernement? Se rendit-il à la demande de l'honorable représentant de Québec-Ouest? Oh! non. Presque aussitôt cette importante résolution fut mise aux voix, et tous les conservateurs de cette Chambre votèrent en faveur de l'acquisition du réseau du Grand-Tronc; ils votèrent pour faire passer par Portland le trafic entre le Canada et l'Europe; ils votèrent aussi, malgré les protestations du parti libéral et des représentants de la Nouvelle-Ecosse, en faveur de l'acquisition de la voie ferrée dont la tête de ligne se trouvait à Portland.

Comme je le disais il y a un instant, tous les députés libéraux des Provinces maritimes appuyèrent la résolution de M. Parent, et tous les députés conservateurs de ces provinces qui se trouvaient ici en 1919 appuyèrent le choix de Portland comme tête de ligne du chemin de fer Grand-Tronc et consentirent à ce que le trafic canadien prît la route des ports américains. C'est là, monsieur l'Orateur, la position des deux partis. Tous les députés conservateurs des Provinces maritimes se déclarèrent en faveur du détournement du trafic vers les ports des Etats-Unis et pas un n'éleva la voix en faveur des ports de l'Est, des ports de Saint-Jean et d'Halifax. Ce sont là les faits, monsieur l'Orateur, et lorsque les honorables députés de la gauche tentent, ici ou ailleurs, de prouver que le parti libéral est responsable de l'acquisition du chemin de fer Grand-Tronc, ou que le gouvernement libéral a permis que le grain et les autres produits canadiens ne passent plus par les ports de Saint-Jean et d'Halifax depuis quelques années, ils ignorent les faits.

Relativement à la question du grain que transportent les différents chemins de fer dans ce pays, le National-Canadien surtout, je dirai ceci: L'honorable représentant de Victoria-Carleton (M. Flemming), l'autre soir, a cité des chiffres pour indiquer la quantité de grain qui a passé par les ports américains en certaines années et combien, là-dessus, il y avait de grain du Canada. Naturellement, il me faut accepter les chiffres de l'honorable député, mais réellement j'ignore où il les a puisés, car j'ai pris la peine de m'adresser au ministère du Commerce pour obtenir les données sur les quantités de grain transportées pendant la période qu'a mentionnée mon honorable ami, et pour un certain nombre d'autres années. L'honorable député a dit qu'en 1919-1920, sous le régime conservateur, on expédia 48 millions de boisseaux de grain par les ports canadiens et 13 millions par les ports américains. Or, M. Coats, chef de la division de la statistique, dit qu'en 1919-1920, on expédia 60 millions de boisseaux de grain par les ports canadiens et 22 millions par les ports américains. L'honorable député a dit de plus qu'en 1920-1921, on expédia 32 millions de boisseaux de grain par les ports canadiens et 54 millions par les ports américains. Les chiffres exacts fournis par M. Coats seraient de 62 millions par les ports canadiens et de 64 millions par les ports américains. Mais il y a mieux encore. Je suis convaincu que l'honorable député tentait de prouver à la Chambre que, sous le régime libéral, de 1921 à aujourd'hui, on ne fit pas aussi bien que sous le régime conservateur parce que la quantité de blé expédiée par les ports américains était de beaucoup plus élevée, d'après ses données, que la quantité expédiée par les ports canadiens. Mon honorable ami dit qu'en 1921-1922, 34 millions et 100 millions de boisseaux de grain furent expédiés par les ports canadiens et américains, respectivement. D'un

autre côté, les chiffres de M. Coats sont pour la même année, de 66 et de 118 millions de boisseaux respectivement,—différence appréciable, comme l'honorable député le remarquera. Pour 1922-1923, l'honorable député a donné les chiffres suivants: expédié par les ports canadiens, 69 millions de boisseaux; par les ports américains, 129 millions. Les données de M. Coats sont comme suit: ports canadiens, 109 millions de boisseaux; ports américains, 153 millions de boisseaux. Pour 1923-1924, l'honorable député donne, respectivement, 72 et 141 millions de boisseaux. M. Coats, pour la même année, donne pour les ports canadiens 152 millions de boisseaux, exactement le double du chiffre cité par mon honorable ami—et pour les ports américains, 170 millions de boisseaux.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire citer d'autres chiffres, car c'est aussi bien de reculer un peu et de voir ce que nos amis les conservateurs ont fait lorsqu'ils étaient à la tête du pays. Les chiffres sont comme suit:

	Boisseaux
1915	
Des ports canadiens..	47,856,789
Des ports américains..	40,531,372
1916	
Des ports canadiens..	47,000,000
Des ports américains..	133,000,000
1917	
Des ports canadiens..	86,000,000
Des ports américains..	160,000,000
1918	
Des ports canadiens..	76,000,000
Des ports américains..	104,000,000

Ainsi, quand les conservateurs étaient aux affaires, une plus grande quantité de blé fut expédiée par Portland et les autres ports américains que depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir. Dans les journaux de toutes les parties du pays on tente de faire croire que le gouvernement libéral n'essaie pas de faire passer le grain ou les autres produits canadiens par les ports canadiens, mais que, au contraire, il encourage l'expédition de ces produits par les ports américains. Monsieur l'Orateur, quant au transport du grain, j'affirme que, pour ce qui concerne le gouvernement actuel et le précédent, il ne devait pas y avoir d'ingérence politique dans l'administration du chemin de fer national. Il devait être administré seulement d'après les méthodes commerciales et, comme je l'ai dit cet après-midi, sir Thomas White, dans le discours qu'il prononça dans la Chambre, nous dit en termes clairs qu'il n'y aurait pas d'ingérence politique dans l'administration du réseau. Pour ma part, je voudrais que chaque grain de blé récolté dans l'Ouest fût expédié par les ports de Saint-Jean, Halifax, Montréal ou Vancouver. Mais, monsieur l'Orateur, si, étant un producteur de blé ou un marchand de blé de Winnipeg, Regina ou un autre endroit des provinces des Prairies, vous trouviez qu'il serait à votre avantage et que vous réaliseriez un plus grand profit en expédiant votre grain par une certaine route, vous seriez libre de le faire et personne n'aurait à s'en préoccuper. Il est malheureux, monsieur l'Orateur, que, dans notre pays, l'Etat se mêle trop des entreprises privées; j'affirme que moins le Gouvernement interviendra dans les entreprises privées, plus nous serons assurés du développement et de la prospérité des affaires. C'est pourquoi j'ai vu avec plaisir l'abolition de l'impôt sur les bénéfices, car, lorsqu'il était en vigueur, personne ne voulait placer de l'argent au pays. Je dis donc qu'il faut autant que possible ne pas gêner les entreprises privées. Naturellement les chemins de fer nationaux doivent faire tout en leur pouvoir pour diriger le grain, le bétail et les objets manufacturés de l'Ouest vers les ports des Provinces maritimes, mais je répète que si quelqu'un dans l'Ouest désire expédier son grain par les Etats-Unis, ni vous ni moi n'avons le droit de lui dicter la conduite qu'il doit suivre.

J'ajoute que le gouvernement libéral a fait tout en son pouvoir pour que le grain canadien soit expédié par les ports du Canada. La seule chose que le gouvernement actuel, ou tout autre gouvernement puisse faire, c'est de fixer un prix de transport, de l'Ouest aux Provinces maritimes, qui serait le même que de l'Ouest à Portland ou à tout autre port américain. Le parti tory a augmenté les prix de transport des chemins de fer nationaux et le parti libéral les a réduits. A propos du prix de transport du grain, je crois que c'est le gouvernement libéral qui, il y a deux ans, réduisit le prix de transport de Winnipeg aux ports de l'Atlantique au niveau du prix qu'avait à verser l'expéditeur de blé de Winnipeg pour envoyer son grain à Portland ou aux autres ports américains. Je désire consigner ces chiffres au hansard. Le prix de transport du blé de Winnipeg à Halifax est actuellement de 49c. ½ par cent livres; de Winnipeg à Saint-Jean, il est le même et aussi de Winnipeg à Portland. C'est tout ce que pouvait faire la compagnie de chemin de fer, les commissaires des chemins de fer ou le Gouvernement. Le prix de transport des autres grains est de 48c. par cent livres, de Winnipeg à Halifax, Saint-Jean ou Portland.

M. MULLINS: Puis-je poser une question à mon honorable collègue? Le gouvernement libéral a-t-il encouragé l'industrie de l'élevage en réduisant le prix de transport du bétail vers les ports maritimes?

M. DUFF: Je n'ai pas d'intérêt dans l'industrie de l'élevage. Mais je sais que j'ai

parfaitement reconnu la figure de mon honorable ami quand il entra dans la Chambre pour la première fois, il y a quinze jours. Je me rappelle que mon honorable ami comparut devant le comité chargé d'étudier les frets maritimes l'an dernier; il était l'un des meilleurs témoins du Gouvernement relativement à la réduction du prix de transport du bétail. Je suppose que, si le Gouvernement présente un projet de loi destiné à réduire ou à réglementer les prix de transport, mon honorable ami appuiera son chef et se prononcera contre le projet.

L'hon. M. MANION: Un projet semblable au marché Petersen?

M. DUFF: Non, pas le contrat Petersen ni la Marine marchande du gouvernement canadien, pour laquelle mon honorable ami a voté 80 millions de l'argent de ce pays.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas voté pour le contrat Peterson, et je ne pense que mon honorable ami ait voté lui non plus.

M. DUFF: Mon honorable collègue n'a pas eu l'occasion de voter pour ce contrat. Il est possible que j'y aie contribué sans que mon honorable ami s'en doute.

L'hon. M. MANION: Je crois que mon collègue a contribué à le faire rejeter.

M. DUFF: Monsieur l'Orateur, j'ai démontré péremptoirement que le Gouvernement actuel avait abaissé les tarifs et je prétends que c'est tout ce qu'il peut faire. Selon moi, si nous voulons que les chemins de fer nationaux coopèrent à faire obtenir à la population des Provinces maritimes des tarifs moins élevés sur le transport du grain, afin que ce grain soit expédié par Saint-Jean ou Halifax, il n'est ni sage, ni de bonne politique d'insulter les autorités du réseau national. Il est plus facile d'attraper les mouches avec du sucre qu'avec du vinaigre.

M. HANSON: Mon honorable ami en a-t-il attrapé beaucoup d'une manière ou de l'autre?

M. DUFF: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Un attrape-mouche alors?

M. DUFF: Oui, mais je n'ouvre pas la bouche comme mon honorable ami.

J'ai traité du premier chapitre de ce qu'on appelle les droits des Provinces maritimes et j'ai fait de même pour le deuxième qui a trait à l'utilisation des ports canadiens pour notre commerce. J'ai la conviction d'avoir établit irréfutablement que si nous n'avons pas plus de trafic passant pas les ports canadiens, c'est que le gouvernement conservateur a acheté le Grand-Tronc. Une autre raison, à mon avis, c'est que les ports de New-York, Boston et les autres ports américains sont mieux aménagés; les navires parviennent mieux à prendre leur cargaison dans ces ports que dans ceux des Provinces maritimes. Monsieur l'Orateur, il y a un danger qui ressort de tout ce qui se dit dans la Chambre, dans la presse du pays ou sur les tribunes publiques, au sujet des quantités de notre grain qui s'en vont pas les ports américains, et nous devrions être plus prudents. N'oublions pas qu'il y a beaucoup de trafic venant des Etats-Unis, qui passe par les ports canadiens. Et parler d'empêcher notre grain d'être expédiés par les ports américains, n'est-ce pas faire penser à nos voisins du sud d'user de représailles à notre endroit? Ne pourraient-ils pas nous dire: "Si c'est de cette façon que vous vous comportez envers nous, nous allons mettre l'embargo sur les exportations ou faire autre chose pour que les produits américains ne prennent plus la route des ports canadiens." Nous devrions être très prudents, car je vais vous faire voir ce que ce trafic représente. En 1918, la quantité de grain expédiée des Etats-Unis par les ports canadiens était de 50 pour 100 plus considérable que celle expédiée du Canada par des ports américains. En 1919, la quantité de blé expédiée du Canada par les ports américains s'est élevée à 22 millions de boisseaux, tandis que celle expédiée des Etats-Unis par des ports canadiens, a été 12 millions de boisseaux. En 1920, c'est 64 millions de boisseaux qui furent expédiés du Canada par les ports des Etats-Unis, alors que 40 millions ont été expédiées des Etats-Unis par les ports du Canada. En 1921, 89 millions de boisseaux de blé américain ont été expédiés par nos ports; en 1922, on en compte 55 milions; en 1923, 28 millions et en 1924-25, 88 millions ont été expédiés des Etats-Unis par des ports canadiens. Irons-nous prétendre qu'il ne faut pas que le blé canadien prenne la route des ports américains et arrêter ainsi le flot de blé américain qui vient à nos ports, assurant du travail à nombre de nos concitoyens?

J'irai plus loin. Les autres articles de l'évangile des droits des Provinces maritimes, consignés à la page 240 (v.a.) du Hansard, ne veulent à peu près rien dire. C'est à peine si ce sont de louables désirs et bien heureuse sera la députation si celui qui doit prendre la parole après moi parvient à expliquer le sens des articles 4, 5 et 6. Nos amis conservateurs nous ont beaucoup parlé du transcontinental; d'après eux, il n'y a pas de raison pour que le grain canadien ne soit pas transporté sur ce chemin de fer à Saint-Jean et à Halifax. Oh! comme les temps sont changés! J'ai sous les yeux le numéro d'un journal reproduisant une photographie de notre chef si regretté, sir Wilfrid Laurier, et couvrant près d'une demi-

page. Ce journal entreprend de nous raconter ce que Laurier avait fait pour le pays en le dotant du transcontinental, et voici que nos amis de la gauche veulent savoir si l'engagement pris par sir Wilfrid Laurier doit être violé. Je déclare qu'il n'appartient pas aux conservateurs de raconter ce que sir Wilfrid Laurier a fait pour le transcontinental, car, lorsque cette question fut discutée au Parlement, il n'est pas un conservateur qui n'ait pas diffamé notre vénéré chef. Je déclare que les conservateurs ont mauvaise grâce de prétendre qu'on devrait poursuivre la politique de sir Wilfrid Laurier et que le grain devrait prendre la route des ports des Provinces maritimes. Il ne fait pas de doute que ce chemin de fer ne fût construit pour que le grain du Canada pût être transporté sur les chemins de fer canadiens. Mais qu'ont fait nos amis les conservateurs immédiatement après leur arrivée au pouvoir en 1911? Le chemin de fer n'était pas parachevé. Il restait plusieurs ponts à construire et le régalage à terminer. Les conservateurs ont-ils achevé le chemin de fer conformément aux plans des ingénieurs? Non. Ils ont saboté le chemin de fer; ils ont fait poser des ponts en bois et la rampe était si vive qu'une locomotive ne pouvait transporter qu'environ 60 wagons de grain au lieu de 120. Voilà ce que nos honorables amis ont fait, et maintenant ils prétendent qu'il faut appliquer la politique de sir Wilfrid Laurier pour que l'expédition du grain s'effectue par les ports des Provinces maritimes: Halifax et Saint-Jean.

Les soi-disant champions des Provinces maritimes se sont adressés à cette ville de l'Ouest, Winnipeg. A un congrès des Boards of Trade tenu là cet été, je pense, ils ont exposé leur cause devant cette grande assemblée d'hommes d'affaires éminents de toutes les parties du Canada. Quelques-uns, même, je crois, se sont fait payer leurs frais de voyage. Mais qu'est-il arrivé? Même les journaux conservateurs en Nouvelle-Ecosse n'ont consacré qu'un très petit espace au compte rendu des délibérations du congrès de Winnipeg relativement aux droits des Provinces maritimes. Le congrès a nommé une députation chargée de venir à Ottawa pour conférer avec les ministres, sur certaines questions telles que les tarifs ferroviaires. Qu'a fait cette députation touchant les droits des Provinces maritimes? Ce comité délégué par un grand congrès de Boards of Trade n'a pas soufflé mot de ces droits quand il s'est présenté devant le Gouvernement. Il avait oublié tout à fait la question.

Permettez-moi d'aller plus loin. Que dit un journal conservateur montréalais touchant l'expédition du grain par les ports canadiens? La *Montreal Gazette* est un journal conservateur et voici ce qu'elle pense du congrès de Winnipeg:

Il est significatif que dans les résolutions discutées à Ottawa il ne soit pas fait mention du tarif, bien qu'à plusieurs reprises des porte-parole des Provinces maritimes et de l'Ouest aient souligné de prétendus exemples d'inégalité tarifaire. Il n'y était pas fait de recommandation, non plus, au sujet de concessions aux Provinces maritimes en matière de taux de transport, le congrès ayant pris l'attitude équitable et sensée qu'aucune région du Canada n'a droit à un traitement spécial à cet égard. De fait, les recommandations faites par le congrès, mercredi, sont plus remarquables par ce qu'elles omettent de dire que par ce qu'elles contiennent réellement.

Interrogé par l'un des ministres sur ce que l'on peut faire pour les Provinces maritimes, le lieutenant-colonel Brown a préconisé l'immigration, l'utilisation de la force hydraulique et l'amélioration de l'outillage des ports.

La *Gazette* ajoute:

Le Dominion a déjà dépensé des millions pour améliorer les ports sur le littoral de l'Atlantique et projette des dépenses supplémentaires, mais l'amélioration de l'aménagement ne suffira pas à créer un trafic pour les ports des Provinces maritimes. Les difficultés, quant aux relations avec le reste du pays, sont d'ordre géographique, et personne n'a encore indiqué comment d'autres régions du Canada peuvent les surmonter. Quant à l'exploitation et l'utilisation des ressources hydrauliques, voilà une question, comme tant d'autres, qu'il appartient aux Provinces maritimes de régler elles-mêmes, à l'instar d'autres provinces.

Voilà de sages commentaires de la part d'un journal conservateur publié à Montréal dans la province de Québec.

Parlons un peu de l'Ontario pour voir ce qu'on y dit de l'agitation menée par certaines gens dans les Provinces maritimes, à propos des prétendus droits de ces provinces. Je tire la citation suivante d'un journal qui appuie le chef de l'opposition. Sous le titre: "Exportation du grain par voie des Provinces maritimes", il dit ceci:

Les journaux d'autres provinces font très bon accueil à la demande des ports des Provinces maritimes, à savoir qu'on leur accorde une plus grande part du commerce d'exportation du grain canadien. La demande générale est que le grain canadien exporté aujourd'hui par voie des Etats-Unis soit dirigé vers les Provinces maritimes et l'on rappelle les promesses antérieures à la Confédération à l'effet que la situation géographique des Provinces maritimes ne devrait pas les empêcher d'avoir une part égale avec les provinces-sœurs une part égale de la prospérité du nouveau Dominion. Le *Saturday Night*, un journal qui compte autant de lecteurs dans les Provinces maritimes et dans l'Ouest que dans les provinces du Centre, ne souhaite pas moins ardemment que ses contemporains de voir les Provinces maritimes prospères, mais il croit qu'en général on n'est pas renseigné sur la question et qu'à omettre ou à refuser d'envisager les faits, on ne pourra en venir qu'à des résultats néfastes.

La vérité, c'est que si l'on veut confier à Halifax et à Saint-Jean une part considérable du transport de notre grain exporté, le Canada entier devra en payer les frais qui l'emporteront beaucoup sur les avantages retirés par les ports. La manutention du grain n'est pas aussi rémunératrice que d'aucuns semblent l'imaginer dans les Provinces maritimes. Cela ne rapporte pas des

millions. Un publiciste faisait remarquer, l'autre jour, que si un élévateur d'Halifax manutentionnait 50 millions de boisseaux de grain il recevrait seulement $200,000 pour ses services. Abstraction faite des vapeurs réguliers qui prennent une cargaison de grain en guise de lest le transport de cette quantité exigerait peut-être 250 vaisseaux, et à supposer que les dépenses de l'équipage au port durant le chargement s'élèvent à $1,000 et que la moitié de cette somme, soit $500, soit un profit pour les marchands de la ville, la clientèle des équipages de ces 250 navires leur donnerait $125,000. Ajoutez cette somme aux $200,000 reçus en frais d'élévateur et vous avez le profit, $325,000, que retire la population de la manutention de 50 millions de boisseaux de grain.

Voyons maintenant ce qu'il en coûte pour obtenir ces $325,000. A l'heure actuelle, pour fournir aux paquebots du grain comme lest, les chemins de fer transportent le grain des ports de la baie Georgienne à Halifax et Saint-Jean pour 9.1 cents par boisseau, frais d'élévateur compris. Cela revient à environ trois-dixièmes de cent par tonne-mille, tandis que le taux de transport normal pour le grain, est quelque trois-quarts de cent par tonne-mille. Les chemins de fer perdent la différence entre ces deux taux, soit seize cents et neuf-dixièmes le boisseau. Ainsi, si les chemins de fer nationaux transportaient 50 millions de boisseaux, ils auraient à fournir, selon M. A. A. Wright qui a compilé ces chiffres, la jolie somme de $8,400,000 pour permettre à Halifax d'obtenir ses $325,000. Et les chemins de fer nationaux sont synonymes de contribuables canadiens. Le Pacifique-Canadien subit aussi une perte dans la même proportion sur le grain transporté à Saint-Jean, et si la quantité s'en accroissait, les autres clients de la compagnie devraient comme aujourd'hui la rembourser.

Il est donc évident que le reste du Canada préférerait payer une subvention aux ports d'Halifax et de Saint-Jean plutôt que d'augmenter le déficit des chemins de fer en y expédiant une grande quantité de grain.

Voilà l'opinion de Montréal et de Toronto. Il me semble que nos amis des Provinces maritimes feront bien d'y songer à deux fois avant de croire qu'ils obtiendront beaucoup de l'opposititon, surtout après cette déclaration de son chef, à savoir, qu'il voterait contre tout projet de modification à la loi constituant le National-Canadien, qui tendrait à remettre l'administration de l'Intercolonial sous la direction du ministère des Chemins de fer. En d'autres termes, il ne veut pas que ce ministère reprenne la direction de l'Intercolonial.

Mes honorables amis disent que le parti libéral n'a rien fait de 1921 à 1925, pour diminuer les prix de transport s'appliquant, dans un sens ou dans l'autre, aux Provinces maritimes. J'ai à la main le tableau des tarifs-marchandises et messageries sur le poisson, d'Halifax, Saint-Jean et autres endroits des Provinces maritimes consignés dans l'Ouest. L'on se rappelle peut-être que les marchands de poissons frais se plaignaient que le taux des messageries surtout était beaucoup plus élevé sur le poisson expédié des ports de l'Atlantique que sur le même produit expédié des ports du Pacifique à Winnipeg ou autres endroits dans l'intérieur. Les députés libéraux s'adressèrent à la commission des chemins de fer et obtinrent une diminution appréciable. Ainsi, le taux des différents endroits se compare comme suit:

	Ancien taux les 100 livres	Taux nouveau les 100 livres
Winnipeg..	$10 06	$5 40
Toronto..	2 12½	1 70
Montréal	1 81	1 45
Ottawa..	1 94	1 55

C'est donc le parti libéral qui a travaillé à obtenir une diminution avantageuse aux Provinces maritimes, tandis que durant leur règne, soit de 1911 à 1922, nos amis conservateurs n'ont jamais essayé de faire réduire les tarifs-marchandises sur l'Intercolonial. Le *Halifax Chronicle*, édition du jour de l'an, publiait une lettre de sir Henry Thornton exposant la situation du National-Canadien telle qu'il la comprenait. Les avocats des droits des Provinces maritimes disent souvent que la population de cette région contribue largement au budget du National-Canadien et n'en retire que très peu de chose. J'ignore quels sont au juste les faits, mais je n'ai pas le moindre doute que sir Henry Thornton les connaît parfaitement et je suis bien disposé à m'en rapporter à lui. La Chambre me permettra de lui lire ce qu'il écrit à ce sujet:

Résultats encourageants dans la division Atlantique

Malgré un état de chose qui a persisté la plus grande partie de l'année, la division Atlantique des chemins de fer Nationaux-Canadiens a produit des résultats encourageants. Ainsi en matière d'exportation et d'importation par les ports des Provinces maritimes, attribuables au National-Canadien, nous constatons par nos chiffres couvrant la période de janvier à octobre inclusivement, une augmentation de 26.43 p. 100 dans l'exportation totale des marchandises en colis expédiées par les ports d'Halifax et de Saint-Jean, en comparaison de la période correspondante de 1924. Le bétail sur pied acheminé vers les mêmes ports par le National-Canadien durant la même période représente une augmentation de 22.4 p. 100, et l'importation une augmentation de 37 p. 100.

Il ne me semble donc pas que les Provinces maritimes s'en vont à la ruine, ainsi que le prétendent les honorables députés qui viennent de cette région. La situation est en somme satisfaisante de ce côté-là, en dépit des lamentations de l'honorable député de Cumberland (M. Smith). Sir Henry Thornton déclare de plus que l'an dernier, le National-Canadien a dépensé dans les Provinces maritimes sous forme de salaires et d'achats de marchandises la somme de 33 millions de dollars et alors que la recette brute provenant du même territoire ne s'est élevée qu'à 20 millions. Tout bien pesé, il semble donc que cette division du National-Canadien appelée l'Intercolonial ne donne pas de trop mauvais résultats sous l'administration actuelle et depuis l'avènement de ce Gouvernement.

Je ne crois pas que les Provinces maritimes puissent espérer progresser beaucoup tant qu'il s'y trouvera des gens qui persisteront à les décrier. Je vis dans la Nouvelle-Ecosse depuis trente ans et je ne crains pas de dire que quiconque est décidé à travailler et est doué de sens commun et possède quelque habileté peut réussir aussi bien là que n'importe où ailleurs au Canada. Je défie tout honorable membre de cette Chambre de nous dire ce que le parti conservateur a fait pour les Provinces maritimes de 1911 à 1921. Il n'a rien fait. Tandis que le parti libéral a un passé dont il peut se glorifier en ce qui concerne les Provinces maritimes. Je mentionnerai quelques-uns des actes du parti libéral. En premier lieu, nous avons essayé en 1911 d'établir la réciprocité des produits naturels avec les Etats-Unis et cette convention qui eût assurée la prospérité des Provinces maritimes fut repoussée par le parti conservateur. C'eut été dans l'intérêt des Provinces maritimes, et je n'hésite pas à dire que la plupart des conservateurs conviendront, de concert avec tous les libéraux, que la plus grande erreur que nous ayons jamais commise a été de rejeter cet accord. Le gouvernement libéral a construit le Transcontinental dans le but de diriger le trafic vers Saint-Jean et Halifax, et il a supprimé la différentielle du tarif afin de permettre au grain de Winnipeg et des provinces de l'Ouest d'être transporté à Halifax et à Saint-Jean comme aujourd'hui, au même tarif qu'à Portland. Mais lorsque le gouvernement conservateur était au pouvoir il n'a rien fait à cet égard afin que les Provinces maritimes pussent vivre.

Ce n'est pas tout. Les libéraux ont augmenté la préférence britannique de 10 p. 100. Ils ont vu à ce que sur chaque dollar de marchandises arrivant au Canada par les ports d'Halifax, de Saint-Jean, de Québec, de Montréal et de Vancouver—mais non par ceux de New-York ou de Portland—les importateurs eussent une préférende de 10 p. 100, avec le résultat que ceux-ci ont pu vendre leurs produits moins cher aux consommateurs du pays. Le gouvernement libéral s'est aussi entendu avec le Lloyd et autres grandes compagnies d'assurances de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis pour réduire les tarifs d'assurance maritime d'Europe à certains endroits de la région de l'Atlantique, y compris les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Durant plusieurs années, nous avons dû payer une prime d'assurance plus élevée sur les marchandises ou les navires entrant dans les ports des Provinces maritimes que dans ceux de Montréal ou de New-York et le gouvernement libéral a obtenu une réduction des compagnies d'assurance afin que le même tarif s'appliquât aux marchandises arrivant dans les ports des Provinces maritimes aussi bien que dans ceux de Portland, New-York ou Montréal.

De plus, les libéraux, pour encourager l'exportation du grain par les ports des Provinces maritimes, ont construit un élévateur à Halifax. Je désirerais qu'il y eût assez de grain passant par Halifax pour justifier la construction de dix, quinze, vingt élévateurs même, et, à cet égard, je diffère d'opinion avec un honorable député de l'opposition qui a pris la parole cet après-midi. Je suis favorable à l'exploitation d'élévateurs à Halifax, bien que cela ne me rapporterait aucun profit personnellement pas plus qu'à mes commettants. Le ministère libéral, pour stimuler le trafic, a construit l'élévateur d'Halifax et parachevé un hangar de débarquement.

Comme je l'ai dit cet après-midi, les conservateurs ont à peu près gaspillé 15 millions pour les prétendus gares maritimes, et lorsqu'ils ont perdu le pouvoir, ils ont laissé derrière eux cette haute charpente de fer. Durant cinq ou six ans, les tempêtes ont battu cette solide construction à moitié complétée, et ce n'est que lorsque ce Gouvernement a pris la direction des affaires du pays que le hangar a été mis en bon état.

En outre, c'est le gouvernement libéral qui a construit la jetée de la ville sœur de Dartmouth. Anciennement, le bois qui était manufacturé sur la rive orientale et transporté à Dartmouth devait d'abord prendre la route de quais particuliers ou d'Halifax pour être mis à bord de navires. Mais les libéraux, s'étant rendu compte qu'il fallait faire quelque chose pour aider les exportateurs de bois de construction, ont érigé une importante jetée dans la ville de Dartmouth, facilitant ainsi le transport du bois dans cette localité.

Afin d'obvier aux besoins de mon honorable ami de Marquette (M. Mullins), le gouvernement libéral a pourvu à un service de transport pour les bestiaux dans le port d'Halifax. A ce sujet, je dirai à mon honorable ami de la part des habitants des Provinces maritimes que nous le verrions avec plaisir expédier autant de bêtes à cornes que possible par le port d'Halifax.

Mais il y a plus. Les libéraux ont nommé un fonctionnaire spécial d'immigration pour les Provinces maritimes. Lorsqu'ils étaient au pouvoir nos amis les tories ne se souciaient pas d'immigration, bien qu'ils ne nous ménagent pas leurs griefs aujourd'hui au sujet de l'exode des citoyens des Provinces maritimes. Naturellement, il est un certain nombre des nôtres qui quittent ces provinces; il y en aura toujours. Notre race ne serait pas si virile si tous restaient dans leurs foyers. Nos compatriotes se transportent d'une province à

l'autre; parfois, ils quittent le pays. Nous n'avons pas raison de nous alarmer de cet esprit d'aventure. Mais le parti libéral a toujours favorisé l'immigration. Comme je l'ai fait observer il y a un instant, le Gouvernement s'est entendu avec le National-Canadien pour nommer un fonctionnaire spécial d'immigration qui aura ses bureaux à Moncton afin d'obtenir des immigrants pour les Provinces maritimes. J'ai mentionné également que le cabinet a pris des dispositions en faveur de tarifs de messagerie moins élevés pour le transport du poisson.

Le gouvernement libéral n'a pas oublié l'industrie houillère des Provinces maritimes. Lorsqu'ils avaient les rênes du pouvoir, nos amis les conservateurs n'ont rien fait pour cette industrie, et bien qu'ils se vantent de leur doctrine protectionniste, ils n'ont même pas augmenté le droit sur la houille. Le Gouvernement a relevé les droits sur le charbon menu afin de fermer le marché canadien à la houille des Etats-Unis importée sous l'étiquette de charbon menu, mais qui en réalité faisait concurrence à notre tout venant et à notre charbon sassé. Si la protection est une aussi bonne chose que le prétendent nos bons amis, les conservateurs, ils devraient nous accorder le mérite pour ces mesures que nous avons adoptées.

Mais nous avons fait plus encore, monsieur l'Orateur, afin d'encourager l'expédition de la houille de la Nouvelle-Ecosse sur les marchés des provinces centrales, quoique les conservateurs durant tout leur long règne n'aient absolument rien tenté dans ce sens. Il y a deux ans, et en dépit de l'opposition de nos amis de la gauche, le gouvernement libéral a fait voter un crédit de $200,000 afin de prêter main forte à ce mouvement. Voilà les efforts que le Gouvernement a tentés afin d'encourager l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse. Et ce n'est pas tout. L'année dernière, le Gouvernement s'est rendu compte qu'il était possible de convertir en coke de grandes quantités de charbon menu qui trouverait ainsi un écoulement facile sur les marchés des provinces centrales et déposa un projet de loi pour atteindre ce but. J'ose espérer qu'une mesure semblable sera adoptée au cours de la présente session car elle est susceptible suivant moi de faire réalisée des bénéfices appréciables à la population des Provinces maritimes.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, le Gouvernement aurait-il pu faire plus pour les Provinces maritimes? A quoi se résument les droits des Provinces maritimes en réalité?

M. PETTIT: L'honorable député, prétend-il que les droits réclamés par les représentants des Provinces maritimes ainsi que les griefs dont ils se plaignent son mal fondés?—et, tout le long de son discours d'aujourd'hui, l'honorable député semble vouloir l'affirmer,—Si c'est le cas, pour quelle raison le discours du trône promet-il de nommer une commission royale afin de s'enquérir au sujet des revendications des Provinces maritimes? (*Applaudissements.*)

M. DUFF: Je ne sais vraiment pour quelle raison mes honorables amis applaudissent si fort. Je n'ai jamais déclaré que ces droits et ces griefs sont malfondés. Au contraire, j'ai tenté d'établir que le parti conservateur n'a jamais rien fait pour les Provinces maritimes; les réformes qui ont été effectuées sont toutes l'œuvre du gouvernement libéral. Si l'honorable député a suivi le fil de mes remarques, j'ai consacré les cinq dernières minutes à énumérer la liste des réformes que le gouvernement libéral a fait adopter dans l'intérêt des Provinces maritimes. Je mets mon honorable ami ou n'importe quel autre honorable membre de la gauche au défi de signaler une seule réforme que le parti tory ait jamais fait adopter à l'avantage des Provinces maritimes.

M. PETTIT: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. DUFF: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami ne peut se bercer de l'espoir que je réponde à une question fondée sur quelque chose que je n'ai pas discuté.

M. PETTIT: L'honorable député n'a-t-il pas affirmé cet après-midi que la revendication des droits des Provinces maritimes n'est qu'un masque recouvrant la propagande tory?

M. DUFF: J'ai dit que les lamentations des conservateurs de ce chef constituent une excellente propagande tory. (*Exclamations.*) Parfaitement; voilà à quoi se résume toute cette campagne et je l'ai établi d'une façon concluante. De fait, dans les couloirs de la Chambre des communes, hier soir et ce matin, mes honorables amis se félicitaient du bon marché qu'ils ont conclu avec sir Henry Thornton au sujet de la question houillère. J'ai sous la main une dépêche de Sydney, ainsi conçue:

> Le chef des mineurs blâme le cabinet Rhodes
>
> J. W. MacLeod soutient que le gouvernement n'a rien fait pour apporter remède à la détresse qui sévit dans les régions minières.
>
> Aucune réponse à des demandes de secours répétées.
>
> Le conseil du comté de Cap-Breton nomme un comité pour rencontrer les représentants du gouvernement à Halifax ou à Sydney.

L'hon. M. MANION: Et que dit cette dépêche en ce qui regarde l'attitude du gouvernement fédéral?

M. DUFF: Pas un mot. Si mon honorable ami avait été à son siège, cet après-midi,

lorsque j'ai discuté le problème houiller, il m'aurait entendu affirmer que les tories, il y a dix mois à peine, déclaraient sur toutes les tribunes politiques de la Nouvelle-Ecosse aussi bien que dans les colonnes des journaux que le règlement du problème des charbonnages relevait exclusivement des attributions du gouvernement provincial et qu'ils demanderaient un compte sévère de sa conduite au premier ministre Armstrong et à son cabinet.

M. HANSON: Et le gouvernement Armstrong a été tenu responsable.

M. DUFF: Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai posé la question: Que pourrait-on bien faire pour les Provinces maritimes en sus des réformes déjà accomplies par le gouvernement libéral? Et j'ai oublié de mentionner aussi que le Gouvernement a négocié un traité de commerce avec les Antilles anglaises, sous le régime duquel certains produits ouvrés et des matières brutes sont admis sur les marchés des Antilles, en franchise ou moyennant le versement de droits bien moins élevés qu'auparavant; en revanche, nous avons fait des concessions correspondantes en ce qui regarde l'admission des produits des Antilles sur nos marchés. Il va de soi que le leader de l'opposition,—de même que quelques-uns des candidats conservateurs aux dernières élections ont déclaré du haut des tribunes politiques qu'ils approuvent ce programme,—ils insistent toutefois pour que les produits des Provinces maritimes soient écoulés sur le marché canadien.

Une VOIX: Très bien, très bien.

M. DUFF: Qui m'a applaudi? Est-ce l'honorable député de York-Sunbury?

M. HANSON: Non.

M. DUFF: Non, c'est aussi bien! L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) sait évidemment très bien que nous ne pouvons pas vendre nos produits naturels dans les provinces de Québec et d'Ontario, simplement parce que ces produits consistent en pommes de terre, pommes, bois et poissons. Pouvons-nous vendre des pommes dans ces provinces? Non, parce qu'elles en récoltent plus qu'il n'en faut pour leur propre consommation. Nous sommes obligés de les expédier en Angleterre et à l'étranger. C'est la même chose pour le bois de construction et le bois à pâte. Quant au poisson, nous vendons peut-être 1 p. 100 de notre pêche aux provinces de Québec et d'Ontario, mais nos grands marchés pour le poisson comme pour les pommes de terre, les pommes et le bois sont ceux de l'extérieur. Or, il est acquis que le gouvernement libéral encourage notre commerce d'exportation en concluant des traités avec les nations étrangères, afin que le soleil luise pour nous comme pour les autres. Qu'est-ce qu'on veut de plus? Nos amis les conservateurs parlent de réduire les frais de transport. Personnellement, j'estime que l'abaissement des tarifs pour le transport des marchandises d'Ontario et de Québec serait la pire des choses qui puisse arriver aux Provinces maritimes. Pourquoi? Parce que, comme je l'ai dit il y a un instant, nous ne pouvons pour ainsi dire vendre aucun de nos produits sur les marchés de ces deux provinces; mais avec notre régime fiscal actuel, nous sommes obligés d'acheter nos marchandises des provinces centrales et si l'on abaissait les tarifs de transport, nous serions quand même obligés d'acheter de ces provinces qui en bénéficieraient. Ce que nous voulons, c'est de pouvoir commercer avec l'extérieur, avec les Etats-Unis, les Antilles, l'Europe, n'importe où en dehors des Provinces maritimes et du Canada pour ainsi dire. Ce que nous voulons aussi et cela le plus tôt possible, c'est le tarif douanier le plus bas que le Parlement puisse nous accorder. Je ne suis pas libre-échangiste. Je voudrais l'être, mais je sais que le libre-échange est impossible parce que nous formons une confédération et que nous devons être justes envers toutes les parties de ce grand pays, mais je dis que, si les soi-disant défenseurs des droits des Provinces maritimes, partisans de la politique du leader de l'opposition qui vise à une plus haute protection, au lieu de discuter à tort et à travers, disaient: Non, nous sommes en faveur d'une politique qui assure de plus grands débouchés à nos produits et d'un tarif aussi bas que possible, alors les Provinces maritimes auraient vite leur dû.

Je ne demande pas aux honorables députés de se fier uniquement à ce que je dis. Il y a un homme plus haut placé que moi qui s'est prononcé là-dessus. C'est un conservateur convaincu. Ce n'est pas un libéral, ni même un libéral renégat, mais bien un conservateur. Bien entendu, il ne s'est pas montré à l'assemblée de Truro lorsqu'y est venu le leader de l'opposition, il y a un an. Le premier ministre actuel de la Nouvelle-Ecosse n'était pas non plus aux côtés du leader de l'opposition à Halifax, lorsque celui-ci y a adressé la parole, l'automne dernier. Qu'on me permette de citer l'opinion de M. McCurdy:

> Nous qui habitons la Nouvelle-Ecosse devons payer aux provinces d'Ontario et de Québec le tribut exigé par la politique soi-disant "nationale", mais lorsqu'il s'agit de protéger nos intérêts et nos ports, on nous répond que c'est une tout autre affaire.
>
> On ne tient pas compte de nos protestations et notre rôle ne consiste plus qu'à surveiller l'expansion et le développement d'un grand système de transport.

Plus loin il dit ceci:

La production en masse des grands centres industriels a acculé les modestes manufactures de cette province dont la faillite a été pour les grands fabricants le signal d'une hausse de prix jusqu'au maximum permis par le tarif. Ce régime a permis en vingt-cinq ans à sept cents sociétés industrielles américaines de fonder des succursales au Canada, et sur ce nombre il n'y en a pas une dans les Provinces maritimes. Le régime protège une industrie automobile qui peut exporter annuellement 60,000 voitures à l'étranger où elle fait concurrence aux maisons américaines, tandis qu'elle impose aux acheteurs de cette province (Nouvelle-Ecosse) et d'ailleurs au Canada une surcharge de 50 à 60 p. 100 comparativement aux prix de détail des mêmes voitures aux Etats-Unis. C'est peut-être très beau pour la région de Windsor ou celle d'Oshawa où ces voitures sont fabriquées, mais c'est la mort économique pour ceux qui paient.

Je suis d'accord avec M. McCurdy et plus vite on diminuera les droits sur les automobiles, mieux cela vaudra pour les gens de notre pays. Je disais, cet après-midi, qu'un de nos sénateurs tory avait fermé une grande usine à Amherst. Je pourrais citer un autre membre du Sénat, tory également, qui a transporté sa filature d'Amherst à Truro. Il se souciait peu d'Amherst, peu lui importait que les habitants de cette ville la quittassent pour s'en aller aux Etats-Unis ou ailleurs. Telle est l'attitude de nos amis les tories à Truro, comme à Montréal. M. McCurdy dit plus loin:

A cause de la fermeture de nos fabriques et de l'obligation dans laquelle nous nous trouvons d'acheter nos articles manufacturés dans l'Ontario protégé par un tarif qui atteint jusqu'à 35 p. 100, nous nous apercevons que nos dollars ont considérablement perdu de leur pouvoir d'achat. Si nous pouvions acquitter ces achats en vendant en échange des produits pour lesquels nous jouirions d'une protection égale, nous ne souffririons pas. Notre situation à cet égard ne serait pas injuste, mais dans la pratique il arrive que ceux qui nous vendent leurs produits ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre les nôtres. Ils n'ont pas besoin de notre viande de bœuf, de notre beurre, de nos œufs, de notre fromage, de notre bois, ni de nos fruits et il nous faut vendre ces produits ailleurs: les pommes de terre à Cuba, le poisson au Brésil et aux ports de la Méditerranée; le bois à l'étranger et les pommes à l'Angleterre. Partout nous avons à lutter contre la concurrence du monde entier et nous sommes obligés de vendre à bon marché pour avoir en retour les dollars qui serviront à payer pour les marchandises du Canada central manufacturées et vendues sous la protection d'un tarif douanier qui atteint jusqu'à 35 p. 100 et qui empêche toute compétition.

Le tarif douanier est évidemment établi pour satisfaire les villes à population dense et l'on ne tient aucun compte de nos besoins.

Notre régime économique actuel met tous les foyers de cette province en danger et menace nos gens d'expulsion. S'il faut faire le choix entre la province et le parti, pouvons-nous hésiter dans l'intérêt de nos foyers?

Les destinées des forces politiques rivales d'Ottawa n'intéressent pas le peuple dans l'état où il est actuellement. Ce qu'il nous faut, si nous pouvions prospérer c'est l'occasion de vivre de notre existence propre, d'exploiter nos ressources, d'augmenter notre culture sous un régime fiscal convenant à nos besoins et nous assurant un traitement équitable.

[M. Duff.]

Ce sont là les paroles de l'honorable M. McCurdy, chef conservateur en Nouvelle-Ecosse. Je répète que ce qu'il nous faut dans les Provinces maritimes c'est de voir le gouvernement fédéral chercher à encourager l'exploitation de nos produits naturels. Que le Gouvernement fasse tout ce qui est possible pour augmenter la production de nos fermes, de nos pêcheries et de toutes les choses qui intéressent les Provinces maritimes essentiellement. Qu'il nous aide à trouver des débouchés afin d'obtenir un prix plus avantageux pour les marchandises que nous avons produites et que nous avons à vendre. Alors, un gouvernement libéral, un véritable gouvernement libéral—et je suis heureux de constater qu'on va former une commission du tarif où je compte voir siéger les hommes les plus compétents—prendra des mesures, je l'espère, quand le rapport de cette commission sera présenté, pour voir à la bonne protection des intérêts des Provinces maritimes et voir à ce qu'on leur accorde un tarif douanier moins élevé.

M. G. R. GEARY (Toronto-Sud): Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de venir à mon tour déposer devant nous un tribut respectueux d'estime né de votre bonne renommée et mûri par d'agréables relations. On me permettra aussi d'adresser des félicitations aux honorables députés qui ont présenté et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Ils ont prononcé deux excellents discours, tant au point de vue de la diction que du débit et ils n'en ont que plus de mérite quand ils défendaient une cause perdue.

J'ai suivi très attentivement les remarques de l'honorable député de Queen's-Lunenburg (M. Duff). Cela m'a pris du temps et je ne suis pas préparé à discuter tout ce qu'il a avancé. Il a cité beaucoup de choses que les libéraux ont accompli pour sa province et les Provinces maritimes en général et je n'ai pu m'empêcher de songer à l'ingratitude des gens de cette région qui n'ont élu que six libéraux aux élections générales récentes et ont envoyé vingt-trois conservateurs appuyer mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Meighen). Il me serait inutile de tenter d'ajouter quelque chose à ce que mon honorable ami a dit. J'ai l'impression qu'il n'a fait que répéter des choses déjà dites auparavant. Ses citations du Hansard prouvent qu'il a traité de sujets réglés depuis longtemps et, à la période où nous en sommes, je doute que moi ou quiconque puisse ajouter au débat sous ce rapport.

Au cours des remarques de mon honorable ami un argument s'est présenté dont j'aimerais à entendre parler davantage. Il nous a

dit qu'il y a deux ans, le gouvernement libéral avait réduit les taux de transport de certains produits. Voilà à mon sens une déclaration qui demande des explications.

M. DUFF: Pardonnez-moi, j'ai parlé de la commission des chemins de fer.

M. GEARY: Non. Mon honorable ami a peut-être voulu s'exprimer ainsi, mais je suis convaincu, s'il veut accepter ma parole, qu'il a dit le gouvernement libéral.

M. DUFF: Voici ce que j'ai dit: Je parlais des tarifs par messageries sur le poisson. J'ai dit que les députés libéraux de la Nouvelle-Ecosse...

M. GEARY: C'est venu ensuite.

M. DUFF: ...s'étaient présentés devant la commission des chemins de fer pour faire réduire les taux de transport du poisson par messageries.

M. GEARY: Les députés libéraux n'ont rien fait de cela. Je connais quelque chose des enquêtes au sujet des tarifs de transport et je sais ce qui s'est passé en général, dans tout le pays, au cours de ces dernières années. Si mon honorable ami entendait dire que la commission des chemins de fer avait réduit le tarif, quel est l'argument qu'il voulait avancer en faveur du gouvernement libéral? Je rappelle cela parce que mon honorable ami a exprimé clairement dans ses déclarations de cet après-midi qu'un corps indépendant de la Chambre, comme par exemple le réseau national, ne devrait subir d'aucune façon l'intervention de la Chambre ou du gouvernement du pays. Ce qui m'a surpris, c'est cette suggestion—et je suis heureux de voir que mon honorable ami l'a retirée—que le gouvernement du pays avait eu quelque chose à voir dans la réduction des tarifs de transport, question qui se trouve sous le contrôle complet et absolu de la commission des chemins de fer pour le Dominion.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais traiter de la plus importante question abordée dans le discours du trône et dont s'occupe aussi l'amendement présenté par mon très honorable chef: la politique fiscale du Canada. On pouvait s'attendre à voir la politique du Gouvernement à ce sujet exposée d'une façon claire, lucide et évidente, parce que c'est la question suprême qui nous divise ici. C'est la principale de toutes les questions soumises au peuple en octobre dernier. Dans son manifeste électoral présenté à Richmond-Hill le premier ministre a placé le tarif avec trois autres questions comme constituant les quatre principaux sujets de discussion soumis aux électeurs: le tarif, l'immigration, les chemins de fer et la réforme du Sénat.

Je ne m'arrêterai pas du tout, monsieur l'Orateur, à ce que le *Globe*, de Toronto, dans sa malveillance, a appelé la politique du "coup de plumeau", la réforme du Sénat, mais j'en viens immédiatement aux trois grandes questions qui restent—le tarif, l'immigration, les chemins de fer. Des trois, le tarif est ce qui a le plus d'importance. C'est la question la plus importante parce que le tarif constitue le principe et le fondement sur lesquels repose l'ensemble de la production et du commerce qui déterminent la prospérité ou la stagnation dans ce pays. Cela étant, la solution des deux autres questions en découle clairement et de toute nécessité.

Aux élections du 29 octobre, la population s'est prononcée en faveur de la protection. Je n'apporterai, à l'appui de cette affirmation, qu'une seule preuve de l'autre côté, c'est-à-dire la déclaration du *Star*, de Toronto, dans ce sens; et, tout en n'attribuant pas de mérite spécial à cette assertion du *Star*, je considère cependant cet aveu de sa part comme de nature à nuire à son parti. Quoi qu'il en soit, c'est ce qui, en fin de compte, est sorti du creuset. Je n'entends pas passer pour ignorer qu'on dit de la politique du parti conservateur sur le tarif qu'elle a été repoussée dans la province de Québec. Je n'ai rien à ajouter, non plus, à ce que j'ai déjà dit des dernières élections dans cette province. Mais si l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) veut bien me permettre, je dirai que j'ai été déçu par son discours; il n'a pas paru me convaincre. Je n'entends pas le blesser en disant que, à mon sens, son discours était destiné à égayer et à enthousiasmer ses collègues bénévoles. Son principal raisonnement était un argument *ad hominem*, soit: "Si nous étions à blâmer, il en était de même de vous:" Je crois comprendre que l'honorable député différait d'avis avec M. Patenaude dont il a mentionné le nom à mainte et mainte reprise au cours de son discours; j'ai également constaté qu'il était fort soucieux des susceptibilités du très honorable chef de l'opposition. Mais pendant qu'il parlait...

M. SPEAKMAN: Me serait-il permis de faire observer à l'honorable député que nous l'entendrions plus facilement et suivrions son raisonnement d'une manière plus éclairée, s'il parlait un peu plus haut.

M. GEARY: Je sais gré à l'honorable député de cette observation. L'honorable représentant de Saint-Jacques nous a dit qu'au cours de la campagne, il avait entendu, de ses propres oreilles, certaines discussions sur la question du tarif, et je crois qu'il a men-

tionné spécialement un discours du ministre de la Marine et des Pêcheries à ce sujet. Je regrette de dire que l'honorable député ne nous a pas appris quelle avait été l'attitude du parti libéral sur la question de protection pendant la campagne électorale. On peut cependant admettre ceci: la campagne dans Québec n'a pas été sans quelque entrain, et la lutte a été caractérisée par une certaine animation. Et l'on peut dire, me semble-t-il, prenant la question dans son ensemble tel qu'elle se pose, que si l'on a discuté le tarif au point de vue de la protection ou abstraction faite de celle-ci, en certaines circonstances au moins, la question a été reléguée dans l'ombre par des débats sur des questions tout à fait étrangères. Je crois que l'on peut admettre franchement,—je dirai même qu'on l'a admis franchement—que parmi les membres du parti libéral qui siègent en cette Chambre à l'heure actuelle plusieurs sont ouvertement protectionnistes. Je me fais même fort de dire,—et mon honorable ami ne saurait le nier; je supposerai qu'il l'a déjà contredit—qu'aujourd'hui la vieille province de Québec est aussi protectionniste convaincue qu'elle l'a jamais été. Monsieur l'Orateur, les mots se prêtent à certaines contradictions. Interrogé au sujet de la politique sur laquelle lui et ses collègues avaient été élus, le ministre de l'Agriculture (M. Motherwel) a dit que cette politique était celle d'un tarif modéré. Le très honorable ministre de la Justice. . .

Une VOIX: Ne dites pas "très honorable".

L'hon. M. LAPOINTE: Pas encore.

M. GEARY: Je vais peut-être plus vite que le temps. Quoi qu'il en soit le ministre a déclaré que les libéraux devaient leur élection à une politique de tarif peu élevé. A mon sens, monsieur l'Orateur, ce ne sont là que des mots; c'est une simple question de terminologie. Ces termes ne sont que relatifs et n'impliquent aucun principe. Il peut y avoir des droits plus élevés que des droits protecteurs, de même qu'il peut se trouver des droits moins élevés que des droits protecteurs; mais le programme du parti conservateur n'a jamais visé les uns ou les autres de ces droits. Il n'est qu'un seul mot qui puisse désigner la politique du parti conservateur, et ce mot c'est simplement "protection". La signification en est claire. Elle est facile de compréhension et l'on ne saurait s'y méprendre. Cela ne veut pas dire un tarif qui accorde une prime à un cultivateur ou à un industriel. Il faut entendre par cela un tarif qui fournit à tous une chance raisonnable de soutenir la concurrence dans les conditions désavantageuses auxquelles ils doivent faire face. C'est là, ainsi que je l'entends ce qui constitue la protection, la politique du parti conservateur. J'aimerais,—et encore une fois, je crains d'être déçu—savoir de chacun de ceux qui siègent en face si c'est là la politique du parti libéral.

Quelques VOIX: Assurément. (*Dénégations sur plusieurs bancs.*)

M. GEARY: On ne peut pas leur demander de se lever à leur place. Il y en a qui disent oui et d'autres disent non. Je voudrais bien faire le partage des voix. Ce serait une chose impossible. Cependant, ils sont libres de prendre la parole dans la discussion et de se déclarer nettement pour ou contre la protection douanière. Je consulterai sur ce sujet les déclarations verbales et écrites des libéraux dans la dernière campagne. A Richmond-Hill le premier ministre a lancé son mot d'ordre. Il a expliqué sa politique en ces termes: "La différence entre nous et les conservateurs, c'est que nous sommes favorables à un régime de droits suffisants pour assurer les besoins du Trésor, tandis que nos adversaires veulent un régime douanier dans un but de protection industrielle.

Le premier ministre, conscient d'avoir donné une définition trop exclusive ou peu claire, l'a reprise dans son manifeste et il a ajouté qu'il fallait tenir compte de l'intérêt des industries établies, ou quelque réserve en ce sens. J'arrive maintenant au ministre de l'Agriculture qui déclarait récemment en cette Chambre que la politique du parti libéral était en faveur d'un tarif de droits pour les besoins du Trésor. Je suppose qu'il est toujours du même avis. Un tarif de droits pour les besoins du Trésor est ce qu'on appelle un tarif fiscal. Les droits d'un tel tarif sont si bas qu'ils encouragent les importations en grande quantité et amènent par ce fait des recettes au Trésor public. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'opération de ce régime. Si c'est le cas, je félicite le ministre de l'Agriculture de nous avoir fait connaître clairement son opinion.

Après son discours de Richmond-Hill, M. King a fait le tour de l'Ouest. Je ne pourrais pas dire ce qui lui est arrivé au cours de sa tournée, mais à son retour dans l'Est, il a parlé à Kingston et ses paroles avaient une assez bonne teinte protectionniste. Il s'est oublié jusqu'à dire que si Macdonald, le grand chef conservateur, pouvait sortir de sa tombe, il se rangerait aux côtés de M. King pour recommander sa politique. Ce discours était prononcé dans la soirée; suivant l'information des journaux, le chef du Gouvernement était allé, dans l'après-midi, visiter au cimetière le tombeau de sir John, qui dut lui inspirer de salutaires pensées. En passant par Durham, il donna un coup de main à M. Massey. On comprend que M. Massey ait éprouvé quelque confusion. Il y a dix-huit mois, M.

Massey était un protectionniste convaincu. Il a exprimé sa conviction en termes adéquats. En tout état de cause, M. Massey était donc un protectionniste convaincu. Mais après l'arrivée de M. King dans Durham, M. Massey se livra complètement à son chef politique dont il adopta la manière de voir. Lui aussi parla protection, mais sans bien comprendre son sujet. L'argument exploité par M. Massey dans cette campagne est celui qui fut de tout temps en usage par les partisans du libre-échange aux Etats-Unis et qui est exprimé dans cet ancien dicton: "Comment espérez-vous tous les deux de faire un bon marché en changeant de couteau l'un avec l'autre?" C'est là que l'on voit que M. Massey comprenait mal la question. Mais il était tout disposé à dire comme M. King, pourvu que celui-ci voulût bien lui indiquer quoi dire.

J'ai lu différents discours de nos collègues d'en face et j'y attire l'attention de la Chambre si elle veut connaître le sentiment libéral. L'honorable député de Joliette (M. Denis), se tournant vers ceux que le ministre de la Justice a appelés les libéraux de gauche, il leur a dit: "Nous avons renoncé à quelques-unes de nos idées politiques pour vous satisfaire. A la prière de nos chefs, nous avons adopté une attitude contraire à nos principes —il avait sans doute dans l'esprit des concessions tarifaires—mais si vous alliez renverser le Gouvernement, nous retournerions à nos principes". L'honorable député de Québec-Sud (M. Power), quoiqu'en termes plus voilés mais élégants, termina ses observations en citant deux vers de ce quatrain célèbre du *Chien d'or* qui contient une menace:

Un temps viendra qui n'est pas venu
Que je mordrai qui m'aura mordu.

Je dirai au groupe des libéraux de gauche que, dans mon for intérieur, je crois bien qu'on a réellement l'intention de les mordre tout de suite.

Le ministre de la Justice a dépeint d'une manière très intéressante la victoire obtenue par le Gouvernement il y a jeudi huit jours en la comparant à la course au flambeau de l'antiquité grecque Il a rappelé que la couronne du vainqueur ne fut pas placée sur la tête de celui qui arriva le premier au but, mais de celui-là qui l'atteignit le premier son flambeau encore allumé dans la main. Le Gouvernement a été soutenu non par le verdict des premiers juges, c'est-à-dire le corps électoral, mais par une décision de deuxième main rendue en cette Chambre. Je serais curieux de savoir quelle sorte de flambeau le ministre soutenait à son poing. Etait-ce le flambeau du libre-échange, ou la torche de l'union commerciale? Etait-ce le flambeau de la réforme tarifaire? Etait-ce le flambeau de la réciprocité illimitée? Etait-ce le flambeau du programme libéral de 1919? N'était-ce pas plutôt le flambeau de la protection, masqué, obscursi ou camouflé? Comme le ministre, j'eusse préféré une course au flambeau dans laquelle chaque porteur aurait transmis, du commencement à la fin de la course un flambeau allumé, en ayant soin de l'empêcher de s'éteindre avant d'avoir touché le but.

Je voudrais lui rappeler qu'il y a cinquante ans le parti conservateur alluma le flambeau de la protection; que fidèlement, loyalement les membres de ce parti se le sont passé de l'un à l'autre et qu'aujourd'hui c'est un phare qui guide notre public canadien. C'est en toute loyauté, monsieur l'Orateur, que le parti conservateur a suivi le conseil donné par le colonel John McCrae dans ses beaux vers:

Take up our quarrel with the foe.
To you from failing hands we throw
The torch: be yours to hold it high.

L'attitude de nos honorables amis siégeant en face et à ma gauche fait naître d'étranges rencontres, des alliances extraordinaires. Il y a d'abord les protectionnistes dont l'honorable député de Joliette (M. Denis) nous a parlé; puis il y a un monsieur du nom de Drury, candidat progressiste dans la circonscription de Simcoe-Nord lors de la récente consultation électorale,—je rappelle en passant que le parti libéral ne lui a pas suscité d'opposition et que M. King avait approuvé le candidat progressiste en ces termes: "Drury est libéral jusqu'à la moelle". Une citation de M. Drury suffit à révéler toute son attitude: "Pour résoudre notre problème ferroviaire", a-t-il dit, "vous n'avez qu'à acheter vos rails à bon compte. N'achetez pas vos rails en Canada. Allez plutôt en Allemagne où vous pourrez les avoir à des milliers de dollars par mille meilleur marché". Il y a encore un des candidats favoris du parti libéral, le candidat qui aux dernières élections tenta de supplanter mon honorable ami de Peel (M. Charters). Je puis dire que l'honorable collègue ici présent a tôt fait d'étouffer les ambitions naissantes du candidat. Lorsque M. Parker se trouvait dans l'obligation de porter la parole devant une assemblée d'arboriculteurs fruitiers, il était mal à l'aise; il savait, en effet, qu'un tarif protecteur est leur seul moyen de salut économique. Alors il leur a dit ceci: "Vous souffrez et vous ne pouvez vendre vos produits; vous ne pouvez gagner de quoi vivre parce que vous ne pouvez pas obtenir un tarif protecteur; vous y avez droit"; puis il a ajouté:

"Voilà qui n'est pas la doctrine orthodoxe du parti libéral; mais c'est de la justice". Je le remercie de cette distinction très nette.

Encore, le Gouvernement se réfugie derrière l'étiquette de la commission tarifaire. Cette dernière ne l'abrite pas tout à fait, mais il faut bien s'en contenter. Je maintiens que le langage dont le Gouvernement se sert pour annoncer la création de cette commission du tarif est tout ce qu'il y a de plus insipide, qu'en somme il ne promet rien; le Gouvernement reste libre d'aller à droite ou à gauche, comme il voudra. Je ne trouve point à redire contre une véritable commission tarifaire; le parti conservateur en préconise la création depuis des années; mais pour bien fonctionner, une commission du genre doit être organisée comme il faut; elle doit se guider d'après un principe défini. Dans l'Inde, par exemple, la nouvelle constitution, sur avis favorable de la commission des impôts, autorise la création d'une commission du tarif, mais en même temps elle formule sans ambages les principes qui doivent servir de base au fonctionnement de cette dernière commission. Si je ne m'abuse, l'Inde consacrait, comme principe fondamental, le régime de ce qu'on appelait la protection avec discernement; et à la lumière de certains principes reconnus fondamentaux, la commission devait formuler certaines propositions destinées à donner suite aux principes établis. Mais on constate ici l'absence de tout principe pouvant servir à guider la commission; et pareil principe fondamental est indispensable si l'on veut que la commission tarifaire fonctionne à la satisfaction du public canadien. Supposons, si l'on veut, que le parti libéral compte quelques protectionnistes dans ses rangs; quelques-uns en ont fait profession ici. Si cela se résume à une question de protection, le public du pays doit décider à qui sera confiée la direction du régime, au parti conservateur qui de tout temps a été, et est encore, protectionniste, ou au ministère libéral qui n'a fait que tergiverser, différer et reculer. Je remercie de ses paroles l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman),—qui est, je crois, libre-échangiste; il fait de la tête un signe affirmatif, par conséquent je ne me trompe pas. Il a dit qu'il redoutait les conservateurs parce qu'ils mettraient leur programme à exécution. Il a dit qu'il redoutait les libéraux parce qu'eux ne mettaient pas leur programme à exécution. Le seul commentaire que j'aie à faire là-dessus, c'est que je comprends difficilement comment le parti libéral pourrait négliger de réaliser ce qu'il n'a pas.

[M. Geary.]

De tout ce méli-mélo de doctrines économiques allant du libre échange au protectionnisme, je voudrais que quelqu'un nous tirât un principe quelconque. Quant à moi, cela me dépasse. Ne pourraient-ils pas adopter une politique bien définie qu'ils défendraient ensuite au grand jour contre nous? Ou préfèrent-ils, comme par le passé, se retrancher dans leur Torres-Vedras?

Je ne veux pas exagérer en parlant des conditions mauvaises dans lesquelles se trouve le pays aujourd'hui, mais nous ne pouvons fermer les yeux sur le triste état de choses qui prévaut en ce moment. Les honorables membres des deux Chambres peuvent me citer, à leur gré, des statistiques sur le chômage; pour moi cela ne signifie rien du tout. Je sais que le chômage existe, et tous les honorables députés le savent également. Il est inutile de me dire que l'exode de ce pays aux Etats-Unis n'a pas eu lieu. Je sais que cet exode s'est produit, et tous les honorables députés le savent pour l'avoir eux-mêmes constaté. Pour certaines raisons, économiques, climatériques et autres, nous Canadiens sommes forcés de subir la concurrence injuste d'autres pays, de pays où l'effet du climat sur les récoltes n'est pas le même, de pays où la fabrication coûte moins cher, parce que, fabriquant sur une plus vaste échelle, les frais fixes sont répartis sur un rendement plus considérable. Ces choses rendent la concurrence difficile, presque impossible, contre certains pays ou pour certains articles. Mais malgré ces désavantages, j'ai une confiance absolue dans notre pays. J'ai foi en ses ressources naturelles et en son peuple. Le but que nous cherchons à atteindre ne peut être trop élevé. L'avenir le plus brillant nous attend. Le Canada est assez fort pour vaincre tous ces désavantages. Notre pays, si on lui en fournit l'occasion atteindra sa haute destinée; mais pour cela, il lui faut la protection, surtout à l'époque que nous traversons.

La protection peut constituer un impôt, comme le prétendent les libres-échangistes et d'autres qui se rapprochent de cette doctrine autant qu'ils le peuvent et qui aimeraient à se dire libres-échangistes; mais ce n'est qu'un impôt pour le présent en prévision de dividendes plus forts dans un avenir rapproché. On oppose à cette politique de protection des prix moins élevés. Combien de fois au cours de ce débat n'avons-nous pas entendu avancer l'argument de l'existence à bon marché contre la politique protectionniste? Cet argument est égoïste; il manque de prévoyance et de patriotisme. La doctrine qui attribue toutes sortes de bonnes choses au coût réduit de l'existence est une doctrine discréditée aujourd'hui même en Angleterre où règne le libre-échange. Avec la tournure que prennent

les lois industrielles aujourd'hui, tout le monde civilisé a tourné le dos à l'existence à bon marché pour diriger son énergie vers un double but, celui d'imposer à la société des salaires conformes au coût de l'existence et d'offrir une somme suffisante de garantie au monde industriel. Je cite des extraits d'un discours prononcé par sir William Ashley à la "British Association".

L'honorable représentant de Huron-Sud (M. McMillan) dit: Qui n'aimerait pas à payer meilleur marché pour le beurre? Si c'est là le seul argument qui l'affecte, fermez nos crèmeries. Pourquoi créer une industrie laitière dans ce pays si les prix doivent être ridiculement bas? Mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman) parle de la nécessité d'obtenir des vêtements à meilleur marché. Si c'est à cela que l'on veut en venir, très bien; faisons disparaître les industries textiles du pays et ne produisons plus de lainage. Achetons tous nos produits à l'étranger où les prix sont bas; on n'aurait pas dû tenter d'établir l'industrie des textiles au Canada. Mais, monsieur l'Orateur, comment un article peut-il être réellement bon marché si sa production chasse votre compatriote de la ferme ou de la fabrique dont on ne peut poursuivre l'exploitation? Il faut penser plus loin, penser au Canada tout entier. Je ne suis pas prêt en ce moment à discuter la question avec mes amis de l'Ouest, mais croient-ils qu'il leur sera toujours possible de cultiver le blé à l'exclusion des autres produits de la ferme et de l'industrie sur une aussi vaste échelle qu'ils le font aujourd'hui? Auront-ils toujours le même marché mondial illimité pour le blé, ou auront-ils plus de concurrence par rapport à ce produits, ou encore seront-ils forcés de recourir à la culture mixte? Peut-être jugeront-ils que leur avenir se trouve dans une culture plus diversifiée. Je ne puis comprendre comment ce pays pourrait se développer par la culture du blé, l'exploitation des mines, des forêts, dans le seul but d'expédier nos produits bruts dans d'autres pays pour y être fabriqués, pour rendre les autres prospères pendant que nous péricliterions. Ne ferions-nous pas simplement de nos Canadiens des scieurs de bois et des porteurs d'eau pour le reste de l'univers, attendant même pour notre subsistance que les autres pays aient besoin de notre bois et de notre eau? Non; la politique de ce pays est de fabriquer chez nous, de consommer chez nous et de vendre ici aussi bien qu'ailleurs, si nous voulons édifier ce Dominion. Et tout cela peut se faire avec une politique protectionniste, avec des légions de producteurs. en créant des marchés pour leurs produits, surtout le marché le plus profitable, le marché domestique. Aujourd'hui, une forte proportion de nos produits bruts prend la route du sud et si nous avons besoin du produit fabriqué, il faut le ramener au nord. Cette politique ne garde pas nos gens au pays et ne ramène pas les Canadiens qui ont abandonné leurs fermes; elle n'ouvre pas les portes des fabriques qui ont disparu. Ce n'est pas non plus le moyen d'attirer de nouveaux immigrants ou de résoudre le problème de nos chemins de fer, problème dont la solution se trouve dans une population plus forte et un trafic plus intense.

Il y a peu d'espoir d'amélioration, à en juger par l'état actuel des affaires. Mes honorables collègues de la droite ont dit que le pays désire la tranquillité. C'est vrai, en un certain sens; mais il ne veut pas la tranquillité qui consiste à ne rien faire, à marquer le pas. Il veut la tranquillité qui accompagne la stabilité et la certitude; ces deux conditions ne doivent et ne peuvent se réaliser en notre pays que par une politique stable et saine en matière de tarif douanier. Et je prétends, avec toute la déférence voulue, que la politique conforme aux besoins du pays doit être une politique de protection. Dans l'état actuel des choses, le présent gouvernement ne peut nous donner le ton. Le parti conservateur peut et faire, et, à mons sens la solution définitive serait que le cabinet donnât sa démission. Je pense qu'il n'a pas l'intention d'en agir ainsi pour le moment; on doit, donc, en employant la méthode juridique appropriée, le forcer à se démettre. En tout cas, l'on devrait soumettre toute l'affaire, le plus tôt possible, au jugement du peuple canadien. Il est peut-être impossible de trouver une solution par un autre moyen; mais, le Gouvernement devrait cesser de s'accrocher au pouvoir. Nous perdons des semaines, des mois, peut-être des années d'un temps précieux à ne rien faire. Voyez, monsieur l'Orateur, l'état déplorable dans lequel nous sommes tombés; le spectacle que nous donnons au pays et au monde entier: un Gouvernement qui avoue son impuissance, qui se condamne lui-même à reprendre sa politique de temporisation des quatre dernières années; incapable, avoue-t-il lui-même, de réaliser les projets qui, à son avis, sont nécessaires dans l'intérêt du pays; incapable de rien faire, mais occupé seulement à retenir désespérément les rênes du pouvoir. Sans vouloir offenser personne, je puis dire que, en face de moi, je vois un Gouvernement composé de débris, pour ainsi dire de lambeaux et de pièces, et qui n'a pas de chef. Bien qu'il soit souvent courtois, aimable et charmant, le ministre de la Justice ne dirige les travaux de la Chambre qu'en qualité de mandataire. Il lui faut aller chercher des instructions et faire approuver ses actes dans les retraites

obscures de l'édifice du Parlement où on lui dit ce qu'il doit faire. Considérez encore le Gouvernement: c'est "Hamlet" sans le Prince. Les rôles sont nombreux, il y a peu d'acteurs et chacun doit jouer plusieurs personnages; chaque rôle doit être doublé et le Prince lui-même est forcé de représenter le Fantôme. Quand reviendra-t-il? Quand le premier ministre sera-t-il parmi nous? Et comment reviendra-t-il?

Une VOIX: Par la porte principale.

M. GEARY: Eh! bien, cela le changera de la porte de service par laquelle il passe depuis quelques semaines. Et, même alors, j'assure l'observateur ordinaire que son entrée sera moins absolue et bien moins hâtive que sa récente sortie.

Je reviens à mon sujet. S'il faut pour administrer notre pays une politique bien définie en matière de tarif, comment le présent Gouvernement pourra-t-il gouverner, puisqu'il est rendu impuissant par la divergence d'opinions que l'on remarque parmi ses partisans? L'on devrait faire cesser ce semblant de gouvernement; l'on devrait mettre fin à cette course vagabonde dans un labyrinthe d'incertitude et d'instabilité. Les honorables députés de tous les partis, ceux de la droite aussi bien que les "libéraux de gauche", devraient unir leurs efforts pour mettre fin à cet état de choses peu satisfaisant. Pourquoi craindre la dissolution? Il faut que la défaite vienne tôt ou tard, probablement tôt. Pourquoi ne pas la prévoir, renverser le Gouvernement et en appeler au peuple le plus tôt possible?

Encore un mot. Je partage l'avis de tous ceux qui ont parlé en termes si brillants des avantages et des bienfaits de l'harmonie au sein de notre grand pays. Mais qui a parlé de désunion? Qui nous a menacés du démembrement de la Confédération? Je n'en ai pas entendu parlé ici. Il existe encore un fort sentiment patriotique en notre pays, lequel suffit amplement à maintenir le pays dans son état actuel à jamais. Il ne lui faut qu'une politique nationale de grande envergure et non pas une politique régionaliste; et cette politique, à mon sens, est celle qui porte proprement le titre de "politique nationale", ou protection. J'ai tenté, monsieur l'Orateur, d'expliquer que cette politique est nécessaire dès maintenant au progrès et à la prospérité du Canada.

M. McINTOSH: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de l'orateur qui m'a précédé (M. Geary). Il a dit que, à son avis, l'on devrait mettre fin à l'état de choses existant dans cette Chambre. Il croit que le verdict rendu par la Chambre il n'y a que quelques jours en faveur du gouvernement actuel,—car nous avons un Gouvernement,—devrait être rejeté, que les groupes indépendants devraient cesser d'accorder leur appui à la droite, que le Parlement devrait être dissous et que l'on devrait faire une nouvelle élection. (*Applaudissements.*) Mes amis de l'autre côté de la Chambre approuvent. Ce n'est pas leur opinion qui compte; c'est celle du peuple canadien. Ce que l'opinion public de ce pays a jugé qu'il était, en définitive, le mieux de faire, c'était que cette Chambre se mît au travail, qu'elle coopérât dans l'exécution du programme politique, qu'elle prît en considération le discours du trône et qu'elle entreprît de légiférer dans les meilleurs intérêts du pays. De sorte que, selon moi, la prétention de mon honorable ami de Toronto-Sud n'est pas des plus valides. Nous ne faisons que sortir de la tourmente électorale et je ne crois pas que, nulle part dans le pays, sauf dans les centres industriels, la population veuille de nouvelles élections.

M. McGIBBON: Pourrais-je savoir de mon honorable ami s'il lit les journaux du pays?

M. McINTOSH: Je ne me contente pas de lire les journaux, j'en publie.

M. HOCKEN: Mon honorable ami parle-t-il aussi du *Globe*?

M. McINTOSH: Certainement.

M. HOCKEN: Qu'est-ce que dit le *Globe*?

M. McINTOSH: L'honorable député de Toronto-Sud a aussi parlé du premier ministre, le très honorable William Lyon Mackenzie King. Monsieur l'Orateur, je suis ici ce soir pour annoncer que le très honorable député est déjà, à la rigueur, un élu de cette Chambre. Le jour de la mise en nomination, lundi prochain, le très honorable Mackenzie King, virtuellement le chef de cette Chambre à l'heure qu'il est, sera le député de Prince-Albert. Peu de temps après il fera son entrée au Parlement par la grande porte et il dirigera la Chambre pour l'adoption de lois propres à résoudre les grands problèmes, auxquels le pays a présentement à faire face.

Nouveau venu, j'ai pris un grand intérêt à écouter les beaux discours prononcés par des députés des diverses parties de cette Chambre. Nous voulons bien accorder le mérite à qui il appartient: c'est la règle du jeu en politique. En sommes, nous avons lieu de nous attendre que, dans un grand parlement national comme celui-ci, composé de représentants de tout le pays, le ton des débats soit élevé et que de la discussion il sorte des lumières qui serviront non seulement à la députation, mais aussi aux électeurs, pour résoudre les problèmes qui les intéressent. Plusieurs des beaux discours que j'ai entendus m'ont rappelé l'histoire d'un

ancien homme public d'Athènes. Ses adversaires soutenaient qu'ils étaient d'une plus haute lignée, qu'ils possédaient plus de ressources que lui, et qu'en conséquence il devrait leur remettre les rênes du pouvoir. Il leur répondit: Il est possible que vous soyez de plus haute lignée, que vous possédiez plus d'aptitudes que je n'en possède, mais tel que je suis, je me contente de trouver dans ma personnalité les grandes ressources qui, à l'occasion, me permettront de sortir mon pays de la modeste position où il se trouve présentement pour lui en donner une qui commande l'influence et une gloire durable. Et de même ce soir est-ce ma conviction que, si nous employons nos talents à coopérer, nous parviendrons à accomplir quelque chose d'utile pour le pays.

Il ne fait pas de doute, monsieur l'Orateur, que nos amis siégeant à votre gauche n'aient un remarquable talent: depuis la confédération, ils ont eu celui de gagner les élections. Ce n'en est pas un mauvais, après tout, puisque sans lui un parti ne parviendrait pas à se maintenir au pouvoir bien longtemps. Ainsi ils ont gagné les élections de 1867, il remportèrent une autre victoire en 1878, et ils triomphèrent encore en 1911: en somme ils ont gouverné le pays durant trente-quatre ans. Le parti libéral a eu aussi le talent de gagner les élections. Il a gagné celles du 29 octobre. (*Exclamations.*) Nos amis de la gauche s'exclament.

Un DEPUTE: C'est amusant.

M. McINTOSH: Eh bien, le parti libéral est sorti vainqueur des élections de 1873 et de celles de 1896. En tout et partout, il a détenu le pouvoir vingt-quatre ans, et quoique je sois forcé de reconnaître qu'il soit en arrière de nos amis de la gauche quant au nombre des années, j'ai la conviction qu'avec l'esprit de coopération qui se manifeste présentement, nous rivaliserons avec nos amis avant que cette législature prenne fin. Mais, monsieur l'Orateur, le parti conservateur, comme le disait l'honorable préopinant, possède encore le talent de s'en tenir toujours à la protection, tandis que le parti libéral a celui de favoriser toujours un échange de plus en plus libre. C'est en voulant soutenir cette politique qu'il fut renversé en 1878 et en 1911. Nos amis progressistes ont aussi leur part de talents. Ce groupe a, selon moi, un talent dont il n'a pas besoin de rougir; c'est ma conviction qu'il a appris au peuple canadien qu'il devrait s'intéresser plus aux affaires publiques et qu'il devrait s'en occuper davantage. C'est bien mon avis qu'il est important pour nous de nous intéresser aux affaires du pays, car sans cela, nous ne parviendrons pas à amener la population à se tenir au courant des problèmes qui la concernent, comme elle devrait le faire, et comme conséquence nous aurions des gouvernements de plus en plus déplorables.

Nos amis progressistes ont un autre talent qu'ils ont révélé au cours de cette session. Un certain nombre de leur groupe ont été élus à la Chambre, et ils ont déjà démontré qu'ils sont très disposés à coopérer avec tout parti ayant pour but et idéal une meilleure administration. Cela s'impose à l'heure actuelle, selon moi, si nous voulons progresser. Le concours accordé au Gouvernement, par les progressistes et les membres des autres groupes indépendants à la Chambre, entre dans l'histoire, car je crois qu'avant sa dissolution, ce Parlement aura à son actif plusieurs bonnes lois.

Puis-je vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élection à la plus haute fonction que puisse conférer ce Parlement? Le poste d'Orateur dans tout parlement du "Commonwealth" des nations britanniques est important. Si ma mémoire est fidèle, le premier Orateur dans le modèle des Parlements a été élu en 1376. Cette année-là, le Bon parlement avait été convoqué pour s'occuper de questions spéciales, dont la réduction des dépenses et l'élimination de la corruption dans les affaires publiques. Monsieur l'Orateur, votre fonction à la Chambre, est de haute importance. Vous avez à maintenir l'ordre, à présider les débats, à veiller à ce que la discussion à la Chambre suive la bonne voie, et mon souhait, c'est que vous dirigiez le Parlement de telle façon qu'à sa dissolution nous puissions nous retourner en arrière et dire que nous avons accompli beaucoup de choses, et comme il faut.

Je désire aussi féliciter celui qui a proposé (M. Elliott) et celui qui a appuyé (M. Lacombe) l'adresse en réponse au discours du trône. Leurs discours étaient magnifiques et je suis sûr que, grâce aux directions qu'ils nous ont données dans ces deux discours, nous attaquerons bientôt la besogne législative et nous enrichirons de nouvelles pages l'histoire du Parlement.

A titre de nouveau venu, je parle à deux points de vue. D'abord, je représente le comté de Battleford-Nord. Si je comprends bien l'histoire, un député représente non seulement sa circonscription mais aussi le pays en général, mais nous devons défendre d'abord les intérêts du comté qui nous a fait l'honneur de nous élire. Je parle donc d'abord pour mon comté, puis au point de vue du Canada, dont il fait partie. Pour ce qui regarde le comté de Battleford-Nord, je serais bien avisé d'exposer quelques faits touchant la province de la Saskatchewan, dans laquelle

il se trouve. Cette province a une superficie de 251,000 milles carrés. Son nom était à l'origine un nom indien signifiant courant ou cours d'eau rapide. Il ne fut d'abord donné qu'à la rivière Saskatchewan, puis on l'appliqua à une partie des anciens territoires du Nord-Ouest, et lors de l'entrée de la Saskatchewan dans la Confédération, en 1905, on l'a appliqué à la province actuelle de ce nom. Ce nom signifiant cours rapide est important au point de vue de la province, parce que son histoire a été rapide, presque magique. La Saskatchewan est la province canadienne dont le développement a été le plus prompt. En 1901, nous avions une population d'environ 91,000; aujourd'hui, nous comptons 828,000 habitants. La richesse totale de notre agriculture en 1924 s'élevait à $1,682,000,000, notre production agricole à 282 millions. Notre production laitière en 1923-1924 a été de 19 millions, soit environ 5 fois ce qu'elle était en 1904. Notre domaine agricole comprend en tout 60 millions d'acres, dont 30 p. 100 inoccupé. Il reste donc encore environ 18 millions d'acres inoccupés dans la province. Notre production par habitant s'élève à $371. On sait que la production est de $341 pour l'Alberta et $151 pour l'Ontario; la Saskatchewan est donc en tête de toutes les provinces canadiennes sous ce rapport. Nos pelleteries, durant l'exercice 1923-1924, ont rapporté environ $1,927,000. nos pêcheries, $482,-000; nos mines, plus d'un million; nos forêts, plus de deux millions. Nos forces hydrauliques dépassent un million de chevaux. Ces faits relatifs à ma province nous feront comprendre non seulement notre richesse inexploitée, mais aussi le progrès merveilleux accompli par la Saskatchewan depuis vingt-cinq ans.

Le comté que j'ai l'honneur de représenter et qui fait partie de cette magnifique province de la Saskatchewan, mesure presque 500 milles de long par 126 de large; il a une superficie approximative de 60 à 80 mille milles carrés. Ceci pourra vous donner une idée de la circonscription: à 125 milles au nord de Battleford-Nord, situé sur la rivière Saskatchewan, et à 250 milles à l'est d'Edmonton, nous trouvons Meadow-Lake, aux limites de la partie colonisée. Meadow-Lake est pour ainsi dire le centre de la Saskatchewan, à considérer la province du nord au sud. Le milieu de la province, du nord au sud, étant à 125 milles au nord de Battleford-Nord, cela vous donne une idée de ses proportions merveilleuses, et vous pouvez imaginer que dans l'avenir l'exploitation agricole avancera des milles et des milles au nord de Meadow-Lake qui marque virtuellement aujourd'hui sa limite.

[M. McIntosh.]

Les occupations diffèrent beaucoup. Nous avons des agriculteurs, des laitiers, des éleveurs, des pêcheurs et d'autres qui font le commerce des fourrures. Le nombre des fermes occupées est de 5,896, couvrant une superficie de 1,786,000 acres, dont 709,841 acres améliorées. La grande culture comprend 528,464 acres. Jusqu'à date, c'est le National-Canadien qui va jusqu'à Edmonton à l'ouest, et à Prince-Albert au nord-est, qui a surtout contribué à ouvrir ce territoire. Nous avons une autre ligne de chemin de fer reliant Battleford-Nord du district d'Edmonton pénétrant jusqu'à cent milles dans le nord et s'étendant aussi à l'est d'Edmonton. Mais cette voie se trouve interrompue sur un parcours de 90 à 100 milles, coupure qu'il faut rejoindre bientôt, car là se rencontrent les meilleures terres pour la culture mixte qui existent dans l'Ouest canadien. La population souhaite ardemment que cette ligne soit parachevée afin d'avoir une autre route de Battleford-Nord à Edmonton et de là un débouché sur l'océan. Ce n'est pas la faute de sir Henry Thornton, président du National-Canadien si ce tronçon n'a pas été construit. Il a fait de son mieux, mais vous savez ce qui est arrivé au Sénat en 1924, lorsque les projets de construction d'embranchements dans l'Ouest et dans l'Est du Canada furent rejetés: les choses en restèrent là.

Nous avons une autre ligne allant de Turtleford, 60 milles approximativement au nord-ouest de Battleford-Nord et dans la direction de l'est jusqu'à l'embranchement reliant Battleford-Nord à Prince-Albert. Le terrassement de 23 milles de cette ligne a été fait en 1921 et les rails ont été posés cette année. L'entreprise des 67 milles à parachever cette année a été adjugée et les colons de cette partie de la Saskatchewan-Nord comptent que les travaux se feront. Cette voie eût été parachevée il y a deux ou trois ans si le Sénat n'avait pas arrêté ces projets d'embranchements ainsi que celui mentionné tout à l'heure. La conséquence a été que des milliers de colons ont dû amener leur blé, leur grain et autres produits jusqu'à Battleford-Nord et autres endroits, de 60 à 70 milles. Nous considérons ce retard comme une injustice criante. Les hommes et les femmes venus de différents endroits du Canada aussi bien que de l'étranger pour s'établir dans cette grande région en 1905 souffrent depuis 20 ans,—certainement depuis 17 à 18 ans,—de l'absence de communications par chemin de fer. Battleford-Nord est actuellement l'endroit le plus rapproché desservi par une voie ferrée, et c'est à 60 ou 70 milles de distance. Ce chemin de fer terminé, la population se trouvera plus à portée des marchés, et nous comptons que cette

partie de la province s'établira rapidement et sans encombre.

Au sujet de la circonscription de Battleford-Nord, je dois dire qu'il n'y a pour ainsi dire presque pas de poste à domicile. Je crois que le temps est venu d'étendre le service de distribution rurale dans l'Ouest du Canada, et pour cette raison que l'absence d'échange de correspondances, de revues, de journaux, de brochures entre les différentes provinces du Canada représente dans le développement de l'esprit national une lacune dont il faut s'occuper. Si le peuple ne peut se tenir au courant de la chose publique, s'il ne peut trouver l'occasion d'apprendre, ce qui devrait lui être assuré dans un pays libre, il surgit un problème qu'il faut examiner avec soin. J'ai sous les yeux un état indiquant les routes de livraison rurales établies dans les autres provinces et en l'examinant je constate que l'Ouest canadien, que la province de la Saskatchewan, n'est pas traité avec justice. Le tableau suivant justifie facilement mon assertion:

Relevé des routes de distribution rurale, le 1er janver 1925

Division postale	No total de R.L.R. routes	Coût total actuel	
Charlottetown	176	.....	$ 95,172 95
Halifax	165	.....	109,348 28
St-Jean	279	.....	154,534 39
Québec	297	$179,803 08	
Montréal	522	353,079 40	
Ottawa	536	404,730 79	
Toronto	609	481,442 01	
London	821	680,896 35	
North-Bay	24	17,554 51	
Winnipeg	98	.....	69,122 68
Moose-Jaw	29	15,536 27	
Saskatoon	51	28,700 54	
Calgary	98	.....	72,764 97
Vancouver	67	.....	53,405 55

D'après cette liste, l'on voit que le Canada a consacré beaucoup d'argent à l'établissement de routes rurales et que la province de la Saskatchewan est celle qui a le moins bénéficié des crédits ouverts à cette fin. Il est temps de développer le service de la poste rurale. Cela aura pour but non seulement de faire progresser l'éducation dans la province de la Saskatchewan, mais de relier plus étroitement les diverses provinces qui forment la Confédération.

L'hon. M. STEVENS: Les statistiques mentionnées par mon honorable ami comprennent-elles la livraison du courrier dans les villes ou seulement dans les campagnes?

M. McINTOSH: Les routes de distribution rurales uniquement.

L'hon. M. STEVENS: Si je pose cette question c'est que je ne comprends pas exactement pourquoi cette dépense dans les villes est incluse, s'il s'agit des routes de distribution rurale.

M. McINTOSH: Ces chiffres se rapportent aux routes rurales, c'est indiscutable.

Il est un autre point que je tiens à mentionner touchant ce territoire de l'extrême-nord. Je ne crains pas de me prononcer en faveur d'une politique de chemin de fer dans ma circonscription de même que d'un meilleur service du courrier rural. Bien plus, il est de mon devoir de montrer à la Chambre la nécessité d'un hôpital dans cette région. Il y a actuellement un hôpital stationnaire à Meadow-Lake, à 125 milles au nord de Battleford-Nord. Un médecin et une garde-malade sont à la tête de cette institution qui est sous les auspices de la Croix-Rouge. Il a rendu d'excellents services en protégeant la santé des habitants de cette région d'avenir. Mais, à 200 ou 300 milles au nord de Meadow-Lake, il y a le poste de la compagnie de la baie d'Hudson de l'Ile-à-la-Crosse dont la population est de quinze cents à deux mille âmes mais où l'on ne trouve ni un hôpital ni même un seul médecin. Nous avons des garde-forestiers à l'emploi du Dominion ainsi que des fonctionnaires du gouvernement provincial, mais le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan devraient s'entendre pour construire un hôpital convenable à l'Ile-à-la-Crosse, sous la direction d'un médecin capable qui recevrait des honoraires élevés afin de pouvoir prendre bien soin des habitants de ce territoire éloigné. Cela est important non seulement au point de vue du Canada et des fonctionnaires du gouvernement fédéral de ce district, mais aussi de la province de la Saskatchewan. Grâce à cette coopération, le succès et l'efficacité de l'hôpital seraient assurés. Nous avons ici l'opportunité d'obtenir un splendide service. Si nous négligeons les pionniers de l'extrême-nord, pionniers qui étendent les limites des provinces, de la civilisation et du progrès, nous ne sommes pas dignes de notre titre de citoyens canadiens.

J'ai dit que les représentants du peuple ne doivent pas élever la voix seulement dans l'intérêt de leurs circonscriptions individuelles mais du Canada tout entier. Après tout, si nos débats à la Chambre ne se bornaient qu'à des questions de clocher, nous n'aurions aucune discussion de nature nationale. Telle est la tâche que le peuple nous a assignée. En ce qui concerne les problèmes publics dont la Chambre est saisie, nous avons le discours du trône qui comprend un certain nombre de questions importantes. Je mentionnerai entre autres la diminution des dépenses; la fusion de certains ministères et de quelques

services administratifs; le projet d'une comptabilité plus simple; un système élaboré relatif à l'immigration; le crédit agricole et une commission consultative du tarif. Je citerai en outre la convention de commerce entre le Canada et les Antilles anglaises et la Guyane anglaise; l'attitude favorable du Gouvernement au sujet de l'exportation autant que possible par les ports canadiens; ce qui est des plus nécessaire. De plus, le discours du trône nous apprend que le chemin de fer de la baie d'Hudson va être parachevé; qu'une commission royale fera une enquête sur les droits des Provinces maritimes, et enfin, mais ce qui n'est pas le moindre article du discours, que les ressources naturelles de l'Alberta retourneront à cette province. Nous voyons également que si tous ces projets sont bien étudiés et proprement mis à exécution, ce sera pour le plus grand bien et pour l'unité de notre pays. Voilà, à mes yeux, le programme du Gouvernement, à l'heure actuelle.

Une question d'importance nationale que je veux traiter durant quelques instants est celle de l'immigration. Ce sujet n'est pas plus à négliger aujourd'hui que depuis plusieurs années. Il occupe même l'attention de la Chambre depuis la Confédération, et nous savons que d'année en année il a occupé l'attention du peuple canadien. Il doit y avoir une raison pour qu'elle nous revienne si souvent. La superficie du Canada est estimée à 3,745,574 milles carrés, réparties entre neuf provinces et cinq districts. Et cette superficie n'embrasse ni les mers, qui baignent nos côtes, ni les Grands lacs ni le golfe Saint-Laurent. Le Canada est un grand pays. Et pour le décrire, je ne saurais mieux faire que d'utiliser les paroles d'un grand orateur qui a appelé le Canada un "géant endormi".

Il a peint ce géant dont la tête repose sur l'océan Pacifique et le corps sur les Prairies; ses bras et ses épaules sont représentés par les montagnes Rocheuses et la chaîne des Selkirks tandis que les deux jambes le sont par deux grandes voies d'eau: la baie d'Hudson et le fleuve Saint-Laurent. Nous avons une manière étrange de traiter ce géant endormi. Nous l'avons développé dans l'une de ses parties ou dans l'autre, mais pas toujours peut-être d'une façon harmonieuse et heureuse. Notre attention se porte tantôt vers la tête, tantôt vers le corps et quelques fois aussi vers les pieds. A d'autres instants, nous discutons la position des jambes, mais en général, nous n'avons peut-être pas développé la force de ce géant comme nous aurions dû le faire. Et c'est en ce qui regarde la méthode de développement convenable du Canada que le problème de l'immigration revêt une importance essentielle.

L'espace ne manque pas au Canada pour augmenter le chiffre de notre population. Un écrivain a déclaré que la portion inculte du Nord-est du Canada,—c'est-à-dire toute la partie du Dominion qui se trouve à l'est des Grands lacs,—représente 70 p. 100 de la superficie de cette région. Des millions d'habitants pourraient y vivre à l'aise. Et même, si nous éliminons absolument tout l'Ouest canadien, le problème de l'immigration revêt encore une grande importance pour l'Ontario, la province de Québec et les Provinces maritimes.

Nous avons abordé l'étude de ce problème chaque année et, à maintes reprises nous sommes venus bien près de lui donner une solution. Cependant, la question est toujours sur le tapis. Nous avons tenté de résoudre le problème en 1896, lorsque le gouvernement libéral fut porté au pouvoir; nous avons accompli des progrès splendides à partir de cette date et jusqu'en 1911. De 1911 à 1921, sous le régime conservateur, le Gouvernement a fait également de son mieux pour encourager l'immigration. En 1913 et en 1914, 400,000 immigrants furent admis sur le sol canadien et, au cours des quatre années qui précédèrent immédiatement la guerre, 200,000 immigrants en moyenne vinrent chaque année s'établir au Canada.

Je pourrais peut-être citer la statistique de l'immigration depuis la Confédération, mais je m'abstiendrai d'entrer dans tous ces détails. Le problème est donc resté sans solution et c'est à nous qu'il appartient de tenter de le régler. Le chiffre de notre dette nationale accuse une augmentation énorme et il n'y a pas d'autre moyen, afin de la diminuer et de rendre le fardeau plus supportable, que d'attirer les immigrants au pays. Ce qu'il nous faut, ce sont des gens en état de produire et capables de jouer leur rôle dans la solution de nos problèmes nationaux.

En 1873, notre dette publique atteignait le chiffre de $129,743,432. Elle était montée à $377,678,580 en 1905, tandis qu'à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, elle s'élève à environ $2,417,000,000. Notre dette publique s'est donc multipliée d'une façon énorme tandis que le chiffre de notre population ne dépasse guère neuf millions d'âmes. Le Canada a donc besoin d'une population plus nombreuse, comptant un plus grand nombre de producteurs sur les fermes, dans la forêt, dans les mines et dans toutes les industries fondamentales du pays, afin de développer une plus grande richesse. Voilà qui nous faciliterait comme peuple la solution de nos problèmes, l'union des différentes provinces et orienterait le Canada dans la voie du progrès. Et si nous

voulons réussir en ce qui regarde la question de l'immigration, il faut la coopération la plus stricte entre tous les intéressés. Nous aimons à rappeler la coopération qui existait à l'époque de la Confédération et pendant la dernière guerre. Or, le même esprit de coopération s'impose encore à l'heure actuelle de la part de chaque province, de chaque ville et de tous les citoyens, si nous tenons à envisager sérieusement le problème de l'immigration et à lui donner une solution.

En sus de la coopération, le Canada a aussi besoin de capitaux. Nul projet de cette nature ne saurait être mené à bonne fin à moins d'avoir les fonds nécessaires. En outre de l'esprit de coopération et des capitaux, il font aussi de l'organisation dans chaque ville, chaque province et chaque partie du Canada, aussi bien que dans toutes les parties des Iles-Britanniques et de l'Europe septentrionale. Et le jour où cette organisation sera parfaite tant ici qu'outre-mer, en agissant de concert, nous devrions être en mesure d'amener au pays des hommes et des femmes qui, non seulement assureront la main-d'œuvre à nos entreprises industrielles, mais édifieront aussi des foyers et travailleront à développer le Canada comme il doit l'être. Quelqu'un a dit qu'il est possible de faire de notre pays un gigantesque creuset. Mais pour cela, il faut que tout le monde s'unisse et travaille de concert à cette tâche onéreuse et pourvu que nous ayons la détermination arrêtée de régler nos problèmes. Alors le Canada sera converti en un gigantesque creuset d'un océan à l'autre; cependant, il n'y aura rien de bon à attendre des produits de la fusion, s'il y entre des éléments inférieurs. Bref, de la qualité des immigrants que nous amènerons ici dépendra la qualité des citoyens qui constitueront notre population de l'avenir.

Voilà pourquoi, les mesures que le Gouvernement a adoptées de ce chef en ces dernières années, de même que celles qu'il a l'intention de mettre en vigueur à l'heure actuelle, sont très importantes.

Le Gouvernement fait tout ce qui dépend de lui pour attirer au pays les immigrants des Iles-Britanniques. Une convention a été conclue entre le gouvernement canadien et la commission de colonisation de l'Empire britannique visant à l'établissement de 3,000 familles anglaises au Canada. Les installations que ces gens trouvent à leur arrivée ici et les prix de passage peu élevés établis par les compagnies de transport, devraient nous permettre de coloniser une bonne partie de nos vastes régions incultes avec des colons représentant les meilleurs éléments tant de la métropole que de l'Europe septentrionale. Lorsqu'ils viendront et que nous leur ferons un accueil mérité; lorsqu'ils s'attelleront à la tâche qu'ils doivent accomplir et qu'ils accompliront, je sais que l'avenir s'annoncera plus brillant pour le Canada et que la situation sera bien différente de ce qu'elle est à présent avec notre énorme dette.

Pour souligner l'importance du problème de l'immigration, on peut citer certaines déclarations qui ont été faites à ce sujet. J'ai entre les mains celle du directeur général de la National Trust Company, disant que la question d'immigration est la clef du progrès, de la satisfaction et de l'union du peuple canadien. Le Dr Creelman, autrefois principal de l'école agronomique de Guelph, dit que si nous ne recevons pas 5 ou 6 millions d'individus d'ici à cinq ans, nous nous lasserons de payer l'intérêt sur notre dette des chemins de fer, notre dette publique et les autres dépenses. La Fédération des Chambres de commerce d'Ontario a déclaré qu'il fallait augmenter notre population afin de développer nos industries fondamentales et mettre le pays en valeur d'un océan à l'autre. J'ai aussi devant moi les remarques d'un personnage qui adressait récemment la parole au Canadian Club de Toronto à ce sujet. Sa conclusion était la suivante:

> Nous avons à notre portée la plus belle occasion qui se soit jamais présentée à un peuple. Rarement le devoir et l'intérêt personnel dans une grande crise nationale n'ont paru si bien coincider que dans la circonstance actuelle. Les représentants que nous avons élus récemment et à qui nous avons confié le soin de diriger nos affaires nationales, continueront-ils à se diviser en factions en lutte les unes contre les autres ce qui réduit nos têtes dirigeantes à l'impuissance, ou bien se mettront-ils d'accord sur ce grand problème fondamental qui est à la base de presque toutes les questions secondaires autour desquelles se font ces luttes mesquines? S'ils voulaient organiser cette grande entreprise nationale et en commencer promptement et efficacement l'exécution, le peuple canadien serait à peu près certain qu'on ne dépenserait que peu de temps et peu d'énergie pour des manigances et des questions secondaires. Comme cela doit être la principale préoccupation du gouvernement pour la prochaine génération, il est important, pour son succès et sa continuité, que tous les partis s'entendent pour en tracer les grandes lignes. Le bon fonctionnement de la plupart des autres services publics, aussi bien dans le domaine fédéral que provincial, dépendra nécessairement du succès avec lequel cette entreprise sera menée.

Tel est le résumé d'un discours traitant des points essentiels de notre politique d'immigration. On peut résoudre le problème, non pas avec le seul concours des hommes politiques ou celui des provinces, mais bien avec la coopération du peuple tout entier.

Comme il se fait tard, monsieur l'Orateur, et que je n'ai pas terminé mes remarques, je propose l'ajournement du débat.

Le très hon. M. MEIGHEN: Bien que cette motion ne soit pas discutable, je trouve qu'on

devrait clore ce débat au lieu de le laisser traîner avec des discours aussi longs.

M. l'ORATEUR: Je crois qu'il avait été entendu qu'un autre député prendrait la parole.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, l'orateur suivant devait proposer l'ajournement.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais j'estime qu'il ne serait pas juste envers celui qui a maintenant la parole de l'empêcher de continuer quelque peu son discours demain, s'il le désire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois comprendre, d'après ce que me dit le whip en chef, qu'il était entendu que l'ajournement, ce soir, devait être proposé par l'un des nôtres.

M. CASGRAIN: Ce devait être un député de ce côté-ci, puisque c'était au tour du côté opposé hier soir.

Le très hon. M. MEIGHEN: S'il en est ainsi je n'insisterai pas, mais j'avais compris que l'ajournement devait être proposé par un membre de l'opposition.

M. l'ORATEUR: J'ai la liste des orateurs fournie par les whips et j'y vois: Ajournement par les libéraux. A l'honorable député qui a maintenant la parole devait succéder l'honorable député d'York-Sud (M. Maclean) avec l'entente qu'il pourrait continuer le lendemain, vu l'heure avancée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Alors c'est lui qui aurait ajourné?

M. l'ORATEUR: Oui, mais c'était une concession faite au doyen de la Chambre Je comprends que tout d'abord il avait été entendu de laisser à la droite le soin d'ajourner. Dans tous les cas, cela ne me regarde pas; c'est à la Chambre de décider.

M. BLACK (Halifax): Avant que cette motion soit adoptée, la Chambre voudra-t-elle me permettre de soulever une question de haute importance?

M. l'ORATEUR: Avant que la séance soit levée, l'honorable député pourra présenter ses remarques avec la permission de la Chambre.

La motion est adoptée et le débat est ajourné.

SEANCE DE MERCREDI
LES HOUILLEURS DE LA NOUVELLE-ECOSSE

L'hon. M. ERNEST LAPOINTE (leader intérimaire de la Chambre) propose que la Chambre lève sa séance et que lorsqu'elle ajournera, elle reste ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

M. BLACK (Halifax): Monsieur l'Orateur...

[Le très hon. M. Meighen.]

M. l'ORATEUR: Du consentement unanime.

M. BLACK (Halifax): J'ai ici un télégramme dont voici la teneur:

Apprends par la Presse canadienne que l'honorable Charles Stewart a déclaré aujourd'hui m'avoir envoyé une communication qui serait restée sans réponse. Je n'ai reçu aucune communication de l'honorable M. Stewart, soit par dépêche ou autrement, non plus que d'un autre membre du Gouvernement ni d'autres personnes agissant indirectement en leur nom. Tout ce que j'en sais, je l'ai appris, comme tout le monde, par la voie des journaux.

E. N. RHODES,
Premier ministre de la Nouvelle-Ecosse.

J'appellerai l'attention, monsieur l'Orateur, sur les remarques de l'honorable député...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! A ce moment, l'honorable député ne saurait, d'après le règlement, ajouter à la déclaration qu'il a déjà faite. C'est par égard à l'endroit de la Chambre que je lui ai permis de faire cette déclaration, mais il n'a pas le droit de l'accompagner d'un discours.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à dix heures cinquante-cinq minutes.

MERCREDI, 27 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'UN EDIFICE POUR LE NATIONAL-CANADIEN A TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice s'est engagé hier à obtenir et à transmettre certains renseignements en réponse à une question de l'honorable représentant de Toronto-Nord-Ouest (M. Church). Je vais en donner lecture à la Chambre:

Au sujet de la question posée par l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest relativement à une affirmation du sous-ministre des Chemins de fer reproduite à la page 452 (v.a.) du Hansard, ce que dit le sous-ministre est exact; seulement les négociations continuent de la part du syndicat qui le premier offrit d'acheter la propriété au prix de $1,250,000, d'y construire un immeuble convenable et de louer aux chemins de fer nationaux un local suffisant pour leurs bureaux. Le résultat de ces négociations déterminera si les bureaux du chemin de fer seront ou non rouverts dans l'ancien édifice.

NOTRE APPROVISIONNEMENT DE COMBUSTIBLE

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. R. B. BENNETT (Calgary-Ouest): Le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a sans doute reçu une dépêche du Board of

Trade de Calgary au sujet de la situation houillère. Je ne sais si l'honorable ministre est en état de dire quelque chose à la Chambre sur ce qui est survenu depuis notre dernière séance.

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à la Chambre hier au sujet du déplacement du charbon de l'Ouest. J'ai reçu, il est vrai, une télégramme de M. Sutherland, au nom du Board of Trade de Calgary, demandant le relèvement du nombre de tonnes de charbon que doit transporter le chemin de fer, et je lui ai transmis par télégramme la déclaration faite hier par sir Henry Thornton, que l'on transporterait un second lot de 25,000 tonnes au prix de $7 la tonne.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre n'a-t-il rien à dire relativement à la situation dans la Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. STEWART: J'allais justement en dire quelques mots. Je vois que l'honorable représentant d'Halifax (M. Black) a déclaré hier soir avoir reçu un télégramme du premier ministre Rhodes de la Nouvelle-Ecosse disant que ce dernier n'avait reçu aucune communication de la part de ce gouvernement. Cela est vrai; je suis allé aux renseignements à ce sujet aujourd'hui. Le message fut envoyé par le bureau du télégraphe du Pacifique-Canadien Il fut déposé ici à 11.31 heures du matin, hier, et ne fut livré à M. Rhodes qu'à 10.20 heures hier soir à son hôtel. J'ai reçu un télégramme du premier ministre Rhodes. Il s'agit de questions générales, mais la question du charbon est mentionnée incidemment. Le message est très long et je n'ai pu encore trouver le temps d'en étudier le contenu. Jusqu'à présent, on n'a reçu aucune réponse à mon télégramme d'hier.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour:

Le très hon. M. MEIGHEN: Je regrette de retenir l'attention de la Chambre pendant quelques minutes sur une question plus ou moins personnelle, mais c'est une chose que je crois devoir relever, rien de plus. On m'a remis un numéro du *Medicine Hat News* du 21 janvier, dans lequel a paru un article censé venir d'Ottawa. Pour être juste envers les courriéristes parlementaires, je dirai que je ne crois pas qu'aucun d'eux ait été assez malicieux et imaginatif pour transmettre cet article; on l'a inventé là-bas, je suppose. C'est intitulé "Anguille sous roche chez les tories", et cela se lit comme suit:

Ottawa, 19 janvier.—On a appris aujourd'hui de source sûre que, lorsque l'honorable V. W. Smith, ministre des chemins de fer dans le gouvernement de l'Alberta, se trouvait dans la capitale la semaine dernière, il fit des promesses précises aux progressistes de l'Alberta au nom du très honorable M. Meighen, chef du parti conservateur. Ces promesses, qui n'ont pas réussi a capter le vote progressiste, étaient comme suit:

(1) Que M. Meighen, s'il obtenait le pouvoir, ferait l'acquisition du chemin de fer Edmonton Dunvegan et Colombie-Anglaise pour une somme raisonnable, fixée à 15 millions de dollars, et le joindrait ensuite au réseau du National-Canadien et (2) que M. Meighen engagerait des pourparlers avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise en vue de l'acquisition du P.G.E. que l'on raccorderait ensuite à la ligne de la rivière la Paix.

D'après certains membres du parti progressiste, M. Meighen aurait profité de l'avantage que lui aurait assuré cette situation et aurait fortement tenté de s'assurer l'appui d'autres représentants de l'Alberta. Il aurait de plus, dit-on, grandement embarrassé le gouvernement Oliver. On prétend que la promesse a été renouvelée depuis le vote de jeudi dans le but de s'assurer l'appui d'un plus grand nombre de progressistes.

Il m'est inutile de le dire, j'espère, mais je dis quand même, que pas une parole n'a été échangée entre l'honorable M. Smith et moi-même qui justifie un mot ou une phrase ou une pensée que contient cette dépêche, et je suis aussi certain que l'honorable M. Smith n'a jamais fait à personne les représentations que mentionne cet article. Ce dernier est simplement une tentative immorale de propagande. Ce n'est rien moins que du vulgaire mensonge.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J. C. Elliott, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture et sur l'amendement proposé par le très honorables Arthur Meighen.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Lorsque je proposai l'ajournement du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône hier soir, je parlais de la question de l'immigration. J'essayais de bien montrer que le problème de l'immigration est le plus important que le pays ait à régler aujourd'hui. Si notre population augmentait de 4 p. 100 par année, —à la fois par l'accroissement naturel et par les arrivages du dehors,—en cinq ans nous aurions une population de 11 millions; cinq ans plus tard, ou dans dix ans, nous atteindrions une population d'environ 13 millions et, cinq ans plus tard, soit dans quinze ans, elle serait de 15 ou 16 millions. Je ne parlerai plus de cette question de l'immigration sauf pour ajouter que c'est là un problème énorme, et que le gouvernement actuel, en promettant de s'en occuper, fait une bonne action pour le Canada.

Un autre passage du discours du trône annonce la création d'une commission qui fera enquête sur les droits des Provinces maritimes. C'est là une autre question importante à régler et je suis heureux de voir que le Gouvernement prend des mesures à ce sujet. Je ne suis pas de ceux qui se refusent à croire à l'existence d'un problème réel dans les Provinces maritimes. Je crois qu'il se pose réellement un problème dans les Provinces maritimes et je suis persuadé que le Gouvernement actuel, s'il agit à son sujet, s'il se préoccupe de connaître tous les faits qui s'y rapportent et s'il en fait part au Parlement, accomplira une œuvre salutaire dans l'intérêt du peuple canadien. Si je puis présenter un avis, monsieur l'Orateur, j'exprime le désir que la commission royale que l'on se propose de nommer soit composée entièrement de Canadiens. J'aimerais qu'elle comprît un représentant des Provinces maritimes, un des provinces centrales et un de l'Ouest. Si trois commissaires ne suffisent pas, que l'on en nomme cinq; mais, de toutes façons, que ce soit des Canadiens éminents, des hommes qui non seulement aiment le Canada, qui en comprennent les devoirs et les besoins et qui les examineront, mais aussi des hommes qui mettront toute leur habileté à éclaircir les faits relatifs à la question. Quand nous agirons à ce sujet, nous pourrons donc le faire de telle sorte que, non seulement nous assurerons la prospérité du Dominion, mais aussi une plus grande harmonie entre toutes les parties du Canada. Nous sommes portés à considérer les Provinces maritimes seulement par rapport à leur situation géographique dans le nord de l'Atlantique et à les regarder comme si elles étaient détachées du reste du Canada. Monsieur l'Orateur, il existe en notre pays un fort sentiment de régionalisme; mais je crois que le temps est venu pour nous de mettre fin complètement à cet état de choses, ou, du moins, autant qu'il est possible. Dans l'Ouest, les montagnes Rocheuses marquent la division entre les Prairies et le versant du Pacifique. Entre l'Ontario et les provinces de l'Ouest se trouvent mille milles de fondrières, de roc, de forêts et de montagnes; puis, après avoir traversé le Canada central, nous trouvons les Provinces maritimes séparées géographiquement du reste du Canada. Il faut de véritables hommes d'Etat pour surmonter ces difficultés géographiques. Bien que nous ayons des voies ferrées d'un océan à l'autre, bien que nous ayons des postes de T.S.F. et que l'Ouest soit pour ainsi dire entièrement colonisé, les problèmes qui se posent au Canada sont d'une nature telle que, plus que de tout cela, nous avons besoin d'hommes qui traiteront ces problèmes avec énergie et les résoudront dans l'intérêt du pays.

Je dois dire que j'éprouve beaucoup de sympathie pour les Provinces maritimes. Je comprends que c'est dans la Nouvelle-Ecosse qu'est né le mouvement en faveur du gouvernement représentatif au Canada. Dans les premières années de l'histoire de la Nouvelle-Ecosse, le gouverneur de cette époque demeurait à Halifax. Il possédait pour ainsi dire tous les pouvoirs administratifs. Après un certain temps, on lui permit de nommer un conseil chargé de lui aider, et bien que ce conseil ne dût agir qu'en qualité de corps consultatif, il s'arrogea certains pouvoirs en plus de ceux qu'on lui avant confiés. Le peuple se souleva contre ce conseil qui avait outrepassé ses pouvoirs et, pour accorder satisfaction à l'opinion publique, l'on décida de convoquer une assemblée provinciale. Cette assemblée se réunit en 1758, c'est-à-dire environ 33 ans avant l'établissement du gouvernement représentatif en Ontario. Non seulement les Provinces maritimes posèrent les fondements du gouvernement représentatif au Canada, non seulement elles nous mirent sur la voie du régime parlementaire, mais elles contribuèrent dans une large mesure au développement du Dominion en lui donnant des hommes publics éminents et merveilleux comme sir Charles Tupper, sir Leonard Tilley, l'honorable Joseph Howe, sir Robert Borden et sir John Thompson. Je pourrais énumérer encore plusieurs autres hommes éminents que nous devons aux Provinces maritimes et qui ont contribué au progrès du pays. A propos de sir Leonard Tilley, je crois, monsieur l'Orateur, que tous dans cette Assemblée ne connaissent pas un fait important. Quand s'organisait la Confédération, quand nous décidions de nous lancer dans cette grande aventure de gouvernement national, une difficulté se présenta quant au nom qu'il fallait donner à la nouvelle confédération et c'est un homme des Provinces maritimes qui la résolut. C'est sir Leonard Tilley qui trouva le nom et de la façon suivante: Après avoir discuté pendant plusieurs jours la question du nom, sir Leonard Tilley retourna chez lui et, comme à l'ordinaire, il ouvrit la Bible. Au psaume LXXII, 8, il vit ces mots:

He shall have dominion also from sea to sea, and from the river unto the ends of the earth.
Il dominera d'une mer à l'autre,
Du fleuve aux extrémités de la terre.

Sir Leonard lut ce verset et se dit: "Voici le nom: Dominion du Canada". Il retourna exposer son idée à ses confrères qui acceptèrent le nom de "Dominion". Je pourrais poursuivre afin de démontrer ce qu'ont fait pour la Confédération, ou le Dominion, en dehors

de la vie publique, d'autres hommes éminents des Provinces maritimes. Nous avons, à la tête de l'université provinciale de la Saskatchewan, le président Murray. En Alberta, l'on trouve un autre homme des Provinces maritimes, le président Tory. En Ontario, l'on a le président Falconer. Ces provinces de l'Est ont donc fait beaucoup au point de vue de l'éducation dans le Dominion. Des hommes de ces provinces sont allés à l'étranger où ils ont conquis la célébrité et des honneurs. Jacob Gould Schurman était président de l'université de Cornell; puis ayant occupé ces fonctions avec honneur, il devenait quelque temps après gouverneur les Philippines et il est maintenant ambassadeur en Chine.

Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du problème des Provinces maritimes, je pourrais dire pour en finir, que la population de la Nouvelle-Ecosse descend de colons américains restés fidèles à la Grande-Bretagne, d'éléments puritains venus d'Ecosse, de colons venus de France ou d'Irlande. Une telle population, recevant l'aide et l'encouragement qu'elle sollicite, pourra aller de l'avant; faire face à toutes les difficultés et les surmonter. Selon moi, le problème des Provinces maritimes se rattache à tous les autres grands problèmes que nous avons au Canada, comme celui du transport, comme celui du commerce interprovincial, comme celui de l'expansion et du progrès de notre industrie agricole et particulièrement de l'industrie laitière, comme aussi celui de l'écoulement de nos produits sur les marchés de l'union par nos ports, non seulement ceux du Pacifique ou de l'Atlantique, mais ceux du nord, sur le rivage de la baie d'Hudson.

Il ne reste qu'un point du discours du trône dont je voudrais dire un mot: c'est celui qui touche au projet du chemin de fer de la baie d'Hudson, projet qui est en même temps un problème d'une importance toute particulière pour le Canada, surtout pour l'Ouest du Canada. Jetons les yeux sur une carte du monde, et à première vue nous découvrirons que la baie d'Hudson et son détroit sont appelés à jouer un grand rôle dans le développement de ce continent. Ce n'est pas pour rien, j'en suis persuadé que nous avons là une étendue de pays dotée de ces caractères géographiques: cette mer intérieure, cette belle nappe d'eau baignant les frontières du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario. J'ai plus foi que cela dans mon pays. C'est ma conviction que cette baie a été mise là pour servir au développement de l'Ouest canadien, et du Canada tout entier. C'est ma conviction qu'en faisant part aujourd'hui de ses desseins au sujet de ce grand projet, le Gouvernement accomplit un acte dont tout le pays profitera. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur une carte pour nous rendre compte que le chemin de fer de la baie d'Hudson reliant l'Ouest, et à la vérité tout le pays à la baie d'Hudson, racourcira le trajet entre l'Europe et l'Asie en passant par l'Amérique. Seize mille milles séparent Liverpool de l'Asie orientale par la route du canal de Suez; par New-York et San Francisco, la distance est de 11,000 milles; or, par la baie d'Hudson, ce trajet n'est que de 8,000 milles, c'est-à-dire qu'on réduit de moitié le parcours entre l'Europe et l'Asie si l'on passe par la baie d'Hudson. Ce ne sera plus seulement un tronçon d'une grande route maritime internationale, mais ce sera de plus un élément d'expansion pour le Canada et cela contribuera plus que jamais à promouvoir l'unité canadienne.

Les gens de l'Ouest canadien réclament ce chemin de fer depuis 1880; c'est alors que le Manitoba demanda la construction du chemin de fer Manitoba and Hudson Bay. En 1881, on demandait la construction du chemin de fer Southern Saskatchewan and Hudson Bay. En 1884, sir John A. Macdonald soumettait au Parlement un projet de loi pour la construction de ce chemin de fer et il déclarait que, pour aider à sa réalisation, on allait octroyer 6,400 acres par mille dans le Manitoba et 12,800 acres dans les Territoires. Peu de temps après, comme le Northern Pacific entrait au Manitoba et vu la construction de voies ferrées entre Emerson et Winnipeg, on cessa de s'intéresser aussi vivement à ce projet. Plus tard, Mackenzie et Mann entreprirent de construire leur voie ferrée Gladstone à Dauphin et de Dauphin à Winnipegosis, après quoi ils réussirent à mettre la main sur la charte du chemin de fer de la baie d'Hudson. Après avoir décidé de construire une ligne dans la direction de Prince-Albert et de là vers l'ouest à travers les prairies, ils résolurent de construire encore une autre ligne pour relier la première à la baie d'Hudson. Mais ils abandonnèrent leur charte et en 1908, trois ans après l'entrée de la Saskatchewan dans la Confédération, l'honorable Frank Oliver, alors ministre de l'Intérieur, mit fin aux subventions en terres et déclara que pour financer le projet, il y avait lieu de vendre les terres du domaine public, tant homesteads que préemptions. C'est en grande partie de cette façon que ce projet fut pourvu de fonds; une certaine étendue de ces terres de homestead et de préemption fut mise en vente et le pays en a tiré profit dans une mesure; mais le projet n'est pas encore pleinement réalisé. Ce nous est, tout de même, à nous gens de l'Ouest, un encouragement de savoir que le Gouvernement à l'intention de faire quelque chose, et j'ai la conviction qu'en ce faisant, il aura l'appui de tous les groupes et de tous les partis de cette Chambre. Sir Wilfrid Laurier était

d'opinion que ce chemin de fer devait être construit, qu'on devrait ouvrir cette route aux marchés de l'univers. Sans cela on n'arrivera jamais à contenter l'Ouest canadien, et tant qu'on ne lui aura pas donné satisfaction comme on cherche à satisfaire les Provinces maritimes, nous ne pouvons nous attendre à voir un pays uni. La population de cette région prétend donc que nous devons faire tout ce qui nous est possible pour lancer et poursuivre l'exécution de ce projet, pour que la population du pays sache que ses hommes publics vont rester fidèles à leurs promesses et à leur politique d'autrefois et d'aujourd'hui sur cette question.

Sous un rapport, le parachèvement de cette voie ferrée peut amener des résultats semblables à ceux qu'a donnés le parachèvement du chemin de fer du gouvernement provincial dans le nouvel Ontario. Quand on parla de construire cette voie dans la nouvelle zone minière, d'aucuns prétendirent qu'elle ne serait jamais rémunératrice; que ce serait un fiasco. Nous savons qu'après son établissement dans le nouvel Ontario et au cœur d'une des plus grandes zones minières du monde, le chemin de fer devint non seulement rémunérateur mais aussi une source de revenu non seulement de l'Ontario, mais du Canada entier. En outre, quand il fut question du Pacifique-Canadien vers 1880, on entendit dire que le réseau ne paierait même pas l'huile et le graissage requis pour faire circuler les wagons de province en province. Mais nous savons aujourd'hui que cette prédiction était fausse; le Pacifique-Canadien est l'un des plus grands réseaux de l'univers. A mon avis, cette voie ferrée, une fois achevée, deviendra une grande route internationale renommée; elle fera non seulement ses frais, mais elle contribuera, en outre, ou développement des régions septentrionales des trois provinces de l'Ouest. L'expansion du Canada ne se fait ni à l'est ni à l'ouest; elle s'opère dans l'est, dans l'ouest et au nord. En colonisant cette zone septentrionale et en exploitant ses ressources en bois à pâte, or, fer, cuivre, pêcheries, bois de construction, ressources hydrauliques et autres, nous contribuerons dans une grande mesure à l'expansion du Canada entier.

En somme, je crois que le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson est nécessaire à l'expansion complète et naturelle de l'Ouest canadien, des réseaux de transport du Canada entier, et, côte à côte, nous pouvons, nous devons aborder le problème et le résoudre. Il n'y a pas d'autre manière de l'aborder. Si les gens de l'Ouest s'opposent toujours à contribuer à l'expansion nationale dans l'Est et si les gens de l'Est font de même à l'égard de l'Ouest, le développement de notre pays n'avancera pas beaucoup. Je crois le temps venu de nous unir davantage et d'appuyer les mesures prises en ce sens par le Gouvernement. En feuilletant les pages de l'histoire canadienne, je me rends compte qu'à partir de la première période de découvertes et d'expansion, depuis cette époque d'expansion française depuis Cartier, Champlain, LaSalle et Frontenac, jusqu'à la conquête, et jusqu'à nos jours, nous sommes devenus de plus en plus unis et cela nous a permis d'avancer rapidement sur la route qui se déroule devant nous. Sur les plaines d'Abraham, s'élève un monument à deux grandes races, à deux grands hommes: Wolfe et Montcalm. Ce monument est un témoignage vivant rendu à la nécessité de l'union de toutes les nationalités, de toutes les provinces, de tous les peuples au Canada, si nous voulons avoir un grand pays. Depuis cette période de conquête, en passant par la lutte en faveur du gouvernement représentatif et responsable, jusqu'à la grande époque de la Confédération et de là aux jours de la grande guerre, nous avons constamment progressé. A mon sens, si nous continuons à avancer, animés du même esprit que dans le passé, nous pourrons faire du Canada le pays rêvé par les pères de la Confédération.

On raconte qu'un voyageur, un professeur de la ville de New-York, après avoir escaladé un sentier abrupt dans les Alpes, tomba de roc en roc et de cailloux en cailloux, et perdit enfin son chemin. Il ne savait que faire. Un roc s'étendait à droite et un autre à gauche, et comme il s'asseyait, réfléchissant à son sort, un jeune Suisse aux cheveux blonds et aux yeux bleus surgit. Le professeur le pria de lui indiquer la bonne direction, et le gars répondit: "Avancez tout droit par-dessus ces cailloux brillants et, de l'autre côté, vous rencontrerez un sentier. Suivez ce chemin et vous atteindrez finalement les champs verdoyants sur l'autre versant de la montagne." Le voyageur suivit cette direction et finit par parvenir à destination, sain et sauf. Le Canada, il me semble, est à peu près dans la même situation et quelques-uns d'entre nous se persuadent eux-mêmes qu'ils sont perdus. Au point de vue national, nous croyons être entourés de difficultés insurmontables et nous sommes enclins à nous asseoir, désespérés, et à ne rien faire. Pour ma part, je ne vois pas la vie du Canada sous ce jour; je pense que nous devons avoir foi dans notre Dominion. Il y a peut-être des rocs à droite et à gauche et des abîmes devant nous, mais si nous continuons à avancer, je n'ai pas le moindre doute que nous ne nous tirions sains et saufs de la situation actuelle. A mon sens, le véritable esprit de l'unité canadienne et du progrès du Canada est bien exprimé dans ces vers

de Charles-G.-D. Roberts, dans son poème "Canada":

But thou, my Country, dream not thou!
Wake, and behold how night is done,—
How on thy breast, and o'er thy brow,
Bursts the rising sun!

M. W. F. MACLEAN (York-Sud): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à dire combien j'apprécie l'effort oratoire tenté par le député encyclopédiste de la Saskatchewan, puis à m'excuser auprès de vous, monsieur l'Orateur, si je quitte mon siège, où je suis supposé me tenir suivant le règlement, pour m'avancer au milieu de la Chambre. J'entreprends de parler de cette place parce qu'il est ainsi plus facile de s'adresser à la majorité des membres de la Chambre, et pour donner l'exemple aux honorables députés qui ont quelque chose à dire et ont mûri leur sujet. Du centre de la salle, l'on a meilleure chance d'être entendu et compris, et pour peu que l'on persiste dans cette pratique, l'on arrivera peut-être à obtenir une disposition différente des sièges dans cette salle destinée à une assemblée délibérante. Le genre de Westminster et des cathédrales anglaises se trouve ici très bien représenté, mais vu que les groupes continueront vraisemblablement d'exister il est devenu nécessaire de modifier quelque peu l'aménagement de la Chambre. En dégustant une pointe de tarte à la ctitrouille au restaurant, ce midi, l'idée m'est venue que le meilleur arrangement serait de nous installer au centre du côté ouest, monsieur l'Orateur, et de disposer ensuite les sièges des députés en hémicycle ce qui permettrait aux représentants de tous les groupes de se faire entendre.

Ceci dit sur un sujet qui devrait s'imposer à l'examen de la Chambre, je me propose de consacrer quelques minutes à analyser le problème du transport, et plus particulièrement au point de vue du National-Canadien et de certains autres aspects de notre vie nationale. Pour en arriver à une solution raisonnable, il faut, je crois, étudier la question sous deux chefs distincts: le transport par terre et le transport maritime. Par terre, nous avons naturellement le Nationa-Canadien et le Pacifique-Canadien, deux réseaux qui fournissant le voiturage pour les marchandises et les voyageurs. Le voiturage des marchandises peut se modifier ou non, mais quant à celui des voyageurs, il faut bien admettre qu'il est en voie de se transformer. Et je dirai en passant que le peuple canadien n'est pas satisfait du tout du service actuel des voyageurs. L'on demande la substitution aux convois plus ou moins longs et ne circulant que deux fois par jour, du wagon automoteur électrique complet en soi, sans locomotive. Ce wagon peut loger jusqu'à soixante-dix voyageurs, transporter le bagage, les messageries et les objets de correspondance, à une vitesse de trente à cinquante milles à l'heure, et aussi circuler plusieurs fois le jour. Si le National-Canadien et le Pacifique-Canadien veulent conserver leur clientèle de voyageurs, il leur faut recourir à ces petits wagons et établir un service plus fréquent durant toute la journée. Je parlerai plus loin des convois-marchandises.

L'usage de l'automobile et de l'auto-camion qui s'étend de plus en plus en Canada, particulièrement sur les grandes routes de l'Ontario et de Québec, devient aussi un facteur menaçant pour nos chemins de fer. Les voitures et les camions automobiles absorbent tout le trafic local qui soutenait les chemins de fer et l'on ne sait où s'arrêtera cette concurrence. Pour montrer l'avantage de ces services automobiles, il suffit de dire que plusieurs maisons de gros de Toronto expédient dans l'espace de quelques heures ou une demi-journée des commandes reçues par téléphone de villes assez éloignées. Une commande est téléphonée de Kitchener à Toronto par exemple, et la maison de Toronto répond que son camion sera rendu à la porte du client dans le cours de l'après-midi, ou le lendemain matin si la commande vient trop tard. Cela dispense du factage et de l'entreposage au chemin de fer, et évite le retard de rigueur lorsqu'il faut passer par l'entrepôt du chemin de fer. Je connais bien des gens de Toronto qui préfèrent se rendre à Montréal dans leurs dispendieuses mais puissante automobiles, et le propriétaire de la petite Ford lui-même ou le client de l'autobus deviennent des concurrents du chemin de fer. J'ignore jusqu'où ira cette concurrence, mais je sais que si les compagnies du chemins de fer n'adoptent pas ces nouveaux moyens de locomotion, elles perdront leur principal revenu, celui qui provient des différentes formes du trafic local.

Mais les chemins de fer sont menacés d'autre chose encore. Un Américain très habile annonçait l'autre jour,—et il se disait en état de financer l'entreprise,—que ses associés et lui allaient construire une nouvelle voie à fondation de béton, éliminant toutes rampes, pour entreprendre, au moyen de wagons munis de roues à bandage en caoutchouc un service de voiturage susceptible d'atteindre aisément une vitesse de cent milles à l'heure. A en croire la presse, ce nouveau concurrent serait à l'œuvre dans un an ou deux.

Mais il y a encore une autre force qui menace nos chemins de fer; l'aviation devient une des formes les plus avancées du transport dans l'univers. Nous avons appris il y a deux ou trois semaines que M. Guggenheim a donné

deux millions et demi à une université pour l'encouragement de l'étude de l'aéronautique, ayant en vue le service du transport public et non des fins de guerre. Aujourd'hui, le gouvernement américain a l'un des plus grands services de l'air, et je vous ferai observer qu'il développe ce service absolument comme entreprise nationale dans l'intérêt du transport. Les grandes routes de l'air à travers le continent sont indiquées la nuit par des lampes électriques afin qu'il y ait un service ininterrompu de vingt-quatre heures. Les Etats-Unis apprécient beaucoup ce système de transport et déjà le courrier est distribué à travers le continent en moins d'un jour et demi. Mais on n'accepte que des dépêches de première classe, ainsi que de l'argent et des lettres de crédit. Pouvez-vous concevoir l'intérêt considérable sur les millions de dollars que sauvent deux ou trois jours de moins que le trajet par chemin de fer? Nos voies ferrées sont donc menacées d'une concurrence presque immédiate. Cette méthode de transport existe partout en Europe maintenant. Une grande partie du trafic entre les capitales européennes se fait par les airs. Il est possible que cette concurrence ne se fasse pas sentir avant quelque temps en ce qui concerne la situation de nos chemins de fer, mais elle est inévitable.

Il y a aussi la concurrence du transport par eau, ce qui est très important pour le grain de l'Ouest. Chaque jour que j'ai siégé ici a été pris par la discussion des problèmes du transport, quand il ne s'agissait pas de questions constitutionnelles. Je le répète, notre service des lacs et de l'océan nous concerne beaucoup. Même à la dernière session, nous avons été saisis d'une proposition de l'honorable député de Marquette (M. Mullins) au sujet du transport maritime. Mon honorable ami en a parlé l'autre jour. J'approuve fort sa proposition à l'effet que le Gouvernement a aménagé l'un des navires de la marine marchande canadienne pour l'exploitation de notre bétail de l'autre côté de l'Atlantique afin d'améliorer notre marché en Angleterre. Je crois que cela finira par se réaliser.

Je mentionnerai un danger encore plus grave pour nos chemins de fer et notre flotte. Nous avons presque signé une convention avec les Etats-Unis pour le creusage des voies d'eau du Saint-Laurent permettant aux transatlantiques d'un tirant d'eau de 30 ou 35 pieds non seulement de parvenir jusqu'à la tête de la navigation, comme Montréal est appelée, mais de franchir nos canaux du Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario, faisant de Kingston et de Toronto des ports de mer. Lorsque le canal Welland aura été creusé,—les travaux sont en bonne voie,—les steamers océaniques traverseront le lac Erié, faisant des ports de mer de Buffalo, Fort-Erié, Cleveland, Windsor, Sarnia et Détroit. Poursuivant leur route par le lac Huron, les navires pourront jeter l'ancre aux ports de mer des centres de la navigation sur la baie Georgienne, d'où le chemin de fer Booth,—l'ancien Canada-Atlantique—maintenant fusionné avec le National-Canadien, constitue une ligne directe jusqu'à Montréal.

Le lac Michigan et le lac Supérieur seront ouverts également aux transatlantiques de sorte qu'il y aura des ports de mer sur tous les Grands lacs. Toutes les recherches qui ont été faites jusqu'à ce jour au sujet de la praticabilité de la route du Saint-Laurent et du détournement des eaux des Grands lacs à l'avantage de Chicago et de la vallée du Mississipi font croire, selon moi, aux Américains et aux Canadiens que cette grande voie d'eau sera un jour accessible aux transatlantiques qui seront alors de sérieux rivaux de nos chemins de fer. Tout cela est des plus significatif, et je vais en parler dans quelques instants. Tous ces divers systèmes de transport sont en concurrence avec nos lignes de chemins de fer et ils ont tous une politique qui leur est propre. Si nous devons comme nation entreprendre la solution de notre problème du transport, il nous faudra étudier tous ces systèmes. Les sommes considérables que nous avons placées dans nos chemins de fer seront plus ou moins perdues à moins que nous ne rivalisions avec eux. Pour résoudre le problème du transport convenablement il nous faudra le considérer à un point de vue d'étatisation embrassant les chemins de fer, les routes nationales, les voies d'eau et peut-être les services des camions automobiles, qui seraient tous fusionnés.

En ce qui regarde ce nouveau service des voies d'eau, il y a actuellement au pays une importante combinaison financière des plus active tendant à entraver le développement des voies d'eau du Saint-Laurent aussi bien que le progrès des chemins de fer nationaux. Je suis porté à croire que cette opposition à son siège à Montréal et qu'elle vient de mes compatriotes de la province de Québec. On a accolé le nom du premier ministre de cette province à ceux qui sont responsables de cette opposition, en disant qu'il est plus ou moins intéressé à mettre obstacle au développement des voies d'eau.

Je pense cependant que la population des provinces de Québec et d'Ontario est fière de notre réseau national et qu'elle apprécie également à sa valeur le service du Pacifique-Canadien. Je voudrais appeler l'attention de cette Chambre sur l'importance du problème du transport et sur la façon dont nous devrons nous y prendre pour y donner une solution. Et s'il est exact que l'opposition aux

chemins de fer Nationaux Canadiens se centralise à Montréal, toute l'affaire devrait être tirée au clair séance tenante. Je vais citer les noms des gens qui ont monté cette conspiration et je leur demanderai s'ils visent à ruiner l'entreprise du réseau national?

En premier lieu, je donnerai les noms des journaux qui ont mené cette campagne. Ce sont le *Star,* le *Herald* et les autres journaux montréalais que contrôle lord Atholstan; la *Gazette,* ce bon organe tory, a aussi pris part au mouvement. Or, je mets au défi ces journaux de déclarer séance tenante s'ils sont en faveur des chemins de fer nationaux et du système de la nationalisation ou s'ils veulent ruiner le réseau national pour le remettre aux mains du Pacifique-Canadien. Et je ne craindrai pas de poser la même question à mes concitoyens de la province de Québec. On les a représentés sous de fausses couleurs, mais ils sont tout aussi loyaux que la population ontarienne à l'endroit de l'entreprise des chemins de fer nationaux. Il est même inutile de leur poser la question. Au dire de ces journaux toutefois, la population tout entière de Montréal. . .

L'hon. M. LAPOINTE: N'en croyez rien.

M. MACLEAN (York-Sud): Je n'en crois rien, mais j'ai l'intention de démasquer ces adversaires. Et après lord Atholstan, je nommerai aussi le président de la banque de Montréal et le président de la banque Royale, qui font partie tous deux du conseil d'administration du Pacifique-Canadien. Je mets également au défi l'organisation tout entière du Pacifique-Canadien de dire, oui ou non, si elle s'emploie à ruiner le réseau national et à l'acculer à la banqueroute pour s'en emparer ensuite. Je somme tous ces gens-là de dire si c'est bien là leur but.

Au cours des dernières élections, je me suis rendu compte des agissements de ces capitalistes et j'ai aussi vu à l'œuvre d'autres associations dans lesquelles ils sont intéressés. L'une de ces associations a son siège à Garden City près de Montréal—elle porte le nom de "Railway Users Ascociation", si je me rappelle bien. Cette association fait de la propagande par tout le pays, ses membres se donnent comme des clients des chemins de fer; pour moi, je leur appliquerai l'épithète dont je me suis déjà servi et je les désignerai comme des agents du groupe financier de la rue Saint-Jacques de Montréal. S'il est vrai que la ville de Montréal et la province de Québec en général sont opposées à l'exploitation du réseau national par l'Etat plus tôt les bureaux-chefs des chemins de fer nationaux seront déménagés de la métropole à Ottawa, mieux ce sera pour le peuple canadien. En voilà assez sur ce sujet. J'aborderai maintenant un autre aspect de la situation et je désire m'étendre quelque peu sur la question de la nationalisation. La population ontarienne sait à quoi s'en tenir sur cette question. Nous avons dans l'Ontario un système hydroélectrique qui fait l'admiration du monde entier; cette entreprise est la propriété du peuple et elle n'est pas exploitée au point de vue des profits. Le système de la nationalisation est en honneur chez nous; le réseau de tramways et le service d'omnibus à Toronto sont exploités par la municipalité et on m'informe que l'on veut établir aussi un service de taxis à prix réduits. D'autre part, on affirme que le groupe de grands financiers montréalais déteste non seulement le système de la nationalisation, mais surtout la façon dont il manifeste ses effets bienfaisants dans la province d'Ontario. Mais, nous avons plus que cela encore. La province d'Ontario est propriétaire d'une magnifique voie ferrée qui s'appelle le Nipissing and Northern Ontario Railway. C'est grâce à ce chemin de fer que nous avons ouvert à l'exploitation les champs argentifères ainsi que les nouveaux terrains aurifères du nord de la province et cela a provoqué la découverte des mines d'or du canton de Rouyn dans la province de Québec. L'Ontario a donné l'exemple à toutes les autres provinces de la Confédération en construisant à ses frais les routes nécessaires à la colonisation et au développement de ses régions incultes. Et nous avons beaucoup d'autres entreprises qui mettent en lumière l'excellence du système de la nationalisation. C'est apparemment un crime aux yeux de certaines gens de préconiser un pareil programme; cependant, l'opinion publique se rallie à cette doctrine par tout le pays.

Je tiens à le faire savoir à cette Chambre, —et j'espère que mes honorables amis examineront mûrement le problème,—le grand projet à l'ordre du jour dans le monde entier, à l'heure actuelle, c'est d'éliminer l'élément profits de tous les grands services d'utilité publique pour en faire bénéficier au prix coûtant les gens qui les utilisent. Voilà le principe fondamental qu'il s'agit d'appliquer.

L'un des premiers adeptes de cette doctrine qui se soit prononcé publiquement, c'est M. Baruch, de New-York, un citoyen des Etats-Unis de descendance allemande, si j'ai bonne mémoire. Il a souscrit une forte somme afin d'aider à la propagation de l'idée.

L'appât du gain fut l'une des causes de la guerre désastreuse dont le monde a subi les effets il y a quelques années. Des centaines

et des milliers de fortunes furent édifiées à la faveur de ce conflit sanglant, non seulement en Amérique, mais aussi sur le continent européen, et voilà ce qui constitue encore une menace par tout l'univers. Le peuple canadien commence à se rendre compte de la situation et les citoyens des Etats-Unis encore plus; voilà pourquoi on prêche la doctrine de l'élimination de l'élément profits dans les grands services d'utilité publique. Par le mot profits, j'entends désigner les dividendes versés aux actionnaires par opposition à l'intérêt ordinaire que rapporteraient les capitaux engagés. Je citerai un exemple récent de nationalisation qui surprendra probablement mes honorables collègues; je le citerai sous ma responsabilité de citoyen, de simple citoyen canadien. Après avoir longuement examiné le sujet, je me suis rendu compte que le plus bel exemple de nationalisation, aujourd'hui, est sans aucun doute le système bancaire de la réserve nationale des Etats-Unis. Et voici ce que je réponds au *Wall Street Journal*: La réserve nationale des Etats-Unis a en sa possession pour les gens de ce pays des milliards d'or en barres et en monnaie, des millons d'autres pièces monnayées et une quantité illimitée de ses propres billets. Le billet de banque national américain émis par le trésor à Washington fait prime dans le monde entier. Or cette grande organisation bancaire,—et c'est ce qui prouve qu'elle est bien nationalisée,—fait ce que les Etats-Unis font, aujourd'hui, par l'entremise de la trésorerie et de la réserve nationale, à savoir: le réescompte pour toutes les banques des Etats-Unis au prix coûtant. Cela fait rire mon très honorable collègue?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, j'ai un humoriste derrière moi.

M. MACLEAN (York-Sud): C'est aujourd'hui le plus bel exemple de nationalisation. Je défie le *Wall Street Journal* de nier que la trésorerie des Etats-Unis et la réserve nationale réescomptent actuellement pour toutes les banques de la république et cela au prix coûtant. On a supprimé les bénéfices exagérés dans le service de réescompte aux Etats-Unis et c'est ce qui est surprenant. Cela fait honneur au gouvernement et au peuple américain. Ils ont encouragé toutes les petites banques locales; toutes celles qui ont la moindre importance doivent devenir membres de l'organisation de réserve bancaire. Pas une d'elles n'ose faire défaut; il y a toujours des fonds. Donc les banques locales des Etats-Unis font réescompter tous leurs effets au prix coûtant, et c'est la réserve nationale qui le fait. Voilà le premier et le plus bel exemple de nationalisation appliquée à la solution d'un grand problème que je puisse citer. Cette organisation de réserve nationale a pour la soutenir toute l'encaisse métallique des Etats-Unis. La république a aussi des milliards en billets et en créances du temps de guerre qui sont répartis dans le monde entier, et toutes ces valeurs sont acquises à la réserve nationale. Elle a tous ces effets qu'elle a escomptés. Voilà un exemple frappant pour nos amis de Montréal qui ne croient pas à la nationalisation des chemins de fer au Canada. J'ai dû aller aux Etats-Unis pour le trouver; j'en citerai un autre: A côté de la réserve nationale il y a la commission du commerce entre-états. Toutefois avant d'aborder ce sujet, je veux revenir un peu en arrière. Bien que l'Etat américain ne possède pas une seule action de banque, il est cependant maître absolu de toute l'organisation bancaire du pays. Je ne pense pas que l'Etat américain ait à lui un mille de voie ferrée; peut-être possède-t-il une petite ligne ici et là. Mais, grâce à sa commission du commerce entre-états, qui est essentiellement un service de l'Etat, il administre les chemins de fer du pays, les obligeant à s'organiser et à se fusionner en grands réseaux. On avait décidé, il y a quelque temps, de les forcer à s'organiser en douze groupes. On est en train de diminuer encore plus le nombre et une autre grande fusion s'est opérée l'autre jour. Les chemins de fer américains seront sous peu si bien groupés que l'Etat aura un contrôle absolu sur eux et plus tard en sera pratiquement le propriétaire.

J'ai cité des exemples de nationalisation. On dira peut-être que ce n'est pas de la nationalisation? Qu'est-ce donc?

M. BOURASSA: Le contrôle de l'Etat.

M. MACLEAN (York-Sud): C'est plus qu'un contrôle par l'Etat; c'est de l'étatisation, ce qui diffère du simple contrôle par l'Etat. Grâce à lui, l'Etat peut donc régler et fixer le taux d'intérêt et d'escompte. C'est ce que la réserve nationale fait depuis plusieurs mois. Chaque rapport indique une diminution du taux d'intérêt et c'est grâce à la grande institution que j'ai mentionnée. Certes, au Canada, l'Etat exerce un certain contrôle sur les banques, mais je tiens à dire aux gens de Montréal, à propos de régime bancaire, que si nous, qui sommes les voisins des Etats-Unis, ne donnons pas pour les banques le même service public que celui qui existe de l'autre côté de la frontière,—nous donnons le même pour les chemins de fer,—nos gens nous en demanderont compte avant longtemps.

Les têtes dirigeantes de deux grandes banques du Canada, sir Vincent Meredith et sir Herbert Holt, ont obtenu de magnifiques

succès dans leurs opérations bancaires. Néanmoins, s'ils veulent placer des obstacles à l'étatisation des chemins de fer au pays, le peuple canadien demandera d'autres modifications à la loi des banques de manière à créer un système de réserve nationale semblable à celui qui existe aux Etats-Unis, surtout pour encourager les banques locales et de préférence au système de succursales. De ces messieurs, je passe à un directeur de banque fort habile, M. Neill de la banque Royale du Canada. M Neill s'est donné la tâche de nous éduquer, vous et moi, ainsi que le reste du peuple canadien et de prouver que le système des succursales est préférable à celui des banques locales et que l'organisation bancaire du Canada est meilleure que celle des Etats-Unis. Je proteste contre cette déclaration et j'affirme que le Canada doit avoir un système bancaire semblable à celui des Etats-Unis. Je veux faire appel au patriotisme du peuple. Récemment, le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Baldwin, a fait un voyage aux Etats-Unis afin de régler la dette de guerre de l'Angleterre. Il a obtenu un règlement et cela, plus ou moins, grâce au système de réserve nationale des Etats-Unis. Si le Canada jouissait d'un système similaire nous aurions pu accomplir beaucoup pour le crédit de la mère patrie et nous aurions peut-être pu agir de concert avec l'organisation bancaire des Etats-Unis.

L'autre jour, nous parlions d'un terrain d'entente; en voilà un tout trouvé. Déjà la rumeur se répand que le système de réserve bancaire des Etats-Unis désire ouvrir une succursale au Canada et, si nous n'agissons pas à temps, nous verrons avant longtemps des courtiers de banque venir ici des Etats-Unis. Ils prendront des masses d'effets de commerce escomptables au Canada, les enverront aux Etats-Unis et les feront réescompter là. Je m'écarte peut-être du sujet et c'est pour moi une aventure. Je dis à ceux qui dirigent le Pacifique-Canadien et qui sont à la tête des grands systèmes bancaires de Montréal que s'ils continuent,—même s'ils nient toute participation aux attaques contre notre réseau national,—nous allons suivre l'exemple des Etats-Unis en adoptant ce que nous croyons être un système bancaire amélioré pour le réescompte dans les banques locales. Naturellement, je désire voir subsister les grandes banques, mais je veux voir des banques locales dans les petites villes afin d'assurer le progrès des industries locales. En agissant dans ce sens, nous ferons un pas vers la création du crédit agricole, la chose la plus dangereuse dont nous ayons à nous occuper. Cependant, il existe des rapports entre ces deux choses. J'ai fait une analyse et j'ai traité des divers moyens de transport qui existent au pays. J'ai parlé de l'opposition faite au réseau du National-Canadien,—et je dis que ces gens de Montréal,—je les nommerai le groupe de la rue Saint-Jacques,—sont au fond de l'association appelée "Railway User's Association". Je les défie de mettre cartes sur table, de définir leur attitude au sujet du réseau national et de nous dire s'ils croient réellement que le peuple de la province de Québec et le premier ministre de cette province ont l'intention de faire de l'obstruction à notre réseau national, de le passer au Pacifique-Canadien et de le détruire. On ne saurait porter d'accusation contre les honorables députés de la droite. Le fusionnement de nos chemins de fer a été accompli par sir Robert Borden, sir Thomas White et le chef actuel de l'opposition. Nous avons le réseau national sur les bras, nous devons le faire prospérer et, Dieu merci, la chose qui surprend aujourd'hui le monde, c'est le succès de notre réseau national. Qui osera se lever ici et dire qu'il appuie la campagne de destruction, la campagne hostile dirigée par les journaux de Montréal, par Atholstan et par les White pour détruire notre réseau national? Est-il à la Chambre un seul député qui voudra la justifier?

L'hon. M. LAPOINTE: Assurément non.

M. MACLEAN (York-Sud): Non, et il n'y a ici personne qui voudra se dire adversaire de notre réseau national. Personne ne le dira de ce côté-ci de la Chambre (*la gauche*) parce que nous sommes tous fiers de notre réseau national et des services que sir Henry Thornton a rendus. Je désire rendre témoignage au Gouvernement pour ce qu'il a fait. Il a avancé de fortes sommes au National-Canadien et je ne pense pas qu'il y perde. Le service s'améliore, le peuple canadien est fier de son propre réseau et lui accorde davantage sa clientèle parce qu'il croit que le Pacifique-Canadien est en arrière des attaques portées contre lui. J'arrive maintenant au Pacifique-Canadien. Je ne suis pas le plus âgé des membres de la députation, mais je suis arrivé ici, jeune journaliste, il y a quelque cinquante ans et, à cette époque, j'ai connu, non pas intimement, un homme qui est devenu l'un des citoyens les plus éminents du Canada. Mon père le connaissait très bien. Je veux parler de George Stephen, comme on l'appelait alors. J'ai vu se développer ce réseau du Pacifique-Canadien, et j'ai vu George Stephen, plus tard lord Mount-Stephen, un Ecossais de naissance mais un Canadien de premier ordre, entrer en relations avec sir John A. Macdonald. Les honorables députés savent-ils en quelles circonstances ces relations entre George Stephen et sir John Mac-

donald ont été établies? George Stephen était intéressé dans l'industrie textile au pays; après avoir débuté dans la fabrication des lainages de diverses sortes, il exploita ensuite des filatures de coton, et relativement à la politique nationale de sir John A. Macdonald, laquelle imprima le premier essor à notre organisation industrielle...

M. CHABOT: A la prospérité au Canada.

M. MACLEAN (York-Sud): Précisément. Il est entré en relations avec sir John A. Macdonald. Et George Stephen, un homme qui exerçait l'industrie textile, sut profiter de l'occasion et organisa le premier syndicat du Pacifique-Canadien. C'est lui et ses associés qui effectuèrent la première entreprise relative à l'établissement du Pacifique-Canadien. Cette voie ferrée fut construite et aujourd'hui, elle est devenue l'un des réseaux les plus prospères de l'univers. Je reonnais à ces hommes le mérite qui leur revient pour ce qu'ils ont fait. Associé à lord Mount-Stephen, il y avait aussi Donald Smith, que je me rappelle avoir vu ici à titre de représentant de la compagnie de la baie d'Hudson; ce dernier connaissait l'Ouest à fond. Il y avait aussi à cette époque un des Angus. Ces hommes avaient à cœur l'intérêt du Canada et avaient confiance en son avenir; ils connaissaient l'Ouest et ils n'étaient pas sans ignorer ce que les chemins de fer avaient fait pour l'expansion des états de l'ouest américain. Ils ont travaillé de concert à l'établilssement du chemin de fer Pacifique-Canadien, et l'exploitation de ce réseau a été couronnée d'un succès éclatant. Il nous a assuré un service de premier ordre, et a ouvert la région à la colonisation. Je sais que dans le passé, le prix du transport était élevé et qu'il ne laissait pas d'être onéreux pour la clientèle de cette ligne, mais la fixation des tarifs passa sous la juridiction de la commission des chemins de fer et, pour ce qui est des prix exigés, la compagnie nous donne un service en tous points comparable à celui des chemins de fer nationaux. Je sais que ces messieurs que j'ai mentionnés et les journaux dont j'ai parlé ont la plus grande confiance dans le Pacifique-Canadien. J'en dirai autant de moi-même. Mais, au sujet du Pacifique-Canadien et du fusionnement des autres lignes de chemins de fer canadiennes, un nouveau problème se pose devant le pays. Nous nous sommes follement engagés dans l'établissement d'un trop grand nombre de voies ferrées dans le passé. Nous avons construit trois voies transcontinentales alors qu'une ou deux auraient suffi. Nous avons continué à construire des chemins de fer dans l'Ouest, et ensuite, alors que le Pacifique-Canadien avait été prolongé jusqu'ici, à établir par tout le pays des lignes parallèles aux voies existantes. C'est ainsi qu'aujourd'hui le pays a le malheur,—et c'est bien le mot,—d'avoir des doubles lignes de chemins de fer absolument inutiles qui, à l'heure actuelle, entraînent une dépense annuelle de plus de 200 millions. Les pertes qui aujourd'hui résultent de cette répétion absolument inutile de services atteignent facilement ce chiffre. Je ne fais pas là une simple conjecture; je tiens mes renseignements de bonne source.

M. CAHAN: Par année?

M. MACLEAN (York-Sud): Oui; les pertes attribuables à l'existence de ces lignes inutiles dépassent les deux cents millions par année. Il faut que la Chambre et le public, en abordant cette question des chemins de fer, se montrent larges d'idées. Si le chemin de fer Pacifique-Canadien se croit le plus fort et en mesure d'absorber l'autre, cela règle la question. Mais j'ai lieu de croire que le Pacifique-Canadien est prêt aujourd'hui à négocier avec les chemins de fer nationaux en vue d'éliminer ces lignes inutiles et ainsi, de faire de ces deux importants réseaux un seul, c'est-à-dire celui des chemins de fer nationaux. Une fois ce fusionnement effectué, nous aurions un grand service de paquebots en état de se suffire à lui-même. A l'heure actuelle, nous avons sur mer toute une variété de navires. C'est sur cet aspect de la question que j'ai ouvert le débat l'an dernier lorsque le gouvernement d'en face saisit la Chambre de son projet concernant l'octroi de subventions énormes au syndicat Petersen. Je m'y suis opposé; au lieu de puiser de nouveau dans le trésor en vue de solutionner la question du transport maritime, prenez des mesures tendant à la fusion du Pacifique-Canadien avec le réseau national, ce qui assurerait un grand service de paquebots, non seulement sur l'Atlantique et le Pacifique, mais aussi sur nos Grands lacs et nos fleuves. C'est de cette façon que l'on commencera à régler effectivement la question des transports sans ajouter à nos obligations. C'est là une idée à laquelle on ne s'est pas arrêté à ce moment-là, et malgré l'hésitation que j'éprouve à faire la proposition, je la soumettrai: Si, dirai-je, la Chambre est assez courageuse pour profiter des occasions qui lui sont offertes,—et, en l'occurence, l'occasion se présente d'en finir une fois pour toutes de cette question du transport, de faire disparaître ces doubles emplois et d'assurer un meilleur service maritime,—le seule moyen d'y arriver, c'est d'entrer loyalement en négociation avec le Pacifique-Canadien et de conclure un arrangement raisonnable qui mettra fin non seulement à ces services inutiles que j'ai mentionnés

mais également à ce dédoublement de voies ferrées que comporte l'existence de deux réseaux. En fusionnant les deux lignes, on pourra,—et ceci est du nouveau, je crois,—faire ce que les ingénieurs appellent un nouvel acheminement du trafic. Si les deux réseaux étaient réunis sous la conduite de bons ingénieurs, ceux-ci établiraient immédiatement de nouveaux itinéraires tant pour les lignes principales que pour les lignes secondaires, retenant les meilleures, choisissant celles dont les profits sont les plus avantageux, choisissant les meilleurs ponts et les meilleurs points d'arrivée dans les différentes villes du Canada. En faisant cela on économiserait plusieurs millions chaque année, on améliorerait tous les services et une quantité de matériel inutile serait mis au rancart.

Quel serait le résultat? Nous avons trop de voies ferrées dans l'Est et dans l'Ouest même. En fermant à la circulation 5,000 milles de voies dans certaines parties de l'Ouest, cela nous donne 5,000 milles de rails, 5,000 milles de ballast, 5,000 milles de traverses, avec les maisons de gare et les hangars à marchandises, qu'on pourrait utiliser dans les régions neuves vers lesquelles on poussera les colons futurs.

M. CAMPBELL: Est-ce que notre collègue pourrait nommer ces régions où les voies ferrées peuvent être abolies?

M. MACLEAN (York-Sud): Non; je laisse ce soin aux députés qui représentent l'Ouest. Je leur signale seulement le problème. Je ne veux pas me charger à moi seul de cette besogne. Je traite la question comme membre du Parlement et je prends mes propres responsabilités. Un des problèmes que nous avons à résoudre, c'est l'existence de voies ferrées inutiles. Il faut pourvoir de moyens de transport par chemin de fer les nouvelles colonies que nous avons l'intention d'implanter dans le pays, car pour favoriser l'accroissement du Canada nous aurons besoin d'immigrants et de nouveaux champs cultivés. Le principal élément de la richesse canadienne, c'est la superficie emblavée dans l'Ouest. Cette richesse grandira encore si l'on amène dans les centres comme Winnipeg et Edmonton une population industrielle qui constituera une marché de consommation locale pour les agriculteurs, ajouté aux marchés de l'extérieur.

Il convient d'aborder toutes ces questions dans un esprit non prévenu. On nous a recommandé la coopération entre les deux partis parlementaires pour vaincre les difficultés de l'heure. J'admets que nous sommes en face de quelques difficultés. Je crois qu'on peut et qu'on doit s'entendre ici même pour solutionner la question des chemins de fer sans causer d'injustice à la compagnie du Pacifique-Canadien. Je n'ai que de l'admiration pour l'œuvre accomplie par le chemin de fer Pacifique-Canadien. Il a souffert du nombre exagéré de lignes ferrées qui ont été construites en Canada. Il faut rendre justice à cette compagnie. Le problème qui résulte de cet état de choses doit être abordé d'un commun accord par tous les partis. L'esprit de parti s'est de date récente trop donné carrière dans cette enceinte, et, je le répète, on nous a beaucoup entretenus de la nécessité de la coopération. Quant à moi, je suis disposé à travailler de concert avec tout le monde ici pour régler la difficulté, pour mettre le réseau de l'Etat en bonne voie et supprimer tous les services qui se font une inutile concurrence, y compris les services télégraphiques et des messageries. J'ai prévenu un de mes amis, qui est intéressé dans ces questions, que j'allais proposer le règlement dont je parle. Il a cherché à m'en dissuader en disant: "Maclean, si vous faites cela, vous allez être reprimandé". Eh bien, qu'on me réprimande, si l'on veut; mais j'espère que je ne suis pas le seul qui soit prêt à examiner le problème en vue d'une solution.

Nous venons de recevoir une grande leçon qui nous engage à élargir notre manière de voir. Après la guerre il a fallu modifier nos idées sur bien des choses. Cette nouvelle manière d'envisager les difficultés est nécessaire pour aboutir à un règlement des questions politiques. Je pourrais m'étendre sur ce sujet, mais je ne le ferai pas.

Je remercie l'Assemblée de l'attention bienveillante qu'elle m'a portée. J'ai vu bien des sessions entre la 6e et la 15e législature, qui est celle-ci. J'ai fait partie de neuf législatures. Je constate que de toutes les Chambres passées la présente contient le plus grand nombre de nouveaux membres. Ils sont l'espoir du pays. Je voudrais les voir s'élever dans le Parlement national. Je les félicite des bons discours qu'ils ont prononcés. Le meilleur, à mon sens, est celui que nous avons entendu hier soir dans la bouche du député de Toronto-Sud (M. Geary). Il n'a pas parlé longtemps, mais il s'est montré très compétent. Le discours sentait peut-être un peu l'effort, mais il a été excellent.

Je félicite les nouveaux venus au milieu de nous, en particulier le député de Toronto-Sud notre colègue de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken) celui de Toronto-Est (M. Ryckman) et le représentant de Toronto-Nord-Ouest (M. Church). Qu'ils ne se laissent pas intimider par la présence aux premiers rangs de douze anciens ministres. On peut croire que les portefeuilles du prochain cabinet conservateur leur sont réservés; mais je pré-

viens les jeunes membres que cela n'est pas sûr. Comment sont-ils arrivés? Je ne sais. Mais ils y sont et ils se croient assurés d'une place privilégiée. Puis-je dire à ces jeunes gens d'avenir qu'ils peuvent être pleins d'espoir; que la manière d'arriver à réaliser leur ambition est de prononcer des discours brefs comme celui de l'honorable député de Toronto-Sud hier soir. Qu'ils s'exercent aussi aux usages parlementaires: il est extrêmement difficile de connaître tout du parlementarisme; sous ce rapport je ne prétends à rien moi-même. Ces jeunes gens sont meilleurs Canadiens qu'aucun d'entre nous, leurs aînés; ils connaissent la valeur du privilège d'être Canadien. Moi aussi je reconnais les privilèges et les responsabilités de la citoynneté canadienne; et quand je parle de coopération, je veux qu'il soit bien compris que je parle moins en citoyen d'Ontario qu'en fils du Haut-Canada qui est prêt à coopérer avec les fils du Bas-Canada. Dans le passé, c'est l'union des enfants du Bas-Canada avec ceux du Haut-Canada qui assura le salut de ce pays. Telle est la formule, si on la veut, d'après laquelle on réglait jadis les difficultés. La Chambre n'aura pas sans doute l'occasion de régler la question du tarif; mais il me semble que nous pourrions résoudre le problème des voies ferrées sans dissoudre les Chambres. Plusieurs parlent d'une dissolution; mais qui va l'effectuer? Non pas ceux qui en parlent le plus; ils s'en croient capables, mais ils s'abusent. Il faudra différer quelque peu le règlement des difficultés relatives au tarif, mais nous pouvons arriver à trancher certaines autres questions. Toutefois avant de quitter le tarif, je dois dire que j'ai l'intention de voter l'adoption de l'amendement; je représente une circonscription dont les habitants sont en grande partie des maraîchers, des arboriculteurs fruitiers, des fleuristes, des aviculteurs, des bouchers qui gagnent leur vie surtout à approvisionner la ville de Toronto; l'amendement reflète jusqu'à un certain point leurs opinions en matière tarifaire. Je sais bien que l'amendement est opposé aux vues des gens de l'Ouest qui tiennent aux primeurs de source américaine et autre; ils aiment à avoir les premiers fruits et légumes. Je ne peux pas nier cela et voilà justement un des problèmes que nous aurons à régler. Je sais très bien qu'au moment même où je vous parle, je risque d'être sévèrement critiqué dans ma propre ville parce que j'ai dit que peut-être faudrait-il différer un peu le règlement de la question du tarif; mais je ne vois pas les choses autrement.

A présent, s'il m'est arrivé de dire quelque chose de nature à froisser les sensibilités des intéressés de la haute finance à Montréal, ou du Pacifique-Canadien, je me hâte de faire amende honorable. Seulement, j'ai d'ailleurs vu la chose imprimée,—d'aucuns prétendent que le National-Canadien est une meule au cou du Canada. Voilà une chose que je nie énergiquement; et je la lance à la face de ses auteurs dont le dernier est le représentant de la Mond Nickel Company, l'homme qui à la haute main sur les mines de nickel de ma province, à Sudbury. Ce particulier, dans une conférence devant le Canadian Club, dont un compte rendu a paru dans le *Toronto Financial Post,* journal qui est grand ennemi du régime de la nationalisation, ce particulier, dis-je, a déploré notre dette ferroviaire et le régime tutélaire qui existe au Canada. Je veux dire à M. Corless, comme à sir Alfred Mond, qui est propriétaire des mines de Sudbury,—et je m'adresse aussi à l'International Nickel Company,—que s'ils veulent contribuer à la prospérité du Canada, ils ne peuvent faire mieux que de développer ces mines de nickel en affinant ce métal au point d'en faire des objets ouvrés au lieu d'exporter la substance brute à l'avantage soit de l'Angleterre soit des Etats-Unis. Je n'entrerai pas dans les détails de cette question aujourd'hui, mais tous les honorables collègues doivent se rendre compte que la seule manière de mettre notre pays en valeur est d'obliger ceux qui possèdent ces ressources naturelles,—et le Canada en a le monopole,—que ce soit le nickel, l'asbeste, l'aluminium, voire le bois à pâte, à transformer ces produits depuis l'état brut jusqu'à celui d'objet fabriqué, ce qui fournirait de l'emploi à la population et alimenterait le mouvement de nos chemins de fer.

M. JOHN EVANS (Rosetown): L'honorable préopinant (M. W. F. Maclean), par son exposé de certains des problèmes auxquels le public canadien doit faire face aujourd'hui, nous a rappelé qu'en ce pays d'intérêts variés, les populations des différentes régions envisagent ces problèmes d'un point de vue différent. Toutefois tout le Canada doit constater avec satisfaction que, depuis la dernière législature, nous avons joui d'une prospérité plus grande que nous n'en avions eue depuis la guerre. Cette prospérité, nous la devons surtout à la production abondante de nos cultivateurs; mais ce n'est pas chez les agriculteurs seulement qu'on trouve un plus grand optimisme; le même phénomène se manifeste dans les centres industriels. C'est l'industrie fondamentale, l'agriculture, qui a produit le plus de richesse en ce Dominion. En 1922 et 1923, et plus tard peut-être, lorsqu'on entendait par tout le pays ce "présage de mort", lorsque les nôtres s'exilaient d'une façon sans précédent dans l'histoire du Ca-

nada, il faut bien noter que c'est l'agriculture seule qui a amené le retour de la prospérité. Dans nos temps modernes, le volume du trafic des chemins de fer d'un pays donne une idée assez juste du progrès général et de la prospérité de ce pays; et quand on examine le tableau des quantités de marchandises transportées au Canada, on constate d'une façon frappante que l'agriculture, cette industrie fondamentale que l'on a saignée et sacrifiée pendant des années dans le but de créer des centres industriels, est aujourd'hui la seule industrie sur laquelle nous puissions compter pour ramener la prospérité dans le pays. L'agriculture a été longtemps entravée en Canada parce que l'on avait le tort de croire que le progrès du Canada dépendait du développement des centres industriels; conséquemment, on charge d'impôts injustes le producteur de matières premières; mais nous découvrons maintenant que l'agriculture est la seule industrie qui ait fait des progrès depuis 1913, année qui a précédé celle de la grande guerre. Nous voyons qu'en 1924, les chemins de fer ont transporté 27,979,000 tonnes de produits agricoles, soit une augmentation de 7,610,000 sur l'année 1913; et au cours de la même année, les chemins de fer ont transporté 78,391,000 tonnes de produits miniers, forestiers et manufacturiers, soit une diminution de 7,024,000 tonnes sur l'année 1913. Il est donc évident que l'amélioration des conditions que mentionne le discours du trône est entièrement due à l'industrie agricole. Je n'ai pas les chiffres pour l'année 1925, mais il est certain que les résultats pour les douze mois qui viennent de s'écouler seraient encore plus surprenants.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous pourrions tirer quelques leçons de cet état de choses. Assurément, les protectionnistes les plus prévenus, même ceux qui ignorent le plus les principes économiques, doivent comprendre que de telles statistiques ne sont pas sans signification. Le Canada a atteint le point où se trouvait l'Angleterre en 1845, alors que les manufacturiers s'aperçurent que les lourds impôts sur les comestibles ruinaient leur commerce. Ce point se trouve clairement exposé dans la "Vie de John Bright" par Trevelyan, où l'"on cite un discours prononcé dans la Chambre des communes le 13 mars 1845.

L'ancienne politique nationale qu'on nous impose depuis 1878 a enfin porté le coût de la fabrication à un niveau tellement supérieur à celui des autres pays du monde qu'on se voit dans l'impossibilité d'exporter les produits manufacturés, si ce n'est à perte. Ces conditions existaient déjà avant la guerre, mais la perte que subissaient les manufacturiers était alors probablement si minime qu'on pouvait facilement combler la différence en exigeant du consommateur domestique un prix qui couvrait tous les déficits, pratique rendue possible par les taxes d'importation imposées au public consommateur. Si on prétend que nos manufacturiers n'en agissent pas ainsi, on avance quelque chose que les faits démentent absolument. Prenez le cas des automobiles. Notre commerce d'exportation a atteint des proportions très enviables, et nos manufacturiers n'ont pas prétendu une seule fois qu'il leur était impossible de rivaliser avec leurs concurrents des Etats-Unis sur les marchés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Pourquoi alors ne peuvent-ils pas subir cette concurrence sur le marché domestique sans un tarif qui leur permet de fixer les prix qui leur conviennent dans notre pays? Le manufacturier d'automobiles dira-t-il aujourd'hui qu'il ne peut vaincre la concurrence des manufacturiers étrangers? Si tel est le cas, il lui faut alors la même faculté de fixer les prix pour son commerce d'outre-mer. Ou bien il n'a pas besoin de cette protection au Canada, ou bien il exige du consommateur domestique un prix qui comble le déficit de son commerce avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Je vous le demande, à laquelle de ces deux méthodes a-t-il recours?

Nos manufacturiers font-ils à perte leur commerce d'exportation, ou poursuivent-ils leur incessante campagne hypocrite dans cette Chambre, à chaque session, simplement dans le but d'écorcher le public canadien? De nouveau, je demande ce qui en est. Peut-être certains honorables députés qui m'écoutent pourront-ils répondre entièrement à ma question. Je l'espère. J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'ils ne subissent aucune perte dans leur commerce d'exportation. Conséquemment, la politique fiscale que le peuple est forcé de subir depuis 1878 est un simple truc diabolique, un truc imaginé par les manufacturiers et les politiciens pour écorcher le consommateur domestique. Le producteur des matières premières, l'agronome surtout, a dû porter tout le fardeau. Se trouve-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui me dira pourquoi les minoteries canadiennes, par exemple, ont besoin d'une protection de 50c. le baril sur la farine, lorsque la farine canadienne peut être vendue et qu'elle est souvent vendue à meilleur marché en Grande-Bretagne qu'aux minoteries installées sur les champs de blé de la Saskatchewan et de l'Alberta où nous récoltons le plus beau blé du monde? Des meuniers m'ont dit que la raison en était

qu'ils plaçaient sur le marché domestique un produit beaucoup plus pur que celui qu'ils expédient en Europe. Tel n'est pas le cas. De fait, tout ce qu'il y a de meilleur prend la route du marché britannique; à cause de sa politique libre-échangiste, la Grande-Bretagne exploite le monde entier pour ses comestibles, et on lui expédie ce qu'il y a de meilleur. Permettez-moi une autre question: Va-t-on dire que nos manufacturiers d'instruments aratoires et autres, qui ont pu exporter leurs produits dans toutes les parties du monde malgré la concurrence des manufacturiers étrangers, sont incapables de tenir tête à la concurrence étrangère sur le marché domestique? Non, mille fois non. Autre fausse représentation directe.

C'est par avidité que l'on a fait une campagne de mensonge. La raison en est que, il y a quarante-huit ans, des politiciens corrompus y virent une source commode de fonds électoraux, et l'on sen sert encore aujourd'hui dans le même but. De peur de paraître trop présomptueux quand je fais cette déclaration je désire citer un ou deux auteurs. D'abord un passage d'un discours prononcé par sir Richard Cartwright, dans la Chambre, le 11 avril 1890:

> Voyant que nous ne voulions pas imposer de taxe au peuple, le chef du présent Gouvernement fit appel à certains hommes qui s'offraient en vente et qui, parce que je refusais de les acheter, allèrent se vendre à mes honorables collègues de la droite. Oui, c'est ce qu'ils firent. Jamais un électeur qui se vend pour cinq dollars ne s'est vendu aussi complètement que les manufacturiers du Canada, qui bénéficient de la protection, se sont vendus aux honorables députés de la droite. Nous ne les avons pas achetés; ils se vendirent et vendirent leur suffrage à la droite.

Goldwin Smith, un autre grand Canadien, dans son ouvrage bien connu: "Canada and the Canadian Question," écrit:

> La haine entre nations et la corruption politique sont deux compagnes inséparables du régime de la protection . . . Il en est résulté que le Canada, tout comme la république américaine, doit maintenant supporter une association de manufacturiers bénéficiant de la protection et qui se servent de la communauté sociale et de toutes les grandes entreprises nationales pour augmenter leurs gains. Avant chaque campagne électorale, le premier ministre réunit ces hommes dans le salon d'un hôtel de Toronto, reçoit leurs contributions aux fonds électoraux et engage la politique commerciale du pays.

Jusqu'en 1896, le parti conservateur qui détenait le pouvoir détermina la politique du Dominion en matière de tarif. L'histoire du tarif pendant cette période démontre que l'on faisait un marché absolument partial au profit des manufacturiers qui pouvaient exercer une influence politique. Edward Porritt, l'auteur de "Sixty Years of Protection in Canada", déclare sans ambages que l'on a souvent démontré que les manufacturiers subventionnaient le parti conservateur pour forcer les consommateurs, au moyen du tarif, à acheter leurs produits et à payer les prix que les taxes d'importation leur permettaient d'extorquer. Je trouve le récit d'un certain incident dans le compte rendu des lébats de la Chambre des communes du 11 avril 1890. Sir Richard Cartwright dit que la "politique nationale" comportait un droit de 1c. par livre de riz, dans l'intérêt de deux usines où l'on faisait le nettoyage du riz brut. Il dit que ces droits, qui s'élevaient à la somme de $170,000, étaient extorqués frauduleusement du peuple, et que, sur cette somme, ceux qui avaient projeté le vol donnaient chaque année $10,000 à $15,000, dans les réuuions du salon rouge, pour augmenter le fonds électoral. Mackenzie Bowell répliqua:

> Vous ne croyez pas ce que vous dites.

A quoi sir Richard Cartwright répondit:

> J'en crois chaque parole. Je sais comment vous faites cela.

Il ajouta:

> Je dis que toute cette question de protection est un vol, un vol légalisé, que vous subventionnez les manufacturiers et qu'en échange les manufacturiers vous subventionnent.

Il dit aussi que les deux groupes agissaient ainsi ouvertement. Goldwin Smith écrivait en 1891:

> L'on court sans cesse à Ottawa pour obtenir une nouvelle potion du fatal stimulant, quand la première n'a pas agi.

C'est un fait, et c'est un aspect de la protection qu'elle ne peut jamais être définitive; elle aiguise son propre appétit et il faut l'augmenter pour la rendre efficace.

J'y reviendrai plus tard. Tel est, monsieur l'Orateur, le bref historique des dessous de notre politique douanière et un peu l'histoire du programme politique sur lequel le très honorable chef de l'opposition et son parti croient honorable d'avoir été élus. Qu'on me permette de citer ses paroles, qui se trouvent à la page 221 du Hansard:

> Les honorables députés de la droite savent, et toute cette Chambre sait, que le parti que j'ai l'honneur de diriger ce soir a remporté une victoire sur la grande question de la protection.

Des VOIX: Très bien!

M. EVANS: Mes honorables collègues en tirent de la fierté, mais je ne les envie pas du tout. Plus tard, le très honorable député défia le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), qui avait déclaré que des députés libéraux de Québec avaient été élus sur un programme de tarif réduit, et il lui demanda comment l'on avait défini cette politique. Je désire parler un peu ici de la façon dont on expose un programme politique au peuple de notre pays, en particulier cette politique qui

légalise le pillage du peuple. Je tiens à dire ici que le plan de campagne et l'organisation du parti progressiste sont une leçon à tous les chefs politiques. Ce sont nos électeurs qui déterminent et formulent eux-mêmes leur propre programme politique et ils élisent leurs représentants pour exposer ce programme à la Chambre. C'est ainsi que cela doit se faire, et c'est de cette seule manière que l'on préservera le régime démocratique. Je dis que cette manière d'agir est une mise en demeure des chefs politiques et des réformateurs canadiens de conduire leurs campagnes politiques de la même façon. J'affirme que si l'on avait exposé honnêtement la question de la protection au peuple canadien pendant les quarante dernières années, aucun protectionniste n'aurait été élu aux dernières élections. Organiser le peuple pour le renseigner, voilà la dernière chose à laquelle aurait songé le politicien partisan d'autrefois. Je dis à ces défenseurs des privilèges d'une classe sociale qu'ils ont peur d'organiser le peuple et de permettre à ce dernier de se réunir pour exposer ses principes et choisir ses représentants à la Chambre des communes. Je les défie de le faire. Je le répète, la politique et l'organisation du parti progressiste sont une mise en demeure d'agir adressée à toute la Chambre.

Que des partisans de la protection soient élus et réélus, cela est dû à plusieurs causes, dont j'indiquerai quelques-unes. L'une d'elles est la haute main exercée sur les journaux et les revues, la propagande faite par les industriels en quête de privilèges, comme, par exemple, les fabricants de lainages, par le publiciste de la politique nationale Seeley, par la Prosperity League of Canada et par d'autres. Puis depuis nombre d'années les professeurs d'économie politique de nos collèges et de nos universités gardent un silence complet; comme tous les autres centres de l'activité nationale, ces institutions ont subi l'influence dissolvante des classes privilégiées. Les protectionnistes ont un autre moyen de se faire élire, et je me demande si ce n'est pas leur principal moyen: c'est l'intimidation des ouvriers des centres industriels. Avec cela il y a la persistante menace des capitalistes de retirer tous leurs fonds si les choses ne vont pas comme ils le désirent; et, à ce propos, je voudrais dire un mot des rapports entre le capital et la protection. Je tiens à toucher à ce sujet car je vois à ma droite, étroitement groupés, les représentants du capital et de l'industrie organisée. L'industrie a profité des amendes dont sont frappés les importations; tandis que, d'autre part, les matières premières entrent à peu près en franchise depuis le temps de sir A. T. Galt, c'est-à-dire depuis 1859. Mais je tiens à dire, que durant tout ce temps, ce régime a eu un résultat tout autre que celui qu'on espérait quand on l'inaugura. En premier lieu, il n'a pas eu pour effet, comme on s'y attendait, de garder notre argent au pays. Nous avons emprunté plus pour fins industrielles qu'aucun autre pays du monde. L'Angleterre nous offre à ce sujet un grand contraste; elle prête généreusement à tous les pays du monde pour des entreprises industrielles. J'affirmerai de plus, monsieur l'Orateur, que les protectionnistes en Canada n'ont pas foi dans leur propre politique. Notre grand besoin, de l'aveu de tout le monde, c'est du capital pour mettre en valeur nos propres richesses naturelles. Nous voyons cependant les directeurs de nos banques et de nos autres institutions financières placer de l'argent dans des entreprises à l'étranger plutôt que pour le développement de nos propres ressources naturelles. L'un des exemples les plus frappants, et qui nous a réellement humiliés durant la guerre, c'est que notre pays, fournissant 85 p. 100 de la production de nickel dans le monde, n'avait même pas une affinerie digne de ce nom. Le résultat de cette lacune fut que notre ennemi se servait du nickel canadien, que des affineurs étrangers lui vendaient.

M. McGIBBON: L'honorable député pourrait-il prouver ce qu'il avance?

M. EVANS: C'est un fait notoire.

M. McGIBBON: Donnez-nous en la preuve.

M. EVANS: Je n'ai pas la preuve ici, mais c'est quand même la vérité. La preuve, c'est qu'on en a fait mention dans cette Chambre en 1922...

Un DEPUTE: On l'a nié.

M. EVANS:...et le Gouvernement du Canada subventionna la production du nickel. C'était au cours de la session de 1922 et j'étais député dans le temps. Je vais vous donner un autre exemple de la perfidie de nos adeptes du protectionnisme vis-à-vis de leur propre doctrine. A l'heure qu'il est, nous sommes les pourvoyeurs de la plus grande partie du bois à pâte employé dans le monde. Nos manufacturiers demandent aujourd'hui qu'on prohibe l'exportation de cette matière première. Au lieu de s'assurer la suprématie sur les marchés de l'univers par leur prévoyance et leur esprit d'entreprise, ils demandent d'être mis à l'abri de toute concurrence par la protection d'exporter. Cela leur assurerait le pouvoir d'établir les prix au détriment du producteur du bois à pâte, qui serait exploité sans pitié, tout comme les minotiers essayent aujourd'hui de faire prohiber l'exportation du blé afin d'avoir un peu plus le cultivateur à leur merci et de prendre ainsi le meilleur de la moisson. De

beaucoup de manières la protection ralentit le développement de ce pays. Deux faits particulièrement néfastes sont le corollaire d'un régime de privilège de classe comme est la politique nationale: en premier lieu, ce régime a pour effet de faire disparaître l'esprit d'entreprise, ce qui fait du mal même à ceux qui sont censés en profiter. On en a, aujourd'hui, une preuve évidente en voyant réclamer la prohibition d'exporter certains articles. En même temps ce régime enlève tout courage et toute confiance en soi. Il s'ensuit que de notre temps les industriels ne comptent que sur le régime douanier pour s'assurer des débouchés, au lieu d'avoir recours à leur initiative propre et de se fier à la qualité de leurs produits. Selon moi, cela est clairement démontré par le le fait que cent seize élus de cette Chambre ne font que supplier le Gouvernement de se tenir entre eux et la concurrence étrangère.

Un DEPUTE: Le concurrence des salaires peu élevés.

M. GARLAND (Bow-River): Il est évident qu'ils en sont fiers.

M. EVANS: Evidemment. Non seulement ce régime a été préjudiciable à la confiance en leurs propres forces et à l'intiative des protégés, mais ces derniers ont utilisé ce privilège accordé par la nation pour détruire l'entreprise du petit propriétaire. Ils ont acquis les petites industries des petits propriétaires et les ont concentrées sous leur propre direction. Il n'est pas exagéré non plus de dire, je crois, que toutes les petites industries de l'Ontario ont été acculées à une impasse par certains moyens, légitimes ou non. De plus, une concurrence déloyale a contraint aussi les petites industries des Provinces maritimes à fermer leurs portes, à tel point que les gens de ces provinces sont aujourd'hui les scieurs de bois et les porteurs d'eau de la grande région industrielle située entre Windsor et Montréal. (*Exclamations.*)

Quelques collègues savent que cela est fort vrai, mais vu l'endroit où ils siègent, ils n'aiment pas à l'avouer. L'autre côté néfaste de cette faveur nationale, c'est l'appauvrissement des industries mères du pays et en particulier de l'industrie fondamentale de l'agriculture. Pour être efficace, la protection doit toujours être parasitaire de sa nature. Elle ne peut pas être autre; elle ne peut subsister qu'en obtenant ce qui ne lui coûte rien en retour. elle vit virtuellement du sang des autres. La protection pour les fabricants est efficace parce que l'agriculture ne saurait être protégée, et la députation peut bien s'ôter de la tête qu'elle puisse persuader le cultivateur canadien de la possibilité de protéger l'agriculture par un tarif élevé. De par les lois économiques ordinaires, l'industrie qui infuse une nouvelle richesse à un pays quelconque doit chercher ses débouchés dans l'univers et vendre ses produits au prix mondial. L'agriculture est appauvrie parce que le fabricant ne vit pas par ses propres forces, mais compte sur l'impôt prélevé sur le consommateur pour faire un profit sur ses ventes au pays et à l'étranger.

Ce fait et son effet sur l'agriculture rendent nécessaire le projet de crédits agricoles. En lisant le discours du trône, on ne peut s'empêcher d'être frappé de ce que tous nos problèmes sont inséparables, c'est-à-dire que tous ont une même cause fondamentale. Ce régime cause aussi notre grand besoin d'immigration; il force nos jeunes à s'expatrier et à chercher fortune ailleurs. Le cultivateur canadien pourrait aujourd'hui fournir de l'ouvrage à tous nos chômeurs s'il était en mesure de payer des salaires proportionnés à la cherté de la vie. La chose est impossible parce que le coût de la production au Canada est hors de proportion avec les prix mondiaux. Nous compromettons le progrès de la nation par la politique fallacieuse que nous suivons depuis soixante ans. Le cultivateur ne peut pas payer ce salaire parce que le coût de la production, au Canada, est tout à fait hors de proportion avec les prix mondiaux. La production et la distribution au pays sont devenues trop coûteuses pour que nos gens puissent faire attention même à leurs propres produits naturels. Le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) a cherché à persuader aux agriculteurs qu'il peut leur conférer le pouvoir de fixer les prix. Nous cherchons aujourd'hui à l'étranger un débouché pour environ 400 millions de boisseaux de blé, et il nous faut l'obtenir sur le marché mondial. Quelle erreur donc que de croire que le très honorable député puisse protéger le cultivateur! Comment s'y prendra-t-il? Je le répète, quelle erreur! Toute la théorie de la protection est erronée, mais les citadins ne s'en rendront peut-être jamais compte tant que l'agriculteur ne pourra exiger les prix qui lui conviendront.

On a beaucoup parlé de l'importation du beurre et des œufs dans ce débat. Je ne pense pas que les cultivateurs se plaignent beaucoup. A ce sujet, on a cité le traité avec l'Australie comme un cas d'injustice flagrante. A première vue, je conviens que c'est une injustice pour certains groupements sociaux. Mais je veux faire bien comprendre aux gens que les traités de commerce constituent toujours une injustice pour les producteurs au

premier titre, dans tout pays qui trouve nécessaire la conclusion de conventions de commerce. Les traités de commerce sont une caractéristique essentielle des pays qui imposent la protection aux consommateurs indigènes. Un pays libre-échangiste ne conclut pas de traités. Il ne le peut pas. Il n'a rien à offrir en négociation.

Un DEPUTE: Il n'y est pas forcé.

M. EVANS: Comme le dit l'honorable député, il n'y est pas forcé. Il n'a pas besoin de traité. Les traités de commerce font autant partie intégrante des privilèges de classe que les droits d'importation. Un traité de commerce ne peut être à l'avantage des classes privilégiées au Canada que si elles trafiquent des droits des agriculteurs pour s'assurer un avantage sur les marchés étrangers. Le traité avec l'Australie sacrifie dans une certaine mesure les droits des cultivateurs en mettant leurs produits en franchise pour assurer au fabricant canadien d'autos, d'instruments agricoles, de produits de pâte de bois et autres la préférence sur le marché australien. A la dernière session et durant la dernière campagne, le chef de l'opposition a préconisé l'établissement de droits plus élevés sur le beurre, les œufs, les volailles, les légumes, etc. Ceci était encore un meilleur moyen d'augmenter l'effet du pernicieux stimulant de la protection dont le cultivateur devait nécessairement être atteint. L'acquiescement de l'agriculteur à ce jeu trompeur fournirait à ceux qui trouvent leur intérêt dans la fixation des tarifs un prétexte pour demander le relèvement des droits sur leur marchandise. La chose a assez bien réussi pour le tarif Fordney aux Etats-Unis il y a quelque temps. Mais même si le cultivateur se trouvait à profiter de cette protection, ce ne serait pas pour longtemps, non en vérité, puisque la hausse des prix amènerait la hausse des salaires. La fabrication deviendrait plus dispendieuse, les frais de distribution augmenteraient, et le cultivateur en serait toujours au même point. La fausseté du raisonnement protectionniste se révèle bien dans cette demande. Si le consommateur peut acheter à bon marché maintenant, le fabricant doit y trouver son avantage. La diminution du coût de la vie doit assurément tendre, plus que toute autre chose à faire du Canada un pays industriel. Dès lors, pourquoi vouloir l'augmenter? Je dis que l'on cherche simplement un moyen de servir ses propres intérêts.

La protection ne peut être efficace que si elle est accompagnée d'une immigration considérable ayant pour effet d'abaisser graduellement le niveau de l'existence jusqu'au point où le salaire correspond à l'avidité du patron. Le grand désir d'une immigration provient de ce que l'organisation parfaite du travail intervient dans la marge de protection espérée du tarif douanier actuellement en vigueur et dans le pouvoir de fixer les prix. Le chiffre de la population n'est pas le critérium de la prospérité d'un pays. L'Angleterre cherche actuellement à réduire la sienne. La question pour nous n'est pas de savoir comment se procurer des immigrants. Que devient notre argent, voilà ce que nous devons nous demander, et chercher sérieusement à savoir. Là est le nœud de tout le problème. Nous exporterons cette année, comparativement à notre population, plus qu'aucun autre pays probablement. Cependant les producteurs de cette richesse resteront aussi pauvres qu'avant et l'industrie et l'agriculture n'en seront pas mieux assises. Nous prélèverons tout probablement 125 millions de dollars en droits de douane cette année. Pour arriver à cela, nous aurons extorqué à notre population 375 millions, dont 257 millions tombés dans le gousset des privilégiés de la protection, soit d'après le chiffre de la production industrielle domestique comparé à celui des importations destinées à la consommation canadienne. Je citerai les paroles de sir Richard Cartwright à la convention libérale de 1893. Les honorables députés les trouveront à la page 42. Voici:

> La protection n'a coûté au peuple canadien de 1880 à 1893 guère moins d'un milliard de dollars.

Durant ces treize années, le tarif de protection a soutiré chaque année 76 millions de dollars à notre population, alors qu'elle n'atteignait pas, tant s'en faut, cinq millions et que les prix ne dépassaient guère 50 p. 100 des prix actuels. La dette nationale et la dette des chemins de fer ne sont rien comparées à ce que nous jetons dans les coffres des privilégiés du régime protectionniste. Ce que nous prenons dans le gousset de l'ouvrier suffirait pour éteindre la dette nationale en dix ans. Il y a cependant quelque chose de pire que la somme empochée par les bénéficiaires de ce vol organisé à leur intention. Le régime protectionniste paralyse l'industrie fondamentale du Canada, la seule qui se maintienne. Une seule chose, le prix de revient élevé, mesure la production de nos fermes. L'honorable député de Toronto-Est résumait bien la situation lorsqu'il disait durant la dernière session de la dernière législature, que Toronto à elle seule acquittait 23 p. 100 du total de l'impôt sur revenu. Affirmation renversante, mais je n'y contredis pas. Je présume qu'il voulait par là donner à entendre que nous accueillons le percepteur de l'im-

pôt, bâton à la main. Eh bien, non. Nous voudrions bien être en état de payer l'impôt du revenu, mais la richesse se trouve concentrée entre les mains du petit groupe qui monopolise toutes les activités de la nation. L'assertion de mon honorable ami revient cependant à une admission, en tant que sont concernés ceux qui acquittent ce 23 p. 100 du total de l'impôt du revenu en Canada. L'on a dit maintes fois en cette Chambre que les industries appelées à verser une contribution aussi considérable ne pouvaient subsister sans ce pouvoir de fixer les prix que le pays leur accorde. Ce qui veut dire que le pays est obligé de se taxer pour maintenir ces industries de Toronto, et, suivant l'expression reçue en Angleterre, quiconque dépend de l'impôt pour vivre est un indigent. Et c'est ainsi qu'en permettant à nos indigents de payer notre impôt du revenu, nous entretenons aux sens national, l'état de choses le plus absurde qu'il soit possible de concevoir.

Passant à un autre sujet, je dirai que cette concentration de la richesse réduira à rien l'effet général d'un système de crédit agricole. Le projet impérial de colonisation lui-même ne peut réussir sous un pareil régime de drainage des revenus de la nation. On a répété mainte fois que notre tarif est trop bas, et je reconnais que la liste de nos droits douaniers est un document qui semble inoffensif. En réalité, toute la loi du tarif est loin d'être redoutable bien qu'elle ne favorise qu'un côté. Mais les règlements du ministère et les décrets du conseil qui régissent l'application de la loi et que connaît peu le public constituent quelque chose de tout à fait différent. Que mes collègues me permettent de leur citer un ou deux exemples. Je prendrai d'abord les escomptes du commerce. Les chiffres que je vais citer ont été soumis à un expert du tarif qui les a trouvés exacts. Ainsi, pour les ustensiles de ménage, je vois que les règlements des manufacturiers et des coalitions de distribution sont admis dans l'application de la loi. Par exemple, disons que le prix pour tous est de $100. Pour le grand négociant il y a un escompte de 50 p. 100 et de 15 p. 100 et de 10 p. 100, laissant une valeur de $38.25 pour l'application du droit de douane. Le droit sur cette somme est de $11.47, et l'impôt sur les ventes de $2.98, faisant un prix de revient total pour ce commerçant—remarquez bien—de $52.70. Le marchand de demi-gros a un escompte de 50, 15 et 20 p. 100, ce qui fait le prix pour le droit de $34.01. Le droit dans ce cas est de $10.20, et l'impôt sur les ventes de $2.65, le coût total se trouvant être de $46.86. Pour le magasin à rayons le prix serait de $49.71. Cependant, pour le consommateur, l'évaluation pour les fins de douane est de $100. Peu importe combien lui a coûté son achat ou quel escompte lui a été alloué, le département ne permet aucun escompte de commerce dans l'évaluation pour les fins douanières. Quelle que soit la quantité achetée par le consommateur, la valeur pour l'imposition du droit est calculée à $100. Le droit serait de $30 et l'impôt sur les ventes de $7.80, soit un coût global de $137.80. La liste du tarif mentionne innocemment 30 p. 100 comme étant le droit à acquitter pour la protection. En pratique, cela se trouve être de 90 à 190 p. 100 selon les classements.

Cette loi du tarif de douane est mise en vigueur d'une façon inconnue du public, secrètemeent et avec tyrannie dans l'intérêt de ceux qui sont en société avec les politiciens. Les manufacturiers et les coalitions de distribution ont fixé des règles qu'ils obligent les politiciens d'accepter et de ratifier par des décrets, tous destinés à forcer le consommateur à payer la note. Mais il y a quelque chose de pis, et cela concerne d'aussi près que possible tout homme conscient de la liberté dont il doit jouir. En vertu des règlements des coalitions, nulle compagnie coopérative ne peut être en meilleure posture que le consommateur et elle doit acquitter le prix du consommateur. Peu importe la nature des affaires d'une compagnie coopérative ou l'importance de ses achats ou de ses ventes; elle est assimilée au consommateur. Quel que soit le prix auquel elle achète ses marchandises de l'étranger, la valeur établie par l'évaluateur douanier au Canada, est celle que détermine la coalition canadienne ayant la haute main sur ce genre d'affaires. Que pensez-vous de cet état de choses dans un pays démocratique? Si les consommateurs se croient libres, qu'ils se détrompent, parce que le public ignore ce qu'est la liberté. Depuis 1878, nous sommes au pouvoir d'un groupe d'hommes qui ont la main mise sur toutes les affaires du pays; ils décident des prix de tout de même que du sort des ouvriers. Et c'est ce système même qui a conduit à la ruine quelques-unes des meilleures coopératives de l'Ouest. Le prix fixé par le douanier est toujours le prix de détail pour le consommateur. Que l'on sache bien que les coopératives, quels que soient le chiffre ou la nature de leurs affaires, sont toujours classées comme consommateurs, et, sous le régime de la loi des coalitions, il est défendu de vendre aucune marchandise aux compagnies coopératives. Voilà ce qui a entravé ces compagnies au Canada. Elles sont obligées d'acheter leurs articles à l'étranger, et sont soumises à la loi du "dumping". Comme elles sont placées sur le même pied que les consommateurs elles sont tenues de payer, en vertu de cette loi, un droit égal à tous les profits de ceux qui

sont classés au-dessus d'elles, à savoir le détaillant, le marchand de gros, le soldeur, le marchand de demi-gros ou le manufacturier, de même que la différence de prix entre ce que demande le manufacturier étranger et ce que détermine le fabricant canadien.

C'est la loi la plus diabolique des temps modernes. Et c'est le Canada qui l'a imaginée le premier, ayant été adoptée en 1904. Elle fut énergiquement mise en vigueur de 1911 à 1918, mais ce n'est qu'en 1922 qu'elle fut modifiée de façon à comprendre tous les produits possible dont a besoin le consommateur, même son pain quotidien. L'amendement fut adopté par le vote réuni des libéraux et des conservateurs en opposition à celui de tous les progressistes.

Le très hon. M. MEIGHEN: En quelle année était-ce?

M. EVANS: Au mois de juin 1922.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'appuierais jamais un gouvernement se conduisant ainsi.

M. EVANS: Mon très honorable ami a dénoncé ce système qu'il a appelé la protection de la protection. Il a censuré le Gouvernement dans un langage que personne n'avait encore jamais employé à ma connaissance dans une assemblée délibérante; et cependant, lui et les membres de son parti, ont unanimement donné leur appui à la mesure un peu plus tard.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons dénoncé la perfidie du Gouvernement mais non pas le principe de la mesure. Cependant, l'honorable député a approuvé les deux.

M. EVANS: Mon très honorable ami a fort bien qualifié la mesure et j'engage mes collègues à relire ses paroles. J'ai déjà consacré passablement de temps à discuter cette question et cependant, lorsque j'entends un si grand nombre d'honorables membres de la gauche parler avec volubilité du système protecteur et le très honorable chef de l'opposition proclamer sa fierté d'être à la tête d'un parti qui doit sa force numérique à l'attitude qu'il a prise sur cette question, je me demande si mes honorables amis se rendent compte de l'esclavage qu'ils ont imposé au pays. La stabilité est devenue pour ainsi dire le mot d'ordre ici depuis trois ou quatre ans. Je me permettrai de rappeler à ceux qui croient être en mesure de rendre la situation stable en ayant recours à l'oppression, qu'ils perdent leur temps. Peu importe que l'on crée une commission du tarif, une commission consultative ou encore que l'on élimine la question tarifaire de la politique, quoi que vous fassiez, il est impossible d'établir la stabilité en ayant recours à l'oppression. Ces paroles sont aussi exactes à l'heure actuelle qu'à l'époque où Lincoln les prononçait aux Etats-Unis. Le Canada ne peut prospérer en accordant une demi-liberté à une moitié de la population tandis que l'autre moitié est enchaînée.

S'il existe au pays à l'heure actuelle une industrie qui se trouve dans l'impossibilité de survivre malgré la persévérance et l'esprit d'entreprise de ses fondateurs, qu'elle nous expose sa situation à livre ouvert. S'il y a nécessité de lui prêter main forte de quelque manière, dans l'intérêt général, qu'on le fasse. Et puisqu'il est entendu que l'on créera une commission consultative du tarif, j'espère que nous en retirerons quelque bénéfice, mais mon espoir est fort mince.

M. KENNEDY (Winnipeg-Centre-Sud): Avez-vous foi dans la doctrine du libre-échange absolu au Canada?

M. EVANS: Pour moi, la doctrine protectionniste a pour ainsi dire acculé le pays à la faillite. Sous le régime en vigueur, nous avons édifié nombre d'industries exotiques qui ne sont pas en mesure de résister au moindre coup de vent. Tout le débat de lundi dernier a roulé sur une industrie qui fut établie grâce à l'appui du tarif, des subventions et des primes. Je fais allusion à la Besco et surtout aux aciéries. Je verrais d'un bon œil l'inauguration du système du libre-échange au Canada. Nous avons assis nos industries sur une base fautive et, m'appuyant sur une assertion du chef de l'opposition, je dirai qu'elles commencent à s'effondrer en dépit de nos efforts pour en maintenir les débris.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ose espérer que l'honorable député ne votera pas en faveur de l'adoption du discours du trône qui proclame la prospérité du Canada.

M. EVANS: Je cite les propres paroles du très honorable chef de l'oposition. Il y a deux ans, il a affirmé ici que 2,000 fabriques avaient été forcées de fermer leurs portes au cours d'un seul exercice. Au risque de fatiguer mes honorables collègues, je répéterai encore une fois un fait qui se passe de commentaires. Il y a une couple d'années, on a mentionné assez souvent le nom de la Libby-Owens Company, comme l'une des entreprises industrielles acculées à la faillite par le manque de protection. Or, voici ce qui en est. Dans l'un des grands édifices en construction dans l'Ouest, un sanatorium, il y a trois larges galeries vitrées s'étendant sur toute la largeur du bâtiment, soit environ 200 pieds. Je suis allé visiter les travaux un jour et j'ai remarqué un grand nombre de boîtes de vitres portant toutes

l'étiquette "Angleterre" et "Belgique". J'ai tout naturellement posé la question au contremaître: "Pour quelle raison n'avez-vous pas acheté ces vitres au pays afin de procurer du travail aux ouvriers canadiens? Une compagnie a été obligée de fermer ses portes à Hamilton faute de commandes". Et cet homme me répondit: "Oh! je sais; vous faites allusion à la Libby-Owens Company; mais nous ne pouvions employer ses vitres parce qu'elles étaient trop cassantes." Voilà un exemple. Je le répète, nos manufacturiers se fient au tarif en vigueur; ils comptent bien plus sur la protection pour se tirer d'affaires que sur la qualité de leurs produits et leur esprit d'initiative. Tout le système repose sur un sophisme. Je suis plutôt surpris de voir le chef de l'opposition accorder son appui à ce système d'année en année.

Un DEPUTE: Il connaît mieux.

M. EVANS: Il va sans dire. Voici où je veux en venir. On n'est certainement plus au temps où le peuple canadien était disposé à donner des pouvoirs à une industrie, sous le régime en vigueur par le passé, afin de lui permettre d'exploiter et de harrasser de ses prix élevés le public, le premier producteur, lequel pour acquitter ces prix est obligé de travailler de longues heures et de mener une existance misérable. Nous habitons le plus beau pays du monde. (*Applaudissements.*) Or, si nous avions la liberté de développer l'industrie agricole, l'industrie fondamentale du Canada, nous verrions se peupler nos vastes régions incultes; les industries secondaires destinées à fournir aux agriculteurs ce dont ils ont besoin se développeraient ensuite tout naturellement. Je pense que c'est la meilleure réponse à faire à l'honorable député qui m'a demandé si j'étais partisan du libre-échange. Nous avons établi notre régime industriel par des moyens artificiels et c'est pour cela qu'il ne peut pas supporter la pression naturelle de la concurrence. Il faut se débarrasser de cette législation de classe, politique de privilège, qui divise les régions, les individus et les occupations, au point même de briser la Confédération.

On dit que le Canada, à cause de la diversité des sols et des climats, est un pays difficile à gouverner. Eh bien, on me permettra de dire qu'il n'est difficile à gouverner que si l'on conserve cette politique de privilège qui divise le pays en classes et en régions. A chaque individu et à chacune des classes qui prennent leur part de notre activité nationale, je dirai ceci: Que chacun vaque à ses propres affaires au lieu de vivre aux dépens de son voisin grâce à des méthodes féodales établies par la loi. Alors nous vivrons en paix. Nous pouvons avoir des opinions politiques différentes, mais débarrassons-nous de cette chose qui nous divise, afin de créer chez tous le même esprit national, le même amour du pays et leur inculquer l'idée qu'ils font tous partie de la même grande famille. Un gouvernement doit être juste envers tout le monde. Mais notre Parlement est une honte: ce n'est plus qu'une institution de pillage et l'intérêt prime dans la lutte pour le pouvoir.

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Addington): Monsieur l'Orateur, à l'exemple des orateurs précédents, je vous adresse mes félicitations, ainsi qu'à nos honorables collègues qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse. Je suis heureux d'avoir encore ce privilège, car c'est à peu près la seule pratique séculaire qui ait échappé au massacre général des précédents constitutionnels, des traditions et des coutumes en cette Chambre. L'honneur qui vous a été conféré, monsieur l'Orateur, est d'autant plus grand que c'est la première fois depuis la Confédération qu'on renonce à la règle bien établie, voulant que les deux principales races soient alternativement représentées à ce poste d'honneur. Je m'empresse de faire remarquer que je ne trouve pas à redire à ce nouveau précédent. En tout cas, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur,—et je suis sûr que j'exprime le sentiment unanime de ce côté-ci de la Chambre,—que je préfère de beaucoup vous voir occuper ce poste pour lequel vous êtes si éminemment qualifié, que tout autre membre du parti ministériel. Je me rappelle que, il y a quelques années, à la fin de la guerre, sir Robert Borden avait manifesté d'une façon remarquable cette vertu on ne peut plus rare qu'est la gratitude en politique, en confiant des postes d'honneur à plusieurs de ceux qui lui étaient restés fidèles à l'heure critique. Les uns entrèrent au Sénat, d'autres dans la magistrature et deux, en particulier, furent spécialement honorés parce que, vous vous le rappelez, monsieur l'Orateur, ils avaient manifesté pendant bien des années une affection presque violente pour le parti conservateur: l'un fut nommé président de la commission des chemins de fer et l'autre, lieutenant-gouverneur. Je pensais que le parti libéral ne voudrait pas se laisser surpasser dans la pratique de cette rare vertu: la reconnaissance politique. Il y a ici des députés dont les services constants méritent qu'on les apprécie et je pensais réellement que la présidence que vous occupez maintenant aurait pu peut-être être prise par l'honorable député de Brandon (M. Forke), ou l'honorable député

de Bow-River (M. Garland) ou encore l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman). J'ai pensé même que si l'ex-premier ministre King avait été doué d'un esprit chevaleresque comme de ce haut sens de l'honneur que lui a attribué le ministre des Douanes (M. Boivin) l'autre jour, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est) (Miss Macphail) aurait fort bien pu devenir présidente de cette Chambre. Mais apparemment, les esprits chevaleresques ne se rencontrent plus et sir Robert Borden aura été le dernier à pratiquer cette vertu qu'est la reconnaissance politique.

Monsieur l'Orateur, il y a dans le discours que nous venons d'entendre un ou deux points que je tiens à signaler avant que vous leviez la séance à six heures. L'honorable député de Rosetown (M. Evans) se trouve complètement isolé dans cette Chambre, en matière de tarif douanier.

M. EVANS: Pas isolé.

L'hon. M. EDWARDS: Absolument, à mon sens. Son esprit est dominé par des suppositions et des théories qui, à force d'être répétées, sont ancrées chez lui et emplissent son cerveau à l'exclusion de tout, sauf les théories d'Adam Smith et de Cobden. Je n'ai pas l'avantage de connaître l'honorable député, mais j'avais toujours compris qu'il se faisait remarquer par sa sincérité et sa conviction. Je crois que le public en général lui reconnaissait ces qualités, mais je suis porté à croire que l'on se fera une moins bonne idée de sa sincérité après l'attitude qu'il a prise récemment. J'ai entre les mains le compte rendu d'un discours prononcé par lui le 25 septembre dernier, dans lequel il disait ceci:

Il ne peut pas y avoir de coalition tant que le parti libéral se vautrera dans la corruption comme il le fait.

Pas de coalition? Mais notre collègue s'est déjà avoué prêt à coopérer avec les libéraux pour la corruption. Pas de coalition, mais coopération dans la corruption.

M. EVANS: L'orateur peut-il dire s'il y a eu coalition véritablement?

L'hon. M. EDWARDS: Je m'en rapporte à la déclaration de l'honorable membre qui s'est dit opposé à toute coalition avec les libéraux quand ils font de la corruption, et que notre collègue a déjà manifesté ses dispositions à coopérer avec le parti libéral qui, selon lui, se vautre dans la corruption. Quelle distance sépare la coalition de la coopération, c'est ce que notre ami devra nous montrer.

M. EVANS: Une autre question, je vous prie. L'orateur n'a pas encore démontré en quoi j'ai manqué de sincérité, et alors peut-être me dira-t-il...

L'hon. M. EDWARDS: Que voulez-vous savoir?

M. EVANS: Je voudrais savoir quelle décision je devais prendre pour prouver ma sincérité.

L'hon. M. EDWARDS: Notre collègue doit le savoir. Il a déjà affirmé que le Gouvernement s'est vautré dans la corruption. Tout homme doué de sens moral verrait bien que son devoir était de voter contre un gouvernement corrompu. Qu'a-t-il besoin qu'on lui indique ce qu'il a à faire?

Mais je poursuis la citation. Plus loin il dit:

Une des plus misérables contre-vérités qu'un politicien ait jamais formulées, c'est M. Motherwell qui l'a commise quand il a affirmé dans une réunion publique de Saskatoon, en 1923, que le Gouvernement aurait abaissé les droits sur les denrées.

Malgré cela, l'honorable membre s'est rallié par son vote au ministre de l'Agriculture. Il poursuit:

Je défie le parti libéral de chercher à gagner les électeurs à son programme et de choisir ses candidats suivant les règles de la démocratie.

Il n'avait donc aucune confiance dans le programme des libéraux. Il les a défiés sur ce sujet. Mais le voici à la Chambre; alors, il ravale toutes ses protestations et se range du côté d'un parti dont il a dit que le ministre de l'Agriculture avait proféré de misérables contre-vérités et qu'il se vautre dans la corruption. Il le trouve maintenant digne de son suffrage.

L'honorable député de Rosetown (M. Evans) fait ensuite cette assertion:

La seule différence entre les conservateurs et les libéraux, c'est que les premiers favorisent ouvertement les classes privilégiés au moyen de la protection douanière, tandis que les libéraux ont fait la même chose depuis 1896, mais clandestinement.

On voit donc que notre collègue, à en juger par son attitude, n'aime pas agir au grand jour, mais préfère s'associer aux manœuvres secrètes de ceux qui, pour en venir à leurs fins, ont recours à l'hypocrisie. Poursuivons notre lecture:

Les libéraux ont été plus loin que les conservateurs dans l'extension des privilèges de classe. Le Gouvernement, en appliquant la loi douanière en secret, a plus fait pour augmenter les charges fiscales qu'aucun ministère depuis 1867.

Après de telles appréciations, monsieur l'Orateur, que pensez-vous qu'on dût attendre de la part de l'honorable membre, sans le connaître? On n'eut certes pas supposé qu'un homme aussi distingué que notre collègue se fût rallié à un gouvernement vautré dans la corruption, à un gouvernement comprenant un ministre dont il a dit qu'il s'était rendu coupable de mensonges éhontés, à un gou-

vernement qui s'efforce d'en venir à ses fins au moyen de manœuvres secrètes, au lieu d'agir au grand jour, courageusement et loyalement. Voici un député qui se déclare prêt à ravaler ses principes et ses convictions personnelles, et en plus à soutenir le Gouvernement, ou ce qui en reste. Je reviendrai sur ce sujet. Je propose le renvoi.

(Cette motion est adoptée.)

La séance est levée à six heures, conformément au règlement, sans consulter la Chambre.

Jeudi, 28 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE DEUX RAPPORTS

Par l'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Le rapport annuel du ministère de la Défense nationale pour l'exercice clos le 31 mars 1925.

Aussi le rapport du ministère de la Défense nationale concernant le service naval pour l'exercice clos le 31 mars 1925.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A MODIFIER LE CODE CRIMINEL RELATIVEMENT AUX JEUX PUBLICS POUR DES FINS DE CHARITE

M. CHURCH demande à déposer un projet de loi (bill n° 7) portant modification au Code criminel.

Ce bill est déposé à la demande de plusieurs municipalités et de diverses associations religieuses, de bienfaisance et patriotiques. Il légalise certains jeux publics tels que le euchre, le cribbage, le whist et le cinq-cent dans des salles ou endroits où on demande un prix d'admission et il stipule que ces salles ou endroits ne seront pas considérés comme des maisons de jeu ordinaires comme ils le sont aujourd'hui. Ce privilège est souvent demandé dans le but de préveler des fonds de secours par des œuvres ou associations de charité, religieuses, de bienfaisance ou patriotiques, et les maires et les préfets ont souvent accordé des permis dans le but de prélever des fonds pour ces bonnes œuvres. On n'accordait pas de permis de ce genre lorsque le Code fut adopté il y a une trentaine d'années, et l'objet de l'amendement est de légaliser ces permis maintenant pour ces œuvres de bienfaisance. Les autorités civiles et locales surveilleront directement l'exercice de ce privilège lorsqu'il sera accordé. Le conseil municipal de Toronto adopta, le 16 décembre 1924, une résolution demandant que des mesures fussent prises pour demander au Parlement du Dominion de bien vouloir faire ce changement. En janvier 1925, l'on envoya une requête à Ottawa, dans laquelle l'on demandait que ce projet d'amendement devînt loi. Les unions municipales ont également été saisies de la proposition à ce qu'on m'assure.

(La motion est adoptée et le projet de loi lu pour la première fois.)

PENSIONS DE VIEILLESSE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Avant que l'on ne passe à l'appel de l'ordre du jour, je désire attirer l'attention du Gouvernement sur un court article paru dans les journaux de ce matin. Il y est dit que, si l'on en croit une rumeur, le Gouvernement ajoutera probablement à son programme législatif pour cette session un projet de loi tendant à établir un régime de pensions de vieillesse. Comme il s'agit vraiment d'une affaire fort importante et dont j'ai sans cesse, pendant des années, demandé au Gouvernement de s'occuper, je serais fort heureux, comme sans doute le seraient plusieurs de mes honorables collègues, si le Gouvernement confirmait cette rumeur. Je désire savoir également si le Gouvernement se propose, en présentant ce projet de loi, de se rendre aux demandes du comité spécial de la Chambre qui a étudié cette question pendant les deux dernières sessions. Ce comité, dont je faisais partie à titre de représentant de la Colombie-Anglaise, présenta deux rapports, l'un, le 1er juillet 1924, et le second, le 16 juin 1925.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Le Gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi relatif aux pensions de vieillesse et je suis heureux de dire à mon honorable ami que ce projet s'inspirera des avis du comité de la Chambre qui étudia la question en 1924.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (leader de l'opposition): Depuis quelque temps, les journaux laissent entendre, et naturellement les députés ont ensuite discuté la question, que le Gouvernement a l'intention de présenter une motion tendant à interrompre les travaux de la session pendant une période indéterminée, immédiatement après la fin de la discussion sur l'adresse ou un peu plus tard. Il en est résulté que les membres de la Chambre n'ont pu prendre leurs dispositions pour leurs affaires durant le temps de la session ou pour amener les membres de leur famille qui se proposent de venir à Ottawa, si la session se poursuit. Un grand nombre de membres

du Parlement ont dû sans cesse modifier leurs projets. A mon sens, le Gouvernement devrait dire maintenant, ce qu'il aurait dû faire plus tôt, s'il a l'intention de demander la suspension prolongée des travaux de la Chambre. Dans ce cas, qu'il dise pour combien de temps et quand il agira ainsi.

L'hon. M. LAPOINTE: Il me fait plaisir que mon très honorable ami ait posé cette question, car j'avais l'intention d'en communiquer privément avec lui aujourd'hui. Autant vaut le faire en public. Le Gouvernement a l'intention, dès que la Chambre se sera prononcée sur l'adresse et l'aura, espérons-le, adoptée, de demander à la Chambre d'interrompre ses séances pendant six semaines afin de permettre de réorganiser le cabinet d'une manière ou de l'autre et de traiter les affaires qui nécessitent son attention à cause de la convocation hâtive des Chambres et par suite de la situation parlementaire créée par le résultat des élections. J'ai l'intention d'inscrire au Feuilleton de la Chambre un avis portant que je présenterai une motion précise quand la Chambre aura disposé de l'adresse.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dira-t-on à la Chambre, quand cette motion sera présentée, en quoi consiste le projet de réorganisation ou serons-nous tenus dans l'ignorance des intentions du Gouvernement quant à la composition du ministère?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami n'espère pas connaître les détails relatifs à cette réorganisation avant qu'on l'ait effectuée?

Le très hon. M. MEIGHEN: L'on ne s'attend pas que le Gouvernement annonce ses intentions quant à la composition du ministère. L'on ne peut savoir exactement la composition définitive du ministère avant que les ministres choisis aient été réélus. Va-t-on nous le laisser ignorer jusqu'à ce qu'ils aient été réélus? Sinon, je crains que nous n'apprenions pas grand'chose à ce sujet.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon ami n'est certainement pas sérieux? Le premier ministre consultera les hommes qu'il a l'intention d'appeler au ministère, puis le Gouverneur général. Il faudra régler toutes ces questions avant de donner des renseignements. Chaque fois que l'on forme un ministère ou que l'on ajoute de nouveaux ministres au cabinet, l'on en informe la Chambre, après que cela est fait et non avant.

Le très hon. M. MEIGHEN: La Chambre a le droit de savoir ce que l'on se propose de faire relativement à la composition du ministère et quels sont ceux qui seront ministres. L'on ne peut sûrement pas faire connaître le nom de ces ministres avant que ceux-ci aient été choisis, mais l'on aurait dû dire plus tôt à la Chambre quelle ligne de conduite l'on voulait adopter. Jamais l'on n'a vu diriger le Parlement de cette façon.

L'hon. M. LAPOINTE: Les noms des ministres?

Le très hon. M. MEIGHEN: Combien l'Ontario aura-t-il de ministres? Et combien pour le Manitoba ou le Nouveau-Brunswick? Le Gouvernement l'ignore-t-il ou bien a-t-on l'intention de persister à garder un ministère tronqué ou de nous donner ce que le ministre de l'Intérieur a appelé un ministère "en temps et lieu"?

LES CHARBONNAGES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. JAMES S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): L'honorable ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) a laissé entendre l'autre jour que le Gouvernement était disposé à venir en aide aux chômeurs de la Nouvelle-Ecosse. Au cours des dernières années il y a eu beaucoup de chômage, particulièrement dans les villes de l'Ouest. On a fortement insisté sur l'urgence qu'il y avait à intervenir dans ces cas. Je désirerais savoir si le Gouvernement se propose de faire quelque chose pour parer à cette situation, et s'il lui est possible de venir en aide à ces gens, comme on l'a fait il y a quelques années.

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Je crois que mon collègue le ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) a clairement exposé, lundi soir, la politique du Gouvernement. Ce problème du chômage est d'une solution difficile dans notre pays, vu que le soin d'y voir se partage entre les autorités fédérales, provinciales et municipales. De prime abord, nous avons eu l'impression que cette question était du ressort de la responsabilité provinciale, mais le Gouvernement est disposé, en cas d'urgence, quand la situation est grave, à coopérer avec les autorités provinciales ou municipales et à contribuer de sa part à l'œuvre de secours ou à toute mesure d'assistance qu'il faudrait voter dans un cas de cette nature, et nous demanderons au Parlement l'autorisation à cette fin.

M. W. A. BLACK (Halifax): Lundi dernier, quand l'honorable député de Cap-Breton-et-Victoria-Nord (M. Johnstone) a proposé l'ajournement de la Chambre pour étu-

dier la situation houillère au Cap-Breton, la proposition fut retirée après une longue discussion, avec l'entente qu'on était pour s'occuper de cette question et la régler. Cela n'a été fait qu'en partie. Je voudrais savoir du ministre de l'Intérieur. . .

M. l'ORATEUR: Je prierais l'honorable député de s'en tenir à la question, car à l'appel de l'Ordre du jour on ne peut que poser des questions, les discours sont interdits.

M. BLACK (Halifax): Je voudrais savoir du ministre de l'Intérieur, si oui ou non, l'on est parvenu à arranger les choses au Cap-Breton conformément à l'entente intervenue quand l'honorable député de Cap-Breton-et-Victoria-Nord a retiré sa proposition.

L'hon. M. CHARLES STEWART: Je ne sais rien d'une entente qui aurait été conclue au moment où la motion fut retirée; mais quant à la commande considérable, c'est une affaire réglée. On est encore à étudier l'opportunité d'une expédition de 15,000 tonnes de charbon. Je m'occupe de cette affaire avec le département des Chemins de fer et je compte donner demain une réponse définitive aux honorables députés que cela intéresse et à toute la Chambre.

OMISSION DANS LE COMPTE RENDU

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. W. KENNEDY (Winnipeg-Centre-Sud): Monsieur l'Orateur, si ce n'est pas déroger au règlement, je désirerais attirer votre attention sur ce qui, selon moi, est une omission dans le Hansard. Hier après-midi, pendant que l'honorable député de Rosetown (M. Evans) parlait, comme les *Débats* en font foi au bas de la première colonne de la page 518 (v.a.), j'ai posé cette question à l'honorable député:

Avez-vous foi en une politique de libre-échange absolu pour le Canada?

L'honorable député répondit dans le sens des paroles qui suivent. Mais sa réponse ne m'ayant pas paru bien directe, je me levai et j'insistai pour avoir une réponse; or si ma mémoire ne me trompe pas, il aurait répondu:

Je suis en faveur d'une politique de libre-échange pour le Canada.

La question à laquelle je tenais à avoir une réponse n'est pas consignée aux *Débats*. J'ai pris la peine de me référer aux notes du sténographe qui était alors de service à la Chambre et j'ai vu qu'il avait bien la question telle que je l'avais posée, mais elle ne paraît pas dans le Hansard. Je demande donc que la correction soit faite en conséquence.

[M. Black (Halifax).]

M. l'ORATEUR: J'ai entendu bien clairement la question posée hier après-midi par mon honorable ami, et il suffit que notre attention ait été attirée là-dessus pour que les autorités de la Chambre voient à ce que la correction nécessaire soit faite dans le Hansard.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je voudrais savoir si le ministre des Finances peut me dire quand le rapport de l'auditeur général sera déposé.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): L'auditeur général m'a assuré hier que lui et son personnel travaillent d'arrache-pied pour transmettre le rapport le plus tôt possible. Je lui signalerai de nouveau l'importance de déposer son rapport avant l'ajournement proposé.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne suppose pas que mon honorable ami puisse dire aujourd'hui quand viendra ce "plus tôt possible", mais je lui demanderai à bref délai quand cela sera. A tout événement, nous attendons le rapport avant le dépôt de toute motion tendant à amener l'ajournement.

M. ROBERT FORKE (Brandon): Je proteste contre ces conversations particulières menées sur le parquet de la Chambre. Quelques-uns d'entre nous sur ces bancs-ci s'intéressent aux affaires publiques, et nous aimerions à savoir ce qui se dit.

L'hon. M. ROBB: L'honorable député de York-Ouest a demandé quand l'auditeur général déposera son rapport, et je lui ai répondu que l'auditeur général travaille d'arrache-pied pour le transmettre. Je lui signalerai de nouveau l'importance de le déposer avant l'ajournement proposé. Je rappellerai à l'honorable député de York-Ouest que l'auditeur général est le serviteur du Parlement, et la chose nous intéresse tous autant que mon honorable ami.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Le ministre nous promet-il que le Gouvernement ne demandera pas l'ajournement de la Chambre avant le dépôt du rapport?

L'hon. M. ROBB: Mon très honorable ami sait que je ne promets jamais rien quand je puis l'éviter.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je demande respectueusement au ministre de ne pas s'engager à demander un ajournement à la Chambre avant d'avoir reçu le rapport.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J.-C. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par le très honorable M. Arthur Meighen.

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac et Addington): Monsieur l'Orateur, hier, après des sollicitations répétées de la part de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Kennedy), l'honorable député de Rosetown (M. Evans) a fait le plongeon et s'est déclaré en faveur du libre-échange au Canada. Je me suis aventuré à dire qu'à cet égard l'honorable député était un isolé et je suis encore du même avis. Cela m'intéresserait beaucoup de savoir si d'autres progressistes à la Chambre sont disposés à faire la même déclaration que l'honorable député de Rosetown hier. Je tiens pour acquis qu'aucun d'eux ne se précipite pour le faire. J'aimerais à savoir si le chef des progressistes, l'honorable député de Brandon (M. Forke), se prononcera en faveur du libre-échange au Canada.

M. FORKE: S'il veut m'en croire, l'honorable député continuera son discours.

L'hon. M. EDWARDS: C'est bien là mon intention. Mais vous remarquerez comment se manifestent les caractéristiques des deux races représentées respectivement par l'honorable député de Rosetown (M. Evans) et l'honorable député de Brandon (M. Forke); l'un parle en Gallois impulsif et l'autre en Ecossais avisé, prudent. L'honorable député de Rosetown en avait long à dire sur les fabricants du pays à qui il a donné des noms joliment sévères; il a employé, je crois, les épithètes "parasites" et "sangsues" ou des mots de même sens. En tout cas, on déduit promptement des commentaires de l'honorable député qu'il n'aime pas beaucoup les manufacturiers. Selon lui, les chefs de nos industries saignent le public à blanc, les agriculteurs en particulier, par les profits exorbitants qu'ils réalisent. L'honorable député de Rosetown est une des lumières du parti progressiste, un disciple d'un homme tel que l'honorable Thomas Crerar, ancien chef du parti et président actuel de la compagnie des United Grain Growers. Je désire attirer l'attention de la Chambre, et en particulier celle de mon honorable ami de Rosetown et des représentants de l'Ouest, sur les quelques chiffres suivants qui révèlent l'attitude de la compagnie dont l'ancien chef de l'honorable député est le président, en matière des profits exorbitants. D'après M. Rice Jones, gérant de la United Grain Growers Company, qui a rendu témoignage dans cet édifice même, le président de cette compagnie recevait un salaire de $15,000 par année; l'administrateur, $13,000, son adjoint, $11,000; le gérant de la division ouest, $5,200; et le secrétaire, $5,000. Soit $49,200 par année pour cinq fonctionnaires. Le même témoin nous apprit qu'en 1916-1917, les bénéfices de cette société s'élevèrent à $844,401 ou 44.92 p. 100; en 1915-1916, à $855,288, ou 62.2 p. 100; en 1917-1918, alors qu'elle disposait d'une quantité moindre de grains, à $441,769 ou 19.7 p. 100. En trois ans, l'on réalisa donc $2,141,458 de profits, soit en moyenne 42.41 p. 100 chaque année. M. Rice Jones nous a dit aussi qu'une société auxiliaire, la New York Export Company, au capital de $100,000, avait réalisé $530,000 de profits en une année, soit 530 p. 100. En outre, pour couvrir un déficit de 3,800 boisseaux dans la manutention du grain, durant cinq ans, ce qui n'était pas considérable, l'on a pris sur la pesée du grain des cultivateurs de façon à se trouver avec un excédent de 357,000 boisseaux. En d'autres termes, l'on se compensait d'un boisseau perdu en prenant cent boisseaux aux cultivateurs. La vente de cet excédent leur rapporta $418,000 que l'on encaissa.

M. Rice Jones a déclaré de plus que sa compagnie faisait non seulement le commerce de grains, mais encore des instruments aratoires, de ficelle d'engerbage, de la farine, du charbon, etc., réalisant là-dessus de jolis profits. La société possède des centaines d'élévateurs ayant chacun son manutenteur qui lui sert en même temps d'agent. Un cultivateur s'adresse-t-il à lui pour avoir une faucheuse, celui-ci écrit simplement à la compagnie de l'expédier, ce qui coûte à celle-ci 3c. en frais de timbre et peut-être trois autres cents pour la lettre informant le cultivateur de l'arrivée de sa commande. Pour l'avoir, le cultivateur doit en apporter le prix, car M. Rice Jones nous déclare que la compagnie vend ces choses-là strictement comptant; elle ne prend aucun risque. En sorte que les frais de vente ne représentent pour la compagnie que 8c. à 9c. de timbres.

Or voici ce que je veux que la Chambre retienne. Le président de la United Grain Growers' Company a joué durant plusieurs années un rôle important dans cette Chambre et dans la vie publique canadienne. Maintes fois, il a dénoncé énergiquement ici la politique protectionniste, disant, entre autres choses que le droit de 12½ p. 100 sur les lieuses et faucheuses était autant de pris dans

le gousset du cultivateur. L'on serait donc porté à croire qu'une compagnie éliminant tout risque de perte et réduisant ses frais de vente à quelques cents dans chaque cas, s'appliquerait à vendre au cultivateur sans lui demander de supplément. Mais en est-il ainsi? En 1921, sous le régime conservateur, le droit sur les lieuses et les faucheuses était de 12½ p. 100, soit de $22.80 sur les lieuses, au prix de vente en ce temps-là; la United Grain Growers' Company exigeait alors du cultivateur $38.30 pour chaque lieuse vendue. De même pour tous les instruments aratoires dont elle faisait commerce. J'ai à la main une liste comprenant seize machines aratoires généralement employées par les cultivateurs dans l'Ouest et ailleurs, savoir: faucheuse, lieuse, râteau à cheval, chargeuse à foin, épandeur d'engrais, semoir en ligne, chariot de ferme, rouleau de ferme, tarare, moulin à vent, herse à disques, herse à dents recourbées, herse, scarificateur, locomobile et machine à creuser locomobile. Eh bien, le droit sur chacune de ces seize machines était plus élevé en 1911 sous le régime libéral, qu'en 1921 sous un gouvernement conservateur. Voilà mon premier point. La moyenne des droits sur ces seize instruments aratoires était, en 1911, sous un gouvernement libéral, de 21.25 p. 100, et, d'après le projet de réciprocité de 1911, elle était de 17.6 p. 100. J'attire tout spécialement l'attention sur ce dernier chiffre, étant donné le nouvel effort des libéraux et des progressistes pour en revenir à la convention réciprocitaire de 1911. En 1921, régime conservateur, les droits sur ces mêmes seize articles représentaient en moyenne 14.5 p. 100. Enfin, d'après le témoignage assermenté de M. Rice Jones, le profit de la United Grain Growers' Company sur ces seize articles s'élevait à 21.06 p. 100. Le droit perçu sur ces seize machines aratoires, en vertu du tarif des libéraux, serait de $191.29, alors qu'avec le pacte de réciprocité, il serait de $161.40. D'un autre côté, sous le régime du tarif des conservateurs en 1921, le droit se monterait à $146. Et les profits sur les mêmes instruments aratoires arrachés aux cultivateurs par la United Grain Growers' Company se chiffreraient à $193.63. Si je fais cette observation, c'est que l'honorable député de Rosetown,—et il n'est pas le seul,—a dénoncé énergiquement les manufacturiers commes des parasites qui extorquent des profits injustes des consommateurs et en particulier des cultivateurs.

Le tableau suivant montre les tarifs des libéraux et des conservateurs, les droits qui ont été perçus en vertu de ces tarifs et les bénéfices de la United Grain Growers' Company:

Machine aratoire	Tarif libéral et droit de 1911		Tarif de réciprocité et droit de 1911		Tarif conservateur et droit de 1921		Profits de la United Grain Growers Grain Company
Lieuse	17½%	$31.92	15%	$27.36	12½%	22.80	$38.30
Faucheuse	17½%	10.99	15%	9.42	12½%	7.85	13.18
Râteau à cheval	20%	7.00	15%	5.25	15%	5.25	8.82
Chargeuse à foin	25%	22.62	20%	18.10	20%	18.10	19.00
Epandeur d'engrais	20%	25.00	20%	25.00	15%	18.75	26.25
Semoir	20%	15.46	15%	11.60	15%	11.60	16.24
Chariot de ferme	25%	16.00	22½%	14.40	20%	12.80	13.44
Rouleau de ferme	25%	17.31	20%	13.85	20%	13.85	14.54
Tarare	25%	5.37	20%	4.30	20%	4.30	4.51
Moulin à vent	20%	11.42	20%	11.42	17½%	10.00	12·00
Herse à disques	20%	8.00	15%	6.00	15%	6.00	8.40
Herse à dents recourbées	20%	12.80	15%	9.60	15%	9.60	13.44
Herse à dents rigides	20%	4.40	15%	3.30	15%	3.30	4.62
Scarificateur-herse	25%	3.00	20%	1.80	20%	1.80	1.89
Locomobile	20%	.....	15%	.....	En franchise	.....	Profits
Machine à creuser locomobile	20%	.....	20%	.....	En franchise	.....	21·06%
Tarif moyen	21·25%	.....	17·6%	.....	14·5%	.....	21·06%
Montant du droit	.....	$191.29	.....	$161.40	.....	$146.00	$194.63 Profits de la U.G.G.

Voilà qui prouve mon assertion, c'est-à-dire que la United Grain Growers' Company est le monopole le plus éhonté et le plus cynique qui soit au monde. Les têtes dirigeantes de ces accapareurs sont ceux-là même qui ont préparé le programme du parti progressiste.

M. EVANS: Mon collègue me permettra-t-il d'expliquer brièvement ces opérations?

L'hon. M. EDWARDS: Non pas, et pour deux raisons, monsieur l'Orateur. D'abord l'honorable député a déjà eu l'occasion de faire un discours et je ne tiens pas à lui procurer l'occasion d'en faire un autre. Deuxièmement, il chercherait peut-être à faire disparaître du Hansard ce qu'il aurait dit.

M. EVANS: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au règlement. Je proteste avec énergie contre cette accusation. Les sténographes sont là pour affirmer que je n'ai pas fait enlever cette question des Débats.

M. BOYS: Qui alors?

Des VOIX: Retirez cette accusation.

M. EVANS: Monsieur l'Orateur, je désire que cette accusation soit retirée.

L'hon. M. EDWARDS: Quelle accusation mon honorable ami veut-il que je retire? Je n'ai pas dit qu'il avait fait disparaître cette assertion, mais qu'il pourrait en faire une qu'il ferait enlever peut-être des Débats. Quoi qu'il en soit, j'accepte sans hésiter la déclaration de l'honorable député qui affirme n'avoir rien fait effacer du Hansard. Personnellement, je ne veux pas chercher noise à propos d'une bagatelle comme celle-ci.

Or, monsieur l'Orateur, quelle est l'attitude de l'honorable député de Rosetown? Arrivé ici, il contemple du sommet de son amour-propre, il contemple les brouillards et les nuages qu'il a lui-même amoncelés et il jette un regard méprisant sur les membres des deux vieux partis, lesquels, peu importe les erreurs commises, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour assurer le progrès du pays. Et je tiens à le faire observer à mon honorable ami, ni lui ni le leader de son parti ne sauraient indiquer une seule réforme qu'ils ont fait adopter pour l'avancement du Canada. Et pour ce qui est de la doctrine illusoire du libre-échange, à laquelle mon honorable ami se cramponne encore avec ténacité, j'ai l'intention de la discuter d'une façon générale au point de vue non seulement de la région d'où il vient, mais encore de nos relations avec les Etats-Unis.

Je suis heureux d'observer, monsieur l'Orateur, que plusieurs de nos honorables collègues qui étaient comme moi simples députés, il y a quatre ans passés, ont reçu de la promotion et siègent maintenant sur les banquettes ministérielles. Je fait tout d'abord allusion à mon honorable ami de Shefford (M. Boivin), qui préside maintenant à l'administration des affaires du département des Douanes et de l'Accise. Cependant, mon honorable ami a déjà été dans les honneurs avant cela. Après les élections générales de 1917, durant lesquelles il avait dénoncé le gouvernement Borden et toute son œuvre dans un langage des plus vigoureux, il accepta volontiers d'occuper une situation honorifique sous les régime unioniste; il remplit les fonctions de vice-président de la Chambre des communes de 1919 à 1921. Et même des rumeurs circulèrent un peu partout à cette époque qu'il n'aurait pas fallu une intervention très énergique pour le décider à entrer dans le cabinet. A l'instar des comptes rendus des journaux, toutefois, les rumeurs sont parfois de nature à induire en erreur. Quoiqu'il en soit, l'honorable député de Shefford occupe les fonctions de ministre des Douanes et de l'Accise et, peu importe les tentations auxquelles il peut avoir été en butte par le passé, j'ai la ferme conviction qu'il restera fidèle et loyal au parti libéral—aussi longtemps du moins que ce parti conservera en mains les rênes du pouvoir.

Cependant, l'honorable ministre des Douanes a rendu un hommage éloquent à l'ex-premier ministre King. Il a fait allusion au sens délicat qu'il a de l'honneur. Je me rappelle pourtant que M. King avait donné sa parole d'honneur qu'il mettrait à exécution un certain programme que le parti libéral, réuni en convention plénière, adopta en 1919; or, à quelque temps de là, il manifesta sa haute conception de l'honneur politique en déclarant publiquement ici qu'il assimilait ce programme à une "carte marine". Et nous avons de plus son discours de Richmond-Hill, où il donna au peuple canadien une promesse formelle déjà répudiée. Dans le même ordre d'idées, nous avons encore ses déclarations touchant le parti progressiste et l'indemnité parlementaire—une autre manifestation de son sens délicat de l'honneur, qui est sans doute appréciée à sa valeur par tous les membres de ce parti. Et nous avons de plus le spectacle du premier ministre préparant un discours du trône dont les journaux ont publié le texte avant que le Gouverneur général ait pu le lire au Sénat. Dans les annales politiques canadiennes, nous n'avons jamais eu un premier ministre qui ait possédé un sens aussi élevé et aussi délicat de l'honneur.

Mais nous avons eu une autre manifestation de cette conception de l'honneur. Le très honorable chef de l'opposition a proposé un

amendement à l'adresse en réponse au discours du trône. Or, cet amendement, à la lumière de tous les précédents, constituait une motion de défiance à l'égard du Gouvernement. Et la consternation régnait dans le camp ministériel étant donné qu'un certain nombre de progressistes avaient déclaré n'avoir aucune confiance dans le gouvernement du jour. On envoya chercher M. King; une consultation fut tenue et le premier ministre informa ses partisans qu'il possédait une certaine boîte d'onguent fort précieux, servant à panser les blessures faites aux consciences politiques et il l'a déjà utilisé avec succès en maintes circonstances. La boîte d'onguent à conscience fut donc expédiée dans le camp progressiste où dix-huit membres étaient réunis en conciliabule. Après bien des pourparlers, seize ou dix-sept représentants agraires décidèrent que, n'ayant pas de conscience, ils n'avaient pas besoin de ce baume. Et ils déclarèrent généralement: "Portez cette boîte d'onguent à l'honorable député qui a consacré une nuit d'agonie à l'examen de cette question; qu'on divise tout cet onguent entre cet honorable député et le représentant de Rosetown".

A tout événement, monsieur l'Orateur, je doute fort que l'honorable ministre des Douanes soit apte à se prononcer sur ce qui constitue l'honneur politique. Et je base mon opinion sur le discours prononcé à Montréal tout récemment par mon honorable ami. Toute la discussion à Ottawa, dit-il, a roulé sur la question de savoir si, oui ou non, un Gouverneur général anglais,—ou si nous acceptons les explications du ministre, Son Excellence, faisant allusion au même personnage,—doit trancher la situation où si c'est le peuple. Et il a fait suivre son assertion d'autres remarques dont la conclusion est très claire. Le Gouvernement n'admettra sa défaite, a-t-il dit, que le jour où le peuple se sera prononcé contre lui aux urnes, au cours d'élections générales. D'autre part, si les progressistes persistent à vouloir aller trop vite, nous nous passerons de leur aide et le premier ministre King sera dans la nécessité de demander la dissolution des Chambres.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami me permet-il une interruption? Le ministre des Douanes est absent de la Chambre. En toute justice, je rappellerai à l'honorable député que mon collègue a déclaré ici que ses paroles avaient été inexactement rapportées et il a rectifié ce passage de son discours.

L'hon. M. EDWARDS: Je pense, monsieur l'Orateur, que l'honorable ministre n'a pas saisi le sens exact de mes paroles. Certes le ministre des Douanes s'est repris et a déclaré qu'au lieu d'avoir employé les mots: "Le Gouverneur général qui vient d'Angleterre", il avait dit: Son Excellence. J'en ai fait mention en rapportant ses paroles. Mon honorable collègue n'a pas saisi ce que j'ai dit. Mais le ministre des Douanes n'a pas rectifié la seconde partie de la déclaration que j'ai citée. Il est vrai qu'il a essayé de l'expliquer, mais, pour me servir des paroles de l'honorable Edward Blake, il me semble qu'il a aggravé sa faute par le ton hypocrite de sa dénégation. Il n'y a aucun doute quant à ce que le ministre des Douanes a voulu dire. Il faisait une double menace,—du moins sa déclaration équivalait à une menace,—à savoir qu'il y aurait dissolution, si les choses ne se passaient pas comme le désirait le Gouvernement. Il menaçait aussi,—c'est ce qu'on déduit de ses paroles,—le Gouverneur général de soulever la question d'autonomie ou quelque chose de ce genre-là, s'il ne se pliait pas aux désirs de ceux qui constituaient le reste du ministère. Je ne pense pas que les membres de la Chambre veuillent se soumettre à des menaces et je crois que lord Byng de Vimy serait actuellement le dernier homme à se laisser intimider par ceux qui voudraient lui faire adopter une autre attitude que celle dictée par l'honneur.

Maintenant monsieur l'Orateur, je vais parler d'un autre membre de la Chambre, l'honorable député de Québec-Sud (M. Power), dont l'intelligence peu développée cherche naturellement son expression dans des histoires d'enfants. Il a demandé qui avait tué Cock Robin, c'est-à-dire, bien entendu, le Gouvernement. La réponse est facile: Il n'y a pas eu meurtre, mais simplement suicide politique. Cock Robin s'est tué lui-même, mais il est vrai que le parti conservateur y a passablement contribué. Après la bataille du 29 octobre, le grand chef et huit de ses subalternes gisaient parmi les morts et l'on pouvait entendre résonner les tam-tams au seuil de plus d'un wigwam pour le guerrier parti vers les lieux de félicité. Le parti conservateur a largement contribué à cette défaite. Il a effectivement emporté quelques chevelures, pour me servir du langage de l'honorable député de Québec-Sud, mais c'est aux chefs qu'il faisait la guerre et non aux enfants de la tribu, de sorte que l'honorable député n'avait rien à craindre. L'honorable député m'a attribué le désir de revenir à la loge avec la chevelure du ministère pendue à ma ceinture. Je tiens à assurer à mon honorable collègue que nous décorons les salles de notre loge avec des emblèmes que nous regardons comme sacrés à cause de ce qu'ils représentent et commémo-

rent. Bien que le ministère ait revendiqué le droit divin de gouverner avec ou sans le consentement du peuple, je n'en suis pas encore arrivé au point de reconnaître ce droit comme sacré. En tout cas, je puis assurer à l'honorable député de Québec-Sud que je ne voudrais pas décorer les communs avec la chevelure qui recouvre un cerveau aussi petit que le sien.

Il y a certains points saillants des dernières élections que je tiens, monsieur l'Orateur, à signaler à la Chambre. Les élections de 1921 eurent comme résultat d'envoyer à la Chambre cinquante et un conservateurs avec un programme bien défini et arrêté; cent dix-sept libéraux, chacun avec une politique de son goût et une seule aspiration commune, celle de s'emparer du pouvoir; enfin soixante-cinq grits qui s'intitulaient progressistes et pour qui le progrès consistait à marquer le pas ou à rétrograder. Un effectif de cent un membres, voilà toute la confiance accordée par le public au ministère King le 29 octobre dernier; d'autre part, la défiance envers ce même gouvernement s'est traduite par l'élection de cent quarante-quatre membres représentant d'autres partis. Dans les élections de 1921, cent dix-sept libéraux furent élus, c'est-à-dire moins que la majorité de cette Chambre et le parti libéral n'avait recueilli que 41.5 p. 100 du vote populaire, tandis que les représentants des autres partis avaient raillé 58.5 p. 100 des suffrages. En 1925, les conservateurs recueillirent 46.5 p. 100 des voix, ce qui laissait 53.5 p. 100 aux libéraux, progressistes et indépendants réunis. Si mon très honorable leader avait adopté, en 1921, la même attitude que M. King a prise, il aurait pu conserver le pouvoir et, étant donné le vote, aurait été mieux justifié de le faire que M. King l'est aujourd'hui. Voici ce que je veux signaler: Dans les dernières élections générales, le nombre des indépendants et des travaillistes a doublé, ralliant 56,610 voix de plus qu'antérieurement. Cela indique forcément que les indépendants et les travaillistes deviennent plus populaires. Nos collègues indépendants et travaillistes qui sont ici ne contestant pas ce que je viens de dire, je suppose qu'ils confirmeront ma seconde remarque, à savoir que l'élection de cent seize conservateurs, alors qu'ils n'étaient que cinquante et un auparavant, avec 496,000 voix de plus, est aussi une indication de leur popularité. Si ces déclarations sont exactes, les autres le sont aussi évidemment. Le fait que le parti libéral a vu sa représentation diminuer de 117 à 101 et sa part du vote public diminuer de plus de 30,000 voix, est un indice que les libéraux ne jouissent pas de la faveur populaire. Le fait aussi que les progressistes ont subi une diminution dans leur représentation de 65 à 24 et que leur part des votes populaires a diminué de 486,788 voix peut être accepté clairement comme indice qu'en ce qui les regarde, la force de l'opinion publique est contre eux. Et néanmoins, en dépit de ces chiffres qui sont sous nos yeux et montrent clairement la tendance de l'opinion contre le Gouvernement, contre le parti libéral et le parti progressiste, nous constatons que ces deux partis, grâce à une sorte de coalition ou méthode de coopération, tentent de conduire les affaires du pays au mépris du vœu populaire. L'autre jour j'ai reçu une lettre d'une dame qui s'intéresse évidemment aux affaires publiques. Ses vues quant à la situation générale sont exprimées en quelques vers que je ferai consigner au Hansard, ne serait-ce que comme moyen de distraction.

Still King

I have a song I want to sing
About a little man named King,
Who had a great and lofty aim
To write upon the book of fame,
In letters big and black, his name.

In politics he found his place;
And won in an election race.
To Ottawa this hero came.
"Ah, now", said he, "I can acclaim
I am not only King in name."

In Ottawa he tried his brain
But all his efforts were in vain.
Four years passed by. (I tell with shame)
The country seemed to have gone lame.
The King in King was all in name.

Said he "It is not hard to see
I need more men if I would be
A King". And so election came.
The Meighen forces took good aim
And left King shorn of all but name.

But did this squelch the little King?
Oh no. He saw the Baron Byng,
And promised, with no thought of shame,
To still pursue his lofty aim
By doing nothing just the same.

M. FAFARD: Puis-je demander le nom de l'auteur?

L'hon. M. EDWARDS: Puisque cette question est posée, monsieur l'Orateur, je vais donner le nom de cette dame. Les lignes que je viens de citer ont été écrites par l'une de mes nombreuses et intelligentes filles.

Je vais maintenant citer quelques mots d'Abraham Lincoln car ils me semblent s'appliquer à la situation. Il a dit:

Une majorité contenue par des freins ou des limites constitutionnels et changeant toujours facilement avec les modifications délibérées du sentiment et de l'opinion publique est le seul souverain d'un peuple libre. Quiconque rejette cette croyance court nécessairement vers l'anarchie ou le despotisme. L'unanimité est impossible; le gouvernement par une minorité comme

arrangement permanent est absolument inadmissible; si donc on repousse le principe de la majorité, il ne nous reste que l'anarchie ou le despotisme.

On a mentionné des précédents à la Chambre et d'honorables députés des deux côtés les ont cités fort éloquemment. Je prétends que le fardeau de la preuve, en ce qui regarde les précédents constitutionnels favorise les prétentions avancées par les députés de la gauche. Mais, monsieur l'Orateur, que sont après tout les précédents si ce n'est la quintessence de l'expression finale du vœu populaire? La masse des gens, le peuple en général dans tout le pays, ne se soucie guère de ce qui s'est passé en Angleterre il y a quarante ou cinquante ans, mais il est une chose que le peuple du pays, même le plus humble des citoyens, comprend parfaitement et c'est le principe du gouvernement par la majorité. Tous comprennent cela et ce principe a été violé ici. Il n'y a pas de doute, monsieur l'Orateur, que l'histoire du Canada ne rappelle plus tard que le premier pas rétrograde dans la méthode du gouvernement responsable de notre pays s'est fait en 1926 par les libéraux et les progressistes unissant leurs forces à Ottawa. Bien que je ne connaisse pas intimement le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) et que je ne puisse former un jugement sur son compte qu'en le regardant et en étudiant ses actes dans la vie publique, je dois dire que je considère comme trop sévère la déclaration que j'ai citée hier comme ayant été faite par l'honorable député de Rosetown (M. Evans), à son sujet. Pendant le peu de temps que nous avons passé ici le ministre de l'Agriculture a toujours été pour moi une source d'amusement constant et infaillible. Il faut étudier l'honorable ministre pour apprécier qu'il n'est pas tragédien, même quand il prend des airs tragiques, mais que c'est un comédien posant au tragédien. Le plus drôle de la farce c'est qu'il ne s'en aperçoit pas lui-même. Pour ma part, il jouit d'un talent caché dont il n'a pas même conscience. L'autre jour, le ministre de l'Agriculture a fait un discours et il a parlé longuement; comme il poursuivait ses observations, je lui rappelai ce que l'honorable député de Marquette (M. Mullins) avait dit d'une certaine vache à laquelle on avait fait prendre toute une variété de remèdes, car il me semblait que le ministre de l'Agriculture avait lui-même ingurgité une potion quelconque qui troublait sa digestion. Sa bile s'est donné carrière et c'est ainsi qu'il a enrichi le vocabulaire parlementaire d'expressions comme celles-ci: "dégoiser", "baliverne", "déblatérer" "êtres à moitié dégrossis", "les yeux doux", "l'enfer déchaîné". De pareilles expressions de la part d'un ministre de la couronne sont, à n'en pas douter, de nature

à donner au public une idée de la dignité du Parlement et des aptitudes particulières de ce Gouvernement à prendre la direction des affaires nationales. Au cours de ses observations, le ministre de l'Agriculture nous a donné la preuve concluante que ce Gouvernement devrait démissionner et abandonner les rênes du pouvoirs sans tarder. Ainsi, par exemple, il a dit: "Je ne connais pas assez le tarif". Or, monsieur l'Orateur, certains honorables représentants d'en face, et même certains députés des divers groupes de cette Chambre, mais surtout des membres du Gouvernement, ont prétendu que le tarif avait été la grande question en jeu au cours des dernières élections, et nous entendons ici un ministre de la couronne dire que, quant à lui, il n'a pas la compétence voulue pour traiter cette importante question, vu qu'il n'en sait rien; et lorsqu'il a fait cette assertion personne ne l'a contredit. A en juger par ses propos, s'il avait dit: "Je ne suis guère renseigné sur le tarif ou sur autre chose", je doute fort qu'on l'eut contredit. C'est non seulement au sujet de tarif que l'honorable député nous a dit ne pas avoir, pour sa part, la compétence requise, mais parlant des prix de transport maritime, il disait, comme on le verra dans le compte rendu, page 266:

> Non, je maintiens qu'en présence d'un Parlement constitué comme l'est celui-ci, aucun gouvernement ne saurait régler une question de cette importance; pour cela il faudrait dans cette Chambre une majorité de trente ou de quarante.

Ce Gouvernement se proclame donc en mesure de ne régler que des questions d'ordre secondaire comme celle du chemin de fer de la baie d'Hudson et des ressources naturelles d'Alberta, mais au dire de l'un de ses ministres, il ne se croit pas à la hauteur de la tâche lorsqu'il s'agit d'une question importante. A cette déclaration du ministre de l'Agriculture, ajoutons celle du ministre de la Justice (M. Lapointe) concernant l'immigration. D'après ce dernier, le moment n'était pas propice au cours des quelques dernières années, mais la situation dans le monde des affaires à l'heure actuelle autorise à poursuivre une politique active d'immigration. En quoi les quelques dernières années laissaient-elles à désirer? A en juger par les journaux et par les déclarations d'hommes en vue comme E. W. Beatty, on n'a cessé, depuis trois ou quatre ans, de faires des instances auprès du Gouvernement relativement à l'immigration. Il n'en a été rien fait. On nous a dit que le moment n'était pas opportun au cours de ces quelques dernières années. Pour quelle raison? Le moment n'était pas propice parce que nous avions rien à offrir aux immigrants pour les engager à venir s'établir au Canada. Nous n'avions

rien à dire pour neutraliser cette circonstance, connue de tous, que des milliers de nos jeunes gens étaient forcés de quitter leur pays natal et de passer au delà de la frontière parce qu'ils ne pouvaient obtenir de l'emploi dans leur propre patrie. Certains honorables députés ont prétendu que la prospérité règne au pays. Je crois que l'un des ministres nous a dit que le Canada était prospère. Je citerai à ce propos une déclaration de sir Herbert Holt, président de la banque Royale. Ce dernier dit:

Non pas que les perspectives dans le domaine du commerce et de l'industrie soient excellentes sur toute la ligne, ou qu'il y ait lieu de n'avoir aucune appréhension quant à l'avenir du pays. La situation industrielle laisse à désirer. Bon nombre de nos plus importantes industries traversent une période de fléchissement; les statistiques de l'immigration ne sont pas encourangeantes; notre question des chemins de fer est encore sans solution; le fardeau des impôts n'a pas été atténué et nos finances nationales ne s'améliorent pas.

Et encore:

C'est avec hésitation que j'aborde la question du tarif. Les preuves ne manquent pas pour établir que le programme tarifaire adopté dernièrement a provoqué la confusion dans les industries existantes; c'est au chômage qui en est résulté parmi les classes ouvrières que l'on doit surtout attribuer cet exode vers la république du sud. Il a fallu de nombreuses années pour établir au pays une importante industrie manufacturière. De nombreux groupes de notre population doivent leur subsistance aux salaires versés par nos établissements manufacturiers ou dépendent indirectement de l'activité industrielle. Le besoin s'impose d'une étude raisonnée de la question par une commission constituée régulièrement en vue d'élaborer et de tenir revisé un tarif suffisant et stable, lequel protégerait ces industries que, dans l'intérêt bien entendu du pays, il faut encourager et développer.

Puis il ajoute:

La stabilité est surtout ce qu'il nous faut. Il faut aussi tenir compte des revenus indispensables, nécessité de tous les instants, et ces revenus, si on ne les obtient sous la forme de droits, il faudra les obtenir par d'autres modes onéreux d'impôt direct.

Telles sont les paroles d'un homme qui occupe un poste éminent dans le domaine industriel au pays, et je jugerais qu'il réfléchit soigneusement avant de se prononcer sur une question.

En 1919, le parti progressiste traçait un programme dans la cité de Winnipeg. Je ferai allusion à trois articles de ce programme et à trois articles du programme libéral promulgué le même année. Dans le programme progressiste de 1919, je vois ces articles:

(1) Libre-échange absolu entre la Grande-Bretagne et le Canada dans cinq ans.

Voilà qui est une ligne de conduite nettement posée.

(2) Réciprocité sans restrictions entre les Etats-Unis et le Canada pour les produits naturels, dans le sens de la convention de réciprocité de 1911.

(3) Admission en franchise de tous les produits alimentaires.

Le programme libéral de 1919 contient ces trois articles:

1. Augmentation de la préférence britannique jusqu'à 50 p. 100 du tarif général.

La proposition ne va pas aussi loin que celle contenue dans le programme des progressistes, mais elle tend au même but.

2. Réciprocité illimitée avec les Etats-Unis sur la base de la convention de réciprocité de 1911.

Cette proposition est la même que celle exprimé dans la plateforme des progressistes.

3. Franchise douanière accordée au blé, à la farine de blé et à ses dérivés, ainsi qu'aux principales denrées alimentaires.

Je suis convaincu que à l'exception peut-être de quelques têtes dirigeantes, les membres du parti progressiste étaient sincèrement favorables à ces articles de leur programme. Mais en ce qui concerne le programme libéral, et en particulier les trois articles que j'ai mentionnés, je crois qu'ils ont été conçus dans le péché et engendrés dans l'iniquité. Jamais les libéraux n'ont pensé sérieusement à les mettre en pratique. Pour ce qui est du programme des progressistes, il y a un fait qui ne doit pas être perdu de vue par nos collègues de l'Ouest; leur plateforme a été approuvé en 1919 dans les provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Alberta et Saskatchewan, et en décembre de la même année, cette plateforme a été soumise à une nombreuse assemblée de Fermiers-Unis de l'Ontario convoquée pour la circonstance à Toronto. On proposa à ces derniers d'adhérer au programme adopté dans l'Ouest par les progressistes. Tout alla bien, jusqu'au moment où l'article relatif au dégrèvement des denrées alimentaires fut proposé. Les agriculteurs de l'Ontario refusèrent carrément d'adopter cette partie du programme, et pour éviter une rupture entre l'Est et l'Ouest, on décida d'ajourner la question à l'année suivante. En 1920, nouvelle tentative d'obtenir l'adhésion des Fermiers-Unis de l'Ontario aux trois articles mentionnés et nouvel échec. Ceux-ci ont renouvelé leur refus en 1921 et une quatrième fois en 1922. Pour la cinquième fois ils ont exprimé un non catégorique le 29 octobre dernier, puisque la province d'Ontario n'a envoyé au Parlement que deux élus du parti progressiste. L'un d'eux, a dû son élection, je crois bien, au charme subi par les cultivateurs à cause de sa personnalité. Dans tous les cas, après que la fumée de la bataille se fut dissipée, on constata que le parti progressiste en Ontario était définitivement mort, aussi mort que le roi Tout-en-Kamon.

Ce parti n'a jamais eu aucune prise sur la population de Québec. La constatation est tout à l'honneur des habitants de cette pro-

vince. Il est regrettable qu'ils ne montrent pas en toute occasion autant de bon sens. Dans les Provinces maritimes le mouvement a perdu la faveur qu'il avait pu y gagner. Le contingent de l'Ouest se vit enlever les deux tiers de son effectif parlementaire. On a affirmé que les groupes sont nés pour durer. L'observation visait le parti progressiste en particulier. Je ne suis ni prophète ni fils de prophète; mais je suis intimement convaincu que le coup de mort du parti progressiste lui a été donné par les dix-neuf membres qui ont voté comme ils l'ont fait l'autre jour, et que d'ici peu d'années il est appelé à disparaître complètement.

J'aborde maintenant la question commerciale et je veux montrer l'effet de l'application du libre-échange sur l'agriculture en Angleterre.

Le député de Rosetown (M. Evans) n'est pas le seul qui se soit déclaré en faveur du régime libre-échangiste pour le Canada. L'ancien chef du parti, M. Crerar, a, un jour, déclaré en cette enceinte: "Le régime adopté par l'Angleterre conviendrait admirablement au Canada." L'honorable député de Rosetown et M. Crerar sont les deux seuls qui, je crois, aient proposé le libre-échange pour ce pays comme on l'applique en Angleterre. Pour cette raison je désire montrer les effets que le libre-échange a eu en Grande-Bretagne sur l'agriculture.

Cobden, parlant à Manchester en 1846, disait:

> Si l'on adoptait le libre-échange dans sa forme la plus simple, il n'y a pas une nation en Europe qui ne se débarrasserait de son régime actuel en moins de cinq ans pour suivre notre exemple.

Il comptait sur l'adoption universelle du libre-échange et en espérait la réconciliation entre tous les peuples, l'abolition des armées et des flottes de guerre et le règne de la paix dans le monde. En 1844, il avait dit ce qui suit à Manchester:

> C'est ma conviction sincère que l'abolition des lois sur les céréales (Corn Laws) est appelée à bénéficier surtout aux fermiers. Quand on écrira l'histoire de l'agriculture, on dira: En telle année il fut établi des lois sévères pour protéger l'agriculture. A partir de ce moment l'agriculture a décliné en Angleterre, et ce ne fut que le jour où ces lois furent rapportées que l'agriculture se releva avec vigueur en Angleterre et prit, à côté de ses industries, une place incomparable dans le monde entier.

Je crois que telle était alors la sincère opinion de Cobden; et pendant nombre d'années après l'abrogation des lois régissant l'importation des céréales, la situation en Angleterre, dans le domaine de l'agriculture comme dans celui de l'industrie, sembla lui donner raison. Mais cela ne dura qu'un temps relativement court; il est hors de doute que la

[L'hon. M. Edwards.]

situation de l'agriculture et de l'industrie anglaises ne subît à un très haut degré le contre-coup des guerres entre l'Autriche, la France et l'Allemagne, de même que de la guerre de sécession aux Etats-Unis: l'industrie était stagnante chez les belligérants. Mais l'univers ne demeure pas stationnaire. Bien que ce reste de ministère piétine sur place, les pays vont de l'avant. Voyons maintenant quel fut, au point de vue de l'agriculture en Angleterre, le résultat de l'inauguration du régime libre-échangiste. Pour appuyer ma thèse, je vais citer à la Chambre les paroles de politiques anglais d'une réputation incontestable. Et d'abord sir Arthur Boscawen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture de la Grande-Bretagne. Traitant de la diminution notable de la population agricole depuis 1897, il s'exprima comme suit à la Chambre des communes au mois de décembre 1920:

> Les importations en franchise inaugurées quelques années auparavant commencèrent à porter fruit. L'importation du blé en fit fléchir le prix et les cultivateurs se trouvèrent dans l'impossibilité de labourer leurs terres. Bon nombre d'entre eux firent faillite. On estime qu'entre 1897 et 1907, il se perdit en capitaux 800 millions de livres sterling.

Environ 4 milliards de dollars.

Il dit encore:

> En 1913, nous importions pour une valeur d'un million de dollars des substances alimentaires que nous aurions pu produire au pays même.

J'ajoute ici qu'en raison du programme poursuivi par le gouvernement actuel, le Canada importe des aliments dont la valeur atteint des millions de dollars; aliments que nous ne devrions pas importer, que nous pourrions facilement produire chez nous.

En 1917, le parlement britannique adopta une loi décrétant un prix minimum, à diminution progressive, applicable au blé et à l'avoine pendant cinq ans. En 1919, on constata l'impossibilité de maintenir le régime de la diminution progressive; on fixa donc un prix minimum de 68 shillings le quart de blé et 46 shillings le quart d'avoine. Alors, sous le régime du libre-échange, l'agriculture, pour la première fois dans l'histoire de l'Angleterre, se vit forcée d'avoir recours à l'assistance publique; à l'heure qu'il est, elle ne se maintient qu'à force de subventions du trésor public. Au mois de décembre 1920, le parlement anglais adopta la loi dite Agricultural Act, qui garantit un prix minimum pour le blé et l'avoine et investit le ministre de l'Agriculture de pouvoirs autocratiques. Il peut obliger un fermier à engager un autre métayer, à effectuer certains travaux de réparation aux drains, etc. Il peut aller sur la terre du fermier et lui dire: "Votre sol ne

produit pas autant qu'un sol de cette qualité devrait produire; je vous mets à l'amende parce que vous n'exploitez pas votre terre comme il faut." Je ne voudrais pas ajouter aux soucis du ministre de l'Agriculture; seulement qu'on s'imagine un ministre de l'Agriculture du Canada allant sur une de nos terres, enjoignant au cultivateur de changer son directeur des travaux, de faire certaines réparations, et le mettant à l'amende si le sol ne produit pas ce qu'il devrait produire dans l'opinion du ministre de l'Agriculture. Je crois qu'il ne vivrait pas longtemps. Il ne serait pas sur un lit de roses, le ministre de l'Agriculture qui tenterait de se permettre ces choses au Canada. Voilà quelle est la situation en Angleterre. voilà la situation que M. Crerar et l'honorable député de Rosetown (M. Evans) nous proposent comme idéale: ils veulent que le Canada adopte le même régime économique que la Grande-Bretagne.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer à la Chambre les opinions de quelques hommes d'Etat britanniques. Ecoutez lord Lee de Fareham, ministre de l'Agriculture, parlant en 1920:

Les états nationaux révèlent que, depuis 1910, la superficie arable a décru de 450,000 acres et que la diminution, depuis 1870, est de plus de 3 millions d'acres.

Et le vicomte Milner, secrétaire d'Etat pour les colonies:

Nous arrivons, je crois, au moment où l'industrie agricole sera tout à fait secondaire et où notre population agricole sera réduite dans des proportions périlleuses. Franchement, je m'inquiète devant la possibilité que la population agricole de notre pays soit réduite au point de devenir une minorité négligeable.

Voici maintenant une autre opinion de sir Arthur Boscawen:

Le libre-échange nous a mis dans une situation dangereuse où nous dépendons des pays étrangers pour ce qui est de nos provisions alimentaires; il a fait décroître la population de nos campagnes et fait grossir de plus en plus le nombre des habitants des grands centres.

Ecoutez encore Stanley Baldwin, parlant le 28 novembre 1923:

Notre régime économique actuel était motivé par certaines considérations hypothétiques. L'expérience nous a démontré que ces hypothèses n'étaient pas fondées; en présence des connaissances acquises aujourd'hui, elles ne tiennent pas debout.

Et selon un compte rendu publié dans le *Daily Courier* du 5 décembre 1923, lord Balfour aurait exprimé l'opinion suivante:

J'ai toujours été persuadé que nous devrions avoir recours à notre pouvoir d'imposer les marchandises étrangères, quand la chose semblait opportune, afin d'être en mesure de négocier avec les pays étrangers des accords favorables à nos propres industries manufacturières.

Sir Alfred Mond, libéral très éminent jusqu'à ces jours derniers et qui vient de se séparer de son parti pour se joindre au parti conservateur en Angleterre, a prononcé ces paroles:

Vous ne pouvez faire un commerce d'exportation sans marché domestique. Il est absolument certain que, sans la base solide de la consommation domestique, votre commerce d'exportation serait simplement une fleur sans tige ou sans racines. Si vous laissez votre marché domestique péricliter, le commerce d'exportation s'en ressentira.

Je m'appuie sur les paroles de ces hommes d'Etat britanniques en disant que le libre-échange a ruiné absolument l'agriculture en Grande-Bretagne et ruinerait également celle de ce pays, et je recommande ces citations aux honorables membres de cette Chambre, surtout à ceux qui semblent se laisser influencer, si l'on en juge d'après leur langage, par les sophismes et les théories de la doctrine libre-échangiste. Il y a quelques jours, adressant la parole dans cette Chambre, l'honorable représentant de Brandon (M. Forke) déclara que lui et ses partisans dans le Parlement étaient les représentants attitrés des intérêts agricoles du Canada. Je m'insurge contre cette prétention.

M. FORKE: L'honorable député voudra-t-il citer exactement mes paroles à ce propos?

L'hon. M. EDWARDS: J'ai ici le discours de l'honorable député, mais je n'ai pas souligné ses paroles mêmes à ce sujet. Je ne voudrais pas le citer faussement, mais j'ai certainement compris qu'il déclarait représenter, lui et ses partisans d'une façon spéciale, les cultivateurs de ce pays.

M. FORKE: C'est plutôt cela.

L'hon. M. EDWARDS: Disons que c'est cela. Il y a maintenant et il y a toujours eu dans le Parlement, depuis que je m'occupe d'affaires publiques, des hommes qui sont venus comme les représentants du peuple et comme laboureurs eux-mêmes, et ils se sont montrés d'excellents représentants. Si ces hommes avaient l'avantage d'être des cultivateurs pratiques et expérimentés, ce n'était pas cet avantage seul qui en faisait des membres utiles dans cette Chambre; et je dirai que nous avons eu dans ce Parlement, dans tous les partis, des hommes qui, tout en n'étant pas eux-mêmes des cultivateurs, se sont faits les vaillants champions des intérêts agricoles dans cette Chambre. Au cours de ses remarques l'autre jour, l'honorable représentant de Brandon fit la déclaration suivante, et j'ai ses paroles mêmes cette fois-ci:

Chose étrange, la Saskatchewan tient le premier rang dans l'industrie laitière du Dominion. Je souligne le fait à l'intention de l'honorable député de Marquette (M. Mullins).

J'ignore où l'honorable député a puisé ses renseignements pour avancer pareille chose.

J'ai été très surpris de lire cette déclaration de la part d'un homme qui, je le crois, est lui-même cultivateur et qui dirige le parti progressiste dans cette Chambre. Vu la position qu'il occupe dans le Parlement, il devrait se renseigner sur ces questions et obtenir des chiffres exacts, car il est loin, bien loin de la vérité. J'ai ici les chiffres à l'appui de ce que j'avance et je vais me donner la peine d'éclairer l'honorable député afin qu'il ne tombe plus dans la même erreur. Nous lui pardonnons ici, mais il peut commettre la même erreur en dehors et se rendre ridicule aux yeux de ceux qui sont mieux renseignés. Pour ce qui est de l'importance relative de l'industrie laitière dans les diverses provinces, nous ne pouvons en juger, à mon sens, que d'après le nombre de vaches laitières, de fabriques, et d'employés, d'après le capital engagé et d'après la production. Cela donne, il me semble, une juste idée de la situation. D'abord je trouve que pour ce qui est du nombre de vaches laitières, Ontario occupe le premier rang, Quebec le second, l'Alberta le troisième et la Saskatchewan, le quatrième. Pour ce qui est du nombre de fabriques, Québec occupe le premier rang avec 1,752 fabriques, Ontario le second rang avec 1,056, et la Saskatchewan et l'Alberta occupent le troisième rang avec 60 fabriques chacune. Sous le rapport du capital engagé, Ontario occupe le premier rang avec un capital de $19,500,000; Québec le second avec $7,500,000; l'Alberta le troisième avec $2,784,000 et la Saskatchewan le quatrième avec $2,663,000. Passant au nombre d'employés, Ontario occupe le premier rang, Québec le second, le Manitoba le troisième, l'Alberta le quatrième et la Saskatchewan le cinquième. D'après la quantité et la valeur du beurre des crèmeries, Québec occupe le premier rang avec un total de 57 millions de livres; Ontario le second avec une production de 51 millions de livres; l'Alberta est troisième avec 15 millions; le Manitoba quatrième avec 10 millions et la Saskatchewan est cinquième avec près de 9 millions de livres.

M. McLEAN: L'honorable député donnera-t-il le nombre de livres de beurre fabriqué dans la Saskatchewan en 1925?

L'hon. M. EDWARDS: En 1922. . .

M. McLEAN: Non.

L'hon. M. EDWARDS: Un instant, je vais donner à mon honorable ami d'autres renseignements s'il le désire. Mes chiffres sont pour l'année 1922 et sont tirés des statistiques sur l'industrie animale et ses produits pour cette année-là; j'ai des chiffres plus récents. Mais me permettra-t-on de parler de la production du fromage avant de passer à la question de mon honorable ami? En 1922, Ontario occupait le premier rang au point de vue de la production du fromage, en ayant fabriqué 92 millions de livres; Québec, le deuxième avec 38 millions de livres; l'Ile du Prince-Edouard le troisième, avec 1,700,000 livres; l'Alberta venait ensuite, avec 931,000 livres; puis le Nouveau-Brunswick, avec 926,000 livres; la Colombie-Anglaise, avec 433,000 livres; le Manitoba, avec 102,000 livres; la Nouvelle-Ecosse, avec 31,000 livres et enfin la Saskatchewan, avec 12,448 livres, à peu près autant qu'en produit l'une de nos fabriques. Pour revenir à la question de mon honorable ami, la production de beurre de fabrique en 1924. . .

M. McLEAN: 1925.

L'hon. M. EDWARDS: L'on ne connaît pas encore les chiffres pour 1925. Ceux que je cite sont fournis par le service des produits laitiers et des entrepôts frigorifiques du ministère fédéral de l'Agriculture. Au point de vue de la production du beurre de fabrique, en 1924, Québec occupait le premier rang, avec 65,596,627 livres; Ontario, le deuxième, avec 59 milions de livres; l'Alberta, le troisième, avec 21,500,000 livres; la Saskatchewan venait ensuite, avec 13,583,902 livres; puis le Manitoba, avec 12,632,714 livres et les autres provinces, par rapport à leur production, se classaient comme suit: La Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick. J'ai également les statistiques pour les années de 1900 à 1924, et il me fera plaisir de les passer à mon honorable ami.

M. McLEAN: Vous n'avez pas les chiffres relatifs à 1925?

L'hon. M. EDWARDS: Non. Je les ai demandés, mais ils ne sont pas prêts. Dans son discours, l'honorable député de Brandon (M. Forke) dit à propos de cette question:

Que redoutent nos cultivateurs?

Et il répondait ainsi:

La protection entraînerait pour eux la fermeture d'un débouché où, en 1924, ils ont vendu du beurre pour une valeur de deux millions et demi, et ce pour éliminer l'importation relativement minime de $57,000.

Il parlait des Etats-Unis. En d'autres termes, mon honorable collègue prétend que, si les Etats-Unis jugent à propos d'imposer un droit de 8 cents par livre sur notre beurre alors que le droit que nous imposons sur le leur n'est que de 4 cents par livre, nous ne devons pas nous en préoccuper, parce que si nous portions notre droit douanier à 8 cents par livre, ils augmenteraient probablement le leur et empêcheraient l'importation des deux millions et demi de livres de notre beurre.

Monsieur l'Orateur, le Canada a chaque année un surplus de beurre à exporter de vingt à vingt-cinq millions de livres. Nous expédions ce beurre dans vingt-cinq ou trente-cinq pays. De fait, nous couvrons presque le monde entier de beurre canadien pour nous débarrasser de notre surplus Mais mon honorable collègue oublie-t-il qu'il existe chez nous un débouché? Si nous apprécions à leur juste valeur les marchés étrangers, nous ne devons pas oublier le meilleur de tous, le marché domestique; parce que, bien que nous exportions de vingt à vingt-cinq millions de livres de beurre chaque année, nous en consommons au pays 250 millions de livres par année.

M. FORKE: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? s'il ne peut voir la futilité de son argumentation dans ses propres déclarations, je pense qu'il vaut mieux en rester là.

D'honorables DEPUTES: Règlement!

L'hon. M. EDWARDS: Monsieur l'Orateur, maintenant que mon honorable collègue s'est soulagé de cela, il voudra sans doute poser sa question, s'il en a une à poser.

M. FORKE: J'ai fait une déclaration.

L'hon. M. EDWARDS: Repensez-y et vous la poserez plus tard.

M. FORKE: Je ne veux pas entreprendre une discussion avec mon honorable ami et je ne veux pas qu'il y ait ici de l'aigreur, mais...

L'hon. M. EDWARDS: Pour ma part, je n'éprouve aucune aigreur.

M. FORKE: Monsieur l'Orateur. . .

D'honorables DEPUTES: A l'ordre!

M. FORKE: Si mes honorables collègues ne veulent pas m'écouter, je vais m'asseoir.

D'honorables DEPUTES: Asseyez-vous.

L'hon. M. EDWARDS: Continuez. Monsieur l'Orateur, mon honorable collègue voulait poser une question. Il me semble que c'est à moi qu'il en demandait la permission. Je l'ai donnée, et je le fais de nouveau, sans m'occuper de ce que les autres peuvent dire.

M. FORKE: Je ne critique pas mon honorable collègue.

L'hon. M. EDWARDS: Je veux bien faire comprendre à la Chambre la valeur du marché domestique, car je pense que l'on doit insister sur son importance. Il se trouve que je représente dans cette Assemblée une circonscription qui compte peut-être parmi les plus exclusivement agricoles du Dominion, un comté où ne se trouve pas une seule ville. C'est sûrement un comté aussi agricole que l'on puisse en trouver. Mes commettants ont un intérêt primordial dans la mise sur le marché des produits agricoles, et en particulier des produits laitiers. Je répète que nous ne devons pas oublier l'importance de notre marché domestique. J'affirme, monsieur l'Orateur, que tous les membres du Parlement, quel que soit leur parti, ont le devoir de traiter les cultivateurs avec justice dans notre pays. Et dans les conditions actuelles, ce n'est pas ce qui se fait. Ainsi qu'on prenne l'année 1923: notre consommation de beurre au pays a dépassé 251 millions de livres; et nous en avons exporté un peu plus de 21 millions; nos exportations aux Etats-Unis se sont élevées à 2,400,000 livres. Notre consommation domestique de fromage a été de 28,500,000 livres et nous en avons exporté 114 millions; les Etats-Unis nous en ont achetée moins de six millions. Quant aux œufs, notre consommation domestique a été de 230,900,000 douzaines et nous en avons exporté 3,613,000. Quant à la volaille, la consommation domestique a été de 67 millions livres, tandis que nos exportations n'ont atteint que 735,000 livres. Notre consommation domestique de bœuf a été de 640,700,000 livres, et nous en avons exporté 29 millions. Notre consommation domestique de porc a été de 740 millions livres, tandis que nous en avons exporté 108 millions de livres. Notre consommation domestique de mouton a été de 708 millions de livres, et nous en avons exporté 3,600,000 livres. Ces statistiques nous font voir la grande importance de notre marché domestique. Si cela vaut la peine que nous cherchions à avoir des débouchés à l'étranger,—et je le reconnais sans hésiter,—il est, selon moi, beaucoup plus important d'agir franchement et de réserver notre marché domestique aux cultivateurs de ce pays.

M. YOUNG (Weyburn): L'honorable député voudrait-il me dire s'il a les statistiques des importations de beurre au Canada?

L'hon. M. EDWARDS: Je ne les ai pas. Pour quelle année?

M. YOUNG (Weyburn): Pour 1924.

L'hon. M. EDWARDS: Je n'ai pas les statistiques de 1924, mais j'ai celles des quantités importées des Etats-Unis depuis 1907 jusqu'à 1925. En 1923, nous avons importé 1,523,000 livres des Etats-Unis, 165,000 livres en 1924 et 23,800 seulement en 1925. J'ignore à combien s'élèvent les quantités que nous avons importées de la Grande-Bretagne et des autres pays au cours de ces années-là. Mais nous avons importé peu de beurre les années der-

nières, je m'empresse d'en convenir, et il y avait d'excellentes raisons pour cela. Jusqu'à ces derniers mois, cela pouvait se justifier, mais il n'en est plus de même aujourd'hui. En vertu de l'entente commerciale avec l'Australie, dont notre gouvernement a étendu le bénéfice à la Nouvelle-Zélande, il nous est arrivé au cours des dernières semaines, plus de 4 millions de livres de beurre, une grande partie nous est venue de l'Australie, où le gouvernement accorde une prime de 6c. par livre expédiée. Et malgré cela notre gouvernement a conclu avec l'Australie une entente en vertu de laquelle il laisse entrer son beurre au Canada avec un droit de 1c. par livre, et l'on me dit, et je le crois, que le coût de transport de ce beurre est moindre d'Australie à Vancouver, qu'il ne l'est de Calgary à Vancouver. Peut-on imaginer traitement moins équitable et plus injuste? La politique de l'Australie est d'aider ses cultivateurs; elle leur accorde une prime pour chaque bœuf abattu qui est exporté, ainsi qu'une prime de 6c. par livre de beurre exporté, et notre gouvernement, de son côté, laisse le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande entrer chez nous sujet à un droit de 1c. la livre et faire concurrence à notre produit domestique. On a dit qu'à l'arrivée du beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le prix du beurre avait baissé de 3 et 4c, chez nous et que le bénéfice avait été pour le consommateur. C'est très bien, mais cet argument n'est pas sans réplique. Je n'ignore pas qu'en fixant les droits, il faut tenir compte du consommateur et du producteur. Mais, monsieur l'Orateur, je prétends que si nos cultivateurs et nos fabricants de produits laitiers ont un surplus de 25 à 30 millions de livres de beurre par année, c'est par le fait même une garantie que le consommateur ne sera pas obligé de payer plus cher pour le beurre canadien?

M. ROSS (Moose Jaw): J'aurais une question à poser à l'honorable député. Je suppose qu'il a puisé à des sources sûres les statistiques qu'il nous a données. Pourrait-il nous dire où il a pris ce chiffre de 4 millions de livres de beurre?

L'hon. M. EDWARDS: L'honorable député veut-il parler du beurre importé de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande?

M. ROSS (Moose Jaw): Oui.

L'hon. M. EDWARDS: Il est évident que je n'ai pas pris cela dans des bulletins du gouvernement je ne le pouvais pas. Je ne pouvais puiser mes renseignements qu'à une source, et mon honorable ami peut y puiser aussi bien que moi, je veux parler des rapports de journaux d'un bout à l'autre du pays. Puis-je savoir de mon honorable ami s'il conteste l'exactitude de mon assertion?

M. ROSS (Moose Jaw): En effet.

L'hon. M. EDWARDS: C'est très bien; les statistiques vont nous donner les chiffres exacts. Monsieur l'Orateur, je me soucie peu de savoir s'il s'agit de 4 millions de livres ou de 4 livres; je soutiens que le Gouvernement s'est montré incapable de s'occuper de cette question de façon à assurer un juste traitement aux cultivateurs de notre pays. Notre production de beurre excède fort les besoins domestiques et j'ajoute, dans ces circonstances, le consommateur ne doit pas être forcé de payer plus que de raison pour cet article. Le producteur de beurre au Canada a droit en principe à une sécurité—autant que des droits peuvent la donner—à une protection qui lui assure la consommation du beurre canadien à la table des Canadiens. Il en va de même des viandes et autres produits agricoles.

M. WARD: L'honorable député me permettra-t-il de poser une question? A-t-il des statistiques indiquant dans quelle proportion les importations entrent dans la consommation globale du Canada?

L'hon. M. EDWARDS: Je n'ai pas de statistiques là-dessus ni sur les exportations, mais je puis dire à mon collègue, touchant le point discuté, que la consommation domestique du beurre représente plus de 85 p. 100 de notre production totale. Vous obtiendrez ce résultat en faisant les calculs que j'ai fait.

M. WARD: Ce n'est pas une réponse à ma question.

L'hon. M. EDWARDS: Je ne puis pas être plus précis. Durant les années 1922, 1923 et 1924, le Canada a importé 11,404,557 livres de beurre au prix de $3,795,873. Quant aux œufs, au cours de ces mêmes trois années, nos importations se sont élevées à 24,469,000 douzaines payées par la sortie de $7,722,000 en argent canadien. Pour ces deux articles, dans les trois années mentionnées, $11,518,564 de notre argent sont allés dans les goussets des étrangers. Je prétends que cet argent aurait dû aller dans les goussets des agriculteurs canadiens. Au dire de l'honorable député de Brandon, les cultivateurs des Etats-Unis ont réclamé un tarif élevé, et la doctrine enseignée là-bas depuis trois ou quatre ans est une doctrine de protection élevée. Ils étaient portés à croire que cela abolirait la concurrence. L'honorable député a prétendu, en outre, que, malgré des doléances

sur l'état de l'agriculture au pays, aujourd'hui, nos cultivateurs sont dans une bien meilleure situation que ceux du centre des Etats-Unis. Je le reconnais avec l'honorable député, et je vais lui dire pourquoi notre situation est meilleure que dans certaines parties des Etats-Unis. Je citerai des chiffres qui le convaincront, je crois, lui et la Chambre, de la folie de cette politique progressiste de libre-échange, de libres importations.

L'hon. M. ROBB: Pardon, avant que mon honorable ami fasse sa citation, on discutait il y a un instant sur la quantité de beurre importé d'Australie. Il se trouve que j'ai les statistiques officielles touchant les importations d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, du premier au 21 janvier. Durant cette période, nous avons reçu 414,400 livres de beurre australien et 206,408 livres de beurre néo-zélandais. Depuis le premier décembre, nous avons aussi importé d'Angleterre, en sus du beurre australien et néo-zélandais, du beurre canadien expédié en Angleterre et ramené ici parce que nous en manquions.

L'hon. M. EDWARDS: Je ne puis voir comment il peut se produire un déficit sur notre marché, sauf temporairement dans certaines localités, mais comme de raison, j'accepte sur-le-champ les chiffres officiels donnés par le ministre des Finances (M. Robb). Ils ne portent toutefois que sur le beurre débarqué au pays, et les importations d'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont montées en tout, suivant les statistiques du ministre, à environ 600,000 livres.

L'hon. M. ROBB. Les importations combinées d'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont élevées à 620,808 livres et, en outre, un peu plus de 400,000 livres de beurre canadien nous sont revenues d'Angleterre.

L'hon. M. EDWARDS: Quant aux 600,000 livres, je dis que c'est 600,000 livres de trop, vu les conditions dans lesquelles l'importation se fait ici, les conditions dans lesquelles la production est subventionnée en Australie,—j'ignore si elle l'est en Nouvelle-Zélande,—et dans lesquelles ces produits entrent ici moyennant un droit de 1c. la livre. Mais si nous avions un excédent de beurre et si nous voulions l'écouler en Australie, notre beurre, aux termes de la convention signée, serait frappé d'un droit de 6c. la livre.

M. VALLANCE: J'ai sous la main un document...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député qui a la parole autorise-t-il l'interruption?

L'hon. M. EDWARDS: J'ai montré, je pense, monsieur l'Orateur, que je veux bien qu'on me pose des questions, mais quand un député se lève et commence à faire un discours comme préambule à sa question, je crois avoir raison de m'y opposer.

M. VALLANCE: Je voulais simplement poser une question.

L'hon. M. EDWARDS: Les Etats-Unis comprennent, comme vous le savez, quarante-huit états, et le district de Columbia. J'ai pris la peine d'examiner les rapports du recensement des Etats-Unis, ceux de 1920 et de 1910 particulièrement, et je constate que dans vingt-quatre de ces quarante-huit états, de 1910 à 1920 le nombre de fermes avait diminué de 191,073, et la superficie des terres améliorées, de 3,726,527 acres. Dans chacun de ces vingt-quatre états aussi, les dettes hypothécaires accusent une augmentation par rapport à la valeur des terres. Telle était, dans vingt-quatre des quarante-huit états, la situation en 1920, comparée à celle de 1910. L'on constatait dans les vingt-quatre autres états un progrès dans le nombre des fermes, la superficie améliorée et une diminution des dettes hypothécaires. J'en ai conclu que l'agriculture allait mal dans vingt-quatre états et se portait assez bien dans les vingt-quatre autres.

J'ai constaté autre chose encore. J'ai constaté que les états où le nombre de fermes et la superficie améliorée ont diminué sont presque tous des états du nord et du centre dont le climat est à peu près le même que le nôtre. Je me tromperais guère, je crois, en disant que 75 à 80 p. 100 de la population des Etats-Unis se trouve dans ces vingt-quatre états et que cela fournit une clientèle urbaine appréciable. Mais d'autre part les cultivateurs de ces états ont à subir la concurrence des agriculteurs des états du Sud, de la Californie, et autres, où le climat est doux, où le bétail reste au pâturage toute l'année, où les granges et les étables ne sont pas nécessaires, et où encore l'on récolte deux ou trois fois l'année au lieu d'une fois dans les états du Nord et en Canada. A quoi a conduit cet état de choses? Les cultivateurs de ces vingt-quatre états presque tous situés au nord du 40e parallèle présentèrent au Congrès une requête disant: "Nous sommes obligés de subir la concurrence des états jouissant d'un climat modéré. Nous devons naturellement nous soumettre à cela, puisque nous appartenons au même pays, mais nous tenons à vous dire que c'est là pour nous un désavantage, et nous protestons contre la concurrence du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et d'autres pays que l'on nous impose en

outre." Et c'est à la demande des agriculteurs syndiqués de ces états du Nord que le tarif Fordney-McCumber fut voté dans l'intention expresse de les protéger contre l'importation des produits d'autres pays. New-York, la Pensylvanie, l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, l'Iowa comptent parmi les états où le nombre de fermes et la superficie améliorée ont diminué, bien que les grandes villes qu'ils renferment fournissent aux cultivateurs du voisinage une clientèle qui doit leur être d'un certain avantage.

D'aucuns diront peut-être que la concurrence des états du Sud ne représente pas grand'chose. La concurrence qu'ils nous font, disait l'un, se résume à la pistache de terre. C'est une grande erreur. La concurrence est vive. Le Texas, par exemple compte 6,000,000 de têtes de bétail, plus qu'aucun autre état de l'Union. Il y a dans le Texas et l'Oklahoma réunis autant de têtes de bétail que dans tout le Canada. Les Carolines, la Géorgie et la Californie en comptent aussi de 4 à 5,000,000. Le Texas tient aussi la tête pour les troupeaux de moutons, suivi par la Californie. Il y a plus de 5,000,000 de porcs dans les Carolines, la Géorgie et la Floride, et le Texas et l'Oklahoma en comptent plus de 2,500,000. Le Texas et l'Oklahoma ont plus de 30,000,000 de volailles, et les Carolines 21,000,000. Les produits laitiers de ces mêmes états représentaient en 1920 une valeur de $114,000,000. Leur production de beurre seule en 1920 dépassait 141,000,000 de livres et la production des œufs 185,000,000 de douzaines. Le blé et les autres grains se cultivent aussi. Donc, monsieur l'Orateur, l'exposé de théories libre-échangistes vieilles de cinquante ou soixante ans est permise, mais dans la pratique et dans la préparation d'un tarif de douanes nous ne pouvons ignorer les conditions climatériques du Canada. Le tarif canadien doit être établi en tenant compte de nos voisins du sud, et de leur production. A entendre certains gens, l'on croirait que la population des Etats-Unis se compose de citadins et qu'il n'y a pas de cultivateurs. Loin de là. En fait, pour un cultivateur canadien l'on en compte douze aux Etats-Unis, et pour un acre cultivé au Canada il s'en cultive dix aux Etats-Unis. A en juger par les chiffres couvrant la période de 1910 à 1920, les Etats-Unis ne dépendront pas de sitôt de l'extérieur pour leur alimentation. La superficie ensemencée en blé a augmenté de 65.1 p. 100, entre 1910 et 1920, et la production du blé de 38.03 p. 100; la culture de l'avoine, de 8.1 p. 100 et le rendement, de 4.8 p. 100; celle de l'orge, de 249.8 p. 100, et la production de 157 p. 100; tandis que la culture du foin a augmentée de 6.7 p. 100 et la récolte de 3.6 p. 100. La valeur globale des produits agricoles récoltés en 1920 est de 182 p. 100 de plus qu'en 1910. Les augmentations en valeur en 1920 comparativement à 1910 sont les suivantes: blé, 215 p. 100; avoine, 106 p. 100; maïs, 143 p. 100; autres céréales, 226 p. 100; foin et fourrage, 180 p. 100; pommes de terre, 284 p. 100; autres légumes, 148 p. 100.

Voici une lettre qui m'a été confiée et que je désire lire vu la déclaration du ministre des Finances (l'hon. M. Robb). Elle est datée de Vancouver, 14 novembre 1925 et adressée à la Central Creameries Limited:

La quantité de beurre qui vient d'être déchargé du navire à provenance de la Nouvelle-Zélande ne se monte qu'à cinq cents boîtes pour Vancouver. Cette cargaison est composée de trois différentes classes, l'Anchor, qui est la supérieure, l'Acorn, qui est la première, et le Pacifique. Celui-ci est une nouvelle marque et mis dans une boîte beaucoup plus commune, de sorte que, évidemment, il est classé dans le n° 2. Les importateurs sont: F. R. Stewart, 75 boîtes de Pacifique, 150 boîtes d'Anchor et 125 boîtes d'Acorn; A. P. Slade, 150 boîtes d'Acorn. C'est tout ce qui a été laissé pour Vancouver. Combien pour Victoria, nous l'ignorons, excepté une cargaison de 200 boîtes pour P. Burns et Compagnie de cette localité. On a dit qu'il y avait en tout 1,200 boîtes sur ce navire, de sorte que le reste de l'expédition a probablement été placé en entrepôt. S'il n'est pas satisfaisant pour vous de recevoir un échantillon de chacune de ces classes, voulez-vous bien nous le laisser savoir lundi prochain, vu que, si vous ne nous avez pas répondu à cette date, nous aurons un échantillon de chacune de ces boîtes des détaillants que nous vous enverrons par messagerie lundi ou mardi soir.

Vos tout dévoués,
Central Creameries Limited,
(Signé) MARK E. HILL, gérant.

On m'a aussi remis ce télégramme:

Le 7 janvier, 11,768 boîtes de 56 livres arrivées à Vancouver et réparties ainsi: 1,000 boîtes pour Victoria; 6,000 boîtes pour l'est du Canada, et le reste pour Vancouver. Ecrivons.

Je suis aussi redevable à mon ami, le député de Calgary-Est (M. Davis) pour la dépêche qui lui fut envoyée, en date du 19 janvier, 1926:

On m'annonce ce matin quelque trois millions de livres de beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie doivent arriver aux ports de l'Atlantique et du Pacifique d'ici au 6 février et d'autres quantités à suivre.
PETER PALLISEN,
Crémeries centrales (Alb.).

Il semble que le ministre des Finances n'a pas eu ce renseignement car il l'aurait donné à la Chambre.

L'hon. M. ROBB: J'ai cité pour l'édification de mon honorable ami, les chiffres des importations. Il ne parle maintenant que de bruits qui circulent.

L'hon. M. EDWARDS: Si mon honorable ami ne peut trouver de meilleures expressions que "bruits" en réponse à des déclarations qui ont apparemment été corroborées par des personnes dignes de foi. . .

L'hon. M. ROBB: Que mon honorable ami consulte l'organe officiel du parti conservateur,—j'ignore si c'est celui de Meighen ou de Patenaude,—il verra que le beurre était coté, hier, à une hausse de 1 cent ½ la livre sur le marché de Montréal.

L'hon. M. EDWARDS: Peu m'importe le nom du conservateur qui renseigne la Chambre ou l'appellation qu'il plaît à mon honorable ami de lui donner. Vu la position qu'il occupe dans le cabinet, ou ce qui en reste, mon honorable ami ne devrait parler qu'avec circonspection des partisans de Patenaude ou de ceux de Meighen. L'honorable député est l'un des principaux adeptes d'un parti composé de cent un membres ayant cent une politiques différentes et un seul article commun. Quand cela sied à leurs fins, ils se déclarent libre-échangistes. D'un autre côté, s'ils le jugent à propos, ils sont protectionnistes-libéraux. Mais, chose certaine, ils sont prêts en tout temps à sacrifier quoi que ce soit pour se cramponner au pouvoir.

En ce qui concerne ces importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, je n'ignore pas que c'est, à l'heure actuelle, un lourd poids sur les épaules du Gouvernement qui doit comprendre qu'il a commis une bourde énorme en signant la convention de commerce avec l'Australie, et qu'il a aggravé son erreur avec la convention de la Nouvelle-Zélande. Nous possédons déjà les statistisques suivantes pour montrer que les importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande vont porter, et portent déjà même, un coup sérieux à la plus grande industrie du pays, l'industrie laitière, parce que si nous tenons compte de l'argent qui y est placé, du nombre d'employés, ou de ceux qui y sont directement ou indirectement intéressés, on conviendra que c'est la plus importante industrie du Canada et qu'elle a droit à toute la considération possible. Elle a fait des progrès merveilleux dans les provinces des Prairies, dans l'Alberta surtout. Je le répète, il vaudrait mieux pour les provinces de l'Ouest et pour les cultivateurs de se livrer à la culture mixte. Tel est mon avis, du moins.

L'industrie de la fabrication du beurre dans l'Alberta a progressé rapidement et l'Angleterre ne lui a pas ménagé ses éloges. Le beurre de l'Alberta est meilleur que celui de n'importe quelle autre province. La convention de commerce avec la Nouvelle-Zélande venant après celle de l'Australie, va nuire énormément à cette industrie. C'est un pacte injuste. Pour affirmer mon attitude, laissez-moi citer les paroles prononcées à la Chambre par mon très honorable leader au mois de juin dernier:

La liste de tarifs la plus injuste du Canada est celle qui se rapporte aux produits agricoles. Les droits qui devraient être haussés les premiers au pays sont ceux qui concernent les produits agricoles.

A l'heure actuelle, le cultivateur canadien subit la concurrence des agriculteurs de l'étranger dans des conditions absolument injustes. Des denrées semblables à celles qu'il produit sont importées sous le régime d'un tarif douanier relativement bas ou admises en franchise tandis que l'accès des marchés étrangers est fermé à ses produits, sauf en acquittant des droits très élevés.

Voilà l'attitude du parti conservateur pour ce qui est du tarif sur les produits de la ferme, de la culture maraîchère et de la laiterie. Et avec votre permission, monsieur l'Orateur, je ferai voir aussi quelle est l'attitude du président des Etats-Unis sur ce même sujet. Voici les paroles du président Coolidge:

Il a été adopté dans ce pays, deux mesures importantes qui tout en étant très avantageuses à d'autres égards, ont grandement tourné au bénéfice des salariés. L'une de ces mesures est le tarif protecteur qui permet à notre population d'améliorer son genre de vie et de toucher des salaires plus élevés qu'aucun autre peuple du monde en aucun temps. Cette mesure assure le marché des Etats-Unis aux produits des ouvriers américains.

Et dans une autre circonstance, le président Coolidge a dit:

Nous avons inclus l'industrie agricole dans notre système protecteur, car il ne faut pas que le cultivateur américain subisse sur le marché domestique la concurrence du mouton de la Nouvelle-Zélande, du bœuf de l'Argentine, du blé canadien, du beurre danois, du tabac bulgare, des œufs chinois ou du sucre cubain.

Voilà l'attitude tant du président des Etats-Unis que du congrès américain et ces paroles représentent aussi l'attitude du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Or, j'ai tout lieu de croire que je me fais l'écho de l'opinion de la classe agricole en général, lorsque j'affirme que les produits canadiens de la ferme, de la culture maraîchère et de l'industrie laitière devraient se trouver sur la table de tous les citoyens du pays au lieu des produits à bon marché des pays étrangers; je prétends que les cultivateurs du Canada ont droit à une certaine protection à cet égard.

Le programme du parti conservateur se résume dans ces mots: "le Canada d'abord". Mais le gouvernement qui tente d'administrer on prétend administrer les affaires du pays préconise un programme tout à fait différent. En ce qui regarde la concurrence que nos agriculteurs subissent de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, la politique libérale se résume à ceci: L'Australie et la Nouvelle-Zélande d'abord et le Canada en second lieu. Et si nous examinons le tarif Fordney pour le comparer au régime en vigueur au Canada, nous nous rendons compte

que le Gouvernement maintient encore cette attitude: les cultivateurs des Etats-Unis d'abord; les nôtres ensuite. Or, le parti conservateur prend une attitude absolument contraire. Nous soutenons que notre tarif douanier devrait être remanié de façon à assurer la préférence aux cultivateurs canadiens sur le marché domestique; les produits des cultivateurs, des maraîchers et des laitiers canadiens devraient jouir d'une certaine mesure de protection sur nos marchés. D'autre part, les industries canadiennes devraient être raisonnablement protégées afin de fournir un travail varié à nos jeunes gens et à nos femmes, qui resteront sur le sol canadien et nous aideront à édifier notre pays au lieu de prendre le chemin des Etats-Unis.

En ce qui regarde le marasme dont souffrent nos industries, un bon nombre d'entreprises industrielles au Canada ont été contraintes de fermer leurs portes sous le régime de la politique inaugurée par le présent gouvernement. A l'heure actuelle, une seule industrie est en pleine activité et le travail supplémentaire y est même en honneur. Je fais allusion aux bureaux des consuls américains au pays où l'on prépare les passe-ports des jeunes Canadiens qui tentent de traverser la frontière afin de se procurer du travail. Est-ce que ce seul fait ne donne pas à réfléchir à mes honorables amis de la droite, ainsi qu'aux honorables membres du groupe progressiste? Or, nous prétendons que ces jeunes Canadiens sont obligés de s'expatrier parce que nos fabriques ferment leurs portes par suite la politique sénile du Gouvernement. Et où vont-ils tous? S'ils cherchaient du travail, en conformité de la logique et du raisonnement de mes honorables amis de la gauche, ils devraient diriger leurs pas vers un pays où fleurit le libre-échange. C'est en vain toutefois qu'ils en chercheraient un; car le Canada est le seul pays au monde qui ait dégrevé son tarif douanier depuis la conclusion de la paix. Tous les autres pays ont relevé leurs tarifs douaniers. Cependant, nos jeunes gens s'expatrient parce qu'ils ne peuvent trouver de travail sur le sol canadien et ils s'en vont en chercher au delà de la frontière dans le pays jouissant du régime protecteur le plus élevé au monde. Est-ce que cela ne dit rien à l'esprit de mes honorables amis de la droite? S'il en est ainsi, leur cas est absolument désespéré.

Examinons donc un peu notre commerce d'importation et d'exportation avec les Etats-Unis sous le régime du tarif en vigueur. En 1924, les cultivateurs américains ont vendu des produits de la ferme pour une somme de $12.58 par tête, en moyenne, à la population du Canada, hommes, femmes et enfants. Voilà

les achats que notre faible population de 9 millions a effectués aux Etats-Unis. Or, pour combien les 110 millions d'habitants des Etats-Unis ont-ils acheté chez nos cultivateurs? Cela représente une moyenne de 96c. par tête. Telle est la situation sous le régime du programme dont le Gouvernement poursuit l'exécution et il serait à propos d'y remédier le plus tôt possible. Or, pour y arriver il faudrait que nos adversaires fussent prêts à jouer franc jeu; ils faudrait qu'ils reconnussent leur défaite; que le peuple ne veut plus les voir à la direction des affaires; qu'ils démissionnent et qu'ils s'en aillent.

Ces jours derniers, le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a parlé d'encourager le rapatriement des Canadiens émigrés pour les établir sur des terres. Cependant, le ministre a fait observer que ce programme d'immigration et de rapatriement n'a aucune chance de réussite à moins qu'il ne s'appuie sur d'autres réformes de nature à nous aider à garder le cultivateur canadien sur sa ferme.

Je partage absolument l'avis de mon honorable ami. Cependant, je lui demanderai quelles mesures le parti libéral a prises pour atteindre ce but? Quelles réformes mes honorables amis ont-ils tentées afin de rendre la vie supportable aux jeunes gens de la campagne? Ils ont ouvert nos portes aux produits d'Australie et de Nouvelle-Zélande et ils ont gardé le tarif douanier si bas qu'il permet aux produits agricoles d'autres pays de passer facilement par-dessus et d'entrer au Canada où ils font concurrence aux nôtres. Je suis forcé de conclure que la politique suivie par le gouvernement actuel et appuyée évidemment par les membres du parti progressiste revient à dire carrément aux cultivateurs du Canada: Vous ne comptez pas dans le pays. De notre côté, nous proposons une politique de justice envers les cultivateurs du Canada, une politique avec laquelle ils pourront se sentir sûrs d'avoir l'appui d'un gouvernement qui leur garantira, en fait de législation, la préférence pour leurs produits sur le marché domestique. C'est juste et moins que cela ne l'est pas. Je ne peux pas comprendre l'attitude de ceux qui parlent parfois du libre-échange comme étant leur politique. L'expression n'est pas juste, car le libre-échange fait supposer une liberté réciproque. Or la politique des honorables députés vis-à-vis et des progressistes, telle qu'elle a été exposée publiquement et qu'ils appellent libre-échange, est une politique non pas de libre-échange, mais bien de libre importation, qui leur fait dire ceci: Nous proposons d'ouvrir nos portes au surplus de la production agricole du monde, tandis que les autres pays empêchent nos produits d'en-

trer chez eux. Voilà leur politique et, en ma qualité de représentant d'une circonscription agricole, je proteste très énergiquement contre cela.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): A l'exemple de mes collègues, c'est avec grand plaisir que je vous félicite bien sincèrement, monsieur l'Orateur, de l'honneur qui vous a été fait, honneur qui n'a été conféré qu'une seule fois depuis la Confédération à un président de cette Chambre, le premier après la Confédération, l'honorable James Cockburn. A voir la façon dont vous vous acquittiez de vos fonctions, monsieur l'Orateur, pendant la dernière législature, nous savions, nous qui faisions partie de la Chambre à ce moment-là, que le choix avait été judicieux. Votre courtoisie, votre affabilité, votre longue expérience de la vie parlementaire et l'impartialité que vous avez toujours manifestée dans l'exercice de vos fonctions, permettent à un ancien président de la Chambre de vous offrir ses sincères félicitations et de souhaiter que vous puissiez jusqu'au bout remplir les hautes fonctions qui vous ont été confiées.

J'ai le plaisir de féliciter également l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) qui a proposé l'adresse, et l'honorable député des Deux-Montagnes (M. Lacombe) qui l'a appuyée, pour leurs excellents discours, bien documentés, bien raisonnés et en tous points dignes des traditions de cette Chambre. Cela me fait penser qu'il y aura vingt-cinq ans, dans huit au dix jours, que j'ai été appelé à appuyer l'adresse proposée alors par l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie). En jetant un regard autour de moi, je vois à part vous-même, monsieur l'Orateur, le doyen de la Chambre dans la personne de l'honorable député d'York-Sud (M. Maclean), puis l'honorable député de Wellington-Sud et, de ce côté-ci, trois membres, mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa), mon honorable ami de Richmond-Wolfe (M. Tobin) et l'honorable député de Portneuf (M. Delisle) qui sont les seuls qui restent du Parlement de 1901. Nombreux sont ceux qui sont sortis d'ici après avoir donné leurs services au pays: les uns sont partis pour un monde meilleur, d'autres sont entrés dans des champs d'activité différents, et leurs actes sont consignés au Hansard, sans quoi leur éloquence n'aurait pas laissé de trace.

Je suis heureux de pouvoir, avant la suspension de la séance, dire quelques mots à l'appui du programme énoncé dans le discours du trône, bien que mon concours ne soit pas nécessaire, puisqu'il se passe de commentaires. Avant d'en aborder la discussion, je tiens à féliciter l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) qui, comme moi, s'est amélioré avec les années et qui nous a fait un discours calme, digne d'être étudié. En contraste avec autrefois, alors qu'il était, comme moi, plus violent et plus combattif, il a cependant très clairement exposé le programme du parti conservateur. Je suis forcé de dire, dès en commençant, que je n'approuve pas du tout ce programme. A part quelques allusions personnelles à certains de ses collègues, le reste du discours était digne de lui et de la grande circonscription qu'il représente et qui a déjà été représentée par des hommes distingués.

En examinant le discours du trône que j'eus l'honneur de discuter en appuyant l'adresse proposée par l'honorable député de Wellington-Sud, le 11 février 1901, je m'aperçois, d'après le Hansard, que l'honorable député, qui était à ce moment-là, comme aujourd'hui, un des plus éloquents orateurs du Parlement, avait exposé très brièvement, mais d'une façon très concise, l'attitude du parti conservateur. Antérieurement à 1896, le parti conservateur, comme il l'a décrit, était au pouvoir luttant contre l'adversité, tandis qu'après 1896, il constituait l'opposition luttant contre la prospérité. Cela se compare jusqu'à un certain point avec la situation actuelle. Nous avons aujourd'hui une opposition fort militante, une opposition de beaucoup plus nombreuse que celle que nous avions à la dernière législature. D'après l'intention et l'idée du gouvernement constitutionnel britannique, le seul moyen d'obtenir un bon et vigoureux gouvernement est d'avoir une bonne, saine et forte opposition. Je ne proteste pas contre le nombre d'honorables députés qui composent aujourd'hui l'opposition. Comme nous, ce sont des représentants du peuple. Mais bien que leur nombre ait été doublé aux dernières élections et qu'ils soient revenus ici bien plus vigoureux, ils ne constituent pas la majorité de la Chambre. Le premier ministre a donc été bien avisé en demandant à Son Excellence de consulter le Parlement, ce haut tribunal, pour savoir qui dirigerait les affaires du pays. Le simple fait qu'un parti obtient une majorité au pays ne signifie pas grand'chose; c'est le nombre de membres élus au Parlement qui parle pour le peuple entier. Il y a ici des députés qui représentent une minorité des électeurs, tandis que d'autres représentent des majorités écrasantes. Mais une fois qu'ils sont élus au Parlement, ils représentent, non seulement leurs circonscriptions respectives, mais tout le pays, parce que la tradition du Parlement est qu'un de ses membres ayant pris son siège à la Chambre n'est plus seulement représentant de sa circonscription, mais en

même temps représentant de toute circonscription du pays. C'est pour cette raison que je suis heureux de voir un grand nombre d'hommes jeunes des deux côtés de la Chambre; des hommes qui sont venus ici pour accomplir leur devoir et servir leur pays au meilleur de leurs aptitudes. C'est là une des grandes obligations qui reposent sur nous. Il y a bien des années, quand j'étais beaucoup plus jeune, la province d'Ontario était représentée ici par des hommes d'une habileté marquée. Inutile de les nommer car tout le monde les connaît en Ontario. Puis, pendant un temps fort long les hommes de grand talent ont semblé se désintéresser de la politique comme vocation et se sont donnés à d'autres professions. Pour diverses raisons, un grand nombre d'hommes très habiles sont passés dans les professions instruites ou sont entrés dans les affaires ou autres professions et n'ont pu venir siéger au Parlement. Néanmoins, je sais que le pays est heureux de voir des hommes de grande habileté dans les diverses professions siéger à la législature actuelle; des hommes d'affaires, des hommes de professions libérales et des représentants de l'agriculture.

En parlant des représentants de l'agriculture je dois ajouter que la situation actuelle est différente de celle qui existait il y a vingt-cinq ans. A cette époque, nous n'avions pas de groupes au Parlement et le département de l'Agriculture n'était pas dirigé par des hommes versés dans les sciences agricoles, mais par des avocats ou des médecins. Aujourd'hui, nous avons parmi nous des cultivateurs instruits, des cultivateurs qui ont étudié l'agronomie et qui sont ainsi à même de nous renseigner, comme nous en avons besoin, sur les intérêts des cultivateurs.

Le Canada est si grand qu'il est pour ainsi dire impossible de bien connaître toutes les situations qui demandent l'intervention législative de la Chambre. Depuis un quart de siècle j'ai l'honneur de représenter une circonscription voisine de l'Atlantique et, à ma grande honte, je dois avouer n'avoir jamais été à l'ouest de Winnipeg. Je n'ai traversé ni les Rocheuses ni les prairies. La raison c'est qu'après avoir passé l'hiver à Ottawa, je suis en général obligé d'aller sur la côte de l'Atlantique durant l'été afin de me remettre si je veux revenir ici la session suivante. Mais, bien que n'ayant jamais été dans l'Ouest, j'ai rencontré des hommes de l'Ouest, de l'Ontario et d'autres parties du Dominion qui ont rendu de véritables services au pays et j'espère que pendant cette session, qu'elle soit longue ou brève, le débat sera toujours courtois. Notre premier devoir, après tout, est envers notre pays et bien que nous puissions aimer un

débat vigoureux, du moment qu'il se fait dans un langage parlementaire, je pense que le Canada n'en souffre pas. Pour indiquer les progrès réalisés par le Dominion on me permettra de retourner au discours du trône de 1901 qui, entre autres choses, faisait allusion au retour de notre contingent sud-africain, à la visite prochaine du duc et de la duchesse de Cornwall, à l'étalage des produits Canadiens à la section des entrepôts frigorifiques de l'exposition de Paris, au développement du Saint-Laurent et à l'augmentation favorable de notre commerce. Vingt-cinq ans se sont écoulés et certains de ces sujets sont encore débattus. A cette époque nous discutions le libre-échange et la protection, le tarif élevé ou modéré, la situation de l'agriculture et ainsi de suite. J'imagine que nous continuerons à discuter ces sujets pendant bien des années à venir. En 1901, le député de Wellington-Sud, dans son discours sur l'adresse,—qui faisait naturellement l'éloge de la politique de sir Wilfrid Laurier,—déclara que le tarif McKinley, qui avait été alors mis en vigueur, était dans un sens une bonne chose pour le Canada, en ce qu'il nous avait piqué d'honneur et nous avait fait comprendre qu'un tarif américain élevé n'était pas nécessairement une chose malheureuse pour le Canada. Nous avons toujours déploré le tarif élevé de nos voisins, et cependant, pendant les quinze années du ministère Laurier, que nous estimons aujourd'hui avoir été l'âge d'or de la prospérité nationale,—le tarif McKinley n'a retardé en rien la prospérité au Canada. Le député de Wellington-Sud en a attribué la raison à ce que, de tout temps, les ressources naturelles du Canada nous ont mis dans une situation plus avantageuse que celle de tout autre pays. Je suis de son avis.

En cette circonstance, M. Borden,—aujourd'hui sir Robert Borden,—fit son début au Parlement en sa qualité de chef du parti conservateur. Il n'avait été choisi que la veille, et partant, on ne pouvait s'attendre qu'il exposât la politique de son parti, mais il attribua notre prospérité à la situation avantageuse qui régnait de par tout l'univers. Il va sans dire, de même qu'à cette époque, il en est ainsi aujourd'hui. Lorsque la prospérité est universelle, le Canada en bénéficie; mais si, d'un autre côté, l'univers n'est pas prospère, le Canada en subit plus ou moins le contre-coup. A la fin de la guerre, le Canada s'est trouvé dans un état de beaucoup plus avantageux qu'aucun autre des pays belligérants, et je crois que là-dessus tout député consciencieux sera d'accord avec moi.

En août 1914, lorsque nous fûmes convoqués ici, à quelques jours d'avis, pour décider si le Canada devait participer à la guerre, je ne

pouvais parler au nom de ma circonscription; la question n'avait pas été discutée au cours des élections de 1911. Lors de cette campagne, nous avons discuté la réciprocité et la question navale. Comme je l'ai dit nous n'étions pas autorisés par nos commettants à déclarer la guerre en 1914, mais il faut le dire à l'honneur du Parlement de cette époque, la députation fut unanime à reconnaître que, du moment où la guerre était déclarée contre la Grande-Bretagne, le Canada avait le devoir de s'unir à la métropole, et nous nous sommes portés à son secours sans une seule voix dissidente. Ce geste fera à jamais la gloire du Canada. En ce moment, nous déplorons la mort du cardinal Mercier. Pendant la guerre, personne n'a joué un plus grand rôle ou donné un plus noble exemple de dévouement à son Dieu et à sa patrie que ne l'a fait l'héroïque cardinal de Belgique. Peu de temps après la guerre, j'ai eu l'honneur de le rencontrer à l'hôtel de ville de Montréal, à l'occasion de la réception que la ville lui fit alors qu'il était en route pour les Etats-Unis. Je lui appris que le Canada avait levé, équipé et envoyé 600,000 hommes outre-mer, et que le pays avait contracté une dette de guerre de près d'un billion de dollars. Son Eminence n'en revenait plus du rôle important que nous avions joué dans la guerre, et, retenant à peine ses larmes, il remercia l'assistance du concours que le Canada avait apporté à la Belgique dans sa glorieuse lutte contre l'envahisseur.

La période de guerre a été une ère difficile pour le Canada, mais elle lui a valu une prospérité momentanée,—le commerce fut on ne peut plus florissant et tout le monde vendait ses produits à un prix maximum. Dans ma propre circonscription les cultivateurs obtenaient pour leurs produits les prix qu'ils voulaient. Mais au cours de la même période, plusieurs autorités distinguées, et notamment sir George Foster, nous ont à maintes reprises prévenus que l'ère des hostilités serait suivie d'une période de déflation et que nous devrions prendre des mesures en vue d'une crise financière et d'un fléchissement des affaires. Cet état de choses survint après la signature de l'armistice et, si je ne me trompe, la situation atteignit le point culminant en 1921. Nous n'en sommes pas encore remis, mais notre situation s'améliore peu à peu, et plus tôt qu'on ne s'y attendait. J'ai lu quelque part qu'après Waterloo, il fallut à l'Europe vingt ans pour rétablir son équilibre économique. Si nous y parvenons nous-mêmes dans la moitié de ce temps, il y a lieu de nous estimer heureux. Je vois qu'en 1920, l'ensemble de notre commerce était de $2,639,726,135; en 1921, ce chiffre s'est abaissé à $1,616,172,764; en 1922, il y a une légère augmentation, $1,660,587,106; 1923 accuse une nouvelle augmentation, $1,911,559,638; en 1924, le chiffre fléchit à $1,878,756,189, et en 1925, il fait un bond appréciable à $2,171,366,141. Cela nous démontre qu'aujourd'hui, le Canada jouit d'une mesure raisonnable de prospérité. Nous avons une balance favorable du commerce de 400 millions, et ce chiffre va s'accroissant. Naturellement on entendra formuler des griefs dans certains milieux,—parmi les industriels et parmi les cultivateurs. Sir Wilfrid Laurier disait souvent que si nous n'avions pas de difficultés en ce monde, nous n'aurions pas besoin de gouvernements, car la raison d'être de ces derniers était de régler les difficultés. Lorsque les plaintes ne viennent pas du Cap-Breton, elles nous arrivent de la Colombie-Anglaise. Autrefois j'ai passé maintes et maintes veillées dans cette Chambre à entendre discuter la question orientale; c'est une question qui ne nous préoccupe plus comme dans ce temps-là. En ces derniers temps nous nous sommes occupés un peu plus des affaires de l'Ouest. Le grand chef du parti conservateur à l'époque où fut parachevé le chemin de fer Pacifique-Canadien disait de l'Ouest que cette région était appelée à devenir le grenier de l'univers. Et après tout, c'est sur l'Ouest que le Canada fonde son plus grand espoir. Jamais le Canada, comparativement à la république du sud, ne parviendra au rang qu'il devrait atteindre si nous ne comblons pas les vastes espaces de l'Ouest. A l'heure actuelle l'Ouest n'est colonisé que sur une faible étendue, et le moyen de régler nos difficultés, et comme le dit dans son amendement le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), d'assurer du travail à nos ouvriers, c'est de mettre en valeur les énormes ressources agricoles de l'Ouest, car l'agriculture est l'industrie fondamentale par excellence.

Quelle a été la principale cause du succès de la politique de Laurier pendant quinze ans? C'est l'immigration telle qu'elle a été organisée par Clifford Sifton, un Canadien de l'Ouest, et qui a jeté un million de colons dans l'Ouest. Ce million de nouveaux consommateurs a doublé, triplé et même quadruplé les commandes données aux usiniers de Toronto, de Montréal, d'Hamilton et aux centres industriels. Ces établissements marchaient nuit et jour en ce temps-là, et je ne perds pas l'espoir qu'avant peu d'années le même état de choses va revenir.

Tous ceux qui observent sont convaincus que le Canada a retrouvé le chemin de la

prospérité. L'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) a cité un extrait d'un discours de sir Herbert Holt, président de la banque Royale. Si vous voulez bien réfléchir à ce qu'il a dit, vous verrez que sir Herbert Holt déclare que le moyen de secourir l'industrie canadienne, c'est de faire une étude scientifique de la question du tarif. C'est justement ce que le Gouvernement se propose de faire, entre autres choses.

Le discours du trône annonce l'étude de diverses propositions dont la Chambre a déjà entendu parler il y a longtemps. Une d'elles est la fusion de quelques départements. Le contribuable est très intéressé à la question de l'impôt sur les revenus et autres taxes. Il n'a pas, comme le contribuable anglais ou américain, bénéficié d'une réduction appréciable de ses charges. Les Canadiens continuent de verser de lourds impôts au trésor public. Les frais administratifs—dus au régime fédéral, si l'on veut—sont accablants. Outre le gouvernement fédéral, il faut soutenir neuf gouvernements provinciaux et un millier d'administrations municipales. L'administration centrale aurait dû faire disparaître depuis longtemps plusieurs départements ministériels. Quelques-uns peuvent fusionner, parce qu'ils exécutent des services similaires. Je suis heureux d'apprendre que le cabinet songe à réunir certains de ces départements, dans le but d'alléger les charges des contribuables.

Le Gouvernement projette aussi de simplifier la comptabilité. On est toujours étonné et embarrassé, pour se rendre compte de l'état des affaires publiques, d'avoir à parcourir d'énormes *in-8°* qui paraissent un an après la fin de l'exercice, et dont la version française n'est distribuée quelquefois qu'une année plus tard. Le Canadien moyen connaît peu le coût de l'administration et les conditions économiques de son pays. Si le Gouvernement peut trouver un moyen de simplifier ce service d'information à l'usage du public, il aura accompli une belle œuvre, car c'est en s'appuyant sur une opinion publique éclairée qu'il pourra le plus facilement servir l'intérêt national.

Les peuples n'ont que les gouvernements qu'ils méritent, a dit quelqu'un. A chaque consultation populaire, c'est un fait connu, la moitié à peine des électeurs se rendent aux bureaux de vote. Depuis que le droit de suffrage a été donné aux femmes, les choses sont encore pires, probablement parce que dans le Canada français on n'était pas préparé à cette nouveauté. La chambre législative de Québec n'a pas voulu adopter le suffrage féminin, croyant que la femme canadienne française, qui a la réputation de donner au pays des nichées de dix à douze enfants, a trop à faire à la maison pour avoir le temps de courir les réunions politiques. Bien que la province de Québec ait repoussé le vote des femmes, une majorité parlementaire à Ottawa nous l'a imposé de force. C'est une loi générale qu'on est obligé de respecter.

Dans les circonscriptions à population mixte, les femmes anglaises vont aux urnes. Elles y ont été habituées durant la guerre. Mais dans les municipalités françaises, les femmes qui votent ne sont pas aussi nombreuses. Au surplus, le suffrage féminin n'a que peu d'adeptes dans la province de Québec. Quoi qu'il en soit, le suffrage féminin est établi; si le Gouvernement peut trouver moyen d'intéresser le public à l'administration et de permettre à chaque électeur, homme ou femme, de se mieux renseigner sur le fonctionnement du régime, il aura bien mérité du pays. On aura là un baromètre qui nous avertira de l'état de l'opinion publique. Si l'on peut montrer aux électeurs des chiffres simples sur le coût de l'administration gouvernementale, on aura grandement augmenté leur intérêt dans le fonctionnement administratif. On sait que dès qu'un homme se sent atteint dans ses finances, son intérêt est en éveil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, il y a dans le discours du trône un passage qui prend beaucoup d'importance aux yeux des habitants de la province de Québec, c'est celui relatif au rapatriement et qui est ainsi conçu:

Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

D'aussi loin que remontent mes souvenirs, le mouvement migratoire entre le Canada et les Etats-Unis a toujours existé; d'ailleurs on n'a qu'à se rappeler que les Etats-Unis comptent entre deux et trois millions de Canadiens. Voilà bien des années j'assistai à un banquet du Canadian Club à Boston où Curtis Guild, gouverneur du Massachusetts, exprima l'opinion qu'il y avait à Boston assez de Canadiens et de descendants canadiens, surtout des Provinces maritimes, pour élire le maire. Cet état de choses a toujours existé et existera toujours dans une certaine mesure; car les

individus iront d'un pays à l'autre selon les avantages que leur offrent les pays respectifs. Il est indiscutable que, pendant un certain temps après la guerre, les Etats-Unis offraient des avantages exceptionnels et bon nombre de Canadiens s'y sont établis. Bien qu'une proportion appréciable de ces derniers soient revenus au pays, j'espère que le Gouvernement fera un effort sincère pour assurer le retour du plus grand nombre possible de Canadiens, leur retour à la terre surtout, car là est notre salut. A cette fin il importe de rendre la campagne attrayante. Pour cela les provinces font leur part et, il y a quelques années, le Parlement fédéral vota des fonds considérables destinés à réaliser un programme en ce sens.

Pour rendre la campagne attrayante, il faut avant tout de bonnes routes. Il faut des communications satisfaisantes, un accès facile à la ville et aux marchés; il faut d'autres avantages que les provinces sont en état d'accorder, et le gouvernement central devrait y contribuer dans la mesure de ses ressources. Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) peut rendre là des services précieux; dans la province de Québec, il coopère avec le gouvernement provincial pour encourager l'agriculture.

Il m'a fait plaisir d'apprendre par les chiffres qu'a cités l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) cet après-midi, que la province de Québec occupe le premier rang au Dominion pour ce qui concerne la production du beurre et du fromage. La beurrerie est devenue un établissement permanent dans chacune de nos paroisses. Les cultivateurs s'unissent, apportent leur lait en commun et se livrent à la fabrication du beurre. Un certain nombre d'entre eux font du fromage aussi; mais apparemment dans nos campagnes on s'intéresse surtout au beurre: il se vend sans difficulté, est payé comptant et se conserve facilement. L'Intercolonial et les autres voies ferrées le transportent; les fermiers ont encaissé, de cette source, une somme considérable. Toutefois si nous voulons garder nos gens sur les terres il faut recourir à d'autres moyens.

Dans le discours du trône je remarque le passage suivant:

> Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

Cette enquête ne devrait pas se borner aux Provinces maritimes: elle devrait s'intéresser aussi à la partie est de Québec, la région maritime de la province de Québec et la péninsule de Gaspé qui, depuis nombre d'années, nous honore, vous et moi, monsieur l'Orateur, de son mandat. Nous avons une population nombreuse et toujours croissante; pour nous le problème est de garder nos garçons. Qu'on leur assure un emploi rémunérateur dans leur pays, un emploi agricole, qu'on leur assure des marchés d'accès facile et l'on résoudra du coup plusieurs de nos difficultés. Si nous arrivons à les garder sur les terres et à leur assurer des marchés, nous aurons réalisé d'immenses progrès. Quelque importance que l'on attribue à l'immigration étrangère, on doit reconnaître, je crois, qu'un Canadien est préférable à un homme de toute autre nationalité: le Canada est sa patrie, il porte dans son cœur les traditions canadiennes. Depuis la guerre, la France et la Belgique nous ont envoyé peu d'immigrants; auparavant nous en tirions un nombre assez appréciable. Quelques immigrants nous viennent des Iles-Britanniques. Le Gouvernement vient de conclure un accord avec le gouvernement d'Angleterre et les chemins de fer Nationaux relativement au transport des immigrants venant au Canada; sans doute y gagnerons-nous un accroissement de notre population. Les honorables députés ne doivent jamais perdre de vue que si nous relevons notre commerce et si nous attirons des immigrants sur nos rives, le Canada deviendra vite prospère. Le Gouvernement est disposé à encourager tout ce qui est de nature à y contribuer. La création de la commission proposée constitue un grand pas en avant.

Le très honorable chef de l'opposition a dit quelque chose qui intéresse les cultivateurs lorsqu'il a affirmé qu'advenant son accession au pouvoir, il s'évertuerait à mettre sur un pied d'égalité les tarifs du Canada et des Etats-Unis, en ce qui concerne les produits agricoles. Sans doute le tarif américain paraît-il plus élevé que le nôtre sur maint objet; mais un profane hésite à formuler une opinion là-dessus. Seuls des experts peuvent traiter convenablement de cette question. L'honorable représentant de Frontenac-Addington semble être d'avis que le cultivateur devrait être protégé partout où la chose est possible, —non seulement le cultivateur, mais le manufacturier canadien et le peuple du Canada en général. Or c'est là la politique suivie depuis des années. Les droits de douane ne sont pas immuables; on peut les changer de temps à autre. Nous pouvons avoir un tarif élevé contre un article pendant un certain temps, mais on peut le changer au bout d'un an ou deux. Si un pays étranger peut vous accorder

une chose que vous croyez utile d'obtenir, vous serez peut-être forcé de changer le tarif. On peut changer les droits de douane suivant les circonstances et suivant la politique des autres pays. Je crois en la stabilité des tarifs de douane, car les capitalistes qui font des placements dans une entreprise veulent être assurés d'un rendement raisonnable.

Le discours du trône expose d'autres questions que je ne désire pas discuter au long, mais il y a un ou deux paragraphes que je ne puis passer sous silence.

Je discuterai maintenant l'article qui se rapporte au parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. J'ai eu l'avantage d'entendre discuter cette question depuis qu'elle est devant la Chambre, c'est-à-dire, depuis des années. Autrefois, l'idée était de réserver une partie des prairies, de vendre les terrains et d'utiliser les recettes de cette vente pour la construction du chemin de fer. Je ne suis pas en mesure de déclarer si les recettes suffiraient à payer le coût de construction de cette voie, mais la somme dépensée déjà sur cette entreprise a été tellement forte qu'il nous faut, je crois, aller de l'avant. Je suis donc convaincu que le Gouvernement a la politique qu'il faut à ce sujet, et il est probable que mes honorables amis de la gauche suivraient la même politique s'ils étaient à la tête des affaires du pays. Les cultivateurs de l'Ouest sont à une longue distance de la côte; ils ont droit à toute l'aide que nous sommes en mesure de leur accorder, et l'on devrait leur trouver un débouché pour leurs produits. Autrefois, Montréal était le seul débouché. Maintenant, nous avons Vancouver, et plus tard, nous aurons la route de la baie d'Hudson, si elle vaut quelque chose.

Le problème d'empêcher notre grain de prendre la route des Etats-Unis a été discuté depuis des années, et cependant il n'est pas encore réglé. La construction du Transcontinental à travers le nord de l'Ontario et de Québec a été entreprise du temps de sir Wilfrid Laurier; on voulait développer la partie nord du pays, on voulait élargir le pays, pour ainsi dire. On voulait exploiter les immenses ressources natureiles du nord d'Ontario et de Québec et finalement donner un nouveau débouché à l'Ouest. Il semble regrettable qu'un chemin de fer construit à si grands frais et reliant l'Ouest à un port aussi magnifique que celui de Québec ne puisse être utilisé plus qu'il ne l'est aujourd'hui. Le Gouvernement agirait sagement s'il s'occupait sérieusement de ce problème dans le but de permettre à Québec et aux autres provinces de tirer avantage de ce grand réseau de voies ferrées. J'ai beaucoup de sympathie pour le cultivateur de l'Ouest. Il travaille fort; il ensemence ses champs et lutte contre maints obstacles. Il vend dans le pays une partie de son grain et il exporte le reste; il subit la concurrence des autres pays où se fixent les prix. Il a droit, dirai-je, à tout ce que le pays peut faire pour lui; et dans ce projet d'immigration et de rapatriement, si le Gouvernement est en mesure de faire des offres alléchantes pour induire les gens à venir dans ce pays, on doit viser surtout au bien-être du cultivateur. Il est bien beau de faire de la publicité pour amener les immigrants dans l'Ouest du Canada, mais il faut leur assurer la subsistance. Autrefois, lorsque sir Clifford Sifton faisait partie du Gouvernement, on accordait gratuitement des homesteads près des chemins de fer et l'on multipliait les encouragements, mais nous ne pouvons faire la même chose aujourd'hui. Le Canada devrait, je crois, se résigner à faire des sacrifices, même pour ce qui est du chemin de fer National-Canadien, afin d'assurer le développement de l'Ouest.

Le Gouvernement actuel mérite des éloges pour la façon dont il a administré le National-Canadien. Lors de l'ouverture de la dernière session, l'opinion publique était très divisée à ce sujet. Bien des gens de Québec étaient opposés à la nationalisation du chemin de fer; d'autres d'Ontario et de Québec la favorisaient; mais nous eûmes recours à un compromis, seule base d'entente. Formant une confédération, nous demandâmes à tous d'accepter un compromis. Nous déclarâmes: "Donnons aux chemins de fer Nationaux l'occasion de faire ses preuves. Choisissons un homme compétent qui puisse en prendre la direction et en faire un succès." Sir Henry Thornton a réussi malgré les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouvait. A ce propos, je ne puis résister à l'occasion qui m'est offerte de rendre hommage au doyen de la Chambre, à l'honorable représentant de York-Sud (M. Maclean) qui jadis était seul à faire entendre sa voix en faveur de la nationalisation des chemins de fer. Il prêcha la nationalisation du projet hydroélectrique dans Ontario; et nous devrions, je crois, féliciter le gouvernement de cette province pour le succès obtenu dans cette sphère.

Le pays traverse actuellement une crise aiguë, mais il en sortira heureusement. Les yeux se tournent vers l'Ouest. Le très honorable chef du Gouvernement est allé dans l'Ouest pour s'y faire élire. Il y est allé pour servir de trait d'union, de messager de la paix entre l'Est et l'Ouest. Ce qui serait fatal au

pays, c'est la division entre l'Est et l'Ouest. La prospérité de l'Ouest assurera la prospérité de l'Ontario et de toutes les autres provinces de l'Est, de sorte qu'il nous faut établir une entente plus complète. Il me fait donc plaisir que le premier ministre ait demandé aux électeurs de Prince-Albert de l'élire député; il pourra ainsi donner à l'Ouest, en sa propre personne, une garantie qu'il est prêt à étudier et à résoudre les problèmes qui se posent dans cette partie du pays. Car, sans aucun doute, c'est dans l'Ouest que se posent les problèmes les plus importants que nous ayons à résoudre.

Je ne veux pas retarder plus longtemps les travaux de la Chambre et je veux terminer en parlant des deux premiers paragraphes du discours du trône. Dans l'un, on fait allusion à l'élection d'un Canadien comme président de la sixième assemblée de la Société des Nations. Au moment où les Etats-Unis ont pour ainsi dire décidé d'entrer dans la Société des Nations, le fait qu'un Canadien—un citoyen de la province de Québec, je suis heureux de le dire, un homme qui a travaillé longtemps et avec fidélité dans le Sénat du Canada—ait été trouvé digne de cette haute position, devrait porter les Canadiens à redoubler d'efforts pour démontrer au monde que les Canadiens ont les aptitudes voulues pour remplir n'importe quelle position qui puisse se présenter.

Dans le discours du trône d'il y a vingt-cinq ans, alors que l'honorable député de Wellington-Sud avait proposé et que j'avais appuyé l'adresse en réponse à ce discours, il était fait allusion, dans le premier paragraphe, à la mort de la reine Victoria, la femme peut-être la plus distinguée qui ait jamais occupé le trône de Grande-Bretagne. C'est pendant son règne que fut établi le régime parlementaire au Canada. Dans le premier paragraphe du discours du trône de cette année, l'on nous demande de déplorer la mort d'une autre femme éminente, la veuve d'Edouard VII, le conciliateur, l'homme qui créa l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Prévoyant ce qui pourrait se produire un jour, il établit une plus grande concorde entre ces deux grandes nations. Les effets de cette entente se firent sentir au Canada et une plus grande harmonie existe ici depuis que les soldats anglais et les soldats français se sont battus et ont répandu leur sang côte à côte sur les champs de bataille de France et des Flandres pour défendre la civilisation et l'humanité. A ce début d'une nouvelle législature, nous devons faire tout en notre pouvoir pour promouvoir la concorde entre tous les Canadiens, pour qu'ils se connaissent mieux, pour détruire autant que possible les barrières entre provinces et assurer ainsi le développement et la prospérité de notre grand Dominion.

M. S. G. TOBIN (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, comptant sur la patience et l'indulgence dont il est de tradition de faire preuve à l'égard des nouveaux membres de cette Assemblée, je désire parler brièvement de la motion en discussion. Tout d'abord, je désire me joindre à tous ceux qui ont exprimé leur confiance et leur plaisir à l'occasion de votre nomination à la tâche élevée que vous occupez. Il me fait vraiment plaisir de vous féliciter, monsieur l'Orateur.

Je veux également, selon la coutume, rendre mes hommages aux députés qui ont proposé ou appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Je vois que le premier a des liens dans la partie du pays d'où je viens. Il nous a dit qu'il possède une ferme dans l'Alberta, et de fait près de mon propre comté. Je suis heureux de l'apprendre. J'espère que d'autres honorables députés viendront dans l'Ouest et, s'ils n'y peuvent demeurer, qu'ils établiront des rapports leur permettant de mieux connaître ce qui se passe dans l'Ouest, de savoir comment il est facile d'y gagner ou d'y perdre de l'argent et tout ce qui contribue à faire de la vie de l'Ouest canadien, ce qu'elle est. A ce propos, je note que lady Byng, dans un discours prononcé récemment devant un nombreux auditoire, a dit que l'on ne peut parler en connaissance de cause de l'état des affaires au Canada si l'on n'a pas visité l'Ouest du pays. Elle se montra fort aimable à ce sujet. Elle fit remarquer que le coût du voyage est élevé, mais elle ajouta que plusieurs personnes font de longs voyages à l'étranger avant de visiter nos propres provinces de l'Ouest. Il est bon que les habitants des autres parties du pays visitent l'Ouest, car il est difficile pour ceux qui n'ont vécu que dans l'Est de connaître les provinces des Prairies et vice versa. Je ne critique pas ceux qui n'y sont pas allés; je dis seulement, de façon générale, qu'il est désirable que nous connaissions mieux les provinces autres que celle où nous demeurons.

J'aurais aimé parler de tous les excellents discours prononcés au cours de ce débat, mais cela ne serait pas possible. Toutefois, je tiens à dire aux chefs des divers groupes combien j'ai apprécié leurs déclarations, différentes sous bien des rapports, mais ayant toutes certaines qualités. Les membres de l'opposition n'ont peut-être pas le talent d'édifier une politique, mais ils ont celui de discuter, et nous avons entendu, de la part des députés progressistes, de très bons discours, démontrant qu'ils se sentent bien à l'aise ici et qu'ils savent penser. J'avais compris hier soir que j'allais parler après un des vieux par-

lementaires de cette Chambre, l'honorable député de York-Sud (M. Maclean), et j'ai prêté à son discours une attention toute spéciale. En l'écoutant, je trouvais qu'il avait à peu près tout ce qu'il faut pour appartenir à ce côté-ci de la Chambre (*la droite*). Jusqu'à un certain point, je partage beaucoup de ses opinions, comme celle qu'il a exprimée au sujet des petites banques et quelques autres. Ces opinions méritent au moins d'être discutées. Mais à une certaine phase de son discours, il a gâté sa démonstration. Il en est venu à parler de ce que je crois être la politique de la gauche, je veux dire la fusion du Pacifique-Canadien avec le chemin de fer National-Canadien. Je ne saurais partager ses vues sur ce point. Je ne crois pas que cela puisse jamais se faire.

Aujourd'hui je me réjouissais d'avance à la pensée d'entendre le discours de l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) car un des grands plaisirs du nouveau député est celui-ci: il a lu ou il a dû lire les comptes rendus des discours de ses collègues, mais il désire voir et entendre parler ceux qui ont été représentants du peuple durant nombre d'années et comparer ce qu'il voit et ce qu'il entend avec les comptes rendus des journaux ou du Hansard. L'impression que j'avais gardée de mon honorable ami était qu'il devait être un belliqueux, pour ainsi dire, mais en l'écoutant aujourd'hui, j'ai constaté que ses paroles étaient sans violence, qu'elles étaient plutôt doucereuses. Ce n'était plus du tout ce que je m'attendais d'entendre, et je me demandais, en prêtant attention, si de ses amis de l'opposition ne l'avaient pas mis sur ses gardes et ne l'avaient pas averti qu'à cette session-ci, il ne devait pas commettre d'écarts de langage. Il nous a cité une belle pièce de vers, qu'il nous dit avoir été composée par une de ses promettantes filles, et j'en ai conclu que, puisque c'était là la meilleure partie de son discours, sa fille devait être l'auteur du discours tout entier. De ce moment je ne m'intéressai plus à ce qu'il exposait, et en ce disant, je ne veux nullement laisser penser que je n'apprécie pas à son juste mérite cette fille si bien douée, à laquelle je souhaite tout le succès possible.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff). Je suis né en Nouvelle-Ecosse et mon père y demeure avec d'autres parents. L'honorable député et moi nous sommes de grands amis depuis nombre d'années, et c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté son discours. Il est bien renseigné sur la politique et les divers événements qui se sont produits dans la Nouvelle-Ecosse; mais j'arrive difficilement à comprendre comment certaines choses arrivent dans cette province. J'y ai vécu jusqu'à l'âge de trente ans environ et je ne puis pas croire ni concevoir que la population de cette province nous ait envoyé ces onze disciples qui, se levant l'un après l'autre, viennent nous parler en adeptes convaincus de la politique conservatrice. S'ils disent vrai, je ne comprends pas ce qu'est devenue la Nouvelle-Ecosse. Je me souviens encore du temps où cette province baignée par l'océan trafiquait avec les Antilles, avec l'Amérique du Sud et tous les autres ports, et je n'arrive pas à croire que sa population en soit venue à prêter foi,—si tant est qu'elle prête foi,—à la politique de représailles de l'opposition. J'espère me familiariser davantage avec mes amis de la Nouvelle-Ecosse et de me renseigner mieux sur leurs sentiments, car, j'en suis sûr, je ne puis comprendre que ces gens aiment tant à laisser dire qu'ils sont de vrais et purs conservateurs. J'aime mieux penser que ceux qui nous ont tant écrit sur ce qu'on éprouve là-bas ont fort exagéré, et je n'ai aucun doute qu'après avoir lu le discours de l'honorable député de Queen-Lunenburg, ces gens n'aient une vue plus claire des choses.

Je ne désire pas soulever de discussion, mais je rappellerai que le très honorable chef de l'opposition, exposant sa politique, déclarait qu'elle avait reçu l'adhésion du pays tout entier. Venant de l'Alberta, je ne saurais partager cette opinion. L'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, forment une grande étendue, d'une largeur d'environ mille milles de l'est à l'ouest et autant du sud au nord. Le très honorable chef de l'opposition peut difficilement prétendre alors que, dans toute cette immense région, il a reçu un appui bien considérable. Analysons donc les suffrages des dernières élections. Au Manitoba, les conservateurs ont recueilli 70,264 voix sur un vote global de 98,732 donné en faveur des autres partis: libéraux, progressistes, travaillistes et indépendants. En Saskatchewan, les conservateurs ont obtenu 57,512 voix contre 146,987 accordées aux autres, et en Alberta, les conservateurs ont reçu 51,114 voix tandis que les autres réunis ont recueilli 109,995 votes.

Un hon. DEPUTE: Et les régions plus à l'ouest?

M. TOBIN (Wetaskiwin): M'y voici dans un instant. Les conservateurs ont donc obtenu dans ces trois provinces un total de 178,890 voix contre les 335,714 recueillies par les autres partis combinés. L'addition des votes recueillis par les conservateurs et les autres donne 534,604. La part des conservateurs, 178,890

voix, représente 33 pour cent du vote global. Si les votes conservateurs dans ces trois provinces ne représentent que le tiers du total, je ne vois pas à quel titre le très honorable député peut conclure à la pleine approbation de sa politique dans cette grande région. Et nous devons reconnaître qu'une région qui produit 400 millions de boisseaux de blé est une région du Canada avec laquelle il faut compter. Quelqu'un me conseille de porter mon étude plus à l'ouest. Je n'entendais pas analyser le vote donné dans l'Ouest, mais permettez-moi de faire au pied levé une comparaison touchant la circonscription de mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens). En 1921, il a obtenu une majorité de 3,089 sur tous ses adversaires, tandis que, dans l'élection de 1925, le vote d'ensemble lui était contraire. Les conservateurs n'ont donc pas recueilli autant de voix cette fois qu'en 1921. Je mentionne le fait simplement parce qu'on m'a conseillé de choisir la matière de mes comparaisons plus à l'ouest.

L'hon. M. STEVENS: En toute justice et pour être très précis, mon honorable ami pourrait exposer tous les faits relatifs à la Colombie-Anglaise. Cette province à élu 10 conservateurs au lieu de 7.

M. TOBIN (Wetaskiwin): Je le répète, je parlais de la circonscription de l'honorable député, simplement parce qu'on m'y a invité. Je constate aussi qu'en 1921, le total des voix recueillies par les conservateurs dépassait celui de tous les autres, tandis qu'aux dernières élections il était moindre. Voilà les faits.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami fait erreur.

Un DEPUTE: Et la Nouvelle-Ecosse?

M. TOBIN (Wetaskiwin): J'ai déjà parlé de la Nouvelle-Ecosse, et en tous cas, j'ai entendu dire de cette province des choses qui dépassent ma compréhension. La Nouvelle-Ecosse, est ma province natale, mais si enclin que je sois à discuter cela, je dois passer outre.

En commentant le discours du trône, plusieurs députés en ont profité pour parler de leurs propres comtés, et comme le mien est une des nouvelles circonscriptions de l'Alberta, peut-être me permettrez-vous d'en faire une brève mention. D'abord, je veux la localiser pour que la députation en connaisse la situation exacte. Tout le monde, comme de raison, connaît la ville d'Edmonton La région de Wetaskiwin commence aux limites d'Edmonton et s'étend quelque 75 milles au sud et quelque 75 milles à l'est et à l'ouest; sa superficie est d'environ 5,625 milles carrés. Le chemin de fer d'Edmonton à Calgary traverse cette région, et cette voie ferrée, embranchement du Pacifique-Canadien, nous donne un service de six à huit trains par jour. Le service est bon du côté de l'est, mais à l'ouest, il est mauvais. Un nouveau chemin de fer tracé en détours est en voie de construction de Lacombe vers l'ouest. C'est le gouvernement provincial qui le construit et l'on est en train de le prolonger de 20 milles. J'ai toujours caressé l'espoir que l'un ou l'autre des transcontinentaux acquerrait la ligne, la parachèverait et l'administrerait comme partie intégrante de son réseau. Ce comté, dont je suis fier d'être le représentant, renferme plusieurs villages prospères le long de la ligne Calgary-Edmonton, et nous avons une des plus belles régions de culture mixte au Canada. Nous avons aussi plusieurs excellents lacs quelques-uns des plus beaux de l'Ouest les lacs Sylvan, Gull et Pigeon. Les amateurs de pêche à la ligne se délecteront à visiter la région, et je puis souhaiter la bienvenue à tout nemrod qui n'a pas peur d'affronter un orignal, car cet animal abonde dans la partie ouest du comté. Nous avons aussi une belle ferme de démonstration à Lacombe, une succursale de la ferme de démonstration fédérale, qui fait une besogne magnifique. Elle a été fort utile aux premiers venus et elle a fait un excellent travail dans la période de transition entre la culture du grain et la culture mixte. A l'heure actuelle, on y fait des expériences de tout genre.

Suit un relevé du nombre de terrains dont la culture a été observée durant l'été de 1925:

Céréales:			
Sélections de première année..	770		
Sélections de deuxième année..	150		
Variétés nouvelles..	145		
Expérience d'une variété, grands terrains..	138		
Expérience d'une variété, terrain d'une perche..	528		1731
Grande culture:			
Expériences générales..	475		
Expériences d'assolements.	56	terrains, 15 assolements	531
Récoltes fourragères:			
Foin..	17		
Mils..	18		
Herbes..	48		
Légumes..	130		
Tournesols, variété de choix.. ..	140		
Maïs..	132		
Racinages..	276		761
Divers:			
Essais de prévention de la carie.	24		
Influence du milieu..	9		
Essais de prévention de la rouille	47		
Pommes de terre..	72		152
			3175

J'ai remarqué aussi la variété des grandes cultures, savoir:

	Variétés
Blé	107
Avoine	86
Orge	42
Pois	37
Lin	3
Sarrasin	2
Blé d'hiver	5
Orge d'hiver et de printemps	2
Ray Grass	2
Brome	1
Fléole des prés	3
Herbe de pelouse	1
Luzerne	9
Trèfle d'odeur	5
Trèfle commun	1
Trèfle blanc	5
Trèfle rouge	12
Maïs	30
Tournesols	9
Betteraves à sucre	8
Carottes	11
Navets	20
Betteraves fourragères	32
Pommes de terre	35
Mils	9

Je mentionne ceci simplement pour montrer la somme de travail qui s'accomplit là et pour indiquer la variété des renseignements que les cultivateurs peuvent y obtenir. Lors de ma dernière visite à la ferme, j'appris que l'on y faisait l'expérience de 475 méthodes différentes de culture ainsi que de 15 genres d'assolements. Il est évident que cette ferme procure aux cultivateurs, soit sous forme de rapport annuel, de brochures d'actualité ou de correspondance, des renseignements de grande valeur et des plus variés. Le directeur me dit qu'en 1925 il avait reçu environ 6,000 lettres et en avait envoyé 7,000, et qu'en moyenne dix cultivateurs par jour visitent la ferme. De plus, le personnel donne souvent des conférences ici et là à la campagne, devant des réunions de cultivateurs.

Je m'arrêterai un moment sur un sujet important mentionné dans le discours du trône, celui du transport. Bien que je puisse paraître parler plus particulièrement pour l'Ouest, j'espère démontrer à cette Chambre avant la fin de mes remarques, que je tiens compte de la situation dans tout le Dominion. Longtemps, les honorables députés le savent, l'Ouest ne sut que faire. Bien que l'océan Pacifique ne soit qu'à 750 milles, le grain ne prenait pas cette route et nous commençâmes à nous demander si le pays manquait ou si le mal n'était ailleurs. Nous sommes convaincus que la terre donne ce qu'on en attendait, mais nous en sommes venus à la conclusion qu'il nous manquait quelque chose d'essentiel. Où était le mal? Dans le coût élevé du transport vers le littoral du Pacifique. En 1922, et en 1923 aussi, lorsque les tarifs de transport furent diminués, le grain commença à prendre la direction du Pacifique, et actuellement la situation n'est plus la même dans l'Ouest. Les cultivateurs reprennent courage. Non pas qu'ils désirent expédier tout leur grain par là. Il existera toujours une ligne de partage dans la direction du trafic, le grain s'acheminant vers l'Ouest d'un côté, et de l'autre, vers l'Est. Cette démarcation se modifiera suivant la récolte ou le mouvement du commerce, par exemple la congestion à un terminus ou à l'autre.

Les tarifs actuels pour le grain et les produits du grain vers l'Ouest sont assez satisfaisants. D'Edmonton ou Calgary au littoral du Pacifique, le prix de transport du blé est de 21c. par 100 livres; et des mêmes endroits à Fort-William, il est de 26c. par 100 livres. Si le principe déterminant du prix général du transport était absolument juste, le taux entre Edmonton ou Calgary littoral du Pacifique devrait être de 20c. Mais nous ne nous plaignons pas, du moment que la situation s'améliore. Passé Fort-William cependant, c'est la confusion. D'Edmonton à Fort-William, parcours de 1,250 milles, le taux est, je l'ai dit, de 26c. par 100 livres; puis, de là à Montréal, parcours de 1,020 milles approximativement, il est de 34c. par 100 livres. Certains honorables membres se sont demandés si le grain devait prendre la direction de Québec ou de Montréal. Eh bien, si le taux prohibitif en vigueur sur la division du Transcontinental du National-Canadien doit être maintenu, comment peut-on s'attendre que le grain soit acheminé vers l'un ou l'autre de ces ports? Si nous voulons que le grain prenne cette direction, il faut que le prix de transport soit raisonnable. Nous ne pouvions expédier par le littoral du Pacifique tant que les taux étaient très élevés; cela nous était aussi impossible que si le chemin de fer n'eût pas existé.

Comment pouvons-nous espérer que le grain soit voituré par le Transcontinental à un tarif de 34 cents sur une distance d'un peu plus de 1,000 milles, comparativement au tarif de 26 cents pour les 1,250 milles qui séparent Edmonton de Fort-William? Si nous voulons réellement que notre grain soit transporté vers l'Est, aux ports canadiens, sur nos propres lignes, il faut un tarif moins élevé, car autrement il prendra la route la plus économique.

Il ne me conviendrait pas de faire aucun rapprochement entre Montréal et Québec, mais selon moi, le meilleur des deux ports est celui de Québec, parce que pour les produits transportés à l'Est par le Transcontinental, Québec se trouve 60 milles moins loin et 170 milles plus près de l'Atlantique. Dès que notre grain est arrivé dans l'un ou l'autre de ces ports, il nous faut compter sur les

transatlantiques réguliers ou irréguliers. Lorsque nos importations étaient plus considérables que nos exportations, les navires réguliers après avoir déchargé leurs cargaisons chez nous en repartaient avec du fret de diverses espèces. Aujourd'hui ils cherchent parfois des chargements de grain. Si ces transatlantiques ne sont pas disponibles, il nous faut trouver des navires irréguliers, et s'ils veulent des cargaisons d'un seul parcours, ils préfèrent naturellement les prendre à Québec ou le long de la côte, et ne pas faire le voyage de 170 milles jusqu'à Montréal. Nous devons examiner sérieusement tout le problème du transport si nous devons diriger notre grain vers l'Est par une ligne entièrement canadienne. Si les ports de Portland et autres de l'Atlantique étaient plus avantageux pour l'expéditeur, c'est sans doute par là que passeraient ses produits. Je vois dans le rapport de 1923 du département du commerce des Etats-Unis que cette anné-là New-York a eu 63,000,000 de boisseaux de blé canadien; Philadelphie, 23,000,000; Baltimore, 15,000,000; Norfolk, 12,500,00; Portland, 7,550,000; Boston, 7,000,000.

Nous avons droit à la péréquation des tarifs dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest, ce qui permettra au cultivateur d'expédier son grain par la route qu'il trouvera la plus économique. Nos chemins de fer ont été construits dans le but de desservir le public et non de l'exploiter. Je n'ai aucun reproche à adresser aux administrateurs de notre réseau national ou du Pacifique-Canadien, mais ils sont avant tout des hommes de chemin de fer, et, bien entendu, ils considèrent la question des tarifs purement au point de vue des chemins de fer plutôt qu'au point de vue plus large de leurs résultats pour le bien-être de la nation. Par conséquent, voulant un Canada uni, nous avons raison de donner des conseils aux chemins de fer pour que leur exploitation se fasse dans l'intérêt général du pays.

Peu m'importe quel gouvernement était au pouvoir lorsque le chemin de fer fut construit de Winnipeg à Québec. Ce qui m'intéresse c'est que cette ligne fut d'abord construite pour transporter le grain des provinces des Prairies à l'Atlantique par la route la plus directe et offrant les meilleurs niveaux. La ligne la plus au nord du Transcontinental remplit toutes ces conditions. Mais, si lorsque les chemins de fer sont complétés, nous en rendons les tarifs prohibitifs, nous ne les utilisons pas comme c'était l'intention. Quant à la ligne à l'étude, c'est le tarif minimum et non pas maximum que nous voulons. En me reportant aux tarifs du grain, je vois que le tarif moyen par boisseau de Fort-William à Buffalo est de 2.88 cents et à Port-Colborne, un port canadien, de 3.46 cents. Ces localités ne sont éloignées que d'un jet de pierre comparativement à la distance totale. J'ai donné les tarifs moyens pour 1924. On les trouvera dans le rapport du *Commerce du grain au Canada en 1924*, page 158, tableau 113. Cela ressemble beaucoup, si je lis bien, à une préférence en faveur des ports américains. Il y a une couple d'années, M. Symington a déclaré devant un comité de la Chambre, si je ne me trompe, que du grain avait été transporté sur la ligne du Transcontinental à Québec ou Montréal à 6 cents par boisseau sans aucune perte pour le chemin de fer. Aujourd'hui, ce tarif est trois fois plus élevé. Les tarifs ont été abaissés ailleurs mais non en cet endroit. J'ai sous la main des tableaux montrant ce qu'ils sont pour Saint-Jean, le Royaume-Uni et l'Europe continentale. Mais, je ne veux pas ennuyer la Chambre en les citant.

Il arrive parfois que le tarif pour un long parcours est moindre que pour une courte distance, selon le commerce. Il y a plusieurs considérations dont il faut tenir compte dans le commerce du grain. Si nous expédions une wagonnée de grain de l'Alberta à la Colombie-Anglaise, le tarif est de 21 cents par 100 livres, pourvu que le grain soit destiné à l'exportation. Mais s'il doit être utilisé à Vancouver ou à quelque autre endroit de la Colombie-Anglaise, le tarif est près d deux fois plus élevé. On prétend avec raison que l'on peut expédier du grain au Japon ou en Chine à un tarif moins élevé que pour la consommation domestique dans la Colombie-Anglaise. Nul doute que c'est la règle pour tous les chemins de fer Mais pourquoi cet écart considérable? Pourquoi les habitants de la Colombie-Anglaise, où il y aurait un immense marché pour l'alimentation de la volaille ne peuvent-ils acheter le grain des provinces de l'Ouest à un prix raisonnable? Le tarif sur une boîte de pommes de la Colombie-Anglaise, achetées dans l'Ouest, va jusqu'à 125 pour 100 de plus que pour une boîte semblable expédiée à une égale distance dans les provinces de l'Est. C'est ce que nous ne comprenons pas bien que ce soit exact. En dépit de tous ces désavantages, l'Ouest canadien prospère; mais je tiens à voir égaliser les prix de transport mille pour mille.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de discuter très succintement certaines des questions mentionnées dans le discours du trône. Le document fait allusion à notre prospérité grandissante. Mes honorables amis de la gauche révoquent en doute cette assertion; or, voyons donc un peu quelle était la situation en 1913 et en 1914. Au cours des années subséquentes il est impossible d'établir des comparaisons justes à cause de la

guerre. Toutefois de 1921 à venir jusqu'aujourd'hui, nous pouvons affirmer sans crainte que le Canada a joui d'une prospérité grandissante.

Je désire me reporter au discours que le ministre des Finances (sir Henry Drayton) de l'époque prononça au cours du débat sur le budget. Je me bornerai à citer l'esquisse de la situation qu'il fit et que je relève à la page 3175 du hansard. Voici les paroles de l'ex-ministre des Finances et qui ressemblent beaucoup à un "présage de mort":

> Le peuple Canadien a une grande tâche à accomplir; celle de travailler à rétablir l'harmonie dans le monde si tristement bouleversé à l'heure qu'il est. La confiance mutuelle est partout absente; l'égoisme persiste à faire valoir les intérêts de classe. Le chômage règne chez nous. Nous nous méfions de notre prochain; nous exprimons souvent des doutes sur l'avenir. Qu'y a-t-il donc? Le soleil continue partout de briller, nos rivières sont aussi belles, nos terres aussi fécondes, nos ressources aussi vastes que jamais.

Voilà, monsieur l'Orateur, une peinture fidèle de la situation en 1921. Le soleil brillait, les rivières continuaient de couler et nos terres étaient aussi fertiles et aussi vastes que jamais. Toutes choses étaient en marche vers la prospérité, sauf le parti conservateur qui restait dans la stagnation. Or, qu'est-il arrivé depuis 1921? Lisez les rapports des institutions financières, les journaux de finance, les bilans des compagnies d'assurance et ainsi de suite; vous vous rendrez compte du premier coup d'œil que la prospérité est revenue au Canada à l'heure actuelle. Le dollar canadien est au pair; les valeurs de bourse sont à la hausse; les obligations sont en grande demande à l'opposé de la situation qui règnait en 1921; la balance du commerce nous est favorable et nous l'avons graduellement augmentée depuis 1921. Cela veut dire que nos exportations ont excédé chaque année le chiffre de nos importations. Et cependant, monsieur l'Orateur, si nous remontons aux exercices 1911, 1912 et 1913, je dirai sans hésitation et sans crainte d'être contredit, que la balance du commerce nous fut plus défavorable en ces années-là qu'à n'importe quelle autre époque dans les annales canadiennes. Vous pouvez fouiller les archives à partir de la Confédération et vous vous rendrez compte qu'une pareille situation ne s'est jamais vue à aucune autre époque.

Je tiens à citer brièvement quelques chiffres provenant des rapports du ministère des Douanes et de l'Accise. En 1911, le total de nos exportations représentait une somme de $297,190,365 tandis que nos importations se chiffraient à la somme de $461,951,318; la balance de commerce défavorable au Canada s'élèvait donc à 164 millions en chiffres ronds. Pour l'exercice 1912, nos exportations globales s'élevaient à la somme de $315,317,250 et nos importations à $547,482,190; nous avions donc une balance de commerce défavorable d'environ 232 millions. En 1913, nos exportations globales s'élevèrent à $393,232,657 et nos importations à $675,517,045, ce qui laissait une balance de commerce défavorable au Canada d'environ 282 millions. J'ai fouillé les archives, je le répète, et ce sont là les trois plus tristes années que le Canada ait traversées en ce qui regarde le commerce. Et qu'est-il arrivé depuis 1921? Les rôles ont été absolument renversés. Mes honorables amis de la gauche mettent tout cela au compte d'un accident et ils invoquent les desseins de la Providence. Eh bien! si la Providence favorise le parti libéral jusqu'à ce point-là, que mes honorables amis aient au moins le courage de l'admettre. Il se peut fort bien que la Providence favorise un gouvernement qui prend les intérêts de toutes les classes.

Le discours du trône fait aussi allusion au développement de l'agriculture et des autres industries fondamentales du pays. Je constate, monsieur l'Orateur, que, pour les huit premiers mois de l'exercice en cours, finissant au 25 novembre dernier, nos exportations agricoles atteignent le chiffre de $511,717,000, soit 60 p. 100 du grand total des exportations du Dominion Voilà des chiffres impressionnants qui font voir d'une façon concluante la place que l'industrie agricole occupe dans la structure économique de notre pays. Ces chiffres devraient être fort intéressants pour mon honorable ami le député d'Edmonton-Est (M. Bury). Mon honorable ami, je m'en rappelle, a déclaré qu'il n'a cure de savoir le chiffre de nos exportations; il tient surtout à se rendre compte de quoi elles se composent. Voilà donc une réponse de nature à le satisfaire puisque 60 p. 100 de nos exportations sont représentés par les produits de la ferme, de l'élevage et de produits de l'industrie animale; il ne trouvera certes pas à redire à cela. Les représentants des divers groupes en Chambre tireront donc la conclusion que l'agriculture est une force dominante en ce qui regarde la prospérité du Canada, quoi que nous n'inclinerions guère à le croire, à entendre parler certains honorables députés.

Deux des honorables députés qui ont pris la parole, ont fait allusion au prix de vente des instruments aratoires. L'un des orateurs a même comparé les prix de 1913 avec ceux qui étaient en vigueur en 1925. La comparaison est certes loin d'être juste et il est inutile que j'insiste sur ce point. Un honorable membre a affirmé d'autre part que les prix augmentent, du moment que l'on abaisse les droits de douanes. Je suis donc en droit

de supposer que les prix des instruments aratoires subiront une nouvelle hausse si les droits étaient encore rabaissés.

En consultant les rapports, je suis heureux de constater que les entreprises manufacturières et les industries connexes se sont développées d'une façon sans précédent en ces dernières années. Or, j'aurais la conviction d'avoir accompli quelque chose d'utile si je pouvais faire pénétrer dans l'esprit des représentants des divers groupes l'idée que les industries de l'Est sont fort occupées du moment que la situation économique de l'Ouest est bonne. Dites-nous à l'avance le nombre de boisseaux de blé que produira l'Ouest ainsi que le prix qu'il vaudra, et nous pourrons prédire assez exactement le volume de produits ouvrés que l'Est pourra écouler en conséquence. Je ne cherche pas noise aux manufacturiers; cependant, je voudrais bien qu'ils se rendent compte qu'ils seront appelés à prospérer en proportion du développement de l'Ouest; le devoir incombe donc à toutes les classes de la population canadienne d'aider l'Ouest à reprendre sa marche dans la voie du progrès. Quelle est la situation dans l'Ouest? Visitez les foyers et vous verrez que tout le confort n'y règne pas. Dans presque toutes les maisons, le mobilier est incomplet et d'une façon générale l'installation pourrait être plus confortable. Il faut autre chose dans l'existence que trois repas par jour et un endroit pour se coucher. Lorsque l'Ouest prospèrera, vos difficultés dans l'Est s'atténueront et considérablement. Il faut mettre de nouveaux terrains en culture, car jusqu'à présent le sol y a été à peine touché. Qu'on commence par aider les industries fondamentales et lorsqu'elles seront prospères, les industries manufacturières le deviendront aussi.

Je suis heureux de voir augmenter les recettes de nos chemins de fer. En 1921, le chemin de fer national était la risée de tout le monde; aujourd'hui, c'est un des meilleurs réseaux du continent américain, donnant presque d'aussi bons résultats que le Pacifique-Canadien—probablement le plus grand réseau du monde—et son égal en tous points. Est-ce que cela n'est pas digne d'être mentionné dans cette Chambre? En 1921, le chemin de fer national ne valait rien, mais, aujourd'hui, c'est un des meilleurs réseaux du continent. Dans la région où j'habite, l'intérêt que nous portons au chemin de fer national n'est pas purement sentimental. Cette partie de l'Alberta, au nord de Red-Deer, ne pourrait pas être ce qu'elle est aujourd'hui sans le chemin de fer national. On ne verrait pas toutes les villes échelonnées le long de la ligne à l'ouest d'Edmonton. Malgré les déficits, il faut se rappeler les services que rend ce chemin de fer.

Je note aussi avec plaisir qu'on va parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson. Il est en partie construit et l'on devrait le terminer. Il aidera à développer cette partie du pays et sera utile au commerce des grains.

La région de la rivière de la Paix devrait avoir elle aussi un débouché. Actuellement, les gens sont obligés d'apporter leur grain à Edmonton, et quand il arrive là il est presque aussi loin de son marché naturel qu'à son point de départ. Il faudrait un débouché du côté du Pacifique. Je voudrais voir aussi parachever le chemin de fer de Lacombe et du Nord-ouest et qu'un de nos grands réseaux s'en porte acquéreur.

Je suis heureux de savoir qu'on a réduit considérablement les dépenses et les impôts et qu'on va les diminuer encore plus. Je suis en faveur de la réduction des dépenses, mais il y a des réductions qui parfois ne sont pas économiques et qui, lorsqu'elles sont exagérées, résultent en une perte. Il y a des services nécessaires. Je demanderai qu'on augmente les crédits pour la circonscription de Wetaskiwin. Nous avons besoin là-bas de nouveaux services postaux et j'espère que le Gouvernement pourra se montrer généreux envers nous à cet égard.

On a parlé d'un grand programme d'immigration. Je suis d'accord avec ceux qui disent qu'on devrait s'appliquer à garder les gens déjà établis sur le sol. Je sais qu'on l'a déjà dit, mais il est parfois bon de répéter, parce que cela fait entrer dans l'esprit des gens ce que nous voulons. Je crois que le programme libéral tel qu'il a été exposé dans le discours du trône est la meilleure manière de réaliser ce que nous désirons en matière d'immigration. La politique libérale tendant à réduire les impôts et à abaisser le tarif douanier contribuera plus à encourager les gens à rester sur leurs terres que tout ce qu'on peut mentionner actuellement. On devrait aussi s'efforcer de rapatrier nos compatriotes qui sont allés s'établir dans d'autres pays. Bien entendu, il est difficile de ramener des gens qui sont établis ailleurs, mais on devrait essayer. J'espère que si l'on amène des immigrants dans l'Ouest ou dans n'importe quelle autre partie du Canada où il y a des terres à cultiver, ce seront de vrais agriculteurs, des gens qui auront fait de la culture et qui ont un penchant pour cela. Si vous amenez dans nos campagnes des hommes habitués à recevoir une paie régulière, ils ne réussiront pas dans l'agriculture. Puisque nous voulons amener des immigrants dans notre pays, veillons à ce

qu'ils soient de vrais agriculteurs qui connaissent la culture, qu'ils aient confiance dans ses possibilités de rendement et qu'ils aiment la terre.

Nous avons autour de la circonscription de Wetaskiwin une population cosmopolite. Il y a des gens originaires de Nouvelle-Ecosse et d'autres provinces, de même que des Etats-Unis et d'autres parties du monde; des émigrés de Norvège, de Suède, d'Allemagne, d'Ukraine, et, des Canadiens français. Tous réussirent. Les agriculteurs venant de l'étranger où ils ont vécu la vie de la campagne seront satisfaits s'ils s'aperçoivent que le sol au Canada est plus productif que celui qu'ils ont laissé et ils resteront au pays. Mais l'homme qui ne connaît pas l'agriculture échouera. Nos cultivateurs diront peut-être: Pourquoi nous amener des concurrents? Mais l'agriculteur qui vient ici travaille pour le Canada et il est une concurrence pour l'étranger. Qu'on les laisse venir ici pour mettre notre sol en valeur plutôt que le sol d'un pays étranger. Il y a des colonies dans différentes parties de ma circonscription composées de gens qui étaient agriculteurs, qui s'intéressaient à leur travail et qui ont réussi, mais ceux qui ne connaissaient pas la culture ont échoué et ne sont pas restés. Tout ce que le cultivateur demande c'est une chance de réussir. Il ne demande pas à ce qu'on l'entoure d'un mur tarifaire; il ne demande pas de drawback. Il dit: "Je puis faire concurrence à l'univers." Voilà les agriculteurs qu'il nous faut. Nous aimons celui qui nous dit. "Je puis cultiver des céréales et je ne demande pas qu'on élève le mur d'un tarif contre moi. Ne me surchargez pas d'impôts; donnez-moi accès sur les marchés du monde et nous réussirons."

Un des obstacles à l'immigration—et on nous l'a dit aujourd'hui ici—ce sont les discours prononcés par des hommes publics haut placés proclamant au monde entier que notre population quitte le Canada; que les industries vont à la ruine et que tout est de travers dans le pays. Voilà un des plus sérieux empêchements à l'immigration. Quand des hommes comme le très honorable chef de l'opposition prononcent des discours, leurs paroles font le tour du monde, et quand un étranger lit que la population abandonne le pays et que nos usines ferment leurs portes, comment pouvez-vous compter sur une immigration au Canada?

Je suis heureux de voir que le discours du trône contient une allusion au crédit agricole. Je crois qu'on peut beaucoup accomplir pour le cultivateur dans ce sens, et qu'on peut l'aider réellement. Un cultivateur ne peut pas débuter sans argent. Quand il se présente à la banque et demande du crédit on lui dit: "Combien possédez-vous? Quel est votre actif?" S'il dit qu'il n'a rien, on lui refuse du crédit et il lui est impossible de commencer. Si un cultivateur ne réussit pas une année, la banque ne l'aidera pas l'année suivante. Je prétends que les cultivateurs de l'Ouest—comme ceux de tout le Canada—doivent aujourd'hui avoir plus d'avances à long terme que les gens des autres professions. Dans son discours, l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) semblait plutôt voir d'un mauvais œil le crédit agricole. Il ne l'a pas dit, mais il a attiré l'attention sur des choses qui se sont produites en Alberta et en Saskatchewan et a ajouté que si le parti conservateur avait été au pouvoir dans ces provinces, de telles choses ne seraient pas arrivées. Je ne pense pas que l'honorable député connaisse bien l'histoire du parti conservateur dans l'Alberta. Il était bien représenté dans la législature de 1905, mais le nombre de ses représentants a diminué tous les ans jusqu'en 1921, alors qu'il n'en restait plus qu'un seul qui s'est présenté et a été élu comme indépendant. Les progressistes doivent agir avec circonspection dans cette province comme ici, parce que les conservateurs profiteront de toute division qui pourrait exister. Je les conjure d'être prudents et de ne pas se laisser tromper par les offres que pourraient leur faire les députés de la gauche. J'ai entendu des progressistes dire que, dans certains cas, un concurrent peut vous offrir quelque chose à bas prix afin d'acculer son rival à la faillite. En 1921, les conservateurs ont appuyé les progressistes de l'Alberta, surtout parce qu'ils voulaient créer une situation qui leur permettrait de se représenter. Mais dans les conditions actuelles, ils disent: "Maintenant que nos adversaires se divisent en libéraux et en progressistes, nous pourrons peut-être réussir." Ils ne se sont pas présentés en 1921, mais aujourd'hui ils mettent en pratique le précepte de: "Diviser pour régner."

Il y aura une commission consultative du tarif; le discours du trône l'a promis. Une commission de cette nature devrait pouvoir fonctionner pour le plus grand bien et l'avantage général du Dominion. La majeure partie du fardeau du tarif est portée par le cultivateur et c'est une chose dont il faudra se souvenir en nommant ceux qui feront partie de cette commission. J'ai entendu l'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary) nous dire de maintenir élevé le prix des denrées. Je me demande comment des honorables députés de Toronto peuvent avancer de telles choses ici. Nous comprenons qu'il veut que le prix des

choses reste élevé, mais il n'y a certainement pas beaucoup de personnes au Canada qui désirent cela.

M. McGIBBON: L'honorable député aimerait-il voir le pain cher? Il ne me répond pas.

M. TOBIN (Wetaskiwin): Un autre député a déjà répondu pour moi.

M. McGIBBON: On n'a pas donné de réponse.

M. TOBIN (Wetaskiwin): J'allais aborder la question des automobiles et des droits dont on les a grevées. On parle d'automobiles à bon marché mais quand j'ai entrepris d'approfondir la question et d'étudier les faits et les statistiques, les résultats semblaient si attristants pour le public consommateur que je n'ai pas poussé la question jusqu'à sa conclusion logique. J'examine la question des automobiles de façon générale afin que d'autres, se basant sur ce que j'expose à la Chambre, puissent présenter cette question avec plus de détails que je ne le fais. Voici le nombre d'automobiles et de camions fabriqués en Canada cette année.

	Automobiles de tourisme	Camions automobiles
Janvier	8,301	1,565
Février	10,779	1,693
Mars	13,014	2,089
Avril	15,515	1,576
Mai	18,351	1,888
Juin	14,249	1,794
Juillet	11,140	1,845
Août	7,430	1,486
Septembre	10,372	2,480
Octobre	13,921	1,694
Novembre	8,741	2,237
Décembre	7,498	1,728
Total	139,311	22,075

Cela fait un total d'environ 161,386 automobiles, y compris les camions. J'ai essayé de voir ce que le public avait versé en droits, mais les chiffres étaient déconcertants à ce point que je n'ai pas poussé mes calculs aussi loin que j'aurais pu le faire. J'ai constaté que cette année-là on avait exporté 54,000 automobiles, ce qui laisse 107,386 voitures vendues au pays même. Ce relevé n'est pas d'une exactitude rigoureuse; c'est simplement un aperçu de la question qui nous en donne une idée assez exacte. Voici comment j'ai fait mon calcul: Supposons que ces voitures se vendent $1,000 chacune,—le chiffre est même trop bas; il vaudrait mieux dire $1,500 —et supposons qu'au lieu de 107,836, le nombre de ces automobiles soit de 100,000. Le droit est de 35 p. 100, mais mettons-le à 30 p. 100, car il faut tenir compte de la taxe de luxe et de l'impôt sur les ventes. A 30 p. 100, $100,000,000 nous donnent trente millions; par conséquent on peut dire qu'il en coûte au public ces trente millions en droits, car, s'il ne paye pas cette somme en droits proprement dits, le prix des automobiles en est augmenté d'autant. Certains honorables députés disent: Pour quelle raison les gens n'achèteraient-ils pas ces automobiles au pays? Songez donc à tout le travail que cela donne aux artisans canadiens. J'ai constaté que, comptant les ouvriers, les commis et les sténographes, cette industrie employait quelque 9,000 personnes, d'après l'*Annuaire* de 1924. Je ne crois pas devoir en dire plus long car c'est là une généralité. S'il en coûte trente millions pour assurer du travail à neuf mille employés, les honorables députés peuvent tirer leur propre conclusion et voir où cela conduira. Aux Etats-Unis, une automobile de $2,000 se vend $750 moins cher qu'on ne la paye ici, et la voiture de $4,000 s'y vend $1,500 meilleur marché qu'en Canada. Aujourd'hui l'automobile est un objet d'utilité dont les gens ne sauraient se passer, et, je demande aux honorables députés, pour quelle raison devraient-ils payer des droits aussi élevés quand les fabricants canadiens vendent chaque année 50,000 automobiles à l'étranger? Si ces derniers peuvent exporter à l'étranger, pourquoi ne peuvent-ils pas vendre au pays même sans ces droits exagérés? Un des honorables députés qui a parlé avant moi a dit, je crois, que les fabricants exportaient à perte. S'il en est ainsi, ils font assez de bénéfices avec l'acheteur canadien pour leur permettre de vendre à perte aux autres pays, et c'est nous qui en faisons les frais à l'avantage d'autres.

Il me fait plaisir de constater que le Gouvernement s'est tracé un programme sérieux relativement à l'expansion des marchés extérieurs. Plus nous aurons d'acheteurs pour les denrées de production indigène, mieux ce sera. Telle est la ligne de conduite que le parti libéral oppose à cette politique de "représailles",—expression que l'on a souvent entendue en cette Chambre au cours de ce débat. Par représailles il faut entendre que quelqu'un doit faire le premier pas. Si l'un enlève une pierre, l'autre en fait autant; si l'un ajoute une pierre, l'autre en met une à son tour. Point n'est besoin d'une commission du tarif pour mettre pareil programme à exécution; Washington prendra l'initiative pour nous; usez de représailles tout simplement,—faites comme nos voisins. Je me demande si ces honorables députés supprimeraient entièrement les droits sur les instruments aratoires advenant le cas où les Etats-Unis les admettraient en franchise? Mais ils

ne tiennent pas à parler de ces choses-là; ils ne veulent pas y songer. "Marchés domestiques", tel est le mot d'ordre du parti conservateur, mais un pays ne saurait avoir que des marchés proportionnés à sa population. A propos de marchés domestiques, permettez-moi de rappeler une histoire que l'ancien député de Red-Deer, (M. Clark), a déjà racontée dans cette Chambre. Je la gâterai peut-être en la racontant, mais voici ce qui en est. Il disait que cette question des marchés indigènes lui rappelait un aigle perché sur un tronc d'arbre. Ce dernier, trouvait difficilement de quoi se nourrir, lorsque tout à coup, apercevant un lézard sur le sol, il s'abattit sur lui et lui enleva la queue qu'il mangea. Retournant à sa souche, l'aigle, grâce à cette nourriture, pondit un œuf. Le lézard survint qui mangea l'œuf et il lui poussa une nouvelle queue. L'aigle s'élança encore une fois sur le lézard et lui enleva de nouveau la queue, et ainsi de suite. M. Clark ajouta: "Il en est ainsi des marchés domestiques. L'on ne saurait s'enrichir à ce manège, et c'est ce à quoi vise le parti conservateur".

Un honorable député nous a parlé hier du classement du grain. A mon avis, une question aussi importante que l'est celle du classement du grain, une denrée dont le commerce représente des centaines de millions, devrait être traitée d'une façon plus méthodique qu'on ne le fait actuellement. Lorsqu'il vend son grain le cultivateur a l'impression qu'il y a quelque chose qui ne va pas et qu'on le traite avec injustice. Un tel état de choses est à déplorer. Il est d'avis que l'on fait un trop grand état de la couleur du grain. Ainsi, une légère pluie peut être tombée sur le grain et l'avoir décoloré; et bien que le grain n'en soit pas plus mauvais pour cela, on lui impose une réduction énorme dans le prix. C'est mal agir et le classement devrait être effectué avec plus de logique. Il y a plus de méthode dans le classement de toutes les autres denrées qu'il n'y en a à l'heure actuelle dans celui des grains, et qu'il ait justice ou non, aucun cultivateur n'est en mesure de le croire. Les qualités sont à ce point compliquées que fort souvent les cultivateurs n'y comprennent rien, et bien peu d'autres y comprennent quelque chose. Les préposés au classement n'en viennent pas toujours à la même conclusion, et je vais en donner la preuve à la Chambre. En 1924, on a voulu établir la comparaison entre le classement dans l'Est et dans l'Ouest. Personne ne se doutait qu'il y eut des irrégularités, mais la commission du port de Vancouver délégua dans la province d'Alberta un homme que j'aidai à prélever les mêmes échantillons de grain afin d'en expédier, respectivement dans l'Est et dans l'Ouest un wagon de grain provenant du même champ, moissonné le même jour, conservé dans le même compartiment et traité de manière égale sous tous les rapports.

[M. Tobin (Wetaskiwin).]

Il acheta dans ces conditions trois échantillons. Un wagon fut expédié à l'est et l'autre à l'ouest. Je vais donner lecture du résultat du classement, non que je le juge malhonnête à dessein, mais pour démontrer que les inspecteurs ne s'accordent pas dans le classement du grain. La lettre n'est pas longue, Je vais la lire:

Du président de la Commission du havre. Vancouver, en date du 17 mars 1925.

Votre lettre m'a été remise aujourd'hui et je vais vous communiquer tous les renseignements utiles.

A Milk-River, 2,930 boisseaux ont été achetés le 26 novembre dernier, provenant du même compartiment, du même cultivateur, battu le même jour et chargé ensemble au même élévateur dans les deux wagons en question. Ce grain a reçu la cote 2 Tough Straight commun n° 2). Un wagon chargé de ce grain, portant le n° 143460, a été expédié vers l'ouest, et un autre, n° 142272, envoyé à l'est. Le chargement destiné à l'est a été classé, à Winnipeg; Nord 3e qualité, contenant 2½ p. 100 de rebuts; celui du wagon expédié à l'ouest a été classé Damp 2 Northern (Nord n° 2 humide), avec 2 p. 100 de rebuts. Le chargement de l'est a rapporté $1.41 le boisseau, tous frais payés, le 3 janvier; à Vancouver, l'autre chargement a rapporté net, $1.47 1/16, vendu le 5 janvier, en comptant dans le prix obtenu la valeur des criblures.

Voici deux wagons chargés avec du grain pris dans le même compartiment, l'un envoyé à l'est et l'autre à l'ouest. Sans vouloir suspecter la bonne foi de personne, je cherche à démontrer qu'il est humainement impossible de faire un juste classement dans les conditions actuelles. Un écart peu important en soi, reporté sur 400 millions de boisseaux, ferait une différence de plusieurs millions de dollars. A 5 p. 100 l'écart sur 400 millions de minots à $1 donnerait 20 millions de dollars; à 1 p. 100, la différence serait le cinquième de cette somme. Je poursuis ma lecture, extraite d'une lettre:

A Fort-Saskatchewan, un achat en date du 16 décembre de 2,730 boisseaux de blé n° 4 Straight, manipulé de la même manière et acheté dans les mêmes conditions exactement, fut divisé en deux chargements, le premier expédié à l'ouest dans le wagon n° 81345, et le second envoyé vers l'est dans le wagon n° 35732. Le chargement de l'est a été classé n° 3 Nord, avec 1 p. 100 de rebuts, et le chargement de l'ouest reçut la cote n° 4, avec 1½ p. 100 de rebuts. Le wagon de grain envoyé à l'est fut vendu à Winnipeg le 6 janvier et rapporta $1.55 1/16 le boisseau net. Le chargement de l'ouest fut vendu à Vancouver le 8 janvier et rapporta, net, $1.59 1/16 le boisseau; le prix de Vancouver comprenait la valeur des criblures.

A la lumière des résultats fournis par ces épreuves va-t-on dire qu'il est possible d'obtenir un classement uniforme dans un millier d'é-

lévateurs. Dans mon district on compte plus de trente élévateurs, et si je reconnais la parfaite honorabilité des classificateurs, je n'en suis pas moins certain qu'il leur est impossible de classer les blés simplement au toucher et d'en fixer sans plus d'examen la valeur. Cela ne donne pas satisfaction, et je crois qu'il y a assez d'intellignece chez les Canadiens, qui produisent les meilleures céréales du monde entier, pour trouver un mode plus exact, plus scientifique de classement des grains que celui en vigueur actuellement.

Je voudrais lire quelques passages du rapport de la commission d'enquête sur les grains. On pourrait me dire que ce n'est pas la peine, parce que les cultivateurs sont capables de classer le grain. Cependant, je ne pense pas que beaucoup d'entre eux connaissent les particularités du travail de classement. Voici quelques-unes des conditions exigées pour chacune des qualités de grain, suivant le rapport de la commission royale, 1924.

En ce qui concerne les spécifications, on a signalé que les définitions des catégories statutaires dans la Loi des grains, à l'article 107, n'étaient pas claires et qu'elles devraient être établies nettement afin d'être facilement comprises par tous ceux qui s'y rapportent, c'est-à-dire les cultivateurs, les acheteurs régionaux, les inspecteurs et le commerce en général. A titre d'exemple, prenez la définition du blé n° 1 du Nord qui se lit comme suit: "Le blé Nord-Manitobain n° 1 est sain et bien nettoyé, pèse au moins 60 livres au boisseau, et contient au moins soixante pour cent de blé dur rouge dit de Fife." En quoi consiste le blé "sain"? Est-ce que le blé entregelé est sain? Est-ce que le blé légèrement décoloré est sain? Est-ce que le blé qui a commencé à germer est sain? Les questions de ce genre pourraient être multipliées. Le mot sain devrait être clairement défini aux fins de la Loi. Et encore, quelle est la signification de "bien nettoyé"? Combien net le blé devra-t-il être pour être "bien nettoyé"? Est-ce à dire que le blé devra être libre de tous mélanges d'aucune sorte, et propre à être déposé sur les rouleaux dans la minoterie? Ou bien suffit-il que le blé soit propre pour des fins commerciales? Si tel est le cas, quel sera le degré de propreté? Ou bien le blé bien nettoyé signifie-t-il que ce blé devra être libre ou presque libre d'autres grains tels que l'orge, le seigne et l'avoine? En quoi peut consister les 40 pour 100 qui s'ajoutent aux 60 pour 100 de blé dur rouge dit de Fife? Sont-ce des blés tendres, des blés durs, d'autres variétés de blés, des blés durum, ou de quoi s'agit-il? Et quelle proportion d'humidité peut-il contenir pour être propre à l'entreposage?

Les mêmes plaintes s'élèvent au sujet des autres catégories. Il se peut que l'on éprouve de l'ennui à écouter tout ceci, mais je tiens à faire voir combien il est difficile de classer le blé d'une façon relativement satisfaisante pour les fermiers. Le rapport dit ensuite:

On s'est plaint du procédé même du classement. On ne se gênait pas de dire que le classement était fait de manière à favoriser une personne autre que les producteurs de grain. On croyait que le classement était trop sévère, surtout en ce qui concerne le blé décoloré, germé et quelque peu détérioré autrement. Le producteur ne pouvait comprendre facilement pourquoi certaines causes provoqueraient la détérioration, et ce sont les fonctionnaires préposés au classement qui durent accepter le blâme. On ne les a pas taxés de malhonnêteté, mais on a exprimé la pensée que leur proximité de la bourse du grain et leur éloignement du producteur ont affecté leur jugement à l'avantage des acheteurs de grain.

La teneur en humidité du grain a fait le sujet de beaucoup de critique, surtout dans la partie nord de la zone productrice de grains, par rapport au blé et à l'avoine. On a senti que les restrictions quant à l'humidité étaient trop basses et trop rigoureuses, et l'on a exprimé un certain manque de confiance dans le système suivi pour établir la présence de l'humidité. On a appuyé sur l'importance de soumettre cette question et d'autres questions se rapportant à la condition et aux qualités du grain pour des fins de minoterie à une enquête scientifique approfondie, afin de permettre aux personnes responsables d'établir, si possible, un système de classement qui répondra mieux aux conditions régissant la proluction et le régime de vente du grain dans un territoire aussi vaste que les trois provinces des Prairies. La teneur en protéine et la qualité du gluten, la détermination de l'humidité et la teneur humide pour rendre l'entreposage sûr, le blé décoloré et le blé détérioré par la maladie et la gelée, sont des sujets qui ont été particulièrement mentionnés pour des fins d'enquêtes. . . . Il a été prouvé que les exploitants d'élévateurs régionaux fixent un classement élevé et déduisent une forte tare, ou bien fixent un classement bas et déduisent une légère tare, selon qu'ils jugent à propos de recourir à ces expédients pour gagner la faveur d'un client.

Je ne citerai plus le rapport, mais je prie mes honorables collègues d'étudier le bulletin n° 97, publié par le ministère de l'Agriculture, service des céréales, sous le titre: "Recherches sur le Blé, la Farine et le Pain, par Charles E. Saunders, B.A. Ph. D., LL. D., céréaliste du dominion, aidé de feu le capitaine R. W. Nichols, F.C.S. et de P. Russeli Cowan, B.S.A."

Ce bulletin traite de divers sujets, tels que le mode de mouture, l'appareil et la méthode de boulange, avec force détails; il décrit les moyens employés pour déterminer la valeur boulangère de la farine, le nombre d'essais dont chaque échantillon de farine est l'objet, et ainsi de suite. Le bulletin parle aussi des farines fortes et faibles, des variations dans la façon de faire les essais de boulange, de même que dans le pétrissage ou la manipulation de la pâte, et d'autres sujets également intéressants. J'aborde maintenant la question que je veux signaler tout particulièrement à l'attention de la Chambre. On croit généralement que l'humidité détériore le grain; il sera donc intéressant de suivre les expériences décrites ici. On a pris cinq échantillons; le premier était du grain normal, le deuxième avait été trempé dans l'eau pendant cinq minutes; un autre l'avait été pendant dix jours, un autre pendant vingt jours, et le cinquième échantillon pendant vingt-sept jours. On a procédé à la panification de ces échantillons et l'on nous décrit le résultat de cette expérience. L'humidité a exercé un effet très marqué en

détruisant l'éclat et la richesse de la couleur du blé. Les échantillons tenus humides pendant le plus long temps avaient, une fois séchés de nouveau, l'apparence de blé mou. Cependant ils n'ont accusé aucune diminution sensible dans la proportion de farine de boulange. L'action de l'humidité a provoqué dans tous les cas une baisse sensible du poids au boisseau. Qu'il me soit permis de citer le bulletin publié par notre département de l'Agriculture:

Les derniers échantillons avaient absorbé moins d'eau dans la fabrication de la pâte, mais la différence sous ce rapport est triviale jusqu'à ce qu'on arrive au n° 249.

C'est-à-dire l'échantillon resté humide pendant vingt jours.

En ce qui concerne le volume, la forme et la texture, le pain fait avec du blé humide, jusqu'au n° 249, était d'autant meilleur qu'il avait été exposé plus longtemps aux conditions que l'on supposait être adverses. Il y avait ensuite une légère baisse. Les chiffres de la valeur boulangeable (par lesquels on tente d'exprimer sous un même entête la façon dont la farine s'est comportée en moyenne sous tous les rapports) accusent une amélioration sensible jusqu'au n° 249. Cet échantillon, quoique légèrement moisi lorsqu'il était très humide, n'a pas donné de moisissure dans le pain, et même le pain qui en provenait était nettement le plus beau, sauf peut-être qu'il avait un goût un peu moins savoureux que le pain fait avec les échantillons précédents. Le n° 248 était nettement supérieur à l'échantillon original et le n° 247 à peu près semblable.

Le n° 248 était resté humide pendant dix jours et le n° 247 n'avait été trempé que pendant cinq minutes. Le bulletin continue:

La conclusion à tirer de cette série d'expériences, c'est qu'un excès d'humidité abîme beaucoup l'apparence du blé mais n'abaisse pas beaucoup, et même dans certaines conditions, améliore la valeur intrinsèque, pour le boulanger, de la farine qui en provient. A une température plus élevée, l'action néfaste de l'humidité commencerait sans doute à se produire plus tôt qu'elle n'a fait dans cette série d'essais, mais par contre il est à noter que la quantité d'eau présente dans le blé de ces essais était plus considérable que celle que l'on trouve généralement dans le blé "humide" ou le blé "gourd".

Voici ce que j'y trouve au sujet des deuxième et troisième séries d'essais:

Les deuxième et troisième séries d'essais sur le blé humide avaient pour but de nous renseigner sur les effets qui peuvent résulter du mouillage et du séchage répétés, qui se produisent lorsque le blé reste plusieurs semaines en moyettes, et qu'il est exposé pendant ce temps à des ondées.

Les honorables collègues doivent reconnaître l'importance de ces expériences; en effet, elles ont démontré que le blé, exposé à l'atmosphère, ne perd rien de sa valeur boulangeable. Nous savons quelles réductions on exige dans le prix du grain classé comme humide ou gourd; et voilà que des expériences conduites d'année en année montrent que la détérioration n'est pas telle qu'on la supposait, bien qu'elle puisse se produire jusqu'à un certain degré. Je n'ajouterai rien de plus pour le moment.

[M. Tobin (Wetaskiwin).]

C'est un grand plaisir, monsieur l'Orateur pour tout homme de l'Ouest, voire pour tout Canadien, de lire le discours du trône. On y voit des preuves de progrès véritables. C'est, dans toute la force du mot, un programme libéral. Personne ne l'a censuré, pas même le très honorable chef de l'opposition dans son amendement. Je crois que les mesures législatives qu'il annonce profiteront à toute la population du pays. Sans doute quelques honorables députés croient-ils que nous devrions imposer les produits agricoles; ils allèguent à l'appui nos importations de beurre, de fromage et de farine de provenance américaine; mais le chiffre de ces importations a été si insignifiant en comparaison de notre exportation totale de ces mêmes produits aux Etats-Unis, que franchement je ne conçois pas qu'ils soient disposés à abandonner un échange aussi profitable.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que si nous voulons assurer au Canada l'avenir qui semble l'attendre, il nous faut mettre un terme au régionalisme et nous unir d'un commun accord pour le bien général de notre pays. L'Ouest et l'Est devraient cesser leur lutte ridicule, en venir à un compromis et travailler ensemble dans la plus parfaite harmonie à la grandeur du Canada. J'admets, nous admettons tous, que l'Ouest compte pour beaucoup dans le progrès du Dominion. Dans une certaine mesure, monsieur l'Orateur, les prairies de l'Ouest donnent le ton aux marchés mondiaux du blé. Mais nous n'oublions pas qu'il y a quelques années à peine on ne récoltait pas de blé à l'ouest de la rivière Rouge, et que nous n'avons atteint le degré de développement actuel que par la coopération. Je dis donc qu'il est essentiel, au point de vue de la grandeur nationale, de nous entendre afin d'amener toutes les parties du pays à coopérer au développement général. Je suis heureux, monsieur l'Orateur, je le répète, d'appuyer le discours du trône. Il contient, selon moi, l'un des programmes législatifs les plus encourageants que l'on ait soumis au Parlement depuis nombre d'années.

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, le discours du trône, je suppose, n'est guère meilleur ni plus mauvais que bien d'autres discours soumis à la considération de cette Chambre dans le passé, mais ce discours sera utile si ce que l'on y propose devient loi.

Bien que ce discours mentionne plusieurs problèmes importants, il y en a un cependant qui m'intéresse beaucoup et que je n'y

trouve pas. Nous avons beaucoup entendu parler de la "prospérité croissante" du pays. Il y a aujourd'hui au Canada, je crois, une prospérité croissante. Au cours de mes conversations avec les cultivateurs de ma circonscription depuis quelques mois, j'ai remarqué un sentiment d'espoir et de confiance qui n'existait pas il y a dix-huit mois ou une couple d'années. Cependant, je ne veux pas que les honorables députés s'imaginent que nous sommes en mesure de faire des dépenses folles. Mais je crois vraiment que les choses s'améliorent.

Que nous appelions cet état de choses une prospérité croissante ou prochaine, les causes en sont variées. Certaines mesures législatives récentes ont, je crois, contribué à amener ces résultats heureux. Je suis persuadé, par exemple, que le rétablissement des tarifs du pas du Nid-de-Corbeau sur le grain et la farine en 1922 nous a aidés dans une certaine mesure. Je suis de plus convaincu que l'adoption de ces tarifs pour les parties septentrionales de l'Alberta, par une modification de la loi des chemins de fer adoptée au cours de la dernière session, y a contribué pour quelque chose. Si je me rappelle bien, dans la partie nord de la circonscription de la Rivière-de-la-Paix, on a effectué une économie de 6c. par 100 livres de blé en frais de transport. De plus, un jugement rendu par la commission des chemins de fer, relativement au transport du grain vers l'ouest, de la province de l'Alberta à la côte du Pacifique, a permis une réduction de 1c. et demi par 100 livres dans les taux de transport. Ces choses ont été d'un certain secours. Mais je dirai que ce qui a le plus contribué à la prospérité du Canada, c'est le peuple canadien lui-même, le peuple qui, en dépit des temps difficiles, s'est mis à l'œuvre et a exécuté la partie la plus difficile et la plus ardue de la besogne; le peuple qui s'est chargé d'ensemencer les champs sans se préoccuper des profits ou des pertes. A mon sens, la foi de notre peuple et son courage au travail en dépit de circonstances accablantes sont responsables de la prospérité croissante que nous remarquons aujourd'hui.

Puis nous avons, dans l'ouest du Canada surtout,—je ne connais pas aussi bien l'est, mais on me dit que la chose se pratique également ici,—la mise en commun sur le marché, autre mesure dont le crédit appartient à l'initiative privée. Je ne nie pas le fait que nous ayons eu l'aide des gouvernements et d'individus qui voyaient assez loin pour comprendre que la prospérité des cultivateurs et des autres producteurs de matières premières en bénéficierait. Mais je soutiens que l'élément le plus important pour ce qui est des coopératives dans l'Ouest du Canada,—les coopératives de placement du blé et les nouvelles coopératives de placement des bestiaux, de la volaille et des œufs,—se trouve dans la confiance et l'initiative des cultivateurs eux-mêmes. Je suppose que nous ne devrions pas oublier de remercier la Providence pour la récolte magnifique que nous avons eue. Sans la pluie et le soleil, nos meilleurs efforts ne suffiraient pas. Nous venons d'avoir l'une des meilleures récoltes de blé de l'histoire de notre pays, de fait, la seconde en importance. Je vois dans l'*Ottawa Citizen* du 26 janvier que le rapport définitif sur cette récolte merveilleuse de l'année 1925 en fixe le chiffre à 416,849,000 boisseaux. La valeur de cette récolte dépasse un billion de dollars; c'est la première fois depuis 1920 que ce chiffre est atteint. Je désire donner lecture d'un article de rédaction qui a paru dans la *Montreal Gazette* et qui exprime ma pensée mieux que je ne saurais le faire. Cet article a été publié à l'occasion du rapport annuel de la banque du Commerce; il se lit comme suit:

La position importante qu'occupe la banque du Commerce et la haute réputation personnelle de sir John Aird comme banquier, donnent beaucoup d'autorité à ses déclarations et accentue la note d'optimisme qui, dans cette circonstance, est la plus forte caractéristique de son discours. Ses paroles contribueront beaucoup à confirmer l'opinion générale que l'état des affaires au Canada est en train de s'améliorer et la confiance qu'il a exprimée tendra, en même temps, à augmenter et accélérer le progrès. Il attribue cette amélioration à sa véritable cause, c'est-à-dire à une moisson abondante et aux prix avantageux qu'ont obtenus les produits agricoles.

Les espérances que l'on entretient maintenant, et dont une partie se sont réalisées, sont dues à la fertilité de notre sol et à l'industrie de notre peuple; ajoutons à cela l'état des affaires dans le monde entier, qui fait que l'on paie des prix élevés pour les produits de la terre, industrie dans laquelle notre pays excelle.

Dans le discours du trône, on fait allusion à la question de l'immigration. Je crois que, pour la première fois depuis 1921, le comté que je représente se trouve dans un état tel qu'il peut recevoir les immigrants dans des conditions permettant à ces derniers de s'établir sans trop risquer de se décourager. Monsieur l'Orateur, je remarque dans toutes nos publications relatives à l'immigration que l'on désire vivement attirer les fermiers au Canada. Nous ne demandons pas d'autres catégories de gens. A mon avis, la raison en est que les fermiers sont ceux qui, au Canada, conduisent leur entreprise dans des conditions qui se rapprochent le plus du libre-échange et qui ont le moins besoin de stimulant artificiel. Comme ils ne comptent que sur leurs propres forces, ils constituent une valeur véritable pour le Dominion. Il m'est difficile de penser qu'une industrie qui ne peut réussir à se supporter elle-même soit autre chose qu'une

charge pour le Canada. Je ne suis pas très satisfait d'une politique d'immigration dont la mise en vigueur est abandonnée, pour la moitié, à des organismes autres que l'état. Il y a chez nous la politique d'immigration de l'Etat et chacun des deux grands réseaux de voies ferrées a aussi sa politique d'immigration. Je crois que toute l'immigration canadienne devrait se faire sous la surveillance du gouvernement fédéral, agissant de concert avec les gouvernements provinciaux qui veulent bien faire leur part. Il n'y a pas de doute que l'immigration et le chômage ont des rapports étroits. Quand des colons venus au Canada ne réussissent pas, ils sont à la charge des municipalités et des provinces. Je n'ai pas encore entendu dire que les compagnies de chemin de fer, ou la British Steel Corporation par exemple, aient jamais accordé de subvention pour venir en aide aux sans-travail qui sont à la charge des villes ou des villages pendant les mois d'hiver. A ce propos, monsieur l'Orateur, je pense qu'il est ridicule de voir engager le sous-ministre de l'Immigration, si je me rappelle bien, à un salaire plus élevé comme chef du service de l'immigration des chemins de fer nationaux. A mon sens, le ministre et le sous-ministre de l'Immigration devraient diriger et surveiller cette besogne pour le gouvernement du Dominion. Ce dernier, de même que les gouvernements provinciaux, ont une responsabilité précise relativement aux immigrants qui viennent en ce pays. Ils doivent voir à ce que les immigrants soient traités de façon raisonnable et, s'il ne réussissent pas, le Gouvernement doit prendre soin d'eux d'une manière ou de l'autre, peu importe qui les amena au pays. Je ne partage pas l'avis de ceux qui pensent que l'on ne peut augmenter la récolte des produits agricoles au Canada qu'en augmentant le nombre des fermiers. Sans aucun doute, toutes choses égales d'ailleurs, l'augmentation du nombre des agriculteurs entraîne celle de la production. L'augmentation de la production ne sera possible que si cette production permet de réaliser un profit raisonnable. Si le prix du blé se maintient pendant un certain nombre d'années, les prix des autres produits se maintiendront également et la production augmentera, quand bien même la population agricole du Canada n'augmenterait pas d'une seule unité pendant les cinq prochaines années. Après tout, les chevaux coûtent si peu de nos jours, les instruments aratoires sont si répandus et la terre est si bon marché, qu'il n'est pas difficile d'augmenter la production. Il ne s'agit pas tant, lors de la moisson du grain à l'automne, d'obtenir un supplément de main-d'œuvre agricole que de savoir combien de temps

[M Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

fonctionneront les batteuses mécaniques; les années où la récolte est peu abondante, elles fonctionneront peut-être pendant dix jours et trente jours si la moisson est abondante; il s'agit surtout de ne pas gaspiller l'énergie motrice.

Dans le discours du trône, l'on parle de retenir la population agricole sur les fermes. Pourquoi laisse-t-on la terre? Pour la simple raison que, sur la ferme, on travaille pendant de longues heures, la besogne est dure et souvent malpropre et le salaire est peu élevé. Je crois qu'il faut autant d'intelligence et de jugement pour diriger l'exploitation d'une ferme ordinaire qu'il en faut pour diriger tout autre commerce ou profession ordinaire que je connaisse. Etant donnés les revenus que nous tirons de nos fermes, nous ne pouvons payer plus de cinquante à soixante dollars par mois pour la main-d'œuvre; néanmoins, pour exploiter une ferme avec succès, il nous faut engager des hommes qui, sans dépenser plus d'énergie physique ou intellectuelle, pourraient travailler dans d'autres industries pour un salaire de cent à trois cents dollars par mois. Je ne connais pas de remède que l'on puisse appliquer à cet état de choses, tant que nous continuerons à favoriser les autres industries aux dépens de l'agriculture. Il existe peut-être un moyen de mettre le fermier sur le même pied que les autres et j'espère qu'on y réussira; mais voilà l'une des difficultés que l'on rencontre. Je le répète, l'une des raisons qui portent les fermiers à quitter la terre vient de ce que les heures de travail sont longues, que la besogne est dure et souvent malpropre et que le salaire est minime.

Je voudrais parler un peu de la position de notre groupe vis-à-vis des deux partis en cette Chambre. Je veux croire, monsieur l'Orateur, que je suis aussi libre que qui que ce soit ici, en autant qu'il s'agit de mon comté. Je remarque qu'un journal, l'autre jour, disait que le thème du débat se confine à ceci: Comment j'ai gagné mon élection. Je pourrais modifier ce thème en disant: Comment j'ai failli perdre mon élection. J'ai obtenu une majorité de 17 voix sur mon concurrent conservateur et une majorité de 41 voix sur mon concurrent libéral. Le chef de l'opposition a raconté à la Chambre ce que le premier ministre avait dit à notre égard, durant la campagne électorale. J'ai appris qu'à Edmonton ce dernier aurait conseillé aux électeurs de voter pour le candidat conservateur s'ils ne voulaient pas voter pour le candidat libéral. J'ignore ce qu'il y a de vrai là-dedans. Après tout, nos amis conservateurs ne nous ont pas montré beaucoup plus de considération. J'ai

l'impression que les honneurs sont partagés. Par exemple l'*Edmonton Journal,* le 21 octobre 1925, publiait une annonce portant la signature du comité conservateur et voici ce que j'y trouve:

Le parti progressiste est un produit de l'après-guerre. Quand les historiens de l'avenir parleront de cette époque, ils diront que ce fut un temps où nombre d'hommes ont perdu la tête sans perdre leur chapeau, à travers lequel ils parlaient le plus souvent. Le parti progressiste ne peut réussir nulle part avec sa politique, et c'est un fiasco notoire. Si les cultivateurs de l'Alberta veulent avoir leur mot à dire dans l'élaboration d'une politique fondée sur le principe de la protection de toutes les industries du Canada, ils feront bien d'accorder leur appui aux candidats conservateurs,

Et ainsi de suite. Après tout, monsieur l'Orateur, ce n'est pas mon idée que le pays va nous payer $4,000 par session pour venir nous tracasser ici au sujet des violences que nous avons pu échanger au cours de la campagne électorale. S'il est vrai que le premier ministre a dit qu'il ne pouvait gouverner avec nous et que nous ne servions à rien, c'est peut-être un triomphe pour nous que de voir, qu'en somme, il a besoin de nous et que nous pourrons obtenir une législation qui soit profitable au pays. Si nous pouvons démontrer, au cours de cette session-ci, qu'en coopérant avec ces messieurs de la droite...

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est ce que vous avez fait dans la dernière législature.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix)...que nous ne sommes pas un obstacle pour eux, mais plutôt un stimulant, cela sera la meilleure réponse possible à tout ce que le premier ministre a pu dire au cours de la campagne. Le très honorable chef de l'opposition prétend que, dans la dernière législature, nous avons coopéré avec le Gouvernement; mais on pourra constater en faisant un relevé des votes en cette Chambre, que mon très honorable ami et ses partisans ont appuyé le Gouvernement, presque en bloc, plus souvent que nous.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est à peu près exact, et l'honorable député sait pourquoi: c'est que le Gouvernement a répudié sa politique et qu'il a adopté la nôtre.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Je ne répondrai rien à cela si ce n'est que le premier ministre a été plutôt ingrat en ne reconnaissant pas l'appui conservateur au cours de la campagne.

Le discours qu'a prononcé, l'autre jour, le très honorable chef de l'opposition, m'a plutôt désappointé. Le 2 juin 1925, sous forme d'amendement à une motion pour faire voter les crédits, il proposa une résolution dont un alinéa m'a plutôt intéressé. En voici le texte:

Qu'une commission du tarif, représentant les trois grandes divisions de l'industrie canadienne—agriculture, manufactures et travail, soit nommée et chargée d'étudier dans toute leur portée les problèmes douaniers canadiens; de faire en temps utile au gouvernement les propositions motivées qu'elle jugera d'intérêt public et...

Et ceci m'intéresse particulièrement:

...si elle découvre qu'on profite injustement des droits protecteurs, elle pourra soumettre au Gouvernement, qui leur donnera vigueur, des propositions...

Et ainsi de suite. Qu'est-ce que profiter injustement du tarif? Quand on décrète la protection ou qu'on l'accentue, s'il se produit une hausse des prix, n'est-ce pas là profiter injustement du tarif? Quand les prix devraient baisser et qu'une élévation du tarif empêche cette baisse, n'est-ce pas encore profiter injustement du tarif? Et une commission du tarif peut-elle mettre fin à cela? Quand on diminue la qualité d'un produit faute de concurrence, n'est-ce pas encore profiter injustement du tarif protecteur? Une commission du tarif pourra-t-elle, par exemple, étudier l'efficacité de l'administration d'une industrie ou la question de la majoration du capital de cette industrie? Ou bien se récusera-t-elle, à peu près comme l'a fait la commission des chemins de fer quand elle eut à résoudre la question des chemins de fer inutiles et superflus au Canada? Selon moi, voilà une question importante. Le chef de l'opposition nous a fait un discours d'une heure et demi pour nous dire que le discours du trône ne pouvait pas vouloir dire grand'chose, en somme, parcequ'il en fut toujours de même de tous les discours du trône dans le passé. J'ai été désappointé de ce qu'il n'ait pas plutôt pris un quart d'heure ou une demi-heure ou même toute cette heure et demie pour expliquer comment une commission du tarif peut empêcher une industrie protégée par le tarif d'abuser de ce dernier au détriment des consommateurs de notre pays. Car si la chose est praticable, il est possible, je crois, de concilier en ce pays les aspirations des libre-échangistes et celles des protectionnistes à tous crins.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vu que le Gouvernement entend retarder une couple de jours l'adoption de sa propre adresse en réponse au discours du trône, il pourrait faire cela. Il nomme aussi une commission du tarif.

L'hon. M. STEWART: Non pas pour la fin indiquée par mon honorable ami.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Il n'est pas moins nécessaire—car, sans cela, on

se battra dans cette enceinte et au dehors sur la question d'un tarif protecteur, modéré ou élevé—que la population soit convaincue que la protection à n'importe quel degré ne signifie pas l'exploitation du consommateur. Je prétends qu'aucun peuple libre ayant la fierté de soi-même ne sera satisfait d'une protection modérée ou élevée, si elle implique une exploitation. Je préférerais la politique du très honorable chef de l'opposition si elle comporte un tarif élevé—et elle le comporte je crois—pourvu qu'il nous garantisse qu'il n'en résultera aucun bénéfice acquis aux dépens du consommateur. Si le très honorable chef de l'opposition peut garantir cela et obtenir là-dessus l'appui de son parti, il a au moins une idée intéressante et j'espère qu'il pourra nous démontrer comment il pourra lui donner force de loi et l'appliquer. Il est relativement facile d'inscrire une loi dans les statuts; autre chanson de l'appliquer. Nous le savons d'expérience dans le cas de la "prohibition", de la "tempérance", des lois pour réglementer les frets sur les Grands lacs et uniformiser les taux de transport ferroviaire. A mon sens, donc, nous devons défier le très honorable député, dans l'intérêt du pays, de montrer comment la chose est praticable. Pour ma part, j'aimerais beaucoup à recevoir de lui quelque réponse.

Maintenant, sur la question du tarif telle qu'elle se pose aujourd'hui, faute d'une explication montrant la possibilité d'empêcher les intérêts protégés d'abuser du peuple, nous, qui sommes placés entre la politique tarifaire des libéraux et celle des conservateurs, nous sommes certes plus près de la politique libérale. Quelques-uns de nos amis voudraient savoir si nous sommes des libre-échangistes à tous crins. M'est avis que vu notre nombre à la Chambre, aucun d'entre nous ne reculera devant les pas que ce Parlement nous fera vraisemblablement faire vers le libre-échange. Il est indubitable que le parti conservateur dans le nord de l'Alberta ou le représentant du parti se sont prononcés de façon très tranchée en faveur d'un relèvement des droits sur diverses denrées, que dis-je? sur toutes les denrées, et, à mon avis, nous n'avons peut-être pas besoin d'une commission du tarif parce que les résultats promis de ce relèvement sont nombreux et variés. Je ne crois pas que le parti conservateur ou ses représentants dans l'Alberta-Nord eussent une idée très précise des effets de droits plus élevés. Dans son numéro du 26 octobre 1925, l'*Edmonton Journal* publiait un résumé sommaire des principales questions soumises aux électeurs et invitait tous les candidats

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

d'Edmonton à exposer tous les jours leurs vues. Les tenants d'une plus grande protection nous ont déclaré que 65 nations appliquaient le principe de la protection chez elles et élevaient leur tarif, et ils entendaient voter avec la majorité. Dans le numéro du 19 octobre, nous avons lu qu'un droit considérable serait placé sur le charbon pour permettre à la houille albertaine de concurrencer les charbons américains moins chers. On a aussi prétendu que si les conservateurs étaient venus au pouvoir en 1921, quand ils en ont appelé au pays, ils auraient augmenté les droits et assuré ainsi au pays un degré de prospérité pareil à celui dont jouissent les Etats-Unis aujourd'hui. Un autre argument employé, c'est que la mise en vigueur du tarif protecteur pourrait forcer les Etats-Unis à reviser leur tarif dans l'intérêt du producteur canadien. A la page 3 du numéro de l'*Edmonton Journal*, en date du 20 octobre 1925, je lis ceci:

Politique conservatrice. Le tarif regardé comme une armure et une arme.

Puis on y compare les droits imposés aux Etats-Unis et au Canada sur le blé, le maïs, la farine de blé, le foin à la tonne, le beurre et le fromage à la livre, les œufs à la douzaine, les lainages, la soie artificielle, les couvertures et le bétail. On ajoute dans l'article:

Il y a trois ans, les Américains ont élevé à 42c. par boisseau leurs droits sur le blé, et à 40 p. 100 leurs droits sur le bétail. Cette mesure du gouvernement américain a fait perdre des millions aux cultivateurs des provinces des Prairies. Cependant nous pouvions et pouvons encore y remédier nous-mêmes. Il nous faut seulement de l'intelligence, de l'énergie et du courage pour manier l'arme, et quelle est cette arme? Un tarif protecteur et, étroitement alliée à lui, l'interdiction de l'exportation, ou des droits sur l'exportation. L'Ontario fournit 90 p. 100 de la production mondiale du nickel. Nous avons en réserve 90 p. 100 de l'asbeste de l'univers. Il s'exporte chaque année aux Etats-Unis pour des millions de notre bois à pâte.

L'industrie minotière de Buffalo, N.-Y., la plus grande industrie du genre au monde, repose sur la transformation du blé canadien en farine.

Armure et arme. Nous pourrons forcer les Etats-Unis à faire avec nous des échanges à des conditions équitables, dès qu'arrivera aux affaires un gouvernement canadien s'appuyant avec sincérité et courage sur le principe de la protection. Tout ce que nous aurions à faire, ce serait de proférer la menace d'imposer un droit sur l'exportation ou d'interdire l'exportation du nickel, de l'asbeste, du blé, du bois à pâte et des billes de bois ou d'un seul de ces articles, et aussitôt les hommes d'affaires américains demanderont à genoux à leur gouvernement à Washington de remanier le tarif américain, du moins dans la mesure où il touche le consommateur canadien. Il se trouve que les Etats-Unis n'ont plus en matière de tarifs de moyens de représailles que nous devions craindre. En appliquant le droit d'exportation ou l'interdiction, nous pouvons déterminer un état de chose qui augmentera de millions de dollars la valeur des produits de l'Ouest canadien. Tout ce qu'il faut c'est du courage, de la confiance et la foi dans l'avenir du Canada. Le très honorable

Arthur Meighen, chef du parti conservateur, est précisément l'homme doué des qualités requises pour accomplir cela.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'en matière de réciprocité avec les Etats-Unis, la différence entre les deux partis se résume à ceci: un parti désire y arriver au moyen de négociations, et l'autre par les menaces. Je crois que les négociations sont préférables. L'un des gros points d'interrogation en matière de tarif douanier est celui-ci: contribuet-il oui ou non à hausser les prix? Et il me semble que la réponse des propagandistes mêmes de cette politique ne résout rien. Ainsi, le candidat conservateur dans Edmonton nous disait que l'Australie a imposé un droit prohibitif sur les instruments aratoires il y a quelques années. Actuellement, l'Australie se suffit à elle-même en matière d'instruments aratoires; elle est indépendante du moins dans ce domaine. Cet article dit en substance: que le prix n'a pas augmenté, qu'il est même moins élevé que ne l'était le prix des instruments aratoires en 1920.

Le très honorable chef de l'opposition, répondant à une question posée par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Irvine) disait—voici d'abord la question de M. Irvine:

Comment veillerez-vous à ce que l'on ne demande pas des prix excessifs?

Et voici maintenant la réponse du chef de l'opposition:

C'est une question fort pertinente. Je sais qu'elle hante toujours l'esprit de celui qui redoute la protection, et elle repose sur la présomption qu'un tarif protecteur élève nécessairement l'échelle des prix. Personne ne soutiendra que les prix ne montent pas dans des cas particuliers; mais même si la hausse était générale, il vaut bien mieux subir une petite augmentation de prix et avoir un emploi qui nous permet de le payer, que d'avoir un foyer en proie au désespoir où personne ne peut trouver de l'ouvrage et ne peut payer quoi que ce soit. Mais l'expérience démontre que l'échelle des prix en général ne s'élève pas du tout. La présomption qu'elle s'élève repose sur la croyance qu'il n'existe pas de compétition efficace à l'intérieur du pays même. Si cette supposition était juste, on pourrait tabler sur le penchant de la nature humaine à obtenir le prix maximum. Mais cette supposition n'est pas juste, à moins que toute l'industrie ne soit monopolisée.

Mais ce n'est pas l'attitude adoptée par le parti qui siège à votre gauche, monsieur l'Orateur, à propos par exemple du traité australien. Je sais que dans l'Alberta l'on nous a blâmé davoir appuyé, ou de n'avoir pas voté contre le traité australien, bien que nous ayons fait pour ainsi dire bloc à peu près aussi solide contre ce traité que nos amis de l'opposition officielle dans la dernière législature. Mais on a prétendu et soutenu tout le temps de la campagne que les cultivateurs de l'Alberta-Nord perdraient trois cents la livre sur leur beurre parce que le traité australien abaissait de trois cents la livre les droits sur cet article. Ce n'est pas là le même raisonnement que dans le cas des instruments agricoles, appliqué à l'Australie. C'est tout le contraire de ce que disait le chef de l'opposition en réponse à l'honorable député de Calgary-Est qui l'interrogeait au sujet de l'effet d'un tarif protecteur sur le mouvement des prix, car il n'y a pas en Canada ni dans le monde d'industrie moins susceptible d'être monopolisé que l'agriculture ou la production du beurre. L'*Edmonton Journal* soutint que les fermiers de l'Alberta-Nord y perdraient 90,000 dollars, et il alla même jusqu'à invoquer le témoignage de M. Prevey, un bon libéral de cette province, pour essayer de lui faire dire que la perte serait de $100,000. Il en fut cependant pour sa peine et le *Journal* dut trouver une autre explication.

J'ai à la main une statistique extraite d'un article du *Citizen* d'Ottawa, édition du 27 janvier, relative à l'importation du beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Il s'agit d'un article de M. Deachman, intitulé "M. Meighen et le beurre". Voici d'après cette statistique les quantitées de beurre importées:

Exercice clos le 31 mars	Total des importations, livres	De la Nouvelle-Zélande, livres	De l'Australie, livres
1920..	397,955	149,240	59,080
1921..	3,741,628	1,533,280	.....
1922..	6,078,822	2,268,760	297,122
1923..	3,767,573	1,893,312	13,758
1924..	1,558,102	1,296,707	.....
1925..	198,341	162,848	.....

Je me bornerai à lire un paragraphe de commentaire:

Ce tableau indique l'importation de 63,438 livres durant les huit mois se terminant le 30 novembre 1925 et comprenant deux mois durant lesquels le traité australien a été en vigueur. Eh bien retenez ceci. M. Meighen était au pouvoir en 1920, il était également au pouvoir durant l'exercice financier clos le 31 mars 1921. Le tarif dont il fut à la fois le père et l'ange gardien resta en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice financier 1922. Le premier budget libéral fut connu au mois de mai de cette année. Monsieur Meighen vit l'importation du beurre augmenter de 397,000 livres à plus de 3,700,000 livres et ensuite à plus de 6,000,000 de livres. Entendit-on un mot à ce sujet? Non.—M. Meighen a-t-il prononcé un discours sympathique? Non.—Y a-t-il eu un amendement relatif au beurre dans le discours du trône? Non.—Pourquoi pas?—Hélas! M. Meighen était endormi près de la baratte.

Si je mentionne ces faits, c'est que durant la campagne on nous a tenus responsables de cette convention bien que, en réalité, la plupart parmi nous aient voté ou pairé contre.

Je citerai une autre déclaration faite par les candidats d'après l'aperçu qu'en donne l'*Edmonton Journal* sur les résultats d'un tarif de protection. A la date du 21 octobre,

1925, ce journal prétendait que l'absence d'un tarif protecteur chasse l'argent du pays, alors que le 24 octobre, on nous explique pourquoi 5 millions d'or ont été expédiés de New-York à Ottawa pour équilibrer le commerce entre les deux pays en enlevant par là la prime sur l'argent canadien à New-York.

Jusqu'à présent, les avocats de la protection nous ont dit, en ce qui concerne le tarif, que leur politique nous placerait sur le même niveau que soixante-cinq nations comprenant 1,600,000,000 d'habitants; augmenterait les salaires, faciliterait l'expédition de la houille de l'Alberta dans l'Ontario et en augmenterait le prix; nous apporterait la même prospérité qu'aux Etats-Unis; ferait tomber à nos genoux les hommes d'affaires américains; empêcherait les prix de monter; maintiendrait les prix élevés; retiendrait notre argent au pays alors que la politique actuelle attire l'argent au Canada, est la base d'une heureuse immigration et augmente l'alimentation des chemins de fer.

A mon sens, quelques-uns de ces arguments se repoussent les uns les autres et l'on réclame beaucoup trop d'une légère modification du tarif au Canada. Mais la plus grande erreur du parti favorisant une protection élevée est de prétendre que celle-ci mettra fin au chômage. Je ne le crois pas. En réalité, il n'existe encore aucun exemple. Nous avons une autre autorité touchant les mérites respectifs de la protection et du libre-échange. Je ne pense pas que la modeste réduction faite au tarif depuis quatre ans ait été de nature à améliorer notablement la situation. Et une augmentation des droits protecteurs, n'aurait guère, à mon avis, d'autre résultat que de nous placer quelque peu de nouveau dans le sens opposé. Les grandes époques de prospérité au Canada depuis 1900 sont dues surtout aux emprunts considérables et au nantissement de l'avenir du pays, mais non pas aux diminutions ou aux augmentations du tarif.

Dans la plupart de nos statistiques, nous remontons à l'année 1913 comme étant celle des conditions normales. A cette époque, les conservateurs étaient au pouvoir à Ottawa et à Toronto. Eh! bien, nombreux étaient les sans-travail, non seulement dans l'Ontario mais dans tout le Canada. Le chômage était si sérieux dans l'Ontario que le gouvernement provincial nomma une commission d'enquête à cet égard. Elle était ainsi composée: Sir John Willison, Très Révérend Neil McNeil, D.D., Vénérable Archidiacre Henry J. Cody, Révérend Daniel Strachan, D.D., W. K. McNaught, C.M.G., Joseph Gibbons, G. Frank Beer, Professeur, A. T. DeLury, Gilbert E. Jackson, W. P. Gundy, tous de Toronto, et W. L. Best d'Ottawa. Je lis:

"Cette commission", comme le dit un rapport publié le 8 janvier 1915, "fut nommée non pas pour examiner les conditions résultant de la guerre, ou même provenant d'une saison de dépression commerciale, mais pour étudier les causes permanentes du chômage se présentant de nouveau dans l'Ontario, et pour suggérer les moyens de remédier au mal, sinon de l'enrayer." Le résultat de son enquête a donné fortement l'impression à vos commissaires que la dépression survenue en 1914 et 1915 n'était qu'une phase du mouvement alternatif entre l'inflation et la dépression, ce qui est un trait caractéristique de l'industrie moderne. Le monde des affaires ne doit pas se laisser aveugler par une fausse sécurité dans des temps de prospérité commerciale au point de croire qu'un chômage considérable ne se présentera plus à l'avenir.

Pour moi, l'une des principales raisons de cette disette de travail qui s'est fait sentir d'abord vers le milieu de 1913 fut la cessation au pays sur une grande échelle de la construction des chemins de fer et le fait que nous étions arrivés à la fin d'une période d'emprunt lese plus faciles. A la page 257 du *Canadian Annual Review* de 1914, nous lisons ce qui suit:

Il faut dire un mot de la situation ouvrière au Canada. Les sans-travail ont été fort nombreux, mais il est probable qu'il n'y a en a pas eu plus que dans l'hiver de 1913. A cette date, les uns se montraient pessimistes et les autres optimistes au sujet de l'avenir. Le chiffre exact était peut-être à mi-chemin entre le total de 100,000 de sir Wilfrid Laurier et celui de 25,000 du *Montreal Star*. Il n'est pas probable que l'on ait vu plus de 50,000 sans-travail de bonne foi au Canada durant l'hiver de 1914-1915.

Voici un tableau du parcours des chemins de fer au Canada depuis 1900 avec les augmentations:

	Milles	Augmentations
1900	17.657	
1901	18.140	483
1902	18.714	574
1903	18.988	274
1904	19.431	443
1905	20.487	1056
1906	21.353	866
1907	22.452	1099
1908	22.966	514
1909	24.104	1138
1910	24.731	627
1911	25.400	669
1912	26.726	1326
1913	29.304	2578
1914	30.795	1491
1915	35.578	4783
1916	37.434	1856
1917	38.604	1170
1918	38.879	275
1919	38.663	—216
1920	38.976	313
1921	39.363	387
1922	39.360	—3
1923	39.665	305
1924	40.061	396

Vous remarquerez que, tandis que les grosses augmentations dans le nombre de milles de chemins de fer en exploitation cessèrent en 1917,—c'est-à-dire après que la réglementation de ces questions eut été soumise à

la juridiction de la commission des chemins de fer,—les grands travaux de construction touchant le vaste programme du prolongement de nos voies ferrées furent discontinués aux environs de 1914. Or, quelle a été la conséquence de la mise à exécution de ce programme de construction de voies ferrées? Ce fut là à mon sens le principal élément de la prospérité qui régna au Canada de 1907 à 1914. Le Canada a contracté de gros emprunts, à partir de l'année 1900. Et l'ère de prospérité qu'a traversée le pays de 1907 à 1913 en particulier a assuré aux manufacturiers un important marché domestique pour l'écoulement de leurs produits.

Entre les années 1907 et 1913 inclusivement, le Canada a emprunté jusqu'à concurrence de $700,000 à $800,000 par jour ouvrable. Sir George Paish estime que l'Angleterre a prêté au Canada de 1907 à 1913 une somme globale d'un milliard et demi tandis que M. F. W. Field estime à 2,276 millions la somme des emprunts que le Canada a contractés à l'étranger au cours de la même période,—soit $843,000 par jour ouvrable, pendant une période de 2,700 jours. Voilà de quelle façon nous avons déterminé l'ère de prospérité dont nous avons joui au Canada de 1907 à 1913. Or, nous sommes en mesure de faire renaître la prospérité ici à n'importe quel temps pourvu que nous soyons disposés à hypothéquer l'avenir du Dominion sur la même échelle. Mais cette méthode offre de graves dangers, surtout à l'heure actuelle et en tenant compte du chiffre élevé de notre dette nationale. Ce sont les mêmes méthodes qui ont fait régner la prospérité durant la dernière guerre. Et lorsque certaines gens affirment que, du fait de remanier légèrement à la hausse ou à la baisse quelques articles de notre tarif douanier, il est possible de régler le problème du chômage au pays, ils disent des balivernes et négligent de faire entrer en ligne de compte au moins 90 pour 100 des véritables éléments qui ont fait naître la prospérité au Canada à certaines époques. Or, tandis que nous empruntions des sommes fabuleuses, nous avons gaspillé au delà d'un milliard à construire des voies ferrées dans des régions où elles ne rapporteront jamais de bénéfices en proportion de ce qu'elles ont coûté du fait du double emploi et que rien ne justifiait leur construction.

Cependant, monsieur l'Orateur, ces choses se sont passées à l'époque où il n'y avait pas de groupes indépendants ici et alors que les affaires publiques étaient administrées par les gouvernements forts dont nous avons tant entendu parler—la sorte de gouvernement qui est nécessaire, dit-on, pour ramener la prospérité au pays.

Et bien! si le seul moyen de rendre le pays prospère réside dans l'inauguration d'un système d'emprunts inconsidérés et de folles dépenses, sans tenir compte si l'actif que nous créons est réel ou chimérique, je prétends respectueusement que pour le bien du Canada il faut espérer qu'il s'écoulera bien des années avant qu'un pareil gouvernement ne soit appelé à la direction des affaires.

M. BOURASSA: Il serait préférable d'avoir un gouvernement plus timide.

Un DEPUTE: Un gouvernement indépendant.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Je m'abstiendrai de discuter le problème du chômage dans la province d'Ontario, sauf pour faire observer qu'au dire de la commission, la crise du chômage arriva à l'état aigu vers le milieu de l'année 1913. Or, si nous prenons 1913 comme un exercice pratiquement exempt de chômage, nous constatons que le pourcentage du chômage fut de 11 pour 100 en 1914, dans tout le pays. Et toujours au dire du même rapport, il arrive assez rarement en Angleterre que le pourcentage des sans-travail excède 5 pour 100 durant les crises industrielles. Quelques bons conservateurs faisaient partie de cette commission. Les commissaires n'appuyèrent pas sur la question du relèvement du tarif douanier, étant donné qu'ils avaient fait cette enquête pour le compte du gouvernement provincial; cependant, ils recommandèrent d'appliquer au pays un système de développement proportionnel—sous le régime duquel nous placerions des fonds dans les industries qui feraient réaliser des bénéfices quasi immédiats au lieu de débourser de fortes sommes imputables sur le capital pour la construction des chemins de fer et des usines. La commission signala que nous avions la main-d'œuvre et les capitaux nécessaires ainsi que toutes les usines voulues pour produire un excédent de 200 millions sur nos besoins; quant aux chemins de fer, ils étaient suffisants pour desservir une population trois fois plus nombreuse que la nôtre. Cependant, en dépit de cette abondance de capitaux et de matériel, le Canada traversait une crise. La commission énumérait nos besoins ainsi qu'il suit:

L'application d'un système de développement proportionnel au pays; perfectionner le rajustement économique et rendre plus efficace notre organisation industrielle; la régularisation du personnel des travailleurs; l'élaboration de plans à l'avance par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux; assurance contre le chômage; la distribution méthodique du travail saisonnier; établissement sur la terre en commun et avec l'aide de l'Etat, avec un système de taxes qu'éliminerait la spéculation immobilière et faciliterait la tâche à l'ouvrier des villes qui désire être propriétaire

de sa maison; contrôle, direction et encouragement à l'immigration; généreuse reconnaissance des aptitudes au travail.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je suis certain que les honorables députés qui faisaient partie de la dernière législature, seraient fort désappointés, si je négligeais de parler du problème ferroviaire. Le discours du trône promet que le chemin de fer de la baie d'Hudson sera parachevé. Je m'intéresse à ce chemin de fer, mais pas d'une façon spéciale. Il y en a un autre, celui de la Rivière-de-la-Paix, qui m'intéresse et bien qu'il n'en soit pas fait mention dans le discours du trône, je tiens à le rappeler à la Chambre et au Gouvernement. N'eut-ce été la promesse du très honorable leader de l'opposition en faveur de ce chemin de fer, je crois que l'élection dans ma circonscription aurait eu un résultat différent. Je dois dire que son candidat dans la Rivière-de-la-Paix a été très catégorique sur ce point. Il est intéressant de remarquer le contraste entre certaines déclarations du très honorable leader de l'opposition à ce sujet. Je regrette qu'il ne soit pas ici pour écouter ce passage du discours qu'il a prononcé à Edmonton, le 1er octobre 1925. C'est extrait d'une brochure publiée par le candidat conservateur dans la Rivière-de-la-Paix.

Si le résultat des élections m'est favorable, je ne considérerai pas cela comme un mandat pour fusionner le chemin de fer National et le Pacifique-Canadien. Je ne songerai jamais à faire une chose pareille sans un mandat spécial du peuple. Je m'engage, si je suis élu, à laisser aux directeurs le soin d'administrer le réseau. Au point de vue de la direction, il n'y aura aucune intervention politique, mais on ne gaspillera pas l'argent dans des entreprises prématurées comme celles dans lesquelles le ministère King s'est lancé. Je ne range pas dans cette catégorie les lignes essentielles comme celles dont l'Ouest a absolument besoin.

J'ai toujours prétendu qu'il fallait améliorer le service de chemins de fer dans la région du nord. On ne peut pas m'accuser de faire des promesses futiles comme l'honorable Mackenzie King en a faites dans son programme à l'inauguration de la dernière session du Parlement, lorsqu'il déclara qu'il améliorerait le service de chemins de fer de la région du nord et que rien n'a été fait. Cette grande question a été éclipsée par la réforme du Sénat qu'on discute depuis quarante ans.

Voici maintenant un passage d'un discours du très honorable Mackenzie King, extrait du *Calgary Albertan,* l'organe officiel du parti libéral:

Nous devrions, a-t-il dit ensuite, tenir compte de la situation de la contrée où il y a déjà des chemins de fer et essayer d'encourager la colonisation de ces régions. Mais tout gouvernement doit avoir un objectif, un point qu'on puisse montrer comme but. Nous nous tournons pour cela vers la région de la rivière de la Paix. Nous espérons, à mesure que nous mettrons en valeur ce vaste territoire, établir un débouché convenable pour ses produits sur le littoral du Pacifique.

Maintenant, en regard de ces deux déclarations je placerai le passage suivant du dis-

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

cours du trône, dont on trouvera le texte à la page 2 du Hansard de 1925:

Afin d'aider à cet accroissement par l'exploitation de nos riches productions naturelles, rien n'est négligé pour attirer les meilleurs immigrants vers le Canada et assurer leur établissement dans les régions inexploitées que traverse notre immense réseau de transport. Des mesures seront prises en temps et lieu pour activer la colonisation d'autres territoires fertiles telle que la région de la rivière La Paix.

Voici maintenant ce qui était dit à ce sujet dans la lettre du très honorable leader de l'opposition à M. Forke:

3. Le débouché de la région de la rivière de la Paix. Il faudra certes fournir un débouché vers l'ouest à la région de la rivière de la Paix, et le plus tôt possible, parce que sans cela ce territoire ne pourra se développer comme devrait le faire cette magnifique région, à cause du très long parcours imposé maintenant aux marchandises. En même temps j'ai franchement déclaré dans notre entrevue que je ne pouvais m'engager à faire un déboursé immédiat à cette fin. Certes, cette entreprise représente une somme fort considérable et nous devrions être plus en mesure de nous acquitter des responsabilités qu'entraînent les voies déjà construites avant de nous lancer dans de nouvelles grandes entreprises. Plus vite nous le pourrons, plus j'en serai heureux, vu que nous devons tous éprouver la plus grande sympathie pour la population de cette région.

Je prie mes honorables collègues de remarquer la similitude entre le passage du discours du trône tourné en ridicule d'un bout à l'autre par le très honorable leader de l'opposition et sa propre déclaration. Le discours du trône dit:

Assurer leur établissement dans les régions inexploitées que traverse notre immense réseau de transport. Des mesures seront prises en temps et lieu pour activer la colonisation d'autres territoires fertiles tels que la région de la rivière de la Paix.

La lettre du très honorable leader de l'opposition dit:

Nous devrions être plus en mesure de nous acquitter des responsabilités qu'entraînent les voies déjà construites avant de nous lancer dans de nouvelles grandes entreprises. Plus vite nous le pourrons, plus j'en serai heureux, vu que nous devons tous éprouver la plus grande sympathie pour la population de cette région.

Il faudrait un critique plus habile que moi pour différencier les deux.

Je reviens à l'analyse des deux déclarations. Le 1er octobre 1925, à Edmonton le très honorable leader de l'opposition s'exprimait en ces termes:

J'ai toujours prétendu qu'il fallait améliorer le service de chemins de fer dans la région du nord. On ne peut pas m'accuser de faire des promesses futiles comme l'honorable Mackenzie King a faites dans son programme à l'inauguration de la dernière session du Parlement, lorsqu'il déclare qu'il améliorerait le service de chemin de fer de la région du nord et que rien n'a été fait.

Par amélioration du service de chemins de fer on doit entendre la construction de lignes de chemins de fer; autrement cela n'aurait aucun sens. Il ne peut pas être question des tarifs de transport, par exemple, puisqu'ils

ont été réduits. On doit faire allusion au débouché sur le littoral et c'est ainsi que l'ont interprété le candidat conservateur et les électeurs qui l'ont appuyé dans la région de la rivière de la Paix.

Le discours du trône fut prononcé le 5 février 1925 et, suivant le très honorable chef de l'opposition, on ne fit rien jusqu'au 1er octobre,—neuf mois d'inertie. La promesse du très honorable chef de l'opposition, qui voulait doter le nord d'une voie ferrée, fut formulée le 1er octobre 1925. Et voici qu'en Chambre il affirme qu'on ne pourra rien faire au cours de la session actuelle; c'est là assurément le sens de ses paroles. Voilà qui entraîne neuf mois,—ou plus,—d'inaction; de sorte, monsieur l'Orateur, que le chef qui a voulu tourner l'autre chef en dérision parce que ce dernier n'aurait rien fait pendant neuf mois, se trouve à souligner l'absurdité de sa propre attitude. Et pourtant on nous demande de croire qu'un des chefs est pusillinime, indécis,—nous en avons eu mainte preuve au cours des quatre dernières années, —et que l'autre chef est, comme son parti, tout ce qu'il y a de plus résolu, qu'il remplit tous ses engagements avec la même fidélité que fut honorée la promesse de Jéhovah aux enfants d'Israël. Quiconque scrute de près les deux déclarations et pèse les faits doit forcément conclure que nous sommes ici en présence d'un exemple du fait que tous les hommes sont frères: il y a le chef qui de l'extérieur dirige le parti à l'intérieur, et le chef à l'intérieur qui dirige le parti à l'extérieur,—frères dans l'erreur. Je me rappelle parfois les vers du poète écossais:

> O wad some power the giftie gie us,
> To see oursels as others see us!
> It wad frae mony a blunder free us,
> And foolish notion.

Sur la proposition de M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix) la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

L'hon. M. ROBB propose que la Chambre lève la séance.

(La motion est adoptée et la Chambre lève la séance à onze heures du soir.)

VENDREDI, 29 janvier 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement proposé par le très honorable M. Meighen.

M. KENNEDY(Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, dans mon discours, hier soir, j'ai parlé du traité de commerce australien et de ses effets sur le prix du beurre et aussi, je pense, de la crème. J'ai télégraphié au ministre de l'Agriculture de l'Alberta, mercredi, pour lui demander comment le prix versé aux fermiers pour la crème pendant l'automne de 1925 se compare à celui des mois correspondants de l'année précédente. Je n'ai pas reçu sa réponse assez tôt pour la citer hier. Je désire donc saisir l'occasion qui se présente de le faire. Voici cette réponse:

> Les prix de la crème durant les mois d'octobre, novembre et décembre 1925 furent d'environ 20 p. 100 plus élevés que pendant la période correspondante de 1924. Les prix du beurre, sont ce mois-ci, de 6c. plus bas qu'en octobre. Il m'est impossible de déterminer exactement la cause qui influe sur l'état des affaires du monde entier.
>
> GEORGE HOADLEY.

Je cite ce télégramme pour démontrer une fois de plus le bien-fondé de mon affirmation d'hier soir, c'est-à-dire qu'il est extrêmement difficile de prouver que le tarif protecteur, ou l'absence de ce tarif, entraîne l'augmentation ou la diminution du prix d'une denrée et que l'on doit tenir compte de plusieurs autres influences.

Hier soir, j'ai rappelé certaines déclarations faites par le premier ministre et le chef de l'opposition (M. Meighen) au sujet de la nécessité de construire une voie de communication jusqu'à la mer dans la région de la rivière de la Paix. A la vérité, les habitants de cette région de la rivière de la Paix se réjouissent de voir les chefs du pays constater comme c'est un besoin d'avoir ce débouché vers la mer et de les entendre s'exprimer là-dessus d'une façon aussi précise, reconnaissant qu'il serait sage de faire quelque chose au plus tôt pour réaliser ce grand projet, comme nous l'espérons. Je l'ai déjà dit, le premier ministre, le chef de l'opposition et les présidents de nos deux grands réseaux sont engagés à favoriser cette réalisation. Au cours de la dernière campagne, les candidats, libéraux et conservateur, ne cachaient pas leur enthousiasme pour ce projet. Je le disais hier soir, c'est à cause de l'attitude de ces candidats que j'ai failli perdre mon élection. C'est pourquoi je désire donner lecture des déclarations du candidat conservateur dans Rivière-de-la-Paix, et cela particulièrement pour l'avantage du chef de l'opposition; je voudrais ainsi lui faire voir comment les électeurs ont été amenés à croire ce que lui et son programme favorisant quant aux

chemins de fer dans cette région. Hier soir, j'ai parlé d'un discours que le chef de l'opposition avait prononcé à ce sujet, à Edmonton; je devrai en relire un passage vu qu'il n'était pas à son siège hier soir. Il disait:

J'ai toujours soutenu qu'il fallait remédier au besoin de chemins de fer de cette région du nord. On me saurait m'accuser de faire de futiles promesses comme celles que l'honorable Mackenzie King a fait mettre dans le discours du trône à l'ouverture de la dernière session du Parlement, alors qu'il déclarait qu'il allait remédier à ce besoin de cette région, chose qu'il n'a jamais faite. Cette question importante a été mise de côté pour la réforme du Sénat, sujet que l'on discute depuis quarante ans.

Puis ayant cité une déclaration du très honorable Mackenzie King à Calgary, la brochure continue:

Mettez en regard les déclarations des deux chefs. M. King reproche à M. Meighen d'avoir fusionné deux chemins de fer en faillite, le Nord-Canadien et le Grand-Tronc. M. King déclare qu'il va développer cette région du nord, qu'il va en faire un beau pays. Je me demande pourquoi il n'a rien fait de cela au cours des quatre dernières sessions, alors qu'il avait l'appui des progressistes. Il a de plus déclaré que cette contrée aurait son débouché sur la mer aussitôt qu'elle aura assez de trafic et de population pour garantir l'exécution du projet; c'est toujours la même vieille excuse invoquée par tout homme politique désireux de se dispenser de trouver une solution à ce qui constitue le grand problème du nord.

M. King ne s'est pas occupé du discours du trône de cette année où il était question de pourvoir au besoin de chemins de fer pour le nord, et à la veille même des élections, il ne s'est pas engagé aussi loin qu'il l'avait fait dans le discours du trône; il s'est contenté de dire que son gouvernement ne mettra à l'étude cette question d'un débouché sur la mer qu'après que cette région du nord aura été peuplée et qu'elle pourra fournir un trafic suffisant, car pour l'instant il faut d'abord cultiver les terres riveraines des chemins de fer déjà construits. Ce qui veut dire: pas de débouché sur la mer.

M. Meighen déclare que, jamais, il ne fusionnera le Pacifique-Canadien et les chemins de fer nationaux canadiens sans que la population, par son vote, lui ait donné mandat de le faire; qu'il va laisser les directeurs des chemins de fer nationaux administrer et diriger le réseau; qu'il appuiera tout projet de construction de tronçon, dont l'Ouest aura un besoin pressant. Ceci veut dire que, si Meighen est ramené au pouvoir, tout votre problème de chemins de fer sera confié à sir Henry Thornton, quant à ce qui regarde le Gouvernement.

M. Meighen a été le premier homme en Chambre à réclamer pour le nord les chemins de fer dont il avait besoin.

Trois cartes accompagnent cette brochure. La carte n° 1 fait voir le service de chemin de fer donné aux trois provinces des Prairies entre Winnipeg et Edmonton.

Dans l'Ouest canadien, à partir de Prince-Albert jusqu'à la frontière américaine dans la direction du sud; et depuis Winnipeg jusqu'à Edmonton, dans la direction de l'ouset, il y a 14,000 milles de chemins de fer, soit un mille par dix-sept milles carrés de territoire. Si tout ce parcours était en ligne droite, il s'étendrait sur dix-sept fois la distance qui sépare Winnipeg d'Edmonton; nous pourrions ainsi avoir dix-sept lignes distantes l'une de l'autre de vingt et quelques milles, dont la première longerait la frontière américaine et dont la dernière serait située au nord de Prince-Albert.

Voici maintenant la carte n° 2 qui nous montre:

Les résolutions de la gestion des chemins de fer par le gouvernement libéral McArthur ainsi que ceux de quatre années de régime progressiste.

On voit par cette carte que, sur une étendue de 65,000 milles carrés dans la circonscription de la Rivière-de-la-Paix, au nord d'Edson, 500 milles de chemins de fer ont été construits sous le régime McArthur et durant les quatre années des gouvernements progressiste et libéral. La carte n° 3 nous montre:

Que si la construction des voies ferrées avait été poussée aussi énergiquement que dans d'autres parties de l'Ouest canadien, vous auriez une ligne débouchant à la mer par le pas du Pin, sur la rive nord de la rivière de la Paix; vous pourriez avoir un raccordement avec ce débouché à partir de la rivière de l'Esprit; vous pourriez avoir un raccourci entre Grande-Prairie et Brûlé, et il vous en resterait encore assez pour traverser l'Alberta douze fois, de l'est à l'ouest, comme on peut le voir par les douze lignes parallèles.

Et la brochure continue:

Ce que nous disons là n'est pas de la propagande électorale, ni de la tapageuse réclame politique; c'est même trop peu pour représenter l'exacte vérité, et je mets au défi qui que ce soit dans la circonscription de Rivière-de-la-Paix de réfuter ce que j'avance au sujet de la négligence et de l'exploitation dont le nord a été victime.

Ne vous laissez pas détourner par les discours ou les lieux communs qu'on pourra débiter, où par les perspectives séduisantes évoquées par les trois partis quant aux réformes qui s'imposent. Tenez-vous-en à votre propre circonscription et songez à ce dont cette immense étendue de Rivière-de-la-Paix a besoin en secours et en aide, vous voterez pour l'homme que vous croyez le plus capable d'exposer intelligemment ces problèmes devant le Parlement d'Ottawa.

Je m'engage, si on m'élit, à faire tous mes efforts, 1. pour obtenir un débouché pour le nord sans délai; 2. Pour obtenir tous les tronçons qui pourront alimenter cette ligne vers la mer; 3. pour obtenir des chemins de fer pour les colons de la région se trouvant à l'ouest de la rivière Pembina et pour les colons des régions de la rivière McLeod et de Shining Bank, et pour toute la circonscription, en général, que, selon moi, on a honteusement négligé, comme des cartes le font voir.

Dans une lettre circulaire, le candidat conservateur disait encore ce qui suit:

Comme je l'ai signalé dans ma brochure sur les chemins de fer, vous n'avez qu'un septième du parcours de chemins de fer que vous auriez droit d'avoir en comparaison de celui dont jouissent les autres parties de l'Ouest canadien. Cependant, le premier ministre s'engage à dépenser 30 millions pour parachever l'inutile chemin de fer de la baie d'Hudson et ne semble même pas avoir songé aux voies ferrées dont vous avez besoin. Il ne vous a pas donné d'espoir touchant un débouché vers le littoral ou la construction d'un chemin de fer à travers la région de Mosside Belvedere et de Fort-Assiniboine, deux problèmes auxquels j'accorderai mon attention.

Dans une autre lettre, il est question du chemin de fer Edmonton-Dunvegan et l'auteur y proclame que l'un de nos deux grands ré-

seaux devrait l'acquérir, le chemin de fer national de préférence. Permettez-moi une citation. Voici le programme:

Il faudra un déboursé d'au moins cinq millions pour améliorer la ligne Dunvegan quand le Pacifique-Canadien ou le chemin de fer National-Canadien l'acquerra. Le remplacement des rails déformés par des neufs allongera-t-il le bordereau de paye? Le fait de donner à la ligne entière deux pieds de ballastage à partir d'Edmonton en allant vers le nord donnera-t-il du travail continu à un seul employé surnuméraire et lui rendra-t-il ses droits? La construction d'une ligne télégraphique convenable, moderne à tous égards, améliorera-t-elle la situation du personnel, des télégraphistes, etc., et les employés travailleront-ils à cette construction? La modification nécessaire de tout le système des réservoirs d'eau aura-t-elle la moindre importance pour McLennan? La construction de remises à locomotives et de salles convenables pour les employés des trains et les mécaniciens, de logements hygiéniques pour les télégraphistes, tous avantages dont jouissent les employés de chemins de fer par toute l'Amérique, sauf ceux du Dunvegan, présentera-t-elle la moindre importance pour McLennan? La construction de 2,500 milles de nouvelles voies ferrées quelque part dans le nord intéressera-t-elle de quelque façon les équipes de McLennan, leurs femmes et leurs familles et toute la population de la région nord?

Je n'étais pas disposé à renchérir sur les promesses ainsi faites par le candidat conservateur. J'ai soutenu qu'il nous fallait une voie de communication, la meilleure possible, et je suis encore d'avis que sa construction serait une bonne chose au point de vue du dominion entier. La région de la rivière de la Paix a fait ses preuves, et c'est un pays doué d'un sol riche et d'un magnifique climat, où la culture mixte fait des progrès rapides et dont la population produit aussi le meilleur grain. En 1923, nous avons récolté et expédié environ 3 millions de boisseaux de blé et d'autres céréales. Les années 1924 et 1925 n'ont pas été tout à fait aussi bonnes à cause de la sécheresse. En 1924, nous avons expédié plus de 5,000 têtes de bétail et 10,000 porcs de la seule région de Grande-Prairie. Toutes les variétés de bétail que nous avons expédiées ,au nord d'Edmonton, représentaient près de 3,400 wagons. Dans cinq beurreries de l'Alberta, utilisant ou alimentant le réseau Dunvegan, la production, suivant la statistique du commissaire provincial de l'industrie laitière, s'est élevée à 763,723 livres, soit un accroissement de 68 pour 100 sur la production de l'année précédente, et le beurre de beurrerie était évalué à 30 c. 7 la livre. Dans la région au nord d'Edmonton, y compris la région desservie par la ligne de Pouce-Coupé et celles des chemins de fer nationaux, il s'est produit pour $427,800 de beurre de beurrerie au nord d'Edmonton, l'an dernier. Le beurre de ferme et le beurre domestique compris, le total dépasse sensiblement le demi-million. Nous avons dans cette région une catégorie de colons qui sont allés à 300 milles des chemins de fer pour s'établir. Ils se sont trouvés en butte aux difficultés inséparables du charroyage des marchandises à une pareille distance des voies ferrées, et ils ont été dans l'embarras durant plusieurs années. Ils ont lutté contre le désavantage d'un tarif de près de 50 c. le boisseau pour le transport de leur grain, mais ils sont parvenus à s'établir et à tenir jusqu'à ce que la voie ferrée se fût rapprochée d'eux. Donc, toute la région de la rivière de la Paix dans l'Alberta est assez bien munie de voies de communication pour un pays neuf. Mais juste vis-à-vis, en Colombie-Anglaise, il est une grande région tout à fait dépourvue de chemins de fer et dans la dépendance de la voie traversant l'Alberta. Nous avons la moitié d'un réseau dans la direction nord-ouest sur une distance d'environ 500 milles, mais nous avons besoin de l'autre moitié allant vers le sud-est jusqu'aux chemins de fer nationaux pour développer la Colombie-Anglaise et assurer un bon service de voie ferrée à cette population, en particulier celle de Pouce-Coupé et de la région s'étendant à l'ouest de celle de la rivière de la Paix. Je crois comprendre que l'on peut mener à bonne fin toute l'entreprise pour environ 10 ou 15 millions. Il se rencontre un obstacle, comme de raison, et c'est l'exploitation du chemin de fer Edmonton-Duvegan-et-Colombie-Anglaise par une compagnie particulière, mais il disparaîtra à bref délai, je pense, et selon moi, l'administration de ce réseau de concert avec les chemins de fer nationaux sera dans l'intérêt bien etendu de tous.

Dans son amendement, le très honorable chef de l'opposition, affirme que le discours du trône ne contient rien. . .

...qui puisse accroître le volume du travail au Canada.

Je prétends le contraire. Hier soir, je me suis efforcé de montrer les effets qu'avait eus la construction de voies ferrées, entre 1900 et 1913, sur les moyens d'existence et la prospérité générale, particulièrement des gens du commun; j'ai cherché ensuite à montrer que le ralentissement dans l'exécution de ce programme,—ralentissement nécessaire, sans doute, jusqu'à un certain point du moins—a été l'une des grandes causes du chômage qui a sévi dans le second semestre de 1923 et l'année suivante. Le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson contribuera à fournir plus de travail. Certes les commandes d'acier qu'il nécessitera aideront à améliorer l'état de nos aciéries. Je prétends que depuis quelques années nous avons suivi une règle trop rigoureuse pour la colonisation de l'Ouest. J'ai démontré hier soir que nous avons dépensé $800,000 par jour approximativement en travaux de ce genre jusqu'en 1913, alors que vraisemblablement la peur nous a pris, et

que nous nous sommes dit: "Ne dépensons plus rien." Il se peut que le programme de 1913 ambitionnait trop, mais cette brusque interruption d'entreprises semblables était trop radicale. Puis, survint la guerre qui fut une autre époque de grandes dépenses, suivie encore d'une réaction soudaine. Il me semble qu'un plan régulier et permanent de construction de lignes nouvelles vraisemblablement susceptibles de faire leurs frais, tout en fournissant de l'emploi, contribuerait aussi au bien non seulement de la région de la rivière de la Paix mais du pays en général.

M. McGIBBON: L'honorable député me permet-il de lui couper la parole? Quel intérêt, d'après lui, l'entreprise du chemin de fer de la baie d'Hudson rapportera-t-il sur le capital absorbé?

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): L'honorable député voudra bien poser sa question aux députés de la Saskatchewan qui sont plus au courant de ce projet. Je dirai cependant à mon honorable ami que le chemin de fer Edmonton-Dunvegan et Colombie-Anglaise, si décrié comme entreprise profitable, et ne rapportant rien en soi, fournit au Pacifique-Canadien un trafic de long parcours estimé à un million par année.

Je désire citer de nouveau le rapport de la commission d'Ontario sur le chômage. Je lis dans la deuxième partie de ce rapport:

> Vos commissaires croient opportun que les autorités fédérales, provinciales et municipales coopèrent en vue d'atténuer les souffrances résultant du chômage qui accompagne toute crise générale du commerce et de l'industrie.
>
> Ces crises reviennent assez régulièrement; tous les dix ans depuis un demi siècle, elles se sont produites avec des durées très variables. Tout projet pour remédier au chômage doit, pour être complet, tenir franchement compte de ce retour régulier.
>
> L'un des meilleurs moyens de parer au chômage périodique, consiste, d'après vos commissaires, à répartir la dépense et les travaux publics de manière que l'activité de l'entreprise publique compense en temps opportun l'inactivité de l'entreprise privée.
>
> Il n'est pas question de faire des dépenses inutiles; mais vos commissaires sont d'avis que les travaux publics et autres choses nécessaires devraient être prévus davance et exécutés proportionnellement au défaut d'emploi.

Je prie le Gouvernement de ne pas négliger cette question d'un débouché direct de la vallée de la Rivière-de-la-Paix vers le littoral du Pacifique. Je ne demande pas au gouvernement de déposer un projet comportant une dépense de 10 millions de dollars, mais je prétends que si le très honorable chef de l'opposition a raison relativement au chômage en Canada et à l'impossibilité d'utiliser de nouveaux arrivants, c'est là un moyen d'aider les immigrants à s'établir dans une région où l'on peut espérer voir les colons réussir tout aussi bien que dans n'importe quelle autre partie du monde. Etant donnée la fertilité de cette région au point de vue agricole, ses richesses forestières et minières; le besoin d'un marché domestique plus vaste pour les produits industriels, que la colonisation de la vallée de la Rivière-de-la-Paix peut-être plus susceptible d'extension que partout ailleurs, développerait proportionnellement, l'effet de son exécution quant au chômage, et à l'immigration, car l'accès à ce district assurerait certainement le succès de tout projet d'immigration; je crois que le débouché de la Rivière-de-la-Paix par le littoral du Pacifique est un projet raisonnable.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, dire quelques mots de la question de la houille, sans toutefois m'y arrêter longuement, car l'honorable député de Bow-River (M. Garland) se propose d'en saisir la Chambre, et je crois qu'il la connaît mieux que moi. Dans chaque centre houiller où j'ai adressé la parole durant la campagne électorale, je me suis déclaré opposé à l'interprétation donnée au projet d'encouragement à cette industrie énoncé par les partisans du très honorable chef de l'opposition. L'on disait qu'il imposerait un droit de trois dollars la tonne sur la houille importée. Je ne crois pas que cela soit de bonne politique et même si pareil droit était imposé il ne pourrait durer longtemps, parce qu'il hausserait le prix de la houille et qu'il me semble moins que certain que la population de l'Ontario et de Québec consentît à subir indéfiniment cette taxe par considération pour l'industrie de la houille dans l'Alberta et la Nouvelle-Ecosse. La solution de ce problème doit être abordée au point de vue du transport, à moins que le très honorable député ne puisse nous donner l'assurance que le prix ne montera pas avec l'imposition du droit projeté, ce que je lui ai demandé d'expliquer hier soir.

Il y a quelques années, nous avons voté environ deux cent mille dollars dans le but de faire des expéditions expérimentales de houille de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse dans les provinces centrales, mais jusqu'à ce jour nous n'avons pu démontrer quel est le coût réel du transport du charbon en wagonnées, de l'Ouest et de l'Est dans les provinces de l'Ontario et de Québec. Le chef de l'opposition, lorsqu'il a discuté la situation de la houille dans la Nouvelle-Ecosse, l'autre jour, a dit qu'il ne fallait pas prendre au collet les directeurs du National-Canadien, mais je crois que c'est de cette façon que le Gouvernement sera obligé de traiter les directeurs des deux chemins de fer pour trouver quel est le prix de revient réel du transport. Il est possible que nous puissions nous en assurer par l'en-

tremise de la commission des chemins de fer. S'il faut un crédit de deux ou trois cent mille dollars pour cela, je suis prêt à l'appuyer. Je ne vois pas pourquoi cette allocation n'aurait pas sa raison d'être tout aussi bien que celle d'un million et plus afin d'augmenter la production agricole. Mais je crois que la base même de notre politique doit être une enquête approfondie du prix du transport et de l'exploitation convenable de la houille. Il ne serait pas raisonnable, bien entendu de demander aux chemins de fer d'acquitter tous les frais de cette proposition, et si nous voulons encourager l'industrie il nous faudra le faire non seulement en coopération avec les chemins de fer, mais aussi les mines, les employés et les patrons.

Il est plusieurs autres sujets du discours du trône que je n'ai pas touchés, mais je crois avoir occupé assez longtemps l'attention de la Chambre. J'ai présenté ces suggestions au Gouvernement et au parti connu sous le nom d'opposition officielle, dans l'espérance qu'elles peuvent être de quelque valeur et que ceux à qui elles s'adressent seront capables de trouver une solution favorable à mes commettants et à tout le pays.

M. HENRI BOURASSA (texte): Monsieur le Président, avant de passer à l'étude du discours du trône et de la proposition de l'honorable leader de la gauche (M. Meighen), je me borne à dire un mot, dans notre langue, —l'une des langues officielles du pays,—d'un très court paragraphe du discours du trône:

Le Canada a été particulièrement honoré par le choix de l'un de ses ministres à la présidence de la sixième Assemblée de la Société des nations.

Nous sommes tous d'accord, je présume, pour reconnaître que le choix de l'honorable M. Dandurand comme président, non pas de la Société des nations, (comme on dit parfois, peut-être pour abréger) mais de la sixième Assemblée de la Société des nations, rejaillit assurément sur le Canada et nous fait honneur à tous. Je me permettrai cependant de suggérer au ministère actuel, et à tous ceux qui pourront le remplacer, de ne pas trop se laisser éblouir par l'éclat de nos relations internationales et d'accorder un peu plus d'attention aux problèmes nationaux qu'on ne l'a fait dans le passé. Il est très beau sans doute, pour nous, d'avoir des ministres qui se promènent, qui assistent à beaucoup de congrès impériaux ou internationaux; mais je crois, surtout dans les circonstances actuelles, après la raréfaction qui s'est opérée l'automne dernier, que nous avons besoin de tous nos ministres à la maison pour faire le ménage et la tenir en ordre.

(Traduction.) Je désire discuter le discours du trône et l'amendement du chef de l'opposition le plus méthodiquement possible, ne fût-ce que pour corriger l'impression créée par le décousu de mes précédentes observations et pour montrer que je suis doué peut-être d'un peu de ce "sens" pratique que l'honorable député de Wellington-Sud (l'hon. M. Guthrie) m'a reproché de ne pas avoir. Toutefois, je ne me propose pas d'acquérir cette sorte de sens pratique qui consiste à tirer de chacun des partis tour à tour la plus grande somme d'avantages.

Prenons maintenant le programme du Gouvernement, tel qu'il a été lu par Son Excellence, et qui commence par les paragraphes traitant de questions "pratiques". Le premier nous annonce "d'importantes réductions d'impôts", et ainsi de suite. Voilà qui est fort alléchant, mais, étant donnée la situation actuelle du Canada, avec son augmentation de dettes et de frais obligatoires, est-ce qu'aucun gouvernement peut réaliser sa promesse de réduire notablement les impôts dans un avenir rapproché? Franchement et humblement, sans poser au financier, je ne le crois pas, et je préviendrai sur-le-champ ce ministère, ou tous ceux qui pourront lui succéder, que ce serait une grave erreur, afin de capter aisément la faveur populaire, de réduire les impôts et augmenter la dette du Canada. Mais, à mon sens, ce qui pourrait être fait et ce qui s'impose plutôt, ce serait de reviser notre système fiscal tout entier. Cela viendra avec le budget. Mais pour l'instant, au nom de mes commettants, je suggère humblement au ministre des Finances de songer d'abord au sort des contribuables chefs de famille dans la préparation de son budget et des modifications à apporter à notre système d'impôts. Que nous envisagions le problème au point de vue population, ou sous l'angle économique, le meilleur citoyen du Canada, le contribuable le plus important et l'individu sur les épaules duquel repose l'avenir du pays, c'est le père de famille, puisqu'il se charge de la haute mission de fournir des citoyens à la patrie et d'accroître le chiffre de l'élément stable de notre population. Voilà pourquoi je propose qu'en rajustant l'assiette de l'impôt sur le revenu, l'on exonère au bénéfice du père de famille les enfants à la charge des parents jusqu'à l'âge de vingt et un ans.

M. GARLAND (Bow-River): J'espère que l'honorable député fera ces observations-là au premier ministre.

M. BOURASSA: Le premier ministre les lira ou quelqu'un le mettra au courant. A l'époque où l'impôt sur le revenu fut établi,

les honorables membres s'en rappellent sans doute, la loi ne comportait aucune exemption au bénéfice des enfants. Dans mon humble sphère d'action j'entrepris une campagne de protestation et d'éducation. La question fut mise à l'étude et l'on accorda aux parents une exemption de $200 par enfant. Plus tard, l'exemption fut relevée à $300, mais ne devait pas s'appliquer aux enfants ayant dépassé l'âge de dix-huit ans. Cependant, si nous voulons que les familles donnent au pays de bons citoyens, nous devons encourager les pères et les mères de famille non seulement à procréer, mais aussi à élever convenablement leurs enfants et à leur faire donner la meilleure éducation possible, suivant leurs moyens. Or, les pères de famille dont les enfants sont âgés de dix-neuf, vingt et vingt et un ans, ont un fardeau bien plus lourd à porter que ceux dont les enfants sont encore en bas âge.

M. EULER: L'exemption a été portée à $500 par enfant.

M. BOURASSA: C'est parfait; mais elle ne s'applique qu'aux enfants âgés de ou moins dix-huit ans. En second lieu, j'appellerai l'attention de la Chambre sur un autre aspect du problème qui fut tout d'abord soulevé, si j'ai bonne mémoire, dans les colonnes du journal dont j'ai l'honneur d'être l'un des directeurs. Voici: D'après l'interprétation que le ministère des Finances donne à la loi de l'impôt sur le revenu, les époux mariés sous le régime de la communauté de biens, souffrent d'une grave injustice comparativement à ceux qui se sont mariés sous le régime de la séparation. Mes honorables collègues qui sont avocats le savent, la législation de la province de Québec à ce sujet repose sur l'ancienne loi française en vertu de laquelle les époux mariés sans contrat sont soumis au régime de la communauté de biens. Dans les provinces anglaises les époux mariés sans contrat sont au contraire séparés de biens. Or, que résulte-t-il de cette situation? Par tout le Canada anglais et aussi dans la province de Québec,—du moment que les époux ont un contrat de mariage,—les conjoints bénéficient d'une double exemption tandis que la masse du peuple dans la province de Québec, où les époux se sont mariés sous le régime de la communauté de biens, ne bénéficie que d'une seule exemption. Voilà une injustice, à mon sens; cette disposition de la loi n'est pas équitable et nous devrions la modifier sans délai.

On fera peut-être valoir l'argument que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu accuseront une diminution si le Gouvernement accepte ces deux suggestions. C'est fort possible. Mais j'ai parlé de modifications dans le mode de l'impôt. Nous pourrions peut-être compenser cette diminution de recettes en relevant la taxe sur les profits et revenus provenant du placement des capitaux par opposition aux traitements fixes. Voilà encore une injustice et un autre principe antisocial sur lequel repose la loi de l'impôt sur le revenu. Il est inéquitable, il est injuste, il est absurde de mettre sur le même pied le traitement d'un employé ou d'un fonctionnaire, qui est un revenu du travail, et le revenu perpétuel provenant d'un placement de capitaux. En Angleterre et en France, aussi bien qu'aux Etats-Unis, si j'ai bonne mémoire, on a établi une différence entre ces deux catégories de revenus. Je sais qu'on l'a fait en Angleterre et cette distinction, à mon avis, a sa raison d'être. A titre d'exemple concret, prenons le cas d'un employé touchant un traitement annuel de $3,000 ou $4,000 et qui élève une famille. Il est assujetti à l'impôt sur ce prétendu revenu. Après avoir acquitté l'impôt cette année, il peut arriver qu'il tombe malade ou que son traitement soit réduit, l'année prochaine; dans l'une ou l'autre éventualité, toutefois, l'Etat ne lui rembourse pas les sommes qu'il a payées l'année précédente. D'autre part, voici un autre particulier qui retire d'un capital placé un revenu égal au traitement que touche l'employé en question. Ses revenus s'accumulent d'année en année. Or, ce "rentier", pour me servir d'une expression courante en France, sera traité exactement de la même manière par le département des Finances que le contribuable dont la faculté de travail est taxée d'année en année, sans tenir compte de l'avenir, des risques de la vie, de la maladie, du chômage et ainsi de suite.

En second lieu, je soutiens que les dividendes provenant des capitaux placés dans différentes compagnies devraient être compris dans les revenus imposables des particuliers, indépendamment de la taxe à laquelle sont assujettis les bénéfices de la compagnie. On dira peut-être qu'il y aurait alors double contribution; mais il y a des impôts que ce Parlement ou les législatures locales, ou même les municipalités, n'ont pas hésité à faire doubles ou triples. Si une compagnie retire des bénéfices assez élevés pour tomber sous la loi de l'impôt sur le revenu et qu'après cela les actionnaires de cette compagnie touchent des dividendes qui augmentent leur revenu, pourquoi ces profits personnels ne seraient-ils pas taxés tout comme les salaires des employés sont imposés chaque année, indépendamment des profits ou des pertes de la compagnie?

Troisièmement, je trouve immoral et injuste que les profits réalisés sur les opérations de bourse échappent à l'impôt. On dira peut-être que c'est une question de hasard, qu'on gagne un jour et qu'on perd le lendemain. Or, que fait-on à l'égard des autres sources de revenu? Comment traite-t-on le salaire de l'employé frappé par l'impôt sur le revenu? S'abstient-on de percevoir la contribution cette année, parce qu'il est susceptible d'être dans le besoin l'an prochain? L'année suivante, s'il est devenu malade et dans l'impossibilité de travailler, va-t-on lui rembourser sa contribution de l'année précédente? Je prétends, monsieur l'Orateur, que s'il est une source de profit qu'on doive taxer et taxer lourdement, c'est cette immense institution,—j'allais dire de vol,—connue sous le nom de Bourse. Le ministre des Finances devrait taxer ces opérations sans miséricorde, ne s'arrêtant qu'au point où l'imposition devient inopérante, par suite de fraude.

Avec ces trois seules nouvelles sources de revenu, on pourrait facilement effectuer les réductions que j'ai mentionnées, réductions que la loi naturelle et les meilleurs intérêts du pays commandent au Gouvernement et au Parlement d'offrir aux contribuables honnêtes, qui versent loyalement leurs contributions à l'Etat et qui, en outre, peinent pour élever une famille afin de faire leur pays plus grand, plus populeux et plus durable.

Je passe au deuxième paragraphe: La réduction des dépenses. C'est très bien. J'ai entendu cela presque à chaque session, lorsque j'étais député autrefois, et je trouve les mêmes déclarations consignées au Hansard des législatures antérieures à celle-ci. Tous les gouvernements, surtout ceux qui se trouvent dans une situation embarrassante, prêchent l'économie et l'honnêteté. Je suis en faveur de la réduction des dépenses; mais encore une fois, je suggérerais humblement au ministre des Finances de bien vouloir,—dans ce que j'allais appeler l'opération césarienne qu'il se propose de faire au budget,—d'établir les distinctions voulues. Une dépense minime peut entraîner une perte d'argent absolument indéfendable; d'un autre côté, une grosse dépense peut être dans l'intérêt du pays et constituer un bon placement aussi bien pour l'Etat que pour les contribuables. Si mon excellent ami de Calgary (M. Bennett) était ici, je serais enclin à lui signaler un bon précédent anglais. Lorsque M. Gladstone, ce grand homme que tant de libéraux des deux côtés de l'océan ont abandonné, mais à qui je suis resté fidèle, peut-être parce que j'ai renoncé au libéralisme, lorsque M. Gladstone, dis-je, devint une première fois chancelier de l'échiquier, il s'empressa de faire une enquête très approfondie sur l'emploi qu'on faisait du papier à lettres, des crayons, des plumes, etc., dans les différents ministères et jusqu'au Parlement même. Bien entendu, de grands hommes d'Etat se moquèrent de lui. On appela son premier budget: le budget des crayons et des plumes, mais Gladstone ne s'en émut pas. Ces petites économies firent épargner dès la première année une somme équivalant, dans notre monnaie, à je ne sais plus combien de centaines de milliers de dollars. Mais le plus important, c'est qu'il avait la preuve tangible qu'en matière de dépenses publiques, comme dans l'administration du budget d'une société ou de la plus humble famille, les petites économies accumulées l'une sur l'autre finissent par former une grosse épargne. On peut vider un tonneau ou un réservoir aussi vite et aussi bien en le perçant de plusieurs petits trous qu'en enlevant une douve ou en brisant la paroi.

Il faut tenir compte d'une autre chose. On doit distinguer entre les dépenses utiles et les dépenses inutiles. Dans le passé et il n'y a pas encore très longtemps, on a gaspillé beaucoup d'argent à construire des bureaux de poste dans des villes plus ou moins grandes et des salles d'exercices militaires qui ne sont pas plus utiles pour la milice du Canada que pour les autres citoyens. Je sais qu'à Montréal on s'en sert surtout pour l'exposition d'automobiles; à Québec, cela permet aux pontifes des divers partis politiques de venir de temps en temps y prononcer de grands discours, salués parfois d'applaudissements et parfois couronnés de succès le jour du vote. Je ne pense pas qu'il soit absolument nécessaire de continuer des dépenses de cette sorte, tandis qu'on pourrait faire un bien meilleur usage de cet argent en l'appliquant à la réalisation de projets comme celui que défendait si habilement, il y a un instant, l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy). Passons aux questions de chemin de fer. Sans insister outre mesure auprès de la commission constituée pour diriger nos voies ferrées, on pourrait, il me semble, conseiller au National-Canadien comme au Pacifique-Canadien qu'il vaudrait mieux dépenser un peu moins sur les wagons de luxe et essayer de résoudre le problème des transports en diminuant les tarifs des denrées de première nécessité au peuple du Canada, ce qui favoriserait les échanges commerciaux entre les diverses provinces.

M. MACLEAN (York-Sud): Peut-être aussi en supprimant la duplication inutile des services.

M. BOURASSA: Parfaitement. Je passe maintenant au troisième paragraphe: "états de

compte sous une forme simplifiée". Voilà quelque chose d'absolument inoffensif. Dans les circonstances on aurait peut-être pu éviter à Son Excellence le Gouverneur général la tâche de donner une leçon de comptabilité aux fonctionnaires du ministère des Finances. Mais le paragraphe suivant, traitant de l'immigration et du rapatriement est d'une haute importance. Sous ce rapport, et à mon humble point de vue, on me permettra de dire que la seule déclaration que j'aie entendue à ce sujet est le raisonnement très sensé de l'honorable député de Brandon (M. Forke), chef du parti progressiste. Je puis lui affirmer immédiatement que l'argumentation qu'il a présentée l'autre jour au sujet de l'émigration et de l'immigration et des moyens à prendre pour contrecarrer, si c'est possible, les pertes terribles souffertes par notre peuple depuis quelques années coïncide exactement avec la manière de voir qui prévaut dans ma province natale, non pas comme elle est exprimée dans les organes de parti, mais comme elle se développe dans l'esprit de tous les observateurs vraiment désintéressés. On résoudra le problème du peuplement du Canada en rendant la situation économique et sociale du pays,—du moins autant que le Parlement le peut, car il n'est pas omnipotent,—en rendant, dis-je, la situation économique et sociale pour les masses, surtout les cultivateurs telle, que ces gens seront heureux de vivre ici. Ce n'est pas en modifiant le tarif d'une manière ou de l'autre, pas plus qu'en dépensant de fortes sommes pour telle ou telle entreprise, que vous allez convaincre les millions d'habitants du Canada qu'ils sont heureux et prospères. Ce n'est pas davantage avec un vaste projet,—une organisation de soi-disant agents de rapatriement,—que vous allez ramener au Canada les centaines de mille personnes qui ont quitté le sol national, au cours des dix dernières années, pour aller travailler dans de meilleures conditions aux Etats-Unis. Au cours des quarante dernières années, j'ai visité les centres canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre presque tous les ans. Je connais ces Franco-américains aussi bien que mes concitoyens du Dominion. Autant vaut dire la vérité. L'idée que vous pouvez ramener au Canada un certain nombre de ces Canadiens français émigrés aux Etats-Unis est fallacieuse. Naturellement, il en est un certain nombre qui, tous les ans, font la navette entre les deux pays; ce mouvement existe depuis que les deux pays sont à côté l'un de l'autre. Je me souviens bien que sir Wilfrid Laurier me parlait un jour de son premier discours quand il est entré à la législature de Québec, en 1872. Les conservateurs étaient au pouvoir à Québec et aussi à Ottawa. Le sujet du premier discours de sir Wilfrid Laurier a été l'émigration. Il contenait pour ainsi dire les points principaux de la théorie prônée ici par le très honorable député (M. Meighen) et tous ses candidats aux dernières élections contre le gouvernement libéral actuel. Mais je répète que si vous suivez la voie indiquée avec tant de raison par l'honorable député de Brandon; si vous démontrez,—non par des discours ou de soi-disant missions à l'est et à l'ouest des Etats-Unis,—que la situation au Canada est telle que ces Canadiens expatriés amélioreront leur sort en revenant au pays, tout ira bien. Je parle de la même manière de l'immigration européenne, celle que nous pouvons désirer et qu'il nous est possible d'obtenir.

Je vais aller un peu plus loin et aborder un sujet que l'honorable député de Brandon a touché légèrement. Il a rappelé à la Chambre que le Canada avait été en guerre. D'autres députés ont rappelé à la Chambre que la situation financière du Canada comparée à celle des Etats-Unis exerce une influence énorme contre le maintien de notre population et le rapatriement des Canadiens qui pourraient désirer revenir. Examinons la situation sous son vrai jour. Au delà et au-dessus des formules étroites et des recettes médiocres pour gouverner le pays, déclarons-nous franchement pour une politique hardie de nationalisme, une politique qui conservera le Canada aux Canadiens et gardera aussi les Canadiens chez eux. Plus d'aventures impériales. Plus d'entreprises qui enverront nos fils répandre leur sang sur les champs de bataille du monde. Plus de ces dépenses de milliards en temps de guerre pour dépeupler le pays, puis d'autres milliards en temps de paix pour amener des étrangers prendre la place des fils du sol qui sont tombés sur les champs de bataille d'Europe, pour permettre à un groupe de nations rapaces de vaincre un autre groupe de nations rapaces. Plus de ces discours sur le thème: "Prêts, oui nous sommes prêts". De même, plus de ces circulaires pseudo-libérales distribuées dans tout le pays pour déguiser les membres d'un soi-disant gouvernement libéral en une troupe de bouffons impérialistes. Le très honorable député qui dirige l'opposition ayant donné l'impression qu'il voyait les choses sous l'autre angle, que la guerre lui avait ouvert les yeux, l'autre parti s'est cru obligé de l'imiter dans ses tendances impérialistes et a été frappé d'horreur à l'idée qu'advenant le cas où M. Meighen arriverait au pouvoir, le Canada ne participerait pas à la prochaine guerre impériale.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur le sujet. Au cours de la session, l'occasion se présentera, je l'espère, de discuter toute cette question de nos relations impériales, de la participation du Canada à des guerres auxquelles ne l'obligent en rien son intérêt, son devoir, son avenir non plus que son passé; à des guerres dont le mobile et le but ne sont pas la défense de la vérité, mais une feinte en vue de dissimuler l'ambition sordide des exploiteurs de guerre de l'Europe ou de l'Asie. On devrait manifester ouvertement et franchement notre désir de revenir à l'heureux état de choses qui existait dans le domaine social, politique et économique il y a quelques années, alors que conservateurs comme libéraux avaient à cœur l'intérêt du Canada avant celui des autres pays et ne craignaient pas de proclamer que, pour assurer la sécurité du Canada et en faire un pays fort et prospère au double point de vue économique et politique, ils iraient jusqu'à risquer la rupture des liens qui nous unissent à l'Angleterre. Telle était, il y a cinquante ans, la saine et logique doctrine des conservateurs, mais depuis un certain temps je n'ai pas entendu de déclaration de principe émanant de l'autre côté de la Chambre. Je n'ai pas, non plus, constaté de ce côté-ci de la Chambre la même ardeur à défendre les principes du libéralisme au Canada ou en Angleterre contre les empiétements du torysme ou de l'impérialisme dans l'esprit des masses.

Pour ce qui est de la population, ne nous faisons pas d'illusion, le voisinage des Etats-Unis sera toujours un obstacle à l'expansion rapide du Canada, en même temps qu'une cause d'instabilité pour nos gens. Je conseillerai aux membres de la députation de lire un court article, paru dans le dernier numéro de la *Saturday Review*, de Londres, dû à la plume d'un député conservateur du Parlement anglais, le capitaine Victor Cazelet,—un nom français, mais porté par un homme absolument anglais,—sur les causes qui retardent l'expansion du Canada. Il serait puéril de nier que notre situation géographique et notre climat militent contre nous. Nos voisins du sud ont un territoire dont une extrémité se perd dans la zone septentrionale et dont l'autre s'avance dans la région des tropiques. Ils produisent toutes sortes de denrées agricoles. Ils ont toutes les ressources minérales que l'on voit disséminées par tout le reste de l'univers. Mais les Américains ont quelque chose de plus. Ils sont maîtres de leurs destinées et de leur régime politique. Je dirai plus. Tout "Britisher", tout véritable Anglais, Ecossais ou Gallois qui dit adieu à sa patrie, quel que soit son attachement au drapeau britannique, préfère émigrer vers un pays où, bien que changeant d'allégeance, il exercera la même influence, il détiendra les mêmes droits politiques que dans son pays d'origine. L'Anglais, l'Ecossais ou le Gallois qui vient s'établir au Canada sait qu'il aura le droit de suffrage, ce qui lui permettra d'avoir son mot à dire dans l'élaboration de la politique intérieure de notre pays; mais il sait, d'autre part, que, comme sujet britannique, il va perdre ses droits de citoyen de l'empire. Il sait qu'il ne pourra, tous les deux ou quatre ans, voter pour ou contre M. Lloyd George ou M. Stanley Baldwin, en vue d'approuver ou de repousser ces grandes mesures de politique susceptibles de plonger le royaume ou l'empire dans la guerre ou d'y maintenir la paix. Lorsqu'il s'agit des destinées de l'empire, encore moins de l'élaboration de cette politique impériale que, dans leur sagesse, nos ancêtres ont su éviter, mais dans laquelle nous sommes plongés jusqu'au cou depuis la guerre du Sud-Africain, les huit millions d'habitants du Canada ont moins à dire que le premier balayeur de rues à Liverpool ou que l'humble bouvier sur les routes d'Ecosse.

Une fois ces guerres terminées, les citoyens anglais rentrés au pays approuvent ou rejettent, par leur vote, la politique qui a entraîné leur patrie dans la guerre ou qui l'a maintenue en état de paix. Mais nous, citoyens de cette soi-disant nation, n'avons pas plus que les noirs des protectorats de l'empire en Afrique le droit de participer à l'élaboration de cette politique pour laquelle nous avons dépensé près de 2 milliards, pour laquelle nous avons enrôlé 500,000 hommes dont 60,000 dorment sur les champs de bataille de France. Je réserve pour une autre circonstance un plus ample examen de cet aspect de notre situation; mais je tiens dès maintenant à faire ressortir aux yeux des gens pondérés qui ne se sont pas laissés emporter par des formules de politique impériale générale et imprécise, que cela constitue, de par sa nature, un obstacle à l'expansion du Canada. C'est également un obstacle à la propagation de cette vigueur d'opinion que l'on constate chez les citoyens de tous les pays libres, qu'ils soient Anglais, Français, Allemands, Italiens, ou même Suisses, Hollandais ou Belges. Dans le plus petit pays, dans le pays le plus humble, même dans l'un de ces pays que l'on dispense de se soumettre à ce grand attirail de la soi-disant politique internationale, on rencontrera une plus noble conception du civisme et des droits nationaux que nous, vassaux volontaires d'une puissance étrangère, n'en professons dans l'élaboration de politiques grâce auxquelles nous avons paralysé pour

plusieurs générations à venir, l'essor économique du Canada et l'esprit d'union au sein de la population.

Au sujet de la question de l'immigration et de l'émigration, le discours du trône nous laisse entrevoir l'intention du Gouvernement de coopérer avec les compagnies de chemins de fer. A cet égard, je me permettrai de conseiller au Gouvernement de ne pas trop se reposer sur le concours des compagnies, mais de s'entendre plutôt avec les autorités provinciales à l'effet d'établir un plan de campagne général pour la colonisation de toutes les régions disponibles du Canada, et de faire en sorte que les agents de l'administration centrale ne se croient plus, comme par le passé, tenus de s'occuper seulement de coloniser les prairies du Nord-Ouest, sous le futile prétexte que le domaine public, dans ces régions est la propriété de l'Etat fédéral, et de dénigrer les Provinces maritimes, l'Ontario, Québec et la Colombie-Anglaise, parce qu'ils n'ont pas à s'occuper d'y encourager la colonisation. D'après moi, il y a quelque chose de mieux à faire que de s'entendre avec les compagnies de transport: c'est de réunir une conférence de représentants des différentes provinces avec l'administration fédérale pour décider quelles parties des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que des provinces de l'Ouest, sont susceptibles d'être colonisées. Ensuite, on y dirigerait les immigrants, non pas d'après le caprice des agents du ministère de l'Intérieur, mais en consultant les besoins, le tempérament et les habitudes des nouveaux sujets.

L'automne dernier, j'avais le plaisir et l'avantage de m'entretenir avec les délégués de la Presse hebdomadaire d'Ecosse, de passage en Canada. Je leur conseillai de ne pas se hâter de prendre le train pour Winnipeg, et la côte du Pacifique pour se rembarquer immédiatement à leur retour. Je leur dis qu'il existait au bord de l'Atlantique une petite province, qui fut la pionnière des institutions parlementaires du pays, la gardienne jalouse des plus nobles traditions, de l'accord social et de l'esprit de tolérance. Je leur conseillai de voir la Nouvelle-Ecosse, où les Ecossais d'outre-mer trouveraient peut-être à s'établir sur certains points de la province, au milieu des leurs, dont quelques-uns parlent encore le gaélique. J'attendrai le moment favorable pour développer mon plan de colonisation des provinces au moyen d'une entente entre l'administration fédérale et les autorités provinciales. Car, étant donné le mode de concession des terres du domaine public chez nous, la coopération des autorités fédérales et provinciales s'impose.

Me voici arrivé au projet de crédit agricole, et ici je me sens parfaitement à l'aise. Je sais, monsieur l'Orateur, que vous avez connu aussi bien que moi cet excellent fonctionnaire de la Chambre des communes qui était à son service il y a quelque trente ans; j'ai nommé Alphonse Desjardins. Le ministre de la Justice a dit l'autre jour que cet homme avait été un philanthrope de mérite, et j'ajoute qu'il fut un des économistes les mieux informés d'Amérique. Il se mit en relations avec les économistes les plus éminents du monde avec Luzzati, qui sauva l'Italie par l'institution de ses banques populaires; avec Raiffeisen, le créateur de ces magnifiques caisses coopératives qui ont permis de tirer l'Allemagne de la dangereuse situation où l'avait plongé la guerre impérialiste de 1870; avec H. W. Wolff en Angleterre et sir Horace Plunkett en Irlande. Il acquit de ses relations avec eux de précieux renseignements.

Après plusieurs années d'étude consacrée à cette question, M. Desjardins soumit aux autorités publiques un projet de crédit agricole. Je collaborai avec lui à cette œuvre pendant tout ce temps et je tâchai de me renseigner autant que je pus. C'est moi qui mis M. Desjardins en contact avec notre Gouverneur général à cette époque, lord Grey, qui s'intéressait beaucoup à cette question. Qu'en est-il sorti? Un comité d'étude fut nommé par la Chambre. Naturellement, tous les pontifes de la haute finance sont venus témoigner contre le projet. On fit valoir adroitement à l'encontre ce fait que M. Desjardins était un Canadien français de la province de Québec. Que pouvait-il sortir de bon de Nazareth en matière de finance? On dénonça le projet comme dangereux pour la stabilité financière du Canada. Si on laissait les paysans, dont l'ignorance est générale, manipuler notre argent, un désastre était certain. D'après quelques-uns, seules un petit nombre d'institutions sont de droit divin chargées de diriger les finances de la nation, institutions dirigées par quelques individus qui gardent de l'argent qu'on leur confie autant qu'ils peuvent et en rendent aussi peu que possible à ses propriétaires, c'est-à-dire au public. Ce sont ces institutions qui réussirent à faire ajourner à chaque session le projet conçu par M. Desjardins, qui, de guerre lasse se tourna vers le gouvernement de Québec et le fit enfin agréer. Une loi provinciale vint donner naissance à ses banques populaires. Aujourd'hui, après des années d'expérience, sur une petite échelle, j'en conviens, ces caisses populaires, j'ose l'affirmer sur le parquet de cette Cham-

bre, ont démontré, non seulement au point de vue de la probité et d'une direction éclairée, mais encore pour assurer l'emploi judicieux des fonds, qu'elles sont en mesure de donner plus d'une leçon précieuse à l'association des banquiers du Canada. Et le petit nombre d'entre elles qui ont failli n'ont pas fait au crédit canadien et à l'honneur canadien un dixième du tort que nombre de nos banques autorisées, régies par l'association des banquiers, leur ont fait depuis seulement quinze ans. Je dis donc à mes amis de la droite que s'ils veulent assurer l'adoption et l'application efficace de cette loi, s'ils veulent sauvegarder l'existence de ces sources de crédit agricole, ils doivent se méfier des hommes politiques et surtout de l'association des banquiers.

Un mot maintenant au sujet de la commission consultative du tarif. Voilà un projet excellent en lui-même; seulement le Gouvernement eût été mieux inspiré, ce me semble, s'il avait fait un pas de plus et proposé la création d'une commission consultative "fiscale". Il est évident qu'une commission douanière ne pourra nous fournir que des renseignements insuffisants; on ne saurait s'attendre à une étude complète de tout le régime des impôts si l'on confie à quelques spécialistes ayant une longue expérience d'un seul aspect du problème, l'examen d'un seul mode d'impôt. Si, au moyen d'un nouvel agencement de notre fiscalité, nous voulons accomplir quelque chose, non pas seulement en temps d'élections, mais d'une manière permanente, quelque chose qui reste acquis et qui sauvegarde les intérêts de toutes les classes de notre société; si nous tenons sincèrement à atteindre le but qui doit être notre idéal à tous: le sain équilibre économique entre le producteur et le consommateur, entre le producteur des champs et le producteur de l'usine, entre le capital et le travail,—il ne suffit pas d'étudier le fonctionnement du seul tarif douanier; non, il faut examiner ce problème de l'impôt dans toutes ses ramifications. Il nous faut déterminer si nous sommes en état de tirer plus ou moins de recettes des droits de douane, plus ou moins de recettes de l'impôt sur le revenu, plus ou moins de recettes des droits d'accise, et ainsi de suite. En Angleterre ces questions sont confiées à l'Echiquier. Il y a là des fonctionnaires d'une grande expérience, témoins de la chute de plus d'un ministère, qui continuent leurs recherches sur ces problèmes. Je reconnais naturellement que, jusqu'à un certain degré, leurs vues sont étroites et surannées et qu'ils sont portés à se croire infaillibles, ce qui n'est pas plus vrai pour eux que pour tout autre groupe d'hommes. N'empêche que ces fonctionnaires rendent de très grands services aux chanceliers de l'échiquier: imbus, en effet, d'un sentiment élevé du devoir, sachant qu'ils peuvent en toute liberté exprimer leurs opinions à tout ministère qui passe,—que ce dernier jouisse ou non de l'appui du public,—ils peuvent formuler des propositions qu'autrement ils n'oseraient avancer, laissant au gouvernement l'entière responsabilité d'accepter ou de rejeter ces opinions, en tout ou en partie. Par conséquent ils constituent une excellente sauvegarde non seulement des deniers publics, mais encore des fortunes des particuliers comme des compagnies. Je suggère donc au Gouvernement d'élargir les cadres de la commission, d'en faire un véritable bureau de renseignements, chargé d'étudier les diverses méthodes fiscales, actuelles ou possibles. L'Etat, à mon sens, ne devrait pas s'arrêter à la seule intention de prélever des fonds. Dans ses relations avec une commission de ce genre, il devrait étudier attentivement les opinions formulées, quitte à modifier ces opinions quand elles sont par trop entachées d'un froid calcul technique. Le Gouvernement devrait avoir le souci de ce que j'ai signalé tout à l'heure, j'entends du bien-être de nos familles canadiennes, de ces contribuables, pères de famille qui, plus que tous autres, assurent l'accroissement de notre population; encore ne doit-il jamais perdre de vue la vérité élémentaire, si bien exposée à la Chambre par l'honorable député de Brandon, mais qu'oublient si facilement les hommes politiques de toutes nuances, nonobstant leurs professions de foi, à savoir que l'agriculture est et doit demeurer l'industrie fondamentale du Canada. La grande erreur dont les deux partis sont coupables depuis cinquante ans, c'est d'avoir trop écouté les pourvoyeurs d'or, les gros industriels. Je ne voudrais pas trop restreindre la discussion actuelle; seulement il est incontestable qu'une des raisons de l'influence qu'exercent ces gens, c'est leur facilité à concerter leurs forces pour la défense de leurs intérêts; puis au moment d'une lutte électorale difficile, ils versent généreusement dans les coffres des deux partis, ce qui ne manque pas d'impressionner les chefs de parti.

Quant aux industries proprement dites, je dis humblement aux deux partis qu'un programme national ne doit pas favoriser le développement de toutes sortes d'industries sans tenir compte des matières brutes qu'elles utilisent ni de leur capitalisation. J'ai toujours jugé qu'un programme ne mérite l'étiquette "national" que lorsque son unique objet est l'exploitation industrielle des matières premières qu'on trouve au Canada même, et non pas le développement d'industries artifi-

cielles qui doivent importer leurs matières brutes de l'étranger. Je me contenterai de mentionner une couple de ces matières brutes parmi les produits du sol. D'abord, le bois. L'honorable représentant de Chicoutimi (M. Dubuc) nous donnera, je crois, avant la fin de la session, si les journaux sont bien informés, l'occasion de discuter la question de savoir comment nous pourrions tirer le meilleur parti possible, au point de vue des intérêts du capital canadien, de la main-d'œuvre canadienne et même des intérêts agricoles du pays, ou du bois qui est exporté aux Etats-Unis en si grande quantité. Puis, le nickel. Nous revenons là sur un vieux sujet. Je me rappelle avoir soulevé cette question dans cette Chambre,—non dans cette salle, naturellement, mais dans celle qui fut détruite par un incendie,—il y a près de vingt ans, et d'avoir fait remarquer que le Canada, qui fournit, d'après le témoignage de toutes les autorités minières du monde, 85 p. 100 de la production de nickel de l'univers, avait permis au capital étranger de venir ici et d'extraire le minerai et de l'expédier aux Etats-Unis pour y être là fabriqué suivant les diverses formes auxquelles s'adapte le nickel.

M. MACLEAN (York-Sud): Et aussi en Angleterre.

M. BOURASSA: Non seulement en Angleterre, mais ailleurs aussi, si mon honorable ami me permet. Je ne devrais pas exposer cet aspect de notre prétendue politique impériale, mais mon honorable ami sait, je suppose bien, que pas un seul navire de guerre allemand n'aurait pu être terminé, pas un seul canon allemand n'aurait pu être mis en état de servir sans le nickel canadien sur lequel la compagnie internationale avait la haute main...

M. MACLEAN: Très bien, très bien.

M. BOURASSA: ...et dont Vickers-Maxim et Armstrong, deux des grands établissements d'armements d'Angleterre, associés aux Krupps d'Allemagne, aux Schneiders de France et aux grandes aciéries d'Italie et d'Autriche, se partageaient les profits; de sorte que les canons durcis avec le nickel canadien et chargés d'obus durcis de la même façon, et qui ont aidé à tuer soixante mille de nos fils, ont rapporté des dividendes énormes aux nombreux évêques, lords et membres du parlement d'Angleterre qui retiraient ces dividendes des armes allemandes tout comme les Allemands en retiraient des armes anglaises.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettra, j'espère, de l'interrompre en ce moment, car je n'aurai pas occasion de le faire plus tard. Etant passablement bien au courant de tout ce qui touche à l'exportation de notre nickel et à son emploi, je dirai que mon honorable ami a été grossièrement induit en erreur.

M. BOURASSA: Je n'ai pas l'intention de développer longuement ce thème en ce moment, car j'espère avoir occasion d'y revenir plus tard. Je dirai, cependant, que tous mes renseignements ont été puisés à Londres auprès de hauts fonctionnaires du service naval, d'hommes attachés au département du chancelier de l'échiquier et de gens qui ont retracé la provenance des capitaux de ce trust des armements sous le régime duquel tous ces compagnies retiraient leurs dividendes. Naturellement, la chose se faisait d'une façon très habile. La compagnie qui importait notre nickel était d'organisation américaine; mais ses actionnaires étaient tous des gens qui représentaient ces diverses fabriques d'armement d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche, et les dividendes étaient distribués aux membres de ces compagnies associées. Je regrette de dire au très honorable député que mes renseignements sont, je crois beaucoup plus complets que les siens. Je puis ajouter aux renseignements écrits que j'ai recueillis à Londres, la déclaration non équivoque de lord Charles Beresford, brave Anglais et bon vieux marin que la mort a depuis enlevé, qui a confirmé chacun des faits que j'ai exposés aujourd'hui; il les confirma devant ses pairs à Londres en juin 1914, un mois avant la déclaration de la guerre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Comment l'honorable et brave homme pouvait-il confirmer en juin 1914 des faits mis à jour depuis?

M. BOURASSA: Ces faits remontent à une date bien plus reculée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Peut-être.

M. BOURASSA: A une date beaucoup plus reculée. Je ne parle pas du nickel exporté du Canada après la déclaration de la guerre, je parle du nickel exporté chaque année et qui, au su de tous les intéressés, se rendait chez ces divers manufacturiers d'armements, à ces divers chantiers maritimes et dont les profits étaient divisés entre les divers profiteurs de guerre de ces pays.

M. GEARY: L'honorable député n'a pas donné cette impression.

Un MEMBRE: Il a donné l'impression contraire.

M. BOURASSA: L'impression contraire?

Un MEMBRE: Oui.

M. BOURASSA: Si mon honorable collègue veut dire qu'une certaine partie de ce métal fut expédiée aux Etats-Unis pendant la guerre, je consens volontiers à admettre que tel fut le cas pour une minime partie; mais une grande partie du nickel qui avait été expédié aux Etats-Unis avant la guerre fut transportée en Allemagne et autres pays avant que les Etats-Unis prissent part à la guerre. On ne peut cependant pas nier que le Canada eut la haute main sur l'approvisionnement du monde en nickel pendant les vingt années qui précédèrent la guerre; et, dans le même temps, l'on nous disait que nous devions de toute nécessité courir au secours de l'Angleterre en construisant des navires de guerre, cinq ans avant la déclaration des hostilités. Si nous nous étions tous donné la peine de nous renseigner, comme je l'ai fait,—non seulement en 1914; je reçus alors la preuve définitive, comme je l'ai dit à mon très honorable ami; mais je m'étais renseigné pendant les trois ou quatre années précédentes, exclusivement à des sources d'information britanniques;—si nous nous étions donné cette peine, dis-je, nous aurions appris que, au moment où nous parlions de la nécessité de construire des dreadnoughts pour sauver l'Angleterre, le seul but de cette politique, pour ce qui concernait les constructeurs de navires, était de continuer à participer aux profits des brevets Krupp, chez les Allemands, aussi bien que les maisons d'armement d'Italie et de France.

M. KAISER: Mon honorable collègue savait-il que l'Allemagne allait déclarer la guerre à la Grande-Bretagne?

M. BOURASSA: Non, pas plus que je ne savais alors que la France se proposait de déclarer la guerre en 1912, comme cela a été démontré par la correspondance secrète échangée par M. Poincaré, à Paris et M. Isvolsky, à Petersbourg. Mon honorable ami n'a peut-être pas lu ces lettres? Je les ai lues en Angleterre. Je conseille aux honorables députés de l'autre côté de l'Assemblée, s'ils veulent connaître le sens réel de la politique britannique, d'être un peu plus britanniques et d'aller aux véritables sources d'information britanniques; ils pourront alors être britanniques dans le véritable sens du terme.

M. McGIBBON: Doit-on comprendre que mon honorable ami a dit que la France et la Grande-Bretagne se préparaient à déclarer la guerre à l'Allemagne en 1912?

M. BOURASSA: Plus que cela; je suis prêt à dire à mon honorable collègue que, dès le second incident marocain, la France refusa de déclarer la guerre sur l'ordre de l'Angleterre. Quand on parle de la France et de l'Angleterre, l'on ne parle que de quelques hommes qui sont dans le secret. J'admets volontiers que la masse du peuple de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne ne désirait pas la guerre en 1905, en 1912 ni en 1914.

M. McGIBBON: Si ces pays se préparaient à déclarer la guerre, pourquoi l'Angleterre était-elle si peu préparée?

M. BOURASSA: Parce qu'elle était aveuglée. Les politiciens qui étaient en faveur de la guerre craignaient de la déclarer. Mon honorable collègue devrait également apprendre ce fait des sources anglaises. Cinq membres seulement du cabinet anglais avaient préparé les conditions d'après lesquelles l'Angleterre et la France se préparaient à faire la guerre et ils craignaient tellement que la nouvelle ne parvînt au public qu'ils cachèrent les faits à la Chambre des communes et au peuple. Ils les cachèrent également aux deux tiers des membres du gouvernement. C'est un fait historique. Je ne lis pas l'histoire anglaise dans l'édition américanisée de Toronto, mais je la prends aux sources les plus dignes de confiance.

Pour revenir au point que je veux mettre en lumière, je dis qu'une "politique nationale" doit avoir pour objet principal, d'abord d'augmenter la population, et ensuite de développer les ressources naturelles et nos entreprises. Je prétends que, dans les vingt-cinq ou trente dernières années, nous nous sommes fort écartés des directives de la politique qu'avait définie et présentée au pays ce grand homme que je révère comme l'un des plus grands hommes d'Etat et l'un des Canadiens les plus patriotes, sir John A. Macdonald. Sa conception d'une politique nationale était bien différente de celle qui a prédominé et gagné en puissance sous l'influence, je ne dirai pas de mon très honorable collègue, mais sous l'influence de cette politique affaiblie que j'appelle l'impérialisme et le torysme. Quand l'on accusa le grand sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper de mettre en danger le lien qui nous unit à l'Angleterre, ils se contentèrent de répondre: "Tant pis pour ce lien". L'on peut avoir oublié ces déclarations de nos jours. Je crois qu'il y aurait beaucoup d'explication dans le *Toronto Mail and Empire* si mon très honorable collègue osait aujourd'hui défendre le principe consacré par la "politique nationale" tel qu'il fut défini par sir John A. Macdonald et maintenu pendant vingt ans. Je reconnais que la protection a ses bons côtés. J'envisage la question sans parti pris. Je ne puis me persuader que la protection soit une religion ou le libre-échange un article de foi. Pour moi, les deux sont simplement des questions d'économie

politique qui doivent être traitées selon l'état des affaires des pays intéressés et les nécessités du moment. Le très honorable député a prétendu que l'attitude de son parti avait été conséquente et unanime sur ce sujet. Je dois dire qu'à ce double égard, je ne suis pas aussi convaincu que lui.

Je n'ennuierai pas la Chambre avec beaucoup de citations. Je me contenterai de deux. L'une est extraite d'une lettre écrite par mon excellent ami, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) quelques jours après l'élection complémentaire tenue à Saint-Antoine, alors que le candidat conservateur, M. Birks, fut battu, élection au cours de laquelle la protection avait été la seule question débattue. Voici ce que le député de Saint-Laurent-Saint-Georges écrivait, en sa qualité de conservateur:

J'ai été particulièrement frappé, au cours de la dernière campagne dans Saint-Antoine, par le nombre d'anciens adeptes du tarif protecteur qui ont fait part de leur répugnance à voter pour M. Birks. Ils reconnaissaient bien la valeur morale et le prestige commercial et industriel du candidat conservateur, seulement ils n'étaient pas du tout satisfaits de l'espèce de protection dont M. Meighen semblait s'être fait l'avocat.

Des conversations au hasard avec de mes coélecteurs dans les cercles ou dans la rue m'ont plus ou moins convaincu que les électeurs commençaient à faire des distinctions entre la politique générale de protection douanière et les applications particulières de notre tarif douanier; entre les droits élevés existants qui favorisent indûment certaines industries et les droits existants peu élevés qui tendent à éliminer d'autres industries. Et comme on les invitait à voter pour une politique de protection, instinctivement ils se demandaient: "La protection en faveur de quelle industrie, et en faveur de qui?"

Ce sont des conservateurs, notez-le bien, qui parlaient ainsi.

Au cours de ces entretiens, il fut souvent question de fusions corporatives opérées en vertu de la loi ou résultant d'ententes commerciales formées sans enfreindre la loi, qui dans la suite des années sont devenues des enfants prodiges et en réalité des monopoles profitant du tarif en vigueur pour exploiter le consommateur.

Il ne fait aucun doute que le coût élevé de la vie, l'imposition des taxes sur le revenu et les conditions si incertaines du travail, n'aient amené des milliers d'électeurs à faire des distinctions entre l'espèce de protection qui permettait aux industries canadiennes de tenir tête à la concurrence et de donner du travail et cette autre espèce de protection qui continuerait...

Remarquez bien, "continuerait".

...continuerait de permettre à un trust de pressurer le consommateur canadien.

Je suis persuadé que cette réaction est générale et qu'il y a lieu de rechercher les moyens efficaces de faire une enquête impartiale et d'avoir des rapports, de temps à autre, sur les applications du tarif douanier, afin d'arriver à le modifier de manière à mettre le grand public consommateur à l'abri des exactions injustes. La population est encore favorable au maintien du tarif protecteur; mais elle réclame la création d'une commission permanente qui enquêtera sur l'état de choses existant et empêchera les injustes inégalités de traitement, tout comme la commission des chemins de fer a le pouvoir de réglementer les tarifs de transport.

[M. Bourassa.]

Selon moi, cela exprime l'opinion réelle, non pas une opinion électorale, non pas l'opinion présentée à l'association des manufacturiers à la veille des élections pour leur attendrir le cœur, mais c'est le sentiment de la majorité des hommes d'affaires des environs de Montréal, dont la plupart sont des adeptes du credo conservateur. C'est là leur pensée intime, leur opinion comme hommes d'affaires.

Allons maintenant aux Provinces maritimes. Je vais citer l'opinion d'un chef conservateur, d'un homme qui fit partie du ministère, dont le très honorable chef de l'opposition était aussi membre, et collègue, si je ne me trompe, de l'honorable député de Winnipeg-Sud (l'honorable M. Rogers). Au demeurant, c'est l'un des conservateurs les mieux connus de la Nouvelle-Ecosse: je veux parler de l'honorable M. McCurdy. L'année dernière, il a écrit plusieurs lettres et fait des conférences dont la lecture m'a beaucoup intéressé, non pas à un point de vue politique, mais à celui de la situation économique dans les Provinces maritimes. Voici ce que M. McCurdy écrivait dans une lettre publiée dans le *Halifax Herald*, puis reproduite en brochure et répandue à profusion:

En premier lieu je parlerai de la politique "Nationale", régime protecteur sous lequel et à la faveur duquel, il est incontestable, des manufacturiers de l'Ontario ou de Québec ont arrondi leur chiffre d'affaires et se sont enrichis, quoiqu'ils passent présentement par une crise. Mais jusqu'à quel point ce régime d'une protection accordée exclusivement à nos industries nous a-t-il aidés? Il force les Canadiens, dans l'Est et dans l'Ouest, à acheter les produits ouvrés d'Ontario et de Québec, mais il permet cependant à nos manufacturiers canadiens de se servir des ports américains pour la réception et l'expédition de leurs marchandises, si en ce faisant ils peuvent s'assurer un autre bénéfice.

Nous qui habitons les Provinces maritimes, nous devons nous contenter d'accepter philosophiquement l'édifiant spectacle des importations et des exportations canadiennes passant par un pays étranger, pays qui refuse de faire des affaires avec nous sans que tous les profits soient pour lui seul, tandis que nos ports incomparables sont désertés et restent inactifs, que nos débardeurs sont sans travail et que nos services de transport périclitent.

Nous, qui vivons en Nouvelle-Ecosse, devons payer à Ontario et à Québec le tribut exigé par la politique "Nationale". Mais qu'il s'agisse de protéger nos intérêts et nos ports, on nous dit que c'est une autre question. Nos protestations restent sans écho et il ne nous reste plus qu'à voir grandir et s'étendre un grand réseau de transport, dont les origines, à la vérité, remontent aux jours précédent la Confédération, mais dont les dangers ne viennent que de se manifester, quand on voit que l'acquisition récente du Grand-Tronc, et son exploitation par l'Etat jusqu'à ses têtes de ligne aux Etats-Unis favorisent et enrichissent les Américains au détriment de nos propres ports maritimes.

Est-ce là une politique vraiment "Nationale"? Est-ce une politique qui se recommande à la population des Provinces maritimes et qui puisse la satisfaire?

La production énorme des grands centres manufacturiers a mis le petit industriel de cette province au pied du mur, et sa disparition a été pour les grands industriels le signal d'une hausse de leurs prix jusqu'à l'extrême limite du tarif. Ce régime a amené en

Canada, en vingt-cinq ans, les succursales de sept cents fabriques américaines, dont aucune n'a cependant encore trouvé de place dans les Provinces maritimes. Ce régime accorde le tarif protecteur à une industrie d'automobiles qui peut exporter 60,000 voitures par année à l'étranger pour faire concurrence aux Etats-Unis, tandis qu'ils exigent du consommateur de cette province (la Nouvelle-Ecosse) et de tout le Canada de 50 à 60 p. 100 de plus que le prix des voitures correspondantes aux Etats-Unis; c'est très bien, peut-être, pour les régions de Windsor et d'Oshawa, où elles sont fabriquées, mais c'est la ruine économique pour les groupes appelés à payer ces prix.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas là des divagations de progressiste; ce ne sont pas les chimères d'un homme qui n'a nul sens pratique. C'est l'opinion de l'un des hommes d'affaires néo-écossais les plus prospères, un conservateur et un protectionniste de vieille date qui donne la main, bien que sur un aspect différent de la même question, à son vieux concitoyen de la même province, le député actuel de St-Laurent-St-Georges (M. Cahan). Au dire de M. McCurdy, la protection telle qu'on l'applique depuis des années, sous des gouvernements conservateurs comme sous les libéraux, a peut-être fait l'affaire des grandes industries concentrées à Montréal et à Toronto, mais elle a détruit les industries de la Nouvelle-Ecosse. Je vous le demande donc, un profane ne peut-il pas soutenir avec les sagaces agriculteurs de l'Ouest que la protection n'est pas la solution cherchée, qu'elle ne fournit même pas aux industries canadiennes les moyens de récupérer leurs forces, bien plus, d'envoyer le sang de la prospérité dans toutes les veines et tous les membres du corps de la nation, au lieu de le concentrer à la tête ou au cœur, cause la mort subite ou de paralysie, comme chacun sait?

Il me reste un seul point à relever touchant la situation économique et la politique du pays. Je suis surpris de voir que dans ce débat, personne ni d'un côté ni de l'autre, n'a, que je sache, fait particulièrement allusion aux répercussions sur notre industrie du tarif de faveur accordé à la Grande-Bretagne. Le très honorable chef de l'opposition a prétendu que tous les membres du parti conservateur dans la province de Québec quelles que soient leurs divergences d'opinion avec lui touchant la direction du parti ou les autres questions politiques, ne font qu'un avec le parti en matière de tarif. Certes, le très honorable député n'a pas lu les comptes rendus des discours prononcés durant toute la campagne dans cette province, je ne dirai pas par M. Patenaude et ses soi-disant candidats indépendants, mais par l'unique candidat conservateur resté tout à fait fidèle au très honorable député. Je veux parler de l'honorable M. Monty, son collègue très éphémère dans le gouvernement de 1921, et candidat dans la circonscription de Montréal où je suis domicilié: Laurier-Outremont. Du premier au dernier de ses discours dans la province de Québec, M. Monty a dénoncé le tarif de faveur accordé à la Grande-Bretagne comme la cause principale des embarras de l'industrie dans cette province, et il s'est engagé de la façon la plus solennelle à le faire abroger, si le parti conservateur revenait au pouvoir. Est-ce là la politique unanime du parti conservateur? Mes vues là-dessus sont très claires. J'ai voté pour le premier tarif de faveur établi en 1897, mais quand il a reçu la marque dite impérialiste en 1900 ou 1901, mon sang de sujet britannique a bouilli, et je dis alors et je répète: il est insensé, dans les questions de ce genre, d'apporter plus de sentiment que les Anglais. D'année en année, on nous chante: patientez un peu, les Anglais vont nous accorder un traitement de faveur pour notre blé et plusieurs autres produits canadiens. Mais de tarif de faveur, jamais, sauf qu'à un moment on a annoncé à son de trompe que nous allions jouir d'un traitement de faveur pour nos poires séchées. Le temps a marché, et jusqu'à présent le grave et sensé peuple de la Grande-Bretagne a refusé de mêler les questions de sentiment aux questions d'affaires. Durant ce laps de temps, j'ai prétendu et je prétends encore que sur ces questions nous devrions adhérer au principe impliqué dans la politique nationale telle que la préconisait sir John A. Macdonald, il y a vingt-cinq ans, et dire: Que les Anglais veillent à leurs intérêts et nous aux nôtres!

Je ne suis pas opposé à toute forme de traitement de faveur, mais je prétends qu'il faut l'établir, l'appliquer et le modifier suivant l'état du commerce et de l'industrie au Canada et les besoins du peuple canadien. J'ai eu l'occasion de traiter cette question avec des hommes d'affaires de Toronto et de Montréal, adhérents du très honorable député, de son parti et de ses candidats, et tous m'ont déclaré—je parle en particulier de l'industrie des lainages et des chaussures, si importantes pour la province de Québec, comme chacun le sait—: "Ce n'est pas de l'échelle générale du tarif que nous avons à nous plaindre; c'est l'application actuelle du traitement de faveur accordé à la Grande-Bretagne qui nous fait tort, parce que depuis la guerre, les courtiers anglais vont faire fabriquer des produits en France, en Belgique et en Allemagne, pays à monnaie dépréciée, leur apposent une étiquette anglaise, puis les exportent en Angleterre et les réexportent au Canada comme de prétendus produits anglais.

Abrogeons le traitement de faveur accordé à la Grande-Bretagne ou ayons au moins le bon sens d'imiter l'Australie, exigeons que le capital et la main-d'œuvre britannique entrent réellement pour les trois quarts, au moins, dans la fabrication de l'article, abstraction faite des frais de transport et de courtage. Que le traitement de faveur accordé à la Grande-Bretagne, s'applique aux produits anglais, mais non aux produits fabriqués en Allemagne, ou en Belgique ou en France et frauduleusement étiquetés comme produits anglais". C'est le point de vue de tous ces fabricants dans la province de Québec qu'il m'est arrivé de rencontrer depuis cinq ans, qui ont voté pour la plupart en faveur des candidats du très honorable député (M. Meighen), mais qui se préoccupent certes beaucoup plus des effets de l'application actuellement donnée au traitement de faveur britannique, lequel, sous un voile d'hypocrisie, assure aux courtiers anglais une prime pour la distribution de ces produits à cette partie de l'empire où les coloniaux jobards se croient obligés d'avaler tout ce qui porte l'étiquette: "Fabriqué en Angleterre."

J'en ai dit assez sur ce sujet pour faire comprendre que ce passage du discours du trône concernant le commerce avec les autres parties de l'empire devrait s'entendre dans le même sens. Naturellement, monsieur l'Orateur, tant que le Canada trouve son profit dans le commerce avec l'Angleterre ou les autres possessions britanniques, il n'y a rien à dire. Mais vraiment nous n'allons pas ignorer l'esprit d'indépendance, d'entreprise, et le sens politique pratique qui distinguent l'Anglais au point de négliger toutes les occasions d'établir des relations commerciales profitables avec tout autre pays. Voulons-nous vraiment mériter le respect du véritable homme d'Etat britannique et du véritable homme d'affaires en Angleterre? Alors montrons-nous aussi pratiques, aussi attachés aux intérêts canadiens qu'ils le sont aux leurs. Tout ce lyrisme à propos de la soi-disant préférence britannique et du commerce inter-impérial par amour du drapeau a rendu ce pays la risée du véritable Anglais dans tout l'empire. J'ai fait connaissance à Londres d'un Australien qui m'a demandé "Pourquoi en Canada dont la population d'origine britannique n'est que de 50 p. 100 se montre-t-on ou désire-t-on paraître plus anglais qu'en Australie où nous sommes tous d'origine britannique?" "Eh bien" dis-je "bon nombre de Canadiens français s'y croient obligés parce qu'ils sont d'origine française, et bon nombre d'anglo-canadiens se croient tenus de se montrer plus loyaux que le roi afin de donner l'exemple aux Canadiens français". La conséquence est que nous avons créé une atmosphère d'hypocrisie qui menace de détruire le sentiment national canadien.

Quant aux ports canadiens, je m'accorde entièrement avec le très honorable chef de l'opposition, si ses paroles ont été bien rapportées. Je deviens méfiant à l'égard des comptes rendus des discours du très honorable député. Mon excellent—puis-je dire excellent?—ami le rédacteur en chef de la *Gazette* de Montréal étant à son siège, je présume qu'il peut se porter garant du compte rendu du discours prononcé à Saint-Jean par le très honorable chef de l'opposition durant la campagne électorale. D'après le rapport de la *Gazette*, édition du 24 septembre 1925, page 9, colonne 2, il a dit:

> J'appliquerais toute la préférence britannique seulement aux marchandises entrant par les ports canadiens. Il déclara positivement que seules les marchandises britanniques passant par les ports canadiens devraient jouir de cette préférence.

Eh bien, j'espère que ces paroles sont exactes, et pour deux raisons. Premièrement, parce qu'elles prouvent que nos efforts depuis dix ans pour convertir le peuple à notre conception des choses n'ont pas été tout à fait inutiles. Si nous pouvons gagner le très honorable chef de l'opposition à l'idée nationaliste, les destinées futures du Canada s'en ressentiront peut-être considérablement. Deuxièmement, parce que il y aura déjà vingt-cinq ans exactement ce printemps,—oh combien ce souvenir nous vieillit, monsieur l'Orateur,—je disais la même chose et presque dans les mêmes termes, à l'occasion du débat sur le budget. Cette même année M. Fielding se rendait à Londres où il déclarait qu'à moins d'un changement d'opinion de la part de l'Angleterre, à moins d'un équivalent quelconque de la préférence que nous lui accordions, le Canada reprendrait conscience de son rang et agirait en toute liberté. En vérité, nous avons repris conscience de nous-mêmes, mais c'est tout; nous n'avons rien fait depuis vingt-cinq ans.

Je ne me propose pas de traiter longuement la question de l'usage des ports canadiens, je laisse cela à ceux qui s'y connaissent. Je dirai seulement que si les produits canadiens peuvent être transportés par les voies canadiennes, ferroviaires ou maritimes, aux ports canadiens, cela devrait être fait. Me permet-on de répéter l'opinion d'un homme d'affaires avisé, à propos de la houille par exemple; savoir, qu'il serait peut-être possible d'utiliser ces longs convois transportant le grain de l'Ouest,—je ne crois pas qu'il s'en soit rendu beaucoup aux ports de la Nouvelle-Ecosse depuis quelques années,—aux

ports de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, pour transporter la houille de l'est de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton. Il serait peut-être possible ainsi de réduire les tarifs et de faciliter la vente à meilleur marché de la houille des Provinces maritimes, à Montréal et à Toronto. Je ne sais si cela peut se faire et je laisse à ceux qui s'y connaissent le soin de creuser l'idée.

Mais quant au transport du grain par chemin de fer, les remarques de l'honorable député de Brandon l'autre jour m'ont beaucoup intéressé. Il a dit qu'il ne pouvait s'expliquer encore pourquoi le transport du grain des provinces de l'Ouest aux ports de mer ne se faisait pas par les voies ferrées. Je me suis senti de nouveau très vieux, ou très jeune. Lorsque le contrat pour la construction du National-Transcontinental fut discuté dans cette Chambre l'une des principales raisons apportée à l'appui de cette politique, ici et au comité des chemins de fer, était que la construction du Transcontinental-National, en atténuant suffisamment, à prix d'argent, les rampes et les courbes, rendrait non seulement possible mais avantageuse pour ce chemin de fer le transport du grain de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba directement aux ports de Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax. C'est un des arguments que l'on a invoqués pour justifier la duplication des lignes, autrement inexcusable, de Lévis à Moncton. Un expert à cet égard, M. J. G. Scott, de Québec, écrivit maintes et maintes lettres aux journaux, donnant des renseignements qui établissaient à l'évidence que le Transcontinental-National serait l'un des grands moyens de transport du grain de l'univers. Le très honorable député (M. Meighen) a dit, l'autre jour, au sujet de la politique d'immigration: "Où sont les immigrants?" Je demanderai maintenant avec mon collègue de Brandon (M. Forke): "Où sont les wagons voiturant le grain de l'Ouest?" Pour quelle raison tous ces témoignages, non pas de profanes mais d'experts, toutes ces assurances de membres du gouvernement de cette époque, à commencer par le ministre des Chemins de fer, toutes ces opinions d'experts données devant le comité auraient-ils abouti à rien? Quelle a été l'influence, politique ou économique, qui a empêché de tenter l'expérience au moins de transporter le grain de l'Ouest aux ports canadiens, à celui de Québec en été et à ceux des Provinces maritimes en hiver? Si c'est impossible, qu'on le prouve et l'on aura une preuve de plus que toutes les explications fournies par les soi-disant experts en faveur de grandes entreprises ne sont peut-être pas toujours aussi bien fondées de fait ou au point de vue économique que nous simples profanes ignorants sommes portés à le croire.

Maintenant, nous voici arrivés au paragraphe relatif au chemin de fer de la baie d'Hudson. J'en ai beaucoup entendu parler lorsque je faisais anciennement partie de cette Chambre, mais surtout il y a une douzaine d'années lorsque j'ai visité pour la troisième fois, je pense, les provinces de l'Ouest. Il me semble qu'il vaut aussi bien exposer toute la vérité aux yeux de la Chambre et du pays. La proposition de compléter le chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à la côte de la baie d'Hudson n'est pas et ne saurait être la base d'une politique. L'objet en vue a toujours été d'ouvrir une nouvelle avenue commerciale pour l'exportation du blé en Angleterre à l'époque des récoltes et avant la fermeture de la navigation, en soulageant ainsi l'encombrement sur la route des Grands lacs. C'était la raison il y a un quart de siècle; c'était la raison il y a douze ans et ce serait la raison aujourd'hui si nous ne craignions pas de laisser savoir au peuple que nous nous lançons dans une entreprise dont le coût n'a pas encore été déterminé mais qui sera vraisemblablement de 50 millions. Si j'en crois tous les témoignages que j'ai recueillis depuis vingt ans, la navigation de la baie est relativement facile. Mais c'est celle du détroit qui offre le problème à résoudre. S'il est clairement démontré qu'une navigation de trois mois est possible dans le détroit, de sorte qu'avant la fermeture de la navigation sur le Saint-Laurent, les cultivateurs de l'Ouest puissent placer sur le marché européen, disons comme simple exemple, 100,000,000 de boisseaux de grain qui doivent maintenant attendre six mois avant que les cultivateurs, les associations de producteurs de grain, les coopératives de placement du blé, en obtiennent le plein prix, osons dire que nous en supporterons les frais. Il importe que les habitants de ces provinces sachent que ceux de l'Est s'occupent de leurs intérêts, non pas dans le but de les protéger mais plutôt de les aider à développer le Canada; que leurs efforts tendant à surmonter les obstacles de la nature, comme l'a dit l'autre jour l'honorable député de Brandon (M. Forke) sont appuyés dans un esprit large et avec énergie par le peuple de l'Est. Ne cachons pas cette politique sous un petit bonnet de nuit,—l'idée de construire une ligne d'une centaine de milles pour transporter des colons sur les bords de la baie d'Hudson et de la baie James, qui ne sont pas habitables même par des sauvages. Je ne suis pas sans connaître les conditions de ce territoire. J'ai été en relations intimes avec des missionnaires qui ont fréquenté ces régions durant vingt-cinq ans, et

tous ont été d'accord à dire,—intendants de la compagnie de la baie d'Hudson, missionnaires, agents des Indiens,—que ce pays ne peut être colonisé. Naturellement, le nord du Manitoba et cette partie du Keewatin qui a été annexée au Manitoba peuvent être colonisées, mais non la baie d'Hudson ni la baie James. Il est inutile de prolonger un chemin de fer jusqu'à cet endroit et d'y construire un port à moins que nous ne démontrions franchement au peuple la nécessité de compléter la route par eau aussi bien que le chemin de fer. Le Gouvernement me permettra-t-il alors de lui suggérer la nécessité de renseignements que je n'ai pu, à ma grande surprise trouver nulle part? Il y a un an, à Winnipeg, je parlais à des hommes d'affaires, des agriculteurs, des hommes politiques progressistes, conservateurs et libéraux. Je leur ai dit: "Vous avez ici les représentants d'une compagnie,—ou vous pourriez vous adresser à son siège social à Londres,—qui a parcouru les eaux de la baie d'Hudson depuis deux cents ans. Cette compagnie a sans doute ses archives maritimes. On devrait être en mesure de trouver à quelle date s'est ouverte la navigation d'une année à l'autre; quand elle a été fermée au milieu de l'été par l'amoncellement des glaces venant de l'Est ou sortant de l'Ouest, et quand elle a été rouverte. Tous ces renseignements pourraient être compilés pour un intervalle de quinze ou vingt ans; on pourrait faire exception peut-être dans le cas d'une année extraordinaire, alors que cette route fut complètement fermée à la navigation. Cependant, il est possible en somme de nous procurer les faits afin d'établir si, oui ou non, cette route par eau peut être utilisée pour le transport du grain de l'Ouest. Je n'ai encore pu trouver personne qui ait vu ces archives de la compagnie de la baie d'Hudson. Toutefois, le Gouvernement pourrait se procurer ces renseignements avant de déposer son projet de loi.

Mais si nous tentons de dissimuler notre attitude concernant cette grande entreprise sous le couvert d'un projet comportant la construction d'une centaine de milles de voie ferrée afin d'aider au développement de la colonisation, le Gouvernement devra envisager cet autre problème: L'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) a cet après-midi, très convenablement plaidé la cause de la région qu'il représente. Et mes honorables amis, les représentants de Chicoutimi (M. Dubuc) et du Lac-Saint-Jean (M. Sylvestre) ont non seulement le plein droit, mais aussi le devoir impérieux de démontrer à cette Chambre que la construction d'un chemin de fer de ceinture pour encercler les rives du lac Saint-Jean est d'une nécessité absolue tant pour le développement de la colonisation que pour la conservation de la population rurale dans cette région. Et le devoir m'incombera aussi de démontrer que l'embranchement de chemin de fer qui relie Mont-Laurier à Montréal devrait être prolongé vers le nord, afin d'établir dans cette région les milliers de familles canadiennes qui s'expatrient aux Etats-Unis, parce qu'elles n'ont pas de terres gratuites à leur disposition. Bref, si vous ne considérez pas le projet de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson comme une grande entreprise nationale afin de transporter par eau le grain de l'Ouest outre-mer, il faut l'assimiler à une partie intégrante d'un programme de construction de voie ferrées destinées à aider la colonisation, non seulement au Manitoba et en Saskatchewan mais par tout le Canada. Je laisse à la conscience et au jugement de nos gouvernants de décider la question et d'adopter la solution la plus avantageuse pour le Canada en général. Cependant, il va de soi que je me réserve le droit d'examiner à son mérite le programme du Gouvernement lorsqu'il sera soumis à l'assentiment de la Chambre.

Je m'abstiendrai d'aborder ce soir la discussion des droits des Provinces maritimes. Je me bornerai à faire observer que l'idée de nommer une commission royale ne sonne pas très bien à mon oreille. C'est peut-être parce que nous avons un roi (King) à la tête du Gouvernement; une enquête parlementaire me semblerait bien plus pratique, plus expéditive et plus économique. Qui est-ce qui pourrait bien nous empêcher de nommer un comité spécial, composé tant de représentants des Provinces maritimes que des autres provinces afin d'étudier cette question? Certes, tout problème qui tient au cœur de la Nouvelle-Ecosse nous touche également de très près. Les Néo-Ecossais sont des Canadiens comme nous. Ils chérissent leur province d'un amour aussi profond que les habitants de la province de Québec ou de la Colombie-Anglaise. Leurs problèmes font partie de ceux de la nation. Je tiens sincèrement à être mis au fait de leurs griefs et, quoique je ne sois pas disposé à me donner en spectacle avec une commission royale, je suis prêt à suivre les travaux d'un comité parlementaire. Que ce comité assigne devant lui des représentants de l'industrie de la pêche et des autres industries des Provinces maritimes, qui ont été ruinées par le tarif protecteur au dire de l'honorable M. McCurdy. Que l'on convoque également des représentants du travail organisé, des cultivateurs et des pomiculteurs de ces provinces. Ce serait là le moyen à mon sens d'atteindre les buts visés d'une façon

pratique; à notre titre de représentants du peuple, nous serions bien mieux renseignés et en mesure d'exposer dans les différentes circonscriptions de Québec, de la Colombie-Anglaise ou d'ailleurs, que nous représentons ici, l'aspect national des problèmes de la Nouvelle-Ecosse. Pour ma part, je suis disposé à exposer à mes commettants l'aspect national des problèmes qui ont surgi dans les fertiles régions de l'est du pays aussi bien que dans l'Ouest canadien.

Pour ce qui est du dernier paragraphe du discours du trône, "les ressources naturelles de l'Alberta", je poserai une question au Gouvernement mais sans insister pour avoir une réponse immédiate: Pour quelle raison n'est-il question que de l'Alberta? Pourquoi pas le Manitoba et la Saskatchewan aussi? Le même principe et le même programme s'appliquerait fort bien dans leur cas. Le très honorable chef de l'oposition l'a déclaré l'autre jour, le Gouvernement de l'époque a commis une grave erreur en ne remettant pas aux mains des nouvelles provinces la gestion de leurs ressources naturelles dès l'instant où elles furent créées. Et voilà qui nous ouvre un aspect fort complexe du problème. Je n'entreprendrai pas de le discuter ce soir; l'honneur me commande toutefois de faire savoir au Gouvernement qu'à l'époque où l'Alberta et la Saskatchewan furent constituées en province, en 1905, par le Parlement exerçant les pouvoirs constitutionnels que lui avait conférée le Parlement impérial lorsque ces territoires furent acquis de la compagnie de la baie d'Hudson, la question donna lieu à de nombreuses discussions tant publiques que particulières. Avec un autre de mes honorables collègues, si je ne fais erreur, nous sommes les deux seuls témoins survivants de l'une de ces conférences où il fut décidé que les ressources naturelles resteraient entre les mains du pouvoir fédéral pour diverses raisons. Et l'une des raisons, c'est qu'elles constitueraient une garantie pour la préservation des droits scolaires qui restaient encore aux minorités catholiques et françaises des nouvelles provinces. Je ne veux pas prendre la Chambre au dépouvu, pas plus que je ne tiens à ressusciter ici ces vieilles questions. Mais je manquerais à mon devoir et ce serait ignorer la parole d'honneur que j'ai donnée à cette époque-là,—qu'advenant la modification des conditions matérielles du contrat, j'attesterais l'authenticité du pacte,—si, aujourd'hui, je n'exigeais pas la stricte exécution des engagements d'ordre moral qui furent pris en même temps. En vérité, je ne permettrai pas la moindre violation de ces promesses sans donner ce que je sais être la vérité à cet égard, ni sans indiquer la part que j'ai prise moi-même à l'engagement et dans quel but. Avant de prendre une décision, il faudra s'entendre franchement et sincèrement sur ce qu'on a l'intention de faire au point de vue des engagements d'ordre moral qui ont été pris en même temps que cette réserve était faite. Je n'en dirai pas plus long pour le moment.

Quant à l'amendement du leader de l'opposition (M. Meighen), je ne vois pas grand'chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit. On me permettra cependant de faire remarquer, sans vouloir déprécier aucunement la motion du très honorable député, que je la trouve étonnamment maigre après la campagne qui se poursuit dans le pays depuis deux ou trois mois et aussi à cause des déclarations faites précédemment dans cette enceinte et au dehors. Depuis trois mois, on a vu une énorme montagne d'arguments en travail pour enfanter la protection à outrance. Dans la province de Québec particulièrement, ce fut un volcan d'imprécations contre le gouvernement King, parce qu'il se rendait aux progressistes, au détriment des industries de la province de Québec. Or, en lisant l'amendement, je me suis aperçu qu'après son gigantesque travail, la montagne n'avait enfanté qu'une toute petite souris. Il est possible que cet amendement contienne quelque chose de bon et pour ma part je veux voir, si possible, exactement ce que c'est.

Le très honorable leader de l'opposition parle d'augmenter les chances d'emploi au Canada. Or, ni lui, ni quiconque d'entre ceux qui ont fait partie de la Chambre de 1914 à 1917 et de 1917 et 1921 ne doivent oublier que le chômage est dû principalement à notre politique du temps de guerre. On a enrôlé des milliers de jeunes gens, soit volontairement, soit par conscription; des milliers d'autres furent traînés de la campagne à la ville pour travailler dans les fabriques de munitions, si bien qu'aujourd'hui, nous subissons une crise urbaine résultant directement de l'application de cette politique. Il a été prouvé dans le monde entier que lorsqu'on a déraciné le campagnard pour l'amener à la ville, il est difficile de lui faire reprendre sa vie d'autrefois. Il a changé son mode d'existence et bien qu'il ne se soit pas tout à fait adapté à la vie de citadin, il a perdu quelques-unes des qualités fondamentales de son état antérieur, si bien qu'il a trop souvent acquis les vices et les habitudes superficielles de l'habitant des villes et n'a pas la force, au point de vue social ou intellectuel, de résister à l'influence de la vie urbaine. Par conséquent, c'est un problème très difficile à régler, surtout dans un pays comme le nôtre. D'après ma propre expé-

rience et l'étude qui a été faite de ce problème dans différents pays, je suis d'avis qu'aucune loi, ni aucune politique ne peut résoudre comme il faut la situation qui se présente à nous. Je crois que tout ce que nous pouvons faire, c'est de modifier les conditions économiques afin d'obtenir ce que l'honorable député de Brandon (M. Forke) a si bien exprimé, l'autre jour: Réinculquer dans l'esprit des gens de nos campagnes la conviction que cela vaut la peine de s'attacher à la terre ou d'y retourner.

Quant à la protection des produits agricoles, mes honorables collègues ont discuté la question avec plus de détails que je ne pourrais espérer en donner; mais je tiens à répondre brièvement à l'argument du leader de l'opposition concernant la protection des fruits et des légumes. Il a dit que nous laissions entrer librement les produits étrangers dans le pays pendant trois mois ou presque et qu'ensuite, lorsque les consommateurs sont rassasiés, les producteurs de fruits du Canada n'ont plus l'occasion de vendre. Je ne connais pas l'état de l'estomac de mon très honorable collègue, mais quant à moi et aux gens de ma province, je peux dire que nous ne sommes jamais rassasiés de légumes et de fruits, car nous en mangeons toute l'année. Certes, il est très bien de penser au producteur, mais il ne faut pas oublier le consommateur. Grâce à une politique artificielle d'industrialisme, nous avons fait d'une grande partie de notre population agricole une population industrielle, si bien que, aujourd'hui, il y a autant de gens dans les villes que dans les campagnes. Allons-nous donc, pour stimuler la culture des fruits et des légumes, forcer les ouvriers et les gens à petite bourse des villes à payer très cher ces produits, lorsqu'on ne peut pas les extraire de notre sol? Non, c'est contraire aux lois de la nature, contraire aux lois de la justice sociale. Une fois que le sol canadien, en tenant compte des différences de climat et autres particularités, pourra approvisionner le consommateur canadien de fruits et de légumes à des prix accessibles aux pauvres gens des villes et des villages nous n'aurons pas besoin de craindre la concurrence des poires de la Californie ou l'importation des oranges de Floride.

Il en est de même du charbon, vaste problème que je connais moins que le sujet précédent. Sur ce point, je veux de nouveau insister pour que nous tenions compte du consommateur autant que du producteur. En pensant au producteur, songeons aussi à l'ouvrier employé dans les mines. Pensez au capital engagé, mais n'oubliez pas le consommateur de charbon et n'oubliez pas non plus la géographie du Canada. La manière dont ces hommes "pratiques" oublient les plus essentielles réalités des choses me surprend toujours. Dans la bande de territoire qui s'étend entre Montréal et Toronto, ou disons plus largement dans les provinces de Québec et d'Ontario, plus de la moitié de la population du Canada est séparée des plus riches gisements de charbon de l'Amérique du Nord—je parle de l'anthracite—par une nappe d'eau sur laquelle le charbon peut être amené à Montréal ou à Toronto à bien meilleur marché qu'on ne saurait transporter le charbon de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta. Je suis prêt à appuyer tout ce qu'on pourra faire pour aider les mines de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, mais je ne suis pas décidé à appuyer l'imposition d'une politique grâce à laquelle les ouvriers et autres gens de médiocre condition habitant les provinces de Québec et d'Ontario, ou ailleurs, devront payer leur charbon plus cher, parce que dans un pays comme le nôtre, le charbon est essentiel, surtout aux pauvres gens. Mais ce qu'on pourrait accomplir dans ce sens serait, comme je le disais tout à l'heure, l'utilisation des wagons vides qui reviennent de l'est pour qu'ils nous apportent le charbon de la Nouvelle-Ecosse. Je ne sais ce qu'on pourrait accomplir dans le même sens au sujet du charbon de l'Alberta. Je ne le sais pas, parce qu'il s'agit d'une proposition inverse; les wagons arrivent chargés à l'est et retournent vides. Il me semble que le même remède ne pourrait s'appliquer là au sujet de la houille. Quant à l'anthracite, ne pourrions-nous pas mieux employer les navires qui vont en Europe chargés de notre blé pour rapporter de grandes quantités d'anthracite gallois ou écossais qui,—du moins sur le marché de Montréal,—déplace graduellement, ou plutôt empiète beaucoup sur la consommation de l'anthracite américain?

C'est une autre question à étudier en réglant le problème des transports. En général, je suis d'avis que les anthracites gallois et écossais sont plus satisfaisants que l'anthracite de la Pennsylvanie.

Je résume en disant qu'il est toujours dangereux et futile pour un parlement de vouloir outre mesure modifier les lois naturelles pour les remplacer par des lois du Parlement. Faisons ce qui est pratique, ce qui est possible, tentons d'établir dans les diverses régions du Canada les échanges commerciaux les plus harmonieux et les plus constants; mais pas au point de dire comme cela s'est fait en certaine occasion: "Ni troc, ni commerce avec les Américains". Non, pour édifier le Canada nous avons besoin de commercer avec les

Etats-Unis. Pour conserver le Canada pays britannique, nous ne devons pas établir une politique susceptible de faire germer dans l'esprit de beaucoup de Canadiens l'idée que, s'ils étaient Américains, ils s'en trouveraient mieux qu'en demeurant Canadiens et Britanniques.

Pour toutes ces raisons il me semble que l'amendement offert par le très honorable député n'est ni suffisant ni satisfaisant. Il est soit trop restreint, soit trop vague. Il n'est pas d'accord avec tout ce que j'ai entendu répéter au cours de plusieurs années passées comme étant la grande politique positive du parti conservateur. Mais cela ne me regarde pas. A mon sens, cet amendement n'offre qu'une faible et imparfaite solution de tous ces problèmes si bien décrits par les honorables députés de la gauche. On peut prendre beaucoup de ce qu'ils ont dit en dehors du Parlement, mais je crains qu'on ne puisse glaner grand'chose de leurs opinions sous la forme et la tournure condensées qu'elles ont revêtues à la Chambre. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je vais voter contre l'amendement. Naturellement, je vais donner mon vote pour le programme du Gouvernement. Ce n'est pas un mauvais programme, grâce à messieurs les progressistes. Je ne me suis pas scandalisé parce que la forte voix et le puissant bras de l'Ouest se sont manifestés dans l'atmosphère étroite et suffocante du Conseil privé du Canada avant d'arriver ici. Grâce aux progressistes, le programme du gouvernement est plus large. Que tout le Canada exprime sa gratitude pour ce qu'ils ont accompli, mais préparons-nous pour que ce progremme ne demeure pas seulement sur le papier... (*Approbations.*) ...pour voir à ce que ce programme soit suivi de sa mise à exécution, voir à ce que chacun de ses articles suscite un projet de loi, non pas dans un avenir si éloigné,—peut-être quelques-uns y songent-ils,—que d'autres élections générales surviendront et réduiront le pouvoir de ceux qui ont aidé à préparer un programme passablement bon pour le pays. Au contraire: Unissons nos forces, tous ceux parmi nous qui ne sont ni libéraux ni conservateurs et qui sont prêts,—je le dis sans rougir,—à maintenir le Gouvernement en fonction, ou à le renverser demain pour y substituer ces autres messieurs, si ce changement nous vaut seulement une loi ou une seule mesure de plus pour le bien du Canada dans son ensemble. Je répéterai ce que je disais à mes bons électeurs de Labelle: il ne me reste plus la moindre parcelle d'esprit de parti, mais en même temps je crois avoir une conception plus vaste de ce que peuvent faire les deux partis.

Je voterai contre l'amendement et en faveur du programme ministériel. Cependant, monsieur l'Orateur, et je le dis de nouveau à mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre, je me réserve la pleine liberté de voter contre les mesures préconisées par ce programme si, par leurs prescriptions, par leur objet, par leur application, soit éloignée ou immédiate, dans la pratique elles ne concordent pas avec ce que j'estime être les aspirations de toute la nation canadienne à l'heure actuelle, c'est-à-dire la reconstitution de l'âme nationale dans un corps solide de provinces travaillant à l'unisson à accomplir les destinées du Canada, visant à améliorer le sort de toutes les classes de la population, écartant ces dissensions de race et ces ambitions impérialistes qui ont semé la confusion dans les esprits, et ce afin de faire renaître, dans toute l'acception du mot, une nation canadienne animée d'un idéal supérieur et pénétrée d'une conception pratique de la situation telle qu'elle existe en ce pays ainsi que de ses besoins tant de l'heure actuelle que de l'avenir.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, en reportant ma pensée sur les nombreux et éloquents discours que nous avons entendus au cours de ce débat, il serait peut-être mal, de ma part, d'en signaler un de préférence aux autres mais j'aimerais à dire un mot d'appréciation personnelle au sujet du discours que vient de prononcer l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) ainsi que d'un autre discours prononcé il y a une couple de jours par l'honorable représentant de York-Sud (M. Maclean). Il est à la fois curieux et agréable de voir un nationaliste de Québec et un tory de Toronto prendre l'initiative pour faire ressortir la nécessité du point de vue social dans l'examen de nos grandes questions nationales. Je ne me propose pas d'aborder certaines questions soulevées par l'honorable député de Labelle, mais j'ai remarqué tout spécialement qu'un des députés d'en face avait fait intervenir la question de savoir si, oui ou non, la Grande-Bretagne avait fait des préparatifs en vue de la Grande guerre, et là-dessus, l'honorable député de Labelle répliqua que l'on devrait lire l'histoire d'Angleterre. Je me suis souvenu de deux ou trois alinéas que je ne saurais guère m'abstenir de lire en ce moment. Dans l'ouvrage de G. P. Gooch, intitulé "History of Modern Europe", 1878-1919, je relève le passage suivant:

Dès 1905, lors de son entrée en fonctions, le premier lord de l'amirauté, M. Winston Churchill, a prédit, dans une note écrite, une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne en août 1914.

Cela se trouve dans les "Memoirs," page 64. L'auteur poursuit:

Et le 14 mars 1908, il écrivait au roi Edouard: "Il n'y a rien de plus certain qu'un jour ou l'autre il nous faudra combattre l'Allemagne". Aux premiers jours de 1908, il écrit: "J'ai eu, avec le roi, un long entretien particulier au cours duquel je lui ai fait voir la nécessité de faire, à la Nelson, le coup de Copenhague à la flotte allemande qui se trouve à Kiel, et je déplorai le fait de ne pas avoir de Pitt ou de Bismarck pour en donner l'ordre."

Je relève ensuite ce passage d'un livre publié dernièrement par Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, de 1911 à 1914. Dans la préface de *The World Crisis,* 1er volume, il dit:

J'avais certaines notions générales de ce que j'allais faire et même de ce que l'on m'avait envoyé faire à l'Amirauté. Je me proposais de faire des préparatifs en vue d'une attaque de la part de l'Allemagne comme si la chose devait se produire le lendemain. J'avais l'intention de porter l'effectif de la flotte au maximum possible et de faire en sorte que tout cet effectif fût en disponibilité immédiate. Je m'étais engagé à constituer un état-major de guerre. J'étais décidé à prendre sans tarder toutes les mesures voulues de concert avec la milice pour assurer le transport d'un corps d'armée anglais en France advenant la guerre. J'étais fortement appuyé par le War Office et par le ministère des Affaires étrangères. Le premier ministre et le ministre des Finances devaient aussi me seconder.

Je citerai encore cet extrait de "The Official History of the War Naval Operations," publié par Longman and Company:

Entre les nombreuses impressions erronnées qui ont eu cours lorsque, après un siècle, nous nous sommes trouvés engagés dans une grande guerre, une des plus fausses consistait à croire que nous n'étions pas en état de préparation. On discutera longtemps la double question de savoir si la mesure de nos préparatifs était proportionnée aux exigences de l'heure, et si nous avons bien agi en nous en tenant à notre régime, d'une efficacité éprouvée par le temps, d'une petite armée et d'une puissante marine. Mais étant donnée la somme de préparatifs que nous avons délibéremment décidé de faire, on ne saurait douter que l'organisme destiné à mettre nos forces en activité de service avait atteint un degré de perfection dans les détails sans parallèle dans nos annales. Ils (les Allemands) pouvaient dire avec la plus grande précision quelle était la force de leur armée,—quant à leur prestige sur mer, ils étaient sans expérience dans ce domaine.—Tout ce dont on pouvait être certain, c'est que la Grande-Bretagne était aussi prête que jamais à jouer le vieux jeu, et qu'elle avait apporté à ses préparatifs toute son habileté des anciens jours.

J'ai donné lecture de ces extraits tout simplement parce que bon nombre de nos Canadiens n'ont pas la moindre idée des révélations qui nous viennent de sources autorisées depuis quelques années. C'était un crime de discuter les origines de la guerre pendant la durée des hostilités. Aujourd'hui que nous ployons sous les charges énormes qui découlent de la guerre, et que les autorités militaires nous disent qu'il faut faire des préparatifs en vue d'une autre guerre, le temps est venu d'entendre quelqu'un nous dire ce que comporte la question, et je suis heureux de constater que l'honorable député de Labelle a débuté dans cet ordre d'idées.

J'en viens à l'objet du présent débat. Le groupe ouvrier a déjà fait connaître son attitude dans la discussion de l'amendement qui a précédé celui-ci. Nous avons affirmé que le Gouvernement était dans son droit en convoquant les Chambres. Sur la question de savoir si le groupe le plus nombreux, quoique en minorité à l'égard du reste de la représentation, a le droit de constituer le cabinet, je dis qu'il serait dangereux d'en établir le précédent. Le vote qui a été pris sur l'amendement en question est une victoire remportée par les groupes minoritaires. Nous avons déclaré, sur ces bancs, que nous voulions attendre le dépôt des projets du Gouvernement avant de le juger. Ces projets nous sont maintenant connus, et je dois avouer que le discours du trône ne nous apprend guère ce que le Gouvernement a réellement l'intention de proposer pour le bien de la classe ouvrière. Mon collègue (M. Heaps) a clairement exprimé notre sentiment à cet égard, dans ses observations de l'autre soir. Néanmoins, le Gouvernement a fait quelques déclarations importantes, ces jours derniers, intéressant d'une maniière immédiate une bonne partie des populations que nous représentons. Ce fait nous détermine à modifier notre attitude en conséquence. L'attitude du monde ouvrier à l'égard du discours du trône est parfaitement indiquée dans un article du dernier numéro du *Congress Journal* dont j'extrais le passage suivant:

Cette preuve d'une bonne situation financière aurait dû permettre au Gouvernement de prévoir quelque mesure législative pour venir en aide à des milliers de vieillards dans le besoin, en leur accordant une pension pour leurs vieux jours. On nous promet une augmentation considérable de la population par l'application d'un système très élaboré pour encourager l'immigration. On annonce que les règlements ont été simplifiés, le prix du transport réduit au plus bas et d'autres mesures destinées à rétablir un fort courant d'immigration vers notre pays. Il n'est pas question dans le discours du trône des milliers de sans-travail qui ont dû recevoir des secours de la part des municipalités et des institutions de bienfaisance. Si l'état des finances nationales doit permettre au Gouvernement d'opérer de nouvelles réductions des impôts, c'est une autre raison qui aurait dû engager le Gouvernement à venir en aide aux chômeurs en déposant un projet de loi d'assurances contre le chômage. Cette mesure serait d'autant plus justifiée que le chômage sévira avec une recrudescente gravité, si l'on ouvre inconsidérément la porte toute large au flot de l'immigration.

Nous avons, au cours des quatre années écoulées, réclamé certaines mesures destinées à soulager les besoins de la classe des travailleurs. Parmi elles il en est deux qui revêtent un caractère d'urgence et que nous avons à plusieurs reprises fait valoir devant le Parlement: les pensions à la vieillesse et les secours aux victimes du chômage. Quelques

journaux ont imprimé que nous étions des communistes. Eh bien, si c'est un mal de s'intéresser à la vieillesse et au sort des sans-travail, nous acceptons d'être appelés communistes.

En arrivant à Ottawa, mon collègue et moi, avant même que le discours du trône fût lu au Parlement, nous avons décidé de chercher à connaître le sentiment des différents partis à l'égard de ces mesures. Nous avons envoyé la lettre suivante au très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre, le 7 de janvier:

CHER MONSIEUR KING,

A titre de représentants du travail dans la Chambre des communes, nous prenons la liberté de vous demander si c'est votre intention de déposer, au cours de cette session, des projets de loi relatifs: 1. à la distribution de secours aux sans-travail; 2. à la création de pensions à la vieillesse.

Nous avons cru devoir adresser la même question au chef de l'opposition.

Sincèrement,
J. S. WOODSWORTH,
A. A. HEAPS.

Nous avons envoyé une lettre semblable au très honorable chef de l'opposition et au chef du parti progressiste. M. Mackenzie King a bien voulu nous convoquer pour nous permettre de lui exposer en détails notre manière de voir et il a eu la bonté de nous faire tenir aujourd'hui même une lettre à ce sujet, dont je demande à confier le texte au hansard:

Ottawa, 28 janvier 1926.

A MONSIEUR J. S. WOODSWORTH, député
Chambre des communes, Ottawa.

CHER MONSIEUR WOODSWORTH,

En réponse à la lettre, datée du 7 janvier, par laquelle M. Heaps et vous-même me demandez à connaître les intentions du Gouvernement au sujet du dépôt de projets de loi relatifs: 1. à la distribution de secours aux sans-travail; 2. à la création de pensions pour les vieillards, je vous renvoie, pour ce qui concerne les victimes du chômage, à la réponse donnée aujourd'hui dans la Chambre des communes par l'honorable Ernest Lapointe, au nom du Gouvernement, à la question que vous aviez posée, et par laquelle le Gouvernement annonce son intention de continuer comme par le passé la pratique déjà suivie de coopérer avec les autorités provinciales et municipales les premières années après la guerre. Répondant à une question de M. Neill, l'honorable M. Lapointe déclara en outre que le Gouvernement avait l'intention de déposer, au cours de la session actuelle, un projet de loi concernant les pensions à la vieillesse.

Je vous prie d'observer que la déclaration de M. Lapointe est en parfait accord avec ce que je vous ai exprimé lors de la conversation que j'ai eue avec vous et M. Heaps à la suite de la lettre que vous m'aviez écrite sur ce sujet.

En ce qui concerne les modifications à la loi sur l'immigration, à la loi de naturalisation et au Code criminel dont il a été question dans notre entrevue, j'aime à dire qu'ayant depuis discuté avec les ministres que cela intéresse les modifications projetées, je suis en mesure de vous donner l'assurance que le Gouvernement déposera des projets à cette fin au cours de la session commencée.

Sincèrement,
W. L. MACKENZIE KING.

Puisque cette méthode de découvrir l'attitude des différents partis quant aux lois proposées revêt en cette Chambre un certain cachet de nouveauté, je vais faire reproduire également au Compte rendu la réponse du chef de l'opposition. Elle est ainsi conçue:

Ottawa, le 9 janvier 1926.

CHER MONSIEUR WOODSWORTH,

Répondant à la lettre que vous et M. Heaps m'avez adressé le 7 de ce mois, je vous fais remarquer que si vous voulez bien consulter ce que j'ai dit en Chambre lors de la première session du dernier Parlement, vous y trouverez clairement exprimées mes opinions sur la question de l'aide qu'il convient d'apporter au chômage. Ce qu'il faut faire pour les sans-travail, c'est de leur trouver de l'emploi; et j'ai été mainte fois fort déçu de ce que jamais je n'ai pu compter le moindrement sur votre coopération pour assurer plus d'emploi à nos Canadiens. Assurément, s'il advenait, après l'épuisement de tout effort pour y parer, et par suite de circonstances spéciales, une crise de chômage à un endroit déterminé, crise si grave que les autorités locales se verraient dans l'impossibilité d'y remédier, le gouvernement fédéral devrait entervenir. Nous l'avons fait dans le passé et, si la même situation se présentait de nouveau, nous serions disposés à le faire encore.

Quant aux pensions à la vieillesse, je vous ai exposé mon attitude le jour même où vous m'avez écrit. Permettez-moi d'ajouter que, sur une question de ce genre, je me ferais un devoir, et un devoir agréable, de consulter les représentants ouvriers et ceux qui s'intéressent le plus aux questions ouvrières. M. le sénateur Robertson, par exemple, a consacré à ce problème plus d'étude que tout autre homme que je connaisse et je ferais assurément l'accueil le plus favorable à toute suggestion émanant de lui à ce sujet. Ainsi que je vous en ai donné l'assurance de vive voix, à cette heure certaines autres questions commandent notre attention d'une façon plus urgente, mais je n'en demeure pas moins convaincu de l'importance de ce problème.

Bien à vous,
ARTHUR MEIGHEN.

MONSIEUR J. S. WOODSWORTH, M.P.
Chambre des communes, Ottawa.

Il m'est parvenu aussi un mot de mon honorable ami de Brandon (M. Forke) témoignant de l'intérêt que prend le groupe progressiste à ces questions,—on me dispensera sans doute de lire sa lettre.— et dans la suite nous nous sommes abouchés avec les députés progressistes qui ont confirmé notre impression qu'ils sont bien disposés à l'égard de ces mesures.

Nous devons être bien reconnaissants, ce me semble, de ce que les circonstances exceptionelles qui caractérisent la situation actuelle à la Chambre permettent de faire incorporer à nos statuts des lois qui devraient s'y trouver depuis longtemps, dans l'intérêt de l'un des éléments les plus nécessiteux et les moins influents de notre population. Vu l'attitude avérée des divers groupes de la Chambre, nous arriverons sans difficulté, je crois, à faire adopter cette année les lois en question.

En présence des mesures proposées, quelle attitude allons-nous prendre? Selon toute apparence cette proposition mérite notre appui;

je dirai plus,—elle commande notre appui. Nous avons affirmé notre intention de nous prononcer sur les projets ministériels à mesure que la Chambre en serait saisie; le Gouvernement est évidemment disposé à nous faire certaines concessions, quant à cela. Je tiens à dire aussi, plutôt à l'instar de l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa), que nous nous réservons le droit de discuter librement tout projet législatif proposé à la Chambre. En notre qualité de députés indépendants, il nous incombe d'être fidèles à nos commettants, d'être fidèles à nos conceptions les plus élevées de ce que conseille l'intérêt supérieur du Canada. Tant que les propositions du Gouvernement nous paraîtront bien inspirées, nous devrons appuyer le ministère; et cette attitude doit déterminer notre décision sur l'amendement actuellement en discussion et qui plus tard sera mis aux voix.

Un mot seulement au sujet des pensions pour les vieillards. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter longuement sur cette question; seulement je sais, d'après certaines communications qui me sont parvenues au cours des quatre dernières années, que même aujourd'hui lorsque la nouvelle sera annoncée, un très grand nombre de vieilles gens y trouveront de la joie: ils seront heureux parce qu'ils auront la certitude qu'enfin on va alléger quelque peu leur détresse. De ce point de vue humanitaire je suis très, très heureux que le Gouvernement ait conclu à l'opportunité d'adopter une loi en ce sens.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. WOODSWORTH: Voilà quelques semaines, monsieur l'Orateur, j'ai exprimé l'opinion que la présence ici d'un grand nombre de groupes et de députés indépendants ne laissait pas de signaler l'opportunité d'effectuer certaines modifications fondamentales de notre système gouvernemental; depuis lors on a entendu force propos touchant la possibilité de la coopération. Comme idéal je proposais de faire ici ce que ferait tout conseil de directeurs, c'est-à-dire de nommer un comité exécutif auquel incomberait la responsabilité de préparer les mesures législatives. Je sais, toutefois, qu'en ce moment pareil régime semble impossible; ce que nous pouvons espérer de mieux sans doute, c'est d'arriver à une entente au sujet du programme législatif; quant à notre petit groupe,—la chose est vraie aussi, je crois, du groupe progressiste,—il ne veut pas s'intéresser outre mesure aux partis, réservant son attention aux lois elles-mêmes. Cependant dans une situation comme celle-ci, il est certains aspects du gouvernement coopératif qu'on ne peut négliger. L'autorité est encore entièrement entre les mains du parti au pouvoir et je suppose que d'ici peu ledit parti, s'il rallie l'appui du Parlement, va faire certaines nominations.

Je désire maintenant profiter de cette occasion pour demander une certaine mesure de réforme, sinon la coopération, sur la façon de faire les nominations. Quelques jours après ma première élection comme membre de cette Chambre, je fus surpris, presque stupéfait, lorsqu'on vint solliciter mon influence auprès de quiconque deviendrait ministre de la Justice, en faveur d'un candidat à une position de juge. Comme je ne pouvais exercer aucune influence particulière, cette requête me laissa plutôt froid; mais il semble étrange de constater que nous vivons encore à une époque où nos juges, qui plus que tous autres devraient être exempts de toute partisannerie dans leurs jugements, sont choisis surtout à cause de leur allégeance politique. Vraiment, nous sommes à une époque où nous devrions trouver un autre mode de nomination; peut-être les nominations pourraient-elles se faire par l'entremise des avocats ou des juges mêmes, sujettes à l'approbation, non d'un groupe ou d'un parti politique, mais du Parlement. La même théorie s'applique au Sénat. Si je comprends bien la première notion que l'on s'était faite du Sénat c'était d'y placer des hommes au-dessus de toute partisannerie politique, des hommes insensibles aux appels des partis et aux courants populaires. Et, cependant, comme on le voit, les membres de cette Chambre sont des hommes qui comptent parmi les plus partisans des partisans, des hommes choisis à cause surtout des services politiques rendus. Le petit groupe que je représente s'est engagé à faire tout en son pouvoir pour obtenir l'abolition du Sénat; mais ne pouvant obtenir cette réforme, je demanderai au moins que l'on place dans ce corps politique des hommes éminents du monde des affaires, des professions, et je dirai même du monde industriel. Et pourquoi pas? Pourquoi n'aurions-nous pas un mode de nomination qui permettrait aux hommes des divers partis, ou à ceux qui n'appuient aucun parti, de trouver place au Sénat, au lieu d'exiger comme qualité essentielle et primordiale la loyauté au parti et les services rendus à une cause politique?

Le Gouvernement annonce une mesure en vue de faire disparaître le chômage. Il est reconnu qu'avant longtemps il nous faudra adopter un plan d'assurance sociale. Le Canada est loin en arrière de maints pays d'Eu-

rope sous ce rapport, loin en arrière de la métropole, sur laquelle plusieurs de nos compatriotes appellent notre attention lorsqu'il s'agit de servir leurs fins. Nous voudrions imiter la métropole sous ce rapport et pourvoir aux besoins de tous les nécessiteux. Je ne demanderais pas que l'on vînt au secours des sans-travail soit en leur procurant un emploi temporaire, soit en leur distribuant des secours, si je n'étais persuadé que c'est là le moyen le plus sûr d'en arriver à une méthode sérieuse permettant de régler la question. Je voudrais oublier cette question du chômage. Je voudrais m'occuper de quelque chose de plus intéressant; mais comme on m'a envoyé ici pour représenter des gens qui sont forcés de chômer, je dois, il me semble, m'occuper d'eux. Si ma mémoire est fidèle, un des auteurs classiques, Horace peut-être, nous a dépeint ce qui se produirait si le travail ardu venait à disparaître, si les machines venaient à remplacer à peu près tous les êtres qui peinent. Il parlait des turbines, et de l'esprit des eaux, dirai-je, qui tournerait la roue pendant que l'homme, autrefois chargé de ce dur labeur, serait assis à l'ombre, surveillant le progrès du travail. C'est là un joli aspect de la situation; mais fait curieux, pendant que les machines et les inventions se multiplient rapidement, l'artisan ne peut se reposer et surveiller le progrès de la machine; ou s'il se repose, c'est qu'on le force à en agir ainsi parce qu'un autre possède la machine et encaisse les bénéfices d'une nouvelle invention. C'est la situation qui existe aujourd'hui, et bien que le projet du Gouvernement doive porter remède à un état de choses extraordinaire au point de vue du chômage, j'appellerai l'attention de la Chambre sur le fait que le chômage est devenu un fléau permanent. Il nous faut admettre l'existence de ce fait. Il semble presque inhérent à l'organisation de notre vie industrielle moderne. Presque chaque invention nouvelle jette un certain nombre d'ouvriers sur le pavé. Il est vrai que bien des gens sont occupés ailleurs, mais beaucoup d'entre eux sont jetés au rebut, si je puis m'exprimer ainsi, et un nombre relativement moins grand de gens suffit à tenir la machine universelle en mouvement. Que vont devenir ceux qui sont ainsi sans emploi? Si nous avions une organisation parfaite, nous pourrions très bien réduire les heures de travail et soulager ainsi ceux qui ploient déjà sous le fardeau. Malheureusement, nous devenons plus exigeants et demandons des uns un rendement de plus en plus fort pendant que les autres sont sans emploi et dans la misère.

Cet état de choses est peut-être plus grave dans l'Ouest du Canada. La ville où je demeure en particulier, sert plus ou moins de refuge aux immigrants de l'Ouest. Très peu d'habitants de l'Angleterre connaissent même les noms des petits villages des Prairies; c'est pourquoi ils se dirigent vers un endroit aussi connu que Winnipeg. Quelques-uns y restent; d'autres prennent un peu de temps pour trouver à s'établir ailleurs, et ceci cause un encombrement considérable dans cette ville. De plus, nous devons faire face au problème qui se pose chaque saison. L'on a besoin d'un grand nombre de moissonneurs pendant peu de temps. Ils viennent parfois de l'Est de l'Ontario parfois des Etats-Unis et d'autres fois de la Grande-Bretagne. Ils s'en vont sur les fermes de l'Ouest, y travaillent pendant quelque temps, puis un certain nombre reviennent dans les villes. Quand les fermiers n'en ont plus besoin ils peuvent difficilement les garder durant l'hiver et, de fait, quelques-uns ne sont pas aptes à accomplir les travaux d'hiver. Quand la moisson est finie et que le froid commence, ces hommes reviennent dans les villes. Nous devons considérer franchement le fait que la plupart des besognes accomplies dans notre pays septentrional ne peuvent se faire que pendant une certaine saison. Personne, individuellement, n'y peut rien. Le remède ne peut venir que de l'action concertée de la communauté sociale et des gouvernements. On me permettra peut-être de citer des statistiques quant au montant des secours qu'il faut accorder dans la ville de Winnipeg. Pendant les quatre dernières années l'on a dépensé les sommes qui suivent en secours d'urgence aux sans-travail: La ville de Winnipeg fournit $647,957.08; le gouvernement provincial, $291,717.23 et le gouvernement fédéral en vertu d'une entente qui fut en vigueur pendant plusieurs années mais que l'on a abandonnée pendant un certain temps, $130,783.47, soit un total de $1,070,457.78. Ces déboursés, faits pendant quatre ans pour accorder des secours extraordinaires aux sans-travail, sont fort élevés. On doit se rappeler qu'il existe chez nous des cas ordinaires de détresse, chez les vieillards, les femmes abandonnées et autres, et que les secours accordés à ces personnes ne sont pas compris dans les chiffres que j'ai cités. Tel est l'état de choses sur lequel nous avons appelé l'attention du Gouvernement et quiconque a pu s'en rendre bien compte admettra qu'il fallait agir.

Quant aux moissonneurs venus dans l'Ouest, voici d'autres statistiques. L'an dernier, le Pacifique-Canadien amena 25,000 hommes et en ramena 23,165; le National-Canadien en

amena 20,672 et en ramena 14,983; c'est-à-dire que 45,672 hommes allèrent dans l'Ouest et que 38,148 en revinrent. Ces chiffres démontrent que 7,524 hommes, soit 16½ p. 100 de ceux qui se rendirent dans l'Ouest, y restèrent. Un grand nombre de ces hommes sont allés sans doute à Winnipeg, l'endroit vers lequel se dirigent par la force des choses tous ceux qui sont sans emploi. Il est probable qu'un certain nombre retournèrent travailler sur la ferme ou dans les forêts; mais il en reste encore un certain nombre auxquels Winnipeg doit venir en aide. Winnipeg n'est pas la seule ville qui souffre de cet état de choses. Voici, par exemple, une déclaration très significative:

Le conseil municipal de Vancouver a décidé d'envoyer ces avis dans toutes les parties des provinces des Prairies pour dire aux ouvriers de ne pas venir ici après la fin de la moisson, parce qu'on ne peut donner de secours aux sans-travail.

Le 6 octobre...

C'était en 1925.

...le préposé aux secours Ireland a fait savoir au conseil municipal que deux hommes ont été chargés de distribuer ces avis dans les provinces des Prairies et que ce travail coûterait en tout $600 à la ville.

Un fait curieux c'est que ces villes de l'Ouest font tout en leur pouvoir pour obtenir des immigrants afin d'augmenter le chiffre de leur population et, en même temps, avertissent les gens de s'éloigner, car on n'a pas d'emploi à leur donner.

Voici un paragraphe d'une lettre que j'ai reçue d'Edmonton il y a quelques jours:

Le Conseil central des sans-travail d'Edmonton a adopté une résolution pour demander qu'on leur accorde les mêmes privilèges qu'aux immigrants venant en notre pays, c'est-à-dire que l'on permette aux sans-travail de se livrer à la culture dans les conditions déterminées par la loi de l'établissement sur les terres.

Je soumets respectueusement cet avis au ministre intérimaire de l'Immigration (l'honorable M. Stewart). Je ne vois pas pourquoi les sans-travail du Canada ne pourraient pas obtenir de terres à des conditions au moins aussi favorables que celles que l'on accorde à ceux que l'on induit à venir d'Angleterre au Canada.

J'ai écrit aujourd'hui même au ministre de la Justice (M. Lapointe) au sujet d'hommes qui ont été arrêtés l'autre jour. Je ne puis mieux faire que de citer la lettre envoyée par le Comité central des métiers et du travail de Calgary au ministre de la Justice:

Le 23 janvier 1926.

CHER MONSIEUR,

Le Conseil des métiers et du travail de Calgary désire attirer votre attention sur le cas de quarante-six hommes trouvés récemment coupables et condamnés à trente jours de prison pour avoir obtenu des repas dans un restaurant de la ville sans les payer.

[M. Woodsworth.]

Le conseil est d'avis que ces gens étaient sans emploi et n'avaient pas d'argent pour payer le prix du repas qu'ils avaient commandé; de plus, comme le démontreront les statistiques du bureau d'emploi du gouvernement, ils ne pouvaient absolument pas trouver d'emploi.

Nous vous demandons donc respectueusement d'accorder la plus grande attention à cette affaire, en vue de faire libérer ces hommes immédiatement.

Quant à moi je ne sais rien de ce qui s'est passé, mais si les faits exposés dans cette lettre sont vrais, la situation semble sans espoir qui permet que des hommes soient obligés de voler pour vivre. En ce faisant ils ne laissent agir que leur instinct naturel et l'on peut difficilement leur faire des reproches dans les circonstances.

Un hon. DEPUTE: Pourquoi ne pas voter pour avoir un autre gouvernement?

M. WOODSWORTH: Je ne sais si ces gens seraient traités autrement par un autre gouvernement.

M. GARLAND (Bow-River): Comment furent-ils traités en 1913-1914 sous un autre régime?

M. WOODSWORTH: Nous savons tous que partout dans l'Ouest à cette époque toutes les villes eurent grandement à en souffrir. A la vérité, pour ce qui est du chômage, la guerre a été une bénédiction, parce que nombre d'hommes ont traversé les mers, estimant un peu la gravité de la crise.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député ne peut pas dire que des secours étaient nécessaires en 1912 et en 1913.

M. WOODSWORTH: Il m'a été donné d'observer de très près cette crise du chômage dans le temps et je sais quel était l'état des choses à Winnipeg.

L'hon. M. ROGERS: J'habite Winnipeg et pourtant je n'ai jamais eu vent de l'affaire.

M. WOODSWORTH: L'honorable député habite le quartier fashionable, dans l'autre partie de la ville. J'ai vécu dans la partie nord de Winnipeg et mon collègue (M. Heaps) m'appuiera quand je dirai que la situation était alors très grave. A la vérité, il me souvient d'avoir vu défiler, à peu près vers ce temps-là, 12,000 hommes en quête de secours. En admettant qu'il n'était pas au courant de la situation exacte d'alors, l'honorable député ne fait que démontrer combien il est nécessaire de la bien mettre en lumière. La grande majorité de la population bien pourvue le tout ne se rend pas compte de la façon dont l'autre moitié du monde parvient à subsister. Il est fort bien de prôner de grandes doctrines politiques commerciales et de nous disputer sur nos di-

vergences politiques, mais il faut qu'il s'en trouve parmi nous pour parler au nom de ceux qu'on néglige si honteusement, gens qui n'ont que bien peu d'influence dans cette Chambre. La vérité au sujet du chômage en Canada se répand non seulement dans notre pays, mais aussi en Angleterre, car un très grand nombre de ces pauvres gens sont relativement de nouveaux venus et ils écrivent sans cesse à leurs amis d'outre-mer. J'ai, par exemple, une coupure du *Hamilton Spectator;* c'est une lettre envoyée au très honorable Arthur Handerson, député anglais par un ouvrier appartenant à l'association internationale des mécaniciens. Cette lettre a été publiée dans la *Labour Press,* en Grande-Bretagne, et reproduite dans beaucoup de journaux là-bas, et ce sont des choses de ce genre qui font inévitablement échec aux efforts tentés par ce gouvernement pour avoir des immigrants. Mais je puis donner des exemples plus près de nous. Je n'ai lu que l'autre jour un vibrant appel du brigadier général G. E. McCuaig, président du comité de secours d'urgence aux chômeurs de Montréal. Voici ce qu'il disait:

Nous avons dépensé notre dernier sou, et après mercredi, plus de 900 enfants, depuis des bébés de quelques semaines jusqu'à des enfants de quinze ans, n'auront rien à manger ni pour se vêtir à moins que vous ne vous empressiez de nous venir en aide.

Cet appel est en date du 16 janvier. Dans le *Montreal Star* du 21 janvier, nous lisons un compte rendu d'une réunion de la société de protection des femmes et des enfants, où l'on a protesté contre le fait que, tandis que le gouvernement fédéral amène des immigrants au Canada sous sa propre responsabilité, rien ne se fait, du moins dans cette région, pour s'occuper de ces immigrants devenus à charge au public après le délai fixé par le département. Et le compte rendu continue en signalant des cas de misère vraiment lamentables. Comme l'a déclaré l'honorable député de Labelle, confirmant en cela l'opinion de l'honorable député de Brandon (M. Forke), notre devoir ne consiste pas tant à faire venir d'autres immigrants qu'à prendre soin de ceux qui sont déjà parmi nous. Qu'on en agisse ainsi et les immigrants viendront en plus grand nombre au Canada.

Je vous donnerai maintenant lecture d'une lettre d'un mineur aigri de la Nouvelle-Ecosse. Voici ce qu'il écrit:

Autour de Glace-Bay il y a environ 2,000 hommes qui ne trouvent de travail qu'un jour ou deux par semaine. Je suppose que vous savez ce que cela veut dire, surtout après une grève de cinq mois qui a amené un état de choses nécessitant un prompt secours. Les estomacs des hommes, des femmes et des enfants exigent qu'on intervienne sans délai et je pense que le Gouvernement devrait aider dans le sens que nous suggérons.

Ici encore on demande un secours tangible. S'il est un député entretenant encore quelque doute sur la détresse qui sévit dans nombre de nos villes canadiennes, il n'aura qu'à se renseigner auprès d'ouvriers du bien-être social dans ces villes. Je ne saurais trouver d'exemple plus frappant de cette détresse que l'appel urgent fait à la veille de Noël aux gens riches, les priant de donner au moins un dîner de Noël aux gens qui n'ont rien à manger ni pour se vêtir. Après un récit émouvant de ce genre, un article du *Toronto Star* se terminait ainsi:

C'est un cas typique des familles inscrites au fonds de Noël du *Star*. Ce n'est pas un cas isolé, bien au contraire. Il en est des milliers comme cela.

Donc, dans toutes nos villes, nombre de gens sont dans cette situation. Je puis dire à titre d'homme ayant suivi de très près les œuvres sociales dans plusieurs de nos villes depuis vingt ans, qu'une proportion très considérable des pires détresses se rencontre parmi les campagnards contraints d'émigrer en ville, après avoir fait fiasco sur la terre, forcés de vendre leur bien pour devenir citadins.

Il m'a fait très grand plaisir, l'autre jour, d'entendre le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) formuler l'espoir que le jour approche où l'autorité accordera plus d'attention à la colonisation qu'au régime appelé jusqu'ici immigration. C'est clairement un pas dans la bonne direction. J'ai cité quelques statistiques relatives à la vie urbaine. Permettez-moi de vous tracer un petit tableau tel que me l'a décrit ces derniers jours un de mes amis de la Saskatchewan. Je lui avais donné quelques détails sur la vie à Ottawa et il m'écrit touchant la vie qu'on mène dans sa région:

C'est une hutte en billots à l'extrémité du chemin de fer, à environ 80 milles au nord de Battleford. Un jeune homme acquit le terrain il y a vingt ans comme homestead, le défricha, enleva les pierres et maintenant ce terrain rapporte. Il y a une voiturette de bébé dans la salle, et, à la table, une jeune femme aux yeux bruns caressants pèle des pommes de terre. Elle a vu bien des endroits outre ce "col des bois", y compris et Paris et la Riviera où vivaient ses anciens patrons. Durant trois ans, elle n'a connu qu'un dur travail et pas d'argent comptant, et l'isolement complet, sauf des voyages au "village", amas d'une vingtaine de maisons et magasins en bois.

Mais de même que son mari, elle a du cran et, malgré les temps durs, ils vont garder le homestead. La destruction de la récolte par des gelées l'été précédent, la disette de foin l'hiver dernier quand il était à peu près impossible d'obtenir l'expédition du fourrage dans cette localité et que les prix étaient pour eux prohibitifs, la mort accidentelle de têtes de bétail dans les pâturages, tout cela la laisse sans une plainte mais non satisfaite, comme de raison. Interrogée sur les motifs de son séjour ici, elle a probablement exprimé les sentiments de son mari en répondant: "Voilà, c'est notre propriété, et il a tant travaillé à la faire valoir... mais il est difficile d'expédier nos produits. Il pense que le chemin de fer de la baie d'Hudson

nous aiderait probablement, et le raccordement de la ligne Saint-Paul-de-Métis à celle de Saint-Walburg, et le parachèvement de la ligne Turtleford-Hafford.... Je ne suis pas beaucoup renseignée à ce sujet, parce que, depuis la naissance d'Elsie, je n'ai pas eu beaucoup de loisirs pour lire les journaux, et puis nous ne sommes pas en mesure d'en avoir un tous les jours. C'est 25c. par semaine qu'il faudrait dépenser pour ces articles de nécessité et puis, après tout, le train ne vient de Battleford que trois fois par semaine. Je voudrais donc qu'on pût faire quelque chose pour nous.

Il est effroyable de vivre dans un pareil isolement. Comment allons-nous élever Elsie? Je ne veux pas qu'elle grandisse comme un petit animal sauvage. Si les moyens de communications étaient seulement un peu meilleurs, je me tiendrais en contact avec le monde, je lirais un peu et m'efforcerais de ne pas être si arriérée. Quand il...

C'est-à-dire son mari.

...a établi son homestead ici, on lui a dit que c'était un "pays d'avenir", et qu'il s'y construirait un chemin de fer à brève échéance. Quand nous expédions quelque chose, les frais de transport absorbent notre bénéfice, et sincèrement, il ne vaut pas la peine de chercher à faire de l'élevage et de la culture mixte, car que ferons-nous des animaux?

Je voudrais qu'ils fissent quelque chose à Ottawa. Cela améliorerait notre situation. A quoi bon élire ces gens-là s'ils persistent à s'occuper des querelles de parti et à chercher à se confondre l'un l'autre à la Chambre, au lieu de faire quelque chose pour leurs électeurs?

C'est peut-être à notre avantage d'avoir de temps à autre un aperçu de la manière dont des milliers de gens vivent au pays et de nous renseigner sur ce qu'ils attendent vraiment de nous.

Cela m'amène tout naturellement à une question sur laquelle je m'étendrai quelques instants: la cherté de la vie. Vous direz que c'est une vieille, très vieille question. Oui, mais elle est aujourd'hui de très grande actualité, comme elle l'est depuis quelques années. On nous a dit après la guerre que ce mal disparaîtrait bientôt, et durant un temps le coût de la vie a paru décliner, mais il est remonté. Une commission s'efforça de trouver une solution, mais ce fut un fiasco lamentable et les prix, si oscillation il y eut, montèrent devantage. Je le demande avec le plus grand sérieux: est-ce que cela ne regarde pas le Parlement, les représentants du peuple? Permettez-moi de lire un articulet découpé l'autre jour dans le *Calgary Albertan* du 16 janvier:

Le pain à Calgary se vend 10c. par pain de 20 onces ½ tandis qu'en Angleterre on l'achète à 10c. les 32 onces. C'est-à-dire que le pain ordinaire de 20 onces ½ se vend 10c. à Calgary, et un peu plus de 6c. en Angleterre.

Le pain anglais, dont le prix vient d'être haussé de 9 pence et un demi-penny à 10 pence, se vend seulement 63 p. 100 de ce qu'il se vendrait à Calgary.

Il existe cette disparité étonnante entre le prix du pain à Londres, en Angleterre et le prix du pain à Calgary ou partout ailleurs dans l'Ouest, le prix au lieu même de production étant presque le double du prix en Angleterre. Il y a certes une défectuosité quelque part. Nous avons un registraire de la loi des enquêtes sur les coalitions, une loi qui devait nous aider à ce sujet, disait-on. Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir quelques résultats? A ce sujet, nous voyons peut-être un indice des difficultés rencontrées en lisant qu'aux Etats-Unis la population commence à éprouver les effets d'un immense monopole de boulangers. Suivant un numéro récent de la *Nation*:

Le dernier projet comprend une coalition capitalisée à 400 millions de dollars qui se désignera sous le nom de General Baking Corporation. Elle absorbera trois autres grandes compagnies, chacune formée par la fusion de petites boulangeries locales. L'une de ces trois, la Continental Baking Corporation exploite 104 fours répartis dans 82 villes des Etats-Unis et du Canada. Ses recettes ont été de 4 millions l'année dernière, et elle s'attend qu'elles seront de 7 millions cette année.

Voilà donc un monopole colossal, une pieuvre dont les tentacules, traversant la frontière pénètrent déjà jusqu'en Canada. N'y a-t-il pas raison de s'inquiéter? M. Basil M. Manley, traitant de ce grand monopole de la boulangerie, dans un article publié dans le *Locomotive Engineer's Journal*, édition de novembre 1925, écrit:

La General Baking Corporation a obtenu du Maryland l'autorisation d'absorber l'ancienne Continental, la Ward et la General Baking. Son capital comprend dix millions d'actions fictives. Elle acquèrera aussi des minoteries, des fabriques de lait concentré, et autres établissements, de manière à avoir la haute main sur toutes les exploitations accessoires de la boulangerie.

L'auteur compare ensuite les prix du pain en Angleterre et en Amérique:

Réfléchissez sur ceci: lorsque l'ouvrier américain payait son pain 9c. la livre l'année dernière, l'ouvrier anglais le payait 5c. la livre.

Entre parenthèse, je rappelle à mes amis protectionnistes que l'une des raisons qui rend la vente de nos produits fabriqués si difficile se trouve dans les prix si élevés que nous avons à payer. L'article continue:

C'est le prix qu'il payait son pain fait en grande partie de blé américain auquel s'ajoutent les frais assez considérables du fret maritime, de l'assurance et de la manutention. Les grandes coopératives anglaises le vendaient un peu moins cher, mais nous parlerons de cela plus tard. Cinq cents la livre représentait le prix maximum pour ainsi dire dans les Iles-Britanniques,—quatre cents de moins que le prix payé par l'ouvrier américain pour du pain provenant de blé récolté presque sous ses yeux.

Mais qu'est-ce que représente 4c pour un ouvrier américain? Eh bien, voyons. A 5c la livre les six milliards de pain consommés par les ouvriers américains l'an dernier eussent coûté 300 millions de dollars, au lieu de 540 millions qu'ils ont dû les payer. Une économie de 240 millions. L'ouvrier américain eût-il trouvé à utiliser ce quart de milliard de dollars?

Autre extrait de ce même article:

Qu'est-ce que cela signifie pour le peuple américain? Qu'est-ce que cette dilution de capital représente pour lui? Cela signifie tout simplement qu'après avoir payé

[M. Woodsworth.]

des profits sur les actions privilégiées, sur les débentures et autres obligations représentant des capitaux réellement versés, il lui faut encore, sous forme du prix excessif du pain, fournir des millions pour assurer des profits sur ces 200 millions fictifs. Cela signifie que ces actions ordinaires portées à 200 millions ne représentent absolument rien autre chose qu'un moyen d'extorquer des profits aux Américains, hommes, femmes et enfants obligés de manger du pain.

Voilà des choses dont se ressentent particulièrement les ouvriers canadiens. Il importe peu sans doute à mon honorable ami de Winnipeg-Sud que le pain coûte 9c. ou 5c., mais je sais qu'un certain nombre d'autres s'en inquiètent.

Autre aspect de cette question. Mon attention y a été attirée par un bref article publié dans le *Labour World*. L'on nous dit souvent que les salaires élevés rendent difficile l'exploitation profitable de nos industries. Voyons, à la lumière des faits mis au jour par la déclaration qui suit, ce qu'il y a de vrai dans cet argument:

Le *Financial Times* dit que la valeur commerciale des actions ordinaires de 63 sociétés représentatives était, le 12 octobre 1925, de $1,058,644,357, comparée à $850,-302,115, le 31 décembre 1924, soit un gain de 24.48 p. 100 en moins d'une année. La liste comprend 40 fabriques, 15 services d'utilité générale et 8 banques. La valeur des actions ordinaires des 40 sociétés industrielles, capital dilué en grande partie, s'est élevée de $193,856,596 à $280,079,226, une augmentation de $86,220,000.

Il est dit que cela n'est pas le fait de l'inflation, mais l'article continue:

Si comme le disent les autorités en finance, la hausse des actions des 63 compagnies représentatives a été normale, alors ces compagnies ont accru leurs profits dans une proportion de 20 p. 100. Bien que, en dividendes, cela ne représenterait qu'une augmentation de 5 à 6 p. 100, disons, il n'en reste pas moins que les profits nets de ces 63 compagnies seulement se sont accrus de 10 millions.

Peu de hausse des salaires.

Cependant peu de compagnies représentatives canadiennes, à supposer que cela soit arrivé, ont relevé les salaires durant l'année. En fait, le *Financial Times* indique comme caractères encourageants de la situation, du point de vue bailleur de fonds, l'absence de toute tendance à la hausse de la main-d'œuvre et l'abondance de celle-ci.

Le point de vue du capitaliste n'est certainement pas celui de l'ouvrier, et je prends pour acquis que dans le passé la politique canadienne a été dans une bonne mesure dictée par les capitalistes en mal de placements.

L'occasion est peut-être bonne pour signaler à l'attention de la Chambre une conférence intéressante donnée récemment par W. J. Ripley, professeur d'économie politique à l'université Harvard, devant l'Académie des sciences politiques de New-York, dans laquelle M. Ripley indique une innovention importante dans la direction des compagnies. Elle consiste principalement à séparer la direction ou la responsabilité des obligataires. Le *Financial Post* analyse les conclusions tout en différant quelque peu. Ceux que la chose intéresse pourront lire un article du professeur Ripley sur ce sujet dans l'*Atlantic Monthly* du présent mois.

Comme conséquence de ces deux changements une maîtrise absolue sera assumée par des intermédiaires, des banquiers le plus souvent, qui, dit-on n'ont pas un intérêt prédominant et ne s'exposent qu'à un danger négatif (ils placent les profits seulement) et cependant ont leur large part des futurs profits.

Je le répète, le Parlement n'a-t-il pas son mot à dire au sujet de ces développements modernes qui concernent de si près les habitants de ce pays? Dans le passé, on a adopté des lois pour protéger le public contre les petits vols, mais elles sont rares celles qui nous protègent contre les vols considérables. En réalité, nous n'avons pas encore initié le peuple à ces nouvelles méthodes en vertu desquelles un nombre relativement restreint de gens soutirent de fortes sommes à la masse. Encore une fois, le Gouvernement devrait donner une attention sérieuse à cette question, et à chaque session le Gouvernement devrait nous soumettre des projets touchant les nouveaux problèmes qui intéressent le public d'une façon aussi vitale. Quelques mots au sujet de l'immigration. La politique ministérielle n'est pas encore devant nous, et il ne nous est loisible d'en juger que par les bribes qui ont paru dans la presse. S'il faut en croire les journaux, les chemins de fer auraient carte blanche pour inviter les étrangers à venir s'établir au pays. Dans un discours qu'il a prononcé à un banquet de la chambre de commerce d'Edmonton, le 18 septembre, M. E.-W. Beatty a fait la déclaration suivante au sujet des nouveaux accords qui ont été conclus entre les chemins de fer canadiens et le Gouvernement et qui, selon lui, auront pour effet de stimuler notablement l'immigration de bons sujets. Voici ce qu'il dit:

En vertu de cet accord, les deux compagnies, par l'intermédiaire de leurs départements de colonisation, ont carte blanche pour choisir, transporter et répartir tous les colons qui peuvent convenablement s'assimiler au Canada, avec, en plus, le privilège de délivrer les permis nécessaires pour leur admission conditionnellement aux exigences de la loi et aux qualités mentales et physiques du requérant.

Si cette déclaration est bien fondée, c'est très grave. En ce qui touche l'immigration, le Gouvernement a pour ainsi dire abdiqué ses pouvoirs. Il a remis l'exercice de l'une de ses plus importantes fonctions entre les mains des deux compagnies qui semblent autorisées à choisir les immigrants ou à leur refuser l'admission au pays, je suppose, c'est-à-dire qu'elles auraient un pouvoir discrétionnaire. Celui-ci est trop important pour être confié à des particuliers.

M. Beatty, au cours d'une interview donnée vers le même temps, le 14 septembre 1925, à l'hôtel Royal Alexandra de Winnipeg, au sujet de l'immigration et du rôle joué par le Pacifique-Canadien, a dit que depuis le commencement ce chemin de fer n'a pas affecté moins de 70 millions pour encourager les nouveaux colons à s'établir au Canada, ce qui est même plus que le Gouvernement canadien ait jamais consacré à cette fin. Et, dans des interviews subséquentes, il a suggéré que ce serait une bonne chose pour le gouvernement fédéral de dépenser durant cinq ans une cinquantaine de millions pour exhorter les étrangers à venir au pays. Voilà une proposition des plus audacieuse venant du président de l'une des grandes compagnies de chemin de fer. Qui bénéficiera de cette immigration?

M. GARLAND (Bow-River): Les Etats-Unis.

M. WOODSWORTH: Dans une large mesure, mais tout d'abord les compagnies de transport. Si le gouvernement fédéral fait le travail et dépense l'argent, ce sont les compagnies qui en recueilleront les profits en grande partie et j'ajouterai que cela est passablement vrai même pour l'argent dépensé par le National-Canadien. Nous avons peu de navires qui font le service de l'Atlantique, de sorte que la propagande faite à l'étranger par les agents de colonisation du National-Canadien et les conférences qui sont faites dans le but d'attirer des immigrants au pays ont pour résultat d'activer l'exploitation de la flotte du Pacifique-Canadien. Qu'en retirons-nous? Voilà des questions que nous ne devons jamais perdre de vue. A ce sujet, il est bon que je lise ce que disent en ce moment même des journaux d'Angleterre. Nous avons une dépêche de ce pays d'après laquelle le *Daily News* est censé avoir écrit:

> Quelle garantie le gouvernement canadien peut-il donner que ceux qui jouent le tout pour le tout en quittant nos bords avec leurs femmes et leurs familles, pour se faire une nouvelle vie dans une terre lointaine, auront un emploi permanent? En outre, il importe de nous enquérir s'il est sage d'encourager l'exode d'un si grand nombre de nos citoyens dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Un peu plus loin, l'article continue:

> Quand on parle si légèrement d'envoyer nos compatriotes sur des terres vacantes on a peu le sens de la réalité parce qu'on ne se rend pas convenablement compte combien l'Anglais est devenu citadin.

Cette observation est réellement frappée au coin du bon sens. Quoique nous prétendions avoir besoin d'immigrants de la classe agricole, il est de fait,—j'ai tenté de l'établir par les statistiques de la métropole de l'année dernière,—qu'une très forte proportion des gens qui s'expatrient des Iles Britanniques ne sont pas des agriculteurs. Et un nombre considérable de ces nouveaux venus ne sont pas aptes à travailler sur la ferme; ils échouent dans les villes et voilà de quelle façon surgit le problème du chômage que j'ai mentionné tout à l'heure. On commence à se rendre compte dans la métropole de la situation en face de laquelle nous nous trouvons. Je tiens à citer encore quelques extraits cueillis dans une autre édition du même service de nouvelles qui sont répandues aux quatre coins du Royaume-Uni. Voici:

> C'est une injustice manifeste à l'égard de l'émigrant britannique, qui est attiré au Canada par l'offre d'un prix de passage réduit, auquel on assure que du travail l'attend là-bas et que des représentants du Gouvernement s'occuperont de lui après son débarquement, de constater qu'il se trouve dans un pays dont le développement économique et social n'a pas marché de pair avec l'augmentation du chiffre de la population.
>
> La seule conclusion à tirer des chiffres cités, c'est que le Canada est au sens littéral du mot un pays surpeuplé et dont la population s'accroît plus rapidement que les moyens dont le pays dispose pour subvenir à ses besoins.

Voilà qui projette un nouveau jour sur la question: le Canada est surpeuplé et l'auteur se croit autorisé à tirer cette conclusion du fait que nous ne réussissons pas à garder chez nous nos propres gens. Et il ajoute:

> En conséquence, il y a au Canada un surplus d'ouvriers dans les centres urbains; les campagnes recrutent constamment de la main-d'œuvre qui prend le chemin de la ville; voilà pourquoi le Canada se trouve en face du même problème du chômage que nous devons envisager ainsi que tous les pays qui sont sous le régime du capitalisme.

Mais en voilà assez pour faire voir que l'on commence à se rendre compte dans la métropole de l'état où en sont les choses au Canada. Cependant, je tente d'inculquer à mes collègues un certain sens de la réalité des choses, comme nous la découvrons par la fréquentation du menu peuple. Je désire citer également une couple de paragraphes afin de faire toucher du doigt le sentiment qui existe chez les cultivateurs des Prairies. Ces extraits sont tirés d'une brochure de la *Farmers' Union of Canada*:

> Cette idée...

On fait allusion à la question de l'immigration et à l'idée qu'elle assure des avantages:

> Cette idée s'appuie sur la présomption que l'accroissement de la population est nécessairement suivie d'une ère de prospérité. On va même jusqu'à prétendre que si nous avions quelques millions d'habitants de plus disséminés sur nos vastes prairies, nos rivières charrieraient des flots de lait et de miel. C'est exact; mais on se garde bien d'indiquer dans quelle direction couleraient ces flots de lait et miel. Si le lait et le miel continuent de couler à flot dans les boîtes à lait et les jarres des banquiers, des compagnies de prêts hypothécaires, des fabriques d'instruments aratoires, des spéculateurs sur le blé et autres gros bonnets, il n'y

en aura guère plus qu'à l'heure actuelle pour les consommateurs et les producteurs. Il ne s'agit pas de savoir la force du courant que nous pouvons imprimer à ces rivières de lait et de miel, mais la quantité de lai et de miel que le producteur est en mesure d'obtenir pour le dédommager de son travail. Or, si nous ne recevons que 30 cents et les grands capitalistes 70 cents pour chaque dollar que débourse le consommateur, le fait de savoir qu'un autre de nos semblables ne touche aussi que 30 cents sur chaque dollar déboursé par le consommateur n'augmentera guère notre prospérité. Et cela n'augmenterait guère notre somme de bonheur et de prospérité de savoir que 20 autres millions de producteurs ne touchent que 30 cents sur chaque dollar déboursé par le consommateur. Notre prospérité ne sera augmentée que le jour où nous recevrons une part plus raisonnable du dollar déboursé par le consommateur en paiement de ce que nous produisons. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas un accroissement de production mais une meilleure part des bénéfices réalisés grâce à cette production.

Voilà un raisonnement que quelqu'un a qualifié l'autre jour de gros bon sens. Je continue cette citation:

Le meilleur argument toutefois, et le plus convaincant, à l'encontre d'un vigoureux programme d'immigration, réside dans la nécessité même de poursuivre cette politique. La plus grande condamnation de ce programme réside dans le fait qu'il est nécessaire. Si notre système de production et de distribution permettait aux cultivateurs de vivre honorablement du fruit de leur travail, les programmes visant à accélérer le mouvement de l'immigration seraient inutiles; de fait, chaque colon deviendrait par le fait même un agent d'immigration. Cependant, étant donné que les cultivateurs n'ont pas été en mesure de gagner leur vie sous le régime du système en vigueur, la nécessité s'impose d'employer la persuasion afin d'attirer les immigrants au Canada. Et dans cet ordre d'idées, toutes les tromperies séduisantes de la publicité sont mises en œuvre afin de décider les gens à venir s'établir dans l'Ouest canadien.

Il arrive assez souvent, monsieur l'Orateur, que l'on nous fasse le reproche de critiquer les projets qui nous sont soumis sans offrir quelque chose de mieux en retour. Et il va de soi que si nous suggérons un autre plan, il se trouve toujours quelqu'un pour laisser entendre que nos idées sont chimériques et impraticables; voilà pourquoi nous hésitons. Cependant, j'ai certaines conditions à suggérer, qui s'imposent à mon sens, si nous voulons élaborer un programme d'immigration et de colonisation sur lequel nous pourrons asseoir solidement la future prospérité du Canada. En premier lieu, il faudrait donner gratuitement les terres aux colons en perspective. Certains pionniers de l'Ouest se vantent de leur réussite et de la prospérité dont ils jouissent et ils sont plutôt portés à railler le nouveau venu qui ne réussit pas aussi bien qu'eux. Je me permettrai toutefois de rappeler à ces anciens que les terres furent distribuées gratis aux premiers colons qui s'établirent tant dans l'est que dans l'ouest du pays; de plus, ces terres étaient situées assez souvent dans des régions d'accès comparativement facile. Le colon de nos jours n'est pas en aussi bonne passe que l'immigrant qui vient s'établir dans l'Ouest, il y a vingt, trente ou quarante ans.

En second lieu, il faudrait abaisser les tarifs de transport par chemin de fer.

M. GARLAND (Bow-River): Avant que l'honorable député discute cette question, je suis certain qu'il aurait des observations à faire qui seraient peut-être précieuses afin de donner une solution à ce problème de la gratuité des terres.

M. WOODSWORTH: Je discuterai ce point tout à l'heure. La seconde condition, c'est la nécessité absolue d'obtenir des tarifs de transport très bas sur nos chemins de fer. Voilà des années qu'on ne cesse de le répéter dans cette Chambre; bien que nos chemins de fer aient été construits pour la commodité du peuple, ils ne lui rendent pas service dans les conditions actuelles. On a le Pacifique-Canadien, énorme institution, dont une grande partie du capital a été fournie d'une façon ou d'une autre par la nation; on a aussi organisé ce grand réseau des chemins de fer Nationaux qui est énormément surcapitalisé. Ces chemins de fer rendent-ils vraiment tous les services voulus? Rappelons-nous qu'il y a bien peu de contrées au monde qui puissent prospérer lorsqu'elles sont, à l'instar de notre région de l'Ouest, à des milliers de milles du littoral. C'est sans aucun doute le transport qui est la clé de la situation.

La troisième condition que je préconise, c'est la faculté de se procurer de l'argent à peu de frais, car, à notre époque, le cultivateur, comme le commerçant, a besoin de crédit. Inutile de rappeler les débuts de la colonisation et de prétendre que le colon d'aujourd'hui devrait faire ce que le colon d'il y a trente ou quarante ans faisait; il ne le peut pas.

En quatrième lieu, je suggère de faire disparaître les charges qui pèsent si lourdement sur l'industrie, aujourd'hui: charges de la dette publique, charges créées par l'inflation des plus-values foncières; charges créées par les majorations de capital; charges de toutes sortes qui sont en grande partie la cause de la cherté actuelle de la production. Lorsque nous demandons leur suppression, aussitôt on se récrie. Libre accès à la terre! La terre est aux mains de spéculateurs et de grandes sociétés, du moins une grande partie, qui refusent de la lâcher. Le projet de colonisation présenté à la Chambre, il y a quelques années, tendait à déverser ces terrains incultes sur les nouveaux venus. Lorsqu'on réclame des moyens de transport à bon marché, aussitôt nous avons à lutter contre ces compagnies de chemin de fer et surtout celle dont l'honorable

député d'York-Sud (M. Maclean) a parlé, l'autre soir. Est-il question d'argent à bon marché: Ceux d'entre nous qui faisaient partie du dernier Parlement connaissent les difficultés éprouvées au comité de la banque et du commerce, lorsque nous avons délibéré des moyens de procurer aux cultivateurs du crédit à peu de frais. Quant à la suppression des charges, ne ferait-on que suggérer de réduire la dette nationale ou de forcer les industries surcapitalisées à rogner quelque peu leur capital fictif, on jette aussitôt les hauts cris. Aussi la grande majorité de nos gens comprennent de plus en plus que la politique canadienne, la politique fondamentale, a été, dans le passé, dictée dans une assez large mesure par un groupe comparativement restreint de financiers.

Je ne sais pas au juste à quoi cela va aboutir. J'espère parfois que dans le remue-ménage qui se fait dans ce Parlement, on puisse établir une ligne de démarcation bien nette entre ceux qui représentent les gros intérêts et ceux qui représentent les intérêts du peuple. Je ne sais pas si d'autres élections générales auront ce résultat ou si elles en retarderont encore plus la réalisation, mais ce que je sais, c'est que tant que la chose ne sera pas clairement établie, les problèmes de l'immigration, de la vie chère et autres, resteront sans solution.

En ce qui concerne l'immigration, nous avons malheureusement envisagé la question un peu trop du point de vue des compagnies d'immigration et des bénéfices commerciaux, ou encore du point de vue officiel, et pas assez du point de vue de la région ou de l'immigrant lui-même. Je suggère d'agir avec plus de soin lorsqu'on procède à cette tâche très difficile et très délicate qui consiste à transplanter des êtres humains d'un pays dans l'autre ou d'une société dans l'autre. Tout le monde sait que lorsque, au printemps, il nous arrive de transplanter des plants de tomates ou de choux de la couche en pleine terre, nous prenons bien soin de les recouvrir avec une boîte de conserve, un bardeau ou autre chose pour garantir ces plantes délicates du soleil ou du vent. Que faisons-nous dans le cas des êtres humains qui viennent au Canada? Pourquoi les traîner ici, les jeter au hasard et les abandonner à leur sort. Un proverbe dit: Pour apprendre à un jeune chien à nager, jetez-le à l'eau. Apparemment nous nous sommes inspirés de cette théorie: les uns ont réussi à nager; les autres ont coulé à pic. En tout cas, il y a beaucoup de gens qui ont souffert et notre pays a été surchargé de problèmes qu'il faudra des années pour résoudre. Quiconque a vécu en Grande-Bretagne doit comprendre que la vie là-bas est bien différente de ce qu'elle est dans un pays neuf comme celui-ci et qu'on devrait surveiller très attentivement le changement. On doit reconnaître que le Gouvernement a accompli une œuvre excellente depuis quelques années avec l'établissement agricole des anciens combattants et en se servant de plus en plus de cette organisation pour l'établissement des immigrants dans nos campagnes. Mais on n'a pas été assez loin et le malheur est que ces mêmes intérêts ont constamment fait obstacle aux initiatives prises dans ce sens.

Puis-je citer un exemple? Je me souviens, il y a quelques années, d'avoir étudié certaines conditions sociales parmi les immigrants étrangers dans la province de l'Ouest, relativement au bureau de recherches sociales des gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. J'ai constaté que la majeure partie des bestiaux étaient de race très pauvre. Fréquemment les gens employaient des semences de mauvaises qualité. Quelqu'un me l'a expliqué d'une manière pittoresque en parlant de la situation loin au nord d'Edmonton, quand il m'a dit qu'on pouvait savoir à quelle distance on se trouvait de la ville en regardant les porcs, qui étaient de meilleure race et rapportaient de plus hauts prix quand ils se trouvaient rapprochés de la civilisation ou quand il existait des moyens de faire l'élevage scientifique. A cette époque j'ai constaté qu'il y avait un grand nombre de femmes qui se trouvaient isolées et cet état de choses existe encore aujourd'hui. Je sais qu'un grand nombre de femmes internées à l'asile de North-Battlefield souffraient de mélancolie causée par les souffrances et l'isolement qu'elles avaient subies. J'ai aussi constaté le manque d'instruction dans beaucoup de régions. A cette époque, comme question de faits,—il y a de cela plusieurs années,—j'ai constaté que, dans une grande quantité d'établissements étrangers, d'Edmonton à Winnipeg, un tiers des enfants étrangers ne fréquentaient pas l'école, bien que nous soyons censés jouir de l'instruction obligatoire. J'ai vu des cas où les étrangers eux-mêmes savaient lire et écrire, ayant appris dans les écoles du centre et du sud de l'Europe, mais où leurs enfants, nés au Canada, étaient complètement illettrés. Je ne dis pas que c'est la situation générale, mais je sais qu'elle existe dans bien des endroits reculés du pays, les endroits justement où nous envoyons les immigrants. Je puis ajouter que j'appelai l'attention du premier ministre de la Saskatchewan sur ces faits et que je lui soumis un plan d'action en vue de remédier à ces maux, en plaçant des fermes de démonstration non loin de ces régions, en établissant des écoles centrales,

en ayant des infirmières régionales et ainsi de suite. Il me posa immédiatement la question: "Très bien, mais où prendrons-nous les fonds nécessaires?" J'avais préparé un plan et je lui dis qu'une taxe de quelques cents par acre sur les terrains inutilisés suffirait à solder les frais. Il leva les mains au ciel en s'écriant: "Mais les capitalistes américains protestent déjà à cause des impôts sur les terrains vagues". Voilà quelque chose qui caractérise bien l'attitude par nous assumée jadis vis-à-vis de l'immigrant. Nous avons tenu compte des établissements au point de vue du placement et nous n'avons pas tenu compte du fardeau que nous infligions au colon exploitant.

Je désire parler très brièvement non seulement des besoins matériels de l'immigrant dont on devrait s'occuper, si nous voulons préparer un système complet et pratique d'immigration mais aussi de ses besoins moraux. A ce sujet, il y a deux règles que je désirerais voir observer. J'y ai songé après quelques années d'expérience parmi ces immigrants et ce sont des règles pratiques. La première est que nous devons donner à ces gens ce que nous avons de meilleur et, la seconde, que nous devrions leur prendre ce qu'ils apportent de meilleur. Donnez-moi un moment pour développer brièvement ma pensée. Parfois j'aimerais à écrire un article intitulé: "Comment l'étranger voit le Canada", au moment où il arrive dans notre pays par nos chemins de fer, au moment où il arrête aux bureaux d'immigration, au moment où il passe dans nos petites villes, où il va dans les hôtels à bon marché ou dans les maisons de pension, au moment où ses filles vont dans les cuisines des restaurants, au moment où ils fréquentent les cinémas à bon marché. Avons-nous jamais essayé de vous représenter l'image du Canada vu par les yeux d'un étranger? Nous leur avons imposé le côté le plus rude et le plus pénible de la vie canadienne. Beaucoup de ces immigrants ont été ici des années et ignorent cependant tout de l'histoire, des traditions ou de la vie cultivée de notre pays. Parfois nous constatons les résultats devant les tribunaux de police où des jeunes gens des deux sexes qui ont mal tourné comparaissent devant le magistrat, et nous avons alors la tâche de les envoyer à la réforme ou de chercher à les punir. Nous devrions peut-être adopter cette attitude qu'on dit être celle de l'éducateur chinois qui, quand quelque chose va mal, punit les parents ou les tuteurs et non pas les enfants. Le fait est que, dans bien de ces cas, c'est nous qui sommes à blâmer et non les étrangers venus parmi nous. Il est vrai que l'étranger arrive ici avec fort peu d'argent, mais je prétends qu'il apporte aussi des éléments de culture qui ne sont pas à dédaigner. Nous avons des gens qui arrivent de toutes les parties du continent et semblent venus au monde avec un sens inné de la musique et de l'habileté à s'exprimer par la musique. Il vient ici des étrangers qui, toute leur vie, ont été habitués au théâtre et aux représentations théâtrales, et nous nous rions d'eux en cherchant à leur faire oublier ces choses. J'ai vu des petites villes de la région des montagnes, dans la Colombie-Anglaise, où les gens n'avaient, pour rompre la monotonie de leur existence, que la musique fournie par un Italien ou par les enfants de quelques-uns de ces immigrants que l'on méprise. A mainte reprise j'ai assisté, à Winnipeg et à Vancouver même, à des représentations dramatiques des mieux réussies, ce qui tend à démontrer que les nouveaux venus au pays font tout en leur pouvoir pour conserver une part de cette culture d'esprit qu'ils ont apportée avec eux des vieux pays. Nous n'avons fait aucun effort pour les comprendre; nous les avons méprisés plus ou moins. Nous leurs avons dit: "Vous devriez devenir des Canadiens; vous devriez faire table rase du passé à l'étranger." Cette question d'assimilation des immigrants, nous en parlons bien inconsidérément. J'imagine que par le mot "assimiler" il faut entendre "rendre semblable". Voulons-nous que ces immigrants nous ressemblent? A cela je pourrais répondre: A Dieu ne plaise! Nous n'avons pas encore atteint la perfection au point de souhaiter que tout le monde soit fait à notre image. Nous oublions parfois qu'en essayant d'assimiler ces gens nous leur faisons perdre les qualités supérieures mêmes qu'ils nous apportent.

Encore une fois, qu'il me soit permis de citer un exemple venu à ma connaissance il y a quelques années. Le gouverneur général de l'époque, le comte Grey, je crois, faisait la visite des écoles de Winnipeg, et on lui apprit qu'un bon nombre des élèves étaient d'origine étrangère. Son Excellence demanda alors aux enfants Ukraniens de lever la main. Personne ne leva la main. Il demanda ensuite aux jeunes Allemands de lever la main; le résultat fut le même. Il en fut ainsi des enfants polonais,—personne ne bougeait. Son Excellence ne laissait pas d'être mystifié. L'instituteur demanda alors à tous ceux qui étaient canadiens de se lever, et à l'instant tout le monde fut sur pied. Il va sans dire, on félicita l'instituteur et les journaux firent beaucoup de potin autour de l'incident. Mais ceux de nous qui se sont occupés d'œuvres sociales

n'ignorent pas qu'il est un autre aspect de cette question. Le fait est que l'on avait appris à ces enfants à rougir de leur origine et l'on n'a que faire en ce pays d'un homme qui a honte de ses ancêtres. Que diriez-vous d'un Anglais ou d'un Ecossais qui renoncerait à sa nationalité ou à ses opinions antérieures tout comme le premier venu change d'habit? C'est une question à laquelle nous n'avons pas songé sérieusement. Nous avons fait venir ces immigrants pour en faire des scieurs de bois ou des porteurs d'eau, et pourvu qu'ils travaillent à meilleur marché que les Canadiens, nous nous empresserons de les amener par pleins navires. Dans ce pays, on enseigne ce que l'on appelle le patriotisme, mais on devrait s'arrêter un peu plus à ce que le mot implique.

M. FOSTER: L'honorable député peut-il nous désigner une seule école, par tout le Manitoba, où l'on inculque aux immigrants l'idée que les Canadiens ont honte de l'immigrant et de sa famille ou de ce qu'ils apportent avec eux?

M. WOODSWORTH: Je dirai simplement que la chose se voit très souvent. J'irai même jusqu'à dire que cette attitude est générale d'un bout à l'autre d'une importante section de l'Ouest canadien.

M. FOSTER: Ce n'est pas une réponse.

M. WOODSWORTH: L'honorable député peut dire que ce n'est pas une réponse; mais c'est ce que j'ai à répondre, et il devra s'en contenter. Je crois connaître l'Ouest du Canada tout aussi à fond que n'importe quel autre honorable député.

A ce propos, il est une autre question au sujet de laquelle j'aurais un avis à formuler. Nous avons entendu fréquemment critiquer la ligne de conduite des gouvernements dans le passé, à cause de la tendance, de la part de ces immigrants, à se grouper par nationalités. A vrai dire, ce ne sont pas les immigrants eux-mêmes qui ont fait bande à part, mais à leur arrivée, bon nombre de ceux de langue anglaise ont quitté la région, et ce précisement pour la raison que j'ai signalée, savoir qu'ils ne tenaient pas à vivre au milieu des étrangers. Il en est résulté que bien souvent, au bout de quelques années, nous avions par tout le pays de petites colonies isolées d'étrangers. Ceux qui souhaitent voir l'union régner au Canada disent souvent que cet état de choses ne devrait pas être et que la population devrait être mêlée. Au premier abord, cette proposition peut paraître excellente, mais il y a aussi un autre aspect à cette question, et je me demande si c'est bien le moyen le plus court de faire absorber ces groupes étrangers par le reste de la population canadienne. J'ai constaté que dans nombre de ces groupements où il n'y a que deux ou trois familles de chaque nationalité, aucune de ces nationalités, aucun de ces groupes ne vit réellement de la vie sociale. Ils ne peuvent avoir leurs églises, leurs salles de réunion, leurs écoles, leurs sociétés coopératives et toutes les institutions de cette nature auxquelles ils étaient habitués en Europe. C'est ainsi que ces gens ne sont guère plus que des instruments de travail voués à une existence solitaire et bien souvent, ils ont relativement peu d'occasion de s'adapter complètement à notre genre de vie. Il me semble presque nécessaire, pour un temps du moins, de faire en sorte que ces gens puissent un peu jouir des choses auxquelles ils étaient accoutumés dans la mère patrie. Je donnerai un exemple. J'ai déjà parlé du soin qu'il faut prendre dans la transplantation des plants de tomates. Dans cette opération on ne secoue pas toute la terre attachée aux racines; on ne met pas le plant à sécher pendant quelques heures pour le jeter ensuite sur un sol durci avec l'espoir qu'il y reprendra vigueur. Au lieu de cela, on conserve aux racines un peu de terre humide, en attendant que la plante puisse les enfoncer un peu plus loin dans le nouveau sol. Voilà un aspect de la question dont il faudra tenir compte dans l'élaboration d'une politique pour attirer les émigrants vers le Canada.

M. CAMPBELL: Est-ce que l'orateur pourrait nous indiquer quelles mesures il propose pour atteindre ce but?

M. WOODSWORTH: Il en existe plusieurs qui pourraient être appliquées. C'est déjà un commencement quand on se propose d'accorder plus d'attention à la colonisation qu'à l'immigration. C'est aussi un bon début en ce sens que d'exposer une surveillance pratique. Mon avis personnel est qu'on devrait favoriser plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent la vie sociale dans les nouvelles colonies. Il faut souvent plusieurs années avant que les immigrés puissent avoir les services d'un docteur. La tâche de fournir les services du médecin aux colonies éloignées est onéreuse pour les finances provinciales. Cette question devrait être réglée par un accord entre les deux gouvernements; mais, dans l'état actuel des choses, l'administration fédérale expédie les immigrants dans l'Ouest et s'en remet aux autorités locales pour organiser la vie de chaque colonie.

J'appelle sur ce point toute l'attention de la Chambre. Le devoir du gouvernement central n'est pas tout rempli quand il a attiré

en ce pays des immigrants triés sur le volet, les a reçus et les a conduits individuellement au lieu de leur destination. Il faut faire davantage et procurer aux enfants des nouveaux venus toutes les facilités de s'instruire. L'œuvre déjà accomplie dans les différentes provinces montre la voie au gouvernement fédéral et lui indique ce qu'il a à faire.

M. GARLAND (Bow-River): Est-ce qu'une taxe fédérale prélevée sur les terrains inoccupés et détenus dans un but de spéculation ne pourrait pas aider à remplir cet objet?

M. WOODSWORTH: J'en ai fait moi-même la proposition il y a quelques années. Personnellement, j'estime que nul homme n'a le droit d'empêcher la mise en valeur d'un terrain, et j'encouragerais l'exploitation de toutes les terres utilisables. Cela peut se faire très facilement. Pour obtenir ce résultat d'une manière constitutionnelle suivant l'esprit anglais, on frappera les terres non utilisées d'une lourde taxe, et il deviendra facile d'en obtenir l'exploitation. Cela peut se faire, et bien d'autres choses aussi. Il est aisé de financer l'entreprise, si on le veut réellement. Depuis quatre ans que je fais partie de la Chambre, on a discuté la question de l'immigration à différents points de vue, mais jamais au point de vue de l'immigrant lui-même et des moyens à prendre pour lui rendre la vie supportable en ce pays.

M. FOSTER: L'honorable membre est-il content de l'immigration que les Etats-Unis fournissent aux provinces de l'Ouest?

M. WOODSWORTH: Je pense que l'Ouest en est généralement satisfait et la considère comme la meilleure.

M. FOSTER: Est-ce que notre collègue a jamais été aux Etats-Unis pour y travailler à l'immigration? Connaît-il toutes les difficultés que nous éprouverions à obtenir des immigrants, s'ils étaient astreints à payer la taxe qu'il propose d'établir?

M. WOODSWORTH: Oui, j'en sais quelque chose. Je n'ai pas travaillé aux Etats-Unis pour obtenir des immigrants au Canada. Je sais cependant qu'en imposant une taxe sur les terres incultes on en décourageraît quelques-uns à venir se livrer à la spéculation sur les terrains. Je prétends qu'il n'est pas avantageux pour le Canada que ces étrangers viennent chez nous acheter des terrains à $5 et $10 de l'acre et à les détenir jusqu'à ce que leur valeur marchande atteigne 40 dollars, à les vendre à ce prix et à retourner aux Etats-Unis, laissant au cultivateur qui les travaille le fardeau de supporter les charges qu'entraîne l'accroissement de valeur. A ce propos, l'Ouest a un nouveau grief, et c'est celui-ci: les grandes compagnies ont gardé inutilisées de vastes étendues de terrain, pendant que le laboureur faisait valoir les fermes du voisinage. La plus-value acquise par le domaine des compagnies a bénéficié à ceux qui n'avaient que très peu contribué à l'existence de la collectivité.

Je n'ai aucune envie de discuter le caractère des différentes catégories d'immigrants qui nous viennent, mais il me paraît que nous passons trop facilement d'un à terme à l'autre du dilemme. On pose d'abord en principe que nous avons besoin d'immigrants britanniques, et l'on affirme ensuite qu'ils ne conviennent pas à notre contrée. N'avons-nous pas lu dans l'*Ottawa Journal* d'hier matin que tout le trouble vient de ce qu'une poignée d'immigrés anglais ont la prétention de tout conduire dans cette Chambre? Voilà, il me semble, une bonne réponse à ceux qui prétendent que nous ne parlons pas avec dédain des "étrangers" parmi nous. En fait, un très grand nombre de ces immigrants anglais, accoutumés à la vie industrielle, s'adaptent difficilement à la vie agricole; et bon nombre d'entre eux ont connu une législation plus éclairée au point de vue social et, franchement, une condition de vie supérieure à celle qu'ils trouvent ici. En conséquence ils se font agitateurs et ils ont des démêlées avec les autorités qui les considèrent comme des fauteurs de désordre. Voilà le défaut des immigrants britanniques. Et pourtant lorsque des immigrants nous arrivent de pays étrangers, nous leur reprochons de ne pas être Anglais. Ils ont leur idéal propre; pendant la guerre naturellement nous les avons soupçonnés de toutes sortes de choses. On s'est écrié qu'ils n'étaient pas assimilés, qu'ils demeuraient toujours des aubains; et on les a méprisés. Or je maintiens qu'il nous faut cultiver un plus grand esprit de tolérance si nous voulons montrer que nous sommes à la hauteur de la tâche formidable qu'est un grand projet d'immigration. Dernièrement on a tenté d'introduire dans l'Ouest la société américaine connue sous le nom de "Ku Klux Klan". Je me trouvais en Colombie-Anglaise, il y a quelques semaines, lorsqu'un des membres de la législature, un représentant ouvrier, proposa une résolution à ce sujet; je vais en lire un ou deux passages:

Nous regrettons cependant qu'une société frauduleuse, étrangère, terroriste, connue sous le nom de "Ku Klux Klan", tente de de s'implanter en Colombie-Anglaise.

Et que l'objet de ladite association est de perpétuer les haines religieuses parmi nos citoyens et de substituer la loi de Lynch à l'autorité régulièrement constituée.

Et que les annales de cette société ne sont qu'un tissu de meurtre, de violence et de crimes abominables.

Il n'y a pas longtemps il m'est tombé entre les mains une circulaire adressée à un de mes amis, convoquant une assemblée de cette société. Elle est conçue en des termes que je ne saurais répéter et que les sténographes auraient bien du mal à écrire. Elle annonce que l'association va exposer. . .

l'idéal, l'objet et le but de cette association qui se fait de plus en plus nombreuse, composée d'hommes de race blanche, protestants, chrétiens et soumis aux lois.

"De race blanche"; cela veut dire qu'ils sont non seulement contre les Orientaux, mais contre tout étranger. Ce sont des nordiques. Je n'ai jamais pu découvrir ce qu'est au juste un nordique; apparemment nous en sommes, nous; et tout ce qui n'est pas nous n'est pas nordique. Je ne suis pas arrivé à en tirer un sens plus clair. Et le fait qu'ils sont protestants montre qu'ils sont contre les catholiques. Et puis ils sont chrétiens, ce qui veut dire tout simplement qu'ils sont contre les Juifs, car je ne crois pas que l'expression ait rapport aux qualités dont ils ont fait preuve jusqu'ici. Encore, ils sont soumis aux lois; c'est-à-dire qu'ils sont contre ceux qui ne pensent pas comme eux et qu'ils sont disposés à recourir aux grands moyens pour les forcer à se conformer aux idées de l'association. Je n'analyserai pas la circulaire que j'ai sous les yeux; je ne vais pas non plus insister auprès du ministère de la Justice pour que ces gens soient immédiatement escortés jusqu'à nos frontières. Je rappelle simplement que le rouage est là et qu'on a déjà sévi contre des gens bien plus dignes. Je ne suis pas friand, toutefois, des mesures de répression; et j'espère qu'avant longtemps nous en verrons moins au Canada. Mais je suis convaincu qu'il importe de tout mettre en œuvre pour atténuer l'influence d'une association de ce genre, car si nous permettons au Ku Klux Klan, cette dernière importation américaine, d'engendrer chez nous l'esprit d'intolérance, nous nous trouverons sûrement plus tard en présence d'une situation fort grave. Parmi ceux qui sont établis dans l'Est, d'aucuns savent combien il a été difficile parfois de maintenir l'harmonie entre les deux grandes races du Canada; mais à mesure qu'on avance vers l'Ouest, dès qu'on a dépassé les lacs,—voire avant d'arriver aux lacs, —on trouve des établissements de gens entièrement différents de tout ce que connaît l'Est. Un seul groupe compte des dizaines de milliers, même des centaines de milliers, et ils ont leur idéal national, leur langue nationale et leur culte national. Allons-nous les forcer à se conformer à nos usages? Nous les avons invités à venir s'établir au Canada et si nous prenons une attitude aussi étourdie nous serons aux prises plus tard avec une situation des plus graves. Il me semble qu'autant vaut reconnaître tout de suite la vérité. Selon moi nous ne devrions pas attirer au pays plus de gens que nous ne pouvons absorber dans notre vie nationale. Nous devrions faire un plus grand effort pour assimiler ceux qui sont déjà parmi nous; faute de quoi nous serons fatalement en butte aux querelles de race, de religion et de politique.

M. BELL (Hamilton): Je me rallie d'emblée à ce que dit mon honorable collègue au sujet du Ku Klux Klan; seulement sait-il qu'en vertu de notre Code criminel les agissements de cette société sont interdits au Canada puisque quiconque porte un masque en public la nuit est passible d'être condamné au pénitencier?

M. WOODSWORTH: Je n'en saurais rien dire. Je citais une circulaire convoquant une assemblée à l'hôtel Vancouver dans la ville de Vancouver. Le siège de l'organisation se trouve, dit-on, au numéro 1690, avenue Matthews-Ouest, et ses agissements ont été plus ou moins libres dans différentes parties du Canada.

J'ai déjà retenu la Chambre trop longtemps ce soir, je le crains, pour discuter quelques-unes des questions qui affectent si fortement le citoyen ordinaire. On nous parle souvent de la grande œuvre des pères de la Confédération. Je me suis souvent demandé ce que devenaient les petits enfants de la Confédération. La Confédération est-elle un bien? Je sais qu'il ne convient pas de poser la question en public, mais nous devrions, je crois, parler franchement. Si nous devons maintenir la Confédération, il va nous falloir accepter des sacrifices; mais, apparemment, aucune section du pays n'est disposée à faire sa part aujourd'hui. Il est certain que le maintien de la Confédération comporte plusieurs désavantages économiques. Nous sommes bien prêts à imposer des sacrifices à nos voisins, et c'est de là que vient la lutte de clocher que l'on remarque depuis quelques années dans ce Dominion. J'ignore combien de temps peut se maintenir un pays dont l'organisation politique jure avec la situation géographique et économique. C'est là une question qu'il nous faut étudier sérieusement. Mais si la Confédération nous assure certains avantages nationaux, sociaux ou intellectuels, appelez-les comme vous voudrez, nous devons nous poser la question. Ces avantages valent-ils quelque chose? Et dans ce cas, sommes-nous prêts à nous imposer les sacrifices qu'ils exigent?

Nos ancêtres ont vaincu les forces de la nature dans ce pays, et ils ont réussi à établir une organisation politique répondant aux besoins de l'époque et des gens du temps. Je demande que nous fassions face à une situation tout à fait différente. Nous ne réglerons pas nos problèmes en employant les anciennes méthodes. Certains d'entre nous sont fiers de ce que dans leurs veines coule le sang des pionniers. Nous devons donc nous efforcer de posséder un peu plus de l'esprit qui les animait et de nous mettre hardiment à la tâche qui nous attend. Il est absolument inutile de parler des libertés politiques comprises dans le passé. La liberté politique sans la liberté économique n'a aucune valeur réelle. Aujourd'hui, la situation diffère du tout au tout. Je ne blâme personne, mais petit à petit avec les années, la direction du vaste organisme de production, de distribution et d'échange, c'est-à-dire du commerce et de la finance, est passée aux mains d'un groupe comparativement restreint. Au Canada, ce petit groupe est établi surtout dans une partie du pays. Ceci, peut-être, porte certains d'entre nous à croire que l'Est est la cause de nos difficultés. L'Est n'est pas en cause pour la seule raison qu'il est l'Est. Nos difficultés résultent de la centralisation de direction et parce que celle-ci est loin d'assumer toutes les obligations qu'elle comporte. C'est là, à mon sens, que se trouve le problème qu'il nous faut résoudre aujourd'hui. Nous avons trop pensé à la politique et avons trop oublié la question économique. Si nous faisions moins de politique et si nous considérions davantage l'aspect économique, nous avancerions beaucoup plus vite. Maintenant que les effets immédiats de la Grande guerre se font moins sentir, maintenant que nous avons peut-être franchi la limite du contre-coup déprimant de la guerre et que nous voyons poindre des jours meilleurs, pour quelques-uns du moins, j'espère que nous aurons assez de sens commun et de courage pour aborder ces nouveaux problèmes en nous pénétrant un peu plus de l'esprit qui animait les fondateurs de la Confédération.

M. E. A. LAPIERRE (Nipissing): Je désire me joindre, monsieur l'Orateur, à ceux qui ont parlé avant moi pour vous féliciter de l'honneur bien mérité qui vous a été unanimement conféré dans cette Chambre. Je désire de plus féliciter le proposeur de l'adresse et celui qui l'a appuyé, car tous deux se sont admirablement bien acquittés de leur devoir en discutant les grandes questions nationales qui nous occupent.

Le discours du trône annonce des mesures législatives d'une grande importance. Je ne discuterai qu'un seul des sujets mentionnés, le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Dans la dernière législature je fus un de ceux, peu nombreux, de ce côté-ci de la Chambre, qui n'hésitèrent pas à appuyer la motion présentée par le représentant de Prince-Albert, M. Knox, demandant le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. J'ai eu l'avantage, avec d'autres honorables représentants du nord de l'Ontario, de visiter cette vaste étendue de forêts sombres transformée en quelques années en une terre fertile, parsemée de villages et de villes prospères et d'importants centres miniers. Cette énorme transformation a suivi la construction des chemins de fer.

Nous avons dans ce pays, monsieur l'Orateur, les plus vastes dépôts miniers connus de l'univers. Un de nos géologues les plus éminents, le professeur Miller, a déclaré que la grande formation précambrienne qui s'étend à partir de la baie d'Hudson à travers les parties septentrionales des provinces d'Ontario et de Québec, est l'un des grands trésors du Canada. Pendant les nombreuses semaines que nous avons discuté dans cette Assemblée les questions qui occupent l'attention du public, nous n'avons pas entendu dire un mot de ces ressources précieuses dont la mise en valeur, je le crois sincèrement, contribuerait à résoudre deux des problèmes les plus importants qui se posent au Canada: les moyens de transport et la réduction de notre dette nationale. Nous possédons des gisements miniers dont l'étendue est plus considérable que tout autre au monde et qui s'étendent dans deux grandes provinces. On connaît aujourd'hui fort peu ce gisement. Il n'existe que deux petits prolongements de cette zone contenant du minerai semblable; l'un dans l'état de New-York et le second, de l'autre côté du lac Supérieur, dans les gisements de cuivre de Keweena, dans le Michigan. A l'extrémité même de ces gisements, on trouve, sur les rives du lac Supérieur, les gisements de minerai de fer les plus importants du continent américain, d'où l'on a extrait depuis soixante-quinze ans 75 p. 100 du minerai produit dans le monde entier.

Dans la partie septentrionale de l'état du Michigan, on trouve de grands gisements de cuivre. On les a exploités depuis quarante ans et ils ont donné 2,000 millions de tonnes de cuivre chaque année; il existe encore une réserve considérable qui fournira du minerai pendant un siècle. Nous possédons au Canada toute cette région de richesses minérales, sauf 2 p. 100 et nous le devons à des découvertes fortuites faites alors que l'on construisait nos voies ferrées. L'état de l'indus-

trie minière nécessite une plus grande attention de la part du Parlement. La plupart des principales découvertes de gisements miniers ont été faites au Canada lors de la construction des chemins de fer. Il y a un peu plus de quarante ans, au moment de la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien, l'on découvrit dans le Nord ces merveilleux gisements de nickel et de cuivre; il en est résulté que, aujourd'hui, le Canada produit 85 p. 100 du nickel extrait dans le monde entier. Pendant la construction du chemin de fer Québec-Central, l'on découvrit de précieux gisements d'amiante qui sont devenus la source d'une richesse immense pour notre pays. Ce fut, de fait, l'une des plus extraordinaires découvertes du dernier siècle.

L'on a récemment découvert de l'argent dans le nord de l'Ontario, la région la plus intéressante du continent. Or, si la construction des chemins de fer a provoqué la découverte de tant de gisements de minéraux, pourquoi hésiterions-nous à débourser les sommes requises pour terminer le chemin de fer de la baie d'Hudson? Cette voie ferrée traversera la région située au sud de la baie d'Hudson, et je ne doute pas qu'elle ne fasse découvrir de nouveaux gisements de minérais.

Pendant la discussion de ces jours derniers, on a parlé de l'industrie du nickel. L'autre jour, l'honorable député de York-Sud (M. Maclean) et, aujourd'hui, l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) ont demandé que l'on interdise l'exportation du nickel. J'ai eu l'avantage de vivre pendant les vingt-cinq dernières années dans une région qui produit aujourd'hui 85 p. 100 du nickel extrait dans le monde entier. J'ai également eu l'avantage de voir cette industrie indispensable évoluer peu à peu en l'une des industries fondamentales du monde. Il y a quarante ans, l'on considérait comme ayant peu de valeur Copper Cliff, qui est maintenant l'une les régions du monde où l'on produit le plus de nickel. Le père de Sir Alfred Mond, dont on a mentionné souvent le nom pendant la discussion, cherchant dans la région de Sudbury, découvrit ce qu'il prit pour un nouveau métal. Les métallurgistes du monde entier demandaient alors un nouvel alliage pour l'acier. L'on emploie maintenant ce métal dans la fabrication des armes et des cuirasses de navires de guerre. Ce n'est qu'après plusieurs années que l'on perfectionna le procédé et que l'on trouva un alliage convenable. On emploie ce métal depuis trente ou quarante ans pour faire ce que l'on appelle l'acier au nickel. Plusieurs des grandes nations cherchaient un métal qui pût être employé dans la construction des navires. On trouva qu'aucun autre alliage ne pouvait servir à cette fin et le nickel devint alors un métal de grande valeur et réputé dans le monde entier. Le progrès fut graduel et il atteignit son plus haut point pendant la guerre. On dit que le métal employé dans la fabrication des gros canons allemands qui bombardèrent Paris à une distance de vingt milles pendant la guerre était de l'acier au nickel. Le nickel servit donc à la fabrication des armements. Mais, comme se le rappellent bien mes honorables collègues, en février 1922, à la conférence du désarmement de Washington, l'industrie du nickel perdit en un jour 70 p. 100 de ses débouchés L'industrie du nickel reçut ainsi en un jour un coup dont elle ne s'est pas encore relevée. A cette époque, notre industrie était parvenue à son plus haut point de prospérité; elle produisait alors 85 p. 100 du nickel employé dans le monde. Jusqu'en 1920, deux grandes sociétés, qui faisaient l'extraction de ce précieux métal, l'International Nickel Company, de Sudbury, et la Mond Nickel Company, de Copper Cliff, subvenaient aux besoins du monde. En 1917 ou 1918, on établit la British American Nickel Company, mais, par suite de circonstances dont on a parlé à diverses reprises au cours de la présente discussion, elle ne fut en exploitation que pendant un an. Durant le temps que cette industrie fonctionna, le prix du nickel tomba de 33 et 32c. à 23c. la livre. Vu la décision de la conférence de désarmement à Washington, de ne plus construire de dreadnoughts ni de navires de guerre, l'International Nickel Company suspendit ses opérations durant au moins un an et demi; mais durant tout ce temps-là la Nickel Corporation n'est pas restée inactive. Moyennant la dépense d'une très forte somme et en s'aidant de recherches scientifiques visant à réduire le prix pour le consommateur, elle a trouvé un nouveau procédé pour la fabrication du nickel à un coût beaucoup moindre que celui d'avant-guerre. La Nickel Corporation, après deux ans de recherches et après avoir dépensé de grosses sommes, a pu non seulement trouver ce nouveau procédé, mais trouver aussi plusieurs nouveaux usages pour le nickel. On s'en sert aujourd'hui pour la fabrication des aéroplanes et aussi un peu pour celle des automobiles; on le vend en tiges, en barres, en lingots et comme alliage pour la fabrication des outils, surtout des tuyaux, des ustensiles et autres articles que les acides peuvent détériorer, car le nickel a la propriété de résister à l'action des acides. Ce n'est qu'après ces longues recherches scientifiques et après avoir dépensé beaucoup d'ar-

gent que l'industrie du nickel est arrivée au succès qu'elle a eu avant la guerre.

Je l'ai dit, la International Nickel Company produit actuellement le métal, que les Etats-Unis achètent pour l'industrie de l'acier. Pour ce qui est de l'International Nickel Company, le métal qui sort de l'affinerie aujourd'hui est tel qu'il doit être pour être vendu. Sur les marchés du monde, aujourd'hui, le nickel est un article qui se vend comme le cuivre. L'International Nickel Company a établi en Canada ce qui est de nos jours une des industries essentielles de l'univers, et cela s'est fait sans l'aide des gouvernements du Dominion ou des provinces. Cette industrie a mis en valeur toute la région de Sudbury et rendu possible le développement d'immenses régions agricoles qui comptent grandement, pour vivre, sur l'industrie du nickel.

Ce n'est pas tout à fait la même chose pour la Mond Nickel Company, que j'ai aujourd'hui entendu attaquer dans cette Chambre. La première et la seule ambition de ceux qui s'occupent d'exploitation minière, c'est de parvenir à produire le métal à un prix assurant un bénéfice. La compagnie Mond. qui a été la première à établir cette industrie indispensable dans l'Ontario Nord, a une propriété renfermant du minerai de nickel mêlé de cuivre. C'est ce qui explique que le quartier général de la Mond Nickel s'appelle Copper Cliff. Elle fond elle-même son minerai. procédé très dispendieux exigeant une quantité énorme de combustible. C'est ce qui diminue considérablement les bénéfices. Son minerai de nickel et de cuivre exige beaucoup de combustible pour en dégager la matte: c'est pourquoi la compagnie Mond, en vue d'exploiter son industrie d'une façon profitable, décida d'établir une usine de réduction dans le centre de la région houillère du pays de Galles, à Swansea; elle possède là d'immenses mines où elle se procure le charbon à très bon marché et c'est là qu'aujourd'hui elle réduit et affine pour la transformer en un produit vendable la matte expédiée de ses usines du Canada et qui se compose de 85 p. 100 de nickel et de cuivre. Le minerai de la compagnie Mond se compose à peu près en parties égales de nickel et de cuivre, et le seul débouché qu'elle a pour la moitié de sa production se trouve sur les marchés de l'Europe. La raison pour laquelle elle affine son produit outre-mer, c'est qu'elle possède dans le pays de Galles des quantités considérables de combustible à bon marché, et c'est ce qui fait que la région du Sudburry fournit 85 p. 100 de la production totale du nickel dans le monde.

Qu'adviendrait-il d'un embargo sur le nickel? On se sert du nickel pour beaucoup de choses. Avant la conférence du désarmement à Washington, 75 p. 100 du nickel produit était employé pour les fins des armements. Si on decrète l'embargo sur le nickel, pensez-vous que les chantiers maritimes de la Clyde et de Belfast ou de Philadelphie, vont être transportés au Canada? Si on met un embargo sur le nickel, croit-on qu'une nouvelle industrie viendra s'établir au Canada? Je voudrais poser cette question à mon honorable ami de York-Sud (M. Maclean) qui, à maintes reprises, a prétendu que l'industrie du nickel constituait un vaste monopole, et qu'en imposant un droit sur l'exportation, de grandes industries s'établiraient chez nous. Monsieur l'Orateur j'affirme que, dans l'état où elle en est aujourd'hui, l'industrie du nickel, produisant une marchandise dont la demande est universelle, ne profiterait nullement de l'embargo et que le Canada lui-même n'en retirerait aucun bénéfice. Bien plus, je dirai qu'un embargo sur notre nickel amènerait la mise en exploitation des autres gisements de nickel qui se trouvent en grand nombre aux Etats-Unis, en Nouvelle-Calédonie et en Europe, gisements qui ne sont aucunement exploités aujourd'hui.

Pour l'avantage de mon honorable ami d'York-Sud (M. Maclean) je voudrais donner un exemple de ce que l'industrie du nickel a fait pour le nord de l'Ontario. Si aujourd'hui nous avons dans cette région de notre province une exploitation minière immense et très profitable nous le devons grandement aux découvertes faites dans la région de Sudburry. Les statistiques que je vais citer serviront à montrer de quel avantage a été pour l'Ontario septentrionale la découverte du nickel dans la région de Sudburry. Les dépenses faites à à Copper Cliff, dans la région de Sudburry, de septembre 1902 à septembre 1920, ont été les suivantes:

Main-d'œuvre et salaires	$35,900,000
Diverses fournitures, le combustible non compris	13,915,000
Bois acheté des entrepreneurs de l'endroit.	685,000
Frais de transport par chemin de fer	11,736,000
Entrepreneurs, construction d'usines, etc.	2,014,000
	$64,250,000

L'argent placé dans les usines de la seule région de Sudbury dépasse $14,651,000. En outre, les dépenses suivantes ont été effectuées:—

Habitations et magasins	$ 1,632,000
Hôpital	203,000
Maison de club	61,000
Total	$16,547,000

On a prétendu à maintes reprises que le minerai de nickel se traite aux Etats-Unis. Depuis six ou huit ans, l'*International Nickel Company* traite son minerai à Fort-Colborne où elle a établi une affinerie au coût de 6 millions. Il en va de même de la *British American Company* qui, au coût de 5 millions, a construit une affinerie à Deschênes, à quelques milles seulement d'Ottawa, et c'est une preuve péremptoire et concluante qu'il n'existe pas de monopole du nickel au Canada. Pourquoi embarrasser d'une interdiction d'exporter une compagnie dont l'exploitation a atteint une telle ampleur? L'étendue et la valeur des découvertes faites dans l'Ontario nord sont une des raisons pour lesquelles j'approuve l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.

M. MACLEAN (York-Sud): Prolongeriez-vous le chemin de fer par l'Ontario, ou du côté de l'ouest?

M. LAPIERRE: Du côté de l'ouest.

M. MACLEAN (York-Sud): Pas du côté du sud?

M. LAPIERRE: Pas du côté du sud. Comme le sait mon honorable ami, grand tenant de la nationalisation, le gouvernement de l'Ontario, se rendant compte de l'immense richesse inexploitée qu'il y a au nord du transcontinental, a déjà construit 135 milles d'un prolongement du chemin de fer Témiscamingue et Ontario septentrional, dans l'intention ultime de le faire atteindre à la baie James. Les renseignements que j'ai reçus m'ont convaincu que nous sommes à la veille, dans cette région, de résoudre le problème du combustible pour l'Ontario. Si le peuple canadien a assez confiance dans les grandes ressources de cette merveilleuse contrée du nord, l'exploitation de ses minéraux sera étonnante dans l'avenir. Nous avons aujourd'hui l'or, le nickel, le cuivre, le plomb, le zinc, l'asbeste...

M. MACLEAN (York-Sud): Et les minerais de platine.

M. LAPIERRE: Et le platine, pour lequel mon honorable ami a manifesté tant d'intérêt dans le passé. J'ai devant moi le 54e volume des rapports parlementaires de l'Ontario, 2e partie, 1923, qui contient un relevé du platine extrait des gisements de nickel dans l'Ontario septentrional. Il s'en est extrait 11,788 onces, d'une valeur de 924,000.

Je n'entendais pas parler du tarif dans mon discours, mais il en a été beaucoup question. Le tarif, je crois, sera l'une des questions sur lesquelles portera la prochaine lutte électorale et c'est là-dessus que s'appuiera l'opposition pour en appeler de nouveau au corps électoral. La façon dont on a discuté le tarif, la conception que s'en fait la masse des consommateurs, est une grande dénaturation des faits. Quelques-uns de nos vis-à-vis ont prétendu que le tarif est un impôt. Même, au dire de quelques-uns d'entre eux, il existe une grande différence entre le tarif et la protection. Mon argument, c'est que, durant la dernière campagne, qu'il se soit agi de tarif ou de protection, nos honorables amis d'en face ont préconisé devant le peuple canadien un tarif élevé, tel qu'il en existait autrefois. Par tout le pays, dans les journaux, sur tous les tréteaux, nos adversaires ont allégué que la situation actuelle du Canada, provenait de nos dégrèvements, qu'un tarif élevé ou plus élevé assurerait au pays un regain de prospérité. Des orateurs de la gauche sont convenus que la situation est bien meilleure au Canada aujourd'hui qu'en 1921, à l'arrivée au pouvoir du Gouvernement. On a aussi reconnu que notre balance du commerce est bien meilleure qu'elle ne l'était alors. Je tiens à la main les rapports du Bureau des statistiques du Canada sur les exportations et les importations par groupes. En 1920, notre balance défavorable du commerce s'élevait à $34,115,907 et comme la députation s'en souvient, à cette époque, notre monnaie était fort dépréciée. Notre dollar canadien ne valait alors que 87 ou 88c. sur les marchés monétaires de l'univers. Mais en 1922, une année après l'arrivée aux affaires du Gouvernement actuel, notre balance favorable du commerce se montait à $135,768,542, et en 1925, à $392,831,447. Ces résultats se sont produits tandis qu'on nous accusait de réduire les droits. Nos honorables amis de l'opposition disaient alors aux consommateurs et aux producteurs que la meilleure clientèle pour le Canada était la clientèle canadienne, tandis que le même raisonnement était fait à la population des Etats-Unis à ce moment là aussi. Quel a été l'effet du tarif Fordney-McCumber aux Etats-Unis? Peu après l'avènement du cabinet Coolidge, le président des Etats-Unis nomma une commission pour s'enquérir de la situation agricole dans les états de l'Ouest, et à la suite du rapport de cette commission, M. Herbert Hoover déclara devant le Board of Trade de la ville de New-York, que ce rapport démontrait que les Etats-Unis en étaient arrivés au point de se suffire à eux-mêmes, de produire suffisamment pour la consommation domestique, et que étant donné le haut prix de revient dans ce pays le cultivateur américain ne pouvait plus compter sur l'exportation à l'étranger, de

l'excédent de sa production. Il conseilla aux cultivateurs américains de proportionner leur prix de revient aux conditions du marché américain. Cette situation s'est accentuée durant les trois ou quatre derniers mois et nous constatons dans quatre états agricoles, l'Iowa, le Kansas, le Nebraska et le Dakota un mouvement considérable d'hostilité à l'égard de l'administration Coolidge, résultant de son attitude hautement protectionniste. L'on a compris qu'aucune nation ne peut prospérer sans que l'agriculture prospère aussi. J'ai sous les yeux un extrait d'une revue américaine exposant très franchement la situation dans ces états agricoles. Je lis dans une dépêche de M. Mark Sullivan à la *New York Tribune:*

Soit que l'Est se préoccupe trop de sa propre prospérité, ou pour d'autres raisons, il ne s'est pas rendu compte de ce qui se passe parmi les agriculteurs. Au moment où les valeurs des grandes compagnies étaient à la hausse à la bourse de New-York, le prix des fermes baissait. Pendant que les compagnies industrielles déclaraient des dividendes et que les banques de l'Est annonçaient des recettes exceptionnelles, la baisse du prix des terres agricoles, la dépréciation des hypothèques et de quelques produits de la ferme mettaient les banques de l'Ouest et autres institutions dans l'embarras et en plusieurs cas les acculaient presque à la banqueroute.

Maintenant que l'attention de Washington a été forcément appelée sur cette situation, le contraste entre l'Est et l'Ouest est presque tragique. La situation dans l'Ouest comprend en moyenne deux faillites de banques par jour, des ventes par le shérif dans presque tous les chefs-lieux de comtés, la diminution des loyers des maisons et des conciergeries, jusqu'à 50 p. 100 parfois; une diminution de 62 millions cette année dans la puissance d'achat des cultivateurs, d'après le service de la statistique des récoltes du Nebraska.

Cet état de choses provoque une agitation politique qui commence à se manifester contre le tarif, les chemins de fer dont les recettes et les actions sont à la hausse tandis que l'agriculture est à la baisse, contre le système fédéral des réserves, et les gros intérêts. Cela ressemble jusqu'à un certain point au mouvement qui se produisit vers le milieu du régime Taft et qui se traduisit par l'élection d'un congrès démocrate et l'effort de Roosevelt pour empêcher que Taft fût choisi de nouveau.

La situation des agriculteurs constitue le problème économique le plus considérable, le plus rempli de conséquences et le plus dangereux pour le peuple américain, déclare B. F. Yoakum, président de l'exécutif du réseau de chemin de fer Frisco, autorité reconnue en matière de questions agricoles. D'après M. Yoakum, le cultivateur américain se trouve actuellement dans une situation pire qu'en aucun temps de son histoire.

M. L. J. Dickinson, l'un des députés de l'Iowa, a déposé devant le Congrès un projet de loi tendant à disposer, par l'intermédiaire de coopératives particulières, de l'excédent de blé, maïs, riz, coton, tabac, bétail et porcs. Et le sénateur Capper, un représentant du Kansas, propriétaire de douze à treize journaux agricoles prospères et que l'on dit particulièrement prompt à pressentir le courant de l'opinion publique dans son Etat, a proposé une campagne de représailles contre les fabricants à la suite de l'insuccès des représentations faites au Congrès par les cultivateurs. Si c'est là l'effet d'un tarif élevé aux Etats-Unis, pays pour ainsi dire indépendant, quel serait au Canada l'effet d'un tarif comme celui que proposent nos honorables amis de la gauche. Nos honorables amis de l'opposition se sont prononcés en faveur d'un tarif semblable à celui des Etats-Unis, et je constate que durant la dernière campagne électorale leur chef lui-même s'est exprimé très explicitement sur ce sujet. La Chambre me permettra de citer plusieurs déclarations qu'il a faites en différents endroits.

A Stonewall, Manitoba, le 30 juillet 1925, d'après le rapport du *Citizen* d'Ottawa:

M. Meighen a traité longuement la question du tarif, et il a répété que la politique protectionniste était la seule capable de remettre l'industrie du Canada sur pied. Loin de réduire le tarif, dit-il, il eût fallu le relever et suivre l'exemple des Etats-Unis.

D'après le *Montreal Star,* édition du 11 septembre 1925, à Leamington, Ontario:

M. Meighen promit encore que son parti élèverait le mur du tarif au niveau de celui des Etats-Unis, afin de s'armer pour négocier avec les autres pays, et d'assurer à tout producteur industriel ou agricole la même protection que celle dont jouissaient les autres peuples.

Le *Charlottetown Guardian,* du 18 septembre lui fait dire, parlant à Charlottetown, île du Prince-Edouard:

Le moyen d'améliorer notre situation est d'adopter le programme indiqué, déclara M. Meighen: "Soyons plus protectionnistes; gardons nos gens; produisons ce dont nous avons besoin."

A Vancouver, Colombie-Anglaise, le 7 octobre 1925, il a dit d'après le rapport de la *Province* de Vancouver:

Que ferons-nous en prenant le pouvoir, demanda M. Meighen: "Je vais vous le dire. Nous nous appliquerons d'abord à préparer un tarif douanier. Nous élèverons le mur de notre tarif à la hauteur de celui des Américains. Nous ferons en sorte qu'ils aient autant de difficulté à exporter leurs produits au Canada que nous en avons à leur envoyer les nôtres. Je ne prétends pas qu'il nous faille aller à l'extrême, mais assez pour protéger nos ouvriers, encourager nos industries et faire briller de nouveau la prospérité au pays.

Voici ce qu'il dit à Calgary, Alberta, le 9 octobre, selon le *Calgary Guardian:*

Le Canada devrait élever le mur de son tarif aussi haut que celui des Américains afin de pouvoir ensuite négocier.

Voici comment il s'est exprimé à Ottawa, le 28 octobre, d'après l'*Ottawa Citizen:*

Nous nous proposons de donner aux producteurs d'articles essentiels un tarif égal à celui des Américains, et sans tarder.

Puisque le tarif américain a eu pour effet de chasser soixante-quinze mille agriculteurs des terres du centre de l'Ouest depuis dix ans, il est facile d'imaginer ce qui arriverait aux

cultivateurs du Canada avec un tarif comme celui de nos voisins, alors que nos agriculteurs sont obligés d'exporter le surplus de leurs produits en concurrence avec les produits des autres pays. Je maintiens que la politique des libéraux est marquée au coin de la sagesse et que leur tarif est destiné à assurer au Canada la prospérité à laquelle il a droit.

Dans ma circonscription nous avons, durant la dernière campagne électorale, montré les avantages d'un tarif modéré, politique qui a été mise de l'avant à la Chambre par les libéraux durant les quatre années qui ont précédé les élections. Cependant, au cours des quelques dernières semaines de la campagne, un nouvel élément a été introduit dans la lutte dans le nord de l'Ontario. Mon adversaire était accompagné durant cette campagne par M. J. L. Lafontaine, que l'on a présenté comme faisant partie de la maison légale de Montréal dont l'honorable M. Patenaude est l'un des membres. Dans les localités françaises de ma circonscription, mon adversaire était présenté comme candidat de M. Patenaude, et quelle ne fut pas ma surprise lorsque, le 19 octobre, le chef de l'opposition accompagné de M. Lafontaine, a parlé en sa faveur comme candidat conservateur. Cela me surprit d'autant plus qu'au moment même où le très honorable député adressait la parole à une nombreuse assemblée dans mon comté, on distribuait parmi les électeurs de langue française de ce comté, une brochure contenant les lignes suivantes:

Déclaration de M. E. L. Patenaude

L'honorable E. E. Patenaude, parlant le 20 septembre à Saint-Laurent, a divisé son discours en un certain nombre de sujets. En résumé, voici quelques-unes des déclarations. . .

Et plus loin:

Statut personnel en politique

Je suis libre de toute façon, aussi libre de M. Meighen que je le suis de M. King.

Une VOIX: Traduisez.

M. LAPIERRE: Voici la traduction:

Personal status in politics. I am free in every way, as free of Mr. Meighen as I am of Mr. King.

Et sur le dos de la brochure, on lisait:

Votez pour John Ferguson, Candidat Libéral-Conservateur.

Vote for John Ferguson, Liberal-Conservative candidate.

Avant de terminer, je dirai quelques mots de la situation actuelle dans le nord de l'Ontario. J'appellerai respectueusement l'attention du ministre des Finances (M. Robb) sur les grandes possibilités des ressources naturelles de ce territoire. Nous possédons dans le nord de l'Ontario ce qui aidera le plus peut-être à la solution de notre problème du transport. L'agriculture sera encore durant de nombreuses années la base de notre richesse nationale; cependant, si les financiers prêtent la même attention aux merveilleux et presque inépuisables dépôts de minerai de l'Ontario septentrional, nous contribuerons beaucoup à la solution des sérieux problèmes qui seront discutés par la Chambre à cette session.

M. GEORGE W. McPHEE (Yorkton): Monsieur l'Orateur, de concert avec ceux qui m'ont précédé, je vous offre mes plus sincères félicitations au sujet de votre réélection au poste élevé d'Orateur de la Chambre. La dignité avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos importantes fonctions a laissé dans mon esprit une impression qui ne s'effacera pas, et je suis sûr que c'est le sentiment de tous mes collègues. Je félicite également les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse de leurs premiers efforts parce que je sais par expérience que ce n'est pas une tâche facile que de se faire entendre devant une assemblée comme celle-ci avant que l'on ait le pied marin, comme on dit.

J'ai été vivement frappé l'autre jour par la péroraison de l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden) alors qu'il a fait allusion à la grandeur du Canada en nous exhortant tous à travailler à l'unisson et avec sincérité à son développement futur. Le Canada est un magnifique pays et je pense parfois qu'au lieu d'en déprécier diverses parties, si nous nous efforcions davantage à montrer à l'univers ses ressources considérables, ce serait bien mieux pour nos circonscriptions en particulier et pour tout le Dominion en général.

Mark Twain nous raconte une visite qu'il fit un jour au Vésuve. Pendant qu'il contemplait émerveillé et étonné ce grand œuvre de la nature, un indigène s'approcha de lui et dit: "Monsieur, vous n'avez rien dans votre pays qui soit comparable à ce spectacle". Mark Twain, se tournant vers cet homme, lui dit avec hauteur et indignation: "Dans mon pays, monsieur, nous avons une chute d'eau qui anéantirait cette chose-là en cinq minutes". Or, il en est ainsi de toutes les choses que nous possédons. Le Canada peut se venter de posséder les champs de blé les plus étendus au monde; nos charbonnages et nos champs aurifères sont les plus considérables de l'univers; le sous-sol canadien recèle les gisements les plus variés de minéraux précieux et utiles. De plus, le Canada possède les forêts les plus étendues et les pêcheries les plus productives au monde; la superficie en milles de nos fleuves et de nos lacs navigables n'est surpassée dans aucun pays de l'univers. Le littoral canadien est fort étendu, tandis que la superficie de nos terres arables

et de nos pâturages n'est nulle part égalée. De fait, notre pays est si vaste que, sauf une seule exception, vous pourriez étaler les plus grands pays de l'Europe sur l'étendue quasi illimitée de nos vastes régions du Nord-Ouest, —dont j'ai l'honneur de représenter une faible portion ici,—et ces contrées feraient l'effet d'un monogramme brodé dans le coin d'un mouchoir.

Or, en face de ces nombreux avantages que nous a départis la Providence, monsieur l'Orateur, il est déconcertant d'entendre les doléances de l'honorable député de Cumberland (M. Smith) en ce qui regarde la situation des affaires dans sa région. Avec votre permission, je citerai les propres paroles de l'honorable député que je relève à la page 237 du Hansard:

> La prospérité règne peut-être dans certaines parties de ce grand Dominion, mais pas chez nous. De fait, dans notre province, la situation est tout l'opposé.

Voilà des paroles lugubres et pour se convaincre qu'elles manifestent fidèlement les sentiments des représentants conservateurs de la Nouvelle-Ecosse, il n'y avait qu'à entendre les applaudissements qui ont salué ces remarques de mon honorable ami. Je suis heureux de constater toutefois que le député de Queen (I. P.-E.) (M. Jenkins) nous a fait voir une éclaircie dans le ciel sombre des Provinces Maritimes. Son discours nous a donné l'impression d'une oasis dans le désert après les gémissements des honorables représentants des Provinces Maritimes qui siègent dans les rangs de l'opposition. Dans une envolée véritablement patriotique, le député de Queen (M. Jenkins) a tracé une peinture fidèle des richesses inexploitées que récèle la petite province du littoral. Et cette peinture m'a tout particulièrement intéressé étant donné que je suis né dans l'Ile du Prince-Edouard où j'ai passé les trente premières années de ma vie.

Il y a quinze ans, j'ai même eu l'honneur de siéger à l'Assemblée législative de l'Ile où je représentais le second district du comté de Queen, celui-là même que mon honorable ami représente si dignement aujourd'hui. Et j'ai bien le droit, il me semble, d'unir ma voix à la sienne pour chanter les louanges du jardin du golfe:

> No land can boast more rich supply
> That e'er was found beneath the sky,
> No purer streams have ever flowed
> Since Heaven that bounteous gift bestowed.

En ce qui regarde la situation des affaires dans sa province et les nécessités qui s'imposent pour assurer sa prospérité, l'honorable député de Queen a déployé les mêmes qualités pratiques qui ont fait de lui l'un des hommes d'affaires les plus prospères du pays parmi la jeune génération. De plus, je puis fournir l'assurance à mon honorable ami et à tous les autres représentants des Provinces maritimes qui ont véritablemtnt à cœur la prospérité de leurs provinces respectives, que les représentants de l'Ouest canadien, dont les intérêts, en somme, sont identiques aux leurs, sont disposés à coopérer avec eux afin d'améliorer les conditions essentielles au contentement de toute la population du Canada, tant dans l'Est que dans l'Ouest.

Et si la situation dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick est aussi sombre que mes honorables amis de la gauche tendent de le faire croire, se sont-ils enquis jusqu'à quel point le parti auquel ils appartiennent a contribué au présent état de choses?

Si je voulais abuser du temps et de la patience de la Chambre en refaisant l'historique de la longue luttte que nous avons soutenue en 1911 afin d'assurer des marchés plus étendus et un commerce plus libre aux Provinces maritimes, je serais en mesure de citer les paroles des chefs politiques les plus autorisés de l'époque et dont quelques-uns appartenaient au parti conservateur. Cependant, je m'abstiendrai de le faire. Je me bornerai à exposer la situation qui existait dans les Provinces maritimes durant la campagne de 1911 et les conséquences que cette élection a eues pour cette région, à mon point de vue. Et je suis en mesure de le faire, car à cette époque j'occupais un siège à la législature de l'île du Prince-Edouard, sans compter que j'ai pris une part active à la lutte dans ma province.

Etudions donc un peu les effets que les élections de 1911 ont exercés sur l'avenir des Provinces maritimes. L'île du Prince-Edouard se trouve à vingt-quatre heures de la ville de Boston, capitale du Massachusetts, par cremin de fer. La ville de Boston est circonscrite, jusqu'à un certain point, par les forêts du Maine et les carrières du Vermont. La population de Boston dépasse deux millions d'habitants; cette ville pourrait donc utiliser à elle seule tout le surplus de la production agricole des Provinces maritimes. Or, si le pacte réciprocitaire avait été accepté en 1911, ces provinces seraient en mesure d'écouler l'excédent de leur production agricole sur le marché bostonnais sans avoir à acquitter un seul sou de droits. A l'heure actuelle, Boston est obligée de faire venir ses approvisionnements de l'intérieur des Etats-Unis. Mais qu'est-il arrivé aux élections de 1911? Le parti conservateur a épousé l'égoïsme des capitalistes de Montréal et de Toronto que l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a décrits d'une façon si concise, l'autre jour, et il a vaincu le parti libéral en même temps que la réci[illegible]rocité. Quel

est le résultat? Les Provinces maritimes, à cause des droits très élevés qu'elles ont à payer, ne peuvent pas avoir accès à leur marché naturel qui est la ville de Boston et sont obligées de se contenter des marchés domestiques de Sydney, Halifax et Saint-Jean dont on a parlé, l'autre jour. Si, comme mes collègues le prétendent, les Provinces maritimes sont dans cette situation et qu'il y ait quelqu'un à blâmer, qu'ils adressent leurs reproches à celui qui les mérite, c'est-à-dire au parti qui a livré les agriculteurs du Canada de l'Est et de l'Ouest, pieds et poings liés, aux égoïstes intérêts protectionnistes du pays.

M. PRICE: L'honorable député se rend-il compte que sous le régime conservateur de 1911 à 1921, la ville de Moncton a vu doubler sa population et augmenter aussi la paye des employés des chemins de fer nationaux de $325,000 à $500,000 par mois.

M. McPHEE: Je suis heureux d'entendre une voix optimiste des Provinces maritimes. Je répondrai à mon honorable collègue en lui demandant à mon tour si les commandes du temps de guerre n'ont pas été jusqu'à un certain point la cause de l'augmentation de la population de Moncton.

J'ai dit au début que les intérêts de l'Ouest canadien étaient, sur beaucoup de points, identiques à ceux des Provinces maritimes; ils le sont en ce qui concerne les questions auxquelles je viens de faire allusion. Qu'est-ce que la doctrine réciprocitaire et la défaite du parti libéral en 1911 signifiaient pour l'agriculteur de l'Ouest? Voilà où mes bons amis les progressistes et moi-même pouvons tomber d'accord, car s'il est quelque chose que les progressistes et les libéraux de l'Ouest ont de commun, c'est ceci: Nous sommes délégués ici pour dire à nos amis les protectionnistes, en parodiant ce grand Américain décédé il y a quelques mois: Vous n'enfoncerez pas sur le front du cultivateur canadien la couronne d'épines. Vous ne crucifierez pas le cultivateur canadien sur un mur douanier comme celui que vous proposez. Qu'est-ce que la défaite de la réciprocité et du parti libéral en 1911 signifiait pour nous de l'Ouest? A certaines époques de l'année, nous importons surtout des fruits et des légumes. J'ai ici un relevé du service de la Statistique indiquant les droits perçus sur ces denrées. Les voici:

Le total des droits perçus sur les fruits et les légumes durant les trois derniers exercices financiers a été le suivant:

	Exercices		
Droits perçus	1923	1924	1925
Fruits de toutes sortes, frais, secs, conservés, etc., et extraits de fruits	$1,999,953	$2,182,923	$2,254,310
Légumes, frais, secs, conservés, etc., y compris marinades ..	$1,246,248	$1,358,453	$1,542,991

Presque 4 millions de dollars en droits sur les fruits et les légumes. Là-dessus, je ne sais pas quelle est la part que les gens de l'Ouest ont à payer, mais quelqu'un l'a estimée à un million par année. Qui paie? C'est évidemment le consommateur. Donc, ceux d'entre nous dans l'Ouest qui sont consommateurs sont saignés d'un million par année, sous forme de droits sur les fruits et les légumes, parce que nous avons laissé un gouvernement tory prendre l'ascendant dans ce pays, en 1911.

Prenez les machines agricoles. Peu après les élections de 1911, le directeur-gérant d'une des plus grandes maisons de machines agricoles de l'Ouest publia, sous forme de tableaux, les réductions de prix que sa maison aurait pu faire si la réciprocité avait été adoptée et il ajoutait: Les autres compagnies seraient obligées d'en faire autant. D'après ce que j'ai pu comprendre, les cultivateurs auraient épargné en moyenne un million par an. Au lieu de cela, les agriculteurs de l'Ouest ont à verser un million par an sur les machines agricoles pour satisfaire l'égoïsme de ceux dont j'ai déjà parlé.

Je répondrai brièvement aux remarques faites il y a quelques jours par certains de nos collègues conservateurs les plus convaincus et ce qui m'incite à le faire, monsieur l'Orateur, c'est le discours qu'a prononcé, hier après-midi, l'honorable député de Frontenac-Addington (l'hon. M. Edwards). Je commencerai d'abord par les critiques qu'il a adressées au leader du parti progressiste parce que ce dernier avait prétendu que de toutes les provinces du Canada, la Saskatchewan arrivait la première en fait de produits laitiers. J'ai pris la peine de consulter le Hansard, afin de mettre les choses au point. Je citerai d'abord la déclaration faite ici même par le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell), le 7 mai 1924, déclaration basée sur les chiffres du service de la Statistique.

	Saskatchewan	Ontario
Beurre, par tête..	30 liv.	25 liv.
Volaille, par tête..	11 "	5 "

J'ai aussi pris la peine d'obtenir de la division de la statistique cet après-midi le dernier bulletin sur ce sujet et voici les chiffres:

1924	Saskatchewan	Ontario
Beurre, valeur par tête..	$10.44	$9.96
Volaille, valeur par tête..	7.00	5.60

Ontario nous a devancés sur un seul produit, les œufs; voici les chiffres:

	Saskatchewan	Ontario
Œufs, valeur par tête	$8.49	$8.60

A la page 535 des Débats (édition anglaise), l'honorable représentant de Frontenac-Addington fait la déclaration suivante:

L'Australie a pour politique d'encourager ses cultivateurs en leur accordant une prime sur chaque bœuf abattu exporté du pays et une prime de 6c. par livre sur tout le beurre exporté, et ce gouvernement encourage cet état de choses en laissant le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande entrer au pays en payant un droit de 1c. par livre pour faire concurrence à notre propre produit sur le marché domestique.

Maintenant, quels sont les faits? Je me suis donné la peine de les obtenir du commissaire de l'industrie laitière et j'ai ici son mémoire qui se lit comme suit:

Depuis quelques années, les propriétaires de beurreries se sont efforcés de mettre en vigueur ce que l'on appelait un système de stabilisation; mais ce plan est aujourd'hui connu et désigné sous le nom de système Patterson.

Le système est absolument facultatif et n'a pas l'appui du gouvernement. Son succès dépend des beurreries de l'Australie qui veulent bien entrer dans le mouvement.

En somme, il s'agit de faire une levée de 2c. par livre sur tout le beurre fabriqué pour créer ainsi une caisse à même laquelle on paiera une prime de 6c. par livre sur le tiers de la production totale exportée. On prétend que ceci aura pour effet d'augmenter le prix du beurre consommé au pays jusqu'à concurrence de la prime nette, c'est-à-dire, de 4c. par livre.

Le système n'est pas encore en vigueur et on doute beaucoup de la possibilité de son adoption.

Ce système ne rendrait pas plus facile l'exportation du beurre au Canada, car la prime serait payée sur tout le beurre exporté. Le beurre australien ne sera exporté au Canada que lorsque le producteur australien obtiendra ici un prix plus élevé que sur les autres marchés mondiaux.

L'honorable représentant de Frontenac-Addington s'est montré très sévère pour le parti progressiste et il s'est vengé en lançant une attaque contre la United Grain Growers' Company. Il a lu une déclaration devant la Chambre et il a terminé par ces paroles:

Nous avons les faits à l'appui de ce que je dis lorsque je déclare que la United Grain Growers' Company représente le monopole le moins scrupuleux et le plus éhonté qui ait jamais existé dans ce pays ou dans tout autre pays, et ce sont les chefs de cette compagnie qui ont arrêté le programme du parti progressiste dans cette Chambre et dans le pays.

Je ne suis pas chargé de défendre la United Grain Growers' Company. Elle forme une corporation qui conduit un commerce légitime dans ce pays, comme toute autre compagnie au Canada. Elle a à subir la concurrence des autres compagnies du même genre. Elle ne demande aucune faveur spéciale, et le simple fait qu'elle réussit à fonctionner et à accumuler les profits dont a parlé mon honorable ami en citant des chiffres que je n'admets d'ailleurs pas, prouve bien que les compagnies rivales n'ont pas tenté de vendre à meilleur marché; autrement, elle aurait cessé de fonctionner. Nous n'avons rien à dire contre le chiffre d'affaires de ces compagnies, mais nous nous opposons à une hausse du tarif sur les instruments aratoires qui permettrait aux manufacturiers canadiens ainsi protégés de faire payer aux cultivateurs qui achètent leurs instruments aratoires un supplément de prix égal à l'augmentation des droits.

M. EVANS: L'honorable député me permettra-t-il de faire remarquer que les United Grain Growers n'ont pas réalisé ce profit sur l'achat des instruments aratoires ou d'aucun autre article?

M. McPHEE: J'ai déclaré ne pas admettre les profits qu'a mentionnés l'honorable représentant de Frontenac-Addington. Je propose que la Chambre ajourne ce débat.

(La séance est levée à 11 heures du soir sur motion de l'honorable M. Lapointe.)

LUNDI, 1er février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie) demande l'autorisation de présenter un projet de loi (bill n° 8) tendant à modifier la loi des grains du Canada (reçus d'entrepôts).

L'hon. M. ROBB: Veuillez nous en donner les grandes lignes.

M. CAMPBELL: Le motif de ce projet de loi est de rendre au cultivateur le droit que lui garantissait l'ancienne loi des grains du Canada de déterminer lui-même la destination de son grain expédié par l'entremise d'un élévateur local. En vertu du projet de loi soumis à cette Chambre au cours de la dernière session et voté en 1re lecture le 11 mai 1925, le cultivateur reprenait ce droit, mais on adopta ensuite un amendement qui lui retira ce droit. Aux termes de la loi la destination du grain confié à un élévateur local se fait sans consultation préalable du cultivateur, et c'est pour lui redonner ce droit, je le répète, que je soumets le projet de loi à la Chambre.

(La motion est adoptée et le bill est lu une 1re fois.)

AMENDEMENT AU CODE CRIMINEL

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix) demande l'autorisation de présenter un projet de loi (bill n° 9) tendant à modifier le Code criminel.

Ce projet de loi a pour but de faire disparaître l'alinéa 4 du paragraphe *a* de l'article 1140 du Code criminel. Cet alinéa que je dé-

sire faire révoquer fixe à trois ans le délai pour intenter une poursuite pour...

...toute infraction se rapportant ou due à la location d'une terre qui a été payée en totalité ou en partie par scrip ou qui a été octroyée sur des certificats émis en faveur de métis relativement à l'extinction d'un titre indien.

La motion est adoptée et le bill est lu une 1re fois.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest): Le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) peut-il nous dire quand nous pouvons espérer recevoir le rapport de l'auditeur général? Nous siégeons depuis trois semaines et le rapport est en retard. J'aimerais aussi savoir s'il est vrai, comme on le dit, que le rapport est complet, sauf l'introduction. Je puis dire au ministre que la Chambre peut fort bien accepter le rapport sans cette introduction que l'auditeur général pourrait présenter ultérieurement.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): A la dernière partie de la question de mon honorable ami, je dois répondre que j'ignore si le rapport est prêt, sauf le premier volume, mais je m'en informerai. J'ai reçu de l'auditeur général, en date du 28 janvier, une note dans laquelle il attribue le retard surtout au travail nécessité par les élections générales. L'auditeur général dit:

Outre des commis temporaires, environ quarante employés du personnel sont à vérifier ces comptes. Ces fonctionnaires réguliers ont dû consacrer une partie considérable de leur travail de chaque jour à la vérification et à l'acquittement des comptes d'élections, ce qui les détourne de leur besogne régulière et retarde la préparation du rapport.

J'imagine qu'il y a du vrai là-dedans. Je sais que j'ai reçu des plaintes touchant le retard apporté au paiement des fonctionnaires électoraux. L'auditeur général conclut ainsi sa note:

Je ne néglige rien pour achever le Rapport cette semaine. La majeure partie est déjà imprimée, prête à être reliée.

J'ai eu un peu la curiosité de m'assurer de combien de temps l'auditeur général était en retard, et j'ai relevé les dates auxquelles le rapport de l'auditeur général a été soumis au Parlement depuis 1907. J'observe qu'en 1907, en présentant le troisième volume, M. Fielding déclara qu'il espérait déposer à bref délai les deux autres, mais vu que ce volume était prêt, il le présentait sans tarder. La Chambre se réunit cette année-là le 28 novembre, et le premier volume fut déposé le 2 décembre. En 1911, la Chambre se réunit le 16 novembre et le rapport fut déposé le 10 janvier 1912. En 1912, la Chambre se réunit le 21 novembre, et le rapport fut déposé le 14 janvier 1913. L'année suivante, la Chambre se réunit le 15 janvier, et le rapport fut déposé les 19 et le 28 janvier. En 1916, la Chambre se réunit le 13 janvier, et le rapport fut déposé les 7, 10 et 14 février. En 1917, la Chambre se réunit le 19 janvier, et le rapport fut déposé le 19 avril. En 1919, la Chambre se réunit le 20 février, et le dernier volume du rapport fut présenté le 22 avril. Les différents volumes, cette année-là, furent respectivement déposés les 10, 26 et 28 mars et le 22 avril. En 1920, la Chambre se réunit le 26 février, et le dernier volume du rapport fut déposé le 14 mai. En 1921, la Chambre se réunit le 14 février, et le dernier rapport fut déposé le 4 avril. Mon honorable ami était alors au pouvoir, et je m'explique pourquoi il me harcèle. En 1922, la Chambre se réunit le 9 mars, et le rapport fut déposé le 13 mars. En 1923, la Chambre se réunit le 31 janvier, et le rapport fut déposé le premier février. En 1924, la Chambre se réunit le 28 février, et le rapport fut déposé le 3 mars, et en 1925, la Chambre se réunit le 5 février et le rapport fut déposé le 16.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami reconnaîtra sans doute que durant quelques-unes des années mentionnées il fallait recevoir des comptes d'outre-mer.

L'hon. M. ROBB: Je le reconnais.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cet état de choses se prolongea quelque temps après la guerre. Je regretterais certes de le voir écarter la dernière réforme opérée par son illustre prédécesseur. Le très honorable M. Fielding tenait énormément à ce que le rapport fût déposé dès la réunion de la Chambre.

L'hon. M. ROBB: Monsieur l'Orateur, je vais téléphoner à l'auditeur général pour découvrir la raison du retard.

ALCOOL SORTI DES ENTREPOTS DE DISTILLERIES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. H. H. STEVENS (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin) s'il déposera tous les décrets du conseil émis depuis deux ans touchant l'alcool de distillerie, sorti d'entrepôt dans un délai moindre qu'il n'est prescrit par la loi de l'accise. Je crois comprendre que le règlement de la Chambre n'exige pas le dépôt de tels décrets du conseil, mais si le ministre est assez bon pour se rendre à ma demande, je lui en serai reconnaissant.

L'hon. GEORGES BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Je vais préparer des copies de ces décrets et les déposerai le plus tôt possible, monsieur l'Orateur.

LE TRAITE DE LOCARNO

A l'appel de l'Ordre du jour:

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, le chef du ministère,—je veux dire le chef intérimaire,—est-il disposé aujourd'hui à dire à la Chambre si le Gouvernement se propose de demander au Parlement d'approuver le traité de Locarno?

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) a demandé l'autre jour le dépôt de la correspondance relative au traité de Locarno. J'ai promis alors de communiquer avec le gouvernement anglais afin d'obtenir son consentement. Le secrétaire d'Etat pour les Dominions nous a câblé qu'il nous ferait connaître l'opinion du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères aussitôt qu'il aurait pu s'en assurer. Je présume qu'il vaut mieux attendre sa réponse, pour faire connaître à mon très honorable ami notre opinion sur le traité.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne vois pas en quoi cela peut se rapporter à la décision du Gouvernement de proposer ou de ne pas proposer la ratification. Lorsque la question a été soulevée auparavant le ministre a dit que le Gouvernement avait pris une décision. Pourquoi le Parlement n'en serait-il pas informé?

L'hon. M. LAPOINTE: Le Gouvernement déclarera son attitude en temps opportun.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quand cela? C'est le temps maintenant.

L'hon. M. LAPOINTE: Quand nous aurons cette réponse.

Le très hon. M. MEIGHEN: Une fois les décisions du Gouvernement prises, le Parlement a le droit de les connaître.

L'hon. M. LAPOINTE: Rien ne presse. Personne ne sait mieux que mon très honorable ami que nous ne sommes pas liés par le traité; notre situation est précisément la même qu'il y a six mois ou un an.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas la question.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est la question. Le traité n'engage le Canada à rien tant que le Parlement ne l'aura pas ratifié. En attendant, rien n'est changé, du fait que nous nous abstenons de faire connaître notre opinion au très honorable député.

Le très hon. M. MEIGHEN: Etant donné que le Gouvernement a pris sa décision, le ministre voudra-t-il expliquer pourquoi le Parlement ne peut la connaître.

L'hon. M. LAPOINTE: Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à mon très honorable ami.

L'EMPLOI DE POUDRES ARSENIEES SUR LES ARBRES FRUITIERS

M. A. de WITT FOSTER: Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Agriculture a-t-il reçu des renseignements relatifs à l'empoisonnement par l'arsenic résultant de la consommation de fruits à Londres et dans d'autres centres européens? Je crois que les pommes des états de l'Ouest américain ont été plus ou moins interdites, et cela nuit sérieusement à la vente outre-mer des pommes de la Nouvelle-Ecosse. Le ministre a-t-il des renseignements à ce sujet?

L'hon. M. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Le sujet mentionné par l'honorable député de Hants-King (M. Foster) a déjà occasionné beaucoup de discussion en Europe et ici. Etant donnée son importance, monsieur l'Orateur, je me suis fait préparer un bref mémoire que la Chambre me permettra de lire:

Le commissaire nous a informés récemment que les journaux d'Angleterre donnaient beaucoup de publicité aux poursuites intentées contre certains marchands de pommes américaines arséniées à la suite des pulvérisations destinées à détruire la pyrale de la pomme. Nous avons répondu au haut commissaire que bien que l'application de poudres arséniées dans les vergers soit nécessaire au Canada, l'expérience et les analyses chimiques démontraient amplement qu'elle ne présentait pas le moindre danger. Bien que le Canada n'eût pas fait de recherches pratiques très poussées à ce sujet, à ce moment-là—sauf celles conduites sur un petit pied en 1891, les expériences poursuivies aux Etats-Unis ont démontré que la pulvérisation n'a aucun effet préjudiciable. Rendant compte de l'expérimentation de 1891, le chimiste du Dominion disait:

"L'insolubilité de ce poison qui empêche si cela était possible, son absorption par la pomme, la proportion infinitésimale de vert de Paris susceptible de rester sur la pomme, la fréquence des pluies après la pulvérisation, le fait que les pommes sont pelées avant d'être consommées, tout porte à croire que la pulvérisation n'offre pas le moindre danger pour le consommateur de pommes qui ont été soumises à la pulvérisation."

Afin d'élucider davantage ce point, il a été décidé cependant de faire une nouvelle expérimentation et en conséquence l'entomologiste du Dominion s'est procuré pour les soumettre à l'analyse du service chimique des pommes cueillies dans les vergers des différentes provinces, où la pulvérisation est pratiquée. Le chimiste du Dominion en fera l'analyse et rendra compte de toutes indications d'arsenic qu'il sera possible de découvrir. Ce travail n'a pas encore été terminé.

Je dois remercier mon honorable ami de m'avoir informé de son intention de poser cette question car le sujet est plutôt technique et il importe que les renseignements soient précis.

M. FOSTER: Vu que la situation est si sérieuse, le ministre, par l'intermédiaire du haut commissaire à Londres, fera-t-il savoir aux Anglais que ces analyses et ces examens ont été faits au Canada avec les résultats qui viennent d'être mentionnés, et, si c'est nécessaire, publiera-t-il des annonces dans les centres où nos pommes sont vendues afin que nos pomiculteurs aient le bénéfice de cette publicité.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crains que les analyses faites il y a trente-cinq ans, tous excellentes qu'elles fussent à cette époque, ne nous servent guère aujourd'hui. Nos vergers de l'Ouest n'étaient guère développés alors.

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS PARLEMENTAIRES PENDANT LA SUSPENSION DES SÉANCES

M. LADNER: Monsieur l'Orateur, le Gouvernement nous apprendra-t-il s'il a l'intention de suspendre les appointements du personnel de la Chambre durant la suspension des séances? Plusieurs membres de ce personnel viennent de loin et durant leur séjour ici ont des engagements financiers assez lourds. Il y a beaucoup de députés qui ont besoin de leurs services, et il n'est que juste que ces employés reçoivent leur traitement en entier.

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): La Commission d'économie interne de la Chambre a cette question à l'étude. Si je comprends bien, elle s'est réunie ce matin, mais nous n'avons pas encore de réponse.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement proposé par le très honorable M. Meighen.

M. GEORGE W. McPHEE (Yorkton): Lorsque la Chambre a levé sa séance vendredi soir, je discutais certaines déclarations de nos vaillants amis les conservateurs. Je dirai un mot de l'assertion faite au sujet de ma province par l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers). Voici comment il s'est exprimé le 21 janvier:

> J'ai la conviction que, de ce côté-ci de la Chambre (*la gauche*) nous avons le désir et la bonne volonté de faire tout ce qu'il est possible pour venir en aide aux provinces de l'Ouest à la faveur d'un crédit agricole. Seulement, en toute justice, il convient toutefois de faire savoir à la députation pourquoi il est nécessaire que nous soyons appelés maintenant à venir en aide à ces provinces au moyen du crédit agricole. Si je ne me trompe, monsieur l'Orateur, la difficulté vient de ce que ces provinces ont eu, en Saskatchewan et en Alberta, le malheur d'avoir, de longues années durant, des gouvernements libéraux. A vrai dire, jamais ces deux provinces n'ont eu l'avantage de connaître et de bien comprendre ce que vaut un gouvernement conservateur.

Me sera-t-il permis de demander à mon collègue à quel gouvernement conservateur il fait allusion? N'est-ce pas à celui qui existait au Manitoba avant 1914? Dans l'affirmative, je rappellerai à l'honorable député l'enquête concernant la construction du collège agricole et des édifices législatifs. Les résultats de cette enquête ont montré pour toutes les générations à venir l'incompétence et le gaspillage du gouvernement conservateur dont l'histoire politique est fort bien connue de mon honorable ami. Un régime de terreur a sévi sous ce gouvernement alors que des malheureux étaient jetés en prison pour le seul crime d'avoir travaillé dans les intérêts du parti libéral. A sa litanie politique, la Saskatchewan a ajouté cette supplique, de n'être jamais victime d'un régime comme celui qui a affligé le Manitoba sous le ministère Roblin. C'est pourquoi il n'y a pas un seul représentant conservateur de la Saskatchewan à la Chambre. A la législature, composée de soixante-trois membres, il n'y a que trois députés conservateurs, bien que le chef du parti tory soit un ancien inspecteur d'écoles qui ait été prié d'organiser et de ressusciter un parti dont l'avenir politique dans cette province n'est pas plus souriant que n'est réconfortant le silence lugubre du tombeau.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Que mon collègue me permette une question. Il a parlé du Manitoba. Mettra-t-il en parallèle la députation de cette province dans la présente Assemblée avec celle de la Saskatchewan et de l'Alberta?

M. McPHEE: Que mon honorable ami le fasse s'il le désire. L'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary), bien qu'il ne soit pas un partisan politique d'aussi vieille roche que ceux que j'ai déjà mentionnés, tout en étant aussi convaincu, a dit que le flambeau de la protection a brillé pour la première fois, au Canada il y a un demi-siècle. Si c'est le début de la traditionnelle doctrine conservatrice, celle des libéraux le précède de cinquante ans. Le libéralisme traditionnel vit le jour au Canada au cours des longues luttes pour obtenir le gouvernement responsable que le peuple dut soutenir contre l'ancien pacte de famille du parti tory; ces luttes furent semblables à celles que les libéraux livrent aujourd'hui afin d'assurer au Canada la liberté économique. A cette époque, pour entraver la liberté de parole, les presses d'imprimerie furent jetées dans le lac Ontario et le port d'Halifax. La rébellion de 1837 fut le point culminant de

cette lutte et le peuple canadien n'oubliera jamais le rôle joué—et William Lyon Mackenzie et Louis Papineau. Et ici encore cet après-midi, monsieur l'Orateur, je me proclame un disciple de ce libéralisme traditionnel et j'offre mes hommages au petit-fils de Papineau, le distingué représentant de Labelle (M. Bourassa). D'autre part, avec tous les libéraux du pays, je suis heureux que le manteau du vénérable chef du parti libéral, sir Wilfrid Laurier, soit tombé sur les épaules de l'honorable député de Prince-Albert, le petit-fils du vieux rebelle de 1837, William Lyon Mackenzie. Et maintenant, monsieur l'Orateur, voyons donc un peu quelle a été l'attitude de mes honorables amis de la gauche à l'égard des cultivateurs canadiens, surtout ceux de l'Ouest. Avec votre permission, je remonterai jusqu'à la session qui précéda les élections générales de 1911, à laquelle j'ai déjà fait allusion. Dans le volume IV des débats de la session de 1910-1911, à la page 7474, je relève les paroles suivantes d'un honorable député qui fit partie par la suite du ministère conservateur:

On dirait vraiment qu'il s'agit de cette clique de chefs...

Je ferai observer en passant que l'honorable député faisait allusion à la délégation de mille cultivateurs de l'Ouest canadien qui étaient venus interviewer le Gouvernement afin de savoir quels avantages le pacte réciprocitaire serait de nature à leur assurer.

...des membres de cette association des producteurs de grain du Nord-Ouest qui sont venus ici, de ces mêmes gens qui font de la politique chez le forgeron. Ce sont autant d'organisateurs et de meneurs libéraux. Je ne parle pas de la masse des cultivateurs, mais de ces types qui cherchent à se hisser au premier rang, dont les femmes chaussées de longues bottes font le nettoyage des étables et des écuries tandis que leurs fainéants de maris passent leurs temps chez le forgeron à faire des lois pour le monde entier.

Voilà du torysme outré. J'allais dire que ces paroles sont le digne pendant des déclarations faites par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) et que l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) a citées ici l'autre jour, lorsqu'il a fait allusion aux bonnes dames de la province de Québec. Les petites gens, les citoyens ordinaires ne doivent pas même s'approcher de ces fiers barons de la classe privilégiée, sans s'exposer à se faire insulter. Monsieur l'Orateur, les lugubres remarques de nos amis, les conservateurs sont à l'unisson des avancés de la presse conservatrice avant les élections générales du 29 octobre dernier. Avec votre permission, je citerai une ou deux de ces assertions. En premier lieu, je lirai un article de ce vaillant organe du torysme à Montréal, le Star (*applaudissements*). Que mes honorables amis attendent que j'aie lu le texte de ces articles avant d'applaudir. Voici un passage que je relève dans la page de rédaction du *Star* à la date du 6 octobre 1925:

Il est peut-être préférable de dire un mot de la prétendue étroitesse d'esprit de la province de Québec en songeant aux effets qui pourraient en résulter pour ses industries les plus essentielles et ses institutions le plus chéries si M. King allait recruter assez de partisans au parlement pour lui permettre de vendre son parti aux progressistes. Tous nos efforts tendent à réveiller notre population et à lui faire voir que sa vie même est en danger; le moment est arrivé pour elle de se détourner du passé et de se prononcer sur les questions politiques à l'ordre du jour. Voilà pourquoi nous demandons à la province de n'envoyer que de loyaux représentants de Québec pour monter la garde à Ottawa, des hommes qui appuieront Patenaude afin d'empêcher que le gouvernement du Dominion ne soit remis tout entier entre les mains des porte-paroles dangereusement sincères de l'Ouest dont la vision politique ne pénètre jamais à l'est des brouillards du lac Supérieur.

Et à la date du 26 octobre, je relève encore cet autre éditorial du même journal, ainsi conçu:

Et qu'est-ce que coûtera à la province de Québec un triomphe progressiste? Le groupe agraire demandera l'abolition du régime protecteur; s'il ne peut obtenir complètement sa livre de chair, il exigera au moins un premier versement appréciable avec promesse d'obtenir encore plus à brève échéance. Cela veut dire que les industries du Québec seront décapitées tout de suite ou tellement démoralisées qu'elles déclineront rapidement. Au cours des quatre dernières années, nous avons constaté ce qui s'est produit à la faveur de l'abaissement constant du tarif douanier. Toutes les industries de la province pour ainsi dire, sauf celle des consuls américains expédiant les Canadiens aux Etats-Unis, en ont souffert; elles ont diminué leur personnel, réduit les heures de travail, abaissé au minimum le chiffre de la feuille de paie et déterminé la crise par toutes les régions où elles apportaient autrefois le bien-être. Nul manufacturier québecois n'a eu l'audace de songer à placer de nouveaux capitaux ou à agrandir ses usines tant que l'administration de la chose publique sera aux mains d'un gouvernement qui est toujours prêt à réduire le tarif. Un gouvernement qui compte sur l'appui des progressistes pour se maintenir aux affaires, doit être prêt à faire chaque année des accrocs au tarif douanier sans quoi les électeurs progressistes des Prairies obligeraient leurs représentants à le renverser. Il ne s'agirait plus de menaces; ce serait une succession de décapitations en règle. Les industries de la province de Québec seraient dans une crainte constante tout comme les malheureux prisonniers de la révolution en France, qui se demandaient toujours lequel d'entre eux gravirait le premier les degrés de la guillotine. Une pareille éventualité convertirait en un torrent rapide le flot de l'exode vers les Etats-Unis. Nos jeunes gens sont dans l'expectative, espérant que le courant va tourner et qu'ils trouveront plus de travail au pays l'année prochaine. Or, une victoire progressiste mettrait fin à cet espoir. C'est un fait notoire que le capital, qui est toujours timide, sera encore bien plus effrayé sous le règne d'un Forke sans gène que sous celui d'un King hésitant.

Cet éditorial, monsieur l'Orateur, doit sonner drôlement aux oreilles de mes honorables amis les progressistes et surtout aux oreilles de leur chef, après les paroles séductrices des orateurs conservateurs au cours du débat qui

a marqué la première semaine de la présente session. Le même journal dépeint autrement la situation après les élections! J'en ai détaché quelques nouvelles pour donner une idée de l'hypocrisie de l'opposition. Ces extraits tirés du *Montreal Star* se rapportent à la situation commerciale d'un bout à l'autre du Canada. Les voici:

1. 26 novembre 1925. Le rapport des banques indique une amélioration des affaires.

2. 16 novembre 1925. Les recettes de la Sherwin ont été de 8.79 p. 100. La perspective est encourageante.

3. 17 novembre 1925. Il déclare que le Canada est un pays d'avenir.

4. 10 novembre 1925. La Granby Smelting Company annonce que l'année a été meilleure.

5. 26 novembre 1925. On s'aperçoit que les affaires marchent mieux. Les rapports publiés par le service fédéral de la Statistique continuent de signaler l'amélioration des affaires. Sur six indices de conditions fondamentales récemment publiés, cinq indiquent une tendance à l'amélioration.

6. 26 novembre 1925. L'industrie du coke a établi un record en octobre.

7. 26 novembre 1925. Forte augmentation des dividendes des mines canadiennes.

8. 26 novembre 1925. Nouveau record dans la quantité de marchandises chargées à bord des bateaux.

9. 23 novembre 1925. Les exportations de pulpe et de papier ont augmenté en octobre.

10. 14 novembre 1925. Les affaires sont meilleures dans la quincaillerie.

11. 13 novembre 1925. On projette la construction d'une usine dans la province de Québec, près de Beaupré, qui coûtera cinq millions.

12. 25 novembre 1925. Les obligations de la Canadian Salt toutes vendues. La Royal Securities Corporation a annoncé, à midi, que l'émission de $1,200,000 d'obligataions portant première hypothèque à 6 p. 100, de la Canadian Salt Company, ouverte au public ce matin, a été entièrement souscrite. La répartition couvre tout le Canada.

13. 24 novembre 1925. Les exportations de fromage accusent une sensible augmentation.

14. 13 novembre 1925. Une usine de la province de Québec qui emploie 600 ouvriers. La papeterie de l'International à Chelsea en emploiera 4,000 au printemps.

15. 26 novembre 1925. Le blé est à la hausse.

16. 24 novembre 1925. Il nous vient des immigrants de plusieurs nations.

17. 23 novembre 1925. Le commerce avec l'étanger va en augmentant.

18. 13 novembre 1925. Grosse exportation de beurre du Manitoba. On a déjà expédié en Grande-Bretagne plus que pendant toute la saison de 1916.

Monsieur l'Orateur, qu'est-ce que ces rapports nous indiquent? Ils nous montrent que le Canada est prospère, en dépit des conservateurs colporteurs de mauvaises nouvelles. Qu'on me permette d'ajouter d'autres témoignages à ceux que mes honorables collègues de ce côté-ci de la Chambre ont déjà cités; ce n'est pas une répétition. Je citerai d'abord ces paroles de sir Vincent Meredith, président de la banque de Montréal:

Il n'est pas douteux que la marche des affaires s'améliore tranquillement, mais sûrement. Comme preuve, les chemins de fer ont transporté plus de marchandises que jamais et le commerce de gros et de détail dénote un regain d'activité assez sensible. L'industrie textile est active et la demande est plus grande

pour le cuir et les industries qui s'y rattachent. L'amélioration se manifeste aussi dans d'autres sphères, bien que les bénéfices soient restreints dans l'épicerie. Il y a peu d'amélioration dans le marché du bois de l'est du Canada, mais les expéditions de l'ouest par le canal de Panama ont sensiblement augmenté.

La prospérité du pays dépend surtout du rendement de l'agriculture; cette année, la récolte a été très abondante et les prix actuels devraient être rémunérateurs pour les cultivateurs. La vente de la récolte devrait amener 500 millions d'argent nouveau au Canada et liquider sans doute les dettes des cultivateurs. Cet argent nouveau va se répandre dans tout le commerce et améliorera la situation générale.

Je citerai maintenant les paroles du très honorable leader de l'opposition, telles qu'elles ont été rapportées dans une dépêche du *Mail and Empire,* publiée peu après le nouvel an:

Bien qu'un quart de siècle se soit écoulé sans progrès notable, on a encore le temps de voir se réaliser la prophétie de sir Wilfrid Laurier, à savoir que le vingtième siècle serait le siècle du Canada. D'ici à vingt ans, nous devrions doubler notre population.

Ensuite voici ce que dit l'honorable M. Crerar, ex-ministre et président des United Grain Growers:

Cette année a été la meilleure que l'Ouest ait jamais eue; venant après deux années satisfaisantes, elle met l'Ouest dans une bonne situation financière.

Puis sir Henry Thornton:

Le Dominion avec sa population actuelle de neuf millions d'habitants exporte plus que n'exportaient les Etats-Unis en 1899, avec 76 millions d'habitants. Pour les douze mois finissant en août dernier, nos exportations représentaient $125 par tête, comparativement à $37 pour les Etats-Unis.

Enfin, voici l'opinion de M. Beatty, président du Pacifique-Canadien:

Depuis deux ou trois ans nous édifions une nouvelle et plus solide fondation pour notre futur développement économique. Nous avons profité de ces leçons d'économie que l'adversité nous a forcés d'apprendre et, finalement, avec l'aide d'une abondante récolte et l'amélioration lente mais sûre de l'écoulement de nos produits à l'étranger, nous sommes rendus au point où nous attendons l'impulsion qui ravivera notre commerce intérieur.

Ces opinions, monsieur l'Orateur confirment la déclaration de sir Wilfrid Laurier, qui, en 1895, après avoir entendu sir George Foster citer une longue liste de chiffres, pour prouver que le Canada était prospère, disait:

Si le parti que je dirige prend le pouvoir, personne n'aura besoin de se reporter aux statistiques pour prouver que le pays est prospère. Je demanderai simplement à chaque cultivateur et à chaque artisan de mettre la main à son gousset et là il y trouvera la preuve de sa prospérité.

Monsieur l'Orateur, la doctrine libérale est synonyme de prospérité. On raconte une histoire au sujet de sir Robert Borden et de feu sir Wilfrid Laurier. Lorsque le grand pont de Québec s'écroula, il y a quelques années, sir Robert Borden était dans le voisinage et adressa la parole près de là.

Naturellement, sa présence n'avait rien eu à voir avec la chute du pont et c'est par pur hasard qu'il se trouvait là et devait prononcer un discours à cette occasion. Peu de temps après, sir Wilfrid partit en voyage dans l'Ouest et se rendit à Moose Jaw. A cet endroit il n'y avait pas eu de pluie depuis plusieurs semaines et les gens priaient pour en avoir. Le lendemain de l'arrivée de sir Wilfrid Laurier, la pluie tomba à torrents. Sir Wilfrid n'avait rien eu à voir dans cette pluie, mais un heureux hasard a fait qu'il se trouvait là. Il continua jusqu'à Prince-Albert où la situation était entièrement différente; il pleuvait depuis plusieurs semaines et les gens pensaient ne jamais revoir le soleil. Cependant, le lendemain de l'arrivée de sir Wilfrid, le soleil brillait dans toute sa gloire. Sir Wilfrid n'avait eu aucun influence sur le solei, mais c'est cependant le hasard qui l'avait servi et avait fait qu'il se trouvait là quand le soleil a paru. Nos amis de la gauche prétendent que nous ne remercions pas la Providence de ce qui arrive au pays, mais que ce soit une question de chance ou de jugement, je prétends que le peuple du pays désire un gouvernement dont les travaux bénéficient des pluies du ciel cependant qu'une sage et bienveillante providence fait rayonner sur lui le soleil de la prospérité.

Nos amis les conservateurs répètent que le pays n'est pas prospère et répètent constamment que la protection est l'unique planche de salut pour le pays. Permettez-moi d'extraire du discours de l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Bury) qu'on trouve à la page 379 du Hansard non revisé:

La protection est loin d'être morte. Venant de l'Ouest je puis dire qu'elle est plus vivante que jamais. Tout le pays, même la région de l'Ouest, reconnaît que la protection est nécessaire au bien-être du Dominion tout entier.

Et l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) a dit aussi (voir page 303 du Hansard):

Il nous faut protéger nos agriculteurs en consommant ici même le plus possible de nos produits, leur réservant ainsi notre propre marché et gardant notre argent chez nous. Pour en arriver là, il n'y a qu'un moyen, c'est d'élever notre tarif au niveau du tarif américain sur les produits agricoles.

(*Applaudissements.*)

M. McPHEE: Je suis heureux de ces approbations parties de la gauche. Nous avons de plus entendu l'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary) nous dire (page 486 du Hansard):

Je voudrais lui rappeler qu'il y a cinquante ans le parti conservateur alluma le flambeau de la protection; que fidèlement, loyalement les membres de ce parti se le sont passé de l'un à l'autre et qu'aujourd'hui c'est un phare qui guide notre public canadien.

Si les honorables députés ont trouvé la panacée nécessaire à nos maux politiques—maux qui n'existent que dans leur imagination en ce qui regarde le Canada—pourquoi le Provinces maritimes ne sont-elles pas prospères? En repoussant la réciprocité, en 1911, on a pour ainsi dire enlevé aux produits agricoles de la région tout débouché autre que les villes de Sydney, Halifax et Saint-Jean. Les honorables députés de la gauche prétendent que ces provinces devraient être prospères, mais si les prétentions de l'honorable député de Cumberland (M. Smith) sont exactes, alors, les honorables députés que je viens de citer et tout le parti tory se trompent.

Si, comme ces messieurs le prétendent, la protection est nécessaire au pays, ne s'ensuit-il pas que les industries qui existent sans protection devraient automatiquement abandonner les affaires? Quels sont les faits? Le tarif Fielding de 1906, sous le régime Laurier, a permis l'entrée en franchise de la ficelle d'engerbage, du fil barbelé et des écrémeuses centrifuges. Si les prétentions des honorables députés de la gauche valent quelque chose, les maisons qui fabriquent ces articles devraient être fermées depuis longtemps. Mais, voyons au contraire les chiffres du service de la Statistique. En 1924, cinq manufactures canadiennes fabriquaient de la ficelle d'engerbage et il est entendu qu'une autre manufacture s'ouvre à Brantford. En 1924 aussi, cinq manufactures canadiennes fabriquaient des écrémeuses centrifuges au nombre de 11,155 et, durant la même année, huit manufactures fabriquaient 19,707,000 livres de fil barbelé. Le point sur lequel je désire insister, c'est que si ces fabriques peuvent prospérer sans protection, pourquoi faut-il augmenter les droits sur les instruments aratoires, comme le conseille le très honorable chef de l'opposition? Permettez-moi maintenant de citer le *Grain Growers' Guide.*

Un DEPUTE: Très bien!

M. McPHEE: Cette marque d'approbation me réjouit. Cela signifie, je l'espère, qu'un honorable député de la gauche a été converti par mes arguments. Dans son édition du 7 octobre 1925, le *Grain Growers' Guide* publiait un article intitulé "Remparts d'Or". Cet article contenait la décaration suivante:

"Nous désirons attirer l'attention toute particulère des lecteurs du *Grain Growers' Guide* sur la déclaration très positive de M. Meighen au sujet des modifications qu'il ferait subir au tarif si, par une malencontreuse tournure des événements, les élections l'amenaient au pouvoir. Il augmenterait les droits; il les ramènerait à ce qu'ils étaient à l'époque où, pour nous servir d'un mot de l'ancien président W. H. Taft, il se démit de ses fonctions de premier ministre du consentement unanime de la population canadienne. Cela signifie les augmentations suivantes: Faucheuses, mois-

sonneuses et lieuses, de 6 à 12½ p. 100; cultivateurs, herses, râteaux mécaniques, semoirs en ligne et distributeurs d'engrais, de 7½ à 15 p. 100; charrues et batteuses mécaniques, 10 à 17½ p. 100; chariots de ferme, de 10 à 20 p. 100; pelles et bèches, de 20 à 32½ p. 100; chargeuses de foin, concasseurs de grain, arracheuses de pommes de terres et autres instruments, de 10 à 20 p. 100. En d'autres termes, si M. Meighen est élu de nouveau, il doublera les droits sur les instruments aratoires.

M. Meighen sait fort bien que les fabricants d'instruments pouvaient se passer de cette tendre sollicitude pour leur prospérité. Il le savait dès 1911. Il le disait à la Chambre des communes le 18 janvier 1911. S'adressant au gouvernement de l'époque, il lui disait que, par l'imposition des droits sur les instruments agricoles, il avait laissé "subsister la protection à outrance" et que le gouvernement était encore au pouvoir "parce qu'il s'était constitué le valet de ceux qui l'y avaient porté et l'y maintenaient à force d'argent."

De fait, monsieur l'Orateur, toute augmentation des droits douaniers entraîne un relèvement correspondant du prix d'achat des denrées sans aucun avantage à qui que ce soit sauf aux industrels égoïstes que l'on protège. A l'appui de cette assertion, qu'il me soit permis de citer ce passage d'un discours du très honorable chef de l'opposition, dont on trouvera le compte rendu dans le 1er volume du Hansard de 1910-1911, page 2025:

Et maintenant, monsieur l'Orateur, que font voir les fabricants d'instruments agricoles? Ce tarif leur a permis d'exiger des prix plus élevés qu'il ne le pourraient faire si le tarif eût été abaissé. Je ne dis pas qu'une réduction ait un effet bien considérable sur les prix; je crois qu'elle peut avoir l'effet de soulager quelque peu les cultivateurs de l'Ouest, en particulier, dont plusieurs, malgré tout ce qu'on a pu dire ici, luttent constamment entre le succès et la faillite.

Afin de faire voir l'effet que le tarif peut avoir sur les prix je citerai cet extrait d'un article de fond paru dans le *Free Press* de Winnipeg il y a quelques jours:

Doctrine réduite à néant par les faits.

Ceux qui, au cours de la dernière campagne électorale, ont entendu cet argument que le relèvement des droits n'entraînerait pas l'augmentation du coût de la vie au Canada, apprendront avec intérêt ce qui s'est passé lors d'une réunion du conseil municipal de Winnipeg, tenue lundi soir dernier. Si, après la campagne des élections fédérales, l'idée leur est restée que l'argument avancé par M. Meighen et ses amis était fondé, ils peuvent opposer à cette doctrine les faits, tels que les fait en réalité ressortir une opération commerciale. La compagnie suédoise qui a soumissionné trois générateurs destinés à l'usine hydro-électrique de la ville de Winnipeg, a offert de les fournir à un prix de $15,000 inférieur à celui d'une maison canadienne. La Suède, il va sans dire, est éloignée du Canada. Avant que cette compagnie puisse débarquer ses générateurs au pays, il lui faudra verser au gouvernement canadien des droits au taux de 27 p. 100, soit en l'occurrence, une somme d'environ $30,000. Il faudra également que cette maison acquitte les frais de transport sur mer de la Suède au Canada et sur un chemin de fer canadien depuis le port d'arrivée jusqu'à Winnipeg. L'établissement en question peut faire tout cela, et cependant économiser $15,000 à la population de Winnipeg.

Comment, en cette circonstance, est-il permis de douter des avantages de la concurrence extérieure? En achetant les machines en question à l'étranger, au prix indiqué, les citoyens de Winnipeg font une économie de $15,000, l'Etat canadien perçoit $30,000 en droits, ce qui contribue d'autant à atténuer le fardeau des impôts, et les chemins de fer bénéficient du transport à longue distance entre le port de débarquement et Winnipeg. A la suite de ces faits, un des échevins, partisan de M. Meighen, a déclaré que, dans la circonstance, il s'opposerait à l'adjudication du contrat à une maison canadienne. Exclure la concurrence étrangère, a-t-il ajouté, serait laisser la municipalité à la merci des fabricants canadiens.

Avec un tarif qui exclut toute concurrence étrangère, il en coûterait plus cher pour vivre à toute la population canadienne, tout comme, dans ce cas-ci, la ville de Winnipeg aurait, faute de cette concurrence étrangère, déboursé un supplément de $15,000.

M. STINSON: L'honorable député sait que les machines hydrauliques dont il parle ont été fabriquées au Canada et non en Suède?

M. McPHEE: Je cite simplement l'article de rédaction du *Free Press* de Winnipeg, lequel n'a pas été contredit.

M. STINSON: Ces machines ont été fabriquées dans la ville de Lindsay, par la Boving Hydraulic & Engineering Company, Limited, et non par une compagnie suédoise.

M. McPHEE: Mon honorable ami prétend-il que l'article de fond est contraire aux faits?

M. PRESTON: Le *Free Press* est encore dans l'erreur.

M. McPHEE: Maintenant, monsieur l'Orateur quelle objection fait-on à la création d'une commission consultative du tarif comme il en est question dans le discours du trône? Je vois que le 8 février 1912, d'après le Hansard de cette année-là, volume II, page 2753, le très honorable chef de l'opposition disait:

Quelle autre objection fait-on à l'établissement de cette commission du tarif? C'est que nous pourrions obtenir les mêmes renseignements des fonctionnaires du département, et qu'en nommant ainsi une commission, au lieu d'utiliser les services de fonctionnaires placés directement sous la surveillance du ministre, nous élevons une barrière entre le peuple et le Gouvernement. Eh bien, je ne vois pas de différence de principe entre le recueillement des faits par l'intermédiaire d'employés relevant directement du ministre mais j'aperçois une grande différence entre les résultats pratiques et l'excellence d'une méthode en comparaison de l'autre. Dans un cas, nous avons un groupe d'hommes spécialement nommés en vue de s'enquérir et spécialement compétents pour cet objet, et qui dans une mesure suffisante sont soustraits à la direction du ministre. Ces hommes sont nommés pour faire un travail spécial et doivent répondre de l'excellence des résultats. Je suis donc d'avis que des résultats peuvent être fournis par une commission de cette sorte qui seront bien supérieurs à ceux qu'on pourrait obtenir d'employés du département des Douanes, lesquels n'auraient pas été spécialement dressés à ce travail et ne jouiraient pas de la même liberté d'action.

Or, monsieur l'Orateur, le discours du trône contient plusieurs propositions d'intérêt vital pour nous de l'Ouest canadien. De fait, on peut même dire de ce discours qu'il constitue la déclaration de droits de l'Ouest,—crédit agricole, expansion des marchés, immigration,

réduction des droits, et en dernier lieu, mais non le moins important, le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.

L'hon. M. MANION: Quel est l'article qui parle d'une réduction des droits?

M. McPHEE: J'aurais dû dire: remaniement des droits. J'aimerais donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu de la chambre de commerce de Yorkton, en Saskatchewan. Il est ainsi conçu:

Yorkton (Sask.), 9 janvier 1926.

M. T. GEORGE MCPHEE, M.P.,
Ottawa.

La chambre de commerce de Yorkton voit avec plaisir que, d'après le discours du trône, le chemin de fer de la baie d'Hudson sera terminé en 1926. L'Ouest va en recevoir un regain de prospérité.

Je désire maintenant répondre à une question posée il y a quelques jours par le député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) au député de la Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy), pendant le discours de ce dernier, pour savoir comment la ligne de la baie d'Hudson sera en état de gagner assez d'argent pour assurer le service des intérêts sur les capitaux engagés. L'achèvement de ce chemin de fer, monsieur l'Orateur, réalisera enfin les promesses données à la population de cette immense contrée de l'Ouest. En réponse à la question de l'honorable membre, je lui demanderai ceci: Quel intérêt l'Etat touche-t-il sur les millions dépensés par le parti conservateur entre 1912 et 1918 à l'exécution de la ligne, si on la laisse inachevée?

En terminant, je désire exprimer l'espoir que les Canadiens de l'Est et ceux de l'Ouest travailleront ensemble au bien commun de la nation. Jamais je n'oublierai les dernières paroles que prononça dans l'Ouest le chef tant regretté du parti libéral en 1917:

Si je suis élu, disait-il, je ne me réjouirai pas; si je suis battu, je ne me découragerai pas. Dans la victoire ou dans la défaite je serai, si on le veut, un lieutenant ou même un simple soldat dans la grande armée des hommes libres.

Je demande à tous, libéraux, progressistes et indépendants, d'adopter la ligne de conduite si éloquemment tracée par sir Wilfrid Laurier. Marchons ensemble de victoire en victoire et soyons disposés à servir comme lieutenants et simples soldats dans la grande armée de la liberté économique et douanière.

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher): En prenant la parole pour discuter le programme du Gouvernement je me propose d'être bref, comme d'habitude. Il y a quelques années j'ai émis l'avis que les discours prononcés en cette Chambre ne devaient pas dépasser une demi-heure, et je veux me conformer à cette opinion.

Et tout d'abord, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de vous offrir mes sincères félicitations pour votre réélection au poste de président de la Chambre; je félicite également la représentation nationale de l'heureux choix qu'elle a fait en vous. Malgré que la place qui m'a été assignée sur ces bancs se trouve plus éloignée de votre fauteuil, le sentiment que j'éprouve à l'égard de votre personne et de votre fonction, dont vous remplissez tous les devoirs avec tant de dignité et d'impartialité, est aussi profond qu'autrefois quand j'occupais un siège plus près du fauteuil présidentiel.

J'ai l'intention de discuter quelques passages du discours du trône. Le premier qui me tombe sous les yeux est celui-ci:

Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possibles d'importantes réductions d'impôts.

C'est une excellente proposition. A ce sujet, je dois dire que je partage l'avis de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) qui a dit que la réduction des impôts doit soulager tout d'abord ceux qui sont le moins en état de les supporter. Que le Gouvernement commence par dégrever les masses populaires.

Un autre projet annoncé dans le discours du trône qui nécessite de ma part une observation est le suivant:

Vu l'amélioration de la situation, le Gouvernement a formulé et mis en œuvre une vigoureuse politique d'immigration.

Je suis d'avis qu'on devrait remplacer le mot "immigration" par celui de "colonisation". Une des grandes erreurs de notre politique d'immigration, c'est qu'on s'est contenté d'attirer les Européens en Canada pour les y abandonner à eux-mêmes. Aussi, ont-ils, pour un grand nombre, pris la route des Etats-Unis. J'ai été élu dans une des plus belles régions du Canada, qui a eu son histoire et qui a failli me laisser dans mes pénates.

Ma circonscription compte parmi ses habitants des colons venus de l'Europe centrale et, pour bien dire, de tous les pays européens. Ils ont fait d'excellents colons, sobres et économes et ils réussiront là où des Canadiens ne pourraient arracher leur vie. Mon district a besoin d'améliorations et j'y appelle la bienveillante attention du ministre des Travaux publics. Le pays occupé par les colons dont je parle est arrosé par la rivière le Roseau et par un ruisseau appelé le ruisseau des Pins. On m'accusera peut-être de servir des intérêts particuliers, mais quand j'aurai exposé toute la question, on verra que ces deux cours d'eau offrent un intérêt général.

L'état de Minnesota, qui est contigu à mon district électoral, a exécuté de grands travaux

d'assèchement des terrains marécageux et a canalisé l'eau vers la rivière et le ruisseau que j'ai nommés, et il s'ensuit qu'au printemps, à l'époque des grandes crues, la rivière ne peut retenir entre ses bords la masse d'eau qu'elle charrie. Des milliers d'acres furent inondés l'an dernier et en mainte région les colons durent quitter leurs terres parce qu'un animal n'y pouvait trouver un endroit sec pour s'étendre. On aura les mêmes ennuis tous les ans tant que le Gouvernement canadien n'apportera pas remède à la situation. J'ai exposé cette difficulté aux autorités de la province et au Gouvernement fédéral; mais jusqu'ici j'ai eu très peu de satisfaction. Je dis au Gouvernement qu'au lieu de dépenser des millions de dollars pour attirer des émigrants chez nous, il devrait consacrer une partie de ces fonds à la tâche importante de garder ceux que nous avons déjà. On a fait venir ces gens au Canada voilà vingt ans; ils ont travaillé ferme, ils ont tout fait pour s'établir en sûreté au Canada; mais à cause du débit excessif des eaux provoqué par le système de drainage de l'état du Minnesota, ils se trouvent dans l'impossibilité de gagner leur pain. Que vont-ils faire? Ils se sont établis en cet endroit; c'est là que se trouve tout ce qu'ils possèdent de valeur. Je n'y vois qu'une solution et j'aime à croire que le ministre des Travaux publics consentira à accorder à ces gens l'assistance que j'ai proposée. Il est absolument essentiel de remédier immédiatement à la situation. Je maintiens que celle-ci n'est pas purement d'intérêt local; selon moi elle devrait même faire l'objet de négociations entre l'état du Minnesota et le Gouvernement canadien; les représentants de ces deux derniers, travaillant de concert, pourraient élaborer un projet destiné à amender cet état de choses. Si je signale cette difficulté, ce n'est pas dans le but de m'assurer l'appui de quelques électeurs, car j'ai lieu de croire que nous n'aurons pas de sitôt un appel au peuple; seulement j'ai toujours l'œil aux intérêts de mes commettants. C'est pour cela que je suis ici; je connais la situation et j'affirme au Gouvernement qu'une enquête immédiate est absolument nécessaire.

Un autre passage du discours du trône nous promet l'inauguration d'un régime de crédit agricole. Quelques-uns de l'Est, de ma province natale surtout, cherchent à créer l'impression qu'un système de crédit agricole ne fera bénéficier que l'Ouest; mais je connais personnellement bon nombre d'habitants de la province de Québec et j'ai la conviction que le public de cette province en a besoin tout autant que la population de l'Ouest. Une condition essentielle de la survivance de l'agriculture, c'est que le cultivateur canadien puisse effectuer des emprunts à des intérêts moins onéreux et des échéances plus éloignées. J'espère que le ministère, lorsqu'il élaborera son projet de loi, étudiera attentivement tous les détails de la situation. Ce sera une loi importante et je n'ai pas le moindre doute que les banquiers et les potentats de la finance ne mettent tout en œuvre pour en empêcher l'adoption. Toutefois je suggère au Gouvernement d'étudier la question à fond avant de saisir la Chambre du bill définitif; ainsi on viendra en aide sûrement à ceux qui en ont le plus grand besoin. J'assure le ministère qu'il n'a pas à s'inquiéter de l'appui des députés en ce coin de la Chambre, voire de l'appui de tout honorable représentant qui a à cœur l'intérêt du Canada.

Un mot maintenant au sujet de la commission consultative du tarif dont on propose la création. Je ne sais ce qui en résultera; mais si j'avais un conseil à donner aux membres de cette commission, ce serait d'examiner on ne peut plus attentivement les méthodes financières de nos entreprises industrielles et de déterminer dans quelle proportion la valeur de leurs actions est fictive. Je voudrais voir scruter aussi les méthodes financières de ce que je puis appeler nos industries artificielles. Si nous tenons à purger notre dette nationale ou à la réduire d'une façon appréciable, nous devons chercher à mettre en valeur nos ressources naturelles. Lorsque nous protégeons, au moyen d'un droit tarifaire de 25, 30, voire 35 pour 100, une industrie qui utilise exclusivement des matières premières importées, certes nous imposons lourdement nos citoyens au profit d'une entreprise qui est purement artificielle au point de vue canadien. Ces industries en effet importent leurs matières brutes, alors que tous nos efforts devraient tendre vers le développement de nos propres ressources canadiennes.

Le discours dit encore que le ministère va prier la Chambre d'autoriser le parachèvement immédiat du chemin de fer de la baie d'Hudson. Voilà qui devrait être fait depuis longtemps; il me fait plaisir d'apprendre qu'enfin on va agir. On entend force propos au Canada concernant les beautés de l'harmonie nationale; tous les hommes publics nous en parlent. Eh bien, il n'existe qu'un moyen d'assurer cette harmonie nationale, c'est d'être fidèle à la parole donnée. Je tiens à assurer à la Chambre que jusqu'ici la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson n'a pas coûté un sou à d'autres qu'aux trois provinces de l'Ouest; et lorsque d'aucuns clament qu'on va mettre le Canada en banqueroute et qu'on tente de charger l'Est des frais de cette construction, ils font preuve d'ignorance, voilà

tout. Le 25 mai 1925, M. Hudson, alors représentant de Winnipeg-Sud, posa la question suivante:

De quelle superficie totale a-t-on disposé en préemptions sous l'empire de la loi des terres fédérales adoptée en 1908?

On répondit comme suit:

12,763,040 acres environ, y compris les inscriptions annulées depuis.

Certaines gens peuvent prétendre que l'honorable M. Frank Oliver, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, n'a pas spécifié dans la loi que le produit de la vente de ces préemptions servirait à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Mais il est certain que telle était l'intention et, même dans le cas contraire, nous avons autant droit dans l'Ouest du Canada à nos ressources naturelles que les gens de Québec et d'Ontario ou de toute autre province du Dominion. M. Hudson demandait de plus:

2. A quel prix total a-t-on vendu ces terrains?
3. Combien a-t-on perçu de la vente de ces terrains?

On répondit comme suit:

2. $38,289,120 environ.
3. Au 31 mars 1925, $16,312,959.95.

Puis il demandait:

Quelle a été la dépense totale jusqu'ici (a) pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, (b) pour les travaux du port à Port-Nelson?

La réponse était comme suit:

Les frais de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'au 31 mars 1925 se sont élevés à $14,902,571.17.

De sorte que, relativement à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, le Gouvernement, avec la vente de ces terres, a retiré 2 millions de plus qu'il n'a dépensé. Dans ce cas, est-il injuste de la part des gens de l'Ouest de demander le parachèvement de cette voie ferrée? N'est-il pas plutôt beaucoup plus injuste de la part des gens de l'Est de s'y opposer? J'espère que le Gouvernement est sincère à ce sujet et suivra son programme relativement au parachèvement de cette voie. Si le chemin de fer de la baie d'Hudson est terminé, il contribuera plus que tout ce que je pourrais imaginer au maintien des bonnes relations entre l'Est et l'Ouest du Canada.

J'approuve entièrement le projet d'une commission royale pour s'enquérir des droits des Provinces maritimes. L'an dernier, j'avais le plaisir de visiter ces provinces. Les habitant de cette partie du Canada sont les plus hospitaliers au monde, et ce voyage fut des plus agréables. Ces gens sont fidèles à nos meilleures traditions. Malheureusement, ils ont à vaincre d'énormes difficultés. Cette commission devra être absolument indépendante. N'allons pas nommer de vieux politiciens dans cette commission; choisissons des hommes à l'esprit large, des hommes qui n'auront pas à plaire aux libéraux, aux conservateurs ou aux progressistes. Qu'ils recueillent tous les faits et fassent ensuite à la Chambre un rapport sur ces faits. Je dirai aux gens des Provinces maritimes et à leurs représentants dans cette Chambre que ma seule ambition comme membre du Parlement est de m'efforcer de rendre justice à toutes les parties du Canada; afin de pouvoir me former une opinion sur les questions publiques, j'ai visité autant qu'il m'a été possible toutes les parties du Dominion afin de me rendre compte des besoins de chacune. Je puis assurer aux gens des Provinces maritimes que notre groupe étudiera sérieusement leurs revendications; et si le gouvernement fédéral est à même de faire quelque chose pour améliorer la situation pénible dans laquelle se trouvent ces provinces, il aura mon appui entier.

La demi-heure est presque écoulée, monsieur l'Orateur, et j'ajouterai seulement que je me propose de voter contre l'amendement et d'appuyer le programme législatif que soumet le Gouvernement. Je me prononce contre l'amendement parce qu'il est opposé aux principes pour la défense desquels j'ai été élu. C'est là, je crois, la raison la plus logique que je puisse donner. Mes commettants m'ont envoyé ici pour soutenir certains principes que je ne puis renier. Je vais appuyer le programme du Gouvernement, car je crois que la leçon que ce dernier a reçue au cours de la dernière campagne électorale est la plus salutaire que puisse recevoir un parti politique, et conséquemment le Gouvernement, à mon sens, doit être sincère et tentera de mettre ce programme en pratique. S'il en agit ainsi, il aura mon appui.

Pendant la dernière session, on nomma un comité pour reviser le règlement de cette Chambre, et c'est vous, monsieur l'Orateur, je crois, qui présidiez ce comité. Lorsque ce dernier présenta son rapport, le leader de l'opposition (M. Meighen) suggéra au Gouvernement d'en remettre l'adoption à la prochaine session. Le rapport suggérait plusieurs modifications très radicales du règlement. Nous avons besoin, je crois, de ces réformes. Le peuple ne nous envoie pas ici à $4,000 par année simplement pour discourir; il nous envoie ici pour travailler. Tant que le règlement n'aura pas été modifié pour raccourcir de beaucoup la durée des discours, nous ne réussirons pas, je crois, à faire avancer bien rapidement nos travaux parlementaires. J'espère donc que le Gouvernement étudiera ce rapport au cours de la session actuelle et ten-

tera de donner effet à quelques-unes de ses conclusions.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'ai une suggestion à faire à la Chambre. Si nous désirons assurer l'unité nationale, si nous voulons rendre justice à toutes les parties de notre pays, nous devons connaître à fond ce dernier. C'est un point essentiel. Sachons ce qu'est le Canada pour les Canadiens. Sachons au juste ce qu'est notre pays. Il n'y a qu'un moyen d'y parvenir. Chaque député devrait se faire un devoir de visiter toutes les parties du Dominion, non pas de la plateforme d'une voiture point-de-vue, mais en s'arrêtant souvent et en faisant un examen personnel de l'état des affaires dans chaque localité. A mon sens, le Gouvernement devrait prendre l'initiative de préparer des excursions de ce genre; nous pourrions alors, de retour dans cette Assemblée, nous prononcer en connaissance de cause sur les divers projets de loi relatifs à l'état de choses existant dans chaque province. Cela, monsieur l'Orateur, me paraît essentiel si l'on veut promouvoir l'unité nationale. J'espère que mes collègues prendront mon avis en considération, car je sais que partout où ils iront ils seront bien reçus et seront bien dédommagés du peu de temps et d'argent qu'ils y consacreront.

M. ARTHUR BETTEZ (Trois-Rivières-Saint-Maurice): Monsieur l'Orateur, nouveau venu dans cette Chambre, j'étais porté à écouter et à étudier plutôt qu'à critiquer ou à présenter des avis; mais on a fait tant de déclarations malveillantes et mensongères contre notre bonne vieille province de Québec, au sujet des dernières élections fédérales, que je crois de mon devoir de protester et de réfuter ces déclarations et, en même temps, de dire à la Chambre sur quel programme politique s'est faite la dernière campagne électorale dans ma province. Et, comme je désire être compris de tous les députés, j'essaierai, monsieur l'Orateur, de me servir d'une langue qui n'est pas ma langue maternelle.

Mais, avant de tenter de remplir ce devoir impérieux, je désire, monsieur l'Orateur, vous féliciter de votre réélection au poste fort important et délicat dont vous avez rempli les fonctions avec tant de tact, de dignité et d'habileté. J'éprouve également beaucoup de plaisir à féliciter mes collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. J'offre aussi mes félicitations au distingué leader intérimaire du Gouvernement qui a rempli si habilement ces importantes et difficiles fonctions pendant l'absence temporaire de notre chef éminent, absence qui, j'en suis convaincu, sera de courte durée.

[M. Beaubien.]

Quant au programme politique que l'on a défendu dans ma province pendant la dernière campagne électorale, je dois vous dire, monsieur l'Orateur, que nous avons évité avec soin de discuter la conscription; nous n'avons traité ce sujet que quand nous avons été provoqués par nos adversaires. Pour la gouverne de l'honorable député de Kent (N.-B.) (M. Doucet), que l'on me permette de dire que l'on mentionna le mot de "conscription" pour la première fois à une assemblée considérable tenue dans la salle d'exercice de Trois-Rivières par les conservateurs, à l'occasion de la visite de M. Patenaude et de ses amis, généralement appelés par nos gens à cette époque: "le cirque Patenaude". C'est à cette réunion que M. Patenaude et ses amis accusèrent les libéraux d'avoir été cause de la conscription parce qu'ils s'étaient prononcés contre l'amendement Barrette. C'est ce jour-là que M. Patenaude déclara qu'il n'appuyait pas plus Meighen que King. Qu'on me permette de citer un passage du *Nouvelliste*, journal conservateur publié à Trois-Rivières. On y lit cette affiche:

L'hon. Mackenzie King, conscriptionniste.

Electeurs de Trois-Rivières-Saint-Maurice, qui voulez-vous comme premier ministre? Mackenzie King, le conscriptionniste, ou Patenaude, l'homme qui abandonna le gouvernement conservateur à propos de la question de conscription?

Comme je l'ai dit, il s'agit d'un journal conservateur. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que si mon adversaire conservateur dans la dernière lutte électorale n'avait pas donné aux électeurs l'impression que Patenaude n'avait rien à voir avec le chef de l'opposition, il aurait perdu son dépôt, comme mon autre adversaire. De cette façon, il réussit à le sauver par quelques centaines de suffrages seulement.

Quant aux déclarations de l'honorable député de Kent relativement à la nature de la campagne faite par les libéraux dans la province de Québec, je dois dire qu'il n'y a pas dans cette Chambre un député capable de faire des déclarations aussi fausses et malveillantes à part mon honorable collègue lui-même. Connaissant les sentiments des habitants de Québec, je suis sûr qu'ils réfuteraient ces déclarations. Je ne me propose pas de le faire, mais j'affirme que mon honorable collègue mérite plus la pitié que le blâme. Je puis dire que les honorables députés de la gauche qui ont si généreusement applaudi le discours de l'honorable représentant de Kent ont maintenu dans cette Chambre les tactiques employées pendant la dernière campagne électorale. Mais qu'ils soient assurés que, tant qu'ils suivront cette ligne de conduite, ils n'auront jamais l'appui ni la confiance des électeurs de Québec, qui préfèrent juger les

partis politiques d'après leurs actes plutôt que par leurs paroles. Ils croient qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Ils ont été si souvent trompés par nos amis conservateurs que l'on ne saurait les blâmer.

Les conservateurs se sont évertués à faire de la question du tarif un rideau pour voiler les méfaits de leurs anciens gouvernements, mais ils n'y ont pas réussi dans notre province. Pensent-ils que le Canada oubliera bientôt l'achat inconsidéré du chemin de fer du Grand-Tronc et du Nord-Canadien à un prix représentant plusieurs fois leur valeur, dans le seul but de plaire à des amis politiques?

Un parti qui s'est rendu coupable d'actes aussi répréhensibles devrait au moins avoir la décence de ne pas exiger que ses successeurs paient en quatre ans ce qui prendra peut-être un siècle à payer. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas dire que j'étais opposé à l'acquisition de ces chemins de fer à un prix raisonnable, seulement les conservateurs sont mal venus, aujourd'hui, de faire des reproches au Gouvernement, qui fait de son mieux pour arriver à équilibrer son budget des chemins de fer. Le moins qu'on puisse attendre d'eux, c'est leur appui, et non pas des bâtons dans les roues. Selon moi le Gouvernement est digne de louanges pour être parvenu à améliorer en si peu de temps ces chemins de fer. Ainsi je constate que les recettes de la semaine finissant le 31 janvier ont été de $4,210,880, alors que, durant la période correspondante de l'année dernière, elles avaient été de $3,781,673; c'est donc une augmentation de $429,207.

Puisque j'en suis à traiter ce sujet, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que mes électeurs se demandent ce qui empêche le Gouvernement de prolonger la voie du National-Canadien jusqu'à Trois-Rivières, la distance du point le plus rapproché n'étant que d'à peu près quinze milles. Je demanderais la même chose pour le Grand-Tronc, qui pourrait entrer dans notre ville par bac transbordeur si nous avions un nouveau quai, car celui de Doucet's Landing est une vraie honte. En ma qualité de maire de cette ville je vous avouerai franchement que ce n'est pas une belle réclame pour un gouvernement que d'avoir un quai dans un état si pitoyable, surtout dans une localité où il y a un si gros trafic de bois et de voyageurs. Le Gouvernement, à la dernière session, a voté quelques millions pour Montréal et 5 millions pour Québec, mais sa générosité n'est pas allé jusqu'à Trois-Rivières. Notre ville se développe très vite, contribuant ainsi au progrès du pays. Que l'on prolonge jusqu'à chez nous le service du National-Canadien et du Grand-Tronc et l'on ne fera pas seulement nous rendre justice, mais on donnera ainsi la chance au réseau national d'avoir sa part du trafic énorme dont le Pacifique-Canadien profite, trafic représentant de huit à dix millions de dollars chaque année. Non seulement ce serait là un heureux placement, mais cela finirait par faire taire les gens qui répètent que le Pacifique-Canadien gouverne à Ottawa. Quant à moi, je ne m'oppose nullement à ce que les autres parties du pays obtiennent ce dont ils ont besoin, mais il est grand temps que nous ayons notre part. Je tiens à rappeler à mes collègues que la ville de Trois-Rivières est la troisième place par l'importance dans notre province. Sa population est de 32,000 âmes, et elle pourrait bien atteindre 50,000 d'ici à cinq ans si le Gouvernement voulait faire droit à nos justes réclamations.

Je dirai, en parlant du tarif, que la politique libérale semble s'inspirer de l'idée de l'unité nationale; politique de concessions mutuelles, accordant à chaque province et à chaque classe sociale ce qu'elle a droit d'avoir. La politique du parti conservateur s'inspire surtout d'un tarif élevé, politique ne favorisant qu'un groupe social au détriment des autres. Elu dans mon comté comme candidat libéral avec une des majorités les plus considérables qui aient jamais été données, et cela en dépit du fait qu'un autre libéral et un partisan de Patenaude me faisaient la lutte, je dois déclarer que mon comté semble satisfait du tarif actuel. En effet, au cours des quelques années dernières le chiffre de notre population a plus que doublé. L'année dernière, l'augmentation a été de 5,000 âmes. Sans cesse nos fabriques de papier ont agrandi leurs installations et elles les agrandissent encore; c'est au point que la ville de Trois-Rivières est aujourd'hui le plus grand centre manufacturier de papier de l'Amérique. La production annuelle est d'environ 400,000 tonnes, qui s'évalue à 27 ou 30 millions de dollars. Nous avons aussi un grand nombre d'autres industries, des filatures, des fonderies, etc., et toutes semblent satisfaites du tarif actuel.

Le parti libéral doit son succès dans Québec au manque de sincérité des conservateurs de cette province. Notre population aime mieux donner son appui à un parti ayant une seule et même politique pour tout le pays, reconnaissant un seul chef et formant un seul groupe. Les conservateurs, semble-t-il, ont deux chefs et forment deux groupes, c'est-à-dire Patenaude pour Québec et le chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen) pour les autres provinces. Les conservateurs prétendent avoir obtenu le majorité dans le

pays, mais je ne crois pas qu'ils aient le courage de réclamer comme des votes en leur faveur ceux donnés en faveur de Patenaude dans Québec. Tout le long de la campagne, les orateurs conservateurs dans Québec ont soutenu que Patenaude allait être premier ministre et que voter pour Patenaude, ce n'était pas voter pour le très honorable chef de l'opposition. Alors comment comprendre que les conservateurs puissent s'attribuer ces suffrages? La situation est aujourd'hui celle-ci: le parti libéral a une majorité de 72,000 sur les conservateurs. D'après la *Gazette* du 29 décembre dernier, chaque député libéral représente 12,539 électeurs; chaque député conservateur 12,535 et chaque député progressiste 11,304.

Le Gouvernement se propose maintenant de nommer une commission consultative du tarif. Je sais que la perfection n'est pas de ce monde, mais à en juger par la bonne volonté du Gouvernement, nous avons confiance que, s'il y a des remaniements à faire, il les effectuera après mûre réflexion. Plusieurs fabricants, y compris les gantiers de mon comté, se plaignent de la clause antidumping du tarif, et j'espère que le nouveau ministre des Douanes (M. Boivin) y verra. On m'a dit que dans plusieurs cas, à la faveur du tarif de préférence, des marchandises allemandes et d'autres pays étrangers entrent au pays sous étiquette anglaise. Nous devons veiller avec beaucoup de soin à empêcher l'importation de ces marchandises à la faveur du tarif de préférence, et si le Gouvernement y pourvoit, nos fabricants, je crois, seront satisfaits du tarif actuel.

Je demande au ministre intérimaire de l'Immigration (M. Stewart) de faire de son mieux pour rapatrier le plus grand nombre possible de Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Le Gouvernement a montré sa bonne volonté touchant l'immigration dans le passé et j'ai confiance qu'il prendra des mesures pour amender la loi actuelle.

Quant aux chemins de fer, j'aimerais que le Gouvernement, et en particulier le ministre des Chemins de fer, si possible, se rendît à notre demande. Je comprends que le réseau national traverse une région où il n'y a pas de trafic. Nous avons un embranchement de ce réseau à quinze milles seulement de Trois-Rivières, et l'amélioration que nous demandons rémunérerait ce chemin de fer aussi bien qu'il nous servirait. Nous sommes aujourd'hui à la merci du Pacifique-Canadien, car c'est la seule ligne qui dessert notre ville.

Je félicite le Gouvernement des réformes apportées à la loi de l'impôt sur le revenu, mais je réclame une modification qui fasse payer la taxe au riche plutôt qu'au salarié, comme ç'a été le cas dans le passé. On m'apprend que les frais de perception de l'impôt absorbent presque la moitié des recettes. L'une des choses que je reproche au parti conservateur, ce sont les exemptions de taxes qu'il a accordées, en particulier aux profiteurs de guerre. Le gouvernement conservateur a émis des obligations exemptes d'impôts. Notre population est assez patriote, je crois, pour payer des taxes sur ses coupons d'obligations, mais je blâme le parti conservateur d'avoir fait cela. Je crois comprendre que quelques-unes des grandes compagnies agrandissent leurs usines par tout le pays pour se soustraire à l'impôt sur le revenu. Je prie le Gouvernement de veiller à ce qu'on ne s'y dérobe pas ainsi à l'obligation de payer les impôts.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Je prie le Gouvernement de faire son possible pour remédier au chômage actuel et aussi pour présenter dans le plus bref délai un projet de pension aux vieillards.

Je recommande aussi une réglementation plus efficace du capital payé des grandes compagnies. On m'a dit que bien souvent le capital dilué rapportant dividendes est le double ou le triple du placement fait dans certaines compagnies, et qu'elles s'exemptent en même temps d'un impôt considérable sur le revenu. En général, je demande une amélioration de la loi de façon que les gens les plus en moyens payent l'impôt au lieu des salariés.

Ç'a toujours été la coutume du parti conservateur de contracter de grandes dettes indéfendables, et il a toujours incombé au parti libéral de trouver les voies et moyens de les payer. Nos adversaires ont profité de l'absence de notre estimé chef pour lui reprocher violemment d'avoir gardé les rênes du pouvoir jusqu'à ce que le Parlement, ou la majorité des représentants élus, décidât du gouvernement. Si c'est la majorité qui gouverne au pays, notre chef a pris la seule attitude possible dans les circonstances, en toute justice pour lui-même, pour son parti et pour le pays en général, et le premier vote donné à la Chambre, a montré que la majorité l'appuyait en cela. Nos amis, à votre gauche, monsieur l'Orateur, peuvent prétendre que sa conduite a été sans précédent, mais ne sommes-nous pas ici pour établir des précédents? Un parti incapable de faire des précédents est impropre à pourvoir aux besoins du pays. La lutte électorale finie, combattons pour la justice, pour le franc jeu et pour la prospérité de notre Canada cher à tous; et ce com-

bat se livrera ici, sur le parquet de la Chambre, non pas sur les champs de bataille européens.

Je ne veux pas reprendre mon siège avant d'avoir félicité l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) de son long mais intéressant discours, marqué par moins de virulence que ses discours parlementaires d'autrefois. Je présume que, dans son cas comme dans celui de tous les mortels, le temps l'a guéri de cette maladie si préjudiciable à la camaraderie qui doit exister à la Chambre.

Durant la dernière campagne, nos adversaires sont allés clamer à travers notre province entière,—et je présume qu'ils ont fait de même dans les autres,—que le pays était en banqueroute. Etant donné que la dette publique est leur œuvre, je crois que pareil langage de leur part est déloyal. Un très grand nombre de Canadiens ont immigré aux Etats-Unis, en grande partie à cause des lamentations du parti conservateur. J'espère que le Gouvernement s'occupera d'en rapatrier autant que possible.

J'ai sous les yeux un exemplaire de *L'Economiste Canadien,* publié par M. Beaubien, de Montréal. Tous les honorables membres de cette Chambre connaissent l'allégeance politique de M. Beaubien, et loin de se plaindre M. Beaubien prétend que l'année dernière a été exceptionnellement bonne. Je ne lirai pas l'article, il est trop long, mais je me ferai un plaisir de le passer à n'importe qui de l'opposition qui tient à connaître l'opinion d'un ami politique. Celui-ci évidemment ne s'accorde pas avec son parti sur la situation commerciale en Canada.

Avant de terminer, je désire remercier les honorables députés pour leur bonne attention, et les prier en même temps d'oublier les lacunes de ce que j'appellerai mon début dans une langue autre que ma langue maternelle. J'essaierai de faire mieux lorsque l'occasion se présentera pour moi d'adresser de nouveau la parole.

M. MacGILLIVRAY YOUNG (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ajouterai mes félicitations à celles que vous avez déjà reçues à l'occasion de votre réélection à la présidence de cette Chambre. Je siège ici depuis peu, mais, témoin de votre habile direction des débats et de votre remarquable impartialité, je me dis que notre choix n'a pas été une erreur. C'est bien le seul sujet de parfaite unanimité en cette Chambre depuis que j'en suis devenu l'un des membres.

Je tiens aussi à féliciter le proposeur de l'adresse (M. Elliott) et l'honorable député qui l'a appuyé (M. Lacombe). J'ai appris avec grand bonheur qu'un avocat de l'Ontario a pu trouver l'occasion de se faire une idée de la fertilité du sol dans l'Ouest, et je suis bien aise qu'il se soit suffisamment appliqué à la tâche pour se convaincre que l'Ouest canadien depuis quelques années rapporte quelque chose à celui qui cultive.

Je félicite aussi l'honorable député qui l'a appuyé. Malgré mon impossibilité de le suivre parfaitement pendant qu'il parlait, la lecture de ses remarques depuis m'a bien impressionné. L'Ouest canadien, je puis le dire, est vraiment très reconnaissant envers les députés de la province de Québec. Nous les avons toujours trouvés justes en tout et toujours disposé à coopérer avec les autres parties du Canada; et s'il y a actuellement quelque chose qui importe avant tout, monsieur l'Orateur, dans ce grand Dominion, c'est la coopération de tous ses éléments.

Je tiens aussi à adresser mes félicitations au leader de cette Chambre (M. Lapointe) qui a fait preuve, dans des circonstances difficiles et critiques, d'une grande impartialité, de courtoisie et d'un rare tact. Nous sommes vraiment très fiers d'avoir comme chef, en l'absence du premier ministre, un homme d'Etat aussi intelligent et aussi habile.

L'Ouest canadien, la Saskatchewan plus particulièrement et surtout la Saskatchewan septentrionale, s'intéresse à une chose dont je veux entretenir la Chambre quelques instants. Il s'agit de la convention du Nid-de-Corbeau. Je dirai d'abord que la loi créant la commission des chemins de fer est, d'après moi, l'une des plus sages que l'on trouve dans nos Statuts. Je crois que la commission des chemins de fer a accompli beaucoup de bien, non seulement pour l'Ouest mais pour le Canada tout entier, et je ne veux pas que ce que j'ai à dire sur ce sujet soit interprété comme une critique d'aucun membre de la commission. Je n'ai nullement l'intention de déprécier aucun des membres de cet auguste tribunal; je les crois tous très sincères et très intègres. Durant la suspension de la convention du Nid-de-Corbeau, le transport du grain et de la farine nous coûtait 33c. ½ les cent livres, de Saskatoon à Fort-William. Sa remise en vigueur abaissa ce taux à 24c. les cents livres. Or c'est un fait que cette convention s'appliquait, à l'origine, au parcours ferroviaire alors existant. En 1897, ce parcours était, dans l'Ouest canadien, de 3,000 milles approximativement. Actuellement, le parcours entier, de Fort-William et Armstrong à l'Ouest, est de 21,000 milles approximativement. L'application de la convention a été étendue à un territoire plus grand, bien que d'aucuns soutiennent qu'on l'ait restreinte

dans le cas de certains produits. Quoi qu'il en soit, une difficulté surgit. Nous avons constaté que dans la Saskatchewan septentrionale,—et je crois que cela s'applique à tout le parcours subséquent à la convention initiale du Nid-de-Corbeau,—que les taux, bien que réduits d'une façon remarquable, n'étaient pas les mêmes sur le parcours auquel ils s'appliquaient dans la Saskatchewan septentrionale que ceux de la convention du Nir-de-Corbeau. En d'autres termes, les choses en sont venues au point que la Saskatchewan septentrionale souffre aujourd'hui d'une injustice de 2c. les 100 livres sur le grain et la farine transportés à l'Est. A titre de membre de l'exécutif de la chambre de commerce de Saskatoon, et, par conséquent au fait de ses initiatives, je puis dire que cette question a été discutée avec la commission des chemins de fer et le gouvernement provincial. Un expert de Winnipeg a été invité à nous aider et toute l'affaire a été fouillée à fond. A la suite de cet examen, des observations ont été faites aux commissaires des chemins de fer, mais je regrette de dire que jusqu'à présent notre cause n'a pas été entendue. Afin que les honorables députés comprennent bien la question, qu'ils me laissent lire quelques paragraphes de l'ordonnance rétablissant l'accord du pas du Nid-de-Corbeau, ou plutôt lui donnant une plus large application. Voici ce qu'on y lit, entre autres choses:

Nonobstant quoi que ce soit dans ce paragraphe, les taux sur le grain et la farine seront, à partir de la date de l'adoption de cette loi, régis par les dispositions de l'accord intervenu en vertu du chapitre V des Statuts du Canada de 1897, mais ces tarifs s'appliqueront à tout le trafic de tous les endroits sur toutes les lignes de chemins de fer à l'ouest de Fort-William, en destination de Fort-William ou Port-Arthur sur toutes les lignes maintenant ou dorénavant construites par toute compagnie soumise à la juridiction du Parlement.

6) La commission ne tolérera aucune préférence injuste s'appliquant soit aux expéditeurs, consignataires ou localités, ou préférence exagérée ou déraisonnable, relativement au taux sur le grain et la farine, régis par les dispositions du chapitre cinquième des Statuts du Canada, 1897, et par la convention faite ou arrêtée en vertu d'icelui, dans le territoire mentionné à l'alinéa précédent celui-ci, sous prétexte que la dite loi ou convention conclue en vertu d'icelle justifie ou prescrit cette différence ou préférence.

J'ai pris la peine d'écrire à la commission des chemins de fer pour savoir s'il n'était pas possible de faire disparaître ce sujet de plainte et remédier ainsi à la situation dans la région intéressée, et je désire citer quelques extraits de la lettre que j'ai reçue. Je ne lirai pas toute la lettre, ce serait probablement trop long:

L'alinéa 6 prescrit qu'une préférence injuste ne sera pas tolérée par la commission même quant aux taux de la convention du Nid-de-Corbeau, sous prétexte que la préférence est justifiée ou prescrite par la loi ou l'accord.

Même si la commission ne l'avait pas dans le temps, cet alinéa lui a conféré le pouvoir d'obliger les chemins de fer à cesser toute préférence injuste à l'égard des expéditeurs, consignataires ou localités, si pareille préférence injuste lui est démontrée à sa satisfaction.

En réponse à la question n° 3, je vous dirai que ces tarifs n'indiquent pas que les taux sont les mêmes pour tous les endroits à égale distance de Fort-William. Ils indiquent le contraire, et comme vous le savez, la commission a rendu le 18 juillet 1925 son ordonnance générale n° 420, enjoignant aux chemins de fer de déposer les tarifs requis par les prescriptions du paragraphe 325 de la loi des chemins de fer, 1919, tel que modifié par le chapitre 52 du Statut 15-16 Geo. V. Les compagnies de chemin de fer ont répondu que leurs tarifs étaient conformes à la loi.

La commission devait s'occuper de cette question durant ses séances du 29 septembre à Ottawa, mais pour les raisons mentionnées aux pages 1983 et suivantes du volume 444 du dossier, elle a décidé d'attendre pour procéder sur cette plainte que les compagnies de chemin de fer déposent leurs tarifs en vigueur avant et au moment de l'application de la convention du Nid-de-Corbeau

Ces renseignements ont été reçus, et fournis aux procureurs des provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise. Une séance sera tenue pour entendre les raisons de toutes les parties intéressées, après quoi la commission délibérera et rendra sa décision.

Quant à la question n° 4, je ne suis pas absolument certain si la commission est autorisée à ordonner aux compagnies de chemin de fer de rembourser les expéditeurs surchargés; c'est une question qui ne peut être décidée qu'après avoir entendu sur ce point toutes les parties intéressées.

Eh bien, monsieur l'Orateur, la question me semble celle-ci: nous sommes loin d'Ottawa. Or, à mon sens la commission des chemins de fer a été établie pour régler promptement des questions de cette nature et afin que les plaintes de ceux qui se croyaient lésés pussent être entendues sans être exposées aux longs délais et plaidoyers que comportent souvent les procédures devant les tribunaux. Et qu'arrive-t-il, monsieur l'Orateur? Jusqu'à date, alors que presque toute la récolte de l'Ouest pour ainsi dire est rendue à Fort-William, ce point important n'a pas été résolu. La différence de 2c. les cent livres importe peut-être moins cette année qu'en d'autres années; cependant si nous avons droit à ces taux en vertu de cette convention, quelqu'un eût dû voir à ce que nous les ayons. Nous nous adressons à la commission des chemins de fer. Elle a son siège très loin de nous. La sincérité, l'intégrité et l'habileté de ses membres, nous n'en doutons pas le moindrement, mais les retards nous semblent longs. Lorsque des représentations ont été faites à la commission, il y a peu de temps, elle a répondu: "il nous faut entendre les parties; nous sommes une cour de justice". C'est pourtant ce que nous avions cherché à éviter. Nous pensions que ce serait plutôt une sorte d'organisme expéditif qui disposerait prompte-

ment de ces questions. La lettre que j'ai citée met fortement en doute la question de savoir si, oui ou non, les chemins de fer seront obligés de rembourser ce surplus de frais. Si ma prétention est bien fondée,—et je n'ai pas le moindre doute quant à cela,—les surcharges seront assez considérables. Cependant, toute cette population du nord de la Saskatchewan est échelonnée sur le parcours d'une voie ferrée qui ne tombe pas sous la convention originale du Nid-du-Corbeau. J'ai donc deux plans à suggérer: En premier lieu, le temps est arrivé où l'Ouest canadien devrait avoir une plus forte représentation au sein de la commission des chemins de fer. En second lieu, les commissaires pourraient établir leurs quartiers dans l'Ouest pendant une partie de l'année ou, à défaut de cet arrangement, une partie de la commission pourrait être stationnée là-bas d'une façon permanente. Les gens de l'Ouest sont obligés d'entreprendre de longs voyages pour comparaître devant la commission et nous voudrions bien être mieux en mesure d'exposer nos griefs d'une façon plus expéditive devant les commissaires des chemins de fer. Nous avons confiance dans l'esprit de justice de ce tribunal; cependant, nous voudrions bien que les commissaires vinssent nous visiter plus souvent. Il est un autre problème sur lequel nous gens de l'Ouest nous avons des idées bien arrêtées: c'est la question du tarif douanier. Au cours du premier débat qui s'est produit ici, cela m'a grandement intéressé d'entendre mes honorables amis de la gauche réclamer l'appui des membres du groupe progressiste. Il est à propos suivant moi que nous nous rendions exactement compte du résultat qu'aurait une pareille attitude de notre part. Le très honorable chef du parti conservateur (M. Meighen) adressant la parole à Portage-la-Prairie, le 29 septembre dernier, aurait prononcé les paroles suivantes, que je relève dans un compte rendu publié par le *Saskatoon Phœnix*:

> Il y a une cause que je soumets au tribunal de l'opinion publique et en laquelle j'ai la même confiance que par le passé. Je ne tiens nullement à être élu si je n'ai pas votre appui sur ce point. Voilà la parole du très honorable Arthur Meighen, dans un discours qu'il a prononcé devant ses commettants de Portage-la-Prairie ce soir, sur la question du tarif protecteur.
>
> Et plus loin, il a qualifié de "corruption" les engagements du premier ministre King envers l'Ouest touchant le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.
>
> La protection est la question en jeu
>
> Je crois encore, a-t-il dit, que la protection, que j'ai défendue devant vous en 1911, est la principale question soumise à l'examen du public. Il peut se faire que les électeurs soient appelés à se prononcer sur d'autres questions, mais il ne faut pas permettre que celles-ci nous fassent perdre de vue le principal problème.

Mon très honorable ami passa ensuite à la discussion du projet d'établissement du chemin de fer de la baie d'Hudson; j'y reviendrai dans un instant. Donc, chaque fois qu'il a eu l'occasion de le faire, en commençant à Portage-la-Prairie et par tout le Canada, mon très honorable ami a préconisé le maintien d'un tarif protecteur et, depuis que j'occupe mon siège ici, j'ai acquis la certitude que la protection est la principale question sur laquelle le parti conservateur table pour reprendre les rênes du pouvoir. Or, je vous le demande, monsieur l'Orateur, que signifie pour nous cette attitude du parti conservateur. Abordant de nouveau la question dans cette Chambre, comme on peut le voir au compte rendu le très honorable chef de l'opposition a pris l'engagement de rétablir les droits abolis ou réduits en 1924,—droits sur les instruments aratoires, pour ne citer qu'un exemple. Or, si le parti conservateur tentait de mettre à exécution un pareil programme, comment peut-il espérer obtenir l'appui des libéraux ou des membres du groupe agraire? Le programme d'ajouter pierre pour pierre au mur du tarif ne sourit aucunement à la classe agricole du Canada. Après tout, notre industrie agricole constitue la meilleure source de revenu du Canada; voilà pourquoi les mesures que nous adoptons ici doivent tendre avant tout au développement de l'agriculture. Pour moi, l'inauguration d'un tarif de protection à outrance profiterait plutôt aux villes. Or, un centre urbain vaut autant que les campagnes qui l'environnent et l'alimentent, mais pas plus. La protection procède d'une idée fausse. Si nous développons les régions rurales, nous n'aurons pas à nous inquiéter sur le sort des villes. Les centres urbains se développeront, c'est incontestable; cependant, les représentants du peuple doivent se rendre compte qu'il est absolument nécessaire de porter une attention toute spéciale au développement de l'industrie agricole. La question qu'a posée l'autre jour l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) m'a intéressé. Il se préoccupe fort, semble-t-il, des quantités d'œufs qui nous arrivent de l'étranger. J'ai été heureux de voir mon honorable ami se constituer le champion de l'aviculture. Je me permettrai de faire observer à l'honorable député toutefois, que, dans l'Ouest canadien, les poules ont assez de fierté pour marcher encore la tête haute et montrer qu'elles ne s'inquiètent guère des quelques douzaines d'œufs des antipodes qui arrivent sur le marché canadien. On peut en dire autant du beurre. Et les fraises donc? Les remarques de l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) au sujet de ces fruits m'ont également fort intéressé. Or, si j'ai bien

saisi le sens de ses paroles, il demande un relèvement de plus en plus marqué du tarif douanier, afin d'empêcher les fraises américaines d'arriver sur notre marché. Je n'ai pas l'honneur de connaître l'honorable député; cependant, je soupçonne qu'il ne serait guère privé de fraises quand bien même celles des Etats-Unis seraient frappées de droits élevés. Mais nous avons au pays des gens qui aiment les fraises tout autant que d'autres et qui en seraient privées si le tarif devait être relevé. Et je vous donne l'assurance, monsieur l'Orateur, que notre appétit pour ce fruit délicieux ne saurait se satisfaire des quelques boîtes de fraises importées des Etats-Unis au printemps. Les fraises qui nous arrivent au début de la saison servent tout simplement à aiguiser notre appétit. Qu'aucun d'entre nous ne se fasse d'illusion quant au but de pareils amendements. A quoi vise celui-ci? J'imagine que les honorables députés de l'opposition voudraient faire admettre par les libéraux et nos amis les progressistes qu'on doit imposer des droits sur les produits agricoles comme les œufs et les fraises. Si nous admettions ce principe, où cela nous mènerait-il? Qu'il soit bien compris que nous, qui représentons les intérêts agricoles de l'Ouest, nous ne nous préoccupons pas du tout de cela. Si nous ne pouvons produire du beurre ou des œufs comparables en qualité au beurre et aux œufs d'ailleurs qu'on laisse faire la concurrence.

M. LADNER: L'honorable député ne pense-t-il pas que ce serait une meilleure politique, par exemple, d'empêcher, si possible, au moyen d'un tarif protecteur, l'importation des fraises qui viennent des Etats-Unis deux ou trois semaines à l'avance, afin que ceux qui chez nous en font la culture puissent plus tard subsister? Autrement dit, devons-nous pour le plaisir d'avoir ces fraises trois semaines plus tôt détruire une industrie qui fait vivre un grand nombre de gens dans ce pays?

M. YOUNG (Saskatoon): Voilà longtemps que cela se pratique et je voudrais bien savoir si cette industrie a été ruinée au Canada.

M. LADNER: En grande partie.

M. YOUNG (Saskatoon): Pas le moindrement. La plupart des gens au Canada ne peuvent manger de fraises que lorsqu'elles se vendent à meilleur marché; autrement, ils doivent s'en passer.

Il y a un autre sujet que nous avons entendu discuter maintes fois ici, cette année, et dont je voudrais dire quelques mots. Je veux parler des insinuations qu'on a faites concernant de prétendues offres malhonnêtes, ou enchères ou ce qu'on voudra bien les appeler. J'ai été on ne peut plus surpris en lisant dans les journaux le compte rendu du discours prononcé par le leader de l'opposition à Portage-la-Prairie, pendant la campagne électorale. J'extrais ce passage rapporté par le *Saskatoon Phoenix*:

Ensuite, il a qualifié de promesse de "corruption" la déclaration du premier ministre King à l'Ouest relativement au chemin de fer de la baie d'Hudson.

Pour moi, tenter de corrompre quelqu'un est une chose plus ou moins grave. Or, je ferai remarquer que le parti libéral n'a pas été le seul à s'engager à construire le chemin de fer de la baie d'Hudson; le parti conservateur l'avait également promis. Le projet n'est pas nouveau. J'ai été bien aise d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) admettre franchement dans son discours, l'autre soir, que tous les partis avaient pris cet engagement, il y a longtemps, si longtemps même que j'en oublie la date. Le parti libéral et le parti conservateur ont tous deux été toujours d'avis qu'il fallait construire ce chemin de fer, et, en 1910, le parti libéral en commença effectivement la construction. Mais ce n'est pas tout. Le parti conservateur l'a continuée, bien que les travaux aient été suspendus pendant quelque temps. Le premier ministre, après avoir rétabli les finances qu'il avait trouvées délabrées à son arrivée au pouvoir, jugea que, le tarif douanier ayant été réduit, il était temps de reprendre la construction de ce chemin de fer. J'ai entendu le leader de l'opposition dire qu'à cet égard le premier ministre demandait aux électeurs d'appuyer les libéraux. Eh bien, qu'on me permette de citer, d'après le *Saskatoon Phoenix* du 29 septembre, ce que le premier ministre disait à ce sujet:

Je pense, a-t-il dit, que le moment est venu de parachever ce chemin de fer, d'en terminer la construction jusqu'à la baie.

Voilà donc une politique arrêtée, annoncée ouvertement sur les tribunes publiques, non seulement là-bas, mais dans tout le pays. Depuis quand est-ce un crime pour un premier ministre de déclarer en public la politique que lui et son parti préconisent? Plus tard, dans cette enceinte même, nous avons longuement délibéré de la chose, les uns disant qu'elle avait été mentionnée dans le discours du trône dans le but de corrompre le parti progressiste. Encore une fois, depuis quand est-ce un crime d'exposer sa politique, dans les harangues publiques, ou de l'esquisser dans le discours du trône en laissant prévoir certaines mesures législatives.

M. BURY: L'honorable député a-t-il le reste de la déclaration du premier ministre à Saskatoon, là où il dit qu'il favoriserait la

construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, si les libéraux de l'Ouest lui donnaient l'appui nécessaire?

M. YOUNG (Saskatoon): J'ai d'autres passages du discours du premier ministre et j'en donnerai lecture pour l'information de mon honorable collègue:

M. King s'est adressé plus particulièrement à l'Ouest. Il a fait remarquer que dans les dernières élections les provinces des Prairies n'avaient élu que deux libéraux et un libéral-indépendant, soit deux libéraux et demi. Des grands lacs au Pacifique, le Gouvernement n'avait fait élire que six candidats. Il a dit que les conservateurs étaient les ennemis naturels des libéraux, comme les progressistes étaient leurs amis naturels. "Mon intention n'est pas d'agir en opposition à nos amis, "a-t-il déclaré" je vais tenter de réunir les libéraux et les progressistes sur les intérêts qu'ils ont en commun, de manière à ce que l'ennemi commun ne puisse prendre charge du gouvernement du pays."

Voilà comment il faisait allusion à la question. Le premier ministre tentait d'obtenir la coopération de ceux qui partageaient la même idée sur beaucoup de questions à l'appui de la ligne de conduite qu'il préconisait à cette époque.

M. BURY: L'honorable député me permettra-t-il de lui demander comment il interprète la déclaration faite aux progressistes désirant le chemin de fer de la baie d'Hudson, à l'effet que le premier ministre terminerait cette voie si les libéraux avaient leur appui?

M. YOUNG (Saskatoon): Peut-être devrais-je citer davantage:

Je suis d'avis "ajoute-t-il", que le moment est venu d'achever cette ligne. Je pense que le moment est venu de continuer la voie jusqu'à la baie et je suis prêt à déclarer que si j'ai l'appui voulu...

Le mot "libéral" n'y est pas.

...de mes amis de l'Ouest du Canada pour me permettre de conduire à bien les projets libéraux en général, celui-ci en ferait partie. Je ne veux pas promettre à l'Ouest de m'occuper seulement des choses qui intéressent tout d'abord cette partie du pays à moins que je ne voie le moyen certain de remplir ma promesse. Je réussirai si je puis trouver à la Chambre des communes l'appui nécessaire pour faire adopter ce projet.

M. l'ORATEUR: Je demande aux honorables députés de ne pas interrompre l'orateur qui a la parole.

M. YOUNG (Saskatoon): Les interruptions de mon honorable ami (M. Bury) me touchent peu, bien que je me souvienne qu'il nous a dit l'autre soir être en faveur d'une politique de représailles. Selon moi cela ressemble à ce principe d'œil pour œil et dent pour dent que les pays chrétiens ont condamné depuis environ deux mille ans. Je ne suis donc pas surpris de voir que l'honorable député veut laisser entendre que le premier ministre a dit plus que ce qui est rapporté. Dans l'Ouest du Canada les discours du premier ministre ont été très fidèlement rapportés et bien qu'on puisse admettre qu'il ait été plus désireux d'avoir des libéraux pour l'appuyer qu'aucun autre groupe, les honorables députés devraient interpréter ses paroles telles qu'elles sont rapportées. J'assistais à cette assemblée, j'ai entendu ce discours et je sais parfaitement qu'on n'a pas tenté de nous gagner par des promesses. A cette splendide assemblée, le premier ministre n'a pas prononcé un seul mot qui pût être interprété comme un moyen de corruption, ou quoi que ce soit qui y ressemble. Mais, l'autre jour, à la Chambre même, un honorable député nous a fait une offre qu'on trouvera à la page 101 du Hansard. Voici comment on rapporte les paroles de l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie):

Je prétends qu'aucun député de cette Chambre ne devrait regarder au delà de la question posée dans la résolution; mais si nous sommes tentés de la dépasser, d'envisager les résultats ultérieurs...

L'hon. M. STEVENS: J'en appelle au règlement. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'un député ne se conforme pas au règlement en citant un discours prononcé au cours d'un débat précédent de la même session.

M. l'ORATEUR: J'ignorais que l'honorable député eût cité le texte d'un discours prononcé au cours de la session actuelle.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député citait un discours prononcé par l'honorable député de Wellington-Sud au cours du débat précédent.

M. l'ORATEUR: Le règlement ne permet pas, naturellement, à un honorable député de citer les paroles prononcées au cours d'un débat précédent, mais il peut y faire indirectement allusion sans le citer textuellement du Hansard.

M. YOUNG (Saskatoon): J'accepte votre décision, monsieur l'Orateur, et je ne continuera pas ma citation des paroles de l'honorable député, mais je prends la liberté de résumer ce qu'il a dit. Parlant de motifs ultérieurs, il a déclaré, sur l'autorité de son chef, que si son parti était appuyé, il pourrait diriger les affaires pendant deux ou trois sessions.

M. l'ORATEUR: Pour appuyer ma décision je vous renvoie au règlement parlementaire de Beauchesne, paragraphe 234, où, en traitant de l'article 19, on lit:

Outre les interdictions contenues dans cette règle, l'usage consacré, tant en Angleterre qu'au Canada, veut qu'un député parlant à la Chambre s'abstienne:

(a) de faire allusion à un débat de la même session, sur toute question qui n'est pas débattue, ou,

(b) de faire allusion à un débat du Sénat, mais il peut parler du compte rendu officiel imprimé des débats de la Chambre haute, bien que ce rapport n'ait pas été formellement communiqué à la Chambre basse.

L'hon. M. STEVENS: C'est justement ce que je prétends.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous avez parfois raison.

M. McMILLAN: Vous ne voulez pas entendre.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas cela du tout. Je désire simplement voir observer les règles ordinaires du débat. L'honorable député se trompe entièrement dans ses suppositions.

M. YOUNG (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, puisqu'il nous est interdit de citer des passages d'un débat antérieur, j'ajouterai ceci. La seule conclusion que j'en tire c'est qu'au lieu d'observations de cette nature, les partis auraient bien mieux fait d'exposer à la Chambre le programme qu'ils voulaient faire appuyer. Si l'on avait soumis ces programmes à la députation, nous aurions pu savoir ce que l'on nous demandait d'approuver. A ce sujet, monsieur l'Orateur, me permettra-t-on de citer certaines paroles prononcées en dehors de cette Chambre. De cette autre façon, nous aurons une idée de la manière dont on agit parfois dans les milieux tories. J'avais le plaisir, il n'y a pas bien longtemps, d'être candidat dans une élection à Saskatoon, au cours de laquelle mon adversaire conservateur, M. F. R. MacMillan, discuta la question du chemin de fer de la baie d'Hudson. Voici ce qu'il disait antérieurement à cette époque:

Je ne dirai pas que le chemin de fer de la baie d'Hudson est impraticable, mais il est ridicule d'en reprendre la construction à un moment où le pays ploie sous le fardeau d'une dette énorme. Même pour démontrer que la route de la baie d'Hudson est praticable, il en coûtera, non pas dix millions de dollars, mais en toute probabilité cinquante millions. De fait, à mes yeux, la réclame bruyante que Winnipeg fait autour de ce mouvement "On-to-the-Bay" est attribuable à ce que, advenant l'égalisation des prix de transport, Winnipeg se trouverait au premier rang du pays en ce qui a trait au transport, rang qu'occupe aujourd'hui Saskatoon. En d'autres termes, ce mot d'ordre: "On-to-the-Bay", lancé par Winnipeg, ne sert qu'à détourner l'attention du remède qui, manifestement, s'impose à l'heure actuelle.

Le projet du chemin de fer de la baie d'Hudson a été conçu dans l'idée d'en faire un hochet politique; c'est ce à quoi il n'a cessé de servir depuis et il en sera toujours ainsi tant que le peuple se laissera berner.

Est-ce là aujourd'hui la politique de mes honorables amis du parti conservateur?

L'hon. M. ROGERS: A quel journal l'honorable député emprunte-t-il cette citation?

M. YOUNG (Saskatoon): Du *Phœnix*, de Saskatoon, numéro du 7 mai 1924. C'est là où le bât blesse. Je citerai maintenant le *Star* de Saskatoon, numéro du 8 septembre 1925, après que le même monsieur eut fait un voyage à la baie d'Hudson. Je vais maintenant démontrer que comme moi, il est en faveur de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. La dépêche vient de Le-Pas et porte la date du 8 septembre:

F. R. MacMillan, candidat conservateur dans Saskatoon aux prochaines élections fédérales, a fait hier soir la déclaration suivante au représentant du *Star*:

"A la suite du voyage que je viens de faire à Port-Nerson, baie d'Hudson, accompagnant les hommes d'affaires de l'Ouest en tournée d'excursion, j'ai maintenant la conviction que ce serait pure folie de la part du Gouvernement de ne pas parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson. Je suis allé là dans un esprit d'impartialité absolue et telle est aujourd'hui ma conviction sincère. J'en ai la certitude, le trafic maritime pourra se suffire à lui-même dès que le port aura été pourvu des installations indispensables."

Il ajoute ensuite que cela n'entraînerait guère une dépense considérable. Je le demande de nouveau, est-ce là la manière habituelle d'agir des conservateurs. J'aimerais savoir, de plus, si l'opinion qu'il formulait un an auparavant n'a pas été modifiée parce qu'il avait été choisi candidat du parti conservateur dans Saskatoon. Devant cette accusation que l'on porte contre mon très honorable chef d'avoir prononcé à Saskatoon, avec l'idée de corrompre les paroles dont j'ai donné lecture, je demanderai. Que faut-il penser de ceci au cours de la même campagne? C'est le *Phœnix* de Saskatoon, du 27 octobre 1925 qui cite les paroles prononcées ce jour-là par le très honorable chef de l'opposition au Massey Hall, à Toronto, après que le premier ministre lui eut demandé qui il comptait faire entrer dans son cabinet. Aujourd'hui, le très honorable député cherche à obtenir le même renseignement de ce côté-ci de la Chambre. En cette circonstance, il disait:

"Je préfère reconnaître dans la personne du Gouverneur général le représentant du roi au Canada, et lui faire savoir le premier le nom de ceux qui seront les prochains conseillers de Son Excellence..."

Je tiens à répéter ces quelques paroles:

"... et lui faire savoir le premier les noms de ceux qui seront les prochains conseillers de Son Excellence", dit M. Meighen, en faisant allusion au défi que lui lançait le premier ministre King à Toronto, vendredi, c'est-à-dire, de faire connaître la composition de son cabinet.

Dans le même journal, et le même jour, je lis:

S'il est permis de se guider sur les indications actuelles et sur les compte rendus, M. MacMillan serait élu député de Saskatoon à la Chambre fédérale, et ferait partie du cabinet Meighen, a déclaré le docteur Munroe.

Le président de l'association conservatrice de la Saskatchewan s'est exprimé comme suit:

"Je parle en connaissance de cause" observa-t-il. Il ajouta: "Si M. MacMillan est élu et que M. Meighen soit appelé de nouveau à la direction des affaires, et nous sommes certains qu'il en sera ainsi, M. MacMillan

sera invité par M. Meighen à faire partie du ministère à titre de représentant de la Saskatchewan dans le cabinet.

Le très honorable M. Meighen m'a fait cette déclaration en particulier et de façon formelle. Le public n'en devait rien savoir, mais maintenant que la campagne tire à sa fin, vaut autant que vous sachiez pour qui vous votez et pour quelle raison."

Je le demande aux honorables députés, sied-il aux membres du parti tory de parler de corruption. A mon avis, monsieur l'Orateur, il ne convient pas aux députés, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, de parler de corruption lorsque l'on soumet un programme au peuple. Je ne sache pas qu'une telle conclusion soit de nature à relever le ton du débat. Les attaques de ce genre sont des plus regrettables, mais on y a recours sur les tribunes et nous en avons entendues dans cette Chambre. Assurément, nous avons le droit de répéter ce que le premier ministre a dit au cours de sa dernière tournée électorale.

J'ai été très intéressé d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) parler de la Saskatchewan. Il a dit que cette province n'avait jamais eu l'avantage d'être gouvernée par un ministère conservateur. Si la Saskatchewan n'a jamais cru à l'avantage d'être gouvernée par les conservateurs, c'est qu'elle a pu voir comment ces derniers gouvernaient le Manitoba. Quand viennent les élections provinciales on n'a qu'à appeler l'attention des électeurs sur ce qui se passe chez nos voisins. Les candidats conservateurs dans la Saskatchewan répondent à cela en disant: Ce n'est pas juste, car nous ne ressemblons pas aux conservateurs du Manitoba!

Depuis que la Saskatchewan est érigée en province, elle a toujours eu de bons gouvernements. Leurs chefs ont été des hommes exceptionnellement capables, des ministres que le soupçon n'a jamais effleurés et qui ont donné à la Saskatchewan plusieurs lois excellentes, dont je mentionnerai quelques-unes. Nulle part on n'a accordé plus d'attention que chez nous au progrès de l'agriculture. On y a encouragé les coopératives d'élévateurs. Le gouvernement et les fermiers de la Saskatchewan coopérèrent ensemble dans l'organisation. Personne ne contestera que cette entreprise n'ait été d'un grand avantage pour l'agriculture en Saskatchewan.

Dans les questions d'enseignement je suis fier de dire que ma province possède une université de premier ordre. On a pris soin de mettre le conseil de l'université à l'abri des influences politiques. La province a grandement bénéficié de cet état de chose et le gouvernement mérite toutes nos félicitations en conséquence. Voyez nos maisons d'enseignement à tous les degrés. Toute comparaison est odieuse; mais je pense que nos écoles ne sont dépassées dans aucune autre province de la Confédération.

Il y a aussi le soin des malades. Notre gouvernement donne de fortes subventions aux hôpitaux. Il n'a pas de sanatoriums dans ses services, mais il en a construit qui sont gérés par une commission spéciale. La province a créé des asiles d'aliénés et contribué à de nombreuses œuvres. Nos gouvernants ont fait ce qu'ils ont pu en faveur de l'agriculture. Ce fait que les électeurs de la province les ont réélus à chaque consultation populaire prouve qu'ils inspirent confiance et que l'on est convaincu de la sincérité et de l'honorabilité des ministres libéraux de la Saskatchewan.

Je passe à un autre sujet. Originaire de la Nouvelle-Ecosse, je m'intéresse beaucoup au mouvement né dans les Provinces maritimes pour la défense de leurs droits. Plusieurs orateurs en ont parlé dans cette Chambre, et il appert que les habitants de l'Est maritime se passionnent autour de cette question. Parlant comme député de l'Ouest, je puis certifier que les habitants de la Saskatchewan comme ceux des autres provinces de l'Ouest, ont pour les Provinces maritimes la même considération que nos citoyens réclament du reste du Canada pour leurs intérêts régionaux. Tout ce que nous demandons, c'est un traitement de réciprocité avec les autres provinces canadiennes. Si les habitants de l'Est maritime ont des griefs, nous voulons les connaître. Mais qu'avons-nous entendu à ce sujet? J'ai été très peiné de voir qu'on s'en prenait surtout à sir Henry Thornton personnellement. Cette attitude ne me paraît pas défendable.

L'Ouest est parcouru par deux grands réseaux ferrés: le Nord-Canadien et le Pacifique-Canadien. Le Pacifique nous a toujours donné dans l'Ouest un service de premier ordre. Nous sommes fiers également de notre réseau national des chemins de fer canadiens. Pour ma part—et je ne suis pas seul de cette opinion dans l'Ouest—sir Henry Thornton procure à toute la clientèle du réseau national un très bon service. Il a été question, au cours de la dernière campagne électorale, de fusionner le Pacifique-Canadien avec le réseau de l'Etat. Le premier ministre s'est déclaré l'adversaire de ce projet, et, de son côté, le chef de l'opposition a écrit une lettre pour dire que nulle part, ni à la Chambre ni à la tribune publique, il n'a approuvé l'idée de la fusion; mais il a ajouté cette réserve: "à moins que le projet ne soit inscrit plus tard sur le programme électoral". Je serais curieux de savoir ce que cette réserve veut dire.

J'ai été très étonné de l'attitude prise par quelques-uns et de leur dénonciation de sir

Henry Thornton qu'on accuse de rendre justice à certaines régions et d'en traiter d'autres avec rigueur. Un député de Toronto a protesté contre certains tarifs appliqués à différentes parties du Canada et aux villes américaines. Est-ce que ces protestations s'adressent aussi au Pacifique-Canadien? Les tarifs en vigueur sur ce réseau sont-ils différents? Qu'arrivera-t-il? Si l'on continue de discréditer notre réseau national, que va-t-il arriver? Est-ce le bon moyen de faire réussir la nationalisation des chemins de fer? Je puis vous assurer qu'il suffit de continuer de la sorte pour mettre les chemins de fer nationaux en assez mauvaise situation pour nécessiter la recherche de quelque remède. Si nous voulons faire des chemins de fer nationaux un grand service rémunérateur d'utilité publique, si nous croyons qu'ils peuvent devenir une entreprise nationale précieuse à tous les points de vue, il a grandement tort celui qui, député ou non, débite sur le compte du National-Canadien des propos comme ceux que nous avons entendus ici. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que le jour viendra où non seulement les libéraux et les progressistes, mais les conservateurs aussi seront fiers du réseau national. Nous serons en mesure d'affirmer que le Canada possède là une entreprise nationale dont le succès a été merveilleux.

Voilà quelques jours, le chef de l'opposition a posé une question au sujet du vote donné dans ma province. Je vais faire consigner par le menu au compte rendu officiel le résultat du dernier scrutin en Saskatchewan. Le voici:

	Libéraux	Progressistes	Conservateurs	Lib. et prog. réunis
Assiniboïa	4,356	3,124	2,303	7,480
Battleford-Nord	4,204	2,697	1,830	6,901
Humboldt	3,212	2,536	967	5,748
Kindersley	2,614	3,631	1,218	6,245
Last-Mountain	3,269	3,359	1,596	6,628
Long-Lake	.. ..	3,497	1,768	5,401
		1,904		
Mackenzie	2,496	3,609	.....	6,105
Maple-Creek	4,019	2,570	3,253	6,589
Melfort	3,688	2,178	2,646	5,866
Melville	5,305	2,302	1,692	7,607
Moose-Jaw	5,654	2,801	5,356	8,455
Prince-Albert	5,301	2,638	2,412	7,939
Qu'Appelle	.....	5,272	4,600	5,272
Regina	7,478	1,666	5,399	9,144
Rosetown	2,450	2,974	1,926	5,560
		136		
Saskatoon	5,303	1,417	5,114	6,720
Battleford-Sud	4,364	3,252	2,646	7,616
Swift-Current	4,555	3,668	.....	8,223
Weyburn	4,807	2,162	1,957	6,969
Willow-Bunch	5,506	3,861	1,790	9,367
Yorkton	3,702	2,579	1,212	6,281
Total	82,284	63,832	49,685	

Libéraux et progressistes, 146,116. Conservateurs, 49,685
Majorité 96,431

[M. Young (Saskatoon).]

Voici ce que je veux dire: particulièrement dans la Saskatchewan,—et je parle de la Saskatchewan parce que c'est la province que je connais le mieux,—nous avons eu parfois des élections où trois candidats, sous des couleurs différentes, briguaient les suffrages; ailleurs la lutte n'a été qu'entre les candidats de deux partis. Mais dans toutes nos campagnes, il y avait des points sur lesquels on ne s'entendait pas. Au meilleur de ma connaissance, les progressistes de partout étaient d'avis que les libéraux n'allaient pas assez vite dans la réalisation de leur programme. Le chef du parti progressiste (M. Forke) a répété devant maint auditoire qu'il se compterait satisfait si les libéraux mettaient en application le programme de leur parti. Autrement dit, les progressistes se considéraient comme des "libéraux trop pressés". Et que trouvions-nous de l'autre côté? Nous étions en présence des conservateurs qui ne cessaient de prôner la protection, ce qui comportait apparemment le relèvement du tarif douanier. Où en sommes-nous maintenant? Nous nous trouvons en présence de plusieurs groupes. Notre position était très étrange à l'ouverture de la Chambre; et je tiens ici à féliciter le ministère d'avoir laissé décider la question par la Chambre elle-même. Mais quelles sont nos difficultés dans le pays? Bien que nous options pour différentes méthodes, nous cherchons à peu près la réalisation des mêmes objets; et il est bien possible que ce qui est arrivé au Manitoba arrive dans d'autres régions du pays. J'affirme carrément que le moment est venu où les libéraux et les progressistes doivent être bien en garde contre les dissensions inspirées pour favoriser l'avènement de ceux dont le programme est contraire au nôtre. Voilà, selon moi, une des grandes difficultés du moment au Canada. La coopération est indispensable. En ma qualité de simple député, je maintiens qu'à mon sens le groupe progressiste serait bien inspiré non seulement en approuvant les mesures législatives mais encore en aidant à les élaborer. Tout le Canada en bénéficierait largement. Il faut plus que de la coopération entre les deux partis; autrement qu'arriverait-il? Il se peut que le pays fasse ce que nous avons dû faire dans cette Chambre; il se peut qu'il tienne compte des circonstances exceptionnelles d'aujourd'hui et que l'un des groupes doive disparaître; mais d'ici là qu'arriverait-il? Ceux qui siègent de l'autre côté pourraient arriver au pouvoir; peut-on rien concevoir de plus insensé que de diviser les forces du progrès et assurer de la sorte l'avènement du groupe opposé au progrès? Qu'il

me soit permis de demander bien humblement à ceux qui ont les mêmes aspirations de s'unir au moins assez pour assurer la réalisation du programme exposé dans le discours du trône. Notre Canada est un pays immense; il ne devrait pas y avoir d'esprit égoïste, pas plus de la part de l'Ouest que de celle de l'Est, car notre pays ne deviendra grand qu'autant que chaque région reconnaîtra loyalement les intérêts de chaque autre région. Dans l'Ouest du Canada, nous avons cru pendant longtemps, et nous croyons peut-être encore un peu aujourd'hui, que l'on ne nous a pas rendu justice sous tous rapports, mais nous croyons que depuis quelques années on a fait preuve d'un esprit beaucoup plus large et que l'on s'occupe davantage de toutes les parties du pays. Nous, de l'Ouest, n'hésitons pas à dire à nos amis de l'Est, et des Provinces maritimes surtout, que nous sommes prêts aujourd'hui, comme toujours, à nous unir à ceux qui désirent faire du Canada le plus grand et le meilleur pays du monde.

M. W. A. HALL (Bruce-Sud): Monsieur l'Orateur, pour faire de la variété, puis-je me dispenser d'adresser les félicitations coutumières à Votre Honneur, ainsi qu'à l'honorable député qui a proposé l'adresse et à celui qui l'a appuyé. Ces félicitations deviennent peut-être un peu monotones, et vous êtes sans doute fatigué de les entendre.

Nouveau venu dans cette Chambre, j'hésite un peu à adresser pour la première fois la parole aux honorables députés. Toutefois, les nouveaux représentants m'accorderont sans doute leur sympathie, et les anciens seront sans doute aussi indulgents à mon égard qu'ils l'ont été pour ceux qui m'ont précédé.

Je veux d'abord souligner certaines remarques qui ont été faites. Au commencement de la session, on a parlé longuement de la façon dont ont été conduites les dernières élections. Les gens de l'Ontario en ont moins parlé; ceux de Québec surtout ont soulevé cette question. L'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) a décrit très clairement la campagne de M. Patenaude dans la province de Québec où l'on a dépensé des millions pour assurer l'adoption d'une certaine politique de chemins de fer qui veut le fusionnement des deux réseaux sous la direction du Pacifique-Canadien, ce qui créerait un vaste monopole des voies ferrées dont personne ne saurait prévoir les effets. Venant d'Ontario, je puis assurer les honorables députés de la province de Québec que dans ma province on a eu recours aux mêmes moyens sordides.

Certains honorables députés de la gauche ont tenté de nous faire croire que la défaite d'un aussi grand nombre de libéraux dans Ontario était due à deux causes: d'abord aux mauvais effets de la convention de commerce avec l'Australie, puis à l'absence d'un tarif protecteur suffisant, surtout pour les cultivateurs. Mais il n'en fut pas ainsi. Nos adversaires politiques d'Ontario ont dépensé une somme énorme de fonds électoraux; nous en avons eu la preuve dans presque toutes les circonscriptions de la province. De plus, les journaux tories de l'Ontario ont conduit une campagne des plus grossières; le *Toronto Telegram* s'est surpassé sous ce rapport. Ce sont là, sans doute, les vieilles tactiques tories. Nous avons eu un autre exemple de ces tactiques au cours du premier débat de cette session, mais le cas était un peu différent. A entendre les orateurs conservateurs discourir sur la pratique constitutionnelle et sur les anciens précédents qu'auraient violés les libéraux, ceux qui ne seraient pas au courant de l'histoire politique du Canada pourraient croire que les conservateurs sont les seuls gens dont le patriotisme soit absolument pur. Mais qu'est-ce que ces défenseurs de la pratique constitutionnelle et des vieux précédents faisaient en 1917 lorsqu'ils privaient des centaines de mille Canadiens de leurs droits constitutionnels, enlevant le droit de suffrage à des millions d'électeurs, accordant ce droit à des gens qui n'y avaient aucun droit moral ou juridique, prenant les suffrages des soldats en Europe pour s'élire eux-mêmes dans des circonscriptions qui autrement les auraient rejetés, et ensuite, sans honte, restant à la tête des affaires du pays sans avoir obtenu un mandat du peuple?

Nous avons un autre exemple de la façon dont ces défenseurs de la constitution faisaient fi de la pratique constitutionnelle et des vieux précédents lorsqu'ils adoptèrent la loi de conscription de 1917, mieux désignée sous le nom de loi de conscription sélective de 1917. Le dernier nom donne une meilleure idée du but et des fins de la loi, c'est-à-dire, la sélection et les exemptions. Je n'ai donc pas besoin de m'étendre; le nom dit tout, mais cette loi restera toujours comme une page sombre de l'histoire de notre pays. Puis-je dire, par parenthèse, que l'on pourrait écrire un livre plus grand que le monde sur ces deux mots "sélection" et "exemption" que l'on trouve dans cette loi de 1917? On aurait dû adopter la conscription générale, non une conscription sélective. On aurait dû avoir la conscription de la richesse comme celle des hommes; et j'ajouterai que l'on aurait dû mettre en vigueur la loi militaire de 1904, avec ses modifications, au lieu de la loi de conscription de 1917.

Monsieur l'Orateur, ce ne sont là que quelques exemples flagrants du manque de respect total du parti conservateur envers la pratique constitutionnelle et les anciens précédents. On pourrait en citer beaucoup d'autres, mais ceux-là suffiront à démontrer que, sous ce rapport, ces gens manquent de loyauté et de patriotisme envers leur pays, en dépit de leurs clameurs contraires surtout à la veille d'élections. Plusieurs d'entre vous se rappellent les élections sur la réciprocité en 1911. Vous vous rappelez leurs appels au chauvinisme et leur cri de "Ni troc ni échange avec les Américains!" Point n'est besoin de dire que cela leur suffit pour remporter la victoire, à la honte éternelle du peuple canadien.

Si l'on passe aux déclarations de l'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Rogers), qui prétend que le gouvernement King n'a pas réduit les frais de l'administration, ni les impôts, ni la dette nationale, et n'a pas augmenté le chiffre des affaires, quels sont les faits? Avant d'établir la comparaison, puis-je dire que, pour être juste, il ne faut pas tenir compte des chiffres relatifs aux chemins de fer pour la période où le gouvernement libéral a été aux affaires, puisque ces chiffres n'étaient pas ajoutés aux tableaux relatifs à la période pendant laquelle le gouvernement tory détenait le pouvoir. Voici quelques statistiques à ce sujet:

	Dépenses
1921-1922	$464,000,000
1922-1923	434,000,000
1923-1924	370,000,000
1924-1925	350,000,000

On voit donc que, alors que les libéraux étaient aux affaires, les déboursés furent réduits de 114 millions de dollars, dans l'espace de quatre ans; en d'autres termes, l'an dernier, le gouvernement libéral dépensa $3 chaque fois que l'on déboursait $4 en 1921-1922.

Passons à la question de la réduction des impôts. En 1920-1921, on perçut, en impôts, un montant total de 369 millions. En 1924-1925, on perçut 294 millions. Ces chiffres indiquent que les impôts ont été réduits de 75 millions. En d'autres termes, en 1920-1921, les impôts s'élevaient à $41.99 par tête; en 1924-1925, ils avaient été réduits à $31.38 par tête, soit une diminution de $10 par tête. Comment s'y prit-on pour réduire ainsi les impôts? On le fit en dégrevant le tarif douanier, en particulier le tarif relatif aux instruments aratoires et aux autres instruments de production, et en réduisant la taxe sur les ventes ou en l'enlevant parfois complètement, comme on le fit pour la taxe relative aux articles de ménage et aux aliments.

Je désire maintenant parler de la dette nationale. Pendant la dernière année que le gouvernement tory fut aux affaires, en 1921-1922, la dette nationale s'élevait à $2,422,000,000. Le 31 décembre 1925, elle n'était plus que de $2,381,000,000, soit une diminution de 40 millions.

Etudions ensuite l'état des affaires. En 1920-1921, les derniers douze mois du régime conservateur, le commerce extérieur du Canada atteignit une valeur totale de $1,450,000,000, la balance défavorable de ce commerce étant de 29 millions. Mais sous le gouvernement libéral, cet état de choses changea beaucoup. Pendant les douze mois écoulés le 31 décembre 1925, le commerce extérieur atteignit un total de $2,161,000,000 et la balance favorable fut de près de 393 millions. Ces chiffres ne démontrent-ils pas une augmentation phénoménale du commerce? Comment pourrions-nous appliquer une autre épithète à une augmentation de 711 millions de dollars effectuée en cinq ans et cet excédent de 422 millions de dollars des exportations sur les importations, obtenu dans le même intervalle?

Monsieur l'Orateur, si l'on examine l'amendement du très honorable chef de l'opposition (M. Meighen), l'on remarque qu'il est plein de sollicitude pour le bien-être des cultivateurs et qu'il ne semble pas se préoccuper de ses amis, les manufacturiers. C'est sans doute un trompe l'œil. La promesse que l'on fait ainsi d'élever un tarif en tous points semblable au tarif américain afin de protéger le fermier sera sans doute suivie d'un autre tarif semblable destiné à protéger le manufacturier. Est-ce qu'il n'y a pas une entente tacite entre le très honorable chef des tories et les manufacturiers à cet effet? Pourquoi? Ces derniers n'ont-ils pas fourni des sommes considérables pour augmenter les fonds électoraux destinés à porter les tories aux affaires? Mais, hélas! ils n'y ont pas réussi.

Quand j'ai lu que le très honorable chef de l'opposition parcourait le pays pour dire aux cultivateurs qu'il élèverait tellement le tarif que les prix des produits agricoles en général seraient à l'avantage des agriculteurs, je me demandai quelle idée il se fait des cultivateurs. Cela me rappelle ce qu'écrivait Thomas Carlyle au sujet des lois sur les céréales de l'Angleterre dans son ouvrage intitulé *Past and Present*:

> Les personnes impartiales doivent gémir à la pensée que, depuis longtemps, elles n'ont pas entendu un argument qui soit en faveur de ces lois, sauf des arguments qui font pleurer les anges et même les ânes.

Mais, monsieur l'Orateur, je parlerai dans quelques minutes de divers raisonnements employés par le très honorable chef de l'opposition dans les discours qu'il prononça avant

les élections, raisonnements qui feraient verser des larmes même aux crocodiles. Je puis dire que près de 75 p. 100 de certains produits agricoles, comme le blé, le bétail, les produits laitiers et autres, sont exportés et vendus en concurrence avec ceux des autres pays sur les marchés internationaux où l'on détermine les prix qui s'appliquent au marché domestique. De sorte qu'aucun tarif, si élevé soit-il, ne saurait augmenter le prix versé au pays pour un produit quelconque quand il y a un grand excédent de ce produit destiné à l'exportation. Au sujet des fruits et des légumes importés au Canada au début du printemps, nos amis conservateurs ont voulu démontrer que ces importations font du tort aux cultivateurs; mais il faut se rappeler que l'on impose un droit de 30 p. 100 sur ces denrées. Je pense que ce tarif est assez élevé.

Qu'on me permette de parler brièvement des conventions de commerce. Ces conventions conclues avec divers pays, bien que tout récemment, ont déjà produit des résultats heureux pour notre commerce extérieur, lequel a augmenté considérablement. Pendant les douze mois écoulés le 31 décembre 1925, il atteignit une valeur de $2,161,000,000. De plus nos exportations en plusieurs de ces pays ont augmenté beaucoup plus que nos importations de ces mêmes pays. Je donne ces chiffres pour faire voir l'augmentation qui s'est produite:

Les exportations en Nouvelle-Zélande ont augmenté en deux ans de plus de.. ..	$4,000,000
Les exportations en Belgique ont augmenté en deux ans de plus d'environ..	8,000,000
Les exportations en Hollande ont augmenté en deux ans d'environ..	12,000,000
Les exportations en Russie ont augmenté en deux ans d'environ..	12,000,000

De part et d'autre on bénéficiera de la convention de commerce avec les Antilles. Elles ont besoin des produits canadiens—comme le blé la farine et les produits laitiers—tout comme le Canada a besoin des produits des Antilles, par exemple, les fruits des tropiques, et ainsi de suite. Un autre résultat de cette convention sera d'augmenter le trafic des ports et des chemins de fer canadiens. Je m'attends bien que le très honorable chef de l'opposition dira de cette entente commerciale ce qu'il a dit des autres conventions conclues par le gouvernement actuel, à savoir que c'est un désastre pour le Canada.

Arrêtons-nous ici, aux propos tenus par le très honorable député au cours de sa tournée électorale, l'automne dernier. Dans les nombreux discours qu'il a prononcés en parcourant le pays, il s'est énergiquement appliqué à convaincre les cultivateurs qu'ils devraient avoir un tarif protecteur, et qu'ils avaient beaucoup à souffrir de la diminution du marché domestique causée par l'émigration aux Etats-Unis. Il a beaucoup insisté sur ces deux points. A la vérité, le très honorable député ne pensait guère à autre chose, et il s'est borné pratiquement à répéter le même discours, se servant toujours des mêmes exemples et des mêmes chiffres. Dans son discours d'ouverture de la campagne, à Wingham, en Ontario, le 9 septembre, il déclarait:

> Quand 200,000 personnes quittent le pays, c'est environ 100 millions de dollars du marché domestique perdus pour le cultivateur canadien.

Trois jours plus tard, parlant à Chatham, (Ont.), il disait:

> Deux cents mille personnes ont quitté le Canada pour les Etats-Unis et elle consommaient pour 100 millions de dollars de nos produits. Elles dépensent maintenant cet argent à acheter des produits de la ferme aux Etats-Unis.

Quelques jours plus tard il parlait à Charlottetown (I.P.-E.) et d'après le *Charlottetown Guardian*, il aurait dit:

> Quand la Nouvelle-Ecosse perd 40,000 personnes cela veut dire une perte de 20 millions de dollars dans la vente de nos produits, dont une bonne part vient de la ferme. Au lieu de cela c'est le cultivateur américain qui vend ces produits.

Remarquez qu'il modifie sa déclaration, mais qu'il garde toujours la même proportion entre le nombre de personnes et leur puissance d'achat.

Le 10 octobre, à Calgary, l'*Albertan* attribuait au très honorable député les propos suivants:

> Quoique nous ignorions combien de Canadiens ont traversé la frontière, nous savons par les rapports du département de l'immigration des Etats-Unis que 200,000 Canadiens sont entrés chez nos voisins du sud au cours de l'année dernière. Non seulement avons-nous perdu cette énorme population; mais nous avons également perdu ce qu'ils ont apporté avec eux, une puissance d'achat représentnat 100 millions de dollars, dépensés à acheter des œufs, du beurre, du miel et les autres produits des cultivateurs d'outre-frontière.

Que signifient les paroles du très honorable chef de l'opposition quand il dit aux cultivateurs de notre pays qu'ils ont perdu un marché de 100 millions de dollars, l'année dernière? Eh bien, il entendait par là que la consommation individuelle de produits de la ferme au Canada est de $500 par année, ou à peu près $10 par semaine. Autrement dit, une famille de six personnes aurait besoin de $3,000 par an pour se nourrir de produits laitiers, de farine, de viande et de légumes, en ne comptant pas les épiceries, comme le thé, le café, le riz, le sagou, et ainsi de suite, ou les produits ouvrés, comme le vêtement.

Approfondissons cette question, monsieur l'Orateur. D'après l'*Annuaire du Canada* de 1924, (page 184) on évaluait à 2,950 millions de dollars, ou en chiffres ronds 3,000 millions,

tous les produits du Canada en 1922. En reprenant l'estimation du très honorable chef de l'opposition, les neuf millions d'habitants du Canada ont mangé pour 4,500 millions de dollars de produits de la ferme en 1922, ou 1,500 millions de dollars de plus que la valeur de tous les produits de l'industrie canadienne: agricole, manufacturière, forestière, des pêcheries, de la chasse, des fourrures, enfin tout. Seulement, en 1922, la valeur des produits agricoles n'atteignait pas 1,500 millions de dollars; de sorte qu'il aurait manqué 3 milliards de dollars. En d'autres termes, il y aurait eu trois milliards de dollars de moins, en produits de la ferme, qu'il n'en fallait pour le marché domestique—c'est une bien triste situation, à la vérité! Le chef de l'opposition doit maintenant se rendre compte, d'après cette analyse, si pénible à faire, que la population canadienne consomme tous les produits du pays et doit en importer le double des pays étrangers. Et qu'adviendrait-il du pauvre? Ce qu'il y a de tragique, c'est que la politique à tarif exorbitant du parti conservateur élèvera si haut le prix des produits de la ferme que les pauvres ouvriers, représentant des milliers de personnes, mourront de faim, et cela encore contribuerait à diminuer le marché domestique. Où cela en finira-t-il? Dans quel cercle vicieux tournerions-nous? Quelle lamentable et douloureuse histoire!

M. MACDONALD (Glengarry): Et que font les crocodiles?

M. HALL: Ils versent des larmes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HALL: Avant la suspension de la séance, j'avais terminé mon analyse des assertions faites par le chef de l'opposition (M. Meighen) dans ses discours d'élection. A analyser ces assertions, on déduirait que le chef conservateur a établit le fait que la protection est d'une immense valeur pour les cultivateurs canadiens, vu que le Canada importe deux fois autant de produits agricoles qu'il n'en récolte. Cela conférerait au cultivateur canadien de même qu'au fabricant le monopole du marché domestique. Le chef de l'opposition ne se rend-il pas compte qu'il n'en va pas ainsi? Et en passant, est-ce là l'homme de parole, l'homme véridique, l'homme aux vues élevées? Et a-t-il voulu tromper les agriculteurs à Wingham, à Chatham, à Charlottetown et à Calgary? A-t-il voulu leur faire accroire que le Canada n'a pas d'excédent exportable de produits de la ferme, et qu'ainsi ils deviendraient les fournisseurs exclusifs du pays s'ils étaient protégés par le tarif élevé qu'il leur promettait d'établir une fois élu? Certes, le très honorable député sait qu'il n'en est pas ainsi. Je n'ai guère besoin de répéter ici que le trois quarts d'un grand nombre de nos produits agricoles, tels que le blé, le bétail et ainsi de suite, s'exportent et se vendent sur les marchés de l'univers où s'établit le prix domestique de ces produits. Par exemple, l'an dernier, nous avons produit au Canada 422 millions de boisseaux de blé, dont il a fallu 54 millions pour nourrir 9 millions de Canadiens, ce qui laissait un excédent exportable de 368 millions. Ajoutez à cela les denrées alimentaires représentées dans nos exportations de bétail et de produits laitiers, telles que les œufs, le beurre et le fromage entre plusieurs autres, et il faudrait au peuple canadien tout son temps jour et nuit, à cœur d'année, pour consommer ces produits. Donc, quand les cultivateurs se rendront compte que l'assertion faite par le chef de l'opposition dans ses discours d'élection touchant la diminution du marché domestique était à tout le moins très propre à induire en erreur,—j'emploie ici un euphémisme—ils s'étonneront certes des éloges que lui ont adressés certains de nos collègues. Et remarquez que c'est un des chefs de ce qui était autrefois le grand parti conservateur.

M. MACDONALD (Glengarry): Quels sont les autres chefs?

M. HALL: Quoi, ne le savez-vous pas, monsieur l'Orateur,? M. Patenaude de Québec, et peut-être puis-je ajouter, l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers) et l'honorable député de York-Ouest (Sir Henry Drayton). Mais veuillez le cacher au très honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen).

Un mot maintenant de la commission consultative du tarif. A mon sens, cette commission devrait, comme son nom l'indique, simplement donner des avis sur les questions tarifaires, après la recherche soignée de renseignements et après une étude attentive du problème de l'impôt dans ses rapports avec l'industrie et le revenu, mais ne devrait en aucune façon exercer de l'autorité ni prononcer une décision en dernier ressort. Ses fonctions devraient se borner à être aux ordres du ministère ou du gouvenement, le ministre des Finances ayant la pleine responsabilité des actes de la commission. Elle se trouverait ainsi responsable envers le Parlement.

Avant de finir, je dirai quelques mots du parachèvement projeté de la voie ferroviaire de la baie d'Hudson. Comme l'implique le projet, il ne s'agit pas de construire un nouveau chemin de fer mais d'achever une voie

presque terminée. Elle va du Pas à la baie d'Hudson, distance de 424 milles. Les rails sont posés sur un parcours de 322 milles, le régalage est fait sur toute la longueur et tous les ponts sont construits. Tout ce qu'il reste à faire, c'est poser l'acier sur une distance de 92 milles. Il y a suffisamment de rails, semble-t-il, pour effectuer le posage sur environ un quart de ce parcours. La question du coût ne devrait donc pas faire du tout obstacle à l'achèvement de la voie. Suivant tous les rapports, ce n'est pas le temps d'abandonner la construction; pour parler en Irlandais, il fallait y songer avant la construction, non pas après avoir dépensé environ 21 millions. Cette voie semble praticable, et si par hasard, elle ne pouvait servir à relier les prairies de l'Ouest aux marchés européens, l'argent employé à la terminer n'aura pas été gaspillé: elle amènera la colonisation de la région à l'ouest de la baie d'Hudson, région riche en minéraux, surtout en fer, pour ne point parler des bénéfices à tirer des pêcheries de la baie d'Hudson. En outre, la vente de terres fédérales dans l'Ouest a fourni l'argent nécessaire à l'entreprise. A mon avis, donc, le Parlement est tout à fait fondé à achever le réseau.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député croit-il désirable la construction d'installations de tête de ligne à Port-Nelson? Et ces installations sont-elles incluses dans l'expression "parachever immédiatement"?

M. HALL: Je crois comprendre qu'une bonne partie de cet aménagement est déjà fait. Je crois savoir aussi qu'une compagnie a offert de construire un élévateur d'une capacité suffisante pour permettre de se rendre compte si le port sera vraiment pròpre ou non à l'expédition du grain.

M. McGIBBON: L'honorable député sait-il qu'un comité de ce Parlement a proposé l'abandon de ces terminus?

Des DEPUTES: Jamais.

M. HALL: Laissez-moi en terminant, monsieur l'Orateur, comparer, époque pour époque, le régime tory avec le régime libéral, le régime de protection élevée avec celui d'un tarif modéré.

Un DEPUTE: Libre-échange.

M. HALL: Si j'entendais dire libre-échange, je le dirais. Les honorables députés de la gauche ont parlé beaucoup d'immigration et d'émigration. D'abord il est toujours dangereux de lancer des pierres quant on habite une maison de verre. Les honorables membres de l'opposition ignorent-ils que la politique de haute protection n'en est pas à ses débuts au Canada? Le parti conservateur l'a maintenue de 1879 à 1896. Or, ces mêmes messieurs ignorent-ils que durant ce temps le commerce du Canada était stagnant? Aucune de nos industries ne florissait, pas même la fabrication, bien que ce tarif élevé dût être le remède à tous les maux et plus spécialement à ceux de l'industrie manufacturière. L'accroissement de la population, le plus sûr baromètre peut-être de la prospérité d'un pays fut le moins considérable de 1881 à 1901, soit de 11.44 p. 100. C'est l'accroissement le moins élevé constaté dans toute l'histoire du Canada sous le régime britannique. Et l'émigration durant cette période? La réponse se trouve dans ce minime accroissement de 11.44 p. 100 dans l'augmentation de la population. Retenez bien que cela se produisait sous un régime tory et un tarif douanier élevé. En fait, plusieurs des conservateurs dirigeants d'alors avouaient en Parlement que la protection élevée n'avait pas produit ce que l'on en attendait, en d'autres termes qu'elle avait manqué son but. Ce régime tory de stagnation, d'inactivité, de manque de prospérité, de population stationnaire, fut suivi par une période de grande expansion, de la plus grande prospérité et du plus grand accroissement de population—34.17 p. 100—que mentionne l'histoire canadienne. Voilà ce qui s'accomplit sous le régime Laurier avec un tarif modéré ayant en vue le revenu seulement. Cette même politique est la politique du gouvernement King. Attendons-nous à une nouvelle expansion, à un accroissement de prospérité et de population et au progrès de l'unité nationale.

M. J.-G. ROBICHAUD (Gloucester) (texte): Je désire, monsieur le Président, présenter quelques observations sur la question actuellement à l'étude dans le langage compris par tous les honorables députés de cette Chambre; mais, avant d'aborder le sujet, qu'il me soit permis de vous offrir, dans ma langue maternelle, l'expression de mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre réélection à la présidence du Parlement canadien. Dans l'accomplissement de vos devoirs, au cours du dernier Parlement,—devoirs où l'intégrité, la dignité et même l'assiduité de l'homme public sont soumises à toutes sortes d'épreuves—, vous vous êtes affermi davantage, monsieur le Président, dans la confiance, dans l'estime et même dans l'affection de tous les citoyens canadiens. Je suis certain que surtout vos amis acadiens de la Gaspésie, qui sont aussi les miens, et qui depuis si longtemps placent en vous une confiance à la fois révérée et inébranlable, sont fiers de leur illustre représentant.

Je dois aussi laisser libre cours à mes sentiments et me soumettre aux traditions de cette Chambre en exprimant ma plus haute appréciation de la façon digne et loyale dont le proposeur et le secondeur de l'Adresse se sont acquittés de leur tâche respective. Le proposeur, avec cette force de conviction et cette loyauté à toute épreuve qui caractérisent ce noyau de la race anglo-saxonne dans la belle province de l'Ontario, a certainement revendiqué et les traditions et l'intégrité du parti politique auquel il a prêté allégeance, tout en soutenant avec énergie les droits communs et indiscutables de toute la nation. Le secondeur de l'Adresse, digne rejeton de la race franco-latine en terre d'Amérique, en ajoutant à une diction parfaite une éloquence à la fois persuasive et fascinante, nous a montré davantage ce que la belle province de Québec nous réserve en fait d'hommes publics de premier ordre. Ces deux honorables députés, monsieur le Président, sont de précieuses recrues pour la vie parlementaire du Canada et nous ne saurions trop les exhorter à prendre, dès le début de leur carrière, de fermes résolutions de persévérance, de dévouement et d'activité, résolutions qui, je n'en doute pas, assureraient au pays l'avantage des hautes connaissances qu'ils nous ont révélées.

(Traduction). Les méthodes électorales des deux grands partis dans différentes régions du pays ont fait le sujet de bien des paroles dans cette Chambre, monsieur l'Orateur. Ce que je connais de la campagne tory dans ma circonscription m'a convaincu que les moyens les plus sournois et les plus grossiers ont été employés pour influencer le corps électoral. L'argent coulait alors avec une telle abondance que je me demandais si je ne serais pas submergé, et si mes adversaires ne détruiraient pas la réputation consacrée de forteresse libérale qu'avait ma circonscription. Je suis sûr que mes électeurs ont donné à mes honorables amis d'en face l'avis le plus catégorique qu'ils ne se laissent pas égarer par ces expédients d'élection. Mes honorables amis d'en face ont fait trois tentatives depuis un an, et à trois reprises, ils ont appris que les intelligents électeurs de Gloucester ne se laisseront pas prendre aux trucs des conservateurs. Je n'ai pas besoin de dire à l'honorable député de Kent (N.-B.), (M. Doucet), quel genre de campagne nous avons vu au commencement de l'an dernier, dans le comté de Gloucester. Il est tout à fait au courant; il avait presque la direction entière de la machine de guerre, durant la première attaque contre cette forteresse libérale. Je laisse à mon honorable ami le soin de juger si ce ne fut pas une campagne de préjugés et d'arguments semblables.

M. HANSON: Permettez-moi de poser une question à l'honorable député? Parle-t-il de l'élection complémentaire de M. Rand?

M. ROBICHAUD: Je parle de l'élection complémentaire de M. Rand dans le comté de Gloucester, quand mon honorable ami de Kent (N.-B.) a inauguré la campagne, une campagne de préjugés, malgré laquelle M. Rand a été élu à une majorité de quelque 1,600 voix. Inutile d'insister. Une campagne de ce genre est aussi préjudiciable que déplaisante. Je me contenterai de rappeler à la députation qu'aucune garde-robe ne passe pour nette suivant les préceptes de l'hygiène si tout le linge n'a pas reçu un parfait nettoyage. L'honorable député de Kent ne devrait pas prendre trop au sérieux les déclarations des orateurs au cours d'une élection. Les hommes du parti se livrent parfois à des frais d'imagination pour inventer de ces phrases qui font le tour de la plupart de nos comtés.

Mon honorable ami a dit à la Chambre, l'autre jour, que si le très honorable chef de l'opposition était revenu au pouvoir, durant les dernières élections, trente jours plus tard, le Canada eût été en guerre avec la Turquie. Cela me rappelle une petite discussion dont j'ai été témoin auriculaire dans ma propre circonscription. L'un de mes gens discutait avec un agent du parti adverse, et son raisonnement était à peu près celui-ci: S'il y avait eu des élections en août 1922 et si le très honorable chef de l'opposition était revenu au pouvoir, le Canada eût envoyé des troupes en Turquie, quand est venu un télégramme de Downing Street, et nous eussions été en guerre avec la Turquie. C'était une façon de raisonner et, après tout, ce n'est pas la faute de mes amis si l'on raisonne ainsi. La déclaration du très honorable chef de l'opposition, à une assemblée de dames du parti conservateur à Toronto, justifiait cette façon de penser de nos électeurs. Mon honorable ami de Kent ne devrait pas s'attarder à de si minimes déclarations de campagne politique quand elles sont faites par les agents d'élection.

Je n'ai pas été peu étonné d'entendre l'effort oratoire de l'honorable député de Kent pour décrier nos compatriotes de la province de Québec. Bien que je me croie obligé de présenter quelque genre d'excuses à la Chambre, au nom de mes compatriotes franco-acadiens, pour l'attitude prise par l'honorable député, je n'ai absolument aucune excuse à faire touchant les stratagèmes d'élection employés par la direction du parti libéral dans la province de Québec. L'honorable député

de Saint-Jacques (M. Rinfret) a défendu sa province et les siens à ce sujet, et il est inutile qu'un collègue insiste là-dessus.

Il a été beaucoup question, depuis l'ouverture du Parlement, du vote d'ensemble donné au cours des dernières élections. Sur cette question s'appuyait dans une grande mesure la revendication que faisait l'honorable chef de l'opposition du droit d'administrer le pays. Je n'ai pas le moindre doute que les cent-seize députés élus à gauche pour appuyer la politique conservatrice ne se soient tous engagés à appuyer loyalement leur chef et sa politique. Il ne serait pas logique de penser autrement. Mais le contraste entre les promesses faites par les honorables députés avant leur élection et les engagements auxquels ils semblent se conformer après, mérite peut-être une mention en passant. Par exemple, l'honorable député de Colchester (M. McNutt) a émis durant sa campagne un manifeste sous forme d'une circulaire électorale dans laquelle on peut reconnaître, je crois, le programme qui a fait élire quelque onze députés en Nouvelle-Ecosse. La campagne dans cette province a roulé sur la question des prétenlus "droits des Provinces maritimes", et c'est à propos de cette question qu'ils prétendent avoir été élus. Si je lis à la Chambre une partie de cette circulaire électorale, je donnerai une juste idée du programme qui a fait élire onze conservateurs dans cette province. L'honorable député de Colchester a publié dans les colonnes du *Halifax Herald,* numéro du 26 septembre 1925, une communication qui équivaut suivant moi à un manifeste électoral. Et, entre autres choses, je relève ceci:

> En acceptant la candidature, je désire qu'il soit bien compris que je ne suivrai pas aveuglement un parti politique si je suis élu. Je m'en tiendrai carrément à la défense des droits de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes. Et s'il m'arrivait jamais d'avoir à choisir entre l'intérêt de mon parti et l'intérêt de ma province natale, je donne ma parole d'honneur aux électeurs de Colchester et à la population de la Nouvelle-Ecosse, que l'intérêt de ma province aura toujours la première place.

Voilà un langage qui ne prête à aucune équivoque, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un appel en faveur des droits des Provinces maritimes sans plus. Or, je veux démontrer à mes honorables amis de la gauche qu'ils n'obtiendront jamais le redressement des griefs des Provinces maritimes aussi longtemps qu'ils donneront leur allégeance au groupe de politiciens fossiles de Toronto et de Montréal qui siègent au premier rang de la gauche. Et un peu plus loin, l'honorable député de Colchester ajoutait:

> A Kentville, le premier ministre a demandé de définir ce qu'il faut entendre par ces mots "les droits des Provinces maritimes". Or, s'il ignore la signification de ces mots, il est à peu près le seul homme au pays qui ne le sache pas.

C'était là un beau compliment à faire au premier ministre du Canada.

> Cependant, j'énumérerai à son intention quelques unes des réformes que nous réclamons pour ces provinces comme des droits qui nous appartiennent de par la Confédération.

De plus, j'ai sous les yeux le discours qu'a prononcé ici l'honorable député de Cumberland (M. Smith), qui a été élu sur le même programme et les mêmes promesses que tous ses autres collègues de la Nouvelle-Ecosse, car, si je ne fais erreur, il a applaudi les déclarations de mon honorable ami de Colchester. Or, comparons donc un peu les déclarations faites par l'honorable député de Cumberland depuis les élections avec celles faites par mon honorable ami de Colchester avant les dernières élections générales, afin de nous rendre compte de quelle façon mes honorables amis peuvent adopter la même attitude, appuyer le programme conservateur et réclamer encore au bénéfice des Provinces maritimes ce qu'ils appellent les "droits maritimes". Au cours de ses remarques, l'honorable député de Cumberland, faisant allusion au discours du Solliciteur général (M. Cannon), a dit:

> Il est vrai que nous sommes les défenseurs de ces droits; il est vrai que nous plaçons la patrie avant le parti—comme il sied à tout citoyen loyal, et en particulier à tout parlementaire—mais il a omis de dire que nous sommes d'accord sur deux points primordiaux et saillants, à savoir: d'abord, une adhésion rigoureuse aux principes et à la politique du parti libéral-conservateur énoncés à maintes reprises dans cette enceinte et au dehors par le très honorable chef de l'opposition; et, en second lieu, une ferme fidélité au chef du parti conservateur au Canada.

Les électeurs de ce pays ont autrefois donné une adhésion rigoureuse au programme du parti conservateur; cependant, les gens des Provinces maritimes ont-ils bénéficié de cette politique? Dans ma circonscription aussi bien que dans les autres comtés du Nouveau-Brunswick, les orateurs de l'opposition ont peint le très honorable chef de l'opposition sous les traits d'un Sir John A. Macdonald modernisé—parrain d'une nouvelle politique nationale. Eh bien! une politique "nationale" fut en vigueur au Canada de 1874 à 1896 et quels résultats a-t-elle donnés? Avons-nous retiré des bénéfices de cette politique? N'avons-nous pas perdu le marché de nos voisins du Sud pour l'écoulement de nos produits de la ferme et de la mer? N'avons-nous pas peiné, sué et ployé le dos pendant un demi siècle dans les Provinces maritimes sous le faix de cette politique nationale? Et cependant, à l'heure qu'il est, les orateurs de la gauche proclament que le très honorable chef de l'opposition est un

sir John A. Macdonald modernisé—parrain d'une nouvelle politique nationale. S'il faut regarder le leader de l'opposition comme un second sir John A. Macdonald, nous pouvons tout aussi bien dire que tandis que son père a chatié les Provinces maritimes avec les fouets, mon très honorable ami les châtira avec des scorpions.

Les provinces maritimes ont besoin du marché mondial pour prospérer. Nous avons établi cette vérité à maintes reprises. A moins toutefois que nous n'ayons les moyens de transport nécessaires pour expédier nos produits du sol et de la mer sur les marchés des Antilles ou des Etats-Unis, il est inutile d'espérer la prospérité dans les Provinces maritimes.

Et le programme que préconise le chef de l'opposition est-il conforme aux besoins des Provinces maritime dans cet ordre d'idées? Je ne puis voir en quoi il pourrait l'être. Si le Parlement est tenu de légiférer au bénéfice de gros capitalistes de Toronto et de Montréal représentés ici par la phalange de politiciens qui siègent au premier rang de la gauche, comment pouvons-nous espérer qu'il adoptera aussi des mesures favorables aux Provinces maritimes? L'avenir des Provinces maritimes exige qu'elles aient à leur disposition les débouchés qu'elles ont eu sous le régime libéral—sous le régime de Laurier. Il est absolument nécessaire que nous fassions le commerce avec les Antilles, l'Australie, la métropole, l'Italie, la France, l'Allemagne et tous les pays du centre de l'Europe. Ces divers pays offrent un débouché pour ainsi dire illimité à nos conserves de poisson, et à moins que nous n'adhérions au programme du parti libéral,—programme que nous avons préconisé à maintes reprises et qui nous ouvrira de nouvelles avenues commerciales pour l'écoulement de nos produits de la ferme et de la mer,—n'espérons pas voir régner chez nous la prospérité.

Et afin d'établir hors de tout doute que les champions des droits maritimes sont dans l'impossibilité absolue de revendiquer ces droits s'ils continuent d'aherer au programme du chef du parti conservateur, je citerai l'opinion qu'a formulée le *Halifax Chronicle,* dans un article de fond publié le 21 janvier dernier. Je ne citerai pas l'article en entier, car il est plutôt long et ne ferait qu'encombrer le Hansard, mais, entre autres choses, il dit ceci au sujet des "champions des Provinces maritimes" élus dans la Nouvelle-Ecosse:

> Ils devraient avoir honte de se plaindre des conséquences. Eussent-ils pris seulement la précaution de sauvegarder leur personne et les intérêts de leur région comme l'ont fait les progressistes de l'Ouest, en organisant un parti indépendant et distinct, ils auraient pu accomplir quelque chose d'utile. Mais tout en revendiquant bien haut les droits des Provinces maritimes, ils se sont accrochés aux roues du char de Meighen. Les roues du char sont maintenant bien enfoncées dans le bourbier politique et les champions des Provinces maritimes avec elles.
>
> Nos représentants tories ont cette autre humiliation qu'ils acceptent apparemment volontiers, celle de voir un groupe bien moindre de l'Ouest tenant la balance du pouvoir et auquel l'on concède virtuellement tout ce qu'il demande, tandis qu'il n'y a pas une demi-douzaine de représentants des trois provinces maritimes en état de dire un bon mot pour cette partie du Dominion.

Je crois que c'est bien là la posture de ces membres qui ont été élus par les Provinces maritimes pour combattre le gouvernement actuel. Le passé nous a appris ce que valait la politique conservatrice au Canada. Comme je l'ai déjà dit, c'est un gouvernement conservateur qui administra les affaires du pays à partir de 1870 environ jusqu'au mois de juin 1896. La situation fut-elle favorable pendant ce temps-là? Le peuple n'a-t-il pas beaucoup souffert et la politique dite nationale ne fut-elle pas la cause d'une grande dépression? Plus tard, de 1911 à 1921, les conservateurs eurent de nouveau le pouvoir. Le sort des Provinces maritimes s'améliora-t-il? Les bons habitants de cette région étaient-ils plus satisfaits? Indiquaient-ils qu'ils étaient satisfaits du gouvernement conservateur lorsqu'ils élirent pour la Nouvelle-Ecosse seize députés du même parti en 1921? Quant aux employés de chemin de fer dont nos honorables collègues du Nouveau-Brunswick ont parlé, étaient-ils satisfaits lorsque l'honorable député de Westmoreland, candidat en 1921, fut battu par quelque 7,500 voix? Non, le peuple n'était pas satisfait. Les affaires allaient mal, les gens chômaient dans toute l'étendue des Provinces maritimes, malgré que pendant cette période de 1911 à 1921 le pouvoir fût aux mains des conservateurs

Au cours de la dernière campagne électorale, on disait dans les Provinces maritimes que le très honorable leader de l'opposition avait un nouveau programme à soumettre. Je voudrais bien savoir de quelle façon cette politique va rendre service aux Provinces maritimes. Est-ce en haussant le tarif douanier? Est-ce en frappant d'une taxe supplémentaire les pêcheurs des comtés de Gloucester, de Restigouche et de Kent, qu'on va aider ces braves gens? Comment ces pêcheurs qui peinent pourraient-ils supporter le poids d'une taxe additionnelle, de gros impôts douaniers sur les articles de production qui, sous le régime libéral, sont admis au Canada en franchise? Je le demande: Comment nos pêcheurs pourraient-ils subsister sous un régime comme celui que les honorables députés d'en face préconisent?

Depuis deux ou trois ans, nos honorables collègues d'en face ont été unanimes à s'opposer à toute dépense tendant à améliorer le sort de nos pêcheurs. Encore récemment,—au cours de la dernière session, je crois,—on a voté des crédits à cet effet. Les honorables députés conservateurs du Nouveau-Brunswick savent que nos pêcheurs ne peuvent pas se tirer d'affaire sans une aide quelconque, mais quelle a été leur attitude? Ils s'étaient engagés, au cours d'une réunion des représentants des Provinces maritimes durant la session de 1923, à appuyer toutes les mesures législatives pouvant rendre service à ces provinces, ce qui n'empêcha pas, huit jours après, l'honorable député de Royal (M. Jones) et l'honorable représentant de ce qui était alors la circonscription comprenant la ville de St-Jean et les comtés de St-Jean et d'Albert, M. Baxter, qui occupe maintenant le haut poste de premier ministre du Nouveau-Brunswick, de se lever et de demander au Gouvernement de ne pas dépenser un dollar de plus pour aider les pêcheurs des Provinces maritimes.

On a beaucoup parlé des tarifs des chemins de fer pour le transport des marchandises.

M. HANSON: Avant que l'honorable député laisse la question des pêcheurs, voudrait-il avoir l'obligeance de dire s'il approuve l'attitude du gouvernement actuel qui envoie des gendarmes dans les comtés de Kent et de Gloucester pour faire respecter les règlements de pêche?

M. ROBICHAUD: Cela m'a bien amusé lorsque l'honorable député de Kent (M. Doucet) fit sa première apparition dans le comté de Gloucester. Quelle doctrine y prêchait-il? Il prétendait que le Gouvernement avait fait part de son intention de faire cesser toute pêche illégale dans les Provinces maritimes, ce qui, d'après lui était une mauvaise politique. Il prétendait qu'il n'était pas bon d'arrêter le braconnage et autres pratiques illégales. Tout le monde sait, monsieur l'Orateur, que les pêcheries des Provinces maritimes ont besoin de protection, mais au lieu de coopérer avec le Gouvernement dans ce sens, nos honorables collègues d'en face ont essayé de calomnier leurs adversaires et de faire croire aux gens de là-bas qu'on devrait tolérer le braconnage, que les pêcheries étaient pour ainsi dire inépuisables et qu'on ne devrait imposer aucune restriction. Or, monsieur l'Orateur, nos efforts ont tendu vers une meilleure production de nos pêcheries et leur perpétuation, si nous le pouvons. A ce sujet, je parle surtout des pêcheries de homard.

Mon honorable ami a fait allusion à la gendarmerie à cheval. Il convient mal aux honorables députés de la gauche de se permettre une telle allusion en vue des persécutions auxquelles les braves pêcheurs du comté de Gloucester ont été en butte sous le régime conservateur, entre 1911 et 1921. Pourquoi l'honorable député de Kent s'est-il permis de dénoncer la gendarmerie au cours de sa campagne? Simplement pour s'assurer son élection à la Chambre et cela aux dépens d'une de nos plus précieuses industries.

Pendant que je traite du sujet des pêcheries, je dois expliquer à la Chambre les grands avantages que le peuple du comté de Gloucester retire de cette industrie. Nous avons là une des plus belles flottes de bateaux de pêcheurs du Canada, si ce n'est la plus belle. Je suis d'avis qu'en intelligence et en capacités de tous genres les pêcheurs franco-acadiens dépassent toutes les autres catégories de ceux que j'ai connus. Le pêcheur acadien est le pionnier de l'industrie de la pêche au Canada. Longtemps avant que le Dominion existât, des pêcheurs de Normandie, de l'autre côté de l'Atlantique, pêchaient sur les grands bancs de Terre-Neuve, suivant ainsi l'exemple des Norvégiens et d'autres pêcheurs du nord de l'Europe. Les pêcheurs français de Normandie ont émigré des côtes de Terre-Neuve et, pour la première fois dans l'histaire, se sont établis dans le comté de Gloucester, dans ma paroisse natale. Pour prouver davantage à la Chambre que l'industrie de la pêche s'est introduite de bonne heure dans mon comté de Gloucester, je puis ajouter que le premier homme d'affaires qui ait traversé l'océan pour exploiter les pêcheries des Provinces maritimes est un bourgeois anglais du nom de Robin. Il est venu d'Europe, a ouvert des postes de pêche sur les rives de la baie des Chaleurs et, plus tard, sa maison s'est établie à Shippegan et elle exploite maintenant la même usine qu'il y a environ deux cents ans. Quand mes amis de la gauche ont fait la lutte dans le comté de Gloucester et ont dépeint le représentant de cette circonscription comme un traître envers ses amis les pêcheurs, je les accuse de déloyauté et d'injustice vis-à-vis des pêcheurs et de moi-même. Je donne avis à mes honorables amis du Nouveau-Brunswick que lorsqu'ils parcoureront le comté de Gloucester pour y conduire une campagne électorale, ils devront peser soigneusement leurs paroles et leurs phrases.

On a beaucoup parlé des tarifs de transport. Au Nouveau-Brunswick on a fait observer que le Parlement devrait adopter des lois au sujet de ces tarifs. Les représentants de la Nouvelle-Ecosse ont adopté la même attitude. On a prétendu ici, maintes et main-

tes fois, que le Gouvernement manquait à son devoir parce qu'il ne faisait pas adopter de lois dans le but de réduire les tarifs de transport sur les marchandises qui entrent dans les Provinces maritimes ou en sortent. Je me demande si cela est d'accord avec ce que croient la majorité des députés. Cela s'accorde-t-il avec l'attitude prise par le très honorable chef de l'opposition quand il a ouvert sa campagne en Nouvelle-Ecosse, alors qu'il a expressément déclaré que le Parlement ne peut pas, ne doit pas et ne devrait pas légiférer au sujet des tarifs de transport, mais laisser cette tâche à la commission des chemins de fer? J'ai sous les yeux les paroles mêmes du très honorable chef de l'opposition à ce sujet. Les voici:

Je crois en l'intégrité de la commission des chemins de fer. On devrait maintenir le statut judiciaire de cette autorité et c'est à elle qu'il appartient d'arrêter les tarifs. On ne devrait pas permettre au Parlement d'intervenir dans le domaine de la commission à cause des demandes de telle ou telle région du pays.

Donc, monsieur l'Orateur, si le très honorable chef de l'opposition avait obtenu une majorité le 29 octobre dernier, et si mes honorables amis de la Nouvelle-Ecosse lui avaient demandé de faire adopter certaines lois afin de fixer les tarifs de transport des Provinces maritimes, il leur aurait répondu: "Je ne puis faire ceci ou cela, parce que j'ai déclaré solennellement que le Parlement ne devait pas intervenir au sujet des tarifs de transport. Un peu plus loin, il a dit que les chemins de fer du pays devaient être subventionnés. Si des intéressés s'étaient adressés au Gouvernement pour obtenir des subventions de chemins de fer, et ainsi diminuer les frais de transport, je prétends que le Gouvernement aurait créé un précédent fort dangereux. Si nous devions légiférer de cette façon pour les Provinces maritimes, la province de Québec avec son immense territoire couvrant la grande péninsule de l'Ungava, l'Ontario avec ses vastes étendues de terres au nord, la Saskatchewan et l'Alberta, avec leurs spacieux domaines et la Colombie-Anglaise qui s'étend jusqu'à l'Alaska demanderaient les mêmes droits et alors, où irions-nous? Ce serait créer des charges auxquelles le trésor national ne suffirait pas.

Les difficultés et la situation, dans les Provinces maritimes, ne seraient pas si déplorables, n'étaient les jérémiades de ces soi-disant champions des Provinces maritimes à propos de temps difficiles, et à mon avis, la situation serait bien plus satisfaisante et se rapprocherait bien plus de l'état normal dans cette région du pays. Le volume des affaires s'accroît par bonds. On a beaucoup parlé du trafic acheminé par la voie des ports de Saint-Jean et d'Halifax, et l'on a émis l'opinion que ces ports n'obtiennent pas tout le mouvement qu'ils devraient recevoir. Voyons, pour les fins de comparaison, ce que le port d'Halifax reçoit de nos jours et ce qu'il obtenait sous le régime conservateur, en 1913, année qui précéda la guerre. J'ai ici un extrait d'un article de rédaction du *Leader*, de Regina, numéro du 1er janvier 1926, où il est question d'un autre article publié par un journal d'Halifax, relativement à un rapport de M. E.-A. Saunders, secrétaire du "board of trade" de cette dernière ville. Or, monsieur l'Orateur, on devrait croire à l'authenticité de ces paroles qui émanent du "board of trade" d'Halifax. On doit y voir un compte rendu exact de la situation telle qu'elle existe à Halifax. D'après ce personnage, les affaires du port accusent une augmentation importante depuis 1913. Je cite l'article de rédaction dont il s'agit:

Revue est faite des affaires du port comparativement à celles des premières années. En 1913 le mouvement du port était de 4 millions de tonnes à apposer à onze millions en 1925. Au cours de l'année écoulée, des navires de plus de 10,000 tonneaux ont fait 213 escales au port et de trente-cinq à quarante des plus importantes lignes transalantiques en exploitation sur l'Atlantique-nord l'ont utilisé. Le volume des marchandises reçues et expédiées accuse également une augmentation sur celui des années antérieures, exception faite des années où l'on effectuait le transport des munitions et du matériel de guerre. La ville d'Halifax, proprement dite, fait aussi beaucoup plus d'affaires qu'à aucune période dans le passé. Le chiffre de ses compensations aux banques est passé, de 96 millions qu'il était en 1910, à 154 millions en 1925. Les exportations et les importations d'Halifax ont été de 64 millions, l'an dernier, à opposer à 28 millions en 1917. Les recettes douanières du port, qui étaient de 2 millions ½ en 1913, dépassèrent facilement les 3 millions l'an dernier.

Voilà qui tend à démontrer qu'après tout, les affaires ne sont pas si mauvaises dans cette partie des Provinces maritimes que certains honorables députés d'en face voudraient nous le faire croire. Et pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, que peut-on trouver à redire au sujet de cette province si ce n'est qu'un gouvernement conservateur est au pouvoir? Les honorables représentants d'en face prétendent avoir fortement à cœur les intérêts des Provinces maritimes, et cependant, ils ont délégué de cette Chambre l'honorable M. Baxter, homme dont j'admire le talent et la haute intelligence, avec la mission de renverser un des gouvernements les plus compétents et les plus progressistes qui aient jamais dirigé la province du Nouveau-Brunswick.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oh!

M. ROBICHAUD: Mon honorable ami peut sourire, mais il ne saurait nier que dans le gouvernement Foster-Veniot, le Nouveau-Brunswick comptait l'un des gouvernements

les plus progressistes, les plus efficaces et les plus honnêtes que cette province ait jamais eus.

M. HANSON: L'honorable député a-t-il pris connaissance du bilan général de cette province publié samedi dernier.

M. ROBICHAUD: Je n'ai pas lu le dernier bilan mais je compte néanmoins savoir quelque chose de la situation financière du Nouveau-Brunswick. Si on veut bien me le permettre, je rappellerai à l'honorable député que j'ai fait partie de ce gouvernement pendant sept années et je puis l'assurer que sous le régime Foster-Veniot, la province du Nouveau-Brunswick fut administrée par un gouvernement solide, progressiste et loyal, et que chaque sou ajouté à la dette provinciale, à cette époque, fut consacré à l'amélioration de la situation en vue de mettre la province sur un pied d'égalité avec n'importe quelle autre province ou division de l'Amérique septentrionale. Mon honorable ami (M. Hanson), non plus que le chef de l'opposition, ne saurait dire le contraire. Mais que s'est-il passé? Un certain nombre d'individus d'Ontario sont venus dans ma circonscription même conférer avec les industriels de la province. C'est là chose que mes honorables amis de la gauche ne peuvent contredire. Cette conférence eut lieu et l'honorable M. Baxter, aujourd'hui premier ministre du Nouveau-Brunswick, assura les rois de l'industrie forestière qu'il ferait certaines choses en retour de leur appui. Ces derniers lui promirent leur concours et il leur dit qu'il s'efforcerait de mener leurs entreprises à bonne fin. Mais il fit mieux. La province était déjà engagée dans une des plus grandes entreprises qu'il lui soit possible d'aborder, une entreprise qui dépasse en importance tous les projets conçus depuis la confédération. Nous tenions, au Nouveau-Brunswick, à marcher de pair avec le reste du monde, et nous voulions mettre en valeur nos forces hydrauliques; et M. Baxter, s'engagea vis-à-vis de grands exploitants forestiers, à mettre fin à ces travaux. Chose curieuse, cependant, s'adressant aux électeurs, il leur promet, advenant son avènement au pouvoir, de voir à ce que ces travaux se continuent. Il me semble donc que mes honorables amis du Nouveau-Brunswick ne savent à quoi s'en tenir au sujet de cet honorable député que je ne tiendrais pas à désigner nommément en cette Chambre. M. Baxter, je le répète, s'est engagé envers les marchands de bois à mettre un terme à l'exploitation des chutes d'eau dans le Nouveau-Brunswick; et en même temps il assurait aux électeurs que s'il était porté au pouvoir, il continuerait les projets du cabinet Veniot. C'est une des raisons pour lesquelles les ouvriers de la forêt sont mécontents de leur condition actuelle. Les conservateurs ont aussi promis que si le gouvernement libéral de la province était battu, les forestiers recevraient une meilleure rétribution pour leur travail. Eh bien, le gouvernement a été battu et les forestiers du Nouveau-Brunswick gagnent à peine un dollar par jour, quand les bûcherons de la province de Québec sont payés de $75 à $90 et même $100 par mois. Cette perte de salaire dans le Nouveau-Brunswick ne peut être attribuée au gouvernement libéral, mais elle vient de ce que les marchands de bois ont fait arrêter l'exploitation des forces hydrauliques, afin de rendre toute concurrence impossible à leur exploitation. Les marchands de bois veulent monopoliser l'industrie forestière, et partout où s'exerce un monopole, c'est au dépens du peuple. Voilà la condition actuelle des choses dans notre province; c'est un fait que personne ne peut contester. On ne niera pas non plus que l'industrie forestière est la seule qui a eu à souffrir, car la campagne de pêche, l'année dernière, a été la meilleure que l'on a connue depuis la confédération. Nos adversaires savent que l'agriculture est également prospère au Nouveau-Brunswick. Malgré cela, ils affirment devant cette Assemblée que la situation du Nouveau-Brunswick est mauvaise.

Je sollicite de nouveau la sympathie de la Chambre pour les pêcheurs de ma province et en particulier pour ceux du comté de Gloucester. Il est vrai que nos finances nationales sont obérées; cependant, il faut maintenir chez nous l'industrie de la pêche dans son état de prospérité actuelle. Les conservateurs nous assurent vouloir pour les Provinces maritimes la condition prospère des autres parties du Canada. Dans ce cas, je les préviens que, tant que les pêcheurs des Provinces maritimes ne seront pas mieux encouragés et soutenus, il est inutile d'attendre une amélioration de ce côté.

Au cours de l'année passée surtout, les côtes des Provinces maritimes ont été ravagées par de terribles tempêtes. Des constructions temporaires sont venues soulager les pêcheurs, mais nous les devons au gouvernement libéral et non à ses adversaires. Le parti conservateur n'a rien fait, que je sache, pour le bien des pêcheurs de mon comté. On s'étonnera de cette affirmation, mais c'est la vérité. Nos pêcheurs ont droit à leur part des fonds publics. Il faut les pourvoir des installations et des moyens de transport nécessaires pour leur permettre d'exercer leur mé-

tier avec les chances de succès qu'ils ont eues dans le passé. J'espère donc que le Gouvernement actuel prendra en sérieuse considération les demandes des Provinces maritimes à cet égard. J'espère aussi que le défaut d'entente qui s'est manifesté dans la Chambre précédente parmi la députation des Provinces maritimes va faire place à une union étroite entre tous les représentants du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse, à quelque parti qu'ils appartiennent, pour exiger en faveur des Provinces maritimes la part qui leur revient dans les dépenses du budget, pour soulager le fardeau qui accable nos pêcheurs.

A plusieurs reprises on a recommandé l'union de tous les Canadiens. A en juger par l'esprit de bonne entente qui existe dans toute la Confédération, je ne vois pas l'à-propos de ces appels. L'union nationale se voit partout; elle est au cœur de tous les citoyens. Malheureusement, on a trop de fois cherché à rompre cette union pourtant si nécessaire à notre existence nationale. Comment assurer l'union véritable de la nation? Comment peut-on espérer la coopération de toutes les classes et de toutes les provinces dans l'œuvre commune et dans le respect des intérêts divers, si la législation doit subir l'influence du haut commerce de Toronto et de Montréal au détriment des intérêts généraux du pays? Plus j'étudie la situation, monsieur l'Orateur, plus je suis convaincu de l'importance vitale de mettre en pratique la politique libérale jusqu'à ce que le Canada soit sorti du chaos dans lequel l'a précipité la déflation commerciale qui a suivi la guerre. En agissant ainsi, le Canada accomplira un devoir non seulement envers le génération actuelle, mais aussi envers la génération dont il prépare les voies. En restant fidèles aux traditions du parti libéral, les représentants auront accompli une œuvre nationale dont la grandeur dépasse toute imagination.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, je tiens, comme nouveau membre, à vous offrir mes hommages respectueux et à unir ma voix à celle des honorables collègues qui vous ont félicité de votre nomination à la présidence de la Chambre.

Au cours du débat, j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt certains honorables préopinants citer les chiffres du scrutin des dernières élections, ainsi que les déductions qu'ils en ont tirées. Si je voulais raisonner comme eux, j'arriverais forcément à la conclusion que l'opposition officielle ne compte pas d'adhérents dans la circonscription qui m'honore de son mandat. Pendant la campagne, mon adversaire et moi préconisions, selon toute apparence, la réalisation du même programme: nous tombions d'accord sur la question du remaniement tarifaire, sur l'immigration, sur la construction de voies ferrées. En vérité je ne me rappelle aucune question que nous ne voyions pas d'un même œil. Toutefois nous avions été présentés aux électeurs par deux conventions différentes; et c'est aux électeurs qu'il appartenait de décider lequel des deux les représenterait en Chambre.

Voici maintenant un passage du discours du trône que personne jusqu'ici n'a signalé:

Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

Plus d'un honorable préopinant a traité de l'immigration. Je vais parler un peu de l'une des causes de l'abandon des terres, du départ des colons déjà établis et que nous tenons à garder sur les terres. Les honorables collègues se rappellent qu'après la guerre une loi fut adoptée prescrivant la création d'une commission d'établissement des soldats, et autorisant du même coup les soldats colons à se fixer sur des terres dans l'Ouest canadien. En fait, la première loi fut adoptée en 1917; c'est en 1919 que le Parlement adopta la loi d'établissement des soldats, qui autorisait la commission constituée à acheter des terres ou de les acquérir par quelque autre moyens; à réserver les terres de la couronne aux colons soldats; à accorder aux colons soldats des concessions de pas plus de 160 acres. La loi fut modifiée successivement en 1920, 1922 et 1925. Aux termes de la loi telle qu'elle fut adoptée d'abord les payements devaient s'effectuer soit tout au comptant, soit 10 p. 100 comptant et le reste en vingt-cinq versements annuels également répartis; le chiffre des intérêts était fixé à 5 p. 100. La commission était autorisée encore à vendre des animaux et des instruments aux colons soit au comptant, soit payables en quatre versements annuels, à commencer pas plus tard que trois ans après la date de la vente, avec intérêt à 5 p. 100. En 1920, on porta à six le nombre des versements à effectuer pour payer le cheptel et les machines. En 1922, la dette fut consolidée et l'on statua qu'elle devait être soldée en vingt-cinq payements ou moins, libre de tout intérêt depuis la date de la consolidation, pendant deux, trois ou quatre ans, selon que les fonds eussent été avancés dans les douze mois antérieurs au 1er octobre 1921, 1920 ou 1919 respectivement. En 1925, le Parlement adopta un amendement prescrivant que, lorsqu'un colon n'avait pas payé toute sa dette envers

la commission et que son contrat n'était pas expiré, la commission devait inscrire à son crédit pour aider à la réduction de sa dette: 40 p. 100 du prix d'achat des animaux livrés au colon et achetés antérieurement au 1er octobre 1920; 20 p. 100 du prix des animaux achetés le ou après le 1er octobre 1920 et avant le 1er octobre 1921. Toutes les modifications apportées à cette loi furent motivées par le souci du bien-être des colons soldats de l'Ouest canadien et ils en savent gré au Gouvernement. Ils sont reconnaissants aussi des conditions de plus en plus indulgentes qu'on leur a faites. Seulement il y a des colons établis dans des régions isolées de l'Ouest qui ne trouvent pas moyen de se conformer aux conditions prescrites en vertu de la loi. En plus d'un cas les terres ont été payées trop cher, même en tenant compte des prix qu'on attribuait aux terres à cette époque. Dans plusieurs régions où des colons soldats sont établis, les récoltes ont été on ne peut plus mauvaises; les colons se sont trouvés chargés d'une grosse dette et, les récoltes manquées, ils n'avaient pas de quoi faire leurs payements. Des plaintes nous parviennent de temps en temps et l'on reçoit continuellement des lettres de colons soldats établis en des régions éloignées. Je veux parler en particulier du district que je représente; les honorables membres savent sans doute que, pendant la guerre et au cours des années qui ont suivi immédiatement la guerre, les récoltes ont été très pauvres en cette région. Ces gens, bien qu'ils aient perdu dans leurs récoltes, n'en ont pas moins appris une leçon. La nécessité est mère de l'invention et ces gens ont constaté qu'ils doivent conserver leurs ressources et élaborer une méthode de vente qui assure les prix les plus élevés. Ils ne laissent pas de profiter aujourd'hui de la leçon apprise alors. Revenant toutefois aux colons soldats, j'ai à la main une lettre écrite par l'un d'entre eux. Je vais en lire un passage:

> Je me suis établi sur cette terre en 1919 et, maintenant, je vois les difficultés que j'ai à vaincre. A cette époque, le pays en général faisait de son mieux pour les vétérans, mais la réaction qui s'est produite après la guerre semble avoir produit la hausse des prix; la terre est aujourd'hui de $7 à $10 l'acre au-dessus de sa valeur; les chevaux et les instruments aratoires coûtent beaucoup trop cher; et, dans mon cas, nos inspecteurs ont acheté et demandé pour le blé de semence $2.25 le boisseau. Nous qui avons commencé la culture après la guerre, pouvons-nous payer cette dette"

Il ajoute:

> En terminant, je dirai que mon quart de section me coûte près de $4,000. Aujourd'hui, avec les arrérages, etc., d'après ce que je peux comprendre de leur facture et de leur tenue de livres moderne, je leur dois près de $7,000.

Un autre soldat-colon d'une autre partie du pays écrit comme suit:

> Vu la dispersion des soldats-colons, il est difficile de recueillir des renseignements sur les problèmes qu'ils ont à résoudre, mais on peut dire sans crainte de se tromper que tout colon qui a acheté une terre en 1918, 1919 ou 1920, se trouve possesseur d'une ferme dont l'évaluation est trop élevée, ce qui est déjà beaucoup, sans compter les risques ordinaires que comporte l'exploitation d'une ferme. Certains sont établis dans des régions où le rendement maximum des jachères n'a été que de dix ou douze boisseaux par acre depuis des années; quelques-uns ont acheté des terres vierges à un prix supérieur à celui de fermes en culture munies de dépendances, etc., et avec de vastes champs prêts à être ensemencés. D'autres, établis dans le nord, constatent qu'il leur est impossible de défricher et d'ensemencer une étendue suffisante de terre pour payer même les versements dus à la commission. J'ai récemment rencontré des hommes de première valeur de cette partie du pays qui achètent des terres du Gouvernement et qui sont dans l'impossibilité cette année de payer leurs comptes de magasin, et la plupart sont des Canadiens de naissance. Que dire alors des nouveaux venus qui ne connaissent rien des conditions climatériques et autres? J'exposerai brièvement mon cas. Dès les débuts, je devais à la commission une somme de $7,300. Je suis établi sur un quart de section de terrain scolaire dont 100 acres sont en terre arable et le reste est du terrain calcaire impropre à la culture, mais que la commission a payé $22 l'acre au ministère de l'Intérieur. Je m'efforce de payer au ministère le prix d'un autre quart de section où la proportion de terre arable est à peu près la même, au même prix, et laissant, comme c'est la coutume, le tiers en jachère chaque été. Comment puis-je espérer, avec le reste, subvenir convenablement aux besoins de ma famille, faire face à mes paiements à la commission, ainsi qu'à mes arréages dus au ministère de l'Intérieur, lorsque ma ferme est évaluée à trois fois sa valeur actuelle? Je suis disposé à laisser les adversaires de la réévaluation, proposée en Chambre mais laissée de côté en 1924, venir faire enquête sur la ferme que j'exploite.

J'ai une autre lettre dont je lirai l'extrait suivant:

> A mon retour d'outre-mer, après avoir servi pendant quatre ans et demi avec les troupes canadiennes, je décidai de faire de la culture et j'achetai une terre par l'entremise de la commission d'établissement des soldats sur des terres. Le quart de section que j'achetai fut évalué à $6,000 par les inspecteurs de la commission. Pendant mes cinq années de culture, j'ai eu deux récoltes assez bonnes et trois médiocres et, conséquemment, j'ai été forcé de retarder mes paiements. Aujourd'hui, cette ferme que j'achetai à $6,000 en vaut $3,000. Comme preuve, je dirai que la ferme voisine fut vendue récemment à $16 l'acre.

Maintenant, voici la situation: nous, qui vivons dans l'Ouest du Canada, savons que plusieurs des soldats-colons ont acheté des terres par l'entremise de la commission d'établissement à des prix trop élevés, eu égard même aux conditions qui existaient alors. En certains endroits, il peut y avoir eu collusion entre les soldats-colons et les vendeurs de terrains; je l'ignore. On a laissé entendre que la chose s'était produite, mais d'un autre côté les voisins de ces soldats-colons vous diront que les terres ont été vendues à un prix trop élevé. Nous savons qu'au cours

des années qui ont suivi l'achat de ces terres, d'autres cultivateurs possédant un capital raisonnable, les animaux nécessaires et tous les instruments aratoires indispensables, ne purent faire face à la situation et que plusieurs d'entre eux éprouvent des difficultés extrêmes à subsister. Le ton général des discours prononcés pendant ce débat indiquent que les honorables députés considèrent l'agriculture comme l'industrie fondamentable du Canada; que l'on devrait l'encourager; que nous désirons obtenir un aussi grand nombre de colons que possible et que nous voulons conserver ceux que nous avons. Si tel est le cas, je prétends, monsieur l'Orateur, que nous devons faire quelque chose pour ces soldats-colons si nous voulons les retenir sur la terre. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de réévaluer, d'une façon ou d'une autre, les terres sur lesquelles ils se sont établis. Je n'oserai formuler aucune mesure draconienne ou radicale à ce sujet. Nous ne serions pas justifiables, je crois, de réévaluer toutes les terres des soldats-colons, car maintes autres personnes ont acheté, vers la même époque, des terres de la division des terrains scolaires à des prix élevés, et ils n'ont pas réussi à faire face à leurs paiements. D'autres ont acheté des terres et les ont payées. Un certain nombre de soldats ont réussi à payer les leurs et n'ont pas besoin d'une réévaluation.

L'hon. M. EDWARDS: Mon honorable ami suggère-t-il ou serait-il prêt à suggérer un pourcentage de réduction dans la valeur des terres des soldats-colons?

M. BOTHWELL: Non. Ce serait une erreur, je crois, de suggérer un pourcentage de réduction. On devra étudier, je crois, chaque cas en particulier et le juger au mérite. Les faits, pour ce qui est des soldats-colons, sont comme suit: La commission d'établissement a placé 30,604 vétérans sur des terres. De ce nombre, 24,148 reçurent des prêts au total de $103,150,098. De ces derniers, 727 ont remboursé leur emprunt; 5,203, soit 21.5 p. 100, ont abandonné définitivement leur terre; 1,863 ont vendu leurs terres à d'autres colons. Voici la situation: Outre ces 21 p. 100 qui ont abandonné leurs terres, nous allons en perdre un autre 21 p. 100 peut-être, à moins que nous n'entreprenions la réévaluation des terres d'un certain nombre de ces soldats-colons. Quand on aura abandonné ces fermes, la commission les revendra à d'autres colons au prix que l'on peut en obtenir aujourd'hui. Ces soldats qui ont non seulement fait leur devoir durant la guerre, mais qui depuis ont fait tout en leur pouvoir pour se refaire une position, ne devraient pas être traités plus durement que l'on ne traiterait un colon nouvellement arrivé au pays. S'ils abandonnent la terre, ils sont attirés vers les villes et, dans certains cas, ils deviennent une charge pour ces dernières. Si la commission d'établissement des soldats sur les terres doit revendre les fermes abandonnées par les colons aux prix d'aujourd'hui, il devrait nous être possible de trouver les moyens d'arriver à une entente et de permettre au soldat de garder sa ferme. Je demande que l'on adopte une loi permettant à la commission d'établissement des soldats d'agir comme elle le jugera convenable en faisant ue nouvelle évaluation des fermes, comme doit le faire tout autre propriétaire de fermes de l'Ouest, et de consentir à une entente quant au prix de vente de la ferme. On connaît dans l'Ouest plusieurs hommes qui, lorsque les prix étaient élevés, vendirent des fermes à un haut prix, et qui, ces années dernières, ont dû réduire le prix de vente peut-être de moitié afin de garder l'acheteur sur la ferme. Nous pouvons sûrement faire la même chose pour le soldat colon. Je ne puis mieux faire, en terminant mes remarques sur ce sujet, que de lire les paroles de celui qui proposa la résolution adoptée à ce sujet par la législature de la Saskatchewan:

> Je présente cette motion dans l'intérêt des hommes qui ont bien servi le pays et qui ont tenté de faire leur part, une fois la paix rétablie. Je la présente dans l'intérêt des fermiers du pays, dont l'industrie souffrira dans la mesure où ces hommes échoueront. Je la présente dans l'intérêt de nos municipalités, qui sont atteintes gravement par chaque vide que fait l'abandon d'une ferme. Je la présente dans l'intérêt du Dominion, dont le plus grand bien est un peuple satisfait et heureux, et je le fais en me rappelant 1914-1918. "Pour ne pas oublier."

Je désire faire une rectification au sujet d'une autre question. L'honorable représentant de Winnipeg-Sud (M. Rogers), dans le discours qu'il prononça pendant la présente discussion, dit au sujet du crédit agricole:

> Si je ne me trompe, monsieur l'Orateur, la difficulté vient de ce que ces provinces ont eu, en Saskatchewan et en Alberta, le malheur d'avoir, de longues années durant, des gouvernements libéraux. A vrai dire, jamais ces deux provinces n'ont eu l'avantage de connaître et de bien comprendre ce que vaut un gouvernement conservateur.

Cette déclaration peut avoir donné à la Chambre l'impression que les provinces de Saskatchewan et d'Alberta sont dans un état particulièrement lamentable. Je ne pense pas que, dans ces deux provinces, on ait plus besoin du crédit agricole que dans toute autre partie du pays. Je crois que, dans l'intérêt du Canada en général, on devrait adopter une méthode de crédit agricole et que ce serait à l'avantage de toutes les parties du pays aussi bien qu'à celui des provinces en question. Si je faisais la comparaison entre la

Saskatchewan et le Manitoba, j'attirerais l'attention de mon honorable collègue sur le fait que, bien que la Saskatchewan n'ait pas eu l'avantage de connaître un gouvernement conservateur, elle est dans un bien meilleur état financier que le Manitoba. Dans l'exposé budgétaire présenté à la législature de la Saskatchewan en 1924, on donnait l'état comparatif des dettes des diverses provinces du Canda, que voici.

	Dette brute par tête	Dette nette par tête
Manitoba..	$114	$53
Saskatchewan..	66	33

L'*Annuaire du Canada* de 1924, où était fait une comparaison entre les deux provinces, démontrait que l'actif total de chacune de ces provinces, s'établissait comme suit:

	Actif principal	Passif
Manitoba..	$64,795,506	$78,900,821
Saskatchewan..	62,521,001	51,448,807

Ces chiffres démontrent clairement quel est l'état financier de chacune des deux provinces par rapport à l'autre.

L'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), dans ses remarques sur le discours du trône, a parlé d'un discours prononcé par sir Herbert Holt, président de la banque Royale du Canada, et il a cité une partie de ce discours. Mais voici une autre partie qu'il n'a pas citée. Je vais la lire pour que la Chambre soit bien renseignée sur ce sujet. Sir Herbert dit:

> Les problèmes nationaux qui se posent au Canada sont complexes, mais ils ont un lien entre eux. Ils sont aggravés par le voisinage du pays le plus riche du monde. L'aspect géographique de notre pays et le peu de densité de sa population tendent à nous le faire considérer à un point de vue régional plutôt que national et, encore que l'habitant de l'Est et celui de l'Ouest soient également loyaux envers le Dominion et les traditions britanniques, les dangers politiques les plus immédiats semblent venir de l'accroissement de l'esprit de régionalisme, lequel a pour résultat de restreindre l'horizon de l'esprit à une partie du pays et de concentrer l'intérêt sur l'état des affaires existant dans cette partie. Nos ramifications dans tout le Canada nous forcent à considérer sans cesse cette question. La banque Royale a ses racines dans les Provinces maritimes, où elle fut fondée; elle doit une grande partie de sa prospérité au développement de la partie centrale du Canada et nous faisons aujourd'hui un chiffre d'affaires fort considérable dans les provinces de l'Ouest. Le contact que nous avons avec les affaires des diverses provinces a servi à nous faire voir clairement le rapport étroit qui existe entre la prospérité d'une partie du pays et celle de toutes les autres. Au fond, les intérêts des diverses parties sont identiques et nous ne pouvons résoudre les problèmes que si nous les discutons dans un généreux esprit de concessions mutuelles. Ce qu'il nous faut, c'est un Canada uni, une collaboration plus étroite entre l'Est et l'Ouest en vue de promouvoir la prospérité nationale.

Lorsqu'il décrit l'état des affaires au Canada, il tient compte de tout le pays, de l'Est à l'Ouest, et il explique que cet état de choses s'est amélioré et continue de s'améliorer.

D'autres points du discours du trône ont été assez longuement traités par divers orateurs, je veux parler du tarif, du chemin de fer de la baie d'Hudson, de l'immigration. Je voudrais seulement signaler à l'attention de mes honorables collègues que la population du Canada occidental, d'après les chiffres cités ici, est favorable à un tarif réduit. A la vérité, la grande majorité, si ce n'était l'intérêt des autres régions du pays, serait absolument en faveur du libre-échange. Pour ce qui les intéresse, ces gens ne peuvent voir en quoi ils pourraient bénéficier d'un tarif quelconque. Selon eux, le tarif équivaut à un tribut qu'ils paient, en millions, bon an mal an, à l'Ontario et à Québec, sans en rien retirer, parce que c'est le marché mondial qui établit le prix des produits qu'ils ont à vendre. L'échange de vues exprimées en cette Chambre nous laisse croire que nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il ne nous est pas possible présentement d'avoir le libre-échange; mais si nous, de l'Ouest, payons annuellement des millions aux régions manufacturières de l'Est canadien, nous croyons que nous avons droit d'obtenir des réductions aussi fortes que possible sur les marchandises dont nous avons besoin. Nous croyons que ce n'est que justice de parachever la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson; et nous apprécions la mesure législative annoncée à ce sujet dans le discours du trône. Si notre attitude est ce qu'elle doit être, à coup sûr, la population de l'Est voudra bien nous laisser avoir les fonds nécessaires pour parachever ce chemin de fer, en vue de la colonisation. Depuis des années, les gouvernements successifs ont paru favorables à cette entreprise; et c'est avec intérêt et satisfaction que les députés de l'Ouest ont appris que le Gouvernement avait décidé de présenter, au cours de cette session, une loi pour assurer l'exécution de ce projet.

Je ne voudrais pas toucher aux autres points du discours du trône, sauf que j'aimerais à dire quelques mots de l'immigration. Je ne crois pas que nous profiterions beaucoup d'un grand courant d'immigration dans l'Ouest. Il faut, en premier lieu, bien asseoir notre position. Il nous faut donner plus d'importance à notre industrie agricole dans l'Ouest, de façon que les colons déjà établis, soient heureux et contents de leur sort. Alors le problème à résoudre ne touche pas tant à l'immigration qu'à la colonisation. Dans l'Ouest, nous avons besoin d'une population satisfaite et pour cela il nous faut des tronçons de chemins de fer. Quand on songe qu'il y a dans l'Ouest des régions défrichées et mises en

valeur depuis 1883 et que les colons en sont encore à transporter leur grain sur une distance de trente-cinq à quarante milles pour atteindre le marché, on se rend facilement compte qu'ils ne sont pas contents d'un tel état de choses. Cela ne leur plaît pas beaucoup de songer que dans l'Est les gens ont la livraison postale à la campagne, chose qu'ils ne peuvent avoir. Notre sentiment à nous, gens de l'Ouest, c'est que nous avons besoin de mesures de colonisation; et si le Gouvernement donne à ces gens les avantages dont jouit la population rurale de l'Est, alors nos gens seront satisfaits et ce sera ensuite chose facile que d'amener des immigrants sur nos rives. Je remarque que l'Australie va dépenser environ sept millions de livres en projets de colonisation de ce genre. Cet argent est dépensé en vertu d'une entente entre le Commonwealth australien et le gouvernement britannique au sujet de chemins de fer, de grandes routes, d'aqueducs et d'autres projets de colonisation et de mise ne valeur des terres. Que nous imitions cet exemple et je crois que nous réussirons grandement à résoudre notre problème d'immigration.

M. CHARLES B. HOWARD (Sherbrooke): (texte) Monsieur l'Orateur, au moment où je me lève dans cette Chambre, comme représentant d'un des comtés les plus intéressants de l'est de la province de Québec, il est de mon devoir de rendre un hommage équitable à mes électeurs canadiens français, en m'exprimant tout d'abord dans leur langue maternelle. Cependant, connaissant la mentalité généreuse et l'esprit de justice de la population du comté de Sherbrooke, pour en avoir été moi-même honoré, et sachant que la langue anglaise est plus familière à la majorité des représentants du peuple canadien au parlement du pays, je crois devoir continuer en anglais.

(traduction). Nouveau député prononçant son premier discours à la Chambre des communes, je veux me joindre à ceux qui ont parlé avant moi pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, à l'occasion de votre réélection. Il y a longtemps que j'avais entendu parler de l'honorable Rodolphe Lemieux et que j'avais lu vos discours, mais jamais je ne m'étais rendu compte, monsieur l'Orateur, à quel point vous possédiez tout ce qu'il faut pour remplir les fonctions d'Orateur, jusqu'à ce que je vous aie vu présider avec tant de dignité les séances de cette Chambre.

Je veux également faire mes compliments au proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé. L'habileté dont ils ont fait preuve tous deux me persuade qu'ils seront un précieux appoint au talent oratoire de cette Assemblée.

J'allais traiter à ma manière une question qui m'a fait grand plaisir; mais, l'autre matin, je suis tombé sur un numéro de la *Gazette*, de Montréal, dont nous connaissons tous la politique, et j'y ai lu un éditorial exprimant mieux que je ne le saurais faire, les sentiments de la Chambre touchant un fait que nous avons tous dû observer ici. La *Gazette* dit:

> Plusieurs d'entre eux...
>
> Il s'agit de nos amis canadiens français.
>
> ...se sont révélés fort capables de soutenir le désavantage de parler dans une langue qui leur est moins familière que la leur. L'honorable P.-J.-A. Cardin, par exemple, a prononcé à cette session son premier discours important en anglais, et les vieux parlementaires prédisent qu'il prendra place parmi les premiers orateurs de la Chambre. Il faudra désormais tenir l'honorable Georges Boivin pour l'un des orateurs les plus redoutables du parti libéral. Ses nouvelles fonctions réussissent bien au solliciteur général, l'honorable Lucien Cannon, et il se tire bien d'affaire. Fernand Rinfret et J.-J. Denis, de Joliette, ont mérité l'admiration de tous les partis par leurs discours habiles.
>
> Si les députés français tenaient à exercer leur privilège, ils pourraient employer leur propre langue, mais, comme M. Rinfret le faisait observer au début de son discours, l'autre jour, ils préfèrent parler une langue comprise de tous. M. Bourassa adresse parfois de brefs commentaires à l'Orateur, dans sa langue, mais pour la majeure partie le débat se fait exclusivement en anglais.

Il me ferait plaisir de rendre leur politesse à nos concitoyens Canadiens français et de prononcer mon discours en français, mais je dois m'en abstenir, car mes remarques ne seraient pas aussi bien comprises.

Je n'entendais pas participer au débat et peut-être ne l'eussé-je pas fait, n'étaient certains commentaires faits en cette enceinte sur le comté de Sherbrooke. Quand l'honorable député de Kent (M. Doucet) a prononcé son discours remarquable, dans lequel il a lancé des accusations contre toute la province de Québec, mentionnant en particulier le comté que j'ai l'honneur de représenter, je n'ai pu résister à la tentation de répliquer. Je ne pouvais laisser passer ces accusations sans faire à la Chambre l'histoire de la dernière campagne électorale dans le comté de Sherbrooke, et ce qui est vrai de Sherbrooke l'est virtuellement de tous les autres comtés québécois. S'il existe en ce grand dominion une province plus généreuse qu'une autre, ayant plus d'égards envers les minorités ou moins fanatique qu'une autre, c'est la province de Québec, et des propos comme ceux de l'honorable député de Kent sont simplement des insultes à mes électeurs. Je suis ici un exemple vivant de la générosité de la province de Québec; protestant de langue anglaise, je suis ici le représentant d'un comté aux deux tiers canadien français et catholique. J'ai été choisi dans

une convention libérale régulièrement convoquée, où les délégués canadiens français se trouvaient dans la proportion de quatre contre un, comme candidat franchement libéral, appuyant le gouvernement de l'honorable M. Mackenzie King. Mon prédécesseur, le premier libéral élu dans le comté de Sherbrooke, a rendu quatorze années de magnifiques services à cette Chambre, mais quand les électeurs de Sherbrooke ont appris qu'il différait d'opinion avec le gouvernement sur le tarif et le budget, ils lui ont refusé la candidature. De plus, le choix des représentants élus par Sherbrooke dans le passé—deux seulement—devrait démontrer à la Chambre qu'il ne règne pas de préjugés dans ce comté. Je ne suis entré dans la lutte électorale que le soir qui a précédé ma mise en nomination. Ce fut une lutte à trois: un libéral-protectionniste indépendant, un candidat de Patenaude et moi-même, un franc libéral. J'ai discuté à chaque assemblée, y compris la première, le jour de la mise en nomination, les quatre principaux articles du programme de notre grand chef national tels qu'il les avait exposés dans son discours à Richmond-Hill. Jamais en ma présence il n'a été question de la conscription, sauf à une assemblée, à Rock-Forest, où mon adversaire, le candidat de Patenaude, a cherché à m'injurier en m'accusant d'avoir été en faveur de la conscription en 1917. N'est-ce pas une légère variante des citations faites par l'honorable député de Kent? Au lieu des libéraux, ce sont les conservateurs qui ont amené la conscription sur le tapis dans le comté de Sherbrooke afin de me battre, moi, le candidat libéral. Le député de Kent n'est pas venu dans le comté de Sherbrooke durant la lutte, et s'il est aussi bien renseigné sur le reste de la province que sur Sherbrooke, vous saurez quel cas faire de ses affirmations. Je ne veux pas citer de circulaires ni d'extraits de journaux pour établir que les assertions de l'honorable député de Kent sont ridicules. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) a réfuté ses assertions avec habileté, et il a prouvé que la campagne a été aussi honnête dans Québec que dans l'Ontario ou dans toute autre province.

A l'ouverture de la session, dans la première semaine du débat, notre parti a été accusé d'usurper le pouvoir; mais, par son vote de confiance, la Chambre a proclamé définitivement que notre chef avait bien agi et cette décision s'est inspirée du sens commun plutôt que d'une étude de précédents. J'ai entendu avec regret au début de ce débat des honorables députés critiquer l'indemnité parlementaire. Je tiens à dire que je suis fier de prendre ces $4,000 d'indemnité, et j'entends, si j'en suis capable, rendre des services dépassant de beaucoup cette indemnité.

Pour revenir au discours du trône, je ne suis pas surpris de voir le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) proposer un amendement de huit lignes seulement. Il serait en vérité très difficile de critiquer un discours du trône comme celui qui a été préparé pour l'ouverture de la quinzième législature du Dominion. Des chiffres ont déjà été cités à cette Chambre et je ne puis m'empêcher de les citer de nouveau. Pour montrer la différence entre la situation qui existait au moment où ce parti prit la direction des affaires, en 1921, j'appelle l'attention de la Chambre sur le fait que les actions de la banque de Montréal, cotées en 1921 à $215 chacune le sont aujourd'hui à $262, et, la semaine dernière, à $271; que les actions de la banque Royale, cotées en 1921 à $205, atteignent aujourd'hui $255; que les actions de la banque du Commerce, cotées en 1921 à $184, le sont aujourd'hui à $224. Voyons maintenant ce qui se passe dans l'industrie: En 1921, les actions de la Canada Cement représentaient $67 chacune tandis qu'elles se vendent aujourd'hui à $106, $6 au-dessus du pair. L'on cotait les actions du Pacifique-Canadien à $125, en 1921, aujourd'hui elles sont cotées à $150. Quelques honorables députés diront peut-être que ces chiffres ne sont pas concluants; mais, s'ils tiennent compte en même temps du progrès accompli sous le régime libéral depuis 1896, ils devront reconnaître le contraire. Les plus vieux que moi se rappellent bien—je me souviens moi-même de ce temps, alors qu'âgé de dix ans je travaillais sur la ferme—de l'avènement de sir Wilfrid Laurier au pouvoir et nous n'oublierons jamais les quinze années de prospérité, de 1896 à 1911. Lorsqu'en 1911 notre vénéré chef sir Wilfrid Laurier décida d'entreprendre, dans l'intérêt de la masse du peuple et des cultivateurs de ce pays, la négociation de la meilleure entente commerciale que nous ayons jamais eue—la réciprocité—nos adversaires parcoururent le pays en forçant la corde patriotique et en disant au peuple canadien que c'était le premier pas; que si nous acceptions cette convention avec les Etats-Unis, la meilleure qui se fût jamais faite, l'annexion suivrait bientôt. Notre population s'effraya, elle repoussa la convention et elle le regrette depuis. Quand on se reporte à la période de 1911 à 1921, durant laquelle notre dette s'est accrue de 500 millions à 2 milliards 500 millions de dollars, soit de 2 milliards en dix ans, sous le régime conservateur, l'on comprend mieux la joie du peuple canadien en

voyant notre parti reprendre la direction des affaires en 1921. En deux ans, notre chef se rendit maître de la situation et se mit à l'œuvre; le parti libéral n'eut la direction des affaires que deux ans seulement avant les élections du 29 octobre dernier. Mais que fit-il durant ces deux ans? Le déficit d'exploitation du National-Canadien tomba de 80 à 30 millions de dollars. D'un bout à l'autre du pays les grands journaux lancèrent cette renversante campagne appelée depuis présage de mort, publicité la plus préjudiciable au bien de ce Dominion qui a jamais été entreprise dans aucun pays du monde. Et en moins de trois ans, de fait, en moins de deux ans, cette même presse a dû se démentir elle-même en publiant tous les jours les rapports du progrès le plus extraordinaire qu'il soit possible de porter à la connaissance du monde entier. Durant la campagne dans Sherbrooke, nos adversaires, le groupe Patenaude,—je ne blâme pas les conservateurs—affirmaient que si ce Gouvernement n'était pas renversé le pays serait ruiné. Mais les électeurs de Sherbrooke ne s'y laissèrent pas prendre et ne voulurent pas aider ceux qui voulaient la chute du Gouvernement. Au moment où l'on parlait ainsi dans la ville que j'habite, Sherbrooke, l'une de nos fabriques, qui employait 190 hommes durant la période de fléchissement d'après-guerre, en employait, le 25 octobre, quatre jours avant que je fusse élu, 425. Une fabrique de Sherbrooke comprenant un homme et le garçon de bureau, il y a dix-huit mois, employait, le 25 octobre, 4 jours avant mon élection, 78 ouvriers, et actuellement elle est à construire une bâtisse à trois étages de 197 pieds de long par 94 pieds de large. Une autre compagnie, en déficit de $187,000 il y a trois ans, et de $85,000 il y a deux ans, a équilibré son budget l'année dernière et elle réalisera cette année son premier profit depuis l'avènement du gouvernement libéral. Le 25 octobre, elle employait 900 ouvriers jour et nuit, et parfois le dimanche.

M. BOYS: Le tarif protège-t-il cette industrie, et dans quelle proportion?

M. HOWARD: J'en viendrai là dans un instant.

M. BOYS: Ce serait le bon temps de nous donner ce renseignement.

M. HOWARD: Un autre établissement industriel de Sherbrooke, qui jouit d'une protection de 25 p. 100, est à construire un édifice de cinq étages, ce qui doublera la dimension de son usine et le nombre de ses employés actuellement au nombre de 425. Cet établissement fabrique des bas de soie qu'il exporte en Angleterre.

M. LADNER: L'honorable député attribue-t-il l'avancement de cet établissement à la politique d'un tarif peu élevé adoptée par le gouvernement libéral?

M. HOWARD: Je ferai connaître mes vues sur le tarif en temps opportun. Je prends ensuite le *Financial Times*, journal hebdomadaire publié à Montréal et que, sans doute, tous ceux qui s'occupent des questions industrielles lisent régulièrement. A la page 7, je relève ce qui suit:

Accroissement de bénéfices pour Belding Corticelli, Bénéfices de 20.6 p. 100.

Et cela après le retranchement d'un montant de $200,000 représentant la valeur d'achalandage portée sur leurs livres. Voilà ce qui en est. Je vois un autre article concernant la situation au Canada. J'en saute la première partie, mais au bas de la page, je lis:

Nous avons la preuve que la situation du Canada, au point de vue international, va s'améliorant dans l'augmentation soutenue de la balance favorable du commerce.

Cette balance a été comme suit au cours des dernières années: 1921, $17,000,000; 1922, $135,000,000; 1923, $125,000,000; 1924, $262,000,000; 1925, $392,000,000.

Nous voyons par là que de 17 millions qu'elle était en 1921, cette balance s'est accrue à quelque 400 millions en 1925. Et certains honorables députés ont la témérité de nous dire que nous devrions abandonner la direction des affaires et nous effacer après avoir recueilli la majorité des suffrages. Je cite maintenant un passage de la *Gazette* d'hier, et cela nous touche de plus près:

Année sensiblement plus fructueuse pour Massey-Harris; les bénéfices nets accusent une augmentation de $1,300,000 sur ceux de l'an dernier. Gros chiffre d'exportation.

Dans la colonne suivante, nous lisons:

Mois de décembre exceptionnel pour le Pacifique-Canadien; augmentation de plus d'un million dans les bénéfices, lesquels atteignent près de 5 millions.

Ou encore mieux; d'après ce compte rendu, le mois de décembre a été le meilleur mois dont il soit fait mention dans les annales de la compagnie, exception faite de 1917. Voilà qui suffit pour cet aspect de la question. J'en viens maintenant à la lecture d'un autre passage, un passage déconcertant, paru dans la *Gazette*, page 12. Mais avant d'en donner lecture, je désire protester énergiquement contre l'article où il se rencontre. Voici ce qu'il dit:

Par des voies et moyens parfaitement connus du public, la volonté des électeurs a été ignorée.

Divers MEMBRES: Bravo, bravo!

M. HOWARD: Très bien, applaudissez à ceci:

Avec une hardiesse sans précédent, le Gouvernement a acheté l'appui du groupe délabré des progressistes et s'est ainsi assuré une faible majorité parlementaire; et le prix d'achat est un programme législatif dont l'unique objet est de rétablir l'alliance libérale-progressiste en vue de sonner le glas de la protection.

Je m'insurge de toutes mes forces contre ces déclarations. Je suis ici en ma qualité de Canadien, soutenu par un parti canadien, le parti libéral, et je le déclare, nous n'administrons pas le pays dans l'intérêt de la province de Québec ou d'Ontario, mais nous nous proposons de lui donner une administration équitable et honnête pour la masse des gens, pour les classes moyennes et pour les capitalistes pareillement, d'un océan à l'autre. En face des statistiques que j'ai citées, quel député peut prétendre qu'il nous fallait acheter les progressistes? Non, certes non; il n'y avait pas lieu de le faire, et c'est à leur gloire que j'ajouterai qu'il serait impossible de les acheter. Il ne sont pas de ceux qui se vendent.

Lorsque certains honorables députés de l'opposition citent le discours du trône, je leur demande s'ils s'opposent à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson?

Un MEMBRE: Oui.

M. HOWARD: Eh bien, nous ne nous y opposons pas. Le chef d'un des plus importants établissements financiers de l'univers à l'heure actuelle, faisait cette déclaration à une réunion des actionnaires:

J'ai la conviction...

Cet homme parle à Montréal où est situé le bureau-chef de sa compagnie.

Un MEMBRE: Ne le nommez pas.

M. HOWARD: Vous le reconnaîtrez à ce qu'il dit.

J'ai la conviction que le seul moyen pratique de mettre fin aux déficits énormes de l'heure actuelle serait le fusionnement de nos deux grands réseaux de voies ferrées pour les fins d'administration et d'exploitation sur un pied qui ne nuirait en rien à l'efficacité et à l'économie qui, dans le passé, ont marqué l'administration de la ligne exploitée par des particuliers.

M. MACLEAN (York-Sud): Bravo, bravo!

M. HOWARD: Il me fait plaisir, monsieur l'Orateur, d'entendre quelqu'un de l'autre côté de la Chambre applaudir à ces paroles. Je ne parle pas au nom du Gouvernement, mais je dirai à la Chambre que, selon moi, la plupart des honorables députés sont opposés au fusionnement de notre chemin de fer avec un autre réseau. J'irai plus loin et dirai que dans quinze ans d'ici, lorsque l'on relira les discours prononcés dans cette Chambre et ce que disent les journaux, on se demandera où les gens avaient la tête lorsqu'ils parlaient de fusion.

Je suis convaincu que le National-Canadien constitue l'un des meilleurs placements que le Canada ait jamais faits. Et lorsque nous considérons que ce chemin de fer, afin de prêter main-forte à nos amis, les progressistes, transporte le blé de l'Ouest aux ports à raison de 7c. à 9c. de moins par boisseau comparativement aux prix qu'acquittent les cultivateurs des Etats-Unis, nous devons nous rendre compte que notre réseau national coopère grandement au développement du pays.

Un MEMBRE: Quel est le chiffre du déficit?

M. HOWARD: L'exploitation des chemins de fer nationaux s'est soldée par un déficit de 30 millions, l'année dernière, mais il ne sera pas aussi élevé cette année.

Un MEMBRE: Il sera de 50 millions.

M. HOWARD. Il fut de 100 millions sous le régime conservateur. Et maintenant, je m'abstiendrai d'entrer dans les détails pour expliquer comment il se fait que le pays a dû faire l'acquisition du réseau national, car j'avancerais peut-être une théorie que personne n'a jamais exposée ici; quelques-uns des grands capitalistes montréalais qui ont financé la campagne oppositionniste ont peut-être joué un rôle dans l'exécution de ce projet. Cependant, une autre raison que l'on peut faire valoir à l'encontre du fusionnement de nos deux grands réseaux de chemin de fer, c'est que le Canada est reconnu dans le monde entier comme le pays qui exporte le plus par tête et nous sommes fiers de ce fait. Il est aussi universellement admis que nous avons la plus belle compagnie de transport du monde —le Pacifique-Canadien. Or, si nous fusionnions ces deux réseaux de chemin de fer, nous détruirions du coup l'élément de concurrence qui fait que chaque employé tant du Pacifique-Canadien que du réseau National vante son chemin de fer. Lorsque vous prenez ici le train à destination de Montréal, vous ne voyez plus le conducteur passer dans le wagon et dire: "Vos billets"; mais "Vos billets, s'il vous plaît"! Notre réseau national rend d'excellents services au pays. Le jour viendra où les déficits cèderont la place aux profits et nous serons tous fiers d'être propriétaires d'un pareil réseau.

Je le répète, je ne parle pas au nom du Gouvernement; je tiens toutefois à dire un mot de la question douanière, en passant. A trois reprises différentes, d'honorables membres m'ont posé des questions et je vais leur répondre. Je crois en la protection; cependant,

je suis absolument opposé à tout tarif protecteur qui permet à un manufacturier de vendre aux consommateurs canadiens ses produits à un prix plus élevé qu'il ne devrait le faire. Je citerai quelques chiffres afin de faire voir où je veux en venir, mais avant cela, j'ai quelques remarques préliminaires à faire entendre. Il y a quelques années, l'automobile était un article de grand luxe que bien peu de gens avaient le moyen de s'offrir. Maintenant, l'automobile est devenue une absolue nécessité. Les gens de l'Est qui visitent l'Ouest canadien et constatent, ainsi que l'a si justement fait observer l'orateur précédent (M. Bothwell), que des centaines de cultivateurs se trouvent à 20 et même 50 milles du chemin de fer, se rendent compte de la nécessité de l'automobile pour ces colons. Il faut d'abord que ces cultivateurs possèdent un camion léger pour le transport de leurs produits au chemin de fer et cela épargne au pays les frais de construction des embranchements. Et maintenant j'entre dans les détails et j'ose espérer que les honorables membres prendront au sérieux les chiffres que je vais citer, car je m'intéresse fortement à cet aspect du problème de la protection. Une certaine voiture, du genre sedan, se vend $1,195 aux Etats-Unis; on fabrique également la même voiture à Oshawa, mais elle se vend au Canada au prix de $1,925, soit 60 p. 100 de plus qu'aux Etats-Unis. Je m'oppose à cette protection. Nulle compagnie, nul groupe de capitalistes n'a le droit d'exiger de l'acheteur canadien plus que l'excédent du coût de fabrication comparativement aux Etats-Unis. Un coach, même marque,—c'est là le modèle le plus nouveau que les gens achètent,— se vend au prix de $1,095 aux Etats-Unis. Cependant, pour le plaisir d'avoir la même voiture fabriquée au Canada, nous devons acquitter le prix de $1,775. Or, monsieur l'Orateur, le temps viendra—et plus tôt qu'on ne le pense—où nos amis de l'opposition officielle reviendront sur leurs pas et prétendront qu'ils ont toujours favorisé la création d'une commission du tarif. Il n'en est rien, monsieur l'Orateur; cependant, une commission tarifaire trouvera une solution à ce problème. Les membres de cette commission, s'ils sont des hommes d'affaires, discuteront la question avec les représentants des grandes entreprises industrielles. Or, le jour où les faits leur seront exposés de la manière dont je viens de le faire ici,—c'est-à-dire que ces industriels extorquent à l'acheteur canadien 60 p. 100 de plus que les prix des fabriques américaines, bien que le prix de revient au Canada, y compris les frais de la vente, n'excèdent pas de 15 p. 100 ceux des fabricants des Etats-Unis—la commission verra à leur faire entendre raison et leur dira: "Ou vous allez abaisser raisonnablement vos prix ou nous allons abolir les droits de douane."

M. KAISER: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me fournir les noms des automobiles auxquelles il a fait allusion. J'aimerais à avoir ces renseignements.

M. HOWARD: Monsieur l'Orateur, je préfère fournir ces renseignements en particulier. (*Exclamations.*) Je ne badine pas. J'ai extrait les chiffres en question du *Saturday Evening Post* de la semaine dernière.

M. ROBINSON: L'honorable député a-t-il tenu compte que les prix au Canada comprennent les taxes que le consommateur des Etats-Unis n'est pas tenu d'acquitter?

M. HOWARD: Oui. Le droit sur les automobiles n'est que de 35 p. 100, mais notre manufacturier majore son prix, si bien qu'on paie un supplément de 60 p. 100.

M. KAISER: Puis-je. . .

Divers MEMBRES: Asseyez-vous.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député a parfaitement droit d'exiger le nom, s'il le veut.

M. HOWARD: Monsieur l'Orateur, il ne me reste que deux sujets à discuter. D'abord, notre politique d'immigration. . .

Un MEMBRE: Laquelle?

M. HOWARD: La dernière. On a souvent dit que nous devrions retenir nos nationaux dans le pays. Je ne pense pas qu'il y ait un seul d'entre nous qui pense différemment. Mais pour cela il n'y a qu'un seul moyen: c'est de rendre le pays si attrayant et les affaires si bonnes que nos concitoyens préféreront rester ici. Or, mes honorables collègues remarqueront que les chiffres que j'ai cités sont la preuve de ce que nous faisons dans ce but. Maintes fois au cours des luttes électorales nous avons entendu faire cette remarque: Nous préférons un seul Canadien à tous les immigrants qu'on peut amener. Je ne suis pas de cet avis. Nous sommes fiers d'être Canadiens et Canadiens de naissance, mais l'époque n'est pas encore bien lointaine où nos ancêtres venant du vieux monde ont remonté le Saint-Laurent, traversé des centaines de milles de forêts et abattu les arbres pour construire les maisons dont vous et moi nous profitons aujourd'hui et qui ne nous ont rien coûté. Il est bien évident que chaque immigrant amené ici est un actif qu'on ne peut pas évaluer. Si nous avions un million

d'habitants de plus dans le Nord-Ouest l'an prochain, on aurait une récolte de 800 millions au lieu de 400 millions; les lignes du chemin de fer National et du Pacifique-Canadien ne suffiraient pas à tout transporter; il faudrait emprunter la voie de la baie d'Hudson.

J'aurai deux remarques à faire qui ne se rapportent pas au sujet actuellement en discussion et ce sera tout. D'abord un bon mot pour une loi projetée: celle des pensions aux vieillards. Je suis heureux que le Gouvernement ait presque décidé de présenter un projet à cet effet. Il est dans l'intérêt du pays que quiconque a demeuré au Canada et y a dépensé son argent au lieu de l'accumuler comme certains de nous le font, soit assisté lorsqu'il a dépassé l'âge de soixante-dix ans. Je suis en faveur de cela.

Puis vient la question du crédit agricole. Cette mesure législative ne serait peut-être pas devenue nécessaire sans notre régime bancaire actuel; mais dans les circonstances on ne peut pas agir autrement. C'est pourquoi nous serons saisis d'un projet de loi concernant le crédit agricole.

Il y a une autre chose que je souhaiterais voir: c'est une proposition de la commission des chemins de fer au Gouvernement pour que celui-ci contribue une juste part aux frais de la suppression des passages à niveau sur les grandes routes. Dans les premiers temps, et même jusqu'à il y a quelques années, nous avions les passages ordinaires sur les chemins de campagne où les gens traversaient avec leurs véhicules dix ou quinze fois par jour. Mais nos gouvernements ont construit depuis, surtout dans la province de Québec, de superbes et grandes routes de trente à cinquante pieds de largeur que sillonnent tous les jours deux ou trois mille automobiles. Chaque année, ces passages à niveau font des victimes. Le malheur, c'est que dans le passé les municipalités, déjà grevées d'impôts, ont eu de la difficulté à suivre le mouvement. Elles disent avec raison qu'elles se contentent de ces passages à niveau et ne voient pas pourquoi elles iraient construire des passages au-dessus ou au-dessous pour les automobiles qui se servent des routes. Je me suis entretenu de la chose avec un ou deux membres du gouvernement de la province de Québec que je connais et je sais que leur gouvernement est prêt à faire sa part. Je suggère de diviser les frais entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les chemins de fer. On pourrait procéder petit à petit, en commençant là où sont les routes nationales et ce serait autant de risques supprimés.

M. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, tout en vous félicitant de votre réélection, je serai plutôt porté à féliciter la Chambre d'avoir parmi ses membres un homme aussi éminemment qualifié pour occuper ce poste, de même que tout en félicitant notre distingué compatriote M. le sénateur Dandurand de son élection à la présidence de la sixième Assemblée de la Société des nations, je serais plus enclin à féliciter le Canada d'avoir un de ses enfants considéré par le monde entier comme étant digne de ce grand honneur.

Après avoir entendu, monsieur l'Orateur, les nombreux députés de votre race qui se sont signalés par tant de talent et de courtoisie dans les débats de la Chambre, je crois que tout le monde sera d'accord avec moi pour dire que nous devons tous mettre chapeau bas devant nos concitoyens canadiens français. Ils font preuve non seulement de talent oratoire et d'une parfaite compréhension des choses, mais aussi d'une fine courtoisie, et d'un profond attachement aux idéals patriotiques les plus élevés que nous tous ferions bien d'imiter J'aimerais aussi à féliciter le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) sur son habileté dans le débat et la manière vive et tranchante avec laquelle il traite tous les sujets qui se présentent. Je ne l'entends jamais discuter sans penser qu'il doit être habile avocat. Mais tout habile avocat qu'il soit, il ferait un bien piètre médecin. Je craindrais qu'il ne fut comme ce médecin dont j'ai entendu parler et qui, fut un jour appelé au chevet d'un malade, qui lui dit: "Docteur, je ne me sens pas bien, je souffre de faiblesse Pouvez-vous me donner quelque chose pour me soulager?" Le médecin lui répondit: "Certainement; quel genre de remède aimeriez-vous?". Telle a été l'attitude du très honorable chef de l'opposition au sujet de nos industriels canadiens et aussi au sujet des champions des droits des Provinces maritimes. Les industriels ont été le trouver et lui ont dit: "M. Meighen, nous ne nous sentons pas bien forts, pouvez-vous nous donner quelque chose pour nous soulager?" Il leur a répondu; "Certainement, que désirez-vous?" Et ils ont dit: "Nous aimerions la protection à fortes doses". "Assurément," a-t-il répliqué, "vous en aurez". Nos champions des droits des Provinces maritimes sont allés le voir et lui ont dit: "M. Meighen, nous ne nous sentons pas bien forts, pouvez-vous nous donner quelque chose pour nous soulager?' et il leur a répondu: "Certainement, qu'aimeriez-vous?" Ils ont répliqué: "Un peu plus de protection mêlée à une forte dose de blé de l'Ouest" Il dit alors:

"Certainement, vous en aurez, je vous les obtiendrai si vous me placez au pouvoir". Le très honorable député a-t-il jamais songé que la première chose à faire avant de prescrire un remède est de faire le diagnostic de la maladie, ou que le premier pas vers la solution d'un problème est l'exposition bien claire de ce problème?

Or, quel problème nos industriels doivent-ils envisager aujourd'hui? C'est exactement le même problème que celui des cultivateurs, c'est-à-dire savoir comment s'y prendre pour avoir des produits ou des marchandises, et les placer sur le marché à un prix qui leur permette de concurrencer tout le monde. Voilà le problème en peu de mots et vous ne saurez jamais le résoudre par un tarif qui augmenterait le prix de la production au pays, vous ne saurez jamais le résoudre au moyen d'un tarif qui augmenterait le coût de la vie; vous ne saurez jamais le résoudre grâce à un tarif de protection.

Un de mes électeurs m'a demandé de transmettre un message aux industriels quand je viendrais à Ottawa. Ce monsieur fait le commerce de quincaillerie et voici le message qu'il envoie: "Dites à nos manufacturiers de l'Est que s'ils peuvent réduire les prix de 15 p. 100 les gens de l'Ouest doubleront facilement le chiffre de leurs ventes. Tous les jours, des gens viennent à notre magasin, désirant acheter quelque chose, mais quand ils apprennent le prix ils disent: "Nous ne pouvons pas l'acheter, il nous faut nous en passer". Il peut s'agir d'une casserole, ou d'un poêle de cuisine, mais la réponse ne varie pas; ils ne peuvent acheter et doivent s'en passer. Quel est aujourd'hui le problème dans les Provinces maritime? Résumé en un mot, ce problème est: "débouchés". Quand les Provinces maritimes sont entrées dans la Confédération, elles ont remis la direction de leurs affaires financières au gouvernement fédéral et, de cette manière, ont sacrifié leur débouché naturel des Etats de la Nouvelle-Angleterre dans l'intérêt de la Confédération. Pour compenser ce sacrifice, les hommes d'Etat de l'époque ont dit: "Nous allons construire un chemin de fer dans les Provinces maritimes et y mettre en vigueur des tarifs de transport qui vous permettront d'expédier vos produits dans le centre du Canada, où nous espérons que vous trouverez un débouché aussi bon que celui que vous sacrifiez". Cela s'est accompli; le chemin de fer a été construit et les tarifs réduits mis en vigueur. Mais quand les braves gens des Provinces maritimes ont expédié leurs produits dans le centre du pays, qu'ont-ils constaté? Les marchandises qu'ils avaient à vendre étaient produites en bien plus grande quantité dans les provinces d'Ontario et de Québec et l'expédition de leurs produits dans l'espoir de les vendre était comme porter de l'eau à la rivière.

En 1911, quand le gouvernement libéral a présenté à la Chambre une mesure tendant à rendre aux Provinces maritimes les débouchés qu'elles avaient perdus, ce sont les honorables députés de la gauche, les conservateurs, qui ont été les instruments de la défaite de cette mesure. C'est le parti conservateur qui a refusé aux Provinces maritimes l'accès de leur marché naturel et, depuis cette époque, le sort de ces provinces a été languissant. Mais la nature humaine a de telles bizarreries que j'ai vu des députés de ces provinces se lever ici et lutter en faveur du système qui les a privés de ce marché. Ils font la guerre pour conserver leurs chaînes, luttent en faveur du système qui les a mis dans l'esclavage. Ils demandent, non seulement qu'on continue, mais qu'on augmente, qu'on étende ce système de débouchés rétrécis et de haute protection.

En vérité, monsieur l'Orateur, le tarif protecteur ressemble à un narcotique. Il ne guérit pas le malade; il appaise simplement ses sens et crée un appétit pour la même drogue.

L'honorable député de Cumberland (M. Smith), alors qu'il prenait part au débat, l'autre soir, a demandé l'augmentation des droits sur le charbon et le fer parce que, disait-il, il voulait que nos industries fussent protégées de la concurrence injuste des pays dont l'argent est déprécié. Mais c'est le charbon et le fer de l'Angleterre, c'est le charbon et le fer des Etats-Unis qui ont envahi notre marché, et dira-t-on que la monnaie anglaise ou la monnaie américaine sont des monnaies dépréciées? A mon avis, il vous faudra trouver un argument plus solide que celui-là si vous voulez convaincre le Gouvernement qu'il doit modifier sa politique douanière.

Nous savons tous, par l'expérience de nos jeunes années, qu'un mensonge en appelle un autre; que si vous mentez aujourd'hui, il vous faudra mentir demain pour soutenir la première fausseté. Il en est de même d'une politique erronée, d'une démarche mal avisée. Lorsque, en 1911, le parti conservateur s'est déclaré contre la réciprocité et l'a fait échouer, il a adopté une politique erronée, fait une démarche mal avisée, et aujourd'hui, les conservateurs, entourés des ruines qu'ils ont accumulées, voyant la catastrophe dans laquelle ils ont plongé les Provinces maritimes, et manquant de courage pour reconnaître leurs torts, proposent, au lieu de revenir sur leur erreur, d'autres politiques erronées dans l'espoir, j'imagine, qu'un mal annulera les effets de l'autre.

Que proposent-ils aujourd'hui? Ils comptent forcer, par des moyens artificiels, le trafic de l'Ouest canadien à prendre la voie des ports des Provinces maritimes. L'autre soir, l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) nous a dit que les divers gouvernements qui se sont succédés au Canada avaient établi des chemins de fer dans les Provinces maritimes dans le but spécifique de tenter l'acheminement du trafic de l'Ouest vers ces ports. Voilà qui est vrai et démontre clairement que les divers gouvernements n'ont rien épargné pour se conformer à l'esprit du pacte fédératif. Ils ont tout fait ce qu'ils pouvaient faire loyalement pour venir en aide aux Provinces maritimes, comme il était entendu qu'on les aiderait, et cependant le trafic ne s'achemine pas de ce côté. Ils ont tout fait pour faire remonter le courant, mais sans y réussir. Il y a lieu de croire que la nature entendait suivre son cours en dépit de nos efforts, et quelle est cette voie aux yeux de gens sensés? N'est-ce pas de nous assurer des intentions de la nature, de ses lois et de nous y conformer? Tant que nous essayerons de lutter contre la nature, nous pourrons compter sur la défaite. Si nous persistons à vouloir acheminer le trafic par des voies artificielles, nous nous heurtons à l'impossible, et nous ne faisons qu'ajouter à nos difficultés. A nos amis les protectionnistes, je demanderai: Où, au point de vue géographique, cesse-t-il d'être avantageux pour un pays d'étendre son commerce à l'extérieur? Quelle est la plus grande étendue de territoire en état de faire un commerce rémunérateur avec les pays avoisinants? Voici ce qui en est: Nos amis d'en face prétendent que la prospérité des Provinces maritimes est subordonnée à l'expansion du commerce entre elles et leurs voisines, les autres provinces. Il nous disent aussi qu'en faisant le commerce au delà de ses frontières, le Canada marche à sa ruine. La seule conclusion à en tirer c'est qu'un pays de l'étendue du Canada est trop vaste pour faire un commerce avantageux avec ses voisins, mais que les Provinces maritimes ne sont pas trop étendues pour commercer avantageusement avec leurs voisins des autres provinces. Nous diront-ils quel degré d'expansion un pays devrait avoir atteint avant que les bénéfices que lui rapportait son commerce étranger se transforment en déficit?

Je désirerais dire un mot seulement de la situation relative à la houille. Ainsi que je l'entends, le Canada central, ce qu'on appelle la région industrielle, peut absorber environ 100 millions de dollars en charbon tous les ans. Dans le passé ce marché a été approvisionné par les houillères américaines sises de l'autre côté du lac. A l'heure actuelle, un mouvement s'est dessiné en vue d'approvisionner ce marché de charbon des mines de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, et en particulier de cette dernière province. Nos amis patriotes de Toronto et des environs estiment qu'il est de leur devoir, vis-à-vis de leur patrie, de consommer de la houille canadienne. Sans doute, ils conviennent qu'il en coûtera plus cher de se procurer ce charbon ici, mais ils croient avoir rempli leur devoir de patriotes en consentant à consommer notre houille et à en laisser porter les frais de transport au reste de la population. En faveur de ce régime, ils avancent deux arguments: d'abord, ils disent que cela nous mettrait à l'abri des conséquences résultant des difficultés ouvrières dans les charbonnages américains. C'est bien vrai. Les difficultés ouvrières aux Etats-Unis ne nous nuiraient pas du tout si nous prenions notre houille aux mines canadiennes, mais que faites-vous des mêmes difficultés dans nos propres charbonnages? Les mineurs d'Alberta ne se mettent-ils jamais en grève? Nous qui habitons dans l'Ouest et comptons sur les mines de l'Alberta pour notre approvisionnement de houille suivons de près la situation ouvrière, et aujourd'hui l'usage se répand parmi les cultivateurs de l'Ouest, parmi ceux qui peuvent le faire, de faire leur provision de houille six mois ou un an d'avance, et ce simplement par crainte d'une grève. Il s'ensuit que si vous vous soustrayez aux conséquences des difficultés ouvrières aux Etats-Unis, rien ne vous garantit que vous n'en aurez pas au Canada.

L'autre argument que l'on fait valoir en faveur de cette politique consiste à dire que cela donnerait de l'essor à l'industrie canadienne; c'est-à-dire que cela activerait l'extraction de la houille dans l'Ouest et dans l'Est, et donnerait une nouvelle impulsion aux industries du Canada central. Fort bien, nous admettrons qu'il en serait ainsi; tant que le public paiera les frais de transport, il va sans dire. Voici la situation. Les usines et autres établissements industriels sont situés dans le centre du Canada. Est-ce que cette partie du pays offre des avantages spéciaux à ces genres d'industries? Elle en présente plus d'un. Le premier, c'est la proximité des marchés. Elle possède en plus des facilités nombreuses de transport, par voies fluviales et terrestres. Elle contient les forces hydrauliques dont l'utilisation est bon marché. Mais ces trois avantages existent pareillement dans d'autres parties du Dominion. Il manque au Canada central un élément avantageux: le charbon. Il va demander au Gouvernement de faire contribuer l'Etat aux frais du transport de ce combustible des extrémités est et ouest de la Confédération

aux portes de ses usines, pour l'avoir à aussi bon marché que celui des Etats-Unis.

En Alberta il y en a qui voudraient bien voir créer quelques industries locales. Il est vrai que les avantages n'y sont pas aussi grands qu'en Ontario. La puissance hydraulique fait défaut et les moyens de transport laissent à désirer; la clientèle, à son tour, est éloignée. Cependant, l'Alberta possède un sérieux avantage: elle a la houille chez elle. Ce que voyant, elle a conçu l'idée de créer sur son territoire quelques industries. Mais ces grands patriotes, les manufacturiers de l'Est. . .

M. PRICE: J'appelle l'attention de l'honorable membre. . .

M. l'ORATEUR: Je vous prie de garder le silence.

M. PRICE: . . .sur ce fait que la distance de Sydney à Montréal. . .

M. l'ORATEUR: Je vous engage à observer le silence.

M. PRICE: Je réponds à une observation de l'honorable député.

M. l'ORATEUR: Laissez parler l'orateur; on ne peut l'interrompre sans son assentiment.

M. YOUNG (Weyburn): Je disais donc. . .

M. PRICE: Si l'honorable député me le permet, je lui poserai une question.

M. YOUNG (Weyburn): Voyons cette question.

M. PRICE: Je désire rectifier l'honorable député.

M. l'ORATEUR: Je rappellerai à l'honorable membre qu'une rectification n'est pas la même chose qu'une question. Il doit se borner à formuler sa question.

M. YOUNG (Weyburn): La proposition se ramène à ceci: que les usiniers du centre veulent mettre à la charge du reste du pays, y compris l'Alberta qui aimerait créer quelques industries chez elle, les frais du transport de la houille dans les provinces centrales, afin d'être en mesure de concurrencer facilement les provinces extrêmes. Voilà ce qu'on propose. Si ce projet était mis à exécution, il ralentirait le développement industriel en dehors de la partie centrale du Canada. La Nouvelle-Ecisse, l'Alberta et toutes les autres régions des extrémités du pays seraient tenues indéfiniment de payer tribut à l'Ontario et Québec.

M. MACDOUGALL: Je désirerais poser une question à notre collègue, afin d'éviter toute erreur. Est-il, lui député libéral, opposé à la vente du charbon de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse dans les provinces centrales?

M. YOUNG (Weyburn): Je m'oppose à payer des frais de transport quand c'est un autre qui doit les payer.

M. PRICE: Je vous prie, monsieur l'Orateur. . .

M. l'ORATEUR: Mon désir est de protéger un nouveau membre, à quelque parti qu'il appartienne. Il faut laisser notre collègue poursuivre son discours sans être interrompu, sauf justification.

M. YOUNG (Weyburn): Pour trouver un parallèle à cette situation, il faut consulter le Livre de la Sagesse, que nos amis connaissent sans doute, dans lequel on lit qu'un homme possédait une seule agnelle, tandis que son puissant voisin en avait tout un troupeau. Le riche, qui convoitait la brebis du pauvre, résolut de le faire disparaître pour dérober son agnelle. Le cas n'est pas absolument similaire, monsieur l'Orateur, car le roi David, en prenant la femme d'Uri, l'amena dans sa maison à ses propres frais.

Le chef de l'opposition parla, l'autre soir, du résultat des récentes élections en Saskatchewan, mais il manque d'exactitude. Il n'est pas, des mieux informé sur ce qui s'est passé en cette province. Il est vrai que la promesse de finir la ligne de la baie d'Hudson a contribué au succès libéral dans l'Ouest, mais ce n'est pas la seule raison. Je vais vous dire ce qui nous a fait triompher en Saskatchewan. Voici ce que nous avons exposé aux électeurs: le parti progressiste n'avait que 70 candidats sur les rangs; ce parti ne pourrait donc pas être appelé à former un ministère; le prochain gouvernement à Ottawa serait ou libéral ou conservateur; le parti libéral allait probablement perdre quelques sièges dans l'Est, et à défaut de gains dans l'Ouest pour compenser ces pertes, le gouvernement serait conservateur. Ce fut l'argument décisif. Notre public savait ce qu'il fallait attendre d'un ministère conservateur; et nous avons pris bien garde de ne pas lui laisser oublier ce point. Nous avons cité les discours du très honorable chef de l'opposition; nous avons cité le discours où il avait affirmé que l'unique question était celle du tarif. Nous avons cité le discours où il avait dit que, s'il arrivait au pouvoir, il augmenterait le tarif de 50 pour 100.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire où il a trouvé ce discours?

M. YOUNG (Weyburn): Dans les journaux du temps.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans quel journal?

Une VOIX: Encore cité à faux.

M. YOUNG (Weyburn): Dans tous les journaux du pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dis à l'honorable député qu'il ne l'a jamais trouvé dans aucun journal. Ce discours n'existe que dans son imagination.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

Une VOIX: Qu'on nous donne le nom du journal.

M. YOUNG (Weyburn): Je n'en puis donner la date exacte, monsieur l'Orateur, mais j'ai lu cette déclaration dans le *Regina Leader*, et si j'ai cité le très honorable député à faux, je le regrette.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous n'êtes pas le seul.

M. YOUNG (Weyburn): Je regrette d'être tombé dans l'erreur universelle de le citer à faux.

L'hon. M. STEVENS: Vous êtes en mauvaise compagnie.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député ne me cite pas du tout. C'est ce que je lui demande de faire. (*Exclamations.*)

M. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je cite le journal lui-même.

Le très hon. M. MEIGHEN. Non; l'honorable député ne cite pas le journal.

M. YOUNG (Weyburn): Les journaux lui ont attribué ces paroles; et tout le monde dans l'Ouest croyait qu'il avait dit cela.

Le très hon. M. MEIGHEN: Apportez le journal.

M. YOUNG (Weyburn): Ses propres adhérents n'ont pas nié qu'il l'avait dit.

Le très hon. M. MEIGHEN: Montrez-nous le journal.

M. YOUNG (Weyburn): Il avait cette réputation; alors c'est tout comme. Je vais faire d'autres citations dont mon très honorable ami ne voudra pas sans doute nier la paternité. Il n'ira pas nier ceci, je crois, car je le lui ai moi-même entendu répéter en cette Chambre depuis; il a dit qu'il commencerait par relever le droit, ou imposer un droit, sur les produits agricoles.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

M. YOUNG (Weyburn): Le très honorable chef de l'opposition ne nie pas. Nous avons expliqué cela aux gens de l'Ouest. Nous leur avons dit qu'ils seraient protégés contre le blé, les bestiaux et les porcs, à vil prix, venant des Etats-Unis. Ils en ont ri. ils en ont ri aux larmes. Le très honorable député a parlé des fruits; il a dit que notre appétit est rassasié par les produits américains avant que les fruits canadiens arrivent sur le marché. L'honorable représentant d'Argenteuil (sir George Perley) a insisté sur ce point; il a parlé des fraises, par exemple. Je puis apprendre à l'honorable député que nous avions prévu son argument. Nous avons pris les fraises comme exemple pour étudier le résultat pratique de l'imposition des droits proposés. Voici quel serait ce résultat: Règle générale, les fraises arrivent sur le marché vers le 1er juin; elles viennent alors des Etats-du Sud. Au bout de quinze jours, la récolte des Etats du Sud est épuisée. Mais on peut encore acheter des fraises, qui viennent alors des Etats de l'Ouest; encore quinze jours et cette deuxième récolte est épuisée à son tour Mais on peut quand même acheter des fraises sur le marché; ce sont alors des fraises de la Colombie-Anglaise. Quinze autres jours et cette dernière récolte est épuisée: il n'y a plus de fraises. Voilà. Pendant six semaines on a pu tous les jours acheter d'excellentes fraises au marché. Mais le très honorable chef de l'opposition dit: "Mettez-moi au pouvoir et j'arrêterai tout cela; vous n'aurez pas de fraises tant que les fraises canadiennes ne seront pas mûres; et s'il arrivait quelque chose à la récolte canadienne, comme cela s'est vu il y a un an ou deux, vous n'aurez pas de fraises du tout." Il demande d'approvisionner les 9 millions de consommateurs canadiens exclusivement avec les fraises de ce pays et il fermerait à nos producteurs de fraises un marché comptant 110 millions de consommateurs juste au delà de la frontière. Le producteur de fruits de ce pays, tout comme nos producteurs de grain et de bestiaux n'a pas à craindre la concurrence américaine. Il produit un article de qualité supérieure et il le sait, puis il ne demande pas de protection sur son propre marché. Ce qu'il demande, c'est le libre accès aux marchés étrangers. Les fermes de ce pays, les forêts, les mines et les pêcheries du Canada, et dans bien des cas les manufactures canadiennes, produisent sur une échelle tellement vaste que le marché domestique ne saurait absorber tous leurs produits. Il nous faut le libre accès aux marchés étrangers si nous voulons aller de l'avant.

Les honorables députés de la gauche ont fait beaucoup d'agitation parce que l'on aurait importé quelque 4 millions de livres de beurre

de la Nouvelle-Zélande—j'ignore si c'est là le chiffre exact. L'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett) et l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Barber) ont dit que le chiffre en était de 2 millions seulement; puis on a dit que si ce chiffre n'avait pas été atteint, il le serait prochainement. On a dit que cette importation était la cause de la baisse de 3c. dans le prix du beurre au Canada. On répète cet argument, bien que l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Millar) ait fait remarquer que le beurre étant un article d'exportation, les importations de ce produit ne peuvent affecter le prix du marché. Monsieur l'Orateur, on se sert du beurre pour prendre les souris. Nous amorçons les trappes avec du beurre et les souris entrent. Certains honorables députés de la gauche croient pouvoir prendre les cultivateurs de la même façon. S'il était vrai, comme ils le prétendent, que ces importations ont fait baisser de 3c. le prix du beurre, cela ne nuirait en rien à l'attitude que nous avons prise. Nous sommes en principe opposés au tarif de protection et nous ne songeons pas à vendre nos principes à 3c. la livre.

Certains membres de la gauche ont prétendu que nous devrions adopter un tarif de représailles et élever contre nos voisins un mur impénétrable parce qu'ils en ont établi un contre nous; que, nos voisins essayant de nous nuire,—et ils nous nuisent dans une certaine mesure,—nous devrions faire volteface et nous nuire à nous-mêmes avec le tarif. Cela me rappelle l'ancienne coutume chinoise qui voulait que, pour se venger d'un ennemi, on allât se suicider à sa porte. Puis, nous avons le projet d'imposer un droit d'exportation sur le blé. C'est là une autre mesure de représailles. Le gouvernement américain impose un droit d'importation de 42c. par boisseau sur tout le blé que nous exportons au delà de la frontière, et maintenant nos minoteries, par patriotisme, demandent au gouvernement canadien d'imposer un autre droit d'exportation de 42c. sur le même blé. La circonscription que je représente touche à la frontière du Montana et je sais ce que serait l'effet de cette politique. J'ai des commettants qui demeurent à quarante milles d'un marché canadien et à six milles seulement d'un marché américain. Ils transportent leur blé aux Etats-Unis et le vendent; puis le gouvernement américain, par l'entremise de ses officiers de douane perçoit du cultivateur un droit de 42c. par boisseau sur le blé qu'il vend. Maintenant nos minoteries canadiennes, par patriotisme, demandent au gouvernement canadien d'imposer un autre droit de 42c. au cultivateur afin d'exercer une vengeance contre les Etats-Unis. Oui, on prie notre gouvernement d'aider à percevoir du cultivateur canadien une somme de 84c. sur chaque boisseau de blé qu'il vend aux Etats-Unis.

Les honorables députés de la gauche s'inquiètent beaucoup des centaines de millions de dollars de marchandises que nous achetons à l'étranger. Il est vrai que chaque année nous achetons pour des centaines de millions de marchandises de l'étranger, mais il est également vrai que nous vendons pour des centaines de millions de marchandises dans ces mêmes pays, et si nous vendons ailleurs et refusons d'acheter, comment allons-nous être payés pour les marchandises que nous vendons? Les honorables députés prétendent-ils que nous devrions accepter en paiement le numéraire déprécié des autres pays? Devrions-nous accepter les billets de gens qui ne seront jamais en mesure de payer? Que devrions-nous accepter? Il nous faut accepter des marchandises en échange, et plus nous achèterons, plus nous serons à même de vendre, et plus nous vendrons, plus nous serons en mesure d'acheter.

Passant à la question du chemin de fer de la baie d'Hudson, je dirai que l'on s'imagine dans l'Ouest, à tort ou à raison, je l'ignore, que l'Est s'oppose à la construction de ce chemin de fer parce que l'on craint de détourner le trafic du port de Montréal et de ceux des Provinces maritimes. Si les gens de l'Est sont de cet avis, je leur poserai une question: Lorsque Pierre le Grand de Russie ouvrit le port de Saint-Peterbourg, a-t-il nui aux ports russes de la mer Noire? Pas du tout. Quand on créa le port de Liverpool, cela fit-il du tort au port de Londres? Pas du tout. De fait, il en résulta une augmentation de trafic pour tous les ports. Quand on aura construit le chemin de fer de la baie d'Hudson, il augmentera le volume des affaires et apportera du trafic à tous les ports; il ne s'agira pas de trouver du trafic pour les ports, mais de savoir comment l'on manipulera les marchandises qui y afflueront. Cela nous mettra en communication, sur un autre point, avec l'étranger et plus nous aurons de points de contact avec l'étranger, plus notre civilisation se développera.

Pour résumer, je dis que ce dont le Canada a le plus besoin aujourd'hui, c'est l'abaissement du coût de production, l'amélioration des moyens de transport et la création de nouveaux débouchés.

[M. Young (Weyburn).]

L'amendement du très honorable M. Meighen mis aux voix, est rejeté.

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto High Park),	Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre),
Anderson (Halton),	Ladner,
Armstrong, (Timiskaming-Sud),	Langworthy,
Armstrong (Lambton-Est),	MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Arthurs,	Macdonald (Kings),
Baker,	Macdonald (Richmond-Ouest-Cap-Breton),
Barber,	MacLaren,
Bell (Hamilton-Ouest),	Maclean (York-Sud),
Bell (St-Antoine),	MacNutt,
Bell (St-John-Albert),	McClenaghan,
Bennett,	Macdougall,
Black (Yukon),	McGibbon,
Black (Halifax),	McKillop,
Bowen,	McQuarrie,
Boys,	Maloney,
Bristol,	Manion,
Bury,	Maybee,
Cahan,	Meighen,
Cantley,	Messervy,
Casselman,	Mewburn,
Chabot,	Morand,
Chaplin (Kent, Ont.),	Mullins,
Chaplin (Lincoln),	Murphy,
Charters,	Nicholson,
Church,	O'Neill,
Clark,	Peck,
Cotnam,	Perley (sir George),
Culligan,	Pettit,
Davis,	Preston,
Dickie,	Price,
Doucet,	Quinn,
Drayton (sir Henry),	Robinson,
Duncan,	Rogers,
Edwards (Waterloo-Sud),	Ross (Kingston (cité),
Edwards (Frontenac-Addington),	Rowe,
Embury,	Ryckman,
Esling,	Ryerson,
Fish,	Senn,
Flemming,	Short,
Foster,	Simpson,
Fraser,	Sinclair,
Garland (Carleton),	Smith,
Geary,	Smoke,
Gott,	Spence (Parkdale),
Grimmer,	Stansell,
Guthrie,	Stevens,
Hamilton,	Stewart (Leeds),
Hannesson,	Stinson,
Hanson,	Stirling,
Harris,	Sutherland (Oxford-Sud),
Hay,	Surtherland (Oxford-Nord),
Hocken,	Thompson,
Hodgins,	Tolmie,
Hubbs,	Tummon,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-Victoria),	White (London),
Jones,	White (Mont-Royal),
Kaiser,	Wilson (Wentworth),
	Wright.—115.

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail.

MM.	MM.
Baldwin,	Bird,
Beaubien,	Boivin,
Benoît,	Bothwell,
Bettez	Bouchard,
Boucher,	Lapointe,
Bourassa,	Lavigueur,
Boutillier,	Letellier,
Brown,	Lovie,
Cahill,	Lucas,
Campbell,	Macdonald (Glengarry),
Cannon,	Macdonald (Antigonish-Guysborough),
Cardin,	MacLean (Prince),
Carmichael,	McLean (Melfort),
Casgrain,	McIntosh,
Coote,	McKenzie,
Darke,	McMillan,
Delisle,	McPhee,
Denis (St-Denis),	Malcolm,
Denis (Joliette),	Marcil,
Desaulniers,	Mercier (Laurier-Outremont),
Descoteaux,	Mercier (St-Henri),
Deslauriers,	Millar,
Dionne,	Morin (Bagot),
Donaghy,	Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Donnelly,	Motherwell,
Dubuc,	Neill,
Duff,	Parent,
Dussault,	Perras,
Elliott,	Pouliot,
Euler,	Power,
Evans,	Prévost,
Evanturel,	Raymond,
Fafard,	Rhéaume,
Fansher,	Rinfret,
Fiset (sir Eugène),	Robb,
Fontaine,	Roberge,
Forke,	Robichaud,
Fournier,	Robitaille,
Gardiner,	Ross (Moose Jaw),
Garland (Bow-River),	St-Père,
Gershaw,	Sanderson,
Gervais,	Séguin,
Girouard,	Speakman,
Goodison,	Spence (Maple-Creek),
Goulet,	Spencer,
Guerin,	Steedsman,
Hall,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Hatfield,	Stork,
Heaps,	Sylvestre,
Heenan,	Tobin (Richmond-Wolfe),
Howard,	Tobin (Wetaskiwin),
Howden,	Totzke,
Jacobs,	Vallance,
Jelliff,	Verville,
Jenkins,	Ward,
Johnston (Long Lake),	Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Kennedy (Peace-River),	Woodsworth,
King (Huron-Nord),	Young (Saskatoon),
King (Kootenay-Est),	Young (Weyburn).—125.
Lacombe,	
Lacroix,	
Laflamme,	
Lanctôt,	
Langlois,	
Lapierre,	

ONT PAIRE:

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Cross.	Lennox.

M. l'ORATEUR: Je consulte maintenant l'Assemblée sur la motion principale.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné que la droite a discuté longuement la question, je désire faire

quelques remarques relativement à la motion sur laquelle la Chambre doit se prononcer; mais, comme il se fait tard, je désire proposer le renvoi de la suite de la discussion.

(La motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance est levée à onze heures trente-cinq du soir.

MARDI, 2 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

L'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre) propose:

Que l'ajournement de la Chambre, immédiatement après la conclusion du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, se prolonge jusqu'au 15 mars 1926.

L'hon. sir HENRY DRAYTON (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré,—je ne sais pas si je pouvais y compter, mais j'aurais été justifié, je pense, d'y compter aussi bien que de l'espérer,—que mon honorable ami qui dirige aujourd'hui la Chambre (M. Lapointe) nous révélerait quelques-unes des raisons pour lesquelles son gouvernement juge nécessaire, à ce moment précis, de confesser son impuissance complète à administrer les affaires. Je présume que mon honorable ami juge peut-être la tâche très difficile à accomplir. Quelle que soit l'excuse offerte par le Gouvernement,—et elle ne peut être que fausse, elle ne saurait être réelle,—voici que par cette motion, le Gouvernement déclare: Nous ne sommes pas en mesure d'administrer la chose publique. Bien que nous ayons convoqué le Parlement pour l'administrer, bien que nous nous soyons donné pour un gouvernement constitué et en fonctions, nous n'en sommes pas un. Nous sommes incapables de gouverner. Il devient donc nécessaire, monsieur l'Orateur, de proposer cette motion, la dernière peut-être d'une série de contorsions et d'efforts pour maintenir au pouvoir un gouvernement qui ne devrait pas y être. La Chambre s'est employée à une besogne que quelques députés regardent peut-être comme humanitaire. Ils ont l'impression qu'une œuvre de résurrection est nécessaire. Mais il ne s'agit pas de vie suspendue, de travail de résurrection. Le Gouvernement est mort, et seuls ses partisans ne s'en aperçoivent pas. (*Exclamations.*)

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les honorables députés de la droite peuvent rire, mais ils ne constituent pas tout le pays. Ils peuvent bien tenter d'aller au rebours de la volonté populaire exprimée aux urnes, mais ils n'y réussiront pas. Ils peuvent bien tenter de résister... (*Exclamations.*) Les honorables députés rient. A leur aise, puisque c'est leur seul argument dans le cas actuel; c'est tout ce qui leur reste. Non, ils ne réussiront pas: de chétifs efforts de cette Chambre n'arrêteront pas la vague populaire de mécontentement qui a brisé ce Gouvernement et englouti neuf de ses membres.

Eh bien, monsieur l'Orateur, puisque l'on ne nous donne pas de raisons, je désire savoir au moins sous quel prétexte le Gouvernement nous demande cette faveur. D'abord, je tiens à faire remarquer que mes honorables amis eux-mêmes ont adopté une attitude qui leur défend de demander un ajournement. Ils n'ont pas le droit de le proposer maintenant, à moins que les usages parlementaires ne comptent plus dans cette Chambre et que tout se fasse à la diable sans autre idée que de gaspiller le temps. Et pourquoi? En certaines circonstances, évidemment, un gouvernement éclopé comme celui-ci l'a été peut sonder les désirs de la Chambre. Mais ce Gouvernement n'a pas voulu agir ainsi et suivant la forme constitutionnelle. Au lieu de se conformer à l'usage en pareil cas où l'on croit devoir prendre conseil de la Chambre dans les circonstances difficiles, il a pris sur lui de continuer à fonctionner comme à l'ordinaire, et ayant adopté cette attitude, il n'a pas droit à un ajournement. La conduite du Gouvernement est bien simple. Je suis bien certain que mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Lapointe) connaît les autorités constitutionnelles aussi bien, sinon mieux que moi. Mais il fallait absolument faire quelque chose dans cette Chambre. Ce Gouvernement ne saurait exister que par achat et comme c'est son seul moyen d'existence...

Quelques DEPUTES: A l'ordre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je le répète, monsieur l'Orateur: exister par achat. Or, puisqu'il lui faut acheter pour se maintenir, il fallait s'entendre sur les conditions, présenter un discours du trône, et procéder de manière à ce que ces honorables membres eussent l'occasion d'exiger davantage du Gouvernement. Et c'est ce qui a été fait. Mais mes honorables amis ne peuvent courir deux lièvres à la fois. S'étant présentés devant le Parlement avec cette déclaration: "nous sommes prêt pour la session; voici notre discours du trône et nous sommes disposés et prêts à y donner suite", ils ne peuvent avouer maintenant, comme le confesse cette proposition, qu'ils ne peuvent fonctionner; qu'ils ne sont pas prêts; qu'ils ne peuvent rien faire et que

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

le discours du trône n'était qu'une feinte, une expression platonique de ce qu'ils souhaitent faire plus tard. Les projets de loi ne sont pas préparés; la Chambre ne peut procéder, et l'on nous dit qu'il faut ajourner. Non, monsieur l'Orateur, mes honorables amis ne peuvent courir deux lièvres à la fois. D'ordinaire, c'est un gouvernement nouveau qui se présente devant les Chambres imparfaitement constitué et ayant à compléter son organisation, et je reconnais tout de suite que mes honorables amis peuvent indiquer de nombreux précédents d'ajournements consentis pour ainsi dire tout naturellement à un gouvernement nouveau afin qu'il remplisse ses cadres. Mais le cas actuel est bien différent. Ce Gouvernement n'est pas nouveau, c'est l'épave de l'ancien. Mon très honorable leader (M. Meighen) a voulu obtenir du ministère quelque idée de ce qu'il sera une fois ressuscité, mais en vain. Avant que cette motion soit adoptée, la Chambre doit certainement connaître ce que le Gouvernement se propose de faire durant la suspension; à quoi il entend l'utiliser; quels ministères disparaîtront et lesquels subsisteront, et comment ce cabinet démantibulé et fourbu sera remis sur pied. Mais nous ne pouvons le savoir.

Ainsi que je l'ai déjà dit, mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Lapointe) connaît l'usage en pareil cas, de même que l'auteur de l'ouvrage que j'ai à la main; cependant, monsieur l'Orateur, je me propose d'y appeler l'attention de la Chambre. Je lis dans "May's Parliamentary Practice", 12e édition, page 142, ce passage qui traite d'un gouvernement incapable de fonctionner. Ce peut être le gouvernement en fonction ou un gouvernement nouveau, en tout cas celui qui se croyant en état d'agir n'en est pas capable. Voici la pratique indiquée par cet auteur.

M. POULIOT: Avant que l'honorable député poursuive, je désire savoir s'il a acheté ce livre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Cette plaisanterie de mon honorable ami cadre parfaitement avec ses déductions. Toutes manquent absolument le but. Cet auteur dit:

Au lieu d'un discours de la reine, les lords commissaires...

Bien entendu, dans notre cas, ce serait le juge en chef de la cour suprême.

...ont annoncé, sous le grand sceau, pour la convocation du Parlement qu'aussitôt que les membres des deux Chambres auront prêté le serment, les motifs de Sa Majesté, pour la convocation de ce Parlement seront expliqués et demanderont aux Communes de se choisir un Orateur. Après l'élection de l'Orateur et après avoir pris quelques jours à faire prêter serment les membres des deux Chambres, les lords commissaires ont annoncé au Parlement qu'ils avaient de plus l'ordre de prévenir les deux Chambres que depuis que Sa Majesté avait jugé bon de les convoquer, plusieurs vacances avaient été créées du fait que des membres avaient accepté des emplois de la couronne, et que c'était le bon plaisir de Sa Majesté d'émettre des mandats pour remplir ces vacances, et qu'après un ajournement raisonnable ils pourraient continuer à étudier les questions qui leur seraient soumises. Cette manière d'agir obvia à la nécessité d'une adresse; les nouveaux avis furent lancés et les deux Chambres suspendirent leurs séances.

Je ferai observer à mes honorables amis que c'est ce qu'ils doivent faire s'ils veulent suivre cette ligne de conduite. Ce ne serait pas commode, je l'avoue. Le piège ne pourrait être convenablement tendu; le Gouvernement serait jugé d'après son pacte et non forcément d'après le discours du trône. Dans ce cas, ce ministère aurait été jugé par ses actes comme il aurait dû l'être, plutôt que par ses promesses contenues dans le discours du trône. Mais, tout a été fait autrement. On s'est départi de la coutume ordinaire. Si cet ajournement a lieu, nous aurons perdu presque un mois à discuter une question que mes honorables amis de la droite se disent incompétents à débattre, et il leur faut six semaines pour voir s'ils peuvent ressusciter les morts. Les honorables députés ont avalé l'appât fort facilement, et je ne connais pas de député qui y ait mieux contribué que mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) lorsqu'il a dit à la Chambre que le parti libéral n'avait aucun principe. Je suppose qu'à cet égard il est fort aisé pour les progressistes de faire cause commune avec le Gouvernement vu qu'ils ne peuvent mettre leurs propres principes en danger, en supposant qu'il leur en reste. Mais, il faudrait mettre fin, durant cette session, aux tentatives de résurrection d'un ministère renversé par le peuple, et si l'on continue ces tentatives, on devrait au moins ménager les usages établis et traiter le pays avec justice.

Mes honorables amis, dans le but d'arriver à leurs fins, ont jugé nécessaire de déclarer qu'ils étaient prêts à se mettre au travail, et nous ont présenté leur discours du trône. Et tout en gardant leur sérieux dans le débat, ils avaient tout le temps une arrière-pensée, sachant,—ils ne pouvaient l'ignorer,—qu'ils devraient finir, après le vote, par avouer leur incapacité et leur faiblesse. Mais ayant pris ce parti, le ministère, après avoir préparé ce discours du trône, après s'être présenté devant la Chambre comme gouvernement, et non pas comme épave d'un ministère qu'il faut six semaines pour reconstituer, devrait au moins être tenu par la Chambre à sa parole. Je ne sais pas si la Chambre a conscience de sa responsabilité dans l'espèce. Je crois qu'elle l'a, et alors elle ne peut s'accommoder des ter-

giversations quotidiennes du Gouvernement sans se rendre compte qu'elle se moque d'elle-même et du peuple, à moins qu'on ne soit prêt à accepter n'importe quelle comédie, n'importe quel trompe-l'œil en vue de maintenir ce ministère au pouvoir.

Voilà pour ce qui regarde le droit du Gouvernement de demander un ajournement. En vertu de l'autorité que j'ai lue à la Chambre il avait le droit à l'origine de demander un ajournement dans le but de reconstituer le ministère et de présenter un programme qui serait accepté ou rejeté par la Chambre. Mais il n'a pas voulu user de ce droit. Il a préféré nous offrir un appât avec le discours du trône et s'engager ainsi. Maintenant il nous fait un aveu d'incapacité mais nous dit que c'est le programme qu'il avait l'intention de mettre à exécution. Monsieur l'Orateur, il est évident que le Gouvernement ne saurait adopter simultanément ces deux attitudes.

Est-ce trop demander à la Chambre que de chasser pour un instant de son esprit l'idée que l'intérêt du Canada est lié à la suprématie de ce tout petit groupe qui prédomine dans cette Assemblée? Est-ce trop lui demander que de chasser momentanément de son esprit l'idée qu'il importe avant tout de maintenir en activité ce parlement et ce gouvernement, pour songer quelque peu à ces choses qui touchent particulièrement notre pays? Je me demande si certains honorables membres ne pourraient pas relire le discours du très honorable Mackenzie King annonçant des élections générales. Il déclara entre autres choses: Il est nécessaire que le peuple nous accorde un mandat et cela sans délai. Je ne puis plus attendre, car il y a des problèmes d'importance essentielle pour le Canada dont la solution a été retardée depuis quatre ans. Ce retard a déjà trop duré. A la réflexion, mes honorables amis pourraient peut-être se demander si M. King a dit la vérité ou non? Et s'ils analysent la situation, ils se rendront compte que le premier ministre a dit la vérité. Or, du moment que les honorables membres sont au fait de la situation, quelle excuse peuvent-ils bien faire valoir pour retarder encore le règlement de ces questions importantes? Pour quelle raison les affaires publiques resteraient-elles dans la stagnation pendant six semaines de plus, afin que M. King tente encore une fois d'accomplir des choses qu'après réflexion et de sang froid il a avoué être impossibles d'exécution, alors que les circonstances étaient autrement plus favorables qu'à l'heure actuelle? Je me demande si mes honorables amis pourraient songer à cela pendant un seul instant. Tous ces problèmes réclament une solution au plus tôt; pas un seul n'a été réglé ou n'est en voie de l'être. Et nous avons d'autres ennuis qui réclament notre attention, monsieur l'Orateur. Je m'abstiendrai de les énumérer tous, car cela prendrait trop de temps; pour ne citer qu'un exemple toutefois, je citerai la situation des mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui souffrent de la faim, dit-on, et bien que l'on ait apporté quelque soulagement à la misère des mineurs des charbonnages du sud, nous n'avons encore rien fait pour secourir ceux des régions houillères du nord de la province. Nous devons également faire face à une disette de combustible dans les provinces du centre et, cependant, le Gouvernement n'a encore rien fait. Dans l'esprit de nos gouvernants, il est bien plus important de continuer dans la voie que M. King a qualifiée de déplorable, dans son discours—de rester en fonction et de continuer à toucher leurs traitements,—que de s'employer au règlement de ces importants problèmes.

Mais il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte, monsieur l'Orateur. Toute la machine parlementaire est en pleine activité. Je me demande si mes honorables amis ont jamais réfléchi à ce que cela veut dire. Cela signifie que nous avons au delà de trois cents employés si non plus,—je ne prétends pas donner le nombre exact, mais je sais que ce chiffre n'est pas loin de la vérité,—qui sont à l'œuvre pour maintenir en mouvement la machine parlementaire. Le Parlement a été convoqué en session et tous les représentants du peuple sont ici. Les frais nécessaires ont été faits et l'on nous demande maintenant d'arrêter tout dans l'unique but de tenter la résurrection d'un gouvernement moribond. Je le répète, devons-nous faire fi de l'intérêt du pays? Et le Parlement est en session et fonctionne avec le concours de ce nombreux personnel. Mes honorables amis, cela va de soi, espèrent que la présente motion sera adoptée. J'ai entendu dire dans les couloirs,—mes honorables amis me corrigeront séance tenante si je fais erreur; pour ma part, j'ignore si ces rumeurs sont fondées ou non,—que l'adoption de la motion en discussion constitue l'une des conditions du pacte conclu entre le Gouvernement et les progressistes. Cependant, si ce pacte n'est pas signé, scellé et délibéré d'une façon définitive; si ces arrangements ne diffèrent absolument des nombreuses promesses et protestations du Gouvernement depuis quatre ans, j'ose espérer que certains honorables membres feront un retour sur eux-mêmes et considéreront ce qu'ils font. Je le répète, la machine parlementaire est en plein mouvement avec le concours de quelque trois cents employés. Que fera-t-on de tout ce personnel? De plus, il y a les représentants du peuple venus de toutes les parties du pays.

Etant donné le fait que le Gouvernement a présenté le discours du trône, au mépris de toutes les autorités constitutionnelles; en considération du grand nombre de problèmes nationaux qui attendent une solution; vu les frais qui s'accumulent de jour en jour et étant donnée,—j'ai réservé cette dernière raison pour la fin,—la convenance des représentants du peuple eux-mêmes; pour toutes ces considérations, dis-je, mes honorables amis ne devraient pas insister sur l'adoption de la présente motion.

Quoiqu'il en soit, je n'hésite pas à prédire que la tentative de mes honorables amis sera vaine. Nul ajournement de la session, peu importe sa longueur, ne saurait faire du présent Gouvernement un organisme satisfaisant pour la transaction des affaires publiques. Etant donnés les incidents qui se sont déroulés ici et les tergiversations du ministère depuis l'ouverture de la session, le peuple canadien a parfaitement le droit d'exiger qu'on lui donne une autre occasion de dire s'il désire voir administrer les affaires du pays par le groupe King. L'attitude actuelle du Gouvernement ne tend qu'à causer du délai; il ne sera jamais en mesure de se maintenir et de fonctionner pendant tout la durée de la présente législature. Est-il donc si nécessaire dans les circonstances d'occasionner de nouveaux délais? Voyez donc, monsieur l'Orateur, à quelle sorte de gouvernement nous avons affaire! Au moment donné mes honorables amis préconisent l'économie et la réduction des impôts et l'instant d'après, dans l'unique but de s'assurer trois voix, ils prennent des engagements qui représentent 23 millions des deniers publics. Le jeu en vaut-il la chandelle? Monsieur l'Orateur, j'espère sincèrement que la motion en discussion sera repoussée.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Je prétends respectueusement, monsieur l'Orateur, que si l'auteur de la motion prend la parole, cela aura pour effet de clore le débat et nous n'avons certes pas fini.

L'hon. M. LAPOINTE: L'intervention de mon très honorable ami vise-t-elle à m'empêcher de prendre la parole?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je regrette que l'honorable ministre n'ait pas demandé la parole au moment où Votre Honneur a mis la question aux voix.

L'hon. M. LAPOINTE: Je reconnais qu'ayant proposé la résolution, j'ai perdu mon droit de parole, si ce n'est que comme réponse après que tous les autres auront parlé. Cependant je me proposais de prendre la parole sur la motion. (*Exclamations.*) Telle était mon intention, mais—j'en prends la Chambre à témoin—l'honorable député s'est levé aussitôt et m'a empêché de le faire. Néanmoins, cela n'a pas d'importance.

M. CHAPLIN (Lincoln): Le ministère est mort.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Puis-je faire une suggestion...

Des DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Très bien, je suis satisfait.

M. G. B. NICHOLSON (Algoma-Est): Vous serez, je pense, d'accord avec moi, monsieur l'Orateur, lorsque je dirai que le Parlement est aujourd'hui en face d'une situation absolument sans précédent. Je sais fort bien qu'il ne se soucie guère des précédents, mais je doute que vous puissiez trouver un cas analogue dans l'histoire de n'importe quel Parlement au monde. Voici un Gouvernement, ou ce qu'on prétend être un Gouvernement, qui convoque le Parlement dans les termes suivants: Pour l'expédition des affaires, traiter, faire et conclure, etc. Le Parlement a été convoqué pour le 7 janvier, mais pour mieux faire ressortir la façon dont il a été convoqué et la raison pour laquelle on l'a réuni, on me permettra de rappeler certains faits passés.

La dernière législature fut dissoute environ un an et demi avant l'expiration de son mandat; si le Gouvernement l'avait voulu, on aurait pu avoir au moins une autre session entière. Le Parlement fut dissous à la suggestion du premier ministre dont j'ai entre les mains la propre déclaration quant aux raisons de la dissolution et la nécessité dans laquelle lui et ses ministres se trouvaient de demander un nouveau mandat au peuple. Je n'ai pas l'intention de m'étendre bien longuement là-dessus; je me contenterai de dire que le premier ministre lui-même, en formulant ces raisons, a déclaré que le Canada avait à faire face à trois principaux problèmes de la plus haute importance que ni son ministère, ni le Parlement tel qu'il était constitué, ne pouvaient résoudre. Il s'agissait du transport, de l'immigration et de la politique fiscale.

Pour le moment, je n'entreprendrai pas d'analyser ces trois problèmes, me contentant de faire remarquer que c'est parce qu'on ne pouvait pas les résoudre, d'après le premier ministre, sans un nouveau Parlement, que la dernière législature fut dissoute et l'appel au peuple décidé. Inutile de relater ce qui s'est

passé à la suite de cet appel; les survivants du ministère sont parfaitement au courant des faits. Ensuite le premier ministre, qui avait été battu, fit une série de déclarations au public pour lui faire part de ses intentions et plus tard nous fûmes convoqués suivant les termes de la proclamation publiée dans la *Gazette du Canada*. Le Parlement se réunit à la date fixée et l'on fit prononcer par Son Excellence le Gouverneur général un discours, lequel est supposé formuler le programme des mesures dont le Parlement doit paraît-il être saisi. Il y aura bientôt quatre semaines que nous sommes ici à discuter ce programme ou prétendu programme de la législation projetée, et voici que le Gouvernement vient maintenant nous dire: Malgré que nous ayons lancé aux quatre coins du pays l'avis de la convocation du Parlement et que nous ayons fait venir ici des députés du Yukon, de la Colombie-Anglaise, des Territoires du Nord-Ouest et des Provinces maritimes, leur occasionnant ainsi beaucoup de frais et d'ennuis, bien que nous ayons mis en branle tout le mécanisme parlementaire et que nous entendions conserver la direction des affaires publiques, nous ne pouvons pas aller plus loin. Nous devons ajourner, il nous faut un répit durant lequel nous pourrons trafiquer et faire en sorte de nous remplumer, afin de durer un peu plus longtemps. Et quelle raison donne-t-on pour cela? Le ministre de la Justice (M. Lapointe) a dit ici il y a quelques jours que: d'après lui, il était juste de donner au premier ministre l'occasion de réorganiser son ministère. Ce ministère a été mis en pièces le 29 octobre dernier. Le premier ministre est-il lui-même revenu du choc qu'il a reçu dans York-Nord ou bien est-il à ce point embrouillé qu'il lui est impossible de déterminer quelle sorte de ministère il va former? Trois mois et demi ne suffisent-ils pas au premier ministre pour décider s'il doit ou non avoir un ministère? En examinant froidement les choses, monsieur l'Orateur, nous découvrons la véritable raison de la convocation du Parlement. Les honorables députés de la droite n'ont jamais eu l'intention de réunir les Chambres le 7 janvier et de discuter le discours qui a été mis dans la bouche de Son Excellence le Gouverneur général. J'irai jusqu'à dire que si la résolution insidieuse présentée par le ministre de la Justice, le jour où le Parlement s'est réuni avait été acceptée par la Chambre, si les honorables députés de la droite avaient pu la faire adopter, nous n'aurions pas du tout étudié le discours du trône. Non, ce n'était pas là le but. Comme je l'ai dit il y a un instant, le but visé en convoquant les Chambres se révèle par la résolution d'aujourd'hui et il se manifeste clairement pour quiconque a suivi le cours des événements depuis que le Parlement s'est réuni. Qu'était-il? Simplement d'employer des sophismes ou d'autres moyens du goût de la droite pour arracher au Parlement un vote de confiance que le peuple lui a refusé le 29 octobre dernier. On voulait permettre à M. King d'aller dans la circonscription éloignée de Prince-Albert, au nord de la Saskatchewan—lui qui n'osait pas se présenter dans sa province natale d'Ontario, ou dans l'île du Prince-Edouard, où il avait un siège auparavant; lui qui n'osait pas risquer une élection au Nouveau-Brunswick, ou au Manitoba, ou en Colombie-Anglaise, ou dans toute autre province—et afin de lui faire remporter cette circonscription il devait se présenter non comme premier ministre défait, non comme candidat que la circonscription de York-Nord a refusé d'accepter, mais bien comme premier ministre venant récemment de revêtir le manteau de la confiance jeté sur ses épaules par les membres de la Chambre et arraché par les promesses contenues dans le discours du trône.

Or, monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) le demandait il y a un moment: A-t-on résolu un seul des problèmes urgents que le pays devait envisager le 5 septembre dernier, alors que M. Mackenzie King a prononcé son discours dans York-Nord? Le Parlement s'est-il occupé des questions pressantes pour le peuple du pays? A-t-on résolu le problème des transports? A-t-on résolu le problème de l'immigration? A-t-on résolu le problème fiscal? Sommes-nous en voie de résoudre aucun de ces problèmes? En débattant une motion comme celle qui est aujourd'hui devant la Chambre je sais fort bien que nous ne pouvons pas discuter ces questions, sauf pour dire que le problème des transports est toujours urgent. Tous les jours le peuple du Canada voit lui échapper les moyens de faire réussir le réseau du National-Canadien, à cause de ce qui se passe et de ce qui s'est passé en raison du manque de capacités du gouvernement qui occupait les sièges de la droite. On n'a pas résolu le problème de l'immigration, mais ce problème s'accentue davantage par le fait que nos propres concitoyens canadiens ne peuvent trouver du travail dans leur propre pays. Depuis deux ou trois semaines on nous a beaucoup parlé de l'amélioration de la situation dans tout le pays. Cependant, il n'y a pas de ministre du Travail aux banquettes ministérielles; il n'y a pas de ministre d'Immigration et de

Colonisation, du moins nous n'en voyons pas et il n'y a pas de gouvernement à qui nous puissions en appeler. Il n'y a pas de ministre des Chemins de fer et des Canaux et je défie tout membre de ce restant de gouvernement, ou tout député qui siège à la droite, sans me soucier qui il est, ni d'où il vient, de m'indiquer un seul village, ville ou cité de ce grand Dominion, à partir de Cap-Breton à l'est jusqu'à Vancouver à l'ouest, où une douzaine de Canadiens pourraient se présenter aujourd'hui ou demain avec l'assurance de trouver un emploi honorable. Cependant, les honorables députés de la droite prétendent que la situation est satisfaisante, qu'elle est ce qu'elle doit être, qu'il n'y a pas de nécessité pour que le Parlement continue de siéger et que nous n'avons pas besoin d'étudier les problèmes que le premier ministre a trouvés si pressants.

Au cours des trois dernières semaines nous avons vu et entendu d'étranges choses à la Chambre. On nous a déclaré par exemple qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte du vœu exprimé par le peuple canadien aux dernières élections générales; que c'est le droit du Parlement, des membres de la Chambre des communes de venir ici et, en violation directe de la volonté formelle du peuple, d'adopter la ligne de conduite qui leur convient. Nous avons vu le ministre de la Justice debout à sa place et montrant du doigt les membres de la gauche, nous dire: "Nous pourrons diriger les affaires avec votre coopération, mais si vous ne consentez pas à coopérer, nous dirigerons sans vous". Nous avons su que le ministre des Douanes et de l'Accise était allé à Montréal dire aux gens que le Gouvernement dirigerait les affaires avec l'appui du Parlement, mais qu'il dirigerait aussi avec ou sans cet appui et que rien, sauf un vote du peuple, n'amènerait la démission du ministère. En prenant pareille attitude, non seulement se sont-ils moqués de la population, mais ils ont rejeté à la face du public canadien le verdict que ce dernier avait rendu lorsqu'il renversa le Gouvernement au scrutin et décida qu'il fallait un nouveau gouvernement au pays. Et aujourd'hui, ils viennent nous dire: "Nous n'avons que faire du Parlement. Il est vrai que nous vous avons convoqués ici et que nous vous avons invités à administrer les affaires de la nation, mais pour un gouvernement comme celui-ci, le Parlement est un obstacle." Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, qu'au cours d'une session du Parlement, un gouvernement peut avoir à répondre à certaines questions, et que, pour répondre à ces questions, il faut qu'il y ait un ministère. Lorsqu'un programme législatif est soumis, il faut un gouvernement ou des membres du gouvernement pour en prendre la direction et en porter la responsabilité. Ces honorables députés savent qu'un gouvernement de cette sorte n'existe pas. Ils savent qu'en réalité il n'y a pas de gouvernement en mesure de défendre ces mesures législatives et d'en prendre la responsabilité, et c'est pour cette raison qu'ils veulent écarter le Parlement. Ils veulent renvoyer les députés de la Chambre à leur foyer et il s'écoulera un autre délai de six semaines, soit jusqu'à la vacance de Pâques, avant que le Parlement ait fait une seule démarche en vue de mettre à exécution le programme législatif qu'ils lui ont soumis ou fait un seul pas vers la solution des questions qu'ils disent avoir à régler. Il est vrai qu'il y a quelques jours à peine, un des ministres qui siège du côté du Gouvernement disait à propos de l'une de ces questions: "Comment un parlement constitué comme celui-ci, ou comment un gouvernement, dans un parlement comme celui-ci, peut-il régler une question de cette nature?" Il faisait allusion à la question à la question du transport et répétait les paroles du premier ministre lorsqu'il annonça la dissolution des Chambres. A ce moment, il avait à la Chambre des communes une majorité définie de députés de son propre côté et pendant toute la durée du Parlement, il avait eu l'appui constant de soixante-trois ou soixante-quatre membres du groupe progressiste. Mais il dit: "Je ne saurais compter sur un appui de cette sorte. Ce ne sont pas les membres du Parlement dont le Gouvernement devrait avoir l'appui s'il entend apporter une solution à ces difficultés." En d'autres termes, il disait: "Nous voulons des membres du Parlement qui soient en mesure de traiter des questions de cette nature." Mais aujourd'hui, on vient nous dire: "Nonobstant tout ce que nous avons dit, bien que nous avons déjà réprouvé ce groupe comme constituant un danger pour l'existence de la nation", pour me servir de paroles mêmes prononcées à Regina et à Saskatoon,—si nous pouvons obtenir, par tous les moyens possible, un vote de confiance qui nous permettra de demander au Parlement l'autorisation de continuer aux affaires, dans la circonstance, nous essayerons de le faire."

Au cours des quelques semaines qui viennent de s'écouler, il y a eu un point sur lequel nous nous sommes fixés, et le Gouvernement a peut-être fait une des choses qu'il avait entrepris de faire. A en juger par ce que nous en savons, il a pu contracter une alliance définie, offensive et défensive, avec l'honorable député de Brandon (M. Forke), qui dirige le parti progressiste et ceux de ce groupe qu'il peut entraîner à sa suite et à l'appui de ce

Gouvernement. Même après les propos acerbes tenus à mon égard et à l'endroit d'autres membres de ce groupe par l'honorable député de Rosetown (M. Evans) dans son discours d'il y a quelques jours, je n'ai aucune objection à ce que l'honorable représentant de Brandon contracte l'alliance que bon lui semblera avec le gouvernement King, avec M. Mackenzie King lui-même ou avec ceux qui siègent dans la tribune et de là indiquent la ligne de conduite que ce Gouvernement doit suivre. Toutefois, la Chambre serait curieuse de savoir au juste d'après quelles conditions cette alliance a été effectuée ou doit s'effectuer. Le 11 janvier, le *Citizen* d'Ottawa, organe particulier de M. Mackenzie King, lequel journal se proclame également l'organe spécial de l'honorable député de Brandon, disait:

Les progressistes peuvent coopérer avec les libéraux tout comme les députés travaillistes peuvent le faire avec les progressistes, sans sacrifier un iota de leur indépendance politique.

Je me demande si l'honorable député de Brandon aurait à faire de grands sacrifices advenant le cas où son indépendance serait mise en doute en l'occurrence.

Le *Citizen* poursuit:

Mais en même temps, il faudra que cette coopération soit à la fois sincère et effective. . . Naturellement, il faut se rappeler le triste sort de cette jeune fille de Riga à la suite de sa promenade à dos de tigre; n'oublions pas non plus la fable de l'araignée et de la mouche; mais radicaux et progressistes qui, dans la crainte de subir un pareil sort, hésiteraient à assister à un caucus libéral, se feraient une réputation de frêles jeunes filles ou de mouches insensées.

Voici la conclusion:

Toutefois, voici la question dont il faut tenir compte: Si les députés progressistes ne prêtent pas au Gouvernement leur concours dans les caucus pour l'aider à éclairer les membres du parti libéral, ou pour stimuler le zèle des indifférents, comment peut-on compter que les ministres prennent sur eux la lourde tâche de faire adopter par le Parlement les mesures voulues? Il faut que le Gouvernement soit certain d'une coopération effective.

L'auteur de cet article du *Citizen* n'a pas lieu de s'inquiéter à ce sujet. Le Gouvernement, ou les ministres qui restaient à cette époque ne songeaient aucunement à assumer la responsabilité de faire adopter des mesures législatives par le Parlement tel que ce dernier est constitué aujourd'hui.

Quelques jours plus tard, le 15 janvier, l'honorable député de Brandon a déclaré au *Toronto Star* ce qui suit:

Il faudrait trouver quelque moyen de se prêter un concours mutuel. Nous ne pouvons rester spectateurs impassibles. Nous devons coopérer avec le Gouvernement pour faire adopter les projets qu'il a annoncés.

Il y a aussi les conditions imposées à l'autre partie contractante. L'*Ottawa Citizen* nous les a fait connaître à la date du 11 janvier

Il disait: Les progressistes doivent avoir une réunion et décider quelles offres ils peuvent faire aux libéraux. Les conditions de la reddition furent publiées dans le *Toronto Star*. Le 28 janvier ce journal disait encore:

Le programme législatif a été discuté longuement à une conférence tenue aujourd'hui, entre le premier ministre King, les membres du Gouvernement et le comité exécutif du parti progressif.

Quels étaient ces membres du Gouvernement? Les ministres de Toronto et ceux de Montréal étaient-ils présents à la réunion? Nous éprouvons beaucoup de sympathie pour les ministres qui s'efforcent de faire face aux besoins de l'administration publique. Ce n'est pas une tâche facile ni agréable que de régler les questions qui surgissent, dans les conditions actuelles du Parlement, et d'avoir à courir après M. Vincent Massey soit dans les galeries soit ailleurs, ou de prendre le train pour Montréal afin d'y rencontrer M. Marler, puisque le chef s'est envolé au fond de l'Ouest.

Je poursuis la citation:

La conférence dura deux heures, y assistaient outre M. Forke, Mlle Agnes Macphail, de Grey-Sud-Est; H. E. Spencer, de Battle-River, le whip en chef progressiste, M. Robert Gardner, d'Acadia (Alberta); M. J. L. Brown, de Lisgar. M. Spencer n'a fait aucune déclaration à la suite de la conférence.

En sortant de la conférence, M. Forke a annoncé que la discussion avait été amicale. Tout indique que les progressistes vont pouvoir coopérer avec le Gouvernement...

C'est-à-dire aux conditions indiquées dans l'information du *Citizen*, le 11 janvier, d'après lesquelles un caucus devait avoir lieu préalablement aux conférences. En d'autres mots, les progressistes se livraient au Gouvernement. C'est un fait qu'il faut mettre en pleine lumière. Mais je répète que je n'y vois aucun inconvénient et que c'est leur droit. Le député de Brandon (M. Forke) est maître de lui et il peut disposer de ce qui reste de son parti.

L'hon. M. MANION: Il est aussi maître du Gouvernement.

M. NICHOLSON: C'est vrai, pour le moment, il est aussi maître du Gouvernement. Mais s'il croit, et si le Gouvernement croit que c'est là une situation avantageuse au pays, les membres de ce côté (*la gauche*), sont d'un avis différent. Les députés ont certaines responsabilités. Les électeurs qui ont accordé leurs suffrages aux membres de la représentation, qui compte dans ses rangs la seue femme, député élue, savaient quelles graves questions attendent une solution. Ce n'est pas à la légère qu'il nous ont honorés de leurs suffrages. Les électeurs ne nous ont pas envoyés ici pour y perdre notre temps, pour faire la navette entre Ottawa et nos résidences, sans

souci de l'intérêt du pays. Il en est parmi nous qui ne sont pas de cet avis. Je m'estime tenu en conscience de faire échec à ce Gouvernement qui prétend s'attacher au pouvoir, au mépris de la volonté populaire, et qui fait tout pour attirer le discrédit sur nos institutions politiques.

Le Parlement a été convoqué il y a quatre semaines. Pourquoi faire? Pour soumettre un programme législatif, suivant les termes du décret de convocation, pour s'occuper des questions qui intéressent le pays. Nous sommes ici depuis quatre semaines et durant les quatre derniers jours le Gouvernement nous a donné le ridicule spectacle de faire prendre successivement la parole à un certain nombre d'orateurs pour retarder un vote dont il appréhendait l'issue.

Des DEPUTES: Que faites-vous en ce moment?

M. NICHOLSON: Peu importe ce que je fais. Qu'on réponde d'abord à mes arguments et l'on me critiquera ensuite. Ce que je veux faire et ce que je ne cesserai de faire, c'est montrer la complète inertie d'un groupe d'hommes qui s'appellent le Gouvernement. C'est cela que je veux exposer aux yeux du public. Je crois de mon devoir, et c'est le devoir de tout membre indépendant dans la Chambre, de dire aux ministres: Montrez-nous votre programme législatif; expliquez-nous vos projets. Nous sommes prêts à continuer nos travaux et vous n'avez pas le droit de demander cet ajournement. Si vous n'avez pas réussi à former un gouvernement au cours des deux ou trois derniers mois, quel succès peut vous attendre dans les six semaines à venir? Quant à moi, je suis prêt à rester ici et à voir adopter ce programme législatif.

M. YOUNG (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour une question de privilège. L'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) a dit à la Chambre que le premier ministre, le très honorable M. Mackenzie King, avait affirmé à Saskatoon que le parti progressiste constituait une menace à la vie publique de notre pays. Je tiens à dire que j'étais présent. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, l'honorable député en a assez dit pour nous montrer que le point qu'il soulève n'est aucunement une question de règlement.

M. YOUNG (Saskatoon): J'étais présent à cette assemblée, me trouvant sur l'estrade avec le premier ministre. . .

M. l'ORATEUR: Ce n'est pas une question de privilège.

M. NICHOLSON: Faites venir M Mackenzie King pour qu'il se défende lui-même.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, il m'est très difficile de dire quelque chose de désagréable au sujet du Gouvernement. Depuis quatre ans il s'est montré si désespérément incapable, si désespérément incompétent, si désespérément faible, qu'il a ma sympathie. Mais sympathie à part, on ne devrait pas permettre à ce Gouvernement d'ajourner la Chambre même pendant une heure. Il n'en a pas le droit parce qu'il ne jouit pas de la confiance du pays; il n'en a jamais joui. Il n'a pas la confiance de cette Chambre. Ce qui est pis, il n'a pas confiance en lui-même. Mais, plus que tout cela, il a abaissé la moralité politique de ce Parlement; et pour cela il doit être châtié. Il devrait démissionner. Nous avons été témoins d'une chose qui ne s'était jamais vue dans les annales législatives de l'empire britannique. Le discours du trône fait au Parlement a été qualifié par la presse d'une extrémité à l'autre du pays comme une tentative de corruption à l'égard des députés qui siègent à ma gauche. Tel est le verdict unanime des journaux canadiens touchant les projets législatifs que promet le discours du trône.

Plus que cela, monsieur l'Orateur, le ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin) a prononcé à Montréal un discours où il a affirmé que le Gouvernement refuserait de se conformer à la volonté de cette Chambre, qu'il ne se trouverait obligé de se démettre que devant un verdict défavorable des électeurs. En outre il a fait une menace aux députés à ma gauche, et qu'il me soit permis d'exprimer ici mon admiration pour son courage. Il est un des rares hommes courageux que j'ai vus de son côté de la Chambre. Il leur a signifié, en termes aussi clairs que le permet la langue anglaise, que les progressistes devaient voter avec les libéraux, s'ils ne voulaient pas affronter de nouvelles élections. Je répète que j'admire son courage. Si ses collègues ont assez de courage pour l'appuyer dans ce qu'il a dit là, je suis convaincu qu'ils auront l'appui voulu. Loin de moi l'idée de manquer de respect à l'égard des honorables membres à ma gauche; mais si leurs voix se ralliaient à la mienne, je serais probablement battu aux prochaines élections. J'ai gagné mon élection en octobre dernier grâce à certains principes: j'ai préconisé la protection pour le cultivateur, pour l'ouvrier et pour le manufacturier. Mes commettants savent très bien que tel n'est pas le programme des honorables collègues à ma gauche; et je dis encore que, s'ils s'alliaient à mon parti, il est probable

qu'à la prochaine consultation électorale ma majorité de 3,600 serait transformée en minorité.

Le ministère n'a jamais joui de la confiance du pays. S'il a consulté les électeurs l'automne dernier, c'est qu'il y a été forcé par l'opinion publique qui d'un bout à l'autre du Canada le censurait. Je répète, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement ne jouissait pas alors de la confiance du public et qu'il en jouit moins encore aujourd'hui. Je maintiens que ce n'est ni plus ni moins qu'un affront aux électeurs que ce débris de Gouvernement sans force, sans énergie, cherche à obtenir un ajournement dans le but de tenter de constituer un autre ministère d'ici à six semaines. Je leur dis que cela ne se peut pas. Il m'a été donné d'assister à l'agonie de plus d'un malade; je leur ai injecté les stimulants les plus énergiques connus de la médecine, mais ce fut en vain, car l'organisme humain était usé. Je regarde ce Gouvernement dans toute sa faiblesse, toute son impuissance, qui tente une transfusion de sang progressiste; et je constate combien la situation est désespérée. La chose est tout simplement impossible; on ne saurait ressusciter un cadavre politique. Lorque l'on annoncera la mort du Gouvernement, il n'existera aucun doute quant à la cause de la mort; on n'aura pas à faire l'autopsie pour dire au pays la raison de sa disparition. Il aura disparu simplement parce qu'il n'aura pas fait son devoir.

Le devoir d'un gouvernement, à mon sens, est d'améliorer la situation des gens, de les rendre plus heureux et plus prospères. Quiconque a étudié les conditions dans ce Dominion depuis quatre ans peut-il déclarer dans cette Chambre que la situation du peuple s'est améliorée, que ce dernier est plus heureux et plus prospère qu'il ne l'était auparavant? Au point de vue des impôts élevés, nous occupons aujourd'hui le quatrième rang; seuls l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon payent plus d'impôts que le Canada. Les gens du pays payent aujourd'hui en taxes fédérales, provinciales et municipales une somme égale à $25 par $100. Et cependant ce Gouvernement n'a rien fait depuis quatre ans pour réduire les taxes; de fait, le fardeau est plus lourd aujourd'hui qu'il ne l'était alors, comme tout le monde le sait.

Je répète que ce Gouvernement n'a pas le moindre droit de demander au Parlement un ajournement même d'une heure. Il faut s'occuper des affaires du pays. Nous avons une grande armée de sans-travail qui savent à peine où ils trouveront leur pain quotidien, et si ce gouvernement se maintient au pouvoir beaucoup plus longtemps, le peuple se rendra ici et adressera non pas au ciel mais au Gouvernement la prière: "Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien." Je dis que les affaires du pays doivent être administrées; ce gouvernement ou quelque autre doit fonctionner. Ce gouvernement a démontré qu'il lui était absolument impossible de fonctionner et un autre devrait prendre sa place. Au nom de ma circonscription, je demande à ce gouvernement de démissionner. Nous refusons de lui reconnaître le droit de s'appeler un gouvernement. Le groupe d'hommes qui détient le pouvoir n'a jamais constitué un gouvernement et vraiment, aux dernières heures de l'existence de ce dernier, on ne saurait lui accorder ce nom. Je dis donc que les affaires du pays doivent être administrées, le travail de cette Chambre doit se faire, et l'on devrait traiter avec un peu de déférence les membres de cette Chambre qui négligent leurs affaires pour venir remplir leur devoir. Mais nous sommes ici et l'on nous dit de retourner dans nos foyers pour y passer six semaines. Si les honorables membres du Gouvernement n'ont rien à faire, si leur temps n'a aucune valeur pour eux-mêmes ou pour le pays, il ne leur faut pas croire qu'il en est de même de tous les membres de cette Chambre.

L'hon. R. B. BENNETT: Monsieur l'Orateur, il existe certains faits que l'on peut considérer comme axiomatiques dans un débat de ce genre. Nous avons eu des élections générales dans ce pays le 29 octobre dernier, et de ces élections les partisans de l'opposition actuelle sont sortis plus nombreux que ceux du Gouvernement. Le Parlement fut convoqué d'abord pour le 10 décembre, puis pour le 7 janvier; nous nous sommes réunis ici pour entendre le discours du trône. Le Gouvernement a mis son sort en jeu dès les premiers jours de la session. On ne discuta pas cette motion et l'opposition présenta un amendement; comme résultat, le Gouvernement fut maintenu par une majorité de trois, ou, vu l'absence d'un député conservateur, par une majorité de deux, devrait-on dire. Hier soir le Gouvernement obtenait une majorité de dix voix. Le Gouvernement a démontré qu'il était en mesure de fonctionner; il avait prétendu que dans cette Chambre, avec l'appui d'un certain groupe, il lui serait facile de fonctionner et sur les deux questions soumises à cette Chambre, le Gouvernement a obtenu une majorité.

Mais voyons les termes sur lesquels il a mis son sort au jeu et les termes sur lesquels il a demandé à cette Chambre de le considérer

comme Gouvernement. J'ai lu avec surprise le texte du discours du trône. Sans vouloir aucunement entrer dans les détails, on remarquera qu'il contient des mesures que la Chambre est prête à discuter en ce moment. Le Gouvernement déclare qu'il se propose de faire certaines choses. Il a prétendu que certaines mesures étaient prêtes pour la discussion. Je demanderai à mon savant et honorable ami le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) si c'est ainsi que l'on administre les affaires du pays d'après les principes démocratiques modernes? Le Gouvernement, dans le discours du trône, promet au peuple de ce pays et à ses représentants dûment élus que s'il obtient un vote de confiance, vote obtenu en deux circonstances depuis, il ira de l'avant et présentera certaines mesures. C'est là ce qu'avait promis le Gouvernement. Existe-t-il un doute à ce sujet? Peut-on en douter?

Passons maintenant à une autre partie du discours du trône. Je constate, par exemple, qu'on déclare que certains départements du service public seront fusionnés et que certains services seront mieux coordonnés. Voilà un exposé d'un fait, ou du moins de l'intention de réaliser cette promesse par une loi. Je prétends que le Gouvernement doit connaître cette mesure législative; les ministres doivent la connaître maintenant, ils devaient la connaître quand ils demandèrent à Son Excellence de convoquer la Chambre; ils devaient savoir à ce moment quels départements seraient abolis et quels ministères seraient fusionnés. Est-il équitable, ou juste, est-il conforme aux bons principes d'équité, qu'ils demandent maintenant à la Chambre de suspendre ses séances, étant donnée cette promesse formelle relativement à un projet de loi? Je prie donc mon honorable ami de me dire quels départements seront fusionnés et si le projet de loi est prêt. S'il ne peut répondre à cette question, il n'aurait pas dû faire prononcer ces paroles par Son Excellence à l'ouverture de la session: De deux choses l'une: ou les ministres le savent ou ils ne le savent pas. S'ils le savent, ils devraient nous le dire; sinon ils ont trompé le Parlement et le peuple canadien. Mais ils ne s'arrêtent pas là. Ils disent qu'ils ont formulé et mis en vigueur une vaste politique d'immigration. Ils ne disent pas qu'ils la formuleront, mais qu'ils l'ont formulée; et, puisqu'ils ont agi de la sorte, pourquoi la Chambre ne connaîtrait-elle pas cette politique? Puisqu'ils ont annoncé ce projet dans le discours du trône, pourquoi manquent-ils à leur promesse?

Ils ajoutent que l'on présentera un projet de loi destiné à faciliter beaucoup les crédits agricoles. Où est ce projet de loi? Je comprendrais que mon honorable ami demandât la suspension des séances s'il disait: "Notre programme législatif n'est pas prêt; nous avons l'intention de présenter des projets de loi qui n'ont pas été annoncés dans le discours du trône". Ou bien: "Nous ne savons pas quelles mesures nous demanderons au Parlement d'approuver, ni quelles lois les députés devront adopter". Mais, étant donnés ces exposés, ces déclarations faites au Parlement dans le discours du trône, où il était dit que tous ces projets de loi sont prêts, comment peuvent-ils s'attendre que le peuple canadien croie que le Gouvernement soit autre chose qu'une hypocrisie organisée?

Je poursuis la lecture du discours du trône et je vois:

> Une commission consultative du tarif sera donc nommée immédiatement.

Non pas la semaine prochaine, ni la semaine suivante, mais immédiatement. Il s'ensuit donc que le Gouvernement est prêt à présenter ce projet de loi et à adopter la loi qui pourrait être nécessaire pour donner effet à cette promesse. On n'a sûrement pas besoin d'interrompre les séances de la Chambre pour cela. Puis-je rappeler à la Chambre que l'on demande d'interrompre les travaux de la session jusqu'au 15 mars, précisément à l'époque de la perception des impôts; quand, en vue du commerce du printemps, les hommes d'affaires commencent à prévoir les nouvelles entreprises où ils engageront leurs capitaux pour l'année. Néanmoins on lit ces mots dans le discours du trône:

> Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possibles d'importantes réductions d'impôts.

Pourquoi ne le fait-on pas sans retard? Pourquoi laisse-t-on ignorer au peuple canadien, jusqu'au 15 mars et même plus tard, ce que l'on se propose de faire? Pourquoi voit-on dans ce pays l'instabilité, le manque de sincérité et le doute, quant aux projets annoncés par le Gouvernement à ce sujet?

On voit plus loin dans le discours du trône que l'on demandera à la Chambre d'approuver des conventions commerciales conclues avec les Antilles anglaises, avec les Bermudes, la Guyane et le Honduras britanniques. Tous ces projets de loi sont prêts. Pourquoi donc empêcher le Parlement de remplir ses fonctions d'assemblée législative du Canada, simplement parce que cela convient à certains ministres ou à un homme qui se prétend le premier ministre?

Poursuivons. On lit dans le discours du trône:

> Mon gouvernement se propose de présenter les propositions nécessaires pour parachever immédiatement le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Et une commission royale pour les Provinces maritimes. On devait présenter tous ces projets sans retard. Le Gouvernement ne s'arrêta pas là. Il annonça des amendements à la loi électorale, ainsi qu'un projet de loi ayant pour objet de remettre à la province d'Alberta la gestion de ses ressources naturelles. La législature de l'Alberta se réunira bientôt; on l'a convoquée, si je ne me trompe, pour une date prochaine. Va-t-on retarder les travaux de la législature de cette province? Va-t-on nous empêcher d'adopter le plus tôt possible ces projets de lois et les autres qui sont annoncés dans le discours du trône, simplement pour accommoder un homme qui ne siège pas dans cette Chambre? Je cite ces passages pour démontrer clairement que si le Gouvernement était sincère (je n'emploie pas ce mot dans le but d'injurier), s'il avait l'intention de faire ce qu'il a annoncé par la bouche de Son Excellence à l'ouverture de la session, il a donc un programme législatif prêt à être soumis à l'étude de la Chambre. Si son programme législatif n'est pas prêt, il aurait dû le dire; seulement, s'il nous a trompés en disant que son programme était prêt, alors, selon moi, il n'a aucunement droit d'obtenir un ajournement.

Je n'oublie pas les embarras dont mon savant et honorable ami nous a fait part l'autre jour, mais je prétends, et cela d'après des autorités, que ces embarras ne sont pas de ceux, dont un gouvernement comme celui-ci peut se réclamer. Il ne s'agit pas ici d'un ministère nouveau recueillant la succession de prédécesseurs démissionnaires ou chassés du pouvoir. C'est le même ministère qui continue. C'est comme tel qu'il a cherché à obtenir la confiance de la Chambre, et c'est comme tel qu'il l'a obtenu cette confiance. Il a d'abord recueilli une majorité de trois voix, puis une autre de dix voix pour se maintenir comme ministère continuant ses fonctions, et non comme gouvernement nouveau. S'il se fût agi, à la vérité, d'un nouveau gouvernement,—les autorités sont alors claires et explicites,—il aurait pu venir devant la Chambre et demander un ajournement assez long pour permettre aux ministres nouveaux de se faire élire dans leurs comtés respectifs. Il n'y a que quelques jours, et je me borne à le rappeler à la députation, je disais qu'en 1868, alors que Disraëli démissionna pour être remplacé par Gladstone, celui-ci ne put siéger au parlement, et quand celui-ci se réunit pour la session convoquée avant la démission de Disraëli, il n'y avait personne aux banquettes ministérielles et il fallut ajourner pour permettre à Gladstone de revenir à la Chambre,

ce qu'il fit peu de temps après. Mais il n'en est pas de même ici. Voici un gouvernement qui reste en fonction et qui entend garder le pouvoir, il prétend et affirme être le gouvernement qui a brigué les suffrages du peuple, et il dit avoir obtenu un mandat du corps électoral pour garder le pouvoir et pour continuer à administrer les affaires publiques. Nous, de la gauche, avons contesté cette prétention. Il est vrai qu'à la faveur de l'appui qu'il a reçu du député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et du député de Winnipeg-Nord (M. Heaps), du député indépendant de Labelle (M. Bourassa) et du député de Brandon (M. Forke) ainsi que des partisans de ce dernier, il est vrai, dis-je, que le Gouvernement a pu garder le pouvoir, mais il ne le détient pas pour avoir été élu par la majorité des circonscriptions du pays. Il détient le pouvoir parce qu'il a pu manœuvrer—je n'emploie pas cette expression pour offenser—avec les circonscriptions et avec les députés de façon à retenir le pouvoir. Mais puisqu'il a gardé les rênes du Gouvernement et qu'il s'est présenté au Parlement, il a le devoir, il a l'obligation, que dis-je, c'est plus qu'un devoir ordinaire et qu'une obligation: il a plus que jamais le devoir de soumettre son programme législatif, parce qu'il a mis dans la bouche du représentant de la couronne, dans le discours du trône des paroles laissant croire que ce programme était prêt à être confié à l'étude de la Chambre, programme qu'il pourrait soumettre à la Chambre sans la nécessité d'un ajournement. Nous avons dès lors ce résultat: si un nouveau gouvernement eût repris la direction des affaires du pays et que ses membres eûssent eu à se faire réélire, il est évident que, d'après la coutume parlementaire réglant d'ordinaire la conduite des partis politiques, ses ministres eussent pu demander et obtenir un ajournement. Mais le ministère vient dire: "Nous sommes le gouvernement." Et c'est bien le langage tenu par mon savant ami quand, le premier jour de la session, il a posé la question de confiance, non pas en faveur d'un nouveau gouvernement, mais en faveur de l'ancien, confiance qu'il a obtenue d'une façon autre qu'il ne l'avait demandée de prime abord. Dans ces circonstances, je prétends que le Gouvernement n'a pas justifié, ni même essayé de justifier l'ajournement auquel il prétend avoir droit. Mon savant ami n'a pas jugé à propos de donner un seul motif pour légitimer cet ajournement. Peut-être les donnera-t-il en temps et lieu, mais je prétends que, du moment que vous avez un programme législatif—et le discours du trône nous laisse croire que ce dernier est prêt à être soumis à l'étude de la Chambre—s'il y a des questions à régler

en ce pays, c'est le devoir du Parlement de continuer son travail et de voir à la solution de ces questions. Voilà ce qui en est.

L'autre jour mon honorable ami disait, fort à propos, me semble-t-il: si on se place à son point de vue: "Nous sommes dans l'embarras; nous voulons réorganiser notre ministère." Seulement, avant de consentir à cet ajournement, la Chambre a le droit de savoir de quelle façon il se propose d'effectuer cette réorganisation. Les termes dont on se sert dans le discours du trône laissent entendre que c'est déjà fait; mais on ne l'a pas fait, on n'est pas à le faire, et je soutiens en conséquence qu'il ne faut pas consentir à cet ajournement.

J'irai plus loin. On cherche à obtenir un ajournement jusqu'au 15 mars. Peu de jours après cette date, et peut-être à ce temps-là même, les gens de l'Ouest commenceront à s'occuper des semailles. Je suis indifférent, il est vrai, à l'attitude de mes honorables amis siégeant à ma gauche, à la question de savoir s'ils regardent ou non leurs devoirs de cultivateurs dans l'Ouest comme plus importants que celui de revenir ici, mais je déclare: Il y a des députés qui ont beaucoup de choses à faire, qui sont des gens occupés, et quand le Parlement est convoqué pour accomplir le travail législatif comme le disait la proclamation, et quand le représentant de la couronne, dans un discours solennel, a exposé ce programme législatif, quand de plus le Gouvernement se proclamait dans ce discours prêt à présenter ses mesures, la courtoisie et la bienséance commandent, selon moi, que ces questions soient soumises aux délibérations de la Chambre sans autre délai. Ce n'est pas une excuse suffisante, encore moins une raison, d'alléguer que certains hommes désireux de se faire élire ne sont pas ici; donc, nous ne pouvons faire ces choses. Le Gouvernement n'a pas fait valoir pareille excuse en sollicitant la confiance de cette confiante Chambre; il n'a pas fait valoir pareille excuse en recherchant l'appui des honorables députés siégeant à ma gauche. Ceux-ci, pour des motifs à eux connus et que je ne discute pas, vu que cela ne me regarde pas, ont accordé leur confiance et leur appui au Gouvernement; mais je leur demande si le peuple canadien les a délégués ici afin qu'ils dissipent six semaines de temps précieux en d'inutiles retardements. C'est une question à régler avec leurs électeurs, sans doute, mais je sais que les miens ne m'ont pas envoyé ici pour siéger puis pour suspendre les délibérations pendant six semaines, et revenir à la venue du printemps et à l'approche des mois d'été, quand la députation devient apathique à la besogne. Au contraire, ils m'ont envoyé ici à la saison et à la date auxquelles le Parlement est appelé à siéger, pour remplir consciencieusement mon devoir. Voilà ce que mes électeurs attendent de moi, si je ne me trompe, et les électeurs de mes honorables amis à ma gauche fondent sur eux le même espoir. En voilà assez pour l'aspect pratique, ordinaire de la question.

Je cherche à me mettre à la place de mon honorable ami pour reconnaître et comprendre les difficultés de sa situation, mais, après tout, il faut respecter un peu la coutume et les usages parlementaires. Si vous avez un programme bien arrêté—vous ne pouvez le nier, sinon vous avez mis sur les lèvres de Son Excellence une assertion fausse et vous avez trompé le pays—si votre programme est bien arrêté, exécutez-le. L'ordre du jour suffira à occuper le Parlement jusqu'au retour du premier ministre. Il y a des traités de commerce à discuter, des départements à réorganiser, et certes nous n'avons pas besoin de sa lourde éloquence pour adopter ces projets de loi. Certes, la Chambre peut remplir ses fonctions, durant son absence, à l'égard de ces mesures peu contentieuses en un certain sens. Certes, dans les six prochaines semaines nous pouvons exécuter une partie considérable de notre besogne.

Me permettez-vous un seul instant de considérer un autre aspect de la question? Puis-je en toute sincérité signaler à mes honorables amis d'en face le fait que les institutions parlementaires au pays sont rendues très bas dans l'opinion publique? Je le dis sans intention désobligeante. Je suis député, mais je me rends compte, comme plusieurs doivent le faire, qu'il existe dans le peuple presque un sentiment de mépris pour nos institutions parlementaires. Il n'y a pas là matière à pousser des vivats ou applaudir. C'est l'indice d'un peuple en décadence que ces institutions créées par les luttes et les efforts de la majorité du peuple canadien soient en butte à un tel mépris que les gens les tiennent en suspicion et en parlent dans des termes qu'on ne saurait répéter. Voilà ce qui arrive aujourd'hui au pays. Cela est dû en partie au fait que la grande masse du peuple ayant voté par une majorité écrasante contre les hommes qui occupent les bancs ministériels, comprend qu'aucune alliance, aucune chicanerie et aucune négociation qui les maintient au pouvoir n'est conforme aux véitables principes d'une démocratie éclairée et qui élève. Nous le comprenons, par exemple, à écouter les tirades attrayantes de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) en faveur de la démocratie et à le voir ensuite voter pour une réunion de circonstan-

ces qui rend possible cette quasi-fraude en matière de gouvernement, pour ce mépris jeté sur nos institutions, ce cramponnement du Gouvernement au pouvoir par tous les moyens. Etant donné cela, je me demande et je demande à mes honorables amis s'il n'est pas désirable de renoncer à toute opposition supplémentaire et laisser la Chambre remplir ses fonctions. Je le demande à la députation: tout de bon, qu'en dit le peuple canadien? Il dit qu'il y a un arrangement entre l'honorable député de Brandon (M. Forke) et un autre homme, par lequel la Chambre va prendre un congé de six semaines. Il se demande: pourquoi? La raison, dit-il, c'est que M. King n'est pas à la Chambre.

Un DEPUTE: Et M. Massey.

L'hon. M. BENNETT: Ils peuvent mentionner M. Massey tout aussi bien, mais personne ne l'acceptera sérieusement; il est probable qu'il est plus intéressé au sujet des réparations que du Parlement. En ce qui concerne un autre ministre défait, s'il faut en juger par les discours de la dernière campagne électorale, il est plus intéressé à sa haute position sociale. Quoi qu'il en soit, laissant cela de côté pour le moment, je demande à mes honorables amis de la droite quel effet ce procédé aura sur l'opinion publique à leur avis. Je ne doute pas un seul instant qu'ils ne respectent autant que moi cette opinion, je ne m'attribue pas ce monopole, mais je leur demande sérieusement, vu que le public leur a confié le pouvoir et une grande responsabilité, quel sera l'effet de cette conduite sur l'opinion publique. Je ne connais pas de coup plus rude porté aux institutions démocratiques que la correspondance que l'on trouvera à la page 591 des Débats non revisés (v. f.). C'est celle qui a été échangée entre l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) et le premier ministre. Ah! songeons-y, une majorité de trois. Avec un des membres absent, une majorité de deux, et cet honorable député n'a pas été lent à affirmer en dehors de cette Chambre que lui-même et son collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps) avaient entre les mains les destinées du pays. Il y a cinq jours, le premier ministre a rappelé dans une lettre une entrevue qu'il a eue avec l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et son collègue de Winnipeg-Nord, se contentant de dire: "Vous aurez ce que vous voudrez." Le niveau de nos institutions parlementaires est-il rendu si bas qu'il faille modifier notre Code criminel afin de maintenir un gouvernement au pouvoir? La démocratie en est-elle au point que les lois de l'immigration et de la nationalisation doivent être modifiées pour permettre à un gouvernement de s'attribuer ce titre? Voilà ce que je soumets à mes honorables amis. Lisez le paragraphe de cette lettre de l'honorable M. Mackenzie King auquel je fais allusion:

> En ce qui concerne les modifications à la loi sur l'immigration, à la loi de naturalisation et au Code criminel dont il a été question dans notre entrevue, j'aime à dire qu'ayant depuis discuté avec les ministres que cela intéresse les modifications projetées, je suis en mesure de vous donner l'assurance que le Gouvernement déposera des projets à cette fin au cours de la session commencée.

M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Quelle est la date de la lettre?

L'hon. M. BENNETT: Le 28 janvier, il y a cinq jours. Le parti libéral a-t-il été favorable à ces lois depuis quatre ans, oui ou non? Non pas. Les approuve-t-il maintenant? Oui. Et depuis quand? Depuis cinq jours.

Un DEPUTE: Non.

L'hon. M. BENNETT: Mon collègue dit que non, mais je sais que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord,—cela n'était pas alors le nom de sa circonscription,—a insisté sans succès sur les amendements à la loi de la naturalisation et au Code criminel. Aujourd'hui, il a la promesse du premier ministre qu'il les aura. Je le demande aux honorables députés de la droite, dont l'amour de la patrie peut-être comparé au nôtre,—ils aiment leur pays, ils sont patriotes, ils chérissent, respectent et vénèrent leurs institutions,—je leur demande de songer sérieusement si la proposition d'un ajournement de six semaines pour les raisons invoquées ne sera pas de nature à faire mépriser davantage nos institutions démocratiques. (*Exclamations*). Je ne vois rien là qui prête à rire. C'est une question qui est à la base même de nos institutions. Le Parlement a été convoqué, son programme a été tracé, le représentant de notre souverain a dit que tout était prêt, et voici que le 2 février ce même Gouvernement dit: "Nous voulons ajourner jusqu'au 15 mars, parce que nous nous sommes entendus avec quelqu'un pour cela." Est-ce bien l'idéal de la démocratie?

Je n'ai rien à ajouter, mais, après tout, monsieur l'Orateur, sommes-nous ici pour nous amuser? Certains parmi nous ont des affaires sérieuses à l'extérieur et font d'énormes sacrifices, en venant à Ottawa. La plupart parmi nous font leur grand possible pour contribuer au bien-être de la nation. Je demande à mes honorables amis de la droite,—animés je l'espère des mêmes motifs et s'inspirant d'un

désir commun à nous tous,—s'ils ne croient pas dans ces circonstances, et actuellement, ébranler de nouveau le respect que devraient commander nos institutions, accentuer le sentiment de méfiance et de mépris dont s'imprègne à leur égard l'opinion publique, porter un coup de plus à la démocratie, et justifier l'historien d'écrire que la démocratie, loin de réussir, a abouti à un échec.

Avant que les choses s'aggravent, je supplie mon honorable ami de se demander sérieusement si le Gouvernement n'a pas quelque projet à soumettre à l'étude de la Chambre durant les six semaines que le premier ministre va prendre à parcourir le pays, cherchant non pas quelqu'un a dévorer, mais, comme Noé au sortir de l'arche, un lieu sûr.

L'hon. M. GUTHRIE: Le fait le plus remarquable de ce débat est bien le silence du Gouvernement d'un côté et celui des progressistes de l'autre. L'on admettra généralement, je crois, que la motion actuellement en discussion est l'une des plus extraordinaires, et cependant le Gouvernement ne nous a pas encore donné la moindre raison de nature à l'expliquer. La proposition de mon honorable ami le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a peut-être été l'occasion d'un léger malentendu. J'avais les yeux sur lui à ce moment-là et je me suis dit qu'il ne se proposait pas de parler.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est cela.

L'hon. M. LAPOINTE: Oh! non.

L'hon. M. GUTHRIE: Et avant qu'il se lève, l'honorable député de York-Ouest avait la parole et combattait la proposition. Il eût été préférable pour la Chambre que le ministre de la Justice expliquât sa motion et si s'il y a eu malentendu à ce sujet et que le règlement de la Chambre l'empêche de prendre la parole maintenant, l'un ou l'autre de ses collègues pouvait le remplacer et renseigner la Chambre.

Bien que nous discutions cette motion depuis près de deux heures et que cinq ou six membres de la gauche, au moins, aient pris la parole, nous n'avons pas encore eu la moindre explication du Gouvernement. Pas une seule raison n'a été apportée à l'appui de cette extraordinaire proposition, soit par le Gouvernement soit par ceux qui font cause commune avec lui. Pourquoi les membres du parti progressiste se taisent-ils ainsi? Pourquoi demande-t-on un ajournement de six semaines? Pourquoi considère-t-on cet ajournement nécessaire? Pourquoi cette Chambre adopterait-elle cette motion? Ne s'en trouvera-t-il pas un qui le dira, qui donnera une raison? Cette proposition est-elle si étrange, si ténébreuse que personne n'ose la soutenir? Pourquoi ne pas exposer franchement la situation et ne pas dire clairement à la Chambre d'abord la raison qui a déterminé le Gouvernement à la présenter et ensuite, ce qui a amené bien à contre-cœur l'acquiessement des progressistes. Jusqu'à ce que cette explication nous soit fournie, nous restons passablement dans l'ignorance. Pareille motion de la part du Gouvernement et à cette période de la session est cependant si étrange que c'est le droit de l'opposition de la combattre et d'exposer ses raisons aussi nettement que possible.

Cette motion arrive au milieu d'un débat important. J'ignore si cela peut s'interpréter comme un manque d'égard pour Son Excellence, mais je n'ai certainement jamais vu dans toute ma carrière parlementaire semblable interruption dans un débat important, un débat régulier, un débat traditionnel. Quelle est la raison de cela? Je crois que nous avons là ce que les avocats appellent une proposition dilatoire, chose plutôt mal vue, en principe et dans la pratique. L'objet d'une proposition dilatoire est de retarder une conséquence défavorable. Le Gouvernement propose-t-il cette motion en vue de s'assurer encore six mois d'office? Veut-il simplement éloigner le jour fatal? Il ne nous a fourni aucune raison: ne serait-ce pas la vraie? Nos honorables amis prétendent constituer un gouvernement régulièrement en fonction. Je reconnais comme mon honorable ami de Calgary-Ouest (l'hon. M. Bennett) que deux votes enregistrés en cette Chambre leur donnent raison de le présumer. Mais alors s'il y a un gouvernement pourquoi ne continue-t-il pas de gouverner? Le Gouvernement s'est-il rendu compte qu'il ne peut commander dans cette Chambre? N'est-ce pas là une juste déduction de la situation actuelle et le véritable motif de sa proposition? Je ne crois pas exagérer en disant que cette motion provoque bien des questions d'ordre très pratique en cette Chambre dans le Parlement et dans le pays.

Pour les honorables membres de cette Chambre, il y a celle-ci qui est très importante. Nous venons de différentes parties du pays et quelques-uns de très loin. Nous avons pris nos dispositions pour rester ici durant toute la session; nous nous sommes arrangés pour demeurer à Ottawa tout le temps nécessaire à l'accomplissement de nos devoirs parlementaires. Or voici que le Gouvernement propose de nous mettre dans l'obligation de rompre tous ces arrangements pour en faire de nouveaux plus tard au prix de nombreux

inconvénients personnels et de pertes appréciables pour un bon nombre d'honorables députés. Voilà une raison d'ordre pratique, mais elle ne devrait pas peser d'un trop grand poids suivant moi sur notre décision. Cependant, il y a l'autre côté de la médaille à considérer, c'est-à-dire l'effet qu'exercera cet ajournement de la session sur les affaires du pays. Voilà la question qui intéresse le plus les représentants du peuple. La principale raison, je le suppose, que le Gouvernement puisse faire valoir à l'appui de la présente motion, c'est celle de la convenance du ministère; le cabinet cherche à obtenir du délai afin d'avoir l'avantage de se réorganiser et de se donner une forme quelconque de Gouvernement au lieu du tissu de lambeaux et de pièces que nous avons devant nous. Pour quelle raison le Gouvernement ne tente-t-il pas cette réorganisation tandis que le Parlement est en session, prêt à transiger les affaires publiques et les transigeant en réalité, en l'absence du premier ministre qui cherche à se faire réélire? Pour quelle raison le Gouvernement ne suivrait-il pas la même ligne de conduite afin de combler les autres vides dans le cabinet? De cette façon, le pays ne subirait aucun inconvénient puisque la besogne parlementaire s'accomplirait; les mesures que le Gouvernement a préparées ainsi que celles qu'il a l'intention de soumettre au Parlement pourraient être déposées, discutées et adoptées. Il n'en résultera ni retard ni inconvénient pour le peuple canadien.

Je désire également appeler l'attention du ministre de la Justice (M. Lapointe) sur la situation qui existe dans la partie du pays que j'ai l'honneur de représenter ici et touchant laquelle je reçois de nombreuses communications tous les jours, pour ainsi dire. Mes commettants me demandent de saisir la Chambre à la première occasion qui s'offrira et d'insister auprès du Gouvernement afin qu'il s'emploie à la solution d'un problème qui s'aggrave chaque jour dans le centre de la province d'Ontario. Je fais allusion à la disette du combustible. J'ai attendu le moment favorable de soulever la question, mais c'est la première fois que j'ai l'avantage de le faire. Nous voilà arrivés au second jour du mois de février, c'est-à-dire au milieu de l'hiver. Dans six semaines, nous serons rendus au 15 mars, alors que la période la plus critique de l'hiver sera passée; cependant, le combustible manque absolument dans les régions du centre de la province d'Ontario.

M. MALCOLM: L'honorable député ne parle que d'une seule qualité de houille; il y a suffisamment de charbon bitumineux pour répondre à tous les besoins de la population.

[L'hon. M. Guthrie.]

L'hon. M. GUTHRIE: Je parle de la houille ordinaire que mes commettants et moi-même nous avons l'habitude d'employer. Il est impossible de se procurer ce genre de combustible dans le centre de l'Ontario à l'heure actuelle; de plus, le prix du coke que nous avons utilisé au lieu et place de l'anthracite, depuis une couple de mois, est monté à $17 par tonne, m'assure-t-on, et il est assez difficile de s'en procurer à n'importe quel prix. Qu'allons-nous faire? Le Parlement est en session et il tient entre ses mains, jusqu'à un certain point, la solution du problème. Or, en face d'une pareille situation qui est notoire, le Gouvernement se contente de proposer l'ajournement de la session pour une période de six semaines. Pour quelle raison n'essaie-t-il pas de résoudre ce problème? J'ai dû répondre à mes commettants qu'il n'y a guère d'espoir de voir le Gouvernement régler la question. Depuis quatre ans, et d'année en année, le problème est revenu sur le tapis. Invariablement, le ministre de l'Intérieur (M. Stewart), absent de son siège en ce moment, a refusé d'agir en invoquant force excuses. Il a retardé le règlement de ce problème du combustible de session en session, en faisant part à la Chambre des expériences tentées ici et là; cependant, jusqu'aujourd'hui, le ministre n'a pas été en mesure de faire quoi que ce soit. Le peuple canadien réclame un Gouvernement qui s'occupera sans délai de trouver une solution au problème du combustible et non pas un Gouvernement qui se contente de demander une suspension des séances pendant six semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce que la période la plus critique de l'hiver soit passée.

Plus que cela, les ministres eux-mêmes ont fortement intérêt à ce que cette motion d'ajournement soit adoptée. Il n'y a qu'à se souvenir du fameux discours-programme du premier ministre à Richmond-Hill, alors qu'il fut question des traitements, des douceurs et des émoluments attachés aux fonctions ministérielles. Le fait d'ajourner le Parlement pour six semaines n'empêche pas les ministres de toucher leurs traitements. Mes honorables amis toucheront tous quand même la somme de $1,200 durant ces six semaines et ce sera autant de pris. En ce qui regarde cette question d'ajournement, les ministres ne sont donc pas absolument désintéressés, pas plus du reste que les honorables membres de la Chambre des communes que cette question intéresse aussi jusqu'à un certain point. Et voici pourquoi: La période d'ajournement compterait tout comme si la Chambre avait siégé régulièrement. Or, est-il juste, en pleine connaissance de ces faits et en l'absence de toute

raison valable mélitant en faveur d'un ajournement, que nous nous rendions à cette invitation du Gouvernement? Ne sommes-nous pas intéressés dans cette question? Je prétends respectueusement que nous le sommes. Le pays tout entier a les yeux fixés sur nous; le peuple canadien s'attend à ce que nous continuions à accomplir nos devoirs parlementaires, à discuter et à adopter les mesures que le Gouvernement a préparées et qu'il a promis de soumettre à l'assentiment du Parlement au cours de la présente session. Il ne sied guère au Gouvernement de proposer, sans aucune explication, un ajournement de six semaines, pas plus qu'il ne sied au groupe progressiste d'appuyer la proposition à cette phase critique de la session, sans élever la voix.

M. HENRI BOURASSA: Monsieur l'Orateur, on me permettra d'introduire dans ce débat quelques observations d'ordre pratique. On nous a encore parlé de précédents, d'horribles attentats à la dignité de la Chambre et du règlement. Cela ne m'a pas fait une grande impression, mais pour moi le plus solide des arguments avancés par nos honorables collègues vis-à-vis, c'est que l'on ne devrait pas ajourner pour six semaines avant d'entreprendre les travaux du Parlement. Personnellement, je tiens à ce que le Gouvernement nous donne de bonnes raisons pour justifier cette proposition d'ajournement. Peut-être pourrai-je en trouver moi-même?

On a beaucoup parlé de pactes, de conventions secrètes, etc. N'ayant pas été invité à ces réunions, je peux m'exprimer très librement. Mon parti n'a participé à aucun pacte, ni accord de quelque genre que ce soit.

L'hon. M. MANION: Le groupe n'est pas assez nombreux.

M. BOURASSA: Qu'on attende la fin de la session ou la fin de la législature. Il y a bien des façons pour un homme ou pour un groupe de faire sentir son influence. Il y a des gens qui ne sont pas pressés, qui ne sont pas désireux de prendre, ni de garder le pouvoir, de sorte qu'ils peuvent patienter pour faire accepter leurs vues par l'un ou l'autre des partis ou par un parti quelconque.

Certains de nos honorables collègues sont terrifiés à l'idée de ce qui a pu se passer entre le Gouvernement, les progressistes et même mes bons voisins de droite, les travaillistes. Peut-être est-ce parce que je suis depuis plus longtemps que la plupart d'entre eux dans la vie parlementaire, mais c'est une chose qui ne me scandalise pas beaucoup. Au contraire, je trouve qu'on est en train de créer un très bon et très salutaire précédent. Qu'on me permette de m'exprimer d'une manière concise, sans désir d'offenser qui que ce soit. Voici comment je vois la chose: Les progressistes formulent certains principes de législation; mes collègues de droite en formulent eux aussi et avant que la session finisse, il est possible que j'en formule moi-même quelques-uns. La fonction du parti libéral consistera à fournir les voix nécessaires à l'adoption de ces principes. Ce sera une très heureuse combinaison. Cela dotera le vieux parti d'idées plus larges et plus nouvelles et les nouveaux groupes d'un pouvoir d'action dans le sens pratique du mot. Je dirai dès maintenant, au risque de scandaliser quelques-uns ou tout le monde, que si nos collègues vis-à-vis étaient de ce côté-ci de la Chambre dans la même situation que celle où est aujourd'hui le parti ministériel, avec une majorité aussi douteuse que la sienne, je serais tout aussi enclin à leur témoigner mon impartialité et à leur dire à quelles conditions je serais prêt à voter pour ou contre eux. C'est apparemment ce que les membres du parti progressiste ont fait, de même que mes deux bons voisins, et je considère qu'ils ont bien agi et envers eux-mêmes et envers leurs commettants et envers le pays. Monsieur l'Orateur, les pactes loyaux négociés ouvertement entre honnêtes gens valent beaucoup mieux que les accords secrets conclus entre un parti et quelque association ou groupe commercial ou industriel.

Si les principes dictés ou imposés au ministère par ces messieurs, ou pour adopter une formule plus douce, si les principes qu'on a engagé le ministère à adopter comme convenant au pays, sont de bons principes, nous saurons agir en temps voulu et nous serons tout aussi libres alors que nous le sommes aujourd'hui de voter pour ou contre les mesures proposées par le Gouvernement, suivant les conditions dans lesquelles ces accords seront présentés à la Chambre. Pour ma part, monsieur le président, je tiens à préciser sur-le-champ que sur cette motion comme sur toute autre motion qui sera présentée pendant ou après le débat sur l'adresse, je ne contribuerai pas par mon vote à chasser un parti du pouvoir simplement pour le plaisir d'en mettre un autre à sa place. Je n'irai pas sur une demande de vote inattendue favoriser un changement de ministère uniquement pour remplacer un tel par un autre. Non, je réserve mon vote pour le moment où il s'agira d'approuver ou de désapprouver une mesure législative quelconque et, à ce moment-là, je voterai suivant l'opinion que je me ferai de la valeur de la proposition. Ce n'est pas un pacte entre le Gouvernement et moi; c'est un pacte d'honneur que j'ai conclu avec la

grande majorité de ceux qui m'ont délégué ici pour les représenter.

On a dit que le Gouvernement se moquait de l'opinion publique. Or, tous les gouvernements se moquent jusqu'à un certain point de l'opinion publique aussi longtemps qu'ils croient pouvoir s'en passer.

C'est ce que j'ai constaté au cours des années durant lesquelles j'ai siégé à la Chambre et c'est la conviction que je me suis formée en lisant l'histoire des affaires publiques dans notre pays, en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, ou dans tout autre pays jouissant d'un soi-disant gouvernement représentatif. Plein d'amour pour le peuple, quand on a besoin de votes; plein de respect pour l'opinion publique, quand cette opinion est assez forte et s'est manifestée au sujet d'une question; mais absolument sourd à l'opinion publique tant que celle-ci demeure silencieuse ou indécise. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), dont j'ai, comme d'habitude, admiré le talent oratoire, nous a parlé de l'attitude adoptée par le Gouvernement vis-à-vis du public. Un autre honorable député,—je crois que c'est le député d'Algoma-Est (M. Nicholson),—nous a parlé de consultations avec des gens du dehors. Je le répète, cela dépend entièrement de la nature des consultations et des gens du dehors avec qui on se consulte. Il me semble qu'une des causes de la crise que les gouvernements parlementaires traversent dans l'univers entier c'est qu'un trop grand nombre de titulaires de postes sous le régime du gouvernement parlementaire, et un trop grand nombre de représentants du peuple dans les divers parlements du monde en sont venus à la conclusion qu'ils peuvent former une sorte de corps exclusif tant qu'ils peuvent détenir leurs mandats d'une certaine organisation de parti, et qu'ils peuvent se moquer du reste du peuple. Je suis venu ici avec une résolution que j'aimerais à voir se propager chez tous les représentants du peuple, et c'est de ne pas prendre la Chambre trop au sérieux, mais d'étudier de plus près les gens du dehors et les intérêts du pays.

Mes honorables amis me permettront de leur dire que, longtemps—et naturellement en dehors du Parlement—je me suis trouvé dans une atmosphère sereine d'où je pouvais observer les divers courants d'opinion. L'autre jour, je parlais à un de mes amis, franc conservateur, un ami sincère des honorables députés de la gauche et je lui demandais son opinion en même temps que celle des gens de la ville qu'il habite et de la région environnante au sujet de la situation actuelle au Parlement. Il m'a dit: "Naturellement, la plupart de ceux que je rencontre sont conservateurs et ont le plus profond mépris pour le gouvernement de Mackenzie King, mais je dois ajouter qu'ils ne pensent guère mieux de l'opposition". En conséquence, monsieur l'Orateur, je crois que c'est une bonne chose d'avoir au Parlement des groupes qui peuvent agir, pour ainsi dire, comme arbitres entre les deux partis.

M. CHABOT: Ce devait être un indépendant.

M. BOURASSA: Non, un franc conservateur. Je ne voudrais pas que mon très honorable ami me demande d'être trop précis, parce que cela pourrait placer certains de ses amis et lui-même dans une position embarrassante. Mais comme je n'ai jamais dans ma vie violé le secret d'une conversation particulière, je n'ai pas l'intention de commencer aujourd'hui.

Je pense que c'est l'honorable député d'York-Ouest (sir Henry Drayton) qui a fait une allusion à mon sujet, mais comme il s'est tourné vers vous, monsieur l'Orateur, quelques-unes de ses paroles me sont échappées. Non pas que j'attache quelque importance à ma personne, mais j'ai compris qu'il disait que j'avais informé la Chambre d'un manque de principes chez les libéraux. Est-ce cela?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je faisais allusion à une remarque de l'honorable député quand il a parlé du parti libéral d'une autre époque comme d'un parti sans principes.

M. BOURASSA: Exactement, et je me tiens à cela. Nous sommes ici pour fournir les principes, c'est ce que nous faisons, et si les honorables députés de la gauche siégeaient de ce côté-ci, nous les aiderions,—moi du moins, avec la faible influence dont je dispose; non pas au dedans mais en dehors, et le dehors compte pour quelque chose.—J'emploierais toute cette influence pour aider, par exemple, cette heureuse évolution qui s'est produite chez le chef de l'opposition (le très honorable M. Meighen) et dans certains organes de l'opposition, surtout dans la province de Québec, où le parti conservateur est représenté comme le parti qui doit, dans l'avenir, sauver le Canada des horreurs de la guerre et des déprédations de l'impérialisme. Je le ferais avec plaisir. Je le dis très sérieusement, m'étant convaincu par ma longue expérience de la vie parlementaire que le mieux qui puisse arriver à un parti est d'être aidé, surveillé du dehors, pour qu'il s'attende à être châtié ou récompensé par les indépendants du dehors, par des gens qui ne comptent pas sur lui pour avoir des faveurs, mais qui sont prêts à l'appuyer ou le condamner

selon les mérites de sa politique. Je prétends que c'est pour le bien de ce parti et aussi pour le bien de l'autre parti. Par conséquent, monsieur l'Orateur, si le Gouvernement a de bonnes raisons à nous offrir pour demander cet ajournement je ne suis pas prêt à le refuser.

Pour montrer à l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) que je puis avoir un peu de cet esprit pratique qui a caractérisé sa carrière politique, on me permettra de rappeler qu'il existe une autre branche de la législature. Il a été à certains moments l'objet d'attaques de la part de députés de ce côté-ci, de représentants de l'autre côté,—les progressistes—et je crois aussi, de mes deux voisins. Je suis peut-être le seul homme de ce côté-ci qui soit prêt non seulement à défendre les droits du Sénat mais à en proclamer l'utilité. Je suis étonné de constater que les honorables députés d'en face, qui se sont eux-mêmes constitués les champions de toutes les traditions, des droits constitutionnels, n'ont pas encore proposé que pendant un mois à compter du 15 février jusqu'au 15 mars,—date à laquelle, je crois le savoir, l'autre Chambre se réunira de nouveau,—le Sénat prenne l'initiative de quelques-unes des mesures mentionnées dans le discours du trône. Cela accélérerait les travaux de la Chambre et contribuerait à la solution d'un certain nombre de ces problèmes d'urgence qui, malgré ce que les libéraux ou les conservateurs peuvent en penser, sont assurément de haute importance aux yeux du public.

Cela fournirait à la Chambre haute l'occasion de démontrer sa raison d'être. Cela serait d'un grand appoint aux honorables membres d'en face,—et à moi-même, ajouterai-je,—pour parer aux excès de langage ou aux attaques dont cette Chambre haute peut être l'objet de la part des honorables députés d'un côté ou l'autre de la Chambre. Par conséquent, pourquoi ne pas en venir à une décision d'ordre pratique? Si le Gouvernement avait d'excellentes raisons pour ajourner la Chambre à six semaines en vue de réorganiser le ministère, ou plutôt de le compléter je ne trouverais pas à redire à ce délai. Mais je me demande s'il ne pourrait faire prendre au Sénat l'initiative de ses projets législatifs et de faire en sorte que la Chambre haute prépare les travaux que nous reprendrons après l'ajournement. Cela me paraît être une solution pratique.

M. CHABOT: L'honorable député me permettra-t-il une question? Entend-il dire que cette Chambre a le droit d'arrêter définitivement la procédure ou la politique que le Sénat devra suivre à ce moment-ci ou en tout autre temps?

M. BOURASSA: Non, certes.

M. CHABOT: C'est ce que l'honorable député était en train de dire à la Chambre.

M. BOURASSA: L'honorable député n'a pas dû suivre très attentivement le cours de mes remarques. Je disais que le Gouvernement pourrait laisser à la Chambre haute l'initiative de certaines mesures que comporte son programme législatif. C'est de cette façon que j'interprète les précédents anglais, l'histoire du droit constitutionnel d'Angleterre et la pratique anglaise. La seule différence consiste en ce que, étant plus Anglais que certains Anglais d'outre-mer, je ne veux pas qu'on dépouille le Sénat de ses prérogatives comme on a dépouillé la Chambre des lords en Angleterre. Le Gouvernement pourrait faire en sorte que le Sénat prît l'initiative d'une partie de son programme législatif. C'est une proposition que l'on a faite à maintes reprises, et si la mémoire ne me fait défaut, un comité du Sénat en a déjà fait l'objet d'un rapport. Remontant dans le passé, je vois que sir Richard Cartwright a déjà parlé, au Sénat même, de cette question, de cette fameuse question de la réforme du Sénat, laquelle revient à l'ordre du jour à certains moments, tout comme les épidémies d'autre nature ou les fièvres ordinaires. A mon sens, aucun gouvernement, libéral comme conservateur, ne s'est comporté de façon bien pratique au sujet de la réforme du Sénat et de l'initiative en matière de législation.

L'honorable député de Calgary-Ouest a fait valoir cette objection,—et au point de vue juridique, l'argument peut être très fort,—qu'il ne s'agit pas ici d'un nouveau gouvernement; d'après lui, les ministres ont toujours prétendu constituer un gouvernement et ont agi à ce titre en préparant un programme et en le soumettant par l'intermédiaire de Son Excellence. Par conséquent, dit mon honorable ami, ils n'ont pas à l'ajournement le droit qu'y aurait un nouveau ministère. Ce raisonnement a du bon, mais il faut reconnaître,—et je suis plus libre de le dire que ne le sont un certain nombre de mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre,—que si ce n'est pas un nouveau gouvernement, c'est du moins un gouvernement passablement estropié. Tout le monde admettra qu'il ne laisse pas d'être sérieusement mutilé.

L'hon. J. W. EDWARDS: L'honorable député nous dira-t-il si le fait d'être estropié constitue un motif suffisant pour empêcher un gouvernement de se maintenir aux affaires?

M. BOURASSA: Je crois que mon honorable ami est membre de la faculté médicale. Dans les intervalles écoulés entre les amputations pratiquées sur la langue française, il a dû constater que si l'on enlève trois ou quatre de ses membres à un malade, ce dernier ne saurait guère être dans un état bien enviable le lendemain; il faut lui donner le temps de se rétablir.

L'hon. M. EDWARDS: Cet organe spécial qui secrète le fiel fonctionne encore dans le cas du Gouvernement.

M. BOURASSA: A l'heure actuelle, me semble-t-il, le Gouvernement est en convalescence; il vient de quitter l'hôpital; de fait, on peut même dire qu'il est encore à l'hôpital, et quant à moi, je compte faire preuve d'indulgence à l'endroit d'un convalescent.

M. CHABOT: Et la maladie s'annonce très grave.

M. BOURASSA: Le pronostic de l'honorable député se teinte peut-être un peu de bleu en ce moment. Cependant, je veux bien donner une chance au Gouvernement, mais je le préviens que, le jour où il aura recouvré une partie de ses forces, il ne devra pas en abuser.

Par conséquent, je proposerais que celles des mesures inscrites au discours du trône qui ne prêtent pas à discussion et qui ne sauraient troubler la quiétude de la Chambre haute soient prises par elle en considération. Le parti conservateur, si je ne me trompe, y possède la majorité des voix, si l'on peut dire qu'un parti dispose d'une majorité parlementaire au Sénat, contrairement à ce qu'a voulu sir John Macdonald au temps de la confédération. Il a dit que le Sénat ne devait pas être une chambre partisanne. Mais si nos collègues de ce côté (*la gauche*) ont la majorité au Sénat, ils ne devraient pas craindre de lui laisser l'examen de quelques-unes de ces mesures. Le Sénat est une branche du Parlement. Il s'est reposé pendant que nous discourions. Le Sénat pourrait nous donner un bon exemple en travaillant pendant que nous nous reposerons, et cela en attendant le résultat des élections partielles.

Faisons trêve d'hypocrisie. Je voterai l'ajournement parce que je suis convaincu que la Chambre ne peut faire aucun travail utile tant que ces élections n'auront pas eu lieu. Il faut reconnaître les exigences de la nature humaine. Si j'étais à la tête d'un parti et si j'avais un candidat à faire élire, j'en agirais exactement de même. Je veux dire que le parti ministériel et l'opposition se livreraient en cette Chambre un duel oratoire pour influencer les électeurs au dehors. L'intérêt public n'en recevrait aucun avantage; les cultivateurs, les pères de famille, les consommateurs, ceux qui brûlent du charbon n'en seraient pas plus avancés. Je voterai donc l'ajournement de ce comité électoral qu'est la Chambre jusqu'après les élections complémentaires. Cela permettrait à la haute Chambre de faire œuvre utile et de nous tailler de l'ouvrage pour la rentrée.

Cette proposition ne s'accorde peut-être pas entièrement avec les précédents, mais elle va, je crois, au devant des vœux secrets formés des deux côtés de l'Assemblée auxquels la discipline de parti ou les exigences politiques imposent le silence. Quant à moi, je voterai l'ajournement pour permettre à ceux d'entre nous qui désirent prendre part aux élections complémentaires d'entrer en campagne.

M. CAHAN. J'éprouve depuis longtemps une haute admiration pour le député de Labelle (M. Bourassa) et une amitié toute personnelle née des relations de la vie quotidienne que nous conserverons, je l'espère, jusqu'à notre dernier jour. A l'égard de ses opinions politiques, si j'en partage un certain nombre, nous avons eu sur d'autres des désaccords qui ont fait entre nous l'objet de chaudes discussions. Je partage quelque peu sa manière de voir au sujet de la place qu'occupe le Sénat dans notre organisation parlementaire, ses responsabilités et la liberté constitutionnelle qui est la sienne pour décider des mesures qui lui sont transmises par cette Chambre. Il a charge de protéger les droits et les privilèges des différentes provinces. Cela dit, je n'admets pas du tout que les Communes doivent abdiquer leurs fonctions pour permettre au Sénat de siéger pendant l'absence de l'Assemblée populaire.

Je reconnais également que le principe d'action adopté par le Gouvernement lui a été inspiré, non par le parti ministériel, mais par ces influences extérieures qui sont les deux membres travaillistes, le député de Labelle, qui est un parti par lui-même, et le leader des progressistes (M. Forke). C'est un abandon clair et net du principe de la responsabilité ministérielle, et notre honorable ami le sait parfaitement, car je le connais trop et je l'estime trop pour en douter. Il n'y a pas dans cette Chambre, ni dans le pays, un homme politique plus sincèrement attaché aux principes du gouvernement constitutionnel anglais que l'honorable député de Labelle. Ce que nous avons à faire dans les circonstances, c'est revenir aux principes du gouvernement constitutionnel avant que la Chambre s'ajourne.

Chacun sait que le ministre de la Justice (M. Lapointe) qui a dirigé les travaux de la Chambre avec tact et habileté, au nom du Gouvernement, ne représente pas le premier ministre, le grand-maître du cabinet. Nous savons, comme l'a dit le député de Labelle (M. Bourassa), que la tâche réellement importante de la Chambre est l'examen de projets qui ne sont aucunement dus à l'initiative ministérielle, mais dont la paternité appartient plutôt au chef du parti progressiste et à ses soutiens. Nous savons, les représentants ministériels savent, et l'honorable chef du groupe progressiste sait, qu'en ce qui concerne le crédit agricole, l'honorable chef des progressistes et ses associés sont à préparer ce projet, qu'ils en sont responsables, bien qu'ils n'aient peut-être pas encore arrêté le texte définitif du bill. Dans les circonstances j'affirme que le véritable maître de l'administration aujourd'hui...

L'hon. M. STEWART: Puis-je demander où l'honorable député a pris ses renseignements au sujet des crédits agricoles?

M. CAHAN: Je dis que nous le savons tous. Ce dont je suis sûr, c'est que le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) qui vient de poser une question, sait parfaitement que les termes du projet de loi concernant les crédits agricoles ont été soumis de vive voix ou autrement au groupe progressiste et que depuis quelques jours les membres de ce groupe ne cessent de se réunir en conciliabule pour étudier ces termes.

L'hon. M. STEWART: Tout ce que j'ai à dire c'est que...

Quelques DEPUTES: Règlement.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il ne peut y avoir d'interruption, sauf du consentement de l'honorable député qui a la parole.

M. CAHAN: Si l'on veut établir le régime de l'autonomie responsable en ce pays, il faut que le membre de cette Chambre qui est responsable des projets dont la Chambre est saisie, l'homme qui commande la majorité pouvant assurer l'adoption des dits projets en Chambre, prenne place aux sièges ministériels en qualité de chef du Gouvernement, au lieu de rester coi dans son coin comme le fait l'honorable leader du groupe progressiste, bien que lui et ceux qui l'entourent possèdent aujourd'hui ce pouvoir. Si le ministère doit tenir de l'extérieur son programme et ses projets; si les nouveaux principes du parti libéral doivent venir du dehors et être consacrés dans les propositions législatives du ministère; s'il est en Chambre un homme maître de la majorité et en mesure d'assurer l'adoption de ces propositions, j'affirme que nous n'aurons jamais de gouvernement responsable tant que cet homme ne siégera pas de l'autre côté et ne fera pas partie du Gouvernement, de façon que tout honorable représentant en Chambre puisse l'interroger touchant sa politique et ses intentions futures. Voilà pour quelle raison je ne puis, pour ma part, voter cet ajournement tant que ces difficultés n'auront pas été réglées conformément à ce que je crois être les principes fondamentaux du gouvernement responsable.

Je pourrais discuter longuement quelques-unes des autres suggestions de l'honorable représentant de Labelle, mais comme je trouve qu'elles n'entrent pas dans la question je reprends mon siège. Je remercie la Chambre de sa bienveillante attention.

M. ROBERT FORKE (Brandon): Monsieur l'Orateur, je suis très flatté de voir que les honorables députés siégeant à ma droite soient si contents de me voir prendre la parole et d'entendre ce que j'ai à dire au sujet de la question soumise à la Chambre. Cela m'étonne que les honorables membres à ma droite tiennent tant à connaître l'attitude des députés de mon entourage. Je leur rappelle que le silence est parfois le propre du sage et que le tapage ne vaut pas un raisonnement.

De ce temps-ci on ne cesse de nous parler de l'opinion publique du Canada. Eh bien, monsieur l'Orateur, les organes conservateurs du pays ne racontent aujourd'hui à leurs lecteurs que des histoires abracadabrantes sur la corruption et la vénalité qu'on trouve au Parlement. Je dis encore une fois que le tapage n'a aucune valeur probante. On cherche à induire le public en erreur au sujet de la situation actuelle au Parlement. Dans un discours antérieur, j'ai affirmé que je ne savais rien de cette corruption, de tout ce prétendu trafic honteux, de ces choses terribles qui se passent ici et qui attirent sur le Parlement le mépris de tout le public. Je n'en sais rien du tout. De quoi veulent-ils parler, ces messieurs? Pourquoi débitent-ils des propos de ce genre? Je ne sache pas que j'aie fait quelque chose de déshonorant pour mon parti ou pour cette Chambre fédérale. Quel est cet accord? J'ai devant moi les résultats des dernières élections générales. J'y vois que 1,467,596 électeurs ont voté pour le parti conservateur; par contre, 1,689,975 électeurs ont voté pour les candidats opposés.

Un DEPUTE: Non.

L'hon. M. MANION: Ont-ils voté pour le parti libéral?

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Il faut respecter le bon ordre dans les délibérations de

la Chambre. Je prie les honorables membres de ne pas interrompre sans avoir obtenu le consentement de l'honorable représentant qui a la parole. Si l'honorable député de Brandon refuse ce consentement, personne ne peut l'interrompre.

L'hon. M. MANION: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au règlement. L'honorable représentant de Brandon a gardé son siège. L'objection est venue de nos amis de l'autre côté qui parlent si fort. L'honorable député lui-même n'a pas fait d'objection.

M. l'ORATEUR: Je demanderai à l'honorable représentant de Brandon de poursuivre son discours.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien!

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, je me demande quelquefois, lorsque j'entends des honorables députés qui siègent à ma droite poser la question de savoir quel est le parti qui possède la confiance du pays et lorsque je vois les honorables membres de cette Chambre décider par leurs votes de quel côté est la majorité dans ce Parlement, je me demande, dis-je, comment ces honorables messieurs peuvent s'imaginer qu'ils constituent le parti qui devrait se trouver à la tête des affaires de ce pays en ce moment.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce que la même façon de raisonner n'indique pas que le Gouvernement, ayant reçu une minorité des suffrages accordés, n'a pas le droit de rester au pouvoir?

M. FORKE: Je ne le crois pas. Peut-être suis-je un peu lent dans ma façon de raisonner, mais je ne puis voir les choses du même œil.

Après ces remarques, je désire expliquer en quelques mots pourquoi je me propose d'appuyer la motion de l'honorable député qui occupe la position de leader de la Chambre. Les honorables députés qui siègent à ma droite ont beaucoup parlé des grands désavantages que présente pour eux un ajournement, de l'obligation de revenir et de poursuivre la session jusque dans l'été. Je désire poser une question à ces honorables députés: Se trouve-t-il, dans cette Chambre, des députés qui en souffriront plus que ceux du groupe progressiste? Nous sommes pour la plupart des cultivateurs, tout notre travail se fait l'été, et plus la session retarde, plus nous avons à souffrir de faire partie du Parlement. Mais, monsieur l'Orateur, quels que soient les sacrifices que nous ayons à nous imposer, nous sommes ici pour travailler dans les meilleurs intérêts de tout le Dominion. Nous sommes prêts à nous imposer ces sacrifices, et je puis assurer les honorables membres de cette Chambre que c'est pour moi un grand inconvénient d'avoir à ajourner pour plusieurs semaines.

Un DEPUTE: Pourquoi appuyer la motion alors?

M. FORKE: J'ai entendu l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Nicholson) déclarer, il y a un instant, qu'il était prêt à susciter toutes sortes d'obstacles pour empêcher le Gouvernement d'administrer les affaires du pays.

Un DEPUTE: Il n'a pas dit cela.

M. FORKE: Les honorables députés qui siègent à ma droite prétendent qu'il n'a pas dit cela. Très bien, qu'ils consultent les Débats demain et ils constateront qu'il a fait cette déclaration. Le mot lui a échappé, je crois.

Un DEPUTE: Prononcez votre discours et ne vous occupez pas de ceux des autres.

M. FORKE: J'ai le droit, je crois, de relever une déclaration de ce genre. Maintenant, pour ce qui est de l'ajournement, l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) a exposé la question dans le sens que je la vois. Si l'on fait des élections partielles pendant les quelques semaines qui vont suivre, nous aurons à écouter ici des discours des deux côtés de la Chambre qui ne seront rien moins que des discours d'élection et il me semble, et ceux qui m'entourent sont du même avis, je crois, qu'il vaut aussi bien passer ces quelques semaines dans nos foyers que d'écouter des discours de ce genre, sans faire avancer le travail de la session. (*Exclamations*). On peut différer d'opinion, mais le passé est là pour nous renseigner. C'est la cinquième session que j'occupe un siège dans le Parlement. Je sais la façon dont les affaires se transigent, et je sais que c'est ce qui arriverait. On n'avancerait en rien les affaires pendant les élections complémentaires, car les honorables députés des deux côtés de la Chambre s'intéresseraient fortement à ce qui se passerait en dehors.

En terminant, je répéterai, relativement aux allusions à quelque chose de sordide, à des choses que l'on ne mentionne pas au grand jour et qui se passent entre le Gouvernement et le groupe progressiste, que nous n'avons rien à cacher.

M. McGIBBON: Je demanderai à l'honorable député s'il veut bien donner lecture de la réponse du premier ministre à sa lettre.

M. FORKE: Je ne l'ai pas ici, mais je n'ai certes pas peur de la publier; elle ne contient aucun secret. Les honorables députés qui siègent à ma droite s'imaginent toujours qu'il y a quelque chose de caché, quelque chose qui se passe dans l'obscurité et dans le secret. La réponse du premier ministre peut être publiée demain matin. Je m'efforcerai d'en faire parvenir une copie à l'honorable député si je le puis, et il sera sans doute satisfait.

Quelques DEPUTES: Il ne sera pas satisfait.

M. FORKE: Il n'y a rien de public. (*Exclamations*). Les honorables députés qui siègent à ma droite s'accrochent à tout. Je veux dire, il n'y a rien de secret à ce sujet. Nous appuierons ce gouvernement...

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

M. FORKE: . . . tant que nous penserons qu'il présente des projets de loi qui sont dans l'intérêt du Canada. Si les honorables députés de la gauche conservatrice avaient pu prendre le pouvoir, comme ils le désiraient ardemment, et s'ils avaient présenté des projets de loi qui auraient paru, aux membres de notre groupe, dans l'intérêt du Dominion, nous les aurions appuyés de la même façon, sans aucun doute.

M. CAHAN: Puis-je poser une question à mon honorable collègue?

M. FORKE: Certainement.

M. CAHAN: Pour décider de la valeur du Gouvernement. . .

Des DEPUTES: Plus fort.

M. CAHAN: Pour décider de la valeur du Gouvernement, mon honorable ami ne tient-il compte que des projets de loi ou prend-il en considération la question de l'administration de la chose publique en général?

M. FORKE: Oh! je ne vais pas commencer à discuter longuement ce point; mais, si mes honorables amis qui siègent à ma droite songent au programme politique qu'ils ont prôné et aux principes que nous défendons, je ne vois pas comment ils peuvent s'attendre que les membres de notre groupe puissent les appuyer beaucoup. Je consens volontiers à examiner le cas de la droite et à constater qu'ils ont pris beaucoup de temps pour mettre certains de ces principes en vigueur, mais nous allons appuyer le discours du trône Les honorables députés de la gauche conservatrice,— si je ne me trompe le très honorable chef de l'opposition a dit qu'il consentait volontiers à appuyer ce discours.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pas du tout.

M. FORKE: Mon très honorable collègue dit: "Pas du tout".

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable collègue voudra-t-il citer une seule déclaration que j'aie faite à ce sujet? Certains honorables députés ont pris l'habitude d'être fort inexacts dans leurs déclarations.

M. FORKE: Nous commençons à nous habituer à entendre le très honorable chef de l'opposition demander aux autres de citer ses paroles. L'impression générale. . .

Des DEPUTES: Retirez ces paroles.

M. FORKE: Il est inutile que je retarde les travaux de la Chambre pour discuter ce point.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je prie mon honorable collègue de bien vouloir retirer ses paroles, d'après lesquelles j'aurais dit que j'appuierais le discours du trône.

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, je désire obtenir plus de renseignements avant de retirer ces paroles.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je demande l'application du règlement.

Des DEPUTES: Règlement!

Le très hon. M. MEIGHEN: Je dois savoir ce que j'ai dit. J'ai nié avoir fait une telle déclaration et je défie mon honorable collègue d'apporter une seule citation à l'appui de ses paroles. Il a refusé de le faire et j'insiste pour qu'il retire ses paroles.

Des DEPUTES: Règlement. . . Retirez vos paroles.

M. FORKE: Je rappelle aux honorables députés de la gauche que le bruit n'est pas un argument.

L'hon. M. MANION: Retirez vos paroles.

M. FORKE: Je n'ai rien à retirer. J'ai l'intention de maintenir la déclaration que j'ai faite.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, je vous prie de donner votre décision. Je n'ai pas l'intention de me faire frustrer de mes droits par le bruit que pourraient faire un groupe quelconque de députés.

M. l'ORATEUR: L'honorable représentant de Brandon (M. Forke) a déclaré que le très honorable chef de l'opposition avait dit qu'il consentait à appuyer les projets de loi énumérés dans le discours du trône. Le très honorable chef de l'opposition a désapprouvé cette déclaration. Il dit qu'il n'y a pas l'ombre d'une preuve pour l'appuyer. Je rappelle à

mes honorables collègues le paragraphe 249 des "Parliamentary Rules and Forms" de Beauchesne, à l'article 19, où je lis les lignes qui suivent:

Des Orateurs de la Chambre des communes ont formellement décidé qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée; néanmoins, il n'est pas antiparlementaire de critiquer modérément les déclarations d'un député comme étant contraires à la vérité, quoi qu'il ne soit pas permis d'insinuer qu'elles le sont intentionnellement.

Dans le cas qui nous occupe, je considère que le rappel au règlement demandé par le très honorable chef de l'opposition est bien dans l'ordre. Il nie absolument l'affirmation avancée par l'honorable représentant de Brandon et, va sans dire, il est entendu que, lorsqu'un député nie avoir fait une certaine déclaration, la Chambre doit accepter sa parole.

M. FORKE: Je consens volontiers, vu que vous avez rendu votre décision, monsieur l'Orateur, à retirer mes paroles; mais l'on a éclairci entièrement un point: c'est que le très honorable chef de l'opposition n'accepte pas les mesures annoncées dans le discours du trône. J'en donne l'assurance à la Chambre, des députés ont été grandement induits en erreur par ce que le très honorable chef de l'opposition a dit en parlant sur l'adresse.

Je tiens à le redire, en consentant à cet ajournement, je sens bien que tous mes honorables collègues auront à en souffrir, seulement je crois que ce sera pour le plus grand bien du pays et de l'administration de la chose publique. Et comme dernier mot, je veux exprimer l'espoir que la presse chargée d'instruire la population cessera de faire et de commenter des histoires sur la prétendue corruption et les prétendues basses manœuvres qui se poursuivent en cette Chambre. (*Exclamations.*) Mes collègues conservateurs peuvent rire, mais il n'y a pas de quoi. Il est pénible que de telles choses se produisent. Je n'en connais rien. Mes collègues conservateurs en savent-ils quelque chose? Les journaux font l'éducation de la population du pays. Elle n'a pas d'autre source pour se renseigner et la publication de pareils articles fait plus de tort à la dignité de la Chambre que tout ce qui s'est produit ici pendant la session.

M. R. S. WHITE (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, à propos du discours de l'honorable député de Brandon (M. Forke), je pourrais faire remarquer qu'il proteste trop. Il nous a donné les chiffres du scrutin des dernières élections. Nul maintenant ne saurait avoir de doute que, si l'on s'en tient aux députés siégeant à votre droite et à ceux qui sont à votre gauche, la majorité ne soit du côté des conservateurs. Seulement il y a un tiers parti, n'ayant plus la faveur qu'il avait en 1921, mais ayant, encore, dans le pays un nombre considérable de partisans, et si l'honorable député de Brandon veut associer son parti au parti libéral, libre à lui. Mais qu'il se montre juste envers les deux partis historiques et qu'il attribue à son propre parti ce qu'il a fait si bien et avec tant de succès, la haute main sur le gouvernement actuel.

Je ne puis appuyer la motion en faveur d'un ajournement prolongé, et voici pourquoi. Je veux être autant que possible l'interprète de l'électeur moyen, du public, et je dis que le Parlement a été convoqué pour expédier les affaires publiques et non pour s'ajourner à six semaines. J'irai jusqu'à dire que jamais spectacle aussi pénible que celui dont ce pays a été récemment témoin ne s'est produit dans un parlement. Cela me remet en mémoire un mot de Disraeli. C'était dans une circonstance comme celle-ci, alors qu'il faisait la peinture qui suit du gouvernement de ce temps-là. Il racontait que, d'un certain point le long des côtes de l'Amérique du Sud, on pouvait apercevoir toute une chaîne de volcans éteints, dont les cratères livides ne laissent pas échapper la moindre flamme. C'est le spectacle qu'offre le Gouvernement aujourd'hui. Et pourquoi cette motion d'ajournement? Le ministre de la Justice prétend qu'il n'a pas eu l'avantage d'en parler devant la Chambre? Et s'il avait eu cet avantage, quelle eût été la différence? Est-il quelqu'un ici qui ne sache pourquoi on veut cet ajournement? C'est pour essayer de redonner de la vie à un gouvernement moribond; on n'a nul autre but, et s'il en est ainsi,—et c'est le point sur lequel j'insiste,—pourquoi ce soi-disant gouvernement s'est-il présenté devant le Parlement? Il est vrai que c'est un gouvernement; il détient le pouvoir, et si décimé soit-il, c'est cependant un gouvernement. S'il est vrai qu'il ne peut administrer, pourquoi convoquait-il le Parlement pour l'expédition des affaires? A tort ou à raison, j'ai l'impression que la population du pays est sur les nerfs. J'ai l'impression que le manque de confiance dans la stabilité ministérielle paralyse les affaires du pays, et tant que nous différerons de nous occuper des affaires et de dire à qui revient l'administration du pays pour les années à venir, on vivra dans l'incertitude et les capitalistes hésiteront à faire des placements chez nous. C'est pour ces motifs que je me propose de voter contre l'ajournement.

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): Venant de la région de Toronto, je désire, monsieur l'Orateur, exposer à la Chambre la nécessité de sortir de l'impasse où nous sommes aujourd'hui dans le pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. CHURCH: Monsieur l'Orateur, je vais voter contre la motion d'ajournement de la Chambre jusqu'au 15 mars. Avec tous les problèmes économiques que le pays a à résoudre aujourd'hui, je ne vois pas la nécessité d'un tel ajournement. Nous avons un ministère sans chef. Nous avons ce qui est exactement le contraire d'un gouvernement. Dans le pays, il n'est pas de province qui, en ce moment, ne souffre plus vivement que l'Ontario, des difficultés économiques qui sévissent. On découvre, aujourd'hui que pour la première fois depuis la Confédération, cette province n'a personne pour la représenter dans le ministère. Depuis trois ou quatre ans, des députations sont venues à Ottawa de la Colombie-Anglaise, des provinces des Prairies et des Provinces maritimes, faire leur déclaration de droits et il est presque temps, je crois, que la vieille province d'Ontario ait son groupe d'intransigeants à la Chambre. Les autres régions du pays comprendront alors qu'elles sont dans une situation avantageuse en comparaison de ma province. Comme l'un des représentants de la grande région industrielle de Toronto, je proteste contre ce projet d'ajourner la Chambre sans avoir essayé de régler les problèmes économiques qui se posent aujourd'hui devant le Canada et l'Ontario.

Ce qu'il faut au pays, c'est un revival, un revival économique dirigé par un revivaliste. Ce revival s'est produit en Grande-Bretagne. Le parti politique de M. Bonar Law et de M. Stanley Baldwin, qui n'était pas à la limite de son mandat, a abandonné le pouvoir quand il lui restait encore quatre ou cinq ans d'administration. Pourquoi? Parce qu'il jugeait que le moment était venu de consulter le peuple et que les affaires publiques en étaient arrivées au point où il fallait régler les grands problèmes économiques de la mère patrie. Nous, au Canada, nous avons besoin d'un revival politique dirigé par un revivaliste qui règle nos problèmes de l'heure. A mon sens, le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) est le revivaliste, le missionnaire voulu pour prêcher cette croisade, vu qu'il est le chef du principal groupe à la Chambre et qu'il aurait été appelé à constituer un cabinet si nous étions représentés d'après la population au Canada, mais nous ne le sommes pas. Le découpage arbitraire effectué par la loi du remaniement électoral de 1924 a empêché les grandes et petites villes qui payent le gros des taxes d'exercer leurs droits.

Selon moi, mon très honorable chef est l'homme désigné pour diriger cette reprise des affaires dont nous avons aujourd'hui besoin. Je viens d'une région industrielle; la région de Toronto est un lieu où il y a des industries de tout genre, ainsi que de la culture mixte et de la culture potagère. Aujourd'hui l'Ontario souffre plus que toute autre province de l'absence d'une protection suffisante, du chômage, du marasme des affaires et des maux qui existent aujourd'hui au pays parce que le Gouvernement a failli à la tâche de mettre au point la vraie politique nationale et de déposer une loi convenable pour la sauvegarde de nos industries.

La protection n'est pas morte; c'est une réalité vivante, la seule question qui se pose devant le peuple aujourd'hui. Mon honorable ami de York-Sud (M. Maclean) parlait l'autre jour des problèmes de l'immigration et des chemins de fer. Ce ne sont pas là les problèmes dont le peuple désire la solution. La solution équitable du problème tarifaire et la protection convenable de nos industries régleront automatiquement tous les problèmes mentionnés par mon honorable ami. Il n'y a pas de ville canadienne plus imposée que Toronto. Si nous étions représentés d'après la population, cette ville aurait quinze députés à la Chambre. C'est la protection qui a développé Toronto et toute la province de l'Ontario. Le revenu que ce Gouvernement retire de Toronto est d'environ 100 millions: 60 millions des douanes, environ 6 millions des postes, et plus de 10 millions de l'impôt sur le revenu. Le Centre du Canada paye aujourd'hui 81 p. 100 de toutes les taxes au pays, ces deux provinces du Centre, Québec et l'Ontario, réclament une plus grande somme de protection pour leurs industries. La protection n'est pas morte; il faut la mettre au point dans chaque province suivant les circonstances diverses et les besoins locaux amenés par la rupture de l'équilibre économique. Je préconise la protection non seulement pour les fabricants, non seulement pour les banquiers, non seulement pour les cultivateurs, mais pour tout le monde, pour des raisons d'ordre national et par patriotisme. Les principes de la protection peuvent seuls établir l'union économique entre les provinces canadiennes. On peut comparer le Gouvernement à une équipe de "base-ball"; il a fait une très mauvaise tournée terminée le 29

octobre dernier. Le Gouvernement a ensuite convoqué la Chambre le 7 janvier sans avoir un programme à présenter.

Même en parlant au point de vue de l'esprit de parti, sans prétendre être un grand connaisseur en politique, je crois que c'est une mauvaise tactique pour le parti libéral de proposer, comme le fait le Gouvernement, l'ajournement jusqu'au 15 mars. Le pays l'en blâmera; le malaise se perpétuera, le chômage se continuera, nos industries manqueront encore de la protection requise, vous aurez le marasme, vous n'aurez fait qu'ajourner les mauvais jours. A mon avis, ce dont le parti libéral a grand besoin à l'heure actuelle, c'est un conseiller de profession, comme on dit. Nous avons un Gouvernement sans tête et sans politique et je dis que c'est simplement un gouvernement négatif. Je siège ici depuis quatre ou cinq sessions, et je puis dire à mes amis libéraux que j'ignore ce qu'ils font dans cette partie de la Chambre. Il est inutile qu'ils s'y maintiennent davantage et continuent le jeu de cache-cache. Leur vraie place est de l'autre côté de la Chambre, aux côtés du soi-disant député indépendant de Labelle (M. Bourassa). J'ai le plus grand respect pour les progressistes individuellement, mais je n'aime pas du tout leur programme. Si cette Chambre a jamais vu une représentation de ce que les acteurs appellent du "piètre vaudeville politique" elle en a un exemple dans la personne du sympathique député de Labelle qui se donne pour indépendant, alors qu'il est en tout et partout un libéral.

Le rapport publié dans le *Globe* de ce jour est coiffé d'un grande manchette disant que le vote d'hier soir a "donné au parti libéral une majorité de dix, les progressistes votant avec les libéraux contre l'amendement Meighen". Naturellement ils ont voté avec les libéraux, et pourquoi pas? Quelqu'un s'attendait-il qu'ils voteraient autrement? Je n'ai jamais vu, depuis quatre ans que je siège en cette Chambre, le parti progressiste faire acte d'indépendance. Cela est arrivé une seule fois, l'autre soir, quand quatre à cinq progressistes se joignant à l'opposition ont réduit à trois voix la majorité du Gouvernement. Mais l'indépendance de ces progressistes n'a pas duré longtemps, et tout le parti progressiste est passé en bloc du côté du Gouvernement, hier soir. Il devrait rester là. Les progressistes sont à peu près aussi indépendants que l'honorable député de Labelle; comme lui, ils ont toujours été des libéraux, et je prédis qu'ils ne changeront jamais. Le Gouvernement ne sera jamais en peine d'avoir huit à dix voix aussi longtemps qu'il se trouvera des progressistes en Chambre pour l'appuyer. La même chose peut se dire des deux honorables députés qui se donnent comme députés travaillistes. Je les respecte individuellement, mais de quoi s'autorisent-ils pour poser en députés travaillistes et prétendre représenter la classe ouvrière. Ce n'est pas parce qu'ils se disent le parti travailliste qu'ils constituent réellement un parti ouvrier. Je puis leur affirmer qu'ils ne représentent pas la classe ouvrière de la ville de Winnipeg, et encore moins les ouvriers canadiens en général.

Le devoir de cette Chambre est de rétablir le gouvernement responsable et le système des deux partis; d'abolir les plébiscites et les commissions inutiles. Le gouvernement de groupes, dans le domaine fédéral comme dans le domaine provincial n'a été rien moins qu'un fiasco. Le gouvernement de groupes représenté par le soi-disant cabinet progressiste-travailliste Drury dans la province d'Ontario a infligé à cette province le pire gouvernement qui ait jamais existé dans l'empire britannique.

Ce fut un régime corrompu de toute manière, avec tout ce qui s'ensuit. Le soi-disant gouvernement Drury a été chassé du pouvoir par le vote populaire sans avoir appliqué un seul article de son programme. Les progressistes n'ont jamais non plus appliqué un seul article du programme auquel ils doivent leur élection ou du programme du conseil national d'agriculture. Ils avaient un programme simplement pour arriver, et non pour l'appliquer.

Sous le règne des progressistes dans l'Ontario, notre dette augmenta par sauts et par bonds, de même que le service des intérêts et ils ont presque ruiné le système de génération électrique à bon marché où les municipalités d'Ontario ont placé deux cent millions de dollars. Plus tôt les députés progressistes dans cette Chambre comprendront qu'ils ne peuvent en imposer davantage au corps électoral, mieux ce sera pour eux-mêmes et pour le pays en général. Les contribuables du Canada imiteront ceux de l'Angleterre en votant pour les principes. Aussi longtemps qu'un parti s'en tient à ces principes il conserve sa vigueur. Mais quand il les abandonne comme les progressistes et les libéraux ont abandonnés les leurs, vient toujours un temps où la volonté populaire s'affirme. Voici ma pensée au sujet des partis et des groupes. Le système des partis conduit à des idées et à des actes excessifs dans le feu des luttes politiques. Il conduit parfois à l'oubli de la fin essentielle des partis, et qui seule justifie leur existence —la grandeur du pays et le bien de sa population. Il porte souvent et plus fréquemment à exagérer nos divergences et à ignorer les nombreux accords possibles qui se sont pré-

sentés à tous les partis dans le passé. Mais je dis aux critiques du système des partis: ne jugez pas les partis d'après leurs défauts seulement, jugez-les aussi d'après leurs mérites. Les groupes, les factions et les intérêts de classes sont la seule alternative du système des partis. Je ne prétends pas que l'attitude des partis est exempte de ces influences, mais je dis que l'allégeance générale au parti de son choix tient ces motifs inférieurs et secondaires en échec et que ce fut un malheur pour le pays d'abandonner le système des partis développé dans la liberté de nos institutions parlementaires pour choir dans ce système de petits groupes et de factions qui donnent libre cours aux petits intérêts et ne tient que très peu compte des grandes questions à l'ordre du jour.

L'expérience a démontré cela. En Angleterre, le système des groupes a fait faillite. Il a jeté le pays dans toutes sortes d'aventures économiques, et presque détruit l'empire britannique. Durant ce temps-là, les chantiers de Hambourg ont enlevé un grand nombre de commandes à l'Angleterre qui perdait rapidement sa suprématie dans la construction maritime de même que sa stabilité nationale alors que ses industries étaient ruinées.

Le pays veut que le Parlement continue la session et s'attaque aux problèmes qui lui sont soumis. Si le Gouvernement n'en est pas capable, qu'il dissolve les Chambres et se présente devant le peuple. Si nous ne pouvons réussir, je préférerais de beaucoup un gouvernement libéral de nouveau au pouvoir, plutôt qu'un ministère de groupes et de classes comme celui que nous avons actuellement. Le système de partis est le seul possible pour n'importe quel pays. La guerre nous a appris à travailler de concert. Appliquons à l'ère de paix ce que nous avons appris durant les hostilités et tout sera pour le mieux. Durant la guerre les marchands, les princes et les pauvres ont travaillé côte à côte. Soyons animés de cet esprit, et nous pourrons résoudre nos problèmes économiques.

Je prétends que si une politique nationale est une nécessité, et non pas un luxe, en temps de guerre, c'est autant un besoin en temps de paix, tout aussi bien que la base de cette politique est la protection—une protection diversifiée et propre aux besoins économiques de chaque province et convenable aux circonstances locales en d'autres termes, une politique nationale modernisée. Le Canada a grandi sous le régime de cette politique. Nous voulons une protection active qui soit favorable à un Canada uni et prospère, et c'est elle seule qui assurera l'unité pour les Canadiens. Cette politique arrêtera l'exode de nos compatriotes et ramènera les nôtres des Etats-Unis; elle activera l'immigration dans les limites de l'empire; elle éliminera les déficits de nos chemins de fer, résoudra le problème des sans-travail, protègera notre matière première et nous conservera pour toujours le magnifique héritage des produits de la mer, du sol, des forêts et des mines. Nous n'avons pas à nous excuser d'avoir prôné la protection ou à vanter les avantages qu'elle assurerait au Canada. L'Ontario et le Québec paient 80 p. 100 des taxes du Dominion et la province de Québec est, comme celle de l'Ontario protectionniste. Toutes deux ont grandi sous le régime d'une politique nationale. Dans les jours d'antan, le Haut et le Bas Canada s'entendaient très bien. Baldwin et Lafontaine ont uni les Canadiens, et lorsqu'un candidat était défait dans Québec, il pouvait toujours trouver un siège dans York et *vice versa*. Québec a de bons journaux protectionnistes dans les deux partis politiques. Permettez-moi de citer un extrait d'un journal canadien-français bien connu, le *Soleil*, extrait publié l'an dernier:

> Pour être digne de son nom, la protection comme politique devrait être appliquée aux intérêts et au bien-être de la société et non pas pour l'avantage de quelques particuliers seulement Elle devrait comprendre toutes les professions, toutes les catégories du commerce de gros et de détail, tous les employés qu'ils soient dans des bureaux ou des magasins, toutes les femmes et tous les enfants qui ont besoin des choses nécessaires à la vie, de provisions et de vêtements. En un mot, la protection devrait servir à toutes les classes de la société. Cela crée un problème qui ne peut être résolu par des modifications de tarifs d'une nature ou de l'autre, quelle que soit leur importance.

De sages paroles,—la protection pour toutes les classes et toutes les provinces. C'est une excellente doctrine protectionniste. Elle propose de moderniser la politique nationale et de l'appliquer à tout le pays d'un océan à l'autre. Etant donné tous les problèmes qui nous sont soumis, et vu le grand sacrifice de temps imposé aux représentants qui viennent des extrémités du pays, il serait de mauvaise politique, même au point de vue libéral, d'ajourner la Chambre durant six semaines, vu que nous serions venus ici pour rien et que tous nos efforts pour résoudre nos problèmes seraient réduits à néant.

C'est un tarif maximum, et non pas minimum dont nous avons besoin, afin d'empêcher le Canada d'être l'heureux pays d'exploitation pour les millionnaires américains qui viennent nous enlever nos matières premières, notre bois de construction, nos richesses minérales et nos chutes d'eau. Ce qu'il nous faut, c'est une politique qui enrayera la folle exportation de nos précieuses matières premières, de sorte qu'elles seront manufacturées

chez nous, les nôtres ayant ainsi un emploi tout trouvé. Je suis de plus d'avis qu'il est aussi juste et honorable de recourir au tarif pour protéger nos industries contre le dumping des pays étrangers que d'appeler la milice sous les armes pour défendre notre pays contre l'invasion de l'extérieur. Que le parti libéral constate ce que sont devenus les libéraux en Angleterre. Ils sont presque tous disparus. Le parti libéral là-bas n'a pas eu de politique tarifaire déterminée depuis 1896. "Les principes du libéralisme", voilà une expression qui est souvent tombée des lèvres de M. Mackenzie King dans York-Nord. En ce qui concerne les questions de tarif, il a changé d'opinion souvent sans s'attacher à aucune. Il s'est fait remarquer par une politique de "grignotage" qui a eu pour résultat le malaise, le chômage et l'instabilité dans tout le pays.

M. l'ORATEUR: Je prierais l'honorable député de s'en tenir un peu plus à l'objet du débat. Il peut se faire que ses remarques aient quelque rapport avec la motion en discussion, mais je ne m'en rends pas compte.

M. CHURCH: Je m'incline devant votre décision, monsieur l'Orateur; cependant, j'avais compris qu'une certaine latitude serait accordée aux orateurs au cours du présent débat et, pour moi, la question du tarif douanier est l'une des principales questions à régler.

Etant donné les problèmes nationaux et économiques qui réclament une solution immédiate, il n'est pas dans l'intérêt du peuple canadien que le Parlement suspende ses séances jusqu'au 15 mars prochain. Pour ne citer qu'un exemple, le problème du chômage a atteint l'état aigu au Canada. Et cette grave situation est la conséquence du fait que nous avons failli à la tâche de mettre en vigueur un tarif douanier vraiment protecteur et d'adopter des mesures pour sauvegarder nos industries. Le problème du chômage est aussi le fait de l'expédition de nos matières premières aux Etats-Unis, où elles sont converties en produits ouvrés au lieu de l'être au pays et de fournir du travail à notre population. Voilà pourquoi le Canada devient le dépotoir des marchandises de pacotille tant des Etats-Unis que de l'Europe continentale. Dans ma propre ville, les magasins à rayons sont remplis de produits à bon marché venant de l'Allemagne et des Etats-Unis; la conséquence, c'est que le chômage fait sentir ses effets chez nous. Voilà l'un des problèmes auxquels il faudrait trouver une solution immédiate avant de permettre que la Chambre s'ajourne.

[M. Church.]

Quelle est l'attitude du Gouvernement relativement au problème du chômage? Au cours de la dernière session, nous avons entendu l'ex-ministre du Travail (M. Murdock) affirmer que ce problème n'est pas du ressort du gouvernement fédéral d'après les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Pour cet ex-ministre, la question relève des autorités provinciales et municipales. La juridiction du gouvernement fédéral cependant s'étend aux questions de commerce, d'immigration, de banque et de finance aussi bien que de transport; le devoir lui incombe donc de soulager les sans-travail ou du moins de tenter de le faire.

Et maintenant, pour quelle raison y aurait-il suspension en face de l'état de choses qui existe actuellement au Canada? Deux représentants du parti travailliste siègent ici; or qu'ont-ils à dire en ce qui regarde le problème du chômage? Mes honorables amis appuient le Gouvernement, comme les progressistes,—qui sont tous des adeptes de la doctrine du libre-échange. L'honorable représentant de Rosetown (M. Evans) l'a admis ici, l'autre soir. Mon honorable ami est l'un des plus courageux représentants du groupe agraire; il a pris la parole et a déclaré sans ambages qu'il est libre-échangiste. Or, je pose la question aux deux représentants du groupe travailliste: Comment peuvent-ils espérer donner une solution au problème du chômage en accordant leur appui à la doctrine du libre-échange de préférence à la protection? Par quels moyens le pays sera-t-il en mesure de verser des pensions aux vieillards si le régime du libre-échange est mis en vigueur? De quelle façon mes honorables amis espèrent-ils résoudre aucun des problèmes des classes ouvrières avec un pareil régime? Et cependant, voilà que l'on propose d'ajourner la Chambre et de faire un tremplin politique de toutes ces questions—avec le consentement et l'appui des deux représentants travaillistes.

Je rappellerai au souvenir de mes honorables amis que M. Gompers fut l'un des leaders ouvriers les plus habiles que le continent nord-américain ait jamais connus. Or, il n'a jamais eu foi dans l'existence d'un parti ouvrier; il avait confiance dans la coopération avec les deux grands partis politiques des Etats-Unis—les républicains et les démocrates; par cette méthode, il a réussi à faire adopter des mesures pratiques dans l'intérêt de la classe ouvrière de son pays d'adoption.

Je ne connais pas de pays au monde où les salaires soient plus élevés qu'aux Etats-Unis à l'heure actuelle. L'ex-ministre du Travail, M. Murdock, a affirmé au cours de la dernière session que 20 millions d'ouvriers chômaient dans la grande république du Sud.

Or, j'ai pris la peine d'écrire à M. Davis, le secrétaire du département du Travail américain, qui m'a répondu qu'il n'y avait qu'un million de sans-travail sur une population globale de 110 millions d'habitants. Je dis donc que mes honorables amis ne représentent pas véritablement la cause du travail ici lorsqu'ils accordent leur appui à la mise à exécution d'un pareil programme. Il est impossible que mes honorables amis représentent fidèlement l'opinion des ouvriers du pays du moment qu'ils accordent leur appui aux principes du libre-échange. Le plus grand ami que la classe ouvrière ait au Canada, c'est le système protecteur. Voyons donc un peu ce que la province d'Ontario a accompli au bénéfice des ouvriers par voie de législation. Dès que le pays se trouve plongé dans une crise économique, le peuple canadien sait bien avoir recours au parti conservateur pour le sortir de l'impasse. Mes honorables amis sont-ils en mesure de me signaler une seule association ouvrière des Etats-Unis qui soit opposé à la protection et favorise l'inauguration du libre-échange? Non, monsieur l'Orateur, toutes les associations ouvrières américaines ont constamment accordé leur appui au régime protecteur avec le résultat que le travail organisé occupe une situation des plus enviables chez nos voisins du Sud.

Les honorables membres du groupe progressiste se plaisent à invoquer l'exemple de la métropole à l'appui de leurs théories. Cependant, vous ne verrez jamais le très honorable Stanley Baldwin proposer l'ajournement du Parlement impérial lorsqu'il y a de grandes questions d'intérêt public à régler. Pas du tout. Il s'occupe actuellement à trouver une solution aux problèmes économiques de l'Angleterre et il travaille à opérer un rapprochement entre le capital et le travail. Et me permettra-t-on d'ajouter que même le Royaume-Uni est à la veille d'adopter le régime de la protection? Sous le régime du libre-échange en vigueur là-bas, le problème du chômage a revêtu un aspect des plus graves. Au delà d'un million d'ouvriers chôment en Angleterre, dont un bon nombre sont d'anciens combattants. Est-ce que le libre-échange a résolu le problème du chômage là-bas? A-t-il fait abolir l'assistance aux gens sans emploi? A-t-il résolu la question des heures de travail? L'Angleterre a-t-elle pu, grâce au libre-échange, abroger sa loi d'assistance publique? A tout cela on doit répondre: Non.

Pourquoi le Parlement s'ajournerait-il? Qui le demande? Le Gouvernement actuel a-t-il un mandat du peuple lui demandant de remettre au 15 mars l'étude des grands problèmes économiques qui se présentent à nous—moins on en fait, plus il reste à faire—problèmes comme ceux de la suppression des déficits et de la réduction des impôts? M'inspirant de l'histoire ancienne, je dis au Gouvernement: Prenez garde aux ides de mars. La politique que le Gouvernement a décidé de poursuivre aura pour effet d'augmenter le chômage, le malaise et le marasme des affaires au Canada et la solution des problèmes à régler sera toujours aussi lointaine. Les chômeurs ont demandé du pain et vous allez leur donner une pierre en remettant à six semaines l'étude des mesures à prendre en leur faveur.

Je tiens à dire en terminant que ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est de ranimer la vie économique du pays et je crois que nous avons dans la personne de mon très honorable leader l'homme indiqué pour effectuer cette résurrection. C'est pourquoi, venant d'une région industrielle où il y a beaucoup de chômage et où l'équilibre industriel est depuis longtemps instable, je m'oppose à la proposition d'ajournement. Je recommande à notre Gouvernement aujourd'hui si apathique l'attitude énergique que le très honorable Stanley Baldwin et son ministère sont en train de prendre en Grande-Bretagne. M. Baldwin s'efforce de concilier le capital et le travail. Il va de part et d'autre s'abouchant avec toutes les classes de la société, dans l'espoir de résoudre les problèmes économiques de la métropole. Nous, au Canada, nous ne sommes pas un peuple pratique. Nous prenons du temps pour résoudre nos problèmes; nous pensons trop aux partis et pas assez au bien-être du pays. C'est pour cela que les problèmes qui se présentent à nous restent sans solution et resteront ainsi tant que subsistera le ministère actuel.

M. LADNER (Vancouver-Sud): En ma qualité de représentant de la Colombie-Anglaise, je proteste énergiquement contre la proposition d'ajournement du Gouvernement à cette phase-ci de nos délibérations. La proposition dont nous sommes saisis est vraiment remarquable. Le Gouvernement demande un ajournement de six semaines sans avoir jusqu'ici invoqué les raisons pour lesquelles cet ajournement devrait être accordé par la Chambre. Nous avons lu certains commentaires de la presse à ce sujet, mais jusqu'à présent il n'y a eu aucune déclaration officielle de la part du Gouvernement pour expliquer les raisons de cette proposition. Néanmoins, à tous, le motif doit être très apparent. C'est en réalité pour permettre au Gouvernement de se dépêtrer d'un embarras politique qui n'a jamais eu d'égal dans l'histoire de cette Confédération. Il n'est point

question du tout des affaires du pays ou du Parlement. Le Gouvernement veut évidemment profiter de cet ajournement pour faire élire les membres du cabinet, ce qui prendra au moins quatre ou cinq semaines. Il a conservé la direction des affaires publiques, prétendant être un véritable gouvernement capable de présenter un grand programme législatif au Parlement. Il a eu trois mois pour élaborer ses projets et leur donner la forme qui eut permis de les présenter à la Chambre ou au moins de les faire étudier par des comités permanents ou spéciaux. L'attitude du Gouvernement aujourd'hui est dans son ensemble à peu près identique à sa façon d'agir pendant les élections: C'est une feinte, un prétexte pour cacher le véritable but de l'ajournement?

Je répète que l'ajournement est demandé dans un but purement politique; on veut essayer de tirer le ministère d'embarras et le sortir de la fâcheuse situation dans laquelle il se trouve actuellement. On peut dire que c'est l'ultime vibration d'une machine politique épuisée. Le parti ministériel est rendu au bout de son rouleau. On se rappelle combien le public en général s'intéressait à nos grands problèmes nationaux pendant les dernières élections. Or, s'il y a jamais eu une époque dans notre histoire où l'homme d'affaires, l'ouvrier, tous les citoyens en général aient exigé des représentants du peuple qu'ils agissent, c'est bien maintenant. Au lieu de se montrer actif, le Gouvernement ne fait rien; il est incapable, inefficace et il nous recommande encore une fois l'inaction. Mes honorables collègues seront d'accord avec moi, je pense, quand je dirai que le Gouvernement actuel, à moitié dépourvu de ses ministres, sans même un chef au Parlement pour se donner un air de dignité, se tient là grelottant pour barrer la voie du progrès national. Souhaitons que cette motion-ci soit le dernier tremblement.

Après tout, monsieur l'Orateur, qui est responsable en réalité de cette situation? Quoique, théoriquement parlant, la responsabilité doive incomber au Gouvernement, elle retombe effectivement sur nos collègues progressistes que je compte tous comme des amis personnels. Je les connais bien, je connais leurs idéals et leurs vues politiques. Depuis 1921 nous avons écouté leurs éloquentes paroles. Nous avons vu une politique absolument pure envahir cette Chambre pour éclairer et éduquer les honorables députés. Nous nous souvenons de la devise: "Pas de caucus, pas de whips, pas d'associations de parti. Nous sommes des surhommes d'état guidant et dirigeant les destinées d'un grand pays." Mais

quelle est aujourd'hui la situation? Quelques-uns nous sont revenus et je dis franchement qu'ils sont parmi les plus habiles et les meilleurs des députés progressistes mais il se sont laissés prendre dans le piège qu'ils condamnaient quand ils sont venus ici tout d'abord. Aujourd'hui, ils marchandent et font un arrangement à part, non pas, à mon sens, d'une manière malhonnête ou corrompue; non pas de manière à entacher l'honneur personnel des membres de ce groupe, mais comme le suggère l'honorable député de Brandon (M. Forke). Nous admirons tous le député de Brandon et nous respectons son intégrité, mais nous ne pouvons admirer la manière dont il comprend la solution des problèmes actuels. Voilà la difficulté. En ce moment, le Gouvernement est en minorité en ce qui regarde le pays et il convient mal aux députés progressistes, s'ils s'en tiennent aux principes qu'ils ont énoncé en 1921, d'avoir accepté un pacte qui à mesure que se déroule le débat se distingue plus clair et plus certain qu'il ne l'a jamais été depuis sa conclusion avec le Gouvernement. De fait, l'honorable député de Brandon, chef des progressistes, a aujourd'hui pour ainsi dire réitéré la déclaration du premier ministre à Prince-Albert. D'après le *Citizen* de ce matin—je crois que c'est le rapport de la presse canadienne—il s'est exprimé comme suit:

> Il déclare que depuis le moment où il a été choisi comme leader libéral il n'a jamais prononcé une seule phrase injurieuse pour le parti progressiste. "Je défie qui que ce soit au Canada" continue le premier ministre King, "de citer une des mes paroles dénonçant le parti progressiste comme parti, ou ses motifs, ses buts et ses ambitions en quoi que ce soit. De fait, j'ai adopté dès le début, l'attitude que le parti progressiste était comme une aile avancée du parti libéral."

L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) nous a dit que le groupe progressiste et le groupe indépendant vont fournir les principes et le directives politiques, alors que les libéraux vont fournir les votes. Etant donné la déclaration du premier ministre et celle du leader du parti progressiste, l'acte constitutionnel qu'on devrait à mon sens accomplir serait une fusion directe et honorable avec le parti libéral, fusion faite devant le public afin qu'il sache quel gouvernement est au pouvoir. Plus loin dans son discours, on rapporte que le premier ministre a dit:

> "J'ai dit" continue M. King, "qu'une division aurait, tôt ou tard, le résultat d'une perte pour nous deux. Pour cette raison j'ai exprimé l'espoir que nous aurions bientôt un grand parti, de l'Atlantique au Pacifique, un parti uni, appuyant les principes et les politiques des libéraux-progressistes."

Si la parole du premier ministre ou de tout homme public vaut quelque chose, cela signifie que la fusion entre les libéraux et les progressistes est un fait accompli et il me

semble que les deux partis devaient le déclarer. Qu'ils unissent leurs politiques afin que le peuple canadien sache quelle est leur orientation et puisse juger entre ce parti et le parti conservateur. Il serait peut-être très intéressant de lire en ce moment un article de rédaction du *Vancouver Sun*, le plus enthousiaste—je dirai même le plus enragé—des organes du Gouvernement, au cours des élections. Cet article a été écrit le 15 décembre dernier, il y a presque 2 mois et est intitulé: "La girouette d'Ottawa." Permettez-moi de répéter que le *Vancouver Sun* a dirigé en faveur des candidats libéraux, une campagne plus agressive—et parfois une campagne déloyale à nos yeux—que celle de tous les journaux du pays. Voici comment ce journal envisage la situation politique et comment il juge la position du premier ministre:

Si le premier ministre Mackenzie King demeure trop longtemps à Ottawa, écoutant d'où vient tel ou tel vent et attendant d'autres indices de la température politique, il va survenir un énorme vent de l'opinion publique qui le chassera, lui et son gouvernement. Le peuple du Canada ne s'intéresse pas à la fortune politique de M. Mackenzie King ou de qui que ce soit.

Je demande au Gouvernement de prendre cela à cœur. L'article continue:

Ce qui l'intéresse c'est de voir que les affaires du pays figurent au bon côté du grand livre, les affaires étant d'accroître la puissance de rendement du Dominion.

Et cette capacité de rendement ne s'accroîtra certainement pas avec cette politique de girouette qu'on a vue à Ottawa au cours des sept dernières semaines.

Je demande en quoi consiste aujourd'hui cet arrangement entre nos amis les progressistes et le parti libéral.

Le Canada a l'esprit essentiellement libéral et il a confié un mandat à Mackenzie King le 29 octobre. A cause de certains facteurs psychologiques, ce mandat peut être faible, mais c'est tout de même un mandat. Il exige qu'on agisse. Il demande plus que de se coller les oreilles au sol, pendant une période indéfinie, pour entendre les rumeurs.

Mackenzie King aurait dû se trouver un siège il y a longtemps et avoir dépêché les affaires du pays.

Ce que le Canada veut à Ottawa, c'est un chef et non une girouette.

Ces commentaires que faisait il y a deux mois un journal libéral enthousiaste ont aujourd'hui plus que jamais leur application. Cet ajournement a pour but de permettre à la girouette de voir de quel côté le vent souffle dans les provinces de l'Ouest. Il y est en ce moment, l'oreille clouée au sol, à la recherche d'un mandat, pendant que les affaires de la nation sont à l'abandon. Parlez-en à des gens sérieux et vous constaterez que les capitalistes hésitent à faire de nouveaux placements, que le commerce manque d'activité, que le découragement est à l'ordre du jour dans le domaine politique et partout dans le pays règnent la confusion et le désordre. Et cependant, le Gouvernement se propose de prolonger cet état de choses de six semaines au moyen d'un ajournement et sans faire le moindre effort en vue de régler les affaires d'Etat.

Je serais curieux d'entendre les explications du Gouvernement à cet égard. Le chef du parti progressiste (M. Forke) nous en a donné une. "Allons donc", a-t-il dit, "si nous continuions de siéger pendant les six semaines à venir alors que se poursuivraient les élections complémentaires, ils passeraient le temps à faires des harangues politiques et nous ne serions guère en état de procéder à nos travaux." On compte ici 245 députés venus de toutes les parties du Canada, et nous avons à régler des questions de la plus haute importance, dont un certain nombre devraient être discutées par les députés afin de renseigner leurs collègues et confiées à des comités qui s'emploieraient, pour le grand bien du Parlement, à la solution de ces problèmes. Il est ridicule de prétendre que l'on ne saurait poursuivre nos travaux dans de pareilles circonstances et, en ma qualité de représentant de la Colombie-Anglaise, il est de mon devoir de protester vigoureusement contre un ajournement. Je me propose, lorsque je retournerai vers mes électeurs de la ville de Vancouver et que j'irai dans d'autres centres, de signaler l'attitude que prend le Gouvernement en ce moment, la feinte et le grotesque que comporte pareille démarche, ainsi que la façon dont on aura retardé et interrompu la marche des affaires publiques pour l'unique raison que mes honorables amis caressaient l'espoir d'une amélioration dans la situation politique.

Je me demande pour quelle raison le ministre de la Justice ne nous a pas donné de raisons à l'appui de sa motion. Je ne fais partie de cette Chambre que depuis quatre ans, mais mon peu d'expérience et mon faible entendement me portent à croire que, lorsqu'il s'agit d'une motion de cette importance, le leader de la Chambre devrait avant tout nous exposer ses motifs pour demander aux 245 honorables députés de se disperser dans leur foyer et d'attendre les événements pendant six semaines. Le ministre de la Justice, ou un autre membre du Gouvernement, se propose-t-il de nous renseigner à cet égard avant que la question soit mise aux voix, ou garderont-ils le silence, forts de l'idée qu'ils ont conclu avec nos amis les progressistes une entente qui les lie, une entente immuable qui les obligera à appuyer le Gouvernement sans le moindre mot d'explication? Non seulement le Parlement, mais le public canadien, a droit à une explication, et il faut espérer que le Gouvernement nous dira en quoi est

motivée cette ligne de conduite qui semble sans précédent.

Je dirai également un mot d'une autre partie du compte rendu du discours prononcé par le premier ministre à Prince-Albert. J'en parle parce que, en ma qualité de député en cette Chambre, je suis peiné de voir le premier ministre de ce pays adopter une ligne de conduite et des méthodes électorales plus dignes d'un démagogue que d'un chef de gouvernement. Ce compte rendu peut être erroné, mais je cite ces paroles du *Citizen* d'Ottawa, numéro de ce matin. Voici les paroles du premier ministre:

Nous combattions, non pas contre le programme du parti conservateur...

Mieux que quiconque, il sait que cette affirmation n'est qu'une baliverne.

...nous luttions contre l'argent, contre les millions de dollars que dépensait la haute finance pour s'assurer la domination au pays. Tant que nous aurons de ces égoïstes qui ne songent qu'à leur propre intérêt, qui sont prêts à dépenser de l'argent de cette façon, l'intérêt du public ne sera jamais en sécurité.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien!

M. LADNER: J'entends les applaudissements de certains honorables députés, notamment ceux du solliciteur général. Ce dernier croit-il sincèrement qu'il y a un mot de vrai dans cette affirmation?

L'hon. M. CANNON: Elle est vraie sur toute la ligne.

M. LADNER: Pour ce qui est de Vancouver, le parti libéral a lutté contre nous et notre programme, et non pas contre les millions, loin de là.

L'hon. M. CANNON: Vous êtes sur une île.

M. LADNER: Vous êtes tellement rapprochés, en matière politique, des mers d'un bleu foncé que vous-même, vous souhaiterez vous voir sur une île avant le vote. Je fais allusion à ce discours parce que, étant donné la haute estime que j'éprouve pour M. Mackenzie King, je juge qu'il est déplorable de voir le chef d'un parti, surtout le premier ministre du pays, se présenter devant nos neuf millions de population et chercher de cette façon à soulever la discorde, les préjugés et le mécontentement. Cela ressemble aux méthodes qui ont inspiré les comptes rendus et les affiches électorales dont parlait l'honorable député de Kent (N.-B.) (M. Doucet). Ce sont les mêmes idées, la même mentalité. Le premier ministre s'en va dans les plaines de l'Ouest, parle aux ouvriers de la terre qui ont peine à gagner leur vie, et se dressant dans sa dignité de chef du Gouvernement, il leur tient ce langage: "Pauvre peuple, je suis ton sauveur. Tu vas m'aider à combattre les hauts barons de la finance qui détiennent des millions à Montréal. (*Exclamations*).

Je dis que c'est là rapetisser la politique. C'est de la démagogie, et il est temps de protester, pour l'honneur du régime politique sous lequel nous vivons. C'est une mauvaise action.

En terminant, je répète que je suis venu de la Colombie-Anglaise jusqu'à Ottawa, parcourant trois mille milles pour prendre part aux travaux de la Chambre. Nous sommes, de ce côté, tout prêts à travailler. Nous sommes disposés à concourir de tout cœur à la solution des questions politiques et nous estimons que c'est le devoir du Gouvernement, qui a pris trois mois à préparer son programme, qui l'a soumis au pays par le discours du trône et qui devrait le faire renvoyer devant les comités d'étude, sachant bien qu'il lui sera impossible de rien préparer pendant les quatre ou cinq semaines que les ministres seront occupés dans les élections complémentaires, nous estimons, dis-je, que c'est le devoir du Gouvernement de passer à la délibération de ces projets au lieu de nous demander un ajournement. Toutes ces manœuvres ne sont qu'une farce, une comédie. Le Gouvernement cherche à se dégager de l'embarras dans lequel il s'est mis en refusant de démissionner après les élections générales. C'est un des actes qui le conduiront à sa démission forcée, car le sentiment public lui est hostile.

M. HOCKEN: Monsieur l'Orateur, ceux qui possèdent le sens de l'humour ont dû remarquer, cet après-midi, deux incidents risibles, dont l'un est dû au ministre de la Justice et l'autre à l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). J'ai trouvé fort réjouissant la protestation du ministre de la Justice qui s'est plaint que notre collègue de York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) lui avait volé son tour de parole. J'ai siégé ici avec lui pendant neuf sessions consécutives; je ne lui connaissais pas cette timidité. Jamais, à ma connaissance, il n'a voulu céder sa place à un autre. Dans l'opposition, il s'est montré un des membres les plus agressifs de son parti. Je me souviens qu'un jour on disait dans les couloirs de la Chambre qu'il allait lever la chevelure de notre honorable leader, alors chef du Gouvernement; mais c'est plutôt ce dernier qui revint du combat avec la chevelure de l'honorable député.

L'hon. M. LAPOINTE: Je n'ai jamais eu d'idées pareilles.

M. HOCKEN: Je rapporte le fait pour montrer le caractère agressif de notre collègue.

L'hon. M. CANNON: Mais ils sont chauves tous les deux.

M. HOCKEN: Il se plaint aujourd'hui, comme un enfant, qu'on lui a volé son tour de parole. C'est l'incident le plus drolatique que se soit produit depuis le début de la session. J'ai été également surpris de l'attitude du député de Labelle (M. Bourassa) qui, après avoir admonesté ses amis les libéraux, a déclaré vouloir attendre de connaître leur politique et les raisons du Gouvernement pour l'ajournement proposé, avant de former son opinion; mais il finit non sans s'être engagé aussi complètement que possible à soutenir de son vote la proposition ministérielle. Je crois que le député de Labelle parle beaucoup au hasard; c'est pourquoi on l'excusera de l'erreur qu'il a commise.

Je regrette que le chef du groupe progressiste (M. Forke) ait cru devoir parler dans cette Chambre des insinuations provoquées par le résultat du premier scrutin qui a eu lieu ici. Si l'on discute dans le public de soi-disant manœuvres corruptrices, il ne convient pas de s'en faire l'écho au Parlement. Il est indigne de nous de ressasser des soupçons qui doivent être mal fondés, du moins je l'espère. Il faut être au-dessus de ces choses-là. Si notre collègue avait possédé un peu plus d'expérience dans la vie publique, il n'aurait pas parlé comme il l'a fait, car de tels propos offensent la dignité du Parlement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je déclare m'opposer à un ajournement de la Chambre.

Un DEPUTE: Pourquoi?

M. HOCKEN: Voici une raison entre plusieurs. Le pays souffre aujourd'hui du manque de confiance dans le Gouvernement. On en a eu la preuve aux élections d'octobre dernier. Si le Gouvernement a un programme qui de l'avis de ses membres va restaurer la confiance publique, il est de son devoir de présenter ce programme à la Chambre, de l'y faire discuter et ainsi de redonner la confiance au monde du commerce. Rien n'est plus préjudiciable au pays que la méfiance de ces hommes qui sont en mesure d'assurer un nouvel essor au commerce; et tout parti ou tout groupe qui porte la responsabilité de mesures susceptibles d'empêcher le retour de la confiance fait un tort immense au pays. On nous avait dit que le Parlement devait être convoqué le plus tôt possible. Mais voici, monsieur l'Orateur, qu'on ne veut faire commencer la session réellement que deux mois après l'ouverture des Chambres; en effet l'ajournement proposé de six semaines recule du 7 janvier au 15 mars le vrai début de la session. Nos grandes entreprises commerciales,—et je maintiens qu'elles ont de l'importance et qu'il faut y songer,—attendaient de l'ouverture du Parlement quelque indication pour les guider, pour leur apprendre si elles devaient reprendre confiance au ministère ou au parti qui devrait gouverner; mais au lieu de cela, on a mis de côté tout le travail sessionnel.

A mon sens jamais un gouvernement canadien n'a avoué son incompétence comme le fait le ministère actuel dans la présente motion. Le parti libéral est venu déclarer en Chambre que, bien qu'il fût un groupe minoritaire, il avait le droit de rester au pouvoir et de continuer à gérer la chose publique. Aujourd'hui il avoue qu'il n'est pas en état d'administrer le pays et il demande que la Chambre soit ajournée pendant six semaines. Voilà qui fait remonter mes souvenirs aux fondateurs du parti libéral; je me demande ce qu'ils eussent fait en pareille occurrence. Quelqu'un peut-il s'imaginer que Brown, ou Blake, ou Mackenzie, ou Laurier eussent agi comme le fait ce ministère? Battu aux élections, par une majorité populaire décisive. il se cramponne au pouvoir et conclut un pacte par lequel il sacrifie tous ses principes politiques. Tout cela pour rester au pouvoir. Peut-on croire que Laurier eût fait de même? Les fondateurs du parti libéral étaient des hommes à fortes convictions; ils luttèrent pour le triomphe de ces convictions et ils préférèrent la défaite à l'abandon de leurs principes. Je sais quelque chose de ces hommes. J'étais très jeune naturellement, mais je me rappelle le type d'homme qu'était Alexander Mackenzie. (*Rires.*)

J'entends rire quelques-uns de nos amis de l'autre côté. Eh bien, les annales politiques attestent qu'il était trop honnête pour le commun des membres de son propre parti. Il est reconnu aujourd'hui qu'il fut un homme incorruptible, prêt à souffrir pour ses convictions. Ceux qui l'entouraient à cette époque étaient des hommes au caractère également bien trempé. Le très honorable George Brown était un vaillant, un homme qui luttait pour ses convictions plus vigoureusement peut-être qu'aucun de ses contemporains; mais il ne se serait pas cramponné aux émoluments et aux honneurs du pouvoir quand la majorité populaire était contre lui. Voilà qui était chose impossible pour lui. Pas un homme de cœur n'agirait de la sorte. Sir Wilfrid était un homme de cette trempe. Il était fier de sa réputation et il avait quelque souci de la réputation de son parti. Je veux dire à mes honorables amis d'en face que leur conduite actuelle retombera un jour sur leur parti bien plus lourdement qu'ils ne le croient.

Je vais leur citer un précédent. Pas un groupe d'hommes ne peut se montrer au pays comme un groupe d'ambitieux sans sincérité, ne cherchant qu'à se cramponner au pouvoir en dépit de la volonté populaire, sans des conséquences désastreuses pour leur parti. J'en ai eu l'expérience, monsieur l'Orateur, dans ma propre élection.

M. RINFRET: Avez-vous fait cela?

M. HOCKEN: Non. Je suis peut-être sans valeur; mais du moins j'ai des convictions et j'y suis fidèle comme mon très honorable chef et le parti conservateur. Je rappelle à mes honorables amis l'histoire du gouvernement de la province d'Ontario vers 1900. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, que lorsque sir Wilfrid Laurier organisa son ministère en 1896, il fit venir sir Oliver Mowat à Ottawa comme ministre de la Justice. Le gouvernement d'Ontario passa aux mains de M. Hardy, le type libéral honorable, magnifique. Malheureusement M. Hardy mourut; et M. Ross lui succéda. Ceux qui connaissent le caractère écossais me disent que M. Ross, parce qu'il était Highlander, était incapable de lutter contre ses amis; peu à peu il fut entouré par un groupe qui remporta aux élections victoire sur victoire en ayant recours aux expédients les plus infâmes, les plus déshonorants qu'on ait jamais vus au Canada. En conséquence de cela monsieur l'Orateur, le ministère ne triompha aux élections subséquentes que par une voix de majorité; mais il refusa de se démettre. Parce qu'il s'était maintenu au pouvoir au moyen de compromis avec des membres qui avaient été élus sous d'autres couleurs et grâce à des fraudes électorales, son parti fut défait et, depuis, le parti libéral en est réduit à un groupe insignifiant dans la législature de la province d'Ontario. Que devons-nous en conclure, monsieur l'Orateur? Que les libéraux qui se respectent, que les gens sensés, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou progressistes, n'endureront pas cet état de chose. Ils n'endureront pas l'égoïsme et le manque de sincérité chez leurs représentants; aujourd'hui ce Gouvernement travaille à la ruine du grand parti libéral. J'oserai dire que c'est là la chose la plus regrettable qui pouvait arriver au libéralisme. Je ne me soucie guère du maintien de ce dernier. Si je parlais pour ce groupe, je dirais que nous devons nous réjouir des actes de ce Gouvernement, car nous savons que c'est là le premier pas vers la ruine complète qui attend ce parti. Il nous faut de nouvelles élections; nous devrions les faire maintenant et ce Gouvernement devrait démissionner. Il n'a aucun mandat du peuple; au contraire, il a même été sévèrement condamné. Ce Gouvernement devrait abandonner le pouvoir à un autre parti, sans s'occuper de savoir si ce parti peut ou ne peut pas fonctionner, et ce parti serait libre de décider si oui ou non nous devons avoir de nouvelles élections et d'en fixer la date. Il nous faut de nouvelles élections. Le *Globe*, principal organe du parti libéral au Canada, demande de nouvelles élections. Ce journal ne parle pas au nom de votre parti, mais au nom de mes honorables amis de la droite. Le journal fondé par George Brown et qui a été l'organe du parti libéral depuis quatre-vingts ans, comprend la situation; il s'occupe de l'avenir de son parti; il demande à ce parti de démissionner et de tenir de nouvelles élections pour régler la situation. Qu'un parti obtienne un mandat du peuple et administre les affaires du pays.

J'oserai dire, monsieur l'Orateur, que la manière d'agir du Gouvernement nous a causé un tort irréparable. Si la Chambre s'ajourne pour une période de six semaines et laisse les affaires du pays dans le marasme, le manque de sincérité du Gouvernement tournera à son détriment. Mes honorables amis qui sont forcés de retourner à Vancouver ont toute ma sympathie, et je suis porté à croire que mes amis les progressistes ne veulent pas d'un ajournement. Comment se fait-il que l'on ait réussi à leur faire accepter ce compromis, je l'ignore; c'est peut-être, comme l'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) l'a dit, qu'ils ont forcé le Gouvernement actuel à accepter leur programme. En d'autres termes, ils ont dit: "Acceptez notre programme et nous consentirons à l'ajournement." Tous ces honorables messieurs sont forcés de retourner sur leurs fermes, où ils ne peuvent faire grand'chose d'ici à six semaines, si ce n'est de soigner les cochons et traire les vaches. Ils y seraient beaucoup plus occupés au commencement de juin si cette Chambre se débarrassait de ses travaux. Ils ne peuvent souhaiter cet ajournement, mais apparemment c'est une des conditions du compromis.

S'il se trouve quelque chose, monsieur l'Orateur, qui puisse faire perdre aux gens de ce pays tout respect pour le Parlement, ce sont bien ces compromis entre des groupes hostiles dans le but d'en maintenir un au pouvoir. Comment les membres du parti travailliste peuvent-ils approuver les principes de ce parti? Mes honorables amis sont peut-être en faveur de la protection, je l'ignore; mais ils ont obtenu également des concessions. Mon honorable ami (M. Woodsworth) a demandé l'autre jour quand nous pourrions attendre

une mesure en faveur de la pension au vieil âge, et le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a répondu immédiatement, comme s'il y avait eu entente. Il me faut corriger une erreur, monsieur l'Orateur; on me rappelle que c'est un indépendant qui a posé cette question, mais si j'ai bonne mémoire, mes honorables amis du parti travailliste s'intéressent autant à cette mesure que l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill). C'est là une des conditions du compromis. Le vote transférable et la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson et toutes les autres mesures forment la part de mes amis les progressistes. Je me rappelle, comme bien d'autres, sans doute, la question du vote transférable et quelle mesure extraordinaire était ce vote transférable pendant les trois dernières sessions. Maintes et maintes fois, l'honorable représentant de Brant, (M. Good), posa la question: "Quand présentera-t-on une mesure établissant le vote transférable?" Et le premier ministre se levait tranquillement et répondait: "Nous sommes à étudier la question, et la mesure sera bientôt soumise à la Chambre." Mais cette mesure ne fut jamais présentée. Pourquoi? La raison en est, je crois, bien connue. Dans les couloirs de la Chambre, on affirmait ouvertement que mes honorables amis les progressistes désiraient le vote transférable, mais que les honorables représentants de la province de Québec ne voulaient pas en entendre parler. Il y eut conflit entre les deux partis, et ce conflit existe encore.

M. HOWARD: Mon honorable ami me permettra-t-il une question?

M. HOCKEN: Certainement.

M. HOWARD: Mon honorable ami approuve-t-il ou non l'attitude adoptée par son chef sur la question de la guerre, et définie dans son discours de Hamilton?

M. HOCKEN: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami enfreint le règlement. Il ne m'a peut-être pas compris. Je parlais du vote transférable et j'expliquais à mes honorables amis du groupe progressiste ce qu'ils peuvent attendre d'un gouvernement qui les a trahis au moins trente fois sur une question qu'ils considéraient comme l'article le plus important de leur programme politique. Qu'ils approuvent cette suspension des travaux de la session la chose ne peut s'expliquer que par le fait que le Gouvernement a consenti à accepter tout ce que les progressistes désirent voir ajouter à son programme de la session. Mais quand la Chambre devra se prononcer sur certains de ces projets, je conseille à mes honorables amis, peu importe l'attitude de notre parti, de bien surveiller la droite s'ils veulent obtenir tout ce qu'on leur a promis.

Monsieur l'Orateur, cette interruption des travaux de la Chambre est un aveu de faiblesse et d'impuissance comme aucun gouvernement de notre pays n'en a jamais fait auparavant. Cela a peu d'importance pour moi, ou pour les autres députés de l'Ontario, car nous pouvons facilement retourner chez nous; mais le peuple de l'Ontario et le peuple du Canada ne seront pas contents de ce délai, de cette perte de temps, de ce retard de tout ce qu'on attend pour décider s'il sera possible de rétablir le commerce du pays.

Les honorables députés de la droite nous accablent de statistiques au sujet de la prospérité du Canada. Qu'ils aillent dans une grande ville du Canada, par exemple à Montréal, ou à Toronto, Hamilton, Winnipeg ou Vancouver et qu'ils demandent aux habitants de cette ville de tâter leurs goussets, comme sir Wilfrid Laurier dit un jour, pour voir s'ils sont à l'aise. Ils verront que dans toutes ces villes, on distribue des aumônes autant que jamais auparavant. Il est inutile de citer des statistiques aux affamés. Quand j'arrivai chez moi, samedi soir, un jeune homme de trente ans à peine vint me dire qu'il avait parcouru toute la ville de Toronto sans pouvoir trouver un emploi nulle part. "Voulez-vous", dit-il, "me donner une somme suffisante pour que je puisse payer un repas et un lit?" Je ne demeure pas dans le centre de la ville, mais dans un quartier excentrique où affluent des hommes qui cherchent à obtenir par la mendicité de quoi se nourrir dans la ville de Toronto. Néanmoins les honorables députés de la droite parlent de la grande prospérité de notre pays. Cette grande prospérité ne pourra revenir tant que les hommes d'affaires du pays n'auront pas confiance dans l'avenir du Gouvernement et la droite n'a rien qui puisse leur inspirer cette confiance. Il ne peut promettre qu'un chemin de fer de la baie d'Hudson, le vote transférable et autres choses semblables, qui ne nourrissent personne et ne procurent d'emploi à personne. J'ai suivi la politique pendant assez longtemps et je n'ai jamais vu encore un tel état de choses. Je regrette de le constater, car c'est une honte pour le Parlement.

M. C. W. BELL (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de retarder beaucoup les travaux de la Chambre. De fait, si je m'étais écouté, je n'aurais pas parlé du tout; mais je manquerais à mon devoir si, pendant la discussion sur la question maintenant à l'étude, je n'appelais pas l'attention

des députés de tous les groupes sur certains points qui n'ont pas encore été soulevés et qui néanmoins intéressent tous les Canadiens.

On nous a dit au début de la récente discussion qu'il est nécessaire d'adopter des lois destinées à remédier à certains états de choses et que demande le parti progressiste; si je ne me trompe, on a insisté en particulier sur la nécessité de diminuer le taux exorbitant de l'intérêt. On a dit plus d'une fois, je pense, que les habitants de l'Ouest doivent verser un intérêt de huit à dix p. 100 sur les transactions ordinaires. Si tel est le cas, je pense qu'il faut y remédier immédiatement et, à mon sens, tous les membres de la Chambre devraient s'intéresser vivement à cette question. Si l'état de choses est bien tel qu'on l'a décrit, je ne puis comprendre que ceux qui en souffrent tout particulièrement consentent à se croiser les bras, à attendre longtemps qu'on tente d'y apporter une solution.

Pendant plusieurs jours, au cours du débat, nous avons entendu parler des griefs et des besoins des Provinces maritimes. Si j'ai bien compris ce qui s'est produit dans la Chambre, ni le Gouvernement ni aucun de ses membres n'a encore rien tenté pour faire droit à ces demandes. Mais, en plus des désavantages dont souffrent certaines villes et dont on a déjà parlé dans cette Chambre, je désire parler de l'état de choses existant en une certaine ville dont l'état est fort lamentable actuellement, comme ce fut le cas depuis trois ou quatre ans. Je parle de la ville de Hamilton, située dans l'ouest de l'Ontario, et dont les ennuis sont les mêmes que ceux de plusieurs autres villes de cette partie du pays; dans cette ville, pendant les trois dernières années, des milliers de personnes se sont trouvées en présence du spectre hideux de la faim.

Au cours de ma récente tournée électorale je m'étais fait un devoir de me familiariser avec l'état de choses qui règne dans cette ville, et puisant aux seuls dossiers officiels disponibles, c'est-à-dire ceux de la chambre de commerce, je me suis assuré que durant l'année dernière, l'emploi à Hamilton ne dépassa jamais de 2 p. 100 de la normale—je ne dis pas 42 p. 100 de ce qu'il pourrait être, mais de la normale. Autrement dit, la moitié de la population a été renvoyée parce qu'on n'avait pas eu le soin de prendre les mesures propres à protéger les manufactures qui la font vivre. Et cet état de choses n'est pas récent. Il en fut sans cesse de même depuis trois ou quatre ans, et il ne semble pas qu'un meilleur état de choses se produise aujourd'hui.

En une autre circonstance, on nous a dit dans cette Chambre que la prospérité s'en revenait au pays, qu'à la vérité elle était là, tout près. Monsieur l'Orateur, je désire avoir l'occasion de faire voir à l'honorable député qui a tenu ces propos,—je ne doute pas de sa sincérité—ce que j'ai vu dans cette même ville samedi dernier: une longue file de chômeurs, affamés, à moitié morts de faim, se pressant sur une longue distance aux portes des refuges de l'Armée du Salut, attendant un peu de nourriture, dont on leur fait l'aumône de jour en jour. Monsieur l'Orateur, j'ai appris de gens dont on ne saurait mettre la parole en doute en ces matières qu'il en est ainsi depuis des semaines et des années, et que rien n'indique que cela va finir ou s'améliorer. Et cependant les députés de la droite nous disent que la prospérité règne dans le pays! Mais il y a plus. J'ai été malheureusement à même d'apprendre samedi dernier, seulement que des gens habitant les collines en dehors de la ville dont je parle étaient allés ramasser l'herbe desséchée sur le flanc de la colline et l'apporter à la maison pour chauffer leur poêle afin de ne pas geler. Quand j'ai voulu me renseigner mieux sur le cas d'une famille mourant presque de faim, j'ai découvert, en poursuivant mon enquête, qu'il en était ainsi tous les jours, non seulement chez des dizaines et des dizaines, mais pour des centaines de gens, tous désireux d'avoir de l'ouvrage, mais incapables d'en trouver dans cette ville de 130,000 âmes.

M. LAVIGUEUR: Ils devraient venir à Québec.

M. BELL (Hamilton-Ouest): Je suis content que l'honorable député dit cela. J'ai toujours cru et je crois encore en ce moment que, pour des motifs d'ordre politique, certaines personnes avaient intentionnellement caché à la Chambre et au pays la situation véritable dans Québec. Si je ne me trompe, là aussi on a besoin de secours. Je ne crois pas que l'état de choses dont je parle soit particulier à la ville d'où je viens. J'ai entendu dire la même chose de la ville de Galt, représentée dans cette Chambre par mon honorable ami (M. Edwards). Je n'ignore pas qu'à Brantford les manufactures ont dû presque suspendre leurs opérations, qu'il n'existait presque plus de débouchés, que la valeur immobilière diminuait. Je sais que dans ma propre ville, à Hamilton, vous pouvez parcourir des milles et voir des magasins abandonnés, des maisons vides, endroits autrefois occupés et passablement prospères, et aujourd'hui inoccupés parce que les gens ont été forcés ou de cesser les affaires ou de s'en aller aux Etats-Unis pour avoir la chance de gagner de quoi vivre là-bas.

Monsieur l'Orateur, le proposeur de l'adresse a dit qu'il avait visité la localité de Strathroy et qu'il y avait trouvé tout le monde au travail, les affaires prospères et que tout allait de mieux en mieux. Je ne doute pas, pour le moins, que l'honorable député n'ait trouvé cela, seulement mes collègues ont dû être étonnés, comme je l'ai été moi-même, de ce que, voulant renseigner la Chambre sur la situation exacte il ne nous ait pas dit quelle est la situation dans sa propre ville de London Il aurait pu nous dire, monsieur, que dans toute ville de quelque importance dans l'Ontario occidental, le même état de choses pénible sévit depuis des années faute de travail.

M. ELLIOTT: Mon honorable ami parle de quelque chose qui s'est produit au cours d'un débat précédent. Je prétends qu'il déroge au règlement.

M. BELL (Hamilton-Ouest): J'en demande bien pardon à mon honorable ami, mais je ne l'ai pas entendu.

M. ELLIOTT: Je prétends que mon honorable ami parle de ce qui s'est dit au cours d'un débat précédent. (*Exclamations.*)

M. BELL (Hamilton-Ouest): Je suis fort aise que mon honorable ami ait trouvé cette excuse. Voilà maintenant ce que je soutiens. Ce ne sont pas des suppositions que je fais, mais je parle des conditions telles qu'il m'a été donné de m'en rendre compte pas plus tard que la semaine dernière; je parle de faits que je défie qui que ce soit en cette Chambre de réfuter. Je soutiens que, tandis que les affaires restent en suspens et que la population souffre de la faim, on nous dit que la Chambre devrait se reposer durant six semaines.

Et rien ne laisse prévoir que, même après ce délai, le Gouvernement prendra des mesures vigoureuses pour chercher à améliorer la situation—je ne dis pas, de toute nécessité, en établissant un tarif élevé; peu m'importe la mesure, pourvu que les gens auxquels cela incombe assument au moins la responsabilité de s'attaquer aux problèmes. Je prétends qu'en face d'une telle situation qui crève les yeux et ne promet pas de s'améliorer, le Gouvernement en ne prenant aucune disposition pour y remédier, manifeste un manque inconvenant du sentiment de ses responsabilités. Cela peut sembler dépasser le pouvoir de nos honorables vis-à-vis. Il se peut qu'ils soient tellement liés par certains principes et certains engagements qu'ils ne soient disposés à rien faire pour ces affamés. En ce cas, pour l'amour de Dieu, qu'ils cèdent leur place à ceux qui le feront. On ne saurait alléguer que les honorables députés d'en face ignorent la situation dont on se plaint, c'est malheureusement un fait notoire. C'est leur devoir de la connaître, et s'ils ne la connaissent pas, ils n'ont pas le droit de siéger où ils sont et de prétendre remplir les fonctions du gouvernement.

Le seul argument que j'ai entendu énoncer contre l'oportunité de chercher à améliorer présentement la condition de ces pauvres gens, l'a été par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Je regrette qu'il ne soit pas à son siège en ce moment. Dans son discours, cet après-midi, l'honorable député a soutenu qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux les questions en délibération. Je n'ai pu m'empêcher de penser que tout novice que je suis dans les questions parlementaires. . .

Un DEPUTE: Très bien! très bien!

M. BELL (Hamilton-Ouest): Merci—qu'après une expérience de seulement trois semaines, j'ai eu le privilège d'écouter au moins trois discours de l'honorable député, et que j'en suis encore à chercher à la Chambre quelqu'un qui le prenne au sérieux. Si je puis dégager un point de son argumentation de l'autre jour et de cet après-midi, c'est qu'il faut songer continuellement au consommateur; que nous n'avons pas à nous occuper de celui qui a du charbon, des vivres, des vêtements à vendre, parce qu'il faut protéger le consommateur. L'honorable député ne conçoit-il aucunement que cet argument n'a pas la moindre valeur pour l'homme qui n'a pas un dollar à dépenser? Vu la situation existant à Hamilton, à St-Catharines, à Galt, à Guelph et dans plusieurs grandes villes de l'Ontario, occidental, il est inutile de dire à ces gens: "Vous paieriez davantage s'il y avait des droits sur les produits que vous achetez". Ils répondraient: "Pour l'amour de Dieu, donnez-nous du pain et puis nous verrons ce qu'il nous coûtera."

Monsieur l'Orateur, en entendant, dans le récent débat, énoncer argument sur argument touchant la nécessité d'une vigoureuse politique d'immigration, en entendant souligner cela comme une des grandes réformes mentionnées dans le discours de feu premier ministre, je n'ai pu m'empêcher de penser que nous ferions bien de nous occuper des nôtres déjà à notre charge sans en amener d'autres qui souffriront et auront faim. A mon dire, tant que nous n'aurons pas pris d'autres mesures pour assurer aux Canadiens le bien-être ou au moins le moyen de gagner leur vie, importer des immigrants à grands frais est rien moins qu'une moquerie. Vu la situation actuelle de milliers de gens au pays, à l'heure actuelle, le discours prononcé à Prince-Albert par le très honorable M. Mackenzie King, dans lequel il a préconisé

l'union nationale, est encore une plus grande moquerie. Comment entend-il assurer l'union? Je ne puis imaginer la possibilité de l'union dans un pays où des milliers des nôtres souffrent de la faim. Cependant tout ce que nos honorables amis vis-à-vis ont à leur dire, c'est: "Vous êtes prospères. Soyez satisfaits; crevez de faim; nous ne ferons rien pour vous."

L'hon. EDMUND BRISTOL (Toronto-Est-Centre): Au commencement de la dernière campagne, le chef distingué du parti libéral a expliqué que, durant trois ans et demi, il n'avait pu rien faire pour le pays, et il a demandé au peuple canadien d'élire une majorité libérale à la Chambre pour qu'il pût appliquer les mesures exigées, selon lui, par l'intérêt du public entier. La réponse du peuple canadien, ça été une diminution du nombre de ses ministres et de ses partisans. Incapable de s'en tenir à cette réponse semble-t-il, il a réfléchi à ce qu'il pouvait faire, il s'est demandé s'il pourrait induire les progressistes, qui avaient appuyé sa politique durant la dernière législature à l'appuyer de nouveau, vu qu'il était en minorité. Le résultat apparent de ces calculs a été la convocation de la Chambre et la rédaction d'un discours du trône tout à fait conforme aux mesures que les progressistes eux-mêmes eussent annoncées dans un discours du trône, si l'honorable député de Brandon (M. Forke) était premier ministre; comme il devrait l'être dans les circonstances actuelles. Mais le courage manqua au premier ministre lorsqu'il s'agit de se trouver un mandat soit dans Québec soit dans l'Ontario. En tout cas, le Parlement fut convoqué pour se rendre exactement compte de la situation et constater si les progressistes se montreraient aussi bien disposés durant cette législature que pendant la dernière. Le Gouvernement, je n'en ai pas le moindre doute, reprit courage après le premier vote qui lui donna une majorité de trois voix; devint tout à fait sûr après avoir obtenu une majorité de dix voix, et c'est alors qu'il se décida à présenter cette motion.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'un ministre ou le leader actuel du Gouvernement, un homme très distingué que nous admirons tous, devait fournir quelques raisons à l'appui de cette demande d'ajournement. Le peuple canadien surtout a droit de connaître ces raisons. En plus des arguments déjà présentés, il y a ce fait très important que l'ajournement de six semaines proposé par le Gouvernement laissera les représentants du peuple sans ouvrage tout en continuant de toucher l'indemnité payée par les contribuables et que le personnel actuellement à l'emploi de cette Chambre devra être maintenu, et je pense qu'il le sera, ou congédié. En tout cas, cet ajournement coûtera au peuple canadien pas moins de $250,000.

Un DEPUTE: Plus que cela.

L'hon. M. BRISTOL: Plus que cela ainsi que le dit mon honorable ami. Pourquoi cet ajournement? Pas un membre de la droite n'en a encore soufflé mot. Pas parce que il faut à tout prix maintenir le très honorable Mackenzie King au pouvoir, assurément. La droite compte des membres distingués parfaitement capables de diriger la Chambre, qui l'ont admirablement dirigée tout le mois dernier, et qui peuvent continuer durant ces six semaines. Dirons-nous au peuple canadien que le très honorable Mackenzie King ayant été défait et son gouvernement mutilé, il faut maintenant suspendre l'examen des affaires du pays pendant six semaines et dépenser près d'un demi-million; retourner chez soi, et nos honorables amis progressistes de même, et rester six semaines à rien faire, à seule fin de maintenir au pouvoir un très honorable ministre apparemment plus soucieux de conserver le pouvoir que du bien général.

Il serait facile de faire du Canada d'un des pays les plus importants et les plus prospères de l'univers. Il est bien connu que la politique du gouvernement du très honorable Mackenzie King nous a fait perdre une population d'un demi-million depuis trois ans. Cela devrait être assez vraiment. Pourquoi parler d'une immigration destinée à nous amener des agriculteurs plutôt que ceux que nous désirons avoir? Je suis certain que nos amis de l'Ouest aimeraient voir venir un demi-million de cultivateurs pour s'adonner à la culture du blé, surtout quand nous avons perdu durant le temps qui j'ai mentionné une population de un demi-million qui devrait être en Canada, travaillant et consommant notre grain et nos autres produits. En d'autres termes, nous chassons notre jeunesse dont le pays a besoin pour grandir et prospérer et nous augmentons la production agricole dans l'Ouest. A quoi cela nous conduira-t-il? Si l'Ouest continue de produire d'énormes quantités du meilleur blé du monde sanse s'intéresser au développement dans l'Est d'une industrie qui accroîtra le nombre des consommateurs dans Québec et l'Ontario, où se trouvera-t-il un marché lorsque celui des Etats-Unis lui sera fermé? Car la politique actuelle des Etats-Unis est d'arriver si possible à produire assez de blé et d'autres grains pour devenir sous ce rapport indépendant des autres pays.

A moins que nous cessions de regarder la politique comme un manège, à moins de comprendre que le pays nous paye pour ac-

compltir quelque chose pour son bien et que la personne du premier ministre importe peu tant que la politique du parti est bonne, équitable et juste, et appliquée conformément aux déclarations de ce parti, à moins de cela, nous ne deviendrons jamais un pays grand et prospère.

Examinez la politique libérale de 1919, la politique libérale actuelle et la politique progressiste énoncée de temps à autre et vous constaterez que les progressistes apparemment en tiennent pour la vieille politique libre-échangiste de Cartwright. Le leader du parti progressiste est un libre-échangiste, et il est du même avis que sir Richard Cartwright lorsque le ministère Laurier est arrivé au pouvoir. Sir Wilfrid Laurier ne fut pas lent à dire au peuple canadien qu'en théorie le libre-échange était excellent mais que pour le pays il fallait un tarif raisonnable. Et, avec le tarif qu'il a imposé il a fait du Canada un pays prospère. Son tarif était d'à peu près 1½ p. 100 plus élevé que celui des conservateurs. Mais en quelle posture est le parti libéral aujourd'hui? Il s'est uni aux progressistes et est revenu au libre-échange de Cartwright, sans que la province de Québec, ni aucune autre ne l'y aient autorisé. Il n'a consulté personne. Les honorables députés devraient représenter les diverses politiques des partis auxquels ils appartiennent et au sujet desquelles ils se sont présentés devant les électeurs. Personne n'a le droit de faire vote-face du soir au lendemain, pour cause de préjugés ou simplement parce qu'un parti cherche à se cramponner au pouvoir.

Le désir du ministère d'ajourner les Chambres durant six semaines n'est pas juste pour le public. Il n'est pas raisonnable que nous touchions notre indemnité durant cette suspension alors que tous savent qu'il y a des travaux importants qui peuvent être exécutés, que le premier ministre soit ici ou non. En outre, on dit que la discussion des affaires du pays ne peut avoir lieu durant ces six semaines parce que quelques-uns des membres croient qu'ils seront pris par la campagne des élections complémentaires, alors que la politique ministérielle sera attaquée. Je suis convaincu que sur les deux cent quarante-cinq députés que nous sommes, nombreux sont ceux qui consentiront volontiers à rester ici pour faire quoi que ce soit tendant à une bonne administration du pays, qui s'efforceront de le rendre prospère et de procurer du travail si c'est possible à nos compatriotes.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Si je prends la parole c'est pour protester contre l'ajournement de la Chambre durant six semaines. Je représente d'importantes industries de ma circonscription qui désirent que leurs intérêts soient discutés au Parlement aussitôt que possible. Il est de mon devoir de m'assurer qu'il n'y ait aucun retard inutile à cet égard. J'ai fait inscrire plusieurs questions et avis de motions au Feuilleton. Un de ces avis de motion se rapporte en particulier au problème de la houille qui intéresse au plus haut point tout le Canada et en particulier le centre du pays. Ceux parmi nous qui demeurons dans cette partie du Canada comprenons parfaitement qu'il est temps que le Parlement attaque ce problème d'une manière pratique. J'ai au Feuilleton une résolution dont je vais lire un paragraphe afin de montrer à mes collègues l'importance de cette question:

Qu'un comité formé de membres de la Chambre soit nommé pour s'enquérir des ressources actuelles de houille anthracite et bitumineuse; de la sûreté de ces ressources; de la question de savoir si le prix fait au consommateur canadien est équitable et raisonnable; de s'enquérir aussi des méthodes d'extraction et de livraison du charbon canadien les moins coûteuses pour toutes les parties du Dominion en vue de donner de l'ouvrage à nos ouvriers, du transport à nos voituriers, et par ce moyen épargner les sommes qui sont actuellement dépensées au dehors pour ce produit.

Je le répète, c'est une résolution importante qui devrait être abordée aussitôt que possible. Si le Gouvernement impose un ajournement de six semaines il sera à peu près impossible, je n'en doute pas, à un comité de la Chambre de discuter ce sujet au cours de cette session. C'est aujourd'hui le moment d'examiner cette résolution et de prendre une attitude définie à cet égard. Ce n'est pas une question du ressort de particuliers, de municipalités ou d'assemblées législatives; il incombe à ce Parlement de la régler à cette session même afin que les habitants des provinces centrales aient leur charbon, dont ils ont tant besoin, livré au plus bas prix possible. Je ne discuterai pas cette question davantage pour l'instant mais je proteste contre un ajournement de six semaines dont le but est de maintenir au pouvoir un Gouvernement qui n'a pas droit d'y être.

L'hon. J. W. EDWARDS: Monsieur l'Orateur, je ne dirai que quelques mots au sujet de cette motion. L'honorable député de Brandon (M. Forke) au début de ses observations concernant cette motion d'ajournement a dit que le silence était un signe d'un esprit bien équilibré. Je dois féliciter l'honorable député de Brandon de diriger un parti entièrement composé d'hommes d'esprit judicieux, puisqu'il est le seul membre du parti agraire qui ait rompu le silence jusqu'à présent. Les représentants du parti libéral du premier au dernier sont restés silencieux; j'invite donc les honorables membres à jeter un coup d'œil

du côté de la droite et à tenter un effort de l'imagination afin de concevoir sous les traits d'hommes à l'esprit judicieux, tous les honorables représentants du parti libéral en cette Chambre. Ils ont certes gardé le silence sur cette question. Le ministre de la Justice (M. Lapointe) a assumé une contenance quasi-tragique dès le début du présent débat. Il s'est montré quelque peu ennuyé de n'avoir pas eu la chance d'ouvrir la discussion. Mais qu'est-il advenu de ses collègues? Qu'est-ce qui a bien pu empêcher le ministre des Finances (M. Robb) de formuler son opinion sur cette question? Pour quelle raison le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), le solliciteur général (M. Cannon), le ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin) ainsi que le belliqueux ministre de la Défense nationale (M. Madocnald) n'ont-ils pas pris la parole? Pourquoi tous les ministres sont-ils restés muets? Au dire de l'honorable député de Brandon, ils sont tous doués de cet esprit judicieux qui leur conseille de garder un silence absolu sur cette question d'extrême importance. C'est la première fois que le Parlement canadien est témoin d'un spectacle de cette nature.

Le Gouvernement propose d'ajourner le Parlement pour six semaines. Et pour quelle raison? On n'en a encore fourni aucune à venir jusqu'à présent. On suppose que le Gouvernement désire faire quelques élections partielles. Une couple d'honorables députés dont le représentant de Brandon, si j'ai bonne mémoire, nous ont fait voir quelle horrible chose ce serait advenant le cas où ces élections complémentaires auraient lieu tandis que le Parlement est en session; on redoute que les discours prononcés ici puissent exercer une certaine influence sur le résultat des élections complémentaires. Le Gouvernement repose-t-il si peu de confiance dans le programme législatif soumis à l'assentiment du Parlement qu'il a peur de discuter ces questions dans l'enceinte de la Chambre des communes? On inclinerait plutôt à croire que mes honorables amis devraient accueillir avec plaisir cette occasion; les discours des orateurs ministériels répandus aux quatre coins du pays auraient peut-être pour effet d'influencer favorablement les électeurs des circonscriptions où se tiendront les élections complémentaires. Est-ce que le résultat de ces élections, peu importe la date et l'endroit et même en supposant que le Gouvernement les gagne toutes, altérera la force numérique du parti libéral en cette Chambre? Ces élections peuvent-elles assurer une seule voix de plus au Gouvernement? Pas une seule. Alors, pour quelle raison, le Gouvernement insiste-t-il pour obtenir la suspension des séances. Je suis dans l'impossibilité de faire valoir une seule bonne raison à l'appui de cette attitude de la droite. Est-ce que cette raison se trouverait par hasard dans le discours du trône? Pourquoi les membres du parti progressiste se rallient-ils à la proposition d'ajournement du Parlement pendant six semaines quand on soumet à leur assentiment un programme qu'ils approuvent entièrement? Dans six semaines, mes honorables amis seront-ils plus forts ou plus en mesure qu'aujourd'hui de faire face à la situation en ce qui regarde l'adoption du programme législatif? Après le 15 mars, seront-ils en meilleure posture pour faire adopter le projet de compléter le chemin de fer de la baie d'Hudson ou la mesure concernant la gestion des ressources naturelles de l'Alberta? Du moment que le Gouvernement adopte une pareille ligne de conduite, absolument hors de l'ordinaire, le Parlement et le pays ont parfaitement le droit d'exiger publiquement les raisons qui motivent l'ajournement en perspective. Les honorables membres de l'opposition officielle ont fait valoir nombre d'excellentes raisons à l'encontre de l'ajournement. Je soutiens donc respectueusement que le Gouvernement et les membres du parti agraire, par leur silence obstiné, négligent d'accomplir les devoirs qui leur incombent à titre de représentants du peuple.

Je désire relever en passant une seule assertion de l'honorable député de Brandon. En désespoir de cause, pour excuser de quelque façon son attitude et celle de son groupe, mon honorable ami a déclaré que le parti conservateur n'a recueilli que 1,467,596 suffrages aux dernières élections générales contre 1,689,975 en faveur des autres partis, c'est-à-dire, libéraux, progressistes, indépendants et travaillistes. Il conclut donc d'emblée que le vote populaire fut adverse au parti conservateur; c'est là une raison suffisante suivant lui d'appuyer le parti libéral de préférence au parti conservateur. Cependant, aux élections générales de 1921, le parti libéral n'a obtenu que 1,296,723 votes contre 1,825,721 votes recueillis par les autres partis. C'est-à-dire que le parti libéral avait une minorité de 528,998 voix en tenant compte des résultats du vote populaire. De plus, les libéraux étaient en minorité au Parlement. Or, mon honorable ami de Brandon non plus que ses collègues du groupe agraire ne s'est guère inquiété de cela. Il a déclaré au contraire: C'est parfait; je vote des deux mains afin que le parti libéral prenne les rênes du pouvoir. En dépit du fait que les libéraux n'avaient obtenu que 41½ p. 100 des suffrages populaires; malgré que 58½ p. 100 des électeurs du pays se fussent prononcés contre le parti libéral et qu'il fût en minorité au Parlement—en dépit de

tout cela, dis-je,—l'honorable député de Brandon et ses partisans ont déclaré: Nous allons accorder notre appui au parti libéral afin de lui permettre d'administrer les affaires du pays. Il vient dire à la Chambre qu'il ne peut pas accorder le moindre appui au parti conservateur qui a recueilli 46½ p. 100 des voix aux élections de 1925 et dont le nombre de représentants depuis la dernière législature a augmenté de 52 à 116. Qui est le chef des forces progressistes qui se lève pour tenir un pareil raisonnement? C'est le leader d'un parti dont l'effectif à la Chambre a descendu de 65 à 24 membres; le leader d'un parti qui en 1921 avait pu se vanter d'avoir recueilli 24.6 p. 100 des suffrages et qui ne peut plus réclamer aujourd'hui que 8.9 p. 100 du vote populaire; le chef d'un parti qui aurait pu se flatter d'avoir eu en 1921 769,387 électeurs en sa faveur et qui maintenant ne peut se vanter que d'avoir eu 282,599 voix aux dernières élections; le chef d'un parti dont la popularité s'est traduite dans les dernières élections par une perte de plus de 486,000 voix. Tel est l'homme qui, aujourd'hui, vient dicter ses volontés à ce qui nous reste du ministère. Tel est l'homme qui fait aujourd'hui fonction d'encanteur dans ce Dominion, se tenant en face des deux grands partis et leur jetant le cri habituel: Combien offre-t-on? Y a-t-il preneur à tant? Pas de surenchère? Si, alors quelle est votre offre? Eh bien il l'a eue son enchère de ce qui reste du ministère de l'autre côté de la Chambre. Nous n'avons pas d'autre offre à faire que celle que nous avons soumise au peuple lors des dernières élections, et qui est: une bonne et saine politique douanière, politique qui place le Canada avant tout, qui garde le Canada pour les Canadiens et qui arrêtera l'exode de notre jeunesse de l'autre côté de la frontière.

Quand on pense que le parti ministériel parle de la prospérité du pays! Qui dit que le pays est prospère? Sont-ce des hommes comme Symington qui a reçu $10,000 du Gouvernement pour un petit travail? Comme Lafleur de Montréal qui a aussi rempli ses poches de gros honoraires? Comme Aronovici—un Italien, je suppose, cela sonne comme spaghetti—qui a retiré des milliers de dollars de la transaction de l'hôtel Scribe? Ceux-là bien entendu diront que le pays est prospère; ceux qui occupent les banquettes ministérielles et qui touchent les traitements qui vont avec les portefeuilles diront aussi que le pays est prospère. Mais vous ne pouvez le faire croire à nos ouvriers qui passent devant les portes closes de nos usines, ni à nos jeunes gens qui ont été forcés de s'expatrier pour trouver un emploi. En face de cette situation, je dis que c'est honteux, scandaleux de la part du Gouvernement de demander l'ajournement au lieu d'aborder l'étude des sujets mentionnés dans le discours du trône et toutes autres questions touchant le gouvernement du pays.

Nous avons assisté, cet après-midi, à une manifestation de prétendue indépendance de la part de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Ce dernier a comparé l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) à un blizzard de l'Ouest. Or, il existe une autre sorte de phénomène naturel que personnifie très bien, je crois, l'honorable député de Labelle: c'est le cyclone. Ayant vécu dans l'Ouest pendant trois ans et ayant vu quelques blizzards, je sais qu'ils soufflent dans une seule direction. Il n'en est pas de même du cyclone. Le temps peut être clair et tout aller bien quand, tout à coup, on aperçoit se déplaçant, sans direction déterminée, un nuage noir en spirale avec une longue queue qui se tord et qui cingle, ne cherchant qu'à détruire.

Le cyclone tire apparemment son origine, sa force, sa puissance de ce nuage noir qui est là-haut; cette force se communique à la queue qui en se déroulant balaye tout sur son passage. Voilà, dis-je, ce qui représente bien l'honorable député de Labelle. Un jour qu'il adressait la parole, j'ai été obligé de ramasser mes papiers que la commotion causée par sa fougue oratoire avait jetés par terre. Dans tous les discours qu'il a prononcés dans cette Chambre jusqu'ici, dans tous les sentiments qu'il a exprimés, il avait évidemment pour but de détruire, de renverser. Pour lui les précédents ne comptent pas; ce sont de vulgaires chiffons de papier. Jusqu'à l'Empire britannique qui a fait l'objet de son habituel sarcasme. Voilà l'homme qui vient ici prétendre qu'il est indépendant et forme à lui tout seul son parti. Il a dit, cet après-midi, que le ministère était bien estropié, et que c'était la raison pour laquelle il ajournait pour six semaines. Bien estropié! Certes il l'est; cela ne fait aucun doute. La tête est partie, les bras sont partis, les jambes sont parties; il n'y a presque rien qui reste, sauf une queue, mais une de ces queues coupées et tondues, constamment en mouvement pour chasser les mouches imaginaires. Voilà à peu près l'état du ministère en ce moment.

Pourquoi ajourner? Il y aurait une raison que je pourrais comprendre et à laquelle les remarques de l'honorable député de Rosetown (M. Evans) me font penser. Il n'a pas été tendre pour le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell). Quant au parti ministériel il a dit qu'il se vautrait dans la corruption.

Or est-ce la raison qui lui fait désirer l'ajournement? Veut-il sortir dehors afin d'avoir, pour "se vautrer", plus de place qu'il n'en trouve à la Chambre des communes et, probablement, moins de critiques? C'est terrible d'avoir une élection partielle pendant que la Chambre siège; n'est-ce pas trop malheureux! Quel but poursuit-on en ajournant la Chambre et en immobilisant les affaires du pays? Il s'agit simplement de préparer les élections complémentaires et de libérer les députés de la Chambre afin qu'ils aillent dans les diverses circonscriptions avec leurs arguments ordinaires pour tenter d'emporter ces élections et de remettre à flot ce reste d'un gouvernement décimé. Voilà tout ce qu'on cherche, mais cela indique un manque de capacités. Si le Gouvernement nous disait franchement: Nous avons besoin de six semaines parce que nous voulons remplacer le ministre de l'Agriculture par un autre ministre, je comprendrais cela, parce que le ministre de l'Agriculture, lui-même, a déclaré ne rien savoir de la question la plus importante, celle qui divise les libéraux et les conservateurs, la question du tarif. Si l'on désire un gouvernement plus capable—et Dieu sait s'il a besoin de l'être davantage—je comprendrais qu'on vienne nous dire ouvertement: Nous avons besoin de temps pour chercher et trouver quelqu'un afin de remplacer le ministre de l'Agriculture; nous voulons trouver quelqu'un sachant réellement quelque chose du tarif et dont les connaissances pourront rendre le Gouvernement plus capable. Cela se comprendrait, mais le Gouvernement n'est pas assez franc pour nous faire partager ses confidences jusqu'à ce point.

Je représente, monsieur l'Orateur, une circonscription qui n'est remarquable par aucune grande industrie, sauf la plus importante de toutes, l'agriculture. Il existe des raisons pour que le Gouvernement continue sa tâche, la principale étant que ceux qui travaillent la terre doivent être justement traités, chose qui ne leur est jamais arrivée sous ce Gouvernement et ne leur arrivera jamais. Je proteste contre cet ajournement parce que je veux voir le Parlement continuer afin de pouvoir protester contre l'iniquité du traité australien et assurer un traitement favorable aux cultivateurs de ma circonscription ainsi qu'une occasion de placer leurs produits sur les marchés du pays. C'est une des raisons qui me font dire que le Parlement doit continuer sa tâche. Sous le régime actuel ou ce qui reste du gouvernement King, nos agriculteurs n'ont jamais eu et n'auront jamais un juste traitement.

La droite prétend que le pays jouit de prospérité. Si c'est vrai, je me demande comment il se fait que je trouve dans un journal anglais une annonce comme celle-ci:

£3 pour aller au Canada. Emploi garanti par le gouvernement canadien. S'adresser à R. Wood & Co., agents d'expédition, 43 Broad Street, Hereford.

D'après le texte de cette annonce j'imagine qu'elle a été approuvée et endossée par le Gouvernement. Nous avons ici un assemblage de gens qui se nomment le Gouvernement, invitent des immigrants à venir ici et leur garantissent du travail en arrivant. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que charité bien ordonnée commence par soi-même et le Gouvernement devrait commencer par réorganiser la situation au pays et procurer du travail aux Canadiens nés au pays. Je l'invite à agir ainsi, mais il ne le peut s'il abandonne la Chambre et ses devoirs pendant six ou sept semaines. Je proteste contre cette motion d'ajournement; je proteste d'autant plus fortement qu'il existe une conspiration du silence à la droite de la Chambre, conspiration qui s'est manifestée d'une façon absolument honteuse. Nous débattons une motion présentée par le Gouvernement, et jusqu'à ce moment, après des heures de débat, pas un membre du cabinet ne s'est levé pour expliquer les raisons de cette importante proposition. Je prétends que ce mépris du Parlement cadre bien avec le mépris du vote populaire, de l'expression du peuple du pays telle que manifestée le 29 octobre dernier. Le mépris dont le Gouvernement fait preuve à l'égard du Parlement dans cette affaire pesera avec ses autres fautes quand le peuple aura l'occasion de se prononcer. J'enregistre la plus vive protestation contre cet ajournement et, je le répète, ma protestation contre le silence des membres du Gouvernement en ne donnant aucune raison pour avoir mis cette motion à l'ordre du jour.

M. MULLINS (Marquette): Je me lève monsieur l'Orateur, afin d'enregistrer ma protestation contre un ajournement de six semaines. Mes commettants m'ont envoyé ici en me demandant de presser les choses. La situation des cultivateurs de l'Ouest n'est pas celle qui a été présentée par les honorables députés de la droite. J'habite l'ouest du Canada depuis 40 ans et je dois connaître quelque chose de la situation dans cette région. Les électeurs des régions rurales du Canada veulent des lois promptes et ils veulent qu'on agisse. Ils ne veulent pas de ce qui s'est fait ici et j'avoue ne pas comprendre ce que font les honorables députés de l'extrême gauche. Cependant, en étudiant la question, je ne suis pas si surpris. J'ai fait partie du groupe de l'extrême gauche à l'époque où ils se nommait les Grain Growers. Je l'ai laissé parce qu'on

voulait me forcer à avaler des doctrines libérales et que je m'y opposais. J'ai dit: "Tel n'était pas le but de notre organisation." J'ai ici ma carte de sociétaire. Cette organisation était alors désignée sous le nom de Producteurs de grain. Ce nom les faisait rougir et je ne m'en étonne pas. Ils lui ont substitué celui de Fermiers-unis, et plus tard on le changea en celui de progressistes, à la suggestion de quelques hommes de profession de l'Ouest canadien qui n'aimaient pas le mot "fermier".

M. FOURNIER: Et ces gens étaient?

M. MULLINS: C'est à un petit groupe d'individus de la ville de Winnipeg qu'il faut attribuer le changement de ce nom en celui de "Progressistes". Je le dis, avec tous les égards possibles, les cultivateurs de l'Ouest ont parfaitement le droit de s'organiser pour étudier les questions qui les intéressent. Je connais très bien ces messieurs; je suis venu en contact avec eux en maintes circonstances et à très peu de chose près ce sont des libéraux; et pour cette raison je ne m'étonne pas de les voir se tourner vers l'autre côté et entrer dans le giron du parti libéral. Mais je ne vois pas du tout comment ils pourront concilier leur attitude avec celle de leur propre journal, de leur porte-parole officiel dans l'Ouest canadien. A titre de renseignement pour la Chambre, je lirai quelques passages d'un article paru dans le numéro du 21 octobre 1925 du *Grain Growers' Guide,* organe officiel du parti progressiste dans l'Ouest canadien:

Le programme libéral

Dans la présente campagne électorale, le parti libéral n'a en réalité aucun programme sauf celui que le premier ministre esquisse d'un jour à l'autre dans ses diverses harangues au public et il change si souvent d'attitude que même l'avocat le plus retors aurait de la peine à y trouver un semblant de programme logique et d'ordre pratique relativement à la gestion des affaires publiques au Canada. Il y a quatre ans, le parti libéral avait un programme nettement défini, lequel avait été façonné d'après le programme progressiste dans l'espoir de capter les suffrages de ce groupe. Cependant, une fois les élections terminées, le parti libéral, fidèle à sa manière d'agir traditionnelle, renonça impitoyablement à son programme et viola les promesses sur lesquelles il avait fait les élections.

Dans la campagne actuelle, le premier ministre a parcouru les provinces de l'Ouest en tous sens, invitant les électeurs à envoyer des députés libéraux au Parlement de préférence à des progressistes. Il a formellement promis qu'advenant l'élection en nombre suffisant de députés libéraux de l'Ouest, le parti libéral remplirait ses engagements. Depuis vingt ans, son parti s'est engagé à parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson, mais durant les quatres années qu'il a été aux affaires, il n'a rien fait pour exécuter cette promesse. Aujourd'hui, il dit que si l'Ouest veut lui envoyer assez de députés libéraux, il achèvera sans tarder la construction de cette voie ferrée. Quelqu'un a formulé l'idée qu'il devrait donner à cette offre une forme plus concrète et offrir de prolonger la ligne d'un certain nombre de milles pour chaque député libéral élu. Une promesse de cette nature aurait au moins le mérite d'être précise. En matière de tarif, le programme de M. King est semblable à sa politique concernant le chemin de fer de la baie d'Hudson. Tout ce qu'il demande c'est un plus grand nombre de députés libéraux et moins de progressistes.

Plus loin, le même article dit:

Si les gens des provinces de l'Ouest se contentent de promesses et de mots à n'en plus finir, qu'ils votent en faveur des candidats libéraux et accordent leur appui au gouvernement King. Si ce gouvernement est élu de nouveau grâce à l'appui des députés libéraux de ces provinces, ces derniers ne tarderont pas à porter le joug du caucus libéral et à obéir servilement aux ordres du parti, comme ils le faisaient sous le régime Laurier, et le gouvernement King n'en continuera pas moins de violer, comme autrefois, les promesses qu'il aura faites au cours des luttes électorales.

Je ne parviens pas à m'expliquer comment les honorables députés du parti progressiste peuvent être en faveur d'un ajournement de six semaines. Je connais l'honorable député de Brandon (M. Forke) depuis quarante ans; je l'ai toujours tenu pour un franc libéral et je n'ai pas encore changé d'opinion à son sujet, mais je m'oppose de toutes mes forces, à ce que des membres du parti progressiste se masquent sous ce nom de "progressistes" alors qu'en réalité ce sont des libéraux. Pareil déguisement sous cette appellation constitue une injustice à l'endroit du parti libéral.

Au cours de ma campagne électorale dans l'Ouest un certain personnage du nom de W. T. R. Preston a pris part à la lutte. Il a sollicité le suffrage des libéraux, mais il ne voulait pas du vote progressiste. Je ne saurais dire s'il était, ou non, à la solde du parti libéral à ce moment-là, mais portant la parole dans Russell, il a dit:

On ne saurait compter sur le concours des progressistes...

A n'en pas douter, il les connaissait bien.

...dans cette lutte contre la coalition des transports maritimes car les capitalistes qui appuient la U.G.G. et ceux qui appuient les compagnies de paquebots ne font qu'un seul et même groupe. Tous les chefs du parti libéral, tant dans l'Est que dans l'Ouest, reconnaissent que de la prospérité de l'Ouest dépend le maintien de la Confédération, mais à moins que l'Ouest ne prenne lui-même des mesures pour assurer sa propre existence, l'Est ne peut rien faire pour lui venir en aide.

Telle était l'offre que M. Preston faisait dans l'Ouest pour engager les gens à appuyer les libéraux, mais il n'a pas sollicité l'appui des progressistes. Dans un article du *Grain Growers' Guide,* numéro de décembre 1925, je relève ce qui suit:

Au cours de la dernière campagne électorale, M. King est venu dans l'Ouest et il a offert de remplir les promesses qu'il avaient violées pendant quatre ans à la condition que les électeurs repoussent les candidats progressistes et élisent des libéraux à leur place. Mais il a préconisé une politique tarifaire dans l'est du pays et une autre dans l'Ouest; la protection dans l'Est et un tarif peu élevé dans l'Ouest.

Dans un discours qu'il a prononcé à Manitou (Manitoba), le 29 septembre 1925, l'honorable député de Brandon (M. Forke) s'est exprimé comme suit au sujet des caucus de partis:

Si je retourne à Ottawa en qualité de chef du parti progressiste, je ne me ferai pas tant de scrupule au sujet des réunions secrètes des partis. Ce qui s'y passe finit toujours par transpirer, quoi qu'il arrive. Nous tiendrons des conférences et nous inviterons les gens à discuter nos problèmes avec nous.

Monsieur l'Orateur, je suis de l'Ouest et les problèmes qui intéressent les progressistes m'intéressent aussi, mais ils ne m'ont jamais invité à les discuter avec eux. Je m'intéresse comme eux aux mêmes questions; mais les membres progressistes paraissent disposés à accorder leur faveur au Gouvernement qui est en train de mener le pays à la ruine par ses dépenses inconsidérées.

Nous sommes réunis depuis un mois, et cela a coûté au Trésor $250,000. Le Parlement va s'ajourner pendant six semaines, si la motion est adoptée, et ce sera encore $250,000 de frais. Quand nous reviendrons, le pays aura dépensé en frais législatifs environ un demi-million. Cela ne devrait pas être dans un moment où il y a tant de misère parmi les cultivateurs de l'Ouest. Le Canada a dépensé 100 millions pour installer les combattants de la guerre sur des fermes. Je connais ces hommes-là; j'ai vécu avec eux; je les ai vus dans les camps d'instruction; je sais quelle lutte ils ont à soutenir pour arracher leur vie et qu'ils ont besoin de secours. Ils réclament du Gouvernement des lois utiles, au lieu de celles qu'on se propose de leur offrir. Je ne suis pas disposé à rentrer chez moi, puis à revenir ici au bout de six semaines d'inaction. Je proteste vivement contre l'ajournement proposé. Si l'honorable député de Brandon (M. Forke) entraîne son parti à voter cette proposition condamnable, j'irai dénoncer son attitude et celle du Gouvernement dans toutes les parties de l'Ouest. Je répéterai ce que disait naguère à Regina l'ancien député de Marquette, M. Crerar: "Le pays s'en va à la dérive, écrasé sous le fardeau des dépenses publiques, et il se précipite vers les abîmes."

Je représente une des plus belles circonscriptions rurales du Canada. Elle occupe une des premières places parmi les autres régions. Ses habitants ne font pas exclusivement la culture des céréales; ils n'appauvrissent pas le sol. Ils se livrent à divers genres d'exploitation agricole. Nous connaissons tous les avantages de l'industrie laitière. On a trouvé à redire contre les affirmations que j'ai déjà faites au sujet de l'élevage; malgré cela, je soutiens que les cultivateurs de mon comté adoptent diverses branches de l'industrie agricole. Ainsi, à une exposition de Toronto, la beurrerie de Shoal-Lake a remporté les premières récompenses pour le beurre fabriqué par elle. Une dame de Macauley a obtenu le premier prix pour ses produits laitiers, Madame Bell. (*Exclamations.*)

La proposition d'ajournement, si elle était adoptée, entraînerait de nouvelles dépenses inutiles, et je ne puis l'approuver. Si les progressistes votent en faveur, ils en subiront les conséquences. Il dépend d'eux de la faire rejeter, ils le savent bien.

J'aimerais à toucher à une couple d'autres sujets; mais j'ai des ordres sévères de mes électeurs de borner mes observations quand je parlerai dans la Chambre, car ils disent que les discours prononcés à la Chambre sont trop longs et qu'ils sont une cause de dépenses inutiles. D'autres collègues doivent prendre la parole après moi. Je serai donc bref.

J'ai devant moi une carricature publiée dans l'organe du chef progressiste, le *Grain Growers' Guide*. Elle représente un cheval de belle allure dans les plaines de l'Ouest. Ce beau cheval porte l'étiquette "Progressiste". Le très honorable Mackenzie King, un licou sur le bras, s'approche du cheval avec une terrinée d'avoine, et il la lui présente afin de pouvoir lui passer le licou par-dessus la tête. Le licou a l'air solide et capable de résister à n'importe quel cheval. A toute évidence, notre collègue d'extrême gauche a passé sa tête dans le licou et se laisse entraîner par le Gouvernement. Si le parti progressiste se livre de cette manière, il sera décimé dans l'Ouest aux prochaines élections. Je connais ma circonscription et le sentiment de l'Ouest. Les électeurs qui nous ont envoyés au Parlement, pour faire les lois dont le pays a besoin avec toute la diligence possible, sont opposés à cet ajournement. Ce sentiment de l'Ouest se trouve exprimé dans le quatrain suivant:

Send us men to match our mountains,
Send us men to match our plains;
Men with empires in their purpose
And new eras in their brain.

Ce sont des hommes de cette trempe qu'il nous faut, non des hommes faibles disposés à faire le jeu des ministres.

Le très hon. M. MEIGHEN (Traduction): Monsieur l'Orateur, le spectacle dont la Chambre est témoin est sans précédent dans les annales parlementaires, et nous le devons à cet extraordinaire Gouvernement. Aucun homme politique n'en a vu ici de pareil depuis vingt ans passés. Je ne crois pas qu'on puisse montrer dans l'histoire parlementaire d'aucune partie de l'empire un exemple ou une excuse de l'attitude du ministère qui est sur ces bancs. La situation déplorable dans laquelle

se débat le cabinet, il devait la prévoir, il y a trois mois, quand il a, à l'origine de tous ces troubles, pris la voie qu'il a choisie. Sourds à l'appel du devoir, les ministres ont préféré demeurer sur les bancs du Gouvernement, malgré le congé que les électeurs canadiens leur ont signifié. Ils ont tenté de s'arroger le rôle de gouvernement bien que leur nombre fût très réduit, à la suite du verdict rendu par les électeurs. Ils se sont présentés devant la Chambre, ils ont déclaré qu'ils pouvaient continuer à gérer la chose publique, qu'ils étaient compétents pour gouverneur le pays et remplir le rôle de comité du Parlement. Tout le monde sait pourquoi ils l'ont fait. La raison nous était connue alors et nous avons cherché à la révéler aux honorables collègues dont la foi politique n'était pas la nôtre. Voici quelle était cette raison bien simple: ils étaient obligés de faire semblant d'avoir droit au rôle de gouvernement, ils étaient obligés de tenter de remplir ce rôle afin d'être en mesure d'amorcer la députation par des promesses de législation future, afin d'attirer par des promesses de faveurs l'attention d'honorables représentants qui avaient déclaré n'avoir aucune confiance en eux, les jugeant d'après ce qu'ils avaient fait dans le passé.

Nous avons révoqué en doute la légitimité de l'attitude ministérielle. Nous avons proposé à la Chambre une motion de défiance contre le Gouvernement du jour. Nous avons proposé une motion où il était déclaré que ce groupe n'était pas apte à rester en fonction au Parlement et à garder plus longtemps le pouvoir. Dans le but de s'assurer l'appui d'honorables membres qui croyaient que ce groupe ne devait pas rester au pouvoir et qui avaient affirmé leur manque de confiance dans le Gouvernement, ce dernier a fait exposer par son porte-parole que la motion en discussion n'était pas du tout une motion exprimant confiance; que la motion sur laquelle les honorables membres allaient se prononcer ne signifiait pas ce qu'elle disait, et que le ministère n'interpréterait pas un vote de confiance comme un vote de confiance dans toute l'acception du mot. On fit dire au ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin): "Si vous votez contre la motion de défiance, vous ne votez pas confiance dans le Gouvernement", et parce qu'on a ainsi dénaturé le sens pourtant très clair, du texte du projet de résolution, on a rallié un assez grand nombre de votes à la Chambre pour pouvoir continuer la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Mais le ministre n'eut pas plutôt déclaré qu'un vote contre la motion n'était pas un vote de confiance, que lui et tous ses collègues l'ont accepté devant la Chambre et devant le pays comme étant un vote de confiance dans toute la force du terme. Pas un membre du Gouvernement ne peut se lever ici ce soir et dire qu'à quelque point de vue, si secondaire soit-il, le ministère n'ait pas accepté ce vote comme étant un vote d'entière confiance et n'y ait pas donné suite comme tel. Ils ont attiré les progressistes dans leur camp. Ils leur ont dit que des mots anglais n'avaient pas un sens anglais puis, ayant réussi à les tromper, ils les ont trahis comme auparavant. Le ministre des Douanes et de l'Accise n'eut pas plutôt déclaré: "Si vous ne voulez pas à l'avenir voter le maintien du ministère, vous n'y êtes pas obligés, car il ne s'agit pas ici de voter la confiance, l'entière confiance en nous", qu'il se rendit à Montréal où il affirma: "Vous pouvez ne pas voter pour nous à l'avenir; seulement si vous ne donnez pas votre appui au ministère, ce ne sera plus pour nous le moment de démissionner; si vous ne votez pas pour nous, vous serez forcés de vous présenter de nouveau devant vos électeurs" et nos mignons auront la direction de la campagne électorale. Voilà dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les honorables députés à ma gauche parce que le ministre des Douanes et de l'Accise a ouvertement dénaturé le sens d'un texte anglais. C'est ainsi que la Chambre est arrivée où elle en est aujourd'hui.

Or voici la question que nous avons à régler en ce moment: Va-t-on permettre au ministère de déclarer qu'il est apte à demeurer en fonction, puis déclarer l'instant d'après qu'il ne l'est plus? Les honorables députés vont-ils décider un jour que le Gouvernement est compétent et doit rester au pouvoir, qu'il a droit d'agir en qualité de comité de la Chambre, puis quinze jours plus tard décider que le ministère n'est plus apte à fonctionner comme un comité du Parlement, mais qu'il se trouve dans la nécessité de consulter les électeurs pour se réorganiser, ce qui va coûter un demi-million de dollars au pays? Le ministère qui vient de subir une défaite aux mains des électeurs, a-t-il droit que la Chambre lui accorde une autre consultation électorale? Le Gouvernement prétend-il qu'il demande à la Chambre l'ajournement de six semaines en vue d'un autre objet que celui de nouvelles élections qui, espère-t-il, répareront les blessures portées au ministère par les électeurs lors de la dernière consultation populaire?

Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est que le Gouvernement se présente devant le Parlement convoqué par lui-même, à ce qu'il a prétendu, pour l'étude de problèmes d'Etat, puis avant que la Chambre ait rien fait, le

Gouvernement nous demande de réintégrer nos domiciles pendant six semaines parce qu'il n'est pas en état de continuer d'agir, tout en refusant d'avancer une seule raison qui explique pourquoi il ne peut pas le faire. Le ministre de la Justice nous a déclaré qu'il n'en pouvait pas dire la raison au Parlement parce que quelque autre honorable député s'était levé avant lui. Le ministre de la Justice lui-même a souri quand il a tenu pareils propos à la Chambre. Le ministre de la Justice sait que quiconque propose une résolution à la Chambre a droit à la parole et n'est aucunement tenu de la céder à un autre représentant. Tout honorable député qui prend la parole doit reprendre son siège immédiatement si l'auteur d'une résolution manifeste la moindre intention de dire quelque chose à l'appui de sa motion.

Mais dans le cas actuel, les circonstances sont encore plus extraordinaires. L'honorable député qui s'est levé pour s'opposer à cette motion a immédiatement signalé cette abstention du ministre qui l'a proposée. Le ministre savait qu'il lui aurait suffi de laisser entendre qu'il désirait faire une remarque et l'honorable représentant d'York-Ouest (sir Henry Drayton) lui aurait immédiatement cédé la parole. Le ministre connaît ce fait aussi bien qu'il sait qu'il est en ce moment à son siège. Il croyait,—et ici je dois exprimer mon admiration pour l'appréciation absolument juste qu'il se faisait de la force de la cause du Gouvernement,—que cette cause se défendait surtout par le silence et que, si quelqu'un devait se lever et défendre l'attitude du Gouvernement, il devait le faire lorsque personne ne pouvait donner la réplique. Le ministre des Douanes et de l'Accise maintiendra-t-il ce silence que le Gouvernement a maintenu cet après-midi? Est-ce que les autres ministres, qui sont restés à leur siège et qui indirectement ont demandé à la Chambre d'adopter cette résolution extraordinaire, sans que le proposeur ait expliqué pourquoi on devrait l'adopter, vont prendre la parole? Ils ont organisé la conspiration du silence et ils s'en sont tenus là jusqu'ici. Ils n'oseront pas, je crois, persister dans cette attitude méprisante jusqu'à la conclusion de ce débat.

Pourquoi aurions-nous un ajournement? Il nous faut en deviner la raison; ceux qui ont préparé la résolution ne nous ont pas même laissé entendre sa raison d'être. En a-t-on donné la raison ce soir? L'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) a tenté de formuler une raison. Il a puisé dans les profondeurs de son génie pour dire quelque chose. Et qu'a-t-il dit? Il nous a dit qu'il valait mieux ajourner afin de permettre au

[Le très hon. M. Meighen.]

Sénat, qui n'est pas surmené, de faire quelque chose pendant que nous nous reposerons. C'est là la meilleure raison qu'a pu avancer l'honorable représentant de Labelle. J'ai déjà entendu dire que bien des projets de loi devraient émaner du Sénat, mais j'ai toujours entendu cette suggestion lorsque cette Chambre était encombrée de travaux. Je n'ai jamais vu un honorable député prendre la parole et suggérer que le Sénat devrait prendre l'initiative de mesures législatives afin de permettre à la Chambre d'aller se reposer. C'est d'autant plus comique qu'il fait cette suggestion au nom d'un gouvernement qui a inscrit la réforme du Sénat à son programme.

Puis nous avons entendu un autre coadjuteur du Gouvernement exprimer une opinion: je parle de l'honorable représentant de Brandon (M. Forke), leader du parti progressiste. Quelqu'un sait-il quel est l'argument qu'a avancé l'honorable représentant de Brandon? Cet honorable député devrait connaître les raisons du Gouvernement. Il prétend qu'il n'existe aucune entente entre son parti et le Gouvernement et aucune entente entre lui-même et le Gouvernement. J'espère que l'honorable représentant de Brandon est à son siège. Je ne l'aperçois pas, mais je poserai à l'honorable représentant de Lisgar (M. Brown) qui a son oreille, qui est imbu des mêmes préjugés politiques et qui est lié par toutes ses conventions politiques,—je lui poserai, dis-je, la question suivante: S'il n'existe aucune entente entre l'honorable représentant de Brandon et le Gouvernement, comment se fait-il que l'honorable représentant de Brandon approuvait cette résolution avant même qu'aucun membre du Gouvernement eût pris la parole? Comment se fait-il que, pendant que nous étions forcés de naviguer dans les ténèbres et de deviner la pensée du Gouvernement, il se trouvait au courant de tout depuis le commencement? Comment se fait-il de plus que l'honorable représentant de Brandon et tous les membres de son parti observèrent le silence le plus parfait pendant que le premier orateur de ce côté-ci de la Chambre déclarait qu'il y avait entente avant même que la discussion fût engagée, et que les progressistes étaient prêts à appuyer une demande d'ajournement pour six semaines? Personne n'a osé le nier. Après avoir écouté tous les discours dans lesquels on a déclaré qu'il existait une entente entre ces gens, l'honorable député n'a pas osé prétendre que cette entente n'existait pas et que les honorables députés qui siègent à ma gauche sont libres. Mes honorables amis ont déclaré enfin qu'il n'existait aucune entente entre eux, mais ils n'auraient pu prouver l'existence d'un

tel pacte mieux qu'ils ne l'ont fait dans leurs discours.

Maintenant, nous attendons encore les raisons de cet ajournement. Quelles sont les raisons qui militent contre cet ajournement? Je ne mentionnerai pas les raisons qui touchent aux inconvénients dont auront à souffrir les honorables membres de cette Chambre. Ces raisons m'affectent moins que tout autre. Néanmoins, bien que nous ne voulions pas nous attarder sur ces raisons, elles ont des conséquences très graves. Dans quelle situation se trouvent les honorables députés? Ils se sont rendus ici et quelques-uns ont dû retenir une chambre pour le temps de la session. Quelques-uns ont fermé leurs maisons. Leurs familles sont ici. On leur demande de demeurer ici pendant six semaines dans l'oisiveté, ou de consacrer leur temps à visiter sans profit leurs circonscriptions. On leur demande d'en agir ainsi sans raison valable ou imaginable, si ce n'est pour permettre aux membres du Gouvernement de se tirer du mauvais pas où les a placés leur propre folie. Mais quelles sont les autres raisons? Contre l'ajournement, quelles raisons peut-on invoquer comme ayant plus de poids que celles qui se rapportent aux aises des honorables membres de cette Chambre? La session actuelle est-elle nécessaire? Le pays a-t-il besoin de recevoir une direction du Gouvernement? Le Canada a-t-il besoin que l'on apporte une solution à des problèmes importants et urgents? Les honorables membres de la droite eux-mêmes n'ont pas cessé de tenter de nous en convaincre. Voilà seulement quelques mois, n'avons-nous pas eu une consultation électorale parce que des problèmes importants et pressants se posaient pour le pays et demandaient une attention et une solution immédiate? N'est-ce pas la raison qu'a donnée le chef du Gouvernement lui-même? N'a-t-il pas énuméré lui-même ces questions et n'a-t-il pas déclaré qu'on ne pouvait attendre plus longtemps pour leur apporter une solution, que ce n'était pas le temps de marquer le pas, mais d'avancer? Nous avons maintenant perdu trois mois et n'avons rien fait. On nous demande de retourner chez nous et de continuer à ne rien faire, et tout cela quand l'heure est si critique, comme l'ont dit les ministres eux-mêmes.

Mais, de fait, est-ce que l'on ne fait pas un tort au pays, et un tort grave, par ce délai même, s'il n'existe aucune autre raison pour ce délai? De quoi souffre le Canada présentement? Les ministres ne disent-ils plus rien? Dans ce cas, comment se fait-il qu'ils ont prétendu que ces maux étaient si graves, il y a quatre mois seulement? Ont-ils réglé une seule de ces questions? Non. Ils ne veulent en régler aucune et ils ne proposeront pas de solution pratique pour aucune d'elles, tant qu'ils n'auront pas tenu leurs élections complémentaires, afin de pouvoir présenter devant les électeurs les sujets traités dans le discours du trône sous les couleurs diverses qui pourront plaire aux comtés intéressés. On nous a promis le chemin de fer de la baie d'Hudson. Si l'on tient une élection dans Prince-Albert, l'on construira cette voie ferrée jusqu'à la mer, de même que les têtes de lignes et l'on terminera le tout, sans égard aux frais que cela entraînera. Mais si l'on tient une élection dans un comté où l'on n'approuve pas ce chemin de fer, toute l'affaire prendra un autre aspect. Tout cela est possible, tant que le Gouvernement pourra éviter de se faire poser des questions dans la Chambre, de rendre des comptes et d'être forcé de déclarer quelles sont ses intentions et où il se propose de construire la voie ferrée. Toutes ces questions qui exigeaient l'attention du Parlement peuvent attendre, afin que le Gouvernement puisse adopter des attitudes diverses et nébuleuses dans différents comtés du Canada et tenter d'améliorer sa position. Les honorables députés du groupe progressiste semblent vouloir permettre que cela se fasse; ils semblent vouloir permettre au Gouvernement d'aller améliorer son état, tout comme, il y a deux semaines, ils déclarèrent, par leurs suffrages, que le Gouvernement est le comité autorisé du Parlement et qu'il est de son devoir d'agir en cette qualité. Ces honorables députés, non pas tous mais la plupart d'entre eux, formèrent, pendant les quatre dernières années, une alliance tacite avec le gouvernement de cette époque. A cause de cette alliance, les deux tiers de ces députés furent défaits dans leur comté, et maintenant ils ne sont plus que des débris de leur ancien groupe. Ils se prennent encore au piège des intrigues savantes et magiques des honorables membres de la droite et s'ils continuent dans cette voie, ce qui reste d'eux, aujourd'hui, disparaîtra complètement dans une autre lutte électorale. Il ne restera alors des honorables députés de l'extrême-gauche—et ils le savent bien eux-mêmes—que les quelques hommes qui, à cause de leur talent particulier, sont jugés indispensables ou utiles dans la vie publique de notre pays. Ils disparaîtront, en tant que parti. Les progressistes seront-ils représentés dans l'élection complémentaire, cet appendice corrompu que nous aurons sous les yeux dans quelques semaines, si le Gouvernement a ses coudées franches ce soir? Ou bien s'est-on entendu pour qu'ils appuient publiquement les nouveaux minis-

tres, quand ceux-ci demanderont les suffrages de leurs électeurs? Je me demande quelle est l'intention du chef du parti progressiste à cet égard? Puis-je me permettre de faire une prophétie? Dans ces élections partielles, aucun progressiste ne se montrera; aucun ne donnera même signe de vie. Pour les fins de ces élections complémentaires, ils seront absorbés dans le présent parti libéral. Où seront-ils, quand viendront les prochaines élections fédérales? Quand cessera d'exister l'entente, ce qu'ils appellent une méthode de collaboration, un terme valant bien l'autre, où sera le parti progressiste?

Je prétends qu'il est temps d'étudier cette résolution pour ce qu'elle vaut en elle-même. Il est temps que le Gouvernement se prononce d'une façon ou de l'autre. S'il est incapable de se maintenir au Parlement, son devoir est de se démettre et de permettre à d'autres de prendre le pouvoir. Le Parlement actuel a été élu parce que le Gouvernement l'a voulu. Le présent Parlement a été convoqué par le Gouvernement même. C'est le Gouvernement qui a provoqué l'élection du présent Parlement. Si le Gouvernement est incapable, dans ce Parlement, de se maintenir et de se mettre à la besogne de la session comme doit le faire un gouvernement, il n'a qu'une chose à faire, c'est de se démettre et de permettre à d'autres de tenter l'aventure. Je demande ce soir au Gouvernement de dire quelles sont ses intentions. Je crois que quelqu'un va se lever. Je ne veux pas croire que le Gouvernement va se soumettre plus longtemps à cette humiliation. J'ai l'impression qu'il va changer de tactique et prendre une autre direction. Voici un gouvernement dont les membres et les partisans, ont eu assez de temps pour gaspiller trois jours après l'épuisement du débat, et cela simplement afin de retarder une décision; il laisse prolonger la discussion en s'abstenant d'y prendre part et il attend, pour le faire, que l'occasion de répondre soit passée. Ce n'est pas de sitôt que nous verrons un gouvernement faire cela.

Voici ce que je veux demander aux membres du Gouvernement: "Prétendent-ils que, dans cette Chambre élue en conséquence du défi qu'ils ont lancé, et résultat des élections au cours desquelles le Gouvernement s'est réclamé de ses œuvres, prétendent-ils qu'ils ont droit aux faveurs de l'Assemblée? En consultant l'histoire de ce Parlement, ou de celui de tout autre pays, peuvent-ils nous citer l'exemple d'un gouvernement incapable d'agir comme tel, sollicitant le privilège de retourner au corps électoral dans certains comtés choisis, tandis que dans l'intervalle le Parlement s'ajournait et que ses membres retournaient dans leurs foyers? Se souviennent-ils d'un gouvernement qui ait jamais sollicité ce privilège pour lui permettre d'administrer? Je mets le Gouvernement au défi, ce soir, de me citer l'exemple d'un ministère quelconque de l'empire britannique qui ait subi une telle humiliation. Si le Gouvernement n'est pas capable d'accomplir le travail pour lequel il a convoqué le Parlement, son devoir est de s'écarter et de donner une chance à un autre.

Je ne crois pas sortir de mon sujet en cherchant à deviner quel dessein le Gouvernement peut avoir. J'ai peu besoin de recourir aux suppositions. Le ministre des Douanes et de l'Accise l'a révélé dans son discours de Montréal. Ce que le Gouvernement a surtout en vue, c'est de garder l'organisation des élections pour l'avoir à lui quand viendra le prochain appel au peuple. Les honorables députés progressistes pensent-ils vraiment que l'intention du Gouvernement est de réaliser, dans le sens qu'ils veulent, ce que comporte le discours du trône? Savent-ils pourquoi, si c'est une partie du programme libéral, cela n'est pas devenu une législation libérale? Les honorables députés progressistes savent bien que c'est devenu une partie du programme libéral parce que c'est devenu une partie d'un besoin libéral.

L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a bien peint la situation en disant que les députés de la droite ne sont rien de plus maintenant que des machines à voter enregistrant les demandes, qu'il a appelées improprement les principes, des honorables députés progressistes. Et je le demande: Est-ce digne du parti libéral du Canada que ses députés se mettent au rang de simples votants, quand un petit groupe représentant seulement un huitième de tout le corps électoral du pays, leur dit quels doivent être leurs principes? Est-ce digne du parti libéral du Canada pour pouvoir laisser un petit nombre de ses adeptes jouir des douceurs du pouvoir, de renier les déclarations faites il y a quelques mois, de mettre de côté ce qu'ils proclamaient comme leurs principes de ne plus s'en occuper, de se lancer dans l'espace infini pour satisfaire simplement les demandes des honorables députés progressistes, et de voir ses membres forcés de rester assis en silence, se rappelant qu'ils ne sont là que pour voter, comme l'a dit l'honorable député de Labelle? Peut-il se trouver quelque chose de plus nuisible et de plus pernicieux pour la vie publique de ce pays, et de plus dissolvant pour les institutions britanniques et pour toute idée de gouvernement responsable, que de voir un ministère, dont la moitié des membres ont été battus, sans chef, sans majorité, sans

programme, qui vient devant le Parlement en vue d'obtenir un nouveau mandat le maintenant aux affaires et de hasarder un nouveau lot de promesses à un petit groupe séparé, puis une fois l'appui de ces derniers assuré, obtenir de lui des élections complémentaires en vue de se constituer en gouvernement? Je fais cette question à la députation: Est-il dans une telle conduite quelque chose un tant soit peu conforme à l'idée que nous nous faisons du gouvernement responsable dans un pays britannique? Le ministre des Douanes et de l'Accise sait bien que non. Il sait que le Gouvernement doit ou bien faire voter confiance dans son administration, ou bien, s'il a un nouveau programme à soumettre au peuple et s'il existe un droit de demander la dissolution des Chambres, il doit alors aller le soumettre de nouveau aux électeurs et non pas s'en servir simplement comme marchandise à mettre aux enchères à la Chambre. Mon premier appel en est un aux ministres que je prie de rompre leur silence, de se lever et de donner les raisons de cette résolution, s'ils en ont.

Un MEMBRE: Vous auriez mieux fait de démissionner. (*Exclamations.*)

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans ce débat, les honorables députés de la droite n'ont pris aucunement part de la façon régulière, mais ils s'en tiennent invariablement à des sons inarticulés qui depuis cinq mille ans ne servent plus à exprimer la pensée humaine. Je veux faire un dernier appel aux membres du Gouvernement et à ses partisans. S'il y a quelque raison à l'appui de cette résolution, qu'on l'exprime. Qu'on ne vienne pas nous dire, sachant qu'il ne peut y avoir de réponse: "Mais si nous n'obtenons pas un ajournement et si vous arrivez au pouvoir, vous en demanderez un". Quand nous viendrons aux affaires, ce ne sera pas comme gouvernement prêt à administrer. Nous n'avons pas convoqué le Parlement à cette fin. Le Gouvernement a convoqué le Parlement pour disposer de la besogne législative. Tout nouveau gouvernement a le droit de se constituer; mais aucun gouvernement qui se prétend constitué, en mesure d'administrer les affaires publiques n'a le droit de venir déclarer, l'instant d'après, qu'il n'est pas formé et n'est pas en état de remplir ses fonctions. Donc, non seulement pour accommoder la députation, mais aussi dans l'intérêt bien supérieur du peuple canadien et plus encore pour maintenir, bien que tard, les principes les plus clairs du gouvernement constitutionnel britannique, je demande à la Chambre de rejeter cette résolution.

L'hon. M. LAPOINTE (Se levant).

M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de proposer l'ajournement du débat.

L'hon. M. LAPOINTE: Non, je suis prêt à continuer la discussion, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: M. Sutherland, appuyé par M. Ryerson, propose l'ajournement du débat. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Divers MEMBRES: Non.

Divers MEMBRES: Adopté!

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, cette question ne pourra figurer demain à l'ordre du jour, si cette motion est adoptée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que l'honorable leader de la Chambre a raison, mais nous consentons volontiers, pour notre part, à ce qu'elle reste demain à l'ordre du jour.

L'hon. M. LAPOINTE: Même en ce cas, monsieur l'Orateur, c'est demain mercredi, et, à six heures, elle serait rayée de l'ordre du jour. Je ne suis pas pour me laisser prendre de cette façon.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous consentons absolument à ce qu'elle reste à l'ordre du jour.

Divers MEMBRES: Continuez la discussion ce soir.

M. l'ORATEUR: La motion n'admet aucun débat.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, ce que je tiens à faire remarquer au leader de la Chambre, c'est que, par une entente absolument semblable entre les partis, nous avons mené la première discussion une semaine entière à la Chambre. Nous ne voulons pas profiter d'un avantage de ce genre; nous voulons que cette question se règle et tout ce que nous demandons, c'est la levée de la séance à l'heure à laquelle le Gouvernement lui-même a donné son adhésion durant tout le récent débat.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami a pu dire quelques mots, j'aurai le même privilège, je suppose? Les honorables députés qui siègent en face de moi se sont plaints tout le jour de ce que je n'exposais pas les raisons de cette résolution. Je suis prêt à les donner aujourd'hui avant la fin de la séance, et il n'est qu'équitable, je pense, que j'aie ce privilège. Par la motion, nous demandons l'ajournement jusqu'au 15 mars, et comme je l'ai donné à entendre à la Chambre la semaine dernière, nous croyons nécessaire un ajourne-

ment de six semaines. Si nous laissons renvoyer la motion, il nous sera impossible d'obtenir cet ajournement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je veux bien que l'honorable député ait le même privilège que moi de discuter la convenance des conditions de cet ajournement. Je ne consens pas à ce qu'il intervienne au milieu du débat et réserve son droit de réplique à la fin. Il ne devrait pas demander pareille faveur spéciale.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne demande pas de faveur spéciale. J'expose les raisons pour lesquelles il est urgent de terminer ce débat aujourd'hui.

M. l'ORATEUR: La motion proposée demande l'ajournement du débat. Elle n'est pas sujette à débat.

La motion (de M. Sutherland, Oxford-Nord) est mise aux voix et battue:

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto High Park),	Gott,
Anderson (Halton),	Grimmer,
Armstrong (Timiskaming-Sud),	Guthrie,
Armstrong (Lambton-Est),	Hamilton,
Arthurs,	Hannesson,
Baker,	Hanson,
Barber,	Harris,
Bell (Hamilton-Ouest),	Hay,
Bell (St-Antoine),	Hocken,
Bell (St. John-Albert),	Hodgins,
Bennett,	Hubbs,
Black (Yukon),	Johnstone (Cap-Breton-(Nord-Victoria),
Black (Halifax),	Jones,
Bowen,	Kaiser,
Boys,	Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre),
Bristol,	Ladner,
Bury,	Langworthy,
Cahan,	MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Cantley,	Macdonald (Kings),
Casselman,	Macdonald (Richmond-Ouest Cap-Breton),
Chabot,	MacLaren,
Chaplin (Kent, Ont.),	Maclean (York-Sud),
Chaplin (Lincoln),	McClenaghan,
Charters,	Macdougall,
Church,	McGibbon,
Clark,	McKillop,
Cotnam,	McQuarrie,
Culligan,	Maloney,
Davis,	Manion,
Dickie,	Maybee,
Doucet,	Meighen,
Drayton (sir Henry),	Messervy,
Duncan,	Mewburn,
Edwards (Waterloo-Sud),	Morand,
Edwards (Frontenac-Addington),	Mullins,
Embury,	Murphy,
Esling,	Nicholson,
Fish,	O'Neill,
Flemming,	Peck,
Foster,	Perley (sir George),
Fraser,	Pettit,
Garland (Carleton),	Preston,
Geary,	Price,
Quinn,	Stansell,
Robinson,	Stevens,
Rogers,	Stewart (Leeds),
Ross (Kingston, cité),	Stinson,
Rowe,	Stirling,
Ryckman,	Sutherland (Oxford-Sud),
Ryerson,	Sutherland (Oxford-Nord),
Senn,	Thompson,
Short,	Tolmie,
Simpson,	Tummon,
Sinclair,	White (London),
Smith,	White (Mount-Royal),
Smoke,	Wilson (Wentworth),
Spence (Parkdale),	Wright.—114.

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Baldwin,	Johnston (Long Lake),
Beaubien,	Kennedy (Peace River),
Benoit,	King (Huron-Nord),
Bettez,	King (Kootenay-Est),
Bird,	Lacombe,
Boivin,	Lacroix,
Bothwell,	Laflamme,
Bouchard,	Lanctôt,
Boucher,	Langlois,
Bourassa,	Lapierre,
Boutillier,	Lapointe,
Brown,	Lavigueur,
Cahill,	Letellier,
Campbell,	Lovie,
Cannon,	Lucas,
Cardin,	Macdonald (Glengarry),
Carmichael,	Macdonald (Antigonish-Guysborough),
Casgrain,	MacLean (Prince),
Coote,	McLean (Melfort),
Darke,	McIntosh,
Delisle,	McKenzie,
Denis (St-Denis),	McMillan,
Denis (Joliette),	McPhee,
Desaulniers,	Malcolm,
Descoteaux,	Marcil,
Deslauriers,	Mercier (Laurier-Outremont),
Dionne,	Mercier (St-Henri),
Donaghy,	Millar,
Donnelly,	Morin (Bagot),
Dubuc,	Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Duff,	Motherwell,
Dussault,	Neill,
Elliott,	Parent,
Euler,	Perras,
Evans,	Pouliot,
Evanturel,	Power,
Fafard,	Prevost,
Fansher,	Raymond,
Fiset (sir Eugène),	Rhéaume,
Fontaine,	Rinfret,
Forke,	Robb,
Fournier,	Roberge,
Gardiner,	Robichaud,
Garland (Bow-River),	Robitaille,
Gershaw,	Ross (Moose Jaw),
Gervais,	St-Père,
Girouard,	Sanderson,
Goodison,	Séguin,
Goulet,	Speakman,
Guerin,	Spence (Maple Creek),
Hall,	Spencer,
Hatfield,	Steedman,
Heaps,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Heenan,	Stork,
Howard,	Sylvestre,
Howden,	
Jacobs,	
Jelliff,	
Jenkins,	

Tobin (Richmond-Wolfe),	Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Tobin (Wetaskiwin),	Woodsworth,
Totzke,	Young (Saskatoon),
Vallance,	Young (Weyburn).—124.
Verville,	
Ward,	

ONT PAIRE:

(Liste fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Cross,	Lennox,
Kay,	MacNutt.

M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a déjà parlé. Je désire être juste à l'égard de l'honorable député, mais l'alinéa 253 de l'article 21 de "Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms" est formel sur ce point:

Le député qui propose ou appuie un amendement épuise son droit de parole sur la motion principale s'il ajoute quelques mots. L'amendement n'est considéré sujet nouveau qu'après avoir été lu à la Chambre par l'Orateur.

L'alinéa 258 est encore plus au point puisqu'il interdit la parole à celui qui a déjà proposé l'ajournement du débat.

L'hon. M. STEVENS (traduction): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'avant la fin de mes remarques l'honorable député qu'une inadvertance vient d'interrompre retrouvera son tour de parole. Puis-je faire remarquer avant d'aborder mon sujet que la courtoisie parlementaire habituelle est ignorée dans le cas présent et que nous nous trouvons forcés de continuer ce débat et probablement de le poursuivre dans des conditions des plus fatigantes et des plus absurdes. Mais j'espère qu'avant de conclure j'aurai démontré surabondamment que la Chambre ne devrait pas consentir à un ajournement aussi prolongé.

On se rappellera que dans une occasion antérieure j'ai mentionné un des motifs pour lequel le Gouvernement cherchait à rester au pouvoir. La même raison s'applique aujourd'hui. C'est que le ministère désire au suprême degré que certains actes de son administration ne soient pas connus du public, parce que ce Gouvernement serait absolument discrédité, même s'il était nécessaire d'apporter de nouvelles preuves contre lui.

Le Gouvernement, c'est ainsi que je l'appelle, demande un ajournement prolongé. Mais on observera qu'il veut cette suspension de nos séances avant la fin de la discussion du discours du trône. Au moins il aurait dû attendre que ce débat fût épuisé parce qu'il sait aussi bien que la Chambre que de nombreux sujets doivent être portés à l'attention du Parlement avant que l'étude du discours du trône soit terminée. Mais, le ministère demande un chèque signé en blanc, plein pouvoir discrétionnaire. Il désire un long ajournement sans aucun motif ni aucune excuse.

Je vais indiquer certaines raisons militant contre l'ajournement et montrant pourquoi en ajournant nous perdrions la confiance et le respect de nos concitoyens. Je vais être forcé de porter des accusations, faire quelques observations très mordantes et dommageables pour le Gouvernement. Je veux qu'il soit bien clair que je parle du Gouvernement comme d'un ensemble de particuliers. Mes commentaires s'adressent aux ministres collectivement et non pas individuellement. Je suis même tenté dès le début d'éliminer de mes accusations certains membres du cabinet, en particulier le ministre des Finances (M. Robb). Je désire mettre les choses au point avant de m'attaquer au sujet sérieux qui m'occupe. Je crois que ce ministre a peut-être fait quelque chose tendant à diriger ses collègues dans le bon chemin et je suis porté à faire exception pour lui si ce n'est qu'il est collectivement responsable de la conduite et des péchés du ministère. Je suis enclin également à exonérer le ministre de l'Intérieur (M. Stewart), le ministre de la Milice (M. Macdonald) et, non sans quelque regret, le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell),

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne veux pas être excepté.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre de l'Agriculture veut être en vedette, que ce soit à son avantage ou non. "Quoi qu'il arrive", dit-il, "que tous me voient." Cependant, je répondrai au ministre de l'Agriculture qu'il sait encaisser les coups. Que l'on sache bien que les déclarations sérieuses que je vais faire et que les faits...

M. RINFRET (se levant).

L'hon. M. STEVENS: Je suspendrai mes observations pour dire un mot ou deux par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, à l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret). Durant toute la session,—je m'adresse plus directement à Votre Honneur,—j'ai entendu constamment tomber des lèvres de mon collègue de Saint-Jacques des interruptions indignes d'un gentilhomme et antiparlementaires. *(Exclamations.)*

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. STEVENS: Je retirerai les mots "indignes d'un gentilhomme" mais non "antiparlementaires". Lorsque je suis arrivé à cette Chambre pour la première fois, il y a quelque dix-sept sessions, j'ai suivi de près deux hommes éminents, sir Wilfrid Laurier et le très honorable sir Robert Borden, alors leader de notre parti, et j'ai appris d'eux une

leçon que mon honorable ami de Saint-Jacques n'a pas apprise, celle de traiter avec courtoisie les honorables députés de cette Chambre. J'ai appris cette leçon et je garde précieusement le souvenir de l'amitié de ces deux hommes d'Etat éminents.

Monsieur l'Orateur, je m'efforçais dans la mesure de mes humbles ressources d'établir la base des graves déclarations que je me propose de faire. Elles concernent directement ce ministère comme un groupe de particuliers qui se sont arrogé certains pouvoirs très importants, ceux de l'autorité et de l'administration des affaires de ce vaste pays. Les méthodes administratives du Gouvernement sont fautives sous plusieurs rapports. De fait, après une enquête approfondie,—j'avais l'intention de soulever régulièrement la question si le ministre n'avait interposé sa motion réclamant l'ajournement à la hâte de la Chambre; j'avais l'intention de discuter l'affaire à l'appel de la motion que j'avais inscrite au Feuilleton, mais que j'ai retirée, je tiens à le déclarer publiquement ici, étant données ces révélations touchant les plus grossières méthodes de mauvaise administration de la part du Gouvernement, le devoir m'incombe d'exposer les faits de la cause devant cette Chambre. Il appartiendra ensuite au Parlement de décider si, oui ou non, nous devrions permettre au Gouvernement d'ajourner la session pour une longue période afin de lui permettre de faire disparaître des dossiers publics les traces de sa mauvaise administration, ou plutôt, monsieur l'Orateur, de crainte qu'il ne continue à poursuivre les mêmes méthodes fautives. Avant de terminer mes remarques, monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure d'établir à la satisfaction des esprits les plus prévenus qu'un état de choses très grave et très sérieux existe dans le pays en ce qui regarde le Gouvernement. Et mes remarques ne se limitent pas à un seul département du service public, quoiqu'elles visent surtout l'administration du ministère des Douanes. Je tenterai donc d'établir, monsieur l'Orateur, pour quelle raison le Gouvernement est indigne qu'on lui confie la tâche de tenir une enquête sur ces malversations. Je dirai, séance tenante, que neuf cartonniers remplis de dossiers renfermant des preuves dommageables ont déjà été soustraits à la garde du Gouvernement et transportés à la demeure d'un ex-ministre, où tous ces documents ont été détruits. Devons-nous être étonnés après cela, monsieur l'Orateur, de voir le Gouvernement réclamer l'ajournement avec une hâte aussi fiévreuse. Le Gouvernement est bien au fait que les dispositions de la loi des Douanes ont été violées de la façon la plus flagrante depuis quelque temps; ces malversations se sont perpétuées au Canada durant tout le cours de l'année dernière. Et pour rendre ma pensée plus claire, j'affirme ici ce soir que mes accusations ne se limitent pas simplement à l'année écoulée; il n'y a pas le moindre doute que les ramifications de cette conspiration ne remontent à plusieurs années en arrière. Voici l'accusation que je porte contre le Gouvernement: Depuis un an, le premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre des Douanes, l'ex-ministre et le ministre intérimaire des Douanes et de l'Accise, le présent ministre de la Marine et des Pêcheries,—pardon, je laisserai celui-là de côté pour m'en tenir à ses collègues,—étaient au fait de la situation. Le ministre des Douanes fut mis au courant des faits à l'époque de son entrée dans le cabinet. D'autre part, le solliciteur général est entré en fonctions après avoir été mis au fait de ces irrégularités.

L'hon. M. LAPOINTE: Je nie absolument.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, mon honorable ami n'a pas le droit...

L'hon. M. LAPOINTE: Si les allégations de mon honorable ami sont exactes, ce dont je doute fort, je nie absolument avoir jamais été au courant de ces faits et je lui renvoie ses accusations à la figure.

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami veut bien me le permettre, j'adopte le même attitude à l'instar de mon leader.

Le très hon. M. MEIGHEN: Allons-nous entendre une série de discours avant que l'honorable député de Vancouver-Centre ait terminé ses remarques?

M. l'ORATEUR: Dois-je comprendre que l'honorable député soulève une question de privilège?

L'hon. M. CANNON: Certainement.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je suis toujours disposé à suivre entièrement votre direction pour ce qui est des délibérations de cette Chambre. Je le répète toutefois, j'accuse le Gouvernement actuel d'avoir été au fait depuis un an ou près d'une année —et au nombre des ministres visés sont le premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre de la Marine et des Pêcheries et l'ex-ministre des Douanes,—j'accuse, dis-je, ce Gouvernement d'avoir eu pleinement connaissance avec abondance de preuves à l'appui, que de grossières violations de la loi des douanes étaient perpétrées au pays.

M. l'ORATEUR: Avec la permission de l'honorable député, je ferai observer que cette accusation a été niée par le ministre de la Justice de sorte qu'il est tenu d'accepter cette dénégation.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, j'hésite à mettre en doute toute décision que Votre Honneur peut rendre. Puis-je cependant faire observer à Votre Honneur que j'ai porté une accusation non équivoque contre le Gouvernement et non pas contre ses membres individuellement. (*Exclamations.*) J'affirme que ces faits sont à la connaissance de ministres dirigeant l'administration de certains départements du service public.

L'hon. M. LAPOINTE: Je nie même cela. Je nie absolument toutes les allégations de mon honorable ami touchant la connaissance que j'aurais eue de ces faits.

L'hon. M. STEVENS: On me rendra du moins le témoignage, monsieur l'Orateur, que j'ai réussi à traverser ce barrage du silence dont s'enveloppait le cabinet, Voilà au moins que les langues de mes honorables amis de la droite se délient.

L'hon. M. LAPOINTE: Le moyen employé n'est pas des plus admirables.

L'hon. M. STEVENS: Les ministres au moins ont recouvré le parole. Il est possible, monsieur l'Orateur, qu'au fur et à mesure de mes remarques ou lorsque j'aurai fini, le Gouvernement dise: Nous allons nommer une commission royale pour s'en enquérir. (*Exclamations.*) J'entends des murmures de l'autre côté de la Chambre. Jusqu'aux députés ministériels qui ont horreur des commissions royales qu'un Gouvernement comme celui-ci a instituées. Je dois dire que même une commission royale nommée par le Gouvernement actuel—pris collectivement—qui est au courant des fraudes perpétrées, ne me satisfera pas.

L'hon. M. CANNON: L'honorable député me permettra-t-il une question?

L'hon. M. STEVENS: Certainement.

L'hon. M. CANNON: L'honorable député a dit que le solliciteur général était au courant de certains agissements. Voudrait-il avoir l'obligeance de les mentionner?

L'hon. M. STEVENS: Oui et en détail. Je serai trop heureux de me rendre au désir de mon honorable collègue à cet égard.

L'hon. M. CANNON: J'aiderai l'honorable député.

L'hon. M. STEVENS: J'en suis sûr. Je compte sur le concours du solliciteur général parce que j'ai ici même entre les mains les questions que l'honorable ministre a posées lui-même devant le tribunal et je les mentionnerai en temps et lieu. En disant cela, je ne veux faire aucune réflexion désobligeante à l'égard du solliciteur général.

L'hon. M. CANNON: J'en suis sûr.

L'hon. M. STEVENS: Avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, je dirai ceci: Je voudrais, pour me servir d'une expression biblique, que certains ministres "partent du milieu d'eux et qu'ils se séparent". J'estime qu'il est encore temps pour eux tous de,—comment dirai-je?—manifester leur amour-propre en se détachant de l'assemblage appelé gouvernement auquel mes remarques s'adressent.

A mesure que je formulerai mes observations on me demandera peut-être,—je citerai les faits plus tard,—où j'ai pris mes renseignements. C'est l'habitude dans des débats de ce genre qu'un député se lève et demande: Sur quoi vous appuyez-vous? Quelle est la personne qui vous a renseigné? Eh bien, je ne ferai pas connaître la source de mes renseignements et je dirai pourquoi. D'abord, je ne veux pas faire savoir qui m'a renseigné, parce que ceux qui sont le plus coupables dans la circonstance seraient avertis en moins d'une heure et pourraient prendre les précautions nécessaires pour dépister quiconque les recherche. En outre, je ne veux pas faire savoir qui m'a renseigné, parce que je sais, et je le prouverai à la Chambre avant d'avoir fini, que certains hommes d'affaires innocents n'oseraient plus sortir dans les rues de Montréal si l'on savait que certains faits ont été divulgués. Cela, les ministres le savent; le Gouvernement le sait.

L'hon. M. MACDONALD: En ma qualité de membre du cabinet, je tiens à dire que je ne suis pas au courant de l'histoire.

L'hon. M. STEVENS: Je ne l'ai pas encore racontée.

L'hon. M. MACDONALD: Cette insinuation ne m'est pas parvenue.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est la première fois que j'en entends parler.

L'hon. M. STEVENS: Comment! L'honorable ministre de l'Agriculture, il y a un instant, était prêt à accepter tout le blâme. La troisième raison pour laquelle je ne veux pas divulguer la source de mes renseignements, c'est qu'on prendrait immédiatement des dispositions pour détruire les preuves actuellement en possession des différents ministères. Je commencerai d'abord...

L'hon. M. BOIVIN: Je soulève une objection. Je considère qu'un membre de la Chambre n'a pas le droit de dire qu'un ministre détruirait des documents pour empêcher le Parlement de se renseigner. Je prétends qu'on outrepasse les libertés du Parlement en accusant ainsi un ministre et moi notamment, je ne le tolérerai pas.

Un MEMBRE: Supposons que ce soit vrai.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député que ce serait commettre un délit que de détruire des documents qui pourraient servir de preuves devant une cour de justice. J'espère que l'honorable député ne voudra pas accuser un de ses collègues d'une telle faute. Peut-être voudra-t-il retirer ce qu'il a dit.

Divers MEMBRES: Rétractez-vous.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député de Saint-Jacques parle encore...

M. PARENT: L'honorable député voudrait-il répéter son observation en dehors de la Chambre?

L'hon. M. STEVENS: Oui, je le répéterai hors de la Chambre. Je suis heureux d'apprendre que c'est un crime parce que je pense qu'il est des gens qu'on devrait poursuivre.

L'hon. M. MACDONALD: Je demande l'application du règlement.

L'hon. M. STEVENS: Je sais que mes paroles déplaisent beaucoup.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami a fait des insinuations. Comme membre du Gouvernement je les répudie absolument. Personne ne connaît les histoires dont il parle. Quant au point soulevé par l'honorable ministre des Douanes touchant l'accusation portée par mon honorable ami à l'effet que, si certains noms étaient révélés, les ministres détruiraient des documents en leur possession, il me semble que votre décision oblige l'honorable député à retirer cette accusation.

L'hon. M. STEVENS: Je désire rappeler à l'honorable ministre que je n'ai jamais rien déclaré de ce genre. Mon honorable ami doit comprendre que je n'évite pas la question du tout. J'ai déclaré que des documents avaient été détruits, que neuf des cartonniers avaient été enlevés et les documents détruits. J'ai ajouté que je ne pouvais pas révéler la source de mes renseignements et une de mes raisons est que je craignais la destruction d'autres preuves qui sont sous la garde du Gouvernement. Je comprends que les honorables députés n'aiment pas cela, mais je désire rappeler au ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Macdonald) que je l'ai exonéré avant de commencer. Je ne crois pas qu'il sache rien de cela. Je parle du Gouvernement collectivement et un membre individuel du ministère doit porter sa responsabilité puisqu'il est associé au Gouvernement, à moins que certains ministres n'acceptent mon invitation de tout à l'heure, quittent cet assemblage et s'en séparent. Le choix leur appartient.

Je passe maintenant au premier ministre et je dois avouer que j'aurais préféré discuter cette question plus tard qu'en ce moment. J'aurais préféré la discuter en même temps que ma résolution, mais je prétends que la motion actuellement devant la Chambre a été préparée pour empêcher des révélations de ce genre. Le premier ministre a été prévenu et connaissait la situation dont je vais parler dans un moment. Il la connaissait et avait été pleinement avisé. Il l'avait discutée. J'ai sous la main son propre discours de l'an dernier à la Chambre des communes où il déclarait regretter que la contrebande eût atteint un tel point que les officiers des douanes ne peuvent plus l'enrayer. Il a fait ensuite observer qu'une pression a été exercée sur les officiers des douanes et a fait allusion à la difficulté pour eux de rester honnêtes. Il disait:

Il y a un an environ à la demande de plusieurs des plus grands établissements de gros et de détail du Canada, le Gouvernement a consenti à coopérer avec les membres de l'association s'ils s'organisaient pour faire échec à ces abus. C'est de cette entente qu'est sortie la Commercial Protective Association.

Voilà ses paroles du 1er juin 1925. Il continue:

En préparant cette loi, le Gouvernement est sérieusement mû par le désir...

Il s'agit de la loi adoptée l'an dernier et qui est restée lettre morte, une seule poursuite ayant été prise sous son régime. Le ministre des Douanes de cette époque était à son fauteuil à la Chambre et à fait allusion à la nécessité de voter $350,000, cependant on n'a pris qu'une poursuite: Il ajoute:

En préparant cette loi, le Gouvernement est sérieusement mû par le désir de surmonter un mal très grand, qui en ces dernières années a pris des proportions alarmantes.

D'après ses propres déclarations on estimait que nous perdions de 50 à 100 millions par la contrebande faite au pays. De plus, d'excellentes autorités m'affirment que 200 millions serait un chiffre plus exact. Je m'arrête pour faire observer que certains députés parlent éloquemment de l'excédent de nos exportations sur nos importations. Je crois qu'ils devraient ajouter 200 millions aux im-

portations pour les marchandises entrées en contrebande, sans payer de droits, ce qui coûte en revenu au pays des sommes qu'il est difficile d'estimer mais qui excèdent certainement 30 millions, qui sont perdus pour le trésor.

A Prince-Albert, hier, le premier ministre a porté certaines accusations au sujet d'un fonds électoral d'un million, dans la province de Québec, lors des dernières élections. S'il était ici je lui ferais une déclaration mais je puis maintenant dire à ses associés que, depuis les dernières élections, des amis du ministère ont volé le trésor du pays, ont fraudé le trésor du pays de millions de dollars. C'est à ces choses qu'il faut porter attention et non pas à ces vagues imputations concernant les gens du dehors qui contribuent à la caisse électorale. Au sein même de l'administration, sous la surveillance et au su du Gouvernement, et malgré les pouvoirs et l'autorité dont il est investi, on vole annuellement des millions de dollars au trésor public. Et, monsieur l'Orateur, les plus coupables sont connus des gens dans diverses lignes d'affaires et ils sont connus du Gouvernement. Qu'il me soit permis de citer cette déclaration de M. Calder, candidat libéral aux dernières élections, je crois, et l'un des membres les plus en vue du parti libéral:

> On se rappelle, à ce sujet, que dans le discours qu'il a prononcé pendant la dernière campagne électorale M. R. L. Calder, C.R., a dit de la douane de Montréal que c'était "l'une des plus grandes organisations qui existaient au pays pour la liquidation des marchandises volées."

C'était un de leurs candidats. J'ai parlé d'un crédit de $350,000 il y a un instant. Je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet. La Chambre a consenti à ce crédit d'après certaines ententes formelles et d'une nature absolument confidentielle. Nous étions persuadés, monsieur l'Orateur, qu'il existait un grave état de choses au Canada, mais aujourd'hui nous en avons et la certitude et la preuve. On nous a demandé un crédit de $350,000,—et en passant, je dirai que ce chiffre dépasse de $150,000 l'allocation sollicitée par ceux qui avaient pris l'initative de la mesure. Pour quelle raison? Personne ne saurait le dire. Nous avons voté une somme de $350,000 pour les fins d'un service spécial de répression. Quel emploi le Gouvernement en a-t-il fait? On s'en est servi en bonne partie à l'intention des valets politiques au cours de la dernière campagne électorale; il y en avait même un âgé de quatre-vingt-douze ans; on l'a payé pour ses services de répression spéciale sur les deniers que ce Gouvernement avait obtenus du Parlement sous de fausses représentations. Je constate que ce répugnant état des choses existait surtout dans le district douanier de Montréal, mais il est loin de se restreindre à Montréal ou à ce district. On peut le retracer à Prince-Rupert, à Huntingdon (C.-A.); la chose se rencontre assurément dans les environs de Windsor et l'on sait qu'elle existe dans le district de Niagara. On peut en dire autant du littoral de l'Atlantique. Mais le centre, le cœur de cet égout de corruption, c'est dans l'important district douanier de Montréal qu'il se trouve. Partout, dans cette affaire, je vois des signes de l'ascendance dégoûtante et pernicieuse exercée par un individu du nom de Bisaillon, et je m'arrête un instant à examiner le dossier de ce personnage. Dès le début il est dans l'ordre de renseigner la Chambre sur cet homme et de dire ce que le Gouvernement a eu de commun avec lui. Ce roi des malfaiteurs, est l'ami intime de ministres et le grand favori de ce Gouvernement. Ne touchant qu'un traitement bien ordinaire, il a de l'argent à profusion et vit dans l'opulence; c'est le type accompli du débauché et du fonctionnaire public suborneur.

M. JACOBS: L'honorable député me permettra-t-il de lui faire observer que ce personnage est du parti conservateur?

L'hon. M. STEVENS: Mon excellent ami ne perd pas l'occasion de faire une plaisanterie.

M. JACOBS: Il n'y a pas là matière à plaisanter. La farce tourne contre vous.

L'hon. M. STEVENS: La plaisanterie provient de ce que ce Gouvernement, après avoir été informé de ses crimes, a donné de l'avancement à cet individu, et à quel poste? Il l'a nommé chef du service de répression dans le district de Québec. Je ne me soucie aucunement de savoir s'il était conservateur ou autre chose. C'est un criminel et un malfaiteur. D'après ce que j'en sais, il est entré pour la première fois au service de la douane en 1910. Que faisaient les libéraux de Montréal en 1910 lorsque l'on faisait ainsi entrer un tory dans le service des douanes? Décidément la plaisanterie tourne contre mon honorable ami.

M. JACOBS: Nous ne nous méfiions de rien à cette époque.

L'hon. M. STEVENS: J'accorde la palme à mon honorable ami, car de tous les députés de la Chambre, il excelle dans l'art de la plaisanterie, mais les faits lui sont trop préjudiciables pour plaisanter à ce sujet. Cet individu occupait un poste inférieur aux douanes et en 1924, le ministre des Douanes—non pas le ministre actuel, mais son prédécesseur,—lui confiait la direction du service de répression dans le district de Québec.

M. JACOBS: Où était-il entre 1911 et 1921.

L'hon. M. STEVENS: D'après ce que j'en sais, je pourrais dire qu'il ne faisait rien de bon. Il a été constamment en défaut. A en juger par la réputation de cet individu, il ne s'est pas écoulé de jour, pendant toute cette période, où il n'ait pas manqué à son devoir. Je le répète à mes honorables amis et aux autres députés: je ne cherche pas à restreindre les abus de la contrebande à la seule durée des fonctions de ce Gouvernement. Mais j'affirme que depuis un an le Gouvernement en est informé et c'est ce que je lui reproche. Ce personnage est propriétaire d'une ferme sur la frontière, sise en territoire canadien et en territoire américain, et cette ferme est le rendez-vous de malfaiteurs et de contrebandiers reconnus. C'est lui, ce parjure et ce voleur, qui est le chef, le plus important des contrebandiers de la bande. En présence d'un sous-ministre et d'un autre témoin, cet individu, qui demandait à être nommé à certains emplois, offrit à des fonctionnaires supérieurs un pot-de-vin de $100 par semaine, non pas un simple pot-de-vin en passant mais un supplément de traitement permanent de $100 par semaine. Cela se passait antérieurement à sa nomination au poste de chef du service de répression. Ici, j'invite tous les membres du Gouvernement à prendre note de ce qui suit. Cette tentative fut rapportée au ministre et, à la suite de cette offre, le ministre le fit passer chef du service de répression dans le district de Québec. Bisaillon offrit un pot-de-vin pour recevoir de l'avancement, mais le Gouvernement lui dit: "Pas du tout; gardez votre argent, vous aurez la place quand même". Il a nommé ce contrebandier avéré, dont les exploits malodorants datent de 1903 ou de 1904, à un poste de responsabilité, le plus important de l'administration des douanes dans la province de Québec et même dans tout le Dominion, eu égard aux chances qui s'y offraient de recourir à la corruption, à la malhonnêteté et aux gains illicites. Je soumettrai certains faits à la Chambre et elle en jugera. J'ai en main une lettre adressée à M. Alfred Bissonnette, membre de l'Assemblée législative, à la date du 16 novembre 1925, et conçue en ces termes:

Cher Monsieur BISSONETTE,

Je désirerais beaucoup vous voir un jour de la semaine prochaine à propos de l'entrevue que je dois avoir avec l'honorable ministre des Douanes et de l'Accise, entrevue que vous avez été assez bon de m'obtenir.

Comme le temps est venu où l'entrevue doit avoir lieu, vous me feriez une grande faveur si vous vouliez me mentionner la date et l'endroit où je pourrais vous rencontrer, parce que je désirerais parler avec vous de certaines choses avant mon entrevue avec M. Boivin.

[L'hon. M. Stevens.]

Vous pourriez me dire si vous allez venir à Montréal prochainement ou s'il serait mieux que j'aille à Rock-Island.

Votre bien dévoué,

J. E. BISAILLON,
Inspecteur spécial des Douanes et de l'Accise.

J'ai donné lecture de cette lettre pour montrer que Bisaillon et M. Bissonnette, député provincial, un ami politique et l'organisateur en chef du gouvernement fédéral dans la région de Rock-Island, étaient liés ensemble et que c'est grâce aux bons offices du député Bissonnette que le ministre des Douanes a accordé une entrevue à Bisaillon.

L'hon. M. BOIVIN: Je soulève encore une question de privilège. L'honorable membre était dans son droit en lisant cette lettre; mais je lui dénie celui d'affirmer que j'ai eu une entrevue avec M. Bisaillon. Je déclare ici publiquement, sur mon honneur de membre du Parlement, que je n'ai jamais rencontré M. Bisaillon, que je ne l'ai jamais vu, que je ne connais pas Bisaillon et que je ne veux pas le connaître.

L'hon. M. STEVENS: Je suis content que le ministre dénonce de cette voix tonnante le nommé Bisaillon. C'est un mérite qu'il faut lui reconnaître, à tout le moins.

M. JACOBS: Est-ce que l'original de cette lettre est en anglais ou en français?

L'hon. M. STEVENS: J'ai donné lecture d'une lettre. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne veux pas faire connaître la source de mes renseignements. A cet égard, je désire être franc avec nos collègues de ce côté (*la droite*).

M. JACOBS: Ce n'est pas la question. Je demande seulement si l'original est en français ou en anglais?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami est un habile avocat et je ne suis qu'un profane sans expérience. Il voudrait arriver à ses fins par une voie détournée, mais je ne suis pas disposé à lui ouvrir cette voie.

L'hon. M. BOIVIN: Je demande un rappel ou règlement. En cela, je suis l'exemple donné cet après-midi par le chef de l'opposition. Ce dernier a démenti une déclaration qu'on lui attribuait. De mon côté, je nie avoir donné une entrevue. Il a exigé que l'allégation fût retirée par son auteur. J'insiste à mon tour pour que l'honorable membre rétracte l'affirmation disant que j'aurais eu une entrevue avec M. Bisaillon.

L'hon. M. STEVENS: Mais, monsieur l'Orateur, je n'ai fait aucune difficulté d'accep-

ter la dénégation du ministre. Si je n'ai pas été compris, je vais m'exprimer encore plus clairement.

M. l'ORATEUR: Je crois savoir que l'honorable membre s'est rendu aux dénégations de M. le ministre. Il me semble que l'orateur s'éloigne considérablement de l'objet du débat. Ces accusations graves contre certains individus ne sont pas en discussion devant la Chambre. Ces personnes peuvent être appellées à comparaître devant un comité parlementaire chargé de faire la lumière sur les faits qu'il dénonce. L'honorable membre se propose,—je crois même qu'il a fait inscrire une motion au Feuilleton à cet effet,—de saisir la Chambre des accusations portées; mais quel rapport ont-elles avec la proposition en délibération?

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je me rends parfaitement compte de l'à-propos de votre demande. Le rapport entre les faits reprochés et la motion que la Chambre discute est le suivant: le Gouvernement demande une suspension prolongée des travaux de la Chambre. Cette demande est formulée en pleine discussion du discours du trône. En votant la proposition ministérielle, le Gouvernement pourra, à sa discrétion et sans avis préalable, proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à la motion en discussion. J'avais fait inscrire ma proposition au tableau, dans l'attente que la Chambre pourrait la discuter à son rang, et j'aurais demandé le renvoi devant un comité d'enquête.

Cette résolution, par suite d'un ajournement prolongé et d'autres circonstances que je révélerai à mesure que je développerai mon argumentation,—que je tiens à faire avec méthode, —m'aurait mis dans l'impossibilité de discuter cette question ou d'en saisir la Chambre. Voici mon autre raison, monsieur l'Orateur: il est, à mes yeux, tout à fait évident,—et la chose est de toute première importance,—que la Chambre ne devrait pas autoriser un ajournement tant qu'existera au pays la situation que je révèle présentement et que je révélerai davantage dans la suite de mes observations. J'espère, monsieur l'Orateur, que cette explication rend ma position conforme au règlement.

J'ai laissé entendre tout à l'heure que les agissements du dénommé Bisaillon ont laissé des traces dans tout ce qui s'est fait par le département des Douanes dans le district de Montréal. Je vais citer quelques exemples à l'appui de ce que j'avance. Il y a d'abord l'affaire de la barge *Tremblay*. Ce procès fut, —et je crois qu'ici mon honorable ami le solliciteur général sera de mon avis,—ce procès devant les tribunaux de Québec fut ce qu'on pourrait appeler une farce; le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) lui-même n'a jamais fait mieux.

L'hon. M. CANNON: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au règlement. Les procès devant les tribunaux de Québec ne sont jamais une farce. Je ne sais ce que veut dire mon honorable ami; toutefois l'affaire de la barge *Tremblay* a été jugée selon toutes les règles ordinaires et selon le code...

Divers MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. CANNON: ...et je ne crois pas que mon honorable ami...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. CANNON: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami. C'est même avec un vif intérêt que je suis son exposé; seulement je trouve qu'il a été un peu loin quand il a dit que le procès devant les tribunaux de Québec n'avait été qu'une farce...

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, malgré toute...

L'hon. M. CANNON: Je maintiens qu'il ne devrait pas employer une expression pareille.

L'hon. M. STEVENS: Malgré toute mon estime pour mon honorable ami...

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Les honorables membres savent qu'il ne faut jamais parler avec mépris des tribunaux, surtout des tribunaux supérieurs.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, j'en suis peiné, mais ce soir apparemment je touche mes honorables amis à des endroits plutôt sensibles.

Divers MEMBRES: Pas du tout.

L'hon. M. STEVENS: Je voudrais vous rappeler, monsieur l'Orateur, que je ne faisais allusion à aucun magistrat des tribunaux de Québec. En fait, le juge lui-même a fait certaines observations que j'invoquerai plus tard. car elles atteignent gravement le dénommé Bisaillon. J'ai simplement dit que certains incidents relatifs au procès de la barge *Tremblay* en ont fait une farce. Assurément, monsieur l'Orateur, il n'y a là rien qui enfreigne le règlement de la Chambre.

Or, ceci est un cas typique de contrebande des spiritueux. Ici encore, je dois m'arrêter pour rendre mon attitude tout à fait claire. Ce n'est pas parce que je juge répréhensible l'usage de l'alcool que je signale ces activités des contrebandiers de spiritueux; le point que je veux faire ressortir, c'est que ce trafic fraudait gravement

le trésor public. Je demande qu'on ne perde pas cela de vue. C'est là l'accusation que je formule; c'est le seul point qui m'intéresse dans tout ce dossier que je communique à la Chambre. Nous avions là, dis-je, un cas typique de contrebande d'abord, une affaire de $300,000. La barge *Tremblay* fut saisie à Québec par les agents du service de répression de la commission des liqueurs de la province de Québec. Bisaillon, le chef du service de répression du ministère fédéral des Douanes, avait consenti à laisser passer cette boisson.

M. PARENT: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant permet-il une rectification? Il a dit que la barge fut saisie à Québec. Pour la bonne réputation de la ville de Québec, je tiens à lui signifier qu'il fait erreur.

L'hon. M. STEVENS: J'ai dit que d'abord la barge fut saisie par les agents de répression de la commission des liqueurs de la province de Québec. Sûrement il n'y a pas là matière à dispute. Ce Bisaillon, chef du service de répression des Douanes dans le district de Québec, s'était arrangé pour assurer que la barge passât sans la moindre difficulté; mais les agents de la commission des liqueurs firent leur devoir; je le reconnais à leur louange. N'allez pas croire un moment que je les censure. Au contraire, je fais l'éloge de leur loyauté et de leur fidélité au devoir, contrastant avec la conduite des douaniers du district. Ils accomplirent leur devoir, tout leur devoir. Alors, Bisaillon intervint avec son autorité supérieure de chef du service douanier et effectua lui-même la saisie de la barge qu'il retira ainsi des mains des agents de la commission des liqueurs. Plus tard la police provinciale fit arrêter Bisaillon qui subit son procès. Il fut poursuivi et mon honorable ami le solliciteur général était, je crois, un des avocats de la couronne dans cette cause.

Maintenant, si je mentionne ce fait, c'est pour indiquer le type de gens à qui nous avons affaire, et aussi pour indiquer les renseignements que possédait le Gouvernement, de sources sûres, sur cette cause, tout en maintenant Bisaillon au service de l'Etat. C'est ce que je veux exposer devant la Chambre. Je veux démontrer que cet homme Bisaillon, douanier en chef, élevé à ce poste après que le Gouvernement avait été mis au courant de sa perfidie et de ses crimes, perçut des sommes d'argent pour la couronne au montant de quelque $69,000, en diverses occasions, y compris une somme de $14,000 mentionnée dans l'enquête dont je donnerai lecture dans un instant; qu'il perçut pour la couronne des sommes d'argent formant un total de plusieurs dizaines de mille dollars qu'il déposa à son propre compte, et cette enquête prouvera qu'il n'a jamais fait remise de ces sommes au receveur général. Je tiens ce Gouvernement responsable de ce qui suit: En face de révélations, non seulement dans ce cas mais dans des douzaines de cas, en face des révélations faites dans ce cas, on a maintenu cet homme au poste de douanier en chef dans le district, on ne l'a pas poursuivi, et l'on n'a pas tenté de recouvrer les sommes d'argent détournées du trésor fédéral.

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami me permettra-t-il? J'invoque le règlement. En toute justice, mon honorable ami admettra que lorsque j'ai agi en qualité d'avocat de la couronne, je ne remplissais pas la charge de solliciteur général.

L'hon. M. STEVENS: C'est vrai. Laissez-moi m'exprimer clairement. Je ne le blâme aucunement dans cette affaire; vraiment, il me prête son concours dans cette enquête; il prouve que j'ai raison. Je veux dissiper tout doute qui pourrait exister dans l'esprit de mon honorable ami. Puis-je déclarer que tout ce dont je le tiens responsable, c'est qu'après avoir été mis au courant du fait que ce Gouvernement maintenait cet homme à son poste, il se rallia au Gouvernement. C'est là le seul point sur lequel je critique la conduite de mon honorable ami.

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami me permettra-t-il une question? N'est-il pas vrai que le juge a acquitté Bisaillon.

L'hon. M. STEVENS: Oh! oui, et sur ce point je lirai à mon honorable ami les remarques de M. Jos. Walsh, c.r., qui alors, je crois, était membre de cette Chambre.

L'hon. M. CANNON: Oui, c'est vrai.

L'hon. M. STEVENS: Un homme éminent, fait juge depuis?

M. JACOBS: Maintenant juge de la Cour supérieure.

L'hon. M. STEVENS: Un homme très estimable. M. Walsh parla au nom de la couronne. Il n'existait pour lui aucun doute quant à la conspiration, quant au fait que l'on avait expédié des liqueurs en contrebande par la douane. Les principaux personnages ont pu se soustraire à la justice à cause d'un conflit entre deux autorités. C'est bien cela, n'est-ce pas?

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami veut bien me permettre, je dirai que la cause sur laquelle M. Walsh fit cette déclaration ne concernait pas Bisaillon.

L'hon. M. STEVENS: C'est exactement la même cause; ils étaient deux.

L'hon. M. CANNON: Non.

L'hon. M. STEVENS: Je connais très bien les faits. Je vais donner lecture...

L'hon. M. CANNON: Je ne tente pas de défendre Bisaillon, je vous prie de le croire.

M. JACOBS: Puis-je dire que M. Bisaillon fut habilement défendu?

L'hon. M. STEVENS: Je le sais. L'honorable représentant de Saint-Jacques peut bien rire...

M. RINFRET: Monsieur l'Orateur, je demande que l'honorable député s'adresse au président de la Chambre, s'en tienne à la question et me laisse tranquille. Encore un peu, et l'honorable député me mêlera à cette cause. Je désire déclarer, maintenant que j'ai la parole...

Divers MEMBRES: A l'ordre!

M. RINFRET: ...que je ne prendrai aucune leçon de courtoisie de l'honorable député.

M. l'ORATEUR: Nous nous éloignons de la question. Il s'agit de savoir si la Chambre doit s'ajourner après la mise aux voix de l'adresse.

L'hon. M. STEVENS: Je demande pardon à Votre Honneur; je n'ai pas bien saisi les paroles de Votre Honneur.

M. l'ORATEUR: La question que nous sommes à discuter est de savoir si la Chambre doit s'ajourner après l'adoption de l'adresse. L'honorable député, il y a un instant, a déclaré, et avec beaucoup de logique, qu'il s'opposait à l'ajournement parce que l'ordre du jour comporte certaines motions, certaines résolutions en son nom, et se rapportant à ces questions qu'il expose devant la Chambre en ce moment, et il craint...

L'hon. M. STEVENS: Non.

M. l'ORATEUR: C'est ce que j'ai compris; si je me trompe, l'honorable député corrigera mes paroles, mais j'ai compris qu'il craignait que, pendant l'interruption des travaux de la session, certains documents ne pussent disparaître et que l'on ne pût faire la lumière sur cette affaire. Ce raisonnement a de la valeur; mais cela étant dit, je ne pense pas que l'honorable député puisse anticiper pour porter les accusations qui font l'objet d'un avis de motion qu'il a inscrit au Feuilleton de la Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, mon avis de motion a été rayé du Feuilleton.

M. l'ORATEUR: Je croyais que l'honorable député avait dit que la motion était inscrite au Feuilleton.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir à donner de nouvelles explications. Quand le leader de la Chambre donna son avis de motion, je vis tout de suite que je serais empêché de discuter ma motion, et je la fis rayer du Feuilleton afin de régulariser ma situation à cette occasion.

M. l'ORATEUR: Puis-je demander à l'honorable député quand elle fut rayée?

L'hon. M. STEVENS: Hier, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Cela a échappé à mon attention.

L'hon. M. STEVENS: Je me contente de compléter cette déclaration, à cause d'une interruption de mon honorable ami. M. Jos. Walsh dit:

Je ne crois pas la moitié des témoins, pas même les témoins à charge. C'est le privilège du tribunal de juger si l'on peut réunir assez de faits pour qu'il y ait matière à procès. Pour ma part, je crois que tel est le cas. Il est malheureux que l'on ait jeté un voile de mystère sur toute la cause.

Telle était l'opinion de M. Walsh. J'en viens maintenant à l'examen. Je regrette beaucoup que l'on ait interrompu cet intéressant récit, car mes honorables collègues ne le suivront pas d'une manière aussi attentive et aussi claire que je l'aurais désiré. Qu'ils veuillent bien me suivre dans cet interrogatoire, qui est fort habile; il ne pouvait en être autrement, puisqu'il était dirigé par mon honorable ami le solliciteur général. Voici un certain nombre de passages du témoignage rendu par Joseph-Alfred-Edgar Bisaillon, de Montréal, sous serment, le 13 février 1925, dans la cause du Roi contre J. F. Simons et autres, le procureur de la couronne étant, si je ne me trompe, le solliciteur général, avant sa nomination à ce poste élevé. Voici ces passages:

Q. Vous dites que vous avez ouvert le bureau de Farnham et que vous avez déposé les fonds de votre bureau de douanes à la banque?

R. Oui, en 1922 et 1923.

Q. Envoyiez-vous l'argent au receveur général tous les jours ou toutes les semaines?

R. En général, chaque semaine; parfois toutes les deux semaines. Cela dépendait de la façon dont on réglait les affaires.

Je ne lirai pas chaque question, à moins qu'on ne me le demande.

Q. Affirmez-vous que le bureau de Farnham a été dirigé de cette façon pendant des années?

R. Non. Il fut ouvert en 1920 et en avril 1923... à partir du mois d'avril. Je ne me rappelle pas les dates exactes.

Q. Maintenant, M. Bisaillon, à propos de vos chèques, vous nous avez dit que votre dépôt à la banque était surtout composé de sommes reçues pour les douanes et transmises au receveur général?

R. Je vous ai dit que le plus grand nombre des sommes appartenaient au ministère des Douanes; mais je reçois un salaire et je suis commissionnaire, vous savez, ce qui compte pour un montant considérable, et je fais également quelque commerce moi-même.

Q. Voulez-vous examiner tous les chèques et montrer au juge ceux que vous avez envoyés au receveur général pendant ces années-là?

Après avoir examiné les chèques, sans doute, le témoin répondit:

R. Je n'en vois aucun ici. Tous ces chèques se rapportent à des affaires personnelles, . .$124, $200, $60, $110.

Q. L'explication que vous donnez au sujet de votre compte à la banque Provinciale est que vous déposiez les sommes appartenant au Gouvernement pour la plus grande partie et que vous remettiez ensuite ces sommes au moyen de chèques?

Bisaillon change un peu d'attitude.

R. Non, pas par chèques; je remettais l'argent par une traite dont il ne peut rester de traces là.

Q. Vous dites maintenant que vous remboursiez au moyen de traites?

R. Oui, je donnais des chèques à diverses personnes. . . je vois que les chèques que j'ai donnés étaient pour payer diverses choses, ces chèques étaient personnels.

Q. Ainsi, il n'y a aucun chèque envoyé au receveur général?

R. Non. J'en ai reçu certains qui étaient payables au receveur général, lesquels furent déposés.

Q. Comment achetiez-vous vos traites? Comment vous y preniez-vous?

R. Je prenais les sommes inscrites dans mon livret de banque.

Cela est réellement fort amusant, si l'on suit bien.

Q. Ainsi, ce n'était pas de l'argent comptant. Comment payiez-vous à la banque?

R. Je faisais des dépôts. Puis, quand il me fallait de l'argent, quand par exemple je devais au Gouvernement trois cents, deux cents ou quatre cents dollars, j'achetais une traite; parfois, quand je me trouvais à l'autre bout de la ville et que je devais en acheter une autre, je faisais un chèque à mon nom et j'achetais une traite de ce montant.

Q. Ne pensez-vous pas que, s'il y avait eu des traites payables au receveur général, les chiffres relatifs à ces traites auraient été ajoutés à ceux qui concernent les chèques, à la fin du mois?

R. Non, parce que les reçus en question étaient généralement gardés au bureau comme étant des quittances des sommes que nous avions retirées.

Q. Je parle de la banque.

R. Non, monsieur.

Q. Quand vous receviez à la fin du mois les chèques que vous aviez faits ou bien les traites, n'y avait-il aucun chiffre pour indiquer le montant retiré de votre compte?

R. Oui, en partie.

Q. Voulez-vous nous montrer des chiffres ou quelqu'autre chose qui nous fasse voir les paiements faits au receveur général?

R. Peut-être a-t-on omis de les envoyer. C'est peut-être une omission de la banque.

Je suis certain que le solliciteur général a dû avoir beaucoup de plaisir à ce propos.

L'hon. M. CANNON: En effet, ce fut un témoin difficile, je le reconnais.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: Voici la question suivante:

Q. Naturellement, je ne veux pas vous prendre par surprise, mais vous nous avez donné une explication, et parmi tous les documents ici, je ne vois rien pour le receveur.

R. Non, ce n'est pas absolument nécessaire. Les chèques peuvent avoir été tirés à mon ordre, et ils ont alors été achetés; ceux-ci sont de mes chèques personnels, pour mon boucher, mon épicier, les taxes sur ma propriété.

Puis on lui a posé cette question:

Alors ceci sera pour 1922 et 1923? Si je comprends bien, vous avez déposé $14,000 en 1924?

Et vient la plus amusante explication qui soit sur ce qu'est devenu l'argent, je ne fatiguerai pas la Chambre, mais cela se résume à ceci: Quoique le compte de banque de ce nommé Bisaillon ait révélé de gros montants d'argent qu'il a lui-même avoué sous serment avoir reçu pour des entrées à la douane au bureau de Farnham, et qu'il admet sous serment avoir déposés à son propre compte, il ne reste pas la moindre preuve que le receveur général en ait reçu. Ce que je veux éclaircir, c'est que, malgré que ce fût une affaire que tout le monde pouvait connaître—puisque c'est dans les dossiers de la cour et n'importe qui peut les consulter en aucun temps—néanmoins, non seulement le Gouvernement n'a pas intenté de poursuite à cet homme, mais l'a maintenu à son poste et il ne fut renvoyé que le jour où l'avis de ma résolution au Feuilleton apparut dans les journaux en novembre dernier.

L'hon. M. CANNON: Mon honorable ami ne pense-t-il pas que, pour être juste en parlant de cette affaire, il devrait dire aussi à la Chambre qu'une poursuite avait été intentée par M. Wilson, représentant le département durant l'instance?

L'hon. M. STEVENS: Je ne désire pas entrer dans trop de détails, mais je tiens à dire, autant que je le sais, que M. Wilson est un fonctionnaire digne de beaucoup d'éloges.

L'hon. M. CANNON: C'est lui qui nous a fourni tous les renseignements.

L'hon. M. STEVENS: Je ne dis rien de mal de M. Wilson, mais je ne veux pas entrer dans trop de détails à son sujet, quoique je parle souvent de lui.

L'hon. M. CANNON: Si mon honorable ami veut bien me le permettre, je lui dirai qu'il serait juste de déclarer que M. Wilson m'a donné, en ma qualité d'avocat de la couronne, tous les avantages possibles pour me renseigner sur les activités du département.

L'hon. M. STEVENS: Oui, je crois franchement que si le Gouvernement avait pris les conseils de M. Wilson ou s'il avait donné suite honnêtement, ouvertement et sérieusement aux révélations de M. Wilson, ce nommé Bisaillon serait depuis longtemps en prison, au lieu d'être le chef du service de répression de ce district.

Pour bien faire voir les agissements de cet homme, je vais citer une autre affaire. Il s'agit ici de deux femmes qui se trouvaient avec deux malles sur le quai de la Canada Steamship Company à Montréal. Certains douaniers eurent des soupçons sur ces malles et ces deux femmes. Je n'entre pas dans tous les détails. Finalement, les malles furent ouvertes et on les trouva remplies de narcotiques. Et je m'arrête ici pour bien exposer ceci: S'il est sous le ciel un trafic répréhensible et qui, à mon avis, mérite d'être réprouvé par tout homme civilisé, c'est bien le trafic des narcotiques. Il n'est personne adonné au commerce des narcotiques qui mérite quelque considération de la part du Gouvernement ou de qui que ce soit en ce pays. Maintenant dans cet esprit, je veux exposer cette affaire et bien signaler, monsieur l'Orateur, que ce n'en est qu'une parmi un très grand nombre. J'en ai d'autres dont je m'occuperai, quoique je n'en cite qu'un petit nombre. On découvrit donc que ces malles contenaient des narcotiques et la gendarmerie royale à cheval mit les femmes en état d'arrestation; elles comparurent devant le juge Lanctôt et elles furent trouvées coupables. Notez bien que Bisaillon reconnut ces femmes quand il les vit, de même que Giroux, un autre fonctionnaire des douanes, chef des douaniers riverains, un des principaux officiers de douane. Tous deux connaissaient ces femmes; tous deux se trouvaient là et causèrent avec ces femmes; tous deux ont vu les malles et ils savaient tout au sujet de ce commerce de narcotiques, mais quand la gendarmerie royale à cheval amena l'affaire devant le juge Lanctôt, Bisaillon et Giroux, appelés à rendre témoignage, déclarèrent tous deux, sous serment, qu'ils ne pouvaient reconnaître ces femmes, et le juge leur dit que, à son avis, ils se parjuraient. Il mit en garde ces deux témoins contre le parjure. Cette affaire fut retardée puis reprise, et traîna longtemps; elle se termina par la condamnation des deux femmes à payer chacune une amende de $500.

Maintenant, qu'advint-il des malles? Elles étaient sous la garde du chef de surveillance aux douanes, et elles ont été dérobées dans son bureau. Je prie la Chambre de noter ceci: elles ont été dérobées dans le bureau du chef de la surveillance sous la garde de qui elles avaient été placées. Je donnerai quelques détails touchant le vol de ces malles, et ils nous donnent une certaine idée du caractère de ce Bisaillon, le principal agent du service de répression du Gouvernement, une certaine idée de la nature de cette bande de criminels qui opère effrontément et ouvertement, et à l'emploi du Gouvernement. Lui sont associés des criminels comme Benny Rose, connu sous le nom de "Chicago Benny", le vrai type de voleur des bandes américaines, dans toute l'acception du mot. Morel a abordé cet homme. Morel est l'un des cinq bandits qui ont été pendus à Montréal, l'an dernier, pour l'attaque à main armée contre un auto de banque. Morel et Farfar, qui purge une sentence de 7 ans de pénitencier, ont pressenti cet homme pour l'induire à dérober les malles et à faire le coup un jour déterminé. Mais la bande, probablement — je dis probablement, bien que j'en sois très convaincu et qu'à mon sens on puisse apporter des preuves pour l'établir — probablement la bande sous la direction de Bisaillon l'a devancé de vingt-quatre heures, et a volé les malles sous la garde du chef du service de répression.

Mais ce n'est pas toute l'histoire. Un dénommé Bud Harris, un noir, l'un des membres de la bande, impliqué dans cette friponnerie et ces crimes, devait recevoir $3,000, et la bande les lui refusait. Il a menacé alors la bande des contrebandiers d'une dénonciation, et que lui est-il arrivé? Si vous consultez la collection des journaux montréalais, vous constaterez qu'on a découvert dans la rivière des Prairies le cadavre d'un noir attaché avec des fils de fer et alourdi par des poids. A cette description de l'incident, je crois, la députation se le rappellera. C'était le corps de Bud Harris, le noir appartenant à cette bande Voilà ce que lui a attiré la menace de cafarder contre la bande des contrebandiers à Montréal. Monsieur l'Orateur, vous étonnez-vous que j'insiste là-dessus: à savoir que connaissant ces choses, connaissant le caractère de ce Bisaillon, les menées des Giroux et des autres, le Gouvernement les ait maintenus en place depuis le mois de février, qu'ayant des preuves catégoriques de ces faits et de leur friponnerie, il ait confié la première charge du service des douanes à ce Bisaillon, roi notoire des contrebandiers au Canada? Et ce Gouvernement s'en vient solliciter la confiance de cette Chambre! Oui, il demande un ajournement pour m'empêcher de faire tirer cette affaire au net devant un comité parlementaire de cette Chambre.

L'hon. M. MACDONALD: De quoi parlez-vous? Ce sont des bêtises (*pure bunkum*).

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, j'espère que l'éloquent langage du ministre de

la Défense nationale (l'hon. M. Macdonald) ne vous échappe pas.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je me rappelle qu'il y a des années, l'Orateur a décidé que le mot "humbug" n'était pas parlementaire. Le mot "bunk" n'appartient certes pas, si je ne me trompe, au vocabulaire du roi.

L'hon. M. MACDONALD: J'ai dit "bunkum".

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je suis disposé à accorder une grande latitude dans les circonstances. Laissons cette bande de criminels non seulement associés à Bisaillon, mais permettez-moi de le souligner, tous sous sa direction et son autorité suprêmes.

On me demandera maintenant: et cette contrebande gigantesque? Y a-t-il une contrebande gigantesque? Je tiens à affirmer ici, sur ma responsabilité de député, que la contrebande gigantesque la plus flagrante, la mieux organisée, la plus persistante se mène dans les villages frontières entre le Canada et les Etats-Unis, et je répète, pour que les députés québecois ne m'accusent pas de m'acharner sur leur province, que la même chose, peut-être à un degré moindre, se pratique à la frontière du Maine et d'autres états. Mais ici, monsieur l'Orateur, on en fait un commerce légalisé, une occupation régulière ou un métier, et le Gouvernement connaît les coupables, et les individus qui pratiquent ce commerce de jour en jour, se promènent dans les rues en citoyens respectés, et tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, ils fraudent le fisc de centaines de milliers, que dis-je? de millions de dollars. Je n'exagère pas—de millions de dollars. Je pourrais, monsieur l'Orateur, n'importe qui pourrait en moins d'une semaine faire arrêter ces hommes, faire confisquer leurs effets et chercher à recouvrer une partie, une petite partie de l'argent volé au pays. Ce n'est pas une tâche difficile. J'ai sous la main la liste de leurs noms, je l'ai ici. Tous les noms? Oui, tous, jusqu'au dernier, amis, partisans, oui, associés intimes du gouvernement canadien.

L'hon. M. LAPOINTE: Le Gouvernement comme corps est facile à dire, mais je ne connais aucun de ceux mentionnés ou indiqués ce soir par mon honorable ami. Je ne les ai jamais vus et je n'en ai jamais entendu parler.

L'hon. M. STEVENS: Je dirai simplement ceci...

Un MEMBRE: Dites.

L'hon. M. STEVENS: Oui, je le dirai au ministre de la Justice: s'il ne connaît rien de ces choses-là quand son département possède de nombreux rapports à ce sujet, les règlements de la Chambre m'obligent de prendre sa parole. Mais j'ajouterai que je ne voudrais pas décrire la pauvreté d'esprit de celui qui, ayant sous la main pareils rapports, pourrait faire une déclaration comme celle-là.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami se trompe. J'ai remarqué qu'il a inscrit deux motions demandant le dépôt de documents relatifs à deux cas mentionnés ici. Je me suis informé auprès des fonctionnaires du département de la Justice et ils m'ont dit qu'il n'y a rien dans le département ayant trait à ces deux cas.

L'hon. M. STEVENS: Eh bien, monsieur l'Orateur, je connais les choses dont je parle. Ce rapport...

L'hon. M. CANNON: J'invoque le règlement. Mon honorable ami est généralement loyal dans la discussion, je le reconnais. Mais je prétends, monsieur l'Orateur, qu'à moins de relier le Gouvernement à ces choses-là, non par de vagues déclarations mais par des preuves, elles ne relèvent aucunement du sujet en discussion. *(Exclamations)*. Si l'honorable député a des preuves, qu'il les communique à la Chambre, sans quoi je prétends que cette discussion n'est pas pertinente.

Le très hon. M. MEIGHEN: A l'ordre!

L'hon. M. STEVENS: Je ne vois dans l'interjection de mon honorable ami aucune question de règlement.

L'hon. M. CANNON: Ce n'est pas une simple interjection. J'invoque le règlement, et je désire avoir une décision. La question de règlement est très simple et mon honorable ami le comprendra.

L'hon. M. STEVENS: Je prétends que les remarques de mon honorable ami ne constituent pas une demande d'application du règlement. Il me demande simplement de faire ce que j'ai déclaré que je ne ferais pas, dès le début. Je ne révélerai pas ma source d'informations, je ne donnerai pas de noms, etc. Je n'en donnerai pas pour des raisons bien évidentes et que personne ne connaît mieux que le solliciteur général.

L'hon. M. CANNON: En réponse à mon honorable ami et invoquant toujours l'application du règlement, je ne crois pas qu'il ait voulu insinuer que j'eusse quelques raisons particulières de protéger ces individus, ou que je les connaisse.

L'hon. M. STEVENS: De nouveau, je dois exprimer...

M. l'ORATEUR: Je désire entendre l'honorable député sur la question du règlement.

L'hon. M. STEVENS: Je prétends qu'il ne peut demander l'application du règlement. Discuter n'est pas demander l'application du règlement.

L'hon. M. CANNON: J'ai compris que l'honorable député disait que personne ne connaissait mieux que le solliciteur général la source d'informations de mon honorable ami. Jusqu'à présent, je ne connais aucun des individus mentionnés, sauf pour les avoir traduits devant les tribunaux à titre d'avocat de la couronne à Québec, et avoir exposé les faits...

L'hon. M. STEVENS: A l'ordre.

L'hon. M. CANNON: Je traite la question de règlement et mon honorable ami voudra bien attendre que j'aie terminé.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je m'oppose.

M. l'ORATEUR: Je comprends qu'il s'agit d'une explication sur un fait personnel plutôt que d'une question de règlement; le solliciteur général s'oppose à ce que son nom soit mêlé à cette accusation. L'honorable député (l'hon. M. Stevens) porte des accusations très graves contre des individus du dehors. Le solliciteur général ayant déclaré qu'il ne connaît aucun de ceux-ci et qu'il n'a rien eu à faire avec eux, je décide que l'honorable député de Vancouver-Centre doit accepter sa parole.

Quant à la question de règlement, j'ai dit déjà que si l'honorable député de Vancouver-Centre prétend s'opposer à l'ajournement de la Chambre, objet de la motion en discussion, parce que cela l'empêchera de s'enquérir de certaines accusations odieuses, je crois qu'il a établi assez clairement son point de vue. Etant donné qu'il accuse ces individus, je désire savoir si l'honorable député se propose de conclure par une motion; et s'il porte des accusations contre des membres du Gouvernement, se propose-t-il de mettre son siège en jeu? L'honorable député connaît le règlement à ce sujet.

L'hon. M. STEVENS: Permettez que j'explique d'abord les divers points.

M. l'ORATEUR: Il me semble, si l'honorable député dit qu'il va terminer par une motion...

L'hon. M. STEVENS: Je vais m'expliquer très clairement, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général a eu tout à fait tort. J'ai dit qu'il savait fort bien pourquoi il ne serait pas sage de divulguer les noms, mais je n'ai pas dit qu'il connaissait les personnes. Il est aussi juste que je m'efforce de l'être. Après ces paroles, je vais abandonner le sujet plutôt que de discuter ce point. J'ajouterai simplement que mon honorable ami savait qu'il ne serait pas sage de ma part de dévoiler les noms. Je me propose de terminer par une motion.

L'hon. M. STEWART: Je prends la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. Mon collègue vient de déclarer que les membres du Gouvernement connaissaient les personnes qu'il se proposait de nommer plus tard, je le présume, lors d'une enquête. J'affirmerai distinctement, à vous, monsieur l'Orateur et à la Chambre, que si je les connais, je n'en sais rien. Je ne connais aucune de ces personnes. L'honorable député peut nommer quelques particuliers que je ne connais pas. Ce sujet m'est parfaitement étranger.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, vous vous rappelez qu'au début de mes observations j'ai mis les choses au point et que j'ai excepté le nom du ministre de l'Intérieur. J'ai dit qu'il n'était pas concerné et, en son absence je l'ai invité — je répète cette invitation maintenant qu'il est ici — à se séparer de ses collègues. Maintenant, je vais continuer mes observations si souvent interrompues. Je parlais de la contrebande qui se fait le long de la frontière, d'un va-et-vient régulier et quotidien de camions qui a lieu ouvertement, effrontément à la connaissance de tous ceux qui vivent dans cette région; de spiritueux pour le sud, d'œufs pour le nord, de soies, de bijouteries, de cigarettes dans des boîtes d'œufs, de cotonnades, oui, de salopettes fabriquées dans les prisons et de marchandises de coton venant des Etats-Unis, transportés non seulement par des camions, mais à pleine wagonnées; des wagons remplis de boissons enivrantes pour les Etats-Unis et revenant chez nous pleins de marchandises, le tout valant des centaines de millions. J'ai examiné récemment la question des soieries et l'on estime à 15 ou 20 millions de dollars celles qui ont franchi la frontière chaque année, ces soieries étant grevées d'un droit de 37½ p. 100; et cela nous représente une somme de 6, 7 ou 8 millions. Je n'exagère pas quand je dis 15 ou 20 millions. Je ne puis donner maintenant la valeur des cotonnades transportées en contrebande mais j'espère me procurer le chiffre avant longtemps.

J'apprendrai à mes honorables amis du groupe ouvrier — je ne les vois pas ici parce que ce sujet ne les intéresse pas peut-être — que notre pays est inondé de marchandises de coton, surtout de salopettes et de chemises de travail, et le reste, produits des pénitenciers et des prisons des Etats-Unis qui nous sont envoyés comme articles finis et vendus par un groupe d'hommes d'affaires. J'ai dit il y a un instant qu'ils sont connus. Si j'en donnais la liste, il n'est guère un ministre qui ne reconnaîtrait chaque compagnie.

Un MEMBRE: Donnez les noms.

L'hon. M. STEVENS: Je ne donnerai pas cette liste, comme je l'ai déjà dit, et je prierai les honorables députés de ne pas m'interrompre à travers les rideaux de l'autre côté de la Chambre. Nous sommes donc en présence de cette situation: les produits des prisonniers américains faisant concurrence à ceux des ouvriers canadiens.

M. PARENT: Puis-je poser une question? L'honorable député fait-il allusion à la protection ou au libre-échange?

L'hon. M. STEVENS: Je parle de ces faits et je dis que le trésor ne retire aucun revenu de ces marchandises. Nous avons des manufactures entières remplies de machines sur lesquelles pas un seul dollar de droits spéciaux n'a été payé, le tout à la connaissance du Gouvernement; des rapports étant faits à ce sujet et le chef du service de répression et ses associés étant maintenus dans leur emploi et protégés ouvertement, effrontément. Comme exemple, l'autre jour, une maison de New-York s'est vantée d'avoir reçu d'une compagnie canadienne, dont j'ai le nom devant moi, une commande de 120,000 dollars de marchandises de coton sur lesquelles pas un seul sou de douane n'a été payé. Cette maison n'a reçu aucun avis d'acquitter un droit et il n'y a eu aucune intervention dans le transport. Je le répète, chaque année le trésor perd des vingtaines de millions avec ce trafic. Le douanier qui était nouveau dans le service a fait un nettoyage durant un jour ou deux et a soumis un rapport au sujet de cinq ou six de ces compagnies mais aucune poursuite n'a été intentée. Que les honorables députés ne me disent pas que le Gouvernement n'en savait rien. J'ai lu la déclaration du premier ministre il y a un instant. Ils le savent. Depuis dix mois, ils ont eu les preuves en abondance. Des hommes d'affaires, en particulier et en groupes, sont venus interviewer le Gouvernement; ils ont signalé ces fraudes à qui de droit. Il y a huit ou neuf mois, alors qu'il adjurait la Chambre de voter ce crédit de $350,000, le premier ministre a déclaré qu'à sa connaissance le fisc perdait annuellement une somme de 50 à 100 millions de dollars du fait des opérations des contrebandiers. Or, j'affirme qu'aucune poursuite de quelque importance n'a été intentée et je soutiens que c'est sur les épaules du ministre de la Justice et du solliciteur général que pèse la responsabilité d'intenter les poursuites, dans les causes de cette sorte.

L'hon. M. LAPOINTE: Ici encore, mon honorable ami fait erreur. Le ministère de la Justice n'a rien à faire avec ces causes.

Divers MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami me tient responsable du fait qu'aucune poursuite n'a été intentée.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre aura l'avantage de répliquer.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne puis laisser passer cette assertion sans la contredire.

Divers MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. LAPOINTE: Je n'ai eu absolument rien à faire avec tout cela.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable ministre n'a pas plus de droits ici que moi. Je le répète, monsieur l'Orateur la gendarmerie à cheval canadienne, une force dont les membres ont toujours joui du respect, de la confiance et de l'admiration de la population du Canada depuis un demi-siècle, a fait rapport de ces fraudes. Or, je déclare le département de la Justice,—non pas le ministre lui-même,—mais son sous-ministre, les fonctionnaires de son ministère, qui ont été mis au courant de ces fraudes. . .

L'hon. M. LAPOINTE: Pas du tout.

L'hon. M. STEVENS: Oh! il se peut fort bien que l'on puisse soulever quelque subtilité technique; cependant, vous n'éluderez pas la responsabilité qui pèse sur vos épaules.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous faites erreur.

L'hon. M. STEVENS: Pas du tout.

L'hon. M. LAPOINTE: Soyez juste.

L'hon. M. STEVENS: Je le répète, si un ministre de la couronne, dirigeant le ministère de la Justice, et au courant de ces faits, ne remue pas un doigt pour intenter des poursuites, il est susceptible d'être accusé d'avoir négligé son devoir envers le Parlement.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais ce que vous rapportez est inexact.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas à moi de faire cette preuve; c'est au ministre qu'il appartient de poursuivre les coupables. Et maintenant, j'ai un autre cas à citer, celui de Giroux, un douanier de la ville de Montréal. Qui est-il?

L'hon. M. ROBB: Je réclame la parole étant donné que mon honorable ami m'a décerné un certificat de bonne conduite au début de ses remarques.

L'hon. M. STEVENS: Et en toute justice, je le crois.

L'hon. M. ROBB: Je relève les assertions que mon honorable ami a faites tout à l'heure et je lui demande s'il a l'intention de porter des accusations contre un membre du cabinet.

Il vient de faire allusion à mon collègue, le ministre de la Justice, d'une façon qui semblerait indiquer que le ministre a manqué à son devoir.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami devrait faire connaître son attitude sans délai et dire s'il a l'intention de porter des accusations contre un ministre de la couronne.

L'hon. M. STEVENS: Si je ne professais la plus grande estime à l'égard du ministre des Finances, je succomberais à la tentation de dire qu'une pareille assertion est ridicule. Et voici pour quelle raison: Depuis quand le règlement parlementaire refuse-t-il à un représentant du peuple le droit de dire qu'un ministre de la couronne n'a pas accompli son devoir en ce qui regarde l'administration des affaires publiques? A quelle époque cette règle a-t-elle été édictée?

L'hon. M ROBB: Si mon honorable ami me le permet, devons-nous conclure que l'honorable député n'a pas d'accusations à porter contre le ministre de la Justice?

L'hon. M. STEVENS: Non, voici l'accusation que je porte: Le ministre de la Justice a charge de l'administration de son département; d'autre part, la gendarmerie à cheval est soumise à sa juridiction et à son autorité. Ai-je raison ou tort?

L'hon. M. LAPOINTE: La royale gendarmerie à cheval du Canada est sous la juridiction du ministère de la Justice.

L'hon. M. STEVENS: Et la gendarmerie à cheval a fait une enquête concernant quelques-unes de ces fraudes; les policiers ont fait leurs rapports et ces documents sont dans les archives du département de mon honorable ami. A-t-il vu ces rapports ou non? Je l'ignore; mais ils sont là. Or, de deux choses l'une: Ou le ministre a négligé l'exercice de ses fonctions de propos délibéré, ou bien il est trop naïf pour occuper la situation élevée de ministre de la Justice.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai reçu des compliments aujourd'hui; je devais évidemment recevoir autre chose de la part de l'honorable député. La gendarmerie fait des enquêtes pour divers ministères et elle fait son rapport aux départements intéressés.

L'hon. M. STEVENS: Je le sais. Je le dis justement. Il y a un instant, l'honorable ministre a dit qu'il ne connaissait rien et qu'il n'avait rien devant lui. Or, je sais que la gendarmerie a constamment fait des rapports à ce sujet.

L'hon. M. LAPOINTE: Aux différents ministères que cela concernait.

L'hon. M. STEVENS: Je sais aussi que l'ex-ministre des Douanes et l'honorable ministre ont eu une altercation au sujet de l'intervention de la gendarmerie, parce que celle-ci obtenait des résultats.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai défendu la gendarmerie et je la défendrai toujours.

L'hon. M. STEVENS: Je le sais, mais le ministre des Douanes l'a attaquée. Voilà ce que je dis à l'honorable ministre. L'ex-ministre des Douanes a quitté le ministère principalement pour cela et, en outre, la gendarmerie n'a pas eu ses coudées franches pour faire son enquête. Elle est libre depuis que j'ai donné avis de ma résolution, mais elle ne l'était pas auparavant. La veille du jour que ma résolution a été inscrite au Feuilleton et qu'on sût que la chose allait être éventée au Parlement, on s'est empressé d'agir et depuis ce temps-là les investigateurs ont été fort actifs à Montréal. C'est ce qui les a décidés à agir: la hâte et la pétulance avec lesquelles le ministre de la Justice s'est interposé indiquent bien qu'on voulait m'empêcher d'exposer l'affaire, m'empêcher de faire nommer un comité de la Chambre, ensuite avoir un ajournement de six semaines et venir dire au Parlement ou au public avant que le Parlement reprenne ses séances: Nous avons fait une enquête complète.

L'hon. M. LAPOINTE: Je le nie absolument et je nie aussi que la gendarmerie travaille actuellement pour le compte du ministère des Douanes.

Divers MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable député ne peut pas continuellement dénaturer les faits.

L'hon. M. STEVENS: Je parlais du cas de Giroux. Giroux est inspecteur riverain, un des principaux fonctionnaires du port de Montréal. C'est un de ceux que le juge accusa de parjure dans le procès de Lortie-St-George. La Dominion Bridge Company avait importé une cargaison de charbon qui fut dédouanée par l'entremise de Giroux et fils, agents de douane au port de Montréal, laquelle maison n'était autre que Giroux, officier de douane, inspecteur riverain dans le même port de Montréal. La Dominion Bridge Company fit dédouaner son charbon, donnant un chèque de $1,800 en acquittement des droits. En vérifiant ses factures, elle s'aperçut qu'elle avait payé $100 ou $200—peu importe le chiffre—en trop; elle en demanda alors le remboursement au receveur des douanes de Montréal qui a la

réputation d'être et qui est, je crois, un honnête homme, mais qui a été dépouillé de toute autorité. Le receveur examina les dossiers du département qui étaient en la possession du Gouvernement, car ce sont tous des documents officiels, et il avertit la Dominion Bridge Company que le charbon en question était entré en franchise comme anthracite et que rien n'avait été payé au trésor. Ai-je besoin de le répéter pour le bien faire entrer dans la tête de nos honorables collègues? M. Wilson dont on a parlé, il y a un instant, sait tout cela. Il est allé à Montréal; il s'est mis en communication téléphonique avec l'extérieur et les affaires marchèrent rondement. Qu'arriva-t-il? Giroux, l'inspecteur riverain de Montréal, donna son propre chèque, ou du moins remboursa les $1,800 qu'il avait volés à l'Etat. Voilà un cas récent. Ce que je veux souligner, c'est que Giroux et beaucoup d'autres ont perpétré ces vols et ces fraudes pendant des années.

M. PARENT: Si l'honorable député en connaît aussi long qu'il le prétend, pourquoi n'adresse-t-il pas une demande officielle à une cour de justice et ne poursuit-il pas les gens qu'il sait coupables?

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, je me permettrai de vous faire remarquer qu'une suggestion pareille est si absurde, si ridicule qu'elle ne vaut pas la peine qu'on en tienne compte.

M. PARENT: C'est facile à dire.

L'hon. M. STEVENS: Non, ça ne l'est pas. Je m'explique: nous n'en sommes pas rendus au point, j'espère, où il faut qu'un membre du Parlement aille dans une province ou une ville entamer des poursuites contre ceux qui volent l'Etat à la connaissance du Gouvernement. J'accuse publiquement le Gouvernement et je ne m'occupe pas de poursuites judiciaires. Personne ne m'intimidera avec des suggestions de la sorte.

M. PARENT: Si l'honorable député a une accusation spéciale à porter contre un membre du Gouvernement ou un député de la Chambre, qu'il mette son siège en jeu et nous allons accepter son défi.

L'hon. M. STEVENS: Il semble que plusieurs personnes désirent avoir mon siège ici. Il me paraît opportun de faire une observation au sujet du siège que j'occupe et que, soit dit en passant, j'ai occupé depuis quelque dix-sept sessions. L'autre jour j'ai présenté mon rapport honnêtement. Mon adversaire, qui a probablement dépensé deux fois plus que mon comité, n'a pas encore présenté de rapport. Cela explique sans doute cette inquiétude au sujet de mon siège. Je passe à une autre phase de la question. J'ai donné quelques exemples, quelques-uns seulement, des crimes des fonctionnaires du Gouvernement et je répète que des preuves abondantes figurent dans les dossiers et que les fonctionnaires supérieurs de la couronne connaissent leur existence. Qu'a fait le Gouvernement? Il y a environ un an, le ministre des Douanes de l'époque a ouvert une enquête. Il y a un moment, le ministre de la Justice demandait: "L'honorable député ne sait-il pas que nous avons fait une enquête?" Oui, c'en est une. Qui a-t-on envoyé pour enquêter? L'inspecteur R. P. Clerk. Qui est-il? En 1911, l'inspecteur en chef Busby, le meilleur certainement des fonctionnaires du service — quelqu'un veut-il nier cela? Le ministre des Douanes veut-il maintenant payer un tribut d'hommages à l'inspecteur Busby?

L'hon. M. BOIVIN: Si l'honorable député désire que je l'interrompe, je ferai certainement l'éloge de l'inspecteur Busby, qui serait aujourd'hui inspecteur du port de Montréal s'il n'était retenu à la maison par la maladie. Son assistant est là et fait le travail pour lui.

L'hon. M. STEVENS: M. Busby a été soigneusement éloigné du port de Montréal pendant trois ans et mon honorable ami le sait.

M. JACOBS: Par qui?

L'hon. M. STEVENS: Par le Gouvernement, grâce à l'intermédiaire de l'ancien ministre des Douanes, M. Bureau. (*Exclamations.*) J'entends des exclamations. Permettez-moi de répéter que M. Bureau s'est retiré du Gouvernement surtout à cause des choses dont je parle. Mais continuons au sujet de M. Clerk. Qui est-il? En 1911, l'inspecteur en chef Busby a fait une enquête dans le port de Montréal, avec le résultat que M. Clerk a été baissé de grade, réduit et placé à un poste inférieur à cause de certaines irrégularités, fautes ou erreurs dans son administration. Quand M. Bureau a pris la charge du ministère — et j'ajoute que le Gouvernement est responsable des actes de M. Bureau, il ne saurait le nier — et si je dis simplement M. Bureau c'est parce que si je dis le Gouvernement les ministres répondront, les uns après les autres, qu'ils ne savent rien de tout cela—quand le présent ministère s'est constitué il a nommé M. Clerk inspecteur du port et du district de Montréal, le même M. Clerk qui avait été baissé de grade par l'ancien gouvernement pour des irrégularités dans son administration. Depuis ce jour, M. Busby, le meilleur inspecteur de Douanes que le Canada ait probablement jamais eu, a été exclu du port de Montréal par

le Gouvernement. Clerk n'a rien des qualités voulues pour son travail, il n'a jamais eu qualité pour l'accomplir.

Quel a été le résultat de sa nomination? Le receveur actuel, — un parfait gentilhomme, homme honnête et honorable, — n'a simplement été qu'un figurant touchant des appointements, alors que Clerk, Bisaillon, Giroux, ont administré le port de Montréal. Non, ils ne l'ont pas administré, mais bien dépouillé d'une importante partie des revenus qui devaient tomber au trésor. La nomination de ces hommes, après que le Gouvernement eut été mis au courant de leurs coquineries et de leurs crimes, a été cause qu'on a filouté les revenus du pays. On a dit à M. Clerk: "Nous vous avons trouvé infidèle pour des choses peu importantes, mais nous allons vous nommer inspecteur de choses importantes". Voilà la politique du Gouvernement. Les qualités de cet homme consistaient en une superbe incompétence doublée d'une conscience officielle élastique. C'est un fidèle outil politique, pas autre chose. N'a-t-on pas désigné un haut fonctionnaire de Montréal pour s'asseoir aux côtés de Clerk et faire les travaux de routine, pendant que Clerk se chargeait de la partie criminelle avec Bisaillon, cachant les traces et déplaçant les douaniers ici et là, aux endroits où ils pourraient mieux servir les contrebandiers. Des vols dans l'entrepôt se sont commis continuellement à sa connaissance et avec sa participation. C'est cet homme que le ministre intérimaire a nommé — je me trompais il y a un moment en disant que c'était le ministre, c'était je crois, le ministre intérimaire — pour faire enquête dans le port de Montréal et préparer un rapport au Gouvernement; cet homme qui était intimement allié aux contrebandiers criminels de ce district.

Pour varier les choses, je vais maintenant m'occuper du cas de John W. Gaunt, afin de montrer ce qui se passait. D'aucuns prétendront, j'imagine, qu'il s'agit ici d'une maison sérieuse et respectable. Je ne saurais lui reconnaître ces qualités car en certaines circonstances elle a agi d'une manière des plus répréhensibles. M. Gaunt, le chef de cet établissement, a reçu de la Hollande un millier de factures en blanc, toutes régulièrement certifiées. Nous avons au pays certaines lois concernant les marchandises importées d'Allemagne et ainsi de suite. Les marchandises étaient de provenance allemande. A l'arrivée des factures on les transcrivait sur les blancs certifiés à un prix inférieur à la valeur même des marchandises, et au dédouanement, on n'acquittait qu'une partie infinitésimale des droits réellement exigibles. On s'aperçut de cette manœuvre frauduleuse. On désigna un comptable expert pour procéder à une vérification, un homme parfaitement renseigné à ce sujet; après avoir examiné ces factures il constata que l'on avait fraudé le trésor de quelque $60,000 en droits de douane. Gaunt quitta le pays à temps. Le ministre qui est à son siège, le ministre intérimaire des Douanes et de l'Accise dit: "Ne soyez pas trop sévère à l'endroit de cet homme. Gaunt est un mécréant; il a quitté le pays, mais son associé est un gentilhomme." Je veux bien le croire. Je n'ai aucun reproche à lui faire. Mais pour quelle raison le Gouvernement n'a-t-il pas intenté de poursuite dans cette affaire? Pourquoi n'a-t-on pas porté une accusation de fraude? Pourquoi n'a-t-on pas saisi les marchandises de cet établissement? Pourquoi le trésor n'est-il pas rentré dans les fonds ainsi détournés? Non, monsieur l'Orateur, en règlement d'une réclamation fondée de $60,000, on a accepté $3,400. Je me demande si c'est tout ce qu'il en a coûté à la maison Gaunt? Je le demande au Gouvernement: Est-ce tout ce que cela a coûté? C'est tout ce que nous en disent, me semble-t-il, les pièces au dossier. Mais en fait de poursuite pour fraude, rien du tout. "Oh!", dit le ministre, "si jamais cet homme revient..." Je fais erreur, ce n'était pas le ministre qui parlait ainsi. Le sous-ministre lui-même a déclaré que si jamais cet individu rentrait dans la juridiction du Gouvernement, on le poursuivrait pour les fraudes qu'il a commises. L'a-t-on poursuivi? Le Gouvernement est-il au courant de la chose? Ou bien, prétend-il n'en rien savoir? Or, monsieur l'Orateur, si le Gouvernement donne pour excuse qu'il ne sait rien non plus,—au sujet d'une chose connue de tous les fonctionnaires du département, d'une chose connue de vingtaines de personnes au pays, d'une chose que nul au monde n'ignore—s'il prétend, dis-je, n'en rien savoir, nous avons la preuve surabondante de son incompétence à rester en fonctions. Dans ce cas, il ne lui reste plus même un semblant de droit à la confiance de cette Chambre. Aucune poursuite n'a été intentée; on n'a rien fait du tout relativement à cette affaire. Gaunt se promène dans les rues.

Non seulement en est-il ainsi, monsieur l'Orateur, mais je tiens à démontrer qu'il se trouve dans le département des fonctionnaires qui tiennent à faire leur devoir. Mais je dirai d'abord ceci. Dès qu'on eut découvert sa manœuvre, la compagnie ne perdit pas de temps et s'empressa d'expédier ses marchandises par tout le pays, car elle prévoyait que le Gouvernement aurait l'audace et une assez haute conception de son devoir pour la poursuivre. Mais elle a été agréablement déçue. Elle avait vidé tout son entrepôt n'y laissant

que $20,000 de marchandises. Certains fonctionnaires du département, désireux de faire leur devoir, apposèrent les scellés sur cet entrepôt et se dirent: "Le trésor se trouvera toujours remboursé d'autant." C'est ainsi que se comportèrent des fonctionnaires honnêtes du département. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas gardé ces marchandises sous sa garde afin de faire rentrer le trésor dans ses fonds? Il n'en a rien fait. Ces marchandises ont été libérées à la suite d'un règlement pour la somme de $3,400,—et l'auteur de ces fraudes, revenu au pays, se ballade aujourd'hui dans les rues. Pourquoi ne le poursuivez-vous pas aujourd'hui? Pourquoi ne l'avez-vous pas poursuivi depuis que vous avez ouvert cette enquête? Or, monsieur l'Orateur, comme je le disais il y a un instant, cette enquête est une simple bouffonnerie. Pour quelle raison? Je vais le dire aux ministres. Cette enquête a pour but de recueillir tous les faits afin de savoir quels sont les coupables et de séparer ensuite les agneaux des chevreaux. Mais on ne poursuivra pas ceux dont les noms figurent sur la liste que j'ai ici. Les grands conspirateurs, les principaux contrebandiers, ceux qui brassent les millions, ne seront pas inquiétés, c'est-à-dire si le Gouvernement parvient à faire adopter sa motion d'ajournement. Je dirai à la Chambre quels sont ceux que l'on poursuivra, et encore, le fera-t-on? Je doute que même on sévisse contre eux. On congédiera un fonctionnaire quelconque, un individu, par exemple, comme ce Giroux qui devrait être en prison ou comme Bisaillon qui mérite le bagne à perpétuité. On a destitué Bisaillon et l'on a supposé que je ne dirais plus rien et renoncerais à poursuivre mon enquête, mais je ne fais que commencer. On congédiera ces gens et le Gouvernement, si nous faisons la folie de consentir à un ajournement—se présentera ensuite devant le Parlement pour lui dire: "Voyez ce que nous avons fait; cet individu, ou tel autre, n'est plus au service de l'Etat." Mais cela ne suffit pas; ces gens qui tous les ans volent des millions de dollars des fonds de ce Gouvernement et qui agissent ainsi depuis des années, seront ouvertement les plus forts partisans de ce Gouvernement et ce sont eux qui, des coulisses, domineront la situation politique. C'est là que nous les verrons.

Je passe maintenant à un autre aspect de la question. Je n'entrerai pas dans les détails; je tiens seulement à démontrer que je ne parle pas de choses du passé. J'ai par devers moi des lettres de voiture relatives à des chargements d'alcool. Mon attitude ne m'est pas inspirée par l'opinion personnelle que je professe sur le commerce des boissons. Je désire que nos collègues chassent cette pensée de leur esprit. Je prie la Chambre de porter son attention uniquement sur la question elle-même. La question qui se pose est de savoir si le contribuable canadien a versé dans la caisse de l'Etat des recettes qui permettraient de réduire au minimum les impôts qui lui sont demandés, ou si avec la connivence,—ou pour parler charitablement,—grâce à la faiblesse coupable du Gouvernement, il n'est pas démontré que des millions de dollars sont dérobés au Trésor et contribuent à alourdir les charges des citoyens. C'est toute la question.

Dans le cas qui nous occupe, au cours des trois premières semaines de janvier dernier, cinq ou six wagons de liqueurs enivrantes sont sortis de Montréal sans qu'on sache si cette boisson a acquitté les taxes fiscales. J'affirme, monsieur l'Orateur, que dans un cas venu à ma connaissance, des centaines de milliers de dollars ont été détournés des caisses de l'Etat. Le cas auquel le ministre est mêlé est la vente de 16,000 gallons d'alcool qui avaient été saisis. Je sais, monsieur l'Orateur, que le lendemain où je faisais inscrire au Feuilleton une demande de documents, on se mit en devoir d'altérer les pièces se rapportant aux faits incriminés. Au lieu de 16,000 gallons, il y en avait 14,000. Je puis me tromper de quelques gallons. Après que cet alcool fut livré aux distillateurs, après l'inscription de ma demande au Feuilleton de la Chambre, après qu'on se fut rendu compte que je savais quelque chose, la Dominion Distillers demanda que l'on corrigeât les chiffres et qu'on ajoutât 400 gallons au total. Voilà une preuve de l'honnêteté exemplaire de ces messieurs. Il se peut qu'on demanda la correction par simple honnêteté; mais d'après ce que je sais, on voulait uniquement faire disparaître certaines preuves. A quel prix cet alcool a-t-il été vendu? L'alcool, qui titrait 69°, a été vendu 36c. le gallon.

M. JACOBS: Connaissez-vous le prix réel?

L'hon. M. STEVENS: Je vais vous le dire. C'est l'administration des Douanes qui nous fournit le renseignement. Il n'y a pas longtemps, le département des Douanes a vendu 70 fûts d'alcool à 14 dollars le gallon.

M. JACOBS: Y compris la taxe d'accise?

L'hon. M. STEVENS: Parfaitement. Je vais expliquer l'affaire. Je connais la défense qu'opposera le ministre. Il dira que c'était de l'alcool pour usages industriels. Ce n'est pas la vérité. C'était de l'alcool à 69°, absolument semblable à d'autre déjà vendu par le département $14 le gallon. Il en accepta 36c. le

gallon. Le Trésor se trouva perdre $200,000. Aucune publicité ne fut faite; la commission des liqueurs de Québec ne fut pas appelée à soumissionner, ni celle du Manitoba, ni celle de la Colombie-Anglaise. Les hôpitaux furent dans le même cas, ainsi que la National Drug Company et autres grandes maisons de spécialités pharmaceutiques. Le ministre livra cet alcool à des amis du Gouvernement pour 36c. le gallon. Une quantité d'alcool précédemment confisquée fut placée à $14 le gallon. Qu'on ne me dise point que le premier prix comprenait la taxe d'accise, mais non pas l'alcool vendu 36c. Je le sais. Les 16,000 gallons — ou ce qu'il en restait après le vol d'une certaine quantité—auraient dû être vendus avec la taxe d'accise, car cette taxe appartient au fisc. On se défendra peut-être en disant: "C'était de l'alcool destiné à l'exportation." On nous représentera des pièces tendant à établir qu'une certaine quantité a été vendue à l'étranger; mais j'affirme que la masse n'a pas été exportée et qu'on ne l'a pas acquise dans un but d'exportation. On l'a cédée pour 36c. le gallon, quand on pouvait en avoir $14. L'opération s'est faite privément, en secret, alors qu'elle aurait dû avoir lieu au grand jour. Voilà ce que je soutiens. Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur; ces 16,000 gallons d'alcool, valant $200,000, ont été extraits de l'entrepôt du roi sur un ordre donné par téléphone. Il n'y a pas eu de récépissé d'entrepôt; un seul ordre, un coup de téléphone, le son d'une voix familière et $200,000 valant d'alcool est livré. Je répète que le Trésor fédéral a été fraudé dans cette seule opération d'au moins $200,000, sciemment ou par incurie.

Je veux dire quelques mots au sujet des poursuites pendantes. Je communique ces quelques détails à la Chambre pour lui permettre de saisir toute l'importance de la question. On nous dit: Pourquoi ne suis-je pas allé porter ma dénonciation dans la province de Québec. Je m'explique. J'ai à la main un état de quelques affaires de ce genre. Je ne veux pas les faire inscrire au compte rendu. Tout le monde peut se renseigner sur ces différentes affaires. Un enfant pourrait se les procurer en consultant les dossiers. Voici le cas d'un Chinois qui a bénéficié d'un renvoi trente-neuf fois. Pas de commentaires. Dans la poursuite contre Edith Le Balm, on relève cinquante-deux renvois.

M. JACOBS: A la demande de qui les renvois ont-ils été accordés? Est-ce le ministre de la Justice?

L'hon. M. STEVENS: J'allais faire part à la Chambre de certains renseignements qui auraient permis de deviner pour quelle raison, sinon sur quelles instances cela s'est fait. Le ministère de la Justice,—le ministre en conviendra assurément,—nomme un avocat pour la poursuite, d'ordinaire un jeune, un suppôt politique qui a besoin d'argent.

M. JACOBS: Pas nécessairement.

L'hon. M. STEVENS: Pas toujours peut-être; mais ce qu'on fait d'ordinaire.

M. JACOBS: Non pas.

L'hon. M. STEVENS: Très bien; disons alors que ce sont des lumières du barreau. Ils touchent $10 par jour. C'est un fait connu, monsieur l'Orateur, que ces hommes vont à la cour, en qualité d'avocats du ministère, que là ils trafiquent avec la défense, qu'ils sont tous plus ou moins en relation avec ces groupes de contrebandiers. La cause est renvoyée d'un tribunal à l'autre, remise d'une audience à l'autre; et chaque fois que la cause est remise, l'avocat du Gouvernement touche $10 pour aller devant le tribunal et faire un signe de la tête au juge. La cause est remise cinquante-deux fois, trente-neuf fois, et ainsi de suite: j'en ai ici des exemples, par douzaines. Voilà, monsieur l'Orateur, qui prouve de l'incompétence; mais personne ne trouvera qu'il y a là uniquement de l'incompétence. La connivence est évidente. Je comprends très bien que le solliciteur général nous ait parlé tantôt de l'affaire de la barge *Tremblay*. Monsieur l'Orateur, dans une affaire dont je n'ai pas le dossier sous la main, mais dont les détails me sont bien présents à l'esprit, la royale gendarmerie à cheval, ou ses agents, avait inculpé quelques grands contrebandiers, connus comme amis politiques du ministère; un des inculpés fut mis en arrestation et fut traduit devant le juge le lendemain pour être mis en accusation; mais le juge dit: "Ces documents ne sont pas rédigés comme il faut. Je dois renvoyer la cause"; et c'est ce qu'il fit,—avec raison, car effectivement le dossier n'était pas conforme à la loi. Seulement, lorsque les agents de la police qui avaient déposé l'information assermentée ont examiné les papiers, ils ont constaté que ces documents avaient été altérés pendant la nuit sans autorisation. Cette organisation de contrebande avec toutes ses ramifications, qui est si puissante, qui trouve moyen d'acheter à prix d'or tout ce qui pourrait lui faire obstacle, est une des choses les plus abominables au Canada. Voici l'accusation que je formule sur le parquet de cette Chambre: ce n'est pas que des membres du ministère soient alliés à cette organisation, mais ils ont été au fait, bien au fait, de ses agissements et, malgré cela, le roi des contrebandiers a été maintenu au service de l'Etat et l'on n'a

pas inquiété les meneurs, les hommes d'affaires haut placés.

Je ne demande pas, monsieur l'Orateur, que cette Chambre s'ajourne et que ces accusations fassent l'objet d'une enquête conduite par des inspecteurs ou des agents dont le passé est un tissu de corruption et de crimes,—ce n'est pas cela que je demande. Je veux que le Gouvernement agisse; qu'il jette en prison ce nommé Bisaillon; qu'il le traduise devant la justice et qu'il dépose contre lui des informations criminelles,—le Gouvernement possède des preuves en quantité. Que le Gouvernement menace cet individu de la perte de sa liberté. Je maintiens que le Gouvernement ne l'ose pas; qu'il n'ose pas le faire; qu'à moins d'y être forcé par l'opinion publique il ne le ferait jamais. Que le Gouvernement mette en arrestation Giroux qui a volé les $1,800 et que de choses encore. Qu'il inculpe de fraude, de la fraude la plus grossière, le nommé Gaunt. Plus que cela, monsieur l'Orateur, que les membres du Gouvernement aillent où ils savent,—je pourrais mettre la main sur des douzaines demain,—qu'il sévisse contre la foule d'autres dont la culpabilité est révélée abondamment par des dossiers qui sont entre les mains du Gouvernement; qu'il les jette en prison, qu'il mette en jeu la liberté de ces individus et ils divulgueront des choses qui étonneront et la Chambre et le pays. Ces escrocs, établis avec leurs usines et leurs entrepôts le long de la frontière, et qui portent le masque de manufacturiers et de négociants honnêtes, tout en fraudant le trésor national de millions de dollars chaque année, je demande qu'on les jette en prison et qu'on saisisse leurs livres. J'ose affirmer, monsieur l'Orateur, que demain, lorsque la nouvelle sera répandue, les livres de douzaines de ces maisons seront transportés de l'autre côté de la frontière. Il incombait à ce Gouvernement il y a bien, bien longtemps, il y a six mois; il lui incombait même le 2 mars 1925, voilà onze mois, de faire une descente dans ces bureaux, d'y saisir les livres, de vérifier les importations et les ventes, les achats et le payement des droits de douane, puis de poursuivre ces gens pour ne pas avoir payé l'impôt sur les ventes, pour avoir fraudé les douanes et pour d'autres méfaits encore; par exemple pour avoir falsifié des documents,—on en a les preuves irrécusables—; le Gouvernement peut encore agir d'ici vingt-quatre heures; il n'a qu'à se hâter.

Oh! cela ne regarde pas le ministre de la Justice; mais pas du tout! Qui est-ce que cela regarde? M. Bisaillon? M. Giroux? Les hommes que ces membres du ministère ont nommés au service public, à des postes de responsabilité, sachant au moment même où ils les nommaient que c'étaient des criminels et des escrocs?

Je veux que les hommes d'affaires honnêtes soient protégés contre les hommes d'affaires qui sont malhonnêtes. Pourquoi une fabrique de Winnipeg, une ou deux ou trois fabriques de Vancouver, une fabrique d'Edmonton, maintes fabriques de Montréal et de Toronto, conduisant un commerce honnête, fabriquant des salopettes, des vêtements et le reste, payant 30 p. 100 sur les matériaux qu'elles importent, comme la toile coton retors (denim), et le reste, pourquoi, dis-je, les fabricants honnêtes souffriraient-ils de ce qu'on laisse entrer des quantités énormes de marchandises en contrebande au grand jour, au su de tout le monde? Ces énormes camions-automobiles en ce moment traversent la frontière, vont et viennent à une douzaine d'endroits différents que connaissent très bien les honorables messieurs; on se moque des gens; ces camions passent rapidement la frontière, sans s'arrêter, conduits par des gens privilégiés et chargés d'articles de contrebande; et tout le monde est au courant de ces faits. Monsieur l'Orateur, je désire protéger les revenus de ce pays. Je veux voir cesser cette fraude qui dépasse un montant de 30 millions par année, et la somme est peut-être beaucoup plus élevée. Je veux que ces criminels soient forcés de répondre de leurs actes. Je veux que le Gouvernement mette fin à son insouciance, à son mépris des rapports. Je veux qu'il se charge des affaires du pays ou qu'il donne sa place à un autre. Je dirai que, sous ce rapport, d'après mes recherches, on pourrait mettre fin à 90 p. 100 de ces irrégularités.

Monsieur l'Orateur, laissez-moi exposer l'absurdité de la manière d'agir de ce Gouvernement. Je viens de vous exposer comment ces camions vont et viennent à la frontière sans être inquiétés. Deux jeunes gens s'en sont allés aux Etats-Unis il y a quelques mois, ont fait un petit voyage dans la Nouvelle-Angeterre, et sont revenus au bout d'une semaine ou deux. Pendant qu'ils se trouvaient là-bas, ils achetèrent une couple de chemises, des cravates qui leur plaisaient, et se présentèrent au bureau de la douane. Ces jeunes gens se présentèrent justement au même bureau où chaque jour ces camions passent. Qu'arriva-t-il? Naturellement ces superbes fonctionnaires du Gouvernement, conformément aux instructions du ministre des Douanes, leur dirent: "Qu'avez-vous à déclarer?" "Nous n'avons rien à déclarer", répondirent-ils. "Rien?" Ils ne songeaient pas aux chemises qu'ils portaient et déclarèrent qu'ils n'avaient rien acheté. Les douaniers leur demandèrent: "N'avez-vous pas acheté des che-

mises?" Le jeune homme de dix-huit ans répondit: "Oh! oui, nous avons acheté deux ou trois chemises." "Avez-vous acheté des cravates?" "Oui, nous avons acheté ces cravates." On saisit ces articles, on saisit leur automobile, et on les fait payer $90 pour les chemises, bel exemple de l'efficacité du service douanier. Et cependant, le même jour, plusieurs camions passaient au su des officiers qui avaient arrêté ces deux jeunes gens et cela sans être inquiétés, sans qu'on tente de les arrêter avec leur charge de marchandises, une charge de liqueurs à l'aller et de marchandises diverses au retour. Je ne surprends pas le Gouvernement. On avait ces renseignements et j'en ai la preuve ici. Je pourrais lire plusieurs lettres, mais je me contenterai de dire: J'ai ici une lettre qui indique que cette question fut portée devant le conseil des ministres. Ceci ne s'est pas fait dans l'obscurité. Le Gouvernement est au courant de la chose depuis onze mois et c'est pourquoi je l'accuse de n'avoir rien fait; on a négligé l'affaire, les criminels ont été protégés, et la fraude s'est pratiquée au su du Gouvernement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je pourrais citer les cas des automobiles et maints autres. Pour ce qui est des automobiles, j'ai les documents ici. Il y avait Bisaillon, McLaughlin, Giroux et une demi-douzaine d'autres avec des automobiles de luxe qui furent saisies et qu'on leur avait remises sous la protection du Gouvernement. Mes honorables amis, qui appuient le Gouvernement si fidèlement, votèrent les crédits pour payer les réparations et la gazoline des automobiles de ces voleurs opulents. Oh! ce n'est là qu'une bagatelle. Les honorables députés de la droite parlent de réduire les droits sur les automobiles. Mais commençons d'abord par savoir combien d'automobiles entrent dans le pays; un grand nombre de voitures ne sont jamais incluses dans les rapports. On ne fait rien pour mettre fin à ces irrégularités; et tout marche ainsi.

Monsieur l'Orateur, j'ai retenu la Chambre pendant longtemps et je n'ai pas à m'excuser; pas le moins du monde. Je résumerai simplement comme suit: Que depuis dix ou onze mois, ce Gouvernement a eu en sa possession des renseignements suffisants pour le mettre parfaitement au courant de la situation. On connaît toute l'histoire de Bisaillon, plus que j'en ai dit, et cet homme fut maintenu en fonction jusqu'à ce que ma résolution fût inscrite au Feuilleton. N'oubliez pas ce point. N'eût été l'inscription de ce projet de résolution, il serait encore à son poste. Mais, monsieur l'Orateur, s'il était juste de la part du Gouvernement de traiter Bisaillon comme on l'a fait, pourquoi ne l'a-t-on pas poursuivi? C'est là ce dont j'accuse le Gouvernement; il était au courant de ces faits, il savait que le trésor perdait des millions de dollars et cependant il protégeait ces hommes, les maintenait dans leurs fonctions et ne prenait aucune mesure contre eux. C'était de leur part, soit la plus abjecte et la plus complète incapacité, soit la crainte très réelle des révélations qui auraient été faites s'ils avaient entamé des poursuites.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable M. Manion:

Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:

"Puisque le Gouvernement actuel a convoqué la Chambre et lui a soumis plusieurs mesures législatives et autres propositions sous forme d'un discours du trône, la Chambre, advenant l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, a le devoir de poursuivre l'étude des questions d'intérêt général jusqu'à ce qu'on en ait disposé; et en raison surtout de déclarations relatives à des irrégularités sérieuses commises au département des Douanes et de l'Accise, un comité spécial de sept membres devrait être nommé immédiatement pour s'enquérir à fond de l'administration de ce département, et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, de faire rapport de temps à autre, de se transporter de place en place, d'imprimer la preuve à lui soumise, et de siéger en même temps que la Chambre."

M. l'ORATEUR: Avant de lire l'amendement, je désire déclarer que l'on ne peut nommer aucun comité en vertu d'un amendement. L'on doit donner un avis relativement à la nomination d'un comité. L'honorable député veut-il modifier son amendement en ce sens?

L'hon. M. STEVENS: Merci, monsieur l'Orateur; il ne me faudra qu'un instant pour faire la modification voulue.

M. l'ORATEUR: Cette décision est conforme à l'article 40 du règlement, où il est dit qu'il faut donner un avis relativement à la nomination d'un comité quelconque ou quand on veut poser une question.

L'hon. M. BENNETT: A propos du rappel au règlement, il me semble clair qu'il ne s'agit pas d'une motion ayant pour effet la nomination d'un comité. C'est un amendement à une motion ayant pour but d'interrompre les travaux de la session, et dans cet amendement il y a une disposition portant que, par suite de certaines déclarations, l'on devrait nommer un comité. Ce n'est pas une motion de fond.

L'hon. M. STEVENS: Je vais relire la motion telle que je l'ai modifiée:

Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:

"Puisque le Gouvernement actuel a convoqué la Chambre et lui a soumis plusieurs mesures législatives et autres propositions sous forme d'un discours du trône, la Chambre, advenant l'adoption de l'adresse en

réponse au discours du trône, a le devoir de poursuivre l'étude des questions d'intérêt général jusqu'à ce qu'on en ait disposé; et en raison surtout de déclarations relatives à des irrégularités sérieuses commises au département des Douanes et de l'Accise, un ajournement comme celui qu'on demande ne doit pas être accordé avant qu'un comité spécial de sept membres ait été nommé pour s'enquérir à fond de l'administration de ce département, et ait reçu le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, de faire rapport de temps à autre, de se transporter de place en place, d'imprimer la preuve à lui soumise, et de siéger en même temps que la Chambre."

Votre Honneur remarquera que le changement consiste dans l'insertion des mots:

Un ajournement comme celui que l'on nous demande ne doit pas être accordé avant que. . .

M. l'ORATEUR: J'ai lu la motion et je consulte maintenant l'Assemblée sur l'amendement. Chacun sait que la motion a pour objet d'interrompre les travaux de la session, après l'adoption de l'adresse, jusqu'au 15 mars.

L'hon. GEORGES H. BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Je ne me propose aucunement de discuter l'article du règlement relatif à l'amendement que vient de proposer mon honorable ami. Je crois que c'est une façon fort habile de se soustraire au règlement de la Chambre, et s'il est loisible à un honorable député de dire que la Chambre ne doit pas interrompre ses travaux ou que rien ne doit être fait avant qu'on ait nommé un comité, je crois que le président ferait aussi bien de lui donner le droit de nommer le comité. Monsieur l'Orateur, je ne dis cela qu'en passant, pour attirer l'attention sur la façon courtoise dont nous a traité mon honorable ami. Il commença son discours ce soir par une leçon de courtoisie une qualité ou vertu qu'il a certainement oubliée, pendant son discours. Mon honorable ami est un habile orateur, un député très poli et courtois. Ce soir, c'est l'exception qui confirme la règle. Il savait, ainsi que les honorables députés de la gauche conservatrice, qu'il avait l'intention, à un moment quelconque au cours de la journée, pour employer ses propres termes, de porter ces accusations terribles et en ce faisant, monsieur l'Orateur. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable ministre me permet-il de lui poser une question? Expliquera-t-il, si tel est le cas, pourquoi nous avons demandé le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure, et pourquoi le Gouvernement s'y opposa?

L'hon. M. BOIVIN: Je veux bien dire à mon honorable ami pourquoi il demanda le renvoi de la suite du débat; c'est parce qu'il venait de prononcer un discours des plus violents destiné aux électeurs de Prince-Albert, et qu'il ne voulait pas que personne y répondît.

[L'hon. M. Stevens.]

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas demandé le renvoi de la discussion.

Des DEPUTES: Règlement!

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami vient de dire "nous", et il accepte la responsabilité de la motion présentée par l'honorable député qui siège en arrière de lui; j'espère qu'il ne le niera pas maintenant.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi ne vous êtes-vous pas levé pour y répondre? (*Exclamations.*)

L'hon. M. LAPOINTE: Je l'ai fait.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'avais demandé à l'honorable ministre. . .

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

Le très hon. M. MEIGHEN: Pourquoi ne vous êtes-vous pas levé pour répondre quand j'ai repris mon siège? Il est certain que je vous ai prié avec instance. . .

L'hon. M. BOIVIN: Parce que j'ai pensé que c'était le devoir du leader de la Chambre de répondre, et parce que nos honorables amis auraient dû faire preuve d'assez de courtoisie pour lui permettre de répondre cet après-midi sans l'interrompre. Mais laissons à un seul côté de cette Chambre le souci de la courtoisie. Je veux simplement dire que, nouveau ministre, n'ayant en réalité, que trois mois d'expérience, n'ayant pas les dossiers devant moi et n'ayant même pas reçu du député si courtois de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) avis de son amendement, il ne me sera pas possible de répondre aux accusations aussi complètement que j'aurais pu le faire si l'avis m'en avait été donné.

J'ai parlé, il y a un instant, du rappel à l'ordre, non dans le but de contester votre décision, monsieur l'Orateur, car elle est conforme à la stricte interprétation du règlement, mais dans l'intention de dire ceci: Si les honorables députés de la gauche veulent avoir un comité pour faire une enquête sur l'administration du département des Douanes ou sur tout autre, ou encore sur tout ce qu'a pu faire aucun des ministres, ou aucun des fonctionnaires de ce gouvernement, sans tarder nous ferons droit à cette requête aussitôt que le Gouvernement sera en mesure de l'accorder, d'après le règlement.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est ainsi qu'il faut mettre à jour leur fanfaronnade.

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami ou le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) diront peut-être: "Oh bien, c'est très joli d'y penser après coup. Vous êtes

acculés au pied du mur. Vous ne pouvez pas faire autre chose". S'ils ne se lèvent pas de leur siège pour dire cela, c'est ce que pensent peut-être quelques-uns de leurs partisans. Seulement l'honorable député de Vancouver-Centre a inscrit un avis au Feuilleton le 8 janvier. A l'ouverture de la session, nous avons vu sur le Feuilleton un projet de résolution réclamant une enquête sur la répression de la contrebande. Il se trouve que je n'en ai pas de copie et je ne suis donc pas préparé pour cette discussion. Je n'ai fait que l'examiner et j'ai découvert qu'elle n'allait pas assez loin pour donner satisfaction à l'opinion publique et aux députés honnêtes de cette Chambre. J'ai alors rédigé un amendement que j'étais prêt à soumettre à la députation le premier lundi ou mercredi que mon honorable ami pouvait présenter son projet de résolution; or constatant que ce projet a été rayé du Feuilleton, je prendrai la liberté de lire l'amendement que j'ai préparé. Mais que l'on me permette d'abord de lire le projet de résolution, qui vient de m'être remis:

Considérant qu'il est de notoriété publique que de fortes quantités de marchandises sont passées en contrebande au Canada; et

Considérant que la preuve faite devant les tribunaux canadiens a révélé des actions commises par un officier de douane du nom de J.-E.-A. Bisaillon, qui doivent être considérées comme répréhensibles chez tout fonctionnaire; et

Considérant que ledit Bisaillon, au lieu d'être destitué, a été promu au département des Douanes; et

Considérant qu'il semble qu'une enquête impartiale dévoilerait les méthodes suivies par les contrebandiers au détriment du fisc, et accuserait chez certains officiers de douane du relâchement, de l'incompétence et de la malhonnêteté;

Il est résolu qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir dès la session actuelle de l'administration du département des Douanes, quant à tout ce qui se rapporte à la répression de la contrebande.

Comme je le disais il y a un instant, désireux comme ministre des Douanes, d'assurer une administration honnête et exempte de tout reproche et d'empêcher la contrebande dans ce pays, j'en ai dit davantage dans mon amendement. Je n'avais pas le dessein de combattre la résolution, mais je voulais la modifier et la rendre plus efficace. J'ai modifié le préambule qui n'a plus sa raison d'être, parce que M. Bisaillon a été destitué au moins trois semaines avant l'inscription de la résolution au Feuilleton.

L'hon. M. STEVENS: Mais pas avant qu'avis public en eût été donné.

L'hon. M. BOIVIN: Si je ne me trompe, c'est le 5 décembre que l'honorable député a, par la voie des journaux donné avis public de sa motion. Par arrêté en conseil daté du 10 décembre, ou à peu près, M. Bisaillon fut destitué. (*Exclamations.*) Mes honorables amis s'exclament. Entre le 5 décembre et le 10, il y eut un dimanche; entre le 5 et le 10 le ministre des Douanes n'avait pas le temps de faire une enquête; mais si cet homme a été démis de ses fonctions, c'est que l'enquête, qui a servi à si bien renseigner mon honorable ami, se poursuivait et qu'elle était commencée depuis deux semaines, et c'est pour cela qu'il fut renvoyé du service. Mais précisément pour montrer que le Gouvernement n'a rien à cacher et qu'il ne craint rien, voici maintenant comment se serait lue la résolution si la Chambre avait accepté mon amendement:

Considérant que le bruit court que, depuis plusieurs années, des quantités considérables de marchandises sont passées en contrebande au Canada, à cause du relâchement, de l'incompétence et de la malhonnêteté de certains officiers des douanes;

Qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, il faut nommer sur-le-champ un comité spécial devant s'enquérir à cette session-ci de l'administration du département des douanes touchant tout ce qui regarde l'estimation convenable des marchandises pour les fins du fisc, la perception des droits de douane, la répression de la contrebande, la poursuite des délinquants, la saisie, l'entreposage et la disposition des articles de contrebande; que ledit comité soit autorisé à assigner toutes personnes et à examiner toutes archives, tous dossiers, documents et autres papiers du département nécessaires pour établir les méthodes employées et les moyens adoptés touchant toutes les infractions aux lois douanières depuis vingt ans, et autorisé de plus à suggérer telles réformes et modifications de la loi des douanes et des règlements adoptés et prescrits conformément à cette loi, et telles réformes dans l'administration et l'organisation du département des douanes qu'il jugera opportunes pour assurer la répression plus efficace de la contrebande au Canada et une observance plus rigoureuse de toutes les dispositions de la loi des douanes du Canada.

Je demande à mes honorables amis d'en face, j'en appelle à mes amis du parti progressiste, je demande à mes amis du groupe travailliste si c'est là la preuve que le Gouvernement a quelque chose à cacher, qu'il a peur d'une enquête. Je rends hommage à l'honorable député pour la mention courtoise qu'il a faite de moi quand il s'est levé pour parler, ce soir, et que, tenant les autres ministres solidairement responsables de ce prétendu crime terrible, il s'est arrêté au ministre actuel des Douanes. Je crus vraiment qu'il entendait me faire une faveur, mais quand je m'aperçus qu'il s'efforçait d'établir ma responsabilité personnelle par des insinuations, qu'il utilisait une lettre adressée à un tiers et dans laquelle mon nom se trouvait mentionné et qu'il en tirait la conclusion que j'étais coupable et que j'avais eu une entrevue avec M. Bisaillon, je vous laisse, monsieur l'Orateur, et la Chambre et le pays juges de la faiblesse de sa cause et de la futilité des accusations qu'il a portées contre le département des Douanes. M. Bissonnette, de

Stanstead, un très bon garçon, un de mes amis intimes, et un jeune homme que j'ai rencontré à maintes reprises dans diverses circonstances de la vie politique et de société, a écrit une lettre à M. Bisaillon pour lui apprendre qu'il avait arrêté une entrevue avec moi à Montréal. Il l'a fait de son propre chef. A cette date, je le répète, l'inspecteur Duncan faisait une enquête sur la conduite de M. Bisaillon, et c'est sans doute parce que cette enquête se menait sous ma direction que M. Bisaillon voulait me voir et me demander d'y aller en douceur. Ce devait être le motif de la démarche, je pense. Mais on ne m'a pas consulté avant d'écrire, et quand M. Bisaillon m'a demandé si je pouvais le rencontrer à Montréal, j'ai répondu que le ministre des Douanes voulait n'avoir rien à faire avec des employés en faute, que nous avions nommé un enquêteur et que M. Bisaillon devrait en passer par les conclusions de cette enquête.

Puis, avec l'attitude du pharisien, mon bon ami de Vancouver-Centre me proclame coupable d'avoir vendu de l'alcool à la Dominion Distilleries Corporation, à Montréal, au prix ridiculement bas de 36c. par gallon, mesure liquide, ou environ 62 ou 63c. par gallon de preuve. L'alcool dépassait de 69 p. 100 le titre légal. Voilà la seule accusation portée contre le ministre actuel des Douanes. Je n'ai rien à cacher. Il est vrai que j'ai vendu environ 14,500 gallons d'alcool à la Dominion Distilleries Corporation, à Montréal, à 36c. le gallon. Je puis dire à mon honorable ami que cette compagnie aurait pu fabriquer de l'alcool de la même qualité pour 32c. le gallon environ, mais qu'elle en avait un besoin pressant pour effectuer des mélanges dans son établissement. L'alcool a été vendu et livré après consultation du plus honnête et du plus compétent des fonctionnaires, M. Taylor, sous-ministre adjoint des Douanes et de l'Accise. Quand cette offre m'a été faite, je suis venu à Ottawa et j'ai demandé à M. Taylor de m'indiquer le plus haut prix jamais payé pour de l'alcool de cette qualité. Il m'a répondu qu'il consulterait les dossiers et s'en assurerait. Je lui ai dit qu'on m'avait offert de vive voix 35c. le gallon. Je crois comprendre, bien que je n'aie jamais vu le papier, qu'une soumission avait été classée au service de M. Wilson, touchant l'achat de cet alcool à 35c. le gallon. M. Taylor m'a dit: "Je pense que c'est un bon prix, mais je consulterai les dossiers." J'ai dit: "Monsieur Taylor, nous voulons nous débarrasser de cet alcool, mais nous ne le vendrons pas une fraction de sous moins cher que nous n'avons exigé par le passé pour tout alcool vendu par le département." Il a consulté les dossiers et il a constaté qu'en une occasion l'alcool s'est vendu environ 35c. ½. J'ai téléphoné à Montréal et j'ai déclaré à la personne qui m'avait fait l'offre qu'elle aurait l'alcool à 36c. le gallon, pas un sou de moins. Ici mon bon ami de Vancouver se lèvera avec une sainte horreur et dira: "Mais vous avez vendu de l'alcool $14 le gallon deux ou trois ans auparavant, et c'était le même genre d'alcool." C'est vrai, ce prétendu scélérat, déclaré indigne de sa charge par mon honorable ami, a vendu de l'alcool à la commission des liqueurs de Québec, et l'inspecteur de la région de Montréal, M. R. P. Clerk, en a rendu compte au gouvernement fédéral. Cet alcool était vendu $14 le gallon et il était rendu compte de chaque gallon. Mais en cette circonstance-là nous ne touchions pas $14.65 ou à peu près de droit par gallon. L'alcool vendu aux distilleries Dominion a été entreposé en douane, et pas une once, ni une bouteille ou un gallon de cet alcool ne peut sortir de l'entrepôt de douane sans que le droit d'accise ait été payé. En d'autres termes, si nous n'avions pas touché nos 36c. par gallon pour cet alcool, nous aurions été obligés de le jeter dans le Saint-Laurent; et loin d'avoir fraudé la caisse publique nous en avons retiré suffisamment pour payer le traitement du ministre durant plus de six mois.

Naturellement, monsieur l'Orateur, je m'attendais que l'honorable député de Vancouver-Centre porterait quelque accusation contre certains membres du Gouvernement. S'il ne s'attaquait pas au moins à l'un des ministres actuels il s'attaquerait à l'un des anciens ministres. Quelle est son accusation contre mon prédécesseur, présumé porter tous les péchés d'Israël? Mon honorable ami dit "Or il a emporté chez lui à Trois-Rivières neuf classeurs remplis de pièces, de dossiers publics, de documents publics, il les a emportés jusqu'à Trois-Rivières pour les détruire". Comme si M. Bureau n'eût pas pu les détruire aussi bien à Ottawa, s'il l'eut voulu! Mais je vais vous dire ce qui est arrivé. Pas un seul des classeurs n'a été sorti du département des Douanes. Voici ce qui est arrivé. La correspondance particulière de l'honorable Jacques Bureau, maintenant l'honorable sénateur Bureau, durant les quatre années qu'il a été au ministère a été mise dans neuf petites boîtes en bois, à peu près, non par lui-même, mais par des secrétaires qu'il a trouvés au département lorsqu'il en a pris la direction et qui furent nommés par ses prédécesseurs et par des membres du parti actuellement dans l'opposition, et ces caisses ont été envoyées à Trois-Rivières. Elles contiennent sa correspondance particulière et personnelle. A-t-elle

été détruite? Depuis que je suis ministre, j'ai eu deux ou trois fois l'occasion de lui demander une lettre marquée "personnelle" "particulière" ou "confidentielle" pour l'intelligence de certains documents faisant partie des dossiers publics, et chaque fois que j'ai prié mon secrétaire de s'adresser au bureau de M. Bureau à Trois-Rivières, la lettre demandée est arrivée dans quarante-huit heures et je l'ai eue en mains propres.

Sont-ce là des accusations qui vont ruiner le Gouvernement? Sont-ce là les accusations qui vont nous empêcher d'ajourner pour six semaines? Mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) et l'honorable chef du parti progressiste ont dit: "Oh! mais s'il y a des élections complémentaires durant cette période rien ne se fera en Chambre, rien de sérieux, et l'on parlera pour les électeurs, pour la galerie." Une élection complémentaire se tient actuellement dans la circonscription de Prince-Albert et le débat de ce soir vise Prince-Albert. Ce Gouvernement n'a jamais eu l'intention de refuser une enquête, et la preuve c'est qu'une enquête se poursuit depuis le 15 novembre, quinze jours après mon arrivée au département. Et savez-vous qui conduit cette enquête? Ce sont l'inspecteur Duncan et M. Knox. Tous deux étaient auparavant des employés de la Commercial Protective Association, l'association qui accuse aujourd'hui le Gouvernement. L'inspecteur Duncan a été mis à la disposition de M. Sparks par l'honorable ministre des Finances. Mon honorable ami a été bien discret sur sa source d'information. Je la connais. Il a eu ses renseignements de M. Sparks, le secrétaire de la Commercial Protective Association. Ce n'est peut-être pas le nom exact, mais mon honorable ami sait de qui je parle et il connaît la société. Il a eu ces renseignements de l'inspecteur Duncan et aussi d'un homme de Montréal.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami me permet-il de lui couper la parole? A ma connaissance, je n'ai jamais vu l'inspecteur Duncan de ma vie; je ne connais pas un seul renseignement que l'inspecteur Duncan puisse avoir à ce sujet.

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami en dira-t-il autant quant à M. Sparks?

L'hon. M. STEVENS: Non. En tant que l'association protectrice des marchands est concernée, l'honorable ministre sait que c'est une association d'hommes d'affaires qui s'est adressée au Gouvernement en plusieurs occasions. J'ai vu la Commercial Protective Association ainsi que M. Sparks, l'an dernier et cette année. Mais je tiens à dire à l'honorable ministre qu'une grande partie des renseignements dont je me suis servi aujourd'hui ne viennent pas exclusivement de M. Sparks.

L'hon. M. BOIVIN: Je n'en étais pas encore rendu à M. Knox. Je sais que mon excellent ami de Vancouver-Centre (M. Stevens) et M. Sparks ont fait le trajet ensemble jusqu'à Montréal pas plus tard que samedi dernier sans doute pour préparer sa cause.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre se trompe une fois de plus. Je ne suis jamais allé à Montréal avec M. Sparks.

L'hon. M. BOIVIN: L'honorable député dira-t-il qu'il n'a pas rencontré M. Sparks à Montréal?

L'hon. M. STEVENS: J'ai rencontré M. Sparks à Montréal, de même qu'une vingtaine d'hommes éminents dans le monde des affaires de Montréal et de la province de Québec.

L'hon. M. BOIVIN: Monsieur l'Orateur, je suis tenu par le règlement de la Chambre d'accepter l'assertion de mon honorable ami qui dit qu'il n'est pas allé d'Ottawa à Montréal dans le même wagon que celui de M. Sparks.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce sont des accusations sérieuses.

L'hon. M. BOIVIN: Oui, assez pour être niées, et cette négation doit être acceptée. Mon honorable ami avant de se lancer dans des détails a dit que le département des Douanes n'avait rien fait; que ce ministère avait affecté le crédit de l'an dernier relatif au service de surveillance et au montant de 350,000 dollars à la nomination de parasites politiques d'une extrémité à l'autre du pays. (*Applaudissements.*) J'entends des applaudissements. Il se trouve que j'ai sous la main la réponse à une question déjà posée par l'honorable député de Bow-River (M. Garland) au sujet de laquelle j'ai obtenu le renseignement aujourd'hui. Sur cette allocation que le Gouvernement est accusé d'avoir gaspillée, nous n'avons jusqu'à présent employé que $23,100 et ces centaines de fonctionnaires que nous sommes censés avoir nommés ne sont après tout qu'au nombre de soixante-sept. Il n'y a eu aucune autre nomination en vertu de ce crédit et quelques-uns de ces fonctionnaires ont été destitués pour incompétence.

Le très hon. M. MEIGHEN: Les élections sont terminées.

L'hon. M. BOIVIN: J'apprendrai à mon très honorable ami que la plupart de ceux qui ont été renvoyés avaient été nommés depuis les élections. S'il veut venir à mon département et consulter les dossiers, il verra que presque autant d'employés ont été nommés depuis les élections qu'auparavant. Et quel-

ques-uns de ceux qui ont été nommés avant les élections, l'ont été dans un excellent but parce qu'ils ont empêché beaucoup le commerce illicite des liqueurs,—non pas entièrement, je l'avoue,—sur le littoral du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

On nous accuse de plus, monsieur l'Orateur, de n'avoir fait aucune arrestation sous le régime des nouveaux amendements de la loi des douanes, et parce qu'il y a eu certains ajournements dans les tribunaux, les honorables députés de la gauche disent que cette Chambre ne peut suspendre ses séances durant six semaines. L'honorable député de Vancouver-Centre affirme qu'un seul particulier a été poursuivi pour contrebande. Je puis lui citer au moins six condamnations en vertu de la nouvelle loi, les coupables étant aujourd'hui en prison. A Montréal, un juge a condamné un homme à neuf jours de prison. Le département n'a pas été satisfait de cette sentence et en a appelé. Je rappellerai à mon honorable ami le cas de deux frères de Windsor—parce qu'il a mentionné le port de Windsor—qui ont été arrêtés non pas pour contrebande, mais pour avoir recélé des articles de contrebande. Ils sont sous verroux aujourd'hui. Telle est la manière dont le département des Douanes a été administré depuis que j'y suis, et ce sera ainsi que je le conduirai tant que j'y demeurerai.

Revenons maintenant aux accusations de fraudes, de larcins et de vols portées par l'honorable député de Vancouver-Centre. Il commence par M. Bisaillon. M. Bisaillon est le plus fieffé criminel de la province de Québec, s'il faut en coire mon honorable ami M. Bisaillon a commis tous les crimes possibles, et il avait dans son livre de banque environ $65,000 dollars dont il ne pouvait rendre compte. Parce qu'il prétendait avoir envoyé à Ottawa cet argent provenant de perceptions de douanes, nous aurions dû l'arrêter sur-le-champ pour vol. Qu'est-il arrivé dans cette affaire? Je crois avoir le droit de dire un mot en faveur de mon prédécesseur. On me dit qu'il était présent lorsque cette cause a été plaidée à Québec, et qu'il a entendu les témoignages. Lorsque le comité sera convoqué, l'honorable député de Vancouver-Centre pourra interroger le sous-ministre des Douanes s'il le désire. Mon honorable ami,—maintenant le sénateur Bureau,—aussitôt après son retour de Québec raconta les témoignages au sous-ministre du département en le priant de faire une enquête complète afin de s'assurer s'il était vrai que les sommes perçues un an ou deux auparavant par M. Bisaillon lorsqu'il avait la direction du port de Farnham n'avaient pas été remises au département. Or, l'enquête révéla qu'une somme correspondant, sou pour sou, à celle perçue par M. Bisaillon à Farnham avait été remise au département sans délai et versé au trésor fédéral. Le fait pour un fonctionnaire à faible traitement comme M. Bisaillon, d'avoir en banque à son crédit une forte somme fait naître des soupçons, c'est incontestable, mais cela ne constitue pas une preuve absolue. Mon honorable ami est assez bon avocat pour admettre cela.

L'hon. M. STEVENS: Je ne suis pas avocat.

L'hon. M. BOIVIN: Mon honorable ami ne fait pas partie du barreau, je l'admets; j'ose espérer qu'il ne se considérera pas insulté du fait que je l'ai désigné comme membre du barreau. Et j'ajouterai ceci: En dépit du fait qu'il manque un peu de courtoisie parfois et qu'il se monte un peu trop, je suis d'avis qu'il ferait honneur au barreau, ou à n'importe quelle autre profession à laquelle il pourrait appartenir.

Peu de temps après ces incidents et à l'époque où M. Sparks commença à fournir des preuves au Gouvernement, l'ex-ministre des Douanes était malade et absent. Les enquêteurs actuellement à l'œuvre à Montréal, furent employés par l'ami de l'honorable député de Vancouver-Centre, M. Sparks, pour accomplir exactement le même travail; ils enquêtaient sur la cause de Levinsky et sur la cause de Cohen. L'enquête dans la cause Bisaillon fut retardée parce qu'on désirait avoir les services des mêmes enquêteurs. Voilà la cause de ces délais et il n'y en a pas d'autres.

Lorsque je fus appelé à faire partie du cabinet, je fus absent durant les deux premiers mois, car nous étions en pleine campagne électorale; je ne suis pas entré en fonctions tout de suite. Je priai mon collègue de continuer à surveiller l'administration du département; cependant, le jour où je pris charge du ministère, ma première démarche fut d'aller voir le premier ministre afin d'obtenir les services de M. Duncan pour l'envoyer à Montréal sans délai. Et en toute justice pour mon honorable ami, j'ajouterai ceci: Au cours de la dernière campagne électorale dans la ville de Montréal, quelques-uns des amis les plus dévoués de la cause libérale m'avertirent que la nécessité s'imposait d'opérer un nettoyage en règle dans le service des Douanes de la métropole; on m'assura que Bisaillon était de connivence avec certains contrebandiers et qu'il n'accomplissait pas son devoir de fonctionnaire de la Douane. Cependant, mon honorable ami va-t-il tenir le Gouvernement responsable de ces méfaits, surtout quand ils n'avaient pas

été signalés à notre attention? Et mon honorable ami fait le raisonnement suivant: Que Bisaillon soit un conservateur ou un libéral, je n'en ai cure; tout ce que je sais, c'est qu'il fut promu à une situation importante par le Gouvernement il y a une couple d'années. Or, je tiens à le faire savoir à l'honorable député, le Gouvernement n'a eu rien à faire avec la nomination de Bisaillon. Je veux que mon honorable ami sache bien, lui qui se lève de son siège pour se porter à la rescousse de la Commission du service civil, que les promotions de MM. Bisaillon et Clerk ont été faites par la Commission du service civil du Canada. Mon honorable ami fait des signes de dénégation. Cependant, l'honorable député de Vancouver-Centre est un parlementaire trop averti, à moins qu'il ne veuille fendre les cheveux en quatre, pour se lever de son siège et affirmer que ces promotions ne sont pas l'œuvre de la Commission du service civil du Canada. Je lui offre l'occasion de faire cette dénégation et je m'engage à lui prouver le contraire demain.

L'hon. M. STEVENS: Certes la nomination proprement dite a été faite par la Commission du service civil; cependant, la Commission a agi à l'instigation du département des Douanes. Plus que cela, le ministère des Douanes a le droit de refuser n'importe quelle nomination de la Commission du service civil. Je le répète toutefois, ces nominations furent faites à l'instigation du département des Douanes.

L'hon. M. BOIVIN: Je ne suis pas prêt à admettre que le ministère des Douanes a le droit de refuser une nomination de la Commission du service civil. Il n'y a pas assez longtemps que je préside à l'administration des affaires de ce département pour le savoir; je n'ai pas eu assez de nominations à faire pour cela. Je n'ai pas tenté d'exercer le favoritisme politique sur une assez vaste échelle pour me rendre compte si, oui ou non, un département du service public a le droit de refuser une nomination faite par la Commission du service civil. Cependant, je sais par les archives du département que ces deux fonctionnaires ont été régulièrement promus par la Commission du srvice civil. Au dire de mon honorable ami, Bisaillon occupait une magnifique situation et touchait une traitement élevé. Or, sait-il le chiffre du traitement attaché à cette position?

Aux yeux du peuple canadien, l'honorable député dépeint cette situation comme la plus importante du service des Douanes! Or il occupait les modestes fonctions d'agent du service de répression,—du moins il était classé comme tel, bien qu'il eût la direction des bureaux à Montréal et il touchait un traitement annuel de $2,300.

L'hon. M. STEVENS: Il était le chef du service de répression pour tout le district de Montréal.

L'hon. M. BOIVIN: Il était le chef de ses collègues qui touchaient les mêmes émoluments que lui. Il peut se faire que Bisaillon ait commis des actions assez méprisables, mais il était très intelligent et très adroit. Un homme qui, devant un des tribunaux de Québec, a eu à se défendre contre un avocat de talent comme le présent solliciteur général (l'hon. M. Cannon) et l'honorable juge Walsh dont mon honorable collègue a proclamé, ce soir, l'intégrité, et qui malgré tout n'a pas été trouvé coupable, doit être en vérité un jeune homme très habile. S'il n'était pas excessivement habile, son avocat l'était plus que lui.

L'hon. M. STEVENS: Pourquoi le protéger dans ses fonctions?

L'hon. M. BOIVIN: Je ne sais pas quelle était la ligne de conduite de mon prédécesseur. Mais quand un fonctionnaire est accusé, j'ai pour principe de le suspendre; s'il est trouvé coupable, je le renvoie. Mais s'il est acquitté, je le réintègre dans ses fonctions. Son avocat était un des anciens collègues de l'honorable député, M. Rodolphe Monty. C'est lui qui fut l'avocat de M. Bisaillon dans l'affaire de la barge *Tremblay* et dans toutes les autres causes pour lesquelles Bisaillon eut à comparaître devant le tribunal.

L'hon. M. STEVENS: Est-ce un crime? Est-il défendu à un avocat de se charger de telle ou telle cause?

L'hon. M. BOIVIN: Non, pas plus qu'il n'était défendu à un député de soulever cette question à la Chambre, ce soir, alors qu'il n'aurait pas dû le faire et qu'il ne l'aurait pas fait, n'eût-ce été l'élection de Prince-Albert. Je le demande à la Chambre: L'honorable député avait-il vraiment en vue les intérêts du pays, les intérêts de la bonne exécution de la loi et de la bonne administration de la justice, en en faisant le sujet d'un tel amendement, ce soir? Il sait que le Gouvernement actuel, appuyé par les progressistes et les travaillistes, ne peut pas accepter cet amendement sans être renversé sur la motion. L'amendement fait disparaître entièrement la motion principale. S'il est adopté, il ne reste pas le moindre vestige de la motion. Or, aux députés qui désirent voir les choses se passer régulièrement, je donne ma parole comme membre du cabinet que dès la première occasion, aussitôt que le règlement le permettra, il sera proposé de constituer un comité avec

deux membres de plus et des pouvoirs plus étendus que ceux du comité demandé par l'honorable député.

Monsieur l'Orateur, il se fait tard et je ne veux pas être aussi long que l'honorable député, mais il y a certains autres points qu'il convient que j'éclaircisse pour la satisfaction de la Chambre et du pays. Premièrement, pourquoi n'a-t-on pas déjà entamé des poursuites contre M. Bisaillon, M. Giroux et M. Gaunt? La raison est que dans leurs cas, l'enquête n'est pas terminée. Je ne sais pas si les fonctionnaires chargés de l'enquête sont au service du département des Douanes ou au service de l'honorable député de Vancouver-Centre. Mais je sais que leurs services sont rétribués, l'un par le département des Finances, l'autre par le département des Douanes. Au lieu de faire rapport aux ministres, ils font rapport à l'opposition.

L'hon. M. STEVENS: Non.

L'hon. M. BOIVIN: Je vous expliquerai pourquoi je dis cela.

L'hon. M. STEVENS: Si l'honorable ministre veut bien me permettre...

L'hon. M. BOIVIN: Oui.

L'hon. M. STEVENS: En toute justice pour ces fonctionnaires, je désire simplement dire qu'en aucune façon ils ne font de rapport à l'opposition.

L'hon. M .MACDONALD: Indirectement.

L'hon. M. BOIVIN: Très bien, j'accepte la dénégation de l'honorable député. Mais, monsieur l'Orateur, le règlement me permettra certainement de relater un petit incident et ensuite de lire deux ou trois lignes de l'ordre du jour. Le ou vers le 10 décembre dernier, l'inspecteur Duncan me remit un rapport préliminaire—c'est le seul que j'ai reçu—concernant l'affaire Bisaillon. Je lui avais parlé. Les accusations faites contre M. Bisaillon étaient si graves que je ne voulais pas le garder une minute de plus dans mon service. Elles étaient si graves que je priai le premier ministre de convoquer spécialement le conseil des ministres, afin de le renvoyer immédiatement. Mais avant de faire cela, il me fallait un document à l'appui de mon décret et je demandai alors à l'inspecteur Duncan un rapport préliminaire. J'ai dicté moi-même la recommandation au conseil des ministres. Je l'ai apportée et remise au greffier sans lui donner le rapport que je gardai dans ma poche. Revenu à mon bureau, je le fis placer dans un coffre-fort à serrure secrète. Le rapport n'a pas quitté le coffre-fort depuis. Cependant, M. Stevens a fait inscrire au feuilleton la motion suivante...

[L'hon. M. Boivin.]

L'hon. M. STEVENS: Je veux voir le rapport. C'est ce que ma motion demandait.

L'hon. M. BOIVIN: Attendez un peu. Je lirai la motion et ensuite nous verrons jusqu'à quel point l'honorable député était renseigné. La voici:

Copie du rapport de Walter Duncan (décembre 1295) sur l'administration des douanes dans le port de Montréal; copie des témoignages et des pièces à conviction reçus par M. Duncan.

Je dois dire à mon honorable ami que cela ne m'a pas encore été soumis:

...et aussi rapport intérimaire couvrant onze accusations définies...

J'ai examiné le rapport; il y avait exactement onze chefs d'accusation.

...irrégularités comprenant le parjure, le faux, le vol, et autres délits commis par un nommé Bisaillon; aussi des accusations impliquant les délits sérieux, l'incompétence et les manquements au devoir d'autres fonctionnaires de la Couronne.

Voilà le texte de la mation au Feuilleton, une requête pour avoir le privilège d'examiner un rapport que l'honorable député a déjà vu.

L'hon. M. STEVENS: Je ne l'ai pas vu, mais je désire le voir.

L'hon. M. MACDONALD: Où en avez-vous entendu parler? Où avez-vous su qu'il y avait onze chefs d'accusation? Cela vous trahit.

L'hon. M. BOIVIN: Monsieur l'Orateur, je consens volontiers à accepter la déclaration de mon honorable ami, je suis obligé de l'accepter. J'accepte aussi la déclaration que ce rapport ne lui a pas été remis directement par le fonctionnaire enquêteur.

L'hon. M. STEVENS: Je ne l'ai jamais vu, mais je désire le voir.

L'hon. M. BOIVIN: Il n'a pas été livré directement par les fonctionnaires enquêteurs mais par ceux qui l'ont porté aux amis de mon honorable ami. Nous connaissons tous le vieux proverbe français: "Les amis de nos amis sont nos amis."

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami accepte-t-il ma parole que je n'ai jamais vu ce document?

L'hon. M. BOIVIN: J'ai accepté la parole de mon honorable ami.

L'hon. M. STEVENS: Je désire déclarer que je ne l'ai jamais vu, directement ou indirectement, mais je désire réellement le voir.

L'hon. M. BOIVIN: J'ai accepté la dénégation en entier.

Il y a deux autres accusations se rapportant à M. Giroux et M. Gaunt. Mon hono-

rable ami me permettra de lui dire que si, à l'enquête parlementaire que le Gouvernement consent à faire, des charges sont portées incriminant M. Giroux ou M. Gaunt dans tout délit qui permettra de les poursuivre devant les tribunaux du pays, le ministre des Douanes prendra la responsabilité de les poursuivre et de faire son possible pour les envoyer en prison.

L'hon. M. STEVENS: Très bien!

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre peut-il entreprendre de faire accorder cette enquête avant l'ajournement?

L'hon M. BOIVIN: Si mon très honorable ami croit qu'il est de son avantage de former ce comité avant que la Chambre s'ajourne et si pour son compte, comme pour celui des indépendants et celui des membres de son parti, il consent à faire mettre de côté le règlement de la Chambre afin que nous puissions nommer le comité sur-le-champ, je vais entreprendre cette tâche. Je n'ai rien à ajouter.

L'hon. M. MOTHERWELL: Encore une fanfaronnade qui tourne à rien.

L'hon. M. BOIVIN: L'heure est trop avancée. J'espère que nous pourrons ce soir disposer au moins de l'amendement, si ce n'est de la motion qui est devant la Chambre. Je ne dirige pas le Gouvernement, j'ignore quelles sont les intentions du leader du Gouvernement, mais j'ai cru de mon devoir, alors qu'on portait une accusation suffisamment importante pour mériter une réponse, de me lever de mon siège et d'y répondre...

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien, très bien!

L'hon. M. BOIVIN:...et si les autres membres du Gouvernement n'ont pas pris part au débat d'aujourd'hui c'est parce qu'il y a eu très peu de discours de la gauche—si polis et si politiques qu'ils aient été—se rapportant à la question de l'ajournement. Mon honorable leader a proposé de suspendre les séances six semaines, et d'honorables députés de la gauche qui s'étaient privés de parler pendant trois jours pour ne pas retarder les travaux du Parlement ont saisi cette occasion pour prononcer des discours qu'ils avaient préparés sur l'adresse et que leur chef leur avait fait abandonner. Le discours du très honorable leader de l'opposition lui-même constituait une maîtresse harangue politique. En écoutant le très honorable député prononcer ses splendides harangues politiques, dans cette Chambre, je me suis souvent demandé pourquoi il ne peut pas prononcer les mêmes discours au dehors, sur les tribunes populaires et avec le même succès.

Le très honorable député dit que nous devons continuer. L'autre jour il a prétendu que nous n'avions pas le droit de mettre les mots du discours du trône sur les lèvres de Son Excellence et que nous n'étions nullement un gouvernement. Nous n'avions pas même le droit d'exister. Tel était le raisonnement du très honorable député et le chœur des honorables députés qui l'entoure a employé le même argument, citant des précédents de l'histoire ancienne pour prouver que nous n'avions pas le droit de respirer.

Le très hon. M. MEIGHEN: La Chambre a décidé contre mes prétentions.

L'hon. M. BOIVIN: Ah! C'est précisément ce que je voulais faire admettre. L'argument que j'ai fait valoir dans mon discours sur le premier amendement, portait que seule la Chambre des communes avait le droit de trancher la question. Je sais gré au très honorable chef de l'opposition d'avoir déclaré ce soir que la Chambre s'était prononcée contre lui.

M. STANSELL: Jusqu'à présent je n'ai pris part à aucun débat de cette session et il ne m'est pas arrivé souvent de faire de longs discours en Chambre. Il me semble que les députés ont suffisamment gagné leur indemnité aujourd'hui et, avec l'appui de M. Cotnam, je propose le renvoi de la suite du débat.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, je soulève la même objection à cette motion.

M. l'ORATEUR: Il va sans dire que cette motion n'est pas sujette à débat.

Le très hon. M. MEIGHEN: Vu que le ministre s'est levé pour dire un mot, on m'accordera peut-être le même privilège. Je me demande si l'on peut agir de cette façon à l'endroit de la Chambre. Pour quelle raison ce débat ne serait-il pas ajourné tout comme un autre?

L'hon. M. LAPOINTE: Parce que mon très honorable ami sait que l'on ne pourrait reprendre l'examen de cet ordre du jour demain, ou après-demain, ce qui ferait manquer le but de la motion. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre sait que son objection n'est pas fondée car nous sommes convenus de continuer la discussion, et cette entente nous est venue de l'autre côté de la salle, tout comme on l'a fait à maintes reprises dans le passé. Devrons-nous siéger ici jusqu'au matin. . .

Quelques DEPUTES: Sans doute.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien, nous sommes prêts. Je n'ai plus rien à demander.

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami consent à que cette résolution soit mise aux voix cet après-midi, je n'ai pas d'objection.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai déjà consenti à cela auparavant lorsqu'on a demandé l'ajournement à l'heure régulière. Il n'a pas voulu accepter ma parole, et je refuse maintenant.

L'hon. M. LAPOINTE: Le très honorable député n'a pas consenti à ce que la motion soit mise aux voix demain.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai consenti à poursuivre le débat jusqu'à une décision.

L'hon. M. LAPOINTE: Le très honorable député n'a pas consenti à ce que les opinions soient recueillies demain.

Le très hon. M. MEIGHEN: J'ai consenti à continuer le débat, et c'est tout ce que l'on m'a demandé. Je ne consentirai pas à autre chose maintenant.

L'hon. M. LAPOINTE: S'il en est ainsi, nous continuerons le débat.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien, siègeons jusqu'à six heures.

(La motion de M. Stansell, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto High Park),	Church,
Anderson (Halton),	Clark,
Armstrong (Témiskamingue-Sud),	Cotnam,
Armstrong (Lambton-Est),	Culligan,
Arthurs,	Davis,
Baker,	Dickie,
Barber,	Doucet,
Bell (Hamilton-Ouest),	Drayton (sir Henry),
Bell (St-Antoine),	Duncan,
Bell (Saint-Jean-Albert),	Edwards (Waterloo-Sud),
Bennett,	Edwards (Frontenac-Addington),
Black (Yukon),	Embury,
Black (Halifax),	Esling,
Boutillier,	Fansher,
Bowen,	Fish,
Boys,	Flemming,
Bristol,	Foster,
Bury,	Fraser,
Cahan,	Garland (Carleton),
Campbell,	Geary,
Cantley,	Gott,
Carmichael,	Grimmer,
Casselman,	Guthrie,
Chabot,	Hamilton,
Chaplin (Kent, Ont.),	Hannesson,
Chaplin (Lincoln),	Harris,
Charters,	Hay,
	Hocken,
	Hodgins,
Hubbs,	Peck,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-et-Victoria),	Perley (sir George),
Jones,	Pettit,
Kaiser,	Preston,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Price,
Ladner,	Quinn,
Langworthy,	Robinson,
Lucas,	Rogers,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),	Ross (Kingston, ville),
Macdonald (Kings),	Rowe,
Macdonald (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest),	Ryckman,
MacLaren,	Ryerson,
Maclean (York-Sud),	Senn,
McClenaghan,	Short,
Macdougall,	Simpson,
McGibbon,	Sinclair,
McKillop,	Smith,
McQuarrie,	Smoke,
Maloney,	Spence (Parkdale),
Manion,	Stansell,
Maybee,	Stevens,
Meighen,	Stewart (Leeds),
Messervy,	Stinson,
Mewburn,	Stirling,
Morand,	Sutherland (Oxford-Sud),
Mullins,	Sutherland (Oxford-Nord),
Murphy,	Thompson,
Nicholson,	Tolmie,
O'Neill,	Tummon,
	White (London),
	White (Mont-Royal),
	Wilson (Wentworth),
	Wright.—118.

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Baldwin,	Gershaw,
Beaubien,	Gervais,
Benoît,	Girouard,
Bettez,	Goodison,
Bird,	Goulet,
Boivin,	Guerin,
Bothwell,	Hall,
Bouchard,	Hatfield,
Boucher,	Heaps,
Bourassa,	Heenan,
Brown,	Howard,
Cahill,	Howden,
Cannon,	Jacobs,
Cardin,	Jelliff,
Casgrain,	Jenkins,
Coote,	Johnston (Long Lake),
Darke,	Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
Delisle,	King (Huron-Nord),
Denis (St-Denis),	King (Kootenay-Est),
Denis (Joliette),	Lacombe,
Desaulniers,	Lacroix,
Descoteaux,	Laflamme,
Deslauriers,	Lanctôt,
Dionne,	Langlois,
Donaghy,	Lapierre,
Donnelly,	Lapointe,
Dubuc,	Lavigueur,
Duff,	Letellier,
Dussault,	Lovie,
Elliott,	Macdonald (Glengarry),
Euler,	MacLean (Prince),
Evans,	McLean (Melfort),
Evanturel,	Macphail,
Fafard,	McIntosh,
Fiset (sir Eugène),	McKenzie,
Fontaine,	McMillan,
Forke,	McPhee,
Fournier,	Malcolm,
Gardiner,	Marcil,
Garland (Bow-River),	

Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Prevost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Spence (Maple Creek),
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stork,
Sylvestre,
Tobin (Richmond-Wolfe),
Tobin (Wetaskiwin),
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Wilson (Vaudreuil-Soulanges),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn).—119.

ONT PAIRE:

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Cross,	Lennox,
Macdonald (Antigonish-Guysborough),	Hanson,
Kay,	MacNutt.

L'hon. M. MACDONALD: J'avais pairé avec l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Autrement j'aurais voté contre.

M. D. M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Monsieur l'Orateur, je veux faire quelques observations sur la proposition d'amendement, car je la considère comme très importante. Je suis sûr que la première chose que mes commettants me demanderont lorsque je retournerai dans ma division sera de leur dire mon attitude à l'égard de la proposition du Gouvernement pour la suspension de nos séances. Au cours de l'après-midi et de la soirée, le débat m'a fourni plus d'une raison de me déclarer contre tout ajournement. Les dénonciations formulées par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) m'ont fortifié davantage dans mon opposition.

Le pays devra de la reconnaissance à l'honorable député de Vancouver-Centre pour les révélations qu'il a apportées. A mesure qu'il déroulait ses accusations, j'ai été frappé de la légèreté avec laquelle on les accueillait sur les bancs du Gouvernement. Celui-ci ne paraissait pas se rendre compte du caractère d'extrême gravité de ces imputations qui englobent le ministère et dont il aura à se justifier à la barre de l'opinion publique. Je vois avec bonheur que plusieurs membres progressistes mesurent toute l'étendue de leur responsabilité, dans cette circonstance. Je prie ceux d'entre eux qui ont voté le renvoi du débat de croire qu'ils seront mieux accueillis de leurs électeurs qu'ils ne l'auraient été en votant autrement.

Le ministre des Douanes et de l'Accise a répondu brillamment aux accusations de notre collègue. Sa réponse a été faite sous l'impulsion du moment et il n'a touché qu'à certains aspects de la question. Il reste beaucoup de choses à tirer au clair. Le pays exigera une enquête immédiate.

Règle générale, quand un gouvernement propose une motion de ce genre, il est prêt à donner toutes les explications désirables. Pour la circonstance cet usage n'a pas été suivi. Nous ne savons encore point les motifs qui ont déterminé le cabinet à demander cet ajournement. On a été injuste envers le parti conservateur; il est évident en effet que nos amis de l'autre côté ont fait part de leurs raisons aux collègues du groupe indépendant et du groupe progressiste. Est-il juste qu'on laisse ignorer aux membres de ce côté de la Chambre les raisons communiquées aux autres honorables députés?

J'ai eu pas mal de sympathie pour ce ministère depuis le commencement de la session; il a dû tant endurer de la part de ses alliés, de ses associés. Au début de la guerre, quand les tranchées étaient creusées un peu au hasard, il arrivait souvent que la première ligne décrivait un ziggag de sorte que certains de nos hommes se trouvaient directement derrière leurs camarades et alliés qui occupaient la même ligne, en avant. Parfois, quand les hommes qui étaient en arrière avaient le trac, à la vue du moindre mouvement dans les tranchées d'avant, ils tiraient. Voilà ce qu'ont fait les alliés du Gouvernement, le groupe ouvrier, les indépendants, les progressistes, à vrai dire tous ont lancé une attaque contre le ministère qu'ils maintiennent par leur appui; et, dans les circonstances, ce doit être extrêmement humiliant pour un ministère qui se respecte de rester au pouvoir.

Je maintiens, monsieur l'Orateur, que le pays ne veut pas d'un ajournement à cette heure. Le public veut que le Parlement fonctionne, qu'il apporte une certaine stabilité aux affaires du pays. A mon sens, le simple fait de demander un ajournement est un aveu de faiblesse de la part du Gouvernement. Pourquoi faut-il un délai au ministère pour la réorganisation et pour préparer son programme législatif? Qu'a-t-il fait depuis trois longs mois, depuis le 29 octobre dernier? Le Gouvernement a eu tout le temps voulu pour préparer la session; mais il n'a rien fait, il a été trop occupé à transiger avec les progressistes; autrement il serait en état aujourd'hui de saisir le Parlement de ses projets

et ne se verrait pas dans l'obligation de demander un ajournement.

L'honorable député de Brandon (M. Forke) règne en cette Chambre, bien qu'il n'en soit pas le chef titulaire. C'est un fait reconnu dans tout le pays; mais il est reconnu aussi qu'il n'a pas les qualités requises pour ce poste et qu'il n'y a aucun droit. Tout ce que dit l'honorable député de Brandon révèle son étroitesse. Jamais, depuis que je suis en Chambre, je ne lui ai entendu exprimer une pensée nationale, et je trouve inconvenant que la direction du pays lui soit confiée. Autrefois le libéralisme était une force dont il fallait tenir compte; aujourd'hui on n'en trouve qu'à l'extérieur de la Chambre. Causant avec des libéraux de mon comté, j'ai remarqué qu'ils sont humiliés, mortifiés par la conduite de leurs chefs en Chambre. Un exemple: il a été prouvé l'autre jour que l'honorable représentant de Rosetown (M. Evans), au cours de la récente campagne électoral, avait formulé certaines allégations contre le Gouvernement, affirmant que le ministère était "pétri de corruption", il avait accusé un ministre de la couronne d'un mensonge éhonté. Autrefois le parti libéral eût tout mis en œuvre pour revendiquer son honneur. Que fait-il aujourd'hui? Il baise la main de l'honorable député et sollicite son appui. Telle est l'attitude actuelle du parti libéral au Parlement. Quel contraste avec l'attitude du parti conservateur! Il n'a recours à aucun subterfuge; il ne demande l'appui de personne qui n'adhère aux principes du parti. Le parti conservateur est protectionniste; voilà le grand point de son programme. Il s'oppose donc à tout ajournement, et le pays de même.

M. J. C. HAMILTON (Stormont): Monsieur l'Orateur, bien que mon expérience parlementaire soit limitée, je suis quand même un des plus âgés parmi la députation, et je crois faire mon devoir envers mes commettants en m'opposant fortement à l'ajournement demandé. Bien que je sois en Chambre depuis le 7 janvier, je n'ai pu rien faire pour mes électeurs, ni pour mon pays; pas plus, du reste, que tout autre honorable collègue. Je trouve regrettable qu'on ait sacrifié sans résultat tant de deniers publics et tout ce temps précieux. Je désapprouve donc résolument la présente motion et je voterai contre.

M. J. K. FLEMMING (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est très inquiétant pour les membres de la députation, venus ici pour discuter les questions d'intérêt public, de trouver qu'après moins d'un mois de session, le Gouvernement propose l'ajournement de la Chambre pendant six semaines. Je m'oppose à la motion, monsieur l'Orateur, parce qu'elle causerait aux députés des ennuis qu'on devrait leur épargner. On n'avance pas, on ne peut pas avancer une seule raison qui justifie l'ajournement proposé. Il a été démontré très clairement que le discours du trône contient plusieurs questions que l'on pourrait étudier pendant que l'on fera subir au ministère le replâtrage nécessaire, pour ensuite poursuivre les travaux de la session.

Je suis opposé à ce projet pour une autre raison: c'est que cet ajournement va augmenter dans une certaine mesure les dépenses de la session. On a déclaré au cours de ce débat que cette dépense additionnelle atteindra un quart de million; quelqu'un a prétendu qu'il en coûterait davantage. Je n'exprimerai pas d'avis sur l'exactitude de ces chiffres, mais je sais, comme tout le monde d'ailleurs, que cet ajournement comporte une dépense additionnelle de plusieurs dizaines de mille dollars, et on n'avance aucune raison valable à l'appui de cette mesure. Le Gouvernement s'est présenté devant le parlement; ce dernier s'est ouvert de la façon ordinaire avec le discours de Son Excellence le Gouverneur général; on a soumis un programme et le Parlement est ici prêt à étudier les divers articles de ce programme. Pourquoi retarderait-on les travaux? Nous voyons qu'un des paragraphes du discours du trône dit:

> Rien ne sera négligé pour diminuer davantage les frais de l'administration.

Ce sont là les paroles mêmes du Gouvernement mises dans la bouche de Son Excellence et, maintenant, on présente une mesure qui comporte une dépense additionnelle de plusieurs dizaines de mille dollars. Ce n'est pas ce qu'on appelle "ne rien négliger pour diminuer davantage les frais de l'administration". C'est plutôt un effort inutile pour augmenter les frais et je ferai remarquer au Gouvernement et à cette Chambre que chaque dollar ajouté aux dépenses doit sortir de la poche des contribuables de ce pays. Ce sont eux, les intéressés; si un ajournement de six semaines entraîne une dépense de $200,000 ou de $300,000, les contribuables devront payer cette somme. Ce Gouvernement compte ici encore plusieurs ministres assez habiles pour diriger les travaux pendant deux ou quatre ou six semaines sans que rien n'en souffre. L'amendement que l'on a proposé à ce projet de résolution ajoute certainement beaucoup de force à notre prétention qu'il ne devrait pas y avoir ajournement. Un honorable député a porté des accusations et demandé qu'un comité de cette Chambre fût nommé et le

ministre du département le plus directement concerné est prêt à nommer un comité. Le Gouvernement se propose-t-il de remettre les choses à six semaines avant d'entreprendre cette enquête? Cela ne semble pas raisonnable. Il me semble que, vu la gravité des accusations portées par l'honorable député de Vancouver-Centre, il ne devrait pas y avoir d'ajournement. Nous représentons le peuple ici, nous avons promis de défendre ses intérêts. Faisons-nous cela lorsque nous consentons à un ajournement qui coûtera des centaines de mille dollars sans qu'il existe aucune raison valable pour cet ajournement? Nous sommes ici avec toutes nos facultés et il est de notre devoir d'entreprendre les travaux que comporte le discours du trône au meilleur de notre habileté et dans les meilleurs intérêts du pays.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps, monsieur l'Orateur. Je désirais simplement exposer mon opinion. Lorsque la motion fut présentée, je n'approuvais pas l'ajournement; et depuis l'amendement, j'y suis opposé encore davantage.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, la conduite du Gouvernement devient de plus en plus incompréhensible à mesure que l'heure avance. On semble avoir pris pour dicton dans cette Chambre que l'on n'obtiendra pas la suspension de la séance et que les honorables députés devront travailler toute la nuit à moins qu'ils ne soient disposés à abdiquer à leurs excellences du Gouvernement les droits que leur garantit le règlement. Si nous voulons rentrer dans nos foyers à une heure raisonnable, ou à une heure à peu près raisonnable, il nous faut abdiquer nos droits. Certains honorables députés appuient le Gouvernement dans cette conduite arrogante et autocratique. Je me demande où le Gouvernement puise ce droit de dicter ainsi des conditions. Avant qu'il ait tenté d'exercer ce droit, j'ai déclaré au Gouvernement devant cette Chambre que nous n'avions pas l'intention de tirer avantage d'une chose qu'il semblait craindre; que nous étions disposés à poursuivre le débat comme nous l'avons fait pour le premier débat dans cette Chambre. Le leader du Gouvernement a refusé d'accepter ma parole, et il a forcé la Chambre à siéger jusqu'à quatre heures du matin dans la quatrième semaine de la session. La conduite du Gouvernement devient de plus en plus surprenante, injustifiable et inexcusable à mesure que l'heure avance. Personne ne peut dire un mot en faveur de cette manière d'agir.

Au cours de ce débat, on a prétendu que nous ne faisions pas preuve de courtoisie parce que nous n'avons pas transmis au Gouvernement le texte de notre amendement. Cette attitude sied bien à un gouvernement dont le premier acte, au commencement de la session, après avoir reçu le texte de notre motion, fut de refuser de nous donner avis d'une mesure qu'il se proposait de prendre contrairement au règlement de la Chambre. Mais le Gouvernement sait,—les documents du jour en font foi,—que l'opposition n'avait pas l'intention de présenter un amendement. L'opposition a proposé le renvoi de la suite de la discussion quand celle-ci se fut poursuivie jusqu'à l'heure ordinaire. Cette proposition fut rejetée à la demande du Gouvernement. Cela démontre que nous n'avions pas l'intention de présentrer un amendement. Nous avons été forcés de continuer parce que le Gouvernement refusait de lever la séance. Le Gouvernement força la Chambre à siéger jusqu'à une heure indue dans le but d'exercer un pouvoir absolu et autocratique sur le Parlement. Le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) dit: "Oh! vous vouliez lever la séance afin d'être les derniers à adresser la parole". Je n'ai aucun droit d'être le dernier à adresser la parole dans une séance de la Chambre, comme le sait chaque député de la droite. N'importe quel membre de la droite aurait pu se lever dès que je repris mon siège et être vu par vous, monsieur l'Orateur, et vous l'auriez certainement vu. Je dis donc que toutes ces allégations, non seulement ne méritent pas le nom de raisons, mais pas même le titre d'excuses.

Au cours de la discussion, on a porté des accusations sérieuses contre l'administration d'un certain ministère, les accusations les plus graves que j'aie entendu porter pendant les vingt ans que j'ai siégé dans ce Parlement. Un ministre y répond et donne sa version de deux ou trois des transactions en question. Je ne connais pas les faits, ni d'un côté ni de l'autre; mais je sais que l'on ne réfute pas de graves accusations faites dans la Chambre par la simple réponse d'un ministre. On ne peut y répondre que par des témoignages donnés sous la foi du serment. Le ministre fait bien de dire qu'il est prêt à accepter une enquête faite sous la foi du serment.

Bien que je ne connaisse pas les faits, on voudra bien me permettre de dire que le raisonnement du ministre à leur égard ne vaut pas plus que son argumentation au sujet de la motion ayant pour objet de suspendre les travaux de la Chambre, laquelle constitue la principale question maintenant à l'étude, je crains fort que cela ne puisse pas beaucoup empêcher les révélations de se faire jour devant un comité du Parlement. C'est le pre-

mier parmi les ministres qui tente de donner à la Chambre même un semblant de raison pour expliquer pourquoi nous devrions abandonner notre tâche, gaspiller nos énergies, nous disperser dans toutes les parties du pays et abandonner les fonctions que nous nous sommes engagés sous serment à remplir ici. Le premier semblant de raison que l'on nous donne est celui-ci: Oh! M. Meighen nous a dit récemment que nous n'avions aucune valeur, et que nous n'avions pas le droit de poursuivre notre tâche; maintenant il n'a pas le droit de dire autre chose. Je me demande si les ministres ont jamais entendu une série de mots si dépourvus de sens, j'allais dire si stupidement inconsidérés que ceux-là. J'ai certainement déclaré que le Gouvernement n'a pas le droit de rester aux affaires et j'ai demandé à la Chambre de déclarer qu'il n'a pas ce droit. J'ai demandé à l'Assemblée, qui seule peut décider, si l'on doit lui permettre de garder le pouvoir ou non; je lui ai demandé de déclarer qu'il ne devait pas le faire. La Chambre se prononça contre moi. L'Assemblée décida, à la demande du Gouvernement, que celui-ci devait rester aux affaires et agir, en tant que gouvernement et comité du Parlement dans cette Chambre. Comme il a fait valoir ce droit, comme il a assumé cette tâche, il est maintenant de son devoir de continuer à remplir ces fonctions et c'est tout ce qu'on demande à la Chambre. Il est certain que si notre motion avait été adoptée, le Gouvernement n'en serait pas rendu au point où il est maintenant. Notre motion fut rejetée à sa demande. Il assumait de la sorte une responsabilité devant laquelle il recule maintenant et dont il demande à la Chambre de le relever. Tel est le seul semblant de raison qu'ait allégué le ministre des Douanes, et il commence maintenant à triompher parce que je lui ai dit que j'ai été défait par la majorité des membres de cette Chambre. Je me demande comment l'on peut se vanter de cela. Certainement, j'ai été défait par la majorité des membres de l'Assemblée. Pour quelle raison, pour quelle conclusion tirée de mes paroles les honorables députés qui siègent en arrière de lui se mettent-ils à applaudir? Je ne comprends pas la signification de leur acte. La majorité s'est prononcée contre moi, c'est certain. La majorité avait le droit de juger. Je crois qu'elle a pris une mauvaise décision; mais cette décision constitue le jugement du Parlement, et, en tant que membre de cette Assemblée, je suis tenu de m'y soumettre. Je demande maintenant au Gouvernement de s'y soumettre également. Le Gouvernement a demandé

[Le très hon. M. Meighen.]

cette décision; je priai la députation de se prononcer contre lui. Il demanda à la Chambre de déclarer qu'il constituait un gouvernement apte à remplir ses fonctions, prêt à agir au Parlement, à présenter des mesures législatives et à remplir toutes les fonctions d'un gouvernement dans cette Chambre. On décida de cette question sur leurs instances. Quelle ombre d'un droit ont maintenant les ministres pour venir nous dire: Nous ne sommes pas en mesure d'agir de la sorte; nos ailes ont été coupées, notre tête a été tranchée, nos bras ont été lacérés, nous n'avons plus de jambes; permettez-nous d'aller demander au pays de nous remettre en bon état. Mes honorables amis du groupe progressiste ont-ils entendu le ministre des Douanes donner des raisons qui les aient convaincus? Même lui, qui a plus d'expédients que tous les autres; même lui, l'un de ceux, parmi tous les membres de cette Assemblée, qui ont l'esprit le plus souple dans une discussion, a dû reprendre son siège sans pouvoir donner à personne même un semblant de raison à l'appui de la motion en discussion.

Le ministre des Douanes déclare: Je suis prêt à préparer une motion et à soumettre la question à un comité du Parlement. Eh bien, monsieur l'Orateur, je voudrais voir le texte de la motion, et je préviens maintenant le ministre des Douanes que les termes en devront être plus larges que ceux de l'amendement qu'il a lu avec quelque étalage de fierté il y a quelques heures. Si la motion est assez étendue, compréhensive, je m'en contenterai, pour ce qui est de l'enquête. Nous ne sommes pas à la recherche d'un grief, nous voulons avoir une enquête: une enquête accordée avec des pouvoirs suffisamment étendus, nous l'acceptons, et peu nous importe que le comité se compose de sept ou huit membres. Nous laisserons le Gouvernement décider cela, mais je tiens d'abord à connaître le texte de la résolution.

Voici maintenant l'appel que j'adresse à la Chambre: Un gouvernement posant, en autocrate et en dictateur, les conditions dans lesquelles la Chambre devra fixer l'heure d'ajournement du débat, refuse de reconnaître les droits qui nous appartiennent, à nous, membres de cette Chambre. On nous tient ici jusqu'après quatre heures du matin parce qu'ayant renoncé à beaucoup de nos droits garantis par le règlement, nous n'en avons pas encore assez fait pour satisfaire le leader du présent Gouvernement. Je ne m'étonne pas que les honorables députés commencent à se rendre compte de la situation dans la-

quelle ils se trouvent placés par l'insatiable ambition de ce Gouvernement. Je ne m'étonne pas qu'ils commencent à se tourner contre ceux qui depuis si longtemps les trompent. Ma foi, je ne puis comprendre comment un homme qui a tant soit peu le souci de l'équité puisse donner son appui à un ministère pour une seule de ses actions depuis l'ouverture de la session jusqu'à maintenant. Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

M. l'ORATEUR: Il faudrait adopter une mesure intermédiaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cette règle ne s'applique, monsieur l'Orateur, que dans le cas d'une motion d'ajournement de la Chambre. Il ne saurait y avoir de mesure intermédiaire entre deux propositions d'ajournement du débat, car il ne peut y avoir autre chose que ce débat. Monsieur l'Orateur, si vous consultez Beauchesne, vous remarquerez qu'en commentant la règle, il signale bien clairement qu'elle ne saurait être invoquée qu'à l'égard d'une motion d'ajournement de la Chambre. Je n'ai pas le texte sous les yeux, mais je l'ai lu il y a deux ou trois heures.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce sera avec notre consentement, monsieur l'Orateur. Après avoir entendu la leçon que le très honorable député vient de nous faire vous serez peut-être surpris d'apprendre que nous nous étions entendus avant qu'il prît la parole en dernier lieu, et étant donnée cette entente, je pense que mon très honorable ami aurait pu l'accepter de bonne grâce au lieu de nous faire un sermon d'une demi-heure, sermon auquel je ne puis pas répondre parce que le débat va être ajourné. Je consens à cet ajournement et, avec la permission de la Chambre, je propose qu'immédiatement après cet ajournement, la proposition d'ajournement de la Chambre jusqu'au 15 mars prochain ait priorité sur l'adresse en réponse au discours du trône de jour en jour, et cela jusqu'à ce qu'on en ait disposé.

M. l'ORATEUR: Dois-je comprendre que personne ne s'oppose à l'ajournement du débat?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement consent à l'ajournement du débat, j'accepte la motion. C'est ce que j'avais moi-même proposé il y a environ cinq heures.

M. l'ORATEUR: Il ne me reste plus qu'à déclarer la première motion adoptée.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

M. l'ORATEUR: Je vais maintenant mettre aux voix l'autre proposition: Il est proposé par M. Lapointe, appuyé par M. Robb, que la motion pour ajourner la Chambre jusqu'au 15 mars prochain ait priorité sur l'adresse en réponse au discours du trône depuis ce jour jusqu'à la conclusion de ce débat. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, le relevé du dernier vote devrait être corrigé avant que l'on pose cette question.

M. l'ORATEUR: J'ai entendu proclamer le pointage et l'on a dit 120 contre 118. Je n'ai pas fait un relevé du vote moi-même.

L'hon. M. BENNETT: Mais le greffier devrait rectifier l'erreur. Le vote a été de 119 contre 118.

M. l'ORATEUR: Les autorités de la Chambre prendront la responsabilité du pointage.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pourvu, monsieur l'Orateur, que nous sachions exactement le résultat du vote. A d'autres sessions, on a déjà fait les corrections nécessaires.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je crois que, d'habitude, l'Orateur déclare que les autorités de la Chambre ont relevé une erreur, et donne ensuite les chiffres exacts.

M. l'ORATEUR: Je pense que cela s'est fait l'année dernière, ou il y a deux ans, alors que M. Northrup, greffier de la Chambre commit une erreur de pointage. Je crois avoir alors pris sur moi de dire qu'une erreur avait été commise. Maintenant je prends la liberté de déclarer, sur l'autorité du greffier de la Chambre, que le vote a été de 119 contre 118.

(La motion de priorité de M. Lapointe est adoptée.

AJOURNEMENT A L'APRES-MIDI DU MERCREDI

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Leader de la Chambre): Je propose que la Chambre lève maintenant sa séance et qu'après s'être ajournée, elle reste ajournée jusqu'à aujourd'hui à trois heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 h. 2 minutes ce mercredi matin.

Mercredi, 3 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

IMMIGRATION A PROVENANCE DE LA GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. M. EDWARDS: Avant de passer à l'Ordre du jour, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention du ministre de l'Immigra-

tion (M. Stewart) sur une annonce publiée dans les journaux d'Angleterre et dont le texte fait présumer l'approbation du Gouvernement. L'annonce a paru dans le *Hereford Times* du 2 janvier de cette année, et elle se lit ainsi:

Au Canada pour trois louis. Emploi garanti par le gouvernement canadien. S'adresser à R. Wood et Compagnie, agents de transport maritime, 43, rue Broad, Hereford.

Je désire poser trois questions au ministre, à ce sujet. Premièrement, aura-t-il l'obligeance d'indiquer le genre d'emploi garanti, et où s'adresser, afin que les Canadiens sans-travail aient une égale chance de se placer. Deuxièmement, si le ministre répudie la prétendue garantie, quelles mesures se propose-t-on de prendre pour mettre fin à cette immigration sous de fausses représentations? Troisièmement, la société R. Wood agit-elle vraiment pour le Gouvernement ou pour le National-Canadien. J'appelle aussi l'attention du ministre sur l'annonce suivante publiée par le Pacifique-Canadien dans le même journal:

Le Pacifique-Canadien transportera au Canada pour trois louis, des immigrants agréés à destination du Canada et des Etats-Unis.

L'annonce indique la date du départ des navires pour Saint-Jean et New-York. Je désire savoir du ministre si la contribution du Canada destinée à parfaire le taux spécial va servir aussi à payer une partie du transport d'immigrants aux Etats-Unis?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre intérimaire de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quel est ce M. R. Wood. Je ne me rappelle aucun fonctionnaire de ce nom à l'emploi du département de l'Immigration en Angleterre, mais il est certain que si ces personnes ont quelque relation avec les chemins de fer nationaux, l'accord que nous avons conclu avec le National-Canadien concerne les ouvriers de ferme et les domestiques. Il y a une garantie d'emploi attachée à cet accord pour une période de cinq ans, et non pas pour une seule année, et les deux compagnies de chemins de fer ont signé la convention. Naturellement, l'accord relatif aux taux de passage de £3 10 s. est conclu avec les compagnies de transport, la commission de colonisation de l'empire et le Gouvernement canadien.

En ce qui concerne l'accord des 3 livres sterling avec les Etats-Unis je n'y comprends rien, parce que notre convention a été conclue directement avec la commission de colonisation de l'empire et les compagnies de transport, les trois parties souscrivant leur contribution, le Gouvernement canadien £3, les compagnies de transport, le même montant, et le gouvernement britannique £7. Il y a une autre disposition relative au soin à prendre de l'immigré au cas où il serait sans emploi. Mais, bien entendu, cela concerne la compagnie de transport elle-même. Lorsque l'occasion s'y prêtera, je serai heureux de donner des explications complètes au sujet de cet accord.

[L'hon. M. Edwards.]

En ce qui concerne l'offre d'emploi aux Canadiens,—je vise surtout maintenant les provinces de l'Ouest,—la convention est en grande partie sous la haute main de M. Gelley, de Winnipeg. Il fait un calcul approximatif des positions qui peuvent probablement être données dans les provinces des Prairies, et alors elles ont réparties entre les deux compagnies de chemin de fer et le Gouvernement. Sans doute, il est des gens qui amènent avec eux leurs parents et leurs amis, qui tous ont besoin d'emploi.

Afin qu'il n'y ait pas de chevauchement, pour le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et le Gouvernement n'envoient pas chacun un ouvrier de ferme à une même personne, par exemple,—cela est déjà arrivé,—nous vérifions soigneusement la part des diverses localités où les nouveaux sujets peuvent s'établir. Ce qui est surtout à l'avantage des dispositions ainsi prises c'est que grâce aux bureaux de placement, les gouvernements du Dominion et des provinces surveillent de près s'il y a du travail pour les ouvriers afin que ceux-ci aient la préférence.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre dit-il que le Gouvernement donne une garantie d'emploi de cinq ans?

L'hon. M. STEWART: Si le Gouvernement fait la demande pour placer un particulier, oui. Nous, en vertu de notre accord avec la commission de colonisation de l'empire, devons garantir £6 et un emploi, ou il nous faut prendre soin durant cinq ans de l'immigré qui vient au pays en vertu des dispositions de cet accord. Quant aux compagnies de transport, elles doivent se placer dans la position du Gouvernement.

M. WOODSWORTH: Les chemins de fer ont-ils droit de transporter plus d'immigrants que le nombre assigné par M. Gelley, ce nombre étant basé, je suppose, sur les chiffres fournis par les bureaux de placement?

L'hon. M. STEWART: Non; M. Gelley est l'arbitre en ce qui concerne la division de l'Ouest.

M. WOODSWORTH: Les chemins de fer n'ont pas la permission de transporter un plus grand nombre d'immigrants?

L'hon. M. STEWART: Non.

M. BLACK (Halifax): Dans cet accord relatif à l'établissement au pays de cultivateurs et d'ouvriers agricoles est-il aucunement prévu qu'un certain nombre parmi eux seront laissés temporairement dans les Provinces maritimes, dans la Nouvelle-Ecosse surtout?

L'hon. M. STEWART: Oui. Je dirai que nous nous sommes entendus avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour le placement de jeunes gens, et nous espérons travailler en union intime avec les gouvernements des diverses provinces. Le problème s'est résolu de lui-même non pas en un système de recrutement mais bien un pacte de colonisation. Nous cherchons à nous entendre avec les provinces pour que tout en n'assumant aucune responsabilité particulière, elles nous préviennent tout de même du nombre de sujets qu'elles peuvent accepter.

M. MacLAREN: Le ministre fera-t-il de nouvelles recherches au sujet de l'annonce qui vient d'être lue touchant l'usage des ports américains, le tarif spécial étant permis lorsque les immigrants débarquent au Canada?

L'hon. M. STEWART: Oui, je n'y manquerai pas. Franchement, je ne comprends pas l'annonce citée par l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards). Il est bien entendu que les compagnies de transport doivent utiliser les ports canadiens. Il va de soi que l'affluence des immigrants se produira à l'ouverture de la navigation dans les ports du Saint-Laurent.

M. MacLAREN: Le ministre communiquera-t-il à la Chambre les résultats de son enquête?

L'hon. M. STEWART: Certainement.

M. HOCKEN: Puis-je savoir du ministre si c'est l'intention du département de s'en tenir au règlement édicté tout récemment et qui défend au refuge Bernardo de faire venir des enfants au Canada?

L'hon. M. STEWART: Je ne connais absolument rien du règlement auquel mon honorable ami fait allusion.

M. McGIBBON: Ce règlement défend de faire venir des enfants au-dessous de quatorze ans.

L'hon. M. STEWART: Je n'ai jamais entendu parler de cette restriction. Je me renseignerai à ce sujet.

M. HOCKEN: Le ministre est sans doute au fait de la coutume suivie depuis des années par le refuge Bernardo. On fait venir de jeunes enfants au pays; on en prend soin et on fait leur éducation en vue de les placer plus tard dans des familles, surtout à la campagne. Or, depuis la fin de la dernière session, il est défendu au refuge Bernardo de faire venir ici des enfants au-dessous de quatorze ans. Je vois d'un mauvais œil un pareil règlement et je désirerais savoir si c'est là le programme du Gouvernement?

L'hon. M. STEWART: Je ne suis pas au fait de ce règlement et je désire me renseigner sur les détails avant de répondre à la question de mon honorable ami.

PROJET DE NOMINATION D'UN COMITE D'ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION DES DOUANES

L'hon. M. BOIVIN (ministre des Douanes): Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je désire faire quelques observations concernant la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre. J'étais absent hier soir, à l'heure où le très honorable chef de l'opposition a commencé son discours. Je constate, toutefois, par le Compte rendu qu'il a prononcé les paroles qui suivent:

> Le ministre des Douanes déclare: Je suis prêt à préparer une motion et à la faire adopter. Je préviens maintenant le ministre des Douanes que les termes en devront être plus larges que ceux de l'amendement qu'il a lu avec quelque étalage de fierté il y a quelques heures. Si les termes de la motion sont assez amples et assez larges, cela me satisfera en tant qu'il s'agit de l'enquête.

Et il continue sur ce ton. Cependant, voilà le passage du discours de mon très honorable ami que je tiens à relever. Je...

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne comprends pas, monsieur l'Orateur, comment l'honorable ministre se propose d'énoncer la politique.

L'hon. M. BOIVIN: Ce n'est pas là mon intention...

Le très hon. M. MEIGHEN: Voilà ce que le ministre a déclaré pourtant.

L'hon. M. BOIVIN: ...mais un exposé des intentions du Gouvernement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre pourra le faire à une autre étape des délibérations, mais nous n'y sommes pas encore.

L'hon. M. BOIVIN: Je ne trouve pas à redire aux paroles du chef de l'opposition; j'approuve absolument la teneur de ces déclarations; je désirais ajouter tout simplement que le Gouvernement est prêt, aussitôt que...

Le très hon. M. MEIGHEN: A l'ordre!

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. M. BOIVIN: Je suis à la disposition de la Chambre. Si monsieur l'Orateur décide que je n'ai pas le droit...

L'hon. M. LAPOINTE: Il s'agit d'une déclaration ministérielle.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le moment n'est pas venu de faire une déclaration ministérielle.

M. l'ORATEUR: Avant l'appel de l'ordre du jour, l'usage reconnaît aux ministres de la couronne le droit de faire des déclarations à la Chambre.

L'hon. M. BOIVIN: Monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai à dire se résume à ceci: Aussitôt que le très honorable chef de l'opposition aura terminé ses remarques, je suis prêt à le rencontrer pour conférer avec lui et préparer une motion dont le texte sera aussi large qu'il le désirera; avec son assentiment, la motion demandant la nomination d'un comité spécial sera soumise à la Chambre demain.

SUSPENSION DES SEANCES DE LA CHAMBRE

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion de l'honorable M. Lapointe demandant que la Chambre s'ajourne immédiatement après la conclusion du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, et reste ajournée jusqu'au 15 mars 1926, et d'un amendement de l'honorable M. Stevens.

Le très hon. M. MEIGHEN (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, après quelques remarques, ce matin, entre quatre et cinq heures, j'ai proposé l'ajournement du débat et c'est en vertu de cette motion, plus tard adoptée, que j'ai maintenant la parole. Toutefois, je n'ai pas l'intention de faire un long discours, ni même de faire un discours du tout sur le sujet qui nous occupe. Je me suis déjà exprimé sur ces deux motions et il n'est guère besoin d'en dire plus long, même après l'initiative empressée du ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) qui a cherché, en anticipation du débat, à sortir le ministère dont il fait partie de la situation humiliante dans laquelle il se démenait hier soir. Il convient de signaler que la Chambre a dû veiller jusqu'aux petites heures du matin, si bien que les membres sont aujourd'hui à peine en état de vaquer comme il convient à leurs sérieuses fonctions parlementaires; tout cela parce que le Gouvernement, sous la menace de nous garder ici toute la nuit et la journée d'aujourd'hui, a exigé, pour nous laisser dormir, que nous abandonnions les droits que nous donne le règlement de la Chambre. L'initiative est venue de la bouche même du leader du Gouvernement et cela après que j'eusse, moi-même, comme leader de ce parti et voulant seulement agir en son nom, volontairement proposé d'abandonner les droits qu'il serait absolument essentiel d'abandonner pour permettre la continuation incessante du débat entamé de préférence à tout autre sujet, dont la Chambre a été saisie. Il est vrai qu'après l'avertissement que comportait le vote le plus serré qu'on ait peut-être jamais eu au Parlement, le Gouvernement a eu la chair de poule et, entre quatre et cinq heures, a décidé qu'il valait mieux ne pas affronter d'autres votes; il a alors accepté les conditions que nous avions proposées cinq heures auparavant. Donc, si les honorables députés considèrent qu'on les a privés du repos que la nature exige, ils savent à qui s'en prendre pour cela.

Le Gouvernement vient dire maintenant: Nous sommes prêts à instituer un comité. Je ne sache pas qu'il y ait quoi que ce soit dans ce que dit le ministre des Douanes qui n'ait pas été inclus dans sa déclaration d'hier soir, déclaration que j'ai bien accueillie au cours de mes remarques et que j'accueille bien encore. Nous voulons un comité et c'est tout. Nous voulons que les conditions en soient amples et complètes, que ses pouvoirs soient suffisamment étendus pour qu'il puisse se mettre à l'œuvre sans retard. Je suis tout prêt à accepter la suggestion que m'a faite le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) de repasser les conditions de sa proposition. Entre temps, ce débat peut continuer et si les conditions sont satisfaisantes, je conseillerai volontiers à l'auteur de cet amendement-ci d'omettre tout ce qui se rapporte à l'enquête, laissant le reste, notre parti demeurant toujours opposé à un ajournement pour quelque motif que ce soit et surtout à un ajournement pour lequel on admet qu'il n'y a aucun motif.

Bien qu'il en eut peut-être le pouvoir discrétionnaire, le Gouvernement ne s'est pas montré courtois envers la Chambre en proposant sa motion, l'une des plus importantes de la session et sans précédent dans les annales de la Chambre, de même qu'en insistant toute une journée et toute une nuit pour que le Parlement l'adopte sans qu'un membre du cabinet lui ait donné une seule raison à l'appui de son adoption. C'est l'attitude que le Gouvernement a adoptée et qu'il maintient. J'espère que lorsqu'il aura réfléchi un peu il s'en repentira et que quelqu'un, aujourd'hui, tentera d'expliquer à la Chambre la motion du Gouvernement, d'invoquer quelque raison ou sinon quelque excuse pour que 245 membres du Parlement, convoqués ici expressément pour expédier les affaires du pays, soient renvoyés dans leurs foyers pen-

dant six semaines alors que d'urgentes questions publiques exigent leur attention et que de grands problèmes attendent une solution, le tout restant entre ciel et terre jusqu'à ce que le ministère se resaisisse. On a mentionné quelques-uns de ces problèmes. C'était réellement amusant de voir la figure que faisait le Gouvernement pendant qu'on lui signalait la situation relative au charbon, situation plus ou moins générale au Canada et cela est grave assurément. Le Gouvernement a évidemment l'intention, pour résoudre le problème du charbon, d'attendre jusqu'aux chaleurs de l'été, de même qu'il se proposait pour résoudre la question du Sénat, d'attendre après la visite de l'ange de la mort et de même aussi que pendant quatre longues années il a attendu, pour résoudre le problème du chômage, que les chômeurs fussent partis pour d'autres pays. Et, avec ces questions à résoudre on nous demande froidement de retourner chez nous, en donnant les explications que nous pourrons à nos commettants, pendant que le Gouvernement tentera de trouver des députés élus qui pourront figurer devant les représentants du peuple et présenter quelque chose comme l'apparence d'un ministère.

Hier, j'ai commencé à faire allusion à la raison offerte par le leader des progressistes (M. Forke) pour appuyer l'ajournement, mais quelqu'un a distrait mon attention et c'est une omission que je regrette. Voici sa raison et elle a été reprise plus tard par un autre membre,—je crois que c'était le ministre des Douanes.—Sa raison est que nous ne devrions pas siéger plus longtemps parce que nous pourrions prononcer des discours qui serviraient dans Prince-Albert. Le chef du parti progressiste manque certainement de confiance en lui-même. S'il n'a pas confiance en lui-même et n'est pas dévoué à son devoir à la Chambre, il ne devrait pas soupçonner les autres députés de la même faiblesse. Est-ce qu'on ne fait pas souvent des élections complémentaires pendant les sessions du Parlement et n'est-ce pas ainsi que nous agissons depuis la Confédération? Parce qu'il se fait une élection complémentaire, ou parce qu'il s'en fait deux, allons-nous abandonner et abdiquer nos fonctions comme parlement de crainte que quelqu'un prononce un discours qui pourrait être rapporté dans une circonscription? Quel mal y aurait-il à cela? Les membres du Parlement s'efforcent de prononcer des discours qui, par leur logique et la force de leurs arguments, font appel au peuple du Canada. Je n'ai jamais su que c'était un délit. Néanmoins, quand on nous dit que des députés seraient portés à agir ainsi et qu'on donne cela comme raison pour que le Parlement se rende aux exigences du Gouvernement, c'est assez pour révolter la conscience de la Chambre, même si cela part d'un allié aussi rapproché que le chef du parti progressiste.

La motion principale comporte la question de savoir si nous devons abandonner nos travaux pendant six semaines jusqu'à ce que les questions découlant du programme ministériel soient décidées, arrêtées ou laissées ouvertes à la discussion. Jusque-là la Chambre attend impatiemment que le Gouvernement donne ses raisons pour demander un ajournement de six semaines en ce moment.

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Mon très honorable ami veut-il m'empêcher de parler?

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, je croyais le lui avoir demandé pendant des heures.

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable député de Fort-William veut-il essayer de nouveau?

L'hon. M. MANION: Je ne savais pas que mon honorable ami parlait sur l'amendement. Je croyais qu'il voulait clore le débat. C'est pourquoi je me suis levé.

L'hon. M. LAPOINTE: Il me fait plaisir d'avoir enfin l'occasion de présenter quelques observations. Hier, les honorables députés de la droite se sont levés les uns après les autres et se sont plaints amèrement de ne m'avoir rien entendu expliquer. Mon honorable ami me permettra de lui dire que je siège ici depuis vingt et un ans et que mon très honorable ami a fait partie de la Chambre presque tout ce temps. Je connais donc ses tactiques et j'y suis habitué. Il me permettra d'ajouter que les lamentations au sujet de la séance prolongée d'hier touchent fort peu ceux d'entre nous qui siégeaient à la Chambre quand le très honorable député, alors membre du gouvernement au pouvoir à cette époque, forçait l'adoption des mesures au moyen de la clôture. Quand c'est une question d'être arbitraire et autocrate, comme il le disait hier, je crois pouvoir en appeler à ses amis qui l'entourent et je pourrai soutenir la comparaison.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu le discours de l'honorable ministre des Douanes (M. Boivin) et sa déclaration d'aujourd'hui qui ont rétabli les faits en ce qui regarde l'amendement de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) et je n'ai pas grand'chose à dire sur ce point. Mon honorable ami a tenté de nous faire entendre que la contrebande se poursuit sur une grande échelle. Nous savions cela et nous le savons

à présent. C'est une plaie qui s'est augmentée surtout depuis l'époque où les Etats-Unis ont adopté la loi de prohibition. La contrebande se fait sur une plus grande échelle que jamais entre les Etats-Unis et le Canada et elle est dirigée par une organisation néfaste, non seulement dans ces deux pays, mais dans tous les pays du monde. Vous n'avez qu'à lire les remarques présentées l'an dernier par le premier ministre quand il a appuyé un projet de loi présenté à la Chambre par le ministre intérimaire des Douanes, pour comprendre que le premier ministre et le Gouvernement savaient parfaitement bien ce qui se passait et étaient préparés à faire le nécessaire pour arrêter la contrebande. Je vous renvoie à la page 3762 du hansard de l'an dernier. Le premier ministre disait:

Monsieur le président j'aimerais à dire quelques mots sur cette loi. Le Gouvernement se rend bien compte que les peines sont rigoureuses, mais les honorables députés savent, je crois, qu'au cours des dernières années, depuis la mise en vigueur de la prohobition, il s'est fait un gros trafic illicite de spiritueux le long de la frontière. Si la contrebande n'est pas devenue une profession, elle est devenue un commerce faisant vivre, en les tenant sans cesse occupés, un grand nombre d'hommes et de femmes, commerce jouissant d'un bien mauvais renom. On a découvert que des hommes adonnés à la contrebande des spiritueux aux Etats-Unis ont trouvé grand profit à apporter d'autres denrées au Canada, et *vice versa*, et ces contrebandiers ont réalisé de si gros bénéfices qu'ils n'ont pas hésité à tenter de corrompre nos agents dans leur désir d'éluder nos lois de douanes. C'est à regret que je le dis, la contrebande a pris tant d'envergure que nos officiers se voient incapables d'en venir à bout. A maintes et maintes reprises on a fait des représentations au ministre et lui-même s'en est fait l'écho, qu'à moins de pourvoir nos agents de puissantes automobiles, de bateaux rapides ou de tout ce qu'il faut dans ce domaine, ils seront forcés en certains endroits d'abandonner la partie. La frontière internationale s'étend sur un très long parcours, avec des nombreuses issues çà et là, puis de plus en plus on cherche à séduire nos officiers, et la loi est de plus en plus violée, de sorte que si la loi ne vient pas au secours de notre service des douanes en peu de temps il sera dans la plus complète démoralisation.

Et plus loin:

En préparant cette loi, le Gouvernement est sérieusement mû par le désir de surmonter un mal très grand, qui en ces dernières années a pris des proportions alarmantes. Nous nous efforçons d'en venir à bout avec le personnel dont nous pouvons disposer au service des douanes, mais nous reconnaissons avec franchise que si nous n'avons pas une loi plus rigoureuse et que si nous ne pouvons pas nommer nos propres agents de douanes et avoir la responsabilité de choisir les hommes qu'il faut pour ce service, il ne nous sera pas possible de protéger autant que nous le devrions la frontière contre la pratique de la contrebande. J'ai l'impression qu'il n'est pas possible de donner des chiffres exacts de ce que le pays perd en recettes, mais des gens se prétendant bien renseignés estiment que la contrebande fait perdre de cinquante à cent millions de dollars par an au pays. Ces chiffres sont peut-être exagérés, mais du moins le Gouvernement est déterminé à combattre le mal aussi efficacement qu'il le peut, et c'est pour cette raison que nous étions disposés à accepter les avis des personnes les plus intéressées à la répression de la contrebande étendue qui se fait aujourd'hui. Nous avons suivi ces avis dans une large mesure dans la rédaction de ce projet de loi.

[L'hon. M. Lapointe.]

De l'avis de certains honorables députés, les prescriptions de cette mesure législative étaient par trop rigoureuses; on ne les en a pas moins adoptées et elles constituent la loi du pays à cet égard. L'enquête concernant le port de Montréal a été organisée par le ministre des Douanes et conduite sous sa surveillance; il a même arrêté une décision à la suite d'un rapport provisoire de l'enquêteur, et le fonctionnaire reconnu coupable a été puni; il ne fait plus partie du personnel. J'ajouterai que le ministre des Douanes est à faire une enquête, non seulement à Montréal mais dans d'autres ports. L'enquête portera sur le port de Toronto, sur le port de Vancouver, n'en déplaise à mon honorable ami, et sur d'autres ports; on mettra tout en œuvre pour réprimer la contrebande.

Je regrette, cependant, que mon honorable ami ait accusé un de mes anciens collègues dans cette Chambre, l'ancien ministre des Douanes, d'avoir détruit des documents. Après l'explication fournie par le ministre actuel des Douanes, j'ai la certitude que l'honorable représentant de Vancouver-Centre regrette cette accusation ou imputation contre un homme qui commandait le respect, l'estime et l'affection parmi toute la députation, y compris les membres de son propre parti. Mon honorable ami aurait mieux fait de se renseigner à meilleure source avant de lancer cette accusation. Il a manqué de loyauté lorsqu'il a prétendu que mon ancien collègue avait été nommé sénateur et avait résigné ses fonctions de ministre à cause de ces prétendus événements. Mon honorable ami et tous ceux qui l'entourent savent que la santé de mon ancien collègue laissait fort à désirer et c'est pour cette raison qu'il a dû démissionner.

Etant donné que mon honorable ami a, d'une certaine façon, fait allusion au ministère de la Justice relativement à ces irrégularités dans le service des douanes, s'il en est survenu, je dois dire que ministère ne constitue que l'un des départements de l'administration? Lorsque le ministère des Douanes, celui de la Santé, ou un autre ministère désire intenter une poursuite contre un individu en violation des règlements du ministère en question, il s'adresse au département de la Justice pour en obtenir le nom d'un avocat de la région en cause, et le ministère fournit le renseignement demandé au département intéressé. Ce dernier communique directement avec cet avocat; l'avocat fait rapport directement à ce ministère, et nous n'avons rien à faire au sujet de ce qui peut résulter de l'affaire.

La royale gendarmerie à cheval n'est pas sous la juridiction du ministère de la Justice proprement dit; elle en est indépendante; cependant ce corps relève du ministère de la Justice. C'est une organisation de premier ordre, et je suis d'accord avec tout ce que l'honorable député a dit relativement à l'efficacité de la royale gendarmerie à cheval. Lorsqu'un département a besoin d'hommes pour un travail de police secrète ou d'autre nature, il s'adresse au commissaire de la gendarmerie pour en obtenir des agents à cette fin. Une fois le travail effectué, ces agents font leur rapport au commissaire et ce dernier le transmet au ministère qui a demandé le concours de ces agents. Voilà les faits en ce qui concerne le département de la Justice relativement aux poursuites intentées et aux enquêtes menées par d'autres départements.

Sur la motion principale, nous avons eu hier une grande séance. La plupart des discours ont été de simples répétitions des arguments déjà développés par les orateurs précédents. Il y a deux jours, le *Montreal Star* lançait un appel aux armes au chef de l'opposition et il mettait en branle son bureau stratégique pour déclancher l'offensive d'hier qui devait être suivie d'une entrée en action des mitrailleuses sous la conduite de l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens). On nous a donné une réédition du premier débat de la session, quelque peu revu mais pas du tout amélioré.

Cependant, on a pu constater une différence remarquable. Lors du premier débat, nos adversaires prétendaient qu'il n'y avait pas de gouvernement, que personne n'était autorisé à rédiger le discours du trône par lequel Son Excellence a ouvert la session. Mais voilà que tout est changé. Il existe à cette heure un gouvernement. Le scrutin d'avant-hier, qui donne dix voix de majorité au Gouvernement, autoriserait celui-ci. au dire de l'honorable député de Calgary (l'hon. M. Bennett), à rester aux affaires. Tel est le thème des observations formulées par les membres de la gauche depuis hier. Comme lors du premier débat, on ne nous épargne pas les qualificatifs. Nous serions un gouvernement tronqué, un reste de ministère. Quelqu'un a parlé d'ossements!

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Parfaitement.

L'hon. M. LAPOINTE: Je conseille à nos adversaires, s'ils viennent à court d'épithètes, de recourir au vocabulaire de l'honorable député de Winnipeg-Sud (R. Rogers), que j'ai regretté de ne pas voir à sa place pour la séance d'hier. C'est lui qui, parlant un jour du ministère dont le très honorable chef de l'opposition était le plus bel ornement, en stigmatisa les membres des noms de "tinkerers, jobber et de second-hand dealers" (rotamours, soldeurs et fripiers). Il faut rendre hommage au talent de notre collègue de Winnipeg-Sud, très supérieur en cette matière à celui de ses amis.

Nous avons déjà assisté, durant ce débat, à plusieurs situations fort amusantes. Par exemple, le député de Mont-Royal (M. White) a, prétendu vouloir parler au nom de la foule. J'éprouve personnellement beaucoup d'estime pour notre collègue de Mont-Royal et je suis heureux de sa rentrée au Parlement. Mais, avouons-le, il paraît mal préparé au rôle de porte-parole des gens du commun.

Je n'imiterai pas les adversaires du Gouvernement qui ont traîné dans ce débat des arguments déjà usés pour avoir servi dans une discussion antérieure. Je vais tâcher de m'exprimer avec toute la modération et la brièveté désirables, oubliant les injures et les éclats dont on nous a couverts dans la précédente séance. Je m'abstiendrai même de relever les bruits de couloirs dont l'honorable député d'York-Ouest (sir Henry Drayton) s'est fait complaisamment l'écho dans cette salle.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Et qui n'ont pas été démentis.

L'hon. M. LAPOINTE: Je suis bien aise que notre collègue ait usé du mot "résurrection". Il est ressuscité hier, à mon grand plaisir, mais un peu trop tôt, car il m'a empêché de prendre le premier la parole.

Pas n'est besoin, j'imagine, de répéter les raisons de la convocation des Chambres aussitôt que cela fut possible. Comme on l'a annoncé le lendemain du scrutin populaire, alors qu'on croyait pouvoir réunir les Chambres pour le 10 décembre, le Gouvernement déclara que son but était de faire décider par le Parlement qui aurait la tâche de prendre la direction, étant donnée la position des partis après les élections générales. C'est un fait dont nous reconnaissons l'évidence: aucun des partis ne possède la majorité parlementaire. Le résultat du scrutin n'accorde à aucun parti un nombre d'adhérents suffisant pour lui permettre de se charger du gouvernement sans la coopération des membres appartenant à d'autres groupes. Une seule chose restait à faire: provoquer la décision du Parlement à cet égard, et c'est à cette solution que le Gouvernement s'est rallié.

Dès l'ouverture de la session, le chef de la gauche a prétendu que le ministère n'avait pas mandat pour rester sur les bancs du Gouver-

nement. Il présenta une motion en ce sens, qui fut repoussée et, par trois voix de majorité, la Chambre déclara qu'elle n'entendait pas confier la direction du gouvernement à notre très honorable collègue. A la suite de ce vote, le premier ministre commença sans tarder des démarches pour se faire élire dans un comté. La Chambre attaqua la discussion du discours du trône. Le débat n'est pas terminé. Un amendement de l'opposition sur l'Adresse a été repoussé par dix voix de majorité.

Donc, nous sommes le Gouvernement et nous demandons franc jeu, et avec la même loyauté que nous les libéraux nous aurions avec plaisir accordée au très honorable membre, s'il avait obtenu la majorité des votes dans la Chambre.

Le Gouvernement sollicite un ajournement pour faciliter au premier ministre la tâche de compléter son ministère, afin d'être en mesure de s'acquitter régulièrement des actes administratifs, législatifs et parlementaires. Le fait que le Parlement doit être saisi de projets importants, comme l'a signalé hier mon honorable ami de Calgary-Ouest (M. Bennett) rend encore plus impérieux le besoin de compléter le ministère et d'assurer que chaque département soit représenté ici par un ministre. N'est-ce pas que cela est raisonnable? Mes honorables amis d'en face prétendent que nous ne sommes pas un gouvernement; que nous sommes au plus un reste de ministère. Eh bien, je suis disposé à pardonner et à oublier ces épithètes; c'est la guerre. Mais je maintiens que la censure devrait être logique, conséquente. Nous reconnaissons que plusieurs ministres ont été battus aux dernières élections générales; nous reconnaissons que certains changements s'imposent. Mais mon très honorable ami ne peut effectuer ces changements au ministère puisque la Chambre a décidé contre lui. Ils doivent être effectués par le premier ministre actuel et, pour le faire, il demande l'ajournement. Il ne serait que juste, il me semble, de la part de mon très honorable ami, et des honorables représentants de l'opposition d'acquiescer à une demande qui est assurément raisonnable.

Certains honorables députés nous ont proposé hier de continuer les travaux de la Chambre et de tenir les élections complémentaires sans avoir recours à l'ajournement. Mais nous avons eu hier une majorité d'une voix et mes honorables amis d'en face doivent convenir qu'en l'absence de trois ou quatre représentants, la situation du ministère serait bien plus précaire.

Quelques VOIX: Très bien.

[L'hon. M. Lapointe.]

L'hon. M. LAPOINTE: Autant vaut être franc; et je parle en toute franchise. La situation actuelle en Chambre est exceptionnelle. Le Parlement compte plusieurs groupes aujourd'hui; d'aucuns,—je n'en suis point, —en sont mécontents. Qu'elle soit ou non de notre goût, telle est la situation en Chambre aujourd'hui. Le Parlement, tel qu'il est constitué, réflète la volonté du public, et force nous est de l'accepter.

M. McQUARRIE: Me sera-t-il permis de poser une question à l'honorable ministre?

L'hon. M. LAPOINTE: Assurément; mais je voudrais que l'on me permît de continuer.

M. McQUARRIE: L'honorable ministre prétend-il que les élections complémentaires projetées puissent augmenter la majorité du ministère?

L'hon. M. LAPOINTE: Je vois une bonne manière d'y arriver: que l'honorable député démissionne et nous gagnerons son siège.

M. McQUARRIE: Laissez-moi dire au ministre...

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Je prie les honorables députés des deux côtés de la Chambre, considérant la séance orageuse d'hier, de rendre la tâche du président le moins ardue possible et de ne pas interrompre sans nécessité.

M. McQUARRIE: J'ai droit à une réponse.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

Divers DEPUTES: Asseyez-vous!

M. McQUARRIE: Je ne vois pas pourquoi je m'assierais.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. McQUARRIE: Je demande la parole sur une question de règlement.

M. l'ORATEUR: A moins de demander la parole sur une question de règlement ou de privilège, l'honorable député ne doit pas interrompre celui qui a la parole.

M. McQUARRIE: J'ai laissé entendre monsieur l'Orateur, que je demande la parole sur une question de privilège. S'il le faut, j'en appellerai de votre décision.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas entendu l'honorable représentant dire qu'il demandait la parole sur une question de règlement. Pendant que le ministre de la Justice (M. Lapointe) parlait à la Chambre, l'honorable député s'est levé et, du consentement du ministre, lui a posé une question. Là-dessus j'ai prié les honorables membres des deux côtés de la

Chambre de ne pas provoquer d'incident qui retarde sans nécessité le travail de la Chambre. La séance de la nuit dernière a été très ardue, et je crois que tout le monde veut voir faciliter notre besogne autant que possible.

M. McQUARRIE: Parfaitement, monsieur l'Orateur, seulement...

Un DEPUTE: Donnez-nous la paix.

M. McQUARRIE: Je n'en ferai rien. J'ai demandé la parole sur une question de privilège. Le ministre a dit à mon adresse une chose qui m'indigne.

M. l'ORATEUR: Je ne crois pas qu'il y ait là une question de privilège.

M. McQUARRIE: Monsieur l'Orateur...

Divers DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. M. LAPOINTE: Nous ferions bien, je crois, d'oublier cet incident, monsieur l'Orateur. Je disais donc que la proposition est exceptionnelle; mais la situation est exceptionnelle aussi. D'ailleurs, une demande d'ajournement comme celle que nous adressons à la Chambre aujourd'hui n'est pas sans précédent dans ce parlement. A ma connaissance, depuis que je suis membre de cette Chambre, deux fois cette dernière a accordé des ajournements plus longs aux gouvernements qui se trouvaient à la tête du pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Dans quel but?

L'hon. M. LAPOINTE: Je vais le dire. En 1911, on suspendit les séances du 19 mai au 18 août, deux mois entiers, pour permettre à sir Wilfrid Laurier d'assister à une conférence impériale. En 1917, la Chambre des communes s'ajourna du 7 février au 19 avril, presque deux mois et demi, pour permettre à sir Robert Borden et, je crois, à un ou deux ministres, de se rendre à la conférence impériale de guerre. La session s'était ouverte le 18 janvier; la Chambre n'avait tenu que quinze séances lorsque ce long ajournement fut accordé, et sir Robert Borden reprit son siège dans la Chambre le 16 mai.

L'honorable représentant de Calgary-Ouest a prétendu hier qu'il ne devrait pas y avoir de suspension parce que le discours du trône a été lu et discuté et que le programme de la session a été soumis à la Chambre. Dans les deux cas mentionnés, un programme avait aussi été préparé; l'adresse avait été adoptée et le parlement décida à l'unanimité qu'il valait mieux suspendre les séances pendant l'absence d'un ou peut-être de deux ou trois ministres. Dans les deux cas, sir Wilfrid Laurier et sir Robert Borden, leaders des partis, acceptèrent l'ajournement et déclarèrent qu'il était de leur devoir de faciliter autant que possible le fonctionnement du gouvernement de Sa Majesté le Roi. Je m'attendais à ce que le très honorable leader de l'opposition demandât le but de ces ajournements, et lorsque je répondis que c'était dans le but d'assister à une conférence impériale, mon honorable ami s'est écrié "Très bien". Monsieur l'Orateur, il est important, je crois, d'assister aux conférences impériales, mais il est encore plus important de s'occuper des affaires du pays au Canada.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

L'hon. M. LAPOINTE: Depuis le discours d'Hamilton, je trouve un fidèle auditeur dans la personne du très honorable leader de l'opposition.

L'hon. M. BENNETT: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Sait-il que, dans le cas de sir Wilfrid Laurier, l'ajournement fut accordé afin de lui permettre également d'assister aux cérémonies du couronnement?

L'hon. M. LAPOINTE: Si mon honorable ami consulte les Débats comme je l'ai fait, il verra que l'on demanda l'ajournement afin de lui permettre d'assister à la conférence impériale. Le couronnement était une cérémonie importante qui eut lieu à la même époque, mais la raison principale était la conférence

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne nie pas qu'il soit plus important de s'occuper des affaires du pays mais mon honorable ami ne croit-il pas que c'est dans la Chambre des communes que l'on s'occupe des affaires du pays?

L'hon. M. LAPOINTE: Certainement, et il est important que le ministère au complet se trouve ici. L'autre jour, je lisais les Débats de la Chambre des communes anglaise relativement à la défaite de Baldwin en 1924. Comme mon honorable ami de la gauche, ce dernier était à la tête du groupe le plus nombreux dans la Chambre; M. Baldwin convoqua le parlement et fut défait par le vote combiné des libéraux et des travaillistes qui s'entendirent dans le but de renverser le gouvernement. J'ai les discours prononcés alors dans des circonstances analogues à celles qui existent au Canada aujourd'hui, et j'ai remarqué le fait que les remarques étaient exemptes de toute animosité; le débat était poli, avec une note loyale et généreuse, sans abus de langage de la part des adversaires. Le débat clos, la question fut mise aux voix et M. Baldwin fut défait. Aussitôt, M. Baldwin alla consulter M. MacDonald et lui demanda combien de temps il lui fallait pour organiser

son ministère. M. Baldwin lui-même proposa l'ajournement de la Chambre pour quelques semaines afin de permettre à son adversaire de former un ministère.

Un DEPUTE: L'honorable ministre se montrerait-il aussi gracieux en cette occasion?

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne comprends pas ce que dit mon honorable ami, et peut-être l'ignore-t-il lui-même.

M. CLARK: Mon honorable ami prétend-il que la position du parti libéral au Canada aujourd'hui soit la même que celle du parti travailliste alors en Angleterre?

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai expliqué toutes les circonstances et mon honorable ami est libre de tirer ses propres conclusions. Je dis que la proposition de M. Baldwin, d'interrompre les travaux de la session assez longtemps pour permettre à son adversaire de former son ministère, était un procédé loyal; il y allait carrément: "c'était jouer le cricket", comme on dit là-bas. Je crois que certains de nos hommes d'Etat canadiens feraient bien de suivre parfois leur exemple. Je regrette, monsieur l'Orateur, que mes honorables amis de la gauche conservatrice ne considèrent pas ainsi leur devoir en cette matière; mais nous pensons que notre demande est juste, raisonnable; qu'elle sera approuvée par le pays.

L'hon. R. J. MANION: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup de plaisir l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Lapointe), à cause de la modération qu'il a lui-même recommandée et que je recommande à mon tour. Son discours fut certainement modéré, aujourd'hui, et je vais tâcher de l'imiter autant que possible, car, l'autre jour, lorsque j'adressai la parole à la Chambre, j'employai des termes un peu violents et quelqu'un dit que je semblais sur le point d'avoir une attaque d'apoplexie. Je me dis, quand je lus cette réflexion, que s'il me fallait siéger ici encore longtemps et continuer à contempler, de l'autre côté de l'Assemblée, ces débris délabrés de gouvernement, j'aurais probablement une attaque d'apoplexie.

Je ferai observer, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami ne parle pas toujours sur un ton aussi modéré que cet après-midi. Il y a quelque temps, un nouveau député me demanda où il pourrait trouver quelques expressions violentes, qui renfermeraient toute la méchanceté qu'il est possible de faire entrer dans la langue parlementaire. Je lui conseillai de lire un discours prononcé par l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) dans la Chambre en 1921. Je dis bien franchement, et mon honorable ami partagera mon avis s'il veut bien relire son discours,—qu'il ne négligea alors aucune expression et je me demandai plusieurs fois, en lisant ce discours, comment l'Orateur avait pu le laisser dire les choses qu'il dit contre nous cette fois-là.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député a fait remarquer que le Parlement a été convoqué dans le but de décider qui devait administrer la chose publique en notre pays. Fort bien. Si le Gouvernement avait agi de la sorte, l'argumentation de mon honorable ami serait inattaquable. Mais l'honorable représentant de York-Ouest (sir Henry Drayton), dans un discours fort habile, a cité la *Parliamentary Practice* de May pour démontrer comment on aurait agi dans un tel cas en Angleterre. D'après cette méthode, on convoquerait la Chambre; on ne prononcerait pas de discours du trône; on poserait la question de confiance et le parti en faveur duquel la Chambre se serait prononcé se retirerait alors, formerait son ministère, reviendrait au Parlement, présenterait une adresse et administrerait les affaires du pays. Si mes honorables amis avaient agi de la sorte, leur position serait solide; mais, malheureusement pour eux, dès l'ouverture de la session, ils présentèrent un discours du trône et tout leur programme de la session et ils le soumirent à mes honorables amis du groupe progressiste dans le but sans doute de leur faire voir toutes les bonnes choses qu'ils accorderont aux progressistes et, sans aucun doute aussi, avec l'intention d'obtenir l'appui de ce parti. Mes honorables amis n'ont donc pas adopté la méthode qu'ils auraient dû adopter.

L'honorable ministre a dit que les affaires du Canada passent avant les congrès impériaux. Je partage son avis. C'est l'opinion de tous les membres de notre parti. Nous voulons que l'on administre les affaires du pays, et nous savons que le Gouvernement ne peut le faire; c'est pourquoi nous pensons que le meilleur moyen d'arriver à ce but, c'est de nous débarrasser le plus tôt possible du présent gouvernement.

Mon honorable ami a parlé également de procédé loyal. Dans le premier discours que j'ai prononcé dans la Chambre après l'ouverture de la session, j'ai dit, et je le répète, que si le très honorable chef du présent Gouvernement, M. Mackenzie King, avait voulu jouer franc jeu—je n'ai peut-être pas employé le mot "cricket"—je dis que s'il eût été bon joueur, dès qu'il se fût rendu compte que son parti avait été défait par une majorité

de 200,000 voix et qu'il était en minorité de 16 à la Chambre, il se serait démis à l'instant. C'eût été agir loyalement. Malheureusement il n'a pas agi de la sorte. Je considère qu'il n'a pas joué franc jeu, et que par conséquent il s'est mis, en un certain sens, hors du jeu. Au contraire, je crois que, pour notre part, nous agissons loyalement; nous respectons les idées de loyauté dont s'inspire la coutume parlementaire au Canada.

Je veux traiter un autre sujet que mon honorable ami a touché et qu'il a mentionné deux ou trois fois hier. C'est-à-dire qu'on ne lui a pas permis de prendre la parole. Je veux être juste envers l'honorable député; mais d'un autre côté, comme l'a fait remarquer mon très honorable chef, et cela si fort à propos, c'est la pratique reconnue que tout député ayant présenté un projet de résolution à la Chambre des communes a le droit d'exposer l'objet de sa motion, et cela est particulièrement vrai dans le cas d'un ministre.

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai été épouvanté en voyant lever mon honorable ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: La plaisanterie est usée.

L'hon. M. MANION: Il y a neuf ans que je siège dans cette Chambre et j'ai surveillé la façon de mon honorables ami de diriger les affaires de la Chambre, et il les dirige bien,—je lui en fais mon compliment,—mais jamais jusqu'ici je ne l'ai vue s'effrayer ou s'épouvanter de quoi que ce soit. Il s'est toujours appliquer à sauvegarder ses intérêts, et la plupart du temps il y a réussi à souhait et je crains que ce ne soit là une piètre excuse qu'il a donnée hier à la députation. Si nous lui avions permis de prendre la parole plus tard il y aurait eu cet inconvénient qu'il aurait clos le débat, et c'est bien à quoi il visait d'ailleurs et ce qui aurait cadré avec ses plans, puisque du coup mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens), aurait été privé de l'avantage, qu'il eût hier soir, de soumettre son projet de résolution portant sur la plus importante question dont la Chambre puisse être saisie présentement.

Je voudrais signaler un autre fait. Je ne veux, naturellement, mettre aucunement en doute la parole de mon honorable ami, mais je remarque, en lisant le Hansard, qu'à trois reprises, hier, il a déclaré ne rien connaître des accusations portées à maintes reprises, hier soir, par mon honorable ami de Vancouver-Centre. Je le répète, je ne doute pas de sa parole, mais je trouve plutôt étrange que lui, membre du Conseil privé, n'ait pas entendu parler de ces accusations, puisqu'elles furent soumises au Conseil privé, et cela depuis près d'un an. J'ai à la main une lettre adressée au très honorable Mackenzie King, résumant un certain nombre de ces accusations portées par l'honorable député de Vancouver-Centre; cette lettre portait la signature de M. R. L. Sparks, président du bureau de direction des marchands de ce pays. Cette lettre remonte à près d'un an, au 20 mars 1925. Il n'y a pas de doute qu'elle n'ait été soumise au Conseil privé, car j'ai ici une lettre de M. E. J. Lemaire, greffier du Conseil, accusant réception de la lettre de M. Sparks. J'en déduis donc qu'elle fut remise au Conseil privé, et qu'elle y est depuis près d'une année. Le ministre déclare ne rien connaître de ces accusations. S'il en est ainsi, c'est plutôt étrange, car, membre du Conseil privé, il a sûrement été en mesure de connaître ces accusations bien longtemps avant qu'elles fussent révélées, hier soir, par l'honorable député de Vancouver-Centre.

Monsieur l'Orateur, je ne parlerai que brièvement de ces accusations, surtout à cause de la déclaration faite par le ministre des Douanes (M. Boivin). Ces accusations étaient d'un caractère si sérieux, c'étaient des accusations si graves contre le Gouvernement, qu'elles sont, à coup sûr, une bonne raison pour ne pas voter la proposition de mon honorable ami le ministre de la Justice (M. Lapointe). Elle nous donne une raison, et une raison très forte, pour nous mettre au travail et pour nous occuper des affaires du pays, comme le dit le ministre de la Justice. Autrement dit, c'est le devoir de la Chambre de demander au comité d'ouvrir au plus tôt, cette enquête et de s'efforcer de lui donner toute l'assistance possible. Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'un comité de la Chambre travaillera avec plus de soin et pourra faire une enquête plus approfondie s'il commence son travail durant la session de la Chambre, car les membres de ce comité, quels qu'ils soient, ne seraient pas disposés à rester ici pour se renseigner sur les faits, si tous leurs collègues étaient dispersés aux quatre coins du pays. En conséquence, vu la gravité des accusations portées par mon honorable ami le député de Vancouver-Centre dans son brillant discours d'hier soir, je prétends que quiconque accepte, aujourd'hui, le projet d'ajournement du ministre de la Justice devient inconsciemment,—je redis le mot,—inconsciemment un complice des auteurs des crimes signalés par l'honorable député de Vancouver-Centre. Alors, ayant entendu formuler ces accusations, probablement à cause d'elles plus que pour tout autre motif, nous devrions d'autant plus faire tout ce qui est

en notre pouvoir pour empêcher l'ajournement de la Chambre.

Dans son discours, hier soir, en réponse aux accusations formulées par l'honorable député de Vancouver-Centre, mon honorable ami le ministre des Douanes a fort bien défendu une mauvaise cause. Il ne semblait pas à son aise, et il est rare qu'il se trouve dans un tel embarras, parce qu'il est un orateur plein de ressources. Il a soulevé deux ou trois points que je veux toucher en peu de mots avant de passer à une autre question.

Il a fait remarquer que M. Bisaillon avait été démis de ses fonctions avant l'inscription au Feuilleton du projet de résolution de mon honorable ami de Vancouver-Centre; seulement, monsieur l'Orateur, il ne fut destitué que trois jours après l'avis public publié dans les journaux par mon honorable ami, disant qu'il allait faire inscrire son projet de résolution au Feuilleton.

Le ministre des Douanes a de plus fait remarquer que M. Bisaillon devait sa promotion à la commission du service civil. Strictement parlant, c'est sans doute exact, mais nous savons tous que la commission du service civil n'opère pas de son propre chef les promotions dans les départements de l'administration. Ses promotions se font toutes à la demande des chefs des départements intéressés, et certes la commission du service civil n'eût pas songé un instant à accorder une promotion à M. Bisaillon sans une demande du ministère des Douanes.

Puis, le ministre des Douanes a parlé de M. Sparks, celui dont je viens de mentionner la lettre, comme de l'informateur de mon honorable ami de Vancouver-Centre et ses commentaires—je ne comprends pas pourquoi—ont été applaudis, vigoureusement applaudis, comme si le ministre avait remporté quelque avantage. Qu'y a-t-il de répréhensible à ce que l'honorable député de Vancouver-Centre ou toute autre personne intéressée à découvrir les faits, puise des renseignements à une certaine source, pourvu que cette source soit convenable et honorable? Et en particulier qu'y a-t-il de répréhensible à ce qu'ils reçoive des informations du secrétaire d'une association constituée par les marchands du pays précisément dans le dessein de surveiller cette contrebande menée parce que le Gouvernement ne remplit pas son devoir et ne cherche pas à l'enrayer? Je terminerai mes commentaires sur ce sujet en disant qu'à mon sens l'honorable député de Vancouver-Centre a rendu un grand service au Parlement et au peuple canadien en mettant au jour une affaire si importante, dans laquelle il s'agit de la perte de millions de dollars dont l'entrée dans le trésor nous aiderait à diminuer les impôts effroyables qui pèsent si lourdement sur le peuple canadien.

En faisant ces révélations, il n'a fait qu'apporter une autre preuve pour établir que le Gouvernement est non seulement incapable de gouverner, mais impropre à cette fonction. Le débat s'est poursuivi hier de trois heures de l'après-midi à deux heures et demie du matin, sans qu'un ministre se soit levé pour défendre l'attitude du Gouvernement comme l'a fait aujourd'hui le ministre de la Justice. Durant tout ce jour de critiques très violentes, —très violentes, j'en conviens,—adressées au Gouvernement par les députés de la gauche, durant toute cette bordée de critiques, tous les ministres sont restés assis, et pas un seul n'a proféré un mot en réponse à une seule des accusations, à une seule des attaques dirigées contre le Gouvernement. Il est vrai que mon honorable ami le ministre de la Justice ne peut parler sans clore le débat, mais,—et je le dis avec tout le respect que je lui dois,—il n'est pas le Gouvernement entier, il n'est qu'un ministre; et tout ministre,—sans doute cela s'est discuté au conseil,—pouvait se lever et défendre le Gouvernement, et tout député ministériel pouvait en faire autant. Mais durant toute la journée, il n'y a pas eu un mot de réponse avant que—vers 2 heures et demie, ce matin, je crois—le ministre des Douanes entreprît de répondre aux accusations portées par l'honorable député de Vancouver-Centre. Jusqu'à cette heure, pas un mot n'avait été prononcé pour défendre le Gouvernement. Comme l'a dit l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards), cela semblait être, de la part du Gouvernement, un parfait mépris pour l'opinion de la Chambre, mépris qui n'a d'égal que la façon dont M. M. King a fait fi de la volonté populaire manifestée le 29 octobre dernier.

Le premier mot d'appui donné au Gouvernement l'a été par l'honorable député de Brandon (M. Forke). Il s'est levé et il a défendu la conduite du Gouvernement bien que celui-ci n'eût pas jugé à propos de la défendre lui-même.

L'hon. M. EDWARDS: Un Cincinnatus moderne.

L'hon. M. MANION: Mais pourquoi l'honorable député de Brandon ne défendrait-il pas le Gouvernement, puisqu'il en est virtuellement le maître? Il le tient dans le creux de sa main. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, pour avoir lu l'histoire de France, qu'il y a longtemps—à l'époque de Louis XIV, je crois—le roi de France de ce temps déclara: "L'Etat, c'est moi" voilà sa situation. Or, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Brandon

pourrait fort bien dire aujourd'hui: "Le Gouvernement, c'est moi". Je ne puis tout à fait le blâmer de témoigner en quelque sorte au Gouvernement la sollicitude d'un propriétaire. Tel est son sentiment, et il pense aussi qu'à moins d'obtenir d'avance sa livre de chair, il risque, comme aux sessions précédentes, d'en être frustré. Il a gardé un très vif souvenir de l'attitude passée du premier ministre. Il se souvient qu'en 1921 et depuis, au cours des diverses sessions jusqu'à aujourd'hui,—nous nous rappelons tous qui était ici durant ces sessions—le premier ministre faisait et réitérait diverses offres aux députés progressistes de l'Ouest, mais ne tenait jamais une de ces promesses. Maintenant, l'honorable député de Brandon exige sa livre de chair à l'avance. Mais je dis à l'honorable député, et cela sans intention de le blesser ou de l'attaquer, qu'il devrait cesser de feindre chaque fois qu'il prend la parole en cette Chambre et prétend peser les deux côtés des choses et juger ensuite en toute indépendance lequel des deux partis a vraiment raison, et voter pour celui-là. Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que l'honorable député n'examine pas les questions de cette manière. Nous savons tous que depuis quatre ans l'honorable député,—et tous ceux de ses adeptes qu'il peut entraîner à sa suite, —ce qui représente peut-être 50 p. 100 du parti, ont toujours voté pour le Gouvernement chaque fois que celui-ci était en danger. Je reconnais qu'ils ont voté parfois dans le sens contraire quand le sort du Gouvernement n'était pas en jeu. Il en a été autrement parfois, je le sais, à l'occasion de quelque mesure ne menaçant pas l'existence du Gouvernement, alors que l'honorable député et quelques-uns de ses amis se disaient "il nous faut voter pour cela". Monsieur l'Orateur, je le dis de nouveau et sans la moindre intention blessante à son égard, mon honorable ami ferait mieux de renoncer à ce masque d'indépendance et de suivre mon honorable ami de Last-Mountain de l'autre côté de la Chambre. Je respecte l'attitude de l'honorable député de Last-Mountain.

Un DEPUTE: Long-Lake maintenant, pas Last-Mountain.

L'hon. M. MANION: L'honorable député de Long-Lake, je demande pardon à mon honorable ami. Je respecte son attitude. Il s'est montré franc et courageux. Il est passé à droite, et par ses actes sinon par ses paroles, il s'est pour ainsi dire déclaré partisan de ce Gouvernement. C'est une attitude louable.

Un DEPUTE: Cela lui a pris du temps.

L'hon. M. MANION: Cela lui a pris un certain temps, mais à gauche comme à droite, il a constamment appuyé le Gouvernement. En tout cas, il a appuyé le Gouvernement franchement, ouvertement, et je crois que mon honorable ami de Brandon ferait beaucoup mieux de suivre son exemple. Remarquez que je ne parle en ce moment que d'une partie du groupe progressiste, la moitié peut-être, qui a constamment appuyé le Gouvernement tout en posant aussi continuellement à l'indépendance. Je crois qu'il serait beaucoup plus franc et courageux de leur part d'imiter l'honorable député de Long-Lake et de se reconnaître ouvertement partisans du gouvernement actuel.

La moitié environ, je parle approximativement, des députés progressistes sont véritablement indépendants. De ceux-là, je n'ai rien à dire; je respecte leur attitude. Cinq d'entre eux l'ont montré hier soir et lors d'un vote antérieur dans cette Chambre. Cette attitude leur vaudra le respect de leurs électeurs et de tous les partis en cette Chambre. Ils seront respectés lorsqu'ils retourneront au milieu de leurs électeurs. Mais je n'en puis dire autant de ceux qui se rangent constamment du même côté, indépendamment de la politique ou du principe en jeu.

La pure vérité, c'est que l'honorable député de Brandon appuie le Gouvernement et qu'il l'appuie sans broncher; l'explosion d'un obus de gros calibre ne l'en séparerait même pas. Parfois aussi, il pose au défenseur de la masse contre les hautes classes. Toute cette discussion à propos des masses et des classes dirigeantes en ce pays est bien amusante. Autant que je sache, et je crois connaître quelque chose de la situation canadienne, il n'y a pas de divisions entre le gros du peuple et les classes supérieures.

M. FORKE: De la bonne matière pour le *Brandon Sun*.

L'hon. M. MANION: Je ne connais rien du *Brandon Sun*.

M. FORKE: C'est de la bonne matière pour ce journal.

L'hon. M. MANION: Je n'ai rien à voir au *Brandon Sun*, mais je dirai ceci: à mon sens il n'y a pas de divisions entre classes en ce pays; la population du Canada ne fait qu'un. Cependant je ne blâme pas l'honorable député de Brandon, parce que sa candeur naïve et affectueuse le porte à suivre l'exemple de celui qu'un certain nombre de ses adeptes appellent le premier ministre du Canada. Lisez par exemple le discours du soi-disant premier ministre, à Prince-Albert, tel qu'il a été rapporté par les journaux de

ce jour. Il a fait un discours de démagogue, un discours dans lequel il dit que ces terribles millionnaires de Montréal sont les bailleurs de fonds de ce parti, qu'ils cherchent à avoir la haute main sur le Gouvernement; que sans Mackenzie King et ses partisans,—le peu qui en reste depuis les élections—il n'y aurait aucun espoir pour la masse du peuple. C'est ainsi que s'est exprimé un des nos collègues hier, je ne me rappelle pas qui, à savoir que le groupe des millionnaires de Montréal avait la haute main ou tentait de l'avoir sur le Gouvernement, comme le dit M. Mackenzie King et c'est avec surprise que j'ai entendu tous ces représentants libéraux qui ont applaudi avec tapage. Je ne comprends pas, et je l'avoue en toute sincérité, l'attitude de mes honorables amis de la province de Québec que je connais et aime si bien. Je ne m'explique pas leur attitude en laissant leur chef donner à entendre que les millionnaires de Montréal,—qui sont des hommes d'affaires en vedette tous aussi honorables que nous et qu'eux-mêmes, je le présume,—s'efforcent de s'emparer du gouvernement du pays pour faire leur jeu condamnable. Il est temps que cela cesse. Si mon honorable ami le premier ministre était à la Chambre, j'aimerais à lui demander si nous avons eu ces fonds, quel est celui qui a fourni ces immenses sommes à l'honorable Vincent Massey? Je vois que son rapport, l'autre jour, a montré des dépenses au montant de 15,000 ou 16,000 dollars, et pour une élection dans une circonscription rurale. Telles sont les dépenses de son élection qui ont été publiées.

Lors de mon passage à Montréal, l'autre jour, on m'a dit que mon excellent ami, M. Marler, un de nos anciens collègues, a publié un compte d'élections de 65,000 ou 70,000 dollars. Nous pourrions parler de M. Hushion, qui s'est présenté dans Saint-Antoine, et qu'a battu si vaillamment notre jeune et brillant ami qui a été élu à cette Chambre et y restera. J'étais à Montréal durant l'élection complémentaire de Hushion et il doit avoir dépensé des dizaines de mille dollars en publicité seulement. Je me rappelle avoir marché dans la rue avec M. Birks, qui a été son adversaire et qui, si je ne me trompe, est millionnaire, et je lui ai dit: "M. Hushion vous submerge avec ses annonces à l'heure actuelle." Et c'était vrai. Où M. Hushion prenait-il son argent? Il est temps que M. Mackenzie King mette fin à ce genre d'attaques contre les hommes d'affaires du pays. Il prétend prêcher l'évangile de l'unité au Canada. Est-ce bien favoriser cette unité en cherchant à mettre en conflit les ouvriers et les hommes d'affaires? Tout honnête citoyen

a foi aujourd'hui en l'unité nationale, et tout homme, qu'il soit catholique ou protestant, de langue française ou anglaise, qui encourage malicieusement l'antagonisme des races, des religions, ou des classes, n'est ni un véritable ami ni un loyal citoyen de ce pays que nous devrions tous chérir. Lorsque M. King prend cette attitude il favorise incontestablement ces antagonismes de classes tout au moins. Si les membres du Parlement sont sans cesse accusés par des gens irréfléchis d'être des pots-de-viniers et des escrocs, de même le sont les hommes d'affaires en vue de tous les pays. Il incombe aux membres du Parlement d'écraser sous leur botte cette démagogie.

Le ministre des Douanes (M. Boivin) a dit une couple de fois que les discours des conservateurs étaient faits pour Prince-Albert. J'affirme sur mon honneur de membre de cette Chambre que je ne crois pas qu'aucun des députés de la gauche ait jamais songé à Prince-Albert avant qu'il n'en eût été mention par le ministre des Douanes hier. Quoi qu'il en soit, il n'est guère probable que dix lignes même de nos débats parviennent à cette circonscription. Cette évocation me rappelle les discours prononcés par M. Mackenzie King dans Prince-Albert. Je vois dans la presse d'aujourd'hui qu'il aurait suggéré que ce jeune Burgess, que je ne connais pas et dont je n'ai jamais entendu parler avant l'appel nominal, commet une sorte de crime en se présentant contre lui dans Prince-Albert. Depuis quand la personne de M. King est-elle devenue si sacrée que ce soit un crime pour un citoyen d'être son adversaire? Je pense que la plupart des Canadiens doivent être d'avis que leur affaire serait bonne si on leur offrait de se présenter contre M. King, vu qu'il a été défait probablement plus souvent qu'aucun autre membre de la Chambre. Lorsque mon très honorable leader a été battu dans Portage-la-Prairie en 1921 et qu'il a sollicité le suffrage populaire dans Grenville, il avait un adversaire. Notre parti ou le très honorable député lui-même se sont-ils plaints? Nullement. Il est trop bon joûteur pour cela et, moi-même, à titre d'un des anciens combattants dans cette Chambre, je suis choqué à l'idée que M. Mackenzie King prenne sur lui de déclarer qu'un jeune homme qui a gagné la croix militaire en France alors que M. King travaillait pour l'institut Rockefeller aux Etats-Unis n'a pas le droit de se porter candidat, ou que M. King essaie d'imposer des limites à un jeune homme qui a tous les droits possibles de chercher à se faire élire membre de cette Chambre.

Si cet ancien combattant n'a pas le droit de briguer les suffrages, quel droit avait donc

M. Mackenzie King aux fonctions de premier ministre? Si je me rappelle bien mon histoire d'Angleterre, Jacques II fut le dernier souverain à se réclamer de la doctrine du droit divin. D'après mes faibles connaissances historiques, les Stuarts furent les derniers monarques à se réclamer du droit divin et c'est à cause de cette croyance que l'un d'eux fut décapité et qu'un autre perdit son trône. Et depuis cette époque, le seul souverain qui ait eu foi en cette doctrine fut le dernier empereur d'Allemagne et il vit dans l'exil, loin de son pays natal. Nous avons aujourd'hui le spectacle d'un homme public, M. Mackenzie King, qui, après avoir subi une défaite écrasante aux urnes électorales, le 29 octobre dernier, se prétend quand même le premier ministre du Canada. Voilà pourquoi, je prétends qu'il ne peut le faire qu'en invoquant la doctrine du droit divin. Voilà son attitude. Et c'est là une raison de plus contre l'ajournement du Parlement et en faveur de l'expédition des affaires publiques sans aucune interruption.

Le ministre de la Justice a fait allusion cet après-midi au gouvernement par les groupes, quoiqu'il n'ait pas plus foi que moi en ce système. Je l'avoue franchement, le système du gouvernement par les groupes ne me dit rien qui vaille; il est de nature à léser et à bouleverser toute la procédure parlementaire. Prenons le cas du Canada au début du régime constitutionnel. Il y avait plusieurs groupes dans l'assemblée législative avant la Confédération. J'ai examiné la question et j'ai constaté qu'en l'espace de vingt-six ans, de 1841 à 1867, dix-huit ministères différents se sont succédés à la tête des affaires. Six ministères ont pris les rênes du pouvoir de 1854 à 1858—soit une période de quatre ans. Et si je me rappelle bien, le parti libéral-conservateur canadien doit sa naissance au fait qu'aucun des groupes en présence à cette époque n'était en mesure d'administrer les affaires du pays. Voilà pourquoi de bons libéraux comme George Brown s'unirent à sir John A. Macdonald et à ses partisans afin de pouvoir gouverner le Canada. D'autre part, prenons la situation en France, où les représentants du peuple se divisent en de nombreux groupes. Or, de 1873 à 1896, trente-quatre cabinets sont arrivés aux affaires et ont été défaits. Le règne de ces divers gouvernements a duré huit mois et demi en moyenne et la situation, tant au point de vue politique que financier, s'est tellemment aggravée que pendant toute l'année dernière les journaux conservateurs de France ont mené une campagne visant à l'établissement d'une dictature. Et je serais en mesure d'invoquer nombre d'autres exemples à l'appui de ma thèse. Je pourrais également rappeler la lutte qui se fit au parlement britannique sur la question du "Home Rule", mais en voilà assez pour l'instant. Le pays attend une direction de la part du Gouvernement qui se cramponne encore aux dépouilles du pouvoir. Or, au lieu d'imprimer une direction quelconque à l'opinion publique. M. King se contente de suivre les dictées de l'honorable député de Brandon (M. Forke) et du représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth).

J'ai extrait d'un ouvrage que je lisais l'autre jour, les paroles suivantes de M. Chamberlain à l'adresse de Randolph Churchill:

> Il avait fait des emprunts aux programmes mis au rancart par tous les extrémistes aux différents groupes politiques.

Or, si M. King n'y prend garde et s'il continue à suivre les dictées des divers chefs de groupes, afin de se maintenir au pouvoir, il est évident qu'on pourra dire la même chose de lui. Le premier ministre devrait pourtant se souvenir des tentatives de M. Drury de se maintenir aux affaires dans les mêmes circonstances. Il se trouvait à peu près dans la même situation que M. King et il tenta quand même de garder les rênes du gouvernement. Or, après de nombreux atermoiements et marchandages avec les divers groupes, tant de l'assemblée législative que du dehors, il a dû abandonner les rênes du pouvoir dans le déshonneur et l'un de ses collègues est maintenant au pénitencier. Et ce fut aussi le sort du gouvernement Ross, qui se cramponna au pouvoir à Toronto en 1902 et en 1903. Les mêmes causes entraînèrent sa défaite et c'est le sort qui attend aussi le Gouvernement actuel aussi sûrement que nous sommes ici à cette heure. Je vois sourire mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Euler). Cependant, je me permettrai de lui donner un conseil d'ami; je n'avais nullement l'intention de le faire, mais je lui donne cet avis gratis en passant. Il a été question de son entrée prochaine dans le cabinet. Je lui conseille de rester coi, car les jours du gouvernement King sont comptés.

M. EULER: Je songeais tout simplement qu'à l'époque où le gouvernement Ross tenait en mains les rênes du pouvoir dans l'Ontario, mon honorable ami l'appuyait peut-être.

L'hon. M. MANION: Nullement. J'étais encore au collège à cette époque et je n'étais pas encore en âge de voter. Cependant, je me rappelle de M. Raney et d'un bon nombre d'incidents relatifs au gouvernement Ross à cette époque-là. Ce à quoi je veux en venir, c'est que M. King adopte la même attitude que sir George Ross et M. Drury; il est prêt à tout faire pour s'assurer des votes. Voilà

l'attitude de mon très honorable ami. "Le pouvoir à tout prix"; voilà la devise du Gouvernement, quand bien même ce prix serait le pays lui-même. A l'heure actuelle, le groupe ministériel est prêt à jeter aux orties les principes insignifiants qui restent encore du vigoureux programme du parti libéral, dans l'unique but de s'assurer ici et là les quelques voix qui lui permettront peut-être de se maintenir au pouvoir pour quelque temps.

L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a prononcé un discours ou deux depuis sa rentrée au Parlement et je l'ai entendu proclamer qu'il ne lui reste plus un seul atome de l'esprit du partisan politique. J'ai observé toutefois qu'il lui reste encore assez de l'esprit de parti pour ne jamais s'exposer à accorder son suffrage à une proposition émanant de notre côté de la Chambre. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) a dit dans un de ses discours que l'honorable député de Labelle était indépendant et que sir John Macdonald avait un jour décrit l'indépendant comme l'homme sur qui personne ne peut compter. Or le parti ministériel peut compter absolument sur l'honorable député de Labelle. Si je parle de lui, c'est parce qu'il a dit, au cours de ses remarques, hier, qu'il fallait au Gouvernement un ajournement de six semaines sous prétexte, d'après lui, que les élections générales l'avaient fort endommagé. Il a même été jusqu'à discuter médecine, disant que le ministère avait eu quelques membres amputés. Si l'honorable député était ici, je lui dirais que le ministère s'est fait amputer juste au-dessous du menton. Je me rappelle avoir dit, l'an dernier, que le Gouvernement—ce qui est ici n'en est qu'un reste—souffrait d'une dangereuse anémie; aujourd'hui qu'il est amputé au-dessous du menton, je prétends qu'il est en bien mauvais état. Le Gouvernement est gravement malade, pour ne pas dire plus, et quiconque est un peu versé dans l'histoire parlementaire sait qu'un Gouvernement ne se remet jamais d'une maladie.

Je lisais, l'autre jour, le très bel ouvrage de M. J. A. Spender, qui fut correspondant parlementaire à la Chambre des communes d'Angleterre pendant trente ou quarante ans. Relatant ses expériences, il cite ce cas qui peut s'appliquer à la circonstance actuelle. Il dit:

> Un premier ministre dans l'embarras doit-il prolonger la vie de son ministère ou faire immédiatement un appel au peuple? Telle est l'une des questions qui fait le sujet d'une discussion interminable entre chefs politiques. Généralement on répond que le mal empire lorsqu'on attend. C'était un fait acquis avant la guerre qu'un gouvernement une fois malade ne se rétablit jamais.

M. Gladstone a dit à peu près la même chose dans un article qu'il écrivait en 1887. Voici son opinion:

> Les individus peuvent se relever de maladies même graves. Il ne semble pas en être ainsi des gouvernements.

Tous les auteurs que j'ai eu le plaisir de lire sont d'avis qu'un ministère une fois malade, se rétablit rarement. Le nôtre est gravement malade. Il n'a pas plus d'espoir de se rétablir que s'il était mort et enterré. En vérité, l'enterrement est à peu près tout ce qui lui manque. J'ai une autre opinion que j'ai trouvée par hasard, également d'un homme politique, et d'un libéral. M. Spender était libéral; M. Gladstone était libéral; lord Roseberry l'était également. Or voici ce que dit lord Roseberry:

> Une catastrophe politique inévitable ne devient que plus désastreuse si l'on attend.

J'espère que mes honorables collègues, surtout mon bon ami de Waterloo-Nord, car j'ai de l'amitié pour lui, se rappelleront cela. La catastrophe politique dont le ministère a été la victime le 29 octobre dernier sera encore pire le jour où le peuple aura l'occasion d'exprimer ses désirs. Le peuple surveille en ce moment les membres de la Chambre des communes et attend l'occasion de fare disparaître le système des groupes, parce qu'il sait que la seule façon de créer la stabilité est d'avoir un seul parti fort et puissant. La décision du peuple à cet égard n'est pas douteuse. Les électeurs examineront naturellement les deux partis tels qu'ils sont aujourd'hui. Ils verront que M. King a brigué les suffrages avec une majorité absolue et qu'aujourd'hui il lui faut compter non seulement sur l'honorable membre de Winnipeg-Nord (M. Woodsworth), mais aussi sur les membres du parti progressiste et tous ceux dont il peut s'assurer le concours. Dans le pareilles conditions, il est Qu'entend-il par gouvernement stable?

M. WOODSWORTH: L'honorable député se sert d'une expression qu'on a fréquemment employée depuis deux jours: le mot stabilité. Qu'entend-il par gouvernement stable?

L'hon. M. MANION: Un gouvernement stable est celui qui a une majorité suffisante pour gouverner, qui n'a pas besoin de mettre d'enchères, ni d'essayer d'acheter tout le monde ici avec ses diverses offres.

L'hon. M. CANNON: Je trouve que l'honorable député devrait retirer cette expression.

Un DEPUTE: Pourquoi?

L'hon. M. CANNON: Si l'honorable député ne le sait pas, le président va le lui dire dans une minute.

M. l'ORATEUR: J'espère que l'honorable député retirera cette expression.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas dit que c'est ce que fait le gouvernement actuel. Mon honorable collègue m'a demandé ce qu'était un gouvernement stable et je lui ai répondu que c'était celui qui avait une majorité. J'ai ajouté qu'un gouvernement stable était celui qui n'avait pas besoin d'acheter des groupes en leur faisant des offres afin de se maintenir au pouvoir.

M. l'ORATEUR: Je prierai l'honorable député de retirer cette expression. On peut déduire que le Gouvernement essaye d'achetr des votes.

L'hon. M. MANION: Je suppose qu'il va me falloir me plier à votre décision, monsieur l'Orateur, mais je ne suis pas responsable des déductions que peut faire mon honorable collègue, vis-à-vis. Je peux avancer des arguments, mais je ne peux pas lui donner l'intelligence pour les comprendre S'il lui plaît de prendre mes paroles et d'en tirer des conclusions qu'il applique à son propre gouvernement je ne puis l'en empêcher.

L'hon. M. CANNON: Je n'irai pas emprunter d'intelligence à mon honorable ami.

L'hon. M. MANION: Je ne le pense pas, bien que, parfois, l'honorable député en ait besoin.

L'hon. M. CANNON: L'honorable député devient de plus en plus poli.

M. RINFRET: C'est un autre exemple de la courtoisie...

L'hon. M. MANION: J'avais la parole. Monsieur l'Orateur veut-il me laisser continuer?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. RINFRET: Je soulève une question de privilège. L'honorable député de Fort-William (l'hon. M. Manion) m'a clairement demandé ce que j'avais dit. S'il ne veut pas le savoir, je n'insisterai pas pour le lui dire.

L'hon. M. MANION: Je puis déclarer franchement que ce que l'honorable député peut avoir à dire importe fort peu.

M. l'ORATEUR: L'honorable député est un parlementaire en vue et je suis convaincu qu'il se soumettra à la décision que j'ai rendue il y a un moment. Il a dit qu'il n'entendait pas déclarer que le gouvernement tentait actuellement d'acheter des votes. Les devoirs de l'Orateur sont clairement exposés dans Bourinot et dans Beauchesne. Les articles 239 et 240 des Parliamentary Rules and Forms de Beauchesne énumèrent plusieurs expressions. En les lisant, l'honorable député comprendra que beaucoup de ces expressions sont bien moins fortes que celles qu'il a employées il y a un moment, même s'il l'a fait par déduction. Je cite l'article 239:

> La Chambre des communes anglaise a déclaré que les expressions qui suivent ne sont pas parlementaires:
> Dire que les déclarations d'un député n'étaient pas conformes à l'honneur personnel; lâches, déshonnêtes, insultantes, constituaient une attaque malveillante; une calomnie malveillante; injurieuse; un scandale; ignoble; corrompu et vulgaire.

Et même le mot déshonorant est banni. Je cite ces mots prescrits simplement pour rappeler à l'honorable député que lorsqu'il dit, peut-être seulement par déduction, que le Gouvernement est si peu stable qu'il lui faut faire des offres pour acheter,—je ne sais pas s'il a dit des votes, mais pour acheter un appui,—il dépasse les limites des termes convenables. J'ai compris par ses remarques qu'il allait trop loin et j'en appelle à son bon sens et à son sens des convenances pour qu'il retire cette expression. Je suis d'avis que le pays regretterait toute tendance de la part des députés à oublier les convenances dans la discussion parlementaire. Personne ne peut être acheté à la Chambre et, comme Orateur, dans l'intérêt de la stricte pratique parlementaire, je dois ressentir l'induction que quelqu'un est à vendre au Parlement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Avant que Votre Honneur donne sa décision finale...

L'hon. M. CANNON: J'en appelle au règlement. La décision de Votre Honneur a été rendue et n'est pas discutable.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je veux seulement faire observer...

L'hon. M. CANNON: A l'ordre!

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Avec la permission de l'Orateur, je vais présenter une observation. J'apprécie entièrement les avis que Votre Honneur a donnés à la Chambre au sujet de la nécessité d'observer les convenance parlementaires et c'est une chose que nous vénérons tous. Mais je n'avais pas compris que Votre Honneur rendait une décision sur une question directe de règlement. Si je l'avais su, j'en aurais profité pour dire quelque chose à ce sujet. Bien que j'accepte entièrement, comme du reste toute la Chambre. les observations de Votre Honneur touchant les règles applicables au débat, je prétends respectueusement que ces observations ne s'appliquent que lorsqu'il s'agit de la réputation personnelle ou de la droiture de membres individuels de la Chambre; elles ne s'appli-

quent pas à une discussion de la politique du Gouvernement.

M. DENIS (Joliette): Je demande l'application du règlement. L'honorable député commente en ce moment une décision de l'Orateur.

L'hon. M. MANION: Si l'on veut me permettre de continuer...

M. DENIS (Joliette): A l'ordre! L'honorable député me permettra-t-il d'expliquer mon objection?—à moins qu'il ne soulève une question de règlement à son sujet.

L'hon. M. MANION: C'est précisément ce que je fais. J'ai la parole et la question a été décidée par l'Orateur.

L'hon. M. CANNON: Alors, je comprends que l'honorable député appuie ma prétention quand il laisse entendre que l'honorable député de York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) n'avait pas le droit de commenter la décision du président. La situation est claire.

M. l'ORATEUR: Si j'ai bien compris, l'honorable député qui avait la parole a consenti à retirer l'expression à laquelle on a trouvé à redire.

L'hon. M. MANION: Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'ajouter que j'ai retiré l'expression avant la discussion.

M. l'ORATEUR: Cela règle donc la question. Tout en ne rendant pas une décision formelle, j'ai prié l'honorable député de ne pas employer une expression de cette sévérité.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est ce que j'ai compris.

L'hon. M. CANNON: A l'ordre; l'honorable député peut se défendre lui-même mieux que vous ne sauriez le faire.

L'hon. M. MANION: Je ne faisais que répondre à une question que l'on m'avait posée. Je fais partie du Parlement depuis neuf ans et j'ai rarement été rappelé au règlement, car je suis en faveur du decorum dans les débats; je me fais une règle d'avoir pour les autres les mêmes égards que j'attends d'eux. Mais, je le ferai observer, le Solliciteur général a tiré sa propre conclusion; je n'ai voulu rien insinuer. On m'a demandé ce que j'entendais par un gouvernement stable et j'ai donné ma définition; c'est alors que le Solliciteur général, prenant la parole, en a fait l'application à son propre gouvernement. Et l'Orateur lui a donné raison.

Lorsque l'on m'a interrompu j'étais sur le point de citer un discours que le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) a prononcé l'autre jour à Montréal et au cours duquel il aurait fait la déclaration suivante, reproduite par le *Citizen* du lendemain:

> L'honorable M. Boivin, lorsqu'il a déclaré que l'épreuve décisive avait été le vote sur la motion de défiance par voie d'amendement du très honorable M. Meighen, a ajouté que la crise, "la plus sérieuse depuis la Confédération", était passée et que, pour le Parlement, la situation était aussi normale qu'elle l'était avant les élections.

Or, si la situation au Parlement est aussi normale qu'elle l'était avant les élections, pour quelle raison ce Gouvernement demande-t-il un ajournement de six semaines? C'est là une déclaration d'un caractère officiel, faite par un ministre devant une assemblée politique tenue à Montréal, alors qu'il prétendit que la situation au Parlement était aussi normale qu'avant les élections. S'il en est ainsi, le Gouvernement n'a certainement pas lieu de demander à la Chambre d'approuver un ajournement de six semaines. Pourquoi la population devrait-elle attendre six semaines avant que le Gouvernement entreprenne de fonctionner? Depuis quatre ans elle attend que le Gouvernement fasse quelque chose, et elle attend encore. Je sais que le Solliciteur général actuel ne faisait pas partie du ministère qui est arrivé au pouvoir en 1921, mais il appuyait ce gouvernement, et pendant les quatre années qu'il a été en fonction la population canadienne a été témoin du plus grand fléchissement des affaires et de la plus grande crise de chômage industriel dont il soit fait mention dans les annales du Dominion. Voilà ce que nous avons obtenu de ce gouvernement entre 1921 et 1925, et tout ce que doit la population aux honorables députés qui président aujourd'hui à l'administration du pays, c'est une forte dose de charité chrétienne. (*Exclamations.*) Je me demande pourquoi mon honorable ami de Saint-Jacques (M. Rinfret) ne cesse de. . .

M. RINFRET: Je prends la parole sur une question de privilège; je n'ai rien dit du tout. Je proteste énergiquement contre ces tactiques de pédagogue de la part de l'honorable député d'en face. Je n'ai rien à apprendre de lui et je suis étonné de le voir s'en prendre à moi. Je n'ai pas dit un mot à son sujet. Je suis d'avis qu'il devrait, autant que possible, siéger au loin de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens).

L'hon. M. MANION: Je retire mon observation et je fais mes excuses à mon honorable ami. Je suppose que c'est l'honorable député qui siège derrière lui qui a commenté mes paroles. Je pensais que c'était mon honorable ami de Saint-Jacques, vu que l'ho-

norable député y va si souvent de son mot d'observation de ci de là.

M. RINFRET: Je fais la même objection. On ne m'a jamais reproché de manquer de courtoisie en cette Chambre et je ne souffrirai pas pareille imputation dans le moment. L'honorable député de Vancouver-Centre a commencé hier soir et je m'insurge contre toute insinuation de cette nature. J'ai été aussi bien élevé que l'ont été tous les députés d'en face, y compris l'honorable représentant de Vancouver-Centre.

M. l'ORATEUR: Je demanderai aux honorables députés de ne pas retarder la marche des travaux.

L'hon. M. MANION: C'est à croire que j'ai le malheur ou le bonheur, je ne saurais dire lequel, d'être interrompu assez souvent, et évidemment, aujourd'hui, j'ai ma part d'interruption. Lorsqu'on m'a coupé la parole la dernière fois, j'allais dire que nous avons un bon nombre de difficultés à régler au pays; nous avons la question des chemins de fer, celle du tarif, celle de l'immigration, et l'honorable représentant de Vancouver-Centre nous a posé cette autre question des douanes, problème de première grandeur. Mais le premier besoin du pays, c'est d'avoir un gouvernement stable. Dans les conditions actuelles il n'est pas probable qu'on nous donne ce gouvernement. Si les membres de la Chambre doivent retourner dans leurs foyers pour six semaines, afin de permettre aux ministres de se répandre aux quatre coins du pays, comment voulez-vous qu'on puisse rétablir les choses en Canada? Ce qu'il faut faire, c'est chasser le ministère qui détient en ce moment les rênes du Gouvernement.

Lorsque j'étais au front, j'ai connu des soldat qui souffraient de commotion nerveuse causée par l'explosion des obus. A force d'être exposé au choc des explosions, le soldat tombait victime d'un détraquement général de son système nerveux. Le Gouvernement qui est sur ces bancs souffre lui aussi de commotion et il continuera d'en être victime jusqu'à ce que la combustion spontanée le fasse voler en éclats.

Tel est l'état du Gouvernement à l'heure actuelle. Il souffre de faiblesse; il est sans tête et amputé de quelques-uns de ses membres. Le premier ministre cherche à se faire élire. Le pays est dans un situation déplorable.

Je regrette d'avoir été si long, mais c'est la faute de mes interrupteurs qui m'ont fait perdre une partie de mon temps. En terminant, je réaffirme que la Chambre a le devoir de rester en fonction. Il faut gagner notre indemnité au lieu de rentrer chacun chez soi. Il faudrait rester ici et tâcher de mériter la confiance que les électeurs ont mise en nous. Tel est le principal motif qui m'engage à repousser la demande d'un ajournement de six semaines formulée par le ministre de la Jutice.

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je sollicite l'attention de la Chambre durant quelques minutes seulement. Je n'aurais pas pris part à la discussion sans le discours que l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a prononcé hier. Je le remercie pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. J'eusse préféré que mes adversaires exprimassent ces beaux sentiments avant le 29 octobre dernier, car la plus grande opposition que j'ai éprouvée au cours de la campagne, je ne la dois pas aux candidats de M. Patenaude—que l'on a vu ces jours derniers en conférence suivie avec les chefs du parti conservateur dont il eut l'appui financier—pas du tout. L'apposition la plus vive que l'on m'a faite est venue des contrebandiers et autres individus engagés dans le commerce illégal des boissons, tous commandités, j'ai lieu de le croire, par l'organisation tory à Montréal. Pourquoi la contrebande et le commerce clandestin se sont-ils rués contre le ministre des Finances? C'est parce qu'ils savaient que les membres du Gouvernement remuaient ciel et terre pour extirper ce fléau de la région que je représente.

Je suis tout disposé à reconnaître que la contrebande a existé en Canada d'une façon déplorable. J'admets également qu'un M. Sparks, agent de plusieurs maisons industrielles canadiennes, nous a renseignés sur l'étendue du commerce de contrebande. Nous avons répondu à M. Sparks: Le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour arrêter ce commerce, il a comme vous de bonnes raisons de s'y opposer, car le fisc y perd des revenus. Que demandez-vous? Que proposez-vous? Il nous proposa de mettre à son service un certain fonctionnaire, qui est dans l'administration depuis plusieurs années, et qui doit sa nomination à l'ancien ministre des Finances (sir Henry Drayton). Il avait fait partie de la police secrète en Angleterre, ayant appris son métier à Scotland Yard. M. Sparks nous proposa de lui prêter cet agent pour faire la chasse aux contrebandiers. Nous le mîmes à sa disposition et l'agent a fait en effet un bon travail. Les renseignements qu'il nous a fournis autorisèrent le Gouvernement à destituer certains fonctionnaires et à en mettre d'autres en disponibilité. Mais nous avons eu des cas à propos desquels il a

été impossible de prendre une décision. Nous savions ce qui se passait et nous avons resserré petit à petit le cordon jeté autour de la bande, dans le but de mettre la main sur le plus grand nombre et de donner le coup de mort à leur commerce.

Je déclare ici que, d'après les renseignements qui sont venus à notre connaissance, Montréal n'est pas la seule ville où s'exerce la contrebande. Elle se pratique aussi à Toronto, sur les côtes des deux océans, où sa répression fait l'objet de l'attention du département des Douanes. L'administration s'efforce de mette fin à cette pratique et elle y réussit en très grande partie.

Pour montrer que l'administration des Douanes n'est pas tout à fait en défaut, je signalerai les résultats de la perception des droits opérée par ce service. On y trouvera la preuve d'un travail intelligent accompli par le département. On a dit, et avec raison, que l'importation canadienne de ces dernières années a été inférieure aux années précédentes. Les rapports officiels attestent que les agents douaniers dans la perception des droits, ont été depuis quelqus mois, depuis quelques années même, plus stricts qu'auparavant. Par exemple en 1921, alors que mes honorables amis étaient au pouvoir et percevaient les revenus du trésor, et que le tarif était bien plus élevé qu'aujourd'hui, le département des Douanes encaissa en chiffres ronds $78,447,000. En 1922,—pour les huit mois terminés le 30 novembre—les revenus furent de $88,702,000. En 1923 nous avons perçu $91,388,000; et en 1925, $95,316.000.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami a-t-il les chiffres pour l'exercice de 1924?

L'hon. M. ROBB: Oui, je les ai. La perception en 1924 s'est élevée à un montant bien inférieur à cause de certaines modifications apportées au budget cette année-là: elle n'a atteint que $80,469,000.

J'ai pris la parole simplement pour dire que le Gouvernement sait qu'il se fait de la contrebande; et qu'il reconnaît combien la tâche est difficile d'empêcher cette contrebande. La situation actuelle au Canada,—et par tout l'univers, je suppose—, n'est pas ce qu'elle était il y a quelques années. La surveillance de la frontière, longue de 3,000 milles, est particulièrement difficile au Canada. Autrefois le contrebandier employait chevaux et voitures et prenait des chemins détournés; et les douaniers pouvaient l'intercepter sans grande peine. Mais la chose n'est pas aussi facile à présent que les contrebandiers montent des automobiles puissantes. Comment expliquer que la contrebande se pratique aujourd'hui sur une si grande échelle? Il y a plusieurs raisons. D'abord les Etats-Unis ont, dans leur sagesse, adopté le régime sec. De là un encouragement à introduire de la boisson en contrebande aux Etats-Unis; et celui qui pénètre aux Etats-Unis avec un chargement illicite de spiritueux cherche des objets à rapporter au Canada. Puis nous avons relevé,—décision bien ou mal inspirée, je ne dis pas—,nos taxes d'accise sur les cigarettes et sur les tabacs, ce qui assure un gros bénéfice au contrebandier qui rapporte ces objets. Les Etats-Unis ont posté d'innombrables douaniers le long de la frontière pour intercepter les contrebandiers; et le Canada n'a pas laissé de faire sa part. Le Gouvernement fait tout ce qu'il peut; et nous invitons la collaboration de tous les honorables membres. Nous invitons aussi tous les honorables membres à prendre part aux délibérations de ce comité; et nous sommes disposés à étendre l'enquête aussi loin qu'ils voudront.

L'hon. R. B. BENNETT (Calgary-Ouest): Je veux, monsieur l'Orateur, faire quelques observations en réponse au discours de mon savant et honorable ami. le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), particulièrement en ce qui concerne ses allusions aux occasions où la Chambre fut ajournée. Je me souviens dans quelles circonstances la Chambre accorda un ajournement pour permettre à sir Robert Borden d'assister à la conférence impériale de guerre. On se rappelle que sir Robert Borden exprima ses regrets à la Chambre et en obtint le consentement presque unanime.

Quant à sir Wilfrid Laurier, on se souviendra que la cérémonie du couronnement devait avoir lieu pendant que siégeait la conférence impériale, et c'était la volonté unanime du Parlement que sir Wilfrid Laurier assistât alors à cette conférence.

Mais je veux rappeler une autre occasion: la mort de sir John Macdonald. Il va sans dire que le décès d'un premier ministre met fin à l'existence du ministère. En consultant le Hansard de l'époque, je trouve que sir John mourut le samedi, 6 juin, et que le lundi, 8 juin 1891, l'Orateur en fit part à la Chambre des communes. Après que sir Hector Langevin eut parlé et que M. Laurier eut appuyé une motion proposant que la dépouille fût inhumée avec les honneurs publics, on en vint à la question de l'ajournement et sir Hector Langevin parla en ces termes:

Comme les honorables députés ont pu le voir dans les journaux de ce matin, les funérailles de notre ami regretté auront lieu, dans cette ville, mercredi, et à Kingston, jeudi. Nous ne serons de retour ici, par conséquent, que vendredi et, dans les circonstances je pro-

poserai que, lorsque la séance sera ajournée, elle reste ajournée jusqu'à mardi de la semaine prochaine, le 16 courant, à trois heures.

En d'autres termes un ajournement d'une semaine et d'un jour. Sir Wilfrid Laurier, alors M. Laurier, s'exprima comme suit:

J'espérais qu'avant de faire cette motion, quelqu'un des ministres pourrait informer la Chambre si Son Excellence a choisi quelqu'un pour prendre la direction du gouvernement actuel. Je suppose que cela a été fait si les précédents anglais sont suivis, comme ils devraient l'être. Dans de telles circonstances, je pense que la motion d'ajournement devrait venir de pair avec une telle déclaration. Si l'honorable ministre est prêt à nous dire que Son Excellence a demandé quelqu'un pour former un cabinet...

Je demande, monsieur l'Orateur, qu'on prête une attention particulière à ces mots:

Si l'honorable ministre est prêt à nous dire que Son Excellence a demandé quelqu'un pour former un cabinet, je suis disposé à consentir tout de suite à un ajournement. Je conçois bien que le nouveau cabinet aura besoin de quelques jours pour se préparer aux durs travaux qu'il aura à faire durant la présente session, et nous ne saurions hésiter à voter un ajournement d'une courte durée; mais tant qu'un cabinet ne sera pas formé, il me semble que la meilleure manière d'expédier les affaires est d'ajourner de jour en jour en exceptant, naturellement, le jour des funérailles, afin que nous puissions recevoir immédiatement les décisions que Son Excellence jugera à propos de prendre relativement à la formation d'un cabinet.

Puis-je, monsieur l'Orateur, appeler l'attention de mon honorable ami sur ces paroles: "afin que nous puissions recevoir immédiatement les décisions que Son Excellence jugera à propos de prendre relativement à la formation d'un cabinet." Si un ajournement est absolument nécessaire, il serait dans l'ordre, il me semble, d'ajourner la Chambre de jour en jour afin que cette Chambre soit au courant de ce que le premier ministre fait relativement à la réorganisation de son cabinet et connaisse la nature des communications adressées au Gouverneur général à ce sujet. Puis viennent ces paroles de sir Wilfrid Laurier:

L'honorable député sait que telle a toujours été la coutume suivie en Angleterre.

Sir Hector Langevin fit ensuite quelques remarques, déclara qu'on l'avait prévenu du discours de M. Laurier et ajouta que, sous certains rapports, la coutume suivie en Angleterre différait un peu de celle qui avait prévalu dans ce pays. Sur ce, M. Mills, un des légistes constitutionnels les plus éminents qui aient siégé dans cette Chambre des communes, et surnommé le sage de Bothwell, cita des autorités et, à la fin de ses remarques, parlant de l'assassinat de M. Spencer Perceval, il dit:

La Chambre se réunit tous les jours pour surveiller les négociations et intervenir...

Remarquez bien ces paroles:

...au besoin à titre de grand conseil de la nation. Vu les précédents que nous avons, vu ce qui s'est passé en Angleterre dans des circonstances ayant quelque analogie avec celles dans lesquelles nous nous trouvons présentement, je crois que la ligne de conduite que nous propose l'honorable ministre aurait bien pu être proposée par lui s'il eût été capable, en même temps, d'informer la Chambre que Son Excellence avait fait mander quelqu'un pour former un ministère; mais cette information n'a pas été donnée à la Chambre et, malgré tout le respect que nous devons à la mémoire du premier ministre, nous sommes également tenus de ne pas négliger les devoirs que la loi, la constitution et notre responsabilité nous imposent.

Ce sont là les paroles de M. Mills, de Bothwell. La motion fut adoptée après la mise aux voix, et le 16 juin, une semaine plus tard, sir Hector Langevin annonçait la formation du nouveau ministère; M. Abbott, plus tard sir John Abbott, avait été chargé de former un cabinet, et l'on passa immédiatement à l'ordre du jour, bien qu'au cours de ses remarques, sir Hector Langevin eût prononcé ces paroles:

La vacance causée par la mort si regrettée du très honorable sir John Macdonald n'a pas été remplie et, en attendant la nomination de son successeur, les affaires du ministère des Chemins de fer seront administrées par un membre du cabinet.

Il faut songer, monsieur l'Orateur, que les circonstances n'étaient pas absolument différentes de celles dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui, car alors les scandales McGreevy appelaient l'attention de la Chambre, et l'une des motions étudiées de bonne heure le samedi matin—c'est plus tard dans la même journée que sir John Macdonald mourut—avait pour but de faire comparaître M. Connolly à la tribune de la Chambre parce qu'il avait refusé de remettre certains documents et pièces que lui avait demandés un comité parlementaire. J'attire l'attention sur cet incident parce qu'il indique clairement que, dans l'esprit du grand chef du parti libéral, sir Wilfrid Laurier, le Parlement, lorsqu'il est en session et s'occupe des affaires publiques, doit continuer de fonctionner comme tel de jour en jour.

L'hon. M. LAPOINTE: Pardon. Mon honorable ami admettra-t-il qu'il existe une différence entre les deux cas, puisque les nouveaux ministres d'alors occupaient un siège dans la Chambre et n'avaient pas à briguer de nouveau les suffrages?

L'hon. M. BENNETT: C'est vrai. Je remercie mon honorable ami d'avoir souligné ce fait, car cela me permet de traiter ce point d'une façon plus concise peut-être que je ne l'aurais fait autrement. La distinction est claire. C'est la distinction que faisait sir Wilfrid Laurier lui-même, lorsqu'il déclarait qu'il ne devait pas y avoir d'autre ajournement que

ceux de jour en jour, si ce n'est lorsqu'un nouveau ministère est formé; lorsque, comme le disait alors sir Wilfrid Laurier, il se produit une démission; lorsqu'un ministère a été défait et qu'un nouveau parlement est convoqué, comme dans le cas de la défaite de M. Baldwin, défaite que je discuterai maintenant; dans ces cas, le gouvernement a le plein droit de demander,—de fait ce n'est pas le gouvernement qui demande, mais la personne qui représente l'ancien régime qui propose la motion,—un ajournement afin de permettre l'élection des ministres et l'expédition des affaires du pays.

Nous de ce côté-ci de la Chambre des communes (*la gauche*) nous combattons cette proposition d'ajournement en nous fondant sur la distinction que signale mon honorable ami. La distinction est claire. Il ne s'agit pas d'un nouveau ministère. Dans l'autre cas, M. Abbott ayant formé son cabinet dans les trente jours qui suivirent la mort de sir John Macdonald, les ministres n'étaient pas forcés de briguer de nouveau les suffrages, car ils retenaient leurs portefeuilles, comme le déclara sir Hector Langevin dans la communication qu'il lut devant la Chambre de la part de M. Abbott qui se trouvait alors au Sénat. Mais, comme le dit sir Wilfrid Laurier, s'il s'était agi d'un nouveau ministère, l'ajournement aurait suivi, par la force des choses. Dans le cas même dont parle mon honorable ami, celui de M. Baldwin, on fit plus que soutenir le principe que nous défendons, car, lorsque M. Baldwin fut défait, quand la Chambre eut adopté la motion de défiance dans le gouvernement présentée par M. Clynes, le ministère de M. Baldwin cessa d'exister à ce moment même; mais M. Ramsay MacDonald ne pouvait prendre la direction des affaires. On ne l'avait pas encore appelé à former un ministère. C'est pourquoi M. Baldwin, conformément à la coutume parlementaire suivie depuis cent cinquante, ou plutôt deux cents ans, proposa d'interrompre les travaux de la Chambre. Dans quel but? Afin de permettre à M. Ramsay MacDonald et à ses ministres de tenter de se faire réélire, en qualité de ministres nouvellement nommés, et de revenir remplir les fonctions d'un gouvernement. C'est parce que le Gouvernement existe, dans le cas actuel, que nous nous opposons à la motion. Pour reprendre l'expression de M. Mills, ce "grand conseil de la nation", cette haute cour qu'est le Parlement, doit continuer à siéger sans interruption, non seulement pour que nous puissions traiter les questions d'intérêt général pressantes, mais pour que nous puissions savoir comment l'on réorganisera le ministère, quelle en sera la composition, quels en seront les membres, où ils tenteront de se faire réélire et dans quelles conditions ils continueront à remplir leurs fonctions. Je prie le ministre de la Justice de considérer les circonstances qui entourèrent la formation du ministère Abbott et les paroles prononcées par sir Wilfrid Laurier, alors le chef de l'opposition, dans des circonstances qui ne diffèrent pas beaucoup du cas actuel; il y trouvera une indication de la coutume à suivre, de la coutume appropriée, mûrie, réfléchie qui doit s'appliquer dans les affaires de cette sorte.

J'ai pris la parole avec quelque répugnance car je ne désirais pas prendre part de nouveau à la discussion; mais on crut bon, étant données les remarques que j'ai faites hier, que je réponde à mon honorable et savant ami (M. Lapointe). C'est la seule excuse que j'aie pour importuner de nouveau la Chambre et retarder ses travaux. Considérons pour un moment le principe essentiel, c'est-à-dire qu'un nouveau ministère a toujours le droit d'interrompre les travaux de la session et qu'un ancien ministère ne l'a jamais. Qu'on me permette de poser cette question aux honorables députés de la droite: Se rappellent-ils dans quelles circonstances deux membres du ministère de sir Wilfrid Laurier abandonnèrent leur poste? Se rappellent-ils dans quelles circonstances l'un d'eux se démit et l'autre abandonna ses fonctions? Sir Wilfrid Laurier demanda-t-il que l'on interrompît les travaux de la session? Non. Il déclara immédiatement que M. Sifton s'était démis et que M. Oliver avait prêté serment en temps et lieu et tentait de se faire réélire. Se rappellent-ils dans quelles circonstances M. Emmerson se démit? Tous mes honorables collègues se rappellent bien ces événements. La coutume n'a jamais été dans ce Parlement, quand sir Wilfrid Laurier en avait la direction, ou tout autre leader depuis la Confédération, de demander une suspension quand des vacances se produisaient, soit pour cause de mort, de démission, ou de défaite dans une élection. La coutume a toujours été que le Parlement continuât à siéger sans interruption; afin que, comme disait M. Mills, le grand conseil de la nation pût exercer le pouvoir et l'influence salutaires qu'il a toujours exercés; que le comité de la Chambre que l'on nomme le cabinet pût être formé.

Il est si évident que cette interruption des travaux ne saurait aucunement se justifier que mon honorable ami, tout en présentant son point de vue sous le jour le plus favorable,—non pas certes que ce point de vue méritât considération,—a bien fait voir par son peu d'enthousiasme, qu'au fond il partage mon avis. Pourquoi ne pas envisager cette question franchement? Le fait est que le

Gouvernement dit: "Nous demandons à la Chambre d'interrompre ses travaux parce que nous le désirons". C'est tout: "parce que nous le désirons". Non pas parce qu'il existe un motif quelconque; non pas parce qu'il existe aucune raison d'économie que l'on puisse connaître. Nous réunissons un grand nombre de fonctionnaires pour le temps de la session. Ils retourneront chez eux et l'on perdra un quart de million de dollars; car c'est la perte que cela entraînera, en ce qui concerne le personnel. Le ministre des Finances (M. Robb) dit que c'est un chiffre trop élevé.

L'hon. M. ROBB: Je pense que c'est une exagération de $200,000.

L'hon. M. BENNETT: Sûrement non, si l'on songe qu'il s'agit de six semaines de travail. Mais prenons-le au mot; fixons la somme à $50,000. Fort bien. Cette somme représente l'intérêt d'un million de dollars, pour un an, à un taux de 5 p. 100. Nous perdrions donc le revenu d'un capital d'un million de dollars, parce que M. Mackenzie King dit qu'il désire interrompre les travaux de la session. Examinons cette question franchement. Tel en est le côté pratique. Je demande à mes honorables amis, qui s'en vont dans l'Ouest parler d'économie de tribune en tribune, s'ils sont bien sincères quand ils prétendent que la Chambre devrait s'ajourner pour six longues semaines parce que tel est le désir du Gouvernement?

Avançons d'un pas, et j'en aurai fini de cet aspect de la question. J'ai parlé de cela hier et je n'y reviendrai pas aujourd'hui. J'ai cependant approfondi la question. J'ai parlé hier sans préparation et à la hâte, mais après avoir bien cherché, je puis citer une demi-douzaine de mesures, que le Gouvernement pourrait faire étudier au cours de ces six semaines. Il y a les ententes commerciales. Il n'est pas douteux qu'on ne les ratifie; aucun embarras à ce sujet je parlerai aussi de l'immigration au sujet de laquelle le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) a été si obscur et a fait preuve d'une si mauvaise mémoire hier après-midi. Il est certain que nous avons le droit d'être au courant de ces questions et que la loi peut être votée. On pourrait encore mettre à l'étude deux ou trois autres questions. Il y a les comités permanents de la Chambre à former. Ces comités pourraient se mettre au travail. Le comité des comptes publics pourrait lui aussi commencer ses travaux et le Rapport de l'auditeur général pourrait lui être soumis. Voilà autant de matière dont on pourrait s'occuper.

Mais depuis mon discours prononcé hier, monsieur l'Orateur, il s'est produit un incident de très grande importance, une affaire bien aussi importante pour la vie nationale de ce pays, aujourd'hui, que l'était la question discutée par le Parlement à la mort de sir John A. Macdonald. C'est cette affaire que le ministre de la Justice a fort justement qualifiée; il s'agit de la contrebande, il s'agit d'une perte de revenu, il s'agit de ces graves scandales signalés à l'attention de la Chambre: on s'est livré à la contrebande non pas clandestinement, non pas en cachette, mais ouvertement, avec l'aide et la connivence de ceux payés pour l'empêcher. Telle est l'accusation portée devant la Chambre et je dirai que si jamais les paroles de David Mills ont été à propos, c'est bien ici: le grand conseil du Parlement ne devrait pas sortir de cette enceinte et ses membres ne devraient pas s'en aller chez eux quand apparaissent aux dossiers de la Chambre des accusations si graves, si sérieuses, si grosses de conséquences, dangereuses pour notre vie sociale. Je le demande au ministre de la Justice: Pense-t-il, pour un moment, que son grand et vénéré chef eût tant soit peu donné son appui à une proposition d'ajournement du Parlement pendant un mois à l'époque de la mort de sir John A. Macdonald, alors que la Chambre discutait le scandale McGreevy-Connolly? Voici une accusation formulée par mon honorable ami de Vancouver-Centre qui, en langage très modéré, a indiqué ce qui en était, état de choses qui, le ministre des Finances, l'a reconnu avec sa franchise habituelle, existait au su du Gouvernement; et qui a fait dire au ministre de la Justice que personne n'ignore l'existence de la contrebande. Comment alors, monsieur l'Orateur, pourrions-nous corriger ces abus? Une des observations faites par le ministre des Douanes dans son discours d'hier soir, en réponse à ces accusations, m'a frappé. Qu'a-t-il déclaré? Il a dit: "L'année dernière, le Parlement a voté $350,000 en vue de réprimer ces abus". Le ministre de la Justice dit encore: "Nous avons fait de notre mieux pour venir à bout de cette difficulté". Cependant, hier soir, le ministre des Douanes déclarait: "nous avons dépensé jusqu'à date $23,100". On n'a dépensé que $23,100 quand, à la demande du Gouvernement nous avions voté $350,000. Pourquoi ne les a-t-on pas dépensés? Pourquoi ne s'en est-on pas servi? Que nos honorables amis répondent. On n'a dépensé que $23,100 et il est maintenant notoire, de l'aveu même des ministres, que ces derniers connaissaient l'existence de cet état de choses depuis dix mois, depuis bientôt douze mois. Je le répète, la Chambre avait voté $350,000 pour mettre

fin à ce mal et l'on n'en a dépensé que $23,100. Pourquoi? C'est ce que les gens se demandent. On se demande: "Etes-vous sincère et sérieux ou non, au sujet de cette affaire? Vous en amusez-vous ou non? Pourquoi ne dépensez-vous pas cet argent? Pourquoi n'avez-vous pas pris les mesures que vous aviez en vue quand vous avez prié le Parlement de vous voter cet argent?" Voilà ce que se demande le pays. Telles sont les questions que posent les hommes d'affaires. Il y a des hommes d'affaires qui ont été acculés à la faillite par la concurrence des marchandises apportées des Etats-Unis sans payer de droits. Je ne dis pas que mes honorables amis de droite ne sont pas aussi désireux que moi de mettre fin à ce trafic, mais il y a comme une tendance—ah! Nul d'entre nous ne l'ignore: plus on vieillit, plus on devient apathique pour l'exécution de ses devoirs. On ne manquera pas d'être frappé par l'énergie que le ministre des Douanes met dans l'accomplissement de ses fonctions. On ne peut publier qu'avec l'âge l'enthousiasme de la jeunesse fait place à l'apathie de l'âge. Voilà ce qui explique tout. Je ne prétends pas que le ministre des Travaux publics souffre de l'apathie de l'âge; c'est plutôt de l'apathie de la jeunesse.

J'ai écouté les déclarations des honorables députés de la droite et celle du ministre et certes ils n'ont donné aucune raison pour laquelle il fallait employer seulement $23,000 d'un crédit de $350,000.

L'hon. M. ROBB: Oui, j'ai indiqué une raison. J'ai montré que nous avons perçu 10 millions de plus.

L'hon. M. BENNETT: Non, l'honorable ministre est trop avisé pour dire cela, je crois. Il n'affirme pas, je le sais, avoir dépensé $23,000 pour obtenir 10 millions, car en ce cas il eût perçu 150 millions en dépensant la somme entière. Mais mon ami très admiré, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) déclare que le commerce a été actif, que nos importations se sont accrues, et que le revenu que les contrebandiers ont permis à l'échiquier de retirer dépasse de 10 millions celui de l'année précédente. Voilà tout ce qu'il a dit. Voilà tout ce qu'il a voulu dire.

Je le demande à la députation entière, en particulier aux progressistes et aux indépendants: croyez-vous que nous remplissons nos fonctions de députés si ce grand conseil national cesse de siéger six semaines? Quelqu'un le croit-il vraiment dans son for intérieur? J'éprouve autant d'inconvénient que quiconque à rester ici, mais dans mon âme et conscience, vu les accusations portées ici hier soir, je croirais manquer à mon devoir et à mon mandat de député en ce grand conseil de la nation si je ne mettais pas de côté mes sentiments et mes intérêts personnels pour rester ici. J'ai été élu ici pour faire de mon mieux mon devoir envers le peuple canadien, et j'y manquerais si je consentais à un ajournement autre que celui d'un jour à l'autre. Je siégeais au Parlement durant les jours agités de la guerre, et je me souviens que quelqu'un porta des accusations touchant les obus et affaires de ce genre. Je vois vis-à-vis de moi trois de mes vieux amis qui étaient alors au Parlement; vous imaginez-vous le langage qu'ils eussent tenu, si le gouvernement avait proposé alors un ajournement de six semaines? Nous sommes en face d'une situation grave, et je demande à ce grand conseil de la nation de ne pas la traiter à la légère.

L'honorable député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a posé une question que je dois mentionner avant de reprendre mon siège. "Qu'entend-on par gouvernement stable"? a-t-il dit. Un gouvernement stable est un comité du Parlement composé de députés et de sénateurs, assuré de l'appui de la majorité des députés aux communes, faisant profession d'une même politique et obéissant à un même chef appelé premier ministre; un groupe ayant une politique connue, capable d'administrer les affaires et ayant la volonté et le pouvoir de gouverner sans sacrifier ses principes ou ses convictions déclarées pour se maintenir. Voilà ce que c'est qu'un gouvernement stable, voilà ce que le pays réclame et ne peut obtenir. Nous ne pouvons avoir un gouvernement stable si nous ajournons la Chambre six semaines pour permettre la réorganisation du Gouvernement, contrairement à l'usage qui, disait sir Wilfrid Laurier en 1891, ne doit pas être violé. Quand la mort du premier ministre d'alors a dissous le Gouvernement, sir Wilfrid Laurier a déclaré qu'il était important de renseigner le Parlement, au jour le jour, sur la formation du gouvernement réorganisé. Le cas même signalé par mon très honorable ami proclame le principe pour lequel nous luttons, à savoir que lorsqu'un programme législatif a été soumis au Parlement, et qu'un comité de ce Parlement a affirmé son droit à être le gouvernement,—que dis-je? a obtenu un vote de confiance du Parlement, un vote par lequel il est proclamé gouvernement,—c'est alors le devoir de ce comité de la Chambre, de ce cabinet ou gouvernement de remplir ses fonctions ou de démissionner; et le seul moyen pour lui de remplir ses fonctions, c'est de passer à l'exécution de son programme législatif. Y manquer, c'est s'avouer vaincu—et nos amis ne sont pas de

cette trempe d'hommes, je l'espère du moins. Y manquer, c'est s'avouer incapable de gouverner ou inapte, et ils ne l'admettront pas non plus. L'ajournement, c'est un triple aveu d'incapacité, d'inhabileté et de crainte fait au peuple canadien; mais la crainte n'a jamais dominé l'esprit des gens qui siègent sur les bancs des ministres, débris d'un grand gouvernement, parce qu'alors ils ne seraient pas où ils sont. Voilà la situation que j'expose à la Chambre et au pays, fort de l'assurance qu'après mûre réflexion, sachant que le règlement de cette affaire peut contraindre les députés de la droite à rester à leur place, quelque difficile que puisse être leur tâche, la députation ne permettra pas un ajournement contraire à un principe.

Je me suis levé simplement pour faire ces remarques en réponse à ce que le ministre de la Justice a si bien exprimé, à savoir que nous devrions étudier cette question sans animosité—nous n'en avons pas—mais qu'au contraire, hommes publics de bonne volonté, investis pour l'heure du pouvoir et de l'autorité, nous devons nous acquitter de notre mieux de nos responsabilités actuelles afin d'assurer au pays l'objet préconisé par mon ami: un gouvernement stable.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, cette Chambre siège depuis près d'un mois et la motion actuellement en discussion demande un ajournement de six semaines, après que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône sera terminé. J'ai écouté avec assez d'attention les discours prononcés jusqu'à présent sur l'adresse et vers la fin je me suis convaincu que bon nombre des honorables députés de la droite parlaient en vue de l'élection qui se poursuit actuellement dans la circonscription de Prince-Albert. Nous avons entendu les membres du Gouvernement prolonger le débat deux ou trois jours et de fait l'accaparer avec les progressistes. Vers minuit, j'ai voulu prendre la parole, et aussitôt que j'eus proposé l'ajournement du débat, le leader de la Chambre, le ministre de la Justice (M. Lapointe) annonça que la demande d'ajournement de six semaines serait l'ordre du jour suivant. Il se peut que la discussion de cette proposition d'ajournement pour six semaines soit inutile, car advenant le cas où l'adresse serait repoussée par cette Chambre, ce qui est probable, le débat auquel la présente motion a donné lieu serait autant de temps absolument perdu. Quelques honorables députés se sont indignés non seulement des paroles prononcées dans cette Chambre mais de certains commentaires de journaux et de l'opinion exprimée à l'extérieur par des honorables membres de cette Chambre. J'entends par là les accusations d'achat, de marchandage et de brocantage se rapportant aux affaires du Parlement. A ce sujet, je désire mentionner un article paru dans les journaux, le 15 décembre. C'est une dépêche de la Presse Canadienne, datée de Saskatoon, d'après laquelle le whip du parti progressiste aurait dit:

Le parti progressiste vendra son appui pour le plus grand avantage de l'Ouest.

Voilà une déclaration attribuée au whip du parti progressiste dans cette Chambre, avant la réunion du Parlement.

L'hon M. ROGERS: Quel journal?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): C'est une dépêche de la Presse Canadienne publiée dans le *London Free Press*, de London, Ontario, édition du 17 décembre. A ma connaissance, cette déclaration n'a pas été contredite.

M. CAMPBELL: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Les paroles citées par mon honorable ami m'ont été attribuées par le *Saskatoon Star*. Je tiens à dire que je n'ai jamais employé le mot "vendra". J'ai dit que l'appui du parti progressiste serait donné pour le plus grand bien de l'Ouest.

M. SPENCER: Je demande à m'expliquer sur un fait personnel. L'honorable député a lié mon nom à certaines déclarations de journaux. Ce qu'il a cité m'est tout à fait étranger, je ne connais rien de cela.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Il est bon d'éclaicir ces choses-là même s'il est un peu tard. Je prends la parole des honorables députés s'ils déclarent qu'ils n'ont jamais parlé ainsi; qu'ils n'ont jamais employé le mot "vendre". Cependant, c'est un rapport de la Presse Canadienne, je n'en dirai pas davantage.

Le discours du trône que nous connaissons depuis quelques semaines porte à croire que quelqu'un en tout cas, le premier ministre ou le Gouvernement, a dû se dire que certaines propositions tenteraient le parti progressiste. Je trouve, au cours d'un débat relativement à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, qui eut lieu en cette Chambre en 1924, cette déclaration du ministre des Chemins de fer:

Le Parlement, tel qu'il est constitué actuellement, ne votera pas d'argent pour le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson maintenant.

Le parti libéral recevait alors du parti progressiste, qui insistait pour la construction de ce chemin de fer, un appui beaucoup plus effectif. Le parti progressiste comptait alors 62 membres dans cette Chambre quand il n'en

a plus que 24, et bien que le whip du parti affirme qu'il n'a pas employé le mot "vendre" dans cet entretien, il ne nie pas qu'il discutait l'attitude à venir du parti dans cette Chambre. La Chambre se prononça sur la proposition de terminer immédiatement la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, et bien que le Gouvernement comptait à ce moment-là 117 partisans et le parti progressiste 62 membres, cette proposition fut repoussée. Comment se fait-il qu'elle revienne dans le discours du trône cette année? Comment se fait-il aussi que le projet du crédit agricole abandonné également par le Gouvernement, se retrouve dans le discours du trône que le Parlement est à discuter? Les honorables députés pourront s'examiner là-dessus.

J'ai à la main un éditorial du *Winnipeg Free Press*, journal qui appuie fortement le Gouvernement. J'y lis:

> Le très honorable M. King, le premier ministre, a été emporté dans la débâcle en Ontario et il est sans siège. Ses ministres ontariens ont été battus avec lui: l'honorable George Graham, l'honorable T. L. Low, l'honorable James Murdock, l'honorable George Gordon et l'honorable Vincent Massey. Le Gouvernement a subi des revers au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse. . . . M. King, sans doute, peut obtenir un siège à Québec. Il est encore premier ministre, mais il recommandera tout probablement au gouverneur de demander à M. Meighen de former un gouvernement.

Telle était l'opinion d'un journal libéral dans l'Ouest canadien, et c'était le parti que le cours naturel des choses imposait au Gouvernement. Je lis plus loin dans l'article:

> Il faut reconnaître à M. Meighen le mérite d'avoir couru le risque d'une candidature à Portage-la-Prairie. C'était montrer un esprit sportif et personne ne contestera au chef conservateur le droit à ses lauriers.

Et ainsi de suite. A ce propos, je commenterai de plus un point signalé par l'honorable député de Fort-William (M. Manion), je veux parler de la déclaration faite par le premier ministre dans le comté de Prince-Albert, quand il a parlé d'un jeune homme assez audacieux, dit-il, pour venir lui faire opposition dans un comté où il n'avait pas la moindre chance de se faire élire. Il a dit:

> Il a ajouté qu'un jeune homme de ressources modiques ne faisait pas un dépôt de $200 pour le plaisir de la perdre.

Le premier ministre est très confiant de gagner là-bas. M. Dunning, qui accompagnait M. King, a cependant laissé échapper des paroles significatives. Il a dit aux électeurs:

> Les électeurs ne doivent pas être trop confiants. C'est ce qui paraît anodin qui est dangereux, a dit M. Dunning.

Le ministre de la Justice (M. Lapointe), leader de la Chambre, a demandé franc jeu pour le premier ministre, dans ses remarques, cet après-midi; il a déclaré qu'un remaniement

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

sous la direction du premier ministre est nécessaire et que nous, le groupe le plus fort, nous ne devrions pas nous opposer à un ajournement de six semaines. A ce sujet, permettez-moi de relever quelques assertions faites par le premier ministre en Saskatchewan. Il a parlé aussi de franc jeu et il trouve à redire à ce que les conservateurs aient présenté un candidat. A son dire, c'est une tache pour l'un des deux grands partis du pays et c'est à eux de découvrir qui lui a suscité ce jeune adversaire. On lui fait dire:

> M. King, passant au vote donné hier soir à la Chambre, fit observer que les députés progressistes, indépendants et travaillistes ont voté avec les libéraux pour assurer au Gouvernement une majorité de dix.

Je me demande s'il accordera la même importance à l'événement d'hier soir, alors que le Gouvernement a obtenu une majorité d'une voix.

Dans son discours à la Chambre, l'autre jour, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a fait consigner au Hansard une lettre portant la signature du premier ministre. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) ont eu une entrevue avec le premier ministre touchant une question mentionnée dans une lettre qu'ils lui avaient adressée auparavant. Le premier ministre avait répondu par des promesses de vive voix, mais elles ne satisfaisaient pas les honorables députés. Ils ont reçu des promesses du premier ministre dans le passé, comme les membres du parti progressiste, et ils ont déclaré très catégoriquement dans cette conversation: "Nous n'avons pas la moindre confiance dans le gouvernement King ou ses promesses." Ils réclamaient une déclaration ou une promesse écrite. Il est significatif que la lettre est en date du 28 janvier, Ottawa, jour où le premier ministre est parti pour Prince-Albert afin de s'y faire élire et où un vote était sur le point d'avoir lieu à la Chambre. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et son collègue le député de Winnipeg-Nord n'avaient aucune confiance dans les promesses du premier ministre et, avant de voter pour lui et son gouvernement, ils voulaient un engagement en toutes lettres qui le forçât à tenir ses promesses. La lettre adressée au "Cher monsieur Woodsworth", en date du 28 janvier, est la preuve la plus claire et la plus catégorique qu'un gouvernement battu au scrutin a mené des négociations touchant des questions de grande importance pour le public, afin d'obtenir des partisans à la Chambre et de se maintenir en défiant l'opinion publique. Et le Gouvernement demande maintenant un ajournement de six semaines pour reconstituer ses forces délabrées.

(La séance est levée à six heures, conformément au règlement, sans consultation de la Chambre.)

JEUDI, 4 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

RECTIFICATION

A l'appel du l'Ordre du jour:

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, hier, au cours de certaines allusions aux recettes douanières j'ai fourni des statistiques, et aujourd'hui en parcourant les Débats je lis que ces chiffres embrassaient les diverses années financières. Une erreur a été commise; j'aurais dû dire que ces statistiques se rapportaient aux huit mois se terminant le 30 novembre. Je fais cette correction pour que ma déclaration soit exacte.

SORTIE DE L'ALCOOL DES DISTILLERIES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. GEORGES H. BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Monsieur l'Orateur avant l'appel de l'Ordre du jour, je désire déclarer que le 1er février l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a demandé si je déposerais sur le bureau tous les décrets adoptés depuis deux ans au sujet de la sortie de l'alcool des distilleries dans une période plus courte que celle qui est prescrite par la loi du revenu de l'Intérieur. Je suis heureux de déposer maintenant ces décrets sur le bureau de la Chambre avec une copie pour mon honorable ami.

SUITE DE LA DISCUSSION DE LA MOTION D'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion de l'honorable M. Lapointe, demandant que la Chambre s'ajourne immédiatement après la conclusion du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et reste ajournée jusqu'au 15 mars 1926, ainsi que d'un amendement de l'honorable M. Stevens.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, quand la séance fut levée hier, je faisais allusion à l'adresse supplémentaire que le premier ministre a soumise au Parlement le 28 janvier dernier, par la bouche de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Il est peut-être préférable que je cite le document en question. Voici:

Ottawa, 28 janvier 1926.

A monsieur J. S. WOODSWORTH, député,
Chambre des communes, Ottawa.

Cher monsieur WOODSWORTH,

En réponse à la lettre, datée du 7 janvier, par laquelle M. Heaps et vous-même me demandez à connaître les intentions du Gouvernement au sujet du dépôt de projets de loi relatifs: 1, à la distribution de secours aux sans-travail; 2, à la création de pensions pour les vieillards, je vous renvoie, pour ce qui concerne les victimes du chômage, à la réponse donnée aujourd'hui dans la Chambre des communes par l'honorable Ernest Lapointe, au nom du Gouvernement, à la question que vous aviez posée, et par laquelle le Gouvernement annonce son intention de continuer comme par le passé la pratique déjà suivie de coopérer avec les autorités provinciales et municipales les premières années après la guerre. Répondant à une question de M. Neill, l'honorable M. Lapointe déclara en outre que le Gouvernement avait l'intention de déposer, au cours de la session actuelle, un projet de loi concernant les pensions à la vieillesse.

Je vous prie d'observer que la déclaration de M. Lapointe est en parfait accord avec ce que je vous ai exprimé lors de la conversation que j'ai eue avec vous et M. Heaps à la suite de la lettre que vous m'aviez écrite sur ce sujet.

En ce qui concerne les modifications à la loi sur l'immigration, à la loi de naturalisation et au Code criminel dont il a été question dans notre entrevue, j'aime à dire qu'ayant depuis discuté avec les ministres que cela intéresse les modifications projetées, je suis en mesure de vous donner l'assurance que le Gouvernement déposera des projets à cette fin au cours de la session commencée.

Sincèrement,
W. L. MACKENZIE KING.

Avant de soulever cette question, j'ai fait allusion au sentiment qui règne dans le public, savoir qu'il y a eu passablement de marchandage entre le ministère et certains groupes parlementaires dans le but de maintenir le Gouvernement aux affaires. J'ai même mentionné une dépêche de la presse canadienne, niée ensuite par le whip en chef du parti progressiste et par l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell). Je relève un passage de la dépêche en question ainsi conçu:

Le parti progressiste vendra son appui dans le meilleur intérêt de l'Ouest.

Mes honorables amis ont nié l'exactitude de cette dépêche en ce qui regarde le mot "vendre" et j'accepte leurs dénégations. Je ne doute pas un seul instant de la véracité de mes honorables amis. J'ai toujours eu passablement d'estime pour les membres du groupe agraire; et je regrette de ne pouvoir en dire autant de leur leader.

Il y a toutefois un autre passage dans cette dépêche que l'honorable député de Mackenzie n'a pas nié et le voici:

La question fondamentale qui décidera de leur attitude (les progressistes), c'est le programme législatif qu'ils pourront faire adopter dans l'intérêt de l'Ouest.

On a donc apparemment satisfait aux demandes de mes honorables amis puisque le Gouvernement a promis dans le discours du trône de présenter des mesures législatives,—prenez bien note de ces mots "présenter des mesures législatives", qu'il n'espère peut-être pas faire adopter,—dans le sens désiré, quoique par le passé le Gouvernement ait fait tout son possible pour assurer la défaite de pareils projets de loi. Le leader du soi-disant groupe travailliste ici, c'est évident, est devenu jaloux de l'influence du parti progressiste. Quoiqu'il eût, en compagnie de son collègue, discuté la situation avec le premier ministre et obtenu de vive voix l'assurance que le Gouvernement se rendrait à leurs désirs, mes honorables amis n'étaient pas satisfaits et, avant le prochain vote, ils insistèrent pour que le premier ministre leur donnât une déclaration précise sous sa signature, de ce qu'il ferait dans les circonstances. Y a-t-il à s'étonner après cela que le public soit alarmé; que les journaux du Canada publient à pleines colonnes et au jour le jour des allusions au marchandage qui s'étale au grand jour à la Chambre des communes?

Et ici, afin de mieux me faire comprendre, je répéterai certaines observations que j'ai faites hier soir, avant la suspension de la séance à six heures. Pour ce qui est de la lettre que le premier ministre a adressée à M. Woodsworth, j'ai déclaré ce qui suit:

> Voilà la preuve la plus claire et la plus formelle du fait qu'il y a eu marchandage concernant des questions d'intérêt public, dans l'unique but de s'assurer un certain appui dans cette Chambre et afin de permettre à un gouvernement défait aux urnes électorales de se maintenir aux affaires au mépris de l'opinion publique. Le Gouvernement demande maintenant un ajournement de six semaines afin de reconstituer ses forces décimées.

Mes honorables amis qui étaient ici hier et qui ont entendu les explications du ministre de la Justice, se feront une idée plus exacte de la situation, si je cite les propres paroles du ministre. Voici:

> Donc, nous sommes le Gouvernement et nous demandons franc jeu, et avec la même loyauté que nous les libéraux nous aurions avec plaisir accordée au très honorable membre, s'il avait obtenu la majorité des votes dans la Chambre.
>
> Le Gouvernement sollicite un ajournement pour faciliter au premier ministre la tâche de compléter son ministère, afin d'être en mesure de s'acquitter régulièrement des actes administratifs, législatifs et parlementaires.

Le leader du Gouvernement admet par là que le ministère est incapable dans les conditions actuelles de continuer. On comprendra alors pourquoi il est important pour lui d'avoir l'appui de certains groupes. Le ministre de la Justice continue en disant:

> ...que le ministère soit au complet et que chaque département soit représenté ici par un ministre.

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

Or, le discours du trône annonce qu'on a l'intention de fusionner plusieurs ministères et d'éliminer certains portefeuilles. La Chambre ne sait pas au juste ce que l'on se propose de faire, mais le chef des forces ministérielles à la Chambre, évidemment embarrassé, prétend qu'il faut que chaque département soit représenté ici par un ministre. Les honorables membres qui siègent derrière les banquettes ministérielles croient-ils que les ministres battus aux dernières élections sont mieux qualifiés qu'eux pour prendre la direction des ministères et les administrer? Je me le demande. Le premier ministre lui-même a subi un échec décisif dans la circonscription où il a voulu sonder l'opinion publique à son égard et à l'égard de son ministère. Sa défaite devrait suffire pour le convaincre, lui et ses collègues, que le peuple n'a pas beaucoup d'estime pour celui qui a dirigé les forces libérales depuis quelques années. Pourtant M. King s'était présenté dans une circonscription où il était bien connu, tandis qu'il ne l'est pas dans celle où il essaye maintenant de se faire élire. Peut-être me permettra-t-on de dire ici que le ton de reproche, le ton insolent sur lequel M. Mackenzie King s'est adressé aux électeurs de Prince-Albert ne lui fait guère honneur. "Comment", dit-il, "d'où vient ce jeune homme qui me fait la lutte? Qui ose le mettre en lice contre le grand William Lyon Mackenzie King? Il faut que le peuple sache qui est au fond de ce complot." Eh bien! qu'on me permette de dire qu'il y a au Canada un groupe d'hommes qui sont prêts à défendre l'empire, prêts à faire tous les sacrifices nécessaires pour assurer le maintien et la survivance de cet empire. Est-il surprenant qu'un de ces hommes qui ont servi dans les rangs de l'armée canadienne durant la plus grande crise que cet empire ait jamais connue, se dresse aujourd'hui pour combattre même le soi-disant grand William Lyon Mackenzie King? L'honorable député de Fort-William (M. Manion) l'a très bien expliqué hier. J'aurais perdu toute confiance en mon pays si, dans la crise nationale que nous traversons, personne n'avait été désigné pour faire la lutte à cet homme. Maintenant le ministère demande à la Chambre de s'ajourner jusqu'au 15 mars, afin de lui permettre de récupérer ses forces et de faire élire un certain William Lyon Mackenzie King. Les libéraux désorganisés cherchent un chef et le ministre de la Justice lance cet appel plaintif: Soyez généreux à notre égard; nous ferions la même chose pour vous dans de pareilles circonstances. A-t-il oublié les déclarations de ce même William Lyon Mackenzie King après les élections générales de 1921, au sujet du très honorable leader du groupe le plus nombreux de la

Chambre, lorsque ce dernier a voulu se faire élire dans une circonscription proche d'ici et où il était bien connu? Cette fois-là l'homme qui prétend aujourd'hui être premier ministre avait, j'oserai dire, grossièrement dénaturé les faits, et il manifeste la même impertinence dans l'élection de Prince-Albert. Voilà qui devrait suffire au ministre de la Justice; cela indique ce que le parti vis-à-vis ferait dans pareille circonstance.

Comme je l'ai déjà dit, le discours du trône laisse entendre qu'on va fusionner certains ministères. Nous ne savons pas combien de ministres vont se présenter de nouveau à l'élection; il est possible qu'il n'y en ait aucun à part le premier ministre. Alors pourquoi cet ajournement? Hier soir, j'ai cité l'article publié par le *Winnipeg Free Press* au lendemain des élections générales. Selon ce journal, il ne restait plus au premier ministre, dans la circonstance, qu'à remettre sa démission et à prier Son Excellence de s'adresser au très honorable leader de l'opposition pour former un ministère. Mais le premier ministre et ses collègues ne voulurent pas faire cela; ils décidèrent de s'accrocher au pouvoir, peu importe les conséquences. Mais ils ont effectivement annoncé que le Parlement serait convoqué le plus tôt possible, qu'il se réunirait le 10 décembre pour expédier les affaires publiques. La date fut ensuite portée au 7 janvier. Voici bientôt un mois que la Chambre siège et il est bien évident que le Gouvernement concède qu'il est incapable de se maintenir et d'administrer la chose publique. Le discours du trône est en contradiction absolue avec les professions de foi du leader du parti ministériel et de son Gouvernement. J'en ai parlé hier; il y a en particulier la question du chemin de fer de la baie d'Hudson. A ce sujet le très honorable George P. Graham, ministre des Chemins de fer avait déclaré que le Parlement tel qu'il était constitué alors ne voterait pas de crédits pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Il y avait cent dix-sept libéraux à la Chambre à cette époque et soixante-trois ou soixante-quatre membres du parti progressiste s'y trouvaient et demandaient la construction de cette voie ferrée. Mais maintenant que les forces libérales sont décimées, que leurs rangs sont amoindris on fait apparemment un effort pour avoir l'appui des progressistes. Mes honorables amis de la droite leur disent: "Nous vous promettons n'importe quoi si vous nous permettez de continuer." Est-il surprenant de voir que les progressistes n'ont aucune confiance dans le gouvernement King? Ils ont bien lieu de ne pas avoir confiance. Ils comprennent aujourd'hui que le Gouvernement compte sur eux pour pouvoir continuer. Afin d'avoir leur appui, le Gouvernement doit accorder aux progressistes tout ce qu'ils demandent. J'ai trop d'estime envers mes honorables amis du parti progressiste pour m'imaginer qu'ils ont foi en un gouvernement qui est forcé, dans ces circonstances, d'accorder de telles concessions afin de pouvoir s'accrocher au pouvoir. Il y a certainement quelque chose de plus élevé et de plus noble dans la vie publique que de détenir le pouvoir.

Mais la chose la plus significative, que dis-je, la plus amusante qui se soit produite à la Chambre depuis des années, c'est cette motion d'ajournement de six semaines, ou jusqu'au 15 mars, sans que le leader du Gouvernement en ait expliqué les raisons, sans un mot de sa part. La motion est venue devant la Chambre et le débat s'est commencé sans qu'on ait tenté de la justifier. Bien qu'un grand nombre de députés aient été présents nous n'avons eu aucune justification de cette motion avant hier, alors que le leader intérimaire du Gouvernement (M. Lapointe) a présenté son plaidoyer. Il a blâmé les honorables députés de la gauche de lui avoir enlevé l'occasion de parler quand la motion a été présentée. Je ne pense pas qu'une prétention, —je ne dirai pas plus ridicule,—plus étrange ait été jamais avancée, parce qu'on sait parfaitement bien que l'honorable leader de la Chambre avait le droit de parler au sujet de cette motion et aurait dû le faire. L'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) lui aurait volontiers cédé sa place s'il avait montré le désir de parler en cette occasion. Après que le débat eut duré quelque temps, il a pris la parole pour dire: "Oh, traitez-nous loyalement, ne nous causez pas d'embarras quand nous souffrons. Nous désirons servir le pays et nous désirons particulièrement continuer de gouverner. Nous ne voudrions pas passer aux froides régions de l'opposition."

Il est assez significatif que cette motion porte la date du 2 février. Les honorables députés savent qu'il existe un vieil adage disant que l'ours, habitué à hiverner dans un endroit chaud, sort de sa retraite le 2 février et examine les environs. Si le soleil brille, il retourne à sa cachette car il doit y avoir encore six semaines d'hiver. C'est ce que le Gouvernement a fait. Le 2 février, quand il a vu que le soleil était resplendissant toute la journée et que les perspectives annonçaient des tempêtes pendant les six prochaines semaines, il nous a dit: "Mes amis, si vous voulez retourner chez vous six semaines nous allons attendre l'arrivée du printemps pour expédier les affaires de la Chambre."

Cet appel a été suivi d'un discours du ministre des Finances. Quel a été son plaidoyer? Nous étions en droit d'attendre de lui des

argumments solides, susceptibles d'influencer le jugement des membres de la Chambre et de leur faire voir pourquoi nous devions avoir un ajournement. Nous a-t-il donné ces arguments? J'ai écouté ses observations et j'ai lu le Hansard de ce matin, mais je n'ai rien trouvé dans ce sens. Il a tenté de diminuer les accusations portées par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens), accusations plus sérieuses que jamais on ait porté contre un gouvernement en Canada. Les a-t-il réfutés? Oui, à sa manière. Il a dit: "Il est parfaitement vrai qu'actuellement, les contrebandiers d'alcool sont nombreux. Il y a un an, le Parlement a voté $350,000 pour supprimer la contrebande et le trafic illicite des spiritueux, mais le Gouvernement ne peut rien faire, il est absolument impuissant. L'automobile permet à ces gens de déjouer les efforts du Gouvernement." Je n'ai pu m'empêcher de songer quelle force le Gouvernement aurait pu déployer, s'il avait utilisé les automobiles à sa disposition. Mais on n'a dépensé que $23,100 des $350,000 votés dans ce but.

Le ministre des Finances ajoute: "Mais ces contrebandiers de Montréal ont tenté de me faire perdre mon élection" et j'ai essayé de les relier à l'organisation tory de Montréal. Je suis heureux d'apprendre qu'il existe une organisation tory à Montréal; je l'ignorais auparavant. Pour ce qui est des conservateurs de la province de Québec, ils n'ont pas profité pour la peine du concours que lui auraient prêté ces trafiquants frauduleux d'eau-de-vie, mais je me rappelle que si le ministre des Finances avait à lutter dans sa propre circonscription, les autres candidats avaient d'autres obstacles à surmonter. Je me souviens fort bien des élections et je ne les oublierai pas de sitôt. Je regrette l'absence du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) en ce moment. Etant donné que le ministre des Finances a fait intervenir cette question, je me crois autorisé à raconter certains incidents survenus dans d'autres divisions électorales. On se rappellera qu'au cours de la dernière session du Parlement,—il en a même été question à toutes les sessions,—les honorables députés qui siègent à ma gauche, censément avec l'approbation du Gouvernement, ont préconisé et débattu une certaine proposition, savoir le vote transférable dans les circonscriptions uninominales. Mais il n'a été adopté aucune mesure législative à cette fin, bien que la question restât inscrite au Feuilleton jusqu'au dernier jour de la session. Cependant, au cours des dernières élections, ils eurent recours à un système tout à fait nouveau. Même avec les 83,000 agents d'élection rétribués sur les fonds du trésor public qu'ils avaient au cours de la dernière campagne, ils adoptèrent un système absolument nouveau, non pas le vote transférable dans les circonscriptions uninominales, mais la translation des électeurs en personne dans d'autres circonscriptions en vue de venir en aide au Gouvernement dans ses difficultés. Je me rends parfaitement compte de la responsibilité qu'assume un député lorsqu'il fait des déclarations dans cette Chambre. Il est vrai que l'on voit souvent un membre du Parlement faire des déclarations hardies en temps d'élection, mais au Parlement même, les honorables députés devraient peser leurs paroles avec soin. J'ai dit que le Gouvernement avait adopté un système de toute nouveauté; comme le vote transférable dans les circonscriptions uninominales n'avait pas été décrété, on a transféré les électeurs en personne d'une division à l'autre, je dirai même, d'une province à l'autre. Je vois que mes honorables amis de Québec m'épient comme si j'étais sur le point de faire une déclaration hardie. Ils seront étonnés d'apprendre que l'on a transporté un plein wagon de citoyens de Québec dans la circonscription d'Oxford-Sud et que l'on a délibérément essayé de faire inscrire ces gens sur les listes de cette division. Après avoir échoué plusieurs fois, ils réussirent à en faire inscrire au moins sept sur la liste d'un arrondissement de scrutin de cette circonscription. Ce n'est que le jour de la présentation des candidats, alors que le registraire me remit la liste des noms qu'ils avaient ajoutés, que je constatai l'inscription des noms de ces personnes sur la liste des électeurs. Il serait peut-être bon de faire voir clairement à quel point je me rendais compte de la nécessité qu'il y avait de surveiller les choses de près. Le 19 octobre, j'avais fait publier dans les journaux de la région un avis ainsi conçu:

Avertissement

Au président d'élection et aux registraires chargés de confectionner la liste des électeurs d'Oxford-Sud.

Il est à ma connaissance personnelle que certains registraires des districts ruraux inscrivent sur les listes d'électeurs destinées à servir à cette élection d'Oxford-Sud les noms de gens qui, non seulement n'ont pas le droit de s'y faire inscrire, mais qui sont déjà portés comme électeurs dans d'autres parties de cette circonscription...

J'ai des déclarations solennelles attestant le fait et je me fais fort d'en donner la preuve devant le comité des privilèges et élections lorsque ce comité aura été constitué.

...et par conséquent sont coupables de supposition et passibles d'une amende de $2,000 ou de l'emprisonnement pour une période de deux ans.

L'un des registraires désignés m'a informé que ces noms avaient été ajoutés au su et du consentement du président d'élection, ce que j'ai confirmé depuis au cours d'une conversation téléphonique avec ce dernier.

Vu que le délai fixé pour la révision des listes expire demain, le 20 octobre, à six heures de l'après-midi,

Je, par les présentes, avertis le président d'élection et tous les registraires de cette circonscription de prendre des mesures immédiates pour rendre les listes conformes aux règlements contenus dans la loi des élections fédérales.

Faute de quoi, des poursuites seront intentées contre tous ceux qui ont violé leur serment d'office, de même que contre ceux qui se sont rendus coupables de supposition de personne.

Qu'est-il arrivé ensuite? On envoya dans la circonscription un rédacteur de l'Ouest du Canada, un homme qui habitait cette région depuis nombre d'années. Ce dernier rédigea chaque jour toute une page d'un des journaux de l'endroit. "Oh!", écrivait-il, "il s'agit simplement d'une fanfaronnade d'élection; le candidat n'est pas en mesure de prouver rien de cette nature." Qu'advint-il? J'ai immédiatement fait des démarches afin d'empêcher que ces gens, qui avaient été transportés d'une autre province dans la circonscription d'Oxford-Sud, n'y puissent voter. En conséquence, la couronne décerna un mandat d'arrestation contre le chef de groupe qui avait fait ajouter ces noms. Et quel était cet individu, vous demanderez-vous? C'était l'un des 83,000 agents désignés par le Gouvernement, un de ses présidents du scrutin. Y a-t-il lieu de s'étonner de ce que le Gouvernement demande au Parlement un ajournement de six semaines pour refaire ses forces épuisées? Cet individu a été mis en état d'arrestation par la couronne lorsque j'informai les autorités de ce qui s'était passé et leur donnai des preuves à l'appui. Remis en liberté sous caution, il comparut ensuite devant un magistrat qui le déclara coupable de parjure. C'était un des fonctionnaires électoraux que visait l'avertissement publié par moi quelques jours auparavant.

D'autres agents, venus de l'Ouest, ont pris une part active à la campagne dans mon comté; mais je n'en désignerai que deux ou trois de ceux-là. Ce sont des gens qui ont tenu de près à l'honorable ministre de l'Intérieur pendant plusieurs années, d'anciens collègues à lui dans la législature de l'Alberta à laquelle ils furent élus ensemble la même année. L'un d'eux a touché $19,900 des fonds publics au temps où il était l'organisateur électoral du parti libéral et il fut plus tard rayé du personnel parlementaire.

J'ai prévenu à mainte reprise le Gouvernement de ce qui se passait. Ses amis et soutiens m'empêchèrent un jour de discuter ces incidents devant la Chambre et donnèrent au pays un des plus lamentables spectacles que je connaisse. Un des ministres, qui s'opposa à cette discussion, est resté sur le carreau aux dernières élections générales. Lui aussi est disparu du Parlement. On l'a nommé organisateur libéral dans l'Ontario. A plusieurs reprises nous l'avons vu dans mon comté tâchant de faire mousser une candidature agréable aux Fermiers-Unis et aux libéraux. Effectivement, il réussit à amener une conférence entre les chefs des deux organisations, qui eut lieu dans une localité obscure de ma circonscription électorale. On y décida une action commune. Comme ces messieurs disent fréquemment aujourd'hui: on tomba d'accord pour une coopération entre les deux clans. Cela fait, on choisit une candidat qui avait pris une part active au mouvement agraire dans l'Ontario et qui avait même combattu le parti libéral. Mais ils décidèrent que le parti libéral désignerait cet homme comme son candidat et que le parti progressiste emboîterait le pas derrière lui. Ils espéraient pouvoir de cette manière assurer la défaite du candidat de l'opposition.

Tout marcha bien pendant quelque temps. La période électorale s'ouvrit sous d'heureux auspices. Le rédacteur venue de l'Ouest couvrait chaque jour des diatribes les plus invraisemblables une page de la feuille locale mise à sa disposition, jusqu'au moment où l'on fit appel à un renfort dans la personne d'un autre ex-membre du cabinet albertain. Je ne dirai rien de cet homme qui doit répondre à la justice des actes de concussion qui lui sont reprochés devant les magistrats d'Edmonton. En tout état de cause, voilà quelques exemples de la guerre qui m'a été faite dans mon comté d'Oxford-Sud.

Je ne m'étonne pas que le ministre des Finances ait cru devoir s'absenter de la Chambre. Il en sait maintenant suffisamment pour le convaincre que les entreprises des marchands clandestins, des "bootleggers" que le parti conservateur aurait lancés à ce qu'on prétend, contre lui sont insignifiantes comparées aux exploits arrivés ailleurs.

M. Duncan Marshall, organisateur du parti libéral, et M. George Peter Smith étaient les collègues du ministre de l'Intérieur actuel en l'année 1921, lorsque les électeurs provinciaux de l'Alberta les précipitèrent du pouvoir. Le public de cette province était écœuré de leur présence à la tête du gouvernement, et après leur défaite ils ne purent se résigner à rentrer dans la vie privée.

Chaque jour on a pu voir dans les galeries de cette Chambre un personnage qui, s'il n'appartient pas à la députation, s'est constamment tenu au service du parti libéral. Je l'ai dit, l'année dernière, en plusieurs occasions, notamment à propos du projet Petersen, comme le ministre de la Justice s'en souviendra. J'ai visé cet homme, l'auteur véri-

table du projet de contrat et qui donnait aussi ses conseils au ministère. Il se faisait fort d'arracher les agriculteurs et tout le Canada aux appétits d'un syndicat qui drainait dans ses coffres l'argent appartenant aux producteurs de l'Ouest. La convention projetée allait permettre au Gouvernement de briser les reins du trust des transports maritimes, comme si nos ministres n'avaient pas eu à leur disposition la marine commerciale de l'Etat.

Je prie nos collègues de remarquer que le personnage en question était depuis très longtemps un agent actif du parti libéral dans l'Ontario et ailleurs. L'association des Patrons de l'industrie fut créée dans notre province vers 1903 ou 1904 dans un but étranger à la politique. Il est bon de se rappeler ce fait. Les agriculteurs éprouvent le besoin de se concerter et de s'organiser pour la protection de leurs intérêts. A ce moment-là, l'auteur de la convention Petersen était l'organisateur du parti libéral dans l'Ontario.

M. DENIS (Joliette): Je demande la parole sur une question de règlement. J'ai prêté une attention très courtoise aux observations de l'honorable représentant, mais je ne puis voir ce que la convention Petersen et le projet de résolution ont à faire avec l'amendement qui fait l'objet de la discussion actuelle.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Je suis toujours prêt à agréer une demande raisonnable; mais ce n'est pas de ma faute si ce rapport échappe à l'honorable député. Je disais donc que cet individu...

M. DENIS (Joliette): Monsieur l'Orateur, je demande une décision sur la question de règlement.

M. l'ORATEUR: Les honorables députés qui prennent part au débat devraient, autant que la chose est possible, ne pas s'éloigner de la question. Je suppose que l'honorable représentant (M. Sutherland) (Oxford-Sud) établira un rapprochement entre ses observations et la question devant la Chambre; je vais lui laisser un temps raisonnable avant de rendre une décision sur la question de règlement.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Je suis entièrement persuadé que Votre Honneur se rendra compte que mon argumentation se rattache à la motion présentement en discussion. Si la chose dépasse l'entendement de l'honorable député de Joliette, je n'en suis pas responsable; je vous assure, monsieur l'Orateur, que j'établirai le rapport qu'il y a entre la convention Petersen et la présente motion.

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

Je vous montrerai que cette Chambre ne doit pas s'ajourner pendant six semaines et laisser à la direction des affaires de l'Etat un parti discrédité que régissent certains hommes qui n'ont pas un siège à la Chambre. Le premier ministre ne peut pas prendre un siège à la Chambre; jusqu'à la semaine dernière, on le voyait partout dans les couloirs. Il est actuellement dans la circonscription de Prince-Albert où il se lamente de ce qu'il a pour adversaire un jeune homme qui, prétend-il, va perdre son dépôt de $200 parce qu'il a la témérité de lutter contre le grand et très honorable William Lyon Mackenzie King.

Monsieur l'Orateur, l'objet de mes remarques, aujourd'hui comme hier soir, est de démontrer le rapport qui existe entre le sentiment général du pays en ce qui concerne le traffic des votes au Parlement et la situation actuelle; et je vais remonter quelques années en arrière pour prouver que ce rapport a toujours été et qu'il est encore maintenu par les agents du parti libéral qui travaillaient dans la province d'Ontario voilà quelques années. Plus d'un honorable préopinant y a fait allusion hier soir. En 1893 et 1894, M. W. T. R. Preston était l'organisateur payé du parti libéral en Ontario; à la même époque M. Duncan Marshall était l'organisateur payé de la société dite "Patrons of Industry" dans la même province. Ces associations furent maintenues pendant plusieurs années jusqu'à la fusion qui s'effectua en 1898; et notons que ces mêmes hommes ont dirigé, au cours de la récente campagne, la tentative d'affilier au parti libéral l'association des fermiers créée d'abord en vue d'une fin utile. Après la fusion, survenue en 1898, M. Duncan Marshall, organisateur des "Patrons of Industry", se porta candidat libéral dans la circonscription de Muskoka où il fut bel et bien battu. Il se rendit dans l'Ouest et réussit à pénétrer dans la législature d'Alberta où il représenta le plus petit comté de la province. Jamais, je crois, un si petit nombre d'électeurs ont eu un représentant dans une législature. Après de longues années, rejeté par les électeurs, il fut trouvé, le lendemain des élections de 1921, faisant antichambre chez le ministre de l'Agriculture dont il quêtait la protection. Le ministre y consentit; et lorsque la Chambre discutait le crédit le concernant, le ministre fit allusion à lui en ces termes: "mon messager spécial, M. Duncan Marshall". Lorsque cet homme dirigeait les opérations en Ontario, on transporta dans le comté d'Oxford-Sud tout un convoi de gens, dont quelques-uns étaient de la province de Québec, et l'on en fit inscrire un certain nombre sur la liste électorale. On a déjà parlé du parjure qui a ca-

ractérisé cet incident; c'est au prix seulement d'efforts inouïs et de l'arrestation du chef qu'on réussit à mettre un frein à l'audace de cette bande. Sans cela, je ne sais jusqu'où ils auraient poussé l'effronterie. J'ai confiance en mes commettants; et lorsqu'ils comprirent ce qui se passait, on put constater chez eux un revirement notable; ils condamnèrent les méthodes employées pendant la lutte électorale.

Or ce que je viens de dire sert d'introduction à l'une des objections que je formule contre l'ajournement proposé. J'ai communiqué certaines observations au directeur général des élections; et je remarque que le rapport officiel de ce fonctionnaire a été déposé sur le bureau de la Chambre. J'ai bien hâte de connaître le contenu de ce rapport. Il s'est passé quelque chose d'extraordinaire: après que j'eus écrit au directeur général des élections, ce dernier communiqua avec le président du scrutin; dans une lettre qui couvrait plusieurs pages, il censura mon attitude parce que je trouvais à redire contre certaines choses. Quelques-uns des présidents de scrutin ne s'étaient pas conformés à la loi, de fait, ils l'avaient complètement ignorée et, au comptage officiel, dans plusieurs bureaux de votation, il nous fut impossible de trouver la feuille donnant le résultat du scrutin. Cette lettre, paraît-il, venait du président d'élection. Je répondis immédiatement, faisant remarquer que ses efforts en vue de justifier et d'exonérer l'homme qui avait été jugé coupable de parjure suffisaient amplement à démontrer qu'il était absolument inapte à remplir la position qu'il occupait. Il avait parlé du témoignage qu'avait rendu un de ses présidents de scrutin et prétendu que ce témoignage était très honnête. Cet homme ne fut jamais sommé de comparaître; il était alors à subir son procès pour délit. Son avocat savait qu'il était préférable de ne pas le faire témoigner; la couronne ne pouvait le faire. Lorsqu'il fut trouvé coupable de parjure, je fis une chose que je n'avais pas le droit de faire. L'avocat de la couronne me fit un signe. J'allai le trouver et lui dis que pour ma part, j'espérais que le jeune homme ne serait pas envoyé en prison. Le magistrat le condamna, mais lui accorda un sursis. A cause de ce sursis, le président d'élection prétend, et on le dira probablement dans le rapport qui sera envoyé au Parlement, que c'est une preuve que l'infraction était légère. Comme on le sait, dans un cas de parjure, on ne peut imposer une amende; il faut condamner le coupable à la prison. Il est à remarquer que ce jeune homme, il y a quelques années, perdit sa position comme télégraphiste pour avoir contrefait un permis de circulation. Je ne m'étais pas alors rendu bien compte de la nature de son infraction, j'intercédai pour lui et lui procurai un emploi dans le service télégraphique fédéral dans l'Ouest du Canada. Il avait communiqué avec ces gens des environs d'Edmonton qui sont, je crois, responsables de toutes les difficultés que nous avons eues dans Oxford-Sud. Le travail était dirigé par ces gens, mais c'est lui qui s'occupa de faire placer irrégulièrement les noms sur les listes d'électeurs. Je laissai entendre que j'allais faire arrêter ces gens. Je me mis en mesure de le faire, et je n'appris que plus tard, lorsque j'allai chez le registraire, que ce jeune homme avait signé un affidavit déclarant que ces gens avaient le droit de voter, bien qu'il sût très bien qu'ils n'étaient dans le township que depuis quelques jours. Ils demeuraient dans un wagon du National-Canadien et, je crois, avaient été amenés dans la circonscription pour voter contre moi. L'un d'eux, le contremaître, lorsqu'il fut assigné,—et tous ne furent assignés qu'après avoir quitté la circonscription en route pour l'Est,—admit devant la cour que les noms se trouvaient sur les listes d'électeurs dans la province de Québec et déclara que tous étaient désireux de retourner car ils venaient justement d'apprendre qu'ils n'avaient pas été dans Oxford-Sud assez longtemps pour y avoir droit de suffrage. La nouvelle que j'allais les faire arrêter se répandit rapidement et ils étaient déjà en route pour l'Est lorsqu'ils furent sommés de comparaître; ce n'est qu'à l'aide d'une automobile rapide que nous pûmes les rattrapper et les ramener. Le ministre des Finances (M. Robb) s'imagine-t-il que nous allons ajouter foi à sa déclaration d'hier où il prétend que le parti tory avait employé et soudoyé des contrebandiers pour travailler contre lui? Le Gouvernement est responsable des actes des contrebandiers. N'oubliez pas cela. Il ne peut rejeter cette responsabilité sur d'autres. Il est admis que la contrebande s'est pratiquée sur une vaste échelle et un honorable membre de cette Chambre a accusé le Gouvernement d'avoir été au courant de l'existence de ce trafic illicite, et il ne peut conséquemment en rejeter la responsabilité sur d'autres. A la dernière session, le Parlement vota une somme de $350,000 pour combattre ce trafic; le Gouvernement n'a dépensé que $23,100 à cette fin; n'est-ce pas suffisant pour le condamner? Cela ne laisse aucun doute.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant de m'éloigner de ce sujet du scandale électoral d'Oxford-Sud, je désire parler un instant d'une lettre que j'ai adressée au directeur général des élections, car j'ignore si oui ou non cette lettre paraîtra dans son rapport.

Ingersoll, 24 décembre 1925.

Au colonel O. M. BIGGAR,
Directeur général des élections,
Ottawa.

Cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 11 courant relative aux plaintes que j'ai portées contre certains fonctionnaires des élections dans Oxford-Sud.

D'après la correspondance que vous avez échangée avec le président du scrutin C. H. Denton à ce sujet, je ne puis admettre votre suggestion. La lettre que Denton vous a adressée le 3 décembre devrait, je crois, être jointe à votre rapport maintenant qu'il est écrit, car cette lettre prouve amplement la justesse des plaintes les plus graves que j'ai portées. Il a tenté de défendre Todd...

C'est là l'homme qui fut trouvé coupable de parjure.

...un de ses hommes, trouvé coupable de parjure. Sa déclaration, où il se disait certain que Garner avait placé les noms d'électeurs de Québec sur sa liste plusieurs jours avant le 20, ne correspond plus à la déclaration qu'il attribue maintenant à Garner puisqu'il dit qu'il n'avait fait aucune addition à la liste, à cause des représentations à lui faites, après six heures.

De fait, on a tenté plusieurs fois, pendant plusieurs semaines, de placer ces noms d'électeurs importés sur les listes, non seulement au numéro 5 dans Oxford-Nord, mais ailleurs dans la circonscription. Le président du scrutin devait être au courant de ces machinations. La preuve en est qu'il tente d'excuser et de justifier l'acte de son subalterne qui a violé son serment d'office après avoir entendu le chef du groupe jurer que les noms de ces gens étaient portés sur la liste des électeurs de Québec et après avoir entendu Garner jurer qu'il n'avait pas inscrit leurs noms sur la liste avant six heures, le 20 octobre.

Quant à la déclaration du président de scrutin relativement aux feuilles donnant le résultat du scrutin dont j'ai parlé, je puis dire qu'on n'a pas mis une telle feuille dans la boîte de scrutin, pas plus que dans le cas des trois autres, d'Ingersoll, dont il a été question.

Votre tout dévoué.

Que l'on me permette de parler de nouveau du journaliste de l'Ouest qui dirigeait la page de réclame après qu'eut été prononcée la condamnation dont il est question. Voici une affiche d'une page entière, au bas de laquelle, dans une note, on déclarait que les candidats libéraux dans les comtés d'Oxford-Nord et d'Oxford-Sud en étaient les auteurs. Je ne lirai que ce court passage:

Au double point de vue technique et juridique, M. Donald Sutherland, d'Oxford-Sud, peut avoir remporté une grande victoire politique et morale; par le moyen d'une loi qui exige une application rigoureuse, il a réussi, par son concours, à marquer du "stigmate de Caïn" un jeune homme qui est son voisin dans la ville où il demeure et qu'un magistrat a déclaré coupable de parjure. Comme nous croyons à la majesté d'une loi équitable, nous évitons de commenter les détails de la cause; quant à la valeur du jugement, le public, si nous ne nous trompons, trouvera un rapport complet des témoignages rendus dans le numéro de lundi du *London Advertiser* et de la *Sentinel Review*. Il peut lire ces témoignages et tirer ses propres conclusions. Le principe fondamental qui est en jeu, en ce qu'il se rapporte à l'élection dans Oxford-Sud et dans le Canada en général, est que cet ex-député tory a tenté d'enlever leur droit de suffrage à une demi-douzaine de Canadiens-français, employés des chemins de fer nationaux, dont les aïeux, depuis peut-être cent cinquante ans, nomment le Canada leur pays natal. Pour les empêcher de voter, pour leur enlever leur droit de suffrage, pour gagner ce nombre mesquin de suffrages,

M. Sutherland étala toute l'histoire de sa vie, après avoir joui pendant vingt-trois ans de la faveur du public et d'un traitement de l'Etat, afin que ses voisins pussent le juger à sa juste valeur. Afin de s'assurer un minime avantage politique, afin d'enseigner la justice rigoureuse telle qu'il l'appliquerait de force, il a levé le voile sur sa carrière politique à son déclin afin que ses voisins pussent distinguer les mobiles de l'esprit qui, comme Shylock, exigeait sa livre de chair. La conséquence fut l'arrestation, pour cause de parjure, de l'un de ses voisins, un jeune homme demeurant dans sa propre ville qui déjà est l'objet d'une certaine considération de la part de ces mêmes voisins et dont les parents avaient gardé un nom sans tache pour le transmettre ainsi à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. On peut bien tirer le rideau. On peut bien espérer que les électeurs rendront un verdict équitable, quand on aura examiné les témoignages, en ce qui concerne Donald Sutherland. Mais supposons que ce jeune homme ait été le fils de Donald Sutherland, qui semble bien assez vieux pour être son grand-père? Supposez, monsieur l'électeur, que ce jeune homme ait été votre fils? Supposez, mères d'autres garçons, qu'il ait été votre fils? Qu'auriez-vous fait si l'on avait marqué au front de votre fils, pour la vie, le "stigmate de Caïn".

Tel fut, monsieur l'Orateur, le genre de campagne faite contre moi dans le comté d'Oxford-Sud dans la dernière lutte fédérale, sous la direction de ceux qui vivaient alors comme ils ont vécu depuis des années, comme des parasites et des "crampons" dans notre pays. Je puis dire que le résultat de l'élection dans l'Ontario est tout à l'honneur de l'intelligence des habitants de cette province. On a tenté à diverses reprises de mêler d'autres choses que le tarif aux questions discutées devant le peuple. Je me demande ce que pensent des méthodes actuelles mes honorables amis de l'ouest de l'Ontario qui appuient le Gouvernement quand, arrivés dans la Chambre, ils découvrent que l'on a oublié le programme politique libéral, en ce qui concerne leur parti. Le premier ministre lui-même l'a répudié et maintenant l'on ne se soucie que de faire du marchandage et des négociations avec les différends groupes de la Chambre afin de rester aux affaires. Le leader du Gouvernement, le ministre de la Justice, a dit hier: "Voyez le dernier vote qui a été donné. Nous n'avons obtenu qu'une voix de majorité. S'il nous paraît nécessaire de demander la démission d'un député et de faire une élection, ce qui arrivera est bien évident. Nous ne pouvons nous permettre d'agir de la sorte; soyez donc généreux à notre égard; permettez-nous de garder le pouvoir". Je pense, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement désire vivement rester au pouvoir et je crains que les déclarations de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) ne soient, dans une large mesure, cause de ce

désir. J'assure le Gouvernement que, s'il désire rester aux affaires, il ferait mieux de retirer la motion qui est maintenant inscrite au Feuilleton, car j'ai trop confiance en l'honnêteté des honorables députés du parti progressiste pour penser qu'ils s'abaisseront jusqu'à se prononcer en faveur de la suspension des travaux de la Chambre pendant six semaines afin de permettre au Gouvernement de reconstituer ses forces délabrées. Comme l'a dit le *Winnipeg Free Press*, la ligne de conduite qui s'imposait au Gouvernement était de se démettre et de conseiller à Son Excellence d'appeler le chef de l'opposition à former un ministère. Notre parti n'a fait aucune promesse ni pris d'engagements d'aucune sorte. Monsieur l'Orateur, le ministre des Douanes et de l'Accise (l'hon. M. Boivin) a dit du premier ministre, ou du prétendu premier ministre, que ce dernier a un sens de l'honneur plus délicat et plus élevé qu'il ne l'a lui-même. Mais permettez-moi de citer certaines déclarations faites par le premier ministre. Le 6 juin 1922, à propos d'un discours prononcé par mon très honorable chef, il dit:

Il sait aussi bien que moi que, lorsque j'ai été choisi comme chef du parti libéral, j'ai adressé la parole à la convention et exposé mes vues sur le programme qu'elle avait élaboré. D'une façon générale, j'ai déclaré que je considérerais ce programme comme une sorte de guide devant indiquer la direction que les représentants libéraux assemblés là s'attendaient à voir suivre par le parti une fois au pouvoir, mais que, s'agirait-il de prendre une décision, je me laisserais guider par la sagesse collective et le jugement des hommes les plus autorisés qu'il serait possible de réunir pour diriger les affaires publiques.

Le programme du parti libéral indique-t-il de quelque façon la politique que ce parti va suivre? Ce parti a-t-il pris l'avis des gens les plus sages du pays? Quel conseil lui donne le *Toronto Globe*, porte-parole de ce parti dans Ontario depuis des générations? Je n'ai pas besoin d'en reparler.

M. Mackenzie King: Le programme de 1919 fut certainement inséré dans la brochure en question et le contraire eût étonné. Mais ce programme ne fut pas présenté aux électeurs à aucun moment de la période électorale comme une promesse ou un engagement du parti libéral s'il venait au pouvoir.

On ne s'est pas occupé du programme du parti libéral et il n'y a pas lieu d'en parler. C'est l'opportunisme qui est, aujourd'hui, le programme de ce parti. Son effort pour garder le pouvoir est secondé par certains groupes dans cette Chambre. Selon moi, la lettre adressée le 28 janvier dernier par le premier ministre atteste incontestablement que c'était devenu une nécessité pour son parti d'avoir l'appui de mes honorables amis siégeant à droite sous la direction de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Permettez-moi de citer une déclaration faite autrefois par l'honorable George Brown, qui était, dans ce temps-là, chef du parti libéral au Canada. Voici ce qu'il disait:

Monsieur, si un homme prône certains principes, puis qu'il les répand et cherche à renverser le gouvernement du jour pour faire valoir ces principes, et si, parvenu au pouvoir, il se moque de ses principes et jette au vent ses professions de foi, il commet un attentat contre la moralité publique.

Le Gouvernement ne songe-t-il pas à l'influence que ses actes peuvent avoir—ou sont censés avoir—sur la jeunesse de notre pays? L'histoire est l'un de nos biens les plus utiles. C'est elle qui nous permet de savoir ce que l'on pensait autrefois. Le jour où s'écrira l'histoire de cette législature, quand nous serons rentrés dans la vie privée, aurons-nous raison de nous enorgueillir de la part que nous aurons prise à faire l'histoire parlementaire de ce pays? Il appartient aux députés de cette Chambre d'exercer leurs droits de citoyens canadiens, de voir à la sauvegarde de l'honneur dans la vie publique et de voir aussi à ce que les représentants du peuple maintiennent les institutions parlementaires, grâce auxquelles nous jouissons de la liberté la plus grande dont puisse jouir un peuple en ce monde. La démocratie, sous son aspect le meilleur est—ou devrait être—représentée ici; et un député viole le principe de la démocratie s'il conspire pour obtenir quoi que ce soit de contraire au serment qu'il a prêté en entrant dans ce Parlement. Pour le bien du pays, nous avons toujours eu trop à souffrir du régionalisme, du provincialisme. Si nous voulons atteindre les destinées qui nous sont réservées, force nous sera d'avoir une conception plus large des choses. Jamais nous ne pourrons songer avec trop d'optimisme à ce que peut devenir l'expansion de ce pays si vaste et énergique avec tout ce qu'il a de ressources en réserve, le jour où il pourra prendre son essor. Une abondante récolte a une répercussion énorme sur les finances du pays; cependant nous voyons le Gouvernement chercher, dans le discours du trône, à s'attribuer le mérite qui n'appartient qu'à la population du pays. Le devoir d'un gouvernement est de gérer les affaires de la nation le plus économiquement possible, et de n'en retarder aucunement le développement. Est-ce bien cela que le gouvernement actuel fait? En avouant, comme les ministres l'ont fait, les scandales survenus dans le service des douanes, et cela depuis des années, et à leur connaissance, ce Gouvernement prouve qu'il est inapte à garder le pouvoir. Nous pourrions nous occuper de cette affaire aussi bien maintenant que plus tard, car le ministère actuel n'est pas pour continuer à gérer

les affaires du pays. Il a été battu aux élections; il ne peut persister à ignorer que le peuple n'a pas voulu lui renouveler un tel mandat. Il faut prêter l'oreille à la voix du peuple et se soumettre à ses ordres; autrement c'est faire le plus grand mal à ce qu'on appelle la démocratie ou la liberté en ce pays. Un député quelconque dont le parti est au pouvoir peut se montrer indifférent à ce qu'un gouvernement se conforme strictement aux lois de l'honneur ou qu'il recoure à la ruse pour se maintenir au pouvoir, mais le Dominion n'y est pas indifférent.

J'ai parlé de quelques incidents qui se sont produits dans ma circonscription. Je n'ai aucun doute que la même chose ne soit arrivée ailleurs. Qu'on y songe bien: environ trois cent quarante-trois fonctionnaires d'élections, dont plusieurs sont agents du Gouvernement, nommés en vertu de la loi électorale dans chaque circonscription du pays pour l'aider à garder le pouvoir! Mes honorables collègues se rendent-ils bien compte du désavantage dont mon parti a alors eu à souffrir? Il se peut bien que mes amis progressistes aient eu à subir le même sort, car nous savons que le premier ministre les faisait passer pour des gens hors la loi. Et cependant plusieurs d'entre eux ne se gênent pas d'accorder leur appui au Gouvernement. Le premier à venir à l'aide du Gouvernement a été l'honorable député de Brandon (M. Forke), chef des députés progressistes. Grand fut son souci en pensant à la position intenable dans laquelle se trouvait le Gouvernement, et il s'empressa de venir à son secours, sans, je crois, avoir une idée bien nette de ce qu'il allait dire. Je suis sûr que les siens se sont sentis plus embarrassés après qu'il eût repris son siège qu'avant son discours.

Je suis convaincu que le Gouvernement considérera qu'il est sage, même à cette période avancée, de retirer sa motion, sinon je suis persuadé que son existence sera très brève. Car il reste quelque sens de l'honneur au cœur des représentants du peuple. Ce qui est en question, ce n'est pas, comme le disent certaines personnes en ricanant, l'indemnité parlementaire à retirer, mais la députation veillera à ce que le Gouvernement observe dans l'administration des affaires publiques les règles ordinaires en vigueur dans la vie privée.

Je n'ai rien à ajouter touchant cette question. Je regrette d'avoir dû parler comme je l'ai fait, mais je tiens à souligner avant de reprendre mon siège que le ministre des Douanes et de l'Accise a reconnu la vérité de plusieurs accusations portées par mon honorable ami (M. Stevens) et qu'il a donné

à entendre qu'un comité sera formé pour s'en enquérir. Dans ces circonstances, un ajournement de six semaines n'est pas une vétille. Le ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin) a prononcé un discours à Montréal, il y a quelque temps, après que le Gouvernement eut franchi le premier obstacle difficile et obtenu une majorité de trois—non avec l'appui unanime des honorables députés siégeant à ma gauche, mais d'un grand nombre d'entre eux. Le compte rendu que je vais citer a paru dans le *Montreal Star* du 21 janvier, et l'on fait dire au ministre des Douanes et de l'Accise:

> Il a nié que le chemin de fer de la baie d'Hudson fût une concession aux progressistes. La voie est presque achevée, les conservateurs ayant dépensé 12 millions pour en construire la majeure partie. Le devoir incombe au Gouvernement de veiller aux intérêts de toutes les parties du pays.

Vous déduiriez des commentaires du ministre que son parti est lié à l'entreprise, et, en fait, l'assertion est vraie; mais n'oubliez pas qu'on fait miroiter depuis des années la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson devant les yeux des gens de l'Ouest. En 1911, il en fut question durant l'élection, mais le parti libéral subit une défaite décisive. Il avait une majorité de 47 quand il en appela au peuple, mais le peuple accorda aux conservateurs la même majorité. Le fait important, toutefois, c'est que, durant des années, les libéraux ont dupé la population de l'Ouest relativement à la voie ferrée de la baie d'Hudson. Ils ont demandé des soumissions pour la construction du chemin de fer, il est vrai, juste avant les élections, mais aucun marché ne fut signé avant. Trois jours après la défaite du Gouvernement, le ministre des Chemins de fer d'alors, l'honorable George P. Graham, signa le marché relatif à la construction d'environ les deux tiers du réseau. Le gouvernement entrant en fonctions avait été lié à l'entreprise par ses prédécesseurs. Il procéda à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson et dépensa virtuellement tout l'argent déboursé à cette fin. Seule la situation grave survenue durant la guerre fit arrêter les travaux. Aujourd'hui, le Gouvernement actuel cherche à créer l'impression dans la province de Québec, et en particulier à Montréal, que les conservateurs ont imposé cette politique au pays et que les libéraux n'en sont pas responsables du tout. J'attire l'attention des honorables députés à ma gauche sur cette autre déclaration du ministre des Douanes:

> Les libéraux n'ont jamais été des libre-échangistes et ne supprimeront jamais la protection à laquelle les fabricants ont droit.

Je dis ceci aux honorables députés siégeant à ma gauche. Après que vous avez accordé

un vote de confiance au Gouvernement il prend cette attitude: Le libre-échange n'est pas un article de notre programme, nous sommes protectionnistes. Quant à la voie ferrée de la baie d'Hudson, c'est un vieux projet des tories. Ils ont imposé cette obligation au pays, et quant aux progressistes, ils font mieux d'être prudents. Je citerai un autre extrait du discours du ministre des Douanes et de l'Accise:

On a défini les progressistes: "des libéraux pressés". S'ils restent libéraux, le gouvernement King restera au pouvoir, mais s'ils se montrent trop pressés, M. King devra en appeler encore un fois au peuple.

A propos d'offres, de négociations menées pour se maintenir au pouvoir, peut-on flétrir davantage l'honneur des honorables amis siégeant à ma gauche qu'en donnant à entendre que leur principal but dans la vie, c'est de retirer leur indemnité parlementaire? Ces honorables députés sont mus par des motifs aussi nobles et aussi élevés que les autres, et dire que, s'ils sont trop pressés, M. King devra de nouveau en appeler au peuple, c'est insinuer que l'intérêt personnel et non leur devoir d'hommes publics est pour eux la chose primordiale.

Cela m'amène à parler d'une autre raison pour laquelle je proteste contre un ajournement de six semaines. Je demande que nous tirions au net ces scandales d'élection à cette session-ci et que le comité des privilèges et élections soit formé pour voir au renvoi, pour les prochaines élections, des scrutateurs infidèles à leur devoir dans les dernières. M. King devra convoquer de nouveau le corps électoral et il voudrait avoir de son côté cette armée de 85,000 fonctionnaires. Il ne démissionnera pas comme il devrait le faire, mais il va demander,—c'est le ministre des Douanes qui le dit,—une nouvelle convocation des électeurs. Voilà une question que je désirais soulever et je crois que, en dépit de son désir de se cramponner au pouvoir, le Gouvernement est au bout de son fuseau et doit abandonner la partie. Aussitôt après, la lumière se fera sur le caractère de l'administration que nous avons eue ces quatre dernières années. Le bien général demande cela, et si, en Chambre, l'on peut faire longtemps sourde oreille lorsque nous demandons des raisons de nature à justifier cet ajournement, il faudra bien en fournir au peuple lorsqu'on retournera de nouveau devant lui. La seule chose à faire et qui s'impose, c'est d'obéir à la voix populaire. Le peuple doit commander. La question d'une nouvelle élection générale dans quelques mois est insignifiante comparée à l'importance d'avoir en Chambre des représentants conscients de leurs devoirs envers leurs électeurs et envers leur pays.

M. J. A. CLARK (Vancouver-Burrard): Je me propose, monsieur l'Orateur, de m'arrêter quelque peu, au cours de mes remarques, à certaines affirmations faites l'autre soir par le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin). Je regrette son absence de la Chambre et j'espère qu'il reviendra avant que je termine. Ce qui se passe actuellement en Canada inquiète beaucoup, en fait alarme mes commettants et de même le peuple canadien. Je crois que le spectacle comique ou plutôt tragique offert chaque jour par ce Gouvernement, les déconcerte. Je crois que les contribuables demandent au Parlement de se mettre immédiatement à l'étude des problèmes qui s'imposent. Je crois que leurs craintes naissent du fardeau des taxes, plus lourd qu'ailleurs, que dans tout autre pays du monde, l'Angleterre comprise, n'est peut-être pas exagéré. Nous voyons nos voisins du sud abaisser de nouveau l'échelle de l'impôt bien qu'elle soit déjà trois à quatre fois moins élevée que la nôtre; et pourtant ce Gouvernement compte que le peuple canadien va malgré l'inégalité du fardeau, continuer de se tirer d'affaire et de soutenir leur concurrence sur son marché.

Pour l'information de ceux qui vont répétant que la prospérité est revenue ou qu'elle commence à poindre, comme l'a prétendu le Gouvernement depuis trois ans, je citerai un ou deux exemples dans ma propre cité de Vancouver. Je crois que, de toutes les villes canadiennes, Vancouver est actuellement celle ou la situation approche le plus de la prospérité. Mais l'industrie y souffre comme dans toutes les autres cités du Canada. Je n'ai pas d'objection à nommer ces établissements. J'en ai la permission. L'un est connu sous le nom de Tyee Machinery Company, de Vancouver. A l'avènement de ce Gouvernement en 1921, cette compagnie employait 30 hommes et construisait chaque mois, approximativement une locomotive du type employé dans les exploitations forestières. En 1923, le Gouvernement abaissa le droit sur les machines pour l'exploitation forestière, et depuis cet établissement a perdu sa clientèle. J'espère que mes amis progressistes écoutent et s'intéressent à ces questions, et je souhaite qu'avant la fin de la session ils s'occupent d'autres choses que de la culture du grain et de la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je désire leur faire remarquer qu'en 1923, lorsque les droits actuels furent imposés, la Tyee Machinery Company employait trente hommes, payait $8,000 par mois en salaires et achetait

$12,000 de marchandises par mois aussi, tandis qu'elle n'emploie maintenant que quatre hommes, et à quoi faire, pensez-vous? A réparer des locomotives importées des Etats-Unis; ces quatre hommes réparent les machines américaines dont l'ancien patron est devenu l'agent. Je tiens ce Gouvernement directement responsable de la perte subie par cet établissement. Plusieurs autres ont eu le même sort. Le propriétaire de celui-là qui avait placé tout son argent dans l'entreprise est devenu l'agent d'une compagnie américaine fabriquant des locomotives de chantier.

Voilà un exemple de l'industrie dans la ville que je représente, et ce n'est pas le pire. J'appelle l'attention du ministre des Douanes sur le fait suivant. Depuis la diminution du droit sur les machines pour l'exploitation forestière une autre compagnie a eu l'occasion de soumissionner pour la fabrication de l'outillage d'une grande scierie en construction sur l'île de Vancouver. La commande de cet outillage eût procuré du travail durant six mois à une centaine d'hommes et en aurait gardé au pays un millier probablement. Au lieu de cela les nôtres ont été forcés de déserter leurs foyers et de s'exiler aux Etats-Unis pour y travailler à la fabrication de cet outillage. En outre, au sujet de cette commande même que cette compagnie a perdue, les Américains qui l'ont eu nous ont vendu cet outillage à moins que le prix réel, et, après enquête faite au département des Douanes, on a constaté qu'ils ont évité le paiement de droits s'élevant à $32,000. Je crois,—et j'appelle là-dessus l'attention du ministre des Douanes,—que cette somme n'a jamais été recouvrée par ce ministère. Voilà une autre accusation contre ce département et le Gouvernement qui doit faire le sujet d'une enquête. Cela fait rire le ministre de la Justice (M. Lapointe). Cette perte de revenus est chose risible pour le ministre.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce n'est pas à cause de l'observation de mon honorable ami que je riais.

M. CLARK: J'accepte la déclaration de l'honorable député, mais il riait certainement.

L'hon. M. LAPOINTE: Je le regrette, mais je n'ai pas écouté ce dernier commentaire de mon honorable ami. Mon sourire s'adressait ailleurs.

M. CLARK: L'état des affaires que je révèle est assez sérieux pour qu'il prête une oreille attentive à mes remarques en sa qualité de leader intérimaire du Gouvernement. Qu'il sache que cette même compagnie a perdu une autre commande parce que le droit a été abaissé et que son gouvernement a permis à cet outillage d'être vendu au pays en étant évalué au-dessous de la valeur réelle au détriment de l'industrie et des ouvriers canadiens. Le plus récent exemple,—j'ai sous la main une lettre qui le prouve,—est une soumission faite par une maison de Vancouver pour l'installation de l'outillage dans une grande usine de pâte à bois, commande des plus importante. On a demandé à l'administration de cette compagnie d'envoyer une soumission pour cet outillage et c'est ce qu'elle a fait. Cependant, avant de l'accepter, le président de la compagnie de pâte à bois, un Américain, est venu trouver les administrateurs canadiens et leur a demandé de lui remettre les soumissions en disant qu'il donnerait personnellement la commande. Puis il est retourné aux Etats-Unis et il a donné la commande à une maison américaine au même prix que celui de la soumission de la compagnie canadienne. Qu'est-il arrivé? Subséquemment, cette commande a été morcelée et 30 p. 100 sont revenus à cette industrie de Vancouver qui, à l'origine, avait soumissionné l'entreprise au même prix pour lequel il a été accordé à la compagnie américaine.

Pourquoi les Canadiens accepteraient-ils un tel état de choses? Les capitaux américains sont les bienvenus chez nous, mais nous voulons que les capitalistes des Etats-Unis se montrent justes envers les Canadiens et qu'ils encouragent nos industries. Ce n'est pas tout. C'est ce que désire notre parti, et lorsque le ministère aura décidé que la meilleure ligne de conduite pour lui est de remettre entre nos mains l'administration de la chose publique, nous verrons à ce que nos industries canadiennes progressent à l'avantage des Canadiens.

Je vois que le ministre des Douanes (M. Boivin) est à son siège. Je crois que la suggestion faite par lui, l'autre soir, lorsque mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens) a proposé sa résolution relative à une enquête sur le service des douanes, n'était qu'un simple geste de sa part. Je suis des plus sérieux en faisant cette assertion. Je déclare au ministre des Douanes, au ministre de la Justice et au Gouvernement que le ministère des Douanes était parfaitement renseigné il y a dix mois sur tous les détails fournis par l'honorable député de Vancouver-Centre. Le ministre des Douanes les connaissait et j'affirme qu'il savait tout après qu'on lui eut confié le portefeuille des Douanes.

L'hon. M. BOIVIN: J'en appelle au règlement. Je nie avec énergie...

M. CLARK: Monsieur l'Orateur, je m'oppose à ces dénégations. Je suis d'avis que le

ministre des Douanes ne parle sur cette question qu'en temps voulu.

M. l'ORATEUR: Le règlement a été invoqué.

L'hon. M. BOIVIN: Je nie avoir eu connaissance de quoi que ce soit au moment où j'ai pris la direction du ministère des Douanes.

M. CLARK: J'ai dit: Après qu'on eut confié au ministre le portefeuille des Douanes.

L'hon. M. BOIVIN: Je nie aussi énergiquement la remarque de mon honorable ami. Je n'ai rien su de ce qui se passait dans ce département avant le début de novembre, et moins de quinze jours après que j'eus constaté des irrégularités dans ce ministère, l'enquête fut commencée à Montréal.

M. CLARK: Je crois pouvoir dire, monsieur l'Orateur, que le ministre a surpris notre bonne foi lorsqu'il a prétendu en appeler au règlement. Il a fait une dénégation pure et simple.

M. l'ORATEUR: Il s'agit d'une question de privilège, si je ne me trompe.

L'hon. M. BOIVIN: C'est l'expression que j'aurais dû employer.

M. CLARK: Nous pourrions peut-être aider le ministre à se tirer d'affaire; je n'y regarde pas de si près. Cependant, lorsque le ministre donne à entendre...

L'hon. M. BOIVIN: De nouveau, je soulève une question de privilège cette fois-ci afin qu'il n'y ait pas de malentendu,—je prierai l'honorable député de retirer l'accusation qu'il a portée contre moi.

M. CLARK: Voici ce que je dirai: A partir de l'instant où le ministre des Douanes est entré en fonctions, il a eu connaissance...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député doit accepter sans restriction la dénégation de son collègue. Le règlement parlementaire l'exige.

M. CLARK: Monsieur l'Orateur, je crains que vous ne m'ayez mal compris.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a accusé le ministre des Douanes d'avoir su ce qui s'est passé dans son département dès l'instant où il est entré en fonctions. Or, le ministre a soulevé une question de privilège et a nié formellement l'accusation. Le devoir incombe donc à l'honorable député d'accepter la dénégation du ministre des Douanes.

M. CLARK: Monsieur l'Orateur, j'incline à croire que vous vous êtes mépris sur mon intention. Je ne mets nullement en doute la parole du ministre. J'accepte la dénégation personnelle de mon honorable ami. J'en étais à faire observer que dès la minute où le ministre des Douanes est entré en fonctions, il a su, ou plutôt il doit avoir su qu'il existait de ces irrégularités; à partir de cet instant, il avait le devoir de se mettre au courant et d'assumer la responsabilité de tout ce qui s'est fait dans son département. A partir de l'instant où il a pris la direction du ministère des Douanes, tous ces dossiers étaient à la disposition du ministre qui est devenu personnellement responsable de l'état de choses en vigueur dans son département. Il est fort possible que le ministre ait personnellement négligé de parcourir ces rapports pendant deux semaines ou un mois, mais ce fait ne le libère aucunement de sa responsabilité en ce qui regarde la situation dans son département.

L'hon. M. BOIVIN: La question en jeu ne concerne nullement la responsabilité du ministre, mais sa connaissance personnelle des faits. Je l'ai affirmé au cours de mes remarques de l'autre soir et je le répète, quoique j'aie été nommé aux fonctions de ministre des Douanes le 5 septembre dernier, je ne suis pas venu à Ottawa régulièrement, ni n'ai assumé la direction de mon département avant le premier novembre 1925. Durant toute cette période, mon collègue, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin) a rempli les fonctions de ministre intérimaire des Douanes. Je nie formellement avoir connu ces irrégularités. En ce qui regarde la question de responsabilité, je suis trop heureux d'assumer la pleine et entière responsabilité des actes administratifs accomplis par le ministre de la Marine et des Pêcheries.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Clark) a expliqué assez clairement, je pense, qu'il établit une distinction entre la connaissance personnelle et la responsabilité politique.

L'hon. M. BOIVIN: C'est parfait.

M. CLARK: Les présentes déclarations du ministre nous fournissent une nouvelle preuve, non seulement de l'inefficacité de son département, mais aussi de la façon dont il préside à sa gestion. Je soutiens que le ministre, à partir de l'instant où il a pris la direction du département, devrait réclamer la pleine et entière responsabilité pour tout ce qui s'est fait au lieu de tenter de l'éluder.

L'hon. M. BOIVIN: C'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. CLARK: Et j'irai encore plus loin. J'ai raison de croire,—j'affirme certes,—que tous les ministres étaient au fait officiellement et personnellement...

L'hon. M. MOTHERWELL: Etaient au fait de quoi?

M. CLARK: J'y arrive; le ministre de l'Agriculture n'aura pas longtemps à attendre.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'attends en vain depuis longtemps.

M. CLARK: Si le ministre de l'Agriculture voulait bien lever les yeux du journal qu'il lit et porter un peu plus d'attention au débat, il se rendrait compte de ce que nous disons. Je soutiens que le ministre de l'Agriculture ainsi que tous ses collègues...

L'hon. M. MOTHERWELL: Assurément.

M. CLARK: ...était au fait des malversations exposées par mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens), depuis le 1er décembre dernier. Du moins, les ministres étaient personnellement au fait de ces accusations à cette date tandis qu'officiellement, ils l'étaient depuis une dizaine de mois.

L'hon. M. MOTHERWELL: De quelles accusations?

M. CLARK: De celles concernant le port de Montréal.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'accepte ma part de responsabilité.

M. CLARK: Si le ministre de l'Agriculture avait suivi ce qui s'est passé dans le port de Montréal depuis dix mois, il n'aurait pas besoin de demander quelles sont les accusations dont je veux parler. Mon honorable ami de Vancouver-Centre avait envoyé son avis de résolution et le ministre des Douanes admet qu'il était entre les mains du Gouvernement le 1er décembre 1925. Malgré que tous les membres du cabinet aient eu connaissance de ces accusations, le Gouvernement a aujourd'hui l'effronterie de venir proposer au Parlement un ajournement de six semaines, enterrant ainsi ces accusations. Tant que les membres de la Chambre n'ont pas été mis au courant de la chose, le Gouvernement ne s'en est pas occupé. Mais aussitôt les accusations faites, le ministre des Douanes se lève et dit d'un air hypocrite: J'étais au courant de l'affaire; je savais tout, mais la résolution de l'honorable député de Vancouver-Centre ne va pas assez loin et j'allais de toute façon y suppléer. Je suppose que le ministre des Douanes a préparé cet amendement pendant que le député de Vancouver-Centre adressait la parole.

L'hon. M. BOIVIN: Encore une fois je demande que l'honorable député se conforme au règlement et respecte les déclarations de ses collègues du parti ministériel. J'ai déclaré que mon amendement avait été préparé bien avant de savoir que l'honorable député de Vancouver-Centre avait l'intention de soulever la question devant la Chambre sous la forme de l'amendement dont nous sommes saisis. Je demande que ma déclaration soit acceptée.

M. CLARK: Je prends intégralement la parole du ministre des Douanes et je suis heureux qu'il se soit expliqué. Maintenant, qu'il me permette de lui poser cette question: Si cet amendement était préparé depuis longtemps, pourquoi le ministre, connaissant la gravité des accusations, n'a-t-il pas fait une déclaration au Parlement, le jour de l'ouverture?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ne voulons plus d'accusations à la Gus Porter!

L'hon. M. BOIVIN: Voulez-vous une réponse?

M. CLARK: Je poserai encore quelques questions au ministre et ensuite il pourra y répondre quand viendra son tour de prendre la parole.

L'hon. M. BOIVIN: J'ai déjà pris la parole sur l'amendement et je ne pourrai pas répondre aux questions de l'honorable député sans l'assentiment unanime de la Chambre.

M. CLARK: Je ne veux pas qu'on interrompe mes remarques avec des discours. Pourquoi, dis-je, le ministre des Douanes, le jour de l'ouverture de la session, s'il avait préparé un amendement et considérant que la motion de mon collègue de Vancouver-Centre était insuffisante, n'a-t-il pas saisi le Parlement de sa proposition, une motion de fond qu'il aurait pu faire discuter. Dans son projet d'amendement, il prétend que la situation est si grave qu'il convient de nommer aussitôt un comité parlementaire. Mais il nous aurait laissé prendre un repos de six semaines avant de nous communiquer cet amendement; que dis-je, il aurait attendu non seulement six semaines, mais peut-être des mois jusqu'à ce que le député de Vancouver-Centre eût eu l'occasion de faire discuter sa proposition un jour réservé à l'initiative parlementaire.

L'hon. M. BOIVIN: L'honorable député me permettra-t-il une question?

M. CLARK: Avec plaisir.

L'hon. M. BOIVIN: L'honorable député peut-il me dire comment on peut présenter un amendement avant que la Chambre ait été saisie de la motion principale?

M. CLARK. Je ne parle pas d'amendements; je dis que le ministre avait la faculté d'agir. Au cas où il ne m'aurait pas compris, je répète que le ministre aurait pu faire une déclaration au Parlement. Votre Honneur a décidé, pas plus tard que l'autre jour, que le ministère avait le droit de faire des déclarations au début de n'importe quelle séance de la Chambre; le ministre des Douanes aurait donc pu le faire, n'importe quel jour, depuis l'ouverture de la session. Le Gouvernement aurait pu faire inscrire au Feuilleton une motion de fond et la faire discuter. Mais il ne l'a pas fait et la seule déduction que nous, de ce côté-ci, pouvons tirer de cela, c'est que le ministre avait l'intention d'empêcher toute enquête par un comité parlementaire et de cacher les faits au public.

Je me demande, monsieur l'Orateur, ce que notre honorable collègue de Brandon (M. Forke) va faire à ce sujet. Je regrette que tout le comité du Parlement ait été absent cet après-midi; je veux dire: le député de Winnipeg-Nord (M. Woodsworth), le député de Labelle (M. Bourassa) et le député de Brandon (M. Forke). Ah! j'en vois un qui prend son siège. C'est très ennuyeux pour ceux d'entre nous qui tiennent à ce qu'on prête attention à leurs remarques, d'adresser la parole en l'absence des membres de ce comité. Nous n'avons ici que les membres de l'opposition et des "machines à voter".

M. MERCIER: Je soulève une question de privilège. Je m'oppose à ce qu'on emploie un tel langage à l'égard d'un membre de cette Chambre. Ce n'est pas parlementaire. Je crois que si l'honorable député cherche des machines à voter, il en trouvera de son côté de la Chambre.

M. l'ORATEUR: En termes vulgaires, nous disons "Un tel ou un tel n'est qu'une machine à voter" ce qui signifie qu'il n'est qu'un automate. Je ne vois rien dans ce terme qui soit contraire aux usages parlementaires.

L'hon. M. BOIVIN: Dois-je comprendre, monsieur l'Orateur, que votre décision signifie que certains membres du Parlement sont des machines à voter ou des automates.

Des VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. BOIVIN: Je ne désire qu'une explication sur ce point.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! J'ai dit que le terme n'avait rien de contraire aux usages parlementaires.

M. CLARK: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, pour avoir défini plus clairement le terme que j'ai employé et sur lequel je désire appeler l'attention de l'honorable ministre des Douanes, car il ne s'applique pas aux membres de la Chambre en général, mais seulement à ceux qui siègent à droite. L'honorable député de Labelle les a décrits comme les soutiens des principes et programmes avancés par ce nouveau comité constitué au Parlement et qui se compose de lui-même, du député de Brandon et du député de Winnipeg-Centre-Nord.

Les choses se sont matériellement modifiées depuis les élections générales. Au cours de la campagne, le premier ministre a annoncé aux électeurs que quatre grandes questions se posaient pour eux: les transports, l'immigration, la politique fiscale et la réforme du Sénat. Depuis que ce nouveau comité du Parlement fonctionne, nous constatons que ce ne sont plus là les problèmes nationaux. Nous voyons l'honorable député de Brandon qui ordonne à la Chambre de voter des fonds pour construire le chemin de fer de la baie d'Hudson, au lieu d'étudier la question des transports; l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord prétend qu'au lieu d'avoir des immigrants et de trouver du travail pour les chômeurs, nous devons instituer un système de secours; l'honorable député de Brandon prétend aussi qu'au lieu d'étudier la politique fiscale nous devons créer le crédit agricole, et enfin, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord comprenant, j'imagine que sa conduite à la Chambre lui a aliéné la confiance de ses électeurs et qu'il ne peut espérer conserver son siège—ordonne à la Chambre d'abandonner la réforme du Sénat, mais bien d'étudier un système de pensions à la vieillesse. De cette manière, il assure son avenir.

Il est possible qu'on puisse expliquer l'absence de l'honorable député de Brandon par le fait que, sachant qu'il doit y avoir un ajournement jusqu'au 15 mars, il s'occupe à préparer un projet de loi sur le crédit agricole. Il me semble que le silence du ministre de la Justice, mardi, se justifie amplement par le fait qu'il n'avait pas de raison valide à offrir pour cet ajournement et parce que l'honorable député de Brandon a perdu son aplomb quand il s'est levé pour tenter de justifier la proposition; il ne pouvait pas regarder la Chambre en face et montrer la raison véritable. Je vais la donner. Il désirait un ajournement afin de préparer les lois qui doivent être soumises au Parlement au cours de cette session. Soit qu'il craigne une enquête au sujet des accusations portées par mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Stevens), soit que la proposition ait été faite pour permettre au leader progressiste de préparer ses projets de loi, je désire rappeler à l'honorable ministre et à ses amis la gravité

de la situation que le pays doit envisager. Au cours des dernières semaines la Chambre a été témoin de la plus claire confession d'impuissance de la part du Gouvernement, qui est incapable de présenter un seul projet de loi positif tendant au bien du pays. En un mot, les députés qui occupent les banquettes ministérielles avouent qu'ils ne peuvent pas gouverner. On a répété devant le Parlement des accusations d'une nature plus grave que tout ce qu'on a jamais connu dans notre histoire parlementaire. Cependant, en face de tout cela, le Gouvernement demande à nos amis les progressistes de voter en faveur d'un délai, pour que deux ou trois de ses amis trouvent des sièges à la Chambre. Je déclare aux membres du parti progressiste que le pays ne tolérera pas l'ajournement de la Chambre, qu'il ne tolérera pas qu'on mette en danger les intérêts du Dominion en un moment aussi critique. La situation est remplie de sérieuses conséquences et je déclare à mes amis du parti progressiste qu'ils vont sonner leur glas et celui de leur parti, s'ils se mettent en ligne avec un Gouvernement qui tente de retarder l'enquête au sujet d'accusations aussi graves que celles qui ont été portées devant la Chambre. Je les préviens que l'appel lancé aujourd'hui par le Gouvernement est le dernier appel au secours d'un gouvernement naufragé adressé au parti progressiste.

M. JEAN J. DENIS (Joliette): Monsieur l'Orateur, je crains que le débat n'en soit rendu au point de n'être qu'une suite de harangues populaires et de propagande politique. D'une part, on nous dit: "Nous voulons procéder à nos travaux, et nous mettre à l'œuvre", et d'autre part, on ne fait absolument rien dans ce sens. J'ai suivi le discours de l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland); il n'a cessé d'enfreindre le règlement et les honorables députés le savent bien. J'ai demandé l'application du règlement et M. l'Orateur a donné à l'honorable représentant le bénéfice du doute. La décision était excellente, mais nous savons que, à proprement parler, l'honorable député violait le règlement. L'honorable député de Burrard (M. Clark) s'est aussi écarté de la question la plupart du temps.

De quelle question la Chambre est-elle saisie? Au cours de mes observations j'essaierai de m'en tenir rigoureusement à cette question. Il s'agit de savoir si la Chambre devrait ajourner pendant une certaine période déterminée par la motion, et si l'amendement à cette motion est suffisamment motivé pour empêcher la Chambre d'accorder cet ajournement. Voilà ce dont il s'agit. Examinons d'abord la motion d'ajournement et nous verrons ensuite ce que vaut la proposition d'amendement. L'amendement dit:

Puisque le Gouvernement actuel a convoqué la Chambre et lui a soumis plusieurs mesures législatives et autres propositions sous la forme d'un discours du trône, la Chambre, advenant l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, a le devoir de poursuivre l'étude des questions d'intérêt général jusqu'à ce qu'on en ait disposé.

Pouvons-nous, monsieur l'Orateur, concevoir une attitude plus illogique que celle de l'opposition? Depuis un mois, ces honorables députés nous disent qu'il n'y a pas de gouvernement. Ils ont mis à contribution toutes les ressources de la langue anglaise pour critiquer le Gouvernement et aujourd'hui, ils prétendent qu'après l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône,—advenant le cas où la Chambre l'adopterait—le Gouvernement est parfaitement autorisé à poursuivre les travaux du Parlement et qu'il devrait le faire. Et non seulement soutiennent-ils qu'il devrait poursuivre la besogne parlementaire, mais que son devoir lui en fait une obligation et qu'il n'a pas le droit de demander un ajournement. Selon, moi, non seulement le Gouvernement a le droit de demander cet ajournement, mais c'est un droit que le Parlement a déjà reconnu. Bien plus, on le reconnaîtra de nouveau au moment du scrutin sur l'adresse, si le vote est favorable. Que s'est-il passé? En premier lieu le Gouvernement a convoqué le Parlement et a demandé si, oui ou non, il devrait continuer la gestion des affaires publiques. Qu'a-t-on répondu à cette question? Le Parlement, l'autorité suprême dans la circonstance, a répondu par l'affirmative; il a répondu que le Gouvernement aurait dû convoquer le Parlement, rester en fonctions et exposer sa situation à la Chambre. Cela étant, le Gouvernement a soumis au Parlement le discours du trône et en a demandé la discussion. Que s'est-il passé ensuite? Le chef de l'opposition (le très hon. M. Meighen) a proposé un amendement au discours du trône, lequel amendement, advenant son adoption, aurait la même portée qu'une motion de défiance. Qu'en est-il résulté? On recueillit les opinions sur l'amendement, et encore une fois, le Parlement décida que le Gouvernement devrait rester aux affaires et se maintenir en fonctions, nonobstant ce qu'en pensent les honorables députés de la gauche qui se lèvent les uns après les autres et demandent au Gouvernement de démissionner, contre la volonté formelle du Parlement même. Cette motion d'ajournement n'aura d'effet que dans le cas et au moment où le Parlement adoptera l'adresse en réponse au discours du trône. Que faut-il entendre par là? Si le Parlement adopte l'a-

dresse, il arrivera que, par un troisième vote dans l'espace d'un mois, la Chambre invite le Gouvernement à rester en fonctions et à poursuivre l'administration des affaires du pays. Dans ce cas, après que le Gouvernement aura, en trois différentes circonstances dans un mois, reçu un mandat du Parlement, peut-on prétendre qu'il n'est pas autorisé à rester aux affaires. Le deuxième vote lui a confirmé de nouveau la volonté de la Chambre par une majorité de dix. Au troisième vote, et lorsque pour la troisième fois, il obtiendra une majorité,—car c'est ce à quoi nous nous attendons, sinon la motion n'a pas sa raison d'être,—la Chambre déclarera pour la troisième fois que le Gouvernement doit rester en fonctions. Il s'ensuit que le Gouvernement doit s'organiser et poursuivre la gestion des affaires publiques. Je prétends que par le premier vote, le Gouvernement a été investi implicitement du droit d'organiser son cabinet et d'en remplir les vides. A coup sûr, ce n'est pas un argument que de se présenter devant le Parlement et dire au Gouvernement: "Vous avez perdu neuf ministres, et partant, vous ne sauriez rester en fonctions." Le Parlement est saisi de la situation et c'est à lui qu'il appartient de décider si, oui ou non, ce Gouvernement, qui après avoir consulté les électeurs a été réélu comme on sait, doit rester en fonctions. (*Rires.*)

Les honorables députés d'en face s'amusent; ils ne riront peut-être pas dans quelque temps. Depuis un mois on nous a répété que le Gouvernement est démantibulé, qu'il est discrédité, décimé et tombé à rien. Quelques-uns de nos adversaires ont poussé l'exagération jusqu'à dire que le Gouvernement est trépassé et que ses os sont déjà blancs. (*Exclamations.*)

Supposons-le, malgré que le Gouvernement ne mérite pas d'être assailli avec cette fureur partisane, quelle est la situation véritable? La première autorité du pays, qui est le Parlement, a fait savoir par son vote qu'elle préfère encore maintenir à la direction politique, de préférence au parti conservateur, ce ministère décimé, tronqué et demantelé, comme on voudra. (*Exclamations.*)

Nos adversaires peuvent ricaner; mais c'est ce que veut dire l'attitude de la majorité parlementaire. Il n'y a pas de quoi rire. (*Exclamations.*)

C'est l'opposition qui est victime de la plaisanterie, si plaisanterie il y a. Il est toujours facile de trouver des épithètes dans le dictionnaire, mais il est parfois dangereux de s'en servir. En les appliquant au ministère, ils se mettent en délicate posture. Et puisque le Gouvernement, malgré tout ce qu'on a pu dire, a été trouvé digne de la confiance de la Chambre, de telles épithètes retournent à leurs auteurs.

L'hon. M. EDWARDS: Est-ce que notre ami considère que le député de Labelle (M. Bourassa), qui siège à droite, avait raison de dire que la Chambre est en face d'un gouvernement éclopé? L'orateur a oublié de mentionner cette autre épithète.

M. DENIS (Joliette): Même en supposant, pour les fins de la discussion, que l'honorable député de Labelle se soit servi de cette expression, son vote prouve qu'entre un gouvernement tory et un ministère libéral éclopé, il préfère encore le ministère éclopé.

M. HOCKEN: Vous ne nous apprenez rien de nouveau.

M. DENIS (Joliette): Que voulez-vous que j'y fasse? Mais nos adversaires s'excitent les uns les autres à lancer contre le Gouvernement les pires invectives qui ne peuvent que retomber sur leurs propres têtes.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est ce qu'ils ne voient pas.

M. DENIS (Joliette): Les membres de la gauche s'exclament: Dans quelle position humiliante se trouve le Gouvernement! Mais je répète l'argument: le ministère, malgré sa position humiliante, est encore préférable, au jugement de la majorité, à un gouvernement conservateur. Tout est relatif en ce monde. Si donc le ministère actuel, malgré ses faiblesses, malgré qu'il soit entamé, est encore préféré au parti conservateur, c'est que la réputation de ce parti doit être tombée bien bas dans ces dernières années, et il s'ensuit que la position du parti tory est encore plus humiliante que celle du Gouvernement.

M. BURY: Est-ce que le député de Labelle ne se dit pas qu'il sera plus puissant auprès d'un parti affaibli qu'auprès d'un parti vigoureux?

M. DENIS (Joliette): La distinction est subtile. Que l'honorable membre se renseigne lui-même. En outre je n'ai pas à répondre pour le député de Labelle. Quelle est sa pensée véritable? je ne me crois pas le droit d'en fournir une interprétation. Son jugement est consigné dans le compte rendu de nos débats, et tout finit là.

Je tiens que la motion de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) comporte l'aveu que le Gouvernement est en mesure de continuer ses fonctions et qu'il devra les continuer aussitôt après le vote de l'adresse en réponse du discours du trône. Voilà qui est clair. Mais, intimement lié à la tâche de rester en fonction, il y a le devoir pour le

Gouvernement de se réorganiser. Ce devoir existait dès l'ouverture de la session.

M. NICHOLSON: Puis-je poser une question à l'orateur?

M. DENIS (Joliette): Je prie mon collègue de me laisser finir ma phrase. Je disais donc que le devoir du Gouvernement de se réorganiser existait aussitôt après les élections. Est-ce que le Gouvernement aurait agi comme il l'a fait, s'il avait voulu s'accrocher au pouvoir, comme on l'en a accusé tant de fois? Si les ministres avaient tenu à rester en fonction, sans se soucier de l'opinion de la Chambre, ils auraient pu se réorganiser avant de paraître devant elle. Cela n'eût rien changé à la situation. Le cabinet eût été le même, appuyé sur le même nombre de partisans, soit une centaine environ. Le Gouvernement qui est ici n'en aurait pas acquis plus de force. En prenant cette ligne de conduite, il aurait eu l'air de se juger lui-même, alors que cette responsabilité appartient au Parlement. Le jugement a été rendu: le Parlement a déclaré que le Gouvernement doit continuer à diriger les affaires du pays, et par le fait même il a intimé au ministère l'ordre de se réorganiser, de prendre le temps nécessaire, de revenir à la Chambre et de continuer à administrer la chose publique tant qu'il aura l'appui du Parlement.

M. NICHOLSON: Si, comme l'affirme l'honorable député, le Parlement a signifié son entière satisfaction au Gouvernement actuel, s'il a exprimé sa conviction que ce ministère a qualité pour rester à la direction des affaires, pourquoi lui demande-t-on d'abdiquer ses fonctions, pourquoi demande-t-on aux députés de réintégrer domicile pendant six semaines?

L'hon. M. MACDONALD: Le Parlement n'a rien abdiqué.

M. DENIS (Joliette): La Chambre était saisie de la situation lorsqu'il a donné sa décision. Tous les députés qui ont voté le maintien du ministère savaient que le Gouvernement ne pouvait pas continuer de fonctionner sans faire élire certains ministres.

M. NICHOLSON: Me sera-t-il permis de poser encore une question? Est-il un membre du ministère qui ait affirmé à la Chambre que le Gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de fonctionner?

M. DENIS (Joliette): Voici ma réponse à l'honorable député: L'intérêt du pays conseille-t-il que le Gouvernement soit représenté ici par seulement la moitié ou les deux tiers de ses ministres? L'intérêt du pays exige plutôt que le Gouvernement continue à administrer les affaires du pays, comme la Chambre, à tort ou à raison, lui a commandé de faire. Or l'élection de ses ministres est indispensable à sa réorganisation; et elle ne peut se faire pendant une session des Chambres. On dira: voilà un procédé extraordinaire, sans précédent. Mais il est déjà arrivé au Parlement de s'ajourner. Supposons, toutefois, que la situation soit exceptionnelle, que jamais il n'y ait eu un ajournement de la Chambre pour permettre l'élection de certains ministres; n'est-il pas vrai aussi que la situation actuelle est sans précédent dans les annales du Canada? C'est une situation exceptionnelle où nous devons forcément recourir à des moyens exceptionnels; c'est, d'ailleurs, ce que le Parlement a décidé. Assurément on n'ira pas prétendre que la Chambre a décidé que le pays devait être gouverné par les deux tiers du ministère. Le Parlement a tracé la ligne de conduite qu'il convient de suivre et le Gouvernement veut se conformer à cette décision.

Voilà pour la première partie de l'amendement. Dans la seconde, il est dit que la Chambre ne saurait accorder l'ajournement parce qu'une enquête doit être ouverte sur le département des Douanes. L'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), dans un grand discours, s'évertue à démontrer à la Chambre l'énorme injustice de laisser cette question en suspens pendant six semaines, quand il faudrait incessamment la mettre à l'étude. Le comité, dit-il, doit être nommé tout de suite; et il ne doit pas y avoir d'ajournement avant que le comité soit choisi et l'enquête ouverte. Mais voici ce que répond le Gouvernement par la voix du ministre des Douanes (M. Boivin): "Non seulement nous vous accordons cette enquête; mais nous la voulons plus minutieuse encore que vous ne l'avez demandée: le comité examinera les opérations du département non seulement depuis deux ans, mais depuis vingt ans si vous le voulez." Voilà ce qu'affirme le ministre des Douanes; et il invite la coopération des membres de l'opposition. N'ayant pas reçu de réponse, il se leva à la séance de mercredi et demanda la permission de faire une déclaration à la Chambre: "Encore une fois, dit-il, je déclare à la Chambre que je suis prêt, et que le Gouvernement est prêt, à nommer ce comité." Que fait l'opposition? Au lieu de consentir à la nomination de ce comité, ces honorables députés continuent à faire des discours. Je n'y ai pas d'objection; mais voilà qui est sûrement contraire à l'ordre: en effet, l'honorable député de Vancouver-Centre ne cherche pas un verdict contre le ministère. L'objet de son discours n'était

certainement pas de provoquer un débat. Et pourtant ce débat a lieu. Est-ce logique, est-ce pratique, est-ce juste? Quel est alors le motif de la présente discussion? Faire de la propagande politique; uniquement cela. Le truc est bien connu. L'honorable député formule une accusation et demande la création d'un comité; le Gouvernement consent en disant: "Nous ferons ce que vous désirez; même nous irons plus loin encore". Sauf tout le respect que je leur dois, de quel droit les honorables membres de l'autre côté prennent-ils la parole à tour de rôle pour lancer contre le ministère des accusations relatives aux opérations du département des Douanes qui doivent précisément faire l'objet de l'enquête qui sera conduite par le comité demandé?

M. STEWART (Leeds): L'honorable député ne croit-il pas très important, au point de vue de l'intérêt public, que ce comité entreprenne immédiatement ses travaux sans un ajournement de six semaines?

L'hon. M. MACDONALD: Qu'est-ce qui l'empêcherait de siéger?

M. DENIS (Joliette): Le ministre des Douanes a déclaré, deux jours de suite, qu'il était prêt à nommer un comité. Que voulez-vous de plus?

M. STEWART (Leeds): L'honorable député ne sait-il pas que des négociations se poursuivent entre le ministre des Douanes et le chef de l'opposition relativement à la formation de ce comité?

M. DENIS (Joliette): Je suis heureux de l'apprendre. La position de mes honorables amis en est rendue beaucoup plus fâcheuse. L'honorable représentant de Leeds (M. Stewart) est un avocat habile et il comprendra. Pendant que les négociations se poursuivent, on demande la formation d'un tribunal. Ce comité remplira la fonction d'un tribunal et étudiera la cause, et certains honorables députés de la gauche se permettent de se prononcer avant que la cause ait été entendue. Voilà exactement la situation.

M. STEWART (Leeds): Mon honorable ami ne voit-il pas que toutes les considérations qu'il mentionne constituent une objection à l'ajournement de la Chambre et un argument en faveur d'une enquête immédiate?

M. DENIS (Joliette): Nullement, et je vais expliquer à l'honorable député pourquoi. Le comité peut être nommé et, avec le consentement de la Chambre, peut fonctionner pendant l'ajournement. J'ai trop de respect pour le savoir de mon honorable ami pour croire qu'il ignore cela. Il le sait très bien. Le comité peut être formé et, avec le consentement de la Chambre, peut siéger pendant tout l'ajournement et jusqu'à ce que nous nous réunissions de nouveau. Conséquemment, il n'est pas juste de dire que, si nous ajournons la Chambre, le comité ne pourra fonctionner. Le ministre des Douanes a dit: "Ce comité aura le droit d'entendre des témoins, d'exiger la production de documents et de pièces, d'aller d'un endroit à un autre", et le reste. Ses pouvoirs seront très étendus et le comité pourra les exercer pendant l'ajournement. Est-ce là un argument contre l'ajournement?

Pour en revenir à l'autre point, je dirai que l'opposition manque gravement aux convenances quand, après avoir demandé la formation d'un tribunal pour juger la cause, et avant que ce tribunal soit nommé, elle continue à attaquer le Gouvernement dans cette Chambre tout comme si le comité avait entendu la cause et avait fait rapport. Il y aura un temps pour les attaques, s'il doit y en avoir, et il y aura un temps pour se défendre et ce temps viendra lorsque le comité aura fait rapport à cette Chambre. Le comité fera enquête sur les accusations, présentera son rapport à cette Chambre et, sur la motion demandant l'adoption ou le rejet du rapport, tous les membres de cette Chambre auront le droit de prendre la parole; ce sera alors le temps de vider la question. Tout ce qui se dit en attendant est pure propagande politique.

M. NICHOLSON: L'honorable député a dit que le comité allait siéger pendant l'ajournement du Parlement.

M. DENIS (Joliette): Si le Parlement s'ajourne.

M. NICHOLSON: Si la Chambre s'ajourne et si le comité tient ses séances, les membres du Parlement sont dispersés aux quatre coins du pays. Supposons que le comité, au cours de son enquête, après une semaine ou dix jours de travail, découvre quelque chose dont la Chambre devrait être immédiatement saisie, que ferons-nous?

M. DENIS (Joliette): Cela ne se produira pas.

L'hon. M. MACDONALD: Pure imagination.

M. DENIS (Joliette): Le comité sera chargé d'étudier la question et il fonctionnera en dehors et indépendamment du Parlement jusqu'à ce qu'il ait fait rapport à ce dernier.

Je me suis abstenu de donner des conseils à mes collègues et je ne leur en donnerai pas

plus maintenant, mais si nous voulons discuter les questions franchement, honnêtement et intelligemment, respectons ce règlement adopté il y a longtemps, ce règlement qui a toujours donné justice dans tous les parlements, au demandeur et au défendeur, au Gouvernement et à l'opposition. Procédons régulièrement. Nommons le comité. Que ce dernier fasse son travail. Qu'il fasse rapport au Parlement, et alors il sera temps de discuter le rapport du comité. Voilà pour l'amendement. Si nous laissons cela de côté, le Gouvernement ayant accordé sur-le-champ ce que demande l'amendement, veut-on me dire si cet amendement a un autre but que de retarder le travail de cette Chambre. Malheureusement, je crains que c'est ce que l'on se propose actuellement. A mon humble avis, par conséquent, si les honorables députés de la gauche conservatrice étaient sérieux et sincères, ils devraient accepter la proposition que fait le Gouvernement de nommer un comité, permettre à ce comité de remplir ses fonctions et de se conformer au désir de la Chambre en permettant au Gouvernement de s'organiser. Nous reviendrons alors au Parlement pour traiter ces questions.

M. E. B. RYCKMAN (Toronto-Est): Monsieur l'Orateur, je désire faire part à la Chambre de quelques réflexions sur l'amendement qui, je l'espère, seront brèves. On n'aurait guère l'audace de le faire après les paroles de l'honorable député de Joliette (M. Denis), n'était le fait qu'il, ou du moins ses chefs, doivent savoir que l'on étudie présentement les conditions de cette enquête; si on les avait arrêtées ou si on en avait terminé la rédaction, je ne crois pas que je retiendrais longtemps l'attention de la Chambre. J'espère ne pas répéter ce qui a déjà été dit dans la présente discussion. Je m'oppose absolument à interrompre les travaux de la session pendant six semaines. Je fais miens tous les arguments invoqués par les membres de mon parti et je dis franchement que je ne vois aucune raison d'intérêt national pour justifier la Chambre de prendre un congé.

Je désire faire certaines réflexions au sujet du ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) et de son discours de mardi dernier. J'admire sincèrement ce ministre. Je crois que l'habileté de son discours sur la motion de défiance a sauvé le parti libéral de la défaite. Un député de Québec m'a demandé ce que je pense de son discours de mardi soir. Je répondis, à mon sens, qu'il constituait la meilleure défense possible dans les circonstances, et je le crois encore. Le ministre est un savant avocat, et je ne doute pas que souvent, aux gens pris en flagrant délit et qui lui demandaient son avis, il ait conseillé de tout avouer. C'est ainsi que nous avons vu le ministre, quand il fut surpris en flagrant délit, sortir de sa poche le texte d'un projet de résolution qu'il avait préparé d'avance au sujet de cette affaire et, afin d'en sortir le mieux possible, il nous dit qu'il va nous offrir un examen plus étendu et meilleur que celui que nous demandions dans notre projet de résolution. Je félicite le ministre de s'être si bien mis au courant des affaires de son département. Il nous a dit cet après-midi qu'il fut lent à se mettre à la besogne, mais il est sans doute un coureur de "course d'endurance", de sorte que, arrivé à la dernière étape, il peut reprendre beaucoup de temps perdu. Il espérait, et il espère encore sans doute, que la Chambre consentira à interrompre ses travaux. Bien que, de son propre aveu, il n'ait pas accepté la responsabilité ni la tâche qui incombent au ministre de son département quand il fut nommé à ce poste, nous voyons qu'il avait préparé depuis longtemps, comme il nous l'a dit cet après-midi, la résolution qu'il nous a présentée mardi. Je mets en doute la sincérité de cette offre. Au moment où nous proposons un remède à l'état de choses existant, nous nous apercevons que le ministre a déjà une résolution toute prête à être servie. Est-ce qu'il n'aurait pas été à propos, comme l'a dit l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), que le Gouvernement, se rendant compte de la nécessité d'une enquête, agît dès l'ouverture de la session? N'aurait-on pas pu en parler dans le discours du trône? Le ministre admet que l'on a fraudé les douanes et que l'on a commis des infractions criminelles à la loi. Il en est de même du ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe), ainsi que du ministre des Finances (l'hon. M. Robb), qui affirme qu'il savait ce qui se passait et, si cela peut avoir de l'importance, il en est de même du premier ministre. L'un des membres du ministère dit que notre désir d'obtenir une enquête n'est que de la forfanterie. On a dit cela non seulement une fois, mais deux fois. Voilà ce qui se produit: le ministre n'a proposé sa résolution à la Chambre que lorsqu'il y fut contraint; par conséquent, je mets sa bonne foi en doute. Je connais personnellement un commis de confiance qui s'appropriait frauduleusement de l'argent et qui se proposait de prendre une certaine somme dans le trésor, puis de faire un chèque représentant le même montant plus un intérêt minime. Il aurait pris cent dollars, puis mis un chèque de $105 dans sa poche, de sorte que si l'on avait découvert son vol, il aurait dit: "Oh! je n'ai fait qu'emprunter cet argent. Voici un chèque repré-

sentant la somme que j'ai prise plus l'intérêt sur cette somme". Alors que les fraudes commises aux douanes constituent un danger réel pour le pays et que nous demandons au Gouvernement, ou au prétendu gouvernement, d'agir, le ministre nous dit qu'il étudie la question depuis longtemps et qu'il se proposait de présenter un projet de résolution quand on soulèverait l'affaire. Mes honorables collègues pensent-ils que le pays croira que le Gouvernement désire sincèrement faire une enquête sur les fraudes mêmes qu'il connaissait depuis des mois? Je ne le pense pas.

On peut considérer la question sous un autre angle. Nous avons demandé pourquoi le Gouvernement n'a pas entrepris cette tâche plus tôt, puis la raison de ce délai? On a présenté la motion ayant pour but d'interrompre les travaux de la session pendant six semaines, après qu'eut été inscrite au Feuilleton la résolution exigeant un examen des fraudes commises aux douanes; mais le Gouvernement consentait à retarder cette enquête pendant encore au moins six semaines, car on n'aurait pu s'en occuper qu'au retour des députés après le congé que l'on se propose de prendre. En observant bien la façon d'agir du ministre, on peut trouver une autre preuve de la mauvaise volonté du Gouvernement et de ses échappatoires. Souvent il arrive qu'un meurtrier, sur le point d'être pendu, demande, comme suprême faveur, qu'on lui révèle le nom de son dénonciateur. Une fois que les portes de la prison se sont fermées sur un prisonnier, il arrive bien qu'il n'a d'autre désir que de découvrir celui qui l'a livré à la justice. Et voici que le ministre, se levant de son siège, dit à la Chambre combien il est désireux qu'une enquête soit faite et nous accorde un comité de neuf membres au lieu de sept. Voilà l'intérêt sur le chèque. Puis il dit à l'honorable député de Vancouver-Centre: "Mais qui vous a mis au courant? Etait-ce M. A. ou M. B.? En arrivant à Montréal, étiez-vous en compagnie de M. C. ou bien tenez-vous ces renseignements de M. D.?" Quand le ministre déclare si positivement qu'il désire avoir une enquête complète, pourquoi veut-il tant savoir d'où les renseignements sont parvenus à notre parti? Le ministre nous a parlé du rapport Duncan et que nous en a-t-il dit? Il doit avoir été bien empressé de tenir une enquête, le ministre qui, tout en prétendant désirer une administration honnête dans son département, prend une telle attitude sur le rapport Duncan. Il a mis le rapport Duncan dans sa poche, d'où est sorti son projet de résolution, et sentant que ce rapport n'y était pas encore en sûreté, il le mit dans un coffre-fort, nous dit-il, et le coffre-fort fut fermé avec une serrure à combinaison. Et alors il s'inquiète beaucoup de savoir si Duncan nous a dit quelque chose qui nous ait induit à demander une enquête. Est-ce bien là la façon d'agir d'un ministre dont le souci est d'avoir une enquête juste, honnête et complète sur les fraudes graves commises dans le service de la douane?

Le ministre nous a dit de plus quelle est sa façon d'agir dans son département. La voici: "Un fonctionnaire est-il accusé, je le suspens; est-il trouvé coupable, je le démets de ses fonctions; est-il déclaré innocent, je le réinstalle". On acclame longuement autour de lui. Mais selon moi, monsieur l'Orateur, le ministre désireux d'avoir une gestion honnête a un autre devoir à remplir. Une fois la culpabilité établie, la destitution ne suffit pas; mais si le fonctionnaire a manqué aux lois du pays et qu'il s'est mis dans le cas de comparaître devant un tribunal, c'est le devoir d'un ministre de formuler l'accusation; et quand il suspend un fonctionnaire qu'il a bonne raison, suivant les probabilités, de croire coupable d'avoir enfreint les lois du pays, il ne devra pas se contenter de suspendre le fonctionnaire, mais aussi de mettre ce criminel dans un endroit sûr pour qu'il ne puisse compromettre son procès et faire disparaître la preuve qu'on pourrait faire contre lui. Est-ce là ce que le ministre a fait dans le cas de Bisaillon? Il nous assure qu'il a lu le rapport et que les accusations portées contre cet homme sont graves et sérieuses; il s'est servi des deux mots. Alors que fait-il? Il met le rapport dans un coffre-fort, où il le laisse jusqu'à son discours de mardi. Il ne prend aucune poursuite contre Bisaillon, quoique dit-il, il y ait eu matière si grave à poursuite, que sans tarder il rédigea un mémoire pour demander au Conseil de sévir. Et ayant constaté la gravité de ce rapport qui demande action immédiate, et auquel il a commencé à donner suite il le remet dans le coffre-fort. Ce rapport le préoccupe, mais on ne sévit aucunement contre Bisaillon, sauf qu'il est démis de ses fonctions; on ne sévit aucunement non plus contre les autres qui pourraient être compromis par ce rapport.

Je prétends que le devoir du ministre des Douanes était d'intenter sans retard une poursuite contre Bisaillon, s'il le savait coupable d'un délit. Je n'en sais rien, mais je soupçonne que ce rapport, que le ministre a lu, il l'a déclaré nettement, doit compromettre d'autres personnes. Alors s'il en est d'autres qui ont violé les lois de ce pays, et si le ministre des Douanes n'a rien fait contre

Bisaillon et les autres impliqués dans cette affaire, je dirai au ministre et à la Chambre que le rapport le tiendra personnellement responsable, car il a été de connivance avec des violateurs de la loi qu'il a laissés échapper à la justice. Je prétends que nous, députés de cette Chambre, avons le droit de prendre connaissance de ce rapport Duncan; je prétends que ce rapport devrait être déposé sur le bureau de la Chambre. Mais peut-être dira-t-on que le dépôt de ce rapport pourra faire fuir les coupables.

Quelqu'un voudrait-il me faire croire qu'après ce qui s'est produit en cette Chambre, ces gens ne ce sont pas déjà enfuis et que les documents pouvant les compromettre ne se sont pas envolés? Je prétends qu'il ne sera pas nuisible, mais qu'il sera profitable de déposer ce rapport sur le bureau de la Chambre et de laisser la loi criminelle suivre son cours contre ceux qui l'ont violée. Pourquoi le ministre a-t-il tant tardé? Tant que le Gouvernement n'aura pas sévi contre les prévaricateurs, il ne pourra mettre fin aux assauts terribles lancés contre nos douanes et j'en ai la conviction, c'est le désir de la Chambre que le Gouvernement prenne tous les moyens possibles pour livrer ces criminels à la justice. On n'acceptera aucune excuse. Inutile de dire que quelqu'un est impliqué dans l'affaire, un tory ou un libéral, peu importe; c'est aux ministres qu'il incombe de faire observer les lois, et s'ils manquent à leur devoir, le peuple leur en demandera compte.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, de constater qu'il est six heures.

RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Avant que vous quittiez votre fauteuil, monsieur l'Orateur, je vous prie, avec le consentement unanime de la Chambre, de me permettre de déposer le troisième volume du Rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1925.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Est-ce que les derniers sont les premiers?

M. l'ORATEUR: L'honorable député refuse-t-il son consentement?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pas du tout, monsieur l'Orateur, nous sommes enchantés d'avoir le rapport. Je demande simplement si les derniers sont les premiers. Quand aurons-nous les autres volumes?

L'hon. M. ROBB: Je n'en sais rien à présent.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. Ryckman.]

Reprise de la séance

M. RYCKMAN: A six heures, monsieur l'Orateur, je parlais du rapport Duncan, de la façon d'agir du ministre envers Bisaillon et le rapport lui-même. Selon le ministre, Duncan, l'auteur, et lui-même qui a reçu le document, devraient être les seuls à connaître le rapport, et la gravité en était telle qu'il a pris des mesures immédiates. A son dire, il n'est pas l'ami de Bisaillon et les intérêts de cet homme ne sont pas les siens. Cette déclaration catégorique ferait croire que, s'il y avait une poursuite à intenter à Bisaillon, le ministre était tout disposé à le faire. La question qui se pose naturellement, c'est: si des fraudes ont eu lieu, pourquoi n'a-t-on pris aucune action? Si le jour même où il a reçu le rapport, le ministre en a communiqué l'essentiel au conseil et si le Conseil a destitué Bisaillon, le rapport devait contenir une preuve convaincante de la culpabilité de Bisaillon.

Y en avait-il d'autres de compromis? C'est la déduction qu'on fait naturellement; sinon, pourquoi le secret gardé au sujet du rapport? Pourquoi le ministre ne pouvait-il le porter même dans sa poche, pourquoi fallait-il le mettre dans un coffre-fort à combinaison? J'avertis le ministre—et je regrette qu'il ne soit pas à son siège—que, s'il y a dans le rapport des preuves que Bisaillon et d'autres ont fraudé le fisc et que le ministre des Douanes et de l'Accise et le ministre de la Justice ne les ont pas poursuivis, comme c'était leur devoir, le public les en tiendra responsables, eux et le Gouvernement.

Et pourquoi un délai? Pour quelle raison, sinon parce qu'il est notoire que le meilleur avocat d'un prévenu, c'est un délai? C'est un vieil adage familier à tous les avocats. La conclusion est manifeste, à mon sens—et tant que le rapport ne sera pas produit, je l'affirmerai—c'est que le ministre et le Gouvernement protègent quelqu'un. Quand je parle de l'importance d'un délai, songez que la situation est devenue claire pour tout le monde, après les paroles prononcées par le ministre mardi dernier, et qui ont suscité les applaudissements de nos vis-à-vis. A la page 738 (v.a.) des débats, vous trouverez cette déclaration du ministre:

> Il y a deux autres accusations se rapportant à M. Giroux et M. Gaunt. Mon honorable ami me permettra de lui dire que si, à l'enquête parlementaire que le Gouvernement consent à faire, des charges sont portées incriminant M. Giroux ou M. Gaunt dans tout délit qui permettra de les poursuivre devant les tribunaux du pays, le ministre des Douanes prendre la responsabilité de les poursuivre et de faire son possible pour les envoyer en prison.

C'est un bel avertissement à donner à M. Giroux et à M. Gaunt. Le ministre est certes

un homme intelligent—il l'est évidemment. Il est certes capable de juger par lui-même ou avec les avis d'autrui si ces hommes sont des fonctionnaires criminels. Je prétends que, si ce comité se forme—il se formera, je crois—et si l'on permet aux criminels de quitter le pays, le peuple tiendra le Gouvernement responsable de leur fuite. Le député de Joliette (M. Denis) a déclaré cet après-midi: Nous n'avons pas à nous inquiéter beaucoup d'un délai, parce que le comité siégera durant l'intervalle. Je ne relèverais pas cette assertion si elle n'avait pas suscité les applaudissements des députés d'en face. Il faut que le comité siège pendant que la Chambre elle-même siège, c'est indubitable. Un témoin, selon moi, peut refuser tout simplement de répondre à une question posée devant ce comité, et il appartient alors à la Chambre de le contraindre à répondre. Et si la Chambre ne siège pas, quel recours y aura-t-il? Nul ne le sait mieux que l'honorable député de Joliette (M. Denis), député de vieille date.

A propos d'un délai, je veux soulever l'indignation populaire touchant la révélation faite mardi soir, quand la Chambre a appris que, dans une cause instruite par la couronne, cinquante-deux renvois à une autre audience ont eu lieu, et trente-neuf, dans une autre. Le peuple veut savoir si les ministres, quels qu'ils soient, comptent avoir rempli leur devoir envers le pays, quand la justice a été entravée comme je prétends qu'elle l'a été en pareille cas, afin de châtier justement.

L'honorable député de Joliette a parlé aussi d'exploitation politique, et attribué à ce motif l'attitude de l'opposition. Je ne m'arrêterais pas à cette remarque sans les applaudissements qu'elle a reçus de la droite. Je puis affirmer à mon honorable ami qu'il se trompe. La propagande politique n'est nullement nécessaire dans la province d'Ontario et je suis en état de dire à l'honorable député que rien n'y détruirait si bien tout vestige de libéralisme à la Mackenzie King que l'adoption de cette proposition d'un ajournement de six semaines. Cela suffirait pour tuer et enterrer tous les grits, pour me servir de l'expression employée l'autre soir dans le voisinage de Toronto, par le ministre de l'Intérieur (M. Stewart). L'on nous a dit qu'ils sont morts ou finis, et si cette demande d'ajournement de six semaines est votée, dans les circonstances actuelles, ils seraient tous finis.

Donc, si ce Gouvernement est sincère, au nom du peuple canadien, je lui demande d'agir. Je lui demande de commencer par poursuivre ceux dont la culpabilité lui est connue. Si le Gouvernement ne connaît pas de coupables qu'il le dise, mais s'il en connaît, qu'il n'attende pas que le comité ait fini son enquête. Je demande ensuite la constitution immédiate de ce comité et sa mise en œuvre sans le moindre délai. Le scandale est si grave et l'intérêt du pays si compromis qu'une action immédiate et vigoureuse s'impose. Je souhaite que le ministre agisse. Il avait toute prête une résolution qu'il a tirée de sa poche lorsque la question est venue sur le tapis; je voudrais maintenant lui en voir sortir un mandat et procéder. Je sais qu'une députation venant de ma propre cité s'est adressée au Gouvernement à ce sujet il y a quelque temps. J'ai compris que l'entrevue avait eu lieu, portes closes, et j'ignore ce qui s'est passé. L'on m'a affirmé cependant que les choses en étaient rendues à un point où le Gouvernement devait agir énergiquement et sans délai. Sans pouvoir indiquer la date précise, cela remonte à six mois. Je demande de plus que cette proposition d'un ajournement de six semaines soit retirée. Je l'ai déjà démontré, il importe que la Chambre siège. Cette enquête ne peut se faire sans que la Chambre ne siège. L'on dira peut-être que le retrait de cette proposition équivaudrait à un aveu de faiblesse de la part du Gouvernement, à reculer devant l'opposition. Mais je prétends que lorsqu'il y va du bien du pays, la proposition doit être abandonnée. Nous dirions peut-être que nous avons poussé le Gouvernement à revenir sur ses pas, mais ce ne serait pas la première fois qu'il serait obligé d'agir à l'encontre de ses désirs, et il trouvera bien peu d'occasions de servir aussi bien le pays qu'en retirant cette proposition. Voilà tout ce que j'ai à dire sur ce point qui, d'après moi compromet l'honneur et le bien du Canada.

Je me sens obligé de parler de cet autre aspect de la question, auquel allusion a été faite précédemment et qui touche à l'honneur même des membres de cette Chambre. Voici comment je me représente la situation. Franchement, je ne puis arriver à comprendre comment je pourrais me voter une indemnité et en même temps prendre des vacances. La circonscription qui m'a élu à une bonne majorité est patiente et disposée à tolérer longtemps. Mais si je retournais dire à mes commettants que je me suis voté mon indemnité et que j'ai pris en même temps une vacance, je m'attendrais d'être abandonné. Je connais la province d'Ontario et le sentiment qui y règne actuellement. Or, connaissant l'une et l'autre, je puis affirmer aux honorables députés de Middlessex, de Bruce, de Huron et de Lambton que les intelligents cultivateurs de ces circonscriptions hésiteront beaucoup avant d'approuver un député qui, étant donnée la situation urgente où se trouve actuellement

le pays se voterait en même temps son indemnité et une vacance. Supposons, ce qui n'est pas impossible, qu'au bout de six semaines, M. Mackenzie King dirait qu'il n'a pas réussi à former un gouvernement, et qu'il y renonce. Cela est du domaine des possibilités. Eh bien, quelle serait alors la situation de tout honorable député qui n'aurait rien fait après s'être voté une indemnité? En remettrait-il une partie au Trésor. Combien le feraient? L'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) s'est placée à un point de vue très élevé au sujet de l'indemnité des députés. J'ignore quelle conduite elle adopterait, mais elle serait sans doute favorable au pays. Toutefois, que certains membres de la Chambre remboursent la partie de leur indemnité qu'ils n'ont pas gagnée, voilà qui n'est guère probable. Qu'est-ce qu'une indemnité? C'est une compensation des dépenses faites par un représentant du peuple. Mais quelles dépenses ferons-nous pour l'administration des affaires du pays si nous encaissons cet argent tout en nous votant un congé de six semaines? J'aimerais quelque explication à ce sujet; je la désirerais de la part des progressistes. Ceux-ci pourraient dire: "C'est le chemin de fer de la baie d'Hudson qui nous occupe; nous avons une promesse à cet égard." De grâce, ne courez pas après une ombre. S'il n'est pas juste d'accepter l'indemnité, il ne l'est pas plus d'y consentir dans l'espérance de voir l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson, surtout lorsque la promesse de cette ligne vient d'un groupe qui a tenu si peu, oh! si peu, ses engagements.

En terminant, monsieur l'Orateur, je prie mes collègues de ne pas donner raison à ces ridicules prédictions de la presse du pays qui nous sont familières à tous, je veux dire que pas un seul vote honnête touchant aux affaires du pays, ne sera pris avant que les membres de la Chambre ne soient sûrs de leur indemnité. On conviendra, je l'espère, monsieur l'Orateur, que nous étudions les mesures comme elles se présentent selon leurs mérites, sans autre influence que celle de notre devoir à accomplir tant à l'égard de nos commettants en particulier que du pays en général.

M. MORAND (Essex-Est) (Texte): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, au début de mon discours, de vous exprimer le plaisir que je ressens de pouvoir donner expression à mon admiration pour l'urbanité, l'impartialité et la dignité dont vous avez fait preuve dans la haute position que vous occupez. Je suis surtout heureux de pouvoir le faire, dans la langue qui nous est commune à tous deux, ma langue maternelle, en ma qualité de premier représentant canadien-français des quelques Canadiens français qui habitent les bords de la rivière Détroit.

(Traduction.) Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la discussion de cette motion et de cet amendement, il est juste que j'explique pourquoi je me propose de voter contre cet ajournement de six semaines. Mes commettants me le demandent. Ils ont manifesté clairement que ce ministère ne leur inspire aucune confiance. Par conséquent, en quelle posture serais-je si à mon retour dans ma circonscription d'Essex-Est, je disais qu'en ne donnant pas un vote défavorable j'ai permis à un gouvernement discrédité aux yeux de mes électeurs, de se reconstituer et de continuer son administration plus facilement? Le Gouvernement a affirmé en termes précis qu'il ne peut former son ministère sans cette vacance. A mon sens, cela prouve d'une manière indiscutable qu'il ne peut gouverner. Depuis les élections du 29 octobre, il a eu toute la latitude voulue pour préparer un programme législatif et choisir les membres du cabinet; il nous a assurés qu'il pouvait fonctionner comme Gouvernement. Et cependant, il nous demande aujourd'hui un congé de six semaines; il nous fait un aveu d'incapacité. Pourquoi? S'il l'avait demandé à la gauche, il l'aurait su dès le début.

En toutes justice, je dois dire pourquoi mes commettants n'ont nulle confiance dans ce ministère. Je ferai observer d'abord que je représente une circonscription qui par sa composition même aurait dû élire un partisan du très honorable Mackenzie King; une circonscription essentiellement libérale; une circonscription qui est formée de populations urbaines et rurales, une circonscription où l'on trouve toutes les nationalités, tous les groupes, toutes les races peut-être au Canada, à l'exception des Esquimaux, une circonscription qui a des représentants de presque toutes les races du pays; une circonscription située sous les yeux de Détroit, juste de l'autre côté de la rivière, à la porte même par où sont passés des centaines de mille Canadiens pour se rendre aux Etats-Unis. Mes commettants ont été témoins de tout cela. Ils ont vu de leurs propres yeux la différence entre la prospérité du Canada, comme on le prétend dans le discours du trône, et celle que des années de protection ont acquise aux Etats-Unis. Ce comté est celui qui a élu à cette Chambre des hommes tels que l'honorable R. S. Sutherland, qui a si bien rempli ses fonctions d'Orateur; feu l'honorable M. Kennedy, ministre des Chemins de fer. C'est ce comté qui a donné asile à l'honorable George P. Graham, le ministre actuel des Chemins de fer, bref un comté absolument libéral. Et cependant, il

a jugé à propos de se choisir pour cette Chambre trois partisans du très honorable leader de l'opposition. Les habitants d'Essex-Est n'ont pas pris cette décision pour me témoigner une faveur, mais bien parce que ce Gouvernement ne valait plus rien à leurs yeux. Situés comme nous le sommes en face de la ville de Détroit, un grand centre essentiellement industriel, nous avons vu les usines et les fabriques de notre région fermer leurs portes, au cours des quatre dernières années. Il y a assez de fabriques inactives chez nous à l'heure actuelle, pour fournir du travail à 5,000 ouvriers; or tous les jours, nous avons le spectacle de 5,000 des nôtres traversant à Détroit afin de se procurer du travail. De plus, nos gens voient passer tous les jours des camions et des wagons chargés de produits ouvrés venant des Etas-Unis; ces produits sont fabriqués par les ouvriers américains et ils viennent prendre sur nos marchés la place des produits qui devraient sortir de nos fabriques dont les portes sont fermées. Nous avons donc vu nos établissements industriels fermer leurs portes les uns après les autres et, sauf une exception, il ne s'est pas bâti une seule manufacture dans la ville de Windsor depuis cinq ans. Plus que cela, mes commettants voient arriver sur le sol canadien des charges et des charges de revues, de journaux et autres publications venant de la ville de Détroit; des verges et des verges d'annonces sont admises au pays sans acquitter un sou de droits. Ces publications inondent notre pays, pour encourager nos gens à acheter des marchandises américaines par l'intermédiaire de moyens de publicité qui ne sont pas à la portée de nos manufacturiers. De fait, il est impossible pour nos petits fabricants et même pour un bon nombre de nos grands établissements industriels d'acquitter le prix d'une page entière de réclame dans les grands magazines des Etats-Unis. J'ai sous les yeux une coupure d'un journal donnant le compte rendu d'un discours prononcé ces jours dernier. Dans le *Saturday Evening Post,* Frédéric Good affirme qu'une seule page d'annonce dans ces grands magazines coûte jusqu'à $7,500 par numéro. Or, quelle chance nos petits manufacturiers ont-ils de faire une publicité aussi coûteuse, quand ils ne peuvent compter que sur le marché canadien afin d'écouler leurs produits tandis que les industriels américains ont le monopole assuré de tout le marché américain et celui du Canada par-dessus le marché?

M. MORIN: L'honorable député est-il au fait que la balance défavorable du commerce contre le Canada au bénéfice des Etats-Unis accuse une diminution depuis quelques années?

Un DEPUTE: Personne n'est au fait de cela.

M. MORAND: Si mon honorable ami désire connaître les conditions là-bas, je me ferai un plaisir de les lui faire voir et de le bien traiter durant son séjour dans ma circonscription électorale. Le comté que j'ai l'honneur de représenter ici comprend plusieurs districts ruraux. Mes honorables amis ne font que lire les journaux mais mes électeurs voient de leurs propres yeux et peuvent se convaincre du volume de produits agricoles des Etats-Unis qui inondent notre marché. Ces denrées sont exportées au Canada pour satisfaire l'appétit de nos consommateurs bien avant que les produits similaires récoltés dans mon comté soient prêts à être mis sur le marché. Les cultivateurs de chez nous sont en mesure de récolter tous les produits que l'on trouve dans n'importe quelle partie du monde, sauf les produits distinctifs des climats tropicaux, qu'il faut importer de l'étranger. Cependant, on permet aux produits agricoles des Etats-Unis d'inonder nos marchés, grâce au bas tarif en vigueur ou à l'absence absolu de tout tarif. J'ai entendu, l'autre jour, un honorable député affirmer que les gens qui sont friands de ces primeurs se les procureront à n'importe quel prix. A Windsor, on offre en vente les fraises américaines quatre ou cinq semaines avant que les nôtres soient arrivées à maturité et elles se vendent à très bon marché. En circulant à travers les rues de Windsor, de Walkerville ou de Ford-City, on peut voir s'étaler dans les vitrines de tous les magasins les pommes, les prunes et les petits fruits américains,—de fait, tous les produits de la culture horticole et maraîchère des Etats-Unis et que nous devrions produire au Canada.

Je ne me propose pas d'indiquer toutes les répercussions du tarif douanier sur la situation économique de ma circonscription. Ce serait trop long et j'espère qu'avant longtemps j'aurai l'occasion de revenir sur cette question. La circonscription que je représente est non seulement industrielle, mais en partie rurale. J'ai donc le droit de me proclamer l'un des représentants de la classe agricole tout autant que mes honorables amis du groupe progressiste. J'ajouterai de plus que les agriculteurs de l'Ouest, surtout ceux de la péninsule, ne jouissent pas de la protection dont bénéficient les producteurs de grain de l'Ouest. Ces derniers jouissent d'une protection naturelle du fait de l'excellente qualité du blé qu'ils récoltent. Leur blé jouit

pour ainsi dire d'un monopole sur le marché canadien tandis que les marchés des Etats-Unis et de l'Europe en absorbent de grandes quantités en raison de sa qualité supérieure. Je fais allusion en ce moment au blé dur de l'Ouest. La supériorité de ce produit n'est le fait d'aucune méthode de culture particulière, ni d'une attention spéciale de la part du cultivateur; elle résulte plutôt de la qualité du sol et du climat. Et voilà pourquoi les producteurs de blé de l'Ouest sont en mesure de conserver leurs marchés tandis que les cultivateurs de l'Ontario sont obligés de subir la concurrence étrangère sur le leur; ils ont donc le droit de réclamer une plus grande somme de protection.

Mes commettants ont démontré hors de tout doute qu'ils ne reposent pas la moindre confiance dans le gouvernement actuel. La région d'où je viens et qui est fortement libérale a élu trois députés conservateurs. De jour en jour, la population de la péninsule a surveillé l'exode de nos jeunes gens vers les Etats-Unis. Des fenêtres de mon bureau, j'ai vu vingt-cinq, trente et jusqu'à trente-cinq personnes faisant la queue au consulat américain afin de se procurer les documents nécessaires à leur admisssion sur le sol des Etats-Unis. Jusqu'à il y a trois ans jamais je n'avais vu de gens attendre à la porte de mon bureau pour avoir un certificat de santé afin d'entrer aux Etats-Unis. Et quels sont ceux qui quittent ainsi le Canada? La crème de notre population, surtout des fils de cultivateurs. Malgré cela le Gouvernement a dépensé des centaines de milliers de dollars pour faire venir des cultivateurs d'Europe. Je prétends, monsieur l'Orateur, que c'est agir à l'encontre d'une loi naturelle que de faire venir des cultivateurs de Grande-Bretagne. Il est toujours facile de recruter des immigrants dans un pays où il y a un surplus de gens du type dont nous avons besoin; mais, en Grande-Bretagne, on a justement besoin des cultivateurs; c'est pourquoi nous sommes obligés de dépenser beaucoup d'argent pour en amener ici. D'autre part, nous nous apercevons qu'un grand nombre de nos fils de cultivateurs, élevés dans le pays et appartenant à des familles nombreuses qui exploitent des fermes sur lesquelles tout le bois a été enlevé, se voient obligés à l'âge de vingt ou vingt et un ans de quitter la ferme et de s'en aller dans les villes, parfois au Canada, mais plus souvent aux Etats-Unis. Je prétends que si le Gouvernement avait tenu compte de cela, il aurait pu faire en sorte de consacrer au placement des fils de nos propres cultivateurs dans des fermes de l'Ouest, une somme égale à celle qu'il dépense actuellement pour faire venir des agriculteurs de Grande-Bretagne. Il serait très facile de trouver le type de colons qu'il nous faut, si notre industrie était ce qu'elle devrait être. Si nos usines étaient actives, si nos ouvriers avaient du travail, il suffirait d'ouvrir les portes du pays et il y a des milliers d'Européens qui seraient trop contents de venir chez nous.

Monsieur l'Orateur, les électeurs de ma circonscription ayant déclaré si catégoriquement qu'ils ne voulaient plus du Gouvernement actuel, j'estime que je n'ai pas le droit d'appuyer cette motion, qui n'est qu'une fantaisie d'un parti qui n'a plus de principes. Je prétends que si le ministère avait démissionné comme il aurait dû le faire après les élections, mon très honorable leader n'aurait pas attendu six mois pour former un ministère; il y a longtemps qu'il serait formé. Le premier ministre a dit à Richmond-Hill qu'il ne pouvait plus gouverner, qu'il ne pouvait pas résoudre les grands problèmes auxquels le pays avait à faire face sans avoir à la Chambre une majorité absolue. Pourtant, aujourd'hui, il est obligé de compter sur un assemblage bariolé de groupes. C'est pourquoi je dis qu'il n'est pas en état de diriger les affaires du pays.

C'est la première fois que j'ai l'avantage d'adresser la parole à la Chambre, aussi je prendrai quelques instants pour exprimer mon admiration et mon attachement à l'égard de mon chef. Son talent, son intégrité, sa sincérité et son dévouement ne sauraient être mieux confirmés que par les attaques déterminées de ses ennemis politiques et par le fait que dans beaucoup d'endroits la lutte électorale s'est faite non pas sur les problèmes du jour, mais bien sur la personnalité du leader de mon parti. Je prétends que si l'on avait fait appel à lui, il aurait dit, il y a longtemps: Je suis prêt à marcher.

Un DEPUTE: Ready, aye, ready.

M. MORAND: J'entends des députés dire: Ready, aye, ready. Cette phrase semble venir tout naturellement aux lèvres de nos collègues vis-à-vis. Apparemment, c'est parce qu'ils l'ont prononcée si souvent durant la dernière campagne qu'ils la connaissent si bien. Mais puisqu'on a soulevé la question, je vais en parler de cette phrase. Etant curieux de ma nature, je me suis renseigné. Je voulais savoir où et comment elle avait été prononcée. A ma grande surprise, en feuilletant le Hansard, j'ai trouvé que d'autres hommes publics avant mon chef avaient employé l'expression: Ready, aye, ready. Pour la satisfaction de la Chambre et me doutant bien que quelqu'un mentionnerait la phrase, je suis prêt à citer une déclaration de sir Wil-

frid Laurier qui est consignée à la page 10 du compte rendu officiel de la séance du 19 août 1914. C'est la suivante:

Le monde verra que le Canada, rejeton de la vieille Angleterre, entend la défendre dans cette formidable lutte. Nous répondrons aussitôt à l'appel par la formule classique usitée en Angleterre: "Ready, aye, ready."

Il n'est pas étonnant que nos collègues d'en face connaissent si bien l'expression. Je suppose qu'ils l'ont employée bien souvent depuis. Prêts oui, nous le sommes, sans réserve, lorsqu'il s'agit uniquement de défendre l'Angleterre en cas de guerre. J'ai entendu répéter ici plusieurs fois depuis trois semaines que mon chef avait employé l'expression dans son discours de Toronto. Il a dit effectivement: Ready, aye, ready; mais comment l'a-t-il dit? Je ne vous citerai pas tout le discours, car ce serait trop long, mais j'en extrais ce passage:

On ne suggère pas du tout que nous envoyions des forces armées outre-mer. La Grande-Bretagne ne voulait chercher qu'une déclaration de solidarité de la part des Dominions et dont l'existence a été démontrée par la guerre même une fois pour toutes. Qu'on ne se trompe pas sur mon attitude. Quand le message de la Grande-Bretagne est arrivé le Canada aurait dû répondre: "Ready, aye, ready, nous sommes à vos côtés"... En agissant ainsi nous ne mettons pas davantage le pays en danger de guerre. Nous prenons le meilleur moyen en notre pouvoir pour être certains que la guerre n'aura pas lieu.

Je suis d'avis que les honorables députés de la droite qui ont employé si souvent l'expression: "Ready, aye, ready" ne connaissaient pas cela. Ils n'ont maintenant plus d'excuse et, chaque fois qu'ils le désireront je le leur montrerai.

Au cours de ces dernières semaines nous avons beaucoup entendu parler de la suprématie du Parlement, comment il doit décider toutes choses. Après avoir découvert ce cas plutôt curieux où l'on s'est servi des mots "Prêts, oui nous sommes prêts" j'ai cherché davantage et j'ai découvert ceci: A la page 2468 du Hansard du 18 juin 1917 je trouve ces paroles, encore du grand chef, sir Wilfrid Laurier:

Je propose qu'il y ait un plébiscite et une consultation populaire sur cette question.

Parlant au sujet de la conscription.

J'ai adopté la voie du plébiscite. . . . Quand le peuple aura été ainsi consulté et qu'il aura rendu sa décision, chacun, je puis l'affirmer sur l'honneur, se fera un devoir de s'y soumettre.

Il a été plus loin. Il a proposé l'amendement suivant à la seconde lecture du projet de loi présenté par sir Robert Borden:

Que la délibération ultérieure de ce bill soit différée jusqu'à ce que son principe, au moyen d'un plébiscite ait été soumis aux électeurs du Canada et approuvé par eux.

Des VOIX: Très bien, très bien!

M. MORAND: Cependant les honorables députés de la droite qui applaudissent sont toujours prêts à reprocher à mon chef son discours de Hamilton. Soyez donc un peu conséquents avec vous-mêmes. Non seulement sir Wilfrid Laurier a proposé cet amendement, mais le chef du gouvernement actuel l'a aussi appuyé et a parlé en sa faveur. Encore aujourd'hui l'honorable député a parlé de mon chef et de son discours de Hamilton. Dans le vote qui a été pris au sujet de l'amendement de sir Wilfrid Laurier dont je viens de parler, nous trouvons les noms de deux ou trois des ministres actuels et un grand nombre de ceux qui siègent derrière eux. Je n'ai pas l'intention de mettre au Hansard les nombreuses manières dont on a dénaturé les paroles de mon chef. Mais, je le connais, j'ai pour lui de l'admiration et cette admiration n'est pas née de nécessités politiques, mais du fait que je le connais et que j'ai étudié sa carrière politique. La renommée de cette carrière se propagera davantage dans un avenir rapproché et elle se répandra dans tout le pays. On demandera que le très honorable M. Meighen prenne les rênes du pouvoir, non seulement dans l'Ontario et dans les Provinces maritimes, mais aussi dans la province de Québec, et le gouvernement actuel devra se retirer.

Je ne crois pas que le Gouvernement ait l'intention de présenter des projets de loi basés sur le discours du trône. J'ai été fort intéressé en lisant un journal *Le Droit* que mes honorables amis de la droite n'accuseront pas d'être conservateur. Parlant du programme de ce jeune homme qui a l'audace de se présenter contre le très honorable Mackenzie King. *Le Droit* imprime ces commentaires que je traduits littéralement:

Si M. Burgess est indépendant des partis politiques qui composent la Chambre actuelle, il ne l'est certainement pas des caprices de l'Ouest. En effet, voici les six points de son programme: le chemin de fer de la baie d'Hudson, qui est au détriment des provinces centrales et des Provinces maritimes.

M. CAMPBELL: Mon honorable ami entend-il dire que la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson serait au détriment des Provinces maritimes quand ce projet a été approuvé par les deux côtés de la Chambre?

M. MORAND: Je lis un journal libéral qui indique, je pense, dans quel sens souffle le vent.

Construction de l'embranchement de Turtleford...

J'ignore où cela se trouve, mais c'est quelque part dans l'Ouest.

...quand notre réseau national a déjà beaucoup trop de milles de chemins de fer par tête de population; ré-

duction des tarifs douaniers sur les autos ce qui encouragera leur importation au détriment de l'industrie canadienne.

Je crois que cela suffit pour établir la véritable raison du refus du Gouvernement de laisser siéger la Chambre pendant les élections complémentaires. Il sait fort bien que ces élections—elles n'auront pas toutes lieu dans l'Ouest—amèneront beaucoup de questions susceptibles de lui aliéner l'affection du groupe progressiste.

M. RINFRET: Si mon honorable ami me permet de l'interrompre je puis lui dire que *Le Droit* n'est pas un organe libéral.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami peut-il dire si *Le Canada* est, oui ou non, organe libéral?

M. RINFRET: *Le Droit* n'est pas un organe libéral.

M. MORAND: Si l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) veut me citer le nom d'un candidat conservateur que *Le Droit* ait jamais appuyé, je vais me rétracter.

M. CAHILL: Avec la permission de l'honorable député je lui dirai que *Le Droit* m'a combattu lors des dernières élections et aujourd'hui, je siège de ce côté-ci de la Chambre.

M. MORAND: Je n'ai pas dit qu'il ne pouvait y avoir quelques députés libéraux que, même *Le Droit* n'appuierait pas.

Je ne me propose pas, monsieur l'Orateur, d'accaparer plus longtemps les instants de la Chambre.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata) (Texte): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de joindre ma voix à celle des honorables députés qui m'ont précédé pour vous féliciter bien sincèrement de votre réélection à la présidence de la Chambre des communes. J'ai aussi un autre devoir bien agréable à remplir, comme représentant du comté de Témiscouata, c'est de féliciter de tout mon cœur l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe), qui est né dans le comté de Témiscouata et qui réellement nous fait grand honneur. Je connais depuis longtemps l'honorable premier ministre intérimaire. Je dois dire qu'il a toujours été à la hauteur de la tâche, et je crois sincèrement qu'il a une mission importante à remplir. Aujourd'hui, je rencontrais quelqu'un qui est en dehors de la politique. Cette personne me disait que l'honorable ministre de la Justice n'a qu'un seul défaut: celui de n'en pas avoir du tout. Réellement, notre chef, le chef du parti libéral, le très honorable M. Mackenzie King, a eu la main heureuse en le choisissant pour conduire les destinées du parti pendant son absence de cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté bien attentivement le discours de l'honorable député qui m'a précédé. Franchement, j'ai été heureux de l'entendre faire des compliments à son chef. Cela doit reposer le très honorable chef de l'opposition de toutes les intrigues que l'on attribue aux gens qui l'entourent. Je regrette que l'honorable député n'ait pas eu l'avantage de prononcer un discours aussi éloquent lorsqu'il est allé dans le comté de Bagot; car il y est allé, paraît-il; seulement, on ne lui a pas donné l'occasion d'adresser la parole aux électeurs de ce comté; l'on dit que même s'il y avait parlé cela n'aurait pas changé le résultat.

Monsieur l'Orateur, nous discutons en ce moment une motion qui a été présentée par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens). Cette motion concerne le département des Douanes et de l'Accise. J'ai constaté, avec un peu de surprise, que l'honorable député d'Essex-Est (M. Morand) n'en a pas soufflé mot. Son discours a roulé sur toutes sortes d'autres questions, mais il n'a pas parlé du tout de la motion de l'honorable député de Vancouver-Centre. Il n'a pas dit un seul mot, non plus, de la motion d'ajournement; il n'y a fait qu'une allusion, en passant.

J'entendais un député de la gauche faire la remarque que la Chambre était convoquée pour l'expédition des affaires—for the despatch of business—. Ce mot-là, pour bien dire, est un mot sacramentel, qu'on emploie depuis la confédération pour convoquer les Chambres. Plusieurs avis concernant la convocation des Chambres paraissent dans la *Gazette officielle du Canada*; mais, lorsque les députés se réunissent en session, chaque année, c'est, d'après l'avis qui leur est adressé, pour l'expédition des affaires. Or, cette année, quelle était l'expédition des affaires? C'était, d'abord, de nous réunir pour savoir qui devait gouverner le pays. C'est la raison pour laquelle les Chambres ont été convoquées. Les honorables députés de l'opposition reprochent au Gouvernement de ne pas avoir préparé son programme; d'avoir retardé, en fin de compte, à préparer les projets de loi qui seront soumis à la Chambre. Cela est bien naturel, M. l'Orateur; le Gouvernement ne pouvait pas anticiper les événements. Il y avait trois partis en face l'un de l'autre. Aucun d'eux n'avait une majorité absolue. Nos honorables amis de la gauche n'avaient pas de majorité absolue; de notre côté nous n'avions pas non plus une majorité absolue. Pourquoi? Parce que le pays avait décidé qu'un autre

groupe de députés, qui sont des indépendants, devaient également prendre leurs sièges dans cette Chambre. Naturellement, cela rompt avec les anciennes coutumes. Ce n'est plus la même chose qu'autrefois. Dans le temps, il n'y avait que deux partis en présence. Il est très probable que, s'il n'y avait pas eu de progressistes, les votes qui leur ont été donnés auraient été accordés au parti libéral, et, dans ce cas, le parti libéral aurait eu une majorité absolue. Cela est une hypothèse et il fallait convoquer le Parlement afin que la Chambre des communes décidât qui avait la majorité absolue. A quoi sert-il de récriminer? N'est-il pas préférable d'accepter le fait accompli et d'en tirer le meilleur parti possible?

Voici une Chambre des communes où il y a une opposition réellement très considérable; d'autre part, il y a sur les banquettes, du côté du Gouvernement, un grand nombre de députés qui appuient le ministère et 25 ou 30 députés indépendants; qu'ils s'appellent progressistes, ouvriers ou indépendants, peu importe le nom. C'est leur appui qui donne au parti libéral la majorité absolue qui lui permet de gouverner. Dans le moment, le gouvernement actuel, le gouvernement dirigé par le très honorable Mackenzie King, a l'appui d'un grand nombre d'indépendants, ce qui lui donne une majorité absolue en Chambre.

Immédiatement après les élections du 29 octobre dernier, on se demandait: Que va-t-il advenir? Sera-ce le très honorable chef de l'opposition qui va prendre le pouvoir? Est-ce que l'honorable premier ministre va conserver le pouvoir? Comment les choses vont-elles marcher? Ce qui est arrivé, c'est que le premier ministre a suivi la seule ligne de conduite qu'il avait à suivre; il n'avait qu'une chose à faire, c'était de convoquer les Chambres; c'était d'appeler les députés de tout le pays, de toutes les dénominations politiques, afin de leur soumettre son programme et ensuite de leur demander à qui ils donnaient leur confiance. La chose s'est faite et le Gouvernement a obtenu une majorité à chacun des votes qui ont été pris jusqu'ici. Maintenant que le Gouvernement sait que la Chambre des communes—qui représente l'opinion populaire—confirme son autorité, c'est à lui de se servir de cette autorité pour préparer des projets de loi dans l'intérêt du pays, afin de gouverner comme il convient.

Dans le moment, la tâche du Gouvernement est un peu plus difficile, parce que les partis sont divisés et qu'il n'y a pas une majorité très considérable; mais tout de même je crois qu'il est nécessaire que nous ayons un ajournement pour permettre au Gouvernement, maintenant qu'il sait qu'il a la confiance de la Chambre,—chose qu'on ne peut pas nier,—de suivre le programme qu'il a exposé dans le discours du trône. Nous aurons l'occasion de discuter ce programme quand le temps sera venu.

Il est bien difficile de comprendre pourquoi tant de députés, du côté de l'opposition, reprochent au Gouvernement de retarder la discussion des affaires, alors qu'eux-mêmes, par leurs discours, s'entêtent à répéter la même chose et contribuent dans une large mesure à retarder la discussion des affaires Ceux qui se plaignent le plus de la proposition d'un ajournement sont, souvent, ceux qui parlent le plus longtemps contre cette proposition. Je crois qu'ils font perdre un temps précieux à la Chambre en prononçant des discours qui, la plupart du temps, ne se rapportent pas du tout au sujet.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retenir la Chambre beaucoup plus longtemps. Qu'on me permette cependant de signaler une chose: Tout à l'heure, j'entendais un député de la gauche parler de "propaganda", d'une propagande qu'un parti pouvait faire. Pour ma part, je dois avouer que j'ai rarement vu une propagande aussi odieuse que celle qui a consisté à relater, au long, toutes les accusations portées par l'honorable député de Vancouver-Centre et à ne pas dire un seul mot de la réponse si au point qui a été faite par l'honorable ministre des Douanes et de l'Accise (M. Boivin). Je trouve cela absolument injuste, car j'estime que le rôle du journaliste doit consister non seulement à reproduire, aussi fidèlement que possible, les discours de ses amis politiques, mais aussi à donner "fair play" à tout le monde, et à reproduire, dans une large mesure, les discours prononcés des deux côtés,—même par les trois partis,—afin de mettre les lecteurs de son journal au courant de la situation telle qu'elle est.

A propos de cela,—c'est peut-être un hors-d'œuvre,—qu'on me permette de vous dire, monsieur l'Orateur, que j'ai été très indigné de voir, dans les journaux, que certains députés recevaient des lettres anonymes. On a fait beaucoup de bruit à ce sujet. Cela me rappelle ce qui s'est passé au cours de ma propre campagne électorale, en 1924. Mes adversaires arrivaient avec des lettres anonymes, dont ils se plaignaient beaucoup, mais qu'ils s'écrivaient à eux-mêmes, afin de s'attirer la pitié des électeurs. Je ne veux pas dire que ce sont les députés de l'opposition qui s'écrivent à eux-mêmes des lettres anonymes; mais, ce que je prétends, c'est qu'il peut exister une organisation parmi leurs amis, laquelle leur adresse des lettres de ce genre pour leur per-

mettre de se faire plaindre par le public. Et cela est d'autant plus plausible que ces lettres anonymes n'ont aucun rapport avec les questions qui sont traitées devant la Chambre.

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire un mot de la façon dont la campagne s'est faite dans mon comté. D'abord, personne ne voulait prendre la responsabilité d'être le candidat de mon très honorable ami le chef de l'opposition. Nos adversaires disaient: "Nous sommes aussi indépendants de Meighen que de King." C'était leur propre langage. Quand nous parlions de la politique de mon très honorable ami au sujet de l'exportation du bois de pulpe, des droits sur les machines agricoles, de la protection, et exposions en même temps la politique du chef du parti libéral, nos adversaires répondaient: "Vous parlez tout le temps de King, King, King, Meighen, Meighen, Meighen! A quoi bon avoir tant de considération pour vos chefs? C'est aussi bien de n'avoir que deux chefs, un chef pour chaque parti;—on oubliait, naturellement, de parler des progressistes—; nous n'aurions pas besoin de députés; que chaque parti n'ait qu'un chef et les deux s'entendront ensemble pour discuter les questions qui seront présentées." Ce n'est pas tout, quand M. Patenaude est venu dans mon comté, dans ma ville natale, à la Rivière-du-Loup, il y a un de mes amis qui lui a posé une question bien légitime, une question qu'on a le droit de poser à toute personne qui adresse la parole en public au cours d'une campagne politique: "Quel est votre chef?" et savez-vous quelle a été la réponse? Immédiatement, deux hommes de police robustes se sont approchés de lui et l'ont mis dehors. Nous n'avions pas le droit de savoir quel était le vers l'Angleterre. Mais, d'un autre côté, ils chef de M. Patenaude. Ce n'est qu'au bout de quatorze assemblées contradictoires que j'ai fini par faire admettre à mon adversaire que mon très honorable ami était le chef reconnu du parti conservateur, du parti tory, et que c'était son chef. Il a fallu quatorze assemblées contradictoires pour lui faire faire cet aveu, mais il l'a fait si clairement, cette fois-là, qu'il n'a pas été capable de le nier ensuite, lors des autres assemblées que nous avons tenues.

On a fait une drôle de campagne dans mon comté! Je demandais à mon adversaire: Voulez-vous me dire quel est le vote que vous me reprochez? Je n'avais pris part qu'à une seule session de la Chambre des communes et j'aimais bien à connaître son opinion à ce sujet. Mes adversaires m'ont dit: "Il n'y a qu'une chose que nous vous reprochons, c'est d'avoir voté une pension en faveur de M. Fielding." "Pourquoi cela? Est-ce que M. Fielding n'a pas bien servi son pays?" "Certainement." "N'est-ce pas un honnête homme?" "Certainement, mais il a voté pour la conscription." On me reprochait d'avoir voté une pension pour le très honorable M. Fielding,—alors que cette pension lui a été votée unanimement par la Chambre,—parce qu'on l'accusait d'avoir voté pour la conscription. C'est là le genre de campagne qu'on a faite dans mon comté, monsieur l'Orateur. Je tenais à faire ces quelques remarques pour corroborer ce que mon excellent ami de Saint-Jacques (M. Rinfret) a dit l'autre jour au sujet du genre de campagne qui a été menée dans la province de Québec.

Les gens dans la province de Québec aiment bien à connaître le pourquoi des choses. Quand ils voyaient M. Patenaude se promener dans un train spécial, d'une paroisse à l'autre, d'un comté à l'autre, les gens se demandaient qui payait. C'est une question naturelle. Ils savaient que M. Patenaude a une bonne clientèle comme avocat, mais qu'il n'a pas les moyens d'avoir un train spécial pour voyager d'un comté à l'autre pendant toute la durée d'une campagne électorale. Ils se demandaient: "Qui est-ce qui paye?" Ils ne l'ont jamais su. M. Patenaude ne l'a jamais dit, mais on a le droit de le présumer.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien à dire aux députés de l'opposition pourquoi le parti tory n'aura pas de chances de sitôt dans la province de Québec. Ce n'est pas au sujet de la question de la conscription. Nos gens ne sont pas des lâches ni des peureux, ils comprennent que notre pays est le Canada, qu'il est borné par deux océans. C'est notre pays, nous l'aimons. Personne chez nous n'hésitera à défendre notre pays, le Canada, s'il est attaqué. Plus que cela, nos gens sont bien disposés en ont horreur de la coercition,—pas de la conscription—,de la coercition. Ils aiment à être considérés comme des hommes libres, non pas comme des esclaves. C'est la première raison. La deuxième, c'est que nos gens n'oublieront pas de sitôt la campagne odieuse qui a été dirigée en 1917 contre la province de Québec. On pourra reprocher ce que l'on voudra au parti libéral, mais jamais il n'est descendu aussi bas que le parti unioniste pour s'attaquer à toute une race, pour essayer de soulever tout le pays contre une province. Je vois ici l'honorable député de Calgary-Ouest. (M. Bennett) qui est un expert en fait de précédents. Jamais il ne pourra trouver dans l'histoire parlementaire d'aucun pays un seul cas où un parti politique, pour "s'agripper" au pouvoir, ait cherché à soulever toute une parti du pays contre une autre. Il n'y a aucune excuse possible pour une campagne de ce

genre. Je lisais dernièrement une série de publications qui ont été mises en circulation non pas par un particulier, non pas par un seul candidat, mais par le comité de publicité du parti unioniste et par le Citizens' Committee of Publicity. Et que voyons-nous dans ces diatribes contre la province de Québec? Ces circulaires ont paru pendant trois semaines avant l'élection qui a eu lieu le 17 décembre 1917. Chaque jour il y avait une insulte et un crachat à l'adresse de la province de Québec dans chaque journal tory du pays, et tout cela était payé à même les fonds de publicité du parti unioniste. Je trouve que c'est une disgrâce. La province de Québec ne peut pas oublier cela parce qu'elle sait que le parti unioniste était un masque du parti tory et que les gens qui conduisaient ce parti-là étaient de vrais torys qui n'ont pas craint d'essayer de soulever les préjugés des citoyens de langue anglaise de ce pays contre la province de Québec. J'ai eu l'occasion de feuilleter les journaux de Toronto et de certaines autres villes, du 17 décembre 1917, jour des élections. Qu'on regarde, par exemple, le *Mail and Empire* et on verra que ce jour-là il a publié un appel où il est dit:

Quebec shall not rule Canada. A United Ontario can only defeat them.

Et cela, monsieur l'Orateur, ce n'était pas seulement signé par le comité de publicité du parti unioniste, mais cet appel était signé par les candidats unionistes de la ville de Toronto. Non seulement le parti prenait la responsabilité de cette insulte, même, j'oserais dire, de ce libelle séditieux contre la province de Québec, mais encore, il y avait des députés du parti unioniste, des candidats du parti unioniste qui prenaient la responsabilité de cette insulte contre la province de Québec. Que valent les pèlerinages de bonne entente après ces insultes-là? Si le parti unioniste n'avait pas dénigré et insulté la province de Québec, en 1917, nous n'aurions pas besoin aujourd'hui de pèlerinages de bonne entente organisés par la maison Eaton pour vendre ses produits dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas vous retenir trop longtemps. Je n'avais pas l'intention de parler bien longuement ce soir, mais je tiens à exprimer les véritables sentiments de la population du comté que j'ai l'honneur de représenter ici. J'invite les membres de l'opposition à venir dans mon comté. Je serai heureux de leur faire connaître la brave population du comté de Témiscouata; je serai heureux de les présenter aux gens de chez nous. Je profite de cette occasion pour féliciter le très honorable chef de l'opposition des efforts louables qu'il fait pour apprendre notre langue. C'est un magnifique hommage à la langue française. Que les députés de l'opposition viennent dans mon comté, dans cette partie du pays qui longe les rives du Saint-Laurent, qu'ils viennent en bas de Québec et il me fera plaisir de les présenter aux braves gens de chez nous en disant: "Evidemment, vous ne deviez pas connaître la population de Québec quand vous l'avez insultée si bassement en 1917."

Monsieur l'Orateur, nous avons déjà eu, au Canada, un premier ministre qui a été un précurseur en matière de radio. Je veux parler du très honorable sir Robert Borden. Quand il disait qu'il écoutait la voix de Toronto, il parlait dans la province d'Ontario; tandis que le chef de l'opposition actuel parle à la province de Québec de Hamilton, Ontario. Le très honorable chef de l'opposition a bien fait de venir ensuite dans le comté de Bagot. Il y a rencontré de braves gens qui l'ont écouté poliment. Qu'il vienne dans mon comté et je lui garantis une réception aussi cordiale; mais il n'y fera pas plus de conversions. Chaque fois qu'un personnage en vue de l'opposition viendra dans la province de Québec jouer le "record" bien connu: "O Rose-Marie I love you, I'm always dreaming of you". La réponse, on la trouvera de l'autre côté du "record": "All alone".

Le parti libéral, dans la province de Québec, est assuré non seulement de conserver les 61 sièges que nous occupons actuellement; mais aux prochaines élections, au grand désappointement du très honorable chef de l'opposition, nous lui prouverons que ceux de ses amis qui ont été élus sous le patronage de M. Patenaude n'auront pas la chance d'être réélus.

M. LESLIE G. BELL (St-Antoine) (traduction): Je désire vous féliciter, monsieur l'Orateur, du grand honneur que vous a conféré cette Chambre. Natif de la province de Québec, il m'a vraiment fait plaisir de vous voir choisir à l'unanimité comme président de la quinzième législature. Je dois dire, cependant, qu'à mon sens, cette Chambre subit une perte considérable en se privant ainsi du charme de votre éloquence qui en tant d'occasions a relevé le niveau de ses délibérations. J'espère que vous prendrez de nouveau part à nos débats dans une législature future, bien que vous remplissiez si habilement et si impartialement votre charge et commandiez l'admiration de tous les partis.

Je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais après avoir écouté pendant plus de deux heures l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), l'autre soir, lorsqu'il exposa à la Chambre les crimes

qui se sont perpétrés et la corruption qui existe chez nous même, dans la ville même de Montréal, que certains membres, y compris moi-même, ont l'honneur de représenter, j'ai décidé de prendre la parole. L'honorable député nous a cité une longue série de crimes comprenant le meurtre, la contrebande, le commerce interlope des liqueurs et des drogues, et il a prétendu que les membres de cette bande, ces criminels font perdre au pays plus de 31 millions de dollars par année. Je manquerais sans doute à mon devoir si je laissais passer ce discours sans faire certains commentaires. Je viens de la bonne ville de Montréal, du moins je la croyais bonne jusqu'à ce que j'aie entendu le discours de l'honorable représentant de Vancouver-Centre, et je suis d'avis que mes concitoyens en particulier et le peuple du Canada en général doivent une grande dette de reconnaissance à l'honorable député pour les peines qu'il s'est imposées pour recueillir les détails de ces crimes sordides et révoltants et de cette corruption éhontée, et pour le courage dont il a fait preuve en prenant la parole pour dénoncer en termes catégoriques, l'état de choses qu'on laisse subsister dans cette ville.

Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les points principaux de mon discours, je désire parler d'une autre question. Ce à quoi j'ai fait allusion n'était pas la partie la plus étonnante du discours que nous avons entendu l'autre soir. Nous avons vu les ministres se lever à tour de rôle pour déclarer: "Je ne suis pas le coupable. Je suis innocent; je n'en connais rien". Cela, monsieur l'Orateur, était réellement étonnant. J'en suis d'autant plus surpris que je suis un nouveau député; car l'an dernier j'ai lu une partie du compte rendu des débats et j'y ai appris que l'on admettait alors qu'il se faisait de la contrebande en notre pays, pendant l'année précédente. Cependant, monsieur l'Orateur, les ministres déclarent qu'ils n'en savent rien. Le ministre qui a été le plus habile dans ses efforts pour sortir du mauvais pas fut le ministre des Douanes et de l'Accise (l'hon. M. Boivin), et je me propose d'analyser ici certains passages du discours qu'il a prononcé l'autre soir.

Le ministre des Douanes commença le discours qu'il consacra à la défense de son département et du Gouvernement en parlant de la courtoisie que l'on doit observer dans la discussion. C'est une défense toujours appropriée et pour ainsi dire vénérable à laquelle recourt tout gouvernement faible. Un condamné à mort, au moment de l'exécution, fait toujours appel à la courtoisie et à la miséricorde et, dans le cas actuel, cela se comprend, monsieur l'Orateur, car nous contemplerons bientôt le spectacle d'un gouvernement qui va tomber à cause de l'exaspération du public, rendu furieux, monsieur l'Orateur, parce que, tout en étant des citoyens respectueux des lois, nous sommes surchargés d'impôts. A la veille du paiement de l'une de nos nombreuses et lourdes taxes, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu, l'on présente aux citoyens du Canada un exposé de fraudes commises dans le seul ministère des Douanes et qui atteignent une somme totale de plusieurs millions de dollars, somme beaucoup plus considérable que le produit annuel de l'impôt sur le revenu.

L'honorable ministre dit ensuite que le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) avait demandé le renvoi de la suite de la discussion parce qu'il venait de faire un discours fort violent destiné aux électeurs de Prince-Albert et qu'il ne voulait pas que personne lui répondît. Voilà un raisonnement étrange, si l'on songe que le parti conservateur n'a pas suscité d'adversaire à M. King. Nous espérons que M. King reviendra bientôt. Nous avons été courtois, aimables et généreux; nous comprenions que le Gouvernement a un besoin pressant de tous ses défenseurs. Les ministres regardent en vain du côté des portes principales largement ouvertes pour y trouver une consolation; ils n'y ont pas encore vu apparaître la personnalité majestueuse de leur chef errant.

La troisième excuse du ministre des Douanes, c'est qu'il occupe ce poste depuis peu de temps; qu'il n'a été dans son département que pendant trois mois et qu'il n'en avait pas les dossiers sous les yeux. Si l'on en croit ses paroles, il n'était pas préparé. Cependant, monsieur l'Orateur, quand l'honorable représentant de Vancouver-Centre parla de la disparition des cartonniers des bureaux du ministère, l'honorable ministre avait sous la main des renseignements sur le contenu de ces cartonniers, il dit qu'ils consistaient en des boîtes remplies par certains employés de lettres personnelles de l'ancien ministre. Il alla plus loin, afin d'être bien sûr qu'on ne pourrait le blâmer et pour démontrer la capacité de l'ancien ministre, il dit que, chaque fois qu'il avait l'occasion d'envoyer certaines lettres à son prédécesseur, il recevait la réponse de ce dernier dans les quarante-huit heures. Il citait ce fait, monsieur l'Orateur, comme preuve de la capacité aussi bien des employés du département que de son prédécesseur. Il fut ensuite question de l'affaire de la vente d'alcool, et, bien que le ministre eût dit qu'il était pris par surprise, il était parfaitement renseigné à l'égard de ces 14,000 gallons d'alcool. Il savait pourquoi il avait été vendu à 36c. le

gallon. On offrit 34c. puis 35c. sans mise à l'enchère; mais quand on offrit 36c. le ministre cria vivement: "Adjugé". Si on ne l'avait pas vendu, on l'aurait jeté dans le fleuve Saint-Laurent. Monsieur l'Orateur, cela s'appelle de la compétence! Le ministre des Douanes, ayant recours à un certain procédé mystérieux de raisonnement, à une méthode quelconque de lire l'avenir, prépara un projet de résolution et il n'attendait qu'une occasion de le présenter à la Chambre; il devança en cela l'honorable représentant de Vancouver-Centre.

Mais je reviens, monsieur l'Orateur, au fait que le ministre occupait son poste depuis peu de temps. Est-ce là une excuse suffisante aux yeux du public? Examinons les faits, car je veux être juste. Le nouveau ministre prend charge de cet important ministère. Il est mis immédiatement au courant de ces fraudes, au sujet desquelles il obtient les renseignements les plus complets. N'était-ce pas le devoir du ministre, quand il fit cette découverte, de raconter les faits à une réunion générale du conseil des ministres et de demander la collaboration et l'appui de ses collègues pour l'aider à faire une enquête complète ayant pour objet de supprimer ce trafic illicite et d'épargner au pays des millions de dollars? A mon avis, monsieur l'Orateur, c'était là le premier et le plus important de ses devoirs. A-t-il suivi cette ligne de conduite? Les faits démontrent le contraire.

Comme je le disais il y a un instant, mardi soir, j'ai vu les ministres se lever l'un après l'autre et prétendre ne rien connaître des graves accusations dirigées contre eux par l'honorable député de Vancouver-Centre. Ils ne se sont pas contentés de nier énergiquement, mais au moins deux d'entre eux souriaient d'un air satisfait quand l'honorable député, selon son expression, "les écartait du champ de ses accusations". Le jeune ministre des Douanes s'est même tourné du côté du ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) si expérimenté et dont on a dit avec raison qu'il est "toujours là pour recevoir les coups", mais il n'a reçu aucune sympathie de ce côté. Il y avait longtemps que le ministre de l'Agriculture, abandonnant son collègue en détresse, avait déclaré: "C'est la première fois que j'entends parler de cela". Maintenant, monsieur l'Orateur, le ministre des Douanes était-il excusable de ne pas mettre ses collègues au courant de ces faits? Je prétends que le nouveau ministre aurait dû faire l'énergique nettoyage, que d'après lui, ses amis politiques de Montréal réclamaient, et cela sans aucun retard. C'est l'honorable député de Vancouver-Centre qui dut forcer la main au Gouvernement, auquel le devoir incombait d'être le premier à prendre action.

Dans son plaidoyer, l'honorable ministre, d'après le Hansard (p. 740 v.fr. édition non révisée), aurait posé la question suivante:

> Mais je le demande à mon honorable ami, va-t-il tenir le Gouvernement responsable de ces méfaits?...

Méfaits commis au service des douanes, et qu'il avait appris par ses amis politiques de Montréal.

> ...surtout quand le Gouvernement n'a pas été mis au courant?

Le ministre ne manque-t-il pas de logique? D'un côté, il dit que ses amis politiques lui ont signalé ces méfaits; puis il vient prétendre ensuite que le Gouvernement n'a pas du tout été mis au courant. Monsieur l'Orateur, j'ai à la main un discours du président sortant de charge du Montreal Board of Trade, et j'en cite l'extrait suivant reproduit dans le *Montreal Star,* du 27 janvier 1926:

> L'adoption, par le Parlement, des amendements à la loi des Douanes, imposant de lourdes amendes et l'emprisonnement, sans pouvoir de rémission à ceux qui feront la contrebande, ou garderont ou vendront des marchandises importées illégalement, a porté les manufacturiers et les marchands de tout le pays à espérer que la concurrence injuste et illégale dont ils ont eu à souffrir depuis si longtemps allait enfin disparaître. Malheureusement on fait encore beaucoup de contrebande et il est à espérer qu'avant peu de temps, le Gouvernement va prendre des mesures décisives et vigoureuses pour se servir, comme il faut, de l'autorité que le Parlement lui a conférée afin de faire cesser cette pernicieuse habitude, qui a fait tant de mal au commerce légitime du pays.

C'est là un extrait du discours de M. Dawson, ex-président du Montreal Board of Trade. Le Gouvernement avait été prévenu qu'il se pratiquait de la contrebande, mais les ministres n'en connaissaient rien, et c'était tout nouveau pour le ministre des Douanes. Il nous a déclaré qu'il n'en avait pas entendu parler et qu'il était sans expérience dans ce département. Il a allégué sa jeunesse, et il s'est réclamé du fait qu'il ne venait que d'entrer en fonction.

Monsieur l'Orateur, ai-je bien exactement exposé la situation? Les ministres n'étaient-ils pas au courant de ces faits? Ayant fait voter des lois à ce sujet, n'ont-ils pas, dans ce cas-ci, comme dans d'autres, manqué à leur devoir en ne se rendant pas aux demandes de la population de ce pays? Je ne veux pas être désagréable, mais je pourrais renvoyer le ministre des Douanes aux Débats de la dernière session. Il n'y a pas que cela, mais quand le ministre des Douanes eût repris son siège, le ministre de la Justice se leva et déclara comme il était fier que le Gouverne-

ment eût fait voter cette loi contre la contrebande, l'année dernière. Le 5 décembre, l'honorable député de Vancouver-Centre donnait avis de sa motion. Le ministre des Douanes, d'après sa propre déclaration, insérée au Hansard (p. 738 v.fr. non revisée), est entré en fonction le 1er novembre. Le 15 novembre, il commençait une enquête de peu d'importance. Au cours de cette enquête, M. Duncan—reconnu pour un fonctionnaire de premier ordre, nous en convenons tous—fut mis aux prises avec la plus puissante organisation criminelle que ce pays ait jamais connue, une association de bandits, dont les opérations avaient fait subir au pays des pertes dont le premier ministre disait à la dernière session:

> Mais des gens qui se prétendent bien renseignés estiment que la contrebande fait perdre de 50 à 100 millions de dollars par an au pays.

L'honorable député de Vancouver-Centre, dont le si beau et si lumineux discours dans cette Chambre a fait voir à quel point il est renseigné, estime qu'il faudrait ajouter à ces chiffres une somme de 200 millions de dollars en marchandises importées frauduleusement sans payement de droits, ce qui fait perdre, chaque année, plus de 30 millions au trésor. C'est cette pilule si amère de l'inefficacité du service des Douanes qu'on nous demande d'avaler, recouverte de sucre, il est vrai,—du moins le serait-elle si nous acceptions la suggestion du ministre des Douanes,—mais séparée en deux, il s'en dégage une odeur de corruption. En y pensant bien, peut-être ne me suis-je pas, monsieur l'Orateur, exprimé correctement. C'est plutôt ce qu'on pourrait appeler un anesthésique à la Rip Van Winkle enduit de sucre. La députation se rappellera que Rip Van Winkle se retira dans les Catskills et, au bout de vingt ans, revint dans son village pour constater qu'aucun de ses amis ne le reconnaissait. Je parle de la partie suivante de la résolution proposée par le ministre des Douanes:

> Que le dit comité soit autorisé à assigner toutes personnes et à examiner toutes archives, tous dossiers, documents et autres papiers du département nécessaires pour établir les méthodes employées et les moyens adoptés pour la répression de toutes les infractions aux lois douanières depuis vingt ans.

Les vingt ans se rapportent à la partie Rip Van Winkle du programme. Si nous suivions la proposition du ministre des Douanes et si ce comité parlementaire scrutait les dossiers de son département pour les vingt dernières années, ce comité reviendrait certes au Parlement, son travail terminé, sans pouvoir se faire reconnaître d'un seul député d'aujourd'hui. Ce n'est pas le genre de

[M. Bell (St-Antoine).]

comité qu'il nous faut. D'abord, nous voulons un comité sur-le-champ,—non pas dans quelques jours, non pas dans quelques semaines, non pas dans quelques mois, mais immédiatement. En deuxième lieu, nous voulons un comité représentant vraiment la Chambre, composé de membres qui ne craignent pas M. Bisaillon, ni quelques-uns de ses amis, et permettez-moi d'ajouter, ni peut-être certains amis du Gouvernement. Le ministre des Douanes a affirmé, la députation se le rappellera, que lorsqu'un de ses amis voulait préparer une entrevue avec M. Bisaillon, il a déclaré n'avoir jamais eu l'intention de rencontrer M. Bisaillon. Sur mon âme, je ne puis voir quel mal il y avait à rencontrer M. Bisaillon. Si j'étais ministre à la tête d'un département, j'aimerais à savoir, je crois, ce que font mes employés de confiance, et, de plus, s'ils étaient en faute, je serais le premier à les rencontrer pour découvrir pourquoi ils manquent à leur devoir.

En troisième lieu, nous voulons que le Parlement continue à siéger afin que le comité puisse recevoir tous les éclaircissements requis. Nous ne voulons pas que le comité, que les ministres tiennent des conversations téléphoniques à longue distance avec des gens à Prince-Albert (Saskatchewan) ou en toute autre partie du pays. Nous voulons que ces gens soient ici et se tiennent à la disposition du comité pour répondre à plusieurs questions que le comité aura le pouvoir de poser. Il sera virtuellement impossible à celui-ci de fonctionner sans cela. Les ministres savent qu'il est impossible de rédiger une résolution qui ne contraigne pas ce comité à faire rapport à la Chambre à partir de la date de son établissement. Vaut autant envisager le fait que ces escrocs ou bandits se feront défendre par les meilleurs avocats et les rémunéreront grassement. Les avocats invoqueront toutes les raisons possibles pour obtenir un délai, ils feront des objections en toute occasion, ils mettront au jour la moindre subtilité juridique que présentera l'établissement du comité ou la résolution qui l'établit et ils diront: "Vous n'avez pas ce pouvoir, cela n'est pas dans vos attributions". Il ne faut pas ajourner les délibérations parlementaires pour cette raison particulière; il faut que ce comité siège en tout temps, la semaine prochaine, la suivante ou toute autre semaine, pour s'enquérir de l'état de choses honteux dont on a certes révélé l'existence, afin que nous puissions prendre immédiatement les mesures nécessaires et accorder au comité ce que nous lui devons, notre appui le plus entier.

Ces trois demandes sont-elles déraisonnables? Cette fraude au détriment du pays

n'intéresse-t-elle pas le peuple? Nous, ses représentants, devons-nous nous montrer aussi impuissants que le Gouvernement actuel? Pouvons-nous offrir à nos électeurs les excuses qu'offre le Gouvernement, lui donner en chœur la même réponse qu'il nous donne à nous, oppositionnistes, depuis quelques jours? Pouvons-nous aller dire à nos mandants: "Nous n'en savons rien, nous nions tout. Nous étions juste sur le point de faire telle et telle chose, nous étions à l'étudier. Nous ne sommes pas prêts, accordez-nous un délai. C'est une grosse surprise". Le nouveau ministre des Douanes entre en fonctions et ignore l'affaire, mais l'ancien ministre des Douanes est un homme honorable. Brutus était un homme honorable, mais il assassina César. L'ancien ministre des Douanes sera peut-être le Brutus du Gouvernement actuel. L'honorable député de Toronto-Nord-Ouest (M. Church) s'est écrié, l'autre jour: "Gare aux ides de mars!" En désespoir de cause, le Gouvernement dit: "Ce n'est pas notre faute, c'est la faute de la commission du service civil qui a promu Bisaillon". Puis il intercède auprès de nous. Il nous dit: "Nous sommes généreux, nous sommes bienveillants, nous sommes impuissants, nous sommes courtois. Soyez aussi généreux, aussi bienveillants". Voilà le moyen de défense de l'honorable ministre. Nous répondons: Bisaillon et sa bande ou les bandes d'escrocs avaient-ils de la bonté? Les contrebandiers ont-ils eu pitié des hommes d'affaires canadiens? Les trafiquants illicites de liqueurs, les corrupteurs de fonctionnaires et les meurtriers ont-ils eu pitié des contribuables et des citoyens honnêtes? Quand ces hommes ont-ils été courtois, bons et généreux? En outre, depuis quand la pitié sert-elle d'argument pour sauver les criminels? C'est peut-être la nouvelle politique du ministre des Douanes de faire une enquête et d'opérer des destitutions. S'est-il jamais dit que son devoir est aussi de punir, de poursuivre, et de faire respecter les lois pénales de ce pays, de même que d'épuiser tous les moyens de traduire en justice et emprisonner ces pervers dangereux, ces pilleurs du fisc, ces contrebandiers de liqueurs, ces voleurs de soie et cette meute de trafiquants de narcotiques. Le ministre des Douanes ne comprend-il pas que, tout nouveau qu'il soit à la tâche, nous attendons de lui qu'il remplisse pleinement ses devoirs, et personne ne met son habileté en doute, en éliminant promptement et efficacement ce sujet de reproche et en arrêtant ce coulage énorme dans le revenu du pays. Nous demandons que cet état de choses cesse, non seulement dans l'intérêt du ministère des Douanes qui en souffre dans la réputation de son personnel, mais, comme l'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre, dans l'intérêt des hommes d'affaires de la ville de Montréal dont j'ai l'honneur de représenter une des circonscriptions. Ce scandale ruine le bon renom de la ville de Montréal, et pis encore, les atermoiements du Gouvernement font de cette ville le rendez-vous de ces bandes de meurtriers et de voleurs. J'avertis le Gouvernement qu'il doit agir sans retard pour faire disparaître de Montréal cette sentine de vice et de corruption. Autrement, le public dira à ce Gouvernement s'il ne lui a pas déjà dit: "Allez-vous-en! Vous protégez des criminels chez nous. Par vos lenteurs vous masquez un repaire de voleurs. Cela n'est pas gouverner, mais mal administrer.

Je ne vois pas d'autre alternative, comme membre de cette Chambre, que de voter contre cette proposition d'ajournement. J'aimerais voir d'autres honorables députés appuyer le plus énergiquement possible les efforts de l'opposition pour aller au fond des accusations graves portées par l'honorable député de Vancouver-Centre contre ce Gouvernement et surtout contre le ministère des Douanes. Il faut mettre fin promptement et complètement au pillage, au vol et à la corruption, et pour cela, agir lorsque les criminels sont à notre portée.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Je puis assurer mes honorables amis de l'opposition qu'ils ne sont pas les seuls à chercher le moyen d'éviter un ajournement, et à vouloir procéder aux affaires. Cette question intéresse autant les députés qui siégent dans ce coin-ci de la Chambre que mes honorables amis. Nous sortons tous d'une campagne électorale ardue et dispendieuse. Nous y avons consacré un temps précieux que nous aurions dû donner à nos affaires personnelles. En effet, depuis un an, je n'ai passé que deux mois chez moi. Un député peut-il dans ces conditions s'occuper de ses propres affaires? Cependant, en examinant cette question, nous nous sommes convaincus qu'elle présentait des difficultés d'ordre pratique. Nous avons tenu compte de la situation délicate du Gouvernement. En cette Chambre, cette situation est très précaire. Nous avons reconnu que s'il voulait tenir deux ou trois élections complémentaires, il s'exposait grandement à une défaite en Chambre. L'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) a été très franc à ce sujet, hier. En effet, il a déclaré que c'était la véritable raison, et la seule raison je présume, pour le Gouvernement de demander cet ajournement. Naturellement, je me rends compte de cela et en discutant la

chose entre nous, membres du groupe qui siège dans ce coin de la Chambre, nous avons pensé qu'à choisir entre deux maux le moindre était peut-être celui d'appuyer la proposition d'ajournement. Les élections complémentaires pendant que la Chambre siège nuiraient naturellement à ses travaux. Des deux côtés de la Chambre on serait porté ressasser les querelles électorales, et nous avons cru qu'il vaudrait mieux pour tous appuyer la demande d'ajournement.

Je dois cependant reconnaître que la situation s'est quelque peu modifiée depuis trente-six heures. Coïncidence, ou manœuvre de la part de mes honorables amis de l'opposition, en tout cas, ils ont réussi à greffer sur cet ajournement des accusations dirigées contre le Gouvernement. Ces accusations sont très graves. Ceux qui dans ce coin-ci de la Chambre observaient l'attitude des ministres à ce moment-là, remarquaient bien l'effet qu'elles produisaient. Je n'ai jamais vu depuis que je siège en cette Chambre des ministre à l'air aussi soucieux. Je constatai que le Gouvernement prenait la chose au sérieux et je me dis que c'était de sa part bien pauvre tactique, bien mauvaise inspiration, que de provoquer l'opinion de la Chambre à ce moment-là; car malgré l'offre du ministre des Douanes que je considère magnifique—je crois en effet qu'il s'est montré généreux et juste et que son attitude en cette circonstance défie toute critique—nous devons tenir compte de l'effet psychologique de ces accusations sur l'opinion, et c'est ce qui a motivé mon vote et celui de quelques-uns de mes collègues ce soir-là. Le Gouvernement nous a soumis un programme fort intéressant et que l'Ouest attendait depuis un demi-siècle. Son succès nous concerne fort, et, bien entendu, chacun de nous est prêt à donner au ministère le bénéfice du doute pour que ce programme soit appliqué. Toutefois, si le Gouvernement veut rester à la tête des affaires,—ce qui semble être sa volonté—qu'il ne brave pas la Providence très souvent comme l'autre soir. Qu'il ne s'attaque pas à des ailes de moulin à vent. Il s'est montré injuste, non seulement à son propre égard, mais aussi envers ce groupe qui veut l'appuyer, lorsqu'il a insisté l'autre soir, sur un vote de fort peu d'importance, parce que l'effet psychologique qu'il a eu sur le pays a été de faire croire que ceux parmi nous qui supportions le Gouvernement serions tentés d'aider celui-ci à étouffer ces scandales. Tel pourrait être, je le répète, l'effet de cette conduite sur l'esprit public.

L'opposition officielle ne veut pas d'un ajournement en prétextant l'importance de

continuer à débattre les affaires du pays. C'est le seul motif que je lui aie entendu invoquer, avec, naturellement, celui de la nécessité d'une enquête immédiate sur les accusations portées contre l'adminisaration du ministère des Douanes. Si j'analyse la situation, il me semble—et je veux me montrer aussi impartial pour le Gouvernement que pour l'opposition officielle—que nos vues ne sont pas aussi disparates après tous. Selon moi, il est une manière très pratique de trancher la difficulté. Le ministre de la Justice avoue franchement,—je sympathise beaucoup avec lui—que, dans les circonstances, le Gouvernement est dans une situation précaire en créant plusieurs vacances pour l'élection complémentaire de ses ministres. Telle est, je suppose, la seule raison pour laquelle il demande cet ajournement. Les conservateurs, comme je l'ai dit, donnent pour motif la nécessité de discuter les affaires publiques pour que le programme de la session soit terminé aussitôt que possible afin que nous retournions dans nos circonscriptions, pour nous occuper de nos affaires personnelles au début du printemps, nous l'espérons. Il me semble que le parti conservateur pourrait bien consentir à pairer avec le Gouvernement en ce qui concerne les sièges vacants, ce qui nous permettrait de continuer la session tout en ne changeant pas la force relative des partis dans la Chambre. (*Exclamations.*) Cela fait rire. Eh! bien, je suppose que si cette suggestion était acceptée, ce serait violer quelque précédent, l'une de ces traditions sacrées qu'il nous est défendu de toucher. Mais, je crois réellement que nous attachons trop d'importance aux précédents dans cette Chambre. Nous parlons sans cesse de ce qui est arrivé dans le passé, et je pense que si nos ancêtres s'en étaient toujours tenus scrupuleusement aux principes, ils s'ébattraient encore dans l'eau comme des larves,—j'accepte la théorie de l'évolution. J'imagine que l'un des premiers être qui vivaient dans les arbres et qui a introduit l'innovation de marcher sur la terre a dû être exilé par les siens pour avoir marché droit, parce que je présume qu'il a été regardé comme un radical qui violait un précédent. Cela ne doit pas trop nous effrayer. En réalité, nous rompons continuellement avec les précédents, et je ne vois pas pourquoi ma suggestion ne serait pas acceptée par les honorables députés du parti conservateur. A mon sens, le Gouvernement n'a pas d'autre raison en demandant cet ajournement que ses élections complémentaires, et s'il pouvait s'entendre avec l'opposition dans le sens que j'ai indiqué nous pourrions poursuivre nos débats. Il n'est guère grand'chose sur quoi ils peuvent s'accorder, mais s'ils tom-

baient d'accord sur ce que j'ai proposé, le Gouvernement serait peut-être en mesure de donner aux membres de ce groupe des renseignements complets sur son programme.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: La suggestion de l'honorable député serait peut-être plus facilement adoptée si elle était présentée sous une autre forme. Au lieu des conservateurs, pourquoi ne seraient-ce pas les progressistes qui paireraient avec le Gouvernement? L'honorable député a-t-il aucune objection à cela?

M. CAMPBELL: Je ne vois rien qui vaille dans cette proposition. Les progressistes sont accusés d'appuyer le Gouvernement en toutes circonstances et il ne servirait à rien au ministère et aux progressistes de pairer entre eux. Cependant, si le Gouvernement ne peut s'entendre avec l'opposition officielle, il pourrait soumettre aux membres de notre groupe son programme législatif durant ces six semaines—en supposant que le discours du trône soit adopté et que le ministère soit maintenu au pouvoir, et l'on pourrait trouver moyen de continuer la discussion des affaires de la Chambre durant les élections complémentaires. En dépit des rires avec lesquels certains honorables membres ont accueilli ma proposition, j'ose espérer qu'ils l'examineront à tête reposée. Mes honorables amis, je le sais, sont tous des hommes d'affaires très actifs; de nombreuses occupations les réclament dans leurs foyers et il serait préférable pour nous tous et pour le pays en général que nous puissions continuer à étudier le programme de la session. Si nous adoptions ce plan, nous cesserions de nous rendre ridicules aux yeux du public par notre obstination à retarder l'expédition des affaires du pays. Et dans cet ordre d'idées, je ne fais pas d'exception, car j'assume moi aussi ma part de responsabilité. Je le répète, nous nous rendons ridicules. N'y a-t-il pas possibilité d'adopter le plan que je suggère afin de permettre au Gouvernement de faire les élections complémentaires en même temps que nous continuerons à transiger les affaires de la Chambre?

M. HANNESSON (Selkirk): Etant donné que je siège ici depuis un mois avec une patience qui ne s'est guère manifestée dans d'autres parages, on me pardonnera, je l'espère, de faire quelques observations, même si elles n'ajoutaient guère au présent débat, Vu que les divers orateurs au début de leurs remarques ont profité de l'occasion, monsieur l'Orateur, pour vous féliciter de votre réélection aux hautes fonctions que vous occupez, l'idée me frappe que c'est là une gracieuse coutume. En outre, j'ai pu me rendre compte que ces félicitations sont personnelles et franchement sincères. Et j'en suis arrivé à cette conclusion, non seulement parce que j'ai observé la dignité patiente avec laquelle vous accomplissez les devoirs de votre charge, mais aussi la sympathique considération que vous témoignez aux nouveeaux membres lorsqu'ils violent ou menacent de violer le règlement parlementaire, ainsi que la douce fermeté avec laquelle vous savez les ramener dans le sentier de la convenance.

Puis-je ajouter que tous les nouveaux députés, j'en suis convaincu, apprécient la bienveillante réception que leur ont faite leurs aînés à l'occasion de leur premier discours.

Or, bien que j'aie été favorablement impressionné par toutes ces choses, j'espère que l'on ne m'accusera pas de présomption si je me permets de faire observer que je ne suis guère satisfait des choses accomplies depuis le commencement de la session.

Après les protestations de tous les partis aux électeurs du pays; après les énergiques déclarations de principes, les promesses et les revendications retentissantes d'infuser une nouvelle vigueur dans l'administration des affaires publiques et de s'employer avec courage à résoudre nos problèmes nationaux, le peuple aurait eu le droit d'espérer que ses représentants s'empresseraient de tenir leurs promesses dès l'ouverture de la session. Or, la souris proverbiale enfantée par la montagne en travail assume des proportions héroïques en regard du résultat de nos travaux.

La Chambre des communes compte un bon nombre de nouveaux représentants de sorte que j'ai parfaitement le droit de supposer que ces nouveaux venus au moins constituent les protestations vivantes du peuple canadien contre les méthodes vacillantes, l'inertie et l'insuccès à trouver une solution aux problèmes urgents du Canada qui ont été les caractéristiques du présent Gouvernement depuis trois ou quatre ans. Le pays a de graves problèmes à résoudre, c'est incontestable, tous les candidats et, de fait, tous les élus du peuple ont pris l'engagement solennel du haut des tribunes publiques advenant la victoire, de tenir leurs promesses dès le début de la session. Or, si nous permettons au Gouvernement d'ajourner le Parlement sans avoir rien accompli, nous prêterons nous-mêmes la main à la continuation de l'état de choses que nous avons dénoncé. Et même en l'absence des graves accusations de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens), je soutiendrais encore que nous avons un trop grand nombre de questions importantes à régler pour consentir à cet ajournement. Cependant, les accusations portées par

mon honorable ami sont trop graves et trop sérieuses,—l'honorable député met en jeu sa carrière politique s'il est dans l'impossibilité de les prouver,—pour que la Chambre puisse considérer, même un seul instant, la proposition d'ajourner ses séances. Il ne doit pas se trouver ici un seul représentant du peuple qui n'ajoute foi à l'exactitude de ces accusations dans leur ensemble.

Et que dire des autres problèmes à résoudre? Vous vous en rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, le premier ministre a déclaré au peuple canadien que des problèmes urgents et importants réclament une solution immédiate; d'autre part, les membres de l'opposition ont adopté la même attitude et ont esquissé les grandes lignes du programme qu'il faudrait exécuter à leur avis afin de régler toute ces questions. Or, le Parlement est réuni et le Gouvernement tente de se maintenir aux affaires dans le but évident d'opérer les réformes nécessaires pour ramener la prospérité au pays, suivant l'assurance qu'il a donnée au peuple. Quand le leader de l'opposition (M. Meighen) proposa la motion de défiance que l'on sait, un bon nombre de membres du groupe progressiste laissèrent percer leur opposition à cette tactique. Le discours du trône faisait miroiter à leurs yeux des réformes susceptibles d'attirer leur appui, au dire de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell). J'ai écouté les discours prononcés ici par les députés ministériels et les progressistes; j'ai relu avec attention le discours du trône et j'ai essayé de l'analyser; de plus, j'ai lu les discours qu'il ne m'a pas été donné d'entendre. Je ne vois pas la moindre raison pour laquelle les progressistes s'enthousiasmeraient même des choses qu'ils disent leur être promises par le Gouvernement. J'ai rarement vu un document si évasif et promettant si peu tout en ayant l'air de promettre beaucoup; il prête à diverses interpétations suivant les régions. J'espère que la Chambre se montrera indulgente pendant que je commenterai brièvement ce programme législatif.

D'abord le Gouvernement se vante de la prospérité qui règne au Canada. Certes, j'ai confiance dans l'avenir de mon pays, et je sais que même s'il devait être affligé de plusieurs mauvais gouvernements, cela ne l'empêcherait pas de progresser un jour. Mais je dis aux honorables députés d'en face que lorsqu'ils se vantent, comme tous les gouvernements en ont l'habitude, d'avoir rendu le pays prospère, ils font preuve d'une bien cruelle ironie. Ils se vantent de ce que nos exportations augmentent. Sur quoi porte l'augmentation? Sur les produits agricoles et le bois de pâte. Est-elle due à la politique du Gouvernement? Il y a un seul genre d'exportation dont il peut revendiquer, je crois, le mérite: c'est l'exportation des effets mobiliers qui représente six millions et demi. Ces effets mobiliers apartenaient à nos jeunes gens qui ont quitté le Canada, peut-être pour toujours. Je me demande qul est le profit que le pays a retiré de cet exode. On parle ensuite des importations qui ont augmenté. Si l'on analyse les détails de ces importations, on verra combien il est ridicule de la part du Gouvernement de revendiquer le mérite d'avoir rendu le pays prospère. Par exemple, nous avons importé pour 55 milions de dollars de charbon. On nous a déjà exposé au cours de cette session-ci l'état déplorable des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Nous aurions pu trouver chez nous tout le charbon que nous avons importé. Ensuite, on a importé pour 140 milions de dollars d'acier et d'articles en acier et cela est dû aux modifications apportées par le Gouvernement au tarif douanier. Il y a à Selkirk, la principale ville de la circonscription que je représente,—une aciérie et une laminerie. Je sais personnellement le tort que leur ont causé les changements du tarif qui ont été faits l'an dernier et l'année précédente. Un député ministériel a fait remarquer, au cours du débat, que notre balance commerciale avec les Etats-Unis était de moins en moins défavorable. La différence est encore actuellement de 100 à 200 millions.

Je passe maintenant à l'immigration. Malgré les nombreux discours que j'ai entendu prononcer par des candidats progressistes au cours de la récente campagne électorale, je n'ai jamais compris que ce groupe, comme parti, soit bien en faveur d'une politique active d'immigration; pas plus d'ailleurs que le groupe travailliste. Cette question m'intéresse au plus haut point, et j'espère avoir l'occasion plus tard d'ajouter quelque chose à ce que la Chambre sait déjà concernant l'immigration. Je dirai tout de suite, cependant, tout en favorisant une vigoureuse politique d'immigration, que le premier devoir du Gouvernement est, à mon sens, de retenir au pays nos nationaux. Inutile d'amener ici des colons et de les placer sur des terres si on ne leur procure pas les moyens d'y rester. Dans ma circonscription, nous avons deux lignes de chemins de fer. Il y a une vingtaine d'années, le gouvernement du Dominion établissait des colons le long de ces lignes. Je veux parler des Ruthènes. Des soldats-colons sont venus grossir leurs rangs, placés là eux aussi par le gouvernement fédéral. Vous savez, monsieur l'Orateur, que le Manitoba ne peut disposer de ses ressources naturelles. Le droit de propriété de toutes les terres exploitées ou non est dévolu à la Couronne. Dans ces conditions il est impossible d'avancer de l'argent

à ces districts, d'ouvrir des routes et d'établir d'autres services publics. Toute organisation provinciale devient pratiquement impossible, et cependant le Gouvernement du Canada a établi des gens sur ces terres, sans s'occuper de l'organisation des services publics nécessaires qui permettraient à ces colons de recueillir le fruit de leur labeur. Des centaines de familles ont quitté la région à cause des inondations ou de l'impossibilité de vendre leurs produits. Il y a quelques jours, je recevais des lettres de trois colons me demandant d'obtenir du ministère de l'Immigration des secours, afin de pouvoir transporter leurs effets de leurs fermes qu'ils ne peuvent ni exploiter, ni vendre. Toute politique d'immigration qui n'assure pas les débuts du colons est une mauvaise politique. Nos amis les progressistes ne peuvent pas bien accueillir une politique d'immigration intense.

M. CAMPBELL: Nous approuvons la politique que l'honorable député vient d'exposer, une politique qui retiendra nos gens sur la terre, au lieu d'une politique dont le but serait d'amener des gens ici pour remplacer les colons qui sont partis.

M. HANNESSON: Je sais parfaitement bien que certains membres du parti progressiste ont appuyé une politique susceptible de nous conserver notre population, mais d'autres se sont déclarés franchement opposés à toute politique d'immigration. Je crois que les progressistes de l'Alberta sont absolument d'opinion que nous ne devrions pas pousser notre politique d'immigration. La question du chemin de fer de la baie d'Hudson m'intéresse aussi et je compte pouvoir la discuter plus tard au cours de la session. Le discours du trône nous promet sa construction immédiate. Dans quel but? Il n'y a pas de doute que cette voie, telle qu'elle avait été demandée tout d'abord par l'Ouest devait servir à transporter à la mer les bestiaux et le grain et à faire progresser cette partie du pays. Le nord du Manitoba a autant de richesse réelles que le nord d'Ontario. Nous avons une superficie forestière aussi grande que celle de la Suède, et à peu près du même genre. La Suède en retire 100 millions pour son peuple; alors que nous n'en retirons qu'à peine 1 million. On peut réaliser beaucoup avec les pêcheries des rivières et de la baie, et le chemin de fer est nécessaire pour cela. Actuellement, le but réel de l'entreprise du chemin de fer de la baie d'Hudson est de ramener à Ottawa le premier ministre du pays. Je puis affirmer à nos amis progressistes que le chemin de fer de la baie d'Hudson a d'aussi sincères partisans à la gauche de la Chambre que dans tout autre endroit. Mais nous sommes en faveur d'une construction réelle, une construction qui apportera des avantages à l'Ouest et non pas un octroi comparativement restreint d'un million ou moins qui ne permettra que l'accomplissement de travaux insuffisants. Nous lutterons pour le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. Je suis convaincu que les progressistes savent qu'il est de sincères amis du chemin de fer de la baie d'Hudson de ce côté-ci; il n'y a pas un conservateur de l'Ouest qui ne le favorise pas. Notre chef nous a promis que la voie serait terminée quand il en aura les moyens et les progressistes savent qu'une promesse du chef de l'opposition signifie quelque chose.

La question abordée ensuite par ce merveilleux discours du trône est celle du crédit agricole. Le très honorable chef de l'opposition a déclaré qu'il était en faveur d'un système sensé de crédit agricole. Nous en avons fait une malheureuse expérience au Manitoba. Nous ne voulons pas d'un système qui entraînera d'autres pertes pour la province aussi bien que pour le Dominion. Comme l'a dit le très honorable chef de l'opposition tout projet devrait être basé sur le système bancaire du pays et une commission intermédiaire de crédit. Le Gouvernement n'a ni déclaré ni expliqué ce qu'il comptait faire à ce sujet, mais je suis persuadé que nos amis les progressistes savent que si le projet de crédit agricole repose sur une base d'affaires solide il aura l'appui unanime de la gauche. Ce ne peut donc pas être cela qui leur rend ce programme si attrayant.

Nous arrivons ensuite à cette question si débattue: le tarif. Je dois déclarer en débutant que je suis protectioniste convaincu et confirmé. Ma circonscription contient toutes sortes de gens; c'est comme une coupe transversale du pays où l'on trouve des journaliers, des ouvriers, des maraîchers, des ouvriers d'usine, des pêcheurs, des cultivateurs, des éleveurs et des bûcherons. J'ai parlé de protection d'un bout à l'autre de ce comté et je crois m'être fait l'écho des vues du Manitoba sur cette question. A mon sens, il n'existe pas la moindre doute que le Manitoba est en faveur de la protection; il n'y a pas de doute non plus que les travaillistes qui sont ici savent que leurs électeurs sont en faveur de la protection. J'ai lu le paragraphe du discours du trône qui traite de cette question, mais d'après les remarques que j'ai entendues des progressistes je ne pense pas qu'ils aient lu ou étudié le paragraphe comme je l'ai trouvé. La Chambre me donnera un instant

pour lire la partie la plus frappante de ce paragraphe:

Ils croient qu'afin de développer nos industries rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif; que ceux-ci ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport préparé par un bureau possédant les qualifications requises et les pouvoirs d'aviser le ministère.

Quel réconfort un libre-échangiste—si cet animal existe—peut-il trouver dans cet article s'il l'examine à la lumière des déclarations du premier ministre à Richmond-Hill? Si ce n'est pas là une confession directe que le parti libéral est converti à l'idée de protection, je me demande ce que c'est.

M. CAMPBELL: Mon honorable ami me permettra de lui dire que, comme progressiste, je ne me fais aucune illusion sous ce rapport. Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis quatre ans reconnaissent que les deux partis sont protectionistes.

M. HANNESSON: Cette assurance me fait plaisir, parce que je suis convaincu que le chef du parti progressiste (M. Forke) sait au fond du cœur que la protection constitue la politique définitive et arrêtée du Canada On ne s'écartera jamais de ce principe, quel que soit le parti au pouvoir. Malgré les efforts qui se poursuivent depuis des années pour la combattre, le Canada ne se départira jamais de cette doctrine, qui est indispensable au proprès de notre nation. Lors de l'établissement de la confédération canadienne le principe de la protection n'avait pas encore été adopté, mais il devint la règle en 1878, et, malgré certaines déviations, il en a été ainsi depuis cette époque; et si le principe n'avait pas été consacré dans le passé, il l'a été aux dernières élections.

J'ai essayé d'analyser les principales propositions du discours du trône, et je demanderai à l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) ce qu'il y trouve d'attrayant au point de vouloir maintenir au pouvoir un gouvernement qui n'a plus la confiance du public, qui n'a pas non plus celle de la Chambre et qui n'a pas la compétence voulue pour fonctionner.

M. CAMPBELL: L'honorable député me permettra-t-il de lui dire que s'il n'eût fallu que mon suffrage pour élire le Gouvernement, ce dernier ne serait pas au pouvoir aujourd'hui. En réponse à sa question même, j'ajouterai que les mesures législatives attrayantes esquissées dans le discours du trône sont celles qui ont trait au chemin de fer de la baie d'Hudson et au crédit agricole. Je ne me soucie guère de ces autres aménités concernant la température, la prospérité nationale, et ainsi de suite.

M. HANNESSON: J'ai la conviction que, lorsque viendra le moment de songer à son vote, l'honorable député de Mackenzie se rappellera que l'on a déjà fait miroiter aux yeux des progressistes ce projet du chemin de fer de la baie d'Hudson et l'on peut en dire autant du crédit agricole. Je n'en doute pas, mon honorable ami a la confiance du très honorable chef de l'opposition et lorsqu'il a entendu les affirmations que fit le très honorable député en cette Chambre, il a dû se convaincre, j'oserais croire, que ces promesses du discours du trône ne constituent pas un motif suffisant pour maintenir ce Gouvernement au pouvoir.

Maintenant, je dirai quelques mots de la politique de protection, selon que je l'entends. On a généralement taxé le parti conservateur d'être en faveur d'un tarif élevé. Je n'en doute pas, les honorables députés de cette Chambre savent que le très honorable chef de l'opposition sait s'exprimer avec une clarté suffisante pour qu'on ne se méprenne pas sur sa manière de voir. Il a déposé en cette Chambre un projet de résolution qui se passe de commentaires et dans lequel il n'y a pas un traître mot au sujet du tarif. Il promet que son parti appliquera le principe de la protection et que ce sera là le point de départ de sa ligne de conduite; mais pour ce qui est de l'étendue des droits, c'est chose du ressort des experts purvu qu'ils admettent ce principe d'après lequel il faut protéger toutes les industries y compris l'agriculture. Je dirai également que, même avec cette vague allusion à la population agricole, cette clause du discours du trône concernant le tarif ne signifie pas grand'chose. Je me souviens que le candidat libéral dans Winnipeg-Sud, un homme auquel le chef du Gouvernement témoignait une confiance qu'il accordait à bien peu d'autres, un homme dont il devait faire un des lieutenants en Chambre, publiait dans les journaux de Winnipeg une déclaration dans ce sens: "Si Meighen est élu, il vous faudra payer plus cher vos produits alimentaires." Il n'était jamais venu à cet homme, que l'on a toujours tenu pour l'ami des progressistes, l'idée d'appuyer une politique de tarif peu élevée, et il n'avait jamais, non plus, songé à accorder la protection aux cultivateurs du pays. Le parti conservateur a promis la protection à l'industrie laitière, aux arboriculteurs fruitiers, aux éleveurs, aux aviculteurs et à tous les producteurs du Canada.

On en tiendra compte lorsqu'il s'agira d'établir le tarif.

Je demanderai aux progressistes s'ils ont vraiment songé à ce qui se passe dans l'Ouest aujourd'hui. En septembre et en octobre derniers les pommes de terre se vendaient 25c., 30c. et 40c. le boisseau. Et pour quelle raison? Parce qu'aux premiers jours de la saison on avait importé des pommes de terre des Etats-Unis; la demande avait cessé; les frais de transports étaient trop élevés pour les expédier dans l'Est, et à cause du tarif nous ne pouvions les écouler sur le marché américain. Dans le but de parer à cet état de choses et de protéger les producteurs du grain, le très honorable chef de l'opposition a promis de favoriser le transport des denrées essentielles de l'Ouest aux centres de consommation dans l'Est. Les députés progressistes n'ignorent pas que le seul moyen de remédier à cette difficulté serait une subvention directe de la part du Parlement. Etant donnés les déficits que nos chemins de fer accusent, c'est une promesse directe que ce parti, tout en venant en aide à ces industries de l'Ouest, atténuera la gravité de leur situation au moyen d'une subvention. Quel député progressiste de l'Ouest ne souhaite pas la réduction des frais de transport? Est-il un député qui soit d'avis que l'on puisse parvenir à cette fin sans qu'il en résulte des pertes que le pays dans l'ensemble devra combler? S'ils sont en faveur de ce plan, pourquoi ne seraient-ils pas en faveur d'une subvention par la voie du tarif, si l'on peut s'exprimer ainsi? Comment peuvent-ils être en faveur d'un régime et repousser l'autre?

L'orateur qui m'a précédé a formulé une proposition qui a fait rire certains députés. J'y vois cependant un effort sincère pour se tirer lui-même et ses collègues du parti progressiste, de l'impasse où ils se trouvent. On ne saurait douter que chacun des membres du parti progressiste qui votera l'ajournement pour venir en aide à un ministère chancelant n'ait à en rendre compte aux électeurs de l'Ouest. Tout progressiste votant contre la motion de l'honorable député de Vancouver-Centre aura à se justifier devant ses commettants. Pour ma part, je ne voudrais pas être à sa place. Quelle raison peut exister de maintenir aux affaires un Gouvernement dans lequel plusieurs de nos collègues d'extrême-gauche ont perdu confiance et qui s'est avoué impuissant à gouverner? Pourquoi retarder la chute de ce ministère? Si nos collègues de l'Ouest avaient compris, dès le début, qu'en soutenant le ministère ils faisaient perdre un temps précieux au Parlement, tandis qu'en aidant à installer au pouvoir un gouvernement conservateur ils auraient hâté la solution des questions pendantes, la situation se clarifiait d'elle-même, et la Chambre procéderait aujourd'hui, sous la direction d'un homme ayant le courage de s'attaquer aux problèmes à résoudre, un homme dont l'intégrité est de tous reconnue, un homme en possession d'un programme bien défini et pouvant compter sur l'appui général d'un parti qui lui est dévoué, la Chambre, dis-je, procéderait à la liquidation des affaires politiques.

J'adjure les membres du parti progressiste de bien peser les conséquences de leur vote contre la proposition d'amendement. Nous croyons qu'ils serviraient la cause de l'intérêt général en se ralliant à l'amendement en opposition à la demande d'ajournement. Je suis du Manitoba. Je déclare à la Chambre que ma province a déjà refusé des avantages spéciaux qu'on faisait briller à ses yeux pour l'influencer, alors que l'intérêt général du Canada se trouvait en péril. Le Manitoba est en faveur d'un patriotisme plus vigoureux, plus élevé que l'idéal dont le député de Labelle (M. Bourassa) nous donnait récemment la formule. Le Manitoba fait appel à toutes les provinces confédérées en faveur de l'union et de la cessation des querelles intestines de province à province et d'une classe à l'autre. Voilà une œuvre à laquelle tous devraient être fiers de collaborer. Soyons tous unis pour travailler à cette tâche, afin que les membres du Parlement puissent réaliser le vœu de sir Wilfrid Laurier, que le Canada donne son nom au 20e siècle. Si nous faisons l'union et si nous nous engageons dans la voie que je viens d'indiquer, nous aurons rendu possible pour le Canada une destinée plus glorieuse encore que celle qu'avaient prévue pour lui les pères de la Confédération.

M. THOMPSON (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je désire dire seulement quelques mots sur la motion en discussion. On nous demande, de ce côté (*la gauche*), d'accorder au Gouvernement un ajournement de six semaines, demande sans exemple jusqu'ici et sans justification aucune. Je devrais peut-être expliquer les mots "sans justification". Cette demande n'est pas justifiée par le souci du bien public, mais plutôt par les exigences de la situation précaire du ministère libéral actuel. En temps de guerre, après un combat, le premier devoir d'un chef est de rallier ses troupes et de rétablir sa position. Le pays est passé par une bataille électorale le 29 octobre dernier. Trois mois après cet événement, le cabinet n'a pu encore refaire ses forces et il sollicite de nous six semaines de

répit pour lui permettre de se réorganiser. Que penser du parti réformiste qui n'a pu se remettre durant ce laps de temps? Mais il paraît que le Gouvernement a obtenu du renfort. Le chef progressiste (M. Forke) a amené ses troupes pour les joindre à celles du ministère. Ne peut-on espérer qu'il reste encore quelques indépendants dans les rangs de ce soi-disant parti indépendant et que tous les membres ne sont pas disposés à se faire les complaisants outils de l'honorable député?

Comment les progressistes peuvent-ils justifier l'approbation qu'ils donnaient à l'amendement? Ils ne peuvent prétendre que ce retard les accommoderait; car, pris dans l'ensemble, les membres progressistes éprouveront plus que personne des inconvénients à un ajournement, vu les distances qu'ils ont à parcourir pour rentrer dans leurs familles. En accordant l'ajournement, les semaines perdues seront reprises à la fin de la session, à un temps où il leur conviendrait davantage d'être chez eux.

La raison d'accommodement ne peut être invoquée par les progressistes pour justifier leur adhésion. J'en dis autant de la raison de nécessité, qui ne se soutient pas. Les progressistes ont toujours, si je ne me trompe, affirmé qu'ils étaient pour l'économie dans l'administration publique. L'ajournement ne se justifierait pas par un motif d'économie. L'on a dit que cet ajournement représentait pour le pays une dépense de cent à deux cents mille dollars. Si cela est exact, mes honorables amis, pour rester fidèles à leur programme, doivent s'opposer à la proposition du Gouvernement. Mais une sorte d'alliance ou de coalition semble exister entre les progressistes et les libéraux. L'opposition n'en connaît pas les détails, naturellement, mais nous pouvons présumer assez sûrement que le vieil axiome: donnant donnant en est la base.

Peu après le premier vote de cette Chambre, je rencontrai un réformiste très éminent, dont le père, réformiste lui aussi, fut sénateur et occupa un poste élevé dans l'autre Chambre. Au cours de la conversation, il me dit qu'il regrettait que le parti libéral eût été maintenu. "Je me rappelle bien", me dit-il, "ce qui s'est passé il y a vingt-deux ou vingt-trois ans dans la province d'Ontario, alors que le gouvernement de l'honorable G. W. Ross tenta de se maintenir en fonction après avoir perdu la confiance des électeurs. Je crains, comme réformiste, que l'histoire se répète, et que de même que le parti libéral d'Ontario, ruiné dans l'opinion publique par suite de l'acharnement au pouvoir de M. Ross, n'est plus, près de vingt-cinq ans après, que l'ombre de lui-même, de même la persistance de nos chefs à se cramponner au pouvoir à Ottawa après avoir été défait nous conduise au même pénible état dans le domaine fédéral."

Ce Gouvernement peut réussir, avec l'aide des progressistes, à fanfaronner durant cette session.

Un DEPUTE: Impossible.

M. THOMPSON: Il réussira peut-être durant cette session, mais il lui faudra tôt ou tard, rendre ses comptes. Tôt au tard, il devra retourner devant les électeurs du Dominion, et je suis convaincu que le jugement du peuple indigné ne sera pas: "Tu as bien fait, bon et fidèle serviteur." Au contraire ce sera le jugement porté autrefois sur l'intendant infidèle, et ils seront rejetés dans les ténèbres extérieures.

Sir GEORGE PERLEY: Après la déclaration du ministre des Douanes (M. Boivin), à savoir, qu'il avait l'intention de proposer la nomination d'un comité pour s'enquérir des choses portées à la connaissance de la Chambre par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens), je m'attendais que le Gouvernement présenterait cette motion aujourd'hui. La rédaction de cette motion présente des difficultés, dit-on, et la motion n'a pas été faite. Je tiens à dire que nous ne sommes pas disposés à modifier en aucune façon l'amendement proposé par l'honorable député de Vancouver-Centre, tant que la motion à l'effet de nommer un comité n'aura pas été présentée et approuvée par la Chambre. Cependant, l'opposition ne désire pas trop presser le Gouvernement à ce sujet, et je propose le renvoi da la suite du débat à demain, espérant que le Gouvernement sera alors en état de soumettre sa proposition. Si l'ajournement du débat ne convient pas au Gouvernement, l'opposition est prête à voter sur l'amendement de l'honorable député de Vancouver-Centre à la motion demandant un long ajournement.

La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

L'hon. M. ROBB: En proposant l'ajournement de la Chambre pour ce soir, je désire au nom du Gouvernement ajouter un mot au sujet de la déclaration que vient de faire l'honorable député d'Argenteuil. Je comprends que le ministre des Douanes et le très honorable chef de l'opposition se sont réunis ce matin et qu'ils sont en voie de s'entendre sur la résolution et la constitution du comité.

Le ministre des Douanes n'est pas à son siège actuellement, mais il sera présent demain à trois heures et en état de faire une déclaration. Je propose l'ajournement de la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quoi qu'il arrive, il est entendu que nous reprenons ce débat demain?

L'hon. M. ROBB: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: A ce que vient de dire le leader intérimaire du Gouvernement, je désire ajouter simplement que nous ajournons le débat uniquement pour donner au Gouvernement le temps de préparer sa motion. Quant à nous, ainsi que vient de le déclarer l'honorable représentant d'Argenteuil, nous sommes prêts à voter à l'instant.

L'hon. M. ROBB: Je comprends bien cela J'ignore sur quoi mon très honorable ami et le ministre des Douanes ne se sont pas entendus. Je tiens à dire que le Gouvernement désire vivement la nomination d'un comité et une enquête des plus complètes.

La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes du soir.

VENDREDI, 5 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

NOMINATION D'UN COMITE SPECIAL POUR FAIRE ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION DES DOUANES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. GEORGE H. BOIVIN (ministre des Douanes): Monsieur l'Orateur, je réclame le consentement uanime de la Chambre pour proposer une motion, sans avoir donné l'avis requis, concernant la nomination d'un comité chargé de faire enquête sur l'administration du département des Douanes et de l'Accise.

M. l'ORATEUR: Il va de soi que d'après l'article 14 du règlement, il faut un avis de deux jours; cependant, du consentement unanime de la Chambre, l'honorable ministre peut continuer.

L'hon. M. BOIVIN: Je propose, appuyé par l'honorable M. Cardin, la motion suivante:

Qu'un comité spécial de la Chambre, comprenant neuf membres, soit immédiatement nommé pour faire enquête sur l'administration du département des Douanes et de l'Accise et sur les pertes sérieuses supposées que le trésor public aurait subies à cause de l'incompétence ou de la corruption des fonctionnaires du département et des tiers; que cette enquête remonte à telle date que le comité décidera, et porte sur toutes les questions affectant la répression de la contrebande, la poursuite des contrevenants, la saisie, l'emmagasinage et la disposition des marchandises de contrebande, ou des marchandises saisies pour les taxes d'accise ou autres, l'estimation des marchandises aux fins du revenu, la perception des droits de douanes et d'accise, la connaissance que les ministres ou fonctionnaires pouvaient avoir des contraventions ou irrégularités affectant le service public dans ledit département, la compétence de son administration, et la nécessité de sauvegarder le revenu public et le trésor public; et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, de voyager de place en place, d'imprimer la preuve reçue par lui, et de faire rapport de temps à autre.

Je n'ai pas l'intention de discuter bien longuement cette motion. Je désire simplement remercier le très honorable leader de l'opposition et aussi l'honorable député de Battle-River (M. Spencer) de la courtoisie qu'il m'ont témoignée en rapport avec la rédaction de la motion et dans les pourparlers que nous avons eus ensemble au sujet de la proposition dont la Chambre vient d'être saisie.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai accepté les conditions de la motion qui vient d'être lue. Je n'ai qu'une seule observation à faire et je la formulerai dès maintenant parce que je la considère très à propos. Le comité se compose de neuf membres ce qui nécessite une division de 4.4 et 1 pour le Gouvernement, notre parti et le parti progressiste respectivement. Autrement dit, le parti ministériel a le même nombre de membres que l'opposition, malgré que cette dernière ait un bien plus grand nombre de représentants à la Chambre. J'aurais préféré, que dis-je, je tenais beaucoup à ce que le nombre fût de dix ou huit, un nombre pair, et qu'il fut mieux proportionné aux forces relatives des partis dans cette Chambre. Mais le Gouvernement a insisté pour avoir le même nombre de représentants que nous et pour cela il fallait un nombre impair. Je sais que c'est l'habitude pour le Gouvernement d'avoir la majorité dans les comités. . .

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien.

Le très hon. M. MEIGHEN: . . mais, en réponse à l'interruption du leader du Gouvernement, j'ajouterai que c'est aussi l'habitude pour le Gouvernement d'avoir une majorité à la Chambre.

L'hon. M. BOIVIN: Très bien.

L'hon. M. LAPOINTE: Voilà la difficulté.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je reconnais fort bien que c'est l'une des principales difficultés du Gouvernement. La disproportion du comité est inévitable; c'est une des anomalies dues à la situation anormale dans laquelle

nous nous trouvons du fait que le Gouvernement s'acharne à garder le pouvoir.

Il y a un autre point saillant que je signalerai. On a pensé, et à ce propos il n'y a pas eu de divergence d'opinions, qu'on ne devait pas limiter la période à laquelle l'enquête du comité pourrait s'appliquer. Bien que les accusations ne couvrent qu'une période assez restreinte, il est bien évident que les dossiers peuvent se reporter à une époque beaucoup plus reculée et il ne serait pas juste de limiter les pouvoirs du comité à cet égard. Le public s'attend et nous nous attendons tous que le comité ne profite pas de cette liberté pour dissiper ses efforts en ne faisant que des recherches superficielles sur une très longue période de temps, car il faut une enquête approfondie et complète sur les faits mêmes dont il est maintenant question.

L'hon. M. STEVENS (Vancouver-Centre): Je profite de l'occasion pour suggérer à l'honorable ministre des Douanes et à la Chambre qu'on laisse passer, de consentement unanime, les différentes demandes de documents relatives à l'enquête qui sont inscrites au Feuilleton, afin que le comité soit saisi de ces documents le plus tôt possible.

L'hon. M. BOIVIN: Monsieur l'Orateur, la demande de l'honorable député de Vancouver-Centre est très raisonnable et je serais disposé à l'agréer si cela ne devait pas bouleverser considérablement les usages parlementaires. Je m'empresse de dire à l'honorable député de Vancouver-Centre que tous les documents qu'il a demandés sont actuellement en préparation et seront mis à la disposition du comité aussitôt que possible après qu'il se sera mis à l'œuvre.

(La motion est adoptée.)

COMPOSITION DU COMITE

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Avec le consentement unanime de la Chambre, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le ministre des Finances, que le comité spécial nommé aujourd'hui pour enquêter sur l'administration du département des Douanes et de l'Accise, soit composé des députés dont les noms suivent: MM. Bell (Hamilton), Bennett, Donaghy, Doucet, Elliott, Kennedy (Rivière-de-la-Paix, Mercier (Saint-Henri), St-Père et Stevens.

(La motion est adoptée.)

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'hon. M. LAPOINTE: Rapport de la Royale gendarmerie à cheval pour l'année terminée le 30 septembre 1925.

[Le très hon. M. Meighen.]

DECISION DE MONSIEUR L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Pendant que la Chambre est de bonne humeur on me permettra de rappeler un petit incident qui s'est produit, hier, lorsque l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Clark) adressait la parole. L'honorable député avait parlé des membres de la loyale opposition de Sa Majesté et de machines à voter, visant par là les membres d'un autre groupe. Cette expression ayant soulevé des objections j'ai rendu ma décision dans les termes suivants:

En langage populaire on dit "Un tel ou un tel n'est qu'une machine à voter" ce qui signifie qu'il n'est qu'un automate. Je ne vois rien dans ce terme qui ne soit pas parlementaire.

Je ne suis pas expert dans l'emploi de l'argot, si on pense que c'est de l'argot. J'ai fouillé tous les dictionnaires d'argot et je ne trouve pas cette expression, mais je l'ai entendue très fréquemment. Je l'ai entendue ici et personne ne s'en est offusqué. On pourrait l'employer comme expression d'ironie ou de sarcasme, mais je ne vois pas que cela ne soit pas parlementaire. Les fonctions de l'Orateur sont parfois difficiles et, quand des questions de ce genre surgissent, je me fie à Hatsell, fameuse autorité touchant les règlements et les usages de la Chambre des communes. Pour renseigner les honorables députés je vais lire le passage suivant:

Il est impossible d'établir aucune règle spécifique à ce sujet ou de déclarer d'avance quelle expression est ou n'est pas contraire au règlement; il en dépend tellement du ton, de la manière et de l'intention de la personne qui parle: et aussi un peu de la personne à qui les paroles s'adressent, soit qu'il s'agisse d'un ministre occupant un poste de responsabilité ou d'un simple député ne formant pas partie du cabinet—soit que les mots s'appliquent à sa conduite publique ou à sa réputation dans la vie privée de la manière plus ou moins provocante dont l'orateur a été mis en cause par l'adversaire visé. Toutes ces considérations doivent entrer en ligne de compte sur le moment, car elles varient à l'infini et ne sauraient être prévenues de manière à ce qu'on puisse établir des règles précises à leur sujet.

En conséquence, il m'est assez difficile de dire si, en employant cette expression un peu forte et singulière, l'honorable député voulait employer un langage injurieux ou insultant. Je n'ai vu hier dans l'expression employée par l'honorable député de Vancouver-Burrard rien qui coustitue une atteinte à la réputation d'aucun autre député de la Chambre. Cette expression semble avoir été la manière de l'honorable député de caractériser l'attitude du parti qui siège à ma droite. J'en appelle au bon sens de la Chambre pour demander que ces expressions soient employées le moins possible au cours des débats.

LES MINEURS DE HOUILLE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Le Gouvernement peut-il nous dire quelles démarches il a faites, s'il en a entreprises, au sujet des troubles des mines de Sydney? On m'informe que les mines de la région du sud ont repris leur activité, mais que les mines de North-Sydney sont inactives. Les membres du Gouvernement se souviennent qu'on leur a donné une commande de 15,000 tonnes devant être entassées aux mines de Sydney, mais il paraît qu'il est impossible de remplir cette commande et nous demandions un tarif spécial comme dans le cas des mines d'Alberta. Je désire savoir si le Gouvernement peut nous renseigner et dire si le tarif d'Alberta a été accordé aux mines de Sydney.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Je n'ai pas de renseignements quant aux tarifs, mais j'ai une lettre de M. Vaughn, acheteur pour le réseau du National-Canadien, disant qu'il avait donné des instructions pour que la commande de 120,000 tonnes soit portée à 135,000 tonnes à être entassées à la mine Princess. Depuis, j'ai rencontré M. Wolvin qui m'a dit que de petites difficultés pouvaient se produire à ce sujet, mais que, sans doute, tout s'arrangerait. Je n'en ai pas eu d'autres nouvelles depuis.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Le ministre a-t-il fait des suggestions à sir Henry Thornton au sujet des tarifs?

L'hon. M. STEWART: Non, je ne fais pas de suggestions aux chemins de fer touchant les tarifs. Comme ministre des Mines, tout ce que je puis faire c'est d'attirer l'attention des chemins de fer sur les demandes présentées, mais les tarifs sont arrêtés par le commission des chemins de fer, et non par les membres du Gouvernement.

LE CABLE TRANSPACIFIQUE

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je voudrais appeler l'attention du ministre de la Justice,—car je crois qu'il représente le ministère des Postes à la Chambre,—sur un article publié ce matin, en 3e page, par le *Citizen* d'Ottawa, au sujet du câble du Pacifique, article dans lequel on suggère ou l'on déclare qu'il est possible que l'honorable Charles Murphy propose que le Canada cesse de participer à l'exploitation du câble du Pacifique. Je me lève simplement pour déclarer que je m'intéresse fort à cette question sur laquelle je suis renseigné, et pour demander au Gouvernement de ne pas agir en ce sens sans soumettre la proposition à la Chambre et nous donner l'occasion de la comprendre et de la discuter.

L'hon. M. LAPOINTE: Tout ce que je puis dire c'est que les négociations sont encore pendantes entre le ministre des Postes, ou le Gouvernement, et les autres membres de la conférence du câble du Pacifique. J'ai tout lieu de penser qu'ils en viendront à une entente et que les craintes de mon honorable ami ne se réaliseront pas.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Peut-on nous assurer qu'on ne fera rien en vue d'un retrait avant de porter la chose à l'attention du Parlement...

L'hon. M. LAPOINTE: Je ferai part au ministre des Postes du désir de mon honorable ami, et je suis certain qu'il s'y conformera.

LA CANALISATION DU ST-LAURENT

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. R. J. MANION: Je voudrais savoir du Gouvernement si la commission mixte d'ingénieurs, instituée l'an dernier, a fait son enquête au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, si elle a fait son rapport, et sinon, quand on peut compter obtenir ce dernier.

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): Mon honorable ami fait sans doute allusion à la commission internationale nommée l'année dernière pour faire une enquête au sujet de la route du Saint-Laurent?

L'hon. M. MANION: Précisément.

L'hon. M. STEWART: Je transmettrai la demande de mon honorable ami à qui de droit et je lui donnerai une réponse lundi.

IMMIGRATION A PROVENANCE DE LA GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. CH. STEWART (ministre de l'Intérieur): J'aimerais à répondre deux ou trois questions que posait l'honorable député de Frantenac-Addington (M. Edwards) l'autre jour au début de la séance, relativement à une réclame. J'ai par devers moi la note suivante:

Au Canada pour trois louis. Emploi garanti par le gouvernement canadien. S'adresser à R. Wood et Compagnie, agents de transport maritime, 43 rue Broad, Hereford.

Cette annonce a paru dans le *Hereford Times* d'Angleterre, numéro du 2 janvier. A ce sujet, l'honorable docteur Edwards vous a posé trois questions dont voici les réponses:

Relativement à la première question, le Gouvernement garantit de l'emploi sur une ferme ou dans le service domestique.

La réponse à cette première question constitue aussi une réponse à la deuxième.

Quant à la troisième question, R. Wood et Compagnie sont des courtiers maritimes. Ils ne sont pas les agents du Gouvernement et, que je sache, ne sont pas les agents rétribués des chemins de fer nationaux. On compte peut-être, dans les Iles-Britanniques, de deux à trois mille courtiers désignés sous le nom d'agents maritimes. Règle générale, ces gens agissent pour le compte d'une demi-douzaine ou d'un plus grand nombre de compagnies de paquebots. Ils sont payés au moyen d'une sommission, soit un certain pourcentage sur la vente des billets. Les mêmes agents représentent ordinairement des lignes qui font le service dans toutes les parties du monde.

L'honorable docteur Edwards a également signalé une annonce du Pacifique-Canadien parue dans le même journal et d'après laquelle cette compagnie annonçait le voyage au Canada et aux Etats-Unis au prix de trois louis. Je renvoie cette réclame. Selon nous, l'interprétation que lui donne l'honorable Dr Edwards est inexacte. Le prix ne comporte que le passage au Canada, et de plus, il n'a jamais été accordé, sauf à destination d'un port canadien. Par cette annonce, il faut entendre que la première partie a trait à un prix spécial qui s'applique aux ouvriers de ferme et aux domestiques émigrant au Canada. Le reste de la réclame ne contient que la liste des départs des paquebots du Pacifique-Canadien tant pour le Canada que pour les Etats-Unis.

SUSPENSION DES SEANCES DE LA CHAMBRE

La Chambre passe à la suite de la discussion de la motion de l'honorable M. Lapointe demandant que la Chambre s'ajourne immédiatement après la conclusion du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, et reste ajournée jusqu'au 15 mars 1926, ainsi que d'un amendement de l'honorable M. Stevens.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Monsieur l'Orateur, avant de reprendre mon siège, j'ai l'intention de proposer à l'amendement de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) un sous-amendement tendant à donner suite à l'entente conclue relativement à la modification de cet amendement en ce qui concerne le ministère des Douanes. Mais avant de faire cette proposition, j'aimerais à dire quelques mots au sujet de la motion actuellement en délibération et déposée par le Gouvernement en vue d'obtenir un ajournement prolongé, et j'indiquerai les raisons qui à mon avis, militent contre son adoption. A-t-on jamais été témoin d'un pareil spectacle, depuis que le régime parlementaire existe dans les pays britanniques? Le Gouvernement a été quatre années au pouvoir; avec une majorité d'un seul de ses membres il est resté en fonctions pendant ces quatre années, grâce au concours du parti progressiste. Le Gouvernement s'est-il montré reconnaissant pour cette coopération? Assurément non. Personne ne l'a fait plus énergiquement ressortir que mon honorable amie, la représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), qui a reproché au premier ministre son manque absolu de reconnaissance et d'égards à l'endroit de ce parti.

Ce Gouvernement a-t-il, au cours de ces quatre années, donné suite par des mesures législatives, aux articles de son programme auxquels tenaient tout spécialement mes honorables amis de gauche? Nullement. Il a choisi son heure pour faire des élections générales. Le premier ministre est allé à Richmond-Hill, et là il a prononcé un discours préparé avec soin et où il exposait ses motifs pour faire appel au peuple. Je citerai une ou deux déclarations qu'il a faites en cette circonstance. M. King a dit:

> Est-il dans l'ordre que, comme gouvernement, nous restions aux affaires, et que nous continuions, en nos qualités respectives de ministres et de députés à toucher nos indemnités et nos traitements, et à jouir des douceurs du pouvoir, alors que d'importantes questions d'intérêt national exigent une solution immédiate et que nous ne pouvons les régler de manière satisfaisante faute d'une majorité suffisante au Parlement.

Excellente raison, d'après moi, excellente aussi à l'estimation des partisans du ministère. Puis il dit encore:

> Puis-je ajouter que, à mon sens, chacun de ces problèmes est urgent, qu'aucun des quatre ne peut être traité de façon efficace à la dernière session d'une législature. Ils ne peuvent être traités avec efficacité que par une Chambre des communes récemment élue par le peuple et ayant reçu du peuple le mandat de mettre sa volonté à exécution. J'ajoute qu'aucune de ces quatre questions ne peut être traitée avec efficacité par un gouvernement qui n'a pas l'appui d'une majorité considérable à la Chambre des communes. Le gouvernement par groupes multiples et le gouvernement par une minorité peuvent être inévitables dans les périodes de transition de notre histoire politique, mais aucun d'eux n'est la forme de gouvernement permettant d'opérer des réformes importantes.

Autrement dit, le chef du Gouvernement ne voulait pas continuer à gouverner avec une voix de majorité et le concours du parti progressiste. Les élections ont eu lieu, et, malgré le résultat, le Gouvernement persista à vouloir rester au pouvoir, bien qu'il fût sorti du scrutin encore diminué et se trouvât en minorité. La Chambre se réunit donc et le premier vote lui donna la faible majorité de trois voix; une deuxième lui accorda dix voix et le scrutin de l'autre soir lui ménagea une unique voix.

Ayant prétendu demeurer au pouvoir dans ces conditions, c'est-à-dire en minorité à la Chambre comme dans le pays, le Gouvernement sollicite ce long ajournement. Les deux propositions se combattent. Si le Gouvernement prétend avoir l'appui de la Chambre, qu'il demeure ici, autrement, qu'il se démettre.

Pourquoi un ajournement? Pour la raison bien simple qu'il ne peut se maintenir dans les conditions actuelles. Comment s'étonner que le ministre de la Justice ait cru prundent, il y a quelques jours, de s'abstenir de prendre

la parole pour défendre la proposition d'ajournement? Je ne suis pas surpris de son abstention, car il n'aurait pu que dire que le Gouvernement le demandait parce qu'il reconnaissait son impuissance. Lorsque enfin il se décida, avant-hier, à ouvrir la bouche, quelle explication a-t-il donnée? Celle-ci:

Ces changements doivent être faits par le premier ministre et il demande un ajournement dans ce but. Il n'est que juste, il me semble, que le très honorable membre et ses amis consentent à accorder une requête aussi raisonnable.

En d'autres termes, cela veut dire que le Gouvernement est dans l'impuissance d'exercer ses fonctions; il voudrait un répit de six semaines pour réparer ses forces et se mettre en condition voulue pour tenir son rôle. Le ministre de la Justice nous a livré là le mot de la situation. L'ajournement n'est justifié par aucun motif d'intérêt public.

Le ministre a voulu citer des précédents. Il a rappelé le cas de sir Wilfrid Laurier, en 1911, lorsque celui-ci est allé en Angleterre. La Chambre décida unanimement de prendre congé afin de permettre à sir Wilfrid Laurier de partir pour Londres. Le ministre devrait mieux choisir ses précédents, car ce long ajournement sollicité par le ministère libéral lui a été fatal. Je me souviens que cet ajournement a été décidé au milieu de la discussion de la convention de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis. A la fin, lorsque le Gouvernement a reparu devant les Chambres, il s'est heurté à l'hostilité du pays. Des élections générales ont eu lieu et le parti ministériel a été défait. Je conseille donc au ministre de ne pas trop s'appuyer sur le précédent de 1911.

En 1817 la situation était différente tout à fait. Aujourd'hui nous convenons tous que la tâche du Parlement doit se faire, et c'est pourquoi nous voulons, de ce côté, que la Chambre demeure en place. Mais en 1917 on avait à décider, à Londres, une question des plus importantes dans l'intérêt du Canada. Nous étions en pleine guerre et le gouvernement britannique convoqua les colonies autonomes à la première séance du cabinet impérial de guerre; leurs représentants discutèrent avec ceux de la métropole, sur un pied de parfaite égalité, les nombreux aspects et les divers problèmes de la guerre à ce moment critique. La justification d'un ajournement à pareille heure ne pouvait être contestée par personne. espérons que ces circonstances ne se renouvelleront plus. Ainsi, d'après moi, les exemples invoqués ne s'appliquent pas au cas actuel. Le ministre de la Justice a ramassé tous les arguments auxquels il pouvait faire appel, mais ils ne sont guère probants.

Je passe à d'autres faits qui militent contre un ajournement. Il y a la question d'embarras qui se pose pour les membres et qui ne m'affecte pas, puisque je demeure dans la capitale; c'est une considération d'importance secondaire. Néanmoins, je vois un sérieux inconvénient et une grave injustice à convoquer à Ottawa des points les plus éloignés du Dominion plusieurs de nos collègues et à les renvoyer chez eux après quelques semaines de session. Ils ont déjà assez d'ennuis; en effet, si l'on compte la dernière session et la campagne électorale, voilà près de douze mois qu'ils sont loin de leurs foyers. Franchement je ne vois pas pour eux la possibilité de vaquer à leurs propres affaires s'ils doivent se déplacer au caprice du Gouvernement. Puis, il y a des raisons d'ordre public. Nombre de problèmes importants commandent notre attention; je me dispense de les énumérer. Certains honorables préopinants en ont parlé: on en trouve dans le discours du trône; d'autres ont fait l'objet des discours d'honorables députés tant à la Chambre que dans les assemblées électorales. Le public tient à ce que l'on s'attaque résolument aussitôt que possible à ces questions et il n'aimera pas à voir le ministère obliger la Chambre à s'ajourner pendant six semaines pour tenir des élections partielles. Une autre considération motive mon opposition à l'ajournement. Selon moi, nous devrions fournir au premier ministre, s'il est élu dans Prince-Albert, la première occasion possible de venir expliquer devant le Parlement, surtout à l'intention de nos amis progressistes, la raison de son changement d'attitude qui saute aux yeux quand on compare ses discours prononcés avant la campagne à ceux qu'il débite à Prince-Albert depuis quelques jours. D'abord je tiens à signaler le compte rendu, paru dans le *Citizen* d'Ottawa, mercredi, d'une assemblée tenue à Prince-Albert; je prie les honorables collègues d'y prêter toute leur attention. Voici ce qu'il dit:

Le premier ministre Dunning...

Le premier ministre Dunning, remarquez; l'homme qui a fait tout son possible pour empêcher l'élection de progressistes à la Chambre; l'homme qui a utilisé l'organisation libérale de la Saskatchewan pour assurer s'il était possible que cette province n'élût que des libéraux.

Le premier ministre Dunning a demandé hier une étroite coopération entre les libéraux et les progressistes. "En fin de compte" a-t-il affirmé, "ceux dont les convictions fondamentales sont identiques doivent se donner la main".

Ce monsieur a-t-il adopté la même attitude pendant la grande campagne électorale? Est-

ce là l'esprit qui a animé le parti libéral au dernier Parlement, alors qu'unis aux progressistes les ministériels comptaient une si grande majorité qu'ils auraient pu faire adopter toutes les lois qu'à leur sens exigeait l'intérêt du pays?

Il a rappelé la défaite de M. Meighen a Portage-la-Prairie en 1921 et il a dit que par la suite, lorsque M. Meighen se présenta dans Grenville, M. King avait donné l'ordre de ne pas lui faire d'opposition. "Dans la circonstance actuelle" a ajouté M. Dunning, "il y a de l'opposition, dont le vrai caractère ne m'est pas connu".

Quelqu'un a-t-il connaissance que jamais un premier ministre se soit opposé à ce qu'un candidat lui fît la lutte dans un comté? Est-il sacro-saint ce M. King? Le soldat qui a combattu outre-mer n'a-t-il pas le même droit que M. King, ou que n'importe qui, de briguer les suffrages pour se faire élire à cette Chambre? Selon moi, M. King, comme M. Dunning, manquent de dignité quand ils disent des choses désobligeantes à l'adresse de l'adversaire actuel du premier ministre et quand ils insinuent que ce candidat n'est pas dans son droit. Le compte rendu continue:

Le premier ministre King a préconisé encore une fois la coopération entre les libéraux et les progressistes. Il a affirmé qu'à ses yeux le parti progressiste n'a jamais été que l'avant-garde du parti libéral. En conséquence il voulait éviter toute désunion, il cherchait à réaliser la plus étroite coopération entre les libéraux et les progressistes.

Voilà qui diffère, certes, des discours prononcés par M. King au cours de la récente campagne générale; j'en citerai tout à l'heure quelques passages:

"A Ottawa", a dit M. King, "d'aucuns prétendent qu'au cours de la dernière campagne j'ai porté des coups aux progressistes. Je crois ne l'avoir jamais fait...

Je citerai de ses attaques tantôt.

Je crois ne l'avoir jamais fait sauf lorsque j'ai déploré l'existence d'un parti séparé; au demeurant, pour un coup que j'ai porté, j'en ai reçu mille."

Ici quelqu'un a interrompu:

"Pourquoi ne l'avez-vous pas adoptée pendant les quatre dernières années?" a demandé une voix.

Faisant allusion à la législation dont parlait King.

"Effectivement nous avons adopté des lois importantes" a répondu le premier ministre King.

Mais, d'après moi, durant tout le cours des quatre dernières années, il n'a fait pour ainsi dire que marquer le pas. Il avait là une belle occasion d'inscrire dans les statuts certaines mesures législatives qui figurent cette année au discours du trône; mais il ne l'a pas voulu; et il a provoqué les élections générales dans l'intention bien arrêtée d'anéantir le parti progressiste si possible, et de revenir à la Chambre avec une majorité de francs

[L'hon. sir George Perley.]

libéraux. Plus loin le compte rendu dit ce qui suit:

Il a répété que l'union fait la force, que la désunion entraînera fatalement la défaite. "Il faut unir nos forces", a-t-il dit, "et ainsi nous pourrons inscrire dans les statuts les lois que nous voulons y voir". Un peu plus loin il a dit: "Je crois qu'ils s'uniront ouvertement, honnêtement et que cette coopération, inspirée par la bonne volonté, aura pour objet, d'assurer l'adoption des projets législatifs que conseille l'intérêt général du Canada."

Voilà de beaux sentiments de tendresse et de courtoisie envers nos amis du parti progressiste, mais ils ne cadrent pas très bien avec certains passages des discours que le très honorable monsieur a prononcés pendant la campagne lectorale; je vais en citer deux ou trois. Je prierai la Chambre de remarquer la différence entre l'humeur et l'attitude du premier ministre vis-à-vis de mes honorables amis qui siègent à ma gauche en octobre dernier et celles manifestées par lui en février 1926. Parlant dans le Stadium à Regina le 29 septembre 1925, le premier ministre disait, d'après la Presse canadienne:

"Il vous faut choisir. Vous ne pouvez faire une omelette sans casser les œufs. Si vous préférez envoyer au Parlement de l'Ouest du Canada un groupe d'hommes qui n'aideront en rien le ministère, des hommes qui diront: nous sommes meilleurs que vous, nous faisons groupe à part, nous ne nous mêlerons pas à vous—, vous ne pouvez vous attendre que je choisisse des ministres parmi les membres de ce groupe."

"Je suis ici" déclarait le premier ministre un moment plus tard, "pour vous demander, dans votre propre intérêt, de nous donner des représentants de l'Ouest qui approuvent notre politique. Je veux des hommes de notre parti qui lutteront pour les besoins de l'Ouest canadien. Nous voulons que la voix de l'Ouest se fasse entendre davantage."

Le même jour, à Neepawa (Manitoba), le premier ministre prononçait un discours rapporté comme suit dans le *Times-Herald*, de Moose Jaw du 30 septembre 1925:

Il déclara que, lorsqu'il forma son cabinet, il invita les progressistes à nommer deux membres de leur groupe pour en faire partie. Il était prêt, ajouta-t-il, à accepter trois ou quatre progressistes afin de donner à l'Ouest une représentation dans le cabinet, mais l'offre ne fut pas acceptée. On m'a dit, s'écria le premier ministre, que le parti progressiste avait conduit la lutte comme parti séparé et ne pouvait songer à faire partie du Gouvernement. Nous étions d'avis que les progressistes, en formant un groupe dans le Parlement, se sépareraient du reste du Canada et travailleraient réellement contre leurs propres intérêts. Il se trouve certains progressistes que je voudrais voir revenir au Parlement."

Quelques-uns seulement.

"Je pourrais compter sur eux comme je puis compter que le soleil se lèvera demain, disait M. King, mais si des progressistes sont élus, je doute que les libéraux de l'Est consentent à travailler de concert avec eux."

Voici ce que rapportait le *Times-Herald* de Moose Jaw du 1er octobre:

Dans un autre appel vibrant aux Canadiens de l'Ouest leur demandant de lui envoyer des partisans libéraux dans la prochaine législature, des hommes qui

lutteraient pour les aspirations de l'Ouest au sein du parti libéral et non comme membres d'un parti qui s'est tenu à l'écart et n'a pu ainsi porter les intérêts de l'Ouest à l'attention du Gouvernement, le premier ministre W. L. Mackenzie King a adressé la parole mercredi soir à une foule immense qui remplissait la salle d'exercice. Il a dit:

"Nous aurions pu faire davantage si nous n'avions pas eu l'opposition des progressistes."

Le premier ministre est d'avis qu'un troisième parti comptera pour bien peu dans la prochaine députation et déclare que nous avons besoin de coopération et non de coercition. "Les progressistes ne recevront pas la même considération qu'ils ont reçue dans le passé s'ils reviennent à Ottawa", déclara M. King.

Je soumets cette déclaration à mon honorable ami de Brandon et je lui dirai que, dans les conditions actuelles, il ferait aussi bien d'accepter un portefeuille. En faisant cela, il me semble, il améliorerait la situation actuelle.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux que la Chambre considère ces citations comme l'expression des sentiments de M. King à cette époque. Je comprends que lui et les honorables députés de la droite entretiennent encore les mêmes sentiments envers les progressistes et que ce sont là leurs sentiments réels envers les honorables députés qui siègent à ma gauche au lieu de ceux que nous avons entendus exprimer récemment de la bouche de ceux qui occupent les banquettes ministérielles lorsqu'ils parlaient des membres du troisième parti.

Je viens maintenant à ce qui me semble la raison la plus immédiate et la plus impérative pour laquelle cette Chambre ne devrait pas s'ajourner. Jeudi dernier, l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens) exposa devant la Chambre et le pays un état de chose scandaleux dans l'administration des Douanes. Après une discussion qui dura plusieurs heures, le Gouvernement consentit à nommer un comité spécial et aujourd'hui le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) a présenté une résolution, que la Chambre a adoptée, visant la formation d'un comité spécial chargé de faire enquête sur les allégations de l'honorable représentant de Vancouver-Centre; puis le leader actuel de la Chambre a présenté une autre résolution que la Chambre a également adoptée, concernant la nomination de certains honorables députés comme membres de ce comité. Je prétends qu'il est absolument impossible pour ce comité de fonctionner si cette Chambre s'ajourne pour plusieurs semaines. J'ai déjà été témoin de la formation de comités spéciaux dans cette Chambre et les honorables députés sont sans doute au fait de tout ce qui s'est produit dans les comités spéciaux nommés dans le passé. Quand cette Chambre aura suspendu ses travaux, que fera-t-on, je vous le demande, si un témoin refuse de répondre à une question ou de produire une pièce quelconque? L'expérience nous enseigne qu'un comité spécial de cette Chambre n'a pas en lui-même le pouvoir de punir un témoin récalcitrant; il n'a pas le pouvoir de le forcer à se rendre à ses demandes, ni de le punir en cas de refus de se conformer aux ordres du comité. Cette Chambre seule possède ce pouvoir. Je me rappelle qu'il y a quelques années, en 1913, je crois, cette question se présenta. Un témoin refusa de répondre devant un certain comité, et ce dernier se trouva incapable de régler son cas. Le témoin dut comparaître à la tribune de cette Chambre, et comme il refusait encore de répondre, il fut incarcéré pour le temps que fixa la Chambre. En d'autres termes, la seule autorité compétente en pareils cas est le tribunal supérieur que constitue le Parlement. Afin de prévenir une objection qui pourrait se produire plus tard, monsieur l'Orateur, je tiens à dire ceci: Personne ne doit prétendre que, dans le cas actuel, il n'est pas probable qu'une semblable difficulté se produise. C'est précisément ce que nous devons être prêts à envisager. Si cette enquête incrimine des coquins ou des hommes d'affaires peu scrupuleux, comme je n'en doute pas, ils ne négligeront certes rien pour empêcher que l'on ne fasse la lumière sur les faits; en d'autres termes, ils feront tout en leur pouvoir pour éviter de se compromettre. Par conséquent, il me semble que, pour sauvegarder l'honneur et la dignité de la Chambre, nous ne devrions pas consentir à interrompre longuement les travaux de la session comme le demande le Gouvernement; mais que, au contraire, la Chambre devrait continuer à siéger afin de pouvoir statuer sur le cas de tout témoin récalcitrant.

Pour ces diverses raisons, monsieur l'Orateur, je refuse absolument de consentir à interrompre les travaux de la Chambre aussi longtemps. A mon sens, si les honorables membres de la droite veulent rester aux affaires et conserver le respect du peuple canadien, ils ne devraient pas insister pour qu'on adopte leur motion ayant pour but d'interrompre les travaux de la session à ce moment critique. Je désire donc proposer, appuyé par l'honorable représentant de Peel (M. Charters), cette modification à l'amendement de mon honorable ami de Vancouver-Centre:

Que tous les mots de l'amendement après les mots "règlement" soient biffés.

M. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Monsieur l'Orateur, avant que l'on consulte la Chambre sur cet amendement...

Quelques DEPUTES: Règlement!

M. l'ORATEUR: Je vais lire l'amendement de l'honorable député de Vancouver-

Centre (l'hon. M. Stevens), tel qu'il a été modifié par l'honorable représentant d'Argenteuil (sir George Perley):

Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:

Puisque le Gouvernement actuel a convoqué la Chambre en session et lui a soumis plusieurs mesures législatives et autres propositions sous forme d'un discour du trône, la Chambre, advenant l'adoption de l'adrese en réponse au discours du trône, a le devoir de poursuivre l'étude des affaires publiques jusqu'à leur règlement.

Je consulte l'Assemblée sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. GEORGE H. BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'un mot à dire au sujet du sous-amendement. Au nom du Gouvernement, je désire déclarer que nous consentons volontiers à accepter le sous-amendement; mais je veux aussi faire bien comprendre à tous les membres de la Chambre que, tout en acceptant la modification de l'amendement, nous n'approuvons pas l'amendement tel qu'il a été modifié.

L'honorable représentant d'Argenteuil (sir George Perley), quand il parle du cas où le comité parlementaire siégerait pendant la suspension des travaux de la Chambre, s'oppose à ce que le Gouvernement interrompe les travaux de la session pendant plusieurs semaines dans le but de tenir des élections partielles pour faire élire ses nouveaux ministres, et il allègue contre cela la nécessité de garder les membres du Parlement ici afin de punir les témoins récalcitrants. Je partage entièrement l'avis de mon honorable collègue quant aux pouvoirs respectifs du comité et de la Chambre. On doit se rappeler cependant que l'enquête sera si complète et portera sur des faits remontant à si loin qu'il sera absolument impossible de la terminer dans le court espace de quatre semaines. C'est pourquoi, si un témoin refuse de répondre à l'assignation et ne comparaît pas devant le comité, ou si un témoin qui aura comparu refuse de répondre à une question légitime, il sera fort possible de passer à l'interrogatoire d'autres témoins et de demander ensuite à la Chambre de prendre une décision, quand nous recommencerons à siéger le ou après le 15 mars.

Quand l'on prétend que la Chambre doit siéger sans interruption afin d'agir en qualité de cour d'appel pour forcer les témoins à répondre aux questions, c'est un argument qui mérite considération, mais qui n'est pas assez décisif pour déterminer le rejet de la motion en discussion ni pour contre-balancer les nombreuses raisons invoquées l'autre jour par

[M. l'Orateur.]

l'honorable leader de la Chambre en faveur de la suspension de nos travaux.

Qu'on me permette d'assurer de nouveau mes honorables amis que, pour notre part, nous désirons faire une enquête complète, et nous n'avons pas d'objection à commencer cette enquête le plus tôt possible. Il est vrai que l'honorable représentant d'Argenteuil a employé les mots "coquins" et "hommes malhonnêtes". Certains des témoins peuvent être des coquins ou des hommes malhonnêtes; mais j'ai encore assez de foi en mon pays pour croire que, parmi les témoins que l'on assignera, il se trouvera assez de gens honnêtes pour permettre au comité de siéger pendant au moins quatre semaines.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre me permet-il de lui poser une question avant qu'il termine son discours? Supposons qu'un témoin refuse de répondre à des questions embarrassantes et que la Chambre se soit ajournée pour quatre semaines; ce témoin peut s'enfuir de l'autre côté de la frontière où il restera jusqu'à ce que la Chambre ait terminé sa besogne et ait été prorogée, en juin ou juillet, sans qu'on puisse le retenir par la force. Il s'est enfui; il a pris la poudre d'escampette; impossible de le retrouver. L'argumentation du ministre fondée sur cette durée nécessaire de quatre semaines que devra avoir l'enquête me paraît dénuée de tout fondement.

L'hon. M. BOIVIN: Si un témoin appelé à comparaître devant le comité d'enquête parlementaire est assez malhonnête pour refuser de répondre aux questions qui lui seront posées légalement; si un témoin a quelque chose à cacher ou craint de venir rendre témoignage, ce témoin ne viendra pas ici du tout, que le Parlement soit en session ou non. Il se peut que nous nous trouvions dans la nécessité de prendre des mesures pour forcer pareil témoin à comparaître devant le comité, mais cela peut aussi bien se faire après le 15 mars qu'avant.

M. C. H. CAHAN (Saint-Leaurent-Saint-George): Monsieur l'Orateur, cette question d'une enquête sur l'administration des douanes et de l'accise, en est une qui intéresse directement et étroitement la ville de Montréal et la province de Québec. J'ai prêté une oreille attentive aux déclarations de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) l'autre soir, et j'ai bien réfléchi sur leur portée. Monsieur l'Orateur, je me considère comme un citoyen de la province de Québec. Comme tel, il m'a été donné d'avoir des rapports étroits avec mes concitoyens d'origine canadienne-française, autant qu'avec mes conci-

toyens de langue anglaise. Député quelque peu indépendant, représentant une circonscription de Montréal dans la province de Québec, qu'il me soit permis de déclarer que, dans toute cette province, j'en suis persuadé le ministre des Finances (M. Robb), par exemple, jouit personnellement de l'estime et de la confiance de tous dans le monde du commerce. Il y a vingt ans que je suis la carrière de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe); je me réjouis d'avoir été un peu son ami personnel et jusqu'à présent jamais je n'ai eu le moindre doute quant à son intégrité personnelle. J'ai de même lié connaissance avec l'honorable solliciteur général (M. Cannon); et bien que ses assertions quelque peu outrées sur les tréteaux publics au cours des élections me rappellent certaines des brûlantes dénonciations dont j'étais moi-même coutumier au début de ma carrière de tribun politique, je puis dire qu'il possède la confiance de ses confrères du barreau de la province de Québec, et j'hésiterais à accepter un témoignage qui pût mettre en doute son intégrité personnelle. Je puis dire la même chose de l'honorable ministre des Douanes, bien que je n'aie pas eu le plaisir d'avoir avec lui les mêmes relations. Il est bien connu des membres de la députation, et comme orateur suppléant, et président du comité général de la Chambre, il s'est fait remarquer par l'impartialité et l'équité qu'il a toujours mises dans l'expédition des affaires publiques. Qu'il me soit permis de dire respectueusement à l'honorable député siégeant à sa gauche, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Cardin), avec qui je n'ai pas l'avantage d'une liaison personnelle, que de mes amis à moi, parlant de lui en ma présence, ont exprimé la plus haute opinion sur son intégrité. Et cependant malgré ce que je viens de dire de ces messieurs du cabinet, qui représentent la province de Québec et qui détiennent la majorité dans le gouvernement du très honorable Mackenzie King, je dois dire que mes électeurs, que la majorité de la députation, je crois, que moi-même, nous n'avons aucune confiance dans un gouvernement qui restera sous la direction et l'autorité de ce chef du parti libéral. L'impéritie de ce gouvernement, et les chimères, les contradictions qui marquent les déclarations publiques de ce personnage sur les questions d'ordre politique et administratif, ont fini par lui faire perdre totalement la confiance des électeurs de cette province. Alors si vous tenez compte de mes rapports avec la province de Québec et de la considération que j'ai personnellement pour les ministres de cette province, vous pouvez comprendre, monsieur l'Orateur, que c'est avec un sentiment de satisfaction et d'approbation que j'ai vu l'autre soir le ministre des Douanes et de l'Accise se lever aussitôt que furent formulées les déclarations de l'honorable député de Vancouver-Centre et déclarer au nom du Gouvernement, qu'on allait instituer l'enquête la plus minutieuse possible. Cette déclaration de sa part aura pour effet de ramener la confiance de la province de Québec, et de la ville de Montréal en particulier.

Fortement de l'avis de l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley), je crois que ce comité ne pourrait faire de bonne besogne si la Chambre n'était pas alors en session, pour pouvoir au besoin aider et diriger efficacement le comité dans ses travaux et pour que ce comité puisse faire rapport de temps à autre à la Chambre et, avec son autorisation, forcer les témoins à comparaître, ordonner la production des documents et obliger les témoins récalcitrants à répondre aux questions pertinentes et légitimes qui leur seront posées. J'ai beaucoup oublié de ce que je connaissais des usages parlementaires, mais du moins j'ai déjà dirigé un parti dans une législature provinciale contre le parlementaire avisé, capable, intelligent et adroit qu'est le très honorable W. S. Fielding, une autorité en usages parlementaires, vous avez dû vous en convaincre quand il a siégé ici. Mais afin de reprendre contact, j'attire votre attention sur quelques lieux communs tirés, par exemple, de "Parliamentary Practice", ouvrage de Bourinot. J'en donne lecture, non pas parce que je crois que cela renforcera en rien l'opinion du leader de la Chambre, ni celle du chef de l'opposition ou celle du ministre des Douanes et de l'Accise, mais il est ici plusieurs jeunes députés qui n'ont peut-être pas étudié la question et je désire leur signaler l'opinion des gens qui l'ont scrutée. Un comité de la Chambre des communes n'a, si ce n'est en vertu de l'autorité conférée par la Chambre, aucun droit inhérent d'assigner des témoins, de punir des témoins pour refus de comparaître, de contraindre des témoins à produire des documents ou à répondre à des questions. Il ne possède pas les pouvoirs d'une commission royale qui a le droit inhérent de punir le refus de comparaître ou de répondre, et le pouvoir d'obtenir, par l'emprisonnement ou parfois une amende, l'exécution des ordres donnés pour assurer son bon fonctionnement. La besogne d'un comité est en réalité la besogne de la Chambre, et à moins que le comité ne puisse exercer les pouvoirs de la Chambre, il est impuissant dans l'espèce. Bourinot, à la page 70 de son ouvrage, dit:

> Le Sénat et la Chambre des communes ont le droit inhérent, comme corps législatif, d'assigner et d'obliger certaines personnes à témoigner, dans la limite de leur juridiction; et de leur ordonner de produire tels papiers ou documents qui peuvent être nécessaires pour conduire une enquête.

Ce sont les pouvoirs de la Chambre des communes et du Sénat. L'auteur ajoute:

Quand il est démontré que le témoignage d'une personne est important dans une affaire discutée par la Chambre ou par un comité plénier, un député proposera qu'elle reçoive l'ordre de comparaître à la barre un jour déterminé.

Il dit ensuite:

On obtient la comparution d'un témoin devant un comité spécial au moyen d'un ordre du comité signé par le président, et si le témoin dûment assigné refuse de comparaître, sa conduite est signalée à la Chambre et il reçoit l'ordre de comparaître à la barre de la Chambre.

Et puis, à la page 480, Bourinot traite de l'assignation des témoins devant un comité spécial:

Les témoins devant un comité spécial.—Un certain nombre de témoins sont interrogés au cours de chaque session devant les comités du Sénat et de la Chambre des communes. Les deux Chambres ont l'habitude de donner aux comités spéciaux l'autorité voulue pour assigner des témoins ou faire produire des preuves documentaires.

Les témoins sont assignés, dans la Chambre des communes, au moyen d'un ordre signé par le président, et ils sont tenus d'apporter avec eux tous les documents dont le comité peut avoir besoin; mais le comité ne peut ordonner "la production de documents ou l'assignation de témoins" à moins d'avoir obtenu l'autorité nécessaire à cette fin de la part de la Chambre. Au Sénat, l'assignation des témoins est généralement notifiée par le secrétaire du comité. Dans le cas où un témoin refuse de venir, il faut demander à la Chambre, les pouvoirs nécessaires pour le forcer à comparaître.

Je me rappelle fort bien certains incidents survenus à la Chambre il y a plusieurs années. Prenez, par exemble, le cas de feu Michael Connolly, assigné devant un comité important de la Chambre, pour déposer dans une enquête sur l'administration du département des Travaux publics. Il refusa de fournir certains livres au comité des privilèges et élections. Le comité signala le refus à la Chambre, vu que le Chambre seule pouvait s'en occuper et donner un ordre authentique, efficace et efficient touchant la production de ces papiers. Je ne veux pas approfondir la chose, mais les députés qui voudront le faire verront que le comité a signalé la question à la Chambre, comme en fait foi le Feuilleton de la Chambre des communes du 5 juin 1891, volume 2, page 205.

Mais il est un cas plus récent. C'est le cas Miller, quelque peu fameux, en février 1913. Il est rapporté aux Débats de 1912-1913, page 3464 et suivantes. Miller, en déposant dans une cause civile, avait déclaré qu'une compagnie dont il était le président avait fait des déboursés pour obtenir ainsi certains marchés du gouvernement canadien au montant de $117,000. Le comité permanent des comptes publics s'enquit de la chose. Miller refusa de répondre à certaines questions qui lui étaient posées à ce sujet, dans sa déposition devant le comité. Le comité signala à la Chambre l'insulte dont il avait été l'objet, et la Chambre sévit. L'année précédente, le comité des comptes publics s'était efforcé de faire la lumière sur cette question, mais Miller s'éclipsa, de sorte qu'il n'avait pu lui signifier l'assignation ni lui signifier le mandat décerné quand la sommation resta sans effet. Le comité spécial signala à la Chambre son refus d'obéir à la sommation. Le Parlement ordonna de décerner un mandat d'arrestation contre Miller et qu'on l'amenât devant la Chambre, mais durant cette session-là il fut impossible de découvrir Miller pour lui signifier le mandat. L'incident dont je parle s'est produit à la session suivante, un an plus tard, alors que Miller fut finalement cité devant un comité de la Chambre. On lui demanda, et il refusa de dire à qui des sommes d'argent avaient été payées pour obtenir ces contrats du gouvernement. Le comité fit rapport à la Chambre du refus de Miller et je crois que la pratique des comités de ce genre et de cette Chambre est assez clairement établie par les délibérations de celle-ci, le 20 février 1913. La Chambre ordonna d'abord l'arrestation de Miller. Puis, ce jour-là, elle adopta une motion enjoignant à R. C. Miller qui était sous la garde du sergent-d'armes, de comparaître devant elle pour répondre à la question à laquelle il avait, le 14 février, refusé de répondre au cours de son interrogatoire devant le comité des comptes publics. Ayant comparu et refusé de répondre à la même question posée de nouveau, la Chambre délibéra sur sa décision. Il s'ensuivit un long débat sur les pouvoirs de la Chambre à son sujet. Sir Wilfrid Laurier, alors chef de l'apposition, le premier ministre sir Robert Borden, et d'autres députés y prirent part. Sir Robert Borden et sir Wilfrid Laurier tombèrent d'accord sur la pratique et la marche qu'il convenait d'adopter, excepté sur un point savoir, où, en cas de détention Miller devait être gardé, dans la tour ou dans la prison du comté ou ailleurs. Mais la pratique et la procédure furent clairement établies. Après son refus de répondre aux questions à lui posées, Miller se retira pendant que la Chambre délibérait de nouveau. Sir Robert Borden proposa que R. C. Miller fût ramené à la barre afin que la Chamlui communiquât la décision qu'elle venait de prendre. Le sergent-d'armes l'amena et la Chambre approuva à l'unanimité la résolution suivante:

Cette Chambre, après avoir examiné les déclarations faites par R. C. Miller et son procureur, à la barre de cette Chambre, les 18e et 20e jour de février courant, déclare par les présentes que ces déclarations ne sont pas une réponse à la question qui lui a été posée par monsieur l'Orateur aux dates susdites, et que son refus de répondre à cette question constitue une trans-

gression des privilèges du Parlement, et rend ledit R. C. Miller coupable d'injure à cette Chambre; et cette Chambre ordonne et décrète que ledit R. C. Miller soit immédiatement transféré et emprisonné par le sergent-d'armes, dans la prison commune du comté de Carleton, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la prorogation de cette Chambre, à moins qu'il n'en soit plus tôt libéré sur l'ordre de cette Chambre; et le gardien ou autre fonctionnaire en charge de ladite prison est par les présentes autorisé à recevoir ledit R. C. Miller en sa garde, et que monsieur l'Orateur décerne en conséquence immédiatement son mandat à cet effet.

Le mandat ayant été décerné, Miller se retira sous la garde du sergent-d'armes. Quant à la pratique, elle ne souffre pas de doute. Ce comité spécial nommé aujourd'hui ne peut fonctionner efficacement si la Chambre n'est pas en session: Il ne peut forcer un seul témoin à déposer une seule pièce; il ne peut ordonner la comparution devant lui d'un témoin réfractaire. Il ne peut non plus obliger un témoin à répondre si celui-ci refuse, tout simplement parce que la Chambre n'est pas en session. Or si la dixième, la centième partie de ce que l'on a dit du caractère de ceux qui ont fraudé ainsi l'administration publique est fondée, nous devons savoir que le comité aura besoin de toute l'autorité de la Chambre pour obtenir le dépôt des pièces et forcer les témoins récalcitrants à répondre aux questions pertinentes et essentielles qui leur seront posées.

Etant donné ce fait évident de l'impossibilité absolue du comité d'atteindre l'objet pour lequel il est constitué, je soumets ces réflexions à l'honorable leader du Gouvernement dont l'intégrité je l'ai dit m'inspire la plus grande confiance. Il a mérité l'estime non seulement de ses compatriotes dans sa province de Québec, mais aussi des membres de la gauche par sa direction intelligente et efficace des affaires comme chef intérimaire du Gouvernement dans cette Chambre. Toute la province de Québec a les yeux sur nous actuellement. J'ai reçu de cette province lettre sur lettre exprimant toutes sans exception confiance dans le caractère et l'intégrité personnelle de leader actuel du Gouvernement dans cette Chambre et de ses collègues de cette province, mais disant toutes: "Cela est une flétrissure pour la ville et la province que nous habitons, et pour la réputation de cette ville et de cette province exigez, que ce comité soit nommé et qu'il fonctionne parfaitement et efficacement, afin que tout cela soit passé au crible; que ceux-là soient punis qui le méritent, s'il y en a, et que les membres du Gouvernement dont le caractère et la conduite sont exempts de tout reproche soient acquittés de tout discrédit résultant, implicitement, —car ce n'est qu'une déduction,—de ce qu'ils ont fait partie du Gouvernement pendant que se perpétraient ces fraudes colossales. Je les en prie, de même que le leader de la Chambre, qu'ils laissent la députation et ce comité poursuivre leurs travaux et qu'ils nous permettent de nous appliquer suffisamment à l'expédition de la besogne courante de la session pour tenir la Chambre occupée afin que ce comité s'acquitte d'une manière aussi efficace que possible des devoirs et des responsabilités qui lui ont été imposés par la motion du ministre des Douanes adoptée par les deux côtés de la Chambre.

L'hon M. MARCIL: Mon collègue de Saint-Laurent-Saint-Georges me permettra-t-il de lui poser une question au sujet de l'affaire Miller? J'étais ici lorsqu'elle a été discutée. Nous dira-t-il ce qui est arrivé lorsque Miller a été incarcéré dans la prison du comté où il est resté jusqu'à la fin de la session de Carleton pour avoir persisté à ne pas répondre? La Chambre ne pouvait faire plus à son sujet que le comité. Il avait refusé de répondre et le lendemain de la prorogation, il fut libéré.

M. CAHAN: L'honorable député a bien exposé la cause, mais le Parlement sera en session durant quelques mois, que ce soit sous la direction du très honorable Mackenzie King ou sous la direction on moins efficace du ministre de la Justice (M. Lapointe) ou peut-être de celle du véritable maître de la Chambre, le leader du groupe progressiste (M. Forke). Il est vrai que si ces témoins refusent de répondre, nous pouvons les mettre sous verroux seulement jusqu'à la fin de la session, mais j'espère que la prison du comté de Carleton en sera remplie tout le temps que ce comité siégera, et j'espère également qu'à la prorogation ce comité aura obtenu assez de renseignements pour permettre au ministre des Douanes (M. Boivin) de remplir la promesse qu'il nous a faite, de poursuivre les accusés devant les tribunaux criminels et de voir à ce qu'ils soient incarcérés dans les pénitenciers durant plusieures années. Voilà ma réponse. Inutile pour moi d'insister sur ce point. Tous les avocats dans cette Chambre savent que je montre sans exagérer quelle est la loi et la coutume parlementaire. Je ne tiens pas à occuper le temps de mes collègues en citant d'autres autorités. Je désire dire un mot aux progressistes. Je suis venu ici avec l'impression que leur groupe était absolument indépendant à la Chambre. Fort de cette conviction, j'ai déclaré non seulement dans mes discours publics à Montréal, mais ailleurs, que je consentirais volontiers, en ma qualité de représentant de Saint-

Laurent-Saint-Georges, à leur faire des concessions, à discuter leurs vues dans un esprit large, à aider tous projets d'intérêt public qu'ils pourraient présenter et qui tendraient à favoriser leur région, pourvu qu'ils ne fussent pas au détriment du pays en général. Mais l'autre jour, cette indépendance a laissé quelque doute dans mon esprit, parce que le leader du parti progressiste a déclaré:

J'ai devant moi les rapports des dernières élections fédérales. Ils montrent que 1,467,596 votants se sont prononcés en faveur du parti conservateur, alors que 1,689,975 se sont déclarés pour l'autre côté.

Et le chef du groupe progressiste a semblé insinuer que les votes donnés à son parti seraient ajoutés à ceux des libéraux dans tout le pays.

M. FORKE: En faisant cette déclaration, je ne me suis peut-être pas expliqué aussi clairement que je l'aurais dû. Je voulais dire réellement que les conservateurs n'avaient pas la majorité des votes à la Chambre.

M. CAHAN: J'accepte cette explication parce que j'avais piqué l'honorable député dans le débat que nous avons eu, et je l'ai peut-être porté à exagérer. Mais voici comment il s'exprime plus loin:

Je veux dire qu'il n'y a rien de secret à ce sujet.

A propos des relations entre son parti et les chefs libéraux.

Nous appuierons ce Gouvernement tant que nous penserons que ses projets de loi sont pour le plus grand bien du Dominion.

En cet endroit j'ai interrompu l'honorable député. La législation est importante, les mesures spéciales sont d'un vif intérêt pour le pays. Il en est qui ont leur importance pour certaines régions, et il est vrai qu'en ce qui concerne le fonctionnement des Chambres nos projets sont d'une importance presque suprême peut-être. Toutefois, un comité du Parlement, responsable envers lui et envers nul autre, agit comme administration des divers départements qui composent le Gouvernement du pays. Ce n'est pas là une question de législation. Les accusations de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) impliquent le Gouvernement et un ministère en particulier du Gouvernement. Il faut faire une enquête au sujet de ces accusations. Et les membres de la Chambre ont décidé à l'unanimité que cette enquête doit être faite aussitôt que possible et de la manière la plus efficace. Je pose la question au leader du parti progressiste, dont la profession d'indépendance de tout à l'heure ranime la confiance que je reposais en lui personnellement, à son titre de représentant du peuple indépendant des partis auquel le Gouvernement est responsable: Ne croit-il pas avec nous que ces questions sont suffisamment importantes pour qu'elles donnent lieu à une enquête approfondie sans le moindre délai? Et en considération du fait que ce comité d'enquête est dans l'impossibilité de fonctionner régulièrement et efficacement lorsque la Chambre est ajournée, n'est-il pas d'avis que le devoir incombe à tous les représentants du peuple, qui se targuent d'indépendance, de voter contre cette motion d'ajournement? Je suis convaincu que tous les honorables députés qui ont sérieusement étudié la question pensent comme moi. L'ajournement rendrait ce comité impuissant et inefficace. il serait absolument incapable d'accomplir la tâche que le Parlement pourrait lui confier. Il est inutile que j'insiste sur ce point. Représentez-vous par l'imagination un comité parlementaire constitué et exerçant ses fonctions pendant que la Chambre est ajournée. Ce comité serait dans l'impossibilité absolue d'exiger le dépôt d'un seul document de la part d'un témoin récalcitrant; il ne serait pas même en mesure de forcer un seul des scélérats impliqués dans tous les crimes à comparaître devant lui.

M. BOURASSA: Le Parlement ne pourrait-il pas donner plein pouvoir au comité?

M. CAHAN: J'ai étudié la question et je puis donner l'assurance à mon honorable ami que c'est impossible; le Parlement ne saurait conférer plain pouvoir par anticipation. La Chambre ne peut s'occuper d'un incident avant qu'il se soit produit. Nul doute sur ce point. Et en supposant que certains témoins comparaissent devant le comité, ils seront représentés par les meilleurs criminalistes que nous ayons au barreau de la province de Québec. Le Solliciteur général (l'hon. M. Cannon), a rempli pendant quelque temps les fonctions de substitut du procureur général et il s'est alors acquis une grande réputation; il admettra sans doute avec moi que les criminels disposés à se défendre peuvent trouver chez nous des criminalistes dont l'habileté n'est pas surpassé ailleurs.

L'hon. M. CANNON: Pourquoi ne mettre ici en cause que la province de Québec? Mon honorable ami fait continuellement allusion à notre province.

M. CAHAN: Je le reconnais, la question a un aspect plus large. Cependant, les accusations portées et les irrégularités qu'elles signalent me paraissent,—je les accepte pour ce qu'elles valent,—viser particulièrement la ville de Montréal et la province de Québec, bien plus que n'importe quel autre endroit, comme

la péninsule de Niagara ou la frontière du Maine dont le nom a été mentionné en passant.

Je disais donc que ces témoins comparaîtront devant le comité accompagnés d'avocats capables, avertis et expérimentés, qui défendront tout simplement à leurs clients de répondre aux questions; ils braveront l'autorité du comité. Et le public qui suivra avec intérêt les délibérations du comité au jour le jour, assistera au spectacle d'une bande de criminels se moquant du Parlement parce que les représentants du peuple auront refusé de continuer à remplir leurs fonctions, c'est-à-dire continuer leurs délibérations en vue de l'expédition de la besogne parlementaire. Je supplie le leader du Gouvernement (l'hon. M. Lapointe) qui pour le moment a la garde de l'honneur du Parlement, de faire en sorte qu'un spectacle aussi fâcheux soit épargné à la population canadienne.

M. FRANK S. CAHILL (Pontiac): Je vous demande, monsieur l'Orateur, si au cours de votre longue et distinguée carrière parlementaire, vous avez jamais été témoin d'une obstruction plus flagrante des délibérations de la Chambre que celle dont nous sommes les témoins depuis quelques jours?

Il est des choses que mes honorables amis savent fort bien. Quand le premier ministre convoqua d'abord les Chambres pour le 10 décembre, il était entendu qu'on proposerait un ajournement. J'approuve certains des arguments de mes honorables amis de l'opposition officielle; certes, le Gouvernement devrait continuer à administrer les affaires du pays. Le Gouvernement, tel qu'il est présentement constitué, est beaucoup plus actif et compétent que son prédécesseur aux affaires de 1917 à 1921. Et cependant, le Gouvernement unioniste est resté au pouvoir. Je le répète, il fut entendu dès le début que le Gouvernement demanderait un ajournement afin de pouvoir se réorganiser. Une élection complémentaire a lieu en ce moment dans la circonscription de Prince-Albert, où le candidat du chef de l'opposition brigue les suffrages.

Un DEPUTE: Où avez-vous pris cela?

M. CAHILL: Un honorable député me demande où j'ai pris cela? Le chef de l'opposition niera-t-il que l'adversaire du premier ministre dans Prince-Albert est son candidat?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai rien à faire avec cette candidature; l'adversaire du premier ministre dirige sa lutte comme il l'entend.

M. CAHILL: N'est-il pas un partisan de mon très honorable ami?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'en sais rien; cependant, j'incline à croire qu'il m'appuiera, si j'en juge par son discours.

M. CAHILL: Je m'attendais à cette dénégation: le très honorable leader de l'opposition nie tout et je ne l'en blâme pas. En tout cas, c'est son candidat. C'est un candidat tory qui appuie, on le suppose, le chef actuel de l'opposition malgré qu'on répudie le très honorable député comme tel, d'après les nombreuses preuves qu'on en a eues.

Dans le but d'en retirer un avantage politique, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) expose ce qu'il prétend être un grand scandale, mais il ne le fait pas sous sa responsabilité de membre du Parlement. Il s'abrite derrière les privilèges de la Chambre pour insinuer que certaines irrégularités ont été commises au su du Gouvernement. N'importe quel député pourrait en faire autant, mais il me semble qu'il n'est guère digne de la part d'un ancien ministre de lancer de pareilles accusations sans preuve à l'appui. Sur quoi se base-t-il pour dire cela? Sur une enquête instituée par le gouvernement actuel dans le but de poursuivre ceux qui ont fait de la contrebande. C'est là-dessus et sur des chroniques judiciaires de journaux que l'honorable député se fonde. Il n'a signalé aucun fait nouveau et lorsque le comité a été nommé, cet après-midi, nos honorables collègues d'en face ont continué de s'opposer à l'ajournement uniquement pour embarrasser le Gouvernement et par là entraver l'administration du pays. Quel est le but de leur nouvel amendement? Ils savent qu'il y aura un ajournement et ils savent aussi que plus on le reculera, plus on retardera l'expédition des affaires. Notre honorable collègue qui vient d'adresser la parole (M. Cahan) craint ce qui peut se passer durant l'ajournement. Il doit bien se rendre compte qu'avant que le comité puisse se mettre à l'œuvre, qu'il soit organisé, la Chambre aura déjà repris ses travaux. Les honorables députés emploient tout simplement les tactiques chères aux tories pour obtenir le pouvoir et être maîtres de la machine électorale. Voilà tout ce qu'ils cherchent.

L'hon. M. BENNETT: Soyez au moins loyal.

M. CAHILL: Mon honorable collègue de Calgary-Ouest me demande d'être loyal. C'est un bon conseil à suivre et j'en parlerai probablement dans un instant.

C'est la législation du gouvernement d'union qui est en grande partie la cause de ces histoires de contrebande et d'infractions aux lois douanières. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, cette union des assoiffés du pouvoir, des girouettes, des prétendus réformateurs politiques, des...

Un DEPUTE: Des patriotes.

M. CAHILL: Oui, l'expression que mon honorable collègue suggère est très bonne. Les soi-disant patriotes de cette époque-là, les maniaques politiques voulaient pour chacun des éléments divers qu'ils formaient dans cette union une législation spéciale. Les réformateurs demandaient la prohibition · les maniaques voulaient une commission du service civil; les unionistes parmi eux, c'est-à-dire les politiciens, cherchaient l'assiette au beurre. Ils ont présenté à la Chambre, un beau dimanche matin, les grandes mesures législatives de prohibition dont le pays a toujours souffert depuis. Je dis "souffert" intentionnellement, monsieur l'Orateur. Cette prohibition classait comme criminels tous ceux qui étaient dans le commerce des spiritueux depuis des générations, qui pendant tout ce temps-là avaient exploité un commerce honnête et qui, en l'espace d'une nuit, devenaient des criminels. Mais ils n'appartenaient pas à la catégorie ordinaire de criminels que la police régulière suffit à tenir en échec. Ils formaient une nouvelle classe de gens acceptés partout dans la bonne société, —ceux qui étaient dans le commerce des spiritueux du Canada,—ils se lancèrent dans la vente illicite des spiritueux sur une grande échelle et plus tard dans la vente illicite d'autres marchandises provenant de l'étranger. En face de cette situation toute nouvelle, en face de ce commerce illégal dans lequel trempaient plus ou moins des gens de toutes conditions, le Gouvernement comprit qu'il faudrait un service de police spécial. Aussi demanda-t-il à la Chambre l'autorité nécessaire, mais on lui fit échec au moyen de la commission du service civil. Nos honorables collègues vis-à-vis prétendaient que c'était à la commission du service civil qu'il appartenait de choisir les membres de ce service de police spécial pour la suppression de ce trafic illicite, et il n'y a pas plus d'un ou deux jours, le très honorable leader de l'opposition disait que l'initiative du Gouvernement avait été une tactique politique pour retirer les nominations des mains de la commission du service civil.

Cet état de choses dure depuis cinq ou six ans. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, qu'il subsistera encore longtemps et qu'il faudra plus qu'un comité spécial de la Chambre pour y mettre fin. Pour mettre fin au trafic illicite qui existe au pays depuis que la prohibition a été imposée au peuple, il faudra non seulement des lois rigoureuses, mais une organisation forte et complète. Mes honorables amis de la gauche protestent à grands cris au sujet du trafic illicite, mais ils ne veulent pas revenir quelques années en arrière.

M. BOYS: Mon honorable ami pourrait-il nous renseigner au sujet des lois adoptées par le gouvernement unioniste et qui, prétend-il, ont causé la situation dont il vient de parler?

M. CAHILL: La loi de prohibition au sujet de laquelle mon honorable ami et moi avons dû passer une nuit du samedi au dimanche.

M. BOYS: Si mon honorable ami veut parler de l'Ontario je dois lui rappeler que la prohibition dans cette province a été amenée par le vote des électeur sous le régime de la loi Doherty.

M. CAHILL: Mon honorable ami prétend-il qu'il ne se fait pas de trafic illicite dans l'Ontario, aujourd'hui?

M. BOYS: Je ne dis rien de tel. Mais mon honorable ami prétend-il qu'il a été causé par une loi quelconque du gouvernement unioniste?

M. CAHILL: Certainement, c'était une partie du prix de l'appui de certains députés à la Chambre. Je puis les nommer à mon honorable ami.

Quelques DEPUTES: Nommez-les.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je dois demander à l'honorable député de retirer sa déclaration.

M. CAHILL: Quelle déclaration, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: Que des membres de la Chambre ont accordé leur appui moyennant un certain prix.

M. CAHILL: D'anciens membres de la Chambre.

Un DEPUTE: De quel côté de la Chambre?

M. CAHILL: A cette époque ils siégeaient à droite; ils appuyaient le parti tory et le gouvernement unioniste. C'étaient les honorables députés qui avaient été élus pour appuyer le gouvernement de l'époque durant la période de guerre.

L'hon. M. EDWARDS: Nommez-les.

M. CAHILL: Mon honorable ami n'était pas du nombre.

L'hon. M. EDWARDS: Je n'en étais pas.

M. CAHILL: Ils ont donné leur démission une fois la guerre finie, comme l'a fait à cette époque le chef de mon honorable ami, mais non le très honorable député qui est aujourd'hui son chef.

L'hon. M. EDWARDS: Il ne me semble pas que mon honorable ami ait lieu de s'enorgueuillir de l'attitude de son chef durant la guerre. Mais je dis ceci, monsieur l'Orateur...

Des DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. M. EDWARDS: Je prétends...

Quelques DEPUTES: Assayez-vous.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. EDWARDS: Je dis...

M. l'ORATEUR: Du silence s'il vous plaît. L'honorable député désire-t-il soulever une question de règlement ou poser une question de privilège? A-t-il la permission de l'honorable député de Pontiac? (M. Cahill).

M. CAHILL: Je la lui accorde certainement.

L'hon. M. EDWARDS: Je désire poser une question à l'honorable député. Ne pense-t-il pas qu'en faisant sa déclaration touchant d'anciens membres de la Chambre, il s'abrite derrière son privilège de député qu'on ne peut attaquer?

M. CAHILL: Non, monsieur l'Orateur, je ne me cache pas derrière quoi que ce soit. Mon honorable ami sait fort bien ce qui s'est passé entre 1917 et 1921. Il sait parfaitement bien que lorsque certains membres du gouvernement d'alors ont donné leur démission parce qu'ils voulaient remplir leurs promesses envers le peuple du Canada, il leur a succédé et que le très honorable chef de l'opposition a succédé au premier ministre de l'époque. Le premier ministre voulait tenir les promesses et les engagements qu'il avait contractés envers les électeurs, en 1917.

L'hon. M. EDWARDS: Que voyez-vous de mal là-dedans?

M. CAHILL: Si mon honorable ami veut patienter une minute...

Quelques DEPUTES: Dites-nous-le.

M. CAHILL: Mes honorables amis de la gauche cherchent simplement à retarder l'expédition des affaires du pays pour en tirer un avantage politique.

L'hon. M. EDWARDS: Vous avez essayé d'y apporter un retard de six semaines.

M. CAHILL: Elles en seront retardées de six semaines, quoi qu'il arrive.

L'hon. M. EDWARDS: Ce n'est rien de certain encore.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. CAHILL: Cependant, mes honorables amis font beaucoup de bruit pour rien. A l'époque où nous étions dans l'opposition, de 1919 à 1921, alors que nos honorables amis dépensaient des millions des deniers publics sans aucun mandat, parce qu'ils ne constituaient que les remplaçants d'un gouvernement qui avait démissionné à l'expiration de son mandat. . .

Un DEPUTE: Où est votre mandat?

M. CAHILL: Notre mandat consiste dans l'appui de la Chambre et cela, mon honorable ami le sait aussi bien que personne. Tout ce qu'il a à faire c'est de se tenir à son siège et d'essayer à nous renverser par son vote. Il aura forte affaire.

M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Me permettra-t-on une question?

M. CAHILL: Volontiers.

M. SUTHERLAND (Oxford-Nord): Ses amis progressistes approuvent-ils ses vues antiprohibitionnistes?

M. CAHILL: Mes amis progressistes sont parfaitement en mesure de répondre pour eux-mêmes,—autant même que le sont les membres de l'opposition. Mon honorable ami n'a donc pas lieu de se préoccuper à leur endroit; il a assez d'autres sujets d'inquiétude dans son propre parti.

Un DEPUTE: Des noms.

M. CAHILL: Quels noms? Je tiens à dire un mot ou deux à mes honorables amis de Last-Mountain (M. Fansher), de Mackenzie (M. Campbell), de Camrose (M. Lucas), de Vegreville (M. Boutillier) et de Kindersley (M. Carmichael) . . .

M. McGIBBON: Pourquoi ne pas nommer tous les autres?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. CAHILL: Si mes honorables amis qui n'étaient pas ici antérieurement à 1921 croient que les protestations de leurs amis de droite sont de nature à influencer leur attitude ou leurs agissements dans l'avenir, ils font une grande erreur. Laissez-les arriver une fois au pouvoir, fournissez-leur l'occasion de puiser dans le trésor public et vous verrez ce qu'ils feront. Je voudrais que mes honorables amis qui jugent excellent le programme du Gouvernement et veulent l'appuyer, songent un instant à ce qu'était le programme du parti tory à l'époque où il avait la direction des affaires et qu'ils établissent la comparaison entre ce programme et celui du parti libéral au cours des quatre dernières années. M'est avis que leurs commettants les préviendraient de ne pas appuyer le parti tory. A quoi s'est

engagé mon très honorable ami, le chef de l'opposition, s'il arrivait au pouvoir? Il a promis une protection suffisante, le relèvement des droits sur les instruments aratoires, et un tarif prohibitif; tels sont les engagements qu'il a pris.

Quelques DEPUTES: Nullement.

M. CAHILL: Mon très honorable ami est à son siège et il a le droit de me contredire s'il veut. Pourquoi mes honorables amis viennent-ils à son aide? D'aucuns parmi eux n'étaient pas si empressés au cours de la dernière compagne dans la province de Québec; ils ne sont pas venus le défendre. Pourquoi le font-ils maintenant qu'il est ici pour se défendre lui-même et qu'il est plus en mesure de le faire qu'aucun de ceux qui siègent à ses côtés ou derrière lui? A mes honorables amis du parti progressiste je dirai: si vous laissez ces honorables députés arriver au pouvoir. . .

L'hon. M. EDWARDS: Je soulève la question de règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député n'a pas le droit de s'adresser directement aux députés de cette Chambre.

M. l'ORATEUR: L'honorable député qui a la parole doit s'adresser à l'Orateur. J'ai toléré quelques infractions à cette règle de la part des nouveaux venus, mais l'honorable député fait partie de la Chambre depuis nombre d'années et il doit s'adresser au président.

M. CAHILL: Je compte bien, monsieur l'Orateur, que vous n'aurez pas à me faire le reproche de ne pas m'adresser au président, car c'est une des règles que je me suis le plus efforcé d'observer depuis que je fais partie de cette Chambre. C'est une des premières choses que j'ai apprises à mon arrivée ici. Je tiens à dire à mes amis du parti progressiste qui représentent les cinq circonscriptions que j'ai nommées il y a un instant. . .

M. LUCAS: Comme je suis un des cinq auxquels l'honorable député a fait allusion, je voudrais simplement dire que, quant à moi, je n'ai pas besoin de ses leçons ou de son avis sur les mérites d'un parti ou de l'autre. J'ai été élu à titre d'indépendant, en guise de protestation contre les deux partis, et je prierai par conséquent l'honorable député de continuer son discours sans me faire la leçon.

M. CAHILL: Monsieur l'Orateur, il est entendu que les membres du Parlement sont ici pour donner des avis. Je regrette beaucoup que notre collègue ait cru devoir se formaliser de mes paroles. Je voulais seulement faire observer à ceux des progressistes qui on voté contre le Gouvernement que le choix est entre le programme du Gouvernement et la politique énoncée par le très honorable chef de la gauche. Si leurs électeurs les ont envoyés ici pour soutenir cette politique, je leur déclare sans ambages qu'ils feraient bien de l'appuyer en toute occasion. Mais si leurs commettants les ont élus ou si nos collègues estiment avoir été élus pour combattre la politique de l'opposition, je dis qu'ils seraient bien avisés de refuser tout appui à cette politique, car elle consiste comme le chef de l'opposition l'a expliqué au pays, à imposer des droits prohibitifs.

Nos collègues du parti progressistes savent que le ministère comptait sur un ajournement s'il était soutenu par la Chambre; les honorables membres comptaient aussi sur un ajournement. je n'ai pas connaissance qu'ils aient jamais dit le contraire. Si donc l'ajournement doit avoir lieu, pourquoi pas tout de suite? A quoi riment toutes ces tactiques obstructionnistes? Pourquoi ne pas ajourner immédiatement, afin de revenir le plus tôt possible et de se mettre au travail? Alors, nos honorables collègues auront l'occasion d'étudier le programme du Gouvernement et de l'appuyer ou de le rejeter, à leur convenance. D'ici là on ne fait rien d'utile; on n'avance pas la besogne de la Chambre en continuant la discussion sur cette motion. Pourquoi ne pas voter l'ajournement quand même ce serait cette nuit? J'avertis nos collègues que si le chef de l'opposition saisissait, par surprise, les rênes du gouvernement, il serait bien difficile de les lui reprendre. Convaincu que le pays repousse la doctrine protectionniste...

Un DEPUTE: On l'a vu aux élections.

M. CAHILL: Parfaitement. Je prétends que le devoir des députés élus pour combattre la politique de l'opposition est de soutenir le Gouvernement tant que les électeurs leur conserveront leur mandat. Si leurs électeurs sont pour la protection, c'est différent; alors, qu'ils appuient le chef de la gauche. Mais s'ils croient comme moi que le pays s'est prononcé contre la politique protectionniste, nos collègues sont obligés d'empêcher le chef de l'opposition de mettre la main sur le pouvoir.

L'hon. LUCIEN CANNON (solliciteur général): Je conclus que la plupart des orateurs de gauche qui ont pris la parole appuient le sous-amendement. Le Gouvernement accepte cet amendement; alors, je suis d'avis qu'on cesse une discussion devenue inutile pour passer à une autre question à propos de laquelle les opinions sont partagées. Les deux côtés de la Chambre sont

d'accord pour approuver le sous-amendement; dans ce cas il n'y a pas lieu d'en poursuivre la discussion.

M. l'ORATEUR: J'ai déjà consulté la Chambre plusieurs fois. Je la consulte de nouveau: Lui plaît-il d'adopter le sous-amendement?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne veux pas interrompre notre collègue; mais je présume qu'il a terminé son allocution.

M. CAHILL: Ce n'est pas une allocution. J'ai fait une simple proposition.

Le très hon. M. MEIGHEN: Avant l'adoption du sous-amendement, je désire dire quelques mots. Inutile de déclarer que je suis en faveur. Il faisait partie de notre plan de conduite après que le Gouvernement eut déposé sa proposition.

J'ai été frappé de cette idée que le Gouvernment court à sa perte. Je ne dis pas qu'il s'est engagé dans une mauvaise voie, car il est évident que c'est la dernière faute qu'il lui sera donné de commettre. Il y a des considérations auxquelles il ne saurait rester étranger, et la principale, c'est sa propre existence. Comment peut-il demander un ajournement jusqu'au 15 de mars après avoir proposé l'institution d'un comité parlementaire pour enquêter sur des faits dont la gravité est sans précédent dans nos annales? On n'a pas répondu aux allégations de notre honorable collègue d'Argenteuil (sir George Perley). Je suis sûr que le ministre des Douanes et de l'Accise lui-même ne considère pas avoir donné une réponse suffisante.

Le leader du Gouvernement tourne la tête dans la direction du député de Pontiac (M. Cahill). Sans doute il va sourire si je dis que le dernier orateur n'a pas non plus formulé une vraie réponse, même appuyée par les éclats de voix plutôt rauques du ministre de l'Agriculture. Un comité de cette Chambre doit commencer une enquête sur une série d'opérations frauduleuses qui remontent à plusieurs années; pour les fins de cette enquête il faudra assigner devant le comité, et interroger, toutes sortes de gens. Va-t-on alors dire au comité dès le début que tous ses efforts seront peine perdue, puisqu'il n'aura aucune autorité de faire exécuter ses ordonnances? Le leader du Gouvernement me regarde...

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami s'oppose-t-il à ce que je le regarde?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'allais ajouter: avec une expression de curiosité. J'imagine facilement un objet plus agréable à contempler; mais je n'ai pas d'objection à ce que le ministre me regarde. A présent je demande encore si le Gouvernement propose à la Chambre de charger un comité de ce qui est à coup sûr la plus grave enquête qu'il y ait eu en ce Parlement depuis vingt-cinq ans, en ne donnant pas à ce comité le pouvoir de faire exécuter une seule de ses ordonnances? Le ministre des Douanes (M. Boivin) a reconnu que le comité n'aura pas ce pouvoir, qu'il sera à la merci de n'importe quel témoin, de toute fripouille qui se livre à cette campagne de contrebande et de fraude; que le comité sera sans défense contre les ruses de ces gens-là. Voici en effet tout ce que dit le ministre des Douanes: Eh bien, nous pourrons employer les quatre ou cinq premières semaines, ou le temps qu'il faudra, à recueillir les dépositions des soumis, des humbles; quant au témoignage de ceux qui sont vraiment incriminés, et dont la déposition est essentielle, nous y verrons après. Belle proposition en vérité! Va-t-on confier pareille enquête à un comité en lui disant: "Vous ne serez pas maître de vos délibérations; vous ne pourrez pas déterminer l'ordre de votre propre interrogatoire; il vous faudra examiner d'abord les inoffensifs, les innocents; cela fait, la Chambre va se réunir de nouveau et peut-être vous permettrons-nous de citer les autres". Sur qui faudrait-il mettre la main? Quels sont ceux dont la conduite est telle qu'une enquête immédiate par le département s'impose? Assurément ce ne sont pas les fonctionnaires consciencieux, les employés laborieux du ministère dont le témoignage sera clair et franc. Ce sont plutôt ceux qu'a décrit l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens); et ces gens vont mettre tout en œuvre, jour et nuit, jusqu'à la reprise de la session, pour arriver à masquer les faits de manière à empêcher le comité de découvrir la moindre irrégularité.

Toute la députation était heureuse d'entendre le ministre des Douanes déclarer que le Gouvernement consentirait à une enquête. Il l'a accordée effectivement et le champ des investigations est raisonnablement étendu; mais allons-nous tout réduire à néant; allons-nous faire en sorte d'assurer, avant même que l'enquête soit ouverte, qu'elle ne portera pas fruit? Je m'étonne que le Gouvernement nous propose aujourd'hui de rentrer dans nos foyers, laissant ici le comité, isolé, pour se débattre comme il pourra.

Du reste, est-il convenable qu'un comité de cette importance, chargé d'une enquête pareille,—est-il convenable, dis-je, que ce comité tienne son enquête en l'absence des députés de la Chambre? Ceux qui assistent aux séances du comité, même sans en être membres, sont, bien plus que ceux qui n'y assistent pas, en état de juger de la valeur de

telle ou telle preuve, de l'honorabilité de tel ou tel témoin. Je conviens que, même si la Chambre siégeait, tous les députés ne pourraient pas assister aux séances du comité; seulement un bon nombre d'entre nous pourraient profiter de l'occasion. Mais le Gouvernement propose au comité de siéger à un moment où personne ne pourra assister aux séances; où les députés seront privés de certains avantages qu'ils considèrent comme très importants.

Or, quelle est la réponse du Gouvernement? Le ministre des Douanes dit que les innocents, les dociles seront interrogés en premier lieu; et l'honorable député de Pontiac (M. Cahill) dit que, sous le régime du gouvernement unioniste, le Parlement adopta la loi de prohibition; voilà tout. Nous avons sûrement droit à ce que le ministère défende son attitude mieux que cela. Je crois qu'aujourd'hui l'attente générale était que le Gouvernement allait dire au Parlement: "Puisque nous avons décidé la création de ce comité; et vu la grande importance de la tâche qui lui est confiée, vu aussi que le pays aura les yeux rivés sur les séances de ce comité, la Chambre va siéger; la Chambre va faire son devoir pendant que le comité va essayer d'accomplir le sien."

Tout cela ne fait qu'ajouter aux raisons qui militent contre l'ajournement. Quand bien même le comité ne siégerait pas, le Gouvernement n'a pas donné l'ombre d'une raison pour justifier l'ajournement. Personne n'ira prétendre que le ministère ait formulé une seule raison valable de nous faire cesser nos travaux, rentrer dans nos foyers et attendre qu'il plaise au Gouvernement de convoquer les Chambres de nouveau. Le leader du Gouvernement a dit: "Si nous continuons, le ministère peut être renversé; il peut arriver que nous perdions la majorité." C'est vrai; mais assurément c'est à pouffer de rire que de dire à la Chambre que la raison pour laquelle nous ne devons pas faire notre devoir, c'est que le Gouvernement pourrait être défait. Je n'étais pas à mon siège et j'espère que je n'interprète pas faussement la position prise par un honorable député qui siège à ma gauche lorsqu'il suggéra que nous devrions pairer. Pairer avec qui? Si je comprends bien, certains députés vont bientôt démissionner afin que les futurs ministres puissent briguer les suffrages dans leurs circonscriptions. Quelqu'un suggère-t-il que nous pairions avec des gens qui ne sont pas membres de cette Chambre? Nous ne sommes pas assez nombreux pour cela. L'honorable député qui a fait cette suggestion n'était pas sérieux, je crois.

La demande du Gouvernement relativement à un ajournement est le résultat logique de la première erreur qu'il fit en se cramponnant au pouvoir sans avoir une majorité dans cette Chambre, et l'on admet par là que le Parlement ne peut fonctionner sous la direction de ce ministère. Si le ministère n'est pas en mesure de remplir son office comme gouvernement, il n'a qu'une chose à faire et c'est de démissionner. On n'a fourni aucune raison pour cet ajournement; le Gouvernement se contente de dire qu'il demande un ajournement parce qu'il en a besoin.

Outre la situation réelle que je viens d'exposer, et qui n'a rien à faire avec la question du comité ou le but de sa formation, il reste encore le fait que, si nous adoptons cette motion, nous disons au comité de se mettre à l'œuvre et de remplir ses devoirs,—devoirs onéreux, importants, gros de conséquences pour ce pays—, sans une seule arme, sans le moindre pouvoir de faire exécuter ses ordres, sans le moindre pouvoir de forcer les témoins de comparaître et de parler. C'est ce qu'on demande au Parlement de faire. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on expose simplement l'inutilité, la futilité, l'injustice absolue de l'attitude qu'a prise le Gouvernement, et tous ceux qui maintenant appuient cette mesure deviennent généralement responsables avec le Gouvernement de tous les résultats qui pourront se produire.

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): La Chambre conviendra avec moi, je crois, qu'il est impossible de satisfaire les honorables députés de la gauche en quoi que ce soit. Lorsque l'on proposa l'ajournement, mes honorables amis de l'opposition discutèrent toutes les questions sous le soleil sauf le point de savoir si, dans l'intérêt de tout le pays, il ne serait pas sage et convenable de fournir au Gouvernement qui a obtenu un ordre du jour de confiance dans cette Chambre l'occasion de compléter la formation du cabinet. On nous a traités d'éclopés et de maintes autres choses. Puis l'honorable représentant de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) entre en scène et, dans un discours chargé de violentes invectives, tonne contre la mauvaise administration du service douanier de ce pays. Ce discours est des plus intéressants et le terrain couvert est très vaste. Mais le point culminant de ce discours, c'est que le Gouvernement est responsable de certains actes de quelques officiers de douane; il discourut avec la plus grande énergie sur toutes ces questions, sur le cas d'un nommé Giroux surtout. Je prierai les membres de cette Chambre de consulter la page 720 v.a. des Débats, où mon honorable ami discute ce qu'il appelle le cas Giroux. A l'aide de toutes sortes d'arguments et de qualificatifs, il tenta

[Le très hon. M. Meighen.]

de convaincre la Chambre que certaines drogues saisies et confiées à la garde de certains hauts fonctionnaires de Montréal avaient été volées. Ensuite il nous raconta l'histoire des meurtres qui ont été commis là-bas, comme si les hauts fonctionnaires de ce Gouvernement avaient été mêlés à ces faits. Je lui dirai que les incidents dont il a parlé se sont produits en décembre 1920, lorsque le parti conservateur était au pouvoir. Je veux répéter cette déclaration devant les membres de cette Chambre et affirmer que, lorsque l'honorable représentant de Vancouver-Centre était à discuter cet incident particulier, prétendant qu'un haut fonctionnaire, sous le régime libéral, depuis notre arrivée au pouvoir en 1921, était responsable de ces faits, ou bien il savait sa déclaration fausse et induisait la Chambre en erreur, ou bien il ignorait les faits réels, car cet incident se produisit à Montréal en décembre 1920 sous le régime de mon très honorable ami (M. Meighen).

Maintenant, n'ayant rien à craindre, mon honorable ami le ministre des Douanes (l'hon. M. Boivin) déclare dans cette Chambre: "Nous sommes prêts à nommer un comité pour faire une enquête complète sur ce qui s'est passé dans le département des Douanes, non seulement au cours des quatre dernières années, mais pour une période remontant aussi loin que vous le désirez." Il confère avec mon très honorable ami, prépare une résolution qu'il présente devant la Chambre et qui accorde les pouvoirs les plus étendus au comité pour conduire une enquête sur toute la question. Puis mes honorables amis viennent dire: "Oh! mais vous ne pouvez ajourner maintenant, car ce comité ne peut fonctionner facilement lorsque la Chambre n'est pas en session". Mon honorable ami qui a avancé cet argument et l'honorable représentant de St-Laurent-St-George (M. Cahan) savent très bien que, peu importe que la Chambre soit ou non en session, si un témoin refuse d'obéir, de suivre les instructions du comité ou de comparaître, tout ce que nous aurions à faire serait de le placer sous la garde du sergent-d'armes jusqu'à ce que cette Chambre se réunit. La loi, telle qu'elle existe actuellement et qu'elle a toujours existé, ne contient pas de disposition qui permette au Parlement de faire plus que d'enlever la liberté à ce témoin récalcitrant pendant la durée de la session de la Chambre.

M. CAHAN: Dans le cas dont j'ai parlé, n'a-t-on pas démontré clairement que le Parlement avait le droit de faire arrêter cet individu par le sergent-d'armes et pouvait le faire incarcérer durant la session du Parlement, dans la prison commune?

L'hon. M. MACDONALD: C'est exactement ce que j'ai dit. Le Parlement ne peut qu'enlever la liberté au délinquant pendant la durée de la session, mais ne peut faire plus. Je faisais partie de la députation quand se produisit l'affaire Miller; tous, nous nous étions rendu compte du caractère ridicule des pouvoirs conférés à la Chambre. Il faudra adopter une loi, ce qui est possible, pour donner au sergent-d'armes les pouvoirs requis dans certains cas, avant qu'on puisse sévir contre les témoins qui refusent de répondre aux questions ou de comparaître. Mes honorables amis déclarent: "Vous ne pouvez interrompre les travaux de la session maintenant, car, si vous le faites, ce comité ne pourra remplir ses fonctions". L'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges a dit que ces gens retiendraient les services des grands criminalistes de la province de Québec. Ne peut-on trouver des avocats éminents pour diriger les poursuites au nom du Gouvernement et du peuple canadien? Mon honorable ami pense-t-il que le Gouvernement n'a pas l'intention d'engager un avocat de tout premier ordre qui sera chargé de voir à faire approfondir cette question et à la faire examiner à fond; que l'on fasse la lumière la plus complète sur ces faits qui, a-t-on dit à la Chambre et au pays, se sont produits quand nous étions aux affaires aussi bien que pendant les années précédentes, et qu'on les expose au public?

Le très hon. M. MEIGHEN: Si, comme le dit l'honorable ministre, nous n'avons pas un pouvoir de coercition assez étendu et s'il est nécessaire d'adopter une loi pour le rendre plus rigoureux, ne serait-il pas bon que nous restions ici pour adopter cette loi?

L'hon. M. MACDONALD: Il est impossible de satisfaire mes honorables amis. Nous sommes aux affaires; ils sont dans l'opposition et ils désirent ardemment prendre notre place. Tels sont le fond et la substance du débat.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce n'est pas précisément une réponse.

L'hon. M. MACDONALD: Mon honorable ami dit que mes honorables collègues ne pourront assister aux audiences du comité. Je voudrais savoir ce que feront tous les représentants du peuple dans cette Chambre quand le comité sera nommé et siégera. Se réuniront-ils tous dans la salle d'audience pour entendre les témoignages? J'ose croire que tout député réfléchi et désireux de se former une opinion au sujet des témoignages qui auront

été rendus, lira le compte rendu des séances du comité, lequel sera imprimé au jour le jour comme on le fait ordinairement. Mon honorable ami semble croire que le comité terminera sa besogne dans trois semaines. Il siégera pendant trois mois et probablement plus longtemps.

Un DEPUTE: Est-ce si sérieux?

L'hon. M. MACDONALD: Et mon honorable ami découvrira qu'il existe des histoires que n'a pas racontées l'honorable représentant de Vancouver-Centre et qu'il s'est produit, avant 1921, des incidents qui verront le jour et qui ont autant d'importance et d'intérêt pour le pays que tout autre fait dévoilé par mon honorable ami. Je répète que tout honorable député, désireux de connaître ce qui se passera au comité, lira le compte rendu imprimé des séances et l'étudiera afin de se tenir parfaitement au courant. Il agira ainsi de toutes façons, s'il s'intéresse à la question. Mais considérez les mille et une autres affaires que nous sommes appelés à traiter. Allons-nous les oublier toutes et nous en désintéresser, pour ne nous préoccuper que d'assister aux séances du comité? A l'examen, l'on s'aperçoit que les arguments invoqués par mes honorables amis n'ont aucune valeur. Voilà les faits. Les pouvoirs des comités du Parlement sont tout aussi étendus, et par ailleurs tout aussi limités, qu'ils le furent jamais. Il faudra quelques jours au comité pour s'organiser, engager un avocat, préparer les documents et arrêter tous les détails que connaît tout député que s'est occupé d'enquêtes. Mes honorables collègues qui ne savent pas comment on procède dans les comités d'enquêtes peuvent se laisser tromper par ceux qui prétendent, avec quelque apparence de vérité, que l'on commencera dès demain à recueillir des documents, à entendre les témoins et ainsi de suite. Il faut que l'enquête soit très complète si l'on veut qu'elle produise des fruits. J'affirme que ce comité peut se réunir et qu'il doit décider ce qu'il fera. On engagera un avocat pour l'aider dans ses travaux et il procédera de la façon ordinaire. Mais répartis comme nous le sommes dans cette Chambre, il ne sert à rien aux honorables députés de répéter toujours qu'ils sont cent seize de leur côté, à gauche, tandis que nous ne sommes que cent dix de ce côté-ci sans parler de quelques députés indépendants. Nous savons tous cela. Pourquoi ne pas envisager les faits tels qu'ils sont? Nous avons obtenu une majorité à la Chambre. Le Gouvernement n'a d'autre souci que de se mettre au travail et d'administrer les affaires publiques aussi longtemps qu'il aura l'appui de la députation, tout comme en agirait un autre gouvernement. Et pour pouvoir accomplir notre tâche, nous voulons compléter le personnel du cabinet. Est-ce que c'est faire une demande déraisonnable à la Chambre et à la population? Et je suis sûr que si la Chambre nous manifeste sa confiance à ce sujet, la population fera de même. L'administration du pays se poursuivra. En somme, ce ne sera pas un si long ajournement si nous nous en tenons à la date fixée dans le projet de résolution. Alors le Gouvernement reviendra avec tout son effectif devant la Chambre et il sera prêt à s'occuper non pas simplement de l'enquête sur l'administration douanière, mais aussi de toutes les affaires publiques et cela pour le plus grand bien du pays.

Le sous-amendement de l'honorable sir George Perley est adopté.

M. l'ORATEUR: Nous mettons maintenant aux voix l'amendement ainsi modifié, en ces terme:

Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:

Puisque le Gouvernement a convoqué la Chambre en session et lui a soumis plusieurs mesures législatives et autres propositions sous forme d'un discours du trône, la Chambre advenant l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, a le devoir de poursuivre l'étude des affaires publiques jusqu'à leur règlement.

(L'amendement de l'honorable M. Stevens ainsi modifié est rejeté.)

ON VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto High Park),	Duncan,
Anderson (Halton),	Edwards (Waterloo-Sud),
Armstrong,	Edwards (Frontenac-Addington),
(Témiskamingue-Sud),	Embury,
Armstrong (Lambton-Est),	Esling,
Arthurs,	Fish,
Baker,	Flemming,
Barber,	Foster,
Bell (Hamilton-Ouest),	Fraser,
Bell (St-Antoine),	Garland (Carleton),
Bell (St-Jean-Albert),	Geary,
Bennett,	Gott,
Black (Yukon),	Grimmer,
Black (Halifax),	Guthrie,
Bowen,	Hamilton,
Boys,	Hannesson,
Bristol,	Harris,
Bury,	Hay,
Cahan,	Hocken,
Cantley,	Hodgins,
Casselman,	Hubbs,
Chabot,	Johnstone (Cap-Breton-Nord-et-Victoria),
Chaplin (Kent, Ont.),	Jones,
Chaplin (Lincoln),	Kaiser,
Charters,	Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Church,	Ladner,
Clark,	Langworthy,
Cotnam,	Lennox,
Culligan,	MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Davis,	Macdonald (Kings),
Dickie,	
Doucet,	
Drayton (sir Henry),	

Macdonald (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest),
MacLaren,
Maclean (York-Sud),
McClenaghan,
Macdougall,
McGibbon,
McKillop,
McQuarrie,
Maloney,
Manion,
Maybee,
Meighen,
Messervy,
Morand,
Mullins,
Murphy,
Nicholson,
O'Neill,
Peck.
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross (Kingston, ville),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair,
Smith,
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stansell,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sutherland (Oxford-Sud)
Sutherland (Oxford-Nord),
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Wright.—112.

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail.

MM.

Baldwin,
Beaubien,
Benoît,
Bettez,
Bird,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Boutillier,
Brown,
Cahill,
Campbell,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Coote,
Darke,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donaghy,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dussault,
Elliott,
Evans,
Fafard,
Fansher,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River)
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Goodison,
Goulet,

MM.

Guerin,
Hall,
Hatfield,
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kay,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
King (Huron-Nord),
King (Kootenay-Est),
Lacombe,
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Antigonish-Guysborough),
MacLean (Prince),
McLean (Melfort),
McIntosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Prévost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père.
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Spence (Maple-Creek),
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stork,
Sylvestre,
Tobin (Richmond-Wolfe),
Tobin (Wetaskiwin),
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Wilson (Voudreuil-Soulanges),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn).—119

(La motion principale de M. Lapointe mise aux voix est adoptée.)

ONT VOTE CONTRE:

MM.

Anderson (Toronto High Park),
Anderson (Halton),
Armstrong (Témiscamingue-Sud),
Armstrong (Lambton-Est),
Arthurs,
Baker,
Barber,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Bristol,
Bury,
Cahan,
Cantley,
Casselman,
Chabot,
Chaplin (Kent, Ont.),
Chaplin (Lincoln),
Charters,
Church,
Clark,
Cotnam,
Culligan,
Davis,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Duncan,
Edwards (Waterloo-Sud),
Edwards (Frontenac-Addington),
Embury,
Esling,
Fish,
Flemming,
Foster,
Fraser,
Garland (Carleton)
Geary,
Gott,
Grimmer,
Guthrie,
Hamilton,
Hannesson,
Harris,
Hay,

MM.

Hocken,
Hodgins,
Hubbs,
Johnstone (Cap-Breton-Nord-et-Victoria),
Jones,
Kaiser,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Ladner,
Langworthy,
Lennox,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (King),
Macdonald (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest),
MacLaren,
Maclean (York-Sud),
McClenaghan,
Macdougall,
McGibbon,
McKillop,
McQuarrie,
Maloney,
Manion,
Maybee,
Meighen,
Messervy,
Morand,
Mullins,
Murphy,
Nicholson,
O'Neill,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Preston,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross (Kingston, ville),
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Sinclair,
Smith,
Smoke,
Spence (Parkdale),
Stansell,

Stevens,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sutherland (Oxford-Sud),
Suterland (Oxford-Nord),
Thompson,
Tolmie,
Tummon,
White (Mont-Royal),
Wilson (Wentworth),
Wright.—112.

ONT VOTE POUR:

Mlle Macphail.

MM.
Baldwin,
Beaubien,
Benoît,
Bettez,
Bird,
Boivin,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Boutillier,
Brown,
Cahill,
Campbell,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Coote,
Darke,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dionne,
Donaghy,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dussault,
Elliott,
Evans,
Fafard,
Fansher,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Gervais,
Girouard,
Goodison,
Goulet,
Guerin,
Hall,
Hatfield,
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
Jacobs,
Jelliff,
Jenkins,
Johnston (Long-Lake),
Kay,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
King (Huron-Nord),
King (Kootenay-Est),
Lacombe,

MM.
Laflamme,
Langlois,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Letellier,
Lovie,
Lucas,
Macdonald (Glengarry),
Macdonald (Antigonish-Guysborough),
MacLean (Prince),
McLean, Melfort),
McInstosh,
McKenzie,
McMillan,
McPhee,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Millar,
Morin (Bagot),
Morin (St-Hyacinthe-Rouville),
Motherwell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Prevost,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Moose Jaw),
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Spence (Maple Creek),
Spencer,
Stansell,
Steedsman,
Stewart (Edmonton-West),
Stork,
Sylvestre,
Tobin (Richmond-Wolfe),
Tobin (Wetaskiwin),
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Wilson (Vaudreil-Soulanges),
Woodsworth,
Young (Saskatoon),
Young (Weyburn),—120.

[M. l'Orateur.]

ONT PAIRE:

La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.

MM.
Cross,
Euler,
Power,
Lacroix,

MM.
MacNutt,
White (London),
Mewburn,
Hanson,

La séance est levée à six heures quinze minutes du soir.

LUNDI, 8 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS

Par l'hon. M. LAPOINTE: Le rapport du secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures pour l'année financière terminée le 31 mars 1925.

Par l'hon. M. LAPOINTE: Le relevé pour l'année 1925, des emplois soustraits, en vertu des dispositions de l'article 38B, à l'application de la loi du service civil 1918, modifiée par le chapitre 22, 11-12 Geo. V.

LA CANALISATION DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): En réponse à la question posée vendredi par l'honorable député de Fort-William (M. Manion), voici l'avis de M. Yates, secrétaire de la commission mixte d'ingénieurs qui étudie la question de la canalisation du Saint-Laurent:

La section canadienne de la Commission mixte d'ingénieurs qui étudie en ce moment cette question, s'attend que le rapport soit fait en juillet prochain.

L'hon. M. MANION: Il n'y a eu aucun rapport préliminaire?

L'hon. M. STEWART: Non.

L'hon. M. MANION. La Commission fera un rapport vers le mois de juillet?

L'hon. M. STEWART: Oui.

L'INSTITUTION BARNARDO ET L'IMMIGRATION DES ENFANTS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. HOCKEN: Le ministre a-t-il une réponse à la question que j'ai posée, l'autre jour, au sujet du règlement empêchant l'Institution Barnardo d'amener des enfants au Canada.

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Oui, mon honorable ami avait raison. A partir du mois d'avril, on n'accepte plus les

garçons âgés de moins de quatorze ans. On veut essayer ce système d'ici à trois ans.

M. HOCKEN: La loi ne contient rien dans ce sens.

L'hon. M. STEWART: Non, je crois que c'est un règlement du ministère.

M. HOCKEN: Règlement arbitraire.

L'hon. M. STEWART: Oui.

TRANSPORT DU CHARBON DE L'ALBERTA

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. R. B. BENNETT: Puis-je demander au ministre de l'Intérieur et intérimaire des Chemins de fer s'il peut nous affirmer qu'on tient un compte exact du coût de transport du charbon de l'Alberta en Ontario? La principale raison d'être d'une subvention serait d'assurer la tenue de tels états. Le Gouvernement y veillera sûrement, car c'est d'un intérêt vital pour l'Alberta.

L'hon. M. STEWART: Le crédit accordé l'an dernier devait servir à des expéditions d'essai et comme le chemin de fer sur lequel ces essais ont été faits appartient au gouvernement du Canada, il était clairement entendu que le gouvernement de l'Alberta prendrait des mesures en vue d'assurer la tenue d'un compte exact de ces essais. Mais actuellement on n'en est plus à faire des essais et la compagnie transporte le charbon au taux de $7 la tonne. D'après ce que je sais, on ne tient pas de comptes des frais.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ne comprend-il pas l'importance qu'il y a de s'assurer des faits en ce qui regarde les frais de transport? A-t-il voulu dire que nous devons demeurer inactifs en attendant que le gouvernement d'Alberta juge à propos de faire l'essai?

L'hon. M. STEWART: Ce n'est guère ici l'endroit convenable pour une discussion de cette nature. La commission des chemins de fer est le corps compétent pour entendre des témoignages touchant les essais. L'arrangement de l'an dernier se rapportait au transport par trains entiers. Je doute que le transport actuel se fasse en quantité aussi considérable. Au surplus, l'an dernier, le transport, non seulement devait se faire par trains entiers, mais devait s'effectuer au cours des mois d'été, en mai, juin et juillet, alors que l'on comptait que le matériel roulant serait inactif et que les locomotives seraient moins occupées. Actuellement, sir Henry Thornton déclare qu'on se procure difficilement l'approvisionnement voulu et il propose d'augmenter les envois. Je crois savoir que la commande a été augmentée de 125,000 tonnes l'autre jour, mais je ne sais pas cela personnellement.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député (M. Bennett) a-t-il raison de supposer que le ministre de l'Intérieur est encore ministre intérimaire des Chemins de fer et pendant combien de temps verrons-nous un ministre, détenteur d'un autre portefeuille, conduire un département aussi important? L'arrangement actuel doit-il continuer et combien de temps?

L'hon. M. STEWART: Le ministre de l'Intérieur n'est pas ministre intérimaire des Chemins de fer.

M. GARLAND (Bow-River): Pour faire suite à la question qu'on vient de poser, le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement est prêt à faire une enquête spéciale touchant les tarifs spéciaux de transport du charbon?

L'hon. M. STEWART: Devant la commission des chemins de fer?

M. GARLAND (Bow-River): Oui.

L'hon. M. STEWART: Oui.

EXECUTIONS A WINNIPEG

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. WOODSWORTH: Au sujet des exécutions qui doivent avoir lieu demain à Winnipeg je demande au ministre de la Justice (M. Lapointe) si son attention a été appelée sur la déclaration faite par le procureur général du Manitoba quand cette question a été discutée à la législature, il y a quelques jours. Il a déclaré que la pendaison était une relique de la barbarie et que rien n'était plus brutal ni plus inhumain. Etant données les vives protestations qui s'élèvent contre la peine capitale, surtout dans ce cas, où il s'agit du lieu et du mode d'exécution, je demande si les fins de la justice ne seraient pas aussi bien atteintes si l'on commuait la sentence en emprisonnement à perpétuité?

L'hon. M. LAPOINTE: Au cours de mon étude et de mon analyse de ces deux condamnations à la peine capitale, on m'a fait entendre que, si ces exécutions devaient avoir lieu, elles devraient avoir lieu ailleurs qu'à la prison de Winnipeg. On m'a aussi présenté des opinions tout à fait différentes.

D'après notre constitution, la loi pénale et la procédure qui en découle sont du ressort fédéral, mais la composition des cours d'assises et l'administration de la justice en général relèvent des provinces. A cet égard, certaines dispositions autorisent les tribunaux de juridiction criminelle à statuer sur le mode d'exécution dans le cas d'une condamnation à mort, et portent que l'exécution doit avoir lieu dans

l'enceinte de la prison où le délinquant est détenu. Ni le ministre de la Justice, ni le procureur général du Manitoba ne peuvent modifier ces prescriptions. Les autorités provinciales doivent se conformer à la loi. Mon honorable ami a appelé mon attention sur les paroles du procureur général du Manitoba et sur l'à-propos de modifier cet ordre de choses; il est d'avis que, vu ces observations, nous devrions revenir sur notre décision. D'après ce que j'ai pu constater au ministère, il n'existe pas chez le grand public de courant général ni même de courant appréciable en faveur d'un changement dans le mode d'exécution des condamnés à mort. Tout de même, je conviens qu'il s'agit d'une question des plus importante, et la proposition du procureur général du Manitoba fera, comme il convient, l'objet d'un examen approfondi. Cependant, il saute aux yeux que l'on ne saurait se rendre à la prière de mon honorable ami. Ce serait paralyser l'application du Code criminel et l'administration de la justice par tout le pays que d'y accéder parce que l'on aurait émis l'idée qu'il serait peut-être à propos de changer le mode d'exécution. Pareil changement, dirais-je, même si en principe on en admet l'utilité, comporterait de graves difficultés dans la pratique, et il faudrait s'assurer de façon certaine que l'on pourrait surmonter ces difficultés, avant que, pour ma part, je propose le changement au Parlement. En passant, je ferai observer que le mode d'exécution en usage ici a toujours été suivi en Canada et qu'il est conforme à l'ancien usage en Angleterre.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Je ne prends pas la parole au sujet de la question principale. Je suis d'accord avec le ministre; mais étant donné que, comme le dit le ministre, le lieu d'exécution doit, être d'après le Code, celui où le prisonnier se trouve détenu, on peut certainement, —et on l'a déjà fait à ma connaissance,— changer le lieu de détention, et de cette façon changer le lieu de l'exécution. Comme cet endroit se trouve précisément sous les fenêtres de l'université, où il y a bon nombre d'étudiants, il me semblerait dans l'ordre d'examiner l'à-propos de faire ce changement.

L'hon. M. LAPOINTE: La chose ne pourrait se faire, à mon avis. Dans sa sentence, le tribunal mentionne l'endroit où le prisonnier doit être détenu, et il a été détenu à l'endroit spécifié par la sentence.

[L'hon. M. Lapointe.]

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je me demande si le ministre des Finances peut dire quand l'unique volume des Comptes publics déposé jusqu'ici aura son complément, ce qui aurait l'avantage de nous tenir occupés pendant l'ajournement prolongé.

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Je compte que cet autre volume sera prêt aujourd'hui. Dans ce cas, je demanderai l'autorisation de le faire déposer.

LES ANCIENS COMBATTANTS ET LE RESEAU NATIONAL

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. MACDONALD (King): Je désire porter à l'attention du Gouvernement une affaire signalée dans la dépêche suivante, dont je donnerai lecture, avec la permission de M. l'Orateur: Ce télégramme est daté de Souris (I. P.-E.), et en voici le texte:

Pouvez-vous appeler l'attention du ministre du Rétablissement civil des soldats sur l'inégalité de traitement dont les vétérans sont l'objet relativement à l'enlèvement de la neige ici; je puis vous soumettre l'exemple d'un vétéran, un ancien combattant blessé et possédant un excellent dossier militaire, à qui on a refusé de l'emploi, alors que l'on en a donné à quatre membres d'une même famille dont aucun n'a fait du service militaire.

J. F. STEERNS.

Etant donné que les chemins de fer nationaux sont absolument exclus du domaine politique, comment se fait-il que, relativement à l'enlèvement de la neige sur la voie et à tous les autres travaux sur le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, il est inutile de demander de l'emploi sans être muni d'une recommandation de la part d'un comité libéral ou de quelque ami politique du même parti?

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): Si l'honorable député veut bien me transmettre les noms des anciens soldats dont il est question dans cette dépêche, j'en aviserai les autorités du chemin de fer.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, le Parlement s'est réuni cette année dans des circonstances qui ne laissent pas d'être exceptionnelles.

Ceux d'entre nous qui faisaient partie de la Chambre précédente se rappellent que le Gou-

vernement y comptait cent dix-huit partisans sur un total de deux cent trente-cinq membres; les progressistes étaient au nombre de soixante-cinq; les conservateurs occupaient cinquante sièges et quelques indépendants formaient l'appoint. Les élections du 29 octobre ont pourvu à 245 sièges, au lieu de 235. Le Gouvernement en a obtenu 101; le parti progressiste, 24; les conservateurs, 117, et il y a 3 indépendants.

On se trouvait donc en présence d'une situation nouvelle qui aurait dû décider le Gouvernement à remettre sa démission en faveur du groupe le plus nombreux, et non pas à persister à garder le pouvoir. Ce fait est cause que, un mois après la lecture du discours du trône, la Chambre se voit dans la nécessité d'en reprendre l'examen.

On sait que le discours du trône, dont Son Excellence donne lecture aux deux Chambres réunies, est rédigé par le Gouvernement et est censé contenir la liste des prineipales mesures législatives qui seront proposées au Parlement durant le cours de la session. La discussion de l'adresse ne commença qu'une semaine plus tard, afin de permettre au Gouvernement de s'assurer l'appui nécessaire pour demeurer en place. Qu'il eut besoin, à cet effet, du concours de certains autres groupes, élus en opposition à eux, c'était l'évidence même. Les ministres purent enfin compter sur l'appui de quelques membres assez nombreux pour lui faire une majorité lors du vote sur la motion de défiance, et l'on passa ensuite à la discussion de l'adresse. Le débat se maintint jusqu'au 28 janvier au soir, lorsque notre collègue de Vancouver-Centre (M. Stevens), je crois, demanda, en fin de séance, au leader ministériel (M. Lapointe) si le Gouvernement avait l'intention de prolonger la discussion encore bien longtemps, car du côté de la droite les orateurs se suivaient à la file sans interruption. Quant à nous, sur ces bancs, nous avions décidé de ne prendre aucune part à ce débat et nous étions prêts à passer aux voix.

Le vote eut lieu un peu plus tard, mais non avant que seize ou dix-sept orateurs ministériels eussent pris la parole. Au cours du débat, certains défenseurs du Gouvernement émirent des prétentions qu'on ne devait point, à mon estimation, laisser sans réplique. Aussi, après le scrutin qui eut lieu sur l'amendement déposé par notre chef, je proposai, vers minuit, le renvoi de la discussion au lendemain. A ma grande surprise, lorsque la Chambre se réunit le jour suivant, le leader du Gouvernement crut devoir écarter pour l'heure l'examen du discours du trône et il proposa une motion par laquelle la Chambre déciderait qu'à la suite de l'adoption de l'adresse elle s'ajourne au 15 mars, pour faciliter au Gouvernement la tâche de se réorganiser, vu dit-il, qu'il lui était impossible de le faire sans cet ajournement.

Le discours du trône annonçait l'intention du Gouvernement de fusionner quelques ministères afin d'en réduire le nombre. Le leader du Gouvernement avait déclaré en propres termes que tous les départements ministériels devaient avoir leur représentant à la Chambre, et qu'un ajournement aussi long était nécessaire pour arriver à cela. On était au premier février; nous sommes au huit, et la Chambre ne fait que reprendre le débat sur l'adresse. Les membres voient quel tour insolite a pris la session jusqu'à maintenant. Tous ces retards sont dus à l'instabilité du ministère actuel.

Le discours du trône a été présenté comme de coutume. Les membres de la droite l'ont discuté assez longuement, et si l'examen en a été interrompu, c'est parce que le ministère a déposé une proposition d'ajournement. Je vais toucher à quelques points du message gouvernemental, entre autres à celui où l'on avoue la situation difficile des affaires. Après s'être arrogé le mérite d'une reprise générale du commerce, le Gouvernement nous énonce son programme pour la session.

On ne peut contester que les exportations du Canada aient bénéficié d'un fort accroissement durant l'année écoulée. C'est un indice encourageant du progrès qui se fait jour malgré les obstacles semés sur la voie de nos producteurs. Cette augmentation a favorisé surtout la production agricole. Le ciel nous a gratifiés de magnifiques moissons. Les prix que nous avons obtenus ont suivi la marche ascensionnelle qui se fait remarquer dans tout l'univers et ont contribué, par une plus abondante circulation de l'argent, à l'amélioration générale des échanges.

On voit aussi par le discours du trône que le Gouvernement va tenter de retenir aux champs la population agricole qui s'y trouve actuellement et en outre d'encourager le retour à la campagne des cultivateurs d'expérience aujourd'hui établis dans les villes. On reconnaît que ces gens ont quitté le pays en grand nombre et qu'une proportion notable de ceux qui sont demeurés chez nous ont quitté les champs pour la ville. Le Gouvernement va saisir le Chambre, paraît-il, d'un projet de loi destiné à garder sur les terres ceux qui s'y trouvent ou à y assurer le retour de ceux qui les ont quittées pour s'établir dans les villes. A ce propos, on signale l'importance du marché domestique ainsi que la nécessité d'agrandir nos marchés à l'étranger. On attribue aussi une grande importance au projet d'organisation du crédit agricole.

Le premier alinéa que je veux commenter est un passage très important. On y signale l'opportunité de garder nos cultivateurs sur les terres, l'importance de nos marchés domestiques et le besoin d'agrandir nos débouchés, ainsi que le besoin d'un régime de crédit agricole pour assurer l'existence de notre population rurale. Ce passage peut paraître satisfaisant à quelques-uns: quant à moi, il n'en est pas ainsi. Il n'incombe pas au Gouvernement de faire pour le public ce que le public devrait faire pour lui-même. Je trouve que si on débarrassait l'agriculture des restrictions qui l'entravent à cette heure, l'Etat n'aurait pas besoin de venir en aide aux agriculteurs au moyen de prêts. Avant de reprendre mon siège, je tenterai de démontrer qu'en ceci le Gouvernement a failli à la tâche; qu'il n'a pas fait un effort raisonnable pour assurer la prospérité des fermiers canadien. On constate qu'aujourd'hui il pèse sur l'agriculture tant de restrictions que nombre de cultivateurs ne sont que trop heureux d'abandonner cette industrie qu'ils connaissent à fond et à laquelle ils ont consacré un grand nombre d'années afin de se livrer à un autre emploi où il y a moins d'ingérence ministérielle.

Ceux qui veulent un exemple de cette ingérence n'ont qu'à consulter le Rapport de l'auditeur général de 1924; ils verront là que, dans un seul département, on a payé pas moins de $866,000 en frais de déplacement à divers fonctionnaires et agents ministériels qui parcourent le pays et dont la surveillance et l'intervention ne laissent pas de décourager nos fermiers. Pensez donc, $866,000 en frais de déplacement! Et faisons remarquer que ce chiffre ne comprend pas les dépenses d'automobiles, de chemins de fer et autres frais de ce genre, pas plus que les appointements: il représente simplement les dépenses de voyage ordinaires de fonctionnaires salariés. D'aucuns disent: "Le pays fait de grosses dépenses au bénéfice de l'agriculture; qu'ont-ils à se plaindre, les cultivateurs?" Eh bien, je ne cite qu'un chapitre de ces débours, chapitre fort considérable; et je mets au défi qui que ce soit de prouver que ces deniers aient été dépensés au grand profit de l'agriculture. Bien au contraire: le régime a eu pour résultat de décourager les cultivateurs.

M. GARLAND (Bow-River): Au profit de qui a-t-on dépensé ces $866,000?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Ce chiffre représente pour l'année 1924, les dépenses de voyage par tout le Canada d'employés du ministère de l'Agriculture.

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

M. GARLAND (Bow-River): Etaient-ce des inspecteurs ambulants ou bien des fonctionnaires établis à tel ou tel endroit?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Les deux. J'ai la certitude que mon honorable ami en a observé un grand nombre. Je puis dire que cette dépense fut effectuée avant que le ministre de l'Agriculture eût lancé sur le pays une nuée de ce qu'on appelle les inspecteurs d'œufs. Soit dit en passant, le fait que je vais raconter s'est produit à Ottawa le semaine dernière lors de la convention nationale des négociants de produits agricoles. J'ai sous les yeux le bulletin de l'association publié à Montréal; on y trouve le rapport de leur assemblée. Comme mon honorable ami m'interroge à ce propos, on me permettra sans doute de citer un article de ce bulletin qui jette un peu de lumière sur la manière dont ces gens envisagent les choses. L'article signale la difficulté qu'ont les inspecteurs d'œufs d'interpréter comme il faut le texte des règlements, car les œufs classés comme étant "de première qualité" sont en réalité de "troisième", et ceux classés dans la catégorie "trois" appartiennent plutôt à la catégorie "quatre". Ils proposent que l'on emploie le terme "standard" à la place de l'expression "de première qualité" et que la troisième catégorie soit définie par le mot "medium". L'article continue:

Lorsque cette résolution...

Je viens d'en citer l'objet.

...fut connue sur la colline du Parlement l'honorable ministre de l'Agriculture en fut atterré, stupéfié; on nous fait même tenir en confidence qu'il se proposa sur l'heure comme lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Qu'un simple groupe de marchands d'œufs aient osé qualifier de "medium" la deuxième catégorie, voilà qui évoquait la magie noire, l'hypnotisme. Les "médiums" sont des farceurs, des mystificateurs, des charlatans. Qu'ils disparaissent! Qu'on nous rende la "deuxième catégorie". Sans doute personne ne veut de ces œufs; et nous espérons que personne n'en voudra jamais. Nous espérons qu'ils pourriront tous jusqu'au dernier. S'ils doivent être mangés, qu'on les envoie à Toronto. Là, au moins, il n'y a pas de libéraux. Du reste, c'est ce qu'ils ont mérité, puisqu'ils produisent des œufs de "deuxième catégorie".

Telle est l'opinion du commerce à l'égard des règlements établis par le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell),—règlements qui ont été une source de tracas depuis un an. L'armée d'inspecteurs que requiert ce travail n'est pas comprise dans les chiffres que j'ai soumis à la Chambre et je suis convaincu que le Rapport de l'auditeur général pour le dernier exercice accusera une augmentation considérable de la somme payée.

Vendredi de la semaine dernière, l'honorable représentant de Pontiac (M. Cahill) nous a accusés, nous de la gauche, de faire de l'obs-

truction. Voyez-vous l'honorable représentant de Pontiac se plaignant de l'obstruction lorsque seize ou dix-sept de ses collègues prenaient la parole au nom du Gouvernement, lorsque pas un seul discours n'était prononcé par les membres de notre parti! Après ce qui s'est réellement produit, voilà la déclaration la plus absurde et la plus ridicule qui ait été faite. Mais il y a plus. Le Gouvernement n'était pas prêt à entreprendre l'étude de toute question et, en attendant, le ministère avait besoin de s'assurer un regain de force avant de risquer un vote. C'est là en réalité ce qui inquiétait le Gouvernement. Le 29 janvier, on présentait une adresse complémentaire à la Chambre. L'adresse principale n'avait pas été adoptée lorsque cette adresse complémentaire fut présentée par Son Excellence le Gouverneur général,—non pas de la façon ordinaire, il est vrai,—mais ce gouvernement n'a aucun égard pour les traditions, les précédents ou pour les usages parlementaires. Cette adresse complémentaire fut présentéee à la Chambre par l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth): Comme je le faisais remarquer l'autre jour, l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord refusait d'accepter la parole du premier ministre; il exigeait une promesse en blanc et en noir au procès-verbal de la Chambre et signée de la main du premier ministhe avant d'accorder son appui au Gouvernement. Et il ajoutait:

> Nous devons être bien reconnaissants, ce me semble, de ce que les circonstances exceptionnelles qui caractérisent la situation actuelle à la Chambre permettent de faire incorporer à nos Statuts des lois qui devraient s'y trouver depuis longtemps, dans l'intérêt de l'un des éléments les plus nécessiteux et les moins influents de notre population.

Voici un membre de cette Chambre qui déclare que la faiblesse du Gouvernement lui a permis de le prendre à la gorge, pour ainsi dire, et de lui faire accepter l'adresse complémentaire avant de risquer un vote sur la motion principale qui faisait alors l'objet du débat. Faut-il s'étonner de ce que le peuple ait commencé à s'inquiéter de la situation qui existe dans le Parlement et que les journaux soient remplis d'allusions au marchandage, à l'achat qui est supposé se pratiquer dans la Chambre des communes.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentant parlait il y a un instant du représentant de Winnipeg-Centre-Nord, je dois m'opposer à ce qu'il répète le mot "achat" relativement à quelque transaction survenue dans cette Chambre.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami est un peu en retard avec son objection. Le terme a été employé si souvent qu'il m'est inutile de le répéter.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, si l'on veut dire qu'il y a eu achat, je dois demander à l'honorable député de retirer l'expression.

M. l'ORATEUR: Au cours de cette session, je me suis toujours opposé personnellement à l'emploi d'une telle expression par un membre de cette Chambre et l'honorable député, j'espère, va la retirer.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord, je crois, n'écoutait pas attentivement. L'honorable représentant d'Oxford-Sud (M. Sutherland) a dit que les journaux parlaient d'achat.

M. WOODSWORTH: Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, l'honorable député faisait directement allusion à ce qui s'est produit dans cette Chambre et citait les Débats. Je demande que le mot "achat", employé relativement à un membre de cette Chambre, soit retiré.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur. dois-je poursuivre mes remarques?

M. l'ORATEUR: Je dois prier les honorables députés des deux côtés de la Chambre de s'abstenir d'employer le terme dont on se plaint. Le terme est diffamatoire et non parlementaire. J'ai déjà protesté contre son emploi au cours de cette session. Le fait que l'expression est tirée d'un article de journal ne la rend pas admissible dans un débat si elle s'applique à un membre de cette Chambre.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne citais aucun journal en particulier, car les extraits que j'ai sont dans ma chambre. Je faisais seulement remarquer que les journaux de toutes les parties du pays ont fait cette déclaration, à propos de l'état de choses déplorable qui existe à Ottawa. J'ai aussi cité les paroles de l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord afin de démontrer, si possible, aux personnes qui ne siègent pas au Parlement, que ce qu'elles soupçonnaient se produit réellement ici. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord est libre de tirer de ces paroles les conclusions qu'il juge à propos. Il ne m'appartient pas de dire quelle était sa pensée quand il cite cette déclaration.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, je note que l'expression n'a pas été retirée et j'insiste pour qu'elle le soit, afin de rendre

justice à moi-même et aux autres membres de la Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, s'il s'agit d'un rappel au règlement, je désire faire quelques réflexions à ce sujet.

M. l'ORATEUR: Si je ne me trompe, il s'agit d'une explication sur un fait personnel.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non, mon honorable collègue demande à l'honorable représentant d'Oxford-Sud de retirer une déclaration que ce dernier a faite. La Chambre ne décidera sûrement pas qu'un honorable député ne peut faire allusion à un article publié dans un journal et où il est dit qu'on a acheté des appuis au moyen de promesses contenues dans le discours du trône. Votre Honneur a déclaré que cette manière d'agir est diffamatoire. Si tel est le cas, presque tous les journaux du Canada sont passibles de poursuites judiciaires à cet égard. L'honorable représentant d'Oxford-Sud n'a pas fait une telle déclaration. Citer une telle déclaration, même expressément, ne constituerait pas un acte diffamatoire. Ce dont il n'est pas permis d'accuser un honorable député, c'est d'une manière d'agir qui, par elle-même, constitue une violation de la loi ou qui ne convient pas à un gentleman. Non seulement on n'a pas fait une semblable accusation; mais même dans les journaux, il n'y a rien qui soit, à proprement parler, une violation de la loi ou qui soit indigne d'un gentleman.

M. GARLAND (Bow-River): Au sujet de votre décision, monsieur l'Orateur, puis-je noter que l'honorable représentant d'Oxford-Sud a parlé tout particulièrement de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et dit que les paroles de ce dernier justifiaient l'article du journal?

L'hon. M. MARCIL: Monsieur l'Orateur, en vertu de la coutume bien connue du Parlement, un honorable député ne peut déclarer, par un moyen détourné, ce qu'il ne peut affirmer sans déguisement. Il n'est pas plus permis de citer un article de journal que d'employer soi-même les expressions qui pourraient se rapporter à l'intégrité d'un membre de la Chambre en particulier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je répète que, même si mon honorable collègue s'était servi lui-même des paroles qu'il a citées d'un journal, ces paroles ne seraient pas diffamatoires. Elles ne servent pas à accuser quelqu'un d'un délit contre la loi ni d'une manière d'agir indigne d'un gentleman; par conséquent, elles ne sont pas antiparlementaires.

L'hon. M. ROBB: Monsieur l'Orateur, il vous appartient de voir à ce que tous les partis et tous les groupes respectent l'honneur de la Chambre. Je prétends, monsieur l'Orateur, que des déclarations comme celle dont il s'agit, soit qu'un honorable député les cite d'un journal ou les tire de son propre fond, sont indignes d'un membre du Parlement et, dans l'intérêt de son propre parti, mon honorable collègue devrait retirer ses paroles.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, ne pourrait-on pas exposer clairement le rappel au règlement afin que nous sachions exactement de quoi nous parlons? Je n'ai même pas entendu exposer le rappel au règlement. Si Votre Honneur voulait bien nous dire exactement ce qui en est, nous pourrions le discuter.

M. l'ORATEUR: Si je ne me trompe, l'honorable représentant d'Oxford-Sud parlait des projets de loi mentionnés par le Gouvernement dans le discours du trône, si j'ai bien saisi le sens de ses paroles, il ajouta, étant données les promesses contenues dans le discours du trône et qui étaient faites en particulier à l'Ouest du pays, que l'appui accordé au Gouvernement par les députés de cette partie du pays et surtout par l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord avait été acheté par ces promesses. Cet exposé est-il exact?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis prêt, pour ma part et en qualité de chef de mon parti, à admettre que cette déclaration a été faite par mon honorable collègue lui-même et je prétends qu'elle n'enfreint pas le règlement de la Chambre.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Si l'on veut bien me permettre de m'expliquer, je dirai que je parlais de ce que j'appelai une adresse complémentaire présentée à cette Chambre et de l'état d'esprit du peuple canadien. J'ajoutais que cet état est dû dans une certaine mesure à la déclaration de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord que j'ai lue. Je n'ai pas lu les articles de journaux, comme j'aurais pu le faire. J'ai parlé seulement de l'état d'esprit du peuple, lequel est dû aux articles publiés dans les journaux et je ne peux comprendre que ces paroles soient contraires au règlement. C'est, en réalité, un exposé d'un fait, c'est-à-dire que l'opinion publique s'émeut de ce qui s'est déjà produit ici.

M. l'ORATEUR: Quelqu'un désire-t-il prendre la parole au sujet de l'appel au règlement?

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que les articles de journaux s'inspirent grandement des discours prononcés dans cette Chambre.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, avant de terminer je voudrais ajouter à ce que j'ai déjà dit...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a déjà parlé. Je suis bien prêt à rendre ma décision dès maintenant. Certes je ne suppose pas que l'honorable député d'Oxford-Sud ait, en parlant, l'intention d'attenter à l'honneur de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord, mais, d'autre part, comme vient de le déclarer l'honorable ministre des Finances (M. Robb), c'est notre devoir de protéger l'honneur et la dignité de la Chambre des communes, et l'Orateur ne saurait, au cours d'un débat, permettre qu'on se serve d'expressions comme, par exemple, une allusion à un achat de ce genre, même si on les prend dans des journaux. Les citations de journaux ne constituent pas une preuve, mais elles n'expriment que l'opinion d'écrivains et, sous le masque de la presse, nous ne pouvons laisser diffamer quelques honorables députés de cette Chambre. A ce sujet je citerai Bourinot:

A la Chambre des communes, l'Orateur ne laissera pas un député se permettre de dire du mal de la Chambre des communes comme institution politique, ou comme branche du gouvernement ou de l'autre Chambre (u); ou imputer à un membre ou à des membres de la députation des motifs indignes pour expliquer leur attitude dans une circonstance particulière (v); ou se servir d'un langage vulgaire et contraire à la bienséance, comme la Chambre ne saurait convenablement en entendre et dont un député ne saurait convenablement se servir (w); ou mettre en doute les pouvoirs reconnus et incontestés de la Chambre, sur une question de privilège (x); ou critiquer, contester ou de quelque façon révoquer en doute la conduite suivie ou les mesures prises par la Chambre (y); ou parler des comités comme s'ils avaient été formés par quelqu'un en particulier ou avec une majorité assurée de ses partisans; ou de tenir des propos offensants et irrévérencieux sur une loi du parlement; ou se servir d'un langage ironique ou de termes incivils à l'adresse de l'autre Chambre du Parlement. L'Orateur devra toujours censurer promptement toute parole offensante à l'adresse d'un député en particulier.

Inutile d'en lire davantage. A ce sujet toutes les autorités sont d'accord; tout ce qui est de nature à nuire à la réputation d'un député est contraire aux usages parlementaires, et que l'achat soit fait avec de l'argent payé directement ou à la faveur d'une loi, je suis d'avis que c'est diffamer l'honorable député dont on parle. Je prierais donc l'honorable membre, qui, j'en suis certain, n'avait nulle intention d'imputer quelque motif à l'attitude de son honorable collègue de Winnipeg-Centre-Nord, de bien vouloir retirer cette expression.

Le très hon. M. MEIGHEN. Je ne me lève pas pour contester votre décision, mais pour exercer le droit que j'ai d'en appeler à la Chambre, et cela avec tout le respect qui vous est dû.

M. l'ORATEUR: Je vais expliquer à la Chambre de quoi il s'agit...

Le très hon. M. MEIGHEN: En premier lieu, je demanderais que les mots auxquels on s'oppose soient lus tels qu'ils ont été dits.

M. l'ORATEUR: L'Orateur ayant décidé qu'il est contraire aux usages parlementaires de se servir de l'expression "acheté moyennant la promesse d'une loi", le très honorable M. Meighen en appelle de cette décision. Est-ce le désir de la Chambre de maintenir la décision de l'Orateur?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Avant que la motion soit mise aux voix, monsieur l'Orateur, je désire déclarer que je ne me suis pas servi de ces termes.

M. l'ORATEUR: L'honorable député contrevient maintenant au règlement.

La motion: "La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?" est mise aux voix, et elle est adoptée.

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Baldwin,	Jelliff,
Beaubien,	Jenkins,
Bird,	Johnston (Long-Lake),
Boivin,	Kay,
Bothwell,	Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
Bouchard,	King (Kootenay-Est),
Boutiller,	Lacombe,
Brown,	Laflamme,
Cahill,	Lapierre,
Campbell,	Lapointe,
Cardin,	Letellier,
Carmichael,	Lovie,
Casgrain,	Lucas,
Coote,	Macdonald (Glengarry),
Darke,	MacLean (Prince),
Delisle,	McIntosh,
Denis (St-Denis),	McLean (Melfort),
Descoteaux,	McKenzie,
Donahy,	McMillan,
Donnelly,	McPhee,
Dubuc,	Marcil,
Duff,	Mercier (St-Henri),
Dussault,	Millar,
Evans,	Motherwell,
Evanturel,	Neill,
Fafard,	Perras,
Fansher,	Raymond,
Fontaine,	Robb,
Forke,	Robichaud,
Fournier,	Robitaille,
Gardiner,	Ross (Moose Jaw),
Garland (Bow-River),	St-Père,
Gershaw,	Sanderson,
Girouard,	Speakman,
Goodison,	Spence (Maple-Creek),
Goulet,	Spencer,
Hall,	Steedsman,
Hatfield,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Heaps,	Stork,
Heenan,	
Howden,	

Tobin (Wetaskiwin),
Totzke,
Vallance,
Verville,
Ward,
Woodsworth,
Young (Weyburn).—87.

ONT VOTE CONTRE:

MM.
Anderson (Toronto High Park),
Anderson (Halton),
Armstrong (Lambton-Est),
Baker,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Black (Yukon),
Black (Halifax),
Bowen,
Boys,
Bury,
Cahan,
Cantley,
Chabot,
Chaplin (Kent, Ont.),
Chaplin (Lincoln),
Charters,
Cotnam,
Culligan,
Davis,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Embury,
Esling,
Fish,
Fraser,
Garland (Carleton),
Gott,
Grimmer,
Hay,
Hocken,
Johnston (Cap-Breton-Nord-et-Victoria),
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Ladner,

MM.
Langworthy,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (King),
Macdonald (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest),
MacLaren,
Maclean (York-Sud),
MacNutt,
McClenaghan,
McKillop,
McQuarrie,
Manion,
Meighen,
Messervy,
Morand,
Mullins,
Murphy,
Nicholson,
O'Neill,
Preston,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Short,
Simpson,
Smith,
Smoke,
Stevens,
Stirling,
Sutherland (Oxford-Sud),
Sutherland (Oxford-Nord),
Wright.—71.

ONT PAIRE:

La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.

MM.
Young (Saskatoon),
Elliott,
Cross,
Euler,
Power,
Macdonald (Antigonish-Guysborough),
Fiset (sir Eugène),
Malcolm,
Marcil,
Jacobs,
Clark,

MM.
McGibbon,
Edwards (Waterloo),
Lennox,
White (London),
Mewburn,
Hanson,
Guthrie,
Duncan,
Perley (sir George),
Bristol,
Denis (Joliette),

M. l'ORATEUR: La décision de l'Orateur est maintenue.

M. MALCOLM: J'ai pairé avec l'honorable député de Grey-Nord (M. Duncan). Eussé-je voté, je me serais prononcé en faveur du maintien de la décision de l'Orateur.

L'hon. M. MARCIL: J'avais pairé avec mon collègue d'Argenteuil (M. Perley), mais, par inadvertance, ne pensant pas qu'il s'agissait d'une question ministérielle, j'ai voté. S'il existe aucun doute à ce sujet, et s'il est possible de rayer mon vote, je demanderais que celui-ci soit biffé, parce que l'honorable député d'Argenteuil n'est pas à son siège.

M. YOUNG (Saskatoon): J'ai pairé avec l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon). Si j'avais voté, j'aurais approuvé la décision de l'Orateur.

L'hon. M. ROBB: Que l'honorable député me permette une observation avant qu'il aille plus loin. Je remarque que les honorables députés expliquent pourquoi ils ont pairé. Je ne sache pas que ce soit une question ministérielle. Il s'agissait de décider si la décision de M. l'Orateur devait être maintenue ou non.

M. BOYS: Aux termes d'un mémorandum qui a été soumis aux whips du Gouvernement et qui a été approuvé par les ministres, il est bien compris que les ententes relatives à des abstentions simultanées se réfèrent à toute proposition émanant des ministères ou de n'importe quel membre en son nom, ou encore de l'opposition ou de quelqu'un de sa part. Je suis porté à croire que c'est ici une question qui a été provoquée par l'attitude du leader de l'opposition, et, qui, par conséquent, tombe sous le coup de l'accord relatif aux abstentions simultanées.

M. CASGRAIN: Un mémorandum comme celui dont vous parlez a été soumis aux whips; et, il fut alors décidé, je pense, que l'entente ne vaudrait que pour ceux qui pairent pour toute la durée de la session. Il n'y a qu'un petit nombre d'abstentions simultanées qui ont cette durée; les autres n'embrassent que quelques jours, pour la commodité des membres qui doivent s'éloigner momentanément de la capitale.

M. BOYS: J'abonde dans le sens de l'honorable député. Je visais surtout les observations de l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil), qui s'est pairé pour toute la durée de la session, et c'est pour cette raison que je crois que mes remarques étaient bien fondées.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'approuve la décision de M. l'Orateur. Si j'avais fait la déclaration à propos de laquelle, monsieur l'Orateur, vous avez rendu votre décision, j'aurais voté dans le même sens que mes collègues qui vous ont approuvé. Cependant, comme je n'ai pas fait cette déclaration, je ne crois pas que cette question ait besoin d'être discutée davantage, en ce qui me concerne du moins. Je désire toucher un autre sujet, et

j'espère que l'on me permettra de citer le hansard. Le 16 juillet 1924, le ministre des Chemins de fer...

M. WOODSWORTH: Les formalités parlementaires ne me sont pas bien familières, mais d'après ce que j'en comprends, votre Honneur a déclaré l'expression contraire au règlement, et je demande qu'elle soit retirée.

M. l'ORATEUR: J'ai décidé que l'expression devait être retirée et la Chambre, appelée à se prononcer, m'a donné raison. Maintenant, l'honorable député devrait retirer l'expression.

L'hon. M. STEVENS: A propos de l'application de règlements,—au vrai l'infraction n'a pas été précisée,—puis-je dire, sans manquer de respect à Votre Honneur qui ne peut saisir tout ce qui se dit au cours des débats, que l'honorable député d'Oxford-Sud n'a pas employé les paroles mentionnées dans la décision? Je prétends qu'on ne peut lui demander de retirer des paroles qu'il n'a pas prononcées. Ce serait le mettre dans une étrange situation, ce qui n'est pas, j'en suis bien sûr l'intention de Votre Honneur, et dans les circonstances, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) ne peut non plus exiger une rétractation. De plus, l'honorable député d'Oxford-Sud a déclaré à plusieurs reprises que s'il s'était servi de ces paroles il les eût retirées, mais qu'il ne les a pas prononcées. Si la Chambre ne peut considérer l'incident clos, le blâme n'en devrait pas retomber uniquement sur mon honorable ami qui ne devrait pas non plus être mis dans une fausse position.

M. l'ORATEUR: J'ai entendu les remarques de l'honorable député d'Oxford-Sud et l'objection de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord. L'honorable député d'Oxford-Sud a bien employé l'expression que j'ai déclarée contraire au règlement. Il a donné à entendre qu'il faisait une distinction; qu'il ne mettait pas en doute l'honneur de l'honorable député, mais que les journaux de toutes les parties du pays répétaient que des projets de législation constituaient un achat, ou autres mots semblables. C'est l'expression que j'ai déclarée antiréglementaire. L'honorable député doit s'exécuter et retirer cette expression.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Je me trouve dans une situation des plus délicates. Je ne désire pas contrevenir à votre décision ni avoir l'air d'y passer outre. J'ai toujours observé rigoureusement le règlement de cette Chambre et s'il n'est pas permis de citer en Chambre les articles de journaux blâmant des honorables membres, qu'on nous le dise. Ces jours derniers, un honorable membre de cette Chambre...

Des DEPUTES: A l'ordre!

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): ...a pris la parole...

Des DEPUTES: A l'ordre!

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): ...et nous a qualifiés de vassaux volontaires d'une puissance étrangère.

M. l'ORATEUR: Je suis convaincu que l'honorable député n'a pas la moindre intention de provoquer de désordre, et la question peut être discutée avec calme. Quant aux citations d'extraits de journaux, voici ce que dit Bourinot à ce sujet. Je n'avais pas ce passage à la main tout à l'heure. Bourinot dit à la page 336:

> Il n'est pas non plus conforme au règlement de lire des articles de journaux, lettres ou autres communications imprimées ou écrites, provenant de personnes étrangères à la Chambre et se rapportant à, ou commentant ou niant quoi que ce soit dit par un député, ou exprimant une opinion dérogeant aux délibérations de la Chambre.

Je suis certain que cette expression a échappé à l'honorable député par inadvertance, mais comme elle tombe sous l'interdiction, je dois la déclarer antiréglementaire. Naturellement, l'honorable député n'avait pas l'intention d'enfreindre le règlement et, à titre d'ancien parlementaire respecté, il se conformera, j'en suis sûr, à la décision, laquelle, il le comprend, s'applique à tous.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je retire ces allusions. Je présume toutefois que les déclarations faites il y a quelques jours par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord et consignées dans les *Débats* resteront. Je désire maintenant parler d'une déclaration faite en cette Chambre le 16 juillet 1924, à l'occasion d'une motion de l'honorable député qui représentait alors la circonscription de Prince-Albert, M. Knox, relativement à la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Le ministre des Chemins de fer dit alors:

> Tous les honorables députés conviendront cependant avec moi que le Parlement actuel ne désire pas voter l'argent nécessaire pour parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson.

J'ai commencé mes remarques en comparant l'aspect politique de la dernière législature et celui de la Chambre actuelle, et je me demande la raison de ce changement étant donné que le Gouvernement se trouve maintenant la minorité au Parlement. Le voici donc, tant qu'il pourra réunir une majorité, disposée à ouvrir des crédits pour des entre-

prises qu'il ne voulait pas continuer lorsqu'il avait par lui seul la majorité. Les honorables députés devront en arriver à leurs propres conclusions.

Il y a quelques jours, j'ai cité un journal,—je crains de faire de ces citations vu que les journaux sont susceptibles de se tromper,—une dépêche de la presse canadienne, d'après laquelle certains membres de la Chambre auraient déclaré qu'ils donneraient leur appui au Gouvernement pourvu que celui-ci fît adopter des projets favorables à l'Ouest. J'ai toujours compris que les députés représentaient les intérêts du pays en général et non pas exclusivement ceux de leurs circonscriptions respectives. Jamais je n'ai songé que quelques membres pouvaient s'arroger le droit de venir ici pour travailler uniquement pour leurs propres commettants.

M. SPENCER: L'honorable député nommera-t-il ceux qui ont fait cette déclaration?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Si mon collègue n'a pas fait cette assertion, il peut fort bien le dire, mais je ne me croirais pas excusable de mentionner les noms en particulier. Ce serait trop long.

Je rappellerai une autre déclaration que la presse met dans la bouche de l'honorable ministre des Douanes (M. Boivin). Celui-ci aurait dit à Montréal, il y a quelques jours, que les progressistes sont des libéraux pressés. Le ministre aurait expliqué ce qui arriverait si ces députés manifestaient une trop grande hâte, et il a parlé d'un autre appel au peuple par le Gouvernement.

M. GARLAND (Bow-River): C'est là probablement le plus grave des libelles.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'allais rappeler des discours qui ont été prononcés par des partisans du ministère au sujet de la convention de commerce avec l'Australie, et, avant de reprendre mon siège, je proposerai un amendement à l'adresse à cet égard. Mais, je dirai tout d'abord que le projet d'organisation du crédit agricole n'est pas motivé dans les circonstances. Lorsque le Gouvernement parle de marchés plus considérables, il donne à entendre qu'il trouvera de plus grands débouchés pour les produits canadiens. Qu'est-il arrivé depuis que ce Gouvernement a pris les rênes du pouvoir? Consultez les rapports du commerce et vous verrez que chaque fois que ce ministère a tenté de signer d'une main novice des conventions commerciales, le Canada en a sérieusement souffert. J'ai ici un état du service fédéral de la statistique pour l'année terminée au mois de décembre 1925, et qui indique les importations et les exportations depuis trois ans. D'après ce document,

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

la convention conclue avec la France il y a deux ans que l'on a tant vantée, a eu des conséquences tout autre que celles qu'en attendait le Gouvernement. En 1923, nos importations de France se sont montées à $14,649,544 et nos exportations à $17,-349,151. Après que le pacte eut été signé, nos importations françaises se sont accrues, l'an dernier, de $14,000,000 à $18,573,042, et nos exportations en France ont diminué de $17,-000,000 environ à $11,770,195. En d'autres termes, alors qu'il y avait en notre faveur une balance du commerce de $2,699,607, cette balance est maintenant de $6,802,847 contre nous. Nous pouvons en dire autant de notre convention avec l'Italie. Nos importations de l'Italie en 1923 se sont chiffrées à $1,842,809 et nos exportations à $18,758,096, soit une balance en notre faveur de $16,915,287. L'an dernier, nos importations de ce pays ont été de $2,435,040 et nos exportations de $10,197,-642. Ainsi, la balance favorable du commerce, qui était de $16,915,000, n'est plus maintenant que de $7,762,602. Comme résultat des activités du ministère dans la négociation de ces deux traités au cours de ces années, nous avons perdu $18,655,000, sous la seule forme de balances défavorables du commerce.

Le discours du trône nous apprend qu'un projet de convention commerciale avec les Antilles sera soumis à l'approbation du Parlement. Je ferai observer à la Chambre que les récentes tentatives du Gouvernement à l'égard de ces conventions ont eu de désastreux résultats pour le pays, et qu'au lieu de nous procurer des marchés plus considérables pour nos produits, ces marchés sont devenus de plus en plus limités, surtout pour les produits agricoles. Avant que le pacte eût été mis en vigueur, nos importations de l'Australie—je parle encore de 1923—s'élevaient à $1,120,000 et nos exportations à $21,253,000, soit une balance en notre faveur de plus de $20,133,000. L'an dernier, cette balance est descendue à $11,804,000, et le traité ne fut signé que le 1er octobre.

Je désire appeler l'attention de mes collègues sur un débat de la session dernière au sujet de la convention de commerce entre l'Australie et le Canada. Le ministre du Commerce d'alors (M. Robb) faisait voir les avantages que notre pays retirerait de cette convention. Voici ce que je lis dans les Débats de cette date:

L'hon. M. Robb: Quel est l'avantage pour le Canada de conclure une convention de commerce avec l'Australie? Eh! bien, les saisons dans les deux pays sont diamétralement opposées. Nous sommes maintenant en été au Canada, la période de culture; en Australie, c'est l'hiver. Aujourd'hui nos commissionnaires font faire par leurs représentants, dans le pays entier, leurs achats d'œufs, de beurre et de fromage, qu'il déposeront en entrepôt frigorifique et pour lesquels ils auront

à payer des frais d'entreposage, le service des intérêts et de l'assurance. Ces frais grèveront le budget alimentaire des Canadiens l'hiver prochain. Mais nous éviterons ce fardeau si nous pouvons conclure avec l'Australie une convention économique assurant une importation continuelle de ces produits.

Tâchons de bien comprendre l'idée du ministre. Il préconisait l'adoption de ce traité parce qu'il assurerait une importation continuelle des produits australiens les plus nécessaires à la vie, étant donné que les saisons ne coïncident pas dans les deux pays. Bref, le Gouvernement tentait d'ouvrir de nouveaux débouchés à nos cultivateurs en cherchant à encourager l'importation au Canada du beurre, du fromage, des œufs et autres produits de l'Australie! Et pour répondre d'avance aux critiques qu'il pressentait, le ministre ajouta:

Les fabricants de papier, il est vrai, seront dans une très large mesure les bénéficiaires de la convention, mais ces avantages aideront aussi le colon qui coupe le bois à pâte sur sa terre pour le vendre aux fabricants.

La convention devait donc être à l'avantage du cultivateur canadien en dernier ressort, à l'avantage du colon qui coupe le bois à pâte sur sa terre. Ceux qui ne sont pas au fait des conditions au pays, inclineraient à croire, je le suppose, qu'il y a une récolte continuelle de bois à pâte sur nos fermes. Cependant, j'entre dans tous ces détails afin de bien faire saisir à mes honorables amis l'intention du ministre à l'époque où il a conclu cette convention commerciale avec l'Australie. Et il s'agit, remarquez-le bien, du Gouvernement qui, avant cela, se proclamait le champion des intérêts de la masse. Le Gouvernement et ses amis avaient l'habitude de dire: Le parti tory est allié avec les capitalistes tandis que nous voulons travailler dans l'intérêt de la masse. Il est exact que les grands fabricants de papier ont obtenu un avantage signalé sous le régime de cette convention.

Et à l'appui de cette assertion, je citerai quelques passages du compte rendu des délibérations du parlement australien. En premier lieu, je citerai les paroles du premier ministre et du ministre du Commerce de la confédération australienne, lorsque la mesure fut soumise à l'assentiment des représentants du peuple, le 26 septembre 1924:

M. Bruce: Je propose que la prise en considération des questions ministérielles soient suspendue jusqu'à ce que nous ayans délibéré sur une motion concernant le tarif de préférence en faveur du Canada.

Je propose la présente motion afin d'avoir l'occasion de faire un exposé de faits touchant le tarif de préférence que nous sommes disposés à accorder au Canada, et au sujet duquel l'on nous a posé de nombreuses questions. Des arrangements ont été conclus pour la signature d'une convention commerciale avec le Canada et nous profitons de l'occasion pour exposer les faits devant le public. Une autre raison qui m'engage à proposer la suspension de l'ordre du jour, c'est que le ministère est convenu d'annoncer les termes de l'entente vers deux heures trente minutes de l'après-midi. Les faits seront communiqués au parlement canadien à la même heure.

Le premier ministre d'Australie prononça ces paroles le 26 septembre 1924. Or, le Parlement canadien ratifia le traité australien, ainsi modifié, le 23 juin 1925. D'autre part, M. Pratten s'exprima comme suit. Je me bornerai à citer la partie de son discours qui a trait à cet aspect particulier de la question que nous discutons:

Il s'agissait d'arriver à un résultat permettant d'atteindre les principaux buts visés au cours des négociations, notamment des marchés plus étendus pour nos produits de première nécessité avec un minimum de désavantage pour nos industries secondaires. Nous avons pris le plus grand soin afin d'obtenir ce résultat et l'on se rendra compte que nous avons réussi, j'en suis convaincu, après un examen sérieux des termes de la convention. Il n'y a guère lieu d'espérer que nous ayons surmonté toutes les difficultés de manière à éviter toutes les critiques possibles, surtout si l'attention se concentre sur les détails, à l'exclusion de la portée générale et des avantages que nous confèrent les résultats acquis.

Si nous envisageons la situation en général, nous constatons que l'Australie est surtout intéressée à s'assurer des marchés plus étendus pour l'écoulement de ses matières premières. A l'étape où en sont nos industries secondaires, toutes les concessions que pourrait nous accorder le Canada, en ce qui regarde nos produits ouvrés, quelles que généreuses fussent-elles, ne seraient guère attrayantes pour nous. D'autre part, le Canada cherche à assurer de nouveaux débouchés à ses produits secondaires, étant donné que son commerce avec l'Australie consiste presque exclusivement en produits ouvrés. Ces conditions, savoir, cette balance du commerce favorable au Canada et notre besoin absolu de débouchés pour l'écoulement de notre surplus de matières premières nous ont dicté pour ainsi dire la conclusion d'un pacte commercial se limitant à un nombre comparativement restreint de produits, de façon à faire bénéficier les deux pays d'avantages égaux autant que possible à la faveur de ces concessions mutuelles.

Il est facile de concevoir que, les concessions offertes par le Canada en ce qui regarde les matières premières dont il produit de grandes quantités, donneront lieu à des critiques de la part des représentants des producteurs de matières premières au Canada. Ils feront valoir que leur intérêt est sacrifié à la nécessité d'assurer des débouchés aux produits ouvrés.

Voilà les paroles du ministre du Commerce au parlement australien. Il est inutile d'insister sur cette déclaration car elle explique le but de l'Australie, sauf qu'un peu plus loin, il fait allusion à l'énorme avantage qu'obtient l'Australie en ce qui regarde les raisins. Le pacte qui avait été conclu en premier lieu entre les gouvernements d'Australie et du Canada fut modifié. Sous le régime du projet original, on proposait que les droits de douanes, c'est-à-dire le tarif général du Canada, fut relevé sur les produits de la ferme.

L'opinion générale prévaut ici que c'était là l'intention du Gouvernmeent lorsqu'il commença les pourparlers touchant cette convention commerciale avec l'Australie; on assure

tuotefois que certains honorables membres, les progressistes, pesèrent de toute leur influence sur le Gouvernement pour lui faire modifier son attitude, en invoquant le prétexte qu'ils sont des adeptes de la doctrine du libre-échange; ils firent valoir de plus, qu'advenant le cas où ils appuieraient une mesure tendant à relever le tarif général, même sur les produits de la ferme, ils n'auraient plus raison de dénoncer les droits élevés dont les produits ouvrés sont frappés. Qu'on me permette maintenant de citer le débat qui a eu lieu au sénat australien, il y a quelques mois, le 2 septembre 1925, alors que M. le sénateur Needham, d'après le compte rendu, s'exprimait en ces termes:

La préférence donnée au Canada pour le papier à journal est très importante. A présent les importations du Canada sont frappées d'un droit de £3 la tonne, tandis que celles de Grande-Bretagne sont exemptes d'impôt. Pendant la guerre, le gouvernement anglais avait réquisitionné des milliers d'établissements manufacturiers, y compris les papeteries, pour les transformer en fabriques de munitions. A la suite de cela, le Canada s'est emparé de la clientèle des fabricants de papier anglais et je ferai remarquer à mes honorables collègues que d'une façon générale, les papeteries canadiennes appartiennent à des manufacturiers des Etats-Unis ou sont sous leur contrôle.

M. le sénateur Reid: L'honoarble sénateur en a-t-il la preuve?

M. le sénateur Needham: J'espère pouvoir prouver ce que j'avance. Pendant la guerre, ces fabriques soi-disant canadiennes, exigèrent des prix exorbitants pour le papier à journal. Pour me servir de l'expression employée par monsieur le sénateur Greene, ministre des Douanes à l'époque, elles ont saigné l'Australie à blanc. Tous les propriétaires de journaux d'Australie furent obligés de payer des prix excessifs pour leur papier. Après la guerre, la Grande-Bretagne tenta de reprendre sa clientèle qu'elle avait perdue. Des firmes anglaises offrirent de ne pas exiger plus de £30 la tonne, d'expédier le papier par des navires australiens et de faciliter, quand il le faudrait, l'établissement de cette industrie dans notre pays. Grâce à cet arrangement, la ligne australienne a transporté ici au cours de l'année finissant le 30 septembre 1923, 32,500 tonnes de papier à journal, à raison de £2 15s. la tonne, soit £90,000 en taux de transport. Mais les maisons canadiennes ne restèrent pas inactives. Elles diminuèrent leur prix pour éliminer la concurrence anglaise et, l'année suivante, le syndicat maritime Inchcape s'empara d'une grande partie de ce trafic.

Monsieur le sénateur Reid vient de demander si je pouvais prouver que les papeteries canadiennes étaient en réalité des sociétés américaines. J'ai ici un document montrant qu'en 1917, le procureur-général des Etats-Unis, s'appuyant sur la loi Sherman, a pris des poursuites contre l'association des fabricants de papier à journal. Le jugement déclara que l'Association, qui comprenait treize fabricants canadiens, représentant 91 p. 100 des exportations canadiennes, était un groupement illégal tendant à restreindre le commerce et le tribunal en ordonna la dissolution. En outre, certains présidents de maisons canadiennes furent condamnés à une amende de $2,500. Le *Technical Journal*, de New-York, dans son édition du 18 avril 1923, disait: "Le développement de l'industrie de la pulpe et du papier au Canada depuis dix ans constitue un des chapitres les plus intéressants de la vie industrielle du continent nord-américain. . . . Les Etats-Unis y ont un intérêt d'autant plus grand que l'initiative et le capital américains y ont joué un très grand rôle."

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

On voit les ennuis que l'Australie a éprouvés avec les fabricants de papier durant la guerre. Nous savons parfaitement bien quelle était la situation au Canada et nous savons aussi que certains de ces fabricants ont défié le Gouvernement de les obliger à approvisionner la clientèle australienne. A titre de représailles, comme l'indique très bien une autre partie de leur Hansard, le gouvernement australien imposa un droit de douane de £3 la tonne sur le papier à journal venant du Canada, tandis que le papier de Grande-Bretagne entrait en franchise, et cela en vue de détourner le commerce au profit de la Grande-Bretagne. Voilà la situation dans laquelle les papetiers canadiens s'étaient placés durant la guerre. Or, pour faire abroger cette mesure de représailles prise par le gouvernement australien à cause de la façon dont ces richards l'avaient traité, notre gouvernement, poussé par ces rois du papier, est allé trouver l'Australie qui lui a dit ceci: Vous voyez ce que vos gens ont fait lorsque l'occasion s'est présentée; maintenant, qu'allez-vous nous offrir pour que nous renoncions à cette mesure de représailles? En examinant la nomenclature, notre gouvernement s'aperçut qu'il avait affaire à un pays dont le tarif était très élevé et malgré que la laine et les peaux d'Australie entrassent au Canada en franchise de même que beaucoup d'autres produits pour lesquels nous n'exigeons que peu ou pas de droits, notre gouvernement, afin de faire disparaître les droits australiens sur le papier à journal, conclut les arrangements que j'ai déjà signalés. Encore une fois, il sacrifiait les intérêts de nos agriculteurs pour favoriser ces gens qui avaient abusé de leurs privilèges et qui, après s'être fait concéder nos forêts, avaient profité de leur situation pendant la guerre. Ils ont réussi à exercer une pression sur le Gouvernement et celui-ci, sachant que les élections générales étaient proches, tenait évidemment à s'assurer l'amitié de quelques-uns de ces grandes institution. Voilà comment on a, encore une fois, sacrifié les intérêts agricoles.

Depuis quelques mois, monsieur l'Orateur, on s'aperçoit que la prédiction que le ministre des Finances fit dans cette Chambre s'est réalisée. Les produits fondamentaux des autres dominions affluent chez nous et il n'y a guère aujourd'hui, de villes au Canada ou l'on ne trouve du beurre et du fromage d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Samedi dernier, au chef-lieu du comté d'Oxford, un certain marchand avait quatre fromages de la Nouvelle-Zélande qu'il tranchait et détaillait à ses clients. On m'informe de bonne

source qu'une autre compagnie faisant le commerce de fromage dans ce même comté a acheté la semaine dernière 400 fromages de la Nouvelle-Zélande.

Le beurre de la Nouvelle-Zélande se trouve partout au Canada aujourd'hui. Malgré cela, le Gouvernement dans l'adverse dit qu'il va essayer d'induire nos cultivateurs à revenir à leurs fermes qu'ils ont abandonnées et d'engager ceux qui menacent de partir à rester où ils sont. Le Gouvernement leur promet des débouchés plus étendus et le crédit agricole, mais par ses actes il détruit le marché domestique. Mon avis est que si l'on ne au cultivateur une chance de réussir il ne demandera pas de crédit agricole. Accordez-lui les droits et privilèges dont jouissent les gens dans d'autres occupations et vous verrez l'exode vers les villes se transformer en un retour vers les vastes terres du Canada et, rapidement, nous doublerons le rendement agricole du pays.

Mais le Gouvernement prétend que l'industrie laitière est une occupation saisonnière et que les laitiers ne peuvent compter fabriquer assez de beurre et de fromage pour suffire aux besoins du peuple pendant six mois. Alors, comment pourront-ils continuer? Mais le Gouvernement poursuit: "Nous allons donner maintenant des pensions à la vieillesse et nous allons créer une assurance contre le chômage." J'imagine que les cultivateurs qui sont ruinés par les traités australien et néo-zélandais recevront des secours du Gouvernement. Je désirerais savoir si c'est là, oui ou non, l'intention du Gouvernement? Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) sait très bien que les associations de beurreries et de fromageries, de l'Atlantique au Pacifique, ont protesté contre l'injustice dont elles souffraient à cause de ces traités. Elles ont adopté des résolutions pour protester contre l'injustice qu'on leur faisait. Mes honorables amis de l'extrême gauche prétendent ne pas être protectionnistes, disent qu'ils sont prets à conseiller et accepter le libre-échange, qu'ils ont prôné cette théorie depuis longtemps et ne peuvent l'abandonner tout en restant conséquents avec eux-mêmes. Or, monsieur l'Orateur, les doctrines du libre-échange et d'un tarif de revenu ont été fréquemment exposées à la Chambre. Je me souviens que le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) et le premier ministre ont, au cours de la dernière session, émis, en une demi-minute, des opinions diamétralement opposées à ce sujet. A mon sens, la protection signifie la sécurité contre toute concurrence injuste, d'où qu'elle vienne et, étant donné que notre pays a ses difficultés climatiques, étant donné aussi que les cultivateurs ont engagé des milliards de dollars en constructions de fermes leur permettant de continuer leur exploitation toute l'année, il est absolument injuste de les soumettre à une concurrence semblable à celle qui existe actuellement.

Traitant cette question, il y a quelque temps, le ministre des Finances a fait allusion à l'article du "dumping", dans le tarif, touchant l'importation au Canada de marchandises à un prix inférieur à leur valeur dans le pays d'origine et quelques députés ont prétendu que les fabricants bénéficiaient de l'application de la clause du "dumping" qui existe au tarif. Le 12 mai 1925, le ministre des Finances a déclaré:

> On nous a fait bien des représentations quant à l'importation des marchandises manufacturées. Je me souviens qu'il y a environ un an, l'industrie laitière de notre pays se plaignit de ce que de grandes quantités de beurre nous arrivaient de New-York à un prix inférieur à celui de notre marché. Voici ce qui était arrivé. Un certain jour, il y avait eu surabondance de beurre à New-York et le prix tomba. Les gens de New-York expédièrent trente ou quarante wagons de beurre au Canada et le prix remonta immédiatement à New-York. Nos fabricants de produits laitiers nous représentèrent que le "prix marchand raisonnable" ne devait pas être le prix du jour même où il y a surabondance, mais le prix de la veille de l'expédition des marchandises ou celui du lendemain. Les honorables députés verront ainsi que la clause antidumping s'applique à autre chose qu'aux produits manufacturés.

Vous saisissez les effets d'une telle politique. Un pays à tarif élevé situé à côté ou près d'un pays à bas tarif possède un avantage formidable dans la stabilisation de ses prix. S'il a un surplus dont il désire se débarrasser afin de protéger son propre marché, il l'exporte pour ce qu'il peut obtenir. Le Canada étant tout désigné pour l'expédition de 40 charges de wagons de beurre et soulager la situation à New-York ou le prix s'est immédiatement relevé. Mais que s'est-il produit au Canada? A la réception de cette consignation, le prix du beurre a baissé de 4c. la livre. Croyez-vous qu'une telle manière d'agir soit juste pour les cultivateurs? La même chose existe actuellement. Je sais qu'on prétendra que les affaires sont aujourd'hui dans une situation exceptionnelle et que les spéculateurs portent la responsabilité de cet état de choses. Je vois dans les journaux,—si je puis faire allusion à la presse,—que c'est attribué au spéculateur et non à la loi de l'offre et de la demande qui régularise les prix. Permettez-moi de vous renvoyer à un rapport du *Trade Bulletin*, de Montréal, organe reconnu comme l'un des plus exacts du Canada touchant les rapports des marchés. On y voit un article sur le beurre australien, qui se rapporte particulièrement à la situation. Il est très significatif de constater que les agents commerciaux des Etats-Unis obtiennent des renseignements touchant les marchés

des pays étrangers que notre gouvernement ne semble pas recevoir. Si nos agents commerciaux avisent le Gouvernement, comme dans le cas présent, celui-ci garde ces renseignements pour lui.

Si nous en croyons un rapport reçu récemment par le département du Commerce des Etats-Unis du consul Félix S. S. Johnson, la récente entente commerciale conclue entre le Canada et l'Australie a été cause que des maisons de gros de la région de Kingston, au Canada, ont consenti des contrats pour la fourniture de beurre australien. Le prix réalisé est de 41 cents ½ la livre, livré à Kingston en boîte de 56 livres.

Vu que l'on a tenté de justifier l'attitude du Gouvernement et de démontrer qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle, j'appellerai l'attention des honorables députés sur une autre question. Ce qui suit émane de la division de l'industrie laitière du département de l'agriculture de la Nouvelle-Zélande, au sujet de la quantité de fromage et de beurre exportés.

Un certain nombre de producteurs laitiers, qui ne comprennent pas encore le fonctionnement de la commission de réglementation de la production laitière, se sont demandé quel effet pourrait avoir sur le marché anglais le "dumping" d'une plus grande quantité de produits laitiers.

Notez bien ces mots: "sur le marché anglais". Il existe dans la Nouvelle-Zélande une commission de réglementation qui surveille l'exportation des produits laitiers.

La commission a démontré sa véritable raison d'être en prenant des mesures en vue de n'autoriser la sortie des entrepôts que des produits laitiers nécessaires pour maintenir à un niveau normal les stocks de réserve dans les centres anglais.

En d'autres termes les Néo-Zélandais n'alimentent le marché anglais qu'au moment où ce dernier est en état de recevoir ces produits, et dans l'intervalle, plus ils auront de beurre et de fromage à expédier sur d'autres marchés, plus ils seront en mesure de commander le marché anglais. C'est là, je n'en doute pas, une des raisons pour lesquelles il nous arrive tant de beurre au Canada à l'heure actuelle. La commission de réglementation a dit aux producteurs laitiers: "Nous avons obtenu une réduction de droits de 1c. la livre; hâtez-vous d'expédier votre beurre au Canada et d'encombrer ce marché; vous dégagerez le marché européen et vous pourrez en profiter." Voilà un autre exemple de ce qu'il nous en coûte d'avoir un tarif peu élevé, et d'avoir conclu des arrangements commerciaux avec des pays qui jouissent de droits élevés. Ils ont profité de ces arrangements que l'on a conclus il y a un an, et ce sont les cultivateurs de ce pays qui aujourd'hui en font les frais. Il est vrai que les fabricants de papier en ont retiré des avantages, mais leur situation n'avait rien de précaire antérieurement.

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

Selon moi, il ne faut pas prendre au sérieux cette promesse du Gouvernement par laquelle il s'engage à introduire une mesure concernant le crédit agricole et de cette façon induire les gens à rester sur les fermes ou à y retourner. Je sais, monsieur l'Orateur, qu'il me faut bien peser mes paroles, mais étant donné ce qui s'est passé au cours des dernières élections, le fait de faire ces promesses à ce moment-ci, s'impose tout spécialement à notre attention. Je dirai un mot du débat qui a eu lieu l'an dernier, en cette Chambre, le lendemain du jour où fut déposée la motion concernant le traité australien. Les honorables députés ont questionné le Gouvernement et le ministre dans tous les sens afin de se renseigner sur les motifs du Gouvernement d'agir avec si peu de prévoyance quant à ce traité et ce qu'ils comptaient en obtenir. En une circonstance antérieure,—pour être exact, le 23 juin 1925,—je disais en cette Chambre:

Le peuple canadien a le droit d'exiger des explications de la part du Gouvernement, vu l'attitude qu'il a adoptée en toute cette affaire. Mes honorables amis devraient être mis en demeure d'expliquer pour quelle raison ils ont mis au rancart la convention qui fut conclue l'année dernière...

Il s'agit de la première convention conclue avec le gouvernement australien qui fut mise au rancart.

...et qu'ils étaient prêts à soumettre à la sanction du Parlement à l'ouverture de la session. De propos délibéré, le Gouvernement a supprimé des renseignements qu'il aurait pu nous donner parce qu'il a conclu un marché bien plus désavantageux. Nous voudrions bien savoir jusqu'où il est disposé à aller dans cette voie-là.

De plus, la présente résolution nous fait savoir que lesdites concessions tarifaires ne s'appliqueront pas seulement à l'Australie, mais aussi à la Nouvelle-Zélande et aux autre dominions britanniques; or, le Gouvernement pourra le faire par décret du conseil, ce qui fait bien voir le peu de considération qu'il éprouve pour les intérêts de la classe agricole.

En septembre, l'an dernier, après la prorogation du Parlement, le Gouvernement adoptait un décret du conseil étendant à la Nouvelle-Zélande les mêmes avantages que l'on accordait à l'Australie en vertu du traité de commerce, sur nos marchés et, dans les circonstances actuelles, nous avons bien plus à redouter de la Nouvelle-Zélande que de l'Australie.

Et de quel principe le Gouvernement s'est-il inspiré pour conclure cette convention ainsi que les différentes conventions commerciales qu'il a signées depuis le jour où il arriva à la direction des affaires? Mes honorables amis doivent s'appuyer sur un principe quelconque; ils doivent viser à atteindre un but déterminé. Et si mes honorables amis se guident sur un principe bien défini; s'ils ont un programme arrêté, le Parlement a certainement le droit d'en savoir quelque chose. Au lieu toutefois d'énoncer ces principes et d'expliquer leur programme, les ministres restent muets comme des carpes. C'est la première fois, je n'hésite pas à l'affirmer, que s'offre pareil spectacle dans l'enceinte d'un Parlement britannique. Mais le jour est proche où le

Gouvernement sera forcé de rendre compte de sa conduite à son maître, le peuple canadien.

Effectivement, et il lui a fallu compter avec ce maître. Il est revenu un reliquat décimé de ce fier et arrogant parti qui agissait de cette manière arbitraire, et cela il faut l'attribuer en bonne partie à ce que, par cette convention, il a renié toutes ses protestations du passé d'après lesquelles il n'était pas l'ami de la haute finance et tenait à faire quelque chose pour la masse du peuple canadien. Le verdict populaire au scrutin est des plus significatifs. De plus, monsieur l'Orateur, vous constaterez qu'un bien petit nombre des députés qui ont voté en faveur de la convention australienne sont de retour dans ce Parlement. Pour ce qui est de nos honorables amis de gauche, il ne reste pas ici un seul progressiste de ceux qui se sont prononcés en faveur de cette convention, et si je ne me trompe, environ dix-neuf ou vingt membres du groupe progressiste ont voté contre cette mesure ou ont pairé en conséqunce. Cela nous fait voir que parmi la classe agricole, l'opinion est très répandue que les cultivateurs ont été victimes d'une grande injustice par la mise en vigueur et l'effet des traités récents. Qu'on soit protectionniste ou partisan du libre-échange, on doit réclamer l'égalité de traitement en matière de droits douaniers. J'ai protesté dans le passé contre l'injustice que les cultivateurs ont subie à cet égard; malgré cela, le Gouvernement prive encore notre agriculture du peu de protection dont elle avait joui jusque-là. Et nous n'avons pas vu la fin.

La question du beurre et du fromage pâlit devant les proportions que prendra bientôt l'importation des viandes de mouton en provenance des états australiens. Jusqu'à présent, les importations de beurre d'Australie ont jeté la perturbation dans le marché intérieur, et il devient difficile de faire des ventes. L'expérience que nous avons eue dans le passé aurait dû prévenir le Gouvernement contre les dangers d'une pareille convention de commerce, s'il avait le souci de nous préserver d'une inondation des produits de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En se reportant aux années 1910, 1911 et 1912—au début des premières grandes importations—on constate que l'Australasie, en 1911, nous a envoyé 903,821 livres de beurre; l'année suivante elle nous en vendait 2,241,000 livres; la troisième année, 6,116,000; la quatrième, 6,959,000; et finalement, en 1915, 5,220,000 livres. L'importation du beurre australien diminua pendant la guerre, mais à la paix elle s'éleva rapidement jusqu'à l'an passé.

Au cours des négociations avec notre Gouvernement, les autorités australiennes ont dû faire circuler comme mot d'ordre: N'envoyez pas de produits laitiers au Canada avant que nous ayons bâclé notre convention avec ces gouvernants canadiens faciles à berner. La convention fut signée, nos droits sont abaissés; maintenant le gouvernement australien encourage l'exportation du beurre en Canad et empêche que les producteurs d'Australie n'inondent le marché anglais, comme la chose était à prévoir.

A ce propos, je désire montrer l'effet produit par les importations de fromage durant l'année écoulée. Suivant un bulletin du département de l'Agriculture, comprenant les opérations effectuées entre le premier mai et le 28 novembre 1925, il a été débarqué au port de Montréal 1,526,634 boîtes de fromage, dont 42,071 boîtes provenaient de la Nouvelle-Zélande. Le *Bulletin des renseignements commerciaux* publié par le ministère du Commerce et auquel j'ai emprunté les chiffres déjà cités, nous donne une idée de la valeur des importations de fromage qui ont eu lieu l'année dernière. Presque tout le fromage importé venait de la Nouvelle-Zélande, soit 10,234,338 livres. Voilà qui confirme la prétention de ceux qui disent que ce fromage est importé par les fabricants de fromage "kraft". Les importateurs de ce fromage le vendent aujourd'hui partout au Canada, dans le comté d'Oxford, que je représente en partie centre principal de la fabrication canadienne. Des quantités énormes y sont vendues au détail.

Le discours du trône fait mention du marché intérieur. Pourquoi obligerait-on les fabricants canadiens à se mettre en quête de trouver des acheteurs pour leur excédent de production dans une vingtaine de pays étrangers? Les produits laitiers du Canada ont atteint, l'année dernière, une valeur de 300 millions de piastres, dont on n'a exporté qu'une faible partie, soit 20 p. 100. Le fait que les quatre cinquièmes de la production nationale sont consommés au pays indique toute la valeur du marché indigène. Ce marché est supérieur à tous les autres, puisque les cultivateurs l'ont à leurs portes. En réservant leurs produits pour le marché local, ils n'ont pas à supporter les frais considérables qu'il faut faire pour charger les commerçants de les expédier à l'étranger.

Le Gouvernement n'a pas fait son devoir envers les agriculteurs canadiens. Les conditions actuelles qu'ils subissent sont une injustice criante. Notre ministre de l'Agriculture le sait bien. Il a semblé vouloir dire, dans une séance antérieure, qu'il était de mon opinion et qu'il espérait convaincre le ministre des Finances, celui des Douanes et aussi son collègue de la Justice, de l'opportu-

nité de modifier les conditions de la convention, si elles faisaient tort comme on le prétendait, aux producteurs canadiens.

Le premier ministre et le ministre des Chemins de fer ont parlé du traité australien dans les réunions qu'ils ont tenues dans mon comté au cours de la période électorale. M. King a déclaré que si le fabricant canadien avait à souffrir de la convention passée avec l'Australie, il proposerait au Gouvernement la dénonciation de cette convention dans les délais prévus. Il a ajouté cette observation que les produits laitiers du comté d'Oxford devaient être bien mauvais, s'ils ne pouvaient soutenir la concurrence de ceux apportés de 10,000 milles plus loin, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie et vendus sur notre marché. Le ministre sait maintenant qu'on reçoit des cargaisons de produits laitiers. Il faut donc que notre industrie nationale soit en bien mauvaise passe. Il appartient en conséquence aux autorités fédérales d'agir promptement et de donner l'avis d'abrogation ou de modifier ce traité.

J'espère que la Chambre, avant d'approuver l'un quelconque des autres traités que fait prévoir le discours du trône, en fera une étude minutieuse; car tous les traités conclus par le Gouvernement actuel ont été désastreux pour le Canada. Le Gouvernement tenait à conclure des traités avec les pays où la balance du commerce nous était largement favorable; ces traités régissent nos échanges depuis deux ans seulement; et déjà la balance du commerce est favorable aux étrangers. A ce propos je puis bien faire remarquer que, même lorsque nous avons eu un tarif raisonnable,—non, je fais erreur: pas un tarif raisonnable, car les produits agricoles n'ont jamais joui d'un régime pareil,—l'industrie agricole n'a jamais eu franc jeu au Canada. Notre puissant voisin du sud est actuellement en état, grâce surtout à son tarif élevé, de nous rendre difficile, voire impossible, toute exportation de produits agricoles à la république américaine. A certains moments, par contre, les Etats-Unis ont intérêt à exporter au Canada leur surplus de produits agricoles. Au cours des cinq dernières années, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924, nous avons importé 293,292,716 livres de produits agricoles, alors que nos exportations dans la même catégorie se sont chiffrées à 666,769,800 livres; nous avons donc importé presque la moitié de ce que nous avons exporté. Mes honorables collègues devraient chercher l'explication d'une situation pareille. Voici un état de nos importations et de nos exportations de beurre et d'œufs pendant cet intervalle de cinq ans.

	Exportations	Importations
Beurre..	71,426,000 livres	15,544,000 livres
Œufs..	23,483,955 douzaines	35,788,903 douzaines

Et ainsi de suite. Je pourrais citer des chiffres pareils au sujet de maint autre produit de la ferme. Il est vrai que le commerce du Canada s'est accru dans des proportions notables au cours du dernier exercice, mais ce qu'il y a de plus frappant c'est que, dans nos échanges avec les Etats-Unis, il y a en faveur de ce pays en 1925 une balance de commerce de 107 millions de dollars. La balance du commerce avec le Royaume-Uni nous était sensiblement favorable; mais cet avantage a disparu dès que nous avons commencé à commercer avec la république voisine. Notre position est si désavantageuse que je juge nécessaire de signaler le fait dans le Hansard. Pendant ce temps nous avons importé, en produits d'origine végétale ou animale, pour une valeur de $123,147,973; et cependant nos honorables amis du parti progressiste clament que nous n'avons nullement besoin de protection. L'autre jour, l'honorable député de Rosetown (M. Evans), en parlant de la convention avec l'Australie, cita certaines paroles de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Ladner) et termina sa citation par les paroles suivantes:

Je crois que la plupart des membres de la Chambre, surtout ceux de ce côté, approuvaient également le traité australien.

Il s'arrêta là. Je priai l'honorable député de lire plus loin; et quand il me répondit:

Il n'y a plus rien.

Au compte rendu les mots qui suivent immédiatement sont:

M. Sutherland: Parlez pour vous.

Je m'adressais à l'honorable député de Vancouver-Sud, qui continua son discours. Mais l'autre soir, l'honorable député de Rosetown a donné à la Chambre l'impression que tout finissait par là. Je fis remarquer alors que telle n'était pas l'attitude des membres de ce côté-ci de la Chambre. Du moins demandai-je à l'honorable représentant de Vancouver-Sud de parler pour lui et non pas pour ceux qui l'entourent. J'ai sous les yeux une lettre écrite le 27 mars 1925 par le ministre de l'Agriculture de la province de Québec, en réponse à une communication du secrétaire d'un cercle agricole de Saint-Césaire (Qué.): Elle est ainsi conçue:

Cher monsieur,

J'accuse réception de votre lettre et de la résolution qui l'accompagne.

J'ai de nouveau, cette année, demandé aux autorités fédérales de relever, au bénéfice des cultivateurs, les

droits imposés sur les produits agricoles de provenance américaine venant au Canada, de façon à protéger le cultivateur canadien dans la même mesure que le tarif Fordney protège le cultivateur américain.

Je regrette de ne pas avoir réussi; en effet le discours sur le budget ne dit mot d'une modification tarifaire en ce sens.

Néanmoins j'ai toujours l'espoir que les autorités fédérales accéderont aux nombreuses demandes qui leur sont parvenues et à mes sollicitations répétées.

Votre tout dévoué,

J. E. CARON.

Mes honorables amis de la province de Québec prétendent que le tarif, ou plutôt la protection, n'a pas figuré aux dernières élections en cette province. Le ministre de l'Agriculture se rend compte de la situation, qui est presque identique à celle de l'Ontario et des provinces de l'Ouest.

L'hon. M. ROBB: Personne n'a affirmé que le tarif n'avait pas figuré aux élections dans la province de Québec; c'était, au contraire, la grande, l'unique question.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): La protection. J'ai entendu affirmer mainte et mainte fois dans cette Chambre que la population de Québec ne demandait pas le relèvement du tarif. Le ministre de l'Agriculture signalait les désavantages de la situation et priait le gouvernement fédéral d'augmenter les droits sur les produits de la ferme afin de protéger nos cultivateurs contre la concurrence désastreuse des rivaux américains et autres.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous parlez du ministre de l'Agriculture dans la province de Québec?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Oui, un vrai ministre de l'Agriculture au courant des besoins des cultivateurs.

L'hon. M. MOTHERWELL: Un libéral.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Et je présume que certains honorables députés qui ont pris la parole dans cette Chambre, se font ou du moins se flattent de se faire, une idée plus juste des besoins de l'agriculture dans la province de Québec que le ministre de l'agriculture de cette province. Du moins, c'est la conclusion à tirer de leurs déclarations faites dans cette Chambre. J'ai ici une copie d'un article écrit par le secrétaire de la Canadian Creamerymen's Association of Ontario, daté de London (Ont.), le 28 janvier 1926. Cet article dit:

La Canadian Creamerymen's Association, en convention annuelle à Toronto, les 21 et 22 novembre 1925, a adressé au ministre de l'Agriculture et au ministre du Commerce à Ottawa le texte d'une résolution priant instamment le Gouvernement de prendre des mesures immédiates pour venir en aide à l'industrie laitière canadienne, gravement menacée en ce moment par la nouvelle convention de commerce avec l'Australie. Nous n'avons reçu encore aucun accusé de réception à notre communication et, d'après nos renseignements, on n'a pas encore pris cet appel urgent en considération.

J'ai la conviction que le ministre de l'Agriculture de Québec aurait accusé réception d'une pétition de cette nature, s'il l'avait reçue.

En vous priant, vous et vos collègues, de faire de nouveaux efforts pour venir en aide à l'industrie laitière de ce pays, nous serait-il permis d'appeler votre attention sur de nouveaux faits concernant des développements plus ou moins récents survenus à ce sujet. Depuis nombre d'années, le gouvernement fédéral et les gouvernements des différentes provinces ont conduit, à grand prix d'argent, une campagne d'éducation au profit du cultivateur, dans le but d'amener ce dernier à s'occuper de l'industrie laitière même en hiver. La province de l'Alberta, comme vous le savez, a répondu d'une manière remarquable à cet appel et s'est créé une réputation très méritée pour la qualité de ses produits laitiers qu'elle expédiait surtout sur les marchés de Vancouver, de Victoria et autres de la Colombie-Anglaise. Le 8 janvier, on débarquait, à Vancouver, 7,000 boîtes de beurre australien et, en vendant ce beurre à meilleur marché, on chassait les producteurs de l'Alberta de ce marché. Les cultivateurs de cette province, forcés en hiver de nourrir leurs animaux de foin et de grain achetés à haut prix, sont incapables de subir la concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pendant la saison qui est notre hiver et leur été, alors que leurs bestiaux sont au pâturage et ne coûtent pratiquement rien. L'Alberta a conséquemment été forcée d'expédier à Montréal où elle a encore là rencontré la concurrence du beurre à prix réduit de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. La réduction des droits de 4 cents à 1 cent la livre a d'un seul coup détruit les bons résultats de toute la campagne en faveur de l'industrie laitière d'hiver dans l'Alberta.

Oui, et dans les autres provinces du Dominion également.

Dans le cas de l'Ontario, la situation est doublement grave. Le faible approvisionnement de beurre aujourd'hui permettrait aux beurreries de payer 50 cents la livre de matière grasse aux cultivateurs de cette province, mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande ayant inondé le marché de l'Ontario de tonnes de beurre, il nous est impossible de payer plus de 42 cents la livre. On nous dit que de 17,000 à 20,000 boîtes de ce produit de leur saison d'été sont actuellement en route pour chasser en hiver nos propres producteurs de leurs marchés domestiques. Si ces pays dirigent leurs chargements de beurre vers le Canada aujourd'hui, c'est qu'en ce moment le marché britannique est à la baisse et, en conséquence, le beurre australien et néo-zélandais est offert sur le marché canadien à 37 cents la livre.

L'entrée en franchise du fromage, sur lequel existait autrefois un droit de 3 cents la livre, est aussi une question sérieuse, bien que les résultats en soient moins graves vu le fait que la consommation domestique de ce produit a atteint un chiffre négligeable si on le compare aux quantités que le Canada a expédiées sur le marché britannique où il est facile de vaincre la concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Inutile de répéter que le blé et les laitages sont les produits par excellence de notre pays; inutile d'ajouter qu'en laissant aussi peu sagement notre industrie laitière en butte à ces difficultés, on met en danger la prospérité nationale.

La convention a été adoptée par intérêt politique sans tenir compte des besoins et de l'opinion des gens qui s'occupent d'industrie laitière. Ses mauvais résultats ont déjà nui à nos gens et détruit tout ce que l'on avait fait depuis nombre d'années pour assurer le succès de cette industries fondamentale nécessaire à la prospérité du Canada.

Cet article est signé par le secrétaire de la Canadian Creamerymen's Association of Ontario.

Je désire de plus signaler un article qui a paru dans le *Regina Leader* du 4 février 1926, sur une convention de laitiers:

La convention de commerce avec l'Australie et l'impôt du timbre sur les chèques émis en paiement de la crème se trouvent parmi les sujets importants discutés hier à la convention de l'Association des laitiers de la Saskatchewan. Relativement au premier de ces sujets, la convention a approuvé la conduite des directeurs lorsqu'ils ont protesté auprès du gouvernement fédéral contre les articles de la convention qui concerne le commerce du beurre et du fromage.

La question est également soulevée dans la *Montreal Gazette* où on laisse entendre qu'une résolution soulignant l'injustice de la concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a été adoptée. Cependant, j'ai entendu d'honorables membres de cette Chambre, partisans du Gouvernement, déclarer l'un après l'autre que les conventions de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'auraient aucun effet désastreux pour l'agriculture et l'industrie laitière de ce pays.

Un DEPUTE: Quelle est la date de cet article?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Le 4 février 1926. Laissez-moi citer une dépêche que publie ce journal:

Dans le rapport, on appelle l'attention sur "le danger immédiat qui attend l'industrie laitière dans l'ouest du Canada à cause de cette convention de commerce avec l'Australie." On déclare de plus que la compagnie sera représentée dans une délégation des associations d'industrie laitière de l'Ouest qui se rendront bientôt auprès du gouvernement fédéral pour discuter cette question.

On a aussi publié un article dans lequel on attribue une déclaration au ministre de l'Agriculture de la Colombie-Anglaise qui s'efforce d'amoindrir les effets graves de la concurrence que nous font actuellement l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'honorable représentant de Rosetown (M. Evans), dans le discours qu'il prononça l'autre jour, laissa entendre que l'honorable député de Vancouver-Sud que l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner) a dit que le *Vancouver Sun* approuve la convention de commerce avec l'Australie. Voici un article publié dans le *London Free Press* du 16 septembre 1925, à propos d'un article éditorial du *Sun*. Je cite cet article:

Dans un article éditorial, le *Sun* dit, au cours d'une attaque mordante: "A Bethany (Ontario), M. Meighen a attaqué la convention de commerce conclue par M. Mackenzie King avec l'Australie. Il dit que le traité a été fait aux dépens du consommateur et du fermier canadiens et à l'avantage de deux fabriques de papier de la Colombie-Anglaise. Ce sont les Pacific Mills et la Powell River Company. M. Meighen a parfaitement raison.

"Il est déjà assez malheureux qu'un Canadien se fasse duper par un compatriote; mais on va un peu loin quand on permet à des exploiteurs étrangers de venir dans la Colombie-Anglaise pour s'y servir, sans bourse délier, de notre bois de pulpe et de nos forces hydrauliques, puis, grâce au tarif protectionniste du Canada, de demander au consommateur de la Colombie-Anglaise $73 par tonne de papier à journal, qui se vend dans tout le Canada pour $68 et $70 et qu'ils vendent même $65, à leurs compatriotes des Etats-Unis ou d'exiger 8 cents ½ pour le papier d'emballage qui se vend 6 cents ¾ dans l'est et qu'ils vendent à leurs compatriotes des Etats-Unis, pour 6 cents.

"Mais la limite est atteinte quand, en plus de cela et lorsqu'on exploite ainsi le consommateur, notre gouvernement va négocier une convention de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par laquelle, aux dépens du public canadien, ou permet à ces fabricants de papiers de bénéficier, à l'exclusion de tout autre, de ces débouchés.

"On donne pour ainsi dire gratuitement le bois et les forces hydrauliques à ces fabricants de papier qui apportent leurs profits en dehors du pays; et, en plus de cela, on leur permet d'exploiter le consommateur canadien, grâce à John Oliver et à Mackenzie King."

Ces lignes ne semblent pas vouloir dire que le *Vancouver Sun* approuve la manière d'agir du Gouvernement au sujet de la convention de commerce avec l'Australie. La British Columbia Dairymen's Association a adopté la résolution qui suit:

Considérant que, à la fin de sa dernière session. le Parlement fédéral a adopté sans une étude approfondie une loi ayant pour objet d'accorder à l'Australie un tarif de faveur en ce qui concerne le fromage et le beurre,

Et considérant que cette loi aura sans toute pour effet de restreindre la production de la crème dans notre pays pendant l'hiver, par suite de la nécessité de réduire les prix pour faire concurrence aux produits australiens que l'on importe chez nous à cause de frets maritimes peu élevés en comparaison du prix de transport sur nos voies ferrées,

Il est résolu que cette convention désapprouve cette loi et qu'on devra prendre les mesures que l'on jugera nécessaires pour protéger notre industrie laitière.

Je pourrais consigner au Hansard plusieurs autres résolutions semblables, mais je ne retarderai pas les travaux de la Chambre dans ce but.

J'ai déjà parlé de l'opinion du gouvernement australien sur cette question et j'ai également noté l'effet que la convention a déjà eu sur l'industrie laitière du Canada. Bien que les fabricants de produits laitiers de nos diverses provinces n'aient pas été jusqu'à présent les seuls à faire le commerce au Canada, il semble maintenant que ce marché va leur être enlevé complètement par les fabricants des autres dominions. Actuellement on publie dans nos journaux des réclames proclamant les qualités du beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. Voici une réclame remarquable à ce point de vue et qui a été publiée dans la *Montreal Gazette* du 28 janvier.

Beurre d'Ankoria
Récemment importé d'Auckland, Nouvelle-Zélande.
"Il a un goût particulier et meilleur".

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

Saveur: c'est celle que communique une herbe tendre et abondante. Ce beurre provient de vaches continuellement au pâturage; elles y sont actuellement, dans ce pays de printemps perpétuel. La saveur en est délicieuse et particulière, ce qui est dû à ces tapis de pâturin d'une richesse exceptionnelle. Sa teneur très élevée de matière grasse lui donne un excellent goût de crème.

Et ainsi de suite. L'importation de ce beurre a été rendue possible par la loi présentée par le Gouvernement à la dernière session. J'ai ici des articles de journaux au sujet des importations d'œufs, de beurre et de fromage, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les lire maintenant. On me dit que la semaine dernière on importa à Toronto une quantité incroyable de pommes de l'état de Washington. Les produits de la vallée du Yakima accaparent le marché de l'Ontario, où la moisson fut si abondante l'an dernier. La *Montreal Gazette* parle aujourd'hui des œufs reçus des Etats-Unis et de l'arrivée de quantités considérables de beurre australien. Je présume que, lorsque le ministre parlera de cette question, il tentera de démontrer que nos fermiers reçoivent un prix élevé pour leur beurre et que l'état actuel des affaires démontre qu'il avait raison de prédire l'an dernier que le jour viendrait où l'on verrait établir dans nos grandes villes des magasins de détail où l'on vendrait les produits laitiers de la Nouvelle-Zélande: je ne sais pas s'il songeait à l'Australie à cette époque. Monsieur l'Orateur, ce temps est venu. De fait non seulement quelques magasins en particulier, mais les magasins de détail du Canada en général vendent ces produits laitiers importés par suite de la convention de commerce que le Gouvernement a négocié avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande il y a un an. Il n'y a pas à dire le contraire. C'est un état de choses fort sérieux pour nos agriculteurs et qui a beaucoup plus d'importance pour eux que tout ce qu'on pourrait faire au sujet du crédit agricole. Donnons à nos fermiers les moyens de réussir; c'est tout ce qu'ils demandent. Supprimons les difficultés que le Gouvernement a suscitées à leur industrie et plaçons-les ainsi dans une position aussi favorable que les autres habitants du pays. Elevons les droits de douane quand il le faut, afin d'empêcher la concurrence déloyale au pays, car il n'y a pas d'autre moyen dans l'état actuel des affaires, de venir en aide à la classe agricole.

Or, monsieur l'Orateur, l'industrie laitière est de beaucoup la plus importante des spécialités agricoles dans notre pays; c'est même la clé de voûte de tout l'édifice. Un sol vierge produira des récoltes durant quelques années, mais bientôt il donne des signes d'épuisement. Il faut alors recourir à l'élevage en vue de maintenir la fertilité du sol. Et c'est la fabrication du beurre qui est la branche la plus importante de l'industrie laitière. En effet, de même que l'industrie laitière est la clé de voûte de l'agriculture, la fabrication du beurre est la clé de voûte de l'industrie laitière. Le cultivateur spécialisé dans la production de la crème réserve la presque totalité du lait écrémé pour l'élevage des jeunes animaux, qui dès lors se développent beaucoup plus rapidement, que si le lait était envoyé à la fromagerie ou à la condenserie. Dans les nouvelles provinces de l'Ouest, en particulier, où les cultivateurs commencent à constater l'effet désastreux de récoltes annuelles jusqu'à ce que le sol s'épuise, cette industrie du beurre est d'importance vitale. J'apprends avec plaisir que, dans l'Ouest, on est en mesure de fabriquer un beurre de première qualité. Je ne doute pas que cela ne soit dû grandement aux conditions climatériques et autres dont jouissent ces provinces de l'Ouest. Il est d'importance suprême pour le pays que cette industrie soit établie sur de fortes assises. Quand on ne place pas tous ses œufs dans un seul panier, comme c'était le cas autrefois, la réussite ne dépend pas d'une certaine récolte; je veux dire qu'à la longue la culture mixte est celle qui réussit le mieux. Alors il ne faut pas mépriser l'élevage. Cette question devrait grandement préoccuper le Gouvernement et la députation, si nous sommes pour inviter les gens à venir s'établir sur nos immenses territoires actuellement déserts. Nous ne pouvons laisser notre pays devenir le dépotoir de l'excédent des produits des autres pays qui persistent à garder un tarif élevé pour maintenir le niveau des prix chez eux. Les agriculteurs du pays ont aujourd'hui à faire face à un état de choses qui exige que le Gouvernement et le Parlement s'en occupent sans tarder, état de choses qu'on ne saurait améliorer par le moyen d'un ajournement de six semaines. Il s'agit là véritablement d'un problème urgent dont il faut s'occuper, et sa solution exige l'action énergique d'un gouvernement qui a du courage, qui a foi dans l'avenir de ce pays, et qui ne cherche pas à trafiquer des intérêts du pays afin de se maintenir au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, j'apprécie hautement l'attention dont la Chambre m'a gratifié et j'ai l'espoir qu'elle appuiera l'amendement que je vais proposer, car il est plus important de solutionner ce problème que de résoudre tout autre difficulté dont le Parlement puisse être saisi cette session. En terminant, j'ai bien l'honneur de proposer, appuyé par M.

Davis, qu'on ajoute les mots suivants à l'adresse.

"Nous regrettons respectueusement qu'en conséquence de la politique du gouvernement actuel et des récentes conventions de commerce, l'industrie des produits agricoles au Canada est maintenant soumise à la concurrence inéquitable et fâcheuse des autres pays; et que le discours du trône n'indique aucune mesure législative qui remédierait du traitement injuste dont souffre cette industrie."

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances): Il ne se trouve pas ici de meilleur champion de l'industrie laitière que l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), surtout s'il s'agit d'une question de protection. Seulement je n'irai pas jusqu'à concéder le même mérite à mon honorable ami quand, par hasard, nous proposons d'abaisser le tarif sur certains appareils employés dans l'industrie laitière de ce pays. Mon honorable ami paraît oublier qu'il est le champion de l'industrie laitière, et cherche à nous amener à croire, nous de la droite, qu'il pense encourager cette industrie en prélevant des impôts sur les appareils dont elle a besoin. Je donne à mon honorable ami ce mérite: il s'est toujours opposé à tout traité que le gouvernement actuel a soumis. En cela il ne faisait que se conformer à la direction du très honorable chef de l'opposition.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et il ne s'est pas trompé.

L'hon. M. ROBB: Sans cesse il a combattu les ententes commerciales que ce Gouvernement a soumise au Parlement, et cela en dépit du fait que la plupart de ces ententes ont plus favorisé l'industrie laitière et l'agriculture que toute autre industrie de ce pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Laquelle?

L'hon. M. ROBB: Je citerai des chiffres dans un instant. Il s'est trouvé que les concessions dans les traités antérieurs, ont été, je dois l'avouer, plus favorables à l'agriculture qu'aux industries manufacturières de notre pays. Cet après-midi, mon honorable ami a souligné le fait que le traité avec la Belgique a été plus avantageux au Canada. Pour l'information des députés qui n'ont pas étudié la question, permettez-moi de citer des chiffres qui indiquent l'accroissement constant de nos exportations de beurre en Belgique, depuis quelques années. En 1921, elles s'élevaient à 72,623 livres. En 1922, elles se montèrent à 110,362 livres, et en 1924, à 267,183 livres.

[M. Sutherland (Oxford-Sud).]

Enfin, durant l'année financière terminée le 31 mars 1925, l'exportation de notre beurre en Belgique qui, en 1921, époque à laquelle mon très honorable ami était premier ministre, s'élevait à 72,623 livres, avait atteint le chiffre de 763,212 livres.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre voudra-t-il me dire en quoi ce traité modifiait le droit sur le beurre belge?

L'hon. M. ROBB: Je n'ai pas les chiffres sous la main.

Le très hon. M. MEIGHEN: Effectuait-il quelque modification?

L'hon. M. ROBB: Le traité avec la Belgique nous accordait le traitement de la nation la plus favorisée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'effectuait aucune modification.

L'hon. M. ROBB: Les députés conservateurs ont crié sur les toits qu'en signant le traité avec la Belgique nous avons ruiné l'industrie verrière, bien qu'il ne comportât pas le moindre remaniement des droits sur le verre. Cet après-midi, en nous critiquant au sujet de l'industrie laitière et en critiquant le programme actuel du Gouvernement, mon honorable ami n'a fait aucune mention du traité avec les Antilles qui sera soumis au Parlement, cette année. Dans le traité avec les Antilles, nous avons particulièrement veillé à obtenir le traitement de la nation la plus favorisée pour les produits canadiens, surtout les produits laitiers et agricoles. Par exemple, en vertu du traité avec les Antilles, nous obtenons, comme la députation le remarquera quand il lui sera soumis, un droit de faveur de 50 p. 100 avec la plupart des colonies, mais dans aucun cas le droit imposé sur les produits laitiers ou tout autre produit du Canada prévu par le traité, ne dépassera un tiers du tarif général.

M. CHAPLIN (Kent) (Ont.): Ce traité ne nous a pas encore été soumis.

L'hon. M. ROBB: Non, mais il le sera.

M. CHAPLIN (Kent) (Ont.): Le règlement permet-il à l'honorable ministre d'en parler maintenant?

L'hon. M. ROBB: Je dis simplement en passant que l'adoption de l'amendement proposé par l'honorable député d'Oxford-Sud met au rancart tous ces avantages et toutes les mesures énoncées dans le discours du trône.

L'honorable député s'est occupé longuement de notre commerce avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis sont en vérité le meilleur client du Canada. Ils achètent du Canada plus de produits agricoles que nous n'en achetons

des leurs. Nous n'avons pas vendu une très grande quantité de beurre aux Etats-Unis, parce que les Etats-Unis ont établi des droits très élevés sur le beurre, et plus tard je demanderai à mes honorables amis si ces droits élevés ont stimulé la production laitière aux Etats-Unis. En 1923, nous avons exporté pour $2,983,238 de crème et de lait aux Etats-Unis. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1925, nous en avons exporté $6,079,168, soit beaucoup plus que le double de la quantité exportée durant l'année financière terminée le 31 mars 1923. On m'assure que, pour les neuf mois terminés le 31 décembre, les exportations dépassent considérablement celles de l'année dernière. Des honorables députés diront peut-être: "Pourquoi expédier de la crème et du lait aux Etats-Unis? Pourquoi pas du beurre?" La ratification du traité de réciprocité de 1911,—mon très honorable ami l'a combattu ardemment,—nous eût permis d'expédier du beurre au lieu de crème et de lait. Mais quand le Canada a rejeté une convention qui lui permettait d'envoyer son beurre en franchise sur les marchés américains, les Etats-Unis ont remanié leur tarif, haussé le droit sur le beurre et établi sur la crème et le lait un droit qui leur permît de les acheter. Et ils les achètent; ils en ont acheté, l'an dernier, plus que nous n'avons importé de beurre d'aucun pays.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quand les Etats-Unis ont-ils haussé le droit sur le beurre? En 1921?

L'hon. M. ROBB: Ils ont relevé leur tarif à trois reprises. Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je serai heureux de discuter la chose une autre fois avec mon très honorable ami.

Quelqu'un a prétendu cet après-midi que l'industrie laitière dans l'Ouest canadien est dans un très piètre état, que les remaniements effectués par le traité avec l'Australie menacent de la ruiner. Les journaux ont peut-être mal rapporté ses paroles, mais je me souviens que mon très honorable ami a déclaré dans certains de ses discours, pendant la campagne électorale, que, par le traité avec l'Australie, le Gouvernement avait ruiné l'industrie avicole et beurrière au Canada. Si mon très honorable ami a vraiment fait cette déclaration, elle ne fait pas grand honneur à son intelligence. Je le crois bien trop intelligent pour s'imaginer que le Canada achètera jamais des œufs frais de l'Australie.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député voudrait-il pour une fois, citer quelque chose de moi, au lieu de s'en tenir à ces assertions extravagantes?

L'hon. M. ROBB: Si mon très honorable ami déclare qu'il n'a pas dit que nous avions ruiné le commerce des œufs frais, je me rétracterai, mais j'ai lu cela dans un bon journal conservateur.

Le très hon. M. MEIGHEN: Que mon honorable ami montre le journal. Je ne crois pas qu'il ait lu cela.

L'hon. M. ROBB: Alors, mon très honorable ami n'a pas dit cela. Eh bien n'en parlons plus. Je vois que mon très honorable ami comprend l'absurdité d'un pareil langage.

Le très hon. M. MEIGHEN: Pas si absurde que cela.

L'hon. M. ROBB: Le Canada a une bonne raison pour ne pas importer des œufs frais d'Australie. Les œufs expédiés au sortir du nid à Vancouver et de là à Montréal par rapide prennent sept semaines à parvenir à destination, et la population de Montréal ou de Toronto n'achète pas de ces œufs "frais". Mais il y a une meilleure raison encore: l'Australie n'a pas d'œufs à exporter. La statistique de son annuaire démontre que l'année dernière l'Australie n'a exporté dans toutes les parties du monde que 665,620 douzaines d'œufs. Durant la même période, le Canada en a exporté 2,890,000 douzaines, la plus grande partie en Angleterre.

J'ai dit il y a un instant que l'on représentait l'industrie laitière dans l'Ouest canadien comme étant dans un mauvais état. Si cela est, les rapports des laitiers dans l'Ouest sont bien trompeurs. Mon très honorable ami vient de me demander de lui citer des journaux; je vais lui citer un journal qu'il ne désavouera pas. Voici ce que dit le compte rendu, publié dans la *Tribune* de Winnipeg, d'une réunion tenue à Edmonton:

> Bonne année pour l'industrie laitière. Augmentation considérable dans l'exportation du beurre et du fromage canadiens. Edmonton, Alberta, 28 janvier...

Il n'y a pas très longtemps de cela.

> L'année 1925 a été pour l'industrie laitière l'une des meilleures de son histoire, commerce domestique et étranger compris.

Cette déclaration est de M. Burgess, de la branche de l'industrie laitière du ministère de l'Agriculture à Ottawa. Il a annoncé aussi que l'exportation du beurre en 1925 représentait une valeur de $10,639,944, soit une augmentation de $2,852,879, par comparaison avec l'année 1924.

J'ai lu encore dans le *Financial Post*, édition du 5 février, et mon très honorable ami ne doutera pas de ce journal qui l'a bien servi durant les élections:

> L'industrie laitière de la Colombie-Anglaise voit poindre la prospérité.

La note dominante des discours prononcés au dîner annuel de la société d'industrie laitière de la Colombie-Anglaise annonce que l'industrie a passé la période la plus difficile et qu'elle est à la veille de prospérer. . . M. Mitchel, président de la société des éleveurs de Ayrshire, a dit qu'elle atteindrait bientôt la prospérité.

En tout cas, les laitiers de la province du littoral n'ont guère raison de se plaindre lorsque la matière grasse se vend pas mal plus que 50 cents, tandis qu'à l'intérieur où l'alimentation coûte presque autant, le même matière grasse ne se vend que 42 cents la livre.

Voilà les prix prédominants sur le littoral.

Je reconnais sans hésiter que le traité australien ne nous a pas concédé tout ce que nous désirions, tout ce que nous cherchions à obtenir, mais il y a toujours deux parties à un traité. Lorsque nous avons entamé les négociations avec nos frères d'Australie, ils nous ont dit: "Vous n'avez pas de préférence avantageuse à nous offrir. Votre tarif est ainsi établi qu'à moins de le modifier vous ne pouvez nous accorder de préférence défendable devant notre population." Ils nous demandèrent d'imposer un droit sur la laine. Mon très honorable ami veut-il un droit sur la laine? Je leur répondis: "Non, nous ne pouvons imposer un droit sur la laine. Le Canada est un pays au climat froid et nos industries ont besoin de laine." Ils nous demandèrent d'imposer les peaux, cela ne pouvait pas se faire. Je reconnais que le traité aurait pu être plus compréhensif et plus favorable, mais au moins c'est un commencement avec l'Australie, et si le Canada n'en est pas satisfait, une clause lui réserve le droit d'y renoncer après six mois d'avis. Mais il faut respecter notre engagement et donner six mois d'avis avant d'y mettre fin. L'on espère en Canada comme en Australie que l'échange de produits, et des préférences sur certains articles, développeront graduellement ce commerce jusqu'à ce que le Canada jouisse sur le marché australien d'une préférence plus générale. Il faut retenir que les laitages et les fruits de l'Australie et tous les autres produits de ce pays sont expédiés au Canada dans des boîtes en grande partie fabriquées dans des établissements canadiens et que la Colombie-Anglaise fait un commerce considérable de merrains en Australie. Une certaine proportion de ceux-ci revient au Canada avec un peu de beurre très peu, car une bonne quantité est consignée en Angleterre.

Je ferai connaître à ceux des honorables députés qui n'étaient pas ici lorsque cette convention a été présentée au Parlement l'historique des négociations entre le Canada et l'Australie, dans le but d'obtenir le traitement de la nation la plus favorisée de ce vaste Dominion en pleine voie du progrès. En 1889, Mackenzie Bowell, plus tard sir Mackenzie Bowell, qui était ministre des Douanes dans le cabinet de sir John A. Macdonald, fit un

voyage en Australie afin d'essayer de conclure une convention de commerce avec ce pays. Mais sir Mackenzie Bowell revint bredouille. Les Australiens n'étaient pas prêts à entrer en relations commerciales avec les Canadiens à cette époque. En 1897, lorsque M. Fielding introduisit pour la première fois l'idée de la préférence britannique dans notre tarif, l'un des états de l'Australie jouissait des avantages de la préférence britannique canadienne, —c'était l'état de Victoria, je pense, parce qu'il avait le libre-échange alors.—Dans ces conditions, le Canada a accordé à l'état de Victoria (Australie) le bénéfice de notre préférence britannique. Mais lorsque l'Australie eût fédéré tous ses états,—et celui de Victoria fut englobé automatiquement à cause de son tarif,—nous retirâmes notre préférence à ce dernier état. En 1906, M. Deakin, alors premier ministre de l'Australie, entama des négociations avec sir Wilfrid Laurier dans le but de créer de meilleures relations commerciales entre les deux pays. Mais, comme dans les années antérieures, au moment où les négociations allaient se terminer, il y eut des élections suivies d'un changement de ministère, de sorte que les pourparlers n'aboutirent à aucun résultat. En 1913, sir George Foster, alors ministre du Commerce dans le ministère Borden, alla en Australie dans le but d'obtenir ce marché pour le Canada, et, à son retour, au pays, il annonça qu'il espérait signer une convention avec l'Australie. Mais la guerre éclata, et, encore une fois, tout tomba à l'eau.

Ensuite, comme l'a dit mon honorable ami d'Oxford-Sud (M. Sutherland) cet après-midi, durant les hostilités l'Australie demanda aux fabricants de papier canadiens de lui fournir le papier à journal, et, à tort ou à raison, bien que les journaux urbains ne se fussent guère plaints, la presse rurale de l'Australie, prétendit que les consommateurs australiens n'avaient pas été traités avec justice par les manufacturiers de papier à journal de notre pays. Les mécontents dirent que nos manufacturiers leur avaient imposé des prix trop élevés et ils s'insurgèrent contre l'industrie du papier au Canada. Il devint facile alors pour un Anglais qui visita l'Australie à cette époque d'obtenir pour la Grande-Bretagne un tarif de £3 ou $15 la tonne contre tout papier à journal importé par l'Australie, excepté celui qui viendrait d'Angleterre. Bien entendu, nous protestâmes. Nous avions un excellent marché en Australie, mais ce droit de $15 la tonne nous fermait la porte de ce pays. Le papier à journal avait été l'une de nos plus importantes exportations en Australie, et comme cette distinction nuisait fort à notre commerce, on insista auprès du Gouvernement

pour qu'il amenât l'Australie à nous accorder, si possible, la même préférence qu'à la mère patrie. Le sénateur Pearce, membre du cabinet australien de M. Hughes, vint au Canada et soumit certaines propositions qui furent rejetées. Les négociations se poursuivirent par câblogramme, par l'intermédiaire du haut commissaire à Londres, jusqu'à ce qu'un jour nous reçumes une invitation de M. Hughes de déléguer un ministre dans son pays dans l'espérance que nous pourrions peut-être en venir à quelque convention de commerce amicale. Nous nous rendîmes à cette demande, et nous préparâmes un accord que nous soumîmes au Parlement, l'an dernier. Cette entente eut l'approbation de quelques membres de l'opposition; quelques-uns des partisans de mon très honorable ami votèrent en sa faveur alors que d'autres s'abstinrent de se prononcer complètement et que certains s'y opposèrent. Quoi qu'il en soit, le projet fut adopté et il fut mis en vigueur le 1er octobre dernier.

M. ANDERSON (Halton): Cette préférence de £3 contre le papier à journal canadien a-t-elle été abrogée par le gouvernement australien?

L'hon. M. ROBB: Oui, notre produit est maintenant inscrit sur la liste des articles en franchise. Je ferai observer en passant que nos exportations se sont accrues merveilleusement depuis que la convention a été mise en vigueur, et la Colombie-Anglaise en profite surtout.

On a prétendu que la convention de commerce avec l'Australie a nui à l'industrie laitière au Canada et c'est ce que je veux réfuter. Quelles que soient les vues de mes collègues au sujet de cette convention, ils conviendront que les prix du beurre et du fromage, de même que celui du blé, sont déterminés par les conditions du marché mondial, et qu'un pays comme le Canada, qui exporte des quantités considérables de beurre, ne redoute certainement pas la concurrence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui nous exportent si peu de beurre. Combien, pensez-vous, le Canada a-t-il importé de beurre durant la dernière année financière? Moins d'un tiers d'once par tête d'habitant. Il est vrai, comme on l'a dit, que le prix de ce produit, a légèrement baissé depuis quelques semaines au Canada, mais j'ajouterai que cette baisse n'a pas été aussi notable qu'aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni, où il y a une protection de 8c. par livre. En 1923, le Canada a exporté 21,994,578 livres de beurre et 13,648,968 livres en 1924. Or, comparons ces chiffres avec ceux de 1925. Au cours de cet exercice, nous avons exporté 24,501,981 livres de beurre. Durant les sept premiers mois de l'exercice en cours, de mars à octobre, nos exportations ont atteint le chiffre d'environ 22 millions de livres. Comment expliquer cette augmentation considérable de nos exportations de beurre pour l'exercice en cours? L'explication est simple et elle saute aux yeux de n'importe quel laitier. L'année a été splendide à tous les points de vue pour l'industrie laitière; la saison a été très pluvieuse et les pâturages excellents, de sorte que le lait a été abondant. Nous avons donc eu de grandes quantités de beurre à exporter et le hasard a voulu que la situation mondiale fut des plus favorables au Canada. Au commencement de septembre, une grève éclata dans les ports de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, empêchant les fabricants de beurre de ces pays d'expédier leurs produits sur les marchés du Royaume-Uni, sans compter que les approvisionnements se faisaient rares sur les marchés de la métropole. Et pour ajouter encore à la gravité de la situation, l'Allemagne tente d'acheter de grandes quantités de beurre sur le marché anglais; toutes ces circonstances ont contribué à faire monter rapidement les prix du beurre sur les marchés d'outre-mer. Le prix du beurre monta de 3c. par livre sur les marchés du Royaume-Uni et il resta à ce niveau jusqu'au 21 octobre, alors qu'on annonça que des consignations considérables de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, étaient en route. Cette nouvelle eut pour effet d'occasionner une légère baisse des prix. Les frais de transport du beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en Angleterre sont à peu près les mêmes que pour le beurre canadien; le coût du transport d'une boîte de beurre d'Australie ou de la Nouvelle-Zélande en Angleterre ou au Canada revient à peu près à la même chose. Or, le Canada étant plus rapproché de la métropole et détenant des approvisionnements considérables de beurre à l'époque où ce produit se faisait rare sur le marché britannique, nous avons été appelés tout naturellement à combler le déficit. La conséquence, c'est que nous nous sommes mis un peu de court, si bien qu'au premier décembre, le Canada n'avait plus que 13,759,656 livres de beurre en entrepôt contre 28,969,705 en 1924. Bref, au premier décembre dernier, nous avions en entrepôt un peu moins de la moitié des approvisionnements de beurre de l'année précédente, à même date. Voilà pourquoi le beurre s'est vendu au Canada. Du moment que les consignations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont arrivées sur le marché anglais, nous nous sommes rendu compte que le prix du beurre était

plus élevé sur le marché canadien qu'en Angleterre. Nous avons donc ramené au pays 8,000 boîtes de beurre canadien,—soit 448,000 livres,—car il était possible de le vendre à meilleur prix ici que sur les marchés de la métropole.

Mon honorable ami a fortement insisté sur le fait que si les droits sur le beurre étaient plus élevés nos cultivateurs toucheraient de meilleurs prix pour leur produit. Or, il est heureux que nous ayons tout près de nous un exemple de l'influence des droits élevés sur le prix du beurre. Les Etats-Unis ont frappé le beurre d'un droit de 8c. par livre; cependant, mes honorables amis apprendront peut-être avec quelque intérêt que, le 13 janvier dernier, le beurre pasteurisé n° 1 était coté de 42¼c. à 42½c. la livre à Montréal, tandis que le beurre de même qualité valait 42c. la livre à New-York—en dépit du droit de 8c. par livre qui frappe le beurre étranger. J'ai établi d'une façon concluante, je l'espère, que les droits imposés sur le beurre étranger par les Etats-Unis ne mettent pas un sou de plus dans les goussets des cultivateurs américains.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire faire consigner dans les colonnes du Hansard les chiffres indiquant les quantités de beurre en entrepôt au Canada au premier janvier 1926:

Beurre de fabrique..	9,873,469 livres
Beurre de ferme..	140 957 "

Les approvisionnements de beurre de fabrique accusent donc une diminution d'au-delà de 56 p. 100 comparativement à la même date l'année dernière et de 32 p. 100 comparativement au premier décembre 1925. En d'autres termes, nous avions au premier janvier 1926 32 p. 100 moins de beurre en entrepôt qu'au premier décembre 1925. Le beurre de laiterie accuse une diminution de 67 p. 100 comparativement à l'année dernière et de 3 p. 100 par rapport au premier décembre 1925. L'entreposage du beurre de fabrique était réparti comme suit:

	1er janvier 1925	1er janvier 1926
Montréal..	9,042,860 livres	4,494,576 livres
Toronto..	3,998,845 "	1,613,475 "

Ces chiffres sont plutôt intéressants en regard de l'assertion qu'il y a de si grandes quantités de beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur le marché de Toronto.

Colombie-Anglaise..	..1,575,609 livres	331,472 livres

On a si souvent parlé des importations de beurre au Canada, qu'il est intéressant d'étudier les chiffres. Pour les douze mois finissant au 31 décembre 1925, le total de nos importations des divers pays du monde se chiffre

à 99,748 livres en tout et partout. Or, durant la même période, nous avons exporté 26,646,535 livres de beurre.

Cependant, mes honorables amis affirmeront peut-être que depuis la mise en vigueur la convention de commerce avec l'Australie, le premier octobre dernier, d'énormes quantités de beurre australien sont arrivées sur le marché canadien. Eh bien! J'ai cité les chiffres de nos importations globales du premier octobre au 31 décembre de l'année dernière. Et maintenant, examinons donc les chiffres depuis le premier janvier. J'ai sous la main un mémoire daté du 5 février et adressé à M. Ide, le secrétaire particulier du ministre des Douanes et de l'Accise (l'hon. M. Boivin) donnant les quantités de beurre importées d'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour la consommation canadienne du premier octobre 1925 jusqu'à la fin de janvier 1926. Voici les chiffres:

Australie..	473,476 livres
NouvelleZélande..	621,145 "

De sorte qu'au lieu de quatre millions de livres, comme l'a dit l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), il est venu moins de 700,000 livres dans cet intervalle.

M. CHAPLIN (Lincoln): Les deux chiffres additionnés font un total de plus d'un million de livres.

L'hon. M. ROBB: L'honorable député a raison.

Le très hon. M. MEIGHEN: Jusqu'à la fin de janvier seulement.

L'hon. M. ROBB: A partir du 1er octobre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Tout cela est venu dans le courant de janvier.

L'hon. M. ROBB: Oui, mais c'est loin de quatre millions de livres.

Le très hon. M. MEIGHEN: On en a importé depuis.

L'hon. M. ROBB: Les journaux le disent, mais ils ont dit aussi qu'il en était arrivé des quantités énormes. Or, les statistiques prouvent que cet énorme volume d'importation n'existait que dans l'imagination d'un journaliste.

On prétend, monsieur l'Orateur, que nous devrions imposer un droit très élevé sur le beurre pour encourager notre industrie laitière. Samedi dernier, j'ai reçu, par hasard, une brochure publiée à New-York ce mois-ci, et traitant des conditions économiques, des finances nationales et des valeurs des Etats-Unis. On y trouve une analyse des conditions économiques des Etats-Unis touchant les cultivateurs qui là-bas jouissent d'une protection

de 8c. par livre sur leur beurre. Il y est dit qu'en 1920 il y avait 31,364,459 vaches laitières aux Etats-Unis; en 1925, le nombre était descendu à 25,997,752, soit une diminution de 17 p. 100, et cela en dépit d'une protection de 8c. par livre de beurre. Donc, apparemment, les Etats-Unis malgré que leur population s'accroisse rapidement sont loin d'accuser la même augmentation en ce qui regarde la production du beurre.

Je n'ai qu'une seule autre observation à formuler au sujet de l'industrie laitière. Je suis d'accord avec l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), sur un point: il faut faire tout en notre pouvoir pour protéger et aider cette industrie. Je lui reconnais le mérite d'avoir combattu son propre parti, lorsque celui-ci a présenté une mesure, qui, selon lui-même, était plus préjudiciable à notre industrie laitière que ne pourra jamais l'être le traité avec l'Australie. Le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) ne portait pas tant d'intérêt à l'industrie laitière du Canada lorsqu'il permettait l'importation de l'oléomargarine. Je n'ai pas les chiffres devant moi; en réalité, je n'ai pas pris la peine de les rechercher, mais j'ai entre les mains un extrait du Hansard du 22 juin 1922 qui rapporte à la page 3434 (v. a.) les paroles suivantes de l'honorable député d'Oxford-Sud:

Nos honorables collègues disent que le Gouvernement cherche à se procurer des revenus.

C'était l'excuse pour laisser entrer la margarine. Mais ils l'ont laissé entrer en franchise, créant ainsi une concurrence pour le beurre canadien. Le relevé cité par mon honorable collègue à l'époque indiquait que, durant l'année, on avait importé 41,102,000 livres d'ingrédients pour la fabrication de l'oléomargarine.

Le très hon. M. MEIGHEN: En quelle année était-ce?

L'hon. M. ROBB: L'honorable député parlait de l'année précédente, c'est-à-dire 1921, alors que le très honorable député était premier ministre.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et alors que l'honorable ministre approuva lui-même l'admission de l'oléomargarine.

L'hon. M. ROBB: Oh non. Si le très honorable leader de l'opposition veut regarder les documents officiels, il y verra que, sur ce point, j'étais du même avis que l'honorable député d'Oxford-Sud.

Si la situation était renversée et que la balance commerciale ne fut pas ou presque pas en notre faveur, nous pourrions nous montrer plutôt exigeants envers l'Australie, mais elle nous est favorable. Je me demande pendant combien de temps les Australiens, qui ont autant d'amour-propre que les Canadiens, endureront les remarques de nos collègues d'en face avant de dénoncer eux-mêmes cet accord. Voici quel a été le commerce entre le Canada et l'Australie en 1917: Nos ventes se sont élevées à $6,549,546 et nos achats à $762,113. Il y eut une légère augmentation. Je ne citerai pas chaque année; mais je prendrai les chiffres de l'année 1919 qui devraient satisfaire mon honorable collègue. En 1919, nos importations représentaient $4,963,446 et nos exportations $14,019,629. Puis, nous arrivons à la période où la balance nous devient de plus en plus favorable. En 1920, nos importations s'élevèrent à $1,371,775 et nos exportations à $11,415,623; c'est-à-dire que pour chaque dollar que nous déboursions, nous en recevions dix. L'année suivante, la situation changea légèrement; c'était la dernière année du ministère conservateur. Cette année-là, nos importations d'Australie s'élevèrent à $791,980 et nos exportations à $18,112,861. Les honorables députés peuvent maintenant comprendre les difficultés qui existaient pour arriver à une entente avec l'Australie quand les Australiens avaient sous les yeux les chiffres de cette année. J'ai été en Australie pendant l'automne de 1922 et on m'a présenté cet argument: "Vous n'avez acheté de nous que $791,980 de marchandises, mais vous nous en avez vendu pour $18,112,861". La proportion a continué avec des rapports divers—dix à un, dix-huit à un et dix-neuf à un—jusqu'à l'an dernier, où il est descendu à six à un. Pendant les douze mois finissant en décembre 1925—et je demande aux honorables députés de bien tenir compte du fait que la convention était en vigueur pendant 3 mois de cette période—les importations ont baissé de $2,634,713 à $2,271,216, soit une diminution de $363,397 dans nos achats de l'Australie. Mais au cours de cette même période nous avons vendu à l'Australie $14,075,554 de marchandises soit une augmentation de $203,835. Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, combien de temps l'Australie sera-t-elle satisfaite si les honorables députés qui appuient mon très honorable ami nous demandent la dénonciation de la convention australienne? Il est vrai qu'il est en notre pouvoir de l'abroger. L'article VI, de l'entente décrète ce qui suit:

6. Le gouverneur en conseil peut édicter les arrêtés et règlements jugés nécessaires à l'exécution des dispositions et de l'objet de la présente loi et de ladite convention et, après préavis de six mois donné au gouvernement du Commonwealth d'Australie, il peut commander et ordonner que les concessions tarifaires étendues à l'Australie sous l'empire de la présente loi, cessent et prennent fin, sur quoi elles cesseront et prendront fin en conséquence.

Je laisse la question en cet état. Bien qu'il soit vrai que le prix du beurre ait baissé de 3c. environ au début de janvier, à Vancouver, Montréal et Toronto, il est aussi vrai que le prix du beurre est de 6c. plus élevé qu'il était durant la période correspondante de l'an dernier, donc les honorables députés ne peuvent attribuer cette réduction à la convention. Le prix du beurre au Canada se maintient au niveau des marchés du monde et se maintiendra sur cette base puisque le Canada est un pays exportateur de beurre. Nous exportons de grandes quantités de beurre et je prétends que nous ne craignons pas de faire affaires avec aucun pays du monde.

L'hon. M. TOLMIE: Mon honorable ami me permettra une question. Puisque les saisons australiennes sont opposées aux saisons canadiennes, mon honorable ami croit-il qu'il est juste que du beurre venant de vaches à l'herbe et produit au sud de l'équateur fasse concurrence au beurre produit dans l'Ouest canadien au milieu de l'hiver?

L'hon. M. ROBB: Je ne désire pas entamer une controverse avec mon honorable ami qui est agronome, mais je suis prêt à accepter l'opinion du commissaire de l'industrie laitière du Canada, qui a jadis occupé le même poste en Nouvelle-Zélande. Son opinion est que la qualité de notre beurre s'améliorerait sur les marchés étrangers si, au lieu de le placer en entrepôt, nous l'expédiions frais aux marchés mondiaux. Le résultat de cette politique est évident par le fait qu'au cours de l'année, le Canada a remporté plusieurs prix à l'exposition de Londres en concurrence avec les produits australiens et néo-zélandais. Le beurre du Canada est hautement coté sur ce marché et il pourra y subir la concurrence.

Je crois avoir retenu la Chambre assez longtemps. Je me suis levé simplement pour répondre à certains arguments de l'honorable député d'Oxford-Sud. Je n'ai pas l'intention de citer les chiffres du commerce des années passées, tous les honorables députés savent que le commerce du Canada a augmenté rapidement et que la balance commerciale du Canada de l'an dernier nous était extrêmement favorable. L'augmentation de nos exportations a ramené le dollar canadien au pair et cela n'est pas au désavantage de l'industrie laitière canadienne. Qu'importe la manière dont vous agissez dans l'Ouest, l'éleveur de l'Est, de la rivière Détroit à Halifax, est obligé d'acheter du maïs pour ses bestiaux en grande quantité des Etats-Unis. Pendant que mon très honorable ami était premier ministre du Canada, nous devions payer $1.13 pour un dollar de maïs, ce qui causait des frais supplémentaires pour les éleveurs de l'est du Canada. Je prétends que toute entente commerciale que le Canada pourra obtenir favorisant l'écoulement de ses produits sur les marchés du monde n'est pas désavantageuse pour le Canada. Je consens à croire —et je représente une région d'industrie laitière tout aussi bonne que celle représentée par l'honorable député d'Oxford-Sud—que nos gens ne craignent pas le beurre de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Vous ne pouvez pas les tromper en leur faisant croire que les prix vont baisser parce qu'il nous arrive du beurre de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande. Ils savent qu'ils peuvent supporter la concurrence en Angleterre, ils sont à même de la supporter et ils sont contents de la supporter.

M. McLAREN (Saint-Jean-et-Albert): Les déclarations de l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), cet après-midi, au sujet des effets de la convention australienne, ont produit une impression à la Chambre. Nous n'avons pas été surpris d'apprendre par ces déclarations que cette convention a des effets sérieux sur les produits agricoles canadiens et que nos cultivateurs canadiens souffrent de sa mise en vigueur. Ces protestations existent depuis le début, depuis l'époque où la convention a été soumise au Parlement jusqu'aujourd'hui. C'est ce qui a été prédit au sujet de ses effets. Ce n'est qu'aujourd'hui que les plaintes nous arrivent,—et je dirai que j'en ai reçu un certain nombre,—quant aux conséquences de la convention relativement au beurre et au fromage, conséquences dont se ressentent les cultivateurs même du littoral atlantique. Une de nos grandes difficultés consiste à rendre l'exploitation agricole suffisamment attrayante et rémunératrice pour encourager ceux qui sont déjà sur des fermes à y rester et engager d'autres à venir s'y établir. Le Gouvernement songe-t-il un instant que le moyen d'encourager la classe agricole est de conclure des arrangements du genre de cette convention de commerce avec l'Australie? Assurément, non. Au contraire, c'est certainement un des meilleurs moyens d'engager les cultivateurs à abandonner leurs fermes, car il est inévitable qu'il en résulte un accroissement des obstacles qui les empêchent de retirer des bénéfices propres à assurer leur existence.

Le ministre des Finances, je dois le dire, a défendu la convention avec toute la modération que logiquement nous pouvions attendre de sa part. Cette attitude est à son honneur,

car il ne faut guère être prophète pour prévoir que, si le ministre reste encore quelque temps en fonction, il demandera à la Chambre d'apporter des modifications à cette convention. Mon honorable ami nous a fait un exposé des démarches qui, au cours des quelques dernières années, avaient précédé la négociation d'une convention de commerce entre le Canada et l'Australie. Toutefois, il a omis certains détails que la Chambre aurait été curieuse d'apprendre. C'est ainsi que l'on ne nous a pas dit un mot du premier projet de convention que le ministre avait préparé et d'après lequel il se proposait, comme premier pas, de relever notre tarif général. Aucun député de cette Chambre ne saurait nier les avantages que comporte la négociation des traités, mais nous, de ce côté-ci, nous nous y opposons décidément lorsque la convention est défectueuse et préjudiciable à l'intérêt bien entendu de ce pays.

Il est, dans le traité, une clause que j'approuve, et c'est celle qui a trait à la dénonciation de la convention, car il faudra à un moment donné,—et cela ne tardera guère—ou se prévaloir de cette clause ou modifier la convention de façon à en faire un arrangement plus avantageux. Le ministre des Finances a fait valoir cet argument: De deux choses l'une, il fallait ou conclure la convention avec l'Australie à ces conditions ou ne rien avoir du tout. Je diffère d'opinion avec lui à cet égard, et je demande au ministre pour quelle raison il s'en est pas tenu au projet primitif qui nous permettait de négocier dans l'intérêt du Canada. Pourquoi n'a-t-il pas été donné suite à cette convention? N'est-ce pas parce que le Gouvernement a pensé qu'il s'exposait à se voir reprocher l'adoption d'une politique de préférence et de protection? Pour cette raison, il est revenu sur son attitude antérieure et a conclu la convention existante.

Je me crois, monsieur l'Orateur, tenu de prendre part à ce débat pour la raison, entre autres, que ma province se trouve sans représentation dans le cabinet, pour ne pas mentionner deux autres provinces dans le même cas. J'estime donc qu'il est de mon devoir de parler des questions de l'heure afin que l'on ne perde pas complètement de vue ma propre province. Je me propose, monsieur l'Orateur, de parler de l'un des plus grands problèmes que nous ayons au Canada, un problème de la plus haute portée pour nous, qui ne le cède à nul autre en importance et dont dépend le succès ou l'échec du pacte fédératif. Ce problème auquel je fais allusion se rattache à ce qui constituait l'un des principes fondamentaux de la Confédération même. Sans l'existence de ce principe essentiel, je crois, la Confédération n'aurait pu devenir un fait accompli. Il va sans dire, je veux parler de la question des transports au pays. D'après le régime que l'on avait en vue à cette époque, nous devions faire notre propre commerce et le trafic devait être acheminé à l'est et à l'ouest jusqu'aux mers et au delà. Et j'ajouterai que c'est encore du peu ou moins de succès avec lequel on mettra cette politique à exécution que dépendra l'avenir du pays.

Je prendrai sur moi de partager l'histoire de notre régime des transports en trois grandes périodes ou trois grandes étapes. Deux de ces phases sont passées et sont maintenant du domaine de l'histoire; nous traversons en ce moment la troisième. Nous avons vu la première grande phase de notre régime des transport à l'époque de la Confédération. Cette phase fut la construction de l'Intercolonial et des canaux. Nous savons que cette phase n'a pas avancé et qu'elle ne s'est pas développée comme elle aurait dû, mais qu'elle s'est plutôt arrêtée. Je me permettrai une légère digression pour dire un mot de l'état précis du chemin de fer Intercolonial et des rapports qui existent entre ce dernier et les chemins de fer nationaux. J'en parle parce que dans son discours de l'autre jour, l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Duff) a fait intervenir cet aspect de la question. En peu de mots, voici ce qui en est: En 1919, on adopta une loi constituant en corporation la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Dans la loi en question, se trouve l'article 11, lequel est une clause permissive; c'est une clause qui, de par sa nature, confère une certaine autorisation. Cet article porte que, à la suite d'un décret du conseil, l'exploitation et l'administration des chemins de l'Etat, lesquels comprennent l'Intercolonial, peuvent être confiées à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Cette ligne se trouve confiée et unie à ces chemins de fer pour les fins d'exploitation et d'administration, mais on pourrait la ramener à son statut primitif dès demain en abrogeant le décret en question, et conserver aux autres lignes leur statut de l'heure actuelle. L'honorable député de Lunenburg (M. Duff) a déjà dit qu'il faudrait voter une loi pour séparer l'Intercolonial du réseau de l'Etat. Mais c'est comme je l'ai affirmé. L'Intercolonial a été réuni au réseau fédéral par décret rendu en conseil et ce décret peut être révoqué n'importe quand. Je ne suis pas prêt à discuter aujourd'hui si l'exploitation de l'Intercolonial comme partie du réseau général est oui ou

non avantageuse, mais je puis certifier qu'aussitôt que le chef de la gauche sera au pouvoir la partie Est du réseau, comprenant l'Intercolonial, sera prolongée jusqu'à Montréal.

Nous voici à la deuxième phase de l'organisation du transports, qui se produisit sous les ministères Laurier et Borden.

M. l'ORATEUR: Je ne vois pas le rapport que peut avoir la question des transports avec l'objet en délibération. Notre collègue doit établir la relation qui existe entre la question des transports et la proposition d'amendement dont la Chambre est saisie.

M. MacLAREN: Ce n'est pas l'objet de mes observations. Je discute les mesures inscrites au discours du trône.

M. l'ORATEUR: L'honorable membre parle sur l'amendement?

M. MacLAREN: Je ne discute pas l'amendement. Est-ce que vous décidez, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas dans la question?

M. l'ORATEUR: J'invite l'honorable membre à montrer le lien qui existe entre la question des transports et la motion en délibération.

M. MacLAREN: J'admets que le lien est bien ténu.

M. l'ORATEUR: Si notre collègue montre un rapport quelconque entre les deux, sa discussion sera réglementaire.

M. MacLAREN: Je désire traiter la question des transports en elle-même. Du temps de sir Wilfrid Laurier et de sir Robert Borden, le trésor fédéral accorda une aide financière considérable à l'exécution de nombreuses lignes ferrées. On exigea des constructeurs certaines conditions à l'avantage du commerce et du public en général. Des actes législatifs sont intervenus que doivent consulter tous ceux que la question du transport intéresse. Je ne les citerai pas; mais je me contenterai de les désigner, afin de faciliter leur consultation à nos collègues.

En premier lieu vient la loi de 1903 autorisant l'exécution du Transcontinental. Je signale le préambule de la convention et les paragraphes 42, 43 et 45. Il y a ensuite la loi de 1911 qui permet, en son article 13, d'aider financièrement la construction de la ligne du Nord-Canadien de l'Ontario. Enfin, l'article 6, alinéa (a) de la loi de 1914, autorisant un prêt de $45,000,000 à la compagnie du Nord-Canadien. Je me bornerai à citer brièvement les prescriptions législatives rendues à cet effet.

[M. MacLaren.]

L'exposé des motifs de la loi de 1903 contient ce qui suit:

...assurer un échange direct de trafic, aux conditions de bon marché les plus avantageuses, entre l'est du Canada et les territoires ou provinces situés à l'ouest des Grands lacs, ayant pour mission de mettre en valeur la partie nord du Canada, d'aider au progrès du commerce canadien, tant à l'intérieur qu'avec l'étranger, et d'améliorer les échanges par l'entremise des ports du Canada.

Le seul autre extrait que je veux lire est le suivant:

La compagnie convient de plus que dans toute affaire tombant dans ses attributions elle n'encouragera ni ne conseillera directement ni indirectement, le transport de ces marchandises par d'autres voies que celles ci-dessus spécifiées, mais que sous tous rapports, elle fera de bonne foi tout en son pouvoir pour se conformer aux conditions auxquelles les subsides de l'Etat lui sont accordés, savoir: le développement du comomerce par les voies canadiennes et par les ports de mer du Canada.

La loi adoptée à l'égard du Nord-Canadien est semblable sur ce point. J'ai déjà rappelé que la loi précédente obligeait la compagnie du chemin de fer à organiser les services maritimes nécessaires pour exécuter le transport des chargements apportés par la voie terrestre. Cependant, la loi de 1914 est plus explicite encore à ce sujet. Elle prescrit que tout le trafic devra passer sur les lignes du Nord-Canadien, sans exception, et être acheminé vers les ports canadiens. Cela veut dire que le Nord-Canadien ne pouvait accepter d'autres transports que ceux qui devaient être effectués en territoire canadien.

Ainsi donc, l'Etat contribua plusieurs centaines de millions à l'établissement de ces entreprises. Les compagnies acceptèrent pour elles l'obligation d'encourager autant qu'il fût possible les transports par la voie canadienne et l'expédition des marchandises aux ports du Canada. Mais le mouvement n'eut pas de suite. Le commerce s'en désintéressa. La plupart d'entre nous se souviennent de cette prédiction faite par sir Wilfrid Laurier qu'un jour viendrait où tout le trafic utiliserait les lignes canadiennes et les ports du Canada. Alors pourquoi est-ce que j'affirme que ce pays a cessé d'aller de l'avant? Quelle preuve puis-je citer à l'appui?

Qu'on me permette d'aborder en premier lieu la question de l'importation. Nos importations sont loin d'atteindre à l'importance de nos exportations, mais voilà quelques années une proportion appréciable des objets que nous importions sous le régime du tarif préférentiel accordé à la Grande-Bretagne nous arrivait par voie des Etats-Unis, et l'on nous disait que cet acheminement était motivé par des considérations d'ordre économique. Plus tard on releva le tarif préférentiel afin d'assurer le mouvement des marchandises par voie des ports canadiens; à cette heure la très grande partie de ce que nous importons du

Royaume-Uni nous vient par voie des ports canadiens. On n'entend plus parler de ces considérations d'ordre économique. On n'entend plus de plaintes. Nous savons que le Canada effectue ce transport et que tout le pays en bénéficie. Si on faisait un pas de plus, comme le propose le très honorable chef de l'opposition, l'activité des ports du Canada s'accroîtrait davantage.

Quant aux exportations, nous savons qu'une quantité considérable de grain canadien est exportée par voie des Etats-Unis. A mainte reprise on a cité des chiffres en cette Chambre; mais parce qu'on est souvent enclin à disputer l'exactitude des chiffres, je tiens à signaler qu'il existe effectivement trois méthodes pour la préparation des relevés touchant le mouvement des grains. Ces états peuvent concerner soit l'année financière, soit la campagne, soit l'année civile; et en grande partie la valeur de la comparaison dépend de la saison qui fait l'objet des relevés. En outre la situation peut varier d'une façon considérable d'une année à l'autre. Le mouvement d'exportation peut être très fort pendant une année et beaucoup plus faible l'année suivante; pour avoir une idée juste de la situation, il faut consulter les états se rapportant à une série d'années. Je tiens du service fédéral de la statistique un tableau indiquant pour les trois dernières années, jusqu'au 31 décembre dernier, la quantité de grain canadien exportée par voie des ports américains et par voie des ports canadiens. Du consentement de la Chambre je veux faire reproduire ce relevé au compte rendu. Le voici:

Quantité de grain canadien exportée du Canada aux pays d'outre-mer pendant les années terminées le 31 décembre 1923, 1924 et 1925 inclusivement; indiquant (a) les exportations (indirectes) par voie des Etats-Unis et (b) l'exportation (directe) par voie des ports de mer du Canada.

(a) aux pays d'outre-mer par voie des Etats-Unis

	Années terminées le 31 décembre		
	1923	1924	1925
	Boisseaux	Boisseaux	Boisseaux
Orge	6,480,379	15,117,942	23,138,944
Avoine	8,160,644	14,107,689	11,515,000
Seigle	5,671,172	4,534,663	2,503,896
Blé	123,900,590	92,340,767	129,688,215
Total, principales céréales	144,212,785	126,101,061	166,846,055

(b) aux pays d'outre-mer par voie des ports de mer du Canada

	Années terminées le 31 décembre		
	1923	1924	1925
	Boisseaux	Boisseaux	Boisseaux
Orge	7,674,080	7,472,426	10,181,968
Avoine	13,627,221	16,474,662	29,326,713
Seigle	1,362,525	2,918,874	2,931,928
Blé	97,729,846	116,620,795	83,695,777
Total, principales céréales	120,393,672	143,486,757	126,136,386

Qu'il me soit permis de dire d'une manière générale que le blé s'exporte outre-mer à peu près dans les proportions suivantes: entre 60 et 70 p. 100 par voie des ports américains et le reste par voie des ports canadiens. On dit que, comme compensation, une quantité considérable de grain américain est expédiée par voie du Canada. C'est nécessairement une compensation dans une certaine mesure, mais elle n'est pas du tout satisfaisante. Et d'abord les Américains nous envoient moins de grain que nous n'en expéditions par la route américaine; en deuxième lieu ce mouvement du grain américain peut cesser du jour au lendemain. Il ne peut y avoir la moindre garantie de sa permanence; et notre expérience de ces choses nous apprend que le mouvement est incertain: qu'il varie ou qu'il cesse. La troisième raison, c'est que notre intérêt s'y oppose. Nos voies ferrées sont construites avec une rampe particulière; et il nous incombe d'utiliser nos chemins de fer. Je puis faire remarquer en passant que, sur le mouvement considérable de grain américain en Canada,—moindre cependant que celui de notre grain sur les routes des Etats-Unis, les Provinces maritimes ne reçoivent que cinq millions de boisseaux par année. J'ai ici un tableau comparatif, se rapportant à six années, de la quantité de grain canadien expédiée par voie des ports des Etats-Unis, et de la quantité de grain américain expédiée par voie des ports du Canada. Je demande à la Chambre la permission de le faire insérer au Hansard. Le voici:

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE—DIVISION DU COMMERCE INTÉRIEUR

EXPORTATIONS DU BLÉ CANADIEN ET EXPORTATIONS TOTALES DES GRAINS PAR VOIE DES PORTS AMÉRICAINS DE L'ATLANTIQUE, POUR CHAQUE PORT, PENDANT L'ANNÉE CIVILE 1920 ET LES ANNÉES-RÉCOLTES 1920-21 À 1924-1925

Ports américains de l'Atlantique	1920x		1920-21z		1921-22z		1922-23z		1923-24*		1924-25†	
	Blé, boiss.	Total, des grains, boiss.	Blé, boiss.	Total des grains, boiss.	Blé, boiss.	Total des grains, boiss.	Blé, boiss.	Total des grains, boiss.	Blé, boiss.	Total des grains, boiss.	Blé, boiss.	Total des grains, boiss.
Portland (Maine)	9,668,910	9,967,333	13,544,801	16,362,864	9,239,260	12,550,593	18,388,570	21,456,503	7,713,330	11,369,796	3,161,590	5,067,920
Boston (Mass.)	462,292	751,143	831,995	1,262,835	5,068,470	6,151,661	7,949,845	9,326,405	7,161,283	8,633,642	978,398	4,111,452
New-York (N.-Y.)	9,634,433	13,664,213	24,177,275	31,250,316	39,681,733	49,860,010	47,756,779	59,990,202	60,786,540	78,609,458	34,340,792	64,378,158
Philadelphie (Pensylvanie)	3,440,055	3,440,055	6,097,346	6,113,217	28,117,198	33,216,018	26,104,236	26,390,642	22,984,111	23,863,867	15,889,209	18,626,125
Baltimore (Maryland)	2,367,886	2,367,886	5,514,161	5,967,278	7,737,973	9,961,767	15,600,473	19,752,318	14,988,030	16,274,561	5,632,062	7,954,943
Norfolk (Virginie)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	12,545,595	12,883,413	353,460	353,460
Total	25,591,576	30,190,630	50,165,578	60,956,510	89,844,634	111,740,049	115,799,903	136,916,070	126,178,799	151,634,737	60,355,511	100,492,058

xAnnée civile. zAnnée-récolte terminée le 31 août. *Campagne de 11 mois terminée le 31 juillet. †Campagne terminée le 31 juillet.
NOTE.—Le total des grains comprend le blé, l'avoine, l'orge, le seigle et le sarrasin.

EXPÉDITIONS DE BLÉ ET EXPÉDITION TOTALE DE GRAINS DES ETATS-UNIS PAR VOIE DES PORTS CANADIENS DE L'ATLANTIQUE, POUR CHAQUE PORT, PENDANT LES ANNÉES DE RÉCOLTES 1920-1921 À 1924-1925

Ports canadiens de l'Atlantique	1919-20z		1920-21z		1921-22z		1922-23z		1923-24*		1924-25†	
Montréal	7,334,349	12,300,778	12,560,138	38,241,157	31,080,635	81,507,094	28,229,632	52,378,774	16,239,206	22,680,517	50,155,229	82,117,608
Québec	.....	.....	40,011	82,092	602,357	3,243,782	335,858	351,581	.....	545,305	1,049,035	1,270,032
St-Jean, N.-B	.....	79,214	1,785,441	1,828,791	228,186	4,822,356	158,102	2,582,880	.....	491,947	3,472,556	5,253,521
Total	7,334,349	12,379,992	14,385,590	40,152,040	31,911,178	89,573,232	28,723,592	55,313,235	16,239,206	23,717,769	54,676,820	88,641,161

zAnnée-récolte terminée le 31 aout. *Campagne de 11 mois terminée le 31 juillet. †Campagne terminée le 31 juillet.
NOTE.—Les chiffres sur les expéditions de grain américain sont tirés des rapports des élévateurs des ports sus-mentionnés.

L'honorable représentant de Queen-Lunenburg, dans le discours qu'il a prononcé il y a quelques jours, dit que nous devons être prudents en ce qui concerne le grain qui est ainsi expédié des Etats-Unis par la voie du Canada. Il dit que les Américains pourraient faire des choses terribles; qu'ils pourraient se froisser et mettre fin à ce trafic si nous disons que nous n'expédierons plus notre blé par les Etats-Unis. Il n'exposait pas la question comme il faut. Le Canada est sûrement libre d'expédier toutes les marchandises possibles par ses voies ferrées et ses ports et il convient qu'il en agisse ainsi. Il faut faire une distinction importante. Je ne dis pas que nous ne devons pas faire de commerce avec les Etats-Unis ou par la voie de ce pays; mais nous devrions d'abord songer au commerce de notre propre pays et expédier nos produits, autant que possible, par nos voies ferrées et nos ports. Cela ne devrait pas susciter le ressentiment d'un voisin avec qui nous sommes en excellents termes. Pour nous assurer le respect de notre voisin, nous devons nous sommes en excellents termes. Pour nous notre pouvoir dans l'intérêt de notre propre pays.

Voici un autre tableau que je désire consigner au Hansard. C'est l'exposé, pour une période de quatre ans, des exportations aux pays d'outre-mer faites par les Etats-Unis ou par le Canada. Le voici:

Exportations des produits canadiens aux pays d'outre-mer par la voie des Etats-Unis pendant les quatre dernières années.

Destination	Excercices clos le 31 mars 1922	1923	1924	1925
Royaume-Unis, par la voie des Etats-Unis..	$102,148,220	$178,966,431	$152,276,836	$173,556,264
Pourcentage des exportations totales au Royaume-Uni..	34.0	47.1	42.1	43.7
Autres pays de l'empire britannique, par la voie des Etats-Unis..	7,490,630	13,983,246	20,815,847	18,350,573
Pourcentages des exportations totales aux autres pays de l'empire britannique..	15.9	22.9	26.9	23.1
Pays étrangers, par la voie des Etats-Unis..	37,788,555	39,369,092	50,585,707	65,452,730
Pourcentage des exportations totales aux pays étrangers.	36.9	31.8	28.3	36.9
Exportations totales par la voie des Etats-Unis..	147,427,414	232,318,769	223,678,390	257,359,567
Pourcentage des exportations totales aux pays étrangers.	32.8	41.1	36.2	39.3

Je remarque que les pourcentages relatifs aux quatre dernières années sont à peu près les mêmes; mais en 1925, 39.3 p. 100, soit près de 40 p. 100 de toutes nos exportations aux pays d'outre-mer se firent par la voie des ports américains. Telles sont les raisons qui me portent à dire que le Canada a abandonné la construction des voies ferrées et a cessé d'adopter des lois à cet effet.

Je passe à la troisième phase de l'histoire des moyens de communications en notre pays. Quel en est le caractère? Elle ne se rapporte pas au gouvernement, ni aux compagnies de chemins de fer. Le mouvement en question a eu pour auteurs le peuple et les journaux du pays. La question des transports s'est posée de façon particulièrement grave dans les Provinces maritimes, mais maintenant l'on en comprend la gravité dans toutes les parties du Dominion. Les journaux en général, les "boards of trade" et les autres associations, de même que les hommes d'affaires, de Vancouver jusqu'aux côtes de l'Atlantique, s'en préoccupent. Il n'y a pas longtemps, on a lu dans la Chambre une résolution adoptée par le "board of trade" de Saint-Jean; à ce propos, je désire lire un passage d'une lettre du commissaire de cette association, laquelle accompagnait la résolution:

L'acheminement des produits canadiens sur les chemins de fer et par les ports canadiens constitue une question d'intérêt général d'une importance vitale, laquelle est véritablement une question nationale. De plus, c'est un problème au sujet duquel l'attention de tout le Dominion est maintenant éveillée. Le peuple et les journaux de toutes les parties du pays se déclarent stupéfaits de la menace alarmante qui résulte, au point du vue économique, de ce qu'on se sert du commerce canadien pour assurer le progrès des voies ferrées et des ports des Etats-Unis et pour procurer de l'emploi aux ouvriers américains, alors que, dans l'ordre naturel des choses, ce trafic devrait fournir des salaires aux ouvriers canadiens.

Le témoignage de 23 députés, sur les 29 qui représentent les Provinces maritimes dans cette Chambre, démontre encore quelle est l'opinion des habitants de cette partie du pays. Je pense que les déclarations des honorables députés de la gauche conservatrice sur cette question ont été dénaturées. Ces honorables députés sont fortement convaincus qu'il importe d'adopter une politique qui serait dans l'intérêt général en matière de transports, laquelle s'appliquerait dans tout le pays. Néanmoins, ce n'est pas le seul article du programme des députés des Provinces maritimes. Ils prônent également une politique de protection. L'une des principales raisons pour lesquelles le parti conservateur

compte maintenant parmi ses membres tant de députés des Provinces maritimes vient de cette union de la protection et de la politique en faveur de l'amélioration des moyens de communication. Je ne veux pas dire que ces vingt-trois députés ont été élus par des majorités considérables simplement parce qu'ils sont conservateurs, car tel n'est pas le cas. Nous savons qu'il n'en est pas ainsi. De fait, nous savons que le mécontentement soulevé par la politique du gouvernement actuel en matière de transports, sans parler de ses autres fautes, était si grand que les suffrages libéraux ont augmenté considérablement nos majorités. Je ne tenterai pas de vous donner lecture de citations des journaux à ce sujet; je ne le pourrais pas, car l'opinion de toute la presse soutient ce que j'expose présentement à la Chambre. Toutefois il est une question dont je voudrais parler, à propos de la *Montreal Gazette*. Mon honorable collègue de Queen-Lunenburg a prétendu, l'autre jour, que ce journal n'était pas en faveur du transport par les voies canadiennes. Je vais lire une courte citation de ce journal en date du 23 janvier 1926:

Le Gouvernement, sorti de sa torpeur par la catégorique expression de mécontentement formulée par les électeurs, s'y est pris d'une manière singulière pour les calmer en faisant annoncer son intention de nommer une commission d'enquête royale chargée d'étudier à fond les prétentions des Provinces maritimes, et de recommander ce qui pourrait être le plus pratique et le plus à propos pour les satisfaire. . . . Les griefs des Provinces maritimes sont ni tellement nombreux, ni tellement difficiles à satisfaire qu'un gouvernement convenablement organisé n'y puisse porter remède, et jamais, sous le régime d'un Charles Tupper ou d'un Leonard Tilley, ces griefs n'auraient été soulevés. Que les Provinces maritimes désirent que le trafic canadien passe par les ports canadiens voilà qui n'est certainement pas une demande déraisonnable, et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elles s'exaspèrent de mesures qui dirigent le trafic d'hiver de ce pays vers Portland et New-York, au lieu de Saint-Jean et Halifax. C'est une des plus frappantes anomalies des affaires publiques de ce pays que de se servir du réseau national pour promouvoir le trafic par voie des ports américains, et l'on ne saurait douter que le sentiment de la population ne désapprouve la continuation d'une telle politique. Il peut en coûter quelque chose pour abaisser les taux de chemins de fer afin de détourner ce trafic, mais l'avantage qui en résultera pour la prospérité et la satisfaction des Provinces maritimes n'est pas non plus négligeable. On a dépensé des millions de dollars pour la construction du Transcontinental national, avec le dessein avoué de garder le trafic pour les ports canadiens; cependant il ne passe pas un boisseau de grain sur la route qui va à Saint-Jean ou à Halifax. . . . Il ne devrait pas être au-dessus des moyens du Parlement de remédier à cet état de choses. Un gouvernement s'inspirant d'une véritable politique nationale, se rendant compte que l'intérêt des provinces moins considérables exige autant de soin que celui d'une grande province, et que ce que l'on fait pour l'une profite à toutes, n'irait pas recourir à l'évident subterfuge d'une commission royale, mais s'appliquerait lui-même à trouver les mesures susceptibles de mettre fin à un tel état de choses.

[M. MacLaren]

Et voilà ce journal cité l'autre jour par mon honorable collègue de Queen-Lunenburg comme appuyant son opinion et jugeant qu'en somme, il n'y avait pas tant d'embarras pour les Provinces maritimes et qu'elles ne pouvaient pas s'attendre de retirer une grosse part du trafic du grain. Je ne désire citer que deux autres opinions et je vais en donner lecture parce qu'elles sont de date récente. L'une est d'un journal de Toronto en date du 27 janvier. En voici le texte:

Dans son discours aux actionnaires de la Dominion Bank du Canada à leur assemblée annuelle, tenue aujourd'hui, le président M. W. A. Austin a exprimé le regret qu'une plus grande portée des produits canadiens ne soit pas expédiée par les ports de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick. M. Austin a énergiquement préconisé l'établissement d'un service exclusivement canadien durant tout l'hiver, signalant que les ports d'Halifax et de Saint-Jean sont bien aménagés surtout pour la manutention du grain. Il a déclaré que la population des Provinces maritimes avait droit à la plus sympathique considération du reste du pays.

La dernière citation que je risquerai de lire est aussi récente; elle vient du *London Free Press*:

Veut-on que le Dominion soit heureux, satisfait, uni et prospère, on n'y parviendra que si chaque partie du Canada est contente et prospère. Tant que les Provinces maritimes seront de l'humeur qu'elles sont présentement, le Canada tout entier ne peut pas prospérer comme il le devrait.

Les griefs des Provinces maritimes sont réels, ils ne sont pas imaginaires, et le Parlement devrait sans tarder prendre des mesures pour savoir exactement à quoi s'en tenir sur ces griefs.

M. MACLEAN (York-Sud): Et quel remède proposez-vous?

M. MacLAREN: C'est au Gouvernement de s'en occuper.

M. MACLEAN (York-Sud): De quelle façon?

M. MacLAREN: Je parlais il y a un instant des millions de dollars dépensés pour la construction de nos chemins de fer. Quand il s'est agi de cette construction on a adopté des lois pour faire savoir que l'argent fourni l'était pour encourager le trafic sur les réseaux canadiens en faveur des ports canadiens. Je prétends que le Gouvernement se doit de respecter ces lois. Il y a plus, c'est une question d'honneur et de bonne foi. A ceux qui peuvent ne pas partager ces vues, je dirai qu'en agissant ainsi, l'on fera une bonne affaire; le pays en retirera un avantage que la méthode actuelle de diriger notre commerce d'exportation vers les ports des Etats-Unis, n'arrivera jamais à égaler, tant s'en faut. Mon honorable collègue me demande quel moyen je propose. Le moyen, c'est d'exécuter cette politique telle qu'on l'a énoncée dans les lois, c'est de diriger notre commerce d'exportation de façon qu'il passe sur les réseaux canadiens

et par les ports canadiens. Tel est le principe dont s'inspire cette législation, et tel est l'espoir qu'on a entretenu chez la population de ce pays au temps de la Confédération. J'ai signalé comment, en deux circonstances, nous avons dérogé à cette politique; j'ai la conviction que la troisième fois, il va se produire quelque chose de grave, car aujourd'hui ce n'est plus le Gouvernement, ce ne sont plus les chemins de fer, c'est la voix du peuple qui réclame cette politique et l'opinion publique résistera tant qu'on ne se sera pas conformé à ses désirs.

Dans le discours du trône, le Gouvernement déclare que, pour encourager ce trafic dont je parle, il va donner instruction à la commission des chemins de fer de rechercher les causes du détournement du trafic—celui du grain ou celui des autres produits—vers les Etats-Unis. Au dire du Gouvernement, telle est la politique immuable. Cela signifie certes que c'est une politique arrêtée, une politique suivie depuis longtemps. Mais ce quasi-gouvernement,—si je puis le dénommer ainsi—n'a jamais indiqué qu'il eût cette politique, du moins je n'ai pu en découvrir la manifestation, et je suis donc enclin à recevoir sa déclaration avec beaucoup de scepticisme. De fait, je doute encore que le Gouvernement se rende vraiment compte de ce que le pays attend de lui. Pourquoi le Gouvernement renvoie-t-il cette question à la commission des chemins de fer? Depuis cinq ans, les causes de cette diversion du transport ont fait l'objet de mainte discussion à la Chambre et dans le pays entier; les journaux en ont parlé à pleines pages. Cette discussion portait sur les parcours et les rampes, ce qu'on appelle les "raisons économiques" de la diversion. Je pourrais peut-être ajouter qu'il existe aussi des droits acquis à faire entrer en ligne de compte. L'une des grandes causes, je crois, de cette déviation continuelle de nos produits vers les Etats-Unis, c'est que les routes deviennent des ornières; certes, à l'heure actuelle, notre commerce s'écoule par la voie qui offre la moindre résistance. Mais supposons que la commission des chemins de fer se conforme aux instructions du Gouovernement, qu'elle fasse une enquête, que découvrira-t-elle que le pays ne sache déjà? Elle présentera un rapport comme de raison, et une nouvelle discussion s'engagera sur son exactitude ou son inexactitude. Mais pourquoi une enquête supplémentaire? Le Canada n'a-t-il pas dépensé plus de 200 millions en construction de chemins de fer qui devaient acheminer notre commerce d'exportation vers nos propres ports? Pourquoi ne le fait-on pas?

Permettez-moi de dire qu'aujourd'hui nous envisageons la question sous un angle différent: la commission des chemins de fer ne devrait pas s'enquérir des causes du détournement, mais des meilleurs moyens pour recouvrer notre commerce le plus tôt possible. Voilà ce que le pays veut aujourd'hui. Bien qu'il soit de quelque utilité, à mon sens, de saisir la commission des chemins de fer de cette question, le résultat, je crois, ne sera ni concluant ni suffisant. Que faire, alors? Le Gouvernement doit agir. Il ne sert à rien de s'abriter derrière la commission de chemins de fer ou les chemins de fer Nationaux. Le Gouvernement lui-même a un rôle essentiel à jouer dans la politique réclamée par les circonstances. Ceci m'amène à la question suivante: Quelles relations existent entre les chemins de fer Nationaux et le Gouvernement? J'ose croire qu'il existe beaucoup de malentendus sur ce point. En vertu de la loi des chemins de fer, un conseil est nommé pour exploiter et administrer le réseau. Il est dit dans l'alinéa 11:

> Le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, par décret du conseil, confier à la Compagnie l'administration et l'exploitation de toutes lignes de chemin de fer...

Notez bien ce qui suit:

> ...aux termes et subordonnément aux règlements et conditions que le Gouverneur en conseil peut, de temps à autre, décider.

Que signifie cela? Quand on critique les chemins de fer Nationaux, on entend souvent dire que c'est un empiétement sur les pouvoirs de l'administration. Peut-être que oui, peut-être que non. La commission est chargée de l'exploitation et de l'administration du réseau, et une disposition de la loi autorise le Gouverneur en conseil à donner des instructions à la commission de temps à autre. Que dit sir Henry Thornton personnellement? Dans son rapport annuel, il y a deux ou trois ans, il déclarait que le transport au point de vue national est du ressort du Gouvernement, et qu'il n'appartient pas à son conseil d'administration de traiter une telle question de haute politique. J'abonde tout à fait en ce sens. Sir Henry Thornton a parfaitement raison de soutenir, je crois, que lui et ses directeurs exploitent et administrent les chemins de fer Nationaux pour obtenir les meilleurs résultats financiers. Cela n'implique pas nécessairement le meilleur résultat financier pour le pays en général. En d'autres termes, vous ne pouvez exiger qu'on administre et exploite les chemins de fer Nationaux comme une organisation isolée, distincte, séparée. Ils sont une partie intégrante et essentielle du pays entier et ils se relient à tout état de choses

important et primordial de ce pays. Ils doivent figurer comme une partie de l'organisme et il est donc superflu de dire qu'il ne faut pas traiter et regarder le réseau purement comme un chemin de fer, parce que c'est un point de vue superficiel, contraire à la science économique, faux; le réseau est la propriété du Canada et il doit donc exister une relation marquée et intime entre son exploitation et son administration et les intérêts du pays. Dès qu'on dit un mot touchant le président des chemins de fer Nationaux, quelqu'un proteste que c'est une attaque contre sir Henry Thornton. Je n'entends pas, ce soir du moins, attaquer sir Henry Thornton, bien qu'en certaines occasions il mérite des critiques. Sir Henry Thornton est sujet à se tromper comme tous les sujets canadiens, mais ce n'est pas la question. Selon moi, le point de vue de sir Henry Thornton est juste, et il est temps que le Gouvernement le comprenne et agisse en conséquence. Puisque la compagnie entend, et à bon droit, administrer et exploiter le réseau conformément à ces instructions, c'est au Gouvernement à entreprendre cette grande politique de transport national qui doit être son œuvre. Vous ne pouvez vous attendre qu'une compagnie de chemin de fer s'en charge; qu'elle songe un instant à s'exposer à une perte d'argent.

Chacun sait que bien des décisions avantageuses pour le budget des chemins de fer le sont beaucoup moins du point de vue général. Nos chemins de fer n'utilisent pas le charbon, ni les rails canadiens, et l'ouvrier canadien en souffre. Avant d'aller plus loin, je ferai remarquer que le pays s'en trouverait bien mieux si le National-Canadien, au lieu de dépenser tant d'énergie à trouver des nouvelles voies de transport pour le grain canadien, en territoire américain, s'appliquait autant à découvrir le moyen de le transporter en territoire canadien. Je comprends que d'anciens serviteurs du Nord-Canadien et du Grand-Tronc, habitués de longue date aux vieilles méthodes de promouvoir les intérêts de ces compagnies trouvent difficile de diriger leur énergie et leur zèle dans un sens canadien, mais dans ce cas, et je pense qu'on a raison de le croire, cela doit cesser. Le bien du pays trouverait, je crois, son avantage dans l'établissement d'un système bien conçu des pensions, qui permettrait à sir Henry Thornton de s'entourer d'hommes résolus et entreprenants et décidés à conserver le transport canadien au Canada. Puis il y a cet autre aspect, le plus important de tous: qu'est-ce que le Gouvernement peut faire? Si le Gouvernement a une politique arrêtée, ainsi qu'il le dit dans le discours du trône, qu'elle aboutisse à quelque chose de réel et de pratique. Qu'un décret du conseil apprenne au National-Canadien que le Gouvernement entend que le trafic canadien se fasse en territoire canadien et par les ports canadiens; qu'il se propose de s'en tenir aux contrats que j'ai cités à la hâte ce soir et que le réseau national doit se conformer à cette politique aussi scrupuleusement qu'il lui soit possible et pratique de le faire. Je crois, monsieur l'Orateur, devoir m'arrêter un instant à cette commission royale dont il est fait mention pour s'enquérir des problèmes et des griefs des Provinces maritimes. La population de ces provinces demande justice. Une députation de six cents personnes des Provinces maritimes est venue, l'on s'en souvient, la demander l'année dernière. Et qu'est-ce que le Gouvernement leur donne? Une commission royale. Le député de Queen-Lunenburg est évidemment dans les secrets du Gouvernement, son interprête apparemment sur cette question, puisque seul il a traité ce sujet. Par parenthèse, je tiens à remercier ceux des autres groupes qui se sont montrés sympathiques à notre cause. L'honorable député de Queen-Lunenburg prétend que toute cette question des droits de Provinces maritimes n'est qu'une monœuvre tory. Alors, pourquoi le Gouvernement nomme-t-il une commission royale, tout en renvoyant la question du transport à un autre tribunal, la commission des chemins de fer. Tout cela semble manquer de sincérité. Les droits des Provinces maritimes sont bien connus: on les discute depuis des années en cette Chambre. Pourquoi s'appesantir sur une chose que chacun connaît? Pourquoi perdre son temps, renvoyer la chose, se dérober sous le couvert d'une commission royale? S'il y a jamais eu un gouvernement sans tête ni entrailles, c'est bien celui-ci. Pourquoi ne pas agir au lieu de passer l'affaire à une commission royale? Je ne crois pas que cette proposition soit bien accueillie. Je crois qu'il est temps d'agir. Evidemment, ce gouvernement prend la tengente et recourt aux expédients. Il n'agit pas, il écarte, il ajourne et retarde les choses, et il s'en remet à toutes sortes de commissions.

Mais je désire parler particulièrement de l'immigration. Le mot "immigration" se trouve dans le discours du trône et j'ai quelque chose à dire à ce sujet. Une politique d'immigration a pour objet d'accroître le population, soit en gardant les siens, soit en attirant d'autres à venir s'établir et demeurer dans le pays. Je crois, et cela ne me semble pas discutable, que le moyen le plus efficace d'accroître notre population se trouve dans l'adoption d'une

politique canadienne convenable de transport et l'application d'un tarif protecteur. La pratique bien entendue de ces deux principes encouragerait davantage notre population, à rester au Canada; le besoin d'immigrants nouveaux se ferait moins sentir, et le pays se tirerait presque d'affaire ensuite.

Mais en admettant qu'il soit bon d'avoir une politique d'immigration dans le sens ordinaire, voici des points qu'il ne faut pas perdre de vue: D'abord, nos agents à l'étranger devraient représenter les diverses parties du pays, ce qu'ils ne font pas à l'heure actuelle. Ceux qui désirent venir chez nous ne peuvent obtenir les renseignements nécessaires au sujet des localités où ils ont l'intention de s'établir. Voilà pourquoi je dis que nos agents devraient représenter convenablement nos divers territoires. Deuxièmement, la politique d'immigration devrait être appliquée aux diverses sections du pays d'une manière juste et raisonnable, et cette politique devrait tendre à obvier aux conditions et aux besoins locaux. C'est ce que nous n'avons pas encore vu. Il y a de vastes régions du pays qui n'ont pas participé aux bénéfices et aux avantages de l'immigration bien qu'elles aient eu droit à leur juste part. Enfin, je suis d'avis que les immigrants devraient d'abord s'établir dans les centres déjà peuplés avant d'aller plus loin, et que nous ne devrions pas les encourager à se diriger vers des endroits éloignés. Nous savons, naturellement, que les collines lointaines sont les plus alléchantes, mais en permettant aux nouveaux sujets de se diriger si loin, nous les exposons à la misère alors que nous créons des difficultés pour les chemins de fer qui sont obligés de les desservir dans ces endroits éloignés.

Il nous incombe de donner toute notre attention à ce problème afin que les immigrants puissent s'établir à une distance relativement courte de leurs concitoyens et que, tout en gagnant leur vie, ils puissent jouir des avantages des relations sociales. Autrement, ils seront isolés dans des territoires où les voies ferrées n'ont pas encore pénétré.

M. MACLEAN (York-Sud): J'aimerais à relever un ou deux des points soulevés par l'honorable député qui vient de reprendre son siège. Ses observations m'ont vivement impressionné. Les habitants des Provinces maritimes ont certainement des griefs en ce qui concerne le transport, mais mon collègue n'a proposé aucun remède à ces griefs. Quant à moi, j'ai proposé un remède, non seulement à cette session, mais à d'autres, et c'est...

M. MacLAREN: Si mon honorable ami veut bien me le permettre, je corrigerai cette assertion. J'ai déjà expliqué clairement quelles mesures il faudrait adopter.

M. MACLEAN (York-Sud): Je vais m'efforcer d'exprimer mes vues de la façon la plus lucide possible, et alors mon honorable ami me comprendra peut-être mieux. Je donne à l'honorable député tout le mérite d'avoir soulevé cette question. Nous voulons que le trafic de nos chemins de fer contribue à la prospérité des ports des Provinces maritimes et non des Etats-Unis. La construction des voies ferrées, des quais et des élévateurs nous a coûté des millions et des mlilions, et cependant, ils n'ont pas atteint leur but, qui est celui du développement de notre commerce dans nos ports.

Il suffit d'examiner la question pour comprendre que le Canada s'est fait remarquer par un encombrement de lignes. Nous avons deux grands réseaux qui comportent une énorme et inutile duplication. C'est cette duplication qu'il faut faire disparaître—duplication de bureaux-chefs, de personnels de bureaux-chefs, de compagnies de messageries et de télégraphes, de voies principales, d'embranchements et d'autres services. Comment donc! nous épargnerions au pays 200 millions par année si nous mettions fin à ce gaspillage, de sorte que nous serions en mesure de réduire les tarifs afin que le trafic envahisse les ports canadiens.

Il est bel et bon de présenter la question au public d'une façon large, mais il faut un remède déterminé à ce mal qui semble enraciné. Je le répète, ma proposition est d'enrayer la duplication de nos deux réseaux, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien et de les fusionner. Eliminons cette multiplication de nos chemins de fer, effectuons ces épargnes, et nous aurons dans une grande mesure obtenu la fusion non seulement de nos voies ferrées, mais des transports maritimes et des lacs du Pacifique-Canadien. Nous obtiendrons ainsi des tarifs moins élevés et pour les chemins de fer et pour le service maritime. Le trafic affluera alors vers les ports des Provinces maritimes qui se développeront. Après cela, nous pourrons travailler à une grande politique d'immigration. J'ai foi dans cette politique, et la protection fait probablement tout aussi bien partie du programme qui nous est nécessaire. Toutefois, pour aider aux Provinces maritimes et à leurs ports, il faut d'abord commencer par épargner, et les 200 millions que nous économiserions annuellement, en ce qui concerne nos deux grands chemins de fer nous aideraient à abaisser immédiatement les tarifs.

Un autre moyen de rendre ce fusionnement encore plus efficace, ce serait un nouvel ache-

minement du trafic de ces deux chemins de fer sur une seule route. Les ingénieurs et les administrateurs du trafic ont élaboré un plan détaillé à cet effet et les économies réalisées de ce chef seraient assez considérables pour permettre la mise en vigueur des réformes que préconise mon honorable ami. Il réclame l'abaissement des tarifs de transport; il demande qu'ils soient suffisamment diminués pour forcer le trafic à se diriegr vers les ports des Provinces maritimes. Or, pour atteindre ce but, il faut en premier lieu réaliser les économies dont j'ai parlé tout à l'heure. Si vous adoptez ce plan, vous serez en mesure d'obtenir un soulagement immédiat. Il faudrait moins de deux ans;—que dis-je? en moins d'une année,—l'inauguration d'un programme de cette nature permettrait aux Provinces maritimes d'obtenir du soulagement et même de voir renaître la prospérité. Les ports de Saint-Jean et d'Halifax sont en mesure de manipuler tout le grain que nous pourrons expédier par cette route. Mais pour quelle raison dirigeons-nous notre grain vers les ports des Etats-Unis? Parce que nous, les Canadiens, sommes assez stupides pour gaspiller notre argent; nous jetons nos deniers aux quatre vents à raison de 200 millions de dollars par année, lorsqu'en déboursant sagement une moitié de cette énorme somme peut-être, nous serions en mesure d'outiller convenablement nos propres ports. Mettons donc un frein à ces folles dépenses.

Pour quiconque observe le signe des temps, il est évident que nos deux grandes compagnies de chemins de fer à l'heure actuelle sont disposées à mettre un frein aux folles dépenses que j'ai dénoncées tout à l'heure. Les administrateurs de nos deux grands réseaux sont prêts à entamer des pourparlers afin de retrancher les dépenses inutiles et le double emploi. Cependant, on ne fait rien dans cette direction. Il n'est pas du tout nécessaire de constituer une commission royale pour opérer le fusionnement de nos deux réseaux de chemins de fer et mettre un frein à tous les gaspillages qui se produisent à l'heure actuelle. Les administrateurs des deux grandes compagnies peuvent le faire de consentement mutuel. Et une fois ce fusionnement effectué, les autorités compétentes seront en mesure de faire une nouvelle répartition du trafic entre les deux réseaux, de réduire au minimum les frais de transport et de faire en sorte que le trafic passe par les ports canadiens. D'aucuns prétendent que les acheteurs du notre blé ont le droit de choisir la route par laquelle il passera pour atteindre les marchés. Et pour ma part, je n'accepte pas cette théorie. C'est au peuple, qui a déboursé des centaines de millions pour la construction de nos chemins de fer canadiens qu'il appartient de voir à ce qu'ils servent au but visé par leur construction, c'est-à-dire le développement du Canada et de nos ports nationaux.

La cause que plaident ici les représentants des Provinces maritimes éveille les plus profondes sympathies chez moi. Les revendications des provinces du littoral ont été présentées ici ce soir avec modération et bon sens. Le devoir incombe donc au Gouvernement,—et non pas à l'opposition,—d'adopter des mesures pour remédier à la situation sur laquelle notre attention a été appelée ce soir. J'ose espérer que la Chambre consacrera quelque temps à cette discussion et que la question sera débattue plus à fond. La cause des représentants des Provinces maritimes a toutes mes sympathies; j'ai confiance qu'elle sera exposée en termes encore plus énergiques par tous les honorables membres qui représentent ici l'est du pays, non pas tant à titre de conservateurs qu'à celui de champions des droits conférés à ces provinces à leur entrée dans la Confédération canadienne.

M. J. A. MACDONALD (King): Lorsqu'un nouveau venu réclame pour la première fois la parole ici, il se rend mieux compte des difficultés de cet acte qu'il ne peut le faire en surveillant les débuts de ses collègues. Et tout d'abord, monsieur l'Orateur, je désire m'associer de tout cœur à ceux qui vous ont présenté leurs félicitations, ainsi qu'aux honorables membres qui ont proposé l'adresse en réponse au discours du trône. Après avoir lu les comptes rendus des journaux et à la lumière des conversations que nous avons eues avec nos collègues de la dernière législature, nous sommes arrivés ici confiants d'être traités avec justice par Votre Honneur. Et, bien qu'on ait attaqué votre décision aujourd'hui, nous avons encore la certitude de pouvoir escompter votre plus entière bienveillance. Il est facile de comprendre certaines des difficultés que doivent surmonter les représentants du peuple appelés à prendre la parole pour la première fois ici; je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point. Cependant, le nouveau député est susceptible de se former certaines idées et je désire énumérer quelques-unes de ces premières impressions.

L'une des grandes difficultés des nouveaux, c'est de rester dans les limites assignées par le règlement. Je réclame votre indulgence de ce chef, monsieur l'Orateur, et si par malheur je violais quelque règle, j'ose espérer que vous me rappellerez à l'ordre avec douceur et sans emportement. En parcourant la liste des députés, le premier jour de mon arrivée ici, je me suis formé certaines impressions en ce qui regarde les noms. J'ai

constaté que nous avons le nombre usuel de Smiths, de Jones et de Browns et aussi quelque Macdonalds; je dois l'avouer toutefois, les Macdonalds m'ont quelque peu désappointé étant donné qu'avant de venir à Ottawa, je faisais partie d'une législature de trente membres où l'on comptait six Macdonalds; or, je trouve exactement le même nombre de Macdonalds ici bien que la représentation à la Chambre des communes se compose de 245 membres; et c'est d'autant plus désappointant que nous en avons déjà perdu un depuis l'ouverture de la session. Cependant, cette perte se trouve légèrement compensée du fait que la majorité des Macdonalds qui restent siègent du bon côté de la Chambre. D'autres noms, ont attiré mon attention; cependant, s'il se trouvait ici quelqu'un ayant des dispositions à rimer, il ne manquerait pas de matériaux. Il se rendrait compte de suite que Quinn rime très bien avec Senn, Ross avec Cross, Stork avec Forke, Arthurs avec Charters et ainsi de suite. Cependant, je n'ai pas l'intention de pratiquer ce passetemps agréable. Une autre chose étrange dont j'ai pris note, c'est que nous avons un "Church" (église) et trois Bells (cloches) pour un seul Church. La difficulté, c'est d'installer trois cloches (Bells) dans une seule église (Church), surtout lorsque nous ne savons pas au juste s'il y a beaucoup de place dans le clocher. C'est un problème que je n'ai pas le temps de résoudre. Il y a une autre chose assez frappante au point de vue politique: Supposons qu'on décide de modifier la constitution de notre pays et d'établir une monarchie. Nous aurions le choix entre les Kings. Si l'on n'était pas satisfait, on pourrait choisir un Kaiser. On s'aperçoit aussi qu'au cas où l'on déciderait d'instituer la monarchie, si l'on avait besoin d'armes pour attaquer ou se défendre, il suffirait de s'adresser au solliciteur général (M. Cannon) pour l'artillerie lourde. Puis nous avons le ministre des Finances (M. Robb). Après les éloges qu'on lui a adressés, on ne doit avoir aucun doute sur son honnêteté, mais il est assez singulier qu'un homme qui a en mains toutes les finances du pays soit affligé du nom de Robb. Puis nous avons "Black and White" à la Chambre, deux de chacun. Il y a aussi M. Motherwell de Saskatchewan et deux Young. Nous avons Parent et Boys. Il y a des députés dont les noms ne sont guère appropriés, tels que Short et Heaps. Nous avons Smoke sans feu et combien d'autres encore. Le Nouveau-Brunswick est la seule province avec un Price. On a remué ciel et terre pour avoir un Bird et un Fish. Voilà autant d'impressions qui frappent celui qui, par hasard, examine la liste des noms.

Parlant de choses plus sérieuses, j'ai été frappé, peu de temps après mon arrivée ici, de la similitude des discours des membres du parti ministériel avec ceux de la campagne électorale du mois d'octobre dernier, dans ce sens qu'on essaye ici aussi de détourner la discussion des problèmes de l'heure en visant l'opposition plutôt que le Gouvernement. Il doit y avoir une raison et cette raison est bien apparente. Tout le monde peut la discerner. La faiblesse actuelle du Gouvernement explique pourquoi on tient tant à attirer l'attention sur ce côté-ci de la Chambre plutôt que de discuter les actes de ceux qui administrent réellement les affaires du pays et à qui incombe la responsabilité. Pendant la campagne électorale on a cherché surtout à faire le procès de l'opposition plutôt que du Gouvernement. Pourtant, si l'on voulait être juste, on se rappellerait qu'en 1921, lorsqu'il s'est agi de faire le procès du gouvernement conservateur, on ne s'est pas gêné pour le faire. On avait le droit de le critiquer, mais on ne l'a pas critiqué d'une façon impartiale. Je me rappelle avoir entendu certains discours et lu certains journaux à cette époque où l'on critiquait violemment, injustement et souvent à tort le gouvernement conservateur. L'opposition à cette époque-là ne recula devant aucun genre de critique pour obtenir le pouvoir; elle alla même plus loin et fit des promesses. Elle promit toutes sortes de choses et n'importe quoi: l'amortissement de la dette, la réduction des impôts, l'abaissement du coût de la vie. Elle promit de résoudre le problème des chemins de fer, d'intensifier l'immigration, de réformer le Sénat et autres choses encore. Il s'agit de savoir, comme il s'agissait de savoir en octobre dernier, si le parti libéral a rempli ses promesses. Si l'on examine bien la situation, on s'aperçoit qu'il n'en a rempli pour ainsi dire aucune; si l'on va au fond des choses, on voit qu'il n'a même fait aucun effort pour les réaliser, qu'il a fait fi non seulement de ses promesses de 1921, mais aussi de celles de 1919 qu'il proclamait comme étant le programme du parti libéral à cette époque-là.

Nous voici de nouveau réunis après les élections générales et nous nous apercevons que le Gouvernement cherche de nouveau à gouverner sans tenir aucun compte des promesses qu'il a faites avant les élections. Je n'expliquerai pas en détail les moyens qu'il a employés pour cela, car on les a déjà très bien exposés. Mais si nous nous contentons de prendre la déclaration faite par le premier ministre, le très honorable M. King, à l'ouverture de la campagne électorale, en septembre dernier, et que nous la comparions aux actes de son parti et de son Gouverne-

ment, aujourd'hui, il est bien évident, comme la chose a été amplement démontrée à la Chambre, que le parti ministériel ne tient pas mieux compte de ses promesses de 1925 qu'il n'avait tenu compte de celles de 1921. Il se présente à nous avec un programme dans lequel il revendique le mérite de la grande prospérité du pays. Le discours du trône dit ceci:

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable.

Puis plus loin:

Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du Gouvernement et par la diminution des dépenses et des taxes qui a été pratiquée de temps à autres. Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possible d'importantes réductions d'impôts.

Je m'arrête un instant à ce paragraphe et je demande: Pourquoi le Gouvernement revendiquerait-il le mérite de la prospérité grandissante de ce pays privilégié? Il observe certainement les statistiques assez attentivement pour savoir que sa politique n'a rien à voir dans la question; que si elle avait une influence quelconque sur la prospérité du pays ce serait plutôt pour la retarder que pour lui donner une impulsion favorable. L'année dernière a été heureuse pour le Canada, surtout dans la province d'où je viens. La production a été plus forte, plus fortes aussi les exportations, mais cela est entièrement dû au fait que nous avons eu une abondante récolte pour laquelle nous avons obtenu d'excellents prix. Tout ce qui était produit agricole a réalisé de beaux prix l'an dernier; il n'y avait aucune tendance à la baisse et la récolte était bonne. Au cours des années précédentes, la récolte était mauvaise, ou les prix étaient trop bas et si nous examinons le résumé publié par le ministère des Douanes il y a quelques jours, touchant les exportations pendant une période de neuf mois, nous constatons que les produits de l'agriculture et de l'industrie animale se chiffrent pour 151 millions d'augmentation alors que l'augmentation totale des exportations pendant cette période est de 202 millions. Le Gouvernement voudrait-il accepter le crédit de l'augmentation de la récolte des pommes de terre dans l'île du Prince-Edouard, ou de la récolte extraordinaire du blé dans l'Ouest ou du rendement meilleur chez tous les cultivateurs du pays? Il a tenté de le faire, mais c'est un raisonnement erroné et, sous ce rapport, le discours du trône contient des déclarations qu'il n'est pas juste de présenter au peuple.

On a beaucoup parlé de la balance commerciale créditrice—et le même argument peut

s'y appliquer. Nous pouvons retourner quelques années en arrière, alors que nous n'avions que 150,000,000 boisseaux de blé à exporter et cela au prix de 65c. ou 75c. le boisseau. Quand une récolte annuelle rapporte 400,000,000 boisseaux au prix d'un dollar et plus du boisseau, ce seul article crée une différence notable dans la balance du commerce. Si quelqu'un peut dire, comme le fait le discours du trône, que le Gouvernement doit être félicité pour cela et que sa politique en a été la cause, il faut qu'il ait la vue courte. Cette histoire de la balance du commerce est un cliché, nous en avons fréquemment entendu parler autrefois et récemment. Si la prospérité était due à la production industrielle, la politique du Gouvernement pourrait y avoir été pour quelque chose, mais quand elle est causée entièrement par l'augmentation de la production agricole à laquelle le Gouvernement n'a rien à voir et pour laquelle il ne crée aucun débouché, il est injuste d'insérer une telle déclaration dans le discours du trône. Si seulement le Gouvernement agissait pour créer de nouveaux débouchés ou conserver les anciens il aurait droit à nos remerciements, mais les marchés mondiaux auxquels nous expédions ces produits ne sont pas et n'ont pas été ouverts par le Gouvernement. Ce sont les mêmes débouchés qui existent depuis des années et en ce qui regarde les ententes entre notre pays et les pays étrangers, le Gouvernement n'a rien fait pour développer le commerce.

Un autre argument employé est celui du change. Nous savons qu'en 1920 le taux du change, à son apogée était d'environ 18c., que nous devions envoyer $1.18 aux Etats-Unis pour avoir la valeur d'un dollar de marchandises. Mais à la fin de 1920 et en 1921, la situation s'est transformée presque du tout au tout ce qui fait que, pendant l'hiver de 1922, quand ces messieurs sont arrivés au pouvoir et avant que leur politique puisse avoir quelque effet,—de fait avant qu'aucun changement se fut produit dans la politique—la prime contre l'argent canadien n'était que de 5c. Si le Gouvernement doit être complimenté pour avoir amélioré la situation, pourquoi ne pas aussi féliciter les conservateurs qui ont amené le taux du change de 18c. à 5c., ce qui a porté la valeur de notre dollar de 82c. à 95c. aux Etats-Unis plutôt que de donner crédit au Gouvernement qui a fait disparaître la différence de 5c.? Mais ces questions n'ont aucune portée sur nos problèmes nationaux qui sont nombreux et graves.

On me permettra de parler un moment des impôts dont on nous a promis la réduction en 1921, mais qui n'ont jamais été réduits. Voilà encore une promesse du Gouvernement

qui a été non seulement oubliée, mais remplie en sens inverse, puisque sous certains rapports, les impôts étaient plus élevés en 1925 qu'en 1921 L'impôt est un des maux graves dont le peuple du pays souffre aujourd'hui et, à moins qu'on ne fasse quelque chose pour le réduire, la situation du pays en général et des hommes d'affaires en particulier demeurera en réalité très sérieuse. Les gens d'affaires ne sont pas poussés à agrandir parce que s'ils réussissent et réalisent des bénéfices, l'impôt leur impose un tel fardeau que le jeu n'en vaut pas la chandelle, tandis que s'ils ne réussissent pas et subissent des pertes, ils n'ont aucune compensation. Donc, ils n'ont pas grand'chose à gagner d'un côté comme de l'autre et cela cause un détriment au progrès en même temps que cela décourage les placements et pousse les gens à mettre leurs fonds dans des obligations de père de famille plutôt que de les placer pour réaliser des profits.

Le discours du trône nous dit que, vu l'amélioration de la situation par tout le pays, le Gouvernement a conçu et mis à exécution un programme général concernant l'immigration et que des mesures vont être prises en vue d'engager davantage notre population agricole à rester sur les fermes. Si l'on se reporte à ce qu'a fait ce Gouvernement en matière d'immigration, on constate certains faits qui ne sont guère encourageants. Nous voyons, par exemple, que malgré un important courant d'immigration au Canada, notre population ne s'est pas accrue, car un grand nombre de nos propres gens ont quitté le pays pour aller s'établir ailleurs. Naturellement, c'est surtout la province de l'île du Prince-Edouard qui m'intéresse, et il va sans dire que je suis mieux renseigné à son sujet que je ne le suis sur d'autres parties du pays. Aujourd'hui, la population de cette province, au lieu d'être au maximum de 110,000 habitants que nous y comptions à un certain moment, se trouve réduite à un peu plus de 80,000. En d'autres termes, à peu près une personne sur cinq de notre population a quitté la province, et il résulte de cet exode un grave état de choses, tout comme il en résulterait ailleurs. Nous avons certaines obligations à remplir et là où il y avait à un moment cinq personnes pour partager le poids des impôts il n'en reste plus que quatre. Il est donc impossible de diminuer ces impôts; nos dépenses sont plus fortes et nous avons beaucoup moins de monde pour en porter le poids. Quoi qu'il en soit, nous espérons que, dans l'exécution de ce projet tendant à activer l'immigration, le Canada n'aura pas l'ennui, ou si l'on veut, le malheur de se voir imposer de ces entreprises dont nous avons eu à nous plaindre dans le passé. Je pourrais citer cette affaire de la North Atlantic Trading Company et d'autres aventures de cette nature, mais pour l'instant, je veux m'en tenir à une seule affaire qui concernait particulièrement l'île du Prince-Edouard.

Il y a quelques années, un ministre de la couronne, qui faisait partie du cabinet de M. Mackenzie King, vint dans l'île du Prince-Edouard et fit des instances auprès du gouvernement de cette province pour que ce dernier nommât, comme son agent d'immigration, un personnage du nom d'Andrew Fraser Mitchell. Ce ministre donna à entendre qui si le gouvernement provincial faisait cette nomination, le gouvernement fédéral paierait le traitement de cet agent d'immigration. Je n'entends pas faire un reproche au ministre qui représentait l'île du Prince-Edouard à cette époque, l'honorable M. Sinclair, qui a reconnu lui-même en public avoir fait une bévue à ce sujet. Aux yeux de ses gens, c'était même une bien grave erreur. En conséquence de cet arrangement on amena dans l'île du Prince-Edouard un certain nombre de gens qui y achetèrent des terres au prix exorbitant de $300 l'acre. On les avait engagés à acheter des lopins de 3 acres ½, en leur disant qu'ils y gagneraient aisément de quoi vivre à faire de la culture maraîchère ou l'élevage des renards. Ces gens versèrent leur deniers à l'agent d'immigration et s'en vinrent dans l'île du Prince-Edouard, mais à la vue des terres en question et de l'état de choses qu'ils constatèrent, ils refusèrent d'aller plus loin. Cependant, cet agent avait encaissé leurs fonds et ils ne pouvaient se les faire remettre; aujourd'hui leurs réclamations, à la suite des fauses représentations qu'on leur avait faites et qui les avaient engagés à se départir de leur argent, représentent une somme importante. C'est la province qui en souffrira car il faudra qu'ils soient remboursés par quelqu'un; ils réclament de la province qui a nommé cet agent et qui devra les rembourser. Voilà un des plans d'immigration mis à exécution par le gouvernement au cours des quatres dernières années, l'un des moyens par lesquels il a essayé d'activer l'immigration et de régler cette question de notre population.

J'en viens maintenant à l'une des principales questions dont la Chambre est saisie en ce moment, et au sujet de laquelle nous lisons une clause de mauvaise augure dans le discours du trône; je veux parler du tarif douanier. Le discours dit:

> Mes ministres sont d'opinion qu'une augmentation générale du tarif douanier nuirait à la prospérité continue du pays et à l'unité nationale. D'après eux cette taxation devrait porter aussi légèrement que

possible sur les denrées nécessaires, l'agriculture et les autres industries fondamentales. Ils croient qu'afin de développer nos industries rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif; que ceux-ci ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport.

Ceci comporte la vaste question de protection et s'il est possible de rédiger, sur cette question de protection, une déclaration qui en dit moins que ne le fait celle-ci, j'aimerais à voir un honorable député en entreprendre la rédaction. A mes yeux, cette clause a été préparée avec soin de façon qu'elle ne dise absolument rien et ce, afin de permettre au Gouvernement de s'abstenir de toute démarche à cet égard. Lorsque l'on voit dans le discours du trône une clause manifestement destinée à ne vouloir rien dire sur la question la plus importante dont soient saisis le Parlement et le public, il n'y a pas lieu de s'étonner d'apprendre qu'elle émane d'un gouvernement qui a pratiqué une politique de laisser-aller pendant ses quatres années d'exercice et qui n'a absolument rien fait pour améliorer la situation générale.

La conclusion qui s'impose, c'est que le Gouvernement n'est pas prêt à rien faire et qu'il temporisera encore pendant quatre ans, s'il réussit à se maintenir. Durant leur passage au pouvoir, les ministres n'ont pas fait autre chose que d'apprendre à débiter des phrases qui ne veulent rien dire. Combien leur faut-il donc de temps pour se décider à l'action? La prospérité du pays dépend de la solution de ce problème. Le doute n'est pas permis: il nous faut la protection. Je suis absolument en faveur d'un régime convenable de protection pour nos industries. C'est, à mon avis, le seul qui puisse assurer le développement du Canada.

Sans industries, que deviendra la Confédération? Si nous continuons de trafiquer avec les pays qui élèvent leurs droits de douanes contre nos produits et si nous ne prenons pas de notre côté des mesures de protection, où trouverons-nous les marchés nécessaires? Un jour viendra où tous les marchés nous seront interdits, et alors le reste de notre population ouvrière suivra ceux de nos artisans qui sont déjà passés à l'étranger. Ce n'est pas en laissant toute liberté à la sortie de nos matières premières et des produits de notre sol que nous assurerons le progrès du Canada. Si nous ne trouvons pas le moyen d'encourager la mise en œuvre des matières premières, qui fournirait du travail à nos artisans et procurerait à l'agriculture un marché de consommation à l'intérieur, alors le

[M. J. A. Macdonald.]

Canada ne deviendra jamais le riche pays qu'il devrait être avec toutes les ressources qu'il possède. Nous exportons à l'étranger les métaux, le bois et autres produits qui pourraient être transformés ici avec avantage. Nous en faisons cadeau à des pays industriels qui les manufacturent au détriment de nos ouvriers. Nous rachetons à des prix exagérés ces produits transformés. Certes, c'est un système vicieux; mais le pis est que nos ouvriers s'en vont eux aussi à l'étranger où l'on met en œuvre ces matières premières obtenues du Canada, et c'est bien là notre plus grande perte. Le tarif douanier des Etats-Unis est si élevé que nous ne pouvons leur vendre un seul boisseau de pommes de terre pour contribuer à l'alimentation de nos travailleurs en exil. Le discours du trône ne propose rien de net pour remédier à cet état de choses.

Il y en a qui affirment que l'institution d'une protection raisonnable ferait monter le coût de la vie. L'inanité d'une telle prétention se verra facilement dans le petit incident que je veux rapporter et qui est venu à ma connaissance au cours de la campagne électorale. Un émigré de l'Europe centrale se présenta un jour à une épicerie de New-York pour acheter une douzaine d'œufs. Lorsque le marchand en demanda 50c., l'émigré se récria, disant que, dans son pays, les œufs se vendaient 10c. la douzaine.—"Mais alors, lui répliqua l'épicier, pourquoi n'êtes-vous pas resté chez vous?"—"Ah, dit l'autre, c'est que je n'avais pas même 10c." Ainsi, bien que les vivres et le vêtement soient plus chers, cela est compensé par les gros salaires et l'activité économique qui ne sont possibles que sous un régime industriel en pleine prospérité. Et cela est bien préférable, car qui ne sait que là où les produits se vendent à bas prix, les salaires sont insuffisants et l'ouvrier en souffre.

Libéraux et progressistes ne veulent pas de protection suffisante pour nos industries. Je leur demanderai ceci: supposons qu'une manufacture de chaussures fabrique dans une localité assez en grand pour donner de l'ouvrage à cinq cents personnes; est-ce que les cultivateurs et autres habitants des environs ne préféreraient pas payer un peu plus cher pour une paire de bottines que de voir cet établissement fermer ses portes par manque de protection suffisante, ce qui aurait pour effet de faire gagner 25 ou 50c. sur le prix d'une paire de chaussures? Je sais bien ce que serait la réponse. On préférerait conserver la manufacture. Le même raisonnement s'applique à tout le reste du Canada, seulement sur une plus grande échelle.

On fait grand cas de nos exportations de blé. C'est sans doute une bonne chose que nous ayons un surplus considérable à expor-

ter; mais nous trouverions plus avantageux de ne pas exporter ce blé à l'état brut. Nous vendons aux Etats-Unis pour 20 millions de dollars de blé par année. Pourquoi nous l'achètent-ils? Qu'on ne croie pas que les minotiers américains importent notre blé pour la consommation intérieure. On nous l'achète pour le moudre. Le tarif américain frappe le blé étranger d'un droit de 42c. le boisseau, pour la protection des cultivateurs de ce pays. Le minotier américain tient à son gouvernement ce langage: Je ne puis me passer d'une certaine quantité de blé canadien. Un droit aussi élevé m'est trop dommageable. Le gouvernement répond: Je m'occupe de vous aussi. D'abord je protège tous les Américains également. Mais puisque vous avez besoin du blé canadien pour moudre avec le nôtre la farine destinée à l'exportation, je vous rendrai 99 p. 100 des droits que vous payez. Comme on le voit, le gouvernement des Etats-Unis est plein de sollicitude pour ses administrés, à qui il assure une prospérité sans pareille. Le Canada, en refusant de suivre cet exemple, prive nos concitoyens des bienfaits d'une prospérité semblable. S'il était possible d'avoir en Canada une série de minoteries convertissant notre blé en farine et les déchets en issues de mouture, un grand nombre de Canadiens y trouveraient de l'emploi, nos chemins de fer plus de trafic, nos débardeurs de l'ouvrage, ainsi de suite. L'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) disait l'autre soir que les minoteries dans sa circonscription ne fonctionnaient que la moitié du temps. Dans l'île du Prince-Edouard la même chose s'est produite, et, en définitive, l'établissement a dû cesser ses opérations. Nous avons établi là, il y a quelques années, une minoterie. Les honorables députés savent que l'île du Prince-Edouard, tout en étant une province agricole, ne produit pas la moitié du blé qu'elle consomme, et nous devons en acheter de l'Ouest. Nous crûmes que ce serait une bonne chose d'amener le blé à Charlottetown et de le moudre là. Une belle minoterie y fut construite, et, pendant un certain temps, les affaires allaient bien. Mais, la question du transport,—l'un des sujets dont les Provinces maritimes demandent le règlement,—obligea la compagnie à faire cession. Nous avions à lutter contre les minoteries de l'Ontario ou d'autres partie du Canada qui pouvaient obtenir un wagon de blé du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta, le moudre dans l'Ontario et le réexpédier sous forme de farine directement et au même taux à Charlottetown, Summerside ou Georgetown; n'importe où dans l'île du Prince-Edouard. Cependant, lorsque nous essayâmes d'obtenir le même avantage dans l'île du Prince-Edouard, on nous le refusa. Jusqu'à Charlottetown, le taux était exactement le même pour le blé, mais pour le réexpédier, il nous fallait payer un autre taux local, lequel taux supplémentaire suffit pour tuer l'entreprise et ruiner la compagnie. Nous sommes en conséquence obligés d'importer notre farine des minoteries de l'Ontario, alors que nous pouvions la fabriquer chez nous.

Quelques députés se moquent, ou font peu de cas, d'un droit protecteur pour les produits de la ferme. Mais en examinant ce qui s'est passé depuis quelques années, on trouve bien des exemples où cela eût été très avantageux. L'île du Prince-Edouard est probablement la province qui profiterait le moins de la protection, mais, tout compte fait, nous croyons que la production de nos industries et des produits agricoles est notre seul salut. Voyez la situation qui nous a été faite ces dernières années, même l'an dernier, alors que nous avions un surplus de pommes de terre. L'on me dira que notre province exporte beaucoup la pomme de terre et qu'un droit de douane ne l'aiderait pas. Nous en exportons beaucoup en effet. Nous en expédions de grandes quantités aux Antilles, et nous en exportons même quelques plants dans les états du Sud, en dépit d'un droit de 35c. le boisseau. Mais, en 1924, nous ne trouvions pas à vendre notre abondante récolte d'excellentes pommes de terre ailleurs qu'en Canada. Le marché du Canada central était assez bien pourvu, et, quand nous avons essayé d'y concurrencer les produits de ces provinces, nous en avons été empêchés, pour ainsi dire, par les frais de transport élevés. L'Ouest canadien avait besoin de pommes de terre, mais là se présentait un autre désavantage. Au printemps de 1925, nous avions à subir dans l'Ouest la concurrence des pommes de terre américaines, et le ministère de l'Agriculture avertit par lettre les commerçants des Provinces maritimes d'être bien soigneux dans le classement de leurs pommes de terre parce qu'elles subiraient la comparaison avec le produit américain, classé comme supérieur au nôtre. Nous pouvions expédier là et nous avons fait des consignations de l'île du Prince-Edouard jusqu'à Vancouver, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta et dans le Manitoba, et la vente eût été profitable si le prix de transport eût été convenable et semblable au taux s'appliquant au grain de grain de l'Ouest consigné dans l'Est. Il nous en coûtait 60c. par boisseau approximativement pour transporter nos pommes de terre là, mais, même à ce prix, un droit sur les pommes de terre égal à la protection que les

Etats-Unis accordent à leurs cultivateurs nous eût assuré environ 10c. de plus par boisseau, prix que nous eussions jugé raisonnable, même l'année dernière. Cela, monsieur l'Orateur, n'est qu'un exemple de l'état de choses actuel relativement à d'autres produits, même de l'île du Prince-Edouard, et nous demandons la protection pour les produits agricoles. A propos du beurre. Je ne m'y arrêterai pas longuement, cette question ayant été discutée très à fond cet après-midi. L'île du Prince-Edouard est une province qui se livre à l'industrie du laitage. Nous y pratiquons la culture mixte et l'industrie laitière est une de nos spécialités. La baisse intermittente de 3c. dans le prix du beurre, résultant de l'importation du beurre à bon marché de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, nous intéresse donc beaucoup. Cela me rappelle une conversation que j'avais hier en prenant le thé avec une dame de mes amis à Montréal. Elle parlait du beurre australien qui se trouvait sur la table, et son mari lui demanda pourquoi elle achetait du beurre australien. "Bien", dit-elle, "il se trouvait à l'épicerie et se vendait au même prix que le beurre canadien et l'épicier me l'a recommandé. Il a prétendu que le beurre était de meilleure qualité que le beurre canadien parce que c'était du beurre d'été." Notre beurre actuellement sur le marché est du beurre d'hiver, et, vu la force de l'argument, la dame acheta du beurre australien et laissa le beurre canadien sur la tablette de l'épicerie.

L'hon. M. ROBB: Combien la dame paya-t-elle ce beurre?

M. MACDONALD (King): Elle paya exactement le même prix qu'elle aurait payé le beurre canadien. Mais voici la question: Même à un prix égal, pourquoi laisserions-nous notre beurre canadien dans l'épicerie ou entre les mains des cultivateurs canadiens et achèterions-nous les produits de l'Australie, et pourquoi permettrions-nous à cet état de choses d'exister en accordant une préférence à l'Australie sur nos marchés?

L'hon. M. ROBB: Cette dame ne favorisait pas la politique qui demande d'acheter les produits canadiens.

M. MACDONALD (King): Cela est évident, mais ce n'est pas un remède à l'état de choses. Le remède que requiert cette industrie est le même que celui qui s'applique aux autres industries: la protection.

Nous avons beaucoup entendu parler des œufs; la question a été soulevée pendant la campagne électorale dans l'île du Prince-Edouard. C'est une question de grande importance pour nous, car nous sommes de grands producteurs d'œufs. En mars dernier, la "Egg and Poultry Association" de l'île du Prince-Edouard adoptait une résolution recommandant l'augmentation des droits sur les œufs, c'est-à-dire un tarif égal à celui des Etats-Unis sur nos produits. La "Egg and Poultry Association" de l'île du Prince-Edouard est une organisation absolument étrangère aux partis politiques; si elle s'occupait de politique, elle disparaîtrait bientôt. Oubliant la question des partis, elle se prononça en faveur de la protection de ce produit et adopta une résolution à cet effet. Certaines gens qui n'ont pas suffisamment étudié la question pourraient dire que la baisse des prix à la suite de l'importation des œufs américains à prix réduit, à certaines époques de l'année, est la seule difficulté dont nous ayons à nous plaindre. Mais tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Ce n'est même pas là la grande difficulté, bien qu'il soit assez malheureux d'avoir à bon marché des œufs d'entreposage des Etats-Unis sur notre marché à une époque où le coût de notre production est très élevé. Voici un autre aspect de la question: Au printemps, lorsque notre production est élevée et que nos producteurs ont un fort surplus d'œufs à vendre, il leur faut s'adresser en grande partie au commerçant qui les met en entrepôt pour les placer sur le marché au cours de l'hiver. Ce sont là les gens qui, au moment où la production est très forte, fixent les prix. Comment fixent-ils ces prix? Ils songent à janvier, février et mars, époque où il leur sera permis d'écouler ces marchandises. Maintenant, si nous avions une protection de 8c. la douzaine sur les œufs, les commerçants seraient en mesure de payer 5c. de plus la douzaine pour les œufs qu'ils désirent entreposer. Ainsi, l'avantage se trouverait dans le maintien du prix à cette époque de l'année, au moment où la production est très forte et où la mise en conserve a lieu.

Il y a quelque temps, le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) déclarait dans cette Chambre que certaines mesures pourraient être adoptées si les conditions actuelles ne s'amélioraient pas. Je pourrais aussi ajouter que l'Association des producteurs a donné un banquet au Château Frontenac vers la même époque, banquet auquel assistait le ministre de l'Agriculture. Les faits lui furent clairement exposés; il apprit que les œufs américains se vendaient 18c. la douzaine et tous les commerçants présents recommandèrent des mesures immédiates. A ce banquet, on entendit une chanson dans laquelle on demandait à la poule canadienne de déclarer la grève afin de permettre la hausse des prix. Le ministre de

l'Agriculture joignit sa voix à celle des autres, mais c'est là la seule mesure qu'il ait adoptée jusqu'à présent.

L'hon. M. MOTHERWELL: Les plaintes ont cessé maintenant, n'est-ce pas?

M. MACDONALD (King): La situation a dû s'améliorer récemment, alors. Il en est de même pour tous nos produits de la ferme. J'en ai mentionné quelques-uns seulement pour donner une idée de la situation et la raison pour laquelle, d'une façon générale, la protection de ces produits nous serait d'un grand avantage.

Le Gouvernement nous dit qu'il s'est efforcé d'améliorer la situation en créant de meilleurs marchés. Il va à l'étranger et signe des conventions de commerce. Il s'adresse à l'Amérique du Sud, aux Antilles et à l'Australie; il va aussi loin que possible, et oublie le marché domestique; et quiconque a une idée juste des conditions dans lesquelles nos produits sont mis sur le marché convient que nul marché ne vaut le marché domestique. Il n'a jamais existé et n'existera jamais un marché aussi bon et aussi stable que le marché domestique.

On n'a qu'à examiner superficiellement l'état de choses existant pour s'en rendre compte. Si l'on peut vendre ses produits à la porte de sa ferme; à la ville ou au village voisin; si, dans les environs immédiats, se trouvent un grand nombre de consommateurs, on a le meilleur débouché possible pour écouler ses produits. C'est le marché où l'on obtient les meilleurs prix avec le moins de frais. Quiconque a vendu à l'étranger, par exemple dans les Antilles ou dans l'Amérique du Sud, sait que lorsqu'on y expédie ses produits, surtout si ce sont des denrées périssables, il faut faire face à toutes sortes de conjonctures qui présentent du danger. On est exposé à voir s'avarier les produits périssables, sans parler du risque de la navigation et du danger de ne jamais être remboursé. Dans plusieurs cas, il faut courir tous ces risques, dont il faut tenir compte quand est versé le prix des produits. De plus, dans un grand nombre de cas, il faut faire concurrence aux produits du monde entier. Certaines années, il peut être bon de vendre à l'étranger; je ne m'y oppose pas, la coutume a du bon en soi. Je ne désapprouve pas non plus les conventions de commerce si elles sont avantageuses; ce n'est pas le point que je veux mettre en lumière. Il est fort avantageux de vendre à l'étranger quand l'état des affaires est satisfaisant; mais on ne peut jamais savoir quand on sera exposé à être submergé par l'excédent de la production de certains produits dans le monde entier alors qu'on ne pourra vendre ses produits à aucun prix dans les pays en question. D'un autre côté, nous serons à l'abri de ces dangers, s'il existe un marché domestique et une population ouvrière qui consommera la plus grande partie de nos produits et si nous avons une protection raisonnable.

Parlons maintenant des conventions de commerce. Il peut s'être produit des cas où elles produisirent des résultats avantageux; mais dans d'autres cas elles n'ont produit aucun avantage. Considérons la convention conclue avec la France, que l'on proclamait, il y a quelques années, une œuvre merveilleuse du présent Gouvernement, la meilleure affaire qu'eût jamais faite un gouvernement canadien. Quel a été le résultat de cette convention? En 1923, nous importions pour une valeur de 12 millions de dollars de produits français, et en 1924, pour 18 millions. Ce fut une excellente affaire pour la France, puisque cela permit à ce pays d'augmenter de 50 pour 100 les ventes qu'il a faites chez nous. Si nous examinons l'autre aspect de la question, que voyons-nous? En 1923, nous avons vendu à la France des marchandises d'une valeur de 14 millions de dollars; et, l'année suivante, seulement pour 10 millions de dollars. Qui a retiré un avantage de cette convention?

Un DEPUTE: La France.

M. MACDONALD (King): Naturellement, ce fut la France. Quant à la convention de commerce avec l'Australie, qui n'a été en vigueur que peu de temps, il semble qu'elle doive produire les mêmes résultats, encore que nous en attendions de meilleurs effets. Un honorable député me demande ce que je pense de la convention de commerce avec l'Italie; mais je n'ai pas étudié les chiffres relatifs à nos échanges commerciaux avec ce pays. Voici quel a été le résultat de la convention conclue avec la France: si l'on s'en rapporte aux chiffres publiés dans un rapport du Gouvernement, on voit que la France, du cinquième rang qu'elle occupait parmi nos clients, est tombée l'an dernier au treizième. Si tel est le résultat des conventions de commerce que nous avons conclues, j'espère que nous n'en négocierons pas d'autre. Je ne connais pas encore assez les détails de la convention de commerce avec les Antilles pour en parler en connaissance de cause. Mais on la présentera à la Chambre en temps opportun; j'espère que l'on démontrera que nous en retirerons un avantage certain et non pas négligeable comme dans le cas des autres conventions actuellement en vigueur.

Une déclaration du député qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Elliott) m'a frappé; c'est quand il a dit que l'industrie dépend de la prospérité des agri-

culteurs. Je crois que, en faisant cette déclaration, mon honorable ami mettait la charrue avant les bœufs. Il faut avoir une poppulation suffisante pour consommer les produits agricoles. A quoi bon cultiver des produits que l'on ne pourrait vendre? Dire que l'industrie dépend de la prospérité des agriculteurs, ce n'est pas exposer les faits avec exactitude. Les fermiers ont besoin d'une population qui pourra consommer leurs produits, sinon comment pourraient-ils être prospères? L'exode des habitants de notre pays s'explique ainsi pour une large part. Les fils de fermiers ne peuvent pas tous rester sur la terre. Certains d'entre eux ne veulent pas être fermiers, ils désirent avoir un emploi dans l'industrie. S'ils ne trouvent pas l'occasion de le faire au Canada, ils s'en iront en d'autres pays où ils pourront agir comme ils l'entendent.

C'est une des raisons qui empêchent notre population d'augmenter aussi rapidement qu'elle le devrait. Dans les Provinces maritimes et en particulier dans l'île du Prince-Edouard, il n'existe aucune industrie où puissent trouver un emploi les fils de fermiers qui ne veulent pas rester sur la terre; il leur faut donc s'en aller dans un pays étranger.

Si nous avions plus d'industries au Canada, disons à Montréal ou à Toronto, ou si nous avions des entreprises industrielles qui se développeraient avec toute la rapidité qu'elles devraient à Halifax, à Saint-Jean ou à Sydney, nos jeunes gens gagneraient leur vie au pays; des chances d'établissement s'offriraient à eux tout près de leurs foyers et ils ne seraient pas obligés de s'expatrier. Et les gens de l'île du Prince-Edouard sont plus atteints de ce chef que la population des autres parties du pays du fait que l'agriculture constitue la seule industrie exploitée dans nos parages. Nous aimerions à voir rester au pays nos jeunes gens qui abandonnent la culture. Voilà pourquoi, s'il y a la moindre possibilité nous devrions protéger nos industries afin de leur permettre de se développer et de fournir du travail à nos concitoyens. Nos jeunes gens ont un fort penchant à s'instruire; généralement, ils réussissent fort bien dans les différentes professions; cependant, il est de fait que notre pays devrait offrir des chances d'établissement dans tous les états et tant que nous n'aurons pas atteint ce résultat, jamais le Canada ne progressera comme il le devrait.

L'honorable député de Perth-Sud (M. Sanderson) a déclaré l'autre jour que les principes des deux partis ne diffèrent pas très sensiblement. Cette assertion est exacte, ou plutôt, elle l'a été jusqu'à un certain point, en tant qu'il s'agit du programme que l'on entend mettre à exécution. En temps d'élections toutefois, nous constatons en règle générale que les deux partis sont aussi éloignés l'un de l'autre que les pôles. Je me souviens encore de l'époque où le parti libéral préconisait des politiques fiscales de toutes sortes,—tarif douanier uniquement pour le revenu, réciprocité illimitée, union commerciale, libre-échange comme en Angleterre et ainsi de suite. Ces divers programmes furent préconisés à toutes les élections à venir jusqu'en 1896. Et qu'arriva-t-il alors? Sir Wilfrid Laurier prit en mains les rênes du pouvoir et il était tout naturel de supposer que l'un ou l'autre de ces programmes serait mis à exécution, sinon immédiatement du moins le plus tôt possible. Or, nous constatons qu'après un régime libéral ininterrompu de quatorze années, le tarif général était plus élevé qu'en 1896. Il est intéressant de prendre note de quelle façon le parti libéral a mis à exécution certains des articles de son programme. On a discuté ici à maintes reprises la diminution des droits sur les instruments aratoires. Or, je me rappelle de quelle façon le parti libéral tenta de mettre cet article de son programme à exécution.

Pour ne citer qu'un exemple, prenons la question des moissonneuses-lieuses. En 1896, à l'arrivée aux affaires du ministère Laurier, les lieuses étaient frappées d'un droit de 20 p. 100; le cultivateur canadien qui achetait une lieuse des Etats-Unis au prix de $60 devait acquitter un droit de $12. Or, au cours de la première session, le gouvernement Laurier diminua les droits à 17½ p. 100. Ce n'était pas une diminution fort sensible; cependant, on inclinerait à croire que le cultivateur a dû profiter d'une réduction de $1.50—soit 2½ p. 100 sur $60. On fit donc croire au cultivateur qu'il bénéficierait au moins de ce faible écart entre 20 et 17½ p. 100. Cependant, au lendemain de la sanction de cette loi, un décret du conseil fixa l'estimation du prix, la lieuse américaine à $100 au lieu de $60. Vous voyez d'ici le résultat. Le cultivateur, au lieu d'acquitter un droit de $12 comme auparavant, sur l'achat d'une lieuse, fut obligé de débourser $17.50. Or, le passage du présent discours du trône ayant trait au tarif douanier est redigé de telle façon qu'il pourrait avoir le même effet que les modifications de 1896; il serait possible de l'interpréter de la manière que l'on voudra, car il ne lie en rien le Gouvernement.

M. BALDWIN: Depuis la Confédération, à quelle période le parti libéral a-t-il préconisé un programme de réciprocité illimitée?

M. MACDONALD (King): Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question; cependant, je crois que ce fut en 1891 ou en 1892. Je me rappelle de la date, mais je ne

sais pas au juste lors de quelles élections; cependant, je crois que ce fut aux élections générales de 1891.

Vu que l'heure est passablement avancée, monsieur l'Orateur, je propose de renvoyer la suite du débat.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

La séance est levée à onze heures cinq minutes du soir.

MARDI, 9 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances) dépose le deuxième volume du Rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1925.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Les premiers seront les derniers et les derniers seront les premiers.

L'hon. M. ROBB: Le bureau de l'auditeur général m'informe que le premier volume ne sera pas prêt cette semaine, mais qu'on peut l'attendre bientôt.

DEPOT DE RAPPORT

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice) dépose le rapport des délégués canadiens à la sixième assemblée de la Société des Nations.

SEANCE DU MERCREDI

L'hon. M. LAPOINTE: Je propose:

Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

La motion est adoptée.

ENQUETE SUR LES DOUANES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. M. STEVENS: Le leader du Gouvernement nous dira-t-il de quel article du Règlement, le ministère s'est autorisé pour retenir les services de deux avocats éminents, M. Aimé Geoffrion, C.R., et M. Eugène Lafleur, C.R., probablement, comme le ministre des Douanes l'a déclaré ce matin devant le comité d'enquête sur l'administration des Douanes, pour représenter ce comité. On a retenu les services de ces avocats avant la réunion d'organisation du comité et ce, sans consulter ce dernier. On a fait venir ces deux éminents juristes à Ottawa, et à sa réunion de ce matin on a informé le comité que le Gouvernement s'était assuré les services d'avocats. De quel article du règlement de la Chambre le Gouvernement peut-il s'autoriser jamais, et surtout dans la circonstance actuelle, pour retenir les services d'avocats devant le représenter aux séances d'un comité antérieurement à sa création et sans le consulter?

L'hon. M. BOIVIN (ministre des Douanes): Si la question de mon très honorable ami, et le long raisonnement dont il l'accompagne sont en tous points conformes au règlement, la chose ayant déjà été discutée au comité ce matin et l'un des articles du règlement, si je l'interprète fidèlement, portant qu'une affaire soumise à l'examen d'un comité ne peut être discutée dans la Chambre, je répondrai à l'honorable député. Jusqu'à présent le Gouvernement n'a retenu que les services d'un seul avocat. Dimanche soir je me suis mis en communication avec MM. Geoffrion et Lafleur afin de savoir si l'un ou l'autre était libre. M. Lafleur n'était pas certain de pouvoir agir et on n'a pas retenu ses services. On a retenu ceux de M. Aimé Geoffrion et ce matin le Gouvernement a fait au comité l'offre des services de cet avocat, en vue de l'aider dans ses travaux s'il le jugeait à propos. Un des membres du comité, et je laisse à la Chambre le soin de deviner de qui il s'agit, s'est opposé vigoureusement à ce qu'on retienne ses services comme avocat du comité. Ce dernier a toutefois consenti à le reconnaître comme procureur du département des Douanes avec mission, non pas de défendre ce département, mais d'en scruter l'administration, d'y corriger les irrégularités qu'on pourra y trouver et de sauvegarder l'intérêt du fisc en ce qui regarde les contributions indirectes.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: J'ai permis la question de l'honorable député de Vancouver-Centre et la réponse du ministre des Douanes et de l'Accise, parce que, à mon sens, il s'agit d'une question d'intérêt public et d'une réponse qui équivaut à une déclaration ministérielle. Je rappellerai cependant aux honorables députés que, tant qu'un comité n'a pas déposé son rapport, il est contraire au règlement de faire allusion à ses délibérations au cours d'un débat à la Chambre. Le paragraphe 244, page 67, de "Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms", se lit comme suit:

Ainsi, au cours de la session de 1873, M. Huntingdon...

Qui dans la suite devint ministre des Postes:

...commença à faire allusion à certains documents et à certaines lettres se rattachant à une affaire importante qu'un comité spécial était à examiner, mais monsieur

l'Orateur décida que, conformément aux précédents anglais, on ne pouvait en donner lecture à la Chambre.

L'usage veut que, tant qu'un comité spécial ou tout autre comité n'a pas fait rapport, les questions discutées par ce comité, ne soient pas l'objet d'un débat en Chambre.

Le très hon. M. MEIGHEN: La question ne se rapportait pas aux délibérations mêmes du comité, mais à ce qui s'est passé antérieurement à sa création.

L'hon. M. LAPOINTE: La chose a été discutée au comité ce matin.

M. l'ORATEUR: La question était conforme au règlement ainsi que la réponse, et je considère cette dernière comme une déclaration ministérielle. Mais assurément, personne ne prétendra que l'on peut, avant qu'un comité spécial ait fait rapport, discuter les délibérations de ce comité.

L'hon. M. STEVENS: Votre décision, monsieur l'Orateur, me porte à croire que je n'ai pas violé le règlement en faisant la question.

M. l'ORATEUR: Nullement; comme je l'ai dit, j'ai considéré la demande et la réponse comme étant parfaitement régulières toutes deux. A mon sens, la réponse constitue une déclaration ministérielle à la suite d'une question tout à fait admissible en début de séance.

DEPARTEMENTS ADMINISTRES PAR INTERIM

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Addington): Je prierais le Gouvernement de me dire, pour mon information et pour celle de la Chambre également, quels sont les départements ministériels qui sont administrés intérimairement? Il y en a qui sont dirigés par des ministres qui siègent au Sénat. Quels sont les départements demeurés sous la gestion de ministres qui n'ont de siège ni ici ni au Sénat? J'ai besoin de ce renseignement pour savoir à qui m'adresser quand j'ai affaire à quelque administration.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): L'administration des Postes est assurée par le ministre titulaire des Postes l'honorable M. Murphy, sénateur; le département de la Restauration civile des soldats est encore sous la direction de l'honorable M. Béland, sénateur, qui l'a administré depuis cinq ans. Ce sont les seules administrations confiées à des membres du Sénat.

Est-ce que notre collègue voudrait aussi savoir quels sont les autres départements administrés par intérim?

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac-Addington): Les noms des messieurs qui, sans appartenir à aucune des deux Chambres, ont la direction de quelque ministère. Le ministre vient de nous mentionner les sénateurs chargés d'un département; mais est-ce que certains services ne sont pas sous la charge de quelqu'un qui n'appartienne ni à la Chambre ni au Sénat?

L'hon. M. LAPOINTE: Tous les autres ministères sont confiés à des membres du Gouvernement ayant un siège à la Chambre, à l'exception du département des Chemins de fer.

L'hon. M. EDWARDS (Frontenac-Addington): Le département des Chemins de fer est le seul?

L'hon. M. LAPOINTE: Oui.

Le très hon. M. MEIGHEN: Qui fait fonction de ministre des Affaires extérieures?

L'hon. M. LAPOINTE: Le premier ministre est en même temps ministre des Affaires extérieures.

Le très hon. M. MEIGHEN: A-t-il un siège à la Chambre?

L'hon. M. LAPOINTE: Il en aura un sous peu.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Je désire signaler à la Chambre un passage inexact du compte rendu de la séance d'hier concernant un rappel au règlement sur lequel, monsieur l'Orateur, vous avez rendu une décision contre moi. J'ai été accusé d'avoir employé les mots: "acheté moyennant des promesses de législation", ce que j'ai nié immédiatement. Je ne veux que renouveler ma dénégation et montrer que le journal me corrobore et vous donne tort, monsieur l'Orateur. J'ai subi une injustice. . . (*Exclamations et protestations.*)

M. l'ORATEUR: J'ai lu avec attention le compte rendu de cet incident et je maintiens le rappel au règlement. Je suis d'avis que l'expression attribuée à l'honorable membre a été effectivement employée par lui. Il n'a qu'à lire attentivement le compte rendu sténographique sur l'incident en question et il verra que ma décision est justifiée.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'ai lu et relu. . . (*Exclamations.*)

M. l'ORATEUR: Lorsque la Chambre s'est prononcée en appel sur une décision de l'Orateur, la sentence de la Chambre doit être respectée.

RECLAMATIONS EN DOMMAGES POUR LE NAUFRAGE DU *LUSITANIA*

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. DARKE: Je désire demander au Gouvernement s'il peut informer la Chambre de la date à laquelle seront reglées les réclamations relatives au naufrage du vapeur *Lusitania*? J'ai des demandes à ce sujet de la part de quelques-uns de mes commettants.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je m'informerai à l'intention de notre collègue.

REVISION DES STATUTS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): Voilà quelques années on créa un comité ou une commission pour la revision des Statuts du Canada. Plaît-il au ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) de nous dire si cette commission continue son travail et quand ce dernier sera terminé?

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): La commission continue toujours sa besogne et j'espère qu'elle en verra la fin au cours de 1926.

PLAINTES RELATIVES AU TRAITE AVEC L'AUSTRALIE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. K. ESLING (Kootenay-Ouest): Est-il parvenu au ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) quelque communication des gens intéressés dans l'industrie laitière de la région de Kootenay-Ouest qui se plaignent du désavantage résultant de la convention de commerce conclue avec l'Australie? J'ai reçu aujourd'hui deux dépêches qui protestent contre l'injustice du régime établi: la première affirme que l'industrie laitière au Canada en souffre sensiblement; la seconde maintient qu'en conséquence de ce traité la matière grasse du lait se vend 8c. la livre meilleur marché qu'elle ne se serait vendu autrement.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Je n'ai reçu ni l'une ni l'autre des dépêches citées par l'honorable député. Voilà six semaines, à peu près, j'ai échangé quelques correspondances au sujet du traité; mais les messages dont l'honorable député vient de donner lecture n'ont jamais été portés à mon attention.

LE DETOURNEMENT DES EAUX DES GRANDS LACS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. T. L. CHURCH (Toronto-Nord-Ouest): J'attire l'attention du Gouvernement sur un article paru dans un journal de Toronto hier, où il est dit qu'un certain M. W. G. Bruce et M. C. A. Maguire de Toronto sont à la Maison Blanche, à Washington, devant le président Coolidge, pour lui exposer l'attitude du Canada relativement au détournement des eaux des Grands lacs et au projet dont le Congrès des Etats-Unis est actuellement saisi à ce sujet. Ces messieurs représentent-ils le gouvernement du Canada? Sinon, le Gouvernement va-t-il sauvegarder les intérêts de notre pays? Sommes-nous représentés par de simples particuliers devant les comités du Sénat des Etats-Unis et devant le Congrès américain au sujet d'une question aussi importante et cela sans la moindre autorisation de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Washington, pas plus que de la Commission internationale des eaux limitrophes?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Je doute que le Gouvernement ait l'autorité d'empêcher deux citoyens canadiens d'être reçus par le président des Etats-Unis, s'il le veut bien; toutefois les messieurs dont parle l'honorable député ne représentent aucunement le Gouvernement. S'ils s'y sont rendus, le Gouvernement n'en a rien su. C'est l'honorable représentant lui-même qui m'en donne la première nouvelle.

M. ARTHURS: Qui représente le Gouvernement?

L'hon. M. STEWART: Si l'honorable député désire une réponse à sa question, il devra la poser sous une autre forme.

M. CHURCH: Le ministre consentira-t-il à déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs à cette question?

L'hon. M. STEWART: Nous avons prié le gouvernement de Washington de consentir à ce que tous ces documents fussent produits simultanément au Congrès et en cette Chambre.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. J. C. Elliott, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours d'ouverture et ainsi que sur l'amendement proposé par M. Sutherland (Oxford-Sud).

M. J. A. MACDONALD (King): Monsieur l'Orateur, hier soir quand la Chambre leva la séance, j'étais en train de démontrer combien sont suspectes les promesses que formulent les hommes politiques du parti libéral au cours d'une campagne électorale. Nous voyons qu'en 1896, lorsque le parti libéral arriva au pouvoir, il oublia plusieurs des pro-

messes qui lui avaient aidé à gagner les élections. La même chose se produisit à son retour en 1921. Nous voici maintenant en face de ses dernières promesses; ce qu'elles valent, il est difficile de l'établir. Le Gouvernement ignore où il en est avec sa politique fiscale, et vu son attitude après les élections de 1896 et de 1921, nous ne pouvons que pronostiquer ce qu'il fera. Le discours du trône est si vague et si indéfini qu'il nous donne peu de renseignements. Malheureusement cet état de choses conduit à l'instabilité dans le pays et les conditions ne peuvent s'améliorer tant que durera cette incertitude. Naturellement, les hommes d'affaires ne placeront pas leurs capitaux dans de nouvelles entreprises et ne financeront pas l'expansion des anciennes tant que les choses ne changeront pas, et notre bien-être national en souffre de plus en plus. Hier même, je conversais avec un commerçant qui représente une maison manufacturant une catégorie particulière de marchandises et en important d'autres de France et d'Angleterre. Si le tarif était stable, si l'on pouvait même compter sur le maintien du degré de protection dont on jouit aujourd'hui, cette compagnie serait prête à établir des manufactures ici pour fabriquer les articles qu'elle importe. C'est là un exemple des difficultés dont souffre le pays, et c'est une des raisons pour lesquelles, en ce moment, le Canada n'est pas aussi prospère qu'il devrait l'être.

Personne n'a pu s'empêcher de remarquer l'énorme différence entre la politique qu'annonce le discours du trône et celle que prêchait le premier ministre à Richmond-Hill il y a quelques mois à peine. Ces deux politiques diffèrent tellement qu'elles n'ont pratiquement aucune ressemblance. Vu les volte-face que le Gouvernement semble disposé à faire dans une période de quelques mois sur des questions nationales vitales, les gens d'affaires se trouvent dans l'impossibilité de croire en la stabilité du Gouvernement ou en la stabilité du tarif et, conséquemment, tout le pays en souffre. Si un bureau de direction élu à l'assemblée annuelle d'une corporation faisait volte-face sur la politique qu'on l'aurait chargé de mettre en vigueur, les actionnaires lui demanderaient immédiatement compte de sa conduite. Cependant, ce Gouvernement se présenta devant les électeurs l'automne dernier avec certaines promesses très précises et, moins de trois ou quatre mois plus tard, il présente au Parlement un discours du trône dont les articles ne correspondent en rien avec les promesses faites à ces électeurs.

Puis-je dire un mot de nos amis les progressistes? J'ai causé parfois avec quelques-uns d'entre eux et je vois qu'ils sont fortement en faveur du régime des groupes. Ils croient sincèrement, selon moi, que ce régime est bien supérieur à celui des deux partis. Mais lorsque l'on étudie la question à fond, il est très difficile de voir comment le régime des groupes peut fonctionner avec succès dans ce pays. Dans un pays de peu d'étendue et à population dense, un certain nombre de groupes peuvent peut-être fonctionner assez bien, mais dans un pays aussi vaste que le Canada, où les points de vue diffèrent tant et où les besoins locaux varient beaucoup, un groupe d'une région ne pourra jamais s'entendre avec les autres et obtenir une majorité dans cette Chambre. Ce qui convient au Canada, c'est le vieux système, le système de deux grands partis qui comptent des représentants dans toutes les parties du pays. Chaque parti compte parmi ses membres des représentants disséminés de l'Atlantique au Pacifique et peut étudier les problèmes nationaux au point de vue du Canada tout entier au lieu du point de vue purement local C'est seulement de cette façon que l'on peut étudier convenablement les grands problèmes qui se posent devant le pays et de cette façon seulement que chaque région peut régler ses problèmes locaux de façon à ne pas nuire au bien-être national. M. Crerar a admis ce point l'an dernier lorsque, après avoir abandonné l'arène politique, il faisait remarquer que le parti progressiste au Parlement avait failli à la tâche sous ce rapport. Tout en admettant la sincérité de nos amis les progressistes, je dirai qu'ils commettent une erreur très grave, et je suis convaincu qu'ils finiront par comprendre que ces groupes régionalistes ne peuvent être d'aucune utilité réelle dans notre vie politique. Les groupes, comme nous les avons aujourd'hui surtout, sont régionalistes, et leurs vues sont régionalistes. Cela est très naturel; il ne saurait vraiment en être autrement. Une des raisons pour lesquelles nous avons entendu dans cette Chambre des accusations de marchandage, d'achat et le reste, c'est que ce groupe ne s'est pas prononcé franchement et ouvertement, en aucun temps, et n'a pas dit à la Chambre ce qu'il se proposait de faire dans les circonstances actuelles. En 1923, lorsque les élections générales en Grande-Bretagne donnèrent une majorité contre le gouvernement conservateur, bien que les conservateurs fussent le groupe le plus nombreux dans la Chambre, M. Asquith, parlant au nom du groupe le moins nombreux annonça que son parti appuierait le parti dominant qui formerait un ministère. Il régla du coup toute

la difficulté. Ces députés n'ont pas encore déclaré qu'ils appuieraient le parti au pouvoir. Je prétends que, de la sorte, ils n'agissent pas loyalement, car, sans aucun doute, leur manière d'agir augmente l'incertitude de la situation parlementaire. A mon sens, s'ils veulent agir loyalement envers le pays et rendre justice aux deux anciens partis, ils devraient déclarer sans équivoque quelles sont exactement leurs intentions. Cette façon d'agir mettrait fin du coup aux accusations de marchandage, d'achat et autres qui nuisent tant à la dignité et à l'honneur de nos institutions parlementaires.

On a déjà traité la question des droits des Provinces maritimes et je ne veux pas en parler longuement.

M. CAMPBELL: Mon honorable collègue prétendra-t-il que les champions des droits des Provinces maritimes ne forment pas un groupe régionaliste?

M. MACDONALD (King): Je puis répondre à cela que les champions des droits des Provinces maritimes, pour employer votre expression, appuient sans réserve le très honorable M. Arthur Meighen et ils l'ont proclamé.

M. CAMPBELL: Je puis faire savoir à mon honorable collègue que, de l'autre côté de l'Assemblée, se trouve un député élu à titre de champion des droits des Provinces maritimes.

Un DEPUTE: Montrez-le.

M. MACDONALD (King): Je n'ai pas à répondre à cette déclaration ou à cette expression d'opinion de mon honorable collègue. Le point que je veux mettre en lumière, est que, étant donnée l'incertitude qui règne, le pays a le droit de savoir quelle est l'attitude de chaque homme et de chaque groupe à cet égard. Il existe un groupe de représentants des Provinces maritimes qui ont été plus ou moins organisés en ce sens. Je ne me propose pas néanmoins de m'étendre sur cette question, car on l'a traitée à fond et l'on aura l'occasion de la discuter plus tard. Je désire exprimer cette opinion: la question des droits des Provinces maritimes a été débattue dans le public pendant un certain nombre d'années. L'an dernier, pendant la campagne électorale, le très honorable Mackenzie King parcourut l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. On exposa ces questions devant lui, comme on les avait exposées devant le Parlement et le Gouvernement à diverses reprises pendant les quelques dernières années. Que nous offre-t-on maintenant relativement à ces droits? Comment a-t-on fait droit à nos réclamations et comment ce que nous avons obtenu se compare-t-il à ce que les réclamations des progressistes ont valu à ces derniers? Supposons que, dans le discours du trône, on aurait offert au groupe progressiste actuel une commission royale chargée d'étudier les réclamations de ce groupe, au lieu des promesses qu'on lui a faites dans ce discours, que répondraient les progressistes? J'ose prétendre que le Gouvernement ne serait plus aux affaires aujourd'hui, que les progressistes n'auraient pas accepté l'offre d'une commission royale et qu'ils auraient déjà renversé le Gouvernement. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet. Je ne pense pas que mon honorable ami le nie.

M. CAMPBELL: Je désire confirmer ces paroles; elles sont exactes.

M. MACDONALD (King): Comme ils ont reçu ces promesses, comme ils ont conclu un marché avec le Gouvernement, je crois qu'ils devraient déclarer s'ils ont ou non l'intention d'appuyer le Gouvernement; mais ils ne l'ont pas encore dit.

Le Gouvernement a promis de construire le chemin de fer de la baie d'Hudson. Cette promesse est due entièrement aux efforts du groupe progressiste. Personne, à mon sens, ne peut le nier. Je ne veux pas dire qu'aucun autre groupe n'a prôné cette mesure; les libéraux comme les progressistes l'ont demandé. Dans le discours du trône, le Gouvernement demande qu'on lui laisse carte blanche à propos de la voie ferrée de la baie d'Hudson; il déclare: "Nous allons poursuivre sans retard et terminer la construction de ce chemin de fer". A mon avis, nous avons le droit de savoir jusqu'à quel point il a l'intention de se rendre. Quelle somme dépensera-t-il pour ce projet? Les conservateurs comme les libéraux ont engagé leur parole, dans une certaine mesure, à ce propos. On connaît bien la politique du parti conservateur telle que l'a définie le chef de l'opposition et il n'est pas nécessaire de s'y attarder; mais voici une nouvelle politique dont on n'avait jamais entendu parler auparavant et qui diffère entièrement de la politique que défendait le même parti l'an dernier. Ce groupe demande au Parlement de lui laisser la liberté de pousser la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'où il lui semblera bon. Nous voulons savoir ce que comporte ce projet. Entraînera-t-il un déboursé d'un million, de deux ou de trois millions? Ou bien veut-on dire qu'on ira jusqu'à débourser la somme que certains prétendent nécessaire, c'est-à-dire vingt-sept et même cinquante millions de dollars? Avant que l'on adopte l'adresse en réponse au discours du trône et pendant que la

Chambre est appelée à discuter ce projet, je prétends que le Gouvernement a le devoir de nous dire quelle somme il a l'intention de dépenser pour ce chemin de fer. Se propose-t-il de terminer la construction des têtes de ligne et des quais? Se propose-t-il de draguer le littoral de la baie d'Hudson pour y établir un port? A-t-il l'intention d'en faire un grand port maritime? Si tel est le cas, j'affirme, avec toute la force possible, qu'il a tort; que le Canada n'est pas prêt à réaliser ce projet, à débourser maintenant cinquante millions à ce sujet; car il n'est pas sûr qu'on puisse en attendre des revenus, ni qu'il soit possible de rendre le port accessible aux navires. Avant de donner carte blanche au Gouvernement pour lui permettre d'aller aussi loin qu'il lui plaira dans l'exécution de ce projet, il nous faudra plus de renseignements pour justifier le vote que nous aurons à donner.

La population de l'Est canadien, que j'habite, a un intérêt primordial en cette affaire. Ainsi l'île du Prince-Edouard a un chemin de fer dont la construction a été commencée il y a plus de cinquante ans mais n'est pas encore achevée. La moitié de ce réseau est encore à voie étroite et il ne peut nous arriver un seul wagon de marchandises des autres parties du pays à destination du comté de Queen (I.P.-E.), sans en faire le transbordement au chemin de fer à voie étroite. Il faut plusieurs wagons de cette ligne pour contenir le chargement d'un wagon de la ligne principale. Etant dans une telle situation et ayant à subir de tels inconvénients, nous manquerions à notre devoir en ne protestant pas contre le fait de donner au Gouvernement un blanc-seing lui permettant de dépenser cinquante millions à la réalisation de cette entreprise, quand nous n'arrivons pas à obtenir trois quarts de million pour parachever notre ligne de chemin de fer. Cela devient un problème très grave pour nous des Provinces maritimes, et surtout pour les agriculteurs de la moitié de la partie orientale de l'île, forcés d'abandonner la culture. C'est pour nous un grand souci, surtout quand à l'automne nous avons des produits périssables à expédier. Il nous faut expédier nos pommes de terre, et, dans la partie orientale de l'île, vous ne pouvez trouver une gare où viennent des wagons construits de façon à pouvoir les transporter sans qu'elles gèlent. Il s'ensuit qu'il nous faut écouler nos produits avant la mi-novembre, sinon il nous est ensuite impossible de les expédier. Alors je demande aux honorables députés de l'Ouest, surtout aux représentants des centres ruraux: Si vous étiez dans une telle situation, si vous aviez à souffrir comme nous dans la partie orientale de l'île du Prince-Edouard, encourageriez-vous la dépense de millions et de millions de dollars dans une entreprise en dehors de votre région, avant qu'on ait pourvu cette dernière d'un service de transport lui permettant de surmonter vos propres embarras?

Tout comme aujourd'hui il promet de parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson, le très honorable Mackenzie King en 1921, venu dans l'île du Prince-Edouard, nous promettait que sans tarder on mènerait à bonne fin l'élargissement de la voie du chemin de fer; mais depuis lors on s'est contenté de l'élargir sur une distance de soixante milles seulement; c'est tout ce que l'on a fait au cours des quatre dernières années. Quant au chemin de fer de la baie d'Hudson, je prétends que nous avons le droit de savoir jusqu'où l'on veut porter la dépense, ce qu'on a l'intention de faire pour réaliser ce projet cette année, l'année prochaine et au cours des quatre prochaines années. Je ne m'oppose pas au parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson pourvu qu'on nous démontre que le coût n'en sera pas exorbitant et que nous en ayons pour notre argent, seulement je ne veux pas qu'on donne carte blanche au Gouvernement tant qu'il ne nous aura pas dit comment, ou et à quoi ses crédits serviront.

Monsieur l'Orateur, le comté de King est entièrement agricole. Nous n'avons pas de population industrielle. Ce sont nos fermes qui nous font vivre; beaucoup de nos produits sont périsables, et nous avons à en souffrir. Néanmoins, quoique notre population soit agricole et qu'on nous dise que le régime protecteur n'est pas à l'avantage des agriculteurs, nous sommes prêts à bien étudier la question et à nous rallier à ce régime, confiants qu'il assurera l'expansion du pays en général, et que, conséquemment chaque partie du pays même la plus reculée, en profitera aussi.

En peu de mots je voudrais parler d'une assertion de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Il parlait l'autre jour des revenus des ouvriers, comparés à ceux du capital industriel, et, selon lui, il se serait produit un grand changement dans leur importance relative. Il n'a pas dit comment cela s'était fait, seulement, comme tout le monde, il ne doit pas ignorer qu'au cours des dix ou vingt dernières années, les conditions ont beaucoup changé et que l'homme plaçant aujourd'hui ses capitaux dans l'industrie se sert beaucoup plus de machines et beaucoup moins de main-d'œuvre pour obtenir la même production. Il en est de même pour l'agriculture. Il y a moins de cultivateurs dans l'île du Prince-Edouard qu'il y a vingt ou trente ans. Nous n'avons pas autant de cultivateurs et nous n'avons pas autant de

main-d'œuvre, seulement notre production est quatre fois plus considérable. Comment cela s'explique-t-il? C'est que nous employons plus de machines remplaçant la main-d'œuvre. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi mon honorable collègue émet une telle prétention. Cela va de pair avec beaucoup d'autres dissertations théoriques, dont on nous entretient ou qui sont publiées. Il prétend encore qu'on fait bien plus de cas du capitaliste que de l'ouvrier. Mon honorable collègue se rend-il bien compte que, sans le capital engagé dans les entreprises, il n'y aurait pas d'ouvriers? S'il n'y avait pas d'industries, où serait l'ouvrier? Si le capital ne touchait pas de revenu de ses placements, qui oserait en faire et où en serait l'industrie? Ce sont là des considérations bien simples et nécessaires, et les prétentions qu'on émet à l'encontre sont, pour le moins incompréhensibles.

Je voudrais aussi m'arrêter un instant aux observations de mon honorable collègue de Queen (M. Jenkins). Il dit que les temps n'ont jamais été meilleurs à l'île du Prince-Edouard. Jusqu'à un certain point, c'est exact, sous ce rapport-ci, du moins: l'an dernier, l'île a eu l'une des meilleures récoltes dont son histoire fasse mention. Mais cela ne signifie pas que les temps n'ont jamais été meilleurs, car nous avons eu plusieurs années fort mauvaises. L'année dernière, toutefois, a été excellente. Ce à quoi je m'oppose, c'est que l'honorable député accorde au Gouvernement le mérite de l'excellente récolte que nous avons eue l'an dernier. Pourtant, l'île du Prince-Edouard est la région qui a reçu le moins d'aide du Gouvernement; en fait, le Gouvernement n'a rien fait pour l'île du Prince-Edouard, et la raison pour laquelle nous sommes prospères, c'est que nous avons eu une excellente récolte et de bons prix moyens. Parce que nous avons eu durant l'été assez de pluie et de soleil pour nous donner une bonne récolte, ce n'est pas une raison pour que l'honorable député de Queen en attribue le mérite au Gouvernement. Je ne suis pas sûr que même le comté qui l'a élu attribue un grand mérite au Gouvernement. Quelle est la situation? L'honorable député a été élu à une très grande majorité. Mais je le lui demande: est-ce à cause des œuvres du Gouvernement, oui ou non? Je prétends qu'il a été élu simplement à cause de l'estime et de la popularité dont il jouit, et je puis le prouver. La preuve paraîtra évidente à tous: son collègue, ancien membre de ce Gouvernement, a été battu dans le même comté par une notable majorité. Le résultat des élections dans le comté de Queen n'est donc aucunement à la gloire du Gouvernement, et je le dis avec tout le respect que je dois à l'honorable représentant de Queen, mon ami personnel malgré sa mauvaise attitude politique.

Nous avons eu une année superbe dans l'île du Prince-Edouard, mais si nous avions obtenu quelques-uns de ces droits des Provinces maritimes dont nous entendons parler, si notre situation s'était améliorée, si l'on nous avait accordé les aménagements de transport voulus et une voie ferrée de largeur régulière et si l'on avait établi un tarif raisonnable pour le transport de nos produits aux marchés mondiaux et surtout aux marchés canadiens, la situation serait bien meilleure dans l'île. Tout prospères que nous sommes, nous ne le sommes pas autant que nous le devrions et le serions si nous obtenions justice du Gouvernement. Notre prospérité est venue malgré la politique du Gouvernement. Il n'a pu nous retenir en arrière, c'est la raison de notre prospérité. Mais comme je l'ai dit hier soir, nous avons encore besoin d'une politique qui nous crée des débouchés plus proches, pour nous exempter des frais de transport élevés.

L'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff) a prétendu l'autre soir que le pire malheur qui pourrait arriver aux Provinces maritimes, c'est un abaissement des taux de transport entre les provinces du littoral et celles de l'intérieur. Il n'y a pas à s'occuper de l'attitude d'un défenseur des droits des Provinces maritimes qui fait pareille déclaration, ce n'est pas du tout un défenseur des droits de ces provinces.

Il ne me reste qu'une couple d'autres points à relever brièvement. Il y a quelques jours, j'ai écouté un dscours de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), un long discours qui ne traitait pas beaucoup des questions du jour. Entre autres choses, il a critiqué la visite que le chef de l'opposition (M. Meighen) a faite à l'île du Prince-Edouard, l'an dernier. Je lui demande pourquoi le chef de l'opposition n'irait-il pas dans l'île du Prince-Edouard. Pourquoi les chefs des deux partis s'y sont-ils donc rendus d'habitude? Sous le rapport de l'ancienneté, dans toute l'Amérique septentrionale anglaise, la législature de l'île du Prince-Edouard occupe la seconde place. Notre province a été le berceau de la Confédération. En 1864, avant que la Confédération fût une question d'actualité, une conférence se tint à Charlottetown, capitale de la province, et ce fut le commencement d'une série de conférences qui amenèrent en fin de compte la Confédération. Je pourrais dire beaucoup de choses de l'île du Prince-Edouard; je pourrais prouver, je crois, qu'à tous égards, sauf pour la superficie, l'île du Prince-Edouard l'emporte de beaucoup sur

toutes les autres provinces. Je trouve donc à redire à ce que l'honorable député de Saint-Jacques critique la visite du chef de l'opposition dans l'île du Prince-Edouard. Nous avons été flattés de la visite de celui-ci comme de celle de M. King, comme de celles de sir Wilfrid Laurier, de sir Robert Borden et d'autres Canadiens éminents. Ce que je veux dire à cet égard touche à la propagande dévoilée par l'honorable député de Kent (N.-B.) (M. Doucet). Dans l'île du Prince-Edouard, l'an dernier, nous avons entendu maintes fois les candidats du Gouvernement déclarer que le chef de l'opposition n'osait pas aller dans Québec et nous nous demandions pourquoi les libéraux ont balayé leurs adversaires dans la province de Québec durant les trois dernières élections. Nous en ignorions la raison. Nous savions que la politique du parti conservateur serait bien plus avantageuse à cette province que toute politique possible du parti libéral. Nous savions que la population de Québec était d'esprit pondéré. Mais nous ignorions à quels arguments l'on avait recours pour l'entraîner. Aussi sommes-nous redevables à l'honorable député de Kent de nous avoir fait connaître l'autre jour les méthodes de propagande électorale employées dans cette province. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) a essayé de justifier des appels aussi déplorables; de sa part, ou de qui que ce soit, cela est rgerettable. Après l'exposé de l'honorable député (M. Doucet), le pays s'expliquera,—je l'espère du moins,—le succès des libéraux aux trois dernières élections, et nous nous attendrons à mieux à l'avenir.

A ce propos, l'honorable député de Saint-Jacques, dont je regrette l'absence en ce moment, nous a dit qu'il avait visité l'île du Prince-Edouard. Eh bien, j'espère qu'il y reviendra et y séjournera assez longtemps pour constater la tolérance pratiquée chez nous. La population de l'île du Prince-Edouard est d'origine française, écossaise, irlandaise et anglaise, et en matière religieuse, elle se partage entre catholiques, protestants et juifs. La divergence des croyances ne va pas aux extrêmes. Les protestants assistent aux réunions sociales organisées par les catholiques pour les besoins de leur église et contribuent peut-être plus que les catholiques eux-mêmes, à leur succès financier. Les catholiques, en retour font de même en pareilles circonstances. En matière de tolérance et de bienveillance, nous sommes beaucoup plus larges que partout ailleurs en Canada. Pendant que j'en suis sur ce sujet, je m'arrêterai à quelques affirmations de l'honorable député de Saint-Jacques sur la soi-disant campagne menée dans l'Ontario. Le discours de l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Hocken) m'a plutôt frappé. Cet honorable député est le rédacteur de l'*Orange Sentinel* et sa contenance agréable, sa modération et sa franchise m'ont impressionné; il m'a semblé droit en tout. On le représente aux catholiques des autres provinces comme un lion rugissant cherchant à dévorer les catholiques. Il semble que l'*Orange Sentinel* ne critique pas les catholiques seuls, mais qu'il réprimande indistinctement catholiques et protestants. Puis-je signaler la différence entre la campagne menée dans l'Ontario et celle conduite dans la province de Québec? Dans cette dernière province, elle se fait en fraçais exclusivement et seulement là où l'on ne parle que cette langue. Dans l'Ontario, elle est menée ouvertement, et chacun peut en juger et la combattre s'il s'y sent porté.

L'honorable député de Yorkton (M. McPhee) a parlé l'autre jour de la réciprocité. Il a fait allusion à la campagne menée en faveur de la réciprocité en 1921, et de l'appui empressé qu'il lui donna dans le comté de Queen, île du Prince-Edouard. Je me demandais en l'écoutant si son zèle en cette circonstance expliquait l'élection cette année-là de deux députés conservateurs dans cette circonscription, ce qui ne s'était jamais vu auparavant. L'honorable député de Yorkton a déclaré que le peuple canadien s'était rudement trompé en repoussant le traité de réciprocité. Quinze ans ont passé depuis, et je me demande si mon honorable ami est bien au fait de la situation actuelle dans l'île du Prince-Edouard. Je n'ai pas la moindre animosité à son égard, et j'aimerais à le voir présent pour entendre ce que j'ai à dire. Nous avons siégé ensemble à la législature de l'île du Prince-Edouard, il y a quinze ou seize ans, et je constate avec regret que sa manière de raisonner n'a pas changé depuis. Ses remarques sur la réciprocité et sur l'effet de la défaite du traité, dans l'île du Prince-Edouard témoignent de son ignorance des faits. Ne sait-il pas que durant les dix années subséquentes l'île du Prince-Edouard a joui sur le marché des Etats-Unis, relativement à ses pommes de terre et autres produits, de tous les avantages que pouvait comporter cette convention? Jusqu'en 1921, nous pouvions exporter en franchise absolue nos pommes de terre sur le marché américain lorsque celui-ci en manquait. Cependant, nous ne trouvions pas à vendre tous les ans sur ce marché, même libre. Généralement, les Etats-Unis ne manquent pas de pommes de terre; ils en récol-

tent assez pour leur consommation. Ils n'achètent les nôtres que lorsqu'ils en manquent, de temps en temps. Ils en étaient courts l'automne dernier et en dépit du droit américain sur les pommes de terre, l'île du Prince-Edouard en a exporté de grandes quantités. Mais l'accès au marché américain ne représente pas toujours un profit pour nous. Nous avons déjà exporté aux Etats-Unis des pommes de terre dont la vente ne nous a pas rapporté suffisamment pour solder les frais de transport. Des exemples comme ceux-là nous montrent que nous ne pouvons compter sur les marchés extérieurs; c'est sur notre marché domestique que nous dépendons en somme pour la consommation de nos produits.

Je m'arrêterai durant quelques instants à un sujet touchant lequel j'ai posé une question hier, je veux dire la politique ministérielle concernant les chemins de fer nationaux canadiens. Je ne crois pas que les représentants de l'île du Prince-Edouard, partisans du Gouvernement, contesteront que, bien que le Gouvernement prétende le National-Canadien indépendant de la politique, personne dans cette province ne peut obtenir du travail sur notre réseau,—soit pour pelleter de la neige, soit pour le ballastage ou quoi que ce soit,—sans une recommandation des comités, candidats ou députés libéraux. C'est ce qui s'est toujours fait dans cette province, et l'on se demandera la raison de cette injustice à l'égard des anciens combattants qui sont pauvres et ont besoin de travail, et de cette préférence pour trois ou quatre membres d'une même famille qui ne sont pas allés au front et à qui on donne de l'emploi. Le Gouvernement doit des explications au pays, non pas tant en ce qui concerne sa conduite que sa politique à cet égard.

Enfin, voici dans quelle situation nous sommes placés, et je sais que le public sera de mon avis: L'opposition est dirigée par un homme d'Etat dont la parole vaut son pesant d'or, qui fera en toutes circonstances des efforts sérieux pour exécuter le programme et remplir les engagements de son parti. D'un autre côté, nous avons le très honorable M. Mackenzie King, un homme habile, je le concède, mais qui, aux yeux du pays et, jusqu'à un certain point, des deux côtés de la Chambre, est un opportuniste à courte vue, et qui, dans le but de se cramponner au pouvoir plus ou moins longtemps, ne craint pas de sacrifier l'avenir de son pays durant un demi-siècle. Auquel des deux confierons-nous l'administration des affaires publiques? La nation place sa confiance aujourd'hui en un homme que même les progressistes, tout en ne l'appuyant pas, croient plus recommandable que celui à qui ils accordent leur appui mais en qui ils n'ont aucune foi. Ils savent que le leader de l'opposition est très capable, que son esprit est clair et pondéré et qu'il est convaincu du mérite des diverses politiques de son parti et de ses propres doctrines.

Je sais que j'ai plus occupé l'attention de la Chambre qu'il appartient à un nouveau membre. Je vous exprime donc ma reconnaissance, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à mes collègues, d'avoir prêté une oreille aussi patiente à mes observations.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il y a déjà un mois que la Chambre discute cet important document, le discours du trône, de même que l'adresse en réponse à ce discours, et nombre d'autres questions qui s'y rattachent plus ou moins. Le pays se demande, je crois, combien d'autres amendements nos amis de l'opposition vont proposer à l'adresse en réponse au discours du trône. De plus, le public pense qu'il est temps que nous nous mettions à l'œuvre et que nous attaquions le travail de la session. (*Applaudissements.*) Là-dessus, mes collègues de l'opposition et moi-même sommes d'accord. Voyons ce qui a pris notre attention jusqu'à ce jour, à la suite de l'obstruction des oppositionnistes. La gauche a proposé quatre divers amendements, dont deux à l'adresse et deux autres qui s'y rapportaient plus ou moins. Dans cette dernière catégorie, je mentionnerai celui du chef de l'opposition et au sujet duquel nous lui témoignons une profonde gratitude. Il y a de plus, celui de l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) qui fut proposé en pleine nuit, alors que d'autres abus se donnaient carrière outre cette sorte de vitupération. Cet amendement a aussi été réglé d'une manière satisfaisante pour le moment du moins. En ce qui concerne les deux autres amendements, faits à l'adresse directement, celui du chef de l'opposition est assez insipide, susceptible d'être interprété de deux ou trois façons, mais celui-là aussi a été réglé à notre satisfaction. Cet amendement était censé se rapporter au tarif. Il y était question de travail et de chômage, ainsi que de diverses autres choses, mais son interprétation dépendait de l'endroit où l'on parlait. Un des traits caractéristiques des deux amendements à l'adresse est qu'ils ne proposaient aucune modification du discours du trône en éliminant quoi que ce soit. Dois-je conclure de cela que le chef de l'opposition approuve le texte du discours du trône pourvu que son petit amendement ni

chair ni poisson y soit ajouté? Et dois-je conclure de l'amendement présenté hier par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) qu'il approuve aussi la teneur du discours du trône, pourvu qu'il ait la chance de faire certaines assertions vagues concernant quelque traité commercial indéfini qu'il n'a même pas mentionné? Voilà une attitude assez extraordinaire à adopter à l'égard d'une question de cette nature.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami ne veut-il pas reconnaître les récentes conventions commerciales conclues par le Gouvernement?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais le discours tout entier de mon honorabe ami, autant que j'ai pu m'en rendre compte, visait le traité avec l'Australie, bien que le texte de l'amendement ne le mentionne pas du tout.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Les récentes conventions commerciales.

L'hon. M. MOTHERWELL: Dois-je conclure que le discours et les amendements doivent être considérés séparément afin que l'on puisse s'en servir séparément selon les exigences de l'heure? A n'importe quel honorable membre ou à n'importe quel électeur qui a lu seulement le texte de l'amendement, je pose la question: Peut-on supposer que cet amendement est une attaque en règle contre le traité australien? Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais citer le texte de l'amendement en question:

Nous regrettons respectueusement qu'en conséquence de la politique du gouvernement actuel et des récentes conventions de commerce, l'industrie des produits agricoles au Canada est maintenant soumise à la concurrence inéquitable et fâcheuse des autres pays; et que le discours du trône n'indique aucune mesure législative qui remédierait à l'inégalité de traitement dont souffre cette industrie.

On a employé le pluriel, ce qui désignerait plusieurs conventions commerciales. Or, deux conventions seulement, que je sache, ont une répercussion sur l'industrie laitière: C'est la convention commerciale avec l'Australie et celle que nous avons conclue avec les Antilles. Or, comme cette dernière n'a pas encore été ratifiée par le Parlement, je présume qu'elle n'est pas visée par l'amendement. Par un procédé d'élimination, nous arrivons donc à la conclusion qu'il s'agit du traité australien, surtout si nous plaçons en regard de l'amendement le discours de mon honorable ami d'Oxford-Sud.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et que dites-vous de la convention commerciale conclue avec la France?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ignorais que ce traité de commerce pût exercer une influence très sensible sur l'industrie laitière.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre ne sait-il pas qu'il a eu pour effet de relever les droits de 50 p. 100 sur le lait condensé au détriment du Canada?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le résultat est si infinitésimal que les laitiers n'ont pu encore s'en rendre compte, même avec l'aide des rayons X les plus puissants.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ce traité a ruiné le commerce de lait condensé que nous faisions avec la France?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est bien regrettable. Mais pour en revenir à l'amendement de l'honorable député d'Oxford-Sud, ai-je raison de supposer qu'il vise le traité australien?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami m'a posé une question et j'y réponds. Dans le cours du mois de septembre 1925, je crois, un décret du conseil fut adopté conférant à la Nouvelle-Zélande les mêmes privilèges qu'à l'Australie. Conséquemment l'amendement vise les conventions commerciales conclues avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la France. Voilà les trois traités que j'avais dans l'idée.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous allons finir par nous débrouiller; mais comment le public s'y reconnaîtra-t-il? Le remède législatif dont il est question dans les dernières lignes de l'amendement vise, je le suppose, à modifier ou à abroger le traité. Il n'y a pas d'autre mesure législative à apporter à la situation. Et mon honorable ami s'attendait à lire un passage à cet effet dans le discours du trône. Or, lorsque ce document fut préparé, en prévision de la convocation des Chambres, le 10 décembre. Cela veut dire que la préparation du texte original du discours du trône fut commencée dans le cours du mois de novembre. Or, l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) se berce de l'espoir, c'est évident, que le Gouvernement, après avoir conclu sérieusement une convention commerciale avec une colonie-sœur et l'avoir fait ratifiée par le Parlement, consentirait au bout de deux mois à incorporer au discours du trône un passage par lequel il s'engageât à abroger, ou du moins à modifier cette convention. Est-ce là ce que mon honorable ami désire?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Ces objections ne sauraient s'appliquer au décret du conseil qui confère à la Nouvelle-Zélande les mêmes privilèges que comporte la conven-

tion commerciale conclue avec l'Australie. C'est de la Nouvelle-Zélande que nous viennent les énormes quantités de produits dont j'ai parlé l'autre jour.

L'hon. M. MOTHERWELL: Si le traité australien n'avait pas été ratifié, il aurait été inutile d'adopter le décret du conseil en question. Il faut donc en revenir à la conclusion inévitable; c'est le traité australien que visaient les remarques de mon honorable ami.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Et l'arrêté du conseil.

L'hon. M. MOTHERWELL: Très bien. Va-t-on nous retenir indéfiniment, simplement parce qu'un certain arrêté a été passé? C'est de l'obstruction, monsieur l'Orateur, pas autre chose.

M. HOCKEN: L'honorable ministre considère-t-il qu'un ajournement de six semaines facilite l'expédition des affaires de la Chambre?

L'hon. M. MOTHERWELL: Les semaines passent quand même graduellement sans que les travaux avancent.

M. HOCKEN: Ce n'est pas une réponse très satisfaisante.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est aussi bonne réponse que je puisse faire à la question de l'honorable député.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'invoque le règlement. Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) a déclaré que mon amendement n'était ni plus ni moins qu'une obstruction. Je trouve cette remarque absolument déplacée et je demande qu'il la retire.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je la retire. Peut-être pourrai-je dire que l'honorable député cherchait à faciliter l'adoption du discours du trône.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'ai demandé un rappel à l'ordre.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je retire ce que j'ai dit, mais c'est de deux choses l'une: Si l'amendement ne constitue pas une obstruction, il doit être destiné à faciliter l'expédition des affaires de la Chambre. S'il existe une catégorie intermédiaire dans laquelle je puisse le classer, je le ferai volontiers. Jusqu'ici nous avons repoussé ces différentes attaques. Je dis attaques, mais je ne sais pas trop si le mot est bien approprié.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet de l'objection soulevée par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), je citerai Bourinot, qui dit à la page 365:

> Les expressions "blocage" ou "obstruction" sont considérées comme n'étant pas contraires au règlement.

Des DEPUTES: Très bien, très bien!

M. l'ORATEUR: Silence! Veuillez ne pas applaudir les décisions du Président. Certes, le ministre a retiré l'expression, mais il vaut aussi bien que la Chambre sache à quoi s'en tenir à ce sujet. Le mot dont on se plaint a été employé fréquemment et, personnellement, j'avais des doutes sur son admissibilité. J'ai consulté Bourinot qui, suivant ce que j'ai cité, déclare qu'en Angleterre et au Canada les expressions "blocage" et "obstruction" sont considérées comme ne dérogeant pas au règlement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je laisse l'alternative du choix à l'honorable député.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Vous l'avez retiré quand même.

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement; j'accéderai volontiers à n'importe quoi, cet après-midi. Donc, toutes proportions gardées, le Canada devrait encourager autant que possible le commerce non seulement avec le Royaume-Uni, mais avec les autres dominions de l'empire. D'après moi, il y a un meilleur moyen de développer notre industrie laitière que celui qui est suggéré dans l'amendement: c'est d'améliorer la qualité non seulement de notre beurre d'exportation, mais de tous les autres beurres et améliorer aussi le rendement de nos vaches laitières. Après tout, c'est de l'animal même que dépend principalement le succès de l'industrie. Sans perdre de vue ces deux conditions, j'aborde maintenant la question soulevée par l'honorable député d'Oxford-Sud au sujet de l'importation du fromage. Je suppose bien que l'honorable député n'avait pas l'intention d'induire la Chambre en erreur, hier, mais il était certainement mal renseigné. Parlant du fromage importé au Canada, il a cité des chiffres fabuleux, quelque chose comme 10 millions de livres. Il a cité la lettre hebdomadaire du département de l'Agriculture qui donne la quantité de tout le fromage, y compris le nôtre, qui se trouve à Montréal. Généralement, il n'est question que du fromage canadien, mais la maison Kraft avait importé de Grande-Bretagne environ 6 millions de livres il y a moins d'un an et ce produit n'a pas été inscrit dans les registres de la douane comme fromage de Nouvelle-Zélande. Ce fromage a été importé de Grande-Bretagne par la maison Kraft pour être réexporté. La maison Kraft n'avait pas besoin de toute cette quantité et elle en vendit une certaine partie à la Ingersoll Packing Com-

pany, d'Ingersoll. Voilà, apparemment comment, après l'acquittement régulier des droits, une certaine quantité de ce fromage s'est trouvée dans la ville de mon honorable collègue. C'est sans doute de ce fromage-là qu'il veut parler. Je tiens à mettre les choses au point et, à ce propos, je citerai le mémorandum suivant que m'a remis, ce matin, le Dr Ruddick, commissaire de l'industrie laitière.

Durant les mois de mars, avril et mai 1925, la Kraft Maclaren Cheese Company, de Montréal, fut dans l'impossibilité de trouver sa provision de fromage canadien mûri pour son commerce de fromage refait. En conséquence, cette maison a envoyé un agent en Angleterre, à Londres pour acheter environ 80,000 boîtes (approximativement 6,400,000 livres) de fromage de la Nouvelle-Zélande pour l'expédier de Londres à Montréal. Dans le rapport des Douanes ce fromage est indiqué comme importé du Royaume-Uni. Ces fromages devaient tous servir à la fabrication du fromage Kraft et être de nouveau exportés en Europe.

Mon honorable ami n'a vu dans les rapports douaniers aucune indication d'une expédition directe de la Nouvelle-Zélande. Il a eu ses renseignements dans la lettre hebdomadaire publiée par mon propre département et indiquant l'accumulation des stocks de fromage sur le marché de Montréal, non pas dans le port, mais sur le marché.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Les chiffres que j'ai cités hier étaient extraits d'un état publié par le département du Commerce et non de la lettre du ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. MOTHERWELL: On dit ici: le ministère de l'Agriculture, mais si mon honorable ami veut le corriger, il est libre de le faire. Je continue:

La maison Kraft a récemment vendu plusieurs centaines de boîtes de ce fromage de la Nouvelle-Zélande à la Ingersoll Packing Co., d'Ingersoll, Ont. La Ingersoll Packing Company a une grande clientèle canadienne et comme les stocks de fromage canadien mûri sont pour ainsi dire épuisés, il lui fallait ces fromages pour approvisionner sa clientèle.

Il s'agissait d'une simple transaction d'affaires pour faciliter la fabrication du fromage refait qui exige du fromage bien mûri afin d'être de la qualité voulue. Notre fromage mûr du pays était vendu et on a trouvé à Londres de nouveaux stocks venant de la Nouvelle-Zélande. Quand cela s'est-il produit? Longtemps avant que le traité australien fût adopté ou même discuté par la Chambre. Comment se fait-il alors que mon honorable ami ait jugé bon de soulever cette question ici? Cela n'a rien à voir au traité. Combien pensez-vous que nous ayons importé de fromage en vertu du traité? Si cette importation s'était faite sous le régime du traité, mais par voie de la Grande-Bretagne, on aurait dû payer pleins droits parce que, pour obtenir l'avantage accordé à la Nouvelle-Zélande, les consignations doivent venir directement de ce pays.

[L'hon. M. Motherwell.]

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami a posé une question...

L'hon. M. MOTHERWELL: Maintenant, je vais en finir.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mais mon honorable ami a posé une question.

Quelques DEPUTES: A l'ordre!

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député doit bondir chaque fois que je le reprends, il sera continuellement debout.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Pourquoi me poser une question si on ne veut pas de réponse?

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. MOTHERWELL: Autant que je me le rappelle, l'honorable député a prononcé un excellent discours. Dans tous les cas, j'ai pu l'entendre, et c'est déjà beaucoup pour un discours à la Chambre. Je cite de nouveau:

La maison Kraft n'a pas importé de fromage depuis mai 1925 et les fromages vendus à la Ingersoll Packing Co., ont été importés par la compagnie Kraft il y a près d'un an et avant la discussion du traité australien.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Et vendus la semaine dernière.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Vous ne pouvez interrompre le ministre sans sa permission.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il me semble que mon honorable ami veut me demander quelque chose.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): J'ai cru que le ministre voulait une réponse à sa question quand il a demandé pourquoi 400 boîtes de fromage de la Nouvelle-Zélande ont été vendues à Ingersoll la semaine dernière.

L'hon. M. MOTHERWELL: En supposant même que quatre mille boîtes de fromage eussent été importées par voie de la Grande-Bretagne qu'en résulterait-il? Elles ne bénéficieraient pas de la préférence, et celles dont nous parlons ont été importées avant même que le traité fût discuté à la Chambre.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami veut-il...

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait que je lui ai rivé son clou. Voici une note:

Le plein droit de 3 cents la livre a été payé sur le fromage de Nouvelle-Zélande vendu par la compa-

gnie Kraft à la Ingersoll Packing Co. Si ce fromage était venu au Canada depuis la mise en vigueur du traité, le droit entier aurait été payé puisque les consignations doivent venir directement de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie pour bénéficier des dispositions du traité.

Alors, pourquoi cette tempête dans un verre d'eau? Mais le pire n'est pas encore dit et si mon honorable ami ne peut endurer ce que j'ai déjà communiqué à la Chambre je me demande ce qui va arriver quand je vais continuer. Je vais maintenant étudier les importations de fromage au cours des cinq dernières années, parce que chacun sait que cela ne compte pour ainsi dire pas, en dehors du fromage Kraft, fabriqué surtout pour l'exportation.

En 1921, l'ensemble des importations des antipodes a été de 62,213 livres.

Cela se trouvait sous un gouvernement appuyé par mon honorable ami, à une époque où il ne se préoccupait guère de cette question.

	Livres
1922..	néant
1923..	4,072
1924..	7,925
1925..	néant

C'est-à-dire jusqu'au 1er octobre, alors que la convention entra en vigueur. Or, ce qui intéresse la Chambre, c'est de savoir combien de fromage le Canada a importé, soit de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie, au cours des quatre mois d'application de la convention,—octobre, novembre, décembre et janvier. Le chiffre est précisément de 270 livres. Doit-on s'étonner de l'inquiétude qu'éprouvent nos fabricants de produits laitiers? Notre marché a été encombré de trois boîtes de 90 livres chacune de fromage australien! Rien d'étonnant que nos fabricants soient pris de panique et tout déconcertés à la vue de cet encombrement du marché domestique par du fromage des antipodes. Telle fut, durant tout l'après-midi d'hier jusqu'à six heures moins dix, l'une des notes dominantes des observations de mon honorable ami, et cette expédition est la seule qui se rattache à la question, car ce fromage nous est arrivé après la mise en vigueur de la convention,—270 livres ou trois boîtes. Ce fromage, j'imagine, a dû finir par se rendre à Ingersoll. Je me demande,—oh! non, ce ne saurait être un coup monté par mon honorable ami en vue d'en faire un prétexte à son discours, car il sait qu'en effet, il y a eu d'autres expéditions. Je ne saurais dire ce qu'il en est advenu, mais nous les avons reçues. Je m'en rapporte à la Chambre du soin de juger de l'importance que peut avoir cette expédition d'Ingersoll.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Quel a été le total de nos importations de fromage l'année dernière?

L'hon. M. MOTHERWELL: D'où?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): De tous les pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il ne s'agit pas en ce moment de tous les pays. Je croyais savoir que nous étions à discuter les importations de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie en vertu de la convention. J'en viens maintenant à la question du beurre, question qui semble irriter mon honorable ami même plus que l'importation de trois boîtes de fromage. J'ai par devers moi un relevé des importations de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie pour les trente dernières années, à partir de 1896, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de remonter plus loin qu'à 1911, alors que le parti libéral fut défait. Naturellement, si la Chambre tient à connaître les chiffres, je puis remonter jusqu'à 1896, mais cela n'est guère nécessaire. En 1911, le Canada a importé d'Australasie,—c'est-à-dire de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande,—903,000 livres de beurre. Je donne les chiffres ronds, monsieur l'Orateur. En 1912,—et si je tenais à confondre mon honorable ami, je pourrais le faire maintenant, car cette année-là coïncide précisément avec l'avènement de ses amis au pouvoir, —en 1912, dis-je nos importations ont fait un bond à 2,241,000 livres. L'année suivante, c'est-à-dire celle qui précéda la guerre, nous constatons un nouveau bond à 6,116,000. Dans l'année qui suivit,—la première année de guerre,—les importations accusent une légère augmentation. Je crois savoir que mon honorable ami faisait partie de la Chambre à cette époque. Avant mon arrivée ici, j'avais l'habitude de lire assez assidûment les comptes rendus parlementaires, mais je n'ai jamais vu qu'il se soit emporté et ait fait du tapage au sujet de ces importations,—et règle générale, quand il s'emporte on en sait quelque chose. Comment expliquer qu'il se fasse si facilement du mauvais sang quand nos importations n'étaient que d'environ 150,000 livres et qu'il ne disait pas un traître mot lorsqu'elles étaient de 7 millions de livres?

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): En me demandant pourquoi je ne me suis pas fait de mauvais sang, mon honorable ami me fait une question fort raisonnable. C'était simplement parce que nous avions alors un droit de 3 cents la livre sur ce produit; il est admis en franchise aujourd'hui.

L'hon. M. MOTHERWELL: On l'a importé malgré le droit. Voilà qui, loin d'améliorer la chose, ne fait que l'aggraver. Cela

prouve que ceux qui veulent du beurre s'en procureront qu'il y ait un droit ou non. Mon honorable ami entend-il dire qu'il importerait du beurre pourvu qu'on lui accorde 3 cents de plus par livre? C'est là une chose curieuse à souhaiter. Nous devrions être en mesure de lui procurer l'occasion d'obtenir ce supplément. Quoi qu'il en soit, je poursuis. Ces importations vont diminuant chaque année, et touchent le fond en 1918, me semble-il. En 1912, le total était de 1,533,000 livres; l'année suivante, il s'élevait à 2,565,000 livres. Voyez-vous, les libéraux étaient au pouvoir et la situation s'aggrave! En 1923, on constate une diminution à 1,907,000 livres; en 1924, il y a un nouveau fléchissement à 1,296,000 livres; en 1925, jusqu'à l'entrée en vigueur de la convention, nous avons importé 162,000 livres de beurre, soit à peu près le chiffre qui se rapproche le plus du minimum jusqu'en octobre dernier. Au cours des neuf mois de l'année dernière, le total de nos importations de beurre a été de 1,094,000 livres. Pour février de l'année courante, le chiffre est de 840,000 livres. A venir jusqu'à hier, nous avons reçu des dépêches de Vancouver d'après lesquelles il y aurait des envois de beurre de Nouvelle-Zélande, soit non dédouanés, en transit ou signalés quelque part, se totalisant à 834,844 livres, ce qui fait un ensemble de 1,929,465 livres. Nous avons atteint le milieu de la saison pendant laquelle l'Australie nous envoie son beurre, et cette saison finit vers le premier avril. On peut supposer que le Canada ne recevra guère plus du double des quantités déjà expédiées, et alors l'importation totale se chiffrera par 4,000,000 de livres. C'est à peine la moitié de la quantité maximum achetée du temps des conservateurs.

M. McGIBBON: L'honorable ministre ignore-t-il que le beurre australien est livré à Toronto à 40c. la livre?

L'hon. M. MOTHERWELL: J'examinerai la question des prix tout à l'heure; mais je voudrais suivre la marche que je me suis imposée. Ainsi, il est acquis que la quantité totale importée au cours de l'année financière est de deux millions de livres, ou un peu moins. La moyenne depuis trente ans est de 1,125,000 livres; la moyenne entre 1912 et 1915 inclusivement, a été de 5 millions de livres. Nos adversaires étaient au pouvoir durant ce laps de temps, mais cela n'a aucune importance. Depuis 1914 la moyenne annuelle ressort à 1,457,000 livres; après 1917, elle passe à 1,186,000 livres. On voit par là qu'il n'y a guère de différence avec aujourd'hui. Les importations de beurre seront un peu plus fortes à la fin de la saison. Qu'est-ce que cela démontre? Que les consommateurs canadiens ont besoin de faire revenir une partie de nos beurres exportés l'année dernière.

M. DAVIS: Les chiffres cités par le ministre comprennent-ils les quantités restées en entrepôt, ou seulement celles délivrées au commerce?

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui; tout est compris de ce qui existe sur la terre et dans l'eau. Nul doute que le pis des vaches de l'Australie nous enverra d'autres quantités de produits d'ici la fin de la saison; mais je ne les compte pas pour le moment.

J'ai devant moi une dépêche, en date de ce matin, du percepteur des douanes adressée au sous-ministre du département, M. Farrow, mentionnant le chiffre de 834,844 livres. Depuis que l'après-midi est commencé il y a eu sans doute d'autres arrivages; mais j'ai réuni les plus récentes données statistiques. Je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant que, d'après moi, l'industrie laitière du Canada a plus souffert de la campagne commencée depuis le mois de juin dernier—et qui se continue de plus belle—que des mesures établies par la convention australienne. Cette campagne a empêché la production et fait accroire à nos gens qu'une véritable avalanche de beurre et de fromage des antipodes couvre le Canada et qu'on fait aussi bien de tout lâcher et de s'avouer vaincu. Les agitateurs vont partout déclarant que l'industrie laitière canadienne n'a aucune chance de survivre sans des mesures adéquates contre l'importation étrangère. Ceux des fabricants qui sont indécis, qui ne savent trop quoi faire, abandonnent la partie. Cette campagne de dénigrement est cause de beaucoup de mal, et c'est tout ce que veulent les gens qui la mènent. Ces allégations sont colportées partout et trouvent asile dans les papiers publics; mais ils ne sont pas pires que les neuf dixièmes du discours de notre honorable collègue (M. Sutherland).

Le docteur Ruddick nous a parlé d'un certain plan qui serait mis à exécution en Australie, le plan Pattersen, d'après lequel le gouvernement de cette possession accorderait une prime aux fabricants de beurre, même pour l'exportation. Si cela était, les pays importateurs auraient le devoir de prendre des mesures. Mais les faits sont tout autres. (Lisant.)

Au sujet du plan Pattersen en Australie.

Depuis quelques années il y a un mouvement parmi les fabricants d'Australie pour mettre à exécution ce qu'on a appelé un plan de stabilisation.

Stabilisation! C'est un vieux moyen pour consolider une industrie chancelante.

Le plan est purement volontaire et en dehors de toute participation gouvernementale. Sa réussite dépend de l'adhésion volontaire de toutes les fabriques d'Australie.

Dans une discussion précédente j'ai déjà expliqué que le projet Pattersen n'émane pas du gouvernement australien et qu'il n'est pas encore entré en application.

Il n'est pas encore appliqué, et l'on doute beaucoup qu'il puisse réussir.

Ce renseignement fit le tour des journaux et constitua un élément important de la campagne. J'ai reçu une lettre du ministre de l'agriculture de la Saskatchewan, dans laquelle il m'entretient de cette question. Il se montre très inquiet, et il aurait raison de l'être si le renseignement était vrai. Il le serait bien davantage s'il prenait la peine de lire le discours de l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland).

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Le ministre ne peut pas m'attribuer la paternité de ce renseignement, car je n'ai pas dit un mot du projet Pattersen.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le sais. J'ai dit que les neuf dixièmes du discours de notre collègue étaient encore pires. Je ne prétends pas que l'honorable membre puisse ramasser dans un seul discours toutes les inexactitudes qui circulent. Il en réserve un certain nombre pour une prochaine occasion.

Le Canada fabrique chaque année 275 millions de livres de beurre. Ce produit est écoulé sur le marché intérieur, un des plus importants. Presque toute cette production sert à alimenter le consommateur canadien. On exporte seulement 25 millions de livres; par conséquent 250 millions de livres sont versées au marché domestique. Alors si nous importons 5 millions de livres d'Australie cette année, ce n'est toujours qu'un cinquante-cinquième de notre production totale, 275 millions de livres. Est-ce que cela peut influer sur le cours du marché? J'ai une lettre de Tom King où il signale que l'exportation du bétail canadien au marché des Etats-Unis ne tirerait pas à conséquence quant aux prix, puisque cette exportation ne serait pas très considérable. Cinq millions de livres de beurre représentent une si infime proportion de la production totale, soit 275 millions de livres, que les prix ne peuvent pas en souffrir. En général il est entendu que lorsqu'un pays a un seurplus exportable d'un produit quelconque, le prix d'exportation détermine le cours sur le marché intérieur. Sans doute cette règle souffre-t-elle certaines exceptions par suite de circonstances locales; néanmoins le principe est sain et l'on ne saurait s'en départir.

Un mot maintenant au sujet des prix. Il est généralement reconnu que le beurre se vend cette année plus cher qu'en aucun temps depuis la fin de la guerre. Tout le monde sait aussi que le prix du beurre a baissé de 2c. à 2c. et ½ depuis les deux ou trois derniers mois. Mais on sait aussi que le prix du fromage a baissé plus que celui du beurre, bien que nous ayons importé seulement 270 livres de fromage de l'Australie depuis l'entrée en vigueur de la convention. Permettez-moi de vous citer le cours du beurre au Canada en octobre et en janvier. Au mois d'octobre, le prix canadien était de 43c. la livre. Le 22 janvier, le prix était de 41c., soit une baisse de 2c. par livre. Durant la même période le prix du beurre aux Etats-Unis a baissé de 52c. à 42c., soit une chute de 10c., alors qu'à Montréal la baisse ne fut que de 2c. la livre. Est-ce que notre traité avec l'Australie a fait tomber le cours américain aussi?

Abordons à présent la question du fromage. Est-il possible que le cours canadien de cette denrée puisse souffrir de l'importation de seulement 270 livres de fromage. Le prix du fromage à Montréal, le 15 octobre, était de 23c. ½ ou 24c. la livre; le 22 janvier, il était de 17c. ou de 17c. ½, soit une différence de 6c. la livre. Cette baisse dans le prix du fromage ne peut nullement résulter du traité conclu avec l'Australie; elle fut trois fois plus forte que la chute dans le prix du beurre pendant le même temps. Ceux d'entre nous qui s'intéressent vraiment à cette question devraient la dégager de toute cette propagande électorale que l'on cherche à y mêler. Dans la Saskatchewan, mon très honorable ami le chef de l'opposition (M. Meighen) a débité les mêmes inepties; oubliant que lui-même avait fait un grand tort à l'industrie laitière lorsqu'il incorpora à nos Statuts une loi autorisant la vente de la margarine; et bien plus de tort encore lorsqu'en 1911 lui et son parti causèrent l'échec du traité de réciprocité qui nous eût assuré, à notre porte même, l'immense marché de tout le territoire des Etats-Unis. Après avoir ainsi fait fausse route si souvent, il fond en larmes aujourd'hui à la seule pensée que le Canada importe 270 livres de fromage. Je vois qu'il lit un journal. Il est très occupé en ce moment; il ne m'entend pas. Il ne se trouve pas ici en assemblée électorale où il peut débiter pareilles inepties.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Il ne perd pas grand'chose.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ai-je entendu un bruit? Quelqu'un désire-t-il me poser une question?

M. HOCKEN: Combien s'est-il vendu de beurre refait l'an passé?

L'hon. M. MOTHERWELL: Il ne s'est pas vendu de beurre refait. "Tu es citoyen du Canada et tu ne connais pas ces choses?"

L'hon. M. TOLMIE: Le ministre dit-il qu'il ne se fabrique pas de beurre refait au Canada maintenant?

L'hon. M. MOTHERWELL: Assurément.

M. SINCLAIR: Le ministre affirme-t-il qu'il ne se vend pas de beurre refait au Canada maintenant?

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas que je sache. La loi en interdit la vente. Si quelqu'un veut enfreindre la loi, c'est une autre question. Nous poursuivons certaines gens coupables d'avoir enfreint la loi en diluant le beurre, mais il ne se fabrique pas de beurre refait comme tel. Il va sans dire que quelques-uns cherchent toujours à frelater une denrée de choix comme le beurre; mais la loi interdit le beurre refait comme la margarine. Je crois avoir fait un ample exposé de la situation en ce qui concerne les prix; toutefois si quelque honorable député veut me poser une demande raisonnable, je me ferai un plaisir de traiter tout autre aspect de cette question.

M. McGIBBON: Le ministre n'est-il pas d'avis que la vente du beurre australien sur le marché de Toronto au prix de 40c. la livre est préjudiciable au cours du beurre en Ontario et au Canada?

L'hon. M. MOTHERWELL: D'une manière locale, oui; mais la question exige une réponse bien plus longue. Avec l'ancien état de choses, un autre élément affectait les prix beaucoup plus sérieusement: c'était la spéculation qui se faisait sur le beurre avant l'entrée en vigueur de la convention. Grâce à une protection de 4c. la livre, nos commerçants canadiens avaient acquis l'habitude d'acheter un approvisionnement de beurre à l'automne en vue de la spéculation, et tant que ce beurre n'était pas placé sur le marché, les prix en souffraient plus que de tout changement qu'apporte la convention avec l'Australie.

M. McGIBBON: N'est-il pas impossible que notre beurre se vende beaucoup au-dessus de 40c. la livre lorsque vous pouvez acheter le beurre australien à ce prix?

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami désire-t-il pousser le prix du beurre au delà du prix mondial? Le prix du beurre au Canada aujourd'hui est fixé par les marchés mondiaux. Le beurre est une denrée mondiale; on peut la transporter facilement d'une partie du monde à une autre sous une forme très condensée. Il est vrai que l'importation d'une grande quantité de beurre sur le marché de Vancouver affectera temporairement le prix local; mais la disparition de la tendance à la spéculation, disparition résultant de la mise en vigueur de la convention, a fait plus de bien au commerce que toutes les importations ne lui ont fait de tort. Après tout, ce n'est que pendant les quelques mois d'hiver que nous importons le beurre australien ou néo-zélandais. Pourquoi ne pas nous efforcer plutôt d'améliorer la qualité et le prix de notre beurre pendant nos huit mois d'exportation au lieu de nuire au commerce interimpérial de cette denrée pendant les quatre autres mois de l'année pendant lesquels nous en importons une faible quantité? Il nous faut accepter pour notre beurre sur le marché britannique 2c. et demi de moins que ne reçoit la Nouvelle-Zélande pour le sien. Pourquoi ne pas nous efforcer d'améliorer la qualité de notre beurre de façon à faire disparaître cette différence? C'est en cela qu'il nous faut améliorer notre industrie laitière tout en encourageant le commerce entre les diverses parties de l'empire. Je ne suis pas de ceux qui s'inquiètent du chemin que prend notre commerce, mais je constate, depuis la guerre surtout, que l'empire britannique a perdu sa prééminence pour ce qui est de certaines denrées sur les marchés mondiaux, et le seul espoir de l'empire de conserver sa prééminence actuelle dans le commerce, c'est de développer son commerce entre les diverses parties de l'empire. J'ai déjà mentionné ce fait, je crois, dans une autre circonstance, mais je tiens à le répéter. J'ai entendu à Regina, un partisan de M. Baldwin, qui adressait la parole devant le Canadian Club. Ce n'était pas un discours politique, mais je fus très impressionné. Il dit que si la Grande-Bretagne veut maintenir sa supériorité commerciale, il faut à tout prix promouvoir le commerce entre les parties intégrantes de l'empire. J'ai foi en cela, pourvu, toutefois, qu'il soit dans notre intérêt d'en agir ainsi sous d'autres rapports. Toutes choses égales d'ailleurs, encourageons ce commerce, même s'il faut subir un faible désavantage. Croyez-vous pouvoir retirer tous les avantages de cette convention sans rien donner en retour? A mon sens, nous avons accordé le minimum. Que dire de la Colombie-Anglaise? Mon bon ami de Victoria (l'hon. M. Tolmie) se propose-t-il d'appuyer l'amendement de mon honorable ami d'Oxford-Sud. Je regretterais

cette attitude de sa part, car je sais qu'il aura bien des choses à expliquer à ses commettants s'il appuie cet amendement. Naturellement, nous sommes parfois forcés de faire certaines choses pour l'avantage du parti, mais mon bon ami a agi sagement, je crois, en appuyant la convention avec l'Australie.

L'hon. M. TOLMIE: Permettez-moi de corriger mon honorable ami. Je n'étais pas présent.

L'hon. M. MOTHERWELL: Alors mon honorable ami est libre.

L'hon. M. TOLMIE: Lorsque le Gouvernement fit ces concessions à l'Australie pour ses produits agricoles, pourquoi ne demandait-il pas les mêmes concessions pour nos produits sur son marché?

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous ne songerons jamais, je crois, à expédier du fromage en Australie; ce serait plus ridicule que d'expédier du charbon à Newcastle.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Avant de quitter Regina...

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'étais pas là.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami parlait d'un discours qu'il avait entendu à cet endroit. Nous parlera-t-il de la résolution adoptée à une réunion de l'association des laitiers à Regina le 3 février?...

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, j'y arrive. J'ai ici un mémoire préparé par le commissaire de l'industrie laitière et de la réfrigération. J'en tire le passage suivant:

L'Association des laitiers de l'est d'Ontario s'est réunie en convention à Kingston les 6 et 7 janvier.

Apparemment, l'agitation n'avait pas atteint cet endroit; il n'y avait là personne pour attiser le feu.

L'Association des laitiers de l'ouest d'Ontario s'est réunie en convention à London les 13 et 14 janvier. Ces deux associations représentent des producteurs. La question de la convention de commerce avec l'Australie n'a été soulevée ni à l'une ni à l'autre convention; aucune résolution n'y a été adoptée.

Malgré les représentations de mon honorable ami, on n'a pas réussi à amorcer la mèche à ces endroits.

A la convention de l'Association des cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse tenue à Truro (N.-E.), le 28 du mois dernier, on présenta une résolution condamnant la convention de commerce avec l'Australie. Cette résolution ne reçut aucun appui. Cette association représente également des producteurs.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Quelle date était-ce?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le 28 du mois dernier.

L'hon. M. EDWARDS: On a discuté la question de la convention de commerce avec l'Australie au congrès des fabricants de produits laitiers tenu à Kingston; j'y étais.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je sais qu'on la discuta. On la mit sur le tapis, ou plutôt sous le tapis, au lieu d'en disposer.

Il semble que les adversaires de la convention de commerce soient les membres d'associations de marchands et de fabricants qui ont des approvisionnements de beurre dont, à leur avis, ils pourraient obtenir des prix plus élevés si l'on n'avait pas adopté la convention.

Ce n'est pas moi qui dis cela. C'est une déclaration du Dr Ruddick qui n'a aucune attache politique, que je sache. Il est commissaire de l'industrie laitière et, au surplus, excellent commissaire.

Passons ensuite aux provinces de l'Ouest, le dernier endroit du monde où l'on s'attendrait à trouver des tendances protectionnistes. On voit donc par là que tout dépend des circonstances, des sentiments de chacun sur les questions de ce genre et de celui qui expose les vues exprimées. J'ai échangé des lettres avec un certain nombre de laitiers et de fabricants de beurre de l'Ouest et leur ai fait connaître mon opinion. Ils ont été alarmés. Ils avaient entendu les échos des cris lancés par mes honorables amis de la gauche conservatrice, et ils se demandaient ce qui allait se produire. Il leur semblait que des cargaisons entières de produits laitiers seraient importées et inonderaient notre marché. Mais les importations ne s'élevèrent qu'à 270 livres de fromage, de sorte que les habitants des Prairies n'en perdirent pas le sommeil. Cependant, j'ai ici une résolution adoptée en Colombie-Anglaise où l'on demande soit un amendement à la convention de commerce avec l'Australie, soit son annulation pure et simple. La Colombie-Anglaise est l'endroit même d'où l'on pouvait s'attendre à voir partir un mouvement de ce genre. Pourquoi? Parce que c'est l'endroit le plus exposé à souffrir de ces importations de beurre. En d'autres termes, on transporte le beurre en cette province pour un prix moins élevé qu'on ne peut le transporter à Ottawa ou Montréal; le produit y arrive par voie de la mer et le fret est très bas. Mais cette opinion ne représente pas du tout les vues de la majeure partie des exploitants de l'industrie laitière.

On ne peut éviter les divergences d'opinion sur une question de cette importance et je concède à mes honorables amis de la gauche conservatrice qu'il y a lieu de différer d'opinion. C'est pourquoi l'on a ajouté à la convention une clause conditionnelle où il est

stipulé que, si jamais l'on démontre que la convention est contraire aux intérêts du Canada, on pourra l'annuler après un avis de six mois. Je suppose qu'on pourrait même la modifier. Mais l'honorable représentant d'Oxford-Sud (M. Sutherland) est impatient. Il veut modifier la convention avant qu'on en ait fait loyalement l'essai. Avant même qu'on ait reçu une seule cargaison, mon honorable ami demande qu'on adopte des mesures préventives à propos du projet de loi relatif à cette question que l'on a annoncé dans le discours du trône. Quelle proposition absurde si l'on songe qu'elle est faite par un homme d'âge mûr! Ce serait très bien si elle était faite par une jeune fille qui n'a pas encore vingt ans. Mais il semble absurde que, lorsque le Canada adopte une convention avec un autre dominion, certaines gens fassent de l'agitation à son sujet avant même qu'on ait pu se rendre compte de ses effets. Parlez de ceux qui changent d'opinion! Dans le cas actuel on en change en un clin d'œil. Avais-je tort, monsieur l'Orateur, de donner le nom d'obstruction à cette manière d'agir? A mon sens, c'était une expression fort douce pour désigner une telle conduite et j'aurais été justifié d'employer un terme beaucoup plus énergique. C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Le ministre n'a pas parlé de la résolution adoptée au congrès tenu en Saskatchewan.

L'hon. M. MOTHERWELL: Non, mais j'en ai le texte ici: elle désapprouvait la convention. Je puis dire que j'ai échangé des lettres avec diverses personnes au cours des six dernières semaines et voici ce que j'ai répondu à l'un de mes correspondants, M. Joseph Caulder, un laitier très réputé et prospère de Moose Jaw: A mon sens, lui ai-je dit, il s'agit d'une de ces entreprises dont on ne peut prédire sur-le-champ les effets avant qu'on en ait fait l'essai loyalement. J'espère que nous aurons bientôt une commission du tarif. Si le Parlement ne se soucie pas de laisser le Gouvernement décider de cette question, ce qui ne serait peut-être pas sage, nous pourrions demander à la commission du tarif d'étudier la mise en vigueur de la convention. Nous espérons et nous croyons que cette commission accomplira une besogne utile. La tâche dont je parle sera peut-être la première qu'on lui confiera. En tous cas, il faut que nous sachions bien ce que produiront les expéditions d'un automne et d'un hiver pour connaître exactement ce qui en est et quelle sera la quantité de produits importés au Canada.

Point n'est besoin de parler maintenant de l'industrie du papier à journal ni de l'industrie de la pêche. Je sais que ces industries ont une immense importance, en particulier pour les provinces de l'Est et la Colombie-Anglaise. J'ai visité quelques fabriques de papier—et que mes honorables collègues retiennent bien ceci: je ne favoriserais pas l'établissement d'un marché domestique en développant artificiellement une industrie—seulement en voici une, qui prend de plus en plus d'expansion du fait que l'entente commerciale avec l'Australie. A cause de cela la population va augmenter autour et le résultat sera qu'il se consommera sur place plus de beurre et plus d'autres produits. Et voilà un marché domestique qui se développe parce que nos relations commerciales avec les colonies-sœurs prennent de l'expansion. On peut dire la même chose de la convention avec les Antilles. Notre politique est d'étendre de plus en plus nos relations commerciales dans l'empire. Nous en convenons. On pourrait croire que nos ardents impérialistes et patriotes de la gauche seraient les premiers à donner leur appui à une telle politique. Toutefois il semble qu'ils soient de ceux qui se contentent d'un loyalisme de parade. Mes honorables amis ne sont pas disposés à entretenir des relations commerciales avec les autres parties de l'empire à moins que ce ne soit à notre avantage exclusif ou faveur pour faveur. Conçoit-on qu'on propose au vieux Royaume-Uni de taxer les aliments, le pain dont le peuple se nourrit là-bas, au bénéfice des producteurs de blé ou de lait du Canada! Libre à chaque député d'entendre comme il le voudra la fidélité envers l'empire auquel il appartient.

J'ai parlé des effets de la convention sur l'industrie laitière. Il est certain que, sur un sujet de cette importance, et vu tous les bruits qu'on a fait courir, on ne peut s'attendre à avoir unanimité d'opinion. Il est bien difficile de contenter les honorables députés de la gauche. Même si nous entreprenions de négocier en vue de nous faire ouvrir les portes du ciel, ils auraient encore un amendement à proposer. J'ai l'impression d'avoir complètement exposé la question, seulement si quelque député a une question sérieuse à poser je m'efforcerai, avant de reprendre mon siège, de répondre à ses désirs.

J'aimerais à bien faire ressortir que nous avons jusqu'ici parlé de ce que nous sommes tenus de donner en vertu de cette convention —autrement dit de ce qu'elle nous coûte. Combien calculons-nous avoir reçu pour notre argent ou pour l'équivalent de notre argent, si tant est que nous en avons donné? Nous

avons ouvert de nouveaux débouchés pour notre poisson et pour notre papier à journal. Combien de nos agriculteurs vendent du bois à pâte? En parcourant le pays, j'ai vu des fabriques de pâte de bois, surtout dans Québec et Ontario; il s'en trouve aussi dans les Provinces maritimes—à la vérité il y en a partout au Canada, sauf dans les prairies de l'Ouest, et là aussi on s'occupe d'en établir, et bientôt on en trouvera dans toutes les provinces du Dominion. Alors les cultivateurs qui veulent défricher leurs terres sont intéressés à cette question. Aux premiers temps de Bytown et dans l'histoire des pionniers de Bathurst que nous lisons dans le nouvel ouvrage du sénateur Haydon, on apprend que ces colons n'avaient d'autres revenus que ceux de la potasse fabriquée avec les cendres de nos forêts. De nos jours les cultivateurs des régions ou croîssent les essences forestières utilisées pour la production du bois à pâte ont une source de revenu, et à peu près le seul outillage dont ils ont besoin pour l'exploiter, c'est un vigoureux bras droit et une bonne hache. Naturellement il faut des chevaux pour sortir le bois de la forêt, seulement c'est avec un minimum de frais qu'ils peuvent s'assurer un revenu de leur ferme. Ce bois à pâte sert à fabriquer le papier à journal, et celui-ci profite de la convention commerciale. Admettons que pour un instant je convienne que tout cela est au détriment de la population canadienne et que cela ne met pas fin à la spéculation; admettons encore, pour le besoin de ma démonstration, que je reconnaisse que le prix du beurre canadien ait à souffrir de la concurrence durant trois ou quatre mois de l'année d'ailleurs au bénéfice du consommateur, je le demande aux honorables députés: allons-nous rejeter le fait que le Canada, comme nation, se doit de négocier des traités? C'est le Canada, comme nation, qui conclut des conventions avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ce n'est pas une partie seulement du Canada qui aime ou qui n'aime pas cette convention? En négociant un traité avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande ou les Antilles, notre préoccupation doit être de servir de notre mieux le Canada tout entier, et de rechercher ce qu'il y a de mieux à faire pour les relations interimpériales. Cela me paraît si évident qu'on pourrait se passer d'une longue démonstration. Et pour le besoin de la cause, en reconnaisant que nous ne sommes pas certains de ce qu'il faut faire, à coup sûr la discussion du discours du trône n'est ni le moment ni le lieu de greffer cette question sur le discours du trône et de prétendre que l'une ou l'autre de ces mesures doit disparaître. Allons-nous mettre de côté le discours du trône avec son programme essentiel et ce qu'il comporte pour les Provinces maritimes, pour l'Ouest, et à la vérité pour tout le pays? Allons-nous, pour ce traité, mettre de côté le discours du trône? Tel qu'il est, sans le juger, il est tout à fait impossible de voter l'amendement et en même temps de considérer comme il devrait l'être le discours du trône.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami, au moment de reprendre son siège, nous a invités à lui poser des questions. Quelles concessions nous ont été faites par la Nouvelle-Zélande en retour des avantages dont elle bénéficie sous le régime de la convention avec l'Australie et quelle influence la Nouvelle-Zélande a-t-elle mise en mouvement pour s'assurer le bénéfice des concessions faites à l'Australie?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je répondrai à cela à très bref délai. Je ne sais pas tous les détails, mais je sais que nous sommes tous de la même famille.

M. FRED DAVIS (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le discours du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) dans l'espoir qu'il jetterait quelque lumière sur les circonstances qui ont signalé la négociation du traité avec l'Australie, mais faute des renseignements que l'on était en droit d'attendre d'un ministre de l'Agriculture, je me contenterai de discuter, pendant quelques instants, l'amendement en délibération et la situation actuelle.

Il se trouve que je suis un représentant des intérêts des cultivateurs dans l'Ouest, tenant des principes et de la politique tories. Nous avons à notre gauche un groupe d'agriculteurs chargés de représenter ici les principes et les idéals de l'association appelée "United Farmers of Alberta". La seule divergence d'opinion entre nous sur la plupart des questions ne porte guère que sur les mesures que nous jugeons les plus appropriées à nos régions respectives. Sur cette question déterminée, nous n'avons jamais pu voir les choses du même œil. Ils représentent un groupe libre-échangiste, tandis que mes vues sont depuis quelque temps celles d'un groupe ou d'une catégorie de gens persuadés que la vraie politique fiscale du Canada se trouve dans le programme conservateur.

Je relève une assertion de l'honorable député de Brandon (M. Forke) consignée à la page 276 des Débats:

> Mais vous ne me convaincrez jamais que la protection peut, sous quelque rapport que ce soit, aider le cultivateur de l'Ouest.

A la même page, le même député a déclaré ceci sur la protection:

Car j'espère bien que nos agriculteurs ne se laisseront pas prendre à ce raisonnement. S'ils le faisaient, le prix de la vie monterait immédiatement. Au surplus, si le cultivateur demandait la protection du tarif, il resterait désarmé devant les exigences du manufacturier réclamant le relèvement des droits. Il s'apercevrait vite qu'il a renoncé à son droit pour un simple plat de lentilles.

A la convention tenue à Calgary-Est et Ouest le 22 novembre 1922, l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) aurait déclaré, suivant le compte rendu du journal publié par les "United Farmers of Alberta", dont je suis un des membres:

Il a déclaré qu'il a été élu comme partisan du libre-échange des denrées alimentaires et qu'en conscience il ne pouvait appuyer une mesure tendant à prohiber la vente et la fabrication d'une denrée alimentaire: l'oléomargarine. Les autres partis auraient été enchantés de voir le représentant des cultivateurs appuyer pareille mesure qui équivalait à protéger l'industrie laitière, et ils auraient dit sur-le-champ que les cultivateurs demandent la protection de cette seule industrie tout en cherchant à abolir la protection des autres.

J'admire l'attitude consciencieuse de ces députés et leur fidélité à leur cause. Je ne crois pas que leurs principes et leur attitude soient dans l'intérêt général du pays dont nous sommes ici les législateurs, ni dans celui de l'Ouest. Il est vrai qu'ils représentent un groupe et une classe, et comme tels méritent notre admiration, mais je ne saurais approuver leur politique.

Je vais consacrer quelques instants à résumer le vote donné par la population des provinces de l'Ouest aux dernières élections. Aux élections du 29 octobre, trois partis étaient en présence dans l'Ouest. Il est vrai que certains candidats portaient le nom de "libéral-progressiste" ou "cultivateur et travailliste" et que d'autres s'intitulaient "cultivateurs". Mais les lignes des partis étaient joliment tranchées, et j'attire l'attention de la Chambre sur les votes donnés dans les quatre provinces des Prairies, y compris le Yukon, pour montrer quelle conception se font les gens de l'Ouest de la politique douanière que nous devrions avoir. En Colombie-Anglaise, les candidats conservateurs ont reçu 90,016 voix, les candidats libéraux, 63,374 voix, et les progressistes, 765. Au Yukon, les conservateurs ont obtenu 742 suffrages, les libéraux, 508, et les progressistes, pas un seul. J'en viens à l'Alberta, la province canadienne où les cultivateurs ont la meilleure organisation. Cette organisation fonctionne depuis environ quinze ans, et il est significatif que, comptant environ 30,000 membres il y a quelques années, elle n'en a plus que 13,000. Les gens la délaissent, s'imaginant en toute sincérité que les cultivateurs serviront mieux leurs intérêts et atteindront leurs fins plus tôt si les affaires de la province cessent d'être entre les mains de simples représentants de groupements sociaux. La députation de cette province à la Chambre comprend 10 progressistes représentant 50,574 électeurs, 3 conservateurs représentant 51,111 électeurs et aussi 3 libéraux représentant 44,277 électeurs. Maintes fois j'ai entendu les membres de cette organisation préconiser la représentation proportionnelle au Parlement, et si cette mesure s'applique jamais, le nombre des représentants progressistes à la Chambre sera bien différent de ce qu'il est aujourd'hui.

M. SPEAKMAN: La représentation actuelle de cette province dans cette Chambre se répartit ainsi: 9, 4, 3, et non pas: 10, 3, 3.

M. DAVIS: Eh bien, soit: 9, 4, 3. Bien que les conservateurs aient recueilli, ainsi que je l'ai fait remarquer, 51,111 suffrages dans cette province, ils n'ont que trois députés, tandis que les progressistes en comptent 9 pour représenter 50,574 électeurs. En Saskatchewan, le vote s'est partagé ainsi: conservateur, 49,821; libéraux, 82,283; progressistes, 62,411. Dans le Manitoba, les conservateurs ont obtenu 70,331 suffrages; les libéraux, 34,554; les progressistes, 46,057. En d'autres termes, les conservateurs ont obtenu une majorité de 37,025 sur les libéraux et de 102,214 sur les progressistes dans les quatre provinces de l'Ouest, le Yukon compris. J'appelle l'attention de cette Chambre sur ce fait qui démontre que la gauche progressiste ne représente pas comme il devrait l'être le sentiment de la population de l'Ouest.

Il s'est dit bien des choses au cours de ce débat au sujet de quelques candidats qui ont figuré dans les élections, et pour l'information de cette Chambre, je lirai un article de journal démontrant que l'attitude du candidat conservateur dans Calgary-Est était bien connue. Cet article a été publié par mon adversaire, propriétaire du *Calgary Albertan*, lequel, soit dit en passant, perdit son dépôt. Le 28 octobre, veille du scrutin, ce journal disait en rédaction:

Deux raisons majeures doivent guider les électeurs de Calgary-Est dans le choix de leur député, l'une touchant la compétence du candidat à les représenter et l'autre la politique qu'il appuie. M. Davis, le troisième candidat ne demeure pas dans la circonscription et il ne s'est jamais intéressé à la ville de Calgary ni à la partie rurale du comté. M. Davis dit qu'il appuiera la politique de son chef, désastreuse pour l'Ouest, qui comprend la fin de la convention du Nid-de-Corbeau et le relèvement excessif des droits de douane. Il se joindra aux adversaires du Gouvernement dans les Provinces maritimes cherchant des adeptes à leur politique de l'Est contre l'Ouest; il fera cause commune avec les protectionnistes extrêmes de l'Ontario qui réclament un tarif moyen de 60 p. 100, et plus élevé si cela ne suffit pas.

Le programme de M. Davis comprend en outre des propositions qui reviennent à une déclaration de guerre économique. Calgary-Est peut maintenant choisir entre la perspective d'être représenté par un adepte de marchés nouveaux et de meilleures relations commerciales avec ses plus proches voisins, ou par un protectionniste jingo.

Je n'ai qu'une chose à dire à propos de cet article: la seule politique que j'ai préconisée au cours de cette élection, c'est la politique conservatrice. Le principe protectionniste a toujours été et reste nôtre: non pas au sens étroit que lui prête cet article, et ne s'appliquant qu'à l'industrie, mais à tous afin que le pays entier en retire des avantages véritables et permanents.

Dans cet ordre d'idées entre le traité australien dont je dirai quelques mots. Nous avons eu cet après-midi le plaisir d'entendre le ministre de l'Agriculture nous adresser des remarques qui ne manquent pas d'être importantes. Je rappellerai au ministre de l'Agriculture que l'industrie laitière établie dans la Colombie-Anglaise, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, la province de Québec, en fait, dans toutes les provinces du Dominion, est l'œuvre d'une génération. Par l'organe de ses multiples sociétés, cette industrie a demandé au ministre de l'Agriculture protection contre l'effet de ces traités passés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Voici une question de la plus haute importance et qui réclame l'attention sérieuse de cette Chambre. Un ministre nous a dit hier soir que l'Australie et la Nouvelle-Zélande important de la Colombie-Anglaise le bois nécesaire à la fabrication de leurs boîtes d'emballage, il y a là une raison de ne pas s'opposer à ces traités. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'un argument semblable tombe devant des considérations plus graves. Avant les élections dont je viens de parler, les sociétés d'industrie laitière de l'Alberta ont jugé bon de publier une déclaration dont voici un extrait:

Le beurre australien fait baisser de 2 cents le prix de la crème sur le marché local. Les laitiers expliquent pourquoi les cultivateurs de l'Alberta en souffrent. Impossible de soutenir la concurrence du beurre australien sur les marchés de Montréal et de Vancouver, au prix actuel de la crème, dit le gérant Tulley, de Campbell et Griffin.—P. Pallesen confirme ce qui précède.

Le prix payé aux cultivateurs de l'Ouest canadien pour leur crème est tombé depuis le 15 octobre, de 42 cents à 39 cents et 37 cents la livre respectivement, pour la crème de choix, dans le Manitoba et la Saskatchewan.

Dans l'Alberta, le prix s'est maintenu au maximum jusqu'à samedi matin, alors que les marchands ont été forcés de le baisser de 42 cents à 40 cents la livre pour la crème de choix.

Ces diminutions s'imposaient parce que le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande peut être vendu à cette saison de l'année bien meilleur marché que le produit canadien, en Angleterre. De plus, le Manitoba et la Saskatchewan peuvent fournir la clientèle canadienne à meilleur marché que les cultivateurs de l'Alberta.

La résolution suivante a été adoptée par les cultivateurs de la province que le ministre de l'Agriculture a citée comme irréductiblement hostile à la protection—par les laitiers de la Saskatchewan, la province même du ministre. Elle porte pour titre:

L'expansion des marchés et l'accroissement de la production augmentent aussi les profits.

J'avouerai que l'an dernier une production plus intense et un prix plus élevé dans tout le pays ont montré une amélioration notable de l'industrie laitière. Mais il ne faut pas oublier que cette convention n'a été en vigueur que durant deux mois de l'an dernier et si cette industrie n'a pas souffert durant cette époque, elle est fort exposée cette année. A la convention, on a déclaré entre autres choses:

Vos directeurs sentent de plus qu'il est de leur devoir d'appeler votre attention sur le péril imminent qui menace l'industrie laitière de l'Ouest et qui a pour cause la convention de commerce avec l'Australie adoptée à la dernière session du Parlement et qui est venue n vigueur le 1er octobre. Cette convention réduit le droit à 1 cent la livre sur le beurre australien importé au Canada et permet l'entrée en franchise du fromage de l'Australie.

Ce tarif, malheureusement, est beaucoup plus bas que la préférence britannique, et a déjà créé une concurrence au Canada contre nos produits laitiers, concurrence qui est destinée à avoir un effet désastreux sur l'industrie laitière du pays.

En vertu d'une convention de commerce antérieure avec la Nouvelle-Zélande, ces tarifs australiens deviennent automatiquement en vigueur en ce qui concerne la Nouvelle-Zélande.

L'association canadienne des laitiers de l'Ouest cherche les moyens de mettre fin à cette convention de commerce, et une délégation de cette association aura une entrevue sous peu avec le gouvernement fédéral afin de faire révoqur cette partie de la convention. Notre compagnie sera représentée dans la délégation.

J'ai de plus une opinion de l'Association des laitiers de l'Ontario, à laquelle a fait allusion le ministre de l'Agriculture, association qui, il y a quelque temps, a écrit une lettre pour protester contre la convention avec l'Australie. Jusqu'au moment de sa publication, l'association n'avait pas encore reçu de réponse à cette lettre. Non seulement, n'a-t-elle pas jugé bon de donner de la publicité à cette lettre au ministère, qui a été ignorée, mais elle a écrit à plusieurs hommes publics éminents qui pourraient saisir le Parlement de cette question.

Pour l'édification de mes collègues je leur donnerai lecture d'une lettre de l'un des plus importants fabricants de beurre de l'Alberta. Si les honorables députés le connaissaient aussi bien que moi, ils ne douteraient pas que l'opinion qu'il se fait de cette convention ne soit bien fondée.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député a-t-il à l'idée M. Pat Burns?

M. DAVIS: Je n'ai encore mentionné le nom de personne, mais avant de lire cette lettre, je suis heureux de donner le nom de P. Burns et Compagnie. Voici:

En réponse à votre lettre du 7 novembre demandant des renseignements sur l'effet probable de la convention avec l'Australie, si vous voulez bien vous procurer une copie du *Calgary Herald* du 26 octobre, vous y trouverez un article intitulé: Le beurre australien fait baisser de 2 cents le prix de la beurrerie locale. Nous sommes les auteurs de cet article qui expose toute la situation.

Je prie les honorables députés de suivre attentivement cette citation qui leur permettra de se faire une idée de la situation où nous place ce pacte.

Nous avons protesté contre la ratification de la convention avec l'Australie avant qu'il eût été question des élections prochaines. La politique est donc absolument étrangère à notre déclaration. Le danger auquel est exposée l'industrie laitière dans l'Ouest à la suite de la convention avec l'Australie n'est pas imaginaire. Comme vous le savez probablement, la Nouvelle-Zélande, qui exporte le plus de beurre dans l'univers, profite automatiquement de l'abaissement du droit. Ces deux pays sont en mesure de vendre du beurre à Vancouver durant l'hiver à un prix bien moins élevé que nous. Par conséquent, ils auront la haute main sur le commerce du beurre, qu'ils en exportent ou non une seule livre au Canada. Il est possible que leurs exportations ne soient pas considérables, mais ils n'en détermineront pas moins le prix de ce produit, vu que le Canada devra accepter leurs cotes s'il veut empêcher leurs exportations chez nous.

Le producteur de crème de l'Ouest sera forcé d'assumer le fardeau sous forme de prix plus modiques pour la matière grasse. Telle est la situation en quelques mots. L'avenir seul peut dire jusqu'à quel point nous perdrons.

Et cependant le ministre de l'Agriculture nous dit que les prix de l'univers sont fixés par l'offre et la demande. Après avoir cité l'opinion d'un homme qui a observé cette industrie avec soin—et aucune industrie n'a été suivie d'aussi près par aucune société que par P. Burns et Compagnie—je pense que la Chambre acceptera la déclaration contenue dans cette lettre au sujet des effets désastreux probables de la convention avec l'Australie sur notre industrie laitière.

Permettez-moi d'ajouter à cet égard que P. Burns et Compagnie ont été parmi les principaux acheteurs de la première importation de beurre de l'Australie. Et pourquoi? Parce que cette maison a cherché à avoir la haute main sur le commerce de l'Ouest, et pour cela elle a jugé nécessaire d'acheter le beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie de façon que personne autre ne pût obtenir le produit de ces pays étrangers pour concurrencer avec le commerce qu'elle a maintenu durant plusieurs années.

[M. Davis.]

M. MILLAR: L'honorable député pense-t-il que ce soit dans l'intérêt de l'Ouest ou du Canada en général que le prix du beurre soit laissé à la discrétion d'une compagnie d'entrepôt frigorifique comme celle de Pat Burns?

M. DAVIS: J'ignore si les méthodes des entrepôts frigorifiques influent beaucoup ou non sur les prix du marché, mais je sais qu'elles aident fort les producteurs du beurre et autres produits agricoles, et que sans ces établissements un grand nombre de nos produits ne pourraient être mis sur le marché dans tout le Canada. Le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) nous a dit tout à l'heure que le Dominion du Canada produit 275,000,000 de livres de beurre par année. Cependant, si mon honorable ami veut bien se donner la peine de consulter les statistiques de son propre département, il constatera qu'il s'est trompé d'environ 100,000,000 de livres; de fait, le Canada a produit environ 175,000,000 au lieu de 275,000,000 de livres de beurre l'année dernière, ainsi que l'a mentionné le ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces chiffres comprennent le beurre de ferme et de fabrique.

M. DAVIS: Comment le ministre arrive-t-il à ces chiffres?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le mémoire en question a été préparé par l'un des fonctionnaires de mon département.

M. DAVIS: Je me rends facilement compte que le département soit en mesure de se procurer les chiffres en ce qui regarde le beurre provenant des fabriques; cependant, il est impossible pour ainsi dire d'obtenir les chiffres concernant le beurre fabriqué et consommé dans les fermes. Le ministre des Finances (M. Robb) l'a déclaré hier soir, la convention de commerce conclue avec l'Australie renferme une clause conditionnelle et nous en sommes tous heureux. Elle prévoit l'abrogation du traité et c'est là notre seule planche de salut. A tous les représentants de la classe agricole ici, je suggère l'idée que nous prenions à cœur non seulement l'intérêt de l'industrie laitière mais de toutes les autres industries qui concourent au développement du pays, sans tenir compte de notre profession particulière. Cependant, la question en discussion concerne particulièrement les industries laitière et fruitière.

On a fait allusion à l'importation du beurre et certaines statistiques ont été communiquées à la Chambre. Or, j'ai sous la main des renseignements qui établissent que 3,727,174 livres de beurre ont été importées au

Canada depuis l'entrée en vigueur du traité australien.

L'hon. J. H. KING: De quelle source proviennent ces renseignements?

M. DAVIS: Ces renseignements proviennent d'une source plus authentique que les chiffres du ministre de l'Agriculture. J'ai par devers moi une lettre adressée à la "Central Creameries Limited", datée du 14 novembre 1925 et concernant une certaine consignation de beurre de la Nouvelle-Zélande reçue à Vancouver. Je m'abstiendrai d'entrer dans les détails toutefois, parce qu'ils ont été donnés au cours du présent débat. Je citerai plutôt le texte d'une lettre que j'ai reçue et qui est datée du 18 janvier 1926. Voici:

Reçu votre télégramme ainsi conçu:

"Envoyez-moi par dépêche tous les détails des consignations de beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, depuis le 14 novembre."

Sur réception de cette dépêche ai répondu immédiatement comme suit:

"Le sept janvier, 11,768 boîtes de beurre de 56 livres sont arrivées à Vancouver; elles ont été réparties comme suit: 1,000 boîtes à Victoria; 6,000 boîtes à destination de l'est du Canada et 4,768 boîtes à Vancouver. J'écris afin de confirmer ces détails."

Je désire vous faire savoir de plus que sur les 4,768 boîtes à destination de Vancouver, 320 boîtes furent expédiées en Orient laissant un total de 4,448 boîtes à la disposition des distributeurs de Vancouver.

Ces renseignements sont d'une exactitude absolue et je regrette de vous informer que d'autres consignations de beurre sont en route à destination tant de l'est que de l'ouest du Canada; cependant, j'ignore en quelles quantités.

Ce beurre est arrivé à Vancouver le sept janvier; or, le 11 janvier, les prix de la matière grasse du lait dans l'Alberta subirent une baisse de 2 cents par livre au détriment des producteurs tandis que le prix du beurre, gros et détail tant dans l'Alberta qu'en Colombie-Anglaise fut réduit de 3 cents par livre. Bref, le traité australien déterminera tout simplement une baisse de prix de la matière grasse, non seulement dans l'Alberta et à la Colombie-Anglaise, mais par tout le Canada à partir du jour de l'arrivée du beurre des antipodes sur nos marchés et aussi longtemps que durera cet état de choses. Voilà la situation actuelle.

Je me ferai un plaisir de vous fournir tout les renseignements possibles tant sur cette question que sur toute autre.

Et cette communication fut suivie d'un télégramme m'annonçant que 3 millions de livres de beurre étaient en transit. Et pour faire suite à cette dépêche, voici un état provenant de "Henderson-Stuart Limited", de Winnipeg, qui agissent en qualité de courtiers, si j'ai bien compris, pour le compte des marchands de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande:

Entre cette date et le 6 février, quelques trois millions de livres de beurre d'Australie et de la Nouvelle-Zélande arriveront au pays tant par les ports de l'Atlantique que du Pacifique; et d'autres consignations suivront. Ce beurre a été acheté par la plupart des marchands de l'Est et sans doute aussi de l'extrême Ouest; or, en attendant l'arrivée de ce beurre, le fléchissement des prix s'accentue sur notre marché et il n'y a rien de surprenant à cela. Le beurre pasteurisé n° 1 se vend au prix nominal de 40 cents la livre sur le marché local.

Au cours de ses remarques d'hier soir sur cette question, le ministre des Finances a fait une assertion qui m'a convaincu plus que jamais de la nécessité de conserver notre marché domestique pour l'écoulement du beurre fabriqué au pays.

Le ministre des Finances a dit, hier soir, qu'une forte consignation de beurre canadien expédiée en Angleterre aurait dû être vendue à sacrifice sur le marché anglais à cause de la concurrence du beurre des antipodes; on a donc fait revenir au Canada tout ce beurre plutôt que de la céder à vil prix. Cette consignation comprenait 8,000 boîtes, soit environ 448,000 livres de beurre. Il n'y a pas de meilleure preuve de la nécessité de réserver notre marché domestique pour l'écoulement des produits canadiens. Quand on voit le Canada dans l'obligation de faire revenir une grande quantité de beurre consigné au marché européen, cela donne à réfléchir. Ce que nous affirmons, c'est que tant que l'industrie laitière du Canada peut approvisionner le marché domestique, ce marché doit être réservé à nos propres éleveurs.

J'ai parlé de l'industrie laitière, j'aborderai maintenant le traité australien dans son ensemble. A part l'industrie laitière, il y a d'autres industries au Canada dont les intérêts sont menacés même encore plus par ce traité. Les premiers produits visés dans le traité sont les viandes fraîches de bœuf, de porc, de mouton et d'agneau. Quand on pense que nous avons de la peine à écouler nos propres produits et que malgré cela le Canada a importé l'an dernier 9,363,093 livres de ces viandes, ce qui est un chiffre énorme, je dis qu'au lieu d'abaisser les droits sur ces produits qui font concurrence aux nôtres, on devrait les relever. D'après le traité, le droit est abaissé de 2c. à ½c. la livre; en tenant compte des importations de l'année finissant le 31 mars 1925, cela veut dire une perte de $140,446.36 pour le trésor.

Pour les conserves de viandes, de volailles et de gibier et pour les extraits de viandes, le Gouvernement a jugé à propos de réduire le droit de 17½ à 15 p. 100. Nos importations jusqu'au 31 mars 1925 se sont élevées à 1,485,876 livres, ce qui représenterait une diminution de revenu de $37,146.90.

Le droit sur le saindoux et ses composés est réduit de 1c. ½ la livre. C'était le droit qu'on payait autrefois; maintenant, ces produits entrent en franchise. Cette réduction a été consentie dans le but de permettre aux producteurs d'Australie et de Nouvelle-Zélande de faire concurrence à cette grande industrie qui

existe dans notre propre pays. L'an dernier, nous avons importé 6,138,558 livres de ces produits et là-dessus la réduction consentie représenterait une perte de $92,078.37 pour le trésor.

La cire d'abeille était autrefois sujette à un droit de 5 p. 100; maintenant, elle entre en franchise. L'an dernier on en a importé 149,-273 livres. Si l'on prend ce chiffre comme base de calcul, on verra que le trésor a perdu de la sorte $2,572.

Autrefois, il y avait un droit de 2c. la douzaine sur les œufs; d'après le traité, il n'y en a plus du tout. Tout en reconnaissant qu'actuellement on n'importe peut-être pas au Canada d'œufs de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, cette concession dans le traité est si grande qu'elle peut induire les autorités de ces pays à encourager leurs gens, comme nous l'avons fait pour les nôtres, à augmenter leur production d'œufs afin de profiter de ce marché que le traité leur offre. I'an dernier, nous avons importé 2,695,047 douzaines d'œufs, ce qui voudrait dire une perte de $53,900.94 pour le fisc.

Quant au fromage, le Gouvernement a jugé à propos de diminuer le droit de 2c. la livre, si bien que maintenant le fromage entre en franchise. En 1925,—je prends les statistiques du département de l'Agriculture qui ne concordent pas avec celles du ministre,—nous avons importé 4,544,485 livres de fromage, ce qui, à raison d'une réduction de 2c. la livre, représenterait une perte de $90,889.70 pour le trésor.

Il y a plusieurs autres articles que je passerai sous silence et j'arrive maintenant aux conserves de légumes.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable député a dit, je crois, que nous avions importé 4 millions de livres de fromage. Ces chiffres proviennent-ils du département des Douanes?

M. DAVIS: Non, du département même de l'honorable ministre.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai donné l'explication.

M. DAVIS: Oh! non. Les chiffres que je cite sont ceux des importations pour l'année finissant le 31 mars 1925.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est-à-dire avant le traité.

M. DAVIS: Absolument, mais le ministre veut-il dire que les statistiques officielles sont inexactes?

L'hon. M. MOTHERWELL: Non.

M. DAVIS: Ce sont les chiffres officiels que j'ai cités.

[M. Davis.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Ils ont été consignés là dans un tout autre but; c'était une base pour la perception des droits de douane.

M. DAVIS: Ces chiffres étant officiels, je les considère comme étant exacts.

Les conserves de légumes étaient autrefois sujettes à un droit de 1c. la livre; d'après le traité, ils entrent en franchise. L'an dernier, on en a importé 13,608,542 livres, ce qui représenterait une perte de $136,085.42 pour le trésor.

Maintenant, je passe aux conserves de fruits. A juger d'après l'état actuel de l'industrie fruitière, aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest, on peut difficilement concevoir qu'on veuille encourager encore plus les producteurs étrangers à nous faire concurrence chez nous. L'an dernier, on a importé 15,253,675 livres de conserves de fruits, à raison d'un droit de douane de 1c. ¾ la livre. D'après le traité, le droit est maintenant de ½c. la livre, ce qui veut dire une perte de $190,680.94 pour le trésor et la faculté pour les producteurs étrangers de venir chez nous faire concurrence à nos propres gens. Mais le point le plus important, c'est l'abaissement des droits sur la pulpe de fruit.

Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné).

MERCREDI, 10 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'honorable J. A. ROBB (ministre des Finances): Liste des actionnaires des banques autorisées, des balances non réclamées, etc., en exécution de l'article 114 de la loi concernant les banques; ainsi que la liste des actionnaires des caisses d'épargne de Québec, des balances non réclamées, etc., dans ces caisses, conformément aux articles 58 et 59 du chapitre 42, 3-4 George V, 1913.

LES PENSIONS IMPERIALES AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. STEWART (Leeds): J'aimerais à apprendre du leader de la Chambre si le Gouvernement sait quelque chose de l'intention qu'aurait le ministère des pensions d'Angleterre ou le gouvernement impérial de reprendre le service des pensions impériales au Canada et aux Etats-Unis, lequel service

était administré depuis un certain nombre d'années par le Gouvernement canadien pour le compte des autorités impériales. De plus, le Gouvernement a-t-il été informé d'une réclamation relativement à des irrégularités, des surcharges et des plus-payés concernant ces pensions, et dans l'affirmative, quel est le montant en jeu.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je prendrai les renseignements voulus. Je ne saurais répondre au pied levé à la question de mon honorable ami, mais je lui donnerai le renseignement aussitôt que je l'aurai obtenu.

L'ADMISSION EN CANADA DE PUBLICATIONS REPREHENSIBLES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. R. J. MANION: Je désire porter à la connaissance du ministre de la Justice un télégramme que je viens de recevoir de la présidente du Women's Canadian Club, de Fort-William, au sujet d'un magazine américain qui a publié un article offensant pour la mémoire de la feue reine Alexandra. Je ne mentionnerai pas le nom de la publication, car je ne veux pas lui faire de réclame. Je le dirai en particulier au ministre. Voici le texte de la dépêche:

Nous sommes offensées et indignées par la publication d'articles sur la vie de feu Sa Majesté la reine Alexandra, parus à la date des 6 et 13 février. Est-ce qu'il existe une loi contre les écrits inconvenants, qui pourrait empêcher la vente de ce magazine en Canada, ou n'y a-t-il pas un service dans l'administration chargé de faire enquête et d'empêcher la diffusion d'articles aussi condamnables?

La dépêche est signée par Madame John Dyke, présidente du Women's Canadian Club, de Fort-William. Je connais très bien cette dame pour laquelle j'ai la plus haute considération et je ne doute pas que les articles dénoncés ne soient aussi mauvais qu'elle l'affirme. Dans les circonstances, il me semble que le Gouvernement devrait empêcher la circulation de ces écrits en Canada.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Je serais heureux de connaître le nom de ce magazine. Je me mettrai en communication avec le ministre des Postes et je laisserai savoir le résultat à notre honorable collègue.

L'hon. M. STEVENS: Beaucoup de ces publications viennent par messagerie ou petite vitesse et non par la poste aux lettres.

TRANSPORT DE LA HOUILLE DE NOUVELLE-ECOSSE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. JOHNSTONE (Cap-Breton-Nord-et-Victoria): Je désirerais questionner le Gouvernement au sujet d'un télégramme que j'ai reçu de l'honorable sénateur McCormick, Sydney. Ce télégramme est ainsi libellé et s'explique par lui-même:

Au reçu de votre dépêche, hier, j'ai télégraphié à McLurg qui m'a répondu par lettre-télégramme en ces termes:

"Sydney, 8 février 1926. En réponse à votre dépêche, aucun arrangement n'a été fait avec le C.N.R. pour la vente de houille de la mine Princess. Le réseau accepterait 15,000 tonnes de houille de la Princess passé au sas, à valoir sur la commande de 120,000 tonnes de houille de la mine Dominion. Les administrateurs de la Nova Scotia Steel Coal Co. ont décidé qu'ils ne pouvaient accepter l'ordre d'empiler 15,000 tonnes de houille de la Princess, car ce secours ne donnerait aux ouvriers de la mine que deux jours de travail par semaine pendant six ou sept semaines et la compagnie en subirait une trop grande perte. Croyons que M. Johnstone M.P., s'emploie à obtenir un tarif spécial pour l'expédition par rail à Québec et Montréal de houille extraite à la mine Princess, ce qui nous permettrait de faire des envois de houille par chemin de fer. (Signé): J. E. McLurg". Pensons que le tarif accordé à l'expédition de 25,000 tonnes de charbon albertain à l'Ontario devrait être étendu à cette petite commande, vu notre situation désespérée.

D'après ce télégramme, on n'a encore rien fait pour venir en aide aux mineurs du Cap-Breton... (*Protestations*) et je demande si le Gouvernement s'est occupé d'obtenir pour les chargements de houille en provenance de la Nouvelle-Ecosse le même tarif que celui qui a été accordé aux expéditions d'anthracite de l'Alberta. C'est le seul moyen de venir au secours des habitants de Sydney-Mines.

Divers MEMBRES: Règlement, règlement.

M. l'ORATEUR: Je rappellerai à nos collègues que des questions de l'ampleur de celle-ci doivent faire l'objet d'un avis préalable, inscrit au Feuilleton. L'Orateur laisse une certaine latitude aux membres pour poser des questions avant le passage à l'ordre du jour; mais les questions ne doivent pas être trop étendues.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Si je puis faire une observation, il me semble que si les questions adressées au Gouvernement avant que la Chambre passe à l'ordre du jour doivent se borner à certaines limites, cependant on ne saurait les circonscrire au point d'empêcher le Gouvernement de donner une réponse dont dépend peut-être la vie de toute une population. Il y a des questions qui sont urgentes. Le télégramme qui a été lu est long, j'en conviens, mais la question posée est courte et simple. Je vous ferai aussi remarquer, monsieur l'Orateur, que l'inscription de la question au Feuilleton ne nous procurera la réponse que dans six semaines. Que deviendront les mineurs d'ici là?

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale): En l'absence du mi-

nistre des Mines et vu que la question m'intéresse à titre de représentant de la Nouvelle-Ecosse, je porterai l'affaire à la connaissance de mon collègue qui, j'en suis sûr, apportera ici le renseignement demandé.

M. l'ORATEUR: Je signale à l'attention des membres de la Chambre l'usage suivi pour formuler des questions à l'ouverture de la séance, d'après les *Règles et Formules parlementaires* de Beauchesne et le recueil de Bourinot, pp. 354 et 355.

Au moment où l'Orateur invite la Chambre à passer à l'ordre du jour, et avant que le greffier donne lecture du premier article une coutume est consacrée par l'usage à défaut d'une règle précise, permet aux membres d'offrir à la Chambre des explications sur une question d'intérêt personnel ou d'interroger le ministère au sujet d'un compte rendu inexact de leurs discours, paru dans les documents officiels ou dans les journaux; ou de nier certaines accusations faites à leur adresse dans les journaux; ou touchant une interprétation erronée de leurs observations à une occasion antérieure et qu'auparavant ils n'avaient pas eu l'occasion de rectifier; ou touchant le retard apporté à la production de documents demandés ou l'insuffisance de la documentation déposée sur le Bureau en vertu d'un ordre de la Chambre, ou touchant la situation dans le domaine de l'administration publique ou autre question d'intérêt public. Toutefois ces observations doivent être concises; en effet elles ne sont que tolérées puisque, à ce moment, il n'y a pas de questions devant la Chambre et aucune discussion ne doit être admise après qu'un ministre a répondu à une question pas plus qu'à la suite des explications d'un député sur un fait personnel. Le député qui pose une question ne doit pas censurer la conduite du ministère. Si un député désire offrir à la Chambre des explications d'un caractère personnel touchant les observations d'un autre député, ce dernier devrait être à son siège.

Bien que la question ait déjà fait l'objet d'un long débat à la Chambre je ne laisse pas d'en reconnaître la grande importance. Une demande à son sujet, toutefois, doit être brève et précise et, lorsqu'elle est compliquée, comme paraît l'être celle-ci, il faut en donner préavis. Quoi qu'il en soit, je suis persuadé que les membres du ministère qui ont écouté la question plutôt compliquée posée par l'honorable représentant verront à ce qu'il y soit répondu demain.

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'honorable ministre de l'Intérieur (l'hon. M. Stewart) si le Gouvernement a l'intention d'accorder, pour le transport de 15,000 tonnes de houille du Cap-Breton à Montréal, un tarif proportionné à celui que, selon le dire du ministre, on consent pour le déplacement de 25,000 tonnes de houille de l'Alberta à l'Ontario?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, je rappelle à l'honorable député que le gouvernement canadien ne détermine pas les tarifs de chemins de fer. Les tarifs de transport des chemins de fer Nationaux relèvent du conseil directeur. Si ce dernier le juge opportun, il a le privilège d'accorder au mouvement en provenance de la Nouvelle-Ecosse un tarif proportionné à celui exigé pour le mouvement d'Alberta en Ontario. Je tiens à faire bien observer que ni le Gouvernement ni aucun de ses ministres n'a été pour rien dans la détermination du tarif accordé au mouvement d'Alberta en Ontario.

[L'hon. M. MacDonald.]

M. CANTLEY: Me sera-t-il permis de poser une autre question à l'honorable ministre? Est-il vrai qu'il ait affirmé l'autre jour sur le parquet de cette Chambre qu'il avait conclu des arrangements qui assuraient le transport à Toronto de 25,000 tonnes de houille de l'Alberta au tarif de $7 la tonne? Aussi, lui plaît-il de nous communiquer ses intentions relativement aux 15,000 tonnes de houille du Cap-Breton?

L'hon. M. STEWART: Je n'ai pas dit cela, monsieur l'Orateur. Chaque fois que j'ai eu à parler de cette question à la Chambre j'ai pris bien garde d'affirmer explicitement que la détermination des tarifs de transport n'est pas du ressort du Gouvernement. Le Gouvernement est disposé à faire ce qu'il peut pour venir en aide à ceux qui souffrent dans les charbonnages. Qu'il me soit permis de réitérer clairement que le Gouvernement n'a été pour rien dans la détermination du tarif en question. La chose est du ressort exclusif de la Commission des chemins de fer.

LES QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON.—PRIORITE DU DEBAT SUR L'ADRESSE

M. W. F. MACLEAN (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puisqu'on vient de faire allusion au régime des interpellations, je veux rappeler à la Chambre qu'un des articles du Règlement interdit toute interruption du débat sur la réponse au discours du trône. Je ne vois pas le besoin de maintenir ledit article, car les demandes inscrites au Feuilleton devraient recevoir l'attention immédiate du ministère; d'ordinaire, cependant, elles restent plusieurs semaines sans réponse. J'attire l'attention du comité du Règlement sur l'opportunité de modifier cet article de manière qu'il puisse être répondu tous les jours aux questions inscrites au Feuilleton.

L'hon. M. LAPOINTE: L'an dernier un comité fut chargé de la révision des articles du Règlement de la Chambre.

M. MACLEAN (York-Sud): Qu'a-t-il fait?

L'hon. M. LAPOINTE: Il est à regretter que le rapport dudit comité n'ait pas été adopté à la dernière session; alors elle serait terminée depuis longtemps, cette longue discussion sur la réponse au discours du trône.

ALLUSIONS AU CANADA DANS LES JOURNAUX D'ANGLETERRE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de signaler à l'attention du ministre de l'Immigration et de la Colonisation un câblogramme de la Presse canadienne donnant le compte rendu d'un discours prononcé hier soir à Londres par M. Bruce qui vient d'être nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie-Anglaise? M. Bruce déplore que le Canada fasse l'objet d'articles désobligeants dans les colonnes de certains journaux anglais, et dit:

Cela m'irritait à mon retour de voir des articles malicieux visant le Canada non seulement dans des feuilles insignifiantes mais dans les colonnes de grands journaux anglais.

Le ministre compte-t-il s'enquérir de la situation? Si de tels articles sont publiés dans la presse de l'Angleterre, le ministre verra-t-il à ce que notre côté de la question soit également présenté au public anglais?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre intérimaire de l'Immigration et de la Colonisation): Monsieur l'Orateur, j'ai lu, moi aussi, ce matin, la dépêche citée par l'honorable député. Jusqu'à présent, on n'avait jamais attiré mon attention sur des articles de ce genre publiés dans la presse anglaise, mais on m'a informé que quelques discours prononcés dans cette Chambre, en certaines occasions, ont été reproduits dans des journaux anglais. Je doute beaucoup que nous puissions empêcher cela. De fait, je doute beaucoup que nous ayons le droit d'intervenir, car la presse anglaise, je présume, peut dire tout ce qu'elle veut relativement au Dominion. Naturellement, nous avons le droit de réfuter ces attaques, si nous le jugeons à propos.

PROJETS DE MODIFICATION DE LA LOI DE NATURALISATION ET DU CODE CRIMINEL

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. DONALD SUTHERLAND (Oxford-Sud): Monsieur 'Orateur, je désire demander au leader actuel du Gouvernement, le ministre de la Justice, s'il peut informer la Chambre quelle est la nature des mesures législatives promises à l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) par le premier ministre, le 28 janvier, devant porter modification à la loi de naturalisation et au Code criminel. L'honorable député a inscrit cette promesse au Compte rendu. Le Gouvernement, paraît-il, a pris une décision à ce sujet et on a laissé entendre que de telles mesures seront soumises à notre considération.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): Mon honorable ami pourra juger de la nature de ces mesures législatives lorsqu'elles seront proposées.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord seul connaît les détails.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, puis-je demander par votre entremise si l'honorable représentant de Brandon (M. Forke) est prêt à déposer sur le bureau de la Chambre copie de la lettre du premier ministre qu'il nous a promise il y a une semaine ou dix jours?

CODIFICATION DE LA LOI DES PENSIONS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. G. R. GEARY (Toronto-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Justice s'il serait possible d'avoir une codification de la loi de 1919 sur les Pensions et des diverses modifications apportées à cette loi d'année en année depuis cette date? Maintes personnes qui ne sont pas au courant ont à consulter cette loi et l'on devrait la rendre aussi simple que possible. Aujourd'hui, elle est très embarrassante, même pour un avocat.

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): J'étudierai cette question et, s'il est possible, je me rendrai au désir de mon honorable ami.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement proposé par M. Sutherland (Oxford-Sud).

M. FRED DAVIS (Calgary-Est): Monsieur l'Orateur, lorsque je proposai l'ajournement du débat hier soir, j'étais à discuter les réductions dans le tarif sur les produits agricoles faites en vertu de la convention de commerce avec l'Australie. Je passe maintenant au miel. La convention réduit les droits sur le miel de 2 cents à 1 cent la livre. L'an dernier, nous importions 108,809 livres de miel d'une valeur totale de $19,205. La pulpe de fruit était autrefois frappée d'un droit de 17 pour 100; elle est maintenant admise en franchise. Les droits sur le suif ont été ré-

duits de 17½ pour 100 à 10 pour 100. Sur les pommes tapées et les fruits séchés à l'air ou au feu, les droits ont été réduits de 17½ à 10 pour 100. Sur les importations totales pour l'année terminée le 31 mars 1925, les réductions des droits faites en vertu de la convention avec l'Australie font perdre au trésor du Dominion une somme de $772,826.

Hier, j'ai mentionné certaines expéditions de beurre de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande. Je vois que le 14 novembre 1925, on recevait 1,200 boîtes de beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, soit un total de 67,200 livres. Le 7 janvier 1926, on importait 11,768 boîtes de beurre contenant chacune 56 livres, soit un total de 659,974 livres. Les quantités reçues depuis trois jours ou qui sont actuellement en transit forment un total de 3 millions de livres. En tout, dans l'espace de trois mois, nous avons importé 3,727,174 livres de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en vertu de cette convention de commerce, tandis que, durant l'année terminée le 31 mars 1925, nous n'en avions importé que 198,341 livres. Cela démontre que, depuis la mise en vigueur de cette convention, l'augmentation des importations, dans l'espace de trois mois comparativement à l'année précédente, fut de 3,528,833 livres.

La viande de mouton est une autre denrée importante au sujet de laquelle ce traité accorde un traitement de faveur aux Australiens. Monsieur l'Orateur, je me rappelle bien le temps où, dans les provinces de l'Ouest, il nous était à peu près impossible de trouver des débouchés pour notre viande de mouton. Je me rappelle bien le temps où des cargaisons entières de viande de mouton arrivaient à Vancouver, venant d'Australie. A la fin, on prit des mesures pour empêcher l'importation de viande de mouton d'Australie et, à partir de ce temps, l'élevage du mouton au Canada a progressé au point qu'il est devenu l'une des industries les plus importantes et les plus rémunératrices des provinces des Prairies. Je vois que, dans la convention de commerce, on a réduit le droit de douane imposé sur la viande de mouton de 2c. la livre à ½c. la livre. De la sorte on a de nouveau levé les obstacles à l'importation de la viande de mouton de l'Australie et je crains que cela n'ait pour effet de rétablir l'état de choses qui existait autrefois, c'est-à-dire de mettre fin pour ainsi dire à l'élevage du mouton dans les provinces de l'Ouest. J'ose dire que la mise en vigueur de cette convention entraînera, pour l'éleveur de moutons, une perte de $2 par animal; et l'on doit songer que l'on compte actuellement quatre millions de moutons au Canada.

[M. Davis.]

Si l'on en croit la lettre de P. Burns & Company, de Calgary, que l'on a lue dans la Chambre hier et qui traite des effets que produira au Canada le dégrèvement du tarif sur le beurre, il importe peu que l'on fasse venir ou non du beurre de l'Australie. Néanmoins, monsieur l'Orateur, dans l'opinion de ceux qui sont engagés dans l'importante et prospère industrie du beurre, notre commerce en souffrira tout de même. La seule réduction du droit de douane imposé au beurre fera perdre aux fabricants de beurre canadiens $3,800,000, sur les 190 millions de livres de beurre qu'ils ont produit l'an dernier. Le dégrèvement du tarif relatif au fromage, qui est un autre produit des corps gras du lait, fera perdre $3,400,000 à nos fabricants sur les 175 millions de livres de fromage fabriqué l'an dernier. A mon sens, il y a donc lieu de redouter la disparition de l'une des plus importantes industries qui existent au Canada, à l'établissement et à l'amélioration de laquelle les gouvernements provinciaux aussi bien que le gouvernement fédéral ont consacré d'énormes sommes. Je félicite les gouvernements fédéraux d'autrefois pour ce qu'ils ont fait à cet égard; je félicite les gouvernements provinciaux de dépenser leur argent en vue d'encourager l'agriculture, l'élevage et la culture des fruits; mais je regrette beaucoup que l'on ait adopté à la dernière session une loi qui, je le crains, retardera énormément les progrès accomplis dans le passé.

Je constate que, après l'adoption de la convention de commerce avec l'Australie par la Chambre, le Gouvernement a adopté un décret du conseil par lequel il faisait certaines concessions à la Nouvelle-Zélande. Afin d'exporter nos produits en Nouvelle-Zélande, il nous faut par exemple verser un droit de 20 p. 100 *ad valorem* sur le saindoux, tandis que le saindoux de la Nouvelle-Zélande entre au Canada en franchise. Le lait et les produits laitiers du Canada, y compris le beurre et le fromage, doivent acquitter un droit de 25 p. 100 en Nouvelle-Zélande, tandis que les produits similaires de ce dernier pays ne sont soumis chez nous qu'à un droit de 1c. par livre. Nous versons 3c. ½ par livre de poisson exporté en Nouvelle-Zélande, tandis que le poisson de ce pays est admis au Canada en franchise, en vertu de la convention de commerce. Sur nos exportations de pulpe de fruits en Nouvelle-Zélande, nous versons un droit de 3c. par livre, tandis que la pulpe de fruits de ce pays entre en franchise. Notre viande est sujette en Nouvelle-Zélande à un droit de douane de 20 p. 100, tandis que ce-

pays peut expédier de la viande au Canada en ne payant qu'un droit de ½c. par livre.

Je désire parler de ce décret du conseil, parce qu'il nous donne des renseignements que nous ne connaissions aucunement il y a peu de temps. Il s'agit du décret du conseil n° 1757, daté de l'Hôtel du Gouvernement, à Ottawa, le 26 septembre 1925 et qui se lit comme suit:

Il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général en conseil, à la demande du ministre des Finances, d'ordonner que, en vertu des dispositions de l'article 5 de la loi de la convention de commerce avec l'Australie, 1925, et subordonnément aux dispositions de cette loi, les droits de douane énumérés dans la liste 2 de ladite loi seront et, par les présentes, sont applicables aux marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande quand elles seront importées au Canada.

Hier, l'honorable représentant d'Oxford-Sud (M. Sutherland) a posé au ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) la question suivante, que l'on peut lire à la page 901 (v.a.) du Hansard:

M. Sutherland (Oxford-Sud): Mon honorable ami, au moment de reprendre son siège, nous a invités à lui poser des questions. Quelles concessions nous ont été faites par la Nouvelle-Zélande, en retour des avantages dont elle bénéficie sous le régime de la convention avec l'Australie et quelle influence la Nouvelle-Zélande a-t-elle mise en mouvement pour s'assurer le bénéfice des concessions faites à l'Australie?

Et le ministre de l'Agriculture fit l'intelligente réponse suivante:

L'hon. M. Motherwell: Je répondrai à cela sous peu; je ne connais pas tous les faits; mais je sais que nous ne faisons qu'une seule famille.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai pensé que mon honorable ami connaissait quelques-uns de ces faits.

M. DAVIS: D'après le décret passé au conseil, nous Canadiens, nous ne jouirions pas sous le régime de ce traité, des droits et privilèges que nous assure l'entente conclue avec l'Australie. Le décret ministériel statue qu'on pourra se servir de nos marchés pour expédier les produits de l'Australie sans que nous recevions quoi que ce soit en retour. Je prétends donc que si nous avons un Gouvernement consentant à avoir nos marchés, comme le décret ministériel le statue, en faveur des produits étrangers venant faire concurrence aux nôtres sans compensation, le devoir du Parlement est de s'occuper de cette question. S'il est, aujourd'hui, un ministre capable de prétendre que ce que j'affirme n'est pas exact, je lui accorderai quelques instants pour me rectifier.

En vertu de cette entente commerciale, l'industrie des fruits au Canada est gravement menacée. Quoique nous n'ayons pas importé de pulpe de fruits l'an dernier, le droit sur ce produit, si je ne me trompe, a été réduit de 17½ p. 100 à zéro. Que s'en est-il suivi? J'ai à la main un mémoire de la déclaration faite par le premier ministre de l'Australie. Voici ce qu'il dit:

Envoi prochain au Canada d'un agent commercial.

Melbourne (Australie), 5 février.—Le premier ministre Sanley M. Bruce a annoncé à la Chambre des représentants, aujourd'hui, que le gouvernement s'efforçait de s'entendre avec les représentants de l'industrie des fruits séchés et autres intérêts connexes pour nommer un agent de commerce au Canada. Le gouvernement, a-t-il ajouté, songe à prendre des mesures semblables à l'égard de l'Afrique du Sud et d'autres pays.

Cela seul devrait nous donner à réfléchir. Si, grâce à l'entente conclue avec nous, le gouvernement australien est d'avis qu'il peut protéger les producteurs de fruits et les fabricants de fruits séchés en exploitant le marché canadien au détriment de nos propres producteurs, je prie la Chambre de bien étudier cette question et de donner son appui à l'amendement de façon à protéger cette industrie. En examinant le Hansard de l'année dernière, je vois que l'entente conclue avec l'Australie a été combattue par quelques-uns de nos amis progressistes, mais il s'en est trouvé, pourtant représentant la classe agricole, non seulement pour voter en faveur de l'entente, mais même pour l'appuyer d'un discours. Qu'en est-il résulté? Pas un de ces députés ayant voté en faveur de l'entente avec l'Australie n'a été réélu.

L'hon. M. ROBB: Puisque mon honorable ami a lu avec tant d'attention les Débats de la dernière session, pourra-t-il nous dire le nombre de conservateurs qui ont donné leur appui à l'entente avec l'Australie et qui nous ont demandé de l'exécuter?

M. DAVIS: Je n'en sais pas exactement le nombre, mais ces conservateurs sont ici, tout comme les autres honorables députés le sont pour expliquer le vote qu'ils ont donné. Il est possible que trois ou quatre de mes collègues de la gauche aient donné leur appui à cette convention, mais un gouvernement qui en est rendu, pour se justifier, à se prévaloir de ce que d'autres ont fait ne mérite plus la confiance des électeurs. Dans le groupe progressiste qui, l'année dernière, se composait d'une soixantaine de députés des centres agricoles, nous n'en trouvons aujourd'hui pas un qui ait voté pour cette entente. Mais à la tête de ce groupe, nous retrouvons un honorable député qui a formulé son opposition à cette entente, et qui, dans cette circonstance, s'est abstenu de voter; et je prie l'honorable député d'expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas donné à son groupe l'intérêt et l'appui qu'il mérite.

En quelques mots je voudrais traiter de l'importance de l'industrie dont je parle. Je

ne voudrais pas crier l'impression que je ne favorise la protection qu'en faveur d'une industrie en particulier. Je vais citer des chiffres pour démontrer l'importance de l'industrie agricole au Canada. Je les puise dans les statistiques officielles, si l'on peut s'y fier:

Placement sur les terres..	$3,316,061,001
Bâtisses..	1,382,684,000
Instruments et machines..	665,172,000
Animaux de ferme..	641,144,000
Elevage d'animaux à fourrures.. ..	7,394,000

L'année dernière le Canada a retiré de ces sources pas moins de $1,453,368,000, détaillés en chiffres ronds comme suit:

Grande culture..	$995,000,000
Laitages..	234,000,000
Animaux de ferme..	98,000,000
Volailles et œufs..	60,000,000
Fruits et légumes..	44,000,000
Sucre et sirop d'érable..	5,000,000
Tabac..	4,000,000
Laine..	3,000,000
Graine de trèfle et de graminées..	3,000,000
Elevage d'animaux à fourrures..	2,000,000

En consultant ces chiffres, mes honorables collègues se rendront compte que très nombreux sont les agriculteurs adonnés à diverses sortes de culture, chacune exigeant ses propres débouchés pour ses propres produits. Mais nous avons une autre catégorie de cultivateurs sans biens, et c'est le cultivateur qui exploite le cultivateur. Dans l'association à laquelle j'appartiens, les United Farmers of Alberta, il nous arrive fréquemment de chanter des chants de ralliement aux assemblées et congrès et d'ordinaire, cela réussit à merveille. Voici les paroles d'un des chants les plus estimés, et jamais il n'aura plus d'à-propos qu'aujourd'hui. Les United Farmers of Alberta l'ont adopté comme leur chant de propagande officiel à leur congrès annuel, en 1920. Si quelqu'un désire le chanter, il trouvera les instructions nécessaires sur la feuille imprimée. Voici les paroles:

Organize

Ye farmers of this mighty land,
Organize, oh, organize;
Its bulwark evermore to stand;
Organize, oh, organize.
For with the flag of right unfurled,
In spite of darts against you hurled,
Youstill must feed this hungry world—
Organize, oh, organize.

If you would come into your own,
Organize, oh, organize.
Or be forever overthrown;
Organize, oh, organize.
Yes, everywhere throughout this land,
The tillers of the soil must stand
And be a firm, united band;
Organize, oh, organize.

Firmly to stand against each wrong,
Organize, oh, organize.
Your only hope is union strong;
Organize, oh, organize.
To break the bonds of slavery
That bind you now from sea to sea,
And from oppression to be free,
Organize, oh, organize.

Your calling was the first of earth;
Organize, oh, organize.
And ever since has proved its worth;
Organize, oh, organize.
Then come, ye farmers, good and true,
With good of all the world in view,
The die is cast, it's up to you;
Organize, oh, organize.

(Sur l'air de "Maryland, My Maryland.")

Je prétends que jamais dans notre histoire l'organisation n'a été plus nécessaire que dans le cas du traité actuel, si opposé à nos intérêts. Dans ce cas d'urgence, le Parlement devrait se montrer unanime à approuver l'amendement proposé par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), et appuyé par moi.

Je vous entretiendrai quelques instants de la situation dans l'Ouest où les gens ont subi de très lourdes pertes faute d'une politique tarifaire convenable. Avant de le faire, permettez-moi d'attirer l'attention sur le discours prononcé par l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers), dans lequel il a fait cette déclaration consignée à la page 335 des Débats:

L'on nous a dit dans le discours du trône que nous devons voir à faire disparaître tout élément d'incertitude dans l'administration de la chose publique. Je demande à mes honorables collègues de la droite si le gouvernement libéral, dans l'administration des affaires du pays, a fait disparaître aucun élément d'incertitude ou fait quoi que ce soit pouvant nuire à ses machinations politiques? M. King faisait-il disparaître l'élément d'incertitude quand il allait rencontrer dans son comté de New-York...

Quelques DEPUTES: York-Nord.

M. DAVIS: York-Nord. Le premier ministre canadien est si souvent aux Etats-Unis que l'erreur est pardonnable, mais je m'en excuse.

L'hon. J. H. KING: Je proteste contre cette assertion. On l'a répétée par tout le pays, et ce n'est pas équitable.

Le très hon. M. MEIGHEN: A l'ordre!

M. DAVIS: Je continue ma citation:

M. King faisait-il disparaître l'élément d'incertitude quand il allait rencontrer dans son comté de New-York...

Encore une fois j'aurais dû dire York-Nord...

...le président de l'association libérale qui était fort irrité de la politique de M. King et de ses ministres en matière de tarif? Il se trouve que cet homme, président de l'association libérale du comté de York-Nord,

est un fabricant de crayons. Son entreprise était pour ainsi dire ruinée par suite de la politique du parti libéral, laquelle permettait aux pays étrangers d'inonder le Canada de leurs produits, fabriqués par des ouvriers dont le salaire était acquitté en monnaie dépréciée, enlevant ainsi leur emploi à nos ouvriers. Monsieur l'Orateur, que fit M. King quand on lui exposa cet état de choses existant dans son propre comté? Mes honorables collègues savent qu'il agit de façon à venir en aide à son ami dans l'embarras, au président de l'association libérale. Un ordre fut en conséquence adressé à tous les bureaux de la douane au Canada, défendant aux marchands de crayons de retirer aucun crayon de la douane avant que le droit eût été élevé de $1.50 à $3.00 la grosse.

A ce sujet, j'affirme que, si la même politique s'appliquait dans l'intérêt collectif du peuple et des fabricants canadiens, le pays serait plus prospère qu'aujourd'hui. L'industrie canadienne en général serait florissante, nous n'aurions pas de chômage et la prospérité régnerait par tout le Dominion.

Les honorables députés se souviennent des moyens adoptés par les Etats-Unis pour protéger leur marché quant à l'agriculture et à l'élevage. Le tarif Fordney frappe d'un droit de $2 les cent livres tout bétail exporté du Canada chez eux, d'un poids supérieur à 1,000 livres, et de $1.50 les cent livres lorsque l'animal pèse moins. Le lendemain de l'application de ce tarif, la valeur du bétail canadien se trouvait donc diminuée de $10 par tête. Or il y avait à ce moment-là 10,206,205 têtes de bétail dans le Dominion, ce qui, en d'autres termes, représentait, d'un seul coup, une perte de 100 millions de dollars pour les éleveurs et les cultivateurs canadiens. L'élevage du bétail dans l'Ouest en a tellement souffert que les sociétés intéressées demandèrent instamment au Gouvernement de faire quelque chose pour atténuer l'effet de cette mesure préjudiciable.

J'ai toujours prétendu et je prétends encore que ce droit n'eût pas été imposé si à ce moment-là, nous avions eu un gouvernement assez sûr de lui pour dire aux Etats-Unis: "Si vous imposez un droit sur le bétail canadien, nous en imposerons un sur le blé exporté aux Etats-Unis". L'avantage ou le désavantage d'un droit sur le blé exporté aux Etats-Unis est discutable. L'année dernière, nous avons exporté 140,079,378 boisseaux de blé par voie américaine, et 126,790,482 boisseaux par les ports canadiens,—Halifax, Québec, Saint-Jean et Vancouver. A propos de l'expédition du blé des provinces de l'Ouest, je désire appeler l'attention sur un fait important. Tous les honorables députés savent ce qu'il faut entendre par la tare ou déduction pour cause d'impuretés. Le transport de graines de mauvaises herbes étrangères à Fort-William, Port-Arthur et Vancouver a coûté aux cultivateurs des Prairies $1,170,934.40, en 1923. En d'autres termes, nous avons dû payer le transport de plus de 6,845 wagonnées de ces impuretés mieux connues sous le nom de criblures. J'ai toujours cru, et crois encore, que nous attachons parfois trop d'importance à la construction d'élévateurs. Je crois qu'il vaudrait mieux, pour le bien du pays, avoir plus de minoteries que d'élévateurs. Les élévateurs emploient peu de main-d'œuvre, tandis que les minoteries fournissent du travail à un grand nombre d'hommes. Si nous arrivons jamais à exporter la farine au lieu du blé et à conserver les issues de mouture pour le nourrissage de nos bestiaux et animaux de ferme, nous préviendrons l'épuisement de la fertilité du sol par les récoltes et ce sera d'un grand avantage pour le pays. Je soumets cette idée à la réflexion de cette Chambre et je demande qu'à l'avenir les méthodes actuelles cèdent un peu à celles que je viens de préconiser.

M. BALDWIN: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. DAVIS: Oui.

M. BALDWIN: L'honorable député sait-il qu'il était impossible de se procurer, des commissionnaires en gros, des crayons de mine canadiens avant l'avènement du gouvernement actuel? Je n'ai jamais pu m'en procurer. Les grandes maisons à commission de Toronto ne les annonçaient pas.

M. DAVIS: Je n'ai pas saisi la question.

M. BALDWIN: Tout à l'heure, l'honorable député a mentionné les crayons de mine.

M. DAVIS: Je n'ai pas saisi la question, mais j'ai une idée de ce que l'honorable député veut savoir. La fabrication du crayon de mine est certainement une industrie importante aux Etats-Unis. Elle comprend l'extraction d'une matière de prix, le graphite. La fabrique de crayons Dixon emploie un personnel considérable. Je dis donc que l'on a eu raison de faire des faveurs au président de l'association libérale de York-Nord si l'on croit par là établir cette industrie. Ce que je ne veux pas, c'est que le Gouvernement concède à quelqu'un haut placé dans une certaine organisation ce qu'il refuse à d'autres intéressés dans des industries semblables.

J'appelle l'attention de la Chambre sur une certaine loi inscrite dans le statut depuis un certain temps et à ce sujet, je reviens sur une remarque de l'honorable député de Rosetown (M. Evans). Je regrette vivement que l'honorable député ait tenu pareil langage.

D'après les Débats, p. 511, il a dit à propos de la protection industrielle:

Je dis que toute cette question de protection est un vol, un vol légalisé, que vous subventionnez les manufacturiers et qu'en échange les manufacturiers vous subventionnent.

Représentant comme lui une circonscription de l'Ouest, me livrant aux mêmes travaux, je suis obligé de protester contre cette déclaration, tant au nom des citoyens de l'Ouest qu'en mon propre nom.

M. EVANS: Que mon collègue sache bien que c'est une citation et non une assertion que j'ai faite.

M. DAVIS: Mais c'est une assertion que nous trouvons dans les Débats. Je concède que notre industrie a eu beaucoup d'attention, non seulement du Gouvernement du Dominion mais de celui de la province,—et nous en sommes très reconnaissants—mais il lui sied mal, ainsi qu'à n'importe quel autre représentant de cette industrie, de s'exprimer de la sorte. Il n'est pas une industrie qui, à mon sens, ait été si grassement subventionnée que la nôtre, je veux dire celle de l'agriculture et de l'élevage. A la page 82 du document parlementaire n° 16, de 1923, nous relevons le passage suivant:

Ce système pourvoit au paiement par la division de l'industrie animale des frais raisonnables de voyage aux cultivateurs demeurant au Canada qui achètent des bestiaux aux parcs à bestiaux pour les renvoyer aux points de campagne. Dans l'est du Canada cette assistance n'est accordée que pour l'achat de femelles portières de bovins, de mouton et de porcs. Dans l'ouest du Canada le système couvre les bestiaux d'engrais ainsi que les animaux reproducteurs. Les acheteurs sont tenus de remplir certaines conditions posées par le ministère en ce qui concerne les expéditions et de donner l'assurance suffisante que ces animaux ne sont pas achetés pour des fins de spéculation.

Ce système s'est révélé un facteur d'enseignement de premier ordre parce qu'il encourage les cultivateurs de tous les points du pays à visiter les parcs à bestiaux et à se renseigner sur la façon dont le commerce est conduit à ces points; il a encouragé également le renvoi à la campagne de bestiaux non développés pour compléter leur engraissement ainsi que le renvoi de jeunes femelles portières spécialement des parcs de l'Ouest du Canada.

Ce système fonctionne depuis l'automne 1916 dans les parcs à bestiaux de l'Ouest du Canada. Il fonctionne depuis le 1er mai 1918 aux parcs de Toronto et Montréal. Voici un état des expéditions faites sous ces conditions pendant les cinq années de calendrier finissant le 31 décembre 1921.

Nous voyons qu'en vertu de cette loi, qui fut décrétée dans le but de subventionner l'agriculteur afin qu'il fût en mesure de nourrir et de vendre son bétail, on a dépensé au Canada non moins de $63,646.20. Il y avait 106,077 têtes de bétail, et les frais de transport à leur sujet, y compris les dépenses de voyages faites par les acheteurs, de même que l'entretien des cultivateurs tout le temps qu'ils ont été occupés aux parcs à bestiaux, se sont chiffrés au montant que je viens de citer. Et, sous le régime de la loi et des divers règlements, on a vendu 126,795 animaux au sujet desquels le Gouvernement n'a pas dépensé moins de $21,553.45. En vertu de cette loi seule, ce ministère à subventionné l'industrie de l'élevage, sous forme de frais de transport, de quelque $85,000. Ce n'est là qu'une des subventions accordées par le Gouvernement aux cultivateurs, et pour cette raison je m'insurgerai contre tout commentaire que mon honorable ami ou tout autre député pourra faire contre les subventions données à d'autres industries lorsque celles-ci s'appliquent à la leur propre.

Il est un autre aspect à cette question et, maintenant que je la discute, j'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) est à son siège. La loi pourvoit à certaines concessions dans l'intérêt de l'élevage et elle a été en vigueur durant plusieurs années, mais elle a été rappelée récemment. Quelque jour, j'aurai le plaisir d'expliquer pourquoi. Cependant, n'oublions pas que d'autres ont joui des avantages de cette loi. Il est de fait notoire depuis quelques années dans l'Ouest que certaines personnes ont visité les parcs à bestiaux de l'Ouest où ils ont acheté des animaux en vertu de ces règlements, se faisant payer leurs dépenses et le transport des bestiaux dans des villes voisines des Etats-Unis, y déchargeant ces animaux et leur faisant passer la frontière sur pied. Si le ministre de l'Agriculture ignore ce fait, je profite de l'occasion pour le mettre au courant. Il serait dans l'intérêt de cette industrie que le ministre prît de plus amples renseignements à cet égard afin de trouver pourquoi les avantages de la loi ont été exploités par d'autres.

J'avais l'intention de dire quelques mots du problème de la houille, mais comme il reviendra sur le tapis, je l'espère, je le laisserai de côté pour le moment. Tout de même, je désire mentionner le nom d'un homme qui a été fort en vedette depuis quelque temps et qui, dernièrement, a sans doute embrassé la foi protectionniste. Depuis quelques jours, il a pris part à la campagne électorale de Prince-Albert: j'ai nommé l'honorable M. Dunning, premier ministre de la Saskatchewan. Je voudrais lire ce qu'il a eu à dire touchant l'exploitation de l'industrie de la houille dans l'Ouest. Lorsqu'il a été entendu devant la commission d'enquête sur le grain à Regina, le 6 août 1923, il s'est prononcé en faveur de la protection de cette industrie au Canada. Il a déclaré que le Gouvernement devrait imposer le tarif protecteur contre le charbon américain de façon à ce que, avec les tarifs de transport actuels, la concurrence du charbon de l'Alberta avec celui des Etats-Unis soit possible.

Voilà la première occasion qui s'offre à nous de punir les gens de l'Est pour leur attitude à l'égard de

l'Ouest au cours des quarante dernière années; nous devrions user de représailles maintenant qu'il ont besoin de notre charbon.

Voilà les déclarations de l'honorable M. Dunning, le seul commentaire que je me permettrai, c'est que ces paroles n'expriment nullement l'attitude des gens de l'Ouest. Nous avons là-bas du charbon en abondance et les provinces du centre offrent un bon débouché pour l'écoulement de notre houille. De fait, tout ce que nous demandons c'est que la population du centre du pays achète le charbon de l'Alberta et nous aide à developper l'une des plus grandes industries canadiennes, au lieu d'envoyer son argent aux Etats-Unis où il circule et concourt à la prospérité de la grande république du Sud. Cependant, les paroles de M. Dunning que j'ai citées tout à l'heure, sont loin d'exprimer les sentiments de la population de l'Ouest canadien. La prospérité du Dominion en effet doit dépendre du développement des provinces tant de l'Est que de l'Ouest afin de procurer du travail à un aussi grand nombre d'ouvriers que possible.

J'aborderai maintenant la discussion du problème de l'immigration. La question a déjà été mise sur le tapis et mon honorable ami d'Edmonton-Est (M. Bury) a exposé à mon sens le sentiment de l'énorme majorité de la population de l'Ouest canadien. Le ministre intérimaire de l'Immigration (M. Stewart) a annoncé son intention de coopérer avec les gouvernements provinciaux afin d'encourager les immigrants à aller s'établir dans les provinces des Prairies. Je me permettrai de dire au ministre que les affaires de l'Alberta sont dirigées par un cabinet progressiste qui ne favorise pas l'immigration dans les circonstances actuelles. A titre de renseignement, je citerai les paroles que l'ex-premier ministre de l'Alberta, M. Greenfield, a prononcées dernièrement sur cette question. Voici:

On devrait s'abstenir d'encourager l'immigration en masse vers l'Alberta de gens de toute nationalité, tant que l'on n'aura pas réussi à stabiliser la situation économique tant dans notre province que dans l'Ouest en général en ce qui regarde les tarifs de transport, le placement de nos produits et l'exploitation de nos ressources naturelles, de manière à offrir des perspectives raisonnables de succès aux immigrants.

Il est peut-être à propos que j'énumère quelques-unes des raisons pour lesquelles les habitants de l'Ouest ne veulent pas entendre parler d'une politique d'immigration à l'heure actuelle. Un grand nombre de gens de l'Ouest ont acheté des terres parce qu'on leur avait promis des chemins de fer. Il y a dix ou quinze ans que ces colons sont établis sur leurs terres, et ces promesses n'ont pas encore été remplies. D'autres immigrants ont acheté des terres du département des ressources naturelles du Pacifique-Canadien par versements à long terme. Or, après avoir développé et amélioré leurs fermes et acquitté les paiements depuis dix ou quinze ans, ils constatent que la compagnie du Pacifique-Canadien a sensiblement diminué le prix des terres de la même catégorie;—c'est-à-dire que la valeur de leurs placements se trouve réduite à rien pour ainsi dire. Ce système a fait naître beaucoup de mécontentement.

Il y a trois ans, certains membres des Fermiers-Unis de l'Alberta ont déclanché un mouvement pour encourager les cultivateurs de notre province à abandonner leurs terres et aller s'établir en Bolivie, pays qui, au dire des instigateurs du mouvement, offrait un bel avenir aux cultivateurs de l'Alberta. Au cours d'une convention tenue en 1923, les Cultivateurs-Unis adoptèrent une résolution priant le gouvernement fédéral d'envoyer les sommes destinées à l'immigration pour prêter aide et assistance aux colons de l'Ouest qui étaient dans la misère à cette époque.

Le public est prévenu contre le système de banque en vigueur au Canada. On déplore le fait que les banques refusent d'accorder de l'escompte aux cultivateurs et aux éleveurs de l'Ouest de même que la pratique généralement en vogue d'augmenter le taux de l'intérêt que doit acquitter le cultivateur ou l'éleveur en retard dans ses paiements; ce système lui rend encore plus difficile la tâche de faire honneur à ses obligations. La question de la protection a également donné lieu à beaucoup de mécontentement chez nous, étant donné qu'on a constamment prêché au cultivateur de l'Ouest les bienfaits de la doctrine du libre-échange. Voilà quelques-unes des raisons de l'opposition à toute politique d'immigration.

A la convention des Fermiers unis de l'Alberta, qui fut tenue il y a une quinzaine de jours, M. H. W. Woods, le président de cette association, a prononcé les paroles suivantes:

Nous invitons les immigrants à venir s'établir ici et, à l'heure actuelle, la situation est bien plus encourageante à ce point de vue qu'elle ne l'a été depuis assez longtemps. Cela veut dire que les gens devront consacrer à cette fin 5c. ou 10c. du prix de chaque boisseau de blé qu'ils récolteront. Et s'ils font cela, c'est l'indice d'une mentalité dont nous n'avons pas besoin. Nous devons lutter jusqu'à la mort contre cette politique infernale...

Il a appuyé sur ces paroles avec plus d'énergie encore qu'il n'en avait montré précédemment à cette convention:

...et s'il n'y a pas moyen d'atteindre autrement le but visé, nous devrons en appeler aux immigrants des autres pays et leur dire: "Pour l'amour du ciel, ne venez pas vous établir au Canada".

Je rappelle ces circonstances afin que le Gouvernement soit pleinement au fait du sentiment qui règne dans l'Ouest en ce qui regarde son programme d'immigration.

Et pour terminer, monsieur l'Orateur, j'appellerai l'attention de la Chambre sur certaines remarques de l'honorable député de Rosetown (M. Evans), que je relève à la page 512 du Hansard:

J'affirmerai de plus, monsieur l'Orateur, que les protectionnistes en Canada n'ont pas foi dans leur propre politique.

Je tiens aussi à citer cette déclaration que M. H. W. Woods a, paraît-il, faite au cours des dernières élections générales:

On ferait aussi bien de ne plus parler de protection. Nous l'avons et nous l'aurons encore dans deux cents ans d'ici.

Je suis d'accord avec M. Woods. Je suis ici pour représenter les principes et les idées contenus dans le programme du parti conservateur. Or nous estimons que ce programme constitue le seul moyen de résoudre un grand nombre des difficultés qui se présentent à nous en ce moment. Nous sommes ici au nombre de cent seize membres, fidèles à notre très honorable leader, et chacun de nous est fermement résolu, si l'occasion se présente, à réaliser le programme présenté au peuple canadien par le très honorable leader de l'opposition durant la dernière campagne électorale.

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Monsieur l'Orateur, je me permets de dire que ma présence dans cette Chambre est due principalement aux qualités personnelles et au talent de persuasion de mon respecté chef, le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen). Il reste encore à savoir si je puis réellement rendre service à ma circonscription, à ma province, à mon pays en général. Mais peut-être pourrai-je formuler quelques idées pratiques pour la solution de nos problèmes les plus importants.

Il y a quelques jours, l'honorable solliciteur général (M. Cannon) a dit des représentants conservateurs de la Nouvelle-Ecosse qu'ils étaient "un groupe de champions des Provinces maritimes". Oui, nous les onze députés conservateurs de la Nouvelle-Ecosse, nous sommes tous des champions de la cause des Provinces maritimes; mais chacun de nous a été élu pour appuyer la politique avouée de notre leader et c'est vers lui que nous nous tournons avec confiance pour défendre cette cause et corriger certaines injustices dont nous nous plaignons, injustices dont il a reconnu publiquement l'existence. Le très honorable leader de l'opposition s'est intéressé à notre situation, à nos déboires, à nos aspirations, à nos ambitions. Contraste frappant avec l'attitude du très honorable leader du parti ministériel, M. Mackenzie King, qui, lorsqu'il était dans les Provinces maritimes durant la dernière campagne électorale, disait qu'il était inutile pour nous d'espérer de commercer avec les autres provinces et que nous devrions au contraire aller de l'autre côté de l'océan, pour trouver un marché satisfaisant. En réalité, il nous a dit que la Confédération avait mal réussi pour nous. C'est possible, mais j'espère que non. Je vous le demande: Si nous ne pouvons commercer avec les autres provinces du Dominion, comment nos amis d'en face peuvent-ils s'attendre que les Provinces maritimes restent les associées de ces autres provinces?

L'union de la Nouvelle-Ecosse avec les autres provinces, le 1er juillet 1867, fut un mariage de convenance et non d'inclination. Le ministère anglais des Colonies qui était alors le gardien de la gracieuse fille de la vieille Ecosse, encouragea l'union, pour des raisons de stratégie et d'intérêt de l'empire. Le contrat de mariage fut rédigé par le notaire de famille à Downing street et ce contrat porte le nom d'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les conditions de cette loi qu'on avait formulées et expliquées aux habitants des Provinces maritimes avant l'union, n'ont pas été remplies, pas plus que les avantages promis ne se sont réalisés depuis 1867 jusqu'aujourd'hui. Somme toute, ce mariage n'a pas mieux réussi que les autres mariages du même genre.

On me permettra de parler de certaines facilités dont le leader de l'ancien gouvernement a recommandé aux Provinces maritimes de profiter pour leur commerce avec les pays d'outre-mer. La Riverside Manufacturing Company, de New-Glasgow, dont mon ami, John Underwood, est le directeur général, exporte depuis des années et en assez grosse quantité des cultivateurs à main et d'autres instruments aratoires du même genre. Il lui faut expédier ses marchandises à Liverpool. Pourquoi, me demanderez-vous? Parce qu'il part toutes les semaines de Liverpool des navires qui se dirigent vers tous les marchés connus du monde. Mon ami envoie des marchandises à la côte occidentale d'Afrique, dans l'Amérique du Sud, aux Antilles et pour atteindre ces contrées, il lui est nécessaire et avantageux de passer par le port de Liverpool. Maintenant parlons de l'aide que cette compagnie reçoit du chemin de fer national tel qu'il est exploité actuellement en Nouvelle-Ecosse. En 1924, pour un parcours direct de New-Glasgow à Liverpool le tarif était de 60 cents les 100 livres, soit $12 la tonne nette. La distance entre New-Glasgow et Halifax est de 106 milles; or, pour ce dernier parcours le

chemin de fer exige 32 cents les 100 livres. Pour parcourir 2,585 milles, qui est la distance d'Halifax à Liverpool, la compagnie maritime se contente de 28 cents les 100 livres. Le chemin de fer exige 32 cents les 100 livres, soit $6.40 la tonne, pour 106 milles, tandis que sur mer, le tarif est de $5.60 la tonne pour une distance de 2,585 milles. Voilà l'encouragement que ce manufacturier de New-Glasgow reçoit du chemin de fer: Il lui faut payer $6.40 la tonne de 2,000 livres ou $7.17 la tonne de 2,240 livres pour une distance de 106 milles. Monsieur l'Orateur, il y a soixante ans, on transportait les marchandises en charrettes à bœufs à meilleur marché que cela. Le monde n'a-t-il pas évolué? La direction du chemin de fer national à cet égard n'a guère fait de progrès. Depuis ce temps-là le tarif a été légèrement abaissé; on l'a réduit de 32 cents à 30 cents. Comme le tarif de transport maritime a été porté de 28 cents à 50 cents, la situation est naturellement pire qu'en 1924.

Examinons un autre aspect de la situation en ce qui regarde les tarifs de transport dans les Provinces maritimes. Je ne prétends pas que nous devrions exploiter le National-Canadien à perte et pour notre propre avantage. Avant de terminer mes remarques j'aurai prouvé, je crois, qu'on établit une distinction injuste pour le peuple de la Nouvelle-Ecosse et de fait, pour les Provinces maritimes en général, tant par le classement des marchandises que par le tarif qui nous est imposé comparativement aux tarifs qui s'appliquent aux autres provinces. Je veux parler du transport entier par voie ferrée de Port-Arthur et de Fort-William pour les grains et leurs dérivés expédiés en Europe. Le tarif pour les grains et leurs dérivés expédiés entièrement sur rail de la tête des lacs à Halifax et destinés à l'exportation est de 36c. ½ par 100 livres. Disons en passant que le tarif par voie ferrée de la tête des lacs à Montréal, soit 1,015 milles, est de 34c. ½, c'est-à-dire une différence de 2c. entre le tarif de St-Jean ou Halifax et celui de Montréal qui est égal à celui de Portland, New-York, Philadelphie, Baltimore et Boston. Trois cents de ce tarif soldent les charges terminales à St-Jean, Halifax, Portland ou un autre port. Le tarif de transport maritime couvrant tout l'Atlantique nord à partir de Boston, Philadelphie, Baltimore, St-Jean ou Halifax était, l'été dernier, de 16 à 18c. par 100 livres, ce tarif s'appliquant à Rotterdam, Anvers et toute cette série de ports continentaux. Cela signifie que de la tête des lacs à Rotterdam et tous les autres ports dont j'ai parlé, en passant par Halifax, le tarif total était de 52c. ½ à 54c. ½ par 100 livres. Le tarif pour les mêmes produits par voie ferrée de Port-Arthur ou Fort-William à Sydney était de 62c. par 100 livres. Donc vous pouvez expédier les grains ou leurs dérivés y compris la farine et tous les autres produits, de la tête des lacs à Rotterdam directement au tarif de 52c. ½ par 100 livres, alors qu'on nous demande 62c. pour l'expédier de Sydney. En réalité, les grains et leurs dérivés peuvent être expédiés de la tête des lacs à Rotterdam ou Anvers par Halifax ou un port américain, être déchargés là-bas, rechargés sur des vapeurs et ramenés à Sydney (Cap-Breton) à meilleur marché que si on les expédiait par voie ferrée directement à Sydney ou Halifax de la tête des lacs. Du reste, cela s'est fait l'été dernier; de la farine a été expédiée comme je viens de l'expliquer et ramenée à Sydney en permettant une économie dans le transport.

J'ai parlé du transport exclusivement par voie ferrée des lacs à Halifax. Le tarif par lacs et voie ferrée de la tête des lacs à Halifax était de 26c. soit 10c. de moins que par le tarif par voie ferrée seulement. Si vous y ajoutez le tarif maritime de 16 à 18c. vous avez un tarif de 42 à 44c. de la tête des lacs à Rotterdam. De la même manière, on peut expédier de la farine par les lacs et voie ferrée jusqu'aux ports de l'Atlantique, lui faire traverser l'océan jusqu'aux ports continentaux, puis la transborder sur d'autres navires pour la ramener à nos ports des Provinces maritimes à meilleur marché qu'en l'envoyant par voie ferrée et par les lacs jusqu'à Sydney ou Halifax. C'est-à-dire que si vous faites le transport par les lacs et le chemin de fer ou seulement par voie ferrée il se produit le même écart à l'encontre des Provinces maritimes et en faveur de l'acheteur européen. Qu'est-ce que cela signifie? Simplement qu'en ce qui regarde la question la plus vitale, celle de l'alimentation du mineur, du pêcheur, de l'artisan, en somme de toute la population de notre province, nous souffrons d'une discrimination et cela à l'avantage des mineurs et des ouvriers des aciéries d'Allemagne, de Belgique et de France. Bref, en principe et en pratique, nous protégeons notre concurrent étranger en nous imposant une contribution de plus de 60c. sur chaque baril de farine expédiée aux pays étrangers que je viens de nommer. Je demande donc à la Chambre si les Provinces maritimes ont des griefs qui doivent être réparés par le Parlement et par le pays?

La Nouvelle-Ecosse a été amenée dans la Confédération sans son consentement et contre les désirs de la grande majorité de ses habitants. Les encouragements qui lui ont été donnés et les promesses qui lui ont été faites ont été décrits comme ayant une grande valeur éventuelle. Tout d'abord il y avait la

construction immédiate d'un chemin de fer intercolonial devant réunir la Nouvelle-Ecosse aux provinces du Canada et permettre aux Provinces maritimes de faire du commerce avec les anciennes provinces de Québec et d'Ontario. Voici ce que dit la loi constitutionnelle à ce sujet:

Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique Britannique du Nord, et à son acceptation par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai: à ces causes, pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St-Laurent à la cité d'Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

Il est vrai que le pacte ne disait rien des prix de transport sur le chemin de fer ainsi promis, mais il était parfaitement entendu entre la Nouvelle-Ecosse et le Canada que l'objet en vue était la construction d'un chemin de fer intercolonial devant relier ce qui constituait à l'époque une région inconnue et un vide plus ou moins désertique d'environ cinq cents milles entre Moncton et Québec. Cette ligne était destinée à assurer des communications suffisantes entre les Provinces maritimes et le Canada, et on devait l'exploiter à des prix de transport qui encourageraient le commerce interprovincial et le rendraient non seulement praticable mais éminemment avantageux pour ces provinces, et cela à tout jamais. Cette ligne devait ouvrir dans Québec et Ontario un débouché rémunérateur qui aurait remplacé celui dont jouissait alors la Nouvelle-Ecosse dans les états de l'est et que, comme on le reconnaissait, lui ferait perdre la Confédération. Peu de temps après l'établissement de la Confédération cette appréhension se confirma à la suite de changements effectués dans les prix des deux côtés de la ligne. Pendant plus de vingt ans après l'inauguration de l'Intercolonial, cette voie ferrée profita surtout, pour ne pas dire exclusivement, aux industriels et aux marchands de gros de Québec et d'Ontario, et leur valut des avantages qui leur permirent de s'emparer du commerce des Provinces maritimes et d'acculer à une ruine complète le commerce de gros de ces provinces. A vrai dire, toutes les maisons de gros et les principales maisons d'importation de la Nouvelle-Ecosse et la plupart de celles du Nouveau-Brunswick ont été obligées d'abandonner les affaires en moins d'une génération après la conclusion du pacte fédératif, et ce n'est qu'avec l'avènement des forges de Londonderry, comté de Colchester, et plus tard, des aciéries et des forges de New-Glasgow et Ferrona, dans le comté de Pictou d'abord, et au Cap-Breton dans la suite, que la Nouvelle-Ecosse put retirer de réels avantages de l'Intercolonial ou vendre en quantités appréciables ses produits aux provinces d'en haut. En 1900 même, 45 p. 100 des wagons de chemins de fer qui venaient dans la Nouvelle-Ecosse s'en retournaient vides et ce n'est qu'après l'expansion prise par l'industrie du fer et de l'acier dans cette province que nous avons expédié nos produits en quantités suffisantes pour remplir ces wagons vides, et pour la première fois, le trafic de l'Intercolonial à destination de l'ouest dépassa le tonnage des marchandises transportées par cette ligne vers les Provinces maritimes. Le prix de transport de ces produits a été augmenté au point qu'aujourd'hui il est le double de ce qu'il était antérieurement à 1916, et même plus en certains cas. A l'heure actuelle, certains prix de transport sont prohibitifs et tant qu'ils seront en vigueur le commerce provincial est chose impossible. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je ferai quelques emprunts à un relevé que j'ai en mains depuis quelques semaines et qui a trait aux prix de transport exigés par le National-Canadien et applicables à un certain nombre des produits les plus importants de la Nouvelle-Ecosse.

Il y a lieu de croire que, pour donner suite à l'intention du gouvernement de l'époque de déterminer un mouvement de trafic entre les Provinces maritimes elles-mêmes, ainsi que des Provinces maritimes à la province de Québec, la tarification établie sur l'Intercolonial après son parachèvement était de 25 à 35 p. 100 inférieure aux barrêmes réglementaires d'Ontario et de Québec. Je n'ai pu me procurer les tarifs mêmes; d'autres sauront peut-être se les procurer. En outre, il semblerait que, d'après la décision relative aux tarifs internationaux, que l'on a établi ce qu'on appelle le Tableau "A" dans Ontario en réduisant le barrême réglementaire dans Ontario et Québec à peu près à l'égalité de celui de l'Intercolonial, mais ce dernier n'a subi aucune modification. Si, proportionnément au tarif réglementaire, le tarif primitif de l'Intercolonial était raisonnable,—ce que l'on doit supposer,—la même réduction aurait dû s'y appliquer lors de la préparation du tableau "A". Ce dernier est partagé en deux groupes: la province d'Ontario et la partie occidentale de la province de Québec. Ces groupes comprennent un territoire d'une étendue de 1,015 milles, et sur cette distance, les mêmes prix sont d'application pour les points sis à l'ouest de Port-Arthur, soit la distance qui sépare Current (Ont.) de Montréal. Aux

mêmes fins, le territoire entre Montréal et Sydney, moins étendu, soit 956 milles, est partagé en dix groupes pour lesquels on compte sept tarifs différents; c'est-à-dire que, sur un territoire de 1,015 milles, les industriels d'Ontario et de Québec ont l'avantage d'un tarif uniforme. D'autre part, en raison de ces divisions, il y a sept différents taux qui se trouvent augmentés pour l'est de Québec et les Provinces maritimes. Voilà qui constitue manifestement une disparité injuste à l'endroit des Provinces maritimes. Montréal jouit du même prix pour le transport à Port-Arthur qu'à une gare située 1,000 milles à l'ouest, alors que, dans le territoire de Sydney le prix est restreint à un parcours de 102 milles, c'est-à-dire de Point-Tupper directement à Sydney. S'il est juste de protéger l'Ontario et l'ouest de Québec en leur accordant un prix uniforme sur un territoire de 1,000 milles, assurément ce même prix devrait s'appliquer dans le territoire sis entre Montréal et Sydney, une distance de 956 milles, ce qui donnerait à Sydney et à d'autres points des Provinces maritimes un prix de 84c.½ les 100 livres pour le transport des marchandises de cinquième catégorie à Port-Arthur, comparativement au prix actuel de $1.01 et à des prix en proportion pour d'autres catégories.

M. CASGRAIN: A quelle date ces prix sont-ils entrés en vigueur?

M. CANTLEY: Quels prix?

M. CASGRAIN: Ceux dont parle l'honorable député.

M. CANTLEY: A différentes époques; les derniers tarifs datent de 1924.

M. CASGRAIN: Est-ce qu'il n'y en a pas eu d'autres en 1919 et 1920?

M. CANTLEY: C'est possible; mais je parle de ceux qui sont actuellement en vigueur.

D'après le même principe, ces tarifs arbitraires devraient s'appliquer pour les distances au delà de Montréal à tous les points situés dans les Provinces maritimes. Puisqu'on supprime la distance entre l'Ontario, Port-Arthur et l'Ouest, d'après le tarif "A", pourquoi ne pas étendre le même avantage aux Provinces maritimes pour l'échange de leurs produits avec ceux de l'Ontario et de l'ouest de Québec? La vérité est que ces marchandises sont transportées à un taux unique sur l'étendue de toute la zone, soit 1,000 milles, mais le territoire compris entre Montréal et Sydney est divisé en plusieurs zones qui ont chacune un taux différent.

Il paraîtrait juste d'établir une certaine régularité dans les prix de transports applicables aux denrées. Un exemple d'inégalité se voit dans le tarif applicable aux barres et aux tiges d'acier provenant des usines de l'Ontario et à celles fabriquées dans la Nouvelle-Ecosse. J'en mentionnerai quelques-uns. Le tarif de la 5e classe, applicable à ce genre de produits, est de $9.63 par grosse tonne de 2,240 livres entre Hamilton et Montréal. Le tarif spécial est de $3 par grosse tonne, soit 31 p. 100 du tarif de la 5e classe. Le taux appliqué pour un envoi de Sydney à Montréal est de $5.10 par grosse tonne, c'est-à-dire 41 p. 100 du taux de 5e classe. Le tarif d'Hamilton à Owen-Sound est de $2.70 par grosse tonne de tiges d'acier, c'est-à-dire 38 p. 100 du taux de 5e classe. Le taux de Sydney à Owen-Sound est de $7.90 par grosse tonne, soit 47 p. 100 du tarif de la 5e classe. Le tarif d'Hamilton à Welland est de $1.70 par grosse tonne, soit 42 p. 100 de la 5e classe; de Montréal à Welland on paye $7.50 par grosse tonne, c'est-à-dire 50 p. 100 de la 5e classe. Les envois du Sault-Sainte-Marie à Toronto payent $4.30 par grosse tonne, c'est-à-dire 39 p. 100 de la 5e classe; mais le tarif de Sydney à Toronto est de $6.60 par grosse tonne, c'est-à-dire 46 p. 100 de la 5e classe. Le taux applicable aux chargements du Sault-Sainte-Marie à Welland (Ont.) est de $5.40 par grosse tonne, soit 37 p. 100 de la 5e classe, mais on exige $7.50 par grosse tonne sur les envois partis de Sydney, c'est-à-dire 50 p. 100 du taux de la 5e classe.

L'inégalité de traitement est la même dans le tarif applicable au fer en gueuse Le prix de transport de la grosse tonne d'Hamilton à Charlottetown (I.P.-E.), soit une distance de 1.063 milles, est de $6.50, égal à 73 p. 100 du tarif en vigueur sur les objets compris dans la 10e classe; de Sydney à Charlottetown, 398 milles, on exige $7.17, le double du prix prévu pour les objets de la 10e classe. Veuillez observer, monsieur l'Orateur, que le tarif appliqué aux expéditions d'Hamilton à Charlottetown, distance de 1,063 milles, est de $6.50 par tonne, tandis que, sur celles dirigées de Sydney à Charlottetown, soit un parcours de 398 milles, on exige $7.17. N'est-ce pas la preuve que nous avons lieu de nous plaindre? Le tarif d'Hamilton à Sherbrooke (P.Q.), est de $4.80 par grosse tonne, c'est-à-dire 62 p. 100 du tarif de 10e classe, pendant que le tarif de Sydney à Sherbrooke est de $5.40 par grosse tonne, ou 65 p. 100 du tarif de 10e classe. Entre Hamilton et Ottawa, le prix régulier est de $3.20 par tonne, c'est-à-dire 49 p. 100 de la 10e classe, mais de Sydney à Ottawa, il faut payer $5.40 par tonne, soit 64 p. 100 du taux de 10e classe. J'ai réuni des

chiffres de même nature en grande quantité; j'ai ici des tableaux au nombre d'une centaine qui démontrent l'existence d'une injuste discrimination.

J'ajouterai une dernière indication; elle a trait aux attaches de rails. Expédiées du Sault-Sainte-Marie à Winnipeg elles acquittent 61½ p. 100 du taux de la 7e classe; mais si elles partent de Sydney, on fait payer 75 p. 100 de ce tarif, et de New-Glasgow, 74 p. 100. Nous payons le double du tarif de la 7e classe sur les envois exécutés de New-Glasgow à toutes les stations de l'Ontario et de l'ouest de Québec, tandis que, du Sault-Sainte-Marie aux mêmes points ces envois n'acquittent que 70 à 86 p. 100 du tarif de 7e classe; ceux d'Hamilton, 63 à 75 p. 100 et ceux de Toronto, 66 à 85 p. 100 du tarif de 7e classe. Ces chiffres sont conformes aux taux réguliers actuellement en vigueur sur les expéditions de Sydney. Si ces taux réguliers étaient réduits en abaissant les prix arbitraires au delà de Montréal, comme il est suggéré ci-dessus, l'inégalité apparaîtrait encore plus vivement. Il conviendrait d'appliquer à l'acier un meilleur pourcentage des taux ordinaires exigibles pour les objets de leur classe en abaissant ou en augmentant les pourcentages de réduction suivant le parcours, soit 85 p. 100 du tarif prévu pour une distance additionnelle de 500 milles, de 80 p. 100 pour une distance additionnelle à parcourir au delà de 500 milles jusqu'à 1,000 milles, et de 70 p. 100 au-dessus de 1,000 milles jusqu'à 2,000 milles. En appliquant ce système dans tout le Canada, l'inégalité n'existerait pour personne. Pourquoi ne le fait-on pas?

Je ferai de plus remarquer que les centres industriels de l'Ontario sont plus favorisés que les Provinces maritimes en ce qui concerne les tarifs applicables à l'exportation. Belleville, Brantford, Collingwood, Guelph, Hamilton, London, Milton, Owen-Sound, Toronto, Welland et Windsor, peuvent tous bénéficier du tarif actuel pour expédier leurs produits obtenus de l'acier à Québec, Saint-Jean, Halifax, Portland, Boston et New-London (Connecticut) à 2c de plus par 100 livres que le tarif applicable aux expéditions sur Montréal. Brantford, Hamilton, Collingwood, London, Owen-Sound, Welland et Windsor ont accès à New-York, à Philadelphie et à Baltimore au même tarif; tandis que Guelph, Milton et Toronto peuvent expédier leurs envois par ces derniers ports moyennant 3c. de plus par 100 livres, que le droit exigé pour le transport jusqu'à Montréal. Hamilton est à même d'expédier par Halifax à destination de tout pays étranger, y compris Saint-Pierre et Terre-Neuve moyennant un droit de 2c. de plus par 100 livres que sur les envois à destination de Montréal. C'est-à-dire que les chemins de fer reçoivent pour le transport des marchandises de Montréal à Halifax, distance de 800 milles, 2c. par 100 livres, alors que pour le transport de Sydney à Halifax, distance de 289 milles, le tarif, applicable seulement aux marchandises devant être exportées en Angleterre ou à l'étranger, est de 19c. par 100 livres. Quant aux marchandises devant être exportées à Terre-Neuve ou à Saint-Pierre, le tarif pour le parcours de Sydney à Halifax est de 25c. ½ par 100 livres, et cependant les chemins de fer n'exigent que 2c. par 100 livres pour déplacer de Montréal à Halifax, distance de 800 milles, les produits des manufacturiers d'Ontario. Le tarif d'Hamilton à North-Sydney en vue de l'exportation à Terre-Neuve et à Saint-Pierre est 54 p. 100 du tarif de la cinquième catégorie, y compris les charges terminales; mais de Sydney à North-Sydney le tarif est 124 p. 100 du tarif de la cinquième catégorie, les charges terminales comprises.

Je veux que la Chambre comprenne bien la situation: dès la clôture de la saison de navigation, les articles en fer et en acier destinés à l'exportation sont transportés de la province d'Ontario et de Montréal à raison de 2c. par 100 livres, alors qu'il en coûte 19c. par 100 livres pour transporter les mêmes produits de Sydney à Halifax. Le premier déplacement s'effectue sur un parcours de 800 milles et le second, sur 289 milles seulement. Voilà pour les marchandises à destination de la Grande-Bretagne. Si les produits en provenance de Sydney doivent être expédiés à Terre-Neuve, ils payent un tarif de 25c. ½, soit 12 fois le prix payé par les manufacturiers d'articles en fer et en acier d'Ontario. Je demande encore une fois si notre mécontentement est justifié?

Nous prétendons que le régime est injuste. L'Ontario et la région occidentale de la province de Québec jouissent, pour le transport des articles en fer et en acier sur leurs propres territoires, de tarifs bien moins onéreux que ceux exigés pour le transport des produits provenant des centres manufacturiers des Provinces maritimes; en outre, les centres manufacturiers de l'Ontario bénéficient, pour l'exportation de leur surplus de tarifs de faveur qu'on n'accorde pas aux centres manufacturiers des Provinces maritimes. Nous prétendons que, puisque l'on ne tient pas compte de la distance pour fins d'exportation, comme je l'ai expliqué tantôt, pour encourager les centres manufacturiers d'Ontario d'atteindre les marchés du globe par voie de New-York, de Boston, de New-Lon-

don (Conn.), de Saint-Jean (N.-B.) et d'Halifax , on devrait accorder les mêmes avantages à l'aciérie de Sydney et permettre à Sydney de bénéficier des mêmes tarifs à destination de ces ports pour l'exportaton aux marchés de l'univers. Les tarifs cités quant aux produits provenant d'Ontario pour l'exportation à Terre-Neuve et à Saint-Pierre mettent l'aciérie de Sydney dans l'impossibilité de faire aucune concurrence sur ces marchés, sauf si elle effectue elle-même son transport par eau, ce qui est parfois très difficile. Il nous faut charger nos produits sur des bateaux qui font le transport des minerais de Sydney à Wabana, puis les transborder sur des cabotiers pour les rendre à destination Il n'est pas raisonnable de demander qu'entre Sydney ou tout autre endroit qu'on voudra et les ports sur les Grands lacs, il soit établi des tarifs de voie ferrée tablés sur les mêmes données,—et représentant la même proportion du tarif spécifique,—que les tarifs actuellement en vigueur à destination des débouchés rivaux comme Montréal, Québec, Halifax et Saint-Jean. Les ports d'Ontario tels que Toronto, Hamilton et Owen-Sound, devraient bénéficier du même régime que les autres ports qui jouissent des tarifs de concurrence. Quand on établit sur les produits provenant des ports des Grands lacs les mêmes tarifs de faveur proportionnés à la distance que ceux en vigueur sur les produits provenant des centres industriels de l'Ontario, et aussi bien des Provinces maritimes, nous demandons que lesdits tarifs soient accordés exclusivement aux produits canadiens. Mais il n'y a pas que les produits canadiens dont le transport s'effectue d'après les tarifs que j'ai cités; les produits américains en profitent aussi, bien qu'ils fassent concurrence aux produits de nos propres usines au Cap-Breton et en d'autres régions du Canada. On semble établir une distinction injuste, quant aux envois de la Nouvelle-Ecosse à destination d'endroits en Ontario qui se trouvent sur les voies du Pacifique-Canadien ou du réseau national, lorsque l'établissement de l'acheteur communique avec la ligne du Pacifique-Canadien par une voie d'évitement mais n'est pas raccordé au National-Canadien. Jusqu'à ces dernières années, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien exigeaient le même tarif pour le transport à nombre de ces endroits; l'acheminement se faisait au gré du client. Mais ces tarifs communs n'existent plus; par conséquent soit l'expéditeur soit le destinataire doit solder un supplément de frais. Qu'il me soit permis de citer, pour renseigner la Chambre, un extrait d'une lettre reçue dernièrement par une aciérie de la Nouvelle-Ecosse d'un de ses clients à Harrison (Ontario). Voici ce qu'on y lit:

> Nous vous renvoyons votre traite du 16 juillet, à trente jours, pour $823.47 en payement d'une wagonnée de fer. Lors de la visite de votre agent, nous lui avons signifié que le wagon devait être expédié par voie du Pacifique-Canadien; il est pourtant venu par la ligne du National-Canadien et en conséquence son déchargement nous a coûté $13.50 de plus que si on l'avait acheminé par le Pacifique-Canadien; cette dernière ligne en effet est reliée à notre établissement par une voie d'évitement qui permet le déchargement sur notre terrain même, alors qu'il nous faut voiturer les marchandises de la voie du National-Canadien. Votre représentant nous a dit de soustraire de la facture toute dépense additionnelle qu'entraînerait le déchargement à la voie du National-Canadien et nous allons porter à votre débit une somme de $13.50. Vous pouvez tirer une traite sur nous pour un montant de $809.97, ou nous vous adresserons un chèque lorsque le montant sera dû.

Monsieur l'Orateur, on place là inutilement un fardeau sur une industrie des Provinces maritimes; et l'on traite cette industrie injustement au profit des manufacturiers de l'Ontario. Si les chemins de fer Pacifique-Canadien et National-Canadien adoptaient un tarif commun, comme ils le faisaient autrefois, et prenaient chacun une partie du chargement, ce fardeau disparaîtrait. Comme alternative, le National-Canadien pourrait payer les frais additionnels d'aiguillage ou de camionnage qu'entraîne son refus d'établir un tarif commun. Nous savons que cela se pratique dans d'autres parties du pays.

Maintenant, prenons le cas de Sydney, avec ses aciéries, et qui depuis des années se trouve dans une position désavantageuse parce que les chemins de fer n'ont pas mis en vigueur des tarifs d'exportation par ce port égaux à ceux qu'ils accordent aux autres ports des Provinces maritimes et à ceux des Etats-Unis. Comme on l'a déjà dit ici, si on fait abstraction de la distance en faveur des centres manufacturiers de l'Ontario, il n'existe aucune raison pour qu'on ne fasse pas la même chose pour le centre manufacturier de Sydney-Nord, car actuellement ce centre est placé à désavantage au point de vue du commerce mondial, vu la grande difficulté d'y amener des vapeurs faisant le commerce avec toutes les parties du monde pour y prendre les produits de ce centre, bien que ces vapeurs aillent et viennent sur le Saint-Laurent presque en vue du port. A part le charbon, que l'on n'exporte qu'en cargaisons complètes, Sydney n'exporte que les produits de ses aciéries sur les divers marchés mondiaux. Les vapeurs refusent de faire escale à moins que nous ne leur garantissions certaines quantités minima. C'est un grave désavantage, si l'on songe aux avantages dont jouissent les aciéries de l'Ontario auxquelles on accorde des tarifs réduits d'exportation à toutes les parties des Etats-Unis

et du Canada. Elles peuvent expédier un wagon complet dans toute partie du monde à aussi bon marché qu'elles peuvent expédier une commande de 1,000 tonnes, et comme le commerce de l'acier se fait généralement par petites quantités,—par wagons complets, par exemple,—ces tarifs réduits les placent dans une position avantageuse eu égard à celle des usines de Sydney qui sont forcées de garantir une quantité minimum de quelques centaines de tonnes avant qu'un navire consente à faire escale. Cette discrimination pourrait être surmontée si les chemins de fer consentaient à accorder à Sydney les mêmes tarifs d'exportation qu'ils accordent aux autres ports du Canada et des Etats-Unis. Dans ce cas, on pourrait diriger le commerce d'exportation vers ce port en été et à Louisbourg en hiver, à condition que nous nous efforcerions d'obtenir des cargaisons suffisantes pour engager les vapeurs à y faire relâche; il faudrait, naturellement, que ce commerce d'exportation, joint au nôtre, formât un volume suffisant pour assurer un profit. J'admets que l'Etat n'y possède aucun outillage de tête de ligne. On a offert aux chemins de fer l'usage de notre propre outillage privé, dans la mesure du possible, pour la manutention de ce trafic, mais le désavantage dans lequel se trouve le port de Sydney au point de vue des tarifs d'exportation existe encore. On pourrait ajouter que le Gouvernement est fortement à blâmer, et le peuple aussi, peut-être, si nous n'avons pas l'outillage voulu dans un des plus beaux ports du monde. L'absence de cet outillage rend le Transcontinental pratiquement inutile à ce port. Cependant, si les chemins de fer accordaient des tarifs d'exportation convenables, on appellerait par là l'attention du Gouvernement sur la nécessité de construire un quai convenable et des hangars pour l'emmagasinage du fret d'exportation et d'importation.

Revenant à la question d'inégalité de traitement en matière de tarifs de transport par voie ferrée, permettez-moi de mentionner l'augmentation des anciens tarifs réguliers de l'Intercolonial opéré le 10 mai 1923. Ces tarifs s'appliquent à toutes les classes autres que celles comprises dans les tarifs des villes et les tarifs spéciaux sur les denrées. Parmi les articles qui en souffrent le plus se trouvent les explosifs expédiés de Belœil (Québec), à Sydney-Nord et à Sydney-Sud. En 1916, le tarif était de 94c. par 100 livres. Aujourd'hui, le tarif est de $2.55½ par 100 livres, soit une augmentation de 171 p. 100. Les explosifs sont un article de première nécessité dans l'exploitation des houillères, des minerais et de la pierre calcaire. Les frais de transport seuls aujourd'hui s'élèvent à 46 centièmes de cent par tonne de charbon extraite. Le coût de cet article, joint aux autres dépenses qui entrent dans les frais d'exploitation d'une houillère, est très élevé; ces frais sont encore beaucoup plus considérables dans l'exploitation des minerais et de la pierre calcaire. Il est difficile de comprendre la raison de cette hausse exorbitante des tarifs sur les explosifs. Depuis la mise en vigueur des tarifs qui existaient en 1916, les formules de tous les explosifs relèvent du gouvernement fédéral, et la fabrication et le transport de ces derniers ont été entourés de toutes sortes de sauvegardes. Les procédés de fabrication se sont graduellement améliorés, la manutention des explosifs offrant ainsi moins de danger. De fait, monsieur l'Orateur, je ne puis en ce moment me rappeler un seul cas où un accident se serait produit pendant le transport d'explosifs par chemin de fer. Des explosifs ont été détruits dans des wagons frappés par une locomotive, mais il ne s'est produit aucune explosion et aucun dommage n'a été causé aux propriétés environnantes. On demande donc une réduction des tarifs de transport sur cet article comme sur les autres.

Lors du même rajustement des anciens tarifs réguliers de l'Intercolonial, on augmenta considérablement le tarif du transport sur les chevaux expédiés par wagons complets. Les houillères de la Nouvelle-Ecosse emploie un grand nombre de chevaux, dans les mines et pour les diverses entreprises. On les fait venir parfois de Montréal ou des environs. En 1916, le prix de transport des chevaux était de 38 cents par 100 livres. Aujourd'hui il est de 100c.½ par 100 livres, soit une augmentation de 164 pour 100 livres. Le prix de transport minimum d'un cheval au chargement de wagon minimum est donc de $9.25, soit une augmentation de $5.75 par cheval, depuis 1916. Ces chevaux ne sont pas lourds; ils pèsent environ 900 livres. Le prix de transport n'est pas raisonnable et il est injuste envers l'industrie minière. A notre connaissance, on n'a jamais donné la raison pour laquelle on avait ainsi porté le prix de transport sur l'Intercolonial au niveau de celui des voies ferrées ordinaires. Les augmentations effectuées pendant la guerre avaient leur raison d'être dans une certaine mesure, mais l'augmentation dont je parle, effectuée longtemps après la fin de la guerre, ne semble aucunement justifiée.

Monsieur l'Orateur, je passe à la question du prix de transport du coke et de la houille.

M. DUFF: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question?

M. CANTLEY: Certainement.

M. DUFF: Si, pendant les dix dernières années, se remarquait l'inégalité de traitement dont il parle, le conseil d'administration soit de la compagnie d'aciérie soit de celle de New-Glasgow, a-t-il demandé un prix équitable aux directeurs de la voix ferrée ou à la commission des chemins de fer?

M. CANTLEY: Mon honorable collègue connaît fort bien les administrateurs de ces deux compagnies et il ne saurait s'attendre à les voir accepter sans protester un état de choses comme celui dont j'ai parlé.

Il est à peine nécessaire de déclarer que l'industrie de la houille au Canada traverse actuellement une dure crise. La concurrence étrangère est très vive. Chacun reconnaît que cette industrie devrait recevoir la plus grande attention possible, si l'on veut que le Canada n'ait plus à compter sur l'étranger pour son approvisionnement de combustible destiné à l'industrie, aux chemins de fer et à la consommation domestique. On éprouve les plus grandes difficultés, non seulement pour faire des progrès, mais même pour maintenir la production à son niveau actuel. On a fait des tentatives sans nombre en vue d'obtenir des prix de transport qui permissent de mettre ce produit dans le commerce à un coût susceptible de soutenir la concurrence du produit étranger. On voit par les prix de transport exigés dans le Centre et l'Ouest du Canada, que les chemins de fer accordent la préférence aux produits étrangers et traitent injustement le produit canadien. Le Parlement devrait étudier avec soin la question des prix de transport de la houille et du coke fabriqué avec le charbon canadien. On constate que le prix de transport, de Buffalo, Black-Rock et Suspension-Bridge à divers endroits du Canada, est beaucoup plus bas que celui que nous pouvons obtenir pour transporter nos produits à une distance semblable. Pour transporter la houille américaine de Buffalo à Cochrane, soit une distance de 1,049 milles, les chemins de fer canadiens exigent un prix de 39 centièmes de cent par tonne-mille; de Black-Rock à la même ville, 39 centièmes $\frac{1}{4}$ de cent par tonne-mille et, de Suspension-Bridge à Cochrane $\frac{4}{10}$ de cent par tonne-mille. Le plus bas prix que nous puissions obtenir pour transporter notre charbon de Montréal à Cochrane est de 64 centièmes de cent par tonne-mille et, de Québec, 66 centièmes de cent par tonne-mille. Il nous faut transporter notre charbon à Montréal par voie du fleuve, sur une distance de 900 milles et, jusqu'à Québec, à une distance de 750 milles. En plus de ce qu'il en coûte pour transporter le charbon des navires aux wagons, une perte considérable provient de la détérioration du charbon, ce qui ne se produit pas dans le cas de celui qui est transporté directement, par chemin de fer, des houillères des Etats-Unis. La commission du commerce entre états de la république voisine a tenu compte de la détérioration, même de la houille grasse, résultant du transport par voie ferrée en déterminant le prix de transport. A plus forte raison devrait-on tenir compte de la détérioration due au transport du navire au wagon, s'ajoutant au transport par voie ferrée, en fixant des prix de transport permettant la concurrence relativement au charbon canadien. Nous pensons que les chemins de fer devraient étudier attentivement cet aspect de la question. Nous prétendons que l'on devrait prendre en considération le long transport par la voie du fleuve en déterminant un prix de transport qui rendît justice aux exploitants de houillères.

La commission du commerce entre-états a récemment fixé à 54 ou 57 centièmes de cent par tonne-mille le prix de transport de la houille grasse provenant de certaines houillères des Etats-Unis et transportée à une distance de 380 à 400 milles. Cela se passe dans un pays où l'industrie de la houille a été portée à son plus haut point de développement et qui n'a pour ainsi dire à subir aucune concurrence de l'étranger. Le prix de transport par voie ferrée de Sydney à Montréal, soit une distance de 956 milles, est de $4.50 par tonne nette, bien que, en cet endroit, la voie navigable fasse concurrence au chemin de fer; tandis que ce prix, de Buffalo et Black-Rock à Cochrane, soit une distance de 1,049 milles, n'est que de $4.10. La distance est donc plus longue, de près de 100 milles, et le prix de transport, de 40 cents par tonne moins élevé.

Avons-nous sujet de nous plaindre, dans les Provinces maritimes et le Parlement devrait-il faire quelque chose pour remédier à cet état de choses? Je pose cette question aux honorables députés du groupe progressiste qui, à diverses reprises, ont manifesté de l'intérêt à notre égard et aux honorables députés de la droite dont plusieurs prétendent venir de la Nouvelle-Ecosse. Ces honorables députés sont-ils prêts à nous appuyer quand nous demandons des prix justes et équitables pour le transport des produits fondamentaux de notre province? Je n'ai parlé que du prix de transport de la houille canadienne ou américaine, de deux endroits en particulier.

J'en reviens au tarif de Black-Rock à Cochrane, une distance de 603 milles, il est de $3.80 par tonne, quand de Québec à Iroquois Falls,

—qui s'annonce comme centre consommateur de charbon,—il est de $5.55 par tonne pour un parcours de 608 milles. Si les chemins de fer américains peuvent se permettre de transporter le charbon à un tarif si bas pour parer à la concurrence du transport par eau, ils doivent en agir ainsi pour aider cet important produit de notre pays à soutenir la concurrence étrangère. Vous avez là une différence de $1.75 par tonne en faveur du produit américain. Voici maintenant le tarif entre Buffalo et Sherbrooke, distance de 536 milles: le produit américain obtient un tarif de $3.60 par tonne, ou 67 centièmes de cent par tonne-mille, tandis que de Springhill (N.-E) à Sherbrooke, soit un parcours de 638 milles, le tarif est de $4.80 par tonne; exactement le même tarif au mille. Si la distance contribue à abaisser le tarif par tonne-mille, on n'en a pas tenu compte ici; c'est donc un avantage indu pour le produit américain. Je prétends que de Québec, Trois-Rivières, Montréal et Lévis, et des centres d'expédition des Provinces maritimes, nous devrions établir des tarifs aussi bas que ceux dont j'ai parlé pour le charbon américain apporté de la frontière; autrement notre produit se trouvera toujours dans une position désavantageuse.

Quant au tarif sur le coke, on s'efforce présentement de trouver un succédané de l'anthracite pour l'usage domestique au Canada; et ce succédané ne semble être autre que le coke obtenu comme sous-produit. Mais les tarifs de transport de nos chemins de fer nuisent beaucoup à l'introduction du coke provenant du charbon canadien. Le réseau national, le seul à transporter le coke provenant des mines de l'est du Canada, ne paraît pas bien disposé à adopter les tarifs dont le pays a besoin et que l'industrie demande actuellement. Sa dernière proposition comportait un tarif de 20 p. 100 plus élevé que les tarifs sur la houille. Quant au président du réseau je tiens qu'il ignore ou à peu près ce que font ses chefs de l'exploitation en matière de fixation ou d'application des tarifs dont j'ai parlé.

Jusqu'ici je me suis appliqué à faire voir la situation désavantageuse des Provinces maritimes quant au tarif de transport de la houille. Il serait fort déraisonnable d'ajouter 20 p. 100 à ces tarifs, même si le tarif sur le coke devait être établi proportionnément. Dans l'intérêt du pays tout entier, le coke devant remplacer l'anthracite pour l'usage domestique, nous prétendons qu'il ne devrait certainement pas être grevé d'un taux représentant plus que l'écart entre le taux imposé sur l'anthracite et celui imposé sur la houille grasse, et comme il s'agit d'un produit nouveau destiné à l'usage domestique et qu'il y a lieu d'encourager son emploi comme succédané de l'anthracite, il faudrait le transporter au même prix que la houille grasse. Dans Québec et Ontario, nous voyons que l'anthracite est transporté au même tarif que la houille grasse. Voici un exemple; de Montréal à Belleville (Ont.), le tarif pour la houille et l'anthracite est le même, soit $2.30 par tonne. Nous n'arrivons dans aucun cas à trouver un tarif de 20c. par tonne de plus que pour la houille bitumineuse. Ainsi le tarif de Buffalo à Cochrane, distance de 1,049 milles, sur le charbon mou, est de $4.10 par tonne, tandis que celui de l'anthracite est de $4.30. Quoique, présentement, nous ayons le même tarif pour le charbon et le coke destinés à Montréal, nous croyons comprendre que le dessein du chemin de fer est de modifier cela et de nous demander pour le coke 20 p. 100 de plus que le tarif du charbon.

Une autre chose nuit beaucoup au coke de la Nouvelle-Ecosse: c'est que le poids minimum d'une wagonnée imposée aux Provinces maritimes par le chemin de fer est de 50,000 livres, tandis que, pour le coke fabriqué en Ontario avec le charbon américain, et aussi pour le coke américain, on accorde un poids minimum de 40,000 livres. Cette réglementation est particulièrement fâcheuse pour le producteur canadien lorsqu'un client de chez nous demande le chargement de wagon le plus réduit possible, afin d'avoir à payer un minimum de frais de transport. Exemple, un acheteur à Amherst peut avoir à Hamilton un chargement de coke de 40,000 livres, dont le transport sur un parcours de 1,032 milles coûte 66 centièmes de cent par tonne-mille, soit $276. De Sydney à Chicoutimi, pour un trajet à peu près égal, 1,041 milles, il aura à payer 87 centièmes de cent, soit $455.

Avons-nous raison de nous plaindre dans les Provinces maritimes! Qu'allez-vous faire pour corriger un tel état de choses?

Il existe un autre élément qui influe sur les tarifs de transport, non seulement du charbon et du coke, mais aussi des produits des aciéries; c'est que ces produits sont transportés des Provinces maritimes dans des wagons qui, autrement, reviendraient vides. Il n'en est pas de même pour les Provinces maritimes seulement, mais aussi pour tout ce qui s'expédie vers l'ouest ou vers le nord de Québec ou de Montréal, tandis que, la plupart du temps, les mêmes produits américains sont transportés dans des wagons qui s'en retournent vides. Les centres industriels des Provinces maritimes, comme Springhill, Stellarton, New-Glasgow, Trenton, Sydney-Mines, Sydney et la région minière de Glace

Bay, achètent à peu près tout ce dont ils ont besoin pour vivre, à savoir, la farine, le beurre, la viande, les conserves de toutes sortes, les meubles, les chaussures et les souliers, le foin, l'avoine et autre fourrage—à la vérité, à part le combustible, on achète tout d'Ontario et de Québec. Toutes ces denrées rapportent de bons revenus aux chemins de fer. Pour cette seule raison, le charbon et l'acier des Provinces maritimes, transportés dans les wagons qui ont apporté les produits mentionnés et qui, sans cela, s'en retourneraient vides, devraient se transporter à des taux plus avantageux que le charbon des Etats-Unis ou le coke fabriqué avec le charbon américain et rapporté dans des wagons dont le retour invariablement se fait à vide.

Je donnerai la quantité de quelques-uns des articles en question. L'an dernier, le chemin de fer National a transporté en Nouvelle-Ecosse:

25,000 tonnes de viande.
600,000 barils de farine.
350,000 sacs de gruau d'avoine.
1,000 barils de gruau d'avoine.
5,000 barils d'avoine roulée.

Nous avons consommé en Nouvelle-Ecosse trois fois moins de gruau d'avoine que de farine. Voilà pourquoi quelques-uns de nous sont ici peut-être. Permettez-moi de dire à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) que nous avons consommé aussi 2,741,000 livres de beurre et 707,000 livres de fromage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Vous n'en fabriquez pas assez chez vous pour vos besoins.

M. CANTLEY: Non, monsieur l'Orateur, nous avons d'autres travaux à faire. Nous ne prétendons pas que notre pays soit une région agricole.

L'hon. M. MOTHERWELL: Elle l'est réellement, mais vous l'ignorez.

M. CANTLEY: Nous prétendons que nos principaux produits sont le poisson, le charbon, le bois de construction et les hommes. Je signalerai d'autres inconvénients que nous subissons. Je tiens à la main un état des taux de transport—pris au hasard—pour le grain amené de l'Ouest canadien à Fort-William et Port-Arthur. Ces taux sont indiqués en dixièmes de cent par tonne-mille, avec leur pourcentage relativement aux taux de la huitième catégorie dans laquelle le grain et la farine sont classifiés, suivant la classification des taux de transport communs au Canada. Dans le même état figurent les taux pour marchandises de la cinquième catégorie, les produits des aciéries à transporter, et les taux de la dixième catégorie pour le fer en gueuse. Cela présuppose que ces produits jouissent de tarifs aussi favorables, proportionnellement à leur catégorie, que le grain et la farine.

A notre sens, si une région du Canada reçoit un traitement de faveur pour le transport de ses produits, une autre région devrait recevoir la même faveur pour les siens. Telle a dû être, croyons-nous, l'intention du Gouvernement quand il a adopté le décret du conseil n° 886 en date du 5 juin dernier. L'état en question révèle que le grain et la farine se transportent de quelques endroits de l'Ouest canadien à Port-Arthur et Fort-William à un tarif aussi bas que 30 p. 100 de leur catégorie. Il est bien entendu que l'on tient compte de la valeur des marchandises en établissant les tarifs de transport. Il n'est pas de produit des aciéries néo-écossaises qui soit aujourd'hui coté aussi haut, à la tonne, que la farine. Voilà pourquoi, entre autres motifs, il faut établir un tarif de transport plus avantageux pour notre fer et notre acier. Nous demandons que l'on rende les tarifs pour la direction ouest plus conformes aux tarifs mentionnés, établis à l'avantage d'autres régions, et qu'on élimine ainsi l'injuste distinction établie dans les tarifs de la direction ouest contre le charbon, le fer et l'acier.

Je ne désire ajouter qu'un mot sur ce sujet. Si le Canada veut imposer sur la houille un droit de beaucoup inférieur à celui que les Etats-Unis mettent sur la houille néo-écossaise, d'ici dix ans le Canada sera tout à fait indépendant des fournisseurs étrangers pour un article essentiel, le charbon, et pourra garder au pays plus de cent millions chaque année. Nous pouvons remplacer toutes nos importations actuelles d'anthracite par du coke fabriqué dans les fourneaux à cornue pour produits dérivés. Cette mesure accroîtrait de sept millions de tonnes notre production de charbon bitumineux et fournirait de l'emploi à plus de 40,000 ouvriers. Comme de raison, elle augmenterait beaucoup les affaires de notre réseau.

Quand nous parlons des tarifs de chemins de fer, nous, des Provinces maritimes, on nous rétorque que la constitution du pays ne contient aucune disposition garantissant à la Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick un taux de transport déterminé sur le chemin de fer Intercolonial. D'accord. Mais nous pouvons nous demander s'il existe une convention ou une disposition de l'Acte de l'Amérique Britannique septentrionale touchant la construction et l'exploitation d'un grand système de canaux dans les provinces d'Ontario et de Québec, aux frais des provinces confédérées. Les canaux se sont construits, ils s'a-

grandissent considérablement aujourd'hui, et, depuis des années, leur exploitation est entièrement à la charge du Dominion. Quatre-vingt-dix-neuf p. 100 des avantages qui en découlent vont à Québec et à l'Ontario, et aux provinces de l'Ouest, exportatrices de grain. En outre, depuis des années, les produits américains passent en franchise dans ces canaux, et en concurrence avec les produits de la Nouvelle-Ecosse assujettis à un tarif de transport élevé sur mille milles de trajet ferroviaire et qui, rendus à Montréal, rencontrent les produits ouvrés de l'Ontario et des Etats-Unis favorisés par une canalisation spéciale établie à nos dépens. Les commerçants des Provinces maritimes ne sont pas seulement obligés de payer de lourds tarifs de transport, mais aussi leur part du coût du service gratuit des canaux accordé à nos concurrents américains qui se sont spécialisés dans l'industrie du fer et de l'acier qu'ils exploitent depuis longtemps.

La Nouvelle-Ecosse n'a que quatre importantes industries, la pêche, le bois de construction, la houille et l'acier. Depuis la Confédération, nul gouvernement n'a suffisamment tenté de remplir les promesses faites alors au sujet du commerce interprovincial. Au point de vue géographique, le commerce continental des Provinces maritimes devrait se faire avec l'est des Etats-Unis, et, en plus, avec les Antilles, l'Amérique du Sud et l'Europe. Le fret est transporté à des tarifs variant de $\frac{1}{8}$ à 1/12 de cent par tonne-mille, ou disons, 1/10 du tarif par tonne-mille demandé par les chemins de fer.

Des cargaisons complètes de fer et d'acier peuvent être livrées aux villes de l'Amérique du Sud éloignées de 3,500 à 5,000 milles à 50 p. 100 du tarif actuel des chemins de fer de Sydney à Montréal, distance de 1,000 milles. Le bois de construction est transporté aujourd'hui de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick aux ports du Massachusetts, de New-York et de la Pensylvanie à $6 et $7 par 1,000 pieds, alors que les chemins de fer demandent $3 25 pour un voiturage de 106 milles de New-Glasgow à Halifax, distance qui n'est que d'un sixième de celle de ces ports américains. De plus, la même classe de bois de construction est transportée aux Antilles, distance de 2,000 milles, disons, à $9 par mille pieds, ce qui est un tarif encore moins élevé qu'aux ports de l'Atlantique des Etats-Unis, soit environ $\frac{1}{4}$c. du mille pour 1,000 pieds. Notre poisson est livré aux ports de l'Amérique du Sud, des Antilles et de la Méditerranée à des tarifs aussi bas en comparaison.

Durant l'été, la houille de la Nouvelle-Ecosse est transportée par eau en grande partie de Pictou et Sydney à Québec et Montréal, mais on n'a pas le bénéfice des tarifs peu élevés qu'il nous faudrait en dehors de la saison de navigation sur le Saint-Laurent. Si les exploitants de la Nouvelle-Ecosse avaient un tarif semblable à celui qui a été accordé l'an dernier aux houillères de l'Alberta, de Drumheller à Toronto, le taux serait de $3.25 de Sydney à Montréal et de $4.90 de Sydney à Toronto comparativement au taux de $4.50 demandé pour le transport de la houille de la Nouvelle-Ecosse à Montréal, ou le seul tarif qui soit publié, un tarif spécial de $9.80 jusqu'à Toronto. L'an dernier, le voiturage de la houille de Drumheller à Toronto, distance de 2,025 milles, ne coûtait pas plus de $7, soit 35 centièmes de cent par tonne-mille. Je vais lire un état que j'ai préparé montrant les distances de parcours et les tarifs réels de chemins de fer demandés pour la houille de la Nouvelle-Ecosse, et le prix qui devrait être exigé si la houille de la Nouvelle-Ecosse jouissait du même prix par mille en proportion de celui de la houille de Drumheller.

M. GARLAND (Bow-River): L'honorable député a-t-il mentionné le tarif spécial ou régulier?

M. CANTLEY: Je mentionne celui qui a été imposé l'an dernier pour une quantité de houille voiturée de l'Alberta à Toronto.

M. GARLAND (Bow-River): Le tarif spécial?

M. CANTLEY: Oui; je crois comprendre, et je traiterai ce point plus tard. Voici l'état:

Point d'expédition	Destination	Milles	Tarif de Drumheller	Tarif réel
Drumheller	Toronto	2,125	$7 00	$7 00 (Base de 35 centièmes de cent par tonne-mille.)
Springhill (N.-E.)	Montréal	717	2 48	3 60 (Base de 35 centièmes de cent par tonne-mille.)
Stellarton (N.-E.)	Montréal	816	2 82	3 90
Stellarton (N.-E.)	Toronto	1,140	4 00	
Sydney-Mines (N.-E.)	Montréal	984	3 20	
Sydney-Mines (N.-E.)	Toronto	1,318	4 28	
Sydney (N.-E.)	Montréal	1,001	3 25	4 50
Sydney (N.-E.)	Toronto	1,335	4 90	

Cela montre que de Sydney-Mines à Montréal, distance de 984 milles, si le tarif de Drumheller s'appliquait à nous, nous n'aurions à payer que $3 20. De Sydney à Montréal, distance de 1,000 milles environ, le tarif est de $4.50, ce qui est plus élevé que celui de l'Ontario pour le transport du charbon américain entre deux points d'égale distance pour ainsi dire. Si nous avions le tarif Drumheller qui a été accordé l'an dernier à une certaine quantité de houille de l'Alberta, notre tarif eût été de $3.25. Je ne me plains nullement de ce que mes amis les progressistes soient ainsi favorisés. Je leur demande simplement les mêmes avantages pour le voiturage de notre houille dans les provinces centrales, et le même tarif auquel le ministre qui, je crois, représente le département des Chemins de fer, s'est déclaré prêt à faire transporter, si on le désirait, 25,000 tonnes de charbon de l'Alberta dans l'Ontario. Le taux Springhill-Montréal pour la houille est donc de 45 p. 100 plus élevé que le barrême entre Drumheller et Toronto; de 38 p. 100 plus élevé qu'entre Stellarton et Montréal, et de 20 p. 100 plus élevé que de Sydney à Montréal. La compagnie de chemin de fer prétend que le taux de Drumheller n'est pas rémunérateur et qu'il ne peut être accordé qu'à certains temps de l'année. Mais c'est un fait que l'année dernière une grande quantité de houille a été transportée à Toronto à ce prix, alors que la Nouvelle-Ecosse ne pouvait obtenir et n'obtient pas encore un taux abaissé proportionnellement pour l'expédition de sa houille à l'ouest. Pour la Nouvelle-Ecosse, située à l'extrême est du Canada, et pour ainsi dire à mille milles de distance de la clientèle canadienne la plus rapprochée, le transport constitue un facteur économique décisif. Les pères de la Confédération le comprirent et c'est pourquoi ils proposèrent la construction de l'Intercolonial comme moyen de résoudre le problème. Pourquoi le gouvernement impérial du temps conseillait-il vivement l'union des provinces? En vue, d'après moi, de créer un Dominion uni, mieux en état de se défendre que les provinces séparées a ce moment-là, et qui resterait de sentiment et de fait britannique. L'empire, les provinces centrales et celles de l'Ouest en ont bénéficié, mais l'on a manqué de parole à la Nouvelle-Ecosse et elle en souffre.

Un service ferroviaire bien administré et efficace est indispensable à toute notre organisation économique. Le transport est un problème national et non pas régional. Il est d'une importance particulière pour la Nouvelle-Ecosse à cause de sa situation à l'extrême est du Canada. L'on se demandera peut-être qu'est-ce que la Nouvelle-Ecosse a contribué au système de transport canadien et dans quelle proportion elle en a bénéficié ou en profite encore? Je tiens à dire que la Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'à ce jour, a payé sa large part pour le développement du Dominion, tandis que les promesses faites et les engagements pris avant 1867 sont restés lettre morte. De là le malaise qui règne dans les Provinces maritimes. La houille est l'un des produits de la Nouvelle-Ecosse dont l'exploitation demande une main-d'œuvre considérable et qui devrait trouver acheteur dans Québec et dans la région est de l'Ontario. Cinq millions de tonnes d'anthracite et toute la houille grasse nécessaire à la production du coke pour les hauts fourneaux de l'Ontario entrent en franchise au Canada. En 1923, il s'est importé 22,687,320 tonnes de houille en Canada. Au delà de 17,500,000 tonnes de houille grasse ont été importées durant la même année, celle-ci acquittant maintenant un droit de 12 p. 100 de son prix de revient en Canada. Quant à l'anthracite, chaque tonne de ce combustible, qui s'importe depuis longtemps, pourrait être remplacée par le coke, sous-produit des fourneaux à cornue, d'une puissance calorifique plus élevée que la houille maigre et à un prix d'un tiers moindre approximativement que l'anthracite dont le Canada a importé 5,167,881 tonnes en 1923. L'usage du coke canadien au lieu de cet autre combustible eût absorbé 7,000,000 de tonnes de houille grasse, disons. Durant la même année 1923, le Canada a importé 17,519,439 tonnes de houille grasse. L'achat en Canada des quatre-cinquièmes de ces deux quantités, disons vingt millions de tonnes, eût gardé chez nous plus de cent millions de dollars, fourni du trafic à nos chemins de fer et du travail à 37,000 hommes et garçons, lesquels employés en moyenne 280 jours par année et recevant un salaire moyen de $2,500 l'an chacun, eussent touché $92,500,000, laissant sept millions et demi de dollars pour couvrir les frais d'outillage, et généraux. Pourquoi cela ne se fait-il pas?

M. McGIBBON: Quel serait le prix du coke, livré, disons à Toronto?

M. CANTLEY: Le coke devrait pouvoir se livrer aux marchands de gros à Montréal pour les deux-tiers du prix de l'anthracite. Et retenez ceci: vous avez là un combustible de 5 à 8 p. 100 au moins supérieur à n'importe quel anthracite américain, gallois ou autre importé actuellement en Canada. Le coke canadien provenant de la houille du Cap-Breton contient 93 p. 100 de carbone fixe. L'anthracite importé en Canada, d'Angleterre

ou des Etats-Unis, n'en contient pas plus que 85 p. 100; de sorte que la supériorité de valeur se mesure par la différence entre 85 et 93. Calculez ce que cela représente. J'insiste donc sur ceci: en remplaçant l'anthracite par le coke, chose facile, nous augmentons la consommation de la houille canadienne et la production de celle-ci de 7 millions de tonnes par année. L'extraction et la manutention de cette houille emploierait 37,000 hommes, lesquels, s'ils gagnaient un salaire annuel de $2,500 toucheraient 92 millions laissant 8 millions pour acquitter les frais obligatoires et le prix des choses nécessaires à l'extraction de la houille. Pourquoi cela ne se fait-il pas? Pourquoi n'avons-nous pas commencé il y a dix ans? Pourquoi la population de l'Ontario en reste-t-elle à se demander avec inquiétude chaque année si les Etats-Unis ne vont pas interdire l'exportation de la houille? Il lui faudra en venir là; elle y sera forcée avant longtemps. Voyez ce qui s'est passé durant la guerre. Nous avons entendu parler à maintes reprises ici d'une commande de 120,000 tonnes de charbon empilé qui devait être accordée aux mineurs du Cap-Breton durant l'hiver; la question a donné lieu à un débat l'autre jour. Nous avons déjà oublié qu'à l'époque où les Etats-Unis décidèrent de participer au conflit mondial, durant l'hiver de 1917-1918, ils frappèrent la houille d'un embargo. Et quelle fut la conséquence de cette attitude? Les administrateurs des chemins de fer nationaux obtinrent par l'intermédiaire du commissaire du combustible, une ordonnance par laquelle les compagnies houillères du Cap-Breton furent tenues d'empiler et de mettre en réserve 400,000 tonnes de charbon durant l'hiver afin que les chemins de fer du pays fussent assurés de leur approvisionnement de combustible pour l'été suivant. En temps de guerre et de crise, vous vous adressez aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse; cependant, une fois la paix conclue, vous les oubliez tout comme vous avez oublié nombre d'obligations contractées durant la dernière guerre.

D'une façon générale, les principales causes du malaise qui règne dans les Provinces maritimes sont le problème du combustible, le transport et la question des terres de l'Ouest. L'on peut se demander: Est-ce que la Nouvelle-Ecosse, à son titre d'associé dans la Comfédération canadienne, a acquitté sa part des dépenses générales du pouvoir fédéral? Quelles sommes la Nouvelle-Ecosse a-t-elle contribuées à l'établissement des voies de transport du Canada? Dans quelle proportion a-t-elle contribué à l'acquittement de l'intérêt et des déficits d'exploitation? Et une fois donnée la réponse à ces questions, nous aurons le droit de demander à notre tour: Des quarante mille milles de voies ferrées qui sillonnent le Canada, quelle partie trouve-t-on dans les limites de la Nouvelle-Ecosse? Des sommes énormes que le Canada a déboursées pour la construction de nos grands réseaux de chemins de fer et de nos canaux, combien a-t-on dépensé dans la Nouvelle-Ecosse? Etant donnée la contribution de notre province à toutes ces dépenses fédérales, a-t-elle joui ou jouit-elle à cette heure de moyens de transport correspondants aux sommes qu'elle a déboursées de ce chef? Le nombre en milles de voies ferrées qui sillonnent la Nouvelle-Ecosse peut-il se comparer à celui des autres provinces de la Confédération?

Examinons donc un peu, monsieur l'Orateur, ce que la Nouvelle-Ecosse, à son titre d'associée de la première heure à l'entreprise de la Confédération, a versé au fonds commun—c'est-à-dire au trésor fédéral. Quelques années après que les quatre anciennes provinces eurent formé la Confédération canadienne, le pouvoir fédéral fit l'acquisition des intérêts de la compagnie de la baie d'Hudson au prix de 300,000 louis sterling et d'autres considérations. Le prix d'achat, les frais d'organisation du nouveau territoire acquis, la constitution d'un gouvernement, les frais d'arpentage et de surveillance de cet immense territoire, la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien,—bref toutes les dépenses nécessaires pour faire des territoires du Nord-Ouest une région de colonisation civilisée et habitable,—furent prises au compte des quatre associés de la première heure dans la Confédération; plus tard les mêmes provinces entreprirent la construction du Pacifique-Canadien afin de décider la Colombie-Anglaise à entrer dans la Confédération.

M. BROWN: L'honorable député soutient-il que toutes ces dépenses furent payées par les quatre provinces de l'Est? N'ont-elles pas tout bonnement été ajoutées à la dette publique qui pèse aujourd'hui sur les épaules de tous les contribuables du pays?

M. CANTLEY: A l'époque dont je parle, alors que le Canada acquit les intérêts de la compagnie de la baie d'Hudson, il n'y avait guère de colonisation dans les provinces de l'Ouest.

M. BROWN: Mais les dépenses en question ont été ajoutées au chiffre de la dette dont le pays en général est responsable.

M. CANTLEY: Je n'ai pas l'intention de discuter le chiffre de notre dette nationale, ni la proportion imputable à la province de la Nouvelle-Ecosse. Les quatre anciennes provinces firent l'acquisition des territoires du

Nord-Ouest et assumèrent la responsabilité de leur part des frais.

De plus, deux rébellions se produisirent et elles furent réprimées surtout aux frais des mêmes quatre associés. Plus tard, plusieurs provinces furent constituées dans ces territoires et on leur conféra une somme d'autonomie raisonnable; le pouvoir fédéral leur accorda des octrois considérables en terres pour fins scolaires, le tout aux frais des quatre anciennes provinces. De plus les colons reçurent des terres gratis, des prix de passage réduits et de l'aide sous diverses formes afin d'aider à la colonisation de ces immenses territoires, et cela toujours aux frais des associés de la première heure, et la Nouvelle-Ecosse a toujours acquitté sa pleine part de toutes ces dépenses.

D'autre part, la compagnie du Pacifique-Canadien a reçu du gouvernement fédéral une subvention en espèces de 25 millions et 400 milles de voies ferrées qui avaient coûté au delà de $35,000,000; de plus, la compagnie a reçu une concession de 25 millions d'acres de terre lesquels si on estime leur valeur à $5 de l'acre,—la moyenne du prix de vente des terres du Pacifique-Canadien est triple de ce chiffre depuis des années,—représentent une autre somme de 125 millions, soit une subvention globale de 185 millions.

Sous le régime d'une loi décrétant l'acquisition du réseau du Nord-Canadien, le gouvernement fédéral a assumé les dettes et obligations de ce chemin de fer, lesquelles se chiffrent à $473,055,028.64. De cette somme, combien a-t-on déboursé dans les limites de la Nouvelle-Ecosse? Le Transcontinental-National, le Grand-Tronc-Pacifique et le réseau du Grand-Tronc sillonnent toutes les autres parties du Canada, sauf la province de la Nouvelle-Ecosse. En 1916-1917, le Gouvernement canadien a consenti un prêt de $5,892,366.49 à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique et, un peu plus tard, un autre prêt de 6 millions. Sur les sections du Grand-Tronc-Pacifique qui traverse les Prairies, le Gouvernement a garanti les obligations de la compagnie jusqu'à concurrence de $12,-869,280, et de $55,170,720 en ce qui regarde la section des montagnes. La Nouvelle-Ecosse, proportionnellement à sa population, paie sa part de l'intérêt sur ces obligations de même que de toutes les pertes d'exploitation et autres dues à ce que l'Etat s'est chargé lui-même de ces prêts.

Le pacte fédératif stipulait la construction du chemin de fer Intercolonial; c'est le nom qui lui était donné dans le contrat, c'est-à-dire dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Le chemin de fer fut construit parce que la Confédération ne pouvait s'effectuer sans cela et c'est une condition de cette confédération tout comme les travaux publics, ports, bouées et autres ouvrages pour aider à la navigaiton sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique aussi bien que sur les voies fluviales du Canada. Le chemin de fer Intercolonial fournit aux provinces de Québec, d'Ontario et du centre un débouché direct en territoire canadien jusqu'au littoral de l'Atlantique et remplace de décembre à mai la voie gelée du Saint-Laurent. C'est ce chemin de fer qui, durant la guerre, a transporté, en passant par les deux seuls ports des Provinces maritimes, nos troupes, notre matériel de guerre et nos munitions. Pouvait-on emprunter une autre voie? Pouvait-on traverser l'état du Maine? Tout le monde sait que c'était chose impossible tant que les Américains n'étaient pas entrés dans le conflit. Sans le chemin de fer Intercolonial, qu'aurions-nous fait pendant tout ce temps-là. Je le répète: Ne doit-on rien aux Provinces maritimes?

Qu'on me permette de rafraîchir la mémoire de nos honorables collègues et du public en signalant la situation dans laquelle se trouve la Nouvelle-Ecosse au point de vue confédératif. Qui profite des réseaux de canaux des provinces de Québec et d'Ontario pour lesquels on a dépensé plus de 225 millions en construction, réparations, entretien et exploitation; canaux qui ont coûté en réparations, entretien et exploitation, l'an dernier, plus de 13 millions de dollars, alors que leurs recettes n'atteignaient pas le million? On utilise, absolument à titre gratuit, ces grandes voies de l'intérieur des terres pour transporter les produits agricoles, forestiers et autres des provinces de Québec, d'Ontario et du centre au littoral et d'autre part pour amener dans ces provinces de la houille et du minerai qui servent à faire concurrence aux houillères et aux hauts-fourneaux de la Nouvelle-Ecosse, situés à mille milles de leur seul marché canadien. Le coût de ces canaux, les charges d'exploitation et d'entretien, dépassent de beaucoup les déficits que le chemin de fer Intercolonial a parfois mais pas toujours accusés. En effet, je tiens à rappeler à la Chambre qu'avant la guerre l'Intercolonial avait eu un surplus d'exploitation dans onze occasions différentes.

N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que la Nouvelle-Ecosse a payé aussi sa part des frais de construction et des déficits des canaux et qu'on lui demandera encore de contribuer à la dépense énorme de 125 millions qu'on est en train de faire pour le canal de Welland, entreprise dont nous ne bénéficierons pas du tout, mais qui sera avantageuse pour les provinces de Québec, d'Ontario et du centre, à

cause de la réduction des taux de transport que cette concurrence aux chemins de fer amènera. Ces canaux relient les provinces de Québec et d'Ontario aux ports des Etats-Unis, par un cours d'eau allant de Montréal à Duluth et à Chicago, soit une distance de 1,336 et 1,240 milles respectivement; ils constituent pour les provinces des Prairies une voie de transport à bon marché de l'Atlantique à Port-Arthur, soit plus de 2,000 milles, réduisant ainsi la distance en chemin de fer à 552 milles pour Brandon, à 828 milles pour Moose Jaw et à environ 1,250 milles pour Calgary. Enfin ces canaux fournissent de l'énergie électrique à un grand nombre de villes des provinces de Québec et d'Ontario à si bas prix que les manufacturiers de ces provinces économisent des millions et ont ainsi un avantage marqué sur les manufacturiers des Provinces maritimes.

Je me rappelle, monsieur l'Orateur, que lorsque je suis venu pour la première fois dans cette province-ci, comme représentant de la Scotia Company, nous faisions affaires avec une douzaine de maisons qui fabriquaient des clous à Montréal, entre autres Frothingham & Workman, Crathern & Caverhill, et Abbott & Cie. Nous leur avons vendu les plaques de fer à clou en quantités de mille tonnes à la fois et de notre côté nous fabriquions des clous à New-Glasgow, Saint-Jean et Dartmouth. Les fabricants de Montréal nous ont supplantés et voici pourquoi: Employant de la houille pour notre force motrice celle-ci nous revenait à $50, $60 ou $70 par cheval, par année, tandis que les fabricants de Montréal tiraient leur énergie électrique du canal à la côte Saint-Paul à raison de $6 à $10 par cheval, par année. Dans ces conditions, nous ne pouvions lutter, car c'est la force motrice qui compte le plus dans les frais de découpage des clous. Cela vous donne un exemple des avantages que les manufacturiers de Québec et d'Ontario retirent des canaux grâce à l'énergie électrique qu'ils y trouvent.

On a la preuve de l'importance du trafic des lacs, rendu possible par nos réseaux de canaux, dans la quantité énorme de marchandises qui passe par le canal du Sault, la principale artère de l'Ouest. Ceux qui profitent le plus de ce grand système de transport semblent oublier totalement, ou du moins s'ils le savent, ne reconnaissent jamais ou rarement jusqu'à quel point les Provinces maritimes ont contribué et contribuent encore aux frais de construction, d'extension, de réparation et d'exploitation de ce grand système de transport gratuit qui ne sert qu'aux provinces mieux favorisées de Québec et d'Ontario. Par contre, les Provinces maritimes ont contribué leur part dans l'acquisition des terres des prairies, la police, l'établissement, le gouvernement préliminaire et l'ouverture de ces régions à la colonisation. Elles ont aidé à l'immigration, à l'apaisement des rébellions, à la construction du Pacifique-Canadien, aux garanties des obligations du National-Canadien et du Grand-Tronc-Pacifique, à la construction du Transcontinental et du pont de Québec—autant de projets étrangers à nos besoins, mais pour lesquels les provinces de l'Atlantique ont contribué leur pleine proportion par tête pour le coût, l'intérêt et l'entretien. Néanmoins, quand les Provinces maritimes demandent que leurs associées plus riches, plus grandes et plus puissantes respectent les promesses qu'elles ont consenties, on leur dit que le chemin de fer de l'Intercolonial est regardé comme la vache à lait des Provinces maritimes. Nous aurions pu répondre à ce reproche, répété à la Chambre il y a quelques années, si je ne me trompe pas, en disant que le réseau des canaux canadiens était la cave à champagne des provinces centrales, partagée en quelque sorte avec nos concurrents américains du charbon et de l'acier. Oui, vraiment, la vache à lait des Provinces maritimes! Nous avons eu cette vache en échange de notre indépendance. Nous l'avons nourrie, mais les provinces centrales plus anciennes out eu le lait et l'engrais, et quand le ministre de l'Agriculture se sent pris de compassion à notre égard, il nous jette un peu de cet engrais. C'est tout ce que nous avons

(A six heures la Chambre ajourne, sans la formalité d'une motion, conformément au règlement.)

JEUDI, 11 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN BILL CONCERNANT LA REPRESENTATION PARLEMENTAIRE

M. NICHOLSON demande à déposer un projet de loi (bill n° 10) tendant à modifier la loi de 1924 relative à la représentation, en ce qui concerne les limites de certaines circonscriptions.

—L'objet de mon bill est de modifier quelque peu les limites des districts électoraux de Nipissing, de Témiscamingue-Sud, de Témiscamingue-Nord, d'Algoma-Est, d'Algoma-Ouest et de Port-Arthur, sans changer la configuration générale de ces circonscriptions.

(Le projet de loi est lu pour le 1re fois.)

DEPOT DE CORRESPONDANCE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. FORKE: Monsieur l'Orateur, je désire déposer le dossier de la correspondance échangée entre le premier ministre et moi-même, pour me rendre à la demande de l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon).

AJOURNEMENT DU MERCREDI DES CENDRES

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. WHITE (London): Je désirerais demander au Gouvernement si la Chambre va s'ajourner mercredi prochain, vu que c'est le mercredi des Cendres.

L'hon. J. A. ROBB (faisant fonction de leader de la Chambre): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement espère que la discussion de l'Adresse sera finie pour mercredi prochain. Sinon, on fera comme d'habitude, on ajournera.

MOUVEMENT DE LA HOUILLE D'ALBERTA

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je veux attirer l'attention du Gouvernement, par l'entremise du ministre de l'Intérieur (M. Stewart), sur la crise du combustible dans Ontario que m'expose, dans une lettre, l'association dite "United Farmers' Co-operative Company Limited". Le ministre sait que cette société, de concert avec l'association des manufacturiers canadiens et autres groupes organisés, cherche une solution aux graves difficultés de l'Ontario en ce qui concerne le charbon. La compagnie exprime son mécontentement de ce que les autorités proposent de transporter seulement 25,000 autres tonnes de houille; elle dit ceci:

Voilà qui serait d'après nous un grand malheur public. La crise du combustible dans Ontario est telle qu'il faut y remédier sans tarder un seul instant. Depuis deux semaines nous n'avons cessé de communiquer par téléphone avec les diverses régions de la province et de nous renseigner auprès de nos agents sur la situation dans leurs districts respectifs; et nous avons constaté qu'à peu près partout le charbon est très rare.

Il appert que des marchands qui comptaient recevoir des quantités de coke et de houille Pocahontas ont été déçus: les livraisons n'ont pas été effectuées. Tout le monde sait qu'à l'heure actuelle le coke a presque disparu du marché et qu'il sera très rare d'ici au printemps. Le charbon Pocahontas arrive très lentement, et à moins qu'on ne reçoive immédiatement une quantité suffisante de houille de l'Alberta, la situation deviendra fort pénible en plus d'un endroit.

Je signale la chose à l'attention du Gouvernement dans l'espoir que le ministre jugera à propos d'assurer la Chambre que les autorités n'épargneront aucun effort légitime pour gagner le consentement des chemins de fer au transport de ce charbon.

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, puis-je faire remarquer à la Chambre que chaque province a un commissaire du combustible. Le commissaire ontarien est M. Ellis. Il est en contact direct avec toutes les parties de la province et parfaitement au fait des besoins locaux de chaque endroit. Il a l'autorité de faire expédier des convois de combustible à tel ou tel endroit et de recourir à tels moyens qui lui semblent opportuns pour remédier à la disette du charbon. Le gouvernement fédéral est toujours heureux d'intervenir en cas d'urgence; seulement M. Ellis et les exploitants houillers de l'Alberta ont traité directement avec sir Henry Thornton et son conseil directeur. L'honorable représentant sait que le Pacifique-Canadien ne transporte pas une tonne de ce charbon; tout le mouvement se fait sur le National-Canadien. Je tiens à ce qu'il soit parfaitement compris que sir Henry Thornton a fait savoir explicitement qu'il consentait à déplacer cette houille à raison de $7 la tonne uniquement en considération de l'urgence de la situation. Je suis persuadé que tant que durera cette urgence il approvisionnera l'Ontario du charbon d'Alberta.

ADJUDICATION EN FAVEUR DES GOYOGOINS PAR LE GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. J. C. SENN (Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'apprends que le gouvernement américain, en vertu d'une sentence arbitrale, vient de remettre à la tribu indienne des Cayugas (Goyogoins), une des Six-Nations, une somme considérable en règlement de certaines réclamations de vieille date. Le ministre veut-il dire à la Chambre si les membres de cette tribu qui sont établis sur la réserve indienne près de Brantford vont participer à cette indemnité? Est-ce que le département sauvegarde les intérêts de ces Indiens?

L'hon. CHARLES STEWART (surintendant général des Affaires indiennes): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas en ce moment tous les renseignements voulus pour répondre à la demande de l'honorable représentant; mais je lui répondrai demain.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott proposant qu'une adresse soit votée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur l'amendement proposé par M. Sutherland (Oxford-Sud).

M. THOMAS CANTLEY (Pictou): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a levé sa séance à six heures hier, je discutais la construction des voies ferrées dans les diverses provinces entre 1907 et 1920 et son augmentation entre temps; cette augmentation a été de 4,200 milles de longueur en Saskatchewan, de 3,363 milles en Ontario, de 3,181 milles en Alberta, de 2,639 milles en Colombie-Anglaise, de 1,425 milles dans la province de Québec, de 1,329 milles au Manitoba, de 310 milles au Nouveau-Brunswick, de 109 milles en Nouvelle-Ecosse, et de 12 milles dans l'île du Prince-Edouard.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Puis-je demander qu'on ne cause pas trop. Il me faut faire un véritable effort pour entendre les observations de l'honorable député.

M. CANTLEY: Ces chiffres indiquent que les pourcentages d'augmentation dans la longueur des voies ferrées pour chaque province dans la même période sont comme suit:

Alberta, 238; Saskatchewan, 208; Colombie-Anglaise, 155; Ontario, 57; Manitoba, 43; Québec, 40; Nouveau-Brunswick, 21; Nouvelle-Ecosse, 8; île du Prince-Edouard, 4½.

Puis, considérons la somme de l'aide fédérale accordée à chaque province sous forme de subventions, les sommes absorbées par la construction du chemin de fer Transcontinental, l'achat du Nord-Canadien, le paiement du passif du Grand-Tronc-Pacifique et l'aide accordée au Pacifique-Canadien. Ces paiements ou subventions par province sont comme suit —et je me borne à indiquer les millions:

Ontario, 288; Québec, 153; Colombie-Anglaise, 167; Manitoba, 138; Alberta, 128; Saskatchewan, 163, Nouveau-Brunswick, 28; Nouvelle-Ecosse, 21; île du Prince-Edouard, 8.

Pour la construction et l'élargissement des canaux, de 1867 à 1925, on a dépensé au compte du capital, en chiffres ronds, 225 millions, dont 20 millions environ ont été dépensés avant la Confédération. A la balance d'environ 200 millions, dépensée depuis 1867, il faut ajouter le coût estimatif du parachèvement du canal Welland, environ 54 millions, sans compter les 61 millions déjà dépensés sur cette nouvelle entreprise jusqu'à la fin de la dernière année financière; soit un grand total, depuis 1867, de 280 millions, somme qu'aura coûté le canal Welland lorsqu'il sera terminé. De cette somme énorme, on a dépensé environ $650,000, soit moins de trois huitièmes de 1 p. 100 sur le canal Saint-Pierre, au Cap-Breton, canal dont la longueur est d'un demi-mille.

La Nouvelle-Ecosse compte une population égale à tout près de 20 p. 100 de celle de la province d'Ontario, et à plus de 25 p. 100 de la population rurale de cette province, mais Ontario a reçu près de $1,400 pour chaque dollar qu'a reçu la Nouvelle-Ecosse sous forme de dépenses pour les chemins de fer et, jusqu'à la fin de 1923, plus de $150 pour chaque dollar dépensé dans la Nouvelle-Ecosse par le gouvernement fédéral sur les canaux. La Nouvelle-Ecosse en 1920 avait une population de 24 p. 100 supérieure à celle de l'Alberta et, cependant, cette dernière province a reçu du Dominion en aide aux chemins de fer plus de six fois la somme qu'a reçu la Nouvelle-Ecosse. La Saskatchewan, dont la population est à peu près la même que celle de la Nouvelle-Ecosse, a reçu environ 163 millions, soit près de huit fois plus que la Nouvelle-Ecosse, qui en a reçu seulement 21 millions. La Colombie-Anglaise fut plus heureuse encore, car bien que la population de la Nouvelle-Ecosse soit de 20 p. 100 supérieure, cette province n'a reçu qu'un peu plus du huitième de ce qu'a reçu la Colombie-Anglaise en frais de chemins de fer. Le Manitoba a reçu près de sept fois ce qu'a reçu la Nouvelle-Ecosse, et Québec plus de sept fois autant. Nous n'avons pas oublié que l'on a exproprié quelques milles de voies privées dans la Nouvelle-Ecosse et plusieurs autres dans le Nouveau-Brunswick, mais le coût de construction en était beaucoup moins élevé, et la dépense totale ne s'est pas élevée à 5 p. 100 des sommes dépensées dans l'une quelconque des provinces de l'Ouest.

La province de la Nouvelle-Ecosse a accordé aux chemins de fer de cette province maintenant inclus dans le réseau du National-Canadien, des subventions en terre s'élevant à 160,000 acres. La part de cette province, pour les terres cédées aux autres chemins de fer du pays également inclus maintenant dans le réseau du National-Canadien, est de 1,770,000 acres. Comme partie intégrante de la Confédération, la Nouvelle-Ecosse avait, et a encore de droit un intérêt fort grand dans ces terres et dans les bénéfices provenant de cette exploitation ou d'autres, bien que les travaux se soient exécutés surtout dans les Provinces des prairies en vue d'y établir des chemins de fer.

On a permis aux provinces de Québec, d'Ontario et du Manitoba de reculer leurs frontières de façon à comprendre les territoires adjacents à ces provinces; elles ont ainsi ajouté d'immenses étendues, quelques-unes très riches en minéraux, à leurs domaines respectifs. La Nouvelle-Ecosse n'a eu aucun de ces avantages, et cette province n'a encore reçu aucune compensation pour ces étendues de territoire détachées ainsi du domaine fédéral et données à ces autres provinces. On ne tient nul compte des intérêts que la Nou-

velle-Ecosse possédait comme une des quatre parties contractantes au pacte fédéral qui achetèrent et payèrent ces terres. Je répète, monsieur l'Orateur, que la Nouvelle-Ecosse, comme une des provinces participantes au pacte fédéral, a contribué, proportionnellement au chiffre de sa population, à toutes les dépenses du Dominion, et aurait dû retirer sa part des avantages qu'ont retirés les autres provinces. Au point de vue du nombre de milles de voies ferrées, des frais d'exploitation de ces dernières, des sommes consacrées à la construction des canaux, de l'usage gratuit de ces derniers, la Nouvelle-Ecosse n'a reçu qu'une proportion insignifiante. Aucune partie du domaine n'a été ajoutée à son territoire et aucune compensation ne lui a été accordée pour ce qu'ont reçu d'autres provinces.

Les frais de transport sur l'Intercolonial ont été doublés, et même à l'égard de plusieurs sources importantes, plus que doublés; on a détruit par là tout avantage commercial promis au temps de la confédération. Nos principaux produits sont pratiquement admis en franchise aujourd'hui et nous sommes non seulement sans aucune protection, mais le réseau des canaux, à la construction duquel nous avons contribué, offre le transport gratis non seulement à Québec, à Ontario et aux provinces centrales de l'Ouest, mais aussi à nos concurrents étrangers qui ont transporté trois millions de tonnes de houille grasse et un tonnage énorme de fer et d'acier par cette route maritime au Canada pendant la saison de navigation 1923-1924.

Monsieur l'Orateur, cet état de choses défavorable, qui empêche la Nouvelle-Ecosse de faire un montant appréciable de commerce rémunérateur avec les autres parties du Dominion situées à l'ouest de la vieille ville de Québec, est déprimant et ses effets sont considérables. Il a eu sa répercussion sur le programme de construction du Dominion, l'an dernier, lequel, d'après le *Contractors Journal*, comportait un déboursé de 80 millions. On dit que les cinq huitièmes de cette somme, soit 50 millions, seront dépensés dans Ontario et seulement un million dans les trois Provinces maritimes. En d'autres termes, on prévoit que les Provinces maritimes, dont la population est le cinquième de celle de l'Ontario, ne consacrera cette année à la construction de nouveaux édifices que le cinquantième de la somme que l'on déboursera en Ontario. Pourquoi?

Il y a quelques jours, avant mon départ pour Ottawa, j'ai vu dix-huit ouvriers expérimentés partir de New-Glasgow pour les Etats-Unis. Ces ouvriers, qui sont parmi les meilleurs mécaniciens du Canada, suivaient l'exemple de près de trois mille autres, dont la plupart étaient aussi des spécialistes, partis de New-Glasgow ou de cinq milles à la ronde, pendant les deux dernières années. Pourquoi sont-ils partis? Pourquoi ne pouvions-nous pas donner d'emploi au Canada à ces ouvriers expérimentés? Pourquoi faut-il qu'ils quittent les Provinces maritimes pour aller chercher un emploi à Détroit, Boston et autres villes américaines? Monsieur l'Orateur, on parlait, il y a quelques années, des hommes qui doivent envoyer à leurs familles une partie de leurs revenus; j'en ai beaucoup entendu parler, durant les années passées, quand j'assistais aux séances dans une des tribunes. J'assure à mes collègues que nous avons aujourd'hui un grand nombre de ces hommes, qui ne demeurent pas au Canada mais aux Etats-Unis; ce sont des Canadiens qui ont été forcés de s'en aller dans ce pays et qui, après avoir payé le prix de la pension et des choses essentielles, doivent envoyer, chaque semaine ou chaque mois, ce qu'ils peuvent économiser pour faire vivre leurs familles restées dans la Nouvelle-Ecosse et les autres Provinces maritimes.

Si l'on examine un peu sérieusement les deux questions dont j'ai parlé, on s'apercevra qu'il existe un état de choses bien établi et fort répandu, lequel, par suite d'une situation géographique défavorable, d'une inégalité de traitement au point de vue du tarif douanier et de désavantages au point de vue du transport, retarde la mise en valeur normale des ressources des Provinces maritimes et diminue le nombre des emplois disponibles.

Je n'ai pas parlé, sinon très peu, de la question de la protection des industries des Provinces maritimes. Pendant chacun des mois de juin et juillet derniers, le Canada a importé des Etats-Unis environ 55,000 tonnes d'acier; je ne sais pas combien l'on en a importé en août, septembre et octobre; mais, pendant le mois de novembre, on en a importé 68,000 tonnes, dont les sept huitièmes auraient tout aussi bien pu être produits au Canada. Quelques jours à peine avant mon départ de chez moi, je me suis rendu à Stellarton, situé à trois milles de la ville de New-Glasgow où je demeure et où le ministère des Travaux publics construit actuellement un bureau de poste. On emploie de l'acier pour la charpente de cet édifice. Qu'ai-je découvert? J'examinai l'acier et j'y vis, gravé, le nom de la Carnegie Steel Company des Etats-Unis. On aurait pu acheter les mêmes matériaux à New-Glasgow, à quatre milles de l'endroit où l'on érige cet édifice. Dans les entrepôts des aciéries de New-Glasgow, il y a 6,000 tonnes d'acier, en 560 pièces de diverses formes et dimensions, qu'on pouvait se procurer toutes

pour cette besogne. Pourquoi n'a-t-on pas employé cet acier? Pourquoi est-il permis d'importer des matériaux américains pour la construction des édifices publics quand, à quatre milles de l'endroit où l'on construit l'un de ces édifices, on peut se procurer tous les matériaux requis, quand il y a en entrepôt de l'acier canadien que personne n'achète, tout près de l'édifice en construction? Monsieur l'Orateur, cet état de choses n'est pas à l'honneur de notre pays et il fait beaucoup de tort à la province d'où je viens. Pendant les quelques dernières années, on a importé annuellement au Canada de 600,000 à 700,000 tonnes d'acier étranger et je répète que 90 p. 100 de cet acier aurait pu et aurait dû être fabriqué au pays. Je n'ai pas l'intention de retarder plus longtemps les travaux de la Chambre pour traiter cet aspect de la question; mais j'espère revenir plus tard sur cette question de la protection de nos aciéries et de nos houillères.

M. MacLEAN: Mon honorable collègue veut-il nous dire quelle est la différence entre le prix de cet acier de charpente, aux Etats-Unis et au Canada? Peut-on l'acheter à meilleur compte aux Etats-Unis?

M. CANTLEY: Je ne fais pas de réclame à la Carnegie Steel Company et je ne sais pas quels sont ses prix.

Défenseurs d'un gouvernement en détresse, dont la moitié des ministres et des partisans sont disparus, mes honorables amis de la droite sont néanmoins, pour le moment, les mandataires du peuple canadien, lequel est le propriétaire du chemin de fer national et, en cette qualité, ils ont à nommer le conseil d'administration, le président et le gérant général de ce réseau. Ils sont les maîtres des gens qu'ils nomment à un emploi tout comme les actionnaires de toute compagnie le sont du bureau d'administration, du gérant général et de tout le personnel exécutif. Les administrateurs du réseau, propriété du peuple dont ils sont les représentants, ont, la semaine dernière, refusé aux houillères de la Nouvelle-Ecosse, et en particulier du Cap-Breton, de consentir aux tarifs demandés pour le transport des produits de ces mines. Les tarifs qu'on demandait n'étaient d'aucune manière plus onéreux pour le réseau que les tarifs qu'il accorde pour le transport du charbon de l'Alberta à l'Ontario. Ces tarifs représentaient plus à la tonne que ceux en vigueur pour le transport des produits alimentaires de Montréal aux ports maritimes pour l'exportation; et le prix d'une tonne de ces produits est de beaucoup plus considérable que celui d'une tonne de charbon. Je ne me soucie pas de savoir qui aura à payer la différence; là n'est pas la question. La question est celle-ci: L'année dernière le réseau national a transporté du charbon pour la province de l'Alberta dans l'Ouest et nous demandons, nous insistons, pour qu'on fasse de même présentement pour le transport d'une quantité moindre de notre houille. Des centaines de mineurs chôment, aujourd'hui, à Sydney-Mines. On pourrait leur donner du travail, et ils en auraient si l'on consentait à nous accorder pour le transport d'une petite quantité de houille l'avantage qu'on a accordé à nos amis de l'Ouest. Je l'ai déjà dit, je ne m'oppose nullement à ce qu'on transporte le charbon de l'Alberta. Je suis content qu'on en fasse le transport, et autant que je sache, la compagnie n'a pas montré, ni même tenté de montrer qu'elle avait eu à subir des pertes.

Le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) et le ministre de l'Intérieur (M. Stewart), il y a deux semaines ou plus, ont donné à quelques-uns d'entre nous de la gauche, ce que nous avons cru être l'assurance, une promesse en propres termes, que le tarif de $3.25 que nous avons demandé sur le transport de petites quantités de charbon de Sydney-Mines à Montréal, serait mis en vigueur immédiatement. On n'en a rien fait, quoique chaque jour depuis l'ajournement de la Chambre, le lundi 25 janvier, jusqu'à vendredi de la semaine dernière, le ministre de l'Intérieur nous ait, à maintes reprises, laissé entendre qu'il règlerait cette question "demain". Monsieur l'Orateur, il fut un temps où les Indiens de l'Ouest ne parlaient jamais du plus grand ministre qui ait détenu le portefeuille de l'Intérieur sans l'appeler "Old To-morrow". S'ils avaient connu le ministre actuel de l'Intérieur qui, à mon regret, n'est pas à son siège, s'ils l'avaient vu agir comme il l'a fait depuis une quinzaine, les Indiens lui auraient sûrement conféré le titre de "Big Old Day After To-morrow". Ai-je besoin de lui déclarer, à lui et à ses collègues, que les députés de la Nouvelle-Ecosse ne cesseront de réclamer avec instance tant qu'on ne leur aura pas accordé ce tarif et tant que justice n'aura pas été rendue en cette affaire. Les anciens députés de cette Assemblée ont dû garder le souvenir de l'honorable Peter Mitchell, le ministre qui organisa le département de la Marine et des Pêcheries à l'inauguration de la confédération. Plusieurs années de suite, l'honorable M. Mitchell demanda à la Chambre de rendre justice à la veuve O'Leary, dont la vache avait été tuée sur l'Intercolonial en 1878. Cinq années durant il revint à la charge en faveur de la veuve O'Leary, et une fois il força la Chambre à siéger toute la nuit jusqu'à huit heures le

lendemain matin, alors que finalement il obtint $40 de dédommagement pour la vache tuée cinq ans auparavant. Je tiens à assurer l'honorable ministre et les honorables députés de la droite que, quant à nous de la gauche, nous sommes bien résolus à suivre l'exemple de l'honorable Peter Mitchell, et nous allons nous servir de tous les moyens mis à la disposition des honorables députés de cette Chambre pour que justice soit rendue en cette affaire des tarifs pour le transport du charbon.

Quand on résolut en 1904 de construire un transcontinental du Pacifique à l'Atlantique, il en coûta à peu près deux cent millions de dollars au pays. Les Provinces maritimes ont contribué à ce montant énorme, ou, dans la même proportion que les autres provinces, elles ont eu leur part du fardeau à porter, un dixième ou plus. Le Hansard l'atteste, quand le Parlement accorda le pouvoir et donna l'ordre d'exécuter ce projet de chemin de fer, les ministres les plus en vue de la couronne promirent formellement que le transport des produits du Dominion se ferait de l'est à l'ouest et par les ports canadiens, et non pas du nord au sud ou par les ports américains. Là-dessus il ne saurait y avoir deux opinions, et sans la perspective de ce trafic pour notre route maritime du Saint-Laurent, le projet de 1904 n'aurait pu être, et n'aurait pas été adopté par le Parlement. Il est vrai qu'il s'en est trouvé qui ont douté du résultat et qui ont combattu le projet. L'honorable M. A. G. Blair, alors ministre représentant le Nouveau-Brunswick, affirmait que le résultat serait une déception pour les ports des Provinces maritimes et pour la population, car le commerce canadien allait être détourné vers Portland et les autres ports américains. Avait-il raison? Pourquoi se retira-t-il du ministère? Pourquoi ne s'entendit-il pas avec son chef? Parce qu'il était persuadé que la construction de ce chemin de fer amènerait l'état de choses qui existe aujourd'hui. J'imagine bien, monsieur l'Orateur, que chacun de mes collègues, au cours des dernières semaines, a vu de jour en jour défiler les statistiques relatives au trafic passant par Fort-William et Part-Arthur en route pour l'Europe, et je n'imposerai pas à la Chambre la lecture de ces chiffres exprimant le tonnage, bien qu'ils soient sous ma main. Durant novembre dernier, la Grande-Bretagne, a acheté 24,095,814 boisseaux de blé canadien. Sur cette quantité, 18,610,104 boisseaux ont passé par les ports américains, et 5,845,710 seulement par les ports canadiens. Durant quatre mois, d'août à novembre, 63,632,830 boisseaux de notre blé ont passé par les ports américains, et 17,144,297 seulement par les ports canadiens. Le gros du grain canadien exporté se transporte par les voies ferrées et s'expédie par les ports des Etats-Unis, à leur grand bénéfice et, dans la même mesure, à notre perte. Pourquoi avoir fait un déboursé si énorme pour établir les chemins de fer Intercolonial et Grand-Tronc-Pacifique? Pourquoi enlever à nos employés de chemins de fer et aux ouvriers de nos ports maritimes la manutention des produits canadiens expédiés à l'étranger? Pourquoi continuer à développer Portland et affamer l'Intercolonial et les ports des Provinces maritimes? Pourquoi construire des élévateurs à Halifax et n'en faire aucun usage? Pourquoi faire écrire les hauts fonctionnaires du réseau touchant la vente imminente de la tête de ligne du Grand-Tronc à Portland, à l'approche et durant la période des élections, et continuer des déboursés pour cette voie et l'expédition du grain par elle, les élections terminées; et durant l'hiver, donner à entendre qu'un de ces jours on expédiera peut-être un maigre demi-million de boisseaux d'Halifax, tandis que six millions de boisseaux ont passé par Portland le mois dernier? Certes, la population des Provinces maritimes est patiente et lente à se fâcher. Le marasme engendre le désordre, et le désastre s'ensuivra si l'on ne tient pas et à bref délai, les promesses faites à la population des Provinces maritimes et acceptées par elle de bonne foi. Il faut que les produits canadiens se transportent par les voies ferrées du Canada et s'expédient par les ports canadiens, si l'on veut que la Confédération canadienne dure. Le maintien de notre politique actuelle des transports ruinera le Dominion, et cela avant longtemps.

Quant à la commission royale promise dans le discours du trône, plusieurs commissions ont été nommées par le gouvernement libéral. Elles ont résolu peu de difficultés, si tant est qu'elles en aient résolu. Les Provinces maritimes ont confié la garde de leurs intérêts à vingt-quatre représentants, tous natifs de ces provinces, tous au fait des embarras de leur population. Ce sont les commissaires nommés par la population des Provinces maritimes pour parler en son nom et apprendre à cette Chambre les désavantages dont souffrent ces provinces. Permettez-nous de dire à ceux qui nous proposent aujourd'hui une commission royale, que nous savons flairer le truc d'une mesure dilatoire, et qu'aucun de nous ne s'y laissera prendre.

Pour ce qui est du chemin de fer Intercolonial, les chefs des deux partis politiques au Canada ont publiquement déclaré durant la campagne électorale de 1921 qu'ils rétabli-

raient la direction et l'administration de l'Intercolonial à Moncton, avec l'entente, de plus, que le maintien et l'exploitation du réseau se feraient dans l'intérêt des Provinces maritimes et sous la direction de hauts fonctionnaires de ces provinces. Il faut que cette promesse soit tenue, monsieur l'Orateur, et que l'Intercolonial soit séparé des sections centrale et occidentale du réseau national. Dans le réseau de l'Intercolonial il faut inclure la voie ferrée de l'île du Prince-Edouard et toutes les lignes et voies entre Sydney, Halifax, Saint-Jean et la rive sud du Saint-Laurent, et assurer un accès et des aménagements de tête de ligne convenables à Montréal. L'Intercolonial ainsi défini devra s'exploiter et s'administrer à Moncton, à un tarif et avec des installations qui permettront des échanges entre les Provinces maritimes et les autres provinces du Dominion. Voilà ce que je revendique touchant l'Intercolonial, et ce que j'entends revendiquer tant que je serai à la Chambre.

Permettez-moi de vous remercier, monsieur l'Orateur, de votre courtoisie et votre patience, et de remercier la Chambre, de sa bienveillante attention. Deux phrases me suffiront pour exprimer tout ce que je veux dire. On nous demande, et à maintes reprises: "Que veulent les Provinces maritimes?" Eh bien, nous avons signalé à la Chambre quelques-uns de nos désavantages; nous avons mentionné les conditions de l'union, telles qu'elles avaient été exprimées et comprises par notre population avant 1867, conditions et entente toujours ignorées. Nous avons attiré votre attention sur les causes de notre mécontentement. Nous, des provinces de l'Est, cajolés pour entrer dans la Confédération, ne pouvons-nous pas proposer, et cela sans y mettre la moindre ironie, que les régions du Canada dont les villes ont grandi en population, en richesse et en influence, qui retirent les principaux avantages de la Confédération et reprochent parfois aux Provinces maritimes d'être indolentes et stationnaires, suggèrent et fournissent un remède réel et efficace pour tous les maux des Provinces maritimes? Nous attendons leur réponse, et de cette réponse dépend notre conduite future comme membres de la Confédération.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Ce n'est pas sans un certain malaise que je me lève de ce siège pour adresser la parole à l'Assemblée, car mes observations toutes simples et dénuées de grâce sembleront [illegible] es quoi que je fasse, en comparaison de l'éloquence, de l'habileté et la belle diction qui se manifestent dans les discours de mon voisin et cooccupant de pupitre, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Il est naturel que nous siégions voisins. Elus tous deux comme indépendants, nous sommes d'accord sur certaines questions, tout en différant amicalement sur d'autres, et j'espère que nous gagnerons l'un et l'autre au contact. Je souhaite que l'honorable député de Labelle me fournisse le moyen d'acquérir quelque chose du charme et de la grâce de la langue française, et quant à moi, j'essaierai de le convaincre, que, dans la mesure où l'œil peut en juger, le gruau et le petit catéchisme sont deux aliments sains et nutritifs pour le corps et pour l'esprit.

Depuis un mois environ différentes propositions et contre-propositions, amendements et sous-amendements ont retenu notre attention et, dans une grande mesure, sans aucun profit. Je n'ai pas cru, à titre de représentant d'une circonscription de la Colombie-Anglaise, devoir prendre la parole avant le dépôt de l'amendement actuellement en discussion. Il était plus facile de disposer des autres. Les honorables députés de la gauche admettent eux-mêmes implicitement, et parfois ouvertement, le mal fondé de plusieurs de leurs arguments. Ainsi, quant à la prétention que le Gouvernement n'avait pas le droit de convoquer le Parlement; des députés de la gauche ont reconnu que c'était son droit absolu. Toute une série de précédents montre que même s'il n'eût retenu que dix sièges, il avait encore le droit de convoquer le Parlement et d'attendre d'être défait en Chambre. Tout ce que l'on pouvait exiger de lui c'était qu'il convoque promptement les députés. Même ceux qui, par intérêt politique peut-être, ont prétendu le contraire, n'en parlent plus.

Puis, l'on a bien discouru sur les majorités. Le parti conservateur soutenant avoir obtenu la pluralité du total des suffrages exprimés. Question bien discutable à cause de l'existence de trois partis dont deux peuvent toujours nier la pluralité de l'autre. Mais même si cela était vrai, la théorie, à savoir que l'opposition se trouverait ainsi en droit de former le gouvernement ne tient pas puisqu'il suffit de se rappeler l'histoire britannique, et probablement aussi l'histoire du Canada, pour voir des gouvernements appuyés par des bonnes majorités en Chambre sans avoir obtenu la majorité des suffrages aux urnes. Les honorables députés de la gauche sont revenus longuement et sans cesse sur cet argument. Eh bien, s'il vaut, pourquoi ne l'appliquent-ils pas aux cas individuels; c'est-à-dire qu'un député ne devrait pas représenter moins que 50 p. 100 de ses commettants. Au contraire, ils se sont prononcés en bloc contre le vote transférable. J'ignore ce qui en est cette année, les détails n'étant pas complets, mais maints

députés dans la dernière législature ne représentaient pas cette proportion de leurs électeurs, et cependant l'on ne leur en fit jamais reproche. Ceux qui sont au fait de l'histoire britannique et de l'histoire canadienne savent bien que le roi d'Angleterre et le gouverneur général n'ont jamais tenu compte d'autre chose, que de la majorité parlementaire. De plus ils n'ont pas le droit d'exiger davantage, de mettre cette majorité en doute ni de se préoccuper de ses éléments, savoir, si c'est une majorité compacte, une majorité unie ou composée d'une demi-douzaine de partis.

L'on a longuement discouru sur ce sujet et je crois que l'on a même remonté jusqu'au temps de la reine Elizabeth, ce qui est bien loin, pour trouver des précédents. Je m'étonne que personne, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, n'ait cité celui que l'on trouve dans notre histoire et il n'y a pas très longtemps. La Chambre me permettra de le mentionner. Il y a quelque vingt-cinq ans, la situation était la même dans la législature de la Colombie-Anglaise. La majorité du gouvernement tomba à une voix, puis, un adepte du gouvernement lui retira son appui et celui-ci fut défait. La Chambre se composait de deux partis. Cela se passait dans l'après-midi, à peu près vers cette heure-ci. Des négociations eurent lieu durant la soirée et le lendemain matin, le premier ministre assurait le lieutenant-gouverneur que l'appui d'une majorité permettait à son gouvernement de fonctionner. Le lieutenant-gouverneur ne voulut pas le croire et il insista pour qu'il démissionne. Le premier ministre n'en fit rien, il se présenta de nouveau devant la Chambre qui siégeait cet après-midi-là et un vote de confiance lui fut accordé à une majorité de huit ou neuf voix, majorité convenable dans une Chambre peu nombreuse. Les députés donnèrent un vote de confiance dans le gouvernement tel qu'il était constitué alors, et je ferai observer que la majorité des voix ne fut pas obtenue par l'appui d'un troisième groupe mais par les membres de l'opposition. Ceux-ci s'entendirent pour secourir le gouvernement. Le premier ministre fort de cette résolution de l'assemblée législative, alla chez le lieutenant-gouverneur et lui dit que non seulement il était sûr de l'appui de la législature, mais qu'il avait obtenu un ordre du jour de confiance, voté par huit ou neuf voix de majorité, alors qu'il n'avait été défait que par une voix la veille. Le lieutenant-gouverneur refusa cette assurance et insista sur la démission du premier ministre. Puis il fit venir un autre membre de l'assemblée législative qui ne put non plus obtenir une majorité, et la législature fut prorogée—non dissoute—sans que les affaires de la province eussent été discutées. Naturellement, des plaintes furent adressées à Ottawa, et l'on fit observer au lieutenant-gouverneur que sa conduite était anticonstitutionnelle et qu'il aurait dû accepter l'avis de son ministre lui disant qu'il avait une majorité suffisante pour l'administration de la chose publique, sans tenir compte de la manière dont cette majorité avait été obtenue. On lui conseilla de plus, dans les circonstances, de demander au membre qu'il avait invité à former un ministère soit de convoquer la législature, soit de faire un appel au peuple immédiatement. Cependant, le lieutenant-gouverneur ne força pas le nouveau premier ministre d'agir ainsi. Durant quatre ou cinq mois, le premier ministre se conduisit en dictateur pour ainsi dire, puis des élections eurent lieu et son parti fut emporté par l'avalanche. Il ne survécut au désastre qu'avec quatre ou cinq de ses partisans. Alors, le lieutenant-gouverneur fut prié de donner sa démission. On l'accusa d'avoir agi contrairement à la constitution et d'avoir refusé de le reconnaître quand on le lui avait signalé.

Laissez-moi noter en passant que le lieutenant-gouverneur et le ministère fédéral étaient de la même politique, de sorte qu'il ne s'agissait pas d'une question de partis. Cela prouve à l'évidence, selon moi, qu'un premier ministre qui peut commander une majorité comme dans le cas qui nous occupe, a droit de rester au pouvoir, sans que l'on ait à se demander s'il n'aurait pas dû démissionner avant la convocation des Chambres. et ainsi de suite. Voilà pour les amendements constitutionnels qui ont tellement retardé nos travaux et qui, je le crois, n'ont été motivés que par les ambitions politiques des partis. Bien entendu, je ne conteste pas ce droit aux honorables députés, mais il est temps que cette question soit acceptée comme réglée et que nous entamions la discussion des affaires de l'Etat.

Passons maintenant à l'amendement suivant qui est ainsi conçu:

"Nous désirons respectueusement exprimer notre regret de constater que le discours du trône ne contient nulle indication d'une ligne de conduite propre à accroître le volume du travail au Canada, etc...

J'ai peut-être tort; je n'exprime que mon opinion personnelle, mais, à mon sens, le but de cet amendement est de capter le vote ouvrier de la Chambre. C'est-à-dire que les représentants ouvriers sont supposés se prononcer en faveur de cet amendement parce qu'il intéresse le travail. Quelle que soit sa valeur, c'est ainsi que je l'envisage, parce que, tout en n'ayant pas été élu directement

comme député travailliste, de même que mes honorables amis qui siègent à ma droite, j'ai eu l'appui presque unanime des ouvriers aux dernières élections, et, en retour, je me propose de leur donner toute l'aide possible à la Chambre, non seulement en ce qui concerne les projets concernant la classe ouvrière, parce que ce n'est pas à ce titre que j'ai été élu, mais parce que cette classe a autant droit que n'importe quelle autre d'être représentée ici; qu'au point de vue numérique cette représentation est fort pauvre et qu'elle a des droits qui existent depuis quelque temps. Par conséquent, cet amendement a toute ma sympathie de même que celle des honorables députés qui sont à ma droite.

Quelqu'un a fait observer que c'est un piège tendu en vain. L'expérience nous apprend que si les pièges sont tendus mainte et mainte fois, l'oiseau ne s'y fait pas toujours prendre. Je ne pense pas, cependant, que le nombre des imprudents soit plus grand ici qu'ailleurs. Dans ce cas-ci, le piège prend la forme d'un vote de défiance dans le Gouvernement. L'appât n'est guère plus visible qu'une mince feuille de papier blanc sur la neige. On nous dit qu'en votant pour cet amendement, nous contribuerons à enrayer le chômage au Canada. Il est malheureux que la Chambre soit en telle posture qu'on ne puisse donner un vote sympathique à cet égard sans obtenir de bons résultats définitifs. En ce qui concerne cet amendement, un vote de sympathie équivaut à un vote de défiance dans le ministère. C'est regrettable, mais ce n'en est pas moins vrai. Et quant à l'assertion que le discours du trône ne dit pas un seul mot du problème du chômage, voici le texte même de l'amendement:

Nulle indication d'une ligne de conduite propre à accroître le volume du travail au Canada, etc.

Cependant, le discours du trône préconise des choses qui sont pourtant susceptibles de fournir du travail et, dans cet ordre d'idées, je me bornerai à citer le passage suivant:

Mon gouvernement se propose d'introduire les propositions nécessaires pour parachever immédiatement le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Or, si ce passage du discours du trône ne fait pas naître l'idée d'un volume de travail considérable et immédiat, je ne sais ce qu'il peut bien signifier. Je ferai observer en passant que je n'approuve pas la construction de ce chemin de fer mais cela est en dehors de la question pour l'instant. Cependant, un projet qui comportera une dépense de 3 millions au dire des optimistes les plus enthousiastes et de 50 millions suivant les plus pessimistes, devrait contribuer à fournir du travail à nos gens. Voilà pourquoi je prétends que l'amendement ne s'applique guère en termes strictement exacts au discours du trône.

Aux yeux de nos commettants et des gens de la Colombie-Anglaise en général, qui ont besoin de travail ou des producteurs et commerçants qui vivent pour ainsi dire de l'achalandage des classes ouvrières, il importe bien plus que l'on établisse un système de pensions à la vieillesse, que l'on restreigne l'immigration japonaise dans les bornes raisonnables, qu'on apporte des modifications au code criminel et que l'on règle d'autres questions de cette nature que de décider quel parti dirigera les affaires du Dominion. Je ne suis pas au fait de la situation dans les autres parties du pays; en Colombie-Anglaise toutefois, nous touchons à un état d'âme voisin de l'apathie quant à la question de savoir qui prendra en mains l'administration de la chose publique. Pour nous, il s'agit uniquement de surveiller les mesures législatives que chaque parti est disposé à faire adopter. Quel parti détiendra les rênes du pouvoir? Voilà une question qui nous laisse assez indifférents, pourvu que l'on adopte des lois dont le peuple bénéficiera.

En ce qui regarde les mesures que j'ai énumérées tout à l'heure, nous avons la promesse formelle du Gouvernement que des projets de loi en ce sens seront déposés dès la présente session. Et j'ai la conviction que le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen) lui-même ne trouvera pas que je force trop la note si je dis qu'en regard des engagements formels du Gouvernement nous n'avons obtenu de sa part qu'une promesse assez vague de mettre ces questions à l'étude; il a ajouté qu'il les verrait d'un œil sympathique. Cependant, il n'a pas dépassé cette limite. J'ai donc le droit de me poser la question,—et je serais tenté pour ainsi dire de m'en remettre à l'honnêteté de mon très honorable ami: N'ai-je pas eu raison de donner mon appui au Gouvernement, du moins dans cette occurrence? N'ai-je pas bien fait de saisir la réalité au lieu de m'en tenir à l'espoir chimérique que le chef de la gauche a fait miroiter à nos yeux?

Et un autre point qui est d'une importance essentielle pour nous dans cet ordre d'idées, c'est celui-ci: Lorsque le Gouvernement annonce son intention de faire ceci et cela, nous avons raisonnablement lieu de croire qu'il remplira ses engagements, car autrement, il s'expose à perdre notre appui. D'autre part, si nous acceptions les promesses de mes honorables amis de la gauche, nous n'avons aucune certitude qu'ils les rachèteraient le jour où ils réussiraient à prendre en mains les rênes du pouvoir, étant donné qu'ils pourraient

toujours demander la dissolution des Chambres. Voilà un aspect important du problème pour ceux d'entre nous qui désirent l'adoption de certaines mesures législatives spécifiques. Dans la circonscription de Comox-Alberni et dans la Colombie-Anglaise en général, la situation ouvrière, bien qu'elle ne soit pas aussi bonne que nous le désirons,—ce qui arrive assez rarement—n'est pas cependant aussi mauvaise qu'elle pourrait l'être ni qu'elle l'a été par le passé.

Je vais citer les chiffres officiels publiés par le ministère du Commerce et ils sont exacts, si je ne me trompe. Ces statistiques sont compilées depuis 1920; elles donnent le nombre d'ouvriers employés dans les diverses industries au premier janvier 1920, en adoptant 100 comme chiffre-indice. Or, au moins de septembre 1925, le chiffre-indice pour la Colombie-Anglaise était de 114.2, le chiffre le plus élevé depuis que l'on a commencé cette compilation et excédant celui de n'importe quelle autre province du Dominion. Voilà une augmentation de 14.2 p. 100 comparativement aux chiffres de 1920. Je parle uniquement de la situation en Colombie-Anglaise, cela va de soi. Or, à la fin du mois de décembre dernier, alors que les conditions n'étaient pas aussi favorables,—de fait, il est notoire que les emplois sont surtout saisonniers en Colombie-Anglaise, car nombre d'industries, comme les fabriques de conserves, ferment leurs portes durant l'hiver,—en dépit de ces conditions défavorables toutefois, le chiffre-indice s'est maintenu à 100.5, c'est-à-dire à un niveau plus élevé qu'il ne l'a jamais été depuis 1920, à cette date du 31 décembre. Voilà qui indique certes que la situation n'a pas empiré en Colombie-Anglaise ni dans ma circonscription.

Parlant plus particulièrement de mon comté de Comox-Alberni, je suis en mesure d'affirmer que cet accroissement de la main-d'œuvre employée est due à deux causes: Au traité commercial conclu avec l'Australie et à la diminution des droits sur les machines utilisées dans les scieries, accordée au cours de la dernière session. Cette réduction de droits a encouragé l'établissement de nombreuses scieries en Colombie-Anglaise et plus particulièrement dans les limites de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, tandis qu'auparavant les gens se contentaient d'exporter leur bois en billes.

Durant la dernière compagne électorale, une armée, j'oserais dire,—de fait ils étaient aussi nombreux pour ainsi dire que les grains de sable au bord de la mer,—de cabaleurs s'est abattue sur le comté de Comox-Alberni. Or, au fur et à mesure qu'ils se répandirent aux quatre coins du district comme une horde de sauterelles affamées, ne cherchant pas à dévorer, mais dévorant tout ce qu'ils pouvaient, l'un de leurs arguments favoris était celui-ci: Voyez l'exode de notre brillante jeunesse aux Etats-Unis! Voyez comme le pays se dépeuple! Voilà ce qu'ils rabâchaient de tous côtés. Eh bien, je ne pouvais leur répondre qu'en leur posant cette simple question: Emportent-ils leurs maisons avec eux? J'avais remarqué, il y a quelques années, qu'il y avait ici et là des rues entières de maisons vides, aujourd'hui, elles sont occupées. Par conséquent, les gens qui s'en vont doivent emporter leurs maisons avec eux. Comment répondre à cet argument? Mais on disait: Oh! ce ne sont pas les gens mariés qui partent, mais bien les jeunes, la génération qui pousse, jeunes gens et jeunes filles. A cela j'ai répondu en conseillant de regarder les listes d'électeurs. Un bureau de scrutin qui, en 1921, ne comptait que 19 noms, avait 134 votants aux dernières élections. Dans plusieurs autres endroits où il n'y avait pas de bureau de scrutin, il en existe maintenant avec une liste de 75 à 200 noms. Ailleurs aussi la population a augmenté. Nous n'avons eu les chiffres exacts qu'après les élections, mais je sais que la population a beaucoup augmenté dans ma région et il ne s'agissait pas de nouveaux-nés, puisqu'ils étaient d'âge à voter. Je souhaite cependant que la cigogne vienne grossir encore plus notre population. Peut-être me dira-t-on pour me confondre que le total des suffrages dans notre région a été moindre qu'en 1921. Certes il y en eut quelques centaines de moins, mais je l'expliquerai en disant qu'on a détaché de la circonscription un territoire qui comptait 2,000 électeurs. Donc, malgré que le vote accuse 600 voix de moins, les statistiques démontrent que la population a sensiblement augmenté depuis quatre ans. Les statistiques montrent aussi que depuis quatre ans les emplois ont été beaucoup plus nombreux dans cette circonscription; c'est pour cela et aussi à cause de cette promesse de législation ouvrière que j'ai cru devoir, du moins cette fois-là, m'opposer à la proposition du parti conservateur, étant donné surtout qu'elle était liée à une motion de défiance. Je crois avoir eu raison, dans l'intérêt de mes commettants, de voter contre l'amendement de l'opposition.

Abordons maintenant la proposition d'ajournement pour six semaines. Je vais être obligé, je le crains, de considérer l'amendement à cette motion comme visant sinon à l'obstruction, du moins à un avantage politique, bien que cette dernière raison ne soit pas particulièrement répréhensible. Pour s'opposer à l'ajour-

nement, on n'a cessé de répéter que le pays souffrait du retard apporté dans l'exécution du programme législatif et qu'il était urgent pour la Chambre de voter ces projets de lois. Avant de parler de la législation que nous sommes susceptibles de voter au train où nous allons actuellement, je tiens à faire remarquer qu'en 1922, l'adresse en réponse au discours du trône ne fut votée que le 23 mars, soit une semaine plus tard que la date à laquelle nous reprendrions nos séances, si l'ajournement était décidé. En 1924, l'adresse fut adoptée le 18 mars, trois jours plus tard que la date fixée dans la proposition d'ajournement pour la reprise des séances. En 1925, l'adresse fut adoptée un peu plus tôt, le 12 février. Donc, il n'y aurait pas plus de retard que d'habitude, même si nous ajournions maintenant après avoir voté l'adresse, pour reprendre nos séances le 15 mars. On a prétendu que s'il n'y avait pas d'ajournement, on passerait peut-être le temps à pérorer inutilement. Le leader de l'opposition (M. Meighen) réfutant cette idée, a dit que nous avions parfaitement le droit de prendre la parole dans cette enceinte dans le but d'influencer les électeurs d'une circonscription quelconque où il pourrait y avoir une élection. C'est parfaitement vrai; ce droit nous appartient; mais il n'est guère de droit, aussi bien sauvegardé soit-il, dont on ne puisse abuser et c'est ce qui se passerait inévitablement dans la circonstance. Au lieu de discours visant à l'adoption d'une législation bienfaisante pour le pays, des deux côtés de la Chambre nous nous mettrions infailliblement à discuter politique, dans l'espoir de capter des suffrages dans telle ou telle circonscription où une élection pourrait être imminente.

La Chambre me pardonnera, j'espère, si je reviens encore à la Colombie-Anglaise pour un exemple, mais je ne connais pas de meilleur modèle à prendre à cet égard ni à tout autre égard. Donc la même situation s'est présentée déjà là-bas. Le gouvernement avait une petite majorité qui pouvait être renversée suivant le résultat d'une élection sur le point d'avoir lieu. Il proposa que la Chambre suspende ses travaux pour deux semaines; moi, qui étais du parti ministériel à l'époque, je m'opposai à cette proposition. J'étais d'avis que, si nous ajournions, nous perdrions tout ce temps et l'opinion de ceux qui s'opposaient à l'ajournement a prévalu. Nous n'avons pas ajourné et je l'ai ensuite regretté parce que nous avons siégé durant deux semaines sans adopter une seule ligne de loi utile et sans rien accomplir d'utile pour les affaires publiques. Nous avons simplement prononcé des discours électoraux à l'intention des électeurs dans l'élection partielle et cela m'a prouvé qu'il eût mieux valu accepter l'ajournement. Cela aurait amené des économies en même temps qu'empêché l'animosité de se développer entre les deux partis politiques.

Il est un autre aspect de la question qui se présente à moi et qui, à mon sens, n'a pas été effleuré jusqu'ici. Imaginons que l'opposition ait défait le Gouvernement sur la question d'ajournement. On répétait que le pays attendait des lois avec impatience et que le Parlement devait procéder aux affaires publiques. Or, comme je viens de le dire, imaginons que le Gouvernement ait été battu. N'aurait-il pas été absolument nécessaire que le chef de l'opposition demande et obtienne un ajournement d'au moins six semaines pour lui permettre de former son cabinet? Alors, quelle différence peut-il bien exister si nous permettons au Gouvernement d'ajourner six semaines pour se réorganiser, ou si nous faisons la même chose en faveur de l'opposition? Dans un cas comme dans l'autre les lois n'avancerons pas plus. Naturellement, les honorables députés de la gauche seraient devenus membres du Gouvernement, mais c'est une chose qui n'a pas grande importance pour moi.

Un DEPUTE: Un bon gouvernement.

M. NEILL: Cela reste à prouver. Personnellement cela me coûterait fort cher car j'habite plus loin d'Ottawa qu'aucun autre député et il m'en coûterait deux ou trois cents dollars, mais je comprends que l'ajournement s'impose, qu'il est dans le meilleur intérêt du pays et qu'on ne devrait pas s'y opposer.

Arrivons maintenant à l'amendement offert par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) et dans lequel il exprime son regret d'avoir vu le traité australien mis en vigueur. Il est évident que l'amendement vise tout d'abord, sinon complètement ce traité et son influence sur l'industrie laitière du Canada, le beurre en particulier. Cet amendement a jeté plus de doute dans mon esprit que tous les autres amendements précédents, non par considération des vertus respectives d'un parti ou de l'autre, mais à cause du fait que des intérêts opposés se trouvent en jeu dans la circonscription que je représente. On a répété à plusieurs reprises que la concurrence du beurre expédié d'Australie causerait du tort aux fabricants canadiens de produits laitiers et, en ce qui me regarde particulièrement, cela signifie les producteurs de la Colombie-Anglaise. Or, je me pose à ce sujet trois importantes questions: (1) Cette concurrence causera-t-elle du tort aux fabricants de produits laitiers de ma région aussi bien que de la Colombie-Anglaise, en géné-

ral?—car je dois prendre en considération plus que les seuls intérêts de ma circonscription. (2) Le mal, si mal il y a, résultant de la mise en vigueur du traité sera-t-il compensé par les avantages qu'on admet devoir en résulter, en résultent et en ont déjà résulté pour les industries de la pêche, du bois de construction et de la pâte à papier en Colombie-Anglaise et en particulier dans ma région? Il est d'autres avantages dont bénéficierait l'est du Canada dans la fabrication des wagons et chaussures de caoutchouc, des corsets et ainsi de suite, mais cela ne m'intéresse pas particulièrement pour le moment. Enfin (3), l'industrie laitière recevra-t-elle des avantages indirects contrebalançant toutes les pertes qui pourraient survenir? Comme on l'a suggéré, ces avantages indirects pourraient être des débouchés locaux meilleurs et plus étendus. Je vais m'occuper en premier lieu de la concurrence telle qu'elle existe. Je veux d'abord dissiper une idée fausse qui semble exister en l'esprit de certains députés et à laquelle on a fait allusion d'une manière voilée et c'est que le gouvernement australien subventionnait ses fabricants de beurre afin qu'ils pussent concurrencer les nôtres. C'est faux. On a voulu faire allusion à ce qu'on nomme le projet Pattensen—et cela ne dépend pas du gouvernement. C'est un projet purement volontaire n'ayant pas l'appui du gouvernement. Pour réussir il faut que toutes les beurreries australiennes s'unissent volontairement, comme cela se fait dans le cas de syndicats de vente du blé, le projet étant d'exiger un impôt de 2c. par livre sur tout le beurre pour accorder 6c. par livre au tiers de la production totale, quantité qu'on estime pouvoir exporter. On prétend que cela aurait pour effet d'élever de 4c. le prix du produit consommé en Australie. Le système n'est pas en vigueur et on doute fort qu'on puisse jamais l'y mettre. Cela ne faciliterait pas l'expédition du beurre australien au Canada parce que la prime serait payée sur tout le beurre exporté, non seulement au Canada, mais aussi ailleurs et le beurre australien ne viendra pas ici quand le fabricant pourra le vendre à un prix plus élevé sur le marché mondial.

On a parlé d'une grève qui était survenue en Australie et en Nouvelle-Zélande. Je ne saurais dire au juste ce qui en est, car, personnellement, j'ignore les dates précises. Nous savons en effet qu'une grève a éclaté parmi les marins d'Australie et de la Nouvelle-Zélande et que, comme à l'ordinaire, cette grève a entravé le mouvement des exportations vers l'Angleterre. Cela a contribué pendant un certain temps, à activer la vente de notre beurre en Angleterre où nous en avons expédié d'importantes quantités. Dès que la grève fut réglée, il va sans dire, on s'empressa d'expédier sur les autres marchés européens, ce beurre que l'on avait mis dans des entrepôts frigorifiques, où il ne s'améliorait guère en qualité, et c'est la raison pour laquelle il nous est arrivé ici de si grandes quantités de beurre australien en ces derniers temps. Il n'en saurait être ainsi dans le cours ordinaire des choses. Le prix de transport du beurre d'Australie à Liverpool est sensiblement le même que d'Australie à Vancouver, et s'il en est ainsi, ou à peu de chose près, la tendance doit être d'expédier par la voie exclusivement maritime à Liverpool, de préférence à Vancouver. Nous savons tous que dans le cas d'une denrée de consommation universelle, c'est le prix de transport qui doit en déterminer le cours sur les marchés mondiaux, et à son tour, ce dernier régit le prix de cette denrée dans un endroit quelconque. On m'a signalé dernièrement la nouvelle qu'un envoi considérable de beurre avait été expédié en consignation par des acheteurs anglais d'Australie à New-York, et qu'une fois ce beurre arrivé à ce port, on avait constaté qu'il serait plus avantageux d'en expédier une certaine partie en Europe, d'en garder une quantité aux Etats-Unis et d'en exporter une forte part au Canada. Il en résulterait pour nous une concurrence des plus injustes étant donné que ces marchands anglais se serviraient du Canada comme d'un exutoire. Ils pourraient expédier le beurre d'Australie ou de la Nouvelle-Zélande à New-York et ensuite le réexpédier là où ils en retireraient le plus grand bénéfice. Voilà ce que l'on prétend. Mais il n'y a rien à appréhender de ce côté car aux termes de l'article 5 de la loi australienne, si je ne me trompe, il est prescrit que le produit doit être expédié au moyen d'un connaissement direct. Je ne saurais dire si c'est en ces termes mêmes que la loi le dit, mais je sais que le produit expédié doit l'être directement. On pourrait fort bien expédier des marchandises de la Nouvelle-Zélande par la voie de New-York, sur un connaissement direct à destination de Montréal, mais lorsqu'un envoi est dirigé sur New-York pour y être morcelé ensuite, il ne se trouve pas assujetti à la convention et par conséquent est sujet à l'ancien droit. Il s'ensuit donc que le cas dont il s'agit est sans conséquence pour nous.

Un honorable député d'en face, dont le nom m'échappe, a essayé d'effaroucher les progressistes à cet égard. Comme j'ai la vue faible, les honorables députés d'en face se ressem-

blent tous; ils me paraissent tous excellents. ils ont tous l'air de dieux supérieurs à l'exception d'une représentante qui, pourrais-je dire, me paraît être une jeune et belle déesse. Cet honorable député a essayé, d'une façon qui ne concorde guère avec ce que je viens de dire à son sujet, de jeter la confusion parmi les progressistes en prétendant que ceux qui avaient voté en faveur de la convention avec l'Australie n'avaient pas été réélus. Or, il aurait eu tout autant raison de dire qu'il avait constaté, comme il pourrait certainement le faire, qu'un certain nombre de candidats dont les noms sont précédés de certaines initiales, avaient été moins favorisés par le sort que d'autres. A vrai dire, cette prétention est absolument sans fondement; la convention australienne n'y est pour rien du tout, et les chiffres de l'honorable député, même de la manière dont il les a présentés, étaient inexacts. D'après lui, aucun des députés progressistes qui s'étaient prononcés en faveur de la convention n'avait été réélu. C'est inexact. Sur cinq il en est revenu un: la proportion n'est pas bien forte, il est vrai, mais il ne faut pas oublier que, parmi les progressistes, il y en a plusieurs qui ont dû rester chez eux quand même. Il a ajouté que sur les vingt-quatre progressistes, ou à peu près, qui font actuellement partie de la Chambre, et qui avaient voté contre la convention dix-neuf ou vingt avaient été réélus, et évidemment, il fallait en conclure que leur retour était attribuable à ce vote. J'ai les chiffres en main et je constate que la proportion était de seize à seize. Les progressistes ne sont pas gens à s'emballer facilement, et ils se laisseront guider par les faits plutôt que par l'imagination. Je me rappelle que l'année dernière je faisais partie d'un comité de douze chargé d'examiner la question des pensions à la vieillesse, et des membres de ce comité deux seulement, à part moi-même, ont été réélus. Cela veut-il dire quelque chose? Dois-je en conclure que le fait d'avoir autrefois pris part à l'examen des pensions à la veillesse porte malheur, et que ceux qui y avaient participé était fatalement destinés à disparaître? N'est-ce pas un pur hasard? Il est absurde de prétendre que les progressistes ont été battus parce qu'ils avaient voté contre la convention australienne.

Logiquement, la discussion sur le beurre nous conduit à la question de la margarine. Les députés de la dernière Chambre se rappelleront qu'à ce sujet j'ai pris une attitude bien tranchée. Je voulais protéger le cultivateur qui fait du beurre en même temps que l'ouvrier contre le commerce de la margarine, car je considérais que l'usage de ce produit est aussi dommageable que l'obligation de subir sa concurrence. J'ai voulu protéger l'homme du peuple contre ce produit délétère et le cultivateur en même temps. Et qui m'a prêté main-forte? Si je m'en souviens bien, sept membres du parti conservateur ont voté contre l'autorisation de la vente de la margarine et quinze pour. Ainsi, il ne s'est trouvé que sept conservateurs pour prendre fait et cause en faveur de l'homme du peuple, le laboureur et l'ouvrier. Je vois avec plaisir que les députés de gauche s'intéressent aujourd'hui davantage au sort du cultivateur.

Voilà ce qu'il y avait à dire contre l'importation du beurre australien. Voyons maintenant quelques-uns des avantages de la convention. Avant les dernières élections générales il y avait dans mon comté cinq pulperies en exploitation. Une faisait de bonnes affaires, deux ont dû cesser leurs opérations et les deux autres étaient sur le point d'arrêter. Le remaniement des limites électorales enleva trois de ces usines à ma circonscription et lui en laissa deux. Celle des deux qui était en liquidation a reçu un appoint de capital et son conseil d'administration a été renforcé. L'usine a repris une plus grande activité et elle est en passe de réussir, je n'en ai aucun doute. Cet établissement se trouve à Port-Alice. La localité n'a que 250 habitants; mais un peu plus loin, Powell-River, enlevée à ma division, a aujourd'hui une population de 3,000 personnes, et je ne doute point que Port-Alice, grâce aux avantages de la convention australienne, n'ait avant cinq ans égalé en nombre la population de Powell-River.

L'autre pulperie demeurée dans ma circonscription et située à Beaver-Cove a dû suspendre ses paiements pendant la guerre. Ses créanciers ont depuis été satisfaits et une nouvelle administration a pris les affaires en main. J'ai reçu une dépêche de la compagnie de Powell-River. Evidemment, il faut faire la part des exagérations, lesquelles ont pour but de m'engager à repousser l'amendement dont la Chambre est saisie; mais je crois utile de communiquer à cette assemblée les arguments contenus dans cette dépêche et relatifs au traité:

Nous appliquons...

Sur la foi de la convention.

...à l'agrandissement de notre usine un montant de huit millions, dans l'espoir de bénéficier des avantages de la convention australienne. La révocation de ce traité nous causerait une grave injustice, surtout si on la décidait sans un essai raisonnable.

Je n'ai pas de renseignements personnels sur la valeur exacte des améliorations exécutées à cet établissement, mais je sais d'une manière certaine que l'usine a été considérablement agrandie et que les propriétaires y ont

dépensé plusieurs millions. Je sais aussi qu'ils emploient un grand nombre d'ouvriers et qu'ils font des affaires prospères. Je n'ai pas d'amitié particulière pour ces capitalistes avec qui je me suis quelquefois trouvé en désaccord, mais j'en éprouve pour leurs ouvriers et je ne veux pas que cette petite ville active de 3,000 habitants soit arrêtée sur la voie de la prospérité. J'espère que Beaver-Cove et Port-Alice auront le même succès. J'ai reçu un autre télégramme de la part d'une fabrique de papier, mais celle-ci est étrangère à ma circonscription électorale. Les directeurs y déclarent que les contestations en ce moment-ci sont de nature à faire tort à l'Australie et au Canada. Il y a beaucoup de vrai dans cette observation. Powell-River se trouve à 20 milles de la fertile vallée de Comox, où se trouve une laiterie très prospère, sans parler de la production agricole. Cet établissement a, depuis quelques années, et dans ces derniers mois surtout, étendu le champ de ses opérations. Il tient presque tous les produits de la ferme, jusqu'à la crème glacée, les fraises, les pommes de terre, l'agneau et le mouton. Tous ces produits sont consommés à peu près exclusivement à Powell-River, situé à peu de distance et n'exigeant qu'un court transport. L'établissement ne souffrira pas de la concurrence des produits australiens, parce que ceux du pays sont toujours frais et ne nécessitent qu'un court transport par eau jusqu'à Powell-River, où ils ont un excellent marché local.

En outre, plusieurs nouvelles scieries sont nées dans la région, des petites et des grandes. J'en connais quatre qui sont considérables et qui emploient un grand nombre d'ouvriers. Je suis heureux de pouvoir dire que presque toutes ont un personnel de race blanche, même à la cuisine. L'établissement d'Englewood emploiera sept cents hommes. L'année dernière encore il n'y avait personne dans cette localité, et l'on y emploie aujourd'hui ou l'on y emploiera bientôt sept cents hommes. C'est un marché local qui s'offre aux cultivateurs des environs où ils pourront vendre non seulement leur beurre, mais aussi leur bœuf, leurs pommes de terre, etc.

Je veux citer quelques appréciations données sur la convention australienne lorsqu'elle fut présentée à la Chambre l'année dernière, et cela afin de montrer en quelle estime on la tenait. Je ne crois pas qu'on ait eu raison de changer d'idée depuis. Voici une lettre du "Board of Trade" de Montréal représentant, je suppose, les intérêts de ce qu'on appelle communément la "rue Saint-Jacques", chère au cœur du ci-devant député de Saint-Laurent-Saint-Georges, M. Marler. Je laisse de côté les "considérants"; voici le nœud de cette communication:

Que le conseil du Board of Trade de Montréal, reconnaissant dans la convention avec l'Australie un moyen d'agrandir le commerce canadien, d'atténuer le chômage et d'affermir l'union de l'empire, prie instamment le Gouvernement du Dominion de soumettre ladite convention au Parlement et prie les membres du Parlement d'en voter la ratification.

Voici une autre communication,—de la "Canadian Pulp and Paper Association", cette fois—; et elle surveille ses propres intérêts. Je ne prête pas une grande attention à ce qu'elle dit; je retiens seulement ceci:

Cette industrie à elle seule, souffre une perte de $10,000 par jour dans son commerce d'exportation.

Il est probable qu'on exagère un peu. Une dépêche, maintenant, des conserveries de saumon de la Colombie-Anglaise, affiliées à l'Association des manufacturiers canadiens; et je puis ajouter qu'un tiers de ma circonscription est intéressé à la pêche:

On nous mande aujourd'hui que le bill portant ratification du traité australien est retiré. Des maisons d'affaires importantes jugent ratification essentielle et que son échec va créer fatalement un vif mécontentement. Veuillez télégraphier si vous ferez tous vos efforts pour faire présenter le bill de nouveau et pour l'appuyer.

Le traité a été assurément très avantageux à l'industrie du saumon en Colombie-Anglaise. Le produit s'est vendu d'avance comme jamais auparavant; plus que cela, le nouveau régime permet d'utiliser un poisson qui jusque-là ne trouvait pas de marché. Il est à peu près certain que, si nos conserveurs sont le moindrement avisés, ils deviendront les fournisseurs quasi exclusifs des acheteurs australiens qui apparavant s'approvisionnaient aux Etats-Unis; et cela fera profiter tous les pêcheurs de la Colombie-Anglaise.

Une dépêche de la "British Columbia Loggers' Association" dit en partie:

Il intéresse directement nos ressources en bois à pâte et la prospérité des industries forestières de la province. Espérons que votre appui contribuera à l'adoption du bill.

Voici, à présent, une petite nouvelle cueillie dans un journal d'Ottawa. Il y est dit simplement que le Canada compte 37 scieries, dont quelques-unes en Colombie-Anglaise, et que l'application du traité ouvrira en Australie un marché qui achète tous les ans pour une valeur de quatre à cinq millions de dollars.

Je crois que ces chiffres restent en deçà de la vérité. En effet voici que M. Navey écrit dans un journal local de mon comté, le *Comox Argus*, que l'Australie vient de placer en Colombie-Anglaise une commande de 12,000 tonnes de papier à journal. Si le prix est d'à peu près $75 la tonne, cette commande rapportera à elle seule près d'un million

de dollars; et on peut se faire une idée du travail qu'elle assurerait aux ouvriers de la Colombie-Anglaise.

J'ai ici encore un article du *Vancouver Province*. Je crois que pas un seul honorable député de la Colombie-Anglaise voudrait prétendre que le *Vancouver Province* soit autre qu'un organe conservateur; c'est le plus grand journal de la province, il a le plus fort tirage et il est également, à mes yeux, le plus impartial et le plus sensé des journaux de la Colombie-Anglaise; il ne tombe jamais dans les excès de l'esprit de parti qui caractérise les écrits d'un trop grand nombre de nos journaux. Voici ce qu'il dit dans un article publié avant les élections:

Il semble indubitable que les principaux avantages que le Canada va retirer du traité vont profiter à la Colombie-Anglaise puisque cete province produit la presque totalité du papier et du saumon qu'importera l'Australie sous le nouveau régime. Les régions industrielles de l'Est en bénéficieront aussi grâce à l'agrandissement des marchés pour leurs automobiles et leurs machines; et il va sans dire que ce qui est avantageux à la Colombie-Anglaise et à l'Est l'est pour le pays tout entier.

Quand M. Meighen exprime l'opinion que la convention avec l'Australie sera préjudiciable au cultivateur canadien, il parle sans conviction.

Voici un autre extrait tiré du *Vancouver Province,* une semaine ou deux avant les élections, quelques jours après la visite du premier ministre à Vancouver. Je ne cite qu'un alinéa:

La défense que M. King a faite de la convention avec l'Australie, un des actes d'une valeur réelle accomplis par son Gouvernement, était on ne peut plus opportune...

Et cela, notez bien, vient d'un grand organe conservateur, un des plus puissants journaux de la Colombie-Anglaise. L'article continue:

On n'a pas manqué de censurer le traité, même ici où nous en récolterons de nombreux avantages, et M. King a fait tout son possible pour montrer que ces critiques ne sont pas fondées. Il ne fallait pas s'attendre, a-t-il fait observer, qu'on pût négocier un traité ne donnant d'avantages qu'à une seule des deux parties. Il fallait des concessions des deux côtés. Seulement les concessions consenties par le Canada ne sont pas grandes, elles coûte peu de chose à qui que ce soit, elles ne menacent aucune des industries du pays, et non seulement elle auront pour résultat le relèvement du commerce, mais encore elles encourageront les échanges entre les nations de l'empire et cimenteront l'amitié entre le Dominion et le Commonwealth.

Je dis bravo au *Vancouver Province,* journal conservateur. Voici maintenant un extrait du *Vancouver Sun.* J'ai entendu plus d'une dispute touchant les prédilections politiques du *Vancouver Sun.* D'un côté l'on prétend que c'est un organe violent, et d'un autre côté l'on prétend le contraire. Je sais que ce journal ne m'a pas appuyé; il a aidé

à mon adversaire. Voici ce qu'il dit dans son numéro du 1er février 1926:

Voici un tableau comparatif des exportations du Canada en Australie au cours des trois derniers mois, en 1925 et en 1924:

1924		1925
$1,186,573	Octobre	$1,610,241
1,472,949	Novembre	1,818,232
1,195,704	Décembre	1,899,497

Ainsi, cette convention de commerce a non seulement encouragé le commerce entre le Canada et l'Australie, mais elle a produit pour ces périodes correspondantes une augmentation de $1,472,744.

Ces résultats sont d'autant plus remarquables que les exportations du Canada en Australie, avant la convention, tendaient à diminuer.

Les exportations du Canada en Australie avaient diminué rapidement. Le *Vancouver Sun* ajoute:

En 1924, ces exportations s'élevaient à une somme totale de $19,923,997. En 1925, même avec l'augmentation qui s'est produite au cours des trois derniers mois, ce chiffre était tombé à $12,037,203.

Vous pouvez ainsi juger jusqu'à quel point notre commerce aurait tombé, sans la forte amélioration des trois derniers mois. Notre commerce était en train de disparaître, mais au cours des trois premiers mois de la mise en vigueur de la convention,—et il faut une période beaucoup plus longue pour juger des effets complets d'une convention de commerce,—notre commerce avait gagné une avance d'un million et demi. Il ajoute:

Cette convention était plutôt une aventure signée pour répondre à des exigences politiques qu'une entente basée sur un étude économique sérieuse. Mais si une convention signée à la légère et au hansard peut produire des résultats aussi rapides, quelle immense somme de profits mutuels doit attendre le Canada et l'Australie lorsque l'on aura étudié à fond la situation économique et signé une entente basée sur les résultats de cette étude.

Je pourrais citer les paroles de l'honorable représentant de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens), mais il n'est pas à son siège. Je sais qu'il considère, et je sais qu'il a déclaré à Vancouver que l'effet de cette convention sera à l'avantage du Canada; j'ai une coupure de journal à ce sujet. Mon honorable ami l'ancien ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Tolmie) admettra aussi, je crois, s'être déclaré en faveur de la convention pour ce qui est de la Colombie-Anglaise en général. Il n'a pas enregistré son vote sur la convention, mais il avait pairé—il avait pairé pour toute la session, je présume.

L'hon. M. TOLMIE: Je dirai que je me suis déclaré en faveur de l'expansion de notre commerce d'exportation, mais je me suis fortement opposé à ce qu'on sacrifiât l'industrie laitière et agricole en général pour les fins de cette convention.

M. NEILL: Le langage de mon honorable ami, je pense, était un peu plus fort relativement à la convention. Je cite les Débats:

Si nous examinions la convention de commerce qui nous est soumise, il est très manifeste qu'elle va être sous certains rapports à l'avantage de la Colombie-Anglaise et d'autres parties du Canada. Pour ce qui est surtout de l'exportation du poisson et aussi des produits forestiers...

Puis il entreprend de faire un long discours; je ne le citerai pas au long. Il déclare très clairement que l'industrie laitière se trouvera dans une position désavantageuse; il affirme cela très clairement.

M. CHABOT: Très bien, très bien.

M. NEILL: Je n'ai pas dit le contraire; je dis simplement qu'il se prononça d'une façon générale sur les avantages qu'allait retirer la Colombie-Anglaise. Puis il ajoute ceci:

A propos d'un traité de ce genre, dont une partie est bonne et l'autre mauvaise, il est fort difficile de prendre une décision. Mais dans ce cas-ci, je ne vois d'autre attitude à prendre, comme simple député, que de me laisser guider par les désirs de mes électeurs et aussi par les besoins de la province d'où je viens.

Je crois qu'il avait raison et je ne trouve pas à redire à son attitude. Je fais remarquer simplement que, si l'honorable député a le souci de sa réputation quant à la logique, il se trouvera dans une position difficile en appuyant l'amendement soumis actuellement à la Chambre.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Mon honorable ami est à discuter la convention avec l'Australie. L'amendement, cependant, vise l'industrie laitière. Les conventions de commerce que le Gouvernement a récemment signées s'appliquent à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à la France. Mon honorable ami croit-il qu'il soit nécessaire de sacrifier l'industrie laitière afin d'assurer quelques avantages à l'industrie du papier?

M. NEILL: J'allais me demander ce que serait le discours et ce que serait la question de mon honorable ami. Toutefois, je connais l'honorable député et je n'attends pas autre chose. Mon honorable ami a raison. L'amendement ne fait nullement mention de la convention de commerce avec l'Australie, mais je défie mon honorable ami ou tout autre membre de cette Chambre de prétendre que cette convention n'a pas été le sujet de la discussion pendant tout ce débat. Je crois, et je soutiens que les mots "avec l'Australie" ont été omis dans l'amendement afin que les honorables messieurs puissent plus tard dire "Nous ne discutions pas la convention de commerce avec l'Australie."

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Est-ce que cela ne s'applique pas devantage à la Nouvelle-Zélande qu'à l'Australie? Le Gouvernement n'a-t-il pas signé une convention de commerce avec ce pays après que la convention avec l'Australie avait été adoptée dans cette Chambre?

M. NEILL: Non. On adopta un arrêté en conseil—c'est ce que je comprends, je ne suis naturellement pas un expert sur ces questions techniques,—décrétant que les dispositions de la convention s'appliquaient à la Nouvelle-Zélande en vertu de "la clause de la nation la plus favorisée".

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Comme conséquence d'une des dispositions du traité avec l'Australie.

M. NEILL: Une autre raison, je pense, porta le Gouvernement à en agir ainsi. La Nouvelle-Zélande pouvait exiger des avantages en retour.

Il semble que la Nouvelle-Zélande nous ait accordé, pendant plusieurs années, un tarif de faveur relativement à certains articles, lequel a beaucoup d'importance pour nous; mais il semble également que nous ayons acheté très peu de ce pays, et ce dernier laissa entendre qu'il ne se souciait pas du tout de faire du commerce avec nous. Il proposa d'annuler le tarif de préférence; c'est pourquoi l'on avait probablement raison de lui accorder certains avantages par cette convention.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): On a demandé l'autre jour au ministre de l'Agriculture pourquoi l'on a fait cet accord, mais il n'a pu le dire. La Chambre, j'en suis sûr, sera heureuse de l'apprendre de l'honorable représentant de Comox-Alberni, bien que le ministre lui-même l'ignore.

M. NEILL: Je conseille donc à mon honorable collègue, la prochaine fois qu'il désirera apprendre quelque chose, de le demander de nouveau au député de Comox-Alberni! Je ne songerais jamais à parler au nom du Gouvernement ni au nom du ministre de l'Agriculture; mais je considère que j'ai des droits égaux à ceux de l'honorable représentant d'Oxford-Sud. Je désire citer les paroles prononcées par un autre député de la Colombie-Anglaise pendant la discussion sur la convention de commerce avec l'Australie:

Cette convention avec l'Australie est une affaire de première importance pour la Colombie-Anglaise en ce qu'il s'agit de ses industries essentielles.

Il ajoute:

Cette question intéresse énormément la vie industrielle du Canada et de la Colombie-Anglaise, en particulier,

car elle porte sur plusieurs de nos industries fondamentales. Cette convention nous fournit la possibilité d'augmenter notre commerce et je maintiens que notre agriculture ne peut en souffrir, puisqu'il ne s'agit après tout que de quelques dégrèvements du tarif douanier. Après de sérieux calculs et après avoir entendu l'avis de ceux qui ont compétence pour se prononcer, je suis arrivé à la conclusion qu'en mettant sur un des plateaux de la balance les désavantages causés à l'agriculture et à l'industrie des conserves de fruits et sur l'autre plateau l'avantage qu'en retireront notre industrie papetière, l'industrie de la pêche et des conserves et les autres qui en dépendent...

Voilà une bonne parole.

...la convention de commerce avec l'Australie ne pourra qu'être avantageuse au Canada et qu'elle pose le fondement d'un commerce considérable entre les deux pays. La convention réalise le programme qui fut toujours cher à mon parti...

Il parlait des membres du parti conservateur.

...celui de favoriser le développement du commerce interbritannique et de resserrer les liens qui nous doivent unir au double point de vue de l'intérêt économique et du sentiment patriotique.

Tel était le point de vue du parti conservateur, le 23 juin 1925, comme l'exposait un député de la Colombie-Anglaise.

Je désire citer également certains passages du discours prononcé par le premier ministre à cette occasion. Il dit:

Je demande au comité de considérer ce traité comme l'une des mesures destinées à développer l'esprit interimpérial.

On a entendu critiquer l'attitude du premier ministre relativement aux questions impériales. Nous voyons, dans ce passage, qu'il cherche à développer le commerce entre les diverses parties de l'empire.

L'on peut sûrement désirer l'expansion du commerce entre les diverses parties de l'empire. Depuis vingt ans, le Canada a tenté de conclure un accord avec l'Australie. Nous avons fait un début; ce n'est qu'un début. S'il ne donne pas satisfaction, s'il lèse les intérêts de l'un des contractants, l'on peut prendre deux partis. D'abord, à une autre session, le Gouvernement peut modifier le tarif.

Il ajoute que l'on peut prendre un autre parti, que le Gouvernement peut dénoncer le traité, en donnant un avis de six mois.

L'honorable représentant d'Oxford-Sud a bien voulu faire allusion à d'autres accords et dire que je m'en tiens trop exclusivement à la seule convention de commerce avec l'Australie. Eh bien, parlons un peu de l'accord conclu avec les Antilles. C'est un traité que le Gouvernement a fait tout récemment. Un honorable député de l'autre côté de l'Assemblée a dit l'autre soir qu'il est inconvenant, de la part du Gouvernement, de parler de cette convention, celle-ci n'ayant pas encore été présentée à la Chambre. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire de baisser la voix et de s'enfermer pour parler d'un accord

[M. Neill.]

dont le texte a été publié le 11 juillet, dans une publication officielle intitulée le *Bulletin des Renseignements commerciaux*, sous le titre de "Accord conclu ce sixième jour de juillet", en telle année "de Notre-Seigneur", entre le Gouvernement et certaines îles des Antilles. Nous avons accordé aux Antilles un traitement de faveur relativement à certains produits que nous ne cultivons pas comme les citrons, l'arrowroot, le fruit de l'arbre à pain, le pamplemousse et autres produits tropicaux comme le rhum qui, j'en suis sûr, sera apprécié à sa juste valeur par tous les membres de la Chambre.

Un DEPUTE: De tous les partis.

M. NEILL: Oui, par tous, quel que soit leur parti. Nous leur avons accordé un traitement de faveur relativement à des denrées dont l'importation ne nous nuira pas, parce que nous n'en produisons pas et nous ne faisons qu'en consommer. D'un autre côté nous avons reçu des concessions fort appréciables dont aucun représentant d'un comté agricole n'aura honte de parler devant ses électeurs. Les îles des Antilles qui ont signé la convention se divisent en divers groupes. Le groupe de l'ouest, qui comprend la Jamaïque, l'archipel de Bahama et le Honduras britannique, nous accorda un dégrèvement du tarif douanier d'au moins 50 p. 100 sur le beurre, le fromage, le lait condensé, les viandes, toutes les sortes de poisson, les pommes, les pommes de terre et autres produits. Sur un autre point, on nous accorde des avantages pour la viande, les pommes, les planches, les chaussures et ainsi de suite. Ces réductions en valent la peine et je suis d'avis que les Provinces maritimes seront les premières sinon les seules à en profiter. Cette entente n'est certainement pas à l'avantage de la Colombie-Anglaise. Mais c'est là une compensation donnée aux Provinces maritimes pour les avantages que la Colombie-Anglaise retire de la convention avec l'Australie. On peut certes dire que cette entente avec les Antilles n'a pas été ratifiée par cette Chambre, mais je ne vois pas de raison de ne pas la ratifier. Dans ces conditions, et puisque le premier ministre a déclaré être prêt à modifier cette entente, chose très facile, le jour où l'on jugera que c'est nécessaire et opportun, puisque cette convention n'est en vigueur que depuis quelques mois, vu encore le regain d'activité dont les industries et les ouvriers de la Colombie-Anglaise ont déjà bénéficié ainsi que le plus grand nombre de débouchés ouverts au Canada, et l'augmentation dont le commerce général du pays a profité, je crois qu'on devrait donner un peu de temps au traité pour lui permettre de démontrer s'il

donnera des résultats. On devrait au moins, attendre une saison ou une année pour voir ce qu'il en sortira.

L'examen de tous ces divers aspects de la question m'amène à conclure que j'ai eu raison, à titre de représentant la circonscription qui m'a élu dans la province que j'habite, de voter contre la motion de défiance concernant la convention conclue avec l'Australie. Eh bien! je ne dirai pas la convention avec l'Australie; je dirai seulement "les ententes commerciales", pour ne pas froisser mes honorables amis.

Quoiqu'on n'en parle pas dans l'amendement—et cela m'a étonné,—j'aimerais à dire quelques mots au sujet de cette entente, à l'égard des œufs. Il y a quelque temps le marché des œufs au Canada était encombré, et naturellement les gens ont cherché à parer à un tel état de choses; d'aucuns ont prétendu que cela était dû à la convention avec l'Australie et au fait qu'on avait importé des œufs d'Australie. Depuis ce temps, les rapports—je les ai à la main—ont montré que dans le cours de l'année dernière, il n'était pas venu d'œufs de l'Australie ni de l'Australasie, qui comprend la Nouvelle-Zélande. Un honorable député de la gauche,—je ne dirai pas son nom,—a échafaudé là-dessus toute une démonstration. Il déclara reconnaître qu'il n'était pas venu d'œufs australiens, mais que, s'il en était venu, le pays aurait perdu $53,000 en droits de douane. On peut trouver ses paroles dans les Débats. Selon lui, en calculant ce qui est entré d'œufs au pays, la réduction des droits aurait coûté $53,000 au trésor. Mais il n'en est pas venu de l'Australie, ni de la Nouvelle-Zélande, et comment cela aurait-il pu influer sur notre marché? Pour asseoir sa démonstration, il se sert de faits qui ne se sont pas produits et qui ne pouvaient pas se produire. On avait attribué aux œufs australiens l'encombrement de notre marché et l'on découvrit qu'il n'en était rien. Alors on supposa que c'était dû aux œufs des Etats-Unis. Et l'on découvrit alors, d'après les rapports, que l'importation des Etats-Unis avait diminué considérablement. Elle tomba de 6 millions de douzaines environ à moins de 2 millions de douzaines par année, ce qui démontre que le péril n'est pas plus menaçant. Quant à moi, personnellement, je suis d'avis qu'il est tout à fait injuste et inéquitable que nous ayons à faire concurrence aux œufs américains en payant un droit de 8c. pour expédier outre-frontière, quand les œufs américains n'ont à payer qu'un droit de 3c. la douzaine. Si nous sommes pour avoir un régime protecteur, je veux qu'il s'étende partout et qu'il ne se confine pas à quelques industries d'Ontario. Je veux que la Colombie-Anglaise en jouisse aussi. J'ai promis à mes électeurs, —et je répète cet engagement,—que j'allais voter pour faire élever le droit sur les œufs américains. J'y ai mis une condition, et d'aucuns ont pensé que je voulais me soustraire à mon engagement, mais telle n'est pas mon intention. J'ai d'abord mis comme condition que cette promesse n'aurait rien à faire avec une motion de défiance, et l'autre condition c'est qu'elle n'aura rien à faire avec d'autres augmentations importantes de droits. Je veux dire que le droit sur les œufs est de tant par douzaine; et si on le transforme en un droit *ad valorem*, cela équivaudrait à un droit ne dépassant pas 8c. la douzaine. Les droits prélevés sur les chaussures et les automobiles vont jusqu'à 35 p. 100. Qu'un gouvernement vienne demander d'augmenter de 5 p. 100 les droits sur les œufs américains et de 10 p. 100 les droits sur les autres articles, je ne croirais pas avoir raison de voter en faveur. Je songerais que ce serait se servir d'une mesure qui nuirait plus à mes électeurs que le droit élevé sur les œufs ne pourrait leur être utile. On peut fort bien élever les droits sur les œufs de 8 à 16 p. 100, sans qu'il soit nécessaire de relever le droit actuel de 35 p. 100 sur des autres articles. Ainsi donc, si l'on propose clairement, dans une mesure législative particulière, d'élever les droits sur les œufs américains, je suis tout disposé à appuyer la proposition quel que soit le parti qui la soumette. Je désirerais faire part à mes collègues d'une ou deux lettres que j'ai reçues en rapport avec le commerce des œufs. La première est un vœu du Board of Trade de Courtenay-Comox, institution moins grande que le Board of Trade de Montréal, mais tout de même puissante. Il m'a envoyé un vœu. Je vais le lire en omettant les "considérants":

> Cette chambre de commerce regarde la question d'une augmentation de droits sur les œufs étrangers comme la plus importante qu'il lui ait été récemment donné de traiter, et le secrétaire se mettra de nouveau en communication avec notre député au fédéral pour lui signaler l'importance de cette question.

J'ai reçu cette communication. Il m'eût été facile d'en faire un accusé de réception poli, de le classer, et puis, bonsoir. Mais j'ai répondu au Board of Trade et lui ai conseillé d'exprimer la chose dans une pétition adressée à cette Chambre, pour influencer d'autres députés, et, à ma lettre, j'ai ajouté le postscriptum suivant:

> Je serais plus précis et je réclamerais un relèvement du droit sur les œufs étrangers entrant au Canada.

Le vœu sous sa forme première portait que je devais m'occuper seulement de l'autre proposition. Puis le Board of Trade a rédigé une pétition que j'ai présentée à la Chambre et qui figure au compte rendu.

Voici une autre pétition d'égale valeur. Elle vient de l'île Cortez. Les signataires réclament:

(1) Le relèvement du droit sur les œufs américains, de 3 à 8c. la douzaine.

(2) L'uniformisation des taux de transport du blé pour usages domestiques et pour l'exportation.

Et demandent à M. Neill d'appuyer un projet de loi à cet effet.

J'appuie de tout cœur ces deux demandes. J'ai reçu une autre communication de la "Cowichan Creamery Association", qui n'est pas de ma région. Elle a tenu une grande assemblée d'aviculteurs en Colombie-Anglaise, et j'ai reçu d'elle une copie des vœux exprimés:

Il y a lieu de demander au gouvernement fédéral, comme un acte de justice envers les aviculteurs canadiens, d'élever le droit sur les œufs américains entrant au Canada, au niveau du droit qui frappe les œufs canadiens exportés aux Etats-Unis.

J'ai fait la demande privément au Gouvernement et je la fais maintenant en public. Voici le second vœu:

Que l'on prie le gouvernement fédéral d'appliquer au Dominion entier la loi de la Colombie-Anglaise relative au classement des œufs.

J'ai inscrit un projet de résolution au Feuilleton à ce sujet, et s'il vient jamais à l'ordre du jour, nous la discuterons. Le vœu suivant a trait aux œufs australiens, et il est ainsi conçu:

Il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter à la définition actuelle du mot "frais" la longueur du temps durant lequel les œufs destinés à être vendus comme "frais" au Canada pourront rester en transit, à une température de 35 degrés Fahrenheit ou moins.

Ceci c'est pour empêcher les œufs australiens de se vendre comme frais au Canada. L'association demandait une disposition à l'effet que des œufs gardés à une température aussi basse ne pourront se vendre comme frais. Il faut les tenir à cette température durant le trajet aux tropiques. Je suis aussi disposé à appuyer ce vœu. Voici le dernier:

Il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de n'apporter aucune modification aux règlements actuels...

C'est-à-dire ceux qui se rapportent au classement des œufs.

...sauf celle que nous réclamons dans la résolution n° 2.

J'ai parlé de la chose au Gouvernement et j'ai reçu l'assurance qu'il n'effectuera aucune modification notable du classement des œufs. Ce sont toutes les communications que j'ai reçues à ce sujet, je pense. J'ai reçu aussi une couple de lettres particulières à ce propos, mais je n'y trouve pas de mandat du peuple en général d'avoir à voter contre le Gouvernement du jour.

[M. Neill.]

Il y a dans le discours du trône d'autres questions que j'aimerais à traiter, mais je le ferai plus tard quand elles feront respectivement l'objet de nos délibérations.

J'aimerais à relever une autre chose, et je voudrais qu'il me fût permis d'employer un langage antiparlementaire pour décrire les inégalités de taux de transport entre le blé expédié des prairies pour l'exportation, et le blé expédié pour la consommation domestique. La disparité va jusqu'à $4.10 la tonne, et nulle part ailleurs, au Canada, il n'en existe de si grande, d'autant plus que dans les circonstances il n'y a pas de voies de transport fluviales. Les chemins de fer, des Prairies jusqu'à Vancouver, ne subissent la concurrence d'aucune voie fluviale, mais je m'en occuperai, le temps venu.

Dans mon comté se pose aussi la question d'une nouvelle estimation des terres des soldats-colons en certaines régions. J'ai été heureux de lire dans le discours du trône, au sujet de la politique d'immigration, l'annonce que, pour la première fois depuis mon arrivée au Canada, nos gens qui sont ici auront les mêmes avantages que l'immigrant venu d'un pays étranger. Le Gouvernement accordera à l'homme venu ici à ses dépens, aujourd'hui citadin, peut-être, ou soldat pauvre sur une terre peut-être payée trop cher, les mêmes facilités qu'a un homme venu de Tchécoslovaquie ou d'une contrée européenne. C'est une excellente idée, selon moi.

J'espère que l'on ne présentera pas d'autres amendements à l'adresse en réponse au discours du trône. Je crois sincèrement que l'opposition a eu sa part de succès: elle a exposé son point de vue avec talent. Elle a eu l'occasion de renverser le Gouvernement mais elle ne semble pas avoir réussi, et nous ferions bien de procéder aux affaires.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quelles affaires?

M. NEILL: Les affaires du pays.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Comment? En ajournant?

M. NEILL: Je le dirai à l'honorable député dans un instant. Permettez que je lise un extrait de journal qui rend l'idée mieux que je ne saurais le faire. Voici:

Le sentiment de parti est bien à la baisse parmi le peuple canadien. Ce qu'il veut ce n'est pas la victoire d'un parti ou de l'autre, mais des actes, des actes qui accroîtront le pouvoir d'achat du Dominion.

Je crois que plus nous retarderons les choses, plus la réputation de l'un ou l'autre parti en souffrira. Le peuple ne nous envoie pas ici pour nous chicaner sur des points de règlement tirés par les cheveux. Les manifesta-

tions enfantines auxquelles se livraient l'autre jour d'honorables députés de renom à propos d'une erreur insignifiante de calcul dont la rectification se trouvait à diminuer la majorité du Gouvernement ne les enthousiasment pas. Il peut se trouver des représentants à meilleur marché que $4,000, pour faire cette besogne. Je me propose de voter contre tout autre amendement à cette motion particulière, quelle que soit la nature de cet amendement, par manière de protêt contre ce qui me semble bien être autant de moyens d'obstruction plus ou moins. Je veux que le Parlement vote les projets énoncés dans le discours du trône. L'ex-ministre des Finances demande quelles affaires et comment nous y pouvons procéder. Je présume qu'il veut dire par là: pourquoi ne pas continuer de siéger. Eh bien, supposons que j'éveille mon serviteur le matin et lui dise: "il est temps de se mettre à l'ouvrage." S'il part en pyjama, sans chaussure, sans déjeuner, sans hache, comment m'y prendrai-je à la fin de la journée pour juger de son inttlligence, de son habileté et de son travail? Je veux que le serviteur, le Gouvernement, se présente en état de travailler, avec son programme, et ensuite nous nous mettrons à l'œuvre. Je crois qu'il a besoin d'un ajournement pour reprendre des forces,—se remettre en état de travailler, pour ainsi parler. Cela fait, je me propose de me prononcer sur chaque mesure uniquement d'après son mérite intrinsèque.

M. O. B. PRICE (Westmoreland): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter le district électoral de Westmoreland, province du Nouveau-Brunswick, où se trouve située la ville de Moncton, centre d'activité des Provinces maritimes et autrefois siège de l'administration du chemin de fer Intercolonial. L'état des affaires industrielles n'est pas ce qu'il devrait être dans cette région de l'Est, et sans parler du chômage actuel, l'agriculture souffre. Dans la partie du Nouveau-Brunswick que j'habite le printemps est tardif, l'automne hâtif, et l'été conséquemment court, de sorte que tout désavantage de nature à rendre plus pénible la concurrence dans l'industrie laitière ou autres spécialités semblables peut devenir fatal à notre agriculture. Les cultivateurs de ma criconscription sont de rudes travailleurs. Ils ne sont pas aussi bien partagés que les cultivateurs habitant d'autres parties du Canada. Les taux de transport les découragent; ils ne peuvent atteindre les marchés où les produits se vendent à profit. Ils ont à subir ces inconvénients. De plus, grand nombre de nos jeunes gens ont quitté les Provinces maritimes pour aller chercher de l'emploi aux Etats-Unis. Examinez les rapports des consuls américains les plus rapprochés, au Canada, vous verrez comment il se fait que les bureaux de placement canadiens peuvent dire que le chômage diminue. Les bureaux des consuls américains fournissent à peine à préparer les passeports demandés par les jeunes Canadiens et Canadiennes, les meilleurs, partant en quête d'emploi chez nos voisins. Les tarifs-marchandises ont bien nui au progrès de notre agriculture. Nos cultivateurs s'aperçoivent que ces taux absorbent leur profits. Ainsi, de Charlottetown à Boston, distance de 770 milles, le transport des pommes de terre coûte 54c. les cent livres, tandis que de Guelph à Boston, parcours de 760 milles approximativement, le prix n'est que de 47c. les cent livres. C'est la même chose pour le bois marchand que bon nombre de nos cultivateurs coupent durant l'hiver; les taux de transport ont été tellement relevés qu'ils ne peuvent plus expédier ce bois là où ils trouvaient à en disposer.

Je vais mentionner quelques-uns des obstacles auxquels nous sommes en butte dans les Provinces maritimes. Celles-ci sont desservies en grande partie par les chemins de fer nationaux canadiens, et surtout par cette ligne de notre réseau anciennement connue sous le nom d'Intercolonial, construit en exécution de l'une des conditions de notre entrée dans la confédération, afin que nos produits pussent être transportés dans les provinces centrales. Lorsque cette voie ferrée fut inaugurée, les Provinces maritimes occupaient une bien plus grande place dans le concert des provinces du Dominion qu'à l'heure actuelle, et, par conséquent, nous avons acquitté une part beaucoup plus considérable du coût de la construction qu'on ne le croit généralement. De plus, nous avons contribué beaucoup plus qu'on ne le pense pour les chemins de fer de l'Ouest, les canaux du centre, les ports et autres entreprises publiques qui ne rapportent rien, ou si peu, aux Provinces maritimes. Parmi les multiples raisons qui ont presque annihilé le parti libéral dans ces provinces, la situation des chemins de fer n'est pas la moindre. La reprise de la question du tarif du pas du Nid-de-Corbeau et l'ingérence du premier ministre ont incité les habitants des Provinces maritimes à demander un traitement analogue. Le 29 octobre 1924, le premier ministre s'est exprimé ainsi:

> Je suis obligé de dire aux citoyens de l'Est qu'il devront attendre que ceux de l'Ouest soient satisfaits.

Cette déclaration a plongé les nôtres dans la consternation. Lorsque le ministère Meighen fut renversé en 1921, la fusion des diverses lignes de chemins de fer en un réseau national n'avait pas encore été complétée Au

cours de la campagne électorale de 1921, le chef de l'opposition, alors premier ministre, dans un discours prononcé à Moncton, donna beaucoup d'attention au problème des chemins de fer. Dans des termes précis, il exposa la politique de son Gouvernement et celle des administrateurs des chemins de fer nationaux. Cette politique comportait qu'une fois la fusion complétée le National-Canadien comprendrait trois grandes divisions, l'un pour l'Est, avec ses bureaux à Moncton, et les deux autres qui seraient celles du Centre et de l'Ouest. La division de l'Est, dit alors le chef actuel de l'opposition, comprendrait l'Intercolonial et la partie du Grand-Tronc à l'est de Montréal. Les partisans de M. King s'efforcèrent par tous les moyens de discréditer la politique de mon très honorable leader appliquée à la division de l'Est. Ils prétendirent que l'Intercolonial devrait être disjoint du National-Canadien et administré à Moncton, indépendamment de toute ingérence extérieure. Ils déclarèrent que c'est ce qui aurait lieu si le parti libéral, sous la direction de M. King, était porté au pouvoir, et que les quelques fonctionnaires qui avaient été envoyés à Toronto retourneraient à Moncton. Cette dernière ville devait être la Chicago de l'Est. Il devait aussi y avoir une revision des tarifs de marchandises permettant à nos manufacturiers et à nos agriculteurs de concurrencer ceux des provinces du Centre, comme l'avaient prévu les pères de la confédération. C'était là une politique remarquable des libéraux pour l'Intercolonial et les Provinces maritimes.

Qu'est-il arrivé? A l'arrivée de M. King au pouvoir, l'ancien conseil d'administration, dont M. Hanna était président, fut destitué, et remplacé par un nouveau sous la direction de sir Henry Thornton. La fusion fut complétée en grande partie dans le sens voulu par le conseil d'administration de M. Hanna et par le ministère Meighen, mais avec cette différence: Au lieu de trois grandes divisions, il n'y en a que deux, appelées "régions", et une division ou région inférieure. Voici comment est constitué le service établi par le Gouvernement King et l'administration Thornton: La région de l'Atlantique, comprenant les lignes à l'est de la Rivière-du-Loup sur l'ancien Intercolonial, et à l'est de Monk, sur le Transcontinental, avec bureaux à Moncton, soit une longueur d'environ 2,800 milles. La région centrale, comprenant les lignes à l'ouest de la Rivière-du-Loup sur l'ancien Intercolonial, et à l'ouest de Monk sur Transcontinental jusqu'à Port-Arthur et Armstrong, avec les lignes de l'ouest du Grand-Tronc et le chemin de fer allant à Portland, avec bureaux à Toronto: total, 8,670 milles. La région de l'Ouest, comprenant les chemins de fer à l'ouest de Port-Arthur et Armstrong jusqu'à la côte du Pacifique, avec bureaux à Winnipeg, la longueur totale étant de 10,400 milles. Avec le conseil Hanna et le gouvernement Meighen, l'administration de Moncton s'étendait à tout l'Intercolonial jusqu'à Montréal et au Transcontinental de Moncton à Armstrong dans l'Ontario. Sous le régime Hanna-Meighen, l'administration de Moncton exerçait son autorité sur plus de 4,100 milles de voie ferrée, sous le régime Thornton-King, elle ne l'exerce plus que sur 2,800 milles. La longueur de voie soustraite à l'autorité du bureau de Moncton, par Thornton et King, est à peu près la suivante: Rivière-du-Loup à Montréal, 278 milles; Monk à Armstrong sur le Transcontinental, 1,050 milles; soit un total de 1,328 milles soustraits à l'autorité de Moncton. La longueur de l'ancien Intercolonial de la Rivière-du-Loup à Montréal est égale à la distance de la ligne principale de Saint-Jean à Halifax. La ligne de la Rivière-du-Loup à Montréal profite d'un service interurbain considérable de voyageurs et de marchandises entre les villes de Québec et de Montréal. Les pentes sur cet itinéraire sont faciles, et c'est l'une des parties les plus rémunératives de l'ancien Intercolonial. Or, le nouveau système a eu pour effet non seulement d'amoindrir l'importance de la division de l'Atlantique au point de vue de l'exploitation mais de la discréditer en ce qui regarde les recettes. Les hauts fonctionnaires n'ont pas été ramenés à Moncton; cependant le personnel de l'un des bureaux les plus importants a été déménagé à Montréal où est stationnée l'administration générale de tout le réseau. Il y a une seule exception,—les lignes occidentales du Grand-Tronc,—dont les bureaux sont restés à Détroit; or si j'ai bien compris, cette section ne sera pas comprise dans le réseau à cause d'une décision de la commission du commerce entre-états. Voilà en résumé l'historique des deux partis en ce qui regarde le réseau des chemins de fer nationaux. Cette injustice envers cette région du National-Canadien est la plus grave qui ait été commise à l'égard de Moncton et des Provinces maritimes et est attribuable au conseil d'administration nommé par le ministère King. Et cependant, M. King est venu proclamer dans les Provinces maritimes qu'il ne sait pas en quoi consistent les droits de ces provinces! Aussi le 29 octobre 1925, les gens des Provinces maritimes n'ont pas répété l'erreur de 1921; sur vingt-neuf représentants, ils en ont élu vingt-trois qui sont des adversaires du régime actuel.

Cependant, monsieur l'Orateur, cette réduction du nombre de milles de chemins de fer dont l'exploitation était dirigée de Moncton, le centre des Provinces maritimes, ne fut pas effectuée sans soulever des protestations. Le gouvernement provincial protesta ainsi que nombre de libéraux en vue de la province. Le président du Board of Trade de Moncton télégraphia au représentant du comté, un ex-ministre, de tenter quelque effort ou de revenir chez lui. Une députation de citoyens des Provinces maritimes vint à Ottawa, eût une entrevue avec M. King et revient fort désappointée.

Sous le régime Hanna, le service de vérification avait toujours été dirigé d'une façon satisfaisante des bureaux de Moncton, y compris le travail de la vérification sur toutes les lignes de l'ouest jusqu'à Winnipeg, quoique les bureaux du conseil d'administration fussent établis à Toronto. Or, lorsque sir Henry Thornton déménagea l'administration du réseau national à Montréal, à 300 milles plus près de Moncton, le parti libéral jugea ce déménagement inutile et en fut mécontent. Une diminution du personnel affectant cent quinze familles dans un seul département s'ensuivit, aussi bien qu'une réduction des appointements, sauf ceux des hauts fonctionnaires du réseau qui furent sensiblement augmentés.

Au cours des quarante-sept années qui se sont écoulées depuis la Confédération jusqu'à la fin de l'année 1915, alors que fut commencé le fusionnement du chemin de fer Intercolonial avec les autres lignes qui constituent maintenant le réseau du National-Canadien, nous avions déboursé en tout et partout tant pour l'Intercolonial que pour le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard et les divers embranchements, une somme globale de $117,622,410. D'autre part, la somme totale des déficits d'exploitation, au cours de ces quarante-sept années, se chiffrent à $11,869,762. Or, depuis le fusionnement de l'Intercolonial avec les autres lignes du réseau national, la compagnie n'a déboursé que des sommes insignifiantes sur les lignes des Provinces maritimes tandis qu'elle a dépensé au delà d'un billion de dollars sur le réseau national dans les provinces du Centre et de l'Ouest et nous avons contribué notre quote-part de toutes ces dépenses.

Au cours de l'année 1924, les dépenses globales sur le National-Canadien se sont élevées à $320,123,579, c'est-à-dire à environ un million et demi de dollars de plus que le total des frais d'administration du Canada, y compris les intérêts sur la dette publique. Et durant la même année, les recettes globales du réseau national atteignirent le chiffre de $201,224,493 tandis que le déficit net s'éleva à $118,899,186, soit environ $1,200,000 de plus que n'avait coûté le chemin de fer Intercolonial depuis la Confédération jusqu'à la fin de 1915. En 1923, l'exploitation des chemins de fer nationaux se solda par un déficit net de $116,033,186. Et au cours de ces deux années on n'a pas augmenté le nombre total de milles de voies ferrées que possède et qu'exploite le réseau national; de fait, les chiffres accusent une diminution sensible. Au commencement de 1923, le nombre total de milles de voies ferrées que possédait et qu'exploitait le réseau national était de 20,314 tandis qu'il avait été réduit à 20,267 à la fin de 1924. Et le débours constant de ces fortes sommes chaque année n'a pas contribué à accroître la productivité du réseau puisque le chiffre des déficits suit une progression ascendante si l'on en juge par les rapports jusqu'à date.

Examinons-donc pendant quelques instants les divers aspects qu'offrent ces gigantesques dépenses annuelles. Si les frais d'administration de tous les chemins de fer du pays avaient été en proportion, nous aurions déboursé bien près de $75 par tête pour le service de nos voies ferrées, au cours de l'année 1924. Les débours de ce chef toutefois, en tenant compte de tous les chemins de fer, s'élèvent à $64.30 par tête durant cette année financière, c'est-à-dire qu'ils sont deux fois plus élevés qu'ils ne devraient l'être. Au cours de cette même année financière dans l'Union sud-africain, où le nombre de milles de voies ferrées est deux fois plus considérable qu'ici en proportion du chiffre de la population,—soit un mille de voie ferrée par 130 habitants de race blanche contre un mille par 219 habitants au Canada,—les dépenses par tête se sont élevées à $42.50. En Australie, où le nombre de milles de voies ferrées est également plus considérable qu'ici en proportion du chiffre de la population,—soit un mille par 203 habitants,—le coût par tête fut de $37.80. En Nouvelle-Zélande, il fut de $23.65, au cours du même exercice.

Le bilan annuel des chemins de fer nationaux canadiens pour 1924 nous donne la preuve que l'on a tenté de réduire les dépenses; cependant, il est intéressant de se rendre compte dans quels services on a réalisé des économies. Comparativement à l'année précédente, le budget attribué aux employés de trains accuse une diminution de $1,124,965. Les dépenses attribuables aux mécaniciens sur les trains furent réduites de $1,021,607 comparativement à l'année précédente. Le budget des employés de gares accuse aussi une diminution de $448,280 cependant que les dépenses pour surintendants accusent une augmentation de $286,815; une autre augmentation de

$35,615 apparaît sous la rubrique de: traitements et frais des hauts fonctionnaires du réseau national.

La moyenne à l'heure du plus petit salaire a été réduite de 32.1c. en 1923 à 27.2c. en 1924, tandis que la catégorie de ceux qui gagnaient $1.26.2 l'heure en 1923 reçut en 1924 $1.33.5. Je mentionne ces détails pour deux raisons: D'abord, pour montrer que la direction est sensiblement teinte d'égoïsme et est fortement disposée à suivre la politique du moindre effort, ce qui, vous l'admettrez, n'est pas un signe de qualité pour des administrateurs. J'en parle aussi pour démontrer que ce ne sont pas, comme on se le figure à tort, les petits salariés des chemins de fer qui s'engraissent. Dans ma circonscription, les manœuvres employés par le chemin de fer national sont très mal rétribués et les ouvriers spécialisés ont été obligés d'accepter une réduction de salaire depuis 1922.

Les Provinces maritimes contiennent un peu plus du neuvième de la population totale du Canada et par là contribuent à défrayer, jusqu'à concurrence d'environ 13 millions par an, le déficit des chemins de fer nationaux, soit 2 millions de plus par année que le total des déficits d'exploitation des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard pendant les quarante-sept années antérieures à 1915. Il est difficile de savoir quelle part de ces grosses dépenses annuelles des chemins de fer nationaux est imputable aux Provinces maritimes. Le mieux qu'on puisse faire, c'est d'examiner certains chefs de dépense, au premier rang desquels se trouve le "Bureau des industries et de l'immigration". Ce service s'occupe d'amener des colons et d'encourager la création de nouvelles industries et la mise en valeur de nos ressources naturelles. En 1919, le chemin de fer National a dépensé de ce chef $101,430.64, dont $912.12 dans l'intérêt de l'Intercolonial. En 1920, ce service a coûté $153,979.18, dont $3,479.47 pour l'Intercolonial. Sur une dépense totale de $156,475.37 en 1921, il y eut $6,294.77 pour l'Intercolonial. En 1922, la proportion fut de $10,334.71 à $127,937.99. En 1923, on a dépensé en tout $284,618.24 et en 1924, $728,157.04. Pour ces deux dernières années, la répartition des dépenses n'a pas été faite, de sorte qu'on ne peut pas savoir combien il a été dépensé dans l'intérêt de l'immigration et du développement industriel dans les Provinces maritimes. Au contraire du Pacifique-Canadien, on n'a pas cherché avec la colonisation à créer une clientèle dans une contrée susceptible d'être mise en valeur. C'est une chose dont on ne s'est pas suffisamment préoccupé. L'argent fourni dans ce but-là par nos gens a été affectée à d'autres parties du Canada.

Mais il y a un autre facteur important que nous avons oublié. Le chemin de fer Intercolonial a été construit pour permettre aux gens des Provinces maritimes d'atteindre les marchés du centre à un tarif de transport assez peu élevé pour qu'elles puissent soutenir la concurrence des produits des provinces de Québec et d'Ontario. A venir jusqu'à il y a dix ans, cela nous était assez facile; mais depuis l'absorption de l'Intercolonial par le réseau national, tous les tarifs ont été changés, et les marchés du Centre sont maintenant hors de notre portée. En réalité, les taux de transport, le classement des marchandises et les conditions d'expédition sont tellement avantageux pour les marchandises allant vers l'est comparativement à celles qui vont dans l'autre sens, qu'il nous est difficile et parfois impossible de soutenir la concurrence du Centre et de l'Ouest, même sur notre propre marché. Il arrive que pour des consignations de moins d'un wagon d'un point à un autre des Provinces maritimes, on paie plus cher que pour le transport des mêmes articles partant de l'Ontario ou de l'Ouest.

On fait un autre oubli. Nous contribuons tous les ans pour des millions au maintien des chemins de fer Nationaux qui régulièrement et délibérément transportent à Portland (Maine), une grande quantité de marchandises canadiennes destinées à l'exportation. Le chemin de fer National a une convention avec la Ligne White Star pour livrer autant de marchandises que possible à ses navires dans ce port. L'existence de cette entente est confirmée par le témoignage rendu par M. D. O. Wood, du service des marchandises du chemin de fer National, devant un comité spécial du "Shipping Board" et de la "Emergency Fleet Corporation" des Etats-Uis. La déposition est consignée aux pages 432 à 434 de la partie A du rapport. J'en parle pour montrer que le port de Portland doit son développement au trafic canadien. J'estime que c'est le devoir du Gouvernement de corriger cette situation et de faire transporter par nos lignes canadiennes ces marchandises actuellement échangées entre les compagnies White Star et Dominion et le Grand-Tronc.

Vient ensuite l'interrogatoire de M. D. O. Wood, agent général étranger du Grand-Tronc:

Le commissaire Thompson: Quelle est votre position officielle, monsieur Wood?

M. Wood: Agent général étranger des marchandises du chemin de fer du Grand-Tronc.

Le commissaire Thompson: Vous avez la parole, monsieur Wood.

M. Wood: Monsieur le commissaire, messieurs; Actuellement nous n'avons qu'une entente à Portland (Maine) et elle est faite avec la compagnie White Star Dominion. Cette entente ou contrat survit à un très ancien contrat datant probablement de trente ans. L'entente actuelle est datée d'août 1913 et peut prendre fin après un avis de six mois, cet avis devant être signifié avant le 1er mars de l'année du calendrier.

Il me semble, messieurs, que je devrais résumer l'histoire de ce service parce que cela relève tout particulièrement de la question étudiée. Tout d'abord le service que nous avons à Portland avec la ligne White Star Dominion est simplement une continuation du service que nous avons en été à Montréal. Comme vous le savez, Portland est le seul port d'hiver en ce qui regarde le service transatlantique. Au début de l'existence du chemin de fer du Grand-Tronc il était presque impossible de faire venir un transatlantique dans ce port parce que c'était le port des Etats-Unis où il était le plus difficile d'envoyer du fret. Si vous étudiez la situation vous verrez qu'il n'existe qu'une voie susceptible de trouver des marchandises et de les envoyer à Portland, c'est le Grand-Tronc. La voie du Boston & Maine touche Portland, mais de l'autre côté des docks, et je crois savoir que cette compagnie a ses intérêts à Boston; 80 à 90 p. 100 du fret qui arrive à Portland est je crois, sans citer des chiffres précis, d'origine canadienne.

M. McKAY: Je désire soulever une question de règlement. Le discours de l'honorable député se rapporte-t-il à l'amendement débattu par la Chambre.

M. l'ORATEUR: J'ai déjà demandé que les députés s'en tiennent à la question débattue. Dans le cas qui nous occupe, l'amendement se rapporte à l'industrie laitière et, autant que possible, les honorables députés doivent parler sur ce sujet. D'un autre côté, je dois rappeler à la Chambre que les nouveaux députés ont l'habitude de jouir de quelque latitude, surtout dans deux des débats; le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et celui du budget. Les honorables députés qui parlent sur l'amendement actuellement en discussion pourraient ne pas avoir l'occasion de discuter l'adresse elle-même, puisque si l'amendement était adopté, la nature de l'adresse serait changée. Néanmoins, je demande aux honorables députés de ne pas perdre de vue qu'il y a un amendement devant la Chambre et que s'ils parlent sur l'adresse il faut que leurs discours se rapportent à cet amendement.

M. PRICE: Le rapport continue:

La quantité considérable de fret qui figure dans vos registres comme ayant passé par Portland en 1920 consiste surtout en grain, dont environ quatre cent mille tonnes ont été chargées sur des navires à la cueillette, des navires n'appartenant pas à une ligne régulière. Naturellement, les lignes régulières en ont reçu une certaine quantité, toutes les lignes acceptent une certaine quantité de grain, mais la denrée la plus commune qui passe par Portland est le grain et ce grain est presque entièrement d'origine canadienne.

Le commissaire Thompson: Vous ne parlez pas des navires de passagers et de cargaison en même temps?

M. Wood: J'entends les navires de lignes, qui combinent le transport des voyageurs et des marchandises ou ne transportent que des marchandises, mais qui appartiennent à des lignes régulières. Comme je le disais, le grain est presque entièrement de provenance canadienne. Quand une récolte américaine considérable se produit, il peut arriver que des compagnies prennent du maïs à Portland, mais pas en grande quantité.

Or, le port de Portland a été pour ainsi dire établi par le chemin de fer du Grand-Tronc et en grande partie par du fret canadien. Naturellement, il est d'autres lignes qui touchent à Portland en outre de la White Star Dominion, mais nous n'avons pas de contrat avec elles, elles viennent à cet endroit parce qu'au début, nous les y avons attirées en essayant autant que possible de leur trouver des cargaisons. Nous avons créé un commerce qui leur permet de donner un service limité à Portland. Actuellement, nous avons pris des arrangements avec trois lignes pour la saison, toutes ces lignes employant des navires autorisés par le "Shipping Board" des Etats-Unis. La ligne Rogers et Webb—du moins Rogers et Webb sont les agents et on leur réserve un certain nombre de navires—se sert de ce port pour le service de Roterdam, Anvers et Hambourg. La ligne Sprague, du nom des agents, se sert de Portland pour le service scandinavien. Nous avons une autre ligne, la Northern & Western Steamship Co.—et ceci peut sembler extraordinaire—qui emploie des navires du Shipping Board pour transporter du fret aux ports des Etats-Unis sur le Pacifique en passant par le canal de Panama, ce qui fait qu'il existe une ligne du Shipping Board des Etats-Unis qui nous aide à réduire notre tarif transcontinental par voie ferrée.

M. POULIOT (texte): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de règlement. L'honorable député au lieu de consulter ses notes lit le texte même de son discours qui, d'ailleurs, est complètement en dehors du sujet à l'étude. Je soulève la question de règlement parce que l'honorable député n'a pas le droit de lire son discours.

M. l'ORATEUR (Traduction): Il est vrai que les honorables députés ne doivent pas lire leurs discours, c'est contraire à l'usage parlementaire. L'honorable député qui a la parole ne doit pas lire son discours, mais simplement consulter ses notes. J'ai suivi l'honorable député depuis le commencement de ses remarques, cet après-midi et je pensais qu'il ne faisait que consulter ses notes. En outre, les honorables députés qui siègent depuis plus longtemps à la Chambre doivent se montrer indulgents pour les nouveaux députés qui ne font pour ainsi dire que débuter. Quant à savoir si son discours se rapporte à la question, je vois dans Redlich's Parliamentary Procedure, 11ème volume, page 59, la confirmation de ce que j'ai déclaré:

Etant donné le caractère politique du discours du roi dans son ensemble il suit que le débat dont il fait l'objet se poursuit sans entraves quant au fond, et cette considération est devenue d'une haute importance en raison de l'adoption, de nos jours, du principe en vertu duquel on devrait, autant que faire se peut, éviter les discussions d'ordre général. C'est ainsi que l'on peut, d'une manière générale, apprécier le gouvernement à tous les points de vue imaginables, de-

mander le redressement de griefs, exposer ses desirata et faire des propositions de toutes sortes.

Ainsi, comme on peut le voir, dans le débat sur l'adresse et dans la discussion du budget, les députés, tout en ne s'écartant pas trop de la question, ne sont pas tenus de s'en tenir rigoureusement à l'objet du débat. On donne toute la latitude voulue aux honorables députés afin qu'ils puissent signaler à l'attention du Parlement les griefs qui peuvent exister par tout le pays. Je crois avoir raison, dans ce cas-ci, d'appliquer le principe posé par Redlich, l'une des plus grandes autorités en procédure parlementaire.

M. PRICE: Le Gouvernement est absolument maître de la situation quant à l'état de choses que j'ai signalé. Nous avons fait l'acquisition du chemin fer du Grand-Tronc et même de son personnel; l'on pourrait demander à la ligne White Star qu'elle fasse de Saint-Jean ou d'Halifax son port d'attache, et le chemin de fer National-Canadien pourrait acheminer son traffic vers nos propres ports canadiens et échanger ses chargements sur nos propres quais. Ce serait le moyen d'assurer les chargements de retour que l'on réclame à gands cris et de répondre à l'une des nombreuses objections que l'on fait valoir.

A ce propos, il est bon de faire observer que les wagons qui transportent une grande quantité du grain expédié par les ports américains, reviennent à vide, car il ne se présente aucun trafic dans le sens opposé. En 1889, lorsque le Pacifique-Canadien eut terminé sa voie transcontinentale entre Vancouver et le port de Saint-Jean et que l'on se mit résolument à l'œuvre pour renouveler et agrandir le port, le Pacifique-Canadien se montra bien disposé et coopéra étroitement avec les hommes d'affaires de cette ville. Depuis plusieurs années le trafic maritime du Canada en hiver était effectué par Portland et d'autres ports américains de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral venait en aide à ce mouvement au moyen de subventions accordées aux lignes de paquebots transportant des marchandises canadiennes par la voie de Portland. Les citoyens de Saint-Jean firent des instances pour que l'on utilisât leur port en hiver pour le transport des marchandises canadiennes, et ils demandèrent l'abrogation des conventions qui accordaient des subventions aux paquebots partant de Portland (Maine). On décida la suppression de ces subventions en 1896 et le 3 décembre 1895, le *Lake Superior* mouillait au quai du Pacifique-Canadien, à Sand-Point. Ce fut le point de départ d'un nouvel état de choses, et un peu plus tard, on enlevait à Portland la subvention de $25,000 pour la donner à Saint-Jean, ainsi qu'une allocation de $325,000 pour des améliorations au port. Saint-Jean, il faut le dire, a contribué pour plus de 2 millions de ses propres deniers à l'amélioration de son port et de ses quais. Or, si le gouvernement fédéral pouvait annuler le marché de 1896,—et comme je viens de le faire observer, c'est ce qu'il a fait,—pour faire passer la subvention d'un port américain à un port canadien, je suis d'avis qu'aujourd'hui, le gouvernement fédéral pourrait apporter une modification à la convention qui existe entre le Grand-Tronc et la ligne Dominion White Star.

Je désirerais maintenant communiquer à la Chambre un état comparatif concernant le transport du grain entre Port-Arthur et Saint-Jean et de Port-Arthur à Portland. On a déjà dit que pour le transport de 50 millions de boisseaux, l'écart en faveur de Portland est d'environ $197,000. Pour les fins du raisonnement, disons que cette différence est de $200,000 en faveur de Portland. Pour transporter cette quantité de grain il faudrait à peu près 1,250 convois, ou dix convois par jour pendant quatre mois. Ces convois, d'un chargement de 40,000 boisseaux chacun, exigeraient, sur une seule division du chemin de fer National-Canadien, une équipe de cent hommes par jour, dont les salaires, au taux moyen, représenteraient une somme de $500 par jour. La houille que consommeraient ces convois coûterait $600 par jour. Ainsi, nous avons un total de 2,000 trains-milles par jour à une dépense approximative de $6,000 par jour ou de $180,000 par mois. Entre Saint-Jean ou Portland, il y aurait, pour le transport de cette quantité de grain, un écart de 900 trains-milles aux Etats-Unis à 9,000 en Canada, ce qui donnerait aux divisions canadiennes du chemin de fer national l'avantage en ce qui concerne la main-d'œuvre, les fournitures, la houille et ainsi de suite. Les honorables députés se rendront facilement compte des avantages que les employés de chemins de fer canadiens retireraient du mouvement de dix convois par jour entrant à Saint-Jean ou en sortant, sur le transcontinental, abstraction faite des bénéfices qui en découleraient pour les marchands de cette ville. A ces chiffres, il faudrait ajouter les salaires des employés aux élévateurs et aux quais, sans compter l'argent dépensé lors du séjour des paquebots dans la ville de Saint-Jean au cours de la période du transport des grains. Tout supérieurs que puissent paraître les avantages en faveur de Portland par rapport a ceux qu'offre Saint-Jean, ils ne sauraient être comparés à ce que ce mouvement du grain rapporterait à la

ville même, aux employés des chemins de fer nationaux et à d'autres catégories de main-d'œuvre, sans compter les autres avantages d'une plus grande portée qui en résulteraient pour les marchands, les expéditeurs et la population de toute la province.

Un coup d'œil jeté sur la carte nous donnerait à penser que Portland a l'avantage sur Saint-Jean, Halifax et Sydney pour l'expédition directe sur les marchés européens. Mais si l'on observe les méthodes des compagnies de chemins de fer, on verra que l'itinéraire choisi n'est pas déterminé par cette considération, mais qu'il dépend de l'activité intéressée des administrateurs et de leurs agents. Il y a quelques jours un commerçant de Montréal avait à expédier un wagon de sucre d'érable à Denver, Colorado. Il s'informa du prix de transport par chemins de fer. On lui demanda $1.95½ par 100 livres via Chicago ou $1.79½ via Boston et Newport-News. Il accepta l'offre la plus basse. Son chargement partit donc pour Boston où on le transborda sur un cargo pour être porté à Newport-News; là on le chargea de nouveau sur le chemin de fer pour traverser le continent jusqu'à Denver, dans le Colorado. On serait étonné de savoir la quantité de marchandises canadiennes qui adoptent des itinéraires bénéficiant surtout aux compagnies américaines. Cela est dû à l'activité déployée par l'administration des chemins de fer et des compagnies de transport aux Etats-Unis. Je regrette de constater l'absence d'un intérêt égal en Canada au bénéfice des voies et des ports de nos provinces maritimes.

Il y a un autre fait qui surprendra, j'en suis sûr, nombre d'entre nous; c'est l'arrangement conclu, il y a quelques semaines, par l'administration de notre réseau national pour l'expédition de notre blé par le port de Norfolk en Virginie. A ce sujet je veux lire une information du *Halifax Herald* en date du 7 janvier 1926 concernant un contrat fait il y a quelques semaines par sir Henry Thornton et son bureau administratif pour l'expédition du blé canadien:

Baltimore aura l'avantage de recevoir de grandes expéditions de grain provenant des centres de production en Canada.

M. Maxwell C. Byers, président de la compagnie Western Maryland, a annoncé hier soir, qu'un arrangement est sur le point d'être conclu entre le chemin de fer Western Maryland et la direction des Chemins de fer nationaux canadiens pour amener à Baltimore les chargements de grain du Canada à destination des ports européens.

Des négociations étaient en cours depuis quelque temps, a dit M. Byers, entre le service du trafic du Western Maryland et la direction des chemins de fer nationaux canadiens. Il est probable que le projet aboutira d'ici une couple de semaines, a ajouté M. Byers, et les chargements canadiens arriveront à Baltimore sans tarder. M. Byers a appuyé sur l'avantage de cet arrangement pour le port où, avant longtemps, plusieurs vaisseaux viendroit prendre charge à destination de l'Europe.

Le Western Maryland possède les installations nécessaires pour opérer la manutention du grain à ses élévateurs et à sa gare maritime de Port-Covington, et M. Byers assure qu'on est en mesure de faire face à un gros trafic. Il dit qu'on recevra surtout du blé. Jusqu'ici le Western Maryland n'avait pas fait de convention pour obtenir au port de Baltimore des cargaisons de céréales de provenance canadienne. Ces produits étaient chargés dans les ports du Canada ainsi qu'à New-York et un peu à Philadelphie.

On affirme que l'accord, en vertu duquel Baltimore va recevoir ces produits par chemin de fer, sera permanent.

M. Byers rappelle que les Grands lacs sont gelés en ce moment et que tout le grain doit être expédié par la voie de terre. Il dit que le nouvel arrangement ne fera aucun tort aux ports canadiens ouverts pendant l'été, et qu'il sera très avantageux pour les exportateurs canadiens. Les expéditions de blé à Baltimore viendront presque toutes des grands centres de production de cette céréale.

Il faudra faire des arrangements avec plusieurs lignes des Etats-Unis pour faire passer les chargements de grain du réseau national canadien aux lignes du Western Maryland.

Si le Gouvernement croit pouvoir autoriser une convention de cette nature, c'est qu'il ne craint pas d'affronter l'opinion publique. On nous répète que le trajet jusqu'à Halifax et Saint-Jean est trop long pour le transport du grain de l'Ouest. Très bien, voyons donc ce qui en est. Voici un tableau comparatif des distances:

Parcours terrestre	Milles
De Winnipeg à Saint-Jean, chemin de fer P.-C.	1,884
De Winnipeg à Saint-Jean, chemin de fer N.-C. via McGivney	1,862
De Winnipeg à Saint-Jean, chemin de fer N.-C. via Moncton	1,906
De Winnipeg à Moncton	1,816
De Winnipeg à Halifax (Transcontinental)	2,001
De Winipeg à Baltimore (Md.) chemin de fer Western Maryland)	1,901.3
De Winnipeg à Norfolk (E.-U.) (chemin de fer Western Maryland)	2,166.4
Fret maritime	**Milles**
De Norfolk (E.-U.) à Liverpool, en milles marins	3,233
De Baltimore (E.-U.), à Liverpool	3,376
De Saint-Jean (N.-B.), à Liverpool	2,700
De Halifax à Liverpool	2,431

On observera que l'itinéraire Winnipeg-Norfolk-Liverpool est beaucoup plus long que la route entièrement canadienne. On s'en convaincra en consultant le tableau suivant:

	Milles
Voie de fer de Winnipeg à Norfolk (Vig)	2,166.4
Trajet maritime de Norfolk à Liverpool	3,235
Total	5,401.4
De Winnipeg à Liverpool via Norfolk, (Vig.)	5,401.4
De Winnipeg à Liverpool, chemin de fer P.-C. via Saint-Jean (N.-B.)	4,584
De Winnipeg à Liverpool, chemin de fer N.-C. (Transcontinental) via McGivney, Saint-Jean, (N.-B.)	4,562

De Winnipeg à Liverpool, chemin de fer N.-C. (Transcontinental) via Moncton et Saint-Jean (N.-B.)..	4,606
De Winnipeg à Liverpool, chemin de fer N.-C. (Transcontinental) via Halifax..	4,432

L'itinéraire de Norfolk (Virginie) à Liverpool, à partir de Winnipeg, est de 969.4 milles plus long que l'itinéraire Winnipeg-Halifax-Liverpool par voie du Transcontinental. En résumé, la voie canadienne est plus courte de 1,000 milles de Winnipeg à Liverpool, par voie de Baltimore, la distance est de 844.3 milles plus longue que la route entièrement canadienne par voie d'Halifax, et de 714 milles plus longue que par voie de Saint-Jean. Et pourtant le Canada, ayant la ligne du Transcontinental qui coûta 170 millions de dollars et qui fut construite précisément pour assurer l'acheminement des envois canadiens sur le territoire canadien et par des ports du Canada, tolère que notre grain soit expédié à Liverpool en passant par les Etats-Unis sur une route plus longue d'un millier de milles, sacrifiant de la sorte 20 millions de dollars en salaires et en frais d'expédition qui de droit devraient être versés à nos employés des transports canadiens qui sont réduits au chômage. Il y a certains employés permanents de nos chemins de fer qui contribuent aujourd'hui à une caisse de retraite et ces gens perdent un temps précieux au point de vue du chiffre de leur pension.

Montrons au public canadien et à nos voisins du sud que nous tombons d'accord du moins sur un programme; voyons à ce que le mouvement de nos produits se fasse dans la direction est-ouest, à ce que le transport de nos produits canadiens s'effectue à des tarifs qui mettront les régions de l'Est et les régions de l'Ouest en contact avec les provinces centrales du pays et encourageront ainsi un développement intérieur dont le Canada a grand besoin depuis longtemps. Si nous devons réaliser les progrès voulus par les auteurs de la confédération, il faut que l'harmonie et le contentement règnent parmi notre population. Les Provinces maritimes ont droit à leur part de trafic et à l'union commerciale avec les régions centrales du Canada. Jamais elles ne consentiront à ce que cete partie du réseau national connue sous le nom de chemin de fer Intercolonial qui, partant de Montréal traverse les Provinces maritimes, soit aux mains d'une compagnie.

Je veux appeler l'attention de la Chambre sur une autre question, celle des taxes payées par les chemins de fer Nationaux. Je veux prouver que les Provinces maritimes n'en reçoivent pas leur juste part. Voici un relevé des taxes provinciales et municipales payées par le chemin de fer National-Canadien au cours de l'année terminée le 31 décembre 1924:

	Taxes proinciales	Taxes municipales
Nouvelle-Ecosse	6,092 25	16 25
Nouveau-Brunswick ..	.....	45 70
Québec..	1,350 00	419,370 97
Ontario..	371,042 65	940,089 65
Manitoba..	523,692 00	32,730 37
Saskatchewan	76,212 00	10,126 00
Alberta..	16,239 82	108,583 19
Colombie-Anglaise	46,417 00	102,731 60
Etats-Unis..	103,590 00	78,290 33
	$1,245,806 08	$1,691,984 06

Sur les $2,937,790.14 de taxes, provinciales et municipales, payées par le réseau national aux provinces du Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, les Provinces maritimes ont reçu $6,154.20, dont le Nouveau-Brunswick $45.70. Puisque les bureaux, les immenses ateliers et le local de l'administration se trouvent à Moncton, il me semble que notre ville devrait encaisser quelques taxes. En 1924 les chemins de fer Nationaux ont déboursé en impôts, tant provinciaux que municipaux, la somme de $2,937,790. Les Provinces maritimes, en proportion de leur population, ont dû contribuer $325,000 de ce total; mais elles n'ont reçu que $6,154.20, alors que les autres provinces et les Etats-Unis ont touché la balance de $2,931,-625.94, y compris les $319,000 contribuée par les Provinces maritimes laquelle somme, sous un régime juste, eût été répartie parmi ces provinces elles-mêmes. Voilà qui donne une idée des déboursés et des recettes des Provinces maritimes.

Le ministère King s'engage à parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson coûte que coûte et tout de suite; mais aux griefs des Provinces maritimes il répond en promettant une enquête par une commission royale. Mais pourquoi une commission royale? Les droits des Provinces maritimes furent incorporés aux statuts de ce pays lors de la confédération, lors de la construction de l'Intercolonial et encore lorsqu'on projetait le Grand-Tronc et le Transcontinental, Le premier ministre M. King et ses collègues ne peuvent ignorer ces choses. Une commission royale ne pourrait rien découvrir de nouveau et ne saurait rien suggérer qui ne puisse être fait sans retard par le Gouvernement et la Chambre. On trouve la question épineuse; voilà pourquoi on la confie à une commission royale. Le simple fait que nos expéditeurs favorisent les ports canadiens ne suffit-il pas à démontrer que nous ne sommes pas en état d'utiliser nos voies ferrées bien outillées, y compris le Transcontinental? Si nous attendions la construction ou l'achèvement d'un chemin de fer qui devait traverser notre territoire jusqu'aux

ports de notre propre littoral, on pourrait sans doute excuser ces envois par des routes américaines; mais puisque nous avons construit la ligne du Transcontinental de Winnipeg à Moncton,—qui a coûté très cher au pays,—expressément pour assurer le mouvement des produits canadiens sur le territoire canadien jusqu'aux ports canadiens, il semble en vérité que le moment soit venu d'utiliser nos outillages de transport. Si les aménagements de nos ports sur l'Atlantique ne suffisent pas au mouvement du grain, on devrait immédiatement construire les élévateurs et les entrepôts nécessaires.

La sympathie et l'aide de notre public canadien sont assurées à toute province du Dominion dont la population lutte contre des difficultés et des entraves qui disparaîtraient devant l'application de lois déjà inscrites dans nos statuts. Ce que nous voulons, ce sont nos droits chez nous; nous voulons justice; nous voulons que les Provinces maritimes prennent part à la vie de la nation; nous voulons prendre part à l'expansion et au développement du pays. Nous voulons que le Transcontinental, de Winnipeg aux ports des Provinces maritimes, soit utilisé comme il était entendu qu'il le serait lors de sa construction. Nous voulons que l'on tienne la promesse faite qu'une fois ce chemin de fer construit, on transporterait tout le trafic d'origine canadienne uniquement sur les voies du pays jusqu'aux ports de l'Atlantique. Si nous possédions un centième de la perspicacité, de l'énergie et de la détermination que possédaient les pères de la Confédération, nous ne prendrions pas plusieurs mois à régler tous nos problèmes. Si nous voulons devenir indépendants avec le temps, il nous faut aborder toutes ces questions avec énergie et un jugement sain.

Prenez le cas des Provinces maritimes. Elles n'ont pas recherché l'union. M. Tilley, plus tard sir Leonard Tilley, expliqua ce point clairement à la conférence de Québec, en 1864, lorsqu'il déclarait: "Les délégués des Provinces maritimes ne recherchent pas cette union." Et les gens du Nouveau-Brunswick confirmèrent cette déclaration en 1865 lorsqu'ils votèrent presque unanimement contre le pacte fédéral, tandis que l'île du Prince-Edouard abandonna les négociations et ne se joignit aux autres provinces que plus tard. Il est vrai que le Nouveau-Brunswick revint sur sa décision en 1866, après le rappel de son gouverneur à Londres d'où il revint converti à l'idée de l'union; on fit appel à la loyauté d'un peuple dont la loyauté au drapeau était traditionnelle depuis la fin de la révolution américaine. Les gens de la Nouvelle-Ecosse n'eurent pas l'occasion de voter sur la question avant que l'union ne fût consommée, mais ils écrasèrent ses auteurs aux premières élections fédérales. Toutefois, les Provinces maritimes se joignirent aux autres et entreprirent la lutte dans des conditions très défavorables. Quel en est le résultat? Elles sont dans l'impossibilité de lutter au point de vue industriel avec les provinces du Centre à moins qu'on ne leur accorde leur part des concessions faites aux autres provinces pour ce qui est de la mise des produits sur le marché. Les Provinces maritimes désirent un traitement juste; elles veulent justice, mais elles ne l'obtiennent pas.

Quelle est la situation actuelle? Aux yeux du monde extérieur, notre pays est très riche en ressources naturelles; nous exportons plus de blé que nul autre pays; nous avons une voie ferrée qui traverse ces champs de blé et dont les pentes n'excèdent jamais quatre dixièmes de 1 p. 100 sur aucun de ses points jusqu'à nos propres ports; de tous les ports de l'Amérique du Nord, les nôtres sont les plus rapprochés des grands marchés mondiaux. Et qu'arrive-t-il? La plus grande partie des millions de boisseaux de grain que nous exportons prend la route des ports des Etats-Unis. On n'expédie pas par nos voies ferrées jusqu'aux ports canadiens, mais on expédie par Boston, New-York, New-London, Buffalo, Philadelphie et même aussi loin, vers le sud, que Baltimore et Norfolk, dans la Virginie-Ouest; pour atteindre ces deux derniers endroits, le parcours est plus long que pour atteindre Saint-Jean (N.-B.). Que dire des millions de dollars que l'on paye aux chemins de fer des Etats-Unis pour les aider à outiller leurs ports et à donner de l'emploi à une armée d'employés de trains, d'usines, de débardeurs et d'employés de port en général, tandis qu'au Canada un chemin de fer magnifique, construit aux frais du peuple et qui a coûté 170 millions de dollars, construit spécialement en vue du transport de ce trafic est à se détériorer pendant que nos propres employés de trains, nos mécaniciens, nos machinistes, nos chaudronniers, nos forgerons, nos charpentiers et peintres chôment ou vont chercher de l'emploi aux Etats-Unis?

Ce qui est vrai de nos chemins de fer se répète relativement à nos mines. Nous importons des millions de tonnes de charbon des Etats-Unis tandis que nos houillères de l'Alberta et des Provinces maritimes pourraient alimenter le marché canadien si on leur en donnait l'opportunité. Nous voulons l'exploitation du Transcontinental.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. J. E. ARMSTRONG (Lambton-Est): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu les discours prononcés récemment par le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) et par le ministre des Finances (M. Robb) sur les conventions de commerce avec la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, je suis plus convaincu que jamais que ces conventions sont contraires aux meilleurs intérêts du Canada agricole. Si du discours du ministre de l'Agriculture vous enlevez les renseignements fournis par le commissaire de l'industrie laitière à l'appui de la position du Gouvernement, ainsi que la hâblerie et les fanfaronnades du ministre lui-même, il ne reste pas grand'chose. Permettez-moi de citer de ce discours la partie où le leader de l'opposition interjeta une question:

Le très hon. M. Meighen: Et que dites-vous de la convention commerciale conclue avec la France?

L'hon. M. Motherwell: J'ignorais que ce traité de commerce pût exercer une influence très sensible sur l'industrie laitière.

Le très hon. M. Meighen: Le ministre ne sait-il pas qu'il a eu pour effet de relever les droits de 50 p. 100 sur le lait condensé au détriment du Canada?

L'hon. M. Motherwell: Le résultat est si infinitésimal que les laitiers n'ont pu encore s'en rendre compte, même avec l'aide des rayons X les plus puissants.

Le très hon. M. Meighen: Ce traité a ruiné le commerce de lait condensé que nous faisions avec la France?

L'hon. M. Motherwell: C'est bien regrettable.

Voyons quel a été réellement l'effet de cette convention sur nos exportations de lait condensé en France. On le voit en jetant un simple regard sur le tableau qui suit:

Bureau fédéral de la statistique.—Division du commerce extérieur.—Exportation de lait condensé du Canada en France.

	Livres	Dollars
1922..	4,367,900	568,193
1923..	60	23
1924..	956,800	119,405
1925..	88,900	7,140

Remarque: La convention de commerce franco-canadienne a été conclue le 15 décembre 1922, mais elle n'a pas été mise en vigueur avant le 5 septembre 1923.

J'ai ici un exposé préparé par le bureau fédéral de la statistique et qui m'a été envoyé par M. Warne, avec la lettre qui suit:

Pour me conformer à la demande de M. O'Hara, sous-ministre du Commerce, je vous envoie ci-inclus un état des importations, sujettes aux droits de douane stipulés par la convention, de denrées alimentaires qui font concurrence aux produits agricoles du Canada, pendant l'année financière terminée le 31 mars 1925, et dans lequel sont indiqués (a) le montant total des importations faites en vertu de la clause dite de la nation la plus favorisée et (b) le montant total des importations faites en vertu de la convention de commerce franco-canadienne; et aussi le montant total du poisson importé en vertu de cette convention.

Je ne veux pas ennuyer la Chambre par la lecture de tout ce tableau. J'en lirai des extraits et je demanderai à la Chambre, monsieur l'Orateur, la permission de consigner ce document au Hansard afin que mes honorables collègues se rendent compte du fait significatif que le tarif de faveur accordé à la France s'applique par le fait même à douze autres pays. Ces pays ont expédié leurs produits agricoles au Canada dans une mesure qui me paraît alarmante. Prenons par exemple les produits de la boulangerie et les conserves; le montant total de nos importations, de la Belgique, de l'Italie et de la Hollande, faites en vertu de la convention de commerce franco-canadienne, fut de $3,714 et, de la France, de $19,220. Nous avons reçu également de la Belgique, de l'Italie et de la Hollande, 127,638 livres de conserves de fruits, et, de la France, 102,585 livres. Nous avons reçu de la Belgique, de l'Italie et de la Hollande, 3,100,364 livres de conserves et 607,705 livres de France. En 1925, en vertu de l'accord conclu avec la France, nous avons importé pour une valeur totale de $1,223,906 de denrées agricoles dont la production aurait pu se faire en Canada.

M. BOTHWELL: Quels produits avons-nous ainsi importés?

M. ARMSTRONG (Lambton): Je viens d'énumérer certains de ces produits et j'ai demandé à la Chambre la permission de consigner la liste complète au hansard, pour la gouverne de mes honorables collègues.

Voici ce tableau:

BUREAU DES STATISTIQUES DU DOMINION—SERVICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

IMPORTATIONS, BÉNÉFICIANT DES TARIFS EN VERTU D'ENTENTES COMMERCIALES, DES PRODUITS ALIMENTAIRES FAISANT CONCURRENCE AUX PRODUITS DE LA FERME CANADIENS

Importations au Canada au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1925; (*a*) Importations totales bénéficiant des tarifs en vertu d'ententes commerciales; (*b*) Importation de France en vertu de la convention commerciale avec la France.

Produits		(*a*) Importations totales bénéficiant des tarifs en vertu d'ententes		(*b*) Importations de France en vertu de la convention française	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
			$		$
Grains		–	144,222	–	89
Farineux—					
Farine de sarrazin	Qtx	2	12	–	–
Produits de boulangerie et aliments préparés		–	43,714	–	19,220
Fruits—					
Raisins	Liv.	13,319	2,802	–	–
Poires	"	4,950	187	–	–
Fruits verts non énumérés	"	–	5,141	–	–
Pruneaux et prunes séchées	"	30,828	2,991	30,828	2,991
Conserves de pêches	"	44	8	44	8
Autres conserves de fruits		127,638	20,409	102,585	17,936
Viandes fraîches, séchées, conserves, etc		–	150,939	–	24,846
Fromage	Liv.	484,952	176,785	136,149	41,442
Légumes—					
Frais		–	18,840	–	–
Conserves		3,100,364	346,977	607,705	95,952
Marinades et sauces	Gal.	21,470	12,776	880	1,902
Vinaigre	"	5,961	3,602	905	459
Houblon	Liv.	59,841	2,853	683	403
Gélatine	"	212,967	61,168	73,581	19,016
Boyaux pour la fabrication de la saucisse		–	6,216	–	–
Total des articles ci-dessus	$	–	999,642	–	224,264
Total du poisson importé sous le régime de la convention		–	646 296	–	41,513
		–	$ 1,645,938	–	$ 265,777

NOTES: 1. Les importations de la cédule (*a*) bénéficient des conventions passées avec la Belgique, l'Italie et la Hollande.

2. En vertu des dispositions de l'article 5 (alinéas 1 et 2) de la convention passée avec la France en 1922 les produits naturels ou fabriqués des pays suivants peuvent entrer au Canada sujets à l'impôt à et après l'entrée en vigueur de la convention, aux termes et conditions consentis aux produits similaires naturels et fabriqués provenant et venant de la France, des colonies françaises, des possessions et protectorats, à savoir:

Le Royaume-Uni,

Toutes les colonies et possessions britanniques qui accordent au Canada le bénéfice du traitement du tarif le plus favorable qu'elles peuvent étendre à n'importe quel pays étranger; *et aussi les pays auxquels le Canada a accordé le traitement de la nation la plus favorisée en matière de tarifs:*—la République Argentine, la Colombie, le Danemark, le Japon, la Norvège, la Russie, la Suède, la Suisse, le Vénézuéla.

On a aussi accordé à douze autres pays des concessions douanières semblables à celles consenties à la France par le Gouvernement actuel en 1923. J'ai donné un état de la quantité totale de produits de la ferme venant de Belgique, d'Italie ou de Hollande, elle s'élevait en 1925 à $1,000,000. Les importations de France se montaient à $224,264. De sorte que de ces trois pays et de la France—je n'ai pas le loisir de relever les importations d'autres pays—nous voyons qu'au cours de cette année, il est venu pour $1,224,264 de produits de la ferme qui auraient pu être cultivés au Canada. Cela a contribué à miner l'agriculture en ce pays.

M. BOTHWELL: Dois-je comprendre que l'honorable député déclare donner les statistiques préparées jusqu'au 31 mars 1925, ou s'il nous parle de toutes les importations depuis que l'entente commerciale est entrée en vigueur?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): L'entente est entrée en vigueur en 1922 et je

donne le relevé des importations au cours de l'année financière terminée le 31 mars. Quelques-uns de nos amis de l'Ouest, et notamment l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), qui a parlé cet après-midi, paraissent grandement s'intéresser à l'industrie du poisson. Je leur dirai donc que nous avons importé des quantités considérables de poisson, importations qui ont diminué d'autant les recettes de l'industrie canadienne. Les importations de poisson de Belgique, d'Italie et de Hollande se sont élevées, l'an dernier, à $646,296, et de France, à $41,513.

Je m'occuperai maintenant du commerce du lait concentré, très gravement lésé par l'application de ce traité, comme l'a signalé mon honorable chef (le très hon. M. Meighen). En 1922, nous avons expédié en France 4,369,900 livres de lait condensé, ce qui a rapporté $568,193 à nos fabriques. Certes, cet article mérite aujourd'hui l'attention du Gouvernement. En 1923, toutefois, après la mise en vigueur du traité, nous n'avons expédié qu'environ 60 livres de lait condensé, soit pour une valeur de $23. Rappelez-vous que ce sont les chiffres compilés par le service des statistiques de la façon que j'ai indiquée. En 1925, nous avons exporté 88,900 livres, soit pour une valeur de $7,140. Le traité franco-canadien, permettez-moi de le faire remarquer, a été conclu le 15 décembre 1922, mais n'est entré en vigueur que le 5 septembre 1923.

Examinons maintenant l'industrie laitière au Canada. La fabrication globale du beurre canadien, l'an dernier, s'est montée à 275 millions de livres en chiffres ronds. Ce n'est pas une industrie méprisable. Là-dessus nous avons exporté 25 millions de livres, et consommé 250 millions de livres au Canada. Voilà pour le marché domestique. Nous avions en entrepôt il y a quelques semaines 10 millions de livres, contre 22 millions de livres à la même époque, l'an dernier. Quelle bénédiction de n'avoir que 10 millions de livres en entrepôt! Y a-t-il un homme d'affaires qui ne serait enchanté de trouver son industrie en cet état, s'il était à la tête de toute notre industrie laitière? Et nos exportateurs ne sont-ils pas bien avisés de dégarnir le marché et d'expédier le produit durant la saison d'été? Mais le Gouvernement ouvre la porte toute grande et laisse un pays qui produit une quantité énorme de cet article déverser ses produits au Canada à une époque où nos cultivateurs devraient recevoir un prix élevé pour leur beurre. Pourquoi devraient-ils retirer un prix plus élevé de leur beurre? Simplement, parce qu'ils sont obligés de tenir leurs troupeaux à l'étable, de les nourrir et d'en prendre un soin particulier durant l'hiver, astreints ainsi à de bien plus grandes dépenses que les cultivateurs australiens et néo-zélandais qui peuvent laisser leur bétail en liberté à cœur d'année. Rappelons-nous que nous avons dépensé des millions pour développer au pays l'industrie laitière. Le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) encourage l'industrie laitière d'hiver comme tous les ministres de l'Agriculture, et à présent, après que les agriculteurs se sont adonnés à cette industrie et ont aménagé leurs étables et bâtisses à cette fin, voilà que le Gouvernement vient ouvrir la porte aux produits d'un pays parvenu à une production à outrance quant au beurre, au fromage et autres laitages. Mais le ministre de l'Agriculture estime qu'il ne viendra cette année que quatre millions de livres au Canada.

L'hon. J. H. KING: Moins que cela.

M. ARMSTRONG (Lambton): Moins que cela, selon le ministre des Travaux publics.

L'hon. J. H. KING: Selon le ministre de l'Agriculture.

M. ARMSTRONG (Lambton): Il a donné le chiffre de 4 millions de livres, mais disons moins, pour donner raison au ministre des Travaux publics. Mais quelle assurance a-t-il que nous recevrons moins de 4 millions de livres cette année?

L'hon. J. H. KING: La même assurance que vous; vous ne faites que des pronostics.

M. ARMSTRONG (Lambton): Je ne fais pas de pronostics, je cite ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. STEVENS: C'est pis.

M. DONNELLY: L'honorable député ne pense-t-il pas que le fait d'avoir au pays 10 millions de livres au lieu de 22 millions, le 1er décembre, soit la cause de l'importation de ce beurre étranger?

M. ARMSTRONG (Lambton): Est-ce un bon argument à invoquer en faveur de l'abaissement des droits? Est-ce la politique préconisée par l'honorable député pour encourager l'agriculture au Canada? Non, monsieur l'Orateur, il n'oserait pas préconiser cette politique dans son comté. Mais permettez-moi de disposer de la question posée par le ministre des Travaux publics. Qu'est-ce qui vous garantit que trois ou quatre millions de livres seulement viendront au Canada, cette année? Le ministre doit tenir compte du fait que dans les circonstances l'Australie est en mesure d'expédier au Canada le double de 4 millions de livres; la chose est indubitable.

Mais le ministre de l'Agriculture déclare: cette petite quantité de beurre ne vous fera pas de tort.

Voilà tout ce que le Gouvernement a trouvé à dire chaque fois qu'il a touché à une industrie. Ah! dit-il, une légère diminution de droit ne nous nuira pas. C'est cette politique, monsieur l'Orateur, qui a fermé deux mille fabriques canadiennes l'année dernière; c'est cette politique qui contribuera à en fermer des centaines d'autres si on laisse ce Gouvernement continuer son rafistolage du tarif. C'est la politique qui a conduit six cent mille des nôtres aux Etats-Unis, pays protectionniste. Politique qui menace constamment nos industries. Je dis aux honorables députés de la droite, qu'ils ont causé plus de tort à l'industrie laitière canadienne, qu'ils ne s'en rendent compte actuellement. C'est la politique qui chasse le capital. Qui placerait actuellement un dollar dans une entreprise canadienne exposée à être atteinte par le tarif?

L'hon. J. H. KING: Puis-je faire remarquer que l'on est à construire à dix milles d'Ottawa, sur la Gatineau, une fabrique de bois à pâte et de papier dont l'exploitation représente un placement de 18 millions de dollars?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Le ministre cite un exemple, une industrie qu'ils ont favorisée par ces traités, au détriment des cultivateurs du Canada, cela ne fait pas le moindre doute. Toute industrie canadienne relevant du tarif est en danger tant que ce Gouvernement existe; elle peut être détruite d'un jour, d'une heure à l'autre. Ce qu'il faut au Canada c'est un tarif douanier stable, sans quoi il ne progressera jamais.

Parlant de la société des laitiers de l'est d'Ontario et de la société des laitiers de l'ouest d'Ontario, l'honorable ministre de l'Agriculture a dit au cours du débat sur cet amendement:

J'ai ici un mémoire préparé par le commissaire de l'industrie laitière et de la réfrigération. J'en tire le passage suivant:

"L'Association des laitiers de l'est d'Ontario s'est réunie en convention à Kingston les 6 et 7 janvier."

Apparemment, l'agitation n'avait pas atteint cet endroit; il n'y avait là personne pour attiser le feu.

"L'Association des laitiers de l'ouest d'Ontario s'est réunie en convention à London les 13 et 14 janvier. Ces deux associations représentent des producteurs. La question de la convention de commerce avec l'Australie n'a été soulevée ni à l'une ni à l'autre convention; aucune résolution n'y a été adoptée."

Cette affirmation est des plus tendancieuses et je voudrais voir le ministre de l'Agriculture à son siège. J'ai à la main la preuve formelle que les fonctionnaires du ministère ont refusé de laisser aborder la question à la convention, disant qu'il s'agissait là d'une question politique dont la société ne devait pas se mêler. Cependant le ministre de l'Agriculture profite de cette situation pour induire la Chambre à croire que la société des laitiers de l'est d'Ontario et celle des laitiers de l'ouest de l'Ontario n'ont pas soufflé mot de ces traités à leurs réunions. J'ai ici la preuve péremptoire qu'à ces deux réunions plusieurs membres voulaient soulever cette question et dénoncer vigoureusement le Gouvernement.

L'hon. J. H. KING: Je le crois bien.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Le ministre n'a pas de peine à le croire parce qu'il se rend compte du tort causé à l'industrie laitière par les traités conclus par ce Gouvernement. Que l'on me permette de citer l'opinion d'un des plus grands fabricants de beurre de l'ouest d'Ontario:

La vente à prix réduit du beurre australien sur le marché canadien, rendu possible par le traité australien qui a abaissé de 75 p. 100, soit de 4c. à 1c. la livre le droit de douane sur le beurre porte aux laitiers canadiens un coup dont ils auront peine à se relever, d'après Chas. Johnston, de la Ontario Creamery Company. La fabrication du beurre d'hiver dans tout le Dominion s'en ressentira considérablement, l'industrie laitière ne se remettra peut-être pas de ce malheur avant plusieurs années.

"C'est un coup porté à un moment bien mal choisi pour l'industrie laitière", a déclaré M. Johston. Juste au moment où l'on s'était fait aux conditions de nos hivers canadiens et l'on maintenait la production nécessaire, le Gouvernement abaisse le droit sur le beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Cette diminution du droit à 1c. la livre permet aux cultivateurs australiens d'exporter ici leur beurre en concurrence avec nos propre fabricants. La différence de climats permet à l'Australie de produire le beurre à meilleur marché à ce temps-ci de l'année que cela n'est possible l'hiver en Canada. Le Gouvernement d'Ottawa eût dû songer un peu aux laitiers canadiens avant de consentir ce traité de commerce. L'industrie laitière canadienne produit assez de beurre pour suffire à la consommation canadienne, même durant les mois d'hiver.

Un honorable député faisait remarquer tout à l'heure, qu'une réserve de dix millions de livres ne suffisait pas pour le Canada; voilà qui doit le rassurer.

L'importation du beurre australien n'est aucunement nécessaire. Tout le monde reconnaît que l'agriculture et l'industrie laitière importent énormément au progrès du Canada et tout ce qui leur nuit réagit généralement dans le même sens. La question a été discutée à la convention des fabricants de beurre canadiens tenue il y a environ un mois à Toronto et une résolution a été adoptée demandant au Gouvernement de consulter les sociétés de fabricants de laitages, avant de prendre toute mesure tendant à l'importation du beurre australien en Canada.

M. Johnston dit de plus: "On a appelé l'attention du Gouvernement sur les effets désastreux qu'aurait l'abaissement du droit sur le beurre, mais il a fait la sourde oreille. M. Johnston a déclaré que 17,000 boîtes de beurre sont déjà en route pour le Canada, soit environ 850,000 livres. Ce beurre peut être vendu au prix de 40c. la livre, tandis que celui du Canada se vent 46c. On a assuré que vu nos hivers canadiens notre beurre ne peut être mis sur le marché à un

prix moindre. L'importation du produit australien tendra à ruiner l'industrie laitière au Canada. Telle est la crainte de M. Johnston.

Voyons maintenant, durant quelques instants, si nos conventions de commerce avec la France et autres pays nous ont été fort avantageuses. Les chiffres suivants montrent quelles ont été nos exportations en France et nos importations de cette contrée depuis trois ou quatre ans.

Importations de France	Année	Montant
	1923	$14,000,000
	1924	$17,000,000
	1925	$18,000,000
Exportations en France	Année	Montant
	1923	$17,000,000
	1924	$12,000,000
	1925	$11,000,000

Examinons les statistiques de notre commerce avec l'Italie et nous constaterons une situation analogue:

Importations d'Italie	Année	Montant
	1923	$1,814,000
	1924	$1,814,000
	1925	$2,435,000
Exportations en Italie	Année	Montant
	1923	$18,000,000
	1924	$14,000,000
	1925	$10,000,000

Cela prouve que nos conventions de commerce avec les pays étrangers ne nous ont guère profité. C'est le contraire qui est vrai.

Permettez-moi de citer quelques déclarations du ministre des Finances qui semble se servir du commissaire de l'industrie laitière comme d'un paravent. Ces questions se trouvent à la page 869 des Débats:

L'hon. M. Tolmie: Mon honorable ami me permettra une question. Puisque les saisons australiennes sont opposées aux saisons canadiennes, mon honorable ami croit-il qu'il est juste que du beurre venant de vaches à l'herbe et produit au sud de l'équateur fasse concurrence au beurre produit dans l'Ouest canadien au milieu de l'hiver?

L'hon. M. Robb: Je ne désire pas entamer une controverse avec mon honorable ami qui est agronome, mais je suis prêt à accepter l'opinion du commissaire de l'industrie laitière du Canada, qui a jadis occupé le même poste en Nouvelle-Zélande. Son opinion est que la qualité de notre beurre s'améliorerait sur les marchés étrangers si, au lieu de le placer en entrepôt, nous l'expédiions frais aux marchés mondiaux. Le résultat de cette politique est évident par le fait qu'au cours de l'année, le Canada a remporté plusieurs prix à l'exposition de Londres en concurrence avec les produits australiens et néo-zélandais. Le beurre du Canada est hautement coté sur ce marché et il pourra y subir la concurrence.

J'imagine que les deux cent cinquante mille fabricants de laitages au Canada condamneront sévèrement cette déclaration du commissaire de l'industrie laitière comme opposée à leurs intérêts.

M. BALDWIN: Mon collègue sait-il que le prix du beurre a été plus élevé depuis huit mois que durant toute autre période correspondante depuis six ans? De plus, combien voudrait-il que le consommateur paie le beurre, alors que cet article se vend aujourd'hui 45c. et 50c. la livre?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je répondrai à l'honorable député que l'industrie laitière n'est qu'une des industries qui devraient être protégées chez nous. Si celle-la; comme les autres, avait une protection suffisante, l'ouvrier aurait du travail en abondance et beaucoup d'argent pour acheter du beurre. Quelques cents ne comptent guère pour celui qui a un emploi et touche un bon salaire. C'est tout différant lorsqu'il est forcé par le chômage d'arpenter les rues et que ses goussets sont vides.

Pourquoi les fabricants de laitages, qui sont obligés de nourrir leurs bestiaux à cette époque de l'année dans des circonstances fort pénibles, seraient-ils obligés de subir la concurrence du beurre australien fabriqué dans des conditions bien plus favorables? Si la citation lue par le ministre des Finances exprime exactement les vues du commissaire de l'industrie laitière, je suggérerais à celui-ci de retourner dans la Nouvelle-Zélande et de s'y établir. Il est temps que la nation canadienne s'affirme et qu'elle voie à ce que ses produits agricole soient convenablement protégés. Si les membres de la droite ne sont pas de cet avis, nos amis les agriculteurs leur infligeront aux prochaines élections une punition bien méritée. L'honorable député qui m'a interrompu, vient de la province de Québec, je crois?

M. BALDWIN: Oui.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): L'honorable député a-t-il jamais entendu un seul représentant de cette province dénoncer ces conventions? Et pourquoi? Québec est au second rang des provinces vouées à l'industrie laitière au Canada, et cependant lorsque ses intérêts sont menacés ses représentants gardent le silence ou prennent plaisir à faire des interruptions frivoles. A mon avis, c'est le temps plus que jamais pour les laitiers de la province de Québec d'ouvrir l'œil et de surveiller les événements.

M. BALDWIN: Ils sont satisfaits.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Oh! mon honorable ami ne peut pas me faire croire que ces gens-là sont satisfaits. Il est impossible qu'ils le soient dans les circonstances actuelles et l'honorable député le sait fort bien.

M. BALDWIN: Je ne suis nullement de votre avis.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Ce fut un spectacle pitoyable de voir le ministre des

Finances plaider la cause des barons de la pâte à papier et du papier tandis que l'industrie agricole est minée. A cette époque-là, le gouvernement australien accorda une prime de $15 par tonne de papier fabriqué en Australie au détriment des intérêts de nos grands manufacturiers. "Il nous faut faire quelque chose", tel était le mot d'ordre du ministre des Finances. Or, qu'a-t-il fait? Il a sacrifié les intérêts de l'industrie laitière au profit des fabricants de papier et, employant les mêmes termes que son collègue de l'Agriculture, le ministre des Finances a répété: "Cela ne fera pas de tort au cultivateur". Je ne puis m'empêcher de songer que les hommes d'Etat australiens ont roulé notre Gouvernement dans la négociation de cette convention. Et je me demande si les honorables membres de la droite se rendent compte que le peuple canadien, par l'entreprise du gouvernement fédéral, débourse annuellement une somme de 6 millions afin d'aider au développement de l'industrie agricole au pays tandis que les gouvernements provinciaux consacrent environ la même somme à cette fin. Il ne faut pas non plus oublier que les Australiens sont en plein été lorsque nous sommes en hiver au Canada; de plus, les produits de l'Australie sont transportés ici par eau à très bas prix tandis que les nôtres sont assujettis à des tarifs ferroviaires très élevés.

Examinons donc pour un instant les effets de cette convention commerciale avec l'Australie. J'ai sous la main un compte rendu du *Commercial Intelligence Journal* d'Ottawa, dont il paraît un numéro tous les samedis; je cite du numéro du 30 janvier, à la page 48:

Notes commerciales de la Nouvelle-Galles du Sud

Agent commercial, B. Mällin

L'Australie s'attend à une récolte de sucre sans précédent

Sydney, Australie, 17 décembre, 1925.—La plus grande partie du sucre récolté en Australie l'est exclusivement sur le littoral oriental et provient de l'état du Queensland; le reste est récolté dans la partie septentrionale de l'état de la Nouvelle-Galles du Sud. On espère que les plantations de canne à sucre du Queensland donneront pour 1925 un rendement de 3,753,000 tonnes, ce qui constituera une récolte exceptionnelle. Pour ce qui est du sucre, on estime que la récolte globale de la confédération australienne attendra le chiffre de 519,000 tonnes dont 484,000 tonnes seront produites dans l'état du Queensland. Une part très considérable de cette récolte sera disponible pour l'exportation et, étant donné le tarif de préférence, la situation mérite d'être étudiée par les importateurs du Canada.

Depuis 1920, la superficie des plantations de canne à sucre est passé de 102,619 acres à 253,519 acres tandis que le nombre des planteurs a augmenté en proportion au cours de la même période, c'est-à-dire que de 4,000 il est monté à 6,000.

Et maintenant, voyons donc un peu ce que tout cela signifie au point de vue de l'industrie betteravière au Canada. Un certain nombre d'honorables membres viennent de l'ouest de la province d'Ontario où fonctionnent deux grandes raffineries dont la construction, l'outillage et le reste ont coûté environ 5 millions. On estime qu'au moins 50,000 personnes dépendent en grande partie de la récolte de la betterave à sucre et de la manutention de ses produits à la fabrique pour gagner leur subsistance. Or, qu'est-il advenu et qu'adviendra-t-il de cette industrie de la betterave à sucre si nous tenons compte des termes de la convention commerciale conclue avec l'Australie? J'ai sous les yeux en ce moment une lettre que j'ai reçue de M. Watson, le chef du service des estimateurs du département des Douanes et de l'Accise; cette communication est datée du 8 février et je relève le passage suivant:

En réponse aux questions que vous m'avez posées par téléphone cet avant-midi, en ce qui regarde la date à laquelle les droits sur le sucre brut importé d'Australie et de la Nouvelle-Zélande ont été réduits et les quantités de sucre importé de ces pays, voici ce qui en est:

Le taux maximum des droits sur le sucre brut de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui n'est pas au-dessus de l'étalon hollandais n° 10 quant à la couleur et importé directement au Canada de n'importe quel pays britannique, a été réduit à 46.50 cents par 100 livres le 12 mai 1923. Cette modification apportée au tarif douanier est insérée dans le mémoire du département n° 32, (édition revisée) et dont vous trouverez ci-inclus un exemplaire pour votre information particulière. Au cours de l'année financière...

Et c'est là le point sur lequel j'appelle tout particuliièrement l'attention des honorables membres.

Au cours de l'année financière finissant le 31 mars 1925, le Canada a importé d'Australie 26,965,412 livres de sucre brut dont la valeur est estimée à $1,472,000. Nous n'avons pas importé de sucre de la Nouvelle-Zélande.

Et maintenant qu'a fait le Gouvernement en ce qui regarde l'industrie betteravière? Il y a une couple d'années, nous avions dans l'ouest de l'Ontario une association de producteurs de betterave sucrière qui comptait au-delà de 4,000 membres. Or, ces cultivateurs sont extrêmement intéressés à toutes les questions qui concernent la culture de la betterave à sucre et voici dans quelle situation ils se trouvent placés: Par son acte du 12 mai 1923, réduisant les droits sur le sucre raffiné, le Gouvernement avec l'appui du groupe progressiste, a fait perdre aux cultivateurs du comté de Lambton-Est une somme d'audelà de $50,000, un montant pour le moins égal en 1924 et une autre somme de $50,000 en 1925. Les producteurs de betterave sucrière de mon comté sont tous au fait des conditions imposées pour avoir droit à la prime;

ces conditions sont inscrites dans tous les contrats touchant la superficie. Cette prime se calcule d'après le prix moyen du sucre pour les mois d'octobre, de novembre, de décembre et de janvier. Ce système de primes affecte directement tous les producteurs de betterave à sucre pour le compte des fabriques de Wallaceburg et de Chatham; il constitue la base du prix que paient les compagnies américaines ayant de grandes superficies de terrain consacrées à la culture de la betterave à sucre au Canada. Aussitôt que le Gouvernement et les progressistes eurent réduit de 50c. les 100 livres le droit sur le sucre raffiné, le cours des betteraves à sucre fléchit de 50c. la tonne et les cultivateurs de betteraves de Lambton-Est perdirent au moins $50,000 par année. La récolte de 1925 incluse, cela veut dire une perte directe de $150,000 depuis trois ans pour les cultivateurs de betteraves à sucre.

Ce fut pis dans le comté de Kent. L'initiative prise par le Gouvernement il y a deux ou trois ans fit perdre aux cultivateurs de ce comté $300,000. Qu'on me permette de relater ce qui est arrivé à l'industrie betteravière sous le régime libéral. Le Parlement d'union fut dissous le 4 octobre 1921. Voici quels étaient, à cette époque, les droits sur le sucre:

	Tarif général	Tarif de préférence
Bruts..	1.69	.85
Raffinés..	2.39	1.59

Le Parlement libéral commença sa première session le 8 mars 1922. Le 23 mai de la même année, on proposa les droits d'accise suivants sur le sucre de betterave:

.49 les 100 livres de 99 p. 100 de sucre; applicables immédiatement. Suivant la modification du rapport du 20 juin 1922, 0.24 les 100 livres de 99 p. 100 de sucre, à dater du 1er janvier 1923.

Les cultivateurs de betteraves à sucre de la région s'y opposèrent vigoureusement et le Gouvernement fut obligé de céder. Mais qu'a-t-il fait? Il changea son fusil d'épaule et dégreva le sucre raffiné de ½c. la livre. Le lendemain, comme je l'ai dit, les raffineurs baissèrent le cours des betteraves à sucre de 50c. la tonne. L'initiative du gouvernement libéral a fait perdre des sommes énormes aux cultivateurs de cette région. Comment le Gouvernement peut-il espérer encourager une industrie fondamentale comme l'industrie betteravière en agissant de la façon que j'ai indiquée?

M. MacLEAN (Prince): L'honorable député a parlé, il y a un instant, d'une prime payée aux cultivateurs. Qui la paie?

[M. Armstrong (Lambton-Est).]

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je ne pense pas avoir parlé de prime à ce sujet. Veut-on dire un "bonus".

M. MacLEAN (Prince): Oui.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je l'ai expliqué en détail. Les cultivateurs de betteraves de la région le comprennent fort bien. Je poursuis mon raisonnement: Ce droit d'accise fut aboli par le budget, le 11 mai 1923 et les droits sur les importations réduits de 40c pour les sucres bruts et de 50c. pour les raffinés. Le tarif était le suivant:

	Tarif général	Tarif de préférence
Bruts..	1.29	.45
Raffinés..	1.89	1.09

Immédiatement après cette réduction, le prix des betteraves à sucre au Canada baissa proportionnellement, de sorte que les cultivateurs qui vendent leurs betteraves suivant les prix du sucre, subirent une perte de 50c. la tonne. C'est clairement indiqué dans le tableau que je vais citer, tableau qui donne les prix que les manufacturiers s'engagent à payer aux cultivateurs selon le cours du sucre. Ainsi le cultivateur qui livre des betteraves à 16 p. 100 reçoit $8 la tonne lorsque le cours du sucre est à $7, tandis que si le cours du sucre est de $6.50, il ne touche que $7.50 la tonne pour le même produit. J'ai préparé un relevé des prix de gros du sucre que je désire faire consigner au Hansard. Le voici:

Proportion du sucre dans la betterave	Prix de gros net du sucre			
	$5 00	$6 50	$7 00	$8 00
	Prix par tonne de betteraves			
13..	5 50	6 00	6 50	7 50
14..	5 50	6 50	7 00	8 00
15..	5 50	7 00	7 50	8 50
16..	6 00	7 50	8 00	9 00
17..	6 50	8 00	8 50	9 50
18..	7 00	8 50	9 00	10 00
19..	7 50	9 00	9 50	10 50
20..	8 00	9 50	10 00	11 00

Cette différence n'aurait pas été aussi importante pour les cultivateurs à l'époque où le cours des betteraves était très élevé, mais elle est énorme aujourd'hui que le prix du sucre est revenu au cours d'avant-guerre ou à peu près. Le 1er octobre 1920, une réduction de 50c. sur les droits n'aurait guère inquiété le cultivateur, car le sucre se vendait à $18.50. En 1923, le prix du sucre était de $10.16 et, aujourd'hui, que le sucre se vend à Montréal à raison de $6.13, la situation devient grave pour les cultivateurs. Ceux d'entre eux qui transportent leurs betteraves directement à la betteraverie touchent environ $10 la tonne en chiffres ronds; mais lorsqu'ils doivent les charger à bord du train comme cela se pratique dans ma circonscription, ils ne re-

çoivent qu'environ $6.50. L'industrie betteravière est certainement une industrie fondamentale au Canada et l'on penserait que le Gouvernement dut traiter le mieux possible ceux qui l'exploitent. N'oublions pas que le Canada ne produit que la dixième partie du sucre qu'il consomme. Avant 1923, c'était une industrie florissante et les cultivateurs se mettaient de plus en plus à cultiver la betterave à sucre.

Mais, traités comme je viens de le décrire, comment pouvez-vous croire que les cultivateurs aient été encouragés à continuer? On doit aussi se rappeler qu'un cultivateur ne peut cultiver que quelques acres de betteraves à sucre à cause du travail que cela exige.

Comme je l'ai déjà dit, après une lutte difficile, on a réduit cette taxe de ½c. par livre sur le sucre fabriqué des betteraves. J'attire l'attention des ministres présents sur le fait que la quantité approximative de betteraves à sucre produite actuellement, tant pour la consommation au pays que pour l'exportation, s'élève à environ 600,000 tonnes. Cela signifierait une perte directe pour les cultivateurs de $300,000 par an et en trois ans, cela fait $900,000. Comment cela peut-il encourager les cultivateurs à continuer et à faire progresser une industrie comme celle dont je viens de parler? Cette réduction est arrivée comme un coup de foudre, le Gouvernement ne nous a pas prévenus qu'il allait faire disparaître le droit.

Je rappellerai de plus aux ministres qu'en 1922, l'organisation des cultivateurs de betteraves à sucre a décidé de construire une raffinerie à Petrolia. Il n'est pas inopportun de raconter ce qui s'est passé au sujet de cette raffinerie. Les lanceurs de l'entreprise ont recueilli des souscriptions et commencé la construction d'une raffinerie dans cette ville. Le conseil municipal accorda un grand terrain dans ce but, construisit une longue voie d'évitement et fit de son mieux pour amener la manufacture à cet endroit. Les fonds étaient souscrits et le comité de construction commença les travaux. Il a déjà dépensé plus de $200,000 et la construction de la bâtisse est suspendue parce qu'on ne peut pas trouver de fonds pour continuer et compléter l'édifice dans les conditions actuelles. L'édifice et tout ce qui s'y rattache étaient commencés avant que le Gouvernement apportât sa modification au tarif, mais il est pour ainsi dire impossible de trouver un dollar pour l'engager dans cette entreprise et, dans les circonstances, les $200,000 qui ont été souscrits par des cultivateurs de cette partie du pays se trouvent perdus. L'édifice est là comme un monument à la folie du gouvernement actuel, du moins en ce qui regarde sa conduite à ce sujet.

L'hon. M. STEWART: L'honorable député sait-il qu'une nouvelle raffinerie a été transportée cette année des Etats-Unis à Lethbridge, qu'elle est établie là, qu'elle prospère et que les cultivateurs qui sont engagés dans cette industrie sont prospères? La fabrication a commencé cette année.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Ces gens n'ont probablement pas entendu parler de ce que le Gouvernement a fait, il y a quelques années.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami a eu soin de les en prévenir.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): L'honorable ministre ne se trouve probablement pas en mesure de leur garantir le droit dont ils bénéficient actuellement. Si mes honorables amis les progressistes veulent mettre à exécution cette partie de leur programme regardant l'entrée des aliments en franchise, comment peut-on compter que des financiers vont engager des capitaux dans une industrie de ce genre?

L'hon. M. STEWART: Cependant, ils semblent agir ainsi.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): C'est toujours la même rengaine: "Ces petites réductions du tarif ne vous feront pas de mal." Mais j'ai démontré à l'honorable ministre de l'Intérieur les effets déplorables que cette réduction a eu sur les cultivateurs dans cette partie du pays.

L'hon. M. STEWART: L'honorable député se figure beaucoup de choses; qu'il poursuive sa démonstration.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): C'est l'honorable ministre qui a parlé du "glas de la protection". Je me demande ce que les personnes qui ont engagé des capitaux dans l'industrie de la betterave à sucre à Raymond, Alberta, pensent de cette déclaration.

L'hon. M. STEWART: Mon honorable ami me permettra de lui dire que ces placements se sont faits depuis cette fameuse déclaration du ministre qu'on cite si souvent.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ils ne l'ont pas cru.

L'hon. M. STEWART: Ils sont comme mes honorables amis de la gauche.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Ils n'ont évidemment pas cru ce que disait le ministre.

L'hon. M. STEWART: Cette excuse est tout aussi bonne qu'une autre.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je voudrais parler au ministre de l'Intérieur de plusieurs autres manufactures de ma région qui ont été ruinées et ont dû fermer leurs portes depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Les gens qui s'intéressent à ces fabriques attendent le jour où un gouvernement conservateur viendra au pouvoir et accordera une protection raisonnable à des industries. Il y a vingt ans, une fabrique de voitures de travail s'est établie dans notre ville. Elle employait deux cents hommes, ayant autant de foyers dans la ville de Petrolia et eux comme leurs familles, aidaient à consommer les produits qui forment un débouché pour le cultivateur. Qu'est-il arrivé? En juillet 1920, la compagnie Adams Wagon Works, de Brantford, établissement que possède et dirige la Cockshutt Plow Company, fit l'acquisition des Petrolia Wagon Works. A cette époque, M. Cockshutt,—aujourd'hui lieutenant-gouverneur d'Ontario,— disait:

Je tiens à ce qu'il y ait du travail pour tous les employés de votre fabrique. Vous ne sauriez trop produire. Nous pouvons vendre plus de marchandises que vous n'en pouvez fabriquer d'ici à cinq ans.

Qu'est-il arrivé? Le premier ministre a promis aux progressistes que, s'il était porté au pouvoir, il enlèverait le droit sur tous les instruments de production à l'usage de la classe agricole. Il en est résulté immédiatement un manque de confiance, non seulement chez les fabricants, mais également parmi les cultivateurs et il se produisit un fléchissement des affaires en attendant que l'on sache ce que ferait M. King. On déposa le budget et on diminua de 17½ à 10 p. 100 le droit protecteur sur les chariots de ferme. Immédiatement on commença à voir arriver dans l'Ouest des chariots et des traîneaux américains que l'on achetait sur catalogue ou par l'intermédiaire de maisons de commandes par la poste, et ce à des prix qui se rapprochaient sensiblement de ce que coûtaient les nôtres. Ces maisons qui faisaient affaires par catalogues n'avaient pas d'entrepôts, ne tenaient pas en main de pièces de rechange, et elles n'avaient aucun service de vente; elles ne faisaient que vendre à des prix réduits, et elles pouvaient disparaître du jour au lendemain.

Ne pouvant obtenir assez de commandes pour maintenir en activité ses deux fabriques, la Adams Wagon Company a dû renoncer complètement à l'exploitation de son usine de Petrolia et n'exploiter celle de Brantford que pas intermittence et avec un personnel beaucoup moins nombreux. C'est là un malheur dont nos gens se rendent parfaitement compte. Où sont allés ces ouvriers qui autrefois travaillaient dans cette fabrique? Venez dans notre ville et vous y verrez les maisons de douzaines d'entre eux qui ont traversé la frontière. De combien nos cultivateurs achètent-ils leurs chariots meilleur marché aujourd'hui qu'ils ne le faisaient du temps où cette fabrique était en exploitation? Ils les paient aujourd'hui plus de deux fois ce qu'il leur en coûtait lorsque cette fabrique fonctionnait à plein rendement. La chose peut ne pas intéresser quelques-uns de nos amis de l'Ouest, mais ils devraient se rappeler que notre marché domestique est des plus importants pour les cultivateurs qui habitent les vieilles provinces d'Ontario et de Québec. Je leur rappellerai aussi autre chose à mes amis de l'Ouest, et je le fais dans le meilleur esprit possible. D'après les statistiques, la population du vieil Ontario paie 43 p. 100 et celle de la province de Québec 35 p. 100 des frais d'administration du pays à l'heure actuelle. Je ne veux pas entrer dans les détails sur la part contributive des autres provinces, mais à coup sûr, ces anciennes provinces ont le droit d'exiger que l'on protège, dans une mesure raisonnable, leur marché intérieur, ainsi que leurs industries.

M. EVANS: Dois-je entendre, à ce que dit l'honorable député, que le prix des chariots de ferme a doublé depuis 1920?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Depuis 1912; j'ai dit avant la guerre.

L'hon. J. H. KING: Il en est ainsi de la plupart des choses.

M. EVANS: Oui, mais les prix n'ont pas doublé.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): D'accord. Mais je reviens à ce que je disais au sujet des anciennes provinces. J'ai eu l'honneur de faire partie de cette Chambre pendant plusieurs années antérieurement à 1921, et je sais que l'on a consacré des centaines de millions à l'établissement de chemins de fer en vue d'aider au développement des régions de l'Ouest. Je sais que l'on a dépensé des centaines de millions pour nos canaux. Dans quel but? Pour aider les vieilles provinces d'Ontario et de Québec? N'allez pas vous imaginer cela. Ces dépenses énormes ont été effectuées pour aider l'Ouest à faire parvenir ses produits sur les marchés mondiaux aux prix de transport les moins élevés possible.

M. EVANS: Quels canaux?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Tous les canaux, pour ainsi dire. Prenons le canal du Sault, par exemple,—quelle quantité de produits d'Ontario sert-il à transporter? Et

le canal Welland, quelle quantité des produits d'Ontario y passe-t-il? Dans le moment même, nous sommes à dépenser 72 millions pour l'approfondissement et l'élargissement de ce canal. Le vieil Ontario contribue pour 43 p. 100 à cette somme et aux frais d'administration du pays. Nos bons amis les progressistes disent: Nous allons mettre ce Gouvernement en demeure de construire le chemin de fer de la baie d'Hudson.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien!

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je les entends applaudir.

Un DEPUTE: Ils ne l'obtiendront jamais.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Qu'est-ce que cela veut dire dans les circonstances actuelles, alors que toute la population canadienne exige l'économie de toute part? A ce moment même, nous voyons des gens qui réclament des dépenses jusqu'à concurrence d'au moins 50 millions. Car, à quoi sert de parachever le chemin de fer de la baie d'Hudson si vous n'établissez pas également des têtes de lignes et n'y installez pas des dragues pour creuser le port tous les ans; si vous ne construisez pas des navires d'un type spécial pour transporter, par le détroit, le grain de l'Ouest vers les marchés mondiaux et si vous ne construisez pas des élévateurs gigantesques pour y mettre le grain pendant une année?

M. SPENCER: Est-ce que le même argument ne s'applique pas au canal Welland?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Aucunement. Pourquoi fait-on la dépense de l'élargir et de l'approfondir? Afin que les gros navires qui apportent les produits de l'Ouest puissent passer dans le lac Ontario et faire gagner aux cultivateurs de l'Ouest de 3 à 5 cents par boisseau. Voilà les arguments qu'on a présentés au Gouvernement avant qu'il ordonne l'exécution de ces travaux.

M. SPENCER: Qui les a présentés.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Les agriculteurs de l'Ouest. Ce sont eux qui ont fourni les plus forts arguments en faveur de l'approfondissement et de l'élargissement du canal Welland.

M. SPENCER: Quels sont ces agriculteurs?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Des agriculteurs renseignés et avisés qui comprennent que, pour soutenir avec succès la concurrence de leurs rivaux, ils doivent être en mesure de faire parvenir leurs produits sur les grands marchés européens avec le moins de frais possible.

M. EVANS: L'honorable membre peut-il nommer une seule société d'agriculture qui ait jamais demandé l'agrandissement du canal Welland?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Le ministre des Chemins de fer...

M. EVANS: Vous ne pouvez pas en mentionner une seule.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je suis sûr de ce que je dis. J'ai été président du comité des chemins de fer pendant cinq ans et je sais ce qui se passe dans le ministère des Chemins de fer. Mon affirmation est inattaquable.

M. McLEAN (Melfort): L'honorable député approuve-t-il les dépenses qui ont été faites par ses amis politiques pour l'établissement du chemn de fer de la baie d'Hudson? Approuve-t-il la politique de son chef en faveur de l'achèvement de cette ligne sous certaines réserves?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Notre collègue devrait savoir que le chemin de fer a été entrepris lorsque le Trésor avait des revenus considérables.

Quelques DEPUTES: C'était pendant la guerre.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Notre parti a fait tout ce qui était possible pour assurer la construction de la ligne à ce moment-là, et notre chef déclare qu'il est disposé à continuer les travaux; mais nous ne pouvons nous engager, dans les conditions présentes, à créer une gare maritime, avec quais et bassins, à fournir des navires spéciaux, à ériger des élévateurs et autres travaux nécessaires pour faciliter immédiatement le transport des grains. Nos collègues ne voudraient pas appuyer une telle proposition, vu la situation des finances publiques.

M. McLEAN (Melfort): J'ai demandé à notre collègue s'il approuvait les dépenses déjà faites et celles qui restent à faire?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je ne puis pas empêcher les interruptions de l'honorable député; en tout cas, je voudrais poursuivre mes observations.

Je passe maintenant à quelques autres industries qui intéressent ma circonscription. Je Je représente une division électorale formée de dix-huit municipalités. C'est un comté rural, et j'en suis fier; mes commettants sont des protectionnistes. Ils croient fermement à la nécessité d'un tarif protecteur pour le Canada. Je vais vous en énumérer les principales raisons. Dans la partie nord de ma circonscription il y a une étendue de plusieurs milliers d'acres de bonne terre à verger, comme on n'en trouve pas de meilleure dans le pays.

L'année dernière, une société coopérative de la ville de Forest a exporté 37,000 barils de pommes; d'autres coopératives moins nombreuses en ont expédié de 10,000 à 15,000 barils, et il en a été expédié de 3,000 à 5,000 barils par des particuliers. Toutes les variétés de fruits sont récoltés dans la région, qui compte un certain nombre de fabriques de conserve.

Je possède un état des importations de fruits et de légumes au cours des derniers huit mois écoulés. La Chambre sera surprise d'apprendre que, du premier janvier au premier d'août 1925, il est entré en Canada 123,370 barils de pommes d'une valeur de $759,000, sur lesquels le fisc a prélevé $111,000 en droits de douane. Le Canada importe encore en quantité des pêches, des poires, des prunes, des fraises et toutes sortes de légumes. Ainsi, au cours de la même période, on a importé pour $51,000 de tomates, à part les $759,000 de pommes que je viens de mentionner.

L'an dernier, le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario fit acheter à l'étranger 25,000 barils de pommes qu'il avait exportés dans l'intention de soulager le marché d'autant. Ses intentions étaient excellentes; mais à quoi sert d'exporter 25,000 barils de pommes si l'on en laisse importer 123,000 barils en huit mois? Croit-on que notre industrie fruitière va prospérer dans ces conditions? Mes honorables collègues approuvent-ils pareil régime? Je suis persuadé que, s'ils habitaient la région ouest d'Ontario, ils conviendraient que les arboriculteurs fruitiers du Canada ont besoin de protection. Dans toute l'étendue de la région ouest d'Ontario et dans la partie sud de cette province de même qu'en Colombie-Anglaise, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, il y a d'immenses superficies qui pourraient être utilisées pour la culture des fruits; et si nous avions un tarif convenable, au lieu d'importer des fruits pour une valeur de centaines de mille dollars, nous assurerions un essor considérable à notre propre industrie. Mais à cette heure nos arboriculteurs fruitiers n'ont pas le moindre encouragement: ils ne savent pas à quel moment le Gouvernement peut abaisser les droits sur les fruits ou les supprimer tout à fait.

Quant à l'industrie de la fabrication des conserves, j'ai démontré que nous importons de l'étranger des quantités énormes de produits en conserve au grand détriment de notre industrie. Nous possédons en Ontario des millions d'acres qu'on pourrait utiliser au besoin pour des récoltes destinées aux conservateurs. Dans ma ville même se trouve une fabrique de conserves dont l'installation a coûté $150,000; cet établissement est sûrement capable d'un rendement annuel de 150,000 caisses de conserves; mais le marché a baissé graduellement si bien que l'an dernier la production s'est chiffrée à seulement 50,000 boîtes de pois et de maïs. Les exploitants ont dépensé $50,000 autour de la ville, alors qu'ils auraient pu tout aussi bien y dépenser $150,000 si nous avions mis un frein à l'importation des conserves de fabrication étrangère dont j'ai signalé la provenance tout à l'heure. Un autre industrie dans mon comté, c'est la culture du céleri; on y consacre des centaines d'acres, alors que des milliers d'autres ne sont pas exploités du tout. Tout ce sol est à peu près pareil. L'an dernier nous avons expédié 250 wagons de céleri; mais lorsque les producteurs ont voulu écouler leur céleri aux Etats-Unis, ils ont découvert que depuis quelques années un embargo est en vigueur contre les producteurs canadiens de céleri. En conséquence ils ont dû envoyer leur produit aux entrepôts frigorifiques de Toronto et de Montréal et le vendre le mieux qu'ils pouvaient. Si les honorables députés veulent lire les dépêches adressées toutes les semaines à la division laitière du ministère de l'Agriculture, ils verront que des wagons innombrables de céleri sont importés au Canada chaque année au grand détriment du producteur canadien qui ne peut rien vendre aux Etats-Unis. Et il en est ainsi de toutes les industries qui cherchent à développer le Canada.

M. BALDWIN: Puis-je poser une question à l'honorable représentant?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Oui.

M. BALDWIN: Vers 1885...

Quelques DEPUTES: A l'ordre.

M. BALDWIN: L'honorable député sait-il qu'une fabrique de sucre de betterave fut ouverte dans mon comté et qu'elle dut fermer ses portes au bout de deux ans?

Quelques DEPUTES: A l'ordre.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Dois-je comprendre que l'honorable député de Lambton-Est permet la question?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je n'ai pas d'objection à une simple question.

M. l'ORATEUR: L'honorable représentant (M. Baldwin) peut poser une question, mais il ne peut pas faire une assertion.

M. BALDWIN: Mon honorable ami sait-il que, dans le comté de Stanstead, une fabrique de sucre de betterave fut construite....

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable représentant est un membre ancien et respecté

de cette Chambre et je suis convaincu qu'il ne veut pas enfreindre le Règlement. L'honorable député de Lambton-Est lui a permis de poser une question; mais ce doit être une question; il ne doit pas faire un discours.

M. BALDWIN: L'honorable député sait que...

M. l'ORATEUR: Ceci n'est pas une question; il faut employer la forme interrogative.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je crois savoir d'avance ce que l'honorable député va dire: qu'il y a quelques années on a tenté de développer dans son comté l'industrie du sucre de betterave et qu'on n'y a pas réussi. J'ignore la cause de son insuccès, mais si l'honorable député voulait bien se rendre dans notre région, ils constaterait que nos cultivateurs sont prêts à dépenser de l'argent, ou du moins ils l'étaient il y a quelques années, pour le développement de l'industrie de la betterave à sucre, car ils savent qu'ils ont réussi à produire cette denrée depuis vingt-cinq ans, et que l'industrie se développait très rapidement jusqu'à ce que ce Gouvernement...

M. BALDWIN: J'achète le sucre Wallaceburg.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je ne doute pas que le sucre Wallaceburg ne soit de bonne qualité, car c'est en grande partie du sucre domestique. Cela démontre simplement ce que l'on peut faire pour le développement de nos industries agricoles dans ce pays pour peu qu'on se donne la peine de s'en occuper.

Considérons un instant la valeur du marché domestique dont on entend si souvent parler. Pour l'année 1923, les chiffres sont comme suit:

	1923	
	Exportations	Consommation domestique
Bœuf	22,000,000 liv.	640,000,000 liv.
Porc	58,000,00 liv.	740,000,000 liv.
Agneau	356,000 liv.	78,000,000 liv.
Beurre	13,000,000 liv.	251,000,000 liv.
Volaille	569,000 liv.	67,000,000 liv.
Œufs	2,900,000 doz.	230,000,000 doz.

Je suis fermement convaincu que les intérêts de nos populations rurales s'en trouveraient beaucoup mieux si les produits du sol étaient suffisamment protégés.

M. YOUNG (Saskatoon): Comment l'honorable député protégerait-il le blé du cultivateur de l'Ouest du Canada dans le sens qu'il indique dans son discours?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): L'honorable député, je suppose, s'imagine avoir posé une question très habile. Assurément, il doit savoir que nous venons en aide au producteur de blé de l'Ouest dans ce Parlement chaque année. Tout aussi bien qu'il sait être actuellement à son siège, il sait que le cultivateur de l'Ouest obtient des tarifs réduits de transport pour sa récolte de blé pour nous faire concurrence ici. Ne vient-on pas par là en aide au producteur de blé?

M. YOUNG (Saskatoon): Certainement, mais le Canada n'y perd rien.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Ce blé est transporté à l'Est à perte pratiquement.

Des DEPUTES: Non.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Il est certain que nos tarifs sont très modérés si on les compare aux tarifs américains. Aux Etats-Unis, le tarif est de 9c. plus élevé par boisseau, comme l'honorable député le sait. Je disais justement à l'honorable député comment les anciennes provinces s'étaient efforcées de développer l'Ouest canadien, mais assurément il ne s'attend pas à ce que nous venions en aide à l'Ouest de toute façon et à ce que nous dépensions dans cette partie du pays tous les profits que retirent les gens de l'Est. On devrait pouvoir en dépenser une partie dans les anciennes provinces. Combien de millions de dollars ont été dépensés dans ces vieilles provinces pour venir en aide à l'agriculture, comparativement à ce que l'on a dépensé dans les provinces des Prairies? L'honorable député connaît les résultats de cette comparaison.

L'hon. M. STEWART: Nous serions heureux de voir mon honorable ami établir cette comparaison.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je cite simplement le fait, et le ministre le sait très bien.

L'hon. M. STEWART: Je serais heureux d'entendre les chiffres comparatifs.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Prenons les bestiaux, par exemple; on les expédie d'Edmonton, disons, dans le vieil Ontario à un tarif très réduit.

M. DARKE: A un tarif profitable pour les chemins de fer.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Si les chemins de fer retirent un profit, je ne vois pas pourquoi ils ne peuvent transporter le charbon de l'Alberta dans Ontario. L'honorable député sait-il qu'un chargement de bestiaux peut être transporté des provinces des Prairies à London, Ontario, par exemple, et nourri et abreuvé une demi-douzaine de fois, pour environ la moitié de ce qu'il en coûte pour transporter du charbon d'Edmonton à London? Ce sont là quelques-unes des choses qu'il

faudrait régler, et c'est le devoir des honorables députés de rester ici et de s'occuper de ces questions. C'est ce que nous demandons.

M. EVANS: Combien les chemins de fer perdent-ils sur le transport des bestiaux et du blé?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Si l'honorable député désire les détails...

M. EVANS: Prouvez ce que vous avancez.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): L'honorable député peut facilement trouver les chiffres. Laissez-moi comparer les tarifs de transport de ce pays avec ceux des Etats-Unis. Je ne me plains pas. Comme représentant de la province d'Ontario, je dis que nous nous sommes fait un plaisir d'aider au développement de l'Ouest canadien, mais nous demandons un traitement équitable pour les intérêts agricoles de la vieille province d'Ontario

Je parlais du marché domestique, monsieur l'Orateur. Je me demande comment il se fait que presque tous les pays du monde, à l'exception du Canada, ont relevé leur tarif douanier depuis la guerre. Tous ces pays ont-ils tort et le Canada seul a-t-il raison?

Un DEPUTE: Oui.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je ne pense pas que ce soit le ministre des Travaux publics (M. King) qui ait répondu "oui"; c'est plutôt un nouveau député qui siège près de lui. Quand il aura acquis une expérience de quelques années, il ne gardera pas cette opinion, je ne crois pas. Le peuple canadien a adopté une attitude bien définie à cet égard, lors des dernières élections. Dans la dernière législature, il y avait soixante-cinq progressistes, et l'un des articles de leur programme comportait l'entrée en franchise des denrées alimentaires. Maintenant ce groupe ne compte plus que vingt-quatre membres appuyant cette politique, et je prédis que leur nombre sera encore réduit quand les gens qui se sont prononcés en faveur de cette politique comprendront quel serait le résultat, pour les agriculteurs canadiens, de l'entrée en franchise des denrées alimentaires.

Considérons pendant quelques minutes la convention de commerce avec l'Australie. Si je ne me trompe, le gouvernement australien reconnaît qu'il a retiré les plus grands avantages de ce marché. Dans le compte rendu des débats du parlement australien, du 26 septembre 1924, à la page 4846, je lis ces lignes:

M. Pratten (ministre du Commerce): D'un autre côté, le Canada cherche de nouveaux débouchés pour ses produits secondaires, car il exporte surtout en Australie des objets manufacturés. Nous pouvons nous imaginer facilement que les concessions consenties par le Canada au sujet des articles de première nécessité, dont ce pays produit de grandes quantités, susciteront des critiques de la part des représentants des producteurs de denrées de première nécessité, sous prétexte que l'on sacrifie leurs intérêts à la nécessité qu'éprouve le Canada de trouver des débouchés pour ses produits manufacturés.

[M. Armstrong (Lambton-Est).]

M. Pratten a deviné juste. On sacrifie les producteurs canadiens de denrées de première nécessité au besoin qu'éprouve le Canada, sous le régime du présent gouvernement, de trouver des débouchés pour les objets manufacturés.

Etudions certaines déclarations faites par des marchands de gros de cette partie du pays au sujet de la convention de commerce avec l'Australie. J'ai ici une déclaration de H. G. Moore et Compagnie:

Un mot au sujet du marché du beurre et de l'état des affaires à Toronto, tel que nous les voyons.

Vous savez tous que la quantité de beurre en entrepôt a diminué et, si l'on s'en rapporte aux statistiques, nous devrions tous obtenir de 50 à 55c. pour le beurre, en tenant compte des approvisionnements.

Mais non! Et voici pourquoi: Tout le monde a du beurre et chacun fait tout en son pouvoir pour s'en débarrasser avant l'arrivée du beurre étranger qui coûte 37c. ½ à 43c. ½ la livre, livré à Toronto en wagon. Vous souffrirez encore avant que la situation s'améliore, car les marchands en gros, ici, ont des approvisionnements considérables de beurre et, le produit étranger arrivant, ils n'achèteront pas de beurre frais.

Puis M. J. M. Ham fait cette déclaration:

Bientôt le beurre étranger sera sur le marché. Une cargaison doit arriver de la Nouvelle-Zélande vers le 20 janvier et on l'offre à 41c., droits de douane payés. Une grande quantité de beurre australien, achetée par certains marchands au début de la saison, arrivera également vers la fin du mois, et sans doute les prix que l'on demande ici devront baisser au niveau de ceux du beurre importé.

Voici ensuite une lettre de M. Ham, datée du 15 janvier:

Le prix de notre beurre diminue. On offre aujourd'hui le beurre frais de fabrique n° 1, venant de l'Ouest du Canada, à 40 et 40c. ½, et le n° 2, à 39 et 39c. ½, livré à Toronto. Cependant on achète encore fort peu à ces prix minimes. La réduction du prix est due à l'importation de quantités considérables de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, aussi bien par les ports de l'Atlantique que par ceux du Pacifique. Ces importations ont eu pour effet de forcer les crèmeries de l'Ouest à vendre. Il est difficile de dire jusqu'où se rendra cette diminution si l'on veut maintenir la vente du beurre de l'Ouest; cela dépendra surtout de l'état des affaires à l'étranger.

J'ai une autre lettre de H. G. Moore et Compagnie, ainsi conçue:

Le beurre australien arrivera à Toronto et à Montréal cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine. La diminution des prix produit la stagnation du commerce et leur relèvement engendre l'espoir et l'activité.

Dans une autre lettre, du 13 janvier, M. Ham écrit.

Il est vraiment malheureux qu'on ait réduit le droit de douane imposé au beurre. A mon sens, on aurait

dû le relever. Actuellement, environ dix-huit wagons de beurre australien se dirigent vers Toronto, venant de la côte du Pacifique, et l'on en attend d'autres cargaisons par l'Atlantique. Ce dégrèvement du tarif fait perdre aux fermiers canadiens 3c. par livre de beurre.

J'ai ici une réclame publiée dans la *Montreal Gazette*, du 28 janvier, proclamant les vertus du beurre de la Nouvelle-Zélande. On verra par cette affiche que les représentants de la Nouvelle-Zélande au Canada savent faire la publicité. La voici:

Beurre d'Ankoria

Récemment importé d'Auckland, Nouvelle-Zélande.

"Il a un goût particulier et meilleur".

Saveur: c'est celle que communique une herbe tendre et abondante. Ce beurre provient de vaches continuellement au pâturage; elles y sont actuellement, dans ce pays de printemps perpétuel. La saveur en est délicieuse et particulière, ce qui est dû à ces tapis de pâturin d'une richesse exceptionnelle. Sa teneur très élevée de matière grasse lui donne un excellent goût de crème.

Texture: elle est soyeuse et parfaitement uniforme dans toutes les parties. On n'aperçoit jamais de gouttes d'eau, quand on coupe ce beurre.

Couleur: c'est la teinte naturelle du beurre produit au début du printemps. On n'emploie aucun colorant.

Prix: à peine un peu plus élevé que celui du beurre canadien de l'été dernier conservé en entrepôt.

Interrogez votre marchand.

Les honorables députés de la droite pensent-ils qu'ils agissaient dans l'intérêt du fermier canadien engagé dans l'industrie laitière quand ils permettaient l'importation de ces produits, en vertu des conventions de commerce que j'ai déjà nommées? Sûrement non. Permettez-moi de lire maintenant l'article suivant qui fut publié dans le *Western Canadian*, journal de Manitou (Manitoba), dans son numéro du 14 janvier 1926. A la suite de commentaires sur les avantages que retirera l'industrie laitière de la prohibition de l'oléomargarine, l'article ajoute:

Si le droit que nous imposons au beurre était le même que celui des Etats-Unis, vous recevriez une somme beaucoup plus considérable, fermière qui fabriquez du beurre au moyen de la baratte à main.

Mais, il est fâcheux de le dire, ce beurre d'hiver se vend moins cher qu'autrefois. Pourquoi? c'est que les Canadiens achètent le beurre des fermières australiennes au lieu du beurre des fermières canadiennes. La convention commerciale, conclue par l'ancien gouvernement, et soutenue par les progressistes et le gouvernement australien, est entrée en vigueur tout récemment et le premier effet de laisser les Australiens nous envoyer leur beurre au Canada en franchise a été l'importation, l'automne dernier et cet hiver, de millions de livres de beurre de ferme. Lon concurrence du dehors venant de l'Australie, où la production laitière bat son plein, a du coup ruiné notre marché d'hiver. C'est une autre preuve qu'on peut protéger les produits de la ferme de façon à faire profiter le cultivateur et sa femme. Il est sûr que personne n'est assez fou en politique ni assez aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas se rendre compte que de sages dispositions douanières, mettant l'équilibre dans les conditions du marché, nous seraient grandement avantageuses. Songez-y bien, et la prochaine fois que vous aurez l'occasion de vous protéger vous-mêmes, vous voterez en faveur de la protection douanière. C'est une question de sauvegarde personnelle et d'amour-propre.

M. McLEAN (Melfort): Dois-je comprendre que l'honorable député a dit que des millions de livres de beurre de ferme étaient venues d'Australie au Canada?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je donnerai lecture d'un article.

M. McLEAN (Melfort): Je ne suis pas certain d'avoir bien compris mon honorable collègue. Dois-je comprendre qu'il a dit que des millions de livres de beurre de ferme sont arrivées récemment d'Australie au Canada?

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Pas de beurre de ferme. Je connais sûrement mieux que cela. Puis-je dire à mon honorable ami que j'ai eu l'honneur...

M. McLEAN (Melfort): Je n'ai posé la question que pour me renseigner, monsieur l'Orateur, et pour nul autre motif.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Le ministre de l'Agriculture a déclaré, et le ministre des Finances a corroboré sa déclaration, que plus d'un million de livres de beurre étaient déjà arrivées et qu'il en venait encore plus.

M. McLEAN (Melfort): Je croyais avoir saisi le mot "de ferme", mais peut-être ai-je mal compris mon honorable ami.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je présume que l'honorable député a pensé que je ne connaissais rien de l'industrie laitière.

M. McLEAN (Melfort): Oh! pas du tout.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est): Je dirai à mon honorable collègue qu'il y a vingt-cinq ans un autre de mes concitoyens et votre humble serviteur fondaient une beurrerie dans la ville de Petrolia; elle s'appelait la "Lambton Creamery Company", et elle se trouvait à plusieurs milles de toute autre beurrerie ou fromagerie. J'eus l'honneur d'être président de cette compagnie au cours des vingt dernières années. L'année dernière notre production s'est élevée à 600,000 livres de beurre et il nous est passé par les mains pour $35,000 de volailles et d'œufs. Je ne dis cela que pour démontrer à mon honorable collègue que j'estime que l'industrie laitière a besoin de protection. Pourquoi user d'arguties en matière d'industrie laitière ou poser des questions insidieuses? Examinons plutôt les faits et règlons cette affaire en hommes pratiques. Pour en arriver là, vous vous rendrez compte que l'heure est venue pour ceux qui se sont spécialisés dans l'industrie laitière de se résoudre à agir. Ils sont au nombre de 250,000 au pays et ils devraient veiller

à leurs intérêts, et les honorables députés de la droite devraient aussi se rendre compte de l'importance de ces intérêts. Je ne m'amuse pas à ergoter ou à émettre des prétentions que je ne pourrais soutenir.

Songeons maintenant, durant quelques instants, aux conditions faites à l'industrie des œufs en ce pays, car notre population est atteinte d'une façon vitale par les droits sur les œufs. Je m'en rapporterai au relevé du bureau des statistiques du Dominion pour le mois de décembre 1925. Nous trouvons à la page 378 un tableau résumant l'estimation du nombre et de la valeur des œufs venant des fermes canadiennes au cours de chaque année de 1921 à 1925. C'est la production et la valeur des œufs de ferme au Canada. On trouve là un relevé, pour ces années, du nombre des poules pondeuses sur les fermes, de la production moyenne, du total des œufs recueillis, de la valeur moyenne par douzaine et de la valeur totale des œufs. Je désirerais faire consigner ce relevé au Hansard, parce qu'il a quelque valeur pour les honorables députés de cette Chambre. Voici ce relevé:

PRODUCTION ET VALEUR DES ŒUFS DE FERME AU CANADA, 1921-1925

Année	Poules pondeuses sur les fermes	Moyenne de production par poule	Total de la production d'œufs	Valeur moyenne à la douzaine	Valeur totale des œufs produits
	No.	No.	Douz.	Cents	$
1921	25,755,356	78	168,049,154	25	40,968,841
1922	29,945,484	78	194,058,468	25	48,490,578
1923	31,064,992	78	202,186,508	24	48,770,780
1924	32,220,057	79	212,648,685	24	50,322,439
1925	32,837,040	82	224,778,867	26	57,950,340

NOTE.—Les réserves indiennes sont comprises pour les années 1923 à 1925, mais pas pour les années 1921 et 1922.

Pourquoi ne pas protéger cette industrie?

J'ai sous la main un état relatif au beurre de beurrerie de l'Alberta. Je me rappelle fort bien l'époque où nous expédiions des wagons de beurre, de volailles et d'œufs du vieil Ontario aux provinces de l'Ouest et en Colombie-Anglaise. Que constatons-nous aujourd'hui? Nous constatons que le beurre, les œufs et les volailles de l'Ouest s'expédient dans l'Ontario et contribuent à y satisfaire les besoins de la consommation. Par exemple, je me souviens d'avoir acheté des wagons de dindes, il y a une couple d'années, et, quelques jours avant Noël, j'ai reçu un télégramme me signalant l'envoi de douzaines de wagons remplis de dindes de l'Ouest. Immédiatement, les prix ont baissé de 12 à 15c. la livre dans l'Ontario. Je ne cherche pas à créer l'impression que je trouve à redire à ce que fait l'Ouest, mais je demande à la députation de se montrer juste et équitable à cet égard, et de se rappeler que les cultivateurs ontariens et québécois ont le droit d'attendre un traitement raisonnable de la part des gens de l'Ouest. Voyons ce qui s'est produit en 1925. Je me reporte aux Débats du 30 mars 1925, page 1630, où je vois que l'honorable député de New-Westminster (M. McQuarrie) a posé certaines questions touchant les œufs. Voici les questions et les réponses:

M. McQuarrie demande:

1. Le Gouvernement sait-il que de fortes consignations d'œufs américains et chinois sont récemment arrivées au Canada et ont fortement diminué le prix des œufs au pays, comme le signalait la *Province* de Vancouver le 8 mars 1925?

2. Le Gouvernement a-t-il reçu des représentations sur la concurrence injuste qui menace les éleveurs canadiens vu que les droits sur les œufs allant du Canada aux Etats-nis sont de 8c., alors que les droits des Etats-Unis au Canada ne sont que de 3c.?

3. De qui a-t-on reçu des représentations?

4. Le Gouvernement songe-t-il à faire quelque chose et que se propose-t-il de faire pour régler cette situation dont on se plaint?

5. Le Gouvernement a-t-il reçu des représentations sur la nécessité d'un système pour le marquage des œufs afin de distinguer les œufs canadiens des œufss américains et chinois lorsque ces derniers sont placés sur le marché canadien?

6. De qui a-t-on reçu semblables représentations?

7. Le Gouvernement se propose-t-il de faire quelque chose, et que se propose-t-il de faire pour régler la situation dont on se plaint?

L'hon. M. Motherwell (ministre de l'Agriculture):

1. Oui, mais la statistique suivante indique la diminution de ces importations:

Année financière	Etats-Unis	Chine
1923	8,256,168 douzaines	Rien
1924	6,454,313 douzaines	Rien
*1925	2,429,655 douzaines	†75,000 doz.

*1er avril 1924, 23 mars 1925.

†Il est arrivé deux autres wagons (30,000 douzaines) d'œufs chinois qui ont été rejetés à l'inspection.

2. Oui.

3. De l'institut des cultivateurs de Surrey, Cloverdale (C.-B.), et de l'association des éleveurs de volailles pour le contrôle de la ponte de l'Ontario.

4. La question de remédier à cet état de choses par le tarif de douane n'a pas été discutée. Il existe, en vertu de la loi relative aux bestiaux et aux produits des bestiaux, des règlements concernant le marquage et

le classement des œufs et les articles 5, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 de ces règlements s'appliquent aux œufs importés de l'étranger en Canada.

5. Oui.

6. L'Institut des cultivateurs de Surray, Cloverdale (C.-B.).

7. Les articles 27 et 29 des règlements mentionnés dans la réponse à la question n° 4 prévoient l'identification des œufs importés de l'étranger en Canada. Il n'a pas été question d'adopter d'autres moyens que ceux mentionnés dans ces deux articles.

Cela tend simplement à démontrer quelle quantité énorme de ces œufs importés contribuent à saper le commerce des œufs au Canada. La députation croit-elle vraiment que les cultivateurs canadiens n'ont aucun droit à ce commerce, qu'ils n'y ont pas autant droit que les fabricants n'en ont au marché domestique pour leurs produits ouvrés? Les cultivateurs canadiens seront bien avisés de veiller à s'assurer le monopole de ce marché, mais ils n'y parviendront pas à moins d'une protection contre les pays étrangers qui déversent au Canada leur beurre, leur fromage et autres produits de la ferme. Le temps est venu pour les cultivateurs canadiens de prendre une attitude tranchée sur cette question, et j'espère que les députés de la droite le feront, et bientôt.

Voici un état préparé au moyen de statistiques fournies par le département du Commerce touchant nos importations, durant les huit premiers mois de 1925, et indiquant la quantité, la valeur des marchandises et le droit payé.

ARTICLES	Unité	Quantité	Valeur	Droit
FRUITS:—				
Pommes	barils	123,370	$759,100	$111,033·00
Baies sauvages	$	.....	8,593	En franchise
Cerises	liv.	500,603	81,033	10,012.06
Raisins	liv.	217	38	4.34
Raisins au naturel	liv.	978,513	93,311	19,522.66
Melons	No.	3,294,270	370,689	98,828.10
Pêches	liv.	7,677,872	336,429	76,778.72
Poires	liv.	6,219,391	349,453	31,487.54
Prunes	boisseaux	107,275	321,460	32,182.50
Fraises	liv.	3,208,093	619,752	64,161.86
Autres fruits verts	$	.....	33,713	7,959.33
LÉGUMES:—				
Choux	$	.....	190,768	57,218.70
Oignons	$	.....	312,561	84,020.70
Pommes de terre, n.d	liv.	33,712,821	553,865	117,994.59
Tomates	boisseaux	317,002	1,071,230	319,472.40
Légumes, n.d	$	.....	1,609,901	482,098.19
Foin	tonne	6,367	99,400	12,734.00
Beurre	liv.	40,817	14,724	1,498.28
Œufs dans leur coquille	douz.	2,603,176	909,355	78,095.68
Œufs, n.d	liv.	952,414	152,345	26,660.06

Voici une comparaison des droits imposés par les Etats-Unis et par le Canada sur ces articles.

Droit de douane des E.-U.		Droit de douane canadien.
$4.00 la tonne	Foin	$2.00 la tonne.
35%	Fruits	25%
50c. les 100 liv	Pommes de terre	35c. les 100 liv.
8c. liv	Beurre	4c. liv.
5c. liv	Fromage	3c. liv.
8c. douz	Œufs	3c. douz.

Les représentants des intérêts agricoles croient-ils que l'importation de ces œufs chinois ne peut nuire à l'agriculture en général? Et il n'en vient pas seulement de la Chine mais du Japon et des autres pays. Cette réponse ne portait que sur une période de huit mois.

A propos du traité australien, je désire insérer aux débats ce tableau des droits de douane imposés sur les exportations du Canada aux Etats-Unis et sur les exportations de l'Australie au Canada. Les honorables députés les connaissent déjà mais je leur serai bien obligé de me permettre de les consigner dans le compte rendu.

Droit protecteur imposé par	le Canada à l'Australie	le Canada aux E.-U.	l'Australie au Canada	les Etas-Unis au Canada
Œufs, la douz.	En franchise	3c.	18c.	8c.
Fromage, la liv.	En franchise	3c.	6c.	5c.
Beurre, la liv.	1c.	4c.	6c.	8c.
Miel la liv.	1c.	3c.	4c.	3c.
Cire d'abeille.	En franchise	10%	3c. la liv.	25%
Viande fraîche, la liv.	½c.	3c.	5c.	2½c. à 4c.
Viandes en conserves.	15%	27½%	40%	20%
Volailles en conserves.	15%	27½%	40%	35%
Soupes en conserves.	15%	27½%	5c. la liv.	15c. la liv.
Saindoux, la liv.	En franchise	2c.	4c.	1c.
Suif.	10%	20%	1c. la liv.	½c. la liv.
Légumes en conserves, maïs et haricots.	En franchise	1½c. la liv.	30c. à $2.10*	35%
Prunes séchées et autres fruits.	10%	25%	8c. la liv.	35%
Coings frais, les 100 liv.	25c.	50c.	$1.50	35%
Poires et abricots frais, les 100 liv.	25c.	50c.	$1.50	50c. la liv.
Fruits en conserves.	½c. la liv.	2½c. la liv.	30c. à $2.10†	35%

*La douzaine de boîtes, d'après le volume, 1 demiard à 4 chopines.
† La douzaine de boîtes, suivant le format.

L'industrie laitière canadienne a fait ces dernières années des progrès encourageants, surtout dans les provinces des Prairies où l'on reconnaît la nécessité de ne pas cultiver exclusivement le blé. Le revenu de cette industrie en 1925 a dépassé tous les résultats antérieurs. Le bétail laitier commandait de bons prix aux enchères publiques et le beurre et le fromage se vendaient le gros prix. L'augmentation de la production des laitages s'est surtout fait remarquer pour le beurre de table, dont la quantité s'est accrue de 152,501,900 livres en 1920 à 278,074,849 livres en 1924, soit une augmentation d'environ 80 p. 100. La production du fromage est restée plus stationnaire, l'augmentation n'ayant été durant ces quatre années que de 506,674 livres, ou bien de 149,201,856 livres à 149,707,530 livres. Dans les trois provinces de l'Ouest, la production du beurre de table a été portée de 34,877,815 livres, en 1920, à 48,515,672 livres en 1924, augmentation de 13,637,857 livres, ou 38 p. 100.

Une autre marque de progrès est une plus grande exportation du beurre. Ainsi, durant l'année terminée le 31 décembre 1921, nos exportations de beurre se sont chiffrées à 9,132,926 livres, alors qu'en 1924 elles ont été de 22,343,939 livres. Durant l'année financière expirant le 31 mars 1925, elles ont été de 24,501,981 livres comparativement à 13,-648,968 en 1924. Et les provinces des Prairies exportent avec succès dans le Royaume-Uni, aux Etats-Unis, aux Antilles, en Orient et autres pays. Pour montrer quelle réputation le Canada s'est créée au sujet de l'excellence de ses laitages, qu'il suffise de rappeler qu'à l'exposition des produits laitiers, tenue à Londres au mois d'octobre dernier, le beurre de l'Alberta a obtenu le premier prix et une médaille d'or. A cette exposition, l'ouest du Canada a, de plus, gagné quatre des six prix offerts à des concurrents de toutes les parties de l'empire. Voilà des indices très satisfaisants du progrès de notre industrie laitière qui promet de se développer davantage dans l'Ouest.

Dans ces circonstances, ces conventions de commerce sont inutiles. Améliorons cette industrie dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest. Ne la négligeons pas et voyons à décréter des lois que lui soient favorables. Comme citoyen de ce Dominion—et je suis fier de l'être—j'appuierai avec plaisir toute mesure, que ce soit sous forme d'argent ou autrement, tendant au progrès non seulement de l'industrie laitière mais de tous les produits agricoles du Canada.

M. ESLING (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, outre la convention avec l'Australie, je désire aborder quelques autres sujets qui sont de nature à nuire à l'essor de l'agriculture, de la pomiculture, de la production des laitages et de l'élevage des volailles. Mais avant de continuer, j'ajouterai mes félicitations à celles de mes collègues, sachant que vous appréciez fort l'honneur qui vous a été fait par le choix unanime des membres de la Chambre pour le poste élevé que vous occupez.

Ce débat, il me semble, fait voir de nombreuses divergences d'opinions au sujet de la véritable question en jeu durant la dernière campagne électorale. Je commencerai par nier énergiquement que cette question ait été celle de la protection dans Kootenay-Ouest dont les électeurs ont manifesté de toute évidence qu'ils n'avaient aucun confiance dans le ministère King. Ils n'ont pas approuvé la protection hybride suggérée par le premier ministre dans les diverses parties du pays où il s'est fait entendre. D'un autre côté, ils ont applaudi à la doctrine de protection du chef de l'opposition, protection pour nos industries, pour les salariés, pour les consommateurs et les cultivateurs. Ils se sont prononcés avec enthousiasme en faveur de cette protection qui assure de bons salaires à

l'employé et garanti au cultivateur les bénéfices de son marché domestique.

La campagne qui s'est terminée par la victoire du candidat conservateur dans le comté de Kootenay-Ouest est en contradiction absolue avec les déclarations du premier ministre, lorsqu'il a prononcé son premier discours de cette campagne à Richmond-Hill. Il a dit dans ce discours qu'il ne voulait pas être ennuyé, harassé, mené ou dominé par un groupe de progressistes, et qu'à moins d'une majorité efficace, il donnerait sa démission. Cette démission est encore à venir. Et, la veille même de la campagne, le premier ministre n'a-t-il pas dit à Vancouver:

Les grands problèmes de l'heure ne peuvent être résolus par un ministère qui n'est pas fortement appuyé.

Ces paroles furent prononcées pas plus tard qu'au mois de septembre. Nous avons donc un problème national à résoudre dans l'intérêt de la protection du cultivateur et ce Gouvernement en est incapable. C'est le 5 septembre que le premier ministre a pris la parole à Richmond-Hill, et ses observations ne peuvent être acceptées comme sincères puisque, quelques jours plus tard, il était dans mon comté et exhortait les électeurs à donner leur généreux appui à mon adversaire qui était désigné comme cultivateur-ouvrier-progressiste-indépendant. Imaginez donc le premier ministre, deux ou trois semaines seulement après ses déclarations faites à Richmond-Hill, ravalant tout ce qu'il avait dit, aussi facilement que si c'eût été du sirop d'érable. Tout était bon pour lui alors, excepté l'étendard des tories. Il ne permit même pas à un libéral de briguer les suffrages populaires.

D'accord avec ses lieutenants, le premier ministre fit savoir aux libéraux de vieille roche de Kootenay-Ouest qu'il était impossible de mettre un candidat libéral sur les rangs et ils furent privés pour, ainsi dire de leur droit de suffrage. On les mit tout simplement en demeure d'accepter le candidat cultivateur-ouvrier-progressiste-indépendant ou d'abandonner les rangs du parti. Le défaut de suite dans les déclarations du premier ministre déteint sur les remarques que le leader du Gouvernement (l'hon. M. Lapointe) a adressées aux indépendants qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur. Il leur dit que libéraux et progressistes ont toujours été de bons amis; les principes qu'ils professent n'accusent guère de divergence; tout ce qu'il faut pour que les choses marchent parfaitement, c'est un peu de coopération ou plutôt de coordination. Ils les appelle des bons amis, et leur dit: "Je vous aime comme un frère; restez avec moi" Cependant, ce n'est pas là le langage que le premier ministre tient au candidat indépendant qui brigue les suffrages dans Prince-Albert.

Aux élections générales de 1921, le candidat conservateur fut défait dans Kootenay-Ouest par une majorité de 2,000 voix. Cependant, aux dernières élections, cette majorité a été renversée et le candidat conservateur fut élu par 941 voix. Je demanderai à mes honorables amis si ce n'est pas là un autre signe évident que les électeurs de Kootenay-Ouest n'ont pas du tout confiance dans le Gouvernement King?

Et maintenant je désire aborder un autre sujet que celui de l'agriculture puisque c'est un fait digne d'être noté que le discours du trône est d'un mutisme absolu en ce qui regarde les vastes ressources naturelles de la Colombie-Anglaise dont le développement assurerait du coup la solution partielle des problèmes de l'immigration, du chômage et de l'exode des Canadiens vers les Etats-Unis La Colombie-Anglaise par les quantités de houille et de coke qu'elle a produites a ajouté pas moins de 200 millions à la richesse du pays et, en dépit du chômage périodique de nos houillères, leur rendement produit encore un revenu annuel de 10 millions. Les revenus annuels de nos pêcheries sont estimés à 25 millions; ceux de l'industrie agricole à 45 millions, tandis que nos autres industries rapportent 155 millions par année; nous retirons annuellement de nos forêts un revenu de 100 millions et 66 millions de nos mines. Bref, tous les ans pour ainsi dire, nous ajoutons 500 millions au crédit de la Colombie-Anglaise et cela tend à édifier non seulement la plus grande ville du Canada dans un avenir rapprochée, mais aussi le port le plus important sur la côte du Pacifique—Vancouver. Et de tout ce débat se dégage aussi la supposition que les provinces des Prairies portent une très large part des fardeaux sous lesquels ploie le Canada à l'heure actuelle—les gens de l'Ouest sont peut-être même d'avis qu'ils supportent plus que leur juste part. Quoiqu'il en soit, cela servirait à avancer sensiblement les intérêts du pays et à agrandir le cercle de connaissances des honorables membres, indépendemment de leur attaches politiques, s'ils profitaient des vacances parlementaires pour visiter les différentes parties du Dominion et même j'ajouterai—particulièrement la province de la Colombie-Anglaise.

Les principales nidustries de mon district sont l'exploitation des mines et l'agriculture, surtout la culture fruitière. Et si jamais vous venez visiter l'historique camp minier de Rossland, il vous sera loisible de vous enfoncer

sous terre par la bouche d'un puits lambrissé de béton sur une distance d'un demi-mille; vous pourrez ensuite circuler en tramways mus par l'électricité sur une distance de 30 milles et vous perdre dans un détale d'excavations et de tunnels formant un parcours de 80 milles, et dont chaque mille a produit un revenu d'un million de dollars. Et pour retirer ces 80 millions du sous-sol, 3,000 ouvriers canadiens ont touché de forts salaires au cours du dernier quart de siècle. Or, monsieur l'Orateur, ce qu'il faut surtout à l'heure actuelle, c'est de fournir du travail à nos ouvriers canadiens. En partant de notre petite ville, si vous descendez le versant de la montagne sur une distance de six milles, vous arrivez à la fonderie la plus vaste et la plus moderne qu'il soit possible de trouver sur le continent nord-américain; on extrait là-bas l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, le zinc, l'antimoine et tous les autres sous-produits dont la pureté équivaut à 99.99 p. 100. De là, si vous vous rendez dans le district avoisinant, représenté ici par l'honorable ministre des Travaux publics (l'hon. M. King), vous pourrez contempler la plus riche mine de tout le continent de l'Amérique du Nord. Si vous piquez une pointe jusqu'à la côte, vous pourrez visiter la mine Britannia qui fut regardée comme un embarras à une certaine époque. Ses ressources minérales sont énormes. Au début de l'exploitation toutefois, la science n'avait pas encore trouvé le moyen d'exploiter à bénéfice ce vaste gisement de minerai. A l'heure actuelle, on est parvenu à résoudre le problème. Et dans cette région aussi, vous pourrez visiter la mine Premier qui a payé en dividendes une somme globale de 7 millions depuis 1921.

Cependant, bien que le développement des richesses minérales de la Colombie-Anglaise soit entré dans la voie du progrès à l'heure actuelle et que les gens s'intéressent au mouvement, il serait nécessaire que le Gouvernement s'employa un peu plus activement afin d'encourager les efforts dans le domaine des recherches. Ce sont les travaux de recherches entrepris surtout à l'instigation des compagnies particulières qui sont responsables des plus grandes découvertes dont bénéficie l'industrie métallurgique.

Et les honorables membres seront en mesure de se rendre compte de l'importance de ces découvertes, à la lumière du fait suivant:

Au cours de la dernière guerre, à l'époque où le Gouvernement impérial avait un grand besoin de zinc, la fonderie de Trail a été en mesure de lui en fournir pour le tiers du prix que le syndicat mondial du zinc dont le siège est à New-York exigeait des pays alliés.

[M. Esling.]

Et j'insiste d'autant plus sur l'importance qu'il y a de développer l'industrie minière en Colombie-Anglaise que, dans la petite ville de Trail, la fonderie produit 10 p. 100 des approvisionnements de plomb du monde entier et 7 p. 100 des approvisionnements de zinc. Je prétends donc que c'est une industrie très importante.

Après les mines, nous avons la culture des fruits. Le récit des difficultés qu'éprouvent nos amis des Prairies m'a beaucoup intéressé. Je voudrais bien que quelques-uns d'entre eux vinssent en Colombie-Anglaise. Je vais leur signaler quelques-unes des choses qu'ils y verraient et je citerai des exemples de ce que le Gouvernement actuel a fait, non pas pour le cultivateur, mais au cultivateur. Nous avons dans Kootenay-Ouest un type de colons qui n'est surpassé nulle part ailleurs au Canada. Ils viennent de toutes les parties de l'empire britannique. Ils ont apporté avec eux leurs biens mobiliers, en même temps que leurs capitaux. Ils ont acheté des terrains qu'ils ont défrichés. Quiconque a jamais défriché un acre de terrain en Colombie-Anglaise a une idée de ce que cela veut dire. Ces colons—n'oubliez pas que beaucoup d'entre eux sont d'anciens combattants—après avoir défriché leur terrain et planté leurs arbres fruitiers, sont obligés d'attendre plusieurs années avant d'avoir leur première récolte. Vous les voyez ensuite charger leurs charrettes de pommes ou des autres produits qu'ils ont pu récolter et partir pour la ville, quelquefois à vingt milles de là, suivant un chemin de montagne suspendu entre ciel et terre. Au premier village ils s'arrêtent, essayant d'écouler leurs produits chez le marchand de la localité. Celui-ci leur répond qu'il regrette beaucoup, mais qu'il a plus que sa provision et qu'il ne peut rien faire pour eux. Et que voient ces pauvres gens? De tous côtés des boîtes de pommes, des caisses d'œufs et des paquets d'autres produits, marqués "Orégon" et "Washington". Ils reviennent chez eux et il ne faut pas s'étonner s'ils sont découragés et inconsolables.

Je tiens à citer une autre chose que le Gouvernement a faite au cultivateur, et surtout à l'arboriculteur fruitier. Il y a quinze ans que l'intérieur de la Colombie-Anglaise s'intéresse activement à la culture des fruits. Vers 1916, ces arboriculteurs fruitiers qui commençaient à avoir des fruits à vendre, se trouvèrent en face de la concurrence des Etats d'Oregon et de Washington qui expédiaient là leur trop plein. Le gouvernement conservateur qui était alors au pouvoir haussa le tarif sur les pommes de 13 cents à 30 cents la boîte. C'était une protection et cela les aida. En 1921, tous ces vergers s'étaient

agrandis et leur rendement avait considérablement augmenté. Il en était de même des vergers d'Oregon et de Washington et les arboriculteurs américains disposaient d'un gros surplus. Et c'est la concurrence du trop plein des états d'Orégon et de Washington contre laquelle les arboriculteurs de Colombie-Anglaise eurent à lutter lorsqu'ils mirent leurs produits sur le marché canadien. Encore une fois le gouvernement conservateur vint à leur secours—comme il le fait toujours—et les protégea encore plus en instituant ce qu'on appelle la clause anti-dumping, portant une pénalité qui équivalait, s'agissait-il de pommes, à un droit de 40 cents la boîte. Donc nos arboriculteurs avaient d'abord un droit spécifique de 30 cents la boîte et une protection additionnelle sous forme de droit anti-dumping, laquelle équivalait à un droit de 40 cents la boîte.

Vinrent ensuite les élections de 1921, alors que 64 progressistes furent élus députés à cette Chambre. Ils dirent au Gouvernement: Abrogez cette disposition concernant le dumping; nous ne nous soucions pas des fruits de la Colombie-Anglaise. Le Gouvernement abrogea la disposition, ce qui laissa encore une fois nos arboriculteurs à la merci des marchands d'Orégon et de Washington qui déversaient chez nous à bas prix le surplus de leurs fruits. Cette pénalité n'avait pas été plus tôt abolie que presque tous les députés progressistes et de nombreux députés libéraux furent bombardés de télégrammes de la Colombie-Anglaise leur signalant le danger que cela comportait. On démontrait bien clairement qu'on venait d'abroger la meilleure mesure de protection qui avait jamais été prise dans l'intérêt du cultivateur et de l'aboriculteur fruitier. Pourtant le Gouvernement disait: Que puis-je faire? Elle a été abrogée; on ne peut pas la faire revivre. Suivant son habitude, il camoufla la situation aux gens de la Colombie-Anglaise. Il pensait que les électeurs se faisaient facilement duper et qu'ils ne distingueraient pas la différence; c'est pourquoi il leur annonça qu'il instituerait une pénalité contre le dumping qui serait appliquée à la discrétion du ministre des Douanes. On donnait au ministre un pouvoir discrétionnaire; mais ce qui est drôle c'est que le ministre n'a jamais cru nécessaire d'en user. La pénalité n'a jamais été appliquée sauf une année, comme prétexte. On ne l'a pas appliquée en 1925, ni en 1924 ni en 1922, mais en 1923 il y eut pas mal de camouflage à ce sujet. Nous avons d'un bout à l'autre du Canada une série de grandes maisons d'importation, qui cherchent à s'approvisionner de l'autre côté de la frontière, parce que cela leur laisse de plus gros bénéfices. Elles vendent les fruits et reçoivent leur commission; peu leur importe le prix. En 1923, ces établissements furent condamnés à payer les droits supplémentaires de dumping, ce qu'ils firent. Mais qu'est-il arrivé? Ils ont été à un guichet payer le droit anti-dumping, puis sont allés à un autre, au ministre des Douanes, qui leur en a fait remise. C'est de cette manière que le Gouvernement s'est continuellement moqué du peuple depuis 1921.

Je veux indiquer à la Chambre ce qu'a été le résultat de tout cela et je citerai mon autorité. On peut croire que je fais des déclarations à la légère, mais je puis assurer à la Chambre que je reste bien en deça de la vérité. Le Gouvernement nomma M. Lewis Duncan pour enquêter au sujet de l'importation et de la distribution des fruits étrangers, et voici ce qu'il avance à la page 109 de son rapport.

> Le droit antidumping n'est pas souvent appliqué sur les fruits importés et le commissaire n'a pas trouvé un seul cas où la remise du droit ait été refusée quand elle était demandée.

Voilà qui est dit. Je vais maintenant indiquer quels ont été les effets. Le gouvernement de la Colombie-Anglaise entretient dans les provinces des Prairies un fonctionnaire connu sous le nom de commissaire des marchés et dont les fonctions sont de renseigner les cultivateurs et les horticulteurs de la province sur l'état des marchés des provinces des Prairies. Il leur dit quelle quantité de fruits et quelles variétés il est bon d'expédier. Ces renseignements sont transmis au public au moyen d'un bulletin hebdomadaire dont j'ai une copie sous la main. Le bulletin qui est publié sous le nom de "Bulletin des Marchés", contient un renseignement intéressant dans son édition du 5 septembre. On prévient les horticulteurs de la Colombie-Anglaise au sujet de la concurrence déloyale dont souffrent les fruits canadiens. Le commissaire dit que le marché était alors inondé de pruneaux italiens de l'Orégon et du Washington et que les magasins en étaient encombrés, qu'il était donc inutile d'en expédier davantage. Mais ce n'est pas le pire. On me permettra de citer un peu plus pour mieux faire ressortir ce que j'ai dit au sujet des maisons de commission et de leur désir de vendre des fruits américains. Le commissaire des marchés conclut par ces mots:

> Il semble qu'il est plus avantageux, pour certains intéressés, de pousser la vente de fruits importés de préférence aux produits de la Colombie-Anglaise.

Il reconnaît donc qu'il est plus avantageux pour ces maisons de vendre les produits importés. Juste avant la publication de ce bulletin, un malheureux cultivateur établi près des lacs où je voyageais à cette époque, a

reçu un chèque que j'ai entre les mains. Je l'ai conservé comme souvenir plutôt agréable de la dernière campagne. Il est pour la somme de 88c. et si le cultivateur l'avait escompté à la banque, il aurait dû payer 10c. pour le change. Or, ces 88c. représentent ce que lui ont rapporté six caisses de pruneaux expédiés avant de recevoir cette copie du bulletin. Imaginez-vous cela! 88c. pour six caisses de pruneaux quand les caisses dans lesquelles il a empaqueté les fruits lui coûtent $1.20 ou 20c. l'unité. Voilà un des résultats du dumping des fruits des Etats-Unis au Canada.

Permettez-moi d'indiquer une autre des conséquences du dumping. Pendant l'année financière terminée le 31 mars 1925, on a jeté sur le marché canadien des pommes, des poires, des pêches, des légumes, frais et en conserve, venant des Etats-Unis et valant 10 millions. Tout cela a été envoyé au pays simplement parce qu'on a supprimé ce droit sur le dumping qui était, comme je l'ai indiqué, la meilleure mesure de protection que les cultivateurs et les horticulteurs du Canada aient jamais eue. Il est facile d'apprécier ce que cela aurait signifié pour le pays si ces 10 millions étaient restés au Canada, au lieu de servir à payer des produits des Etats-Unis. Il y avait d'abord la distribution des salaires payés pour préparer la terre, cultiver les arbres, outre la construction des clôtures, la fabrication des boîtes, la cueillette, le transport des fruits, et ainsi de suite. N'eût été de cette suppression du droit contre le dumping ces 10 millions, par diverses routes, se seraient distribués en Colombie-Anglaise. Au cours de 1925 il y a eu un courant constant, non pas de charges de wagons, mais de trains entiers de surplus des fruits de l'Orégon et du Washington passant la frontière à Kingsgate pour se diriger vers les marchés des provinces des Prairies et, comme l'a fait observer mon honorable préopinant (M. Armstrong) (Lambton-Est) nous avons importé pour environ $700,000 de pommes durant la même période.

Passons maintenant à la question des œufs et nous constatons que nos éleveurs de volailles, tout comme les horticulteurs, ressentent les effets d'une concurrence déloyale. J'ai sous la main une lettre de la ferme Sundridge, à Creston, Colombie-Anglaise dans laquelle son auteur dit:

> L'invasion des œufs américains a commencé cette année plus tôt que je ne m'y attendais et le marché local est inondé d'œufs d'entrepôt américains achetés l'été dernier à 12c. ou 15c. la douzaine. En conséquence la demande pous nos œufs est nulle.

Et j'ai ainsi d'innombrables lettres et des télégrammes au sujet des effets du traité australien. Avant de continuer, je veux parler d'une déclaration faite hier par le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) au sujet des œufs australiens.

L'hon. M. ROBB: L'honorable député peut-il nous dire quel changement a été effectué, au cours des vingt dernières années, dans le droit sur les œufs importés des Etats-Unis au Canada?

M. ESLING: Je n'en sais rien; j'en suis sur ce qui est attribuable à ce Gouvernement. Il y a aujourd'hui quatre ans que le Gouvernement est au pouvoir, et il n'a tenu aucun compte des plaintes que nous avons formulées. Il a eu toutes les occasions de remédier à ces griefs et il n'en a rien fait.

Hier, le ministre des Finances nous a dit que nous n'avions rien à craindre de l'importation des œufs australiens, parce que, même si ces œufs étaient expédiés le jour même de la ponte, mis à bord d'un train rapide à Vancouver et expédié par messageries à Montréeal et à Toronto, les gens n'en voudraient pas vu qu'ils ne sont pas habitués à manger des œufs de cette sorte.

L'hon. M. ROBB: De l'Australie occidentale.

M. ESLING: De l'Australie occidentale ou d'ailleurs. On importe ces œufs qui viennent concurrencer notre propre produit, et le ministre des Finances, pas plus que les autres membres du Gouvernement ou les autres membres de la députation, ne sait ce qu'il consomme quand il mange un œuf de nos jours car, dans les huit mois écoulés depuis le 1er avril 1915 on a importé au Canada jusqu'à 28,000 douzaines d'œufs chinois en coques. Il est facile, nous dira-t-on, de reconnaître les œufs chinois à première vue, mais on ne saurait le faire lorsqu'ils nous arrivent congelés, décoquillés, en barils et en bidons, comme on nous les expédie. Nous en avons reçu jusqu'à 917,000 livres depuis le 1er avril 1925. Allez dans un restaurant aujourd'hui et commandez des œufs brouillés; on peut vous servir des œufs de Chine, d'Australie ou de toute autre provenance; tous font l'affaire et, vous ne sauriez en dire l'origine lorsque ces œufs sont importés à l'état congelé. On s'en sert dans les boulangeries à succursales et dans les restaurants à bon marché des grandes villes, et ils viennent ici concurrencer les œufs de production canadienne. Et plus que cela, simplement pour mettre le ministre des Finances un peu plus en garde d'ici à une semaine ou deux, je tiens de source digne de foi qu'il y a trois semaines, il y avait eu, dans les entrepôts frigorifiques de Montréal, pas moins de dix-sept chargements de wagons d'œufs chinois.

M. EVANS: J'aimerais à savoir quand on a soustrait les pommes à l'application de clause relative au "dumping"? Ce gouvernement n'en a décrété l'application aux produits naturels qu'en 1922.

M. ESLING: La loi contre le "dumping" a été abrogée par ce Gouvernement et on a apporté à la loi des douanes une modification qui ne constitue qu'un subterfuge, un camouflage pour tromper le public; et c'est ce qui se fait aujourd'hui.

Je veux dire un mot maintenant aux honorables députés de la Saskatchewan et spécialement au sujet de la convention avec l'Australie. J'ai ici une coupure de la presse canadienne datée de Regina, le 6 février 1926, et concernant la Saskatchewan Co-operative Creameries, Limited. Cette société a fait $68,000 d'affaires l'année dernière, et d'après cette dépêche, les directeurs, dans leur rapport annuel, font allusion au "danger imminent que comporte la convention d'Australie pour les producteurs laitiers de l'Ouest canadien". Je suis enclin à croire, monsieur l'Orateur, que cette importante crémerie coopérative de la Saskatchewan reflète l'opinion des producteurs laitiers de cette province et nous la voyons ici qui signale le danger imminent que cette convention constitue pour l'industrie laitière de l'Ouest canadien. La dépêche ajoute que la société sera représentée par une députation de la Western Dairy Association qui doit sous peu avoir une entrevue avec le Gouvernement à ce sujet. Ce serait une entrevue à laquelle pourraient assister avec intérêt ceux des progressistes qui ont voté en faveur de cette convention avec l'Australie.

M. VALLANCE: L'honorable député sait-il que la Co-operative Creamery a, l'an dernier, accusé des bénéfices pour la première fois?

M. ESLING: Je sais que la convention australienne n'est entrée en vigueur que le 1er octobre dernier, et cette société de la Saskatchewan se préoccupe évidemment des conséquences que cette convention peut avoir pour l'industrie laitière dans l'Ouest du Canada.

Il est diverses autres questions dont le discours du trône ne fait pas mention. Je pourrais dire un mot d'un sujet que l'on a discuté au cours de la dernière campagne dans mon district. A mon avis, il est a déplorer que le discours du trône ne dise pas un traître mot sur la nécessité qu'il y a d'assurer le bien-être de nos vétérans. On doit donc supposer que le Gouvernement se désintéresse presque complètement des anciens combattants. A mes yeux, il s'agit là d'une question d'intérêt national. C'est un des problèmes que le premier ministre du pays dit ne pouvoir solutionner s'il n'est solidement appuyé. Ce Gouvernement est mieux renseigné que quiconque sur l'état physique des vétérans, surtout des tuberculeux et des amputés; je prétends donc qu'il devrait voir à ce que tous les anciens soldats de l'une ou l'autre de ces catégories soient en mesure de se procurer de l'emploi. Les anciens combattants ne sont pas plus exigeants qu'ils ne l'étaient avant d'offrir leurs services au pays. Ils pouvaient vivre à ce moment-là; tout ce qu'ils veulent, c'est d'avoir encore la facilité de gagner leur vie. L'honorable député de Frontenac-Addington (M. Edwards) a lu, l'autre jour, une réclame dans laquelle le gouvernement canadien s'engage à donner de l'emploi aux immigrants durant cinq ans. Or, nous avons des compatriotes revenus de la guerre qui se contenteraient de cinq jours de travail rétribués par mois. Nous avons d'excellents colons qui ont défriché et cultivé leurs terres et qui seraient heureux d'avoir de l'emploi cinq jours par mois. Néanmoins, nous offrons aux nouveaux venus la garantie de cinq années de travail. N'est-ce pas de l'ironie, monsieur l'Orateur?

Le discours du trône ne parle pas d'une certaine question mentionnée cependant dans le manifeste électoral de M. King, c'est-à-dire la réforme du Sénat. Mon adversaire aux élections se faisait fort d'abolir le Sénat tout simplement. Il allait un peu plus loin que le premier ministre. A ce propos, rappelons-nous les discussions qui ont eu lieu dans la Chambre autour de la réforme sénatoriale. Pour donner satisfaction à tout le monde, le premier ministre promit de réunir une conférence interprovinciale à ce sujet. Depuis ce moment il est passé beaucoup d'eau sous les ponts. Que les temps sont changés! Aucune province n'avait un gouvernement conservateur à ce moment-là. M. King n'est plus d'avis de convoquer une réunion des ministres provinciaux, qui sont presque tous conservateurs; c'est un projet qu'il a cru devoir abandonner, et au lieu de faire réformer le Sénat par les ministres provinciaux, il déclare qu'il le fera réformer par ses propres membres. Il est singulier que le discours du trône ne fasse pas mention de la réforme sénatoriale. Ce sujet a été discuté partout, et l'on croyait tout naturellement que le ministère allait l'inscrire au programme de la session.

Une autre question qui ne figure pas au programme, c'est celle des pensions ouvrières. Mes électeurs s'intéressent beaucoup à ce projet. Ils sont d'avis que les colons qui sont venus défricher et cultiver le sol canadien, qui y ont élevé leurs familles, ont droit qu'on prenne soin de leurs vieux jours. Aucune mesure législative proposée par le Gouvernement n'intéresse le public plus que les pen-

sions à la vieillesse. Ce n'est pas une question d'intérêt local, comme la ligne de la baie d'Hudson, l'exécution de quelque canal ou autres travaux favorisant plus particulièrement une région. Le projet est d'intérêt général, et cependant le ministère n'en dit pas un mot dans son message au Parlement.

Il est vrai de dire que, d'après l'opinion générale, il y a eu des tentatives—mais je ne veux pas m'exprimer ainsi, monsieur l'Orateur, car vous avez déjà décidé qu'il n'est pas parlementaire de parler de corruption ou de surenchères—mais on a gagné l'adhésion du Gouvernement, influencé en ce sens par le désir de conserver le pouvoir. Aussi, lorsque l'on a demandé au leader ministériel si le Gouvernement avait l'intention de déposer un projet de pensions ouvrières, il a répondu affirmativement. Je désirerais savoir si la conférence des premiers ministres provinciaux, qui devait s'occuper du projet des pensions ouvrières, a eu lieu depuis la dernière session, car c'est ce qu'on attendait pour déposer un bill sur ce sujet.

Il y a une autre question qui intéresse le contribuable: c'est celle des impôts. De son règlement dépend la stabilité de la situation industrielle, car ceux qui peuvent consacrer des capitaux à la mise en valeur des richesses naturelles du pays et qui seraient disposés à le faire, examineront d'abord si le régime fiscal actuel convient à l'exécution de leurs plans. On voit donc que le régime des impôts, taxe du revenu ou taxes industrielles, a une influence considérable sur le progrès du pays.

Celui qui a la bonne fortune de jouir d'un revenu de $3,000 par année doit verser une taxe de $40 au fisc. Le contribuable américain, possédant un revenu semblable, ne donne que $7.50, ce qui fait une grande différence. Un revenu de $5,000 en Canada contribue $120 de taxe annuelle au trésor fédéral, tandis que la part du citoyen américain dans les mêmes conditions n'est que de $37.50. Je vous demande, monsieur l'Orateur, s'il n'est pas probable que les capitalistes étrangers, qui voudraient venir créer en Canada des industries et donner de l'emploi à nos ouvriers, ne s'arrêteront pas à examiner les effets du régime fiscal canadien sur leurs entreprises.

Je reviens en quelques mots sur l'ironie cruelle que renferme cette garantie donnée par notre Gouvernement aux immigrés pour leur assurer du travail durant cinq ans. Je rappelle que depuis 1921 le ministère libéral a dépensé exactement $10,367,000 pour encourager l'immigration. Je n'exagère rien en affirmant que cette somme n'a pas procuré au Canada un colon de plus. (*Rires.*)

[M. Esling.]

M. ESLING: Ce que je dis peut faire rire; mais ce n'en est pas moins vrai. Suivant les relevés préparés par le service de la Statistique, il est venu au Canada 571,000 immigrants; je laisse de côté les détails touchant l'année de leur venue, et le reste, bien que tout cela soit indiqué dans les états que j'ai sous les yeux. Donc d'un côté nous avons 571,000 immigrants; par contre, les relevés du service de la Statistique aux Etats-Unis montrent que 536,000 personnes ont passé du Canada aux Etats-Unis. Par conséquent, le Gouvernement a dépensé 10 millions de dollars pour attirer 35,000 nouveaux venus au pays. Mais il n'a pas même ce nombre à son crédit; en effet pas un seul parmi nous ne peut dire qu'il n'a pas quelque proche qui, se trouvant dans l'impossibilité de gagner sa vie au Canada, a émigré aux Etats-Unis. Et si ceux qui voulaient entrer dans ce dernier pays ont été arrêtés à la frontière parce que le chiffre des immigrants canadiens avait dépassé le total autorisé par la loi, eh bien, ils y ont pénétré clandestinement. Donc le Gouvernement ne peut pas prétendre qu'il ait accru notre population de 35,000 nouveaux colons. Le bureau du Travail à Washington vous dira, du reste tout fonctionnaire du service de l'immigration de l'autre côté de la frontière, qu'au moins la moitié du nombre de ceux qui ont fait leur entrée d'une façon légitime aux Etats-Unis y ont aussi pénétré d'une façon interlope... (*Rires*)...

Les honorables députés d'en face peuvent rire; s'ils avaient examiné ces chiffres aussi longtemps que moi, ils pourraient bien, eux aussi, commettre un *lapsus linguæ*. J'entends que le nombre de ceux qui ont fraudé la consigne était égal à la moitié du nombre de ceux qui sont entrés légitimement aux Etats-Unis. Le fait demeure que le Gouvernement a dépensé 10 millions de dollars et qu'il n'a accru notre population que de 35,000, si l'on peut prouver que nous avons gardé ce nombre au Canada,—et je crois qu'on peut affirmer sans crainte qu'on ne les a pas gardés.

Pour terminer, je dis que l'agent d'immigration le plus efficace que puisse employer le Canada, c'est le bordereau de paye. Ce qui va développer le Canada, ce sont les salaires payés à nos ouvriers; et quand les honorables membres de l'autre côté cherchent à jeter la confusion dans l'esprit de ceux qui étudient ces questions, ils ne trompent qu'eux-mêmes. On ne voit pas de représentants du service américain d'immigration venir au Canada pour tenter d'attirer des Canadiens aux Etats-Unis. Leur programme d'immigration, leur agent d'immigration, c'est le bordereau de paye; et c'est parce que le travail

y est bien rémunéré que nos jeunes gens des deux sexes passent du Canada aux Etats-Unis plus vite que nous ne pourrions les payer pour venir chez nous. Je maintiens donc qu'il faut réduire nos impôts et ainsi encourager les capitaux à développer les ressources naturelles du pays; alors nous aurons des salaires pour les nôtres et nous serons en état d'attirer au Canada de nouveau les cinq cent et quelque mille Canadiens qui se sont expatriés. Cela accompli, nous aurons la base d'un véritable programme d'immigration.

M. W. A. BLACK (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'ignore s'il est trop de bonne heure pour proposer que la suite de la discussion soit renvoyée à la prochaine séance.

L'hon. M. LAPOINTE: Oui, il est trop de bonne heure.

Quelques DEPUTES: Continuez.

L'hon. M. LAPOINTE: Je pense qu'on pourrait siéger jusqu'à onze heures au moins.

M. BLACK (Halifax): Si j'offre quelques observations à la Chambre, c'est que la présente discussion est très importante. Permettez-moi tout d'abord, monsieur l'Orateur, de vous féliciter d'avoir été choisi à l'unanimité pour le poste élevé que vous occupez.

Durant quatre longues années, ce pays a souffert du caractère instable de son Gouvernement. Pendant tout ce temps pas une seule mesure de progrès n'a été adoptée par nos législateurs. La Chambre a perdu son temps à discuter des propositions irréfléchies comme le contrat Petersen et nombre d'autres projets que je pourrais citer. Jamais le Parlement n'a été saisi d'une proposition aussi dénuée de sens pratique que la convention Petersen. Elle a eu le sort qu'elle méritait. Je ne m'arrête pas aux détails de ce contrat: la preuve déposée devant le comité qui a étudié le projet est imprimée; quiconque le veut peut le lire et juger lui-même de la question. Je dis seulement ceci: on ne pouvait prévoir un autre sort pour une convention négociée comme le fut celle-là par un individu discrédité au Canada et notoirement incapable de traiter de propositions pratiques de ce genre. Le pays était furieux d'apprendre que le Gouvernement avait confié une question de l'importance du contrat Petersen à un intermédiaire tout à fait inapte à accomplir une tâche pareille.

Il me sera sans doute permis, monsieur l'Orateur de faire allusion au discours de l'honorable représentant de Rosetown (M. Evans) qui a préconisé franchement l'établissement au Canada du régime libre-échangiste. L'honorable député se plaint de ce que vu le coût élevé de la main-d'œuvre, les cultivateurs de ce pays sont forcés de se passer d'employés et de travailler seuls. Je présume que l'honorable député regrette l'époque où les artisans gagnaient quatre dollars par semaine et se nourrissaient de gruau. Il adopterait même, je pense, les coutumes de la Hollande et de la Belgique où les classes ouvrières sont pauvrement nourries et pauvrement habillées et se contentent de sabots pour protéger leurs pieds. Nous ne voulons pas de cette classe d'ouvriers dans ce pays. Nous voulons des gens bien payés, gagnant suffisamment pour leur permettre de vivre comme des êtres humains, jouissant du confort des temps modernes, procurant l'éducation à leurs enfants, et, avec de la prudence et de l'économie, mettant de côté quelque chose pour les mauvais jours. Ce sont là, dis-je, les conditions que nous devons désirer. Mais si le libre-échange était adopté bientôt nous n'aurions plus d'ouvriers dans notre pays; tous traverseraient la frontière pour aller vivre dans le pays le mieux protégé du monde.

Sous le régime actuel, les conditions sont devenues presque intolérables dans maintes régions de ce pays, sinon partout, depuis trois ou quatre ans. L'instabilité du tarif a fermé les portes de maintes fabriques et chassé de notre beau pays non seulement quelques individus mais des familles entières qui s'en sont allées dans un pays étranger où il leur est permis de vivre dans le confort. Il y a quelques mois à peine, un vapeur débarquait à Halifax 2,000 tonnes d'engrais chimique d'Allemagne en face d'une fabrique aux portes closes et où naguère se trouvait une industrie florissante employant la main-d'œuvre de la Nouvelle-Ecosse; cette industrie a disparu à cause de la politique douanière du Gouvernement.

Mon honorable ami qui occupe le siège en arrière du mien, l'honorable représentant d'Hamilton-Ouest (M. Bell) a raconté l'autre soir la désolation qui règne dans sa région. A ce qu'il a dit, j'ajouterai que dans la Nouvelle-Ecosse nous souffrons parce que nos fabriques sont closes, ce qui non seulement réduit la consommation du charbon mais jette sur le pavé des chefs de famille et les réduit pratiquement à la mendicité. D'après ce que j'en sais personnellement, le chômage est, non seulement dans le Cap-Breton mais dans toute la Nouvelle-Ecosse, un problème très grave. De la ville d'Halifax et de toutes les parties de la circonscription du même nom, je reçois presque tous les jours des demandes d'emploi de la part d'hommes intelligents, honnêtes, de bonne conduite, d'hommes qui demandent de l'ouvrage et ne peuvent en trouver. Comme exemple, je citerai le cas d'une famille qu'a visitée un membre de ma famille, peu avant mon départ de chez moi, et dont le chef, un

homme honnête, tempérant et industrieux, ne pouvait trouver un emploi. La maison était bien tenue et propre, mais la femme et les trois enfants étaient à peine vêtus; deux des enfants étaient pieds nus; la famille souffrait de la faim parce que le mari était forcé de chômer. Le jour de l'an cette mère ne prit aucune nourriture. Dans un autre cas, un charpentier qui était bon ouvrier et d'une conduite parfaite, n'avait pas travaillé depuis des mois. Je connais cet homme depuis son enfance. Jeune homme, lorsqu'il avait un emploi régulier, il fut assez économe pour s'acheter une maison qu'il a dû grever d'hypothèques et qu'il perdra probablement car il n'a jas d'argent pour vivre ou pour payer les taxes sur la maison. Je ne mentionne que ces deux cas; il y en a des centaines dans ma circonscription, et ce qu'il y a de malheureux, c'est que, si l'on en juge par les quatre années du régime actuel, et si ce gouvernement réussit à se maintenir au pouvoir, ces conditions ne s'amélioreront probablement pas.

A Halifax, les propriétés ne se vendent pratiquement pas; des centaines de propriétaires ne peuvent payer leurs taxes et la situation financière dans cette ville peut conduire à des conséquences graves. Et cependant, des banquettes opposées, on entend dire que le pays est prospère. C'est de l'ouvrage que nos gens désirent, non l'aumône. J'admets qu'il y a une certaine prospérité en ce moment, mais pourquoi? Ce n'est pas à cause de tel ou tel acte de ce Gouvernement, mais simplement parce que la Providence a été généreuse pour nous, et que les récoltes nous ont apporté des centaines de millions de dollars dans ce pays. Le Gouvernement réclame-t-il le mérite de cet état de choses?

Le prétendu premier ministre de ce pays essaie en ce moment d'obtenir un siège dans cette Chambre. C'est avec surprise que je trouve cet homme dans la position qu'il a occupée depuis quatre ans. D'après son passé je doute sérieusement qu'il soit un vrai Canadien. On peut rappeler le fait que, lorsque le temps vint de défendre le drapeau, il se trouvait dans un pays étranger. Je ne ferai aucun commentaire.

On pourrait se demander où il se trouvait pendant la guerre. Les infirmités et l'âge m'ont empêché de passer les mers, mais je sais, monsieur l'Orateur, qu'en ma qualité de Canadien, je n'ai pas négligé mon devoir envers mon pays; affaires, plaisir et le reste, j'abandonnai tout dans un seul but: obtenir la victoire. Mes concitoyens eurent assez de confiance en moi pour m'offrir le poste de président de la campagne en faveur de l'emprunt de la Victoire à Halifax et j'eus la grande satisfaction de travailler nuit et jour dans cette campagne et de recevoir d'amis qui se trouvaient à Ottawa lorsque la campagne prit fin,—l'un d'eux était un juge de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse,—des télégrammes déclarant que la ville d'Halifax se trouvait sur l'écran électrique en face du château Laurier à la tête de toutes les autres villes du Dominion du Canada pour les contributions en argent par tête pour aider à gagner la guerre. Halifax, ignorée du Gouvernement depuis quatre ans, souscrivit dans une de ces campagnes plus de 11 millions de dollars pour aider à obtenir la victoire.

Je crois, monsieur l'Orateur, avoir fait mon devoir; je regrette ne pouvoir en dire autant du soi-disant premier ministre du pays.

Au cours de ma première session en 1924, j'ai appelé l'attention du Gouvernement de l'époque sur la situation dans la Nouvelle-Ecosse et je l'ai averti que s'il ne prenait pas les mesures voulues par remédier à cet état de choses, il pourrait en résulter de graves conséquences. Avant cette date, notre province était et avait été représentée par seize honorables députés qui appuyaient le gouvernement du temps. En 1925, je donnai de nouveau le même avertissement dans cette Chambre, et cependant rien se fit. La Nouvelle-Ecosse a rendu jugement. Point n'est besoin que je dise à la Chambre en quoi il consiste. A vrai dire, monsieur l'Orateur, le Gouvernement de 1925 avait l'appui de quinze députés de la Nouvelle-Ecosse. Pour ce qui était de cette province, il se croyait en sécurité et n'estimait pas qu'il y avait lieu de s'en occuper, pas même au point de remplir la promesse qu'il avait faite en 1923 de construire un élévateur. L'année 1923 s'écoula, de même que 1924, mais il devait y avoir des élections en 1925, et voilà, l'élévateur fut construit.

Les gens de la Nouvelle-Ecosse ne manquent pas d'intelligence; on ne saurait les tromper indéfiniment; ils ont rendu un verdict intelligent, et l'avenir, me semble-t-il, s'offre sous des perspectives encourageantes à cette province.

Nous ne sommes pas des suppliants, et nous ne venons pas mendier, chapeau en main. Nous combattons pour nos droits; nous voulons que les engagements pris par nos chefs politiques soient respectés; que l'on se conforme aux marchés, d'une clarté absolue, conclus par ce Parlement. Les Provinces maritimes ne seront satisfaites qu'à ces conditions, et nous avons assez de confiance dans la composition de ce côté-ci de la Chambre pour compter que, dans la mesure où ils le pourront, ces honorables députés ne nous failli-

ront pas. Nous tenons à ce que nos frères et nos sœurs des provinces de Québec et d'Ontario, ainsi que ceux des autres provinces, nous traitent comme tels; qu'ils partagens avec nous les avantages auxquels nous avons droit, même s'il leur en coûte quelque chose; nous voulons que l'on considère les Provinces maritimes comme la partie d'un tout, comme une partie sans laquelle l'ensemble ne saurait prospérer.

Nous entendons de temps à autre parler de sécession; mais, je crois sincèrement que cette proposition, si par un effet du hasard, elle était soumise à la population de la région, ne serait même pas accueillie par un poignée d'hommes. Citoyens britanniques nous sommes, et citoyens britanniques nous resterons. Nous sommes également de véritables Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la suite du débat.

(La motion est adoptée et la séance est levée à onze heures du soir.)

Vendredi, 12 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'hon. CHARLES STEWART:

Le Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation pour l'année terminée le 31 mars 1925.

PLAINTE AU SUJET DE L'IMPRESSION DES BULLETINS DE VOTE DEVANT SERVIR DANS L'ELECTION PARTIELLE DE PRINCE-ALBERT

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. R. B. BENNETT (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'appelle l'attention de mon honorable et savant ami, le ministre de la Justice (M. Lapointe) sur une dépêche qui m'est parvenue tard dans la soirée, hier, et que j'ai fait tenir au ministre ce matin. Cette dépêche, qui m'est adressée de Prince-Albert (Saskatchewan), est ainsi conçue:

J'ai adressé aujourd'hui au Directeur général des élections le télégramme suivant:

A titre d'agent officiel de D.-L. Burgess, c.m., dans la présente élection partielle de Prince-Albert, je proteste contre la façon dont l'élection est conduite. Les hommes mis en nomination le 1er février paraissaient avec leurs titres et qualités comme il appert à leurs bulletins respectifs de présentation: William-Lyon-Mackenzie King, c.p., et David-Luther Burgess, c.m., de Macdowell, Saskatchewan. La proclamation porte: David-Luther Burgess, de Macdowell, Saskatchewan. On a omis les lettres "c.m." L'autre candidat est indiqué comme suit: Très hon. W.-L.-Mackenzie King, d'Ottawa, premier ministre du Canada. Le bulletin de vote prive Burgess des initiales c.m. et de Saskatchewan, alors que le nom du très honorable W.-L.-Mackenzie King apparaît ainsi sur le bulletin comme sur la proclamation. Notez la suppression de c.p. après le nom et son remplacement par les mots Très honorable à insérer avant le nom, ainsi que les prénoms William-Lyon réduits à W.-L. Ces changements apportés au bulletin de présentation tel qu'il était le jour de la nomination ont été maintenus malgré l'avertissement que j'ai moi-même donné à l'officier rapporteur. Les bulletins de vote n'ont été l'objet d'aucune surveillance à l'imprimerie; le public, admis en tout temps dans l'atelier, y avait facilement accès. En vue d'assurer la conduite convenable de l'élection actuelle et le "fair play" britannique, je vous demanderai, monsieur, non seulement de mettre ordre à la situation en ce qui regarde les bulletins, mais de sauvegarder les intérêts des électeurs et des candidats dans la présente lutte. S'il est nécessaire de porter une accusation fondée sur les renseignements que je vous donne, indiquez-moi l'article et la manière de procéder.

T.-D. Agnew,
Agent officiel de D.-L. Burgess, c.m.

Les dispositions de la loi électorale, monsieur l'Orateur, et les instructions du directeur général des élections sont très claires à ce sujet. Le paragraphe 43 des instructions se lit, en partie, comme suit:

Enfin les mesures prises pour l'impression des bulletins doivent être complétées l'après-midi du jour de la présentation au plus tard. Les noms des candidats seront disposés par ordre alphabétique d'après la lettre initiale de leurs noms de famille, à moins d'entente spéciale contraire, avant trois heures, le jour de la présentation. Leurs noms, ainsi que leurs adresses, métiers ou professions, apparaîtront sur les bulletins de vote, exactement comme sur les bulletins de présentation.

Ce sont là simplement les instructions du directeur général des élections. Mais l'article 50 de la loi électorale du Dominion est également spécifique:

Le bulletin de chaque électeur, appelé bulletin de vote en la présente loi, est un papier imprimé, sur lequel les noms des candidats, inscrits alphabétiquement suivant l'ordre de leurs noms de famille, sont imprimés exactement...

Le mot "exactement" se trouve dans le statut.

...comme ils sont portés sur le bulletin de présentation.

Il est évident, d'après le télégramme dont j'ai donné lecture et qui a été adressé au directeur général des élections, et d'après les instructions, que l'on a violé les dispositions du statut; ceci a été fait volontairement et sciemment par le président d'élection dont l'attention avait été attirée sur ce poin.

Un DEPUTE: Tenez-vous-en à la question.

L'hon. M. BENNETT: J'arrive à la question. Je proposerai que la Chambre lève sa séance, si c'est là ce que l'on désire. Monsieur l'Orateur, aucune autre question ne touche davantage à la dignité de cette Chambre que

celle du soin des bulletins de vote. Il ne devrait pas être possible que des bulletins tombent entre des mains non autorisées par suite de l'emploi de méthodes négligentes d'impression. Le simple sens commun nous l'indique.

M. l'ORATEUR: Je demanderai à l'honorable député de s'en tenir à la question...

L'hon. M. BENNETT: C'est ce que je fais.

M. l'ORATEUR: ...car avant l'appel de l'Ordre du jour, aucun discours n'est permis.

L'hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, personne plus que moi ne désire enfreindre volontairement le règlement de cette Chambre, mais j'ai le droit, d'après la lettre du règlement, d'appeler l'attention sur une question de grande importance publique. A la suite d'une interruption, j'ai indiqué peut-être une méthode que je pourrais suivre mais qui précipiterait un débat, et c'est ce que je désire éviter. Mais j'appelle l'attention du ministre sur cette question qui compte parmi les plus graves que l'on puisse soumettre à des hommes publics, c'est-à-dire, la façon dont le peuple doit être consulté et les suffrages, recueillis.

Je demande maintenant: Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer que l'expression de la volonté populaire, indiquée par les bulletins de vote, sera conforme à celle qu'exprimeront les bulletins qui sortiront des boîtes de scrutin? Puis-je faire remarquer que le pouvoir fédéral n'est pas absolument privé de moyens pour protéger les boîtes de scrutin? Il a la gendarmerie à cheval et tous les moyens dont dispose cette organisation pour assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre et pour voir à ce que l'expression de la volonté populaire ne soit pas dénaturée par la manipulation des bulletins qui n'étaient pas même marqués.

M. PARENT: Quand revient-on à la question?

L'hon. M. BENNETT: L'honorable député a-t-il posé une question? Dans ce cas, il recevra une réponse.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice et leader de la Chambre): Monsieur l'Orateur, je dois dire d'abord que mon savant et honorable ami a eu l'obligeance de me transmettre une copie du télégramme qu'a envoyé l'agent d'un des candidats à l'élection actuelle dans la circonscription de Prince-Albert. Permettez-moi de dire tout d'abord qu'en vertu de la loi électorale, les élections ne se font pas par l'entremise d'un Gouvernement ni sous sa direction. Elles se font sous la direction d'un fonctionnaire de ce Parlement appelé le directeur général des élections et nommé par le Parlement et il fait rapport à vous seulement, monsieur l'Orateur, et non à l'un des membres du ministère. Je ne doute pas que le directeur général des élections du Canada ne s'occupe de tout ce qui est nécessaire pour assurer le respect de la loi dans l'élection de Prince-Albert.

Si mon honorable ami désire savoir ce qu'a fait le directeur général des élections ou connaître la réponse qu'il a faite à ce télégramme, la loi électorale contient un article qui donne à mon honorable ami, ou à moi ou à tout autre, le droit d'aller et d'examiner les rapports, les communications et la correspondance, aujourd'hui, demain, ou en tout autre temps. En outre, comme le directeur général des élections doit présenter son rapport, à vous-même, monsieur l'Orateur, je me permets de vous suggérer, afin que ni moi ni mon honorable ami n'ayons à aller examiner ces documents, de demander immédiatement au directeur général des élections de vous faire un rapport et de vous envoyer une copie de tout ce qui s'est fait au sujet de cette affaire.

M. l'ORATEUR: Si la Chambre le désire, je vais immédiatement porter à la connaissance du directeur général des élections les paroles de l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Bennett) et du ministre de la Justice (M. Lapointe) et j'attendrai, non pas son bon plaisir, mais sa réponse.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Puis-je vous conseiller à ce propos, monsieur l'Orateur, d'attirer son attention sur la négligence dont on fait preuve dans l'impression des bulletins, laquelle, à mon sens, risque, plus que tout autre chose mentionnée dans la dépêche, de susciter des ennuis à l'avenir?

RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WINNIPEG AU SUJET DES SECOURS AUX SANS-TRAVAIL

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. ROBERT ROGERS: Avant de passer à l'Ordre du jour, je désire attirer l'attention du Gouvernement sur une question d'intérêt général pressante, laquelle est exposée dans une résolution adoptée par le conseil municipal de Winnipeg qui se lit comme suit:

Considérant que la ville de Winnipeg a dû venir en aide à plusieurs habitants de cette ville, tombés dans la misère par suite du chômage, pendant les trois derniers hivers et accorder de semblables secours durant

la saison actuelle, ce pour quoi elle a reçu et reçoit l'aide du gouvernement de la province du Manitoba;

Et considérant que ces miséreux sont tombés dans cet état à cause du chômage dû à des problèmes intéressant tout le pays et que les autorités municipales ne peuvent ni réglementer ni résoudre et dont quelques-uns sont exposés dans la liste suivante:

1. A cause de la situation géographique de Winnipeg, les sans-travail de l'Ouest du Canada sont attirés dans cette ville.

2. L'arrivée à Winnipeg d'anciens combattants qui avaient été établis sur des fermes par la commission d'établissement des soldats et qui ont dû abandonner ces terres.

3. L'établissement à Winnipeg de personnes qui avaient été amenées au Canada par le gouvernement fédéral dans le but de les établir sur des fermes mais qui étaient inaptes aux travaux agricoles.

4. La présence d'anciens combattants, qui se livraient à l'agriculture avant la guerre, mais que la vie dans les camps a tellement désorientés qu'ils n'ont pas repris les travaux agricoles après le licenciement;

Pour ces raisons, et d'autres aussi, on devrait considérer ces personnes comme étant des "citoyens de tout le Dominion"; le gouvernement fédéral devrait se charger de leur rétablissement et défrayer le coût de leur entretien.

Et considérant que des congrès, tenus à Ottawa en 1922 et 1924 à la demande du gouvernement fédéral, ont adopté à l'unanimité des résolutions ayant pour objet de reconnaître que le gouvernement fédéral doit acquitter une partie du prix des secours accordés aux sans-travail;

Il y a lieu que le conseil municipal de Winnipeg demande au gouvernement fédéral, par la présente résolution, d'aider la ville de Winnipeg à résoudre le problème des secours à accorder aux sans-travail pendant la présente saison, en consentant à payer une partie de la dépense et, en outre, de nommer un ou plusieurs représentants du gouvernement fédéral chargés de se rendre compte des déboursés faits par la ville de Winnipeg durant les trois derniers hivers, en vue de déterminer, de façon équitable, le montant des sommes que le gouvernement fédéral remboursera à la ville;

Et que le texte de la présente résolution soit envoyé au gouvernement fédéral, aux députés de la ville de Winnipeg, au chef de l'opposition de la Chambre des communes, en leur demandant respectueusement de se conformer à cette demande;

Et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à l'Assemblée législative de la province du Manitoba.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (leader de la Chambre): On a envoyé une copie de cette résolution au Gouvernement et je l'ai reçue ce matin. Le Gouvernement étudiera cette question et il lui faudra probablement se mettre en communication avec la législature du Manitoba; mais, quelle que soit la décision prise, on la fera connaître à la Chambre.

DEMANDE DE DOCUMENTS RELATIFS A UNE CONSIGNATION DE WHISKEY DE WALKERVILLE A ENSENADA

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. HOCKEN (Toronto-Centre-Ouest): Au début de la session de 1924, le 5 mai, je posai une question qui fut transformée en demande de documents par laquelle je demandais copie de la correspondance et autres documents relatifs à une consignation de whiskey de Walkerville, Ontario, à un nommé Watson, Ensenada, Mexique. Je demandais, en plus d'une copie de ces documents, l'exposé des motifs de la révocation du permis donné à ce sujet. Je prie le Gouvernement de me dire s'il lui faut encore beaucoup de temps pour préparer ces copies et si je pourrai les obtenir cette année.

L'hon. G. H. BOIVIN (ministre des Douanes et de l'Accise): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien le règlement de la Chambre, les demandes de documents sont remises de session en session pendant la durée d'une même législature et, si l'on n'a pas déposé sur le bureau de la Chambre les documents demandés, pendant une certaine session, on doit le faire au cours de la session suivante. La législature actuelle n'est pas la même qu'en 1924. Par conséquent, depuis mon arrivée au ministère des Douanes, je n'ai pas examiné les demandes de documents adoptées par la Chambre et auxquelles on n'a pas fait droit. Mais, comme mon honorable ami a appelé, d'une façon particulière, mon attention sur cette affaire, je demanderai qu'on lui donne une copie des documents en question. S'il veut inscrire au feuilleton, un avis de motion, je crois pouvoir lui donner l'assurance que ces documents seront prêts à être produits et déposés à la Chambre quand cette motion aura été adoptée.

L'AJOURNEMENT ET LES EMPLOYES PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. A. BOYS (Simcoe-Nord): En l'absence de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Ladner), je désirerais renouveler la question qu'il a posée le 1er février et à laquelle le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a répondu. Il a demandé au Gouvernement quelle était son intention au sujet de la suspension de la rémunération des employés parlementaires durant l'ajournement qu'on a décidé, et il lui fut répondu, dans le temps, que le comité de régie interne de la Chambre s'occupait de cette affaire. Ce comité a eu plusieurs jours pour étudier cette question et je voudrais savoir si l'on en est venu à une décision ou non.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je me réjouis de voir que mon honorable ami le premier whip de l'opposition (M. Boys) paraît disposé à condescendre au désir de la Chambre et à lui laisser avoir l'ajournement. En réponse à sa question, je dois dire que cette affaire à été étudiée par le comité de régie interne et j'ai l'impression

qu'on a décidé de faire comme lors des autres ajournements de la Chambre, c'est-à-dire que ceux qui ne travailleront pas recevront la moitié de leurs appointements.

M. l'ORATEUR: En ma qualité de président du comité de régie interne, je me permettrai d'ajouter: S'il y avait un ajournement, un certain nombre d'employés resteront à leurs postes pour la commodité des députés qui ne s'éloignent pas de la capitale. Quant aux autres, qui sont les plus nombreux, nous avons décidé de suivre le précédent établi en 1919 et de réduire de moitié leurs appointements pendant ce temps.

Le très hon. M. MEIGHEN: A ce sujet, le Gouvernement pourrait-il faire faire une estimation et nous informer, disons lundi prochain, de l'économie par semaine que permettra la réduction de moitié des salaires de ceux dont les services ne seront pas jugés nécessaires pendant l'ajournement.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous prierons le comité de faire ce relevé.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. W. W. KENNEDY (Winnipeg-Centre-Sud): J'aurais une question à poser au ministre intérimaire des Chemins de fer. J'ai une lettre m'annonçant que le gouvernement canadien fait venir de l'état de Minnesota 150,000 traverses en cèdre pour le chemin de fer de la baie d'Hudson. Je voudrais savoir si c'est exact.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne le crois pas, car je ne pense pas qu'on ait déjà commencé les travaux sur le chemin de fer de la baie d'Hudson.

M. HANSON: C'est en vue de l'élection dans Prince-Albert.

CANAL D'ASSAINISSEMENT DE CHICAGO

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. A. E. ROSS (Kingston): Puis-je interroger le Gouvernement sur ce qui suit: le 10 février, une délégation représentant le Canada et d'autres intérêts a protesté auprès du président à Washington contre le détournement des eaux des Grands lacs. Le Gouvernement était-il représenté dans cette délégation, et dans l'affirmative, par qui?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Non, le Gouvernement n'avait pas de représentant dans cette délégation. Je comprends que cette délégation représentait la convention des expéditeurs des Grands lacs et d'autres intérêts maritimes, mais non pas le Gouvernement.

L'ADJUDICATION EN FAVEUR DES GOYOGOINS DE L'ETAT DE NEW-YORK

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Puis-je répondre à la question posée par l'honorable député de Haldimand (M. Senn) au sujet de la réclamation des Indiens de Cayuga.

Cette réclamation, soumise à une commission d'arbitrage anglo-américaine par les Cayugas (Goyogoins) du Canada, se rapporte à des arrérages d'annuités consenties en vertu d'un traité avec l'état de New-York en 1795. Nous n'avons pas encore reçu le texte complet du jugement de compensation ni des motifs qui l'ont amené, mais ce jugement a été favorable aux Indiens et on leur a accordé $100,000, somme représentant "la juste part dans le paiement des annuités depuis mil huit cent quarante-neuf" et "le capital qui, à 5 p. 100, rapporterait la moitié du montant de l'annuité pour l'avenir", comme la rente totale s'élevait à $2,300, la moitié sera $1.150, ce qui demandera un capital de $23,000. L'adjudication intéresse seulement à la nation des Goyogoins du Canada, et ne s'applique pas à l'ensemble des Six nations indiennes ni aux Goyogoins restés aux Etats-Unis. Le département de la Justice et celui des Affaires indiennes ont conduit la cause; le Gouvernement s'est donc occupé tout le temps des intérêts des Goyogoins et continuera de le faire.

M. SENN: Le département entend-il administrer les fonds?

L'hon. M. STEWART: Certainement.

M. BEAUBIEN: Monsieur l'Orateur, à cette extrémité de la Chambre, il est impossible de saisir questions et réponses.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur l'amendement proposé par M. Sutherland (Oxford-Sud).

M. W. A. BLACK (Halifax): Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance, hier soir, je parlais de l'amendement discuté et, avec votre permission, monsieur l'Orateur, je continue mon discours.

Permettez-moi de m'occuper brièvement de l'industrie laitière en Nouvelle-Ecosse. Sous

ce rapport, nous ne sommes pas en arrière des autres régions canadiennes. On ne rencontre pas ailleurs de gens plus intelligents que nos cultivateurs. A l'est des Grands lacs, il n'y a pas de meilleures terres que les nôtres. Nos terres du littoral périodiquement submergées qui donnent une récolte de foin de quatre tonnes à l'acre, suivie de ce qu'on appelle le regain, fournissent un fourrage abondant aux bestiaux qui, après des semaines de grasse pâture en ces lieux, sont en parfait état quand ils entrent à l'étable pour l'hiver. La fréquence des pluies durant la saison d'été tient les prés verts et le fourrage abondant. Il est notoire que nos jerseys, nos guernseys, nos ayrshires remportent les premiers prix aux principales expositions du Canada, sur les concurrents des autres provinces; la Nouvelle-Ecosse, n'est donc pas arriérée à cet égard. Nos hautes terres sont bonnes aussi; elles rapportent 400 boisseaux de pommes de terre à l'acre, et souvent davantage.

L'industrie laitière grandit, mais à juger par l'expérience du passé, qu'arrivera-t-il probablement? Le chômage sévissant partout à cause de la politique suivie par le Gouvernement depuis quatre ans, l'industrie laitière souffre non seulement de dégrèvements sur le beurre, les œufs et les produits de la ferme en général, mais aussi d'une diminution de débouchés. Le beurre s'importe par millions de livres. Les marchands d'Halifax s'approvisionnent de beurre australien, excluant ainsi du marché le produit domestique sauf à des prix fort réduits. Même les navires de la marine marchande de l'Etat viennent décharger du beurre australien et néo-zélandais à Halifax, après avoir débarqué leur cargaison dans un port étranger. Que pensent nos agriculteurs de cet état de choses? Ces travailleurs, ces agriculteurs ont droit d'être protégés autant que tout autre groupement social, et ils devraient l'être.

Je dirai maintenant un mot ou deux sur les droits des Provinces maritimes. Les députés de la droite ont entendu parler de cette question importante, d'actualité brûlante, mais je ne saurais dire s'ils se sont renseignés ou non là-dessus. Ils sont peut-être encore dans les ténèbres comme l'était leur chef qui demandait, en portant la parole dans ma province, il y a quelques semaines: "Quels sont les droits des Provinces maritimes?" Nos vis-à-vis peuvent tenir pour sûr que la question des droits des Provinces maritimes existe, et qu'elle représente de justes revendications dont le Gouvernement supportera le contrecoup, s'il n'y fait pas droit. Ces droits, nous les faisons valoir devant le Gouvernement et le Parlement canadiens. Un homme d'affaires exige un juste traitement de son associé, car une bonne part de la prospérité des deux résulte des opérations de l'établissement; de même nous, dans les Provinces maritimes, nous demandons que nos associés du reste du Canada nous traitent avec équité.

La semaine dernière, l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff) a prononcé un discours de trois heures et demie rempli d'erreurs, d'inexactitudes et d'exagérations. Les paroles de l'honorable député semblent indiquer qu'il ignore les droits des Provinces maritimes. Il appelle cela de la propagande tory, il écarte la grande question d'importance et d'actualité, une question qui touche à l'organisme entier de la Confédération. De la propagande tory, vraiment! L'honorable député, ainsi le veut la rumeur, convoiterait un portefeuille de ministre. J'espère qu'il l'obtiendra; il devra ainsi demander l'approbation de ses électeurs qui la lui refuseront, s'il fait le saut. On se serait imaginé qu'après le 29 octobre, du moins, l'honorable député aurait appris quelque chose, mais, de toute évidence, il n'a pas entendu l'avertissement,—plus qu'un avertissement, un ordre,—et il attend d'autres instructions. Il les recevra dès que l'occasion se présentera.

L'honorable député déclare à la Chambre qu'il est satisfait de la situation en Nouvelle-Ecosse, que la population y travaille, s'enrichit et est heureuse. De son point de vue, cela se peut. Quelques-uns réussissent peut-être, par exemple ceux qui font la contrebande des liqueurs dans la Nouvelle-Ecosse. Mais je lui demande s'il trouve la situation agricole satisfaisante. Des centaines de fermes abandonnées, les maisons fermées et les terres autrefois cultivées maintenant couvertes de mauvaises herbes: est-il content de cela? Que l'honorable député me permette de lui dire qu'il ne connaît rien de la situation agricole s'il prétend qu'il n'y a pas de fermes abandonnées dans la Nouvelle-Ecosse. Pour ma part, je sais, et j'affirme sans crainte d'être contredit que la province compte des centaines de fermes désertées et que le nombre augmente chaque semaine. La circonscription de Colchester est l'un des meilleurs districts agricoles et j'affirme à l'honorable député et à la Chambre qu'on voit là des dizaines de fermes abandonnées et pour ainsi dire impossibles à vendre. Que peut-on espérer d'un honorable député qui se déclare content de cette état de choses et qui soutient que les Provinces maritimes ont tout ce qui leur revient? A Halifax, le commerce de l'immeuble est mort, rien ne se vend, les affaires sont dans le marasme, les quelques industries qui subsistent languissent, les taxes augmentent, la population s'en va, les taux

élevés de fret et de messageries nuisent à nos pêcheurs et le National-Canadien ne contribue pas sa juste part des impôts. Nous demandons un remède à cette injuste situation, mais ce remède, ce n'est pas le député de Queen-Lunenburg apparemment qui le réclamera ni même en affirmera la nécessité. Est-il content de voir des dizaines d'hommes, femmes et enfants se presser au consulat américain attendant des heures pour obtenir leurs passeports pour les Etats-Unis?

La situation des Provinces maritimes a été vigoureusement exposée devant le pays depuis quelque temps et je me réjouis de la sympathie que nous témoignent nos voisins de l'Ouest. Les honorables membres de cette Chambre sont bien disposés, plus que cela, ils veulent nous aider à obtenir le redressement de nos griefs. Toute la presse canadienne nous est favorable. Nous apprécions l'importance de ce concours et nous en témoignons notre reconnaissance. Nous avons pleine confiance d'obtenir ce que nous demandons. Je dirai quelques mots à propos du renvoi de la cause des Provinces maritimes à la commission des chemins de fer. Au fond de cette question, il y a un principe essentiel que le Gouvernement cherche à écarter. Voici. En 1903 et 1904, le Gouvernement et le Parlement, approuvés par le pays, arrêtèrent une politique nationale de chemins de fer. Cela comprenait la construction du Grand-Tronc-Pacifique et du Transcontinental National, entreprises qui coûtèrent énormément cher au Canada. Le Gouvernement et le Parlement ne se bornèrent pas à définir cette politique et ses effets, ils voulurent la consigner nettement dans le contrat qui devint partie de la loi relative à ces chemins de fer. Je puis résumer cette politique sans ennuyer la Chambre par la lecture de longs extraits. Désormais, le transport devait se faire à l'avantage du Canada, des Canadiens, du commerce canadien et des ports canadiens. Le Gouvernement alors en fonction s'engageait à diriger le transport en territoire canadien et vers les ports canadiens. Il n'y aurait pas demi-mesures, 1903 et 1904 marqueraient une ère nouvelle dans le commerce du transport en Canada. Telle était la politique nationale définitive du Canada.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, que voyons-nous? Pièce à pièce, cette grande politique nationale sera soumise à l'examen impassible d'un tribunal de justice, d'une cour de justice. La commission des chemins de fer est une cour de justice qui n'a rien à voir aux directives nationales qui n'est pas autorisée à en tenir compte et qui ne s'en occupera aucunement. Les directives nationales ne relèvent que d'un seul tribunal, la haute cour du Parlement. Je proteste donc de toutes mes forces contre le manège du Gouvernement pour se soustraire aux obligations de la politique nationale de transport arrêtée il y a vingt ans et consignée dans les contrats et les lois,—en renvoyant la question à une cour de justice. Je déclare que le Gouvernement ne peut pas et n'osera pas abdiquer ainsi ses propres fonctions et celles du Parlement, en cherchant à éviter ses responsabilités. Le Parlement doit être de bonne foi, loyal envers le pays, fidèle à ses engagements et veiller à ce que la politique nationale de transport soit appliquée loyalement. Voilà ce que les Provinces maritimes demandent, et elles ne se contenteront de rien de moins.

Je déclare une fois de plus, monsieur l'Orateur, et avec toute l'énergie possible qu'une politique nationale de cette importance et de cette envergure, approuvée par le pays, ne peut pas et ne doit pas être abandonnée à la merci d'un cour de justice indifférente et dénuée de toute autorité en matière de politiques nationales.

Je veux en outre démontrer à cette Chambre que le renvoi de ces questions à la commission des chemins de fer n'est qu'une feinte. Il a pour but de berner les habitants des Provinces maritimes ou, comme dirait l'homme du peuple, de leur "fermer la bouche", ou encore de les laisser dans l'incertitude durant un an ou deux, peut-être quatre, si les élections générales peuvent être retardées aussi longtemps. Il s'agit de tuer le temps et non de rendre justice aux Provinces maritimes. C'est la vieille politique d'atermoiements sous une nouvelle forme.

Je ferai observer à la Chambre que le renvoi de ces questions aux commissaires des chemins de fer fut décidé par un décret adopté au mois de juin 1925. Il y a huit mois de cela, et, autant que je sache, rien ou presque rien n'a été accompli durant ces huit mois. La preuve en est que le Gouvernement a jugé bon, au mois de janvier, de répéter son décret à cet égard, dans un but de publicité dans les Provinces maritimes. Ce n'était pas habile de la part du Gouvernement et personne dans les Provinces maritimes ne s'y est trompé.

Je dirai de plus à mes collègues qu'au sujet de la décision qui a été rendue il y a peu de temps par le vice-président de la Commission des chemins de fer, M. Thomas Vien, dans la cause des tarifs de la Colombie-Anglaise, allusion est faite à l'enquête sur les tarifs généraux qui fut ordonnée par les décrets dont j'ai

parlé. Voici comment il s'est exprimé à cet égard:

J'espère sincèrement que l'enquête sur les tarifs généraux ordonnée par le décret 886, et qui est déjà en bonne voie, ne prendra pas autant de temps. Mais il faudra nécessairement plusieurs mois, un an peut-être, avant qu'elle soit terminée.

Inutile pour moi d'insister sur cette déclaration. Elle parle par elle-même, et suggère ses propres conséquences pour les Provinces maritimes. On a commencé au moins de juin 1925, et nous sommes maintenant en février 1926. La décision du vice-président des commissaires est datée du 19 décembre 1925. M. Vien dit qu'il faudra de toute nécessité plus d'un an pour compléter l'enquête. Cela nous mènerait à février 1927, et il n'y aura probablement pas de rapport alors, si j'en juge par le passé. Le rapport peut traîner en longueur jusqu'à ce qu'il soit trop tard en 1927 pour que le Parlement s'occupe de cette question. Les citoyens des Provinces maritimes ne se laisseront pas leurrer par ce truc de retardement. Ils en souffrent depuis un demi-siècle. Mais l'heure a sonné, et je préviens de nouveau le Gouvernement que le temps des tribunaux et des commissions royales est fini. Il incombe aujourd'hui au Parlement et au ministère d'agir. Un nouveau retard ne serait qu'un défi porté au Parlement, un mépris des accords solennels et des lois de 1903 et 1904, ces conditions s'était répétées en 1911 et 1914 sans qu'il y ait eu rien de fait. La commission des chemins de fer et les commissions royales n'ont pas autorité en cette affaire. Le Parlement a exposé sa politique rationale; le Gouvernement la connaît et nous demandons que celui-ci se mette à l'œuvre. Les Provinces maritimes sont unanimes à exiger le traitement juste et raisonnable auquel nous avons droit et qui nous a été promis par le Parlement et par les leaders politiques depuis soixante ans. En vérité, il y a longtemps que nous souffrons de cette situation, et nous avons fait preuve d'une grande patience.

On a voulu blâmer les conservateurs de l'état de choses qui existe aujourd'hui à la Chambre. Le parti conservateur est accusé de faire de l'obstruction et d'empêcher la discussion des affaires publiques. Mais je ferai d'abord observer à la députation que le Gouvernement ne nous a rien soumis, et deuxièmement, que le ministère, ou ce qui en reste, une épave, se présente devant nous, sans majorité, en nous invitant à retourner dans nos foyers pour six semaines sauf à revenir ici de nouveau quand il le jugera à propos.

J'ai à la main un extrait du *Citizen* de ce matin qui dit:

Ce procédé...

C'est-à-dire celui qui concerne le délai et nos débats.

...tue le temps, mais il n'a qu'un résultat, celui de gaspiller chaque jour 30,000 dollars du trésor public, et plusieurs des séances ne valent pas cette somme.

Je vous le demande, si ces dépenses doivent cesser, si nous voulons réaliser des économies, pourquoi un ajournement de six semaines? Les dépenses de la Chambre ne se continuent-elles pas quand même, et pourquoi le parti conservateur serait-il blâmé de ce gaspillage? L'article ajoute:

Ils disent...

Les conservateurs.

...que si le Gouvernement peut se maintenir au pouvoir il devrait être capable de fonctionner.

Que c'est donc vrai! Pourquoi sommes-nous réunis ici? Pour discuter les affaires du pays, et les honorables députés de la droite, après avoir fait lire leur discours par Son Excellence, nous demandent une suspension de six semaines. Allons chez nous, quelques-uns fort loin, et revenons après ce congé. Et pourquoi? Parce que le Gouvernement ne peut fonctionner. Ce qu'il y a d'étonnant, non seulement pour moi ou mes collègues, mais pour tout le pays, c'est que le Gouvernement ne veut pas reconnaître cette vérité et refuse de démissionner.

Si le Gouvernement est en mesure de se maintenir à la direction des affaires il doit être capable de remplir ses fonctions et, du moins à sa propre satisfaction il démontre que le cabinet n'est pas en état de fonctionner dans la pratique. . . . Quelque paradoxale que paraisse la situation, le Gouvernement ne peut ni avancer ni reculer.

Le groupe ministériel est là et nous sommes ici. De quelle manière mes honorables amis s'y prendront-ils pour sortir de cette impasse? Est-ce que l'humiliation à laquelle le Parlement et le pays ont été soumis par mes honorables amis de la droite va se prolonger? Ils ne visent qu'un seul but: se maintenir à la direction des affaires; et à quelles fins? Je n'en sais rien. Je le répète, aucune mesure législative de quelque importance n'a été sanctionnée par cette Chambre au cours des quatre dernières années. Le Gouvernement n'a pas de majorité parlementaire. Il est obligé de consulter un certain groupe de représentants du peuple afin de se rendre compte s'il est en état d'agir et de déposer certains projets de loi. C'est un fait notoire que le Gouvernement, avant de soumettre à l'assentiment du Parlement cette résolution visant à obtenir un ajournement de six semaines, s'est assuré de l'appui voulu; c'est pourquoi ils en sont encore au même point. Et si les accusations de l'honorable député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) avaient été portées

avant le dépôt de la motion d'ajournement, il n'aurait jamais été question de suspendre la session et l'expédition des affaires publiques se ferait en conformité de la coutume suivie jusqu'ici. De plus, je tiens à protester contre ces tentatives de rejeter sur les membres de l'opposition officielle toute la responsabilité du retard apporté à l'expédition des affaires publiques. Nous ne sommes nullement à blâmer; nous nous lavons les mains de toute responsabilité quant aux frais supplémentaires, s'il y en a, que pourront occasionner les atermoiements du Gouvernement.

M. J. D. CHAPLIN (Lincoln): J'ai lu l'article auquel a fait allusion en terminant l'honorable préopinant; il a été écrit par un journaliste du nom de Bishop que nous avons assez souvent l'occasion de rencontrer dans les couloirs de la Chambre; le fond de l'article se résume à de la propagande. A cette époque-ci de l'année, un bon nombre de députés tant de la gauche que de la droite, sont venus ici au prix de sérieux inconvénients et disposés à expédier les affaires publiques. Nous sommes ici prêts à accomplir nos devoirs parlementaires et il n'y a pas le moindre délai à redouter de notre part. Ne bougeons pas d'ici ou partons en vacances, la dépense reste la même. Or, qu'est-ce que le Gouvernement entend faire à ce sujet? Les ministres désirent un congé qui leur permettra de combler les vides dans le cabinet. Eh bien c'est leur affaire de combler ces vides sans délai; qu'ils fassent les élections partielles en suivant le cours ordinaire des choses tout comme le ferait n'importe quel autre Gouvernement.

Le Gouvernement a convoqué les Chambres en laissant croire ostensiblement qu'il était prêt à remplir les fonctions qui lui sont assignées; les honorables membres ont voté pour le maintenir à la direction des affaires sur la foi des déclarations des ministres qu'ils constituaient un Gouvernement. Or, nous constatons qu'il n'en est rien. Ce n'est pas du tout un Gouvernement puisque mes honorables amis admettent qu'ils ne sont pas en mesure de continuer à administrer la chose publique. Le Gouvernement n'est pas en état de remplir ses fonctions et mes honorables amis de la droite le savent fort bien. Or, puisque ce Gouvernement est impotent, pour quelle raison mes honorables amis n'abandonnent-ils pas les rênes du pouvoir? Je vois en face de moi l'honorable député de Pontiac (M. Cahill). Oh! si seulement j'avais la faconde que le distinguait il y a quelques années! Le Gouvernement passerait la porte au pas de course.

[M. Black (Halifax).]

M. CAHILL: C'est ce que l'ancien Gouvernement a fait.

M. CHAPLIN (Lincoln): Le Gouvernement n'a pas encore chaussé ses souliers de course, mais cela viendra avant longtemps. Et le Gouvernement n'aura pas le temps de prendre le pas de course; il sera chassé du pouvoir.

J'avais l'intention, monsieur l'Orateur, de faire certaines observations sur le discours du ministre des Finances (l'hon. M. Robb) et je regrette infiniment qu'il ne soit pas à son siège pour l'instant; cependant, il sera peut-être ici avant que j'aie terminé mes remarques. Le ministre des Finances a fait un historique intéressant des négociations qui ont précédé et accompagné la signature d'une convention commerciale avec l'Australie; il a omis toutefois certaines circonstances que j'ai l'intention d'exposer pour le bénéfice des honorables membres qui ne faisaient pas partie de l'ancienne législature; je comblerai donc les vides et les espaces afin de renseigner mes honorables amis. J'insisterai surtout sur le fait,—l'attention de mes honorables amis a déjà été appelée sur ce point,—que le traité avec l'Australie fut conclu dans le cours de l'automne; il fut soumis à l'assentiment du parlement australien un peu plus tard. Or, les députés à la Chambre des Communes canadiennes espéraient tout naturellement pouvoir examiner la nouvelle convention dès l'ouverture de la session suivante. De fait, nous avons réclamé le dépôt de la convention à maintes et maintes reprises, mais sans succès. Dans le cours du mois d'octobre, nous avons lu certains télégrammes et câblogrammes publiés dans les journaux de New-York et donnant les principaux articles du traité et une idée des obligations qu'il comportait. D'autre part, le Gouvernement daigna nous donner quelques renseignements dans les colonnes d'un journal publié auspices du ministère du Commerce. A quoi donc se résumaient les informations que nous reçumes le 6 octobre 1924? A cette date, le Gouvernement se borna à mettre un seul côté de la médaille sous les yeux du peuple canadien; l'article en question exposant assez exactement les concessions que l'Australie accordait au Canada, mais des concessions que nous accordions en retour au dominion Australien, pas un traître mot. Non, je me trompe, l'article annonçait que les raisins d'Australie seraient admis en franchise sur le marché canadien. Le Gouvernement n'a pas oublié de signaler ce détail, mais il n'y avait rien dans le communiqué du département du Commerce, le 6 octobre 1924, au sujet de l'en-

semble des concessions faites par le Canada. Ce sont les journaux de New-York qui ont dû nous renseigner, de sorte que nous ne savions rien de cet accord avant l'ouverture de la session.

En réalité, lorsque le ministre a été en Australie, l'accord s'est fait sur un traité qui n'était pas le même que celui qui a été soumis à la Chambre. Là-bas on avait conclu un traité basé sur la supposition que le Canada se proposait d'élever le tarif général sur tous les produits agricoles visés dans l'accord primitif. Mais lorsque les ministres chargés de négocier le traité sont venus devant la Chambre et ont présenté le document à leurs propres partisans et à leurs alliés, cette partie du traité fut rejetée. Or je tiens à dire à nos collègues de gauche que si leurs rangs sont aujourd'hui décimés, si leur nombre est aussi petit comparativement à ce qu'il était il y a un an, c'est à cause de leur attitude à l'égard de ce traité: J'irai plus loin en disant que ce même traité décimera aussi les rangs du parti ministériel. Jamais il ne comptera, en ce qui concerne le Canada, car il causera la défaite de n'importe quel Gouvernement qui tentera de le mettre en vigueur. Il me semble entendre un ministre dire: Voudriez-vous abroger le traité ou que voulez-vous en faire? Pas le moins du monde, mais je retournerais là-bas et je le referais en m'inspirant précisément des mêmes principes qui ont été formulés de ce côté-ci de la Chambre et que le ministre avait pratiquement acceptés. Je dis que quiconque approuve ce traité et continue de l'appuyer est sûr de se le faire reprocher par le peuple; cela ne peut pas être autrement.

J'ai toujours franchement et volontiers admis que, dans ce traité, il y avait certains accords que je considérais satisfaisants, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais je ne m'attendais pas que le Gouvernement, dans le but de créer une clientèle pour quelques manufacturiers au Canada, songeât un seul instant à bouleverser toute notre industrie laitière. L'industrie laitière n'est pas la seule qui soit touchée; l'industrie fruitière et d'autres le sont aussi. Tandis que je discute cette phase du traité, je tiens à signaler à la Chambre un exemple du cynisme de certains membres du Gouvernement et de quelques-uns de leurs partisans à ce sujet. J'ai entre les mains un manuel du parti libéral. L'origine n'en est pas douteuse, car sur la couverture apparaît le portrait du très honorable Mackenzie King. Qu'on me permette de citer ce que ce manuel, portant la date de septembre 1925, dit au sujet du traité avec l'Australie, au chapitre de "l'élevage des vaches laitières":

> On dit à l'éleveur canadien qu'il a besoin d'un tarif douanier plus élevé pour écarter le beurre australien. Le traité avec l'Australie n'a pas encore eu de mauvais effets.

Qui a écrit cela? Je me le demande. Le traité avec l'Australie n'a pas eu de mauvais effets? Cette brochure a été rédigée en septembre et le traité n'a été mis en vigueur que le 1er octobre. A-t-on jamais vu pareil cynisme, pareille hypocrisie? Je suis sûr qu'on ne peut pas trouver pire que cela, ni même aussi mal.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je parlerai pendant quelques minutes d'un discours prononcé dans cette Chambre, il y a quelques jours, par le ministre des Finances. Je suis vraiment heureux qu'il soit présent. Voici ses paroles, rapportées à la page 863 du Hansard:

> L'hon. M. Robb: Sans cesse il a combattu les ententes commerciales que ce Gouvernement a soumises au Parlement, et cela en dépit du fait que la plupart de ces ententes ont plus favorisé l'industrie laitière et l'agriculture que toute autre industrie de ce pays.

L'honorable ministre visait mon leader (le très hon. M. Meighen) en disant cela. Voyons un peu s'il avait raison. Autant que je sache, les seuls traités que le très honorable leader de l'opposition et ses partisans ont combattus sont les traités avec la France et avec l'Australie. Nous avons combattu le traité avec la France en vertu d'un certain principe. Lorsqu'on a proposé les traités avec la Belgique et avec la Hollande, nous avons dit: Autant vaut donner à ces pays-là les mêmes avantages que nous avons donnés à la France; notre situation ne peut pas être pire. La Belgique est même un meilleur client pour nous que la France; la Hollande aussi. Si nous accordons des faveurs à la France, nous devrions en faire aussi à ces autres pays. Conséquemment, nous ne nous sommes pas opposés à ces traités.

Quant à savoir si ces traités ont été, comme le dit le ministre, dans l'intérêt de l'agriculture, qu'on me permette de montrer succinctement ce qui est arrivé, par exemple, dans le cas du traité avec la France. L'autre jour, le ministre des Finances nous a dit que durant la dernière année financière, nous avions expédié plus de 750,000 livres de beurre en Belgique et que c'était beaucoup plus que nous n'avions exporté dans ce pays au cours de l'année précédente. C'est exact et j'en suis heureux. Mais que dira le ministre des huit premiers mois de l'année courante? A-t-il examiné les rapports? Il est retourné un an en arrière, ramenons-le au présent. Voici sa propre brochure, publiée par le ministère du

Commerce, avec la permission de l'honorable James A. Robb, ministre intérimaire—c'est-à-dire agissant au nom d'un autre qui n'est pas ici, encore un ministre défait. Pendant ces huit mois, savez-vous combien nous avons expédié de beurre en Belgique? Seulement 5,000 livres. L'autre jour, le ministre se vantait de cela. Voilà ce que le traité accomplit pour l'agriculture. Il a dit que, l'an dernier, nous avions expédié quelque cent mille livres de beurre. Or, depuis le commencement de l'année financière jusqu'en novembre dernier nous avons expédié 5,000 livres en Belgique.

Qu'avons-nous fait dans le cas de la France? Il existe avec ce pays un traité qui, selon lui, a été négocié à l'avantage de nos cultivateurs. Le commerce avec la France est comme suit: il y a trois ans nous lui avons vendu pour 17 millions de marchandises et nous lui en vendons aujourd'hui pour 11 millions. Il y a trois ans nous achetions de la France pour 12 millions et, aujourd'hui nos achats se montent à 18 millions. C'est ce que j'ai prédit quand ce traité a été présenté à la Chambre. C'est ce qui s'est produit. Si on doute des rapports, je désire montrer à la Chambre les chiffres représentant les douze mois finissant en décembre 1925 avec les chiffres comparatifs pour les douze mois finissant en décembre 1924 et 1923, respectivement. Cet état a été préparé avec l'autorisation de l'honorable James A. Robb; ce sont ses propres chiffres. Cette année nous avons acheté de la France pour $18,573,000 et nous lui avons vendu pour $11,707,000 de marchandises. En d'autres termes, la balance du commerce était à peu près égale, même quand le traité a été mis en vigueur, et aujourd'hui nous avons perdu notre commerce,—comme je l'avais prédit,—pour la raison que le droit minimum imposé par la France sur nos marchandises ne nous permet pas d'en expédier. C'est tout ce qu'il y a. Tout écolier aurait pu le lui dire, inutile de le demander à un homme d'affaires. Que vendons-nous en France? Rien, sauf du blé et quelques matières premières. Où est ce commerce de beurre si vanté? Fini. Nous n'en avons pas vendu une livre à la France durant toute l'année. Combien de lait condensé lui avons-nous vendu? Pas pour un seul dollar pendant toute l'année. Combien en bestiaux, viandes, bacon ou autres produits agricoles que vous pourriez nommer? Pas un sou, sauf $2,000 de saindoux. Cela représente tout le commerce. Néanmoins, le ministre prétend que ce traité favorise les cultivateurs. Avec ce traité notre situation est la même qu'auparavant, nous ne recevons aucun avantage. On nous accorde

[M. Chaplin (Lincoln).]

simplement le tarif minimum. Mais quand mon chef a discuté la question avec moi j'ai dit que nous devions aussi bien accorder à la Belgique ce que nous avions accordé à la France, puisque, dans tous les cas, nous avions tout sacrifié.

Au cours de ses remarques et parlant du commerce du beurre, le ministre des Finances a dit:

L'hon. M. Robb: Je n'ai pas les chiffres sous la main.

Le très hon. M. Meighen: Effectuait-il quelque modification?

Il parlait du traité.

Le ministre des Finances évite la question; il dit:

Le traité avec la Belgique nous accordait le traitement de la nation la plus favorisée.

Le très hon. M. Meighen: Il n'effectuait aucune modification.

Cependant le ministre ne répond pas encore. La vérité est que nous n'avons aucun avantage que nous ne recevions auparavant. Il a ensuite changé de sujet. Il ne voulait pas discuter plus longtemps à propos de cette denrée. Il continue:

L'hon. M. Robb: Les députés conservateurs ont crié sur les toits qu'en signant le traité avec la Belgique nous avons ruiné l'industrie verrière, bien qu'il ne comportât pas le moindre remaniement des droits sur le verre.

Maintenant que le ministre est à son siège je lui pose la question suivante: Persiste-t-il aujourd'hui dans sa déclaration? Peut-il dire que les droits sur le verre n'ont pas été modifiés?

L'hon. M. ROBB: Oui.

M. CHAPLIN (Lincoln). Il persiste. Je prends le Hansard à la page...

L'hon. M. ROBB: Si mon honorable ami veut être exact, qu'il cite le tarif douanier.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il cite le discours du ministre.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je prends la propre déclaration du ministre quand nous discutions ici le traité avec la Belgique. Le ministre a dit alors à la Chambre que le traité belge touchant le verre comprenait une certaine catégorie, comme le traité français, qui accordait une réduction de 10 p. 100 sur les droits; il l'a dit à la Chambre comme on peut le voir à la page 4220 du Hansard revisé, en date du 9 juillet 1924:

L'hon. sir Henry Drayton: Quel est notre droit sur le verre?

L'hon. M. Robb: Les droits sur le verre à vitre ordinaire et le verre à vitre non coloré sont: tarif intermédiaire, 12½; tarif général, 12½, ce qui fait que les droits sont les mêmes, mais le traité comporte une réduction de 10 p. 100.

L'hon. M. ROBB: Si mon honorable ami veut me le permettre, ce que je voulais alors faire comprendre à la Chambre, comme je veux le lui faire comprendre aujourd'hui, c'est que les chiffres dans la colonne du tarif intermédiaire, tarif accordé à la Belgique en vertu du traité, et les chiffres de la colonne du tarif général sont exactement les mêmes.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je ne lirai pas de nouveau la déclaration du ministre, monsieur l'Orateur, mais j'y reviendrai un peu plus loin. Je n'étais pas tout à fait satisfait de la réponse du ministre, et comme on le voit à la page 4224 du Hansard revisé, je lui demandai, au sujet du verre à vitres:

Quels sont les revenus que nous perdrons du fait de ce traité?

L'hon. M. Robb: Je ne prévois aucune perte de revenus.

à la suite de la réduction du droit.

Je crois plutôt que nous augmenterons le volume de notre commerce.

Je lui fis ensuite cette question:

Les importations de verre en caisses, d'après les chiffres du ministre, se sont élevées à $300,000 sur lesquelles le droit est de 12½ p. 100 moins 10 p. 100. Ce droit de 12½ p. 100 sur la vitre s'élèverait donc à $100,000, en supposant que les importations soient au même chiffre. Voilà donc une perte de 10 p. 100, soit $10,000.

Et le ministre répondit:

Vous avez raison.

Que peut-on demander de plus catégorique? Mais, monsieur l'Orateur, si nous avons soulevé des objections au sujet du traité avec la Belgique, notre intervention en faveur de l'industrie vitrière n'a jamais été motivée par le léger écart dans les droits, bien que cette différence fût de 10 p. 100; nous ne sommes jamais intervenus pour cette raison; nous avons fait valoir des objections à cause de la monnaie dépréciée, à cause de ce que ce Gouvernement avait fait à cet égard; parce qu'il avait acculé ce commerce à la ruine; telle fut la nature de notre objection. A ce sujet, je donnerai lecture d'un bref extrait emprunté à un article que le *Globe* de Toronto publiait à cette époque concernant la dépréciation de la monnaie. Dans son numéro du 25 février 1924, le *Globe* disait:

Il y a lieu de se demander si, en 1922 et en 1923, lorsqu'il décréta la réduction des droits sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne en vertu du tarif de faveur, le Parlement a tenu compte des conséquences de la "prime invisible". Et ce qui est vrai de la livre, l'est aussi, malgré les règlements établis par le ministère pour l'empêcher, des marchandises importées au Canada et facturées en francs, marcs ou lires. Invariablement, la "prime invisible" confère à l'exportateur européen un avantage signalé sur les industries canadiennes auxquelles il vend son produit.

C'est à cet égard que nous nous en prenions au Gouvernement. Ce n'était pas à cause des modifications apportées au droit, changements insignifiants de leur nature, et si je soulève la question aujourd'hui, c'est simplement afin de faire voir au ministre qu'il s'est trompé du tout au tout lorsqu'il a dit que le droit n'avait pas été modifié, pas même d'un sou.

Je citerai également cette autre déclaration du ministre. A la page 864 du Hansard, édition non révisée, il dit:

Des honorables députés diront peut-être: "Pourquoi expédier du lait et de la crème aux Etats-Unis? Pourquoi pas du beurre?" La ratification du traité de réciprocité de 1911,—mon très honorable ami l'a combattu ardemment,—nous eût permis d'expédier du beurre au lieu de crème et de lait.

Et un peu plus loin:

Mais quand le Canada a rejeté une convention qui lui permettait d'envoyer son beurre en franchise sur les marchés américains, les Etats-Unis ont remanié leur tarif, haussé le droit sur le beurre et établi sur la crème et le lait un droit qui leur permît de les acheter.

Monsieur l'Orateur, en plus d'une circonstance j'ai entendu mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre revenir sur le traité de réciprocité en des termes qui se rapprochent de beaucoup de ceux employés par le ministre. Je lui rappellerai que, sur cette question, le pays s'est franchement prononcé contre le Gouvernement, et de plus, je dirai aux honorables députés d'en face que si jamais ils ont la hardiesse de revenir à la charge, la population les renversera de nouveau sur cette même question. Votre cause n'était-elle pas assez bien défendue en 1911? N'avez-vous pas tout mis en œuvre pour la faire triompher? A quoi faut-il attribuer votre échec? A rien autre qu'au bon sens de la population de ce pays.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami m'a fait une question raisonnable, et il mérite une réponse. Il demande à quoi il faut attribuer notre défaite? C'est à l'auteur de "Rule Britannia", et ceux qui dans le temps chantaient "Rule Britannia" s'opposent aujourd'hui au commerce interimpérial.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je commenterai maintenant la propagande que faisait le ministre dans la dernière partie de ses observations que je viens de citer. Il disait:

Mais quand le Canada a rejeté une convention qui lui permettait d'envoyer son beurre en franchise sur les marchés américains, les Etats-Unis ont remanié leur tarif, haussé le droit sur le beurre et établi sur la crème et le lait un droit qui leur permît de les acheter.

Cette déclaration, je l'ai déjà entendue auparavant, mais elle n'est pas exacte, et le ministre sait fort bien qu'elle est absolument sans fondement; il est plus avisé. De son siège, le très honorable chef de l'opposition (M.

Meighen) lui demanda à quelle date le droit avait été modifié. Mais il ne tint pas compte de la question, et garda le silence, comme il sait si bien le faire. Voyons maintenant ce qui en est en réalité; venons-en aux faits. Au moment où il était question de réciprocité avec les Etats-Unis en 1911, le tarif Payne était en vigueur chez nos voisins. Qu'est-il arrivé après le rejet de la convention réciprocitaire? Les Etats-Unis, comme le dit le ministre, ont-ils relevé leurs droits? Je l'invite maintenant à réfléchir de nouveau et à nous dire, si, oui ou non, le tarif a été revisé. J'affirme qu'il ne l'a jamais été. Voici ce qui est arrivé: Comme tout le monde le sait, le tarif Underwood fut adopté en 1913. Est-ce que ce tarif a élevé les droits? Je ne crois pas, parce que dans un discours de M. Fordney, que j'ai devant moi, mais que je ne lirai pas pour ménager les instants de la Chambre, il est dit que le tarif Underwood était le plus bas que les Etats-Unis ait jamais eu; cependant, le ministre des Finances voudrait faire croire à la Chambre et au pays que le refus de ratifier la convention de réciprocité a déterminé les Etats-Unis à relever immédiatement leurs droits de douane contre nos produits. Le fait est absolument inexact. Le tarif américain a été abaissé partout. Bien plus, le tarif Underwood admettait en franchise le lait et la crème, dont le ministre a tant parlé, alors que ces produits étaient auparavant frappés d'un droit d'entrée.

L'hon. M. ROBB (ministre des Finances): Quel est le droit sur le beurre?

M. CHAPLIN (Lincoln): Je crois que j'ai ce renseignement; je vais vous le dire. Le droit du tarif Underwood était de 2c. ½; auparavant ou exigeait 6c. Le tarif Payne imposait un droit de 6c. également; mais le tarif Underwood l'abaissa à 2c. ½ la livre, deux ans après le rejet de la convention de réciprocité.

Que s'est-il passé ensuite? Le ministre a affirmé que les droits avaient subi une hausse. Nouvelle erreur. Voici ce qui est arrivé. Après la déclaration de guerre, un tarif d'urgence est venu remplacer le tarif Underwood; le tarif de guerre céda ensuite la place au tarif Fordney. C'est alors que les libéraux se sont offerts pour négocier avec les Etats-Unis, si on leur donnait le pouvoir. Ils se disaient mieux en position d'instaurer une politique qui faciliterait aux Américains leurs exportations en ce pays. Remettez-nous au pouvoir, disaient-ils, et nous allons vous obtenir un traité de commerce avec les Etats-Unis. La présence des libéraux au pouvoir à Ottawa n'empêcha pas les Américains d'adopter les droits du tarif Fordney. Un an après leur arrivée aux affaires, le tarif Fordney fut appliqué. Et cependant notre ministre des Finances pousse l'audace jusqu'à prétendre que le rejet de la réciprocité commerciale nous a valu l'augmentation des droits du tarif américain. Il savait bien que ce n'était pas le cas. Je ne lui ferai pas l'injure de le croire ignorant sur ce point, mais il estima de bonne guerre de soutenir cette assertion.

L'hon. M. ROBB: Je ne veux pas interrompre le raisonnement de notre collègue. Cependant, puisqu'il possède des données sur les modifications faites au tarif américain,—et j'admets que le droit sur la crème fut aboli à ce moment-là,—pourrait-il nous renseigner sur les augmentations successives qu'on a fait subir au droit sur le lait et la crème?

M. CHAPLIN (Lincoln): Je suis heureux de donner tous les renseignementts que désire le ministre des Finances. Je les ai sous la main. Quelle année?

L'hon. M. ROBB: Les modifications aux droits.

M. CHAPLIN (Lincoln): Dans le tarif Payne, c'est-à-dire avant le projet de réciprocité, la crème payait 5c. par gallon et le lait, 2c. Aux termes de la convention commerciale, ces produits eussent été exonérés, et ils l'étaient également d'après le tarif Underwood, c'est-à-dire sans la convention. Comme je l'ai dit, le tarif extraordinaire du temps de guerre fixa le droit à 2c par gallon, et le tarif Fordney le porta à 5 et 10c. suivant la richesse de la crème.

Le tarif Fordney entra en vigueur après l'avènement des libéraux au pouvoir. J'ai ici un exemplaire de ce tarif qui porte la date de 1922. Pourquoi le Gouvernement ne s'est-il pas mis en frais d'obtenir aux producteurs canadiens les réductions qu'il leur avait promises? La vérité est que personne ne peut influencer les Américains sur ce qu'il leur convient de faire en matière douanière. Voici les paroles prononcées par le Président Coolidge qui montrent la vraie pensée des Américains.

Nous avons placé l'agriculture dans le cadre de notre régime protecteur. Il ne faut pas que le mouton de la Nouvelle-Zélande soit admis à se vendre meilleur marché que le produit indigène aux Etats-Unis, ni le bœuf de l'Argentine, ni le blé canadien, ni le beurre du Danemark, ni le tabac belge, ni les œufs chinois, ni le sucre de Cuba.

Je voudrais voir nos amis qui sont sur les bancs du Gouvernement aux prises avec de tels hommes. Les gouvernants américains

prennent soin des intérêts de leurs concitoyens. Que les nôtres en fassent donc autant.

Il me reste une couple d'allusions à formuler à l'adresse du ministre des Finances. Je remarque que dans la séance du 8 février il a questionné trois fois le chef de l'opposition au sujet des œufs frais de l'Australie. Je rapporterai textuellement le passage pris dans le compte rendu.

Notre très honorable collègue n'a peut-être pas été cité fidèlement, mais je me souviens d'avoir lu quelques discours de lui prononcés au cours de la dernière campagne et dans lesquels il affirme que notre convention avec l'Australie a ruiné l'industrie du beurre et la vente des œufs frais en Canada. Si ces paroles sont exactes, elles ne font pas honneur à l'intelligence de notre ami. Je veux bien le croire incapable de soutenir cette erreur que les Canadiens vont acheter des œufs frais importés d'Australie.

Cinq fois il a mentionné les œufs frais. Je voudrais bien savoir si cette expression figure dans le traité.

Les mots "œufs frais" figurent à cinq reprises dans son texte. Je voudrais savoir du ministre si les mots "œufs frais" paraissent dans le traité Nullement; on emploie l'expression "œufs" et non pas "œufs frais". Qui a parlé d'œufs "frais"? J'ai le tarif devant les yeux et l'on n'y trouve absolument rien à propos d'œufs "frais", pas un seul mot.

Un DEPUTE: Brisez-les doucement.

M. CHAPLIN (Lincoln): Oui, brisons-les doucement. Peu m'importe que ces œufs soient frais ou non. S'ils sont importés et vendus au consommateur canadien, ils prennent la place d'œufs canadiens. Le ministre dit: "Mais, pourquoi parler des œufs chinois? Ils ne viendront jamais au pays parce que le public n'en veut pas."

L'hon. M. ROBB: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je demande pardon au ministre.

L'hon. M. ROBB: Que l'honorable député soit franc; je n'ai pas dit "œufs chinois".

M. CHAPLIN (Lincoln): En effet, vous avez parlé des œufs d'Australie. Vous avez dit que nous n'avions pas à redouter la concurrence des œufs australiens parce que l'Australie est trop loin du Canada. La même chose est vraie, n'est-ce pas, des œufs chinois? Qu'il s'agisse d'importer des œufs de la Chine ou de l'Australie, c'est purement une question de durée du voyage. Le ministre dit: Il est impossible de vendre des œufs australiens ici; ils sont déjà trop vieux avant d'être rendus au Canada." N'empêche qu'il s'est importé des œufs chinois au pays; et non pas en petites quantités, non plus. Les honorables collègues seront étonnés d'apprendre qu'au cours des huit derniers mois, il a été importé et utilisé par les boulangers et confiseurs canadiens 755,000 livres d'œufs chinois brisés et gelés. Je maintiens que chacun de ces œufs a remplacé un des nôtres. Voilà une raison qui conseille l'imposition d'un droit sur ces produits afin de protéger le producteur canadien.

Je vais faire encore un ou deux commentaires sur le discours du ministre. Comme on le voit à la page 864 du Hansard non revisé, il nous dit: "Le nombre d'œufs et la quantité de beurre qui nous viennent de l'Australie ne nous feront aucun tort; ils ne nous feront pas de tort; il n'est venu au pays qu'un million de livres en un mois." Cela nous a pris toute une année pour exporter 700,000 livres de beurre en Belgique; et nous en avons été bien fiers. Par contre, nous avons importé d'Australie un million de livres en un seul mois; mais le Gouvernement n'en dit pas grand'chose: "Cela ne nous fera pas beaucoup de tort; ce beurre n'est importé que pendant l'hiver." J'affirme au ministre que nous importons ce beurre à un moment où le produit canadien devrait se vendre au plus haut prix possible.

L'hon. M. STEWART: L'honorable député permet-il une question? A-t-il regardé aujourd'hui le cours du beurre canadien au Canada?

M. CHAPLIN (Lincoln): Non; je ne l'ai pas vu aujourd'hui.

L'hon. M. STEWART: Nonobstant toutes les plaintes des honorables opposants le prix du beurre est à cette heure plus élevé au Canada qu'en n'importe lequel des pays rivaux.

M. CHAPLIN (Lincoln): L'honorable ministre veut-il nous dire le prix courant?

L'hon. M. ROBB: Je citerai la *Gazette* de Montréal, numéro du 12 février; c'est sur cela que je fonde mon affirmation. Le prix du beurre pasteurisé n° 1 est donné comme étant de 44c. ½ la livre, alors qu'à New-York le prix du beurre de même qualité est de 44c.; donc le prix est de ½c. plus élevé à Montréal qu'à New-York.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je suis content que le ministre ait dit cela; en effet j'allais rappeler qu'il a déjà parlé de cette question en spécifiant la date du 13 janvier.

L'hon. M. ROBB: Je remettrai ceci à mon honorable ami.

M. CHAPLIN (Lincoln): J'en ai déjà plus qu'il ne faut.

Le très hon. M. MEIGHEN: Attendez un peu.

M. CHAPLIN (Lincoln): Le 13 janvier, le ministre a dit la même chose à la Chambre. J'ai pris la peine de consulter le *Montreal Trade Bulletin* qu'on m'a indiqué comme faisant autorité sur le cours des denrées. A la bibliothèque ici, j'ai examiné tout ce qu'a publié cette revue pendant sept semaines. Le ministre a affirmé que le prix du beurre était approximativement aussi bas à New-York qu'à Montréal. Qu'il me soit permis de citer les chiffres que j'ai trouvés dans ce journal que tout le monde peut lire. Le 24 décembre, le cours, à New-York, du beurre de deuxième qualité, non pas du beurre de choix, mais du produit qui marque 92 points selon la méthode américaine de classement, ce cours, dis-je, était de 48c. à 48c. ½ la livre. A Montréal le prix du beurre de beurrerie pasteurisé n° 1, lequel, d'après ce que m'apprend le chef de la division laitière du ministère de l'Agriculture, est de qualité supérieure au beurre de New-York dont je parle, est de 41c. ½ à 42c. La semaine suivante, le 31 décembre,—c'est une publication hebdomadaire,—le prix du beurre à New-York est donné comme étant de 49 à 50c.; et à Montréal de 41c. ½ à 42c. Le 8 janvier, le prix à New-York du même beurre était de 47c. ½ à 48c., et à Montréal, de 42c. ¼ à 42c. ½. Le 15 janvier, à deux jours seulement de la date que mentionne le ministre, le prix à New-York était de 44c. ½ à 45c., et à Montréal, de 42c. ¼ à 42c. ½. Le 22 janvier, le prix était de 44 à 44c. ½ à New-York et de 42c. ¼ à 42c. ½ à Montréal. Le 29 janvier, 46c. ½ à 47c. à New-York et de 43c. ¼ à 43c. ½ à Montréal. Le 5 février, le prix de New-York variait de 47c. ½ à 48c. et celui de Montréal de 45c. à 45c. ½. De plus, j'ai pris la peine de consulter la *Montreal Gazette,* qui est également, je crois, une autorité, pour obtenir les prix. J'ai consulté chaque numéro du mois de janvier et je n'ai pu trouver un seul jour où le beurre de même qualité se vendît à aussi bon marché à New-York qu'à Montréal. Le ministre dit qu'il m'a cité un exemple aujourd'hui. J'en suis heureux, car cela en vaudra réellement la peine.

L'hon. M. ROBB: J'en suis heureux, moi aussi. Et à ce propos, je remarque que, d'après l'argument même de mon honorable ami, l'importation du beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a augmenté le prix de cette denrée au Canada.

M. CHAPLIN (Lincoln): Non. Je n'ai rien dit de tel. En réponse à cela, voici une coupure du même *Trade Bulletin* et l'on va voir, s'il y a fluctuation des prix. Cet article est tiré du *Montreal Trade Bulletin,* numéro du 5 février, et se lit comme suit:

Des ventes à terme de faibles quantités de beurre pasteurisé n° 1 de l'Ouest se sont faites hier à 44c., tandis que le beurre pasteurisé n° 1 de la Nouvelle-Zélande s'est vendu pour livraison prochaine à 44c. ½; une quantité, prête à être expédiée,...

C'est-à-dire, vente à terme.

...de beurre pasteurisé de la Nouvelle-Zélande fut offerte à 41c. ½.

Est-ce que cela semble avoir augmenté le prix du beurre canadien? Tout dépend des expéditions. Une expédition assez considérable de beurre se trouvait en route. Le prix a baissé parce que le beurre se trouvait là prêt à être livré, et quiconque prétend qu'une consignation d'un million de livres par mois sur notre marché local ne produit pas une baisse des prix ferait bien de faire examiner son cerveau.

L'hon. M. STEWART: Vous prétendez que cela a entraîné la baisse des prix.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je prétends qu'on enlève par là une bonne partie des profits que les gens de ce pays devraient réaliser sur la fabrication du beurre à une époque de l'année où le coût de production est plus élevé.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire établir une nouvelle comparaison relativement aux résultats de la convention avec la France. Nous n'avons pas de convention avec l'Allemagne. Notre gouvernement, j'espère, ne s'aventurera pas sur ce terrain. Chaque fois qu'il a signé une entente commerciale, nous y avons perdu.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui, oui.

M. CHAPLIN (Lincoln): Toujours pour la même raison—la main néfaste du Gouvernement s'abat sur les affaires du pays avec des résultats désastreux. Ces honorables messieurs ont signé une convention avec la France et vraiment des enfants auraient obtenu une convention plus avantageuse. Nous avons perdu également dans la convention avec la Belgique. Cela était naturel; ayant accordé des privilèges à l'un, il fallait les accorder à l'autre. En signant la convention avec la France, nous avons ouvert la porte à dix autres pays et nous leur avons accordé les mêmes termes. Ce Gouvernement a réduit les droits sur un grand nombre d'articles de luxe qui pouvaient très bien supporter ces droits. On a réduit les droits sur ces articles de luxe et l'on a permis leur entrée dans le pays; on a subi une perte de plusieurs millions de dollars en revenu et tout cela a été fait dans l'intérêt des pauvres cul-

tivateurs; la convention devait servir les intérêts des cultivateurs en particulier.

Je désire appeler l'attention de la Chambre sur la différence qui existe entre notre commerce avec l'Allemagne et celui que nous faisons avec la France. Nous n'avons pas de convention de commerce avec l'Allemagne. Il y a trois ans, nous vendions à l'Allemagne, pendant les douze mois terminés le 23 décembre, en chiffres ronds, 13 millions de dollars de denrées. Nous lui vendons aujourd'hui, sans convention, des marchandises au montant de 31 millions. Nous avons acheté de ce pays pour une somme de 4 millions en 1923, et maintenant nous achetons pour une somme de 9 millions, de sorte que nous avons une balance favorable de commerce de 22 millions. Vu la convention de commerce signée avec la France, notre commerce avec ce pays a donné les résultats suivants: En 1923, nous avions une balance favorable de commerce, tandis qu'aujourd'hui cette balance est contre nous, et s'élève à 7 millions de dollars. Ces résultats me justifient de dire que chaque fois que ce Gouvernement signe une convention, l'effet est le même, que celui de la rouille sur un arbre.

Maintenant, nous passons aux Pays-Bas. Le ministre, j'espère, ne s'attribuera aucun mérite pour la convention conclue avec ce pays. Nous avons signé une convention de commerce avec les Pays-Bas, mais je crains que la main néfaste ne se manifeste encore ici, car ce pays est une de nos bonnes pratiques. Voici où en est le commerce avec les Pays-Bas aujourd'hui. Il y a trois ans, nous lui vendions pour une somme de 8 millions de dollars et cette somme a atteint aujourd'hui 22 millions; et ce commerce est obtenu pratiquement sans convention. Nous achetons de ce pays pour une somme de cinq ou six millions environ, ce qui nous laisse une jolie balance favorable de commerce. Nous avons conclu une convention de commerce avec ce pays, et fasse le ciel que cet accord ne produise pas les mêmes résultats que les autres. Les rapports que je cite, comme je l'ai déjà dit, sont publiés par le ministère du Commerce.

Le ministre nous a lu ensuite quelques articles de journaux et un document destiné à nous démontrer que tout va bien au pays. Le ministre a reçu des requêtes de l'Ouest. Malheureusement je n'en ai pas de copies. Mais je vois dans le *Regina Leader* du 6 février que la "Saskatchewan Cooperative Creameries Limited" a envoyé une pétition formulée en termes énergiques, qu'avait adoptée son conseil d'administration pour demander au Gouvernement de dénoncer la convention. Le Gouvernement a également reçu un vœu et le procès-verbal d'une réunion d'une autre association de cette partie du pays, la "Saskatchewan Dairy Association", laquelle approuve l'attitude de l'autre association et fait la même demande. Il serait bon que le ministre déposât ces documents sur le bureau de la Chambre afin que nous puissions nous rendre compte de l'opinion des gens de l'Ouest sur cette convention de commerce. Le ministre, il est vrai, dit que le droit de 8c. par livre de beurre imposé par les Etats-Unis ne rapporte rien à ce pays et n'a pas pour effet d'augmenter le prix du beurre. Est-ce là l'argument dont se servent habituellement les libre-échangistes? Je ne le crois pas. Mes amis qui siègent à ma gauche conviendront avec moi que, si l'on impose un droit de douane sur une denrée quelconque, on fait payer au consommateur le montant de ce droit et même un peu plus, car le producteur retire également un profit. Si je ne me trompe, je puis démontrer tous ces points par des citations du volume des Farmers, que j'ai pris la peine d'apporter ici. Je puis le leur prouver en me servant de leur propre volume. Cependant le ministre vient nous dire que le relèvement du tarif douanier n'entraîne pas la hausse des prix. A mon sens, l'on devrait relever le tarif relatif au beurre pour empêcher l'importation du produit étranger en en augmentant le prix.

M. EVANS: Quel livre cite mon honorable ami?

M. CHAPLIN (Lincoln): C'est un de mes livres de chevet: le Programme des cultivateurs. Il a été rédigé par le "Canadian Council of Agriculture" et adopté par les "United Farmers of Alberta", la "Saskatchewan Grain Growers' Association", la "Manitoba Grain Growers' Association" et les "United Farmers' de l'Ontario, de sorte que tous mes honorables amis l'ont approuvé. Il a été publié par le "Canadian Council of Agriculture". C'est un livre assez recommandable.

M. EVANS: Puis-je conseiller à mon honorable collègue de regarder à la page concernant le pillage fait au sujet des chaussures. Il y verra un très bon exposé du principe.

M. BOUCHARD: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. CHAPLIN (Lincoln): Un à la fois. Je vais répondre à l'autre. Pourquoi mon honorable ami n'a-t-il pas posé cette question au Gouvernement? Pourquoi me la pose-t-il?

M. EVANS: Le Gouvernement n'a jamais contredit cette déclaration.

M. CHAPLIN (Lincoln): Je ne l'ai pas fait non plus, quant à cela. J'ai dit que je pouvais, en me servant de ce livre, démontrer certaines choses. Mon honorable ami m'a posé une question au sujet des chaussures. J'aimerais qu'il la posât à un député de la droite. J'approuve la protection relativement aux chaussures. Combien d'honorables députés qui vivent de l'industrie de la chaussure seraient prêts à en dire autant? Combien d'entre eux ont préconisé cette mesure et craignent maintenant de l'admettre? Je vais maintenant répondre à la question de mon honorable ami.

M. BOUCHARD: Mon honorable ami se préoccupait-il tant que cela de l'intérêt des fermiers engagés dans l'industrie laitière quand il se prononçait en faveur de l'oléomargarine en 1923, bien que le conseil national de l'industrie laitière se fût alors prononcé carrément contre ce produit?

M. CHAPLIN (Lincoln): Si je me suis prononcé en faveur de l'oléomargarine, c'est parce que, à cette époque, je croyais que l'importation de cette denrée serait dans l'intérêt de mes commettants. C'était pendant la guerre. Nous avons adopté cette loi à titre de mesure de temps de guerre. Je le demande à mes honorables collègues, pourquoi le Gouvernement l'a-t-il maintenu pendant les deux ans qui suivirent son arrivée au pouvoir? Je me suis prononcé en faveur de ce projet de loi, de la même façon que l'ancien chef de mon honorable ami M. Fielding.

M. BOUCHARD: Je n'ai parlé que de 1923. La guerre était alors finie.

M. CHAPLIN (Lincoln): La guerre était finie en 1923; mais qui a maintenu la loi en 1921, 1922, 1923? C'était une mesure de temps de guerre; mais le gouvernement libéral l'a maintenue et il ne pouvait s'en défaire. On ne s'en débarrassa pas d'une manière franche et loyale; on ne le fit qu'au moyen d'un subterfuge, le Gouvernement ayant chargé un député de cette besogne. Le Gouvernement avait peur d'accepter la responsabilité de cette mesure.

M. A. DE WITT FOSTER (Hants-King): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre la parole, je me sens un peu dans la situation de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), qui, après une absence de dix-huit ans, nous disait l'autre jour que sa réapparition à la Chambre était plutôt celle d'un fantôme que celle d'un homme en chair et en os. Je suis heureux que vous nous ayez accordé un peu de latitude dans ce débat, car je veux profiter de ce privilège et de la courtoisie de la Chambre. Sans doute, je n'aborderai pas autant de questions que l'a fait l'honorable député de Labelle; c'est qu'à mon regret, je ne pourrais à son instar parler avec une éloquence qui n'a jamais été surpassée dans cette enceinte. Depuis dix ans, j'ai eu l'avantage d'observer de l'étranger les progrès accomplis par le Canada, m'efforçant de travailler sans cesse, pourrais-je dire, à l'édification de sa grandeur et consacrant mes efforts à des choses susceptibles de contribuer à son expansion et à son avancement. Après dix ans d'absence je constate ici bien des changements, dont quelques-uns sont certes du bon côté. L'édifice actuel du Parlement, d'une si grande beauté et de tant de symétrie, a été érigé sur l'emplacement de l'ancien édifice, où vous, monsieur l'Orateur, et moi avons siégé il y a dix ans; il a été érigé, puis-je le faire remarquer, sous la direction de l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers), alors ministre des Travaux publics. Je profite de cette occasion pour le féliciter ainsi que le comité qui a collaboré avec lui à la construction d'un aussi splendide monument. En passant j'ajouterai qu'il y aurait des améliorations à faire à l'intérieur et je proposerais au comité de la Chambre qui s'occupe de ces questions de s'enquérir d'une de ces nouvelles inventions imaginées pour le confort de l'humanité et destinées à faciliter les travaux parlementaires. Je me permettrai de mentionner en particulier un produit nommé "celatex", provenant de la bagasse, sous-produit de la canne à sucre, on s'en sert pour amortir le son et de cette façon augmenter considérablement l'acoustique d'enceintes aussi vastes que celle-ci. Durant douze à quatorze mois, j'ai été publiciste pour les manufacturiers de ce produit et il m'a été donné de me tenir assez bien au courant des grands progrès réalisés par leur entremise aux Etats-Unis, et je sais qu'on s'est servi de ce produit dans nombre d'édifices publics aussi grands que celui-ci. Je ne cherche nullement leur faire une réclame gratuite dans cette Chambre, mais j'ai tout au moins, à cœur d'améliorer l'acoustique de cette salle et je puis assurer le Gouvernement qu'une telle amélioration pourrait s'exécuter au grand avantage de tous.

En parlant de l'ancien édifice, je suis amené tout naturellement à me rappeler des choses qui m'affligent quelque peu. Dans l'enceinte de cet édifice j'ai pu quoique à grand'peine m'échapper tandis que l'un de mes collègues, un des représentants de la Nouvelle-Ecosse, B.-B. Law, n'eut pas le même bonheur que moi. Bien qu'en retard, l'occasion ne m'en ayant pas été alors fournie, je tiens

à exprimer à sa famille ma sympathie, tout mon chagrin et, en même temps, à dire combien j'appriécie les services que cet homme public a rendus à ce pays. Je veux aussi m'associer au deuil de ceux de sa famille qui lui survivent. Je veux également rappeler le souvenir d'un autre collègue de ce temps qui, lui aussi, s'en est allé dans le grand au delà en servant son pays. Je ne doute pas que les honorables députés qui entrent ici ou qui en sortent ne doivent avoir une bonne pensée, quoique mêlée de tristesse, en se souvenant des services rendus par le regretté lieutenant-colonel Henry Baker, autrefois député de Brome. Je tiens à faire consigner aux Débats combien j'apprécie l'hommage que cette Chambre à rendu à ce vaillant député, hommage qui se perpétuera durant de longues années.

En parlant des temus écoulés, je me rappelle mon arrivée à la Chambre alors que je n'étais qu'un tout jeune homme et combien je fus impressionné par la personnalité de beaucoup d'hommes; et parmi ceux-là, alors, aucun ne m'impressionna plus que le très honorable sir Wilfrid Laurier, décédé depuis, et qui était alors chef de l'opposition. A cette époque, sans expérience des affaires publiques et en présence de problèmes dont l'étude exige chez le jeune homme qui s'y attaque un long apprentissage pour acquérir une connaissance exacte de la nature humaine, à maintes reprises j'eus une bonne parole de la part de ce très honorable citoyen qui durant quinze années, de 1896-1911, présida au gouvernement de ce Dominion et qui devint ensuite chef de l'opposition. J'étais frappé de ses manières dignes et nobles chaque fois qu'il se levait, de mon temps, pour formuler les sentiments de la loyale opposition de Sa Majesté; et je suis certain, monsieur l'Orateur, que la vie publique du Canada a beaucoup perdu par sa disparition.

Je me permets maintenant de vous offrir, monsieur l'Orateur, un mot de félicitations touchant votre réélection au poste élevé et honorable que vous occupez. J'ai gardé un souvenir agréable de votre éloquence à l'époque de mon arrivée au Parlement, et bien qu'il soit regrettable que cette éloquence ait si rarement l'occasion de charmer la Chambre, la bienveillante et inestimable direction que vous donnez, comme Orateur à la députation, aux nouveaux députés en particulier, nous est une compensation. Je désire aussi complimenter le chef actuel de l'opposition (le très hon. M. Meighen) sur la victoire qu'il a remportée. Après en avoir appelé aux électeurs, comme il l'a fait, à la tête d'un groupe de cinquante députés, il est revenu avec un témoignage de confiance que l'on voit rarement dans un pays démocratique. Il a manifesté hautement son caractère et ses talents le jeune homme qui, par une grande application au travail et par la fidélité à ses principes et à ses aspirations, s'est rendu cher au public, lui, et ses adhérents, et s'est recommandé au solide bon sens et à l'intelligence du peuple canadien au point de revenir au Parlement avec un groupe aussi augmenté que celui du chef de l'opposition, et dont je suis l'un des membres les plus humbles.

Avant d'aborder les questions relatives à l'amendement, je dirai quelques mots de la discussion qui vient d'avoir lieu entre mon honorable ami de Lincoln (M. Chaplin) et le ministre des Finances (l'hon. M. Robb). A mon sens, l'honorable député a répudié tout à fait l'assertion faite en cette enceinte touchant les prix des diveres denrées alimentaires aux Etats-Unis et au Canada, mais je crois le ministre des Finances quand il affirme que le prix du beurre est de 42c. à New-York, et de 42c. ½ au Canada. Quand il a fait cette déclaration, je me suis demandé toutefois, à la supposer vraie, ce qu'il advient de l'argument suivant employé par tout le pays, de l'est à l'ouest: la protection haussera les prix payés par le consommateur. J'ai pensé certes que le ministre des Finances ne songeait pas à cet argument en disant cela. Après avoir vécu quelque temps de l'autre côté de la frontière, où j'ai joui des avantages d'un tarif protecteur, un tarif élevé comme nous n'en avons jamais eu ici, je n'hésite pas à dire que le coût de la vie en ce pays protégé n'est pas du tout plus grand qu'au Canada où les droits sont plus que moitié moindres. Tout député qui passera quelque temps aux Etats-Unis pourra vérifier lui-même le fait.

Quel effet la protection outre-frontière produit-elle sur le prix du beurre et des produits agricoles en général? Cet effet très important: la protection rend plus stable et plus uniforme le prix de tous ces produits. Nous parlons des merveilleux débouchés qu'il y a là-bas et nous oublions l'état de choses particulier qui existe aux Etats-Unis comme en tout autre pays. Nous parlons d'y expédier nos produits tels que pommes de terre, fruits, etc. Aux députés qui tiennent ce langage, permettez-moi de dire que, pour expédier là-bas nos produits, il nous faudra surmonter non seulement la muraille du tarif, mais d'autres obstacles aussi. J'y attire votre attention. Voici ce que c'est: dans les grands centres de la république voisine, il y a des associations de commerce de tout genre, des

associations de marchands, ainsi de suite, et vous verrez que les Américains conservent le marché aux leurs et assurent l'uniformité des prix. C'est un immense avantage pour les producteurs du pays, et le fait est qu'au Canada la consommation locale absorbe les neuf dixièmes de notre production. Sans le marché domestique, aux Etats-Unis, ce serait le chaos, et les cultivateurs américains le savent. Ils en sont tous convaincus, sauf quelques-uns ici et là, dans les associations d'agriculteurs, qui ont l'ambition de devenir président ou secrétaire de leur association, d'obtenir un poste ou peut-être la candidature à la députation au Congrès ou au Sénat. Ces gens emploient l'argument coutumier pour se mettre en vedette et conquérir des postes officiels. Mais le solide bon sens des cultivateurs américains est en harmonie avec le sens commun de la Nouvelle-Angleterre manifesté par Calvin Coolidge, qui aura l'appui des cultivateurs américains quelques années encore. Ils sont satisfaits de l'état de choses existant.

Je consacrerai quelques commentaires à celui qui a proposé (M. Elliott) et à celui qui a appuyé (M. Lacombe) l'adresse en réponse au discours du trône, auquel l'amendement discuté a été proposé. La langue du premier m'est un peu plus familière que celle du second, mais j'espère que je pourrai d'ici vingt-cinq ans me prévaloir de la connaissance de cette dernière langue qui m'est chère autant que toute autre sur terre, votre langue maternelle, monsieur l'Orateur, et celle de vos compatriotes de Québec. Connaissant mes frères Canadiens français comme je les connais pour avoir travaillé avec eux, je m'explique leur profond attachement à leur langue maternelle.

Au cours de ses remarques, le motionnaire de l'adresse a fait quelques assertions sur lesquelles je me propose d'appeler l'attention de la Chambre. Il a dit qu'au commencement de 1922, lorsque le Gouvernement actuel a pris les rênes, il se rendit compte que pour prospérer un pays de 9 millions d'âmes portant une dette de 2 milliards 400 millions de dollars devait diminuer celle-ci et pratiquer rigoureusement l'économie. Le discours du trône renferme des expressions à peu près semblables. Il est malheureux que le proposeur de l'adresse ait dû parler avant l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), car celui-ci lui eût appris comment l'économie avait été pratiquée durant les quatre dernières années. Les Débats parge 458 (v.a.) montrent comment le ministre de l'Agriculture a fait valoir les grandes entreprises publiques exécutées par son Gouvernement, comme le canal Welland, le viaduc de Toronto, le pont de Montréal, les améliorations au port de Québec.

Chez nos voisins, aux Etats-Unis, le gouvernement s'est vu obligé d'économiser strictement et il a tellement retranché qu'il a pu réduire son impôt sur le revenu, abolir son droit de timbre et plusieurs autres impôts, et l'application de la politique qu'il avait promise l'a affermi plus que jamais au pouvoir. En écoutant le ministre de l'Agriculture énumérer ces entreprises dispendieuses je comparais sa politique à celle de nos voisins. D'après les renseignements fournis à cette Chambre 572 millions de dollars ont été dépensés pour les chemins de fer nationaux depuis cinq ans, la plus grande partie par ce Gouvernement. Cela et d'autres faits nous donnent une idée de ce que les honorables députés de la droite entendent réellement par économie. Je sais que l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff) a contesté ce chiffre de 572 millions et je discuterai ce point tout à l'heure.

D'après les chiffres que l'on trouve dans les comptes publics, la dette nationale du Canada était, au moment de l'avènement du Gouvernement actuel de 2 milliards, 340 millions. En comprenant la proportion des dépenses affectuées aux chemins de fer et les 77 millions ajoutés à la dette publique, d'après les documents officiels, nos obligations se chiffrent actuellement à près de 2 milliards, 750 millions de dollars. Où voit-on alors une diminution de la dette publique? Prétendrait-on que si vous obtenez de l'argent ou autre chose d'équivalent en échange de votre billet, vous ne vous endettez pas? Ce serait alors du nouveau, et nous devrions en profiter durant les trois ou quatre années à venir. L'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) s'est efforcé de montrer que la dette publique avait diminué, mais plus il peinait plus l'augmentation de nos obligations nationales devenait évidente. Il a dit que la dépense totale pour l'année qui venait de se clore—l'exercice terminé le 31 mars 1925, je présume—était de 339 millions et quelques dollars. Mais je découvre dans les Comptes publics qu'il faut ajouter 17 millions à la dépense imputable sur le capital, et que 118 millions, d'après les propres chiffres de la compagnie, ont été dépensés pour les chemins de fer nationaux. Cela forme un total de 474 millions. Lequel, divisé par 9 millions, chiffre de la population accepté par l'honorable député, représente pour cette année-là une dépense de $52.80 par tête, au lieu de $37 comme il l'a prétendu. Eh bien, au lieu d'une diminution de $14 par tête qu'il attribue à ce Gouvernement comparée à la dépense sous le Gouvernement précédent, sa propre méthode de calculer indique une augmentation de $7.40

par tête. Sa méthode de calcul ne me paraît pas indiscutable, mais je m'en sers simplement pour rendre la comparaison claire.

L'honorable député a comparé aussi le coût de certains instruments aratoires. J'aimerais que quelque député bien renseigné indiquât à la Chambre les diminutions réelles—s'il y en a—dont les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est du Canada ont bénéficié en vertu de tout abaissement des droits, car alors nous pourrions mettre en regard de ces diminutions les établissements d'Ontario qui ont dû cesser leurs opérations par suite de ces modifications au tarif. Les meilleurs renseignements que j'aie pu obtenir diffèrent beaucoup de ceux qui ont été fournis à la Chambre et je désire relever quelques chiffres mentionnés par mon honorable ami. J'ai à la main deux listes de prix de la compagnie Massey-Harris, l'une pour 1925 et l'autre pour 1921. L'honorable député nous a dit que le prix d'une lieuse était de $335 en 1921 tandis qu'en 1925 il n'était plus que de $268.50. Je ne puis affirmer que j'ai bien la dernière édition du catalogue Massey-Harris pour 1925, mais c'est la plus récente que j'aie pu me procurer. Et le prix indiqué est de $273 et non $268.50. Il est vrai que le prix a été réduit dans ce cas-là, et j'en parlerai dans un instant. Dans le catalogue de 1921, la lieuse de 8 pieds n'est pas mentionnée, mais je vais citer les prix comparatifs d'autres lieuses, ce qui pourra intéresser les honorables députés.

	1921	1925
N° 5A 5 pieds 3 chevaux	$227	$238
6 pieds 3 chevaux	230	241
7 pieds 3 chevaux	237	249
Lieuse à maïs	227	244
Faucheuses:		
14 sections	79	86
16 sections	80	87
18 sections	90	94
20 sections	91	96
20 sections	96	100
22 sections	98	102
24 sections	99	103
28 sections	102	106
Râteaux à décharge latérale:		
N° 3— 9½ pieds	118	134
N° 3—10½ pieds	123	139
Charge-foin:		
Cylindre n° 1 avec avant-train	113	124
Cylindre n° 2, 6 pieds, avec avant-train	129	142
Cylindre n° 2, 7 pieds ½ avec avant-train	136	149
Faneuses:		
N° 3, 6 fourches	71	79
N° 3, 8 fourches	76	84
Moissonneuses:		
N° 2, 4 pieds, 1 cheval	134	142
N° 2, 4 pieds ½, 2 chevaux	136	144
N° 2, 5 pieds, 2 chevaux	138	146

Si j'inscris ces chiffres au Hansard, ce n'est pas que je les pense définitifs, mais ils ne confirment certainement pas les assertions des honorables députés de la droite. Tout homme d'affaires dans cette Chambre comprend que les prix des choses nécessaires à la vie augmentent et diminuent en grande partie selon la loi de l'offre et de la demande, que lorsque le volume des ventes est réduit, les intérêts sont élevés, les ventes étant faites à des paiements à longue échéance, peu d'argent comptant étant donné, et qu'invariablement les prix augmentent dans tout l'univers, et que, dans un sens inverse, les prix diminuent.

Sans contredit, au lendemain de la guerre, et une couple d'années plus tard, le pouvoir d'achat fut restreint, non seulement au Canada mais aux Etats-Unis, dans l'Ouest surtout. J'ai eu l'occasion de voyager dans la république américaine durant plusieurs semaines, et j'y ai constaté une déflation beaucoup plus désastreuse que chez nous. Et qu'ont fait les Américains? Ils ont obvié à cette situation en toute équité. Ils n'ont pas demandé au gouvernement d'abolir la protection; loin de là, c'est ce qu'ils ont voulu, et ils ont eu un tarif d'urgence. Nous vous demandons d'aider l'agriculture de la manière que nous allons proposer. Qu'est-il arrivé? L'industrie agricole de ce pays s'est rétablie, comme elle le fera toujours lorsque les honorable députés qui en comprennent les besoins s'en occuperont.

J'ai sous la main une autre liste dont je n'imposerai pas la lecture à la Chambre, mais, avec sa permission, je l'insérerai dans les Débats:

	1921	1923	1924
Moissonneuses, 4 pieds, 1 cheval	$139 50	$145 00	$145 00
Autres moissonneuses—$4.50 de plus, en 1924 qu'en 1921			
Faneuses	86 50	88 50	89 50
Charge-foin	118 50	124 50	129 00
Rouleaux	67 00	74 00	78 00
Concasseurs à meule	44 00	44 00	48 50
Outillage de minoterie:			
Gros concasseur de 11 pouces	198 00	198 00	227 00
Broyeur d'avoine n° 2	143 00	143 00	164 00
Presse à foin	239 00	239 00	280 00
Prix du détail			
Sarcleur de maïs	$ 81 00	$ 85 00	$ 85 00
Bineuse à deux rangs n° 44	104 50	110 50	111 00
Ecrémeuse centrifuge	93 00	87 00	89 00
Ecrémeuse centrifuge n° 3 avec moteur	171 00	174 00	174 50
Charrue Walkin, âge d'acier	24 50	25 50	24 00 +1 50
Herse à disques (action intérieure)	47 00	50 00	55 00
Herse à disques, (action extérieure)	59 00	65 00	66 00
Semoir à tubes (2 chevaux)	130 00	136 00	140 00
Semoir à tubes pour grain et engrais	163 00	170 00	172 00
Râteau mécanique à bascule	47 00	48 00	51 50
Faucheuse pour 1 cheval	85 50	88 00	90 50

Toute autre faucheuse, $5 de plus en 1924 qu'en 1921.

Je désire relever une observation du motionnaire de l'adresse (M. Elliott), observation qui, si elle est exacte, influera beaucoup sur l'esprit et l'attitude de la masse du peuple. Il a dit: "Ce pays est prospère parce que nous avons des actions et des obligations qui ont augmenté de valeur." Avant d'aborder ce sujet, laissez-moi vous dire qu'en ce qui concerne les actions et les obligations, les actions surtout—et cela concerne l'argument que j'ai invoqué il y a un instant au sujet des instruments aratoires—le 7 octobre dernier, l'une des maisons de courtage les plus importantes, sinon la première, de ce pays a publié sa liste de cotes hebdomadaires où nous trouvons les lignes suivantes fort significatives:

Nous désirons appeler votre attention sur des actions qui ne rapportent actuellement aucun dividende mais qui promettent beaucoup pour l'avenir.

Quelles étaient ces actions? Les actions privilégiées de la Canada Machinery, de la Cockshutt Plough, et celles de la Massey-Harris. Quelle était la situation en ce qui regarde ces trois valeurs? Voici les cotes à la bourse:

	Offre	Demande
Canada machinery, actions privilégiées..	$15	$20
Cockshutt plough, actions privilégiées	41	45
Massey-Harris..	63	66

Et maintenant je le demande aux honorables membres et au peuple canadien, en regard de ces actions privilégiées qui ne paient pas de dividendes, comment allez-vous faire pour réduire les prix de leurs instruments aratoires au bénéfice de l'acheteur canadien? Est-ce que les veuves, les orphelins et les hommes d'affaires, qui ont placé leurs capitaux dans ces entreprises industrielles, n'ont pas droit à un bénéfice raisonnable? Si ces cotes sont exactes,—et les documents prouvent qu'elles le sont,—ces industries ne paient pas de dividendes. Or, de quelle façon pourrait-on abaisser les prix des instruments aratoires qu'elles fabriquent, sauf à la faveur d'un accroissement de la demande et c'est ici qu'intervient l'argument de l'offre et de la demande. La demande est en fonction d'une plus grande puissance d'achat. Et il n'y a que deux manières d'accroître la puissance d'achat du peuple canadien, ou de n'importe quel autre peuple au monde. En premier lieu, lorsque la Providence daigne bénir nos travaux et que, sous forme d'une abondante récolte, par l'entremise de l'agriculture et des diverses autres industries connexes, nous avons réussi à extraire un bon rendement du sol nourricier. Voilà l'un des moyens d'accroître la puissance d'achat du peuple. Le second moyen consiste à imprimer un puissant essor à la vie industrielle du pays de façon à procurer du travail à tout le monde, hommes et femmes, à des salaires raisonnables. Ce sont là les deux seuls moyens pour le Canada on n'importe quel autre pays au monde d'augmenter la puissance d'achat de la population.

[M. Foster.]

Lorsque j'ai constaté que l'honorable Vincent Massey tentait de s'assurer un siège à la Chambre des communes, je me suis posé la question: Voici la compagnie dont il fait partie qui ne paie plus de dividendes; les actions de cette compagnie sont cotées à 63 quand on les offre à 66; elles se vendent bien en bas du pair; qu'espère-t-il obtenir en acceptant d'entrer dans le cabinet King? Le pays s'est aussi posé la même question et je suppose, monsieur l'Orateur, que la réponse exacte à cette question est celle que j'ai lue dans un journal l'autre jour, savoir qu'une somme de $600,000 est tombée dans la caisse de cette compagnie du fait des réparations obtenues de l'Allemagne. Et une autre question s'est présentée tout de suite à mon esprit: Pour quelle raison a-t-on accordé un traitement de faveur à cette compagnie particulière? Pourquoi avoir choisi cette maison entre des centaines d'autres qui attendent le règlement de leurs réclamations? Si la session est ajournée et que l'honorable Vincent Massey tente de se faire élire à Regina, je suppose que l'on essaiera de faire croire aux cultivateurs de l'Ouest que les instruments aratoires se vendront en bas du prix coûtant advenant l'élection du nouveau ministre.

Et maintenant, j'aborde la discussion du point que j'ai mentionné tout à l'heure, c'est-à-dire la hausse des valeurs industrielles et actions de banque à la bourse, que ministres et députés ministériels ont invoquée à l'appui de leur thèse ici. Et la question se pose tout de suite: Quelle signification faut-il attribuer à la hausse de ces valeurs de bourse? Certaines actions des banques canadiennes, c'est vrai,—et Dieu seul sait combien la situation serait critique s'il en était autrement,—se sont vendues à la hausse; cependant, les honorables membres qui ont fait ressortir ce fait ont confondu, semble-t-il, les termes "prix à la bourse" et "valeur réelle", l'écart est grand de l'une à l'autre. Ces termes ne signifient pas du tout la même chose et nous n'avons pas lieu de conclure que le pays est prospère parce que trois, quatre ou cinq valeurs de bourse se sont vendues à la hausse. A un moment donné aux Etats-Unis, certaines actions de chemins de fer se sont vendues jusqu'à $600, mais la valeur réelle de ces actions eu égard au rendement du réseau excédait à peine le pair. Quelle est donc la raison de la hausse de certaines actions de banque et de grandes entreprises industrielles au Canada? Cela provient de ce que ces valeurs sont en grande demande de la part du public et pour-

quoi cela? Parce que les gens sont en proie à la crainte; les capitalistes ont peur de placer leurs fonds dans les grandes entreprises industrielles, car le risque est trop grand. Voilà qui explique pour quelle raison ces valeurs sont en si grande demande par tout le pays. Mais ce n'est pas là un indice de prospérité. Mes honorables amis citent les discours des directeurs d'industrie devant leurs conseils d'administration. Cependant, si vous analysez ces discours, vous vous rendrez facilement compte que ces hommes d'affaires en vue se contentent de formuler l'espoir que le pire est passé; grâce à l'appoint de l'excellente récolte de l'année dernière, qui a mis des millions de dollars en circulation, les affaires reprennent. Or, monsieur l'Orateur, si quelqu'un qui est tombé au fond d'un puits fait un premier mouvement pour remonter à la surface, il est raisonnable de soutenir que, malgré ce progrès, il n'a pas vu la fin de ses misères, tant s'en faut. Tous les hommes d'affaires du pays; tous les gens qui ont eu quelque chose à faire avec le lancement d'une nouvelle industrie se rendent compte des difficultés à surmonter pour obtenir du capital depuis quatre ou cinq ans; il est même très difficile de financer des entreprises en pleine activité et qui n'offrent guère de risques. Conséquemment, bien qu'une demi-douzaine de valeurs de bourse soient à la hausse, cela prouve la confiance des gens, mais cela n'est pas du tout une preuve concluante, surtout en Canada, que nous sommes à la veille d'une ère de grande prospérité. Le même argument s'applique aussi aux obligations, bien qu'il y ait une légère différence entre les deux. Dans le cas des obligations qui constituent généralement une hypothèque sur l'entreprise, le risque est moins grand que pour les actions; mais une hausse du cours des obligations peut être due à des causes diverses, dont la prospérité industrielle d'un pays peut être la moindre. Quand les affaires sont prospères, on est plus porté à rembourser les obligation qu'à en émettre de nouvelles.

Il est dit ceci dans le quatrième paragraphe du discours du trône au sujet de la prospérité:

> On trouve une autre preuve du progrès industriel dans l'augmentation très marquée des recettes des chemins de fer.

Si nos collègues vis-à-vis prennent les chiffres des cinq dernières années comme un baromètre de la prospérité du pays, ils s'appuient là sur une chose bien fragile. A ce propos, qu'on me permette de communiquer un relevé préparé par M. J. L. Payne, qui est probablement une aussi haute autorité en matière de statistiques de chemin de fer qu'on puisse trouver au Canada. Un de mes honorables voisins n'est pas de cet avis. Peut-être connaît-il M. Payne depuis plus longtemps que moi, mais avec tout le respect que j'ai pour les opinions de mon honorable collègue, si nous prenons les faits cités par M. Payne sans tenir compte de ses conclusions, nous pourrons en tirer nos propres déductions. Que dit-il? Selon lui, voici quelles ont été les recettes des chemins de fer du Canada depuis six ans:

Année	Recettes
1920	$492,101,104
1921	458,000,000
1922	440,000,000
1923	478,000,000
1924	445,000,000
1925 (estimation pour les douze mois)	460,000,000

Examinons un peu ces chiffres. Si le raisonnement de mes honorables collègues d'en face était juste, c'est-à-dire si les recettes des chemins de fer étaient un signe de prospérité, alors, monsieur l'Orateur, l'année 1920 a été l'année la plus prospère depuis douze ans, puisque cette année-là les recettes des chemins de fer du Canada ont presque atteint le demi-milliard, et ont dépassé de 32 millions celles de 1925. Certes, les recettes brutes ont décliné en 1921; mais, en 1922, qui était la première année du régime libéral, il y eut une baisse de 50 millions. En 1923, la Providence nous a souri et nous a donné de magnifiques récoltes; alors les recettes des chemins de fer ont de nouveau monté à $478,338,447. Mais, monsieur l'Orateur, pendant tout ce temps-là, notre rendement industriel déclinait de plus en plus et les affaires étaient arrêtées. On avait de moins en moins confiance dans le ministère et en 1924 les recettes des chemins de fer tombaient à 445 millions environ, soit 47 millions de moins qu'en 1920. Pendant les premiers six mois de 1925, les affaires allaient si mal que les capitaux se faisaient de plus en plus rares; le monde du commerce et de la finance était très inquiet. Heureusement, la Providence vint encore une fois à notre secours et il y eut dans les six derniers mois une sensible amélioration, qui s'accentua graduellement à mesure qu'on acquit la certitude d'une bonne récolte. Mais les recettes brutes de 1925 s'élevèrent à 460 millions, soit 2 millions de plus seulement qu'en 1921 et 32 millions de moins qu'en 1920, alors que mon très honorable leader était premier ministre.

Nos collègues d'en face parlent aussi d'un surplus de 30 millions pour le chemin de fer national l'an dernier. A quoi est-ce dû? Principalement à ce qu'on a diminué les frais d'exploitation et renvoyé des milliers d'employés.

Un hon. DEPUTE: Ho!

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. FOSTER: Monsieur l'Orateur, je comprends parfaitement la signification de cet écho, mais je vous dirai que j'ai souvent entendu braire un âne et je reconnais l'animal. Je répète que le chemin de fer national est arrivé à ce résultat en renvoyant des centaines et peut-être des milliers d'employés. Je pose maintenant cette très importante question: Où sont allés ces hommes que les compagnies de chemins de fer ont renvoyés? Sont-ils entrés dans l'industrie? Non. Si vous allez aux consulats des Etats-Unis, vous les verrez occupés sans cesse à délivrer des passeports à nos nationaux pour leur permettre de traverser la frontière et d'aller grossir les rangs industriels de notre voisin du sud.

Certains députés voudraient faire du Canada un pays où la vie ne serait pas chère où les gens pourraient acheter à bon marché tout ce qui est essentiel à l'existence. Connaît-on un pays où la vie n'est soi-disant pas chère et qui fasse des progrès? Mes collègues auraient de la difficulté à en trouver un seul. Je vous le demande: A quoi sert à un homme qui chôme de pouvoir acheter des bas, des chemises ou autres articles pour quelques sous de moins? Ce qu'il nous faut, c'est d'occuper nos gens et je prétends qu'il est bien plus important de procurer de l'emploi convenablement rétribué qu'un endroit où vivre. Si vous avez un endroit où vous puissiez travailler, vous pourrez toujours trouver un endroit pour vivre.

L'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff), comme on le voit à la page 469 du Hansard, disait:

Je prétends toutefois que nul honorable membre...

Il parlait du député de Victoria-Carleton (M. Flemming)

...que nul honorable membre ne devrait se lever ici et tender de faire croire que l'exploitation de ces chemins de fer a résulté en un déficit de 572 millions au cours des cinq dernières années. Or, quelle est la situation en réalité?

Il cite ensuite les chiffres pour les dernières six années comme étant $674,975,272.45 et pour la première année de cette période de six ans comme étant $102,149,778. En soustrayant l'un des autres on obtient 572 millions, exactement le chiffre employé par le sous-ministre des Chemins de fer et cité par l'honorable député de Victoria-Carleton. On me permettra de faire observer que les chiffres de 1925 n'ont pas été ajoutés. A deux ou trois reprises et jusqu'à ce que j'arrive ici, j'ai essayé d'obtenir un état de ce montant du département des Chemins de fer et Canaux, mais je n'y ai pas encore réussi. En disant cela, je ne désire pas critiquer le département des Chemins de fer; c'est surtout de ma faute. Je ne me suis pas aperçu qu'on veuille me refuser le renseignement, mais jusqu'ici, il n'est pas encore arrivé. Nous ne savons pas ce que sont les chiffres de 1925, mais on peut supposer sans se tromper qu'ils sont encore dans les environs de 100 millions ce qui portera le total pour sept ans à 775 ou 800 millions de dollars. On a fait observer que la moitié de ce montant avait été dépensé sous le régime précédent et peut-être un peu plus que la moitié par les honorables membres de la droite. Je crois que cette prétention peut être fondée, mais je désire faire observer à la Chambre et aux gens du pays qui pourront avoir le privilège de lire mes remarques, que les 340 millions dépensés par le gouvernement précédent pour opérer le fusionnement constituaient une dépense nécessaire et, secondement, que cette dépense était non seulement nécessaire, mais que les fonds ont été sagement dépensés. Qui dit cela? Ce n'est pas le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) bien que je sois prêt à prendre sa parole; ce n'est pas un député de la gauche, mais bien celui qui a inspecté le réseau du National-Canadien en 1922, juste après en avoir accepté la direction, sir Henry Thornton. Il a emmené avec lui les meilleurs experts du pays et a fait une inspection minutieuse au point de vue de l'exploitation, de la construction et de l'entretien en parfait état afin que le réseau soit prêt à progresser et faire des affaires. Je parle du premier rapport qu'il a présenté au Gouvernement actuel qui, soit dit en passant, l'employait et qui est tout comme lui, serviteur du Dominion et du peuple du pays.

Je désire faire observer que si l'on murmure le nom du président du National-Canadien on est en butte à la critique parce que, en vérité, nous ne sommes censés rien dire de ce fonctionnaire. Mais si une question est soulevée à son sujet, il a le privilège d'aller partout dans le pays en disant que "la saison de chasse est commencée". La Chambre des communes est réunie et les députés, pour remplir leur devoir à la Chambre, s'inquiètent de ce qui a été fait de l'argent du peuple. Ils examinent la situation et leur intérêt à ce sujet prend le nom "d'ouverture de la saison de chasse", alors que les membres du Parlement pourchassent le National-Canadien. Je prétends qu'on pourrait chasser encore davantage en certains endroits, mais je veux lire ce que le président du National-Canadien a dit après cet examen minutieux du réseau:

Le rapport du conseil d'administration précédent, pour l'année 1921, a pris la forme d'un relevé de trois années au sujet de l'exploitation et du développement

de ces voies comme réseau appartenant au gouvernement. L'année 1922 complète la période de quatre ans pendant laquelle l'ancien réseau du gouvernement et celui du Nord-Canadien ont été réunis sous une seule direction.

Je puis dire ici que le fusionnement avait un but administratif. Le rapport continue:

Pour pouvoir établir des comparaisons, on a fait entrer en ligne de compte l'exploitation du Grand-Tronc-Pacifique, bien que ce réseau ne soit réuni que depuis octobre 1920, ou depuis deux ans et trois mois, mais il est compris pour la période entière.

M. POULIOT: L'honorable député peut-il nous dire le rapport qui existe entre le National-Canadien et le traité australien?

M. FOSTER: Je laisse cela à l'intelligence de mon honorable ami. Je crois qu'il est plus intelligent que sa question ne pourrait le faire croire à la Chambre. Le rapport continue:

Pendant cette période le Gouvernement a fourni des sommes considérables pour améliorer ces propriétés, faciliter la coordination, acheter du matériel roulant et construire des embranchements.

Au nom du bureau de direction, je désire déclarer qu'après avoir inspecté les principales artères du réseau nous avons constaté que le travail a été bien entrepris et bien exécuté et que, comme l'a déclaré l'ancien conseil d'administration, les dépenses pour un réseau de cette étendue, dans un pays grandissant, ne finissent jamais. Cependant on peut dire que les trois groupes de voies qui formaient récemment le Nord-Canadien, entrent dans le réseau en parfait état. Leur exploitation est absolument efficace en ce qui regarde l'activité réelle ou le mouvement de circulation et autres facteurs sur lesquels le bureau de direction a la haute main.

Je prétends que ces paroles émanant du mandataire de cette corporation, le chemin de fer national, qui est aussi le serviteur du public, constituent une justification des dépenses que le pays devait faire au cours de cette période. Je serais heureux de voir soumettre à la Chambre un rapport qui justifierait dans la même mesure les dépenses que l'on a effectuées depuis. Je suis d'opinion et le public, je crois, est aussi de cet avis, qu'au moins l'on retouchera ou omettra complètement certains chefs de dépense dans le rapport.

Je désire dire un mot d'un autre passage du discours du trône, savoir:

Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possibles d'importantes réductions d'impôts.

M. POULIOT: Je soulève la question de règlement. Nous sommes à discuter une proposition d'amendement d'un honorable député concernant la convention australienne. Ce que dit mon honorable ami ne se rattache en rien à la question, et je vous prie, monsieur l'Orateur, de rendre une décision sur l'appel au règlement.

M. l'ORATEUR: J'ai rendu une décision hier soir sur la même question et je m'en tiens à cette décision. L'honorable député peut poursuivre ses observations.

M. FOSTER: A ce sujet nous avons eu, dans cette Chambre, une discussion sur la réduction et l'augmentation de la taxe de consommation. Comme la question m'intéressait j'ai consulté les archives et j'ai constaté ce qui suit: Les conservateurs ont perçu les sommes suivantes en impôts sur les ventes:

1920-1921..	$38,131,448 20
1921-1922..	61,518,751 13
Total..	$99,650,199 33

Soit une moyenne de $49,825,099.66 par année, alors que les perceptions effectuées du même chef par les libéraux ont été comme suit:

1922-1923..	$ 91,262,254 13
1923-24..	100,990,076 80
1924-1925..	66,707,369 96
Total..	$258,959,700 89

Ou une moyenne de $86,319,900.29. Comme personne n'ignore que l'ensemble des ventes au cours des trois années ci-haut mentionnées a été bien inférieur au chiffre normal, ces statistiques nous démontrent d'une manière concluante que la taxe sur les ventes de 2½ p. 100, inaugurée par les conservateurs, a été augmentée à 6 p. 100 et dans la suite diminuée à environ 5 p. 100. Si l'on s'était réellement efforcé de pratiquer l'économie au cours des dernières années, comme je le faisais observer au début de mon discours, il n'aurait pas été nécessaire d'accroître les impôts au pays. Au lieu de porter la taxe sur les ventes à 6 p. 100, soit deux fois ce qu'elle était sous le dernier Gouvernement, et de la réduire ensuite à 5 p. 100 afin que les honorables députés puissent se présenter devant le peuple et dire: "Nous avons diminué les impôts," ce qu'ils considèrent être un grand exploit, cette taxe aurait pu, grâce à une économie bien entendue, être éliminée complètement. Il en aurait été de même du droit de timbre sur de nombreux articles; et le port des lettres, que l'on a augmenté sans nécessité au cours de la guerre, aurait pu être réduit de 3c. à 2c. comme on l'a fait aux Etats-Unis.

Mais l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) dont le discours m'a fort intéressé, a dit que certaines parties du discours du trône ne constituaient qu'un simple geste de la part du Gouvernement. Je crois qu'il s'est servi précisément de ces termes; je ne voudrais pas cependant le citer à faux. Etant donné le discours du trône; étant donné un dis-

cours supplémentaire à l'intention du chef des progressistes (M. Forke), et étant donné encore un autre discours supplémentaire adressé à l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), je suis d'avis que dans son for intérieur l'honorable député de Red-Deer croit que le Gouvernement n'ira pas bien loin dans la voie de l'économie si, toutefois, il reste au pouvoir assez longtemps.

Le chef du parti progressiste dit que, selon lui, on ne pratiquera pas l'économie, et cependant, si je ne me trompe, c'était un des articles, un des principaux articles de son programme. Pourquoi, s'il en est ainsi, appuie-t-il les honorables députés qui occupent les bancs ministériels?

L'hon. M. ROGERS: On peut toujours compter sur lui pour cela.

M. FOSTER: Je le crois. Cela me remet en mémoire un entretien que j'ai eu avec un honorable député qui occupe un rang élevé dans les conseils de l'autre côté de la Chambre,—il n'est pas ici dans le moment. Au cours d'une conversation accidentelle, que je ne considère aucunement d'un caractère confidentiel, il me faisait cette observation qu'avant d'être progressiste, le chef du parti de ce nom avait été un bon libéral. Est-ce vrai ou non, je ne saurais dire, mais je n'ai pas de peine à croire que ses tendances pouvaient avoir été de ce côté. D'après lui, nous ne devons pas nous attendre à des économies de la part de ce Gouvernement, et pour cette raison nous pouvons au moins compter qu'aux prochaines élections il supprimera de son programme l'article relatif à l'économie.

Mais le discours du trône nous fait prévoir un important projet législatif. Dès 1911, un honorable sénateur a prononcé au Parlement,—et par là j'entends les deux Chambres,—un magnifique discours sur cette question du crédit agricole. Il a mis le doigt sur le point faible de notre régime financier en ce qu'il concerne les classes agricoles et il a indiqué certaines réformes d'application générale.

J'aborde la question du crédit agricole avec quelque hésitation, parce que j'ai sous les yeux un bill portant le n° 237, présenté par le Gouvernement à la session dernière à ce sujet. Ce bill avait pour objet d'autoriser des prêts à long terme aux cultivateurs, comme un moyen de venir en aide à l'agriculture. Je me bornerai à rappeler que c'est le leader ministériel au Sénat, l'honorable M. Dandurand, qui empêcha l'examen de ce projet—si on peut dire qu'un examen a pu être refusé—et non pas le parti conservateur, comme l'a laissé entendre le ministre de l'Agriculture dans son récent discours. Si le Gouvernement au complet n'a pu donner que ce projet informe de crédit agricole contenu dans le bill 237, qu'est-ce que nos collègues d'extrême gauche peuvent bien attendre de bon d'un cabinet réduit de moitié? La partie est-elle plus grande que le tout?

A cet égard, je constate que le Gouvernement a abdiqué ses pouvoirs entre les mains du groupe progressiste qui a été chargé de l'élaboration de cet important projet. Si c'était le cas—et je le souhaiterais pour le plus grand bien du pays—car j'aime à reconnaître, d'après les rapports que j'ai eus avec nos collègues d'extrême gauche, qu'ils vont certainement apporter à l'étude de la question tout le soin désirable et une certaine compétence qu'on ne peut nier à nos amis qui siègent sur ces bancs. J'ai toute confiance dans le projet de crédit agricole qui sortira des délibérations de nos collègues d'extrême gauche. Je n'en pourrais dire autant d'un bill émanant du cabinet tronqué, quand je vois, dans le bill 237, le produit des efforts d'un ministère siégeant au complet en conseil de gouvernement.

Je favorise un système de crédit agricole, mais je voudrais que les avantages du système soient étendus aux pêcheurs, aux horticulteurs et aux forestiers. L'élaboration d'un système de crédit rural accessible à tous ceux que je viens d'énumérer réclame une étude attentive et une compétence particulière de la part de ses promoteurs, si l'on veut en même temps prévenir de toute atteinte notre grande industrie et notre régime financier actuel.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. FOSTER: Au moment de la suspension, je me proposais de rappeler ce passage du discours du trône:

> Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

Je ne chercherai pas à traiter tous les points qui sont touchés dans cet alinéa; je me contenterai de quelques brèves observations au sujet du bill qu'il vise. A sa lecture, on voit tout de suite que notre ministre de la Défense nationale n'a pas dû participer à sa rédaction, mais qu'il émane d'un autre membre du Gouvernement, ou de ce qui reste du Gouvernement. S'il avait pris part à la rédac-

tion de ce passage du discours du trône, il y aurait eu des émotions pour quelqu'un, car personne mieux que lui ne connaît le sentiment des Provinces maritimes sur ce sujet, en particulier celui de la Nouvelle-Ecosse. Les Provinces maritimes lui ont fait sentir, de la manière que le Chambre connaît, qu'elles sont lasses de subir les injustices que leur a valu la confédération et qu'elles ne sont pas d'humeur à accepter les commissions d'enquête qui retarderaient un règlement de leurs griefs.

On nous a envoyé des commissions de tout genre, entre autres une commission d'enquête dans la situation de l'industrie de la pêche il y a une couple d'années. J'ai en main le rapport de cette commission qui enquêta sur les deux rivages maritimes. Elle se composait de MM. Wm Duff, président, député de Queen-Lunenburg, C. H. Dickie, L. H. Martell, aujourd'hui juge, W. G. McQuarrie, A. W. Neill et Alfred Stork. Je n'entrerai pas dans les détails de ce rapport, je me contenterai de cette question: Qu'est-ce que le Gouvernement a fait pour donner suite aux conclusions de la commission? L'industrie de la pêche a-t-elle bénéficié de quelque manière des frais et des travaux de cette commission d'enquête? Quel en était l'objet? Si je ne m'abuse, cet objet était de convaincre le pays de la nécessité tout au moins de nommer un sous-ministre des Pêcheries distinct du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries; peut-être même de confier les pêcheries canadiennes à un ministère séparé. Pour le moment je m'abstiens de commenter l'opportunité de pareille innovation, qui serait peut-être excellente, vu que cette industrie a été négligée. Mais le rapport est déposé. Avons-nous un ministre des Pêcheries à part le ministre qui détient le portefeuille de la Marine et des Pêcheries? S'il en est ainsi, nous n'en avons rien appris. La rumeur veut qu'un portefeuille ait été promis à l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff); seulement on ne dit pas si on va lui confier le portefeuille de la Marine et des Pêcheries ou le portefeuille des Pêcheries tout court, ou quelque autre département. Je reconnais qu'on lit avec beaucoup de plaisir certains passages du rapport qui signale aussi des faits importants; seulement on n'y a donné aucune suite. L'inertie est le résultat de l'enquête de cette commission.

Voilà une session ou deux, un comité de cette Chambre fut nommé pour s'enquérir de la situation houillère en vue d'élaborer un programme national touchant le combustible. Où est ce programme? L'a-t-on exposé aux électeurs lors de la dernière campagne? Le Gouvernement est-il parvenu à jeter les bases d'un programme national dans ce domaine? Alors, pourquoi ne pas en faire part à la Chambre et au pays? Plus que cela, voilà quelque temps seulement une commission royale fit une enquête sur l'industrie houillère en Nouvelle-Ecosse, et les hommes éminents qui composaient cette commission ont soumis un rapport que les mineurs comme les exploitants étaient disposés, paraît-il, à agréer. Or, quel est le point saillant de leurs conclusions? C'est que l'industrie du charbon ne peut exister dans la Nouvelle-Ecosse à moins d'être assurée d'une protection plus vigoureuse. Mais le ministère s'engage dans le discours du trône à ne pas relever le tarif et il est maintenu au pouvoir par les honorables collègues progressistes dont le programme est: "Il ne faut pas relever le tarif. Toute modification du tarif douanier doit être dans le sens d'un dégrèvement."

M. HEAPS: L'honorable député veut-il dire à la Chambre dans quel alinéa de son rapport la commission royale en question exprime sa conviction qu'une protection plus vigoureuse est nécessaire à l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse?

Un DEPUTE: Tout le monde le dit.

M. FOSTER: Comme à l'ordinaire mon honorable ami de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a raison en théorie; en effet, le rapport lui-même ne fait aucune mention de la protection qui est considérée comme une question politique. Cependant, je le renvoie à l'annexe du rapport; c'est ce que j'avais à l'idée. J'ose dire que les deux collègues de M. Hume Cronyn ont reconnu avec ce dernier qu'une plus grande protection était l'unique remède à la situation. En effet, c'est pour moi le seul point de vue sensé, et il serait donc tout naturel de s'y rallier. Toutefois, laissant de côté les distinctions oiseuses, cette Chambre telle qu'elle est constituée,—en supposant que le ministère puisse continuer à rallier une majorité dans la Chambre,—ne pourra pas apporter à ce problème la seule solution pratique; car tout citoyen des Provinces maritimes qui a tant soit peu étudié la question est convaincu qu'une protection plus efficace est indispensable à notre charbon comme à nos produits du fer et de l'acier. Je doute même que le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) se prononce contre un relèvement du tarif sur la houille, en ce qui concerne la Nouvelle-Ecosse.

Regardons bien en face la situation. Nous allons nommer une autre commission royale. Supposons que cette commission dans son rapport conclut que notre industrie houillère ne peut exister que si le tarif douanier la pro-

tège davantage, soit au moyen d'un droit *ad valorem*, soit au moyen d'un droit spécifique. Comment le Gouvernement est-il en état de donner suite à pareille conclusion? Mes honorables collègues progressistes ne veulent pas d'un relèvement du tarif. D'après eux la solution de notre problème du charbon aux Provinces maritimes réside dans le remaniement des taux de transport. Je concède d'emblée que, dans une très grande mesure, la question du transport se rattache à cette solution. Et, monsieur l'Orateur, après avoir été absent de la Chambre durant dix ans, je m'étonne que le génie canadien, qui compte des représentants des deux côtés, n'ait pas encore trouvé une solution à nos difficultés dans le domaine du combustible, entre autres un régime de tarifs de transport pour le charbon. J'aurais tort d'affirmer qu'il n'y a pas de talent à votre droite, monsieur l'Orateur, car il y en a; moins peut-être qu'avant le 29 octobre dernier. Mais ne nous laissons pas aveugler par l'esprit de parti au point d'affirmer qu'il n'y ait pas de talent parmi nos amis de l'autre côté. Je répète qu'il y a là des hommes compétents; mais ce qui paraît manquer, c'est la volonté de faire quelque chose pour résoudre les grands problèmes du pays, surtout le problème du combustible.

Je n'ai pas de remède spécifique à offrir à la Chambre, mais il m'arrive parfois de penser—j'hésite à le dire, car je sais que ma pensée va être dénaturée—mais je pense, dis-je, qu'un parti a peur d'aborder ce problème et que l'autre n'ose le faire comme le peuple aurait raison de l'espérer. Qu'y a-t-il là qui doive effrayer un parti ou un honorable député? Nous sommes maîtres de nos ressources naturelles de l'Atlantique au Pacifique,—si nous ne le sommes pas, nous devrions l'être. Si nous ne pouvions rien faire de plus, nous pourrions au moins dire à l'une de nos compagnies de chemins de fer,—à celle qui est la propriété de l'Etat, car les administrateurs des chemins de fer Nationaux sont les serviteurs de ce Parlement, comme nous sommes ceux du peuple,—nous pourrions dire au bureau de direction: Nous vous prions de tenir compe du coût exact du transport du charbon des Provinces maritimes et de l'Alberta aux marchés du centre du Canada. Première obligation. Puis nous pourrions dire aux premiers ministres des provinces intéressées,—et je prétends que ce serait là un bien meilleur sujet de conférence avec ces premiers ministres que plusieurs autres que je pourrait mentionner, par exemple, la réforme du Sénat, qui peut attendre; nous ne sommes pas pressés sous ce rapport si ce n'est pour arriver nous-mêmes à faire partie de cette Chambre,—nous pourrions dire à ces messieurs: le charbon est un article de première nécessité, qu'il vienne de nos houillères ou de celles des Etats-Unis; et, conséquemment, notre approvisionnement de combustible est d'importance nationale. Maintenant, divisons les provinces du centre en trois ou quatre districts; établissons ce que coûte le transport des Provinces maritimes et de l'Alberta à certains points de ces districts, et établissons-y des centres de distribution municipale, si vous voulez, de concert avec les autorités provinciales et fédérales. Puis, que le Parlement ou tout corps public qui en a le pouvoir dise: Nous allons imposer sur le charbon un droit *ad valorem* assez élevé pour exclure le produit américain, mais le prix de notre charbon pour le peuple canadien sera de tant et rien de plus, ce prix devant comprendre un profit pour le détaillant, et pour quiconque doit manipuler ce charbon—y compris même le producteur. Quelques honorables députés peuvent me dire: C'est là une doctrine fantaisiste. Peu m'importe qu'il en soit ainsi. Nous avons un problème national à résoudre, et c'est là une suggestion. Je préfère entendre un homme faire une proposition en l'air que de le voir garder le silence.

J'ai parlé de la commission royale projetée. Supposons qu'elle fasse enquête sur ce sujet dans la Nouvelle-Ecosse et découvre que le coût du transport est trop élevé; qu'allons-nous faire alors? Maintes fois, dans cette Chambre, nous avons vu le ministre de l'Intérieur (M. Stewart), dont le ministère s'occupe des mines, se lever de son siège et dire: Tous les tarifs de transport sont des problèmes que règlent sir Henry Thornton et ses associés, et ce Gouvernement ne peut rien faire pour vous aider; il faut vous adresser à eux. Supposons que la commission royale fasse rapport à cette Chambre et nous expose ces problèmes; que fera le Gouvernement? Dira-t-il: Il faut vous adresser au chemin de fer, c'est-à-dire à sir Henry Thornton? Nous nous adressons à lui et il répond: Nous ne pouvons transporter ce charbon à meilleur marché; on m'a nommé président de ce chemin de fer pour en arriver à un profit, non pour exploiter le réseau au profit du peuple que l'on m'a chargé de servir; je suis ici pour obtenir un profit et non une perte, et je ne puis réduire les tarifs. Alors, où en sommes-nous avec le règlement des problèmes de la Nouvelle-Ecosse? Je prends pour acquis que la commission royale fait rapport sur cette question, et c'est une des choses sur lesquelles elle devra nécessairement faire rapport.

Pendant que nous sommes sur la question du charbon, je dirai ceci: Nous avons eu dans

cette Chambre au cours de cette session un débat qui dura pratiquement tout une journée, —je mentionne cela en passant car c'est d'une importance vitale,—et nous discutâmes la situation et, finalement, le Gouvernement fit certaines suggestions. Mais que trouvons-nous? Qu'entre le Gouvernement et le chemin de fer il existe un malentendu quelconque, un mur que personne ne semble capable de franchir. La Besco, nous dit-on, est prête à produire 15,000 tonnes de charbon et à le transporter à Montral, bien qu'il y ait là-bas plus de charbon entassé qu'elle ne puisse en utiliser, et bien qu'elle perde un ou deux dollars par tonne sur ce charbon nouvellement sorti des houillères; cependant, elle est prête à subir cette perte, et, tout ce qu'elle demande au chemin de fer, c'est de lui accorder les mêmes taux de transport que ceux accordés, à la demande du Gouvernement, pour le charbon transporté des provinces de l'Ouest aux provinces du centre. C'est tout ce que la Besco demande. Quelle est la contre-proposition? Voici ce que le chemin de fer propose à la Besco: Nous ne pouvons accepter de faire notre part; nous ne sommes pas satisfaits que vous subissiez une perte de $2 ou de $2.25 par tonne, chose que vous êtes disposés à faire; nous vous demandons d'entasser ce charbon à Sydney-Nord et nous vous l'achèterons comme charbon entassé l'été prochain. Quelle est alors la situation? La Besco juge, d'abord, qu'elle va perdre 50c. par tonne sur le charbon entassé. Ensuite, avec l'outillage utilisé pour la mise en tas, il en coûtera de trois à cinq dollars par tonne pour ce travail, la manutention et le reste. C'est pourquoi ils disent avec raison: encore que nous consentions à subir une perte de $2 à $2.25 par tonne, si le chemin de fer veut réduire le prix de transport, nous ne pensons pas que nous devons supporter seuls les frais de ce projet d'aumône, puisque c'est réellement de cela qu'il s'agit. Nous ne demandons au peuple canadien que huit, dix ou qinze mille dollars. Il y a peu de temps, la Chambre adopta une entente, en ignorant absolument la commission des chemins de fer, en vertu de laquelle on réduisait de 20 millions de dollars les frais de transport de certaines denrées, et la Nouvelle-Ecosse ne peut obtenir $10,000 pour sauver de la famine les habitants de l'Est de cette province.

A mon sens, monsieur l'Orateur, la nomination d'une commission royale pour examiner la plupart des maux dont souffrent la Nouvelle-Ecosse et les Provinces maritimes en général n'est qu'un bon moyen de tourner la difficulté et de classer l'affaire. C'est esquiver un danger, au lieu de s'attaquer avec courage au problème qui se pose actuellement.

Comme j'avais été absent pendant dix ans, j'avais des doutes sur les sentiments des provinces centrales du Canada au sujet des ennuis que subissent le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Provinces maritimes. Je vous avoue, monsieur l'Orateur, que j'ai été agréablement surpris de voir que les représentants des autres parties du Canada siégeant de ce côté-ci de l'Assemblée, non seulement veulent étudier les problèmes qui se posent dans les Provinces maritimes et dans l'Ouest, mais désirent vivement aider à porter remède à cet état de choses, si l'on propose un remède efficace et conforme au bon sens et aux méthodes d'affaires. Il y a deux mois, il pouvait être nécessaire d'amener des habitants des provinces centrales en Nouvelle-Ecosse pour qu'ils pussent y étudier les problèmes qui s'y posent et les ennuis qu'on y éprouve. Maintenant, je constate que, étant donné le nombre de représentants des Provinces maritimes qui adoptent une attitude bien définie dans la Chambre, tous les députés siégeant de ce côté-ci de l'Assemblée désirent étudier ces problèmes le plus attentivement possible et tenter de les résoudre. Cela est fort heureux.

Avant d'examiner la situation, je ne me préoccupais pas beaucoup de savoir qui serait mon chef. Je puis dire en toute sincérité que j'appuie le chef de l'opposition. Ce n'est pas que j'apprécie hautement les avantages qu'ont retirés les Provinces maritimes de la Confédération; car, à mon humble avis, nous avons donné et, chaque année, nous donnons beaucoup plus que nous n'avons reçu. Mais comment le Canada pourrait-il être un pays puissant et uni si l'on n'était pas disposé à porter les fardeaux les uns des autres? Il s'agit de déterminer la part de chacun. Donnons-nous plus que notre part? Est-ce une commission royale qui va nous le dire? On peut le savoir en consultant le Hansard et les honorables députés de la droite ont contribué, depuis quinze ou vingt ans, à l'établir. Point n'est besoin d'une commission royale pour faire ce travail, car la Chambre sait déjà fort bien ce qui en est. J'appuie le très honorable chef de l'opposition parce qu'il est venu dans la Nouvelle-Ecosse et que, au lieu de demander: "De quels maux souffrez-vous, en quoi consistent les prétendus droits des Provinces maritimes?" il a reconnu qu'il se pose des problèmes chez nous et il est allé jusqu'à engager le parti dont il est le chef à résoudre ces problèmes, ou du moins certains d'entre eux. C'est pourquoi je n'ai pu faire autre chose que l'appuyer. J'ai été bien étonné d'entendre le premier ministre du pays, ou plutôt celui qui le sera s'il peut se faire élire, faire les

déclarations qu'il a faites dans la ville de Kentville où je demeure, et de le voir alors entouré d'hommes que je connais, du moins quelques-uns d'entre eux, depuis plusieurs années. Ces hommes, monsieur l'Orateur, ne manquent pas d'habileté. Mais ils ne semblaient pas capables de faire comprendre au premier ministre ce que sont les problèmes qui se posent dans les Provinces maritimes. Cependant tous les partisans du très honorable M. Mackenzie King, quand ce dernier eut quitté les Provinces maritimes, s'évertuèrent à raconter aux électeurs comment le groupe solide des seize députés de la Nouvelle-Ecosse, à chaque session et chaque fois que l'occasion s'en présentait, avaient exposé devant le Parlement et le premier ministre les droits des Provinces maritimes. J'en vins à la conclusion que le premier ministre, le chef du parti libéral, devait avoir l'esprit bien lourd; mais j'avoue que, me semble-t-il, c'était une erreur. Je ne le connais pas très bien, mais il doit avoir quelque habileté puisqu'il est devenu le chef du grand parti libéral ou de ce qui reste de ce parti. En tout cas, je fus étonné d'entendre les déclarations qu'il a faites dans les Provinces maritimes. Plusieurs membres du groupe solide des seize députés de la Nouvelle-Ecosse furent élus en 1921 parce qu'ils prônaient le redressement des griefs des Provinces maritimes; cela ne fait pas de doute. Si l'on songe que le parti libéral n'avait qu'une majorité d'une voix dans la Chambre, chacun de ces seize députés, ou plutôt deux d'entre eux, avaient plus de pouvoir dans cette Chambre pour obtenir le redressement des torts des Provinces maritimes, s'ils avaient voulu s'en servir, qu'aucun autre homme, grand ou petit, qui ait jamais représenté les Provinces maritimes dans cette Assemblée. Ils n'auraient eu qu'à faire une demande pressante au Gouvernement du jour, tout comme le font aujourd'hui quelques honorables collègues dans l'intérêt de certaines régions de notre pays. Je dis qu'ils n'auraient eu qu'à faire une demande pressante et le Gouvernement se fût, au moins, empressé d'étudier la situation.

Mais quelle attitude prennent aujourd'hui, les honorables ministres? Malgré tout ce qui s'est écrit dans les journaux au sujet des droits des Provinces maritimes, sur les inconvénients qu'elles ont à subir et qui résultent de leur position géographique comparée à celle du reste du pays; malgré tout ce que les seize députés libéraux des Provinces maritimes ont dit au premier ministre quand ils siégeaient dans cette chambre; — et je suppose bien qu'ils ont dû lui en dire quelque chose; malgré que l'ex-premier ministre libéral et une délégation des membres des chambres de commerce de la Nouvelle-Ecosse soient venus conférer avec le très honorable Mackenzie King et son cabinet en décembre 1924 et malgré qu'une délégation de toutes les chambres de commerce du Canada soit venue voir le même honorable premier ministre et le ministre de la Défense nationale (l'hon. M. Macdonald) quelques semaines avant l'ouverture de la session; eh! oui, malgré tout cela, les honorables ministres ne sont pas encore au courant des droits réclamés par les Provinces maritimes, et ils proposent de nommer une commission pour savoir ce qui en est. Cela me semble amusant; je n'arrive pas à concevoir rien de plus dénué de sens commun, — et, en somme, c'est le sens commun qui peut servir le mieux à résoudre ces problèmes. Au temps passé, les honorables députés de la droite ont reproché à leur collègues de la gauche d'être comme les Bourbons. A coup sûr on ne saurait trouver un plus frappant exemple de stupidité bourbonnienne que dans le projet actuel de nommer une commission d'enquête royale pour se renseigner sur cette affaire.

Je désirerais signaler à la Chambre qu'en décembre 1924, l'honorable H.-E. Armstrong, alors premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, présenta une délégation de citoyens de cette province au Gouvernement fédéral ayant pour chef le très honorable Mackenzie King. Cette délégation était composée de représentants des chambres de commerce de la Nouvelle-Ecosse et demandait d'imposer sur le charbon et l'acier des droits assez élevés pour protéger ces industries et pour donner aux ouvriers qu'elles emploient un traitement équitable quant aux conditions de travail et au salaire. Après le départ de la délégation, le 6 janvier 1925, l'honorable M. Armstrong fit suivre sa visite de la lettre suivante qu'il adressa au premier ministre:

Province de la Nouvelle-Ecosse,
Cabinet du premier ministre,
Halifax, 6 janvier 1925.

Le très hon. W.-L. Mackenzie King,
C.M.G., L.L.D., M.P.
Premier ministre,
Ottawa.

Honorable et cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-inclus, pour l'information de vos collègues et la vôtre, un bref résumé des diverses suggestions et opinions qui vous ont été faites par les membres de la délégation et moi-même, le 2 décembre dernier.

Au nom de la délégation, me serait-il permis de vous dire combien nous avons apprécié la courtoisie que vous-mêmes et chacun de vos collègues avez manifestée en donnant à la délégation tout le temps requis pour exprimer complètement sa manière de voir.

Je vais insister là-dessus, au cas où quelques-uns de mes honorables collègues n'au-

raient pas très bien saisi; il dit que le premier ministre leur a donné tout le temps requis pour expliquer complètement les vues de la Nouvelle-Ecosse.

Ceux qui formaient cette délégation représentaient diverses cités, villes ou régions, ainsi que les chambres de commerce, qui ont un intérêt immédiat dans l'industrie houillère et sidérurgique en Nouvelle-Ecosse. Au nombre des délégués se trouvait un représentant des ouvriers des aciéries de Sydney. Vous constaterez donc que la délégation était tout à fait représentative. Au surplus laissez-moi vous donner l'assurance et bien vous mettre dans l'esprit que pas un des délégués n'était mû par d'autre désir que celui d'exposer au Gouvernement et à vous-même l'existence de faits qui, dans l'opinion de la délégation, créent beaucoup de malaise et d'inquiétude, et cette délégation croit sincèrement que non seulement la situation requiert un remède, mais qu'on peut trouver ce remède.

Me permettriez-vous aussi de joindre aux opinions formulées ma propre corroboration et de vous les réitérer en vous priant instamment de prendre au plus tôt les moyens qu'il vous sera possible pour améliorer la situation.

De nouveau je tiens à vous remercier ainsi que vos collègues de l'accueil cordial dont nous avons été l'objet en cette occasion, nourrissant le plus vif espoir, mêlé de confiance, que les projets soumis, dont le mémoire ci-joint est un résumé complet, recevront votre considération la plus attentive, la plus prompte et la plus favorable.

De nouveau je vous remercie.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre dévoué,

H. E. ARMSTRONG,

Premier ministre.

Eh bien! monsieur l'Orateur, le Gouvernement pourrait-il nommer dans cette commission royale quelqu'un de mieux informé sur la situation en Nouvelle-Ecosse que ne l'est M. Armstrong, pour ce qui est des honorables députés de la droite? J'ai un peu l'idée qu'ils ne seraient peut-être pas disposés à s'en rapporter à ce que leur pourrait dire le premier ministre actuel de cette province; seulement voici un monsieur de leur propre parti premier ministre de la province dans ce temps-là, qui amène une délégation à Ottawa et c'est là l'accueil qui a été fait à la délégation.

Qu'est-ce que demandaient les délégués? Je pourrais répondre à la question en citant quelques extraits de la pétition qu'ils ont présentée. Le rapport mentionné par M. Armstrong contenait ce qui suit:

Les industries connexes des charbonnages et des aciéries de la Nouvelle-Ecosse sont dans le marasme depuis quelques années. L'avenir s'annonce comme devant apporter un marasme encore plus grave, et, conséquemment, une plus grande pauvreté. La Nouvelle-Ecosse dépend dans une large mesure de ces industries qui sont le principal et, en certains cas, l'unique moyen de subsistance de la population dans les centres importants. On le comprendra facilement si l'on considère que les houillères et les industries connexes emploient de 20,000 à 25,000 ouvriers, et que pas moins de 100,000 à 125,000 personnes sont directement à la charge de ces ouvriers, soit plus du cinquième de la population.

La députation a demandé au gouvernement King des droits protecteurs suffisants pour empêcher le charbon et les articles en acier de l'étranger d'inonder le marché canadien; des mesures pour stabiliser et promouvoir les industries du charbon et de l'acier en Nouvelle-Ecosse et assurer un emploi permanent et rémunérateur à la main-d'œuvre.

Je m'arrête un instant pour dire que, disposant d'une majorité d'une voix à la Chambre et devant une opposition protectionniste déclarée, le gouvernement d'alors aurait bien pu accorder ce secours.

Les aciéries néo-écossaises sont les seules, dans l'industrie canadienne de l'acier, qui se suffisent vraiment à elles-mêmes et qui soient capables de produire des objets ouvrés de provenance exclusivement canadienne.

C'est l'unique industrie du genre au Canada dans le rendement de laquelle les frais d'exploitation consistent presque entièrement en salaires payés à des Canadiens ou autres ouvriers britanniques.

Le charbon utilisé est extrait par des Canadiens, le minerai, par des Canadiens aidés de leurs voisins britanniques de Terre-Neuve; tout le travail de fusion et d'affinage se fait au Canada par des Canadiens, dont plusieurs ont consacré de nombreuses années à apprendre leur métier, art précieux que leur pays natal est menacé de perdre. Dans les autres aciéries canadiennes, le charbon et le minerai servant à fabriquer le fer en gueuse et l'acier s'importent des Etats-Unis, et, si pour quelque raison, cette source d'approvisionnement de matière première tarissait, la fabrication du fer et de l'acier et leur transformation en produits ouvrés cesseraient nécessairement. Pour cette raison, l'industrie des aciéries en Nouvelle-Ecosse mérite une attention particulière. C'est la seule source indigène qui puisse fournir la matière première nécessaire aux arts industriels du fer et de l'acier, et pour la sécurité nationale et afin d'éviter que nous dépendions entièrement de l'étranger quant au fer et à l'acier, il faut la maintenir.

Les droits, croit la députation, étaient destinés à favoriser l'établissement d'une industrie de l'acier capable de se suffire à elle-même au Canada, mais, faute d'un remaniement, il est survenu contre l'acier à moitié ouvré une discrimination qui devient désastreuse pour les aciéries néo-écossaises.

L'accroissement continu des importations de l'acier à demi ouvré, coïncidant avec le déclin des hauts fourneaux et des aciéries au Canada, est la caractéristique principale de l'industrie en général, comme on le voit par les statistiques mentionnées dans ce rapport.

Cette tendance ruine les fonderies et les aciéries en Nouvelle-Ecosse, et c'est la raison pour laquelle la députation vient plaider devant le Gouvernement la cause des chômeurs. Il semble qu'elle sera également désastreuse et grosse de conséquences dangereuses fort étendues, si le maintien de l'injuste disparité qui frappe la production du fer et de l'acier sous ses formes élémentaires élimine les usines néo-écossaises à l'avantage des Etats-Unis, comme fournisseurs de cette matière première indispensable.

Pour résumer ses représentations, la délégation ne peut que répéter que la situation des industries connexes des charbonnages et des aciéries en Nouvelle-Ecosse est vraiment désespérée et qu'elle ne voit aucun espoir de sortir des difficultés actuelles, aucun espoir de prospérité stable pour la Nouvelle-Ecosse si le Gouvernement, seul capable de prendre les mesures nécessaires, n'y remédie pas.

La houille américaine continue à s'importer au Canada, même en Nouvelle-Ecosse, et il en va de même des articles des aciéries américaines. On pourrait fabriquer une grande partie de ces produits à Sydney et à Trenton, et l'on devrait en ouvrer une grande partie dans les provinces canadiennes du Centre. Nous, dans les Provinces maritimes, nous sommes fort disposés à

appuyer une politique qui permettra aux aciéries canadiennes de reprendre leur exploitation dans l'intérêt du pays, et fournira un emploi à des milliers de gens expatriés pour trouver de l'ouvrage.

Les extraits que je viens de lire ne proviennent pas d'un ennemi politique, mais d'un ami politique du Gouvernement, appuyé par les hommes d'affaires des Boards of Trade de toute sa province. Si vous envoyez là-bas une commission royale chargée de s'enquérir de la situation, qui assignera-t-elle? Ces mêmes hommes d'affaires, ces mêmes gens seront appelés à exprimer les opinions qu'ils ont déjà énoncées, qu'ils ont déjà exposées au Gouvernement. Selon moi, le Gouvernement sait ou devrait savoir, avant la nomination de cette commission, à quelles conclusions elle en viendra, sur ces détails, du moins.

Mais si le Gouvernement trouvait insuffisants les renseignements mis à sa disposition pour arrêter sa ligne de conduite à cet égard en préparant le discours du trône et les projets de loi subséquents, il pouvait recourir à l'ajouté fait au rapport par M. Hume Cronyn. Dans un excellent discours, l'honorable député de Cumberland (M. Smith) a exposé la question à la Chambre, et je n'entends pas la discuter en cette occasion. Mais je rappellerai à la Chambre, que pour ce qui regarde l'étude de la situation agricole en Nouvelle-Ecosse, il existe aujourd'hui une commission composée de députés à la législature; elle siège à divers endroits dans la province; de fait, elle a fini de siéger et devait faire rapport à la Chambre le 9 de ce mois. Il y aura donc une autre source de renseignements fournis par les mêmes agriculteurs et hommes d'affaires de la province entière, les mêmes hommes que n'importe quelle commission royale assignerait pour se renseigner. Pourquoi donc cette Chambre approuverait-elle l'idée émise dans le discours du trône d'une commission royale pour s'enquérir de la situation dans les Provinces maritimes? Le seul motif de cette proposition, monsieur l'Orateur, me paraît être celui-ci: le Gouvernement n'a rien arrêté à ce sujet. et n'ayant rien à proposer au Parlement, il peut s'en tirer pour un temps en appelant une commission royale à son aide.

"Quels sont les droits des Provinces maritimes", demandait l'autre soir un membre de cette Chambre Après le discours complet et aussi documenté sur le sujet, prononcé hier ou avant-hier par l'honorable député de Pictou (M. Cantley) les honorables députés doivent connaître quelques-unes des choses que nous regardons comme nos droits dans cette partie du Dominion. Mais voici à peu près l'ordre dans lequel je les place.

[M. Foster.]

M. BEAUBIEN: N'avais-je pas raison de poser la question afin d'obtenir les renseignements que j'ai obtenus?

M. FOSTER: Je crois que l'honorable député de Provencher avait parfaitement raison et je le remercie de l'intérêt qu'il manifeste. Si le ton de ma réponse semblait l'indiquer, je ne voulais certainement pas dire que sa question était oiseuse. Je l'accueille avec plaisir car j'aime que les honorables députés progressistes suivent les problèmes des Provinces maritimes tout comme je m'intéresse à ceux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. J'ai passé six à sept mois dans l'Ouest une fois, j'y suis retourné de temps à autre pendant plusieurs années, et je connais bien cette région. La connaissance générale de son pays amène à comprendre plus facilement les problèmes particuliers à chaque région, et si mes honorables amis de la droite se maintiennent au pouvoir, j'aimerais au cours de cette session sans espoir de succès cependant proposer l'ouverture, au moyen d'une loi ou autrement, d'un crédit de cent à deux cents dollars à chaque député pour lui permettre de visiter le Canada tout entier. Règle générale, les rapprochements ne se font pas sans motifs. Le Parlement canadien ne saurait faire rien de mieux que d'amener ses membres représentants une région à visiter les autres régions et à se mettre au courant de leurs problèmes. L'étude de ces problèmes deviendrait plus facile et bien des divergences d'opinion disparaîtraient.

Les Provinces maritimes demandent d'abord et avant tout le retour de l'Intercolonial à son objet initial. Je ne referai pas le raisonnement présenté par l'honorable député de Pictou. Je ne suis pas un avocat constitutionnel ni même un simple avocat. De fait, je connais quelques membres de la profession légale qui seraient bien mieux de n'en n'être pas, et à ce sujet, il me revient une histoire que je vais vous raconter. Un pasteur disait avoir vu en songe les lettres G.P.C. qu'il avait interprétées comme un commandement d'aller prêcher le Christ. "Go preach Christ". Quelqu'un de bon sens qui l'écoutait lui dit: "Oh, vous avez fait erreur, ces lettres signifient "Go plant corn" "Allez planter du maïs". La profession légale compte bien des membres qui devraient être à planter du maïs Il nous importe peu à nous gens de la Nouvelle-Ecosse que l'administration de l'ntercoloniel ait été fusionnée d'une façon ou de l'autre, ou de savoir qui a déterminé l'absorption. Ce qui nous intéresse c'est de savoir qui va l'en sortir et quand? Nous avons l'impression que la loi de 1919 était une loi permissive. En 1919 et 1920 les comptes de tous ces différents réseaux, le Grand-Tronc-Pacifique, l'Intercolo-

nial, le Nord-Canadien et je crois le Transcontinental étaient tenus séparément, tandis que pour les fins d'administration ces compagnies relevaient d'un même président, d'un même bureau d'administration et d'un même personnel. Il se peut que dans l'ensemble ce fut la meilleure solution en ce temps-là; mais l'expérience a créé dans l'esprit de la population des provinces de l'Est l'impression que ce fut une erreur de déménager l'administration du chemin de fer de la ville de Moncton où elle était établie depuis la Confédération pour ainsi dire, sous la surveillance du ministre des Chemins de fer naturellement; et l'on demande que l'Intercolonial soit rendu aux Provinces maritimes. Nous savons parfaitement bien que la loi de 1919 permettait la fusion de l'Intercolonial, si on le désirait, mais ce n'est pas avant 1923 qu'un décret fut adopté à cet égard, et je pense, si l'honorable député de Queen-Lunenburg (M. Duff) veut examiner cette question de près, qu'il constatera que ce décret a produit la situation actuelle. Le pays serait porté à accepter sa parole de préférence à la mienne à ce sujet. Peu importe, parce que j'invoquerai à l'appui de mon assertion une déclaration du ministre actuel des Chemins de fer. J'avoue ne pouvoir désigner convenablement certains des ministres aujourd'hui; je ne sais s'ils ne sont qu'intérimaires ou non, mais je parle de l'honorable M. Graham, et je puis peut-être mentionner son nom, vu qu'il n'est pas à la Chambre. Qu'a-t-il dit? Parlant à Kingsville, Ontario, le 11 septembre, il s'est exprimé ainsi, s'il faut en croire le *Globe*:

> Jusqu'en 1921, lorsque M. Meighen a quitté le pouvoir, aucune démarche n'avait été faite en faveur de la fusion du Grand-Tronc, auquel il avait pourvu, de sorte que ce Gouvernement (le ministère King) a trouvé une loi sans résultats et les deux grands chemins de fer administrés par deux conseils distincts, l'un avec ses bureaux à Montréal, et l'autre à Toronto. . . L'Intercolonial ne dépendait pas encore de la commission des chemins de fer touchant les tarifs. Il était en dehors de la coalition.

Mais le Gouvernement de mon très honorable ami a opéré cette fusion. Les habitants des Provinces maritimes ne discuteront pas pour savoir à qui nous devons cette fusion. Quand l'Intercolonial sera-t-il rendu aux Provinces maritimes? Voilà la question importante.

M. CAMPBELL: Quel avantage auront ces provinces à séparer l'Intercolonial des chemins de fer nationaux?

M. FOSTER: Il nous serait possible au moins de transporter certains de nos produits sur les marchés des provinces centrales et d'avoir des tarifs moins élevés, cause pour laquelle mes honorables ami ont combattu depuis des années et qu'ils n'ont réussi à gagner que l'an dernier. Je suis certain que les habitants des Provinces maritimes sentent qu'ils ont des droits à cet égard, surtout parce qu'ils sont fondés sur les conditions auxquelles les Provinces maritimes ont consenti à faire partie de la Confédération.

M. EULER: L'honorable député prétend-il que la détermination des tarifs de marchandises devrait être enlevée de la juridiction des commissaires des chemins de fer?

M. FOSTER: Je ne suis que trop heureux de répondre par l'affirmative. Je suis bien aise que mon honorable ami ait soulevé ce point. Je considère que la Commission des chemins de fer est une brillante idée de sir Wilfrid Laurier; je sais que l'on considère que c'est à son éloge. Il est indiscutable que des hommes d'élite en ont fait partie, mais, à mon humble avis, ce qui lui manque ce sont des membres qui connaissent suffisamment la comptabilité des chemins de fer et les conditions du trafic. C'est avec plaisir que je verrais les honorables députés s'enquérir du fonctionnement et de l'administration de cette commission. Quel est le motif de ma remarque? C'est que depuis cinq ou dix ans, les tarifs des marchandises ont augmenté de 10, 25, 15 et 40 p. 100. Est-ce que n'importe lequel de mes collègues, quelque habile soit-il, peut penser qu'un commissaire, en levant les yeux au ciel, aura raison de décider qu'une augmentation de 40 p. 100 dans les tarifs des marchandises dans tout le pays est de nature à favoriser les industries et de permettre aux nôtre de gagner leur vie? Les experts qui ont établi les bases des tarifs de marchandises sont si capables que la moyenne des citoyens ne savent pas ce qu'ils sont ni comment ils doivent les interpréter. J'espère n'avoir rien dit qui nuise aux habiles commissaires des chemins de fer, mais je répète que si nous devons demeurer dans cette coalition avec des augmentations de 10, 15, 25 et 40 p. 100 en ce qui concerne nos produits des Provinces maritimes, sous l'égide de la Commission des chemins de fer, je n'hésite pas à affirmer qu'en enlevant l'Intercolonial de la juridiction des commissaires des chemins de fer il nous serait possible de réduire nos tarifs dans les Provinces maritimes.

M. EULER: Si l'honorable député suggère que la détermination de ces tarifs devrait être enlevée de la juridiction de la Commission des chemins de fer que proposerait-il? A qui confierait-il cette tâche?

M. FOSTER: Si mon collègue pouvait amener ceux qui siègent à ses côtés à remettre leurs portefeuilles entre nos mains, je serais heureux de faire tout mon possible dans l'in-

térêt de cette cause sans solliciter de qui que ce soit la direction d'un ministère.

M. EULER: Ce n'est pas là une réponse à ma question.

M. FOSTER: C'est une tâche assez difficile que de prononcer un discours et d'élaborer en même temps un programme pour le Gouvernement, quoiqu'il en ait bien besoin. J'avais cru avoir établi hors de tout doute qu'il y a une lacune dans l'organisation de la commission des chemins de fer. Je crois avoir dit assez clairement que je n'ai rien à reprocher aux membres de la commission ou au directeur des opérations, M. Spencer. Il connaît son affaire. Cependant, les gens qui comparaissent devant les commissaires sont les experts qui préparent la tarification et ils représentent les services établissant les tarifs de transport pour le compte de nos deux grands réseaux de chemins de fer. Je connais quelques-uns de ces experts. Ils sont bien au fait de leur tâche, tandis que l'avocat modeste ou éminent, peu importe la réputation qu'il s'est acquise au barreau, dans la magistrature ou dans le Conseil privé, met le pied dans un domaine inconnu qu'il doit explorer en tous sens avant d'être en mesure d'étudier les divers aspects de ce problème particulier.

Quand ces experts comparaissent devant la commission des chemins de fer, ils arrivent avec un programme défini réclamant une augmentation de tarifs de transport; de fait, ils ne demandent jamais un abaissement de taux; ils peuvent les diminuer d'eux-mêmes, tandis que la commission des chemins de fer se contente de dire: Vous ne dépasserez pas telle limite. Si l'assertion de certains avocats de la Nouvelle-Ecosse qui ont représenté des clients devant la commission des chemins de fer est exacte, certains taux ont été augmentés jusqu'à concurrence de 138 p. 100. J'ai cité quatre augmentations de 10, 25, 15 et 40 p. 100. Je ne pense pas que tous les experts en tarification du pays soient liés à nos deux grandes compagnies de chemins de fer. Cependant, si c'était là la situation et qu'il fallût nous adresser à l'étranger pour établir un précédent, assurons-nous les services de quelques experts des Etats-Unis et rendons-nous compte de la situation chez nos voisins du sud aussi bien qu'ici au Canada. Voilà ma réponse à la question de mon honorable ami, sauf en ce qui regarde le programme à adopter. Il serait peut-être possible de réussir à élaborer un programme acceptable au cours des vingt-cinq ou trente années à venir.

Le second point qui intéresse les Provinces maritimes, c'est que le trafic canadien passe par les ports du pays ainsi que la reconnaissance absolue des lois et des engagements pris par le Parlement canadien afin de garantir la mise à exécution de ce programme essentiellement national. Le pays a déboursé des centaines de millions de dollars pour la construction d'un chemin de fer transcontinental destiné à transporter les produits tant de l'Est que de l'Ouest. Or, nous avons entendu citer les chiffres ici quant aux quantités de grain qui prennent la route des Etats-Unis et celles qui sont expédiées par les ports du Canada. Je suis heureux de constater qu'un certain volume du trafic de grain passe par les ports de Montréal et de Québec, et je voudrais bien que ce volume fût encore plus considérable. D'autre part, cependant, je désire également voir une bonne proportion de ce trafic prendre la route des ports de Saint-Jean et d'Halifax en hiver. Et je ne me contente pas d'exprimer un louable désir; il n'est que juste que cela se fasse.

Une autre réforme que je réclame tant dans l'intérêt du Québec que des Provinces maritimes, c'est la création de succursales des grandes minoteries canadiennes à proximité de la mer. L'un des problèmes les plus importants de l'heure au Canada, c'est le développement de nos minoteries en relation avec l'industrie de l'élevage; il n'y a pas de raison pour que l'on ne transforme le blé en farine dans les provinces du littoral. On me répondra peut-être que le projet est impraticable. Et pour quelle raison? Est-ce tout simplement parce que la minoterie a décidé d'installer ses établissements dans d'autres parties du Canada? Eh bien! les grands minotiers se sont déjà adressés au Parlement pour faire sanctionner des mesures législatives dans un sens ou dans l'autre et je soupçonne qu'ils auront encore affaire à revenir ici. Je n'espère pas exercer une grande influence ici tant que mes honorables amis maintiendront leur attitude actuelle.

Cependant, si jamais les minotiers viennent devant le Parlement pour solliciter l'adoption d'une mesure quelconque et que mon vote pèse dans la balance, j'exigerai d'abord qu'ils établissent des succursales de leur industrie à proximité des ports maritimes.

Dans les Provinces maritimes aussi bien que dans la province de Québec, nous avons des centaines et des milliers d'acres de terre propres à l'élevage en grand du bétail, mais il se trouve que nous ne pouvons obtenir les issues de mouture nécessaires à l'alimentation du troupeau. Nous accordons des subventions pour le transport du grain outremer tandis que notre blé est converti en farine dans les provinces du centre. Or, les prix de transport par rail sont tellement éle-

vés qu'il est inutile pour les cultivateurs de l'Est de songer à faire venir les quantités de son et recoupes qu'il faudrait pour le nourrissage. Dans la province d'où je viens, et tout particulièrement dans les deux comtés que j'ai l'honneur de représenter ici, nous pourrions établir un commerce très profitable en fournissant le bétail nécessaire à l'alimentation de la métropole, surtout à cette heure où l'embargo a été levé. Au lieu de 100,000 têtes de bétail que le Canada expédie chaque année sur le marché anglais, la province de la Nouvelle-Ecosse serait en mesure à elle seule de fournir ces bestiaux si les conditions lui étaient le moindrement favorables. Le transport constitue l'un des problèmes les plus difficiles que nous ayons à régler tandis que l'absence de minoteries à proximité de nos ports en constitue un autre. Il ne suffit pas d'une commission royale pour jeter de la lumière sur ces problèmes et leur trouver une solution. Le Parlement doit se décider à agir à cet égard et à appliquer des remèdes efficaces dans l'intérêt de la nation.

J'ai ici quelques statistiques concernant le transport du grain. Je m'aperçois que les chiffres cités par mon honorable collègue de Victoria-Carleton (M. Fleming) sont en somme exacts. Je n'en doutais pas, au moment où il les a cités, bien qu'ils eussent été contestés par l'honorable député de Lunenburg (M. Duff) ; mais, en faisant des recherches, j'ai pu les vérifier. Ils indiquent qu'en 1920-1921 il est passé 61 millions de boisseaux par les ports canadiens et 42 millions de boisseaux par les ports américains, tandis que pour 1923, 1924 et 1925, la moyenne a été de 71 millions de boisseaux par les ports canadiens et 148 millions de boisseaux par les ports américains. L'honorable député de Lunenburg dit: "Ne modifions pas cela, car autrement il y aura 40 ou 50 millions de boisseaux de grain qui cesseront de passer par nos ports canadiens". Ayant suivi d'assez près le commerce des transports aux Etats-Unis pendant plusieurs années, je puis vous assurer que pas un seul boisseau de grain américain ne passerait par nos lignes de chemin de fer ou nos ports, si les Etats-Unis pouvaient l'empêcher. Il y a actuellement de l'autre côté de la frontière un grand projet en train: Il s'agit de recueillir des centaines de millions de dollars pour faire un grand réseau de canaux pour le transport du grain aux ports de l'Atlantique et remédier ainsi à l'encombrement sur les chemins de fer de la Nouvelle-Angleterre à partir de Buffalo jusqu'à New-York et Boston. Or, nous leur fournissons un avantage en leur permettant d'emprunter nos voies ferrées et malgré qu'ils nous paient pour cela, nous pouvons être sûrs que pas un seul boisseau de grain ne passerait par notre territoire, si les Etats-Unis pouvaient eux-mêmes en assurer le transport à cette époque-là de l'année. Ce qui m'intéresse, c'est non seulement que le grain traverse le pays en venant de l'est ou de l'ouest, mais aussi qu'il s'en expédie une partie de Saint-Jean et d'Halifax. Pourquoi ne pourrait-on pas moudre du grain à Halifax et expédier de là la farine outre-mer. Le prix de transport jusqu'à Halifax est suffisamment bas pour permettre qu'on l'expédie de là et puisque l'on peut moudre du grain dans le Haut-Canada à la tête des lacs ou dans la région occidentale des lacs et l'envoyer de là en farine au même taux de transport, pourquoi ne pourrait-on pas en moudre aussi en Nouvelle-Ecosse et expédier le produit fini de cette province?

Cette question des produits secondaires m'amène naturellement au sujet de l'amendement. Je prie mes collègues de m'excuser si j'ai suivi l'exemple des meilleurs orateurs de banquets qui abandonnent leur sujet peu après avoir commencé pour ne le reprendre qu'à la fin de leurs remarques. Le fait est que les produits laitiers ont une importance vitale pour la province de la Nouvelle-Ecosse. L'importation d'œufs et de beurre sur le marché local a de graves conséquences pour les cultivateurs de la circonscription que je représente. Une certaine laiterie ayant fait faillite, les cultivateurs furent pousser à engager des fonds pour la ressusciter comme coopérative agricole. Les cultivateurs s'adressèrent aux banques, puisèrent dans le bas de laine et placèrent leur argent dans la nouvelle affaire; aujourd'hui, la société est entre les mains du syndic et les cultivateurs ne peuvent pas vendre leurs produits. Nos collègues ont parlé des œufs importés d'Australie en Canada. Il n'y a pas que d'Australie qu'on en importe; il en est venu des pleins wagons de l'Ouest américain que la barrière de 3c. n'a pas suffi à arrêter: le trop-plein des entrepôts de l'Ouest central et moyen des Etats-Unis qu'on vendait à plus bas prix que les œufs de chez nous. Malgré cela, certains de nos collègues disent que le Dominion est généralement prospère.

Dans le comté que je représente, alors que la situation des cultivateurs est compromise et l'aviculture menacée, on entretient à grands frais des stations agronomiques pour enseigner aux gens à cultiver comme ceci ou comme cela; en même temps, on les prive de l'essentiel qui est leur marché local. C'est ce marché qu'il leur faut avant tout; c'est indiscutable. Il existe là-bas, monsieur l'Orateur, une magnifique région de fruits, la plus belle au monde, sans excepter celles des provinces centrales. Et que voyons-nous? Un partisan

de mon adversaire dans les dernières élections disait en conversation particulière que les arboriculteurs fruitiers et les cultivateurs étaient si à court d'argent que les sociétés de prêts de la région n'avaient plus de fonds à prêter et qu'elles étaient obligées de s'en procurer en Angleterre pour les leur passer. Cela n'empêche pas les membres du parti ministériel de parler de la vague de prospérité qui s'est abattue sur ces gens-là. Je voudrais avoir le temps de parler de ce qu'on peut vendre, même ici, dans les provinces centrales. Je sais que l'honorable député de Lunenburg étant dans le commerce du poisson, va me dire qu'on ne peut rien vendre ici. Mais je lui rappellerai que, dans son propre commerce, les affaires avec les provinces centrales ont augmenté, non par centaines de mille dollars, mais par millions, à cause de l'habileté avec laquelle les produits ont été distribués. Nos pommes de la Nouvelle-Ecosse, par exemple, peuvent se vendre à Montréal en concurrence avec toutes les pommes du monde. On y trouve aussi des pommes de l'Ontario et de l'Oregon. Tout ce qu'on demande c'est la qualité et un emballage attrayant. Avec cela les gens achètent n'importe quel produit. Nous demandons un tarif de transport permettant l'envoi de nos produits ici. Aucune argument ne tient debout devant notre succès dans des conditions à peu près raisonnables. Toutes ces choses sont d'un intérêt vital pour ma province natale en général, et pour la région d'où je viens en particulier.

Il est trois ou quatre autres questions sur lesquelles je ne désire pas entretenir la Chambre en ce moment, mais, plus tard, je me propose d'exposer au Parlement et au pays quelques points importants relatifs aux droits des Provinces maritimes. Cependant, puisque j'en suis sur la question des transports — et toutes les choses que j'ai mentionnées s'y rattachent intimement comme elles se rattachent à la question du tarif, — je veux dire à mes honorables amis de l'extrême gauche que j'ai dans la main quelque chose qui, je le crois, peut les intéresser. Le 2 juin de l'an dernier le très honorable chef de l'opposition a présenté une résolution à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de la lire, mais j'appelle l'attention de mes honorables amis les progressistes sur l'article 4, que je leur demande d'étudier et de considérer très attentivement. Il traite du système de préférence. Je n'aimerais pas que la Chambre se figurât que les insinuations parties de la droite et laissant entendre que nous sommes opposés au commerce impérial sont vraies. Je suis intéressé au progrès de l'empire britannique tout entier; il n'y a pas de doute sur ce point. Je m'intéresse au progrès du peuple dans chaque partie constituante de l'empire. Mais je suis encore plus intéressé au progrès du peuple du Dominion; je m'intéresse plus de savoir comment le peuple de la Nouvelle-Ecosse va gagner sa vie en demeurant dans la Confédération. Cette dernière question m'intéresse plus que le bien-être des parties constituantes de l'empire. En ce qui me regarde, chacun doit arriver à son tour. Voici le paragraphe en question:

Que tout en dirigeant nos efforts vers l'établissement d'un régime de préférence interimpérial nulle préférence ne devrait être accordée au détriment de l'ouvrier canadien, et toute préférence devrait avoir pour condition l'usage des ports canadiens.

Sans tenter de faire au complet l'examen de cet article, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'un profond changement s'opère aujourd'hui en Grande-Bretagne, en ce qui regarde la préférence. Cela s'applique non seulement aux pommes, article exporté de mon propre comté, mais aussi au grain. Les honorables députés de l'extrême gauche ont naturellement maintenu leur attitude en se basant sur l'argument qu'on ne saurait demander au consommateur de la Grande-Bretagne de se taxer pour consommer notre blé. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il se taxe aujourd'hui et pour appuyer ce que j'avance, je vais lire ce qui suit:

On a beaucoup parlé récemment dans vos colonnes du développement du commerce de l'empire. La "Self-Supporting Empire League" Polebrook House, Golden Square, London W. s'est formée dans ce but. Des personnes bien connues font partie du comité, comme l'amiral de la flotte, lord Jellicoe, le feld-maréchal sir William Birdwood, lord Willingdon, le très honorable J. B. Seely, sir Archibald Weigall et sir George McLaren Brown. La ligue oblige ses membres à ne demander que des marchandises de l'empire et, si elles sont aussi bonnes et aussi bon marché que le produit étranger, de leur donner la préférence. S'ils ne peuvent en trouver, de faire rapport au bureau local, ou, s'il n'y en a pas, au bureau central.

Au cours des quatre dernières années...

Et voici le point sur lequel je désire attirer l'attention de mes honorables amis.

Au cours des quatre dernières années 60 p. 100 du blé importé est venu de pays étrangers à un prix excédant de 3 shillings par quintal, ce que nous avions à payer pour le blé venu de l'empire.

En d'autres termes, le consommateur britannique a payé 35c. de plus du boisseau pour le blé étranger que pour le blé récolté dans l'empire.

M. CAMPBELL: Mon honorable ami veut-il nous dire où il a pris ces chiffres qui me semblent plutôt surprenants.

M. FOSTER: Je lis le *Times*, de Londres. Je croyais qu'il y avait une date, mais elle semble avoir été enlevée. Je me procurerai ce renseignement pour le donner à mon honora-

ble ami. L'article ajoute que les pertes en quatre ans ont été de trente millions de livres, près de 150 millions de dollars. Je le demande aux honorables députés, le moment n'est-il pas propice, si nous devons avoir une commission royale, de la faire siéger de concert avec quelques-uns de ces gens en Grande-Bretagne et de voir si l'on ne pourrait pas trouver, dans la résolution que je viens de lire, un moyen de se consulter les uns les autres sur cette question de préférence et ainsi de vendre 400 millions de boisseaux de notre blé à 35c. de plus le boisseau, ou au même prix que le public anglais paie le blé qu'il achète de l'étranger? Vous n'avez pas à demander aux citoyens anglais de se taxer dans votre intérêt; c'est chose qu'ils font déjà.

M. FORKE: L'honorable député pourrait-il me dire pour quelle raison on a payé le blé étranger 35c. plus cher que le blé importé des dominions?

M. FOSTER: Je suis peiné de le dire, mais à cause de l'acoustique défectueuse de cette salle, dont je me plaignais au début de mon discours, je n'ai pu saisir ce que disait mon honorable ami. Aura-t-il l'obligeance de répéter sa question?

M. FORKE: L'honorable député peut-il nous dire pour quelle raison on paie le blé de provenance étrangère 35c. plus cher que le blé cultivé dans les limites de l'empire?

M. FOSTER: Je le dis franchement à mon honorable ami qu'à mes yeux la chose est à ce point renversante que toute explication que je tenterais d'en donner serait simplement d'ordre général; je suis cependant d'avis, et je crois que l'honorable député de Brandon (M. Forke) en conviendra avec moi, que la chose vaut la peine d'être approfondie par tous les moyens possibles. Nous pouvons nous mettre en relations avec les messieurs dont j'ai mentionné les noms et de qui peut provenir cette déclaration.

M. CAMPBELL: D'après moi, ces chiffres sont inexacts. Si vous consultez les statistiques quotidiennes et les cours du blé en Europe vous constaterez que l'écart n'est pas aussi grand.

M. FOSTER: Voilà où réside toute la difficulté; les cours du blé ne réflètent pas du tout la situation telle qu'elle existe. Ce n'est pas nous qui le disons; ce sont les Anglais qui disent que 60 p. 100 du blé importé dans le Royaume-Uni est de provenance étrangère et qu'ils paient ce blé trois shillings plus cher par quintal que ne leur coûte le blé cultivé dans les limites de l'empire. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. On dira peut-être que ce n'est pas agir en hommes d'affaires, mais les Anglais sont dans le commerce depuis bien plus longtemps que nous ne le sommes, et au moment où on les croit finis, nous les voyons reparaître qui règlent leurs dettes et poursuivent leur commerce par tout l'univers.

Encore une autre réflexion à cet égard. Il existe actuellement en Europe un mouvement en vue d'inaugurer un régime dont l'objet serait d'imposer de nouveaux droits à l'importation sur certaines denrées de provenance étrangère que l'empire est en mesure de produire lui-même en grandes quantités, comme par exemple, les fruits, les pommes et les conserves de saumons. Je dirai à mes honorables amis de gauche que je les appuierai volontiers sur la question du blé s'ils veulent se ranger à mon avis sur celle des pommes, des fruits et des conserves de saumon, car ce sont des articles dont nous faisons le commerce dans l'Est du Canada. Si vous voulez bénéficier de ce marché, lequel est le vôtre tout comme il est le nôtre, et si, dans toute cette politique se trouve la moindre chose sur laquelle nous pouvons nous entendre, dites-moi, honorables députés si vous ne jugez pas que, pour 35c. le boisseau sur 400 millions de boisseaux, il vaille la peine de mettre au rancart les notions politiques que peut avoir professées Adam Smith il y a des années et des années.

J'ai déjà accaparé trop longtemps les instants de la Chambre, monsieur l'Orateur. Je vous remercie, ainsi que la Chambre, de la courtoisie avec laquelle on a accueilli ce premier effort de ma part en vue de vous soumettre certaines questions d'un intérêt vital pour cette partie du Canada à laquelle je suis fier d'appartenir. Je n'ai pu les aborder toutes, mais d'autres honorables députés qui ont pris la parole avant moi en ont déjà habilement discuté certains aspects, et ceux qui doivent suivre traiteront des autres. Je puis assurer à la Chambre que notre tâche, à nous Canadiens, consiste à mettre en valeur nos ressources tant dans le domaine industriel que dans celui de l'agriculture, et c'est à cette double condition que la population du pays atteindra son maximum de progrès et d'expansion et le vrai contentement. Et ce qui est plus important, c'est le moyen par le lequel on gardera nos gens chez nous, et c'est ainsi que l'on en amènera d'autres au pays pour s'établir au milieu de nous et devenir des Canadiens heureux et prospères.

M. T. H. STINSON (Victoria) (Ont.): Monsieur l'Orateur, depuis cinq semaines je suis de près les rapports qui existent entre le gouvernement et mes honorables amis de gauche, les progressistes, et ce que j'ai constaté me remet en mémoire les instructions que donnait un certain personnage en train de

rédiger son testament. Il faisait part de ses volontés à son avocat, lui donnait tous les détails, et après avoir nommé ses exécuteurs testamentaires, il manifesta aussi le désir de désigner dans son testament ceux qui devaient porter les cordons du poêle à ses funérailles. Il nomma six banquiers à cette fin. Il va sans dire, l'avocat s'étonna de le voir faire pareil choix. "Oh!", lui fut-il répondu, "Ils m'ont soutenu jusqu'à ce jour; qu'ils aillent jusqu'au bout". Monsieur l'Orateur, pourrions-nous, en notre qualité de conservateurs, rester indifférents et laisser les choses se continuer de cette façon? Non, dirai-je, si nous voulons rester loyaux envers la population canadienne.

Il y a de ce côté-ci de la Chambre cent seize députés. Tous ceux qui ont pris la parole jusqu'à présent se sont déclarés en faveur du régime protectionniste. Ils ont dit que la question douanière a été la principale question discutée dans la campagne électorale. Cela étant, et puisque nos cent seize collègues ont reçu des électeurs une majorité de 200,000 voix, le jour du scrutin, nos amis considèrent qu'ils ont reçu mandat de pousser M. King en bas du pouvoir, comme il a été forcé de se présenter au jugement du corps électoral le 29 octobre dernier.

Chaque jour il devient plus évident que le ministère se trouve désemparé et réduit à l'impuissance. Le ministre de l'Agriculture a prétendu que nous faisons de l'obstruction. N'est-ce pas là un aveu de faiblesse? Si le Gouvernement a un mandat du peuple et de la Chambre pour diriger les affaires de l'Etat et pour appliquer une certaine politique, qu'attend-il pour le faire? Pourquoi ne nous présente-t-il pas son programme législatif? Pourquoi tergiverser? Qu'il en saisisse la Chambre et elle décidera. Si le Gouvernement n'est pas capable d'agir, qu'il fasse comme tout le monde: qu'il cède sa place à un plus capable.

Un congé de six semaines passé dans nos circonscriptions n'avancera pas les affaires du pays et ne rendra pas à l'industrie laitière la sécurité qui lui manque. Les gens d'affaires disent que le commerce a souffert des hésitations gouvernementales; que des modifications intempestives du tarif douanier ont semé l'incertitude dans les esprits et que tout est incertain, hormis cette incertitude même. La stagnation des affaires s'en est suivie; de nombreux établissements ont liquidé; des milliers de nos compatriotes sont partis pour les Etats-Unis. Il est impossible de laisser se prolonger un tel état de choses.

Le ministre qui, l'année dernière, déclarait que le glas de la protection avait sonné, est toujours au banc du Gouvernement. Ce seul fait enlève toute confiance au commerce. En pareille circonstance, le devoir de l'opposition est tout tracé: c'est d'exécuter la volonté du corps électoral et de forcer le ministère à partir, puisqu'il a perdu la confiance du pays. En restant ici les bras croisés, nous manquerions à notre devoir envers la nation, qui a besoin de stabilité. L'instabilité actuelle est produite par ce fait que les membres du Gouvernement prêchent une doctrine et en pratiquent une autre. Si le libre-échange a des mérites, qu'on le mette à l'essai et l'on jugera si les grands avantages qu'entrevoient nos amis progressistes se réaliseront. Je provoque le Gouvernement en champ clos sur cette question, et que la choise soit décidée une fois pour toutes.

Un pays ne peut se développer dans une seule direction. Il faut faire marcher de pair l'agriculture et l'industrie, car l'une est le complément de l'autre. Les cultivateurs de l'Ontario comprennent enfin que leur meilleur marché est le marché national, et ils souhaitent un agrandissement de ce marché. Quand un homme peut vendre ses produits sur le marché local sans les grever des frais qu'entraînerait leur expédition à 1,000 lieues de chez lui et sans les embarras d'avoir à traiter avec des clients étrangers, n'est-ce pas plus avantageux? A qui le cultivateur vend-il son produit sur les marchés étrangers? Il le vend aux citadins engagés dans l'industrie, à des salariés demeurant à 3,000 ou 4,000 milles du point de production. Mais au lieu d'envoyer nos produits à 3,000 milles plus loin, ne ferions-nous pas mieux de transplanter chez nous ces clients étrangers avec leurs industries? Ils y achèteraient sur place les produits de la ferme canadienne et nous n'aurions pas besoin d'importer des pays lointains tant d'objets fabriqués au détriment de nos propres ouvriers.

Cet après-midi notre collègue de Lincoln (M. Chaplin) a cité une parole du président Coolidge au sujet de la production agricole. Laissez-moi à mon tour vous citer ce qu'il disait de l'industrie. A cet égard, le président Coolidge s'est exprimé ainsi qu'il suit:

> Deux politiques très importantes ont été adoptées par ce pays, et si elles étendent leurs bienfaits dans d'autres directions, elles sont encore de première importance pour les salariés. L'une d'elles est le tarif protecteur qui permet à nos concitoyens de vivre sur un pied qui n'a jamais été égalé nulle part dans le monde et de recevoir une plus haute rétribution pour leur travail. Cette politique réserve le marché américain aux produits de l'ouvrier américain.

Nous devons faire la même chose au Canada. Dès 1876 sir Wilfrid Laurier se déclarait partisan du protectionnisme; il reconnaissait que la protection est une nécessité pour un jeune pays, s'il veut mettre ses res-

sources naturelles en valeur. De ce côté (*la gauche*) pourquoi sommes-nous protectionnistes? Parce que nous sommes redevables au régime protecteur des seuls progrès véritables réalisés au Canada. Voyons un peu ce que ce régime a fait pour le pays. En 1879 la valeur totale de notre commerce se chiffrait à $149,488,188. En 1922, grâce au protectionnisme, le chiffre en avait atteint $1,501,731,341. En 1900 la valeur de nos récoltes de plein champ était de $194,953,421. En 1920 elle avait atteint le chiffre de $931,862,670. La valeur moyenne des terres habitées, qui étaient de $38 l'acre en 1910, était montée à $48 l'acre en 1920. La valeur de nos troupeaux était de $268,651,026 en 1901 et de $766,720,000 en 1921. Notre production de blé a augmenté de près de 3,000 p. 100. Alors qu'en 1880 notre rendement était de 32,350,269 boisseaux, il était, en 1922, de 399,786,400 boisseaux. Entre 1901 et 1922 la valeur de nos produits laitiers s'est accrue de $29,131,922 à $104,972,046. En 1922 la richesse agricole du Canada se chiffrait à $6,773,942,000 et nos revenus agricoles à $1,419,937,000.

Voyons le développement de l'industrie forestière. La valeur des produits bruts était de $39,540,570 en 1881; elle était de $140,381,584 en 1921. Entre 1908 et 1921 la valeur de notre bois à pâte a augmenté de $7,732,055 à $52,900,872. En 1917 nous avons produit du papier pour une valeur de $58,750,341; et en 1920 pour une valeur de $132,022,767. Les statistiques suivantes qui indiquent notre développement industriel ne manquent pas d'intérêt:

Capitaux placés dans l'industrie forestière en 1923.	
Capitaux placés	$189,622,000
Production annuelle	$179,099,000
Nombre des employés	57,233
Salaires payés pendant l'année	$50,857,719

Voyons la fabrication du papier, nouvelle industrie encouragée au Canada par un tarif qui oblige à manufacturer au pays même presque tous les produits de notre bois à pâte. Les chiffres suivants sont dignes de remarque:

Placement en 1922	$381,006,000
Production	$148,123,000
Employés	25,830
Salaires	$32,918,000

Nous arrivons ainsi au développement de nos industries manufacturières qu'indique le relevé suivant:

Année	Employés	Salaires	Placement	Production
1881	254,894	$ 59,401,702	$ 164,957,423	$ 309,731,867
1921	517,141	$581,402,385	$3,210,709,288	$2,747,926,675

En 1881 nous avons exporté pour une valeur de $83,944,701; en 1921 nos exportations valaient $1,189,163,701. Ces chiffres accusent sûrement l'accroissement de notre prospérité sous le régime protectionniste. Il n'est pas une industrie canadienne qui n'ait vu grossir ses richesses; l'industrie manufacturière n'a pas profité aux dépens des autres. Le fait que le nombre moyen des employés des fabriques canadiennes est de moins de vingt prouve que la protection n'a pas, comme on l'a si fréquemment prétendu, encouragé les monopoles et les trusts. Plus que cela, le tarif n'a nullement entravé l'exportation des produits de nos ressources naturelles, particulièrement des produits de l'agriculture, lesquels ne peuvent être entièrement consommés dans le pays même.

A l'heure actuelle nous comptons quelque 41,000 usines donnant de l'emploi à 600,000 ouvriers qui sont le soutien direct de près de 2,000,000 de personnes. En 1921 les manufactures canadiennes représentaient un placement de $3,210,707,288 et décaissaient en salaires $581,402,385. Le rendement de ces fabriques était de $2,747,926,675; leurs produits ont constitué près de 40 p. 100 de nos exportations. Le Canada est-il en mesure de menacer la prospérité de ces gens, de causer la diminution des placements de capitaux et du commerce canadien? Nous sommes là en présence d'un fait et non pas d'une théorie; tout libre-échangiste enthousiaste ferait bien de scruter ces chiffres.

Je veux dire un mot du prix des instruments aratoires. J'ai trouvé l'autre jour un petit article qui m'a ouvert les yeux à ce sujet. Le voici:

Le coût des machines agricoles

Les champs de démonstration du service fédéral de fermes expérimentales viennent de conclure une expérience relative à l'emploi intelligent des instruments aratoires et ce qu'ils coûtent au cultivateur par acre de superficie. Défalcation faite des intérêts sur le placement ordinaire, des rechanges et des réparations, on a trouvé que le coût des machines agricoles était comme suit, selon la superficie de la terre: de 20 à 50 acres, $3.37 l'acre; de 50 à 100 acres, $2.59; de 100 à 150, $1.65; de 150 à 200, $1.25, et de 200 à 500 acres, $1.17. Le coût moyen des machines aux stations de l'île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de la province de Québec et de la Colombie-Anglaise, est de $2.16 l'acre, alors qu'en Alberta et en Saskatchewan, il est de $1.25.

Si l'on compare ce coût aux frais de n'importe quelle autre industrie canadienne, on constate qu'il leur est bien inférieur. Notre richesse agricole en 1922 était de $6,773,942,000; nos revenus de cette source ont été de $1,419,937,000. En 1922 la superficie en culture était de 57,189,681 acres. Calculons maintenant la moyenne de $2.16 et $1.25, soit $1.70. Si l'on multiplie par ce chiffre le nombre des acres en culture, on aura le coût total de l'emploi des instruments aratoires dans la culture de toute cette superficie, soit $97,222,457. La déduction de ces frais du revenu total de $1,419,937,000 nous donne un revenu net de

$1,322,714,543; je crois que dans nulle autre industrie on ne trouvera de frais si peu élevés.

J'aborde un moment la question du chemin de fer de la baie d'Hudson simplement en vue d'assurer que nous soyons tous en possession des connaissances requises quand cette question sera discutée. Je m'intéresse fort au développement de l'Ouest canadien et je désire venir de toutes façons en aide à cette partie du pays. Mais avant de poursuivre cette entreprise, le Gouvernement doit fournir au peuple des renseignements précis sur ce que l'on se propose de faire en vue du parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson. M. McLachlan, l'ingénieur local du chemin de fer depuis 1913, faisait rapport au ministère des Chemins de fer et des Canaux, le 6 février 1923 et déclarait que les travaux de dragage, les quais, les élévateurs et le parachèvement de la voie coûteraient $27,071,000; qu'il fallait reposer les traverses sur une distance de quelque 322 milles au coût de $1,112,000; que l'on aurait à acheter 50 locomotives et 1,200 wagons, et qu'il en coûterait une somme d'environ 16 millions pour transporter 400,000 boisseaux de grain par jour jusqu'à concurrence d'un total de 24,500,000 boisseaux au cours d'une saison. A ces sommes, il faudrait ajouter le coût des navires et du balisage qui absorberait une somme de $20,250,000, soit un total de $48,443,000. Il prétend que la saison de navigation s'étend du 20 août au 20 octobre et il fixe le nombre total de boisseaux de blé transportés dans une année à 24,500,000. Les recettes brutes sur le trafic à destination de l'Est sur 24,500,000 boisseaux, au taux actuel de Saskatoon à Fort-William, s'élèveraient à $1,661,041. Le trafic allant vers l'Ouest rapporte $67,200, soit un total de $1,728,241. A la page 48 du rapport, M. McLachlan dit qu'en se basant sur les chiffres ci-dessus, on pourra transporter le grain à Montréal, lorsque le canal Welland sera terminé, à meilleur marché qu'on ne le pourra à Port-Nelson. Les frais d'exploitation comprendront l'intérêt sur 48 millions à 4 p. 100, soit $1,917,212; l'entretien, $825,952 par année; et les frais d'exploitation, environ 8 millions. La perte sur le chemin de fer, sans réduire les tarifs de transport serait de 8 millions, frais obligatoires compris. La manutention de 24,500,000 boisseaux de grain d'une récolte atteignant 400,385,000 boisseaux comme en 1925, n'est pas d'assez de conséquence pour que les cultivateurs de l'Ouest en tirent le moindre avantage. Un autre rapport de l'ingénieur chargé de la direction des travaux, adressé à W. A. Bowden, en date du 17 septembre 1917, se termine comme suit:

Je n'hésite plus à dire que le chemin de fer de la baie d'Hudson est voué à la ruine. La baie d'Hudson peut être remplie de poissons, mais il n'y a pas de saison de pêche. La côte orientale peut cacher des minéraux, mais on peut les atteindre aussi bien par voie d'Halifax que par voie de Port-Nelson. Il n'y a rien pour la baie d'Hudson au nord de la formation huronienne affleurant au sud du lac Split tant que la route du Saint-Laurent existera, et pour ce qui est des chances de culture au nord de ce point, elles sont nulles.

M. BIRD: L'honorable député a-t-il vérifié l'exactitude de ces déclarations?

M. STINSON: M. McLachlan a été l'ingénieur local des travaux depuis 1913 et je présume qu'il est plus en mesure d'exprimer une opinion que l'honorable député et moi ne le sommes.

M. BIRD: L'honorable député le croit-il en mesure d'exprimer une opinion sur les conditions agricoles?

M. STINSON: Un homme qui a vécu dans ces parages depuis 1913 devrait être en mesure de faire un rapport de ce genre. J'expose ces faits devant la Chambre simplement pour en permettre l'étude sérieuse.

M. BIRD: L'honorable député cite M. McLachlan qui aurait dit qu'il faudrait un certain nombre de locomotives et de wagons pour transporter le grain à Fort-Nelson.

M. STINSON: Oui.

M. BIRD: L'honorable député ne croit-il pas que ces locomotives et ces wagons seront aussi indispensables au transport du grain, que le chemin de fer de la baie d'Hudson soit construit ou non?

M. STINSON: Si nous transportons actuellement le grain avec le matériel roulant de nos chemins de fer actuels, à moins que la récolte ne soit beaucoup plus considérable, nous serons encore en mesure d'entreprendre ce transport comme nous le faisons aujourd'hui. Bien que vous obteniez un nouveau débouché par la route de la baie d'Hudson, vous ne faites qu'enlever une certaine partie du trafic des deux chemins de fer qui s'occupent maintenant de ce transport. Je ne discute pas cette question dans le but de soulever un débat; je la discute simplement afin que nous pesions bien toute chose, car nous avons déjà des problèmes que présentent nos chemins de fer et nous ne voulons pas avancer à l'aveuglette et dépenser une autre somme de 50 millions à moins que cette dépense ne donne aux gens de l'Ouest l'avantage qu'ils en attendent.

Je désire maintenant dire quelques mots sur la question du crédit agricole. En principe, je pense, nul gouvernement ne devrait faire crédit. Au cours des dernières années, on en est venu à croire que des mesures législatives

tutélaires constituent le remède à tous les maux de la nation. Actuellement, nous avons des compagnies d'assurances, des sociétés de prêts et de garanties qui s'occupent de crédit, et qui ont, avant et depuis la confédération, avancé des fonds sur hypothèques aux gens du pays. Elles ont constitué un élément important dans le développement de notre pays et elles ont aidé au cultivateur à cultiver sa terre, à l'artisan à acheter une maison, et à l'homme d'affaires à développer son commerce. On devrait permettre à ces compagnies, qui ont à placer des centaines de millions composés des économies et des primes d'assurance dont le peuple canadien leur a confié la garde, d'exposer leur point de vue devant un comité de la Chambre et de nous faire profiter de leur expérience des affaires de prêts, laquelle aura une grande utilité pour les membres de cette Chambre et le peuple canadien en général.

Actuellement, dans l'Ouest de l'Europe, c'est au Danemark et en Hollande que les agriculteurs obtiennent des crédits le plus facilement. Au Danemark, des associations de crédit font les prêts. Tout emprunteur qui en devient membre verse une prime initiale de 1½ p. 100 à l'association. Il donne alors à cette dernière une hypothèque portant intérêt à 5 p. 100 et l'association, au lieu de lui verser le montant de son emprunt en argent comptant, lui remet des obligations de l'association. Ces obligations portent maintenant intérêt à 4½ p. 100; mais ce taux était moins élevé quand le loyer de l'argent était plus bas. L'emprunteur doit vendre ces obligations au cours du jour et le prix en varie, comme celui des autres valeurs. Le 21 janvier 1926, ces obligations se vendaient au Danemark à 85 ou 87 p. 100. Il semble donc qu'un homme ayant emprunté au Danemark $1,000 sur hypothèque à un taux d'intérêt de 5 p. 100 aurait reçu, pendant la troisième semaine de janvier, de $850 à $870 en argent comptant. Il lui faut subir cet escompte considérable pour la durée de son emprunt, de sorte qu'il verse beaucoup plus que 5 p. 100 sur son hypothèque. Vers le milieu de l'été dernier, le prix de ces obligations était de 78 à 80, de sorte que le taux de l'intérêt imposé au fermier était alors plus élevé qu'au 21 janvier dernier.

En 1916, aux Etats-Unis, on commença à crier que la facilité des crédits ferait disparaître tous les maux dont souffraient les fermiers de l'Ouest central. En moins de dix ans, la commission du crédit agricole des Etats-Unis a prêté $1,500,000,000 sur hypothèque. Cependant, le fermier de l'Ouest central s'est aperçu que ce n'était pas là une panacée et il demande maintenant autre chose au gouvernement. La commission de crédit agricole des Etats-Unis se procurait de l'argent par l'émission d'obligations non imposables. Ces obligations furent achetées surtout par des personnes riches qui échappaient ainsi à l'impôt sur le revenu. Il en est résulté une perte considérable pour le trésor de l'Etat.

Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont aussi adopté des méthodes de crédit agricole. Le Manitoba, si l'on en croit le premier ministre, perdra de $650,000 à $700,000 sur une émission de trois millions. Le territoire de la Saskatchewan est fort étendu et cette province a dû prêter des sommes considérables aux fermiers pour leur permettre de payer les grains de semence, les primes d'assurance contre la grêle, etc. En 1922, 1923 et 1924, l'Alberta ne reçut que $91,000 en vertu de la loi d'encouragement à l'élevage du bétail, tandis que, dans le même temps, le gouvernement de cette province, qui avait garanti les avances faites par les banques, devait verser $497,000 à ces dernières. Le gouvernement a donc subi une perte de $406,000 et le peuple en général dut verser cet argent. Si ces provinces ont eu beaucoup de difficulté à se faire rembourser, le gouvernement fédéral n'en éprouvera-t-il pas plus, quand les prêts se feront, non plus par l'Ouest, mais par Ottawa?

Au Canada on ne manque pas d'argent actuellement pour des prêts sur hypothèque et la concurrence amènera la réduction des taux d'intérêt. Avant la guerre, dans certains districts particuliers de l'Ouest, on prêtait de l'argent à 7 p. 100. Pendant la guerre, le gouvernement de l'Ontario dut payer jusqu'à 6 p. 100 sur ses emprunts. Au Manitoba, dans la Saskatchewan et l'Alberta, on emprunte, en moyenne, $1,500 par quart de section. Si le taux de l'intérêt est réduit de 1 ou 2 p. 100, l'emprunteur économisera de $15 à $30 par année. Cette économie ne constitue pas une question de vie ou de mort, comme le prétendent certains groupes qui défendent cette politique. Les spécialistes agricoles de l'Ouest ont déclaré que, par un choix judicieux de la semence et par un assolement convenable, on peut augmenter la production de cinq boisseaux de blé à l'acre, de dix boisseaux d'avoine ou de huit à dix boisseaux d'orge ou de seigle. Cette augmentation de la production, étant donné les prix actuels, rapporterait une somme de $300 ou $400. Cela a beaucoup plus d'importance qu'une réduction d'intérêts de $15 à $30, pour le propriétaire d'un quart de section qui a 100 acres en culture.

Les affaires de prêts sur hypothèques se sont, en général, faites loyalement au Canada. Il y a eu des cas de misère, mais fort peu. Les com-

pagnies de prêts sur hypothèque ont joué un rôle important et loyal dans le développement du Canada et il faut que nous les traitions avec justice. Les taux qu'elles exigent sont déterminés par le loyer qu'elles versent pour leur argent, en ajoutant un montant raisonnable pour les frais d'administration. Aucune de ces compagnies n'a fait de bénéfices excessifs. Il faut tenir compte des risques encourus et des pertes inévitables qui se produisent dans les placements d'argent sur hypothèque. Avant de se lancer sur la mer incertaine des opérations de crédit, consultons tous les faits qui peuvent éclairer la question. Cela faciliterait un esprit de coopération sincère dans l'intérêt de tous, du fabricant de produits laitiers, du travailleur de la terre et de l'industriel.

Au sujet du prix de l'argent dans les provinces de l'Ouest, les opérations ont été rendues plus difficiles et le taux de l'intérêt a augmenté à la suite de certaines lois rendues par les Chambres provinciales. Dans la Saskatchewan et l'Alberta, il y a des réclamations auxquelles la loi donne le pas sur les hypothèques de premier rang. Dans l'Alberta, une dizaine d'espèces de créances ont priorité sur le droit hypothécaire. Ces lois adoptées dans le but de servir le public ont nui à la facilité d'obtenir des emprunts et ont provoqué une hausse dans le taux de l'intérêt.

Le Canada a besoin de stabilité en matière de fiscalité douanière; il faut donner le bénéfice de la protection au cultivateur, à l'ouvrier et à l'usinier. Il faut pratiquer l'économie dans l'administration publique. Le pays a besoin d'un gouvernement en état d'appliquer ses propres doctrines et qui ne soit pas prisonnier entre les mains d'un petit groupe qui lui dicte du dehors la politique à suivre. Il nous faut la mise en exploitation, pour l'avantage général, de toutes les ressources du pays. Enfin et surtout, nous demandons la réduction des impôts et l'abolition de plusieurs petites taxes qui sont un embarras pour le commerce depuis quelques années.

Si on le veut bien, nous sommes prêts à nous entendre avec les progressistes sur les questions qui leur tiennent le plus à cœur, et nous leur demandons en échange d'apprécier plus justement les vues politiques de notre parti. S'il est possible pour les deux partis de coopérer ensemble sur cette base, je crois que l'intérêt général du pays s'en trouvera bien. La stabilité est la première chose à obtenir pour le progrès du Canada en ce moment-ci. Pour que la stabilité se fasse sentir dans les affaires, il faut l'établir d'abord à la première place, c'est-à-dire au Parlement. La situation des affaires en général souffre de l'incertitude dans laquelle se débat le Parlement. Cette incertitude est visible dans notre régime douanier; elle l'est encore dans nos lois sur le commerce. Tout est incertain, hormis l'instabilité à laquelle nous assistons. Tant que la situation ne sera pas rétablie, le progrès du Dominion en sera retardé.

M. ANDERSON (Halton) propose le renvoi de la suite du débat.

(Cette motion est adoptée.)

L'IMPRESSION DES BULLETINS POUR L'ELECTION PARTIELLE DE PRINCE-ALBERT

M. l'ORATEUR: Avant que la Chambre se sépare, je désire lui communiquer une information. A la suite d'une demande de renseignements faite cet après-midi, au début de la séance, je me suis mis en communication avec le directeur général des élections qui m'a fait tenir aussitôt sa réponse. Pour l'information et l'utilité des membres, je suggère que cette réponse soit insérée aux *Procès-Verbaux*. Elle n'est pas très longue; elle peut se faire facilement. Bien entendu, si la Chambre y consent, car ce n'est pas régulier.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: C'est parfait.

La séance est levée à dix heures dix minutes.

Lundi, 15 février 1926.

La séance est ouverte à trois heures.

ELECTION PARTIELLE DE PRINCE-ALBERT—DEPOT DE LA CORRESPONDANCE ECHANGEE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance échangée entre le directeur général des élections et le président de la Chambre.

COMITE DE SELECTION

L'hon. M. ROBB (pour l'hon. M. Lapointe) propose:

Que MM. King (Kootenay-Est), Casgrain, Charters, Tolmie et Spencer soient nommés membres d'un comité pour préparer avec toute la diligence possible les tableaux des comités permanents de la Chambre, et faire rapport.

Le très hon. M. MEIGHEN: La motion n'est pas régulière, je crois. Elle est inscrite comme avis de motion du Gouvernement à la page 53 du Feuilleton et, naturellement, elle ne peut venir qu'à son tour. Si on m'avait prévenu, je ne formulerais aucune objection, mais je demande qu'elle soit réservée jusqu'à ce qu'elle soit présentée régulièrement.

L'hon. M. ROBB: Je ne m'oppose aucunement à ce que la résolution soit réservée. On me l'a passée comme je prenais mon siège et je pensais que peut-être mon très honorable ami avait été consulté.

(La motion est réservée.)

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. A. de WITT FOSTER (Hants-King): Monsieur l'Orateur, je désire fournir des explications sur un fait personnel. L'*Ottawa Citizen*, dans son numéro du 13 février, publiait à mon sujet un article intitulé: "Il demande de soustraire les tarifs de transport à l'autorité de la commission." Je désire faire remarquer que, si on lit attentivement mon discours, on verra que j'ai déclaré que l'on devrait enlever à la commission des chemins de fer le soin de déterminer le prix de transport sur l'Intercolonial et non pas sur toutes les voies ferrées du Canada.

PRIX DE TRANSPORT DU CHARBON DE L'ALBERTA

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est). J'attire l'attention du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) sur un télégramme que je viens de recevoir de la Milnes Coal Company Limited, de Toronto, et qui se lit comme suit:

Faites-nous savoir par télégramme quel espoir nous pouvons avoir d'obtenir un nouvel approvisionnement de houille de l'Alberta dont le prix de transport serait de sept dollars par tonne. Un grand nombre de citoyens de Toronto réclament cette houille. Il faut agir immédiatement si l'on veut remédier à l'état de choses existant.

Je prie le ministre de me dire s'il tentera de conclure une nouvelle entente avec sir Henry Thornton pour obtenir qu'un nouvel approvisionnement de houille de l'Alberta soit transporté à $7 par tonne afin de pourvoir aux besoins évidents des habitants de Toronto.

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Je croyais avoir déjà clairement expliqué à la Chambre que je n'ai été pour rien dans la fixation du prix de transport à $7 la tonne. Si mon honorable ami lit le *Journal* de samedi, il verra que c'est le gouvernement de l'Ontario qui s'est entendu avec sir Henry Thornton à ce sujet. Si je ne me trompe, le prix de transport est toujours le même; je n'ai pas entendu dire qu'on eût annulé l'entente. Je veux qu'il soit bien entendu, toutefois, que le gouvernement fédéral n'a été pour rien dans la fixation de ce prix. C'est sir Henry Thornton qui l'a établi pour un cas d'urgence et, si j'ai bien compris les paroles qu'il m'a dites, on le maintiendra tant que le besoin s'en fera sentir. J'ai noté, dans l'article du *Journal*, que le premier ministre Ferguson et sir Henry Thornton ont discuté cette question; mais c'est le commissaire du combustible de la province d'Ontario, M. Ellis, qui se rend compte des besoins de la province et qui s'entend avec les compagnies de chemins de fer pour le transport de la houille.

ENQUETE DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER SUR LE PRIX DE REVIENT DU TRANSPORT DE LA HOUILLE

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. J. E. ARMSTRONG (Lambton-Est): J'appelle l'attention du Gouvernement sur un article publié dans la *Montreal Daily Star* du 12 février. Il est intitulé: "Le gouvernement fédéral fera une enquête sur les prix de transport" et il se lit comme suit:

On apprend aujourd'hui que le Gouvernement prépare les instructions qu'il donnera à la commission des chemins de fer en vue de charger celle-ci d'examiner la question du prix de transport de la houille, des Provinces maritimes et de l'Alberta vers le Canada central, et de présenter un rapport à ce sujet. L'honorable E. M. Macdonald, ministre de la Défense, l'a laissé entendre ce matin à un groupe de députés de l'Alberta et des Provinces maritimes qui s'étaient réunis pour discuter le problème du combustible.

Le Gouvernement a-t-il réellement donné des instructions en ce sens à la commission des chemins de fer et, dans ce cas, quelle est la nature de ces instructions?

L'hon. M. STEWART: A mon sens, la meilleure réponse que je puisse donner sera de déposer demain sur le bureau de la Chambre le décret du conseil relatif à cette question. Oui, nous avons adopté un décret ministériel ayant pour objet de charger la commission des chemins de fer de faire une enquête.

IMMIGRATION D'INSTITUTRICES JAPONAISES

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Puis-je demander au ministre de l'Immigration (M. Stewart) si l'on a appelé son attention sur le fait, appris, semble-t-il, de bonne source, par les journaux de l'Ouest, que quatre jeunes Japonaises, diplômées de l'école normale de Tokio, sont arrivées au Canada et se dirigent vers Mission-City et Ocean-Falls (C.-A.), dans le but de donner des cours du soir aux élèves japonais des écoles publiques? Dans ce cas, en vertu de quel article de l'engagement d'honneur ces jeunes femmes ont-elles pu entrer au pays? Se sont-elles réclamées du titre d'ouvrières agricoles ou de celui de femmes mariées, seules catégories dans

lesquelles on peut les classer, pour leur permettre d'entrer au pays?

L'hon. M. STEWART (ministre intérimaire de l'Immigration): C'est du nouveau pour moi. Je m'informerai.

ARRIVEE D'ETRANGERS A SAINT-JEAN

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. J. A. CLARK Vancouver-Burrard) : J'appelle l'attention du Gouvernement sur une dépêche de Saint-Jean (N.-B.), en date du 14 février, laquelle se lit comme suit:

Le transatlantique *Monclair* du Pacifique-Canadien, est entré dans le port ce matin et a mouillé à midi et quelques minutes. Outre les voyageurs inscrits au départ du *Monclair* sur le registre de ce navire, se trouvaient à bord les voyageurs venant au Canada sur le transatlantique *Marloch* du Pacifique-Canadien, lequel est venu en collision récemment avec un navire anglais, en partant d'Anvers. C'étaient presque tous des étrangers, parmi lesquels se trouvaient des Russes, des Italiens et des Polonais.

Les passagers arrivés sur ce transatlantique faisaient observer que l'on y entendait parler au moins dix-neuf langues différentes parmi les gens de diverses nationalités.

Je désirerais bien savoir du ministre de l'Intérieur si c'est là la classe d'immigrants qu'on nous amène en vertu de la vigoureuse politique d'immigration dont il est question dans le discours du trône, pourquoi ces immigrants sont amenés au Canada, et si le ministre va nous donner les grandes lignes de la politique d'immigration dont on parle dans le discours du trône?

L'hon. CHARLES STEWART (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur, je ne pourrais répondre officiellement au pied levé à une question aussi longue. Je pourrai, toutefois, dire en peu de mots...

M. CLARK: Pourrais-je alors faire une suggestion? Le ministre voudrait-il, au cours de ce débat, faire une déclaration? Je crois que la Chambre a droit à des renseignements.

L'hon. M. STEWART: Oui, à la première occasion favorable je ferai cette déclaration. Pour l'information de mon honorable ami, je pourrai toutefois dire qu'il y a des pays que nous préférons à d'autres pour le choix des immigrants que nous faisons venir ici. Mon honorable ami a précisément parlé d'immigrants venant de pays qui ne sont pas de ceux que nous préférons. Ces gens viennent au Canada par l'entremise de parents déjà établis ici et l'on exige qu'ils aient de l'expérience en agriculture et les autres aptitudes nécessaires.

M. R. B. HANSON (York-Sunbury): Puis-je savoir du ministre si les immigrants de la classe dont il est question dans la dépêche lue par mon honorable ami ont la garantie du Gouvernement qu'ils auront du travail durant cinq ans?

L'hon. M. STEWART: Les immigrants assurés de ce privilège seront ceux qui viendront après la mise en vigueur de nouveaux règlements. Ceux dont on parle ont été recrutés avant la décision qui a été prise. Je ne voudrais pas donner de réponse définitive à mon honorable ami, mais pour son information, je puis lui dire que les immigrants qui viendront à la suite de l'entente en question seront assurés d'avoir du travail.

M. HANSON: Quelle est la date de l'entente?

M. l'ORATEUR: Revenons à l'Ordre du jour.

IMMIGRANTS INACCEPTABLES

A l'appel de l'Ordre du jour:

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Me serait-il permis de signaler au Gouvernement qu'il y a encore en Angleterre des fonctionnaires qui prennent le Canada pour une sorte de colonie pénitentiaire. Voici ce que je lis dans une dépêche de Londres reproduite dans un journal de ce matin:

Samedi dernier, S. E. Short, président des juges de paix de Birmingham, a donné à un accusé le choix entre la déportation au Canada et un procès sur l'accusation de menace de faire feu sur une femme, d'ivresse et d'inconduite.

Le médecin de la prison a déclaré que cet homme était sain d'esprit, mais adonné à l'ivrognerie. Son avocat a aussitôt déclaré que son client allait prendre l'engagement de ne plus boire et de partir de Birmingham pour les îles de la Manche. M. Short objecta: "On peut se procurer des spiritueux plus facilement dans les îles de la Manche qu'ici; "et il ajouta: "Il ferait mieux de s'en aller au Canada".

L'accusé consentit; et l'accusation d'avoir menacé de faire feu fut retirée, et les autres accusations furent ajournées à une couple de mois. D'ici là le magistrat s'assurera du départ de cet individu pour le Canada.

Je désirerais savoir dans quelle province cet homme va être en voyé?

L'hon. M. STEVENS: Et si le Gouvernement va lui garantir de l'ouvrage pour cinq ans?

L'hon. M. STEWART (ministre de l'Intérieur): Je crains fort que le ministre de l'Immigration ne puisse répondre facilement à une question aussi compréhensive. Je crois, toutefois, pouvoir dire avec sûreté que cet homme ne viendra pas au Canada.

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je me demande si mon honorable ami le ministre des Finances va nous communiquer le vol. I du Rapport de l'auditeur général?

L'hon. M. ROBB: Je n'ai pas encore reçu ce volume.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Quand sera-t-il déposé?

L'hon. M. ROBB: On me l'a promis pour aujourd'hui. Peut-être me sera-t-il remis avant la fin de la séance.

LE MERCREDI DES CENDRES

A l'appel de l'Ordre du jour:

L'hon. M. J. A. ROBB (ministre des Finances): Jeudi dernier l'honorable député de London (M. White) a demandé si le Gouvernement se proposait de siéger le mercredi des Cendres. J'avais répondu que j'espérais voir voter l'adresse en réponse au discours du trône avant ce moment-là—et c'est encore mon espoir—et qu'alors nous nous conformerions à la coutume, et, ajoutai-je, que nous ajournerions. Je constate que la coutume est de siéger et c'est l'intention du Gouvernement de continuer la session mercredi si à ce moment l'adresse en réponse au discours du trône n'est pas encore adoptée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre pourra-t-il nous dire à quand remonte cette coutume?

L'hon. M. ROBB: L'an dernier, nous avons siégé le mercredi des Cendres.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'était la première fois, n'est-ce pas?

L'hon. M. ROBB: Je ne me rappelle pas si c'était la première fois ou non, mais je me rappelle fort bien que, sur la liste de congés dressée pour le service civil, ne figurait pas le mercredi des Cendres.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Elliott tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session ainsi que sur l'amendement proposé par M. Sutherland (Oxford-Sud).

M. R. K. ANDERSON (Halton): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la motion en discussion et l'amendement, je ferai quelques commentaires sur une assertion que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) a faite au cours du débat actuel, dans son discours, la semaine dernière. Le ministre a prononcé un discours fort amusant, bien que je ne puisse pas le qualifier d'instructif, dans lequel il a dit:

> Là-dessus (qu'il est temps d'aborder le travail de la session) mes collègues de l'opposition et moi-même sommes d'accord.

Nous, de la gauche, nous sommes tout à fait de cet avis. Nous comptions que le Gouvernement ferait mine de déposer ses projets de loi et nous sommes prêts à les discuter dès qu'ils nous seront soumis. Le ministre de l'Agriculture a ajouté:

> Voyons ce qui a pris notre attention jusqu'à ce jour, par suite de l'obstruction des oppositionnistes.

Je ne reconnais pas que l'opposition ait recours à l'obstruction. L'obstruction, en langage parlementaire, veut dire empêcher ou enrayer l'adoption de projets de loi ministériels. De quels projets de loi avons-nous empêché l'adoption jusqu'à présent? Quelles mesures le Gouvernement a-t-il soumises à la députation? J'ai devant moi le Feuilleton, l'état des questions de routine pour aujourd'hui, lundi 15 février 1926, et il ne semble différer en aucune façon des feuilletons distribués chaque jour depuis le début de la session. J'observe sous la rubrique: "Dépôt de projets de loi", qu'aucun projet de loi n'est soumis à la Chambre, et jusqu'à présent le Gouvernement n'a présenté aucune mesure. Ce qui vient ensuite à l'ordre du jour, c'est la rubrique spéciale: "Suite de la discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône." Le Gouvernement ne saurait prétendre que nous ne nous sommes pas appliqués à discuter ce discours. La députation l'a discuté avec tant d'habileté et de vigueur que le Gouvernement est pour ainsi dire paralysé et a perdu l'usage de la parole. Les députés des trois groupes secondaires ont apparemment fait une conspiration du silence, et les oppositionnistes ont mené le débat. Ce qui vient ensuite à l'ordre du jour, ce sont les bills privés, et il n'y en a que deux présentés par des députés. La rubrique suivante: "Questions", porte 140 questions posées par des députés, et pas une n'a reçu de réponse du Gouvernement. Ensuite viennent les "Avis de motion pour dépôt de documents". Je constate que quarante-neuf de ces avis ont été donnés par des députés des trois partis oppositionnistes. Les députés ministériels n'en ont pas donné un. Puis viennent les "Avis de motion". Ces avis de motion annoncent certains projets de résolutions par lesquels la Chambre est invitée à exprimer son opinion, en général sur des affaires publiques importantes. Tous ont été donnés par de simples députés, surtout de la gauche, deux ou trois par les groupes secondaires de la Chambre, pas un seul par les

députés ministériels. Dès lors, il est manifeste que les députés amis du Gouvernement ne se sont jusqu'ici aucunement préoccupés des affaires publiques. La rubrique suivante, c'est: "Bills et ordres publics", et tous ont été déposés par de simples députés, en très grand nombre conservateurs. Les adhérents du Gouvernement et le Gouvernement lui-même n'en ont présenté aucun. Ensuite, viennent les "Avis de motion du Gouvernement". Il n'y en a qu'un, et c'est l'avis de motion relatif à l'ajournement de la Chambre. Aujourd'hui une autre motion apparaît pour la première fois, celle que le ministre des Finances (M. Robb) a déposée, il y a quelques instants, pour demander l'établissement d'un comité de sélection des comités permanents pour la session. Cet avis apparaît après cinq semaines de session, tandis que d'ordinaire il apparaît le premier jour de la session. Le Gouvernement n'était donc pas prêt à expédier les affaires avant la sixième semaine. Le Feuilleton contient ensuite les "Motions du Gouvernement", et nous voyons la motion suivante:

Reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Lapointe:

Que de l'avis de la Chambre, vu le résultat des élections générales récentes, le Gouvernement était justifié de conserver le pouvoir et de convoquer le Parlement; que le Gouvernement a droit de retenir le pouvoir à moins d'être mis en minorité sur la question de confiance.

Telle était la malheureuse motion présentée le premier jour et si habilement éliminée par le très honorable chef de l'opposition (M. Meighen). Elle fut proposée par le leader du Gouvernement, après que le Parlement eut, selon la coutume traditionnelle, affirmé son droit de s'occuper de toute question d'intérêt général avant de passer au discours du trône. En la proposant, le leader du Gouvernement déclara que d'après notre constitution, c'est le peuple qui gouverne par l'organe de ses représentants réunis en Parlement dont la décision est souveraine. Le Gouvernement avait alors le droit et le pouvoir de proposer à l'examen de la Chambre toute question d'importance générale avant d'aborder le discours du trône et de donner à celle-là priorité sur celui-ci. Le leader du Gouvernement proposa ensuite le 8 janvier cette autre motion que l'on trouve à la page 12 des Débats:

L'hon. M. Lapointe (leader de la Chambre): Je propose, appuyé par l'honorable M. Macdonald, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf les avis de motions du Gouvernement et la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

[M. Anderson (Halton).]

Les honorables députés remarqueront que le Gouvernement écartait spécialement deux choses dont il eût pu s'occuper même avant d'avoir disposé du discours du trône. Il pouvait dans l'intervalle donner avis de projets de loi et les soumettre ensuite à l'examen des honorables membres de cette Chambre. Ainsi, les honorables députés eussent eu le temps de les étudier et de se préparer pour la discussion en deuxième lecture. Mais pas un projet de loi n'a été déposé, pas une mesure n'a été proposée, et je soutiens que l'honorable ministre de l'Agriculture n'est pas fondé à dire que les membres de l'opposition retardent les affaires, alors que la Chambre n'est saisie d'aucune affaire d'intérêt général. A ce propos, je désire appeler l'attention de la Chambre sur un fait significatif. J'ai pris la peine de revoir les *Débats* au début de chaque session depuis l'avènement de ce Gouvernement en 1922, et voici ce que j'y ai trouvé. La première session de la quatorzième législature fut ouverte le 8 mars 1922. Le premier jour, le premier ministre proposa la motion donnant priorité à la discussion du discours du trône, sauf toutefois quant au dépôt des projets de loi. Le premier jour de cette même session, le comité spécial de sélection des comités permanents fut nommé. L'on procéda de la même manière le 31 janvier 1923, la deuxième session de la quatorzième législature: le dépôt des projets de loi et le choix du comité de sélection des comités permanents eurent la priorité sur le discours du trône. Le 28 février 1924, troisième session de la quatorzième législature, l'on procéda encore de même. Seul le dépôt des projets de loi et le choix du comité de sélection eurent le pas sur le discours du trône. Même ordonnance aussi, le 5 février 1925, quatrième session de la quatorzième législature, priorité sur le discours du trône pour le dépôt des projets de loi et le choix du comité de sélection des comités permanents. Eh! bien, monsieur l'Orateur, le Gouvernement alors en fonction avait le droit, s'il le jugeait à propos, de faire exception pour d'autres mesures, mais dès le premier jour de chacune de ces sessions, il indiqua clairement son intention de procéder à l'expédition des affaires et il agit en conséquence: il assura le fonctionnement de ses comités permanents durant la session. A-t-il fait de même le 7 janvier 1926, ouverture de la première session de la quinzième législature? Oui, quant au discours du trône. Mais la motion présentée à ce sujet exceptait le dépôt des projets de loi et aussi les avis de motion du Gouvernement. C'était la première fois que l'on donnait la priorité aux avis de motion du Gouvernement. D'au-

tre part, et cela est très significatif, il n'était pas question du choix du comité de sélection des comités permanents, et qui indique clairement qu'en se présentant devant les Chambres le 7 janvier le Gouvernement n'avait pas l'intention de procéder à l'expédition des affaires. Cela montre à l'évidence que le Gouvernment a, de propos délibéré, trompé le Parlement et le pays. Bien qu'il n'ait eu aucun siège vacant à la Chambre il lui a été impossible de fonctionner. Il a par le fait même reconnu son incapacité, mais il ne s'en est pas moins cramponné au pouvoir. Cela prouve donc clairement que les membres de la gauche ne font aucune obstruction.

Le discours du trône que nous avons mis à l'étude dès le premier jour de la session se rattache tellement à la motion d'ajournement que nous ne pouvons l'adopter sans consentir à une suspension de cinq semaines. Je ne suis pas opposé au discours du trône. Il ne veut rien dire; c'est simplement un programme provisoire soumis au Parlement de façon à amener, si c'est possible, les trois groupes les moins nombreux à voter pour le Gouvernement. Cette suspension des séances de la Chambre prolongera la session de cinq semaines, et je m'oppose à cet ajournement parce qu'il augmentera les dépenses du pays, l'ajournement faisant partie de la session. Que le Parlement siège ou non, les dépenses n'en continueront pas moins. J'ai sous la main un article du *Citizen* du 10 février. Le correspondant de ce journal doit connaître son sujet puisqu'il prend la responsabilité de répandre son article dans tout le pays. Il dit que chaque jour de la session coûte 30,000 dollars. Je pense que ce calcul est exagéné et que ce journaliste comprend dans son estimation les dépenses annuelles telles que les indemnités des membres du Sénat et de la Chambre des communes, les traitements des ministres et peut-être les appointements de certains fonctionnaires dans certains bureaux. Mais réduisons ce chiffre des deux tiers et disons que la dépense soit de $10,000 par jour,—et même cette estimation réduite me semble un peu forte,—un ajournement de cinq semaines coûtera au pays 250,000 dollars uniquement pour permettre au ministère de réparer ses brèches et de préparer son travail, ce qui aurait dû être fait avant la convocation des Chambres.

Rien ne saurait plus entraver l'expédition des affaires publiques qu'un ajournement en plein milieu de la session. Cela signifie que la Chambre ne fera absolument rien durant cinq semaines. C'est ce qui me fait dire que le ministère fait de l'obstruction. Ce sont les ministre qui sont les "obstructionnistes" véritables; de fait, ils sont l'obstruction. Cette obstruction, nous voulons la supprimer, nous y allons en toute franchise. Le pays ne veut rien moins qu'un autre ministère. Les affaires publiques ne reviendront jamais à leur état normal sans que ce changement se produise. Que sont devenus les progressistes? Ceux qui étaient ici les années passées ne cessaient de demander des convocations plus hâtives du Parlement. Ils voulaient même qu'elles eussent lieu avant Noël avec un ajournement jusqu'après le Nouvel an et reprise des séances dans les premiers jour de janvier, afin de pouvoir retourner chez eux pour les semailles du printemps. Qu'est-il advenu de leurs fermes maintenant? N'ont-ils plus de semailles du printemps à faire, et sont-ils les "vassaux volontaires" d'un gouvernement impotent? Je demande pardon à l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) de me servir de cette expression qu'il a employée à l'adresse des membres de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'il a dit que nous étions les "vassaux volontaires d'une puissance étrangère". L'honorable député a par ces mots résumé des volumes au sujet de son attitude envers l'empire. Où est l'indépendance du représentant de Labelle, maintenant qu'il est devenu le complaisant vassal de l'usurpateur du plus haut poste du Canada? Le très honorable M. Mackenzie King, qui attend avec une si fébrile impatience les rapports de Prince-Albert aujourd'hui, a déclaré mainte et mainte fois, lorsqu'il était dans l'opposition, que s'il devenait premier ministre, il convoquerait le Parlement dans les premiers jours de janvier afin de contenter nos amis les progressistes. Mais, depuis son arrrivée au pouvoir, il a failli à ces engagements. Il ressemble quelque peu à M. Ramsay MacDonald, ancien premier ministre travailliste d'Angleterre, qui a admis franchement, après être devenu chef du cabinet, que ces choses n'étaient pas faciles. C'est ce qu'il a avoué aux Communes anglaises:

> En ce qui regarde nos promesses, pourquoi ne confesserais-je pas que nous avons été assez naïfs. Les choses qui semblaient d'une exécution des plus simple lorsque nous étions sans expérience sont devenues fort compliquées et fort difficiles lorsque nous sommes devenus membres du cabinet responsable de leur exécution.

Voilà exactement en quelle posture se trouve aujourd'hui le très honorable M. Mackenzie King, et le Gouvernement constate que ces choses ne sont pas aussi faciles depuis qu'il est au pouvoir.

Quant à l'amendement proposé par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland), il y a une semaine, qu'il me soit permis, pour rafraîchir la mémoire des membres de la

droite, qui ne paraissent pas s'intéresser à ce débat, de le lire.

"Nous regrettons respectueusement qu'en conséquence de la politique du gouvernement actuel et des récentes conventions de commerce, l'industrie des produits agricoles au Canada est maintenant soumise à la concurrence inéquitable et fâcheuse des autres pays; et que le discours du trône n'indique aucune mesure législative qui remédierait au traitement injuste dont souffre cette industrie."

Voilà une résolution très importante qui vise à remédier aux défectuosités de cette convention commerciale. Le traité australien fut ratifié par le Parlement au mois de juin dernier et il est entré en vigueur le premier octobre 1925.

Lorsque le texte en fut déposé ici, au mois de juin dernier, il fut discuté à fond par les honorables membres des deux côtés de la Chambre. Dans le temps, j'ai eu l'occasion de faire certaines observations que je ne me sens nullement tenu de rétracter à l'heure actuelle. Je les citerai de nouveau ici étant donné qu'elles souligneraient l'attitude prise par certains de nos bons amis du groupe progressiste. Voici les paroles que j'ai prononcées dans la circonstance et que je relève à la page 4816 du hansard de l'année dernière, édition non revisée:

M. Anderson: Monsieur le président, bien que je ne sois pas opposé à l'avantage que cette convention donne à nos fabriques de pâte et de papier, j'estime qu'il ne convient pas pour cela de sacrifier nos intérêts agricoles. Nos agriculteurs ont besoin d'autant de protection que n'importe quelle autre industrie. Avec cette convention, c'est pour ainsi dire l'entrée en franchise des produits agricole d'Australie, ce qui ne manquera pas de leur faire beaucoup de tort. C'est pour cela que je ne peux pas voter en faveur de cette convention, tout en étant absolument d'avis que nous devrions faire tout notre possible pour faciliter l'écoulement de nos produits de manufactures. Mais il faut aussi conserver nos propres marchés ici au Canada pour nos agriculteurs et en particulier pour ceux d'entre eux qui font de la culture mixte. Je suis sûr que nos amis de l'Ouest qui appuient le projet maintenant s'apercevront du tort que cela leur fera lorsqu'ils voudront se lancer dans la culture mixte. Ils devraient penser un peu à l'avenir.

M. Campbell: Puis-je faire remarquer que les trois provinces des Prairies actuellement, en calculant le chiffre de la population rurale, produisent plus de beurre et de fromage par habitant que toutes les autres provinces?

M. Anderson: Alors je leur garantis qu'elles sentiront la concurrence de l'Australie encore plus que le reste du Canada et que leurs représentants, lorsque la convention sera mise en vigueur, regretteront d'avoir voté en faveur de son adoption.

Un député: Nous n'avons pas encore voté.

M. Anderson: Les honorables députés vont-ils l'accepter?

Des députés: Non.

Mes prédictions de l'année dernière se réalisent et l'industrie laitière du Canada commence à ressentir les effets de la convention commerciale conclue avec l'Australie. Il est

[M. Anderson (Halton).]

intéressant de relever quelques-unes des paroles prononcées alors par les membres du groupe agraire. Pour ne citer qu'un exemple, l'honorable députés de Rosetown (M. Evans), qui occupait un siège ici, a déclaré ce qui suit:

M. Evans: Et cependant, nous devrions certes faire tout ce qui dépend de nous afin d'abaisser le prix de revient au Canada, surtout en ce qui regarde une industrie fondamentale comme l'agriculture dont dépendent toutes les autres industries.

M. Anderson: Est-ce l'un des objets de cette convention de commerce?

M. Evans: Non, ce n'est pas ce que je dis.

Ces remarques indiquent que mon honorable ami était favorable à l'idée de protéger les produits agricoles; il s'opposa à la ratification du traité pour la simple raison que la protection dont jouissait l'industrie laitière dans l'Ouest canadien lui était enlevée sous le régime de cette convention de commerce.

Et l'honorable député de Brandon (M. Forke) fit aussi quelques observations au cours de ce débat que je relève à la page 4796 (éd. non revisée) du Hansard. Voici:

Si je tourne les yeux vers l'Ouest, je vois que ses habitants sont de grands consommateurs de raisins secs. Je ne connais pas d'autres fruits desséchés qui soient en plus grand usage dans les prairies. Comme mes électeurs seront obligés de payer des droits considérables, je ne puis faire autrement que de voter contre le projet. Notre crédo économique s'oppose à l'augmentation des droits de douane. Mon opposition au projet est donc une question de principe, bien qu'à certains égards je ne la juge pas aussi sévèrement que mon collègue de Bow-River. Mais tout bien considéré, je me vois dans l'obligation de voter contre le projet.

La seule augmentation des droits de douane occasionnée par la conclusion de cette convention de commerce concernait les raisons sous le régime du tarif général; et cependant, mon honorable ami de Brandon s'autorisa de ce prétexte pour parler à l'encontre de la mesure. J'ai jugé à propos d'étudier la question afin de me rendre compte à quoi se résumaient ses objections. Or, jusqu'à cette date les raisins secs avaient été assujettis à un droit de $\frac{3}{4}$ de cent par livre. Les droits furent relevés à 3c. par livre dans le tarif général, tandis que les raisins secs d'Australie furent admis en franchise. Et le raisonnement que fit valoir l'honorable député de Brandon se résument à ceci: L'admission en franchise des raisins secs australiens sur notre marché n'aura nullement pour effet de réduire le prix de ces produits étant donné que les importations d'Australie ne suffiraient pas à l'approvisionnement du marché canadien. Il faudrait encore avoir recours aux raisins secs de la Californie et acquitter un droit de 3c. par livre sur ces produits. Cependant, même en acquittant ces droits de 3c. par livre, je constate que nous avons im-

porté, en 1924, 38 millions de livres de raisins secs sur lesquels le fisc a perçu $1,140,000 en droits de douane. Ce montant représente une taxe par tête de 12c. ⅔ eu égard au chiffre de notre population, soit 65c. pour chaque famille de cinq membres. Or, en déduisant le droit de ⅔ de cent par livre que nous acquittions auparavant, ces droits représenteraient un montant de 10c. par tête ou 50c. par famille. Ce n'est certes pas là un prix excessif que les commettants de mon honorable ami de Brandon doivent acquitter afin de maintenir la protection au bénéfice de l'industrie laitière de l'Ouest canadien. Je le répète, nous avons importé plus de 38 millions de livres de raisins secs en 1924 au coût de $3,222,000, alors que les droits étaient fixés à ⅔ de cent par livre, tandis qu'en 1925, nous avons importé 44 millions de livres de raisins secs au coût de $3,157,000. Voilà une diminution de droits d'au delà de $100,000 bien que les importations se soient chiffrées à 6 millions de livres de plus. Cela prouve que le relèvement des droits n'a pas augmenté le prix qui, au contraire, a sensiblement diminué.

Quant au vote pris sur le traité lorsqu'il a été présenté à la Chambre, j'ai ici un exemplaire du compte rendu de la séance qui indique comment les voix se sont divisées.

M. MacLEAN (Prince): L'honorable député peut-il nous dire les pays d'où venaient ces raisins secs? Venaient-ils de Californie comme auparavant?

M. ANDERSON (Halton): Il en est venu une grande quantité de Californie comme auparavant. Or, le vote, tel qu'il est consigné au Hansard, montre que les membres du groupe progressiste qui étaient là à l'époque et qui font encore partie de la Chambre, ont voté contre le traité et cela sous prétexte qu'on augmentait le droit sur les raisins secs. Si l'on juge d'après les faits que j'ai déjà mentionnés, on voit que c'était une bien pauvre raison; aussi suis-je obligé de croire que le véritable motif pour lequel les honorables députés ont voté contre le traité, était qu'il privait d'une certaine protection les produits laitiers des provinces qu'ils représentent. Ils sont d'avis qu'il faut protéger ce qu'ils vendent et préconisent le libre-échange de ce qu'ils achètent. C'est la seule conclusion que je puisse tirer et il est intéressant de remarquer, à ce propos, que cinq députés progressistes actuellement membres de la Chambre et qui étaient opposés au traité, n'ont pas voté du tout. Je ne les nommerai pas, car je ne veux pas, parce qu'ils n'ont pas voté, tirer une conclusion. Il y a bien des circonstances incontrôlables qui peuvent empêcher un député de voter et, dans l'occurrence, il y avait peut-être de bonnes raisons pour que les honorables députés ne pussent pas voter.

L'amendement dont nous sommes saisis exige la modification du traité afin de supprimer les restrictions dont l'industrie laitière et la culture mixte ont à souffrir au Canada. Cela a été très clairement exposé par d'autres orateurs, mais je tiens à ajouter quelque chose à ce qui a été dit. Les concessions faites à notre industrie manufacturière en vertu de ce traité auraient pu être obtenues sans pour cela sacrifier nos intérêts agricoles. Le fait est que la première convention entre notre gouvernement et le gouvernement australien était rédigée dans ce sens. Le Gouvernement ne l'a pas communiquée au Parlement; nous n'avons pu avoir aucun renseignement de source officielle et c'est par les journaux américains que nous avons appris que le traité comportait une sensible augmentation du tarif général afin de pouvoir donner à l'Australie, une préférence assez marquée sur notre marché sans sacrifier les intérêts agricoles du Canada. Le Parlement n'a pas été saisi de ce projet de convention à cause de l'opposition des progressistes. Alors le Gouvernement le modifia, réduisant les droits du tarif général aux taux actuels et demanda à l'Australie de le ratifier; mais en faisant ces modifications le Gouvernement avait abaissé les droits sur certains produits agricoles d'Australie au point de les faire entrer chez nous pour rien. Lorsque le traité fut présenté à la Chambre, les progressistes s'opposèrent à sa ratification, tout en laissant un nombre suffisant des leurs voter en faveur du traité, afin de sauver le ministère.

Monsieur l'Orateur, je déclare très nettement que je veux voir notre industrie manufacturière florissante; je veux voir prospérer nos papeteries, nos conserveries de poissons, nos fabriques d'automobiles, nos fonderies, nos aciéries. Autant d'industries que je désire qu'on encourage, mais je ne veux pas qu'elles se développent au détriment de l'agriculture. Je suis en faveur de protéger toutes nos industries, y compris l'agriculture. En un mot, je suis en faveur de la politique énoncée par le parti conservateur dans la dernière lutte électorale, et qui veut que tous les intérêts et toutes les classes de la société bénéficient de la protection.

Les régions où l'on fait de la culture mixte, la culture des fruits et l'élevage des vaches laitières, sont les plus belles du Dominion. Le fait est que cela en améliore l'aspect, en faisant un riant paysage d'heureux foyers entourés de fleurs et de fruits. Voilà qui dénote la prospérité d'une région agricole et qui rend les gens heureux. La beauté et la prospérité de ces régions y attirent aussi les touristes.

Or on trouve de ces riants paysages dans tout le Canada: dans la vallée d'Annapolis et les vallées environnantes de la Nouvelle-Ecosse; dans la vallée du Saint-Laurent, de la province de Québec; le long de la rive nord du lac Ontario jusqu'à trente milles à l'intérieur des terres; dans la péninsule de Niagara qui est devenue un véritable jardin; le long de la rive nord du lac Erié, le long du lac Huron, aussi dans la vallée de l'Okanagan et les vallées adjacentes de la Colombie-Anglaise, enfin le long du Fraser. Ces régions fertiles reliant l'Atlantique au Pacifique forment une chaîne magnifique et distincte. Bref, monsieur l'Orateur, la culture mixte constitue une industrie nationale. Je ne parle pas dans l'intérêt d'une seule province, mais dans celui du Dominion tout entier. L'agriculture est florissante dans d'autres parties du Canada, mais c'est une industrie très distincte dans les régions que je viens d'énumérer et, en mettant en péril notre culture mixte, on met en péril notre existence nationale. Les capitaux engagés dans notre industrie laitière et notre culture mixte se chiffrent à des centaines de millions. Nos produits sont semblables à ceux que l'Australie et la Nouvelle-Zélande récoltent avec tant d'abondance aux antipodes. Alors, pourquoi accorder ces concessions douanières à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande?

M. BALDWIN: L'honorable député me permettra-t-il une question? Est-ce que les raisins secs que l'Australie produit en si grande quantité, ne sont pas l'objet d'un traitement de faveur sous le régime du traité australien? Nous n'en produisons pas, que je sache.

M. ANDERSON (Halton): Nous avons accordé une concession aux raisins secs australiens et comme nous n'en produisons pas il n'y a pas de raison pour que ce produit n'entre pas en franchise. Mais l'Australie et la Nouvelle-Zélande peuvent produire les autres articles que j'ai nommés à meilleur marché que nous, grâce à l'avantage de leur climat. Près de la moitié de l'Australie se trouve sous la zone tropicale et le reste dans la zone méridionale tempérée. C'est pourquoi ce pays peut produire des fruits et des légumes dans d'aussi favorables conditions que les Etats-Unis et la concurrence de nos cousins des antipodes est pour ainsi dire la même que la concurrence américaine. Bien que la distance qui nous sépare de l'Australie soit plus grande et entraîne un tarif de transport plus élevé, cela est plus que contrebalancé par son climat qui fait que les Australiens n'ont pas à abriter leurs bestiaux l'hiver, qu'ils n'ont pas à emmagasiner de la nourriture pour leurs bestiaux et n'ont pas à protéger leurs plantes et arbres fruitiers. En conséquence, leurs frais de production sont considérablement diminués. Un autre avantage pour eux est que leur été correspond à notre hiver et que, sous le régime du traité, leur beurre de pâturage peut venir ici en hiver et faire concurrence à notre beurre d'étable d'un prix de revient beaucoup plus élevé. Cela constitue un danger sérieux pour nos fabricants de produits laitiers. Beaucoup de nos cultivateurs ont dépensé des sommes considérables pour améliorer leurs troupeaux, leurs étables et l'emmagasinage de la nourriture pour les animaux durant l'hiver, afin de subvenir aux besoins du peuple canadien. Il y a aussi des capitaux considérables engagés dans les fabriques de beurre et de fromage du pays entier, afin que ces produits soient fabriqués continuellement pour les besoins de notre marché et du marché d'exportation. Outre ces placements, d'autres ont été faits dans les entrepôts frigorifiques permettant de conserver le beurre d'herbe pour la consommation de l'hiver et de régulariser le courant constant de cette denrée toute l'année afin d'éviter une hausse subite des prix. Les gens qui sont intéressés dans cette industrie ont le droit de compter que le Gouvernement protégera leurs placements. Mais le Gouvernement, sans le savoir probablement, fait fi de leurs intérêts dans le but de servir ceux des gens des antipodes. En d'autres termes ce traité offre à nos cousins de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande une magnifique occasion de s'emparer des débouchés canadiens de produits laitiers, surtout pendant l'hiver, alors que les prix sont élevés. Néanmoins le Gouvernement, aveugle à son devoir envers le peuple et obsédé de l'idée que le dégrèvement du tarif, abstraction faite de la concurrence, est une cause de prospérité nationale, met en danger une industrie qu'il devrait protéger dans la plus large mesure.

Les concessions accordées par le gouvernement australien sur les articles manufacturés que l'Australie ne peut produire et dont elle a besoin ne sont pas réelles et ne sauraient contrebalancer les concessions que notre Gouvernement a accordé aux fabricants de produits laitiers australiens. Les Australiens avaient besoin de nos objets manufacturés. D'un autre côté, ils ont exigé et reçu des concessions sur les articles qu'ils produisent en grand et dont ils ont un surplus considérable pour l'exportation. En conséquence, ils cherchent des débouchés étrangers et ils sont très heureux d'obtenir des concessions à leurs produits sur le marché canadien. Ils ne demanderaient pas ces concessions s'ils ne croyaient pas pouvoir concurrencer le Canada avec succès sur son propre marché et ils peuvent nous faire

[M. Anderson (Halton).]

une concurrence heureuse sur nos marchés parce que les tarifs de transport ne sont pas plus élevés que celui qu'un cultivateur d'Ontario doit subir pour expédier du beurre à Calgary. L'Australien et le Canadien peuvent se rencontrer là sur un terrain égal et la conséquence sera que l'industrie laitière de l'Ouest rencontrera une concurrence sérieuse de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dès que ces pays pourront expédier sur nos marchés. Le gouvernement australien de l'époque a dû penser qu'il traitait avec de simples amateurs en fait de diplomatie lorsqu'il a rencontré nos ministres, car les Australiens savaient fort bien que cette convention n'était pas dans l'intérêt bien entendu de l'agriculture canadienne. C'est ce que disait leur ministre du Commerce. Evidemment, il se fait une meilleure idée des effets qu'aurait cette convention pour les agriculteurs du Canada que n'en avait notre ministre des Finances (M. Robb), car que disait-il? Je cite un passage du discours prononcé ces jours derniers, au cours de ce débat, par l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland). Le ministre australien du Commerce, M. Pratten, disait:

Il s'agissait d'arriver à un résultat permettant d'atteindre les principaux buts visés au cours des négociations, notamment des marchés plus étendus pour nos produits de première nécessité avec un minimum de désavantage pour nos industries secondaires. Nous avons pris le plus grand soin afin d'obtenir ce résultat et l'on se rendra compte que nous avons réussi, j'en suis convaincu, après un examen sérieux des termes de la convention.

Plus loin, M. Pratten ajoute:

Il est facile de concevoir que, les concessions offertes par le Canada en ce qui regarde les matières premières dont il produit de grandes quantités, donneront lieu à des critiques de la part des représentants des producteurs de matières premières au Canada. Ils feront valoir que leur intérêt est sacrifié à la nécessité d'assurer des débouchés aux produits ouvrés.

Evidemment, le ministre du Commerce d'Australie se rendait bien compte de la situation et prévoyait ce qui en résulterait pour le Canada. Comme les députés de cette Chambre, il jugeait que l'on sacrifiait les intérêts de la classe agricole à ceux des industriels. Cet homme, éloigné de milliers de milles, a pu se faire une meilleure idée de la situation que notre propre ministre des Finances même qui, parlant de la convention australienne, le 22 juin 1925, disait en cette Chambre:

Cette fois-ci, je n'affirme pas que la convention va favoriser notre agriculture, mais je puis dire qu'elle ne lui nuira pas.

Telle était l'attitude du ministre des Finances. Selon lui, la convention n'était pas dans l'intérêt de nos agriculteurs, mais il était prêt à courir le risque de faire du tort à leur industrie afin de voir comment la convention fonctionnerait.

Un autre aspect de cette question que je voudrais aborder vise l'application de la convention australienne à la Nouvelle-Zélande. A deux reprises déjà on a demandé dans cette Chambre des renseignements sur la question d'étendre à la Nouvelle-Zélande l'application de la convention australienne, mais on ne put rien obtenir du Gouvernement. Le 26 septembre 1925, on adoptait un décret du conseil, et on demanda à la Chambre si, par cet arrêté ministériel, on accordait à la Nouvelle-Zélande les concessions faites à l'Australie, et si la Nouvelle-Zélande consentait au Canada les mêmes avantages que l'Australie lui accordait. L'honorable député d'Oxford-Sud demanda:

En étendant à la Nouvelle-Zélande la convention que nous avons consentie à l'Australie, que recevons-nous en retour et quelle influence la Nouvelle-Zélande a-t-elle mise en mouvement pour s'assurer le bénéfice des concessions faites à l'Australie?

Cette demande était adressée au ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), qui répondit:

Je répondrai à cela à très bref délai. Je ne sais pas tous les détails, mais je sais que nous sommes tous de la même famille.

Mais il n'est pas revenu à la question et n'y a pas répondu.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je vous demande pardon. C'est ce que j'ai dit à la conclusion de mes observations, et je ne voulais pas ramener la question sur le tapis.

M. ANDERSON (Halton): L'honorable député de Calgary-Est (M. Davis) a également soulevé la question. Voici ce qu'il a dit:

D'après le décret passé au conseil, nous Canadiens, nous ne jouirions pas sous le régime de ce traité, des droits et privilèges que nous assure l'entente conclue avec l'Australie. Le décret ministériel statue qu'on pourra se servir de nos marchés pour expédier les produits de l'Australie sans que nous recevions quoi que ce soit en retour. Je prétends donc que si nous avons un Gouvernement consentant à avoir nos marchés, comme le décret ministériel le statue, en faveur des produits étrangers venant faire concurrence aux nôtres sans compensation, le devoir du Parlement est de s'occuper de cette question. S'il est aujourd'hui, un ministre capable de prétendre que ce que j'affirme n'est pas exact, je lui accorderai quelques instants pour me rectifier.

Cela resta sans réponse de la part du Gouvernement dont plusieurs membres se trouvaient à leur siège. La question est encore sans réponse, et c'est une question importante qu'il faudrait éclaircir. La Nouvelle-Zélande nous a-t-elle fait des concessions en retour de celles qu'on lui a accordées, ou ce décret du conseil ne constituait-il, pour la Nouvelle-Zélande, qu'une carte blanche l'autorisant à nous vendre ses produits sans que nous en

obtenions aucune concession en retour? Cette Chambre et le public ont droit à une réponse à cette question et, à mon avis, les membres du Gouvernement qui sont ici en ce moment devraient en tenter l'examen.

Pour ce qui est du commerce d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, si nous examinons celui des deux pays réunis afin de voir s'il peut concurrencer le marché canadien, nous constatons que la superficie d'ensemble de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est presque égale à celle du Canada, soit 3,078,443 milles carrés. En 1921, ces deux pays comptaient à eux deux une population de 6,654,000 habitants, alors que, la même année, celle du Canada était de 8,778,000. En 1923, le commerce réuni de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande montait à $1,747,475,000, et celui du Canada, pour la même année, à $1,747,875,000, soit une simple différence de $400,000. Le commerce extérieur de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie réuni est de $164 par tête d'habitant, et celui du Canada de $104. Les exportations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en 1923 avaient, ensemble, une valeur de $825,335,000, par rapport à $945,295,000 pour le Canada. L'industrie laitière et la culture donnent une supériorité encore plus grande à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, par comparaison avec le Canada. Les premiers pays possédaient à eux deux 1,008 fabriques de produits laitiers qui ont livré, en 1923, 370,000,000 de livres de beurre et 146,667,000 livres de fromage. Cette quantité excède de beaucoup la production canadienne, qui se chiffre par 151,000,000 de livres de beurre et 135,000,000 de livres de fromage. Le Canada aura donc à subir une concurrence vigoureuse de la part des produits australiens. La Nouvelle-Zélande et l'Australie vont certainement exporter davantage de ces produits, puisque ensemble ils ont une population inférieure à celle du Canada. Ces deux pays se trouvent donc être de sérieux rivaux du Canada sur le marché anglais et même sur notre propre marché, grâce aux avantages que leur confère la convention existantes.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont exporté, en 1923, le montant de 204,593,000 livres de beurre, et le Canada seulement 21,900,000 livres. Elles ont, la même année, vendu à l'étranger 149,600,000 livres de fromage, alors que les exportations canadiennes de ce produit s'arrêtaient à 114,000,000 de livres.

Durant l'année 1923, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont exporté ensemble 152,000,000 de livres de suif et 1,236,000 douzaines d'œufs. Si le beurre d'Australie continue de pénétrer en Canada à la même allure qu'il l'a fait depuis la signature de la convention, nous allons certainement le regretter. Je possède à ce sujet des renseignements que je tiens du Bureau de la statistique. Il appert qu'en 1924 l'Australie ne vendait pas encore de beurre au Canada. L'année suivante, 1925, à peine avons-nous reçu une infime quantité, soit jusqu'au mois de décembre 278 livres. Mais en janvier 1926—on se souvient que la convention est devenue applicable le 1er octobre 1925—nous avions déjà reçu d'Australie 476,198 livres de beurre, ce qui montre bien que cette colonie a l'intention de tirer profit de la convention qu'elle a passée avec notre Gouvernement.

La même constatation existe pour la Nouvelle-Zélande, qui nous envoya une certaine quantité de livres en 1924, mais le fait qu'il faut remarquer c'est que tous ces envois ou à peu près sont effectués durant les mois d'hiver. A l'été, les importations de la Nouvelle-Zélande cessent pour reprendre à l'automne, au moment où la froide température permet à nos concurrents de bénéficier de l'augmentation des prix sur le marché canadien. L'importation de beurre de la Nouvelle-Zélande a été presque nulle en 1925, sauf dans les derniers mois où les consignations ont commencé à nous arriver. En novembre nous avons reçu 37,800 livres de beurre; en décembre, 13,000; mais le mois de janvier 1926 accuse l'entrée de 570,185 livres. C'est la quantité qui nous est venue en un seul mois. Ces importations vont augmenter sans arrêt; tout démontre que ces pays des antipodes vont profiter, pour nous inonder de leurs produits, du temps de l'année où la fabrication du beurre coûte le plus cher en Canada et pendant lequel cette industrie fonctionne à moins de frais en Australie et en Nouvelle-Zélande.

C'est la même chose dans la culture fruitière. L'Australie, grâce à son climat tropical, peut produire des fruits en abondance qui viendront concurrencer les nôtres. L'aspect le plus regrettable de la situation, c'est que la pulpe de fruit de provenance australienne est destinée à entrer dans la confection des gelées et confitures, au grand détriment de nos arboriculteurs fruitiers, sinon des fabricants de confitures. J'en ai causé avec des fabricants, et ils m'ont dit qu'il ne craignaient pas pour leur commerce les effets de la convention, pour la raison qu'elle va leur permettre d'acheter la pulpe de fruit importée à meilleur marché que les fruits du Canada. Quand même nos fabricants se soucieraient peu de s'approvisionner en Australie, il suffira qu'un membre de leur corporation fabrique des confitures avec la pulpe importée pour que les autres se voient obligés d'en faire autant, afin de rétablir les chances d'écoulement. Il en résultera un dommage pour les arboriculteurs fruitiers canadiens, sûrs de perdre une partie de leur clientèle locale.

[M. Anderson (Halton).]

Je fais la même constatation pour la vente des légumes. Cette culture se pratique en Australie dans des conditions de bon marché dont le producteur et le fabricant de conserves en Canada vont subir le contre-coup.

Il reste un autre aspect du problème soulevé par cette convention, c'est celui de l'industrie papetière. On croit que l'arrangement effectué ne peut être qu'avantageux à l'industrie canadienne du papier. On a déjà reçu quelque avantage jusqu'ici. En 1924 l'exportation du papier canadien en Australie s'est chiffrée à 1,235,500 livres; en 1925 elle a atteint le grand total de 16,918,000 livres. Mais il est une chose que je tiens à signaler à l'attention particulière de la Chambre au sujet du commerce du papier; voilà un mois ou deux j'ai découpé quelques lignes d'une publication dont j'ai oublié de noter le nom et la date; voici cet extrait:

La convention avec l'Australie a stipulé l'entrée en franchise du papier à journal de fabrication canadienne; cependant le ministère King s'est trop pressé de chanter victoire car le gouvernement australien vient de proclamer qu'une prime de 4 livres sterling sera payée sur chaque tonne de papier à journal fabriqué au pays.

J'ai adressé des demandes de renseignements à divers départements, j'ai interrogé plus d'un honorable député, j'ai fait inscrire une question au Feuilleton, tout cela pour savoir si cette nouvelle est fondée. Jusqu'ici personne ne m'a répondu; force m'est donc de conclure que le journal a dit vrai. Mais alors le gouvernement d'Australie a délibérément abusé des autorités canadiennes; raison de plus pour modifier la convention avec ce pays.

Un mot au sujet des autres traités que nous avons conclus. Tout d'abord il y a la convention de commerce avec la France; je n'en parlerai pas longuement, car d'autres honorables préopinants ont traité à fond cette question. Ce traité fut signé en 1922 et entra en vigueur au mois de septembre 1923. En 1924 nous avons importé de France des produits pour une valeur de $15,767,000; au cours de la même année nous avons exporté sur ce pays des objets valant $18,879,000. En 1925 nos importations françaises se chiffraient à $18,436,000, alors que nos exportations étaient tombées à $10,290,000, diminution de $8,600,000. Voilà qui indique, dans nos échanges avec la France, une balance de commerce notablement adverse au Canada, et qui prouve qu'un traité conclu par le Gouvernement actuel a été préjudiciable à notre pays. Les concessions accordées au Canada par la France selon les termes de ce traité n'ont pas assuré le moindre avantage à notre pays; au demeurant il fallait s'y attendre, car le traité fourmille d'objets que le Canada n'a jamais exportés et qu'il n'exportera jamais sans doute.

Vient ensuite le traité avec la Belgique qui a assuré quelques avantages au Canada; je suis prêt à reconnaître au Gouvernement tout le mérite qu'il puisse réclamer quant aux résultats des traités qu'il a conclus. Les statistiques de notre commerce avec la Belgique en 1924 et 1925 accusent un relèvement de $1,100,000 dans les importations et de $8,900,000 dans les exportations. Sous le régime de notre convention avec les Pays-Bas, il y a eu une augmentation des importations, et les exportations ont augmenté de près de 14 millions de dollars. Nous avons conclu aussi un traité de commerce avec l'Italie, traité qui n'a pas assuré le moindre avantage au Canada. Je n'ai pas le texte de cette convention en main, mais je sais que la balance du commerce n'était pas favorable à notre pays. Donc, dans la mesure de 50 p. 100, les nouvelles conventions de commerce conclues par le Canada n'ont pas obtenu le moindre avantage pour nous.

Qu'il me soit permis de dire en terminant, monsieur l'Orateur, qu'à mon sens, le Gouvernement cherche ainsi, par un chemin détourné, à dégrever le tarif. Ces traités avec les différents pays servent à masquer l'entrée au Canada de marchandises étrangères sur payement de droits bien inférieurs à ceux que prescrit le tarif général. Les marchés canadiens sont inondés de ces produits au grand détriment de nos manufacturiers et de nos agriculteurs. L'étranger récolte des bénéfices aux dépens de ces deux grandes industries canadiennes. La conséquence fatale de ces menées, c'est que les capitalistes n'osent placer leurs fonds dans nos entreprises, l'industrie dépérit, l'agriculture se trouve dans une situation précaire et nos jeunes gens sont forcés de s'expatrier par milliers parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi au Canada. Je maintiens, monsieur l'Orateur, que l'intérêt du Canada nous conseille de mettre fin à une situation pareille.

L'unique remède, celui que le public a réclamé le 29 octobre dernier, c'est un changement de ministère.

L'hon. S. F. TOLMIE (Victoria) (C.-A.): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une certaine gêne que je prends la parole à ce moment du débat, car il est absolument impossible de traiter un point du discours du trône qui n'ait déjà fait l'objet des observations de plus d'un honorable préopinant. Permettez que je vous exprime mes sincères félicitations pour votre réélection au poste important de président de la Chambre. Ceux d'entre nous qui siégent à la Chambre depuis assez longtemps et qui ont pu vous voir à l'œuvre sont heureux de cette nouvelle expression de con-

fiance de la part du Parlement. Nous avons remarqué combien toutes vos décisions étaient marquées au coin de l'impartialité et vous nous avez toujours fait l'accueil le plus encourageant lorsque nous nous sommes adressés à vous afin de mieux connaître la façon de diriger les travaux parlementaires. Votre caractère agréable et distingué, votre parfaite courtoisie vous ont acquis la très grande estime de tous les honorables représentants de la Chambre. Nous savons avec quelle dignité, quelle grâce, vous avez accompli les devoirs de votre poste élevé.

Je désire présenter mes sincères félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé respectivement l'adresse pour la façon habile dont ils se sont acquittés de leur devoir. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que l'honorable préopinant avait à dire sur l'accusation portée contre la gauche relativement à l'obstruction. Nous étions prêts depuis le 29 octobre à entreprendre nos travaux parlementaires. Nous avons de plus refusé d'appuyer une demande d'ajournement de six semaines. Si cet ajournement a lieu, nous de la côte du Pacifique devrons probablement passer notre temps à faire la pêche ou à jouer au golf, et nous croyons qu'il vaut beaucoup mieux pour nous rester ici et nous occuper des mesures qui seront soumises à cette Chambre. En ce moment, nous sommes à étudier l'adresse. Nous croyons qu'il vaut mieux rester ici à travailler que d'entreprendre un voyage de 3,000 milles jusqu'à Victoria pour revenir dans six semaines.

Devant des conditions semblables, nous nous demandons pourquoi les Gouvernement nous a appelés lorsqu'il n'était pas prêt à entreprendre les travaux parlementaires. Il s'est écoulé une assez longue période entre le 29 octobre et l'ouverture de la session. Le Gouvernement a le devoir de fonctionner. C'est là mon avis. Alors pourquoi ne pas aller de l'avant? Si le Gouvernement actuel doit fonctionner, s'il est assez fort pour se maintenir au pouvoir, rien ne l'empêche d'aller de l'avant. Nous attendons ses mesures, et nous sommes ici pour travailler. Quant à cette accusation d'obstruction qu'on porte contre nous, je ne pense pas que nous devions la prendre au sérieux. On veut simplement frapper l'esprit public et donner aux gens l'impression que l'opposition est responsable du délai. C'est un barrage de fumée pour cacher la situation, car le Gouvernement n'est pas prêt à entreprendre les travaux parlementaires.

Si nous étudions la situation, nous constatons qu'un état de choses très extraordinaire existe au Canada. Nous voyons que, lorsque le premier ministre demanda la dissolution de ce Parlement, il le fit parce que, disait-il lui-même, il ne disposait pas d'une majorité suffisante pour lui permettre d'administrer convenablement, il lui fallait et il désirait obtenir du peuple du Canada une majorité suffisante de libéraux, de membres du parti dont il est le chef, pour être en mesure d'administrer convenablement les affaires du pays. Il alla plus loin et il déclara que s'il n'obtenait pas cette majorité, il demanderait de nouvelles élections. C'était là une déclaration très hardie. Ceux d'entre nous qui se trouvent au courant de son programme de 1919, de celui de 1921 et des maints petits méandres qu'il avait suivis entre ces deux dates, n'attachèrent pas beaucoup d'importance à ses déclarations. Ceux qui sont moins au courant de ses tactiques politiques passées se sont peut-être laissés prendre et il est possible qu'ils en aient attendu de grandes choses. Mais s'est-il retiré? A-t-il ordonné de nouvelles élections? Oh! non. Il s'accroche à tout, et pour me servir du langage des courses de Calgary, dès qu'il eut un pied dans l'étrier il se contenta de se cramponner à la selle et d'attendre une mort violente. On n'a jamais vu un plus bel effort pour se maintenir en selle sauf dans une course. Puis, ayant perdu son siège dans la bataille, à la suite des magnifiques efforts de l'honorable représentant de York-Nord (M. Lennox), il fit la revue des circonscriptions de l'Est, recevant quelques réponses à son appel mais pas assez d'encouragements pour se décider à briguer les suffrages dans l'une de ces circonscriptions. Puis, il se dirigea vers Prince-Albert, dans la Saskatchewan, où la situation était un peu moins sombre. Mais le plus comique de toute l'affaire, c'est qu'il a annoncé que cette démarche aidera à relier l'Est à l'Ouest. Né à l'ouest des montagnes et ayant passé la plus grande partie de ma vie dans l'Ouest du pays, je connais très bien les gens des Prairies et je puis lui assurer que cette démarche n'aura aucun résultat au point de vue de la bonne entente entre l'Est et l'Ouest. On aidera à unir ces deux parties du pays quand les populations qui les habitent se connaîtront mieux et étudieront davantage leurs problèmes respectifs. Pour arriver à l'union entre l'Est et l'Ouest, il faut que les habitants de l'un et de l'autre se visitent afin de mieux connaître toutes les parties du pays. Abandonnons le provincialisme et ne tentons pas de gouverner notre beau pays en concentrant nos efforts dans une seule province. Abaissons les tarifs de transport afin de permettre le commerce entre les diverses parties du pays. Puis, faisons preuve de gros bon sens et nous ferons plus pour la bonne entente entre ces deux parties du pays que ne le fait le premier ministre en fuyant les circonscriptions où ses

chances de succès sont nulles pour aller briguer les suffrages dans une circonscription où il croit avoir la chance de se faire élire. Il aurait été beaucoup plus honorable pour lui de se présenter simplement devant le peuple et d'expliquer que la prudence seule l'a poussé vers la Saskatchewan. J'affirme que, s'il ne peut se faire élire dans la Saskatchewan, il ne pourra réussir nulle part. La province de la Saskatchewan a un gouvernement qui constitue l'organisme électoral le plus complet au Canada. Ce gouvernement a la haute main sur toute la presse, sur tous les journaux importants de la province, ainsi que sur les postes émetteurs de radiotéléphonie. De plus, le téléphone est un monopole d'Etat. Et le gouvernement n'hésite pas à mettre tout cet organisme à contribution.

M. McINTOSH: De quels journaux mon honorable collègue parle-t-il?

L'hon. M. TOLMIE: Je parle des principaux journaux de la Saskatchewan.

M. McINTOSH: J'ai la haute main sur une partie des journaux de cette province et je ne suis pas aux ordres du gouvernement de cette dernière.

L'hon. M. TOLMIE: Je n'ai pas dit qu'il a la haute main sur vous ou sur qui que ce soit, mais j'ai dit qu'il a la haute main sur les journaux.

M. McINTOSH: S'il l'avait sur les journaux, il l'aurait sur moi.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je puis faire remarquer que mon honorable collègue a parlé des journaux importants.

L'hon. M. STEWART: L'honorable député prétend-il que le *Regina Leader* est aux ordres d'un gouvernement quelconque ou d'une coterie du gouvernement? J'aimerais être fixé sur ce point.

L'hon. M. TOLMIE: Je sais qu'il a une telle tendance vers un certain côté qu'il est impossible de le ramener de l'autre.

Dans un autre passage fort intéressant du premier discours qu'il a prononcé à son arrivée dans le comté de Prince-Albert, le premier ministre a parlé de l'avantage considérable de l'harmonie entre les diverses parties du Canada. Tout le monde désire cela; chacun veut que toutes les parties du pays soient plus unies. Mais, à mon grand étonnement, quand je continuai la lecture de ce discours, je vis qu'il commençait à prôner le régionalisme dans le but d'obtenir des suffrages. Il parla des grands capitalistes de Montréal et il expliqua aux électeurs comment, à son avis, ces capitalistes essaient de mettre le gouvernement du pays sous leur coupe afin de pouvoir "serrer l'étau" sur les fermiers de l'Ouest et d'autres. On ne s'attendrait pas à de telles paroles de la part d'un homme qui occupe un poste si élevé; quiconque a à cœur l'avenir du Canada doit éviter avec soin de faire de telles déclarations.

Quant au discours du trône, son aspect le plus décevant c'est qu'il ne renferme rien qui puisse faire espérer la stabilisation de l'état des affaires. Le Gouvernement au contraire a l'intention de continuer à faciliter aux produits de toutes les parties du monde l'accès du marché canadien. Il se propose de permettre aux Canadiens d'acheter à l'étranger pour des centaines de millions de dollars de produits que nous pouvons fabriquer au pays, et, en même temps, de laisser nos jennes gens partir du Canada afin de pouvoir trouver un emploi ailleurs. On ne promet pas d'améliorer l'état de choses qui existe depuis quatre ans. De fait le Gouvernement n'a pas une majorité lui assurant la force nécessaire pour agir en ce sens. Il est vrai que l'état des affaires du pays s'est amélioré depuis quelques années. Mais cela est dû surtout à une Providence généreuse qui nous a donné, pendant les deux dernières années, des récoltes plus abondantes que durant les années précédentes. De plus, à cause de la diminution des récoltes en d'autres parties du monde, nous avons pu obtenir des prix satisfaisants pour nos produits.

Le peuple canadien veut, avant tout, un bon gouvernement. Et la première chose que l'on exige d'un bon gouvernement dans un pays comme le Canada, où les ressources naturelles sont abondantes et variées, c'est qu'il puisse garder la population au pays en lui procurant du travail. Le peuple ne veut pas d'acrobaties politiques, d'appels aux sentiments de régionalisme ni d'une politique sans vigueur ou de demi-mesures. Cela ne produirait aucun résultat. Ce que nous voulons, c'est l'économie dans l'administration, la réduction des impôts, la solution convenable du problème des chemins de fer et la mise en vigueur d'un programme d'immigration sensé, énergique et conforme aux intérêts de tout le pays. Pour parvenir à cette fin, il nous faut un gouvernement fort, vigoureux; qui analysera notre situation économique, qui élaborera des projets en vue de l'améliorer et qui aura la force et le courage de les réaliser. On ne peut, je le crains, espérer que le Gouvernement accomplisse cette œuvre. Il lui faut compter sur l'appui d'un petit groupe. Il est amusant d'entendre, dans cette Chambre, parler de la nécessité de la collaboration entre ces groupes et le Gouvernement, surtout après les élections provinciales de la Saskatchewan au cours desquelles le gouvernement libéral de

cette province condamna le troisième parti dans les termes les plus énergiques. Lors des dernières élections fédérales, des ministres du Gouvernement actuel ont dit également aux électeurs que le pays n'a pas besoin d'un troisième parti. Mais, arrivés ici, quand ils s'aperçurent qu'il leur fallait une majorité et qu'il existe un certain nombre de petits groupes dans la Chambre, ils commencèrent à parler de la nécessité de l'union et à tenter de la réaliser. Il eût été préférable de traiter cette question au chapitre du "commerce".

Nous tous du Canada, que nous venions des côtes de l'Atlantique ou des rives du Pacifique, nous avons un grand respect pour la belle vieille province de Québec, l'une des pionnières du Canada. Seulement nous découvrons que cette grande province, qui en maintes circonstances a pu être fière de tenir un rôle prépondérant dans le parti libéral, est aujourd'hui à genoux, se prosternant et faisant des salamalecs devant le tiers-parti, formé d'un petit groupe venu des plaines de l'Ouest. En rencontrant l'honorable député de Brandon (M. Forke) dans un des couloirs après l'un des derniers votes, je l'admirai beaucoup et je pus voir clairement pourquoi il avait un maintien si fier dans une circonstance comme celle-là. Tout cela dénote la faiblesse et l'impéritie et, j'en ai l'assurance, rien de bon ne résultera d'une administration fonctionnant dans des conditions pareilles. Le Canada réclame à grands cris un gouvernement stable et de la stabilité dans les affaires, et je suis certain qu'il ne peut avoir l'espoir d'obtenir cela de ce corps où se manifeste déjà la rigidité cadavérique. Dans ces conditions, mieux vaudrait de beaucoup avoir un nettoyage, de nouvelles élections, afin qu'un parti puisse disposer d'une majorité lui permettant d'administrer les affaires publiques.

En examinant la situation actuelle du pays, nous nous apercevons que présentement sa dette nationale est d'environ $2,417,000,000; que la dette du réseau national, en valeurs détenues par la population, est de $913,000,000, avec, en outre, une dette provinciale de $600,000,000, et que tout ce fardeau doit être supporté par une population de neuf millions. Ce sont là des faits d'importance primordiale dont l'esprit doit bien se pénétrer s'il veut bien comprendre dans quelle situation nous sommes. Nous avons environ 37,000 milles de chemins de fer canadien, dont 22,000 milles appartenant au réseau national et 15,000 milles au Pacifique-Canadien. En 1924 le déficit du National-Canadien fut d'environ 55 millions de dollars; c'était beaucoup mieux que les années précédentes, mais il faut tenir compte de cette dépense comme constituant des frais obligatoires quand on fait des projets pour l'avenir de ce pays. Au cours des quatre dernières années, le Gouvernement a parlé avec force de faire face à l'état de choses qui règne, d'accroître la prospérité, de mettre en valeur nos richesses naturelles et de mettre en œuvre une vigoureuse politique d'immigration, mais nous n'avons eu aucun résultat tangible. Je citerai par exemple l'*Ottawa Journal* du 30 décembre 1925, qui démontre qu'au cours des années 1922, 1923, 1924 et 1925, il n'est venu au Canada que 422,808 immigrants, tandis que 469,026 sont partis du Canada, soit une perte nette de 46,218 en quatre ans. Qu'on y songe bien! Nous avons déboursé deux à trois millions de dollars par année pour faire venir des immigrants au Canada, et après une dépense de $12,000,000 et un travail de quatre ans, M. King nous laisse avec 46,000 habitants de moins qu'au début de son administration. Et ce n'est pas tout. Tandis que les gens amenés ici venaient de l'Europe continentale, presque tous ceux qui sont partis étaient Canadiens ou d'origine britannique.

Au cours de la dernière session, nous avons eu un très intéressant débat sur l'amélioration de la situation de nos chemins de fer, et mes honorables collègues doivent se souvenir que nous avons discuté plusieurs projets. Nous avons parlé de coopération en vue d'engager les deux compagnies à pratiquer davantage l'économie. Nous avons parlé de l'opportunité d'éviter les répétitions inutiles de services et d'autres questions. Nous en sommes aussi venus à parler de fusion. On a fait beaucoup de publicité à ce débat; les journaux l'ont abondamment reproduit; la conséquence fut que la population du pays en a tiré grand profit, car elle comprend maintenant l'importance de la situation. Le 31 décembre 1924, le capital du National-Canadien était de $2,027,000,000, dont, je l'ai déjà dit, $913,000,000 sont des valeurs détenues par la population. Le dernier rapport du département des Chemins de fer et Canaux fait voir que le réseau national, en cinq ans, s'est encore endetté d'environ 572 millions. Nous reconnaissons tous que la tâche de sir Henry Thornton est énorme. C'est une grosse tâche que celle d'entreprendre de gérer un réseau de 22,000 milles dans un pays neuf comme le Canada, où sur bien des points la population est très dissiminée. Seulement sir Henry Thornton a pour le soutenir le trésor du Dominion, quoiqu'il n'ait reçu aucun secours du Gouvernement sous forme d'amélioration des affaires en général, d'une immigration considérable, ou de mesures propres à garder nos gens occupés au pays et avec l'augmentation de trafic qu'en résulterait. De ce côté-là il n'a reçu aucun encouragement, comme le démontre la citation du *Journal*, et il faut convenir que ce

déficit eût été plus considérable sans les quelques bonnes récoltes dont nous avons été favorisés.

Il est généralement admis que nous ne faisons pas aujourd'hui assez d'affaires au Canada pour assurer le développement de ces deux importants réseaux. Tous deux améliorent de plus en plus leur service et veulent le rendre plus efficace, et si nous voulons surmonter les difficultés et assurer la permanence de l'excellent service qui doit être maintenu sous peine de rétrograder, il ne faut pas que ces deux réseaux se nuisent mutuellement. Un développement de plus en plus grand dans tout le pays est donc nécessaire. La seule chose qui nous laisse vraiment entrevoir la solution, non seulement de ce problème, mais de beaucoup d'autres au Canada, c'est une politique d'immigration pratique. Voyons ce que certaines gens disent de l'immigration et de la nécessité d'une politique convenable. Nous savons que le président du Pacifique-Canadien, M. Beatty, s'est prononcé vigoureusement à maintes reprises en faveur d'un projet arrêté d'immigration. Dans son dernier rapport annuel, sir Henry Thornton déclare:

> De temps à autre, et en particulier depuis deux ans, il a été question, en diverses occasions, de la nécessité de l'immigration. Tout l'avenir du Canada et de ses réseaux ferroviaires dépend d'un accroissement de population et de l'accroissement d'affaires qui en résultera. A considérer ce qu'on pourrait faire pour obtenir le résultat désiré, on peut dire que la continuité et l'organisation ont manqué quelque peu aux efforts passés. Pour obtenir un succès réel, il faudra procéder autrement dans l'avenir. La chose intéresse le Dominion entier, chacune des provinces, les chemins de fer et toutes les autres grandes compagnies commerciales. Le problème est assez vaste et important pour que les esprits les plus habiles et les plus vigoureux au Canada s'emploient à le résoudre. Il faudra aussi faire de plus grands déboursés que dans le passé. On pourrait confier l'administration à une commission quelque peu calquée sur celle des chemins de fer, sauf qu'il faudrait certes plus de commissaires; et cette commission de l'immigration serait autorisée à effectuer des dépenses conformément à un programme général approuvé par le Parlement.

Un seul homme a trouvé à redire à toute politique d'immigration quelconque, et c'est le dernier ministre de l'Immigration, lequel, selon les journaux, a déclaré que les immigrants ne sont pas nécessaires. Mais nos hommes d'affaires les plus éminents préconisent une vigoureuse politique à cet égard. Ce qu'il faut—je cite le *Willison's Monthly* du 26 janvier—c'est:

> Reconnaître dans l'immigration notre principal problème national, coopérer avec les provinces pour aider à la colonisation et pour l'orienter, accorder la surveillance nécessaire aux nouveaux venus, consolider la colonisation dans la zone des chemins de fer de l'Ouest, accroître la main-d'œuvre agricole, augmenter le nombre des consommateurs des villes et, par un accroissement de production, assurer au Canada une place plus prépondérante sur les marchés mondiaux.

Sir Thomas White disait aussi, dans un discours à la conférence économique, à Winnipeg, le 16 novembre 1925:

> Ce dont nous avons grand besoin au Canada, aujourd'hui, c'est un million de producteurs de plus. Si nous pouvons obtenir cela dans un délai raisonnable, nous nous tirerons de nos difficultés économiques, nous règlerons notre problème ferroviaire, nous allégerons les impôts.
>
> Comment augmenterons-nous le nombre des immigrants de bonne trempe et susceptibles de devenir producteurs? L'état de l'Europe complique beaucoup le problème. Ceux qui veulent émigrer ont aussi moins de capitaux. Les gouvernements peuvent accorder des secours substantiels si l'on veut qu'un nombre considérable de colons s'établissent sur les terres au Canada. La mesure n'est pas nouvelle. Si nous avions l'assurance que les colons afflueront, les crédits affectés à leur établissement à la campagne, dans les diverses provinces, seraient à mon sens un placement des plus rémunérateurs.

Nous constatons donc qu'un grand nombre d'hommes éminents en affaires et dans la vie publique, au Canada, des autorités reconnues sur toutes les questions de ce genre, s'accordent tout à fait à voir dans l'immigration l'un des principaux moyens de résoudre plusieurs de nos problèmes, et je suis sûr que dans les circonstances le Gouvernement ne saurait éviter la question davantage.

Avant de discuter longuement l'immigration, je dirai en passant que nous devons nous occuper de nos gens. Personne n'est si bien adapté à la situation canadienne que le Canadien lui-même. Je dis donc qu'il faut pourvoir à la subsistance de tous les Canadiens nés au pays ou naturalisés et qu'il faut leur accorder les mêmes privilèges qu'aux immigrants. Il faut établir une situation propice aux affaires; nous avons besoin d'un gouvernement stable et nous devons veiller à ce que nos industries puissent s'exploiter à plein rendement pour fournir un emploi aux nôtres.

Il faut traiter la colonisation comme une chose absolument nécessaire à la réussite de toute politique d'immigration canadienne dans l'état actuel du monde. Un choix méticuleux des immigrants s'impose; efforçons-nous d'obtenir le bon type d'immigrants, ceux qui resteront au pays jusqu'à ce qu'ils deviennent de bons sujets canadiens. Je dirai plus tard une couple de mots sur ce chapitre. Il serait aussi désirable, je crois, d'aider autant que possible les nouvelles familles qui viennent au pays, et, dans tout ce que nous faisons pour l'immigration et la colonisation, ayant plutôt égard à une bonne colonisation qu'au seul nombre des immigrants, car, somme toute, dans tout projet d'immigration efficace, ce qui compte, c'est bien plus le nombre des gens qui restent sur la terre que la multitude des arrivants.

Si nous examinons les statistiques des dernières années, je dois dire qu'elles ne sont

pas fort brillantes. En 1911, notre population était de 7,206,643 habitants, tandis qu'en 1921 elle était de 8,788,483 et, en 1926, de 9 millions. De 1911 à 1921, notre immigration a été de 1,728,921, et de 1921 à 1925 elle n'a été que de 500,000. Y compris l'accroissement naturel de la population, on devrait s'attendre que le pays comptât, au lieu de 9 millions d'habitants seulement, 11 millions au bas mot. Le résultat n'est donc pas si brillant après tout. Il est évident que grand nombre des nôtres ont émigré. La statistique de la population rurale est encore plus frappante. Le nombre de fermes occupées était de 682,329 en 1911, et de 711,090 en 1921, soit une augmentation de 28,721 en dix ans. De ce chiffre, il faut déduire les 14,000 fermes cultivées par les soldats de retour, d'après le plan d'établissement agricole des soldats. Les honorables députés se rappellent que ce projet a été proposé à la Chambre par le chef de l'opposition (M. Meighen). C'est un grand succès démontré par le fait que 75 p. 100 de ceux qui se sont ainsi établis ont persévéré. L'augmentation réelle d'établissements agricoles se résume donc à 14,000 en quinze ans, soit moins de 1,000 par année, et cela au prix de trente millions de dollars. Ce budget de l'immigration s'est accru de 3 millions de dollars par année depuis quatre ans, indépendamment de la dépense des chemins de fer pour le même objet. Je crois que nous devrions viser à accroître de 5 p. 100 par année le nombre de nos fermes occupées, ce qui en comptant les familles accompagnant les immigrants, ainsi que l'augmentation des affaires qui s'en suit, représenterait plusieurs centaines de mille colons nouveaux. Nous n'arriverons jamais à rien tant que nous dépenserons comme en 1924, $2 par immigrant en frais de sollicitation, et 20c. une fois qu'il est rendu au Canada, pour l'aider à devenir un bon citoyen utile. Il faut en prendre soin à son arrivée; il faut s'occuper de celui qui vient produire et contribuer au progrès du pays. Notre agriculture représente un placement de sept milliards approximativement, et si elle était solidement assise de manière à rapporter des profits raisonnables à ceux qui s'y livrent, toutes les autres industries canadiennes pour ainsi dire se tireraient d'affaires. Pour en arriver là cependant, il faut coloniser véritablement, avoir plus d'agriculteurs, cultiver beaucoup plus grand de terre. Si nous ne pouvons y réussir après tant d'années d'efforts, je crois qu'il vaut beaucoup mieux abolir le département de l'immigration et employer l'argent qu'il coûte à meilleur escient.

Voyez ce que nous avons dépensé pour faire venir des immigrants des Etats-Unis.

[L'hon. M. Tolmie.]

De 1921 à 1924, cela nous a coûté,—frais de bureaux non compris,—$1,494,676, soit en moyenne un demi-million de dollars par année. Je crains qu'une partie de cet argent n'ait été dépensée sans prévision suffisante des résultats probables. Entre 1900 et 1921, il est venu au Canada 1,375,051 immigrants des Etats-Unis, mais le recensement de 1921 montre qu'il n'en est resté que 320,915. En d'autres termes, 77 p. 100 de ces immigrants ont quitté le pays, et 23 p. 100 seulement sont restés.

Le 20 octobre 1925, adressant la parole à Victoria, j'ai discuté l'immigration venant des Etats-Unis, de même que la possibilité de tenter des économies dans ce service, en arrivant à quelque entente avec les compagnies de chemins de fer, de manière à pousser beaucoup plus qu'à présent leurs efforts dans ce sens. Je croyais que c'était là un moyen d'économiser fort à propos et pour appliquer l'argent ainsi économisé à la colonisation ou à l'établissement des nouveaux venus. Je disais:

> Pourquoi le Gouvernement n'amène-t-il pas les compagnies de chemins de fer à s'entendre, et ne leur dit-il pas: "Ce travail parmi les émigrants américains va si bien avec votre recrutement de clientèle et vous pouvez le faire si bien et si à bon marché que nous croyons devoir vous l'abandonner. Faisons ainsi une économie que nous utiliserons là où elle produira de meilleurs résultats. Examinons cette question ensemble et arrivons-en à une entente pratique et qui produira des résultats.

Je suis bien certain que les compagnies de chemins de fer coopéreraient à un pareil projet. Je ne prétends pas que nous devions négliger l'immigration américaine, mais il y a une chose qu'il ne faut jamais oublier à ce sujet, et c'est la proximité du Canada et des Etats-Unis. Les deux pays se touchent, séparés seulement par une ligne imaginaire longue de plusieurs mille milles, ayant pour ainsi dire les mêmes façons de vivre et une population parlant la même langue. En sorte que le courant de la population dépend du degré de prospérité qui règne d'un côté ou de l'autre de cette ligne. Il ne nous est pas venu grand nombre de colons des Etats-Unis ces dernières années. Les cultivateurs sont restés naturellement là où le Gouvernement les protège, là où le Gouvernement ne livre pas inconsidérémment les marchés à la concurrence des autres pays. Voilà ce qui explique la diminution dans l'immigration des colons américains au Canada. Le voisinage des deux pays est un élément dont il faut tenir continuellement compte en matière d'immigration des Etats-Unis. Il y a un mouvement naturel entre les deux pays et il serait aussi sensé pour nous d'aller recruter des colons à grands frais aux Etats-Unis que pour la ville

de Toronto d'ouvrir un bureau d'immigration à Montréal.

La coopération avec les chemins de fer de la Grande-Bretagne épargnerait également beaucoup d'argent. A l'heure actuelle, nous avons sept bureaux d'immigration en Angleterre, trois en Ecosse et un en Irlande, qui nous ont coûté, de 1921 à 1924, $1,078,247. Les chemins de fer ont des agences à Londres, Liverpool, Glasgow, Southampton et autres endroits. De plus, il y a environ trois mille cinq cents agences de transport qui s'occupent moyennant commission, à alimenter les compagnies de chemin de fer et de navigation. Outre ces fonctionnaires et ces agences, les provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario et de la Colombie-Anglaise ont des bureaux d'immigration en Grande-Bretagne. Il y a donc là une possibilité de coopération et d'économie. Par contre, l'Australie n'a qu'un bureau qui compte presque exclusivement sur les agences de transport pour obtenir des colons, et, vous savez, monsieur l'Orateur, que, depuis un an ou deux, elle a fait venir un grand nombre d'immigrants.

L'hon. M. STEWART: Puis-je demander à l'honorable député quelle proportion de colons anglais l'Australie a obtenus depuis quelques années en comparaison avec le Canada? S'il a ces chiffres, je serais heureux de les avoir pour l'édification de la Chambre. J'ai souvent entendu cette assertion.

L'hon. M. TOLMIE: J'ai vu ces chiffres il y a un jour ou deux, mais je ne me trouve pas à les avoir devant moi.

L'hon. M. STEWART: J'apprendrai à mon honorable ami que le Canada a à son compte une immigration plus considérable d'Anglais que l'Australie et les Etats-Unis réunis.

M. CLARK: La population de l'Australie a fort augmenté depuis trois ou quatre ans.

L'hon. M. STEWART: Je ne parle pas de l'augmentation de la population, mais du nombre des immigrants de la Grande-Bretagne.

M. CLARK: L'Australie a fait venir ses sujets de quelque part, vu que sa population s'est accrue, ce qui n'est pas notre cas.

L'hon. M. TOLMIE: Un grand nombre de nos immigrants se sont dirigés vers le Sud avec les oiseaux et ne sont jamais revenus.

L'hon. M. STEWART: Je pose une question précise au sujet de la proportion des immigrants pour les deux pays.

L'hon. M. TOLMIE: Maintenant, voici comment s'exprime le discours du trône au sujet de l'immigration:

> Vu l'amélioration de la situation, le Gouvernement a formulé et mis en vigueur une vigoureuse politique d'immigration. Mes ministres désirent qu'il soit connu que le Dominion accueillera avec faveur les colons des classes que pourra absorber notre population. Les règlements ont été de beaucoup rendus plus faciles. les taux de passage ont été réduits et une attention plus suivie est maintenant donnée aux immigrants pendant leur voyage et au début de leur établissement. Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

Presque tous constateront sur-le-champ que c'est une excellente proposition. Mais je vois qu'"elle a déjà été mise en vigueur". Ce projet, toutefois, n'a qu'un défaut: il n'a aucun élément de succès. Le Gouvernement s'est efforcé de faire venir des immigrants dans ce pays,—c'est-à-dire des immigrants qui peuvent se subvenir à eux-mêmes,—depuis quatre ans, mais presque sans résultats efficaces. Durant cette période nous avons dépensé en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis 3 millions pour attirer les immigrants chez nous. La cause apparente de cet échec est que nous n'avons pas pris de bons moyens de colonisation ni un soin convenable des étrangers après leur arrivée au Canada. Avant de reprendre mon siège, je démontrerai, je l'espère, que cela est absolument essentiel à toute politique d'immigration. Les contribuables se demandent maintenant combien de temps encore durera cette coûteuse expérience? Je désire citer ce qu'une autorité bien connue pense de l'importance d'une colonisation efficace. Voici ce que dit le docteur G. C. Creelman, ancien président du collège agricole de Guelph, et, durant quelques années, agent d'immigration de l'Ontario en Grande-Bretagne:

> Il y a encore des gens chez nous qui croient que les colons vont continuer comme il y a vingt ans à envahir nos terres inoccupées. Il est de fait notoire que le véritable problème de l'immigration n'est point compris.
>
> Dans les pays d'où nous faisons venir nos nouveaux sujets, il n'en est pas beaucoup qui sont capables de payer le passage de leurs familles au Canada et faire les dépenses voulues pour s'établir sur la terre.

Il ajoute:

> Tout projet de colonisation qui omet l'aide financière aux colons pour leur permettre de se lancer dans leur nouvelle entreprise n'aboutira à aucun bon résultat en ce qui concerne leur établissement sur le sol.

Et nous constatons que le Gouvernement sous le régime du plan qui a déjà été mis à exécution, a conclu des arrangements avec les compagnies de transport pour amener au pays les immigrants de l'Europe continentale. Si j'ai bien compris, on permet aux compagnies de chemin de fer de choisir et de classer ces immigrants. Cependant, quel espoir avons-nous d'obtenir des résultats durables. . . et j'entends par ces mots "résultats durables" le

fait de garder ici ces nouveaux colons une fois qu'ils ont mis le pied sur le sol canadien,—lorsque nous n'avons pris aucune disposition pour les établir sur des terres à leur arrivée au Canada? Depuis deux ans, le Gouvernement tente d'obtenir des colons du continent européen; tout ce qu'on exige de ces gens, c'est qu'ils aient en leur possession une somme de $500 et même moins dans certains cas, si mes renseignements sont exacts. Or, deux années d'efforts nous ont obtenu moins d'une centaine de familles. Aurons-nous plus de succès en abandonnant la mise à exécution de ce plan aux compagnies de chemin de fer sans avoir raisonnablement prévu aux moyens d'établir les nouveaux colons sur des terres? Ce plan est peut-être excellent au point de vue des chemins de fer et des compagnies de transport maritimes, mais quels résultats le pays est-il en droit d'attendre de l'exécution de ce programme? De deux choses l'une: Ou ces immigrants échoueront dans les villes et prendront la place d'autant de Canadiens, ou ils traverseront la frontière et s'établiront aux Etats-Unis. Je ne conçois pas que nous obtenions des résultats appréciables d'une pareille mesure.

J'ai aussi quelques observations à faire en ce qui regarde la coopération projetée des gouvernements britannique et canadien avec les compagnies transatlantiques et les chemins de fer sous le régime de ce que l'on est convenu de désigner sous le nom du plan de trois louis sterling, par lequel les compagnies de transport et les gouvernements s'engagent à assurer le prix de passage des colons pourvu que ceux-ci soient en mesure de déposer trois louis sterling. Ces immigrants doivent s'embarquer dans un port britannique et venir directement au Canada. J'ai remarqué que le ministre de l'Immigration (M. Stewart) a déclaré dernièrement, au dire d'un journal de l'Ouest, qu'il espère attirer 200,000 ouvriers de ferme au Canada, Grâce à la mise à exécution de ce plan. Je ne sais si les paroles du ministre ont été fidèlement rapportées; cependant, j'ai lu cette assertion dans un journal. Or, d'aucuns qui ont fait une étude approfondie du problème m'assurent que le Canada ne saurait absorber plus de 25,000 à 30,000 ouvriers de ferme, c'est-à-dire leur procurer du travail pour toute l'année. Et qu'adviendrait-il des 175,000 autres immigrants? De deux choses l'une: Ou ils échoueraient dans les villes durant l'hiver et grossiraient les rangs des sans-travail comptant sur la charité publique ou ils prendraient le chemin des Etats-Unis afin de se procurer du travail. Il n'y a donc guère d'espoir d'obtenir un grand nombre de colons de cette source, à moins que la stabilité des industries du Canada ne s'améliore sensiblement. A quoi sert-il de soumettre un pareil plan à l'assentiment du Parlement et de faire miroiter à nos yeux la perspective du recrutement de 200,000 ouvriers de ferme au Canada lorsqu'il est établi que nous sommes à peine en mesure de fournir du travail à une faible proportion de ces immigrants après leur arrivée au pays? Réduits à leur plus simple expression, tous ces projets se résument donc à ceci: Notre coopération avec les compagnies de transport en vue du recrutement d'immigrants de l'Europe continentale, ne donnerait probablement pas les résultats qu'on en attend à défaut de mesures pour l'établissement des colons. Bien plus, aux termes de cet arrangement dit des trois livres sterling, il ne serait pas sage de faire venir au Canada plus de 25,000 ou 30,000 ouvriers agricoles.

Il y a encore un autre plan; celui des familles, sous le régime duquel le Gouvernement britannique offre d'avancer une somme de 300 louis sterling à toute famille qui émigrera au Canada, pourvu que le gouvernement canadien avance une somme égale soit en espèces, soit en nature. Voilà une proposition qui mérite tout l'encouragement possible. En vertu de ce plan toutefois, les familles en question devront être établies sur des terres déjà ouvertes à la colonisation—c'est-à-dire des terres achetées par la commission d'établissement des soldats et qui sont redevenues disponibles. Aucun de ces trois plans ne comporte l'ouverture à la colonisation de grandes étendues de terres vierges de l'Ouest. Si nous tenons compte de tous les projets que j'ai exposés, si nous nous rappelons que, dans l'espace d'une quinzaine d'années, 28,000 colons se sont établis sur nos terres dont 14,000 étaient des colons-soldats, aucun de ces trois plans n'est de nature à nous faire entrevoir une amélioration de la situation que j'ai esquissée; il n'y a donc pas d'amélioration à espérer des promesses contenues dans le discours du trône.

Le Gouvernement parle aussi, dans le discours du trône, d'accueillir à bras ouverts les colons désirables et de rapatrier les canadiens émigrés sous d'autres cieux. Nous admettons tous que c'est là un projet désirable. Il ne se trouve pas ici un seul représentant du peuple, j'en ai la conviction, qui ne soit disposé à endosser de tout cœur un pareil plan. Je ferai observer au Gouvernement, toutefois, quelque désir que nous ayons de voir nos compatriotes revenir au pays, ils ne nous arriveront jamais en très grand nombre et nous n'obtiendrons pas de résultats appréciables de ce chef, à moins d'adopter un plan d'action concret et

[L'hon. M. Tolmie.]

d'avoir quelque encouragement à leur offrir pour les ramener sur le sol canadien.

J'ai des chiffres intéressants à citer en ce qui regarde les aptitudes et la stabilité des colons qui se sont établis sur nos terres par le passé. Au cours des vingt et une années comprises entre 1900 et 1921, 77 p. 100 des colons d'origine américaine ont quitté le Canada et 23 p. 100 sont restés parmi nous. Des colons d'origine étrangère, 52 p. 100 ont abandonné leurs terres, tandis que 48 p. 100 ont persisté; pour ce qui est des colons d'origine britannique, 36 p. 100 ont quitté le Canada, tandis que 64 p. 100 sont restés sur leurs terres; voilà un indice que les colons britanniques sont les plus persévérants une fois qu'ils se sont établis au Canada et tous nos efforts devraient tendre à attirer cette catégorie d'immigrants au pays.

J'ai établi hors de tout doute que nous devons pourvoir à l'assistance des familles qui viennent s'établir ici; il est nécessaire de fournir aux nouveaux venus les moyens de gagner convenablement leur vie à leur arrivée au pays, si nous désirons mettre à exécution un programme d'immigration vraiment national.

Faisons l'historique de l'immigration au Canada et voyons quelle est l'origine de notre population. Il n'y a jamais eu de grand mouvement migratoire vers le Canada qui ait vraiment donné des résultats au point de vue agricole sans que les nouveaux colons n'aient été aidés. Le peuple canadien a eu deux sources d'origine. En 1760, il y avait au Canada 60,000 Canadiens français.; aujourd'hui on en compte trois millions et je tiens à les féliciter, car ils font d'excellents citoyens. Il y eut ensuite trois vagues d'immigration distinctes: d'abord, les loyalistes au nombre d'environ 50,000, qui fondèrent la province du Nouveau-Brunswick, triplèrent la population de la Nouvelle-Ecosse et firent de la province d'Ontario une province de langue anglaise. La seconde vague survint juste après les guerres napoléoniennes; elle accrut de beaucoup la population d'Ontario.

La troisième vague d'immigration que je tiens à signaler plus particulièrement, monsieur l'Orateur, offre un grand intérêt. Elle atteignit son maximum vers 1913-1914. A cette époque-là, les immigrants nous arrivaient à raison de 1,000 par jour. Les loyalistes avaient reçu une aide de l'Etat. On leur avait concédé gratuitement un terrain et donné quelques vivres. On avait fait construire pour eux des maisons de bois en grume et défricher une petite étendue de terrain. On les avait pourvus d'instruments aratoires et d'animaux. Quant aux immigrants qui vinrent après les guerres napoléoniennes, sous le régime du gouverneur Colborne, on leur avait donné un terrain défriché de dix acres, une maison de bois, des vivres pour un an et on leur avait prêté des fonds pour acheter des instruments et des animaux. Presque tous étaient sans ressources. Comme je l'ai dit, la troisième vague d'immigration fut vraiment très intéressante. Il n'y eut qu'un petit nombre d'originaires du continent européen à qui il fallut donner ce qu'on appelle un "grub stake", c'est-à-dire de quoi s'établir. On leur avança aussi de l'argent pour l'achat des animaux, mais en général, à cette époque, ils puisaient leurs ressources dans l'activité industrielle et commerciale du pays. Il y avait des chemins de fer et des travaux publics en voie de construction, de sorte qu'il leur était facile de se procurer de l'ouvrage. Une fois leur famille installée, ils obtenaient un emploi et pouvaient ainsi réaliser assez d'argent pour subsister jusqu'à ce qu'ils fussent établis.

Que se passe-t-il aujourd'hui? On essaye d'établir des gens chez nous sans méthode de colonisation et sans tous ces avantages qu'on avait donnés aux premiers colons: pas de concession de terrain, pas de chemins de fer, ni d'autres travaux publics en construction—aucun de ces avantages qui avaient fait un succès de l'immigration autrefois. Il n'y a pas de résultat à attendre, si nous n'encourageons pas les gens à rester dans le pays et si nous ne les aidons pas au début pour leur permettre de tenir bon jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes. On n'a jamais réussi et on ne réussira jamais à coloniser nos régions agricoles simplement en faisant de la publicité et de la propagande. A cause des conditions nouvelles du monde et aussi des ravages de la guerre, il est plus nécessaire que jamais d'assister les immigrants.

Comme je l'ai dit, il y a un instant, nous devrions soit faire tout ce qui est nécessaire pour la colonisation, soit abolir le département de l'Immigration et employer à de meilleurs usages l'argent qu'on consacre à ce service. Avec une politique d'expansion agricole pratique et vigoureuse, courageusement appliquée, on devrait pouvoir rapidement et régulièrement peupler les fermes inoccupées et mettre en valeur des milliers d'acres de nouvelles terres. Cette politique s'appliquerait aux vieilles comme aux jeunes provinces et serait aussi juste pour l'une que pour l'autre. La méthode que je préconise s'appliquerait à tout le pays et aurait pour effet d'améliorer les conditions agricoles. Supposons pour un instant que nous ayons 3,000 familles, le plein quotient, venant en vertu de l'arrangement fait avec le gouvernement anglais et qu'on établirait

sur nos terres. Il leur faudrait aussitôt 6,000 chevaux, 6,000 à 9,000 bêtes à cornes, 3,000 truies et 30,000 poulets. Ce serait aussitôt une clientèle pour les cultivateurs déjà établis. La loi de colonisation impériale de 1921 pourvoit à l'établissement immédiat. On peut en profiter dès maintenant. Je crois comprendre que c'est ce que fait le Gouvernement et qu'il a déjà amené un certain nombre de familles. Il faudrait le faire sur la plus grande échelle possible. On devrait répartir les immigrants dans les différentes provinces, mais seulement là où le sol est propice. Je n'ai aucun respect pour quiconque place, de propos délibéré, sur une mauvaise terre, l'immigrant venu avec sa femme et ses petits enfants, et compte qu'il y gagnera sa vie. On doit prendre beaucoup de précautions pour les nouveaux venus; on doit les placer dans un endroit propice et leur fournir l'occasion de réussir. On devrait accorder les mêmes privilèges à tous les Canadiens qualifiés qui désirent retourner à la terre et aussi à certains types du continent européen.

Nous avons constaté que beaucoup de ceux-ci font d'excellents colons. Les Scandinaves, par exemple, ont fondé les états du Minnesota et du Wisconsin dans la république voisine. Dans l'Ouest, j'en ai connu qui étaient d'excellents fabricants de produits laitiers. Un établissement de l'Alberta comptait 83 familles et une seule est retournée au pays natal. Dans ce cas, l'épouse venait d'une famille haut placée du Danemark et n'était pas habituée à l'état de choses existant lors de la fondation de l'établissement en Alberta.

Une fois que les gens sont installés sur la terre je suis d'avis qu'on ne devrait pas les abandonner à leurs propres ressources. Un bon moyen serait d'établir une sorte de surveillant sur une ferme, en pays boisé ou en pays de prairie, afin qu'il la mette en culture lui-même et se tienne à la disposition des nouveaux colons pour les conseiller au sujet du maniement des machines et des outils aratoires et des nombreux et divers problèmes que le colon venu de l'étranger doit envisager.

Un autre excellent moyen serait d'habituer ces colons dès les débuts, au commencement même de l'exécution du projet, à la vieille coutume canadienne de gagner sa vie par le sol. Nous ne voulons plus de ces fermiers gentilshommes de ces "ranchers", mais bien des gens qui exploitent des ranchs et nous en voulons autant que nous pourrons en trouver.

Cette politique d'immigration résoudrait deux problèmes. Tout d'abord, elle apporterait une solution au problème de la main-d'œuvre agricole, parce que ces nouveaux colons pourraient être employés aux récoltes de l'Ouest. A cause de leur préparation agricole préliminaire, ils pourraient rapidement acquérir l'expérience voulue pour cultiver et mettre en œuvre leur propre terre. Un trait qui recommande ce projet c'est qu'une fois la saison des récoltes terminée, ces hommes ne retournent pas dans les villes augmenter le nombre des mendiants ou grossir les processions de chômeurs; ils travaillent sur leur propre terre.

La colonisation de régions nouvelles augmenterait considérablement la production du Canada, tendrait à un plus grand progrès du Dominion et grossirait beaucoup les affaires de tout le pays. A mon sens, le devoir du Gouvernement sur cette question serait d'aider autant que possible la création des débouchés. Cette tâche a été commencée. C'est un travail excellent qu'on devrait étendre de manière à créer des débouchés dès que ces nouveaux colons commenceront à produire. Rien n'est plus encourageant pour le producteur, qu'il s'agisse de l'industriel ou de l'agriculteur, que de sentir qu'il peut disposer de ses produits dès qu'il est prêt à les vendre.

Dans un pays comme le Canada, avec ses vastes étendues peu peuplées et avec des villes si éloignées les unes des autres, la chose la plus importante est d'abaisser les tarifs de transport autant que possible afin d'encourager les cultivateurs à étendre leur culture et faire progresser le pays. Sous ce rapport je ne pense pas que le réseau du National-Canadien soit un fardeau; il devrait jouer son rôle dans un développement comme celui que j'ai décrit; et qui entraînerait la colonisation de vastes superficies; deux cents milles au Nouveau-Brunswick; trois cents milles dans le nord de la province de Québec; six cents milles dans le nord d'Ontario, les régions peu peuplées des provinces des prairies et le grand empire intérieur du nord de la Colombie-Anglaise. On aiderait considérablement le National-Canadien en lui trouvant des marchandises à transporter tout le long de son parcours. Nous devrions inviter toutes les provinces à coopérer avec nous de manière à augmenter les avantages locaux susceptibles d'encourager la colonisation. Je crois aussi que les colons doivent être étroitement groupés et non dispersés sur de grandes étendues afin qu'ils puissent se fréquenter, s'aider dans la vente de leurs produits ainsi que pour faire leurs récoltes.

Nous avons pris le plus grand soin de conserver la bonne qualité de nos troupeaux de bestiaux. Nous avons choisi particulièrement les bestiaux importés et nous les avons soumis à divers essais et à des examens sérieux avec ce résultat que, pour le moment, le Canada est dans l'heureuse situation d'avoir un bétail plus

exempt de maladies contagieuses que tout autre pays du monde. Si nous suivons la même ligne de conduite en ce qui regarde notre colonisation, en exerçant le même soin dans le choix d'hommes et de femmes robustes, nous pourrons faire de notre peuple une nation forte et virile. Nous ne devons courir aucun risque mais agir très soigneusement sous tous les rapports. Nous devons accorder une cordiale bienvenue aux nouveaux venus dès leur arrivée et, aussitôt que possible, leur faire comprendre que nous les recevons comme autant de Canadiens futurs et que nous mettons en eux toute la confiance possible.

Nous avons longtemps oublié une question qui, à mon sens, est très importante pour les nouveaux colons et aussi pour ceux qui sont établis ici. Je veux parler de la création d'un esprit national chez le peuple, d'un bout à l'autre du pays. A ce point de vue particulier nous pourrions fort bien nous inspirer de l'exemple que nous donnent nos amis du sud. Ils ont accueilli des immigrants de tous les coins de l'univers et par le procédé d'assimilation en ont fait un grand peuple, le peuple des Etats-Unis d'Amérique. Ils y sont arrivés en favorisant et en stimulant l'esprit national par tous les moyens possibles, à ce point que là-bas, le moindre propos à l'encontre du quatre juillet tenu devant un nouveau venu, qui n'est peut-être arrivé de Suède qu'une couple d'années auparavant, l'aigrit au point d'en venir aux coups. Tel est l'esprit que nous voulons encourager au pays. Il nous faut faire disparaître toutes ces dissensions de race, ce régionalisme et ce provincialisme et faire naître chez nous la fierté nationale, même au point d'en venir à entourer la célébration de la fête de la Confédération des manifestations bruyantes qui marquent le quatre juillet de l'autre côté de la frontière.

Non seulement devrions-nous créer ce sentiment de fierté nationale pour notre grand Canada, mais il faudrait aussi que la population s'enorgueillît de ce que le Canada fait partie du vaste empire britannique. C'est un sentiment qu'il faudrait faire en sorte de propager parmi nos colons; nous devrions les pénétrer de l'idée que nous visons à faire du Canada un pays uni et qu'ils y seront les bienvenus.

Je terminerai mes observations par quelques mots au sujet de l'amendement actuellement en délibération. L'autre jour, l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) a cité un passage de mon discours du 22 juin 1925, et tout naturellement, il n'a pas rappelé les passages que j'aurais voulu lui voir citer, — je ne lui en fais pas de reproche. En premier lieu, dans ce discours du 22 juin, j'ai fait ressortir le grand danger qu'il y avait d'ouvrir notre marché à des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. J'ai fait observer qu'en 1924, aux abattoirs de l'Etat, dans l'Australie occidentale, il était passé, au cours de l'année environ trente mille têtes de bétail de première qualité, des bouvillons n° 1, au prix de $2.90 le cent livres à l'état préparé, et que le bétail sur pieds s'y vendait de $19.20 à $21.60 la tête, soit le prix d'un porc de choix ici au Canada. On accordait une prime de $2.40 par tête pour chaque animal exporté, ce qui fait voir la façon dont le gouvernement australien vient en aide à la population de ce pays. Etant donné les excellentes installations d'entreposage frigorifique dont sont munis les paquebots du Pacifique et comme les frais de transports pour les expéditions de Melbourne (Australie) à Vancouver sont à peu près les mêmes que pour les envois à provenance de Calgary, il y a lieu d'appréhender le danger au même endroit, de cette concurrence.

Depuis des années nous nous efforçons d'établir au pays une industrie ovine, et sous le régime libéral le nombre des moutons que renfermait le Canada a diminué de 3,500,000 à 2,750,000. Je ne saurais dire s'il faut attribuer cette diminution au gouvernement libéral, car je ne pense pas que les moutons se soient souciés pour la peine de la politique libérale. A opposer à cela, nous constatons que l'Australie compte une population ovine de 80,000,000 à 90,000,000. Ce pays produit un plus grand nombre de bêtes par tête de population humaine qu'aucun autre pays du monde, alors qu'au Canada nous n'avons pas plus de 2,500,000 moutons.

Dans ce discours, j'ai aussi parlé du danger qu'il y avait de permettre à l'Australie l'expédition de ses fruits au Canada. D'autres honorables députés ont déjà dit un mot de cet aspect de la question avant moi. Ces importations constituent également un nouvel élément de concurrence dont souffriront sensiblement nos arboriculteurs fruitiers. J'ai également signalé la diversité des saisons en Australie et au Canada, ainsi que le danger dont était menacée notre industrie laitière. Je tiens à faire ressortir maintenant le danger à craindre pour nos produits laitiers si nous permettons à ceux provenant de ces pays de venir concurrencer les nôtres ici même.

J'ai aussi parlé de la première partie des propositions ministérielles et dit qu'elles étaient en tous point acceptables; j'entends ce qui a trait à la vente en Australie de notre papier, de notre poisson et d'autres produits canadiens. J'approuve d'emblée cette clause de la convention car je suis en faveur de donner de l'expansion à nos débouchés par tous les moyens possibles. Cependant j'ai protesté contre l'idée de le faire aux dépens des agriculteurs. L'autre jour, nous avons entendu un dis-

cours fort plausible de la part du ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell). Tous, nous nous plaisons à entendre ses discours pleins de ces réparties où le ministre excelle. Il a appuyé sur la quantité de beurre importé au Canada par opposition à l'ensemble de la consommation domestique. Il a su, dans son discours, embrouiller la question. Il pourrait réussir à berner le public, mais il ne trompera certainement pas le laitier d'Alberta qui trait ses vaches par une température au-dessous de zéro et qui apprend, de sa crèmerie, que le prix du lait est baissé de 3c., à cause d'un important arrivage de beurre à Vancouver; le bon qu'on lui remet pour son lait nous dit tout ce qui en est. Voilà le principal danger provenant de ces importations.

Rien n'empêche que le commerce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ne s'accroisse dans des proportions énormes à l'heure actuelle. Lorsque nous importons des produits alimentaires de la Nouvelle-Zélande nous achetons d'une pays où il n'est aucunement besoin de garder les animaux à l'étable. Les éleveurs de ce pays ne sont pas obligés de mettre leurs animaux à l'abri. Ils les laissent en pâturage d'un bout de l'année à l'autre, et ils peuvent produire la crème à beaucoup moins de frais que nous ne saurions le faire. Il va sans dire que cet avantage est au détriment des cultivateurs de l'Ouest. Autre chose, il n'est pas nécessaire que le beurre soit débarqué à Vancouver pour que notre marché s'en ressente.

Aussitôt qu'arrive un câblogramme annonçant qu'une consignation de 200,000 ou 300,000 livres de beurre a été chargée dans un port de la Nouvelle-Zélande à destination de Vancouver, il n'en faut pas plus pour que les courtiers abaissent les prix, et c'est là que le producteur canadien subit un désavantage.

Il y a encore le placement du surplus des beurres d'été, question également sérieuse. Dans l'Ouest on fabrique surtout l'été et très peu en hiver. Les fermières barattent très peu durant l'hiver, voilà le malheur. Il serait important qu'elles fabriquassent l'année durant, afin de tirer tout le profit possible de leur industrie. Mais leur production d'été ne peut être placée entirement. Un certain nombre de marchands s'adressent aux banques. Un d'eux m'a déclaré avoir déjà emprunté de $100,000 à $125,000 pour acheter des quantités de beurre qu'il met en entrepôt froid pour écouler durant la morte saison. Il leur faut payer 6 p. 100 d'intérêt et courir le risque d'une chute des prix, deux considérations dont il faut qu'ils tiennent compte. Que se produira-t-il? Croyez-vous sincèrement qu'on va courir le risque d'une baisse sur le marché et payer 6 p. 100 d'intérêt pour constituer un approvisionnement, quand l'importateur peut s'arranger avec une maison de la Nouvelle-Zélande pour lui fournir du beurre durant l'hiver et le libérer de tout risque? Dans ces conditions, comment va-t-on pouvoir disposer du surplus de la production d'été? Il faudra trouver un marché, sinon le prix tombera et c'est le cultivateur qui supportera la perte.

On a comparé le commerce du beurre à celui de la margarine. Il n'y a pas de comparaison possible entre la margarine et le bon beurre. Personne ne se résignera à consommer de la margarine s'il a les moyens d'acheter du beurre. La margarine n'a jamais pu et ne pourra jamais rivaliser avec le bon beurre. C'est une question de goût. Le palais fait la différence entre les deux produits. Il n'y a pas une personne qui s'habituera à la margarine, si elle est en état d'acheter du beurre. On ne saurait donc comparer le beurre à la margarine. Mais en Nouvelle-Zélande le beurre est fabriqué par des experts qui produisent un article de première qualité avec du lait d'animaux nourris dans les pâturages au moment où nos vaches laitières sont à l'étable. La concurrence du beurre zélandais est donc à redouter pour le produit canadien durant cette saison. Cette concurrence est beaucoup plus dangereuse que celle de la margarine.

Pour finir je dirai: après avoir dépensé près de 6 millions par année pour encourager l'agriculture, pour organiser nos fermes expérimentales, qui sont devenues les meilleures du monde, pour améliorer nos troupeaux, pour tenir des expositions, pour donner des démonstrations dans la fabrication du beurre, pour apprendre aux fermier à prendre soin de leur bétail; maintenant que le Canada est sur le point de posséder une industrie supérieure, est-il raisonnable de livrer notre propre marché à des concurrents de l'extérieur, de la Nouvelle-Zélande en particulier, qui ne nous donne rien en retour?

C'est donc avec plaisir que je voterai l'amendement de l'honorable député d'Oxford-Sud.

M. DICKIE: Monsieur l'Orateur, je désire m'associer aux paroles d'éloge prononcées par notre collègue qui vient de parler et je vous présente à mon tour mes félicitations pour votre réélection au poste que vous occupez si avantageusement.

Il est difficile de prendre la parole après l'honorable député de Victoria. C'est un enfant du comté que je représente; c'est un de mes électeurs et j'en suis très fier.

Les journaux de la semaine dernière ont émis quelques critiques sur l'attitude de la

gauche et nous ont accusés de manœuvres obstructionnistes. Quiconque s'arrête à considérer la valeur des membres qui composent ce groupe de cent seize députés élus pour surveiller les affaires publiques sera convaincu que ces hommes savent parfaitement ce dont le Canada a besoin dans les circonstances actuelles. Nous sommes venus à la Chambre pour travailler. Mais nous avons vu devant nous un gouvernement qui ne pouvait pas et qui ne pourra pas se maintenir, c'est un fait évident même pour le parti ministériel. Le ministère était beaucoup plus fort l'an passé, et cependant il a prétendu solliciter des électeurs un renouvellement de son mandat, parce que sa majorité était insuffisante pour lui permettre de gouverner d'une manière efficace. Le ministère est revenu encore plus affaibli; il ne peut donc pas se maintenir, je le dis avec un sentiment de sympathie à l'égard des membres du Gouvernement. L'intérêt public gagnerait à la démission du Gouvernement. De nouvelles élections mettraient au pouvoir des hommes de gouvernement capables d'administrer la chose publique. Pour le bonheur du Canada il faut un gouvernement fort, qu'il soit libéral ou conservateur, et une vigoureuse opposition. Voilà le gouvernement qu'il faut donner au pays, pour son bien, et ce dernier l'aura tôt ou tard. Nous sommes décidés à continuer la même tactique, à parler comme nous l'avons fait jusqu'ici, car nous croyons que les circonstances autorisent l'application de la doctrine jésuitique. Nous sommes convaincus que le Gouvernement, tel qu'il est constitué, ne saurait gouverner le pays convenablement et nous parlons, espérant malgré tout qu'une parole puisse enfin tomber sur un terrain politique fertile et accomplir quelque chose à l'avantage du public canadien.

Le programme que nous avons proposé au public, et qu'il a approuvé d'une manière éclatante, c'est celui de la protection, programme qui, lorsque nous aurons l'occasion de le réaliser, assurera un caractère de permanence aux affaires du pays. Ce programme, inauguré voilà bien des années par notre grand chef, sir John A. Macdonald, et maintenu dans la suite par sir Wilfrid Laurier, a rendu le Canada prospère; mais un gouvernement désireux de se cramponner au pouvoir abandonne graduellement le principe protectionniste. Par tout l'univers les pays augmentent leurs tarifs; dès que les industries nationales sentent la concurrence des nations rivales, le tarif est relevé. Nous, du Canada, bien que nous puissions profiter de ces exemples, nous n'avons pas besoin de leçons d'autrui. En vrais Canadiens virils, intelligents, exerçons une intelligente initiative. Elaborons notre propre programme; soyons au premier rang dans la marche vers le progrès au lieu de traîner derrière les autres nations, comme nous l'avons fait. Il n'est aujourd'hui presque pas de nation qui n'ait adopté le régime protecteur. Une frontière longue de 3,000 milles nous sépare de la nation la plus virile du monde; le régime protectionniste nous est donc manifestement indispensable. Il nous faut un régime qui sauvegarde nos industries, car ces industries sont essentielles à notre succès national. On a beau parler de nos immenses récoltes de blé et de nos autres produits agricoles; voilà qui ne suffit pas à assurer le succès du Canada. Un exemple: tout le monde sait que le grand organe chargé de la perception des fonds nécessaires à l'administration du pays, c'est le département des Douanes, qui encaisse les droits de douane, les droits d'accise, l'impôt sur le revenu, l'impôt de guerre sur les profits en affaires, et le reste. M. McCrea, ci-devant représentant de Sherbrooke, posa la question suivante à la Chambre le 22 avril 1925:

Quel a été le total des recettes, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1925, de toutes les sources de revenu qui relèvent du ministère des Douanes?

La réponse fut: $305,945,000. Voilà la somme nécessaire à l'administration de la chose publique au Canada. La Colombie-Anglaise, Québec et Ontario, les grandes provinces industrielles du Dominion, contribuèrent $45 par tête de population à ce total de $305,945,000. La Saskatchewan, un des greniers du pays, y contribua seulement $4.18 par tête. Je veux être parfaitement juste. Nous savons que les excellentes gens de la Saskatchewan, lorsqu'ils achètent, au Canada, des objets importés, contribuent à ce revenu; seulement ils veulent réduire notre tarif, voire le supprimer. S'ils y réussissaient et s'ils pouvaient acheter des marchandises américaines ou anglaises, advenant la réalisation du projet chimérique du chemin de fer de la baie d'Hudson, la conséquence serait qu'ils ne contribueraient pas beaucoup plus de $4.18 aux frais administratifs du Canada. A l'heure qu'il est il nous faudrait, pour solder nos dépenses administratives, 70 millions de contribuables de cette catégorie. Voilà qui prouve à quel point la protection de nos industries s'impose; et, je le répète, ces industries sont essentielles à notre succès national.

Pourquoi notre population paye-t-elle des sommes énormes tous les ans à l'étranger? L'an dernier, en fer, en métaux, minerais et autres produits, nous avons importé pour une valeur de $293,553,787, tandis que nos exporta-

tions ne s'élevaient qu'à $88,230,090. Sous ce seul chef la balance de commerce contre nous est de $204,322,697; et là-dessus nous aurions pu sans difficulté produire au pays même pour une valeur de 150 millions de dollars, et du même coup remédier à la situation au Cap-Breton, à Hamilton et aux autres endroits où se trouvent nos fonderies. Il se peut que momentanément les produits canadiens nous coûtent un peu plus cher; mais nous devons protéger notre industrie du fer, alimenter nos régions centrales de la houille de la Nouvelle-Ecosse et d'Alberta et mettre un terme à notre asservissement commercial aux Etats-Unis.

Bien que le Canada soit un pays agricole, nous avons importé des Etats-Unis, au cours de la dernière année financière, pour une valeur de $91,588,525 en produits agricoles et maraîchers, alors que notre exportation de ces produits ne s'est chiffrée qu'à $61,100,779; c'est donc une balance adverse de $30,487,746. Nous pourrions facilement la réduire de 20 millions de dollars, somme qui circulerait au Canada, au grand avantage de notre population. Nous avons exporté aux Etats-Unis pour un peu plus de $6,395,487 de blé. Analysons un moment cette exportation du blé. Le gouvernement américain, protectionniste, signifie à la population des Etats-Unis: Vous ne pouvez pas manger du pain ou des pâtisseries faits avec le blé canadien; nous frappons le blé canadien d'un droit de 42c. le boisseau pour empêcher toute concurrence avec notre farine américaine. Les Etats-Unis imposent un droit de 42c. sur notre blé; et cependant nous tolérons qu'une quantité de blé valant $6,395,847 soit exportée à Minneapolis et ailleurs où l'on en effectue le mélange avec le blé inférieur de production américaine, puis il est moulu en farine et plus tard sur les marchés de l'univers il fait la concurrence à la farine canadienne, la meilleure au monde.

Je placerais sur le blé un impôt d'exportation égal à leur impôt d'importation tant qu'ils refuseront de manger du pain fait avec le blé canadien. Lorsque vous allez aux Etats-Unis, on ne vous offre jamais des articles fabriqués dans notre pays, tandis que si vous entrez dans le plus petit magasin de ce côté-ci de la frontière, — et ceci est vrai pour tout le pays, — vous ne pouvez manquer de trouver des marchandises américaines, chaussures ou autres articles, offerts en vente partout. Voulons-nous faire le commerce avec ces gens? Certes, oui; mais nous voulons être traités sur le même pied. Dès que nos conserves de saumon de la Colombie-Anglaise arrivent sur leurs marchés, en concurrence de leurs propres produits, les droits montent. Nous savons tous ce qui s'est produit dans l'Ouest relativement à notre commerce de bestiaux, lorsque les animaux des provinces des Prairies furent offerts contre ceux des Etats-Unis. On adopta le tarif Fordney-McComber sans consulter les cultivateurs canadiens qui, pratiquement, ne pouvaient plus expédier leurs animaux au delà de la frontière. Je prétends que nous devrions profiter de l'exemple des Américains. Ce n'est pas que je conseille de nous modeler sur eux ou sur qui que ce soit; mais comprenons donc qu'ils font preuve de simple bon sens et que nous devons faire la même chose si nous voulons réussir.

L'an dernier, nous importions pour une somme de $35,614,526 de produits divers tandis que nous exportions pour un montant de $10,046,378. Il existe une autre balance défavorable s'élevant à $25,568,148 et je ne crains pas de dire que quiconque veut passer la liste en revue, constatera que les deux tiers de ces articles d'importation auraient pu être manufacturés au pays. Nous avons exportés aux Etats-Unis pour $6,395,847 de blé et cette somme, naturellement, est incluse dans celle de nos exportations. Je trouve ici un montant que je ne puis expliquer: nous avons exporté aux Etats-Unis des boissons alcooliques pour une somme de 11 millions. On peut, je suppose, inclure cet item avec les produits maraîchers; somme toute, nous devons nous réjouir de ce que ce produit ait été exporté au lieu d'avoir été consommé sur notre marché domestique.

Nous avons importé des produits chimiques pour une valeur de $24,760,000, tandis que nous en avons exporté pour une valeur de $16,209,000, et j'oserai dire que plus de 8 millions de dollars de ces marchandises auraient pu être manufacturées au pays. Nous avons importé des lainages et des articles tricotés pour une valeur de $39,576,228 et nous en avons exporté pour $2,982,599. La plus grande partie de ces marchandises venait de Grande-Bretagne. Or nous désirons tous étendre le commerce entre les diverses parties de l'empire et fournir à chacune d'elles l'occasion d'étendre son commerce, mais nous ne devrions pas, je crois, être trop généreux dans nos relations commerciales, même avec l'Angleterre, tandis que nos propres fabriques de lainage sont forcées de fermer leurs portes pendant que nos artisans battent le pavé. Il nous faut protéger nos artisans canadiens, car nous ne voulons pas les voir prendre la route des Etats-Unis. Procurons-leur un emploi en faisant du Canada un grand pays industriel. Si nous faisons du Canada un grand pays, nous contribuons à la grandeur de l'empire. Après tout, il nous faut penser à nos gens d'abord, avant d'exercer trop de charité envers les autres pays. Nous avons importé l'an dernier

des chaussures pour une valeur de $2,111,983 et quand vous visiterez Québec et les autres centres du Canada où ces articles sont manufacturés, les fabricants de chaussures vous diront que, si on dépensait une somme de 2 millions de dollars dans ce pays, ils seraient en mesure de tenir leurs portes ouvertes pendant toute l'année et de donner de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers dans ce pays. Cette industrie représente un capital de quelque 30 millions et cherche désespérément à se maintenir, mais nous, pauvres Canadiens trop confiants, nous allons et dépensons une somme de 2 millions de dollars pour acheter à l'étranger des chaussures qui pourraient très bien être fabriquées au pays. Il faut que cet état de choses cesse si nous voulons faire du Canada le pays que nous rêvons.

Considérons pour un moment les ressources naturelles du Canada. La transformation des matières premières en produits finis est un des articles du programme du parti conservateur. J'ignore jusqu'à quel point le parti est prêt à aller dans cette direction mais, pour ma part, j'irais jusqu'à l'extrême limite. Nous n'importons des Etats-Unis aucune matière première de façon à ruiner les ressources naturelles de la république voisine. Et l'on nous dit: "Nous avons besoin de votre bois à pâte pour nos fabriques; apportez-le ici et nous fabriquerons le produit fini; nous établirons des centres manufacturiers dans notre pays." Pourquoi ne pourrions-nous pas manufacturer nos matières premières, nos métaux, notre amiante, et tout le reste? L'an dernier, nous exportions aux Etats-Unis de l'amiante pour une somme de 5 millions.

Un hon. DEPUTE. N'avons-nous pas importé des Etats-Unis du coton brut pour une valeur de 24 millions?

M. DICKIE: Je parle de nos ressources naturelles qui disparaissent. Nous importons du coton, mais c'est là une récolte annuelle comme celle du blé. Tout géologue vous dira qu'il faut des millions d'années pour former un dépôt d'amiante et ces dépôts ne sont pas inépuisables. Nos forêts ne sont pas non plus inépuisables. Ce sont là les produits dont les gens de l'autre côté de la frontière ont besoin pour fournir de l'emploi à leurs ouvriers et nous sommes assez simples pour les leur fournir. Il existe à Thetford, si je ne me trompe, une manufacture qui peut subvenir à tous les besoins du Canada en matière de produits de l'amiante. Néanmoins, simplement parce que nous n'imposons pas un droit de douane en vue de garder ce produit au pays pour qu'il y soit manufacturé, nous avons exporté aux Etats-Unis, l'an dernier, pour cinq millions de dollars d'amiante. Nous achetions d'eux, dans le même temps, pour $540,000 d'objets manufacturés de l'amiante. Je ne puis comprendre qu'on agisse aussi stupidement; je ne vois pas pour quelle raison on permet que se maintienne cet état de choses. Si je ne me trompe, la quantité de minerai d'amiante que nous avons exportée aux Etats-Unis, pour une somme de cinq millions de dollars représenterait, si l'on en avait manufacturé les innombrables objets dans la fabrication desquels entre l'amiante, une valeur d'environ cinquante millions de dollars. Notre pays a donc perdu quarante-cinq millions de dollars, somme qui a servi à enrichir les Etats-Unis, à augmenter leur prestige et à assurer la prospérité des ouvriers de ce pays aux dépens du Canada. Nous ne pouvons tolérer la continuation d'un tel état de choses. Il est vrai que les Etats-Unis pourraient imposer un tarif élevé sur l'amiante si nous décidions de transformer exclusivement ce produit au pays; mais nous devons être prêts à supporter un tel tarif défavorable pour leur montrer que nous sommes décidés, envers et contre tout, à ouvrer nos matières premières.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. DICKIE: Monsieur l'Orateur, quand la séance fut suspendue à six heures, j'essayais de démontrer et, si je ne me trompe, j'ai démontré d'une manière concluante que notre balance de commerce très défavorable avec les Etats-Unis pourrait être réduite, si l'on adoptait un tarif approprié et semblable à celui que les Américains imposent à nos produits. Je ne prétends pas que nous devions imiter servilement les Etats-Unis; mais, comme je l'ai dit cet après-midi, il me semble que les Canadiens devraient avoir plus de confiance en eux-mêmes. Nous devrions avoir de l'initiative, créer des méthodes, au lieu de suivre celles des autres pays. Etant donné nos merveilleuses terres à blé, notre immense richesse forestière, l'importance de nos ressources minérales, la quantité de forces hydrauliques qui n'ont pas encore été mises en valeur et nos importantes pêcheries, pourquoi, monsieur l'Orateur, je me le demande, pourquoi ne pas prendre l'initiative et ne pas faire en sorte que nos méthodes de gouvernement suscitent l'émulation dans le monde entier, au lieu de continuer à imiter nos voisins?

A six heures, j'avais commencé à étudier un autre aspect de la situation économique, celui qui a trait à l'industrie de la pâte de bois et du papier. Certaines des statistiques que je vais citer ont été présentées la semaine dernière par un honorable député; mais, pour

appuyer mon raisonnement, il me faudra les répéter en partie, même au risque d'ennuyer mes honorables collègues. Au cours du dernier exercice, nous avons fabriqué du papier pour une valeur de $133,319,491 et nous avons exporté pour $4,563,241 de pâte de bois; c'est-à-dire que le Canada a produit pour $174,884,732 de papier et de pâte de bois. Nous avons exporté 28.6 p. 100 de tout le bois à pâte coupé au Canada. Nous avons reçu, pour ce bois, environ $14,113,367. Si nous l'avions ouvré, il nous aurait rapporté $50,017,043. Je considère que cela équivaut à une perte, pour le Canada, de $35,903,676. Ce bois à pâte, exporté aux Etats-Unis, a procuré du travail à des milliers d'Américains. Il a rapporté à ce dernier pays 35 millions de dollars. Nos bons jeunes gens Canadiens-Français, afin de pouvoir être employés à la transformation de ce bois en papier, ont quitté leur agréable province; eux qui sont attachés à leur foyer, ils ont dû chercher un emploi aux Etats-Unis, s'éloignant de leur patrie, abandonnant les traditions qu'ils ont apprises sur les genoux de leur mère et ailleurs. A mon sens, monsieur l'Orateur, cet exode est une tragédie. Il nous faut prendre des mesures pour enrayer l'émigration de nos jeunes gens aux Etats-Unis, si nous voulons accomplir la destinée qu'une Providence bienveillante nous a tracée.

D'après le rapport de la commission royale chargée d'examiner le commerce du bois à pâte, laquelle parcourut le Canada en 1924, on estime que nos cultivateurs ont exporté, aux Etats-Unis, 60 p. 100 de tout leur bois à pâte, pour lequel ils ont reçu $6,711,000. On nous a dit qu'un désastre frappera nos colons et nos cultivateurs si nous tentons d'enrayer l'exportation de leur bois. La moyenne du prix touché par les cultivateurs pour leur bois à pâte est d'environ six dollars la corde, si l'on s'en rapporte au témoignage de la commission royale. Pour obtenir le chiffre de $6,711,000, j'ai fixé ce prix à huit dollars la corde, afin d'être sûr de ne pas me tromper, bien que les colons et les cultivateurs du nord de l'Ontario ne reçoivent pas un prix qui approche de celui-là. Nous perdons 35 millions de dollars afin de permettre à ces cultivateurs de toucher $6,711,000. Je ne veux pas susciter d'ennuis à nos colons. Mais plusieurs de ceux qui prétendent qu'ils comptent sur la vente du bois à pâte pour s'établir sur leurs fermes ne sont pas des colons de bonne foi, et c'est vrai particulièrement dans le nord de l'Ontario. Ces hommes s'établissent sur des fermes, apparemment en qualité de colons; mais, quand ils en ont enlevé le bois à pâte, dans certains cas, ils ne tentent pas de cultiver la terre. Ils s'en vont, probablement pour recommencer leur exploitation ailleurs. Je ne prétends pas que cela arrive dans la province de Québec, mais je sais qu'on dit que cela se pratique dans le nord d'Ontario.

Maintenant, mon idée est de jouer franc jeu, comme on dit, de ne me montrer dur envers personne, pas même envers les Américains qui ont établi leurs réserves au delà de la frontière pour manufacturer notre bois à pâte. Voici ce que je dirais: A partir du 1er janvier 1928, il ne s'exportera plus un morceau de bois à pâte sans le paiement d'un droit d'exportation de quatre ou cinq dollars par corde. En d'autres termes, je décréterais ce qui équivaut à un embargo. Cela donnerait un délai d'un an et demi pour permettre aux Américains d'établir leurs usines de ce côté-ci de la frontière. Et maintenant, à l'égard de cet aspect de la question et pour répondre à ceux qui prétendent que le colon serait à la merci de nos manufacturiers de pâte de bois et de papier, je ne vois pas ce qui, au point de vue pratique, pourrait empêcher le Gouvernement de nommer un acheteur du bois à pâte dans Ontario, dans Québec et dans les Provinces maritimes. Soutenu par le Gouvernement, cet homme pourrait obtenir de meilleures conditions des manufacturiers de pâte de bois et de papier que ne le peut, aujourd'hui, un simple particulier. J'en suis certain, un tel régime fonctionnerait d'une façon satisfaisante. Mais bien que je prône cette doctrine depuis deux ans, il ne semble pas qu'elle gagne du terrain nul part. J'ignore pourquoi. J'ai remarqué des "lobbyistes" autour d'ici. Cette semaine et la semaine dernière, l'un d'eux a cherché à avoir un entretien avec moi au sujet de l'exportation du bois à pâte aux Etats-Unis. Je pense bien que ces gens n'en agissent pas ainsi pour le seul plaisir de la chose. Il se peut fort bien qu'ils aient en sous-main l'appui des manufacturiers de pâte de bois et de papier des Etats-Unis; s'il en est ainsi je ne leur en ferai pas de reproche, mais je blâmerai notre population d'être assez naïve et assez simple pour se laisser duper ainsi.

D'après les statistiques les plus récentes, 500 millions de dollars sont placés dans l'industrie de la pâte de bois et du papier au Canada. Cela donne une idée de l'étendue de cette industrie, et nous continuons à construire des usines. En Colombie-Anglaise, on est à réorganiser une autre grosse fabrique du même genre, avec les capitaux américains des McCormick. Les Américains sont les bienvenus en Colombie-Anglaise; nous voulons qu'ils y viennent, mais nous voulons qu'ils jouent franc jeu avec nous; nous voulons qu'ils achètent le produit que nous fabriquons au Canada; nous ne voulons pas qu'ils échappent aux impôts

et nous sommes disposés à leur laisser prendre leur part des profits légitimes réalisés au Canada. Si nous ne pouvons réussir à engager nos gens à se lancer dans l'industrie, nous voulons que ces Américains viennent chez nous, et il est certain que nous pourrons nous protéger contre ceux qui viendront.

Je l'ai dit, le capital placé dans l'industrie de la pâte de bois et du papier au Canada s'élève à 500 millions de dollars, et si nous avions manufacturé au Canada le bois à pâte que nous exportons, cela eût représenté une dépense complémentaire de 140 millions de dollars. Et qu'est-ce que cela représenterait pour les charpentiers et les autres ouvriers employés à la construction des usines pour la fabrication de la pâte? L'année dernière l'effectif total des ouvriers de l'industrie du papier au Canada était de 27,627. Si le bois à pâte qui a été exporté était manufacturé au Canada, il faudrait 8,000 ouvriers de plus, ce qui représenterait une population d'au moins 20,000. Les salaires payés par l'industrie de la pâte et du papier fourniraient une somme de $37,649,528 et ce serait $10,241,867 de plus si l'on manufacturait tout notre bois à pâte dans ce pays.

D'aucuns prétendent que nous avons au Canada du bois à pâte et du bois de construction en abondance. Mais quelle est sur ce point, l'opinion de la commission du bois à pâte? Dans un de ses rapports, la commission a prétendu que notre approvisionnement de bois à pâte et de matières premières pour le papier serait épuisé dans cinquante et un ans dans Ontario et Québec et dans trente et un ans dans les Provinces maritimes. En faisant cette estimation, on ne tient pas compte des pertes causées par le feu, les insectes et les autres agents naturels. Et, monsieur l'Orateur, je tiens à le dire, après l'homme, les plus grands ennemis de la forêt sont ceux qui l'habitent, les mouches et les insectes arboricoles. Depuis 1920, l'industrie de la pâte de bois et du papier s'est accrue de 50 p. 100. Elle se développe à pas de géant et c'est ce qui va précipiter davantage l'épuisement de nos forêts. Le feu et les insectes, qui détruisent annuellement 40 millions de pieds de bois, contribuent encore à rapprocher ce terme. Selon moi, monsieur l'Orateur, dans Ontario, Québec et les Provinces maritimes, nous n'avons pas assez de bois à pâte et de la matière première nécessaire à la fabrication du papier pour tenir nos usines actuelles en opération durant vingt ans. Bien avant que nous ayons atteint le terme de l'épuisement de nos forêts, l'approvisionnement aura diminué ici et là, sauf pour les usines ayant des coupes considérables qui leur appartiennent en propre. De sorte que nous devons songer à l'avenir. Comme je le disais l'an dernier dans cette enceinte, il m'a été donné de vivre dans d'autres pays et de les voir dépouillés de leurs forêts; j'ai vu leurs habitants déplorer la hâte inconsidérée qu'on mettait à couper le bois. J'ai vu cela au Michigan, au Wisconsin, en Californie, en Virginie. Allez dans ces états, aujourd'hui, et l'on vous dira quelle folie on a commise d'avoir ainsi dépouillé les forêts sans discernement. Cela influa d'une façon déplorable sur les conditions climatériques, et, au surplus, on est obligé de faire venir de l'étranger le bois de construction, ce qui ne serait pas arrivé si l'on n'avait pas été si prodigue dans le passé. En Colombie-Anglaise nous sommes à dévaster nos forêts, comme le ferait un ange destructeur, sans souci de l'avenir. Il existe assez de bois de construction pour la durée de mon existence à moi et à plusieurs de mes collègues, mais nous représentons ici toutes les parties du Canada, et le devoir nous incombe de songer à l'avenir du pays, et non pas seulement au présent.

En Colombie-Anglaise, nous avons exporté l'an dernier 211 millions de pieds de billes de sciage, mesure de planche. Nous en eussions exporté bien davantage n'était le marasme de l'industrie forestière. Les gens des Provinces maritimes, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse comprendront ce que signifient 211 millions de pieds, mesure de planche, presque l'égal de leur coupe globale. De jour en jour, nous voyons ces trains de bois aller aux scieries de Bellingham et Port-Angeles. Nous voyons nos pères de famille et nos fils y suivre les billes, aller dans les scieries transformer ces billes en bois de construction. C'est un crime économique et nous voulons qu'il cesse. Nous paraissons incapables de l'enrayer, je ne sais pourquoi, mais peut-être deviendrons-nous plus sages en vieillissant. A Victoria, vous pouvez apercevoir en face les lumières de la prospère petite ville de Port-Angeles et si vous vous y rendez vous constatez qu'une personne sur trois ou quatre vient de la région que je m'efforce de représenter, de Victoria ou des environs. Ils sont allés là-bas gagner leur subsistance dont les prive chez nous notre politique absolument insensée de laisser s'exporter tout ce bois pour être ouvré ailleurs. Traversez n'importe quelle partie de mon comté, dans la partie méridionale de l'île de Vancouver, et vous verrez de grandes piles de bois à pâte; tout ce bois ira à Port-Angeles, dans les usines, et chaque dollar de bois à pâte exporté là-bas acquiert par la fabrication une valeur d'au moins $6. Vous voyez donc l'immense avantage qui en résulte pour

les ouvriers qui travaillent à la fabrication. Il faut enrayer l'exportation. Et j'appliquerais le remède que je préconisais tantôt: je fixerais un délai au 1er janvier 1928 et, passé cette date, je ne tolérerais plus l'exportation du bois à pâte outre-frontière. Il n'y a pas d'argument fondé en science économique contre cette politique.

Qu'arrive-t-il quand la pâte de bois se fabrique au pays? La compagnie de bois à pâte et de papier de Powell River fabrique la pâte de bois et l'on y voit une population prospère de 3,000 habitants. C'est l'un des plus beaux groupements sociaux qu'il y ait au Canada, je crois. La compagnie réalise de jolis bénéfices et elle traite ses employés de façon splendide. Aucun homme ne gagne moins de $4 et ne travaille plus de 8 heures par jour, et ce sont tous des blancs. Les employés ont leurs terrains de récréation, de golf, de tennis, tout ce qui peut assurer le confort et le bonheur. D'un côté, c'est la mer, et de l'autre, un lac où l'on voit des centaines d'embarcations, appartenant toutes à des ouvriers. Une petite ville idéale. Les ouvriers sont bien rémunérés, heureux et satisfaits. Comme il est préférable d'établir de tels groupements sociaux au lieu d'assurer le développement de centres industriels outre-frontière par l'exportation de notre bois à pâte!

Autre chose. A moins de douze milles de chez moi, se trouve la scierie la plus moderne qu'il y ait au Canada, en Amérique, je pense. Elle est mue entièrement à l'électricité et elle a coûté 4 millions. Le placement a été fait par des Américains et l'argent se répartit parmi les ouvriers de la région. Les salaires se distribuent parmi les cultivateurs de tous côtés pour l'achat des produits agricoles, ce qui contribue à la prospérité de la région entière. Des logements ouvriers confortables s'érigent et la compagnie me dit qu'elle finira par employer une main-d'œuvre exclusivement blanche. La population comprendra au moins mille personnes, toutes heureuses de vivre en Colombie-Anglaise, où elles désirent vivre si elles peuvent y gagner leur vie. Abandonnons donc la politique actuelle. Allons-y d'un pas ferme et faisons un grand pas en avant. Quelques-uns en souffriront, mais vous ne pouvez accomplir une grande réforme sans que quelqu'un en souffre. Songeons à l'avenir et au bien général. Nous avons ici charge des intérêts canadiens et nous cherchons à prendre les mesures les meilleures pour le pays. J'ai la plus grande confiance dans le Canada, mais parfois cela me fait presque mal au cœur de voir négliger ces réformes qui nous avanceraient encore d'un pas sur la voie de la prospérité. Il nous faut un tarif protecteur, je le répète. Il nous faut une politique qui développe nos industries au Canada et qui fournisse à nos fabricants assez de commandes pour progresser et payer d'aussi bons salaires que les Américains. Alors, notre problème de l'immigration sera réglé. Nous pouvons le faire, mais il n'appartient à aucune autre puissance au monde de l'accomplir.

Ce sont les bons salaires qui attirent nos jeunes gens outre-frontière. Quand les affaires vont bien ici, personne ne nous quitte, mais dans le cas contraire nos jeunes gens vont où il y a plus de prospérité et où ils ont plus d'occasions de réussir. Les débauchés et les dépensiers gaspillent leur argent, mais l'homme prudent économise. Les chances de succès sont meilleures là où les salaires sont bons. Protégez nos fabricants en établissant un tarif douanier adéquat et en arrêtant la concurrence. Et cela fait, nos fabricants protégés, prenons les moyens de les empêcher d'abuser de cet avantage. Achetons les produits canadiens au lieu de payer 300 millions de dollars aux Américains. Réfléchissons un instant à ce que ces 300 millions de dollars représentent pour une population de 9 millions d'âmes. Pensons à l'effet de cette économie de 300 millions de dollars conservés au Canada, placés dans l'industrie et pénétrant jusqu'au plus profond de notre vie économique. La conservation de cet argent au pays assurerait sa prospérité. Actuellement, nous ne faisons que marquer le pas, sauf à de courts intervalles, comme ceux mentionnés l'autre soir par l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). Sherbrooke prospère peut-être, mais le Canada dans l'ensemble ne prospère pas. Et pourquoi ne prospérerait-t-il pas? Nos étonnantes ressources nous mettent en meilleure situation que tout autre pays. Ce qui nous manque c'est une conception nationale plus élevée, une conception vraiment canadienne. Appliquons-nous y et traitons nos fabricants comme les Américains traitent les leurs. Et si le produit américain vient concurrencer le produit canadien, imposons un droit suffisant pour arrêter cette concurrence. Nous devrons peut-être payer un peu plus cher, mais notre argent restera ici, et le mot d'ordre: "Gardez votre argent au pays" vaut mieux que tout le programme du Gouvernement. Garder son argent au pays c'est garder ses garçons et ses filles au foyer. Combien de temps cette bonne et aimable population de Québec se résignera-t-elle à laisser ses enfants prendre le chemin des Etats-Unis alors qu'elle possède de si merveilleuses forces hydrauliques n'attendant que l'exploitation, de si riches forêts et des terres disponibles en quantité suffisante pour faire vivre encore des millions d'âmes. Cet exode et ce défaut de prospérité font pitié.

[M. Dickie.]

Les honorables députés de la droite ne sont pas plus que nous libre-échangistes. Le libre-échangiste aura bientôt disparu complètement.

Je terminerai par quelques mots sur le traité australien. L'honorable député de Lincoln (M Chaplin) a montré vendredi que nous avons été malheureux avec nos traités. Notre traité avec la France est un fiasco. Une balance favorable de commerce de sept millions a été transformée en une balance défavorable de cinq millions. Voilà quelque chose de tragique. Il se peut que ce résultat soit attribuable à d'autres causes; je l'ignore. Je sais cependant que ce traité n'a pas produit les résultats que l'on prédisait. Puis, il y a le traité australien. Citoyen de la Colombie-Anglaise et connaissant les immenses bienfaits qu'en ont retirés l'industrie, les conserveries du poisson et plus particulièrement les fabriques de bois à pâte et de papier, je serais le dernier à conseiller l'annulation de ce traité. J'ai déjà parlé de la Powell River & Pulp Company dont l'exploitation a créé un village de 3,000 âmes. Elle agrandit actuellement son usine au prix de 8 millions de dollars, et l'on me dit qu'elle n'eût pas fait cette entreprise sans les dispositions du traité australien touchant le papier. Mais j'affirme que le Gouvernement a entrepris la négociation de ce traité, complètement désarmé. Un tarif de protection élevée semblable à celui que maintiennent actuellement presque tous les autres pays du monde, sauf le Canada, nous eût mis en état de traiter avec les Australiens. Les Australiens sont un peuple de bon sens. Pas un Australien sensé dira: "Je veux exporter mes œufs en franchise dans votre pays, mais vous devrez me payer 8c. la douzaine si vous voulez envoyer des œufs dans le mien." L'Australie n'eût jamais demandé cela.

Je crois que l'importation du beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande nuira désastreusement à la Colombie-Anglaise et à l'Alberta. Je ne dis pas que l'importation des œufs nous causera autant de tort que d'autres le craignent, bien que les aviculteurs soient en grand nombre dans notre province. Ceux qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance font l'élevage de la volaille. La situation est grave, mais le pire en tout cela c'est que l'abondance des œufs sur le marché de Seattle amène l'exportation dans la Colombie-Anglaise et l'abaissement du prix des œufs canadiens. Nous demandons la protection contre les œufs américains. Nous demandons un droit aussi élevé sur les œufs américains que le droit américain sur les œufs canadiens. Je ne craindrais pas d'en imposer un plus élevé.

Ainsi que je l'ai déjà dit, nous sommes entrés en négociations avec l'Australie désarmés; nous n'avions rien à offrir. Certains d'entre nous ne voulaient pas voter contre le traité et nous étions dans une singulière situation lorsqu'il fut proposé à la Chambre. Nous savions qu'il profiterait énormément à l'industrie de la pâte à bois et du papier, mais nous savions aussi que la classe agricole en subirait tout le poids et, en fait, c'est ce qui est arrivé.

Ce fardeau retombe sur les épaules du pomiculteur, du fabricant de laitages, de l'agriculteur, au lieu d'être réparti dans tout le pays. Je ne prétends pas que cette convention va être abrogée. Je ne crois pas qu'il faille considérer ces pactes comme de simples chiffons de papier, mais si nous avons un tarif suffisant pour la protection de nos ouvriers, de nos cultivateurs, de nos manufacturiers et de qui que ce soit nous serons en état de dire aux Australiens: " Dans ce cas-ci, nous avons été mis au pied du mur par de puissants intérêts de la mère patrie ". En réalité, c'est ce qui est arrivé au Gouvernement; il s'est trouvé en présence d'une forte opposition de la part d'hommes importants du Royaume-Uni. Il est probable que le ministre des Finances a été obligé d'aller plus loin qu'il ne l'aurait voulu dans la négociation de cette convention. Cependant, nous espérons qu'elle sera modifiée de façon que nous n'ayons aucun grief contre nos amis les Australiens et que les deux pays prospèrent.

Un mot de l'admission de raisin sec en franchise. Nous allions faire une grande faveur à cet égard; peut-être le ferons-nous à l'avenir. L'an dernier, nous avons acheté pour une valeur de 2 millions et demi de dollars de raisin sec des Etats-Unis et il nous a fallu acquitter de plus un droit de 3c. la livre, ce que l'on peut considérer comme un droit pour fins de revenus, et je ne m'y oppose pas. Mais nous n'avons importé que pour $32,000 de raisin de l'Australie, de sorte que mes collègues voient bien que cet article n'a guère d'importance dans la convention.

Je vais reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, et, je suppose que je me rappellerai, comme d'habitude, une foule de choses que j'aurais dû mentionner mais dont je n'ai pas dit un mot.

M. GROTE STIRLING (Yale): Je pense que c'est une heureuse coutume pour les membres qui prennent la parole pour la première fois dans une nouvelle législature de rendre hommage, monsieur l'Orateur, à votre impartialité, votre dignité, et votre bienveillante courtoisie. Je désire me joindre à ce tribut d'éloges et j'y ajouterai mon admiration pour la maîtrise que vous possédez de votre propre langue et de celle de vos compatriotes anglais.

Je dirai quelques mots de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie. Je prendrai soin de ne pas répéter les nombreuses statistiques et citations qui sont tombées des lèvres d'autres orateurs. C'est avec regret que je constate l'injustice dont souffre l'industrie laitière. Ce n'est pas la convention de commerce même que je désapprouve, mais les conditions de ce pacte. Lorsque deux pays entrent en pourparlers au sujet d'une convention de cette nature, il doit y avoir des concessions mutuelles. Ils doivent chercher à commercer entre eux. Ce désir réciproque du Canada et de l'Australie date de quelques années. Il y a eu des négociations par intermittences, mais, enfin, en 1924, un projet de convention fut rédigé. Il a paru dans la presse canadienne, qui l'avait puisé aux sources des renseignements commerciaux des Etats-Unis. Ce projet montrait ce que le Canada allait donner et recevoir en échange, et le pays en jugea d'après les intérêts des diverses industries.

Après l'ouverture de la dernière session, on s'est efforcé à plusieurs reprises de savoir du Gouvernement en quelle posture nous étions exactement touchant cette convention de commerce. Nous ne pouvions avoir aucune information. Les industriels s'inquiétaient. Ceux qui devaient bénéficier de la convention ne tenaient pas à poursuivre leurs opérations dans toute leur intensité, et ils craignaient que leurs profits ne fussent pas aussi considérables qu'ils l'espéraient, et ceux qui ne seraient pas favorisés redoutaient d'être obligés à de plus amples sacrifices. Enfin, le premier ministre dit au chef de l'opposition qu'il pourrait contenter sa curiosité en consultant le compte rendu des séances du parlement australien. Nous voyons que le ministre du commerce du commonwealth avait prononcé un long discours expliquant en détail les articles de la convention. Celui qui concernait le beurre et qui est maintenant discuté à propos de cet amendement était ainsi conçu:

Le tarif canadien actuel impose sur le beurre un droit général de 3c. la livre.

Naturellement, il y a *lapsus* ici, car il faut lire un droit préférentiel de 3c la livre et un droit général de 4 c. la livre.

En vertu des conditions de la convention, le Canada modifiera son tarif de sorte que le tarif préférentiel britannique sera de 2c. la livre et le tarif général de 5c., la préférence se trouvant augmentée de 1c. à 3c.

C'était au moins une tentative de protection d'une des industries canadiennes, et elle fut appréciée comme telle par ceux qui désiraient un tarif suffisant pour le pays. Mais les semaines passèrent et c'est le seul renseignement que nous eûmes jusqu'à ce qu'enfin le 22 juin la convention elle-même fut présentée

à la Chambre, le ministre des Finances (l'hon. M. Robb) ayant prononcé un discours pour nous l'expliquer.

Et à notre grande consternation, nous nous rendîmes compte que le Canada avait été obligé de faire de nouvelles concessions. Nous fûmes excessivement surpris de constater que ces concessions étaient faites aux dépens d'une branche particulière d'une seule industrie, la plus importante du Canada—c'est-à-dire du petit cultivateur, du producteur de laitages, de fruits, de légumes, de l'éleveur. Voilà la partie de notre population aux dépens de qui ces concessions ont été faites; tous ces genres de culture appartiennent justement à cette branche de l'agriculture dans laquelle le cultivateur s'occupe plus particulièrement de l'enrichissement du sol. Voilà les chiffres que l'on nous communiqua alors: notre beurre était assujetti à un droit de 8c. par livre sur le marché des Etats-Unis et de 6c. par livre sur le marché australien, tandis que le beurre d'Australie était frappé d'un droit de 1c. par livre et le beurre de tous les autres pays étrangers de 4c. par livre pour pénétrer sur notre marché. Voilà quelle était la situation et elle n'a pas été modifiée, sauf que le Gouvernement, par décret du conseil, au mois de septembre dernier, a étendu à la Nouvelle-Zélande les privilèges concédés à l'Australie.

Et les représentants du peuple ont tenté les uns après les autres d'obtenir une déclaration du Gouvernement expliquant quels avantages le Canada retirera en échange des concessions faites à la Nouvelle-Zélande, mais en vain à venir jusqu'aujourd'hui. Si le Canada ne reçoit rien de la Nouvelle-Zélande en retour, j'ai le droit d'accuser le Gouvernement de dissiper les ressources du pays. Le ministère me fait l'effet d'un joueur de cartes, qui, ayant perdu la partie du fait d'une erreur, distribue le reste de son argent à un spectateur. Nous avons essayé de savoir tant ici que dans les divers ministères où nous en sommes en ce qui regarde les pourparlers entamés avec la Nouvelle-Zélande, mais en vain; j'espère, cependant, que le Gouvernement nous dira ce que le Canada a reçu ou s'attend de recevoir de la Nouvelle-Zélande avant la fin du présent débat.

L'année dernière, lorsque le ministre des Finances soumit au Parlement le texte de la convention de commerce avec l'Australie, il prononça les paroles suivantes en faisant allusion aux modifications apportées au premier projet:

Nous faisons d'autres concessions dans cette mesure que nous présentons au parlement aujourd'hui; elles auront pour effet de réduire le coût de la subsistance, pour le repas du matin surtout, sans nuire au commerce

du Canada. Nous avons étudié ce projet avec grand soin. Lorsque la mesure fut présentée devant le parlement du Commonwealth, on fit remarquer qu'il y aurait certains changements, certaines augmentations dans le tarif canadien. Comme l'Australie n'était pas prête à accepter la mesure et à nous permettre de publier une proclamation l'an dernier, nous avons cru bon de la présenter au parlement telle qu'elle est, et je crois pouvoir convaincre les honorables députés que les réductions dans le coût de la subsistance pour ce qui est du repas du matin ne nuiront aucunement aux industries du Canada. Mais je suis forcé d'admettre que les revenus du département vont diminuer.

En premier lieu, cette déclaration prend à mes yeux les allures d'un document dont certains passages auraient été biffés; de fait, je ne vois pas du tout de relation entre le relèvement que le Canada se proposait d'apporter au tarif général et la répugnance de l'Australie à accepter le premier texte de la convention. Nous avons tenté de savoir du ministre de quelle façon le traité pourrait influer favorablement sur le budget alimentaire et, au meilleur de mon souvenir, le ministre nous répondit que le beurre coûterait à peu près le même prix, mais que le coût du repas du matin serait réduit. Et l'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie), qui éprouvait le besoin de se renseigner, posa par trois fois la question suivante:

Mais comment cela influera-t-il sur le budget alimentaire?

Et à la troisième reprise, voici la réponse qu'il obtint du ministre:

Parce que nous ne percevrons pas le même revenu qu'auparavant.

Et le ministre ajouta:

Pourquoi une convention de commerce avec l'Australie est-elle avantageuse pour le Canada? Les deux pays ont des saisons tout à fait opposées. Nous sommes en été au Canada, la saison de la culture; c'est l'hiver en Australie.

Or, si nous acceptons cela comme raison pour nous faire les artisans de la ruine de notre petit cultivateur au bénéfice des cultivateurs d'un autre pays; si nous faisons valoir que le marché canadien durant l'hiver sera approvisionné par le beurre d'été de l'Australie, au moins devrions-nous obtenir de réciproque, c'est-à-dire que le beurre d'été du Canada devrait avoir une chance raisonnable de pénétrer sur le marché australien pendant l'hiver. Or, en supposant que nous tentions d'écouler notre beurre sur les marchés de l'Australie, il se trouve qu'il est frappé d'un droit non pas de 1c. mais de 6c. par livre. Et si l'argument est valable, il devrait également s'appliquer à la Nouvelle-Zélande; notre beurre devrait jouir sur le marché néo-zélandais des mêmes avantages que nous concédons au produit de ce pays sur notre marché. Or, si nous tentons d'écouler notre beurre sur le marché néo-zélandais, nous constatons qu'il est frappé d'un droit *ad valorem* de 21 p. 100. Pour moi, ce ne sont pas là des conditions raisonnables pour conclure une convention commerciale entre deux pays.

L'industrie laitière est l'une des plus importantes de la Colombie-Anglaise. Quand je fais cette assertion, je n'ai pas du tout l'idée de prétendre que cette industrie est aussi développée chez nous que dans les provinces des Prairies et dans d'autres parties du Dominion. Cependant, sous les auspices du département de l'Agriculture tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial, les cultivateurs de chez nous,—non pas seulement ceux qui se livrent exclusivement à la production des laitages, des fruits, des légumes, à l'élevage, à l'aviculture,—sont fortement conseillés de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier; on leur recommande de faire de la culture mixte et de garder aussi quelques vaches. Ceux qui font ce genre de culture envoient leur crème à la laiterie et comptent sur l'argent que celle-ci leur verse pour vivre ou pour augmenter les revenus qu'ils se font autrement. Leur maison et leur ferme leur sont aussi essentielles qu'aux propriétaires de grandes exploitations agricoles ailleurs au Canada. Ces agriculteurs qui font de la culture mixte élèvent leur famille sur ces fermes. Les fils y font leur apprentissage et nous aidons à les faire instruire; mais si, en grandissant, ils s'aperçoivent que le gouvernement de l'époque frappe un coup à l'industrie dans laquelle est leur père, il est tout probable qu'ils iront chercher leur futur gagne-pain ailleurs qu'au Canada.

Il y a une autre aide très précieuse que le département de l'Agriculture voit d'un bon œil; les cercles d'enfants pour l'élevage des porcs, des volailles ou des veaux, qui permettent aux jeunes d'avoir des animaux de race. On cherche par là à encourager la culture mixte au Canada. Je ne suppose pas qu'il y ait dans tout le pays un éleveur plus fier que ce jeune élève de l'école supérieure du nom de Foster Whitaker, qui habite à Armstrong, à l'extrémité nord de la vallée de l'Okanagan. Il y a quelques années, il se procura, par l'entremise d'un de ces cercles d'élevage, une génisse jersey. A cette époque-là, ses voisins ne trouvaient rien de remarquable dans l'animal; lui avait confiance et il prit soin de la génisse en même temps que des autres vaches de la ferme de son père. Aujourd'hui, c'est une des meilleures vaches laitières du monde. Voici ce que disait le *Armstrong Advertiser*, le 28 janvier:

Bien qu'elle concourût comme vache de quatre ans...

C'est la vache dont je parlais et qui porte le nom de Pretoria Oxford Janet.

...dans le concours qui vient juste de finir, ayant eu 4 ans et 277 jours au début de la période de 305 jours, elle a éclipsé tous les records des vaches jersey de quatre et de cinq ans.

L'article donne plus loin les records des précédentes gagnantes, toutes deux des vaches jersey d'Oregon. Puis il dit ceci:

Mais Janet, à quatre ans, a donné 14,935.2 livres de lait et 869.31 livres de matière grasse. Elle a ainsi ramené le championnat des jerseys au Canada et à l'Empire britannique qui, d'une façon générale, a droit d'être fier d'elle aujourd'hui.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'éleveur au Canada qui soit plus fier que ce jeune garçon. Cette vache a établi ce merveilleux record, malgré que de vilains garnements, après s'être introduits dans l'étable la veille de la Toussaint, l'eussent jetée par terre et liée à une poutre. Heureusement, ils ne lui firent pas perdre longtemps la quantité ni la qualité de son lait, et voilà le résultat. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que lorsque je l'ai vue à la parade de l'exposition d'Armstrong, l'automne dernier, elle paraissait être la vache parfaite. Voilà donc une des façons dont on a, sous les auspices du Gouvernement, essayé d'encourager l'industrie agricole mixte au Canada et je ne connais pas de meilleur moyen pour intéresser nos enfants à tout ce que produit cette industrie.

A mon retour dans Yale en juillet dernier, je me suis mis à faire le tour de la circonscription. Ce qui m'a le plus frappé, ce fut de voir avec quelle unanimité les gens s'opposaient à la convention avec l'Australie, partout où il se faisait de la culture mixte. Je ne demandais pas leur opinion; ils me la donnaient. Partout où j'allais, on me demandait quel serait l'effet de cette convention sur ceux qui s'occupent d'industrie laitière, de culture de fruits ou de légumes. Les gens ne comprenaient pas que le Gouvernement frappât aussi manifestement l'industrie laitière, lui qui prêche si souvent la colonisation des régions encore non peuplées et qui, par l'intermédiaire de son département d'Agriculture, cherche à mieux intéresser les cultivateur à leur industrie.

On me permettra de citer un article de propagande de journal, comme je l'appelle. Il existe un journal intitulé *Farm and Home* qui est ou du moins qui était répandu dans un grand nombre de fermes de la Colombie-Anglaise. Après la discussion du traité avec l'Australie dans la Chambre, ce journal publia, le 25 juin, un article de fond, dans lequel il était dit ceci:

Il y a longtemps que le Canada désirait avoir de meilleures relations commerciales avec l'Australie, mais on ne peut s'attendre à ce que la convention de réciprocité telle qu'elle est actuellement soit approuvée dans cette province.

Je dois dire qu'il n'y a aucun doute quant à la tendance politique de ce journal, car au moment de l'élection de Yale en 1924, il a vigoureusement appuyé mon adversaire.

Le désir de la réciprocité avec l'Australie, a toujours été fondé sur la différence des saisons entre les deux pays. Lorsque c'est l'hiver en Australie, c'est l'été ici. . . . Le souhait du Canada était d'étendre ses marchés pour le poisson, le bois et les fruits frais. De son côté, l'Australie cherchait un plus grand débouché pour écouler ses raisins secs et autres fruits séchés ou conservés. Il semble que les négociateurs du côté canadien ont été trop impatients d'arriver à une entente si bien que l'Australie a fait vraiment une bonne affaire.

Il est ensuite question des fruits, légumes et autres produits mentionnés dans la convention commerciale, puis il est dit au sujet du beurre:

D'après le traité, le beurre serait admis à raison de 1c. par livre et le fromage en franchise. La perspective est alarmante pour nos éleveurs dont le succès futur est intimement lié à la possibilité d'augmenter la production du beurre et du fromage pour le marché domestique.

Cela représentait assez bien le sentiment des cultivateurs s'occupant de culture mixte dans les vallées de la Colombie-Anglaise et il est évident que le *Farm and Home* a dû modifier ses idées. Quelque chose est survenu. C'est peut-être le discours du premier ministre à Vancouver, peu de temps avant les élections, alors qu'il a insisté sur les traits recommandables du traité australien quand son auditoire était formé de gens de la côte du Pacifique intéressés à l'industrie de la pâte à papier et du papier. L'idée que le beurre d'Australasie, éloignée de milliers de milles, pouvait concurrencer les produits d'exportation de notre pays lui semblait ridicule. J'imagine que les gens ont cru tout d'abord que cette denrée voyageant des milliers de milles rencontreraient des obstacles à cause des tarifs de transport. Mais le premier ministre n'a pas appelé l'attention du public sur le fait que le beurre d'Australie arrive à Vancouver presque au même prix qu'il en coûte pour le faire venir de Calgary. Dans tout les cas, que cela ait été ou non la raison, une semaine avant les élections, ce même journal a publié un article de rédaction d'un ton tout à fait différent:

Nous sommes en pleine campagne électorale et, le 29 octobre, les citoyens du Canada exprimeront leur opinion et l'appuieront de leur force et de leur vote au moyen du scrutin. Réduits à leur plus simple expression, les faits ne sont pas difficiles à comprendre, bien qu'on fasse tout au monde pour les embrouiller dans l'esprit des électeurs et qu'on utilise tous les faux-fuyants possibles. Le gouvernement libéral actuel, sous la direction du très honorable Mackenzie King demande un mandat définitif pour sa politique, ne se

sentant pas justifié de continuer une autre année sans recevoir l'expression de l'opinion publique à son sujet.

Le journal explique ensuite les six points principaux de cette politique dont le sixième est:

Une augmentation des débouchés pour les produits agricoles et autres du Canada par d'autres traités commerciaux comme ceux qui ont été signés récemment avec l'Australie et d'autres dominions britanniques.

Cela démontre que le journal a eu des raisons tangibles pour modifier ses vues et je puis remarquer que sa circulation n'est plus aussi étendue chez les cultivateurs de la Colombie-Anglaise qu'elle l'était auparavant. Je crois bien connaître l'opinion des électeurs que je représente au sujet des effets de ce traité sur l'industrie laitière. Naturellement je ne puis parler qu'au nom des gens habitant les vallées du district de Yale, mais l'Association laitière de la Colombie-Anglaise, dont les délégués représentent toutes les régions de cette province, de la vallée Windermere, à l'est jusqu'à Cariboo et Chilcotin au nord, jusqu'à la frontière et l'Océan Pacifique, s'est réunie en convention annuelle à New-Westminster et a exprimé ses vues par la résolution suivante:

Attendu qu'à la fin de sa dernière session le parlement fédéral a accordé à l'Australie un tarif de préférence sur le fromage et le beurre;

Et attendu que cette loi est susceptible de décourager la production de la crème pendant les mois d'hiver à cause du maintien des prix peu élevés dus à la concurrence des produits australiens arrivant à nos ports grâce aux tarifs de transport peu élevés comparativement à nos tarifs élevés par voie ferrée;

Il est résolu que cette convention exprime sa désapprobation de cette concession et demande qu'on agisse comme on le jugera à propos pour accorder la protection nécessaire à notre industrie laitière.

Comme je l'ai dit, nous, députés, avons l'honneur et le devoir de représenter à la Chambre les sentiments de nos commettants et je n'ai pas de doute que les honorables députés de la Saskatchewan ont exprimé l'opinion de leurs circonscriptions quand ils ont fait observer qu'ils estiment leurs principes plus que les chèques que rapporte la crème. Mais, au moment où ces honorables députés exprimaient leur opinion il est remarquable de constater que les journaux contenaient des résolutions des associations laitières de cette province. Ainsi, la convention des laitiers de la Saskatchewan:

...appuie la conduite des directeurs en protestant auprès du gouvernement fédéral contre les articles du traité visant à l'approvisionnement de beurre et de fromage.

Et, vers la même époque, les Beurreries coopératives de la Saskatchewan attiraient l'attention sur:

..."le danger immédiat créé par le traité de commerce australien pour les intérêts des beurreries de l'ouest du Canada" et déclare que la compagnie sera représentée dans une délégation de l'Association laitière de l'Ouest qui rencontrera prochainement le gouvernement fédéral à ce sujet.

Je prévois que lorsque cette délégation arrivera à Ottawa elle aura probablement une conférence avec les honorables députés de la Saskatchewan et je crois qu'ils ne sauraient avoir de meilleur sujet de discussion que cette question: Devons-nous nous habituer à acheter les articles nécessaires au Canada et produits en Canada ou devons-nous plutôt chercher à acheter au plus bas prix sans nous soucier d'où nous viennent les articles de première nécessité? Je n'hésiterai nullement à appuyer l'amendement. Pendant que le Gouvernement, l'opposition et tous les patriotes du Canada prétendent que nous devrions augmenter le nombre de nos cultivateurs, afin de produire davantage, d'augmenter la quantité de marchandises à transporter par nos voies ferrées et ainsi de résoudre le problème de la pléthore de chemins de fer, il est inconvenant de voir en même temps le Gouvernement présenter un traité commercial, venant à la suite d'une entente semblable, tous les deux néfastes à l'industrie laitière.

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics): Je m'empresse, monsieur l'Orateur, de vous offrir mes félicitations pour l'honneur que la Chambre vous a conféré et bien que ces congratulations soient tardives, soyez persuadé qu'elles n'en sont pas moins sincères. Je tiens également à féliciter l'honorable député qui a proposé l'adresse et celui qui l'a appuyé; je leur dirai que c'est avec plaisir que j'ai écouté les discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de ce débat. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ce qui s'est passé depuis les élections d'octobre, sauf pour faire observer que depuis cette époque, la fumée et les nuages se sont dispersés et le public canadien s'est rendu compte qu'à la suite de ces élections, il n'avait pas élu au Parlement de groupe majoritaire. Depuis, les conservateurs ont été de la même humeur et manifesté les mêmes dispositions que nous constatons ce soir; déçus et mécontents, ils cherchent à passer de ce côté-ci où n'en veulent pas les représentants élus du peuple.

Or, monsieur l'Orateur, on a prétendu que ce Gouvernement, n'ayant pas obtenu la majorité comme groupe, aurait dû démissionner et céder la place à un groupe minoritaire. Les représentants élus par le peuple ont amplement ratifié la sage attitude du premier ministre et de son gouvernement, et malgré ce qu'en pensent certains honorables députés, il est faux de dire que le fait d'être élu par une

circonscription est d'une signification plus importante que s'il s'agit d'une autre circonscription. Cet après-midi mon honorable ami de Victoria (M. Tolmie) a censuré le premier ministre et lui a fait un reproche de s'être présenté dans Prince-Albert après avoir été battu aux élections générales, chose que d'ailleurs tous les premiers ministres de ce pays ont fait de temps à autre. Il avait parfaitement le droit de choisir la circonscription qu'il voulait représenter et parce qu'il a arrêté son choix sur Prince-Albert, aucun député d'en face ne saurait l'en blâmer, car nous voyons que le grand chef du parti conservateur, sir John A. Macdonald n'a pas hésité à solliciter un mandat dans Victoria (C.-A.) après qu'il eût été battu aux élections générales,—et en ce temps-là, relativement aux provinces du centre, Victoria était beaucoup plus éloigné que Prince-Albert ne l'est aujourd'hui. Nous constatons également qu'il arriva à sir Wilfrid Laurier de chercher à se faire réélire dans ce même district de Prince-Albert. Je crois, monsieur l'Orateur, que l'on peut dire à bon droit que l'opposition a manqué de justice à l'endroit du premier ministre. Ces messieurs semblent avoir oublié qu'il est, non seulement le premier ministre du Canada, mais aussi le chef de l'un de nous grands partis historiques. Ils ont pris tout à tour la parole pour lui reprocher, ainsi qu'à son parti, de ne pas avoir un siège en cette Chambre, et ensuite, pour des fins politiques, ils ont jugé à propos de faire en sorte qu'il ne reparaisse pas à la Chambre dans un avenir rapproché. Mais l'élection a lieu aujourd'hui et la députation en connaîtra le résultat d'ici à une couple d'heures. Malheureusement, à cause du rouage compliqué de notre législation électorale, une élection ne peut se faire en moins de quatre à six semaines, et dans l'intervalle l'opposition n'atténue en rien les difficultés que ce gouvernement doit surmonter. Mais nous ne demandons pas quartier. Le premier ministre sera élu aujourd'hui à un siège dans cette Chambre, et en temps opportun il sera au milieu de nous.

L'hon. M. LAPOINTE: Il est élu.

L'hon. J. H. KING: Parfait. Le parti conservateur ne profitera pas, selon moi, d'un iota de tout ce que l'on a dit contre lui, tant en sa qualité individuelle qu'en celle de premier ministre et de chef du parti libéral.

Au cours des élections générales et depuis trois ou quatre ans la presse conservatrice et le parti conservateur ont fait une propagande active d'un bout à l'autre du pays, dénonçant le Gouvernement, et prétendant que nous étions incompétents...

Un DEPUTE: Très bien, très bien!

[L'hon. J. H. King.]

L'hon. J. H. KING: Vous aurez votre tour. Nos amis les conservateurs nous ont dénoncés, prétendant que nous étions incompétents, que nous ne faisions rien pour le pays...

Un DEPUTE: Bravo, bravo!

L'hon. J. H. KING: Patientez un peu; nous verrons bien. L'opposition a essayé systématiquement de provoquer, par tout le pays, l'esprit de découragement parmi la population. Nous verrons par le résultat de cette élection jusqu'à quel point ils ont réussi. Quel bien nos honorables amis d'en face croient-ils que cette propagande fera au pays? Quelle était la situation financière du Dominion lorsque ce Gouvernement est rentré en fonction? Mes honorables amis sont parfaitement au courant des faits. En 1921, lorsque les comptes furent arrêtés, on constata une insuffisance de 91 millions de dollars dans les revenus pour faire face aux dépenses. En 1922, la dernière année où nos honorables amis d'en face eurent la direction des affaires, il y eut un déficit de 81 millions pour l'année financière se terminant en mars. Mais en 1923, grâce à la sage administration de ce Gouvernement et aux économies qu'il sut pratiquer sans nuire en rien à l'efficacité des services publics, le déficit se trouvait diminué à 31 millions; et en 1924, on constatait un surplus de 35 millions et 1925 accusait également un excédent.

M. CHABOT: Que dites-vous des obligations garanties par le Gouvernement en 1922, 1923 et 1924. A coup sûr, l'honorable ministre ne les porterait pas au crédit du bilan financier.

L'hon. J. H. KING: J'en parlerai tout à l'heure, quand je passerai en revue la situation des chemins de fer.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est le moment, pourtant.

L'hon. J. H. KING: Plus tard, quand je parlerai des chemins de fer. Les faits que j'ai exposés ne souffrent pas contradiction; la preuve en a été faite. En 1921, nous savons tous que le dollar canadien avait perdu de 15 à 20 p. 100 de sa valeur. Depuis 1924 il est au pair et il a même fait prime en différents temps. Il ne peut pas y avoir de meilleure preuve de la solidité de notre situation financière que la valeur de notre monnaie sur les marchés de l'univers. Les dépenses ordinaires de l'Etat — je ne parle pas des charges fixes — sont à peu près celles de 1913 et 1914. Les frais de l'administration sont donc ce qu'ils étaient avant la guerre. J'en conclus que la gestion du Gouvernement actuel se compare avantageusement avec celle de tous les ministères qui l'ont précédé.

Donc, monsieur l'Orateur, non seulement nous avons réussi à équilibrer notre budget et à obtenir des excédents de recettes, mais nous avons aussi abaissé notablement les impôts fédéraux. En 1924-25 les charges fiscales ont diminué de $25,000,000 par suite de l'abaissement des droits de douane et de la taxe sur les ventes. On affirme que l'impôt sur le revenu n'a pas diminué. Ce n'est pas exact. La réduction a pourtant été notable et elle s'est fait sentir à la base. Ainsi, l'exemption du père de famille pour chaque enfant a été portée de $200 à $500, de telle sorte qu'un citoyen gagnant $3,500 à $4,000 par année et père de quatre à cinq enfants s'est trouvé exonéré complètement de la taxe de $40 que le fisc lui réclamait encore en 1921 et 1922. Il y a un grand nombre de citoyens dans ces conditions.

M. SUTHERLAND (Oxford-Sud): Il n'y en a pas avec un revenu taxable.

L'hon. J. H. KING: Je parle du chef de famille ayant un revenu de $3,500 à $4,000; s'il est père de quatre ou cinq enfants, il ne paye plus d'impôt à la suite de la nouvelle exemption.

M. McGIBBON: Le ministre serait-il assez bon de dire à la Chambre de combien le Gouvernement actuel a diminué la somme des impôts demandés aux contribuables par ses prédécesseurs

L'hon. J. H. KING: Je le pourrais, mais cela ferait perdre du temps. On nous a obligés à entendre un si grand nombre de répétitions, que je veux couper court. J'ai ce renseignement sous forme de tableau que je passerai avec plaisir à notre honorable collègue.

M. McGIBBON: Je le connais. Vous avez demandé autant d'impôts aux contribuables que l'ont fait vos prédécesseurs.

L'hon. J. H. KING: J'ai passé rapidement en revue la situation financière. Voyons maintenant un peu celle de nos réseaux ferrés. Les charges qui pèsent sur les épaules du contribuable canadien, pour assurer le fonctionnement de ces services, ont été créées par nos adversaires qui sont en face de nous. Ce sont eux qui ont opéré la fusion des réseaux.

Je me propose de montrer le coefficient d'exploitation du réseau de l'Etat. En 1921, il a fallu dépenser 112.70 pour avoir un dollar de recette. En 1924, la dépense est abaissée à 92.68; le 30 novembre 1925, le coefficient d'exploitation est réduit à 87.83. En 1919, l'exploitation du réseau national produit un déficit de $14,223,000; en 1920, le déficit monte à $34,532,000; en 1921, il est ramené à $11,543,000; en 1922, le déficit disparaît et fait place à un excédent de $2,886,000; en 1923, l'excédent se chiffre par $20,430,000; en 1924, nouvel excédent de $17,244,000; en 1925, l'excédent de recettes atteint $30,000,000. Dans le fait, cet excédent atteindra 32 millions, au dire de sir Henry Thornton.

Notre collègue le député d'Ottawa (Dr Chabot) voulait être renseigné au sujet des garanties d'intérêt. Je vais lui en faire l'histoire. Nous n'avons rien changé à la méthode de comptabilité pour les avances qui ont été faites. Voici un tableau comprenant les années 1919 jusqu'à 1925.

Chemins de fer nationaux canadiens

1919-1920—	
Prêts en argent	$ 55,264,144
Garantie d'intérêt	17,109,027
Emissions non garanties	25,000,000
1920-1921—	
Prêts en argent	109,662,656
Garantie d'intérêt	50,000,000
Emissions non garanties	27,000,000
1921-1922—	
Prêts en argent	95,533,726
Garantie d'intérêt	61,000,000
Emissions non garanties	.....
1922-1923—	
Prêts en argent	80,213,023
Garantie d'intérêt	.....
Emissions non garanties	.....
1923-1924—	
Prêts en argent	24,550,000
Garantie d'intérêt	72,500,000
Emissions non garanties	.....
1924-1925—	
Prêts en argent	18,027,000
Garantie d'intérêt	81,000,000
Emissions non garanties	9,375,000

En d'autres termes, de 1919 à 1921, sous le régime de nos honorables amis de l'autre côté, les chemins de fer Nationaux ont reçu en espèces et en garanties, $388,569,553; et de 1922 à 1925, sous le régime du gouvernement actuel, $276,290,023.

M. CHABOT: Quelle est la valeur totale des obligations rachetées par ce gouvernement de 1921 à 1925?

L'hon. J. H. KING: Je n'ai pas ces chiffres ici. Le relevé dont je viens de donner lecture à la Chambre a été préparé par le ministère des Chemins de fer et il indique clairement les avances effectuées en espèces et par voie de garanties.

M. CHABOT: Mais la valeur des rachats est très importante. Pendant ces années-là on a racheté des obligations.

L'hon. J. H. KING: Je n'ai pas ces détails ici; du reste il s ne se rattachent pas à mon argumentation. Cependant, si l'honorable député tient à ces renseignements, je puis les obtenir facilement.

Il est hors de doute que le public canadien s'inquiète de la situation de nos chemins de fer; et l'on est heureux de constater que, pendant les quatre dernières années, alors que nos amis d'en face ne cessaient de dire au public que le pays s'acheminait vers la ruine, ces voies ferrées qui appartiennent au public sont devenues de plus en plus prospères chaque année et qu'aujourd'hui leur situation est bien plus avantageuse qu'en 1920, 1921 et 1922.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre veut-il nous dire sous quel rapport la situation a été plus prospère en 1924 qu'en 1923?

L'hon. J. H. KING: Mon très honorable ami veut-il parler du réseau en général ou seulement des recettes?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre a affirmé que les voies ferrées sont devenues de plus en plus prospères chaque année. Je lui demande d'indiquer sous quel rapport la situation a été plus prospère en 1924 qu'en 1923.

L'hon. J. H. KING: L'année 1924 a été moins prospère que 1923.

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela a marché à reculons.

L'hon. J. H. KING: Si mon honorable ami tient à faire des distinctions oiseuses, j'en conviens. Mais le fait important, c'est qu'en 1925 il y a eu un excédent de 32 millions de dollars comparativement à un déficit de $34,500,000 en 1920, et la situation s'est améliorée de la sorte pendant que nos honorables amis de la gauche inondaient le pays de leur propagande fausse et pessimiste en vue d'affaiblir les efforts et le courage du public canadien.

M. NICHOLSON: Le ministre veut-il nous dire de quelles lignes il parlait quand il nous a cité les recettes des exercices de 1919, 1920 et 1921? Aussi, quel montant, suivant l'exposé du président des chemins de fer Nationaux, a été ajouté au déficit du réseau dans le courant des quatre dernières années?

L'hon. M. LAPOINTE: Faites inscrire cela sur le Feuilleton.

L'hon. J. H. KING: L'honorable député obtiendra ce renseignement en s'adressant au ministère ou au ministre des Chemins de fer. Je ne suis pas le ministre des Chemins de fer. On me communique certains renseignements; mais les renseignements que j'ai sont authentiques.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre veut-il nous indiquer le moyen de consulter le ministre des Chemins de fer?

[L'hon. J. H. King.]

L'hon. J. H. KING: Le ministre des Chemins de fer peut être consulté.

Le très hon. M. MEIGHEN: Où est-il?

L'hon. J. H. KING: Faites inscrire votre demande au Feuilleton et vous aurez une réponse.

Le très hon. M. MEIGHEN: Et quand l'aurons-nous, cette réponse?

L'hon. J. H. KING: Quand la présente discussion sera terminée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais nous allons ajourner. Comment obtenir la réponse, alors?

L'hon. J. H. KING: Je suis sûr que le Gouvernement pourra contenter mon honorable ami. Si les honorables amis tiennent vraiment à ce qu'on leur cite des chiffres, monsieur l'Orateur, il me sera peut-être permis de leur communiquer le renseignement suivant au sujet de l'élection partielle qui a lieu aujourd'hui dans la circonscription de Prince-Albert: 42 bureaux de votation donnent à M. King 4,980; à M. Burgess, conservateur, 1,000. La ville de Prince-Albert donne une majorité de 790 à M. King.

L'hon. M. MOTHERWELL: Restent à venir les rapports de 98 autres bureaux de votation; ces rapports vont grossir la majorité de 4,000 voix encore.

M. EVANTUREL: Le chef de l'opposition peut sourire, maintenant.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député qui interrompt s'est lui-même, je crois, présenté comme indépendant. Il ne devrait pas se montrer aussi sévère envers les autres.

L'hon. J. H. KING: Il en a le droit. Puis-je poursuivre mes remarques? J'ai dit que je ne voulais pas prolonger le débat, mais je tiens à discuter cette question.

Nous avons beaucoup entendu parler dans cette Chambre depuis quelques jours de la nécessité de faire passer le trafic canadien par les ports de notre pays. Pourquoi les honorables députés de la gauche ne sont-ils pas sincères et n'exposent-ils pas les conditions telles qu'elles existent? Le Gouvernement actuel s'est efforcé de promouvoir le commerce par les ports canadiens. Les honorables membres de cette Chambre savent très bien qu'en 1923 M. Fielding augmenta la préférence britannique sur les marchandises importées par les ports canadiens. Et quel fut l'effet de cette politique? Aujourd'hui 98 p. 100 des marchandises importées sous le régime du tarif de préférence entrent dans le pays par les ports canadiens. Ce gouverne-

ment, lorsqu'il obtint le pouvoir, trouva dans la ville de Saint-Jean un seul petit établissement privé qui s'occupait de son mieux de l'expédition de la récolte de pommes de terre des Provinces maritimes. Quelles étaient alors les conditions? Les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse se servaient du port de Boston pour expédier leurs produits sur les marchés de Cuba et des Etats du Sud. Et quelles sont les conditions aujourd'hui? Ce gouvernement a établi deux vastes entrepôts de pommes de terre dans le port de Saint-Jean pour les besoins des producteurs des Provinces maritimes et, aujourd'hui, le commerce qui prenait la route de Boston passe par le port de Saint-Jean au grand avantage des producteurs de ces provinces. Les honorables députés de la gauche sont au courant de ces faits, mais on n'en parle jamais. Les dépenses faites à cet égard avaient leur raison d'être et maintes cargaisons de pommes de terre ont quitté le port de Saint-Jean au lieu de celui de Boston, comme la chose se faisait autrefois.

Nous avons beaucoup entendu parler du commerce du grain et des produits canadiens par les ports de notre pays. L'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, je crois, (M. Flemming), a soumis au Gouvernement des chiffres qui ne donnaient pas une juste idée du commerce canadien passant par ces ports; et je désire, conséquemment, avant de conclure mes remarques, placer au compte rendu pour l'avantage du public canadien un état exact du commerce des grains qui passe par ces ports et par ceux des Etats-Unis. Les honorables députés de la gauche ne semblent pas comprendre ou savoir que les chemins de fer canadiens ont à lutter contre les désavantage géographiques dont souffrent les Provinces maritimes relativement aux tarifs de transport sur le grain qui passe par les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Les tarifs de transport à ces ports sont les mêmes que ceux de Portland. C'est-à-dire, un commerçant de grain de Port-Arthur ou des ports des lacs peut expédier par les ports de Saint-Jean ou d'Halifax au même prix, pour ce qui est du transport par voie ferrée, que par le port de Portland. Quelqu'un pourrait demander: Pourquoi le grain ne passe-t-il pas par les ports canadiens? Les honorables députés de la gauche savent très bien que, lorsqu'un commerçant expédie du grain aux ports de l'Atlantique ce grain n'est pas encore vendu; il lui reste à louer un navire qui prendra ce grain du port canadien pour le transporter dans la métropole ou dans d'autres pays de l'Europe. Soyons pratiques et soyons justes envers nous-mêmes. Voici la situation: Un homme fait le commerce du grain. Il a son grain dans un port des lacs. Il décide d'expédier ce grain, disons, 500,000 boisseaux, dans le Royaume-Uni ou dans quelque autre contrée de l'Europe. Il connaît exactement le tarif de transport aux ports de l'Atlantique, mais ce qu'il ignore, c'est le tarif de transport sur un navire qu'il devra louer pour expédier son grain sur le marché qu'il veut atteindre. C'est là toute l'histoire. C'est un expéditeur de grain, un homme d'affaires habile qui ne compte pas sur le marché domestique, car un expéditeur de grain canadien doit tenir compte de la concurrence des expéditeurs russes, australiens, indous, de ceux de l'Argentine et des autres pays. Il est donc forcé de louer un navire à aussi bon compte qu'il lui est possible pour le transport de son grain. Il s'adresse aux armateurs et découvre qu'il s'en trouve à Philadelphie, à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Boston, à New-London, à Portland, à Saint-Jean et à Halifax, et il s'enquiert des taux. Il est bien connu que dans les grands ports américains le tonnage est très élevé. Un navire en cueillette peut quitter la Grande-Bretagne pour l'Amérique du Sud avec sa cargaison. Il y prend une autre cargaison et la transporte dans un port des Etats-Unis. Puis il est prêt à accepter une autre cargaison. Ce navire acceptera-t-il une cargaison à meilleur marché qu'un navire qui quitte Glasgow et se rend directement à Saint-Jean ou à Halifax? La question n'a pas besoin de réponse. C'est là que se trouve la difficulté, et cette difficulté existera jusqu'à ce que notre peuple soit assez patriote pour dire: "Nous allons expédier par nos ports canadiens, coûte que coûte." Et si l'on tient ce langage, c'est la ruine. Pour remédier à cet état de choses, il faut augmenter la population du Canada et notre commerce mondial jusqu'à ce que ce commerce attire un tonnage beaucoup plus fort dans nos ports. Quand on aura établi cet état de choses, on expédiera plus de blé par la voie des ports canadiens.

M. PRICE: Le ministre peut-il expliquer comment il se fait que le Pacifique-Canadien peut transporter du grain de l'Ouest à un port de l'Atlantique en réalisant un profit et que le National-Canadien, même si la distance parcourue est moins longue, ne peut le faire?

L'hon. J. H. KING: Mon honorable ami est mal avisé. Le prix de transport est le même sur le National-Canadien que sur le Pacifique-Canadien. Mais cette dernière compagnie a des transatlantiques qui naviguent entre Liverpool et les divers autres pays. En hiver, leur port d'attache, au Canada, est à Saint-Jean et le blé que manipule le Pacifique-Canadien est transporté à bord des navires de

cette compagnie. Mais ce n'est qu'une faible partie du blé expédié à l'étranger qu'on transporte de cette façon. Si je ne me trompe, le prix de transport, jusqu'à Saint-Jean ou Halifax, est le même pour les deux voies ferrées.

Monsieur l'Orateur, pour éviter tout malentendu, je désire exposer les faits. A mon sens, aucun député, même pour obtenir de l'avantage politique, ne devrait déprécier l'état de choses existant au Canada ni tenter de le faire paraître pire qu'il n'est en réalité. L'autre jour, un honorable député (M. Flemming), a fait cette déclaration, qu'on lit à la page 282 du Hansard:

J'ai sous les yeux la statistique du grain expédié par les ports canadiens et par les ports américains respectivement, depuis cinq ans. Or, qu'on le remarque bien, la politique arrêtée du Gouvernement, cette politique qui devait assurer l'expédition des produits canadiens par les ports canadiens, a été en pleine vigueur durant la majeure partie de cette période de cinq années. Et que constatons-nous? Voici le résultat:

Il cite ensuite les chiffres en question. Prenons les années 1920 et 1921; les chiffres qui s'y rapportaient dans cet exposé étaient si surprenants et si éloignés de l'idée que je me fais du commerce du grain au Canada, que je les pris immédiatement en note et que je fis vérifier ce point. Le bureau de la statistique m'a fourni les chiffres en les accompagnant de ces remarques:

Nous avons vérifié la déclaration publiée dans le Hansard du 19 janvier, à la page 282, et nous nous sommes aperçus que les statistiques citées alors ne tiennent compte que du blé expédié par la voie des ports de l'est du Canada ou des Etats-Unis. Elles ne comprennent pas les exportations destinées particulièrement à la consommation aux Etats-Unis ni les exportations faites par la voie de Vancouver ou des autres ports de la côte du Pacifique.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'étudier ces chiffres, car, à mon avis, il n'est que juste que le peuple canadien soit renseigné avec exactitude sur ce point. Mon honorable ami dit, le 19 janvier, et on lit ses paroles à la page 282 du Hansard, que, en 1919-1920, on a expédié par la voie des ports canadiens 48,345,000 boisseaux de grain. Mais, en réalité, on expédia cette année-là, non pas 48 millions de boisseaux de grain, mais 60,458,000 boisseaux, par les ports de l'Est. La même année, on expédia, par les ports américains, non pas 13 millions de boisseaux de grain, comme l'a dit mon honorable collègue, mais 22 millions de boisseaux. J'abrège; mais je demande à la Chambre la permission de consigner au Hansard les statistiques relatives aux années de 1919-1920 à 1924-1925.

Voici l'exposé:

Année financière	Ports de l'Est du Canada	Par la voie des ports américains	Grain américain expédié par les ports canadiens	Halifax et St-Jean	Vancouver (C.-A.)
	Boisseaux	Boisseaux	Boisseaux	Boisseaux	Boisseaux
1919–20	60,458,550	22,295,698	12,379,992	17,847,300	70,439
1920–21	62,361,026	64,081,186	40,152,040	9,729,166	603,758
1921–22	66,072,914	118,277,210	89,573,232	10,422,121	7,984,231
1922–23	109,005,882	153,693,499	55,313,235	15,999,549	18,212,845
1923–24	152,264,158	170,449,348	28,717,140	16,255,546	55,792,982
1924–25	100,516,631	111,265,612	88,641,161	8,784,062	25,111,891

Passons à l'examen des chiffres relatifs à 1923-1924, puisque mon honorable ami ne nous a pas cité toute cette statistique. Mon honorable collègue a dit que, en 1923-1924, on expédia 72,980,000 boisseaux de grain par la voie des ports canadiens. En réalité, cette année-là, on expédia 152,264,000 boisseaux par la voie des ports canadiens, et par le port de Vancouver, 55,792,000 boisseaux. En d'autres termes, ce n'est pas 72 millions de boisseaux qu'on a expédiés cette année-là, comme le prétendait l'honorable représentant de Victoria-Carleton, mais 207 millions de boisseaux, ce qui fait une jolie différence. Si mon honorable ami avait voulu être juste et exposer avec exactitude l'état de choses relatif aux expéditions de grain, il aurait démontré que l'on expédia 170 millions de boisseaux de grain par les ports américains et que, en 1921-1922, les Etats-Unis expédièrent 89 millions de boisseaux de grain américain par les ports canadiens.

J'ai parlé plus longtemps que je ne voulais de la question du commerce passant par les ports canadiens, mais je pense que c'est accomplir un acte de justice que de signaler que non seulement le Gouvernement actuel, mais tous ses prédécesseurs ont dépensé des montants considérables des fonds publics pour organiser des aménagements de tête de ligne aux ports de l'est du Canada, et récemment aux ports sur le Pacifique en vue d'orienter le trafic canadien autant que possible vers ces ports. L'ancien gouvernement a dépensé 19

millions à développer le port d'Halifax au cours des années de la guerre. Le gouvernement actuel a consacré, en chiffres ronds, un million à la construction d'un élévateur à Halifax.

De nos amis d'Halifax nous ont laissé entendre que cet élévateur n'était pas ce qu'ils désiraient. C'est pourtant un élévateur utile, et si l'on voulait voir passer le grain par le port d'Halifax, il fallait le construire. L'honorable député de Victoria-Carleton a tout à fait perdu de vue l'expansion du trafic de grain et de céréales vers l'Orient. Il ne s'est pas rappelé qu'en 1923-1924, à peu près 55 millions de boisseaux de grain ont passé par le port de Vancouver. Je conseillerais à mon honorable ami de mettre au fait des conditions du trafic des grains et de celles des ports canadiens, car ce fut le désir du gouvernement actuel, et je dirai de tous les gouvernemnts, d'encourager le trafic à passer par les ports canadiens.

En 1923, on priait le gouvernement actuel de nommer un douanier dans la ville de New-York, pour que le trafic canadien pût profiter du canal de Panama. C'était une demande pressante venant de l'ouest du Canada. Le Gouvernemnt y consentit et un officier de douane fut installé à New-York. Mais il y avait une condition à cela; nous avons dit que si le trafic passait par le port de New-York, il devrait se faire sur des navires britanniques; la conséquence fut que le commerce entre l'Ouest et l'Est du Canada par le canal de Panama est aujourd'hui un commerce qui se fait par les ports canadiens de l'Ouest et de l'Est.

En passant, je voudrais parler de la loi adoptée l'an dernier à propos des chemins de fer, loi par laquelle le Gouvernement faisait disparaître certaines ententes et restrictions réduisant la chance ou la possibilité pour la commission des chemins de fer d'arriver à établir des tarifs équitables dans toute l'étendue du pays. Ces restrictions, ai-je dit, ont disparu grâce à la loi votée à la dernière session, sauf que nous avons maintenu la partie de l'entente du pas du Nid-de-Corbeau se rapportant au blé et aux produits du blé. Connaissant l'avantage que nous avons retiré d'une abondante récolte cette année; n'ignorant pas que les banquiers ont récemment déclaré que cette abondante récolte du Nord-Ouest a mis cette année 250 millions de dollars de plus à la disposition des affaires au Canada, certes aucun Canadien ayant étudié les conditions au pays ne saurait s'opposer à ce que le Gouvernement maintienne cette partie de l'entente du pas du Nid-de-Corbeau, permettant ainsi à ceux qui s'occupent de la grande industrie de l'agriculture dans l'Ouest du Canada de savoir qu'il y a un taux maximum pour le transport du blé et de ses dérivés. C'est la seule restriction qui aît été maintenue; autrement dit, aujourd'hui, la commission des chemins de fer est libre de préparer un tarif de chemins de fer ou un arrangement qui soit équitable et qui s'applique équitablement à toutes les parties du Canada.

Au cours de cette époque si sombre, que s'est-il produit dans l'histoire du commerce canadien? Nous avons changé nos balances de commerce défavorables en balances favorables. Cette année cette balance favorable dépasse 300 millions de dollars. Seulement il s'en trouvera à gauche pour prétendre que ce n'est pas bon pour le Canada d'avoir une balance de commerce favorable. Samedi dernier il m'a été donné de lire l'Ottawa Journal et j'y ai remarqué un tout petit entrefilet. Il n'est pas long, comme les honorables députés pourront le constater, mais si l'on y avait rapporté un fait déplorable pour le commerce canadien, il y aurait eu de grosses manchettes sur deux ou trois pages du journal. Voici cet entrefilet:

Balance défavorable aux Etats-Unis.

Au cours de janvier la balance du commerce international a tourné contre les Etats-Unis.

Les importations de ce pays se sont totalisées à $414,000,000 et ses exportations à $399,000,000.

En ces derniers temps mes honorables amis de la gauche se sont pris à aimer les Etats-Unis. Ils prennent plaisir à faire des comparaisons entre le Canada et les Etats-Unis. Ils vous disent: "Voyez les Etats-Unis, comment ils ont fait pour réduire leurs impôts". Pourquoi ne serions-nous pas justes envers nous-mêmes? Nul n'ignore que, pour n'être pas entrés en guerre dès le début, les Etats-Unis ont retiré de grands avantages. Des millions dont on ne saurait dire le nombre ont inondé ce pays pour des fins de guerre, venant des diverses nations engagées dans la lutte. La guerre terminée, les Américains avaient acquis une richesse colossale et ils ont joui d'une ère de prospérité, comme il fallait s'y attendre. Aujourd'hui les Etats-Unis sont les banquiers du monde et ils observent le commerce et le progrès de tous les pays, surtout de ceux qui leur doivent. La Bankers' Trust Company of New York, en passant en revue la situation au Canada, dit ceci:

Tous les critères reconnus de prospérité, comme le chargement des wagons, les compensations des banques, etc., démontrent qu'il y a un progrès marqué dans les affaires en général pour les trois premiers trimestres de l'année 1925, comparativement à la même période de 1924. Le Canada, n'est peut-être pas proche de la grande vague de prospérité dont jouissent les Etats-Unis, mais la divergence entre la situation des deux pays diminue et l'on s'attend que l'an prochain le Canada jouira d'une période de prospérité égale à celle de son amie et voisine du sud.

Il est bon d'en croire les gens de l'extérieur et d'espérer la réalisation de cette espérance. Si nous jetons les yeux autour de nous, nous remarquons certes une amélioration, mais ce que je veux souligner aujourd'hui, c'est que durant cette période dite de "ruine absolue", le Canada a mis sa maison en ordre, amélioré ses finances et la situation financière de ses chemins de fer; les échanges faits par les ports canadiens se sont développés et accrus; notre balance du commerce est aujourd'hui favorable et, pour un peuple qui, selon certaines gens, se trouvait en 1921 dans une situation désastreuse, nous sommes, dans le court délai de quatre ans, passés d'une période de détresse à une période d'optimisme, une période qui pourrait devenir optimiste si les hommes publics canadiens voulaient être équitables envers le Canada.

Mes honorables amis semblent se préoccuper beaucoup de l'exportation de notre matière première. Quelle nation au monde n'exporte pas la matière première dont ses propres industries n'ont pas besoin? Je n'en connais pas une. L'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie) a parlé d'une matière première qui ne se remplace pas, et quand un collègue l'a repris en mentionnant le coton, il a répliqué que le coton est remplaçable. C'est fort vrai, mais les épinettes se remplacent aussi bien que le coton, seulement le procédé est plus long. Mes honorables vis-à-vis soutiendront-ils que le pétrole brut venant des puits américains est remplaçable? Cependant, les Etats-Unis exportent leur excédent de pétrole brut au Canada et ailleurs. Depuis quelques jours, nous entendons nos amis les Américains se plaindre qu'ils n'ont pas assez de caoutchouc brut et ils accusent la Grande-Bretagne de l'accaparer. Celle-ci exporte le caoutchouc brut des colonies où il se produit, elle ne l'apporte pas chez elle pour l'ouvrer. De même, les Etats-Unis exportent leur excédent de coton en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne et dans les autres pays, tous grands concurrents de son industrie textile. Ils exportent le coton parce qu'ils y trouvent leur profit.

Quant à l'exportation du bois à pâte, nous savons que, dans toutes les provinces canadiennes sauf la Nouvelle-Ecosse, l'exportation du bois à pâte des terres de la couronne, non seulement provinciales mais aussi fédérales, est interdite. Dans les circonstances, le seul bois de construction exportable est situé sur la terre vendue par la couronne à un propriétaire de homestead, un colon ou cultivateur qui se trouve à avoir un terrain boisé, ou sur les concessions renfermant du bois à pâte que des compagnies ou particuliers ont légalement achetées ou acquises par un marché. Cela ne représente qu'environ un douzième de la coupe globale. Un nouveau gouvernement entrant en fonctions en Nouvelles-Ecosse et M. Barnjum étant député à la législature, nous pouvons certes compter que cette province adoptera une loi interdisant l'exportation de son domaine forestier, comme il en va du domaine forestier des autres provinces. Il faut certes prévoir cette mesure à cette session de la législature néo-écossaise.

Mais y a-t-il beaucoup lieu de s'inquiéter? Non. Aucune industrie ne s'est développée aussi rapidement et solidement au Canada que l'industrie du papier. Depuis trois ans, le Canada accroît sa production de papier au point que cette année il sera le premier exportateur de papier à journal et de papier dans l'univers. Comment cela se fait-il? C'est que nous avons la matière première et ces grandes ressources hydrauliques inutilisées qui amènent et amèneront au pays les capitaux nécessaires pour développer cette grande industrie. Donc, si une quantité de bois de construction ou de bois à pâte, moindre d'année en année, quitte les terres des cultivateurs ou les concessions de compagnies ou de particuliers pour les Etats-Unis, cela ne m'empêchera pas beaucoup de dormir. Si l'industrie continue à se développer comme elle le fait aujourd'hui, avant longtemps elle utilisera tout le bois à pâte abattu sur les terres et les concessions de particuliers. Cela vaut bien mieux que la politique préconisée par mes vis-à-vis, une politique qu'ils n'oseraient jamais appliquer s'ils venaient au pouvoir.

Il est surprenant de voir le grand intérêt que le parti conservateur témoigne maintenant aux cultivateurs canadiens. Il fut un temps, il y a quelques années, où en orientant lur octivité comme ils le font depuis quelques jours à la Chambre, les conservateurs eussent assuré aux agriculteurs une convention de commerce d'un réel avantage pour eux et le peuple canadien en général. Je parle de la campagne de 1911 contre la réciprocité, alors que le parti conservateur, sans égard pour les cultivateurs, et dans l'unique souci, comme aujourd'hui, d'obtenir le pouvoir, est allé sur tous les tréteaux tromper le peuple à propos du traité de réciprocité.

L'on a parlé des prétendus désavantages du traité australien pour l'industrie laitière et l'agriculture canadienne. Eh bien, voyons la genèse de ce traité. En 1923, si l'on se rappelle, le très honorable M. Stanley Baldwin, premier ministre de l'Angleterre, jugeait à propos d'inviter les premiers ministres et quelques-uns de leurs collègues des dominions à se réunir à

Londres pour y discuter le commerce interimpérial et la situation existante alors dans les différents pays de l'empire: c'était ce que l'on a appelé la conférence économique. Ceux qui se tenaient au courant des choses alors se souviendront que M. Baldwin déclara que certaines conventions préférentielles entre les dominions d'une part et l'Angleterre de l'autre contribueraient au bien de l'empire. Sa proposition n'eut cependant pas de suite, son gouvernement ayant été défait à l'élection générale tenue peu après. Mais le premier ministre du Canada et celui de l'Australie discutèrent la chose entre eux à plusieurs reprises, et malgré l'échec de la proposition de M. Stanley Baldwin, l'un et l'autre virent là une occasion de promouvoir le commerce des deux pays. L'idée d'un traité de commerce s'ensuivit et finalement une convention fut conclue.

L'opposition semble croire qu'une entente commerciale ne peut être avantageuse si elle ne donne pas tout au même. Or, ce n'est pas ainsi que les conventions se font entre particuliers ni entre nations. Il fallait des concessions réciproques sur les produits que les deux pays désiraient échanger, et à la dernière session le Parlement a approuvé le traité intervenu. Il est entré en vigueur au mois d'otobre 1925. Mes honorables amis de l'opposition peuvent assurément attendre un an avant de parler d'abroger un traité conclu entre deux pays de l'empire. Que devient le grand parti impérialiste? Le discours de Hamilton a-t-il changé complètement le point de vue, l'esprit impérialiste du parti conservateur? Ce sentiment est-il tellement disparu que l'on ne puisse attendre un an,—je dirais deux ans,—mais un an au moins avant de parler d'abroger un traité de commerce conclu entre les deux plus grands dominions de l'empire britannique? Dès avant l'approbation du traité, mes honorables amis ont parcouru le pays clamant aux cultivateurs qu'ils allaient être ruinés. En connaît-on qui l'aient été? Non. Le beurre se vend plus cher en Canada actuellement qu'à pareil temps l'année dernière, et personne n'a été ruiné par le traité. Le parti conservateur doit assurément se sentir encore assez d'esprit impérialiste pour accorder un an d'essai loyal à ce traité.

M. PRICE: Le ministre voudra-t-il nous dire dans quelle province le prix du beurre est actuellement plus élevé qu'à pareil temps l'année dernière?

L'hon. J. H. KING: Dans un instant. Le raisonnement de mes honorables amis de la gauche est difficile à comprendre. L'un commence par dresser un épouvantail qu'il abat avant d'avoir fini et quand ce n'est pas lui, le suivant s'en charge; et c'est ainsi depuis le commencement du débat.

Au cours de ses remarques sur l'adresse, le chef de l'opposition a critiqué le Gouvernement à cause du coût élevé de la vie durant le mois de décembre dernier. Chose terrible, disait-il, le coût de la vie a monté de 4 points. Pourquoi n'a-t-il pas indiqué la raison? Je vais montrer au pays la cause de cette augmentation. Le prix des pommes de terre a haussé de 2 points ½; du beurre, de 1 point; du porc, de 1 point; du fromage, de ½ point; de l'anthracite, de ½ point, soit une hausse totale de 5 points ½. Le prix du sucre a baissé sensiblement, il est vrai, et le prix de certains autres articles, quelque peu aussi, de sorte que l'augmentation totale s'est trouvée de 5 points ½ à 4 points. Mais en s'apitoyant sur le sort du peuple canadien résultant de cette hausse de 4 points dans le coût de la vie en décembre, le chef de l'opposition oubliait de dire que la proportion de 1.57 au Canada à la fin de décembre se comparaît à 1.70 aux Etats-Unis. N'était-ce pas mieux au Canada?

Mon honorable ami veut savoir si le prix du beurre est plus élevé actuellement que l'année dernière. Voici ce renseignement. Montréal est le plus grand marché en Canada. En 1922, le prix du beurre à Montréal variait entre 32c. et 37c. la livre; en 1923 il était de 41c. ¾ à 52c. ½; en 1924 de 41c. ½ à 43c., et en 1925, de 29c. à 33c. En 1926, quatre mois après l'entrée en vigueur du traité australien, le beurre se vendait à Montréal 44c. et 44c. ½ au lieu de 29c. ½ à 33c à pareil temps en 1925. Il n'est guère nécessaire pour moi d'examiner les chiffres, vu que mes collègues du cabinet, le ministre des Finances (M. Robb) et le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) ont dans leurs discours réfuté les arguments des dénonciateurs de la convention australienne au sujet du beurre et du fromage.

Le motionnaire de l'amendement (M. Sutherland) a prétendu que le marché du fromage est ruiné au Canada. Mais quelle est la vérité? Depuis que la convention a été mise en vigueur, l'an dernier, notre pays a importé 270 livres de fromage de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Evidemment, cette industrie n'est pas encore morte au Canada. Il est vrai que nous avons acheté environ un million de livres de beurre, mais ce n'est rien d'extraordinaire. En 1913, 1914 et 1915, nos importations de beurre ont varié de 5,000,000 à 6,000,000 de livres. Cependant, durant les dernières années, les fabricants de beurre de l'Alberta ont chassé du marché de la Colombie-Anglaise le produit de la Nouvelle-Zélande. L'an dernier, à cause de la grève maritime de l'Australie, les industriels de la Nou-

velle-Zélande et de l'Australie n'ont pas eu le même avantage d'exporter leur beurre en Angleterre, leur marché naturel, et qui est celui que les Canadiens doivent rechercher pour le surplus de leurs produits. Une fois la grève maritime terminée, le beurre qui avait été gardé dans les entrepôts de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie fut exporté non seulement en Canada mais aux Etats-Unis, en dépit d'un droit de 8c. la livre dans ce dernier pays. J'ai à la main un extrait du *Wall Street Journal* du 6 février 1926, disant que, bien que le gouvernement américain eût protégé ses fabricants de laitages par un droit de 8c. la livre sur le beurre, les importations de ce produit du Danemark, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie nuisent à l'industrie américaine. Le sénateur Schall, représentant du Minnesota, a dit au sénat en présentant une résolution invitant la commission fédérale du tarif à soumettre un rapport immédiat sur son enquête de l'industrie, que les fabricants touchent de 35 à 40 p. 100 de moins qu'auparavant pour leur beurre. Il a déclaré qu'on cherchait à avoir un tarif plus élevé sur ce produit. Evidemment, le droit dont le beurre est grevé n'a pas eu pour résultat l'exclusion de cet article du marché américain. Bien entendu, le beurre de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie a commencé à envahir le marché là où le besoin s'en faisait sentir. Le Canada avait trop vendu; même au mois de décembre nous avons racheté quelque 450,000 livres de beurre canadien de la Grande-Bretagne. Il est donc facile de comprendre pourquoi à cette saison de l'année il y a, comme depuis quarante ans, des importations de beurre de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Il a été amplement prouvé que nos amis de la gauche n'ont pas à s'alarmer au sujet de notre industrie laitière, qui a progressé très rapidement. Je dirai même que notre richesse provenant de la fabrication du beurre et du fromage est plus considérable que la valeur globale des produits de nos mines. Comme l'a fait observer le ministre des Finances, il y a un jour ou deux, au lieu de déplorer l'importation de quelques centaines de mille livres de beurre australien au pays, on ferait beaucoup mieux de conseiller à nos fabricants d'améliorer leur produit afin d'assurer son écoulement sur le marché anglais où le surplus du beurre canadien se vend en concurrence avec celui de la Hollande, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

On n'a cessé, monsieur l'Orateur, de nous redire que le seul salut pour le Canada est de développer ses industries; qu'il nous faut plus de manufactures; des employés en plus grand nombre; qu'alors ce serait la prospérité pour nos cultivateurs et pour qui que ce soit. Voilà ce que l'on nous a chanté continuellement. Eh! bien, la convention de commerce avec l'Australie ne peut être condamnée à ce point de vue. Nous savons qu'elle a donné un vif essor à deux ou trois de nos industries fondamentales. L'une d'elles est la fabrication du papier. Je ne citerai pas ce qui a eu lieu en Colombie-Anglaise. J'ai devant moi la réponse suivante du président d'une importante compagnie de papier de cette province, à des demandes que j'ai posées:

Nous employons 3,450 hommes qui dépendent directement de cette usine. Lorsque nos agrandissements seront terminés, ce nombre sera porté à 5,000. Notre bordereau de paye actuel est de 2 millions par année. Le nouveau sera de $620,000 de plus. Ces deux montants ne comprennent pas les travaux des bûcherons. L'emploi est constant.

Et ce n'est là qu'une compagnie entre autres. A quelques milles de Vancouver, depuis que la convention a été mise en vigueur, une maison, qui était auparavant dans des embarras financiers, s'est réorganisée, a payé ses créanciers, et est maintenant en état de poursuivre ses affaires. On m'apprend qu'aux portes même de New-Westminster une grande usine de papier va bientôt être érigée. On est à construire, à une dizaine de milles d'Ottawa, l'une des plus considérables fabriques de papier de l'univers. Le ministre des terres et des mines de l'Ontario nous a dit il y a quelques jours que lui-même et son gouvernement, — il s'est attribué ce mérite, — avaient agi de telle sorte que 38 ou 40 millions allaient être affectés à une nouvelle exploitation de papier dans l'Ontario. Si les déclarations de nos amis les conservateurs sont bien fondées pourquoi ne pas laisser en vigueur durant un an sans la critiquer cette convention entre deux nations sœurs. Le Gouverneent et le peuple canadiens ont parfaitement le droit suivant moi de réclamer cette trève.

Mais nombre d'autres industries, outre celles de la pâte à papier et de papier, sont appelées à bénéficier de cette convention de commerce. J'ai sous la main,—et cela est de nature à éveiller l'intérêt de mes honorables amis des Provinces maritimes,—une dépêche annonçant que l'acier de Sydney est expédié aux antipodes. Voici:

L'acier de Sydney à destination des Antipodes

Un navire arrivera prochainement à Louisburg afin de prendre une cargaison à destination de l'Australasie.

Une autre cargaison de produits des eciéries de Sydney sera expédiée en Australasie au commencement de février.

Le *Korean Prince* doit arriver à Louisburg vers le sept février; il prendra à son bord une grande quantité de câbles d'acier, de fil à clôture et d'autres produits sortant des usines de la Besco. Une partie de la cargaison est destinée à l'Australie et le reste sera déchargé dans les ports de la Nouvelle-Zélande.

Le *Korean Prince* sera dans le port de Louisburg pendant quatre jours environ.

[L'hon. J. H. King.]

Le traité australien n'est donc pas seulement à l'avantage de l'industrie de la pâte à papier et du papier; il est également au bénéfice des ouvriers du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse; les mineurs ainsi que les ouvriers des aciéries de Sydney en retirent des avantages. Nous constatons de plus, qu'à la faveur de cette convention de commerce, les produits d'une autre de nos industries fondamentales s'écoulent sur le marché australien.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Le ministre peut-il nous dire d'où provient l'acier en barre qui a servi à la fabrication de ce fil?

L'hon. J. H. KING: Je supose que ces matériaux proviennent des aciéries de Sydney.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): Deux mille tonnes ont été importées des aciéries de l'Allemagne dans le cours de l'été dernier.

L'hon. J. H. KING: Cela n'enlève rien du tout à la force de mon raisonnement. Cet acier est expédié de Sydney. La matière première a-t-elle été importée d'Allemagne ou d'ailleurs? Je n'en sais rien.

M. MACDONALD (Richmond-et-Cap-Breton-Ouest): L'acier en barres qui a servi à fabriquée ce fil a été importé d'Allemagne.

Divers MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. J. H. KING: Je n'ai pas mentionné l'acier en barres; j'ai dit le fil de fer. Une autre industrie fondamentale du pays tant sur le littoral de l'Atlantique que sur la côte du Pacifique, c'est celle des pêcheries. Or, sous le régime de cette convention de commerce, notre industrie de la pêche aura un autre marché de 6,000,000 d'habitants pour l'écoulement de ses produits. Est-ce que cela n'en vaut pas la peine? Nous savons mieux que cela en Colombie-Anglaise. Tandis qu'une partie des produits de l'industrie de la pêche restaient en magasin autrefois, ils sont maintenant vendus d'avance. Il est donc facile d'établir que le Canada retire des bénéfices appréciables de cette convention commerciale; conséquemment, mes honorables amis ont tort d'essayer de faire croire au peuple que ce traité est plutôt à l'avantage de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qu'à celui du Canada. Le fait que le Gouvernement a étendu à la Nouvelle-Zélande les dispositions de ce traité a donné lieu à certaines critiques. Si nous examinons la question pour quelques instants, il est assez facile de se rendre compte les motifs qui ont dicté son attitude au Gouvernement. En 1904, la Nouvelle-Zélande fit bénéficier le Canada du tarif de préférence accordé à la Grande-Bretagne; or à cette époque, nos importations de la Nouvelle-Zélande se chiffraient à $19,442 tandis que nos exportations là-bas s'élevaient à $587,000. Sous le régime de cet arrangement toutefois, nos importations de la Nouvelle-Zélande augmentèrent constamment, si bien qu'en 1921, elles atteignaient le chiffre de $4,219,000 et nos exportations $11,873,000. Cependant, depuis cette époque, notre commerce avec la Nouvelle-Zélande s'est relanti durant l'année financière 1925, nous avons importé de la Nouvelle-Zélande des marchandises d'une valeur de $1,189,000 tandis que nos exportations se chiffrent à $15,079,000. Et après avoir conclu un traité de commerce avec l'Australie, quoi de plus naturel que d'accorder la même préférence à une colonie-sœur, sa voisine, surtout lorsqu'en jetant un coup d'œil en arrière sur les vingt dernières années, nous constatons que le Canada a porté le chiffre de son trafic avec la Nouvelle-Zélande de $587,000 à $15,079,000.

M. STEWART (Leeds): En retour de l'extension du traité australien à la Nouvelle-Zélande quels avantages le Canada reçoit-il?

L'hon. J. H. KING: J'ai tenté d'exposer clairement que le Canada fait un trafic rémunérateur avec la Nouvelle-Zélande. En vertu de la convention commerciale conclue avec la Nouvelle-Zélande, nous nous assurons de nombreux avantages; de fait, les néo-zélandais accordent au Canada une préférence tangible sur un bon nombre d'articles importants fabriqués en Canada. Pour ne citer que quelques exemples, nous obtenons une préférence de 20 p. 100 sur les vêtements et les chaussures; une préférence de 15 p. 100 sur la bonneterie; 10 p. 100 sur les cotonnades en pièce; 20 p. 100 sur les tuyaux en fer forgé; certains instruments aratoires jouissent d'une préférence de 10 p. 100; les appareils électriques, de 10 à 20 p. 100; le fil de fer, 10 p. 100; le papier à impression est admis en franchise; le papier d'emballage bénéficie d'une préférence de 15 p. 100; les automobiles et les pneus en caoutchouc, de 15 p. 100.

Le Canada ne souffre certes pas du trafic qu'il fait avec la Nouvelle Zélande, car pour chaque dollars de marchandises que nous leur achetons, les néo-zélandais nous remettent $15. Le fait d'accroître le volume de ce trafic constitue donc un excellent marché pour le Canada et l'on peut dire la même chose pour ce qui est de la convention de commerce que nous avons conclue avec l'Australie.

La population canadienne ne souffrira pas de ces traités commerciaux; de fait, d'excellentes chances de développer notre commerce s'offrent à nous grâce à l'entrée en vigueur de ces conventions touchant les industries du

papier, de l'automobile, des aciéries et des pêcheries. Tout le monde sait qu'un commerce en attire un autre et admettant même qu'il ne soit pas question dans le traité du bois et de ses produits, on sait que si nous nous mettons à vendre certaines catégories de produits à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, d'autres suivront et il s'expédiera une plus grande quantité de bois et d'autres choses en Australie et en Nouvelle-Zélande pour le plus grand bien du Canada.

Je ne pense pas avoir besoin d'en dire beaucoup plus long, monsieur l'Orateur. Mais ce que je demande à nos honorables collègues d'en face, c'est de permettre au moins qu'on démontre les avantages de ce traité qui a été conclu de bonne foi et comme devant être avantageux pour les deux Dominions. S'il comporte des désavantages, il y a une réserve comme le savent très bien nos collègues vis-à-vis, qui permet de dénoncer le traité sur un avis de six mois. Mais tel n'est pas actuellement le désir du parti conservateur. Leur seul désir est non pas de voir développer le commerce entre les différentes nations de l'empire, mais bien d'échanger leur place pour celle du Gouvernement et de s'installer de ce côté-ci de la Chambre. Pourtant, monsieur l'Orateur, il y a des choses plus graves auxquelles on doit penser actuellement. Ne serait-il pas juste de concéder au Gouvernement qui a été maintenu jusqu'à présent par la Chambre, non seulement une fois, mais à plusieurs reprises, le droit de reformer ses rangs, afin de saisir le Parlement de son programme législatif énoncé dans le discours du trône?

Nous avons entendu de nombreux discours et il est à remarquer que depuis celui dans lequel le très honorable leader de l'opposition (M. Meighen) a analysé une par une les propositions législatives du Gouvernement—il les a presque toutes approuvées—on s'est appliqué à éviter les sujets mentionnés dans le discours du trône et à discuter des amendements comme celui que nous avons maintenant devant nous. Je crois que c'est le désir de la majorité des membres du Parlement de donner suite aux projets contenus dans le programme législatif et je crois aussi que c'est le désir du public qu'on permette au Parlement de procéder à leur réalisation. Je crois que le public est assez juste pour dire que le Gouvernement ayant eu l'appui de la majorité du Parlement auquel il s'est adressé, a le droit de se réorganiser. J'ai assez de confiance dans la générosité et l'impartialité des Canadiens pour le croire. J'ajouterai ceci: D'après moi et d'après beaucoup d'autres observateurs, le parti conservateur, dans cette Chambre, qui a cru que ses méthodes stratégiques lui rendraient service, a obtenu un résultat contraire. En outre, je sais que par son obstruction il a fait beaucoup de tort au Parlement et à ses institutions. Le Gouvernement n'a pas demandé grand'chose. Il avait certainement le droit de demander un ajournement, tout comme nos honorables collègues d'en face, si le Parlement avait décidé de leur confier le pouvoir, auraient eu le droit de demander un ajournement et de compter sur l'agrément de la Chambre. Cela ne fait aucun doute. La principale raison pour laquelle le Parlement a été convoqué était de déterminer qui des deux côtés aurait la majorité. Jusqu'à présent, c'est le parti ministériel qui l'a eue; il a le droit de garder son poste jusqu'à ce qu'il se trouve en face d'une majorité adverse.

Des DEPUTES: Alors gardez-le!

D'autres DEPUTES: N'ajournez pas.

L'hon. J. H. KING: Nous pouvons le garder, cela n'est pas douteux. Mais ne serait-il pas mieux et dans l'intérêt de tous les groupes que le Parlement ajournât, afin de donner au ministère le temps de se réorganiser, après quoi le Parlement se rassemblerait et procéderait à l'expédition des affaires du pays?

M. J. A. FRASER (Cariboo): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord d'appuyer les félicitations et les compliments qui vous ont été adressés pour l'impartialité et le talent avec lesquels vous vous acquittez des onéreuses fonctions du haut poste auquel vous avez été réélu.

En premier lieu, j'aborderai cette question de prétendue obstruction. Le Gouvernement s'est appliqué à propager l'idée que l'opposition bloque l'administration du pays par les tactiques qu'elle emploie dans cette enceinte. C'est l'opinion qu'exprimait, il y a quelques jours, le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell). On en a déjà parlé, il est vrai, de ce côté-ci de la Chambre, cet après-midi, mais je tiens à prouver encore mieux que nous ne bloquons pas l'administration du pays. Je remarque que les journaux ministériels accusent eux aussi notre parti d'obstruction.

Des DEPUTES: Très bien, très bien.

M. FRASER: Je suis en vérité très heureux de voir qu'au cours de mes premières observations devant la Chambre j'ai su gagner l'approbation des honorables députés de la droite. Le ministre de l'Agriculture a été certainement mal conseillé quand il a fait cette remarque,—ou il n'a pas étudié la question à fond,—parce que, depuis cette époque, j'ai étudié ce qui s'est passé et je connais la situation exactement. Je n'ai pas de doute que les honorables députés de la droite ne

soient charmés d'apprendre ce que je vais leur annoncer. Je puis leur assurer que leurs orateurs ont été plus nombreux que ceux de la gauche dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et son amendement. Permettez-moi de faire observer que jusqu'au moment où le ministre de l'Agriculture a parlé, le nombre des orateurs a été le suivant: libéraux, 26; progressistes, 5; indépendant, 1; travaillistes, 2, soit un total de 34 tandis que l'opposition n'a fait entendre que 18 orateurs. Alors, où est l'obstruction? Je puis ajouter que de ce côté de la Chambre nous nous attendons à la démission du Gouvernement. (*Exclamations.*) On m'a envoyé ici pour que j'exerce toute la pression possible afin de faire démissionner le Gouvernement et ce sera mon premier souci. On compte sur la démission du Gouvernement parce qu'il ne dirige pas la majorité de la Chambre. C'est visible puisqu'il n'a pas un projet de loi à soumettre au Parlement. S'il est prêt à conduire les affaires du pays, pourquoi ne soumet-il pas les lois nécessaires pour que le Parlement soit en mesure de continuer? Je dis donc qu'il n'est pas en mesure de présenter des lois pour que la Chambre les étudie et qu'elle expédie les affaires du pays. Il existe actuellement de pressants problèmes pour le Canada et les lois nécessaires pour amener leur solution n'ont pas été présentées, bien que le Parlement siège depuis six semaines. Il est assurément temps que le Gouvernement se retire et laisse le pouvoir à d'autres afin qu'ils présentent les projets de lois nécessaires. Il est un autre aspect de l'attitude du Gouvernement qui me surprend et le voici: Les membres de la droite qui appuient le Gouvernement et divers groupes qui sont ici ont beaucoup parlé de coopération. Les élections générales ont eu lieu il y a quelques mois et je demande si, au cours de cette campagne électorale, quelqu'un a entendu le Gouvernement parler de coopération. La coopération entre les divers groupes siègeant ici n'est pas du tout la doctrine prêchée par le premier ministre à Richmond-Hill. Il n'a pas dit alors que s'il ne se trouvait pas dans une bonne situation, il chercherait à coopérer avec les groupes de la Chambre. Je ne le pense pas et je ne crois pas qu'on ait jamais entendu un mot au sujet de la coopération avant que le Parlement se soit réuni. Maintenant, le Gouvernement et les divers groupes parlent constamment de coopération. Ce Gouvernement et ces groupes ont-ils été acceptés par tout le pays? Je ne le pense pas. Je suis d'avis que le Gouvernement lui-même a beaucoup souffert du traitement que lui ont infligé les électeurs dans ces circonstances et c'est pour cette raison qu'il se trouve aujourd'hui en si mauvaise posture. Les progressistes ont-ils reçu l'appui des électeurs? Non, car lorsqu'ils se sont présentés aux élections ils étaient ici au nombre de soixante-cinq et ils sont revenus au nombre de seulement vingt-huit. Le seul parti qui soit revenu à la Chambre avec l'appui absolu des électeurs est le parti conservateur. C'est ce parti qui s'attend que le Gouvernement va décamper et c'est lui qui le demande. (*Exclamations.*) Cette demande n'est-elle pas raisonnable? Mes honorables amis de la droite applaudissent. Naturellement, ils applaudissent parce qu'ils savent qu'elle est juste. Il n'y a aucun doute que le Gouvernement et ces divers groupes n'aient perdu de leur crédit aux dernières élections et cependant ils viennent nous parler de coopération. Je dis qu'ils se moquent de l'opinion et narguent le sentiment public. Le Gouvernement n'a qu'une chose à faire et c'est de démissionner pour que nous essayions à notre tour. Ce n'est pas un raisonnement que de nous demander ce que nous ferions si nous avions à former un gouvernement. Il est inutile de nous dire: "Vous n'avez pas de majorité et vous ne sauriez administrer". A ceux des honorables députés qui emploient ce raisonnement je réponds: "Cela ne vous regarde pas. Si vous ne pouvez pas continuer, remettez votre démission. Ne vous occupez pas des autres". Il est une chose certaine c'est que les honorables députés de la droite qui sont arrivés de leur circonscription il y a deux ou trois mois n'ont pas droit à une autre dissolution, tandis que notre parti a ce droit. (*Exclamations.*) Les honorables députés de la droite qui semblent si joyeux et se sentent actuellement si certains de conserver leurs positions me permettront de leur dire que je n'ai pas cette assurance. Je puis leur annoncer que le peuple désire d'autres élections générales. Il les demande, il les exige et que cela soit ou non de leur goût, il va les avoir.

A la dernière législature, le Gouvernement avait une majorité qui lui permettait de se maintenir sans le concours des groupes qu'il pouvait y avoir à la Chambre, mais il a demandé la dissolution des Chambres et il est revenu en plus petit nombre. Au dernier parlement le Gouvernement a toléré les groupes sans y être assujetti; mais quelle est la situation aujourd'hui? J'invite les honorables députés d'en face à se rappeler que les groupes peuvent porter le coup de mort au Gouvernement quand bon leur semblera. Peut-on logiquement prétendre que la population canadienne veuille que ces groupes, d'un prestige inférieur à celui dont ils jouis-

sent ou devraient jouir dans cette Chambre, soient en mesure de prendre pareille attitude? Je ne le crois pas. A mon sens, c'est un bien faible raisonnement. L'attitude du Gouvernement n'est pas soutenable; à mes yeux, elle est intolérable.

Je ne saurais dire si les honorables députés sont de mon avis, mais je désire citer ce que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) disait à la Chambre l'autre jour, et je vais critiquer son attitude à certains points de vue. Après avoir dit la raison qui motivait son vote en faveur du Gouvernement, il ajoutait ce qui suit:

Lorsque le Gouvernement annonce son intention de faire ceci et cela, nous avons raisonnablement lieu de croire qu'il remplira ses engagemnts, car autrement, il s'expose à perdre notre appui. D'autre part, si nous acceptions les promesses de mes honorables amis de la gauche, nous n'avons aucune certide qu'ils les rachèteraient le jour où ils réussiraient à prendre en mains les rênes du pouvoir, étant donné qu'ils pourraient toujours demander la dissolution des Chambres.

Un DEPUTE: Très bien, très bien!

M. FRASER: Merci, vous êtes bien aimable. L'honorable député a dit qu'ils pourraient toujours demander la dissolution des Chambres. C'est là, pourrais-je dire, ce qui doit plaire tout spécialement à des gens désireux d'obtenir certaines mesures législatives spéciales. L'honorable député avait une excellente circonscription en Colombie-Anglaise. Il n'avait rien du tout à craindre des élections. Que trouve-t-il à redire? Pourquoi craint-il de se présenter de nouveau devant ses électeurs? Je n'y comprends absolument rien. Je n'y vois pas autre chose que la crainte du résultat du scrutin advenant de nouvelles élections. Il craint de retourner dans sa circonscription, et de quoi a-t-il peur? S'il avait une circonscription aussi sûre, et s'il était si bien appuyé, que peut-il avoir à redouter? Pourquoi ne pas tirer la situation au clair en demandant la dissolution des Chambres, ce qui permettrait de voir ce que le peuple pense de l'état de choses qui existe en ce moment à Ottawa.

Il existe une grande divergence d'opinions sur la situation de l'heure au Parlement, et tous les honorables députés devraient y songer sérieusement, car le public leur en fait une obligation. Pour ma part, j'ai acquis la ferme conviction qu'avant peu le public demandera avec instances de nouvelles élections.

L'hon M. STEWART: Nous en avons aujourd'hui même.

M. FRASER: Vous dites que nous en auvons eu l'autre jour ?

[M. Fraser.]

L'hon. M. STEWART: Non, aujourd'hui.

M. BALDWIN. L'honorable député aimerait-il à rencontrer de nouveau son adversaire?

M. FRASER: Assurément. Tout s'est passé d'une manière fort agréable, et j'ai triomphé de M. McBride par une forte majorité. Mes honorables amis se rappelleront que M. McBride a été élu député de cette Chambre en 1921 avec une majorité de 3,306 voix, et que je représente ici la même circonscription avec une majorité de 825 voix.

Monsieur l'Orateur, je dirai maintenant quelques mots d'une question au sujet de laquelle il ne saurait y avoir beaucoup de discussion ou de divergence d'opinions. Je représente ici le district de Cariboo. Cariboo n'est pas une circonscription de faible dimension; c'est, je crois, la plus vaste du Dominion. Elle comprend environ 650 milles du nord au sud et quelque 350 milles de l'est à l'ouest, et elle couvre une superficie considérable, c'est-à-dire à peu près la moitié de toute la province, si je ne me trompe. Cette division a d'abord attiré l'attention à cause de l'expansion de l'industrie minière dans la région. La découverte de l'or dans le district de Cariboo remonte à 1860. C'était à cette époque, et c'est encore un des plus importants districts miniers de la Colombie-Anglaise. Elle a fourni des quantités fort considérables d'or, et l'industrie minière, une des plus importantes qui soient, y est exploitée. Je m'intéresse vivement à la marche de l'industrie minière, non seulement dans la Colombie-Anglaise, mais par tout le Canada. J'ai toujours suivi de près les travaux de notre législature, et je puis assurer à la députation que la moitié des séances de la législature de la Colombie-Anglaise sont consacrées à l'examen de questions se rattachant à l'exploitation minière de cette province. J'ai été étonné, à mon arrivée ici, de constater qu'il était si peu question de l'industrie minière du Canada, car de toutes nos industries c'est l'une de celles qui offrent le plus de promesses pour l'avenir. Rien ne contribuera plus à ramener un état de choses avantageux dans nos relations commerciales qu'un regain de vie dans le domaine minier.

Je désire féliciter l'honorable député de Nipissing (M. Lapierre) et notre collègue qui représente Kootenay-Ouest (M. Esling) pour les renseignements qu'ils ont donnés à la Chambre concernant l'exploitation minière, car ils sont les seuls dans l'Assemblée qui nous ont entretenus de cette industrie. Je veux parler de l'extraction des métaux, car l'exploitation

des houillères a fait le sujet d'un examen assez complet. L'exposition présentée par nos deux collègues leur donne droit aux plus grands éloges. La partie traitée, par le député de Nipissing m'a vivement intéressé, à cause de sa nouveauté pour moi.

L'agriculture a été le thème de plusieurs discours. Je veux également exprimer mes vues sur la question. Quant à l'industrie minière, on ne nous en parle pas assez. Eh bien, je tiens à prévenir la Chambre que je vais m'efforcer de l'empêcher de tomber dans l'oubli. Je ne m'étendrai pas sur le sujet; je désire seulement signaler quelques-uns des aspects les plus notables de cette industrie.

Et tout d'abord, je constate une augmentation encourageante dans le rendement des mines au cours de l'année écoulée. Il faut s'en réjouir. Malgré la présence au pouvoir d'un ministère libéral sans autorité, cette industrie a encore pu faire quelque progrès. A quels sommets n'atteindrait-elle pas si elle pouvait compter sur l'encouragement d'un gouvernement fort actif. Les opérations minières ont rapporté, l'année passée, une valeur en argent de 230 millions, un joli denier. Nos collègues savent que des experts ont évalué à 15 p. 100 de la superficie totale l'étendue du sol canadien susceptible de produire des denrées agricoles, et à 5 p. 100 de cette étendue les terrains exploitables par l'industrie minière. Conséquemment, en dehors de la superficie cultivable, 85 p. 100 de notre territoire contient des minéraux de différentes espèces soit à sa surface, soit dans le sous-sol.

La valeur des minéraux et des sous-produits se chiffre par 197 millions soit 15 p. 100 de nos exportations totales. D'autre part, la valeur importée en minéraux et leurs dérivés est de 352 millions, ou 40 p. 100 de nos importations. Cela veut dire que la différence entre ces deux sommes est justement ce que nous payons à l'étranger en achat d'articles qui y sont fabriqués avec les matières premières que notre pays leur fournit. Nous importons pour 352 millions valant, soit un million par jour, de métaux fabriqués ou à demi-fabriqués avec le minerai contenu dans notre sous-sol. L'honorable député de Nanaïmo (Dickie) a démontré combien le Canada gagnerait en prospérité si les produits de nos forêts étaient mis en œuvre dans ce pays. Qu'on s'imagine le bien que le Dominion retirerait de la fabrication, sinon en entier, du moins en très grande partie, des 352 millions valant d'objets importés, en utilisant nos produits minéraux. L'industrie canadienne en recevrait un stimulant tel qu'il déterminerait le retour en Canada de ceux de nos ouvriers qui ont traversé la frontière. Je leur fournirais l'occasion de rentrer dans le pays qu'ils aiment, car c'est à contre-cœur qu'ils partent pour les Etats-Unis. Leur désir est de vivre en Canada, car nous avons le plus beau pays du monde et celui qui offre le plus de chance de prospérité à la jeunesse. Voilà les traits les plus saillants du problème de l'exploitation minière.

Suivons des yeux la route prise par nos matières premières et considérons quels sont nos fournisseurs de produits à l'état fini; nous comprendrons alors pourquoi tant de Canadiens vont aux Etats-Unis quêter de l'emploi. Sur 190 millions de dollars valant de minéraux exportés par nous, les Etats-Unis nous en prennent 44 p. 100, ou un peu moins de la moitié. Comme nos exportations de cette nature sont presque toutes des matières premières, les Etats-Unis viennent donc chercher chez nous 44 p. 100 de notre matière première. En matière d'importations d'objets fabriqués ou ayant reçu un commencement de fabrication, ce sont encore les Etats-Unis qui nous en fournissent 80 p. 100. La conclusion qui s'impose est que nous ne cessons d'envoyer aux Etats-Unis nos matières premières qui y sont transformées et qui nous reviennent à l'état fini, pour servir dans nos diverses exploitations. Le même procédé se répète dans d'autres genres de production; mais je n'ai encore entendu personne expliquer à nos concitoyens qu'ils se privent par là de ce qui est leur dû; c'est pourquoi je demande à la Chambre quelques minutes pour lui exposer ce fait dans toute sa réalité.

Je tiens à bien avertir le Gouvernement. Il est vrai que cela n'a guère d'importance, vu qu'il est là pour peu de temps, mais tandis qu'il y est, obligeons-le à porter tout le poids de sa responsabilité. Ce Gouvernement ne s'acquitte pas de son devoir vis-à-vis de l'industrie minière. Il lui refuse l'attention à laquelle son importance lui donne plein droit. Les Comptes publics nous apprennent que les crédits dépensés par le ministère de l'Agriculture, accusent, pour la dernière année financière, un montant de $6,750,000. Je ne vais pas prétendre que le département dépense trop ou trop peu, car je ne suis pas assez au courant pour critiquer ce budget. J'accepte donc ces déboursés comme étant raisonnables.

Que trouvons-nous maintenant dans le domaine de l'industrie minière? Sous ce chef le Gouvernement a déboursé un million de dollars au cours de la dernière année financière. J'ai été très intéressé l'autre soir d'entendre signaler par l'honorable député de Kootenay-Ouest le besoin d'accorder une aide plus géné-

reuse aux recherches intéressant l'exploitation minière. J'ajoute que si le Gouvernement voulait offrir des crédits plus généreux pour les travaux de la commission géologique dans la Colombie-Anglaise nos prospecteurs y puiseraient un grand nombre de renseignements très précieux. On ne peut pas s'attendre que les prospecteurs visitent toute la superficie de la Colombie-Anglaise; et puis il leur faut une direction intelligente. Je dois dire à regret que le nombre des prospecteurs décline graduellement, ce qui est déplorable dans une région minière. Il incombe au Gouvernement d'encourager un nombre de nos jeunes gens actifs à se faire prospecteurs, emploi qui exerçait un grand attrait sur notre population il y a quarante ou cinquante ans. Pour cela le Gouvernemnt n'a qu'à dépenser un peu plus d'argent, à consacrer à ce problème un peu plus de temps, à nommer peut-être quelques fonctionnaires de plus, gens compétents qui puissent faire sur les lieux des cartes des zones riches en minéraux, ce qui offrirait ainsi quelques chances de succès au prospecteur qui s'y aventure.

Au point de vue de la production, l'exploitation minière occupe le cinquième rang parmi les grandes industries du Canada, l'ordre étant celui-ci: (1) l'industrie manufacturière, (2) l'agriculture, (3) l'industrie forestière; (4) la construction et enfin l'exploitation minière. Et pourtant, dans un tableau qui comprend vingt et une industries, je trouve l'industrie minière tout à fait en dernier lieu, la vingt et unième au point de vue des secours financiers avancés par l'Etat. Quel contraste! La cinquième au point de vue de la production, et la vingt et unième quant à l'aide gouvernementale. Voilà qui n'est pas juste et je suis ici le porte-parole de la population de la Colombie-Anglaise, et particulièrement d'un district minier, pour signifier au Gouvernement que nous ne serons satisfaits que le jour où l'on aura remédié à cette situation. Il faut mettre un terme à cette négligence; l'Etat doit s'intéresser davantage à l'industrie minière. J'assure le Gouvernement qu'il ne saurait rien faire pour réhabiliter plus promptemnt notre situation commerciale et ouvrière. Quand je dis situation commerciale, je veux parler de toutes les entreprises. L'Etat doit aider au cultivateur, à l'ouvrier, au manufacturier et à tout autre homme d'affaires en notre pays, mais nulle part ailleurs cette aide n'aura une conséquence aussi prompte et aussi efficace que dans l'exploitation minière.

M. BALDWIN: D'après moi cette industrie est une science de la terre. Je conviens avec l'honorable député qu'il faut aider à cette industrie; et je lui demande quelle somme, selon lui, il faudrait consacrer à cette fin.

M. FRASER: Je suis nouveau venu, monsieur l'Orateur, et je ne veux pas en ce moment analyser les renseignements que j'ai recueillis depuis mon arrivée, en attendant la démission du ministère. Je n'entrerai pas dans les détails exacts de l'aide qu'il convient d'accorder à cette industrie canadienne; toutefois je trouve que, pour commencer, la somme de 5 millions de dollars serait plus convenable qu'un seul million.

M. BALDWIN: Très bien. Je vous appuie.

M. FRASER: Je suis heureux d'apprendre que, lorsqu'on soumet une proposition raisonnable à des libéraux raisonnables, ils sont disposés à l'agréer. J'aborde maintenant une question qui ne peut manquer de provoquer la discussion; et comme l'heure est avancée, je propose que la suite du débat soit renvoyée à la prochaine séance.

(Cette motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levé à dix heures cinquante-cinq minutes.

INDEX

SESSION 1926

Aciéries Dominion, 4461

Affaires extérieures:

Allemagne
Réparations, 1449, 1505, 1550
Société des nations, 1447
Traité avec la Russie, 2813
Antilles, traité, 1680
Australie: 1562
Australie: Traité, 853, 1094, 1298, 1322, 1368, 1509, 1568
Belgique et France, devises dépréciées, 2225
Canada (Le) et la politique étrangère de l'Empire, 1578, 1781
Chicago, canal d'assainissement, 338, 383
Conférence, désarmement (Genève), 3759, 3788
Conférence impériale de 1926, 1614, 2463
Conférence internationale du commerce, 3786, 4116
Dépenses du département des Affaires extérieures, 2939
Etats-Unis, représentation du Canada, 301, 4196
Exposition de l'Empire britannique, 2580
France et Belgique, devises dépréciées, 2225
Frontières, Etats-Unis et Canada, dépôt de rapport, 428
Goélette *Eastwood,* 1320
Grande-Bretagne, grève, 3308, 3356, 3432
Hyde (J. Reid) et le bureau du haut commissaire, 1556
Innes (Le colonel Robert), 1576
Locarno, traité, 339, 382, 587, 1366, 1502, 1831, 3654
Los Angeles, subvention à un cercle canadien, 1514
Pensions impériales, 874, 1568
Pictonian (Le), 1569
Russie, 2813
Saisie du navire *Pescawha,* 2981
Société des nations; rapport des délégués canadiens à l'Assemblée, 851
Société des nations; représentation du Canada, 3261
Traités internationaux, 4788
Vente des produits de l'Empire en Grande-Bretagne, 4459

Affaires indiennes:

Adjudication en faveur des Cayugas, 899, 954
Agence indienne à Cardston, 3260, 3262, 3355, 3578
Agent Faunt de la réserve de Cardston, 4003
Agent à Punichy, 5195
Députation des Six Nations, 1873
Fonctionnaires de la réserve du lac aux Oignons, 2710
Hôpital des Indiens dans la Saskatchewan, 3260
Indiens des Six nations, 1779, 2710
Lacouture (Le R.P.), et les fonds Indiens, 1901
Pétition des tribus de la Colombie-Anglaise, 4329, 4445
Reboisement des réserves, 2813
Réserve de Cardston, 3896
Réserve de Fort-Alexandre, 1322, 1366
Réserve de l'Ours-Blanc, 4060
Réserve du lac La Selle, 2581, 3759, 3782, 3896
Terre de la réserve du lac La Selle, 5194
Vente de veaux sur la réserve des Piégans, 1528

Agriculture:

Assurance de l'Etat sur le bétail, 2812
Beurre australien et néo-zélandais, enveloppes, étiquettes 2002
Beurre importé d'Australie, 1208
Calgary (Enquête sur les parcs à bestiaux de), 4457
Classement des œufs, 4199, 4461
Classement et importation des œufs, 1557
Classement du beurre et du fromage, 2201
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3909
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2265
Criblures, 3756, 3887, 4123
Déshydratation des fruits et légumes, 2278, (crédits), 3879
Entomologie, crédits, 3882
Entrepôts frigorifiques, 2226

Agriculture—*Fin*
Expéditions de bétail par la Marine marchande, 4059
Exportation des bestiaux en Grande-Bretagne, 1093, 1506, 2197
Exportation de chevaux, 4785
Fermes annexes et sous-stations expérimentales, 3431
Ferme expérimentale de Harrow, 4119
Ferme expérimentale de Lacombe, 2812
Fonctions de M. L. W. Minkler, 2580.
Fonctionnaires de la division de l'industrie animale, 1776
Frais de publicité, 1520
Fruits, crédits, 2235
Importation de fraises, 4197
Importation de moutons reproducteurs, 3842
Importation de plantes et de bulbes, 3356
Importation de semence de trèfle, 1557
Industrie laitière, crédits, 2104
Marché anglais pour le bétail canadien, 3787
Marquage des œufs, 1716
Marshall (Duncan), 1517
Pertes d'animaux à la ferme expérimentale centrale, 2710
Poudres arséniées sur les arbres fruitiers, 587
Rapport, 2197, 2278, 2386
Recettes des fermes expérimentales, 2121
Rodrigue (P.), 4788
Saskatchewan, expédition de chevaux, 3036
Service de police sanitaire des animaux, 1564
Station d'expérimentation de Frédéricton, 1531
Station d'expérimentation de Swede Creek, 4120
Syndicat de vente du bétail, 3842
Terrain de démonstration le long du chemin de fer de la baie d'Hudson, 1900
Troupeaux certifiés, 4118
Tuberculose bovine, 1900, 3358
Vente des œufs au Canada, 191
Zone de cantonnement dans la vallée du Fraser, 2686

Alexandra (Sa Majesté la reine):
Décès, 1091, 1206, 3257

Amalgamated Civil Servants of Canada, 1771

Anderson (Alexander James), Toronto-High Park:
Discours du trône, 1218
Droits sur les automobiles, 2058
Train spécial à Ottawa, 5795

Anderson (Robert King), Halton:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2172

Anderson (Robert King)—*Fin*
Directrice des postes à Key-Junction, 2329
Discours du trône, 993
Edifices publics, crédits, 4416
Exportation du bois à pâte, 1781
Fabrication du papier en Australie, 1562
Fruits, crédits, 2245
Importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 1517
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4419
Marshall (Duncan), 1517
Secours aux pensionnaires de guerre, 281
Service maritime et fluvial, enlèvement d'obstacles, 2307
Vente de navires de la Marine marchande, 1523

Armstrong (Ernest Frederick), Témiskamingue-Sud:
Loi de la députation, 1704
Red Lake and North Western, 5157

Armstrong (J. E.), Lambton-Est:
Ajournement de la Chambre, 671
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1630
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1908
Avance de douze millions à la commission du port de Montréal, 4444
Belle-Rivière, 5195
Budget, 3223
Canal d'assainissement de Chicago, 1889
Céleri des Etats-Unis, 3700
Charbon de l'Alberta, 1092
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4222
Coalition des lignes de navigation sur les Grands-lacs, 2001
Déshydratation des fruits et légumes, crédits, 3880
Discours du trône, 926, 1246
Droit sur le sucre brut, 2004
Edifices publics, crédits, 4403
Edifices publics, Chambre des communes, crédits, 4403
Entrepôts frigorifiques, 2226-32
Enquête sur l'approvisionnement de combustible, 1589, 3169
Enquête sur le prix du transport de la houille, 991
Enveloppes du beurre australien et néo-zélandais, 2002
Fleuves, etc., crédits 4715
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1687
Importation de sucre brut et de beurre, 3175

Armstrong (J. E.)—*Fin*
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4426
Marine marchande, 1507. 1534
Rapport du comité de l'agric., demande de rescision, 2683
Sauvetage, crédits, 2314
Service maritime et fluvial, enlèvement d'obstacles, 2307
Tarif douanier, 3604
Tarif douanier, fruits, 3627
Tarif douanier, fils de soie artificielle, 3661
Tarif douanier, sucre, 3634-41
Tarif douanier, préférence britannique, 3761
Traité avec les Antilles, 1745, 1768, 1841-45, 4182
Transport du charbon sur les chemins de fer Nationaux, 2528
Usines de la Dodge Motor Company, 3755
Zone de sables pétrolifères de l'Alberta, 3355

Arthurs (James), Parry Sound:
Avances aux soldats-colons, 2151, 2405, 2415
Budget, 2870
Droit d'exportation sur le bois à pâte, 1656
Etablissement agricole des soldats, 2082, 2290
Loi des revenus de guerre, 4370
Pensions aux vieillards, 2550
Prohibition des exportations de bois à pâte, 1575
Revenu de la poste à Key-Junction, 3949
Service maritime entre le Canada et Cuba, 3036
Soldats-colons, 2082, 2151, 2290. 2405, 2415
Vente de navires de la marine marchande, 1872

Auditeur général:
Dépôt du rapport, 1188
Nomination, 1567
Rapport, question, 337, 430, 498, 586, 764, 808, 851, 992, 1166, 4784
Réorganisation du bureau, 1525

Baker (Richard Langton), Toronto Nord-Est:
Budget, 3184
Loi de l'impôt sur le revenu, 4359

Baldwin (Willis Keith), Stanstead:
Budget, 2668
Discours du trône, 1237
Traité avec les Antilles, 1752
Saisies par la douane à Beebe-Junction, 1535
Saisies par la douane à Rock-Island, 1535

Barber (Harry James), Fraser Valley:
Ajournement de Pâques, 1829
Budget, 3049

Barber (Harry James)—*Fin*
Canton indemne de tuberculose, 3358
Chenal du fleuve Fraser, 1542
Dessèchement du lac Sumas, 4784
Discours du trône, 369
Domicile du juge senior des comtés de Prescott et de Russell, 1556
Fleuve Fraser, crédits, 4718
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4164
Marquage des œufs, 1721
Nouvelle estimation des terres des soldats, 1321
Pensions aux vieillards, 2559
Pétition demandant l'annulation d'une loi, 2861
Pétition de propriétaires de terres à Sumas, 3789
Piscifacture du lac Harrison, 1899
Ports et rivières, crédits, 4721
Saisies par les douaniers, 1564
Sous-agents de colonisation, 4457
Zone de cantonnement dans la vallée du Fraser, 2686

Beaubien (A.-L.), Provencher:
Acoustique de la Chambre, 32
Ajournement de la Chambre, 1208
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1912-1913
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4252-56
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4081
Code criminel, 4105
Crédits agricoles, 3964
Discours du trône, 449, 470, 593, 1468.
Droits des Provinces maritimes, 2342.
Edifices publics, crédits, 4414
Enquête du comité des douanes, 5186
Inondations à Stuartburn, 1116
Loi de l'immigration, 4140
Loi des réserves forestières et des parcs, 3860
Machines pour l'exploitation des fruits, 3226
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4647
Production de grain, éleveurs, question, 1173
Règlement de la Chambre des communes
Renvoi de la discussion de l'enquête du comité des douanes, 5119
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1735
Viande consommée par tête de population, 3047

Beaudry (E.-F.), 3260

Bell (Charles William), Hamilton-Ouest:
Ajournement de la Chambre, 667
Canal Welland, 1555
Commissaires des ports de Montréal et de Québec, 3577
Enquête du comité des douanes, 4886
Loi des marques de commerce et dessins de fabriques, 4662
Motion de défiance, 104

Bell (Leslie Gordon), Saint-Antoine:
Ajournement de la Chambre, amendement, 773
Comité des Chemins de fer nationaux et de la Marine marchande, 3593
Motion de défiance, 66

Bell (Thomas), Saint-Jean-Albert (N.-B.):
Commission du port de Québec, 2685
Coût des canaux, 1656
Quais et brise-lames, crédits, 4670
Service maritime et fluvial, enlèvement des obstacles, 2306

Bennett (L'hon. Richard Bedford), Calgary-Ouest:
Ajournement de la Chambre, 642, 735
Amendement à la motion d'ajournement de la Chambre, 703
Appel de la décision de l'Orateur au sujet de la pétition de l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3178
Approvisionnement de combustible, 474, 497
Appointements des postiers, 3841
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1917
Avances aux soldats-colons, 2537
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4501
Budget, 3524
Charbon de l'Alberta, 807, 1321
Chemin de fer de la baie d'Hudson (crédits), 4224, 4321
Discours du trône, 1492
Droit du Gouvernement de conserver le pouvoir, 1954
Edifices publics, crédits, 4410
Enquête sur les parcs à bestiaux de Calgary, 4457
Etablissement agricole des soldats, 2096, 2957
Fraudes électorales, 1724
Importation des plantes et des bulbes, 3356
Impression des bulletins de vote, 951
Loi de divorce, 3035
Loi des grains, crédits, 4733-4737
Loi de l'immigration, 4738-4741
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4148

Bennett (L'hon. Richard Bedford)—*Fin*
Loi des revenus de guerre, 4156, 4335
Membres du comité d'enquête sur le combustible, 3168
Motion de défiance, 45, 4587
Motion posant la question de confiance, 5
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pensions aux vieillards, 1988
Permutation des fonctionnaires des postes, 4732
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 2990, 3097, 3783, 4612
Ressources naturelles de l'Alberta, 191, 281
Secours aux sans-travail, 1321
Soldats-colons, 2096, 2537, 2957
Syndicat de vente du bétail, 3842
Transport du charbon de l'Alberta, 337
Valeurs des chemins de fer nationaux, 4127
Vente des œufs au Canada, 191

Bettez (Arthur), Trois-Rivières:
Budget, 2797
Discours du trône, 596

Bird (T. W.), Nelson:
Budget, 2840
Canal de la Trent, crédit, 4076
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3786, crédits, 4296
Code criminel, 4110
Discours du trône, 1085
Edifices publics, Chambre des communes, crédits, 4411
Enquête du comité des douanes, 5054
Motion de défiance, 69
Règlement, priorité dans les débats, 4291
Règlement, dénégation d'allégations, 1095
Soumission pour les obligations fédérales, 1513
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 2817

Bisaillon (J.-E.), 1549, 1570

Black (George), Yukon:
Avances aux soldats-colons, 2538
Bonanza Creek Mining Company, 1507
Commissaire Mackenzie (G. P.), 1509
Discours du trône, 1394, 1405
Etablissement agricole des soldats, 2289
Fonctionnaires de l'intérieur exemptés de l'impôt sur le revenu, 2225
Loggin (W. S.), 5197
Motion de défiance, 176
Pacific Salvage Co., 1510
Pensions aux vieillards, 2506, 2545, 3844
Règlements de l'aviation, 237

Black (George)—*Fin*
Station d'expérimentation de Swede-Creek, 4120
Tarifs du télégraphe du Yukon, 4261

Black (William Anderson), Halifax:
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1619
Charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, 497
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture et des engrais, subventions aux expositions, 2275
Disette de houille, 429
Discours du trône, 949, 954
Droits des Provinces maritimes, 2329
Fruits, crédits, 2243
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 474, 497
Immigration de la Grande-Bretagne, 719
Médecins et dentistes au service de l'Etat, 1873
Nouvelle-Ecosse, dépêche du premier ministre de la province, 495
Officiers de Marine canadienne et la Marine impériale, 1554
Réparations de l'Allemagne, 2327
Sauvetage, crédit, 2312
Sous-marins sur la côte Est, 1554
Tarif douanier, sucre, 3634
Terrains réservés pour fins scolaires, 3783
Traité avec les Antilles, 1758, 1848, 4190
Transport du courrier de Liverpool (N.-E.) à Western Head, 3261
Vacances dans la représentation du Sénat, 2813
Vente de navires de la Marine marchande, 1523

Blanchet (J.-C.), 3355, 3431

Boivin (L'hon. George-H.), Shefford:
Agent de répression de la contrebande à Brantford, 1545
Ajournement de la Chambre, amendement, 792
Alcool des entrepôts de distilleries, 587
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1614
Automobiles du ministre des Douanes, 4787
Automobiles et camions saisis par le département des Douanes, 1541
Bisaillon (J.-E.), 1549
Blanchet (J.-C.), 3431
Clause antidumping et importation de beurre et fruits d'Australie, 3257, 3308
Clerk (R. P.), 4263
Devises dépréciées de France et Belgique, 1505
Divers crédits, Douanes, 1651

Boivin (L'hon. Georges-H.)—*Suite*
Documents relatifs à une confiscation de whiskey, 953
Enquête sur l'administration des douanes, 719, 785, 851, 2223, 4863, 4999, 5009
Exécution de la loi de 1911 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3867
Explication sur un fait personnel, 300
Exportations par le port de Windsor, 1519
Frais de perception des impôts, 3577
Frais des bateaux de la douane et service de répression, 1652, 1685
Hache (Lawrence), 2004
Importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 1517
Importations de la British Empire Steel Co., 1555
Importations des fraises, 4266
Importations de fromage, beurre, et œufs, 1511
Importations de spiritueux, 1553, 1679
Impôt sur le revenu, 2810, 3758
Impôt sur le revenu perçu de 1919 à 1925, 2581
Loi de l'Accise, 4259, 4329
Loi de la preuve, 4730, 4831
Loi de l'impôt sur le revenu, 1536, 4330
Loi des revenus de guerre, 3778, 4031
Magazines américains, 1528
Milice active, crédit, 5244
Motion d'ajournement de la Chambre, 704
Motion de défiance, 151
Mouvement des automobiles entre les Etats-Unis et le Canada, 3038
Mûrissement de whiskey importé au Canada, 1336
Nominations au service de répression, 1573
Officiers du service de répression de la contrebande, 1574
Perception des taxes de guerre, 1541
Permis de fabrication de bière, 1522
Pétition concernant l'élection de la Rivière-de-la-Paix, 3104, 4598
Publications répréhensibles, 1447.
Question de privilège, 340, 688
Rabais relatifs à l'impôt sur les ventes et aux droits de douane, 1552
Rapport de la Royale gendarmerie, 1574
Rapport Duncan, 5046, 5060
Rapport sur l'enquête des douanes, 1114
Réclamations pour drawback, 1553
Règlement, dénégation d'une assertion, 754
relatif à une déclaration au sujet de destruction de documents, 686
relatif à la proposition Stevens, 5142
relatif à une déclaration non conforme aux faits, 4898

Boivin(L'hon. Georges-H.)—*Fin*
Règlement relatif à une rétractation, 688 réponse à une question, 1572
Règlements de douane, relatifs aux automobiles, 4665, 4733
Remise sur les importations de houille, 2327
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1728
Roi (Le) vs J. F. Simmons et autres, 1574
Saisies d'automobiles, 4116
Saisies des Douanes, 1536
Saisies par la Douane à Beebe-Junction, 1535.
Saisies par la Douane à Rock-Island, 1535
Salaires, Douanes et Accise, 3874
Sanction pour évaluation trop basse, 1575
Service des garde-côtes et répression, crédits, 3866
Service douanier à Montréal, rapport Duncan, 1570
Service de répression de la contrebande, 1531, 1569
Service de répression à Dalhousie, 3431
Solomon (F. J.), 4455
Sortie de l'alcool des distilleries, 743
Statut des employés de l'impôt sur le revenu, 3261
Tarif douanier, 4028
Tarif douanier, divers articles, 3698
Tarif douanier, distribution, etc., 3697
Tarif douanier, roues, capotes et carrosseries, 3689
Tarif douanier, les automobiles, 3673
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3789
Traité avec l'Australie, 1561
Traitements et frais de voyage (Douane et Accise), 1638
Taxe sur les automobiles, crédits, 3863
Taxe sur les ventes, 1541
Wilkinson (Frank), 1575

Bonanza Creek Mining Company, 1507

Bothwell (Charles Edward), Swift Current:
Budget, 3082
Classement du beurre et du fromage, 2201
Discours du trône, 618

Bouchard (Georges), Kamouraska:
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2273
Droits sur les automobiles, question, 3389

Boucher (Aimé), Yamaska:
Franchise postale, 2462
Lois d'intérêt privé, 5191

Bourassa (Henri), Labelle:
Affirmation du quatrième groupe, 30.
Ajournement de la Chambre, 649.
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2180, 2185
Budget, 3545
Canada (Le) et la politique étrangère de l'Empire, 1800, 1825
Discours du trône, 545, 1156
Enquête du comité des douanes, 5068, 6785
Explication sur un fait personnel, 1739
Loi de l'impôt sur le revenu, 4334, 4339, 4354, 4359, 4361
Motion de défiance, 13, 72, 4534
Motion posant la question de confiance, 8
Pensions aux vieillards, 1970
Pétitions concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3118
Traité de Locarno, question, 339, 1502
Traités internationaux, 4800

Boutillier (Arthur Morey), Vegreville:
Appointements des receveurs de la poste, 3886
Enquête du comité des douanes, 5029
Motion de défiance, 4544

Boulay (H.), 1577, 1657, 1780, 1875

Boys (William Alves), Simcoe-Nord:
Abstention de voter, 814
Ajournement de Pâques, 1830
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2153
Avances aux soldats-colons, 2392, 2539
Bureau de la statistique, crédits, 1865
Canal d'assainissement de Chicago, 1565
Cession de privilèges par le National canadien, 1577
Commission du port de Chicoutimi, 3857
Comité des Chemins de fer nationaux et de la Marine marchande, 3586
Crédit agricole, 3850, 3963
Discours du trône, 1377
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2132
Edifices publics, crédits, 4404
Edifice du National canadien à Toronto, 1566
Employés parlementaires, 953
Enquête du comité des douanes, 4926, 4954
Enquête sur l'industrie pétrolière, 1566
Entente entre les whips, 5120
Etablissement agricole des soldats, 2290
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3870

Boys (William Alves)—*Fin*
Expédition de whiskey de Walkerville, 1568
Fonctionnaires du département de l'Intérieur et les exemptions de taxe, 1567
Innes (Le colonel Robert), 1577
Loi des chemins de fer, 3351
Loi de l'immigration, 3848, 4008
Loi des réserves forestières et des parcs, 3859
McKenzie (George P.), 1567
Pensions aux vieillards, 2546
Pensions viagères, crédits, 2433
Ports et rivières, crédits, 4433
Prime sur le beurre australien, 1568
Prorogation de délai pour la réception des bills et pétitions, 1898
Règlement canadien de cabotage, 1566
Relevé des immigrants, 1780
Sauvetage, crédits, 2318
Service maritime et fluvial, crédits, 2192
Soldats-colons, 2153, 2290
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3800
Traitements et frais, Douanes, 1647

Brisay (Sydney des), 4004

Bristol (L'hon. Edmond), Toronto-Est-Centre:
Ajournement de la Chambre, 670
Budget, 2713
Canal d'assainissement de Chicago, 384, 1504, 1884
Eaux (Les) de la rivière Niagara et les travaux de protection, 3897
Enquête sur l'approvisionnement du combustible, 1602
Exploitation hydraulique de la rivière Niagara, 2686
Pouvoirs électriques dans l'Ontario, 2217
Résolution relative aux impôts, 1677

British Empire Steel Company, 1555

Brown (D. E.), 1899

Brown (John Livingstone), Lisgar:
Achat de terres par la commission d'établissement agricole des soldats, 3579
Achat d'une terre au nom de George Tarrant, 2580
Aciéries Dominion, 4486
Application de la loi des primes, crédits, 1855
Avances aux soldats-colons, 2537, 2404
Budget, 2958
Bureau de la commission d'établissement agricole des soldats à Winnipeg, 4454.

Brown (John Livingston)—*Fin*
Commission de placement des soldats, 3141
Etablissement agricole des soldats, 2286, 3259, 4122, 4260
Idées américaines, 2952
Loi des chemins de fer, 3854
Loi des revenus de guerre, 3776
Lois d'intérêt privé, 5191
Motion de défiance, 128
Pension au colonel F. J. Murray, 3596
Pensions aux vieillards, 2551
Résolution relative aux impôts, 1671
Soldats-colons, 2286, 3259, 3579, 4122, 4260
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3801
Traités internationaux, 4826

Bronson Company, 3679, 5080

Bury (Ambrose Upton Gledstanes), Edmonton-Est:
Autorisation des compagnies pétrolières, 2913
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1926, 2174, 2410, 2532
Bureau de la statistique, crédits, 1859
Canal d'assainissement de Chicago, 386
Charbon de l'Alberta, 991
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4323
Commission du port de Chicoutimi, 3858
Constitution en corporation des compagnies pétrolières, 2759
Crédit agricole, 3963, 3993
Demande de renseignements, 3759
Discours du trône, 1303
Disette de charbon, 386, 429
Edifices publics, crédits, 4417
Enquête du comité des douanes, 5027, 5098
Etablissement agricole des soldats, 2103
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1695
Industrie laitière, 2106
Inspecteur des services postaux d'Edmonton, 4120
Loi de l'immigration, 3848, 4010, 4019, 4138
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4170, 4174
Loi des réserves forestières et des parcs, 3859
Loi des revenus de guerre, 3763, 4370
Loyers, entretiens, etc., travaux publics, 4426
Pensions aux vieillards, 2519, 2546
Receveur de la poste de Bonnyville, 1534, 1780
Règlement relatif à une expression, 4015
Règlement relatif à la proposition Stevens, 5142

Bury (Ambrose Upton Gledstones)—*Fin*
Réserve indienne du lac La Selle, 2581, 3759, 3896, 5194
Service maritime et fluvial, crédits, 2192
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3815
Tarif douanier, sucre, 3642
Traitements des fonctionnaires, 4265

Cahan (Charles Hazlitt), Saint-Laurent-Saint-Georges:
Aciéries Dominion, 4488
Ajournement de la Chambre, 652, amendement, 792
Automobiles et les terrains du Parlement, 4731
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1920
Avances aux soldats-colons, 2418
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4500, 4836-38
Banker's Magazine, 3204
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3730
Budget, 3020, 3148, 3206-09
Canada (Le) et la politique étrangère de l'empire, 1809
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 4256, 4267
Chemin de fer Vermont Central, 3141
Comité des chemins de fer Nationaux et la marine marchande, 3590
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5334
Consommation de la houille au Canada, 1526
Crédit agricole, 3967, 5204
Déficit des chemins de fer Nationaux, 2939
Discours d'Hamilton, 2975
Discours du trône, 1094, 1118
Distribution des documents et rapports, 3786
Droits sur les automobiles, 2049
Droit d'administrer les fonds publics, 5249
Droits des Provinces maritimes, 2337
Enquête du comité des douanes, 4886, 5086
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2591
Etablissement agricole des soldats, 1949
Explication au sujet du ministère, 5264
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 395
Loi de l'impôt sur les revenus de guerre, 4334-43-62
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4166-72
Motion de défiance, 159
Pensions aux vieillards, 2493
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3095, 4619, 4626, 4628, 4630, 4651
Politique de protection, 4369

Cahan (Charles Hazlitt)—*Fin*
Possession d'armes, 4845
Règlement relatif à un débat, 4451
Règlement relatif à une question de privilège, 4007, 5296
Règlement relatif au rapport d'un amendement et sous-amendement, 4966
Soldats-colons, 1949, 2413
Système national de banque, 2440-60
Tarif douanier, 3604, 3644, bananes, 3627, feuilles laminées de fer ou d'acier, 3644, fils de soie artificielle, 3660, loi des revenus de guerre, 3794-3806, sucre, 3634
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2603-21
Traité avec les Antilles, 1832-45, 1846, 4176, 4197
Traités internationaux, 4797

Cahill (Frank S.), Pontiac:
Ajournement de la Chambre, amendement, 797
Avances aux soldats-colons, 2420
Discours trône, 1332
Enquête du comité des douanes, 5189
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5232, 5241
Règlement relatif à une expression, 5266
Règlement relatif à un amendement à la motion principale, 5235
Règlement relatif au respect dû aux membres de la Chambre, 1105

Calder (R. L.), 2462

Campbell (Milton N.), Mackenzie:
Aciéries Dominion, 4463
Ajournement de la Chambre, amendement, 777, 782
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1915, 2183
Avances aux soldats-colons, 2406
Bureau de la statistique, crédit, 1868
Chemins de fer de la baie d'Hudson, (crédits), 4223-54
Commission consultative du tarif, 3357, 4733
Droits sur les automobiles, 2052
Enquête du comité des douanes, 4942, 5047, 5065
Etablissement agricole des soldats, 2289
Fait personnel, 430, 741
Loi des grains, amendement, 585, 4377, crédits, 4735
Médecins du R.C.S., 1535
Motion de défiance, 110
Pensions aux vieillards, 2569
Publicité pour l'immigration, 1545
Question de privilège, 4385

Campbell (Milton L.)—*Fin*
Soldats-colons, 2289, 2406
Réseau National et transport du grain pour Québec, 1367
Tarifs de transports sur le National-Canadien, 2599
Traitements des fonctionnaires publics, 3259

Canadian Dexter P. Cooper Company, 3863, 3888

Canadian Red Cross, 4037

Canalisation du Saint-Laurent, 787, 806

Cane Manufacturing Company, 1569

Cannon (L'hon. Lucien), Dorchester:
Affaire Bisaillon, 692
Affaire Letellier, 5303
Ajournement de la Chambre, amendement, 800
Avances aux soldats-colons, 2536
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3888
Code criminel, 4730
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5278, 5335
Crédit agricole, 3966
Démission du Gouvernement, 5128
Discours du trône, 1123
Enquête du comité des douanes, 5007-5017, 5189
Loi de l'immigration, 4138
Motion de défiance, 59, 93, 122, 164, 4522, 4532, 4593
Motion posant la question de confiance, 7
Pensions aux vieillards, 1986, 2573
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3110, 4625, 4655, 4656
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5215, 5235
Possession d'armes, 4842
Rectification, 690
Règlement, paroles injurieuses, 5061, amendement à la motion principale, 5234, discussion d'une question déjà débattue, 2085
article 75, que nul débat n'est permis au sujet d'un rapport, 3947, 5296
expression, 1110, 4016, 4017, 5301
discussion d'un sujet dont la Chambre n'est pas saisi, 1112
sous-amendement, 5701
proposition Stevens, 5142
amendement et sous-amendement, 4966; remarques sur les tribunaux de Québec, 689; fait personnel, 694
citation des débats de la session, 1096
retrait d'une expression, 732
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2621

Cantley (Thomas), Pictou:
Aciéries Dominion, 4469
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2179
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4440
Budget, 3446, 4263
Charbon du Collegiate Institute d'Ottawa, 3598
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4244
Comité des chemins de fer Nationaux et Marine marchande, 3594
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4780
Dénégation d'une assertion, 405
Destitution du gardien du phare de Pointe Torbay, 2327
Discours du trône, 884, 900
Droits des Provinces maritimes, 2349
Edifices publics, crédits, 4417, Chambre des communes, 4402
Enquête sur l'approvisionnement du combustible, 1604
Fait personnel, 422
Fruits, crédits, 2244
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 394, 876, 1092, 1207, 3887
Loi des chemins de fer, 3854
Loi de conciliation et du travail, crédits, 4517
Loi de l'immigration, 4141
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4173
Motion de défiance, 4528
Pensions viagères, crédits, 2436
Ports et rivières, crédits, 4436
Question de privilège, 4473
Service maritime et fluvial, crédits, 2196
Tarif douanier, 4029, loi des revenus de guerre, 3816
Traité avec les Antilles, 1770, 4194
Voitures à voyageurs du National-Canadien, 1546

Cardin (L'hon. Pierre-J.-A.), Richelieu:
Accidents mortels dans le port de Vancouver, 1655
Adjudication d'une fourniture de plomb de marine, 1900
Appareils radiophoniques, 1520
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4436, 4495, 4388, 4830
Brise-glaces dans le Saint-Laurent, 2578
Classement du blé, 3893
Commissaires du port de Chicoutimi, 3784, 3856, 4095
Commissaires des ports de Québec et Montréal, 3577

Cardin (L'hon. Pierre-J.-A.)—*Fin*
Commission biologique, 5841
Commission du port de Québec, 2686
Commission du port de Vancouver, 3893, 4261
Construction de deux navires à Prince-Rupert, 1536
Destitution du gardien du phare de Pointe Torbay, 2327
Dragage de la jetée du grain à Vancouver, 1531
Elévateurs, 1553
Elévateurs Spillers de Vancouver, 1514, 3892, 4115
Employés de la commission du port de Vancouver, 2578
Enregistrement des navires, 2302
Exportation du grain par voie de Vancouver, 3755
Gardien du phare à Carleton, 4118
Héroïsme du capitaine Fried, 1542
Inspection de chargements, 2308
Loi de la Marine marchande, 3895, 4666
Louage de l'élévateur n° 1 A Vancouver, 4264
Maître de port de Kingsville, 4118, 4266
Motion de défiance, 168
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pêche au homard, 2814, 2912
Pêche ou mise en conserves illégale du homard, 1778
Piscifacture du lac Harrison, 1899
Premier Gold Mining Company, 4663
Poste de signaux du chenal Livingstone, 3175
Propagation du poisson, 4664
Radio aux phares (Le) 2199
Rapport du département de la Marine et des Pêcheries, dépôt, 137
Receveur de la poste du port de Kingsville, 3757
Remorqueur contre les incendies du port de Vancouver, 4731
Robichaud (Alphonse-G.), 2005
Sauvetage, crédits, 2310
Service aérien des pêcheries, 3175
Service de sauvetage à Long Point, 1542
Service maritime et fluvial, crédits, 2190, enlèvement des obstacles, 2304

Carmichael (Archibald M.), Kindersley:
Avances aux soldats-colons, 2538
Crédit agricole, 3996
Etablissement agricole des soldats, 1953
Motion de défiance, 29, 32
Rendement des excédents en poids et qualités, 1562
Soldats-colons, 1953, 2538

Casey (Maurice), 2005

Casgrain (Pierre-F.), Charlevoix-Saguenay:
Abstention de voter, 814
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3586-88
Communication entre les deux rives du Saint-Laurent, 382
Entente entre les whips, 5120
Entente au sujet des abstentions simultanées, 5198
Innes (Le colonel Robert), 1576
Quai de Petite-Rivière Romaine, crédits, 4686, 4689, 4690
Gott (Eccles J.), 1568

Casselman (Arza Clair), Grenville-Dundas:
Budget, 3478
Etablissement agricole des soldats, 2301
Loi de la Marine marchande, 2633, 4665

Cathcart (La comtesse de), 1166

Chabot (John Leo), Ottawa:
Discours du trône, 1430
Résolution relative aux impôts, 1667-72

Chambre des Communes:
Abstention de voter, 814
Achats de terrains, 3783
Achats des tramways à Montréal, 3840
Adjoint au sergent d'Armes, 3
Affaires de la Chambre, 1610, 1724, 2386, 4057, 4257, 5190
Ajournement, 190, 496, 634, 720, 743, amendement, 713, 788, 1208, Pâques, 1828, 875, 1901, jour de l'Empire, 3488, 3895, fête du Roi, 3945, jour de la Confédération, 5197, mercredi des cendres, 899, 993
Appointements, crédits, 3752
Automobiles sur le terrain du Parlement, 4731
Avance de l'heure, 2224
Bourinot sur les questions posées à l'appel de l'ordre du jour, 3600
Bureaux pour la division d'Halifax, 3757
Commission d'économie interne, 190
Comité sur l'enquête des douanes, 786
Compte rendu, omission, 498
Congé de l'Ascension, 3257
Convention relative à la cession des ressources naturelles de l'Alberta (dépôt), 428
Correspondance, ressources naturelles de l'Alberta, 4005
Date de la discussion des crédits, 1502
Décision de l'Orateur, pétition de l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3171

Chambre des Communes—*Suite*
Décision de l'Orateur relative à une expression, 786
Demande de renseignements, 877, 2278
Démission de F. N. Darke, député, 1206
Démission du très honorable G. P. Graham et nomination de l'hon. C. A. Dunning, 1207
Démission de M. Charles McDonald, 190
Dépôt d'un décret du Conseil, 1039
Dépôt de correspondance, 899
Dépôt de rapports, 191
défense nationale, 496
documents, 30, 137
chemins de fer nationaux, 1039, 3034
Distribution des documents et rapports, 3786
Duplicata des réponses et questions, 3785
Election du ministre des Chemins de fer, 1775
Election du ministre du Travail, 2319
Election de l'Orateur, 1
Election de Rivière-de-la-Paix, 3947
Employés parlementaires, 588, 953, 1568
Enregistrement du vote des membres, 3949
Entente entre les whips, 5120, 5197
Explication sur un fait personnel, 1739, 1775,
Fait personnel: M. McQuarrie, 300; M. Cantley, 422; M. Campbell, 430; M. Meighen, 475, 498; M. Kennedy, W. W., 741; M. Campbell, 991; M. de Witt Foster, 1830; M. Church, 1903; M. Woodsworth, 2144; M. D. M. Kennedy, 3842; M. Dunning, 4521; M. Mullins, 5197
Félicitations au très honorable M. Meighen, 3701
Gardien du pont du canal Murray, 3895
Hommage à un artiste canadien, 3758, 3840
Mesures du Gouvernement les lundis, 3784, 3840
Motion de clôture, 1446, 1449
Motion de défiance, 4521
Pages absentes du Hansard, 3952
Pétition, Indiens de la Colombie-Anglaise, 4329, 4445
Pétition, annulation de l'élection de Rivière-de-la-Paix, 2990, 3090, 3783, 4598
Pétition, aveugles, 2337, 2386
Pétition, céleri des Etats-Unis, 3700
Présentation du ministre des Chemins de fer, 1775
ministre du Travail, 2319
premier ministre, 1502
Programme de la session, 3140, 3759, 3886
Projet de loi (bill n° 1), 31
Prorogation des débats, bills d'intérêt privé, 2937

Chambre des Communes—*Fin*
Question de privilège: M. Boivin, 340; M. Meighen, 405, 724, 5061; M. McQuarrie, 734; M. Rinfret, 757; M. P. Mercier, 852; M. Sutherland, 876; M. Maclean, 1118, 2147; déclaration de l'honorable M. Brownlee, M. Church, 4005; M. Heenan, 4006; M. Cantley, 4473; M. Kennedy, 4728; M. Forke, 4930; M. Stevens, 5046; M. Mackenzie King, 5129
Question relative aux membres qui ont pairé, 5262
Radiation d'une résolution concernant les fortifications de Québec, 4005
Rapport, travaux publics, 300, chemin de fer Central Vermont, 3700, pétition de l'élection Rivière-de-la-Paix, 3945, 4000
Rapport du surintendant des assurances dépôt, 337
Rectification, M. Heaps, 300, Compte rendu, 3143, 5199
Règlement de la Chambre des communes, 2940, 4460, 5270, 5294, 5295, 5296
paroles injurieuses, 5061
sous-amendement, 5100, 5320
interdiction de menticnner la couronne, 5220, 5301
proposition Stevens, 5138
motion d'intérêt privé, 5154, 5300
Règlement de la Chambre des communes, 2940, 4460, 5270, 5294, 5-61
Remerciements de Mme Marcile pour condoléances, 1039
Renseignements, National canadien, 3789
Renvoi au comité d'une pétition de la Cie Sealright, 2809
Retrait de résolution, 3785
Sanction royale, 2120, 2144, 2210, 3307, 3370, 4520, 4552
Séances du mercredi, 113, 474, 495, 851, 1091, 1296, 1655, 3883, 3945
Service de nettoyage de la Chambre, 2911, 3141
Service de protection, 3787, 3863
Traduction des débats, 4003
Vacance dans Middlesex-Ouest, 1501

Chaplin (Alexander Dew), Kent, Ont.:
Budget, 3176, 3161
Bureaux de poste propriété du Dominion, 2320
Canal d'assainissement de Chicago, 1890
Dragage de la Thames, 1778
Entrepôts frigorifiques, 2227
Grève de Winnipeg, 1576
Immeubles des Douanes et de la Poste à Wallaceburg, 2199
Nombre de décrets du Conseil, 1514

Chaplin (Alexander Dew)—*Fin*
Preston (W. T. R.), 1512
Tarif douanier, automobiles, 3680. Moteurs et leurs pièces, 3653, pulvérisateurs, 3651

Chaplin (James Dew), Lincoln:
Application de la loi des primes, crédit, 1857
Appointements et dépenses imprévues par les ports du Dominion, 1618
Budget, 3320
Déshydratation des fruits et des légumes, 3880
Discours du trône, 958
Eaux de la rivière Niagara et les travaux de protection, 3901
Fruits, crédits, 2240
Industrie laitière, 2113
Loi des revenus de guerre, 3765
Salaires (Douane et Accise), 3878
Sauvetage, crédits, 2313
Tarif douanier: loi des revenus de guerre, 3798, fils de soie artificielle, 3656, divers articles, 3698, mèches et déchets de soie artificielle, 3655, roues, capotes et carosserie, 3688.
Taxe sur les automobiles, crédits, 3863

Charters (Samuel), Peel:
Budget, 3421
Champ de tir à Toronto, 1549
Dragage à Port Crédit, 1517

Chemins de fer et Canaux:
Accidents de chemin de fer, 2388
Achats des tramways à Montréal, 3840, 3432
Actif de chemins de fer acquis par le Gouvernement, 1567
Barrage de Baker, crédits, 4075
Billet gratuit à l'honorable D. Marshall, 4262
Brown (D. E.), 1899
Canal Chambly, 4075, Saint-Pierre, 4075, de la Trent, 4076, 4093, Welland, 1555, 4074, 4077, 4093, 4391
Canaux du Saint-Laurent, 4075
Cession de privilèges, 1577
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 954, 1116, 1166, 1578, 1780, Port Nelson, 3654, 3786, 4217, 4267, d'Inverness, 1209, 1251, 1367, 1543, Joliette & Northern, 4423, Rouyn, 1502, 1521, 1874, 1881, 3377, 3428, Vermont Central, 3141, de Weston à Woodbridge, 3841, 4005, Mont-Joli, 3758
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4079

Chemins de fer et Canaux—*Suite*
Cie du canal de la baie Géorgienne, 4006
Clergé (Le) et le transport gratuit sur les chemins de fer, 4786
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3579
Commission des chemins de fer, 40078, 4092
Commission des grandes routes, 4079
Concession à Détroit, 1684, 2222
Construction d'une voie ferrée à la rivière de la Paix, 3758
Convention touchant l'immigration, 2813
Coût des canaux, 1549, 1656
Demande d'un dossier, 3175
Dépenses d'annonces, 4261
Destitution de John Hanna, 3599
Detroit and Windsor Subway Co., 4260
Ecluse Saint-Ours, crédits, 4075
Elévateur de Prince-Rupert, 4455
Embranchements, 2812
Embranchements dans l'île du Prince-Edouard, 1564
Embranchement Young-Prince-Albert, 4392
Exploitation de la ligne Moncton-Bouctouche, 1874
Exploitation hydraulique de Carillon, 2811
Frets sur le bétail, 3143
Gare d'Elmsdale, 1533
Hanna (John), 1780
Hôtel Scribe, 1656
Législation des chemins de fer, question, 4062
Levés et inspection, chs. de fer, crédits, 4089
Loi de la Marine marchande, 3895
Loi des chemins de fer, 3784, 3850, 4028
Marshall (Duncan), 5193
National-Canadien, achats de terrains, 3783
anciens combattants, 808
à Trois-Rivières, 1505
bilan annuel, 3701
bureau à New-York, 1563
bureau à Toronto, 1510, 1526
charbon, 1543, 2224.
convention avec la ville de Vancouver, 3841
déficits, 2939
dette, 1524
divulgation de renseignements, 3489
édifices à Toronto, 429, 474, 497, 1566
émission de bons, 3432
employés à Mont-Joli, 1566, 1656
favoritisme politique, 4666
fermeture de gares, 3894
fonctionnaires, 1536
fournitures, 1545
fonds de prévoyance, 4091
frais d'établissement, 1563
garantie des valeurs, 4004

Chemins de fer et Canaux—*Suite*
National-Canadian, personnel et réparations, crédits, 4089
rapport annuel, 2388, 2633, 4456
rapport de travaux, 1366
recettes et frais, 2199
renseignements, 3789
trafic et propriété, 3141
transport du grain pour Québec, 1367
traverses, ballasts, 2812
traverses, 1561, 2579
valeurs, 4127
voiturage du grain, 1680
wagons, 2002
Nouvelle voie ferrée aboutissant au Pacifique, 3379, 3428, 3489
Projet de loi, tarif sur le transport du charbon, 428
Projet de loi, la cie du Pacifique-Canadien, 1506
Projet de loi, ch. de fer interprovincial de la baie James, 1635
Quebec Montreal and Southern Railway Company, 4738
Rand (Ivan C.), 1522
Levés et inspections, crédits, 4090
Rapport du comité, 2633
Recettes et coût d'entretien des canaux, 1564
Red Lake and Northwestern Ry. Co., 4001, 4554, 4760, 4877, 5080, 5154
Réduction des tarifs-marchandises, 3213
Région de la rivière de la Paix, 1955
Renseignements divers, 1559
Services dans l'île du Prince-Edouard, 2939
Stations radiotélégraphiques des chemins de fer Nationaux, 4261
Statistiques du trafic-marchandises, 2685
Subventions, 1567
Système de permis, 4115
Système de promotion universelle, 3597
Tarif sur les explosifs, 382, 406
Tarif du télégraphe du Yukon, 4261
Tarifs de transport, 2599
Tarifs-marchandises de la côte du Pacifique, 3262
Tarifs-voyageurs de l'Ouest aux Provinces maritimes, 3599
Terminus du chemin de fer de la baie d'Hudson, 1780
Terrains de gare à Shubenacadie, 2120
Trains dans le comté de Stormont, 3600
Train spécial à Ottawa, 5195
Traitements, etc., crédits, 4062
Transatlantique *Regina*, 2278, 2370
Transport du charbon, 2528
Tunnel sous le canal Lachine, 2007, 3896
Uniformisation des tarifs ferroviaires, 3176

Chemins de fer et Canaux—*Fin*
Vente de navires de la Marine marchande, 1872
Viaduc et terminus à Toronto, 4003
Vitesse des chemins de fer, 4732
Voitures à voyageurs, 1546

Church (Thomas Langton), Toronto Nord-Ouest:
Ajournement de la Chambre, 6557
Amélioration au port de Toronto, 4004
Appointements et dépenses imprévues, ports du Dominion, 1621
Avances aux soldats-colons, 2409
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4505
Budget, 3240
Canal d'assainissement de Chicago, 1656, 1876
Comité des chemins de fer Nationaux et la Marine marchande, 3679
Conférence impériale, 2463
Concession à Detroit du Nationa-Canadien, 1684, 2222
Crédit agricole, 3853, 3987
Déboursés relatifs à l'immigration, 1514
Dépenses pour les affaires extérieures, 2939
Déposant de la Home Bank, 235, 1901
Détournement des eaux des Grands lacs, 853
Discours du trône, 1343
Disette de houille, 429
Droits des Provinces maritimes, 2362
Edifice du National-Canadien projeté à Toronto, 429
Entrepôts frigorifiques, 2228
Etablissement agricole des soldats, 2292
Exposition de l'Empire britannique, 2580
Fait personnel, 1830
Fête de l'Empire, 3895
Fonds de cantines, 1039
Fruits, crédits, 2252
Gatineau Transmission Co., 4358
Grain importé par voie des ports canadiens et américains, 1513
Grève (La) en Angleterre et le blé canadien, 3308, 3432
Héroïsme du capitaine Fried, 1542
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 425
Impôt sur le revenu, projet de loi, 3840
Loi des enquêtes sur les coalitions, crédits, 4511
Loi des grains, crédits, 4735
Loi de l'immigration, 4025
Loi de l'impôt sur le revenu, 4330
Loi des postes, amendement, 31
Loi des revenus de guerre, 3762, 4369
Loi d'intérêt privé, renseignements, 3785

Church (Thomas Langton)—*Fin*
Membres du comité d'enquête sur le combustible, 3165
Motion de défiance, 4522
Pensions aux vieillards, 2572
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4634
Pouvoirs électriques dans l'Ontario, 2002
Prime à la production du charbon, 1872
Prime au transport du charbon, 1548
Prix du charbon, 1548
Projet de loi (bill n° 1) concernant les chemins de fer, 31
Projet de loi relatif au tarif sur le transport du charbon, 428
Projet de loi relativement aux jeux publics pour des fins de charité, 496
Question de privilège relative à la déclaration de M. Brownlee, 4005
Red Lake and Northwestern Ry. Co., 4556, 5154
Résolution relative aux impôts, 1658
Revenus par province, 1565
Révocation de la loi Doherty, 4663
Sauvetage, crédits, 2316
Sable et déblais de la baie de Toronto, 2686
Secours aux chômeurs, 1116
Secours aux pensionnaires de guerre, 236
Service de vérification, 3712
Soldats-colons, 2292, 2409
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3790, 3805
Traités internationaux, 4817

Clark (John Arthur), Burrard:
Ajournement de la Chambre, 753
Arrivée d'immigrants à Saint-Jean, 992
Automobiles, 1199
Avances aux soldats-colons, 2393, 2531
Avances au colons établis sur les terres de la couronne, 2177
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4444
Budget, 2724
Code criminel, 3884
Comité des chemins de fer et de la Marine marchande, 3583
Discours du trône, question, 470
Etablissement agricole des soldats, 2282
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3874
Fait personnel, 2865
False Creek, dragage, crédits, 4717
Loi des grains, crédits, 4736
Loi de l'impôt sur le revenu, 4332
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pensions aux vieillards, 2546

Clark (John Arthur)—*Fin*
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3126, 4626
Politique d'immigration, 1564
Prorogation de délai pour le dépôt de bills d'intérêt privé, 2937
Service postal ambulant, 3378
Soldats-colons, 2282, 2393, 2531
Tarif de transport sur le National-Canadien, 2619
Tarif douanier, 3617, bananes, 3628, automobiles, 3673
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3795
Tarif douanier, capotes, roues et carrosseries, 3695
Taxe de guerre, 1537
Terres des soldats, 117, 1298, 1321
The Pacific Coast Ins., Co., 2386

Clerk (R. P.), 4523

Coleman (James), 3307

Colonisation:
Achats de terre, établissement agricole des soldats, 2711, 3579, 4455
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1681, 1903, 2148, 2389, 2530
Commission de placement des soldats, 3141
Concession de terre de Priceville, 4788
Etablissement agricole des soldats, 1298, 1681, 1946, 2067, 2279, 2938, 3259, 5199, 5208, 5760, 5778
Sexsmith (E. J.), 3896, 3949, 4059
Soldats-colons, 1681, 1946, 2067, 2279, 2711, 2938, 3579, 4122, 4260, 4455
Sous-agents, 4457
Terres des soldats, 1117, 1320, 1321, 1565

Comités:
Bills d'intérêt privé, 1875, 3012, 3353, 3377, 3428, 3511, 3576, 3885, 4057, 4114, 4228, 4259, 4329, 4424, 4454, 4553, 4663, 4758, 5079, 5130, 5154, 5191
Calder et le comité d'enquête sur les douanes, 2462
Chemin de fer Red Lake and Northwestern, 4001
Comité des chemins de fer et des canaux, 3488, télégraphes, 4520, 4847, marine, 3579, 3754, 3840, 4259, 4447, 4846
Comité des impressions, 1871, 2319, 2685, 3843, 3883
Comité de la marine et des pêcheries, 3257
Comité mixte de la bibliothèque, 1871
Comité des ordres permanents, 2529, 3141, 3307, 4520, 4553

Comités—*Fin*
Comité de sélection, 990, 1039
Composition des comités parlementaires, 1611
Canadian Dexter P. Cooper Co., 3863
Demande de rescision du rapport du comité de l'agriculture, 2683
Dépenses du comité d'enquête sur les frets maritimes, 3893
Membres du comité sur le combustible, 3165
Modification de la composition des comités, 2224, 3353
Mutation au comité des impressions, 2860, 2759, 2775
Pouvoirs des comités, 1614
Prorogation de délai pour la réception des bills et pétitions, 1898
Rapport du comité de l'agriculture, 3782, 4196, 4724
Rapport du comité de la banque et du commerce, 3211
Rapport du comité du combustible, 3596, 3700, 4259, 4847, 5192
Rapport du comité des relations industrielles et internationales, 4597, 5192
Reconstitution du comité des subsides, 1725
Restaurant du Parlement, 1872

Commerce:
Administration du port de Vancouver, 1575
Administration et exploitation des élévateurs, 4748
Amiante au Canada, 2200
Brevets canadiens, 2201
Bureau de la statistique, crédits, 1858, 4775
Casey (Maurice), 2005
Coalition des lignes de navigation des Grands-lacs, 2001
Coalition du commerce des fruits, 1405
Coalition relative aux pommes de terre, 1562
Commissaires du commerce, 1576, 1657, crédits, 4768
Communications entre les deux rives du Saint-Laurent, 382
Commission des grains, 2583, 2937, 3430, et loi des pensions, 3948
Concurrence industrielle, 2221
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4521, 4776
Consommation de la houille au Canada, 1526
Dépenses du comité d'enquête sur les frets maritimes, 3894
Excès d'humidité dans le grain, 1448
Elévateur d'Edmonton, 2709
Elévateur de l'Etat, 3428
Elévateur d'Halifax, 4263
Elévateur de Port-Arthur, 3430

Commerce—*Suite*
Elévateur de Prince-Rupert, 1542, 4118
Elévateurs de tête de ligne, 3895
Exécution de la loi des primes, 1851
Expédition du grain de Montréal, 1529
Expédition du grain par les ports canadiens, 1514, 1541
Exportation du bois à pâte, 1575, 1656, 1881, 3759
Exportation de grain par Portland, 3896
Exportation du grain par voie de ports canadiens et américains, 1513
Fabrique de fusils de chasse, 3141
Frais de publicité, 1520
Grains emmagasinés dans l'élévateur d'Edmonton, 3036
Importation du beurre australien, 2002
Importation d'œufs aux Etats-Unis, 2712
Importation de ficelle d'engerbage, 1534
Importations de houille, 1564
Importations de laine, 3378
Importations de produits agricoles, 3596
Importations de serrures et accessoires, 1533
Importations de soieries, 3430
Inspection des poids et mesures, crédits, 4783
Laboratoire de recherches sur les grains, 1508
Livraison du grain par voie navigable canadienne, 1555
Loi de l'exploitation de l'électricité et des fluides, crédits, 4776
Loi des grains, 3596, 4370, crédits, 4733
Loi des marques de commerce et dessins de fabrique, 4662
Papier à journal, prix, 1576
Personnel de l'élévateur d'Halifax, 3757, de Prince-Rupert, 3575
Preston (W. T. R.), 1512
Prix du charbon, 1548
Prix du papier à journal, 1576, 1657
Prohibition des exportations des bois à pâte, 1575
Recherches scientifiques et industrielles, rapport, 1206
Réclamations pour insuffisance de poids du grain, 1509
Régime des permis pour l'exportation du grain à Vancouver, 1528
Rendement des excédents, 1562
Sauvegarde des industries, 3938
Service de la statistique, 3430
" Sesqui-Centennial " de Philadelphie, 3892
Tarif sur le beurre, 1504
Traité avec l'Australie, 3654
Trafic-marchandises et recettes du Pacifique-Canadien, 2120

Commerce—*Fin*
Traité avec les Antilles, 1680, 1742, 1832, 4176, 4197
Transport du grain entre Buffalo et Port-Colborne, 2578
Vente en gros des fruits et le réseau National, 1534

Commercial Mutual Fire Insurance Co., 3307

Commission des chemins de fer:
Aménagement de bureaux, 1551, 4078, 4092, wagons, 1549
Rapport de la commission des chemins de fer, 1871
Uniformité des prix de transport, 1563

Commissions:
Commission consultative du tarif, 2197
Commission des droits des Provinces maritimes, 2197, 3599, 4459
Commission du câble du Pacifique, 4001

Convention relative à la cession des ressources naturelles de l'Alberta: dépôt, 429

Conseil privé:
Arrêtés promulgués par l'ancien ministère, 5199
Décision du Conseil dans l'appel de l'Alberta, 2914
Décrets du Conseil en 1925, 1574, 3038, 5270
Nombre de décrets, 1514

Cook (Andrew), 1532

Coote (George Gibson), Macleod:
Administration et exploitation des élévateurs, crédits, 4754
Automobiles qui stationnent devant les édifices du Parlement, 2529
Avances aux soldats-colons, 2532
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4390
Classement du blé, 3893
Classement des œufs, 4208
Commission des grains, 3430
Commission du port de Vancouver, 3893
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3909
Construction de deux navires à Prince-Rupert, 1536
Crédit agricole, 3959
Droits sur les automobiles, 2015
Elévateurs à Vancouver, 3892, à Port-Arthur, 3430
Employés de la commission du port de Vancouver, 2578
Emprunt fédéral, 4126
Enquête du comité des douanes, 5182

Coote (George Gibson)—*Fin*
Enquête relative à l'élection d'Athabasca, 4731
Expédition du grain de Montréal, 1529
Loi des revenus de guerre, 4162
Patrouille aérienne de la forêt, 3143
Personnel de l'élévateur d'Halifax, 3757, de Prince-Rupert, 3757
Politique fiscale, 5237
Préemption et acquisitions de homesteads, 3578
Prétendue déclaration du capitaine Shaw, 4265
Règlement, 3616
Séances du mercredi soir, 3946
Système national de banque, 2454
Tarif douanier, capotes, roues et carrosseries, 3690
Travaux de protection à Blaintown, 1568
Vente de veaux sur la réserve des Piégans, 1528

Cotnam (Ira D.), Renfrew-Nord:
Discours du trône, 1248, 1251
Délégation de Pembroke, 2713
Dépenses de R. C. Wright et de T. W. Fuller, 2007, 2685
Fuller (Mary E.), 2005

Cullen (Francis L.) 1550

Culligan (A. P.), Restigouche-Madawaska:
Boulay (H.), 1577, 1657, 1780, 1875
Budget, 3425
Camps d'exercices pour la milice, 3433
Hache (Lawrence), 2004
Service de répression à Dalhousie, 3431

Darke (F. N.), Regina:
Discours du trône, 1196
Naufrage du *Lusitania*, 853

Davis (Fred.), Calgary-Est:
Achats d'automobiles et de camions par l'Etat, 3261
Agence indienne à Cardston, 3260, 3262, 3355, 3578
Agent des Indiens à Punichy, 5195
Agent Faunt de la réserve de Cardston, 4003
Assurance d'Etat sur le bétail, 2812
Automobile du ministre des Douanes, 4786
Bisons abattus à Wainwright, 2712
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 1116
Commission des grains, 2583
Discours du trône, 869, 877
Droits antidumping, beurre et fruits d'Australie, 3357

Davis (Fred)—*Fin*
Enquête sur les parcs à bestiaux de Calgary, 4457
Explication d'une citation, 1047
Exportation de chevaux, 4785
Ferme expérimentale de Lacombe, 2812
Fonctions de L. W. Minkler, 2580
Fonctionnaires, réserve du lac aux Oignons, 2710
Importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 2939
Motion de défiance, 4521, 4562
Pertes d'animaux à la ferme expérimentale centrale, 2710
Réserve de Cardston, 3896
Ressources naturelles de l'Alberta, 4460
Rodrigue (P.), 4788
Tarif douanier, 3602, sucre, 3635
Téléphoniste à Beaver-Lodge, 2712
Terrains de l'Etat à Battleford, 3431

Davis (Veuve George A.), 1566

Défense nationale:
Armée permanente, 1657, 1780, 4461
Boulay (H.), 1577, 1657, 1780, 1875
Brigadiers-généraux canadiens, 1544
Camps d'exercice pour la milice, 3433
Champ de tir à Toronto, 1549
Comité canadien des obus, 1553
Corps royal d'aviation au Manitoba, 1561
Distinctions honorifiques des F.E.C., 3260
Expédition des troupes en Sibérie, 2003
Fortifications de Québec, 4061
Grades des officiers de l'armée, 1576
Grève de Winnipeg, 1576, 4032
Milice canadienne, 4456, crédits, 5244
Officiers de districts militaires, 4788
Officiers de la Marine canadienne et la Marine impériale, 1554
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pension au lt.-col. O'Meara, 2437
Pensions impériales au Canada, 1547
Promotions dans la troupe permanente, 1534
Repport annuel, dépôt, 496, 3141
Règlements de l'aviation, 237
Service d'aviation, 3429
Services scolaires, crédits, 5244
Sous-marins sur la côte est, 1554
Syndicat d'exploration de la baie d'Hudson, 2527

Denis (Jean-Joseph), Joliette:
Ajournement de la Chambre, amendement, 758
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5277

Denis (Jean-Joseph)—*Fin*
Enquête du comité des douanes, 4941, 5053
Motion de défiance, 142, 4578
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4625, 4631, 4642
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5242
Rapport sur l'enquête des douanes, 1115
Règlement, ajournement de la Chambre, 748
Règlement, projet de résolution encore inscrit au Feuilleton, 4522
Règlement, retrait d'une expression, 734

Detroit and Windsor Subway Company, 4260, 4876, 4903

Dickie (Charles Herbert), Nanaïmo:
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4311
Budget, 2693
Edifices publics, crédits, 4408, 4410
Discours du trône, 1012
Importation de fraises, 4197
Pensions aux vieillards, 2570

Discours du Trône:
10, 11, 32, 72, 113, 137, 191, 237, 281, 301, 341, 431, 475, 498, 499, 541, 588 808, 853, 877, 899, 954, 993, 1039, 1094, 1118, 1167, 1209, 1251, 1298, 1323, 1368, 1405, 1450

Divorce:
Loi du divorce, 3034

Dominion Electric Protection Co., 4424, 4553

Dominion Express Co., 2144, 2303

Donaghy (Dugald), Vancouver-Nord:
Budget, 2658
Enquête du comité des douanes, 4891, 4900, 4903
Rapport Duncan, 5046
Opium et drogues narcotiques, 2577

Donaldson (J. E.), 4785

Donnelly (Thomas), Willow Bunch:
Achats de terres par la commission d'établissement des soldats, 4455
Budget, 3214
Droits sur les automobiles, 2045
Etablissement des soldats sur les terres, 2938
Fourniture de traverses pour les chemins de fer nationaux, 1561
Soldats-colons, 2938, 4455
Tuberculose bovine, 1900

Douanes et Accise:

Administration en Colombie-Anglaise, 1567
Admission de publications répréhensibles, 4391
Agent de répression de la contrebande à Brantford, 1545
Alcool des entrepôts de distilleries, 586
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1614
Automobiles, 1526, 1902, 2015, 2940, 3142, 4665, 4733
Automobiles et camions saisis par le département, 1541, 1564, 4156
Automobile du ministre, 4786
Barge *Tremblay* (La), 1566
Bateau *Vagrant*, 5195
Bisaillon (J.-E.), 1549, 1570
Blanchet, (J.-C.), 3431
Cane Manufacturing Co., 1569
Clause antidumping et importations de beurre et fruits de l'Australie, 2067, 3213, 3257, 3308, 3357, 5196
Clerk (R.-P.), 4263
Devises dépréciées de France et Belgique, 1505
Divers crédits, 1650
Documents relatifs à une confiscation de whiskey, 953
Droit de dumping sur les fraises, 5196
Droits de douane, Nouvelle-Zélande, 1575
Droits perçus de 1921 à 1925, dans les divers provinces, 2583
Droits perçus sur la laine, le bétail, etc., 2583
Droits sur les œufs importés des Etats-Unis, 2127
Droits sur le sucre brut, 2004
DuCondu (J.-A.), 1566
Enquête sur l'administration des douanes, 785, 851, 1113, 1320, 1502, 2222, 2223, 2462, 4058, 4724, 4847, 4903, 4970, 5047, 5130, 5160, (question), 2940
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3867
Expédition de whiskey de Walkerville, 1568
Exportations par le port de Windsor, 1518
Frais d'entretien des bateaux et service de répression, 1652, 1658
Frais de perception des impôts, 3577
Gardien du phare de Carleton, 4118
Gaunt (John W.) et Cie, 1566
Hache (Lawrence), 2004
Harvey (A.), 5196
Importations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, 1517, 2939
Importations des Etats-Unis, 3262
Importations et exportations de la British Empire Steel, 1555

Douanes et Accises—*Suite*

Importations et exportations d'œufs, 1563
Importations de fromage, beurre et œufs, 1511, de fraises, 4391, 4466, de spiritueux, 1553, 1569, 1679, de peaux et de laines brutes, 1527, de pianos usagés, 4197, de produits agricoles, 3596, de sucre brut et de beurre, 3175
Impôt sur le revenu perçu de 1919 à 1925, 2580
Impôt sur le revenu perçu de 1919 à 1925, loi, 3840
Le Roi vs J. F. Simmons, et autres, 1574
Loggin (W. S.), 5197
Loi douanière de 1907, 3576
Loi de l'accise, 4259, 4329, 5192
Loi des revenus de guerre, 3761, 4031, 4365, 4393
Loi de l'impôt sur le revenu, 1536, 4330
Magazines américains, 1528
Mouvement des automobiles entre le Canada et les Etats-Unis, 3038
Mûrissement de whiskey importé au Canada, 1536
Officiers du service de répression de la contrebande, 1574
Perception des taxes de guerre, 1541
Permis de fabrication de bière, 1522
Préférence douanière à la Nouvelle-Zélande, 1093
Préposés des douanes et de l'accise à Kingsville, 3758
Rabais relatifs à l'impôt sur les ventes et aux droits de douane, 1552
Rapport de la Royale gendarmerie, 1573
Rapport de R.-P. Clerk, 1566
Rapport Duncan, 1570, 5046, 5060
Rapport de l'inspecteur Munn, 1567
Receveur à Richibouctou, 2438
Réclamations pour drawbacks, 1553
Remises sur les importations de houille, 2327
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1728
Richard (Clovis-T.), 3755
Saisies à Beebe Jonction, 1535 1575
Saisies à Rock-Island, 1535, 1570
Saisies par les douaniers, 1536
Salaires, 3874
Sanction pour évaluation trop basse, 1575
Service de répression de la contrebande, 1566, 1631, nomination, 1573
Service de gardes-côtes et répression, crédits, 3866
Service de répression à Dalhousie, 3431
Statut des employés de l'impôt sur le revenu, 3261
Solomon (F. G.), 4455
Sortie de l'alcool des distilleries, 743

Douanes et Accises—*Fin*
Taxe sur les automobiles, crédits, 3863
Taxe sur les ventes, 1541, 1664, 3758
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3789
Tarif douanier, 4028
Tarif de 1907, 3595
Timbres bilingues, 3893
Traité avec l'Australie, 1561
Traitement et frais de voyage, 1637
Wilkinson (Frank), 1575

Doucet (Alexandre-J.), Kent:
Absence de R. C. Wright, 2121
Aide à l'immigration, 3260
Blanchet (J.-C.), 3355, 3431
Boulay (H.), 1657
Brisay (Sydney des), 4004
Bureau de poste d'Adamsville, 1568
Bureau de poste de Rigaud, 1707
Bureau de poste de Saint-Boniface, 1560
Bureaux du National Canadien à New-York, 1563
Coût du transport des courriers par chemin de fer, 4002
Dépenses d'annonces des chemins de fer Nationaux, 4261
Dépenses du comité d'enquête sur les frets maritimes, 3893
Dépenses relatives à l'Immigration, 3354
Destitution de F. L. Cullen, 1550
Directeur de la poste de Petit-Rocher, 3578
Directeur de la poste de Rigaud, 1553
Discours du trône, 296, 301, 351
Droits sur les automobiles, 3142
Durant (On.), 2199
Edifices loués à Ottawa, 3894
Employés du National Canadien à Mont-Joli, 1656
Enquête concernant les pénitenciers de Dorchester, 1558
Enquête du comité des douanes, 4931
Exportation du grain, 3896
Fermes annexes et sous-stations expérimentales, 3431
Frais d'impression de l'Etat, 4120
Frais de perception des impôts, 3577
Franchise postale, 2462
Friel (James) et les réclamations de guerre, 3784
Gauthier (Louis), 1561
Gardien du bureau de poste à Louiseville, 4002, 4785
Grades des officiers dans l'armée, 1576
Importations des Etats-Unis, 3262
Importations de produits agricoles, 3596
Importations de semences de trèfle, 1557
Importations de soieries, 3430

Doucet (Alexandre-J.)—*Fin*
Lignes téléphoniques dans Chicoutimi-Saguenay, 1568
Mallet (Tiburce), 1569
Pêche du homard, 2814, 2912
Poste rurale entre Leeds et Lyster, 3433
Promotions dans la troupe permanente, 1534
Quai et havre du Bic, 1553, 1780
Quai et havre de New Richmond, 1780
Quai de Sandy Bay, 2005
Rapport du lieut-col. A. H. Machin, 1569
Recettes des fermes expérimentales, 2121
Receveur de la poste de Labelle, 1554, Maniwaki, 4788, Pierreville, 3261, Rigaud, 1875, 2007
Receveur des douanes à Richibouctou, 2438
Richard (Clovis-T.), 3755
Saisies d'automobiles, 4116
Saint Lawrence Pulp and Paper Co., 4457
Service de la statistique, 3430
Station radiotélégraphique des chemins de fer Nationaux, 4461
Troupe permanente, 1657, 1780, 4461
Troupeaux certifiés, 4118
Vente de navire, 2006

Doyle (Feu Gregory), 1522

Drayton (L'hon. sir Henry), York-Ouest:
Achats d'automobiles et de camions par l'Etat, 3261
Aciéries Dominion, 4476
Administration et exploitation des élévateurs, 4766
Affaires de la Chambre, 4257, 5190, 5346
Ajournement de la Chambre, 634, 5269
Allemagne, réparation, 1449
Application de la loi des primes, crédits, 1851, 1853
Appointements, ch. de fer Nat., 3752
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1615
Auditeur général, nominations, 1567, rapports, 337, 430, 498, 586, 808, 992, 1166, réorganisation, 1525
Avance de 12 millions pour la commission du port de Montréal, 4263, 4389, 4506, 4830
Biens d'ex-ennemis, 1780
Biens des Hongrois, 1779
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3710, 3738
Bills d'intérêt privé, 1876, 5191
Budget, 3270, question, 1683, 3258
Bureau de la statistique, crédits, 1859
Canal de la Trent (crédits), 4076
Canal Welland, crédits, 4093
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 1780

Drayton (L'hon. sir Henry)—*Suite*
Chemin de fer d'Inverness, 1209, 1367, 1543
Chemins de fer Nationaux, valeurs, 4127, voiturage du grain, 1680
Chemin de fer de Rouyn, 1152, 1521, 3377, 3428
Chemin de fer et canaux, traitements, 4082
Chenal maritime du Saint-Laurent (crédits), 4079
Cie du canal de la baie Géorgienne, 4006
Cies prétendues frauduleuses, 1954
Clause antidumping et importation de beurre et fruits d'Australie, 3257
Code criminel, 4100
Commission des chemins de fer, crédits, 4078, 4092
Commission du port de Chicoutimi, 3856, 4095
Commission consultative du tarif, 3357
Composition de la commission d'enquête sur les réclamations des Provinces maritimes, 1954
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3584
Conseillers sur le tarif, 1574
Conscription de la richesse du pays, 3520
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5270, 8286
Crédit agricole, 3973, 5201
Crédits des divers départements, 1654
Crédits supplémentaires, 1925-1926 et 1927
Décrets du conseil en 1925, 1574, 3038
Déshydratation des fruits et légumes, crédits, 3879
Detroit and Windsor Subway Company, 4260
Dette des chemins de fer Nationaux, 1524
Développement de l'énergie électrique sur le Saint-Laurent, 3488
Discours du trône, 222, 224, 1126
Divers crédits, Douanes, 1651
Divulgation de certains renseignements, National-Canadien, 3490
Documents, biens des sujets-ex-ennemis, 1954
Douanes et Accise, salaires, 3875, frais, 1640
Dragage de la rivière du Loup (en haut), crédits, 4693
Dragage de la Norton Creek, crédits, 4684
Droits antidumping sur le beurre et les fruits d'Australie, 3308
Droit d'administration des fonds publics, 5245
Eaux de la rivière Niagara et travaux de protection, 3903, 3905
Ecluse Saint-Ours, crédits, 4075
Edifices publics, crédits, 4405
Emprunt fédéral, 4058, 4124

Drayton (L'hon. sir Henry)—*Suite*
Enquête du comité des douanse, 5188
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3968
False Creek, dragage, crédits, 4717
Frais des bateaux de la douane et service de répression, 1653, 1686
Frais de publicité, 1520
Gouvernement fédéral, 4196
Immigrants atteints de la lèpre, 3356
Législation des chemins de fer, question, 4062
Levés et inspections, chemins de fer, crédits, 4089
Loi de l'accise, 4329
Loi des eaux de la zone ferroviaire, 4327
Loi des enquêtes sur les coalitions, crédits, 4510
Loi des chemins de fer, 3850, 4028
Loi de l'exploitation de l'électricité et des fluides, crédits, 4776
Loi de finances provisoire, 1955, 3140, 4458
Loi des grains, crédits, 4738
Loi de l'immigration, 4009, 4146
Loi de l'impôt sur le revenu, 4330, 4345, 4362
Loi de la preuve, 4841
Loi des réserves forestières et des parcs, 3858
Loi de retraite du service civil, 5192
Loi des revenus de guerre, 3761, 3797, 4031, 4152-4162
Loyers, entretiens, etc., Travaux publics, 4421
Marchall (Duncan), 5193
Membres du comité d'enquête sur le combustible, 3167, 3169
Ministère Meighen, formation, 5129
National-Canadien à Trois-Rivières, 1506
Officiers du service de répression de la contrebande, 1574
Pensions aux vieillards, 1957, 1959
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3115
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5210, 5232
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4698, 4705
Port de Matane, crédits, 4679
Port de Sorel, crédits, 4694
Possession d'armes, 4843
Quai et brise-lames, crédits, 4674, 4675
Quai de Notre-Dame de Pierreville, crédits 4685
Quai de Petite-Rivière-Romaine, crédits, 4686
Quai de Tadoussac, crédits, 4695
Quai de Trois-Rivières, crédits, 4695

Drayton (L'hon. sir Henry)—*Fin*
Rabais relatifs à l'impôt sur les ventes et aux droits de douanes, 1552
Rapport du comité des chemins de fer et de la marine, 3755
Rapport de l'hon. W. Pugsley, 1657
Règlement, accusation de faire obstacle aux délibérations de la Chambre, 4574
discussion des crédits, 4572
question de privilège, 5270
avis de motion, 5320
projet de résolution encore inscrit au Feuilleton, 4522
sous-amendement, 5101
rapport d'un amendement et sous-amendement, 4969
interdiction de mentionner la Couronne, 5220
proposition Stevens, 5138, 5144
appel des motions, 1573
reconstitution du comité des subsides, 1557
retrait d'une expression, 733
Renvoi au comité d'une pétition de la Sealright Co., 2809
Renvoi de la résolution n° 349, au comité des subsides, 1729
Représentant à Washington, 4196
Sealright Co., 3377
Séance du jour de la Confédération, 5197
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4770
Situation industrielle à Sydney, 5199
Tarif douanier, 4028, 3600
Tarif douanier, préférence britannique, 3760
drawbacks, 3635
de 1907, 3595
automobiles, 3664
cacao et chocolat, 3624
capotes, roues, carrosseries, 3689
chapeaux, 3653
divers articles, 3698, 3699
fils de soie artificielle, 3660
pulvérisateurs, etc., 3645
sel de table, 3626
sucre, 3634
Trafic-marchandises et recettes du Pacifique-canadien, 2120
Train spécial à Ottawa, 5195
Traité avec les Antilles, 1773, 1844, 1846, 4193
Versement en vertu des lois de pension et de retraite, 1521
Voiturage du grain par le National-Canadien, 1680

Dunning (L'hon. Charles), Regina:
Achat des tramways de Montréal, 3432, 3840
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3701

Dunning (L'hon. Charles)—*Suite*
Bons (Emission des) des chemins de fer Nationaux, 3432
Brown (D. E.), 1899
Budget, 2650
Bureau de la statistique, crédits, 1860
Canal Chambly, crédits, 4075
Canal de la Trent, crédits, 4076
Canal de Welland, crédits, 4076, 4093, 4392
Chemins de fer Nationaux, accidents, 2388, houille, 2224, 3429, terrain, 3783, traverses, 2579, appointements, 3752, bureaux, 3757, déficits, 2939, demande d'un dossier, 3175, dépenses d'annonces, 4261, divulgation de renseignements, 3490, fermeture de gares, 3894, wagons, 2002
Chemins de fer Nationaux et favoritisme politique, 4666
Chemins de fer Nationaux. 4261
Chemins de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4217, 4272, 4278
Chemin de fer de la baie d'Hudson et port Nelson, 3654, 3786
Chemin de fer de Rouyn, 1781, 3428
Chemin de fer de Weston à Woodbridge, 4005
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4079
Clergé (Le) et le transport gratuit sur les chemins de fer, 4786
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3579, 3582
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3923
Commission des chemins de fer, crédits, 4092, 4078
Convention des grandes routes, crédits, 4029
Convention entre le National-Canadien et l'état du Michigan, 2222
Convention entre Vancouver et les chemins de fer Nationaux, 3841
Crédit agricole, 3955
Demande d'un dossier, 3175
Destitution de John Hanna, 3599
Ecluse Saint-Ours, crédits, 4075
Edifices des chemins de fer Nationaux à Toronto, 3784, 4266
Embranchements des chemins de fer Nationaux Young-Prince-Albert, 4392
Enregistrement du vote des membres, 3949
Etablissement agricole des soldats, 1949, 3086
Exploitation de la ligne Moncton-Bouctouche, 1874
Fait personnel, 3842
Fonds de prévoyance des employés des chemins de fer, crédits, 4091
Frets sur le bétail, 3143
Garantie des valeurs des chemins de fer Nationaux, 4004

Dunning (L'hon. Charles)—*Fin*
Gardien du pont du canal Murray, 3895
Levés et inspection, chemins de fer, crédits, 4089
Loi des chemins de fer, 3784, 3850, 4028
Marché anglais pour le bétail canadien, 3787
Marshall (D.), billet gratuit à, 4262
Nouvelle voie ferrée aboutissant au Pacifique, 3428, 3489
Pensions aux vieillards, 1964
Rapport annuel du réseau national, question, 2388, 2633, 4456
Recettes et frais de l'exploitation du National-Canadien, 2200
Rectification du Compte rendu, 3143
Réduction des tarifs-marchandises, 3214
Règlement, dénégation, 2484
Région de la rivière de la Paix, 1955
Renseignements touchant le National-Canadien, 3789
Service maritime entre le Canada et Cuba, 3036
Service Weston-Woodbridge, 3841
Station radiotélégraphique des chemins de fer Nationaux, 4261
Système de promotion universelle, 3597
Système national de banque, 2454
Tarifs de la Marine marchande, 2009
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2624
Tarifs voyageurs de l'Ouest aux Provinces maritimes, 3599
Trafic et propriétés des chemins de fer Nationaux, 3141
Trains dans le comté de Stormont, 3600
Traitements, etc., Chemins de fer et Canaux, 4062
Transatlantique *Regina*, 2278, 2320
Traverses et bateaux des chemins de fer Nationaux, 2812
Valeurs des chemins de fer Nationaux, 4127
Vente de navires de la Marine marchande, 1872
Vitesse des chemins de fer, 4732

Duff (William), Lunenburg:
Discours du trône, 436
Enregistrement du vote des membres, 3950

Durham (Lord):
Buste présenté au Canada, 2860

Durant (O.), 2199

Dussault (J.-E.), Lévis:
Beurre importé, 1043
Budget, 3417

Eaton (Nathan W.), 2225

Edwards (Alexander McKay), Waterloo-Sud:
Budget, 2786
Fermeture des gares du National-Canadien, 3894

Edwards (L'hon. J. W.), Frontenac-Addington:
Ajournement de la Chambre, 631, 671
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1905, 1936
Budget, 2893, 2961
Bureau de la statistique, crédits, 1859
Canada (Le) et la politique étrangère de l'Empire, 1805
Classement des œufs, 4203
Comité des chemins de fer et de la Marine marchande, 3592
Départements administrés par intérim, 852
Dépenses des ministres sans portefeuilles, 1778
Déshydratation des fruits et liqueurs, 3880
Discours du trône, 494, 499, 1052
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2132
Entrepôts frigorifiques, 2226
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3869
Frais d'entretien des bateaux garde-côtes et répression de la contrebande, 1698
Grève de Winnipeg, 4048
Immigration de la Grande-Bretagne, 717
Industrie laitière, 2108
Loi des chemins de fer, 3850
Loi de l'immigration, 3848, 4009
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4170
Marquage des œufs, 1718
Motion de défiance, 68, 173
Pensions aux vieillards, 1984, 3845
Prix courant et prix de vente des navires de la Marine marchande, 1565
Règlement de la Chambre, 4018
Règlement, question de confiance, 10
Renseignements divers, chemins de fer Nationaux, 1559
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1733
Résolution relative aux impôts, 1674
Service maritime et fluvial, crédits, 2191
Sexsmith (E. J.), 3608, 3896, 3949,
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3789
Taxe des ventes, 3758
Traité avec l'Australie, 3654
Transport des prisonniers, 1831
Travail et rémunération des détenus dans les pénitenciers, 2124

Elections:
Correspondance, 990
Election de Rivière-de-la-Paix, 3759, 3947
Election du Premier ministre, 1502
Enquête relative à l'élection d'Athabasca, 4731
Fraudes électorales, 1723
Fonctionnaires d'élection dans Athabasca, 2860
Impression des bulletins relatif à l'élection de Prince-Albert, 990
Loi de la députation, 1924, 1703
Rapport, 2319
Rémunération des fonctionnaires électoraux dans Athabasca, 2437
Représentation parlementaire, 898

Electrical Engineering Company, 1548

Electrical Machinery Manufacturing Co., 1517, 1873

Elliott (L'hon. John Campbell), Middlesex-Ouest:
Beaudry (E.-F.), 3260
Bureaux de placement et l'importation des mineurs, 3598
Coalition des agents grossistes-courtiers, 2713, 3599, 4122
Conférence internationale du travail, crédits, 4578
Conseils industriels, crédits, 4519
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5303
Discours du trône, 191
Embauchage des mineurs étrangers, 3701
Enquête du comité des douanes, sous-amendement, 5117
Immigrants atteints de la lèpre, 3356
Loi de conciliation et du travail, crédits, 4512
Loi de l'enseignement technique, crédits, 4519
Loi des enquêtes sur les coalitions, crédits, 4508
Loi des pensions, 3758, 4196
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 3884, 4148, 4164,
McQuay (J.-E.), 3758
Pension au col. F. J. Murray, 3596
Pensions impériales, 4059
Pensions aux vieillards, 2546, 3843
Pensions viagères, crédits, 2433
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3121, 4648
Politique fiscale du premier ministre, amendement, 5235
Règlement, amendement à la motion principale, 5235

Elliott (L'hon. John Campbell)—*Fin*
Règlement, question de privilège, 5296
Salaires et inspections, Travail, 4518
Terres vendues à la commission agricole de l'établissement des soldats, 4122

Elliott (Preston), 1544

Esling (William Kembell), Kootenay-Ouest:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2157
Discours du trône, 942
Droits de dumping sur le beurre, 5796
Droits de dumping sur les fraises, 5196
Droits sur les œufs importés des Etats-Unis, 2127
Edifices publics, crédits, 4406
Election de Prince-Rupert, 1565
Parc national de Revelstoke, 4120
Plaintes relatives au traité avec l'Australie, 853
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4774

Euler (L'hon. Wm. D.), Waterloo-Nord:
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3725
Budget, 3473
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4082
Classement des œufs, 4207
Comité des chemins de fer et de la Marine marchande, 3581, 3754, 4447, 4846
Energie électrique dans l'Ontario, 2216
Etablissement agricole des soldats, 2103
Houillères de la Nouvelle-Ecosse, 399
Rapport sur l'enquête des douanes, 1114
Règlement de la Chambre, 4460
Résolution relative aux impôts, 1668
Pensions aux vieillards, 1964, 1983
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3790

Evans (John), Saskatoon:
Abandon de la cie de la baie d'Hudson, 5193
Aciéries Dominion, 4466
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2169
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3740
Brigadiers-généraux canadiens, 1544
Budget, 2657, 3201
Commission consultative du tarif, 4520, 4665
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2272
Discours du trône, 485, 486, 1048

Evans (John)—*Fin*
Droits sur les œufs importés des Etats-Unis, 2136
Etablissement agricole des soldats, 2094
Exécution de la loi des primes, crédits, 1853
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1697
Loi des revenus de guerre, 4164
Motion de défiance, 182
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5229
Red Lake and Northwestern Railway Co., 4554, 4882, 5082, 5158
Règlement, 501
Soldats-colons, 2094
Tarif douanier, éclairage électrique, 3649

Fafard (Fernand), L'Islet:
Dépenses du service géodétique, 3353
Dépenses du service topographique, 3354
Enquête du comité des douanes (sous-amendement), 5122
Région de Red Lake, 3429
Service d'aviation, 3429

Fansher (Burt Wandell), Lambton-Est:
Budget, 3028

Finances:
Budget, 1502, 1507, 2633, 2686, 2714, 2760, 2814, 2861, 2938, 2941, 3038, 3129, 3143, 3176, 3214, 3262, 3308, 3330, 3358, 3379, 3433, 3491, question, 1683, 2148, 2319, 2465
Cies prétendues frauduleuses, 1964
Commission consultative du tarif, 1902, 2121, 3357, 3488, 4520, 4665, 4733
Commission agricole des soldats, 3579
Conseillers sur le tarif, 1514
Crédit agricole, 2581, 2387, 3849, 3952, 4058, 5201
Crédits supplémentaires, 1925-1926 et 1926-1927, 5192
Dégrèvement des automobiles, 1447
Délégation de Pembroke, 2713
Délibérations de la commission du tarif, 4120
Dette nationale, 4456
Dettes et impôts, 1564
Droits sur les automobiles, 3142, 3940
Emission des billets du Dominion, 1563
Emprunt fédéral, 4057, 4124
Enquête sur l'industrie pétrolière, 1566
Home Bank, 1901, 3488, 4118
Industrie sidérurgique de la Nouvelle-Ecosse, 4124
Inspecteur en chef des banques 2582
Loi de finances provisoire, 1831, 1955, 3139, 4458

Finances—*Fin*
Loi des revenus de guerre, 3761, 4151, 4365, 4393
Modifications au budget (question), 3090, 3176, 3211, 3258
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5209
Rapport sur les actionnaires des banques, 874
Rectification, 743
Renseignements au sujet de documents, 4266
Résolution relative aux impôts, 1658
Rétablissement de l'étalon d'or, 3887
Revenu fédéral, 4116
Revenus par provinces, 1565
Service de vérification, 2562, 2712
Soldes non réclamés dans les banques, 1558
Soumission pour les obligations fédérales, 1513
Système national des banques, 2438
Tarif des Douanes, 1907, 3595, 3600, cacao et chocolat, 3624, muscade et macis, 3625, sel de table, 3625, grain de cacao, 3626, fruits, 3627, sucre, 3633, amers, 3643, pulvérisateurs, 3645, laminés de fer, 3644, silicate, 3644, acide crésylique, 3644, pièces en fonte ou en acier, 3651, lampes de sûreté, 3652, machines et appareils, 3652, chapeaux, 3653, moteurs et leurs pièces, 3653, glycol d'éthylène, 3654, éponges, 3654, drawbacks, 3655, mèches et déchets de soie artificielle, 3655, machines et appareils, 3655, fils de soie artificielle, 3656, automobiles, 3664, locomotives et voitures automotrices, 3664, capotes, roues et carrosseries, 3688, cornes, distributeurs, etc., 3679, divers, 3698, préférence britannique, 3670, loi des revenus de guerre, 3789
Taxes de guerre, 1537
Versements en vertu des lois de pensions de retraite, 1521

Fiset (Sir Eugène), Kt., Rimouski:
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1922, 2542
Chemin de fer de Joliette et Northern, 4424
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5285
Crédit agricole, 3964
Edifices publics, Chambre des communes, crédits, 4403, 4417
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4170
Loi des pensions du service civil, 3378
Pensions aux vieillards, 1970-1999, 2564

Fiset (Sir Eugène), Kt.—*Fin*
Port de Matane, crédits, 4681
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3794, 3832

Fish (C. E.), Northumberland:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2172
Bac transbordeur à Chatham, 1561, 1568
Budget, 2856
Concession à I. Wilson, 1569
Embranchements du National-Canadien, 2812
Pensions aux vieillards, 2551
Quai et brise-lames (crédits), 4674

Flemming (J. K.), Victoria-Carleton:
Ajournement de la Chambre, 714
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2268
Discours du trône, 267
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1714
Loi des enquêtes sur les coalitions, crédits, 4509
Pouvoirs électriques dans l'Ontario, 2221
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4773
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2604

Forke (Robert), Brandon:
Aciéries Dominion, 4465
Acoustique de la Chambre, 1685
Ajournement de la Chambre, 653
Ajournement de Pâques, 1829
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1928, 2155, 2425, 2537
Budget, 2633
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4247
Crédit agricole, 3955
Décès de la reine Alexandra, 235
Demandes des fonctionnaires, 2147
Dépôt de correspondance, 899
Disparition des industries, question, 1173
Discours du trône, 258, 1456
Eclairage électrique et vie rurale, 3648
Election de l'Orateur, 2
Eloge de feu Joseph-Edmond Marcile, 236
Enquête du comité des douanes, 1113, 4049
Etablissement agricole des soldats, 2080
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3872
Félicitations au très hon. M. Meighen, 3701
Fonds électoraux, distribution, 3132
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 416
Levés et inspections, chemins de fer, crédits, 4090

Forke (Robert)—*Fin*
Loi des chemins de fer, 3850, 3851
Loi de l'immigration, 3846
Loi de l'impôt sur le revenu, 4358
Modifications projetées dans le budget, 3212
Motion posant la question de confiance, 5
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pensions aux vieillards, 1965
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4641
Question de privilège, liberté des membres, 4930
Règlement, 4017
Règlement de priorité dans les débats, 4291, 4292
Renvoi de la résolution n° 349, au comité des subsides, 1734
Tarif douanier et agriculture, 3610, 3648, pétrole, 3225
Traités internationaux, 4828
Tarifs de la Marine marchande, 2011

Fontaine (Joseph-Eloi), Hull:
Pensions aux vieillards, 1969

Foster (A. de Witt), Hants-King:
Aciéries Dominion, 4484
Administration et exploitation des élévateurs, 4768
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1619
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1925, 1940, 2414
Brown (D. E.), 1899
Bureaux d'immigration aux Etats-Unis, 1564
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4254
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3581
Comité, élevage du bétail, 3921
Compagnie Massey-Harris, 3432
Commission des lieux et monuments historiques, 2709
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2268
Crédit agricole, 3957
Demande de documents, 2714
Discours du trône, 966
Eaton (Nathan W.), 2225
Electrical Engineering, 1548
Electric Machinery Manufacturing Co., 1677, 1873
Emprunt fédéral, 4126
Entrepôts frigorifiques, 2229
Exécution de la loi des primes, crédits, 1852, 1854
Fait personnel, 991

Foster (A. de Witt)—*Fin*
Frais d'entretien des garde-côtes et répression de la contrebande, 1689
Fruits, crédits, 2240
Gare d'Elmsdale du National-Canadien, 1533
Hôpital Camp Hill, 1899
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 400
Industrie laitière, 2118
National-Canadien, achats de terrains, 3783, appointements, 3753, émission de bons, 3432, divulgation de renseignements, 3489, tarifs de transport, 2628
Nouvelle ligne de chemin de fer à la côte du Pacifique, 3379, 3489
Pages absentes du Hansard, 3952
Pensions aux vieillards, 2558
Poudres arséniées sur les arbres fruitiers, 587
Receveur de la poste à Maryville, 1554, à Vernal Station (N.-E.), 1554
Règlements de la douane, automobiles, 4733, 4665
Renseignements, National-Canadien, 3789
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1737
Réparation au quai d'Enfield, 1533
Réseau de l'Etat et les tramways de Montréal, 3432
Tarif douanier, 3615
Terrains de gare à Shubenacadie, 2120
Vente des produits de l'Empire en Grande-Bretagne, 4459

Fournier (Charles-Alphonse), Bellechasse:
Achat d'automobiles par le Gouvernement, 2329
Amalgamated Civil Servants of Canada, 1778
Dominion Express Co., 2144, 2303
Nomination de commission, 2329

Fraser (John Anderson), Caribou:
Achats de traverses par le National-Canadien, 2579
Avances aux soldats-colons, 2538
Discours du trône, 1034, 1040
Edifices publics, crédits, 4410
Etudes géologiques en Colombie-Anglaise, 2579
Fleuve Colombie, crédits, 4714
Forces hydrauliques dans la zone ferroviaire de la Colombie-Anglaise, 4058, 4327
Perception des taxes de guerre, 1541
Ports et rivières, crédits, 4721
Tarif douanier, bananes, 3628, 3632
Taxe sur les ventes, 1541

Friel (James), 3784

Fuller (Mary E.), 2005

Gardiner (Robert), Acadia:
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4840
Budget, 3557
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4782
Commission des chemins de fer, crédits, 4079
Commission du port de Vancouver, 4261
Crédit agricole, 2967
Elévateurs de tête de ligne, 3895
Grains emmagasinés dans l'élévateur d'Edmonton, 3036
Hôtel des postes de Calgary, 1543
Immigrants des Hébrides, 3895
Loi des grains, crédits, 4737
Loi des revenus de guerre, 4155

Garland (E. J.), Bow-River:
Actifs de chemins de fer acquis par le Gouvernement, 1567
Automobiles, 1902
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2187, 2403
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4442
Canadian Dexter P. Cooper Co., 3889
Canal Welland, 4391
Charbon de l'Alberta, 807, 1206
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4081
Commission de vérification, 2582, 2938
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5275, 5284, 5287, 5313
Crédit agricole, 3952, 5203
Déshydratation des fruits et légumes, crédits, 3880
Divers crédits, douanes, 1651
Droit d'administration des fonds publics, 5257
Elévateurs d'Edmonton, 2709
Emprunt fédéral, 4126
Enquête du comité des douanes, 5188
Etablissement agricole des soldats, 2280, 5200
Exécution de la loi de 1916, imposant les bénéfices industriels, crédits, 3869
Exemption de la loi du service civil, 1567
Explication d'un vote, 5263
Houille de l'Alberta, 899
Inspecteur en chef des banques, 2582
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4169
Loi de l'impôt sur le revenu, 1536
Lois d'intérêt privé, 5192
MacLeans' Magazine, 2955
Motion de défiance, 185
Pardon de prisonniers à Prince-Albert, 2861
Politique fiscale du premier ministre, amendement, 5240

Garland (E. J.)—*Fin*
Règlement, l'expression "achat", 812
Règlement, amendement à la motion principale, 5235
Quyon, 4003
Service de répression de la contrebande, 1531
Subventions aux chemins de fer, 1567
Système national de banque, 2455
Tarifs douaniers, mèches et déchets de soie artificielle, 3655
Traités internationaux, 4820
Traitements des médecins au R.C.S., 1531
Transport de la houille de l'Alberta, 381
Vote unique transférable, 4059

Garland (W. F.), Carleton:
Droits sur les œufs, 2133
Importations d'œufs, 2712
Marquage des œufs, 1721
Service de bac entre Fitzroy et Quyon, 4003
Service de nettoyage de la Ch., 2911

Gatineau Transmission Company, 4553, 4758

Gaunt (John W.) et Cie, 1566

Gauthier (Louis), 1567

Geary (George Reginald), Toronto-Sud:
Appointements, chemins de fer Nationaux, 3754
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1625
Avances aux soldats-colons, 2188, 2402, 2538
Bureau de la statistique, crédits, 1862
Canal d'assainissement de Chicago, 1893
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4223
Codification de la loi des pensions, 877
Comité des chemins de fer et de la Marine marchande, 3583
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5238
Discours du trône, 462, 483, 1257
Eaux de la rivière Niagara et travaux de protection, 3904
Entrepôts frigorifiques, 2227
Fruits, crédits, 2238
Loi de l'impôt sur le revenu, 4336
Pensions aux vieillards, 2517
Pouvoirs électriques dans l'Ontario, 220
Service maritime et fluvial, crédits, 2196
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3835
Traitements des fonctionnaires, 4521

Gershaw (Frederick William), Medicine Hat:
Budget, 3627
Discours du trône, 366, 372
Pensions aux vieillards, 2511

Gervais (Théodore), Berthier-Maskinongé:
Budget, 3365
Dragage de la rivière du Loup (en haut), crédits, 4692
Droits sur les automobiles, 2047
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4166

Girouard (Wilfrid), Drummond-Arthabaska:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2150
Budget, 3158

Gordon (G. M.), 2224

Gott (Eccles J.), 1568

Gott (Eccles James), Essex-Sud:
Accident sur le lac Erié, 1741
Améliorations au port de Leamington, 4118
Appointements et dépenses imprévues, ports du Dominion, 1623
Bateau-phare du récif Sud-Est, 3758
Discours du trône, 1280, 1298
Donaldson (J. A.), et le poste de maître de port de Kingsville, 2530, 4785
Dragage à Amherstburg, 4455, 5796
Dragage du port de Kingsville, 4120
Entrepôt à Leamington, 4262, 4664
Ferme expérimentale de Harrow, 4119
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1695
Marshall (l'hon. Duncan), 5193, billet gratuit, 4262
Pelée (L'île), câble, 2529, 4787, communications télégraphiques, 4666, quai, 4119, 4664, service de vapeur, 4119
Port d'Amherstburg, 4263
Port de Kingsville, 2813
Maître du port, 4118, 4266
Poste de signaux du chenal de Livingston, 3175
Préposé des douanes et de l'accise à Kingsville, 3758
Receveur de la poste du port de Kingsville, 3757
Receveur de la poste E. L. Park, 4262
Règlement, questions politiques provinciales, 3318
Service de l'immigration à Windsor, 4455

Goulet (Alfred), Russell:
Bureaux de poste dans le comté de Russell, 2583
Casey (Maurice), 2005

Gouvernement:
Achats d'automobiles, 1656, 2329, 3261
Coalition de l'Atlantique-Nord, 4058

Gouvernement—*Fin*
Commission consultative du tarif, 2148
Commission d'enquête sur les droits des Provinces maritimes, 2067, 2329
Composition du cabinet, 1504
Conférence des premiers ministres provinciaux, 1529
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5270
Crédits des divers départements, 1654
Départements administrés par intérim, 852
Dépenses des ministres sans portefeuilles, 1778
Droit du Gouvernement de conserver le pouvoir, 1953
Formation du ministère Meighen, 5139
Frais de publicité, 1520
Machines à copier multigraphes, 1563
Message du Gouverneur général, 1775
Motion posant la question de confiance, 4
Nomination des commissions, 2329
Personnel du ministère, 339
Représentation d'Ottawa dans le ministère, 2713
Ressources naturelles de l'Alberta, 191, 281, 4460
Usines de la Dodge Motor Co., 3755
Vote unique transférable, 4059

Gouverneur général, 2860, 4196

Greffard (Capitaine Charles), 4457

Grimmer (Robert Watson), Charlotte:
Canadian Navigator, 2005
Quai et brise-lames, crédits, 4672
Refus de permis de pêche à la nasse à Castalia, 2329

Guerin (J.-J.-E.), Sainte-Anne:
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2138
Tunnel sous le canal de Lachine, 2007, 3896

Guthrie (L'honorable Hugh), Wellington-Sud:
Ajournement de la Chambre, 647
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1621
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2154
Bureau de la Statistique, crédits, 1867
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4310
Classement des œufs, 4199
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3586
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5272
Discours du trône, 1474

Guthrie (L'hon. Hugh)—*Fin*
Droit d'administrer les fonds publics, 5246
Exposé budgétaire, 2480
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1700
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4171
Milice active, crédits, 5244
Motion de défiance, 87
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3104
Rapport sur l'enquête des douanes, 1115
Règlement, proposition Stevens, 5139
(Rappel au), 5224
sous amendement, 5101
terme peu respectueux envers le Sénat, 4450
amendement et sous-amendement, 4968
Tarif douanier, 3602
Valeurs des chemins de fer Nationaux, 4129

Hache (M. Lawrence), 2004

Hamilton (Charles James), Stormont:
Ajournement de la Chambre, amendement, 714
Boîtes postales de Cornwall, 2319, 2462
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4172
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3974
Trains dans le comté de Stormont, 3600

Hall (Walter Allan), Bruce:
Budget, 2997
Discours du trône, 607

Hanna (John), 1780, 3599

Hannesson (Hannes Marino), Selkirk:
Ajournement de la Chambre, amendement, 779
Avances aux soldats-colons, 1906, 1930, 2161, 2532
Bureau de la statistique, crédits, 1867
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4292, 4234
Cook (Andrew B.), 1532
Etablissement agricole des soldats, 2067-2101, 2279
Règlement, priorité dans les débats, 4291
Sanitorium de Fort Qu'Appelle, 1532
Soldats-colons, 1906, 1930, 2067, 2101, 2161, 2279, 2532

Hanson (Richard B.), York-Sunbury:
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1619
Arrivée d'immigrants à Saint-Jean, 992

Hanson (Richard B.)—*Fin*
Automobiles sur le terrain du Parlement, 4732
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1932, 2398
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4437
Boulay (H.), 1780, 1875
Brise-lames à Escuminac, 1552
Bureau de la statistique, crédits, 1858
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3888
Commission d'enquête sur les réclamations des Provinces maritimes, 1954
Crédit agricole, 3953
Edifices publics, crédits, 4397
Entrepôts frigorifiques, 2228
Exécution de la loi des primes, crédits, 1851
Exécution de la loi de 1916, imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3868
Exploitation de la ligne Moncton-Bouctouche, 1874
Frais d'entretien des garde-côtes et répression de la contrebande, 1688
Fruits, crédits, 2237
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 418
Industrie laitière, 2107
Inspection de chargements, crédits, 2309
Inspecteur des postes dans les Provinces maritimes, 3886
Loi des enquêtes sur les coalitions, crédits, 4508
Loi des grains, crédits, 4734
Loi de l'impôt sur le revenu, 4339
Loi des revenus de guerre, 3765
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4427
Pensions aux vieillards, 1985, 3843
Pensions viagères, crédits, 2433, 2436
Preston (W. T. R.), 1512
Quai et brise-lames, crédits, 4667
Rapport sur l'enquête des douanes, 1114
Règlement, proposition d'amendement, 3889
Robichaud (Alphonse-G.), 2004
Sauvetage, crédits, 2310
Service maritime et fluvial. enlèvement d'obstacles, 2304
Station d'expérimentation de Fredericton, 1531
Successeur de l'honorable W. Pugsley, 1874
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3792
Taxe sur les automobiles, 3865
Traité avec les Antilles, 1749, 1766
Traitements et frais, Douanes, 1639

Harrington (G. S.), 1569

Harris (Joseph Henry), Toronto-Scarborough:
Aménagement de bureaux à la commission des chemins de fer, 1551

Harris (Joseph Henry)—*Fin*
Budget, 3574
Bureau de la statistique, crédits, 1868
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2270
Discours du trône, 1379
Distinctions honorifiques des F.E.C., 3260
Fruits, crédits, 2247
Réparations pour dommages de guerre, 1550
Wagon spécial de la commission des chemins de fer, 1549

Harvey (A.), 5196

Hatfield (Paul-Lacombe), Shelburne-Yarmouth:
Budget, 3452

Hay (Thomas), Springfield:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1909, 2163, 2403
Budget, 3301
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4253, 4315
Code criminel, 4112
Ecluses de St Andrews, crédits, 4710
Etablissement agricole des soldats, 2293
Exécution de la loi des primes, 1853
Loi de l'immigration, 4146
Réserve de Fort Alexandre, 1322
Tarif des chemins de fer sur les explosifs, 382
Traitements, Chemins de fer et Canaux, 4071

Heaps (Abraham Albert), Winnipeg-Nord):
Budget, 3060
Bureau de placement et importation de mineurs, 3571
Bureau de la statistique, crédits, 1870
Canadian Dexter P. Cooper Co., 3891
Discours du trône, 273
Ecluses de Saint-Ours, crédits, 4075
Edifices publics, crédits, 4400
Emprunt fédéral, 4126
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2594
Frais des garde-côtes, et du service de répression, 1654
Grève en Grande-Bretagne, 3357
Grève de Winnipeg, 4040
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 402
Levés et inspection, chemins de fer, crédits, 4091
Loi de l'enseignement technique, crédits, 4519
Pensions aux vieillards, 1990, 2498, 2547
Question de privilège, 4050
Rectification, 300

Heaps (Abraham Albert)—*Fin*
Red Lake and Northwestern Railway Co., 4554, 4760, 4762, 5080
Règlement, amendement et sous-amendement, 4965
Règlement, rappel, 1794
Résolution relative aux impôts, 1676
Sauvetage, crédits, 2313
Service de nettoyage de la Chambre, 3141
Système national de banque, 2453
Traitements, Chemins de fer et Canaux, 4071

Heenan (Peter), Kenora-Rainy-River:
Budget, 3308
Grève de Winnipeg, 4032
Loi de la députation, 1924, 1706
Pensions aux vieillards, 1966, 2549, 2553
Question de privilège, 4006
Red Lake and Northwestern Ry. Co., 4554, 4881, 5081, 5155
Règlement, 4016
Salaire minimum d'après la loi, 1588
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2613
Traité avec l'Australie, 1094

Hocken (Horatio Clarence), Toronto-Centre-Ouest:
Admission au Canada de publications répréhensibles, 4391
Ajournement de la Chambre, 664
Baisse du tarif, 2838
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4082, 4093
Clerk (A. P.), 4263
Code criminel, 4101
Commentaire d'un juge sur une loi canadienne, 1117
Discours du trône, 1061
Documents, confiscation de whiskey, 953
Entente au sujet des abstentions simultanées, 5198
Exploitation de la main-d'œuvre, 1715
Fonds de prévoyance des employés des chemins de fer, crédits, 4092
Grande loge orangiste de l'Amérique britannique, 3258, 3330
Hôpital des Indiens dans la Saskatchewan, 3260
Immigration de la Grande-Bretagne, 719.
Inscriptions sur les objets postaux, 2529
Institution Barnardo et l'immigration, 806
Lacouture (R. P.) et le fonds indien, 1901
Libre-échangiste, 2943-44
Machines à copier multigraphes, 1563
Mazagines américains, 1528
Modifications au budget, 3258

Hocken (Horatio Clarence)—*Fin*
Nomination de fonctionnaires de l'Etat, 3260
Permis de fabrication de bière, 1522
Personnel de la commission du service civil, 2583
Renvoi de la résolution n° 349, au comité des subsides, 1736
Réserve de l'Ours-blanc, 4061
Timbres-poste, 2464

Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 386, 474

Home Bank, 235

Howard (Charles B.), Sherbrooke:
Budget, 3018
Discours du trône, 622

Howden (John Power), Saint-Boniface:
Budget, 2717
Discours du trône, 281
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2133
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4171
Quais, jetées, brise-lames, etc., du Manitoba, crédits, 4712

Hubbs (John), Prince-Edward:
Arsenal de Pictou, 1532
Charbon acheté par le National-Canadien, 3429
Convention touchant l'immigration, 2813
Elliott (Preston), 1544
Harvey (A.), 5196

Hyde (J. Reid), 1556

Immigration:
Aide à l'immigration, 3260
Allusions au Canada dans les journaux d'Angleterre, 877
Arrivée d'immigrants à Saint-Jean, 992
Bureaux aux Etats-Unis, 1564
Bureaux en pays étrangers, 1563
Demande d'enquête de M. Graham, 1512
Dépenses relatives à l'immigration, 3354
Gott (J. Eccles), 1568
Immigrants des Hébrides, 3895
Immigrants inacceptables, 992
Immigration chinoise, 1508, 3758
Immigration aux Etats-Unis, 1511
Immigration de la Grande-Bretagne, 717, 787
Immigration japonaise, 1508
Institution Barnado et l'immigration, 806
Institutrices japonaises, 991
Loi de l'immigration, 2810, 4007, 4138
Mineurs gallois, 2760

Immigration—*Fin*
Mitchell (A. P.), et les immigrants, 3578
Permis d'immigration, 1657, 1874
Politique d'immigration, 1564
Publicité, 1545
Rapport, 957
Relevé des immigrants, 1780
Service de l'immigration à Windsor, 4455

Imprimerie nationale, 1530
Impressions, 4782

Innes (Le colonel Robert), 1576

Intérieur:
Bisons abattus à Wainwright, 2712
Canal d'assainissement de Chicago, 383, 954, 1741, 1296, 1504, 1565, 1656, 1741, 1876
Charbon du Collegiate Institute d'Ottawa, 3598
Chemin de fer da la baie d'Hudson, 2579
Combustion domestique, 2582
Commission des lieux et monuments historiques, 2709
Combustible, approvisionnement, 474, 497, 1589
Compagnie de la baie d'Hudson, (Abandon de la), 5193
Concessions d'énergie électrique dans les parcs nationaux, 3894
Concession de gaz naturel et de pétrole, 2990
Concessions de terrains pétrolifères, 2913, 3894
Crédit pour le transport du charbon, 4263
Déboursés relatifs à l'immigration, 1514
Détournement des eaux des Grands lacs, 853
Disette de charbon, 386, 429
Eaux de la rivière Niagara et travaux de protection, 3897
Enquête sur le prix du transport de la houille, 991
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2583
Exploitation de l'énergie électrique sur le Saint-Laurent, 1567
Exploitation hydroélectrique de Carillon, 2464, 2530, 2686
Exploitation hydroélectrique de la rivière Niagara, 2686
Extraction du quartz au Yukon (bill), 4095
Fonctionnaires et exemptions de taxes, 1567, 2225
Forces hydrauliques dans la zone ferroviaire de la Colombie-Anglaise, 4058
Frais de publicité, 1520
Gîsements de fer natif, 1568
Homesteads de l'Alberta, 3432
Houille de la Nouvelle-Ecosse, 875, 1092, 1116, 1117, 1207, 3887

Intérieur—*Fin*
Houille de l'Alberta, 807, 899, 991, 1092, 1206, 1321
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 386, 474, 787
Incendie forestier de Cold-Lake, 4006, 4329
Inondations à Stuartburn, 1116
Loi des eaux de la zone ferroviaire, 4114, 4327
Loi des grains, amendements, 585
Loi des réserves forestières et des parcs, 3257, 3858
Loi de l'exploitation du quartz, 3945
Main-d'œuvre à la frontière, 1550
McKenzie (Geo. P.), 1567
Ordonnances du territoire du Nord-Ouest, 137
Parc national de Revelstoke, 4120
Patrouille aérienne de la forêt, 3142
Pensions impériales au Canada, 1551
Personnel de la commission de l'établissement des soldats, 3355
Pouvoir électrique dans l'Ontario, 2202
Primes à la production du charbon, 1872
Primes au transport du charbon, 1548
Rapport sur la démarcation de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada, dépôt, 428
Reboisement, 2938
Recettes provenant des ressources naturelles du Manitoba, 153
Région de Red Lake, 3429
Règlements concernant les terres fédérales, 31
Ressources naturelles de l'Alberta, 1682, 2003, 3950, 4004
Service géodésique, dépenses, 3353
Service géologique, étude en C.-A., 2579
Service topographique, dépenses, 3354
Terrain accordé au Pacifique-Canadien, 5196
Terrains de l'Etat à Battleford, 3431
Terrains réservés pour fins scolaires, 3783
Terres de la région de la rivière de la Paix, C.-A., 1568
Transport du charbon de l'Alberta, 337, 381
Zone des sables pétrolifères de l'Alberta, 3355

Jacobs (Samuel William), George-Etienne-Cartier:
Cathcart (La comtesse de), 1166
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 358
Crédit agricole, 3990
Rapport de l'auditeur-général, 4784
Réparations de guerre, 4061

Jacobs (Samuel William)—*Fin*
Représentation du Canada aux Etats-Unis, 301
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3793

Jelliff (Lincoln Henry) Lethbridge:
Bill concernant la compagnie Pacifique-Canadien, 1506
Crédit agricole, 3962
Loi concernant le président de la division ecclésiastique de Lethbridge, 1506, 3399

Jenkins Robert Harold), Queen:
Discours du trône, 310
Droits sur les automobiles, 2056

Johnston (J. Fred), Long Lake:
Budget, 2830
Charbon du National-Canadien, 1545
Houille de la Nouvelle-Ecosse, 875

Johnstone (Lewis Wilkinson), Cap-Breton-Victoria-Nord:
Aciéries Dominion, 4462
Bateau *Vagrant,* 5195.
Budget, 2852, 2955
Charbon de la Nouvelle-Ecosse, 116
Chemins de fer Nationaux et favoritisme politique, 4666
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 386

Jones (George Burpee), Royal:
Entente au sujet des abstentions simultanées, 5198
Subsides aux provinces, 2437

Justice:
Code criminel, 585, 1166, 3884, 4100, 4730
Codification de la loi des pensions, 877
Commentaires d'un juge sur une loi canadienne, 117
Demande de documents, 2714
Dessèchement du lac Sumas, 4784
Domicile du juge senior des comtés de Prescott et de Russell, 1556
Droit d'appel dans les causes criminelles, 1614
Droit d'auteur, projet de loi, 71
Enquête concernant le pénitencier de Dorchester, 1558
Exécution à la prison d'Okalla, 1552
Exécution à Winnipeg, 807
Gendarmerie (La) et le trafic des narcotiques, 2320
Grève de Winnipeg, 2713
Immigration, législation projetée, 1166
Impression des bulletins de vote, 951
Infractions à la loi des drogues, 4788

Justice—*Fin*
Loi de naturalisation et du Code criminel, 877
Loi de la preuve, 4730, 4841
Pardon de prisonniers à Prince-Albert, 2861
Pension du colonel Wroughton, 2327
Pétition demandant l'annulation d'une loi, 2861
Pétition de propriétaires de terres à Sumas, 3789
Possession d'armes, 4842
Procès du Roi vs Stuart, 2813
Projet de loi relativement aux jeux publics pour des fins de charité, 497
Protection des Esquimaux, 3784
Rapport de la Royale gendarmerie à cheval, 786
Rapport du lieut.-col. H. A. Machin, 1569
Rapport du surintendant des pénitenciers, dépôt, 137
Ressources naturelles de l'Alberta (Art. 17 de la loi), 4004
Revision des Statuts, 853, 1546
Révocation de la loi Doherty, question, 4663
Royale gendarmerie à cheval, 2225, 2324
Transport des prisonniers, 1831
Travail et rémunération des détenus dans les pénitenciers, 2121
Tribunaux de jeunes délinquants, 3577

Kaiser (Thomas Erlin), Ontario:
Amélioration du port d'Oshawa, crédits, 4707
Budget, 2800
Fabrique de fusils de chasse, 3141
Frais d'entretien des garde-côtes et répression de la contrebande, 1692
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4151
Loi des revenus de guerre, 3780
Pensions aux soldats, 1517
Pensions aux vieillards, 2515
Système national de banque, 2445
Tarif douanier, automobiles, 3679, fils de soie artificielle, 3660, loi des revenus de guerre, 3801, pièce en fonte ou en acier, 3651

Kay (William Frederick), Missisquoi:
Gatineau Transmission Company, 4553
Rapport du département de l'Agriculture, 2197, 2684
Rapport du comité de l'Agriculture, 2278, 2386, 3782, 4724
Règlement, 921

Kennedy (Donald M.), Rivière de la Paix:
Code criminel, amendement, 585
Construction d'une voie ferrée à la rivière de la Paix, 3758

Kennedy (Donald M.)—*Fin*
Discours du trône, 532, 541
Enquête du comité des Douanes, 1114, 5092
Fait personnel, 2144
Fraudes électorales, 1723
Homesteads de l'Alberta, 3423
Question de privilège, 4728

Kennedy John Wilfred), Glengarry-Stormont:
Avances aux soldats-colons, 2430, 2534
Canada (Le) et la politique étrangère de l'Empire, 1792
Chemins de fer de la baie d'Hudson, 954, 1166, crédits, 4246
Code criminel, 4113
Déclaration de la nationalité aux énumérateurs, 3952
Discours du trône, 1157, 1167
Etablissement agricole des soldats, 2285
Grève de Winnipeg, 4051
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 410
Loi des grains, 4370, 4386
Motion de défiance, 4561
Omission dans le compte rendu, 498
Pensions aux aveugles, 1535
Question de privilège, 4385
Secours de chômage pour les pensionnaires, 1567
Soldats-colons, 2285, 2430, 2534

King (Alex. D.), 1568, 3491

King (L'honorable James H.), Kootenay-Est:
Achats de pupitres et tables, 1561
Absence de R. C. Wright, 2121
Aménagement du bureau de la commission des chemins de fer, 1551
Automobiles devant les édifices du Parlement, 2529
Brise-lames à Escuminac, 1552
Budget, 2861
Bureau du haut commissaire à Londres, 2003
Câble de l'île Pelée, 2529, 4787
Canal Welland, 1547
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3587
Communication télégraphique avec l'île Pelée, 4666
Coalition du commerce des fruits, 1405
Coalition relative aux pommes de terre, 1562
Congrès international du travail, 1206
Discours du trône, 1023
Drague *Mastadon*, 1517
Dragage à Amherstburg, 4455, du port de Kingston, 4120, de North Creek, 4684, du port d'Inverness, 2813, à Port Credit, 1517, de la rivière du Loup (en haut), 4690, de la Thames, 1778, de Valleyfield, 4697

King (L'hon. James H.)—*Fin*
Edifice Impérial d'Hamilton, 1530
Edifices loués à Ottawa, 3894
Edifices publics, crédits, 4397, Chambre des communes, crédits, 4401
Entrepôt d'oignons à Leamington, 4664
Fleuve Colombie, crédits, 4714
Fleuve Fraser, crédits, 4719
Fuller (Mary E.), 2005
Havre du Bic, 1553
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 411
Immigration canadienne aux Etats-Unis, 3388
Industrie du fer et de l'acier sur la côte du Pacifique, 4002
Jetée de port Maitland, 1560
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4174
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4419
Monument national sur la place Connaught, 1091
Pensions aux vieillards, 1682, 1956, 2495, 2545, 3843
Place Connaught, 2912, 3379
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5235
Port d'Amherstburg, 4262
Port d'Halifax, améliorations, 4003
Port de Kingston, 2813
Port de Leamington, améliorations, 4118
Port de Matane, crédits, 4679
Ports et rivières, crédits, 4433, 4720, (de l'Ontario), 4698
Quais et brise-lames, crédits, 4667
Quais et jetées, crédits, 4675
Quai, jetées, brise-lames du Manitoba, crédits, 4711
Quai de l'île Pelée, 4119, 4664
Quai de Notre-Dame de Pierreville, crédits, 4685
Quai de Petite-Rivière-Romaine, crédits, 4686
Quai de Portapique, 2582
Quai de Sandy Bay, 2005
Quai des Trois-Rivières, crédits, 4696
Salaire minimum d'après la loi, 1589
Salle d'exercices militaire de Vancouver, 1531
Service d'ascenseur, 2530
Service de bac entre Fitzroy Harbour et Quyon, 4003
Téléphoniste à Beaver Lodge, 2712

King (Le très honorable William Lyon Mackenzie), Prince-Albert:
Accident sur le lac Erié, 1741
Affaires de la Chambre, 1610, 1724, 2386, 4257, 5190, 5346

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Ajournement de Pâques, 1828, 1901
du jour de l'Ascension, 3257
de jour de l'Empire, 3488
Amiante au Canada, 2200
Automobiles, régime, 2940
Automobiles et camions acheté par l'Etat, 3261
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1681
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4390, 4507
Blanchet (J.-C.), 3355
Budget, faux rapport, 2763, 3406, dénégation, 2486, question, 2148
Buste de lord Durham, 2860
Boulay (H.), 1657
Calder (M.) et le comité d'enquête sur les douanes, 2462
Canada (Le) et la conférence internationale du commerce, 3786
Canada (Le) et la politique étrangère de l'Empire, 1578, 1827
Canal d'assainissement de Chicago, 1656, 1742
Carte électorale, remaniement, 1706
Chemin de fer de Rouyn, 3377
Cie du canal de la baie Géorgienne, 4006
Comité d'enquête sur les combustibles, membres, 3165, 3167
Comté des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3591
Comité permanent, 2529
Comités, pouvoirs, 1614
Comités, composition, 1775, 2224, 2759, 2860, 3353
Commissaires du service civil, démission, 2990
Commission d'enquête sur les droits des Provinces maritimes, 2067, 2197, 2370, 3599, 4459
Commission consultative du tarif, 1902, 1954, 2000, 2121, 2148, 2197, 3357, 4520
Commission du service civil, 3141, 5127
Composition du cabinet, 1504
Comptables et le comité des douanes, 2462
Conférence impériale de 1926, 1614, 2463
Conférence du désarmement à Genève, 3759, 3788
Conférence des premiers ministres provinciaux, 1529
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5274, 5286, 5330
Correspondance, ressources naturelles de l'Alberta, 4005
Crédit agricole, 2387, taux maximum, 2581
Décrets du Conseil en 1925, 1574
Développement de l'énergie électrique sur le Saint-Laurent, 3488

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Devises dépréciées de la France et de la Belgique, 2225
Documents, biens des sujets ex-ennemis, 1955
Droit antidumping sur le beurre et les fruits d'Australie, 3213, 3357
Droit d'administrer les fonds publics, 5245, 5251
Droit du cabinet de conserver le pouvoir, 1953
Durant (O.), 2199
Eaton (Nathan E.), 2225
Eaux de la rivière Niagara et les travaux de protection, 3904
Election de M. Duff au poste d'Orateur suppléant, 1614
Elections, concierges comme employés, 4124
Embranchement des chemins de fer Nationaux Young-Prince-Albert, 4392
Enquête relative à l'élection d'Athabasca, 4731
Enquête sur l'administration des douanes, 1502, 4058, 4727, 4888, 4971, 5047, 5126, 5164, 5173
Envoi de soldats dans la Nouvelle-Ecosse, 3263
Etablissement agricole des soldats, 1681, 2279, 5200, 5208
Explications relatives à la démission du ministère King, 5266
Exportation du bois à pâte, 3759
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1711
Exposition de l'Empire britannique, 2580
Fabrication du papier en Australie, 1562
Félicitations au très honorable Arthur Meighen, 3701
Fête de l'Empire, 3895
Fête du Roi, 3945
Fonctionnaires de l'Etat, nominations, 3260
Fonctionnaires des postes, 4732
Franchise postale, 2462
Gouvernement, démission, 5128
Gouverneur général, choix et nomination, 2861, 4196
Grande loge orangiste de l'Empire britannique, 3258
Grève en Angleterre et le blé canadien, 2308, 3432, 3357
Home Bank, 3488
Inscriptions sur les objets postaux, 2529
Importation des fraises, 4391
Importation des pianos usagés, 4197
Impression du Parlement, 2319
Législation des chemins de fer, question, 4062
Logan (M.), et le Sénat, 3489

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Suite*
Loi de la députation (1924), 1706
Loi de l'Immigration, 4011
Loi de pension, prorogation du délai, 4731
Loi de la preuve, 4841
Loi Doherty, révocation, 4663
Marques sur les enveloppes, 3038
Mesures du Gouvernement les lundis, 3784, 3840
Ministre des Postes, 2633
Ministres sans portefeuilles, dépenses, 1778
Modification du régime des automobiles, 4367
Motion de défiance, 4524, 4531, 4588
Nouvelle ligne de chemin de fer jusqu'à la côte du Pacifique, 3379
Pension aux aveugles, 1525
Pensions aux vieillards, 1944, 2433, 2502, 2562, 2581
Permis d'immigration, 1657
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3090
Programme de la session, 3759, 3886
Projets de loi d'intérêt privé, 3576, 3785
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5209
Pouvoirs hydrauliques de Carillon, 2464, 2530
Publications répréhensibles, 4391
Question de privilège, 4931, 5129
Rapport de la commission du R.C.S., 1656
Réduction des tarifs-marchandises, 3213
Règlement de la Chambre, 2941, 4460
Règlement au sujet d'une expression, 4015
reconstitution du comité des subsides, 1727
décision antérieure, 4590
l'expression "fausse", 4012
l'expression "manquer à son devoir" 5268
interdire de mentionner la Couronne, 5220
question de privilège, 4729
proposition Stevens, 5139
Représentant à Washington, 4196
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1729
Représentant de l'Ontario dans le ministère, 2713
Ressources naturelles de l'Alberta, 1682, 4460
Retraite des fonctionnaires, 4121
Saisie du navire *Peschawa*, 2198
Salaire légal minimum, 1655
Séance du jour de la Confédération, 5197
Séances du mercredi et avancement de l'heure, 3845, 3883
Sénat, réforme, 4058, vacances, 2813
Service de police aux édifices du Parlement, 2759, 3787
Service de répression de la contrebande, 1569
Shaw (Le capitaine), prétendue déclaration, 4265

King (Le très hon. W. L. Mackenzie)—*Fin*
Société des Nations, représentation du Canada, 3261
Tarifs des douanes de 1907, 3598
Tarifs ferroviaires, uniformisation, 3176
Timbres bilingues, 3893
Timbres-poste, 2464
Traité avec les Antilles, 1756
Traité entre l'Allemagne et la Russie, 2814
Traité internationaux, 4788
Traité de Locarno, 1503, 1841, 3654
Traitements des fonctionnaires, 2388, 3055, 3259, 4665, 4521
Transport du charbon sur les chemins de fer Nationaux, 2529
Troupe permanente, 1657, 1780
Valeur des chemins de fer Nationaux, 4137
Vente des produits de l'Empire en Grande-Bretagne, 4459
Vote d'un douzième provisoire, 1832
Vote unique transférable, 4059

Lacombe (Liguori), Laval-Deux-Montagnes:
Budget, 3348
Discours du trône, 197, 1491

Ladner (Leon Johnson), Vancouver-Sud:
Ajournement de la Chambre, 661
Ajournement de Pâques, 1829
Bois de service utilisé dans les ports, 3175
Bureau de la statistique, crédits, 1864
Conférence des premiers ministres provinciaux, 1529
Devises dépréciées de France et de Belgique, 1505, 2225
Discours du trône, 286, 1180
Dispositions prises à l'égard des anciens combattants, 1544
Doyle (Feu Gregory), 1522
Droit d'auteur, projet de loi, 71
Elévateurs de Vancouver, 4115
Importation des fraises, 602
Loi de l'impôt sur le revenu, 4337
Loi des pensions, 4196
Radio (Le) aux phares, 2199
Rectification du Compte rendu, 5199
Réduction des tarifs-marchandises, 3212
Région de la rivière de la Paix, 1955
Rémunération des employés parlementaires, 588
Saisie du navire *Pescawha*, 2198
Statut des employés de l'impôt sur le revenu, 3261
Tarif douanier, 3630
Uniformisation des tarifs ferroviaires, 3176
Wagons des chemins de fer Nationaux, 2002

Lanctôt (Roch), Laprairie-Napierville:
Calder (M.) et le comité d'enquête des douanes, 2462
Comptables et le comité d'enquête des douanes 2462
Nationalisation des chemins de fer, 3358

Lapierre (Edmond-Antoine), Nipissing:
Budget, 2984
Discours du trône, 577
Loi de la députation 1924, 1704
Pensions aux vieillards, 1988
Rapport du comité du combustible, 4259
Réclamations pour drawback, 1553

Lapointe (L'hon. Ernest), Québec-Est:
Ajournement de la Chambre, 497, 634, 681, 721, 717, 1208, 1875
Allemagne (L') et la Société des Nations, 1447
Anciens combattants, 1544
Amalgamated Civil Servants of Canada, 1778
Arsenal de Pictou, 1532
Autorisation de compagnies pétrolières, 2913
Appointements des postiers, 3842
Appointements des receveurs de la poste, 3887
Appel à la Chambre, 4013
Banques d'épargnes postales, 4786
Biens des Hongrois, 1779
Bills d'intérêt privé, 5191
Boîtes postales de Cornwall, 2319, 2462
Boulay (H.), 1780, 1875
Bureau de poste à Calgary, 1543
Bureau de poste de Saint-Boniface, 1560
Bureau de poste à Stouffville, 1576
Bureaux de poste qui sont la propriété du Dominion, 2320
Câble transpacifique, 787
Charbonnage de la Nouvelle-Ecosse, 497
Chenal du fleuve Fraser, 1542
Chenal du Saint-Laurent, 1555
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 954, 1116, 1166
Chemin de fer d'Inverness, 1209
Coalition de l'Atlantique-Nord, 4058
Code criminel, 3884, 4100
Codification de la loi des pensions, 877
Comité de sélection, 1039
Comité d'enquête sur les frets maritimes, dépenses, 3893
Comité des chemins de fer nationaux et la Marine marchande, 3592
Comité mixte de la bibliothèque, 1871
Comité mixte des impressions, 1871
Comité sur l'enquête des douanes, 786
Commissaire G. P. MacKenzie, 1509

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Suite*
Commission d'économie interne, 190
Commission du port de Chicoutimi, 4099
Compagnie Massey-Harris, 3422
Compagnies à responsabilité limitée, 1523
Compagnies prétendues frauduleuses, 2913
Conseil (Le) municipal de Winnipeg et les sans-travail, 953
Constitution en corporation des cies pétrolières, 2759
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5270
Cook (Andrew B.), 1532
Coût du transport du courrier par chemins de fer, 4002
Crédits des divers départements, 1654
Décès de la reine Alexandra, 234
Décrets du Conseil privé, 1514, 2914
Demande de documents, 2714
Demandes des fonctionnaires, 2001, 2147, 2225
Demandes de renseignements, décrets du conseil, 2278, M. Potvin, 3759
Demande de rescision du rapport du comité de l'agriculture, 2684
Démission du très hon. G. P. Graham et nomination de l'hon. C. A. Dunning, 1207
Dénégation d'une assertion, 684
Dénégation de faits, 696, 1095
Départements administrés par intérim, 852
Dessèchement du lac Sumas, 4784
Destitution d'Alexandre D. King, 3491
Destitution de F. L. Cullen, 1550
Directeur de la poste de Petit-Rocher, 3578
Directeur de la poste à Rigaud, 1553
Discours du trône, 11, 215, 1450
Domicile du juge senior des comtés de Prescott et de Russell, 1556
Dominion Electric Protection Company, 4424
Donaldson (J. A.), 4785
Droit d'appel dans les causes criminelles, 1614
Droit d'administration des fonds publics, 5255
Edifice du National-Canadien projetée à Toronto, 429
Election de l'Orateur, 1
Electrical Engineering Co., 1548
Electric Machinery Manufacturing Co., 1577, 1873
Elévateurs de l'Etat, 3428, de Prince-Rupert, 4455
Elévateurs de tête de ligne, 3895
Eloges de feu Joseph-Edmond Marcile, 236
Elliott (Preston), 1544
Embranchements du National-Canadien, 2812

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Suite*
Employés parlementaires, 954
Enquête, pénitencier de Dorchester, 1558
Entrepôt du chemin de fer de Georgetown, 2120
Entrepôt à Leamington, 4263
Exécution à Winnipeg, 807
Exécution à la prison d'Okalla, 1552
Expédition de troupes en Sibérie, 2003
Explication d'une motion, 1119
Exploitation hydraulique de Carillon, 2811
Feuilleton, questions, 876
Fonds de cantine, 1039, 1683
Fonctionnaires de l'Intérieur exemptés de l'impôt sur le revenu, 2225
Frais de publicité, 1520
Friel (James) et les réclamations de guerre, 3784
Gardien du bureau de poste à Louiseville, 4003, 4785
Grève de Winnipeg, 2713, 2759
Gordon (G. N.), 2224
Hôpital Camp Hill, 1899
Hyde (J. Reid) et le bureau du haut-commissaire, 1556
Immeuble des douanes et de la poste à Wallaceburg, 2199
Impression des bulletins de vote, 952
Impressions de l'imprimerie nationale, 1530
Indemnité aux receveurs de poste à la campagne, 3174
Inspecteur des postes dans les Provinces maritimes, 3886, 3952
Législation projetée, 1167
Levés et inspections, chemins de fer, crédits, 4091
Loi de l'immigration, 4023, 4139, 4142
Loi de naturalisation et du Code criminel, 877
Loi de la députation, 1924, 1705
Machines à copier multigraphes, 1563
Médecins et dentistes au service de l'Etat, 1873
Ministère, personnel, 340
Ministres du R.C.S. et des Postes, 2278
Motion de clôture, 1446, 1449
Motion de défiance, 18
Motion posant la question de confiance, 4
Motion relative à la mort de la reine Alexandra, 1206
Motion de renvoi de la suite du débat, 711
Naufrage du *Lusitania*, 853
Niveau des Grands lacs et ports de la baie Géorgienne, 1526
Nomination d'un sénateur, 2914
Pacifique Salvage Co., 1510
Pardon de prisonniers à Prince-Albert, 2861

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Suite*
Pension au lieut.-col. O'Meara, 2437
Pensions impériales au Canada et aux Etats-Unis, 875, 1550
Pensions de vieillesse, 496
Pétition demandant l'annulation d'une loi, 2861
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4598, 4604, 4609
Pétition de propriétaires de terres à Sumas, 3789
Poirier (Pierre), 1680
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5209, 5232
Pont du Second Narrows, 1655
Port de Toronto, 4116
Poste rurale, 3895
Poste rurale entre Leeds et Lyster, 3433
Preston (W. T. R.), 1512
Prêt de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4263
Prime au transport du charbon, 1548
Prix du charbon, 1549
Programme de la session, 3759
Propriétés d'aubains ennemis, 1538
Protection des Esquimaux, 3784
Protestation contre certaines remarques, 4015
Publications répréhensibles au Canada, 875
Publicité pour l'immigration, 545
Rapport de l'honorable W. Pugsley, 1657
Rapport, élection de Rivière-de-la-Paix, 4001
Rapport du surintendant des pénitenciers, dépôt, 137
Recettes provenant des ressources naturelles du Manitoba, 1533
Receveur de la poste de Bonnyville, 1534
E. L. Park, 4262
à Key-Junction, 3949
à Labelle, 1555
à Maniwaki, 4788
à Maryvale, 1554
à Vernal Station, N.-E., 1554
Réclamations de guerre, documents, 1781
Règlement, avis de motion, 1570
motion de défiance, 12
réponse à une question, 1572
résolution soumise, 1800
article 75, que nul débat n'est permis au sujet d'un rapport, 3947
interdiction de mentionner la couronne, 5220
débat précédent, 4014
proposition Stevens, 5138-43
droit de discuter un projet de résolution déjà inscrit au Feuilleton, 4522
parole offensante pour le président, 4016

Lapointe (L'hon. Ernest)—*Fin*
Règlement, question de privilège, 5270-95
respect de la magistrature, 436
amendement et sous-amendement, 4965
Région de Red Lake, 3429
Rémunération des employés parlementaires, 588
Remorqueur contre les incendies du port de Vancouver, 4731
Renseignements divers, chemins de fer Nationaux, 1559
Renvoi de la résolution 349 au comité des subsides, 1732
Réparations pour dommages de guerre, 1550, 4061
Réparations de l'Allemagne, 1449, 1505, 2327, 2463
Représentation du Canada aux Etats-Unis, 301
Ressources naturelles de l'Alberta, 191, 281, 3950, 4005
Revision des Statuts, 853, 1546
Richard (Clovis T.), 3755
Royale gendarmerie à cheval, 2225, effectif en C.-A., 2325, trafic des narcotiques, 2321
Salaires des postiers, 1523
Sanitorium de Fort Qu'Appelle, 1532
Sauvetage, crédits, 2312
Sauvegarde des industries, 3945
Séances du mercredi, 495, 496, 1091, 1296, 1116
Secours aux prisonniers de guerre, 236, 280
Secours aux vétérans, 32
Service de vapeur de l'île Pelée, 4119
"Sesqui-Centennial" de Philadelphie, 3892
Subvention à un cercle canadien de Los Angeles, 1514
Successeur de l'honorable W. Pugsley, 1874
Système de permis des chemins de fer, 4115
Tarif douanier, automobiles, 3672
Tarif des chemins de fer sur les explosifs, 382, 406
Tarifs du télégraphe du Yukon, 4261
Traité de Locarno, 382, 339, 587, 1366,
Traitements des fonctionnaires, 2389, 2759, 2940
Travail et rémunération des détenus dans les pénitenciers, 2126
Traversiers entre Chatham et Douglastown, 1561
Transport de la houille d'Alberta, 381
Transport des prisonniers, 1831
Tribunaux des jeunes délinquants, 3577
Usine de la Dodge Motor Company, 3755
Viaduc et terminus à Toronto, 4003
Vote unique transférable, 4059

Lavigueur (Henri-E.), Québec comté:
Comité des chemins de fer Nationaux et la Marine marchande, 3581

Lennox (T. Herbert), York-Nord:
Cane Manufacturing Co., 1569
Bureau de la poste à Stouffville, 1576
Mur de soutènement à Meaford, 4706
Service Weston-Woodbridge, 3841

Letellier (J.-Etienne), Compton:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2171
Budget, 3196
Droits sur les automobiles, 2065

Logan (M.), 3489

Langworthy (W. F.), Port Arthur-Thunder Bay:
Service maritime et fluvial, enlèvement des obstacles, 2308

Loggins (W. S.), 5797

Lovie (William James), Macdonald:
Budget, 3392
Etablissement agricole des soldats, 2298

Lucas (William Thomas), Victoria:
Discours du trône, 1048
Enquête du comité des douanes, 4950
Loi des revenus de guerre, 3774
Motion de défiance, 180, 4526
Rémunération des fonctionnaires électoraux dans Athabasca, 2437-38
Ressources naturelles de l'Alberta, 3952, 4004

Macdonald (L'hon. Edward Mortimer), Pictou:
Aciéries Dominion, 4492
Ajournement de la Chambre, amendement, 802
Anciens combattants et la réserve nationale, 808
Armée permanente, 1535, 4461
Budget, 3335
Boulay (H.), 1577
Brigadiers généraux canadiens, 1544
Canadian Red Cross, 4027
Champ de tir à Toronto, 1549
Croix-rouge (La), en Canada, 3884
Comité canadien des obus, 1553
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3590
Dénégation d'une assertion, 686
Discours du trône, 1469
Distinction honorifique des F.E.C., 3260
Doyle (Feu Gregory), 1522

Macdonald (L'hon. Edward Mortimer)—*Fin*
Droits des Provinces maritimes, 2342
Enquête du comité des douanes, 5093
Envoi de troupes à la Nouvelle-Ecosse, 3310
Fortifications de Québec, 4061
Goélette *Eastwood*, 1320
Grades des officiers de l'armée, 1576
Houille de la Nouvelle-Ecosse, 875
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 392
Médecin du R.C.S., 1531, 1535
Motion de défiance, 39, 4527, 4588
Motion posant la question de confiance, 6
Officiers de la marine canadienne et de la marine impériale, 1554
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pensions aux soldats, 1517
Pensions impériales au Canada, 1547
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3095
Règlements de l'aviation, 237
Règlement, respect dû au président, 4018, 4962, 5266
Règlement, amendement et sous amendement, 4969
Règlement, dénégation, 3449
Service d'aviation, 1552, 3429
Situation industrielle à Sydney, 5199
Sous-marins sur la côte Est, 1554
Syndicat d'exploration de la baie d'Hudson, 2528
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2625
Traité avec les Antilles, 4188.

MacDonald (Finlay), Cap-Breton-Sud:
Aciéries Dominion, 4461
Budget, 2990
Discours du trône, 1360
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 390, 420, 787
Importations de houille, 1564
Loi de l'immigration, 4146
Ports et rivières, crédits, 4434
Richesses naturelles de l'Alberta, 2003

Macdonald (John Alexander), King:
Anciens combattants et le réseau national, 808
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1636
Discours du trône, 842, 853
Droits des Provinces maritimes, 2356
Entrepôt, chemin de fer de Georgetown, 2120
Mitchell (A. P.), et les immigrants, 3578
Pêche ou mise en conserves illégale du homard, 1778
Quai à Georgetown, crédits, 4723

Macdonald (John Alexander)—*Fin*
Service du National-Canadien dans l'île du Prince-Edouard, 2939, embranchements, 1564
Service maritime entre Pictou et l'île du Prince-Edouard, 2004
Solomon (F. J.), 4455

Macdonald (John Alexander), Richmond et Cap-Breton:
Discours du trône, 464
Fournitures du National-Canadien, 1545
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 420

MacDougall (Isaac Duncan), Inverness:
Achat de houille par le National-Canadien, 2224
Achats de pupitres et tables, 1560
Budget, 3491
Bureau de placement et l'immigration des mineurs, 3598
Combustible domestique, 2582
Commission des droits des Provinces maritimes, 3599
Discours du trône, 1415
Dragage du port d'Inverness, 2813
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 388, 403
Pensions aux vieillards, 2516
Remises sur les importations de houille, 2327

MacLaren (Murray), Saint-Jean-Albert:
Ajournement de Pâques, 1829
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1921
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4438
Brise-glaces dans le Saint-Laurent, 2578
Bureau de la statistique, crédits, 1863
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4309
Chenal du Saint-Laurent, 1555
Commission des droits des Provinces maritimes, 2067, 4459
Coût des canaux, 1549
Crédit agricole, 3957
Discours du trône, question, 472, 832
Droits des Provinces maritimes, 2333
Edifice publics, Chambre des communes, crédits, 4402
Immigration de la Grande-Bretagne, 719
Livraison du grain par voies navigables canadiennes, 1555
Loi de l'impôt sur le revenu, 4354
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4169
Quai et brise-lames, crédits, 4668
Recettes et coût d'entretien des canaux 1564

MacLaren (Murray)—*Fin*
Salaires et inspection, travail, crédits, 4518
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4774
Tarif douanier, bananes, 3631, loi des revenus de guerre, 3794,
Tarif douanier, fils de soie artificielle, 3662
Traité avec les Antilles, 1835, 4179
Vol à l'immeuble de l'Etat à Saint-Jean, 3896

MacLean (Alfred E.), Prince:
Budget, 2733, 3433
Crédit agricole, 3958
Discours du trône, 1485
Edifices publics, crédits, 4115
Tarif douanier, 3618
Traité avec les Antilles, 1764, 1850

Maclean (William Findlay), York-Sud:
Aciéries Dominion, 3391
Acoustique de la Chambre, 1685
Administration et exploitation des élévateurs, crédits, 4749
Budget, 3358
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3727
Bills d'intérêt privé, affaires de divorce retardées par leur discussion, 5154
Bureau de la statistique, crédits, 1861
Canadian Dexter P. Cooper, Co., 3888
Canal Welland, crédits, 4392
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4081
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3920
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5341
Discours du trône, 479, 841
Eaux (Les) de la rivière Niagara et les travaux de protection, 3903
Election de l'Orateur, 2
Electric Machinery Co., 2006
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2589
Enquête du comité des douanes, 5094
Enquête sur l'approvisionnement du combustible, 1597
Feuilleton, questions, 876
Grève de Winnipeg, 4057
Législation du divorce et les travaux de la Chambre, 4229, 4242
Pensions aux vieillards, 2523
Pouvoirs électriques dans l'Ontario, 2209
Red Lake and Northwestern Ry. Co., 4554, 4760, 4880, 5157
Résolution relative aux impôts, 1659, 1668
Tarif dournier, automobiles, 3667, 3686
Traitements, Chemins de fer et Canaux, 4072

MacNutt (George Taylor), Colchester:
Bureaux de chemins de fer Nationaux pour la division d'Halifax, 3757
Discours du trône, 1368
Droits des Provinces maritimes, 2359
Edifices publics, Chambre des communes, crédits, 4402
Industrie sidérurgique de la Nouvelle-Ecosse, 4124
Logan (M.) et le Sénat, 3489
Quai de Portapique, 2582

Macphail (Agnes C.), Grey-Sud-Est:
Causes principales des guerres, 2779
Classement des œufs, 4202
Enquête du comité des douanes, 5180
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 408
Motion de défiance, 109
Pensions aux vieillards, 2557
Travail et rémunération des détenus dans les pénitenciers, 2121

McClenaghan (Stewart), Ottawa:
Bronson Co., 5080
Discours du trône, 1203, 1209
Edifices publics, crédits, 4414
Inspection des poids et mesures, crédits, 4783
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4420
Possession d'armes, 4843
Retraite des fonctionnaires, 3141

McGibbon (Peter), Muskoka-Ontario:
Administration et exploitation des élévateurs, 4764
Ajournement de la Chambre, 641
Appointements et dépenses imprévues, ports du Dominion, 1628
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1907, 1914, 2170, 2403, 2531
Budget, 2740
Bureaux d'immigration en pays étrangers, 1563
Canal d'assainissement de Chicago, 1889
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4777
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2266
Demande de renseignement, 877
Déshydratation des fruits et des légumes, crédits, 3880
Discours du trône, 1316, 1323
Edifices publics, Chambre des communes, crédits, 4401
Etablissement agricole des soldats, 2286
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1687

McGibbon (Peter)—*Fin*
Fruits, crédits, 2240
Gatineau Transmission Co., 4759
Grève en Grande-Bretagne, 3356
Home Bank, 3488
Inspection de chargement, crédits, 2310
Loi de conciliation et du travail, crédits, 4515
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4430
McQuay (J. F.), 3758
Pensions aux vieillards, 2519, 3844
Pensions viagères, crédits, 2435
Possession d'armes, 4844
Red Lake & Northwest Ry Co., 4763, 5085
Résolution relative aux impôts, 1665, 1670
Service maritime et fluvial, crédits, 2191
Tarif douanier, 3614, automobiles, 3679, capotes, roues et carosseries, 3691, sel de table, 2636
Taxe sur les automobiles, crédits, 3866
Traité de Locarno, 1366, 1831, 3654

McIntosh (Cameron Ross), Battleford-Nord:
Budget, 3142
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4306
Discours du trône, 468, 475, 489, 498, 1496
Rapport du comité des relations industrielles et internationales, 4597
Règlement, 921

Mackenzie (G. P.), 1509, 1567

Mackenzie (Robert), Assiniboia:
Budget, 2805
Droits sur les automobiles, 2035
Réserve de l'Ours-blanc, 4060

McKillop (Hugh C.), Elgin-Ouest:
Budget, 3571
Vitesse des chemins de fer, 4732

McLean (Malcolm), Melfort:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1937, 2416
Consommation de blé, question, 1174
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2275
Discours du trône, 230
Droits sur les œufs importés des Etats-Unis, 2139
Etablissement agricole des soldats, 2084
Importations de la British Steel Co., 1555
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5216

McLean (Malcolm)—*Fin*
Résolution relative aux impôts, 1675
Renvoi de la résolution nº 349 au comité des subsides, 1736
Terrain de démonstration du chemin de fer de la baie d'Hudson, 1900

McMillan (Thomas), Huron-Sud:
Budget, 291, 2941
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3916
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2270
Discours du trône, 323, 1498
Entente au sujet des abstentions simultanées, 5197
Enquête sur les douanes, question, 2940
Tarif douanier, pulvérisateurs, 3646
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2632
Traité avec les Antilles, 1771

McPhee (George W.), Yorkton:
Budget, 3038
Discours du trône, 582, 588
Harrington (G. S.), 1569
Question de privilège, 2147

McQuarrie (William Garland), New Westminster:
Administration et exploitation des élévateur, crédits, 4748, 4752
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2182, 2409, 2533
Budget, 2814
Canada (Le) et les journaux d'Angleterre, 877
Comités permanents, 2528
Crédit agricole, 3963
Explication sur un fait personnel, 300
Fleuve Fraser, crédits, 4719
Importations et exportations d'œufs, 1563
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3035
Pensions aux vieillards, 2546
Pétition des tribus indiennes de la Colombie-Anglaise, 4445
Question de privilège, 724
Règlements douaniers, automobiles, 4665
Revision des Statuts, 853, 1546
Service aérien des pêcheries, 3175
Service maritime et fluvial, enlèvement des obstacles, 2304

McQuay (J. F.), 3758

Mallet (Tiburce), 1569

Malcolm (James), Bruce-Nord:
Enquête sur l'approvisionnement du combustible, 1608
Membres du comité d'enquête sur le combustible, 3170
Ports et rivières d'Ontario, 4705
Quais, jetées, brise-lames, etc., du Manitoba, crédits, 4713
The Agent's Insurance Co., 2386
Traité avec les Antilles, 1761, 4181

Maloney (Martin J.), Renfrew-Sud:
Budget, 3256, 3262

Manion (L'hon. Robert James), Fort William:
Aciéries Dominion, 4493
Ajournement de la Chambre, 726
Administration et exploitation des élévateurs, crédits, 4754
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1624
Automobiles, 1447
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2163, 2423
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4439
Budget, 2645
Bureaux du réseau de l'Etat à Toronto, 1510, 1526
Canal d'assainissement de Chicago, 338, 385, 1504
Canalisation du Saint-Laurent, 787
Carrick (M.), 3315
Carte électorale, remaniement, 1705
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4303
Chemins de fer Nationaux et favoritisme politique, 4666
Chemin de fer Red Lake and Northwestern, 4001
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3587
Commissaires du port de Chicoutimi, 3856
Commission des grains et la loi de pension, 3948
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2275
Constitutionalité du mode de formation du cabinet, 5297
Crédit agricole, 3849
Crédits des divers départements, 1564
Divers crédits, douanes, 1651
Discours du trône, 1464
Dragage de la rivière du Loup (en haut), crédits, 4691

Manion (L'hon. Robert James)—*Fin*
Droit d'administrer les fonds publics, 5246, 5260
Edifices publics, crédits, 4403, 4409
Edifice des chemins de fer Nationaux à Toronto, 3183, 4266
Elévateurs de l'Etat, 3428
Elévateur de Prince-Rupert, 1542, 4118, 4455
Enquête du comité des douanes, 5071
Etablissement agricole des soldats, 2285, 5199, 5208
Expédition des grains par les ports canadiens, 1541
Frais des bateaux garde-côtes et service de répression, 1652
Grève de Winnipeg, 4041, 4046, 4056
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 396
Impôt sur le revenu, 3757
Importation de spiritueux, 1553, 1569, 1679
Loi de l'immigration, 3847, 3849
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4148, 4165
Loi des revenus de guerre, 3774
Ministre du R.C.S. et des Postes, 2278
Motion de défiance, 22, 117
Pensions aux vieillards, 1958, 2506, 3845
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3111
Place Connaught, 2912.
Possession d'armes, 4843
Publications répréhensibles, 875
Question de modification de tarif, 2707
Questions et réponses en duplicata, 3785
Règlement, avis de motion, 1571
respect dû au président, 4016
l'expression "fausse", 4011
Règlement, proposition Stevens, 5141
amendement et sous-amendement, 4867
réponse à une question, 1572
Renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1730
Réseau (Le) National et le transport du grain pour Québec, 1367
Résolution relative aux impôts, 1665
Système national de banque, 2452
Tarif douanier de 1907, 3596
Tarif douanier (Le) et le cultivateur, 3650
Tarif douanier (Le) et le gagne-petit, 3478
Tarif douanier, 3609, automobiles, 3686, capotes, roues et carrosseries, 3689, fils de soie artificielle, 3658, loi des revenus de guerre, 3794, 3814
Traité avec les Antilles, 1773
Traitements et frais, Douanes, 1638
Traitements des fonctionnaires, 4625
Valeurs des chemins de fer Nationaux, 4133
Vente des œufs au Canada, 191

Marine, 1534, 1507
Achat de houille, 1510
Accident sur le lac Erié, 1741
Accidents mortels dans le port de Vancouver, 1655
Adjudication d'une fourniture de plomb de marine, 1900
Appareils radiophoniques, 1520
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4263, 4388, 4436, 4495, 4830, 5199
Bac transbordeur à Chatham, 1568
Bateau-phare du récif sud-est, 3758
Brise-glaces dans le Saint-Laurent, 2578
Chenal du fleuve Fraser, 1542
Chenal du Saint-Laurent, 1555
Chenal Leamington, poste de signaux, 3175
Classement du blé, 3893
Commissaires du port de Chicoutimi, 3784, 3856, 3095
Commissaires du port de Montréal, 3577
Commissaires du port de Québec, 3577
Commission du port de Québec, 2685
Commission du port de Vancouver et achat d'un élévateur, 1513, 3893, 4261
Construction de deux navires à Prince-Rupert, 1536
Dépôt de rapport, 3165
Destitution du gardien du phare de Pointe-Torbay, 2327
Donaldson (J.-A.), et le poste de maître de port à Kingsville, 2530, 4785
Dragage de la jetée du grain à Vancouver, 1530
Ecole de navigation, crédits, 2302
Elévateurs de Prince-Rupert, 1516, 1565
Elévateurs de Vancouver, 1514, 3892, 4115, 4264, 4457
Employés de la commission du port de Vancouver, 2598
Enregistrement des navires, 2302
Exportation du grain par voie de Vancouver, 3755
Gardien du phare à Carleton, 4118
Héroïsme du capitaine Fried, 1542
Honoraires d'ingénieurs au port de Vancouver, 1525
Inspection de chargement, crédits, 2308
Loi de la marine marchande, 3895, 4665
Mallet (Tiburce), 1569
Niveau des Grands lacs et les ports de la baie Géorgienne, 1526
Port de Kingsville, maître de port, 4118, 4266
Port de Toronto, 4116
Premier Gold Mining Company, 4663
Radio aux phares, 2199
Rapport du département de la Marine et des Pêcheries, dépôt, 137

Marine—*Fin*
Recettes provenant des ressources naturelles du Manitoba, 1533
Règlements canadiens du cabotage, 1566
Remorqueur contre les incendies du port de Vancouver, 4731
Renvoi d'un rapport au comité, 2577
Sauvetage, crédits, 2310
Secours aux marins, crédits, 2302
Service aérien des pêcheries, 3175
Service de vapeur de l'île Pelée, 4119
Service de sauvetage à Longue-Pointe, 1542
Service maritime et fluvial, crédits, 2190
Service maritime et fluvial, enlèvement d'obstacles, 2304
Subventions pour le service, entre Pictou et l'île du Prince-Edouard, 2004
Travaux de protection à Blairton, 1568
Traversier entre Chatham et Douglastown, 1561

Marine marchande, 1507, 1534
Achat de houille, 1510
Canadian Navigator, 2005
Chauffe au pétrole, 1525
Loi de la Marine marchande, 2633
Marché anglais pour le bétail canadien, 3787
Prix courant et prix de vente des navires de l'Etat, 1565
Service entre le Canada et Cuba, 3036
Tarifs de la marine marchande, 2007
Vente de navires, 1523, 2006

Marcile (Feu Joseph-Edmond):
Eloge, 236

Marcil (L'hon. Charles), Bonaventure:
Ajournement de la Chambre, amendement, 795
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2151
Budget, 2686
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3888
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4223
Comité des impressions, 2462, 2527
Crédit agricole, 3955
Discours du trône, 2515
Dominion Electric Protection Company, 4553
Edifices publics, Chambre des communes, crédits, 4403
Enquête sur l'approvisionnement de combustible, 1603
Enquête du comité des douanes, 5183
Frais d'entretien des garde-côtes et répression de la contrebande, 1690
Pensions aux vieillards, 2550

Marcil (L'hon. Charles)—*Fin*
Règlement, expression "achat", 812
amendement et sous-amendement, 4867
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2609

Marshall (Duncan), 1517, 5193

Maybee (Milton Edgar), Northumberland:
Appointements des fonctionnaires des chemins de fer Nationaux, 1536
Demande d'un dossier, 3175
Gardien du pont du canal Murray, 3895
Hanna (John), 1780, destitution, 3699
Traitements des fonctionnaires parlementaires, 1568

Meighen (Le très hon. Arthur), Portage la Prairie:
Aciéries Dominion, 4476
Administration des douanes, 719, 785, 1113, 2222, 2948, 4058, 4727, 4954, 4976, 4992
Acoustique de la Chambre, 1685
Affaires de la Chambre, 2386, 3140, 3759, 3886
Ajournement de la Chambre, 496, 676, 715, 720, 1724, 785, 801, 1208
Ajournement de Pâques, 1829, 1875
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1617
Approvisionnements de combustible, 497
Automobiles, 3142
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1904, 1909, 2148, 2158, 2390
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4437, 4838
Beurre importé d'Australie, 1208
Bénéfices industriels, 3870
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3745
Bill relatif au Pacifique-Canadien, 1506
Budget, 2148, faux rapport, 2764, question, 2319
Canal d'assainissement de Chicago, 1890, 1894
Canada (Le) et la Conférence Internationale du commerce, 3786
Canada (Le), et la politique étrangère de l'Empire, 1578
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3890
Charbon, disette, 429, de l'Alberta, 807
Chemin de fer Joliette & Northern, 4423
Chemin de fer Rouyn, 1781
Chemins de fer Nationaux, garanties des valeurs, 4004
Chemins de fer, tarifs, 3084
Coalition de l'Atlantique-Nord, 4058
Code criminel, 4730
Commissaires du service civil, 5127

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Suite*
Commission consultative du tarif, 1902, 2000, 2121, 2148, 2197
Comité de sélection, 990, 1039
Composition du cabinet, 1504
Concession des terrains pétrolifères, 2913
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2274
Crédit agricole, 3956
Décès de la reine Alexandra, 235
Démission du très honorable G. P. Graham et nomination de l'honorable Charles Dunning, 1207
Discours du trône, 199, 345, 1076, 1453
Dominion Electric Protection Company, 4424
Dominion Express Company, 2304
Dragage de la rivière du Loup (en haut), crédits, 3690
Droits des Provinces maritimes, 2378
Droits sur les œufs importés des Etats-Unis, 2132, 2142
Durham (Lord), buste, 2860
Eloge de feu Joseph-Edmond Marcile, 236
Election de l'Orateur, 2
Energie électrique de l'Ontario, 2218
Entrepôts frigorifiques, 2234
Etablissement agricole des soldats, 2074, 2088, 2279
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2598
Exécutions à Winnipeg, 808
Exportation de bois à pâte, 3759
Exploitation hydraulique de Carillon, 2530, 2811
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1713
Fait personnel, 300, 475, 498, (M. Kennedy), 2146
Goélette *Eastwood,* 1320
Gouvernement, démission, 5128, législation et loi des revenus de guerre, 3770, 4366
Gouverneur général, 2861
Grève de Winnipeg, 2713, 2759, 4038
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 413, 423
Impôt sur le revenu perçu de 1919 à 1925, 2581
Impression des bulletins de vote, 952
Industrie laitière, 2105
Loi de la députation 1924, 1706
Loi du divorce, 3035
Loi de l'immigration, 2810, 4008, 4021
Loi des réserves forestières et des parcs, 3861
Mercredi des cendres, 993
Mesures du Gouvernement les lundis, 3784, 3840
Ministère, composition, 339
Ministre des Postes, 2633

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Suite*
Modifications au budget, question, 3090, 3176, 3211, 4366
Motion posant la question de confiance, 4, 175
Motion de défiance, 11, 81, 153, 154, 157, 4528
Motion de renvoi de la suite du débat, 711
National-Canadien, cession de privilèges, 1577
Opium et drogues narcotiques, 2577
Pensions aux vieillards, 1682, 2495, 2556
Pensions impériales au Canada, demande de renseignements, 2278
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3093, 3941, 4001, 4598, 4644, 4651
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4699
Port de Matane, crédits, 4682
Port de Vancouver, débours, 1568
Projet hydraulique de Carillon, 2464
Question de privilège, 405, 4931, 5061
Rapport de l'auditeur général, 430, question, 498
Rapport du comité de l'agriculture, 3787
Rapport du comité des ordres permanents, 4553
Rapport du comité des chemins de fer et de la Marine marchande, 4447
Rapport Duncan, 5046
Red Lake and Northwestern Raiway Company, 4878
Règlement, avis de motion, 1570
l'expression "achat", 811
reconstitution du comité des subsides, 1125
fait personnel, 1740, 1776
question de privilège, 341, 2147, 4007, 4728
allusion aux délibérations d'un comité, 852
appel de la décision du président, 4012, 4015
citations des débats de la session, 1096
motion posant la question de confiance, 9
question a trop d'ampleur, 875
réponse à une question, 1572
acceptation d'une dénégation, 655
accusation précise, 436
amendement, 1824
rappel doit être formulé avec précision, 4014
radiation d'une résolution, 4005
respect dû au président, 1794
l'expression "fausse", 4102
procédure à suivre, 1723
déclaration inexacte, 4898
parole offensante, 1111, 4017, 4962
question étrangère aux débats, 4961
projet de résolution encore inscrit au Feuilleton, 4522
amendement et sous-amendement, 4965, 5100
Règlement de la Chambre 4460

Meighen (Le très hon. Arthur)—*Fin*
Renvoi de la résolution nº 349 au comité des subsides, 1731
Représentation de l'Ontario dans le ministère, 2713
Ressources naturelles de l'Alberta, 4005, correspondance, 4005
Salaire légal minimum, 1655
Sauvegarde des industries, 3943, 3944
Sénat (Le) et les pensions aux vieillards, 4454, réforme, 4058
Situation des chemins de fer Nationaux (question), 1028
Tarifs de la Marine marchande, 2010
Tarif douanier, préférence britannique, 3760
Taxe sur les automobiles, crédits, 3865
Traité avec les Antilles, 1749, 1833, 1850
Traité d'Australie et prime sur le beurre, 1322
Traité de Locarno, 382, 587, 1503
Traités internationaux, 4795
Traitements et frais, Douanes, 1638
Transport de la houille d'Alberta, 381
Vote d'un douzième provisoire, 1831

Mercier (Joseph-A.), Laurier-Outremont:
Discours du trône, 1481
Enquête du comité des douanes, sous-amendement, 5122

Mercier (Paul), Saint-Henri:
Enquête sur les douanes, 1113, 1320, 4724, 4847
Question de privilège, 757
Saisies de douane, 1536
Société des caisses de retraite, 2707.

Messervey (John Albert), Queen:
Budget, 2674

Mewburn (L'hon. Sydney Chilton), Hamilton-Est:
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3582
Discours du trône, 1483
Publications répréhensibles, 1447

Millar (John), Qu'Appelle:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1912, 2430
Budget, 2752, 2760
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 1578, 4249, 4274
Déboursés pour la guerre, 1280
Discours du trône, 372
Droits des Provinces maritimes, 2347
Etablissement agricole des soldats, 2298
Excès d'humidité dans le grain, 1448
Fruits, crédits, 2237

Millar (John)—*Fin*
Insuffisance du poids du grain, 1509
Laboratoire de recherches sur les grains, 1508
Loi des grains, crédits 4741
Propagation du poisson, 4664
Résolution relative aux impôts, 1667, 1772

Minkler (L. W.), 2580

Morand (Raymond), Essex-Est:
Ajournement de la Chambre, amendement, 76
Appareils radiophoniques, 1530
Appointements et dépenses imprévues, ports du Dominion, 1631
Automobiles, 2025
Budget, 2705, 3350
Compagnies à responsabilité limitée, 1523
Exportation par le port de Windsor, 1518
Frais des bateaux de la douane et service de répression, 1653, 1688
Fruits, crédits, 2246
Permis d'immigrer, 1874
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4704
Préférence douanière de la Nouvelle-Zélande, 1093
Tarif douanier, automobiles, 3684, cornes, distributeurs, etc., 3697, sel de table, 3625
Traitements et frais, Douanes, 1644

Morin (L.-S.-René), Saint-Hyacinthe-Rouville:
Coleman (James M.), 3307
Commercial Mutual Fire Insurance Company, 3357
Eloge de feu Joseph-Edmond Marcile, 236
Quebec, Montreal and Southern Railway Company, 4758
Traités internationaux, 4813

Motherwell (L'hon. William R.), Melville:
Assurance de l'Etat sur le bétail, 2812
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1933, 2167
Beurre importé d'Australie, 1208
Classement des œufs, 4209
Classement du beurre et du fromage, 2201
Classement et importation des œufs, 1557
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3929
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2265
Criblures, achats, 3756, 4124, documents, 3887
Déshydratation des fruits et légumes, crédits, 5879
Discours du trône, 244, 859
Edifices publics, crédits, 4404, 4414
Enquête du comité des douanes, sous-amendement, 5101

Motherwell (L'hon. William R.)—*Fin*
Enquête sur les parcs à bestiaux de Calgary, 4457
Entomologie, crédits, 3882
Entrepôts frigorifiques, 2226
Exécution de la loi des primes, crédits, 1852
Exportations de bétail en Grande-Bretagne, 1506, 2198
Exportation de chevaux, 3037, 4786
Expédition du bétail par la Marine marchande, 4059
Fermes annexes, et sous-stations expérimentales, 3431
Ferme expérimentale de Harrow, 4119
Ferme expérimentale de Lacombe, 2812
Feux de forêt près du lac Cold, 4329
Fonctionnaires de la division de l'industrie animale, 1777
Fruits, crédits, 3235
Industrie laitière, crédits, 2104
Importation de fraises, 4197
Importation de moutons reproducteurs, 3842
Importation de plantes et de bulbes, 3356
Importations de semence de trèfle, 157
Inspection de chargements, crédits, 2309
Marshall (Duncan), 1517
Marquage des œufs, 1718
Minkler (L. W.), fonctions, 2580
Motion de défiance, 4547, 4559
Mûrissement de whiskey importé au Canada, 1536
Permis d'immigration, 1657
Pertes d'animaux à la ferme expérimentale centrale, 2710
Politique fiscale du premier ministre, amendement, 5234
Poudres arséniées sur les arbres fruitiers, 587
Recettes des fermes expérimentales, 2121
Station d'expérimentation à Fredericton, 1532
Syndicat de vente du bétail, 3842
Tarifs de la Marine marchande, 2012
Terrains de démonstration riverains du chemin de fer de la baie d'Hudson, 1900
Traité avec l'Australie, plaintes, 853
Troupeaux certifiés, 4118
Tuberculose bovine, 1901, canton indemne, 3358
Vente du beurre australien et néo-zélandais, enveloppes employées, 2002, étiquettes, 2002

Mullins (Henry Alfred), Marquette:
Ajournement de la Chambre, 674
Appointements et dépenses imprévues, ports du Dominion, 1623
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2157

Mullins (Henry Alfred)—*Fin*
Avances aux soldats-colons, 2401, 2534
Avance de 12 millions à la commission du port de Montréal, 4390
Budget, 3405
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4235
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3912
Discours du trône, 237, 254, 284
Etablissement agricole des soldats, 2104, 2286
Exécution de la loi des primes, crédits, 1856
Expédition du bétail par la Marine marchande, 4059
Exportation des bestiaux en Grande-Bretagne, 1093, 1505
Fait personnel, 4521
Frets sur le bétail, 3143
Grève de Winnipeg, 4040
Inspection de chargements, crédits, 2309
Loyers, entretiens, etc., Travaux publics, 4432
Marché anglais pour le bétail canadien, 3787
Preston (W. T. R.), 1512
Quais, jetées, brise-lames, etc., du Manitoba, crédits, 4712
Soldats-colons, 2104, 2266, 2401, 2534
Tarifs de la Marine marchande, 2007, 2013
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2618

Murphy (Thomas Gerow), Neepawa:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 1922
Avances aux soldats-colons, 2402, 2533
Budget, 3370, 3379
Canal de la Trent, crédits, 4077
Canal de Welland, crédits, 4074
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 2579, crédits, 4324
Crédit agricole, 3964
Etablissement agricole des soldats, 2099, 2297
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4148, 4166
Loi des revenus de guerre, 3773
Soldats-colons, 2099, 2297, 2402, 2533

Murray (Le colonel F. J.), 3596

Neill (Alan Webster), Comox-Alberni:
Achats de houille par la Marine marchande, 1510
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 3148
Avances aux soldats-colons, 2392, 2544
Classement des œufs, 4204, 4461

Neill (Alan Webster)—*Fin*
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2269
Crédit agricole, 3970
Discours du trône, 904
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2129
Enquête du comité des Douanes, 5032
Enquête sur l'approvisionnement de combustible, 1602
Etablissement agricole des soldats, 2079, 2092, 2284, 5200
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1707
Fruits, crédits, 2246
Gouverneur général, 2860
Immigration chinoise, 1508
Immigration d'institutrices japonaises, 991
Immigration japonaise, 1508
Loi de la Marine marchande, 3895
Loi des revenus de guerre, 3765
Marquage des œufs, 1716
Motion de défiance, 4564
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3036
Pensions aux vieillards, 496, 1512, 1975, 2502, 2514, 2570, 3845
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3114
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5226
Rapport de la commission du rétablissement civil des soldats, 1656
Salaire minimum d'après la loi, 1586
Sauvetage, crédits, 2313
Sénat (Le) et les pensions aux vieillards, 4448
Soldats-colons, 2079, 2092, 2284, 2392, 2544, 5200

Nicholson (George Brecken), Algoma-Est:
Ajournement de la Chambre, 637, question, 760
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1626
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2165
Avances aux soldats-colons, 2406
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3715
Budget, 2763
Bureau de la statistique, crédits, 1867, 4775
Carte électorale, remaniement, 1703
Code criminel, 4109
Chemins de fer Nationaux, frais d'établissement, 1553, valeurs, 4128

Nicholson (George Brecken)—*Fin*
Chemin de fer de la baie d'Hudson et Port Nelson, 3654, 4224, 4236
Commissaires du port de Chicoutimi, 4098
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3589
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4782
Crédit agricole, 3879
Développement de l'énergie électrique sur le Saint-Laurent, 3488
Discours du trône, 1073, 1267
Exécution de la loi des primes, crédits, 1855
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1710
Gisements de fer natif, 1568
Grève de Winnipeg, 4052
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 398
Loi de conciliation du travail, crédits, 4512
Loi des grains, crédits, 4736
Niveau des Grands lacs et les ports de la baie Géorgienne, 1526
Pensions aux vieillards,, 2524
Pensions viagères, crédits, 2436
Propriétés d'aubains ennemis, 1538
Question de privilège, 1333
Rapport du National-Canadien, question, 2388
Réclamations de guerre, 2329, documents, 1781
Red Lake and Northwestern Railway Company, 4881
Règlement, proposition Stevens, 5144
Règlement, insinuations, 3113
Réparations allemandes, 2463
Représentation parlementaire, 898
Résolution relative aux impôts, 1678
Service maritime et fluvial, 2194
Tarif douanier, 4031
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3811, 3818
Terminus du chemin de fer de la baie d'Hudson, 1780
Traitements, Chemins de fer et Canaux, 4065
Traitements et frais, douanes, 1643

O'Neill (J. R.), Témiscamingue-Nord:
Budget, 3338
Canal d'assainissement de Chicago et création d'un lac, 1741
Chemin de fer de Rouyn, 1781, 1874
Commission des chemins de fer, crédits, 4079
Concessions de sables pétrolifères, 3894
Discours du trône, 1436
Grève de Winnipeg, 4054
Loi de la députation (1924), 1706

O'Neill (J. R.)—*Fin*
Loi de l'impôt sur le revenu, 4340
Red Lake and Northwestern Railway Company, 4882

Orateur (M. l'), L'honorable Rodolphe Lemieux:
Ajournement de la Chambre, amendement, 717
Amendement à la motion d'ajournement de la Chambre, 703
Appels de la décision du président, 4013
Automobiles (Les) et les terrains du Parlement, 4732
Avance de l'heure, 2224
Bourinot sur les questions posées à l'appel de l'Ordre du jour, 3600
Compte rendu, omission, 498
Coutume de la Chambre après la motion d'ajournement, 1725
Darke (F. N.), démission, 1206
Décès de la reine Alexandra, 1091, 1775, 3257
Discours du trône (dépôt du), 10
Discussion de la personnalité d'un membre, 3116
Durham (Lord), buste, 2860
Election, 1614
Election de l'Orateur, 3
Election du ministre des Chemins de fer, 1775
Election du ministre du Travail, 2319
Election du Premier ministre, 1502
Election de Rivière-de-la-Paix, 3171, 3173
Employés parlementaires, 954
Enquête du comité des douanes (sous-amendements), 5189
Enregistrement du vote des membres, 3950
Explication, un incident, 1831
Fonctionnaires d'élection dans Arthabasca, 2860
Gouvernement, démission, 5128
Hansard, pages absentes, 3952
Harvey (A.), 5196
Hommage à un artiste canadien, 3758, 3840
Impression des bulletins, élection de Prince-Albert, 990
Impressions du Parlement, 2319
"Machine à voter", 786
McDonald (Charles), démission, 190
Message du Gouverneur général, 1775
Pétition relative aux aveugles, 2437
Quebec, Montreal and Southern Railway Company, 4758
Question de privilège, liberté des membres, 4931
Rapport du comité des chemins de fer et de la marine marchande, 4448
Rapport du comité des ordres permanents, 4553

Orateur (L'hon. Rodolphe Lemieux)—*Suite*
Rapport du directeur général des élections, 2319
Rapport Duncan, 5046
Rapport relatif à l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4000
Rectification du Compte rendu, 5199
Red Lake and Northern Railway Company, 4763
Règlement, 1111, 1736, 1794, 4962
accusation de faire obstacle aux délibérations de la Chambre, 4574
accusation précise, 431, 436
ajournement de la Chambre, 748
allusion à la magistrature, 689, 1117
allusion à un débat antérieur, 4044
allusion aux délibérations d'un comité, 851
amendement, 1824, et sous-amendement, 4970, 5100
amendement à la motion principale, 5232, 5235
appel des motions, 1573
avis de motion, 1570, 5320
citation des débats de la session, 603, 1096
débat irrégulier, 4451
déclaration au sujet de destruction de documents, 686
déclaration non conforme aux faits, 4898
décision antérieure, 4590-92
dénégation, 421, 755, 1095, 3449
dénégation du ministre, 689
discussion des crédits, 4573
discussion sur un sujet dont la Chambre n'est pas saisie, 1112
droits et frais de bills, 4260
enquête sur l'administration des douanes, 785
expression: "achat", 515, 813
expression: "blocage", 861
expression: "destiné à induire en erreur", 3525
expression: "jeter du discrédit sur un membre du Parlement", 4037
expression: "machine à voter", 786
expression: "manque de sincérité, 4918
expression: "valets", 4450
fait personnel, 695, 1740, 1776
houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 474
imputation de motifs, 2771, 5300
mentionner la couronne, 5223
irrégularité de la lecture d'un document, 3598
l'article 39, 386
l'article 75, nul débat n'est permis au sujet d'un rapport, 3948
lecture d'un discours, 921
lecture du texte d'une pétition, 2386

Orateur (L'hon. Rodolphe Lemieux—*Fin*
Règlement et la protection de la minorité, 4045
l'orateur ayant la parole, 2865
motion d'ajournement, 691
motion de défiance, 12
motion d'un intérêt privé, 5154
motion posant la question de confiance, 9
nom du Gouverneur dans un discours, 5301
paroles injurieuses, 5061
pétition, élection de la Rivière-de-la-Paix, 3128, 4599, 4600
procédure, 1723, 4229
projet de résolution encore inscrit au Feuilleton, 4523-24
proposeur d'une motion, 683
proposition d'amendement, 3889, 5890
proposition Stevens, 5144
mettre en doute les motifs d'un membre, 4045
question à l'étude devant un comité, 2940
question au début de séance, 385
question demandée par des députés, 3491
question de privilège, 340, 725, 757, 852, 2147, 4007, 4728, 4729, 5271, 5294, 5297
question de privilège, décision, 1118
question discutée, 921, 5224
question d'une assertion, 330
question étrangère au débat, 4961
questions politiques, provinciales, 3381
question de trop d'ampleur, 875, 876
radiation d'une résolution, 4005
reconstitution du comité des subsides, 1727
renvoi de la résolution n° 349 au comité des subsides, 1739
répudiation d'une déclaration par M. Meighen, 655
réponse à une question, 1571, 1572
résolution soumise, 1800
respect dû aux membres de la Chambre, 1105
retrait d'une expression, 733
vote exprimé, 5345
Remerciements pour condoléances offertes à Mme Marcile, 1039
Retrait de résolution, 3785
Sanction royale, 2120, 2144, 3307
Séance du mercredi, 113
Service de protection de la Chambre, 2759, 3788, 3863
Service de nettoyage de la Chambre, 2911, 3141
Session, ouverture, 3
Traduction des débats, 4003
Vacance dans Middlesex-Ouest, 1501

Orateur suppléant (M. William Duff):
Règlement, article 438C en discussion, 3689
priorité dans les débats, 4291, 4292
2269, 4016, 4018, 5266
discussion d'une question déjà débattue, 2085
l'expression "fausse", 4012
l'expression "manquer à son devoir", 5268
question discutée, 3260
Revenus de guerre, projet de loi modificateur, 4365

Pacific Salvage Company, 1510

Parent (Georges), Québec-Ouest:
Bill concernant le chemin de fer interprovincial de la baie James, 1635
Bills d'intérêt privé, 1875, 3353
Budget, 3251
Décrets en conseil promulgués par l'ancien ministère, 5199
Immigrants atteints de la lèpre, 3355
Immigration aux Etats-Unis, 1511
Motion de défiance, 18
Prorogation de délai pour la réception des bills et pétition, 1898
Rectification, 690

Park (E. L.), 4262

Parlement:
Comité des impressions, 2462, 2527
Dissolution, 5346
Législature (15e) 1re session, 1
Ouverture de la session, 3
Service de police, 2759

Pêcheries:
Commission biologique, 3841
Concession, I. Wilson, 1569
Patrouille aérienne des pêcheries et forêts, 3035
Pêche de l'éperlan dans la baie de Bouctouche, 1567
Pêche du homard, 2814, 2912
Pêche ou mise en conserve illégale du homard, 1778
Piscifacture du lac Harrison, 1899
Propagation du poisson, 4664
Refus de permis de pêche à la nasse à Castalia, 2329
Robichaud (Alphonse-G.), 2004

Peck (Edward Armour), Peterborough-Ouest:
Discours du trône, 1277

Pensions de vieillesse, 496, 1512, 1535

Perley (L'hon. sir George Halsey), K.C.M.G., Argenteuil:
Agrandissement de la place Connaught, 3379
Ajournement de la Chambre, amendement, 784, 788
Allemagne, admission dans la Société des nations, 1447
Automobiles, 2940, 3142
Belle-Rivière, 5195.
Bureau du haut commissaire à Londres, 2003
Canada (Le) et la politique étrangère de l'empire, 1801, 1824
Commission du câble du Pacifique, 787, 1567
Demande de rescision du rapport du comité de l'agriculture, 2685
Discours du trône, 288
Dragage du port d'Amherstburg, 5193
Droit d'administrer les fonds publics, 5250, 5261
Emprunt fédéral, 4126
Exploitation hydroélectrique de Carillon, 2686
Hyde (J. Reid) et le bureau du haut commissaire, 1556
Impôt sur le revenu des entreprises canadiennes, 4336
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4421
Monument national sur la place Connaught, 1091
Permis de bateau traversier, 5193
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3120
Règlement, interdiction de mentionner la couronne, 5220
Tarif douanier, 5608, loi des revenus de guerre, 3810
Traité avec les Antilles, 1754

Perras (F.-W.), Wright:
Beaudry (E.-F.), 3260
Budget, 2910

Pettit (George Hamilton), Welland:
Canal Welland, 1547
Discours du trône, 460, 481
Frais d'entretien des garde-côtes, et répression de la contrebande, 1697

Postes:
Amendement à la loi des Postes, 31
Appointements des postiers, 3841
Banques d'épargnes postales, 4786
Blanchet (J.-C.), 3355
Boîtes postales de Cornwall, 2319, 2462
Brisay (Sydney des), 4004
Bureau d'Adamsville, 1568
Bureau de Calgary, 1543

Postes—*Fin*
Bureau de Rigaud, 1707
Bureau de Saint-Boniface, 1560
Bureau de Stouffville, 1576
Bureaux dans le comté de Russell, 2583
Bureaux qui sont la propriété du Dominion, 2320
Câble transpacifique, 787, 1567
Coût du transport des courriers par chemin de fer, 4002
Destitution d'Alex. D. King, 3491
Destitution de F. L. Cullen, 1550
Franchise postale, 2462
Gardien du bureau de poste à Louiseville, 4002, 4785
Gauthier (Louis), 1567
Grève de Winnipeg, et des fonctionnaires, 2759
Indemnité aux receveurs de poste à la campagne, 3174
Inspecteur dans les Provinces maritimes, 3886, 3952
Inspecteur du service postal d'Edmonton 4120
Journaux et périodiques, 2002
Marques sur les enveloppes, 3038
Ministre des postes, 2633, question, 2278
Objets postaux, inscriptions, 2529
Permutation des fonctionnaires, 4732
Poirier (Pierre), 1580
Poste rurale, 3895
Poste rurale entre Leeds et Lyster, 3433
Postiers, salaires, 1523
Publications répréhensibles, 875, 1447
Receveur:
Appointements, 3886
Key-Junction, 2329, 3949
Kingsville, 3757
Bonnyville, 1534, 1780
Labelle, 1554
Maniwaki, 4788
Maryvale, 1554
Park (E. L.), 4262
Petit-Rocher, 3578
Pierreville, 3261
Rigaud 1553, 1875, 2007
Vernal Station (Nouvelle-Ecosse), 1554
Révocation d'Alex. D. Smith, 1568
Timbres bilingues, 3893
Timbres-poste, 2464
Transport du courrier de Liverpool (N.-E.) à Western Head, 3261
Service postal ambulant, 3378
Subventions pour le transport des dépêches entre Pictou et l'île du Prince-Edouard, 2004

Pouliot (Jean-François), Témiscouata:
Ajournement de la Chambre, 770
Bureau de la statistique, crédits, 1869
Budget, 2971
Constitutionnalité du mode formation du cabinet, 5328
Correspondance, 2653
Discours du trône, 1476
Enquête du comité des douanes, 5093
Explication sur un fait personnel, 1775
Pensions aux vieillards, 2521
Règlement, lecture d'un discours, 921
Règlement, rester dans la question, 973
Revendication de l'honneur des membres de la droite, 2099
Système de "promotion universelle", 3597
Traduction des Débats, demande de renseignement, 4003

Power (Charles Gavan), Québec-Sud:
Avances aux soldats-colons, 2405
Commission des chemins de fer, crédits, 4078
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3584
Enquête du comité des douanes, sous-amendement, 5126
Fortifications de Québec, 4005, 4061
Loi de l'immigration, 4140
Motion de défiance, 113
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 3127, 4621, 4623, 4657, 4660
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4702
Possession d'armes, 4844
Règlement, accusation de faire obstacle aux délibérations de la Chambre, 4574
Renvoi d'une pétition au comité des ordres permanents, 3141
Taxe sur les bénéfices, 3080
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3815

Premier Gold Mining Company, 4663

Président de la division ecclésiastique de Lethbridge (Le), 1507

Preston (W. T. R.)

Price (Otto Baird), Westmoreland:
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3589
Crédit agricole, 3854
Discours du trône, 917
National canadien, divulgation de renseignements, 3490
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 399
Quai et brise-lames, crédits, 4669
Rand (Ivan C.), 1522

Price (Otto Baird)—*Fin*
Tarif sur les marchandises, question, 3211
Tarifs, voyageurs de l'Ouest aux Provinces maritimes, 3599
Trafic et propriétés des chemin de fer Nationaux,, 3141
Transatlantique *Regina,* 2278
Traverses et ballast des chemins de fer Nationaux, 2812

Quebec, Montreal and Southern Railway Company, 4758

Quinn (Felix Patrick), Halifax:
Budget, 3573
Comité d'enquête sur le combustible, 3167
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3589
Discours du trône, 431
Elévateurs d'Halifax, 4263
Entrepôts frigorifiques, 2235
Envoi de soldats à la Nouvelle-Ecosse, 3309
Motion de défiance, 4521
National-Canadien, accidents, 2388
Nomination d'un sénateur, 2914
Ports et rivières, crédits, 4435
Provinces maritimes, droits, 1862
Sauvetage, crédits, 2316

Rand (Ivan C.), 1522

Recensement:
Déclaration de la nationalité aux énumérateurs, 3952
Recensement du Manitoba, du Saskatchewan et de l'Alberta, 1552

Red Lake and Northwestern Railway Company, 3090, 4554, 4760, 4877, 5080, 5154

Rétablissement civil des soldats:
Achat d'une terre au nom de Georges Tarrant, 2580
Anciens combattants, 1544, secours, 32
Bureau de la commission agricole des soldats à Winnipeg, 4454
Commission, rapport, 1614
Cook (Andrew B.), 1532
Davis (Veuve Geo.-A.), 1566
Doyle (Feu Gregory), 1522
Fonds de cantine, 1039, 1683
Hôpital Camp Hill, 1899
Loi des pensions, 3758, 4196
Médecins et dentistes au service de l'Etat. 1535, 1873
McQuay (J. F.), 3758
Pensions, 1517, impériales, 1550, 4059
Pension au colonel F. J. Murray, 3596
Rapport, dépôt, 191
Rétablissement des soldats dans la vie civile, crédits, 4520

Rétablissement civil des soldats—*Fin*
Sanatorium de Fort-Qu'Appelle, 1532
Secours aux pensionnaires de guerre, 236, 280, 1567
Traitements des médecins, 1531

Reine Alexandra, décès, 234, 1775

Rhéaume (Joseph-T.), Jacques-Cartier:
Enquête du comité des douanes, sous-amendement, 5121

Richard (Clovis-T.), 3755

Rinfret (Fernand), Saint-Jacques:
Commission du port de Montréal, 4840
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5308
Discours du trône, 341
Enquête du comité des douanes, 5730
Milice active, crédits, 5244
Motion de défiance, 4583
Question de privilège, 734
Règlement de la Chambre, 691, 733

Robb (L'hon. James Alexander), Châteauguay-Huntingdon:
Abstention de voter, 814
Aciéries Dominion, 4471
Ajournement de la Chambre, 735, 784
Auditeur général, 337, 430, 498, 586, 808, 993, 1166, 1366, dépôt de rapport, 764
Automobiles, 1528, 1903, 3142
Banques, inspecteur en chef, 2582
Beurre importé d'Australie, 1208, 2002, statistiques, 511
Billets du Dominion, émission, 1563
Budget, 2733, question, 1683, 2319, 2464, modification, question, 3090, 3176, 3211, 3258
Bureau de la statistique, crédit, 1856, 4775
Bureau de vérification, 2938
Bureaux du réseau de l'Etat à Toronto, 1510, 1526
Bonanza Creek Mining Company, 1507
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3888
Canal Welland, 1555
Canaux (Coût des), 1549
Casey (Maurice), 2005
Chemin de fer de Rouyn, 1521
Pacifique-Canadien, bill, 1506
Chemin de fer d'Inverness, 1251, 1367, 1543
Clause du dumping et le beurre d'Australie, 2067
Coalition des lignes de navigation sur les Grands lacs, 2001
Commissaires du commerce, 1576
Commission agricole des soldats, 3579
Commission consultative du tarif 1574, 3489, 4665, 4733

Robb (L'hon. James Alexander)—*Suite*
Commission des chemins de fer, wagon spécial, 1549
Commission du tarif, délibération, 4120
Commission de vérification, 2582
Commission du port de Montréal, 4839
Compagnies prétendues frauduleuses, 1954
Comité de la marine et des pêcheries, 3257
Comité de sélection, 990
Communication entre les deux rives du Saint-Laurent, 382
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4777
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5319
Crédit agricole, 3849, 3952, 5203
Crédits, date de la discussion, 1502
Déclaration de la nationalité aux énumérateurs, 3952
Délégation de Pembroke, 2713
Dénégation de faits, 696
Dette nationale, 4456
Discours du trône, 374, 826, 1151
Documents, renseignements, 4266
Droits de douane, Nouvelle-Zélande, 1575
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2130
Droit sur le sucre brut, 2004
Elévateur, Halifax, 3757, 4263
Elévateur, Port-Arthur, 3420
Elévateurs, 4768
Elévateurs, Prince-Rupert, 1517, 1542, 1565, 3757
Employés de chemins de fer à Mont-Joli, 1566, 1656
Emprunt fédéral, 4057, 4124
Enquête du comité des douanes, 5170
Enquête sur l'industrie pétrolière, 1566
Excès d'humidité dans le grain, 1448
Expédition de grain par les ports canadiens, 1515, 1541
Expédition de grain de Montréal, 1529
Exportation du bois à pâte, 1781; droits, 1657; prohibition, 1575
Exportation du grain, 3896
Fabriques de fusils de chasse, 3141
Goélette *Eastwood*, 1320
Grain importé par voie des ports canadiens et américains, 1513
Grains emmagasinés dans l'élévateur d'Edmonton, 3036
Home Bank, 235, 1901, 4118
Hôtel Scribe, 1556
Houille, consommation au Canada, 1526
Importation de ficelle d'engerbage, 1534
Importation d'œufs des Etats-Unis, 2712
Importation de pianos usagés, 4197
Importation de produits agricoles, 3596

Robb (L'hon. James Alexander)—*Suite*
Importation de serrures et accessoires, 1533
Importations des Etats-Unis, 3262
Importations et exportations d'œufs, 1563
Importations de peaux et de laine brutes, 1527
Importations de soieries, 3431
Industrie de l'acier de la Nouvelle-Ecosse, 4124
Inspection des poids et mesures, crédits, 4783
Laboratoire de recherches sur les grains, 1508
Loi de l'exploitation de l'électricité et des fluides, crédits, 4775
Loi de finances provisoire, 1831, 1955, 3139, 4458
Loi des grains, crédits, 4388, 4733
Loi de l'impôt sur le revenu, 4380
Loi de pension du service civil, 3378, 3886
Loi de retraite du service civil, 3577
Loi des primes, exécution, crédits, 1851
Loi des revenus de guerre, 3761, 4151
Marine marchande, achat de houille, vente de navires, 1507, 1511, 1523, 1534
Marquage des œufs, 1722
Mercredi des cendres, 993, 899
National-Canadien à Trois-Rivières, 1506
appointements, 1536
cession de privilège, 1577
charbon, 1546
concessions de Détroit, 1684
dette, 1524
édifice à Toronto, 474, 497
fourniture, 1545
fournitures de traverses, 156
frais d'établissement, 1563
gare d'Elmsdale, 1533
transport de grain pour Québec, 1367
tarif de transport, 2624
Préférence douanière de la Nouvelle-Zélande, 1093
Permis pour l'exportation du grain à Vancouver, 1528
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5239
Port de Vancouver, administration, 1575
Portiers, salaires, 1523
Preston (W. T. R.), 1512
Programme de la Chambre, 3140
Prorogation de délai pour la réception des bills et pétitions, 1898
Quai d'Enfield, réparation, 1533
Quai et brise-lames, crédits, 4673
Rand, Ivan Co., 1522
Recensement du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 1552
Receveur de poste à Pierreville, 3261
Réclamation au sujet de l'insuffisance de poids du grain, 1509

Robb (L'hon. James Alexander)—*Suite*
Reconstitution du comité des subsides, 1735
Rectification, 743
Red Lake and Northwestern Railway Company, 4763
Rendement des excédents en poids et qualités, 1562
Règlement, l'expression "achat", 812
Règlement, reconstruction du comité des subsides, 1726
Réorganisation du bureau de l'auditeur général, 1525
Résolution relative aux impôts, 1663
Rétablissement de l'étalon d'or, 3887
Retraite des fonctionnaires, 3141
Revenu fédéral, 4117
Service maritime entre Pictou et l'île du Prince-Edouard, 2004
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4769
Service de la statistique, 3430
Service de vérification, 2712
Soldes non réclamés dans les banques, 1558
Soumission pour les obligations fédérales, 1513
Système national de banque, 2450
Tarif de la Marine marchande, 2011
Tarif sur les beurres, 1504
Tarif des douanes de 1907, 3595
Tarif douanier, 3600, modification, question, 2707
Tarif douanier, amers d'angusture, 3643, automobiles, 3664, bananes, 3267, cacao et chocolat, 3624, capotes, roues et carrosseries, 3689, chapeaux, 3653, cornes, distributeurs, etc., 3697, drawbacks, 3655, feuilles laminées de fer ou d'acier 3644, fils de soie artificielle, 3656, fruits, 3627, lampes de sûreté, 3652, loi des revenus de guerre, 3789, machines et appareils, 3655, mèches et déchets de soie artificielle, 3655, moteurs et leurs pièces, 3653, muscade et macis, 3625, pièces en fonte et en acier, 3651, préférence britannique, 3760, pulvérisateurs, etc., 3645, sel de table, 3625, sucre, 3634
Taxes de guerre, 1537
Trafic-marchandises et recettes du Pacifique-Canadien, 2120
Traité avec l'Australie, 1094, 1509, 3654
Traité d'Australie et prime sur le beurre, 1298, 1322, 1368
Traité avec les Antilles, 1680, 1745, 1769, 1772, 1774, 1837, 1840, 1844, 1846, 4176, 4197
Traitements et frais, douanes, 1639
Transport du courrier de Liverpool (N.-E.) à Western Head, 3261

Robb (L'hon. James Alexander)—*Fin*
Transport du grain entre Buffalo et Port Colborne, 2578
Uniformité des prix de transport, 1563
Valleyfield, dragage, crédits, 4697
Vente en gros des fruits et le réseau National, 1534
Versements sous le régime des lois de pension et de retraite, 1521
Voitures de voyageurs du National-Canadien, 1546

Robichaud (Alphonse-G.), 2004

Robichaud (J.-G.), Gloucester:
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3888
Coalition relative aux pommes de terre, 1562
Discours du trône, 611
Droits sur les automobiles, 2024
Enquête du comité des douanes, 4934
Suffrage (Le), question, 1470

Robinson (Sidney C.), Essex-Ouest:
Budget, 3483
Main-d'œuvre à la frontière, 1550

Rodrigue (P.)., 4788

Rogers (L'hon. Robert), Winnipeg:
Avances aux colons établis sur les terres de la couronne, 2174
Budget, 3129
Bureau de la statistique, crédits, 1860, 4775
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4225
Comité des chemins de fer et la Marine marchande, 3592
Commission du port de Montréal, 4389, 4436, 4497, 4833
Conseil municipal de Winnipeg et les sans-travail, 952
Crédit agricole, 3967
Criblures, 3433, achats, 3756, 4123, documents, 3887
Discours du trône, 315, 1458
Edifices publics, crédits, 4397, Chambre des communes, 4402
Elévateurs, 4765
Enregistrement des navires, 2303
Loi des grains, 4388, 4735
Loi des pensions, 3758
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4419, 4421
Pensions aux vieillards, 2433, 2578
Ports et rivières, crédits, 4433, 4723
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4698
Protection des animaux, 3784
Quais et brise-lames, crédits, 4667

Rogers (L'hon. Robert)—*Fin*
Quais, jetées, brise-lames, etc., du Manitoba, crédits, 4711
Rivière du Loup (en haut), dragage, crédits, 4690
Sauvetage, crédits, 2311
Service maritime et fluvial, crédits, 2190
Service de police aux édifices du Parlement, 2579
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4768
Tarif douanier, drawbacks, 3655
Valleyfield, dragage, crédits, 4697

Ross (Arthur Edward), Kingston:
Avances aux soldats-colons, 2534
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4319
Chicago, canal d'assainissement, 338, 954
Combustible, comité d'enquête, 3167
Commissaires du commerce, 1576, 1657
Commission biologique, 3841
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3593
Concurrence industrielle, 2221
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2267
Discours du trône, 1478
Droits sur les automobiles, 3142
Eaux de la rivière Niagara et travaux de protection, 3905
Eclairage électrique à la campagne, 3647
Edifices publics, crédits, 4405
Eglise Méthodiste libre au Canada, 5130
Election de Rivière-de-la-Paix, 3759
Enregistrement des navires, 2302
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3867
Loi de conciliation et du travail, crédits, 4516
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4165
Loi des revenus de guerre, 3764
Loyers, entretien, etc. Travaux publics, 4420
Pensions impériales au Canada, 1550
Permis de bateau traversier, 5193
Pont et chaussée à La Salle, 2464
Pouvoirs électriques dans l'Ontario, 2214
Représentation du Canada à la Société des Nations, 3261
Sauvegarde des industries, 3938
Sauvetage, crédit, 2315
Secours aux pensionnaires de guerre, 281
Service maritime et fluvial, enlèvement d'obstacles, 2305
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3790

Ross (J. Gordon), Moose Jaw:
Budget, 2780
Bureau de la statistique, crédits, 1859
Comité des obus, 1553
Discours du trône, 1274
Edifices publics, crédits, 4407
Expédition du bétail en Grande-Bretagne, 3197
Loi des grains, 4388

Rowe (Wm. Earl), Dufferin-Simcoe:
Budget, 3024
Elévateur n° 3 du port de Vancouver, 4457
Expédition de chevaux de la Saskatchewan, 3036
Syndicat d'exploration de la baie d'Hudson, 2527

Russell, John E. Company, 2550

Ryckman (L'hon. Edmond Baird), Toronto-Est:
Ajournement de la Chambre, amendement, 762
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1628
Commission du port de Montréal, 4390
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1710
Règlement, proposition Stevens, 5144
Taxes sur les ventes, 1564
Tarif douanier de 1907, 3596
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3814, 3839

Ryerson (Robert Edwy), Brantford:
Appointements et dépenses imprévues par les ports du Dominion, 1632
Budget, 3002
Importation de ficelle d'engerbage, 1534
Tarif douanier, bananes, 3628
Traité avec les Antilles, 1839
Traitements des fonctionnaires, 2387

Sanderson (Frederick George), Perth-Sud:
Budget, 3179
Canal d'assainissement de Chicago, 1894
Commissions des grandes routes, crédits, 4079
Discours du trône, 293

Santé:
Immigrants atteints de la lèpre, 3355
Loi de l'opium et drogues narcotiques, 4148, 4164, 4197, 2577, 3884
Rapport, dépôt, 191, 4196

Sealright Co., 3377

Secrétariat d'Etat:
Allemagne, réparations, 2327, 2463, 2913
Biens des Hongrois, 1779
Biens des sujets ex-ennemis, 1954, rapport, 1780
Commercial Mutual Fire Ins. C., 3307
Commission d'enquête sur les réclamations des Provinces maritimes, 1954
Compagnies à responsabilité limitée, 1523
Compagnies prétendues frauduleuses, 2913
Compagnies pétrolières, corporations, 2759, 2913
Canadian Dexter P. Cooper Co., 3888
Demande de renseignements, 3759
Dominion Express Co., 2144
Elections, service des concierges d'écoles, 4124
Electrical Engineering Co., 1548
Electric Machinery Manufacturing Co., 1577, 1873, 2006
Fonctionnaires de l'Etat, demandes, 2001, 2147, 2225, traitements, 2940, 3035
Friel (James) et les réclamations de guerre, 3784
Grande loge orangiste de l'Am. Brit., 3258, 3330
Guide parlementaire, crédits, 5244
Loi concernant le président de la division ecclésiastique de Lethbridge, 3399
Lusitania (Naufrage du), 853
Massey Harris (Cie), 3432
Propriétés d'aubains ennemis, 1538
Pugsley (L'hon. W.), rapport, 1657
Réclamations de guerre, 2329, documents, 1781
Relevé des emplois soustraits à l'application de la loi du s.c., dépôt, 806
Réparations de guerre, 4061
Secrétaire du Gouverneur général, crédits, 5244
Sociétés des caisses de retraite, 2707
Subsides aux Provinces, 2437
Successeur de l'hon. W. Pugsley, 1874

Séguin (Paul-Arthur), L'Assomption-Montcalm:
Budget, 3032
Marques sur les enveloppes, 3038
Timbres bilingues, 3893

Sénat:
Logan (M.) et le Sénat, 3489
Nomination d'un sénateur, 2914
Pensions aux vieillards, 4448
Réforme du Sénat, 4058
Vacance dans la représentation, 2813

Senn (J. M. C. P.), Haldimand:
Adjudication en faveur des Cayugas, 899
Canal Welland, 1555
Gordon (G. N.), 2224
Indiens des Six Nations, 1779, 2710, députation, 1873
Port de Maitland, jetée, 1560
Recettes et frais d'exploitation du National Canadien, 2199

Service civil:
Casey (Maurice), 2005
Commission du s.c., 3141, question, 3489, dépôt du rapport, 3755
Commissaires du s.c., 5127, démission, 2990
Exemptions de la loi, 1567
Fonctionnaires de l'Etat, nominations, 3260, reclassement, 2121, retraite, 3141, 4120, traitement, 2387, 2388, 2940, 3035, 3259, 4265, 4521
Loi de pension, 3378, 3886, 3948, prorogation du délai, 4731
Loi de retraite, 3577, 5192
Personnel de la commission, 2583

Sexsmith (Edward James), Lennox-Addington: 3896, 3949, 4059

Shaw (Le capt.), prétendue déclaration, 4265

Short (Harry B.), Digby-Annapolis:
Crédit agricole, 3953
Discours du trône, 1422
Entrepôts frigorifiques, 2231
Fruits, crédits, 2239
Programme des Provinces maritimes, 3456
Service maritime et fluvial, crédits, 2191

Simpson (Thomas Edward), Algoma-Ouest:
Amiante au Canada, 2200
Brevets canadiens, 2201
Corps royal d'aviation au Manitoba, 1561
Journaux et périodiques, 2002

Smith (Robert K.), Cumberland:
Aciéries Dominion, 4463
Appointements et dépenses imprévues pour les ports du Dominion, 1633
Budget, 2914
Crédit agricole, 3962
Discours du trône, 225, 1488
Droits des Provinces maritimes, 2335
Entrepôts frigorifiques, 2233
Houille de la Nouvelle-Ecosse, 1117
Smith (Alex. D.), 1568, 3491
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2614
Traité avec les Antilles, 1763
Traitements, Ch. de fer et Canaux, 4065

Smoke (Franklin), Brant:
Budget, 2979
Reboisement des réserves indiennes, 2813

Snag Proof Limited, 1536

Solomon (F. J), 4455

Speakman (Alfred), Red-Deer:
Discours du trône, 332
Motion de défiance, 164

Spence (George), Maple Creek:
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1923
Budget, 2699
Commission consultative du tarif, 3488, 4120
Discours du trône, 458
Enquête du comité des douanes, 5147
Entrepôts frigorifiques, 2234
Loi des revenus de guerre, 3765
Marquage des œufs, 1721
Pictonian (Le), 1569
Port d'Halifax, améliorations, 4003
Port de Toronto, 4116
Transport du grain entre Buffalo et Port Colborne, 2578
Vente en gros des fruits et le Réseau national, 1534
Viaduc et terminus à Toronto, 4003

Spencer (Henry Elvins), Battle River:
Banques d'épargne postales, 4786
Billets du Dominion, émission, 1563
Crédit agricole, 3953
Crédit pour le transport du charbon, 4263
Dette nationale, 4456
Emprunt fédéral, 4127
Exécution de la loi de 1916 imposant les bénéfices industriels, etc., crédits, 3874
Fait personnel, 741
Home Bank, 4118
Incendie forestier de Cold Lake, 4006, 4329
Soldes non réclamés dans les banques, 1558
Système National de banque, 2447
Tarif douanier, drawbacks, 3655

Stansell (John Lawrence), Norfolk-Elgin:
Budget, 3152
Droits antidumping sur le beurre et les fruits d'Australie, 3213, 3257
Importation de fraises, 4391
Loi des revenus de guerre, 3767
Motion de renvoi de la suite du débat, 711
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4704
Secours de chômage, 2007
Service de sauvetage de Long Point, 1542
Tarif douanier, automobiles, 3688

Stevens (Hon. Henry Herbert), Vancouver-Centre:
Accidents mortels dans le port de Vancouver, 1655
Adjudication d'une fourniture de plomb de marine, 1900
Agent des Indiens à Punnichy, 5196
Agent de répression de la contrebande à Brantford, 1545
Ajournement de la Chambre, 683, amendements, 703, 792
Alcool des entrepôts de distilleries, 586
Barge *Tremblay,* 1566
Bateau *Vagrant,* 5195
Beebe-Junction, saisies des Douanes, 1575
Bisaillon (J. E.), 1549, 1570
Colons sur les terres de la couronne, 1931
Canal Welland, crédits, 4094
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4221
Chenal maritime du Saint-Laurent, crédits, 4085
Code criminel, 4106
Commissaires du port de Chicoutimi, 4096
Commission du port de Montréal, 4389, 4438, 4503
Commission des chemins de fer, crédits, 4093
Commission de l'établissement agricole des soldats, 4122
Commission du port de Vancouver, achat d'un élévateur, 1513
Comité de la marine et des pêcheries, 3257
Compagnie de la baie d'Hudson, 5193
Concessions d'énergie électrique, parcs nationaux, 3894
Convention entre Vancouver et les chemins de fer Nationaux, 3841
Crédit agricole, 2387, 3982, 4058, 5206
Davis (Veuve Geo. A.), 1566, 1568
Douanes, administration en Colombie-Anglaise, 1567
Drague *Mastadon,* 1517
Dragage de la jetée du grain à Vancouver, 1530
Droit d'administrer les fonds publics 5246
Droit de dumping sur le beurre, 5196
Droit de dumping sur les fraises, 5196
Du Condu (J.-A.), 1566
Edifices publics, crédits, 4407
Elections, service des concierges d'écoles, 4124
Elévateurs de Prince-Rupert, 1516
Elévateurs Spillers de Vancouver, 1514, louage, 4264
Enquête sur les douanes, 786, 851, 4848, 4908, 4916, 4920, 4948, 4987, 5022, 5067, 5070, 5112, 5118, 5169
Etablissement agricole des soldats, 1950
Exécution à la prison d'Okalla, 1552

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Suite*
Expédition de grains par les ports canadiens, 1514
Exportation du grain par voie de Vancouver, 3755
Gaunt (John W.) & Cie, 1566
Greffard (Capitaine Chs.), 4457
Fonctionnaires de l'Etat, 2001, 2147, retraite, 4120, traitements, 2388, 2759, 2940, 3035
Immigration chinoise, 3758
Industrie du fer et de l'acier sur la côte du Pacifique, 4002
Le Roi vs J. F. Simons et autres, 1574
Loi de l'accise, 5192
Loi des eaux de la zone ferroviaire, 4327
Lois de finances provisoires, 4458
Loi de l'impôt sur le revenu, 4330
Loi de pension du service civil, 3378, 3886, prorogation du délai, 4731
Loi de retraite, 3577
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4430
Marine marchande, 1525
Ministère, explication, 5263
Pacifique Canadien, terrain, 5197
Pêche de l'éperlan dans la baie de Bouctouche, 1567
Pensions aux vieillards, 1998, 2545, 2501
Permis pour l'exportation du grain à Vancouver, 1528
Pont du Second Narrows, 1655
Port de Vancouver, 1575, débours, honoraires d'ingénieur, 1525
Ports et rivières de l'Ontario, crédits 4702
Prix du papier à journal, 1576, 1657
Publications répréhensibles, 875
Question de privilège, 5046
Rapport Duncan, 1570, 5046
Rapport de l'inspecteur douanier Munn, 1567
Rapport de R.-P. Clerk, Douanes, 1566
Rapports de la Royale Gendarmerie Douanes, 1573
Règlement, amendement et sous-amendement, 4967
Règlement de la Chambre, 603, 812, 815, 1571, 1798, 4918, 5140, 5222
Réserve du lac La Selle, terres, 5194
Retrait de résolutions, 3785
Rivière-de-la-Paix (C.-A.), 1568
Rock Island, saisies par les Douanes, 1570
Salle d'exercices militaires de Vancouver, 1531
Sanction pour évaluation trop basse, 1575
Service de répression de contrebande, 1569, nominations, 1573
"Sesqui-centennial" de Philadelphie 3892
Subvention à un cercle canadien de Los Angeles, 1514

Stevens (L'hon. Henry Herbert)—*Fin*
Système de permis de chemins de fer, 4115
Tarif-marchandises de la côte du Pacifique, 3262
Tarif douanier, fils de soie artificielle, 3656, loi des revenus de guerre, 3809
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2617
Traité avec les Antilles, 1772, 4183
Transport du grain entre Buffalo et Port Colborne, 2578
Uniformité des prix des transport, 1563
Wilkinson (Frank), 1575

Stewart (L'hon. Charles A.), Edmonton-Ouest:
Agent Faunt, réserve de Cardston, 4004
Agence indienne à Cardston, 3262, 3355, 3579
Ajournement, obstruction, 1410
Automobiles et le tarif canadien, 3087, 3682
Avances aux colons sur les terres de la couronne, 1903, 2148
Avances aux soldats-colons, 2389, 2530
Bureau de placement et importation de mineurs, 3598
Bureau de la statistique, crédits, 1865
Canada (Le) et les journaux d'Angleterre, 877
Canadian Dexter P. Cooper Co., 3889
Canal d'assainissement de Chicago, 954, 1296, 1504, 1565, 1887
Canalisation du Saint-Laurent, 787, 806
Cathcart (La comtesse de), 1166
Charbon du Collegiate Institute d'Ottawa, 3598
Chemin de fer de la baie d'Hudson, 2579
Chemin de fer de Rouyn, bail, 1269
Combustible domestique, 2582
Commission des lieux et monuments historiques, 2709
Commission d'établissement agricole des soldats, 4455, personnel, 3355, vente de terrains, 3259
Concessions d'énergie électrique, parcs nationaux, 3894
Concessions de gaz naturel et de pétrole, 2990, 2914
Concessions de sables pétrolifères, 3894
Conseil des recherches scientifiques et industrielles, crédits, 4781
Discours du trône, 1461
Détournement des eaux des Grands lacs, 853
Douanes, administration, 2222
Eaux de la rivière Niagara et les travaux de protection, 3902
Energie électrique dans l'Ontario, 2212
Enquête sur l'approvisionnement de combustible, 1599
Enquête sur le combustible, membres, 3166

Stewart (L'hon. Charlse A.)—*Suite*
Envoi de soldats à la Nouvelle-Ecosse, 3263
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2596
Etablissement agricole des soldats, achats de terres, 1946, 2071, 2094, 2279, 2711, 2938, 4455, 5200
Etude géologique, Colombie-Anglaise, 2579
Fait personnel, 695
Fonctionnaires de l'Etat, 2121
Forces hydrauliques dans la zone ferroviaire de la Colombie-Anglaise, 4059
Graham (M.), demande d'enquête, 1512
Homesteads de l'Alberta, 3432
préemptions et acquisition, 3578
Hôpital des Indiens dans la Saskatchewan, 3620
Houille de l'Alberta, 807, 899, 991, 1092, 1206, 1322
la Nouvelle-Ecosse, 498, 876, 1092, 1117, 1166, 1207, 3887
transport, 4263
enquête, 991
primes à la production, 1872
au transport, 1548
Incendie forestier de Cold Lake, 4006
Indiens des Six nations, 1779
Cayugas, 899, 954
Immigrants, arrivée à Saint-Jean, 992
des Hébrides, 3895
inacceptables, 992
relevé, 1781
Immigration, canadienne et australienne, 1007
aide, 3260
dépenses, 3354
chinoise, 1508
de la Grande-Bretagne, 718, 787
aux Etats-Unis, 1511
d'institutrices japonaises, 992
japonaise, 1508
Inondations à Stuartburn, 1116
Institution Barnardo et l'immigration, 806
Lacouture (Le R.P.) et le fonds indien, 1901
Loi des zones ferroviaires, 4327
de l'établissement des soldats, 3760
de l'exploitation du quartz, 3945
de l'immigration, 2810, 3846, 4007, 4019, 4138
des réserves forestières et parcs nationaux, 3257, 3858
Main-d'œuvre à la frontière, 1550
Marshall (Duncan), 1517
Mineurs gallois, 2760
de la Nouvelle-Ecosse, 787
Mitchell (A. P.), et les immigrants, 3578
Motion de défiance, 4332, 4245
Nouvelle estimation des terres de soldats, 1321

Stewart (L'hon. Charles A.)—*Fin*
Patrouille aérienne de la forêt, 3143
Pensions aux vieillards, 2526
Pétition concernant l'élection de la Rivière-de-la-Paix, 3102
Pétition des tribus indiennes de la Colombie-Anglaise, 4455
Raffinerie à Lethbridge, 933
Reboisement, 2938
Réserve indienne, 2813
de Cardston, 3896
de Fort-Alexandre, 1322, 1366
des Six nations, 2710
députation, 1837
du lac aux Oignons, fonctionnaires, 2710
de l'Ours-Blanc, 4060
Réserves indiennes du lac La Selle, 2581, 3759, 3782
Ressources naturelles de l'Alberta, 2003
Secours aux sans-travail, 1321
Service de l'immigration à Windsor, 4455
géodésique, 3353
topographique, 3354
Sexsmith (E. J.), 3896, 3949, 4059
Tarrant (George), 2580
Terrains de l'Etat à Battleford, 3431
Terrains réservés pour fins scolaires, 3783
Terres des soldats, 1117, 1298, 1320, 4260
Traité avec les Antilles, 4187
Vente des veaux sur la réserve des Piégans, 1528
Zone de sables pétrolifères de l'Alberta, 3355

Stewart (Hugh Alexander), Leeds:
Etablissement agricole des soldats, 1952
Exploitation de l'énergie hydroélectrique sur le Saint-Laurent, 1567
Hotel Scribe, 1656
Industrie laitière, 2107
Importations de fromage, beurre et œufs, 1511
Loi de l'immigration, 3848, 4008, 4140
Pensions impériales au Canada, 1547, 1568, 4059, et aux Etats-Unis, 874
Pensions viagères, crédits, 2434
Recensement du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 1552
Tarif douanier, 3619
Traité avec l'Australie, 1561

Stinson (Thomas Hubart), Victoria:
Budget, 3006
Discours du trône, 985

Stirling (Grote), Yale:
Avances aux soldats-colons, 2433, 2540
Coalition du commerce des fruits, 405
Discours du trône, 1019

Sterling (Grot)—*Fin*
Etablissement agricole des soldats, 2072
Fruits, crédits, 2238
Maisons de courtage aux mains de grossistes, 2713, 3599

Stork (Alfred), Skeena:
Administration et exploitation des élévateurs, crédits, 4757-63
Budget, 3235
Comité de la marine et des pêcheries, 3257, rapport, 3165
Pensions aux vieillards, 2506

Sutherland (Donald), Oxford-Sud:
Ajournement de la Chambre, amendement, 713, 741, 743
Automobiles, 1626, 1656
Budget, 2663
Bureau de placement et l'importation de mineurs, 3598
Classement et importation des œufs, 1557
Clause du dumping et le beurre d'Australie, 2067
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3933
Contrôle des grains de semence, des produits de pâture, des engrais et subventions aux expositions, 2268
Crédit agricole, 3964
Discours du trône, 808
Droits perçus sur la laine, le bétail, etc., 2583
Droits perçus de 1921 à 1925, 2583
Droits sur les œufs importés des Etats-Unis, 2135
Etablissement agricole des soldats, 2083
Etiquettes employées pour la vente du beur-australien et néo-zélandais, 2002
Fonctionnaires de la division de l'industrie animale, 1776
Frais d'entretien des bateaux de la douane et répression de la contrebande, 1686
Fruits, crédits, 2237
Importation du beurre australien, 2002
Importation de moutons reproducteurs, 3842
Importations de peaux et de laine brutes, 1527
Impressions de l'Imprimerie nationale, 1530
Industrie laitière, 2107
Legislation projetée, 1166
Loi de l'immigration, 4010, 4139
Loi de naturalisation et du Code criminel, 877
Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 4175
Marquage des œufs, 1719
Pensions aux vieillards, 1981
Pensions viagères, crédits, 2435

Sutherland (Donald)—*Fin*
Quais, jetées, brise-lames, etc., du Manitoba, 4714
Questions de privilège, 852
Red Lake and Northern Railway Co., 4762
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4771
Service maritime et fluvial, 2194
Service de police sanitaire des animaux, 1564
Tarif douanier, 3600
Amers d'angusture, 3643
Cacao et chocolat, 3624
Lampes de sûreté, 3652
Moteurs et leurs pièces, 3653
Muscade et macis, 3625
Pulvérisateurs, etc., 3645
Traité aves les Antilles, 4195
Traité avec l'Australie, 913, prime sur le beurre, 1298

Sutherland (Donald Matheson), Oxford-Nord:
Beurre importé d'Australie, 1208
Discours du trône, 277, 860
Droits des douanes relatifs à la Nouvelle-Zélande, 1575
Grève en Grande-Bretagne, 3357
Red Lake and North-Western Railway Co,, 4877
Traité d'Australie, 1509, prime sur le beurre, 1322, 1368

Sylvestre (Armand), Lac Saint-Jean:
Budget, 3004
Enquête du comité des douanes, 5150
Quai de Saint-Gédéon, crédits, 4694

Thompson (Alfred Burke), Simcoe-Est:
Ajournement de la Chambre, amendement, 783

The Agents Ins. Co., 2550

The Pacific Coast Fire Ins. Co., 2550.

Tobin (Stanley G.), Wetaskiwin:
Administration et exploitation des élévateurs, 4765
Budget, 2879
Classement des œufs, 4208
Discours du trône, 521
Droits sur les automobiles, 2061
Enregistrement du vote des membres, 3949
Loi des grains, crédits, 4747
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4419
Politique fiscale du Premier ministre, amendement, 5219
Tarifs de transport sur le National-Canadien, 2617

Tolmie (L'hon. Simon Fraser), Victoria:
Administration et exploitation des élévateurs, 4767
Budget, 3467
Comité des chemins de fer Nationaux et de la Marine marchande, 3587
Comité relatif à l'élevage du bétail, 3926
Déshydratation des fruits et légumes, crédits, 3881
Discours du trône, 1001
Droit sur les œufs importés des Etats-Unis, 2134
Edifices publics, crédits, 4408
Entomologie, crédits, 3882
Fruits, crédits, 2235
Importation des fraises, 4266
Industrie laitière, 2119
Loi des drogues, infractions, 4788
Pensions aux vieillards, 3844
Pension du colonel Wroughton, 2327
Premier Gold Mining Co., 4663
Royal gendarmerie à cheval, 2225 en Colombie-Anglaise, 2324, trafic des drogues narcotiques, 2320
Sauvetage, crédits, 2312
Service de renseignements commerciaux, crédits, 4773
Service maritime et fluvial, crédits, 2191
Tarif douanier, 3603
mèches et déchets de soie artificielle, 3656
Tarifs sur le beurre, 1504

Totzke (Albert Frederick), Humboldt:
Budget, 2736

Travail:
Beaudry (E. F.), 3260
Bureau de placement et importation de mineurs, 3597
Charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, 497
Coalition des agents grossistes courtiers, 2713, 3599, 4122
Comité sur les relations industrielles et internationales, 2683, 2758
Conférence internationale, 4518
Congrès international du travail, 1206
Conseils industriels, crédits, 4519
Conseil municipal de Winnipeg et les sans-travail, 952
Documents et rapports, distribution, 3786
Embauchage de mineurs étrangers, 3701
Exploitation de la main-d'œuvre industrielle, 1707
Grève en Grande-Bretagne, 3356
Grève de Winnipeg, 4032
Impressions de l'Etat, 4120
Impressions et papeterie, crédits, 4520
Loi de conciliation et du travail, crédits, 4512

Travail—*Fin*
Loi de l'enseignement technique, crédits, 4519
Loi des enquêtes sur les coalitions, crédits, 4508
Pensions aux vieillards, 1682, 1956, 2433, 2493, 2545, 2581 3843
Pensions viagères, crédits, 2433
Preston (W. T. R.), 1512
Salaires et inspection, crédits, 4518
Salaire légal minimum 1578, 1655
Secours aux chômeurs, 1116, 1321, 2007
Sénat (Le), et les pensions aux militaires, 4448
Situation industrielle à Sydney, 5199

Travaux publics:
Achats de pupitres et tables, 1560
Arsenal de Pictou, 1532
Automobiles devant les édifices du Parlement, 2529
Bateau traversier, permis, 5193
Belle-Rivière, travaux, 5195
Bois de service utilisé dans les ports, 3175
Brise-lames à Escuminac, 1552
Bureau du haut commissaire à Londres, 2003
Canal Welland, 1547
Chenal du fleuve Fraser, 1542
Criblures, 3433
Dragage à Amherstburg, 4455, 5196
Dragage à Norton-Creek, crédits, 4684
Dragage de Port Credit, 1517
Dragage du port d'Inverness, 2813
Dragage du port de Kingsville, 4120
Dragage de la rivière Courtenay, crédits, 4716
Dragage de la rivière du Loup (en haut), crédits, 4690
Dragage de la Thames, 1778
Dragage à Valleyfield, crédits, 4697
Drague *Mastodon*, 1517
Durand (O.), 2199
Edifice impérial d'Hamilton, 1530
Edifices loués à Ottawa, 3894
Edifices publics, crédits, 4057, 4397
Entrepôt du chemin de fer de Georgetown, 2120
Entrepôt à Leamington, 4262, 4664
Exploitation hydraulique de Carillon, 2812
False Creek, dragage, crédits, 4717
Fleuve Colombie, crédits, 4714
Fleuve Fraser, crédits, 4718
Fonctionnaires, absence, 2121
Fuller (Mary E.), 2005
Fuller (J. W.), 2006, 2666
Galerie nationale, 1366
Industrie du fer et de l'acier sur la côte du Pacifique, 4002

Travaux publics—*Fin*
Immeubles des Douanes et de la Poste à Wallaceburg, 2199
Lignes téléphoniques de Chicoutimi-Saguenay, 1568
Loyers entretien, etc., crédits, 4418
Nicolet, jetée, crédits, 4684
Pelée (Ile), câble, 2529, 4666, 4787
Place Connaught, 2912, agrandissement, 3379, monument, 1091
Pont du Second Narrows, 1655
Pont et chaussée La Salle, 2464
Port d'Amherstburg, 4262
Port d'Esquimalt, crédits, 4717
Port d'Halifax, 4003
Port de Kingsville, 2813
Port de Leamington, 4118
Port de Matane, crédits, 4679
Port de Maitland, jetée, 1560
Port de Sorel, crédits, 4694
Port de Toronto, 4004
Port de Vancouver, 1525
Ports, quais, jetées, crédits, 4675
Ports et rivières, crédits, 4433, 4671, 4720
Ports et rivières de l'Ontario, crédits, 4698
Quais et brise-lames, crédits, 4666
Quais, jetées, brise-lames de Manitoba, 4710
Quai et havre du Bic, 1553, 1780
Quai et havre de New Richmond, 1780
Quai d'Enfield, 1533
Quai de l'île Pelée, 4119, 4664
Quai de Notre-Dame de Pierreville, crédits, 4685
Quai de Paspébiac, crédits, 4686
Quai de Petite-Rivière-Romaine, crédits, 4686
Quai de Pointe-Basse, crédits, 4690
Quai de Portapique, 2852
Quai de Rimouski, crédits, 4690
Quai de Sandy-Bay 2005
Quai de Saint-Antoine de Tilly, crédits, 4694
Quai de Saint-Gédéon, crédits, 4694
Quai de Sainte-Pétronille, crédits, 4694
Quai de Tadoussac, crédits, 4695
Quai des Trois-Rivières, crédits, 4695
Sable et déblais de la baie de Toronto, 2686
Salle d'exercices militaires de Vancouver, 1531
Service d'ascenseur, 2530
Service de bac entre Fitzroy-Harbour et Quyon, 4003
Saint-Lawrence Pulp and Paper Company, 4457
Téléphoniste à Beaver-Lodge, 2712
Vol à l'immeuble du Gouvernement à Saint-Jean, 3896
Wright (R. C.), absence, 2006, 2121, 2666

Tummons (William Ernest), Hastings-Sud:
Budget, 3292
Dettes et impôts de l'Etat, 1564
Importations de serrures et accessoires, 1533
Renseignements au sujet de documents, 4266

Vallance (John), Battleford-Sud:
Budget, 2750, 3295
Droits sur les automobiles, 2055
Tarif douanier, 3607

Verville (J.-Achille), Lotbinière:
Budget, 3383

Ward (William John), Dauphin:
Avances aux soldats établis sur les terres de la couronne, 2163, 2431
Etablissement agricole des soldats, 1952, achats de terre, 1565, 2711
Loi du divorce, 3034
Ressources naturelles du Manitoba, recettes, 1533
Tarif douanier, 3616

White (John Franklin), London:
Exécution de la loi des prisons, crédits, 1852
Impôt sur le revenu perçu de 1919 à 1925, 2580
Impôt sur le revenu, 2810
Mercredi des cendres, 899
Rapport annuel du réseau National, question, 4456
Reboisement, 2938

White (Robert Smeaton), Mont-Royal:
Ajournement de la Chambre, 656
Bilan annuel des chemins de fer Nationaux, 3743
Bureau de la statistique, crédits, 1861
Electric Machinery Campany, 2006
Enquête sur les douanes, 4875, 4989, 5053
Loi des revenus de guerre, 3762
Motion de défiance, 37
Pensions aux vieillards, 1968
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3789

Wilkinson (Frank), 1575

Wilson (Gordon Crooks), Wentworth:
Automobiles, 3038, 4665
Automobiles et camions saisis par le département des Douanes, 1541
Crédit agricole taux maximum, 2581
Edifice Impérial à Hamilton, 1530
Pensions aux vieillards, 2581

Wilson (Lawrence A.), Vaudreuil:
Alcools et spiritueux relativement aux revenus de l'Etat, 4393
Budget, 3557
Indemnité aux receveurs de poste à la campagne, 3174

Woodsworth (James S), Winnipeg-Centre-Nord:
Aciéries Dominion, 4463, 4483
Budget, 3284
Bureaux (Les) de placement et l'importation de mineurs, 3598
Canada (Le), et la publicité étrangère de l'Empire, 1578
Canadian Dexter P. Cooper Company, 3889
Charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, 497
Chemin de fer de la baie d'Hudson, crédits, 4250, 4290
Code criminel, 4101
Commission du service civil, 3141
Conférence du désarmement à Genève, 3759
Conférence internationale du travail, crédits, 4578
Conseils industriels. crédits, 4519
Constitutionnalité du mode de formation du cabinet, 5273
Décision (Une) du Conseil privé, 2914
Demande d'enquête de M. Graham, 1512
Discours du trône, 561
Discussion de la personnalité d'un membre, 3115
Droit d'appel dans les causes criminelles, 1614
Edifices publics, crédits, 4409
Embauchage de mineurs étrangers, 3701
Embranchement des chemins de fer Nationaux Young-Prince-Albert, 4392
Emprunt fédéral, 4127
Enquête du comité des douanes, 4951, 5014
Etat (L'), la houille et l'électricité, 2583
Etablissement agricole des soldats, 5200
Exécution à Winnipeg, 807
Expédition de troupes en Sibérie, 2003
Fait personnel, 1903
Fonds des cantines, 1684
Goélette *Eastwood,* 1320
Grève de Winnipeg, 1516,
Houilleurs de la Nouvelle-Ecosse, 413, 421
Immigrants inacceptables, 992
Immigrants de la Grande-Bretagne, 718
Loi des chemins de fer, 3855

Woodsworth (James J.)—*Fin*
Loi de conciliation et du travail, crédits, 4512
Loi de l'immigration, 4020, 4145
Loi de l'impôt sur le revenu, 4347
Loi des revenus de guerre, 4164
Loyers, entretien, etc., Travaux publics, 4418
Milice canadienne, 4456
Mineurs gallois, 2760
Motion de défiance, 26
Officiers des districts militaires, 4788
Pétition concernant l'élection de Rivière-de-la-Paix, 4613, 1616, 4622, 4637
Pensions aux vieillards, 1963, 2560
Pétition relative aux aveugles, 2386, 2437
Politique fiscale du premier ministre, amendement, 5219
Question de privilège, 5223
Rapport sur l'enquête des douanes, 114
Règlement, 1793
Règlement, l'expression "achat", 811
un amendement et un sous-amendement, 4969
nom du Gouverneur dans une discussion, 5301
Rétablissement de l'étalon d'or, 3887
Retraite des fonctionnaires, 4121
Salaire minimum d'après la loi, 1578
Secours aux vétérans, 32
Service de protection de la Chambre, 3787
Statistique du trafic-marchandises, 2685
Système national de banque, 2438
Tarif douanier, loi des revenus de guerre, 3812
Terrain accordé au Pacifique-Canadien, 5196
Traité entre l'Allemagne et la Russie, 2813
Traités internationaux, 4794
Traitements, Chemins de fer et Canaux, 4070
Travaux de la Chambre, 2387
Tribunaux de jeunes délinquants, 3577

Young (A. MacGillivray), Saskatoon:
Crédit agricole, 5205
Discours du trône, 599
Droits sur les automobiles, 2062
Pensions aux vieillards, 2555
Traité avec les Antilles, 4187

Young (Edward James), Weyburn:
Droits des Provinces maritimes, 2333
Enquête du comité des douanes, sous-amendement, 5111
Etablissement agricole des soldats, 2102, 2297